



John Adams  
Library,



IN THE CUSTODY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N<sup>o</sup>  
\* ADAMS  
\* 20.1  
S. 14



1-4.

1-4.

ENCYCLOPÉDIE,  
OU  
DICTIONNAIRE RAISONNÉ  
DES SCIENCES,  
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

*NOUVELLE ÉDITION.*

---

---

TOME DIX-SEPTIÈME.

---

---

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

ENCYCLOPEDIA

OF

THE SOCIAL SCIENCES

AND

THE ARTS

AND

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

# ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE  
MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

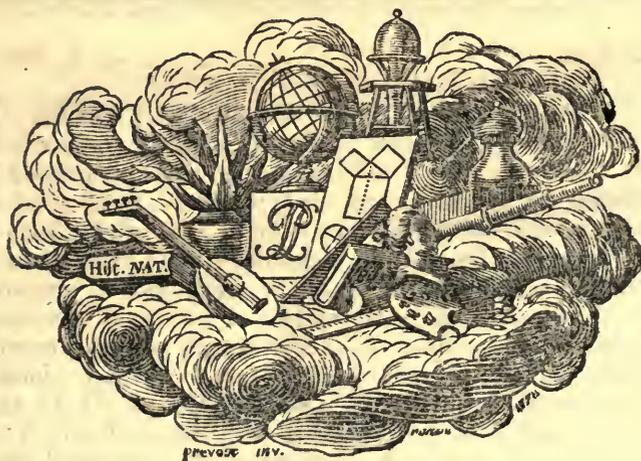
*Tantum series juncturaque pollet,  
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

---

TOME DIX-SEPTIEME.

---



A GENEVE,

Chez PELLET, Imprimeur - Libraire, rue des Belles - Filles.

---

M. DCC. LXXVIII.

EMYCLORPDA  
OU  
MOTIONNAIRE RAISONNÉ  
DES SOLIENS  
PAR M. DE LA...  
LIVRE...  
PAR M. DE LA...  
PAR M. DE LA...

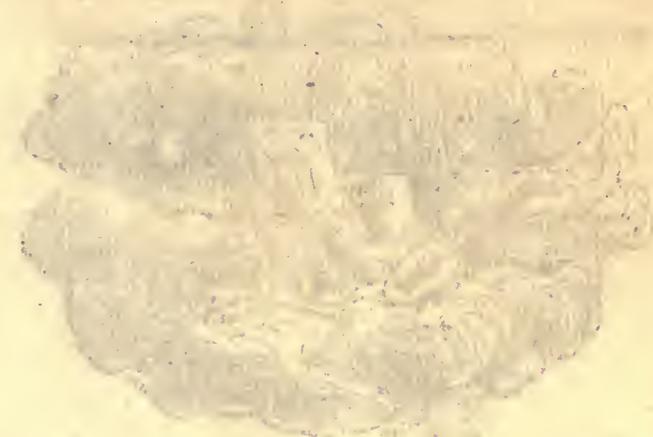
\*  
ADAMS  
100  
117

---

Nous donnerons à la fin du dernier *Volume*, les *Additions* qui se trouvoient en celui-ci, dans l'*Édition* de M. PELLET.

---

TOME DIX-SEPTIÈME



A GENÈVE  
Chez M. DE LA...  
DIX-SEPTIÈME



# ENCYCLOPÉDIE, OU DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

H A L

H A L



**H**ALBERSTADT, *Halberstadium*, (Géog.) ville d'Allemagne dans le cercle de basse-Saxe, capitale d'un évêché sécularisé, & réduit en principauté par le traité de Westphalie, dont jouit la maison de Brandebourg. La ville est agréablement située sur la petite rivière de Hotheim, à treize de nos lieues S. E. de Brunswick, onze S. O. de Magdebourg, douze N. O. de Mansfeld. La principauté de *Halberstadt* est enfermée dans le duché de Brunswick, le duché de Magdebourg, & la principauté d'Anhalt. Long. 33, 8; lat. 52, 6.

Cette principauté est confiée aux soins d'onze inspecteurs provinciaux, & à la direction d'un surintendant général. La religion luthérienne y est dominante. Elle est en possession de la cathédrale & des églises collégiales ainsi que de la plupart des paroissiales de la contrée; mais soumise à la sagesse suprême du prince, elle n'exclut du pays ni les réformés, ni les catholiques, ni les juifs; seulement est-il défendu aux catholiques de faire des profélytes, & à leurs couvents d'acquérir des biens fonds.

Cette principauté a ses états particuliers, lesquels s'assemblent quatre fois l'an, & qui, des divers officiers héréditaires,

qui leur appartenoient autrefois , ont encore conservé leur maréchal & leur échançon ; leur maréchal dans la famille noble Rœffing , & leur échançon dans celle de Flechtingen. Ces états consistent en trois classes, dont la première comprend le chapitre des chanoines nobles attachés à la cathédrale, ceux des quatre collégiales & trois couvents catholiques : la seconde comprend les gentilshommes qui possèdent des fiefs nobles dans le pays : & la troisième comprend la magistrature des villes de *Halberstadt*, d'Arfschersleben & d'Osterwick. On sent, que restreinte à la matière des contributions de la province ; l'occupation de ces états ne sauroit être dangereuse pour une domination aussi vigilante & aussi ferme que celle du roi de Prusse ; cependant pour obvier dans l'assemblée à tout défaut d'intention ou de conduite , l'on a la précaution convenable d'y faire juger aux députés le maintien de l'autorité du prince , tout comme la conservation des droits des états.

A titre de prince de *Halberstadt*, le roi de Prusse est membre, tant du cercle de basse-Saxe, que du college des princes séculiers dans la diete de l'empire ; il siege & vote en basse-Saxe entre Wolfenbutel & Mecklenbourg ; & à la diete de l'empire entre Wolfenbutel & la Poméranie citérieure. Son contingent est de 432 florins pour les mois romains, & de 162 rixdallers 24 creutzers pour la chambre impériale.

Ce n'est que depuis la paix de Westphalie, qu'érigée en principauté séculière, *Halberstadt* appartient à la maison de Brandebourg : c'étoit avant cette époque un état épiscopal, fondé vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, & devenu protestant vers le milieu du XVI<sup>e</sup>, après avoir été jusques à cette dernière date, suffragant de Mayence (*D. G.*)

*Halberstadt* est la patrie d'Arnifæus (Henningsus) philosophe & médecin estimé au commencement du dix-septième siècle. On fait en général beaucoup de cas de ses ouvrages de politique ; il établit dans la plupart un dogme directement opposé à celui d'Althusius, savoir que l'autorité des princes ne doit jamais être violée par le peuple ; il mourut en 1635. (*D. J.*)

HALDAN I, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede & de Gothland ; attaqué par les Norwégiens qui s'étoient révoltés, les Russes accoururent à son secours & lui aiderent à reconquérir les états qu'il avoit perdus. Fridlef avoit, par ses conseils & par son courage, assuré le succès de cette guerre. Quoique prince & barbare, *Haldan* ne fut point ingrat : il lui aida à conquérir le Danemarck, sur lequel il avoit d'autres droits que celui du plus fort ; il le seconda aussi dans ses projets amoureux ; une victoire assura à Fridlef la possession de Flogerte, princesse Norwégienne. *Haldan*, enfin, alloit régner pour lui-même, lorsque des rebelles conspirerent contre lui & l'assassinerent.

HALDAN II, roi de Suede ; sa vie n'est qu'une suite de meurtres ; c'est un objet dévoué à l'indignation de la postérité, & dont la vue ne peut être utile que dans un siècle où un système aussi dangereux que sublime, a consacré tout ce que les arts ont de plus exquis, à rappeler la barbarie. L'histoire des premiers rois du Nord peut servir du moins à prouver que dans les siècles d'ignorance chaque jour a été marqué par des assassinats. Dans les siècles éclairés on se tue aussi, mais avec plus d'art : la méthode est plus lente, les meurtres moins fréquens ; & le temps que les rois emploient à chercher des prétextes pour se déclarer la guerre, est autant de gagné pour l'humanité. *Haldan* étoit fils de Harald, qui fut assassiné par Frothon, son frere ; un crime fut puni par un crime ; & Frothon (*Voyez ce mot*) fut brûlé dans son palais par son neveu ; Ulvide, sa femme, fut lapidée, & Sivard, son beau-père, expira, comme elle, sous les coups de *Haldan* & de son frere Harald : le premier ajouta encore Eric à tant de victimes de sa vengeance : il avoit été vaincu dans plusieurs combats, mais enfin le plaisir de tremper ses mains dans le sang de son ennemi, le dédommagea de la honte de tant de défaites. Devenu roi de Suede par la mort de l'usurpateur, *Haldan* fit la guerre aux pirates, parce qu'il ne savoit plus à qui la faire. Un rebelle l'appelle en duel, c'étoit Sivald : *Haldan*, qui devoit le châtier, alla hasarder contre lui sa couronne,

sa vie, & compromettre l'autorité des loix : Sivald amena avec lui ses sept enfans, & les huit champions demeurèrent sur la place : Hartbéen veut mesurer sa force avec le vainqueur ; il vient accompagné de six spadassins ; & *Haldan*, soit adresse, soit bravoure, fait encore se délivrer de ses sept ennemis. Il n'étoit point marié, mais il étoit amoureux, & cette passion qui adoucit les mœurs des autres hommes, ne fit que donner à son caractère plus de férocité. Thorilde, fille de Grimo, étoit l'objet de son amour : il massacra le pere pour obtenir la fille ; ou peut-être n'aspiroit-il à la main de Thorilde que pour avoir la gloire d'étendre Grimo à ses piés. Le meurtre d'un corsaire nommé *Ebbo* fut le dernier de ses exploits. (*M. DE SACY.*)

HALDE, (*Géogr.*) ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus, sur la côte de l'Océan & du golfe d'Iddesfiord, aux frontières de la Suede, au couchant & à cinq milles de Frédéricstadt. *Long.* 28. 25 ; *latit.* 59. 45. (*D. J.*)

HALDENSLEBEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, au duché de Magdebourg, près de Helmstadt.

HALDENSTEIN, (*Géogr.*) petite baronnie de Suisse, libre & indépendante, avec un château, près de Coire, bâti en 1547 par Jean-Jacques de Châtillon, ambassadeur de France ; il appartient aujourd'hui, ainsi que la baronnie, à MM. de Shavenstein, les plus riches seigneurs des Grisons, qui y ont introduit le calvinisme. (*D. J.*)

HALDS-AMPT, (*Géogr.*) bailliage de Danemarck, dans le nord Jutland, & dans la préfecture de Wibourg : il renferme 67 paroisses, & tire son nom d'un vieux château, situé au bord d'un lac, & qui dans le temps de la catholicité servoit de retraite aux évêques de Wibourg. (*D. G.*)

HALE, f. m. (*Physiq.*) qualité de l'atmosphère, dont l'effet est de sécher le linge & les plantes, & de noircir la peau de ceux qui y sont exposés. Le *hale* est l'effet de trois causes combinées, le vent, la chaleur, & la sécheresse.

\* HALE A BORD, (*Marine.*) corde qui approche une chaloupe du vaisseau, quand elle est amarrée à l'arrière.

HALE, (*Géogr. anc.*) ville de Theffalie sur le fleuve Amphryse, & près du mont Othrys, entre Pharsale & Thebes de Phriotide. Cette ville est écrite *Alos* dans le dictionnaire de la Martiniere. Philippe s'en empara, la remit aux Pharsaliens, & emmena les habitans esclaves ; elle s'appelloit constamment *ἄλος*, & les habitans *ἄλεις*. (*D. J.*)

HALÉBARDE, f. f. l'h s'aspire (*Art milit. & Hist.*) arme offensive composée d'un long fût ou bâton d'environ cinq piés, qui a un crochet ou un fer plat échancré en forme de croissant, & au bout une grande lame forte & aiguë.

La *halebardo* étoit autrefois une arme fort commune dans les armées, où il y avoit des compagnies de halebardiens ; les sergens d'infanterie sont encore armés de *halebardes*.

On l'appelloit *hache danoise*, parce que les Danois s'en servoient & la portoient sur l'épaule gauche ; des Danois elle a passé aux Ecoffois, des Ecoffois aux Anglois, & de ceux-ci aux François. *Chambers.* (Q)

HALEBAS, f. m. (*Marine.*) c'est une corde ou manœuvre qui aide à amener la vergue quand elle ne descend pas avec assez de facilité ; elle tient au racage. *Voyez* CALEBAS. (Z)

HALEBRAN, *voyez* HALLEBRAN.

\* HALECRET, f. m. ancienne arme défensive qui consistoit en un corselet de fer battu, composé de deux pieces, dont l'une couvroit la poitrine, & l'autre les épaules. Le *halecret* étoit plus léger que la cuirasse. La cavalerie françoise, qu'on appelloit sous Louis XI *les hommes d'armes*, portoit le *halecret*.

HALÉENS (JEUX), *Antiq. grecq.* jeux célébrés par les Tégéates en l'honneur de Minerve : nous n'avons point de connoissance de la nature de ces jeux. (*D. J.*)

\* HALEINE, f. f. (*Gramm.*) l'air que l'on expire par la bouche ; ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, tant simples que figurées.

HALEINE, (*Manège & maréchall.*) La force ou la durée de l'*haleine* dépend de la conformation du thorax, du volume des poumons, & de leur dilatabilité.

Des chevaux plats, c'est-à-dire des che-

vaux dont les côtes sont ferrées, ont rarement beaucoup d'*haleine*; des chevaux pouffifs, soit à raison de la viscosité des humeurs qui remplissent en eux les tuyaux bronchiques, soit à raison du dessèchement de ces canaux aériens & des vésicules pulmonaires, ont l'*haleine* courte & toujours laborieuse. Voy. POUSSE. Des chevaux dont la glotte, la trachée-artère, les naseaux, &c. pèchent par trop d'étroitesse, sont communément gros d'*haleine*. Voyez GROS D'HALEINE.

L'accélération de la circulation, la surabondance du sang dans les poumons, l'irritation des nerfs de ce viscère & des nerfs moteurs des muscles du thorax, la tension de tous les organes qui concourent à la respiration, la violence des mouvemens du cœur sont-elles portées à un tel point que l'animal par ses inspirations & ses expirations fréquentes & redoublées ne peut vaincre les obstacles qui s'opposent en lui à l'introduction de l'air, il est incontestablement hors d'*haleine*.

Travailler un cheval modérément, & augmenter insensiblement & chaque jour son exercice, c'est lui procurer les moyens de fournir sans peine aux airs qui exigent les plus grands efforts de sa part, ou de résister à de longues & vives courses, en habituant par degrés toutes ses parties aux mouvemens auxquels elles sont naturellement disposées, & en sollicitant les vaisseaux, tant aériens que sanguins de ses poumons, à des dilatations dont ils sont susceptibles, & qui deviennent toujours plus aisées & moins pénibles: c'est ainsi que l'on met l'animal en *haleine*.

On donne, on fait reprendre *haleine* au cheval, si l'on ralentit ou si l'on suspend son action; on le tient en *haleine*, si on l'exerce constamment. Les raisons du recouvrement de la liberté de sa respiration, dans le premier cas, & de la facilité de son *haleine*, dans le second, se présentent d'abord à quiconque réfléchit sur les causes qui peuvent troubler & déranger cette fonction, & ce mouvement alternatif sans lequel l'animal ne sauroit subsister.

HALEN, (*Géogr.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant autrichien, sur la Gèete, à cinq lieues de Louvain. Long. 22. 42; lat. 50. 58. (*D. J.*)

HALENTE, (*Géogr.*) petite rivière d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure; elle se perd dans la mer de Toscane. *Haletes* est son ancien nom latin; Cicéron l'appelle *nobilem amnem*, & c'est la même rivière que le *Haler* ou l'*Elées* de Strabon, & l'*Elea* d'Etienne. (*D. J.*)

HALER, v. act. (*Marine.*) c'est tirer un câble, un cordage, une manœuvre; & faire force dessus, pour le bander ou roidir. Pour *haler* sur une manœuvre, les matelots donnent tous en même temps la secousse, afin d'imprimer plus de force; & pour concerter le moment de cette secousse, le contre-mâitre ou quelqu'autre dit à haute voix ce mot, *hale*. Quand il faut *haler* sur une bouline, le contre-mâitre dit, pour les faire tenir prêts, *un, deux, trois*; & au mot de *trois* ils donnent tous d'un commun accord la secousse à la bouline. Quand on manœuvre les couets on crie trois fois, *amure*; & pour l'écoute on dit trois fois, *borde*; & au troisième cri on *hale* sur la manœuvre.

*Haler* se dit aussi pour tirer quelque chose vers l'endroit que l'on veut, ou le changer de situation. On dit, *hale ce bateau à bord*, c'est le tirer à terre au moyen d'une corde. On nomme *hale à bord* la corde qui sert à la chaloupe, pour s'approcher du bord, lorsqu'elle est amarrée à l'arrière du vaisseau.

*Haler à la cordelle*, tirer une corde pour faire avancer un bâtiment dans une rivière. (*Z*)

HALER, le chanvre, (*Corderie.*) c'est le dessécher, pour le disposer à être broyé. Voyez l'art. CHANVRE.

HALEUR, s. m. (*Marine.*) c'est le batelier qui tire un bateau avec une corde passée autour de son corps ou de ses épaules. (*Z*)

HALF-PENNY, s. m. (*Commer.*) c'est une monnaie de cuivre courante en Angleterre, & qui vaut la moitié d'un sou du pays, c'est-à-dire, environ un sou argent de France.

HALI, s. m. (*Comm.*) poids dont on se sert à Queda, ville considérable du détroit de Malaca, dans les Indes orientales. Un *hali* contient seize gantas, & un gantas quatre guppas, & quinze *hali* font un bahar,

bahar, pesant quatre cents cinquante livres poids de marc. *Voyez* BAHAR. Il y en a qui disent *nali* au lieu de *hali*. *Dictionn. de Commerce.* (G)

**HALIARTE**, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece, dans la Béotie. Strabon, *liv. IX*, dit qu'elle ne subsistoit plus de son temps; qu'elle fut détruite par les Romains dans la guerre contre Persée; & qu'elle étoit située près d'un lac ou d'un étang marécageux qui portoit les plus beaux roseaux du monde, pour faire des flûtes & des chalumeaux. Plutarque en parle comme Strabon dans la vie de Sylla; il nomme ce lac *Céphisside*, à cause du fleuve Céphise qui y mêloit ses eaux. Les poètes dans leurs ouvrages ne manquent guère de joindre Coronée & *Haliarte*, non seulement à cause de leur proximité, mais parce que deux freres, Corone & *Haliarte*, avoient fondé ces deux villes. (D. J.)

**HALIBRAN**, jeune canard. *V. l'article CANARD*, & HALLEBRANS.

**HALICARNASSE**, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie dans la Carie, dont elle étoit la capitale; on en rapporte la fondation à des Grecs venus d'Argos. Elle possédoit un port magnifique, de bonnes fortifications, & de grandes richesses: elle avoit été la résidence des rois de Carie, & particulièrement de Mausole, dont le fameux tombeau servit à lui donner un nouveau lustre. On peut voir dans Arrien la difficulté qu'Alexandre trouva lorsqu'il en fit le siege. Une médaille frappée sous Geta prouve par sa légende, que sous les Romains cette ville se gouverna par ses propres loix, & jouit de sa liberté. Elle a donné naissance à deux fameux historiens qui seuls l'auroient immortalisée, Hérodote & Denis.

Hérodote, le pere de l'histoire profane, naquit l'an 404 avant J. C. il mit tous ses soins à tâcher d'apprendre dans ses voyages l'histoire des nations, & en composa les neuf livres qui nous restent de lui. Les Grecs en firent tant de cas, lorsqu'il les récita dans l'assemblée des jeux olympiques, qu'ils leur donnerent le nom des neuf muses. L'histoire d'Hérodote est écrite en dialecte ionique. Son style est plein de charmes, de douceur, & de délicatesse. Malgré les critiques qu'on a faites d'Hérodote, il

*Tome XVII.*

est toujours constant que son ouvrage renferme ce que nous connoissons de plus certain sur l'histoire ancienne des différens peuples.

Denis, surnommé d'*Halicarnasse*, du nom de sa patrie, est en même temps un des plus célèbres historiens & des plus judicieux critiques de l'antiquité; il vint à Rome après la bataille d'Adium, trente ans avant J. C. & y demeura vingt-deux ans sous le regne d'Auguste. Il composa en grec l'histoire des antiquités romaines, & les distribua en vingt livres, dont il ne nous reste que les onze premiers; c'est un ouvrage que nous ne nous lassons point de lire & de consulter: on connoît la traduction françoise du P. le Jay, & de M. Belanger docteur de Sorbonne. Nous avons encore d'autres œuvres de Denis d'*Halicarnasse*; M. Hudson en a procuré la meilleure édition en grec & en latin, à Oxford, 1704, *in-fol.* (D. J.)

\***HALIES**, f. f. pl. (*Antiquit.*) fêtes qui se célébroient à Rhodes en l'honneur du soleil, le 24 du mois Gorpiaus; les hommes & les jeunes garçons y combattoient, & celui qui sortoit victorieux étoit récompensé d'une couronne de peuplier. Athénée a fait mention des *halies* dans son treizieme livre. Ce mot est dérivé de *ἥλιος*, qui dans le dialecte dorique s'écrit pour *ἥλιος*, soleil.

**HALIME**, f. m. (*Jardinage.*) petit arbrisseau que l'on appelle en françois *pourpier de mer*; il pousse des rameaux assez longs, rampans & de couleur bleue, garnis de feuilles oblongues semblables au pourpier, mais un peu plus blanches. Les fleurs tirent sur le purpurin, & sont suivies de beaucoup de semences rondes qui en multiplient l'espece.

Cet arbrisseau croît dans les lieux maritimes & sablonneux; il résiste au plus grand froid. (Z)

**HALINATRUM**, ou **HALINATRUM**, (*Hist. nat. Minér.*) quelques naturalistes nomment ainsi un sel alkali fixe qui se trouve dans les anciennes murailles & voûtes, à la surface desquelles on le voit paroître sous la forme d'une poudre, & sans prendre de figure régulière ou cristallisée; il effleure aussi en quelques endroits de

B

surface de la terre. Voyez la *Minéralogie* de Wallerius, tome I, p. 325.

Il ne faut point confondre le sel alkali dont il est ici question, avec celui qu'Agri-cola & quelques autres naturalistes nomment *halinitrum*. Ce dernier n'est autre chose que du nitre ou du salpêtre. (—)

HALITZ, *Halicia*, (Géogr.) petite ville de Pologne, capitale d'un petit pays de même nom, dans la Russie rouge, sur le Niefter, à quinze milles S. E. de Lembourg, vingt N. O. de Kaminieck. Long. 43, 35; lat. 49, 20. (D. J.)

HALL, (Géogr.) *Hala ad Ænum*, ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans le Tyrol, au quartier d'Innthal, sur l'Inn, à quelques lieues plus bas qu'Inspruck; elle existe dès l'an 1102, & renferme une église paroissiale, un college de jésuites, un couvent de St. François, & un chapitre de filles, doté d'une église très-riche, ouvrage de la dévotion des princes du pays. Au moyen de la navigation de l'Inn, cette ville fait avec l'Autriche un commerce considérable, & elle a dans son enceinte un grand & bel hôtel de monnoie, dont la fabrication s'exécute par des rouages que l'eau fait mouvoir. Mais l'importance principale de cette ville consiste dans ses salines, qui, tous frais faits, rapportent, dit-on, à la cour deux cents mille rixdallers par an. La matiere brute s'en tire par gros quartiers très-durs, d'une haute montagne du voisinage; pour amollir ces quartiers, & les dépouiller de ce qu'ils peuvent avoir de sale & d'hétérogene, on les jette dans de grands creux pleins d'eau douce, où ils reposent pendant quelques mois. Devenue salée par cette opération, l'eau des creux se conduit alors par des canaux de bois, dans les chaudières de Hall, où l'action du feu donne au sel la forme & la finesse qu'on lui destine. (D. G.)

HALLAGE, f. m. (Jurispr.) est un droit seigneurial qui est dû au roi ou autre seigneur du lieu, par les marchands, pour la permission de vendre sous les halles, à l'entretien desquelles le produit de ce droit est ordinairement destiné.

Il est parlé de ce droit dans les anciennes ordonnances. Voyez le *Recueil de celles de la troisieme race*, tome II, p. 398 & 581:

il en est aussi fait mention dans le livre de l'*Echevinage de Paris*. Voyez le gloss. de M. de Lauriere, au mot *hallage*.

Le *hallage* est différent du *tonlieu* ou *placage*, qui se paie pour toute sorte de places que les marchands occupent dans la foire ou marché, ou pour la vente & achat des marchandises. Voyez TONLIEU. (A)

HALLALI, f. m. (Chasse.) cri qui marque que le cerf est sur ses fins.

HALLAND, *Hollandia*, (Géogr.) contrée de Suede dans le Schone, le long de la mer de Danemarck, appartenante à la Suede depuis 1645. Elle peut avoir de côtes vingt-sept lieues marines. (D. J.)

HALLE, f. f. (l'h s'aspire) Commerce; place publique destinée dans les villes & bourgs un peu considérables, à tenir les marchés de toutes sortes de marchandises & denrées, particulièrement de celles qui servent à la vie, comme grains, farines, légumes, &c.

On confond quelquefois le mot de *halle* avec celui de *marché*, en les prenant l'un & l'autre pour la place dans laquelle les marchands forains viennent à certains jours marqués, qu'on nomme *jours de marché*, étaler & vendre leur marchandise. Il y a cependant quelque différence; le nom de *marché* appartenant à toute la place en général où se font ces assemblées de vendeurs & d'acheteurs, & celui de *halle* ne signifiant que cette portion particuliere de la place qui est couverte d'un appentis, & quelquefois enfermée de murs pour la sûreté des marchandises, & pour les garantir de la pluie & autres intempéries de l'air.

*Halle* se disoit aussi autrefois de ces grands édifices de charpente couverts de tuiles, entourés de murs & fermés de portes, où se tiennent plusieurs des principales foires de France.

C'est ainsi, entr'autres, que la foire Saint-Germain qui se tient à Paris, & la franche de Caen, si célèbre en basse Normandie, sont appellées dans les titres de leur établissement; & c'est pareillement de deux de ces sortes de bâtimens destinés aux anciennes foires de Paris, que les principaux marchés de cette ville ont pris le nom de *halles*.

C'est à Philippe Auguste que cette capitale doit l'établissement de ses *halles* dans le lieu où elles sont présentement. Ce prince y transféra les foires qui se tenoient dans les fauxbourgs Saint-Martin & Saint-Denis; elles furent ensuite converties en marchés par la suppression des foires; & en 1550 Henri II ordonna qu'elles seroient rebâties. Il n'est point arrivé depuis de changement considérable aux *halles* de Paris; & elles se trouvent présentement à peu près de même qu'elles furent rebâties dans le milieu du seizième siècle.

Toutes les *halles* de Paris, à l'exception de la *halle* aux vins, sont renfermées dans celui des vingt quartiers de cette capitale, que l'on appelle le quartier des *halles*, qui est bornée à l'orient par la rue Saint-Denis, au nord par la rue Mauconseil, à l'occident par les rues Comtesse - d'Artois & de la Tonnelierie, & au midi par celles de la Ferronnerie, de Saint-Honoré, & de la Chaussée.

Les *halles* sont ou couvertes ou découvertes: les *halles* couvertes sont la *halle aux draps*, la *halle aux toiles*, la *halle aux cuirs*, la *halle à la saline*, autrement le *fief d'Alby*, la *halle à la marée fraîche*, le *parquet à la marée*, & la *halle au vin*, dont nous dirons un mot ci-dessous.

Les *halles* découvertes sont la grande *halle* qui contient la *halle* ou marché au blé & autres grains qui s'y vendent tous les mercredis & samedis; la *halle* à la farine qui ouvre tous les jours; la *halle* au beurre qui se tient tous les jeudis après dîner; la *halle* à la chandelle, où les chandeliers privilégiés apportent celles qu'ils fabriquent; elle ne se tient que tous les samedis; la *halle* aux chanvres, filasses, & cordes à puits, où cette marchandise se débite tous les jours; la *halle* aux pots de grès & à la boissellerie, ouverte également tous les jours: enfin la *halle* à la chair de porc frais & salé, qui se tient les mercredi & samedi.

Au milieu de la grande *halle* est établi le poids-le-roi, pour toutes les diverses sortes de marchandises qui se vendent dans ces différentes *halles*, & dont les pesées sont trop fortes pour être faites dans des balances communes. On voit aussi au milieu

du quartier des *halles*, le pilori, espece de tour où l'on expose plusieurs sortes de malfaiteurs, & entr'autres les banqueroutiers frauduleux. Voyez PILORI & POIDS-LE-ROI.

Outre toutes les *halles* comprises dans l'enceinte de la grande *halle*, il y a encore la *halle* du poisson d'eau-douce le long de la rue de la Coffonnerie; la vente de cette marchandise commence à trois heures du matin, & finit à sept. La *halle* du pilori où se trouvent la *halle* au beurre en petites mottes, & la *halle* aux œufs que les coquetiers y apportent de Normandie & de Brie. Enfin on met au nombre des *halles* découvertes la *halle* aux poirées & la rue aux fers, où les jardiniers & les marchandés bouquetières, les herbieres & les herboristes, exposent leurs denrées.

Des sept *halles* couvertes de Paris, les deux plus considérables sont la *halle* aux draps & la *halle* aux toiles. La *halle* aux draps est un grand bâtiment destiné à recevoir tous les draps & autres étoffes de la mercerie qui sont apportés à Paris, pour y être visités, aunés & marqués par les maîtres & gardes des deux corps de la draperie & de la mercerie & par les auneurs par eux commis à cet effet. La *halle* aux toiles se tient dans le même bâtiment; avec cette différence, que tous les apparemens hauts & une partie de ceux d'en bas, sont destinés pour la draperie, & qu'il n'y a que quelques travées du bas réservées pour la toilerie.

La *halle* au vin est établie hors de la ville, assez proche de la porte Saint-Bernard. Elle consiste en de grands celliers & en plusieurs caves qui servent d'étape aux vins venant à Paris par la riviere. Au dessus des celliers sont de vastes greniers où l'on peut conserver une grande quantité de grains pour servir en cas de nécessité publique. Il s'observe dans toutes ces *halles* & pour les différentes marchandises, une police très-réguliere conforme à divers réglemens, dont on peut voir le détail dans le *Dictionn. de Commerce* de M. Savary, aussi-bien que ce qui regarde les *halles* de la ville d'Amiens, sous le mot HALLE. Voyez le *Dictionnaire de Commerce*.

HALLE, *Hala* Magdeburgica, (*Géogr.*)

ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au duché de Magdebourg, avec une fameuse université fondée en 1694. Son nom lui vient des salines que les Hermandures y trouverent, & qui subsistent toujours; elle appartient par le traité de Westphalie à l'électeur de Brandebourg; elle est dans une grande plaine agréable sur la Saale, à 5 milles N. O. de Leipfick, 8 S. O. de Wirtemberg, 11 S. E. de Magdebourg. Long. 30, 8; latit. 52, 36.

C'est la patrie de Balthazar Brunner, & de Paul Herman: le premier voyagea beaucoup, cultiva la médecine & la chymie, & mourut en 1604 âgé de 71 ans; le dernier est un des célèbres botanistes du dix-septième siècle. Il fut reçu professeur dans cette science à Leyde, après avoir exercé la médecine à Ceylan, & mourut en 1695. On a publié la vie de plusieurs autres savans nés à Halle, ou qui en ont été professeurs; j'y renvoie les curieux en biographie. (D. J.)

HALLE, (Géog.) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe, avec des salines sur la rivière de Kober, entre des rochers & des montagnes. Elle est située aux confins du Palatinat, de la Franconie, & du duché de Wirtemberg, à neuf de nos lieux E. d'Eilbron, quinze N. E. de Stutgard. Elle doit sa fondation aux sources salées. Long. 27, 30; latit. 49, 6. (D. J.)

§ HALLE ou HALL, (Géogr. ecclési.) *Halla*, petite ville sur la Senne, à trois lieux de Bruxelles, à dix de Mons, renommée par une image de la Vierge, de bois doré, couronnée de fin or: elle a sur son estomac six grosses perles avec un beau rubis au milieu, & est vêtue d'une douze robes que les députés de douze villes & bourgs lui apportent tous les ans le premier septembre. Douze apôtres & deux anges d'argent ornent l'autel. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, y a fait de beaux présens, entr'autres de deux figures, d'un cavalier & d'un soldat d'argent, armés de toutes pièces: son fils, Charles le Guerrier, y donna un faucon d'argent. On ne voit nulle part, excepté à Lorette, un si grand nombre de lampes, de croix, de calices, de cottes d'armes, d'étendards, enfan, de figures d'or & d'argent, que les

plus grands princes & seigneurs ont consacré à cette image.

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, mourut à Halle en 1404, sous l'habit de chartreux. *Mémoire pris sur les lieux, où j'étois en octobre 1769.*

Juste-Lipse après avoir fait un volume entier des miracles de Notre-Dame de Halle, lui dédia sa plume, sur quoi Scaliger fit ces vers:

*Post opus explicitum, quod tot miracula narrat,*

*Pennam Lipsiades hanc tibi, Virgo, dicat,  
Nil potuit levius pennâ tibi, Virgo, dicare,  
Ni forte est levius quod tibi scripsit opus.*

Voyez Menagiana, tome IV. Long. 22, 50; lat. 50, 44. (C)

HALLEBRANS, (Vénerie.) sont les petits des canards sauvages: pour prendre des *hallebrans*, quand on a quelque étang dans les îlots duquel les cannes sauvages ont coutume de couvrir, on va battre les grandes herbes de ces îlots pour en faire sortir toute la peuplade qui se met à la nage; on la suit dans un bachot avec un large filet qui traverse l'étang; on fait ainsi marcher les cannetons devant soi pour les acculer, & on les prend: ces sortes de chasses sont souvent très-copieuses.

\* HALLE - CRUES, ou ERÈS, s. f. (Manuf.) sorte de toiles qui se fabriquent en Bretagne, & qu'on envoie aux îles Canaries.

HALLEIN, (Géogr.) *Haliola*, petite ville d'Allemagne au cercle de Bavière, dans l'évêché de Saltzbourg. Elle est sur la Saltza, entre des montagnes, dans lesquelles il y a des mines de sel fort curieuses, qui sont la richesse de la ville & du pays; Zeyler dans sa topographie de la Bavière, les a décrites avec soin. Cette ville est à quatre de nos lieux S. de Saltzbourg. Long. 30, 50; lat. 47, 33. (D. J.)

HALLENBERG, (Géogr.) petite ville d'Allemagne, en Westphalie, appartenante à l'électeur de Cologne.

HALLER, (Géogr.) rivière d'Allemagne dans la principauté de Calenberg, au pays de Lunebourg; elle va se jeter dans la Leine.

HALLERMUNDE, (Géogr.) comté

de l'empire d'Allemagne, dans la principauté de Calemburg, entre la Leine & le Deister.

HALLERSDORFF, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, près de Forcheim.

HALLERSPRUNG, (*Géogr.*) ville & bailliage de la principauté de Calemburg, à trois lieues de Hannovre.

HALLIER, *s. m.* (*Commerce.*) marchand qui étale aux halles. *Voyez* HALLE.

Il se dit aussi du garde d'une halle, ou de celui qui a soin de la fermer, & d'y garder les marchandises qu'on y laisse. Par les réglemens les marchands forains de toiles sont tenus de les venir décharger à la halle & de les laisser en garde au *hallier*, jusqu'à ce qu'elles soient vendues sans pouvoir les en retirer pour les emporter. *Dictionn. de Comm.* (G)

HALLIER, (*l'h s'aspire*) *Chasse*; sorte de filet qu'on tend en manière de haie dans un champ. *Hallier* se dit aussi d'un buisson, d'un arbrisseau; on dit, ce lievre s'est sauvé parmi les *halliers*.

HALLIFAX, *Olicana*, (*Géog.*) ville considérable d'Angleterre en Yorkshire, remarquable par ses manufactures de laine; elle est à 50 lieues N. O. de Londres. *Long.* 25, 50; *lat.* 53, 38.

Savile (le chevalier Henri), naquit à *Hallifax* en 1549; il se fit un nom par son habileté dans les mathématiques, & la langue grecque qu'il eut l'honneur d'enseigner à la reine Elisabeth. Il a publié un traité sur Euclide en 1620, une belle édition de S. Chrysostome en grec, *Etonæ*, 1613, en 8 vol. *in-fol.* un commentaire en anglois sur la milice des Romains, & quelques autres ouvrages estimés: mais l'université d'Oxford n'oubliera jamais les deux chaires, l'une de géométrie, & l'autre d'astronomie, qu'il y a fondées de son propre bien en 1619. Il mourut comblé d'estime & de regrets en 1622, âgé de 73 ans. (*D. J.*)

HALLINGDAL, (*Géog.*) district de Norwege, dans la province d'Aggerhus.

HALLOE, (*Géogr.*) petite ville de la province de Stormarie, au duché de Holstein, dans le bailliage de Segeberg.

HALMSTAD, (*Géog.*) ville de Suede, dans la province de Halland, dans la Gothie

méridionale; elle est fortifiée, & a un port sur la mer Baltique.

HALMYRAGA, (*Hist. nat.*) les anciens entendoient par-là une espèce de *natrum* très-pur. Pline dit qu'on en distinguoit deux espèces; le plus pur s'appelloit *halmyraga*, & celui qui étoit mêlé de terre s'appelloit *agrium*; le premier venoit de Médie, & le second de Thrace. *Voyez* NATRUM. Lorsqu'on le trouvoit à la surface de la terre sous une forme concrète, ce sel se nommoit aussi *halmyrax*.

HALO, *s. m.* (*Physiq.*) météore qui paroît en forme d'anneau ou de cercle lumineux & de diverses couleurs, autour du soleil, de la lune & des étoiles. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot est formé du grec *άλως* ou *άλων*, *area*, aire, surface.

Les physiciens regardent le *halo* comme un effet de la réfraction des rayons de lumière qui passent par les vésicules fines & rares d'une petite nue ou vapeur, laquelle se trouve dans notre atmosphère. Ces rayons arrivent à l'œil du spectateur, après avoir souffert sans réflexion dans les gouttes de la nue deux réfractions; l'une à l'entrée, l'autre à leur sortie; & la différente réfrangibilité des rayons produit les différentes couleurs du *halo*. *V. RÉFRANGIBILITÉ, RÉFRACTION, & COULEUR.*

On confirme cette explication en ajoutant qu'une certaine quantité d'eau étant lancée vers le soleil, on la voit, dans le moment qu'elle se brise & se disperse en gouttes, former une espèce d'*halo* ou d'arc-en-ciel représentant les mêmes couleurs que le véritable, avec cette différence que dans l'arc-en-ciel ordinaire il y a réflexion avec réfraction, & que dans le *halo* il n'y a que réfraction. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

Ces sortes de couronnes sont quelquefois blanches, & d'autres fois elles ont les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel; tantôt on n'en voit qu'une, & tantôt on en voit plusieurs qui sont concentriques: Snellius dit qu'il en a vu six autour du soleil. Le diamètre de celles qu'on a observées autour de Sirius & de Jupiter, n'a jamais été de plus de cinq degrés; celles de la lune vont depuis deux degrés jusqu'à quatre-vingt-dix de largeur. Le diamètre de ces

couronnes varie pendant le temps qu'on observe le phénomène.

On peut produire artificiellement de semblables couronnes, en mettant, lorsqu'il fait froid, entre l'œil & une bougie allumée un pot plein d'eau chaude, dont la vapeur monte en haut: c'est pour cela que l'on apperçoit souvent ces anneaux dans les bains autour de la bougie.

Une autre maniere de représenter ce phénomène, c'est de pomper l'air d'une cloche de verre, & regardant à travers cette cloche la flamme d'une chandelle placée derrière la cloche: car aussi-tôt que l'air se fera raréfié jusqu'à un certain point, on ne manquera pas d'appercevoir un anneau autour de la flamme. On peut voir la même chose, en faisant rentrer dans un récipient l'air qui en avoit été pompé; car dès que cet air se trouvera avoir la même densité, on verra paroître cet anneau avec diverses couleurs. De même, lorsqu'on met deux verres objectifs de grands télescopes l'un sur l'autre, la lumière qui tombe dessus passe à travers en quelques endroits, & se réfléchit des endroits voisins; ce qui fait paroître divers anneaux colorés: c'est ce qu'on remarque encore, lorsqu'on fait de petites bulles d'air avec l'eau de savon; car on voit dessus & à travers ces bulles de semblables anneaux colorés. *Musschenbr. Essai de physique.*

Voici les principales raisons par lesquelles M. Musschenbroeck prouve que la cause des *halos* est dans notre atmosphère. S'il y a une atmosphère autour des astres précédens, il paroît impossible qu'elle soit de l'étendue qu'on observe dans les *halos*. Ces couronnes ne peuvent être apperçues que de peu de personnes à la fois, & rarement à une plus grande distance que deux ou trois lieues; elles disparoissent aussi tôt que le vent vient à souffler, quoiqu'elles continuent quelquefois lorsqu'il ne fait qu'un petit vent frais: mais dès qu'il augmente, elles se dissipent. Personne ne les a jamais observées dans un temps tout-à-fait serein. Si le nuage flotte dans l'air, la couronne commence à disparoître du côté où l'air devient plus net.

Les couronnes des *halos* sont plus foibles que celles de l'arc-en-ciel. Dans les cou-

ronnes de *halo* que M. Newton vit en 1692, les couleurs se suivoient du centre vers la circonférence, de la maniere suivante. La couleur de l'anneau interne étoit bleue en dedans, blanche au milieu, & rouge en dehors; la couleur interne du second anneau étoit pourpre, ensuite bleue, puis verte, jaune, & d'un rouge pâle. La couleur interne du troisieme anneau étoit d'un bleu pâle, & l'externe d'un rouge pâle. M. Huyghens a observé dans le contour extérieur un bleu pâle, & dans l'intérieur une couleur rouge. M. Musschenbroeck a vu plusieurs couronnes dont la couleur interne étoit rouge; & d'autres observateurs ont encore indiqué diverses variétés.

Ce phénomène n'arrive pas tous les jours: la raison principale est qu'il faut que les particules soient assez raréfiées pour donner passage aux rayons: car autrement elles forment des nuages épais qui ne transmettent pas la lumière. Cependant les *halos* sont plus fréquens qu'on ne le croit; on n'y fait pas attention, parce que l'on envisage rarement le soleil pendant le jour. Mais les observateurs attentifs assurent que ce phénomène est fréquent. Depuis le premier de janvier jusqu'au premier de juin 1735, M. Musschenbroeck a vu à Utrecht ces couronnes environ vingt fois autour du soleil; & un autre physicien a observé le même phénomène plus de soixante fois en un an.

M. Fritsch vit le 11 avril 1729 autour du soleil un cercle qui avoit trois couleurs, dont l'externe étoit rouge, celle du milieu jaune, & l'interne blanche; & il se trouvoit éloigné du soleil de deux diamètres de cet astre. On y remarquoit outre cela un cercle blanc parallèle à l'horizon, qui passoit par le soleil: il y avoit encore deux autres demi-cercles blancs plus petits qui commençoient de chaque côté dans le soleil, & qui étoient placés au dedans du grand cercle.

On a tort de croire que les *halos* annoncent la pluie ou l'orage; souvent le lendemain & quelques autres jours après il fait un temps fort serein & fort calme. Ceux qui veulent approfondir davantage ce sujet, peuvent recourir au traité posthume de M. Huyghens, de *coronis*; à l'*Optique* de New-

ton, *liv. II, ch. iv.*, & à l'*Essai de physique* de Muffchenbroeck, d'où cet article est tiré par extrait. (O)

HALOA, f. f. (*Histoire anc.*) fêtes qui se célébroient dans Athenes, au mois Posideonis, à l'honneur de Cérés Haloade : c'étoit le temps où l'on battoit le blé de la récolte.

HALOIR, f. m. (*Corderie.*) est une carverne de six ou sept piés de hauteur, cinq à six de largeur, & neuf à dix de profondeur, ou bien quelque chose d'équivalent ; on expose autant qu'on peut le *haloir* au soleil du midi & à l'abri de la bise.

A quatre piés au dessus du foyer du *haloir*, on place des barreaux de bois qui traversent le *haloir* d'un mur à l'autre, & qui y sont assujettis : c'est sur ces morceaux de bois qu'on étend le chanvre qu'on veut hâler, c'est-à-dire, faire sécher, jusqu'à ce qu'il soit en état d'aller à la broie.

Tout étant ainsi disposé, une femme attentive a soin d'entretenir perpétuellement sous le chanvre un petit feu de chenevottes ; de le retourner de temps en temps, pour qu'il se desseche par-tout également ; & d'en remettre de nouveau à mesure qu'on ôte celui qui est assez sec pour être porté à la broie.

HALONESE (LA), *Géog. anc.* petite isle de la mer Egée, au couchant de Lemnos, & à l'orient de l'embouchure du golfe Therméen ; il en est beaucoup question dans les harangues d'Eschine & de Démosthène : elle est accompagnée de deux autres petites isles, dont l'une est nommée *Piperi*, anciennement *Peparrhete*, & l'autre *Jura*. La *Halonese* s'appelle aujourd'hui *Lanis* ou *Pelagisi*. Pline & Etienne le géographe parlent de deux autres petites isles du même nom, mais différentes de la nôtre. (D. J.)

HALOSACHNE, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une espece de sel marin formé par l'évaporation de l'eau de la mer qui avoit été portée par la violence des flots dans les creux des rochers, où la chaleur du soleil lui faisoit prendre de la consistance : il est, dit-on, sous la forme d'une poudre, & quelquefois il s'attache sur des corps marins, sous une forme plus solide. Ce sel ne diffère aucunement du sel marin ordinaire. *Voyez*

SEL MARIN. Les anciens ont aussi nommé ce sel, *parætonium* & *spuma maris*. (—)

HALOS ANTHOS, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une substance saline, tenace, visqueuse, grasse & bitumineuse, que l'on trouvoit nageante à la surface des eaux de quelques fontaines & rivières. On dit qu'elle est ou jaunâtre, ou noirâtre, ou verdâtre, ou tirant sur le bleu. Dioscoride raconte que cette substance se trouvoit à la surface des eaux du Nil & de quelques lacs ; qu'elle étoit jaune, d'un goût très-piquant, grasse, & d'une odeur fétide : il ajoute qu'elle étoit soluble dans l'huile ; ce qui prouve que c'étoit un bitume mêlé de particules salines. *Voyez Hill, Hist. nat. des fossiles*. Quelques auteurs ont cru que le *halos anthos* étoit la même chose que le *sperma ceti*, ou blanc de baleine. (—)

\* HALOT, f. m. (*Chasse.*) trou dans les garennes, où le gibier se retire, & où les lapins font leurs petits : c'est delà que vient le mot *halotière*. L'ordonnance veut que ceux qui auront détruit les *halots* soient punis comme voleurs.

HALOTECHNIE, f. f. (*Chym.*) on donne ce nom à une branche de la chymie, qui s'occupe de la nature, de la préparation, ou de la composition des différens sels ; on la nomme aussi *Halurgie* : ce mot vient du grec *ἅλς*, sel. *Voyez SEL, NITRE, VITRIOL, &c.*

HALPO, ou HALAPO, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans la Nouvelle Espagne, dans la province de Tabasco, & sur la rivière de ce nom, à 3 lieues au dessus d'Estapo ; elle est passablement riche & habitée par des Indiens. *Longit.* 273, 40 ; *lat.* 27, 48. (D. J.)

\* HALQUE, f. m. (*Botaniqu.*) grand arbre épineux qui a la feuille du genievre, & qui porte une gomme si semblable au mastic, qu'on s'en sert pour l'adultérer : il croît en Lybie, en Numidie, & au quartier des Negres. Celui de Numidie est rayé de blanc, comme l'olivier sauvage ; celui de Lybie, d'azur ; & celui du pays des Negres, de noir. On nomme celui-ci *sangu* : on en fait des instrumens de musique & des ouvrages de menuiserie. On transporte dans toute l'Afrique le *halque* de Lybie, où on l'em-

plioie contre les maladies vénériennes. *Mar-mol, liv. VII, ch. j.*

HALSTEAD, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province d'Essex, sur la rivière de Colne, dont elle est traversée. On y compte environ 600 maisons & 4000 habitans, & l'on y trouve plusieurs fabriques & manufactures de bayettes & autres étoffes, qui prospèrent beaucoup. Elle renferme aussi une très-bonne école gratuite & une maison de correction. *Long. 28, 20; lat. 52, 55. (D. G.)*

HALSTER, f. m. (*Commerce.*) mesure dont on se sert pour les grains à Louvain, à Gand, & en quelques autres endroits des Pays-Bas. Huit *halsters* font le mudde, & vingt-sept muddes le last. A Gand, le last de blé est de cinquante-six *halsters*, & celui d'avoine, de trente-huit. Douze *halsters* font le mudde, ou six sacs; chaque sac est de deux *halsters*. *Dict. de Commerce. (G)*

HALTE, f. f. (*Ph's'aspire*) en terme de Guerre, signifie une pause que fait un corps de troupes dans la marche.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *halitus*, haleiné; comme si on faisoit halte pour prendre haleine: d'autres le font venir de *alto*, parce que dans les haltes on dresse les piques, &c.

Dans les lieux coupés & pleins de défilés, on est obligé de faire plusieurs haltes; & l'on dit, par exemple, qu'une armée a fait halte pour se reposer. *Chambers.*

Lorsqu'une troupe a fait une longue marche, & qu'on veut la faire paroître en ordre, on lui commande de faire halte, pour se remettre plus exactement en bataille; c'est-à-dire, pour redresser ses rangs & ses files. On lui fait faire aussi halte pour se reposer dans les longues marches.

Lorsque l'armée fait le campement, le général lui fait faire halte pendant qu'on trace ou qu'on marque le camp. (Q)

HALTEREN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Munster, sur la Lippe. *Long. 24, 52; latit. 52, 42. (D. J.)*

HALTERES, f. f. pl. (*Gymn. médic.*) les halteres chez les Grecs étoient des masses pesantes de pierre, de plomb, ou d'autre métal, dont les anciens se servoient dans leurs exercices.

Il paroît qu'il y avoit deux sortes d'*halteres*; les unes étoient des masses de plomb que les fauteurs prenoient dans leurs mains pour s'assurer le corps & être plus fermes en sautant; les autres étoient une espece de palet que l'on s'exerçoit à jeter.

Les *halteres*, selon Galien, se posoient à terre, à environ trois piés & demi de distance les unes des autres; la personne qui vouloit s'exercer se plaçoit entre deux de ces masses, prenoit de la main droite celle qui étoit à sa gauche, & de la gauche celle qui étoit à sa droite, & les remettoit plusieurs fois de suite à leur place, sans bouger les piés de l'endroit où elle les avoit d'abord posés. On employoit cet exercice pour la cure de plusieurs maladies. *Mercurial* en parle dans son *Art gymnastique*; j'y renvoie le lecteur. (D. J.)

HALVA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, sur les bords du Cébu, à trois lieues de Fez, *Long. 13, 40; latit. 33, 30. (D. J.)*

HALUNTIUM, ou ALUNTIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile: Cicéron nous dit qu'elle étoit située sur une hauteur, dont l'accès étoit difficile: Ptolomée la met près de l'embouchure du Chydas, au bord de la mer. M. de Lisle croit qu'elle étoit à peu près au même lieu où est aujourd'hui *San-Marcon*. Fazel estime que ses ruines sont à cinq cents pas du bourg de Philadelphie, & que le Chydas est à présent nommé *Rosmarino*. (D. J.)

HALWARD, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede: après avoir soumis la Russie, l'Esthonie, la Finlande, la Courlande, il rassembla toutes ses forces pour conquérir le Danemarck; Roë, souverain de cette contrée, fut vaincu dans trois combats, & ne survécut pas à sa dernière défaite. Mais Helgon, son fils, vengea sa mort, & ôta, d'un même coup, à *Halward*, la couronne & la vie, vers la fin du II<sup>e</sup>. siecle. (*M. DE SACR.*)

HALY, (*Géogr.*) ville d'Afrique dans l'Arabie heureuse, sur les confins de l'Yémen, du côté de Hégius. *Long. 60; latit. 29, 40. (D. J.)*

HALYS, (*Géog. anc.*) grande rivière de l'Asie mineure. M. de Tournefort a remarqué que nos géographes font venir ce fleuve du

du côté du midi , au lieu qu'il coule du levant ; ils ne sont excusables que sur ce qu'Hérodote a commis la même faute, *liv. I, c. lxxij* ; cependant il y a long-temps qu'Arrien l'a relevée , lui qui avoit été sur les lieux par l'ordre de l'empereur Hadrien. Strabon, qui étoit de ce pays-là , décrit parfaitement le cours de l'*Halys*, *liv. XII, p. 646*. Ses sources, dit-il, sont dans la grande Cappadoce , près de la Pontique , d'où il porte ses eaux vers le couchant , & tire ensuite vers le nord , par la Galatie & par la Paphlagonie. Il a reçu son nom des terres salées au travers desquelles il passe , car tous ces quartiers-là sont pleins de sel fossile ; on en trouve jusques sur les grands chemins & dans les terres labourables. La salure de l'*Halys* tire sur l'amertume. Paul Lucas, qui a parcouru quelques lieux le long de ce fleuve , ajoute qu'il est grossi dans son cours par la rivière de Chechenur , après quoi il arrose Osmangieux & Castamone , qui est presque à son embouchure dans la mer Noire. On croit que c'est sur ce fleuve que se donna entre Alliates & Cyararée la bataille que fit finir la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès , & la première qui ait été prédite par des Grecs , selon Pline , *liv. II, chap. xij* : son nom moderne est *Aytozu*. (D. J.)

HAM ou HAMM, en latin *Hammona*, (Géogr.) petite ville d'Allemagne en Westphalie , capitale du comté de la Marck , sur la Lippe , sujette au roi de Prusse , à trois milles de Soest , à six lieues S. E. de Munster , dix-huit N. E. de Cologne. *Longit. 25, 28 ; lat. 51, 42*. (D. J.)

HAM en Picardie , (Géog.) *Hamum* , petite ville à quatre lieues de Noyon , sur la Somme , dans une plaine , avec châtellenie , vicomté , gouvernement , bailliage depuis Henri IV , une mairie établie en 1188 , un château fort , bâti par Louis de Luxembourg , connu sous le nom de *connétable de Saint-Paul*, vers 1470. Les murs de la tour ont 36 piés d'épaisseur & 100 de diamètre & de hauteur. *Ham* a trois paroisses & une abbaye de l'ordre de saint Augustin ; c'étoit , au XI. siècle , une collégiale de chanoines. Baudry , évêque de Noyon , y établit des chanoines réguliers en 1108 , & le pape Pascal l'érigea la même

Tome XVII.

année en abbaye. Le clocher , la nef & le chœur de cette belle église furent brûlés par le feu du tonnerre , le 26 avril 1760.

Avant l'an 816, *Ham* étoit la capitale d'un pays appelé le *Hamois*, & a donné son nom à d'anciens seigneurs , dont Jean IV , le dernier , mourut sans postérité en 374.

Les Espagnols s'en emparèrent après la funeste bataille de Saint-Quentin , en 1557 ; mais elle retourna à la France par le traité de Cateau-Cambresis : elle souffrit encore un siège durant la ligue en 1595. C'est la patrie du poète Vadé , mort en 1757.

Près de *Ham* , à l'ouest , est la terre de Saint-Simon , érigée en duché-pairie en 1655 , en faveur de Clément de Saint-Simon , descendant de Matthieu de Rouvroi.

A une lieue & demie de *Ham* , près du village d'Annoi , on a découvert une mine de terre noire sulfureuse & inflammable d'elle-même ; on la brûle , & les cendres servent à réchauffer les autres terres. *Long. 20, 44, 16 ; lat. 49, 44, 58*. (C)

\* HAMA , f. m. (*Hist. anc.*) instrumens dont on se servoit à Rome dans les incendies , pour éteindre le feu ; ils étoient déposés chez les gardes préposés à cet effet , comme les seaux chez nos commissaires : mais on ne fait si les *hama* étoient ou des crochets ou des seaux ; le dernier est le plus vraisemblable.

HAMAC , f. m. (*l'h s'aspire*) lit suspendu , dont les Caraïbes , ainsi que plusieurs autres nations sauvages de l'Amérique équinoxiale , font usage. Quoique la forme des *hamacs* soit à peu près la même , il s'en voit cependant de plusieurs sortes , qui diffèrent soit par la matière dont ils sont faits , soit par la variété du travail , ou par les ornemens dont ils sont susceptibles.

Les *hamacs* caraïbes sont estimés les meilleurs & les plus commodes ; ils sont composés d'un grand morceau d'étoffe de coton , épaisse comme du drap , d'un tissu très-égal & fort serré , ayant la figure d'un carré long portant environ huit à neuf piés de longueur sur cinq à six de largeur : il faut observer que cette largeur se trouve toujours disposée suivant la longueur du *hamac*. Tous les fils de l'étoffe sur les bords des deux longs côtés excèdent la mesure d'environ sept à huit pouces , & sont disposés

C

par écheveaux formant des especes de boucles, dans lesquelles sont passées de petites cordes de quatorze à dix-huit pouces de long, qu'on nomme *filet*, servant à faciliter l'extension & le développement du *hamac*. Toutes ces petites cordes sont réunies ensemble par l'une de leurs extrémités, & forment une grosse bouche à chaque bout du *hamac*: c'est dans ces bouches qu'on passe les rabans ou grosses cordes qui servent à suspendre la machine au haut de la case ou aux branches d'un arbre. Les plus grands *hamacs* sont nommés par les Caraïbes *hamacs de mariage*; deux personnes de différent sexe pouvant y coucher aisément. Les plus petits étant moins embarrassans, se portent à la guerre & dans les voyages. Quelques sauvages des bords de la riviere d'Orinoco font des *hamacs* d'écorce d'arbre, travaillés en réseau comme des filets de pêcheur.

Les créoles blancs & les européens habitans de l'Amérique, préfèrent les *hamacs* aux meilleurs lits; ils y sont plus au frais, ne craignent point la vermine, & n'ont besoin ni de matelas ni d'oreillers, non plus que de couvertures, les bords du *hamac* se croisant l'un sur l'autre.

Dans les isles françoises il est fort ordinaire de voir au milieu des salles de compagnie un beau *hamac* de coton blanc ou chamarré de diverses couleurs, orné de réseaux, de franges & de glands. Là nonchalamment couchée & proprement vêtue, une très-jolie femme passe les journées entières, & reçoit les visites sans autre émotion que celle que peut occasioner un léger balancement qu'une jeune négresse entretenait d'une main, étant occupée de l'autre à chasser les mouches qui pourroient incommoder sa maîtresse.

Les femmes de distinction, allant par la ville, se font ordinairement porter dans des *hamacs* suspendus par les bouts à un long bambou ou roseau creux & léger que deux negres portent sur leurs épaules; mais dans les voyages, au lieu d'un seul bambou, on fait usage d'un brancard porté par quatre forts esclaves.

Les Portugais du Bresil ajoutent au dessus du *hamac* une petite impériale, avec des rideaux qui les garantissent de la pluie & des ardeurs du soleil.

Sur les vaisseaux les matelots couchent dans des *hamacs* de grosse toile, communément nommés *branles*, qui diffèrent des précédens en ce qu'ils sont moins grands & garnis à leurs extrémités de morceaux de bois un peu courbes, percés de plusieurs trous, au travers desquels passent les filers, de façon qu'ils sont un peu écartés les uns des autres, & par conséquent le *hamac* reste toujours suffisamment ouvert pour y recevoir une espece de matelas.

HAMACHATES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens naturalistes à une agate dans laquelle se trouvent des taches ou des veines rouges & de couleur de sang: quelques auteurs ont aussi donné ce nom au jaspe rouge. (—)

HAMADE. Voyez SAMEIDE.

HAMADRYADE, f. f. (*Mythol.*) nymphe de la fable; les *hamadryades* étoient des nymphes dont le destin dépendoit de certains arbres avec lesquels elles naissoient & mouraient; ce qui les distingue des dryades, dont la vie n'étoit point attachée aux arbres. C'étoit principalement avec les chênes que les *hamadryades* avoient cette union, comme l'indique leur nom, composé de *ἄμα*, ensemble, & *δῆς*, un chêne.

Quoique ces nymphes ne pussent survivre à leurs arbres, elles n'en étoient pas cependant absolument inséparables; puisque, selon Homere, elles alloient par échappées sacrifier à Vénus dans les cavernes avec les satyres; & selon Sénèque, elles quittoient leurs arbres pour venir entendre le chant d'Orphée. On dit qu'elles témoignèrent quelquefois une extrême reconnaissance à ceux qui les garantirent de la mort; & que ceux qui n'eurent aucun égard aux humbles prieres qu'elles leur firent d'épargner les arbres dont elles dépendoient, en furent sévèrement punis: Péribée l'éprouva bien, au rapport d'Apollonius de Rhodes.

Mais il vaut mieux lire la maniere dont Ovide depeint les complaints & l'infortune de l'*hamadryade* que l'impie Erychton fit périr; elle vivoit dans un vieux chêne respectable, qui, dit-il, surpassoit autant tous les autres arbres que ceux-ci surpassent l'herbe & les roseaux. A peine Erychton lui eut-il porté un premier coup de hache,

qu'on l'entendit pousser des gémiffemens , & qu'on en vit couler du fang ; le coup étant redoublé , l'*hamadryade* éleua fortement fa voix : « Je fuis , dit-elle , une nymphe chérie » de Cérés , tu m'arraches la vie , mais j'aurai au moins en mourant la confolation de » t'apprendre que je ferai bientôt vengée » :

*Editus à medio sonus est cum robore talis :  
Nympha sub hoc ego sum , Cereri gratissima ,  
ligno ,*

*Quæ tibi factorum pœnas inflare tuorum  
Vauicinor moriens , nostri solatia lethi.*

Métam. lib. viij , v. 763.

Les *hamadryades* ne doivent donc pas être censées immortelles , puisqu'elles mourroient avec leurs arbres. Je fais bien qu'Hésiode donne à leur vie une durée prodigieuse dans un fragment cité par Plutarque , selon lequel , en prenant la supputation la plus modérée des mythologistes , la carrière des *hamadryades* s'étendoit jusqu'à 9720 ans ; mais ce calcul fabuleux ne s'accorde guere avec la durée des arbres , de ceux-là même à qui Pline , lib. XVI , c. xliv , donne la plus longue vie.

Cependant il n'a pas été difficile aux païens d'imaginer l'existence de ces sortes de nymphes ; car ils concevoient des sentimens de vénération & de religion pour les arbres qu'ils croyoient être fort vieux , & dont la grandeur extraordinaire leur paroïssoit un signe de longue durée. Il étoit simple de passer delà jusqu'à croire que de tels arbres étoient la demeure d'une divinité. Alors on en fit une idole naturelle ; je veux dire , qu'on se persuada que sans le secours des consécérations , qui faisoient descendre dans les statues la divinité à laquelle on les dédioit , une nymphe , une divinité , s'étoit concentrée dans ces arbres. Le chêne qu'Eryfichton coupa étoit vénéré pour sa grandeur & pour sa vieillesse. On l'ornoit comme un lieu sacré ; on y appendoit les témoignages du bon succès de sa dévotion , & les monumens d'un vœu exaucé. Ovide nous apprend tout cela :

*Stabat in his ingens annofo robore quercus  
Una , nemus : vitæ mediam memoresque  
tabellæ*

*Sertaque cingebant , voti argumenta potèntis.*

HAMAH (*Géogr.*) ville de Syrie , à laquelle le géographe Abulfeda donne 60<sup>d</sup> 45' de longitude & 34<sup>d</sup> 45' de latitude. Elle fut renversée par un horrible tremblement de terre en 1157 , & a été depuis rétablie. C'est la même que l'Apanée de Strabon sur l'Oronthe , fondée par Seleucus Nicanor , qui faisoit nourrir 500 éléphans dans son territoire fertile. C'est ici que se donna sous Aurélien la fameuse bataille entre les Romains & Zénobie reine de Palmyre ; on fait qu'elle la perdit , & qu'elle fut menée prisonniere à Rome avec son fils. Ce qui reste aujourd'hui de cette ville mérite encore quelques regards des curieux , au rapport de M. de la Roque , dans son *Voyage de Syrie*. Un pacha a le gouvernement de tout le canton. ( *D. J.* )

HAMAMELIS , (*Botanique Jardin.*)  
*Caractère générale.*

L'*hamamelis* a des fleurs mâles & des fleurs femelles sur différens individus : les fleurs mâles sont composées d'un calice de quatre feuilles , de quatre pétales étroits & recourbés , & de quatre étamines déliées , plus courtes que les pétales : les fleurs femelles sont réunies au nombre de quatre dans une enveloppe commune formée de quatre feuilles , chacune de ces quatre fleurs est portée sur un calice de quatre feuilles colorées : à l'onglet de chaque pétale est attaché un nectarium , & l'on trouve au centre un embryon ovale & velu , qui se change en une capsule de la même forme , assise dans l'enveloppe ; cette capsule a deux cellules , dont chacune contient une semence oblongue , dure & luisante.

*Espec.*

*Hamamelis flor. virg. Hamamelis corylli folio.* Ce petit arbrisseau , naturel de l'Amérique septentrionale , ne s'éleve guere qu'à deux ou trois piés , sur une tige ligneuse très-basse , qui se divise en plusieurs branches divergentes. Les branches sont garnies de feuilles aussi larges & à peu près de la même forme que celles du noisetier , mais d'un verd plus foncé , & festonnées plutôt que dentées : les fleurs naissent aux côtés des branches & ne paroissent qu'après la chute des feuilles , quelquefois en octobre , quelquefois en décembre ; elles ne sont

d'aucune apparence. Le goût de la variété est le seul de qui l'*hamamelis* puisse attendre une place dans les jardins. On peut planter ce petit arbruste sur les devans des bosquets d'été : il aime une terre légère & fraîche ; l'air & l'ombre lui plaisent également : il faut le placer de maniere qu'il soit paré du midi & du couchant ; exposé au soleil, il ne fait que languir, & la pâleur de son feuillage indique assez son besoin. On le multiplie aisément par les marcottes qu'il faut faire en juillet ; la seconde automne elles feront très-bien enracinées.

Les semences ne levent jamais que la seconde année. Il faut les semer en avril dans des caisses emplies de terre légère & fraîche, qu'on mettra le premier hiver sous une caisse à vitrage : au printemps on les plongera dans une couche tempérée & ombragée. L'année suivante, au mois de mars, on plantera les petits arbrustaux chacun dans un petit pot qu'on enterrera contre un mur au nord. Un an ou deux après cette première transplantation, on les enlèvera avec la motte moulée par le pot, pour les placer au lieu de leur demeure. (*M. le baron de TSCHOUDI.*)

\* **HAMAMET**, (*Géog.*) ville d'Afrique en Barbarie, sur le golfe de même nom, à dix-sept lieues de Tunis par terre. C'est une ville nouvelle, bâtie il y a environ 350 ans par un peuple mahométan, & les habitans en sont fort pauvres. *Long. 28, 50 ; latit. 36, 35. (D. J.)*

\* **HAMANS**, f. m. (*Manuf.*) toiles de coton, fines, blanches & serrées, dont la fabrique revient à celle des toiles de Hollande. On les apporte des Indes orientales. Les meilleures sont de Bengale. La piece porte sur une aune & un sixième de large, neuf aunes & demie de longueur.

**HAMAXITUS**, (*Géog. anc.*) ville de la Troade, dont parlent Xénophon, Thucydide, Plin & Strabon. Il y avoit près de cette ville une saline, où durant un certain temps de l'année le sel se formoit de lui-même. *Hamaxitus* fut le premier établissement des Teucriens (*Teucri*) ; peuple amené de Crete par Callinus, poète élégiaque. (*D. J.*)

**HAMAXOBIENS**, f. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples qui n'avoient point de maisons, &

qui vivoient dans des chariots. Ce mot est formé du grec *ἀμαξία*, chariot, & *πλός*, vie.

Les *Hamaxobiens*, qu'on appelloit aussi *Hamaxobites*, étoient un ancien peuple de la Sarmatie européenne, qui habitoit les parties méridionales de la Moscovie, & qui se servoit d'une espèce de tente de cuir dressée sur des chariots, au lieu de maison, pour être toujours en état de changer de demeure, & de se mettre en voyage.

**HAMBACH**, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le haut Palatinat, sur le Wils, à deux lieues d'Amberg.

\* **HAMBELIENS**, f. m. pl. (*Hist. mod.*) une des quatre sectes anciennes du mahométisme. *Hambel* ou *Hambeli*, dont elle a pris son nom, en a été le chef. Mais les opinions des hommes ont leur période, court ordinairement, à moins que la persécution ne se charge de le prolonger. Il ne reste à la secte *hambélienne* que quelques Arabes entêtés, dont le nombre ne tarderoit pas à s'accroître, si par quelques travers d'esprit un muphti déterminoit le grand seigneur à proscrire l'*hambélianisme* sous peine de la vie.

**HAMBOURG**, (*Géog.*) *Hamburgum*, grande & très-riche ville d'Allemagne, au cercle de Basse-Saxe, dans le duché de Holstein, dont elle est indépendante. Elle fut fondée par Charlemagne : vous trouverez toute son histoire dans quantité d'écrivains, Lambecius, Zeyler, Hubner, & autres.

Il y a aujourd'hui dans cette ville un sénat composé de quatre bourgeois-mestres & de vingt conseillers, dont dix sont gens lettrés, & dix négocians, de trois syndics, & un secrétaire. La ville & le chapitre sont de la confession d'Ausbourg ; la magistrature de *Hambourg* a le libre gouvernement dans les affaires temporelles & spirituelles ; les rois de Danemarck ont fait tous leurs efforts pour s'emparer de cette ville, mais la protection des puissances voisines la garantit de l'esclavage.

Elle a autrefois tenu la première place entre les villes anféatiques ; elle tient aujourd'hui le premier rang pour le commerce du nord, & sa banque y a le plus haut crédit. Sa situation sur l'Elbe, qui y fait

remonter de grands vaisseaux, lui est très-avantageuse pour le trafic. Elle est à 14 lieues N. O. de Lunebourg, 15 S. O. de Lubek, 24 S. de Sleswig, 22 N. E. de Brême, 170 N. O. de Vienne. *Longit.* suivant Cassini, 27, 35, 30; *lat.* 52, 42.

Voici plusieurs savans que *Hambourg* a produits, & qu'il faut connoître.

Gronovius (*Jean Frédéric*) habile critique, naquit dans cette ville en 1611, & devint professeur en belles lettres à Leyde, où il mourut en 1672. Il a donné quelques éditions d'anciens auteurs, des observations en trois livres, & un excellent traité des Sesterces; mais son fils Jacques Gronovius a effacé, ou, si l'on aime mieux, a encore augmenté sa gloire.

Holstenius (*Luc*), garde de la bibliothèque du Vatican, étoit éclairé dans l'antiquité ecclésiastique & profane; il en a donné des preuves par des dissertations exactes & judicieuses; il a publié la vie de Pythagore par Porphyre, & celle de Porphyre. Il est mort à Rome en 1661, âgé de 65 ans.

Krantzius (*Albert*), historien célèbre pour son siècle; car il mourut en 1517, à l'âge d'environ 70 ans, après avoir composé de bons ouvrages latins sur l'histoire, imprimés plusieurs fois depuis sa mort; savoir 1°. une chronique de Danemarck, de Suede, & de Norwege; 2°. une histoire de Saxe en treize livres; 3°. une histoire des Vandales; 4°. un ouvrage intitulé *Metropolis*, qui contient en 14 livres l'histoire ecclésiastique de Saxe, de Westphalie, & de Jutland. Il est vrai que la réputation de Krantz a été fort maltraitée par quelques censeurs, & qu'on ne peut pas trop le justifier de grands plagiats.

Lambecius (*Pierre*), passe sans aucune accusation de ce genre, pour un des savans historiographes d'Allemagne, comme le prouvent ses ouvrages; j'entends les suivans: 1°. les *Origines, Hamburgenses* en 2 vol. imprimés à Hambourg in-4°. en 1652 & 1661: 2°. ses *Lucubrations Gellianæ*, Paris 1647, in-4°. 3°. *Animadversiones ad codini origines Constantinopolitanas*, Paris, 1665, in-fol. elles sont pleines d'érudition: 4°. le catalogue latin de la bibliothèque impériale en 8 vol. in-fol. Ce catalogue

est par-tout accompagné d'un commentaire historique curieux, mais trop diffus; Lambecius mourut à Vienne en 1680, à 52 ans.

Placcius (*Vincent*), mourut d'apoplexie en 1699 à 57 ans, a publié quantité d'écrits, dont vous trouverez la liste dans Moréry & dans le P. Nicéron, *tome I.* Le principal de ses ouvrages latins est son recueil des anonymes & des pseudonymes, *Hamb.* 1674, in-4°. première édition, & qui a ensuite été réimprimé plus complet par Mathias Dreyer en 1708, in-fol.

Rolfinck (*Guerner*), en latin *Rolfincius*, élevé par Schelhamer son oncle, fut un médecin de réputation; mais entre beaucoup d'ouvrages qu'il a faits, & dont Lippenius ou Manget ont donné la liste, les seuls qu'on achete encore, sont ses *Dissertationes anatomicae, Noribergæ*, 1656, in-4°. Il mourut à Jene, en 1673, âgé de 74 ans, & laissa plusieurs écrits sur la médecine qui ont vu le jour.

Wower (*Jean*), est auteur d'un ouvrage plein d'érudition, intitulé *de polymathia tractatio*, à Basle, 1603, in-4°. Il a aussi publié avec des notes, Pétrone, Apulée, Sidonius Apollinaris, & Minutius Felix. Il mourut gouverneur de Gottorp en 1612, âgé de 38 ans; il faut le distinguer de Jean Wower, son parent, ami de Lipse, qui mourut à Anvers en 1635 à 69 ans. (*D. J.*)

HAMBU, (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Japon, de la grandeur du palmier, dont les feuilles sont vertes toute l'année, les fleurs jaunes sans odeur, & rayées à l'intérieur de bandes purpurines; la graine d'un jaune tirant sur le gris & velue, & les rameaux cendrés. Les chevres & les brebis mangent les feuilles avec avidité; le bois n'est bon qu'à brûler. *Ephemerides naturæ curiosor. dec. II, am. X, observ. xxxvj, page 78.*

HAMEAU, (*l'h s'aspire*) Géog. assemblage de quelques maisons sans église ni juridiction locale; le hameau dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg; il vient de *hamellus*, terme dont se sont servis les auteurs de la basse latinité, & qui est un diminutif de *ham*. Ce mot de *ham*, qui signifie *maison, habitation*, se trouve en forme de terminaison dans un grand

nombre de noms propres géographiques, sur-tout en Angleterre, où l'on voit Buckingham, Nottingham, Grandham, &c. & quoique plusieurs de ces noms appartiennent aujourd'hui à des bourgs, à des villes, à des provinces, cela n'empêche pas que leur première origine n'ait été un *hameau*; de même en Allemagne, cette syllabe est changée ordinairement en *heim*, comme dans Manheim, Gemersheim, Hildeshcim, &c. & quelquefois en *hain*. Ce nom *ham* est reconnoissable non seulement dans le mot françois *hameau*, mais encore dans plusieurs noms, comme *Estréham* vient d'*Oistreham* pour *Westerham*, qui veut dire *demeure occidentale*; nom qui marque la situation de ce lieu, qui est au couchant de l'embouchure de l'Orne: en Normandie on change communément la syllabe *ham* en *hom*, comme le Hommet, Robehomme, Brethomme; ces deux derniers s'appellent en latin *Roberti villa*, *Britonica villa*; tel lieu qui n'étoit qu'un simple *hameau*, est devenu bourg ou ville, sans changer de nom. Enfin, tous les grands empires ont commencé par des *hameaux*; & les puissances maritimes par des barques de pêcheurs. (D. J.)

HAMEÇON, f. m. (Pêche.) Voy. HAIN.

\* HAMEÇON, (Tour.) c'est l'instrument plus connu sous le nom d'*archet*.

\* HAMEDES, f. f. (Manuf.) toile de coton blanche, claire & fine, de seize aunes de long, sur trois quarts à cinq fixièmes de large. Elle vient de Bengale.

\* HAMEE, f. f. (Art. milit.) c'est le manche du griffon ou de l'écouvillon. Voy. HAMPE.

HAMEIDE, f. f. (terme de Blason.) fasce de trois piéces alaisées qui ne touchent point les bords de l'eau. *Haméides*, selon le pere Menestrier, sont trois chantiers ou longues piéces de bois en forme de fasces alaisées qui se mettent sous les tonneaux qu'on nomme *hames*, aux Pays-bas; ce qui a fait le mot d'*haméides*; une famille de Flandres qui porte ces chantiers pour armoiries par allusion à son nom, en ayant introduit l'usage dans le blason. Il ajoute qu'*haméide* est encore une barriere dans ce pays-là, où les maisons de bois traversées se nomment *hames*, d'où vient le nom de *hameau*, à cause des maisons de village bâ-

ties de cette sorte, & des barrières dont les chemins sont fermés en Suisse & en Allemagne sur les avenues de ces hameaux. D'autres croient qu'*haméide* vient de la maison de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une étoffe découpée en trois piéces en forme de fasce, qui en laisse voir une autre par ses ouvertures, qui est d'une couleur différente & mise au dessous. On dit aussi *hamade* & *hamaide*. *Dict. de Trevoux*.

HAMELBOURG, *Hamelburgum*, (Géog.) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'état de l'abbé de Fulde, sur la Saale, à dix lieues S. E. de Fulde, & à trois milles de Schweinfurt; on y suit la religion catholique. *Long.* 27, 36; *lat.* 50, 10.

*Hamelbourg* est la patrie de Jean Froben, qui s'établit à Basle, où il se fit une grande réputation par la beauté & l'exactitude de ses éditions. Nous en parlerons au mot IMPRIMEUR. (D. J.)

HAMELN, (Géog.) ville forte d'Allemagne, dans la Basse-Saxe, au duché de Calenberg, à l'extrémité du duché de Brunswick, dont elle est une clef. Elle est agréablement située au confluent de la rivière de Hamel avec le Weser, à neuf lieues S. O. d'Hanover, seize N. E. de Paderborn, dix-sept S. O. de Brunswick. En 1542 elle embrassa la confession d'Aufbourg; c'est à un mille de cette ville que sont les eaux de Pyrmond. *Long.* 27, 10; *latit.* 52, 13. (D. J.)

HAMER, *Hammaria*, (Géog.) petite ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. Elle étoit autrefois épiscopale sous la métropole de Drontheim, mais son évêché a été uni à celui d'Anslo; elle est à 24 lieues N. E. d'Anslo. *Long.* 28, 40; *latit.* 60, 30. (D. J.)

HAMILTON, (Géog.) ville de l'Ecosse méridionale, l'une des plus considérables de la province de Chydsdal, avec titre de duché, palais & parc. Elle est à trois lieues S. O. de Glascow, douze O. d'Edinbourg, cent-vingt N. O. de Londres. *Long.* 13, 45; *latit.* 55, 12. (D. J.)

HAMIZ-MÉTAGARA, (Géog.) ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Fez, remarquable par ses jardins où l'on nourrit des vers à soie. *Long.* 13, 43; *lat.* 33, 36. (D. J.)

**HAMLÉ**, f. m. (*hist. d'Ethiopie*) nom de l'onzième mois des Ethiopiens; il a 30 jours comme tous les autres; car l'année éthiopienne est la même que l'égyptienne, composée de douze mois, qui font 360 jours, & de cinq épagomenes ou jours, qui s'ajoutent après les douze mois dans les années communes, & dans les biffextiles, on en ajoute six; le mois *hamlé* commence le 14 de juin. (*D. J.*)

**HAMM**, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Westphalie, dans le comté de la Marck, sur la Lippe.

**HAMMA**, (*Géog.*) rivière d'Allemagne; elle a sa source dans la Basse-Saxe, au duché de Lunebourg, dans les bruyères de Soltow; elle arrose une lisière de la principauté de Ferden, quelques endroits du duché de Bremen; & après s'être grossie de divers ruisseaux, elle se décharge dans le Weser. (*D. J.*)

**HAMMA**, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis en Barbarie.

**HAMMELBOURG**, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dépendante de la principauté de Fulde, sur la Sala.

**HAMMERSTEIN**, (*Géogr.*) bailliage d'Allemagne, dans le cercle du Bas-Rhin, & dans les états de Treves: il est fort étendu, & comprend entr'autres la seigneurie d'Argensfels, dont les comtes de la Lys font investis; & il tire son nom d'un ancien château dont les fortifications furent rasées l'an 1650.

On trouve en Pologne, dans la poméranie, une petite ville de même nom. (*D. G.*)

**HAMMITE**, (*Hist. nat.*) pierre, voyez **AMMITE** ou **AMMONITE**.

**HAMMON**, (*Belles-Lettres.*) surnom donné à Jupiter, qui sous ce titre étoit principalement adoré en Lybie, où il avoit un temple magnifique. Voici ce que Quinte-Curce, au livre quatrième de son histoire, nous apprend de la figure sous laquelle Jupiter y étoit représenté. « Le dieu qu'on adore dans ce temple, dit-il, est fait d'émeraudes & d'autres pierres précieuses; & depuis la tête jusqu'au nombril, il ressemble à un belier. Quand on veut le consulter, il est porté par quatre-vingt autres dans une espèce de gondole d'or, où pendent des coupes d'argent; il est

»suivi d'un grand nombre de femmes & de  
»filles qui chantent des hymnes en langue  
»du pays; & le dieu porté par ses prêtres  
»les conduit en leur marquant par quelques  
»mouvemens où il veut aller ». Strabon  
dit qu'il rendoit ainsi ses réponses par des  
signes, c'est-à-dire par quelques mouvemens  
que les prêtres faisoient faire à la statue; mais  
ces prêtres expliquoient aussi verbalement  
la volonté du dieu, comme il arriva lorsque  
Alexandre alla lui-même le consulter. « Car  
»ce prince s'étant avancé dans le temple,  
»dit son historien, le plus ancien des sacri-  
»ificateurs l'appella son fils, en l'assurant  
»que Jupiter son pere lui donnoit ce nom,  
»& qu'il lui promettoit l'empire du monde». C'étoit bien de quoi flatter la vanité & l'ambition de ce conquérant; mais il pensa gêner tout le mystère par une étourderie; car oubliant tout-à-coup sa divine origine, il s'avisait de demander à l'oracle, si les meurtriers de son pere avoient été punis; le prêtre se tira habilement de cet embarras. Ces sacrificateurs avoient été pour lors corrompus par les largesses d'Alexandre pour ajuster leurs réponses à ses desirs; mais ils avoient témoigné plus d'intégrité dans une autre occasion où ils étoient venus se plaindre à Sparte contre Lyfandre, qui à force de présens avoit voulu tirer d'eux des réponses favorables au dessein qu'il méditoit de changer l'ordre de la succession royale; & sans doute ce dernier trait n'avoit pas peu contribué à accréditer leur oracle. *V.* **ORACLES.**

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom d'*Ammon*; quelques-uns le font venir du grec *ἀμμος*, sable, parce que le temple de Jupiter *Hammon*, étoit situé dans les sables brûlans de la Lybie. D'autres le dérivent de l'égyptien *anam*, belier; & d'autres veulent qu'*Hammon* signifie le soleil, & que les rayons de cet astre soient figurés par les cornes avec lesquelles on représentoit Jupiter. Car dans quelques médailles on trouve des têtes de Jupiter, c'est-à-dire, un visage humain avec deux cornes de belier au dessous des oreilles.

*Corne d'Ammon*, terme d'histoire naturelle. Voyez **CORNE**. (*G*)

**HAMONT**, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de

Liege, à douze lieues N. O. de Mastricht. *Longit.* 23, 26; *latit.* 52, 27. (D. J.)

HAMPE, f. f. (l'h s'aspire) dans l'artillerie, est un long bâton qui sert à emmancher quelque chose, comme le refouloir, la lanterne, l'écouvillon, &c. Ce bâton est ordinairement de Frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle *bois de Biscaye*; il a environ un pouce & demi de diamètre: sa longueur dépend des usages auxquels il est destiné. (Q)

HAMPE, (peinture) *hampe de pinceau*, c'est le manche du pinceau: on écrit & prononce *hante du pinceau*.

On peut faire des *hampes* ou des *hantes* de toutes sortes de bois: ceux dont on se sert le plus ordinairement sont l'ivoire, le fusin, l'ébène, &c.

HAMPE, (Chasse.) c'est la poitrine du cerf.

HAMPTON-COURT, *Hamptoni-curia*, (Géog.) maison royale embellie par Guillaume III, & bâtie par le cardinal Wolsey, sous le règne de Henri VIII; le paylage, le parterre, l'avenue & les parcs sont d'une beauté admirable. Ce palais est dans le *Middlesex*, sur la tamise, à quatre lieues S. E. de Londres. On y voit les célèbres cartons de Raphaël; ce grand peintre les fit à la requisiion de François I, pour sa manufacture des Gobelins. *Long.* 27, 25; *lat.* 52, 26. (D. J.)

HAN, f. m. (Comm.) espece de caravanferai que l'on trouve en quelques endroits du levant, où les voyageurs & les marchands peuvent se retirer avec leurs équipages.

En conséquence des capitulations entre la France & la Porte ottomane, les François ont à Seyde, Alep, Alexandrie, & dans quelques autres échelles de cette côte, des *hans* qui leur appartiennent, & où ils sont logés séparément des autres nations.

La différence du *han* & du caravanferai ne consiste guere que dans la grandeur: ce dernier étant un vaste bâtiment, & l'autre n'ayant que quelques petits appartemens qui sont tous rassemblés dans une espece de grange. Voyez CARAVANSERAI.

Les *hans* de Constantinople sont de grands bâtimens qui ressemblent assez aux cloîtres de nos monasteres; ils sont bâtis de

Pierre pour prévenir les accidens du feu assez ordinaires dans cette grande ville, dont la plupart des maisons ne sont que de bois. En dedans est une espece de cour quarrée avec une fontaine au milieu environnée d'un bassin. Autour de cette cour sont quantité d'arcades partagées en divers appartemens, toutes construites de même. Au dessus des arcades regnent des galeries ou corridors où aboutissent des chambres qui ont chacune leur cheminée. Les appartemens du raiz-de-chauffée servent de magasins. Les marchands prennent leurs logemens dans ceux d'en haut, où ils sont néanmoins obligés de se fournir de meubles & d'ustensiles de cuisine; car on n'y trouve que les quatre murailles. On donne au portier qui en a les clefs la moitié ou le quart d'une piastré, pour l'ouverture de chaque chambre, & outre cela un aspre ou deux par jour pour le loyer. On loue de la même maniere les magasins pour les marchandises. Tous les soirs ces *hans* sont fermés d'une porte de fer. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

HANAP, f. m. (l'h s'aspire) Commerce: mot dont on se sert dans les anciennes ordonnances, pour signifier une *rasse*. Il se dit en général de toutes sortes de vases. Les huissiers, quand ils goûtent les vins, doivent avoir le beau pot doré en une main, & le *hanap* en l'autre. Page 224 de l'ancienne ordonnance.

HANAU-LICHTENBERG, (Géog.) seigneurie des anciens comtes de Hanau-Muntzenberg, parvenue par mariage à la maison de Hesse-Darmstadt, & située en partie dans l'empire d'Allemagne, en Suabe, & en partie dans le royaume de France, en Alsace. La portion qui est en Suabe, & pour laquelle le landgrave Darmstadt paie un contingent modique à l'empire, renferme les bourgs de Lichtenau & de Wilstadt, avec un assez bon nombre de villages. Et celle qui est en Alsace & relève de la France, comprend la seigneurie d'Ochsenstein, avec les villes, bourgs & bailliages de Hatten, de Word, de Niederbrun, d'Ingweiler, de Pfaffenhoven, de Buschweiler, de Brumat, d'Offendord, de Wolfshheim, de Wethofen, & plusieurs autres lieux. (D. G.)

HANAU-

HANAU-MUNTZENBERG (*comté de*), (*Géogr.*) érat séculier & protestant de l'empire d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans la Wétéravie, aux confins de l'archevêché de Mayence, de l'évêché de Fulde, des comtés de Rienek, d'Ysenbourg & de Solms, du landgraviat de Hesse-Hombourg, & des territoires de Friedberg & de Francfort sur-le-Mein. Il n'a que neuf milles de longueur sur deux à peine de largeur; mais peu de terroirs égalent le sien en fertilité. Le vin, le grain, les fruits & les légumes y abondent; le tabac s'y cultive avec succès: il y a de bonnes mines d'argent & de cuivre, il y a du cobalt, du sel & des forêts d'un très-grand rapport. On dit enfin que ce petit pays donnoit au dernier de ses comtes particuliers, mort en 1736, un revenu annuel de passé 500 mille florins; aussi est-il taxé par la matricule à 230 florins pour les mois romains, & à 160 rixdallers 25  $\frac{1}{4}$  creutzers pour la chambre impériale. Il renferme avec 96 bourgs & villages, & sans y comprendre certains lieux qui n'en font pas entièrement partie, les villes de *Hanau*, (\*) de Windecken, d'Ortenberg, de Steinau, de Schluchtern, de Babenhäusen, d'Assenheim, de Muntzenberg & de Gelnhausen, & il se divise en treize bailliages.

Vers la fin du XII siècle, cet état existoit déjà sous le titre de seigneurie immédiate de l'Empire: l'an 1429, il fut érigé en comté par l'empereur Sigismond. Dans le XVI siècle, on y introduisit successivement le luthéranisme & le calvinisme, & celui-ci par préférence à celui-là. Dans le XVII siècle, la guerre de trente ans ayant mis ce pays-là aux abois, comme tant d'autres, la maison de Hesse-Cassel vint à son secours, & par un traité signé l'an 1643, elle s'en assura la possession éventuelle; cette possession s'est réalisée en 1736, à l'époque de l'extinction des comtes de *Hanau-Muntzenberg*, & au moyen d'une forte somme d'argent livrée à la maison électoral de Saxe, pour lui faire abandonner l'expectative des fiefs impériaux de ce comté, qu'elle avoit obtenue de l'empereur Ferdinand II, l'an 1625. Des mesures particu-

lières prises dans la maison de Hesse-Cassel, il y a près de vingt-ans, firent passer l'administration & la jouissance de ce pays, au prince fils aîné du landgrave aujourd'hui régnant. (*D. G.*)

\* HANBALITE, *f. m.* (*Hist. mod.*) nom d'une des quatre sectes reconnues pour orthodoxes dans le musulmanisme; Ahmed Ebn Anbal qui naquit à Badget l'an 164 de l'égire & 785 de la naissance de J. C. & qui y mourut l'an 241 de l'égire ou 862 de la naissance de J. C. en a été le chef: il prétendoit que le grand prophète monteroit un jour sur le trône de Dieu. Je ne crois pas que la vénération ait jamais été portée plus loin dans aucun système de religion: voilà Dieu déplacé. Le reste des musulmans se récria contre cette idée, & la regarda comme une impiété. On ne sera pas surpris que cette hérésie ait fait grand bruit. Il ne paroît pas que cette secte soit la même que celle des Hambeliens, malgré la ressemblance des noms. *V. HAMBELIENS.*

HANCHE, *f. f.* (*l'h s'aspire*) *Anatom.* partie du corps qui est entre les dernières côtes & les cuisses.

Les *hanches* consistent en trois os joints ensemble, qui, à mesure que l'homme avance en âge, deviennent secs, durs, & osseux; de sorte que dans les adultes ces trois os semblent n'en faire qu'un seul.

Les deux os des *hanches* & anciennement os innominés, sont unis ensemble antérieurement, par une espèce de symphise cartilagineuse, & postérieurement aux deux côtés de l'os sacrum; de façon qu'ils représentent un bassin. *Voyez* BASSIN.

Chacun d'eux n'est qu'une seule pièce dans l'âge parfait, quoique dans les jeunes sujets il soit composé de trois, l'ilium, l'ischion, & le pubis. *Voyez* ILIUM, &c.

Les parties formées par ces trois pièces sont la cavité cotyloïde formée par les trois, le trou ovale formé par l'ischion & le pubis, la grande échancrure ischiatique formée par l'os ilium & l'ischion, une éminence ou protubérance oblique au dessus de la cavité cotyloïde faite par l'os ilium & l'os pubis, une échancrure sur le bord de la cavité vers le trou ovale, taillée dans l'os

(\*) *Hanau*, la capitale qui avoit autrefois une imprimerie célèbre, est située dans une vaste plaine, sur la rivière de Kuenh, à deux milles E. de Francfort, trois N. E. de Darnstadt. *Long.* 26. 35; *lat.* 49. 58.

pubis & l'os ischion. Voyez COTYLOÏDE.  
(L)

HANCHES, (Manege & Maréchal.) parties de l'arrière-main du cheval, dont, soit eu égard au traitement, soit eu égard au maniement de l'animal, il paroît que l'on n'a pas eu des notions exactes.

Les *hanches* résultent proprement des os des illes; on a donc eu tort d'en fixer l'étendue depuis le haut ou le sommet des flancs jusqu'au grasset; car dès-lors on a pris deux parties pour une seule; & l'on a confondu celles dont il s'agit avec la cuisse qui est incontestablement formée par le fémur. Cette erreur en a produit une autre non moins grossière, puisque l'on a donné le nom de *cuisse* à la portion qui devoit porter celui de *jambe*, & que le tibia compose. Voyez EFFORTS.

L'extrémité supérieure de l'arrière-main ainsi fausement envisagée, on a pensé que dès qu'il y avoit trop ou trop peu de distance des reins à l'origine de la queue, ou à l'endroit qui termine la croupe, les *hanches* n'étoient pas proportionnées au corps, & qu'elles étoient trop longues ou trop courtes. Quoique l'œil éclairé qui compare cette distance avec l'étendue des parties qui précèdent cette même extrémité, puisse en reconnoître aisément les défauts, quelques auteurs se sont persuadés de pouvoir en juger par la position du jarret; dans le cas où la distance est trop considérable, ils ont prétendu que la saillie en doit être trop en arrière, & dans celui où elle est trop raccourcie, ils nous ont donné pour maxime qu'il doit tomber trop à plomb. Comment admettre une semblable règle, & y déférer, lorsque l'on fait attention que le port & la situation de cette portion de l'extrémité postérieure varient conséquemment à la multitude innombrable des attitudes différentes du cheval, qui tantôt se campe d'une façon & tantôt d'une autre, & qui dans sa marche peut être plus ou moins assis, plus ou moins ensemble? Il est néanmoins vrai que de la forme peu mesurée du fémur, du tibia, & même du cavon, dépend la position plus ou moins perpendiculaire ou plus ou moins oblique du jarret; mais les *hanches* proprement dites ne sauroient y donner lieu. S'il s'agissoit de fixer les proportions que doit

avoir l'espace qu'on leur a très-mal-à-propos assigné, nous établirions comme un principe sûr, que deux lignes tirées dans un cheval vu de profil, l'une depuis la portion la plus éminente de la croupe jusqu'au grasset; l'autre depuis la sommité de l'os des *hanches* ou de l'os iléon jusqu'à la pointe de la fesse, doivent être égales en longueur à deux lignes qui seroient tirées du grasset au dessous de la partie saillante & latérale externe du jarret, & de cette partie saillante perpendiculairement à terre.

Dès que les *hanches* sont réellement un composé de plusieurs os unis par symphise, c'est en ignorer & en méconnoître totalement la disposition mécanique, que de leur attribuer la faculté d'être mues. Le jeu, les ressorts de l'arrière-main dérivent essentiellement de la flexibilité & de la mobilité des vertèbres lombaires, qui tiennent toute la liberté de la propre configuration. En partant de cette vérité constante & dont on est pleinement convaincu par la seule inspection du mouvement progressif de l'animal, puisqu'au moment où ses piés de derrière avancent sous lui & répondent à la ligne de direction de son centre de gravité, la flexion & la courbure de ses reins sont très-apparentes, il est facile de concevoir que dans la circonstance de la distance trop longue des parties qui limitent antérieurement & postérieurement l'extrémité supérieure dont nous avons parlé, ces mêmes piés, lors du pli des vertèbres & des articulations des colonnes, outre-passeront nécessairement dans leurs portées la piste de ceux de devant, & constitueront à chaque pas l'animal dans un degré véritable d'instabilité, & conséquemment de foiblesse. Cette considération a sans doute engagé Soleysel à regarder des chevaux ainsi conformés comme des chevaux excellens dans les montagnes. L'élévation du terrain s'oppose en effet au port de leurs piés trop en avant; & la facilité naturelle qu'ils ont à s'asseoir assurant celle de la percussion, le devant est chassé & relevé avec véhémence: mais aussi dans la descente, il faut convenir qu'ils souffrent infiniment, non par la peine qu'ils ont à plier les jarrets, ainsi que l'a soutenu cet auteur, mais parce qu'ils sont à chaque instant prêts à s'acculer.

Du défaut opposé naît l'impossibilité de baisser le derrière, dont la roideur se montre constamment; la courbure des vertèbres n'opérant en quelque sorte qu'un mouvement obscur, & la situation perpendiculaire des colonnes dans leur appui haussant & relevant toujours la croupe.

Le cheval est réputé avoir les *hanches* hautes, lorsque les iléons paroissent à l'extérieur; il est appelé *cornu*, lorsque la graisse & son embonpoint ne peuvent en dérober l'extrême saillie: il est dit *éhanché* ou *épointé*, dans le cas où ces os n'atteignent pas une hauteur égale. *Voyez ÉHANCHÉ, ÉPOINTÉ.* Si le cheval se berce en marchant, ce qui provient de la foiblesse de ses reins, nous disons encore qu'il a des *hanches* flottantes. Après un effort dans les reins, le derrière est à peine susceptible de mouvemens; l'action progressive est d'une lenteur extrême, & n'a lieu que par l'action des colonnes; les *hanches* sont traînantes; le tride, l'agilité, la vivacité des *hanches*, qualités communes au cheval d'Espagne, dépendent de la juste proportion des parties, de la vigueur de l'animal, de la force de ses reins, ainsi que de celles des agens qui meuvent le derrière.

*Affoupir, assurer, affermir, baisser, faire plier, travailler, assujettir les hanches*, &c. ces expressions usitées dans les manèges, prises dans le véritable sens & dans leur signification propre, ne doivent donc présenter à l'esprit que l'idée que lui offrirait l'emploi de ces mêmes verbes régissant & précédant ces mots, *le derrière, l'arrière-main, ou la croupe.*

Cette extrémité dans l'animal, chargée des principaux efforts qui peuvent opérer le transport de la masse en avant, & soutenir celui de cette même masse en arrière, a nécessairement besoin d'être sollicitée insensiblement & par degré, comme toutes les autres parties mobiles de la machine, aux mouvemens dont la répétition & l'habitude doivent lui faciliter les actions qui lui sont permises: tout cheval qui n'en a pas acquis la liberté & l'aisance, est totalement incapable de la distribution proportionnée de ses forces, du rejet mesuré, du contre-balancement exact du poids de son corps sur les parties postérieures, & d'une

union qui seule peut le rendre agréable à la main, alléger son devant, assurer sa marche, & maintenir le derrière dans une situation où toutes percussions s'effectuent, pour ainsi dire, sans travail & sans peine. *Voyez UNION.*

Observer les *hanches*, faire observer les *hanches*. *V. FUIR LES TALONS, ÉLARGIR.*

**HANCHE**, (l'h s'aspire) *Marine.* c'est la partie du vaisseau qui paroît en dehors depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcaste; ou bien c'est la partie du bordage qui approche de l'arcaste, au dessous des banseilles ou galeries qui sont sous les flancs. *Voyez Pl. I, Marine*, un vaisseau vu par le côté. (Z)

**HANCHON**, f. m. (*Hist. nat.*) oiseau de proie du Brésil, qui par son plumage, sa grandeur & sa figure, ressemble beaucoup au busard, excepté qu'il a une bande noire à l'endroit où le cou se joint à la tête. Les Portugais & les Indiens du Brésil regardent la ratissure des ongles & du bec de cet oiseau comme un des plus excellens contre-poisons, & ils prétendent que ses plumes, sa chair, & ses os guérissent beaucoup de maladies. *Voyez Redi, observ. sur diverses choses naturelles.*

**HANGARD, HANGARS**, f. m. (l'h s'aspire) *Gramm.* ce sont de longs appentis avec des toits inclinés, que l'on établit dans les arsenaux & ateliers de construction, sous lesquels on met à couvert & on range les bois de construction, les affûts de canon, &c.

Les *hangards* servent encore de remise pour les équipages; à certains artistes, d'ateliers amovibles; & à une infinité d'autres usages.

**HANGIAR**, (*Milice des Turcs.*) Les Turcs appellent ainsi une espèce de poignard à la façon des nôtres, que les janissaires & les blignons portent à Constantinople, & qu'ils passent à travers de leur écharpe.

**HANGO ou HANGO-UDD**, (*Géogr.*) langue de terre de la Finlande Suédoise, au voisinage d'Ekenas, & remarquable tant par la bonté de son port que par le péage que l'on y paie, & par le combat qu'il y eut à sa hauteur en 1714, entre la flotte de Russie & celle de Suede. (D. G.)

\* HANIFITT, f. m. & f. (*Hist. mod.*) nom d'une secte mahométane ; les Turcs s'en servent pour désigner l'orthodoxie.

\* HANLU, f. m. (*Hist. mod.*) nom du dix-septième mois des Chinois ; il répond à notre mois de novembre. Le mot *hanlu* signifie *froide rosée* : c'en est la saison.

HANNEBANE, (*Mat. méd.*) Voyez JUSQUIAME.

HANNETON, f. m. (*l'h s'aspire*) *Hist. nat. insectol.* insecte de la classe des scarabées, *scarabeus arboreus vulgaris*, Mouff. Rai. C'est un des grands scarabées ; il a la tête, la poitrine & les enveloppes des ailes de couleur brune roussâtre ; la poitrine est velue ; chacune des enveloppes des ailes a quatre stries ; l'anus est pointu & recourbé en bas ; le ventre a une couleur brune avec des taches blanches sur les côtés, la levre supérieure est obtuse. *Linæi fauna suæcica.*

M. Ræfel, dans son *amusement physique sur les insectes*, distingue deux sortes de hannetons par la couleur d'une plaque qu'ils ont sur le cou, & qui est rouge sur les uns & noire sur les autres, & par la pointe de la partie postérieure de leur corps, qui est mince & courte dans les hannetons à plaque rouge, & plus longue & plus grosse dans les autres. On reconnoît aisément le sexe de ces insectes ; ils ont une houppe feuilletée à l'extrémité des antennes, qui est plus longue dans les mâles que dans les femelles ; ils déplient tous cette houppe, lorsqu'ils prennent leur essor. Les antennes sont repliées sur les yeux qui sont noirs. Il y a au bas de la bouche deux autres antennes petites & pointues ; ils ont sur les côtés du ventre des taches blanches triangulaires, qui les distinguent des autres espèces de hannetons. Les deux jambes de devant sont les plus courtes ; la partie moyenne est large, forte, tranchante, & garnie de deux ou trois pointes : cette partie leur sert à creuser dans la terre ; quelque dure qu'elle puisse être. Les six jambes sont terminées par deux crochets qui soutiennent cet insecte contre les surfaces verticales.

L'accouplement des hannetons dure longtemps ; dès que la femelle est fécondée, elle creuse un trou en terre, & s'y enfonce à la profondeur d'un demi-pié ; elle y dépose des œufs oblongs, de couleur jaune

clair, qui sont placés les uns à côté des autres : après la ponte, la femelle sort de son trou & se nourrit pendant quelque temps de feuilles d'arbres. M. Ræfel présume qu'il n'y a qu'une ponte ; il enferma dans de grands vases couverts de crêpe & à moitié remplis de gazon, un grand nombre de hannetons qui venoient de s'accoupler ; après quinze jours il trouva plusieurs centaines d'œufs dans quelques-uns des vases ; il mit les autres dans une cave sans les ouvrir.

A la fin de l'été l'un des vases fut ouvert, & il s'y trouva de petits vers au lieu d'œufs ; on mit du gazon frais dans le vase, & on le tint exposé à l'air. Ces vers prirent beaucoup d'accroissement pendant l'automne ; au commencement de l'hiver on les remit à la cave, on les en retira au mois de mai ; ils étoient alors si forts, qu'il falloit leur donner souvent du gazon frais, & bientôt on fut obligé de les mettre sur des pots où on avoit fait lever des pois, des lentilles, & de la laitue, pour ne les pas laisser manquer de nourriture : malgré toutes ces précautions, il en périt beaucoup pendant la seconde & la troisième année.

A trois ans, ces vers ont au moins un pouce & demi de longueur, lorsqu'ils s'étendent ; ordinairement ils sont un peu recoquillés ; ils ont une couleur blanche jaunâtre ; le dessous du corps est uni, & le dessus est rond & voûté. Chacun de ces vers a douze segmens, sans compter la tête ; le dernier, qui est le plus grand, a une couleur grise violette, qui vient de celle des excréments qu'il renferme, & que l'on voit à travers de chaque côté du corps. Par-dessus tous les segmens s'étend une espèce de languette ou de bourrelet, dans lequel on apperçoit neuf pointes à miroir, qui sont autant de trous par lesquels le ver respire ; il a six jambes d'une couleur rougeâtre, trois de chaque côté, sous les trois premiers segmens. La tête est grande, aplatie, arrondie, & d'une couleur brune jaunâtre & luisante ; elle a en devant une pince brune, obtuse & dentelée à ses extrémités, & une levre entre les deux pièces de la pince ; il n'arrive guère que ce ver sorte de la terre ; lorsqu'on l'en tire en la fouillant, il y rentre aussi-tôt, soit pour

fuir les oifeaux dont il deviendroit la proie, foit pour éviter les rayons du soleil.

Ce ver change de peau au moins une fois l'an ; lorsqu'elle devient trop étroite , il fait une petite loge de terre dans laquelle il se dépouille ; on a donné à cette loge le nom de *pillule* , parce qu'elle est ronde & dure , & on a appellé *scarabées pillulaires* plusieurs especes de scarabées dont les vers forment de pareilles loges ; celui-ci après avoir quitté sa peau , sort de sa loge pour chercher sa nourriture près de la surface de la terre ; mais dès qu'il gele , il descend plus bas pour se mettre à l'abri du froid.

Ce n'est qu'à la fin de la quatrième année que ce ver se métamorphose ; dans l'automne il s'enfonce en terre quelquefois à plus d'une brassée de profondeur , & il se fait une loge qu'il rend lisse & unie ; ensuite il se raccourcit & se gonfle ; avant la fin de l'automne , il quitte sa dernière peau de ver , pour prendre la forme de chrysalide ; elle commence par être de couleur jaunâtre , ensuite elle est jaune & devient rouge : on y reconnoît le *hanneton* qui en doit sortir.

À la fin de janvier ou au commencement de février , cette chrysalide devient un *hanneton* qui est d'abord de couleur blanche ou jaunâtre ; il ne prend toute sa consistance & sa vraie couleur qu'au bout de dix ou douze jours ; mais il reste encore en terre pendant deux ou trois mois. Il ne la quitte que dans le mois de mai , plutôt ou plus tard , selon la température de l'air ; alors on voit les *hannetons* sortir de terre , principalement les soirs , ou au moins on apperçoit leurs trous dans les sentiers qui sont durcis par la sécheresse.

Le froid fait mourir en terre les jeunes *hannetons* ; ainsi lorsque le mois de mai ne leur est pas favorable , le plus grand nombre périt , & il n'en reste que peu ; ils ne mettent en terre qu'un petit nombre d'œufs ; & par conséquent il n'y a encore qu'un petit nombre de *hannetons* quatre ans après , lorsque le produit de ces œufs sort de terre. Au contraire , le mois de mai étant chaud , les *hannetons* sont en grand nombre , & concourent tous à la production d'une nombreuse postérité , qui paroît au bout de quatre ans. M. Ræfel assure que les deux

sortes de *hannetons* dont il a fait mention dominant successivement l'une sur l'autre pour le nombre d'une année à l'autre , & que les observations dont nous venons de donner le précis , l'ont mis en état de prédire quelle sorte de *hanneton* dominera , & si ces insectes seront en grand ou en petit nombre.

*Extrait de l'amusement physique sur les insectes , par Auguste Jean Ræfel , peintre en miniature , in-4°. à Nuremberg. (I)*

HANNETON , subst. f. (l'h s'aspire) *Boutonniers-Frangiers*: *soucis de hanneton*, espece de frange à houppette , qui imite les cornes huppées de l'insecte de ce nom. Ce sont les frangiers qui fabriquent les *soucis de hanneton*.

HANNON , (*Hist. sacr.*) roi des Ammonites , fit couper la barbe & les habits des ambassadeurs de David , qu'il supposa n'être que des espions. Cet outrage ne resta point impuni. David marcha contre lui ; & après l'avoir vaincu , il le fit mourir. (T—N.)

HANNON , (*Hist. anc. Hist. des Carthaginois.*) général des Carthaginois , après avoir contribué par son courage & ses talens à l'agrandissement de sa patrie , eut l'ambition d'en être le tyran. Le sénat seul pouvoit être un obstacle à ses desseins , il résolut de l'exterminer. Ses richesses immenses lui servirent pour acheter des complices. Le jour du mariage de sa fille fut destiné à l'exécution de ce crime : les grands préparatifs qu'il fit sous prétexte de cette solemnité , en voilerent le véritable motif. Un magnifique festin fut préparé pour le peuple , sous les portiques de la ville : il en fit préparer un autre dans sa maison pour les sénateurs , à qui il destinoit des liqueurs empoisonnées. Quelques-uns de ses complices pressés par leurs remords , découvrirent sa trahison. Les magistrats qui redoutoient sa puissance , eurent la modération de ne point le punir ; & feignant d'ignorer ses desseins impies , ils se bornèrent à réprimer par un édit le luxe des festins nuptiaux.

*Hannon* devenu plus audacieux par l'impunité , persista à vouloir tout entreprendre. Voyant qu'il étoit craint , il osa tout tenter. Ses prodigalités répandues à dessein , corrompent la fidélité des esclaves qui jurèrent de faire périr leurs maîtres par le fer &

le poison : vingt mille qu'il avoit armés , se retirèrent avec lui dans une forteresse dont il avoit eu l'adresse de se saisir. Tous les brigands qui espéroient d'y trouver l'impunité de leurs crimes , lui formèrent une armée. Il sollicita tous les rois Africains à s'associer à son entreprise , en leur promettant les dépouilles de la plus riche ville du monde. Les Carthaginois prévinrent ces alliances ; & sans lui donner le temps de se fortifier , ils l'assiégerent & le forcerent de se rendre. Ces républicains étoient atroces dans les supplices des criminels. Après avoir fait couler son sang sous les verges , ils lui creverent les yeux , lui rompirent les bras & les cuisses , & voulant que toutes les parties de son corps eussent part aux tourmens , chaque membre éprouva un supplice particulier. Ses enfans & toute sa famille furent enveloppés dans sa punition ; toute sa race fut éteinte , comme si l'on eût craint que d'une source si corrompue il ne sortit quelques ruisseaux empoisonnés. ( *T — N.* )

HANNON, (*Hist. des Carthaginois.*) célèbre par sa haine contre Annibal , & par son opposition à la faction Barcine , sortoit d'une des plus illustres maisons de Carthage. Il fut chargé du commandement de la flotte qui fut dispersée par le consul Lutatius , près des isles Egates. Ce mauvais succès n'empêcha point de le mettre à la tête des troupes qu'on envoya contre les mercenaires. Il marcha vers Utique assiégée par les rebelles qu'il défit ; mais il ne sut pas profiter de sa victoire ; & enivré de sa prospérité , il ne se précautionna point contre une nouvelle attaque. Ses soldats occupés à piller , furent assaillis par les mercenaires qui se rendirent maîtres de son camp. Les Carthaginois lui substituèrent Amilcar dans le commandement , à qui dans la suite il fut encore donné pour collègue ; il eut part à la gloire d'avoir éteint une sédition qui avoit menacé Carthage d'une prochaine destruction.

Quoique *Hannon* fût revêtu du commandement des armées , il étoit plus propre aux affaires qu'à la guerre. Ses inclinations pacifiques le mirent à la tête de ceux qui s'opposoient à la faction Barcine , décidée pour la guerre. N'ayant pu déterminer

le sénat à la paix , il eut la prévoyance de dire : *je crains que cette étincelle n'allume un grand incendie.* Il employa l'intrigue & le crédit pour faire exclure Annibal du commandement , sous prétexte de sa jeunesse & de l'impétuosité de son caractère. Son opposition fut stérile , & au lieu de se borner à des remontrances dont l'événement justifia la sagesse , il traversa ouvertement les desseins du général. Après la journée de Canne , Annibal envoya demander à Carthage , des provisions & des troupes : *Hannon* profita de cette demande pour affoiblir la gloire du vainqueur. « Il a dispersé , disoit-il , les armées romaines & il sollicite un renfort , que demanderoit-il , s'il avoit été vaincu ? Il se vante de s'être emparé du camp ennemi & de leurs provisions , il demande des vivres , & que demanderoit-il , s'il avoit perdu son camp » ? Ce fut par ces sophismes qu'il tâcha d'obscurcir l'éclat des victoires de son rival , dont il devoit être l'admirateur. Quoiqu'il fût véritablement citoyen , il prépara la ruine de sa patrie , en refusant de concourir aux desseins du héros qui seul pouvoit la défendre. ( *T — N.* )

HANNON, (*Hist. des Carthaginois.*) célèbre navigateur , fut chargé par le sénat de Carthage ; de faire le tour de l'Afrique & de découvrir de nouvelles terres dont les productions pussent devenir un objet de commerce ; l'histoire de ses voyages paroît fabuleuse. Tout ce qu'il raconte de l'isle Atlantide est une exagération qui ne peut souffrir l'examen de la critique : quelques savans ont prétendu qu'étant entré dans l'Océan par le détroit de Gibraltar , il pénétra jusqu'aux extrémités de l'Arabie , & que ce fut le défaut de vivres qui l'empêcha de pousser plus loin ses découvertes.

L'histoire de Carthage fait encore mention d'un général nommé HANNON qui fut associé à Bomilcar , dans le commandement de l'armée qu'on leva pour s'opposer aux progrès d'Agatocle. Il combattit à la tête de la cohorte sacrée , troupe intrépide qui soutint avec fermeté le choc des Siciliens ; sa résistance fut inutile. *Hannon* accablé d'un déluge de pierres & percé de coups , perdit la vie , & sa mort fut suivie de la déroute de son armée. ( *T — N.* )

HANNUYE, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas autrichiens, dans le Brabant, sur la Chète, à quatre lieues de Tillemont, huit S. E. de Louvain. *Long.* 22, 45; *latit.* 50, 40. (*D. J.*)

HANOE, (*Géog.*) île de Suede dans la mer Baltique, à quatre lieues de Carlscron.

HANOVER, LE PAYS DE (*Géog.*) Il ne comprenoit d'abord que le comté de Lawenrode; il contient encore aujourd'hui les duchés de Zell, de Saxe-Lawembourg, de Brême, de Lunebourg, les principautés de Ferden, de Grubenhagen, d'Obherwalde, &c. Georges-Louis de Brunswick unit en sa personne tous ces états, & devint ensuite roi d'Angleterre. Les François conquirent en 1757 la plus grande partie des pays qu'on vient de nommer; mais l'histoire ne parle de semblables événemens passagers que comme elle parle des ravages causés par le débordement d'un fleuve qui sort de son lit. (*D. J.*)

HANOVER, ou HANOVRE, *Hanovera*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Basse-Saxe, capitale de l'électorat de Brunswick, appellé aussi l'électorat d'*Hanover*; elle est dans une plaine sablonneuse, sur la Leyne, à six lieues S. E. de Neustat, dix S. O. de Zell, six N. O. de Brunswick. Ce fut en 1178 qu'elle obtint le privilege des villes, car jusqu'alors elle n'avoit été qu'un village. *Long.* 27, 40; *latit.* 52, 25. (*D. J.*)

\* HANSCRIT, *s. m.* (*Hist. mod.*) langue savante chez les Indiens, où elle n'est entendue que des pendants & autres lettrés. On l'apprend dans l'Indostan, comme nous apprenons le latin & l'hébreu en Europe. Le P. Kircher en a donné l'alphabet. On est dans l'opinion que ce fut en *hanscrit* que Brama reçut de Dieu ses préceptes; & c'est là ce qui la fait regarder comme la langue par excellence, la langue sainte. *Dict. de Trev.*

HANSE, *s. f.* (*Commerce.*) société de villes unies par un intérêt commun pour la protection de leur commerce. *Hanse*, dans la langue allemande, signifie *ligue*, *société*. Cette association se fit d'abord entre les villes de Hambourg & de Lubek en 1241, par un traité dont les conditions étoient, 1°. Que Hambourg nettoieroit de voleurs

& de brigands le pays d'entre la Thrave, riviere qui coule à Lubek & à Hambourg, & qu'elle empêcheroit depuis cette dernière ville jusqu'à l'océan, les pirates voisins de faire des courses sur l'Elbe. 2°. Que Lubek paieroit la moitié des frais de cette entreprise. 3°. Que ce qui regarderoit le bien particulier de ces deux villes, seroit concerté en commun, & qu'elles uniroient leurs forces pour maintenir leur liberté & leurs privileges.

Dès qu'on vit Hambourg & Lubek s'accroître par le commerce, que cette union rendoit plus sûr & plus facile; les villes voisines, favoir celles de la Saxe & de la Vandalie, attirées par une prospérité si prompte, demanderent à être admises dans l'alliance, & l'obtinrent. Bientôt par les mêmes raisons, cette association de commerce s'étendit au loin; & cette compagnie de villes liées d'intérêts, établit des étapes en divers royaumes, favoir Bruges en Flandres, Londres en Angleterre, Bergen en Norwege, Novogorod en Russie. C'étoient-là autant de comptoirs généraux, où se portoit les marchandises des contrées voisines pour passer plus commodément partout où les intéressés en auroient besoin.

Les princes, qui n'y considéroient d'abord qu'une société lucrative, furent les premiers à souhaiter que leurs villes y entrassent, & en effet, il ne s'agissoit que de cela. La protection mutuelle des libertés de chaque ville n'étoit pas un engagement général qu'eût pris toute la *hanse*; & si on trouve que quelques villes en ont protégé d'autres associées, il se trouve aussi grand nombre d'occasions, où la *hanse* n'a rien fait pour les villes de l'association qui étoient opprimées.

Les souverains de divers pays desirant d'attirer chez eux par les sollicitations de leurs sujets, le commerce de la *hanse*, lui accorderent plusieurs privileges. On a des lettres patentes des rois de France en faveur des osterlins; c'est ainsi qu'on nommoit les négocians des villes hanseatiques; du mot *ost*, qui veut dire l'*orient*, d'où vient *ostée*; qui signifie la *mer baltique*. Ces lettres sont entr'autres de Louis XI. en 1464, & en 1483, peu avant sa mort, & de Charles VIII en 1489.

Le fort de la *hanse* étoit en Allemagne, où elle a commencé, & où elle conserve encore une ombre de son ancien gouvernement. Les quatre métropoles étoient Lubeck, Cologne, Brunswick & Dantzick. Bruges ne fut pas la seule dans les Pays-Bas; Dunkerque, Anvers, Ostende, Dordrecht, Rotterdam, Amsterdam, se voient sur d'anciennes listes comme villes hanseatiques, aussi-bien que Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne & Marseille en France; Barcelone, Séville & Cadix en Espagne; Lisbonne en Portugal; Livourne, Messine & Naples en Italie; Londres en Angleterre, &c.

Cependant plusieurs choses concourant à affoiblir cette société. La boussole ouvrit le spectacle des Indes orientales & occidentales: alors quelques princes trouverent mieux leur compte à favoriser le commerce particulier de leurs sujets. Il se forma dans leurs états des compagnies qui firent non seulement le commerce ordinaire de l'Europe, mais des découvertes, des acquisitions, des établissemens en Afrique, aux Indes orientales & en Amérique; ainsi l'on vit se détacher de gros chaînons de la *hanse*. D'un autre côté, Charles-quin, ennemi de toute société qui ne seroit pas directement à ses vues ambitieuses, réduisit lui-même celle-ci à très-peu de chose dans ses états. Des souverains d'Allemagne, moins sages encore, au lieu de conserver les privilèges que leurs ancêtres avoient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce, & qui les avoient enrichis, ne songerent qu'à subjuguier ces villes, sous prétexte de leur orgueil & de leurs mutineries. Enfin, quelques autres perdant de leur éclat par les vicissitudes des choses humaines, & n'étant plus en état de payer leur part des contributions, se retirèrent d'elles-mêmes d'une société qui leur étoit onéreuse: ainsi la *hanse* qui avoit vu jusqu'à quatre-vingts villes sur la liste, commença à déchoir au commencement du xvj siècle, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

En vain parla-t-on de rétablir la *hanse* en 1560; en vain fit-on des projets pour y parvenir en 1571; en vain proposa-t-on des formules de son renouvellement en

1579; en vain imagina-t-on un nouveau plan à ce sujet en 1604; son regne étoit passé, & peu de villes souscrivirent aux plans proposés. Louis XIV faisoit des traités avec la *hanse*, lorsqu'il n'y avoit plus de villes hanseatiques dans son royaume, & que les villes d'Allemagne, qui seules conservoient une ombre de l'ancienne *hanse*, voyoient resserrée leur association de trafic dans la partie septentrionale de l'empire; encore depuis ce temps-là quelques villes en ont été démembrées. La Suede ayant acquis Riga en Livonie, & Wismar en Basse-Saxe; ces deux villes, qui étoient hanseatiques, sont devenues de simples villes de guerre, quoique le port de Riga ait toujours servi au commerce. En un mot, l'ancien gouvernement hanseatique ne subsiste plus qu'à Lubeck, à Hambourg & à Breme: ce sont les seules trois villes qui conservent encore ce titre, avec une espece de liaison & des usages dont nous ne donnerons point ici l'exposé, mais qu'on trouvera dans l'*histoire de l'Empire* par M. Heifs. (D. J.)

\* HANSE, (Commerce.) se dit de quelques impositions assises en différens endroits sur des marchandises à péages; les bateaux paient un droit de *hanse* la première fois qu'ils arrivent à Paris, & autres lieux où il y a droit de péage. La *hanse* est aussi la quittance en parchemin d'un droit que tout négociant par eau paie au port S. Nicolas, & ce droit fait partie du domaine de la ville.

\* HANSE. Les épingliers appellent ainsi les branches de l'épingle empointée, lorsqu'elle n'a plus besoin pour être ferrée que d'être entêtée. Voyez ENTÊTÉS, EMPPOINTÉS, ÉPINGLE.

HANSEATIQUE, (Géogr.) ville. Voyez HANSE.

HANSGRAVE, f. m. (Hist. mod.) nom que l'on donne à Ratisbonne à un magistrat qui juge les différends qui peuvent s'élever entre les marchands, & les affaires relatives aux foires.

HANSIERE ou AUSSIERE, f. f. (Marine.) C'est un gros cordage qui sert à touer un vaisseau ou à le remorquer; il sert aussi aux chaloupes ou bâtimens qui veulent venir à bord d'un autre. La *hansiere* sert à la plus

plus petite ancre, nommée *ancre de touci*. Ce cordage est composé de deux ou de trois torons une fois commis, & on en fait de plusieurs grosseurs. Il y en a depuis un pouce de circonférence jusqu'à plus de douze, & leur longueur ordinaire est de 120 brasses. Ils sont d'un grand usage dans la marine. Si l'on veut un plus grand détail sur cette sorte de cordage & sa fabrique, on peut voir le *chap. viij de l'art. de la corderie*, par M. Duhamel, Paris, 1757, & l'article CORDERIE.

HANTSHIRE, autrement HAMP-SHIRE, (*Géog.*) ou province de Southampton, province maritime d'Angleterre sur la Manche. Elle a 34 lieues de tour, & 1312 mille 500 arpens, 250 paroisses, & 20 villes à marché. C'est un pays agréable, & abondant en bled, laine, bois, fer & miel. On y trouve la nouvelle forêt, *New-forêt*, que Guillaume le Conquérant prit soin d'agrandir. L'isle de Wight fait partie de cette province, mais le port de Portsmouth en fait la gloire. Winchester en est la capitale.

*Hantshire* peut se vanter d'avoir produit entr'autres gens de lettres, que je passe sous silence, le célèbre Jean Greaves, en latin *Grævius*, savant universel, & en particulier consommé dans la connoissance des langues orientales, & de la géographie des Arabes. Cette science lui doit la traduction de l'astronomie du persan Shah-Colgé, imprimée à Londres en 1652, *in-4°*. & les tables de la longitude & de la latitude des étoiles fixes d'Ulug-beig, qui ont été publiées par M. Hyde en 1665. Il a laissé en MS. une version des cartes géographiques d'Abulfeda, & la description des montagnes de la terre du même auteur; outre plusieurs morceaux sur les géographes arabes, sur leurs poids, leurs mesures, & les mumies.

Aussi profond que curieux, il voyagea par toute l'Europe, en France, en Italie, au Levant, à Constantinople, à Rhodes, & finalement en Egypte & à Alexandrie. Il mesura sur les lieux les pyramides, dont il a donné la description en anglois en 1646, *in-8°*. Il fit dans ses voyages, qui durèrent dix ans, & qu'il n'entreprit qu'à l'âge de trente, une collection également considé-

rable & importante de manuscrits grecs, arabes & persans; de médailles, de monnoies anciennes, de pierres gravées, & d'autres antiquités.

A son retour, il publia les livres qu'il avoit projetés dans ses voyages & dans ses études; savoir, sa pyramidographie dont je viens de parler, un traité en anglois du pié romain & du denier, imprimé à Londres en 1647, *in-8°*. *De Signis Arabum & Persarum astronomicis*, Londini, 1649, *in-4°*. *Elementa linguæ persicæ*, *in-8°*. *Epochæ celebriores ex traditione Ulug-beigi*, en persan & en latin, Lond. 1650, *in-4°*. *Lemmata Archimedis desiderata*, Lond. 1654. La maniere de faire éclore les poulets dans les fours, selon la méthode des Egyptiens, sous ce titre: *De modo pullos ex ovis, in fornacibus lento & moderato igne calefcientibus*, apud Kabirenses excludendi. Ce petit écrit est dans les *transact. philos.* 1677. Lettre sur la latitude de Constantinople & de Rhodes, en anglois, *in-8°*. On l'a insérée dans les mêmes *transf.* décembre 1685.

Cet homme, unique en son genre, qui a mis au jour tant d'ouvrages, & qui en a laissé un si grand nombre de prêts pour l'impression, n'avoit que cinquante ans quand il mourut à Londres en 1652. M. Thomas Smith a publié sa vie. (*D. J.*)

\* HAOAXO, (*Géog.*) riviere d'Ethiopie en Afrique. Elle a sa source dans les montagnes de l'Abyssinie, traverse le royaume de l'Adel, baigne sa capitale, & se décharge dans le détroit de Babelmandel. C'est une des plus considérables de l'Ethiopie. Elle se déborde comme le Nil.

\* HAPHTAN, *s. f.* (*Hist. mod.*) leçon que font les juifs au jour du sabbat, d'un endroit des prophètes, après celle d'un morceau de la loi ou du Pentateuque. Ils appellent celle-ci *barafese* & l'autre *haphtan*; elles finissent l'office. Cet usage est ancien, & subsiste encore aujourd'hui. Ce fut la défense ridicule qu'Antiochus fit aux juifs de lire publiquement la loi, qui y donna lieu, & il continua après que les juifs eurent recouvré le libre exercice de leur religion.

\* HAPPE, *s. f.* (*Arts & Métiers.*) c'est un nom commun à plusieurs parties de machines, ou des machines mêmes, dont

l'usage est de fixer, assujettir, en embrasant & ferrant. Le demi-cercle adapté au bout de l'aissieu d'un carrosse, dont il prévient l'usure, s'appelle *happe*. Le morceau de fer ou la cheville qui dans la charrue est mise au timon pour arrêter par un anneau la chaîne qui attache la charrue aux roues, s'appelle *happe*. Si un crampon lie deux pièces de bois, on l'appelle *happe*; on lui donne le même nom, si ce sont des pierres, comme il se pratique aux ponts, aux murs des maisons. A la monnoie, chez les luthiers & ailleurs, ce sont des espèces de tenailles ou pinces. Celles de la monnoie servent dans l'atelier où l'on fond, à tirer les creusets du feu; il y en a de plates & de rondes. La partie qu'on nomme la *mâchoire*, est recourbée pour la commodité du service.

\* HAPPE, (*Salines.*) ce sont des anneaux de fer dont les poeles sont garnies en dessus. Ces anneaux servent à recevoir les crocs. Ils ont quatre à cinq pouces de diamètre, où passent des crocs de fer de deux piés & demi de longueur.

HAPSAL, *Hapsalia*, (*Géogr.*) petite ville maritime de Livonie, dans l'Estonie, au quartier de Wickeland, autrefois épiscopale. Elle appartient à l'empire russe, & est sur la mer Baltique, à 16 lieues S. O. de Revel. *Longit.* 41, 10; *latit.* 59, 10. (*D. J.*)

\* HAQUEME, f. m. (*Hist. mod.*) nom d'un juge chez les Mores de Barbarie, où il connoît du civil & du criminel, mais du criminel sans appel; il siege les jeudis. Il est assisté à son tribunal d'un lieutenant, appelé l'*almocade*. *Haquême* vient de *ghacham*, s'avant, lettré. C'est ainsi qu'autrefois nos magistrats & nos juges étoient appelés *clercs*.

HAQUET, f. m. (*Commerce.*) espèce de charrette sans ridelle, qui fait la bascule quand on veut, sur le devant de laquelle est un moulinet, qui sert par le moyen d'un câble à tirer les gros fardeaux de marchandises pour les charger plus commodément.

Il y a deux sortes de *haquets*; l'un à timon, qui est tiré par des chevaux, & l'autre à tête au timon, qui l'est par des hommes. On se sert ordinairement du *haquet* dans les villes & lieux de commerce, dont

le terrain est uni pour voiturer des tonneaux de vin & d'autres liqueurs, du fer, du plomb, &c. des balles, ballots & caisses de toutes sortes de marchandises.

HAQUIN, (*Hist. de Norwege.*) roi de Norwege, fut couronné vers l'an 1250. Il se liga avec la Suede contre Christophe I, roi de Danemarck: il mit en mer une flotte de trois cents voiles, força le passage de Munster-Sund, & ravagea les côtes de la Hallandie; mais l'an 1257, ces rois, las de verser sans fruit le sang des peuples, entrèrent en négociation. *Haquin* se rendit à Copenhague; les deux ennemis s'embranchèrent, renoncèrent à leurs prétentions respectives, & jurèrent une alliance éternelle. *Haquin* demeura tranquille dans ses états jusqu'à l'année 1287: mais ayant donné un asyle aux rebelles qui avoient massacré Eric VII, roi de Danemarck, on vit se rallumer entre les Danois & les Norwégiens une guerre cruelle. Elle dura neuf ans, des milliers d'hommes périrent, des villes entières furent livrées aux flammes, de riches provinces furent changées en déserts; les deux partis furent également cruels, également malheureux, & Eric ne fut point vengé. *Haquin* mourut dans un âge très-avancé. On connoît plus ce qu'il fit pour nuire à ses ennemis que ce qu'il fit pour rendre ses sujets heureux. Il y a eu en Norwege plusieurs rois de ce nom; mais l'histoire des premiers paroît un peu fabuleuse, & celle des derniers peu intéressante. (*M. DE SACY.*)

\* HAR, f. m. (*Hist. mod.*) c'est, chez les Indiens, le nom de la seconde personne divine à sa dixième & dernière incarnation: elle s'est incarnée plusieurs fois, & chaque incarnation a son nom; elle n'en est pas encore à la dernière. Quand une idée superstitieuse a commencé chez les hommes, on ne fait plus où elle s'arrêtera. Au dernier avènement tous les sectateurs de la loi de Mahomet seront détruits. *Har* est le nom de cette incarnation finale, à laquelle la seconde personne de la trinité indienne paroît sous la forme d'un paon, ensuite sous celle d'un cheval ailé. *Voy. le Dict. de Trev. & les cérémon. religieuses.*

HARACH, (*Hist. mod.*) nom de la capitation imposée sur les juifs & les chré-

tiens en Egypte ; le produit en appartenoit autrefois aux Janissaires : mais depuis plus de cent ans , cet impôt se perçoit par un officier exprès qu'on envoie de Constantinople sur les lieux , & qu'on appelle pour cette raison *harrach aga*. Les chrétiens ci-devant ne payoient que deux dollars & trois quarts , par une espee de traité fait avec Sélim ; présentement ils doivent payer de capitation , depuis l'âge de seize ans , les uns cinq dollars & demi , & les autres onze , suivant leur bien. Le dollar vaut trois livres de notre monnoie , ou deux schellings six sous d'Angleterre. (*D. J.*)

HARAI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un tribut réglé que doivent payer au grand seigneur tous ceux qui ne sont point mahométans ; cet impôt est fondé sur l'alcoran , qui veut que chaque personne parvenue à l'âge de maturité paie chaque année treize drachmes d'argent pur , si en demeurant sous la domination mahométane elle veut conserver sa religion. Mais les sultans & les visirs , sans avoir égard au texte de l'alcoran , ont souvent haussé cette capitation ; elle est affermée , & celui qui est préposé à la recette de ce tribut se nomme *harai-bachi*.

Pour s'assurer si un homme est parvenu à l'âge où l'on doit payer le *harai* , on lui mesure le tour du cou avec un fil , qu'on lui porte ensuite sur le visage ; si le fil ne couvre pas l'espace qui est entre le bout du menton & le sommet de la tête , c'est un signe que la personne n'a point l'âge requis , & elle est exempte du tribut pour cette année ; sans quoi elle est obligée de payer. Voyez *Cantemir* , *hist. ottomane*.

HARALD, (*Hist. du Nord.*) prince de Norwege , voyagea d'abord dans l'Orient , & se fixa à la cour de l'empereur de Constantinople ; mais ayant appris que Magnus , son neveu & son persécuteur , déjà roi de Norwege , disputoit encore à Suénon la couronne de Danemarck , l'espoir de la vengeance le ramena dans le Nord , vers l'an 1046 : il se ligua d'abord avec Suénon ; mais ayant étudié le caractère de ce prince , & comptant peu sur sa reconnaissance , il quitta son parti pour embrasser celui de Magnus , qui lui céda une partie de la Norwege. Magnus régna donc en Danemarck ;

mais après la mort Suénon remonta sur le trône ; *Harald* prétendit l'en chasser. (*V. SUÉNON II* ,) les deux princes se firent une guerre cruelle ; Suénon manqua plusieurs fois au rendez-vous qu'il avoit marqué pour un combat décisif ; enfin on en vint aux mains , la flotte de *Harald* remporta une victoire signalée ; *Harald* , quoique triomphant , entra en négociation , & termina tant de débats par un traité qui lui assuroit de grands avantages , mais qui ne lui donnoit pas la couronne. (*M. DE SACY.*)

HARALD, (*Hist. de Danemarck.*) Plusieurs rois de Danemarck ont porté ce nom ; mais la plupart , ou n'ont rien fait de grand , ou ont manqué d'historiens pour faire passer leurs actions à la postérité. Nous ne parlerons que de *Harald VI* & *Harald VII* , plus connus que les autres.

HARALD VI fut proclamé roi de Danemarck vers l'an 814 , par une faction puissante , tandis qu'un autre parti couronnoit Regner , fils de Sivard : on vouloit d'abord que les deux souverains partageassent entre eux l'autorité suprême & leurs états ; & le moyen dont on se servit pour prévenir la guerre civile , fut précisément ce qui l'alluma. *Harald* fut vainqueur ; & tandis que son rival , de roi devenu brigand , alloit porter le ravage vers le midi , il fit alliance avec l'empereur Louis - le - Débonnaire. Regner répara bientôt ; *Harald* fut vaincu , s'enfuit à la cour de Louis , & y trouva des secours puissans , avec lesquels il entra dans le Jutland ; chassé bientôt de cette contrée , il fit de nouveaux efforts , remonta sur le trône , & en tomba presque aussi-tôt ; il se retira en Frise où il vécut dans l'obscurité. Telles étoient les révolutions qui agitoient un état où l'ordre de la succession à la couronne , n'étoit réglé que par les caprices du peuple , & les intérêts des grands.

HARALD VII , roi de Danemarck ; on prétend qu'il fut assassiné avant d'être roi , & que le meurtre de son frere lui ouvrit le chemin du trône , vers l'an 920 ; à peine y fut-il monté qu'il fit poignarder un seigneur Danois , nommé *Ach* , dont la puissance lui donnoit de l'ombrage. Ce prince fit élever deux mausolées , l'un à son pere , l'autre à sa mere ; monumens de son faste ,

& non de son respect pour la mémoire de ses parens. Il est avec une couturière, nommée *Esa*, un commerce criminel; Suénon qui lui succéda fut le fruit de ses amours. Richard, duc de Normandie, avoit été dépouillé de ses états par le roi de France; *Harald* partit aussi-tôt pour le venger, remporta une victoire sur les François, prit le roi, & le força à rétablir Richard dans son duché; enfin *Harald* se convertit à la foi chrétienne, & n'en fut ni plus doux, ni plus juste; il fit la guerre à tous ses voisins: son ambition ne cherchoit point de prétexte, il ne connoissoit d'autre droit que celui de la guerre. Il reconnut Suénon pour son fils; & pour prix de ce bienfait, le jeune prince leva contre son pere l'étendard de la révolte. *Harald* mourut vers l'an 980, après un regne très-long. (*M. DE SACY.*)

**HARAM**, f. m. (*Hist. mod.*) à la cour du roi de Perse, c'est la maison où sont renfermées ses femmes & concubines; comme en Turquie l'on nomme *ferrail* le palais ou les appartemens qu'occupent les sultanes.

\***HARAME**, f. m. (*Bot.*) nom que les habitans de Madagascar donnent à l'arbre qui produit la gomme *tacamahaca*.

**HARANGUE**, f. f. (*Belles-Lettres.*) discours qu'un orateur prononce en public, ou qu'un écrivain, tel qu'un historien ou un poète, met dans la bouche de ses personnages.

Ménage dérive ce mot de l'italien *aren-ga*, qui signifie la même chose; Ferrari le fait venir d'*arringo*, joûte, ou place de joûte; d'autres le tirent du latin *ara*, parce que les rhéteurs prononçoient quelquefois leurs *harangues* devant certains autels, comme Caligula en avoit établi la coutume à Lyon.

*Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.*  
Juven.

Ce mot se prend quelquefois dans un mauvais sens, pour un discours diffus ou trop pompeux, & qui n'est qu'une pure déclamation; & en ce sens un harangueur est un orateur ennuyeux.

Les héros d'Homere haranguent ordinairement avant que de combattre; & les cri-

minels en Angleterre haranguent sur l'échafaud avant que de mourir: bien des gens trouvent l'un aussi déplacé que l'autre.

L'usage des *harangues* dans les historiens a de tout temps eu des partisans & des censeurs; selon ceux-ci elles sont peu vraisemblables, elles rompent le fil de la narration; comment a-t-on pu en avoir des copies fideles? c'est une imagination des historiens qui, sans égard à la différence des temps, ont prêté à tous leurs personnages le même langage & le même style; comme si Romulus, par exemple, avoit pu & dû parler aussi poliment que Scipion. Voilà les objections qu'on fait contre les *harangues*, & sur-tout contre les *harangues* directes.

Leurs défenseurs prétendent au contraire qu'elles répandent de la variété dans l'histoire, & que quelquefois on ne peut les en retrancher, sans lui dérober une partie considérable des faits: " Car, dit à ce sujet M. l'abbé de Vertot, il faut qu'un historien remonte, autant qu'il se peut, jusqu'aux causes les plus cachées des événemens; qu'il découvre les desseins des ennemis; qu'il rapporte les délibérations, & qu'il fasse voir les différentes actions des hommes, leurs vues les plus secretes & leurs intérêts les plus cachés. Or c'est à quoi servent les *harangues*, sur-tout dans l'histoire d'un état républicain. On fait que dans la république romaine, par exemple, les résolutions publiques dépendoient de la pluralité des voix, & qu'elles étoient communément précédées des discours de ceux qui avoient droit de suffrage, & que ceux-ci apportoient presque toujours dans l'assemblée des *harangues* préparées ». De même les généraux rendoient compte au sénat assemblé du détail de leurs exploits & des *harangues* qu'ils avoient faites; les historiens ne pouvoient - ils pas avoir communication des unes & des autres?

Quoi qu'il en soit, l'usage des *harangues* militaires sur-tout paroît attesté par toute l'antiquité: " mais pour juger sainement, dit M. Rollin, de cette coutume de haranguer les troupes, généralement employée chez les anciens, il faut se transporter dans les siècles où ils vivoient, &

» faire une attention particulière à leurs mœurs & à leurs usages ».

« Les armées , continue-t-il , chez les Grecs & chez les Romains étoient composées des mêmes citoyens à qui dans la ville & en temps de paix on avoit coutume de communiquer toutes les affaires ; le général ne faisoit dans le camp ou sur le champ de bataille , que ce qu'il auroit été obligé de faire dans la tribune aux *harangues* ; il honoroit ses troupes , attiroit leur confiance , intéressoit le soldat , réveilloit ou augmentoit son courage , le rassuroit dans les entreprises périlleuses , le consolait ou ranimoit sa valeur après un échec , le flattoit même en lui faisant confidence de ses desseins , de ses craintes , de ses espérances. On a des exemples des effets merveilleux que produisoit cette éloquence militaire ». Mais la difficulté est de comprendre comment un général pouvoit se faire entendre des troupes. Outre que chez les anciens les armées n'étoient pas toujours fort nombreuses , toute l'armée étoit instruite du discours du général , à peu près comme dans la place publique à Rome & à Athenes le peuple étoit instruit des discours des orateurs. Il suffisoit que les plus anciens , les principaux des manipules & des chambrées se trouvassent à la *harangue* dont ensuite ils rendoient compte aux autres ; les soldats sans armes debout & pressés occupoient peu de place ; & d'ailleurs les anciens s'exerçoient dès la jeunesse à parler d'une voix forte & distincte , pour se faire entendre de la multitude dans les délibérations publiques.

Quand les armées étoient plus nombreuses , & que rangées en ordre de bataille & prêtes à en venir aux mains elles occupoient plus de terrain , le général monté à cheval ou sur un char parcouroit les rangs & disoit quelques mots aux différens corps pour les animer , & son discours passoit de main en main. Quand les armées étoient composées de troupes de différentes nations , le prince ou le général se contentoit de parler sa langue naturel aux corps qui l'entendoient , & faisoit annoncer aux autres ses vues & ses desseins par des truchemens ; ou le général assembloit les officiers , & après leur avoir exposé ce qu'il souhaitoit

qu'on dit aux troupes de sa part , il les renvoyoit chacun dans leur corps ou dans leurs compagnies , pour leur faire le rapport de ce qu'ils avoient entendu , & pour les animer au combat.

Au reste , cette coutume de haranguer les troupes a duré long-temps chez les Romains , comme le prouvent les allocutions militaires représentées sur les médailles. *V. ALLOCUTIONS.* On en trouve aussi quelques exemples parmi les modernes , & l'on n'oubliera jamais celle que Henri IV fit à ses troupes avant la bataille d'Ivry : « Vous êtes François ; voilà l'ennemi ; je suis votre roi : ralliez-vous à mon pannache blanc , vous le verrez toujours au chemin de l'honneur & de la gloire ».

Mais il est bon d'observer que dans les *harangues* directes que les historiens ont supposé prononcées en de pareilles occasions , la plupart semblent plutôt avoir cherché l'occasion de montrer leur esprit & leur éloquence , que de nous transmettre ce qui y avoit été dit réellement. (*G*)

Après avoir exposé avec soin les raisons pour & contre l'usage des *harangues* , dans la narration historique , l'homme de lettres qui a donné cet *article* laisse la question indécise : sans être plus tranchant que lui , M. de Marmontel se permettra d'indiquer le point de la difficulté , & les moyens de la résoudre.

Est-il permis à l'historien de céder la parole à ses personnages , ou ne doit-il rapporter qu'indirectement ce qu'ils ont dit , sans les faire parler eux-mêmes ?

Cela dépend de l'idée qu'on attache à la sincérité de l'histoire , & de savoir si on exige d'elle la lettre ou l'esprit de la vérité. Si on exige la lettre , il est certain que presque toutes les *harangues* directes sont interdites à l'histoire ; & à l'exception de celles qui ont été réellement prononcées dans les conseils , dans les assemblées , dans les cérémonies publiques , & dont on a tenu registre , & de quelques mots que les rois , ou que les capitaines ont réellement adressés à leur peuple ou à leur armée , & que la tradition a conservés , il est rare que l'historien ait des *harangues* à transcrire.

Celles dont l'histoire ancienne est remplie sont elles-mêmes supposées : ce n'est

pas que l'esprit & le caractère de ceux qui parlent n'y soient fidelement gardés ; dans celles de Thucydide, par exemple, on distingue très-bien le génie des Athéniens & celui des Spartiates ; on y reconnoît Périclès, Nicias, Alcibiade, au langage que l'historien leur fait tenir : quant au fond même il est vraisemblable qu'il en étoit instruit ; mais quant au style, les bons critiques s'apperçoivent qu'il est factice, parce qu'il est toujours le même.

On peut prendre à la lettre les *harangues* de Xénophon, quand c'est lui-même qui parle à ses compagnons & les encourage dans leur retraite ; mais lorsqu'il fait prendre la parole à Cambyse, à Cyrus, à Ciaxare, croira-t-on de même qu'il rende fidelement ce qu'ils ont dit ?

Polybe, en faisant parler Scipion & Annibal dans leur entrevue, a-t-il répété leurs discours ? Tite-Live les a-t-il transcrits ? Et les belles *harangues* qu'il met dans la bouche d'Horace le pere, de Valerius Publicola, de Camille, de Manlius, de Fabius, d'Hannon, de Scipion, &c. ne sont-elles pas aussi visiblement artificielles que celles de Marius & de Catilina dans Salluste ?

Est-il plus vraisemblable que Tacite ait recueilli les propres discours de Germanicus, de Tibere, de Néron, de Sénèque, de Thraséas, d'Othon, sur-tout d'Agricola ? mais si on y reconnoît leur esprit, on n'y reconnoît pas moins la plume de Tacite ; ainsi dans toute l'histoire ancienne, à l'exception de quelques mots conservés par tradition, tout paroît composé.

Ceux donc qui veulent que l'histoire soit un exposé littéral de la vérité, & qui lui interdisent tout ornement qui ressemble à de l'artifice, doivent rejeter ces *harangues*.

Mais il y a pour l'historien une autre façon d'être vrai, c'est de garder fidelement le fond des choses & des faits, & de préférer pour la forme le tour le plus propre à donner au récit plus de chaleur & d'énergie. S'il est donc vrai, par exemple, que dans les assemblées de la Grece, tel fut l'objet des délibérations, des négociations, des *harangues*, tels furent les motifs des résolutions ; Thucydide n'a pas été un historien moins fidele, en faisant parler les députés des villes, que s'il avoit

indirectement résumé ce qu'ils avoient dit.

Il n'est pas vrai que Gracchus & que Marius aient tenu précisément le langage que leur font tenir Tite-Live & Salluste ; mais il est vrai que tout cela étoit dans leur ame : & il est plus que vraisemblable, qu'ayant de pareils moyens d'émouvoir les esprits & de les soulever, ils étoient l'un & l'autre trop éloquens & trop habiles pour ne pas les faire valoir. S'ils n'ont pas dit les mêmes choses dans les mêmes termes & dans une seule *harangue*, ce sont des propos détachés qu'ils ont tenus & fait répandre, & que l'historien n'a fait que rassembler pour leur donner en même temps plus de chaleur, de force & de lumiere.

De quoi s'agit-il après tout ? Il s'agit de paroître, en écrivant l'histoire, un peu plus ou un peu moins artificiellement arrangé ; car si l'historien prend ce tour usité : *Gracchus représenta au peuple que sa situation étoit pire que celle des esclaves, qu'on le frustroit du prix de ses travaux ; que le sénat avoit tout envahi. Marius dit à ses concitoyens que, si les nobles le méprisoient, ils n'avoient qu'à mépriser aussi leurs propres aïeux, dont la vertu avoit fait la noblesse ; que s'ils lui envioient son élévation, ils n'avoient qu'à lui envier aussi ses travaux, son innocence, les dangers qu'il avoit courus, dont sa grandeur étoit le prix ; ce récit aura, je l'avoue, l'air plus simple ; plus naturel, plus sincere qu'une harangue ; mais cela même encore n'est pas la vérité littérale, & chaque article du discours même indirect, ne sera qu'une conjecture fondée sur les caractères, ou autorisée par les circonstances des choses, des lieux & des temps ; il n'y a donc presque jamais, dans l'une & l'autre manieres de faire parler ses personnages, qu'une vraisemblance, plus ou moins approchante de la réalité.*

Ainsi la difficulté se réduit à savoir si l'apparence de la vérité est assez détruite par le discours direct, pour que l'on s'interdise, en écrivant l'histoire, ce moyen d'être dans son récit plus vif, plus véhément, plus clair & plus rapide. Or voici, ce me semble, un milieu à prendre pour éviter les deux excès : que le discours qui n'est qu'un exposé de faits, une accumulation de motifs raisonnés, sensibles par

eux-mêmes, & qui n'avoient besoin pour frapper les esprits d'aucuns des mouvemens de l'éloquence pathétique, soit rappellé indirectement & en simple récit, sa précision fera sa force. Mais s'agit-il de développer les sentimens d'une ame passionnée, & de faire passer dans d'autres ames la chaleur de ses mouvemens? on peut, je crois, sans balancer, employer la maniere directe; la vérité même seroit trop affoiblie, & perdrait trop de son effet, si elle étoit froidement réduite à la simple narration. Le lecteur s'apercevra bien qu'on aura mis de l'art à la lui présenter, mais il sentira que cet art n'est pas celui qui la déguise, & qu'en la rendant plus sensible il n'a pas voulu l'altérer.

**HARANNES**, (*Hist. mod.*) espece de milice hongroise dont une partie sert à pié & l'autre à cheval.

**HARAS**, *f. m.* (*Maréchal.*) Nous avons deux sortes de *haras*, le *haras* du roi, & les *haras* du royaume. Le *haras* du roi est un nombre de jumens poulinières & une certaine quantité de chevaux entiers, pour faire des étalons. Ces animaux sont rassemblés dans un endroit de la Normandie, aux environs de Melleray, contrée où les pâturages sont abondans, succulens, propres à nourrir & à élever une certaine quantité de poulains. Ce dépôt de chevaux & jumens appartient en propre à Sa Majesté, pour être employé à multiplier l'espece.

Sous le nom des *haras* du royaume, on entend une grande quantité d'étalons dispersés dans les provinces & distribués chez différens particuliers, qu'on nomme *garde-étalons*. Ces animaux appartiennent en partie au roi; ils ne sont employés qu'à couvrir les jumens des habitans de la province, & dans la saison convenable à la copulation. Il est enjoint aux garde-étalons de ne pas leur donner d'autre exercice qu'une promenade propre à entretenir la santé & la vigueur de l'animal.

Nous ne nous arrêtons point à décrire la forme ni la constitution qu'ont les *haras* aujourd'hui, ni les divers moyens que l'on emploie pour leur entretien; ce seroit répéter ce que semblent avoir épuisé beaucoup d'auteurs; tels sont MM. de Newcastle, de Garfault, de Soleyfel, &c. Ainsi nous nous

bornerons à quelques réflexions, 1°. sur les especes de chevaux qu'il faut de nécessité dans un état militaire & commerçant, tel que la France; 2°. sur l'obligation d'avoir recours aux étrangers pour suppléer à nos besoins; 3°. sur la facilité que l'on auroit à se passer d'eux, si on vouloit cultiver cette branche de commerce; enfin sur les fautes que l'on commet au préjudice de la propagation de la bonne espece, soit par le mauvais choix que l'on fait des mâles & des femelles qu'on emploie à cet usage, soit par leur accouplement disparate, soit enfin par la conduite que l'on tient à l'égard de ces animaux, laquelle est directement opposée à l'objet de leur destination.

Les especes de chevaux dont la France a besoin, peuvent se réduire à trois classes; savoir, chevaux de monture, chevaux de tirage, & chevaux de somme.

La premiere classe renferme les chevaux de selle en général, les chevaux de manège, les chevaux d'élite pour la chasse & pour la guerre, & les chevaux de monture d'une valeur plus commune & d'un usage plus général; de sorte que dans le nombre de ces chevaux il n'y a qu'un choix judicieux & raisonné à faire pour les distribuer & les employer à leur usage; & c'est quelquefois de ce choix & de cet emploi que dépend le bon ou le mauvais service que l'on tire des chevaux.

On tire de la seconde classe les chevaux de labour si utiles à l'agriculture; ceux qu'on emploie à voiturier les fourgons d'armée, l'artillerie, les vivres; ceux dont on se sert pour les coches, les rouliers, & pour les voitures à brancart: les plus distingués de cette classe qui sont beaux, bien faits, qui ont le corps bien tourné, en un mot, les qualités & la taille propres pour le carrosse, sont destinés à traîner ces voitures.

La troisieme classe est composée en partie des chevaux de selle les plus grossiers & les plus mal faits, & en partie des chevaux de labour trop foibles pour cet exercice & trop défectueux pour le carrosse.

Quoique nous ayons chez nous tout ce qu'il nous faut pour élever & nourrir une quantité suffisante de chevaux propres à remplir tous ces objets, nous n'en sommes

pas moins dans la nécessité d'avoir recours aux étrangers, pour en obtenir à grands frais des secours qu'il ne tient qu'à nous de trouver dans le sein de notre patrie : l'Angleterre, par exemple, nous vend fort cher une bonne partie de nos chevaux de chasse, qui pour la plupart ne valent rien; la Hollande nous fournit presque tous les chevaux de carrosse; l'Allemagne remonte une grande partie de notre cavalerie & de nos troupes légères; la Suisse attelle nos charrues, notre artillerie, & nos vivres; l'Espagne orne nos maneges, peuple en partie nos *haras*, monte la plupart de nos grands seigneurs à l'armée; en un mot, la Turquie, la Barbarie & l'Italie empoisonnent, par le mauvais choix des chevaux qu'on en tire, les provinces qui devroient nous mettre en état de nous passer des secours de ces contrées éloignées.

En supposant qu'on voulût adopter nos idées, qui paroîtront peut-être un peu dispendieuses, il faudroit commencer par réformer tous les mauvais étalons & toutes les jumens poulinières défectueuses; être fort circonspect sur l'achat de ceux de Turquie, de Barbarie; & bannir pour jamais ceux d'Italie de nos *haras*. On tireroit de bons étalons d'Arabie, quelques-uns de Turquie & de Barbarie, & les plus beaux d'Andalousie, pour les mettre dans nos provinces méridionales & dans le Morvant. Ces provinces, par la quantité & la bonté de leurs herbages, & la qualité de leur climat, nous offrent des secours plus que suffisans pour élever & nourrir des poulains qui seroient l'élite des chevaux de la première classe; & avant d'être admis, les étalons seront scrupuleusement examinés, pour voir s'ils n'ont point de vices de conformation, d'accidens, ou de maladies. L'énumération en seroit inutile; ces vices sont connus de tous les bons écuyers.

Le second examen se feroit sur les vices de caractère, pour voir par exemple si l'animal n'est pas rétif, ombrageux, & indocile à monter, s'il ne mord point, ou s'il ne rue pas trop dangereusement.

Le troisième examen regarderoit les vices de constitution, de tempérament, ou de force: pour cela on le monteroit deux bonnes heures, plus ou moins, au pas,

au trot ou au galop; on répéteroit cet exercice de deux-jours l'un; & lorsqu'on jugeroit le cheval en haleine, on augmenteroit la promenade par degrés jusqu'à la concurrence de dix ou douze lieues. Le lendemain de chaque exercice, on le feroit trotter pour voir s'il n'est point boiteux. On observeroit s'il ne se dégoûte point, ou s'il n'est pas incommodé de ses travaux. L'épreuve seroit continuée de deux jours l'un, l'espace de cinq à six mois, plus ou moins, & sur toutes sortes de terrains. Par-là l'on verroit s'il a de la force, de l'haleine, des jambes, des jarrets, une bouche, & des yeux convenables à un bon étalon.

Si on lui trouvoit toutes ces qualités, & qu'il fût exempt, autant qu'il est possible, des vices de conformation, de caractère, & de tempérament, alors on lui destineroit des jumens qui auroient subi les mêmes épreuves; ces jumens seroient de la même taille, de la même figure, & de la même bonté que l'étalon, & du pays le plus convenable, quoiqu'en général les bonnes jumens de nos contrées soient très-propres à donner à toutes especes d'étalons une belle progéniture. Elles seroient couvertes depuis l'âge de cinq ans accomplis jusqu'à quatorze ou quinze: l'étalon seroit employé à la propagation depuis six ou sept ans jusqu'à quinze ou seize. On donneroit à chaque étalon douze jumens à servir tous les ans pendant le temps de la monte, qui est ordinairement depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juin. On sent bien que ces précautions exigent de la part des officiers des *haras*, 1<sup>o</sup>. une connoissance du cheval aussi parfaite qu'il est possible de l'acquérir; 2<sup>o</sup>. les talens de le monter, pour être en état de juger de ses qualités bonnes ou mauvaises: enfin du zèle pour le bien de la chose, sans quoi tout le reste n'est rien.

Ainsi le Morvant, le Limousin, l'Auvergne, la Navarre, & en général toutes nos provinces méridionales étant en état de fournir au royaume assez de chevaux de selle de l'espece la plus précieuse, le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie, nous fourniroient nos chevaux de carrosse & les chevaux de selle communs.

Pour

Pour cet effet on mettroit dans ces provinces des étalons d'Allemagne, de Danemarck, d'Hanovre, de Brandebourg, de Frise, & quelques-uns d'Angleterre, les uns de cinq piés un ou deux pouces pour la plus grande taille, de structure & de conformation propres à aller au carrosse. On choisiroit des jumens pareilles à ces étalons; ils subiroient les uns & les autres le même examen que nous avons prescrit pour les étalons & jumens de la première classe; avec cette différence, qu'ils seroient exercés & éprouvés au chariot ou au carrosse par un sage & bon cocher. Cet exercice seroit continué pendant cinq ou six mois, en l'augmentant par degré jusqu'à ce qui s'appelle un travail pénible; & quand on seroit assuré de leur bonté à tous égards, ce ne seroit qu'après un mois ou plus de repos, qu'on les emploieroit à la propagation dans la saison usitée.

Les étalons de quatre piés dix pouces & au dessous, seroient employés à produire les chevaux de selle pour la cavalerie, les dragons, & pour le commun des gens à cheval, & on en tireroit des bidets pour le carrosse; on leur destineroit aussi des jumens de la même taille, & les épreuves seroient les mêmes.

Pour se procurer assez de chevaux pour monter nos dragons & nos troupes légères, l'on mettroit dans les Ardennes, dans l'Alsace, & dans une partie de la Lorraine & de la Champagne, des étalons tartares, hongrois, & des transilvains, avec des jumens du même pays. Ces étalons & ces jumens seroient de la même taille de quatre piés six à sept pouces ou environ, subiroient le même examen & les mêmes épreuves, pour s'assurer de leur bonté.

Avec les mêmes précautions, la Beauce, le Perche, le Maine & ses environs produiroient suffisamment de chevaux pour monter les postes, sans y mettre ni jumens ni étalons étrangers.

La Flandre, le pays d'Artois, la Picardie, la Franche-Comté & la Brie nous fourniroient les chevaux de labour & de charroi. En général, il ne s'agiroit que de choisir dans ces provinces & dans la Suisse des étalons & des jumens bien assortis, après avoir bien examiné si les uns & les

autres sont propres à l'usage auquel ils sont destinés.

Il est à présumer qu'avec ces précautions, & la réforme qu'il y auroit à faire dans la conduite que l'on tient à l'égard des étalons, des jumens & des poulains pendant & après la copulation, nous aurions assez de bons chevaux de toutes les espèces pour remplir les trois classes qui nous sont nécessaires, & que nous pourrions par-là nous passer des chevaux étrangers.

Mais pour cela il ne faudroit pas énerver les étalons, soit par le coût trop fréquent, & continué jusqu'à l'âge où ces animaux n'ont plus ni force ni vigueur; soit par un travail journalier & quelquefois forcé qu'on leur fait faire en certains endroits, & contre les ordonnances; soit en les laissant languir trop long-temps dans l'écurie, où ils s'ennuient, s'engourdissent, ou s'épuisent à force de se tourmenter; soit enfin en les faisant saigner, comme l'on fait après la monte. Cette pratique répugne au bon sens & à la raison. Le coût est un épuisement que l'animal éprouve pendant le temps de la monte; la partie la plus pure & la plus spiritueuse des liqueurs s'évacue dans cet acte. L'étalon qui l'aura fréquemment soutenu pendant les trois mois du printemps, a besoin alors d'être rétabli & reconforté par des alimens restaurans & une bonne nourriture, pour réparer la déperdition de ses forces; au contraire on lui donne du son, nourriture peu succulente; ensuite on le saigne pour achever de l'épuiser. Nous sommes d'accord là-dessus avec M. de Bourgelat. Il résulte de cette pratique que l'étalon trop vieux, ou épuisé pour quelque cause que ce puisse être, ne peut produire que des poulains fluets & d'une mauvaise constitution.

Si l'on fait des fautes contre la propagation de l'espèce à l'égard de l'étalon, l'on en fait de plus grossières encore à l'égard de la mère, & ces fautes n'influent pas peu sur les poulains. M. de Buffon, qui les a bien senties, ne les a pas assez combattues. On a la pernicieuse habitude de faire couvrir les jumens tous les ans, quelques jours après qu'elles ont pouliné, pour tirer, dit-on, plus de profit. Voyons quel est le résultat de cette économie. Le partage de

la nourriture que la jument pleine est obligée de donner à son poulain nouveau né & à celui qu'elle porte, influe beaucoup sur son tempérament, ainsi que sur celui des deux nourrissons; de sorte qu'étant obligée de fournir doublement le plus pur & le plus substantiel de sa nourriture, il ne lui en reste pas suffisamment pour elle: en sorte qu'après un certain nombre de nourritures, cette jument a les organes tellement affoiblis, qu'elle ne produit plus que des poulains d'une complexion débile & délicate, d'une structure mince, peu propres à résister au travail.

Or cette jument qui auroit en huit ans produit à son propriétaire quatre bons poulains qu'il auroit vendu fort cher, lui auroit été plus utile qu'en lui en donnant un chaque année dont il ne se défait qu'à vil prix. Aux maux qui résultent de cette épargne mal-entendue pour les poulains qui ont été engendrés par une jument nourrice, & nourris ensuite par une jument pleine, il s'en joint de plus graves encore.

La jument, quoique pleine, a pendant les premiers mois la même attache & la même amitié pour son nourrisson, qu'au moment qu'elle lui donna le jour. Ce petit par des mouvemens de gaieté s'écarte çà & là de sa mère, cabriolant & bondissant à son aise: cette mère qui craint de le perdre, court après lui; elle hennit avec fureur, s'agite avec violence, ce qui peut nuire au poulain qu'elle porte: le nouveau-né revient avec précipitation sur sa mère, en lui détachant des coups de pié sur le ventre, souvent même des coups de tête en voulant prendre ses mamelles. Cette mère est-elle couchée? elle a l'attention de ne pas nuire à son nourrisson; tandis que celui-ci fait tout ce qu'il faut pour la blesser, en se couchant & s'agitant sur elle. Est-il couché auprès de sa mère? elle a la complaisance de se mettre dans une situation désavantageuse à son état, de peur d'incommoder son poulain.

Que le poulain échappe aux dangers qu'il court dans le ventre de sa mère, c'est peu de trouver épuisées les mamelles qui doivent le nourrir; pour comble de maux il y suce un lait corrompu: car le plus pur & le plus spiritueux du sang de la mère est

employé à la formation & à la nutrition du fœtus; ainsi étant obligée de donner à tetter dans cet état, son lait ne peut être que grossier & dépravé, en comparaison de celui qu'elle fourniroit si elle n'étoit point pleine. Son lait peche non seulement par la quantité mais encore par la qualité. Le fœtus enlève les parties butyreuses & onctueuses; il ne reste à ce suc que les parties calceuses & sereuses: ce lait est très-propre à produire chez le poulain des levains qui par la suite forment différens genres de maladies dont on ignore souvent la cause, & que l'on croit avoir expliquées quand on a dit que c'est un reste de gourme ou fausse gourme.

Le poulain ôté d'auprès de sa mère avec les infirmités qu'il a reçues d'elle & de l'é-talon, soit vices de conformation, de constitution, ou vices de caractère, ne peut rendre qu'un très-mauvais service; quelquefois même il se trouve absolument hors d'état de servir. Tels sont aujourd'hui la plupart des chevaux qui sortent de nos haras.

Il importe donc de se procurer de bons étalons & de bonnes jumens de taille & de figure égale, pour en tirer une race propre à réparer le dépérissement de l'espece.

L'accouplement disparate, c'est-à-dire, d'un grand étalon & d'une petite jument, ou d'une grande jument avec un petit étalon, l'un bas du devant, & l'autre bien relevé, fait souvent des poulains qui ne sont propres ni à la selle ni au carrosse.

On pourroit nous objecter 1°. que notre système seroit trop dispendieux & trop difficile à mettre en pratique: 2°. qu'il ne faut pas un si long temps ni un si long exercice pour s'assurer de la bonté d'un étalon & d'une jument que l'on destine à la propagation. Mais nous croyons pouvoir répondre 1°. que la dépense qu'exigeroit notre système seroit bientôt remplie par les sommes immenses que l'on épargneroit, en trouvant dans des haras ainsi menés des poulains propres non seulement à remplir tous nos objets, mais encore à faire des étalons excellens & des jumens parfaites: 2°. qu'un cheval est comme un ami, qu'on ne peut connoître qu'aux services que nous

en exigeons ; ainsi tel cheval nous paroît bon pendant plusieurs mois , qui se trouve mauvais dans la suite ; au contraire il en est d'autres qui nous paroissent ne rien valoir , & qui se bonifient par l'usage.

Un homme , quelque connoisseur qu'il se dise , peut-il faire un choix judicieux d'étalons & de jumens d'un coup d'œil qu'il leur donne à peine en passant ? Il est d'expérience que nos célèbres écuyers , dans le nombre prodigieux de chevaux étrangers qu'on leur amène , en trouvent à peine quelques-uns qui puissent leur convenir pour l'emploi auquel ils sont destinés : on devroit encore être bien plus circonspect dans le choix des étalons & des jumens pour peupler un haras , puisque c'est de ce choix réfléchi & judicieux que dépendent la beauté & la bonté des poulains qui en résultent.

*Nota. M. de Puismarets , gentilhomme du Limoufin , a observé , & a appris de divers gentilhommes versés comme lui depuis très-long-temps de pere en fils dans l'éducation des chevaux , qu'une jument poussive engendre des poulains qui deviennent pouffits ou lunatiques , si l'on peut nommer ainsi avec le vulgaire cette maladie des yeux. Article de M. GENSON.*

*M. de la Fosse , maréchal du roi , a présenté au ministère un excellent mémoire sur les haras. Le public ne nous pardonneroit pas de dérober à sa curiosité un plan d'administration qui a mérité d'être accueilli par M. Turgot.*

HARAS , (*Hist. nat. Zool.*) chevaux de l'un & de l'autre sexe , destinés à la propagation de l'espece : ce terme est encore pris pour désigner le lieu où ces chevaux sont établis ; on dit les haras du royaume , pour signifier les chevaux entiers ou étalons distribués dans les provinces chez divers particuliers ; chevaux destinés à servir les jumens de ces cantons. On dit encore , les haras du roi , les haras de tel prince , de tel particulier , pour indiquer le lieu où se trouvent rassemblés & établis certains nombres d'étalons , & uniquement employés à la propagation : tels sont les haras d'Hyefme , de Pompadour , &c. Il en est encore qui appartiennent à des particuliers , qui ne le cedent en rien à ceux-là , par l'espece : tels sont les haras de MM. de

Bouchet de la Geniere , chevalier de l'ordre de S. Louis , en Poitou ; Loisson de Guinaumont , & de Chalette , en Champagne , & plusieurs autres que l'on pourroit citer : les étalons & les jumens qui composent ces haras , ne sont employés à aucun autre usage qu'à la population ; au lieu que dans ceux du royaume , les propriétaires des jumens les emploient à différens travaux. On ne peut par conséquent établir la même administration pour ces deux especes de haras , ce qui nous oblige d'en traiter séparément : comme le premier est sans contredit le plus parfait , le seul à proprement parler qui mérite le nom de haras , ce sera lui qui servira de regle , & par lequel nous commencerons. Le but de tous haras est l'augmentation de l'espece , & la plus grande perfection ou la correction des défauts de la race dominante ; cette amélioration a des rapports intimes avec une foule d'objets qui lui semblent étrangers ; ces rapports sont souvent si nombreux & si délicats , qu'il est difficile de les saisir & d'en profiter. D'ailleurs la nature semble avoir posé des bornes qu'il n'est pas possible de franchir ; il n'est permis que d'en approcher , quiconque essaieroit de les passer s'y briseroit ; elle paroît avoir attaché à chaque pays , l'espece & la race d'animal qui lui est propre , & la plus relative à ses besoins. Dans un pays dont le sol humide & marécageux ne produit que des herbages grossiers & de mauvaise qualité , sous un ciel triste , froid & nébuleux , ce seroit en vain que l'on essaieroit d'élever des chevaux fins , vifs & légers ; des chevaux de qualité d'arabes ou barbes. Ces races , quelque soutenues qu'elles fussent , dégénéreroient : je ne doute pas qu'il n'en fût de même dans les sables brûlans de l'Arabie ou de la Barbarie , si l'on vouloit y introduire nos forts chevaux de coche ou de rouliers ; ce n'est pas cependant que la nature elle-même ne nous indique les moyens d'affaiblir & de diminuer certains défauts , quoiqu'affectés à certains pays ou à tels cantons. Nous savons , par exemple , que si l'on donne à une jument , dont la tête est très-grosse , pesante & charnue , un étalon à tête fine , sèche & légère , le poulain qui viendra de cette union , aura cette partie moins grosse

que celle de la mere, en approchant de celle du pere; mais si ce défaut est attaché au pays, que ce soit le vice dominant de la race, il faudra le combattre sans cesse en se servant d'étalons étrangers qui n'en soient point affectés; autrement la race retombera bientôt dans son premier état par les influences perpétuellement agissantes du sol & du climat; delà le principe fondamental de tout *haras*, le croisement des races, sans lequel on pourra bien augmenter le nombre des individus, mais jamais les perfectionner. L'industrie humaine peut encore aider beaucoup la nature; ces deux agens les plus puissans de l'univers, en réunissant leurs forces, changent presque entièrement l'essence des choses; par son intelligence & par son travail, l'homme en desséchant les marais, d'un terrain inculte & pernicieux forme une prairie couverte d'herbage sain & de bonne qualité; en creusant des écoulemens, les eaux auparavant infectes & croupissantes, se changent en ruisseau clair & limpide; les exhalaisons empestées qui s'en élevoient sont détruites, l'air est purifié; enfin par la culture, tout prend une forme nouvelle & riante; d'ailleurs les divers usages auxquels les chevaux sont employés, exigent des conformations particulières appropriées à ces usages; conformations relatives aux pays auxquels elles sont propres; & si le sceau de la perfection est attaché à certains climats, il ne s'ensuit pas que dans les autres on ne puisse par des opérations bien combinées, parvenir à une amélioration qui approche plus ou moins de cette perfection. Dans l'établissement d'un *haras*, il est donc essentiel de connaître parfaitement la nature du terrain & le climat du canton où l'on forme cet établissement; ce n'est que par la combinaison de l'un & de l'autre, que l'on peut déterminer la race des chevaux qui doit y prospérer & se soutenir; les climats chauds, les terrains secs, produiront des chevaux de légère taille, qui auront de la finesse, du nerf & de la vivacité, des chevaux de selle; au contraire, des climats froids, des prairies grasses, fraîches & abondantes, on ne peut en espérer que des chevaux de trait plus ou moins étoffés suivant les degrés de température ordinaire, & les qua-

lités plus ou moins marquées du sol. Lorsqu'on aura déterminé la race la plus propre du *haras*, on examinera l'étendue & la fertilité des prairies pour assortir le nombre de chevaux à ce que peuvent fournir le terrain, l'étendue, la nature du terrain, le climat & la température: ayant déterminé le nombre & la qualité des chevaux dont le *haras* sera composé, on partagera le sol en plusieurs enclos fermés de haies ou d'autres barrières que les chevaux ne puissent forcer; l'un de ces enclos sera destiné pour les jumens qui n'ont pas été faillies; un autre pour celles qui sont pleines; un autre pour celles qui allaitent; d'autres enfin pour les poulains sevrés de différens âges & de différent sexe. Il seroit avantageux qu'un ruisseau traversât ces parcs, afin que les chevaux pussent s'y abreuver, & qu'il s'y trouvât quelques arbres qui pussent fournir de l'ombrage. Quelques-uns, lorsque le parc est d'une certaine étendue, y construisent des hangards ou toits qui servent d'abri contre les chaleurs ou contre les grandes pluies. Il n'est cependant pas avantageux que les parcs soient trop vastes; les chevaux se promenant par-tout, foulent une quantité d'herbes qui sont perdues; le parc étant plus resserré, on peut en ménager deux au lieu d'un; & pendant que l'un se mange, l'autre se rétablit & se remet en herbe.

Cette distribution arrangée, l'on passe à d'autres objets qui constituent plus particulièrement les *haras*, & exigent différens soins. Ces objets sont, la monte, la gestation, la naissance des poulains, leur première enfance, leur sevrage & leur éducation. La monte est l'opération de l'étalon, par laquelle il faute sur la jument & la féconde; c'est d'elle que dépendent la réussite & les progrès du *haras*; mais ce seroit en vain que l'étalon s'acquitteroit de toutes ses fonctions avec ardeur, si la jument n'est point dans l'état ordonné par la nature, elle ne sera jamais fécondée. Cet état s'annonce par la tuméfaction des parties naturelles, & par une humeur épaisse & blanchâtre qui coule de ces mêmes parties; humeur vulgairement appelée *chaleur*, & que les anciens nommoient *hypomanes*, qu'il ne faut pas confondre avec

cette autre *hyppomane* que l'on trouve épaisse en corpuscules dans l'allantoïde du poulain. La jument entre en chaleur ordinairement au printemps, depuis le mois de mars jusqu'en juin, quelquefois plutôt. Les chaleurs disparaissent aussi-tôt après la conception; si la jument n'a pas été fécondée, elles se passent, mais elles reviennent. Ces chaleurs sont tellement nécessaires à l'œuvre de la génération, que les jumens qui en sont exemptes refusent absolument les approches de l'étalon. On a établi deux especes de monte, la monte en main, la monte en liberté; dans la première on présente la jument, supposée en chaleur, à l'étalon, lequel est dirigé & conduit par deux palefreniers qui tiennent deux longues attachées aux anneaux du caveçon, par le moyen desquels on le retient, ou on le laisse approcher, suivant qu'il est préparé; lorsqu'il est en état, on lui permet de sauter sur la jument, qui doit être enchevêtrée pour l'empêcher de ruer, & soutenue à la tête par celui qui la tient. Dans la monte en liberté on abandonne l'étalon dans le parc qui renferme les jumens, il va de l'une à l'autre, les flaire, les essaie, pour ainsi dire; enfin, saute celle qu'il lui plaît, ou qui est la plus disposée à le recevoir. Il est certain que cette dernière méthode est beaucoup plus sûre que la première; aucune jument n'est sautée que dans les circonstances les plus favorables: l'étalon s'use beaucoup plus par les jouissances répétées qui ne lui donnent point de repos suffisant. Quelques-uns proposent, pour obvier à cet inconvénient, d'avoir plusieurs étalons; aussi-tôt que le premier a sauté une jument, on le retire du parc avec cette jument, on lui substitue un étalon que l'on retire de même avec sa jument, ainsi de suite jusqu'à ce que tous les étalons aient servi, ou que toutes les jumens aient été sautées. Par ce moyen, les étalons auront le temps de se reposer sans que le service du *haras* en souffre. Pendant la monte qui est de deux à trois mois, les étalons doivent être nourris abondamment. Une attention qui n'est point encore à négliger, est de déferer les pieds de derrière des jumens; il en est, quoique en pleine chaleur, qui sont si chatouilleuses, qu'elles ruent ou se

défendent aux premières approches. Il est aussi nécessaire de faire revoir toutes les jumens à l'étalon, il s'en trouve qui ne conçoivent pas du premier saut: il doit y avoir un gardien dans le parc qui observe continuellement ce qui s'y passe & en rende compte.

Les signes par lesquels on peut reconnoître qu'une jument a été fécondée, sont très-incertains & fort douteux, sur-tout dans les premiers mois de la conception. Le moins équivoque est lorsque les chaleurs cessent, & que la jument refuse le cheval & s'en défend vigoureusement, qu'elle ne souffre pas même son voisinage. On compte encore parmi ces signes, un embonpoint qui n'est pas ordinaire, plus d'appétit le mois suivant, plus de pesanteur après le sixième ou septième mois, les secousses du battement du poulain que l'on éprouve en posant la main sur le côté du ventre au bas du flanc, lorsque la jument vient de boire & qu'elle mange l'avoine, ou lorsqu'elle est un peu fatiguée; enfin la tuméfaction des mamelles qui se manifeste & disparaît alternativement deux ou trois fois pendant les deux derniers mois de la gestation.

La durée de la gestation est de onze mois & quelques jours, plus ou moins; suivant que la mère & le poulain sont forts & vigoureux, le terme est avancé ou retardé. Pendant tout ce temps on doit ménager beaucoup les jumens, écarter avec soin tout ce qui pourroit les blesser ou leur occasionner quelque commotion forte, les nourrir suffisamment & les exercer par un travail uni & modéré; il est important qu'elles ne soient point surchargées de graisse; un embonpoint excessif deviendroit dangereux en rendant l'accouchement laborieux & difficile.

Lorsque le terme de la gestation est arrivé, les jumens après quelques efforts jettent leur poulain; la plupart restent debout: j'en ai cependant vu coucher dans l'accouchement; le poulain en tombant rompt le cordon umbilical, & donne peut-être une secousse au placenta ou arrièrefaix qui en facilite la séparation & la sortie. Toute cette opération s'exécute sans aucune effusion de sang. Le cordon se dessèche

& tombe par la suite ; dans l'accouchement naturel, le poulain présente la tête la première ; s'il étoit mal tourné & qu'il présentât une autre partie, on le remet en situation avec la main.

Dans les cas pressans où la mere manqueroit de forces, ou si le poulain étoit mort, on le tireroit avec des cordes, après avoir fait entrer de l'huile dans la matrice pour lubrifier le passage & faciliter la sortie. Aussi-tôt qu'il est né, la mere le leche pour le sécher, & peu de temps après il essaie de se lever & de se tenir debout ; mais ses articulations encore molles & mal assurées ne le peuvent soutenir, il chancelle & tombe souvent fort lourdement. Dans un parc ces chûtes ne sont pas dangereuses, mais dans une écurie, il faut avoir soin de l'éloigner des murailles : on mettra autour de lui beaucoup de paille, afin d'amortir les heurts toujours dangereux sur un corps aussi tendre ; en naissant il a douze dents molaires, lesquelles se trouvent un peu usées. *V. DENTS*, au mot *HIPPATRIQUE*. Deux jours après sa naissance, il s'affermir assez pour pouvoir marcher, jusques-là il sera bon de le soutenir pour l'aider à tetter. En naissant le poulain est couvert d'un poil doux, très-long : j'en ai vu qui par l'épaisseur & la longueur de ce poil ressembloient parfaitement à des ours : à six mois ou un an, suivant la vigueur de l'animal, ou la température de la saison, ce premier poil tombe & découvre celui dont la couleur sera permanente ; la robe varie presque toujours de la naissance à un certain âge ; j'ai vu des poulains en naissant être parfaitement noirs, devenir à la chute du poil, rouhans ou gris ; il est vrai que si l'on examine avec attention les paupieres ou les sourcils, on y appercevra souvent quelques poils blancs ; un poulain haut monté, ou dont les jambes sont très-longues, sera pour l'ordinaire d'une taille avantageuse.

Il est essentiel, pour le développement & l'accroissement du poulain, de lui fournir un aliment sain & abondant ; pendant que les jumens allaitent, elles ne peuvent être trop bien nourries, ni trop ménagées. On ne doit point les faire travailler ; le travail, quel qu'il soit, échauffe

le lait & diminue sa sécrétion. On les laissera tranquilles dans le parc avec leurs poulains. Ceux-ci, en s'égayant, en courant & en bondissant, se fortifieront, leur accroissement en sera plus prompt & plus parfait ; ils s'habitueront peu à peu aux alimens solides, ils tetteront moins fréquemment, & parviendront insensiblement au point d'être sevrés sans inconvénient. C'est à six mois qu'on les sépare de leurs meres ; un plus long usage de lait, à ce que plusieurs prétendent, les rendroit mous & flasques. D'ailleurs les jumens fatiguées d'avoir nourri pendant ce temps dépériraient considérablement, si les poulains continuoient à les tetter. Il est vrai néanmoins que les Tartares, qui se nourrissent du lait de leurs jumens, les tirent une grande partie de l'année ; mais ces jumens sans doute n'en sont pas en meilleur état, ou elles sont nourries bien plus abondamment que les nôtres, peut-être le poulain fait-il une plus grande consommation, & desseche-t-il davantage. Les nôtres, après avoir allaité, ont besoin d'être remises par le repos ; c'est une des raisons pour lesquelles on ne doit jamais permettre qu'une jument soit sautée pendant qu'elle nourrit. Quoiqu'elle soit en chaleur, le poulain qu'elle porteroit, celui qui la tette, & elle-même se ruineroient tous trois. On doit toujours attendre la monte de l'année suivante, si l'on est jaloux de conserver les meres & d'élever des poulains bien constitués.

On peut absolument sevrer dès trois mois, si quelque accident y oblige ; mais il sera toujours plus avantageux, lorsqu'on n'y est pas forcé, de ne le faire que plus tard. Les poulains en seront plus forts, plus en état de supporter les rigueurs de l'hiver, & le changement de nourriture du verd au sec. Dans les premiers jours de sevrage on diminuera la nourriture de la mere, pour lui faire passer son lait. On la traitera à peu près, quant au régime, comme si elle eût avorté, avec l'eau blanche, une diete plus ou moins sévère, selon la qualité du lait, en observant de la tenir chaudement. A l'égard des poulains, il seroit à propos de placer dans leurs parcs des baquets remplis d'eau blanchie avec la farine d'orge, ou de petit lait, rien ne

contribuera plus à les entretenir en bon état, à leur faire prendre du corps ; mais il faut avoir l'attention de changer tous les jours cette boisson, elle s'aigriroit & contracteroit des qualités malfaisantes. Une autre attention plus essentielle, est de ne toucher les poulains que le moins qu'il est possible depuis leur naissance, jusqu'à l'âge de deux ans ; leur délicatesse en souffriroit. Il est bon de les apprivoiser, de les rendre familiers, mais sans les tourmenter.

Pendant la belle saison, depuis le mois de mai, jusqu'en septembre ou octobre, suivant les climats, on les abandonne dans les parcs qui leur sont destinés, & que je suppose suffisamment garnis d'herbages pour les nourrir. Ils y restent nuit & jour jusqu'à l'hiver qu'on les retire dans les écuries. S'il étoit même possible de leur faire passer cette saison fâcheuse en plein air, ils en feroient sans doute plus vigoureux ; mais il y auroit peut-être trop d'inconvéniens.

Il est même nécessaire qu'il y ait dans leurs parcs des hangards ou especes d'écuries dans lesquels ils puissent se retirer pendant la chaleur du jour, & se mettre à couvert des orages ou des pluies froides qui leur feroient du tort. On placera des auges sous ces hangards, afin de leur donner tous les jours quelques jointées d'orge concassée. On prétend que ce grain est préférable à l'avoine ; celle-ci, dit-on, échauffe & attaque la vue ; ce dernier accident proviendroit apparemment de la difficulté que les poulains trouveroient à broyer l'avoine, ce qui attireroit peut-être plus de sang dans l'œil ; alors en cartelant l'avoine ainsi que l'orge, cet inconvénient seroit levé. Quoi qu'il en soit, l'orge est plus substantielle, plus farineuse, & passe pour être rafraîchissante. Lorsqu'on retire les poulains dans les écuries, ce qui arrive pour la première fois dès le moment du sevrage, dans nos climats, le temps du sevrage tombe au mois de septembre ou d'octobre, on les nourrit avec le foin, l'orge cartelée & l'eau blanche ; on les laisse en liberté & sans être attachés, ayant soin néanmoins que les forts ne gourmandent point les foibles ; & ne les chassent point du ratelier. Ce ratelier, ainsi que l'auge, doivent être posés à

une certaine hauteur, les poulains en contractent l'habitude de porter la tête levée. On doit les tenir très-proprement, le fumier leur gêne les piés, & les exhalaisons qui s'en élèvent sont mal-saines ; mais, comme je l'ai déjà dit, il ne faut point les toucher ni les étriller. Rien ne seroit plus avantageux que de les baigner journellement dans la saison favorable, & lorsque l'eau n'est pas froide. J'ai observé que les poulains élevés sur les bords des rivières, obligés de les passer plusieurs fois par jour, sont plus nerveux, plus gais, viennent mieux que ceux de pareille race qui ne jouissent point de cet avantage. A un an ou dix-huit mois on leur tondra la queue, pour rendre les crins plus forts & plus touffus. Quelques-uns blâment cette méthode, prétendant que cette surabondance de crins se fait aux dépens de la crue ou de la force du sujet, & que les chevaux qui ont la queue la plus touffue, & la crinière la plus épaisse, ne sont pas ordinairement les chevaux les plus vigoureux, mais bien les plus flasques & les plus mous. Cette observation ne me paroît ni juste, ni bien fondée. Lorsqu'on rase les cheveux des enfans pour les épaissir, cette opération ne me paroît nullement influer sur leur tempérament ; les hommes qui rasent leur barbe ne sont pas plus foibles que ceux qui la portent. La plupart des laboureurs coupent tous les ans, en certains pays, la crinière de leurs chevaux, sans qu'il en résulte aucun inconvénient. Je n'approuve pas au reste cette coutume de couper la crinière, parce que revenant plus épaisse, la crasse s'amasse dans les plis du cou, en est enlevée plus difficilement, ce qui peut occasioner des dartres, une gale rebelle, le rouvieux, &c. Mais il n'en est pas de même à la queue ; on la tondra dès les premières approches de l'hiver, afin de lui donner le temps pendant cette saison de croître suffisamment pour chasser les mouches l'été suivant.

A deux ans, il est indispensable de séparer les poulains mâles des femelles de cet âge. Ils commencent à sentir leur sexe, sur-tout s'ils ont été bien nourris, & qu'ils soient vigoureux ; ils s'échaufferoient, ils s'énerveroient & fatigueroient inutilement les pouliches. Ceux que l'on destine à être

hongres, ne doivent subir cette opération qu'à trente mois & même plus tard. On choisira pour la faire, le printemps ou l'automne; le froid & la grande chaleur y sont contraires; c'est alors qu'il faut commencer à les apprivoiser entièrement & à les rendre obéissans. On leur levera les jambes, on frappera légèrement sur la sole, on les habituera à souffrir un filet dans la bouche, un harnois très-léger sur le dos; mais toutes ces tentatives doivent se faire avec la plus grande douceur: un moment d'impatience est souvent capable de les rendre indomtables. Lorsqu'ils souffriront avec tranquillité & sans se défendre, toutes ces préparations, on commencera à les travailler; mais très-légerement, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de leur parfait accroissement. Cet âge est plus ou moins tardif selon les différentes races. Les chevaux fins & de légère taille ne sont ordinairement formés qu'à cinq ou six ans. Si on les livroit au travail avant ces termes, ils le supporteroient avec peine, ils n'auroient pas le temps de se fortifier, ils contracteroient des défauts qu'ils n'auroient point eues, enfin ils se mineroient de jour en jour.

Les fers n'ayant été inventés que pour conserver la corne du sabot, & cette corne ne s'éclatant ou ne se détériorant que par les marches, par le travail, tant que les chevaux n'y sont point soumis, il est inutile de les ferrer. Les piés en liberté, s'il est permis de le dire, se renforceront & prendront la forme qui doit leur être naturelle. La plupart des piés défectueux, ne le deviennent que par les défauts de la ferrure. Ainsi les poulains peuvent rester jusqu'à trois ans & plus sans être ferrés.

On voit même des chevaux employés à de certains ouvrages, tels que le labourage de terres douces & légères, ne l'avoir été de leur vie, sans que le pié en ait reçu le moindre dommage. Tels sont à peu près les soins qu'exige l'établissement d'un haras en règle; j'ai supposé qu'il étoit fourni des étalons & des jumens qui lui sont nécessaires; nous allons parler du choix de ces chevaux, & des qualités particulières qu'ils doivent posséder. L'étalon étant le modèle de la race dont il est le père, doit réunir,

autant qu'il est possible, toutes les qualités propres à son espèce, & être exempt des défauts qui la détérioreroient. Parmi ces défauts, il en est sur-tout qui doivent le faire rejeter absolument; celles qui plus que les autres se perpétuent, passent à leur race, & sont héréditaires. Dans ce nombre, on compte principalement & pour les plus dangereuses, en ce qu'elles se communiquent presque constamment, tous les défauts de conformation dans les os, tels que le chanfrein renfoncé, grosse ganache, la côte plate, l'enfellé, la croupe avalée, le ferré des épaules ou chevillé, le pié plat, assez souvent les éparvins, les suros & toujours le trop de volume des os. En général, les défauts de conformation, la disproportion choquante des différentes parties, tous vices de méchanceté. Parmi les bonnes qualités, on exige principalement l'âge convenable, la fanté, la vigueur, la vivacité portée jusqu'à lardeur; en présence des jumens; les jambes bien proportionnées, des jarrets excellens, du corps sans avoir le ventre pendant, ce qui marquerait de la mollesse, les reins doubles, les parties de la génération saines & le membre gros; les testicules retrouffés: pendant les chevaux espagnols les ont pendans dans le repos; en général le cheval communique, par la génération, presque toutes ses bonnes & ses mauvaises qualités naturelles & acquises. Un étalon naturellement hargneux, ombrageux, rétif, &c. produit des poulains qui ont le même naturel.

On ne demande point aux jumens la perfection des étalons: il seroit cependant à souhaiter qu'elle fût la même. On se contente en elles de la beauté des parties de l'avant-main, c'est-à-dire, de la tête, de l'encolure, du poitrail, &c. On prétend que le poulain leur ressemble par ses parties; on exige encore qu'elles aient du corps & du ventre, qu'elles soient ce qu'on appelle bien coffrées, afin que le poulain soit logé à son aise & puisse profiter, croître, & s'étoffer. Elles doivent, par conséquent, être d'une taille avantageuse, telle que de quatre piés sept à huit pouces au moins. On sent bien qu'elles doivent n'être tachées d'aucun défaut essentiel, principalement de

de ceux dont le poulain hérite le plus communément ; que leur âge soit compétent, c'est-à-dire , au moins de trois ans ; si elles en avoient plus , étant mieux formées & plus vigoureuses , leurs fruits seroient plus parfaits ; que leur tempérament soit sain , & qu'elles soient assorties aux étalons. Cet assortissement est l'opération la plus délicate qu'il y ait dans les *haras*. Il est très-difficile de saisir les rapports des étalons avec les jumens , qui doivent donner les plus belles conformations. Souvent un étalon & une jument d'une grande beauté , chacun dans leur genre , ne donnent que des productions défectueuses , dégingandées ; &c.

Les chevaux barbes , ainsi que tous ceux qui viennent des pays chauds , sont regardés comme les meilleurs étalons. Cependant on prétend que depuis qu'ils ont été introduits en Normandie & dans le Limousin , ils ont entièrement ruiné les *haras* de ces provinces ; les poulains sortis de ces *haras* ayant les jambes très-minces.

En Angleterre , dit-on , les chevaux sortis d'étalons barbes pechent aussi par les jambes ; & l'on s'en est si bien aperçu , que l'on a donné des ordres , pour remédier à cet inconvénient. C'est en effet le défaut des barbes d'être de petite taille & d'avoir le paturon trop long. Leurs jambes d'ailleurs sont très-fines , apparemment que les jumens normandes , limousines & angloises n'ont pas été bien assorties , qu'elles n'ont pas assez compensé ces qualités : ces jumens épaisses ont produit des grands chevaux montés sur des fuseaux , & des poulains qui ne tenoient de leur pere qu'une petite tête & des jambes très-minces , qui n'alloient nullement avec leur corpulence. Il faudroit sans doute , pour réussir , que ces jumens eussent à peu près la même figure que les étalons ; ou si l'on pouvoit obtenir des barbes court-jointés & de grande taille , probablement leur postérité pécheroit moins ; mais comme ils sont assez rares pour ne pouvoir choisir , on doit préférer les chevaux de ces pays , où il est facile de choisir les plus beaux , lorsque d'ailleurs ils possèdent à peu près les qualités désirées. Malgré leur petite taille , les plus grands ne passent pas qua-

tre piés huit pouces , & ont le défaut que nous venons d'indiquer. Les barbes ont toujours été réputés les meilleurs pour tirer race : il est vrai que l'on prétend qu'ils engendrent des poulains qui sont plus grands qu'eux ; que ce sont des chevaux admirables pour la vitesse & pour le nerf , fort légers & très-propres à la course. Les chevaux arabes dont les barbes tirent leur origine , sont , dit-on , les plus beaux & les meilleurs du monde ; mais à peine sont-ils connus en Europe ; il n'est que des princes qui puissent s'en procurer. Les chevaux d'Espagne tiennent le second rang après les barbes , ils sont renforcés , agiles , sinceres & nobles , ils ont de la souplesse , du feu & de la fierté ; les jambes belles & sans poils , le nerf bien détaché , la croupe ronde & large , la côte ronde , & le poitrail large. Ce sont aussi les plus propres à la plupart des *haras* de chevaux de selle ; après eux les chevaux napolitains , les normands , les anglois , ceux du pays de Holstein & du Danemarck , pourront encore servir pour étalons de selle , proportion gardée de leur taille & de leur agilité. Quant aux étalons de carrosse on peut prendre ceux des mêmes pays , en choisissant les plus grands & les plus renforcés. La Frise & l'Italie en fournissent de plus propres encore , & dont la taille est quelquefois au dessus de cinq piés quatre pouces. Mais nous avons observé que les chevaux de Frise trottoient lourdement , que leurs croupes étoient avalées , & que cette partie étoit toujours foible. En général , l'étalon doit être plus haut que la jument , parce que pour l'ordinaire , il fait plus petit que lui ; on ne connoit que les barbes qui fassent plus grands qu'eux.

Cependant la disproportion ne doit point être choquante , la jument sera assortie le plus qu'il sera possible à l'étalon ; en corrigeant néanmoins les défauts de l'un par les qualités opposées de l'autre , sans tomber dans l'excès contraire. Enfin , il est indispensable & essentiel de changer les étalons tous les quatre ou cinq ans , pour croiser les races , & de n'en jamais prendre de ces mêmes races pour servir d'étalons dans le même *haras*.

Tels sont à peu près les soins qu'exigent les *haras* en règle ; mais par l'autre nature ,

les *haras* du royaume en demandent d'un genre différent, dont nous allons rendre compte.

Ces *haras* sont composés des jumens naturelles du pays, éparfées chez les particuliers qui en sont propriétaires. Outre les défauts communs propres au climat & au sol qu'elles habitent, ces jumens, pour la plupart, ont des défauts particuliers occasionnés par les accidens du travail, par le manque de soins, ou par les préjugés & les abus. C'est à un directeur intelligent à corriger ces défauts le plus qu'il est possible, les uns par le choix de l'étalon, les autres par instruction & par insinuation. Dans un *haras* en regle on assortit les jumens aux étalons, ou les étalons aux jumens. On est le maître du choix des unes & des autres; il n'est que le climat qui puisse apporter quelque gêne dans ce choix, ou la nature du sol; mais dans les *haras* du royaume, on n'a pas seulement le climat & le sol; les jumens sont déterminées, il faut absolument les prendre avec leurs défauts, il n'est pas libre de s'en procurer de plus parfaites; aussi n'est-ce qu'à la longue & par des soins continus qu'on peut espérer de changer une race, ou de la rendre beaucoup plus parfaite par la voie de ces *haras*.

Pour y parvenir, un directeur doit commencer par connoître parfaitement toutes les jumens de son département; il saisira le défaut commun propre au pays, aux cantons, au climat, au sol; les chevaux barbes ont presque tous le défaut d'avoir le paturon trop long, les épaules serrées; les turcs, l'encolure effilée, les jambes trop menues; les espagnols, la tête un peu grosse, souvent trop longue; les napolitains, la tête grosse & l'encolure épaisse; les danois, la conformation irrégulière, la croupe trop étroite pour l'épaisseur du devant; les allemands, pesans & de peu d'haleine; les flamans, la tête grosse, les piés plats & les jambes sujettes aux eaux; les limousins, la croupe du mulet & les jarrets clos; les navarrins, les hanches hautes, ce qui les rend connus; la plupart des françois, de trop grosses épaules: enfin, chaque pays, chaque défaut qui lui est propre. Un directeur de *haras* doit connoître assez parfaite-

ment les jumens de son département, pour pouvoir les assortir d'étalons convenables; autrement les défauts dominans se perpétueront, & peut-être augmenteront par une administration mal-entendue.

Les abus qui se glissent dans cette administration, contribuent sans doute au peu de fruit que l'on tire des *haras* du royaume. L'expérience nous apprend que s'ils étoient corrigés, il en résulteroit un avantage très-apparent, & une amélioration sensible dans les races; en effet, les poulains de tous les gardes-étalons sont infiniment supérieurs à ceux des particuliers, & plus nombreux, quoique les jumens de ceux-ci aient été faillies par les mêmes étalons; parce que ces gardes emploient pour eux toutes les précautions nécessaires qu'ils négligent ou ne permettent pas pour les autres; comme d'attendre la pleine chaleur de leurs jumens, de ne les faire sauter qu'après le repos nécessaire à l'étalon, &c.

Le plus dangereux de ces abus, celui qui est le plus opposé au principe fondamental des *haras*, est de recevoir pour étalons des chevaux de la race du pays, qui viennent des jumens du pays, quelque parfaits que soient les peres, ou qu'ils puissent être eux-mêmes; s'ils sont assez beaux pour en tirer race, on doit absolument les changer de pays ou de canton, pourvu que les étalons soient de taille, & n'aient point de défauts grossiers; ce qui n'arrive pas toujours, on s'en contente, & l'on s'embarasse peu de son assortiment. Un autre inconvénient qui anéantira toujours, du moins en partie, le bien qu'on tireroit des *haras*, est la multitude de chevaux & de poulains entiers qu'on abandonne dans les pâtures avec les jumens. Ils entretiennent les chaleurs de celles-ci, & détruisent le fruit de l'étalon dès les premiers instans de la conception. Tout cheval entier, au dessus de dix-huit mois, doit être, comme nous l'avons déjà dit, exactement séparé des jumens, même pour son propre avantage. Il s'énerve si on le laisse sauter avant quatre ans, âge auquel il a pris pour l'ordinaire son parfait accroissement. Il est dû trois sauts à chaque jument; la monte dure quatre mois au plus, & l'étalon doit avoir au moins un jour plein de repos après quatre

fauts. Si on lui en donnoit davantage , son opération seroit bien plus sûre ; il ne peut donc servir que dix-sept ou dix-huit jumens , & c'est un abus manifeste d'en marquer un plus grand nombre , quelquefois jusqu'à trente pour un étalon.

Le garde-étalon est ordinairement le plus riche du lieu , qui ne prend cette place que pour jouir des rétributions & des privilèges qui y sont attachés ; du reste se souciant très-peu que son cheval fasse des poulains ou non : il s'en trouve même qui sont jaloux de leur étalon , & qui , la veille du saut de la jument du particulier , font couvrir une des leurs , afin que celle du particulier soit trompée. Il est juste sans doute que ces gardes-étalons soient indemnisés de l'achat , de la nourriture , du foin & des périls de l'étalon , qu'ils soient même récompensés ; mais la récompense devoit être plus ou moins grande , suivant qu'elle est plus ou moins méritée ; & rien n'est si facile à exécuter. Je suppose que le garde-étalon tire de son cheval , en argent , par ses exemptions d'impôts , par les droits de monte , &c. (je ne parle point des privilèges personnels) une somme de cent vingt livres , pour servir seize jumens , de ce nombre j'ôte le quart pour les jumens qui ne seront pas fécondées ; il restera douze jumens qui doivent être pleines , sur lesquelles en répartissant la même somme de cent vingt livres , on pourra fixer la rétribution due au garde-étalon , à une pistole par jument pleine , en n'en marquant que seize par étalon. Cette somme sera prise & rejetée sur l'impôt de la taille , payable sur les certificats des propriétaires de jumens , signés de deux principaux habitans , pour plus d'authenticité , & sous des peines rigoureuses si le certificat étoit trouvé faux. Par cette administration il seroit de l'intérêt du garde-étalon de prendre toutes les précautions possibles pour faire engendrer le plus grand nombre de poulains , & de choisir les jumens qui seront les plus propres à en porter. Le particulier paroîtroit ne plus rien payer pour le saut de ses jumens , & être délivré d'un impôt qu'il regarde comme une vexation.

Il ne suffit pas de créer le poulain , il faut l'élever , & par des soins assidus le faire

valoir tout ce qu'il peut être. L'avantage d'un poulain dont on ne jouira qu'après trois ou quatre ans , s'évanouit dans l'éloignement ; le propriétaire se décourage , il néglige les soins convenables ; le poulain dépérit , & finit par être aussi détectueux que les moindres du pays.

On engageroit aisément les propriétaires à se porter aux vues du gouvernement , & à leur propre intérêt , par quelques légères gratifications accordées chaque année à ceux qui auroient les plus beaux poulains , & les mieux entretenus. Aucune dépense ne pourroit être plus avantageuse ni plus lucrative. Il en est de même des jumens ; il seroit bien avantageux de les avoir plus parfaites , par conséquent de récompenser ceux qui en auroient de grande taille , de bien coffrées , &c.

Un directeur , un inspecteur des *haras* , ou celui qui travaille à les maintenir & à les perfectionner , ne doit être gêné dans aucune de ses opérations. Suivant les occurrences & les degrés d'amélioration , il s'en présente de nouvelles ; ou telle qui étoit nécessaire dans un temps , peut devenir inutile dans un autre , c'est à lui d'en juger , à faire des réglemens suivant les circonstances , & suivant l'état présent des choses. Mais afin que ses vues soient remplies , il doit s'attirer une confiance entière & méritée. Les hommes en ayant ordinairement pour ceux qu'ils respectent , on ne doit point avilir l'inspecteur , ni l'inspecteur s'avilir lui-même. Il ne devoit avoir aucun intérêt personnel à démêler avec les gardes-étalons , ni avec les propriétaires ; ainsi le droit qu'il perçoit à chaque changement d'étalon de la part du garde , devoit être abrogé. Jamais il ne doit se charger de fournir ou faire fournir les étalons , puisque c'est à lui à les examiner , les recevoir ou refuser , lorsqu'ils sont achetés & présentés par les gardes-étalons. Jamais les gardes-*haras* ou marqueurs de jumens ne doivent se faire payer ni défrayer par les gardes-étalons , ou par les propriétaires des jumens. Les propos indécents , les soupçons injurieux qui peuvent naître en conséquence , quoique mal fondés , portent toujours quelque atteinte à la réputation d'un supérieur , que la malignité humaine tâche avec plaisir de

trouver en faute ; dès-lors tout ce qu'il sera obligé de faire sera mal interprété ; on ne s'y soumettra que par force, avec défiance, & tout sera moins bien.

Un inspecteur doit faire des revues fréquentes des étalons, pour corriger, s'il est possible, les inconvéniens qu'il observera. Ces visites doivent être souvent particulières & imprévues sur les lieux mêmes. Ce n'est point par une revue générale annoncée plusieurs mois d'avance, que l'on peut juger de l'état de tous ces chevaux, toujours brillans dans ces occasions, & préparés de longue main.

Les particuliers ne sont point assez instruits, il seroit à propos qu'on dressât un registre qui fût déposé dans chaque communauté, lequel renfermeroit un détail exact des obligations, des droits, privilèges, &c. des gardes-étalons, des qualités requises pour un étalon, des défauts qui doivent le faire rejeter ou réformer, de la taille, des qualités que doivent avoir les jumens, des exemptions & gratifications qu'elles peuvent espérer, ainsi que les poulains ; une instruction sur l'éducation de ces derniers ; enfin tout ce qui concerne les *haras*, & même les maladies des chevaux. Chacun auroit communication de la loi, & verroit clairement ce qui lui est dû, ce qu'il doit, ce qui lui est avantageux, ce qui lui est nuisible.

Les directeurs ou inspecteurs devroient tenir aussi un état de tous les chevaux de leur département, de leur nombre, de leur forme, de leur qualité, des fruits qui en sont provenus, des observations qu'ils auront faites ; ces états réunis fourniroient une connoissance exacte du nombre des chevaux, & des qualités dominantes d'un royaume ; ils contribueroient encore infiniment à la perfection des *haras*.

Enfin les étalons de choix ne peuvent être trop multipliés ; plus ils seront nombreux, plutôt les races seront changées, plutôt les particuliers perdront l'habitude d'avoir de ces chevaux d'écurie, qui ne servent qu'à perpétuer les défauts du pays, & à détruire ce que les étalons auroient produit.

Il sera donc avantageux de faire rechercher l'état de garde-étalon, en le rendant assez lucratif pour être désiré ; ce qui

donneroit lieu d'exiger de plus beaux étalons, & de punir plus rigoureusement les conventions. On objectera sans doute qu'en multipliant ces places, on augmenteroit les charges des communautés, les exemptions prises sur la taille étant réparties sur les habitans ; mais cet inconvénient imaginaire ne doit pas tenir vis-à-vis du bien réel qui résulteroit de ces établissemens. S'il est vrai, que l'impôt soit augmenté, il l'est légèrement pour chacun, il sera compensé & au delà par une nouvelle branche de commerce plus avantageuse pour le laboureur ; le manouvrier qui participe toujours du meilleur être du laboureur, parce que celui-ci le fait plus travailler & le paie plus cher, y trouvera aussi son avantage ; les chevaux étant plus forts, plus vigoureux, les exportations deviendront moins dispendieuses & plus faciles, toute espece de commerce deviendra plus florissante. Le laboureur ayant des chevaux d'une certaine valeur, les ménagera davantage, en aura plus de soin, les conservera plus long-temps, ou les vendra plus chèrement.

Les *haras* du royaume seroient beaucoup plus parfaits, si les étalons qui servent dans ces *haras* étoient achetés, entretenus & nourris par la province. Alors on les rassembleroit tous dans un même lieu, éloignés des jumens, sous la conduite & la direction d'une personne intelligente & instruite. Tout le monde n'est pas capable de soigner des étalons comme il faut ; & s'ils ne sont pas bien soignés, ils dépériront ou feront des maladies qui les mettront hors de service : ils doivent être nourris & exercés chacun suivant leur nature. Par cette méthode ils s'entretiendroient en bon état, auroient plus de durée, & dans le temps de la monte qu'on les distribueroit dans les différens cantons, on seroit assuré de leur vigueur & de l'efficacité de leurs services. Un autre avantage bien plus considérable que produiroit cet arrangement, seroit de les changer de canton ou d'arrondissement, tous les trois ou quatre ans, ce qui donneroit un accroissement de race absolument nécessaire & essentiel à la perfection du *haras* ; ce que l'on ne peut obtenir lorsque les étalons appartiennent aux particuliers. Les frais n'en seroient pas plus chargés ;

au contraire cette disposition, en faisant le bien de la chose, supprimeroit encore une infinité de privileges personnels dont jouissent les gardes-étalons, & qui sont onéreux aux communautés dans lesquelles ces gardes sont établis. On pourroit encore, pendant l'hiver, tirer des services utiles des étalons pour les travaux publics; l'exercice bien ménagé leur est nécessaire & salutaire. Tous les avantages de ce projet exécuté en quelques endroits avec succès, devoient engager à l'adopter, & à le mettre en exécution dans tous les *haras* du royaume; prenons pour exemple la Champagne.

On voit aujourd'hui s'élever dans cette province une nouvelle race de chevaux, supérieure à l'ancienne en taille, en figure & en force. On trouve déjà nombre de jeunes chevaux, sinon de distinction, du moins beaucoup moins imparfaits que les naturels du pays, qui subsistent encore. Mais pour parvenir à un plus grand degré de perfection dont la possibilité est prouvée par cet heureux commencement, il est nécessaire d'avoir recours à de nouvelles opérations qui paroissent exiger des changemens dans l'administration actuelle. On sait, & il est démontré par l'expérience, qu'en tout genre, pour soutenir & augmenter la beauté de l'espèce, il est indispensable de croiser les races, c'est-à-dire, de prendre toujours des individus étrangers pour chefs & peres de chaque génération, de ne jamais permettre que le même individu s'allie avec sa postérité; autrement on voit bientôt cette postérité se détériorer, & la race retomber dans son premier état d'imperfection: en changeant à chaque génération l'individu qui coopere le plus, qui doit servir de modele, on diminue de plus en plus les défauts dont ces générations peuvent être attaquées; & ce n'est que par ce moyen que l'on peut parvenir à les détruire entièrement, lors toutefois que le climat & le sol le permettent. Ce principe incontestable n'est pas moins pour les *haras* que pour toute autre éducation. Il est donc essentiel, pour la perfection de ces établissemens, qu'un étalon ne serve jamais sa postérité; & comme cette postérité commence elle-même à être en état d'engendrer à l'âge de trois ou quatre ans, il est

indispensable alors de lui fournir un étalon étranger, qui, s'il est permis de le dire, ne lui soit point parent, & n'ait point la tache de famille.

Pour y parvenir, il faut donc tous les trois ou quatre ans, au plus tard, changer les départemens des étalons, en les éloignant le plus qu'il est possible; mais cette opération est aussi impraticable dans l'administration actuelle, où ces étalons appartiennent aux particuliers, font partie de leur bien, qu'elle seroit aisée & facile à exécuter, si tous ces chevaux appartenoint à la province en général; d'ailleurs les avantages qui résulteroient de ce nouveau plan, autres même que ceux qui concernent les *haras*, pourroient peut-être faire desirer par les personnes intéressées, qu'il fût adopté. Je vais tâcher d'établir & de présenter ces avantages sans partialité.

Les propriétaires des étalons jouissent; en conséquence de la garde de ce cheval, d'exemptions pécuniaires, de privileges personnels, & de droits de monte, ainsi que du service de cet animal pendant la plus grande partie de l'année. Les privileges personnels & les droits de monte; comme plus apparens, sont regardés, par la plupart des autres habitans, comme un impôt onéreux: les premiers, parce que le garde-étalon ne partage point les charges publiques; les autres, par la rétribution pécuniaire qui est due par jument à ce garde. C'est apparemment pour ne pas multiplier ces rétributions & les plaintes qu'elles occasionent, que chaque propriétaire de jumens n'en fournit que deux à l'étalon, quelque nombre qu'il ait.

D'un autre côté, le garde-étalon, n'est occupé qu'à cacher ou à pallier les défauts souvent essentiels de son cheval, s'embarassant assez peu que les poulains qu'il engendre soient défectueux, ou que même il en produise. Un étalon est de service, pour l'ordinaire, pendant dix ans, dans le même département; par conséquent il servira trois générations dont il aura été le pere.

Tous les étalons appartenans à la province, ces inconvéniens qui détruisent les *haras*, disparaissent. On gagnera les exemptions, & les privileges anéantis avec ceux

qui les possédoient ; les droits de monte ne paroissant plus subsister , chacun s'empresera de profiter du bénéfice des étalons. Ces chevaux réunis , mais en plusieurs corps , placés aux endroits les plus commodes , sous la direction de personnes intelligentes , seront mieux nourris , mieux soignés & plus ménagés ; étant rassemblés en certain nombre , on sera plus à portée de juger des accidens qui peuvent les mettre hors de service , d'y apporter remède. Dans le temps de la monte qui , comme l'on fait , est de trois mois , on les distribueroit par pelotons de quatre ou cinq dans chaque arrondissement , sous la conduite de leur palefrenier ordinaire ; enfin le plus grand avantage qui résulteroit de ce plan , est la facilité de changer ces pelotons d'année en année , d'une extrémité de la province à l'autre , & par conséquent de fournir chaque arrondissement d'étalons nouveaux , chaque année , ou tous les deux ans , sans augmentation de dépense ni de soins. Pendant les trois mois de monte , l'étalon ne doit être employé à aucune autre fonction : je pense même que pendant deux mois avant ce temps , il doit être préparé à cet exercice par le repos , ou de très-légères promenades , & par une nourriture plus abondante qu'à l'ordinaire. Ainsi on peut compter cinq mois , employés tant à la préparation à la monte , qu'à la monte même. Quant aux sept mois restans , on peut tirer de ces chevaux tous les services dont ils sont capables. On fait qu'un travail bien ménagé & proportionné à la nature de l'animal , lui est plus salutaire qu'un repos trop continué. Ces chevaux appartenant au public , doivent travailler pour lui ; ainsi en leur donnant un mois pour pourvoir à leur propre subsistance , c'est-à-dire , pour récolter leurs provisions , la province pourra jouir six mois entiers de leurs services pour les travaux publics , tels qu'entretien des chemins royaux , charrois militaires ou autres , auxquels on voudra les employer. Cette spéculation est d'autant plus fondée , qu'en entrant dans quelques détails , on verra que par leur nombre , par leur distribution , ils pourront suffire à peu près à ces objets.

La Champagne peut porter quatre cents étalons , & je crois qu'ils sont effectifs ; quoiqu'on doive les placer à la campagne , de préférence à la ville , tant pour la moindre dépense , que pour plus grande commodité , & pour éviter beaucoup d'inconvéniens dans le service ; si l'on prend cependant , pour fixer ces idées , les principales villes de la province , & qui sont à peu près à égale distance les unes des autres , on trouvera que l'on peut séparer ces quatre cents chevaux en huit divisions , de cinquante chacune , lesquelles pourront être placées dans les villes , ou plutôt dans les environs de Rheims , Châlons , Sainte-Menehould , Vitry , Joinville , Chaumont , Bar-sur-Aube , & Troyes. Trente des chevaux pourront travailler journellement sans se fatiguer , pendant que vingt se reposent , ou que quelques-uns seront retenus par quelque accident : or , il n'est point de paroisse qui , l'une dans l'autre , ne paie volontiers cinquante écus pour être déchargée de sa part de l'ouvrage que ces chevaux feront pendant six mois , & qui n'y trouve son profit. En jetant les yeux sur le calcul ci-joint , on verra que ces sommes réunies seront suffisantes pour l'entretien des étalons , & qu'il en restera même une par an assez considérable pour le remplacement & le complet des chevaux. Je ne parle point des petits privilèges que l'on pourroit , sans grande conséquence , attacher à ces établissemens , soit pour l'achat des provisions , soit pour le logement , ou pour les personnes qui y seroient employées.

On objectera sans doute le premier achat des étalons , la dépense de leur établissement , & les frais de leur premier approvisionnement : objets considérables. Quant au premier , on peut prendre des arrangements avec les gardes-étalons actuels qui céderont leurs chevaux , & dont les paiemens seront faits d'année en année sur la somme de . . . . . destinée à l'achat des étalons , dût-on leur payer la rente du prix sur cette somme , jusqu'au paiement total. L'établissement est un objet stable & fixe , peu dispendieux ; chaque édifice consistant en écurie de cinquante chevaux , magasin à foin &

à paille, grenier à avoine, & logement pour les employés au service du haras. D'ailleurs cet objet n'est point d'une utilité particulière, propre à certain endroit, indifférent à tous les autres; il intéresse toute la province, il tient au bien général; quant aux frais de premier approvisionnement, ce sont les dépenses que l'on est obligé d'avancer pour mettre son bien en valeur, & qui rentreront par la suite au centuple. D'ailleurs le bon qui se trouve chaque année sur la recette, dépense déduite, est assez considérable pour suffire à tous ces objets en peu d'années; on le verra dans le calcul ci-après. On observera que les étalons bien conduits, doivent être en état de servir au moins pendant six ans, la plupart sont conservés pendant huit & dix. Cette somme annuelle que l'on pourra mettre en caisse pendant ce nombre d'années, produira un fonds assez fort pour subvenir à toutes ces dépenses.

D'ailleurs il est des fonds affectés aux haras, dont on pourroit aider ce nouvel établissement, s'il étoit approuvé, sauf par la suite à remettre même ces avances.

On peut conclure de tout ce que nous venons de dire, qu'il est deux espèces d'avantages qui résulteroient du plan proposé; les uns tendant à la perfection des haras de la province, en supprimant tous les droits payés par les propriétaires des jumens, toutes les exemptions & privilèges des gardes-étalons, la répartition sera plus égale, la rétribution insensible; ces propriétaires ne paroissant assujettis à aucune taxe propre à cet objet, fourniront leurs jumens avec empressement. On se livre toujours à un profit qui semble ne rien coûter, la race se perfectionnera de plus en plus, & se soutiendra par le croisement des étalons, & par les autres opérations de l'administration actuelle, telles que gratifications pour les jumens de taille, pour les poulains d'une certaine beauté, &c. qui subsisteront toujours; enfin la province sera déchargée d'une partie des corvées qui l'accablent & qui gênent l'agriculture.

*ÉTAT de l'entretien des haras, suivant le plan projeté.*

*Dépense.*

Nourriture, soins, entretien de quatre cents étalons, 500 liv. chacun, par an, fait . . . . . 200,000 liv.

*Recette.*

Deux mille deux cents paroisses, en Champagne, payant chacune 120 liv. par an, fait . 264,000

Chaque garde-étalon jouit de 80 liv. exemption de taille; le reste des privilèges 20 liv. droits de monte de vingt jumens à 3 liv. 10 s.

Total, 170 liv.

Pris au plus bas, on pourroit compter sur 200 liv. par an.

Quatre cents gardes-étalons, à 170 liv. fait . . . . . 68,000

TOTAL de recette . 332,000 liv.

Dont à ôter de dépense ci-dessus . . . . . 200,000

Reste par an . . . . . 132,000

Somme destinée au remplacement des étalons & dépenses d'entretien de bâtimens ou extraordinaires.

*ÉTAT de dépense & recette, suivant le plan projeté.*

*Dépense.*

Quatre cents étalons, à 500 liv. d'entretien chacun . . . . . 200,000 liv.

*Recette.*

Deux mille deux cents paroisses, à 150 liv. chacune . 330,000 liv.

Sur quoi on observera qu'il faut ôter pour exemptions de garde & droits de monte 68000 liv. que l'on paie aujourd'hui . 200,000

Reste . . . . . 130,000

somme à employer.

Quatre cents étalons à 600 liv. . . . . 240,000

Huit bâtimens, à 25000 liv. 200,000

TOTAL . . . 440,000 liv.

En quatre ans cette dépense sera acquittée, & il y aura 80,000 liv. de reste.

Mais je suppose que la province de Champagne ne porte que deux cents étalons.

Leur nourriture & leur pansement à 500 liv. chacun, par an, fait . . . 100,000 liv.

Il n'est point de cheval qui, en six mois de travail, ne puisse apporter des matériaux suffisamment pour l'entretien d'une lieue de chemin, puisque M. de Turgot prétend qu'un homme peut lui seul en entretenir deux.

Par la liste générale des postes, il ne se trouve en Champagne que cent cinquante lieues de grandes routes, c'est donc cent cinquante chevaux qu'il faudroit; ces deux cents par conséquent sont donc plus que suffisans, & bien au dessous du travail qu'un cheval doit faire.

En attachant deux manœuvres, outre le conducteur, à chaque cheval pendant les six mois de l'année, à 20 sous par jour, fait par an 312 liv.

Ainsi les *haras* & les chemins de la province se trouveront entretenus moyennant . . . 162,400

Mais comme il y a en outre les routes de traverses, & que la totalité de la province porte quatre cents chevaux, le nombre de chevaux seroit plus que suffisant pour ces travaux, & pour relayer ceux qui se trouveroient trop foibles ou malades.

En prenant la dépense du tout, elle montera à . . . 324,800

Mais la province, à la taxe médiocre que nous supposons, donnera . . . 330,000

Que l'on considère actuellement l'argent qui rentrera dans les coffres de la province, par les droits que paieront & ne payoient pas les gardes-étalons, ce qui est un objet fort considérable.

Il ne reste pour la dépense du *haras*, que l'acquisition des chevaux, celle des tombereaux & harnois nécessaires.

Les chevaux sont actuellement existans entre les mains des gardes-étalons, ce seroit au gouvernement ou à la province à prendre des arrangemens avec eux pour les acquérir.

A l'égard des voitures & harnois, chaque communauté de la province, & il y en a deux mille, ne seroit pas foulée de fournir un tombereau & son harnois.

Quant au bâtiment on en trouveroit assez, tels que château, abbayes, &c. par exemple, à Saint-Dizier, petite ville située sur la Marne, au centre de toutes les subsistances, se trouve un ancien château, qui par son étendue & par sa position avantageuse, serviroit de dépôt général des vivres, en même temps de logement à un peloton de cinquante chevaux.

À Vitry-le-François, situé sur la Marne, un bâtiment vaste qui seroit ci-devant de manège aux grenadiers à cheval, aujourd'hui totalement inutile, pourroit loger aisément & commodément vingt-cinq à trente chevaux, avec leurs palefreniers.

À Châlons-sur-Marne, Troyes, Rheims, Bar-sur-Aube, &c. on trouveroit de pareils logemens.

Pendant les trois mois de monte, où il seroit nécessaire de distribuer, pour la commodité du public, les étalons, au nombre de cinq ou six, en divers lieux ou départemens, on trouveroit quantité d'abbayes, telles que celles de Haute-Fontaine, de Moulcetz, de Trois-Fontaines, de Cheminon, de Moutier-Onder, de Huiron, de Montier-Amé, de Rivon, de Boulancourt, de la Chapelle-aux-Planches, de Châtrée, &c. dont les vastes bâtimens fourniroient sans aucun dérangement un logement commode, & un magasin pour cinq chevaux & un palefrenier.

Ce plan d'administration qui avoit été goûté de plusieurs ministres, avoit été examiné derechef par M. de Turgot, alors contrôleur général des finances, & qui, après un mûr examen, avoit promis à l'auteur d'en faire usage; mais la multiplicité de projets dont ce ministre étoit rempli, lui a fait oublier celui-ci. La chose étoit cependant bien nécessaire, puisqu'il est avéré que les *haras* sont dans l'état le plus déplorable, & que plusieurs ministres se sont plaints

plaints que la bonne espece manquoit pour la cavalerie , qu'elle étoit obligée de se remonter chez l'étranger ; il ya long-temps que le public s'en plaint ; les marchands avouent même que la vraie race normande est perdue , ce qui faisoit autrefois une branche de commerce , & nous apportoit de l'argent en France : au lieu qu'aujourd'hui nos marchands de chevaux normands ont abandonné cette province , tant par rapport à l'espece qui y est abâtardie , que par la cherté de celle qui y regne , ce qui les oblige d'aller chercher des chevaux chez l'étranger. Paris fourmille de chevaux Frisons , de Northolandois , de Danois , & de toutes les provinces circonvoisines d'Allemagne ; ce n'est que depuis quelques années encore que l'on voit à nos carrosses des chevaux Bretons , qui naturellement sont mal construits , ont des têtes pesantes , des piés plats , sont lourds & presque tous de basse taille , encore ne valent-ils quelque chose qu'après avoir passé deux ans dans nos prairies du Perche , dans le pays Chartrain , où ils acquierent un peu de qualité.

HARAS ; c'est par rapport à l'architecture , un grand lieu à la campagne composé de logemens , écuries , cour , préau , où l'on tient des jumens poulinieres avec des étalons pour peupler.

HARAUX, DONNER LE (*Art. milit.*) C'est , selon M. le maréchal de Saxe , une maniere d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage : voici en quoi elle consiste.

« On se mêle déguisé , à cheval , parmi » les fourrageurs ou pâtureurs , du côté que » l'on veut fuir. On commence à tirer quelques coups : ceux qui doivent ferrer la » queue , y répondent à l'autre extrémité de » la pâture ou du fourrage ; puis on se met » à courir vers l'endroit où l'on veut amener » les chevaux , en criant & en tirant. Tous » les chevaux se mettent à fuir de ce côté- » là , couplés ou non-couplés , arrachant les » piquets , jetant à bas leurs cavaliers & les » trouffes ; & fussent-ils cent mille , on les » amene ainsi plusieurs lieues en courant. On » entre dans un endroit entouré de haies » ou de fossés , où l'on s'arrête sans faire de » bruit , puis les chevaux se laissent prendre » tranquillement. C'est un tour qui désole

*Tome XVII.*

» l'ennemi : je l'ai vu jouer une fois ; mais » comme toutes les bonnes choses s'oublient , » je pense que l'on n'y songe plus à présent ». *Réveries ou mémoires sur la guerre , par M. le maréchal de Saxe.*

HARBERT , *Salamboria*, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Diarbek , proche d'Amid , sous la domination du Turc , avec un archevêque arménien & un archevêque syrien. *Long. 54 , 22 ; lat. 40 , 55. ( D. J. )*

HARBOROUGH , (*Géograph.*) ville d'Angleterre dans la province de Leicester.

HARBOU CHIENS , (*cri de chasse.*) Le piqueur doit se servir de ce terme pour faire chasser les chiens courans pour le loup.

HARBOURG , *Harburgum* (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la Basse-Saxe , au duché de Lunebourg , dans l'électorat d'Hanovre , avec un fort château pour sa défense. Elle est sur l'Elbe , à 6 lieues S. O. de Hambourg , 15 N. O. de Lunebourg. *Long. 27 , 26 ; lat. 53 , 34. ( D. J. )*

HARCOURT , (*Géog.*) *Harecortis* , *Hercunia* , *Hardicusia* , bourg de Normandie , au diocèse d'Evreux , à dix lieues de Rouen , entre le Bec , Neubourg & Brionne , avec château ancien , dont les appartemens ont été rétablis à la moderne ; il fut érigé en comté , par le roi Philippe VI , en 1338 ; ce comté comprend vingt paroisses.

Il y a un prieuré de l'ordre de saint Augustin , de la congrégation de sainte Genevieve , où l'on conserve des reliques anciennes & précieuses ; un grand candelabre de cuivre à sept branches , & les tombeaux des anciens comtes d'Harcourt , fondateurs du prieuré.

HARCOURT , sur l'Orne , à six lieues de Caen , appelé auparavant *Thury* , qui de marquisat a été érigé en duché par Louis XIV , en 1700 , sous le nom d'Harcourt , en faveur de Henri d'Harcourt de Beuvron , depuis maréchal de France , & capitaine des gardes du corps , & en pairie en 1704.

Les seigneurs de ce nom sont très-illustres & bien connus dans nos annales. (C)

HARD , subst. m. (*Gantier.*) nom que les gantiers & les peaussiers donnent à une grosse cheville de fer tournée en cercle , sur laquelle ils passent leurs peaux pour les amollir.

*Harder une peau* , c'est la passer sur le hard.

H

**HARDBERG**, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans la Styrie, au quartier de Voreau. Elle est depuis long-temps hypothéquée à la maison des princes de Paar. (*D. G.*)

\* **HARDE**, sub. f. (*Vénerie.*) il se dit des bêtes fauves ou noires, lorsqu'elles sont en troupe; une *harde* de cerfs. Le cerf se met en *harde* au mois de novembre. Le froid rassemble les animaux que la disette de la nourriture sembleroit devoir disperser. Au lieu de *harde*, on dit aussi *herde*. Le même mot a lieu en fauconnerie, où on l'applique aux oiseaux qui vont par bande.

**HARDENBERG**, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies, dans l'Overyffel, au quartier du Salland, & aux frontières du comté de Bentheim, sur le Vecht. Elle est petite, & elle fut entièrement consumée par un incendie l'an 1708.

Il y a en Allemagne dans la Westphalie, au duché de Berg, une seigneurie du même nom, laquelle comprend deux bourgs & quelques villages. Et dans la Basse-Saxe, au pays de Calenberg, ce nom est encore celui d'une grande juridiction héréditaire dans une famille noble, qui porte aussi ce nom de *Hardenberg*, & qui donne deux suffrages dans l'assemblée des états provinciaux. (*D. G.*)

**HARDER LESCHIENS DANS L'ORDRE**, (*Vénerie.*) c'est mettre chacun dans sa force, pour aller de meute aux relais.

*Harder*, c'est encore tenir cinq ou six chiens courans couplés avec une longue laisse de crin, pour donner à un relais. On *harde* les nouveaux chiens avec les vieux pour les dresser.

**HARDERIE**, subst. m. (*Peinture sur le verre.*) espece de préparation métallique qu'on fait avec de la limaille & du soufre stratifié dans un creuset couvert, qu'il faut renverser après l'avoir tenu au feu pendant cinq à six heures. Ainsi l'*harderie* n'est autre chose qu'une chaux de mars obtenue par le soufre: on l'appelle aussi *ferret d'Espagne*. On s'en sert dans la verrerie, dans la peinture en émail, &c.

**HARDERWIK**, *Harderwicum*, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans la Gueldres, au quartier d'Arnhem, avec une université. Elle est sur le Zuyder-Zée, à 8 lieues

N. O. d'Arnhem, 7 N. E. d'Amersfort, 12 N. O. de Nimegue, 13 E. d'Amsterdam. Les annales de Gueldres en mettent la fondation à l'an 1230, & c'est tout au plus tard. L'université a été érigée le 12 avril 1648. Long. 23, 12; lat. 52, 24. (*D. J.*)

**HARDESSEN ou HARDEGSEN**, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Basse-Saxe, & dans la principauté de Calenberg, au confluent de l'Espolde, & du Schottelbeeck. Elle n'est que de 176 maisons, bâties la plupart sur le roc. Mais elle est munie d'un château, où quelques-uns des anciens ducs de Brunswick ont résidé; & elle est le siege d'une surintendance ecclésiastique, ainsi que d'un bailliage, qui comprend neuf villages, & qui généralement peu fertile en grains; n'exporte que des bois de chênes & de hêtres, & ne cultive avec succès que le lin & quelques légumes, qu'à la vérité il exporte de même. (*D. G.*)

\* **HARDI**, adj. *Gram.* (*l'h s'aspire*) épithète qui marque une confiance de l'ame, qui nous présente comme faciles des entreprises qui étonnent les hommes ordinaires & les arrêtent. La différence de la témérité & de la hardiesse consiste dans le rapport qu'il y a entre la difficulté de la chose & les ressources de celui qui la tente. D'où il s'ensuit que tel homme ne se montre que *hardi* dans une conjoncture où un autre mériteroit le nom de *téméraire*. Mais on ne juge malheureusement & de la tentative & de l'homme que par l'événement; & souvent l'on blâme où il faudroit louer, & on loue où il faudroit blâmer. Combien d'entreprises dont le bon ou le mauvais succès n'a dépendu que d'une circonstance qu'il étoit impossible de prévoir! Voyez l'article **HARDIESSE**.

Le mot *hardi* a un grand nombre d'acceptions différentes, tant au simple qu'au figuré: on dit un discours *hardi*, une action *hardie*, un bâtiment *hardi*. Un bâtiment est *hardi*, lorsque la délicatesse & la solidité de sa construction ne nous paroît pas proportionnée à sa hauteur & à son étendue: un dessinateur, un peintre, un artiste est *hardi*, lorsqu'il n'a pas redouté les difficultés de son art, & qu'il paroît les avoir surmontées sans effort.

**HARDI**, f. m. (*Monnoie.*) On donna d'abord ce nom en Guienne à une monnoie des princes anglois, derniers ducs d'Aquitaine, & prédécesseurs de Charles de France, qui y étoient représentés tenant une épée nue. Ce nom qui se communiqua depuis aux petites especes de cuivre & de billon, a peut-être formé celui de *liard* dont nous nous servons, comme qui diroit *li-hardi*. Quoi qu'il en soit, le liard de Louis XI n'étoit qu'une petite monnoie de billon: elle valoit trois deniers, & par conséquent faisoit la quatrième partie d'un sou; mais à l'exception de la Guienne qui lui donna le nom de *hardi*, toutes les autres provinces en deçà de la Loire lui conserverent celui de *liard*, qui lui demeura. *Voyez LIARD. (D. J.)*

**HARDIESSE**, f. f. (*Morale.*) Locke la définit une puissance de faire ce qu'on veut devant les autres, sans craindre ou se décontenancer. La confiance qui consiste dans la partie du discours, avoit un nom particulier chez les Grecs; ils l'appelloient *παρρησία*.

Le mot de *hardiesse*, dans notre langue, désigne communément une résolution courageuse, par laquelle l'homme méprise les dangers & entreprend des choses extraordinaires. Si nous envisageons simplement la *hardiesse* comme une passion irascible, elle n'est en cette qualité ni vice ni vertu, & ne mérite ni blâme ni louange. Si nous n'avons égard qu'à l'éclat qui paroît briller dans certaines actions, sans considérer que toute affection violente peut également les produire, nous regarderons souvent pour vertu ce qui n'en est qu'une fausse image, & les fruits de la bile passeront dans notre esprit pour les fruits d'une *hardiesse* admirable.

En effet, je trouve cinq sortes de *hardiesse*, qui ont une fausse ressemblance avec la vraie & la légitime. La *hardiesse* militaire n'a souvent d'autre appui que l'exemple & la coutume: celle des ivrognes est fondée sur les fumées du vin: celle des enfans sur l'ignorance: celle des amans & de tous ceux qui se laissent aller à des passions tumultueuses, sur le désordre qu'elles causent dans leur ame: enfin la *hardiesse* que les philosophes moraux nomment *civile*, reconnoît pour mobile la crainte de la honte.

Telle étoit celle d'Hector, quand il n'osa rentrer avec les autres Troyens dans Ilium, de peur que Polydamas ne lui reprochât le mépris du conseil qu'il lui avoit donné.

Il est rare de voir dans le monde une *hardiesse* assez pure, pour ne pouvoir pas être rapportée à l'une des cinq sortes dont nous venons de parler, qui n'ont toutefois que l'apparence trompeuse des qualités qu'elles représentent. De plus elles ne produisent rien qu'un peu d'opium ne fasse exécuter à un Turc, un verre d'eau-de-vie à un Moscovite, une rasade d'arrak à un Anglois, une bouteille de Champagne à un François.

Mais quand la *hardiesse* est le fruit du jugement, qu'elle émane d'un grand motif, qu'elle mesure ses forces, ne tente point l'impossible, & poursuit ensuite avec une fermeté héroïque l'entreprise des belles actions qu'elle a conçues, quelque péril qui s'y rencontre; c'est alors que devenant l'effet d'un courage raisonné, nous lui devons tous les éloges que mérite une vertu qui ne voit rien au dessus d'elle.

Cette sorte de *hardiesse*, dit Montagne, se présente aussi magnifiquement en pourpoint qu'en armes, en un cabinet qu'en un camp, le bras pendant que le bras levé. Scipion nous en fournit un exemple remarquable, lorsqu'il forma le projet d'attirer Syphax dans les intérêts des Romains. Pénétré de l'avantage qu'en recevoit la république, il quitte son armée, passe en Afrique sur un petit vaisseau, vient se commettre à la puissance d'un roi barbare, à une foi inconnue, sous la seule sûreté de la grandeur de son courage, de son bonheur, de sa haute espérance, sur-tout du service qu'il rendroit à sa patrie. Cette noble & généreuse *hardiesse* ne peut se trouver naïve & bien entière, que dans ceux qui sont animés par des vues semblables, & à qui la crainte de la mort, & du pis qui peut en arriver, ne sauroit donner aucun effroi. (*D. J.*)

**HARDILLIERS**, subst. m. pl. (*Tapissier.*) terme de Haute-Liffier. Ce sont des fiches ou morceaux de fer qui ont un crochet à un des bouts: ils servent à soutenir cette partie du métier des Haute-Liffiers,

qu'on appelle *la perche de lisse*, c'est-à-dire cette longue piece de bois avec laquelle les ouvriers bandent ou lâchent les lisses qui font la croisure de leur tapisserie. *Voyez HAUTE-LISSE. Dictionn. du Commerce & de Trev.*

**HARDOIS**, subst. m. pl. *terme de Vènerie*. C'est ainsi qu'on appelle de petits liens de bois où le cerf touche de sa tête lorsqu'il veut séparer cette peau velue qui la couvre : on les trouve écorchés.

**HARENG**, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) *harengus rond. gem. ald.* poisson de mer connu dans toute l'Europe. Il a neuf pouces ou un pié de longueur, & deux ou trois pouces de largeur ; la tête & tout le corps sont aplatis sur les côtés. Ce poisson a les écailles grandes, arrondies, peu adhérentes, & le dos de couleur bleue-noirâtre ; le ventre a une couleur blanche argentée ; il est très-menu & n'a qu'une file d'écailles dentelées qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue sur le tranchant que forme le ventre. La mâchoire du dessous est plus saillante en avant que celle du dessus, & a de petites dents ; il s'en trouve aussi de pareilles sur la langue & sur le palais : le *hareng* meurt dès qu'il est hors de l'eau. Ray, *synop. piscium*, pag. 103.

M. Anderson prétend que les *harengs* des golfes de l'Islande sont gras & meilleurs que par-tout ailleurs ; que l'on y en trouve qui ont près de deux piés de longueur & trois doigts de largeur ; & que c'est peut-être ceux que les pêcheurs appellent *rois des harengs*, & qu'ils regardent comme les conducteurs de leurs troupes. On fait que les *harengs* vivent de petits crabes & d'œufs de poissons, parce que l'on en a trouvé dans leur estomac. ils font chaque année de longues migrations en troupes innombrables ; ils viennent tous du côté du nord. M. Anderson présume qu'ils restent sous les glaces où ils ne sont pas exposés à la voracité des gros poissons qui ne peuvent pas y respirer.

Les *harengs* sortent du nord au commencement de l'année, & se divisent en deux colonnes, dont l'une se porte vers l'occident, & arrive au mois de mars à l'Isle d'Islande. La quantité des *harengs* qui forment cette colonne est prodigieuse ; tous

les golfes, tous les détroits & toutes les baies en sont remplis ; il y a aussi un grand nombre de gros poissons & d'oiseaux qui les attendent & qui les suivent pour s'en nourrir. Cette colonne fait paroître noire l'eau de la mer & l'agite ; on voit des *harengs* s'élever jusqu'à la surface de l'eau, & s'élaner même en l'air pour éviter l'ennemi qui les poursuit ; ils sont si près les uns des autres, qu'il suffit de puiser avec une pelle creusée pour en prendre beaucoup à la fois. M. Anderson soupçonne qu'une partie de cette colonne peut aller aux bancs de Terre-neuve, & il ne fait quelle route prend la partie qui défile le long de la côte occidentale de l'Islande.

« La colonne qui au sortir du nord va » du côté de l'orient & descend la mer du » nord, étant continuellement poursuivie » par les marsouins, les cabeliaux, &c. se » divise à une certaine hauteur, & son aile » orientale continue sa course vers le cap » du nord, en descendant delà le long de » toute la côte de la Norwege ; en sorte ce- » pendant qu'une division de cette dernière » colonne côtoie la Norwege en droiture, » jusqu'à ce qu'elle tombe par le détroit du » Sund dans la mer Baltique ; pendant que » l'autre division étant arrivée à la pointe » du nord du Jutland, se divise encore en » deux colonnes ; dont l'une défilant le long » de la côte orientale de Jutland, se réunit » promptement par les Belts avec celle de » la mer Baltique ; pendant que l'autre des- » cendant à l'occident de ce même pays, » & côtoyant ensuite le Sleswick, le Holf- » tein, l'évêché de Breme & la Frise, où » cependant on n'en fait point de commer- » ce, se jette par le Texel & le Vlie dans » le Sudersée, & l'ayant parcouru s'en re- » tourne dans la mer du Nord pour ache- » ver sa grande route. La seconde grande » division qui se détourne vers l'occident, » & qui est aujourd'hui la plus forte, s'en » va toujours accompagnée des marsouins, » des requins, des cabeliaux, &c. droit aux » isles de Hittland & aux Orcades, où les » pêcheurs de Hollande ne manquent pas » de les attendre au temps nommé ; & delà » vers l'Ecosse où elle se divise de nouveau » en deux colonnes, dont l'une après être » descendue le long de la côte orientale de

» l'Ecosse, fait le tour de l'Angleterre, en  
 » détachant néanmoins en chemin des trou-  
 » pes considérables aux portes des Frisons,  
 » des Hollandois, des Zélandois, des Bra-  
 » bançons, des Flamands & des François.  
 » L'autre colonne tombe en partage aux  
 » Ecossois du côté de l'occident, & aux  
 » Irlandois, dont l'isle est alors environnée  
 » de tous côtés de harengs, quoique ces  
 » deux nations n'en fassent d'autre usage  
 » que de le manger frais, & de profiter par  
 » leur moyen, autant qu'ils peuvent, des gros  
 » poissons qui leur donnent la chasse. Tou-  
 » tes ces divisions mentionnées dans la  
 » deuxième grande colonne s'étant à la fin  
 » réunies dans la Manche, le reste de ha-  
 » rengs échappés aux filets des pêcheurs &  
 » à la gourmandise des poissons & des oi-  
 » seaux de proie, forme encore une colonne  
 » prodigieuse, se jette dans l'Océanatlan-  
 » tique, & comme on prétend communé-  
 » ment, s'y perd, ou pour mieux dire,  
 » ne se montre plus sur les côtes, en fuyant,  
 » selon toute apparence, les climats chauds,  
 » & en regagnant promptement le Nord  
 » qui est son domicile chéri & son lieu na-  
 » tal. » Voyez l'hist. natur. de l'Islande &  
 » du Groenland, par M. Anderson.

Lorsque les harengs arrivent dans toutes  
 ces mers, ils sont si remplis d'œufs, que  
 l'on peut dire que chaque poisson en amene  
 dix mille avec lui; ils jettent leurs œufs  
 sur les côtes; car long-temps avant de les  
 quitter ils n'ont plus d'œufs. Le banc de  
 hareng qui vient vers les côtes d'Angleterre  
 à peu près au commencement de juin, en  
 comprend un nombre si prodigieux, qu'il  
 surpasse tous les nombres connus, ce banc  
 occupe pour le moins autant d'espace en  
 largeur que toute la longueur de la Grande-  
 Bretagne & de l'Irlande. « Quoique les  
 » pêcheurs prennent une très-grande quan-  
 » tité de harengs, on a calculé que la pro-  
 » portion du nombre des harengs pris par  
 » tous les pêcheurs dans leur route, est au  
 » nombre de toute la troupe lorsqu'elle arri-  
 » ve du Nord, comme un est à un million;  
 » & il y a lieu de croire que les gros pois-  
 » sons, tels que les marfouins, les chiens  
 » de mer, &c. en prennent plus que tous  
 » les pêcheurs ensemble ». Lorsque les ha-  
 » rengs commencent à jeter leur frai, on

cesse de les pêcher; on ne les poursuit plus,  
 & on les perd même de vue, puisqu'ils se  
 plongent dans les abymes de la mer, sans  
 que l'on ait pu découvrir ce qu'ils devien-  
 nent. *Voy. l'Atlas de mer & de commerce,*  
*imprimé à Londres en anglois, en 1728.*

Il me paroît que les harengs quittent le  
 Nord pour aller dans un climat tempéré  
 où leurs œufs puissent éclore: comme ils  
 font leur route en très-grand nombre, ils  
 occupent un grand espace dans la mer; &  
 dès qu'ils rencontrent la terre, les uns se  
 portent à droite, & les autres à gauche;  
 ils forment ainsi plusieurs colonnes; elles  
 se divisent encore à mesure qu'il se trouve  
 de nouveaux obstacles qui les empêchent  
 d'aller tous ensemble. Enfin, lorsque les  
 petits sont éclos & en état de suivre les  
 grands, ils retournent tous dans les mers  
 d'où ils sont venus. (I)

HARENG, pêche du, (pêche marine.) La  
 pêche du hareng, dit M. de Voltaire, &  
 l'art de le saler, ne paroissent pas un objet  
 bien important dans l'histoire du monde;  
 c'est-là cependant, ajoute-t-il, le fonde-  
 ment de la grandeur d'Amsterdam en par-  
 ticulier; & pour dire quelque chose de  
 plus, ce qui a fait d'un pays autrefois mé-  
 prisé & stérile, une puissance riche & res-  
 pectable.

Ce sont sans doute les Hollandois, les  
 Ecossois, les Danois, les Norwégiens, qui  
 ont les premiers été en possession de l'art de  
 pêcher le hareng, puisqu'on trouve ce pois-  
 son principalement dans les mers du Nord;  
 que son passage est régulier, en troupe im-  
 mense, par éclairs; & qu'enfin le temps  
 dans lequel on ne le pêche point, est ap-  
 pelé par les gens de mer, morte-saison.

On prétend que cette pêche a commencé  
 en 1163; on la faisoit alors dans le détroit  
 du Sund, entre les isles de Schoonem &  
 de Séeland; mais faute de pouvoir remon-  
 ter à ces siècles reculés, j'avois cherché du  
 moins plus près de nous, quelque monu-  
 ment historique qui parlât de cette pêche;  
 & je désespérois du succès, lorsqu'enfin j'ai  
 trouvé, pour la consolation de mes peines,  
 dans le XVI tome de l'académie des ins-  
 criptions, page 225, un passage fort cu-  
 rieux sur cet article. Il est tiré du songe du  
 vieux pèlerin, ouvrage, comme on fait,

de Philippe de Maizieres, qui l'écrivit en 1389, sous notre roi Charles VI, dont il avoit été gouverneur. Il fait faire dans ce livre, que le cardinal du Perron estimoit tant, des voyages à la reine Vérité; & en même temps il y joint quelquefois ce qu'il avoit vu lui-même dans les siens. Là il raconte entr'autres choses, qu'allant en Prusse par mer, il fut témoin de la pêche des harengs, dont il poursuit ainsi la description, chapitre xix.

» Entre le royaume de Norwege & de  
» Danemarck, il y a un bras de la grande  
» mer qui départ l'isle & royaume de Nor-  
» wege de la terre-ferme, & du royaume  
» de Danemarck, lequel bras de mer par-  
» tout étroit, dure quinze lieues, &  
» n'a ledit bras de largeur qu'une lieue ou  
» deux; & comme Dieu l'a ordonné, son  
» ancelle nature ouvrant deux mois de l'an  
» & non plus, c'est à savoir en septembre  
» & octobre, le *hérent* fait son passage de  
» l'une mer en l'autre parmi l'étroit, en si  
» grant quantité, que c'est une grant mer-  
» veille, & tant y en passe en ces deux  
» mois, que en plusieurs lieux en ce bras  
» de quinze lieues de long, on les pour-  
» roit tailler à l'épée; or vient l'autre mer-  
» veille, car de ancienne coutume chacun  
» an, les nefs & basteaux de toute l'Alle-  
» magne & de la Prusse, s'assemblent à  
» grant ost audit destroit de mer dessusdit,  
» es-deux mois dessusdits, pour prendre le  
» *hérent*; & est commune renommée là,  
» qu'ils sont quarante mille basteaux qui ne  
» sont autre chose, es-deux mois que pes-  
» cher le *hérent*; & en chacun basteau du  
» moins y a six personnes, & en plusieurs  
» sept, huit, ou dix; & en outre les qua-  
» rante mille basteaux, y a cinq cens gros-  
» ses & moyennes nefs, qui ne sont autre  
» chose que recueillir & saler en casques  
» de *hérent*, les *hérens* que les quarante  
» mille basteaux prennent, & ont en cou-  
» tume que les hommes de tous ces na-  
» vires, es-deux mois se logent sur la rive  
» de mer, en loges & cabars, qu'ils font de  
» bois & de rainseaux, aulong de 15 lieues,  
» par-devers le royaume de Norwege.

» Ils emplissent les grosses nefs de *hérens*  
» casques; & au chief des deux mois, huit  
» jours ou environ après, en y trouveroit

» plus une barque, ne *hérent* en tout l'é-  
» troit; si a *jéhan* (apparemment *grant*) ba-  
» taille de gent pour prendre ce petit pois-  
» son: car qui bien les veut nombrer, en y  
» trouvera plus de trois cents mille hom-  
» mes, qui ne font autre chose en deux mois,  
» que prendre le *hérent*. Et parce que je,  
» pelerin vieil & usé, jadis allant en Prusse  
» par mer en une grosse nave, passai du  
» long du bras de mer dessusdit, par beau temps,  
» & en la saison dessusdit, que le *hérent* se  
» prent, & vits lesdites barques ou basteaux,  
» & nefs grosses: ai mangé du *hérent* en  
» allant, que les pescheurs nous donnerent,  
» lesquels & autres gens du pays me certi-  
» fierent merveille, pour deux causes; l'une  
» pour reconnoitre la grace que Dieu a fait  
» à la chrétienté, c'est-à-savoir de l'abon-  
» dance du *hérent*, par lequel toute Alle-  
» maigne, France, Angleterre, & plusieurs  
» autres pays sont repus en Caresme. »

Voilà donc une époque sûre de grande pêche réglée du *hareng* que l'on faisoit dans la mer du Nord avant 1389; mais bientôt les Hollandois connurent l'art de l'apprêter, de le vuider de ses breuilles ou entrailles, de le trier, de l'arranger dans les barils ou de l'encaquer, de le saler, & de le saurer, non seulement plus sagement qu'on ne le faisoit en Allemagne lors du passage de Philippe de Maizieres, mais mieux encore que les autres nations ne l'ont fait depuis.

La maniere industrieuse de les encaquer & de les saler pour le goût, la durée, & la perfection, fut trouvée en 1397, par Guillaume Buckelsz, natif de Biervliet dans la Flandre hollandoise. Sa mémoire s'est à jamais rendue recommandable par cette utile invention; on en parloit encore tant sous le regne de Charles V, que cet empereur voyageant dans les Pays-Bas, se rendit à Biervliet avec la reine de Hongrie sa sœur, pour honorer de leur présence le tombeau de l'illustre encaqueur de *harengs*.

#### *Maniere d'apprêter & saler le hareng.*

Aussi-tôt que le *hareng* est hors de mer, le caqueur lui coupe la gorge, en tire les entrailles, laisse les laites & les œufs, les lave en eau-douce, & lui donne la sauce; on le met dans une cuve pleine d'une forte saumure d'eau douce & de sel marin, où il

demeure douze à quinze heures. Au sortir de la sauce, on le varande; suffisamment varandé, on le caque bien couvert au fond & dessus d'une couche de sel.

Voilà ce qu'on appelle le *hareng blanc*; on laisse celui qui doit être saur, le double de temps dans la sauce; au sortir de la sauce, on le brochette ou enfile par la tête à de menues broches de bois qu'on appelle *aïne*; on le pend dans des especes de cheminées faites exprès, qu'on nomme *roussables*; on fait dessous un petit feu de menu bois qu'on ménage de maniere qu'il donne beaucoup de fumée & peu de flamme. Il reste dans le roussable jusqu'à ce qu'il soit suffisamment saur & fumé, ce qui se fait ordinairement en vingt-quatre heures; on en peut saurer jusqu'à dix milliers à la fois.

La pêche de ce poisson se fait aujourd'hui ordinairement en deux saisons; l'une au printemps le long des côtes d'Ecosse, & l'autre en automne le long des côtes d'Angleterre au nord de la Tamise. Il se pêche aussi d'excellens *harengs* dans le Zuyder-Zée, entre le Texel & Amsterdam, mais il y en a peu; néanmoins pendant la guerre que les Hollandois soutinrent contre l'Angleterre sous Charles II, la pêche du Nord ayant cessé, il vint tant de *harengs* dans le Zuyder-Zée, que quelques pêcheurs en prirent dans l'espace d'un mois, jusqu'à huit cents lasts, qui font environ quatre-vingts fois cent milliers. Ce poisson si fécond meurt aussi-tôt qu'il est hors de l'eau, de sorte qu'il est rare d'en voir de vivans.

On emploie pour cette pêche de petits bâtimens, que l'on appelle en France *barques* ou *bateaux*, & qu'en Hollande on nomme *buches* ou *flibors*.

Les buches dont les Hollandois se servent à ce sujet, sont communément du port de quarante-huit à soixante tonneaux; leur équipage consiste pour chaque buche en quatre petits canons pesans ensemble quatre mille livres, avec quatre pierriers, huit boîtes, six fusils, huit piques longues, & huit courtes.

Il n'est pas permis de faire sortir des ports de Hollande aucune buche pour la *pêche du hareng*, qu'elle ne soit escortée d'un convoi, ou du moins qu'il n'y en ait un nombre suffisant pour composer ensem-

ble dix-huit ou vingt pieces de petits canons, & douze pierriers. Alors elles doivent aller de conserve, c'est-à-dire, de flotte & de compagnie, sans pourtant qu'elles puissent prendre sous leur escorte aucun bâtiment non armé.

Les conventions verbales qui se font pour la conserve, ont autant de force, que si elles avoient été faites par écrit. Il faut encore observer, que chaque bâtiment de la conserve, doit avoir des munitions suffisantes de poudre, de balles, & de mitrailles, pour tirer au moins seize coups.

Lorsque le temps se trouve beau, & que quelque buche veut faire la pêche, il faut que le pilote hisse son artimon; & les buches qui ne pêchent point, ne doivent pas se mêler avec celles qui pêchent, il faut qu'elles se tiennent à la voile.

Il y a plusieurs autres réglemens de l'amirauté de Hollande, pour la *pêche du hareng*, qu'ont imité les diverses nations qui font ce commerce, avec les changemens & augmentations qui leur convenoient. Nous n'entrerons point dans ce détail, qui nous meneroit trop loin; il vaut mieux parler du profit que les Hollandois en particulier retirent de cette pêche.

Dès l'an 1610, le chevalier Walter Raleigh donna un compte qui n'a pas été démenti par le grand pensionnaire de Wit, du commerce que la Hollande faisoit en Russie, en Allemagne, en Flandres, & en France, des *harengs pêchés* sur les côtes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Ce compte monte pour une année à 2,659,000 livres sterlings, (61,157,000 livres tournois.) Ce seul article leur occupoit dès ce temps-là, trois mille vaisseaux ou buches à la pêche, & cinquante mille pêcheurs, sans compter neuf mille autres vaisseaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes sur terre & sur mer, employés au commerce de poisson, & aux autres commerces que sa pêche occasionne.

Depuis cette époque, la marine hollandoise a fait une très-belle figure, même aujourd'hui, que sa puissance a reçu de si grands échecs; cette branche de son commerce est de toutes celle qui a le moins souffert.

Un état de leur *pêche du hareng* en 1748,

portoit mille vaisseaux évalués à quatre-vingt-cinq tonneaux l'un dans l'autre ; le total de leur pêche estimé à quatre-vingt-cinq mille lasts, le last à vingt livres sterlings, font un million sept cent mille liv. sterlings ; en sorte qu'en déduisant pour la mise hors & construction de mille buches, les frais de la pêche & hafards, quatre-vingt-cinq mille livres sterlings, elle a dû profiter net par an de quatre-vingt-cinq mille livres sterlings ; à quoi, si l'on ajoute pour le profit de la pêche de la morue, qui se fait entre deux, cent cinquante mille livres sterlings, on aura un million de livres sterlings de gain.

Le temps n'a point encore décidé quelle sera l'issue des tentatives que font les Anglois pour partager, ou pour enlever ce commerce à la Hollande ; mais l'on peut dire que s'ils y réussissoient jamais, ils se feroient autant de tort qu'à la nation Hollandoise, à laquelle ils ôteroient cette branche de commerce, qui fait leur principal revenu. (D. J.)

HARENG, (*Diète.*) Les harengs frais se mangent grillés, avec une sauce piquante faite avec du beurre & de la moutarde.

Les harengs-pecs, ainsi nommés par corruption, sont des harengs salés ; cette dénomination vient des Hollandois, qui appellent ces sortes de harengs *peekle haring* ; ils en font grand cas & en font très-friands, sur-tout dans la nouveauté, au point que les premiers harengs-pecs qui ont été salés en mer se paient chez eux jusqu'à deux ou trois florins la piece, lorsqu'ils arrivent par les premiers vaisseaux qui reviennent de la pêche. Dans de certaines villes des Pays-Bas, on ne fait pas moins de cas de ces harengs dans la primeur, & l'on accorde un prix ou une récompense aux voituriers qui en apportent les premiers. Cela est, dit-on, fondé sur l'opinion où l'on est que toutes les fièvres dispaissent aussi-tôt que l'on peut manger du hareng nouveau. Le hareng salé ou hareng-pec se mange tout crud avec de l'huile & un soupçon de vinaigre ; les Flamands y joignent quelquefois de la pomme & de l'oignon hachés : il est d'un goût beaucoup plus agréable quand il a été fraîchement salé, que quand il a long-temps séjourné dans le sel ou dans la saumure.

Le hareng fumé, appelé *craquelin* par le peuple en France, est du hareng qui a été fumé & salé légèrement ; les Hollandois l'appellent *bockum*, & en font cas lorsqu'il a été fumé récemment ; alors ils le mangent avec des tartines de beurre.

HARENGADES, f. f. (*Hist. nat. Ichtyolog.*) petits poissons semblables à de petites aloses ; on leur donne aussi les noms de *cailliques* & de *lasches*. On les prend en grand nombre près d'Agde. Rondelet, *histoire des poissons.* (I)

\* HARENGAISON, f. f. (*Comm. & Pêche.*) saison de la pêche des harengs, ou le temps de leur éclair.

\* HARENGUIERE, f. f. (*Pêche.*) rets à petites mailles, usité dans le ressort de l'amirauté de Carentan & d'Isigny ; on peut rapporter cette sorte de pêche à celle des parcs. Les mailles des hauts parcs, des étaliers & des harenguieres, ont depuis onze jusqu'à quatorze lignes en carré. Ces filets se tendent conformément à l'ordonnance & aux déclarations du 18 mars 1727, c'est-à-dire, bout à terre & bout à mer. Les pêcheurs des côtes de Caux & de Picardie y adaptent des perches de douze à quinze piés de hauteur ; ce qui leur a fait donner le nom de *hauts-parcs*. Les pêcheurs des autres côtes ne les tendent pas plus haut que leurs tentes ordinaires : si leurs perches étoient plus élevées, la rapidité du flot ou de l'ebb les enleveroit.

Il est assez ordinaire de placer les harenguieres au bas des tentes, le plus avant à la mer qu'il est possible ; quelques-uns pratiquent au bout une espece de circuit qui retient le poisson plus long-temps ; ils garnissent ce même côté d'un rets tramaillé : la hauteur du rets entier n'excede pas quatre à cinq piés de hauteur.

La pêche du hareng avec les hauts-parcs ne se pratique que depuis la S. Michel jusqu'à la Ste Catherine, c'est-à-dire, l'espace de deux mois ; celle du petit maquereau ou fanfonnet au même rets, commence communément au 15 avril & finit au 15 juillet.

HARFLEUR, *Hareflotum*, *Heriflorium*, (*Géogr.*) autrefois *Hare-fleot* (havre ou morte mer) *Fleot flet* en Anglo-Saxon signifie la même chose que l'*Astuarium* des Latins : c'est peut-être le *Caracotinum* de

l'Itinér.

l'itinér. d'Antonin, situé sur la Lesarde à l'embouchure de la Seine. *Harfleur* étoit la clef de la France du côté de l'Angleterre; mais elle a perdu son éclat à mesure que le Havre s'est agrandi: ses murailles rasées, son port comblé de sable est devenu un pré; ses fortifications démolies, son commerce tombé annoncent sa misère actuelle & sa grandeur passée.

Les Anglois sous Henri V, la prirent d'assaut en 1415, & la saccagerent; ils en firent sortir 8000 habitans & la peuplerent d'Anglois. Sous Charles VII, elle fut prise & reprise: les Anglois l'assiégerent encore en 1439; Estouteville son gouverneur avec 400 hommes fit la plus vigoureuse résistance, secondé des habitans; mais après un siège de quatre mois la place capitula: sa perte entraîna celle de Montivilliers; le roi lui-même dix ans après reprit *Harfleur* défendu par deux mille Anglois. Les Huguenots s'en rendirent maîtres du temps de la ligue, & y faisoient fleurir le commerce: mais la révocation de l'édit de Nantes & les impôts ont réduit cette ville si fidelle à ses rois dans un état pitoyable: à peine y compte-t-on 300 feux.

On y brasse de la biere, on y fait de la dentelle, & l'on blanchit quantité de toiles sur les prés. La pyramide du clocher & l'église sont remarquables.

Thomas du Four, un des savans bénédictins qui ont illustré l'autre siècle par leur piété & leur érudition, étoit né à *Harfleur*: il a composé une grammaire hébraïque, une paraphrase du cantique des cantiques, un commentaire sur les psaumes, & mourut à 34 ans, à Jumièges.

Un habitant de *Harfleur* connoissoit très-bien certains cailloux que la mer roule sur les côtes de Normandie, dans lesquels se trouvent de fort beaux cristaux de différentes couleurs. Il savoit les distinguer, les casser proprement, & en avoit fait une garniture de cabinet, que les curieux estimoient 5 à 600 écus.

*Harfleur*, où il y a encore deux foires franches, est à deux lieues du Havre, six de Fescamp, neuf de Caudebec, 16 de Rouen, 44 de Paris. A une lieue de *Harfleur* près le château d'Archer, on voit des incrustations, des stalactites formées par

l'eau d'une source qui se répand sur les rochers, dont les groupes en cul-de-lampe, composent des grottes admirées des naturalistes. Long. 22, 52, 27; lat. 49, 30, 23.

Voy. Vign. de Marv. *Mél. de Litt. T. 2. mémoire pris sur les lieux où j'étois le 12 octobre 1767.* Voy. aussi les antiquités de *Harfleur*, in-8°. 1720, à *Harfleur*.

HARI, HARRI, f. m. (*Venerie.*) c'est le cri dont use le piqueur pour donner de la crainte aux chiens, lorsque la bête qu'ils chassent s'est accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

HARICOT, f. m. (*l'h s'aspire*) *phaseolus*, *Hist. nat. Botaniq.* genre de plante à fleur papillonacée; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite une filique longue; cette filique renferme des semences qui ont la forme d'un rein ou d'un œuf. Les plantes de ce genre ont trois feuilles sur un pédicule. Tournefort, *inst. rei herb. V. PLANTE.*

(I)

Boerhaave compte 25 especes de phaseoles mangeables, & Bradley plus de 50; mais leurs variétés augmentent tous les jours: cependant nous ne décrivons ici que la commune, le *phaseolus vulgaris* des botanistes, que Ray nomme *smilax hortensis*.

Sa racine est grêle, fibreuse; elle pousse une tige longue, ronde, rameuse, qui grimpe sur des échelas comme le liseron, & s'attache aux corps voisins qu'elle rencontre, jusqu'à former des berceaux dans les jardins. Ses feuilles sortent par intervalles trois à trois, à la maniere des trefles, assez larges, pointues par le bout, charnues, presque semblables à celles du lierre, lisse, & soutenues par de longues queues vertes.

Des aisselles, des feuilles naissent des fleurs légumineuses, blanches, ou purpurines; quand ces fleurs sont passées, il leur succede des gouffes longues d'un demi-pié, qui finissent en pointes étroites, applaties, à deux coffes d'abord charnues, vertes, ensuite jaunâtres & membraneuses en se séchant. Leur figure est celle d'une nacelle d'où cette plante tire son nom latin. Les semences qu'elle contient sont assez grosses, semblables à un rein, très-polies, blanches, quelquefois pâle-jaunâtres, rougeâtres, grises, violettes, noirâtres, quelquefois

veinées & semées de différentes lignes ou taches de toutes sortes de couleurs agréables à la vue.

On sème cette plante au printemps dans les champs & dans les jardins ; elle est annuelle, fleurit l'été, & mûrit l'automne ; on la mange en gouffe quand elle est encore verte & tendre ; on mange aussi sa semence dépouillée des coffes : nous les appellons alors *féverolles*. On peut conserver les *haricots* avec leurs gouffes pendant toute l'année, en les confisant au vinaigre avec une faumure de sel.

Le *haricot* d'Égypte, *phaseolus Ægyptiacus nigro semine*, est un arbre sarmenteux qui pousse ses branches & ses feuilles comme la vigne, & porte des fleurs deux fois par an. Prosper Alpin vous en donnera la figure & la description ; vous trouverez dans Kœmpfer celle du *phaseolus* des Japonois, dont ils font des mets liquides & solides. (D. J.)

**HARICOT**, (*l'h s'aspire*) *Diete & mat. méd.* Personne n'ignore l'usage de ce légume dans la cuisine, & que sa semence fournit un aliment utile & commode ; elle nourrit beaucoup, elle convient en tout temps à ceux qui ont l'estomac bon, & qui sont jeunes & robustes, ou qui font beaucoup d'exercice ; mais les personnes délicates, les gens d'étude & ceux qui menent une vie sédentaire doivent s'en abstenir, parce qu'elle est venteuse, qu'elle charge l'estomac, & se digère difficilement. Geoffroy, *Mat. méd.* & Lemery, *Traité des alimens*.

Ceci n'est vrai que des semences de *haricot* mûres & sèches ; car les *haricots* verts mangés avec leur gouffe, lorsqu'ils sont tendres & dans leur primeur, fournissent un aliment aqueux, très-peu abondant, & qui se digère presque aussi facilement que la plupart des herbes que nous préparons pour l'usage de nos tables.

Les *haricots* passent pour apéritifs, résolutifs & diurétiques, & pour exciter les mois & les vuidanges.

On fait entrer leur farine dans les cataplasmes émolliens & résolutifs, & elle vaut tout autant pour cet usage que les quatre farines appellées *résolutives*. V. FARINES RÉSOLUTIVES.

On a attribué à la lessive de la cendre

des tiges & des gouffes de *haricot* une vertu particulière pour faire sortir les eaux des hydropiques : mais comme nous l'observons dans plusieurs articles, à propos de pareilles prétentions, la plupart des sels lixiviels n'ont presque que des propriétés communes. Voyez SEL LIXIVIEL. (b)

**HARLE**, s. m. *merganser*, Aldr. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau aquatique qui pèse quatre livres ; il a deux piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ou des piés, & trois piés quatre pouces d'envergure. Le dos est large & plat ; la partie supérieure du cou & de la tête a une couleur verte noirâtre & brillante ; la face supérieure du corps est mêlée de blanc & de noir. La queue a une couleur cendrée ; la face inférieure du corps est grise, à l'exception des ailes qui sont blanchâtres en dessous. Le bec est étroit, dentelé, crochu, en partie noir & en partie roux, & long d'environ trois pouces. Les piés ont une belle couleur de rouge, & il y a une membrane entre les doigts. Les plumes du sommet de la tête sont hérissées & font paroître la tête plus grosse qu'elle ne l'est en effet. Cet oiseau se nourrit de poisson. Ray, *synop. avium*, part. CXXXIV.

**HARLEBECK**, (*Géogr.*) petite place de la Flandre autrichienne, sur la Lys, à une lieue de Courtrai, sept S. O. de Gand. Long. 22, 1 ; lat. 50, 52. (D. J.)

**HARLECH**, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre, capitale du Méridonsetshire, dans la province de Galles, à 168 milles de Londres. Long. 23, 20 ; lat. 52, 55. (D. J.)

**HARLEM**, ou **HAARLEM**, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies dans la Hollande ; l'ancien nom est *Haralhem*. On ne sait ni quand, ni par qui cette ville fut commencée ; mais du temps de Thierry VI en 1155, elle étoit déjà peuplée & assez fortifiée : en 1217, les bourgeois de *Harlem* accompagnèrent Guillaume I, qui partoît pour la Terre-Sainte.

*Harlem* est dans le territoire des Marfatiens, ancien peuple dont le pays de *Kennemerland* a pris son nom ; elle a été la capitale de ce pays, qui est partagé entre plusieurs villes ; & sa partie occidentale est toujours de la juridiction de *Harlem*.

Autrefois la ville étoit seulement au bord méridional de la Spare, rivière qui se jette dans l'Ye à Sparendam : mais en 1400, on agrandit la ville, & on l'étendit au delà de cette rivière, qui la traverse à présent. En 1310, les chevaliers de l'hôpital de S. Jean de Jérusalem furent reçus à Harlem : aussi possède-t-elle dans ses archives bien des choses curieuses sur l'ordre des chevaliers de Malte, dont il auroit été à souhaiter que M. l'abbé de Vertot eût eu connoissance.

Cette ville a été incendiée plusieurs fois dans la suite des temps ; favoir en 1347, en 1351, & en 1587. En 1571, les Harlemois se soulevèrent au prince d'Orange, ou plutôt s'y donnerent. En 1573, elle fut obligée, après une défense admirable, de se rendre aux Espagnols à discrétion : ceux-ci firent pendre les magistrats, les pasteurs, & plus de quinze cents citoyens ; ils traitèrent & cette ville & les Pays-Bas comme ils avoient traité le Nouveau Monde. Le livre tombe des mains quand on lit les horreurs qu'ils exercèrent : on en conserve encore les planches gravées en bois dans le pays.

Paul IV avoit érigé Harlem en évêché ; mais elle n'a eu que deux évêques ; elle se glorifie de l'invention de l'imprimerie : c'est ce qu'on examinera au mot IMPRIMERIE.

Harlem est située à trois lieues O. d'Amsterdam, six N. E. de Leyde, & sept S. E. d'Alckmar. Long. 22, 5 ; lat. 52, 23, 58.

Entre les gens de lettres dont Harlem est la patrie, je me contenterai pour abrégé, de nommer Hoonbeck, Scriverius, & Trigland, qui ont acquis de la célébrité dans les sciences qu'ils ont cultivées. J'ai parlé ailleurs des artistes.

Hoonbeck (Jean) a été un des fameux théologiens calvinistes du dix-septième siècle ; il fut consécutivement professeur en théologie à Utrecht & à Leyde. Il publia un grand nombre de livres didactiques, polémiques, pratiques, & historiques, tant en flamand qu'en latin. Il mourut fort considéré en 1666, n'ayant encore qu'environ quarante-neuf ans. On trouvera son article dans Bayle.

Scriverius (Pierre) a rendu service à la littérature par les éditions qu'il a données de Végece, de Frontin, & d'autres auteurs

sur l'art militaire ; il publia le premier les *Fables d'Hygin* ; mais l'histoire de Hollande lui a des obligations plus particulières par deux grands ouvrages, dont l'un s'appelle *Batavia illustrata*, & l'autre, *Batavia comitumque omnium historia*. Il mourut en 1653, âgé de soixante-trois ans, selon Hoffmann.

Trigland (Jacques) fut professeur à Leyde en théologie & en antiquités ecclésiastiques ; il a mis au jour divers petits traités sur des sujets curieux & choisis, comme de *Dodone*, de *Kæræis*, de *corpore Mosis*, de *origine rituum Mosaicorum*, &c. Il mourut en 1705, à cinquante-quatre ans. (D. J.)

HARLEM (*mer de*), en flamand *Harlemmaer*, (*Géog.*) c'est ainsi qu'on appelle une inondation entre la ville de Harlem dont elle porte le nom, & celle d'Amsterdam & de Leyden : elle se forme du concours de plusieurs ruisseaux avec la mer qui y entre par l'Ye, auquel elle communique au moyen d'une écluse ; ce qui fait que ses eaux participent à la salure de la mer. Cette écluse de maçonnerie, qui est, je crois, la plus belle du monde, cause une interruption nécessaire aux barques, par lesquelles on va de Harlem à Amsterdam, ou d'Amsterdam à Harlem. Comme le terrain est très-précieux en Hollande, & que cette mer en occupe beaucoup, on a souvent parlé de la dessécher, & l'entreprise n'en est point d'une difficulté insurmontable ; les juifs eux-mêmes ont offert d'en faire les frais, si on vouloit leur abandonner la propriété de ce terrain : mais des intérêts opposés & des raisons plus fortes encore tirées du risque que couroit Amsterdam d'être à son tour incendié, en ont empêché l'exécution. Il est vrai cependant qu'il y a plus de trois siècles que cette mer étoit un pays cultivé où l'on trouvoit plusieurs bons villages. (D. J.)

HARLINGEN, *Harlinga*, (*Géog.*) ville forte & maritime des Provinces-Unies, dans la Frise, dont elle est, après Leuwarden, la plus grande, la plus peuplée, & la plus riche ; elle est gouvernée par un sénat de huit bourgeois, & a un port qui la rend commerçante. Sa position est à une lieue O. de Francker, quatre S. O. de

Leuwarden, 6 N. de Straveren. Long. 23; lat. 53, 12. (D. J.)

HARMATAN, f. m. (*Hist. nat.*) vent qui regne particulièrement sur la côte de Guinée; il se fait sentir régulièrement tous les ans depuis la fin du mois de décembre jusques vers le commencement de février, & continue pendant deux ou trois jours; il est si froid & si perçant, qu'il fait ouvrir les jointures du plancher des maisons & des bordages des navires. Quand ce vent est passé, ces ouvertures se rejoignent comme auparavant. Les habitans ne peuvent sortir de chez eux tant que ce vent regne, & ils tiennent leurs maisons bien fermées; ils enferment aussi leurs bestiaux, qui sans cela courroient risque de périr en quatre ou cinq heures de temps par la malignité de cet air suffoquant. Ce vent souffle entre l'est & le nord-est; il n'est accompagné ni de pluie, ni de nuages, ni de tonnerre, & est toujours également frais. *Voyez l'histoire génér. des voyages, tome XI.*

HARMATIAS, (*Musique des anc.*) nom d'un nome dactylique de la musique grecque, inventé par le premier Olympe Phrygien. (S)

Plutarque, dans son traité de *musicâ*, dit que le nommé *Harmatias* paroît avoir tiré son nom du mot char *ἄρμα*; & dans son second discours de *fortuna vel virtute Alex. mag.* il rapporte que c'est en jouant le nome *Harmatias* qu'*Andigénie* le joueur de flûte fit courir Alexandre aux armes; à en juger par ces deux traits, ce nome devoit être très-rapide; *Mathefon*, célèbre musicien allemand, prétend qu'il étoit purement rythmique ou n'avoit d'autre changement que celui des longues & des breves. Dans l'*artic. FLUTE (Littér.)*, cet air est nommé *pharmatios*. (F. D. C.)

HARMODIE, (*Musiq. des anc.*) les Athéniens chantoient dans leurs festins une chanson à l'honneur d'*Harmodius* & d'*Aristogiton*, qui les avoient délivrés de la tyrannie d'*Hyparque*, & ils la nommoient *Harmodie* du nom d'un de ces vengeurs de la patrie. (F. D. C.)

\* HARMONIE, f. f. (*Gramm.*) il se dit de l'ordre général qui regne entre les diverses parties d'un tout, ordre en conséquence duquel elles concourent le plus

parfaitement qu'il est possible, soit à l'effet du tout, soit au but que l'artiste s'est proposé. D'où il suit que pour prononcer qu'il regne une *harmonie* parfaite dans un tout, il faut connoître le tout, ses parties, le rapport de ses parties entr'elles, l'effet du tout, & le but que l'artiste s'est proposé: plus on connoît de ces choses, plus on est convaincu qu'il y a de l'*harmonie*, plus on y est sensible; moins on en connoît, moins on est en état de sentir & de prononcer sur l'*harmonie*. Si la première montre qui se fit fût tombée entre les mains d'un payfan, il l'auroit considérée, il auroit aperçu quelque arrangement entre ses parties; il en auroit conclu qu'elle avoit son usage; mais cet usage lui étant inconnu, il ne seroit point allé au delà, ou il auroit eu tort. Faisons passer la même machine entre les mains d'un homme plus instruit ou plus intelligent, qui découvre au mouvement uniforme de l'aiguille & aux directions égales du cadran, qu'elle pourroit bien être destinée à mesurer le temps; son admiration croîtra. L'admiration eût été beaucoup plus grande encore, si l'observateur méchanicien eût été en état de se rendre raison de la disposition des parties relatives à l'effet qui lui étoit connu, & ainsi des autres à qui l'on présentera le même instrument à examiner. Plus une machine sera compliquée, moins nous serons en état d'en juger. S'il arrive dans cette machine compliquée des phénomènes qui nous paroissent contraires à son *harmonie*, moins le tout & sa destination nous sont connus, plus nous devons être réservés à prononcer sur ces phénomènes; il pourroit arriver que nous prenant pour le terme de l'ouvrage, nous prononcassions bien ce qui seroit mal, ou mal ce qui seroit bien, ou mal ou bien ce qui ne seroit ni l'un ni l'autre. On a transporté le mot d'*harmonie* à l'art de gouverner, & l'on dit, il regne une grande *harmonie* dans cet état; à la société des hommes, ils vivent dans l'*harmonie* la plus parfaite; aux arts & à leurs productions, mais sur-tout aux arts qui ont pour objet l'usage des sons ou des couleurs (*voyez HARMONIE, musique, HARMONIE, peinture*); au style (*voyez HARMONIE, belles-lettres.*) On dit aussi, l'*harmonie* générale des choses, l'*harmonie* de

l'univers. *Voyez* MONDE, NATURE, OPTIMISME, &c.

HARMONIE, (*Musiq.*) Le sens que donnoient les Grecs à ce mot, dans leur musique, est d'autant moins facile à déterminer, qu'étant originairement un nom propre, il n'a point de racines par lesquelles on puisse le décomposer pour en tirer l'étymologie. Dans les anciens traités qui nous restent, l'*harmonie* paroît être la partie qui a pour objet la succession convenable des sons, en tant qu'ils sont aigus ou graves, par opposition aux deux autres parties appellées *rhythmica* & *metrica*, qui se rapportent au temps & à la mesure: ce qui laisse à cette convenance une idée vague & indéterminée qu'on ne peut fixer que par une étude expresse de toutes les règles de l'art; & encore, après cela, l'*harmonie* sera-t-elle fort difficile à distinguer de la mélodie, à moins qu'on n'ajoute à cette dernière les idées de rythme & de mesure, sans lesquelles, en effet, nulle mélodie ne peut avoir un caractère déterminé; au lieu que l'*harmonie* a le sien par elle-même, indépendamment de toute autre quantité. *Voyez* MÉLODIE. (*Musiq.*)

On voit par un passage de Nicomaque & par d'autres, qu'ils donnoient aussi quelquefois le nom d'*harmonie* à la consonnance de l'octave, & aux concerts de voix & d'instrumens qui s'exécutoient à l'octave & qu'ils appelloient plus communément *antiphonies*.

*Harmonie*, selon les modernes, est une succession d'accords selon les loix de la modulation. Long temps cette *harmonie* n'eut d'autres principes que des règles presque arbitraires ou fondées uniquement sur l'approbation d'une oreille exercée qui jugeoit de la bonne ou mauvaise succession des consonnances, & dont on mettoit ensuite les décisions en calcul. Mais le P. Mersenne & M. Sauveur ayant trouvé que tout son, bien que simple en apparence, étoit toujours accompagné d'autres sons moins sensibles qui formoient avec lui l'accord parfait majeur, M. Rameau est parti de cette expérience, & en a fait la base de son système harmonique, dont il a rempli beaucoup de livres, & qu'enfin M. d'Alembert a pris la peine d'expliquer au public.

M. Tartini partant d'une autre expérience plus neuve, plus délicate & non moins certaine, est parvenu à des conclusions assez semblables par un chemin tout opposé. M. Rameau fait engendrer les dessus par la basse; M. Tartini fait engendrer la basse par les dessus: celui-ci tire l'*harmonie* de la mélodie, & le premier fait tout le contraire. Pour décider de laquelle des deux écoles doivent sortir les meilleurs ouvrages, il ne faut que savoir lequel doit être fait pour l'autre, du chant ou de l'accompagnement. On trouvera dans l'*explication des planches de musique*, un court exposé du système de M. Tartini. Je continue à parler ici de celui de M. Rameau, que j'ai suivi dans tout cet ouvrage, comme le seul admis dans le pays où j'écris.

Je dois pourtant déclarer que ce système, quelque ingénieux qu'il soit, n'est rien moins que fondé sur la nature, comme il le répète sans cesse; qu'il n'est établi que sur des analogies & des convenances qu'un homme inventif peut renverser demain par d'autres plus naturelles; qu'enfin, des expériences dont il le déduit, l'une est reconnue fautive, & l'autre ne fournit pas les conséquences qu'il en tire. En effet, quand cet auteur a voulu décorer du titre de *démonstration*, les raisonnemens sur lesquels il établit sa théorie, tout le monde s'est moqué de lui; l'académie a hautement désapprouvé cette qualification obreptice; & M. Esteve, de la société royale de Montpelier, lui a fait voir qu'à commencer par cette proposition, que, dans la loi de la nature, les octaves des sons les représentent & peuvent se prendre pour eux, il n'y avoit rien du tout qui fût démontré; ni même solidement établi dans sa prétendue démonstration. Je reviens à son système.

Le principe physique de la résonnance nous offre les accords isolés & solitaires, il n'en établit pas la succession. Une succession régulière est pourtant nécessaire. Un dictionnaire de mots choisis n'est pas une harangue, ni un recueil de bons accords, une pièce de musique: il faut un sens, il faut de la liaison dans la musique, ainsi que dans le langage; il faut que quelque chose de ce qui précède se transmette à ce qui suit, pour que le tout fasse un

ensemble & puisse être appelé véritablement un.

Or la sensation composée qui résulte d'un accord parfait, se résout dans la sensation absolue de chacun des sons qui le composent, & dans la sensation comparée de chacun des intervalles que ces mêmes sons forment entr'eux : il n'y a rien au delà de sensible dans cet accord ; d'où il suit que ce n'est que par le rapport des sons & par l'analogie des intervalles qu'on peut établir la liaison dont il s'agit, & c'est là le vrai & l'unique principe d'où découlent toutes les loix de l'harmonie & de la modulation. Si donc toute l'harmonie n'étoit formée que par une succession d'accords parfaits majeurs, il suffiroit d'y procéder par intervalles semblables à ceux qui composent un tel accord ; car alors quelque son de l'accord précédent se prolongeant nécessairement dans le suivant, tous les accords se trouveroient suffisamment liés, & l'harmonie seroit une, au moins en ce sens.

Mais outre que de telles successions excluroient toute mélodie en excluant le genre diatonique qui en fait la base, elles n'iroient point au vrai but de l'art, puisque la musique étant un discours, doit avoir, comme lui, ses périodes, ses phrases, ses suspensions, ses repos, sa ponctuation de toute espece, & que l'uniformité des marches harmoniques n'offriroit rien de tout cela. Ses marches diatoniques exigeoient que les accords majeurs & mineurs fussent entre-mêlés, & l'on a senti la nécessité des dissonances pour marquer les phrases & les repos. Or, la succession liée des accords parfaits majeurs, ne donne ni l'accord parfait mineur, ni la dissonance, ni aucune espece de phrase, & la ponctuation s'y trouve tout à fait en défaut.

M. Rameau voulant absolument, dans son système, tirer de la nature toute notre harmonie, a eu recours, pour cet effet, à une autre expérience de son invention, de laquelle j'ai parlé ci-devant, & qui est renversée de la première. Il a prétendu qu'un son quelconque fournissoit dans ses multiples un accord parfait mineur au grave, dont il étoit la dominante ou quinte, comme il en fournit un majeur dans ses

aliquotes, dont il est la tonique ou fondamentale. Il a avancé comme un fait assuré, qu'une corde sonore faisoit vibrer dans leur totalité, sans pourtant les faire résonner, deux autres cordes plus graves, l'une à sa douzième majeure, & l'autre à sa dix-septième ; & de ce fait, joint au précédent, il a déduit fort ingénieusement, non seulement l'introduction du mode mineur & de la dissonance dans l'harmonie, mais les règles de la phrase harmonique & de toute la modulation, telles qu'on les trouve aux mots ACCORD, ACCOMPAGNEMENT, BASSE-FONDAIMENTALE, CADENCE, DISSONANCE, MODULATION. (*Musiq.*)

Mais premièrement, l'expérience est fautive ; il est reconnu que les cordes accordées au dessous du son fondamental, ne frémissent point en entier à ce son fondamental, mais qu'elles se divisent pour en rendre seulement l'unisson, lequel, conséquemment, n'a point d'harmoniques en dessous. Il est reconnu de plus que la propriété qu'ont les cordes de se diviser, n'est point particulière à celles qui sont accordées à la douzième & à la dix-septième en dessous du son principal, mais qu'elle est commune à tous ses multiples ; d'où il suit que les intervalles de douzième & de dix-septième en dessous n'étant pas uniques en leur manière, on n'en peut rien conclure en faveur de l'accord parfait mineur qu'ils représentent.

Quand on supposeroit la vérité de cette expérience, cela ne leveroit pas, à beaucoup près, les difficultés. Si, comme le prétend M. Rameau, toute l'harmonie est dérivée de la résonnance du corps sonore, il n'en dérive donc point des seules vibrations du corps sonore qui ne résonne pas. En effet, c'est une étrange théorie de tirer de ce qui ne résonne pas, les principes de l'harmonie ; & c'est une étrange physique de faire vibrer & non résonner le corps sonore, comme si le son lui-même étoit autre chose que l'air ébranlé par ces vibrations. D'ailleurs, le corps sonore ne donne pas seulement, outre le son principal, les sons qui composent avec lui l'accord parfait, mais une infinité d'autres sons, formés par toutes les aliquotes du corps sonore, lesquels n'entrent point dans cet

accord parfait. Pourquoi les premiers sont-ils consonnans, & pourquoi les autres ne le sont-ils pas, puisqu'ils sont tous également donnés par la nature ?

Tout son donne un accord vraiment parfait, puisqu'il est formé de tous ses harmoniques, & que c'est par eux qu'il est un son. Cependant ces harmoniques ne s'entendent pas, & l'on ne distingue qu'un son simple, à moins qu'il ne soit extrêmement fort ; d'où il suit que la seule bonne *harmonie* est l'unisson, & qu'aussi-tôt qu'on distingue les consonnances, la proportion naturelle étant altérée, l'*harmonie* a perdu sa pureté.

Cette altération se fait alors de deux manières ; premièrement, en faisant sonner certains harmoniques & non pas les autres, on change le rapport de force qui doit régner entr'eux tous, pour produire la sensation d'un son unique, & l'unité de la nature est détruite. On produit, en doublant ces harmoniques, un effet semblable à celui qu'on produiroit en étouffant tous les autres ; car alors il ne faut pas douter, qu'avec le son générateur, on n'entendit ceux des harmoniques qu'on auroit laissés ; au lieu qu'en les laissant tous, ils s'entre-détruisent & concourent ensemble à produire & renforcer la sensation du son principal. C'est le même effet que donne le plein jeu de l'orgue, lorsqu'ôtant successivement les registres, on laisse avec le son principal la double & la quinte ; car alors cette quinte & cette tierce qui restoient confondues, se distinguent séparément & désagréablement.

De plus, les harmoniques qu'on fait sonner ont eux-mêmes d'autres harmoniques, lesquels ne le sont pas du son fondamental : c'est par ces harmoniques ajoutés que celui qui les produit se distingue encore plus durement ; & ces mêmes harmoniques qui font ainsi sentir l'accord, n'entrent point dans son *harmonie*. Voilà pourquoi les consonnances les plus parfaites déplaisent naturellement aux oreilles peu faites à les entendre ; & je ne doute pas que l'octave elle-même ne déplût, comme les autres, si le mélange des voix d'hommes & de femmes n'en donnoit l'habitude dès l'enfance.

C'est encore pis dans la dissonance, puisque non seulement les harmoniques du son qui la donnent, mais ce son lui-même n'entre point dans le système harmonique du son fondamental ; ce qui fait que la dissonance se distingue toujours d'une manière choquante parmi tous les autres sons.

Chaque touche d'un orgue, dans le plein jeu, donne un accord parfait tierce majeure, qu'on ne distingue pas du son fondamental, à moins qu'on ne soit d'une attention extrême, & qu'on ne tire successivement les jeux ; mais les sons harmoniques ne se confondent avec le principal, qu'à la faveur du grand bruit & d'un arrangement de registres par lequel les tuyaux qui font résonner le son fondamental, couvrent de leur force ceux qui donnent les harmoniques ; or on n'observe point, & l'on ne sauroit observer cette proportion continuelle dans un concert, puisqu'attendu le renversement de l'*harmonie*, il faudroit que cette plus grande force passât à chaque instant d'une partie à une autre ; ce qui n'est pas praticable, & défigureroit toute la mélodie.

Quand on joue de l'orgue, chaque touche de la basse fait sonner l'accord parfait majeur ; mais parce que cette basse n'est pas toujours fondamentale, & qu'on module souvent en accord parfait mineur, cet accord parfait majeur est rarement celui que frappe la main droite, de sorte qu'on entend la tierce mineure avec la majeure, la quinte avec le triton, la septième superflue avec l'octave, & mille autres cacophonies dont nos oreilles sont peu choquées, parce que l'habitude les rend accommodantes ; mais il n'est point à présumer qu'il en fût ainsi d'une oreille naturellement juste, & qu'on mettroit pour la première fois à l'épreuve de cette *harmonie*.

M. Rameau prétend que les dessus d'une certaine simplicité, suggèrent naturellement leur basse, & qu'un homme ayant l'oreille juste & non exercée, entonnera naturellement cette basse. C'est-là un préjugé de musicien, démenti par toute expérience ; non seulement celui qui n'aura jamais entendu, ni basse, ni *harmonie*, ne trouvera de lui-même, ni cette *harmonie*, ni cette basse ; mais elles lui déplairont si

on les lui fait entendre, & il aimera beaucoup mieux le simple unisson.

Quand on songe que, de tous les peuples de la terre, qui tous ont une musique & un chant, les Européens sont les seuls qui aient une *harmonie*, des accords, & qui trouvent ce mélange agréable; quand on songe que le monde a duré tant de siècles, sans que de toutes les nations qui ont cultivé les beaux arts, aucune n'ait connu cette *harmonie*; qu'aucun animal, qu'aucun oiseau, qu'aucun être dans la nature ne produit d'autre accord que l'unisson, ni d'autre musique que la mélodie; que les langues orientales, si sonores, si musicales; que les oreilles grecques, si délicates, si sensibles, exercées avec tant d'art, n'ont jamais guidé ces peuples voluptueux & passionnés vers notre *harmonie*; que sans elle leur musique avoit des effets si prodigieux, qu'avec elle la nôtre en a de si foibles; qu'enfin il étoit réservé à des peuples du Nord, dont les organes durs & grossiers sont plus touchés de l'éclat & du bruit des voix, que de la douceur des accens & de la mélodie des inflexions, de faire cette grande découverte, & de la donner pour principe à toutes les règles de l'art; quand, dis-je, on fait attention à tout cela, il est bien difficile de ne pas soupçonner que toute notre *harmonie* n'est qu'une invention gothique & barbare, dont nous ne nous fussions jamais avisé, si nous eussions été plus sensibles aux véritables beautés de l'art, & à la musique vraiment naturelle.

M. Rameau prétend cependant que l'*harmonie* est la source des plus grandes beautés de la musique; mais ce sentiment est contredit par les faits & par la raison; par les faits, puisque tous les grands effets de la musique ont cessé, & qu'elle a perdu son énergie & sa force depuis l'invention du contre-point; à quoi j'ajoute que les beautés purement harmoniques sont des beautés savantes, qui ne transportent que des gens versés dans l'art, au lieu que les véritables beautés de la musique étant de la nature, sont & doivent être également sensibles à tous les hommes savans & ignorans.

Par la raison, puisque l'*harmonie* ne fournit aucun principe d'imitation, par lequel

la musique formant des images ou exprimant des sentimens, se puisse élever au genre dramatique ou imitatif, qui est la partie de l'art la plus noble, & la seule énergique; tout ce qui ne tient qu'au physique des sons, étant très-borné dans le plaisir qu'il nous donne, & n'ayant que très-peu de pouvoir sur le cœur humain.

Voyez MÉLODIE, (*Musiq.*)

HARMONIE, genre de musique; les anciens ont souvent donné ce nom au genre appelé plus communément *genre enharmonique*. Voyez ENHARMONIQUE, (*Musiq.*)

HARMONIE DIRECTE, est celle où la basse est fondamentale, & où les parties supérieures conservent l'ordre direct entr'elles & avec cette basse.

HARMONIE RENVERSÉE, est celle où le son générateur ou fondamental est dans quelques-unes des parties supérieures, & où quelqu'autre son de l'accord est transporté à la basse au dessous des autres. (*S*)

Changement d'*harmonie*, (*Musiq.*) On appelle *changement d'harmonie* l'action de substituer à un accord un de ses renversemens. Voyez RENVERSEMENT, (*Musiq.*)

Par le *changement d'harmonie* on produit un chant différent dans toutes les parties, sans changer l'*harmonie*, ou plutôt la succession de l'*harmonie* fondamentale.

Toutes les fois que la basse continue reste, il n'y a point de *changement d'harmonie*, parce qu'un accord dont les parties supérieures sont seulement renversées, n'est pas un accord renversé, comme on le dit au mot RENVERSEMENT, (*Musiq.*)

Il n'y a donc de *changement d'harmonie* que lorsqu'on porte une des notes supérieures de l'accord à la basse, & que par conséquent on porte la note de la basse à une des parties supérieures.

Les accords consonnans, c'est-à-dire, l'accord parfait majeur & mineur, & ses renversés, n'ayant pas une marche nécessairement déterminée, on peut y pratiquer le *changement d'harmonie* sans aucune difficulté, & sans produire un effet frappant.

Mais il en est bien autrement des accords dissonans; par le moyen du *changement d'harmonie* de ces derniers, on peut produire une suite de dissonances entre deux parties qui, dans la musique théâtrale, &

sur-tout

sur-tout dans les récitatifs, où la voix n'est accompagnée que de la basse, produit un effet surprenant.

Le *changement d'harmonie* d'un accord dissonant, est de deux sortes:

1°. Lorsqu'il arrive avant le sauvement de la dissonance, & que le nouvel accord dissonant qui en résulte se sauve à l'ordinaire.

2°. Lorsque ce *changement* arrive précisément au moment de sauver la dissonance, ce qui est le cas le plus singulier, qui produit le plus grand effet, & qui par conséquent doit être le plus ménagé; ce dernier cas pourroit aussi s'appeller le *changement du sauvement des dissonances*.

I. Le *changement d'harmonie*, avant le sauvement de la dissonance, peut encore être considéré sous deux faces; lorsque la composition est avec toutes les parties, lorsqu'elle n'est qu'à deux parties.

Lorsque la composition est à plusieurs parties, on peut sans aucune difficulté changer l'*harmonie* d'un accord dissonant, & lui substituer un de ses renversemens, ou tous, pourvu que le dernier accord dissonant soit sauvé régulièrement. Voyez fig. 5, planche VI de *musiq. Supplément des planches*.

Il faut un peu plus de précaution pour changer convenablement l'*harmonie*, quand la composition n'est qu'à deux parties, parce que tout accord dissonant étant composé d'au moins quatre tons, il n'y en a que deux qui restent & qui représentent tout l'accord.

Tout accord dissonant ayant des consonances parmi les notes qui le composent, il est clair que dans le *changement d'harmonie* à deux parties, on pourra substituer un accord consonnant à un dissonant; & c'est une substitution qu'il faut éviter, parce qu'il semble à l'oreille qu'on a voulu sauver la dissonance, & que cette dissonance n'est pas sauvée régulièrement, ce qui fait un effet désagréable; cependant si dans une composition à deux parties on vouloit se servir du *changement d'harmonie*, qui fait succéder un accord consonnant à un dissonant, on aura soin de mettre dans le chant du dessus, une des dissonances primitives. Voyez fig. 6, planche VI de *musiq. Suppl. des planches*, où le *fa* qui est la dissonance se trouve dans le chant du premier dessus, quoiqu'il ne soit pas sauvé comme il le devoit.

Tome XVII.

L'accord renversé qui sert à faire le *changement* peut être tel que les deux parties se trouvent à l'octave ou même à l'unisson, & c'est ce qu'il faut éviter avec soin. V. fig. 7.

Enfin, si par le *changement d'harmonie* on trouve un intervalle dissonant qui ne se sauve pas régulièrement, ce *changement d'harmonie* est défendu; par exemple, en changeant l'*harmonie* de l'accord de septieme *sol, si, re, fa*, comme on l'a fait, fig. 8, planche VI de *musiq. Suppl. des planches*, on trouve la quarte *re, sol*, qu'on ne peut sauver régulièrement, & ce *changement* doit être rejeté. Voyez tous les *changemens* possibles d'*harmonie* qui résultent de l'accord de septieme diminuée, qui fournit les plus singuliers. fig. 9, planche VI, & fig. 1, planche VII de *musiq. Suppl. des planches*, & remarquez que dans les derniers *changemens* l'accord *sol\*, si, re, fa*, ne peut pas passer immédiatement à l'accord parfait mineur *la, ut, mi*, parce que la dissonante *fa* étant à la basse, doit se sauver sur le *mi*.

Quelquefois en mode mineur on substitue la septieme diminuée à la sixte dans l'accord de sixte-quinte de la note sensible, parce qu'il est indifférent duquel de ces accords on se sert. Voyez fig. 2, planche VII de *musiq. Suppl. des planches*. On peut aussi faire substitution en changeant l'*harmonie* de cet accord & de ses dérivés. Voyez fig. 3, même planche.

On peut encore hauffer par un \* ou  $\sharp$  un des tons de l'accord renversé, qu'on substitue au premier, sans que le *changement d'harmonie* perde sa régularité, pourvu qu'au fonds ce \* ou  $\sharp$  ne fasse que changer une dominante en dominante tonique. Voyez fig. 4 & 5, même planche.

Excepté ce seul cas, où l'accord change en même temps que l'*harmonie*, tout *changement d'harmonie* dans lequel le second accord ne contient pas exactement les mêmes tons que le premier, quoique dans un ordre différent, ne vaut rien.

II. Passons au *changement d'harmonie* au moment que la dissonance se sauve, ou au *changement du sauvement de la dissonance*, qui est de deux sortes.

1°. Lorsqu'il n'y a *changement du sauve-*

K

ment de la *dissonance* que dans les parties supérieures, c'est-à-dire, lorsque la *B. C.* garde sa marche naturelle; mais que les parties supérieures, au lieu de descendre ou monter diatoniquement pour sauver régulièrement la *dissonance*, ont une autre marche, quoique l'accord qui succède au dissonant soit réellement l'accord qui lui doit succéder. *V. fig. 6, pl. VII de musiq. Suppl. des pl.*, où l'*ut*, septième du *re* de la *B. C.* monte sur le *re* suivant, au lieu de descendre sur le *si*; ce *changement* peut se pratiquer comme l'on veut, pourvu que les parties supérieures aient un bon chant; quant au *récitatif* où le chant est compté pour rien, on s'en servira toutes les fois & de toutes les façons que l'expression l'exigera.

2°. Lorsque la *B. C.* même dérobe, pour ainsi dire, au dessus la note sur laquelle se doit sauver la *dissonance*, & que par conséquent ce dessus prend en échange la note qui devoit se trouver à la basse. *Voyez fig. 7, même planche.*

3°. Lorsque la *B. C.* prend bien la note sur laquelle la *dissonance* du dessus devoit se sauver; mais que le dessus au lieu de prendre la note de la *B. C.*, prend une des autres notes de l'accord. *Voyez fig. 2, planche VIII de musiq. Suppl. des planches.*

Enfin, lorsque le dessus prend à la *B. C.* la note que celle-ci devoit avoir; mais que la *B. C.* au lieu de prendre la note que devoit sonner le dessus, prend une autre note de l'accord. *Voyez fig. 2, même planche.*

On peut pratiquer tous ces différens *changemens* du *sauvement* de la *dissonance* dans tous les accords dissonans, & sur-tout dans le *récitatif*, pourvu que l'accord consonnant qui succède au dissonant, soit celui qui doit lui succéder régulièrement, ou un de ses renversés.

Si l'expression l'exige, on peut ajouter une *dissonance* à l'accord consonnant, & alors on peut changer le *sauvement* de la *dissonance*, en sorte qu'une *dissonance* succède à l'autre. *Voyez fig. 3, pl. VIII de musiq. Suppl. des planches.*

Enfin on peut encore, sans difficulté, hausser d'un *semi-ton* mineur par un ♯ ou ♮, le ton qui fait la tierce de l'accord fondamental qui doit succéder à l'accord dissonant, bien entendu que cette tierce soit

mineure, parce que l'on peut toujours changer à volonté une dominante en dominante tonique. *V. fig. 4, même planche*; mais alors il faut y ajouter, comme on l'a fait ici, la septième qui décide la dominante tonique.

En un mot, tout *changement* d'*harmonie* avant le *sauvement* de la *dissonance*, ou au moment qu'elle se fait, sera bon, pourvu qu'en réduisant les accords aux vrais accords fondamentaux, on trouve une succession fondamentale régulière. (*F. D. C.*)

HARMONIE FIGURÉE. *Voyez SUPPOSITION.*

HARMONIE, ACCORD DES SONS. *V. SONS.*

HARMONIE DU STYLE, *s. f.* (*Belles-Lettres, Poésie.*) L'*harmonie* du *style* comprend le choix & le mélange des sons, leurs intonations, leur durée, la liaison des mots & leurs nombres, la texture des périodes, leur coupe, leur enchaînement, enfin toute l'économie du discours relativement à l'oreille, & l'art de disposer les mots, soit dans la prose, soit dans les vers, de la manière la plus convenable au caractère des idées, des images, des sentimens qu'on veut exprimer.

Les recherches que je propose sur cette partie mécanique du *style*, & les essais que l'on fera pour y exercer son oreille & sa plume, doivent être, comme les études du peintre, destinées à ne pas voir le jour. Dès qu'on travaille sérieusement, c'est de la pensée qu'on doit s'occuper, & des moyens de la rendre avec le plus de force, de clarté, de précision qu'il est possible. *Fiat quasi structura quædam, nec tamen fiat operosè: nam esset, cum infinitus, tum puerilis labor.* Cic.

C'est par l'analyse des élémens physiques d'une langue, qu'on peut voir à quel point elle est susceptible d'*harmonie*; mais ce travail est celui du grammairien. Le devoir du poète, de l'historien, de l'orateur, est de se livrer aux mouvemens de son ame. S'il possède sa langue, s'il a exercé son oreille au sentiment de l'*harmonie*, son *style* peindra sans qu'il s'en aperçoive, & l'expression y viendra d'elle-même s'accorder avec la pensée.

Une oreille excellente peut suppléer à la réflexion; mais avant la réflexion personne

n'est sûr d'avoir l'oreille délicate & juste. Le détail où je m'engage peut donc avoir son utilité.

*Dux sunt res quæ permulcent aures* (dit Cicéron); *sonus & numerus*.

On peut considérer dans les voyelles le son pur, l'articulation, l'intonation.

Les voyelles ne sont pas toutes également pleines & brillantes; le son de l'a est le plus éclatant de tous, & la voix, comme pour complaire à l'oreille, le choisit naturellement: la preuve en est dans les accents indélébiles d'une voix qui prélude, dans les cris de surprise, de douleur & de joie. Virgile connoissoit bien la prédilection de l'oreille pour le son de l'a, lorsqu'il l'a répété tant de fois dans ce vers si mélodieux

*Mollia luteolâ pingit vaccinia calthâ.*

& dans ceux-ci, plus doux encore:

..... *Vel mixta rubent ubi lilia multâ*

*Alba rosâ, tales virgo dabor ore colores.*

Ces vers prouvent que Vossius a tort de reprocher au son de l'a de manquer de douceur (*suavitate ferè destituitur*); mais il a raison quand il ajoute: *magnificentiâ aures propemodum percellit*.

Le son de l'o est plein, mais grave: pour le rendre plus clair dans le chant, on y mêle du son de l'a, comme lorsqu'on veut éclater sur *vole*; l'é plus foible & moins volumineux, s'éclaircit de même dans l'é ouvert en approchant du son de l'a; l'i est plus grêle, plus délicat que l'é; l'e est vague, mais sonore; l'ou est plus grave, mais moins foible que l'u; l'e muet ou féminin est à peine un son.

*O, sonum quidem habet vastum & aliquâ ratione magnificum; longè tamen nimis quàm A, nulla hac aptior littera ad significandum magnorum animalium & ingentium corporum, seu vocem, seu sonum.*

*E, non quidem gravem, sed tamen clarum satis & elegantem habet sonum: E, vocalis magis sonora & magnifica quàm O, minùs quàm A; cum & sonum habeat obscuriorem, & prope modum in ipsis faucibus sepultum.*

*I, nulla est clarior voce illâ: in levibus & argutis usum habet præcipuum.*

*Infimum dignitatis gradum tenet U, vocalis.* (Isaac Vossius).

Dans les voyelles doubles, le premier

son n'étant que passager, l'oreille n'est sensiblement affectée que du son final, sur lequel la voix se déploie.

L'effet de la nasale, voyelle que nous avons mise au rang des consonnes, est de terminer le son fondamental par un son fugitif & harmonique qui résonne dans le nez: ce son fugitif donne plus d'éclat à la voyelle; il la soutient, il l'élève & caractérise l'harmonie bruyante.

*Lucantes ventos tempestatesque sonoras.*

(Virg.)

*J'entends l'airain tonnant de ce peuple barbare.*

(Volt.)

On voit dans le premier exemple combien Virgile a déferé au choix de l'oreille en employant l'épithète *sonoras*, qui n'est point analogue à l'image *imperio premit*, en l'employant, dis-je, préférablement à *rebelles*, *frementes*, *minaces*, que l'image sembloit demander. C'est la même raison du volume de l'o, qui le lui a fait employer tant de fois dans ce vers,

*Vox quoque per lucos vulgo exaudita filentes, Ingens.*

M. l'abbé d'Olivet décide breve la voyelle nasale à la fin des mots, comme dans *turban*, *destin*, *Caton*; mais il me semble que le retentissement de la nasale en doit prolonger le son; du moins dans la déclamation soutenue, & par-tout où la voix a besoin d'un appui.

La résonnance de la nasale est interrompue par la succession immédiate d'une voyelle, à moins que l'on n'aspire celle-ci pour laisser retentir celle-là: *tyran-inflexible*, *destin-ennemi*; mais cet hiatus que l'on a permis en poésie, est peut être le plus dur à l'oreille, & celui de tous qu'on doit éviter avec le plus de soin.

Observons cependant que moins la nasale est sonore, plus il est aisé de l'éteindre; & par conséquent moins l'aspiration de la voyelle suivante est dure à l'oreille: aussi se permet-on plus souvent la liaison d'une voyelle avec les nasales *on* & *un*, qu'avec les nasales *an* & *en*: *leçon utile*, *commun à tous*, sont moins durs que *main habile*, *océan irrité*. Boileau lui-même a dit:

*Le chardon importun hérissé nos guérets.*

Dans les monosyllabes, le son de la nasale, pour éviter l'aspiration, se réduit à une voyelle pure, suivie de l'n consonne, qui s'en détache pour se lier avec la voyelle suivante: l'u'n & l'autre, l'o'n-*aime*, e'n-*est-il*? (Dans ce dernier exemple l'e qui précède l'n, a le son de l'a bref.) Toutefois il est mieux de conserver à la nasale la liberté de retentir, en ne la plaçant devant une voyelle que dans les repos & les sens suspendus. Il n'y a que Lamotte qui n'ait pas senti la dureté de ce vers :

*Et le mien incertain encore.*

C'est peu de consulter pour le choix la beauté des sons en eux-mêmes ; il faut encore y observer un mélange, une variété qui nous flatte. La monotonie est fatigante, même dans les passages, à plus forte raison dans les repos : ce n'est pas que le même son répété ne plaise quelquefois. Quelle douceur, quelle grace, dit Cicéron, ne sent-on pas dans ces composés, *insipientem, iniquum, tricipitem!* au lieu qu'il trouve de la rudesse dans *insipientem, inæquum, tricapitem* ; mais cette exception ne détruit pas la règle qui oblige à varier les sons.

Dans nos vers on a fait une loi d'éviter la consonnance de deux hémistiches : la même règle doit s'observer dans les repos des périodes ; plus ces repos sont variés, plus la prose est harmonieuse. Il y a une espèce de consonnance symétrique dont les Latins faisoient une grâce de style : *similiier cadens, similiier desinens* ; cette symétrie peut avoir lieu quelquefois dans la prose française, mais l'affectation en seroit puérile.

Il y a dans la prose comme dans les vers des mesures, qu'on appelle *nombres*, composées de deux ou trois sons ; il faut éviter que les nombres voisins l'un de l'autre s'appuient sur les mêmes finales, comme dans ce vers de Boileau :

*Du destin des Latins prononcer les oracles.*

Les consonnes ne sont pas des sons, mais des articulations de sons.

La parole a des doux & des forts, des sons piqués, des sons appuyés, des sons flattés comme la musique ; il n'est donc point de consonne qui mise à sa place ne

contribue à l'harmonie du discours ; mais la dureté blesse par-tout l'oreille. Or la dureté consiste non pas dans la rudesse ou l'âpreté de l'articulation, qui souvent est imitative :

*Tum ferri rigor atque argutæ lamina ferræ.*  
Virg.

mais dans la difficulté qu'elle oppose à l'organe qui l'exécute : le sentiment réfléchi de la peine que doit avoir celui qui parle, nous fatigue nous-mêmes ; & voilà dans la cause & dans son effet ce que nous appelons *dureté de style*.

Ces vers raboteux que Boileau a fait dans le style de Chapelain,

*Droite & roide est la côte & le sentier étroit,*  
ressemble assez à ce qu'il exprime ; mais la prononciation en est un travail, & l'organe y est à la gêne : en pareil cas, c'est par le mouvement qu'il faut peindre, & non par le froissement des syllabes.

*Dans un chemin montant, sablonneux,  
mal-aisé,  
Et de tous les côtés au soleil exposé,  
Six forts chevaux trainoient un coche,  
L'équipage suoit, souffloit, &c.*

La langue la plus douce seroit celle où la syllabe d'usage n'auroit jamais qu'une consonne, comme la syllabe physique ; car dans une syllabe composée de plusieurs consonnes qui semblent se presser autour d'une voyelle, *sphinx, trop, Grecs, Cecrops*, la réunion précipitée de toutes ces articulations en un temps syllabique, rend l'action de l'organe pénible & confuse ; & quoique chaque consonne ait naturellement son *e* muet pour voyelle, l'intervalle insensible que laisse entr'elles ce foible son, ne suffit pas pour les articuler distinctement l'une après l'autre. Cependant, ce n'est pas assez qu'une langue soit douce, elle doit avoir de quoi marquer le caractère de chaque idée, & cela dépend sur-tout des articulations molles ou fermes, rudes ou liantes, qu'elle nous présente au besoin : par exemple, la réunion de deux consonnes en une syllabe lui donne quelquefois plus de vigueur & d'énergie, comme de l'*f* & de l'*r* dans *frémir, frissonner, frapper, fronder*.

*re, frangere, fragor; & du t avec l'r, comme dans ces vers du Tasse tant de fois cités,*

*Il rauco suon de la tartarea tromba,  
Tremante le spaciose atre caverna.*

& comme dans ce vers de Virgile, que le Tasse admiroit lui-même :

*Convulsum remis, rostris stridentibus æquor.*

Ce n'est point là de la dureté, mais de cette âpreté que le même poëte estimoit dans le Dante : *Questa asprezza sente un non so che di magnifico e di grande.*

Ce n'est jamais, comme je l'ai dit, que le travail des organes de la parole qui gêne & fatigue l'oreille; & c'est dans les mouvemens combinés de ces organes, que se trouve la raison physique de l'espece de sympathie ou d'antipathie que l'on remarque entre les syllabes. Voyez ARTICULATION.

Si l'oreille est offensée de la consonnance des voyelles, par la même raison elle doit l'être du retour subit & répété de la même articulation. Les Latins avoient préféré pour cette raison *meridiem* à *medidiem*. Qu'en françois l'on traduisit ainsi le début des paradoxes de Cicéron : « Brutus, j'ai souvent remarqué que quand Caton ton oncle opinait dans le sénat »; cela seroit choquant & risible. La fréquente répétition de l'r & de l's est dure à l'oreille, surtout dans les syllabes compliquées où l's siffle, où l'r frémit à la suite d'une autre consonne. La Motte a corrigé dans l'une de ses odes, *censeur sage & sincere*. Il auroit bien dû corriger aussi,

*Avides des affronts d'autrui....  
Travail toujours trop peu vanté....  
Les rois qu'après leur mort on loue....  
L'homme contre son propre vice....  
Ton amour-propre trop crédule....*

& une infinité de vers aussi durs, sur lesquels il avoit le malheureux talent de se faire illusion.

Le  $\zeta$  qui bleffoit l'oreille de Pindare, adouci dans notre langue, a quelquefois beaucoup de grace; mais dans une foule d'écrits modernes on l'a ridiculement affecté.

Les Latins retranchoient l'x des mots composés, où il devoit être selon l'étymologie, & nous avons suivi cet exemple.

La répétition des dentales mouillées, *che & ge*, est désagréable à l'oreille.

*Mais écoutons; ce berger joue  
Les plus amoureuses chansons.*

La Motte.

Les consonnes les plus favorables à l'harmonie sont celles qui détachent le plus distinctement les sons, & que l'organe exécute avec le plus d'aisance & de volubilité: telles sont les articulations simples de la langue avec le palais, de la langue avec les dents, de la levre inférieure avec les dents, & des deux levres ensemble.

L'l, la plus douce des articulations, semble communiquer sa mollesse aux syllabes dures qu'elle sépare. M. de Fénelon en a fait un usage merveilleux dans son style. « On fit couler, dit Télémaque, des flots d'huile douce & luisante sur tous les membres de mon corps ». L'l, si j'ose le dire, est elle-même comme une huile onctueuse qui, répandue dans le style, en adoucit le frottement; & le retour fréquent de l'article *le, la, les*, qu'on reproche à notre langue, est peut être ce qui contribue le plus à lui donner de la mélodie. Voyez quelle douceur l'l communique à ce demi-vers de Virgile :

*Quæque lacus latè liquidos.*

Le gazouillement de l'l mouillée peut servir quelquefois à l'harmonie imitative, mais on en doit réserver le fréquent usage pour les peintures qui le demandent. L'articulation mouillée qui termine le mot *regne*, seroit insoutenable, si elle revenoit fréquemment.

Le mouillé foible de l'l, exprimé par ce caractère *y*, & dont nous avons fait une voyelle, parce qu'il est consonne vocale, est la plus délicate de toutes les articulations; mais cette consonne si douce est trop foible pour soutenir l'e muet, comme dans *paye, essaye*; au lieu que jointe au son de l'a, comme dans *paya, déploya*, ou à telle autre voyelle sonore, comme dans *foyer, citoyen, rayon*, elle fait nombre & suffit à l'oreille.

Par cette analyse des articulations de la langue , on doit voir quelles sont les liaisons qui flattent ou qui blessent l'organe.

La prononciation est une suite des mouvemens variés que l'organe exécute ; & du passage pénible ou facile de l'un à l'autre , dépend le sentiment de dureté ou de douceur dont l'oreille est affectée. *Collabuntur verba ut inter se quàm aptissimè cohæreant extrema cum primis* (Cicér.). Il faut donc examiner avec soin quelles sont les articulations sympathiques & antipathiques dans les mots déjà composés , afin d'en rechercher ou d'en éviter la rencontre dans le passage d'un mot à un autre. On fait , par exemple , qu'il est plus facile à l'organe de doubler une consonne en l'appuyant , que de changer d'articulation. Si l'on est libre de choisir , on préférera donc pour initiale d'un mot la finale du mot qui précède : *les Grecs-sont nos modeles ; le soc-qui fend la terre.*

*L'hymen-n'est pas toujours entouré de flambeaux.*

Rac.

*Il avoit de plant vif-fermé cette avenue.*

La Font.

Si La Fontaine avoit mis *bordé* au lieu de *fermé* , l'articulation seroit plus pénible. Ainsi , Virgile ayant à faire entrer le mont *Tmolus* dans un vers , l'a fait précéder d'un mot qui finit par un *t*.

*Nonne vides croceos ut Tmolus odores.*

On fait que deux différentes labiales de suite sont pénibles à articuler ; on ne dira donc point , *Alep-fait le commerce de l'Inde, Jacob-vivoit, sep-verdoyant* : ainsi de toutes les articulations fatigantes pour l'organe , & qu'avec la plus légère attention il est facile de reconnoître , en lisant soi-même à haute voix ce que l'on écrit.

L'étude que je propose paroît d'abord puérite ; mais on m'avouera que les opérations de la nature ne sont pas moins curieuses dans l'homme que celles de l'industrie dans le flûteur du célèbre Vaucanson ; & qui de nous a rougi d'aller examiner les ressorts de cette machine ?

Au choix , au mélange des sons , au soin de rendre les articulations faciles & de les placer au gré de l'oreille , les anciens joignoient les accens & les nombres.

L'accent prosodique est peu de chose dans les langues modernes (V. ACCENT) ; mais elles ont leur accent expressif , leur modulation naturelle : par exemple , chaque langue interroge , admire , se plaint , menace , commande , supplie avec des intonations , des inflexions différentes. Une langue qui dans ce sens-là n'auroit point d'accent , seroit monotone , froide , inanimée ; & plus l'accent est varié , sensible , mélodieux dans une langue , plus elle est favorable à l'éloquence & à la poésie.

L'accent françois est peu marqué dans le langage ordinaire , la politesse en est la cause : il n'est pas respectueux d'élever le ton , d'animer le langage ; & l'accent dans l'usage du monde n'est pas plus permis que le geste : mais comme le geste il est admis dans la prononciation oratoire , plus encore dans la déclamation poétique , & de plus en plus , selon le degré de chaleur & de véhémence du style ; de maniere que dans le pathétique de la tragédie , & dans l'enthousiasme de l'ode , il est au plus haut point où le génie de la langue lui permette de s'élever : mais c'est toujours l'ame elle-même qui imprime ce caractère à l'impression de ses mouvemens. Delà vient , par exemple , que notre poésie assez vive dans le drame , est un peu froide dans l'épopée. Elle a une mélodie pour les sentimens , elle n'en a point pour les images ; & si mon observation est juste , c'est une nouvelle raison pour nous de rendre l'épopée aussi dramatique qu'il est possible.

L'harmonie du style dans notre langue ne dépend donc pas , comme dans les langues anciennes , du mélange des sons plus lents ou plus rapides ; liés & soutenus par des articulations faciles & distinctes qui marquent le nombre sans dureté.

Commençons par avoir une idée nette & précise du rithme , du nombre & du metre.

Le rithme est dans la langue ce que dans la musique on appelle *mesure* ; le nombre en est communément le synonyme , mais pour plus de clarté , on en fait l'espece du rithme. Ainsi , par exemple , on dit que le vers iambique & le vers trochaïque ont le même rithme , & qu'ils sont composés de nombres différens.

Dans le système prosodique des anciens, la mesure avoit plusieurs temps, & la syllabe un temps ou deux, selon qu'elle étoit breve ou longue. On est convenu de donner à la breve ce caractère  $\upsilon$ , & à la longue celui-ci  $\text{—}$ . Ces élémens prosodiques se combinoient diversément, & ces combinaisons faisoient tel ou tel nombre; en sorte que les nombres se varioient sans altérer la mesure: la valeur des notes étoit inégale, la somme des temps ne l'étoit pas, & chacun des piés ou nombres du vers étoit l'équivalent des autres. Ainsi, dans le vers hexametre, le rythme étoit constant & le mouvement varié.

Le metre étoit une suite de certains nombres déterminés: il réduisoit & limitoit le rythme, & distinguoit les especes de vers.

La mesure ou rythme à trois temps n'a que trois combinaisons, & ne produit que trois piés ou nombres; le tribrache,  $\upsilon\upsilon\upsilon$ , le chorée ou le trochée,  $\text{—}\upsilon$ ; & l'iambe,  $\upsilon\text{—}$ . La mesure à quatre temps se combine de cinq manieres, en dactyle,  $\text{—}\upsilon\upsilon$ ; spondée,  $\text{—}\text{—}$ ; anapeste,  $\upsilon\upsilon\text{—}$ ; amphibrache,  $\upsilon\text{—}\upsilon$ ; & dipyrrique,  $\upsilon\upsilon\upsilon\upsilon$ .

La prose, dit Cicéron, n'admet aucun battement de mesure, comme fait la musique; mais toute son action est réglée par le jugement de l'oreille qui allonge ou abrège les périodes (il pouvoit dire encore, qui les retarde ou les précipite) selon qu'elle y est déterminée par le sentiment du plaisir; c'est-là ce qu'on appelle *nombre*. Or, le même nombre tantôt satisfait pleinement l'oreille, tantôt lui laisse desirer un nombre plus ou moins rapide, plus ou moins soutenu: Cicéron en donne des exemples; & cette diversité dans les sentimens, dont l'oreille est affectée, a le plus souvent pour principe l'analogie des nombres avec les mouvemens de l'ame, & le rapport des sons avec les images qu'ils rappellent à l'esprit.

Il y a donc ici deux sortes de plaisir, comme dans la musique. L'un, s'il est permis de le dire, n'affecte que l'oreille; c'est celui qu'on éprouve à la lecture des vers d'Homere & de Virgile, même sans entendre leur langue: il faut avouer que ce plaisir est foible. L'autre est celui de l'expression; il intéresse l'imagination & le sentiment, & il est souvent très-sensible.

Cicéron divise le discours en périodes & en incisives; il borne la période à vingt-quatre mesures, & l'incise à deux ou trois. D'abord, sans avoir égard à la valeur des syllabes, il attribue la lenteur aux incisives & la rapidité aux périodes; & en effet, plus les repos sont fréquens, plus le style semble devoir être lent dans sa marche. Mais bientôt il considère la valeur des syllabes dont la mesure est composée, comme faisant l'essence du nombre, & avec raison: car, si les repos plus ou moins fréquens donnent au style plus ou moins de lenteur ou de rapidité, la valeur des sons qu'on y emploie ne contribue pas moins à le précipiter ou à le ralentir, & il est évident qu'un même nombre de syllabes arrivera plus vite au repos, s'il se précipite en dactyles, que s'il se traînoit en graves spondées. On ne doit donc perdre de vue, dans la théorie des nombres, ni la coupe des périodes, ni la valeur relative des sons.

Tous les genres de littérature n'exigent pas un style nombreux, mais tous demandent, comme je l'ai dit, un style satisfaisant pour l'oreille.

*Quamvis enim suaves gravesque sententia, tamen si inconditis verbis efferuntur, offendunt aures, quarum est judicium superbissimum.* Cicér.

La diction philosophique est affranchie de la servitude des nombres: Cicéron la compare à une vierge modeste & naïve qui néglige de se parer. «Cependant rien de plus harmonieux, dit-il, que la prose de Démocrite & de Platon»; c'est un avantage que la raison, la vérité même ne doivent pas dédaigner. Il est certain cependant que dans un genre d'écrire où le terme qui rend l'idée avec précision est quelquefois unique, où la vérité n'a qu'un point qui souvent même est indivisible, il n'y a pas à balancer entre l'*harmonie* & le sens; mais il est rare qu'on en foit réduit à sacrifier l'un à l'autre, & celui qui fait manier sa langue trouve bien l'art de les concilier.

Cicéron demande pour le style de l'histoire des périodes nombreuses, semblables, dit-il, à celles d'Isocrate; mais il ajoute que ces nombres fatiguoient bientôt l'oreille, s'ils n'étoient pas interrompus par des incisives. Ce mélange a de plus l'avant-

tage de donner au récit plus d'aisance & de naturel : or , quand on est obligé , comme l'historien , de dire la vérité , & de ne dire que la vérité , l'on doit éviter avec soin tout ce qui ressemble à l'artifice. Quintilien donne pour modele à l'histoire la douceur du style de Xénophon , « si éloignée , dit-il , de toute affectation , & à laquelle aucune affectation ne pourra jamais atteindre ».

Il en est du style oratoire comme de la narration historique : la prose n'en doit être ni tout à fait dénuée de nombres , ni tout à fait nombreuse ; mais dans les morceaux pathétiques ou de dignité , Cicéron veut qu'on emploie la période. « On sent bien , dit-il , en parlant de ses péroraisons , que si je n'y ai pas toujours attrapé le nombre , j'ai fait ce que j'ai pu pour en approcher ». Cependant il conseille à l'orateur d'éviter la gêne ; elle éteindroit le feu de son action & la vivacité des sentimens qui doivent l'animer ; elle ôteroit au discours ce naturel précieux , cet air de candeur qui gagne la confiance & qui seul a droit de persuader.

Quant aux incisives , il recommande qu'on les travaille avec soin : « moins elles ont d'étendue & d'apparence , plus l'harmonie s'y doit faire sentir ; c'est même dans ces occasions qu'elle a le plus de force & de charme. » Or , il entend par *harmonie* la mesure & le mouvement qui plaisent le plus à l'oreille.

On voit combien ces préceptes sont vagues , & il faut avouer qu'il est difficile de donner des regles au sentiment. Toutefois les principes de l'harmonie du style doivent être dans la nature : chaque pensée a son étendue , chaque image son caractère , chaque mouvement de l'ame son degré de force & de rapidité. Tantôt la pensée est comme un arbre touffu dont les branches s'entrelacent : elle demande le développement de la période. Tantôt les traits de lumière dont l'esprit est frappé sont comme autant d'éclairs qui se succèdent rapidement ; l'incise en est l'image naturelle. Le style coupé convient encore mieux aux mouvemens impétueux de l'amé ; c'est le langage du pathétique véhément & passionné ; & quoique le style périodique ait plus d'impulsion à raison de sa

masse , le style coupé ne laisse pas d'avoir quelquefois autant & plus de vitesse : cela dépend des nombres qu'on y emploie.

Il est évident que dans toutes les langues le style coupé , le style périodique sont au choix de l'écrivain , quant aux suspensions & aux repos ; mais toutes les langues , & en particulier la nôtre , ont-elles des temps appréciables , des quantités relatives , des nombres enfin déterminés ? V. PROSODIE.

Il est du moins bien décidé qu'elles ont toutes des syllabes plus ou moins susceptibles de lenteur ou de vitesse ; & cette variété suffit à l'harmonie de la prose , laquelle étant plus libre , doit être aussi plus variée & plus expressive que celle des vers , dont les nombres sont limités. Voy. VERS.

Il est vrai que la gêne de notre syntaxe est effrayante pour qui ne connoît pas encore les souplesses & les ressources de la langue : l'inversion qui donnoit aux anciens l'heureuse liberté de placer les mots dans l'ordre le plus harmonieux , nous est presque absolument interdite ; mais cette difficulté même n'a pas rebuté les écrivains doués d'une oreille sensible , & ils ont su trouver , au besoin , des nombres analogues au sentiment , à la pensée , au mouvement de l'ame qu'ils vouloient exprimer.

Il seroit peut-être impossible de rendre l'harmonie continue dans notre prose ; & les bons écrivains ne se sont attachés à peindre la pensée , que dans les mots dont l'esprit & l'oreille devoient être vivement frappés. C'est aussi à quoi se borroit l'ambition des anciens ; & l'on va voir quel effet produisent dans le style oratoire & poétique des nombres placés à propos.

Fléchier , dans l'oraison funebre de M. de Turenne , termine ainsi la première période : « pour louer la vie & pour déplorer la mort *du sage et vaillant Macchabée*. » S'il eût dit « du vaillant & sage Macchabée » ; s'il eût dit , « pour louer la vie du sage , & vaillant Macchabée , & pour déplorer sa mort » ; la période n'avoit plus cette majesté sombre qui en fait le caractère : la cause physique en est dans la succession de l'iambe , de l'anapest & du dictionnaire , qui n'est plus la même dès que les mots sont transposés. On doit sentir en effet que de ces nombres les deux premiers se

se soutiennent, & que les deux derniers, en s'écoulant, semblent laisser tomber la période avec la négligence & l'abandon de la douleur. « Cet homme, ajoute l'orateur, cet homme que Dieu avoit mis autour d'Israël, comme un mur d'airain, où se brisent tant de fois toutes les forces de l'Asie..... venoit tous les ans, comme les moindres Israélites, réparer avec ses mains triomphantes, les ruines du sanctuaire. » Il est aisé de voir avec quel soin l'analogie des nombres, relativement aux images, est observée dans tous ces repos : pour fonder un mur d'airain, il a choisi le grave spondée ; & pour réparer les ruines du temple, quels nombres majestueux il a pris ! Si vous voulez en mieux sentir l'effet, substituez à ces mots des synonymes qui n'aient pas les mêmes quantités : supposez *victorieuses* à la place de *triumphantes* ; *temple*, au lieu de *sanctuaire*. « Il venoit tous les ans, comme les moindres Israélites, réparer avec ses mains victorieuses les ruines du temple : » vous ne retrouvez plus cette *harmonie* qui vous a frappé. « Ce vaillant homme repoussant enfin avec un courage invincible, les ennemis qu'il avoit réduits à une fuite honteuse, reçut le coup mortel & demeura comme enseveli dans son triomphe. » Que ce soit par sentiment ou par choix que l'orateur a peint cette mort imprévue par deux iambes & un spondée *reçut le coup mortel*, & qu'il a opposé la rapidité de cette chute, *comme enseveli*, à la lenteur de cette image, dans *son triomphe*, où deux nazales sourdes retentissent lugubrement, il n'est pas possible d'y méconnoître l'analogie des nombres avec les idées. Elle n'est pas moins sensible dans la peinture suivante : « au premier bruit de ce funeste accident, toutes les villes de Judée furent émues, des ruisseaux de larmes coulerent de tous les yeux des habitans ; ils furent quelque temps saisis, muets, immobiles : un effort de douleur rompant enfin ce long & morne silence, d'une voix entrecoupée de sanglots, que formoient dans leurs cœurs la tristesse, la piété, la crainte, ils s'écrierent : comment est mort cet homme puissant qui savoit le peuple d'Israël ? A ces cris Jérusalem redoubla ses pleurs, les voûtes du temple

s'ébranlerent, le Jourdain se troubla, & tous ses rivages retentirent du son de ces lugubres paroles : comment est mort cet homme puissant ? &c. » Avec quel soin l'orateur a coupé, comme par des soupirs, ces mots, *saisis, muets, immobiles* ! Comme les deux dactyles renversés expriment bien l'impétuosité de la douleur, & les deux spondées qui les suivent l'effort qu'elle fait pour éclater ! Comme la lenteur & la résonnance des sons rendent bien l'image de *ce long & morne silence* ! Comme le dipirriche & le dactyle suivis d'un spondée, peignent vivement les pleurs de Jérusalem ! Comme le mouvement renversé de l'iambe & du chorée dans *s'ébranlèrent*, est analogue à l'action qu'il exprime ! Combien plus frappante encore est l'*harmonie* imitative dans ces mots, « le Jourdain se troubla, & ses rivages retentirent du son de ces lugubres paroles. »

Bosquet n'a pas donné une attention aussi sérieuse au choix des nombres : son *harmonie* est plutôt dans la coupe des périodes brisées ou suspendues à propos, que dans la lenteur ou la rapidité des syllabes, mais ce qu'il n'a presque jamais négligé dans les peintures majestueuses, c'est de donner des appuis à la voix sur des syllabes sonores & sur des nombres imposans.

« Celui qui regne dans les cieus, & de qui relevent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, &c. » Qu'il eût placé l'indépendance avant la gloire & la majesté, que devenoit l'*harmonie* ? « Il leur apprend, dit-il, en parlant des rois, il leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine & digne de lui. » Qu'il eût dit seulement d'une manière digne de lui, ou d'une manière absolue & digne de lui, l'expression perdoit sa gravité : c'est le son déployé sur la pénultième de *souveraine* qui en fait la pompe.

« Si elle eut de la joie de régner sur une grande nation, dit-il de la reine d'Angleterre, c'est parce qu'elle pouvoit contenter le desir *immense* qui sans cesse la sollicitoit à faire du bien. » Retranchez l'épithete immense, substituez-y celle d'extrême, ou telle autre qui n'aura pas cette nazale volumineuse, l'expression ne peindra plus rien.

Examinons du même orateur le tableau qui termine l'oraison funebre du grand Condé. « Nobles rejetons de tant de rois, lumieres de la France, mais aujourd'hui obscurcies & couvertes de votre douleur comme d'un nuage, venez voir le peu qui vous reste d'une si auguste naissance, de tant de grandeur, de tant de gloire. Jetez les yeux de toutes parts. Voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence & la piété pour honorer un héros. Des titres, des inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus; des figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau, & de fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste; des colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de votre néant. » Quel exemple du style harmonieux ! *Obscurcies & couvertes de votre douleur* n'auroit peint qu'à l'imagination, comme d'un nuage rend le tableau sensible à l'oreille. Bossuet pouvoit dire, *les déplorables restes d'une si auguste naissance*; mais pour exprimer son idée il ne lui falloit pas de grands sons: il a préféré *le peu qui reste*, & a réservé la pompe de l'harmonie pour la naissance, la grandeur & la gloire, qu'il a fait contraster avec ces foibles sons. La même opposition se fait sentir dans ces mots, *vaines marques de ce qui n'est plus*. Quoi de plus expressif à l'oreille que ces figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau ! c'est la lenteur d'une pompe funebre. Et qu'on ne dise pas que le hazard produit ces effets: on découvre par-tout, dans les bons écrivains, les traces du sentiment ou de la réflexion: si ce n'est point l'art, c'est le génie; car le génie est l'instinct des grands hommes. Il suffit de lire ces paroles de Fléchier dans la péroraison de Turenne: « ce grand homme étendu sur ses propres trophées, ce corps pâle & sanglant auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé. » Il suffit de les lire à haute voix, pour sentir l'harmonie qui résulte de cette longue suite de syllabes tristement sonores, terminée tout-à-coup par ce dipirriche, *qui l'a frappé*. Dans le même endroit, au lieu de *la religion & de la patrie éplorée*, que l'on dit, *de la religion & de la patrie en pleurs*, il n'y a plus aucune harmonie; & cette différence

si sensible pour l'oreille, dépend d'un dichotomie sur lequel tombe la période: effet singulier de ce nombre, dont on peut voir l'influence dans presque tous les exemples que je viens de citer, qui, dans notre langue, comme dans celle des Latins, conserve sur l'oreille le même empire qu'il exerçoit du temps de Cicéron.

Je n'ai fait sentir que les effets d'une harmonie majestueuse & sombre, parce que j'en ai pris les modeles dans des discours où tout respire la douleur. Mais dans les momens tranquilles, dans la peinture des douces émotions de l'ame, dans les tableaux naïfs & touchans, l'éloquence françoise a mille exemples du pouvoir & du charme de l'harmonie. Lisez ces descriptions si douces que la plume de Fénelon a répandues dans le Télémaque; lisez les discours enchanteurs que le vénérable Massillon adressoit à un jeune roi; vous verrez combien la mélodie des paroles ajoute à l'onction céleste de la sagesse & de la vertu.

Le poëme épique doit être encore plus varié dans son harmonie; mais par malheur nous avons peu de poëmes en prose que l'on puisse citer comme des modeles du style harmonieux: il semble que les traducteurs n'aient pas même eu la pensée de substituer à l'harmonie des poëtes anciens les nombres & les mouvemens dont notre langue étoit capable: cependant on en trouve plus d'un exemple dans la traduction du Paradis perdu & dans celle de l'Iliade; & quoi qu'en disent les partisans trop zélés de nos vers, lorsque dans Homere la terre est ébranlée d'un coup du trident de Neptune, l'effroi de Pluton, qui s'élançe de son trône, est mieux peint par ces mots de M<sup>me</sup>. Dacier que par l'hémistiche de Boileau, *Pluton sort de son trône*. Et lorsqu'elle dit des enfers: « cet affreux séjour, demeure éternelle des ténèbres & de la mort, abhorré des hommes & craint même des dieux; » sa prose me semble, même du côté de l'harmonie, au dessus des vers:

*Cet empire odieux*

*Abhorré des mortels & craint même des dieux,*

où l'on ne trouve rien de semblable à ces nombres, *demeure éternelle des ténèbres & de la mort*.

L'auteur du *Télémaque* excelle dans les situations paisibles. Sa prose mélodieuse & tendre exprime le caractère de son âme, la douceur & l'égalité ; mais dans les momens où l'expression demanderoit des mouvemens brusques & rapides, son style n'y répond pas assez.

C'est sur-tout dans le récit, que le poète doit rechercher les nombres : ils ajoutent au coloris des peintures un degré de vérité qui les rend mobiles & vivantes. Par-là les plus petits objets deviennent intéressans ; une paille, une feuille qui voltige dans un vers, nous étonne & nous charme l'oreille.

*Sæpè levempaleam & frondes volitare caducas.*

Mais dans le style passionné, c'est à la coupe des périodes qu'il faut s'attacher ; c'est de-là que dépend essentiellement l'imitation des mouvemens de l'âme.

*Me me adsum qui feci : in me convertite  
ferrum,  
O Rutuli ! Mea fraus omnis ; nihil iste  
nec ausus,  
Nec potuit. (Virg.)*

L'impatience, la crainte de Nifus pouvoit-elle être mieux exprimée ? Quoi de plus vif, de plus pressant que cet ordre de Jupiter ?

*Vade, age, nate, voca zephiros & labere  
pennis. (idem.)*

Voyez au contraire dans le monologue d'Armide, l'effet des mouvemens interrompus.

*Frappons . . . Ciel ! qui peut m'arrêter ?  
Achevons . . . Je frémis. Vengeons-nous . . .  
Je soupire.*

*Est-ce ainsi que je dois me venger aujourd'hui ?*

*Ma colere s'éteint quand j'approche de lui.*

*Plus je le vois, plus ma vengeance est vaine.*

*Mon bras tremblant se refuse à ma haine.*

*Ah quelle cruauté de lui ravir le jour !*

*A ce jeune héros tout cède sur la terre.*

*Qui croiroit qu'il fût né seulement pour la  
guerre ?*

*Il semble être fait pour l'amour.*

Dans tout ce que je viens de dire en faveur de notre langue, pour encourager les poètes à y chercher la double *harmonie* des sons & des mouvemens, je n'ai proposé

que la simple analogie des nombres avec le caractère de la pensée. La ressemblance réelle & sensible des sons & des mouvemens de la langue avec ceux de la nature, cette *harmonie* imitative qu'on appelle *onomatopée*, & dont nous voyons tant d'exemples dans les anciens, n'est pas permise à nos poètes. La raison en est que dans la formation des langues grecque & latine, l'oreille avoit été consultée, au lieu que les langues modernes ont pris naissance dans des temps de barbarie où l'on parloit pour le besoin & nullement pour le plaisir. En général, plus les peuples ont eu l'oreille sensible & juste, plus le rapport des sons avec les choses a été observé dans l'invention des termes. La dureté de l'organe a produit les langues âpres & rudes ; l'excessive délicatesse a produit les langues faibles, sans énergie, sans couleur. Or une langue qui n'a que des syllabes âpres & fermées, ou que des syllabes molles & liautes, a le défaut d'un monocorde. C'est de la variété des voyelles & des articulations que dépend la fécondité d'une belle *harmonie*. Dire d'une langue qu'elle est douce ou qu'elle est forte, c'est dire qu'elle n'a qu'un mode ; une langue riche les a tous. Mais si les divers caractères de fermeté & de mollesse, de douceur & d'âpreté, de vitesse & de lenteur y sont répandus au hazard, elle exige de l'écrivain une attention continuelle, & une adresse prodigieuse pour suppléer au peu d'intelligence & de soin qu'on a mis dans la formation de ses élémens ; & ce qu'il en coûtoit aux Démosthènes & aux Platons, doit nous consoler de ce qu'il nous en coûte.

Il n'est facile dans aucune langue de concilier l'*harmonie* avec les autres qualités du style ; & si l'on veut imaginer une langue qui peigne naturellement, il faut la supposer, non pas formée successivement & au gré du peuple, mais composée ensemble & de concert, par un métaphysicien comme Locke, un poète comme Racine, & un grammairien comme du Marais. Alors on voit éclore une langue à la fois philosophique & poétique, où l'analogie des termes avec les choses est sensible & constante, non seulement dans les couleurs primitives, mais dans les nuances les

plus délicates ; de manière que les synonymes en sont gradués du rapide au lent , du fort au foible , du grave au léger , &c. Au système naturel & fécond de la génération des termes , depuis la racine jusqu'aux derniers rameaux , se joint une richesse prodigieuse de figures & de tours , une variété infinie dans les mouvemens , dans les tons , dans le mélange des sons articulés & des quantités prosodiques , par conséquent une extrême facilité à tout exprimer , à tout peindre : ce grand ouvrage une fois achevé , je suppose que les inventeurs donnassent pour essais quelques morceaux traduits d'Homere , d'Anacréon , de Virgile , de Tibulle , de Milton , de l'Arioste , de Corneille , de la Fontaine : d'abord ce seroient autant de griffes qu'on s'amuseroit à expliquer à l'aide des livres élémentaires ; peu-à-peu on se familiariseroit avec la langue nouvelle , on en sentiroit tout le prix : on auroit même , par la simplicité de sa méthode , une extrême facilité à l'apprendre ; & bientôt , pour la première fois , on goûteroit le plaisir de parler un langage qui n'auroit eu ni le peuple pour inventeur , ni l'usage pour arbitre , & qui ne se ressentiroit ni de l'ignorance de l'un ni des caprices de l'autre. Voilà un beau songe , me dira-t-on : je l'avoue , mais ce songe m'a semblé propre à donner l'idée de ce que j'entends par l'*harmonie* d'une langue ; & tout l'art du style harmonieux consiste à rapprocher , autant qu'il est possible , de ce modele imaginaire la langue dans laquelle on écrit. ( M. MARMONTEL. )

**HARMONIE.** Ce terme , en peinture , a plusieurs acceptions ; on s'en sert presque indifféremment pour exprimer les effets de lumière & de couleur ; & quelquefois il signifie ce qu'on appelle *le tout ensemble d'un tableau*.

L'*harmonie* de couleur n'existe point sans celle de lumière , & celle de lumière est indépendante de celle de couleur. On dit d'un tableau de griffaille , d'un dessin , d'une estampe , le dessin considéré par rapport aux effets de lumière , & non comme proportion & précision du contour : il regne dans ce tableau , ce dessin , cette estampe , une belle *harmonie*. Il sembleroit suivre delà qu'*harmonie* conviendroit par

préférence à la lumière. Cependant lorsqu'on n'entend parler que de ses effets , on se sert plus volontiers de ces expressions : *belle distribution , belle économie , belle intelligence de lumière , beaux , grands effets de lumière*. Pour réussir à produire ces effets , il faut qu'il y ait dans le tableau une lumière principale à laquelle toutes les autres soient subordonnées , non par leur espace , mais par leur vivacité ; & que les unes & les autres soient réunies par masse , & non éparilées çà & là , par petites parties , formant comme une espèce d'échiquier irrégulier ; c'est ce qu'on appelle *papilloter , des lumières qui papilloient*.

A l'égard de la couleur , on dit quelquefois , *ce tableau fait un bel effet , un grand effet de couleur* ; mais l'on dit plus ordinairement , *il y a dans ce tableau un bel accord , une belle harmonie de couleur , la couleur en est harmonieuse*. Il est peut-être impossible de donner des préceptes pour réussir en cette partie ; l'on dit bien qu'il ne faut faire voisiner que les couleurs amies , mais les grands peintres ne connoissent point de couleurs qui ne le soient.

L'effet ou *harmonie* de lumière & de couleur peuvent subsister dans un tableau , indépendamment de l'imperfection des objets qui y sont représentés : il pouvoit même n'y en point avoir ; c'est-à-dire , qu'il n'y eût qu'un amas confus , un chaos de nuages , de vapeurs , enfin une sorte de jeu de lumière & de couleur. Si l'on refusoit à cette production le nom de *tableau* , au moins crois-je qu'on pourroit lui accorder celui d'*effet , d'air , d'instrument oculaire* , qui ne concourroit pas peu à donner des idées nettes de ce que c'est que l'*harmonie* en peinture , produite seulement par les effets de lumière & de couleur.

Quoiqu'il soit impossible de suivre avec la dernière exactitude la forme de ces derniers , en y plaçant des objets ; cependant j'ai vu de jeunes peintres y en répandre , les suivre jusqu'à un certain point , & leur production devenir moins mal , quant à l'*harmonie* de lumière & de couleur que lorsqu'ils ne se servoient pas de ce moyen.

Lorsqu'on entend par *harmonie* l'effet total , le tout ensemble d'un tableau , l'on ne dit point de toutes les parties concourantes

à cet effet, cette partie est harmonieuse, a une belle harmonie. L'on s'exprime alors plus généralement. Exemple : cette figure, ce vase, sont bien placés là; outre qu'ils y sont convenablement amenés, ils interrompent ce vuide, font communiquer ce groupe avec cet autre, y forment l'harmonie; ce ciel lumineux derrière cette draperie fait un bel effet, une belle harmonie; cette branche d'arbre éclairée réunissant ces deux lumières, elles font une belle harmonie; il résulte de cet effet une harmonie charmante; tout concourt, tout s'accorde dans la composition de ce tableau à caractériser le sujet, & rendre l'harmonie complète; tout y est si convenablement d'accord que le plus léger changement y feroit une dissonance.

HARMONIE ÉVANGÉLIQUE, (*Théol.*) titre que différens interpretes ou commentateurs ont donné à des livres composés pour faire connoître l'uniformité & la concordance qui regnent dans les quatre évangélistes. Voyez ÉVANGÉLISTES & CONCORDANCE.

Le premier essai de ces sortes d'ouvrages est attribué à Tatien, qui l'intitula *Diateffaron*, ou à Théophile d'Antioche qui vivoit dans le second siècle. Leur exemple a été suivi par d'autres écrivains; savoir, par Ammonius d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, Jansenius évêque d'Ypres, M. Thoinard, M. Withon, le P. Lamy de Poratoire, &c. (G)

HARMONIE PRÉÉTABLIE, (*Métaphysique.*) On appelle harmonie préétablie, l'hypothèse destinée à expliquer le commerce qui regne entre l'ame & le corps. C'est M. Leibnitz qui l'a mise dans tout son jour; car bien des philosophes ont pensé avant lui que le corps n'agit pas sur l'ame, ni l'ame sur le corps. On peut lire là dessus tout le ij chap. de la XI partie du VI livre de la recherche de la vérité. Spinoza dit dans son *Ethique*, part. III., prop. 2. *Nec corpus mentem ad cogitandum, nec mens corpus ad motum, neque ad quietem, neque ad aliud determinare valet.* Ce pas une fois fait, & la communication coupée, si je puis ainsi dire, entre les deux substances, il n'étoit pas bien difficile d'imaginer l'harmonie préétablie. Il y a sur-tout un passage dans Gen-

linus (*Ethic. tract. 1, sect. 11, n°. 7*), qui dérobe à Leibnitz presque toute la gloire de l'invention; si tant est que ce soit une gloire d'avoir inventé un système en bute à autant de difficultés que l'est celui-là. Voici en peu de mots en quoi consiste ce système: L'ame n'influe point sur le corps, ni le corps sur l'ame. Dieu n'excite point non plus les sensations dans l'ame, ni ne produit les mouvemens dans le corps. L'ame a une force intrinsèque & essentielle de représenter l'univers, suivant la position de son corps. C'est en quoi consiste son essence. Le corps est une machine faite de telle façon que ses mouvemens suivent toujours les représentations de l'ame. Chacune de ces deux substances a le principe & la source de ses mutations en soi-même. Chacune agit pour soi & de soi. Mais Dieu ayant prévu ce que l'ame penseroit dans ce monde, & ce qu'elle voudroit librement suivant la position du corps, a tellement accommodé le corps à l'ame, qu'il y a une harmonie exacte & constante entre les sensations de l'ame & les mouvemens du corps. Ainsi l'ame de Virgile produisoit l'Enéide, & sa main écrivoit l'Enéide sans que cette main obéit en aucune façon à l'intention de l'auteur; mais Dieu avoit réglé de tout temps que l'ame de Virgile feroit des vers, & qu'une main attachée au corps de Virgile les mettroit par écrit. En un mot, M. Leibnitz regarde l'ame & le corps comme deux automates qui sont montés de façon qu'ils se rencontrent exactement dans leurs mouvemens. Figurez-vous un vaisseau qui, sans avoir aucun sentiment ni aucune connoissance, & sans être dirigé par aucun être créé ou incréé, ait la vertu de se mouvoir de lui-même si à propos qu'il ait toujours le vent favorable, qu'il évite les courans & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il se retire dans un havre précisément lorsque cela est nécessaire. Supposez qu'un tel vaisseau vogue de cette façon plusieurs années de suite, toujours tourné & situé comme il le faut être, eu égard aux changemens de l'air & aux différentes situations des mers & des terres, vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'est pas trop grande pour communiquer à un vaisseau une telle faculté. Ce que

M. Leibnitz suppose de la machine du corps humain est plus admirable encore. Appliquons à la personne de César son système. Il faudra dire que le corps de César exerça de telle sorte sa vertu motrice, que depuis sa naissance jusqu'à sa mort il suivit un progrès continuél de changemens, qui répondoient dans la dernière exactitude aux changemens perpétuels d'une certaine ame qui ne faisoit aucune impression sur lui. Il faut dire que la regle selon laquelle cette faculté du corps de César devoit produire ses actes, étoit telle qu'il seroit allé au sénat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé telles & telles paroles, quand même il auroit plu à Dieu d'anéantir l'ame de César le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice se changeoit & se modifioit ponctuellement selon la volubilité des pensées de cet esprit ambitieux. Une force aveugle se peut-elle modifier si à propos en conséquence d'une impression communiquée trente ou quarante ans auparavant, & qui n'a jamais été renouvelée depuis, & qui est abandonnée à elle-même, sans qu'elle ait jamais connoissance de sa leçon ?

Ce qui augmente la difficulté est qu'une machine humaine contient un nombre presque infini d'organes, & qu'elle est continuellement exposée au choc des corps qui l'environnent, & qui par une diversité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille sortes de modifications. Le moyen de comprendre qu'il n'arrive jamais de changement dans cette *harmonie préétablie*, & qu'elle aille toujours son train pendant la plus longue vie des hommes, nonobstant les variétés infinies de l'action réciproque de tant d'organes les uns sur les autres, environnés de toutes parts d'une infinité de corpuscules, tantôt froids, tantôt chauds, tantôt secs, tantôt humides, toujours actifs, toujours picotant les nerfs. J'accorderai que la multiplicité des organes & des agens extérieurs soit un instrument nécessaire de la variété presque infinie des changemens du corps humain ; mais cette variété pourra-t-elle avoir la justesse dont on a besoin ici ? ne troublera-t-elle jamais la correspondance de ces changemens & de ceux de l'ame ? C'est ce qui paroît impossible.

Comparons maintenant l'ame de César, avec un atome d'Epicure ; j'entends un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaison est très-juste ; car d'un côté cet atome a une vertu naturelle de se mouvoir, & il l'exécute sans être aidé de quoi que ce soit, & sans être traversé par aucune chose ; & de l'autre côté l'ame de César est un esprit qui a reçu une faculté de se donner des pensées, & qui l'exécute sans l'influence d'aucun autre esprit, ni d'aucun corps ; rien ne l'assiste, rien ne la traverse. Si vous consultez les notions communes & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mu dans le moment précédent, il doit se mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui suivront, & que la maniere de son mouvement doit être toujours la même. C'est la suite d'un axiome approuvé par M. Leibnitz : *Nous concluons*, dit-il, *non seulement qu'un corps qui est en repos, sera toujours en repos, mais aussi qu'un corps qui est en mouvement, gardera toujours ce mouvement ou ce changement, c'est-à-dire la même vitesse & la même direction, si rien ne survient qui l'empêche.* Voyez *mémoire inséré dans l'histoire des ouvrages des savans, juillet, 1694.* On se moqua d'Epicure lorsqu'il inventa le mouvement de déclinaison : il le supposa gratuitement pour tâcher de se tirer du labyrinthe de la fatale nécessité de toutes choses. On conçoit clairement qu'afin qu'un atome qui aura décrit une ligne droite pendant deux jours, se détourne de son chemin au commencement du troisieme jour, il faut ou qu'il rencontre quelque obstacle, ou qu'il lui prenne quelque envie de s'écarter de sa route, ou qu'il renferme quelque ressort qui commence à jouer dans ce moment-là : la première de ces raisons n'a point lieu dans l'espace vuide ; la seconde est impossible, puisqu'un atome n'a point la vertu de penser ; la troisieme est aussi impossible dans un corpuscule absolument un. Appliquons ceci à notre exemple.

L'ame de César est un être à qui l'unité convient au sens de rigueur ; la faculté de se donner des pensées est, selon M. Leibnitz, une propriété de sa nature : elle l'a

reçue de Dieu, quant à la possession & quant à l'exécution. Si la première pensée qu'elle se donne est un sentiment de plaisir, on ne voit pas pourquoi la seconde ne sera pas aussi un sentiment de plaisir ; car lorsque la cause totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au second moment de son existence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penser ; elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au premier moment, & elle est aussi indépendante du concours de toute autre cause au second moment qu'au premier ; elle doit donc reproduire au second moment la même pensée qu'elle venoit de produire. Si je suppose que dans certain instant l'ame de César voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis concevoir que tout aussitôt elle souhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs ; & qu'ainsi elle se fera successivement plusieurs images qui naîtront les unes des autres ; mais on ne faudroit se représenter comme possibles les changemens bizarres du blanc au noir & du oui au non, ni ces sauts tumultueux de la terre au ciel, qui sont ordinaires à la pensée d'un homme. Par quel ressort une ame seroit-elle déterminée à interrompre ses plaisirs, & à se donner tout d'un coup un sentiment de douleur, sans que rien l'eût avertie de se préparer au changement, ni qu'il fût rien passé de nouveau dans sa substance ? Si vous parcourez la vie de César, vous trouverez à chaque pas la matière d'un objection.

M. Leibnitz proposa son système pour la première fois dans le journal des savans de Paris, 1695. M. Bayle proposa ses doutes sur cette hypothèse dans l'article *Borarius* de son dictionnaire. La réplique de M. Leibnitz parut dans le mois de juillet de l'histoire des ouvrages des savans, ann. 1698. Ce système fut attaqué successivement par le pere Lamy, dans son traité de la connoissance de soi-même, par le pere Tournemine ; Newton, Clarke, Stalh, parurent sur les rangs en différens temps.

Le principal défenseur de cette hypothèse fut M. Wolf dans sa métaphysique allemande & latine ; c'est cette hypothèse

qui servit à ses ennemis de principal chef d'accusation contre lui. Après bien des peines inutiles qu'ils s'étoient données pour le faire passer pour athée & spinosite, M. Lang zélé théologien, s'avisa de l'attaquer de ce côté-là. Il fit voir à Frédéric feu roi de Prusse, que par le moyen de l'*harmonie préétablie*, tous les déserteurs étoient mis à couvert du châtement ; les corps des soldats n'étant que des machines sur lesquelles l'ame n'a point de pouvoir, ils désertoient nécessairement. Ce raisonnement malin frappa de telle sorte l'esprit du roi, qu'il donna ordre que M. Wolf fût banni de tous ses états dans l'espace de trois jours.

**HARMONIE**, (*Ostéologie.*) articulation immobile des os par une connexion ferrée ; selon la doctrine des anciens, c'est cette union ferrée des os, au moyen de laquelle les inégalités sont cachées, de manière qu'ils semblent n'être unis que par une seule ligne. Telle est l'articulation qui se rencontre aux os de la face ; mais on pourroit retrancher l'*harmonie* du nombre des articulations établies par les anciens, parce qu'elle ne diffère point de la suture, lorsqu'on examine avec un peu d'attention les pièces détachées. (*D. J.*)

**HARMONIE**, en terme d'*Architecture*, signifie un rapport agréable qui se trouve entre les différentes parties d'un bâtiment. *Voyez* EURITHMIE.

**HARMONIEUX**, adj. (*Musiq.*) est tout ce qui fait de l'effet dans l'*harmonie*, & même quelquefois tout ce qui est sonore & remplit l'oreille dans les voix, dans les instrumens, dans la simple mélodie. (*S*)

**HARMONIQUE**, adjectif, (*Musique.*) est ce qui appartient à l'*harmonie*. *Proportion harmonique*, est celle dont le premier terme est au troisième, comme la différence du premier au second, est à la différence du second au troisième. *Voyez* PROPORTION.

*Harmonique*, pris substantivement & au féminin, se dit des sons qui en accompagnent un autre & forment avec lui l'accord parfait ; mais il se dit sur-tout des sons concomitans qui naturellement accompagnent toujours un son quelconque, & le rendent appréciable. *Voyez* SON. (*S*)

L'exacte vérité dont nous faisons pro-

fection, nous oblige de dire ici que M. Tartini n'est point le premier auteur de la découverte des sons *harmoniques* graves, comme nous l'avions annoncé au mot FONDAMENTAL. M. Romieu, de la société royale des sciences de Montpellier, nous a appris que dès l'année 1751, il avoit fait part de cette découverte à sa compagnie dans un mémoire imprimé depuis en 1752, & dont l'existence ne nous étoit pas connue.

Nous ignorons si M. Tartini a eu connoissance de ce mémoire ; mais quoi qu'il en soit, on ne peut refuser à M. Romieu la priorité d'invention. Voici l'extrait de son mémoire.

« Ayant voulu accorder un petit tuyau d'orgue sur l'instrument appelé *ton*, que quelques-uns appellent *diapason* ; & les ayant embouchés tous deux pour les faire résonner ensemble, je fus surpris d'entendre indépendamment de leurs deux sons particuliers, un troisième son grave & fort sensible ; je haussai d'abord le ton du petit tuyau, & il en résulta un son moins grave : ce son, lorsqu'il est trop bas, paroît maigre & un peu bourdonnant ; mais il devient plus net & plus moelleux, à mesure qu'il est plus élevé.

» Par plusieurs expériences réitérées longtemps après l'observation de ce son grave, faite il y a environ huit ou neuf ans, & que j'ai communiquées à la compagnie le 29 avril 1751, je trouvai qu'il étoit toujours l'*harmonique* commun & renversé des deux sons qui le produisoient ; en sorte qu'il avoit pour le nombre de ses vibrations le plus grand commun diviseur des termes de leur rapport. J'observai qu'il disparoissoit, lorsque ces deux sons formoient un intervalle *harmonique* ; ce qui ne peut arriver autrement, puisque l'*harmonique* commun se trouvant alors à l'unisson du son le plus grave de l'accord, il n'en devoit résulter rien de nouveau dans l'harmonie, qu'un peu plus d'intensité.

» L'intensité ou sensibilité des sons *harmoniques* graves varie extrêmement, ainsi que je m'en suis assuré par un grand nombre d'expériences ; on ne les entend point sur le claveffin ; le violon & le violoncelle les donnent assez foibles ; ils se font beau-

coup mieux sentir dans un duo de voix de dessus ; les instrumens à vent, les flûtes & les tuyaux à anche de l'orgue, les rendent bien distinctement à la plus haute octave du clavier, & presque point aux octaves moyennes & basses ; ils réussissent encore mieux, si l'on prend les sons de l'accord dans un plus grand degré d'aigu. C'est ce que j'ai observé avec deux petits flageolets, qui sonnoient à la quintuple octave de l'ut moyen du claveffin & même au delà ; les sons *harmoniques* graves y ont paru avec tant de force, qu'ils couvroient presque entièrement les deux sons de l'accord.

» Toutes ces différences viennent sans doute de l'intensité particulière des sons de chaque instrument, & de chaque degré d'élevation, soit du son *harmonique* grave, soit des sons de l'accord : le claveffin a un son foible, & qui se perd à une petite distance ; aussi est-il en défaut pour notre expérience. Au contraire les instrumens à vent, dans leurs sons aigus, se font entendre de fort loin ; faut-il donc être surpris qu'ils y soient si propres ? Si leurs sons moyens ou graves ne le sont pas, c'est que leurs *harmoniques* graves tombent dans un trop grand degré de grave, ou que d'eux-mêmes ils n'ont pas beaucoup d'intensité. Pourquoi enfin les sons de l'accord très-aigus sont-ils absorbés par l'*harmonique* grave lui-même ? Ne seroit-ce pas que leur perception est confuse, à raison de leur trop grande élévation, tandis que l'*harmonique* grave se trouve dans un état moyen qui n'a pas cet inconvénient.

» La découverte des sons *harmoniques* graves, nous conduit à des conséquences très-essentielles sur l'harmonie, où ils doivent produire plusieurs effets. Je vais les exposer aussi brièvement qu'il me sera possible, pour ne pas abuser plus long-temps de l'attention de cette assemblée.

» Il suit de la nature des *harmoniques* graves, qui nous est à présent connue, 1<sup>o</sup>. que dans tout accord à plusieurs sons, il en naît autant d'*harmoniques* graves, qu'on peut combiner deux à deux les sons de l'accord, & que toutes les fois que l'*harmonique* grave n'est point à une octave quelconque du plus bas des deux sons, mais à une douzième, dix-septième, dix-neuvième,

me, &c. il résulte par l'addition de cet *harmonique*, un nouvel accord. C'est ainsi que l'accord parfait mineur donne dans le grave un son portant l'accord de tierce & septieme majeures, accompagné de la quinte, & que l'accord de tierce & septieme mineures, aussi accompagné de la quinte, donne dans le grave un son portant l'accord de septieme & neuvieme, tandis que d'un autre côté l'accord parfait majeur, quand même on le rendroit dissonant en y ajoutant la septieme majeure, ne donne jamais par son *harmonique* grave, aucune nouvelle harmonie.

» 2°. Si l'accord est formé de consonnances, qui ne soient point *harmoniques*, ou de dissonances même les plus dures; elles se résolvent en leur fondement, & font entendre dans l'*harmonique* grave un son qui fait toujours avec ceux de l'accord un intervalle *harmonique*, dont l'agrément est, comme l'on fait, supérieur à tout ce que l'harmonie peut nous faire goûter. La seconde & la septieme majeures donnent, par exemple, ce son à la triple octave du moins aigu; nous avons l'emploi d'une pareille harmonie dans les aits de tambourin, où le dessus d'un flageolet fort élevé forme souvent avec la basse un accord doux & agréable, quoique composé de ces deux dissonances, qui seroient presque insupportables, si elles étoient rapprochées, c'est-à-dire, réduites dans la même octave que la basse.

» 3°. Deux ou plusieurs sons qui, chacun en particulier, n'ébranloient dans l'air que les particules *harmoniques* à l'aigu, & qui ne causoient tout au plus qu'un léger frémissement aux particules *harmoniques* au grave, deviennent capables par leur réunion dans les accords, de mettre ces dernières dans un mouvement assez grand pour produire un son sensible, comme il consiste par la présence du son *harmonique* grave.

» 4°. Si les sons d'un accord quelconque sont éloignés entr'eux d'un intervalle *harmonique*, quoiqu'il n'en naisse aucune nouvelle harmonie; cependant les vibrations du plus grave en sont beaucoup renforcées, & leur résonance totale n'en acquiert qu'une plus grande intensité. Il y a longtemps qu'on s'est aperçu que les sons les

plus graves du jeu appelé *bourdon* dans l'orgue, & qui sont foibles, reçoivent une augmentation notable, lorsqu'ils sont accordés avec les sons aigus du même jeu ou d'un autre. »

Il paroît qu'en général, suivant les expériences de M. Romieu, l'*harmonique* grave est plus bas que suivant celles de M. Tartini. Par exemple, on vient de voir que selon M. Romieu, la seconde majeure, ou ton majeur, donnent l'*harmonique* grave à la triple octave du son le moins aigu; selon M. Tartini, ce n'est qu'à la double octave; & ainsi du reste. A cette différence près, qui n'est pas fort essentielle, eu égard à l'identité des octaves, ces deux auteurs sont d'accord.

M. Romieu ajoute, dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, que la fausse quinte donna pour l'*harmonique* grave la quintuple octave du son le plus aigu des deux; question que M. Tartini n'avoit pas résolue, & que nous avons proposée au mot FONDAMENTAL. Il prétend aussi que la distance où l'on doit être des instrumens n'est point limitée, comme M. Tartini le prétend, sur-tout si on fait l'expérience avec des tuyaux d'orgue. Enfin il est faux, selon M. Romieu, que les *harmoniques* graves soient toujours la basse fondamentale des deux dessus, ainsi que le prétend M. Tartini. Pour le prouver, M. Romieu nous a envoyé un duo de Lulli, où il a noté la basse des *harmoniques* & la fondamentale. Ce duo est du quatrième acte de Roland : *Quand on vient dans ce bocage*, &c. Les deux basses different en plusieurs endroits, & les *harmoniques* introduisent souvent dans la basse, selon M. Romieu, un fondement inusité & contraire à toutes les règles; quoique ce duo par sa simplicité & son chant diatonique soit le plus propre à faire paroître la basse fondamentale. Et ce seroit bien autre chose, ajoute M. Romieu, si on choisissoit un duo où le genre chromatique dominât. Ce dernier point nous paroît mériter beaucoup d'attention. La question n'est pas absolument de savoir si la basse des *harmoniques* graves donne une basse fondamentale contraire ou non aux règles reçues; mais de savoir si cette basse des *harmoniques* graves produit une basse plus ou moins agréable que la

basse fondamentale faite suivant les regles ordinaires. Dans le premier cas, il faudroit renoncer aux regles, & suivre la basse des *harmoniques* donnée par la nature. Dans le second cas, il resteroit à expliquer comment une basse donnée immédiatement par la nature, ne seroit pas la plus agréable de toutes les basses possibles. (O)

HARMONIQUES SONS, voyez SONS HARMONIQUES.

HARMONISTE, f. m. (*Musiq.*) musicien savant dans l'harmonie. C'est un bon *harmoniste*. Durante est le plus grand *harmoniste* de l'Italie, c'est-à-dire, du monde. (S)

HARMONOMETRE, f. m. (*Musiq.*) instrument propre à mesurer les rapports harmoniques. Si l'on pouvoit observer & suivre à l'oreille & à l'œil les ventres, les nœuds & toutes les divisions d'une corde sonore en vibration, l'on auroit un *harmonometre* naturel très-exact; mais nos sens trop grossiers ne pouvant suffire à ces observations, on y supplée par un monocorde que l'on divise à volonté par des chevalets mobiles, & c'est le meilleur *harmonometre* naturel que l'on ait trouvé jusqu'ici. V. MONOCORDE. (*Musiq.*) (S)

HARMOSTES ou HARMOSTERES, f. m. (*Hist. anc.*) nom d'un Magistrat de Lacédémone; il y avoit plusieurs *harmostes*, & leur office étoit de faire bâtir des citadelles, & de faire réparer les fortifications des villes. *Dictionnaire de Trévoux.* (G)

HARMOSYNIENS, f. m. pl. (*Hist. anc.*) ἄρμοσυνοί, officiers de la police de Lacédémone; ces officiers furent établis à Sparte pour la raison que nous allons exposer.

Lycurgue avoit eu grand soin d'ordonner tout ce qui pouvoit rendre les hommes vigoureux, capables de supporter avec beaucoup de patience & de courage, les plus grands travaux; mais à l'égard des femmes mariées, il ne leur avoit imposé d'autre loi, que celle de porter un voile quand elles iroient dans les rues, pour les distinguer des filles, qui avoient la liberté d'aller à visage découvert.

Quelque facile à observer que fût cette loi, il y eut des femmes qui ne la gardèrent que fort imparfaitement après la mort du législateur; en sorte qu'il fallut alors commettre des magistrats pour l'observa-

tion de son ordonnance, & on les appella *harmosynoi*. On voit ces officiers déjà nommés dans des inscriptions, soixante ou quatre-vingts ans après Lycurgue; il ne faut pas les confondre avec les *harmosteres*. V. HARMOSTERE. (D. J.)

HARNDAL, (*Géog.*) petite province de Suede, sur les frontières de la Norwege, près des monts Darnfiel.

HARNLAND, ou HARRIEN, (*Géog.*) petite province de Livoni, près du golfe de Finlande.

HARNOIS, f. m. (*Art. milit.*) armure complete, ou tout l'équipage d'un homme armé de pié en cap, d'un casque, d'une cuirasse, &c. Voyez ARMURE, CASQUE, CUIRASSE, &c.

HARNOIS, (*Bourellier*) terme générique qui comprend les selles, brides, croupières, traits, & autres équipages semblables dont on harnache les chevaux de monture & de tirage.

Le *harnois* des chevaux de carrosse est composé d'un poitrail, des montans, des chaînettes, de la bricole ou couffinet, du surdos & de ses bandes, de la croupière, de l'avaloir d'en-bas, des reculemens ou bandes de côté, des guides & rênes. Voyez chacun de ces mots à leurs articles particuliers.

Le *harnois* des chevaux de chaise est composé de la selle, du poitrail, du surdos, de l'avaloir, de la croupière, de la dossière, & des traits. Voyez tous ces mots à leurs articles.

La plupart des différentes pieces qui composent les *harnois* des chevaux de carrosse sont garnies de plaques, de fleurons, & de boucles de cuivre doré. Les plaques & les fleurons ne servent que pour l'ornement, elles ont pour l'ordinaire des clous ou queues de cuivre que l'on fait entrer dans les bandes de cuir, & que l'on rive par-dessous.

HARNOIS, (*Gazier, Rubannier, &c.*) s'entend de l'assemblage des hautes listes suspendues à leur place: ainsi on dit, un bon *harnois*, un mauvais *harnois*.

HARO, ou CLAMEUR DE HARO, (*Jurisp.*) Voyez au mot CLAMEUR.

HARO, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille, au bord de l'Ebre, chef-

lieu d'un comté érigé par le roi Juan II en faveur de dom Pedre Fernandez de Valesco, rige des connétables de Castille; elle doit la premiere fondation en 900 à Fernand Laynez: elle est à trois lieues de Nagera. *Long. 15, 12; lat. 42, 35. (D. J.)*

HAROUALY, *s. m. (Vénerie)* le valet de limier doit user de ce cri en parlant à son limier, lorsqu'il laisse courre une bête.

HARPALYCE, *s. f. (Littér.)* nom d'une chanson amoureuse célèbre dans la Grece, & qu'on avoit faite sur la mort d'une jeune fille nommée *Harpalyce*. Aristoxene nous apprend que méprisée par Iphiclus, un des argonautes, qu'elle aimoit à la folie, elle sécha de douleur, mourut; & qu'à l'occasion de cet événement on institua des jeux où les jeunes filles chantoient la chanson nommée *harpalyce*. Parthenius parle aussi de cette chanson & de l'événement qui y donna lieu. Il y avoit une autre chanson dans le même goût, appelée *calycé*, dont Stéfichore étoit auteur: cette Calycé rebu-tée par son amant se précipita dans la mer. *(D. J.)*

HARPASTON, *s. m. (Gymnast.)* sorte de jeu de balle fort en vogue chez les anciens; ce mot est dérivé d'*ἄρραξω*, *j'arrache*, parce que dans ce jeu on s'arrachoit la balle les uns des autres. Cet exercice recevoit plusieurs autres noms grecs qu'il est inutile d'étaler ici; il suffit de dire qu'il étoit très-fatigant & très-propre à fortifier tout le corps. Athénée lui donnoit la préférence sur tous les autres jeux qui sont du ressort de la sphéristique.

Pour y jouer, dit M. Burette, on se divisoit en deux troupes qui s'éloignoient également d'une ligne nommée *σπίρος*, que l'on traçoit au milieu du terrain, & sur laquelle on posoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu: ensuite les joueurs de chaque côté courroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de se saisir de la balle, & de la jeter au delà de l'une des deux lignes qui marquoient le but, pendant que ceux du parti contraire faisoient tous leurs efforts pour défendre leur terrain & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Ces efforts opposés cau-soient une espece de combat fort échauffé

entre les joueurs, qui s'arrachoit la balle, qui la chassoient du pié & de la main, en faisant différentes feintes, qui se poufloient les uns les autres, & quelquefois se culbuttoient. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle le plus grand nombre de fois dans un jeu, au delà de cette ligne qui bornoit le terrain des antagonistes.

On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque maniere de la course, du saut, de la lutte, & du pancrace. C'est à Pollux, dans son *Onomastic. liv. IX, chap. vij, sect. 104*, que nous en devons la description. *(D. J.)*

HARPE, *s. f. (l'h s'aspire.) Hist. anc. & Lutherie*: instrument de musique. Son origine est fort ancienne; David en jouoit pour chanter les louanges du Seigneur, & les sons mélodieux qu'il en tiroit empêchoient Saül d'être tourmenté du démon. La harpe du prophete roi n'étoit pas celle d'aujourd'hui; il n'auroit pu danser devant l'arche en jouant de cet instrument. On ignore & quelle étoit la harpe de David, & quel est l'inventeur de la nôtre. Les noms des inventeurs des choses utiles ou agréables sont presque tous ensevelis dans les ténèbres des temps, moins parce que les écrits de ceux qui ont voulu conserver ces noms à la postérité sont perdus, que parce que la plupart de nos inventions sont l'ouvrage, non d'un homme, mais des hommes. En effet, il est assez naturel de penser que ceux qui sont venus après, pressés par les mêmes besoins & excités par les mêmes passions, n'auront pas manqué de perfectionner ce qui n'étoit d'abord qu'imparfaitement ébauché, & qui ne méritoit pas encore auparavant le nom d'*invention*.

Il y a apparence que la harpe a pris naissance, de même que tous les instrumens de musique, dans des temps d'abondance & de joie, ou qu'elle est le fruit des recherches de quelque spéculatif amateur de musique.

Cet instrument est composé de trois parties principales: 1°. d'une caisse faite de bois léger & sonore, 2°. d'un montant solide quand la harpe est simple, mais creux quand la harpe est organisée; 3°. d'une bande à chevilles pour attacher les cordes qui tiennent par l'autre extrémité à la table

ou partie supérieure de la caisse sonore. Cette bande contient encore des crochets, qui peuvent avancer & reculer pour faire les dieses. On étoit obligé, pour faire ces tons sur la harpe, d'appuyer sur un de ces crochets avec la main gauche, jusqu'à ce qu'il touchât la corde; ce qui la raccourcissoit de la seizieme partie de sa longueur, & faisoit monter le son d'un semi-ton: mais c'étoit-là un inconvénient. Pour le faire sentir, les lecteurs doivent savoir qu'on fait vibrer les cordes de cet instrument, en les pinçant avec les doigts; la main droite exécute ordinairement le dessus, & la gauche accompagne: ainsi aux endroits où il y a des dieses on étoit obligé de laisser aller le dessus seul, puisque la main qui devoit l'accompagner se portoit aux crochets. On a remédié à cette imperfection, en ajoutant des pédales à cet instrument; & on dit alors qu'il est organisé.

Pour empêcher que le bas des pédales ne se détruise, soit par l'humidité; par la poussière, ou par le choc de quelques autres corps étrangers, on adapte un double fond à la harpe, & on enveloppe l'entre-deux par une bande légère de bois, ou par la continuité des faces latérales de la caisse sonore, en laissant de petites fenêtres pour passer les queues des pédales. Enfin on couvre le devant du montant, de même que le devant de la bande, l'un & l'autre d'une planche mince, afin de garantir d'insulte ce que chacune de ces pieces contient dans son intérieur.

Pourquoi la bande est-elle courbée en dedans, & pourquoi la caisse sonore est-elle plus grosse vers le bas? 1°. Ceux qui jouent de cet instrument ont remarqué, lorsque la bande est droite, que quoique les cordes les plus minces fussent beaucoup plus courtes que les grosses, cependant elles cassoient constamment plus souvent que les autres: d'où ils ont conclu qu'il falloit, pour leur donner plus de consistance, les raccourcir davantage; & c'est ce qu'on a fait en courbant la traverse. 2°. Comme les petites cordes s'attachent vers le haut de la caisse sonore, & les grosses vers le bas, & que les sons que rendent celles-ci ont plus d'intensité que les sons que rendent celles-là; il étoit nécessaire de faire la

caisse plus vaste & plus forte aux endroits où sont attachées les grosses, qu'à ceux où sont attachées les petites, afin qu'il y eût dans le bois de la caisse une inertie proportionnée à l'intensité des sons, & que le volume d'air renfermé, de même que celui qui environne la caisse immédiatement, fût dans une espèce de proportion avec la force de ces sons. La meilleure harpe sans doute seroit celle où la force du son seroit en équilibre avec les parties correspondantes de la caisse sonore.

Cet instrument rend des sons doux & harmonieux; il est très-touchant & plus propre à exprimer la tendresse & la douleur, que les autres affections de l'ame. Les cordes de la harpe veulent être touchées avec modération; autrement elles rendroient des sons confus, comme seroit le clavessin, si les vibrations des cordes n'étoient pas arrêtées par un obstacle. Enfin je dirai, pour finir, que les Irlandois sont entre tous les peuples ceux qui passent pour jouer le mieux de cet instrument. *Cet article a été donné par M. le comte de HOGHENSKI, qui veut bien nous permettre de lui rendre ici, en le nommant, un témoignage public de reconnaissance: c'est peut-être le plus modeste & le plus habile joueur de harpe. Il y joint la connoissance de la plus profonde & brillante harmonie au goût noble d'un homme de qualité qui a bien profité d'une éducation proportionnée à sa haute naissance.* (B)

HARPE-DOUBLE, (Luth.) Au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle on avoit une espèce d'instrument composé de deux harpes jointes ensemble; aussi l'appelle-t-on harpe-double. Chacune des harpes qui le composent paroît avoir un corps semblable à celui du tympanon; car la harpe droite a une rose semblable à celle des clavessins, pour faire sortir le son; & de plus l'auteur d'où je l'ai tirée (*Prætorius Theat. instr.*) dit qu'elle avoit tous les semi-tons comme un clavessin, & que ces semi-tons étoient plus près de la table que les tons, quoique tous fussent au même niveau sur le chevalier. Apparemment cette différence de position étoit faite pour distinguer plus aisément les tons des semi-tons.

Cet instrument avoit quatre octaves d'é-

rendue, à compter depuis l'*ut* à l'unisson du 8<sup>e</sup> pié ouvert. La harpe gauche avoit depuis cet *ut* jusqu'au *sol* \* double octave de la quinte superflue de ce même *ut*. La harpe droite avoit depuis le *sol*, quinte du premier *ut*, jusqu'à l'*ut* quadruple octave du premier; en sorte qu'il y avoit quatorze, tant tons que semi-tons, qui se trouvoient également sur l'une & l'autre harpes, qui formoient la harpe-double. (F. D. C.)

HARPE, (*Mythologie.*) c'est un symbole d'Apollon; de sorte que sur les médailles, une ou deux harpes marquent les villes où ce dieu étoit adoré comme chef des muses. Quand la harpe est entre les mains d'un centaure, elle désigne Chiron, maître d'Achille; quand elle est jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires. (D. J.)

HARPE, (*Hist. nat.*) c'est le nom que l'on donne à une coquille bivalve, à cause de sa ressemblance avec une harpe: il y a des auteurs qui l'appellent la lire.

\* HARPE, (*Art. milit.*) espece de pont-levis ainsi appelé de sa ressemblance avec la harpe, instrument de musique. Ce pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la tour, avoit, comme la harpe, des cordes qui l'abaissoient sur le mur, par le moyen de poulies, & aussi-tôt des soldats sortoient de la tour pour se jeter sur le rempart par ce passage. *Diction. de Trév.*

HARPE, (*Maçonnerie.*) pierres qu'on laisse alternativement en saillie à l'épaisseur d'un mur, pour faire liaison avec un autre qui peut être construit dans la suite. On appelle aussi harpes les pierres plus larges que les carreaux dans les chaînes, jambebouffés; jambes sous poutre, &c. pour faire liaison avec le reste de la maçonnerie d'un mur. (P.)

HARPÉ, f. m. (*Littérature.*) ce mot se trouve dans Ovide & dans Lucain; c'étoit une espece de grand coutelas dont Mercure & Persée se servirent, disent les poëtes, l'un pour tuer Argus, & l'autre pour couper la tête à Méduse. Mercure en fut nommé harpédophore.

*Vergit in hunc harpen spectatâ cæde Medusæ.*  
Ovid. *Métam.* lib. V, v. 69.

*Perseos aversi. Cyllenida dirigit harpen.*

Luc. lib. IX, v. 676.

C'étoit aussi cette épée recourbée dont les gladiateurs nommés *thraces* s'escrimoient dans les jeux publics. (D. J.)

HARPÉ, adj. (*Vénerie.*) On dit d'un chien qui a les hanches larges, qu'il est bien harpé.

HARPEAU, (*Marine.*) voyez GRAPIN D'ABORDAGE.

HARPEGEMENT, f. m. (*Musique.*) ce mot vient de l'italien, & signifie une maniere particuliere de toucher successivement les différens tons dont un accord est composé, au lieu de les frapper à la fois & en plein. Communément on monte de la tonique à la tierce, quinte, octave, ou septieme, &c. d'où l'on redescend ensuite par les mêmes intervalles: cela fait l'*harpegement* complet d'un accord.

L'*harpegement* est soumis au doigter de l'instrument, sur les instrumens qui ont un grand nombre de cordes, comme le clavier, la harpe, le luth, &c. on ne change guere la marche d'un accord; l'on monte & descend uniformément de la tierce à la quinte, de la quinte à l'octave, &c. mais sur les instrumens de peu de cordes, comme le violon, le violoncelle, &c. le doigter oblige souvent, pour rendre un accord complet, de chercher une tierce ou une quinte dans l'octave au dessus ou au dessous.

On ne peut *harpeger* long-temps sur des instrumens de peu de cordes; le doigter s'y oppose: mais on se sert de cette maniere fréquemment sur le clavier, la harpe, le luth, & sur d'autres instrumens qu'on pince.

On fait usage de l'*harpegement* dans les préludes & dans les morceaux de fantaisie, où un musicien s'abandonne aux idées que son génie lui inspire sur le champ: c'est-là qu'il peut montrer une science profonde dans l'art des modulations, des liaisons, des passages d'un ton à un autre, &c. L'*harpegement* devient alors nécessaire sur les instrumens qu'on touche ou qu'on pince. Les accords frappés en plein l'un après l'autre, offenseront l'oreille à la longue. L'*harpegement* en ôte la sécheresse & la dureté.

On n'*harpege* presque jamais dans les

accompagnemens : le goût & la sagesse profcrivent tout ce qui pourroit distraire du chant & de son expression ; & le secret de ne point couvrir la voix consiste moins dans l'art de jouer doux , que dans celui de supprimer cette note de l'accord , qui , en se faisant entendre , nuirait aux accens & à l'effet du chant. Aussi trouve-t-on dans les partitions d'un homme de goût les accords rarement remplis , & le plus communément la quinte ne joue plus que la basse dès que la voix commence à chanter. Cette sagesse qui défend de remplir les accords dans les accompagnemens , s'oppose à plus forte raison à l'*harpégement*.

Pour accompagner le récitatif , le compositeur n'écrit que la note de la basse ; mais celui qui accompagne du clavessin frappe l'accord en plein & à sec aussi souvent que cette note change ; & celui qui accompagne du violoncelle , donne le même accord par *harpégement* , pour aider & soutenir le chanteur dans le ton. Alors le compositeur doit chiffrer la basse , du moins dans les endroits difficiles. Voyez ACCOMPAGNEMENT , ACCORD , DOIGTER , LUTH , CLAVESSIN , &c.

HARPIE , s. f. (*terme de Blason.*) animal fabuleux ayant le buste d'une jeune fille & le reste du corps semblable à l'aigle.

Calois de Melville à Paris ; de *gueules semées de fleurs de lis d'argent , à une harpie de même.* ( G. D. L. T. )

HARPIES , s. f. (*Mytholog.*) monstres fameux dans la fable , & que les poètes représentent avec un visage de fille , des oreilles d'ours , un corps de vautour , des ailes aux côtés des piés , & des mains armées de griffes longues & crochues. Virgile ne nomme que Celeno ; mais Hésiode en compte trois , Iris , Ocypeté & Aëlo. On disoit qu'elles caufoient la famine partout où elles passoient , enlevant les viandes jusque sur les tables , infectant tout par leur mauvaise odeur : c'est ainsi qu'elles persécuterent Phinée , roi de Thrace , qui n'en fut délivré que par la valeur de Zethus & de Calais , deux des Argonautes , qui étant fils de Borée & ayant des ailes comme leur pere , donnerent la chasse à ces monstres jusqu'aux îles Strophades , où les *harpies* firent ensuite leur demeure ; c'est-

là , selon Virgile , qu'elles vinrent fondre sur les tables des compagnons d'Enée. Les auteurs qui ont voulu ramener ces fictions à un sens historique , conjecturent que ce qu'on nomma *harpies* étoient des corsaires dont les incursions troubloient le commerce & la navigation des états voisins , & y caufoient quelquefois la famine. D'autres prétendent que ces *harpies* n'étoient autre chose que des sauterelles qui ravageoient des contrées entières ; que le mot grec Ἄρπια est dérivé de l'hébreu *arbeh* , *locusta* , sauterelle ; que Celeno , nom de la principale des *harpies* , signifie en syriaque *sauterelle* ; & qu'Acholoë , nom d'une autre d'où Hésiode a fait *Aëlo* , vient d'*achal* , manger , parce que les sauterelles dévoient toute la verdure ; qu'elles furent chassées par les fils de Borée , c'est-à-dire par les vents septentrionaux qui balaient en effet ces nuées de sauterelles ; & enfin que ces insectes causent la famine , la peste , & inquietent par-là les souverains mêmes jusque dans leur palais ; caractères qui conviennent aux *harpies* qui désoloient le roi de Thrace. L'auteur de l'*histoire du ciel* , sans s'éloigner absolument de cette dernière opinion , y prête une nouvelle face. " Les trois lunes d'avril , de mai & de juin , dit-il , sur-tout les deux dernières , étant sujettes à des vents orageux qui renversoient quelquefois les plants d'oliviers , & à amener du fond de l'Afrique & des bords de la mer Rouge des sauterelles & des hannetons qui ravageoient & salissoient tout , les anciens Egyptiens donnerent aux trois Isis qui annonçoient ces trois lunes , un visage féminin avec un corps & des serres d'oiseaux carnassiers ; les oiseaux étant la clé ordinaire de la signification des vents , & le nom de *harpies* qu'ils donnoient à ces vents signifioit les *sauterelles* , ou les insectes rongeurs que ces vents faisoient éclore. " Il n'a fallu aux poètes que de l'imagination pour transformer des sauterelles en monstres ; mais il faut bien de la sagesse pour réduire des monstres en sauterelles. ( G )

HARPOCRATE , s. m. (*Mythologie.*) fils d'Isis & d'Osiris , suivant la plupart des mythologistes.

C'est une divinité égyptienne dont le

symbole particulier qui la distingue de tous les autres dieux d'Égypte, est qu'il tient le second doigt sur la bouche, pour marquer qu'il est le dieu du silence.

On voyoit des statues de ce dieu dans quantité de temples & de places publiques; il nous en reste encore des empreintes par des gravures & des médailles sur lesquelles il est représenté diversement, selon les divers attributs que les peuples lui donnoient.

On offroit à cette divinité les lentilles & les prémices des légumes; mais le lotus & le pêcher lui étoient particulièrement consacrés.

Sa statue se trouvoit à l'entrée de la plupart des temples; ce qui vouloit dire, au sentiment de Plutarque, qu'il falloit honorer les dieux par le silence; ou, ce qui revient au même, que les hommes en ayant une connoissance imparfaite, ils n'en devoient parler qu'avec respect.

On représentoit le plus ordinairement *Harpocrate* sous la figure d'un jeune homme nu, couronné d'une mitre à l'égyptienne, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une fleur de lotus, & portant quelquefois la troussé ou le carquois.

Comme on le prenoit pour le soleil, & peut-être n'est-il pas autre chose, cette corne d'abondance marquoit que c'est le soleil qui produit tous les fruits de la terre, & qui vivifie toute la nature; le carquois dénotoit ses rayons, qui sont comme des fleches qu'il décoche de toutes parts. La fleur de lotus est dédiée à cet astre lumineux, parce qu'elle passoit pour s'ouvrir à son lever & se fermer à son coucher: le pavot l'accompagne quelquefois, comme un symbole de la fécondité. Mais que signifie la chouette qu'on voit tantôt aux pieds d'*Harpocrate*, & tantôt placée derrière le dieu? Cet oiseau étant le type de la nuit, c'est, dit M. Cuper, le soleil qui tourne le dos à la nuit.

Quelques statues représentent *Harpocrate* vêtu d'une longue robe tombant jusque sur les talons, ayant sur sa tête rayonnante une branche de pêcher garnie de feuilles & de fruits. Comme les feuilles de cet arbre ont la forme d'une langue; & son fruit celle d'un cœur; les Égyptiens, dit

Plutarque, ont voulu signifier par cet emblème le parfait accord qui doit être entre la langue & le cœur. Cette statue méritoit donc une place distinguée dans les palais des rois & des grands.

Les gravures & les médailles d'*Harpocrate* nous le représentent communément avec les mêmes attributs qu'on lui donne dans les statues antiques, le doigt sur la bouche, la corne d'abondance, le lotus, le pêcher, le panier sur la tête. Quelques-unes de ces médailles portent sur le revers l'empreinte du soleil ou de la lune; & d'autres ont plusieurs caracteres fantastiques des Basilidiens, qui mêlant les mystères de la religion chrétienne avec les superstitions du paganisme, regardoient ces sortes de médailles comme des especes de talismans. Voyez à ce sujet les recherches de M. Spon.

Mais on fit sur-tout chez les anciens quantité de gravures d'*Harpocrate*, pour des bagues & des cachets. Nos Romains, dit Pline, commencent à porter dans leurs bagues *Harpocrate*, & autres dieux égyptiens. Leurs cachets avoient l'empreinte d'un *Harpocrate* avec le doigt sur la bouche, pour apprendre qu'il faut garder fidèlement le secret des lettres; & l'on ne pouvoit trouver d'emblème plus convenable de ce devoir essentiel de la société.

Varron parle succinctement d'*Harpocrate*, de crainte, ajoute-t-il, de violer le silence qu'il recommande: mais M. Cuper n'a pas cru qu'il devoit avoir les mêmes scrupules que le plus docte des Romains; il a au contraire publié le fruit de toutes ses recherches sur cette divinité païenne, & n'a rien laissé à glaner après lui, en mettant au jour son ouvrage intitulé *Harpocrates*. J'y renvoie les curieux, qui y trouveront une savante *mythologie* de cette divinité d'Égypte. La première édition est d'Amsterdam en 1676, in-8°. & la seconde augmentée de nouvelles découvertes, parut à Utrecht en 1687, in-8°. (D. J.)

HARPOCRATIENS, f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) secte d'hérétiques dont Celse fait mention; on croit que c'étoient les mêmes que les Carpocratiens. Voyez CARPOCRATIENS. (G.)

\* HARPON, f. m. (*Tailland.*) c'est une barre de fer plat ou carrée coudée par un

bout, de longueur convenable pour embrasser la pièce qu'il doit retenir, & percée à l'autre bout de plusieurs trous pour être attachée sur les plates-formes ou pièces de bois qu'il doit retenir. On pratique un talon au bout du côté percé de trous; il est entaillé dans le bois, ce qui donne de la force au *harpon*.

Voilà le *harpon* en bois. Celui en plâtre en diffère, en ce qu'il est environ de deux ou trois pouces de long, & que chaque partie fendue est coudée en sens contraire, ce qui forme le scellement.

L'usage du *harpon* alors est de retenir les cloisons & pans de bois dans les encornures; on emploie les *harpons* à plâtre où l'on ne peut se servir des autres.

Les anciens les faisoient de cuivre, & ils avoient raison de préférer ce métal au fer qui se décompose facilement, & dont la rouille ou chaux pénétrante perce à travers les pierres, les marbres même, à l'aide de l'humidité, & les tache. Ils arrêtoient leurs *harpons* avec le plomb fondu.

HARPON, (*Marine*.) c'est un javelot forgé de fer battu auquel on ente un manche de bois de six à sept piés de longueur, où l'on attache une corde. Ce *harpon* a la pointe acérée, tranchante & triangulaire, en forme de fleche. On s'en sert pour la pêche de la baleine & de quelques autres gros poissons. Au bout du *harpon*, il y a un anneau auquel la corde est attachée; & lorsqu'on a lancé le *harpon*, & qu'il est entré dans la baleine, elle se plonge avec vitesse; on file la corde, & on la suit par ce moyen. (Z)

HARPONS, (*Marine*.) ce sont des fers tranchans faits en forme de S, que l'on met au bout des vergues pour couper, lors de l'abordage, les hautbans, & autres manœuvres de l'ennemi. (Z)

HARPONNER, c'est darder le *harpon*. Voyez l'article BALEINE.

HARPONNEUR, s. m. (*Marine*.) c'est un matelot ou autre homme de l'équipage engagé par le capitaine pour jeter le *harpon* lors de la pêche de la baleine. Tout matelot n'est pas propre à darder le *harpon*; il faut être dressé à cette manœuvre. (Z)

HARRENLAND, (*Géog.*) petite pro-

vince de Livonie, au N. O. sur le golfe de Finlande, & en partie sur la mer Baltique; Revel en est la seule ville. (D. J.)

HART, s. m. (*Jurispr.*) se prend en cette matière pour la peine de la potence. Voyez PENDRE & POTENCE. (A)

HARTBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, sur la rivière de Lausnitz, dans la basse Stirie.

HARTENBOURG, (*Géogr.*) petite ville de Bohême.

HARTENFELDT, (*Géogr.*) petit district d'Allemagne, dans la Suabe.

HARTENSTEIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans les états des comtes de Schonbourg-Waldenbourg: c'est le chef-lieu d'un comté particulier qui relève des électeurs de Saxe, & dont ces princes ont même en bonne partie acquis la propriété, celle qui en reste aux comtes de Schonbourg ne comprenant que cette ville & quinze villages.

Il y a en Bavière, dans le haut-Palatinate, un ancien château & une juridiction du même nom. (D. G.)

HARTFORD, (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale, capitale d'une colonie de même nom, dans la nouvelle Angleterre. Long. 304; latit. 41, 40. (D. J.)

HARTHA, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans l'électorat de Saxe, au canton de Leipzick, bailliage de Rochlitz; elle est du nombre de celles qui ont séance & voix dans les états du pays. (D. G.)

HARTKIRCHEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans les états de Nassau-Saarbruck, au comté de Saarwerden: c'est une ville baillivale, qui n'existe que de l'an 1746. Ce n'étoit avant cette date qu'un simple village. (D. G.)

HARTLAND, (*Géogr.*) petite ville maritime d'Angleterre, dans la province de Devon, sur la mer de Bristol: elle est au voisinage du cap jadis appelé *Herculis promontorium*, aujourd'hui *Hartland point*; & c'est un des lieux les plus fréquentés de ceux qui vont à la pêche dans cette mer. (D. G.)

HARTLEPOOL, (*Géogr.*) ancienne ville d'Angleterre, dans l'évêché de Durham, sur la mer du Nord: elle a un port assez commode, & où s'arrêtent volontiers

en passant, les vaisseaux employés au transport de la houille de Newcastle à Londres. *Long. 26, 40 ; lat. 54, 40. (D. G.)*

HARTZ ou FORÊT HERCINIENNE, (*Géog.*) chaîne de montagnes & forêt très-considérable située dans le duché de Brunswick, entre le Weser & la Saal, & qui s'étend depuis la rivière de Leine jusqu'à celle de Selcke, dans la principauté de Grubenhagen & d'Anhalt, & dans les comtés de Reinstejn & de Hohenstein. Le *Hartz* est très-fameux par ses mines d'argent & d'autres métaux. Toutes les mines d'argent appartiennent à l'électeur de Hanovre, à l'exception d'un 7<sup>e</sup> qui appartient au duc de Brunswick - Wolfenbuttel. Le Blocksberg ou mont Bruçtere est la plus haute montagne du *Hartz*, & même de toute l'Allemagne, suivant quelques auteurs. Il n'est point d'endroit en Europe où la science des mines & la métallurgie soient plus en vigueur qu'au *Hartz*. Il y a presque par-tout des mines à l'exploitation desquelles on travaille, & des fonderies pour toutes sortes de métaux. Le *Hartz* fait partie de la forêt Hercinienne connue des Romains, & fameuse par son étendue immense. (—)

HARTZBOURG (*grotte de*), *Hist. nat.* grotte fameuse par son étendue & par les stalactites singuliers qui se forment dans ses souterrains. On prétend que jusqu'à présent l'on n'en a point encore pu trouver la fin. Cette grotte est située près de Goslar, dans le *Hartz*, à peu de distance du vieux château de *Hartzbourg*.

HARTZGERODE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne de la haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, sur la Selke, entre Schwartzbourg & Falkenstein, dans les états de la branche de Bernbourg. *Long. 30, 6 ; latit. 51, 4. (D. J.)*

HARUDES (LES), s. m. pl. (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Germanie qui vint trouver Arioviste dans les Gaules, & fortifier de vingt-quatre mille hommes son armée, qui fut néanmoins battue au rapport de César, *de bell. gall. liv. I, c. xxxj.* Depuis lors, il n'est plus parlé des *Harudes*, ni dans César, ni dans Suétone, ni dans Tacite, ni dans aucun historien de Rome. C'est folie de chercher avec Cluvier quelle étoit leur demeure en Germanie, & ce qu'ils

devinrent. Ceux qui échappèrent de la défaite d'Arioviste, se perdirent apparemment dans quelqu'autre nation dont ils portèrent ensuite le nom. (*D. J.*)

HARUSPICE, s. m. (*Divinat.*) chez les Romains c'étoient les ministres de la religion chargés spécialement d'examiner les entrailles des victimes, pour en tirer des présages, & par-là connoître ou conjecturer l'avenir.

Nous croyons qu'on doit écrire ainsi ce mot *haruspices*, parce qu'il est dérivé d'*haruga*, qui chez les premiers Romains signifioit les entrailles des victimes, & du verbe *aspicere*, voir, considérer; ou comme d'autres le pensent, d'*hara*, *hostia*, une victime. Quoique quelques-uns soutiennent que l'on doit orthographier *aruspices*, dérivant ce mot d'*aras* & *inspicere*, avoir l'inspection des autels; mais on fait que cette inspection n'étoit pas la fonction principale de ces prêtres païens, & qu'au contraire leur marque distinctive étoit d'examiner les entrailles des animaux offerts en sacrifice.

Le P. Pezron dit que ce mot étoit originellement formé du celtique *au*, foie, & de *spicio*, je regarde ou considère; mais que ce terme paroissant aux Romains dur à la prononciation, ils l'adoucirent en faisant celui d'*aruspex*, qui est moins rude qu'*auspex*. On trouve dans Festus ce mot *harviga* ou *hardiga*, par lequel il entend une victime dont on considère les entrailles, tandis qu'elles sont encore en entier ou dans leur état naturel. Sur quoi M. Dacier observe que *harviga* est dérivé du grec *apis*, *belier*, parce que c'étoit proprement un belier qu'ils immoloient d'abord; mais dans la suite ce nom devint commun à toutes sortes de victimes.

Les Etruriens étoient de tous les peuples d'Italie ceux qui possédoient le mieux la science des *haruspices*. C'étoit de leur pays que les Romains appelloient ceux dont ils se servoient. Ils envoyoiént même tous les ans en Etrurie un certain nombre de jeunes gens pour être instruits dans les connoissances des *haruspices*; & de peur que cette science ne vint à s'avilir par la qualité des personnes qui l'exerçoient, on choisissoit ces jeunes gens parmi les meilleurs.

leurs familles de Rome. Il paroît en effet que sous les rois & dans les premiers temps de la république, cet art fut fort respecté : mais il n'en fut pas de même, lorsque les Romains polis par le commerce & les sciences des Grecs devinrent plus éclairés. Leurs savans & leurs beaux esprits plaisantoient sur le compte des *haruspices*. Cicéron, dans le *livre II de la nature des dieux*, nous a conservé le mot de Caton, qui disoit qu'il ne concevoit pas comment un *haruspice* pouvoit en regarder un autre sans rire ; & combien de lecteurs riront du mot de Caton, qui ne s'appercevront pas de l'application qu'on leur en feroit ! Il y avoit à Rome un college d'*haruspices* particulièrement chargé du culte de Jupiter tonnant. On les nommoit encore *extispices*. Voyez EXTISPICES. (G)

HARUSPICINE, f. f. (*Divin.*) l'art ou la science des *haruspices*, ou divination par l'inspection des entrailles des victimes. Ce mot a la même étymologie qu'*haruspice*. Voyez ci-devant HARUSPICE.

L'*haruspicine* avoit sans doute ses regles ; & il est probable que ceux qui la pratiquoient, suivoient certains principes, quelque absurdes qu'ils fussent : mais soit qu'ils ne les communiquassent que de vive voix & sous le secret à leurs disciples, de peur que leurs impostures ne fussent découvertes, & pour rendre leur profession plus respectable, en la couvrant de ce voile mystérieux ; soit que les livres qu'ils en avoient écrits aient péri par l'injure des temps, il est certain qu'aucun n'est parvenu jusqu'à nous ; & d'ailleurs on ne voit point que les anciens les aient cités ; considération qui doit faire incliner pour le premier sentiment.

Mais si les principes de cette science sont inconnus, les opérations ne le sont pas. Les *haruspices* considéroient premièrement la victime lorsqu'on l'approchoit de l'autel, & la rejetoient, si elle avoit quelque tache ou souillure légale. Lorsqu'elle étoit immolée, ils examinoient l'état & la disposition du foie, du cœur, des reins, de la rate, de la langue. Ils observoient soigneusement s'il n'y paroît point quelque fièvre, ou autre symptôme défavorable. Enfin ils regardoient de quelle maniere la

flamme environnoit la victime & la brûloit, quelle étoit l'odeur & la fumée de l'encens, & comme s'achevoit le sacrifice ; ils concluoient de-là pour le bonheur ou le malheur des entreprises.

Nous ajouterons ce que dit sur cette matiere M. Pluche, *hist. du ciel, tome I, page 443*. " La bienéance, dit-il, avoit dès les premiers temps, introduit l'usage de ne présenter au Seigneur dans l'assemblée des peuples que des victimes grasses & bien choisies ; on en examinoit avec soin les défauts, pour préférer les plus parfaites. Ces attentions qu'un cérémonial outré avoit fait dégénérer en minuties, parurent des pratiques importantes, & expressément commandées par les dieux. . . . Quand on se fut mis en tête qu'il ne falloit rien attendre d'eux, si la victime n'étoit pas parfaite, le choix & les précautions furent portées en ce point jusqu'à l'extravagance. Il falloit à telle divinité des victimes blanches ; il en falloit de noires à une autre : une troisième affectionnoit les bêtes rouffes :

*Nigram hyemi pecudem, zephyris felicibus albam.*

» Chaque victime passoit par un examen rigoureux ; & telle qui devant être blanche se seroit trouvée avoir quelques poils noirs, étoit privée de l'honneur d'être égorgée à l'autel. La difficulté de trouver des bêtes ou exactement blanches ou exactement noires, ne laissoit pas de faire naître quelque embarras en bien des rencontres, sur-tout quand c'étoient de grandes victimes. Mais on s'en tiroit par un expédient qui étoit de noircir les poils blancs dans les noires, & de frotter de craie tout ce qui se trouvoit rembruni dans les genisses blanches, *bos cretatus*.

» Après avoir immolé les victimes les mieux choisies, on ne se croyoit cependant pas encore suffisamment acquitté. On en visitoit les entrailles en les tirant pour faire cuire les chairs ; & s'il s'y trouvoit encore quelques parties ou vicieuses ou flétries, ou malades, on croyoit n'avoir rien fait. Mais quand tout étoit sain, & que les dedans comme les dehors étoient sans défaut, on croyoit les dieux contens & tous les devoirs remplis, parce qu'il ne manquoit rien

au cérémonial. Avec ces assurances d'avoir mis les dieux dans ses intérêts, on alloit au combat, on faisoit tout avec une entiere confiance de réussir.

» Cette intégrité & cet accord parfait des dedans & des dehors des victimes étant le moyen sûr de connoître si les dieux étoient satisfaits, on en fit comme des augures, la grande affaire des ministres de la religion : les rubricaires idiots mirent toute la perfection dans la connoissance des regles qui fixoient le choix & l'examen universel des victimes. Leur grand principe fut que l'état parfait ou defectueux de l'extérieur & des entrailles, étoit la marque d'un consentement de la part des dieux, ou d'une opposition formelle. En conséquence, tout devint matiere à observation ; tout leur parut significatif & important dans les victimes prêtes à être immolées. Tous les mouvemens d'un bœuf qu'on conduisoit à l'autel, devinrent autant de prophéties. S'avançoit-il d'un air tranquille, en ligne droite & sans faire de résistance, c'étoit le pronostic d'une réussite aisée & sans traversé. Son indocilité, ses détours, sa maniere de tomber ou de se débattre, donnoit lieu à autant d'interprétations favorables ou fâcheuses. Ils faisoient valoir le tout tant bien que mal, par des ressemblances frivoles & par de pures pointilleries.»

On ne peut sans doute expliquer avec plus d'élégance & de clarté que fait cet auteur ce qu'on pourroit appeller l'histoire des principes de l'*haruspicine* ; mais de développer ces principes en eux-mêmes, & quelle relation les haruspices mettoient entre tel & tel signe & tel ou tel événement, c'est ce que nous eussions souhaité faire ; mais ni les anciens ni les modernes, ne nous ont donné aucune lumiere à cet égard. (G)

HARWICH, *Harwicum*, (Géogr.) ville maritime d'Angleterre au comté d'Essex, avec un port à l'embouchure de la Sture, sur les frontieres de Suffolk ; c'est d'où partent les paquebots pour la Brille en Hollande ; elle est à cinq lieues N. E. de Colchester, vingt N. E. de Londres. *Long.* 28, 38 ; *latit.* 52, 55.

Les curieux feront bien de lire sur cette ville & sur celle de Douvres, le livre sui-

vant : *the Antiquities and history of Harwich and Dovercourt*, by Samuel Dale. London, 1730, in-4°. (D. J.)

HASBAIN ou HASBAYE ou HASPEN-GAW, en latin *Haspinga*, (Géogr.) pays d'Allemagne dans le cercle de Westphalie. Il fait la principale partie de l'état de Liege, comprend Liege, Borch-Worme, Tongres, Viset, &c. Autrefois le comté d'*Hasbain* s'étendoit jusqu'à la ville de Louvain ; il est nommé *Pagus Haspaniensis* dans Paul Lombard, & *Pagus Haspanicus* dans les annales de Fulde. Ce pays a pris son nom, suivant M. de Valois, *Notit. Galliaë*, pag. 242, de la riviere nommée *Haspen*, ou *Hespen*, qui l'arrose. Nos auteurs écrivoient autrefois *Hasbaigne*, c'est-à-dire, *Haspaniæ pagus* ; c'est ainsi qu'ils écrivoient *Espaigne*, *Bretaigne*, *Allemaigne*. (D. J.)

HASBAT ou HABAT, (Géogr.) province d'Afrique en Barbarie, au royaume de Fez. Elle abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie ; la riviere d'Erguille la borne au midi, & l'océan au septentrion. Elle a 27 lieues du couchant au levant, & au moins 35 du midi au nord. Elle est arrosée de plusieurs grandes rivieres, & renferme plusieurs montagnes dans son enceinte. Elle comprend une petite partie de l'ancienne Tangitane, & en particulier Tingis, qui donnoit le nom au pays, & qui en est comme la capitale. M. de Lisle nomme cette province l'*Algarve*. (D. J.)

\* HASE, f. f. (*Venerie.*) c'est ainsi qu'on appelle la femelle du lievre ou du lapin, qui porte ou qui a porté.

HASEKI, f. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment celles des concubines du Sultan qui ont reçu ce prince dans leurs bras ; elles sont distinguées des autres qui n'ont point eu le même honneur ; on leur donne un appartement séparé dans le serail, avec un train d'eunuques & de domestiques. Quand elles ont eu le bonheur de plaire au sultan, pour preuve de son amour, il leur met une couronne sur la tête, & leur donne le titre d'*haseki* ; & alors elles peuvent aller le trouver aussi souvent qu'il leur plaît, privilege dont ne jouissent point les autres concubines. On leur accorde ordinairement cinq cents bourles de pension. *Voyez hist. ottomane du prince Canimир.*

HASELUNEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Westphalie, sur la rivière de Hase, dépendante de l'évêché de Munster.

HASENHOLM, (*Géogr.*) île de Finlande, formée par la rivière de Nieva, près du golfe de Finlande, où le Czar Pierre I commença à bâtir en 1703 la ville de Pétersbourg.

HASENPOT, (*Géogr.*) ville de Courlande.

HASKERLAND, (*Géogr.*) district de Zevenwolden, quartier de la Frise, dans les Provinces-Unies. Il est de sept villages. (*D. G.*)

HASLEMERE, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Surrey, vers celle de Hant. Il est florissant par ses manufactures, & députa deux membres au parlement. (*D. G.*)

HASLI (*le pays de*), ou plutôt le VAL-HASEL, ou le HASLETHAL, (*Géogr.*) petit pays montagneux de Suisse, au canton de Berne; les habitans y ont beaucoup de privilèges, choisissent eux-mêmes leur chef, qu'ils appellent *amman*, & qui rend compte à Berne de son administration. (*D. J.*)

HASPAREN, (*Géogr. Antiq.*) village du diocèse de Bayonne: on trouva en 1660, dans les fondemens de l'ancien maître-autel de l'église paroissiale, une pierre de marbre blanc longue de 15 pouces, large de 22 & épaisse de 4, sur laquelle on lut en caractères romains,

FLAMEN ITEM DUUMVIR QUESTOR PAGI. MAGISTER VERUS AD AUGUSTUM LEGATO MUNERE FUNCTUS PRO NOVEM OBTINUIT POPULIS SE JUNGERE GALLOS URBE REDUX GENIO PAGI HANC DEDICAT ARAM.

Ce Verus, prêtre, duumvir, questeur, gouverneur du pays, érigea cet autel au génie du pays en action de grâces du succès de sa députation. L'empereur paroît être Adrien, qui voulant se faire plus de créatures, établit dans la Gaule un plus grand nombre de gouvernemens ou de provinces: il forma la troisième Aquitaine, autrement la Novempopulanie, & la sépara des deux autres Aquitaines.

On voit dans l'histoire d'Adrien un Verus qui obtenoit tout de ce prince, & qui en fut même adopté à l'empire, où une

prompte mort l'empêcha de parvenir, selon Spartianus. Adrien exigea d'Antonin le pieux, son successeur, qu'il adopteroit à l'empire, comme il le fit, le fils de ce Verus. Tout cela convient parfaitement au Verus fondateur de notre autel dans le temps de sa jeunesse, pendant laquelle il aura eu commission de mener une colonie à Hisparen, pays des Cantabres, si redoutés des empereurs Romains. Voyez *Journal de Trévoux*, octobre 1703. (*C.*)

HASSELFELDE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la basse-Saxe, & dans la principauté de Blankenbourg, l'un des états de Brunswick-Wolfenbützel. Elle est sur une pente du Hartz, & renferme une des maisons de chasse du prince. (*D. G.*)

HASSELOE, (*Géogr.*) petite île de Suede, sur la côte de Sudermanie, à la hauteur de Nykioping. Elle étoit autrefois munie d'un fort, & aujourd'hui elle n'est qu'un lieu de péage. (*D. J.*)

HASSELT, *Hasseletum*, (*Géogr.*) ville dans la Campine Liégeoise, au comté de Looz, sur la Demer, à quatre lieues de Maestricht & six lieues de Liege: les habitans révoltés contre leur évêque, en chassèrent les prêtres, & pillèrent les églises en 1566: mais l'année suivante ils rentrèrent sous l'obéissance de leur prince, & la ville fut fortifiée: les Augustins y enseignent les humanités.

A deux lieues de cette ville, est le village de Munster-Bilsen, où il y a un fameux chapitre de chanoinesses nobles, dont l'abbesse porte le titre de princesse; elles peuvent se marier excepté l'abbesse. Il fut fondé par sainte Landrade en 680 dans un bois, & S. Lambert, évêque de Maestricht, bénit l'église sous le nom de la Vierge. Sainte Amalberge, en 772, fut religieuse dans cette abbaye, qui depuis a été sécularisée. *Dél. des Pays-Bas*, tom. III, Long. 22, 54; latit. 50, 55.

HASSELTE, *Hasseletum*, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies dans l'Overissel, sur le Wecht à deux lieues de Zwol, & à quatre de Steenwyck. Long. 23, 40; lat. 52, 36. (*D. J.*)

HASSFURT, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, sur le Meyn, dans l'évêché de Wurtzbourg.

HASSIO, (*Géog.*) petite ville de Suede, dans la province de Medelpadio, à l'endroit où la riviere d'Indal se jette dans le golfe de Bothnio.

HASSLACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Suabe, dans la plaine de Kintzing.

Il y a aussi une riviere de ce nom en Franconie.

HASTAIRE, *f. m.* (*Art militaire.*) les *hastaires* étoient des soldats de légions qui furent substitués aux Vélites, quand on eut accordé le droit de bourgeoisie romaine à toute l'Italie. Les *hastaires* formoient une infanterie formidable, composée de frondeurs & de gens de traits, qui lançoient le dard & le javelot avec la main; c'est de-là qu'ils furent nommés *hastaires*.

Ils étoient si pesamment armés, que nous avons bien de la peine à le comprendre. Outre un casque d'airain ou d'acier poli qu'ils portoient, ils avoient le corps revêtu d'une cotte de maille, ou d'une cuirasse, soit de cuivre, soit de fer, faite par écailles, comme celles d'un poisson, & si artistement travaillée, qu'elle obéissoit à tous les mouvemens du corps; les cuisses étoient couvertes de même, & les bras jusqu'au coude; le devant des jambes étoit pareillement défendu par une espèce de bottine d'un cuir très-fort.

Polybe nous apprend que ceux qui ne possédoient que quinze cents livres de biens, portoient d'abord sur l'estomac un plastron d'airain, de douze doigts de grandeur en carré, qui leur tenoit lieu de cuirasse; mais dans la suite, ils furent armés comme les autres.

Indépendamment de cette armure, ils avoient un bouclier de quatre piés de haut, sur deux & demi de large, dont ce même auteur fait une description bien détaillée. Il dit que ce bouclier étoit composé de deux ais d'un bois de peuplier fort léger; que ces deux ais étoient collés ensemble avec de la colle de taureau, & qu'ils étoient couverts d'une grosse toile collée de même avec un cuir de veau pardessus; les bords étoient revêtus de fer, de même que le milieu qui s'élevoit en bosse, pour soutenir les plus grands coups de pierres ou de traits.

Leurs armes offensives étoient l'épée espagnole; ce sont les termes de Polybe, tranchante des deux côtés, également propre pour frapper d'estoc & de taille; la lame de la pointe en étoit forte & roide; ils portoient cette épée pendue à un baudrier au côté droit, & un poignard au côté gauche, avec deux traits longs de trois coudées, dont l'un étoit un javelot, & l'autre un dard, qu'on appelloit *hasta*, d'où ils avoient été nommés *hastati*, ou *hastaires*; car ce mot de *hasta* ne peut être expliqué, que par celui de cette sorte d'arme qui étoit un dard qu'on lançoit, & non pas une pique.

Le bois de cette espèce de dard qu'on lançoit étoit carré, aussi bien que le fer qui étoit de la même longueur que le bois; il ne coupoit que par la pointe; c'est la différence qu'Appien met entre le dard & le javelot qu'il nous représente comme plus léger & plus foible; mais tous les deux se lançoient également avec la main. (*D. J.*)

\* HASTE, *f. f.* (*hist. anc.*) pique. Les juifs en ont connu l'usage; il y en avoit de deux sortes: toutes les deux à hampe garnies à son extrémité d'un fer pointu; mais l'une à hampe courte ou manche, & l'autre à hampe longue. On pointoit avec la première; on lançoit la seconde. Les cavaliers & les fantassins en étoient indistinctement armés; les généraux d'armée, les officiers de distinction, & même les rois la portoient. Les Grecs ont eu pareillement la *haste* longue, c'est leur *enchos*; & la *haste* courte, c'est leur *doru*. La longue avoit encore à son extrémité opposée à la pointe, un bout de fer aigu, au moyen duquel on la fichoit en terre. Les Eubiens étoient les plus redoutables à la *haste* longue, & les Locriens à la *haste* courte. Les piques longues & courtes étoient consacrées aux dieux, & l'on juroit sur elles; on les enfermoit dans un étui en temps de paix; on attribuoit chez les Romains l'invention de la pique aux Etruriens qui la nommoient *corini*, & les Sabins *quirini*. Elle marquoit juridiction; il y en avoit dans le lieu d'assemblée des centumvirs, & dans ceux où l'on mettoit à l'encan les biens confisqués; d'où vient l'expression *hastæ subdicere*. Le nombre de différentes

*hastes* romaines est grand ; la pesante qui se portoit au moyen d'une courroie passée sur la hampe, s'appelloit *amentata*. Celle sous laquelle on affermoit les revenus publics, s'appelloit *ensoria* ; la *haste* des séances des centumvirs, *centumviralis* ; la *haste* symbolique de l'union conjugale, *calibaris* ; la *haste* à hampe rouge qui abandonnoit au pillage du soldat une ville prise, *cruenta* ; celle qu'on voyoit aux environs des tribunaux des décemvirs, *decemviralis* ; celle que le héraut lançoit sur le territoire ennemi, en signe de déclaration de guerre, *fecialis* ; elle étoit rouge : la *haste* sous laquelle on vendoit quelque chose au profit du fisc, *fiscalis* ; celle sous laquelle dans les temps de disette on distribuoit aux peuples des denrées à un prix modéré, *frumentaria*, ou *salutis* ; celle qui marquoit la dignité & la puissance prétorienne, *praetorialis* ; la *haste* pure, *hasta pura*, fut décernée aux soldats qui s'étoient distingués par leur bravoure ; la *haste* questorienne, *quaestoria*, se plantoit dans les occasions où le peuple apportoit au trésor public sa taxe ; la *haste* sacrée, *sacra*, étoit celle qu'on voyoit à quelques divinités ; si elle s'agitoit, c'étoit un mauvais présage. Toutes ces *hastes* ont passé de l'histoire dans l'art numismatique, sur-tout l'*hasta pura*, qui n'étoit, à proprement parler, que le bois d'une javeline, attribué de la puissance de quelques divinités, & marque d'une bravoure récompensée.

HASTER, f. m. (*Commerce.*) mesure de contenance dont on se sert en quelques endroits des Pays-Bas autrichiens, particulièrement à Gand & dans tout son district.

Le *haster* de Gand contient trente setiers de Paris, moins un cinquante-sixième. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

HASTINGS, (*Géog.*) ancienne ville maritime d'Angleterre dans le Suffex, l'un des cinq anciens ports, dont les députés au parlement sont appelés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui.

Ce lieu est bien mémorable par deux sanglantes batailles, qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne. La première est la fameuse bataille d'*Hastings*, que Guillaume duc de Norman-

die livra le 14 octobre 1066, qui dura douze heures, & qui décida du sort de l'Angleterre entre ses mains ; Harold roi d'Angleterre, & deux de ses frères, y furent tués. La seconde bataille se donna l'an 1263, entre Henri III & les barons du royaume, en faveur desquels la victoire se déclara. *Hastings* est à environ 50 milles S. O. de Londres. *Long.* 18, 12 ; *lat.* 50, 44. (*D. J.*)

\* HATE, f. f. (*Grammaire.*) voyez HATER.

HATE, (*Commerce.*) mesure d'espace ; la *hate* de pré dans les provinces où ce mot est d'usage, est de trente pas. Ce mot vient de *hasta*, ou du bâton qui servoit à les mesurer.

HATELLETES, f. f. pl. (*Art culinaire.*) nouveau mets du génie de nos cuisiniers, qui lui ont donné ce nom tiré de petites broches de bois appellées *hatelettes*, diminutif de *hâte*, *hasta*, pièce de bois longue, & arrondie en forme de lance.

On sert des *hatelettes* pour hors-d'œuvre, entremets, garnitures d'entrées, & garnitures de plats de rôti ; on fait des *hatelettes* de riz de veau, de foies-gras, de langues de mouton, &c. On met des lapereaux, des pigeons, des poulets, des huitres en paille, en *hatelettes*. Hé, que ne peut-on pas apprendre de cette manière ! Les moyens de déguiser les viandes, de flatter le goût, & du surcharger l'estomac, sont & seront toujours innombrables. (*D. J.*)

HATENURAS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la Nouvelle Espagne un droit que l'on acquiert sur les Indiens, par lequel ils sont chassés de leurs possessions qui sont confisquées, ils sont obligés de servir à gages & de travailler tour à tour aux mines du roi.

\* HATER, verbe actif & passif. (*Gramm.*) Ce terme est relatif au mouvement dont il marque l'accélération. On dit *hâtez-vous*, *se hâter* ; *hâter* un discours, une affaire, son être, sa mort.

\* HATEREAU, f. m. (*Cuisine*) mets qui se prépare avec des tranches de foie, saupoudrées de poivre & de persil, grillées, salées & servies pour être mangées de broc en bouche.

\* HATEUR, f. m. (*Hist. mod.*) officier

chez le roi, qui veilloit dans les cuisines à l'apprêt & au service des viandes rôties.

HATFIELD, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Angleterre, l'une dans la province de Hartford, & l'autre dans la province d'Essex : cette dernière s'appelle aussi *Hatfield-Broadoak* ou *King's-Hatfield*.

HATHERLY, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Devonshire.

HATIF ou PRECOCE, adj. se dit également des fruits qui viennent avant leur saison ordinaire, & des arbres qui poussent vivement.

HATRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie, dans la Mésopotamie, située au milieu d'un désert. Trajan & Severe entreprirent vainement de la détruire ; ils faillirent eux-mêmes à périr avec leurs armées, quoiqu'ils eussent renversé une partie de la muraille. Dion Cassius rapporte cette expédition infructueuse de Trajan, *lib. LXVIII, p. 785. (D. J.)*

HATRATSCH, (*Hist. mod.*) espèce d'amende pécuniaire que les Turcs font payer en Croatie & en Bosnie à ceux qui ont manqué de se trouver en armes au rendez-vous qui leur a été indiqué par ordre du grand seigneur.

HATTEM, *Hattemum*, (*Géog.*) petite ville ruinée des Provinces-Unies au duché de Gueldres, sur l'Issel, à deux lieues de Zwol, entre Deventer & Campen. Les François la prirent en 1672, & l'abandonnèrent après en avoir démoli les fortifications. *Long. 23, 35; lat. 52, 30. (D. J.)*

HATTINGEN, *Hattinga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans le comté de la Marck, sur le Roër, aux confins du pays de Berg. *Long. 24, 42; lat. 51, 17. (D. J.)*

HATTON-CHATEL, (*Géogr. Hist. du moyen âge.*) *Hattonis-Castellum*, bourg & marquisat du duché de Bar, dans la Vainre, diocèse de Verdun, entre la Meuse & la Moselle, sur une éminence, à six lieues de Verdun, trois de Saint-Mihiel, bâti par Hatton, évêque de Verdun en 860. Il donna par son testament en 870, cette terre à ses successeurs, qui en jouirent jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Matilde, femme de Geoffroi, comte de Verdun, se défendit dans cette forteresse, jusqu'à l'extrémité, contre Lo-

thaire, roi de France, qui retenoit son mari prisonnier, & qui fut forcé d'en lever le siège vers 980. Adalberon son fils, abbé de Montfaucon, y soutint aussi heureusement un siège contre les François en 984. Henri, 44<sup>e</sup> évêque de Verdun, chassé de cette ville par les bourgeois & le clergé, qui le regardoient comme intrus, se retira en 1118 en ce château. Guy de Trainel, 55<sup>e</sup> évêque, y mourut en 1245. Henri d'Apremont, 67<sup>e</sup> évêque, érigea l'église paroissiale de *Hatton-Châtel*, en collégiale en 1328. Liébaud de Cousance, 73<sup>e</sup> évêque, y résidoit ordinairement, & y tint un synode général en 1401. Guillaume de Haraucourt, 79<sup>e</sup> évêque, génie ambitieux & intrigant, après avoir été comblé des faveurs de Louis XI, le trahit avec le cardinal de la Balue, tomba dans sa disgrâce, & fut pris à *Hatton-Châtel* pour être conduit à la Bastille, où il fut mis dans une de ces cages de fer, dont il avoit été le premier inventeur. Le cardinal Louis de Lorraine, 82<sup>e</sup> évêque de Verdun, alloit souvent à *Hatton-Châtel*, où il se plaisoit à la chasse du vol; son épervier ayant pris un jour une perdrix, & celui d'un gentilhomme Lorrain, de la maison de Gondrecourt, qui chassoit avec lui, ayant enlevé cette proie, les armoiries de cette maison, qui portoit trois anneaux, furent changées en deux éperviers, pour faire plaisir au cardinal. Son successeur, Nicolas de Lorraine, vendit & tédia la châtellenie de *Hatton-Châtel* au duc de Lorraine son neveu, pour six-vingt mille livres en 1546. Cette aliénation fut confirmée en 1564, par Nicolas Pseume, qui appelloit cette terre de son évêché *primum & præcipuum membrum*. Alors le duc Charles II obtint l'investiture de fiefs impériaux de l'empereur Maximilien II, qui érigea *Hatton-Châtel* en marquisat en 1567, & depuis il a été chef-lieu d'une des prévôtés du bailliage de Saint-Mihiel. La collégiale a été transférée en 1707 à Saint-Mihiel.

Quelques-uns croient que le *Vabrense castrum* de Grégoire de Tours, étoit sur cette montagne. Baudran a cru que le nom de *Hatton-Châtel* venoit du ruisseau *Hatton*. *V. hist. de Verdun, in-4<sup>o</sup>. 1745. (C)*

HATUAN, *Haduanum*, (*Géog.*) ville

& forteresse de la haute-Hongrie, sur la riviere de Zagy, entre Bude & Eila, au comté de Novigrad. Les Impériaux la prirent en 1685; elle est à 15 lieues N. E. de Bude, 14 S. O. d'Agria. *Long. 37, 22; lat. 47, 52. (D. J.)*

HATZFELD, *Etats de, (Géogr.)* Ils sont situés dans la Thuringe, au cercle de haute-Saxe, en Allemagne, & confinent à ceux de Gotha & de Schwartzbourg, & au territoire d'Erfort. Ils consistent dans la portion du comté de Gleichen, où est le château de ce nom, & le bourg de Wanderleben; dans la portion de la seigneurie de Kranich, où est Kranichfeld, avec un certain nombre de villages; & dans la seigneurie de Blankenheyn, qui comprend une ville & un château du même nom. Ils sont sous la souveraineté de la maison de Saxe, à laquelle ils paient une reconnaissance annuelle de 500 florins; & ils appartiennent en propre à des seigneurs, que le roi de Prusse éleva l'an 1741 à la dignité de princes de Trachenberg & Prausnitz en Silésie, & que l'empereur François I éleva à celle de princes du saint empire, l'an 1748. *(D. G.)*

HAV, il bat l'eau, (*Vénerie*) cri du chasseur lorsque le cerf est dans l'eau.

HAVAGE ou HAVÉE, *f. m. (Jurisprud.)* qui dans la basse latinité s'appelle *havagium* ou *havadium*, signifie le droit que certaines personnes ont de prendre sur les grains & fruits que l'on expose en vente dans les marchés, autant qu'on en peut prendre avec la main.

Quelques-uns croient que ce terme vient du vieux mot *havir*, en tant qu'il se disoit pour *prendre*. Mais il pourroit bien avoir été formé par corruption du verbe *avoir*, comme qui diroit ce que l'on a droit d'avoir, d'où l'on a fait *avage*, & par corruption *havage*.

En quelques lieux ce droit appartient au roi; & dans quelques-uns il a été cédé à d'autres personnes, comme à Paris & à Pontoise où il avoit été abandonné à l'exécuteur de la haute-justice; celui de Paris le faisoit percevoir par ses préposés; & à cause de l'aversion que l'on a pour les gens de cet état, on ne leur laissoit prendre ce droit qu'avec une cuiller de fer-blanc qui

servoit de mesure. On en use encore de même dans quelques autres marchés où l'exécuteur jouit de ce même droit. Mais à Paris il a été supprimé depuis quelque temps à cause des rixes que la perception de ce droit causoit; la plupart des vendeurs de denrées ne voulant pas souffrir que le bourreau ou son préposé les marquât sur le bras avec de la craie, comme il avoit coutume de faire pour reconnoître ceux qui lui avoient payé son droit.

A Pontoise où le bourreau le percevoit par reillement, ce droit a été cédé par accommodement à l'hôpital-général. *Descript. géogr. & hist. de la haute-Norm. tome II, pag. 205.*

Voyez aussi ce qui a été dit ci-devant à ce sujet au mot EXÉCUTEUR DE LA HAUTE JUSTICE.

Le *havage* n'est pourtant pas de sa nature un droit royal; car en plusieurs lieux il appartient à de simples seigneurs particuliers. Beraud en donne un exemple sur l'article 109 de la coutume de Normandie, où il rapporte un arrêt du 24 novembre 1555, qui maintint un seigneur au droit de *havage* par lui prétendu sur les personnes apportant fruits & étalant *vendage* en la foire tenue sur sa terre, encore qu'il ne fit apparoir d'aucune concession, & qu'il se fondât seulement sur une possession immémoriale.

Voyez le *glossaire* de Ducange au mot *havagium*; le *glossaire* de la Thaumassiere, qui est à la suite des coutumes de Beauvaisis; le *dictionnaire* de Trévoux au mot *havage*. (A)

HAVANE (LA), *Géog.* grande & riche ville de l'Amérique septentrionale. Elle est située sur la côte du nord de l'île de Cuba, vis-à-vis la Floride, avec un port très-renommé, fortifié, & si vaste, qu'il peut contenir mille vaisseaux. Ce port, ou plutôt cette baie, s'enfonce à une lieue au sud, & forme comme différens bras à l'ouest & à l'est. Le mouillage en est bon, & on y est en sûreté contre les vents les plus violens; la ville est très-commerçante, & elle a trois forts pour sa défense. On y compte six maisons de différens ordres, trois monasteres de religieuses, environ trois cents familles espagnoles, & grand nombre

nombre d'esclaves; cette ville est comme le rendez-vous de toutes les flottes d'Espagne, & lui appartient. *Long.* suivant Cassini, 296, 15; *lat.* 23, 11, 52. (D J.)

HAVANT, (Géog.) ville d'Angleterre, dans la province de Hampshire, à six milles de Portsmouth.

HAUBAN, (Architecture.) voyez l'article suivant.

HAUBANER, verbe actif; c'est arrêter à un piquet, ou à une grosse pierre, le *hauban* ou cordage d'un engin ou d'un gruaux, pour le tenir ferme, lorsqu'on monte quelque fardeau.

HAUBANIER, f. m. (Commerce.) on nommoit autrefois en France *haubaniers du roi*, des marchands privilégiés qui avoient le privilege d'acheter & de vendre dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, routes fortes de hardes vieilles & nouvelles, en payant un certain droit au domaine ou au grand chambrier. C'étoient des especes de frippiers, ou plutôt ce qu'on a appellé depuis dans cette communauté, des maîtres de lettres, c'est-à-dire qui n'ayant pas été reçus à la maîtrise par la même voie que les autres, jouissoient de la plupart des avantages qui y sont attachés en vertu de certaines lettres du prince. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

HAUBANS, f. m. (Marine.) gros cordages à trois torons, qui servent à soutenir les mâts à bas bord & à tribord. Ils sont attachés au haut des mats & à l'endroit des barres de hune, & roidis en bas contre le bord du vaisseau par le moyen des caps-de-mouton.

De petits cordages qu'on appelle *enflechures*, les traversent depuis le haut jusqu'en bas, & forment des échelons par le moyen desquels les matelots montent aux hunes.

Les *haubans* ont double rang de caps-de-mouton; les uns tenant au corps du vaisseau, & les autres amarrés aux hunes, savoir au grand hunier quatre par bandes, au petit hunier trois, & au perroquet de misene deux, selon la grandeur du vaisseau.

Voyez la polition des *haubans*, Pl. I de marine, fig. 2; vaisseau de guerre avec toutes ses manœuvres & ses cordages. Les *haubans* cotés 39, sont ceux du grand mât, Tome XVII.

du mât de misene, de l'artimon, du mât de hune d'avant, du grand mât de hune, du perroquet d'avant, les *haubans* de fangue ou de perroquet de fangue. A l'égard de la proportion & mesure de ces cordages, elles varient suivant la grosseur du vaisseau. Voyez au mot CORDAGE. (Z)

*Haubans de beaupré*, (Marine.) ce sont deux especes de balancines qui saisissent la vergue de civadiere par le milieu; au lieu que les balancines saisissent vers les bouts. Il y a pour tenir cet *hauban* un cap-de-mouton qui est frappé au beaupré, & un autre frappé à la vergue de civadiere; ainsi cette manœuvre au lieu de tenir le mât comme les autres *haubans*, y est attachée & aide à soutenir la vergue. (Z)

*Haubans de chaloupe*; ce sont les cordages dont on se sert pour saisir la chaloupe quand elle est sur le pont du vaisseau: ce sont aussi les cordages qui servent à tenir le mât de la chaloupe lorsqu'elle est mâtée. (Z)

HAUBER, f. m. (Hist. des Armures Franc.) cotte de mailles à manches & gorgerin, qui tenoit lieu de hausse-col, brasfarts, & cuissarts.

C'étoit une ancienne armure défensive, faite de plusieurs mailles de fer, comme hameçons accrochés ensemble. "Tous leudes & nobles de ce temps-là, dit Faucher, étoient hommes d'armes, & servans à cheval; la force des François nobles gissoit en gendarmes & chevaliers vêtus de loriques, appellées *haubers*; possible parce qu'ils étoient blancs, & reluisoient à cause des mailles du fer poli, dont étoient faites les dites loriques."

Cette cotte de mailles de fer à l'épreuve de l'épée, faisoit une des parties principales de l'armure des chevaliers, en particulier dans le temps de l'ancienne chevalerie. M. le Laboureur croit que le *hauber*, des écuyers étoit plus léger & de moindre résistance contre les coups, que celui des chevaliers; il est du moins certain que pour leur armure de tête, ils ne portoient qu'un bonnet ou chapeau de fer, moins fort que le casque ou le heaume du chevalier, & qui ne pouvoit être chargé de timbre, cimier, ni d'autres ornemens. Il résulte de - là, qu'il y avoit des *haubers* de

différentes forces, & qu'il n'appartenoit pas aux pauvres écuyers d'être aussi invulnérables que leurs maîtres; c'est ce que Sancho Pança représentoit quelquefois à don Quichote.

HAÜBEREAU, f. m. *subbuteo* (*Hist. nat.*) Voyez HÖBEREAU.

HAÜBERGEON, f. m. (*Art milit. & Hist.*) ancienne arme défensive qui comme le hauber étoit une espece de cotte ou de chemise de mailles faite de plusieurs petits anneaux de fer comme hameçons accrochés ensemble.

*Haubergeon* est le diminutif de *hauber*, & désigne la même chose; Ducange dérive ces deux mots de l'allemand *halsberg*, qui signifie *défense de col*, & il ajoute qu'on a dit dans la basse latinité *halsberga*, *halbergium*, *albergellum*, &c. nos latinistes diroient *lorica ferrea*, *annularis*. (*D. J.*)

HAUBITZ, voyez ÖBUS.

\* HAUDRIETTES, f. f. pl. (*Hist. ecclési.*) religieuses de l'ordre de l'assomption de Notre-Dame, fondées par la femme d'Etienne Haudry, un des secretaires de S. Louis. Cette femme fit vœu de chasteté pendant la longue absence de son mari; & le pape ne l'en releva qu'à condition que la maison où elle s'étoit retirée seroit laissée à douze pauvres femmes, avec des fonds pour leur subsistance. Cet établissement fut confirmé dans la suite par les souverains & les pontifes; le grand-aumônier est leur supérieur né; & ce fut en cette qualité, que le cardinal de la Rochefoucault les réforma. Elles ont été agrégées à l'ordre de S. Augustin, & transférées à l'assomption rue S. Honoré, où elles sont actuellement. Elles sont habillées de noir avec de grandes manches, une ceinture de laine, & portent un crucifix sur le côté gauche.

HAVÉE, f. f. (*Commerce.*) droit que l'exécuteur de la haute-justice prenoit autrefois sur les grains & denrées qui se vendoient dans les marchés de Paris. Les abbés de Sainte Genevieve avoient racheté ce droit moyennant cinq sous de rente annuelle qu'ils lui payoient le jour de leur fête. Ce droit subsiste encore en plusieurs endroits; mais sous un autre nom. Voyez HAYAGE. *Dictionnaire du Commerce.* (*G*)

HAVEL, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui a sa source au duché de Meckelbourg, arrose d'abord Furstenberg, entre dans la marche de Brandebourg, se partage de temps en temps, forme quelques îles, & après s'être grossie de plusieurs petites rivières, & avoir finalement baigné les murs de Hawelberg, elle se perd dans l'Elbe, vis-à-vis de Werben. (*D. J.*)

HAVELBERG, *Havelberga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de basse Saxe, dans l'électorat de Brandebourg, avec un évêché suffragant de Magdebourg, sécularisé en faveur de la maison de Brandebourg, à qui cette ville est demeurée après avoir été prise & reprise plusieurs fois dans les guerres d'Allemagne. Elle est sur le Havel, à neuf lieues N. E. de Stendal, 15 N. O. de Brandebourg. *Long.* 30. 18; *lat.* 53, 4. (*D. J.*)

\* HAVENEAU, f. m. (*Pêche.*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle. Ceux qui font la pêche avec ce rets l'établissent autrement à la mer que dans la gironde; la chaloupe est sans voile, son côté en travers, affourchée sur deux ancres; le rets à tribord sur le mât; le reste de la manœuvre comme aux autres bateaux pêcheurs. Si les traversiers sont pris de calme, & qu'ils veulent pêcher au *haveneau*, ils mettent hors leurs acons, & placent sur l'arrière leur filet, comme aux félardieres de la Garonne: trois sont dans l'acon, deux rament & refoulent la marée. Le poisson en est déterminé à se porter vers le *haveneau*; ce rets a ses mailles de quinze lignes en quarré; cette pêche peut donner beaucoup sans nuire; la marée tenant toujours les mailles du rets ouvertes & tendues, le petit poisson peut s'en échapper sans peine. D'ailleurs comme on le releve dans l'eau, le pêcheur est maître de rejeter à la mer ce qu'il ne veut pas garder.

La félardiere, sorte de bateau, en usage sur la Garonne, & qui peut tenir la mer, sert à la pêche au *haveneau* pour les chevrettes; les fantes & les pucelles. Les grandes félardieres vont de beau temps jusqu'à la Rochelle; elles ont vingt piés de l'étrave à l'étambor, quinze à seize piés de quille, deux piés & demi sur quille jusqu'à la lisse; au milieu six piés & demi de large,

l'étrave haut; trois varangues; les bords faits communément de six planches à clin; le mât au tiers; une voile en langue; quelquefois un second mât à levante; jamais deux voiles, ni bannettes, ni étaines.

Dans la pêche, on ôte le gouvernail qui feroit plomber l'étambor par son poids. Le pêcheur doit veiller sans cesse au danger de couler bas, & avoir un hachoir tout prêt pour couper le cable au moindre mouvement de la félardiere.

Le *haveneau* de Garonne est le même instrument que celui dont se servent à pié les pêcheurs bas-normands, à la grandeur près.

La pêche des chevrettes qui se fait à ce filet, ne dure que pendant les chaleurs de juillet, août & septembre; passé ce temps, les pêcheurs continuent au *haveneau* à plus grandes mailles la pêche des muges, mullets, gustes & gats.

Il y a à la félardiere une petite poutre appelée *bariofte*, d'environ dix piés de haut, sur laquelle sont placées les deux barres du *haveneau*; ces barres faites de petits sapins ronds, d'environ vingt piés de long, plus menus par le bas que par le haut, se croisent & sont arrêtées par une cheville de fer; une traverse de bois les tient écartées. Au bout des barres, il y a une autre traverse de corde à laquelle la pêche ou le sac du *haveneau* est amarré. Il est aussi frappé sur les deux côtés des perches jusqu'au près de l'étambor, lieu où correspond le fond de la pêche dont les mailles les plus larges sont à l'avant, d'où elles vont en diminuant jusqu'au fond qui est contenu par une corde lâche à œillet que le pêcheur passe dans les chevilles qui attachent la barre à la félardiere; ces chevilles ont chacune environ dix-huit à vingt pouces de hauteur.

Un seul homme dans une félardiere peut faire la pêche; pour cet effet il jette son ancre ou petit grappin: le cablot amarré à tribord a vingt à vingt-cinq brasses de long; & à dix brasses près de la félardiere, est frappée sur le cablot une traversiere de dix brasses, amarrée à bas-bord; l'étambor est exposé à la marée; & comme les barres du filet sont disposées sur la barcote de manière que le *haveneau* est suspendu en

équilibre, le pêcheur le plonge sans peine; il n'entre dans l'eau que de quatre piés au plus; le flot porte rapidement vers le sac les chevrettes & le frais.

On ne relève guere pendant une marée que deux ou trois fois, sur-tout quand on pêche de flot.

Si la pêche se continue de jussan, on revire de bord; on relève en pesant sur les barres; les barres levées, on les arrête avec un petit cordage placé à cet effet; alors le pêcheur ramassé dans un coin de la poche ce qu'il a pris, & le transporte dans un panier ou banastre.

Les pêcheurs se placent toujours plusieurs les uns à côté des autres, sur une même ligne, afin de s'entre-secourir au besoin, & sur-tout pour se tenir éveillés. Le moindre choc imprévu fait tourner la félardiere; chaque félardiere de pêcheur n'est guere éloignée de sa voisine que de deux brasses.

Les félardieres qui pêchent la chevrette ne se soutiennent pas si facilement à la marée, que celles qui pêchent les mullets, parce que les lacs des *haveneaux* à chevrettes étant plus ferrés sont culer davantage & plomber à l'arriere.

Les mailles des *haveneaux* de quelques endroits sont de sept lignes en carré aux côtés & à la tête, & diminuent successivement jusqu'à trois lignes qu'elles ont à peine vers le fond du sac.

Voilà pour les *haveneaux* à chevrettes, ceux à mullets sont plus grands; ils servent à la pêche des mullets, surmulets & autres poissons qui entrent dans les rivieres. Ils ont la maille de neuf lignes en carré; la pêche avec ces rets se fait toute l'année tant de jour que de nuit; les pêcheurs s'assemblent en assez grand nombre pour barrer la riviere; le sac du *haveneau* a quatre brasses de largeur, & autant de profondeur. Les pêcheurs s'établissent comme nous l'avons décrit ci-dessus; mais ils risquent moins, par la facilité qu'ils ont à manœuvrer leur rets, quoique plus grand étant moins pesant, & la largeur des mailles opposant à l'eau moins de surface & de résistance.

Lorsque la pêche des chevrettes finit, celle des mullets & surmulets commence;

elle ne se fait que de marée montante ou descendante; les temps de gros vents y sont favorables; le rets ne plonge dans l'eau que de deux piés; le pêcheur a toujours la main sur les barres du *haveneau*; s'il manquoit de relever au moindre mouvement, le poisson rebrouilleroit chemin. Il n'en est pas ainsi des esquires ou chevrettes; quand elles sont dans le sac, elles y restent.

\* HAVENET, f. m. (*Pêche.*) ce rets est usité dans l'Amirauté de Saint-Malo; on prend le poisson plat au *havenet*; il est formé de deux perches croisées de bois léger, chacune d'environ douze piés de long. Ces perches portent à leur extrémité le filet qu'elles font ouvrir; il a treize à quatorze piés d'ouverture; il se traîne, il n'est chargé ni de plomb ni d'autre corps pesant; le pêcheur le relève d'autant plus facilement; les perches sont tenues ouvertes par une petite traverse qui s'emboîte à mortaise d'un bout, & qui est fourchue de l'autre. Elle est placée environ à trois piés, sur la longueur des perches du côté du pêcheur qui pousse cet instrument devant lui. Le reste du sac est amarré sur les côtés de la perche, & fermé d'un petit filet qui retient le poisson.

HAUENSTEIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & dans l'Autriche antérieure, sur le Rhin, entre les villes forestières de Laufenbourg & de Waldshut. C'est la capitale d'un comté passé aux archiducs d'Autriche, à l'extinction des comtes de Fribourg de la maison de Zaringen. (*D. G.*)

HAVERFORD-WEST, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrokeshire: elle envoie deux députés au Parlement, & est à 65 lieues O. de Londres. *Long.* 12, 40; *lat.* 51, 56. (*D. J.*)

HAVÉRIENNES (GLANDES), *Anatomie.* Havers, médecin anglois, & membre de la société royale de Londres, a publié de nouvelles observations sur les os & sur leurs parties. Entre autres choses, il traite en particulier des glandes mucilagineuses; il a découvert qu'elles sont de deux espèces; les unes petites & dispersées par petits lots sur les membranes des articulations, & les autres plus grandes & se réunissant par paquets; on les nomme *glandes havé-*

*riennes*, Voyez MUCILAGINEUX. Son ouvrage est intitulé, *Theologia nova*, Londres 1691, in-8°. le même traduit sous le titre de *Novæ quædam observationes de ossibus, versio nova*, &c. Amstelodami, 1731. (*L.*)

\* HAVET, f. m. (*Métallurgie.*) espèce de crochet employé à différens usages dans le travail de la calamine & du cuivre mis en laiton. Il y a aussi un instrument de ce nom dans l'exploitation de l'ardoise. voyez l'article ARDOISE.

HAVRE, f. m. (*Géog.*) ce mot que les Latins expriment par celui de *portus*, étoit appelé par les Grecs λίμνη, & ἄρμος; il ne répond pas au *statio navium* des Latins comme l'a pensé le pere Lubin. Le port ou le *havre* marque un lieu fermé, ou capable d'être fermé; *statio navium* signifie au contraire, une rade, un abri, un mouillage, où les vaisseaux sont seulement à couvert de certains vents. L'usage du mot *havre* s'étend à quelques façons de parler, qui en marquent les avantages ou les inconvéniens.

On appelle *havre de barre*, un *havre* dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sable, & dans lequel on ne peut aborder que de pleine mer. Le *havre* de Goa est un *havre de barre*, quoique ce soit un des plus beaux ports du monde.

Le *havre de toutes marées* est celui où l'on n'est pas obligé d'attendre pour entrer ou pour sortir, la commodité de la marée, mais où l'on peut entrer également de haute & de basse mer.

Le *havre d'entrée* signifie la même chose; c'est un *havre* où il y a toujours assez d'eau pour y entrer ou pour en sortir, même en basse marée.

Le *havre brute* ou *crique* est celui que la nature seule a formé; & auquel l'industrie des hommes n'a encore rien ajouté pour le rendre plus sûr & plus commode; les François qui navigent en Amérique, appellent *cul-de-sac* un *havre* de cette espèce.

Quelquefois le *havre* est resserré à son entrée par une longue digue qui s'avance dans la mer, ou même par deux digues qu'on appelle *jettées*. Voyez JETTÉE. Quelquefois, sur-tout en Italie & dans le Levant, au lieu de jettées il y a un mole qui ferme le port. Voyez MOLE. (*D. J.*)

HAVRE-DE-GRACE (LE), *Géogr.* Cette ville, considérable par son commerce, son port, ses beaux édifices, doit son commencement à Louis XII, qui en jeta les fondemens en 1509. François I, après la bataille de Marignan, y fit bâtir une très-grosse tour qui défend les jettées & la rade, & qui a un commandant particulier avec garnison; il voulut même que la ville s'appellât *Franciscopolis*, François-ville.

Les murs du *Havre* commençoient à peine à s'élever, que l'eau, en se débordant, en noya les deux tiers, & presque tous les habitans: vingt-huit navires pêcheurs furent portés jusque dans les fossés du château de Gravelle. Une procession solennelle rappelle tous les ans ce triste événement arrivé le 15 janvier 1525. La mer fit sentir encore au *Havre* la terreur de son voisinage en 1718: un coup de vent emporta un canon de trente-six & son affût. La tempête de 1765, connue sous le nom de *coup de vent de S. François*, y causa aussi beaucoup de désastre. Depuis ce temps la mer a répandu plus de 300 pas du côté de la porte de la jettée: le *Havre* a essuyé encore un débordement en février 1773.

Les religionnaires s'emparèrent de cette ville en 1562; le vidame de Chartres & Beauvoir-la-Nosclé la vendirent aux Anglois, sur lesquels Charles IX la reprit en personne peu de temps après. Le cardinal de Richelieu fit réparer & fortifier la citadelle à ses dépens: elle est très-forte & la plus régulière du royaume; enfin Louis XIV en a fait une place imprenable; on y montre la maison qui servit de prison aux trois princes du temps de la fronde en 1650.

Le port dont l'entrée est ornée d'une longue jettée, est large, & peut contenir six à sept cents vaisseaux; en 1690, on fit entrer & séjourner onze galères du roi. Mais les vaisseaux y sont trop ferrés pour manœuvrer: on pourroit aisément prolonger le port à demi-lieue en creusant le bassin de la Seine. S'il appartenoit à des Hollandois, dans huit mois la chose seroit faite, disoit un négociant de la Haie, & le *Havre* deviendroit peut-être aussi riche qu'Ams-terdam.

La ville, qui est jolie, a quarante rues tirées au cordeau & ornées de six belles

fontaines: celle de la grand-place où se terminent quatre rues, jette de l'eau de quatre côtés: au dessus est une figure pedestre de Louis XIV, en pierre bronzée & vêtue à la romaine. Le chantier, la corderie, l'arsenal méritent d'être vus. Le peuple est doux, spirituel, laborieux & poli.

Il peut y avoir 20000 ames au *Havre*, non 30000, comme le dit la Martinière. M. Mefance ne porte même la population qu'à 14653, selon le dénombrement fait en 1763. *Traité de la population, in-4<sup>o</sup>.* 1766. Les Anglois ont bombardé le *Havre* en 1694 & en 1759.

Le commerce consiste principalement dans la navigation & dans la manufacture de dentelles, qui sont recherchées.

Le *Havre* est la patrie de George & de Magdelaine Scudéry. Le plus grand mérite du premier est d'avoir préparé le siecle de Corneille. Le trait suivant fait honneur à sa façon de penser.

Christine, reine de Suede, avoit résolu de donner à Scudéry une chaîne d'or de 1000 pistoles pour la dédicace d'un poëme qu'il avoit composé sous le titre d'*Alaric*. Mais parce que le comte de la Gardie, dont l'auteur avoit fait l'éloge dans le poëme, étoit tombé dans la disgrâce de la reine, avant que l'ouvrage fût publié, elle souhaita que le nom de ce comte en fût retranché. Scudéry répondit que, de quelque prix que fût la chaîne, il ne renverseroit jamais l'autel sur lequel il avoit sacrifié. Cette circonstance déplut à la reine qui retint son présent.

Marie Pioche de la Vergne, comtesse de la Fayette, qui a composé *Zaïde*, la princesse de Cleves, &c. étoit née au *Havre*: cette illustre bienfaitrice des gens de lettres leur fut enlevée en 1693.

D. Tournois, bénédictin, versé dans les langues orientales; M. l'abbé Pleutri, auteur de *l'histoire du Havre*, en 1 vol. dont la deuxième édition est de 1769; M. l'abbé Dicquemarc, astronome-géographe; D. Garet, bénédictin, éditeur de *Cassiodore*; le P. Cordier, oratorien, sont aussi de cette ville.

Croiroit-on qu'au *Havre* il n'y a que deux ecclésiastiques pour le college, dont le pre-

mier n'a que 150 liv. & le second 120 liv. sur les octrois de la ville? Cependant il y a une école royale de marine, établie par ordonnance du roi, du 24 août 1773, pour 80 élèves.

M. de la Condamine regarde comme une chose singulière, que la marée qui arrive à trois heures en Guienne n'arrive à Saint-Malo qu'à six heures; à Caen, au Havre, vers neuf heures; à Dunkerque, à minuit. *Voyez Journal des savans, février 1769, p. 70.*

Les spectacles sont en oubli au Havre depuis l'éroulement & l'affreux incendie de la salle où on les représentoit en 1757; par une rencontre singulière, ce fut le jour où l'on donnoit la tragédie de *Samson*. Cette ville est à 12 lieues de Caen, 18 N. O. de Rouen, 8 S. O. de Fécamp, 2 d'Harfleur. *Long. 27, 40, 10; latit. 49, 29, 9.*

HAUS, (*Hist. nat.*) nom allemand d'un poisson cétacé dont on fait en Allemagne & en Russie la colle de poisson ou l'ichtyocolle. *Voyez l'art. HUSO.*

HAUSBERGE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Westphalie & dans la principauté de Minden, soumise à la Prusse. Ses chartes ne sont que de l'an 1722, ce n'étoit auparavant qu'un village. Elle donne aujourd'hui son nom à un bailliage considérable, arrosé du Weser, & composé de quarante-six villages, du nombre desquels est Wiersheim, commanderie de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, au bailliage de Sonnenbourg. (*D. G.*)

HAUSSE, f. f. (*Commerce.*) c'est le prix qu'on met au dessus d'un autre dans les ventes publiques pour se faire adjuger la chose qui est prise par l'huissier-priseur. C'est ce qu'on appelle autrement *enchere*. *Voyez ENCHERE. (G)*

\* HAUSSE, en terme de *Chauderonier*, se dit d'un cercle de cuivre qui se met immédiatement sur le fond d'une chaudière de teinturier ou de brasseur, & se rabat sur les premières calendes dont elle est composée.

HAUSSE, en *Imprimerie*, soit lettres, soit taille-douce. Les imprimeurs appellent ainsi de petits morceaux de papier gris ou blanc qu'ils collent çà & là sur le grand tympan, pour rectifier les endroits où ils reconnois-

sent que l'impression vient plus foible qu'elle ne doit être par comparaison au reste de la feuille qu'ils impriment. *Voy. CARTON.*

HAUSSES, (*Fonderie en caractère.*) sont deux petites pièces qui s'ajoutent au moule à fondre les caractères d'imprimerie. Elles se posent entre le jet & les longues pièces du moule, & servent à prolonger la longueur du blanc pour faire les lettres plus hautes en papier qu'elles ne seroient sans cela. Les caractères sont fixés à dix lignes & demie géométriques de hauteur; mais il arrive que des imprimeurs, sans avoir égard aux ordonnances, veulent leurs caractères plus hauts ou plus bas; & c'est par le moyen de ces *hausse*s plus ou moins épaisses, qu'on fait servir un même moule à fondre ces caractères plus ou moins hauts. *Voyez MOULE, JET, LONGUES PIÈCES.*

HAUSSE, (*Lutherie.*) c'est un petit morceau de bois placé sous l'archet de la viole, du violon, &c.

\* HAUSSES, chez les *Rubaniers*, se dit de petits morceaux de bois qui se placent ordinairement sur les potenceaux; ces *hausse*s portent des broches de fer pour porter elles-mêmes de petits roquetins lorsqu'il en faut pour les ouvrages que l'on veut faire.

\* HAUSSES, (*terme de manufacture en soie.*) il y en a de deux sortes; la *hausse de carette*, & la *hausse du cassin*. *Voyez CARETTE & CASSIN.* La première se dit de petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit, afin que les lisses soient toujours à fleur de la chaîne. La seconde se dit des traverses de bois qu'on met au brancard du cassin pour l'élever quand les semples sont trop longs. *Voyez LISSES, SEMPLES & SOIE.*

HAUSSE, adj. en terme de *Blason*; se dit du chevron & de la fasce, quand ils sont plus hauts que leur situation ordinaire. *Voyez CHEVRON, FASCE, &c.*

Rostaing en Forez, d'Azur à une roue d'or & une fasce *haussée* de même.

HAUSSECOL, f. m. (*Art milit.*) c'est un diminutif ou un reste des armes défensives que les officiers de l'infanterie étoient autrefois obligés de porter lorsqu'ils étoient de service, ou que leur troupe étoit de garde. Le *haussecol* n'est plus qu'un morceau de cuivre que l'on porte au cou, qui

est arrondi d'un côté, & qui a de l'autre une échancrure pour pouvoir embrasser la partie extérieure du cou. Le *hauffecol* est doré pour les officiers de l'infanterie française, & il est argenté pour les officiers Suisses.

Les majors & les aides-majors des régimens ne portent point le *hauffecol*. La raison en est vraisemblablement de ce que ces officiers étant obligés d'être à cheval pour faire manœuvrer leurs troupes dans les batailles, ils n'étoient point armés comme le reste des officiers de l'infanterie; c'est pourquoi lorsque le *hauffecol* a été conservé comme un reste des anciennes armes défensives, les majors & les aides-majors ne se sont point trouvés dans le cas de porter le reste ou le symbole de ces armes, qui n'étoient point à leur usage.

On appelle ordinairement *officiers à hauffecol*, les officiers qui ont droit de le porter, comme les colonels, les capitaines, lieutenans, sous-lieutenans & enseignes, lorsqu'il y en a. On les distingue par-là des bas officiers ou des sergens, caporaux, &c. qui ne sont pas brevetés du roi. (Q)

HAUSSEPIED, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

HAUSSEPIED, (*Chasse.*) est aussi une espece de piege ou de lac coulant, dont voici la description. On prepare deux pieux de bois à crochet longs de quatre à cinq piés pointus par les bouts d'en-bas pour être enfoncés en terre; deux bâtons gros comme le pouce qui soient droits & bien unis, & de longueur convenable pour servir de traverses aux deux pieux à crochet; un petit morceau de bois plat coché par le milieu, pour être attaché à un endroit d'une corde qu'on attache au haut d'un baliveau qui fait agir le ressort, & qui sert de défense; il faut de plus quatre ou cinq bâtons gros comme le pouce, longs de cinq à six piés, suivant que le juge à propos celui qui tend, pour servir de marchette; on les éguisera par les bouts d'en-bas; ils doivent être égaux en longueur; on prend les lous avec ce piege. *Voyez la nouvelle maison rustique, tome II, quatrième partie, livre II, chap. ix, page 709.*

HAUSSEMENT ou ÉLEVATION, s.

m. (*Hydr.*) dans l'opération du nivellement on appelle *hauffement*, la partie du terrain où le niveau s'éleve en sortant d'une gorge ou d'un fond. Ce *hauffement* se marque dans une table particuliere d'un côté avec les baiffemens du terrain de l'autre. *Voyez NIVELLER.* (K)

HAUSSER, verbe act. *rendre plus élevé*; c'est en terme de commerce, augmenter le prix d'une chose, en offrir plus qu'un autre, y mettre de la hausse. *Voyez HAUSSE.*

HAUSSER un vaisseau, (*Marine.*) en terme de mer, signifie approcher un vaisseau que l'on voit de loin; enforte que l'on puisse mieux reconnoître sa fabrique, & quel il est. (R)

HAUSSER, en terme d'Orfèvre en grosserie; c'est élargir une piece d'orfèvrerie, en lui donnant de la profondeur. *Hauffer* un plat, une assiette, &c. c'est étendre la matiere du centre à sa circonférence pour faire les bouges ou les marlies d'égalé épaisseur que le fond. *Voyez BOUGES & MARLIES.*

HAUSSIÈRE, (*Marine.*) voyez HANSIÈRE.

HAUT, adj. (*Grammaire.*) terme relatif qui se dit d'un corps considéré selon sa troisième dimension ou son élévation au dessus de l'horizon ou rez-de-chauffée. *Voyez HAUTEUR.*

Le pic de Ténériffe passe pour la plus haute montagne du monde. La grande pyramide d'Égypte avoit sept cents soixante & dix toises trois quarts de hauteur. La tour de S. Paul, avant que le feu l'eût consumée en 1086, avoit cinq cents vingt piés de haut, sans y comprendre un globe de cuivre sur lequel étoit une croix qui portoit quinze piés & demi de haut. Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont que deux cents douze piés de haut. *Voyez HAUTEUR.* HAUT, signifie aussi élevé en pouvoir & en dignité. *Voyez TITRE & QUALITÉ.*

Dieu est souvent qualifié dans l'écriture, *le très-haut.*

On dit sur la terre: *haut & puissant seigneur.*

On donne aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, le titre de *Hautes Puissances.* *Voyez ETATS.*

On dit en Angleterre: la chambre *haute* du parlement. *Voyez PARLEMENT.*

**HAUT**, en musique, signifie la même chose qu'*aigu*; & ce terme est opposé à *bas* ou *grave*. C'est ainsi qu'on dira qu'il faut chanter plus *haut*; qu'un tel instrument est monté trop *haut*. Voyez **AIGU**, **SON**.

*Haut*, se dit encore des parties de la musique qui se subdivisent, pour exprimer la plus élevée, la plus aiguë: *haute-contre*, *haute-taille*. Voyez ces mots.

**HAUT**, en termes de blason, se dit de l'épée droite.

**HAUT**, (*Marine*.) mettre les mâts de hune *hauts*; c'est les relever & mettre en place.

**HAUT**, (*Commerce*.) se dit en termes de banque, du change de l'argent, quand il est plus fort qu'on n'a coutume de le payer. Voyez **CHANGE**. (G)

**HAUT** est encore en usage dans le commerce, pour signifier, soit la valeur extraordinaire des espèces, soit la cherté excessive des vivres. Jamais les monnoies en France n'ont été si *hautes* qu'en 1720. Le blé a été fort *haut* en 1741. (G)

**HAUT**; on dit en *Fauconnerie*, voler *haut* & *gras*.

**HAUT A HAUT**, (*Vénèrie*.) cri qui appelle les chiens & les fait venir à foi ou son camarade, & lui fait revoir de son cerf pendant un défaut.

**HAUT & HAUTE**, (*Géog.*) ce mot en géographie s'emploie par opposition à celui de *bas*, pour rendre le *superior* des Latins opposé de même à *inferior*, afin de diviser un pays plus commodément; il se dit le plus ordinairement du cours des rivières, dont le *haut* est toujours le plus près de la source. C'est ainsi que la *haute-Saxe* se distingue de la *basse-Saxe*, selon le cours de l'Elbe; souvent aussi il s'entend du voisinage des montagnes, comme la *haute-Hongrie*, parce qu'elle est entre le mont *Crapack* & le *Danube*; le *haut-Languedoc*, parce qu'il est plus du côté des *Pyrénées*; la *haute-Egypte* a quantité de montagnes, & la *basse-Egypte* n'en a point. Ce mot de *haut* ou *haute* sert donc à la division de plusieurs provinces, dans leurs articles particuliers; outre cela, il est joint inséparablement à plusieurs autres noms, & devient ainsi le nom propre de plusieurs lieux. (D. J.)

**HAUTAIN**, adj. (*Gramm.*) est le superlatif de *haut* & d'*altier*; ce mot ne se dit que de l'espèce humaine. On peut dire en vers:

*Un coursier plein de feu levant sa tête altière.*

*J'aime mieux ces forêts altières  
Que ces jardins plantés par l'art.*

mais on ne peut pas dire, forêt *hautaine*; tête *hautaine* d'un coursier. On a blâmé dans Malherbe, & il paroît que c'est à tort, ces vers à jamais célèbres:

*Et dans ces grands tombeaux où leurs ames  
hautaines*

*Font encore les vaines,  
Ils sont mangés des vers.*

On a prétendu que l'auteur a supposé mal-à-propos les ames dans ces sépulcres: mais on pouvoit se souvenir qu'il y avoit deux sortes d'ames chez les poètes anciens; l'une étoit l'entendement, & l'autre l'ombre légère, le simulacre du corps. Cette dernière restoit quelquefois dans les tombeaux, ou erroit autour d'eux. La théologie ancienne est toujours celle des poètes, parce que c'est celle de l'imagination. On a cru cette petite observation nécessaire.

*Hautain* est toujours pris en mauvaise part; c'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant: c'est le plus sûr moyen de se faire haïr, & le défaut dont on doit le plus soigneusement corriger les enfans. On peut être *haut* dans l'occasion avec bienséance. Un prince peut & doit rejeter avec une *hauteur* héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. Les hommes pardonnent quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parce qu'ils leur passent tout; mais les autres femmes ne leur pardonnent pas.

L'ame *haute* est l'ame grande, la *hautaine* est superbe. On peut avoir le cœur *haut*, avec beaucoup de modestie; on n'a point l'humeur *hautaine* sans un peu d'insolence. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'impérieux; ce sont des nuances qui se suivent; & ces nuances sont ce qui détruit les synonymes.

On a fait cet article le plus court qu'on a pu, par les mêmes raisons qu'on peut  
voir

voir au mot *HABILE* ; le lecteur sent combien il seroit aisé & ennuyeux de déclamer sur ces matieres.

*HAUT-ALLEMAND*, (*Grammaire.*) c'est le langage allemand le plus délicat & le plus poli, tel qu'on le parle en Misnie. Voyez *LANGUE & TEUTONIQUE*.

*HAUT-APPAREIL*, ou *TAILLE-HYPOGASTRIQUE*, (*Chirurgie.*) est une opération par laquelle on tire la pierre hors de la vessie, au moyen d'une incision faite à son fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au dessus de la symphyse des os pubis.

On est redevable de l'idée de cette opération à Pierre Franco, natif de Turiens en Provence, qui fixa son établissement à Orange, après avoir exercé la chirurgie avec distinction en Suisse, où il étoit pensionné des villes de Berne & de Lausanne. L'impossibilité de tirer une pierre du volume d'un œuf de poule à un enfant de deux ans, après de vains efforts, les grandes douleurs du malade, les vives instances des parens, & un sentiment d'amour-propre, ne voulant pas, dit l'auteur, qu'il lui fût reproché de n'avoir su tirer la pierre; tous ces motifs le déterminèrent à faire une incision au dessus de l'os pubis, sur la pierre même qu'il soulevoit avec les doigts d'une main, introduits dans l'anus, pendant qu'un aide l'assujettissoit par une compression à la partie inférieure du bas-ventre. La pierre fut tirée, & le malade guérit. Cette observation a été publiée dans la *chirurgie* de l'auteur, *Lyon*, 1561.

Tous ceux qui ont écrit depuis sur l'opération de la taille en *haut-appareil*, l'ont blâmé sans réserve du conseil qu'il donne de ne pas suivre son exemple. Avec un peu de réflexion, on auroit trouvé dans cet avis & dans ses motifs le fondement du plus grand éloge. Ce trait est le triomphe de l'amour de l'humanité sur l'amour-propre, & la preuve d'un esprit mûr qui fait juger des choses avec discernement; rien en effet n'auroit été plus pardonnable à l'auteur que de concevoir de son opération & du succès qu'elle a eu, l'opinion avantageuse qu'en ont pris ceux qui en ont parlé après lui; mais il n'y avoit aucun exemple d'une semblable opération; & l'auteur, en publiant celui-ci, loin d'en tirer aucun avantage

*Tome XVII.*

personnel, se blâme de l'avoir entreprise par un principe de vanité; ce qui, suivant ses propres expressions, étoit à lui grande folie. Les accidens mirent l'enfant en danger, puisq' Franco dit en termes formels que le patient fut guéri, nonobstant qu'il en fût bien malade. D'après ces considérations, comment sur un seul fait, l'auteur, judicieux comme il est, se seroit-il cru autorisé à établir une méthode particulière de taille au dessus de l'os pubis? le cas allégué, unique dans son espèce, ne pouvoit être regardé que comme une chose extraordinaire; & cela est d'autant plus vrai, qu'aucun des partisans de la taille du *haut-appareil* n'a observé les mêmes circonstances. Dans le fait, Franco n'a pas pratiqué la méthode connue actuellement sous le nom de *taille au haut-appareil*. Les lithotomistes m'entendront, lorsque je dirai qu'il a simplement fait la *taille hypogastrique* au petit appareil.

Roussel, médecin françois, publia en 1591, son *Traité sur l'opération césarienne*; il s'y déclare partisan de la taille au *haut-appareil*, qu'il n'a jamais pratiquée ni vu pratiquer. Aussi ne parle-t-il qu'incidemment de cette maniere de tailler. Son objet est de prouver qu'elle doit avoir des avantages sur les méthodes de Celse & de Mariannes qui se pratiquent au périnée. Le parallèle qu'il fait de ces deux opérations avec le *haut-appareil*, lui promettant des succès pour la *taille hypogastrique*; il en conclut que l'opération césarienne est praticable, à plus forte raison, puisque suivant son idée elle ne peut pas être sujette aux mêmes inconvéniens que l'incision de la vessie. Je n'ai pas trouvé d'ailleurs dans Roussel aucun des détails que les auteurs postérieurs disent donner d'après lui sur la théorie de cette opération & la méthode de la pratiquer.

C'est à M. Douglafs, chirurgien écossois, membre de la société royale de Londres, & lithotomiste de l'hôpital de Westminster, qu'on doit le renouvellement ou plutôt la théorie fondamentale de la pratique de cette opération. Il n'y a aucun exemple sur ce point de chirurgie entre Franco, avant 1560, & M. Douglafs en 1719. M. Cheselden a depuis pratiqué la

P.

taille au *haut-appareil*, ainsi que MM. Paul, Macgill, & Thornhill. M. Pibrac, chevalier de l'ordre de S. Michel, membre de l'académie royale de chirurgie, & chirurgien major de l'école royale militaire, a perfectionné cette opération, & l'a faite à Paris en 1726, avec le plus grand succès. En 1727, M. Morand tailla par cette méthode un officier invalide âgé de soixante-huit ans; & M. Berrier a fait deux fois cette opération à S. Germain-en-Laye.

La taille au *haut-appareil* est essentiellement fondée sur deux principes également vrais: 1°. qu'on peut ouvrir la vessie sans ouvrir le péritoine; 2°. que les blessures de la vessie ne sont pas nécessairement mortelles. Voyez le traité de M. Morand sur le *haut-appareil*.

Pour pratiquer cette opération, le malade restera couché dans son lit; on injecte la vessie avec de l'eau tiède (voyez INJECTION) pour lui faire faire une éminence au dessus de l'os pubis. Aussi-tôt on fait immédiatement au dessus du pénis une incision longitudinale qui commence à un travers de doigt au dessus de l'os pubis, & qui s'étend de quatre ou cinq travers de doigt du côté de l'ombilic. Cette première incision n'intéresse que la peau & la graisse, & découvre la ligne blanche.

Une seconde incision qui commencera supérieurement un peu au dessous de la partie la plus éminente de la vessie, coupe la ligne blanche, & découvre la partie antérieure & supérieure de la vessie, dans laquelle l'opérateur plongera obliquement un bistouri droit, dont le dos doit être tourné du côté de l'ombilic, & le tranchant du côté de la symphyse des os pubis. Cette ponction étant faite avec la main droite qui tient le bistouri dans la vessie, l'opérateur doit couler le doigt index gauche le long du dos du bistouri, entrer dans la vessie, & recourber ce doigt sous l'angle supérieur de la plaie de la vessie, pour la soutenir du côté de l'ombilic, pendant qu'avec le bistouri il alonge autant qu'il est nécessaire l'incision vers le cou, sous la voûte que font les os pubis.

L'opérateur retire le bistouri; & continuant de soutenir la partie supérieure de la vessie avec le doigt index de la main gau-

che, il introduit le pouce & l'index de la main droite, s'ils suffisent pour tirer la pierre, ou il la saisira avec des tenettes convenables pour en faire l'extraction.

Les partisans de cette opération répondent assez avantageusement à la plupart des objections qu'on leur fait. On dit 1°. qu'il est très-difficile d'injecter la vessie au point nécessaire, pour lui faire faire éminence au dessus des os pubis, sans exciter des douleurs insoutenables, & que les malades par leurs cris & par l'action de toutes les forces qui servent à l'expulsion de l'urine, font sortir l'injection; 2°. que le peu de capacité naturelle ou accidentelle de la vessie, rendra cette injection absolument impraticable; 3°. que dans cette opération l'ouverture n'est pas placée aussi favorablement que dans les autres méthodes pour procurer, quand la vessie est malade, l'écoulement de la suppuration; 4°. qu'il est extrêmement difficile de tirer les fragmens d'une pierre qui s'écrase; & que les injections ni l'urine ne pourront entraîner les graviers qui resteront dans le fond de la vessie, où ils feront le germe de nouvelles pierres.

Ce dernier inconvénient m'a paru sans réponse solide. M. Douglafs trouve l'objection plausible; il se contente de dire qu'elle est détruite par l'expérience: il ne manque que la vérité à cette assertion.

Quels que soient les inconvéniens généraux de la taille au *haut-appareil*, il peut se rencontrer des circonstances avantageuses pour cette opération; 1°. si la vessie est naturellement grande, & qu'elle n'ait pas encore assez souffert pour jeter le malade dans ces fréquentes envies d'uriner qui accompagnent presque toujours les grosses pierres; l'injection est praticable, & la vessie faisant tumeur au dessus du pubis, peut être ouverte sans peine & sans danger, parce qu'il n'y a point de vaisseaux à craindre en faisant l'incision, & parce que l'expansion du péritoine qui recouvre la vessie est soulevée du côté de l'ombilic. D'ailleurs on peut bien, avant l'opération, habituer la vessie à une dilatation suffisante, par des injections préparatoires graduées. On évitera la douleur d'une extension forcée, en injectant pour l'opération, après l'incision des végumens & de la ligne blan-

te ; suivant la méthode de M. Pibrac. Dans l'opération faite à Saint-Germain par M. Berrier le 10 décembre 1727, on s'aperçut, après l'incision des parties contonantes, que la vessie ne contenoit pas assez de fluide ; la sonde portée dans la vessie servit de guide par son extrémité ; on ouvrit ce viscere, & l'opération réussit ; la plaie ayant été cicatrisée au bout de trente jours. Dans une seconde opération pratiquée par le même chirurgien le 26 septembre 1728, sur un sujet de treize à quatorze ans, l'injection fut faite après l'incision avec tout le fruit qu'on en attendoit ; on tira une pierre murale de la grosseur d'un petit œuf de poule ; la plaie fut cicatrisée le dix-huitième jour & la cure ne fut traversée par aucun accident. On peut conclure de tout ceci, que lorsque la vessie est dilatable, qu'elle n'a aucune maladie particuliere à sa substance, & que la pierre a assez de consistance pour ne pas se mettre en morceaux ; le *haut-appareil* est une excellente méthode qu'il ne faut pas rejeter de la pratique par les raisons suivantes. 1<sup>o</sup>. L'urethre & le cou de la vessie restent dans leur entier & ne souffrent en aucune maniere ; 2<sup>o</sup>. les prostatites ne sont ni attaquées ni meurtries, en quelque maniere que ce soit ; ce qui peut être la source des fistules qui suivent quelquefois les opérations faites au périnée ; 3<sup>o</sup>. la plaie de la vessie peut être promptement refermée, de même qu'une plaie simple, sur-tout si l'on fait en sorte qu'elle ne soit plus mouillée après l'opération ni par l'eau qu'on avoit injectée, ni par l'urine ; ce qui est très-facile en tenant une algalie dans la vessie par l'urethre : alors il ne restera que la plaie des tegumens qui sera bientôt guérie. (Y)

HAUT-BERG, voyez HAUBERT.

HAUT-BERGEON, v. AUBERGEON.

HAUT-BORD ; voyez VAISSEAU DE HAUT-BORD.

\* HAUTBOIS (*anciens*), instrument à vent (*Lutherie*). Nous distinguerons le *hautbois* en ancien & en moderne.

Il y a deux sortes de *hautbois* anciens : les uns qu'on appelloit *hautbois de Poitou* ; les autres simplement *hautbois* ; ils étoient à anches. On voit au dessus les huit pre-

miers trous disposés comme on les bouche pour avoir l'étendue des sons. Les trous neuf & dix servent seulement à donner de l'air aux sons, & à accourir le dessus, dont la patte va en s'élargissant depuis le neuvieme trou qui est double jusqu'au dixieme qui l'est aussi, & de-là jusqu'à l'extrémité de son instrument. C'est en bouchant ces derniers trous qu'on fait descendre l'instrument ; la taille de ces *hautbois* est d'une quinte plus basse que le dessus, sonnée à vuide ; mais elle n'a que sept trous qui se bouchent. De ces sept trous le septieme est caché sous la boîte ; cette boîte est criblée ; ces petites ouvertures donnent issue au vent, ornent l'instrument, & cachent le ressort d'une clef qui sert à boucher le trou correspondant à cette boîte ; la boîte est arrêtée par de petites branches ; le corps de la taille est applati dans toute cette capacité ; l'anche de la taille ne differe point de l'anche du dessus ; elle se ente sur un cuivret qu'on couvre d'un morceau de bois que les luthiers appellent *pi-rouette*, qui s'emboîte dans le haut de l'instrument ; le huitieme trou ne sert qu'à donner jour des deux côtés. Mais tous les trous sont faits en biais, en sorte qu'ils répondent au dedans de cet instrument en un autre endroit qu'au dehors ; ou pour parler plus juste, le trou & l'endroit auquel il répond, ne sont pas dans un même plan perpendiculaire à la longueur de l'instrument ; ils biaisent vers l'anche, c'est-à-dire en montant. Il arrive ainsi que les trous extérieurs étant proches, & les intérieurs éloignés, on peut facilement boucher & faire les intervalles ; la distance des trous n'est pas la même ; le quatrieme est aussi éloigné du troisieme, que le troisieme du premier, ou que le quatrieme du sixieme, & le septieme est presque aussi éloigné du sixieme, que le quatrieme du second ; cependant la différence des sons rendus est la même. Le dessus de *hautbois* a deux piés de long depuis l'endroit où l'anche s'adapte au corps, jusqu'à son extrémité, & neuf pouces un tiers depuis le neuvieme trou, jusqu'à la même extrémité. Il y a trois pouces & un tiers depuis le commencement du corps jusqu'au premier trou, qui est éloigné du second de treize lignes ; les autres

gardent à-peu-près le même intervalle. Il n'y a que le huitième qui soit éloigné du cinquième de vingt-deux lignes. La taille a deux piés quatre pouces & demi de long, y compris la pirouette qui est à deux pouces & cinq lignes. De l'extrémité de la pirouette au premier trou, il y a cinq pouces & sept lignes; du huitième trou jusqu'à la pirouette il y a un pié & trois quarts. Le premier trou est éloigné du second, le second du troisième, le quatrième du cinquième, & le cinquième du sixième, d'un pouce & un tiers; la distance du troisième au quatrième est double de celle-ci; celle du sixième au septième, & du septième au huitième, est de trois pouces & deux tiers. Quant à la basse, elle est si longue, qu'au lieu d'anche, elle a un canal recourbé au bout duquel est adaptée une anche. Cette basse a cinq piés depuis l'endroit où le canal tient au corps jusqu'au bout de l'instrument; onze trous dont les huit, neuf, dix & onze, sont cachés sous leurs boîtes; enforte qu'il y a dans cette capacité trois clés, sans compter la poche qui a aussi sa clé, qui bouche l'onzième trou. Quant à l'étendue de ces parties, le dessus, par exemple, fait la quinzième. Après avoir tiré de l'instrument autant de tons naturels qu'il y a de trous, en forçant le vent, on en obtient d'autres plus aigus. Il est inutile de s'étendre sur les *hautbois* de Poitou; ce sont les mêmes instrumens que nous venons de décrire, si on veut négliger quelque légère différence de facture.

**HAUTBOIS**, *instrument de musique à vent & à anche*, il est composé de quatre parties; la première & la plus étroite, reçoit l'anche. Cette partie s'assemble avec la suivante par le moyen d'une noix, & est percée de trois trous; la seconde, qui entre dans la noix de la troisième, est percée de cinq trous, & garnie de deux clés; la troisième, plus grosse que les autres, se termine par un pavillon ou entonnoir semblable à celui de la trompette ou du cor. Cette pièce est percée de deux trous, placés vis-à-vis l'un de l'autre; ces trous ne ferment jamais; le r distance à l'extrémité, détermine le ton de l'instrument.

Le *hautbois* est percé dans toute sa longueur comme les flûtes, avec cette diffé-

rence, que leur trou s'élargit de plus en plus du côté de la partie. Des deux clés qui ferment le septième & huitième trou, il n'y a que la petite qui soit tenue appliquée sur le septième trou par son ressort, comme la clé de la flûte traversière; l'autre clé qui est la grande, est toujours ouverte, & elle ne ferme comme celles du basson, que lorsque l'on appuie le doigt sur sa bascule. **VOYEZ CLÉS DES INSTRUMENS DE MUSIQUE.**

Pour jouer de cet instrument, il faut le tenir à-peu-près comme la flûte à bec, seulement plus élevé; par conséquent on aura la tête droite & les mains hautes, la gauche en haut, c'est-à-dire, vers l'anche, & la droite vers le bas ou vers la partie; on posera ensuite les doigts sur les trous en cette sorte; savoir le doigt indicateur de la main gauche sur le premier trou, le doigt *medius* sur le second, & l'annulaire ou quatrième de la même main, sur le troisième trou; ensuite on posera le doigt indicateur de la main droite sur le quatrième trou, le doigt du milieu sur le cinquième, & le doigt annulaire de cette main sur le sixième; l'auriculaire ou petit doigt de la main droite sert à toucher les clés quand il est nécessaire.

On placera ensuite l'anche entre les levres justement au milieu; on ne l'enfoncera dans la bouche que de l'épaisseur de deux ou trois lignes; enforte qu'il y ait environ une ligne & demie de distance depuis les levres jusqu'à la ligature de l'anche; on la placera de manière que l'on puisse la serrer plus ou moins selon le besoin, & on observera de ne la point toucher avec les dents.

On doit observer en jouant de cet instrument, de fortifier le vent à mesure que l'on monte, & de serrer en même temps les levres.

À l'égard des coups de langue, flattermens, battemens, &c. ils se font comme sur la flûte traversière. **VOYEZ l'article FLÛTE TRAVERSIERE.**

Quant à l'explication de la formation du son dans le *hautbois*, & autres instrumens à anche, **VOYEZ l'article TROMPETTE, jeu d'orgue.**

**HAUT-DESSUS**, f. m. (*Musiq.*) c'est,

quand les dessus chantans se subdivisent, la partie supérieure. Dans les parties instrumentales, on dit toujours *premier dessus* & *second dessus*; mais dans le vocal, on dit quelquefois *haut-dessus* & *bas-dessus*. (S)

**HAUT-GOUT**, (*Cuisine*.) c'est cette pointe que le cuisinier fait donner aux mets par le moyen des épices, fines herbes, jus de verjus, de citron, &c. Une chose qui mérite d'être remarquée, c'est que les habitans des pays chauds aiment beaucoup plus les alimens de *haut-goût*, que ceux des climats tempérés. C'est ainsi qu'en Amérique les femmes elles-mêmes mangent dans leurs ragoûts force piment, poivre, gingembre, &c. toutes choses dont une bouche françoise ne s'accommoderoit point du tout.

**HAUT-JUSTICIER**, s. m. (*Jurispr.*) c'est le seigneur qui a droit de haute-justice; il est le véritable seigneur du lieu, & le seul qui puisse régulièrement s'en dire seigneur purement & simplement; celui qui n'en a que la directe, ne peut se dire que seigneur de tel fief. Le *haut justicier* jouit des droits honorifiques après le patron; il a droit de chasser en personne dans toute l'étendue de sa justice; enfin il a tous les autres droits qui dépendent de la haute justice, tels que les déshérences, bâtardises, confiscations. *Voyez ci-après JUSTICE*. (A)

**HAUT-PALATINAT**, (*Géog.*) V. PALATINAT.

**HAUT-PENDU**, (*Marine*.) les matelots appellent ainsi un petit nuage qui occasionne un gros vent. (G)

**HAUT-RHIN** le cercle du, (*Géog.*) *Voyez RHIN*.

**HAUTE**, adj. (*terme de Blason*.) se dit d'une croix qui paroît longue, le croisillon ou sa traverse étant élevé.

Bignon de Blansy de l'Islebelle d'Adricourt, à Paris; d'azur à la croix haute d'argent, accolée d'un pampre de vigne de sinople, posée sur une terrasse de même & cantonnée de quatre flammes d'or. (G. D. L. T.)

**HAUTE-CONTRE**, (*Musique*.) *altus* ou *contra*; celle des parties de la musique qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes; par opposition à la *basse-contre*, qui est pour les plus graves ou les plus basses. *Voyez PARTIES*.

Dans les opéra italiens, cette partie qu'ils appellent *contr'alto*, est souvent chantée par des femmes; au lieu que les dessus les plus aigus sont plus communément chantés par des hommes destinés dès leur enfance à cet usage. (g)

**HAUTE-CONTRE de violon**, (*Musiq.*) c'est la même chose que la quinte de violon. *Voyez QUINTE DE VIOLON*.

**HAUTE-CONTRE de flûte à bec**, (*Musiq.*) instrument à vent, dont la forme & la tablature est en tout semblable à celle de la flûte à bec appelée *taille de rite*, à l'article **FLUTE A BEC**. Cet instrument qui a une quatorzième d'étendue sonne la quinte au-dessus de la taille de flûte, & l'unisson de l'octave des dessus & des par-dessus du clavier. *Voyez la table du rapport de l'étendue des instrumens*.

\* **HAUTESSE**, s. f. (*Hist. mod.*) titre d'honneur qu'on donne au grand seigneur. Nos rois l'ont reçu; mais il n'a guère été d'usage que sous la seconde race.

**HAUTE FUTAIE**, *Voyez FORÊT & FUTAIE*.

**HAUTE-JUSTICE**, (*Jurisprudence*.) *voyez ci-après JUSTICE*.

**HAUTE-LISSE & BASSE-LISSE**. *Voyez l'article TAPISSERIE*.

\* **HAUTE-LISSIER**, s. m. (*Manuf.*) ouvrier qui travaille à la tapisserie appelée *de haute-lisse*; on donne le même nom au marchand qui la vend.

**HAUTE-MARÉE**, ou **HAUTE-MER**, (*Marine*.) c'est le plus grand accroissement de la marée, & le temps où elle monte le plus haut. La pleine mer ou la *haute-mer* arrive deux fois le jour, de douze heures en douze heures; mais les jours de la nouvelle & de la pleine lune elle monte plus haut que les autres jours; & les jours des solstices & des équinoxes elle monte encore davantage. (Q)

**HAUTE-PAYE**, (*Art militaire*.) solde plus forte que l'ordinaire. *Voyez PAYE*.

**HAUTES-PUISSANCES**, (*Hist. mod.*) titre donné par toutes les cours de l'Europe aux Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appelle en s'adressant à eux, *Hauts & puissants Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *leurs Hautes-Puissances*.

**HAUTE-RIVE**, *Alta-Ripa*, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, sur l'Ariege, à quatre lieues S. de Toulouse. *Long.* 19, 10; *lat.* 43, 25. (*D. J.*)

**HAUTE-SOMME**, f. f. (*Marine.*) c'est la dépense que l'on fait pour la réussite & l'avantage de l'entreprise projetée, & dans laquelle tous les intéressés entrent. Ordinairement le maître en fournit un tiers, & les marchands le surplus; mais on ne comprend pas dans cet article la dépense faite tant pour le corps du navire, la solde des équipages, que pour les vivres nécessaires. (*Z*)

**HAUTE-TAILLE**, *tenor*, (*Musique.*) est cette partie de la musique qu'on appelle simplement *taille*. On peut concevoir la partie de la taille comme subdivisée en deux autres; savoir la basse taille ou le concordant, & la haute taille. Voyez **PARTIES.** (*S*)

**HAUTES-VOILES**, (*Marine.*) ce sont les huniers & les perroquets.

**HAUTEUR**, f. f. (*Géom.*) se dit en général de l'élevation d'un corps au dessus de la surface de la terre, ou au dessus d'un plan quelconque.

C'est dans ce sens qu'on dit qu'un oiseau vole à une grande hauteur, & que les nuées sont à une grande hauteur.

**HAUTEUR**, se dit aussi de la dimension d'un corps, estimée dans un sens perpendiculaire à la surface de la terre. C'est dans ce sens, qu'on dit qu'un mur a beaucoup de hauteur.

**HAUTEUR.** La hauteur d'une figure en *Géométrie*, est la distance de son sommet à sa base, ou la longueur d'une perpendiculaire abaissée du sommet sur la base. Voyez **FIGURE**, **BASE** & **SOMMET**.

Ainsi *KL* (*Planche I, Géom. fig. 29.*) étant prise pour la base d'un triangle rectangle *KLM*, la perpendiculaire *KM* sera la hauteur de ce triangle.

Des triangles qui ont des bases & des hauteurs égales, sont égaux en surface; & les parallélogrammes sont doubles des triangles de même base & de même hauteur. Voyez **TRIANGLE**, **PARALLÉLOGRAMME**, &c.

*Hauteur*, en optique, se dit ordinairement de l'angle compris entre une ligne

tirée par le centre de l'œil parallèlement à l'horizon, & un rayon visuel qui vient de l'objet à l'œil.

Si par les deux extrémités *ST*, d'un objet, (*Pl. d'Opt. fig. 23.*) on tire deux parallèles *TV*, & *SQ*, l'angle *TVS*, intercepté entre un rayon qui passe par le sommet *S*, & qui en termine l'ombre en *V*, est appelé par quelques auteurs la hauteur du lumineux.

Il y a trois moyens de mesurer les hauteurs; on peut le faire géométriquement, trigonométriquement, & par l'optique. Le premier moyen est un peu indirect, & demande peu d'appât; le second se fait avec le secours d'instrumens destinés à cet usage, & le troisième par les ombres.

Les instrumens dont on fait principalement usage pour mesurer les hauteurs, sont le quart de cercle, le graphometre, &c. Voyez-en les descriptions ou les applications à leurs articles respectifs, **QUART DE CERCLE**, **GRAPHOMETRE**, &c.

Prendre des hauteurs accessibles. Pour mesurer géométriquement une hauteur accessible, supposons qu'il s'agisse de trouver la hauteur *AB*, (*Pl. Géom. fig. 88.*) plantez un piquet *DE* perpendiculairement à la surface de la terre, assez long pour monter à la hauteur de l'œil; étendez vous ensuite par terre, les piés contre le piquet; si les points *EB*, se trouvent dans la même ligne droite avec l'œil *C*; la longueur *CA* est égale à la hauteur *AB*; si quelq'autre point plus bas, comme *F*, se trouve dans la même ligne que le point *E*, & l'œil, approchez le piquet de l'objet: au contraire, si la ligne menée de l'œil par le point *E*, rencontre quelque point au dessus de la hauteur cherchée, il faut éloigner le piquet jusqu'à ce que la ligne *CE* rase le vrai point que l'on demande. Alors mesurant la distance de l'œil *C* au pié de l'objet *A*, on a la véritable hauteur cherchée, puisque  $CA = AB$ .

Ou bien opérez de la manière suivante. A la distance de trente ou quarante piés, ou même plus, plantez un piquet *DE* (*fig. 89.*) & à la distance de ce piquet au point *C*, plantez-en un autre plus court, de manière que l'œil étant en *F*, les points

*EB*, puissent être dans la même ligne droite avec *F*; mesurez la distance entre les deux piquets *GF*, & la distance entre le plus court piquet & l'objet *HF*, de même que la différence des hauteurs des piquets *GE*, aux lignes *GF*, *GE*, *HF*; cherchez une quatrième proportionnelle *BH*, ajoutez-y la hauteur du plus court piquet *FC*, la somme est la hauteur cherchée *AB*.

Mesurer une hauteur accessible trigonométriquement. Supposons qu'il s'agisse de trouver la hauteur *AB*, (*Pl. Trigon. fig. 23.*) choisissez une station en *E*, & avec un quart de cercle, un graphometre, ou un autre instrument gradué & disposé d'une manière convenable, déterminez la quantité de l'angle de hauteur *ADC*. *V. ANGLE.*

Mesurer la plus petite distance du point de station à l'objet, savoir *DC*; qui est par conséquent perpendiculaire à *AC*. *Voyez DISTANCE.*

Maintenant *C* étant un angle droit, il est aisé de trouver la ligne *AC*, puisque dans le triangle *ACD*, nous avons les deux angles *CD*; & un côté *CD* opposé à l'un de ces angles; pour trouver le côté opposé à l'autre angle, l'on fera cette proportion: le sinus de l'angle *A* est au côté donné *DC*, opposé à cet angle, comme le sinus de l'autre angle *D* est au côté cherché *CA*. *Voyez TRIANGLE.*

A ce côté ainsi déterminé, ajoutez *BC*, la somme est la hauteur perpendiculaire demandée.

L'opération se fait plus commodément par les logarithmes. *Voyez LOGARITHME.*

Si l'on commet quelque erreur, en prenant la quantité de l'angle *A*, (*fig. 24.*) la véritable hauteur *BD* sera à la fautive *BC*, comme la tangente de l'angle véritable *DAB*, est à la tangente de l'angle erroné *CAB*.

Ainsi les erreurs de cette nature seront plus considérables dans une grande hauteur que dans une moindre.

Il suit aussi que l'erreur est plus grande, quand l'angle est plus petit que lorsqu'il est plus grand. Pour éviter ces inconvénients, il faut choisir une station à une distance moyenne, de manière que l'angle de hauteur *DEB*, soit à-peu-près la moitié d'un angle droit.

Pour mesurer une hauteur accessible avec le secours de l'optique; & par l'ombre du corps, *voyez OMBRE.*

Mesurer une hauteur accessible par le carré géométrique. Supposons que l'on demande de trouver la hauteur *AB*, (*Pl. géom. fig. 60.*) choisissant une station à volonté en *D*, & mesurant sa distance à l'objet *DB*, faites tourner le carré çà & là, jusqu'à ce que vous apperceviez par les pinules le haut de la tour *A*; alors si le fil coupe l'ombre droite, dites: la partie de l'ombre droite coupée est au côté du carré, comme la distance de la station *DB*, est à la partie de la hauteur *AE*. Si le fil coupe l'ombre versée, dites: le côté du carré est à la partie de l'ombre versée coupée, comme la distance de la station *DB*, est à la partie de la hauteur *AE*.

Ainsi ayant trouvé *AE*, dans l'un & l'autre cas, par la règle de trois, si l'on y ajoute la partie de la hauteur *BE*, cette somme est la hauteur que l'on demande.

Mesurer géométriquement une hauteur inaccessible. Supposons que *AB*, (*fig. 89.*) soit une hauteur inaccessible, telle qu'on ne puisse pas appliquer une mesure jusqu'à son pied; trouvez la distance *CA*, ou *FH*, ainsi qu'on l'a enseigné à l'article *DISTANCE*, & procédez dans tout le reste, comme l'on a fait par rapport aux distances accessibles.

Mesurer trigonométriquement une hauteur inaccessible. Choisissez deux stations *G*, *E*, (*Pl. trigon. fig. 25.*) qui soient dans la même ligne droite que la hauteur *AB*, cherchée; & à une distance *DF*, l'une de l'autre, telle que l'angle *FAD* ne soit point trop petit, ni l'autre station *G* trop près de l'objet *AB*, prenez avec un instrument convenable la quantité des angles *ADC*, *AFC*, & *CFB*. *V. ANGLE*; mesurez aussi l'intervalle *FD*.

Alors dans le triangle *AFD*, on a l'angle *D* donné par l'observation, & l'angle *AFD*, en soustrayant l'angle observé *AFC*, de la somme de deux angles droits; & par conséquent le troisième angle *DAF*, en soustrayant les deux autres de la valeur de deux angles droits; on a aussi le côté *FD*, d'où l'on détermine le côté *AF*, par la règle exposée ci-dessus, lorsqu'il étoit question du problème des hauteurs accessi-

bles. De plus, dans le triangle  $ACF$ , ayant un angle droit  $C$ , un angle  $F$  observé, & un côté  $AF$ , on trouvera par la même règle le côté  $AC$ , & l'autre côté  $CF$ . Enfin, dans le triangle  $FCB$ , ayant un angle droit  $C$ , l'angle observé  $CFB$ , & un côté  $CF$ ; la même règle fera découvrir l'autre côté  $CB$ .

C'est pourquoi ajoutant  $AC$ , &  $CB$ , la somme est la hauteur cherchée  $AB$ .

Trouver une hauteur inaccessible par le moyen de l'ombre ou du carré géométrique. Choisissez deux stations en  $DH$ , (*Pl. géom. fig. 90.*) & trouvez la distance  $DH$  ou  $CG$ , observez quelle partie de l'ombre droite ou versée est coupée par le fil.

Si les ombres droites sont coupées dans les deux stations, dites : la différence des ombres droites dans les deux stations est au côté du carré, comme la distance des stations  $CG$  est à la hauteur  $EA$ . Si le fil coupe l'ombre versée aux deux stations, dites : la différence des ombres versées marquées aux deux stations est à la plus petite ombre versée, comme la distance des stations  $CG$  est à l'intervalle  $GE$ ; cela étant connu, on trouve aussi la hauteur  $EB$ , par le moyen de l'ombre versée en  $G$ , comme dans le problème pour les hauteurs accessibles. Enfin, si le fil dans la première station  $G$ , coupe les ombres droites, & que dans la dernière, il coupe les ombres versées, dites : comme la différence du produit de l'ombre droite par l'ombre versée soustraite du carré du côté du carré géométrique, est au produit du côté de ce carré par l'ombre versée; ainsi la distance des stations  $GC$ , est à la hauteur cherchée  $AE$ .

Etant donnée la plus grande distance à laquelle un objet peut être vu, trouver sa hauteur. Supposons la distance  $DB$ , (*Pl. géograph. fig. 9.*) réduisez-la en degrés; par ce moyen vous aurez la quantité de l'angle  $C$ ; de la sécante de cet angle ôtez le sinus total  $BC$ , le reste sera  $AB$  en parties, dont  $BC$ , en contient 1000000; dites ensuite : 1000000 est à la valeur de  $AB$ , en mêmes parties, comme le demi-diamètre de la terre  $BC$  19695539 est à la valeur de la hauteur  $AB$ , en piés de Paris.

Supposons, par exemple, que l'on demande la hauteur d'une tour  $AB$ , dont le

sommet est visible à la distance de cinq milles; alors  $DCB$ , sera de  $20'$ . Si l'on soustrait le sinus total 1000000 de la sécante 10000168 de cet angle, le reste  $AB$ , est 168, que l'on trouvera de 331 piés de Paris.

La hauteur de l'œil dans la perspective, est une ligne droite qui tombe de l'œil perpendiculairement au plan géométral.

La hauteur d'une étoile ou d'un autre point, est proprement un arc d'un cercle vertical, intercepté entre ce point & l'horizon. Voyez VERTICAL. De-là vient :

Hauteur méridienne; le méridien étant au cercle vertical, une hauteur méridienne, c'est-à-dire la hauteur d'un point dans le méridien, est un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horizon. Voyez MÉRIDIEIN.

Pour observer la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, ou de tout autre phénomène, par le moyen du quart de cercle. Voyez MÉRIDIEIN.

Pour observer une hauteur méridienne avec un gnomon. Voyez GNOMON.

Vous pourrez aussi trouver la hauteur du soleil sans le secours du quart de cercle ou de tout autre instrument semblable, en élevant perpendiculairement au point  $C$ , par exemple, un style ou un fil d'archal (*Pl. astron. fig. 62.*) & en décrivant du centre  $C$  l'arc  $AF$ , quatrième partie d'une circonférence, faites  $CE$  égale à la hauteur du style, & par  $E$  tirez  $ED$ , parallèle à  $CA$ , que vous ferez égale à la longueur de l'ombre; si vous mettez ensuite une règle de  $C$  en  $D$ , elle coupera le quart de cercle en  $B$ ; &  $BA$  est l'arc de la hauteur du soleil.

HAUTEUR des eaux, (*Hydraul.*) voyez ÉLÉVATION. (*K*)

HAUTEUR en mer, (*Astron.*) se dit ordinairement de la hauteur méridienne du soleil, que l'on observe pour déterminer la latitude du lieu. On la prenoit autrefois avec l'arbalestrille, le bâton de Jacob, le marteau; on ne se sert plus aujourd'hui que de l'octant de Hadley ou quartier de réflexion.

La hauteur d'un astre observé hors du méridien, soit en mer, soit à terre, sert à trouver l'heure qu'il est, & les anciens astronomes n'avoient point d'autre moyen.

La résolution du triangle  $PZS$ , fig. 19, *pl. d'Astron.* dans le *Suppl. des planches* qui sert à trouver l'arc semi-diurne, sert également dans le cas où le soleil a une *hauteur* quelconque. Si, par exemple, on a observé la *hauteur* du bord supérieur du soleil, qu'on en ait ôté la réfraction moins la parallaxe & le demi-diamètre du soleil, & qu'on ait enfin trouvé que le soleil a 30<sup>d</sup> de *hauteur* vraie, sa distance au zénith  $ZS$ , fig. 25, est nécessairement alors de 60<sup>d</sup>. On résout le triangle  $PZS$ , en employant  $ZS$  de 60<sup>d</sup>. Le côté  $PZ$  est toujours le complément de la *hauteur* du pôle, & le côté  $PS$  est la distance du soleil au pôle boréal du monde; c'est-à-dire, la somme de 90<sup>d</sup> & de la déclinaison du soleil, si elle est australe; la différence entre 90<sup>d</sup> & la déclinaison du soleil, si elle est boréale; l'angle  $P$ , que l'on trouve en résolvant le triangle  $PZS$ , étant converti en temps à raison de 15<sup>d</sup> par heure, donne l'heure qu'il est, si c'est après midi, sans aucun autre ascension. Si c'est le matin, cet angle  $P$  donne ce qu'il s'en faut pour aller à midi; ou bien l'on prend le supplément de l'angle  $P$  à 180<sup>d</sup> qui, converti en temps, donne l'heure qu'il est pour le matin, c'est-à-dire l'heure comptée depuis minuit.

Si c'est une étoile dont on ait observé la *hauteur*, on résoudra de même le triangle  $PZS$  pour trouver l'angle  $P$ ; mais on n'aura que sa distance au méridien, on sera obligé de calculer par ce moment l'ascension droite de l'étoile, & celle du soleil qu'on retranchera de celle de l'étoile; ayant trouvé leur différence, on en ôtera l'angle horaire trouvé, si l'étoile est à l'orient du méridien, & on l'ajoutera si c'est à l'occident; la différence ou la somme, convertie en temps à raison de 15<sup>d</sup> par heure, donnera l'heure vraie, en comptant depuis midi jusqu'à 24 heures, ainsi que les astronomes ont coutume de compter les heures astronomiques.

Les astronomes font très-souvent usage du problème inverse qui consiste à trouver la *hauteur* d'un astre pour une heure donnée, au lieu de trouver l'heure par le moyen de la *hauteur*. Il ne s'agit alors que de résoudre le même triangle, dans lequel on connoît deux côtés  $PZ$  &  $PS$ , avec

l'angle horaire  $P$ , & de trouver le côté  $ZS$ , complément de la *hauteur* de l'astre. Ce problème est d'un usage fréquent pour le calcul des éclipses, pour la construction des cadrans solaires, pour la construction des tables de réfraction, &c. (*M. DE LA LANDE.*)

**HAUTEURS correspondantes, (Astron.)**  
L'opération la plus ordinaire de toute l'astronomie, consiste à chercher l'heure du passage d'un astre par le méridien, soit pour trouver l'heure qu'il est, soit pour déterminer les différences d'ascensions droites entre deux astres. La méthode la plus exacte pour y parvenir, consiste à observer des *hauteurs* correspondantes. On fait que tous les astres décrivent par le mouvement diurne des cercles parallèles à l'équateur, dont les deux parties à droite & à gauche sont semblables; ainsi les astres sont également élevés une heure avant le passage au méridien & une heure après; donc pour avoir rigoureusement le temps où un astre a passé au méridien, il suffit d'observer, par le moyen d'une horloge à pendule, le moment où il s'est trouvé à une certaine *hauteur* vers l'orient en montant & avant son passage par le méridien, & d'observer ensuite le temps où il se trouve à une *hauteur* égale en descendant vers le couchant après le passage au méridien. Le milieu entre ces deux instans à l'horloge, sera le temps que l'horloge marquoit quand l'astre a été dans le méridien.

Supposons que le bord du soleil ait été observé le matin avec le quart-de-cercle, dont on trouvera la description dans cet ouvrage, & qu'on ait trouvé sa *hauteur* de 21<sup>d</sup> lorsque l'horloge marquoit 8<sup>h</sup> 50' 10''; supposons que plusieurs heures après, & le soleil ayant passé au méridien, on trouve encore sa *hauteur* de 21<sup>d</sup> vers le couchant, au moment où l'horloge marque 2<sup>h</sup> 50' 30''; il s'agit de savoir combien il y a de temps écoulé entre 8<sup>h</sup> 50' 10'' du matin & 2<sup>h</sup> 50' 30'' du soir: on prendra le milieu de cet intervalle, & ce sera le moment du midi, sur l'horloge dont on s'est servi, soit qu'elle fût bien à l'heure ou qu'elle n'y fût pas. Pour prendre le milieu entre ces deux instans, il faut, suivant une règle de la plus simple arithmétique, ajouter en-

semble les deux nombres, & prendre la moitié de la somme; mais au lieu de 2<sup>h</sup> après midi il faut écrire 14<sup>h</sup>, parce que l'horloge doit être supposée avoir marqué de suite les heures dans l'ordre naturel depuis 8 jusqu'à 14, au lieu que dans le fait, & par l'usage de l'horlogerie, elle a fini à 12<sup>h</sup>, pour commencer à 1<sup>h</sup>, 2<sup>h</sup>, &c. Cette irrégularité de l'horloge dérangerait le calcul, si l'on n'y avoit pas égard.

Heure où le bord du soleil étoit à 21<sup>d</sup> le matin. . . . . 8<sup>h</sup> 50' 10"

Heure où le même bord étoit à 21<sup>d</sup> le soir. . . . . 14 50 30

Somme des heures. . . . . 23 40 40

Moitié de la somme ou heure du midi. . . . . 11 50 20

Ainsi, quand le soleil étoit dans le méridien à sa plus grande hauteur, & à distances égales des deux hauteurs observées, l'horloge marquoit 11<sup>h</sup> 50' 20", c'est-à-dire, qu'elle étoit en retard sur le soleil de 9' 40". Cette opération n'a pas besoin d'être démontrée. On voit assez que 8<sup>h</sup> 50' 10" à 11<sup>h</sup> 50' 20", il y a 3<sup>h</sup> 0' 10", & qu'il y a la même distance entre 11<sup>h</sup> 50' 20" & 2<sup>h</sup> 50' 30" du soir; mais il faut y appliquer l'équation des hauteurs correspondantes.

L'opération précédente suppose que le soleil ait décrit le matin & le soir un seul & même parallèle, que son arc montant ait été parfaitement égal à son arc descendant, c'est-à-dire, qu'il ait été depuis 9<sup>h</sup> du matin jusqu'à 3<sup>h</sup> du soir à la même distance de l'équateur, afin que son angle horaire ait été le même à la même hauteur. Cependant cette supposition n'est pas rigoureusement exacte; car le soleil décrivant tous les jours obliquement dans l'écliptique un arc d'environ un degré, il s'approche ou s'éloigne un peu de l'équateur, & la quantité va quelquefois à une minute de degré par heure.

Soit *P* le pôle élevé, fig. 10, pl. 3<sup>e</sup> *Astron.* dans le *Suppl. des planches*, *Z* le zénith, *S* le soleil, *SB* un arc parallèle à l'horizon, en sorte que le point *B* & le point *S* soient à la même hauteur. Soit *PS* la distance du soleil au pôle le matin, *PB* sa distance au pôle devenue plus petite le soir par le

changement de la déclinaison. Au moment que le soleil sera parvenu le soir au point *B*, que je suppose élevé de 21<sup>d</sup>, comme dans l'observation du matin, l'angle horaire du soir *ZPB*, distance du soleil & de son cercle horaire *PB* au méridien *PZ*, sera plus grand que l'angle horaire du matin *ZPS*. On a donc deux triangles *ZPS*, *ZPB*, qui ont chacun le côté commun *PZ* & les côtés égaux *ZS*, *ZB*, tous les deux de 69<sup>d</sup>, puisqu'ils sont le complément de la hauteur qui est le 21<sup>d</sup> dans les deux cas; les côtés *PS* & *PB* sont différens de la quantité dont la déclinaison du soleil a changé dans l'intervalle de deux hauteurs; si l'on résout séparément ces deux triangles pour trouver les deux angles horaires *ZPS*, *ZPB*, on les trouvera différens; la moitié de leur différence réduite en temps, fera la correction qu'il faudra faire au temps du milieu des deux hauteurs égales, pour avoir le véritable instant du midi.

On peut trouver aussi cette correction par la formule suivante, dans laquelle *dx* exprime le changement total de déclinaison arrivé depuis la hauteur du matin jusqu'à celle du soir.

$$\frac{dx}{30} \left( \frac{\text{tang. lat.}}{\text{sin. angl. hor.}} + \frac{\text{tang. décl. } \ominus}{\text{tang. ang. hor.}} \right)$$

Voyez *Mém. de Pétersbourg, tome VIII, pag. 43. Mém. acad. de Paris, année 1741, p. 242. Astronomie nautique, 1743.*

Le signe + a lieu quand la déclinaison du soleil est du côté opposé au pôle élevé, c'est-à-dire, pour nous quand elle est australe; & le signe - a lieu quand la déclinaison du soleil est du même côté que le pôle élevé, c'est-à-dire, pour nous quand elle est boréale, ou depuis le 22 de mars jusqu'au 20 de septembre.

L'équation trouvée par la formule précédente, doit se retrancher lorsque la distance du soleil au pôle élevé va en diminuant, c'est-à-dire, dans nos régions septentrionales, lorsque le soleil est dans les signes ascendans, 9, 10, 11, 0, 1, 2, ou depuis le 21 de décembre jusqu'au 21 de juin. Cette équation est additive dans les signes descendans, ou lorsque le soleil s'éloigne de notre pôle, depuis le 21 de juin jusqu'au 21 de décembre.

*Exemple.* Le premier jour du mois de mars 1764, on a pris à Paris des hauteurs correspondantes vers 9<sup>h</sup> du matin & 3<sup>h</sup> du







my

v

	12	11	10	9	8	7	6								
0	52 39	52 7	50 37	48 14	45 7	41 26	37 18	32 51	28 10	23 23	18 29	13 34	8 38	3 46	36
1	52 17	51 45	50 16	47 54	44 47	41 7	37 1	32 36	27 55	23 6	18 13	13 17	8 22	3 30	29
2	51 56	51 25	49 55	47 36	44 29	40 49	36 44	32 18	27 39	22 50	17 57	13 2	8 6	3 14	28
3	51 34	51 3	49 35	47 14	44 9	40 31	36 26	32 1	27 22	22 34	17 41	12 45	7 49	2 56	27
4	51 13	50 42	49 14	46 54	43 51	40 13	36 9	31 45	27 6	22 18	17 25	12 30	7 34	2 41	26
5	50 51	50 20	48 53	46 34	43 31	39 54	35 51	31 27	26 49	22 2	17 9	12 14	7 18	2 25	25
6	50 29	49 38	48 32	46 13	43 13	39 35	35 33	31 10	26 32	21 45	16 52	11 57	7 1	2 8	24
7	50 6	49 36	48 9	45 52	42 51	39 15	35 14	30 52	26 14	21 27	16 35	11 40	6 44	1 52	23
8	49 44	49 14	47 48	45 32	42 31	38 57	34 56	30 34	25 57	21 11	16 19	11 23	6 27	1 34	22
9	49 22	48 52	47 27	45 11	42 12	38 38	34 38	30 17	25 40	20 54	16 2	11 7	6 10	1 17	21
10	48 59	48 29	47 5	44 50	41 51	38 18	34 19	29 58	25 23	20 37	15 45	10 49	5 54	1 0	20
11	48 36	48 7	46 43	44 28	41 31	37 58	34 0	29 40	25 5	20 19	15 28	10 33	5 37	0 42	19
12	48 13	47 44	46 20	44 6	41 10	37 38	33 41	29 21	24 47	20 1	15 10	10 15	5 19	0 25	18
13	47 50	47 21	45 58	43 45	40 49	37 19	33 21	29 3	24 29	19 44	14 53	9 58	5 1		17
14	47 27	46 58	45 36	43 23	40 28	36 59	33 2	28 45	24 11	19 26	14 36	9 41	4 44		16
15	47 4	46 35	45 13	43 2	40 7	36 39	32 43	28 26	23 53	19 9	14 19	9 24	4 27		15
16	46 41	46 13	44 51	42 40	39 47	36 19	32 24	28 7	23 35	18 51	14 1	9 6	4 9		14
17	46 18	45 50	44 28	42 18	39 26	35 59	32 5	27 49	23 17	18 34	13 44	8 49	3 53		13
18	45 54	45 26	44 6	41 56	39 4	35 38	31 45	27 30	22 58	18 15	13 25	8 31	3 35		12
19	45 31	45 3	43 43	41 34	38 43	35 18	31 25	27 11	22 40	17 57	13 8	8 14	3 17		11
20	45 7	44 39	43 20	41 12	38 21	34 57	31 5	26 52	22 21	17 39	12 50	7 56	2 59		10
21	44 43	44 15	42 56	40 49	38 0	34 30	30 45	26 32	22 2	17 20	12 32	7 37	2 41		9
22	44 20	43 52	42 32	40 27	37 39	34 16	30 26	26 13	21 44	17 3	12 14	7 20	2 24		8
23	43 56	43 29	42 11	40 5	37 17	33 55	30 5	25 54	21 25	16 43	11 54	7 1	2 6		7
24	43 32	42 5	41 47	39 42	36 55	33 34	29 45	25 34	21 6	16 26	11 38	6 44	1 48		6
25	43 8	42 41	41 23	39 19	36 33	33 13	29 25	25 14	20 47	16 8	11 20	6 26	1 30		5
26	42 45	42 18	41 1	38 57	36 12	32 53	29 6	24 56	20 29	15 49	11 2	6 9	1 12		4
27	42 21	41 54	40 38	38 35	35 50	32 32	28 45	24 36	20 10	15 31	10 44	5 50	0 54		3
28	41 57	41 30	40 15	38 12	35 28	32 11	28 25	24 17	19 51	15 12	10 25	5 32	0 36		2
29	41 33	41 7	39 51	37 49	35 6	31 49	28 5	23 57	19 32	14 53	10	5 14	0 18		1
30	41 9	40 43	39 28	37 26	34 44	31 28	27 44	23 37	19 13	14 35	9 48	4 5			0

	12	11	10	9	8	7	6
12	1	2	3	4	5	6	

	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
0	41 9	40 43	39 28	37 26	34 44	31 28	27 44	23 37	19 13	14 35	9 48	4 55	30
1	40 45	40 19	39 4	37 4	34 22	31 7	27 24	23 17	18 53	14 16	9 30	4 38	29
2	40 21	39 55	38 41	36 41	34 0	30 46	27 2	22 58	18 34	13 57	9 12	4 20	28
3	39 57	39 31	38 18	36 18	33 32	30 25	26 43	22 38	18 15	13 38	8 54	4 2	27
4	39 33	39 7	37 54	35 55	33 16	30 3	26 22	22 18	17 56	13 20	8 36	3 43	26
5	39 10	38 45	37 32	35 33	32 55	29 43	26 3	21 59	17 37	13 2	8 18	3 26	25
6	38 46	38 21	37 9	35 11	32 33	29 12	25 42	21 39	17 18	12 43	7 59	3 8	24
7	38 22	37 57	36 45	34 48	32 11	29 0	25 22	21 19	16 59	12 24	7 41	2 50	23
8	37 59	37 33	36 21	34 25	31 49	28 39	25 1	20 59	16 39	12 6	7 22	2 32	22
9	37 35	37 10	35 59	34 5	31 27	28 18	24 41	20 41	16 21	11 48	7 5	2 14	21
10	37 11	36 46	35 35	33 40	31 5	27 57	24 20	20 20	16 2	11 29	6 46	1 56	20
11	36 47	36 22	35 12	33 17	30 43	27 36	24 0	20 1	15 42	11 10	6 28	1 38	19
12	36 24	35 59	34 50	32 55	30 23	27 15	23 40	19 41	15 24	10 52	6 10	1 20	18
13	36 0	35 35	34 26	32 30	29 38	26 54	23 19	19 21	15 4	10 33	5 52	1 2	17
14	35 37	35 13	34 3	32 11	29 38	26 33	23 0	19 2	14 46	10 15	5 34	0 45	16
15	35 14	34 53	33 41	31 49	29 17	26 13	22 40	18 43	14 27	9 57	5 16	0 27	15
16	34 51	34 27	33 18	31 26	28 56	25 52	22 20	18 24	14 9	9 39	4 58	0 10	14
17	34 28	34 4	32 55	31 5	28 35	25 31	22 0	18 5	13 50	9 21	4 41		13
18	34 9	33 41	32 33	30 43	28 13	25 11	21 40	17 45	13 31	9 2	4 23		12
19	33 42	33 18	32 11	30 21	27 52	24 50	21 20	17 26	13 13	8 44	4 5		11
20	33 19	32 56	31 48	29 59	27 31	24 29	21 0	17 7	12 54	8 26	3 48		10
21	32 56	32 33	31 25	29 37	27 9	24 9	20 40	16 48	12 35	8 8			9
22	32 34	32 11	31 4	29 16	26 49	23 49	20 21	16 29	12 17	7 51			8
23	32 12	31 49	30 43	28 55	26 28	23 29	20 2	16 11	12 0	7 33			7
24	31 47	31 26	30 22	28 32	26 7	23 9	19 42	15 51	11 41	7 15			6
25	31 29	31 4	29 59	28 11	25 46	22 49	19 23	15 33	11 23	6 58			5
26	31 5	30 42	29 37	27 50	25 26	22 29	19 4	15 14	11 5	6 40			4
27	30 44	30 21	29 16	27 30	25 6	22 10	18 45	14 57	10 48	6 23			3
28	30 22	29 59	28 55	27 9	24 46	21 50	18 27	14 38	10 30	6 6			2
29	30 1	29 39	28 34	26 49	24 6	21 31	18 8	14 21	10 13	5 50			1
30	29 39	29 17	28 13	26 28	24 5	21 11	17 49	14 2	9 55	5 32			0

	12	11	10	9	8	7	6	5
12	1	2	3	4	5	6		

MO

W

	12		11		10		9		8		7												
0	29	39	29	17	28	13	26	28	24	5	21	11	17	49	14	2	9	55	5	32	57	30	
1	29	18	28	56	27	52	26	8	23	46	20	53	17	30	13	45	9	38	5	16	0	42	29
2	28	58	28	35	27	32	25	48	23	28	20	34	17	13	13	27	9	22	5	0	0	27	28
3	28	37	28	15	27	12	25	28	23	8	20	15	16	55	13	10	9	4	4	43	0	10	27
4	28	16	27	54	26	51	25	8	22	48	19	56	16	36	12	53	8	48	4	4	27	26	
5	27	56	27	34	26	32	24	49	22	29	19	38	16	19	12	35	8	31	4	4	11	25	
6	27	16	27	14	26	12	24	30	22	11	19	20	16	1	12	18	8	15	3	55		24	
7	27	17	26	54	25	52	24	10	21	52	19	2	15	44	12	1	7	59	3	39		23	
8	26	57	26	35	25	33	23	52	21	34	18	45	15	27	11	45	7	44	3	24		22	
9	26	38	26	17	25	15	23	34	21	16	18	28	15	11	11	29	7	28	3	9		21	
10	26	19	25	58	24	56	23	16	20	59	18	10	14	54	11	13	7	12	2	54		20	
11	26	0	25	39	24	38	22	58	20	41	17	53	14	37	10	57	6	56	2	39		19	
12	25	41	25	20	24	19	22	39	20	23	17	36	14	21	10	41	6	41	2	24		18	
13	25	23	25	2	24	1	22	22	20	6	17	20	14	5	10	26	6	26	2	9		17	
14	25	5	24	44	23	44	22	5	19	50	17	3	13	49	10	10	6	11	1	55		16	
15	24	47	24	26	23	25	21	47	19	33	16	47	13	33	9	55	5	56	1	41		15	
16	24	30	24	9	23	9	21	31	19	16	16	31	13	18	9	41	5	42	1	27		14	
17	24	12	23	51	22	51	21	14	19	0	16	15	13	3	9	25	5	28	1	13		13	
18	23	55	23	34	22	35	20	57	18	44	16	0	12	47	9	11	5	14	1	0		12	
19	23	39	23	19	22	19	20	42	18	29	15	45	12	33	8	58	5	1	0	47		11	
20	23	23	23	3	22	3	20	26	18	14	15	31	12	19	8	44	4	47	0	34		10	
21	23	7	22	47	21	48	20	11	17	59	15	16	12	5	8	30	4	34	0	21		9	
22	22	51	22	31	21	32	29	55	17	44	15	1	11	51	8	17	4	22	0	9		8	
23	22	36	22	16	21	17	19	41	17	30	14	48	11	38	8	4	4	9	0			7	
24	22	21	22	1	21	2	19	27	17	16	14	34	11	25	7	51	3	57				6	
25	22	6	21	46	20	47	19	12	17	2	14	20	11	12	7	38	3	44				5	
26	21	52	21	32	20	34	18	59	16	49	14	8	11	0	7	28	3	33				4	
27	21	38	21	18	20	20	18	45	16	35	13	55	10	46	7	14	3	21				3	
28	21	24	21	4	20	6	18	32	16	22	13	42	10	35	7	3	3	9				2	
29	21	11	20	51	19	53	18	19	16	10	13	30	10	23	6	52	2	59				1	
30	20	58	20	38	19	41	18	7	15	58	13	19	10	11	6	41	2	48				0	

12 . I . 2 . 3 . 4 . 5

+

8

	12		11		10		9		8										
0	20	58	20	38	19	41	18	7	15	58	13	19	10	11	6	41	2	48	30
1	20	45	20	25	19	28	17	54	15	46	13	7	10	0	6	30	2	38	29
2	20	33	20	13	19	16	17	42	15	34	12	56	9	49	6	19	2	28	28
3	20	21	20	1	19	4	17	31	15	23	12	45	9	39	6	9	2	18	27
4	20	10	19	50	18	54	17	20	15	13	12	35	9	29	5	59	2	9	26
5	19	59	19	39	18	43	17	10	15	3	12	25	9	20	5	50	2	1	25
6	19	48	19	28	18	32	16	59	14	52	12	15	9	10	5	41	1	51	24
7	19	38	19	18	18	22	16	49	14	43	12	5	9	1	5	32	1	43	23
8	19	28	19	8	18	12	16	40	14	23	11	57	8	52	5	24	1	35	22
9	19	19	18	59	18	3	16	31	14	25	11	48	8	44	5	16	1	27	21
10	19	10	18	51	17	55	16	22	14	16	11	40	8	36	5	8	1	20	20
11	19	1	18	42	17	46	16	14	14	8	11	32	8	28	5	1	1	12	19
12	18	53	18	34	17	38	16	6	14	0	11	24	8	21	4	54	1	6	18
13	18	45	18	26	17	30	15	58	13	53	11	17	8	14	4	47	0	58	17
14	18	38	18	19	17	23	15	51	13	46	11	11	8	8	4	41	0	53	16
15	18	31	18	12	17	16	15	45	13	40	11	4	8	2	4	35	0	48	15
16	18	24	18	5	17	9	15	38	13	33	10	58	7	56	4	29	0	42	14
17	18	18	17	59	17	3	15	32	13	27	10	53	7	50	4	24	0	37	13
18	18	12	17	54	16	58	15	27	13	23	10	48	7	46	4	20	0	33	12
19	18	7	17	48	16	52	15	21	13	17	10	42	7	41	4	15	0	28	11
20	18	2	17	43	16	49	15	18	13	13	10	39	7	37	4	11	0	24	10
21	17	58	17	39	16	44	15	13	13	9	10	34	7	33	4	17	0	21	9
22	17	55	17	36	16	41	15	10	13	6	10	31	7	30	4	5	0	18	8
23	17	51	17	32	16	37	15	6	13	2	10	28	7	27	4	1	0	15	7
24	17	48	17	29	16	34	15	3	12	59	10	25	7	22	3	59	0	12	6
25	17	46	17	27	16	32	15	1	12	57	10	23	7	22	3	57	0	11	5
26	17	44	17	25	16	30	14	59	12	55	10	21	7	20	3	55	0	9	4
27	17	42	17	23	16	28	14	57	12	54	10	20	7	18	3	54	0	8	3
28	17	41	17	22	16	27	14	56	12	53	10	19	7	17	3	53	0	7	2
29	17	40	17	21	16	26	14	55	12	52	10	18	30	7	16	30	3	52	1
30	17	40	17	21	16	26	14	55	12	52	10	18	7	16	3	52	0	6	0

12 . I . 2 . 3 . 4

**HAUTEUR** de nuages, (*Phys. Météorol.*) Nous les voyons se former souvent si près de nous, qu'on ne peut leur assigner de hauteur déterminée; mais il y a des nuages qui s'élevent à trois ou quatre mille toises & peut-être au-delà; il est rare qu'on puisse mesurer la hauteur d'un nuage, il faudroit que deux observateurs pussent au même instant diriger des quarts de cercle vers la même partie du nuage; cependant M. de Cheseaux parvint à mesurer une hauteur de cette espece, & il la trouva de 4347 toises (*Traité de la comete de 1743, p. 279*); voyez aussi les *Recherches* de M. de Luc sur les condensations de l'atmosphère, & M. Bouguier, *Figure de la terre, pag. 4*. Ce célèbre académicien pense que le terme de la neige constante est entre 2400 toises de hauteur & 4400, parce que les nuages ne peuvent pas monter plus haut. (*M. DE LA LANDE.*)

**HAUTEUR** des montagnes, (*Géogr. Phys.*) La plus haute montagne qu'on ait jamais mesurée est celle de Chimborazo au Pérou, qui a 3217 toises au-dessus du niveau de la mer (M. Bouguer, *Figure de la terre, pag. 50*): la plus haute où il soit parvenu est celle de Pichincha, qui a 2434 toises. M. de Luc a mesuré la hauteur du Mont Blanc ou Mont Maudit, qui est le sommet le plus haut des glaciers du Faucigny en Savoie, quinze lieues au sud-est de Genève, il l'a trouvée de 2391 toises au-dessus du niveau de la mer (*Recherches sur les modif. de l'atmosphère, tom. II, pag. 230*); il paroît que c'est la plus haute montagne d'Europe; car le Pic de Ténériffe, que le P. Feuillée croyoit de 2213 toises, n'en a que 1743, suivant la mesure qu'en ont faite M. de Borda & M. Pingré, en 1772. Le Canigou n'a que 1453 toises suivant M. de Luc (*tom. I, pag. 178*). Le mont d'Or n'a que 1048 toises (*Mém. de l'acad. 1740*); mais cela suffit pour qu'il y ait de la neige presque toute l'année.

Si l'on en croit la carte gravée à Augsbourg, avec ce titre, *Prospect. des montagnes neigeés, dite Glets-cher, en Suisse*; le sommet du mont Saint-Gothard auroit 2750 toises, mais cela me paroît fort douteux sur la mesure des montagnes. (*M. DE LA LANDE.*)

**HAUTEUR** des édifices, (*Archit.*) La pyramide mesurée par Mr. de Chazelles, au Caire, a 466 piés de hauteur perpendiculaire (*Mém. acad. 1761, pag. 160*); voyez aussi Thévenot, le Bruyn & Greaves, dans la *Pyramidologie*. La fleche de Malines avoit 600 piés, suivant un plan de comparaison des principaux édifices de l'Europe, gravé par M. Dumont, professeur d'architecture à Paris, rue des Arcis. La fleche de Strasbourg, avant le coup de tonnerre qui en a ruiné la partie supérieure, avoit 459 piés de Paris, suivant la description de M. Bohm: la fleche des Invalides, à Paris, a 324 piés: le sommet de la croix qui est sur la coupole de saint Pierre de Rome, 378 piés; les tours de Notre-Dame de Paris, 204 piés au-dessus du pavé, & 250 au-dessus du lit de la riviere de Seine: la balustrade ou l'appui de la terrasse de l'observatoire royal, 82 & demi au-dessus du sol où il est bâti, & 212 au-dessus du sol le plus bas de la riviere (*Mém. acad. de Paris, 1742. (M. DE LA LANDE.)*)

**HAUTEUR**, (*Gramm. Morale.*) Si *hautain* est toujours pris en mal, *hauteur* est tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité, selon la place qu'on tient, l'occasion où l'on se trouve; & ceux avec qui l'on traite. Le plus bel exemple d'une hauteur noble & bien placée est celui de Popilius qui trace un cercle autour d'un puissant roi de Syrie, & lui dit: vous ne fortirez pas de ce cercle sans satisfaire à la république, ou sans attirer sa vengeance. Un particulier qui en useroit ainsi seroit un impudent; Popilius qui représentoit Rome, mettoit toute la grandeur de Rome dans son procédé, & pouvoit être un homme modeste.

Il y a des hauteurs généreuses; & le lecteur dira que ce sont les plus estimables. Le duc d'Orléans, régent du royaume, pressé par M. Sun, envoyé de Pologne, de ne point recevoir le roi Stanislas, lui répondit: dites à votre maître que la France a toujours été l'asyle des rois.

La hauteur avec laquelle Louis XIV traita quelquefois ses ennemis, est d'un autre genre, & moins sublime. On ne peut s'empêcher de remarquer ici, que le pere Bouhours dit du ministre d'état Pomponne; il avoit une hauteur, une fermeté d'ame

*d'ame, que rien ne faisoit ployer* Louis XIV, dans un mémoire de sa main, (qu'on trouve dans le siecle de Louis XIV) dit de ce même ministre, qu'il n'avoit ni fermeté, ni dignité. On a souvent employé au pluriel le mot *hauteur* dans le style relevé; les *hauteurs de l'esprit humain*; & on dit dans le style simple, il a eu des *hauteurs*, il s'est fait des ennemis par ses *hauteurs*.

Ceux qui ont approfondi le cœur humain en diront davantage sur ce petit article.

**HAUTEUR**, terme d'Architecture. On dit qu'un bâtiment est arrivé à *hauteur*, lorsque les dernières assises sont posées pour recevoir la charpente. On dit aussi *hauteur d'appui*, pour signifier trois pieds de haut: & *hauteur de marche*, six pouces, parce que l'usage a déterminé ces *hauteurs*.

**HAUTEUR**, se dit dans l'Art militaire, du nombre de rangs sur lesquels une troupe est formée, ou ce qui est la même chose, du nombre d'hommes dont les files sont composées. Voyez FILE.

Ainsi, dire qu'une troupe est formée à deux ou trois de *hauteur*, &c. c'est dire qu'elle a deux ou trois rangs, ou deux ou trois hommes, &c. dans chaque file. Voyez EVOLUTIONS.

*Hauteur*, se dit aussi dans la marche des troupes de la ligne qui termine la tête du côté de l'ennemi. Lorsque l'armée est en marche pour combattre, toutes les colonnes doivent marcher à la même *hauteur*, c'est-à-dire, que la tête de chaque colonne doit être également avancée vers l'ennemi. Voyez MARCHÉ. (Q)

**HAUTEURS**, en termes de guerre, signifient les éminences qui se trouvent autour d'une place fortifiée, & où les ennemis ont coutume de prendre poste. Dans ce sens on dit que l'ennemi s'est emparé des *hauteurs*, qu'il paroît sur les *hauteurs*, &c. Chambers.

**HAUTEUR**, (Géog.) ce mot, qui signifie élévation, a plusieurs usages dans la géographie.

On dit qu'un château est sur la *hauteur*, sur une *hauteur*, lorsqu'il est élevé sur une colline, & commande une ville ou un bourg, qui est au pié, ou sur le penchant.

On dit en termes de navigation: quand

nous fûmes à la *hauteur* d'un tel port, pour dire *vis-à-vis*.

On dit en termes de géographie astronomique, la *hauteur* ou l'élévation du pôle, pour désigner la latitude; car quoique la *hauteur* du pôle & la latitude soient des espaces du ciel dans des parties différentes, ces espaces sont pourtant tellement égaux, que la détermination de l'un ou de l'autre produit le même effet & la même connoissance; parce que la *hauteur* du pôle est l'arc du méridien compris entre le pôle & l'horizon; & la latitude du lieu est l'arc de ce même méridien, compris entre le zénith du lieu & l'équateur. Or à mesure que le pôle dont on examine la *hauteur* s'éleve de l'horizon, autant l'équateur s'éloigne du zénith du lieu, puisqu'il y a toujours 90. degrés de l'un à l'autre. Ainsi l'observatoire de Paris où la *hauteur* du pôle est de 48<sup>d</sup> 50' 10" a son zénith à pareille distance de l'équateur. On dit *prendre hauteur*, pour dire *mesurer* la distance d'un astre à l'horizon.

La *hauteur* de l'équateur est l'arc du méridien compris entre l'horizon & l'équateur; elle est toujours égale au complément de la *hauteur* du pôle, c'est-à-dire, à ce qui manque à la *hauteur* du pôle, pour être de 90 degrés; la raison en est facile, par le principe que nous avons établi, que du pôle à l'équateur, la distance est invariablement de 90. degrés; si le pôle s'éleve, l'équateur s'abaisse: si le pôle s'abaisse, l'équateur s'éleve à son tour. Plus le pôle est élevé, plus sa distance au zénith est diminuée, & de même l'horizon s'est abaissé, & sa distance à l'horizon est plus petite dans la même proportion.

La *hauteur* de l'équateur se peut connoître de jour, par le moyen de la *hauteur* du soleil; on la trouve facilement avec un quart de cercle bien divisé, ou avec quelque autre instrument astronomique, ainsi que par le moyen de la déclinaison, que l'on peut connoître par la trigonométrie sphérique, après que l'on a supputé par les tables astronomiques, le véritable lieu dans le zodiaque. Voyez ÉQUATEUR. (D. J.)

**HAUTEUR** des caracteres d'imprimerie, (Fonderie en caracteres.) on entend par la *hauteur* dite en papier, la distance du corps

sur lequel ils sont fondus, depuis le pié qui sert d'appui à la lettre, jusqu'à l'autre extrémité où est l'œil. Cette hauteur est fixée sagement par les édits du roi & réglemens de la librairie, à dix lignes & demie géométriques pour éviter la confusion que des différentes hauteurs causeroient dans l'imprimerie; cette hauteur n'est pas de même par-tout: on distingue la hauteur de Hollande qui a près d'une ligne de plus qu'à Paris; celles de Francfort, de Flandre, & même de Lyon, ont plus de dix lignes. Voyez ŒIL.

HAUTEUR (*mettre à*), *en terme de Raffineur*; c'est l'action de verser la cuite dans les formes à-peu-près à la même hauteur; savoir de deux pouces loin du bord dans les petites, & dans les autres à proportion de leur grandeur. On met à hauteur, afin qu'en achevant d'emplir les formes, le fond de la chaudière où le grain est tombé, soit également partagé dans toutes.

HAUTS d'un vaisseau, *adj. pl. pris subst. (Marine.)* on donne ce nom aux parties les plus élevées du vaisseau, telles que sont les châteaux, les mâts, & toutes les autres parties qui sont sur le pont d'en-haut. On entend aussi par les hauts d'un vaisseau, tout ce qui est hors de l'eau; & par les bas on entend tout ce qui est dessous ou dans l'eau. (R)

HAUTS, ou GRANDS BRINS, *f. m. pl. (Commerce.)* toiles de halle assorties; elles se fabriquent en Bretagne, particulièrement à Dinan.

\* HAUTS-COMPTES, *f. m. (Manuf.)* ce sont des raz de Gênes, étoffes ou toute laine, ou laine & soie. V. l'article RAZ.

HAUTS-FONDS, *f. m. pl. (Marine.)* c'est un endroit de la mer ou auprès d'une côte, sur lequel il y a peu d'eau, & où les navires seroient en danger d'échouer s'ils donnoient dessus: quelques-uns disent des bas-fonds. (Z)

HAUTS-JOURS, (*Jurisprud.*) c'est ainsi qu'en quelques endroits l'on appelle les grands-jours. Voyez ci-après au mot JOURS, GRANDS-JOURS. (A)

HAUTS-LIEUX (LES); *Géog. sacrée*; en hébreu *bamot*, & en latin *excelsa*. Il en est souvent parlé dans l'écriture, sur-tout dans les livres des rois; les prophètes re-

prochoient toujours aux Israélites, d'aller adorer sur les hauts-lieux; cependant les hauts-lieux n'avoient rien de contraire aux loix du Seigneur, pourvu qu'on n'y adorât que lui, & qu'on n'y offrit ni encens ni victime aux idoles; mais vraisemblablement sur ces hauteurs on adoroit les idoles, on commettoit mille abominations dans les bois de futaie, dans les cavernes, & dans les tentes consacrées à la débauche; c'est ce qui allumoit le zèle des prophètes pour supprimer & détruire les hauts-lieux. (D. J.)

HAUT-VILLIERS, *Alium-Villare*; (*Géogr.*) paroisse du Rémois près de la Marne, à une lieue d'Ay & d'Epernay, remarquable par une abbaye de Bénédictins de Saint-Vannes, fondée en 670 par saint Nivard, archevêque de Rheims; c'est dans cette maison que fut mis en pénitence Gotescalc, moine d'Orbais, plus malheureux que coupable, après avoir été condamné & maltraité par Raban de Mayence & Hincmar de Rheims. Ce village est renommé par ses excellens vins blancs, c'est un des meilleurs vignobles de Champagne. (C)

HAUTURIER, *f. m. (Marine.)* pilote *hauturier*. On donne ce nom aux pilotes qui sont pour les voyages de long cours, qui ont une connoissance des astres, & qui font usage des instrumens pour prendre hauteur, pour les distinguer des pilotes costiers, dont les connoissances sont bornées à certaines côtes, le long desquelles ils conduisent les vaisseaux. (R)

HAWAMAAL, *f. m. (Hist. anc.)* c'est ainsi qu'on nommoit chez les anciens Celtes Scandinaves ou peuples du nord, un poème qui renfermoit les préceptes de morale que le scythe Odin ou Othen avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. *Hawamaal* signifie en leur langue discours sublime; ce poème contient cent vingt strophes, dont quelques-unes renferment des maximes d'une très-belle simplicité; en voici quelques-unes:

Plus un homme boit, plus il perd de raison; l'oiseau de l'oubli chante devant ceux qui s'enivrent, & leur dérobe leur ame.

L'homme gourmand mange sa propre mort; & l'avidité de l'insensé est la risée du sage.

Quand j'étois jeune, j'errois seul dans le monde ; je me croyois devenu riche quand j'avois trouvé un compagnon : un homme fait plaisir à un autre homme.

Qu'un homme soit sage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut ; qu'il ne cherche point à favoir sa destinée, s'il veut dormir tranquille.

Il vaut mieux vivre bien que long-temps : quand un homme allume du feu, la mort est chez lui avant qu'il soit éteint.

Il vaud mieux avoir un fils tard que jamais ; rarement voit-on des pierres sépulcrales élevées sur les tombeaux des morts par d'autres mains que celles de leurs fils.

Louez la beauté du jour quand il est fini : une femme quand vous l'aurez connue ; une épée quand vous l'aurez essayée ; une fille quand elle sera mariée ; la glace quand vous l'aurez traversée ; la biere quand vous l'aurez bue.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que de n'être pas content de son sort.

Les richesses passent comme un clin d'œil ; elles sont les plus inconstantes des amies. Les troupeaux périssent, les parens meurent, les amis ne sont point immortels, vous mourrez vous-même ; je connois une seule chose qui ne meurt point, c'est le jugement qu'on porte des morts.

Voyez les *monumens de la mythologie & de la poésie des Celtes*, par M. Mallet ; V. l'article *SCANDINAVES* (*philosophie des*).

HAWAS, (*Géogr.*) ville de Perse, fertile en dattes, & autres fruits que l'on confit au vinaigre, & qu'on transporte en d'autres pays. Cette ville est la même qu'*Ahuas* de M. d'Herbelot, & qu'*Haviza*, de l'historien de Timur-Bec. Sa *longitude*, suivant Tavernier, est à 75<sup>d</sup> 40', *latitude* 33<sup>d</sup> 15' ; mais la *lat.* de Tavernier n'est pas exacte ; Nassir-Eddin, & Vluc-Beig suivis par M. de Lisle, la mettent de 31<sup>d</sup>. (*D. J.*)

HAWASCH, (*Géogr.*) riviere d'Abyssinie, dont la source est dans le royaume de Wed ; elle passe avec le Maeschi au royaume de Bali, & de-là au royaume d'Adel, fournit des eaux à l'Abyssinie qui en manque absolument ; & se trouvant enfin peu de chose, se perd dans les sables, comme si elle avoit honte, dit M. Ludolf, de ne porter

à la mer qu'un tribut indigne d'elle. (*D. J.*) HAXBERGEN, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas, dans la province d'Overyffel, dans le district de Twento.

HAY, *f. m.* (*Hist. nat.*) animal des Indes qui ressemble à un singe, mais dont la tête est difforme. Il a une marche si lente, qu'on dit qu'il ne peut s'avancer de plus de douze à quinze pas en un jour. On prétend qu'il est si paresseux, qu'il est quelquefois quinze jours sans manger. C'est si sobre qu'il falloit dire : si la nature lui eût donné plus de voracité, il eût été plus actif.

HAYE (LA), *Géogr.* bourg de Touraine sur la Creuse, à quatre lieues de Châtellerault, six de Loches, dix de Tours & de Poitiers, avec titre de baronnie, réunie en 1588 au duché de Montbazou : on y compte environ 160 feux & 700 habitans ; il s'y tient quatre foires par an. Le pere de la philosophie, René Descartes, y est né en 1596 ; il est mort à Stokholm le 11 février 1650 ; son corps fut apporté en France par les soins de Valibert, secretaire du roi, qui le fit enterrer à sainte Genevieve, après un service solennel. Nous renvoyons à l'éloge de ce grand homme par M. Thomas, discours éloquent qui a remporté le prix à l'académie françoise en 1765.

Ceux qui ont traité ses systêmes de romans, n'en auroient pas fait d'aussi ingénieux : forcé de créer une physique nouvelle, il ne pouvoit la donner meilleure : il osa du moins montrer aux bons esprits à secouer le joug de la scolastique, de l'opinion, de l'autorité, des préjugés & de la barbarie ; avant lui on n'avoit point de fil dans le labyrinthe de la philosophie, du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. *S'il n'a pas payé en bonne monnoie*, dit un écrivain, *c'est beaucoup d'avoir décrié la fausse*. Il eut deux disciples illustres dans l'Oratoire, le P. Lami & le célèbre Mallebranche : ce dernier réfuta & confondit Voëtius, brouillon, orgueilleux & entêté des chimères scholastiques, qui étant recteur de l'université d'Utrecht, attaqua la philosophie de Descartes, comme dangereuse. (*C*)

HAYN ou GROSSEN-HAYN, (*Géogr.*) ville de Saxe dans le marquisat de Misnie.

*HAYNA*, (Géog.) Ville de Silésie, dans la principauté de Liegnitz.

*HAYNICIEN*, (Géog.) ville de Saxe, dans le cercle des montagnes en Misnie, à deux lieues de Freyberg sur la Stricgnitz.

\**HAYON*, s. m. (*Chandelier*) espece de chandelier double à longues chevilles, sur lequel on met en étalage les chandelles communes, encore enfilées sur la broche.

On nommoit autrefois du même nom de *hayon*, les échoppes ou étaux portatifs des marchands aux halles.

*HAZARD*, subst. masc. (*Métaphysi.*) terme qui se dit des événemens, pour marquer qu'ils arrivent sans une cause nécessaire ou prévue. Voyez CAUSE.

Nous sommes portés à attribuer au *hazard* les choses qui ne sont point produites nécessairement comme effets naturels d'une cause particuliere; mais c'est notre ignorance & notre précipitation qui nous font attribuer de la sorte au *hazard* des effets qui ont, aussi bien que les autres, des causes nécessaires & déterminées.

Quand nous disons qu'une chose arrive par *hazard*, nous n'entendons autre chose, sinon que la cause nous en est inconnue, & non pas comme quelques personnes l'imaginent mal-à-propos, que le *hazard* lui-même puisse être la cause de quelque chose. M. Bentley prend occasion de cette observation de faire sentir la folie de l'opinion ancienne que le monde ait été fait par *hazard*. Ce qui arriva à un peintre, qui ne pouvant représenter l'écume à la bouche d'un cheval qu'il avoit peint, jeta de dépit son éponge sur le tableau, & fit par *hazard* ce dont il n'avoit pu venir à bout lorsqu'il en avoit le dessein, nous fournit un exemple remarquable du pouvoir du *hazard*; cependant il est évident que tout ce qu'on entend ici par le mot de *hazard*, c'est que le peintre n'avoit point prévu cet effet, ou qu'il n'avoit point jeté l'éponge dans ce dessein, & non pas qu'il ne fit point alors tout ce qui étoit nécessaire pour produire l'effet, de façon qu'en faisant attention à la direction dans laquelle il jeta l'éponge, à la force avec laquelle il la lança, ainsi qu'à la forme de l'éponge, à sa gravité spécifique, aux couleurs dont elle étoit imbibée, à la distance de la main, au ta-

bleau; l'on trouveroit en calculant bien qu'il étoit absolument impossible, sans changer les loix de la nature, que l'effet n'arrivât point. Nous en dirions autant de l'univers, si toutes les propriétés de la matiere nous étoient bien connues.

On personnifie souvent le *hazard*, & on le prend pour une espece d'être chimérique, qu'on conçoit comme agissant arbitrairement, & produisant tous les effets dont les causes réelles ne se montrent point à nous; dans ce sens, ce mot est équivalent au grec *τυχη*, ou *fortune* des anciens. Voyez FORTUNE.

*Hazard*, marque aussi la maniere de décider des choses dont la conduite ou la direction ne peuvent se réduire à des regles ou mesures déterminées, ou dans lesquelles on ne peut point trouver de raison de préférence, comme dans les cartes, les dés, les loteries, &c.

Sur les loix du *hazard*, ou la proportion du *hazard* dans les jeux, voyez JEUX.

M. Placette observe que l'ancien sort ou *hazard* avoit été institué par Dieu même, & que dans l'ancien testament nous trouvons plusieurs loix formelles ou commandemens exprès qui le prescrivent en certaines occasions; c'est ce qui fait dire dans l'écriture que le sort ou *hazard* tomba sur S. Matthias, lorsqu'il fut question de remplir la place de Judas dans l'apostolat.

De-là sont venus encore les *sortes sanctorum*, ou la maniere dont les anciens chrétiens se servoient pour conjecturer sur les événemens; savoir d'ouvrir un des livres de l'écriture-sainte, & de regarder le premier verset sur lequel ils jetteroient les yeux: les *sortes homericæ*, *virgilianæ*, *prenestinæ*, &c. dont se servoient les païens, avoient le même objet, & étoient parfaitement semblables à celles-ci. Voyez SORT.

S. Augustin semble approuver cette méthode de déterminer les événemens futurs, & il avoue qu'il l'a pratiquée lui-même, se fondant sur cette supposition que Dieu préside au *hazard*, & sur le verset 33, chapitre xvj des proverbes.

Plusieurs théologiens modernes soutiennent que le *hazard* est dirigé d'une maniere particuliere par la Providence, & le regardent comme un moyen extraordinaire

dont Dieu se sert pour déclarer sa volonté. Voyez PURGATION, *JUDICIUM DEI*, COMBATS, CHAMPIONS, &c.

HAZARDS (ANALYSE DES), est la science du calcul des probabilités. Voyez les articles JEU, PARI, PROBABILITÉ, &c.

HAZARD, en fait de commerce ; on dit qu'on a trouvé un bon hazard, pour signifier qu'on a fait un bon marché, & sur lequel il y a beaucoup à gagner.

On appelle marchandise de hazard, celle qui n'étant pas neuve, n'est pas néanmoins gâtée, & peut être encore de service.

## H E

HÉA, f. m. (Géog.) province d'Afrique, sur la côte de Barbarie, dans la partie la plus occidentale du royaume de Maroc ; elle a par-tout de hautes montagnes, quantité de troupeaux de chevaux, des cerfs, des chevreuils, des sangliers, & les plus grands lievres de Barbarie. Il n'y croît que de l'orge, qui fait la nourriture ordinaire des habitans. Ils sont robustes, très-jaloux, & les femmes fort adonnées à l'amour : quoique mahométans, ils ne savent ce que c'est que Mahomet & sa secte ; mais ils font & disent tout ce qu'ils voient faire & entendent dire à leurs alfaquis ; ils n'ont ni médecins, ni chirurgiens, ni apothicaires, & n'en font pas plus malheureux. Marmol a décrit amplement leurs mœurs & leur façon de vivre ; consultez-le. Tednest est la capitale de cette province, qui occupe la pointe du grand Atlas, & est bornée par l'Océan au couchant & au septentrion. (D. J.)

HÉAN, (Géog.) ville d'Asie dans le Tonquin ; c'est le siège d'un mandarin de guerre qui en est le gouverneur. (D. J.)

HÉATOTOTL, f. m. (Ornitholog.) oiseau d'Amérique. décrit par Niéremberg, & qu'il nomme en latin l'oiseau du vent, *avis venti* ; il est remarquable par une large & longue crête de plumes blanches qu'il porte sur sa tête ; sa gorge est d'un cendré brun ; son ventre est blanc, & ses pieds sont jaunes ; sa queue mi-partie noire & blanche, est ronde quand elle est déployée ; son dos & ses ailes sont noires. (D. J.)

HÉAUME, f. m. voyez CASQUE.

HÉAUME, (*Marine.*) dans les petits bâtimens on appelle ainsi la barre du gouvernail. (R)

\*HÉAUMERIE, f. f. (*Art. méchan.*) art de fabriquer les armures tant des cavaliers & de leurs chevaux, que des hommes de pié ; ce mot vient de *héaume* ou *casque* ; d'où l'on a fait encore *héaumiers* ou *faiseurs de héaume* ; ce sont nos armuriers qui leur ont succédé.

\*HEBDOMADAIRE, adj. (*Gram.*) de la semaine ; ainsi des nouvelles hebdomadaires, des gazettes hebdomadaires, ce sont des nouvelles, des gazettes qui se distribuent toutes les semaines. Tous ces papiers sont la pâture des ignorans, la ressource de ceux qui veulent parler & juger sans lire, & le fléau & le dégoût de ceux qui travaillent. Ils n'ont jamais fait produire une bonne ligne à un bon esprit ; ni empêché un mauvais auteur de faire un mauvais ouvrage.

\*HEBDOMADIER, f. m. (*Hist. ecclési.*) celui qui est de semaine dans une église, un chapitre, ou un couvent, pour faire les offices & y présider. On l'appelle plus communément *semainier* ; il a en plusieurs endroits des privilèges particuliers, tels que des collations, & des rétributions particulières.

On appelle aussi *hebdomadier*, dans quelques monastères, celui qui sert au réfectoire pendant la semaine.

On a étendu ailleurs cette dénomination à toutes les fonctions auxquelles on se succède à tour de rôle.

Ainsi dans l'antiquité ecclésiastique, on trouve un chantre *hebdomadier*, un *hebdomadier* de chœur, un *hebdomadier* de cuisine, &c.

D'*hebdomadier*, on a fait dans les couvens de religieuses, l'*hebdomadiere*.

HEBDOMEES, f. f. plur. (*Antiq.*) fête qui, selon Suidas & Proclus, se célébroit à Delphes le septieme jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, ou seulement, selon Plutarque & d'autres auteurs, le septieme jour du mois *βύβιον*, qui étoit le premier mois du printemps. Les habitans de Delphes disoient *βύβιον* pour *πύβιον*, parce que dans leur dialecte, le *β* prenoit souvent la place du *π* ; *πύβιον* est formé du pré-

térit parfait de *πυθάνειναι*, *interroger*, parce qu'on avoit dans ce mois une entiere liberté d'interroger l'oracle.

Les Delphiens prétendoient qu'Apollon étoit né le septieme jour de ce mois; c'est pour cela que ce dieu est surnommé par quelques écrivains *Hebdomagenes*, c'est-à-dire; *né le septieme jour*; & c'étoit proprement ce jour-là, qu'Apollon venoit à Delphes, comme pour payer sa fête, & qu'il se livroit dans la personne de sa prêtresse, à tous ceux qui le consultoient.

Ce jour célèbre des *hebdomées*, étoit appelé *πολύθριος*, non pas parce qu'on mangeoit beaucoup de ces gâteaux faits de fromage & de fleur de froment, dits *θριος*; mais parce qu'Apollon étoit fort importuné par la multitude de ceux qui venoient le consulter. *Πολύθριος* signifie la même chose que *πυθάνειναι*, ou *πυθάνειναι*.

La cérémonie des *hebdomées* consistoit à porter des branches de laurier, & à chanter des hymnes en l'honneur du dieu; en même temps les sacrifices faisoient le principal devoir de ceux qui venoient ce jour-là consulter l'oracle; car on n'entroit point dans le sanctuaire, qu'on n'eût sacrifié; sans cela Apollon étoit sourd, & la Pythie étoit muette. *Voyez DELPHES (oracle de.) (D. J.)*

\* **HÉBÉ**, f. f. (*Myth.*) fille de Jupiter & de Junon, selon Hésiode & Homere: Junon la conçut à l'exemple de Jupiter, sans avoir approché de son époux qui avoit bien engendré Minerve sans le concours de sa femme. D'autres prétendent que la mere des dieux cessa d'être stérile, par la vertu des laitues sauvages, & qu'elle devint grosse d'*Hébé*, au sortir d'un repas qu'Apollon lui donna, & où elle mangea avec grand appétit de ce légume. Jupiter charmé de la beauté d'*Hébé*, lui conféra la fonction de verser à boire aux dieux; mais elle perdit cette prérogative par un accident qui auroit amusé Jupiter un autre jour, & qui le fâcha ce jour-là. Le pere des dieux, aussi capricieux qu'un souverain, substitua Ganymede à *Hébé*, parce que cette jeune fille s'étoit laissée tomber d'une maniere peu décente dans un repas solennel que l'Olympe célébroit chez les Ethiopiens. Quelques-uns pensent que ce ne fut

qu'un prétexte. Ganymede devint donc l'échançon des dieux; on dit de Jupiter seulement: selon eux, *Hébé* demeura en possession de présenter le nectar aux déesses; elle fut la déesse de la jeunesse; Hercule, admis entre les dieux, l'obtint pour sa femme. *Hébé* rajeunit Ilaïs, fils d'Iphycle, à la priere de son mari, dont il étoit le cocher.

**HÉBERGE**, f. f. ou **HÉBERGEMENT**, f. m. (*Jurisprud.*) signifie *maison, manoir, logement*.

Dans la coutume de Paris, & quelques autres semblables, le terme d'*héberge* signifie la hauteur & superficie qu'occupe une maison contre un mur mitoyen. Un propriétaire n'est tenu de contribuer au mur mitoyen, que suivant son *héberge*, c'est-à-dire, suivant l'étendue qu'il en occupe. *Voyez la coutume de Paris, articles 194 & 197.*

Le droit d'*hébergement* ou procuracy, étoit l'obligation de fournir au seigneur ses repas lorsqu'il venoit dans le lieu. *Voyez l'hist. de Bretagne, par D. Lombrineau, tome I, page 200. (A)*

\* **HÉBERGER**, MUIRE, (*Saline.*) c'est charger d'eau la poêle; elle est environ deux heures à se remplir. *Voyez SALINES.*

\* **HÉBICHER**, f. m. (*Art.*) c'est un crible fait de brins de roseaux ou de latanier entrelacés, d'usage aux îles pour la préparation du roucou. On s'en sert aussi aux Antilles dans les sucreries pour passer le sucre concassé dont on remplit les barils.

\* **HÉBON**, f. m. (*Mythol.*) surnom de Bacchus; c'est comme si l'on eût dit *le jeune dieu*. Le dieu de la jeunesse fut aussi le dieu de l'ivresse. Les Napolitains l'honorèrent sous ce double aspect.

**HÉBRAÏQUE (LANGUE)** c'est la langue dans laquelle sont écrits les livres saints que nous ont transmis les Hébreux qui l'ont autrefois parlée. C'est, sans contredit, la plus ancienne des langues connues; & s'il faut s'en rapporter aux Juifs, elle est la premiere du monde. Comme langue savante, & comme langue sacrée, elle est depuis bien des siècles le sujet & la matiere d'une infinité de questions intéressantes, qui toutes n'ont pas toujours été discutées de sang froid, sur-tout par les rabbins, & qui, pour la plupart, ne sont pas encore éclaircies,

peut-être à cause du temps qui couvre tout , peut-être encore parce que cette langue n'a pas été aussi cultivée qu'elle auroit dû l'être des vrais savans. Son origine , ses révolutions , son génie , ses propriétés , sa grammaire , sa prononciation , enfin les caractères de son écriture , & la ponctuation qui lui sert de voyelles , sont l'objet des principaux problèmes qui la concernent ; s'ils sont résolus pour les Juifs qui se noient avec délices dans un océan de minuties & de fables , ils ne le sont pas encore pour l'homme qui respecte la religion & le bon sens , & qui ne prend pas le merveilleux pour la vérité. Nous présenterons donc ici ces différens objets ; & sans nous flatter du succès , nous parlerons en historiens & en littérateurs ; 1<sup>o</sup>. de l'écriture de la langue hébraïque ; 2<sup>o</sup>. de sa ponctuation ; 3<sup>o</sup>. de l'origine de la langue & de ses révolutions chez les Hébreux ; 4<sup>o</sup>. de ses révolutions chez les différens peuples où elle paroît avoir été portée par les Phéniciens ; & 5<sup>o</sup>. de son génie , de son caractère , de sa grammaire , & de ses propriétés.

I. L'alphabet hébreu est composé de vingt-deux lettres , toutes réputées consonnes , sans en excepter même l'*aleph* , le *hé* , le *vau* & *jod* , que nous nommons *voyelles* , mais qui chez les Hébreux n'ont aucun son fixe ni aucune valeur sans la ponctuation , qui seule contient les véritables voyelles de cette langue , comme nous le verrons au deuxième article. On trouvera les noms & les figures des caractères hébreux , ainsi que leur valeur alphabétique & numérique dans nos *Planches de caractères* ; on y a joint les caractères samaritains qui leur disputent l'antériorité. Ces deux caractères ont été la matière de grandes discussions entre les Samaritains & les Juifs ; le pentateuque , qui s'est transmis jusqu'à nous par ces deux écritures , ayant porté chacun de ces peuples à regarder son caractère comme le caractère primitif , & à considérer en même temps son texte comme le texte original.

Ils se sont fort échauffés de part & d'autre à ce sujet , ainsi que leurs partisans , & ils ont plutôt donné des fables ou des systèmes , que des preuves ; parce que telle est la fatalité des choses qu'on croit toucher à

la religion , de ne pouvoir presque jamais être traitées à l'amiable & de sang froid. Les uns ont considéré le caractère hébreu comme une nouveauté que les Juifs ont rapportée de Babylone au retour de leur captivité ; & les autres ont regardé le caractère samaritain comme le caractère barbare des colonies assyriennes qui repeuplèrent le royaume des dix tribus dispersées sept cents ans environ avant J. C. Quelques-uns plus raisonnables ont cherché à les mettre d'accord , en leur disant que leurs pères avoient eu de tout temps deux caractères , l'un profane & l'autre sacré ; que le samaritain avoit été le profane ou le vulgaire , & que celui qu'on nomme *hébreu* , avoit été le caractère sacré ou sacerdotal. Ce sentiment favorable à l'antiquité de deux alphabets , qui contiennent le même nombre de lettres , & qui semblent par-là avoir en effet appartenu au même peuple , donne la place d'honneur à celui du texte hébreu ; mais il s'est trouvé des Juifs qui l'ont rejeté , parce qu'ils ne veulent point de concurrents dans leurs antiquités , & qu'il n'y a d'ailleurs aucun monument qui puisse constater le double usage de ces deux caractères chez les anciens Israélites. Enfin , les savans qui sont entrés dans cette discussion , après avoir long-temps flotté d'opinions en opinions , semblent être décidés aujourd'hui , quelques-uns à regarder encore le caractère hébreu comme ayant été inventé par Esdras ; le plus grand nombre comme un caractère chaldéen , auquel les Juifs se sont habitués dans leur captivité ; & presque tous sont d'accord avec les plus éclairés des rabbins , à donner l'antiquité & la primauté au caractère samaritain.

Cette grande question auroit été plutôt décidée , si dans les premiers temps où l'on en a fait un problème , les intéressés eussent pris la voie de l'observation & non de la dispute. Il falloit d'abord comparer les deux caractères l'un avec l'autre , pour voir en quoi ils diffèrent , en quoi ils se ressemblent , & quel est celui dans lequel on reconnoît le mieux l'antique. Il falloit ensuite rapprocher des deux alphabets les lettres grecques nommées *lettres phéniciennes* par les Grecs eux-mêmes , parce qu'elles étoient originaires de la Phénicie. Comme cette

contrée differe peu de la Palestine, il étoit assez naturel d'examiner les caracteres d'écritures qui en sont sortis, pour remarquer s'il n'y auroit point entr'eux & les caracteres hébreux & samaritains des rapports communs qui pussent donner quelque lumiere sur l'antiquité des deux derniers; c'est ce que nous allons faire ici.

Le simple coup d'œil fait appercevoir une différence sensible entre les deux caracteres orientaux; l'hébreu net, distinct, régulier, & presque toujours quarré, est commode & courant dans l'écriture: le samaritain plus bizarre, & beaucoup plus composé, présente des figures qui ressemblent à des hiéroglyphes, & même à quelques-unes de ces lettres symboliques qui sont encore en usage aux confins de l'Asie. Il est difficile & long à former, & tient ordinairement beaucoup plus de place; nous pouvons ensuite remarquer que plusieurs caracteres hébreux, comme *aleph*, *beth*, *zain*, *heth*, *theth*, *lamed*, *mem*, *nun*, *resch*, & *schin*, ne sont que des abréviations des caracteres samaritains qui leur correspondent, & que l'on a rendus plus courans & plus commodes; d'où nous pouvons déjà conclure que le caractère samaritain est le plus ancien: sa rusticité fait son titre de noblesse.

La comparaison des lettres grecques avec les samaritaines ne leur est pas moins avantageuse. Si l'on en rapporte les majuscules *alpha*, *gamma*, *delta*, *epsylon*, *zeta*, *heta*, *lambda*, *pi*, *ro* & *sigma*, on les reconnoitra aisément dans les lettres correspondantes *aleph*, *gimel*, *daleth*; *hé*, *zain*, *heth*, *lamed*, *phé*, *resch* & *schin*,

Grec.	Samar.	Grec.	Samar.
A	N	II	𐤇
Γ	𐤇	V	𐤅
Δ	𐤃	Π	𐤏
E	𐤄	P	𐤑
Z	𐤆	Σ	𐤓

avec cette différence cependant que dans le grec elles sont pour la plupart tournées en sens contraire, suivant l'usage des Occidentaux qui ont écrit de gauche à droite, ce que les Orientaux avoient figuré de droite à gauche. De cette dernière obser-

vation il résulte que le caractère que nous nommons *samaritain* étoit d'usage dans la Phénicie dès les premiers temps historiques, & même auparavant, puisque l'arrivée des Phéniciens & de leur alphabet chez les Grecs se cache pour nous dans la nuit des temps mythologiques.

Nos observations ne seront pas moins favorables à l'antiquité des caracteres hébreux. Si l'on compare les minuscules

[ Grec.	Hébr.	Grec.	Hébr.
α	𐤀	ι	𐤁
γ	𐤇	λ	𐤅
δ	𐤃	ς	𐤆
ζ	𐤄	τ	𐤇
η	𐤆	ρ	𐤈
σ	𐤓		

Le γ vient de l'*ajin* 𐤇; & la prononciation de ces deux lettres varie de même chez les Hébreux comme chez les Grecs.]

des Grecs avec eux, on reconnoitra de même qu'elles en ont pour la plupart été tirées, comme les majuscules l'ont été du samaritain, & l'on remarquera qu'elles sont aussi représentées en sens contraire. Par cette double analogie des lettres grecques avec les deux alphabets orientaux, nous devons donc juger 1<sup>o</sup>. que tout ce qui a été tant de fois débité sur la nouveauté du caractère hébreu; sur Eüdras, qu'on en a fait l'inventeur; & sur Babylone, d'où l'on dit que les captifs l'ont apporté, ne sont que des fables qui démontrent le peu de connoissance qu'ont eu les Juifs de leur histoire littéraire, puisqu'ils ont ignoré l'antiquité de leurs caracteres, qui avoient été communiqués aux Européens plus de mille ans avant ce retour de Babylone: 2<sup>o</sup>. que les deux caracteres nommés aujourd'hui *hébreu* & *samaritain*, ont originaiement appartenu au même peuple, & particulièrement aux anciens habitans de la Phénicie ou Palestine, & que le samaritain cependant doit avoir quelque antériorité sur l'hébreu, puisqu'il a visiblement servi à sa construction, & qu'il a produit les majuscules grecques; étant vraisemblable que les premières écritures ont consisté en grandes lettres, & que les petites n'ont été inventées & adoptées que lorsque cet art est devenu

devenu plus commun & d'un usage plus fréquent.

Au tableau de comparaison que nous venons de faire de ces trois caractères, il n'est pas non plus inutile de joindre le coup d'œil des lettres latines; quoiqu'elles soient censées apportées en Italie par les Grecs, elles ont aussi des preuves singulieres d'une relation directe avec les Orientaux. On ne nommera ici que *C, L, P, q & r*, qui n'ont point tiré leur figure de la Grece, & qui ne peuvent être autres que le *caph*, le *lamed*; le *phé* final, le *qoph*, & le *resch* de l'alphabet hébreu, vus & dessinés en sens contraire :

C.	L.	P.	q.	r.
⋮	⋮	⋮	⋮	⋮

ce qui présente un nouveau monument de l'antiquité des lettres hébraïques. Comme nous ne pouvons fixer le temps où les navigateurs de la Phénicie ont porté leurs caractères & leur écriture aux différens peuples de la Méditerranée, il nous est encore plus impossible de désigner la source d'où les Phéniciens & les Israélites les avoient eux-mêmes tirés; ce n'a pu être sans doute que des Egyptiens ou des Chaldéens, deux des plus anciens peuples connus, dont les colonies se sont répandues de bonne heure dans la Palestine. Mais en vain desirerions-nous savoir quelque chose de plus précis sur l'origine de ces caractères & sur leur inventeur; les temps où les Egyptiens & les Chaldéens ont abandonné leurs symboles primitifs & leurs hiéroglyphes, pour transmettre l'histoire par l'écriture, n'a point de date dans aucune des annales du monde: nous n'oserions même assurer que ces caractères hébreux & samaritains aient été les premiers caractères des sons. La lettre carrée des Hébreux est trop simple pour avoir été la première inventée; & celle des Samaritains n'est peut-être point assez composée; d'ailleurs ni l'une ni l'autre ne semblent être prises dans la nature; & c'est l'argument le plus fort contre elles, parce qu'il est plus que vraisemblable que les premières lettres alphabétiques ont eu la figure d'animaux,

Tome XVII.

ou de parties d'animaux; de plantes, & d'autres corps naturels dont on avoit déjà fait un si grand usage dans l'âge des symboles ou des hiéroglyphes. Ce que l'on peut penser de plus raisonnable sur nos deux alphabets, c'est qu'étant dépourvus de voyelles, ils paroissent avoir été un des premiers degrés par où il a fallu que passât l'esprit humain pour amener l'écriture à sa perfection. Quant au primitif inventeur, laissons les rabbins le voir tantôt dans Adam, tantôt dans Moÿse, tantôt dans Esdras: laissons aux mythologistes le soin de le célébrer dans Thoth, parce que *othoth* signifie des lettres; & ne rougissons point d'avouer notre ignorance sur une anecdote aussi ténébreuse qu'intéressante pour l'histoire du genre humain. Passons aux questions qui concernent la ponctuation, qui dans l'écriture hébraïque tient lieu des voyelles dont elle est privée.

II. Quoique les Hébreux aient dans leur alphabet ces quatre lettres *aleph, he, vau & jod*, c'est-à-dire, *a, e, u* ou *o*, & *i*, que nous nommons voyelles, elles ne sont regardées dans l'hébreu que comme des consonnes muettes, parce qu'elles n'ont aucun son fixe & propre, & qu'elles ne reçoivent leur valeur que des différens points qui se posent dessus, ou dessous, & devant ou

après elles: par exemple, *a* vaut *o*, *a* vaut *i*, *a* vaut *e*, *u* vaut *o*, &c. plus ordinairement ces points & plusieurs autres petits signes conventionnels se posent sous les vraies consonnes, valent seuls autant que nos cinq voyelles; & tiennent presque toujours lieu de *aleph*, du *hé*, du *vau*, & du *jod*, qui sont peu souvent employés dans les livres sacrés. Pour écrire *lacac*, lécher, on écrit *lcc*; pour *paredes*, jardin, *prds*; pour *mara*, être amer, *mrr*; pour *pharaq*, briser, *phrq*; pour *garah*, batailler, *grh*; &c. Tel est l'artifice par lequel les

Hébreux suppléent au défaut des lettres fixes que les autres nations se sont données pour désigner les voyelles; & il faut avouer que leurs signes sont plus riches & plus fé-

conds que nos cinq caracteres, en ce qu'ils indiquent avec beaucoup plus de variété les longues & les breves, & même les différentes modifications des sons que nous sommes obligés d'indiquer par des accens, à l'imitation des Grecs qui en avoient encore un bien plus grand nombre que nous qui n'en avons pas assez. Il arrive cependant, & il est arrivé quelques inconvéniens aux Orientaux, de n'avoir exprimé leurs voyelles que par des signes aussi déliés, quelquefois trop vagues, & plus souvent encore fous-entendus. Les voyelles ont extrêmement varié dans les sons; elles ont changé dans les mots, elles ont été omises, elles ont été ajoutées & déplacées à l'égard des consonnes qui forment la racine des mots: c'est ce qui fait que la plupart des expressions occidentales qui sont en grand nombre sorties de l'Orient, sont & ont été presque toujours méconnoissables. Nous ne disons plus *paredes*, *marar*, *pharac*, & *garah*, mais *paradis*, *amer*, *phric* ou *phrac*, & *guerroyer*. Ces changemens de voyelles sont une des clés des étymologies, ainsi que la connoissance des différentes finales que les nations d'Europe ont ajoutées à chaque mot oriental, suivant leur dialecte & leur goût particulier.

Indépendamment des signes que l'on nomme dans l'hébreu *points voyelles*, il a encore une multitude d'accens proprement dits, qui servent à donner de l'emphase & de l'harmonie à la prononciation, à régler le ton & la cadence, & à distinguer les parties du discours, comme nos points & nos virgules. L'écriture *hébraïque* n'est donc privée d'aucun des moyens nécessaires pour exprimer correctement le langage, & pour fixer la valeur des signes par une multitude de nuances qui donnent une variété convenable aux figures & aux expressions qui pourroient tromper l'œil & l'oreille: mais cette écriture a-t-elle toujours eu cet avantage? c'est ce que l'on a mis en problème. Vers le milieu du seizième siècle, Elie, Lévitte, juif allemand, fut le premier qui agita cette intéressante & singulière question; on n'avoit point avant lui soupçonné que les points voyelles que l'on trouvoit dans plusieurs exemplaires des livres saints, pussent être d'une autre main que de la

main des auteurs qui avoient originairement écrit & composé le texte; & l'on n'avoit pas même songé à séparer l'invention & l'origine de ces points, de l'invention & de l'origine des lettres & de l'écriture. Ce juif, homme d'ailleurs fort lettré pour un juif & pour son temps, entreprit le premier de réformer à cet égard les idées reçues; il osa recuser l'antiquité des points voyelles, & en attribuer l'invention & le premier usage aux Massorettes, docteurs de Tibériade, qui florissoient au cinquième siècle de notre ère. Sa nation se révolta contre lui, elle le regarda comme un blasphémateur, & les savans de l'Europe comme un fou. Au commencement du dix-septième siècle, Louis Capelle, professeur à Saumur, prit sa défense, & soutint la nouvelle opinion avec vigueur; plusieurs se rangerent de son parti: mais en adoptant le système de la nouveauté de la ponctuation, ils se divisèrent tous sur les inventeurs & sur la date de l'invention; les uns en firent honneur aux Massorettes, d'autres à deux illustres rabbins du onzième siècle, & la multitude crut au moins devoir remonter jusqu'à Esdras & à la grande synagogue. Ces nouveaux critiques eurent dans Ch. Buxtorf un puissant adversaire, qui fut secondé d'un grand nombre de savans de l'une & de l'autre religion; mais quoique le nouveau système parût à plusieurs intéresser l'intégrité des livres sacrés, il ne fut cependant point pros crit, & l'on peut dire qu'il forme aujourd'hui le sentiment le plus général.

Pour éclaircir une telle question autant qu'il est possible de le faire, il est à propos de connoître quels ont été les principaux moyens que les deux partis ont employés: ils nous exposeront l'état des choses; & nous faisant connoître quelles sont les causes de l'incertitude où l'on est tombé à ce sujet, peut-être nous mettront-ils à portée de juger le fond même de la question.

Le pentateuque samaritain, qui de tous les textes porte le plus le sceau de l'antiquité n'a point de ponctuation; les paraphrases chaldéens qui ont commencé à écrire un siècle ou deux avant J. C. ne s'en sont point servis non plus. Les livres sacrés que les Juifs lisent encore dans leurs syna-

gogues, & ceux dont se servent les cabalistes, ne sont point ponctués; enfin dans le commerce ordinaire des lettres, les points ne sont d'aucun usage. Tels ont été les moyens de Louis Capelle & de ses partisans, & ils n'ont point manqué de s'autoriser aussi du silence général de l'antiquité juive & chrétienne sur l'existence de la ponctuation. Contre des moyens si forts & si positifs on a opposé l'impossibilité morale qu'il y auroit eu à transmettre pendant des milliers d'années un corps d'histoire raisonnée & suivie avec le seul secours des consonnes; & la traduction de la bible que nous possédons a été regardée comme la preuve la plus forte & la plus expressive que l'antiquité juive n'avoit point été privée des moyens nécessaires & des signes indispensables pour en perpétuer le sens & l'intelligence. On a dit que le secours des voyelles nécessaire à toute langue & à toute écriture, avoit été encore bien plus nécessaire à la langue des Hébreux qu'à toute autre; parce que la plupart des mots ayant souvent plus d'une valeur, l'absence des voyelles en auroit augmenté l'incertitude pour chaque phrase en raison de la combinaison des sens dont un groupe de consonnes est susceptible avec toutes voyelles arbitraires. Cette dernière considération est réellement effrayante pour qui sait la fécondité de la combinaison de 4 ou 5 signes avec 4 ou 5 autres; aussi les défenseurs de l'antiquité des points voyelles n'ont-ils pas craint d'avancer que sans eux le texte sacré n'auroit été pendant des milliers d'années qu'un nez de cire (*instar nasi cerei, in diversas formas mutabilis fuisset*. Leusden, *phil. heb. disc.* 14.), qu'un monceau de sable battu par le vent, qui d'âge en âge auroit perdu sa figure & sa forme primitive. En vain leurs adversaires appeloient à leur secours une tradition orale pour en conserver le sens de bouche en bouche, & pour en perpétuer l'intelligence d'âge en âge. On leur disoit que cette tradition orale n'étoit qu'une fable, & n'avoit jamais servi qu'à transmettre des fables. En vain osoient-ils prétendre que les inventeurs modernes des points voyelles avoient été inspirés du Saint-Esprit pour trouver & fixer le véritable sens du texte

sacré & pour ne s'en écarter jamais. Ce nouveau miracle prouvoit aux autres l'impossibilité de la chose, parce que la traduction des livres saints ne doit pas être une merveille supérieure à celle de leur composition primitive. A ces raisons générales on en a joint de particulières & en grand nombre: on a fait remarquer que les paraphrastes chaldéens, qui n'ont point employé de ponctuations dans leurs commentaires ou *Targum*, se sont servis très-fréquemment de ces consonnes muettes, *aleph*, *vau*, & *jod*, peu usitées dans les textes sacrés, où elles n'ont point de valeur par elles-mêmes, mais qui sont si essentielles dans les ouvrages des paraphrastes, qu'on les y appelle *matres lectionis*, parce qu'elles y fixent le son & la valeur des mots, comme dans les livres des autres langues. Les Juifs & les rabbins font aussi de ces caractères le même usage dans leurs lettres & leurs autres écrits, parce qu'ils évitent de cette façon la longueur & l'embarras d'une ponctuation pleine de minuties.

Pour répondre à l'objection tirée du silence de l'antiquité, on a présenté les ouvrages même des Massorettes qui ont fait des notes critiques & grammaticales sur les livres sacrés, & en particulier sur les endroits dont ils ont cru la ponctuation altérée ou changée. On a trouvé de pareilles autorités dans quelques livres de docteurs fameux & de cabalistes, connus pour être encore plus anciens que la Massore: c'est ce qui est exposé & démontré avec le plus grand détail dans le livre de Cl. Buxtorf, *de antiq. ponct. cap. 5, part. I*, & dans le *Philog. heb.* de Leusden. Quant au silence que la foule des auteurs & des écrivains du moyen âge a gardé à cet égard, il ne pourroit être étonnant, qu'autant que l'admirable invention des points voyelles seroit une chose aussi récente qu'on voudroit le prétendre. Mais si son origine sort de la nuit des temps les plus reculés, comme il est très-vraisemblable, leur silence alors ne doit pas nous surprendre; ces auteurs auront vu les points voyelles; ils s'en seront servis comme les Massorettes, mais sans parler de l'invention ni de l'inventeur; parce qu'on ne parle pas ordinairement des

choses d'usage, & que c'est même là la raison qui nous fait ignorer aujourd'hui une multitude d'autres détails qui ont été vulgaires & très-communs dans l'antiquité. On a cependant plusieurs indices que les anciennes versions de la bible qui portent les noms des Septante & de S. Jérôme, ont été faites sur des textes ponctués; leurs variations entr'elles & entre toutes les autres versions qui ont été faites depuis, ne sont souvent venues que d'une ponctuation quelquefois différente entre les textes dont ils se sont servis; d'ailleurs, comme ces variations ne sont point considérables, qu'elles n'influent que sur quelques mots, & que les récits, les faits, & l'ensemble total du corps historique, est toujours le même dans toutes les versions connues; cette uniformité est une des plus fortes preuves qu'on puisse donner, que tous les traducteurs & tous les âges ont eu un secours commun & un même guide pour déchiffrer les consonnes *hébraïques*. S'il se pouvoit trouver des Juifs qui n'eussent point appris leur langue dans la bible, & qui ne connussent point la ponctuation, il faudroit, pour avoir une idée des difficultés que présente l'interprétation de celles qui ne le sont pas, exiger d'eux qu'ils en donnassent une nouvelle traduction; on verroit alors quelle est l'impossibilité de la chose, ou quelles fables ils nous feroient, s'ils étoient encore en état d'en faire.

A tous ces argumens si l'on vouloit en ajouter un nouveau, peut-être pourroit-on encore faire parler l'écriture des Grecs en faveur de l'antiquité de la ponctuation *hébraïque* & de ses accens, comme nous l'avons fait ci-devant parler en faveur des caractères. Quoique les Grecs aient eu l'art d'ajouter aux alphabets de Phénicie les voyelles fixes & déterminées dans leur son, leurs voyelles sont encore cependant tellement chargées d'accens, qu'il sembleroit qu'ils n'ont pas osé se défaire entièrement de la ponctuation primitive. Ces accens sont dans leur écriture aussi essentiels; que les points le sont chez les Hébreux; & sans eux il y auroit un grand nombre de mots dont le sens seroit variable & incertain. Cette façon d'écrire moyenne entre celle des Hébreux & la nôtre, nous indique sans doute

un des degrés de la progression de cet art; mais quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître l'antique usage de ces points voyelles, & de cette multitude d'accens que nous trouvons chez les Hébreux. Si le seizième siècle a donc vu naître une opinion contraire, peut-être n'y en a-t-il pas d'autre cause que la publicité des textes originaux rendus communs par l'imprimerie encore moderne; comme elle multiplia les bibles *hébraïques*, qui ne pouvoient être que très-rares auparavant; plus d'yeux en furent frappés, & plus de gens en raisonnerent: le monde vit alors le spectacle nouveau de l'ancien art d'écrire, & le silence des siècles fut nécessairement rompu par des opinions & des systèmes, dont la contrariété seule devoit suffire pour indiquer toute l'antiquité de l'objet où l'imagination a voulu, ainsi que les yeux, appercevoir une nouveauté.

La discussion des points voyelles seroit ici terminée toute en leur faveur, si les adversaires de son antiquité n'avoient encore à nous opposer deux puissantes autorités. Le pentateuque samaritain n'a point de ponctuation, & les bibles *hébraïques* que lisent les rabbins dans leurs synagogues pour instruire leur peuple, n'en ont point non plus; & c'est une règle chez eux que les livres ponctués ne doivent jamais servir à cet usage. Nous répondrons à ces objections 1<sup>o</sup>. que le pentateuque samaritain n'a jamais été assez connu ni assez multiplié, pour que l'on puisse savoir ou non, si tous les exemplaires qui en ont existé ont tous été généralement dénués de ponctuation. Mais il suit de ce que ceux que nous avons en sont privés, que nous n'y pouvons connoître que par leur analogie avec l'hébreu, & en s'aidant aussi des trois lettres *matres lectionis*. 2<sup>o</sup>. Que les rabbins qui lisent des bibles non ponctuées n'ont nulle peine à le faire, parce qu'ils ont tous appris à lire & à parler leur langue dans des bibles qui ont tout l'appareil grammatical, & qui servent à l'intelligence de celles qui ne l'ont pas. D'ailleurs qui ne sait que ces rabbins toujours livrés à l'illusion, ne se servent de bibles sans voyelles pour instruire leur troupeau, que pour y trouver, à ce qu'ils disent, les sources du

Saint-Esprit plus riches & plus abondantes en instruction ; parce qu'il n'y a pas en effet un mot dans les bibles de cette espece, qui ne puisse avoir une infinité de valeurs par une imagination échauffée, qui veut se repaître de chimeres, & qui veut en entretenir les autres ?

C'est par cette même raison, que les Cabalistes font aussi si peu de cas de la ponctuation ; elle les gêneroit, & ils ne veulent point être gênés dans leurs extravagances ; ils veulent en toute liberté supposer les voyelles, analyser les lettres, décomposer les mots, & renverser les syllabes ; comme si les livres sacrés n'étoient pour eux qu'un répertoire d'anagrammes & de logoglyphes. Voyez CABALE. L'abus que ces prétendus sages ont fait de la bible dans tous les temps, & les rêveries inconcevables où les rabbins, le texte à la main, se plongent dans leurs synagogues, semblent ici nous avertir tacitement de l'origine des livres non ponctués, & nous indiquer leur source & leur principe dans les dérèglemens de l'imagination. Les bibles muettes ne pourroient-elles point être les filles du mystere, puisqu'elles ont été pour les Juifs l'occasion de tant de fables mystérieuses ? Ce soupçon qui mérite d'être approfondi, si l'on veut connoître les causes qui ont répandu dans le monde des livres ponctués & non ponctués, & les suites qu'elles ont eues, nous conduit au véritable point de vue sous lequel on doit nécessairement considérer l'usage & l'origine même des points voyelles ; ce que nous allons dire fera la plus essentielle partie de leur histoire ; & comme cette partie renferme une des plus intéressantes anecdotes de l'histoire du monde, on prévient qu'il ne faut pas confondre les temps avec les temps, ni les auteurs sacrés avec les sages d'Égypte ou de Chaldée. Nous allons parler d'un âge qui a sans doute été de beaucoup antérieur au premier écrivain des Hébreux.

Plus l'on réfléchit sur les opérations de ceux qui les premiers ont essayé de représenter les sons par des caracteres, & moins l'on peut concevoir qu'ils aient précisément oublié de donner des signes aux voyelles qui sont les meres de tous les sons possibles, & sans lesquelles on ne peut rien

articuler. L'écriture est le tableau du langage ; c'est-là l'objet & l'essence de cette inestimable invention ; or comme il n'y a point & qu'il ne peut y avoir de langage sans voyelles, ceux qui ont inventé l'écriture pour être utile au genre humain en peignant la parole, n'ont donc pu l'imaginer indépendamment de ce qui en fait la partie essentielle, & de ce qui en est naturellement inaliénable. Leusden & quelques autres adversaires de l'antiquité des points voyelles, ont avancé, en discutant cette même question, que les consonnes étoient comme la matiere des mots, & que les voyelles en étoient comme la forme : ils n'ont fait en cela qu'un raisonnement faux ; & d'ailleurs inutile ; ce sont les voyelles qui doivent être regardées comme la matiere aussi simple qu'essentielle de tous les sons, de tous les mots, & de toutes les langues ; & ce sont les consonnes qui leur donnent la forme en les modifiant en mille & mille manieres, & en nous les faisant articuler avec une variété & une fécondité infinie. Mais de façon ou d'autre, il faut nécessairement dans l'écriture comme dans le langage, le concours de cette matiere & de cette forme, pour faire sur nos organes l'impression distincte que ni la forme ni la matiere ne peuvent produire séparément. Nous devons donc encore en conclure qu'il est de toute impossibilité, que l'invention des signes des consonnes ait pu être naturellement séparée de l'invention des signes des voyelles, ou des points voyelles, qui sont la même chose.

Pourquoi donc nous est-il parvenu des livres sans aucune ponctuation ? C'est ici qu'il faut en demander la raison primitive à ces sages de la haute antiquité, qui ont eu pour principe que la science n'étoit point faite pour le vulgaire, & que les avenues en devoient être fermées au peuple, aux profanes, & aux étrangers. On ne peut ignorer que le goût du mystere a été celui des savans des premiers âges ; c'étoit lui qui avoit déjà en partie présidé à l'invention des hiéroglyphes sacrés qui ont devancé l'écriture ; & c'est lui qui a tenu les nations pendant une multitude de siècles dans des ténèbres qu'on ne peut pénétrer, & dans une ignorance profonde & universelle,

dont deux mille ans d'un travail assez continu n'ont point encore réparé toutes les suites funestes. Nous ne chercherons point ici quels ont été les principes d'un tel système; il suffit de savoir qu'il a existé, & d'en voir les tristes suites, pour y découvrir l'esprit qui a dû présider à la primitive invention des caractères des sons, & qui en a fait deux classes séparées, quoiqu'elles n'eussent jamais dû l'être. Cette précieuse & ineffable découverte n'a point été dès son origine livrée & communiquée aux hommes dans son entier; les signes des consonnes ont été montrés au vulgaire; mais les signes des voyelles ont été mis en réserve comme une clé & un secret qui ne pouvoit être confié qu'aux seuls gardiens de l'arbre de la science. Par une suite de l'ancienne politique, l'invention nouvelle ne fut pour le peuple qu'un nouveau genre d'hieroglyphe plus simple & plus abrégé à la vérité, que les précédens, mais dont il fallut toujours qu'il allât de même chercher le sens & l'intelligence dans la bouche des sages, & chez les administrateurs de l'instruction publique. Heureux sans doute ont été les peuples auxquels cette instruction a été donnée saine & entière; heureuses ont été les sociétés où les organes de la science n'ont point, par un abus trop conséquent de leur funeste politique, regardé comme leur patrimoine & leur domaine le dépôt qui ne leur étoit que commis & confié! Mais quand elles auroient eu toutes ce rare bonheur, en est-il une seule qui ait été à l'abri des guerres destructives, & des révolutions qui renversent tout, & principalement les arts? Les nations ont donc été détruites, les sages ont été dispersés, souvent ils ont péri & leur mystère avec eux. Après ces événemens il n'est plus resté que les monumens énigmatiques de la science primitive, devenus mystérieux & intelligibles par la perte ou la rareté de la clé des voyelles. Peut-être le peuple juif est-il le seul qui par un bienfait particulier de la Providence, ait heureusement conservé cette clé de ses annales par le secours de quelques livres ponctués qui auront échappé aux diverses désolations de leur patrie; mais quant à la plupart des autres nations, il n'est que trop vraisemblable qu'il a été

pour elles un temps fatal, où elles ont perdu tout moyen de relever l'édifice de leur histoire. Il fallut ensuite recourir à la tradition; il fallut évertuer l'imagination pour déchiffrer des fragmens d'annales toutes écrites en consonnes; & la privation des exemplaires ponctués presque tous péris avec ceux qui les avoient si mystérieusement gardés, donna nécessairement lieu à une science nouvelle, qui fit respecter les écritures non ponctuées, & qui en répandit le goût dépravé chez divers peuples: ce fut de deviner ce qu'on ne pouvoit plus lire; & comme l'appareil de l'écriture & des livres des anciens sages avoit quelque chose de merveilleux, ainsi que tout ce qu'on ne peut comprendre, on s'en forma une très-haute idée; on n'y chercha que des choses sublimes, & ce qui n'y avoit jamais été sans doute, comme la médecine universelle, le grand œuvre, ses secrets, la magie, & toutes ces sciences occultes que tant d'esprits faux & de têtes creuses ont si long-temps cherchées dans certains chapitres de la bible, qui ne contiennent que des hymnes ou des généalogies, ou des dimensions de bâtimens. Il en fut aussi de même quant à l'histoire générale des peuples & aux histoires particulières des grands hommes. Les nations qui dans des temps plus anciens avoient déjà abusé des symboles primitifs & des premiers hieroglyphes, pour en former des êtres imaginaires qui s'étoient confondus avec des êtres réels, abusèrent de même de l'écriture sans consonnes, & s'en servirent pour composer ou amplifier les légendes de tous les fantômes populaires. Tout mot qui pouvoit avoir quelque rapport de figure à un nom connu, fut censé lui appartenir, & renfermer une anecdote essentielle sur le personnage qui l'avoit porté; mais comme il n'y a pas de mots écrits en simples consonnes qui ne puissent offrir plusieurs valeurs, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'embarras du choix fit qu'on les adopta toutes, & que l'on fit de chacune un trait particulier de son histoire. Cet abus est une des sources des plus vraies & des plus fécondes de la fable; & voilà pourquoi les noms d'Orphée, de Mercure, d'Isis, &c. font allusion chacun à cinq ou six racines orientales qui ont toutes la sim-

gulière propriété de nous retracer une anecdote de leurs légendes. Ce que nous disons de ces trois noms, on peut le dire de tous les noms fameux dans les mythologies des nations. De-là sont venues ces variétés si fréquentes entre nos étymologistes qui n'ont jamais pu s'accorder, parce que chacun d'eux s'est affecté à la racine qu'il a saisie; de-là l'incertitude où ils nous ont laissés, parce qu'ils ont tous eu raison en particulier, & qu'il a paru néanmoins impossible de les concilier ensemble. Il n'étoit cependant rien de plus facile; & puisque les Vossius, les Bochart, les Huet, les Leclerc, avoient tous eu des suffrages en particulier, au lieu de se critiquer les uns les autres, ils devoient se donner la main, & concourir à nous découvrir une des principales sources de la mythologie, & à nous dévoiler par-là un des secrets de l'antiquité. Nous nommons ceci un secret, parce qu'il en a été réellement un dans l'art de composer & d'écrire dans les temps où le défaut d'invention & de génie, autant que la corruption des monumens historiques, obligeoit les auteurs à tirer les anecdotes de leurs romans des noms mêmes de leurs personnages. Ce secret, à la vérité, ne couvre qu'une absurdité; mais il importe au monde de la connoître; & pour nous former à cet égard une juste idée du travail des anciens en ce genre, & nous apprendre les moyens de le décomposer, il ne faut que contempler un cabaliste méditant sur une bible non ponctuée: s'il trouve un mot qui le frappe, il l'envisage sous toutes les formes, il le tourne & le retourne, il l'anagrammatise, & par le secours des voyelles arbitraires il en épuise tous les sens possibles, avec lesquels il construit quelque fable ou quelque mystérieuse absurdité; ou pour mieux dire, il ne fait qu'un pur logogryphe, dont la clé se trouve dans le mot dont il s'est échauffé l'imagination, quoique ce mot n'ait souvent par lui-même aucun rapport à ses illusions. Nos logogryphes modernes sont sans doute une branche de cette antique cabale, & cet art puéril fait encore l'amusement des petits esprits. Telle a été enfin la véritable opération des fabulistes & des romanciers de l'antiquité, qui ont été en certains âges

les seuls écrivains & les seuls historiens de presque toutes les nations. Ils abusèrent de même des écritures mystérieuses que les malheurs des temps avoient dispersées par le monde, & qui se trouvoient séparées des voyelles qui en avoient été la clé primitive. Ces siècles de mensonge ne finirent en particulier chez les Grecs, que vers les temps où les voyelles vulgaires ayant été heureusement inventées, l'abus des mots devint nécessairement plus difficile & plus rare; on se dégoûta insensiblement de la fable; les livres se transmirent sans altération; peu-à-peu l'Europe vit naître chez elle l'âge de l'histoire, & elle n'a cessé de recueillir le fruit de sa précieuse invention, par l'empire de la science qu'elle a toujours possédée depuis cette époque. Quant aux nations de l'Asie qui n'ont jamais voulu adopter les lettres voyelles de la Grece, comme la Grece avoit adopté leurs consonnes; elles ont presque toujours conservé un invincible penchant pour le mystère & pour la fable; elles ont eu dans tous les âges grand nombre d'écrivains cabalistiques, qui en ont imposé par de graves puérités & par d'importantes bagatelles; & quoiqu'il y ait eu des temps où les ouvrages des Européens les ont éclairés à leur tour, & leur ont servi de modèles pour composer d'excellentes choses en différens genres, ils ont affecté toujours dans leur diction des métathèses ou anagrammes ridicules, des allusions & des jeux de mots; & la plupart de leurs livres nous présentent le mélange le plus bizarre de ces pensées hautes & sublimes qui ne leur manquent pas, avec un style affecté & puéril.

Cette histoire des points voyelles nous offre sans doute la plus forte preuve que l'on puisse donner de leur indispensable nécessité. Nous avons vu dans quelles erreurs sont tombées les nations qui les ont perdus par accident, ou négligés par ignorance & par mauvais goût. Jetons actuellement nos yeux sur cet heureux coin du monde où cette même écriture, qui n'étoit pour une infinité de peuples qu'une écriture du mensonge & du délire, étoit pour le peuple juif & sous la main de l'Esprit-saint, l'écriture de la sagesse & de la vérité.

On ne peut douter que Moÿse, élevé dans

les arts & les sciences de l'Égypte, ne se soit particulièrement servi de l'écriture \* ponctuée pour faire connoître ses loix, & qu'il n'en ait remis à l'ordre sacerdotal qu'il institua, des exemplaires soigneusement écrits en consonnes & en points voyelles, pour perpétuer par leur moyen le sens & l'intelligence d'une loi dont il avoit si fort & si souvent recommandé l'exercice le plus exact & la pratique la plus sévère. Ce sage législateur ne pouvoit ignorer le danger des lettres sans voyelles; il ne pouvoit pas non plus ignorer les fables qui en étoient déjà issues de son temps: il n'a donc pu manquer à une précaution que l'écriture de son siècle exigeoit nécessairement, & de laquelle dépendoit le succès de la législation. Il y auroit même lieu de croire qu'il en répandit aussi des exemplaires parmi le peuple, puisqu'il en a ordonné à tous la lecture & la méditation assidue; mais il est difficile à cet égard de penser que les copies en aient été fort fréquentes, attendu que sans le secours de l'impression on n'a pu, dans ces premiers âges & chez un peuple qui fournissoit 600 mille combattans, multiplier les livres en raison des hommes; nous ne devons sans doute voir dans ce précepte que l'ordre de fréquenter assiduellement les instructions publiques & journalières où les prêtres faisoient la lecture & l'explication de cette loi. On nous répondra sans doute que chaque israélite étoit obligé dans sa jeunesse de la transcrire, & que les enfans des rois n'étoient pas eux-mêmes exempts de ce devoir. Mais si cette remarque nous fait connoître la véritable étendue du précepte de Moïse, il y a toute apparence qu'il en a été de l'observance de ce précepte comme à l'égard de tant d'autres, que les Hébreux n'ont point pratiqués, & qu'ils ont négligés ou oubliés presque aussitôt après le premier commandement qui leur en avoit été fait; on sait que leur infidélité sur tous les points de leur loi a été presque aussi continue qu'inconcevable. Conduits par Dieu même dans le désert, ils y négligent la circoncision pendant quarante ans, & toute la génération de cet

âge méritoit d'y être exterminée. Sont-ils établis en Canaan? ils y courent sans cesse de Moloch à Baal, & de Baal à Astaroth. Qui pourroit le croire? les descendans même de Moïse se font prêtres d'idoles. Sous les rois, leur frénésie n'a point à peine de relâche; dix tribus abandonnent Moïse pour les veaux de Béthel; & si Juda rentre quelquefois en lui-même, ces idolâtries l'enveloppent aussi dans la ruine d'Israël. Pendant dix siècles enfin ce peuple idolâtre & stupide fut presque semblable en tout aux nations incirconcises; excepté qu'il avoit le bonheur de posséder un livre précieux qu'il négligea toujours, & une loi sainte qu'il oublia au point que ce fut une merveille sous Josias de trouver un livre de Moïse, & que sous Esdras il fallut renouveler la fête des tabernacles, qui n'avoit point été célébrée depuis Josué. La conduite des Juifs dans tous les temps qui ont précédé le retour de Babylone, est donc un monument constant de la rareté où ont dû être les ouvrages de son premier législateur. Délaisés dans l'arche & dans le sanctuaire à la garde des enfans d'Aaron, ceux-ci qui ne participèrent que trop souvent eux-mêmes aux désordres de leur nation, prirent sans doute aussi l'esprit mystérieux des ministres idolâtres: peut-être qu'en n'en laissant paroître que des exemplaires sans voyelles pour se rendre les maîtres & les arbitres de la loi des peuples, contribuèrent-ils à la faire méconnoître & oublier; peut-être ne s'en servoient-ils dès-lors que pour la recherche des choses occultes, comme leurs descendans le font encore, & ne les firent-ils servir de même qu'à des études absurdes & puérides, indignes de la majesté & de la gravité de leurs livres. Ce soupçon ne se justifie que trop, quand on se rappelle toutes les antiques fables dont la cabale s'autorise sous les noms de Salomon & des prophètes, & il doit nous faire entrevoir quelle fut la raison pour laquelle Ezéchias fit brûler les ouvrages du plus savant des rois: c'est que les esprits faux & superstitieux abusoient sans doute dès-lors de ses hautes & subli-

\* Comme le langage de l'Égypte n'a été qu'un dialecte assez semblable aux langues de Phénicie & de Palestine, on conjecture que l'écriture a dû être aussi la même. Ceci est d'autant plus vraisemblable, que les Hébreux écrivent de droite à gauche ainsi qu'écrivoient les Égyptiens, selon Hérodote.

mes recherches sur la nature, comme ils abusent encore de son nom & des écrits des prophètes qui l'ont suivi ou précédé. Au reste, que ce soit l'idolâtrie d'Israël qui ait occasionné la rareté des livres de Moïse, ou que leur rareté ait occasionné cette idolâtrie, il faut encore ici convenir que la nature même de l'écriture a pu occasionner l'une & l'autre. Jamais cette antique façon de peindre la parole en abrégé, n'a été faite dans son origine pour être commune & vulgaire parmi le peuple : l'écriture sans consonnes est une énigme pour lui ; & celle même qui porte des points voyelles peut être si facilement altérée dans sa ponctuation & dans toutes ses minuties grammaticales, qu'il a dû y avoir un grand nombre de raisons essentielles pour l'ôter de la main de la multitude & de la main de l'étranger.

Un esprit inquiet & surpris pourra nous dire : Se peut-il faire que Dieu ayant donné une loi à son peuple, & lui en ayant si sévèrement recommandé l'observation, ait pu permettre que l'écriture en fût obscure & la lecture difficile ? comment ce peuple pouvoit-il la méditer & la pratiquer ? Nous pourrions répondre qu'il a dépendu de ceux qui ont été les organes de la science & les canaux publics de l'instruction, de prévenir les égaremens des peuples en remplissant eux-mêmes leurs devoirs selon la raison & selon la vérité ; mais il en est sans doute une cause plus haute qu'il ne nous appartient pas de pénétrer. Ce n'est pas à nous, aveugles mortels, à questionner la Providence : que ne lui demandons-nous aussi pourquoi elle s'est plu à ne parler aux Juifs qu'en paraboles ; pourquoi elle leur a donné des yeux afin qu'ils ne vissent point, & des oreilles afin qu'ils n'entendissent point, & pourquoi de toutes les nations de l'antiquité elle a choisi particulièrement celle dont la tête étoit la plus dure & la plus grossière ? C'est ici qu'il faut se taire, orgueilleuse raison ; celui qui a permis l'égarément de sa nation favorite, est le même qui a puni l'égarément du premier homme, & personne n'y peut connoître que sa sagesse éternelle.

Si les crimes & les erreurs des Hébreux, semblables aux crimes & aux erreurs des

autres nations, nous indiquent qu'ils ont pendant plusieurs âges négligé les livres de Moïse, & abusé de l'ancienne écriture pour se repaître de chimères & se livrer aux mêmes folies qu'encensoit le reste de la terre ; la conservation de ces livres précieux qui n'ont pu parvenir jusqu'à nous qu'à travers une multitude de hazards, est cependant une preuve sensible que la Providence n'a jamais cessé de veiller sur eux comme sur un dépôt moins fait pour les anciens hébreux que pour leur postérité & pour les nations futures.

Ce ne fut que dans les siècles qui suivirent le retour de la captivité de Babylone, que les Juifs se livrèrent à l'étude & à la pratique de leur loi, sans aucun retour vers l'idolâtrie. Outre le souvenir des grands châtimens que leurs pères avoient essuyés, & qui étoit bien capable de les retenir d'abord, ils conçurent sans doute aussi quelque émulation pour l'étude, par leur commerce avec les grandes nations de l'Asie, & sur-tout par la fréquentation des Grecs, qui portèrent bientôt dans cette partie du monde leur politesse, leur goût & leur empire. Ce fut alors que la Judée fit valoir les livres de Moïse & des prophètes : elle les étudia profondément : elle eut une foule de commentateurs, d'interprètes & de savans : il se forma même différentes sectes de sages ou de philosophes ; & ce goût général pour les lettres & la science fut une cause seconde, mais puissante, qui retint les Juifs pour jamais dans l'exercice constant de leur religion : tant il est vrai qu'un peuple idiot & stupide ne peut être un peuple religieux, & que l'empire de l'ignorance ne peut être celui de la vérité.

Les premiers siècles après ce retour furent le bel âge de la nation juive : alors la loi triompha comme si Moïse ne l'eût donnée que dans ces instans. Pleins de vénération pour son nom & pour sa mémoire, les Juifs travaillèrent avec autant d'ardeur à la recherche de ses livres qu'à la reconstruction de leur temple. On ignore par quelle voie, en quel temps & en quel lieu ces livres si long-temps négligés se retrouvèrent. Les Juifs à cet égard exaltent peut-être trop les services qu'ils ont reçus d'Esdras dans ces premiers temps ; il leur tint

presque lieu d'un second Moÿse, (\*) & c'est à lui ainsi qu'à la grande synagogue qu'ils attribuent la collection & la révision des livres sacrés, & même la ponctuation que nous y voyons aujourd'hui. Ils prétendent qu'il fut avec ses collègues secondé des lumières surnaturelles pour en retrouver l'intelligence qui s'étoit perdue : quelques-uns ont même poussé le merveilleux au point d'assurer qu'il les avoit écrits de mémoire sous la dictée du Saint-Esprit. Mais le pentaténque entre les mains des Samaritains, ennemis des Juifs, dément une fable aussi absurde : nous devons donc être certains que la restauration des livres de Moÿse & le renouvellement de la loi n'ont été faits que sur de très-antiques exemplaires & sur des textes ponctués, sans lesquels il eût été de toute impossibilité à un peuple qui avoit négligé ses livres, son écriture & sa langue, d'en retrouver le sens & d'en accomplir les préceptes. Depuis cette époque, le zèle des Juifs pour leurs livres sacrés ne s'est jamais ralenti. Détruits par les Romains & dispersés par le monde, ils en ont toujours eu un soin religieux, les ont étudiés sans cesse, & n'ont jamais souffert qu'on fit le plus léger changement non seulement dans le fond ou la forme de leurs livres, mais encore dans les caractères & la ponctuation ; y toucher, seroit commettre un sacrilège ; & ils ont à l'égard du plus petit accent ce respect idolâtre & superstitieux qu'on leur connoît pour tout ce qui appartient à leurs antiquités. Il n'y a point pour eux de lettres qui ne soient saintes, qui ne renferment quelque mystère particulier ; chacune d'elles a même sa légende & son histoire. Mais il est superflu d'entrer dans cet étonnant détail : tout réel qu'il est, il paroîtroit incroyable, aussi bien que les peines infinies qu'ils se sont

données pour faire le dénombrement de tous les caractères de la bible, pour savoir le nombre général de tous ensemble, le nombre particulier de chacun, & leur position respective à l'égard les uns des autres & à l'égard de chaque partie du livre ; vastes & minutieuses entreprises, que des Juifs seuls étoient capables de concevoir & d'exécuter. Bien éloignés de cette servitude judaïque, nos savans commencent à prendre le goût des bibles sans ponctuation, & peut-être en cela tombent-ils d'un excès dans un autre. Si nous n'étions point dans un siècle éclairé, où il n'est plus au pouvoir des hommes de ramener l'âge de la fable, nous penserions, à l'aspect des nouvelles éditions des bibles non ponctuées, que la mythologie voudroit renaître.

Il n'est pas nécessaire sans doute, en terminant ce qui concerne l'écriture hébraïque, de dire qu'elle se figure de droite à gauche ; c'est une singularité que peu de gens ignorent. Nous n'oserions déterminer si cette méthode a été aussi naturelle dans son temps, que la nôtre l'est aujourd'hui pour nous. Les nations se sont fait sur cela différens usages. Diodore, *liv. III*, parle d'un peuple des Indes qui écrivoit de haut en bas : l'ancienne écriture de Fohi nous est représentée de même par les voyageurs. Les Egyptiens, selon Hérodote, écrivoient, ainsi que les Phéniciens, de droite à gauche ; & les Grecs ont eu quelques monumens fort anciens, dont ils appelloient l'écriture *βουττογραφία*, parce qu'à l'imitation du labour des sillons, elle alloit successivement de gauche à droite & de droite à gauche. Peut-être que le caprice, le mystère, ou quelque usage antérieur aux premières écritures, ont produit ces variétés ; peut-être n'y a-t-il d'autre cause que la commodité de chaque peuple relative-

(\*) Il est vraisemblable que le nom d'*Esdras* a donné lieu à toutes les traditions qui le concernent. Ce nom, tel qu'il est écrit dans le texte, se devoit dire *Ezra* ; & dérivé d'*azar*, il a secours, on l'interprète secours ; parce qu'*Esdras* a été d'un grand secours aux Juifs au retour de leur captivité. Mais il y en a eu d'autres qui l'ont aussi cherché dans *zebar*, il a instrué, il a enseigné, & qui tous ce point de vue ont regardé *Ezdras* comme l'instituteur de la plupart de leurs usages, & comme leur plus grand docteur. Le changement de dialecte d'*Ezra* en *Esdras*, parce que le *z* tourne en *sd* comme en *ds*, l'a fait encore chercher dans *sadar*, il a arrangé, il a mis en ordre. D'où ils ont aussi tiré cette conséquence, qu'*Esdras* avoit été l'ordonnateur, le réviseur, & l'éditeur des livres sacrés. Tel est le grand art des Juifs dans la composition de leurs histoires traditionnelles : c'est donc avec bien de la raison que les chrétiens ont rejeté ce qu'ils débitent sur *Esdras*, & tant d'autres anecdotes qui n'ont pas de meilleurs fondemens.

ment aux instrumens & autres moyens dont on s'est d'abord servi pour graver, dessiner ou écrire : mais de simples conjectures ne méritent pas d'allonger notre article.

III. L'histoire de la *langue hébraïque* n'est chez les rabbins qu'un tissu de fables, & qu'un ample sujet de questions ridicules & puérides. Elle est, selon eux, la langue dont le Créateur s'est servi pour commander à la nature au commencement du monde ; c'est de la bouche de Dieu même que les anges & le premier homme l'ont apprise. Ce sont les enfans de celui-ci qui l'ont transmis de race en race & d'âge en âge, au travers des révolutions du monde physique & moral, & qui l'ont fait passer sans interruption & sans altération de la famille des justes au peuple d'Israël qui en est sorti. C'est une langue enfin dont l'origine est toute céleste, qui retournant un jour à sa source, sera la langue des bienheureux dans le ciel, comme elle a été sur la terre la langue des saints & des prophètes. Mais laissons-là ces pieuses rêveries, dont la religion ni la raison de notre âge ne peuvent plus s'accommoder, & fuyons cet excès, qui a toujours été si fatal aux Juifs, qui ont idolâtré leur langue & les mots de leur langue en négligeant les choses. Si le respect que nous avons pour les paroles de la Divinité, nous a porté à donner le titre de *sainte* à la *langue hébraïque*, nous savons que ce n'est qu'un attribut relatif que nous devons également donner aux langues chaldéenne, syriaque & grecque, toutes les fois que le Saint-Esprit s'en est servi : nous savons d'ailleurs que la Divinité n'a point de langage, & qu'on ne doit donner ce nom qu'aux bonnes inspirations qu'elle met au fond de nos cœurs, pour nous porter au bien, à la vérité, à la paix, & pour nous les faire aimer. Voilà la langue divine ; elle est de tous les âges & de tous les lieux, & son efficacité l'emporte sur les langues de la terre les plus éloquantes & les plus énergiques.

La *langue hébraïque* est une langue humaine, ainsi que toutes celles qui se sont parlées & qui se parlent ici-bas ; comme toutes les autres, elle a eu son commencement, son regne & sa fin, & comme elles encore, elle a eu son génie particu-

lier, ses beautés & ses défauts. Sortie de la nuit des temps, nous ignorons son origine historique ; & nous n'oserions avancer avec la confiance des Juifs, qu'elle est antérieure aux anciens désastres du monde. S'il étoit permis cependant de hasarder quelques conjectures raisonnables, fondées sur l'antiquité même de cette langue & sur sa pauvreté, nous dirions qu'elle n'a commencé qu'après les premiers âges du monde renouvelé ; qu'il a pu se faire que ceux même qui ont échappé aux destructions, aient eu pour un temps une langue plus riche & plus formée, qui auroit été sans doute une de celles de l'ancien monde ; mais que la postérité de ces débris du genre humain n'ayant produit d'abord que de petites sociétés qui ont dû nécessairement être longtemps misérables & toutes occupées de leurs besoins & de leur subsistance, il a dû arriver que leur langage primitif se sera appauvri, aura dégénéré de race en race, & n'aura plus formé qu'un idiome de famille, qu'une langue pauvre, concise & sauvage pendant plusieurs siècles, qui sera ensuite devenue la mère des langues qui ont été propres & particulières aux premiers peuples & à leur colonie. Il en est des langues comme des nations : elles sont riches, fécondes, étendues en proportion de la grandeur & de la puissance des sociétés qui les parlent ; elles sont arides & pauvres chez les Sauvages ; & elles se sont agrandies & embellies par-tout où la population, le commerce, les sciences & les passions ont agrandi l'esprit humain. Elles ont aussi été sujettes à toutes les révolutions morales & politiques où ont été exposées les puissances de la terre ; elles se sont formées, elles ont régné, elles ont dégénéré, & se sont éteintes avec elles. Jugeons donc quels terribles effets ont dû faire sur les premières langues des hommes, ces coups de la Providence, qui peuvent éteindre les nations en un clin d'œil, & qui ont autrefois frappé la terre, comme nous l'apprennent nos traditions religieuses & tous les monumens de la nature. Si les arts ne furent point épargnés, si les inventions se perdirent, & s'il a fallu des siècles pour les retrouver & les renouveler, à plus forte raison les langues qui en avoient été

la source, le canal & le monument, se perdirent-elles de même, & furent-elles ensevelies dans la ruine commune. Le très-petit nombre de traditions qui nous restent sur les temps antérieurs à ces révolutions & la multitude de fables par lesquelles on a cherché à y suppléer, seroit en cas de besoin une preuve de nos conjectures : mais ne sont-elles que des conjectures ?

Il est donc très-peu vraisemblable que l'origine de la *langue hébraïque* puisse remonter au-delà du renouvellement du monde : tout au plus est-elle une des premières qui aient été formées & fixées lorsque des nations en corps ont commencé à reparoître, & qu'elles ont pu s'occuper à d'autres objets qu'à leurs besoins. Nous disons *tout au plus*, parce que malgré la simplicité de la *langue hébraïque*, elle est quelquefois trop riche en synonymes, dont grand nombre de verbes & plusieurs substantifs ont une singulière quantité ; ce qui suppose une aisance d'esprit & une abondance dont le génie des premières familles n'a pu être susceptible pendant long-temps, & ce qui décele des richesses acquises ailleurs après l'agrandissement des sociétés.

Pour nous prouver toute l'antériorité de leur langage, les Juifs nous montrent les noms des premiers hommes, dont l'interprétation convenable ne peut se trouver que chez eux : toute fondée que soit cette remarque, quoiqu'il y ait plusieurs de ces noms qui tiennent plus au chaldéen qu'à l'hébreu, il n'y a qu'une aveugle prévention qui puisse s'en faire un titre, & l'on n'y voit autre chose sinon que ce sont des auteurs hébreux & chaldéens qui nous ont transmis le sens primitif de ces noms propres en les traduisant en leur langue : s'ils eussent été grecs, ils eussent donné des noms grecs, & des noms latins s'ils eussent été latins, parce qu'il a été aussi ordinaire que naturel à tous les anciens peuples de rendre le sens des noms traditionnels en leur langue. Ils y étoient forcés, parce que ces noms faisoient souvent une partie de l'histoire, & qu'il falloit traduire les uns en traduisant l'autre, afin de les rendre mutuellement intelligibles, & parce que le renouvellement des arts & des sciences exigeoit nécessairement le renou-

vellement des noms. La mythologie, qui n'a que trop connu cet ancien usage de traduire les noms pour expliquer l'histoire, nous montre souvent l'abus qu'elle en a fait, en les dérivant de sources étrangères, & en personnifiant quelquefois des êtres naturels & métaphysiques : ses méprises en ce genre sont, comme on fait, une des sources de la fable. Mais nous devons à cet égard rendre la justice qui est dûe aux écrivains divinement inspirés : c'est par eux que la foi nous apprend que le premier homme a été appelé *terre* ou *terrestre*, & la première femme *la vie*. La raison concourt même à nous dire que l'homme est *terre* & que la femme donne *la vie* ; mais ni l'une ni l'autre ne nous ont jamais fait connoître quels sont les premiers mots par lesquels ont été désignés *la terre* & *la vie*.

Il est de plus fort incertain quel nom de peuple la *langue hébraïque* a pu porter dans son origine. Ce n'a point été le nom des Hébreux, qui malgré l'antiquité de leur famille, n'ont été qu'un peuple nouveau vis-à-vis des Chaldéens d'où Abraham est sorti, & vis-à-vis des Cananéens & Egyptiens, où ce patriarche & ses enfans ont si long-temps voyagé en simples particuliers. Si la langue de la bible est celle d'Abraham, elle ne peut être que la langue même de l'ancienne Chaldée : si elle ne l'est point : elle ne doit être qu'une langue nouvelle ou étrangère. Entre ces deux alternatives il est un milieu sans doute auquel nous devons nous arrêter. Abraham, chaldéen de famille & de naissance, n'ayant pu parler autrement que chaldéen, il est plus que vraisemblable que sa postérité a dû conserver son langage pendant quelques générations, & qu'ensuite leur commerce & leurs liaisons avec les Cananéens, les Arabes & les Egyptiens l'ayant peu-à-peu changé, il en est résulté un nouveau dialecte propre & particulier aux Israélites : d'où nous devons présumer que la *langue hébraïque*, telle que nous l'avons dans la bible, ne doit pas remonter plus d'un siècle avant les écrits de Moïse : le chaldéen d'Abraham en a été le principe ; il est ensuite fondu avec le cananéen, qui n'en étoit lui-même qu'une ancienne branche. La langue de la

basse Egypte, qui devoit peu différer de celle de Canaan, a contribué de son côté à l'altérer ou à l'enrichir; ainsi que la langue arabe, comme on le voit particulièrement dans le livre de Job. Pour trouver dans l'histoire quelques traces de cette filiation de la *langue hébraïque*, & des révolutions qu'a subi le chaldéen primitif chez les différens peuples, il faut remarquer dans l'écriture qu'Abraham ne se sert point d'interprete chez les Cananéens ni chez les Egyptiens, parce qu'alors leurs dialectes différoient peu sans doute du chaldéen de ce patriarche. Elieser & Jacob qui habitèrent chez les mêmes peuples, & qui firent chacun un voyage en Chaldée, n'avoient point non plus oublié leur langue originaire, puisqu'ils conversèrent au premier abord avec les pasteurs de cette contrée & avec toute la famille d'Abraham; mais Jacob néanmoins s'étoit déjà familiarisé avec la langue de Canaan, puisqu'en se séparant de Laban, il eut soin de donner un nom d'un autre dialecte au monument auquel Laban donna un nom chaldéen. Il y avoit alors cent quatre-vingts ans qu'Abraham avoit quitté sa terre natale. Ainsi le dialecte *hébraïque* avoit déjà pu se former. Ce seul exemple peut nous faire juger de la différence que le temps continua de mettre dans la langue de ce peuple naissant. Dans ce même intervalle, les langues cananéenne & égyptienne faisoient aussi des progrès chacune de leur côté; & il fallut que Joseph en Egypte se servît d'interprete pour parler à ses freres.

Ces différences n'ont cependant jamais été assez grandes pour rendre toutes ces langues méconnoissables entr'elles, quoique le chaldéen d'Abraham ait dû souffrir de grands changemens dans l'intervalle de plus de quatorze cents ans qui s'est écoulé depuis ce patriarche jusqu'à Daniel. Il différoit moins alors de la langue de Moïse, que l'italien, le françois & l'espagnol ne différent entr'eux, quoiqu'ils soient moins éloignés des siècles de la latinité qui les a tous formés. Sur quoi nous devons observer qu'il ne faut jamais dans l'écriture prendre le nom de *langue* à la rigueur; lorsqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Egyptiens, des Amalécites,

des Ammonites, &c. elle nous dit quelquefois que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut signifier qu'un dialecte différent, qu'un autre accent, & qu'une autre prononciation; & il faut avouer que tous ces divers modes ont dû être extrêmement variés, puisqu'on rencontre en plusieurs endroits de l'écriture des preuves que les Hébreux se sont servis d'interpretes vis-à-vis de tous ces peuples, quoique le fond de leur langue fût le même, comme nous en pouvons juger par les livres & les vestiges qui en sont restés, où toutes ces langues s'expliquent les unes par les autres. Il nous manque sans doute, pour apprécier leurs différences, les oreilles des peuples qui les ont parlées. Il falloit être Athénien pour reconnoître au langage que Démosthène étoit étranger dans Athenes; & il faudroit de même être Hébreu ou Chaldéen, pour saisir toutes les différences de prononciation qui diversifioient si considérablement tous ces anciens dialectes, quoiqu'issus d'une même source. Au reste, nous ne devons point être étonnés de remarquer dans toutes ces contrées de l'Asie le langage d'Abraham; il étoit sorti d'un pays & d'un peuple qui dans presque tous les temps a étendu sur elles sa puissance & son empire, tantôt par les armes & toujours par les sciences. L'Euphrate a successivement été le siege des Chaldéens, des Assyriens, des Babyloniens & des Perses; & ces énormes puissances n'ayant jamais cessé de donner le ton à cette partie occidentale de l'Asie, il a bien fallu que la langue dominante fût celle du peuple dominant. C'est ainsi qu'on a vu en Europe & en différens temps le grec & le latin devenir des langues générales: & cet empire des langues, qui est la suite de l'empire des nations, en est en même temps le monument le plus constant & le plus durable.

Celui de tous ces dialectes chaldéens avec lequel la langue d'Abraham & de Jacob a contracté cependant le plus d'affinité, a été sans contredit le dialecte cananéen ou phénicien. Les colonies de ces peuples commerçans chez les nations riveraines de la Méditerranée & de l'Océan, ont laissé par-tout une multitude de vesti-

ges qui nous prouvent que la langue d'Abraham s'étoit intimement incorporée avec celle de Phénicie, pour former la langue de Moÿse, que l'écriture pour cette raison sans doute appelle quelquefois *la langue de Canaan*. Les auteurs qui ont traité de l'une, ont cru aussi devoir traiter de l'autre; & c'est à leur exemple, que pour ne point laisser incomplet ce qui concerne la *langue hébraïque*, nous parlerons de la langue de Phénicie & de ses révolutions chez les différens peuples où elle a été portée, après que nous aurons suivi chez les Hébreux les révolutions de la langue de Moÿse.

La langue des Israélites se trouvant fixée par les ouvrages de Moÿse, n'a plus été sujette à aucune variation, comme on le voit par les ouvrages des prophètes qui lui ont succédé d'âge en âge jusqu'à la captivité de Babylone. On pourroit donc regarder les dix siècles que renferme cet espace de temps comme la mesure certaine de la durée de la *langue hébraïque*. Après ce long regne, elle fut, dit-on, oubliée des Hébreux, qui, dans les soixante-dix ans de leur captivité, s'habituèrent tellement au dialecte chaldéen qui se parloit alors à Babylone, qu'à leur retour en Judée ils n'eurent plus d'autre langue vulgaire. Un oubli aussi prompt nous paroît cependant si extraordinaire, qu'il y a lieu d'être étonné qu'on ait jusqu'ici reçu sans méfiance ce que les traditions judaïques nous ont transmis pour nous rendre raison de la révolution qui s'est faite autrefois dans la langue de leurs peres. Quoiqu'il soit fort certain qu'au temps d'Esdras & de Daniel les Hébreux ne parloient & n'écrivoient plus qu'en chaldéen, d'un autre côté il est si peu vraisemblable que tout un peuple ait oublié sa langue en soixante-dix ans, qu'une tradition aussi suspecte du côté du vrai que du côté de la nature, auroit dû faire soupçonner qu'ils l'avoient déjà oubliée & négligée longtemps avant cette époque. Si notre sentiment est nouveau, il n'en est peut-être pas moins raisonnable, & nous pouvons le fortifier de quelques observations. Nous remarquerons donc que cette captivité n'emmena point tous les Hébreux, qu'il en resta beaucoup en Judée, & que de tous ceux

qui furent enlevés, il en revint plusieurs qui vécurent encore assez de temps pour voir le second temple qui fut long à construire, & pour pleurer sur les ruines du premier. Nous ajoutons que cette captivité à laquelle on donne soixante-dix ans, parce qu'elle commença pour quelques-uns au premier siège de Jérusalem en 606 avant Jésus-Christ, & qu'elle finit en 536, ne dura néanmoins pour le plus grand nombre que cinquante-trois ans, à compter de 586, époque de la ruine totale du temple, après le troisième & dernier siège. Or dans un intervalle aussi court, une nation entière n'a pu oublier sa langue, ni s'habituer à une langue étrangère, à moins qu'elle n'y fût déjà disposée par un usage plus ancien & par un oubli antérieur de sa langue naturelle. D'ailleurs la durée que l'on accorde communément à la *langue hébraïque*, est une durée excessive, sur-tout pour une langue orientale, qui plus que toutes les autres sont susceptibles d'altération. Il n'en faut point chercher d'autre preuve que dans ce chaldéen même auquel on dit que les Juifs se sont habitués dans leur captivité. Il différoit dès-lors du chaldéen d'Abraham; il s'étoit perfectionné & enrichi par des finales plus sonores, & par des expressions empruntées non seulement des Perses, des Modes, & autres nations voisines, mais aussi des nations les plus éloignées, témoin le מִסְפָּחִים *sumphoniaih*, du *iiij chap.* de Daniel, *ψ. 5, 10, 15*, mot grec qui dès le temps de Cyrus avoit déjà pénétré à Babylone. Les Hébreux eux-mêmes ne s'y firent pas plutôt familiarisés, qu'ils continuèrent à le corrompre de leur côté. Le chaldéen d'Onkelos n'est plus le chaldéen d'Esdras; & celui des paraphrastes, qui ont continué ses commentaires, en diffère infiniment. S'il falloit donc juger des révolutions qu'a dû essuyer le premier langage des Juifs, par celles où celui qui passe pour avoir été leur second, a été exposé, à peine pourrions-nous donner quatre ou cinq siècles d'intégrité & de durée à la langue de Moÿse.

Il est vrai que la bible à la main on esfaiera de nous prouver par les ouvrages des prophètes de tous les âges, antérieurs à la captivité, que l'hébreu de Moÿse n'a point cessé d'être vulgaire jusqu'à cet événement.

Mais par le même raisonnement ne tenterait-on pas aussi de nous prouver que le latin a toujours été vulgaire, en nous montrant tous les ouvrages qui ont été successivement écrits en cette langue, depuis une longue suite de siècles ? Il faudroit être sans doute bien prévenu, ou, pour mieux dire, bien aveugle, pour hasarder un tel paradoxe. Une langue peut être celle des savans, sans être celle du peuple ; & ce n'est que lorsqu'elle n'appartient plus à ce dernier, qu'elle arrive à l'immuabilité, ce caractère essentiel des langues mortes, où les langues vivantes ne peuvent jamais parvenir. La véritable induction que nous devons donc tirer de cette longue succession d'ouvrages tous écrits dans le dialecte de Moïse, c'est qu'après lui il a été le dialecte particulier des prophètes, & que de vulgaire qu'il avoit été dans les premiers temps, il n'a plus été qu'une langue savante, & peut-être même qu'une langue sacrée qui ne s'est plus altérée, parce qu'elle s'est conservée dans le sanctuaire, où elle a été hors des atteintes de la multitude, qui, comme le dit l'écrivain, s'habituoit facilement aux dialectes & aux usages des nations étrangères qu'elle fréquentoit. Le génie de la langue hébraïque est tellement le même dans tous les écrits des prophètes, quoique composés en des âges fort distans les uns des autres, que si le caractère particulier de chaque écrivain ne se faisoit connoître dans chaque livre, on penseroit que tous ces ouvrages n'ont été que d'un seul temps & d'une seule plume ; *ut ferè quis putare posset omnes illos libros eodem tempore esse conscriptos.* (Voyez la note entière. \*) la construction, l'appareil des mots, la syntaxe, le caractère de la langue

enfin sont si semblables & si monotones par-tout, qu'un esprit inquiet & soupçonneux en pourroit tirer des conséquences aussi contraires à l'antiquité & à l'intégrité de ces livres précieux, que notre observation leur est au contraire favorable. L'immuabilité de leur style & de leur diction, dont celle de Moïse a toujours été le modèle, s'est communiquée aux faits & à la mémoire des faits ; & c'étoit le seul moyen de les transmettre jusqu'à nous, malgré l'inconstance & les égaremens d'une nation capricieuse & volage. Tous les sages de l'antiquité qui ont, aussi bien que le sacerdoce hébreu, connu les avantages des langues mortes, n'ont point manqué de se servir de même, dans leurs annales, d'une langue particulière & sacrée : c'étoit un usage général, que la religion, d'accord en cela avec la politique, avoit établi chez tous les anciens peuples. Le génie de l'antiquité concourt donc avec la fortune des langues, à justifier nos réflexions. Il n'est point d'ailleurs difficile de juger que la langue de Moïse avoit dû se corrompre parmi son peuple ; nous avons vu ci-devant combien il avoit négligé ses livres, son écriture & sa loi. La même conduite lui fit aussi négliger son langage ; l'oubli de l'un étoit une suite nécessaire de l'autre. Pour nous peindre les Hébreux pendant les dix siècles presque continus de leurs désordres & de leur idolâtrie, nous pouvons sans doute nous représenter les Guebres aujourd'hui répandus dans l'Inde avec les livres de Zoroastre qu'ils conservent encore sans les pouvoir lire & sans les entendre ; ils n'y connoissent que du blanc & du noir : & telle a dû être pendant l'idolâtrie d'Israël la position du commun des Juifs vis-à-

\* *Plurimum etiam ad perfectionem lingua hebrææ facit ejusdem constantia in omnibus libris veteris testamenti. Miratus sæpissimè fui quod tanta sit linguæ hebrææ convenientia in omnibus libris veteris testamenti, cum sciamus libros illos à diversis viris qui sæpe proprium stylum expresserunt, diversis temporibus, & diversis in locis esse conscriptos. Scribatur liber à diversis viris in eadem circumvate habitantibus. videbimus ferè majorum differentiam in illo libro, vel respectu styli, vel copulationis litterarum, vel respectu aliarum circumstantiarum, quàm in totis bibliis. Verùm si liber sit scriptus, verbi causâ, à Teutonico & Friso, vel si intercedat inter scriptores differentia mille annorum, quanta in multis libris veteris testamenti respectu descriptionis intercessit, eheu ! quanta esset differentia lingua ! Qui unam scripturam intelligit, vix alteram intelligeret : imò erit tanta differentia, ut vix ulla eas linguas, ob differentiam temporis & loci ita discrepantes, regulis grammaticæ & syntaxeos comprehendere possit. Verùm in veteri testamento tanta est constantia, tanta convenientia in copulatione litterarum, & constructione vocum, ut ferè quis putare posset omnes illos libros eodem tempore, iisdem in locis, à diversis tamen auctoribus esse conscriptos.*  
Leulden, Philologus hebraus dissertatio 17.

vis des livres de leur législateur. Si leur conduite présente nous fait connoître à quel point ils les confiderent & les respectent aujourd'hui, leur conduite primitive doit nous montrer quel a été pour ce religieux dépôt l'excès de leur indifférence. Jamais livres n'ont couru de plus grands risques de se perdre & de devenir inintelligibles; & il n'en est point cependant sur qui la Providence ait plus veillé: c'est sans doute un miracle qu'un exemplaire en ait été trouvé par le saint roi Jofias, qui s'en servit pour retirer pendant un temps le peuple de ses désordres: mais si un Achab, une Jézabel, ou une Athalie les eût trouvés, qui doute que ces livres précieux n'eussent eu chez les Hébreux même le sort qu'ont eu chez les Romains les livres de Numa, que le hazard retrouva, & que la politique brûla, pour ne point changer la religion, c'est-à-dire, la superstition établie?

Ce fut vraisemblablement par le seul canal des savans, des prêtres, & particulièrement des voyans ou prophetes qui succéderent les uns aux autres, que la langue & les ouvrages de Moÿse se sont conservés; ceux-ci seuls en ont fait leur étude, ils y puisoient la loi & la science; & selon qu'ils étoient bien ou mal intentionnés, ils égardoient les peuples, ou les retiroient de leurs égaremens. Le langage du législateur devint pour eux un langage sacré, qui seul eut le privilege d'être employé dans les annales, dans les hymnes, & sur-tout dans les livres prophétiques, qui après avoir été interprétés au peuple, ou lus en langage vulgaire, étoient ensuite déposés au sanctuaire, pour être un monument inaltérable vis-à-vis des nations futures que ces diverses prophéties devoient un jour intéresser.

On nous demandera dans quel temps la langue de Moÿse a cessé d'être en usage parmi les Hébreux; c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer: ce n'est pas en un seul temps, mais en plusieurs, qu'une langue s'altère & se corrompt. Nous pouvons conjecturer cependant, que ce fut en grande partie sous les juges, & dans ces cinq ou six siècles où la nation juive n'eut rien de fixe dans son gouvernement & dans sa religion, & qu'elle suivoit en tout ses dé-

lires & ses caprices. Nous fixons notre conjecture à ces temps, parce que sous les rois nous remarquons dans les noms propres un génie & une tournure toute différente des anciens noms sonores, emphatiques, & presque tous composés; ils n'ont plus ce caractère antique, & cette simplicité des noms propres de tous les âges antérieurs. Quoique notre remarque soit délicate, on en doit sentir la justesse, parce que chez les anciens les noms propres n'ayant point été héréditaires, ont dû toujours appartenir aux dialectes vulgaires, & que la langue sacrée ou historique n'a pu les changer en traduisant les faits. Nous pouvons donc de leur dissimilitude chez les Hébreux en tirer cette conclusion, que le génie de leur langue avoit changé & changeoit d'âge en âge, par la fréquentation des diverses nations dont ils ont toujours été ou les alliés ou les esclaves. C'est de même par le caractère de la plupart de leurs noms propres, dans les derniers siècles qui ont précédé Jesus-Christ, que l'on juge aussi que les Hébreux se sont ensuite familiarisés avec le grec, parce que leurs noms dans les *Machabées* & dans l'historien Joseph, sont souvent tirés de cette langue. Il est vrai que ces deux ouvrages sont écrits en grec; mais quand ils le seroient en hébreu, leurs auteurs n'en auroient pu changer les noms, & dans l'un ou l'autre texte, ils nous serviroient de même à juger des liaisons qu'avoient contractés les Hébreux avec les conquérans de l'Asie.

Mais quelle a été la langue d'Israël après celle de son législateur, & avant le chaldéen d'Esdras & de Daniel? c'est ce qu'il est impossible de fixer; ce ne pourroit être au reste qu'un dialecte particulier de celle de Moÿse corrompue par des dialectes étrangers. Les dix tribus en avoient un qui en différoit déjà, comme on le voit par le pentateuque samaritan, qui n'est plus le pur hébreu de la bible; & nous savons par Esdras, que les Juifs presque confondus avec les peuples voisins, avoient adopté leurs différens idiomes, & parloient les uns la langue d'Azot, & d'autres celle de Moab, d'Ammon, &c. Cela seul peut nous suffire avec ce que nous avons dit ci-dessus, pour entrevoir toutes les variations & les révolutions

tutions de la langue hébraïque vulgaire pendant dix siècles, & jusqu'au temps où nous trouvons les Juifs tout-à-fait familiarisés & habitués au chaldéen : dès-lors il ne pouvoit y avoir que bien du temps qu'ils avoient perdu l'usage de la langue de leurs ancêtres : car, par les efforts qu'ils firent du temps d'Esdras pour rétablir leur culte & leurs usages, il est à croire qu'ils eussent aussi tenté de rétablir leur langage, s'il n'eût été suspendu que par le court espace de leur captivité. S'ils ont donc sur ce changement des traditions contraires à nos observations, mettons les au nombre de tant d'autres anecdotes sans date & sans époque, qu'ils ont inventées, & dont ils veulent bien se satisfaire.

La langue de Babylone, devenue celle de Judée, fut aussi sujette à de semblables révolutions; les Juifs la parlèrent jusqu'à leur dernière destruction par les Romains, mais ce fut en l'altérant de génération en génération, par un bizarre mélange de syrien, d'arabe & de grec. Dispersés ensuite parmi les nations, ils n'ont plus eu d'autre langue vulgaire que celle des différens peuples chez lesquels ils se sont habitués; aujourd'hui ils parlent françois en France, & allemand au delà du Rhin. La langue de Moïse est leur langue savante; ils l'apprennent comme nous apprenons le grec & le latin, moins pour la parler que pour s'instruire de leur loi : beaucoup de Juifs même ne la savent point; mais ils ne manquent pas d'en apprendre par cœur les passages qui leur servent de prières journalières, parce que, selon leurs préjugés, c'est la seule langue dans laquelle il convient de parler à la Divinité. D'ailleurs si quelques-uns parlent l'hébreu comme nous essayons de parler le grec & le latin, c'est avec une grande diversité dans la prononciation; chaque nation de juif a la sienne : enfin il y a un grand nombre d'expressions dont ils ont eux-mêmes perdu le sens, aussi bien que les autres peuples. Tels sont en particulier presque tous les noms de pierres, d'arbres, de plantes, d'animaux, d'instru-

mens, & de meubles, dont l'intelligence n'a pu être transmise par la tradition, & dont les savans, d'après la captivité, n'ont pu donner une interprétation certaine; nouvelle preuve que cette langue étoit dès-lors hors d'usage & depuis plusieurs siècles.

IV. Nous avons quitté dans l'article précédent la langue d'Abraham, pour en suivre les révolutions chez les Hébreux, sous le nom de *langue de Moïse*; & nous avons promis de la reprendre dans ce nouvel article, pour la suivre sous le nom des Cananéens ou Phéniciens, qui l'ont répandue en différentes contrées de l'occident. Ce n'est pas que la langue de ce patriarche ait été dans son temps la langue de Phénicie; mais nous avons dit que sa famille qui vécut dans cette contrée & qui s'y établit à la fin, incorpora tellement sa langue originaire avec celle de ces peuples maritimes que c'est essentiellement de ce mélange qu'e s'est formée la langue de Moïse, que l'écriture pour cette raison appelle aussi quelquefois *langue de Canaan*. Que les Phéniciens, auxquels les Grecs ont avoué devoir leur écriture & leurs premiers arts, aient été les mêmes peuples que l'écriture appelle *Cananéens*, il n'en faudroit point d'autre témoignage que ce nom même qu'elle leur donne, puisqu'il signifie dans la langue de la bible, des *marchands*, & que nous savons par l'histoire que les Phéniciens ont été les plus grands commerçans & les plus fameux navigateurs de la haute antiquité; l'écriture nous les fait encore reconnoître d'une manière aussi certaine que par leur nom, en assignant pour demeure à ces Cananéens toutes les côtes de la Palestine, & entr'autres les villes de Sidon & de Tyr, centres du commerce des Phéniciens. Nous pourrions même ajouter que ces deux noms de peuples n'ont point été différens dans leur origine, & qu'ils n'ont l'un & l'autre qu'une seule & même racine : mais nous laisserons de côté cette discussion étymologique, pour suivre notre principal objet (\*).

Quoique la vraie splendeur des Phéniciens

(\* ) Les Phéniciens se disoient issus de *Cna*; selon l'usage de l'antiquité, ils devoient donc être appellés les *ensans de Cna*, comme on disoit les *ensans d'Héber*, pour désigner les Hébreux. En prononçant ce nom de peuple à la façon de la bible, nous dirions *Benei-Ceni*, ou *Benei-Cini*. Il y a apparence que le dernier a été d'usage, sur-tout chez les étrangers, qui changeant encore le b

remonte au delà des temps historiques de la Grece & de l'Italie, & qu'il ne soit resté d'eux ni monumens ni annales, on fait cependant qu'il n'y a point eu de peuples en occident qui aient porté en plus d'endroits leur commerce & leur industrie. Nous ne le savons, il est vrai, que par les obscures traditions de la Grece; mais les modernes les ont éclairées par la langue de la bible, avec laquelle on peut suivre ces anciens peuples comme à la piste chez toutes les nations africaines & européennes, où ils ont avec leur commerce porté leurs fables, leurs divinités & leur langage; preuve incontestable, sans doute, que la langue d'Abraham s'étoit intimement fondue avec celle des Phéniciens, pour en former, comme nous avons dit, le dialecte de Moÿse.

Ces peuples, qui furent en partie exterminés & dispersés par Josué, avoient dès les premiers temps commercé avec l'Europe grossière & presque sauvage, comme nous commerçons aujourd'hui avec l'Amérique; ils y avoient établi de même des comptoirs & des colonies qui en civiliserent les habitans par leur commerce, qui en adoucirent les mœurs en s'alliant avec eux, & qui leur donnerent peu à peu le goût des arts, en les amusant de leurs cérémonies & de leurs fables; premiers pas par où les hommes prennent le goût de la société, de la religion, & de la science.

Avec les lettres phéniciennes, qui ne sont autres, comme nous avons vu, que ces mêmes lettres qu'adopta aussi la postérité d'Abraham, ces peuples porterent leur langage en diverses contrées occidentales; & du mélange qui s'en fit avec les langues nationales de ces contrées, il y a tout lieu de penser qu'il s'en forma en Afrique le carthaginois, & en Europe le grec, le latin, le celtique, &c. Le carthaginois en particulier, comme étant la plus moderne de leurs colonies, sembloit au temps de S. Augustin n'être encore qu'un dialecte de la langue de Moÿse: aussi Bochart, sans autre interprète que la bible, a-t-il traduit

fort heureusement un fragment carthaginois que Plaute nous a conservé.

La langue grecque nous offre aussi, mais non dans la même mesure, un grand nombre de racines phéniciennes qu'on retrouve dans la bible, & qui, chez les Grecs, paroissent visiblement avoir été ajoutées à un fonds primitif de langue nationale.

Il en est de même du latin; & quoiqu'on n'ait pas fait encore de recherche particulière à ce sujet, parce qu'on est prévenu que cette langue doit beaucoup aux Grecs, elle contient néanmoins, & bien plus que le grec lui-même, une abondance singulière de mots phéniciens qui se sont latinisés.

Nous ne parlerons point de l'étrusque & de quelques anciennes langues qui ne nous sont connues que par quelques mots où l'on apperçoit cependant de semblables vestiges: mais nous n'oublierons point d'indiquer le celtique, comme une de ces langues avec lesquelles le phénicien s'est allié. On n'ignore point que le breton en particulier n'en est encore aujourd'hui qu'un dialecte; mais nous renvoyons au dictionnaire de cette province, qui depuis peu d'années a été donné au public, & au dictionnaire celtique dont on lui a déjà présenté un volume, & dont la suite est attendue avec impatience.

Nous pourrions aussi nommer à la suite de ces langues mortes plusieurs de nos langues vivantes, qui toutes du plus au moins contiennent non seulement des mots phéniciens grecisés & latinisés, que nous tenons de ces deux derniers peuples, mais aussi un bien plus grand nombre d'autres qu'ils n'ont point eus, & que nos peres n'ont pu acquérir que par le canal direct des commerçans de Phénicie, auxquels le bassin de la Méditerranée & le passage de l'Océan ont ouvert l'entrée de toutes les nations maritimes de l'Europe. C'est ainsi que l'Amérique à son tour offrira à ses peuples futurs des langues nouvelles qu'auront produit les divers mélanges de leurs langues sauvages avec celles de nos colonies européennes.

en *ph* comme il leur arrivoit souvent, & contractant les lettres à cause de l'absence des voyelles; ont fait d'un seul mot *Phenicini*, d'où *Phœnix*, *Pœnus*, *Punicus* & *Phénicien*. Quant au nom de *Cna*, il n'est autre que la racine contractée de *Canaan*, & signifie *marchand*: aussi étoit-il regardé comme un surnom de Mercure, dieu du commerce.

Ce seroit un ouvrage aussi curieux qu'utile, que les étymologies françoises uniquement tirées de la bible. On ose dire que la récolte en seroit très-abondante, & que ce pourroit être l'ouvrage le plus intéressant qui auroit jamais été fait sur les langues, par le soin que l'on auroit de faire la généalogie des mots, quand ils auroient successivement passé dans l'usage de plusieurs peuples, & de montrer leur déguisement quand ils ont été séparément adoptés de diverses nations. Ce qu'on propose pour le françois, se peut également proposer pour plusieurs autres langues de l'Europe, où il est peu de nations qui ne soient dans le cas de pouvoir entreprendre un tel ouvrage avec succès : peut-être qu'à la fin ces différentes recherches mettroient à portée de faire le dictionnaire raisonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. Le phénicien seroit presque la base de ce grand édifice, parce qu'il y a peu de nos contrées où le commerce ne l'ait autrefois porté, & que depuis ces temps les nations européennes se sont si fort mêlées, ainsi que leurs langues propres ou acquises, que les différences qui se trouvent entr'elles aujourd'hui, ne sont qu'apparentes & non réelles.

Au reste, l'entreprise de ces recherches particulieres ou générales, ne pourroit point se conduire par les mêmes principes dont nous nous servons pour chercher nos étymologies dans le grec & le latin, qui en passant dans nos langues se sont si peu corrompues, que l'on peut presque toujours les chercher & les trouver par des voies régulières. Il n'en est pas de même du phénicien ; toutes les nations de l'Europe en ont étrangement abusé, parce que les langues orientales leur ont toujours été fort étrangères, & que l'écriture en étoit singulière & difficile à lire. On peut se rappeler ce que nous avons dit du travail des cabalistes & des anciens mythologues, qui ont anagrammatifé les lettres, altéré les syllabes pour y chercher des sens mystérieux ; les anciens européens ont fait la même chose, non dans le même dessein, mais par ignorance, & parce que la nature d'une écriture abrégée & renversée porte naturellement à ces méprises ceux qui n'y sont point familiarisés. Ils ont souvent lu

de droite à gauche ce qu'il falloit lire de gauche à droite, & par-là ils ont renversé les mots & presque toutes les syllabes. C'est ainsi que de *cathenoth*, vêtements, l'inverse *thounecath* a donné *tunica* ; que *luag*, avaler, a donné *gula*, geule ; *hemer*, vin, *merum*. *Taraph*, prendre, s'est changé en *rapta*, d'où *raptus* chez les Latins, & *attraper* chez les François. De *geber*, le maître, & de *gebereth*, la maîtresse, nos peres ont fait *berger* & *bergerette*. Notre adjectif *blanc* vient de *laban* & *leban*, qui signifient la même chose dans le phénicien ; mais *leban* a donné *belan*, & par contraction *blan*. De *laban* les Latins ont fait *albon*, d'où *albus* & *albanus* ; & par le changement du *b* en *p*, fort commun chez les anciens, on a dit aussi *alphan*, d'où l'*alphos* des Grecs. Avec une multitude d'expressions semblables, toutes analysées & décomposées, un dictionnaire raisonné pourroit offrir encore le dénouement d'une infinité de jeux de mots, & même d'usages anciens & modernes, fondés sur cette ancienne langue, & dont nous ne connoissons plus le sel & la valeur, quoiqu'ils se soient transmis jusqu'à nous.

Si, à l'exemple des anciens, notre cérémonial exige une triple salutation ; si ces anciens plus superstitieux que nous jetoient trois cris sur la tombe des morts, en leur disant un triple adieu ; s'ils appelloient trois fois Hécate aux déclins de la lune ; s'ils faisoient des sacrifices expiatoires sur trois autels, à la fin des grandes périodes ; & s'ils avoient enfin une multitude d'autres usages de ce genre, c'est que l'expression de la *paix* & du *salut* qu'on invoquoit ou que l'on se souhaitoit dans ces circonstances, étoit presque le même mot que celui qui désignoit le nombre trois dans les langues phéniciennes & carthaginoises ; le nœud de ces usages énigmatiques se trouve dans ces deux mots *schalom* & *schalos*. Par une allusion du même genre, nous disons aussi, *tout ce qui reluit n'est pas or* : *or* signifie *reluire*, & ce proverbe avoit beaucoup plus de sel chez les orientaux, qui se plaisoient infiniment dans ces sortes de jeux de mots.

Si notre jeunesse nomme *sabot* le *vulvibile buxum* de Virgile, on en voit la raison dans la bible, où *sabay* signifie *tourner*.

Si nos vanniers appellent *ofer* le bois flexible qu'ils emploient, c'est qu'*oferi* signifie *liant*, & *ce qui sert à lier*. Si les nourrices en disant à leurs enfans, *paye chopine*, les habituent à frapper dans la main; & après les marchés faits si le peuple prononce le même mot; fait la même action & va au cabaret, c'est que *chopen* signifie *la paume de la main*; & que chez les Phéniciens on disoit *frapper un traité*, pour dire *faire un traité*. Ceci nous apprend que le nom vulgaire de la mesure de vin qui se boit parmi le peuple après un accord, ne vient que de l'action qui l'a précédé. Telles seroient les connoissances que l'étude de la langue phénicienne offriroit tantôt à la grammaire & tantôt à l'histoire. Ces exemples, pris entre mille de l'un & de l'autre genre, engageront peut-être un jour quelques savans à la tirer de son obscurité; elle est la première des langues savantes, & d'ailleurs elle n'est autre que celle de la bible, dont il n'est point de page qui n'offre quelques phénomènes de cette espèce. C'est ce qui nous a engagés à proposer un ouvrage qui contribueroit infiniment à développer le génie de la langue hébraïque & des peuples qui l'ont parlée, & qui nous seroit connoître la singulière propriété qu'elle a de pouvoir se déguiser en cent façons, par des inversions peu communes dans nos langues européennes, mais qui proviennent dans celles de l'Asie, de l'absence des voyelles, & de la façon d'écrire de gauche à droite, qui n'a point été naturelle à tous les peuples.

V. Il nous reste à parler plus particulièrement du génie de la langue hébraïque & de son caractère. C'est une langue pauvre de mots & riche de sens; sa richesse a été la suite de sa pauvreté, parce qu'il a fallu nécessairement charger une même expression de diverses valeurs, pour suppléer à la disette des mots & des signes. Elle est à la fois très-simple & très-composée; très-simple, parce qu'elle ne fait qu'un cercle étroit autour d'un petit nombre de mots; & très-composée, parce que les figures, les métaphores, les comparaisons, les allusions y sont très-multipliées, & qu'il y a peu d'expressions où l'on n'ait besoin de quelque réflexion, pour juger s'il faut la pren-

dre au sens naturel ou au sens figuré. Cette langue est expressive & énergique dans les hymnes & les autres ouvrages où le cœur & l'imagination parlent & dominant. Mais il en est de cette énergie comme de l'expression d'un étranger qui parle une langue qui ne lui est pas encore assez familière pour qu'elle se prête à toutes ses idées; ce qui l'oblige, pour se faire entendre, à des efforts de génie qui mettent dans sa bouche une force qui n'est pas naturelle à ceux qui la parlent d'habitude.

Il n'y a point de langue pauvre & même sauvage, qui ne soit vive, touchante, & plus souvent sublime, qu'une langue riche qui fournit à toutes les idées & à toutes les situations. Cette dernière, à la vérité, a l'avantage de la netteté, de la justesse, de la précision; mais elle est ordinairement privée de ce nerf surnaturel & de ce feu dont les langues pauvres & dont les langues primitives ont été animées. Une langue telle que la françoise, par exemple, qui fuit les figures & les allusions, qui ne souffre rien que de naturel, qui ne trouve de beauté que dans le simple, n'est que le langage de l'homme réduit à la raison. La langue hébraïque au contraire est la vraie langue de la poésie, de la prophétie, & de la révélation; un feu céleste l'anime & la transporte: quelle ardeur dans ses cantiques! quelles sublimes images dans les visions d'Isaïe! que de pathétique & de touchant dans les larmes de Jérémie! on y trouve des beautés & des modèles en tout genre. Rien de plus capable que ce langage pour élever une ame poétique; & nous ne craignons point d'affirmer que la bible, en un grand nombre d'endroits supérieure aux Homère & aux Virgile, peut inspirer encore plus qu'eux ce génie rare & particulier qui convient à ceux qui se livrent à la poésie. On y trouve moins, à la vérité, de ce que nous appellons *méthode*, & de cette liaison d'idées où se plaît le flegme de l'occident: mais en faut-il pour sentir? Il est fort singulier, & cependant fort vrai, que tout ce qui compose les agrémens & les ornemens du langage, & tout ce qui a formé l'éloquence, n'est dû qu'à la pauvreté des langues primitives; l'art n'a fait que copier l'ancienne nature, & n'a jamais

surpassé ce qu'elle a produit dans les temps les plus arides. Delà sont venues toutes ces figures de rhétorique, ces fleurs, & ces brillantes allégories où l'imagination déploie toute sa fécondité. Mais il en est souvent aujourd'hui de toutes ces beautés comme des fleurs transportées d'un climat dans un autre, nous ne les goûtons plus comme autrefois, parce qu'elles sont déplacées dans nos langues qui n'en ont pas un besoin réel, & qu'elles ne sont plus pour nous dans le vrai; nous en sentons le jeu, & nous en voyons l'artifice que les anciens ne voyoient pas. Pour nous, c'est le langage de l'art; pour eux, c'étoit celui de la nature.

La vivacité du génie oriental a fort contribué aussi à donner cet éclat poétique à toutes les parties de la bible qui en ont été susceptibles, comme les hymnes & les prophéties. Dans ces ouvrages, les pensées triomphent toujours de la stérilité de la langue, & elles ont mis à contribution le ciel, la terre & toute la nature, pour peindre les idées où ce langage se refusoit. Mais il n'en est pas de même du simple récitatif & du style des annales. Les faits, la clarté, & la précision nécessaire ont gêné l'imagination sans l'échauffer; aussi la diction est-elle toujours sèche, aride, concise, & cependant pleine de répétitions monotones; le seul ornement dont il paroît qu'on a cherché à l'embellir, sont des consonnances recherchées, des paronomasies, des méta-thèses & des allusions dans les mots qui présentent les faits avec un appareil qui ne nous paroîtroit aujourd'hui qu'affectation, s'il falloit juger des anciens selon notre façon de penser, & de leur style par le nôtre.

Caïn va-t-il errer dans la terre de *Nod*, après le meurtre d'Abel, l'auteur pour exprimer *fugitif*, prend le dérivé de *nadad*, *vagari*, pour faire allusion au nom de la contrée où il va.

Abraham part-il pour aller à Gerare, ville d'Abimelech; comme le nom de cette ville sonne avec les dérivés de *gur* & de *ger*, voyager & voyageur, l'écriture s'en sert par préférence à tout autre terme, parce que *peregrinatus est in Gerarâ* présente par un double aspect *peregrinatus est in perigrinatione*.

Nabal refuse-t-il à David la subsistance; on voit par la suite du texte que Nabal étoit la folie, que l'écriture exprime alors par *nebalah*.

Ces sortes d'allusions si fréquentes dans la bible tiennent à ce goût que l'on y remarque aussi de donner toujours l'étymologie des noms propres: chacune de ces étymologies présente de même un jeu de mots qui sonnoit sans doute agréablement aux oreilles des anciens peuples; elles ne sont point toujours régulièrement tirées; & il a paru aux savans qu'elles étoient plus souvent des approximations & des allusions, que des étymologies vraiment grammaticales. On trouve même dans la bible plusieurs allusions différentes à l'occasion d'un même nom propre. Nous nous bornerons à un exemple déjà connu. Le nom de Moïse, en hébreu *Moschéh*, que le vulgaire interprete *retiré des eaux*, ne signifie point à la lettre *retiré*, ni encore moins *retiré des eaux*, mais *retirant*, ou *celui qui retire*. Si cependant la fille de Pharaon lui a donné ce nom en le sauvant du Nil, c'est qu'elle ne savoit pas l'hébreu correctement, ou qu'elle s'est servie d'un dialecte différent, ou qu'elle n'a cherché qu'une allusion générale au verbe *maschah*, retirer. Mais il est une autre allusion à laquelle le nom de *Moschéh* convient davantage; c'est dans ces endroits si fréquens, où il est dit, *Moïse qui vous a* ou *qui nous a retirés d'Egypte*. Ici l'allusion est vraiment grammaticale & régulière, puisqu'elle peut présenter littéralement, *le retireur qui nous a retirés d'Egypte*. C'est un genre de pléonasme historique fort commun dans l'écriture, & duquel il faut bien distinguer les pléonasmes de rhétorique, qui y sont encore plus communs; sans quoi on courroit le risque de personnifier des verbes & autres expressions du discours, ainsi qu'il est arrivé dans la mythologie des peuples qui ont abusé des langues de l'orient.

Cette fréquence d'allusions recherchées dans une langue où les consonnances étoient d'ailleurs si naturelles, à cause du fréquent retour des mêmes expressions, a de quoi nous étonner sans doute; mais il est vraisemblable que la stérilité des mots qui obligeoit de les ramener souvent, est ce qui a

donné lieu par la fuite à les rechercher avec empressement. Ce qui n'étoit d'abord que l'effet de la nécessité a été regardé comme un agrément ; & l'oreille qui s'habitue à tout y a trouvé une grace & une harmonie dont il a fallu orner une multitude d'endroits qui pouvoient s'en passer. Au reste de tous les agrémens de la diction, c'est à celui-là particulièrement que tous les anciens peuples se sont plu , parce qu'il est presque naturel aux premiers efforts de l'esprit humain ; & que l'abondance n'ayant point été un des caracteres de leur langue primitive , ils n'ont point cru devoir user du peu qu'ils avoient avec cette sobriété & cette délicatesse moderne , enfans du luxe des langues. Nous en voyons même encore tous les jours des exemples parmi le peuple , qui est à l'égard du monde poli ce que les premiers âges du monde renouvelé sont pour les nôtres. On le voit chez toutes les nations qui se forment , ou qui ne se sont pas encore livrées à l'étude. On ne trouve plus dans Cicéron ces jeux sur les noms & sur les mots , si fréquens dans Plaute ; & chez nous les progrès de l'esprit & du génie ont supprimé ces *concetti* qui ont fait les agrémens de notre première littérature. Nous remarquerons seulement que nous avons conservé la rime qui n'est qu'une de ces anciennes consonances si familières aux premiers peuples , dont nos peres l'ont sans doute héritée. Quoique son origine se perde pour nous dans des siècles ténébreux , nous pouvons soupçonner que cette rime ne peut être qu'un présent oriental , puisque ce nom même de *rime* qui n'a de racine dans aucune langue d'Europe , peut signifier dans celles de l'orient l'élevation de la voix , ou un son élevé.

Nous ne sommes point entrés dans ce détail pour faire des reproches aux écrivains hébreux qui n'ont point été les inventeurs de leur langue , & qui ont été obligés de se servir de celle qui étoit en usage de leur temps & dans leur nation. Ils n'ont fait que se conformer au génie & au caractère de la langue reçue & à la tournure de l'esprit national dont Dieu a bien voulu emprunter le goût & le langage. Toutes les nations orientales ont eu , comme les Hébreux , ce style familier en allusions ; & ceux d'entr'eux

qui ont voulu écrire en langues européennes , n'ont pas manqué de se dévoiler par là ; tels sont entr'autres ceux qui ont composé les sibylles vraies ou fausses dont nous avons quelques fragmens. Il ne faut que ce passage apocalyptique pour y reconnoître le pays de leurs auteurs :

Ἔσαι ναὶ Σάμος ἄμικτος, ἔσαι Δῆλος ἀδῆλος,  
ναὶ Ρώμη γῆμν;

*Et erit Samos arena, erit Delos ignota,  
Et Roma vicus.*

Nous ne devons donc trouver rien d'extraordinaire ni de particulier dans le style des livres saints ; il faut toujours avoir égard aux temps & aux peuples : la seule différence que nous devrions mettre entre les auteurs sacrés & les auteurs orientaux , c'est que comme pour le fonds des choses ils ont été inspirés , ils n'ont jamais sacrifié la vérité aux allusions & aux autres agrémens de la diction ; en quoi ils auroient dû être pris pour modeles des autres écrivains de leur nation , qui n'ont souvent usé du caractère & du goût de leur langue , que pour inventer des fables. Nous pouvons même dire en faveur des auteurs sacrés qui se sont ordinairement conformés à ce genre de style , que l'on juge par une multitude d'endroits , qu'ils ont eu la sage discrétion d'éviter très-souvent certaines allusions qui devoient naturellement se présenter à leurs yeux , & leur offrir des expressions quelquefois très-relatives aux différens objets qu'ils avoient à traiter. Entr'autres exemples de cette prudente retenue , dont il y a mille traces dans les saintes écritures , on peut citer le troisième chapitre de la Genèse , qui contient l'histoire de la triste chute de nos premiers peres ; ce récit est de la plus belle simplicité dans le texte comme dans les traductions , & sans aucune affectation dans le choix des mots. Mais quiconque possède l'hébreu aperçoit aisément quelle a dû être l'attention de l'auteur pour écarter sévèrement toutes les expressions analogues au nom d'Eve , & au sujet historique de ce chapitre , quoiqu'elles se présentent d'elles-mêmes & qu'elles soient comme autant de coups de pinceau singulièrement propres au tableau de la

source de toutes nos misères. Nous en rapporterons quelques-unes, pour faire connoître l'attention particulière des auteurs sacrés, & leur sagesse à éviter le monotone, & à chasser des mots qui auroient paru mystérieux à un peuple qui ne cherchoit que trop le mystère.

חַוָּה, *havah*, Eve, la vie, & de plus, existence & souffrance; חַיָּוָה, *hevah*, la bête, & chez les Phéniciens *evi*, un serpent; חוה *havah*, montrer, indiquer, אֵב, *ev*, arbrisseau & son fruit; חוה, *havah*, le bien & le mal, la misère & la richesse; אֵב, *ev*, אֵבָה, *evah*, & אֵוָה, *avah*, desir, passion ardente, concupiscence, amour; אָוָה, *avah*, commettre le mal, se pervertir; אָוִיָה, *avah*, malice, vice, iniquité; הִבַּא, *hava*, se cacher; הִבִּינָה, *hevion*, cachette; אָוִיָה, *avah*, le crime & la peine, le péché & la douleur; אֵבִיּוֹן, *evion*, misère & misérable, pauvre & pauvrete; אֵיבָה, *evah*, haine, inimitié. Telles sont en partie les expressions que la sagesse des auteurs sacrés a évitées; ce qu'ils n'ont pu faire sans doute sans quelque attention, pour n'employer que des synonymes indifférens, dont le sens égal en valeur a rendu l'histoire, en épargnant aux oreilles & à l'esprit le monotone & le singulier. Ceux des rabbins qui ont été les premiers auteurs des contes judaïques, n'eussent jamais été capables d'une semblable discrétion; & cherchant Eve & son histoire dans les mots même où la finale varie selon la licence qu'ils se donnent, ils auroient vu encore *aval*, trompeur, séducteur; *avel*, séduction; *aven*, mensonge; *avac*, s'enorgueillir; *havar*, rougir; *hevis*, pudeur, honte, confusion; *aval*, pleurer, gémir; *hevel*; douleur, accouchement douloureux; *avedah*, servante; *avad*, travailler, labourer; *ava*, périr, mourir; *avaq*, poussière; *haval*, rentrer au néant, &c.

Que ce soit la pauvreté du langage qui ait réduit les écrivains orientaux à ces consonances, ainsi que nous venons de le dire, & le peu de variété qui se trouve très-souvent entre des mots qui désignent des choses très-contraires, il est certain qu'ils avoient peu d'autres moyens d'orne & d'embellir leur diction. L'hébreu manque de ces mots composés qui ont si fort enrichi les anciennes langues de l'Europe: il a fallu

qu'il tirât tout d'un certain nombre de racines qui n'ont ordinairement que trois lettres, & d'un nombre très-borné de dérivés qui varient peu leur son. Les substantifs n'ont que le pluriel & le singulier, & sont d'ailleurs indéclinables; ils sont masculins & féminins, & jamais neutres. Pour distinguer les cas, on se sert d'articles ou de lettres préfixes, dont l'usage varie & dont l'application est fort incertaine. Les verbes manquent des modes les plus nécessaires, & n'ont que le passé & le futur. On ne peut pas y dire *j'aime*, mais *je suis aimant*: delà vient peut-être qu'ils usent souvent du futur en sa place. Pour exprimer les autres temps, on est obligé de se servir de diverses autres tournures, ou de lettres préfixes qui caractérisent aussi les personnes. Le prétérit, dont la troisième personne est toujours la racine ou le thème du verbe, comme l'infinitif chez les Latins, sert encore d'imparfait, de plus-que-parfait, de prétérit antérieur, & de conditionnel passé: ainsi *pacad*, il a visité, marque aussi *il visitoit*, *il avoit visité*, *il eût visité*, *il auroit visité*; d'où suit nécessairement un monotone dans le style, & quelquefois de l'incertitude pour le sens. Enfin presque toujours privé d'adjectif, sans copulatif & sans degré de comparaison, ce n'est que par des circonlocutions particulières, & par des répétitions qui ne peuvent point toujours avoir de l'élegance, que cette langue écrit *mauvais mauvais* pour *très-mauvais*, *puits puits* pour *plusieurs puits*, *homme d'iniquité* pour *homme inique*, *terre de sainteté* pour *terre sainte*, & *montagnes de Dieu, cedres de Dieu*, pour *très-hautes montagnes & très-grands cedres*. C'est ainsi que l'emphase & l'hyperbole sont aussi sorties d'une véritable inanition. Au milieu de cette disette, l'hébreu a cependant la singularité d'avoir sept conjugaisons pour chaque verbe; trois sont actives, trois passives, & une réciproque: *aimer*, *aimer beaucoup* ou *point du tout*, *faire aimer*, sont les trois actives: *être aimé*, *être aimé beaucoup* ou *point du tout*, *être fait aimé*, sont les trois passives; & la septième, c'est *s'aimer soi-même* ou *se croire aimé*. On doit remarquer que la seconde conjugaison est propre pour la négative comme pour l'affirmative. D'ailleurs cette richesse de

conjuguâmes n'empêche point que la même ne soit quelquefois indifféremment employée en actif ou passif : c'étoit sans doute une licence permise ; & la grammaire *hébraïque* avoit certainement les siennes , puisqu'il y a peu de regles parmi celles qu'on remarque dans la bible , où il ne soit pas besoin de mettre quelques exceptions pour suivre le sens des auteurs sacrés.

D'un autre côté , cette langue a l'avantage d'avoir une construction où les mots suivent l'ordre des idées ; elle n'a point connu ces phrases renversées des Grecs & des Latins , qui ont souvent préféré l'harmonie des sons à la clarté d'un style simple & direct. Elle doit cet avantage à la cause même de ses autres défauts , c'est-à-dire à sa pauvreté , à la variété des sens de chaque mot , & au peu d'étendue de sa grammaire. Par-là elle a en effet évité une source féconde de contresens qui étoient fort à craindre pour elle , & qui eussent été inévitables si l'on eût eu à débrouiller encore un labyrinthe de construction. Cette nécessité de se faire entendre par l'ordre des mots comme par les mots mêmes , a contribué à répandre sur toute la bible cette uniformité de génie & de caractère de style dont nous avons parlé plus haut. Renfermés dans d'étroites barrières , les auteurs sacrés ont écrit sur le même ton , quoique nés en différens âges , & quoiqu'on leur remarque un esprit plus ou moins sublime. Les autres langues plus libres & plus fécondes nous montrent une extrême diversité entre leurs auteurs contemporains ; mais chez les Hébreux , le dernier de tous au bout de dix siècles a été obligé d'écrire comme le premier.

Nous ne doutons point que cette langue n'ait eu son harmonie dans la prononciation ; chaque langue s'en est fait une : mais nous ne nous hazarderons point d'en juger ; les siècles nous en ont rendus incapables. D'ailleurs c'est une chose qui dépend trop de l'opinion pour en porter son jugement , même à l'égard des langues vivantes. Ce qu'il y a de plus certain sur la prononciation de la *langue hébraïque* , c'est que l'écriture est ornée d'une mul-

titude d'accens fort anciens qui reglent la marche & la cadence des mots , & qui en modifient les sons. Ceux des Juifs qui en font usage , chantent leur langue plutôt qu'ils ne la parlent , & ils la psalmodient dans leur synagogue d'une façon qui ne prévient point pour son harmonie : mais il en est sans doute de leur musique comme de leurs contorsions ; ce sont des inventions modernes qui remplacent chez eux une harmonie & une prononciation qu'ils ont certainement perdues , puisqu'elles varient dans les différentes parties du monde , où ils se sont établis. Nous ne présumons pas cependant que cette langue ait été désagréable au parler ; mais quand on la compare avec le chaldéen , il paroît que celui-ci a beaucoup plus évité les lettres sifflantes & les consonnes doubles , qui sont fréquentes & qui sonnent fortement en hébreu. On juge aussi par la ponctuation , que le chaldéen se plaisoit davantage dans les sons brefs & légers , & que la gravité étoit au contraire un des caractères du dialecte *hébraïque*. On peut le remarquer encore par le genre de poésie que les rabbins se sont fait , où ils ont admis toutes les différentes (\*) mesures des Grecs & des Latins , & où ils ne font néanmoins presqu'aucun usage du dactyle , dont le caractère est la légèreté.

Ce que nous venons de dire sur la poésie moderne des Juifs , nous avertit que nous n'avons rien dit de l'ancienne poésie de leurs peres. Nous ne pouvons douter qu'une langue aussi poétique n'ait été pourvue de cet art qui se trouve même chez les Sauvages. On soupçonne avec beaucoup de raison que les cantiques de Moïse & de David , & même qu'une partie du livre de Job , contiennent une véritable versification : quelques-uns ont cru y trouver une cadence réglée & même la rime ; mais là-dessus nous avons moins de découvertes que d'illusions. Cette poésie & ses regles ne nous sont point connues ; l'on ignore tout-à-fait si elle se régloit par la quantité ou par le nombre des syllabes , & les Juifs mêmes ont totalement perdu les principes de leurs anciens poètes.

(\*) Iambe , spondée , bachique , crétois , molosse.

poètes. C'est pour y suppléer qu'ils se font fait un nouvel art poétique, avec lequel ils ont quelquefois versifié en langue sainte, en adoptant la quantité des Grecs & des Latins, à laquelle ils n'ont pas oublié d'ajouter la rime, fille de ces allusions si fréquentes dans leur prose. C'étoit un agrément qui leur étoit trop naturel pour qu'ils aient pu s'en passer : ils la nomment *charuz*, c'est - à - dire, *collier de perles* ; & il résulte de cette alliance de la rime avec la quantité, que leur poésie ressemble à celle de nos anciennes hymnes, qui ont de même adopté l'une & l'autre.

Comme il nous est arrivé plusieurs fois dans cet article, de parler de la pluralité des sens dont sont susceptibles la plupart des mots de la *langue hébraïque*, soit par eux-mêmes, soit par l'incertitude où l'on est quelquefois de leur racine, nous croyons devoir ajouter ici quelques remarques à ce sujet, pour que qui que ce soit ne s'induisse en erreur d'après ce que nous avons dit en littérateur & en simple grammairien. On ne doit pas s'imaginer à l'aspect de ces difficultés, ou que la bible n'a jamais été bien traduite, ou qu'elle pourroit être métamorphosée en toute autre chose. Nous représenterons d'abord qu'il n'en est pas des anciens traducteurs comme d'un traducteur moderne auquel on demanderoit une version de la bible sans lui permettre d'autres secours que ceux d'une grammaire & d'un dictionnaire hébreu ; car en supposant que cet homme n'a jamais vu ni lu la bible, il est très-certain qu'il n'en viendrait jamais à bout, possédât-il cette langue avec autant de perfection qu'il pourroit posséder le grec ou le latin. Mais il n'en a pas été de même des premiers traducteurs, hébreux de nation : versés dès l'enfance dans la lecture de leurs livres saints, disciples & successeurs d'une suite non interrompue de prêtres & de savans, professeurs enfin de la tradition & des connoissances de leurs peres, ils ont eu des secours particuliers qui leur ont tenu lieu de ceux que nous tirons de cette multitude d'auteurs grecs ou latins que nous consultons & que nous comparons lorsque nous voulons traduire un auteur de l'une ou de l'autre langue ; secours littéraire dont tout traduc-

teur de la bible seroit aujourd'hui privé, parce que c'est le seul livre de son langage, & que ce langage n'existe plus nulle part. Aussi n'est-il plus question depuis bien des siècles de traduire la bible, & les différentes éditions que nous en avons ne sont-elles que des révisions d'après les plus anciennes versions comparées & corrigées d'après les textes les plus anciens & les plus corrects.

Les difficultés dont nous avons parlé ne peuvent donc inquiéter personne, puisqu'il n'est plus question de traduire les saintes écritures, & que nous devons avoir une pleine & entière confiance aux premiers traducteurs, en ne jugeant pas de leur travail par le travail laborieux où les modernes s'épuiseroient en vain, si sans l'appui de la tradition & des traductions anciennes ils vouloient s'efforcer d'en trouver le sens avec le seul aide de leur grammaire & de leur dictionnaire.

Mais est-il bien sûr que de tous les sens possibles que l'on pourroit donner aux expressions, les auteurs des premières versions & leurs prédécesseurs dans la science & dans la tradition aient pu conserver le seul & véritable sens du texte au travers des siècles nombreux d'idolâtrie & d'ignorance où le peuple hébreu a passé comme tant d'autres peuples de la terre ? Nous pouvons assurer en général que la bible a été bien traduite, & nous pouvons en juger le livre à la main ; parce que si ceux qui nous l'ont fait passer n'eussent pas eu une véritable & une profonde connoissance de cette langue nous n'y verrions point cet ensemble & cette connexité entre tous les événemens : nous n'aurions que des faits décousus sans liaison & sans rapport, que des sentences isolées sans suite & sans harmonie entre elles ; ou pour mieux dire nous n'aurions *rien*, puisqu'on ne pourroit donner un nom aux fantômes imparfaits & sans nombre que des demi-connoissances & l'imagination y pourroient voir.

Il est vrai qu'il y a quelques expressions dans la bible, qui ont été un sujet de dispute & de critique, mais ces expressions ne font pas le corps entier du livre. Le latin & le grec, quoique plus modernes & plus connus, ne font pas à l'abri des épines

littéraires ; c'est le sort des langues mortes : voilà pour quoi il est arrivé & il arrive encore que les versions de la bible se châtient , & s'épurent par une sage critique qui étudie le sens , pese les mots , les combine & les compare peut-être avec plus de sagacité qu'on n'étoit en état de le faire dans quelques-uns des siècles précédens. Mais nous le répétons , ces expressions ne sont pas le livre ; & quoiqu'on puisse nommer en général un grand nombre de corrections faites depuis le concile de Trente , la vulgate qu'il a approuvée n'en est pas moins une bible fidele , authentique & canonique ; parce que la foi ne dépend pas sans doute des progrès de la grammaire , & que les réviseurs modernes n'ont pu s'écarter des traductions primitives qu'ils ont toujours eues devant les yeux pour être leurs guides & la base de leur travail. La bible , telle que nous l'avons , est donc tout ce qu'elle doit être & tout ce qu'elle peut être ; elle n'a jamais été autre qu'elle est présentement , & ne sera jamais rien de plus. Emanée de l'Esprit-saint , il faut qu'elle soit immuable comme lui , pour être à jamais , & comme par le passé , le premier monument de la religion , & le livre sacré de l'instruction des nations.

Si une multitude de cabalistes , de têtes creuses & superstitieuses ont cependant été dans cette opinion , que le texte sacré nous cache des sciences profondes , des vérités sublimes , ou une morale mystique enveloppée sous une apparence historique , & qu'il y faut chercher toute autre chose que ce que le simple vulgaire y voit , ce n'est qu'une folie & qu'un abus , dont il faut en partie chercher les sources dans le génie de ces langues primitives ; & l'antiquité même de ces opinions & de ces traditions insensées prouve en effet qu'on ne sauroit remonter trop haut pour en trouver l'origine. La variété des sens que présente à une imagination échauffée l'écriture ancienne & le langage qu'elle exprimoit , ont dû produire , comme nous avons dit , ces sciences absurdes & frivoles qui ont conduit l'homme à la fable & à la mythologie , en réalisant & personnifiant les sens doubles , triples & quadruples de chaque mot. En se familiarisant par là avec l'illusion &

l'erreur , l'on s'est insensiblement mis dans le goût de parodier les faits par des figures & des allégories , comme on avoit parodié les mots en abusant de leur valeur , & en les déguisant par des méattheses & des anagrammes. Le premier pas a conduit au second , & l'histoire a de même été regardée comme une énigme scientifique & comme le voile de la sagesse & de la morale. Telle a été sans doute l'origine de tous les songes mystiques & cabalistiques des chimères , qui depuis une multitude de siècles ont eu un règne presque continu. Il est à la vérité presque éteint , mais on connoît encore des esprits foibles qui en respectent la mémoire.

Nous n'avons point ici en vue de blâmer généralement tous ceux qui ont cherché des doubles sens dans les livres saints. Les évangelistes & les saints docteurs de la primitive église , qui en ont donné quelquefois eux-mêmes une double interprétation , nous montrent que ce n'a pas toujours été un abus. Mais ce qui étoit sans doute le don particulier de ces premiers âges du christianisme , & ce qui étoit l'effet d'une lumière surnaturelle dans les apôtres & leurs successeurs , n'appartient pas à tous les hommes : pour trouver le double sens d'un livre inspiré , il faut être inspiré soi-même ; & dans un siècle aussi religieux qu'éclairé , on doit porter assez de respect à l'inspiration pour ne point l'affecter lorsqu'on n'en a point une mission particulière. A quoi d'ailleurs pourroit servir de chercher de nouveaux sens dans les livres de la bible ? Depuis tant de milliers d'années qu'ils sont répandus par tout le monde , ils sont connus sans doute , ou ne le seront jamais : il est donc temps de renoncer à un travail dont on doit reconnoître l'inutilité & redouter tous les dangers. Puisque la religion a tiré de ces livres tout le fruit qu'elle devoit en attendre ; puisque les cabalistes & les mystiques s'y sont épuisés par leur illusion , & s'en sont à la fin dégoûtés , il convient aujourd'hui d'étudier ces monumens respectables de l'antiquité en littérateurs , en philosophes même , & en historiens de l'esprit humain.

C'est , en terminant notre article , à quoi nous invitons fortement tous les sçavans.

Ces livres & cette langue, quoique confacrés par la religion, n'ont été que trop abandonnés aux rêveries & aux faux mystères des petits génies; c'est à la solide philosophie à les revendiquer à son tour, pour en faire l'objet de ses veilles, pour étudier dans la langue hébraïque la plus ancienne des langues savantes, & pour en tirer en faveur de la raison & du progrès de l'esprit humain, des connoissances qui correspondent dignement à celles qu'y ont puissées dans tous les temps la morale & la religion.

\* HÉBRAÏSME, subst. m. (*Gram.*) manière de parler propre à la langue hébraïque. Jamais aucune langue n'eut autant de tours particuliers; ce sont les caractères de l'antiquité & de l'indigence. *Voy. les articles HÉBRAÏQUE, LANGUE, & IDIOTISME.*

\* HÉBRAÏZANT, particip. pris subst. (*Gram.*) On dit d'un homme qui a fait une étude particulière de la langue hébraïque, c'est un *hébraïzant*. Mais comme les Hébreux étoient scrupuleusement attachés à la lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étoient prescrites, & à toutes les minuties de la loi, on dit aussi d'un observateur trop scrupuleux des préceptes de l'évangile, d'un homme qui suit en aveugle ses maximes, sans reconnoître aucune circonstance où il soit permis à sa raison de les interpréter, c'est un *hébraïzant*.

HEBRE, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, qui prend son nom des tournans qu'il a dans son cours, suivant Plutarque le géographe. Il n'y a guere de riviere dont les anciens aient tant parlé, & dont ils aient dit si peu de chose: Pline, *livre XXXIII, chap. iij*, le nomme entre les rivières qui rouloient des paillettes d'or: ce fleuve a toujours eu la réputation d'être très-froid. Virgile (*Egl. X, v. 85.*) nous en assure:

*Nec si frigoribus mediis, Hebrumque bibamus.*

Et Horace enchérissant sur son ami, n'en parle que comme s'il étoit couvert de neige & de glace:

... Hebrusque *nivali compede vincetus.*

Ep. III, v. 3.

M. Delille a exactement décrit l'origine & le cours de ce fleuve, qu'on nomme aujourd'hui *la Mæriça*. Nous nous contenterons de dire ici qu'il a sa source au pied du mont Dervent, traverse la Romanie, passe à Philippoli, à Andrinople, à Trajanopoli, & se décharge dans l'Archipel, à l'entrée du golfe de Mégariße, vis-à-vis de Samandraki. (*D. J.*)

HEBREU, subst. m. (*Hist. & Gram.*) nom propre du peuple dur qui descendit des douze patriarches fils de Jacob, qui furent les chefs d'autant de tribus. *Voyez HÉBRAÏQUE, LANGUE & JUIFS.*

HEBRIDES, HEBUDES, WESTERNES, *voyez ce dernier.*

HEBRON, ou CHÉBRON, (*Géog.*) ancienne ville de la Palestine, dont il est beaucoup parlé dans l'ancien testament. Elle étoit située sur une hauteur, à 22 milles de Jérusalem vers le midi, & à 20 milles de Bersabée vers le nord. Elle fut assignée aux prêtres pour leur demeure, & déclarée ville de refuge. David y établit le siège de son royaume après la mort de Saül. On dit qu'*Hébron* est aujourd'hui décorée d'une grande mosquée, où les mahométans viennent d'Alep, de Damas, & d'autres pays. Le P. Nau, dans son voyage de la terre-sainte, avoue (*liv. IV, ch. xviii.*) qu'il n'a jamais pu voir *Hébron*; & les détails qu'il en donne, ne sont fondés que sur les relations d'un de ses amis. (*D. J.*)

\* HEBRUUN, subst. m. (*Navig.*) c'est en Bretagne l'officier ou commis qui délivre aux maîtres des navires les congés dont ils ont besoin avant que de mettre en mer. Ce mot vient de celui du *congé* qu'on appelé un *bref* ou *brieux*.

HECAERGE, HECAERGE, adj. pris subst. (*Gram. & Mythol.*) épithète qu'Homere donne souvent à Apollon; à Diane, & aux autres divinités armées de fleches & de carquois: mais elle convient sur-tout à Apollon qui étoit aussi dieu de la lumière. Elle signifie *qui frappe au loin*. On a fait d'*Hécaerge* une nymphe desbois, sœur d'*Opis*.

\* HÉCALE, surnom de Jupiter, (*Mythol.*) Il avoit un temple à *Hécale*, bourg d'Attique, & on l'honoroit dans cet endroit par des fêtes nommées *hécale*.

fies, voyez HÉCALESIES, & on le désignoit par *Jupiter Hécale*.

HÉCALESIES, subst. fém. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit à Hécale, bourg de l'Attique dans la tribu Léontide; en l'honneur de Jupiter qui avoit un temple dans ce lieu, où il étoit adoré sous le nom de *Jupiter Hécale*. M. Spon nomme ce bourg *Ecali*, d'après la prononciation vicieuse de quelques écoles. (*D. J.*)

HÉCATE, subst. f. (*Mythol.*) divinité du paganisme. Rien n'est plus incertain que sa naissance; Musée la déclare fille du Soleil, d'autres de la Nuit, d'autres de Cérès & de Jupiter, d'autres encore de ce dieu & de Latone: mais la plupart prétendent qu'elle étoit la fille de Persée & d'Astérie, dont Jupiter avoit eu les faveurs avant que de faire lui-même ce mariage.

Suivant l'opinion commune, *Hécate* est la même que Proserpine, que Diane, & que la Lune; c'est-à-dire, qu'elle avoit trois noms, celui de *Lune* dans le ciel, de *Diane* sur la terre, & de *Proserpine* dans les enfers: voilà pourquoi elle est appelée *la triple Hécate*; ou la déesse à trois formes, *dea triformis*, & dans Ovide *tergeminaque Hecates*.

On la représentoit tantôt par trois figures adossées les unes aux autres; tantôt par un seul corps qui porte trois têtes & quatre bras, disposés de manière que de quelque côté qu'on se tourne, chaque tête a ses deux bras. D'une main elle porte un flambeau qui lui a valu le titre de *lucifera*; des deux autres mains elle tient un fouet & un glaive, comme gardienne des enfers; & dans la quatrième on lui met un serpent, parce qu'elle présidoit à la santé, dont le serpent est le symbole.

On la peignoit à trois faces, suivant quelques mythologues, à cause des trois faces que la lune fait voir dans son cours; & selon d'autres, parce qu'elle domine sur la naissance sur la santé & sur la mort, entant qu'elle regne sur la naissance, c'est Lucine, dit Servien; entant qu'elle veille à la santé, c'est Diane; & le nom d'*Hécate* lui convient entant qu'elle commande à la mort.

Hésiode parle d'*Hécate* comme d'une déesse terrible, pour qui Jupiter a plus d'é-

gards que pour aucune autre divinité, parce qu'elle a, pour ainsi dire, le destin de la terre entre ses mains, qu'elle distribue les biens à ceux qui l'honorent, qu'elle préside au conseil des rois, aux accouchemens & aux songes.

Elle étoit aussi la déesse des magiciennes & des enchanteresses; c'est pour cela qu'on la fait mere de Circé & de Médée: du moins dans Eurypide, cette dernière, avant de commencer ses opérations magiques, invoque *Hécate* sa mere. Elle passoit encore, comme je l'ai dit, pour la déesse des spectres & des songes: Ulysse voulant se délivrer de ceux dont il étoit tourmenté, eut soin de lui consacrer un temple en Sicile.

Enfin, selon le scholiaste de Théocrite, *Hécate* étoit la déesse des expiations; & sous ce titre on lui immoloit de petits chiens, & on lui élevoit des statues dans les carrefours, où elle étoit appelée *Trivia*. Aussi Lycophron l'appelle *Κυνοφαγίς*, & Ovide semblablement *canum matatrix*: Etienne de Byzance & Suidas parlent de l'autre où on lui faisoit ces sortes de sacrifices; il étoit en Thrace dans la ville de Zérinthe: mais elle avoit en plusieurs autres pays un culte & des autels; l'ancienne géographie fournit même certains lieux qui en tiroient leurs noms.

Servius dérive celui d'*Hécate* du mot grec *ἑκατόν*, cent, ou parce qu'on lui offroit cent victimes à la fois, ou plutôt parce qu'on croyoit qu'elle retenoit cent ans au-delà du Styx les ames de ceux qui avoient été privés de la sépulture. Si vous êtes curieux de plus grands détails, consultez *Meursius* sur Lycophron, *Servius* sur Virgile, *Barthius* sur Stace, & *Vossius* sur l'idolâtrie. (*D. J.*)

HÉCATESIES, subst. f. pl. *Hecatesia*, (*Antiq.*) fêtes & sacrifices en l'honneur d'*Hécate*. On les faisoit tous les mois à Athènes, qui étoit la ville de Grece où l'on avoit le plus de vénération pour cette déesse: les Athéniens la regardoient comme la protectrice de leurs familles & de leurs enfans. En conséquence de cette idée, ils célébroient régulièrement sa fête avec un grand concours de peuple, & lui dressoient devant leurs maisons des statues

appelées *ἑκατα*. Alors à chaque nouvelle lune, les gens riches donnoient un repas public dans les carrefours où la divinité étoit censé présider, & ce repas se nommoit le repas d'Hécate; *ἑκατὰς δὲ πρὸς*.

Mais ces repas publics étoient sur-tout destinés pour les pauvres, & même dans les sacrifices à Hécate, il y avoit toujours un certain nombre de pains & d'autres provisions, que leur distribuient les sacrificateurs : c'étoit de là principalement que les malheureux tiroient leur subsistance, au rapport du scholiaste d'Aristophane. On dressoit les tables, autant qu'il étoit possible, dans les carrefours & les places où trois rues venoient aboutir, parce que ces rues étoient consacrées à la déesse, furnommée par cette raison *Trivia*; les sacrifices qu'on lui offroit portoient aussi le même nom.

Dans la plupart de tous les autres sacrifices, une portion de la victime, outre ce que nos bouchers appellent *issues*, étoit réservée pour la nourriture des personnes incapables de travailler. Les Grecs & les Romains avoient des usages admirables dans leur police : tandis qu'ils sévissoient contre les mendiants & les vagabonds, ils avoient imaginé les moyens d'aider perpétuellement les familles indigentes, sans le secours des hôpitaux qu'ils ne connoissoient pas; & leurs sacrifices servoient tous ensemble à la religion & au soutien de ceux qui se trouvoient dans le besoin. (D. J.)

**HECATOMBÆON**, sub. m. sing. (*Chronol. anc.*) nom du premier mois de l'année des Athéniens : il étoit composé de trente jours, & commençoit à la première nouvelle lune après le solstice d'été; ce qui répond, selon les uns, au mois de septembre, & selon d'autres, à la fin de notre mois de juin ou au commencement de juillet. Les Béotiens appelloient ce mois *Hippodromus*, & les Macédoniens *Lous*.

L'auteur de ce grand *Etymologicon* nous apprend que le premier mois des Athéniens se nommoit anciennement *Chronius* à cause des sacrifices dits *chronia*, que l'on faisoit alors à Saturne, mais que dans la suite des temps le mois *Chronicon* fut appelé

*Hecatombæon*, parce que les choses grandes sont dénotées par le mot *hecaton*, & que c'est dans ce mois-là que le soleil demeure davantage sur l'horizon, & fait les plus grands jours de l'année.

Cependant j'aurois mieux l'étymologie de Suidas & d'Harpocracion, qui prétendent que ce mois prit le nom d'*Hecatombæon* à cause du nombre d'hécatombes qu'on sacrifioit à Athènes pendant son cours.

Au reste, comme les mois des Grecs étoient lunaires, & qu'ils ne peuvent s'accorder avec les nôtres, j'estime qu'en traduisant les anciens auteurs, il convient bien mieux de retenir les noms propres du moins des Athéniens, des Macédoniens, & des autres nations en général, que de les exprimer par les mois des Romains que nous avons adoptés. Voyez MOIS DES GRECS. (D. J.)

**HECATOMBÊ**, subst. fém. (*Antiq.*) c'est un sacrifice de cent bœufs, selon la signification propre du mot; mais la dépense de ce sacrifice ayant bientôt paru trop forte, on se contenta d'immoler des animaux de moindre prix; & il paroît par plusieurs anciens auteurs qu'on appella toujours *hecatombê* un sacrifice de cent bêtes de même espèce, comme cent chevres, cent moutons, cent agneaux, cent truies; & si c'étoit un sacrifice impérial, dit Capitolin, on immoloit par magnificence cent lions, cent aigles, & cœtera hujusmodi animalia centena feriebantur.

Ce sacrifice de cent bêtes se faisoit en même temps sur cent autels de gazon, & par cent sacrificateurs; cependant on n'offroit de tels sacrifices que dans des cas extraordinaires, comme quand quelque grand événement causoit quelque joie publique ou une calamité générale. Lorsque la peste ou la famine obligeoit de recourir aux dieux, les cent villes du Péloponnèse faisoient ensemble une *hecatombe*, c'est-à-dire, qu'elles immoloient une victime pour chaque ville; mais Conon, général des Athéniens, ayant remporté une victoire navale sur les Spartiates, offrit lui seul une *hecatombe*: « c'étoit, dit Athénée, une véritable *hecatombe*, & non pas de celles qui en portent faussement le nom; » ce qui prouve

qu'on appelloit souvent *hécatombe*, des sacrifices où le nombre des cent victimes ne se trouvoit pas. L'histoire parle aussi d'empereurs romains qui ont offert quelquefois des *hécatombes*; par exemple, Balbin, à la première nouvelle qu'il reçut de la défaite du tyran Maximin, ordonna sur le champ une *hécatombe*.

On tire communément l'origine du mot *hécatombe*, de *ἑκατόν*, cent, & de *βῆσις*, bœuf; d'autres dérivent ce terme de *ἑκατόν*, cent, & de *πῶς*, pié; & selon ceux-ci, l'*hécatombe* de vingt-cinq bêtes à quatre piés n'étoit pas moins une *hécatombe*: d'autres enfin le dérivent simplement du mot *ἑκατόμυον*, qui veut dire *un sacrifice somptueux*. (D. J.)

**HÉCATOMBÉES**, subst. f. pl. (*Antiq.*) fête qu'on célébroit à Athènes en l'honneur d'Apollon, dans le premier mois de leur année civile, appelée de-là *hécatombéon*. Les Athéniens surnommoient Apollon *hécatombée*: les habitans de la Carie & de l'isle de Crete appelloient aussi Jupiter de la même manière, au rapport d'Hefychius. (D. J.)

**HÉCATONCHIRES**, subst. m. pl. (*Mythol.*) qui a cent mains: c'est ainsi qu'on désigne les trois géans Briarée, Gygès & Cochis, à qui la fable avoit donné cent mains.

**HÉCATONPÉDON**, subst. m. (*Antiq.*) nom d'un temple de Minerve à Athènes, qui avoit cent piés de long; l'étymologie de *ἑκατόν*, cent; & *πῶς*, pié, l'indique. On appelloit aussi de ce nom une ancienne ville de l'Epire dans la Chaonie.

**HECATOMPHONIE**, f. f. (*Antiq.*) fête que célébroient chez les Messéniens ceux qui avoient tués cent ennemis à la guerre. Ce mot est composé de *ἑκατόν*, cent, & *φονεύω*, je tue. Ils offroient après cet exploit un sacrifice de même nom. Pausanias, l. IV, rapporte d'Aristodème ou Aristomède de Corinthe, qu'il offrit jusqu'à trois sacrifices de ce genre, mais Plutarque révoque en doute cette triple *hécatomphonie*. (D. J.)

**HECATOMPYLE** ou **HECATOMPYLOS**, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la Parthie, capitale du royaume des Parthes sous les Arsacides, qui y faisoient leur

résidence. Ptolomée, par sa table des principales villes, publiée dans la collection d'Oxford, la met à 97<sup>e</sup> de longit. & à 37<sup>e</sup> 20' de lat. Ce n'est donc pas Ispahan située à 32<sup>e</sup> 20' de latit. ce n'est pas non plus Yezd. Diodore de Sicile, l. IV, cap. xxviii, parle d'un autre *Hécatompyle*, qui étoit en Lybie. Enfin, Thèbes en Egypte y a été aussi nommée *Hécatompyle* à cause de ses cent portes. (D. J.)

**HECATONSTYLON**, f. m. (*Architect. anc.*) portique à cent colonnes: c'est le nom qu'on donna en particulier au grand portique du théâtre de Pompée à Rome. (D. J.)

\* **HECHE**, f. f. (*Art méchan.*) espèce de barrière ou d'arrêt dont on garnit les côtés d'une charrette pour aller librement sans occuper les roues.

**HECHINGEN**, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, dans la principauté de Hohenzollern, sur la rivière de Starzel: une branche des princes du pays en prend le surnom, & y fait sa résidence. C'est une ville catholique romaine, où l'on trouve des chanoines de saint Jacques, & des religieux de saint François. L'on trouve bien autre chose dans la ville de résidence des Hohenzollern, qui regnent en Prusse. (D. G.)

**HECKSTEDT** ou **HETTSTÆDT**, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la principauté de Mansfeld, sur la Wipper. Elle jouit de beaucoup de droits municipaux, & est très-riche par la fertilité de ses environs; aussi a-t-elle fait jadis plus d'une fois un objet de dispute entre les électeurs de Saxe & les évêques de Halberstadt. Elle est du grand bailliage d'Eisleben. (D. G.)

**HECLA**, (*Géog. & Hist. nat.*) fameuse montagne & volcan d'Islande, situé dans la partie méridionale de cette isle, dans le district appelé *Rangerval-Syffel*. Si l'on en croit M. Anderson dans sa description d'Islande, le mont *Hecla* a vomis des flammes pendant plusieurs siècles sans discontinuer, & présente toujours un coup d'œil effrayant à ceux qui s'en approchent: mais des relations plus modernes & plus sûres ont fait disparaître les merveilles qu'on racontoit de ce volcan; elles sont dues à

M. Horrebon, qu'un long séjour en Islande a mis à portée de juger des choses par lui-même, & d'en parler avec plus de certitude que M. Anderson, qui a été obligé de s'en rapporter à des mémoires souvent très-infidèles. M. Horrebon nous apprend donc que depuis que l'Islande est habitée, c'est-à-dire, depuis 800 ans, le mont *Hecla* n'a eu que dix éruptions, savoir en 1104, en 1157, 1222, 1300, 1341, 1362, 1389, 1558, 1636. La dernière éruption commença le 13 février 1693, & dura jusqu'au mois d'août suivant; les éruptions antérieures n'avoient pareillement duré que quelques mois. Sur quoi l'auteur remarque qu'y ayant eu quatre éruptions dans le xiv<sup>e</sup> siècle, il n'y en eut point du tout dans le xv<sup>e</sup> & que ce volcan fut 169 ans de suite sans jeter des flammes, après quoi il n'en jeta qu'une seule fois dans le xvj<sup>e</sup> siècle, & deux fois dans le xvij<sup>e</sup>; il conclut de-là qu'il pourroit bien se faire que le feu souterrain eût pris une autre issue, & que le mont *Hecla* ne vomit plus de flammes par la suite. M. Horrebon qui écrivoit en 1752, ajoute qu'alors on n'en voyoit plus sortir ni flamme ni fumée; que seulement on trouvoit quelques petites sources d'eau très-chaude dans des cavités qui sont dans son voisinage. Au-dessus des cendres qui ont été vomies autrefois par ce volcan, il vient actuellement de très-bons pâturages, & l'on a bâti des fermes & des maisons tout auprès. M. Anderson avoit dit, d'après les mémoires qu'on lui avoit fournis, que le mont *Hecla* étoit inaccessible & qu'il étoit impossible d'y monter; mais M. Horrebon dit que bien des gens ont été jusqu'au sommet, & que même en 1750 il fut soigneusement examiné par deux jeunes islandois étudiants de Coppenhague, qui voyageoient dans la vue d'observer les curiosités naturelles de leur pays; ils n'y trouverent que des pierres, du sable, des cendres; plusieurs fentes qui s'étoient faites en différens endroits de la montagne, & quelques sources d'eau bouillante: après avoir long-temps marché dans les cendres jusqu'aux genoux, ils en revinrent sans accident, mais très-fatigués, & ne trouvant nulle part le moindre vestige de feu.

Le mont *Hecla* est fort élevé; son sommet est toujours couvert de neige & de glace: il y a cependant en Islande des montagnes plus hautes.

Depuis qu'il a cessé de jeter des flammes, d'autres montagnes de ce pays ont eu des éruptions aussi fortes que jamais ce volcan en ait eues: les monts d'Ocraife & de Kotlegau sont dans ce cas; ce sont de vrais volcans.

Il y a des personnes qui ont prétendu qu'il y avoit de la correspondance entre le mont *Hecla* & le Vésuve & l'Etna; mais l'expérience réfute cette opinion, attendu que durant les dernières éruptions de ces volcans, l'*Hecla* est toujours demeuré tranquille. Voyez Horrebon, *descrip. de l'Islande*, § 8, & voyez VOLCAN. (—)

\* HECTÉE, subst. f. (*Hist. anc.*) mesure attique; c'est la sixième partie du médimne, qui contenoit 72 sextiers.

HECTIQUE, subst. & adj. (*Médecine.*) épithète que l'on donne à une espèce de fièvre continue qui consume le corps & qui le réduit à une extrême maigreur. Ce mot vient du grec *επιτικός*, & celui-ci de *εξίς*; *habitude*, qualité inhérente au sujet. *Hectique* se dit aussi du malade; il se prend aussi simplement pour *maigre*. On dit, un homme une femme *hectique*; un poulet *hectique*: mais on prononce *héctique*, & *Ph* n'est point aspirée; quelquefois même on la supprime en écrivant. On ordonne les bouillons de tortue aux *hectiques*.

HECTOR, (*Myth.*) fils de Priam & d'Hécube, passoit pour le plus fort & le plus vaillant des Troyens. Homère nous donne une preuve de sa force prodigieuse: *Hector* trouva devant la porte du camp des Grecs une grosse pierre, que deux hommes des plus robustes auroient de la peine à lever de terre pour la mettre sur un chariot: il la leva seul très-facilement, la jeta contre le milieu de la porte, qu'il enfonça avec un fracas horrible, & fit tomber le monstrueux rocher bien au-delà du mur. C'est que Jupiter, ajoute le poète, avoit rendu la pierre légère. Les oracles avoient prédit que l'empire de Priam ne pourroit être détruit tant que vivroit le redoutable *Hector*. Pendant la retraite d'Achille, il porta le feu jusque dans les vaisseaux en-

nemis , & tua Patrocle qui voulut s'opposer à ses progrès. Le desir de venger la mort de Patrocle , rappella Achille au combat. A la vue de ce terrible guerrier , Priam & Hécube tremblèrent pour la vie de leur fils ; ils lui firent les plus vives instances pour l'engager d'éviter le combat avec Achille. Mais il est inexorable , & lié par son destin , dit Homere , il attend son rival. Alors Jupiter prenant ses balances d'or , met dans leurs bassins les deux destinées d'*Hector* & d'Achille , & les élevant de sa main toute puissante , il examine leur poids , celle d'*Hector* plus pesante , emporte la balance & se précipite dans les enfers ; & dès ce moment , Apollon abandonne ce prince. Achille ôte donc la vie à *Hector* ; & par une barbarie qui se ressent des mœurs grossieres de ces temps-là , il attache à son char le cadavre du vaincu , le traîne indignement plusieurs fois autour de la ville , & après avoir assouvi sa vengeance & sa cruauté sur un ennemi mort , il vend le corps à Priam qui vient en suppliant jusques dans sa tente le lui demander , ou plutôt l'acheter par de riches présens. Apollon qui l'avoit protégé dans son vivant , à la priere de Vénus , prit soin de son corps après sa mort , & empêcha qu'il ne fût déchiré , ni même défiguré par les mauvais traitemens d'Achille. Philostrate dit que les Troyens , après avoir rebâti leur ville , rendirent à ce héros les honneurs divins : on le voit représenté sur leurs médailles , monté sur un char tiré par deux chevaux , tenant une pique d'une main , & de l'autre le palladium. Le portrait d'*Hector* étoit fort commun chez les Grecs & chez les Romains , & les traits de son visage & de toute sa figure devoient être bien empreints dans leur imagination , s'il est vrai ce que raconte Plutarque , dans la *Vie d'Aratus* , qu'un jeune Lacédémonien ressembloit si fort à *Hector* , que le bruit s'en étant répandu , on y accourut de tous côtés comme à un spectacle , tant la figure & les traits du visage d'*Hector* étoient connus , même de la populace. La foule étoit si grande , que le pauvre garçon fut jeté par terre & foulé aux piés. C'étoit plusieurs siècles après la prise de Troye. (—)

HÉCUBE , (*Myth.*) fille de Cisséis , roi

de Thrace , & sœur de Théano , prêtresse d'Apollon , épousa Priam , roi de Troye , dont elle eut Hector , Pâris , Déiphobe , Hélenus , Politès , Antiphe , Hipponoüs , Polydore , Troile ; & quatre filles , Créüse , Polixene , Laodice , Cassandre. Ces enfans infortunés ( Virgile en compte cinquante ) périrent presque tous sous les yeux de leur mere , pendant le siege ou après la ruine de Troye. *Hécube* , dans le partage des esclaves , échut à Ulysse. Lorsqu'on vient lui annoncer son sort ( dans les *Troyennes* d'Euripide ) , elle jette de grands cris , en versant des torrens de larmes ; elle hait & méprise Ulysse ; elle l'a vu ramper à ses piés , lorsque ce prince ayant été surpris à Troye , déguisé en espion , supplia *Hécube* de se dérober à une mort certaine ; & se voir ensuite destinée à être l'esclave d'Ulysse , c'est pour elle le comble de l'infortune. Avant de quitter le rivage de Troye elle a la douleur de voir périr Astianax son petit-fils , dont elle est chargée de faire les funérailles ; elle est conduite chez Polymnestor , roi de Thrace , à qui Priam avoit confié son fils Polydore , & apprenant aussitôt la mort funeste de ce fils , transportée de rage contre Polymnestor , auteur de cette mort , elle demande à lui parler en secret ; elle l'attire au milieu des femmes Troyennes qui se jettent sur lui avec des fuseaux ou des aiguilles , & l'aveuglent , tandis qu'elle tue elle-même les deux enfans du roi. Les gardes du prince étant accourus au bruit , tirèrent *Hécube* hors du palais & la lapiderent. On monroit encore du temps de Strabon le lieu de sa sépulture dans la Thrace , qu'on appelloit le *tombeau du chien*. D'autres racontent sa mort différemment. Ulysse partant *incognito* pour retourner à Ithaque , laissa sa captive dans le camp des Grecs. La malheureuse princesse qui préféroit la mort à la honte de l'esclavage , ne cessa d'accabler tous les Grecs d'injures & de malédictions , pour obtenir par-là la mort qu'elle souhaitoit ; elle y réussit : les Grecs la lapiderent , & firent courir le bruit qu'elle avoit été changée en chienne , pour marquer la rage & le désespoir où ses malheurs l'avoient réduite. On croit pourtant qu'Ulysse fut l'auteur de la mort d'*Hécube* ; car étant

étant arrivé en Sicile, il fut tellement tourmenté de songes funestes, que, pour apaiser les dieux, il fit bâtir une chapelle à *Hécube* dans un temple d'*Hécate*. Il y a dans *Euripide* deux tragédies dont *Hécube* fait le principal sujet; l'une porte son nom, & l'autre est intitulée: *les Troyennes*. Dans celle-ci c'est une reine privée de la couronne, & réduite à l'esclavage avec les dames Troyennes, que les vainqueurs se partagent entre eux au sort, pour les faire passer sur leurs vaisseaux. Dans la première, c'est une princesse la plus malheureuse qui fût jamais, puisque outre l'esclavage, elle a encore la douleur de voir égorger son fils Polydore & sa fille Polixène. (+)

HEDE, (*Géogr.*) ville de Bretagne.

HEDEMARKEN, (*Géogr.*) district de la Norwege méridionale, dans la préfecture de Christiania, formant, avec celui d'Osterdalen, une prévôté ecclésiastique de vingt-six paroisses. C'est de tous les cantons du royaume le plus fertile en grains: l'on y en cultive avec succès de toutes les espèces, & il n'y manque ni fourrages ni légumes; l'on y a de même beaucoup de poissons. L'ancienne & importante ville de Hammer, détruite de fond en comble par les Suédois en 1567, étoit située sur le lac de Mjæsen, dans l'enceinte de ce canton: plus grande & plus peuplée qu'aucune autre de la contrée, elle étoit honorée d'un siège épiscopal & décorée d'une cathédrale magnifique, & elle pouvoit mettre 1800 hommes sous les armes. Son évêché a été transféré à Opslo. L'on trouve au reste dans l'isle de Hovindsholm, dépendante de ce district, une sorte de pierre puante, que les Allemands appellent *schwefelstein*, & qui passe pour avoir effectivement l'odeur de la fiente de porc.

HEDEMUORA, *Hedemora*, (*Géogr.*) ville de Suede dans le Westerdan, sur le bord oriental de la Dala, aux confins de la Gestricie, de l'Ulplande & de la Westmanie. Elle est à 12 lieues S. O. de Gévali, 22 N. O. d'Usal. *Long.* 33, 50; *lat.* 6, 14. (*D. J.*)

HEDÉRACÉ, adj. (*Anat.*) On donne cette épithète au plexus pampiniforme, composé de la veine & de l'artere spermaticque qui s'unissent aux testicules.

Tome XVII.

HÉDÉRIFORME, (*Anatomie.*) Voyez PAMPINIFORME.

HEDÉTAÏNS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple de l'Espagne Tarragonoise. Les anciens écrivoient indifféremment *Hedetani*, *Edetani* & *Sedetani*. Le P. Briet dit que les *Edetani* répondent à une partie de l'évêché de Sarragosse & à une partie du royaume de Valence. (*D. J.*)

HEDICROON, & plus communément HEDYCROI, (*Pharmacie.*) trochisques. Prenez marum, marjolaine, racine de cabaret, de chacun deux gros; bois d'aloës, de schanante, roseau aromatique, grande valériane, bois de baume de Judée, ou xylobalsamum, vrai baume de Judée, cannele, costus arabe, de chacun trois gros; myrrhe, feuille indienne, safran, spicanard, cassia-ligne, de chacun six gros; amome en grappe, douze gros; mastic, un gros: mettez toutes ces drogues en poudre, incorporez-les avec suffisante quantité de vin d'Espagne, pour en faire des trochisques selon l'art.

Ces trochisques n'ont d'autre usage en pharmacie, que d'être un très-inutile ingrédient de la thériaque, qui contient d'ailleurs la plupart des drogues qui entrent dans celui-ci. (b)

HÉDYCOME, (*Musiq. des anc.*) air de flûte, suivant lequel on dançoit. Voyez *EPIPHALUS*, (*Musiq. des anc.*) (F. D. C.)

HÉDYPNOIS, s. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon & soutenus d'un calice qui devient dans la suite un fruit ressemblant à un melon. Ce fruit renferme deux sortes de semences; les unes ont une tête en forme de brosse, & sont placées dans le milieu de la fleur; les autres sont terminées par une sorte de nombril, elles tiennent aux bords de la fleur, & sont enveloppées dans les feuilles de calice, comme dans des capsules. Tournefort, *instr. rei. herb.* Voyez PLANTE (I)

La plus commune espèce, nommée simplement *hedypnois annua* par les botanistes, a les feuilles assez semblables à celles de la chicorée sauvage, sinueuses & rudes: sa tige soutient en son sommet une tête presque cylindrique, courbée, garnie de demi-fleurons; quand ils sont tombés, cette

Y

rête devient un fruit fermé à peu près comme un petit melon, qui, en mûrissant, s'ouvre & laisse paroître deux sortes de graines; celles qui sont vers le milieu ont un chapiteau ou une brosse de poils ordinairement fort rudes; mais les graines qui sont à la circonférence, se terminent en haut par un petit rebord membraneux, & sont enchassées dans une des feuilles qui forment l'extérieur de ce fruit. Cette plante croît aux pays chauds, dans les campagnes, & passe pour apéritive; si on la transplante, & qu'on la cultive dans nos jardins, elle perd toute son acreté. (D. J.)

**HEDISARUM**, ou **SAINFOIN D'ESPAGNE**, (*Jardin.*) est une plante qui s'élève à trois piés de haut, dont les feuilles ressemblent à celles de la réglisse; ses fleurs, d'un beau rouge & d'une odeur agréable, paroissent en été, elles naissent en épis sur des pédicules qui sortent des aisselles des feuilles, & elles sont soutenues chacune par un calice dentelé: des gouffes assez grosses renferment des semences, & naissent à la place de ces fleurs. On trouve cette plante sur les montagnes, & elle se cultive aisément dans les jardins. (K)

**HÉEL**, & par les François **HEILA**, (*Géog.*) petite ville de Prusse dans la Casubie, à l'embouchure de la Vistule dans la mer Baltique, sujette au roi de Pologne, à quinze lieues N. E. de Dantzick. *Long.* 37; *latit.* 54, 53. (D. J.)

**HEEMER**, f. m. (*Comm.*) mesure des liquides dont on se sert en Allemagne. Le *héemer* est de trente-deux *achtelings*, l'*achteling* de quatre *seiltens*; il faut vingt-quatre *héemer* pour le *driclink*, & trente-deux pour le *féoder*. *Voyez achteling, seiltens, driclink, & féoder. Diction. de Commerce.* (G)

**HEENVLIET**, (*Geogr.*) ville des provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, & dans l'isle d'Oostvorn, sur la Bornisse. (D. G.)

**HEEPEN**, (*Geogr.*) district des états Prussiens, au comté de Ravensberg, dans la Westphalie, en Allemagne; il abonde en fauve, en gibier & en poissons. L'on y fabrique beaucoup de toiles, & on les y blanchit avec beaucoup de succès. (D. G.)

**HEERDLING**, f. m. (*Métallurgie.*) c'est ainsi que l'on nomme en Allemagne

dans les fonderies où l'on traite la mine d'étain, une matière composée d'un peu de fer, d'arsenic & d'étain, qui se dégage de la mine, & de la partie métallique de l'étain, pendant la fusion. M. Homberg a cru que c'étoit de ce mélange, que se formoit le zinc. M. Lehmann pense que le *héerdling* est une combinaison de fer, d'arsenic, & d'une grande quantité phlogistique. *V. le traité de la formation des métaux.* (—)

**HEERENVEEN**, (*Géogr.*) grand & beau bourg des provinces-Unies, dans la Frise & dans le Zevenvolden, au Schoterland: il est si considérable & si riant, qu'on lui donne le surnom de *Haie en Frise*: la tourbe de son voisinage passe pour la meilleure de la province. (D. G.)

**HEERINGEN**, ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt, sur la rivière de Helm: elle est munie d'un château que les comtes de Hohenstin firent bâtir l'an 1327, & elle préside à un bailliage riche en grains & en fourrages, & possédée par moitié entre la maison de Schwartzbourg & celle de Stolberg. (D. G.)

**HEGAU**, (*Géogr.*) c'est le second des cinq cantons de la noblesse de Suabe en Allemagne; il est situé dans l'entre-deux du Danube & du lac de Constance, & on le joint à ceux d'Algau & de Bodensée. (D. G.)

\* **HÉGÉMONÉ**, f. f. (*Mythol.*) une des deux graces des Athéniens; l'autre étoit Auxo: c'étoit aussi un des surnoms de Diane. Diane *Hégémoné* ou *conduçtrice* étoit représentée portant des flambeaux; elle étoit honorée sous cette forme & sous ce titre en Arcadie où elle avoit un temple. *Voy. HÉGÉMONIES, article suivant.*

**HÉGÉMONIES**, f. f. pl. (*Antiq.*) fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Diane, dans un temple qu'elle avoit en Arcadie; où on lui donnoit le nom d'*Hégémoné* qui signifie *conduçtrice*: elle portoit des flambeaux, dit Pausanias, comme pour montrer le chemin. (D. J.)

**HEGER**, ou **HEIGER**, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Nassau, sur la Dill.

**HÉGETMATIA**, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, selon Ptole-

mée : quelle est cette ville ? nous n'en savons rien. Quelques-uns cependant assurent que c'est Lignitz en Silésie ; mais cette décision est insoutenable, par les raisons suivantes, <sup>o</sup>. Les deux positions ne s'accordent point ; la *longit.* d'*Hégetmaria*, selon Ptolomée, est de 39, 40, 11 ; *Latit.* 50 : la *long.* de Lignitz est 33, 50 ; *lat.* 51, 55. De plus, du temps de Ptolomée, la grande Germanie, ou la Germanie d'au-delà le Rhin, n'avoit point de ville : il est vrai qu'il se sert du nom de *ville* pour désigner ces habitations, mais en effet ce n'étoient que des bourgades. (D. J.)

HÉGIRE, f. f. (*Chronol.*) fameuse époque des Arabes & des Musulmans. Le mot *hégire*, ou plutôt *hégiran* en arabe, veut dire *fuite*, parce que Mahomet fut obligé de s'enfuir de Médine, pour éviter d'être pris par les magistrats de cette ville, qui vouloient l'arrêter. Prideaux, dans la vie qu'il a donné de ce célèbre fondateur d'une fausse religion, nous apprend que l'époque de l'*hégire* fut établie par Omar, troisième empereur des Sarrasins, & que les Arabes commencerent à compter leurs années depuis le jour de l'évasion de Mahomet de la Mecque, qui fut la nuit du 15 au 16 juillet de l'an de J. C. 622, sous le regne de l'empereur Héraclius : jusqu'à l'établissement de cette époque, ils ne comptoient que depuis la dernière guerre considérable où ils s'étoient trouvés engagés.

Pour bien entendre l'époque nommée *hégire*, & la chose le mérite, il faut remarquer 1<sup>o</sup>. que l'année des nouveaux Arabes ou Mahométans est purement des mois lunaires, qui sont alternativement de trente & de vingt-neuf jours civils : de sorte que l'année commune est de trois cents cinquante-quatre jours : 2<sup>o</sup>. qu'ils ont une période de trente ans, composée de dix-neuf années & d'onze surabondantes, c'est-à-dire, qui sont de trois cents cinquante-cinq jours. Ces années surabondantes sont la 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 & 29 ; les autres, savoir la 1, 3, 4, 6, 8, 9, &c. sont ordinaires : 3<sup>o</sup>. il faut observer que cette année lunaire des Mahométans est plus courte d'onze jours que notre année solaire & grégorienne, qui est de trois cents soixante-cinq jours ; ainsi en trente-deux ans

arabes finis, il manque trente-deux fois onze jours, qui font trois cents cinquante-deux jours, & par conséquent environ un an grégorien : donc trente-trois années arabes font trente-deux années grégoriennes, ou environ ; & par une méthode qui suffit pour l'histoire, afin de désigner à peu près les temps, on peut faire une trente-troisième année intercalaire, & recommencer ainsi de trente-trois en trente-trois ans : 4<sup>o</sup>. enfin, pour éclaircir encore cette matière & éviter les erreurs, il faut remarquer que la première année de l'*hégire* commença, comme je l'ai dit, la nuit du 15 au 16 juillet 622 de notre ère ; la seconde au 4 juillet 623 ; la troisième au 23 juin 624 ; & ainsi en rétrogradant d'onze jours, & parcourant tous les mois de l'année grégorienne.

On peut réduire en plusieurs manières les années de l'*hégire*, à l'année julienne ou grégorienne, c'est-à-dire, trouver à quelle année grégorienne tombe chaque année de l'*hégire*.

*Première maniere.* Il faut prendre le nombre donné d'année de l'*hégire*, & le réduire en une somme de jours, réduire ensuite ces jours en années grégoriennes de trois cents soixante-cinq jours ; c'est-à-dire, voir combien 365 est dans le nombre de jours trouvé ; puis du quotient retrancher les intercalations, je veux dire autant de jours qu'il y a de fois quatre années, excepté chaque centième, à quoi l'on n'ajoute rien ; au contraire, à chaque centaine d'année il faut retrancher vingt-quatre jours. Enfin il faut ajouter le nombre d'années grégoriennes trouvé, à 622, & le produit sera l'année grégorienne, à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

*Autre maniere.* Il faut ajouter le nombre d'années de l'*hégire* donné, à 622 ; puis prendre autant de fois 11 qu'il y a d'unités ou d'années de l'*hégire* dans le nombre donné ; c'est-à-dire, multiplier ce nombre par 11, ajouter au produit le nombre des jours intercalaires qu'il y a dû avoir dans le nombre des années de l'*hégire* donné, voir combien cette somme fait d'années grégoriennes, & les retrancher de la somme d'années trouvées d'abord ; le restant donnera l'année grégorienne à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

*Troisième maniere.* Prenez l'année de l'hégire donnée, ajoutez-y 621, puis retranchez la somme autant de fois 1 que 33 est compris dans le nombre de l'hégire donné: la raison de cette soustraction est que l'année mahométane ne répond pas exactement à l'année chrétienne, & que sur trente-trois il s'en faut une année à peu près, c'est-à-dire, que trente-trois années mahométanes n'en font qu'environ trente-deux des nôtres. De même, pour réduire les années de J. C. à celles de l'hégire, par la même raison, après avoir retranché 621 de l'année de J. C. il faut ajouter au restant autant de fois 33 que 33 est contenu de fois dans ce restant.

Donnons des exemples. Vous voulez savoir quelle est l'année 960 de l'hégire; ajoutez 621 à 960, vous aurez 1581. Or 33 est vingt-neuf fois, plus 3 années, dans 960, négligez les trois années de plus, & retranchez 29 de 1581, il restera 1552, qui est l'année de l'ère chrétienne qui répond à l'année de l'hégire 960.

Voulez-vous savoir quelle année de l'hégire comptent aujourd'hui les Musulmans en 1758? retranchez 621 de 1758, il restera 1137. Or 33 est 34 fois, plus 15 années, dans 1137. Négligez les 15 années, & ajoutez seulement 33 à 77, vous aurez 1170 pour l'année de l'hégire qui répond à notre année présente 1758.

Mais pour faciliter encore davantage la réduction des années de l'hégire, à celles de l'ère chrétienne, nous allons joindre ici une table méthodique qui pourra servir à ce dessein. Il suffit pour l'entendre, de savoir qu'après avoir ajouré 621 à l'année de l'hégire, il faut soustraire du produit le nombre qui est marqué dans cette table.

33 . 1	363 . 11	693 . 21	1023 . 31
66 . 2	396 . 12	726 . 22	1056 . 32
99 . 3	429 . 13	759 . 23	1089 . 33
132 . 4	462 . 14	792 . 24	1022 . 34
165 . 5	495 . 5	825 . 25	1155 . 35
198 . 6	528 . 16	858 . 26	
231 . 7	561 . 17	891 . 27	
264 . 8	594 . 18	924 . 28	
297 . 9	627 . 19	957 . 29	
330 . 10	660 . 20	990 . 30	

Par exemple, pour réduire l'année 757

de l'hégire à l'année de J. C., il faut premièrement ajouter 621, ce qui fait 1378; puis voir dans la table si le nombre de 757 s'y trouve. Comme il ne s'y trouve pas, on prend celui qui le précède, qui est 726, l'on soustrait le nombre qui lui répond, savoir 22 de 1378, & il vient 1356, qui est la véritable année de l'ère chrétienne.

757  
621

1378  
22

1356

Ainsi l'an 757 de l'hégire de Mahomet est l'an 1356 depuis la naissance de J. C.

Cette soustraction se fait parce que les années des Mahométans n'égalant pas, comme nous l'avons dit, celles des Chrétiens, il faut retrancher 1 an sur 33, 2 sur 66, 3 sur 99, 4 sur 132, &c.

Mais ceux qui voudront des calculs d'une savante chronologie, faits dans la dernière exactitude, doivent consulter les tables dressées par le P. Riccioli, dans sa *chronolog. réform.* Voyez aussi, sur la manière que nous traitons, Scaliger, de *emandar. tempor.* Petau, de *doctrinâ tempor. cap. I. & lib. VII, cap. xij*, ou son *ration. tempor. part. II, lib. IV, cap. xv.* (D. J.)

HEGOW, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, situé entre le Danube, le Rhin & le lac de Constance, dans la Suabe.

\* HEGUMENES, s. m. (*Hist. ecclési.*) archimandrites, abbés supérieurs de monastères chez les Grecs; ils ont un chef qu'on appelle l'exarque. On trouve dans le *pontifical de l'église grecque*, la formule d'institution des *hégumenes* & de l'exarque.

HEIBACH, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Allemagne, elles sont toutes deux en Franconie, sur les bords du Mein.

HEIDA, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Ditmarsen, au duché de Holstein.

HEIDELBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du bas-Palatinat, avec une université fondée au quatorzième siècle; on ne sait ni quand, ni par qui cette ville a été bâtie: on sait seulement que ce n'étoit qu'un bourg en 1225. Le comte palatin Robert l'agrandit en 1392. L'é-

lecteur Robert-Maximilien de Baviere la prit, & en enleva la riche bibliotheque qu'il s'avisâ de donner au pape. Le château des électeurs est auprès de la ville. Les François la saccagerent en 1688, malgré sa vaste tonne, qui contient deux cents quatre foudres, & toutes les espérances qu'on avoit fondées sur sa prospérité. Il semble que cette ville ait été bâtie sous une malheureuse constellation, car elle fut ruinée dans un même siecle pour avoir été fidelle à l'empereur, & pour lui avoir été contraire; toujours à plaindre de quelque maniere que les affaires aient tourné.

*Heidelberg* est au pié d'une montagne, sur le Necker, à 5 lieues N. E. de Spire, 7 S. E. de Worms, 6 N. E. de Philisbourg, 16 S. de Francfort, 15 S. E. de Mayence, 140 N. O. de Vienne. *Long.* selon Harris, 27, 36, 15; *lat.* 49, 36.

Je connois trois savans, natifs de *Heidelberg*, dont les noms sont illustres dans la république des lettres, Alting, Béger & Junius.

Alting (*Jaques*) dont vous trouverez l'article dans Bayle, naquit en 1618, & devint professeur en théologie à Groningue. Il mourut en 1679. Toutes ses œuvres ont été imprimées à Amsterdam en 1687, en 5 volumes *in-fol.* On y voit un théologien plein d'érudition rabbinique, & toujours attaché, dans ses commentaires & dans ses sentimens, au simple texte de l'écriture. Il eut un ennemi fort dangereux & fort injuste dans Samuel Desmarets son collegue.

Béger (*Laurent*) naquit en 1653. Il étoit fils d'un tanneur; mais il devint un des plus savans hommes du dix-septieme siecle dans la connoissance des médailles & des antiquités. Ses ouvrages en ce genre, tous curieux, forment 15 ou 16 volumes, soit *in-fol.* soit *in-4°*. Le P. Nicéron vous en donnera la liste; la plus considérable est sa description du cabinet de l'électeur de Brandebourg, intitulée *Thef. reg. elect. Brandenburgicus selectus*, Colon. March. 696, 3 vol. *in-fol.* Il avoit publié dans sa jeunesse une apologie de la polygamie, pour plaire à l'électeur palatin (Charles-Louis) dont il étoit bibliothécaire.

Junius (*François*) s'est fait un nom très-célèbre par ses ouvrages pleins d'érudition.

Il passa sa vie en Angleterre, étudiant douze heures par jour, & demeura pendant trente ans avec le comte d'Arondel. Il mourut à Windford, chez Isaac Vossius son neveu, en 1678, à 89 ans. Il avoit une telle passion pour les objets de son goût; qu'ayant appris qu'il y avoit en Frise quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conservée, il s'y rendit, & y resta deux ans. Il travailloit alors à un grand glossaire en cinq langues, pour découvrir l'origine des langues septentrionales dont il étoit amoureux: cet ouvrage unique en son genre, a été finalement publié à Oxford en 1745, par les soins du savant anglois Edouard Lyc. On doit encore à Junius la paraphrase gothique des quatre évangélistes, corrigée sur les manuscrits, & enrichie des notes de Thomas Marshall. Son traité de *picture veterum*, n'a pas besoin de mes éloges; je dirai seulement que la bonne édition est de Rotterdam, 1694, *in-fol.* Il a légué beaucoup de manuscrits à l'université d'Oxford. Grævius n'a point dédaigné d'être son biographe. (*D. J.*)

HEIDELSHEIM, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le Palatinat du Rhin, au bailliage de Bretten, dans le Craichgau, sur le Saltzbach: elle est fort ancienne, & se nommoit autrefois *Hadolfsheim*. (*D. G.*)

HEIDENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Suabe, sur la Brentz, dans le Bruntzthal, avec un château appartenant à la maison de Wirtemberg, à 5 milles d'Ulm N. E. *Long.* 31, 54; *lat.* 48, 37. (*D. J.*)

HEIDUQUE ou HEIDUC, s. m. (*terme de relation*), nom d'un fantassin hongrois. Les Hongrois appellent leur cavalerie *hussars*, & leur infanterie *heiduques*. Quelques hongrois s'étant attachés à des seigneurs allemands, & leur habit ayant paru propre à parer le cortège des grands du pays, la mode est venue, sur-tout dans les cours d'Allemagne, d'avoir quelque *heiduques* à leur service, & marchant autour d'un carrosse. Ils sont vêtus, chauffés, & armés du sabre à la hongroise, avec une sorte de bonnet qui les fait paroître encore plus grands qu'ils ne sont, & une moustache pour relever leur mine guerriere.

Quelques soldats hongrois, dans les malheurs de leur patrie, étant devenus ce que nous appellons *parti-bleu* dans nos troupes, se sont rendus redoutables au voyageurs en Turquie; Ricaut les appelle *heidouts*, & M. Dupuy a cru que c'étoit un nom particulier de fameux voleurs dans la Hongrie & dans les pays d'alentour; mais *heiduque*, *heiduc*, *heidout*, n'est qu'un même nom diversement écrit, & qui change de signification selon les occasions où l'on s'en sert. Un *heiduque* dans une armée de hongrois, est un fantassin; dans l'équipage & à la suite d'un seigneur, c'est un domestique & une espèce de valet-de-pié. Dans les bois c'est un voleur de grand chemin, qui détroussé les passans. (D. J.)

HEILA. Voyez HEEL.

HEILIGAU, (Géog.) petite ville de Livonie sur une rivière de même nom.

HEILIGE-LAND, ou L'ISLE-SAINTE, *INSULA SANCTA*, (Géog.) île de la mer d'Allemagne, entre l'embouchure de l'Eider & celle de l'Elbe. Elle appartient au duc de Holstein depuis 1713, & le roi de Danemarck tenta inutilement de s'en rendre maître. Long. 25, 54; lat. 50, 28. (D. J.)

HEILIGENBEIL, (Géog.) ville de la Prusse brandebourgeoise, dans la province de Natangen.

HEILIGEN-CREUTZ, (Géog.) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, à deux lieues de Vienne.

HEILIGEN-HAVE, (Géog.) port & petite ville d'Allemagne sur la mer Baltique en basse Saxe, dans la Wagrie, vis-à-vis de l'île de Fémeren. Long. 28, 50; lat. 54, 30. (D. J.)

HEILIGENPEIL, (Géog.) petite ville de Prusse, dans la province de Natangen, entre Braunsberg & Brandebourg. Long. 38, 22; lat. 54, 47. (D. J.)

HEILIGENSTADT, (Géog.) ville d'Allemagne, capitale du territoire d'Eichsfeldt, appartenant à l'électeur de Mayence. Elle est au confluent de la rivière de Gesled & de la Leine, à 12 lieues N. O. d'Eisenach. Long. 27, 42; lat. 51, 30. (D. J.)

HEILSPERG, (Géog.) *Heilsperg*, ville ruinée de la Prusse Polonoise sur l'Alle, avec un château où l'évêque de Warmie

fait sa résidence. Long. 39, 11; lat. 54, 6. (D. J.)

HEIMDALL, f. m. (Mythologie.) nom d'un dieu des anciens Celtes Scandinaves, ou des Goths. Suivant la mythologie de ces peuples, il est fils de neuf vierges qui sont sœurs; on l'appelloit aussi le *dieu aux dents d'or*; il demouroit au bout de l'arc-en-ciel, dans le château nommé le *fort céleste*; il étoit le gardien des dieux & devoit les défendre contre les efforts des géans leurs ennemis. Ces peuples barbares disoient qu'il dort moins qu'un oiseau, & voit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui: il entend l'herbe croître sur la terre, & la laine sur les brebis. Il a une trompette qui se fait entendre par tous les mondes. Il paroît que sous cette fable, les Celtes ont voulu peindre la vigilance. Voy. l'*Edda des Islandois*, ou la *mythologie celtique*, traduite par M. Mallet.

HEIMSEN, (Géog.) petite ville de Suabe, au duché de Wirtemberg.

HEINRICHSTADT, (Géog.) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Brunswick, près de Wolfembutel.

HEINSBERG, (Géog.) petite ville d'Allemagne, dans le pays de Juliers, dépendant de l'électorat de Cologne.

Il y a une autre ville du même nom, en Suisse, chez les Grisons, près du Rhin, entre Razun & Furstenau.

HEKIM EFFENDI, f. m. (Hist. mod.) nom que les Turcs donnent au premier médecin du grand-seigneur & de son serail. Lorsqu'une sultane tombe malade, ce médecin ne peut lui parler qu'au travers d'un voile dont le lit est entouré; s'il est besoin de lui tâter le pouls, c'est au travers d'un linge fin qu'on jette sur le bras de la sultane. Voyez *Cantemir*, *hist. Ottomane*.

HELA, f. f. (Hist. anc. & Mythologie.) C'est ainsi que les anciens Celtes, qui habitoient la Scandinavie, appelloient la déesse de la mort. Suivant leur mythologie, elle étoit fille de *Loke* ou du démon; elle habitoit un séjour appelé *niflheim* ou l'*enfer*. Son palais étoit l'angoisse; sa table, la famine; ses serviteurs, l'attente & la lenteur; le seuil de sa porte, le danger; son lit, la maigreur & la maladie: elle étoit livide, & ses regards inspiroient l'effroi.

Il paroît que c'est du mot *hêla* que les Allemands ont emprunté le mot *hell*, dont ils se servent pour désigner l'enfer. Voyez l'introduction à l'histoire de Danemarck, par M. Maller.

**HÉLAS**, interjection de plainte, de repentir, de douleur. *Hélas*, que les peuples font à plaindre, lorsqu'ils sont mal gouvernés! *Hélas*, que les soldats font à plaindre, quand ils sont commandés par un mauvais général! Voyez l'article INTERJECTION.

**HELAVERDE**, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Perse, selon les géographes du pays cités par Tavernier. Sa long. est à 91, 30; lat. 35. 15. (*D. J.*)

**HELCESAÏTE**. Voyez ELCESAÏTE.

**HELDER**, (*Géogr.*) petite île dépendante de la Hollande septentrionale, dans le Zuyderfée, entre celle de Wieringin & la pointe occidentale de la Frise.

**HELENE**, f. f. (*Hist. anc.*) La vie de la fille de Tyndare, roi de Lacédémone, dont l'enlèvement, par Paris, a causé la guerre & la ruine de Troye, est connue de tout le monde. Tous les historiens & les poètes en ont parlé: les charmes & la beauté de cette infidelle ont passé en proverbe; Homère lui-même raconte « que les vieillards, conseillers de Priam, n'eurent pas plutôt aperçu cette belle créature, qu'ils se dirent les uns aux autres: Faut-il s'étonner que les Grecs & les Troyens souffrent tant de maux pour une beauté si parfaite? elle ressemble véritablement aux déesses immortelles ». Eurypide assure que Ménélas, au sortir de Troye, s'avança pour la tuer; mais que l'épée lui tomba des mains, lorsqu'il vit venir cette femme enchantresse, de sorte qu'il reçut ses embrassemens.

Le même poète, dans cette tragédie, nous représente *Héle* vertueuse; les Lacédémoniens intéressés à accréditer cette opinion, lui consacrerent un temple où elle étoit honorée comme une déesse, dit Pausanias: Hérodote ajoute, qu'on l'invoquoit dans ce temple pour rendre beaux les enfans difformes.

L'auteur d'*Athènes ancienne & moderne*, a raison de remarquer que mille gens qui parlent de la belle *Héle*, ne savent pas

comment elle mourut; ce fut dans l'île de Rhodes, & voici de quelle manière: Polixo, dont le mari avoit péri au siège de Troye, regardant *Héle* comme la cause de son veuvage, envoya des femmes, pendant qu'elle étoit au bain, pour l'étrangler; & la pendre à un arbre. L'ordre ne fut que trop bien exécuté; mais les Rhodiens, touchés de cette injustice, lui bâtirent un temple, qu'ils appellerent le temple d'*Héle Dendritis*, & c'est à Pausanias que nous devons encore cette particularité.

Isocrate a fait le panégyrique d'*Héle*, dans lequel il assure qu'elle acquit non-seulement l'immortalité, mais une puissance divine, dont elle se servit pour mettre ses freres, Castor & Pollux, au nombre des dieux.

C'étoit d'après Isocrate, & non d'après Eurypide, que Théodoret devoit attaquer les païens pour avoir érigé des temples à *Héle*. Mais ils auroient pu lui répondre, qu'ils n'imputoient pas à cette femme les aventures qui avoient traversé sa vie, qu'ils les imputoient au destin & à la fortune; qu'ils savoient d'ailleurs, par le témoignage d'Hérodote, un de leurs principaux historiens, qu'*Héle* avoit été retenue à Memphis chez le roi Protée; enfin que les Troyens n'avoient pu rendre aux Grecs cette princesse, ni leur persuader qu'ils ne l'avoient pas, la providence conduisant ainsi ces événemens, afin que Troye fût saccagée, & qu'elle apprît à tous les hommes que les péchés d'une ville entière attirent des dieux de grandes & de terribles punitions. (*D. J.*)

**HÉLENE**, (*Géog. anc.*) île de Grèce dans le golfe Laconique, à l'embouchure de l'Eurotas, devant la ville de *Gythium*, selon Pausanias, l. III, ch. xxij, qui l'appelle *Cranaé*: la Guilletiere nous apprend qu'on la nomme aujourd'hui *Spatara*, & qu'elle est à trois lieues de *Colochina*, & à demi-lieue de *Pagana*. Il ajoute: « Comme nous y étions arrivés, un de nos voyageurs se ressouvint que ce fut dans cette île de *Cranaé*, ou de *Spatara*, que la belle *Héle* accorda ses faveurs à Paris; & il nous dit que sur le rivage de la terre-ferme qui est à l'opposite, cet heureux amant avoit fait bâtir, après cette conquête, un

temple à Vénus, pour lui marquer les transports de sa joie & de sa reconnoissance. Il donna le nom de *Migonius* à cette Vénus, & nomma ce territoire *Migonium*, d'un mot qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y étoit passé : Ménelas, le malheureux époux de cette princesse, dix-huit ans après qu'on la lui eût enlevée, vint visiter ce temple, dont le terrain avoit été le témoin de son malheur & de l'infidélité de sa femme. Il ne le ruina point, il fit mettre seulement aux deux côtés de Vénus les images de deux autres divinités, celle de Thétis & celle de la déesse Praxidice, comme qui diroit la déesse des châtimens, pour montrer qu'il ne laisseroit pas l'affront impuni ». Tout ce détail de M. de la Guilletiere est d'autant meilleur qu'il est tiré de Pausanias.

Il y a eu plusieurs autres lieux nommés *Héle*. 1°. Une isle de la mer Egée ; 2°. une isle de la Grece entre les Sporades ; 3°. une ville de Bithynie ; 4°. une ville de la Palestine ; 5°. une fontaine de l'isle de Chio ; 6°. une riviere dont parle Sidonius Apollinaris, & qui est la Canche. (*D. J.*)

**HÉLENE (SAINTE)**, *Géog.* isle de la mer Atlantique, qui a six lieues de circuit ; elle est haute, montueuse, & entourée de rochers escarpés. Les montagnes qui se découvrent à 25 lieues en mer, sont couvertes la plupart de verdure & de grands arbres, comme l'ébénier, tandis que les vallées sont fertiles en toutes sortes de fruits, & d'excellens légumes ; les arbres fruitiers y ont en même temps des fleurs, des fruits verts & des fruits mûrs ; les forêts sont remplies d'orangers, de limoniers, le citroniers, &c. Il y a du gibier & des oiseaux en grande quantité, de la volaille, & du bétail qui est sauvage. La mer y est fort poissonneuse ; la seule incommodité qu'on éprouve, vient de la part des mouches & des araignées qui y sont monstrueusement grosses.

Cette isle fut découverte par Jean de Nova, Portugais, en 1502, le jour de sainte Héle. Les Portugais l'ayant abandonnée, les Hollandois s'en emparèrent, & la quitterent pour le cap de Bonne-Espérance. La compagnie des Indes d'Angleterre s'en saisit ; & depuis les Anglois l'ont possé-

dée, & l'ont mise en état de se bien défendre. *Long.* selon Halley, 11, 32, 30 ; *lat. mérid.* 16.

Il y a une autre isle de ce nom dans l'Amérique septentrionale au Canada, dans le fleuve de S. Laurent, vis-à-vis de Mont-Réal. (*D. J.*)

**HELENIUM**, f. m. (*Hist. anc botan.*) chez les botanistes modernes, la plante qu'ils appellent en latin *helenium* ou *enula campana*, est notre aunée en François. *Voy.* AUNÉE.

Mais il est bien étrange que Théophraste & Dioscoride, tous deux Grecs, aient nommé *helenium* des plantes entièrement différentes. Théophraste met son *helenium* au rang des herbes dont on fait des couronnes ou des bouquets, & cet auteur remarque qu'elle approchoit du serpolet. Dioscoride, au contraire, donne à son *helenium* une racine d'odeur aromatique, & des feuilles semblables à celles de notre bouillon-blanc ; de sorte que par-là sa description convient du moins à notre aunée pour la racine, & pour les feuilles, qui sont molles, velues en dessous, larges dans le milieu, & pointues à l'extrémité. Je crois volontiers que l'*inula* d'Horace peut être l'aunée des modernes ; mais, dira-t-on, la racine de l'aunée des modernes est amère, & Horace appelle la sienne aigre ; il dit :

— *Quum crapulâ plenus*  
*Atque acidas mavult inulas.*

La raison de cette différence viendrait de ce que ce poète parle de l'aunée préparée, ou confite avec du vinaigre & d'autres ingrédients, de la maniere apparemment que Columelle l'enseigne, *lib. XII, cap. xlvj*. Il faudroit donc alors traduire le passage d'Horace : « Puni de sa glotonnerie par le mal qu'elle lui cause, il cherche à se ragoûter par de l'aunée préparée ».

Pour ce qui regarde Pline, il a rejeté dans sa description de l'*helenium* celle de Dioscoride, a emprunté la sienne de Théophraste, & autres auteurs grecs, & en même temps il a adopté les vertus & les qualités que Dioscoride donne à la plante qu'il décrit sous le nom d'*helenium* ; ainsi faisant erreurs sur erreurs, il a encore donné lieu

plusieurs autres de les renouveler d'après lui. Il importe de se ressouvenir dans l'occasion de cette remarque critique, car elle peut être utile plus d'une fois. (D. J.)

**HÉLÉNOPHORIES**, adj. pris subst. fêtes ainsi appellées, parce qu'on y portoit des vases de jonc & d'ozier, qu'on appelloit *hélenes*.

**HÉLÉNOPOLIS**, (*Géog. anc.*) ville épiscopale d'Asie dans la Bithynie, autrement nommée *Drepanum*, Drépane; elle étoit située sur le golfe de Nicomédie, entre Nicomédie & Nicée. C'étoit le lieu de la naissance & de la mort de l'impératrice Hélene, & ce lieu n'est plus rien aujourd'hui. (D. J.)

**HÉLÉPOLE**, f. m. (*Art milit. & Hist.*) machine militaire des anciens propre à battre les murailles d'une place assiégée.

Ce mot vint du grec *ἑλένωλις*, qui est composé des mots *ἐλεῖν*, prendre, & *πόλις*, ville.

L'*hélépole* étoit une tour de bois composée de plusieurs étages, qui avoit quelquefois des ponts qu'on abattoit sur les murailles des villes & sur les breches, pour y faire passer les soldats dont cette machine étoit remplie.

Parmi les auteurs qui ont écrit de l'*hélépole*, il y en a plusieurs qui prétendent qu'il y avoit un bélier au premier étage.

Diodore de Sicile & Plutarque ont donné la description du fameux *hélépole* de Démétrius le Poliorcete au siège de Rhodes. Voici celle de Diodore.

« Démétrius ayant préparé quantité de matériaux de toute espee, fit faire une machine qu'on appelle *hélépole*, qui surpassoit en grandeur toutes celles qui avoient paru avant lui. La base en étoit carrée. Chaque face avoit 50 coudées. Sa construction étoit un assemblage de poutres équarries, liées avec du fer; les poutres distantes les unes des autres, d'environ une coudée, traversoient cette base par le milieu pour donner de l'aissance à ceux qui devoient pousser la machine. Toute cette masse étoit mise en mouvement par le moyen de huit roues proportionnées au poids de la machine, dont les jantes étoient de deux coudées d'épaisseur, & armées de fortes bandes de fer.

*Tome XVII.*

..... » Aux encoignures il y avoit des poteaux d'égale longueur, & hauts à peu près de cent coudées, tellement penchés les uns vers les autres, que la machine étant à neuf étages, le premier avoit quarante-trois lits, & le dernier n'en avoit que neuf. (On croit que par ces lits il faut entendre les solives qui soutenoient le plancher de chaque étage, c'est le sentiment de M. de Folard.) « Trois côtés de la machine étoient couverts de lames de fer, afin que les feux lancés de la ville ne pussent l'endommager. Chaque étage avoit des fenêtres sur le devant d'une grandeur & d'une figure proportionnée à la grosseur des traits de la machine. Au-dessus de chaque fenêtre étoit élevé un auvent, ou maniere de rideau fait de cuir, rembourré de laine, lequel s'abaissoit par une machine, & contre lequel les coups lancés par ceux de la place perdoient toute leur force. Chacun des étages avoit deux larges échelles, l'une desquelles servoit à porter aux soldats les munitions nécessaires, & l'autre pour le retour. Pour éviter l'embarras & la confusion, trois mille quatre cents hommes pousoient cette machine, les uns par dedans, les autres par dehors. C'étoit l'élite de toute l'armée pour la force & pour la vigueur; mais l'art avec lequel cette machine avoit été faite, facilitoit beaucoup le mouvement ».

Végece donne aussi une sorte de description de ces especes de tours, qu'on va joindre à celle de Démétrius. Ceux qui voudront entrer dans un plus grand détail de ces tours & des autres machines de guerre des anciens, pourront consulter le *traité de l'attaque & de la défense des places des anciens*, par le chevalier Folard.

» Les tours, dit Végece, sont de grands bâtimens assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux crues ou de couvertures de laine, pour garantir un si grand ouvrage des feux des ennemis; leur largeur se proportionne sur la hauteur: quelquefois elles ont trente piés en carré, quelquefois quarante ou cinquante, mais leur haut excède les murs & les tours de pierre les plus élevés. Elles sont montées avec art sur plusieurs roues, dont le jeu fait mouvoir ces prodigieuses

masses. La place est dans un danger évident, quand la tour est une fois jointe aux murailles; ses étages se communiquent en dedans par des échelles, & elle renferme différentes machines pour prendre la ville. Dans le bas étage est un bélier pour battre en breche. Le milieu contient un pont fait de deux membrures, & garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont poussé en dehors, se place tout d'un coup entre la tour & le haut du mur, & fait un passage aux soldats pour se jeter dans la place. Le haut de la tour est encore bordé de combattans armés de longs épieux, de fleches, de traits & de pierres pour nettoyer les remparts. Dès qu'on en est venu-là, la place est bientôt prise. Quelle ressource reste-il à des gens qui se confioient sur la hauteur de leurs murailles, lorsqu'ils en voient tout-à-coup une plus haute sur leur tête? Végece, *traduction de Segrais*. Voyez (Pl. XII de fortification) une tour avec son pont & son bélier. (Q)

HÉLER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est lui crier ou parler pour savoir quel il est, où il va, d'où il vient, &c. (Z)

HÉLEUTÉRIENS, s. m. pl. (*Géogr. anc.*) anciens peuples de la Gaule, dont parle César, *de bell. Gall. lib. VII, cap. lxxv*. Leur assiette ne peut mieux s'accommoder que de l'Albigeois; tout le reste de cette frontiere étoit occupé par les peuples *Cadurci*, le *Quercy*; *Ruteni*; le *Rouergue*; *Gabali*, le *Gévaudan*, & *Velavni*, le *Vélay*. (D. F.)

HELGAFFELS, (*Géogr.*) montagne d'Islande, au quartier occidental de cette isle, vers le cap de Snæfel; c'est-là que les anciens habitans du pays croyoient qu'ils alloient passer après la mort une vie bienheureuse. (D. G.)

HELGELAND, (*Géogr.*) juridiction de Norwege, dans la préfecture de Drontheim, au bailliage de Nordhand: c'est la plus étendue de la province, la plus fertile, & la mieux peuplée: il y a une prévôté de cinq paroisses, & deux vice-pastorats de seize églises; l'on en exporte quantité de beurre, de bois & de poisson; & tels sont les avantages naturels de ce canton sur ses voisins, qu'envisagé comme habité bien long-temps avant les autres, on a voulu le

faire passer sous le nom de *Halogia*, pour l'Ogygie d'Homere, & Othin ou Oddin pour le héros de l'*Odyssée*. (D. G.)

HELGON, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemark, conquit la Suede sur Halvard. Il y régna avec un sceptre de fer; le mépris qu'il avoit pour ses sujets n'éclate que trop dans la loi qu'il publia, par laquelle un assassin payoit une amende moins forte pour le meurtre d'un Suédois que pour celui d'un Danois. Enfin il céda à Attilus cette couronne comme indigne de lui; mais le royaume de Suede demeura tributaire du Danemarck. Ce fut vers la fin du deuxième siecle que ce prince mourut. (M. DE SACY.)

HELL, *offrande*, (*Hist. sacr.*) grand sacrificateur & juge des Juifs, descendoit d'Ithamar, second fils d'Aaron, dans la famille duquel la souveraine sacrification étoit entrée, après que celle d'Eléazar en eut été dépouillée. Il commença à conduire le peuple l'an du monde 2848, & fut en grande considération parmi les Juifs; mais Ophni & Phinéas, ses enfans, étoient le scandale du peuple par leur mauvaise conduite & leur prévarication dans le sacré ministère. *Héli* qui n'ignoroit pas leurs défordres, se contentoit de les réprimander avec douceur, au lieu d'employer une juste sévérité à les punir. Dieu, irrité des crimes des fils & de la criminelle indulgence du pere, fit enfin éclater les maux dont il menaçoit depuis long-temps la maison d'*Héli*. Ophni & Phinéas furent mis à mort par l'épée des Philistins, l'arche d'alliance tomba entre les mains des ennemis, & *Héli* lui-même, apprenant cette dernière nouvelle, tomba de sa chaise & se rompit le cou, l'an du monde 2888. C'est ainsi que commencerent à s'accomplir les menaces que Dieu avoit fait faire à *Héli*. Dieu lui ayant promis que sa famille seroit privée de la souveraine sacrification, cette prédiction s'accomplit sous Salomon, lorsque *Abiathar*, qui descendoit d'*Héli*, fut déposé de la souveraine sacrification, donnée à *Sadoc*, de la branche d'Eléazar: *Eccedies veniunt, & præcidam brachium tuum & brachium domus patris tui, ut non sit senex in domo tuâ omnibus diebus: & videbis æmulum tuum in templo... & non erit senex*

*in domo tuâ omnibus diebus.* *Héli* est l'image de ces pasteurs indolens, à qui l'habitude & le grand âge ôtent le sentiment de leurs propres crimes & de ceux des autres. Ils laissent vivre leurs enfans spirituels dans le désordre, avec une complaisance cruelle pour eux & pour ceux dont ils dissimulent les plaies, puisqu'elle attire, sur les uns & sur les autres, les plus terribles jugemens de Dieu. Ces pasteurs, ainsi qu'*Héli*, ont à la vérité des vertus, mais ils manquent d'une qualité essentielle à leur état, qui est le zèle de la gloire de Dieu, & le courage pour s'opposer sans aucun respect humain au torrent de l'iniquité.

*Héli*, nommé dans S. Luc comme le dernier des aïeux de J. C. selon la chair, est peut-être le même que S. Joachim, pere de la sainte Vierge, connu dans plusieurs monumens anciens, *Luc III, 23.* (+)

HELIANES, f. f. pl. (*Mythol.*) filles du soleil & de Clymene, selon les poètes. Elles furent, ajoutent-ils, si sensiblement affligées de la mort de leur frere Phaëton, que les dieux, touchés de pitié, les métamorphosèrent en peupliers, sur les bords de l'Eridan. Ovide nomme deux *Héliades*, Phaëtuse & Lampétie. Cette fable a été peut-être imaginée sur ce que l'on trouve le long du Pô beaucoup de peupliers, d'où découle une espece de gomme qui ressemble à l'ambre jaune. (*D. J.*)

HELIANTHEME, f. f. *helianthemum* (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en rose; le calice a plusieurs feuilles, il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit presque sphérique: ce fruit s'ouvre en trois pieces, & il renferme des semences arrondies & attachées à un placenta ou à de petits filamens. Tournefort, *inst. réi herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Il y en a plusieurs especes, & Miller en compte une quinzaine qui sont cultivées dans les jardins d'Angleterre seulement; mais il nous suffira de décrire ici la principale, *helianthemum flore luteo*, de Tournefort.

Sa racine est blanche, ligneuse; ses tiges sont nombreuses, grêles, cylindriques, couchées sur terre & velues; ses feuilles sont oblongues, étroites, un peu plus lar-

ges que les feuilles d'hyssope, terminées en pointe mouffe, opposées deux à deux, vertes en dessus, blanches en dessous, portées sur de courtes queues.

Ses fleurs sont au sommet des tiges, disposées comme en longs épis, attachées à des pédicules d'un demi-pouce de longueur, jaunes en rose, à cinq pétales, qui renferment plusieurs étamines jaunes, & qui sortent d'un calice partagé en trois quartiers, rayé de lignes rouges.

Le pistil se change en un fruit triangulaire, assez gros, qui s'ouvre en trois, & qui contient quelques graines triangulaires & rouffes. Le pédicule de chaque fleur porte à sa base une petite feuille languette & étroite.

Cette plante vient par-tout; elle passe pour vulnéraire & astringente. On la cultive dans les jardins. Ses racines & ses feuilles sont d'usage; ses feuilles sont remplies d'un suc gluant, qui rougit légèrement le papier bleu.

Il ne faut pas confondre l'*héliantheme* ordinaire dont nous parlons, avec l'*héliantheme* à tubercules, *helianthemum tuberosum*, *esculentum*, qui est un genre de plante tout différent: ce dernier produit les pommes de terre, que nous appellons *topinambour*. Voyez TOPINAMBOUR. (*D. J.*)

HELIAQUE, adj. *terme d'Astronomie.* Le lever d'un astre ou d'une planete s'appelle *héliaque*, lorsque cet astre ou cette planete, sort des rayons ou de la lumiere du soleil qui l'offusquoit auparavant par sa trop grande proximité de cet astre.

Le coucher *héliaque* se dit du coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil, & qui devient invisible par la supériorité de la lumiere de cet astre.

Un astre se leve *héliaquement*, lorsqu'après avoir été en conjonction avec le soleil & avoir disparu, il commence à s'en éloigner assez pour redevenir visible le matin avant le lever du soleil. On dit qu'un astre se couche *héliaquement*, lorsqu'il approche du soleil au point de devenir invisible; de sorte qu'à proprement parler, le lever & le coucher *héliaques* ne sont qu'une apparition & une disparition passageres, causées par le moins ou le plus de proximité d'un astre au soleil.

Le lever *héliaque* de la lune arrive quand elle s'éloigne d'environ 17 degrés du soleil, c'est-à-dire, le lendemain de la conjonction pour les autres planetes: il faut une distance d'environ 20 deg. & pour les étoiles il faut un éloignement plus ou moins considérable, suivant leur grandeur ou leur petitesse. *Voyez* LUNE, PLANETE, & ÉTOILE. *Voyez aussi* ACHRONIQUE, COSMIQUE. *Harris & Chambers.* (O)

HELIAQUES, subst. m. pl. (*Antiq.*) fêtes & sacrifices qu'on faisoit dans l'antiquité, en l'honneur du soleil, que les Grecs nommoient ἡλιος. Son culte passa des Perses en Cappadoce, en Grece & à Rome, où il devint très-célebre. Nous aurons beaucoup de choses à en dire, que nous renvoyons aux articles MITHRAS & MITHRIQUES. (D. J.)

HELIASTE, sub. m. (*Antiq.*) membre du plus nombreux tribunal de la ville d'Athenes.

Le tribunal des *héliastes* n'étoit pas seulement le plus nombreux d'Athenes, il étoit encore le plus important, puisqu'il s'agissoit principalement dans ses décisions, ou d'interpréter les loix obscures, ou de maintenir celles auxquelles on pouvoit avoir donné quelque atteinte.

Les *héliastes* étoient ainsi nommés, selon quelques-uns, du mot ἀλιεω, j'assemble en grand nombre, & selon d'autres, de ἡλιος, le soleil, parce qu'ils tenoient leur tribunal dans un lieu découvert qu'on nommoit ἡλιαία.

Les thesmothetes convoquoient l'assemblée des *héliastes*, qui étoit de mille, & quelquefois de quinze cents juges. *Voyez* TESMOTHETES. Selon Harpocraton, le premier de ces deux nombres se tiroit de deux autres tribunaux, & celui de quinze cents se tiroit de trois, selon M. Blanchard, un des membres de l'académie des inscriptions, des recherches duquel je vais profiter.

Les thesmothetes, pour remplir le nombre de quinze cents, appelloient à ce tribunal ceux de chaque tribu qui étoient sortis les derniers des fonctions qu'ils avoient exercées dans un autre tribunal. Il paroît que les assemblées des *héliastes* n'étoient pas fréquentes, puisqu'elles auroient in-

terrompu le cours des affaires ordinaires, & l'exercice des tribunaux réglés.

Les thesmothetes faisoient payer à chacun de ceux qui assistoient à ce tribunal, trois oboles pour leur droit de présence; ce qui revient à deux sesterces romaines ou une demi-drachme; c'est de-là qu'Aristophane les appelle en plaisantant, les confreres du Triobole. Le fond de cette dépense se tiroit du trésor public, & cette solde s'appelloit μισθός ἡλιαστικός; mais aussi on condamnoit à l'amende les membres qui arrivoient trop tard; & s'ils se présentoient après que les orateurs avoient commencé à parler; ils n'étoient point admis.

L'assemblée se formoit après le lever du soleil, & finissoit à son coucher. Quand le froid empêchoit de la tenir en plein air les juges avoient du feu; le roi indiquoit l'assemblée, & y assistoit; les thesmothetes lisoient les noms de ceux qui devoient la composer, & chacun entroit, & prenoit sa place, à mesure qu'il étoit appelé. Ensuite si les exégetes, dont la fonction étoit d'observer les prodiges & d'avoir soin des choses sacrées, ne s'opposoient point, on ouvroit l'audience. Ces officiers nommés *exégetes*, ont été souvent corrompus par ceux qui étoient intéressés à ce qui devoit se traiter dans l'assemblée.

Le plus précieux monument qui nous reste sur le tribunal des *héliastes*, est le serment que prêtoient ces juges entre les mains des thesmothetes. Démophilènes nous l'a conservé tout entier dans son oraison contre Timocrate: en voici la forme, & quelques articles principaux.

» Je déclare que je n'ai pas moins de trente ans.

» Je jugerai selon les loix & les décisions du peuple d'Athenes & du sénat des cinq cents.

» Je ne donnerai point mon suffrage pour l'établissement d'un tyran, ou pour l'oligarchie.

» Je ne consentirai point à ce qui pourra être dit ou opiné, qui puisse donner atteinte à la liberté du peuple d'Athenes.

» Je ne rappellerai point les exilés, ni ceux qui ont été condamnés à mort.

» Je ne forcerai point à se retirer ceux à qui les loix & les suffrages du peuple & du tribunal, ont permis de rester.

» Je ne me présenterai point, & je ne souffrirai point qu'aucun autre, en lui donnant mon suffrage, entre dans aucune fonction de magistrature, s'il n'a au préalable rendu ses comptes de la fonction qu'il a exercée.

» Je ne recevrai point de présent dans la vue de l'exercice de ma fonction d'héliaste, ni directement, ni indirectement, ni par surprise, ni par aucune autre voie.

» Je porterai une égale attention à l'accusateur & à l'accusé; & je donnerai mon suffrage sur ce qui aura été mis en contestation.

» J'en jure par Jupiter, par Neptune, & par Cérés; & si je viole quelqu'un de mes engagements, je les prie d'en faire tomber la punition sur moi & sur ma famille; je les conjure aussi de m'accorder toutes sortes de prospérités, si je suis fidele à mes promesses».

Il faut lire dans Démosthène la suite de ce serment, pour connoître avec quelle éloquence il en applique les principes à sa cause. Mais j'aurois bien voulu que cet orateur ou Pausanias, nous eussent expliqué pourquoi dans ce serment, on n'invoque point Apollon, comme on le pratiquoit dans ceux de tous les autres tribunaux.

La maniere dont les juges y donnoient leurs suffrages nous est connue: il y avoit une sorte de vaisseau sur lequel étoit un tissu d'osier, & par-dessus deux urnes, l'une de cuivre, & l'autre de bois; au couvercle de ces urnes, étoit une fente garnie d'un carré-long, qui large par le haut, se retrécissoit par le bas, comme nous voyons à quelques troncs anciens dans nos églises.

L'urne de bois nommée *κύριος*, étoit celle où les juges jetoient le suffrage de la condamnation de l'accusé; celle de cuivre nommée *ἀντίος*, recevoit les suffrages portés pour l'absolution.

C'est devant le tribunal des héliastes, que fut traduite la célèbre & généreuse Phrynée, dont les richesses étoient si grandes, qu'elle offrit de relever les murailles de Thebes abattues par Alexandre, si on vouloit lui faire l'honneur d'employer son nom dans une inscription qui en rappellât

la mémoire. Ses discours, ses manieres, les caresses qu'elle fit aux juges, & les larmes qu'elle répandit, la sauverent de la peine que l'on croyoit que méritoit la corruption qu'elle entretenoit, en séduisant les personnes de tout âge.

Ce fut encore dans une assemblée des héliastes, que Pisistrate vint se présenter couvert des blessures qu'il s'étoit faites, aussi-bien qu'aux mulets qui traînoient son char. Il employa cette ruse pour attendrir les juges contre ses prétendus ennemis, qui jaloux, disoit-il, de la bienveillance que lui portoit le peuple, parce qu'il soutenoit ses intérêts, étoient venus l'attaquer, pendant qu'il s'amusoit à la chasse. Il réussit dans son dessein, & obtint des héliastes une garde, dont il se servit pour s'emparer de la souveraineté. Le pouvoir de ce tribunal paroît d'autant mieux dans cette concession, que Solon qui étoit présent, fit de vains efforts pour l'empêcher. (D. J.)

HÉLICE, f. f. en *Astronomie*. C'est une constellation appelée plus ordinairement la grande ourse. Voyez OURSE. (O)

HÉLICE, est la même chose que spirale; mais ce dernier mot est plus usité. Voyez SPIRALE. (O)

HÉLICE, (*Géogr. anc.*) nom commun à plusieurs lieux. 1°. Hélice étoit une ancienne ville de Thrace sur la route de Sardique à Philippopoli. 2°. Une ville du Péloponnese dans l'Achaïe proprement dite. 3°. Une ville de Grece dans la Thessalie. 4°. Ce mot désigne dans Festus Auvienus, *Orat. Marit. v. 588.* un étang de la Gaule, aux environs de la riviere de l'Ande; *Attagus*. Cet étang est l'étang de Thau. (D. J.)

HÉLICES ou VRILLES, sub. fém. pl. (*Architect.*) On nomme ainsi les petites volutes ou caulicoles qui sont sous la fleur du chapiteau corinthien; & héliques entrelacées, celles qui sont tortillées ensemble, comme au chapiteau des trois colonnes de Campo-Vaccina à Rome. (P)

HÉLICHRYSUM, sub. mas. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caractères. Le disque de la fleur contient plusieurs fleurons hermaphrodites. De leur centre s'éleve l'ovaire, supporté par un

placenta nu : le tout est renfermé dans un calice écailleux, luisant, doré, argentin, ou d'autre couleur, non moins agréable.

Miller compte 18 especes d'*hélichrysum*, entre lesquelles celle que nous nommons IMMORTELLE, passe pour avoir des vertus en médecine. Voyez IMMORTELLE.

Plusieurs especes d'*hélichrysum* se trouvent dans les jardins de plaisir. Celle que les botanistes appellent *hélichrysum*, *flore suave rubente*, y fait un grand ornement au milieu de l'hiver, par le rouge agréable de ses fleurs. L'*hélichrysum* oriental est une especie précieuse, parce qu'elle produit de gros bouquets de fleurs d'un jaune éclatant ; on en orne les chapelles en Portugal & en Espagne. L'*hélichrysum* d'Afrique, *hélichrysum arboreum*, *Africanum*, *salviæ folio*, *odorato*, quoique natif d'un pays chaud, réussit très-bien dans nos climats tempérés, & s'éleve jusqu'à douze & quinze piés de hauteur. Tous les autres *hélichrysum* d'Afrique forment de jolis arbrisseaux qu'on cultive beaucoup en Angleterre. Miller en enseigne la méthode.

Le nom *hélichrysum* signifie *or de soleil*, parce que le calice de cette plante est d'ordinaire d'un jaune d'or éclatant. (D. J.)

HÉLICITES, sub. masc. pl. (*Théolog.*) hérétiques du vj<sup>e</sup> siècle : ils menoient une vie solitaire, & enseignoient que le service divin consistoit en de saints cantiques, & de saintes danses avec les religieuses, à l'exemple de Moÿse & de Marie, sur la perte de Pharaon. *Exod.* 15. Alexand. Ross. *Traité des religions.* (G)

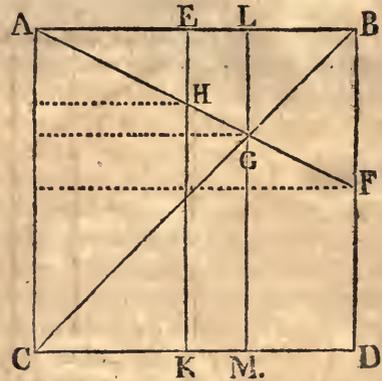
HÉLICOÏDE, adj. terme de Géométrie. Parabole *hélicoïde*, ou spirale parabolique est une ligne courbe, qui n'est autre chose que la parabole commune apollonienne, dont l'axe est plié & roulé sur la circonférence d'un cercle. Voyez PARABOLE. La parabole *hélicoïde* est donc la ligne courbe qui passe par les extrémités des ordonnées à la parabole, lesquelles deviennent convergentes vers le centre du cercle en question.

Supposez, par exemple, que l'axe de la parabole commune soit roulé sur la circonférence du cercle *BDM.* (*Planc. coniq. fig. 11.*) pour lors la ligne courbe *BFGNA*,

qui passe par les extrémités des ordonnées *CF*, & *DG* devenues convergentes vers le centre du cercle *A*, constitue ce qu'on appelle la parabole *hélicoïde* ou spirale.

Si l'arc *BC* pris pour abscisse est appelé *x*, & que la partie *CF* du rayon, prise pour ordonnée, soit appelée *y*, & qu'on fasse le paramede de la parabole = *l*, la nature de cette courbure se trouvera exprimée par cette équation  $lx = yy$ . Voyez COURBE & EQUATION. Chambers. (O)

HELICON, (*Musique instrum. des anc.*) Ptolomée liv. II, chap. 2, des Harmoniques, décrit ainsi cet instrument, dont les anciens musiciens se servoient pour montrer le rapport des consonances.



Coupez en deux parties égales en *E* & *F* les côtés *AB*, *BD* du carré *ABCD*. Joignez *AF* & *BGC*. Par les points *E* & *G*, menez *EHK*, *LGM* parallèles à *BD* ou *AC*.

*AC* est double de *BF* & de *FD*; *BF* est double de *EH*; donc *AC* est quadruple de *EH*, & par conséquent *HK* est les trois quarts de *AC*, ou *AC* est à *HK* comme 4 à 3, à cause des triangles équiangles *CDB*, *CMG*; *CD* est à *CM* comme *DB* à *MG*. Mais à cause des triangles équiangles *ABF*, *ALG*; *AB* est à *AL* comme *BF* à *LG*; & puisque *AB*, *CD*; *AL*, *CM* sont égales, *DB* est à *MG* comme *BF* à *LG*; & alternando, *DB* est à *BF* comme *MG* à *LG*. Or *DB* est double de *BF*; donc aussi *MG* est double de *LG*; & par conséquent *LG* est le tiers, & *MG* les deux tiers de *LM* ou *AC*; ou bien *AC* est à *LG* comme 3 à 1, & à *MG* comme 2 à 3.

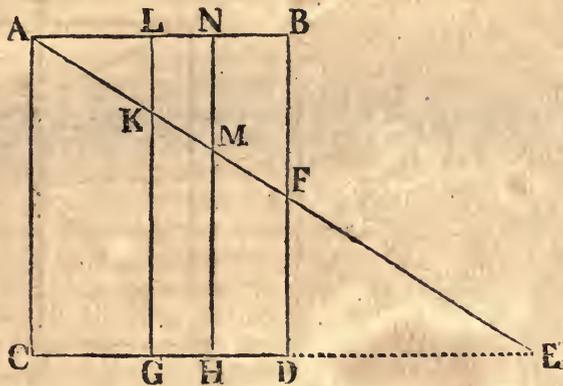
Ayant donc tendu quatre cordes à l'unisson sur les lignes  $AC$ ,  $EK$ ,  $LM$  &  $BD$ , & posé un chevalet de  $A$  en  $H$ ,  $G$  &  $F$ , on aura toutes les consonnances & de plus l'intervalle du ton majeur. Car

$HK$  sera la quarte de  $AC$ , puisque  $AC$  est à  $HK$  comme 4 à 3; l'intervalle de quarte se trouvera encore de  $GM$  à  $FD$ , & de  $LG$  à  $EH$ .

$MG$  sonnera la quinte de  $AC$ , car  $AC$  est à  $MG$  comme 3 à 2:  $FD$  sera encore la quinte de  $HK$ , &  $LG$  de  $BF$ .

L'octave se trouvera de  $AC$  en  $FD$ ; on en trouvera aussi une entre  $MG$  &  $GL$ ;  $FB$  &  $EH$ .

La raison de l'octave à la quarte, qui est de 8 à 3, se trouvera de  $GM$  à  $HE$ .



Soit un parallélogramme quelconque  $ABCD$ , dont les côtés opposés  $AB$ ,  $CD$  représentent les traverses où tiennent les cordes. Prolongez  $CD$  en  $E$  en sorte que  $CD$  soit égale à  $DE$ : coupez  $CD$  en  $G$  &  $H$  en deux & en trois parties égales; & tendez à ces points  $G$ ,  $H$ ,  $D$ , des cordes parallèles à  $AC$  & à l'unisson entr'elles & avec  $AC$ . Alors mettant sous ces cordes un chevalet commun de  $E$  en  $F$ ,  $MKA$ , vous aurez de nouveau toutes les consonnances, & l'intervalle du ton majeur. Car à cause des lignes  $DF$ ,  $HM$ ,  $GK$  parallèles entre elles & à la base  $AC$ ,

Comme  $CE$  est à  $ED$ , ainsi  $CA$  est à  $DF$ , qui est par conséquent la moitié de  $CA$  & donne l'octave;

Comme  $CE$  à  $EG$ , ainsi  $AC$  à  $GK$ , qui est par conséquent les trois quarts de  $AC$ , & donne la quarte au-dessus;

L'intervalle de l'octave à la quinte sera fourni par les cordes  $AC$  &  $LG$ , car elles sont entr'elles comme 3 à 1; on trouvera cet intervalle encore une fois entre  $KH$  &  $HE$ .

La double octave, dont le rapport est de 4 à 1, se trouvera entre  $AC$  &  $EH$ .

Enfin on trouvera l'intervalle du ton majeur entre  $HK$  &  $GM$ ; car ces lignes sont comme 9 à 8.

Si l'on prenoit les parties  $EH$ ,  $LG$  &  $BF$  sur  $AC$ , on auroit les mêmes consonnances avec la seule corde  $AC$ , mais alors il faudroit transporter continuellement le chevalet aux différens points de division.

Voici un autre *hélicon* aussi tiré de Prothomé.

Comme  $CE$  à  $EH$  ainsi  $AC$  à  $HM$  qui est donc les deux tiers, & qui sonne la quinte de  $AC$ ;

Comme  $EG$  à  $CH$ , ainsi  $KG$  à  $HM$ : mais  $EG$  est les trois quarts de  $EC$ , &  $EH$  en est les deux tiers: donc  $EG$  est à  $EH$  comme  $\frac{3}{4}$  à  $\frac{2}{3}$ , comme 9 à 8, & il y a un ton majeur de  $KG$  à  $HM$ .

Ce dernier *hélicon* a de commode qu'en fixant le chevalet en  $E$ , on peut le faire tourner & le poser où l'on veut, sans rien changer aux proportions, seulement on rend tous les tons plus aigus. ( $F. D. C.$ )

\* **HÉLICON**, f. m. (*Géog.*) montagne de Béotie, voisine du Parnasse & du Cithéron; elle étoit consacrée à Apollon & aux Muses. La fontaine Hypocrène en arrosoit le pié; & l'on y voyoit le tombeau d'Orphée. Elle s'appelle aujourd'hui *Zagayra* ou *Zagaya*. Elle est située dans la Li-

vadie ; & les Poëtes qui l'invoquent & qu'elle inspire, en sont bien éloignés.

\* **HELICONIADES** ou **HÉLICONIDES**, sub. f. pl. (*Mytholog.*) surnom que les poëtes donnent aux Muses. Il est emprunté du mont Hélicon qu'ils regardent comme une de leurs demeures. *Voyez* **HELICON**.

**HELICOSOPHIE**, sub. f. (*Mathém.*) Quelques géometres ont appelé ainsi l'art de tracer des hélices ou des spirales. *Voy. dans l'histoire de l'académie des sciences de 1741*, la description de différens compas propres à cet objet. (O)

\* **HELINGUE**, sub. fém. (*Corderie.*) bout de corde attachée d'une de ses extrémités à celle des manivelles du chanvre par le moyen d'une clavette, & de l'autre pris au toron qu'on veut tordre ou commettre. *Voyez l'article* **CORDERIE**.

**HÉLIOCENTRIQUE**, adj. (*Astron.*) épithete que les astronomes donnent au lieu d'une planete vue du soleil, c'est-à-dire, au lieu où paroîtroit la planete, si notre œil étoit dans le centre du soleil ; ou ce qui revient au même, le lieu *héliocentrique* est le point de l'écliptique auquel nous rapporterions une planete si nous étions placés au centre du soleil. *Voyez* **LIEU**.

Ce mot est composé de *ἥλιος*, soleil, & de *κέντρον*, centre.

C'est pourquoi le lieu *héliocentrique* n'est autre chose que la longitude d'une planete vue par un œil placé dans le soleil.

La latitude *héliocentrique* d'une planete est l'angle que la ligne menée par le centre du soleil, & le centre de la planete fait avec le plan de l'écliptique. *Voyez* **LATITUDE**.

Voici comme l'on détermine cette latitude.

Si le cercle *KLM* (*Pl. Astron. fig. 62*, n<sup>o</sup>. 2.) représente l'orbite de la terre autour du soleil, & qu'un cercle *ANBn*, représentant l'orbite de la planete, soit placé de maniere qu'il soit incliné sur le plan de l'autre ; quand la planete se trouve en *N*, ou en *n*, lesquels points sont appelés *les nœuds*, la planete paroît dans l'écliptique, & par conséquent elle n'aura aucune latitude. Si elle s'avance vers *P*,

alors étant vue du soleil *R*, elle paroît decliner de l'écliptique, & avoir de la latitude, & l'inclinaison de la ligne *RP* sur le plan de l'écliptique, s'appellera latitude *héliocentrique*, & sa mesure fera l'angle *PRq*, la ligne *Pq* étant perpendiculaire au plan de l'écliptique.

La latitude *héliocentrique* ira toujours en augmentant jusqu'à ce que la planete arrive au point *A*, qu'on appelle *limite*, & qui est à 90 degrés des nœuds. *Voyez* **LIMITE**. Et depuis ce point *A*, elle ira en diminuant jusqu'à ce que la planete arrive au point *N*. Ensuite elle augmentera jusqu'à ce que la planete arrive au point *B* opposé au point *A*. Enfin elle diminuera de nouveau jusqu'à ce que la planete arrive au point *n*, &c. *Chambers.* (O)

**HÉLIOCOMETE**, sub. fém. (*Astron. & Phis.*) comme qui diroit comete du soleil ; phénomène qui a été remarqué quelquefois au coucher du soleil. Sturmius & d'autres qui l'on vu, lui ont donné le nom d'*héliocomete*, parce que le soleil ressemble alors à une comete. C'est une longue queue une colonne de lumiere attachée & comme trainée par cet astre dans le temps qu'il se couche, à peu près de la même maniere qu'une comete traîne sa queue *Voyez* **COMETE**.

Dans l'*héliocomete* observée à Grypswald le 15 mars 1702, à cinq heures après midi, le bout qui touchoit le soleil n'avoit que la moitié de la largeur du diametre du soleil, mais l'autre bout étoit beaucoup plus large : sa largeur avoit plus de cinq diametres du soleil, & elle suivoit la même route que le soleil : sa couleur étoit jaune près du soleil, & s'obscurcissoit en s'en éloignant. On ne la voyoit peinte que sur les nuages les plus rares & les plus élevés. Cette *héliocomete* parut dans toute sa force l'espace d'une heure, & diminua ensuite successivement & par degrés. *Harris & Chambers.*

Ce phénomène paroît avoir rapport à celui de la lumiere zodiacale & de l'aurore boréale. *Voyez* **LUMIERE ZODIACALE**, & **AURORE BORÉALE**. (O)

**HELIODORE**, (*Hist. du Bas-Empire.*) *Voyez* **CASSIODORE**.

**HELIOGABALE** (**MARCUS-AURELIUS ANTOINE**)

ANTOINE BASSIEN), *Hist. de l'empire romain*, étoit fils de l'empereur Marcus-Antoninus Bassien, plus connu sous le nom de *Caracalla*. Macrin qui avoit envahi l'empire, fut massacré par son armée qui proclama le jeune *Héliogabale*. Il avoit été ainsi surnommé, parce que dans sa jeunesse les Phéniciens l'avoient consacré prêtre du soleil. Quoiqu'il n'eût que seize ans, le sénat, par une basse adulation, lui défera le titre d'Auguste; son caractère impétueux le précipita dans tous les excès. Il ne reconnut d'autres loix que ses volontés momentanées. Sa mere & son aïeule avoient reçu le titre d'Auguste avec lui: cet honneur ne lui parut pas suffisant; il voulut qu'elles assistassent aux délibérations du sénat, & qu'elles donnassent leur voix après les consuls. Il établit sur le mont Quirinal une espece de sénat composé de femmes, dont sa mere eut la présidence. Cette femme, sans décence dans ses mœurs, y donnoit des leçons & des exemples de prostitution: elle prononçoit des arrêts sur les injustemens & les modes. Les femmes les plus honnêtes, dans la crainte de lui déplaire, renonçoient à la simplicité innocente de leur parure pour se vêtir en courtisannes. L'empereur abruti dans la plus sale débauche, sommeilloit dans son palais, où il n'admettoit que ce que Rome avoit de plus abject & de plus corrompu. Quiconque avoit un reste de pudeur, ou de la naissance, en étoit exclu. Les cochers, les comédiens, les pantomimes & les histrions composoient sa cour, & tous pour lui plaire cherchoient à se distinguer par leurs raffinemens dans les voluptés & par leurs excès de débauches. Ce fut ce qui lui mérita le surnom de *Sardanapale* des Romains. Gannis qui avoit élevé son enfance, crut avoir droit de lui faire des remontrances sur ses désordres. *Héliogabale*, pour se délivrer de l'importunité de sa censure, lui plongea son épée dans le sein. Quoiqu'il n'eût aucun sentiment de religion, il prenoit un singulier plaisir dans la pompe des cérémonies sacrées. Son extravagance s'étendoit jusque dans le culte religieux: plein d'indifférence pour les anciennes divinités du Capitole, il fit venir de Phénicie le simulacre du dieu Elagabal,

Tome XVII.

& il exigea qu'on lui rendit un culte exclusif. C'étoit une pierre brute qui avoit la forme d'un cône, avec des figures tracées par le caprice & qui paroissoient mystérieuses à force d'être ridicules. Les anciens temples furent dépouillés de leurs plus riches ornemens, pour embellir celui qui fut consacré à ce nouveau dieu. Son délire religieux fut encore poussé plus loin: il y avoit à Carthage une statue de la Lune qui attiroit des adorateurs de toutes les contrées de l'Asie & de l'Afrique; il la fit transporter pour la placer dans le temple qu'il venoit de construire: il ne garda aucune retenue dans son extravagance; & pour mieux honorer son dieu, il le maria avec la Lune. Ces noces furent célébrées avec magnificence dans Rome & les provinces: ceux qui refuserent de prendre part à cette fête, expirèrent dans les tortures. Tandis qu'il signaloit son zèle pour une divinité bizarre, il violoit sans pudeur ce que l'ancienne religion avoit de plus respectable. Il épousa publiquement une vestale: cette union sacrilege excita un scandale général. Il crut imposer silence à la censure, en disant qu'il n'y avoit point d'union plus sainte que celle d'un prêtre du Soleil avec une prêtresse de Vesta. Sa vie fut un perpétuel délire: une extravagance dissipée offroit le spectacle d'une nouvelle. Comme il étoit régulièrement beau, il eut la manie de passer pour femme. Il annonça publiquement son nouveau sexe; & en cette qualité, il épousa un de ses officiers qu'il répudia pour passer dans le lit d'un de ses esclaves. De sorte qu'on lui appliqua le reproche fait à Jules-César, qu'il étoit la femme de tous les maris & le mari de toutes les femmes. Son inconstance le promenoit d'objets en objets. Chaque année il répudioit une femme pour en prendre une nouvelle. Ses organes émouffés par une continuelle jouissance, lui inspirèrent le dégoût de la satiété. Sans frein dans ses passions, tout ce qui étoit outré lui paroissoit digne d'un empereur: il ne se déroboit à l'ennui qu'en sortant de l'ordre. Quelquefois il invitoit à sa table huit boiteux, huit chauves, huit borgnes & huit vieillards cassés: cet assemblage lui causoit un plaisir délicieux, parce qu'il étoit

A a

bizarre. Quelquefois il préparoit un somptueux festin où il invitoit les hommes les plus vils, & après les avoir bien enivrés, il les exposoit pour être la pâture des bêtes féroces. Ses prodigalités épuiserent le trésor public : il fallut multiplier les impôts pour remplir le vuide causé par ses profusions. Rome & les provinces obéissoient en tremblant, à un monstre qui les gouvernoit avec un sceptre de fer. Les esprits étoient sans énergie & sans courage ; le sénat n'étoit rempli que d'esclaves soumis aux caprices d'un despote impitoyable. L'armée qui l'avoit autrefois proclamé empereur, se repentit de son choix : elle appella à l'empire Alexandre Sévere, & tout le peuple applaudit à cette nomination. *Héliogabale*, aussi bas dans l'adversité qu'il avoit été insolent dans la fortune, descendit aux plus humbles prières pour fléchir les soldats. N'ayant pu les vaincre par l'éclat de ses promesses, il vit ce qu'il avoit à craindre de leurs menaces. Cet empereur voluptueux, qui n'avoit dormi que sur des fleurs, alla se cacher dans les latrines, où il fut découvert par des soldats, avec sa mere qui tâchoit de le consoler en mêlant ses larmes aux siennes. Ils s'embrassoient l'un & l'autre lorsqu'on leur trancha la tête. La mere étoit la plus coupable, puisqu'elle lui avoit donné l'exemple de la dissolution. Les débauches du fils étoient moins criminelles, & pouvoient être rejetées sur sa jeunesse & son inexpérience : il n'avoit que dix-huit ans lorsqu'il perdit la vie & l'empire ; il avoit régné trois ans neuf mois & quatre jours. Leurs cadavres, après avoir été traînés ignominieusement dans le cirque, furent jetés dans le Tibre. ( *T-N.* )

**HÉLIOGNOSTIQUES**, sub. m. pl. ( *Théolog.* ) secte juive, ainsi appelée du nom grec *ηλιος*, qui signifie *soleil*, & *γινωσκω*, *je connois* ; parce que ceux qui la composoient, reconnoissoient le soleil pour dieu, & l'adoroient par une idolâtrie qu'ils avoient prise des Perses. Il falloit que cette superstition fût bien ancienne parmi les Juifs, puisque Dieu leur défend cette impiété dans le chapitre 17 du Deutéronome. ( *G.* )

**HÉLIOMETRE**, sub. maf. ou. AS-

**TROMETRE**, ( *Astron.* ) instrument inventé en 1747 par le savant M. Bouguer, de l'académie royale des sciences, pour mesurer avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les diametres des astres, particulièrement ceux du soleil & de la lune. Voyez MICROMETRE. Quiconque entend les principes de l'astronomie, fait de quelle importance il est pour sa perfection de connoître d'une manière précise les diametres des astres ; cependant jusqu'à présent on n'avoit trouvé aucun moyen de les mesurer avec justesse ; jusques-là, comme le remarqua M. Bouguer, dans le mémoire qu'il lut à l'académie en 1748, qu'on est si éloigné de connoître leur figure exacte, qu'il se pourroit faire que ces deux planetes différaient plus de la forme sphérique, que n'en differe la terre ; sans cependant qu'on s'en fût encore aperçu. L'instrument de M. Bouguer supplée à ce qui manquoit en cette partie à l'astronomie. On pourra par son moyen observer les diametres du soleil & de la lune, avec infiniment plus de justesse, qu'avec ceux qu'on emploie ordinairement à cet usage. De sorte que les astronomes aidés de cet instrument, seront en état à l'avenir de mesurer avec la plus grande exactitude les diametres de ces astres, & par conséquent de déterminer précisément leur rapport. Il est composé de deux objectifs d'un très-long foyer placés à côté l'un de l'autre, & combinés avec un seul oculaire ; il faut que le tuyau de la lunette ait une forme conique, & que ce soit son extrémité supérieure qui soit la plus grosse à cause de la largeur des deux objectifs qu'elle reçoit. Quant à l'extrémité inférieure, elle doit être munie comme à l'ordinaire de son oculaire & de son micrometre. Telle est la construction du nouvel instrument, construction fort simple, & qui dans l'usage répondra parfaitement à cette simplicité.

Lorsqu'on dirigera l'*héliometre* vers le soleil, il fera le même effet qu'un verre à facettes ; il se formera à son foyer deux images à cause des deux verres. Chacune de ces images seroit entiere si la lunette étoit assez grosse par en-bas ; mais il n'y aura réellement que deux especes de seg-

mens ou comme deux croissans adossés ; ce ne seront que deux portions d'images , & on doit remarquer que les deux parties qui seront voisines , & qui peut-être même se toucheront , représenteront les deux bords opposés de l'astre par la propriété qu'ont les deux objectifs de renverser les apparences. Ainsi au lieu de ne voir qu'un des bords du disque , comme cela arrive , lorsqu'on se sert d'une lunette de quarante ou cinquante piés , parce que le reste de l'image ne trouve pas place dans le champ , on aura présenté sous les yeux , & si l'on veut précisément dans le même endroit du réticule , les deux extrémités du même diamètre , malgré l'extrême intervalle qui les sépare , ou la grande augmentation apparente du disque. Les deux images au lieu de se toucher , pourront se trouver éloignées l'une de l'autre , ou au contraire passer un peu l'une sur l'autre : il n'y aura toujours qu'à mesurer avec le micrometre l'intervalle entre les deux bords ; & lorsque dans un autre temps , le diamètre de l'astre , plus ou moins éloigné de la terre , se trouvera plus grand ou plus petit , lorsque les deux images en augmentant ou en diminuant , se seront approchées l'une de l'autre , ou qu'elles se seront un peu écartées , il n'y aura qu'à en mesurer de nouveau la distance , & on aura de cette sorte l'augmentation ou la diminution qu'aura souffert le diamètre , & par conséquent ses différences. M. Bouguer est le maître , par la construction de son instrument , d'écartier ou d'approcher l'un de l'autre les deux objectifs , & par-là de séparer ou de faire prendre un peu l'un sur l'autre les deux disques ou les deux croissans adossés. On n'expliquera point la maniere dont M. Bouguer produit cet effet , ce sera une chose facile pour quiconque entend ces matieres-là ; la partie qui leur devient commune dans le second cas ne peut pas manquer de se bien distinguer , puisque l'intensité de sa lumiere est deux fois plus forte que celle du reste. On peut en se servant de cet instrument mesurer tous les diametres avec la même facilité , puisqu'en tournant l'héliometre , on voit toujours du même coup d'œil les deux bords opposés du disque à côté l'un de l'autre. Il n'est

pas inutile de dire ici que cet avantage a procuré à M. Bouguer l'observation d'un fait très-singulier , auquel il n'y pas lieu de croire qu'il s'attendit. Il a pendant le mois d'octobre 1747 , trouvé constamment sur le midi le diamètre vertical du soleil un peu plus grand que l'horizontal , quoique le premier de ces diametres fût diminué un peu , comme il l'est toujours , par les réfractions astronomiques.

Quoique M. Bouguer eût vérifié ce fait un grand nombre de fois , & que le soleil lui eût toujours paru allongé dans le sens de son axe , & cela malgré l'effet contraire des réfractions , il ne l'a pas cru encore assez constaté ; & l'observant de nouveau avec plus d'attention , il a découvert un nouveau phénomène qui n'est pas moins digne de remarque , & qui vraisemblablement seroit resté inconnu sans le secours de son instrument. Il s'est assuré que les deux bords de l'astre , le supérieur & l'inférieur , ne sont pas également si bien terminés , que le reste du disque ; d'où il résulte que l'image doit être un peu plus étendue dans le sens vertical ; ce qui vient de la décomposition que souffre la lumiere en traversant obliquement notre atmosphere , ou la masse d'air qui nous environne. On entend bien qu'il n'est pas question ici de ce qu'on appelle ordinairement *réfraction astronomique* ; il est question de la décomposition de la lumiere , en tant qu'elle est formée de rayons différemment réfrangibles , comme le violet , le bleu , le verd , &c. Les rayons bleus & violet qui partent du haut du disque , en même temps que les rayons des autres couleurs , sont sujets à un peu plus de réfraction que ces derniers , ils se courbent un peu davantage ; ils nous paroissent donc venir d'un peu plus haut , en portant un peu plus loin l'illusion ordinaire des réfractions. C'est tout le contraire si on jette la vue sur le bord inférieur ; nous devons le voir principalement par des rayons rouges qui souffrent un peu moins de courbure dans leur trajet. Ces rayons se courbant moins , frapperont donc nos yeux comme s'ils partoient d'un point plus bas , & doivent donc faire paroître un peu en dessous la partie inférieure du disque qu'ils étendent

pendant que les rayons bleus & violets contribuent à étendre ce même disque par sa partie supérieure. C'est ainsi que M. Bouguer explique l'extension du diamètre vertical à laquelle on n'avoit nullement pensé, & dont on doit regarder la remarque comme un des premiers fruits de ses observations. On ne donnera pas de description particulière de cet instrument; il est si simple qu'on s'en formera une idée fort juste, en jetant seulement les yeux sur la figure. (T)

**HÉLIOPOLIS**, (*Géog. anc.*) ville de la Céléfyrie, selon Ptolomée, entre Laodicée & Abila. Il y avoit un temple consacré au soleil, dont les restes font un monument précieux d'antiquité; car on ne doute guere que la ville d'*Héliopolis* en Céléfyrie, ne soit *Balbec* de nos jours; comme Macendrell l'établit dans son voyage d'Alep à Jérusalem. Voyez l'ouvrage intitulé, *Description des ruines d'Héliopolis*, avec leur représentation en taille-douce. *La Haye*, 1757, in-folio.

2°. *Héliopolis*, ou la ville du soleil, étoit encore une ville d'Egypte décrite par Strabon; & même dans ce pays-là, il s'en trouvoit deux de ce nom, au rapport de Ptolomée, fort croyable sur ce point, puisqu'il avoit passé une partie de sa vie en Egypte.

Manéthon, fameux prêtre Egyptien, étoit natif de l'une ou de l'autre de ces deux villes; il fleurissoit sous le regne de Ptolomée Philadelphie, environ 300 ans avant J. C. Il composa en grec l'histoire des XXXI dynasties des dieux, des demi-dieux, & des rois d'Egypte; ouvrage célèbre, qui est souvent cité par les auteurs anciens. Le temps nous l'a ravi, il ne nous en reste que quelques fragmens tirés des extraits secs de Jules l'Africain; on les trouvera dans la chronique d'Eusebe, & dans Géorges Syncelle. (D. J.)

**HELIOS** ou **HELIUS**, (*Mythologie.*) fils d'Hypérion & de Basilée, fut noyé dans l'Eridan par les Titans ses oncles, selon Diodore. Basilée, cherchant le long du fleuve le corps de son fils, s'endormit de lassitude, & vit en songe *Hélius* qui lui dit de ne point s'affliger de sa mort, qu'il étoit admis au rang des dieux, & que ce

qui s'appelloit autrefois dans le ciel le *Feu sacré*, s'appelleroit désormais *Hélius*; ou le *soleil*. (+)

**HELIOSCOPE**, (*Astron.*) instrument dont on se sert pour regarder le soleil, & affaiblir sa lumière, de façon que l'œil puisse la supporter. Le P. Scheinet avoit employé pour observer le soleil une lunette qu'il appelloit *helio copium*, dont l'objectif & l'oculaire étoient d'un verre coloré. Hevélius en parle aussi; M. le Gentil s'est servi d'un objectif verd pour regarder le soleil, & il y trouvoit l'avantage de diminuer la couronne lumineuse, qui borde les objets dans les lunettes ordinaires à cause des rayons colorés; il trouvoit le soleil mieux terminé, & le diamètre plus petit de cinq secondes qu'avec un objectif blanc; mais il est très-difficile d'avoir du verre coloré assez parfait pour former un bon objectif. M. le Gentil propose aussi de se servir de plusieurs toiles d'araignées couchées légèrement les unes sur les autres à l'extrémité du tuyau de l'objectif; ces toiles forment une espèce de voile transparent qui intercepte une partie de la lumière, & dispense de l'usage des verres noirs.

Les verres colorés en rouge, en jaune, en bleu ou en verd sont fort en usage; cependant on doit craindre l'irrégularité qu'il y a presque toujours dans la matière & dans l'épaisseur de ces sortes de verre: on aperçoit des défauts monstrueux quand on met ces verres sur l'objectif, comme M. le Gentil l'a éprouvé; il vaut mieux employer des morceaux de glace de miroir que l'on peut enfumer soi-même; on les éprouve en les plaçant sur l'objectif de la lunette; & l'on n'admet que ceux dont l'interposition n'altère point l'image du soleil. Il est vrai que l'erreur résultante de l'imperfection des verres colorés devient beaucoup moindre, quand on les met entre l'œil & la lunette; mais cette erreur, quoique peu sensible, mérite encore quelque attention: ainsi je préfère les glaces enfumées à toute autre sorte d'*hélioscope*. (M. DE LA LANDE.)

**HELIOSTATE**, (*Astron.*) instrument propre à observer le soleil & les autres astres, & à les fixer, pour ainsi dire, dans la lunette, de manière que le mou-

vement diurne continuel d'un astre n'apporte point d'obstacle à l'observation. Pour cet effet, il est nécessaire que la lunette soit montée sur un axe parallèle à l'axe du monde, ainsi que les *lunettes parallaxiques*, & de plus que l'axe soit conduit par un mouvement d'horloge qui lui fasse faire un tour en vingt-quatre heures. L'*héliostate* seroit sur-tout fort nécessaire pour observer la parallaxe de mars, quand il est près d'une étoile, & qu'on veut les comparer ensemble à plusieurs reprises & avec une très-grande précision : mais les astronomes sont rarement en état de se procurer des instrumens aussi compliqués & aussi dispendieux. Il y en a un au cabinet de physique du roi de France, près le château de la Meute, qui avoit été exécuté par Passement. On se sert aussi d'une espèce d'*héliostate* dans les observations de la lumière, pour conduire le miroir & ramener toujours le soleil sur le trou par lequel on introduit le rayon solaire dans le lieu de l'observation. (M. DE LA LANDE.)

**HÉLIOTROPE**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) Les botanistes comptent au moins dix espèces d'*héliotrope* ; décrivons ici celle que Tournefort appelle *heliotropium majus Dioscoridis*, qui est la plus commune.

Sa racine est simple, menue, ligneuse, dure ; sa tige est haute de neuf pouces & plus, remplie d'une moëlle fongueuse, cylindrique, branchue, un peu velue, & d'un verd blanchâtre en dehors. Ses feuilles sont placées à l'origine des rameaux, & sur ces mêmes rameaux : elles sont cotonneuses, ovalaires, semblables à celles du basilic, mais plus blanches & plus rudes, du reste de la même couleur que la tige.

Ses fleurs naissent au sommet des rameaux, sur de petites tiges, lesquelles sont recourbées comme la queue des scorpions ; elles sont rangées symétriquement, petites, blanches, d'une seule pièce en entonnoir ; leur centre est ridé en manière d'étoile, & elles sont découpées à leur bord, en dix parties alternativement inégales.

Le calice est couvert de duvet ; il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en manière de clou, & com-

me accompagné de quatre embryons qui se changent en autant de graines, anguleuses d'un côté, convexes de l'autre, courtes, & cendrées.

Cette plante est cultivée, parce qu'elle est toute d'usage. Elle contient un sel tartareux, de saveur salée, accompagné de sel alkali volatil, qu'elle donne dès le premier feu de la distillation. Elle est résolutive, apéritive, & détersive : elle passe pour réprimer les petites excroissances de chair, & faire tomber les verrues pendantes.

L'*héliotrope* que les botanistes appellent *ricinoïdes*, ou *uricocum*, est connu des François sous le nom de *Tournesol*. Voyez **TOURNESOL**. (D. J.)

**HÉLIOTROPE**, (*hist. nat. Lithologie.*) pierre précieuse, demi transparente, dont la couleur est verte, remplie de taches rouges ou de veines de la même couleur ; ce qui fait que quelques auteurs la nomment *jaspe oriental* ; mais la transparence de l'*héliotrope* fait qu'on ne doit pas la regarder comme un jaspe qui est une pierre opaque. M. Hill prétend que l'*héliotrope* diffère du jaspe, en ce que la couleur de la première est d'un verd mêlé de bleu, au lieu que celle du jaspe est d'un verd plus décidé. Pent- être l'*héliotrope* est-elle la même chose que ce qu'on nomme *prime d'émeraude*. L'*héliotrope* se trouvoit, suivant Pline, dans les Indes, en Ethiopie, en Afrique & dans l'isle de Chypre ; il y en a aussi en Allemagne & en Bohême. Boece de Boot dit qu'il y en a de si grandes, qu'on en a fait quelquefois des pierres à couvrir des tombeaux. Les anciens ont attribué un grand nombre de vertus fabuleuses à cette pierre ; ceux qui seroient curieux de les savoir, les trouveront dans Pline, *hist. nat. livre XXXVII, ch. xx.* (—)

**HELIX**, en terme d'*Anatomie*, se prend pour tout le circuit ou tour extérieur de l'oreille de l'homme. Voyez **OREILLE**.

La partie moyenne de l'oreille externe qui s'élevé autour de sa cavité, s'appelle *anthelex*. Voyez **ANTHELIX**.

**HELLANODIQUES**, f. m. pl. (*Hist. anc.*) officiers qui présidoient aux jeux sacrés d'Olympie, institués lors du rétabliss-

fement de ces jeux par Iphitus. Leur fonction étoit de présider aux jeux ; de donner des avertissemens aux athletes avant que de les y admettre ; de leur faire ensuite prêter serment qu'ils observeroient les loix usitées dans ces jeux ; d'en exclure ceux des combattans qui manquoient au rendez-vous général , & sur-tout de distribuer les prix. On appelloit souvent de leurs décisions au sénat d'Olympic , & sous les empereurs à l'agnosthete ou sur-intendant des jeux. Ils entroient dans l'amphithéâtre avant le lever du soleil , & une de leurs fonctions étoit encore d'empêcher que les statues qu'on érigeoit aux athletes ne surpassassent la grandeur naturelle , de peur que le peuple, qui n'étoit que trop porté à décerner à ces athletes les honneurs divins , ne s'avisât, en voyant leurs statues d'une taille plus qu'humaine , de les mettre à la place de celles des dieux. (G)

HELLAS, (Géog. anc.) Ce nom a plusieurs significations différentes , qu'il ne faut pas confondre ; tantôt il signifie une ville particuliere, tantôt un petit canton de la Thessalie, tantôt une grande partie de la Grece, distinguée de l'Épire, de la Macédoine, du Péloponnese, &c. Mais pour éviter des détails, je remarquerai seulement deux choses : 1°. que les noms d'*Hellas* & d'*Hellenes*, qui signifient la Grece propre & les Grecs, ne se bornerent point là, & qu'ils furent employés pour désigner toutes les augmentations de cette Grece propre, comme la Macédoine, & généralement tout ce que les Latins ont entendu par le mot de Grece. 2°. Que quand la Grece propre ou l'*Hellas*, prit le nom d'Achaïe, parce qu'elle étoit entrée dans la ligue des Achéens, il faut en excepter l'Étolie, qui fit une ligue à part, à laquelle se joignirent les Acarnaniens. (D.J.)

HELLEDA ou HELLIGEA, (Géog.) riviere de Suedè, dans la Gothie méridionale, qui se jette dans la mer Baltique dans la province de Belkingie.

HELLEBORE, (Mat. méd.) Voy. EL-LÉBORE.

HELLENES, f. m. pl. (Hist.) c'est le nom que les Grecs se donnerent en leur propre langue ; le singulier de ce nom est

*hellen*, un grec. Mais Thucydide conclut du silence d'Homere, qu'au temps de la guerre de Troye, les Grecs n'avoient point de nom général qui désignât la nation grecque prise collectivement, & que celui d'*hellenes*, employé depuis dans ce sens, n'avoit point encore cette acception. Il se prenoit seulement pour les habitans du pays d'Hellas, soit que ce pays fût une contrée aux environs de Dodone & du fleuve Achéloüs ou que ce fût un canton de Grece dans la Thessalie, il n'importe ; c'étoit un pays particulier de la Grece : en effet, Homere distingue exactement les Myrmidons, les *Hellenes*, & les Achéens. Ainsi le fameux passage de Denys d'Halycarnasse, qui a tant exercé les critiques modernes, & qui ne consiste qu'en ces trois mots, *αργολικά παλαιότερα ελληνικόν*, signifie tout simplement, *Argolica vetustiora sunt Hellenicis*, les Argiens sont plus anciens que les *Hellenes*. (D. J.)

HELLENISME, f. m. (Gram.) C'est un idiotisme grec, c'est-à-dire, une façon de parler exclusivement propre à la langue grecque, & éloignée des loix générales du langage. Voyez IDIOTISME. C'est le seul article qui, dans l'Encyclopédie, doit traiter de ces façons de parler ; on peut en voir la raison au mot GALLICISME. Je remarquerai seulement ici que dans tous les livres qui traitent des élémens de la langue latine, *Phellénisme* y est mis au nombre des figures de construction propres à cette langue. Voici sur cela quelques observations.

1°. Cette maniere d'envisager l'*hellenisme*, peut faire tomber les jeunes gens dans la même erreur qui a déjà été relevée à l'occasion du mot *gallicisme* ; savoir que les *hellenismes* ne sont qu'en latin. Mais ils sont premièrement & essentiellement dans la langue grecque, & leur essence consiste à y être en effet un écart de langage exclusivement propre à cette langue. C'est sous ce point de vue que les *hellenismes* sont envisagés & traités dans le livre intitulé, *Francisci Vigeri Rothomagensis, de præcipuis græcæ dictionis idiotismis libellus*. L'ordre des parties d'oraison est celui que l'auteur a suivi ; & il est entré sur les idiotismes grecs, dans un détail très-utile pour l'intelligence de cette langue. Dans l'édition

de Leyde 1742, l'éditeur Henri Hoogveen y a ajouté plusieurs idiotismes, & des notes très-savantes & pleines de bonnes recherches.

2<sup>o</sup>. Ce n'est pas seulement l'hellénisme qui peut passer dans une autre langue, & y devenir une figure de construction; tout idiotisme particulier peut avoir le même sort, & faire la même fortune. Faudra-t-il imaginer dans une langue autant de sortes de figures de construction, qu'il y aura d'idiomes différens, dont elle aura adopté les locutions propres? M. du Marfais paroît avoir senti cet inconvénient, dans le détail qu'il fait des figures de construction aux *articles* CONSTRUCTION & FIGURE: il n'y cite l'hellénisme, que comme un exemple de la figure qu'il appelle *imitation*. Mais il n'a pas encore porté la réforme aussi loin qu'elle pouvoit & qu'elle devoit aller, quoiqu'il en ait exposé nettement le principe.

3<sup>o</sup>. Ce principe est, que les locutions empruntées d'une langue étrangère, étant figurées même dans cette langue, ne le sont que de la même manière dans celle qui les a adoptées par imitation, & que dans l'une comme dans l'autre, on doit les réduire à la construction analytique & à l'analogie commune à toutes les langues, si l'on veut en saisir le sens.

Voici, par exemple, dans Virgile. (*Æn. iv.*) un *hellénisme*, qui n'est qu'une phrase elliptique.

*Omnia Mercurio similis, vocemque, coloremque;*  
*Et crines flavos, & membra decora juventæ.*

L'analyse de cette phrase en fera-t-elle plus lumineuse, quand on aura docement décidé que c'est un *hellénisme*? Faisons cette analyse comme les Grecs même l'auroient faite. Ils y auroient sous-entendu la préposition *κατά*, ou la préposition *περί*; les Latins y sous-entendoient les prépositions équivalentes *secundum* ou *per*: *similis Mercurio secundum omnia, & secundum vocem, & secundum colorem, & secundum crines flavos, & secundum membra decora juventæ*. L'ellipse seule rend ici raison de la construction; & il n'est utile de recourir à la langue grecque, que pour indiquer l'ori-

gine de la locution, quand elle est expliquée.

Mais les grammaticiens, accoutumés au pur matériel des langues qu'ils n'entendent que par une espèce de tradition, ont multiplié les principes comme les difficultés, faute de sagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points généraux où ils se réunissent. Il n'y a que le coup d'œil perçant & sûr de la philosophie qui puisse appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumière se répand sur tout le système grammatical, & dissipe tous ces fantômes de difficultés, qui ne doivent souvent leur existence qu'à la foiblesse de l'organe de ceux qu'ils effraient. (*E. R. M.*)

HELLÉNISTES, sub. m. plur. (*Hist. anc.*) nom qui paroît donné dans l'écriture-sainte, aux Juifs d'origine ou prosélytes établis en Grece, en Syrie, & ailleurs.

Comme ce mot *Hellénistes*, fort obscur par lui-même, se trouve seulement dans le nouveau testament, les plus grands critiques du dernier siècle ont cherché avec soins quels gens il faut entendre par les *Hellénistes*, dont il est fait mention dans les chapitres vj, §. 1, ix. §. 29, & xj. §. 20, des actes des apôtres.

Scaliger pense que ces *Hellénistes* n'étoient autre chose que les Juifs d'Alexandrie. Heinius étendant ce terme beaucoup davantage, & avec raison, donne ce nom à tous les Juifs qui parloient un grec mêlé d'hébraïsme & de syriacisme, comme est le grec des Septante, qui ont traduit la bible; & ces sortes de Juifs lisoient cette traduction dans leurs synagogues. Suivant Saumaïse, les *Hellénistes* sont des Grecs prosélytes du judaïsme; M. Simon pense à peu près de même, en distinguant deux sortes de Juifs, les Hébreux, c'est-à-dire, les habitans de la Palestine & de la Chaldée, & les *Hellénistes*, c'est-à-dire, les Juifs qui parloient grec.

Vossius me semble encore plus exact; il dit que la nation juive s'étant partagée en deux factions, avoit donné lieu par ce partage, aux deux noms de Juifs & d'*Hellénistes*; selon lui, les Juifs étoient ceux qui souffroient avec peine une domination & des rites étrangers, & ce sont, ajoute-t-il,

les zélés dont parle Joseph. Les *Hellénistes* au contraire, se prêtoient volontiers au joug & aux usages des Grecs.

Enfin, M. Fourmont est persuadé que les *Hellénistes* des chap. vj & ix des actes des apôtres, sont les *Hellénistes* Syriens de M. Simon & de Vossius, lesquels soumis par les Grecs, s'accommodoient de leurs mœurs & de leurs coutumes: c'étoient-là ces chrétiens profélytes, qui se plaignoient des Hébreux, c'est-à-dire, des Juifs de la Palestine. « Alors (dit le texte sacré, act. vj, vers. 1,) le nombre des disciples se multipliant, ils s'éleva un murmure des *Juifs* grecs, contre les *Juifs* hébreux, de ce que leurs veuves se voyoient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnoit chaque jour; » ἡ γένε τοῦ βογυσμὸς τῶν ἑλληνιστῶν πρὸς τοὺς ἑβραίους, &c. Mais en même temps, selon M. Fourmont, les *Hellénistes* du chap. xj, vers. 20 des actes, ne sont ni des Juifs hébreux, ni des Juifs grecs; loin de-là, ce sont les Payens, les Gentils de Grece, auxquels la vision de S. Pierre permettoit d'annoncer l'évangile.

En effet, presque tous les critiques supposent dans leurs explications, que les *Hellénistes* des chap. vj & ix des actes, étoient les mêmes que ceux dont il est parlé dans le chap. xj; cependant ils me paroissent être, comme à M. Fourmont, des gens très-différens; & pour s'en convaincre il faut lire les trois chapitres entiers, & en suivre l'esprit. Mais l'embarras, la difficulté, c'est que le même mot *Hellénistes*, ἑλληνισταί, est donné aux uns comme aux autres, & nous n'avons ici pour nous éclairer, aucun autre passage ni du texte sacré, ni des auteurs profanes, où se trouve ce terme; il a été peut-être forgé par S. Luc, qui écrivoit à des gens qui l'entendoient, & nous ne sommes pas de ce nombre. (D. J.)

\*HELLENISTIQUE, (*Langue.*) *Hist. eccléf.* On croit que c'est la langue en usage parmi les Juifs grecs, & celle dans laquelle la version des Septante a été faite, & les livres du nouveau testament ont été écrits par les apôtres. M. Simon l'appelle *langue de synagogue*. Ainsi il y avoit autrefois un grec de synagogue; comme de nos jours il y a en Espagne un espagnol de synago-

gue. L'*hellénodique* étoit un composé d'hébraïsme & de syriacisme; Saumaïse n'est pas de ce sentiment; mais on ne sait trop sur quoi fondé: il ne dispute le plus souvent que des mots dans les deux volumes qu'il a publiés sur cette matière.

HELLENODICES, sub. m. (*Antiq.*) présidens, juges, & directeurs des jeux agonistiques.

Les *hellénodices*, ou *hellénodiques*, étoient des magistrats distingués, qui présidoient aux jeux de la Grece, & qui furent institués lors du rétablissement des jeux olympiques par Iphytus, 408 ans après la prise de Troye, & 23 ans après la fondation de Rome.

Au commencement il n'y eut qu'un seul *hellénodice*, ensuite deux, bientôt après on en créa trois; enfin on en augmenta le nombre jusqu'à neuf, savoir trois pour les courses des chars & des chevaux, trois pour les autres exercices, & trois pour la distribution des prix.

Ils prirent le nom de *hellénodices*, du lieu de leur assemblée, qu'on appelloit *hellénodicée*; c'étoit originairement un certain espace de terrein de la grande place des Eléens.

Leur fonction principale étoit de présider aux jeux sacrés, d'y maintenir l'ordre, la discipline, d'adjudger & de distribuer les prix; pour prévenir toute injustice, autant qu'il étoit possible, ils prêtoient serment de ne se point laisser gagner par aucun intérêt, ni directement, ni indirectement, de juger avec impartialité, & de ne pas découvrir la raison pour laquelle ils admettoient ou refusoient tel ou tel combattant.

Ils étoient obligés de résider dix mois dans l'*hellénodicée*, avant la célébration des jeux, afin de s'instruire à fond des statuts agonistiques, & de veiller à ce que ceux qui se propoient pour les combats, fissent exactement leurs exercices préparatoires, & fussent instruits dans toutes les loix de l'agonistique, par les nomophylaces, c'est-à-dire, les gardiens de ces loix.

Le jour de la célébration des jeux étant arrivé, les *hellénodices* écrivoient sur un registre le nom & le pays de ceux qui s'enrôloient pour entrer en lice; ensuite, après leur

leur avoir exposé les conditions auxquelles ils les admettoient, ils ordonnoient à un héraut de les proclamer à haute voix, & de les faire passer comme en revue dans le stade, pour savoir s'il y avoit dans l'assemblée quelqu'un qui eût contre les uns ou les autres athletes des reproches à faire, qui pussent être à leur charge un sujet d'exclusion, comme la qualité d'esclave, une action criminelle, un vol, &c. Enfin, quand il n'y avoit aucune déposition valable, les athletes prêtoient entre les mains des *hellénodices* le serment solennel par lequel ils s'engageoient d'observer les loix prescrites dans chaque sorte de combat.

Ce même jour les *hellénodices* se rendoient dans la place avant le lever du soleil pour apparier les courses, & pour que toutes choses fussent en ordre, au moment de l'ouverture des jeux.

Pendant leur solemnité, ils étoient assis la tête nue, à l'une des extrémités du stade ou de l'hippodrome, & dans l'endroit où se terminoient ces divers combats.

Ils avoient devant eux, sur une espece de gradin élevé, les palmes, les couronnes & les prix destinés aux vainqueurs; quelquefois les athletes victorieux les recevoient d'un héraut, qui les leur portoit dans le lieu du stade où ils avoient triomphé; mais c'étoit ordinairement l'*hellénodice* qui distribuoit de sa propre main les couronnes à ceux auxquels il les adjugeoit.

Alexandre ayant gagné le prix de la course des chevaux aux jeux olympiques, alla victorieux se présenter devant l'un des *hellénodices*, qui en le couronnant lui dit ces paroles remarquables: « Fiez-vous à moi, Alexandre; de la maniere dont vous avez gagné la victoire à la course, vous en reporterez bien d'autres à la guerre ». Paroles dont le jeune héros tira un augure capable de lui élever l'ame, jusqu'à former les grandes entreprises qui depuis étonnerent l'univers.

Comme on érigeoit souvent des statues en l'honneur des athletes victorieux, surtout dans les olympioniques, & communément dans le lieu même où ils avoient été couronnés, la loi défendoit formellement que ces statues fussent plus grandes que nature; & c'est à quoi les *hellénodices* pre-

Tome XVII.

noient garde de si près, au rapport de Lucien, qu'ils n'y apportent pas moins d'attention qu'à l'examen sévère des athletes & à toute autre partie de leur district. En effet, s'ils se trouvoit quelqu'une de ces statues qui surpassât la grandeur naturelle, ils la faisoient aussi-tôt jeter par terre. Sans doute qu'ils en agissoient ainsi, de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop disposé à rendre aux athletes des honneurs divins, ne s'avisât, en voyant leurs statues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux.

La juridiction des *hellénodices* ne réunissoit pas les avantages de la durée à ceux de son importance, car elle finissoit le jour même avec les jeux; mais ils avoient la gloire d'emporter l'opinion favorable de la justice & de l'impartialité. Aussi, pour n'être point tentés d'enfreindre leur serment, ils remettoient toujours la lecture des lettres de recommandation qu'on leur faisoit en faveur de certains athletes, jusqu'après leurs combats ou leurs victoires.

Pendant, quelque déférence qu'eussent les Grecs pour le jugement des *hellénodices*, quelques-uns d'eux furent accusés de défaut d'expérience, & d'autres d'acception de personnes; d'ailleurs, il arrivoit quelquefois dans les jeux tel incident délicat ou imprévu, qui obligeoit les athletes d'en appeler au sénat d'Olimpie, lequel alors decidoit en dernier ressort ces sortes d'affaires agonistiques. Enfin, aux jeux Pythiens on appelloit de leur jugement à celui de l'empereur; je crains bien que l'équité de ce dernier tribunal ne valût pas celle du premier. Je fais du moins, pour en citer un exemple, que le jugement de Panis roi de Chalcide, a passé en proverbe, pour caractériser un jugement d'ignorance & de faveur. (D. J.)

HELLENOTAMIENS, f. m. pl. (*Antiq.*) officiers établis à Athenes pour recevoir les taxes des villes tributaires. (D. J.)

HELLENTHAL, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves.

HELLEQUIN, f. m. (*Gram.*) vieux terme françois des xiiij & xiv<sup>e</sup> siècles; nous ne l'expliquons ici que parce qu'il est peu connu.

On entendoit par *hellequins*, des cheva-

B b

liers armés qui apparoissoient de nuit, & qui combattoient ensemble dans les airs : c'est un des moindres traits de la superstition & de la barbarie de ces temps ténébreux. Raoul de Presles, dans sa traduction du livre de S. Augustin de la Cité de Dieu, parle « de *hellequins*, de dame Abonde, des espéris nommées *Fées*, qui apperent es étalles & es arbres, & aussi de diables épicaltes ». Dame Abonde étoit, selon la croyance générale, la principale des fées bienfaisantes, qui venoient la nuit dans les maisons, & y apportoient toutes sortes de biens. Les diables épicaltes sont manifestement les incubes, que les Grecs appelloient *épicaltes*, ἐπιλάτοι. Voy. INCUBE. (D. J.)

HELLER, f. m. (Commerce.) nom usité en Allemagne pour désigner une monnoie imaginaire, qui est la plus petite de toutes, & répond au denier ou à l'obole de France : il y a des pieces de trois *hellers* en Silésie & en Saxe ; deux de ces pieces y valent un *kreutzer*. Voyez KREUTZER.

HELLESPONT, f. m. (Géog.) fameux canal ou détroit qui sépare l'Europe & l'Asie, & qui est indifféremment nommé par les modernes, *le bras de S. Georges*, *les bouches de Constantinople*, *le détroit de Gallipoli*, ou *le détroit des Dardanelles*. Voyez DARDANELLES.

Les anciens l'appelloient *Hellepont*, du nom de *Hellé*, fille d'Athamas, qui en le traversant, pour s'enfuir dans la Cochilde, avec son frere Phryxus, chargés tous deux de la toison d'or, tomba malheureusement dans cette mer, où elle périt. On y arrive par diverses routes, après avoir laissé derrière soi, à droite ou à gauche, les isles Cyclades & Sporade, qui composent dans la mer Egée, ce qu'on appelle l'*Archipel*.

Ce détroit est situé au 35<sup>a</sup> 42' de latitude, & environ au 55, de long. Toute sa longueur est de 10 à 12 lieues ; il n'en a guere plus d'une de largeur à son entrée, & dans toute la suite, il n'a qu'une demi-lieue tout au plus. A son couchant, que l'on a sur la gauche en y entrant, on voit la Thrace, qui est une partie de l'Europe que ce détroit sépare d'avec la Troade, province d'Asie, qui est à son orient. Il a la Propontide au nord, avec tout l'Archipel au sud. A l'entrée de ce passage, à main

droite, on trouve le promontoire *Sigée*, qu'on appelle aujourd'hui *cap Gianizarri* ; quand on a passé les châteaux neufs bâtis par Mahomet IV, on entre dans l'*Hellepont* dont ils sont les portes ; & de-là jusqu'aux Dardanelles, il n'y a aucun vestige d'antiquités considérables.

Comme cette mer a divers noms chez les modernes, elle en a eu aussi plusieurs chez les poëtes ; auxquels celui de *Hellepontus* ne convenoit pas toujours ; Virgile, *Æneid. lib. I, v. 385*, l'appelle la mer de Phrygie, *Phrygium æquor*, parce qu'en effet ce détroit resserre la Phrygie à l'orient. Lucain, *lib. VI, v. 55*, & Valerius Flaccus, *lib. II, v. 586*, l'appellent l'un, *Phryxæum pontum*, l'autre, *Phryxæa aquora*, la Mer de Phryxus, nommant le frere pour la sœur, parce que, selon la fable, elle étoit avec son frere Phryxus lorsqu'elle donna son nom à cette mer. Leur pere étoit Athamas, & de-là lui vient la dénomination de *mer Athamantide*.

Enfin, Aufonne, in *Mosell. v. 287 & 288*, emploie trois expressions de suite, pour peindre l'*Hellepont*, tant la poésie latine a de richesses pour s'exprimer. *Quis modò Sestiacum pelagus, Nephelidosque Helles.*

*Æquor, Abydoni freta quis miretur Ephebi.*

Il l'appelle en premier lieu la *mer de Sestos*, & cette ville étoit sur le rivage du détroit du côté de l'Europe. Secondement, la *mer d'Hellé*, fille de Néphélé & d'Athamas ; & enfin le *détroit du jeune homme d'Abidos* : Abydos étoit au midi de Sestos, & le poëte fait allusion à l'histoire touchante de Héro & de Léandre. (D. J.)

HELLOPES, f. m. pl. (Geog. anc.) peuple qui faisoit partie des Perthebes Epirotes, & dont on tiroit les ministres de Jupiter à Dodone ; ce sont les mêmes que les Selles & les Helles, quoique Plin en fasse autant de gens différens. On appelloit *hella*, ou *siège*, le lieu de l'oracle de Jupiter à Dodone, de sorte qu'il est vraisemblable que le fertile canton qu'Hésiode nomme *Hellopie*, n'étoit autre chose que les terres des environs de l'oracle, ou de la dépendance de son siège. (D. J.)

HELLOTIES, sub. f. pl. (Antiq.) il y

eu en Grece deux fêtes de ce nom, dont l'une étoit célébrée dans l'isle de Crete en l'honneur d'Europe, *voyez* ELLOTIES, l'autre étoit célébrée par les Corinthiens qui y joignirent des jeux solennels & des courses célèbres, où de jeunes gens disputoient le prix, en courant avec des torches allumées dans la main, *voyez* ELLOTIDES; & si vous voulez un plus grand détail de ces deux fêtes, *voyez* Athénée *Deipnosophist. lib. XV*, & Potter *Archæol. græc. lib. II, cap. xx, tom. I, p. 393. (D. J.)*

HELMÉCZ, (*Géog.*) ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Beregh, l'un de ceux que la Theifs laisse à sa gauche. Elle est située au centre de plusieurs collines: elle est de médiocre grandeur, & appartient à la prévôté de Lelez. (*D. G.*)

HELMERSHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au cercle du haut-Rhin, ville dans la Hesse inférieure, sur le Diemel, au pié du château de Kruckenberg. Elle est petite & uniquement considérable par son bailliage qui renferme la ville de Karlsruhen.

Il y a dans la Franconie, au comté de Henneberg, sous la domination de Saxe-Weimar, un bourg à marché du même nom. (*D. J.*)

HELMINTOLITES, sub. fém. (*Hist. nat. Lithol.*) noms donnés par quelques auteurs à des pierres qu'ils ont prises pour des vers pétrifiés; mais ce ne sont réellement que des loges ou tuyaux, dans lesquels de petits animaux ou vers marins étoient logés, & que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre, comme beaucoup d'autres corps marins qui y ont été ensevelis. (—)

HELMET, (*Géog.*) petite ville de Livonie, dans la province d'Esthonie.

\* HELMINTIQUES ou VERMIFUGES, *voyez* VERMIFUGES.

HELMONT, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans le Brabant hollandois, au quartier de Péelland, avec un château sur l'Aa, à 7 lieues E. de Bois-le-duc, 6 S. O. de Grave, 28 N. E. de Bruxelles. *Long* 23, 12; *lat.* 51, 31. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Brunswick, bâtie par

Charlemagne en 782, avec une université fondée par le duc Jules de Brunswick en 1576. Les professeurs sont de la confession d'Augsbourg. *Helmstadt* est à 3 milles N. E. de Brunswick, 4 N. E. de Wolfenbutel. *Long.* 28, 45; *lat.* 52, 20.

Cette ville a fourni quelques gens de lettres nés dans son sein, comme Frédéric Ulric Calixte, théologien, mort en 1701, âgé de 79 ans; Christ-Henri Rittmeyer, qui cultiva les langues orientales, mort en 1737; Valentin Henri Volger, médecin, qui a donné l'histoire physiologique de la passion de J. C. mort en 1677, âgé de 55 ans; Herman Conringius, littérateur, historien & médecin, connu par un grand nombre d'ouvrages: un des plus curieux; est celui de *Antiquitatibus academicis*, à Gottingue, en 1739, in-4°. Il mourut en 1681, à 75 ans. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville forte & maritime de Suede, capitale de la province de Halland; elle appartient à la Suede depuis 1645. Elle est près de la mer Baltique, à 22 de nos lieues N. O. de Lunden, 22 N. E. de Copenhague, 24 S. E. de Gothenbourg. *Long.* 30, 30; *lat.* 56, 42. (*D. J.*)

HEROLUS, (*Géog.*) riviere de Sicile sur la côte orientale de l'isle, dans sa partie méridionale. A l'embouchure de l'*Helorus*, étoit un canton délicieux, que l'on nommoit *Heloria Tempe*, Virgile, *Æneid. lib. III, v. 698*. On vante la bonté de ce canton qu'arrosait l'*Helorus*, *præpingue solum flagrantis Helori*: le nom moderne de cette riviere que Virgile dit couler lentement, est l'*Atellari*. (*D. J.*)

HÉLOS, (*Géog.*) il y avoit trois *Hélos* au Péloponnèse; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie, & la troisième dans l'Elée auprès de l'Alphée. La première seule étoit une ville, la seconde étoit un simple lieu sans aucune qualification, & la troisième pouvoit avoir été une ville, mais elle ne subsistoit plus du temps de Plin. On ne voyoit même du temps de Pausanias, que les ruines d'*Hélos* en Laconie. Les Lacédémoniens s'en rendirent Maîtres sous le regne de Soüs, & en firent les habitans esclaves: comme ils les employoient à labourer les terres, & aux ouvrages les plus pénibles & les plus méprisés, avec le

temps le nom de *hélotés*, *hellotes* ou *ilotes*, devint un nom général de tous les esclaves publics; on le donna aux Messéniens après qu'on les eut dépouillés de leur pays, & privés de la liberté. On peut lire dans la vie de Lycurgue par Plutarque, avec combien de dureté & de mépris ces *hélotés* étoient traités par leurs maîtres; je dis *hélotés* avec Pausanias, & c'est le nom le plus conforme à leur origine; c'est aussi celui qu'a préféré M. d'Ablancourt, dans sa traduction de *Thucydide*. Voyez donc **HÉLOTES**. (D. J.)

**HELOTES**, f. m. (*Hist. anc.*) esclaves chez les Lacédémoniens. On nommoit *hélotés*, en grec *έλωτις*, en latin *helotæ*, & par Tite-Live *ilotæ*, les habitans de Hélos, ville voisine de Sparte.

Cette ville ayant été subjuguée par les Lacédémoniens sous le regne de Soüs, & le peuple réduit à l'esclavage, le nom de *hélotés* ou *ilotes*, devint avec le temps un nom général qu'on donna dans la Grece à toutes sortes d'esclaves, de quelque pays qu'ils fussent; cependant ils étoient traités avec bonté chez les uns, & très-durement par d'autres: les vrais *hélotés* l'éprouverent. Ils étoient rigoureusement occupés par les Spartiates à des emplois bas & pénibles, comme à labourer la terre, à porter tous les fardeaux, & à pourvoir la ville des provisions dont elle avoit besoin. Il n'y en eut qu'un petit nombre qu'on employa à des ministères honnêtes, comme à conduire les enfants aux écoles, à les ramener à la maison, en un mot à en prendre soin. Ceux-ci étoient des affranchis, qui néanmoins ne jouissoient pas de tous les privilèges des personnes libres, quoique par leur conduite ils pussent les obtenir; puisque Lyfandre, Callicrate, & Cysippe, qui étoient *hélotés* de naissance, acquirent la liberté en considération de leur valeur.

Mais il faut convenir qu'en général, les *hélotés* étoient fort malheureux; esclaves à la fois du public & du particulier, leur servitude étoit personnelle & réelle; ils étoient soumis à tous les travaux hors de la maison, & à toutes sortes d'insultes dans la maison; on les maltraitoit continuellement, & même on les tuoit quelquefois sans ombre de justice; Plutarque ne l'a point dissimulé.

Aussi ces pauvres gens nés braves, & réduits au désespoir, voyant Sparte affligée par un tremblement de terre, ravagerent la Laconie, conspirèrent contre leurs tyrans, & mirent la capitale dans le plus grand danger qu'elle ait jamais couru. Ils volèrent de toutes parts pour achever de détruire ceux que le tremblement de terre auroit épargnés; mais les ayant trouvés rangés en bataille, ils se retirèrent auprès des Messéniens, les attirèrent dans leur parti, & déclarèrent aux Spartiates une guerre ouverte. Alors ils soutinrent jusqu'à la dernière extrémité le siège d'Ithome contre toutes les forces des Lacédémoniens: enfin, après la prise de cette ville, ils furent transportés hors du Péloponnese, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie. Ceux des *hélotés* qui restèrent, furent condamnés à une perpétuelle servitude, sans que leurs maîtres pussent les affranchir, ni les vendre hors du pays.

Telle, est en peu de mots, l'histoire des *hélotés*, sur lesquels on peut lire Aristote, *Politic. lib. II*. Pausanias, *in Laconic. Thucydide, lib. VIII*. Athénée, *liv. VI & XIV*. Isocrate, *in Panathen*; Elien, *lib. XVIII, cap. xxxvii*. Plutarque, dans la *vie de Lycurgue*; Strabon, *liv. VIII*, & parmi les modernes, Cragius, *de Repub. Lacedemon*. Meursius, *Miscellan. Laconic. Potter, Archæol. Græc. lib. I, cap. x. (D. J.)*

**HELSINBOURG**, (*Géog.*) ville, port, & château de Suede, dans la Schone, sur l'Oresund; elle est à 15 lieues S. d'Helmstadt, N. O. de Lunden. *Long. 30, 35; lat. 56, 2.*

C'est tout près de cette ville, que naquit le célèbre Ticho-Brahé, le 19 décembre 1546. On lui donna le titre de restaurateur de l'astronomie, qui appartenoit à Copernic, & que Kepler mérita depuis; car l'espece de conciliation des systèmes de Ptolomée & de Copernic, qu'imagina Ticho-Brahé, n'a point été goûtée des astronomes; cependant il a la gloire d'avoir le premier perfectionné cette science par un observatoire, par des écrits & des instrumens à la dépense desquels on dit qu'il employa plus de cent mille écus de son propre bien. Il préféra pour femme une paysanne de ses terres, à de grands partis

que ses parens lui destinoient. Il mourut à Prague, le 24 octobre 1601, dans la 55<sup>e</sup> année de son âge, pour avoir par respect retenu trop long-temps son urine à la table d'un grand seigneur. Il a publié ses observations sous le nom de *Tables Rodolphines*, & un catalogue de mille étoiles fixes. (D. J.)

HELISINGFORD, (Géog.) petite ville de Finlande, dans le Nyland, avec un port assez commode, sur le golfe de Finlande, à 8 lieues S. O. de Borgo. Long. 43, 20; lat. 60, 22. (D. J.)

HELISINGIE, f. f. (Géog.) province de Suede, bornée au N. par l'Empertland & par la Madelpadie, à l'O. & S. O. par la Dalécarlie, au S. par la Gestricie, à l'E. par le golfe de Bothnie. Elle est traversée dans sa longueur par la riviere de Liufna; Soderham en est le lieu principal. (D. J.)

HELISINGOHR, (Géog.) les François disent *Elfeneur*, ville de Danemarck sur l'Orésund, dans l'île de Sélande, à 6 lieues au N. de Copenhague, vis-à-vis de Helfinbourg. Tous les vaisseaux qui passent par ce détroit, sont obligés de payer un droit de passage au roi de Danemarck. Long. 30, 30; lat. 55, 58.

Jacques-Isaac Pontanus, historiographe du roi de Danemarck, & de la province de Gueldres, naquit à *Helsingohr*, vers le milieu du xvj<sup>e</sup> siecle, & mourut à Harderwick en 1640. Il s'est fait beaucoup d'honneur par ses ouvrages historiques & géographiques; & c'est bien ici le lieu de les indiquer. 1<sup>o</sup>. *Rerum Danicarum, histor. lib. X, una cum ejusdem regni urbiumque descriptione*; 2<sup>o</sup>. *Gueldriæ & Zutphaniæ chorographica descriptio*; 3<sup>o</sup>. *Historiæ Gueldricæ lib. XIV*; 4<sup>o</sup>. *Hist. urbis & rerum Amstelodamensium*. 5<sup>o</sup>. *Disceptat. corographicæ de Rheni divortiiis, & accolis populis*. 6<sup>o</sup>. *Itinerarium Galliæ Narbonensis*. (D. J.)

HELSTON, (Géog.) petite ville à marché d'Angleterre, dans le comté de Cornouailles: elle envoie deux députés au parlement, & est à 2 lieues de Falmouth O. à 75 S. O. de Londrés. Long. 12, 27; lat. 50, 10. (D. J.)

HELVETIENS (LES) Géog. peuple particulier qui faisoit partie de la Gaule;

il mérite bien d'avoir un article dans cet ouvrage, & sous son ancien nom, & sous son nom moderne, pour lequel voyez SUISSE.

Nous trouvons dans César les limites anciennes de l'*Helvétie*; il la borne d'un côté par le Rhin qui la séparoit de la Germanie, de l'autre par le mont Jura qui la séparoit des Séquaniens, & d'un autre côté par le lac Léman & par le Rhône, qui la séparoit de l'Italie. Comme elle étoit au-delà du Rhin, elle appartenoit à la Gaule, ce qui fait que Tacite appelle les *Helvétiques*, nation gauloise; Jules-César met l'*Helvétie* dans la Gaule Celtique; mais Auguste, pour rendre les provinces à peu près égales, unit l'*Helvétie* à la Belgique. Voilà donc Plin & Ptolomée qui ont vécu après ce changement amplement justifiés, pour avoir mis les *Helvétiques* dans la Belgique; ils devoient suivre la nouvelle disposition d'Auguste.

Toute l'*Helvétie* étoit divisée en quatre cantons qui, quoique compris sous le nom général d'*Helvétiques*, avoient cependant chacun un nom distingué; & un territoire séparé; on appelloit ces cantons *Pagus Urbigenus*, *Pagus Ambronicus*, *Pagus Tugurinus*, & *Pagus Tugenus*.

Les *Urbigenes* étoient les plus voisins de l'Italie; ils tiroient leur nom de la ville *Urba*, Orbe, ville ancienne, mais dont la splendeur ne fut pas de durée; car *Aventicum*, Avenche, lui enleva de bonne heure la gloire d'être non-seulement la capitale du canton, mais même de toute l'*Helvétie*. Avenche dut son élévation aux Romains, qui entr'autres faveurs, y établirent une colonie.

Ou comptoit alors plusieurs autres villes dans ce canton, savoir *Colonia Equestris*, ou *Noviodunum*, aujourd'hui Nyon; *Lausanna*, à présent *Lausanne*, outre *Minodum*, présentement *Milden*, & par les François *Moudon*; & *Obrodunum*, ou *Castrum Ebrodunense*, qui est Yverduin.

Les *Ambrons* n'avoient, selon Cluvier, que deux villes, *Salodurum* & *Vindonissa*; on ne peut douter que Soleure ne soit la même ville que *Salodurum*. A l'égard de *Vindonissa*, dont Tacite lui-même fait mention, les géographes se persuadent que l'on

trouve aujourd'hui des vestiges de cette ville dans le village de Windisch au canton de Berne ; & si les noms ont assez de rapport , la position ne convient pas mal , aussi bien qu'à celle que lui donnent la table de Peutinger & l'Itérinaire.

Le *Pagus Tigurinus* tiroit son nom de la ville de *Tigurum* , aujourd'hui Zurich ; il n'y a cependant aucun ancien écrivain qui fasse mention de la ville ; mais apparemment qu'elle fut du nombre de celles que les *Helvétiens* brûlèrent , lorsqu'ils formèrent le dessein que César empêcha , de s'aller établir dans les Gaules.

Strabon est le seul des anciens auteurs qui fasse mention du *Pagus Tugenus* ; il est toutefois vraisemblable , qu'il tiroit son nom de la ville de *Tugum* , à présent encore capitale d'un canton. Je m'exprime ainsi , parce que le nom me paroît le même que celui de *Zug* ; car dans plusieurs noms de villes , qui chez les Romains , commençoient par la lettre *T* , les Germains changeoient cette lettre en *Z*. De *Taberna* , ils firent *Zabern* ; de *Tolbiacum* , *Zulpich* ; & ainsi de *Tugum* , ils ont fait *Zug* , suivant toute apparence.

Nous avons dit ci-dessus , qu'Auguste rangea les *Helvétiens* sous la Belgique , & ils étoient encore censés de cette partie des Gaules , du temps de Pline & de Ptolomée. Après Constantin , ils se trouverent avec les *Rauraques* , & les *Séquaniens* dans la province nommée *maxima Sequanorum* ; peu à peu leur nom d'*Helvétiens* se perdit , & fit place à celui des *Séquaniens* ; mais les Allemands , nation différente des Germains , quoique demeurant dans la Germanie , se jeterent dans l'*Helvétie* , dont il fallut leur céder une partie ; les *Burgundiens* ou *Bourguignons* envahirent l'autre , de manière que l'*Helvétie* se trouvant partagée entre ces deux peuples , prit le nom d'*Allemagne* & de *Bourgogne*.

Sous les empereurs François , la partie allemande de l'*Helvétie* fut gouvernée par le duc d'Allemagne & de *Spabe* ; l'autre obéissoit à des comtes. Cette forme de gouvernement subsista très-long-temps , jusqu'à ce qu'enfin , après 13 cents ans de sujétion , ce pays recouvra son ancienne liberté , & s'affocia divers états voisins , qui n'étoient

point de l'ancienne *Helvétie* , mais qui font du corps helvétique de nos jours , lequel corps a pris le nom de *Suisse*. C'est sous ce mot , que nous parlerons de la Suisse moderne , heureux pays , où les solides richesses qui consistent dans la culture des terres , sont recueillies par des mains libres & victorieuses. ( *D. J.* )

HELVÉTIQUE , adj. ( *Hist. mod.* ) ce qui a rapport aux Suisses , ou habitans des treize cantons suisses , qu'on appelloit autrefois *Helvétiens*.

Le corps *helvétique* comprend la république de la Suisse , consistant en treize cantons qui font autant de républiques particulières. Voyez CANTON.

Suivant les loix & coutumes du corps *helvétique* , tous les différens qui surviennent entre les différens états , doivent être décidés dans le pays sans l'intervention d'aucune puissance étrangère. Il semble pourtant que les cantons catholiques aient dérogé à cette coutume par leur renouvellement d'alliance avec la France en 1715 , puisqu'il y est stipulé entr'autres choses , « Que si le corps *helvétique* ou quelque canton est troublé intérieurement . . . . Sa Majesté ou les rois ses successeurs emploieront d'abord les bons offices pour pacifier ces troubles , & que si cette voie n'avoit pas tout l'effet désiré , Sa Majesté emploiera à ses propres dépens les forces que Dieu lui a mises en main pour obliger l'agresseur de rentrer dans les regles prescrites par les alliances que les cantons & les alliés ont entr'eux » : Précaution qui , à la vérité , ne porte aucune atteinte à la liberté du corps *helvétique* ; mais qui prouve que les Suisses même ont cru l'intervention des puissances étrangères nécessaire en cas de division parmi eux , contre ce qu'avance M. Chambers.

Le gouvernement du corps *helvétique* est principalement démocratique ; mais il ne l'est pas purement , & est mêlé d'aristocratie. Quand il s'agit d'une affaire qui concerne le bien commun de tous les cantons , on convoque des assemblées générales où se rendent leurs députés qui ont voix délibérative. Depuis que la religion a partagé cette république comme en deux portions , les catholiques tiennent leurs assemblées à

Lucerne, & quelquefois ailleurs, & les protestants s'assemblent à Arrau.

Les assemblées générales se tiennent ordinairement vers la mi-juin, dans l'Hôtel de ville de Bade; le canton de Zurich les convoque, & ses députés y proposent les matières de délibération. Cette république qui faisoit autrefois partie de l'empire, & étoit soumise à la maison d'Autriche, fut recon nue par cette même maison pour un état indépendant & libre par le traité de Westphalie. *Voyez* SUISSE. (G)

HELVIDIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés à cause d'Helvidius leur chef, & disciple d'Auxentius l'arien, qui enseignoit que Marie, mere de Jesus, ne continua point d'être vierge, mais qu'elle eut d'autres enfans de Joseph.

Les *Helvidiens* sont appelés par les Grecs *Antidicomarianites*. *Voyez* ANTIDICOMARIANITES. Helvidius vivoit dans le quatrième siècle, & S. Jérôme écrit contre lui. (G)

HELVIENS (LES), *Géog.* ancien peuple de la Gaule Narbonnoise; ils répondent au Vivarais de nos jours; Strabon les a mal jugés en Aquitaine. La Roche d'Abis, autrefois capitale du Vivarais, est appelée par les Latins *Alba Helviorum*. (D. J.)

HELVËTSLUYS, (*Géogr.*) forteresse des Provinces-Unies, dans l'île d'Offvoorn, province de Hollande, sur le Haringvliet. Elle fut construite vers la fin du dernier siècle. Sa rade est grande & sûre, son port petit, mais bon. C'est-là qu'arrivent les paquebots d'Harwich en Angleterre, & c'est de là qu'ils y retournent. Il y a de beaux chantiers & de riches magasins pour la marine, avec un lieu de dépôt assigné aux vaisseaux de guerre que l'amirauté de Rotterdam a dans son département. *Long.* 21, 35; *lat.* 51, 34. (D. G.)

HEM, f. m. (*Chymie.*) les fourneaux dans lesquels le *lapis calaminaris* ou la calamine est cuite, ont un foyer dressé d'un côté d'un fourneau, & séparé du fourneau même par une division ouverte par en haut, par où la flamme passe, chauffant ainsi & euifant la calamine. Cette séparation est appelée le *hem*.

On se sert aussi de ce fourneau pour faire

le cuivre jaune. *Voyez les art.* CUIVRE & LAITON.

HÉMACURIES, f. f. pl. (*Antiq.*) fêtes, à ce que dit le dictionnaire de Trévoux, célébrées dans le Péloponnese en l'honneur de Pélops, à l'autel de qui l'on fouettoit de jeunes gens jusqu'à ce qu'ils l'eussent teint de leur sang; c'est ce que signifie le mot grec *ἀμαουσία*, dérivé de *αἷμα*, sang, & de *νεῖκος*, jeune homme. (D. J.)

HÉMALOPIE, f. f. terme de Chirurgie, épanchement de sang dans le globe de l'œil, à l'occasion d'un coup, d'une chute, ou d'une plaie. Il n'est pas possible d'espérer la résolution du sang épanché dans le globe de l'œil, par les saignées & l'application des remèdes propres à calmer l'inflammation & à prévenir ses progrès. Il faut donner issue au sang épanché. La plaie, s'il y en a, est une voie pour l'évacuation de ce fluide. Ceux qui ont cru perfectionner l'opération de la cataracte par l'extraction du cristallin, en imaginant, au lieu des ciseaux dont M. Daviel, inventeur de cette opération, se sert pour couper demi-circulairement à droite & à gauche la cornée transparente au bord de la conjonctive, après avoir pénétré avec une lancette dans la chambre antérieure; ceux, dis-je, qui ont cru pouvoir éviter la multiplicité des instrumens, en se servant d'un petit bistouri pour faire la section de la cornée dans toute l'étendue convenable, ont éprouvé l'inconvénient de blesser l'iris & de procurer une hémorrhagie qui a rempli la chambre antérieure de l'œil. Cette *hémalopie*, considérée en elle-même, n'a aucune mauvaise suite, parce que l'incision de la cornée permet la sortie de ce sang que le renouvellement de l'humeur aqueuse délaie. Si la plaie qui a occasionné l'épanchement du sang, n'en favorisoit pas l'issue; ou si l'*hémalopie* avoit pour cause l'impression de quelque corps contondant sans plaie, il seroit à propos de faire avec une lancette une ponction à la partie inférieure de la cornée transparente pour tirer le sang épanché, & par-là prévenir les désordres que son séjour & son altération pourroient produire dans le globe de l'œil. On laveroit ensuite le globe deux ou trois fois par jour

avec du lait tiède , dans lequel on auroit fait infuser du safran. Quelques praticiens préfèrent le lait de femme. On traiteroit d'ailleurs le malade suivant les règles que prescrivent son tempérament & les dangers qu'on auroit à craindre de la blessure plus ou moins grave. *Voyez* PLAIE en général , & PLAIE DE L'ŒIL en particulier. ( Y )

*HEMANTUS*, f. f. ( Bot. ) genre de plante à fleur liliacée , monopétale , & découpée en six parties ; le calice devient dans la suite une capsule presque globuleuse , qui est divisée en trois loges , & qui renferme des semences oblongues. Ajoutez à ces caractères , que les fleurs de cette plante forment des têtes composées de six feuilles. *Tournefort* , *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. ( I )

HÉMASTATIQUE, subf. f. ( Médecine. ) *Voyez* STATIQUE DES ANIMAUX.

HÉMATITE, ou HÆMATITE, ou SANGUINE, ( *Hist. nat. Litholog.* ) c'est une pierre, ou plutôt une vraie mine de fer dont la figure varie ; son tissu est tantôt strié ou par aiguilles , comme l'antimoine ; tantôt il est composé de filamens ou de fibres , qui , à la couleur près , la font ressembler à du bois ; tantôt elle est sphérique ou hémisphérique ; tantôt elle est en mamelons , & formée par un assemblage de globules qui la font ressembler à une grappe de raisin ; tantôt elle est garnie de pyramides & de pointes ; tantôt enfin elle paroît composée de lames ou de feuillettes , qui laissent quelquefois des intervalles vuides entr'eux , & la font ressembler à un rayon de miel. L'hématite varie aussi pour la couleur ; il y en a de rouge , de pourpre , de jaune , & de noirâtre ou couleur de fer : mais lorsqu'on l'écrase , elle est toujours d'un rouge ou d'un jaune plus ou moins vif. L'hématite , quoique fort chargée de fer , n'est point attirable par l'aimant : le fer qu'elle donne est aigre , & il est difficile de lui procurer la ductilité convenable ; il y en a dont le quintal contient jusqu'à quatre-vingts livres de ce métal. *Voyez* FER. Voilà pourquoi quelques gens l'appellent ferret. ( — )

HÉMATITE, ou SANGUINE, ( PIERRE ), *Mat. médéc.* on l'emploie comme styptique

dans les hémorrhagies. Juncker désapprouve son usage intérieur , comme peu éprouvé & souvent nuisible. Les fleurs de pierre hématite préparées par la sublimation avec le sel ammoniac , ne paroissent pas assez merveilleuses au même auteur , pour qu'on puisse le faire passer pour l'azoph de Paracelse , c'est-à-dire , pour un remède singulier contre la cachexie , la passion hypochondriaque , la phthisie , la fièvre tierce , la dysenterie , &c. Ses fleurs sont styptiques à petite dose , & nuisent souvent par cette qualité. La teinture qu'on en retire n'est pas exempte du même reproche ; elle est styptique & nauséuse , selon l'observation de Langius : c'est toujours Juncker qui parle.

Il est moins dangereux , *rutiüs* , dit encore cet auteur , de tenir une pierre hématite dans sa main , pour arrêter l'hémorrhagie du nez : mais cet effet attribué si éminemment à la pierre hématite , qu'elle en a tiré son nom dans toutes les langues , ne s'observe que très-rarement ; & encore faut-il qu'on ait tenté ce secours sur des sujets délicats & crédules. On garde dans les boutiques la pierre hématite porphyrisée. Les fleurs de pierre hématite ont une odeur de safran ; elles se préparent comme les fleurs martiales. *Voyez* FER.

La pierre hématite entre dans les pilules astringentes , & l'emplâtre styptique. ( b )

\* HÉMATITES, f. m. pl. ( *Hist. ecclési.* ) hérétiques dont S. Clément d'Alexandrie a parlé dans son *liv. VII des Stromotes* : leur nom vient de *αἷμα*, sang. Peut-être étoit-ce une branche des Cataphryges , qui , selon Phylatrius , à la fête de pâques employoient le sang d'un enfant dans leurs sacrifices. *Voyez* CATAPHRYGES. S. Clément d'Alexandrie se contente de dire qu'ils avoient des dogmes qui leur étoient propres , & dont ils avoient été appelés *Hématites*. Il seroit à souhaiter que quelqu'un nous donnât une histoire des hérésies ; elle supposeroit des connoissances très-étendues , expliqueroit beaucoup de faits obscurs , & formeroit le tableau le plus humiliant , mais le plus capable d'inspirer aux hommes l'esprit de la paix.

HÉMATOCELE, f. f. terme de Chirurgie , tumeur contre nature au scrotum , formée

formée par la présence du sang épanché dans les cellules graisseuses de cette partie. Cette maladie vient d'une chûte ou d'un coup violent qui, en meurtrissant la partie, auront occasionné l'ouverture des vaisseaux sanguins qui arrosent la partie blessée. La tumeur est d'un rouge brun, & son traitement est le même que celui qui convient à toutes les contusions. Le malade doit être saigné plus ou moins suivant son âge, son tempérament & la force de la contusion. Les fomentations spiritueuses avec l'eau de vie camphrée, les compresses trempées dans cette liqueur, & soutenues d'un bandage nommé *suspensoire*, feront le pansement dans les premiers jours. Si la contusion menaçoit de gangrene, & que les secours qu'on vient de décrire n'aient pu prévenir cette terminaison, il faudroit scarifier la tumeur pour débarrasser la partie du sang épanché qui suffoque le principe vital; on appliqueroit des remèdes anti-putrides, tels qu'une onction avec l'onguent de styrax, & par-dessus un cataplasme aromatique. Le quinquina en poudre peut être très-utilement ajouté aux poudres de scordium, de rue, de sauge, d'absynthe, de camomille, &c. dont on compose les cataplasmes anti-gangréneux. M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne a rapporté dans un mémoire inséré dans le troisième tome de l'académie royale de chirurgie, l'observation d'un médecin de ses amis à qui il survint une gangrene au scrotum. Il le laissa scarifier, saupoudra les incisions avec la poudre de quinquina, & se fit envelopper les bourses avec des compresses trempées dans la décoction de cette drogue. Par ce moyen la gangrene s'arrêta, les parties qui en étoient atteintes se desséchèrent; il resta un ulcère louable, qui fut facilement amené à une parfaite cicatrice. Le docteur Pringle a fait de très-belles observations sur la vertu anti-putride du quinquina dans l'usage extérieur. Il a mis dans une infusion de quinquina faite tout simplement avec de l'eau de fontaine un morceau de chair pourrie; elle s'est tellement rétablie dans son premier état, qu'il l'a conservée sans corruption pendant une année entière dans la même liqueur. *Voyez* ce que nous avons dit de l'usage intérieur du quinquina au mot GANGRENE.

Tome XVII.

La lympe qui forme l'hydrocele est quelquefois si acrimonieuse qu'elle ulcère des vaisseaux sanguins, ce qui produit un *hématocele*. Il arrive aussi que le sang épanché, à l'occasion d'une plaie dans le scrotum, dégénère en hydrocele, lorsque le sang a été discuté par l'action des topiques: on voit néanmoins à l'ouverture de ces sortes de tumeurs, qu'il en sort de l'eau qui charrie quelques grumeaux de sang.

Les auteurs ne se servent pas communément du mot *hématocele*. On le trouve employé par *Ingrassias* dans ses commentaires sur Avicenne, ou traité des tumeurs contre nature. M. Bertrandi s'en est servi dans les mémoires de l'académie de chirurgie: il exprime une maladie particulière, qui mérite bien d'avoir un nom propre. (Y)

**HÉMATOSE**, f. f. *hæmatosis*, terme de Médecine, action naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang: on l'appelle autrement *sanguification*. *Voyez* SANGUIFICATION. Ce mot vient du grec *αιμα*; sang. Les principales des actions vitales sont la chiloise & l'hématose. *Voyez* CHYLOSE, SANG, &c. *Dict. de Trévoux*.

**HÉMAU**, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le haut Palatinat, près de Ratisbonne.

**HÈME**, (*Hydr.*) *Voyez* REPERE.

**HEMÉRALOPIE**, f. f. terme de chirurgie, maladie des yeux. C'est une affection de la rétine devenue si sensible aux impressions de la lumière, que cette membrane en est blessée pendant le jour, & qu'on ne voit que pendant la nuit. Cet état est naturel en quelques oiseaux, tels que le hibou: il est contre nature dans l'homme. Hippocrate en a parlé, & appelle cette maladie *nyctalopie*, & ceux qui en sont affectés, *nyctalopes*.

L'aveuglement de jour est quelquefois l'effet des maladies des paupières; les malades les tiennent fermées pendant le jour, pour éviter la grande douleur que la lumière leur causeroit. La vraie *héméralopie* est une maladie de la rétine, qui consiste dans la sensibilité augmentée de cette membrane. C'est ordinairement l'effet d'une disposition inflammatoire. Les signes qui manifestent cette maladie, se tirent de la

C c

déclaration du malade & de l'inspection de la prunelle. Elle se resserre extraordinairement à la présence de la lumière, beaucoup plus que la vivacité des rayons lumineux qui la frappent ne le permet dans l'état naturel.

L'héméralopie est presque toujours un symptôme ou un accident de quelques maladies. On l'a vue survenir, après de violentes douleurs de tête, après des accès épileptiques, à la suite des vapeurs violentes, & d'autres maladies qui peuvent déterminer l'engorgement des vaisseaux de la pie-mère. La structure de la rétine, la connoissance de l'origine & des dépendances de cette membrane, rendent raison de ces phénomènes.

Quand la maladie est causée par une disposition inflammatoire, de quelle cause qu'elle vienne, elle se termine quand les maladies principales cessent : elle dure longtemps, quand ces maladies ne rendent habituelles. Le symptôme pourroit subsister après la guérison parfaite de la maladie principale; les délayants, les purgatifs, & un cautere ou séton à la nuque pourront remplir les vues qu'on doit se proposer pour détourner la fluxion de la rétine. Voyez CAUTERE, SÉTON. (Y)

HEMEROBAPTISTES, f. m. (*Hist. anc.*) secte parmi les anciens Juifs, ainsi nommés parce qu'ils se lavoient & se baignoient tous les jours & dans toutes les saisons de l'année. Voyez BAPTÊME.

S. Epiphane, en faisant mention de cette hérésie, comme étant la quatrième qui s'étoit élevée parmi les Juifs, observe que les *Hémérobaptistes* pensoient sur les autres points de religion à peu près comme les Scribes & les Pharisiens, si ce n'est qu'ils nioient encore la résurrection des morts comme les Saducéens, & qu'ils donnoient dans quelques autres impiétés de ces derniers.

D'Herbelot parle de ces hérétiques comme d'une secte qui subsiste jusqu'à présent. Les disciples de S. Jean-Baptiste, dit-il, qui, dans les premiers siècles de l'église, s'appelloient *Hémérobaptistes*, formerent une secte, ou plutôt une religion séparée, sous le nom de *Mendai Jahia*. Ces gens-là, que nos voyageurs appellent *Chrétiens de*

S. Jean-Baptiste, parce que leur baptême est fort différent du nôtre, ont été confondus avec les Sabéens, quoiqu'il y ait une grande différence entre ces deux sectes. Voyez SABÉENS. Voyez le diction. de Trévoux.

HEMEROCALLE, f. f. ou FLEUR D'UN JOUR, *Lilium purpuro-croceum majus*, (*Bot.*) est une espèce de lis orangé, & par conséquent une plante bulbeuse, qui pousse de longues feuilles, d'où il s'élève une tige de trois piés de haut, garnie de feuilles d'un verd obscur luisant, portant une fleur à tête, qui s'épanouit & devient comme une tulipe de couleur rouge, ce qui lui fait donner le nom de *lis orangé* ou *lis sauvage*. Cette fleur paroît en été, & se plante en octobre; elle se gouverne comme le lis, mais elle est de peu de durée. (K)

HEMERODROMES, sub. m. pl. (*Hist. anc.*) c'étoient chez les anciens des sentinelles ou des gardes qui veilloient à la sûreté des villes. Voyez GARDE. Ils fortoient le matin de la ville, quand on en ouvroit les portes; & pendant tout le jour ils rodoient autour, & s'avançoient même au loin dans la campagne pour observer s'il n'y avoit point quelque corps d'ennemis qui approchât pour la surprendre. C'est ce que nous appellons *batteurs d'estrade*.

Les *hémérodromes* étoient aussi chez les anciens des couriers qui ne marchaient qu'un jour, & qui donnoient leurs dépêches à un autre qui couroit le jour suivant; & ainsi de même jusqu'au terme. Voyez COURIER.

Les anciens Grecs se servoient de ces sortes de couriers qu'ils avoient pris des Perses, qui en furent les inventeurs, comme il paroît par Hérodote. Auguste fit la même chose, ou du moins il établit des couriers, lesquels, s'ils ne se relevoient pas tous les jours, se relevoient d'espace en espace, & ces espaces n'étoient pas grands. *Dict. de Trévoux.* (G)

HEM ROSCOPIUM, (*Géogr.*) ancienne ville d'Espagne: Strabon la nomme *célèbre*; & comme il ajoute qu'il y a sur le promontoire un temple consacré à Diane d'Ephèse, cette remarque fait voir que c'est le même lieu qui fut ensuite nommé,

à cause de ce temple, *Dianium*; aujourd'hui *Deniæ*. Cette ville avoir été bâtie par une colonie des Massiliens. (D. J.)

HEMI, (*Machém.*) ce mot entre dans la composition de quelques termes des sciences & des arts. Il signifie *demi*, & est un abrégé du mot grec ἡμις, *hemis*, qui signifie la même chose. Les Grecs retranchent la dernière syllabe du mot ἡμις dans la composition des mots, & nous l'avons fait à leur exemple dans la composition des mots que nous avons pris d'eux. *Chambers, & diction. de Trévoux.* (E)

HÉMI, en *Musique*. Voyez (SEMI.)

HÉMICRANIE, s. f. *Maladie*, c'est une sorte d'affection d'olorifique, qui a son siège dans différentes parties externes de la tête. Voyez MIGRAINE.

HEMICYCLE de *Bérose*, c'étoit un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave au bout d'en-haut qui regardoit le septentrion. Il y avoit un style fortant du milieu, dont la pointe répondoit au centre de l'hémicycle, représentant le centre de la terre. Son ombre tomboit sur la concavité de l'hémicycle, & représentant l'espace qu'il ya d'un tropique à l'autre, marquoit non-seulement les déclinaisons du soleil, c'est-à-dire, les jours des mois, mais aussi les heures de chaque jour. Voyez Perrault sur Vitruve, liv. IX, ch. ix. *Hémicycle* vient des deux mots grecs ἡμις *demi*, & κύκλος, *cercle*.

Cette invention partoit d'un homme très-célebre dans l'astronomie; Bérose, le fameux historien de Babylone, vivoit du temps d'Alexandre, & au commencement du regne d'Antiochus Soter, qui prit le furnon de *Théos*; il lui dédia son histoire, laquelle contenoit ses observations astronomiques de 480 ans. Il enseigna cette science à Cos, patrie d'Hippocrate, & de-là se rendit à Athènes, où on éleva, à sa gloire, dans le Gymnase une statue avec une langue d'or; mais il lui falloit élever une statue tenant de la main un hémicycle. (D. J.)

HÉMICYCLE, (*Architect.*) se dit particulièrement en architecture des arcs de voûtes en plein cintre, & qui forment un demi-cercle parfait, alors on divise l'hémicycle en tant de vouffoirs que la gran-

deur de l'arc & la qualité des matériaux l'exigent; mais il faut qu'ils soient en nombre impair, afin que les joints ne se trouvent point dans le milieu, mais au contraire observer que ce soit une seule pierre que l'on nomme *clé*, qui serve à fermer l'arc, à tenir en équilibre les vouffoirs. Voyez CLÉ. On appelloit aussi *hémicycle* une partie de l'orchestre du théâtre des anciens. (P)

HEMIDITON, (*Musiq.*) c'étoit dans la musique grecque, l'intervalle de tierce-majeur, diminuée d'un semi-ton; c'est-à-dire, la tierce mineure. L'hémiditon n'est point, comme on pourroit croire, la moitié du diton ou le ton: mais c'est le diton moins la moitié d'un ton; ce qui est bien différent. (S)

HEMIMONTUS, (*Géograp. anc.*) contrée de la Thrace, ainsi nommée du mont Hæmus: on appella d'abord *Hæmimontani* ceux qui habitoient le mont Hæmus; & dans un siècle postérieur; on en fit une province nommée *Hémimontus*. La province du mont Hemus étoit entre la seconde Mæsie & l'Europe. Elle avoit la Thrace propre à l'occident, la province de Rhodope au sud, l'Europe propre à l'est, la seconde Mæsie & la Scythie au nord. Selon les notices ecclésiastiques, elle avoit cinq ou six diocèses épiscopaux dont le métropolitain prenoit la qualité d'exarque. (D. J.)

HEMINE, s. f. (*Littérat.*) vaisseau servant de mesure chez les Romains, & qui contenoit, suivant l'opinion la plus vraisemblable, dix onces de vin, ou neuf onces d'huile; cependant, selon Fernel & Garaut, chefs de notre cour des monnoies, l'hémine romaine revient au demi-septier de Paris, qui ne contient que huit onces de liqueur. Festus prétend que l'hémine est ainsi nommée du grec ἡμις, *moitié*, parce qu'elle est la moitié de sextier romain, ce qui est confirmé par Aulu-Gelle, lib. III, cap. iv.

Apulée déclare aussi que la cotyle des Grecs & l'hémine romaine étoient synonymes, & que toutes deux se prenoient pour le demi-sextier, de sorte qu'ils appelloient quelquefois l'hémine, la cotyle d'Italie. Au reste les Grecs avoient coutume de

mettre dans les temples les originaux de toutes les mesures liquides & solides, pour y avoir recours quand on voudroit les vérifier. Les Romains & les Juifs en usoient de même, & nos législateurs modernes ont adopté ce sage réglemeut : l'on garde, par exemple, dans l'hôtel de ville de Paris, les étalons des mesures & des poids de cette capitale.

M. Arnaud a donné une dissertation curieuse sur l'*hémine*, on peut la consulter; mais rien n'a répandu tant de lumieres sur ce sujet, que les ouvrages de divers savans qui en ont disputé dans le dernier siecle; je veux parler entr'autres de ceux de MM. Pelletier, Lancelot, Martenne & Mabilon, publiés à l'occasion de l'*hémine* de vin que S. Benoît ordonne à ses religieux par jour; car pour déterminer ce qu'il faut entendre par l'*hémine* de S. Benoît, si c'étoit huit, dix ou douze onces, plus ou moins, ou si c'étoit une mesure particulière à cet ordre, les habiles gens que je viens de nommer ont tellement épuisé dans leurs contestations tout ce qui concerne l'*hémine* des anciens, qu'ils n'ont rien laissé à désirer, ni à glaner après eux. (D. J.)

HÉMINE, (*Commerce.*) que l'on écrit aussi EMINE ou ESMINE, grande mesure de grains en usage en plusieurs endroits de France, & en quelques ports des côtes de Barbarie. L'*hémine* n'est pas néanmoins une mesure effective, comme peuvent être le boisseau ou le minot; mais, pour ainsi dire, une espece de mesure de compte, ou un composé de plusieurs autres certaines mesures. A Auxonne, l'*hémine* est de 25 boisseaux du pays, qui reviennent à deux septiers neuf boisseaux un tiers de Paris. L'*hémine* de Maxilli contient 25 boisseaux de ce lieu, qui sont égaux à trois septiers de Paris. A S. Jean-de-Laune, l'*hémine* est de 17 boisseaux du pays, qui rendent à Paris deux septiers 10 boisseaux. A Marseille, l'*hémine* de blé est estimée peser 75 liv. poids de lieu, ou 60 liv. peu plus, poids de marc: elle se divise en huit siviadières. En Barbarie, l'*hémine* est semblable à neuf boisseaux de Paris. L'*hémine* est aussi en usage en Languedoc, particulièrement à Agde, à Béziers & à

Narbonne: l'*hémine* d'Agde est de deux septiers, & pese 120 livres; celle de Béziers, hors la rase, donne deux pour cent de plus, & pese 122 livres; l'*hémine* de Narbonne, dont les deux font le septier, pese 65 liv. A Montpellier, l'*hémine* se divise en deux quartes. Deux *hémimes* font le septier, & six *hémimes* font un mude & demi d'Amsterdam. A Castres, l'*hémime* contient quatre mégeres, & la mégere quatre boisseaux; il faut deux *hémimes* pour faire le septier. A Chalons & à Dijon, l'*hémime* est égale: celle de froment pese 45 livres poids de marc; celle de méteil 43, celle de seigle 31, & celle d'avoine 25 liv. Auxonne: on a déjà dit quelque chose de son *hémime*; on ajoutera que celle de froment pese 27 livres, celle de méteil 26, celle de seigle 25, & celle d'avoine 20. A Dole, Pontarlier & Salins, l'*hémime* de froment pese 60 liv. celle de méteil 59, & celle de seigle 58 livres. A Villers - Suxel & Montjutin, l'*hémime* de froment pese 45 liv. celle de méteil 44, & celle de seigle 43. A Montbelliard, Héricourt & Blamont, l'*hémime* de froment pese 40 liv. celle de méteil 39, & celle de seigle 38. Toutes ces réductions sont faites au poids de marc. *Diction. du Commerce.* (G)

HEMIOLE, subst. f. ancien terme de mathématique consacré en quelque maniere à la musique. Il signifie le rapport de deux choses, dont l'une contient l'autre une fois & demie, comme 3, 2, ou 15, 10. On l'appelle autrement rapport *sesquialtere*.

C'est de ce rapport que naît la consonnance appelée *diapente* ou *quinte*, & l'ancien rythme *sesquialtere* en naissoit aussi. Voyez RYTHME.

Les anciens auteurs italiens donnent encore le nom d'*hemirole* ou *hemiolie* à cette espece de triple dont chaque temps est une note noire; si elle est sans queue, la mesure s'appelle *hemiolia maggiore*, parce qu'elle se bat plus lentement, & qu'il faut deux noires à queue pour chaque temps. Si chaque temps ne contient qu'une noire à queue, la mesure se bat double plus vite, & s'appelle *hemiolia minore*. (S)

HEMOLIEN, adj. en Musique ou *sesquialtere*; c'est le nom que donne Arist-

toxene à l'une des trois especes du genre chromatique, dont il explique les divisions. Le tétracorde en est partagé en trois intervalles, dont les deux premiers ont chacun cinq douziemes de ton, & le troisieme, par conséquent, cinq tiers. Voyez TÉTTRACORDE. (S)

HÉMIOPE, f. f. (*Musique.*) nom d'un instrument qui étoit en usage chez les anciens. Ce mot vient de ἡμιος, *demi*, de ὄπην, *trou*. L'hémiope étoit une flûte qui n'avoit que trois petits trous. (\*) Voyez FLUTE DE TAMBOURIN. (S)

HÉMIPLÉGIE, f. f. (*Médecine.*) espece de maladie qui consiste dans la privation du sentiment ou du mouvement; souvent même de l'un & de l'autre, de tout un côté du corps, de la tête aux piés. Voyez PARALYSIE.

HEMISPHERE, f. m. *terme de Géométrie*, est la moitié d'un globe ou d'une sphere terminée par un plan qui passe par son centre. Voyez SPHERE. Ce mot est composé de ἡμιος, *demi*, & σφαίρα, *sphere* ou *globe*.

Si le diametre d'une sphere est égal à la distance des deux yeux, & que la ligne droite tirée du centre de la sphere sur le milieu de cette distance soit perpendiculaire à la ligne qui joint les deux yeux, on doit appercevoir tout l'hémisphere. Si la distance des deux yeux est plus grande ou plus petite que le diametre de la sphere, on verra plus ou moins un hémisphere. Voyez VISION.

Le centre de gravité d'un hémisphere est éloigné de son sommet des cinq huitiemes du rayon. Voyez CENTRE DE GRAVITÉ.

Hémisphere, en terme de géographie, se dit de la moitié du globe terrestre. Voy. GLOBE.

L'équateur divise la sphere en deux parties égales, dont l'une est appellée hémisphere septentrional, & l'autre hémisphere méridional. Voyez EQUATEUR.

L'hémisphere septentrional est celui qui a le pole du nord à son sommet. Tel est celui qui est représenté par *DPA* (*Pl. astronom. fig. 52.*) terminé par l'équateur *DA*,

(\*) Athénée, Liv. V. Deipnos, dit que c'étoit la même flûte que la *puérile*, & que c'est d'où vient qu'Anacréon la nomme tendre.

& qui a le pole arctique *P* à son zénith. Voyez POLE & ARCTIQUE.

L'hémisphere méridional est cette autre moitié *ADQ* terminée par l'équateur *DA*, qui a la pole antarctique *Q* à son zénith. Voyez ANTARCTIQUE.

L'horizon divise encore la sphere en deux hémispheres, l'un supérieur, & l'autre inférieur. Voyez HORIZON.

L'hémisphere supérieur est celui de la sphere du monde *HZZR*, qui est terminé par l'horizon *HR*, & qui a le zénith *Z* à son sommet. Voyez ZÉNITH.

L'hémisphere inférieur est l'autre moitié *HNR* terminée par l'horizon *HR*, qui a le nadir *N* à son sommet. Voyez NADIR.

Hémisphere est encore un plan ou projection de la moitié du globe terrestre ou céleste sur une surface plane. Voy. CARTE & PROJECTION. Cette projection est appellée plus proprement *planisphere*. Voyez PLANISPHERE. *Chambers.* (E)

HÉMISPHERE, oriental & occidental, (*en Astronomie.*) ils sont séparés par le méridien du lieu où l'on observe, mais ils changent continuellement par le mouvement diurne. En géographie, ils sont séparés par le premier méridien, l'un contient l'Europe, l'Asie & l'Afrique; l'autre contient l'Amérique ou le nouveau monde, qui, par rapport à nous, est à l'occident, & forme l'hémisphere occidental.

Hémispheres visibles & invisibles: ils sont distingués dans les planetes par celui de leurs grands cercles, dont le plan est perpendiculaire à notre rayon visuel. Les taches du soleil sont pendant treize jours dans l'hémisphere visible pour nous.

Hémispheres éclairés & obscurs: ils sont distingués dans les planetes par celui de leurs grands cercles, dont le plan est perpendiculaire au rayon mené du soleil au centre de la planete. Le soleil étant plus gros que les planetes, il éclaire toujours, à la vérité, un peu plus de la moitié du globe, c'est-à-dire, un peu plus d'un hémisphere; la différence est égale à l'angle du cône d'ombre que forme la planete; ou égale à peu près à l'angle du diametre apparent du soleil vu de la planete; mais on néglige communément cette différence dans l'astronomie. (*M. DE LA LANDE.*)

**HÉMI-SPHÉROÏDE**, f. m. *terme de Géométrie*, est proprement la moitié d'un sphéroïde, c'est-à-dire, d'un solide qui approche de la figure d'une demi-sphère. *Voyez SPHÉROÏDE. (E)*

**HÉMISTICHE**, sub. m. (*Littérature.*) moitié de vers, demi-vers, repos au milieu du vers. Cet article qui paroît d'abord une minutie, demande pourtant l'attention de quiconque veut s'instruire. Ce repos à la moitié d'un vers, n'est proprement le partage que des vers alexandrins. La nécessité de couper toujours ces vers en deux parties égales, & la nécessité non moins forte d'éviter la monotonie, d'observer ce repos & de le cacher, sont des chaînes qui rendent l'art d'autant plus précieux, qu'il est plus difficile.

Voici des vers techniques qu'on propose (quelque foibles qu'ils soient) pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotonie, que la loi de l'hémistiche semble entraîner avec elle.

*Observez l'hémistiche, & redoutez l'ennui  
Qu'un repos uniforme attache auprès de  
lui.*

*Que votre phrase heureuse, & clairement  
rendue*

*Soit tantôt terminée, & tantôt suspendue;  
C'est le secret de l'Art. Imitex ces accens  
Dont l'aise Géliotte avoit charmé nos  
sens:*

*Toujours harmonieux, & libre sans li-  
cence,*

*Il n'appesantit point ses sons & sa cadence.  
Sallé, dont Terpsicore avoit conduit les  
pas,*

*Fit sentir la mesure, & ne la marqua  
pas.*

Ceux qui n'ont point d'oreilles n'ont qu'à consulter seulement les points & les virgules de ces vers; ils verront qu'étant toujours partagés en deux parties égales, chacune de six syllabes, cependant la cadence y est toujours variée, la phrase y est contenue ou dans un demi-vers, ou dans un vers entier, ou dans deux. On peut même ne compléter le sens qu'au bout de six ou de huit; & c'est ce mélange qui produit une harmonie dont on est frappé, & dont peu de lecteurs voient la cause.

Plusieurs dictionnaires disent que l'hémistiche est la même chose que la césure, mais il y a une grande différence: l'hémistiche est toujours à la moitié du vers; la césure qui rompt le vers est par-tout où elle coupe la phrase.

*Tiens. Le voilà. Marchons. Il est à nous.  
Viens. Frappe.*

Presque chaque mot est une césure dans ces vers.

*Hélas, que est le prix des vertus? la souf-  
france.*

Dans les vers de cinq piés ou de dix syllabes, il n'y a point d'hémistiche, quoi qu'en disent tant de dictionnaires; il n'y a que des césures; on ne peut couper ces vers en deux parties égales de deux piés & demi.

*Ainsi partagés, | boiteux & mal-faits,  
Ces vers languissans | ne plairoient ja-  
mais.*

On en voulut faire autrefois de cette espece dans le temps qu'on cherchoit l'harmonie qu'on n'a que très-difficilement trouvée. On prétendoit imiter les vers pentamètres latins, les seuls qui ont en effet naturellement cet hémisticht; mais on ne songeoit pas que les vers pentamètres étoient variés par les spondées & par les dactyles; que leurs hémistiches pouvoient contenir ou cinq, ou six, ou sept syllabes. Mais ce genre de vers françois au contraire ne pouvant jamais avoir que des hémistiches de cinq syllabes égales, & ces deux mesures étant trop rapprochées, il en résultoit nécessairement cette uniformité ennuyeuse qu'on ne peut rompre, comme dans les vers alexandrins. De plus, le vers pentamètre latin venant après un hexamètre, produisoit une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq piés à deux hémistiches égaux pourroient se souffrir dans des chansons: ce fut pour la musique que Sapho inventa chez les Grecs une mesure à peu près semblable, qu'Horace les imita quelquefois, lorsque le chant étoit joint à la poésie, selon sa première institution. On pourroit parmi nous introduire dans le chant cette mesure qui approche de la saphique.

*L'amour est un dieu | que la nature adore ,  
Il fait nos tourmens , | il fait les guérir.  
Dans un doux repos | heureux qui l'i-  
gnore !  
Plus heureux cent fois | qui peut le  
servir.*

Mais ces vers ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine , à cause de la cadence uniforme. Les vers de dix syllabes ordinaires sont d'une autre mesure ; la césure sans *hémistiche* est presque toujours à la fin du second pié , de sorte que le vers est souvent en deux mesures , l'une de quatre , l'autre de six syllabes ; mais on lui donne aussi souvent une autre place , tant la variété est nécessaire.

*Languissant , foible , & courbé sous les  
maux ,  
J'ai consumé mes jours dans les travaux :  
Quels fut le prix de tant de soins ?  
l'envie.  
Son soufle impur empoisonna ma vie.*

Au premier vers la césure est après le mot *foible* ; au second après *jours* ; au troisieme elle est encore plus loin après *soins* ; au quatrieme elle est après *impur*.

Dans les vers de huit syllabes il n'y a jamais d'*hémistiche* , & rarement de césure.

*Loin de nous ce discours vulgaire ,  
Que la nature dégenere ,  
Que tout passe & que tout finit.  
La nature est inépuisable ,  
Et le travail infatigable  
Est un dieu qui la rajeunit.*

Au premier vers , s'il y avoit une césure , elle seroit à la troisieme syllabe , *loin de nous* ; au second vers à la quatrieme syllabe , *nature*. Il n'est qu'un cas où ces vers consacrés à l'ode ont des césures ; c'est quand le vers contient deux sens complets comme dans celui-ci.

*Je vis en paix , je fuis la cour.*

Il est sensible que *je vis en paix* , forme une césure ; mais cette mesure répétée seroit intolérable. L'harmonie de ces vers de quatre piés consiste dans le choix heureux des mots & des rimes croisées : foible mérite sans les pensées & les images.

Les Grecs & les latins n'avoient point d'*hémistiche* dans leurs vers hexamètres ; les Italiens n'en ont dans aucune de leurs poésies.

*Lé donné , j cavalier , l'armi , gli  
amori ,  
Lé cortésie , l'audaci impresé jo canto  
Ché furo al tempo ché passaro j mori  
D'affrica il mar , e in francia nocquer  
tanto , &c.*

Ces vers sont composés d'onze syllabes , & le génie de la langue italienne l'exige. S'il y avoit un *hémistiche* , il faudroit qu'il tombât au deuxieme pié & trois quarts.

La poésie angloise est dans le même cas : les grands vers anglois sont de dix syllabes ; ils n'ont point d'*hémistiche* , mais ils ont des césures marquées.

*At tropington | not far from cambridge ,  
stood  
A cross a pleasing stream | a bridge of wood ,  
Near it a mill | in lovv and plasny ground ,  
Wehre corn for all the neighbouring pars |  
vvas grovvn'd.*

Les césures différentes de ces vers sont désignées par les tirets |

Au reste , il est peut-être inutile de dire que ces vers sont le commencement de l'ancien conte du berceau , traité depuis par la Fontaine. Mais ce qui est utile pour les amateurs , c'est de savoir que non-seulement les Anglois & les Italiens sont affranchis de la gêne de l'*hémistiche* , mais encore qu'ils se permettent tous les hiatus qui choquent nos oreilles , & qu'à cette liberté ils ajoutent celle d'allonger & d'accourcir les mots selon le besoin , d'en changer la terminaison , de leur ôter des lettres ; qu'enfin , dans leurs pieces dramatiques , & dans quelques poèmes , ils ont secoué le joug de la rime : de sorte qu'il est plus aisé de faire cent vers italiens & anglois passables , que dix françois , à génie égal.

Les vers allemands ont un *hémistiche* , les espagnols n'en ont point : tel est le génie différent des langues , dépendant en grande partie de celui des nations. Ce génie qui consiste dans la construction des phra-

ses, dans les termes plus ou moins longs, dans la facilité des inversions, dans les verbes auxiliaires, dans le plus ou moins d'articles, dans le mélange plus ou moins heureux des voyelles & des consonnes : ce génie, dis-je, détermine toutes les différences qui se trouvent dans la poésie de toutes les nations ; l'*hémistiche* tient évidemment à ce génie des langues.

C'est bien peu de chose qu'un *hémistiche* ; ce mot sembloit à peine mériter un article ; cependant on a été forcé de s'y arrêter un peu ; rien n'est à mépriser dans les arts ; les moindres règles sont quelquefois d'un très-grand détail. Cette observation sert à justifier l'immensité de ce Dictionnaire, & doit inspirer de la reconnaissance pour les peines prodigieuses de ceux qui ont entrepris un ouvrage, lequel doit rejeter à la vérité toute déclamation, tout paradoxe, toute opinion hasardée, mais qui exige que tout soit approfondi.

*Article de M. DE VOLTAIRE.*

**HÉMITRITÉE**, (*Maladie.*) c'est une épithète que les Grecs ont donnée à une sorte de fièvre, qui étant de sa nature continue, exacerbante, c'est-à-dire, avec redoublement, tient cependant du caractère de la fièvre intermittente tierce, par le type ou l'ordre de ses redoublemens : c'est l'*ἡμιτρίταιος πυρετός*, *febris hemitritica seu semi-tertiana* de Galien, de Sennert.

La fièvre *hémiritée*, ou l'*hémiritée*, ce mot étant souvent employé substantivement, ou ce qui est la même chose, la *demi-tierce*, est donc cette espèce de fièvre dans laquelle, outre les redoublemens de la fièvre continue quotidienne, dont les retours sont réglés, il survient encore de deux en deux jours un redoublement plus considérable qui se fait sentir à la même heure, & correspond aux accès de l'espèce de fièvre intermittente, appelée *terce* : en sorte que chaque troisième jour, à compter du premier accès, il y a deux redoublemens, c'est-à-dire, celui de la fièvre quotidienne & celui de la fièvre tierce, intermittente, qui est comme entée sur la continue ; & le jour intermédiaire n'a qu'un redoublement, qui est de celle-ci : ainsi la fièvre ne cesse point, ne diminue point jusqu'à l'apyrexie ; jusqu'à l'intermittence

complete ; mais dans la diminution de tous les symptômes, dans la rémission surviennent tous les jours des redoublemens de quotidienne continue, & de plus, de deux jours en deux jours, des paroxysmes tiercenaires, qui sont encore plus forts que les autres, & tels qu'ils paroissent dans la véritable fièvre intermittente tierce.

On doit cependant observer qu'il y a trois sortes de fièvres, auxquelles les anciens ont donné le nom d'*hémiritée* ; savoir, 1°. la fièvre tierce intermittente, dont les accès deviennent si longs, que celui qui doit suivre commence avant que le précédent soit bien fini ; en sorte qu'il n'y a plus d'intermittence marquée. Telle étoit l'*hémiritée* de Celse, à laquelle on peut rapporter celle qui de double tierce devient par l'extension de ses paroxysmes, fièvre continue rémittente. 2°. L'*hémiritée* de Galien, qui est une complication de la fièvre continue avec des redoublemens, de la quotidienne, & de la fièvre tierce intermittente, telle qu'elle a été caractérisée ci-devant. 3°. Enfin l'*hémiritée*, qui est formée de l'union de la fièvre continue sans redoublemens, avec la continue qui a des redoublemens tiercenaires.

C'est l'*hémiritée* de Galien, qui est la plus connue des auteurs, & dont il est le plus fait mention dans les observations de pratique : c'est aussi de celle-là que l'on trouve la description la plus circonstanciée ; Lommius l'a fait ainsi, *medic. Observ. lib. I.*

Tous les accès ou redoublemens de cette fièvre commencent par le froid, & finissent par la sueur : mais dans les accès tiercenaires, le froid est plus fort avec tremblement, suivi d'une chaleur plus ardente, d'une grande soif, & à la fin d'une sueur plus abondante ; au lieu que dans les accès qui appartiennent à la quotidienne, le froid est moins considérable, sans tremblement ; la chaleur qui suit est plus douce & sans soif ; le pouls est moins élevé, & ce n'est qu'une moiteur qui survient à la fin des paroxysmes : mais dans les uns & dans les autres, le malade n'est jamais sans fièvre.

Une telle complication de fièvre continue & de fièvre intermittente a de quoi paroître singulière ; mais quoiqu'elle soit très-rare,

très-rare, elle a été observée par un grand nombre d'auditeurs dignes de foi. Le célèbre van-Swieten dit (*Comm. Boerhaav. §. 738.*) avoir vu un homme sujet à la fièvre quarte, qui, ayant été attaqué d'une pleurésie, n'en eut pas moins les accès bien marqués de cette fièvre intermittente, malgré la fièvre continue inflammatoire & les remèdes qui furent employés pour la combattre.

La fièvre *hemitritée* est trop compliquée pour n'être pas dangereuse : aussi a-t-on observé qu'elle est très-souvent incurable, & devient en peu de jours mortelle, à la suite des symptômes violens qui affectent principalement l'estomac & les parties nerveuses ; ce qui dépend des humeurs bilieuses qui dominent dans la masse du sang, d'où suivent aussi les affections soporeuses, spasmodiques, les insomnies, avec délire & syncope ; en un mot, tout ce qui peut caractériser une fièvre de mauvaise nature.

Mais le pronostic est en général plus ou moins fâcheux, à proportion que les paroxysmes tiercenaires sont plus ou moins violens. On doit en conséquence, tirer les indications du caractère le plus dominant de la fièvre quotidienne ou de la fièvre tierce continue, & satisfaire à ce qui est indiqué, en suivant ce qui est prescrit dans la cure de ces différentes sortes de fièvres. Voy. FIEVRE, FIEVRE QUOTIDIENNE, TIERCE, CONTINUE & INTERMITTENTE.

HEMMEN, (*Géog. Hist. Litt.*) bourg du duché de Gueldres, dans la Bétou, où naquit en 1644, Gilbert Cuper, d'un père greffier & secrétaire général de la province. Il fut professeur en histoire à Deventer à vingt-cinq ans, & s'y fit un nom par ses élèves & ses ouvrages. Il donna in-4°. à Utrecht son *Harpocrate* en 1676, dédia son quatrième livre d'*Observations* à Guillaume Cuper son père, âgé de soixante-quinze ans, en 1678 ; & une histoire des *trois Gordiens* en 1697. Il mourut académicien des inscriptions & belles-lettres, à l'âge de soixante-treize ans, très-regretté des savans & de ses compatriotes, chez lesquels il avoit rempli les premières places de la magistrature. Voyez son éloge dans le 2. vol. de l'*hist. de l'acad. des Inscriptions*, page 533, in-12. (C)

Tome XVII.

HEMMING, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, vivoit vers l'an 811 : ce prince n'est guère connu que par un traité qu'il conclut avec Charlemagne ; on régla que Leides serviroit de séparation à l'empire François & au royaume de Danemarck. Ce traité ne mit pas un frein à l'ambition des Danois. Leurs flottes parurent sur les côtes de France ; mais l'aspect de l'empereur qui s'avançoit à la tête de ses troupes empêcha la descente. Ces vaisseaux, dit Charlemagne, contiennent plus d'ennemis que de marchandises ; on surprit quelques larmes qui couloient de ses yeux ; les courtisans empressés & curieux lui demandèrent le sujet de sa douleur ; hélas, dit-il, si les habitans du Nord osent insulter la France de mon vivant, que feront-ils après ma mort ? (*M. DE SACY.*)

\* HÉMON, ou THERMODON, f. m. (*Géogr. anc.*) fleuve de Béotie, qui traversoit la ville de Chéronée, & se joignoit au Cephysse.

\* HÉMONIE, f. f. (*Géogr. anc.*) la partie septentrionale de la Thrace ; elle s'étendoit entre le mont Hémou ou Costignazzo, la Mariza, jusqu'au Pont-Euxin. Andrinople, Anchilaüs & Nicopolis en étoient les lieux principaux.

HÉMOPHOBE, f. m. (*Médecine.*) αἱμοφοβος, *hemophobus*, Galien, lib. IX, de *meth. med. c. v.*, fait usage de ce terme pour désigner un médecin qui est timide à prescrire des saignées. *Lexic. Castell. Voyez SAIGNÉE.*

HÉMOPTYSIE, f. f. (*Maladie.*) αἱμοπτωσις, *hemoptysis*. Ce terme est employé pour désigner l'espèce d'expectoration lésée quant à la matière dans laquelle on rend du sang, ou des crachats sanglans. Voyez EXPECTORATION.

Il n'y a point de viscère qui soit sujet à de plus fréquentes & à de plus considérables maladies, que les poumons : la raison s'en présente aisément ; si l'on fait attention à la faiblesse de son organisation, à l'effort qu'il est exposé à soutenir continuellement de la part du sang qu'il reçoit dans son grand système artériel ; si l'on considère combien il doit être affecté par l'action dans laquelle il est sans interrup-

D d

tion, pour l'entretien de la respiration; combien il peut éprouver de différentes impressions, par l'effet des différentes qualités de l'air, qui ne cesse d'entrer & de sortir alternativement dans les conduits destinés à le contenir.

Mais il n'y a point de lésion de ce viscere qui soit plus importante que l'*hémoptysie*, tant par elle-même & la conséquence de ses symptômes actuels, que par rapport aux suites que peut avoir cette maladie; puisqu'elle produit le plus souvent la phthisie pulmonaire. Après le crachement, c'est-à-dire, l'expectoration du sang, on doit toujours, selon l'observation d'Hippocrate, craindre qu'il ne suive un crachement de pus.

Ainsi l'*hémoptysie* consiste dans une éjection par la bouche, de sang vermeil & écumeux, sorti des poumons, accompagnée ou, pour mieux dire, précédée de la toux & d'un peu de gêne dans la respiration, avec un sentiment d'ardeur dans quelque partie de la poitrine, & de douleur pungitive ou semblable à celle que procure une solution actuelle de continuité, par l'effet de quelque déchirement dans une partie sensible.

L'*hémoptysie* proprement dite est sans fièvre inflammatoire.

Les causes qui disposent à l'*hémoptysie*, sont la foiblesse naturelle du tissu des vaisseaux pulmonaires, qui est souvent aussi un vice héréditaire dans les sujets en qui on observe qu'elle est respectivement plus considérable que dans d'autres; la quantité du sang qui engorge les vaisseaux pulmonaires; la qualité des humeurs qui pèchent par l'épaississement, ou par l'acrimonie dissolvante; les obstructions formées dans les vaisseaux lymphatiques du poumon, qui produisent des tubercules, des abcès, des ulcères.

De ces différentes causes s'ensuivent des dilatations forcées, anévrysmales, variqueuses dans les vaisseaux sanguins; des erreurs de lieu dans les autres vaisseaux; des engorgemens dans les différentes parties relâchées de ce viscere; des resserremens, des compressions dans les conduits des humeurs & de l'air même, qui gênent,

qui empêchent le libre cours de ces fluides; ce qui donne lieu par rapport au sang, à ce que l'impulsion que ce fluide continue à recevoir, force les obstacles & produit la rupture les vaisseaux dont l'embarras ne peut être surmonté d'une manière moins violente; tandis que les voies de l'air remplies par les vaisseaux dilatés outre mesure, ou par les fluides épanchés, éprouvent un embarras qui fait nécessairement celui de la respiration.

Les causes qui accélèrent les effets des différentes dispositions à l'*hémoptysie*, sont 1°. la pléthore générale; qu'elle soit produite réellement par une suite des suppressions des différentes évacuations habituelles, ou par l'excès d'alimens, ou qu'elle soit l'effet de l'agitation extraordinaire du sang, par l'abus des boissons spiritueuses, des alimens irritans. 2°. La rétropulsion de différentes éruptions cutanées, telles que la gale, les dépôts éréthipélateux, dont la matière se porte par métastase dans la substance des poumons. 3°. Tout ce qui peut donner lieu à une trop grande action, à de violentes secousses dans les parties solides de ce viscere, comme les ris immodérés, l'excès dans l'exercice de la voix, par la déclamation, le chant, les cris, le jeu des instrumens à vent par le moyen du soufflé, les coups portés à la poitrine, les fortes commotions ou contusions dans cette partie, la toux fréquente & violente, excitée par cause externe ou interne; en sorte que la toux peut produire l'*hémoptysie*, comme elle en est ordinairement un symptôme. Voyez TOUX.

Il résulte donc de ces différentes causes déterminantes, qu'il se fait des dilatations forcées, des ruptures, des déchiremens de vaisseaux sanguins dans les parties des poumons qui en sont susceptibles; que le sang épanché dans les canaux aériens produit une irritation dans la membrane délicate, & douée d'une grande irritabilité, dont ils sont tapissés, soit par le seul contact d'une matière étrangère à ces cavités, soit par l'acrimonie dont cette humeur est déjà viciée, ou par celle qu'elle contracte pour peu qu'elle soit arrêtée dans ces conduits; que cette irritation excitée dans les mem-

branes bronchiques, & par communication dans tous les organes de la respiration occasionne des mouvemens de contraction répétés d'une maniere convulsive, qui constituent la toux, & operent l'expectoration violente qui suit, du sang ou des mucosites sanglantes chargées de bulles d'air, qui y sont mêlées, par l'agitation, le fouettement, pour ainsi dire, qu'elles ont éprouvé avant que d'être chassées des cavités bronchiques; ce qui rend les crachats écumeux.  
*Voyez* ÉCUME.

Il faut cependant observer que le crachement de sang peut aussi arriver, sans qu'il se fasse aucun déchirement, aucune sorte de solution de continuité dans les vaisseaux pulmonaires; que l'hémoptysie peut avoir lieu par la seule dilatation des orifices des vaisseaux lymphatiques, ou des vaisseaux sécrétoires & excrétoires des poumons; en tant que la dilatation des vaisseaux sanguins, d'où partent ces autres vaisseaux, force ceux-ci peu à peu à recevoir des globules sanguins qui y sont portés, comme il a été dit, par erreur de lieu, (*Voyez* ERREUR DE LIEU); & en parcourant le trajet, jusqu'à ce qu'ils parviennent à leurs extrémités, qui aboutissent dans les voies aériennes: telle est la maniere la plus ordinaire dont se fait le crachement de sang, à la suite des suppressions des menstrues, des hémorrhoides; d'où s'ensuit que l'hémoptysie ne produit pas toujours la phthisie, qui consiste dans une suppuration de quelques parties des poumons, qui n'a jamais lieu sans solution de continuité dans les solides affectés.

Le concours des symptômes qui ont été rapportés ci-devant, comme constituant l'hémoptysie, en forment le signe caractéristique, sur-tout si on y joint quelques-unes des causes prédisposantes qui ont été mentionnées: au surplus, on observe constamment, d'une maniere plus ou moins marquée, que dans les cas où l'hémoptysie est une évacuation subsidiaire de quelque hémorrhagie habituelle ou critique, elle s'annonce ordinairement par un sentiment de pesanteur, & même de douleur gravative, dans la poitrine; par une sorte de constriction spasmodique dans le bas-ven-

tre; par des flatuosités dans les premières voies; par une horripilation comme fébrile, avec froid aux extrémités, & resserrement dans les vaisseaux sanguins qui se trouvent à la surface du corps; ce qui produit une pâleur dans toute son habitude.

Il s'ensuit de tous ces symptômes, qu'il se passe quelque chose d'actif dans ces circonstances, que l'on ne peut attribuer qu'à une sorte de mouvement tonique, par lequel toutes les parties externes & internes se tendent, pour ainsi dire, contre les poumons, pour déterminer le cours des humeurs, la plus grande impulsion du sang respectivement vers ce viscere, & y donner lieu à l'excrétion hémoptoïque; sans doute parce que l'équilibre systaltique est rompu à l'égard de ces vaisseaux, dans quelque une de ses parties. *Voyez* EQUILIBRE (*écor. anim.*) HÉMORRHAGIE.

On peut inférer aisément de tout ce qui a été dit du crachement de sang, que ce ne peut être qu'une lésion de fonctions toujours très-importante, & accompagnée de danger plus ou moins grand, selon la nature de sa cause. S'il est produit par la rupture de quelques vaisseaux considérables, il peut se répandre une si grande quantité de sang dans les voies de l'air, que ce fluide-ci ne pouvant plus y pénétrer, & le jeu de la respiration cessant en conséquence, le malade meurt suffoqué. *Voyez* SUFFOCATION. Si ce sont seulement de petits vaisseaux pulmonaires qui sont déchirés, & qui donnent du sang, il y a tout lieu de craindre que les petites plaies qui en résultent ne viennent à suppuration, & qu'il ne s'ensuive une véritable phthisie qui meurtôt ou tard à une mort prématurée. L'hémoptysie, qui est causée par une simple dilatation de vaisseaux de différens genres, qui établit l'erreur de lieu, sans solution de continuité, est la moins dangereuse: elle est le plus souvent sans suite après que la cause procathartique a été emportée.

Quoiqu'il semble n'y avoir dans cette maladie qu'une seule indication à remplir, qui est d'employer les moyens propres à faire fermer les vaisseaux qui fournissent la matiere de l'évacuation contre nature; il y a cependant bien des manieres différentes

de s'y prendre pour produire cet effet & bien des attentions à faire dans le choix des moyens, eu égard à la nature de la cause du mal : si elle dépend de la pléthore, & sur-tout dans le cas où quelque évacuation ordinaire se trouve supprimée, on doit avoir recours à tout ce qui peut diminuer le volume du sang, de la manière différente dont l'effet est le plus ou moins prompt, selon le besoin, comme au remède le plus approprié ; ainsi fait-on usage, dans ce cas de la saignée, sur-tout des sangsues, des ventouses, avec scarification, & on doit insister sur ces différens moyens tant que l'indication subsiste ; après quoi on doit travailler à prévenir le retour de la pléthore, par le régime, par les autres moyens convenables. Voyez PLÉTHORE. On doit s'appliquer à détruire les causes de la suppression, & à rétablir dans son état naturel l'évacuation nécessaire.

Si l'hémoptisie est produite par la raréfaction de ce fluide, qui forme ce qu'on appelle dans les écoles, une pléthore fausse, il faut également combattre ce crachement contre nature, par les moyens propres à diminuer le volume du sang ; mais employer en même temps tout ceux qui sont convenables pour faire cesser l'effervescence des humeurs, c'est-à-dire, leur trop grande agitation. Voyez RAFRAÏCHISSANT (Remède.)

Mais si la maladie est causée par rupture, ou par érosion de vaisseaux, & qu'elle soit entretenue par l'acrimonie des humeurs, en vain emploiera-t-on tous les moyens possibles pour fermer ces vaisseaux, si l'on ne corrige le vice dominant ; ce que l'on ne peut mieux obtenir que par le laitage, les bouillons de tortue, & toutes les matières adoucissantes, gélatineuses, huileuses, qui peuvent produire un effet approchant. Le long usage de ces différens secours manque rarement de répondre à l'attente ; cependant on doit toujours joindre à ces moyens propres à détruire les causes prédisposantes, les remèdes convenables pour resserrer, cicatriser les vaisseaux ouverts ; tels sont les absorbans, & sur-tout les astringens appropriés pourvu qu'il n'y ait pas de contre-indication à cet égard :

on doit aussi recourir quelquefois aux narcotiques, aux anti-spasmodiques, & les mêler aux autres médicamens indiqués, lorsqu'on a lieu de penser qu'il existe une tension dans le genre nerveux, qui détermine les humeurs à se porter vers la partie affectée, comme étant respectivement la plus foible dans le système des solides. Voyez HÉMORRHAGIE, ABSORBANT, ASTRINGENT, NARCOTIQUE, ANTI-SPASMODIQUE.

**HÉMORRHAGIE**, f. f. (*Pathologie.*) hæmorrhagia. Ce terme emprunté des Grecs, est employé dans sa signification propre, pour exprimer une effusion de sang hors de ses vaisseaux & de la partie qu'ils composent, qui se fait d'une manière sensible & assez considérable.

Le mot αἱμορραγία paroît être dérivé de ἀπὸ τοῦ αἵματος καὶ ῥαγῆναι : il a le même sens, selon Galien, dans ses œuvres sur Hippocrate, que ἐξ ὧν ὄρμαν, sortir, jaillir abondamment & avec assez de force ; car lorsque le sang sort de quelque partie avec lenteur & en petite quantité, c'est ce qu'Hippocrate appelle ἐρρυσιν, οὐ σαλαγμῖν : néanmoins Galien avertit que lorsque l'on trouve dans Hippocrate le mot hémorrhagie sans adjectif, pour déterminer de quelle partie le sang s'écoule, il doit alors ne s'entendre que de l'éruption de ce fluide par les narines ; mais on a le plus communément employé le mot hémorrhagie, comme un terme générique, pour signifier toute sorte de flux de sang qui se fait immédiatement hors du corps, de la manière qui vient d'être exposée dans la définition. C'est sous cette acception qu'il va être traité de l'hémorrhagie dans cet article : au surplus, on peut consulter les définitions médicales de Gorrée, où l'on trouvera discuté tout ce qui a rapport aux différentes significations de ce mot.

Il n'y a aucune partie du corps humain vivant, qui ne soit sujette à l'hémorrhagie, parce qu'il n'y a aucune partie où il ne se trouve des vaisseaux sanguins, susceptibles d'être ouverts par quelque cause que ce soit, tant externe qu'interne ; l'expérience prouve journellement que les corps de figure à couper, à piquer, à percer, à déchirer,

peuvent donner lieu à des écoulemens de sang , dans quelque partie molle que soient produits ces effets , par l'écartement des fibres entr'elles qui composent les parois des vaisseaux , par la solution de continuité de leurs membranes, de leurs tuniques.

Mais ce qui est plus remarquable , c'est que , selon l'observation des médecins , tant anciens que modernes , l'on a vu par de seules causes internes, le sang s'écouler par les paupières, par les angles des yeux, par l'extrémité des cheveux, par le bout des doigts, des orteils, par le nombril, par les mamelons, &c. on a même vu de véritables *hémorrhagies* se faire par les pores de différentes parties des végumens, sans aucune cause, sans aucune marque sensible de solution de continuité ; cependant ces sortes d'*hémorrhagies* sont très-rares : celles qui se présentent communément par l'effet de causes internes, sont celles qui se font par la voie des narines, par le crachement par l'expectoration, par le vomissement, par les déjections, par l'issue de la matrice, par le vagin, par la voie des urines, & même quelquefois par celle des sueurs.

Les *hémorrhagies* produites par des causes mécaniques externes, doivent être regardées comme des symptômes des différentes sortes de blessures, de plaies (*voyez PLAIE*), ou comme des effets quelquefois utiles, très-souvent nécessaires, & dans certains cas inévitables, des différentes opérations de chirurgie, tels que la saignée, les scarifications, les amputations, &c. *Voy. OPÉRATION (Chirurgie)*, SAIGNÉE, SCARIFICATION, AMPUTATION, &c.

Il ne peut être traité dans cet article que des généralités concernant les *hémorrhagies* de cause interne ; ces *hémorrhagies* sont de différente nature, selon les causes qui les produisent ; les effusions de sang, qui n'arrivent dans les malades que par accident, par une suite de mauvais effets de la cause morbifique, sont appelées *symptomatiques*. Celles qui sont une suite des efforts salutaires que fait la nature, pour prévenir, pour empêcher, ou pour faire cesser les effets de la cause morbifique qui se forme actuellement, ou qui est déjà formée, sont

regardées comme critiques. *Voy. CRISE.*

Les *hémorrhagies*, de quelque espece qu'elles soient, dépendent de causes générales ou particulières, ou des unes & des autres ensemble.

Dans toute *hémorrhagie*, la cause prochaine est l'impulsion du sang vers les vaisseaux d'où se fait l'écoulement ; impulsion qui doit être assez forte pour surpasser la force de cohésion des parties intégrantes qui composent ces vaisseaux ; cette force qui tant qu'elle subsiste, conserve l'intégrité de leurs parois. La cause prochaine de l'*hémorrhagie* doit donc être attribuée, ou à l'augmentation en général du mouvement progressif du sang, & à la foiblesse respective des vaisseaux forcés par lesquels se fait l'*hémorrhagie*, qui ne peuvent résister à un plus grand effort des fluides qu'ils contiennent, ou à la foiblesse absolue des vaisseaux qui s'ouvrent contre nature, parce qu'ils perdent leur force naturelle de solidité par quelque cause que ce soit, & ne sont pas en état de résister aux mouvemens des humeurs, même à ceux qui ne sont que l'effet des forces vitales ordinaires ou peu augmentées.

Il suit également de chacune de ces causes, que le vaisseau forcé se dilate outre mesure, ou qu'il se déchire dans le point où il ne peut résister, soit par le défaut d'équilibre entre les solides particuliers qui le composent, & ceux de toutes les autres parties du corps, par la contrenitence de ces parties, vers celle qui est forcée à céder, (*voyez ÉQUILIBRE, écon. anim.*) soit, tout étant égal, par l'addition de force dans tous les solides en général, qui se réunissent contre la partie où cette addition n'a pas lieu, ou n'est pas proportionnée ; ce qui rend entièrement passive la partie qui cede respectivement à toutes celles dont l'action est augmentée à son exclusion ; ce qui établit une inégalité bien réelle dans le cours du sang, laquelle ne peut être attribuée qu'à l'autocratie de la nature, qui opere ces effets par des mouvemens spasmodiques appropriés. *Voyez NATURE, SPASME.*

L'engorgement des vaisseaux, dans le cas d'inflammation ou dans celui d'obstruc-

tion, en augmentant les résistances au cours des humeurs dans la partie affectée, en y gênant leur mouvement progressif, donne lieu à de plus grandes dilatations des parois de ces vaisseaux, ou des collatéraux; d'où s'ensuit, lorsque la disposition s'y trouve, qu'ils sont forcés à se rompre, ou à souffrir une sorte de dilatation dans les orifices qui répondent à leur cavité, effet qui est ce qu'on appelle *anastomose*, & qui s'opère au point de laisser passer par erreur de lieu, les fluides qu'ils contiennent dans un genre de vaisseaux différens, qui se laissant aussi forcer de plus en plus, d'autant qu'ils sont moins propres à résister aux efforts d'un fluide qui leur est étranger par la trop grande confiance, & par son mouvement disproportionné, permettent à ce fluide de les parcourir, & enfin de se répandre hors de leur cavité, par le premier orifice qui se présente.

Ce dernier cas est ordinairement celui des *hémorrhagies* symptomatiques: le précédent convient à celles qui sont critiques; dans celui-là tout est, pour ainsi dire, mécanique; dans celui-ci, les effets sont comme prédéterminés.

Il suit, de ce qui vient d'être dit, que les différentes causes de l'*hémorrhagie* peuvent se réduire à deux sortes de changemens qui se font dans la partie où elle a lieu, respectivement à l'état naturel; savoir 1<sup>o</sup>. à la disposition particulière des vaisseaux d'où se fait l'effusion de sang, disposition par laquelle la force retentric de ces vaisseaux est considérablement diminuée, au point de céder à la force expultrice ordinaire, ou peu augmentée; 2<sup>o</sup>. à la disposition générale, par laquelle la force retentric restant la même que dans l'état habituel, la force expultrice augmente dans toutes les autres parties au point de surmonter la résistance de cette partie, de la faire cesser, & de forcer les vaisseaux à se dilater outre mesure, ou à se rompre.

On ne conçoit pas aisément que le simple écartement des fibres, qui composent les vaisseaux des parties qui souffrent une *hémorrhagie*, puisse suffire pour la procurer, par l'espece de disposition qu'on appelle *diapédeze*. Voy. VAISSEAU. Cet écartement

ne peut donner passage au sang qu'en tant que les interstices s'ouvrent de la même manière que pourroit faire l'orifice des vaisseaux collatéraux non sanguins, pour admettre dans leur cavité des globules de sang, par erreur de lieu: voyez ERREUR DE LIEU. Mais un tel écartement, sans solution de continuité, ne paroît guere possible; au lieu que la dilatation des collatéraux paroît suffisante pour expliquer tous les effets qu'on attribue à la diapédeze, surtout dans le cas de dissolution du sang, qui rend plus facile la pénétration des globules rouges dans des vaisseau étrangers.

L'érosion des vaisseaux qu'on appelle *diabrose* (voyez VAISSEAU) ne paroît pas plus propre à produire des *hémorrhagies* que la diapédeze, parce que la qualité dissolvante, l'acrimonie dominante dans la masse des humeurs en général, (voyez SANG) à laquelle on attribue cet effet de dissolution des solides, cette érosion des vaisseaux, ne peuvent jamais fournir la raison d'un phénomène, qui est supposé absolument topique, qui doit, par conséquent, dépendre de causes particulières; d'ailleurs, en supposant qu'un vice dominant dans les humeurs puisse, ce qui est très-douteux, exister au point de produire une solution de continuité plutôt dans une partie que dans une autre, il devoit s'ensuivre que l'*hémorrhagie* devoit durer tant que ce vice subsisteroit; ce qui est contraire à l'expérience, qui prouve que les *hémorrhagies* les plus considérables, les plus opiniâtres, sont néanmoins intermittentes périodiques ou erratiques; en sorte que, tant qu'il y a lieu à la dilatation forcée des vaisseaux, qu'ils restent sans réaction & comme paralytiques, en cédant à la quantité du sang dont ils sont engorgés, ou à l'effort avec lequel y est poussé celui qu'ils reçoivent continuellement, la voie étant une fois faite pour son écoulement, l'*hémorrhagie* continue, & ne diminue qu'à mesure que la quantité de l'humeur surabondante, ou la force de l'impulsion se fait moindre, & laisse reprendre leur ressort aux solides auparavant distendus beaucoup plus que ne le comporte leur état naturel; & celui-ci se rétablissant de plus en plus, jusqu'à ce

que l'issue du sang qui s'écoule toujours moins abondant & moins rouge, soit tout-à-fait fermée, ne permet plus à ce fluide de s'extravafer, & le force à reprendre son cours ordinaire.

Tel est le système de toutes les *hémorrhagies*, tant naturelles qu'accidentelles, dans quelque partie du corps que ce soit; c'est ce qui se passe tant dans l'écoulement des menstrues, que dans celui des lochies, dans le flux *hémorrhoidal*, dans le pissement de sang, dans toute autre sorte d'*hémorrhagie*, soit par le nez, ou par toute autre partie du corps, où il n'y a d'autre différence, par rapport à l'évacuation, qu'à raison de l'intensité & de la durée, qui sont proportionnées à la force du sujet, de son tempérament, à la grandeur des vaisseaux ouverts, à la quantité de l'humeur surabondante à évacuer, ou à l'impulsion, à l'action spasmodique qui détermine le cours du sang, particulièrement vers la partie qui a été forcée, & qui oppose conséquemment moins de résistance, à cause de l'ouverture qui s'y est formée par l'écoulement de ce fluide.

Après avoir établi que l'*hémorrhagie*, de quelque nature qu'elle soit, ne semble dépendre que de la foiblesse de la partie où elle se fait, ou des efforts, soit mécaniques, par les loix de l'équilibre vasculaire, ou spasmodiques, par une action déterminée de la puissance motrice, qui sont produits dans toutes les parties du corps contre celle qui s'ouvre, d'où suit l'effusion de sang; on peut donc conclure, que dans le premier cas l'*hémorrhagie* ne peut être regardée que comme un symptôme morbifique, un vice, une lésion dans l'économie animale; & que dans le second, elle est toujours une tendance de la nature à produire un effet utile, à diminuer la trop grande quantité de sang absolue ou respective, dans une partie ou dans tout le corps; par conséquent à remédier à la pléthore générale ou particulière; (voyez PLÉTHORE) comme il est clairement prouvé par les *hémorrhagies* qui succèdent à la suppression des regles, puisqu'on a souvent observé que les pertes de sang subsidiaires se rendent périodiques, comme celles dont

elles sont le supplément.

Ainsi Sthaal, Venter, & la plupart des observateurs en pratique, rapportent avoir souvent vu des hémoptysies, des crachemens, des vomissemens, des pissemens de sang qui avoient des retours aussi réglés que sont ceux de l'évacuation menstruelle dans l'état naturel: ce qui établit indubitablement qu'il y a quelque chose d'*actif* dans ces sortes d'*hémorrhagies* utiles, qui est une vraie tendance de la nature à faire des efforts pour suppléer par une évacuation extraordinaire, au défaut d'une autre qui devoit se faire naturellement, ou qui étoit devenue nécessaire par habitude, par tempérament.

Mais cette tendance suivie des effets; peut cependant pécher par excès ou par défaut: il en est donc de toute *hémorrhagie* spontanée comme des menstrues utérines qui sont toujours produites pour l'avantage de l'individu, mais il peut y avoir des variations très-nuisibles, en tant que l'évacuation peut être trop ou trop peu considérable, ou qu'elle peut être accompagnée d'autres circonstances nuisibles à l'économie animale. Voyez MENSTRUES, HÉMORRHOÏDES, SAIGNEMENT DE NEZ.

On trouvera, dans ces différens articles, à se convaincre, que si les *hémorrhagies* sont souvent des effets grandement nuisibles à l'économie animale, en tant qu'elles procurent l'évacuation d'un fluide; qui devrait être retenu, conservé dans ses vaisseaux, ou qu'elles causent par excès du dérèglement à l'égard d'une excretion naturelle, elles sont aussi très-souvent un des plus sûrs moyens que la nature emploie pour préserver des maladies qu'une trop grande quantité même de bonnes humeurs pourroit occasionner; & qu'ainsi les *hémorrhagies* ne doivent pas toujours être regardées comme des maladies, puisqu'elles sont au contraire très-souvent propres à en garantir, & qu'elles peuvent produire des effets salutaires, en tant qu'elles tiennent lieu, dans ces cas, d'un remède évacuaire, qui même ne peut souvent être suppléé par une évacuation artificielle équivalente, si elle n'est pas faite dans la partie, & peut-être même des vaisseaux particuliers, vers

lesquels sont dirigés les efforts de la nature, pour y déposer l'excédent des humeurs, qui doit être évacué sans aucun autre dérangement de fonction qui puisse caractériser une maladie.

Il s'ensuit qu'il n'y a pas moins de danger à supprimer une *hémorrhagie* critique, simple, dans quelque partie du corps qu'elle ait lieu, qu'à faire cesser mal-à-propos l'*hémorrhagie* naturelle aux femmes : la disposition de l'économie animale peut rendre celle-là aussi utile, aussi nécessaire que celle-ci.

L'effort salutaire de la nature se démontre clairement par les signes qui précèdent dans la plupart des *hémorrhagies* spontanées, & qui dénotent une véritable dérivation des humeurs vers la partie où doit se faire l'évacuation pour l'avantage de l'individu. Ainsi, avant le saignement de nez, la tête devient pesante, le visage devient rouge, les jugulaires s'enflent, les rameaux des carotides battent plus fortement, tandis que toute l'habitude du corps devient pâle, & que les extrémités inférieures sont froides ; ce qui ne peut être que l'effet de la révulsion spasmodique de toutes ces parties-ci vers les parties supérieures. Dès que le sang a coulé suffisamment, l'égalité de la chaleur & du cours des humeurs se rétablit dans tout le corps à mesure que les efforts toniques cessent d'être déterminés par le besoin, & que les loix de l'équilibre reprennent le dessus. Les symptômes qui précèdent le plus souvent le flux menstruel, le flux hémorrhoidal, le vomissement de sang, l'hémoptysie & les autres *hémorrhagies* spontanées ou critiques, sont respectivement de la même nature. Voyez les articles où il est traité de ces différentes évacuations.

Mais si le sang qui est forcé à sortir de ses vaisseaux, ne trouve point d'issue pour être versé immédiatement hors du corps ; s'il se répand dans quelque cavité où il se ramasse, où il devient un corps étranger, soit que la cause efficiente de l'*hémorrhagie* soit symptomatique ou critique, il en résulte des désordres dans l'économie animale, qui sont proportionnés à l'importance des fonctions qui sont lésées en conséquen-

ce : ainsi l'épanchement du sang, dans l'intérieur du crâne, produit une compression du cerveau, qui intercepte le cours des esprits dans le genre nerveux, à proportion qu'elle est plus considérable ; d'où s'ensuivent des causes très-fréquentes de paralysies plus ou moins étendues, selon que les nerfs sont affectés dans leur principe en plus ou moins grand nombre ; d'où résultent très-souvent des apoplexies, des morts subites, lorsque la compression est assez étendue & assez considérable pour porter sur les nerfs qui se distribuent aux organes des fonctions vitales : ainsi l'effusion du sang qui se fait par l'ouverture ou par la rupture de quelque gros vaisseau dans la poitrine, cause des compressions sur les poumons, sur les artères principales ou sur le cœur même, d'où s'ensuivent des suffocations, des syncopes mortelles. L'épanchement de sang dans la cavité du bas-ventre ne produit point des effets si dangereux ; & ce n'est qu'à raison de la quantité qui s'en répand qu'il peut s'ensuire des lésions qui portent atteinte au principe vital ; autrement ces sortes d'*hémorrhagies* ne nuisent point d'une manière aussi prompte & aussi violente que celles qui se font dans des cavités, où le sang accumulé peut gêner les fonctions des organes qui servent immédiatement à l'entretien de la vie.

Dans ces différens cas, si l'on peut s'assurer par des signes extérieurs ( qui manquent le plus souvent ), de l'effusion du sang dans les différentes capacités, & que l'effet n'en soit pas assez promptement nuisible pour prévenir & rendre inutiles tous les secours qu'on peut employer ; on peut tenter de donner issue au fluide répandu, en ouvrant le crâne par le moyen du trépan ; la poitrine & le ventre, en faisant la paracentese de la manière convenable, respectivement à chacune de ces parties. *V. TRÉPAN, PARACENTESE.* Mais le plus souvent la mort ne laisse pas le temps à des soins qui ne peuvent être donnés qu'à la suite de mûres délibérations, de certains préparatifs ; ou on ne les donne ces soins qu'à pure perte, parce qu'on parvient rarement, par ces opérations, à donner issue au sang ramassé, par la difficulté de pénétrer

trer dans l'endroit même où s'est fait l'amas ; comme , par exemple , lorsqu'il ne se trouve pas à la surface du cerveau , ou à portée de cette surface & de manière à répondre à l'ouverture faite par le trépan , lorsque le sang est renfermé dans les cavités de la base du crâne ou des ventricules du cerveau : il en est de même , lorsque le sang épanché dans la poitrine se trouve renfermé dans le péricarde , &c.

Cependant ce fluide hors de ses vaisseaux , est un corps étranger qui dégénère bientôt , & ne peut qu'être très-nuisible à l'économie animale , tant qu'il est renfermé entre les viscères , sans issue en quantité considérable : il n'y a d'autre moyen d'en faire cesser les mauvais effets , qu'en le faisant sortir hors du corps , ce qui est très-difficile , comme on vient de le faire entendre , & rend toujours ces sortes d'hémorrhagies très-dangereuses , & le plus souvent mortelles ; qu'elles soient , ainsi qu'il a été dit , symptomatiques ou critiques.

Les hémorrhagies les plus communes , dans lesquelles le sang se répand hors du corps , peuvent être aussi très-nuisibles , si elles causent une trop grande déperdition de ce fluide par quelque cause qu'elles soient produites , soit qu'elles se fassent par la dilatation forcée des vaisseaux , soit qu'elles dépendent d'une rupture de leurs tuniques : le cerveau recevant moins de sang qu'à l'ordinaire , il s'y sépare à proportion moins de fluide nerveux ; d'où s'ensuit le défaut d'esprits nécessaires pour soutenir les forces , pour opérer les mouvemens nécessaires à l'exercice de toutes les fonctions : d'où résultent la débilité & toutes les suites , particulièrement l'imperfection des digestions , de la sanguification , qui en fournissant un chyle mal travaillé & moins propre à donner la matière propre à former des globules rouges , cette matière elle-même étant mal travaillée , & ce qui en résulte faisant une très-petite quantité de ces globules , & respectivement trop de parties séreuses , disposent ainsi le fluide des vaisseaux sanguins , à manquer de la consistance qui lui est nécessaire , & à être plus susceptible de passer dans les vaisseaux collatéraux d'un genre différent , à les rem-

plir d'humeurs aqueuses plus ténues qu'elles ne devoient se trouver dans ces vaisseaux d'où elles s'échappent plus aisément , & fournissent matière à une plus grande quantité d'exhalations par la voie de la transpiration , particulièrement dans les capacités des différens ventres , dont la chaleur tient les pores plus ouverts ; en sorte que ces vapeurs s'y ramassent , s'y condensent ensuite , & y forment la matière de différentes sortes d'hydropisies , telles qu'on les observe souvent à la suite des pertes de sang produites par les grandes blessures , ou par toute autre cause externe ou interne d'effusion de sang ; voyez HYDROPISIE. Le défaut de globules rouges , dans les vaisseaux sanguins , doit aussi causer la pâleur de toute l'habitude du corps , la diminution de la chaleur naturelle , &c. Voyez SANG, PEAU, CHALEUR ANIMALE ( *Physiol. & Pathol.* ) FROID ( *Econon. anim.* )

Les hémorrhagies peuvent encore avoir des suites fâcheuses sans être excessives , si elles se font par des vaisseaux qui appartiennent à des organes d'un tissu délicat , en tant que dans les cas même où elles servent à soulager la nature , elles établissent un vice dans la partie qui peut être très-nuisible : c'est ainsi que l'hémoptysie souvent , en supplant à une autre hémorrhagie supprimée qui étoit nécessaire ou au moins utile , laisse néanmoins une disposition à ce qu'il se forme des ulcères dans les poumons , qui sont le plus souvent incurables , & jettent dans une maladie chronique qui mène à une mort inévitable.

En général , on peut distinguer une hémorrhagie salutaire d'avec celle qui ne l'est point , en faisant attention aux forces : l'une les relève dans le cas où elles n'étoient qu'opprimées par la surabondance d'humeurs ; tous les symptômes , dont le malade se sentoit fatigué , accablé , se dissipent à mesure que le sang coule , que la pléthore diminue & cesse d'avoir lieu : l'autre au contraire affoiblit de plus en plus le malade , & s'ensuivent tous les effets de l'épuisement des forces qui indiquent bientôt le besoin d'en faire cesser la cause , en arrêtant , s'il est possible , l'écoulement du sang ; ce dont le malade ne tarde pas

à se bien trouver : au lieu qu'il y a beaucoup de danger à supprimer une *hémorrhagie* salutaire, comme celle qui se fait par le nez dans les jeunes gens, par les veines hémorrhoidales dans les adultes, par les voies utérines dans les femmes; parce que c'est le sang surabondant qui cause ordinairement de semblables *hémorrhagies*, & que ce sang ne pouvant s'évacuer par l'issue vers laquelle il avoit le plus de tendance, il se porte dans quelqu'autre partie, où il produit de mauvais effets, soit qu'il se fasse, pour se répandre, un autre passage, que celui qu'il affectoit, & qu'il dilate ou rompe des vaisseaux délicats qui ne pouvant pas ensuite se fermer, donnent occasion à des *hémorrhagies* excessives par quelques voies que ce soit; ou que ce sang, par une sorte de délitescence ou de métastase forcée, soit porté dans quelque partie assez résistante pour qu'il ne s'y fasse aucune issue, & qu'il y forme des engorgemens, des dépôts inflammatoires, des embarras de toute espece dans la circulation; d'où s'ensuivent différentes lésions considérables dans l'économie animale, telles entr'autres que les attaques d'apoplexie à la suite de la suppression des hémorrhoides; les vomissemens, les crachemens de sang, à la suite des menstrues supprimées, &c.

On ne sauroit donc employer trop de prudence à entreprendre le traitement des *hémorrhagies*, sur-tout par rapport aux remèdes astringens, tant externes qu'internes, qui sont l'espece de secours que l'on emploie le plus communément à cet égard; ils operent assez facilement & assez promptement, parce que leur action consiste principalement à exciter l'irritabilité des fibres qui ont perdu leur ressort dans les vaisseaux ouverts, par lesquels se fait l'*hémorrhagie*.

Mais cette qualité astringente ne borne pas ordinairement ses effets à la partie affectée : les astringens pris intérieurement ne peuvent éviter de porter leur effet sur tout le système des solides, en se mêlant à toute la masse des humeurs; ils ne peuvent pas agir par choix, en réservant leur efficacité pour la seule partie lésée; cela

ne peut pas avoir lieu à l'égard de cette sorte de médicament, qui ne sauroit avoir aucune analogie particuliere avec aucune sorte d'organe : l'impression qu'ils font est donc générale; mais si elle n'est que médiocre, & qu'elle ne fasse qu'augmenter le ressort des solides également dans toutes les parties, sans qu'il s'ensuive un suffisant resserrement pour fermer entièrement les vaisseaux ouverts, bien loin que l'*hémorrhagie* cesse, elle risque d'être augmentée par l'augmentation de ton du ressort qu'en acquierent tous les solides, d'où suit qu'ils expriment de plus en plus les fluides contenus, & ne peuvent par conséquent que rendre plus forte l'impulsion des humeurs dans tout le corps, donc aussi vers l'orifice des vaisseaux hémorrhagiques; ce qui ne fait que rendre le mal plus considérable.

Ainsi les astringens, donnés intérieurement, doivent être employés à si grande dose, à proportion de la force du tempérament du malade, & si promptement, qu'ils operent, sans retarder, un effet suffisant, d'où puisse suivre une si grande augmentation dans le corps des solides en général, que les vaisseaux hémorrhagiques se ferment tout de suite.

Mais cette adstriction si forte & si subite n'est pas sans inconvéniens, par l'embarras qu'elle peut causer au cours des humeurs en général; d'ailleurs, avant que la masse du sang soit imprégnée de la vertu des astringens, l'*hémorrhagie*, pour peu qu'elle soit considérable, ne seroit-elle pas de trop longue durée, & n'y auroit-il pas à craindre, par conséquent, qu'elle ne fût très-pernicieuse, dans le cas où elle seroit de nature à devoir être arrêtée le plutôt possible?

Les plus surs astringens sont donc ceux qui peuvent agir promptement sur le genre nerveux, de maniere à y exciter un mouvement spasmodique, général, qui produise l'effet désiré; c'est-à-dire, le resserrement nécessaire pour arrêter l'écoulement du sang. Tels sont tous les moyens propres à causer un sentiment subit de froid, comme la glace appliquée sur quelque partie du corps actuellement bien chaude, & naturellement bien sensible: cet effet est

encore plus énergique , si la qualité pénétrante & irritante est jointe au moyen employé , pour procurer le sentiment de froid , comme la possède le vinaigre bien fort , qui , étant appliqué sur le bas ventre , sur les bourfes , sur les mamelles , & même sur toute la surface du corps , si le cas le requiert , avec des linges qui en sont imbibés , peut causer un resserrement général dans tous les vaisseaux , très-propre à arrêter l'hémorrhagie dans ceux qui sont ouvertes.

C'est par la même raison que les passions de l'ame , lorsqu'on en est affecté subitement , peuvent produire un effet à peu près pareil , en tant qu'elles causent une tension générale dans le genre nerveux ; c'est ainsi que l'on voit souvent des femmes qui éprouvent la suppression de leur hémorrhagie naturelle , par un accès violent de colere , par une grande révolution de joie ou de chagrin , par une frayeur , une terreur dont elles sont saisies tout à coup. La même chose leur arrive aussi pour s'être imprudemment exposées au froid , en se mouillant quelque partie du corps avec de l'eau froide , mais sur-tout les extrémités inférieures , dont l'impression se communique plutôt aux vaisseaux utérins.

De pareils accidens contre nature , & par conséquent nuisibles , ont fait naître l'idée de faire des applications avantageuses de leurs effets dans des cas où ils peuvent être salutaires , en tant qu'ils produisent des suppressions d'hémorrhagies pernicieuses par leur nature ou par excès.

Il faut observer cependant , que les moyens qui tendent à augmenter la tension , le jeu , l'action des solides , ne peuvent être employés dans les hémorrhagies , qu'en tant qu'il y a lieu de présumer que l'éretisme n'a aucune part à les causer ; car , lorsqu'elles sont accompagnées de cette disposition dans le genre nerveux , tout ce qui peut augmenter le ton des solides , ne peut qu'ajouter à la cause du mal ; ainsi on ne peut la diminuer alors , qu'en employant les moyens propres à calmer cet éretisme : c'est pourquoi les narcotiques , les anti-spasmodiques sont souvent si effica-

ces pour arrêter les hémorrhagies symptomatiques , compliquées avec des symptômes dolorifiques , telles que celles qui surviennent dans les maladies convulsives.

On ne peut donc être trop circonspect dans l'usage des cordiaux employés contre les défaillances qui sont causées par des hémorrhagies.

Mais comme il n'y a point de cause occasionnelle des hémorrhagies , plus commune que celle de la surabondance des humeurs , & sur-tout de leur partie rouge , il n'est point aussi de moyen plus approprié pour la faire cesser , cette cause , que de procurer une hémorrhagie artificielle dans les parties où elle ne peut pas nuire ; ce qui satisfait également au besoin de diminuer le volume du sang , soit qu'on puisse le regarder comme étant réellement le produit d'un trop grand nombre de globules rouges qui en composent la masse ; soit que cet excès de volume ne doive être attribué qu'à la raréfaction , s'il peut y en avoir effectivement de sensible dans la masse des humeurs animales. Voyez PLÉTHORE.

L'évacuation artificielle du sang ainsi effectuée , fait une diversion , par rapport aux parties vers lesquelles l'excédent du sang auroit pu être porté , pour s'y faire une issue , par une suite de leur disposition vicieuse , qui y auroit rendu très-nuisible le dépôt d'humeurs qui s'y seroit formé , la rupture des vaisseaux qui s'y seroit faite. Ainsi les saignées , les scarifications , l'application des sangsues , sont dans ces cas les remèdes les plus convenables , & le plus souvent les seuls nécessaires , les seuls que l'on puisse employer , comme ils sont indiqués d'une manière pressante ; les saignées sur-tout , pour arrêter , pour suppléer les hémorrhagies symptomatiques ou critiques , pour en empêcher le retour.

Mais les hémorrhagies artificielles ne sont un remède , à l'égard des symptomatiques , que lorsqu'elles sont ou peuvent être l'effet de la pléthore générale ; car , lorsqu'elle est particulière , il est rare , comme on l'observe par rapport aux regles , que les saignées ou d'autres moyens semblables

empêchent ou arrêtent les *hémorrhagies* de cause interne ; à moins que l'évacuation artificielle ne puisse être opérée pour hâter les effets de l'*hémorrhagie* nécessaire , en pratiquant cette opération dans la partie même où la pléthore s'est formée. *Voy.* PLÉTHORE , SAIGNÉE.

Quant aux remèdes topiques , que l'on peut employer contre les *hémorrhagies* , ils supposent que les vaisseaux ouverts sont exposés aux secours de la main ; tels sont les applications des différens médicamens absorbans , coagulans , styptiques , sous forme tant solide que fluide ou liquide. *V.* ABSORBANT , COAGULANT , STYPTIQUE , SAIGNEMENT DE NEZ , PLAIE.

Si la grandeur du vaisseau ouvert , & la quantité du sang qui s'en répand , rend de nul effet l'application de ces médicamens topiques ; au cas que le vaisseau puisse être saisi , on tente d'en faire la ligature immédiate ; sinon on peut quelquefois produire le même effet en liant , s'il est possible , la partie où se fait l'*hémorrhagie* ; on comprime ainsi le vaisseau ouvert , ou on empêche le sang de s'y porter.

Et si enfin aucun de tous les différens moyens qui viennent d'être proposés , ne peuvent être employés avec succès pour arrêter une grande *hémorrhagie* , on peut faire usage d'un secours violent , mais efficace , & peut-être trop négligé , qui est de porter le feu dans la partie où se fait la perte de sang , si la chose est praticable ; ce qui se fait par le moyen des fers rougis au feu , des cauterés actuels , qui sont souvent d'une grande ressource en pareil cas. *Voyez.* CAUTERE , PLAIE.

Ce n'est pas le tout d'avoir arrêté une *hémorrhagie* ; pour en rendre la cure complète , il faut encore s'occuper ensuite à chercher , à employer les moyens propres à en empêcher le retour , lorsqu'elle est véritablement nuisible , ou à en modérer l'excès , si elle peut être salutaire : il faut s'appliquer à corriger le vice tant des solides que des fluides , qui a donné lieu ; fortifier la partie foible , lui donner du ressort , si c'est à son atonie que doit être attribuée l'*hémorrhagie* ; prescrire un régime & des médicamens incrassans , si la

trop grande fluidité , l'acrimonie dissolvante des humeurs , établit une disposition à l'*hémorrhagie*.

Mais si l'on a été forcé à procurer , par quelque moyen que ce soit , l'astringion de la partie où se faisoit une *hémorrhagie* , qui ne péchoit que par excès , & dont le retour avec modération soit nécessaire , il faut employer les moyens convenables pour que cette astringion ne fasse pas une trop grande résistance à la dilatation des vaisseaux , qui doit avoir lieu lorsqu'une nouvelle évacuation deviendra nécessaire ; car il arrive souvent que le resserrement occasionné par les astringens , ou par tout autre stimulant tonique , devient tellement durable , que la nature ne peut pas le vaincre dans les cas où il est besoin ensuite de le faire cesser.

C'est ainsi que la suppression des règles causée par les applications froides , est si difficile à guérir ; parce que l'équilibre une fois rompu dans les solides d'une partie , soit par excès , soit par défaut de ressort , ne se rétablit qu'avec beaucoup de peine.

Pour un plus grand détail sur le traitement des *hémorrhagies* contre nature , & de celles qui étant salutaires ou critiques , pèchent par excès ou par défaut , voyez les articles où il est traité des *hémorrhagies* particulières , tels que les MENSTRUES , les HÉMORROÏDES , les SAIGNEMENTS DE NEZ , la DYSSENTERIE , le FLUX HÉPATIQUE , &c. & pour les auteurs qui ont écrit sur ces différens sujets , tant en général qu'en particulier , consultez , entr'autres , les *Œuvres* de Sthaal , de Neuter , d'Hoffman.

HÉMORRHAGIE , (*Chirurgie.*) Les moyens que la chirurgie a fournis dans tous les temps pour arrêter les *hémorrhagies* , peuvent se réduire aux absorbans , aux astringens simples , aux styptiques , aux caustiques , au fer brûlant , à la ligature & à la compression.

Les absorbans & les simples astringens ne peuvent être utiles que pour de légères *hémorrhagies* ; leur insuffisance dans l'ouverture des grands vaisseaux a fait mettre en usage l'alun , le vitriol , & toutes les huiles & les eaux styptiques ou escharoti-

ques. Les anciens chirurgiens se servoient même des cauterés, de l'huile bouillante, du plomb fondu & du fer ardent; ils ont compliqué la brûlure de tant de façons différentes, que c'étoit faire, selon eux, une grande découverte, que d'imaginer une nouvelle façon de brûler; & ils brûloient ainsi, afin de froncer les vaisseaux par la crispation que cause la brûlure.

Les chirurgiens plus éclairés devinrent moins cruels; ils imaginèrent la ligature des vaisseaux. Le célèbre Ambroise Paré, chirurgien de Paris, & premier chirurgien de quatre rois, la mit le premier en pratique au xv<sup>e</sup> siècle. Cette manière d'arrêter le sang lui attira bien des contradictions; mais quoique désapprouvée par quelques-uns de ses contemporains, il eut la satisfaction de la voir pratiquer avec un grand succès. La ligature rendit les chirurgiens moins timides; l'amputation des membres devint une opération plus sûre & moins douloureuse, & la guérison en fut plus prompte. On s'est servi presque universellement de la ligature jusqu'à ce jour, pour arrêter le sang, non-seulement dans l'amputation des membres, voyez AMPUTATION, mais encore dans l'opération de l'anévrysme, voyez ANÉVRYSMES, & dans les plaies accompagnées de grandes hémorrhagies.

M. Petit fait observer dans une dissertation sur la manière d'arrêter le sang dans les hémorrhagies, imprimée dans les *mém. de l'acad. royale des sciences, année 1731*, que ces différens moyens n'auroient jamais été ou très-rarement suivis de succès sans la compression; il a toujours fallu, même dans l'application des caustiques, appliquer des compresses qui fussent assujetties & soutenues par plusieurs tours de bandes suffisamment serrés pour résister à l'impulsion du sang de l'artere, & s'opposer à la chute trop prompte de l'escharre que font les styptiques, le feu, ou à la séparation prématurée de la ligature ou de l'escharre. Sans cette précaution, on auroit presque toujours à craindre l'hémorrhagie; qui n'arrive que trop-souvent à la chute de la ligature ou de l'escharre, malgré les soins qu'on prend pour l'éviter par une compression convenable.

M. Petit, après avoir remarqué que la compression a dû, selon toutes les apparences, être conforme à la première idée que les hommes ont dû naturellement avoir pour arrêter le sang, lui donne en ce qui concerne les amputations, tous les avantages de la nouveauté, soit par rapport à la manière de comprimer les vaisseaux, soit par rapport à l'usage exclusif qu'il lui donne, en rejetant la ligature autant qu'il est possible. Il fait observer que le bout du doigt légèrement appuyé sur l'orifice d'un vaisseau, est un moyen suffisant pour en arrêter le sang, & qu'il ne faudroit point autre chose si l'on pouvoit toujours tenir le doigt dans cette attitude, & si le moignon d'un malade agité pouvoit garder assez long-temps la même situation; mais la chose étant impossible, M. Petit y a remédié par l'invention d'une machine qui fait sûrement & invariablement l'office du doigt; il en donne la description & la figure dans les *mém. de l'acad. royale des sciences, année 1731*. Les mémoires de l'année suivante contiennent des observations du même auteur, confirmatives des raisons & des faits rapportés dans la première dissertation; les personnes de l'art ne liront point ces ouvrages sans en tirer des instructions aussi solides que nécessaires. Nous décrivons cette machine à la fin de cet article.

En 1736, M. Morand a donné un mémoire à l'académie royale des sciences, où, rappelant ce que M. Petit a dit sur les hémorrhagies dans les années 1731 & 1732, il adopte la doctrine de cet auteur sur la formation du caillot qui contribue à arrêter le sang; mais il ajoute que la crispation & l'affaissement du tuyau y ont aussi beaucoup de part; que les agens extérieurs employés pour arrêter le sang tendent toujours à procurer au vaisseau l'état d'aplatissement ou de froncement, & que ces agens sont plus efficaces à proportion qu'ils diminuent davantage le calibre ou le diamètre du vaisseau.

Le caillot si nécessaire pour la cessation de l'hémorrhagie, examiné dans sa formation, ne fait que suivre, selon M. Morand, l'impression qu'il a reçue de l'artere

qui est son moule ; & jamais l'hémorrhagie ne s'arrêteroit si on supposoit l'artere après sa section conservée dans le même état où elle étoit au moment de sa section , & sans avoir changé ni de forme ni de diametre.

M. Morand rapporte les observations les plus favorables qui semblent tout donner au caillot , & en suppose d'autres par lesquelles il prouve que l'applatissement seul du vaisseau peut le faire.

Nous parlerons de la méthode d'arrêter le sang de l'artere intercostale au mot LIGATURE ; & de l'hémorrhagie qui suit l'extirpation d'un polype au mot POLYPE. Il faut observer généralement que pour les hémorrhagies ordinaires , l'application de la charpie brute , soutenue de quelques compresses assujetties par quelques tours de bande , suffit pour procurer la formation du caillot , & arrêter le sang. Passons à la description de la machine de M. Petit.

Cette machine représentée , *Planche XIX, fig. 1 & 2* , a deux parties : l'une comprime le tronc d'où vient la branche de l'artere qui est coupée ; & l'autre comprime l'ouverture de la branche par laquelle le sang s'écoule. Cette machine peut avoir lieu dans toutes les amputations ; on ne représente ici que la construction qui convient pour l'amputation de la cuisse.

La premiere partie s'applique avant de faire l'opération ; elle y est même très-essentielle. Elle est composée d'un bandage circulaire *A* , qui fait le même contour du corps que le circulaire d'un brayer , & qui , après avoir embrassé le corps au-dessous des hanches vient se rendre dans l'aîne précisément au-dessous de l'arcade des muscles du bas-ventre , dans l'endroit où passe l'artere crurale. Un autre circulaire *B* entoure la cuisse au-dessous du pli de la fesse , & vient se rendre dans l'aîne où se trouvent l'une sur l'autre des plaques de tôles garnies de chamois *C* , *D* ; celle de dessous est plate du côté qu'elle touche à la plaque de dessus ; mais , du côté qu'elle touche au pli de l'aîne , elle est garnie d'une pelote rembourrée. Le centre de

cette pelote est appuyé précisément sur le passage de l'artere crurale à sa sortie du ventre. La plaque de dessus est attachée aux deux circulaires qui lui servent de point fixe ; quelques liens attachent ces deux circulaires entre eux. Celui qui entoure les hanches , empêche la plaque de descendre ; & celui qui entoure la cuisse , l'empêche de remonter , afin qu'elle reponde toujours au même endroit du pli de l'aîne. Une vis *E* , qui peut tourner sans fin sur la plaque de dessous , passe dans un écrou taraudé sur la plaque de dessus ; de sorte que lorsqu'on tourne cette vis à droite , on écarte les deux plaques l'une de l'autre ; & on les rapproche lorsqu'on tourne à gauche. Mais , afin qu'elles s'éloignent & qu'elles s'approchent en ligne droite , il y a deux petites fiches 1 , 2 , qui s'élevent perpendiculairement de la plaque de dessous , & passent chacune par un trou percé dans la plaque de dessus , l'une à droite & l'autre à gauche de la vis. Ces deux tiges dirigent l'approche & l'éloignement des deux plaques , & c'est par elles qu'elles s'approchent ou s'éloignent toujours parallèlement. Lorsque le bandage est bien posé , en tournant la vis à droite pour écarter les deux plaques , on comprime tellement l'artere , que le sang n'y peut plus passer.

Jusques-là cette machine ne fait que remplir l'usage du tourniquet ; elle ne sert qu'à retenir le sang pendant l'opération : mais pour arrêter le sang des vaisseaux que l'on vient de couper , il faut un second bandage composé d'une double plaque comme le premier. A la plaque de dessus viennent aboutir & s'accrocher quatre courroies qui sont solidement retenues aux deux circulaires du premier bandage. Avant que de les appliquer , il faut placer en comprimant une pelote de charpie sur le vaisseau , non directement sur son embouchure , mais sur le côté de cette embouchure le plus éloigné de l'os , afin que le pressant vers l'os , les parois de l'artere s'appliquent l'un contre l'autre : on met plusieurs tampons les uns sur les autres ; ensuite on pose sur le dernier tampon de charpie le centre de la pelote *G* , qu'on assujettit avec les courroies *F* , qui viennent toutes les

rendre à la plaque de dessus *H*. Alors si on tourne la vis, les deux plaques s'écartent; & comme la supérieure ne peut remonter, parce qu'elle est assujettie par les courroies, il faut que la plaque inférieure s'enfoncé & appuie sur les tampons, qui effaceront la cavité de l'artere, de façon que le sang ne pourra en sortir.

Cette compression étant faite, on desserre la pelote qui agit sur le tronc de l'artere, jusqu'à ce qu'on sente le battement au-dessous du point où il étoit comprimé.

A chaque pansement il faut avoir la précaution de tourner la vis du bandage supérieur pour empêcher le cours du sang dans la branche ouverte; & lorsqu'on a levé & changé l'appareil, & qu'on a suffisamment comprimé l'embouchure du vaisseau, on desserre la pelote qui comprime le tronc de l'artere. C'est ainsi que les fontainiers, lorsqu'ils veulent souder un tuyau de plomb qui est percé, commencent par arrêter l'eau, en fermant un robinet au-dessus de l'endroit percé, afin que le cours de l'eau ne s'oppose point à la réparation du conduit.

Des esprits trop disposés à diminuer le mérite des inventions des autres, ont cru trouver le germe de celle-ci dans l'arsenal de Sculter, où effectivement on voit une machine proposée par cet auteur pour comprimer l'artere radiale, au moyen d'une vis. Mais qu'il y a loin de ce bandage à celui de M. Petit, qui tire un nouvel éclat des circonstances dans lesquelles il a été imaginé! On avoit coupé la cuisse fort haut à une personne de grande distinction; la ligature manqua au bout de quelques jours; les styptiques, les escharotiques, & la compression ordinaire avoient été sans effet; le malade périssoit, & l'état du moignon ne permettoit pas qu'on fit de nouvelles tentatives de ligature. La conjoncture étoit très-délicate; il n'y avoit qu'un instant pour reconnoître l'état des choses, & trouver les moyens d'y remédier. M. Petit fit faire une compression sur l'artere dans l'aîne, & plaça à côté du malade un chirurgien qui comprimoit, avec l'extrémité du doigt, l'ouverture de l'artere. Il passa la nuit à faire

construire le bandage qui remplit les mêmes vues, & il fut appliqué le lendemain matin avec le succès que M. Petit avoit prévu. Les plus célèbres chirurgiens, témoins d'une opération qui avoit attiré les yeux de tout Paris, ne purent s'empêcher d'admirer la présence & l'activité de l'esprit de l'auteur. Le malade doit évidemment la vie à ce bandage, fruit d'un génie heureux, & cette cure est sans contredit une de celles qui ont fait le plus d'honneur à la chirurgie françoise.

Malgré tous les avantages de la compression méthodique, imaginée par M. Petit, les chirurgiens s'en tenoient à la pratique de la ligature, lorsqu'en 1750, M. Brossard, chirurgien d'une petite ville de Berry, vint à Paris proposer un topique infailible pour arrêter le sang des arteres. On lui permit d'en faire l'application dans une opération d'anévrysme faux consécutif, à la suite d'un coup d'épée au bras. La topique, soutenu par une compression convenable, arrêta fort bien l'hémorrhagie, & le malade guérit sans ligature. Ce fait ne parut pas fort concluant en faveur du topique, à ceux sur-tout qui savoient que, quelques années auparavant, on s'étoit dispensé de faire la ligature dans un cas semblable à l'hôpital de la Charité, & que le malade avoit été parfaitement guéri par la seule compression qui avoit été faite sous la direction de M. Petit. On employa le topique en différentes amputations; & quoiqu'il fût possible d'affoiblir le mérite de ce remède par les heureuses expériences qu'on avoit de la simple compression, on crut devoir acheter le secret du sieur Brossard. C'est une excroissance fongueuse, nommée *agaric*, & dont on fait l'amadou. Quoique cet agaric croisse sur différens arbres, comme le chêne, le hêtre, le frêne, le sapin, le bouleau, le noyer, M. Brossard prétend que celui qui vient aux vieux chênes qui ont été ébranchés, est le meilleur. On n'en prend que la substance fongueuse qui prête sous le doigt comme une peau de chamois; on en fait des morceaux plus ou moins grands que l'on bat avec un marteau pour les amollir, au point d'être aisément dépressés

avec les doigts. On doit conserver l'agaric, ainsi préparé, dans des bocaux de verre, pour que les insectes ne le mettent point en poudre. Dans l'application il faut avoir soin de s'en servir à sec sur l'orifice du vaisseau, & de le soutenir par une compression suffisante. L'agaric se colle par le moyen du sang à la circonférence du vaisseau, & est véritablement un excellent moyen pour arrêter l'hémorrhagie, qui dispensera, dans beaucoup de cas, de l'usage de la ligature. Voyez LIGATURE.

La réputation du nouveau topique a fait rechercher les différens moyens dont on s'étoit servi dans la pratique pour éviter les inconvéniens de la ligature, que toutes les nations n'ont point adoptée aussi généralement qu'on l'a fait en France. Dionis même nous apprend que de son temps les chirurgiens de l'hôtel-Dieu de Paris ne s'en étoient pas encore servi. Van-Horne blâme la ligature des vaisseaux comme un moyen douloureux & cruel. « Nous réussissions bien mieux, dit-il, en nous servant d'une espece de champignon commun dans notre pays (en Hollande) qu'on appelle *vesse-de-loup*, & vulgairement *bovist* ». Ce remède est extrêmement recommandé par plusieurs auteurs, tels que Jean Bauhin, Nuck, &c. Verduin, qui loue la ligature comme la méthode la plus suivie par les meilleurs praticiens, ajoute qu'il y en a pourtant encore qui arrêtent le sang avec un bouton de vitriol, ou avec plusieurs morceaux de vessie-de-loup; & un autre grand morceau par-dessus; que ce fungus est un fort bon astringent, & que cette pratique est en usage en Allemagne & en Hollande.

Pierre Borel, médecin du roi à Castres, au milieu du dernier siècle, parle d'un moyen qu'il dit être un secret admirable pour arrêter le sang après l'amputation d'un membre. Un chirurgien de sa connoissance faisoit de petites chevilles d'alun, qu'il noircissoit avec de l'encre pour qu'on ne devinât point son remède. Il mettoit ces especes de tentes dans l'orifice des vaisseaux, & appliquoit par-dessus un appareil convenable. Borel assure que ce moyen a été constamment suivi du plus grand succès; il n'y a pas lieu d'en douter; on pourroit

encore s'en servir malgré l'efficacité de l'agaric, que l'expérience a montré n'être pas un moyen infaillible dans tous les cas, & qui n'est pas un moyen nouveau, mais simplement renouvelé. Christophe Encelius dit qu'il n'y a point de moyen qui opere plus promptement pour arrêter toute espece d'hémorrhagie, que la poudre d'*uva quercina*; c'est, dit cet auteur, une espece de champignon qui se trouve au pié du chêne.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cet article, qu'en rapportant la doctrine de Lanfranc, chirurgien de Milan, qui vint à Paris en 1295, & s'y fit admirer par son savoir en chirurgie, dont il donna des leçons publiques.

On connoitra, dit Lanfranc, que le sang vient d'une artere, parce qu'il sortira par bonds, suivant la dilatation & la constriction de l'artere. Portez le doigt dans la plaie sur l'orifice du vaisseau, & tenez-l'y pendant une grande heure: il se formera un caillot, & vous appliquerez ensuite avec plus de succès le médicament convenable, qui sera préparé avec deux gros d'encens en poudre & un gros d'aloës; on en fera une masse en consistance de miel avec du blanc d'œuf, & on y ajoutera des poils de lievre coupés bien menus. Il n'y a pas de meilleur astringent que ce remède; il est bien préférable aux caustiques qui laissent le danger du renouvellement de l'hémorrhagie à la chute de l'escharre; mais celui-ci consolide le vaisseau après avoir arrêté le sang. Il faut avoir attention en levant l'appareil, de ne pas tirer de force ce médicament, s'il est adhérent au vaisseau; il faut au contraire en remettre qui soit un peu plus liquide, & attendre qu'il tombe de soi-même. Si quelque obstacle s'opposoit à l'application ou à l'effet de ce remède, il faudroit avoir recours à la ligature du vaisseau. Tel est le précis de la doctrine de Lanfranc sur les hémorrhagies; il me semble que les modernes n'ont rien dit de mieux, le médicament qu'il propose vulnéraire & astringent, est supérieur à l'agaric. La méthode de tenir le bout du doigt pendant un temps assez long sur l'orifice du vaisseau, est excellente, & il est certain qu'avec cette attention il y a effectivement

tivement peu d'hémorragies qu'on ne doive arrêter avec sécurité & succès. Personne n'a prescrit des précautions plus sages pour les pansemens ; dans les observations que l'auteur rapporte , on voit qu'il ne levoit l'appareil que le quatrieme jour , qu'il ne touchoit point au fond de la plaie , & qu'il attendoit de la nature , la chute du médicament qui avoit arrêté le sang. L'on acquiert bien peu d'expérience dans le cours de la plus longue vie ; il faut se rendre propre celle de tous nos prédécesseurs , ils ont laissé des préceptes & des exemples admirables qui sont trop peu connus.

La pratique présente quelquefois des cas singuliers & imprévus , où la présence d'esprit du chirurgien devient une ressource capitale. On arrête assez facilement l'hémorrhagie qui suit l'extraction d'une dent , en remplissant l'alvéole de charpie brute , en faisant avec des compresses graduées un point d'appui suffisant que l'action des dents opposées contient avec force. Ce moyen s'est trouvé infidèle dans un cas particulier , où la portion de l'os maxillaire qui forme la paroi de l'alvéole étoit éclaté. Feu M. Belloy eut recours à un morceau de cire pétrie entre les doigts , dont il mastiqua pour ainsi dire l'alvéole , & il parvint par ce moyen à arrêter une hémorrhagie menaçante qui n'avoit cédé à aucune des tentatives les plus approuvées. M. Foucou , très-habile dentiste , a imaginé depuis une machine fort ingénieusement composée , pour embrasser l'arcade alvéolaire dans le cas d'hémorrhagie , après l'extraction d'une dent. Cet instrument est gravé dans le troisieme tome des mémoires de l'académie royale de chirurgie.

S'il est difficile d'arrêter le sang dans un endroit favorable au succès de la compression , que n'a-t-on pas à craindre , lorsque l'hémorrhagie vient d'un vaisseau ouvert dans l'épaisseur d'une partie dépourvue de point d'appui , & qui est dans un mouvement continu ? M. Belloy a observé une hémorrhagie après l'opération de la paracanthese. En retirant la cannule du trois-quart , le sang jaillit par la plaie , comme d'une grosse veine ouverte avec la lancette. L'appareil fut bientôt imbibé de sang , & au-

Tome XVII.

cune compression ne put parvenir à l'arrêter ; il fallut introduire dans la plaie un petit fauffet de cire qui eut quelques inconvéniens que n'avoit pas une bougie. Quoique cette hémorrhagie soit rare , il est bon d'être informé de sa possibilité , & du moyen d'y remédier , parce que des chirurgiens , qui n'auroient pas le génie de l'invention dans une pareille circonstance , pourroient avoir la douleur de voir périr sous leurs yeux un malade , à l'occasion d'une opération qui devoit lui être salutaire. (Y)

**HÉMORRHOÏDAL (FLUX), Médecine.** d'αἷμα, sang, & de ῥέειν, flux, couler. Ce terme , pris à la lettre , signifie en général un écoulement , une perte de sang , & se trouve par-là synonyme d'hémorrhagie : mais l'usage en a fixé le sens , pour exprimer , en particulier , la tuméfaction des veines de l'anus ou de l'extrémité de l'intestin rectum , devenues variqueuses (ce qu'Hippocrate désigne par les mots de *νοσθυλοδης αἱματίτις*) ou susceptibles par quelque cause que ce soit , d'être gorgées de sang , au point qu'elles s'ouvrent souvent , & qu'il en résulte effectivement un écoulement de sang , une hémorrhagie.

Les anatomistes ont aussi appelé *hémorrhoidaux* , les vaisseaux tant artériels que veineux , qui se distribuent au fondement , & qui portent le sang dans cette partie , où peuvent se former des tumeurs sanguines ou des flux de sang tels qu'il vient d'être dit.

Il y a deux arteres , comme deux veines *hémorrhoidales* : l'artere *hémorrhoidale* interne est un rameau de la mésentérique inférieure , qui rampe le long de l'intestin droit , & se termine au fondement : l'artere *hémorrhoidale* externe vient de l'hypogastrique. Les veines *hémorrhoidales* , qui sont ordinairement le siege des symptômes des hémorrhoides , sont distinguées en deux rameaux , dont l'un qui est aussi dit *interne* ou *supérieur* , appartient à la branche mésentérique de la veine-porte , & communique avec la branche splénique ; circonstance qui avoit donné lieu à l'erreur des anciens ; qui croyoient que c'est par ces vaisseaux que se dégorge l'artere dans les *flux hémorrhoidaux* ; erreur qui a été reconnue par la dé-

\* E e

couverte de la circulation du sang , & par la connoissance de son véritable cours acquise en conséquence : d'où il résulte , qu'il n'y a aucune influence directe de ce viscere sur les vaisseaux de l'anüs. L'autre rameau des veines *hémorrhoidales* , dites *externes* ou *inférieures* , se joint à la veine hypogastrique , qui s'insere à la veine cave ; en sorte que l'origine des vaisseaux qui se distribuent à l'intestin rectum , répond à ses différentes connexions , savoir au mésocolon & à l'os sacrum.

De cette distribution de vaisseaux il s'ensuit , qu'une partie de ceux de l'intestin rectum & du cou de la matrice ayant la même origine , communiquent entre eux par ce moyen ; (*voyez* MATRICE) ce qui peut servir à rendre raison , pourquoi le *flux hémorrhoidal* est souvent un supplément au flux ménstruel , (*voyez* MENSTRUES) & pourquoi les douleurs *hémorrhoidales* s'étendent souvent aux parties génitales.

Il y a différentes sortes d'hémorrhoides ; on distingue principalement celles qui restent fermées , d'avec celles qui sont ouvertes. Celles-là sont aussi appelées aveugles , *cæcæ* , parce que la tumeur *hémorrhoidale* qui forme comme un œil , n'est point ouverte ; & *furientes* , comme furieuses , lorsque dans ce cas elles sont accompagnées de beaucoup de douleur. On distingue encore les hémorrhoides en internes & en externes , selon qu'elles ont leur siège au-dehors ou au-dedans du fondement. Elles sont aussi dites *critiques* , lorsqu'elles sont l'effet des efforts salutaires de la nature , ce qu'on appelle vulgairement & assez à propos un *bénéfice de nature* , quand elles sont spontanées : on les nomme *symptomatiques* , lorsqu'elles naissent d'une manière pernicieuse , & qu'elles sont la suite de quelque vice dans les viscères du bas-ventre ou de la partie affectée.

Les hommes sont plus sujets que les femmes aux hémorrhoides , sur-tout considérées comme *critiques* ; parce que le besoin de ce flux de sang est suppléé dans celles-ci par les menstrues : c'est aussi comme critiques principalement , que l'on observe que les hémorrhoides sont plus fréquentes dans les climats chauds , que dans les froids. Il est encore à remarquer qu'el-

les surviennent plus communément aux adultes , entre la jeunesse & la vieillesse , què dans le bas âge , aux environs de celui de puberté & dans l'âge bien avancé.

On doit regarder comme constant , d'après les plus grands observateurs , que les congestions se font dans différentes parties du corps , selon les différens temps de la vie , par une disposition particulière dans l'économie animale ; en sorte que les enfans & les jeunes gens sont spécialement sujets aux hémorrhagies par le nez. A l'âge viril , jusqu'à trente-cinq ans environ , on devient sujet au crachement de sang , à l'hémoptysie , & dans la vieillesse au pissement de sang : les hémorrhoides semblent donc regarder plus particulièrement le moyen âge : pour la raison de ces différens effets , qui n'est pas facile à déterminer , *voyez* NATURE , ÉCONOMIE ANIMALE , HÉMORRHAGIE , SAIGNEMENT DE NEZ , HÉMOPHTYSIE , &c. On se bornera à faire ici une application particulière de ce qui donne lieu aux hémorrhagies critiques.

Comme il est peu de personnes qui observent le régime convenable pour la conservation de la santé dans un état aussi parfait , qu'elle seroit susceptible d'y être , & que dans tous les temps de la vie , l'intempérance , le défaut d'exercice , contribuent à faire surabonder les humeurs dont l'excédent est porté le plus souvent ( par un principe véritablement actif , ou par la tendance générale à l'équilibre , dans le corps animal ) vers les parties où il se trouve moins de résistance ; (*Voyez* NATURE , FACULTÉ , ÉQUILIBRE , *Physiol.*) il est ordinaire de voir que dans le moyen âge , un des effets le plus commun de la pléthore est la formation des hémorrhoides , qui doivent alors être regardées comme salutaires , sur-tout si elle est suivie de flux de sang , parce qu'elles sont l'effet des efforts critiques de la nature , par les spasmes qu'elle opere , qui resserrent , qui étranglent les veines vraisemblablement par le même mécanisme , que dans l'érection de la verge. (*Voyez* EFFORT , *Physiol.* ERECTION.) En sorte que le sang y est arrêté , s'y accumule , sans qu'il cesse d'y en être porté de nouveau ; que la circulation s'y fait à peu

près comme dans les corps caveux dilatés ; que le sang dans les vaisseaux *hémorrhoidaux*, forcés, relâchés, n'y est pas absolument croupissant ; & que l'excédent est rapporté par les veines dans la masse (comme celui de la verge, à mesure que l'érection cesse) lorsque l'équilibre se rétablit par quelque cause que ce soit, interne ou externe, entre les vaisseaux *hémorrhoidaux* & les autres vaisseaux du corps, à moins que ceux-là ne se dégorgent auparavant en cédant à l'effort critique, en s'ouvrant pour former un flux de sang.

Ce flux *hémorrhoidal*, par le renouvellement de la pléthore, devient souvent aussi régulier dans ses retours, que le flux menstruel ; ce que l'on a observé souvent dans un grand nombre d'hommes (voyez Horstius, *lib. V, observ. 45*) ce qui arrive même aussi quelquefois dans les femmes, après la suppression naturelle des règles, selon Ethmuller, *de hemorrhoid.* & pendant la grossesse, selon Schenkus, *dans ses œuvres, lib. III, & Amatus Lusitanus, cent. V, cur. 3* ; mais il est plus ordinaire que le flux *hémorrhoidal* & les symptômes qui le précédent, soient irréguliers dans leur apparition : ce qui fait encore distinguer les hémorrhoides en *périodiques* & en *erratiques*.

Il suit de ce qui vient d'être dit, que la cause immédiate des hémorrhoides est une sorte de pléthore particulière dans les vaisseaux de l'intestin rectum, qui engorge principalement les veines, attendu que leurs tuniques résistent moins, & que la surabondance du sang peut y être déposée comme dans les vaisseaux relâchés, par l'effet d'une ventouse : en effet, la position des veines hémorrhoidales, qui sont d'un tissu foible dans la cavité du bassin, où elles ne sont point soutenues, où elles sont exposées à être relâchées ultérieurement par l'humidité onctueuse de la graisse, dans laquelle elles sont ordinairement comme ensevelies ; exposées à la compression, au frottement des matières fécales, lorsqu'elles sont sous forme solide, dure ; & à l'action rongante de ces mêmes matières, lorsqu'elles sont fluides & acrimonieuses ; sujettes à l'étranglement de leur canal ; à la gêne dans le cours du sang, qu'y peut causer la

situation fréquente d'être assis, d'aller à cheval, jointe à tout cela la difficulté dans le retour du sang, qui est le plus souvent dans le cas de remonter contre son propre poids, à cause de la direction parallèle de ces veines le long de l'intestin rectum ; toutes ces circonstances concourent à établir la disposition particulière, à ce que ces veines deviennent aisément variqueuses, & soient plus susceptibles, tout étant égal, des effets de la pléthore, qu'aucune autre partie du corps, excepté la matrice ; ce qui sert principalement à rendre raison pourquoi les hommes sont plus sujets aux hémorrhoides que les femmes, & pourquoi celles-ci éprouvent souvent que le flux *hémorrhoidal* est le supplément le plus naturel du flux menstruel.

Il faut noter que le sang n'est pas toujours la seule matière du flux *hémorrhoidal* ; il y a plusieurs exemples d'écoulement de différentes humeurs excrémentielles, corrompues, qui se fait par les vaisseaux *hémorrhoidaux*, comme dans les fleurs blanches. Schneider, *lib. III, de catharris*, rapporte plusieurs observations à ce sujet.

La déjection sans tranchées, sans douleurs qui la précédent, sans ténisme, distinguent le flux *hémorrhoidal* du flux dissenterique ; & d'ailleurs dans celui-ci le sang est mêlé avec les matières fécales, & ressemble à de la raclure de boyaux, au lieu que dans celui-là, le sang est ordinairement séparé des matières, qui sont ordinairement sous forme solide ; d'ailleurs, il est d'une couleur plus foncée, & quelquefois même il est rendu en caillots, lorsqu'il sort de l'intérieur du boyau où il a séjourné après son épanchement. Ces dernières circonstances suffisent pour distinguer aussi le flux *hémorrhoidal* du flux hépatique. L'hémorrhagie scorbutique, par la voie des selles, se fait sans dépendre des déjections, les précède souvent ou les fait sans conséquence (Voyez SCORBUT) ; au lieu que les hémorrhoides ne produisent un flux de sang considérable que par l'effet des déjections, sans quoi, ou elles fluent peu, ou elles ne fluent point du tout.

L'écoulement de sang qu'elles produisent paroît n'être jamais dépendant de la volonté ; cependant il n'est pas sans exem-

ple que la nature ait pu se faire une habitude de lui obéir, relativement à cet effet. Panarole, *Pentecost.* 2, *obs.* 47, fait mention d'un vieillard, qui ayant été sujet dans sa jeunesse à un *flux hémorrhoidal* salutaire, se l'étoit rendu si familier, & tellement à sa disposition, que lorsque, dans un âge plus avancé, il se sentoit quelque indisposition, à la guérison de laquelle il jugeoit qu'une évacuation *hémorrhoidale* pouvoit contribuer, il se la procuroit, & de telle quantité qu'il croyoit nécessaire; ce qui ne laisse aucun doute que dans bien des cas, le *flux hémorrhoidal* ne soit l'effet d'une puissance active, indépendamment d'aucune détermination mécanique, quoique la chose se fasse d'une manière moins sensible, que dans le cas de ce vieillard.

Lorsque les tumeurs *hémorrhoidales* ne s'ouvrent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forment point de flux de sang, elles sont ce qu'on appelle hémorrhoides fermées, *cæcæ*; elles ne sont incommodes qu'autant qu'elles deviennent douloureuses, avec ardeur, tension, dureté, comme de vrais furoncles; on peut les regarder alors comme une sorte d'inflammation de l'anus, & quelquefois d'une bonne partie de l'intestin rectum; car l'engorgement des veines comprimant dans ce cas les artères, y gêne le cours du sang, & y établit une véritable disposition inflammatoire, qui rend les parties très-douloureuses, sur-tout dans les hémorrhoides internes, & lorsque la déjection des matieres fécales durcies par la constipation, qui accompagne ordinairement cet état, se fait avec efforts, qui causent quelquefois une irritation si considérable, qu'elle va jusqu'à procurer des défaillances, & quelquefois des mouvemens convulsifs, avec désordre dans toute l'économie animale; ce qui cesse aussi-tôt que la déjection est finie.

Les hémorrhoides fermées s'enflent quelquefois si considérablement, qu'on a vu, selon Lindanus, *in colleg super Hartmann.* qui formoient des tumeurs grosses comme le poing, qui sortoient hors de l'anus; mais alors il est rare qu'elles soient douloureuses.

On distingue les tumeurs causées par les

hémorrhoides, des tumeurs qui viennent à l'anus, par d'autres causes, en ce que les premières sont noirâtres ordinairement, par l'effet du sang veineux dont elles sont formées, & qu'elles sont compressibles, à moins que la douleur ne l'empêche, qualités que n'ont pas les condylomes, les fics, qui sont de couleur de la peau, comme charnus, & ont par conséquent plus de consistance sans la devoir à l'inflammation, comme les furoncles *hémorrhoidaux*.

Les mauvais effets que causent les hémorrhoides, proviennent donc principalement de leur inflammation, ou du flux de sang trop considérable. Les suites de l'inflammation sont la fièvre souvent très-aiguë, l'insomnie, & tous les effets de la douleur; si les hémorrhoides ne s'ouvrent pas pour former une hémorrhagie, ce qui se fait difficilement, dans ce cas il succede quelquefois une simple transsudation sanieuse, ichoreuse, fétide, qui ne laisse pas de procurer du soulagement; c'est comme une espece de résolution de l'humeur qui forme l'embaras inflammatoire, mais souvent au lieu d'une terminaison aussi peu fâcheuse, il suit des symptômes de bien plus grande conséquence, tels que des abcès & ses suites, ainsi qu'il a été dit des dispositions à la gangrène, au spacle, qui se communiquent aux parties voisines à mesure qu'ils se forment dans la partie affectée, où ils sont en peu de temps les progrès les plus rapides. *Voyez INFLAMMATION, ABCÈS.*

La trop grande perte de sang cause l'abattement des forces; dispose à des défaillances qui peuvent être funestes; & si cette perte excessive est habituelle, elle peut jetter les malades dans la cachexie, l'hydropisie, &c. *Voyez HÉMORRHAGIES.*

Les hémorrhoides invétérées, qui rendent trop fréquent l'engorgement des vaisseaux qui en sont le siège, changent tellement le tissu de la partie, qu'il en résulte des obstructions dans les vaisseaux lymphatiques, nourriciers, qui disposent les membranes, les tuniques de l'intestin droit, à devenir skirrheuses, calleuses, dans une étendue considérable, ainsi que Riviere, Sanchez, rapportent l'avoir observé; &

s'il s'y forme des abcès en même temps, ils dégèrent en ulcères fistuleux, carcinomateux. (*Voyez FISTULE A L'ANUS*); ou il s'ensuit des solutions de continuité, des hémorrhagies, que l'on ne peut supprimer que très-difficilement; ainsi qu'il arrive souvent à l'égard de celles qui sont causées indépendamment du vice de la partie, par une suite des obstructions du foie & des autres viscères du bas-ventre, avec lesquels il y a du rapport: ces obstructions forment un si grands embarras pour le retour du sang dans les vaisseaux qui forment la veine-porte, qu'il s'arrête aisément dans les veines *hémorrhoidales*, attendu le plus de disposition qui s'y trouve; les engorge, les dilate, les force à s'ouvrir, & se porte obstinément où il trouve moins de résistance, conséquemment vers les ouvertures de ces veines, d'où vient que les hypocondriaques, dont la maladie dépend principalement de ces obstructions, sont si sujets aux hémorrhoides & à tous leurs inconveniens.

On a observé que la plupart des personnes qui sont habituellement affectées des hémorrhoides, ont la couleur de la peau, sur-tout du visage, d'un jaune tirant sur le verd; ce qui n'a lieu vraisemblablement, que lorsque les embarras du foie contribuent aux hémorrhoides: ce qui est assez commun.

Mais ce qui a le plus de part à les rendre nuisibles à la santé, c'est l'imprudence d'employer des moyens pour s'en délivrer mal-à-propos, tels que les répercussifs, ou tout autre, qui peut les faire rentrer, comme on dit, & les faire disparaître presque subitement, sur-tout lorsqu'elles sont véritablement critiques; d'où s'ensuit que, lorsque la répercussion empêche le sang *hémorrhoidal* de se faire place dans ses veines, en les dilatant de plus en plus, ou en se faisant une issue par leur rupture, il se porte d'autant plus dans les vaisseaux voisins, qui sont susceptibles de céder & de le recevoir; il les force, les engorge, y forme des embarras inflammatoires, des distensions douloureuses, qui sont des coliques violentes, souvent même convulsives, dans la région hypogastrique, accom-

pagnées de ventosités, effet du spasme qui se fait dans différentes portions des intestins où il se trouve de l'air renfermé: il faut cependant alors bien se garder de confondre ces coliques avec les coliques venteuses proprement dites, & de les traiter en conséquence; parce que les remèdes chauds qui conviennent à celles-ci, ne font qu'augmenter le mal à l'égard des premières, qui ne demandent que des adoucissans, des émoulliens différemment employés, selon l'art, tant extérieurement qu'intérieurement, pour relâcher, étendre les parties irritées, où il seroit avantageux de rappeler le sang détourné dans d'autres, où il ne peut que produire de mauvais effets: les anodins anti-spasmodiques conviennent aussi très-bien dans ce cas, pour faire cesser le trop grand éréthisme dans le genre nerveux.

Et comme, lorsque les hémorrhoides ont de la peine à se former, elles sont souvent précédées de douleurs dans les entrailles, & à la région lombaire sur-tout, que l'on prend quelquefois d'abord pour une colique néphrétique; ces symptônes doivent être attribuées à la même cause que ceux dont il vient d'être fait mention, qui ont rapport avec la colique venteuse; ils demandent les mêmes secours, que l'on ne doit cependant pas se presser d'employer jusqu'à ce que l'on se soit assuré, que les efforts pour la formation des hémorrhoides ne peuvent pas avoir leur effet, sans que l'on aide la nature.

Si ces efforts ne sont point accompagnés de douleurs, d'irritation, & qu'il ne se forme que des boutons d'hémorrhoides dans les cas où le flux de sang est nécessaire, les purgatifs âcres, irritans, les aloétiques particulièrement, & les suppositoires de même qualité, qui peuvent par l'abus qu'on en fait, contribuer à exciter mal-à-propos les hémorrhoides; par le relâchement, l'atonie, qui succèdent aux irritations, aux spasmes qui sont l'effet de ces médicamens, peuvent aussi être employés utilement pour rendre les hémorrhoides fluentes, lorsqu'il peut être salutaire de faire couler du sang par cette voie; ce qui ne peut guere avoir lieu que dans les personnes d'un tempéra-

ment sanguin , à l'égard desquelles la disposition aux hémorrhoides est si naturelle, qu'il en est plusieurs en qui elle est ou devient héréditaire. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

En effet , Hippocrate , Galien , Celse , Hildanus , Forestus , Alpinus , & presque tous les plus grands observateurs praticiens , s'accordent à regarder le *flux hémorrhoidal* comme très-avantageux dans bien des circonstances , & très-efficace pour délivrer de bien des maladies chroniques , telles que la mélancolie , les vapeurs , les vertiges , la manie même , & la folie habituelle ; la jaunisse , la gravelle , la goutte , le scorbut : il y a une infinité de faits qui établissent incontestablement la propriété des hémorrhoides , pour contribuer à la guérison de ces différentes maladies , & de plusieurs autres qui y ont rapport : elles ont aussi souvent fait cesser le pissement de sang ; l'hémoptysie , le seignement de nez , la disposition à l'apoplexie , & ont contribué à procurer la guérison des attaques de cette dernière maladie ; ce qui a engagé , par analogie , à y employer l'application des sang-sues avec beaucoup de succès.

Ce qui confirme davantage le bon effet du *flux hémorrhoidal* dans tous les cas , c'est qu'on a vu la plupart de ces maladies avoir lieu par une suite de la suppression de ce flux de sang , & cesser par son rétablissement survenu naturellement , ou procuré à cet effet. *Voyez* les observations des auteurs qui viennent d'être cités : elles sont en grand nombre sur ce sujet. Hippocrate entr'autres , *inb. aph.* 12 , juge qu'il est si dangereux de fermer d'anciennes hémorrhoides fluentes ; que si , entre plusieurs boutons , on n'en laisse par un d'ouvert , on exposera le sujet à tomber dans l'hydropisie ou dans l'atrophie.

Ainsi on ne sauroit apporter trop d'attention à bien distinguer les hémorrhoides critiques , d'avec les symptomatiques , pour en tirer un pronostic juste , & ne pas s'exposer à des erreurs de la plus grande conséquence , dans le traitement d'un concours d'accidens , qui souvent ne demandent point à être traités , mais à être laissés à eux-mêmes & aux soins de la nature , lorsque les effets qui s'ensuivent ne peu-

vent ni ne doivent pas être regardés comme morbifiques ; ce qui est marqué principalement lorsque la perte de sang se fait sans diminution de forces , & que l'exercice des fonctions , essentielles à la santé , n'éprouve aucun changement essentiellement désavantageux : si le contraire arrive , en général il y a lieu alors de regarder le *flux hémorrhoidal* comme une vraie maladie , comme une hémorrhagie pernicieuse par ses effets & par ses suites , qui demande les secours de l'art , de la manière indiquée par les accidens qui l'accompagnent. *Voyez* HÉMORRHAGIE.

S'il survient un *flux hémorrhoidal* excessif , dans les maladies causées par les obstructions , par le skirrhe au foie , c'est un signe qui annonce le plus grand danger , & qui est très-souvent mortel.

Il suit de tout ce qui vient d'être dit des hémorrhoides , qu'il ne faut pas employer des remèdes à leur égard , sans être bien assuré de la nature du mal réel ou apparent : si elles sont caractérisées de manière à devoir être regardées comme critiques , & qu'elles ne se fassent sentir que par des tumeurs au fondement ou au dedans de l'anus , qui y donnent le sentiment d'une matière au passage , dont on ne peut pas faire la déjection : si elles sont sans douleur , sans aucune incommodité considérable , le meilleur parti est de n'y rien faire : *Expecta* ; (c'est le conseil de Sthaal , qui n'a point le ridicule qu'on y a voulu trouver. *Voyez* EXPECTATION ). Il ne faut pas même se presser de les rendre fluentes , lorsqu'elles ne le sont pas , à moins qu'il n'y ait d'ailleurs des indications pour procurer un flux de sang révulsif : si elles deviennent fluentes d'elles-mêmes , sans excès & sans autre incommodité , il faut les laisser couler & ne pas plus penser à les supprimer , qu'on le fait à l'égard des menstrues , qui ont leur cours ordinaire ; on doit seulement observer le régime convenable , pour que le flux de sang ne devienne pas immodéré ; ainsi on doit éviter tout ce qui peut échauffer , agiter le sang extraordinairement , soit à l'égard des alimens & de la boisson , soit pour l'usage des autres choses qu'on appelle non-naturelles. *Voyez* HYGIENNE. On peut utilement faire usage dans ce cas de tifa-

nes tempérantes, nitreuses, pour faciliter l'évacuation de la surabondance du sang, qui donne lieu aux hémorrhoides critiques; lorsqu'elles fluent moins qu'il n'est nécessaire, on a recours aux eaux minérales de toute espece, dont on fait choix selon les tempéramens, aux tisanes diaphorétiques, sudorifiques, apéritives, incisantes; pour disposer la masse du sang à fournir la matiere du *flux hémorroïdal* de la maniere convenable: on peut aussi faciliter cette évacuation, en appliquant au fondement une éponge chargée de décoction émolliente tiède, en recevant la vapeur d'une pareille décoction bien chaude, ou par tout autre moyen propre à relâcher ultérieurement les vaisseaux par lesquels se fait le flux de sang.

Si l'on ne peut pas réussir par ces différens moyens, à rendre ce flux aussi considérable qu'il est nécessaire, on ne doit pas cependant recourir aux applications irritantes, pour ne pas s'exposer à rendre les hémorrhoides douloureuses, qui peuvent par-là devenir très-fâcheuses, comme il a été dit; ainsi, dans le cas où le flux n'est pas suffisant, & que l'on a à craindre une métastase, c'est-à-dire, un transport du sang *hémorroïdal* dans quelqu'autre partie où il pourroit produire de funestes effets, on doit avoir recours à l'application des sangsues autour du fondement; & si elle ne suffit pas, ou qu'on n'ait pas de ces insectes de qualité convenable (*Voyez SANGSUE*), ou pour en faire usage à temps, à propos, on peut y suppléer par l'application des ventouses à l'anus, aux cuisses, aux lombes, & par des scarifications à ces différentes parties; mais la saignée au pié suffit souvent & assez promptement, pour que l'on y ait recours avant d'employer ces derniers moyens.

Mais dans le cas contraire, où le *flux hémorroïdal* est excessif, c'est la saignée au bras qui convient, comme un moyen de revulsion qui est à employer & à répéter autant que les forces le permettent; & si cela ne suffit pas pour modérer le flux de sang, & qu'il y ait même indication de l'arrêter totalement, on doit alors faire usage des applications astringentes, avec

des linges, des éponges, imbus de décoctions appropriées, de bon vinaigre même, ou du coton trempé dans des liqueurs styptiques; on peut même appliquer un bouton de vitriol, ou un morceau de l'agaric styptique, si l'on peut atteindre au vaisseau ouvert, & même en tenter la ligature, si l'on peut saisir le bouton *hémorroïdal*; & enfin, si l'on ne peut pas user de ces différens moyens, ou qu'on ne le fasse pas avec succès, on peut à l'extrémité, en venir à employer le caustere actuel, comme l'astringent le plus sûr, mais on doit éviter le plus qu'il est possible, de faire des plaies à l'anus, parce qu'elles guérissent difficilement, & dégènerent souvent en ulcères de mauvaise qualité qui s'étendent beaucoup, deviennent calleux, forment ainsi des fistules; & après avoir donné bien de l'embarras, ont souvent des suites funestes. *Voyez FISTULE.*

Dans le cas où les hémorrhoides ne peuvent pas s'ouvrir, & qu'elles sont accompagnées de beaucoup d'irritation, de douleur, il faut les traiter comme les tumeurs inflammatoires, par le moyen des saignées convenables, des émolliens résolutifs, anodins, des anti-phlogistiques nitreux, tant intérieurement qu'extérieurement, c'est-à-dire, sous forme de tisane, d'apozème, de bouillon, de julep, de clystere, de cataplasme, de fomentation, de vaporation, différemment employés selon les différentes indications. L'application des sangsues peut aussi être mise en usage avec succès; mais seulement lorsque la douleur est bien diminuée, pour en prévenir le retour en dégorgeant les vaisseaux, s'ils ne sont pas disposés à s'ouvrir d'eux-mêmes; ainsi lorsque cette disposition manque habituellement, & qu'il ne se forme pas de *flux hémorroïdal* spontané, comme il ne peut paroître dans ce cas que des tumeurs *hémorroïdales*, qui ne peuvent produire que des effets fâcheux lorsqu'elles sont sujettes à devenir douloureuses, on doit s'appliquer à en empêcher la cause, en évitant qu'il ne se forme de pléthore, ou au moins à détourner, lorsqu'elle est formée, les efforts que la nature est portée à faire pour la dissiper par la voie des vaisseaux *hémorroï-*

*daux*, ou pour y déposer l'excédent de la masse du sang. Voyez PLÉTHORE.

On propose, dans tous les ouvrages de pratique, une infinité de remèdes comme *spécifiques*, pour la guérison ou pour le soulagement des hémorroïdes douloureuses; mais de ce qu'on varie si fort sur ceux auxquels on doit attribuer cette qualité, qui ne peut convenir qu'à un très-petit nombre, sinon à un seul, pour avoir égard aux différentes circonstances; il s'ensuit qu'elle n'est reconnue dans aucun, que l'expérience & même le raisonnement, puisse faire regarder comme un vrai spécifique. Voyez REMÈDE, SPÉCIFIQUE.

Au reste, pour le détail des remèdes & médicamens indiqués dans les différens états des hémorroïdes, il faut consulter les auteurs célèbres qui ont recueilli ce qui a été proposé de mieux par les anciens, & qui y ont ajouté ce qu'une expérience éclairée a pu leur apprendre à cet égard; tels sont entr'autres, Pison, Sennert, Riviere, Ethmuller, Baglivi, Hoffman, & le *trésor de pratique* de Burnet, qui réunit un grand nombre de curationes faites par différens médecins de réputation: pour les observations, Forestus Baillou, le *sepulchretum anatomicum* de Bonnet, &c. pour la théorie en général, Sthaal, qui en a traité *ex professo* d'une manière particulière, avec des observations intéressantes; Neuter, la *dissertation* de Santorinus sur ce sujet, Hoffman déjà cité, &c. & pour la partie chirurgicale, les *institutions* d'Heister, &c.

**HÉMORRHOÏDES**, sub. fém. pl. *terme de chirurgie*. Ces gonflemens variqueux viennent de la stagnation du sang, par la lenteur à retourner par la veine hémorroïdale dans les branches méleraiques, ou celles de la veine-porte. Les veines hémorroïdales sont plus sujettes à ces dilatations contre nature, que toutes les veines du corps, parce qu'il n'y a aucun muscle qui, par son action, procure ou facilite le retour du sang; au contraire, le séjour des excréments dans le *rectum*, & les efforts du diaphragme & des muscles du bas-ventre pour l'expulsion des matieres stercorales, contribuent à la production des hé-

*morrhoides*, parce qu'ils poussent le sang vers l'anus & le font séjourner dans les veines hémorroïdales qui sont forcées de s'étendre & de produire ainsi cette fâcheuse maladie.

Les différences des *hémorroïdes* sont assez sensibles; les auteurs les ont nommées *uyares*, *verrucales*, *véticales*, par rapport aux différentes figures qu'elles représentent. De quelque figure & de quelque grosseur qu'elles soient, on les distingue des autres excroissances qui sont situées aux environs de l'anus, en ce que celles-ci confinent moins le bord de l'anus; que la peau seule y est affectée sans noirceur ni gonflement d'aucune veine, comme dans les *hémorroïdes*.

Les *hémorroïdes* sont sujettes à s'enflammer, elles suppurent quelquefois & causent des fistules. V. FISTULES A L'ANUS. Dans des sujets mal constitués les *hémorroïdes* dégénèrent quelquefois en ulcères chancreux. Voyez CANCER.

La guérison des *hémorroïdes* a été regardée comme impossible par plusieurs auteurs; elle est au moins très-difficile. On peut les traiter palliativement, ou tenter la guérison radicale; pour la cure des *hémorroïdes* fluentes, voyez FLUX HÉMORRHOÏDAL.

La cure palliative des gonflemens hémorroïdaux s'obtient par les saignées, par un régime humectant & rafraîchissant. On applique extérieurement des pommandes ou onguens anodins, tels que le populeum, l'onguent de linair, de l'huile d'œuf agité dans un mortier de plomb, &c. Il n'y a point d'auteur qui ne rapporte une quantité de formules extérieures qui peuvent convenir dans ce cas. Lorsque les douleurs sont violentes, on peut appliquer sur la partie un cataplasme anodin, ou des compresses trempées dans une décoction de plantes émoullientes: le demi-bain avec cette décoction, ou le lait; ou un bouillon fait avec les tripes de mouton, est fort bon, de même que la vapeur de ces fomentations reçue sur une chaise de commodité. Après les anodins on passe quelquefois; dans le cas d'extrêmes douleurs, à l'application des stupéfians ou narcotiques.

Les

Les purgatifs augmentent la douleur que causent les *hémorrhoides* ; il faut être circonspect sur leur administration ; la décoction de cassé ou sa pulpe, sont ceux qui ont le moins d'inconvéniens. Si malgré l'usage des remèdes les mieux indiqués, on ne parvient point à calmer les douleurs, on se détermine à vider ces tumeurs ou par l'application d'une sangsue, *voy. SANGSUE*, ou par l'ouverture, au moyen d'une ponction avec la lancette.

Le malade se sent soulagé immédiatement après que les *hémorrhoides* ont été désemplies, parce qu'alors la tension cesse, mais il reste assez souvent un écoulement continuel par ces ouvertures qui devient très-incommode, & qu'il est souvent très-dangereux de supprimer.

La cure radicale consiste à emporter totalement les sacs hémorrhoidaux ; pour pratiquer cette opération, on prépare le malade par les remèdes généraux comme pour l'opération de la fistule à l'*anus*. Lorsque le malade a pris sa résolution, & que l'heure de l'opération est fixée, pour y procéder, on fait mettre le malade couché sur le bord de son lit, le ventre en dessous & les piés par terre, deux aides écartent les fesses tournées du côté du jour. Le Chirurgien saisit alors chaque poche variqueuse avec des pincettes qu'il tient de la main gauche ; il l'emporte entièrement avec des ciseaux, & observe d'en laisser une des plus petites, pour conserver une issue libre au sang, & procurer par-là le flux hémorrhoidal. L'appareil consiste à mettre de la charpie brute soutenue par des compresses & par un bandage en *T*, comme pour l'opération de la fistule à l'*anus*. *Voyez FISTULE A L'ANUS*. On est souvent obligé d'en venir à cette opération, lorsque les *hémorrhoides* ne peuvent rentrer, & qu'elles commencent à noircir ; car elles tombent alors bientôt en gangrene, ainsi qu'un boutlet formé par la membrane interne du rectum, que le moindre effort fait sortir, & qui se gonfle, s'enflamme & se gangrene fort promptement par l'étranglement que la marge de l'*anus* cause au-dessus.

Les pansemens doivent être fort simples ; on applique des plumaceaux couverts de  
Tome XVII.

digestifs ; on emploie ensuite des lotions détersives, & ensuite des dessiccatives. Il est bon que pendant le traitement & même après la guérison, le malade se tienne à un régime sage, & prenne des lavemens, de crainte que des excréments durs ne nuisent par leur passage, & ne fatiguent une cicatrice tendre & mal affermie.

M. Suret, maître en chirurgie à Paris, a inventé un bandage qui remédie à la chute de l'*anus*, qui contient les *hémorrhoides* extérieures, & dont l'usage affermit les *hémorrhoides* internes, & les empêche de se présenter lorsque les malades vont à la selle. Ce bandage, dont l'auteur donnera la description qui sera inférée dans la suite des volumes de l'académie royale de chirurgie, est d'une construction trop ingénieuse, & d'une utilité trop marquée, pour me dispenser d'en dire quelque chose : il a d'ailleurs mérité l'approbation des plus grands maîtres de l'art, qui ont reconnu ses avantages dans l'usage qu'ils en ont fait faire à plusieurs malades, dont les incommodités n'avoient jusqu'alors trouvé aucun soulagement.

Le corps de ce bandage est un bouton d'ivoire creux, pour qu'il ait beaucoup de légèreté, & percé pour donner issue libre aux vents & aux humidités stercorales qui en accompagnent quelquefois la sortie. M. Suret donne à cette pièce une configuration différente, suivant la figure des sacs hémorrhoidaux, l'embonpoint différent des sujets, le volume des muscles fessiers, &c. Ces boutons sont olivaires, en timbre, d'autres creusés en gondole : c'est ce bouton qui soutient le rectum, ou qui contient les *hémorrhoides*. Il est attaché au centre d'un sous-cuisse, sur une plaque de tôle percée à jour pour l'usage dont nous avons parlé. Il joue en tout sens par le moyen d'un ressort qui est dans l'intérieur de sa base, de façon que la compression est toujours égale dans quelque situation que le malade puisse se mettre, ce bouton étant mobile en tous sens. On peut même s'asseoir perpendiculairement dessus, sans que la circonférence de l'*anus* sur laquelle il appuie, en soit plus fortement comprimée.

Ce bandage est en outre composé d'une

ceinture de cuir couverte de chamois ; elle fait le tour du corps sur les os des isles , & se boucle en devant. Au milieu de cette ceinture est cousue une plaque de cuir matelassée , qui a à peu près la figure de l'os sacrum sur lequel elle appuie : à la face externe de cette plaque , & sous le chamois qui lui sert d'enveloppe , il y a un ressort auquel est attachée l'extrémité du sous-cuisse , qui est de cuir garni de chamois , & qui se divise en devant en deux branches , pour passer à droite & à gauche sur les aines & s'attacher antérieurement à la ceinture.

Le ressort auquel est attachée l'extrémité postérieure du sous-cuisse , fait l'office de store , de sorte que la courroie s'allonge & s'accourcit suivant les différens mouvemens du corps. Cela étoit très-essentiel pour que la pelote du bouton d'ivoire qui appuie sur la circonférence de l'anus , demeurât invariablement dans la même situation , soit que le malade soit debout ou assis , soit qu'il se baïsse en devant ou en arrière , sans que les différens mouvemens qu'il faut faire pour passer d'une de ces attitudes à une autre , dérangent en aucune façon le bandage. C'est un avantage essentiel que personne n'avoit trouvé jusqu'alors , & qui avoit rendu inutile toutes les especes de bandages & machines qu'on a si souvent essayés contre les indispositions dont nous venons de parler.

Les *hémorrhoides* des femmes grosses doivent être traitées avec beaucoup de circonspection ; l'on a observé des effets funestes de la guérison subite des *hémorrhoides* , par l'application inconsidérée des remèdes répercussifs dans cet état. Il ne faut pas qu'une femme grosse s'inquiète , parce que des *hémorrhoides* qui n'ont jamais flué donnent un peu de sang. Cette évacuation peut lui être salutaire ; une saignée calme assez ordinairement la douleur qui survient à l'approche du flux hémorrhoidal. Si les *hémorrhoides* aveugles sont enflammées , dures , & fort douloureuses , on fait concourir avec la saignée l'insersion dans une décoction d'herbes émollientes ou dans du lait chaud , où on fomenté la partie avec ces fluides. Les femmes enceintes sujettes

aux *hémorrhoides* sont ordinairement constipées ; elles doivent avoir soin de se tenir le ventre libre par des lavemens , par des boissons laxatives , par un usage habituel des eaux minérales , telles que celles de Passy. Ces eaux réussissent à la longue , parce qu'elles délaient la bile , & la rendent plus coulante. Il convient en outre que le régime de vie soit délayant , humectant & tempérant ; mais les accoucheurs en général se plaignent de l'indocilité des femmes qui ferment leurs oreilles aux conseils salutaires de ceux qui les dirigent ; elles suivent plus volontiers leur penchant au plaisir ; elles contentent leurs appétits dépravés , souvent même avec affectation , pour la satisfaction d'agir contre les défenses précises des gens de l'art. (Y)

\* **HEMORRHOIS**, sub. fém. (*Hist. nat.*) serpent dont la morsure fait mourir par l'effusion totale du sang qu'on ne peut arrêter. Il est jaunâtre comme le fable , mais marqueté de taches noires & blanches ; d'autres disent rouges comme le feu. Il a beaucoup de ressemblance avec le cérasse. Il est de la longueur d'un pié ; il va en diminuant de la tête à la queue , menu partout ; il a deux éminences au front , l'œil blanc ; la tête bossuée ; il se replie en marchant , & se soutient sur le ventre ; ses écailles font du bruit ; la femelle est plus dangereuse que le mâle ; sa piqûre fait perdre le sang par les gencives & les ongles.

**HEMORROSCOPIE**, f. f. (*Médecine*) *αιμοροσκοπια* , *hemeroscopia* , c'est à dire , *sanguinis effusi inspectio* , l'inspection du sang tiré de ses vaisseaux , par laquelle on se propose d'en rechercher les qualités , d'en connoître la nature , relativement à ce qu'il doit paroître dans l'état de santé. Voyez SANG.

**HEMOSTASIE**, sub. fém. (*Médecine*) *αιμοστασια* , *hemostasia* , c'est un terme qui a été employé par Théophile Bierling , dans son ouvrage intitulé , *Thesaurus medicopræcticus* , pour expliquer le retardement , l'hérence du cours du sang , l'état de ce fluide , lorsque la circulation en est ralentie , & disposée à s'arrêter dans une partie. *Lexic. Castell.*

**HEMPSTED**, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hertford, dans un valon baigné de la rivière de Gade, laquelle y fait tourner plusieurs moulins. Il n'est pas dans la province, ni peut-être même dans toute l'Angleterre, d'aussi gros marchés de grains, que ceux qui se tiennent dans cette ville; les moulins d'ailleurs y sont occupés sans cesse, & l'on a supputé que la farine qui s'en transportoit à Londres, montoit quelquefois à vingt mille livres sterlings par semaine. *Long.* 16, 55; *lat.* 51, 44. (*D. G.*)

**HEMVÉ**, sub. masc. (*Médecine.*) c'est ainsi qu'on nomme en quelques endroits, ce que nous appellons par périphrase la *maladie du pays*. Ce violent desir de retourner chez soi, dit très-bien l'abbé du Bos, n'est autre chose qu'un instinct de la nature, qui nous avertit que l'air où nous nous trouvons, n'est pas aussi convenable à notre tempérament que l'air natal, pour lequel nous soupçons, & que nous envisageons secrètement comme le remède à notre malaise & à notre ennui.

Le *hemvé*, ajoute-t-il, ne devient une peine de l'esprit, que parce qu'il est réellement une peine de corps. L'eau, l'air différent de celui auquel on est habitué, produisent des changemens dans une frêle machine; Lucrece l'a remarqué comme Hippocrate.

*Nonne vides etiam cæli novitate & aquarum,*

*Tentari procul à patriâ, quicumque domoque*

*Adveniunt, ideò quia longè discrepat aër.*

Cet air très-sain pour les naturels du pays est un poison lent pour certains étrangers; il est vrai que la différence de cet air ne tombe point sous nos sens, & qu'elle n'est pas à la portée d'aucun de nos instrumens, mais nous en sommes assurés par ses effets.

Cependant ils sont encore si différens des violentes altérations qu'éprouvent les voyageurs qui passent le tropique, qu'on ne doit pas confondre le *hemvé*, ou la maladie du pays, avec celle de ceux qui vont dans les colonies établies par les Européens aux Indes occidentales. L'impression de ces sortes de climats n'épargne presque au-

cun étranger, & produit dans la santé des plus robustes, des révolutions singulieres, qui forment, pour ainsi dire, leur tempérament sur un nouveau modele, lorsqu'ils ont le bonheur de ne pas succomber à de si grandes secouffes. (*D. J.*)

**HEMUI**, sub. masc. (*Hist. nat.*) pierre dont on ne fait rien, sinon que les Indiens la nomment ainsi; qu'elle est pierre précieuse & d'un jaune blanchâtre.

**HÉMUS**, (*Mytholog.*) fils de Borée & d'Orithie, qui devint roi de Thrace & épousa Rhodope. Ovide raconte cette fable en deux vers énergiques :

*Nunc gelidos montes mortalia corpora quondam,*

*Nomine summorum sibi, qui tribuère deorum.*

Le livre *des poissons* qu'on a donné à Plutarque, parle de ce roi *Hæmus* & de sa femme Rhodope, qui prenoient les noms de Jupiter & de Junon. Peut-être qu'effectivement ils périrent dans les montagnes de Thrace, où le peuple indigné de les voir s'égalier aux dieux, les avoit obligés de se retirer. (*D. J.*)

**HÉMUS**, (*Géog. anc.*) haute & vaste montagne de Thrace; elle s'étend depuis le mont Rhodope jusqu'à la mer Noire; Pline lui donne six mille pas de hauteur; mais le P. Riccioli estime que l'*Hæmus*, depuis l'endroit où l'on commence à le monter, n'a environ que douze à treize cens pas, non compris le reste de sa hauteur jusqu'au niveau de la mer, dont il ne donne point le calcul. On dit cependant que de son sommet on peut voir en même temps la mer Adriatique d'un côté, & la mer Noire de l'autre.

Les modernes ne conviennent pas sur le nom que porte à présent cette montagne; les uns disent que c'est le *monte Argentaro* des Italiens, le *Balkan* des Turcs, & le *Cumovitz* des Esclavons: le sentiment le plus général est que c'est le *monte Costegnas*; mais ces divers noms n'appartiennent pas à toute la chaîne du mont *Hæmus*. Aussi M. de Lisle nomme *Costegnas* la chaîne qui sépare la Macédoine de la Romanie; & le mont *Balkan*, celle qui s'étend entre la

Bulgarie & la Romanie. Le mont Argentaro pourroit bien être le même que la Clifura, l'une des parties de l'*Hæmus*, selon Edouard Brown, qui a voyagé sur les lieux. Il regarde toutes les montagnes qui sont entre la Servie & la Macédoine, comme n'étant qu'une partie du mont *Hæmus*; & il pense que sous différens noms il s'étend depuis la mer Adriatique jusqu'au Pont-Euxin. (D. J.)

HÉNARÈS, (L') f. m. (Géog.) riviere d'Espagne; elle a sa source dans la vieille Castille, au-dessus de Liguenza, qu'elle arrose, coule dans la nouvelle Castille, & se jette dans le Xarama, à 4 lieues au-dessus de Toledo. (D. J.)

HEND & SEND, (Géog.) c'est ce que nous appellons d'un mot général les *Indes orientales*, qui sont désignées par les orientaux en ces deux différens noms *Hend* & *Send*. Le pays de *Hend* est à l'orient de celui de *Send*, & a à son couchant le golfe de Perse, au midi l'océan indien, à l'orient de vastes déserts qui le séparent de la Chine, & au septentrion le pays des Azacs ou Tartares. Il paroît donc que le *Send* est seulement ce qui s'étend deçà & delà le long du fleuve Indus, particulièrement vers ses embouchures. D'Herbelot, *Bibl. orient.* (D. J.)

HENDÉCAGONE, sub. masc. terme de Géométrie. Ce mot est grec & composé d'*ένδεκα*, onze, & *γωνία*, angle, figure composée d'onze côtés, & d'un pareil nombre d'angles. Voyez FIGURE & POLY-GONE. L'angle au centre de l'*hendécagone* régulier, c'est-à-dire, dont tous les angles & les côtés sont égaux, est la 11<sup>e</sup> partie de 360°, & ne peut se déterminer par la règle & le compas; on ne peut décrire géométriquement l'*hendécagone*, qu'en résolvant une équation du 11<sup>e</sup> degré. Voyez POLY-GONE. (E)

HENDÉCASYLLABE, f. m. (Littérature.) terme de Poésie grecque & latine, de onze syllabes. Voyez VERS.

Ce mot est grec & composé d'*ένδεκα*, onze, & de *συλλάβωνο*, je comprends. Les vers saphiques & les vers phaléens ont *hendécasyllabes*.

Saph. *Jam satis terris nivis atque diræ.*  
Phal. *Passer mortuus est meæ puellæ.*

On donne plus communément le nom d'*hendécasyllabe* à cette dernière espece, la première étant plus particulièrement affectée à l'ode & au genre lyrique. Ces *hendécasyllabes* sont les plus doux des vers latins. Le lecteur en jugera par ceux de Catulle sur la mort d'un moineau.

*Lugete ó Veneres ; cupidinesque ,  
Et quantum est hominum venustiorum ;*

*Passer mortuus est meæ puellæ ,  
Passer deliciæ meæ puellæ ,  
Quem plus illa oculis suis amabat ;  
Nam mellius erat , suamque norat  
Ipsam tam benè quàm puella , matrem ;  
Nec sese à gremio illius movebat :  
Sed circumfiliens modo huc , modo illuc ,  
Ad totam dominam usque pipilabat.  
Qui nunc it per iter tenebricosum ,  
Illuc unde negant redire quemquam .*

*At vobis malè fit malæ tenebræ  
Orci , quæ omniâ bella devoratis ;  
Tam bellum mihi passerem abstulistis .*

*O factum malè ! O miselle passer !  
Tuâ nunc operâ meæ puellæ  
Flendo turgiduli rubent ocelli .*

Il est vraisemblable que Catulle auroit perdu beaucoup, s'il eût pris l'hexametre ou le pentametre, ou l'iambe, au lieu de l'*hendécasyllabe*, qui a seul cette simplicité profaïque, qui va si bien avec le sentiment. (D. J.)

\* HÉNÉCHEN, sub. masc. (Bot.) plante qui croît aux indes orientales, dans le territoire de Panama; elle a la feuille du chardon, mais plus étroite & plus longue que celle du cabuïa, qui a la fienne comme le chardon. Les sauvages tirent du sel du cabuïa & de l'*hénéchen*; mais le sel tiré de l'*hénéchen* est plus fin. La manœuvre est précisément celle que nous pratiquons sur le chanvre; on fait rouir la plante, on la seche au soleil, & on la broie.

HÉNETES,

**HÉNETES,** (LES) f. m. pl. (*Géog. anc.*) Les *Hénetes* en Asie, étoient un ancien peuple de Paphlagonie, qui n'existoit plus du temps de Strabon. Les *Hénetes* en Italie, au fond du golfe de Venise, sont les mêmes que les *Venetes*; ils venoient d'un peuple des Gaules, dont Vannes en Bretagne conserve encore le nom. Les *Hénetes* dans le nord, que quelques écrivains placent sur les côtes de Livonie & de Prusse, sont les mêmes que les Vendes ou Venedes, nation farmate qui s'établit entre l'Elbe & la Vistule. (D. J.)

**HÉNIOCHUS,** (*Astronom.*) est une des constellations boréales, autrement & plus communément nommée le cocher. V. COCHER. (O)

**HÉNIOQUES,** f. m. pl. (*Géog.*) *Héniochi*, ancien peuple de la Sarmatie asiatique; ils habitoient près du fleuve ou du mont Corax, qui étoit une branche du Caucase, sur le bord du Pont-Euxin, à l'occident de la Colchide; c'étoit une colonie de Lacédémoniens. Pline, Strabon & Pomponius Méla vous en diront davantage. (D. J.)

**HENLEY,** (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, au comté d'Oxford sur la Tamise, remarquable par son commerce de grains germés pour faire de la biere. Elle est à 4 lieues d'Oxford & de Windsor, 12 O. de Londres. Long. 16, 45; lat. 51, 32. (D. J.)

**HENNEBERG,** (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, entre la Thuringe, le landgraviat de Hesse, l'abbaye de Fulde, & l'évêché de Wurtzbourg. Ce pays peut avoir quinze lieues d'orient en occident, & sept ou huit du midi au septentrion. Il échut en 1583 à la maison de Saxe, & a depuis été partagé; l'évêque de Wurtzbourg y possède quelques fiefs. Voyez les détails dans Imhoff, *notit. imper. lib. IV, cap. ij*; ou dans Heifs, *hist. de l'empire, liv. VI, ch. xxij*. (D. J.)

**HENNEBON,** (*Géog.*) petite ville de France en Bretagne, au diocèse de Vannes, à six lieues d'Auray, sur la riviere  
Tome XVII.

de Blavet, à cent lieues S. O. de Paris, Long. 14<sup>d</sup>, 22', 23''; lat. 47<sup>d</sup>, 48'.

Je ne dois pas oublier d'ajouter que cette petite ville de Bretagne a donné la naissance à un fameux religieux de l'ordre de Citeaux, Paul Pezron, homme plein de savoir, & même de vues fort étendues sur les anciens monumens de l'histoire profane; il a plus vieilli la durée du monde, qu'aucun autre chronologiste n'a fait avant lui. On trouvera l'exposition de son système dans le livre qu'il a intitulé, *Antiquité des temps rétablie*, ouvrage imprimé à Paris en 1687, in-4°. & qu'il a défendu contre les objections des PP. Martianay & le Quien. Il avoit entrepris un grand traité sur l'origine des nations, origine qu'on ne découvrira jamais, & en a publié la partie qui regarde l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes, autrement appellés *Gaulois*; cet ouvrage systématique a été imprimé à Paris en 1703, in 4°. L'auteur est mort en 1706 à 67 ans. (D. J.)

**HENNEMARCK,** (*Géog.*) petit pays du royaume de Norwege, dans la province d'Aggerhus.

\* **HENNIL,** f. m. (*Myth.*) c'étoit une idole des Vandales; elle étoit honorée dans tous les hameaux; on la figuroit comme un bâton, avec une main & un anneau de fer. Si le hameau étoit menacé de quelque danger, on la portoit en procession, & les peuples crioient, *réveille-toi, Hennil, réveille-toi*.

**HENNIN,** f. m. (*Hist. des Modes*) nom d'une coëffure colossale des dames françoises du xve siecle.

Ce nom bizarre a passé jusqu'à nous, parce que l'attirail de tête étoit si singulier, qu'il n'a échappé à aucun historien de ce temps-là, ni à Juvénal des Urins, ni à Monstrelet, ni à Paradin, ni aux autres; mais nous emprunterons seulement le vieux Gaulois de ce dernier, pour peindre au lecteur cette folie de mode, dont il n'a peut-être point de connoissance.

Tout le monde (dit cet écrivain dans ses *Annales de Bourgogne, lib. III, année 1428, pag. 700*) "étoit lors fort dérégulé, & dé-

bourdé en accoutremens , & sur-tout les accoutremens de tête des dames étoient soit étranges ; car elles portoient de hauts atours sur leurs têtes , & de la longueur d'une aulne ou environ , aigus comme clochers , desquels dépendoient par derriere de longs crêpes à riches franges , comme étendarts ».

Un carme de la province de Bretagne , appelé Thomas Conecte , célèbre par son austérité de vie , par ses prédications & son exécution à Rome , où il fut brûlé comme hérétique en 1434 , déclamoit de toute sa force contre ces coëffures monstrueuses. « Ce prêcheur avoit cette façon de coëffure en telle horreur , que la plupart de ses sermons s'adressoient à ces atours des dames , avec les plus véhémentes investives qu'il pouvoit songer , sans épargner toutes especes d'injures dont il pouvoit se souvenir , dont il se débaquoit à toute bride contre les dames usant de tels atours , lesquels il nommoit les *hennins* .

« Par - tout où frere Thomas alloit , ( ajoute Paradin ) les *hennins* ne s'osoient plus trouver , pour la haine qu'il leur avoit vouée ; chose qui profita pour quelque temps , & jusqu'à ce que ce prêcheur fût parti ; mais après son partement , les dames releverent leurs cornes , & firent comme les limaçons , lesquels quand ils entendent quelque bruit , retirent & resserrent tout bellement leurs cornes ; ensuite le bruit passé , soudain ils les relevent plus grandes que devant : ainsi firent les dames , car les *hennins* ne furent jamais plus grands , plus pompeux & superbes , qu'après le partement de frere Thomas ; voilà ce que l'on gagne de s'opiniâtrer contre l'opiniâtrerie d'aucunes cervelles ».

D'Argentré ( *Hist. de Bretagne* , liv. X , chap. xliij. ) rapporte pareillement « qu'après le partement du moine Conecte , les femmes reprinrent soudainement les cornes avec arrérages , c'est-à-dire , bien de la récompense du passé , &c. »

Je laisse les autres historiens dont le récit ne nous apprend rien de plus particulier , pour passer aux réflexions qui naissent du sujet. Les hommes ont toujours eu du

penchant à vouloir paroître plus grands qu'ils ne sont , soit en imaginant des talons fort hauts , soit en se servant de cheveux empruntés , soit en réunissant ces deux choses ensemble. D'un autre côté , les femmes avec plus de raison , ont cherché de tout temps à aggrandir leur petite taille , par des chaufures très-élevées , & par des coëffures colossales. Dans le siecle de Juvénal , les dames romaines bâtissoient sur leurs têtes plusieurs étages d'ornemens & de cheveux en pyramide ; en sorte , dit le poëte , qu'en les regardant par-devant , on les prenoit pour des Andromaches , pendant qu'elles paroissoient des naines par derriere.

*Tot premit ordinibus , tot adhuc compa-*  
*gibus altum*  
*Ædificat caput. Andromachem à fronte*  
*videbis ,*  
*Post minor est.*

Juvénal , *Sat. VI* , v. 500.

Ajoutez-y ce bon mot de Synésius ( *Epit. III.* ) qui dit , en parlant d'une nouvelle mariée : *Quippe in diem sequentem tenuis ornabitur , atque turrita quemadmodum Cybele , circumibit.*

Voilà donc dans les modes de l'ancienne Rome , celle des *hennins* du xv. siecle , qui a été finalement renouvelée par une coëffure semblable , qui parut sous le nom de *fontange* sur la fin du xvij. siecle.

Cette dernière étoit un édifice à plusieurs étages fait de fil de fer , sur lequel on plaçoit quantité de morceaux de mouffeline séparés par plusieurs rubans ornés de boucles de cheveux ; le tout étoit distingué par des noms si fous , qu'on auroit besoin d'un glossaire pour entendre ce que c'étoit que la duchesse , le si. litaire , le chou , le mousquetaire , le croissant , le firmament , le dixieme ciel , la fouris , &c. qui étoient tout autant de différentes pieces de l'échafaudage. Il falloit , si l'on peut parler ainsi , employer l'adresse d'un habile ferrurier , pour dresser la base de ce comique édifice , & cette palissade de fer sur laquelle les coëffuses attachoient tant de pieces différentes.

Enfin la ridicule pyramide s'affaissa tout-à-coup à la cour & à la ville, au commencement de 1701. On fait à ce sujet les jolis vers de madame de Laffay (ou plutôt de l'abbé de Chaulieu sous son nom), à madame la duchesse, qui demandoit des nouvelles.

*Paris cede à la mode, & change ses parures;*

*Ce peuple imitateur, ce singe de la cour,  
A commencé depuis un jour,  
D'humilier enfin l'orgueil de ses coëffures:*

*Mainie courte beauté s'en plaint, gronde  
& tempête,*

*Et pour se rallonger consultant les destins,*

*Apprend d'eux qu'on retrouve en haussant  
ses patins,*

*La taille que l'on perd en abaissant sa tête.*

*Voilà le changement extrême  
Qui met en mouvement nos femmes de Paris;*

*Pour la coëffure des maris,  
Elle est toujours ici la même.*

(D. J.)

\* HENNIR, v. neut. (*Gram.*) c'est le cri du cheval. Nous avons aussi le substantif *hennissement*. Il y a peu d'animaux dont la voix soit plus bornée; ainsi il faut une grande habitude pour discerner les inflexions qui caractérisent la joie, la douleur, le dépit, la colere, en général toutes les passions du cheval. Si l'on s'appliquoit à étudier la langue animale, peut-être trouveroit-on que les mouvemens extérieurs & muets ont d'autant plus d'énergie que le cri a moins de variété: car il est vraisemblable que l'animal, qui veut être entendu, cherche à réparer d'un côté ce qui lui manque de l'autre. L'habile écuyer & le maréchal instruit joignent l'étude des mouvemens à celle du cri du cheval; sain ou malade. Ils ont des moyens de l'interroger, soit en le touchant de la main en différens endroits du corps, soit en le faisant mouvoir; mais la réponse de l'animal est toujours si obscure, qu'on ne peut disconvenir que l'art de le dresser & de le

guérir n'en deviennent d'autant plus difficiles.

HENNISSEMENT, voyez HENNIR.  
HÉNOTIQUE, f. m. (*Hist. mod.*) *henoticum*, on donna ce nom dans le v<sup>e</sup> siècle à un édit de l'empereur Zenon, par lequel il prétendoit de réunir les Eutychiens avec les Catholiques. Voyez EUTYCHIENS.

C'est Acace, patriarche de Constantinople, qui, avec le secours des amis de Pierre Magus, persuada à l'empereur de publier cet édit.

Le venin de l'*hénotique* de Zénon consiste à ne pas recevoir le concile de Chalcédoine comme les trois autres, & qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs. Cet *hénotique* est une lettre adressée aux évêques, aux clercs, aux moines, & aux peuples de l'Égypte & de la Lybie; mais elle ne parle qu'à ceux qui étoient séparés de l'Église. Il fut condamné par le pape Felix III, & détesté des catholiques. Voyez le *dict. de Trévoux*. (G)

HENRI D'OR, f. m. (*Monnoie de France.*) nom d'une petite monnoie d'or, qui commença & finit sous Henri II. Ce nom d'homme, appliqué à une monnoie, ne doit pas surprendre; car il n'y a rien de si fréquent chez les Grecs, les Romains, & les autres peuples, que les monnoies qu'on appelloit du nom du prince dont elles portoient l'image, témoin les philippes de Philippe de Macédoine, les dariques de Darius le Mede, & une infinité d'autres.

Le poids & le titre des *henris* étoit à vingt-trois karats un quart de remede; il y en avoit soixante-sept au marc; chaque pièce pesoit deux deniers vingt grains trébuchans, & par conséquent quatre grains plus que les écus d'or: cette monnoie valoit dans son commencement cinquante sous; on fit aussi des demis *henris*, qui valaient vingt-cinq sous, & des doubles *henris* qui en valaient cent. Toutes ces espèces furent frappées au balancier, dont l'invention étoit alors nouvelle.

Les premiers représentoient d'un côté *Henri* armé & couronné de lauriers; & de l'autre portoient une *H* couronnée; les derniers avoient sur leurs revers, une fem-

ine armée représentant la France, assise sur des trophées d'armes; elle tenoit de la main droite une victoire, & pour légende *Gallia optimo principi*, ce qui est une imitation d'une médaille de Trajan, & ce fut la flatterie d'un particulier qui l'imaginoit; mais le peuple que ce monarque accabla d'impôts durant son regne, étoit bien éloigné de la consacrer; cependant le hasard fit que jamais les monnoies n'avoient été si belles, si bien faites & si bien monnoyées qu'elles le furent sous ce prince, à cause du balancier qu'on inventa pour les marquer. On fit bâtir en 1550 au bout du jardin des étuves, une maison pour y employer cette nouvelle machine: cette maison qu'on nomma la *monnoie*, fut enfin établie en 1553, & l'on fit alors des réglemens pour sa police & pour ses officiers. (D. J.)

HENRI I, surnommé l'*Oiseleur*, (*Histoire d'Allemagne*.) II<sup>e</sup> roi de Germanie, succéda à Conrad I, l'an 919. Ce prince étoit fils d'Othon de Saxe, ce duc qui, par un sentiment de générosité dont les temps héroïques même nous offrent peu d'exemples, avoit refusé de monter sur le trône, dans la crainte de n'en pouvoir remplir les devoirs. *Henri I*, aussi ambitieux que son pere étoit modéré, n'avoit pu voir sans une jalousie secrète, l'élévation de Conrad I, & l'on ne tarda pas à ressentir les funestes effets de la passion qui le consumoit. Naturellement factieux, les prétextes de révolte ne lui manquèrent pas. Peu satisfait du duché de Saxe que son pere lui avoit transmis, il voulut y joindre la Thuringe & la Westphalie. Indigné d'un refus qui cependant étoit justifié par la plus sage politique, il associa à son ressentiment les ducs de Baviere & de Saxe, & donna naissance à une guerre civile dont Conrad ne put voir la fin. Ce prince, pour convaincre *Henri* que ce n'étoit pas par un motif de haine qu'il lui avoit refusé l'investiture des provinces qu'il sollicitoit, le nomma son successeur, & lui envoya les ornemens impériaux; sacrisant ainsi son ressentiment au bien du royaume, & rendant au fils, dit un moderne, une générosité pareille à celle que le pere avoit fait paroître en sa faveur. *Henri* reçut les marques de sa nouvelle di-

gnité, des mains du propre frere de Conrad; mais comme ces gages ne suffisoient pas, il se fit reconnoître dans une assemblée qui se tint à Fridzlar. Les états étoient alors en possession de se choisir des rois. La volonté du prince défunt étoit regardée comme un conseil, & non pas comme une loi. Les seigneurs Germains (le nom d'*Allemands* n'étoit encore en usage que pour signifier les Suabes) ratifièrent le testament de Conrad; & tous les suffrages se réunirent pour *Henri*. On ne sait pourquoi ce prince refusa de se faire sacrer. Comment put-il renoncer à une cérémonie qui, à la vérité, ne decidoit pas la royauté, mais qui rendoit la personne des rois plus vénérable? Ce fut en vain qu'Héringer ou Hérircé, archevêque de Mayence, l'en sollicita; rien ne fut capable de vaincre son obstination sur ce point.

Le premier soin de *Henri* fut d'affermir le trône que lui-même avoit ébranlé. Arnoul, duc de Baviere, & Burchard, duc de Suabe, qu'il avoit engagés dans sa révolte, étoient devenus ses ennemis, dès qu'il avoit cessé d'être leur égal. Il les fit sommer de venir lui rendre hommage; & sur leur refus il marcha contre eux, & les soumit après les avoir battus. Mais comme le duc de Baviere lui offroit encore une puissance redoutable, il se crut obligé à quelques sacrifices. Jaloux de se l'attacher, il lui donna la nomination des bénéfices qui viendroient à vaquer dans sa province. Ce droit précieux étoit au nombre des droits régaliens; & les princes françois, empereurs ou rois, en avoient toujours joui.

Le calme qui succéda à la guerre civile, fut employé à réparer les désordres de l'anarchie qui avoit suivi le regne glorieux de Louis le Germanique. *Henri* porta un œil observateur dans toutes les provinces de son royaume; & lorsque d'une main habile il en déracinoit les vices intérieurs, il se servoit de l'autre pour étendre les frontieres. Les grandes routes étoient infestées de brigands; il en composa une milice; & les retenant sous une sévère discipline, il les employa contre les ennemis du dehors. On peut regarder cette milice comme le premier corps de troupes.

réglées qui ait été en Allemagne. C'étoit encore un moyen d'affermir son autorité contre cette multitude de vassaux, devenus rivaux des rois. *Henri* cherchant ses modeles dans les plus grands princes, se montra fidele aux anciennes institutions de *Chalemagne*. Des marquis furent établis sur toutes les frontieres ; il en mit dans le Brandebourg, la Lusace & la Misnie : il en plaça même dans la haute Autriche, lorsqu'il eut reconquis cette province sur les Hongrois. Ses différentes victoires sur ces peuples affranchirent la Germanie du tribut honteux qui la déshonorait depuis *Louis l'Enfant*. Les Hongrois avoient des armées fort nombreuses ; on prétend même que dans une seule bataille qui se donna dans les plaines de Mersbourg, *Henri* leur tua plus de quatre-vingts mille hommes. Ses troupes, pour récompenser des succès aussi prodigieux, lui offrirent le titre d'empereur, mais il le refusa, sans doute, parce qu'à l'exemple de *Chalemagne*, il vouloit se le faire déferer dans Rome. On prétend qu'il se dispoisoit à en prendre la route, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Il ne songea plus qu'à assurer la couronne à *Othon* son fils. La gloire de son regne captivant les suffrages de ses grands vassaux, il eut la consolation de voir ce fils s'asseoir sur le trône à l'instant qu'il en descendoit. Il mourut l'an 936, dans la soixantième année de son âge, la dix-septième de son regne. Ses cendres reposent dans l'abbaye de *Quedlembourg* dont sa fille *Mathilde* étoit alors abbesse. L'histoire ne lui reproche que sa révolte contre *Conrad* : au reste il fut bon fils, bon pere & bon mari. Il jouit d'un bonheur que goûtent rarement les rois ; *Henri* eut des amis, il aima la vérité, & détesta la flatterie. Une douleur universelle présida à ses funérailles : toutes les voix se réunirent à dire que le plus habile homme du monde & le plus grand roi de l'Europe étoit mort. On auroit pu ajouter le plus grand capitaine ; toutes les guerres qu'il entreprit eurent un succès heureux. Les Bohèmes furent forcés de payer les anciens tributs dont ils

s'étoient affranchis sous les regnes précédens. Les différentes nations Slaves furent réprimées ; & les Danois vaincus le virent contraints de lui abandonner tout le pays que renferme la *Slie* & l'*Eder*. On prétend qu'il força *Charles-le-simple* à lui céder la *Lorraine* par un traité ; mais cette circonstance de son regne se trouve démentie par plusieurs chartres dont on ne peut méconnoître l'authenticité. Il est certain qu'il régna dans cette province, mais seulement après la catastrophe de l'infortuné *Charles-le-simple*. Avant lui, les villes n'étoient encore que des bourgades défendues par quelques fossés. Il les fit environner de murs garnis de tours & de bastions ; & comme les grands en abhorroient le séjour, il attacha aux charges municipales des privilèges capables d'exciter leur ambition. On y établit des magasins où les habitans de la campagne devoient porter le tiers de leurs récoltes. Une partie de ces biens étoit destinée à faire subsister les armées en temps de guerre. Outre un nombre considérable de villes qu'il fit fortifier, il en fonda une infinité d'autres parmi lesquelles on compte *Misne* ou *Meissen* sur l'*Elbe*, *Quedlembourg*, *Gotta*, *Herfort*, *Gollard*, *Brandebourg* & *Sleswick*. Toutes ces villes eurent des garnisons, & pour les entretenir, il força chaque canton, chaque province à lui fournir la neuvième partie des hommes en état de servir. On admire sur-tout dans ce prince la maniere dont il s'y prit pour réformer la haute noblesse, assez puissante alors pour braver le glaive des loix. Il institua des jeux militaires d'où furent exclus tous ceux qui étoient soupçonnés de quelque crime soit envers la religion, soit envers le prince ou les particuliers. Les nobles devenus leurs propres juges, bannissoient eux-mêmes les prévaricateurs ; & le prince pouvoit frapper impunément ceux qu'ils avoient une fois condamnés à cette espece d'opprobre. Ce fut sur ces jeux que se formerent les tournois environ un siecle après. Le surnom d'*Oiseleur* fut donné à *Henri*, non qu'il n'en mérité de plus honorables, mais parce qu'il chassoit à l'oi-

seau, lorsqu'Evvard lui présentoit le diadème de la part de Conrad. On lui attribue l'érection des gouvernemens en fiefs; mais ce sentiment nous paroît peu vraisemblable. *Henri* fit tout pour conserver l'autorité, & rien pour la diminuer. Cette révolution convient mieux au regne de Conrad, le premier qui soit venu au trône par droit d'élection. Les Germains ne manquèrent pas probablement de lui faire des conditions, en mettant entre ses mains un sceptre auquel il n'avoit d'autre droit que leur suffrage.

*HENRI II*, dit le *Boiteux*, (*Histoire d'Allemagne.*) duc de Baviere, VI<sup>e</sup> roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XI<sup>e</sup> empereur d'Occident depuis Charlemagne, naquit l'an de J. C. 978, de *Henri le jeune*, arriere-fils de *Henri le Querelleur*, & arriere-petit-fils de *Henri*, premier empereur de la maison de Saxe.

L'élection de *Henri II* fut menacée de plusieurs orages; une infinité de seigneurs dont les principaux étoient *Ezon* ou *Erinfroi*, comte Palatin du Rhin, & mari de *Mathilde*, sœur d'*Othon III*; *Ekkart*, marquis de Thuringe; *Hercimane* ou *Herman*, comte d'Allemagne, c'est-à-dire, de Suabe, second fils d'*Henri I*, duc de Baviere, & oncle du duc *Henri III*. Ces deux derniers, en admettant le droit héréditaire, avoient un titre égal à celui de *Henri-le-Boiteux*, comme descendant en ligne masculine de *Henri l'Oiseleur*. *Henri*, pour terminer une contestation dont l'événement pouvoit lui être contraire, s'empara de force des ornemens impériaux, & l'on prétend même qu'il fit assassiner *Ekkart*, le plus opiniâtre des prétendans. Il est certain qu'après la mort de ce marquis, *Henri II* ne rencontra que de légers obstacles. Il se rendit à Mayence à la tête d'une armée, & reçut l'hommage de la plupart des seigneurs de Germanie. *Herman* fut aussi-tôt mis au ban de l'empire, & déclaré déchu de son duché. La première année de son regne se passa à pacifier les troubles excités par ses rivaux. Il songea ensuite à maintenir sa puissance en Italie. Un nommé *Ardouin*, comte d'Ivrée, arrie-

re-fils de *Berenger le jeune*; paré des titres pompeux d'*Auguste* & de *César*, s'en faisoit appeller le monarque, bien sûr d'être soutenu par les Romains dont la politique constante étoit de se donner plusieurs maîtres pour n'obéir à aucun. *Arnolfe*, archevêque de Milan, excité par un motif d'ambition, se déclara contre ce nouveau souverain, prétendant que lui seul avoit droit de donner des rois à la Lombardie, ou au moins de les sacrer. *Ardouin* avoit négligé de mettre ce prélat dans ses intérêts, & c'étoit une faute irréparable. *Henri* déterminé par les prières d'*Arnolfe*, se rendit en Lombardie, après avoir forcé le roi de *Pologne* qui venoit d'envahir la Bohême, à lui rendre hommage, & avoir fait un duc de Baviere. Une remarque importante, c'est que ce duc fut nommé d'abord par les Bavaois, le roi ne s'étant réservé que le droit de le confirmer. *Henri* avoit déjà envoyé des troupes en Italie; mais *Ardouin* les avoit taillées en pieces aux environs du Tirol. Sa présence fit changer la fortune; vainqueur d'*Ardouin* au passage de la Brente, il marcha aussi-tôt vers la Lombardie dont la plupart des villes consentirent à le reconnoître. On lui fit une espece de triomphe en entrant dans Pavie. Il marchoit accompagné d'une multitude d'évêques & de seigneurs qui le saluerent pour leur roi avec tous les transports de la plus vive allégresse (15 mai 1004), l'archevêque de Mayence fit la cérémonie du sacre qui fut suivie de réjouissances publiques. Les Allemands se livroient à toute l'ivresse de la joie, lorsque les Lombards excités par les pratiques d'*Ardouin*, coururent aux armes, & changerent les salles du festin en autant de théâtres de carnage. *Henri*, sur le point de périr, se jeta du haut d'un mur, & se cassa une jambe dans sa chute. Ce fut pour se venger de cette noire trahison, qu'il ordonna le sac de Pavie: cette ville fut réduite en cendres. Les troubles de Germanie dont les Slaves, les Polonois, les Bohêmes & un seigneur de Lorraine étoient les auteurs, ne lui permirent pas d'aller à Rome recevoir la couronne im-

périale. Il ne put s'y rendre qu'en 1014, c'est-à-dire, lorsqu'il eut rétabli le calme dans ses états par la défaite des Polonois, & par l'entière soumission des Slaves & des Bohêmes. Ces derniers furent privés de Boleslas leur duc, que l'empereur déposa pour lui substituer Jaromir, fils de ce factieux; Baudouin, auteur des troubles de la Lorraine, lui fit hommage de Valenciennes qu'il avoit usurpé sur le comte Arnoul. Baudouin n'en eût pas été quitte à ce prix, s'il n'eût eu l'adresse de mettre Robert, roi de France, dans ses intérêts. Cependant Ardoïn avoit reparu en Lombardie; il s'appretoit même à soutenir la guerre; mais au premier bruit de l'approche du roi de Germanie, il prit la fuite, & s'enferma, quelque temps après, dans un monastère où il mourut, non sans avoir fait des efforts pour remonter sur le trône. *Henri*, maître des passages, & ne voyant autour de lui ni ennemis, ni rivaux, se fit une seconde fois proclamer roi de Lombardie dans Milan, l'an 1013. Ardoïn lui fit proposer la renonciation au royaume d'Italie, à condition qu'on lui donneroit un comté; mais le roi continua de le regarder comme un rébelle, & rejeta toute négociation. Quelques écrivains l'ont accusé d'avoir affecté cette hauteur; mais elle est justifiée par une sage politique. On ne pouvoit user d'une sévérité trop grande envers les Italiens toujours prêts à la révolte; & c'est toujours une faute de la part d'un souverain de traiter avec un sujet: c'eût été en quelque sorte reconnoître les droits d'Ardoïn qui se disoit fils de Berenger II, l'un des tyrans d'Italie pendant l'anarchie qui suivit la déposition de Charles-le-gros; cependant l'empereur, après un court séjour dans Milan, se rendit à Rome, où Benoît III le sacra, & lui donna la couronne impériale (14 février 1014). La reine Cunigonde reçut les mêmes honneurs de la part du pontife romain. Si l'on en croit quelques historiens, *Henri II* se reconnut le vassal des papes, en jurant fidélité à Benoît, & à ses successeurs. Mais cette particularité de la vie de cet empereur est rejetée

comme fautive par les meilleurs critiques, & ne peut se concilier avec plusieurs autres faits généralement reconnus. Est-il croyable que Benoît, qui depuis son avènement au siège pontifical avoit été en butte à toutes les persécutions des Romains, eût voulu avilir un prince dont le secours lui étoit nécessaire pour contenir ses ennemis? Le pontificat de Benoît avoit été jusqu'alors agité au point que ce pape avoit été obligé de s'enfuir de Rome, où il n'étoit rentré qu'à la faveur des préparatifs que *Henri II* faisoit pour s'y rendre lui-même. Il ne pouvoit être solidement rétabli qu'autant que la terreur de ses armes contiendrait les Romains. « Etoit-il en situation, dit de Saint-Marc, de s'entêter des vaines prétentions de quelques-uns de ses prédécesseurs, & d'imposer des loix à un prince qui, par la réception de la couronne impériale, devenoit son souverain? C'est tout ce qu'auroit pu faire, continue ce critique, un pape jouissant tranquillement de son siège, & bien sûr de voir tous les Romains seconder ses vues d'un concert unanime ». Ce qui manque le plus ordinairement aux faussaires, c'est le sens commun. Il seroit cependant possible qu'une piété peu éclairée lui eût fait compromettre ainsi son autorité. Il est certain qu'au retour de ce voyage, il se fit associer à l'abbaye de Clugny à laquelle il donna sa couronne, son sceptre, & un superbe crucifix, le tout d'or, & du poids de cent livres. *Henri* porta la dévotion plus loin: ce prince qui, par une contradiction assez ordinaire dans la vie de l'homme, avoit soutenu une guerre civile pour monter sur le trône, voulut en descendre; & consacrer ses jours à la retraite. Il auroit exécuté ce projet, sans Richard, abbé de Saint-Vannes, qui préférant les intérêts de l'état à la vanité de voir un empereur soumis à sa règle, l'invita à conserver sa couronne. Les religieux doivent obéissance en tout à leur supérieur, lui dit ce sage abbé, je vous ordonne donc de rester empereur.

*Henri II* eut de nouveaux démêlés avec les Polonois & les Bohêmes, & ils tournèrent toujours à sa gloire. Après qu'il eut

pacifié ces nations, Rodolfe ou Raoul III, roi des deux Bourgognes, l'institua son héritier, à condition qu'il rangeroit à leur devoir les états rébelles de ce royaume. L'empereur les ayant soumis, fit approuver le traité qui resta sans exécution par la mort de *Henri* arrivée avant celle de Raoul.

Les Grecs tantôt ennemis, tantôt amis secrets des papes, faisoient des vœux continuels pour recouvrer quelques débris de l'empire d'Occident qui leur étoit échappé. L'empereur Bazile crut les conjonctures favorables pour mettre à découvert les prétentions de son trône, & commença par exiger un tribut des Bénéventins. Benoit VIII opposa d'abord avec succès aux Grecs un nommé *Raoul*, gentilhomme Normand, qui s'étoit exilé pour se soustraire au ressentiment du duc Richard II. Raoul épuisé par ses propres victoires, se rendit en Germanie, où le pape l'avoit devancé, & sollicita des secours de l'empereur. *Henri II* se hâta d'arriver en Italie, où il reprit Benevent sur les Grecs, reçut Troie en Pouille à composition, & pour récompenser le gentilhomme Normand qui l'avoit secondé dans cette guerre, il lui donna des terres considérables en Italie. Raoul profita de l'autorité que lui donna l'empereur pour jeter les fondemens de la monarchie des deux Siciles sur les ruines de l'empire grec.

L'entrevue de *Henri II*, & de Robert, roi de France, fut le dernier événement mémorable de ce regne. Cette entrevue devoit se faire sur la Meuse qui séparoit les états de ce prince. On étoit convenu d'un cérémonial; chaque roi devoit avoir ses gardes. *Henri II*, trop généreux pour soupçonner Robert d'une perfidie, rejeta toutes les précautions, & se rendit à sa tente sans gardes. Une paix de plusieurs siècles entre la France & l'Empire, fut le résultat de cette conférence. Les deux rois mangerent ensemble, & se firent des présens réciproques. Ils avoient formé la résolution d'aller à Pavie, pour engager Grégoire à les accorder sur certains droits litigieux; mais ce voyage

fut rompu par la mort du pape arrivée peu de temps après. L'amitié n'en fut pas moins sincère entre ces princes. *Henri* s'occupa de tous les moyens qui pouvoient faire naître la félicité dans ses états. Il en parcourut toutes les provinces pour y répandre ses bienfaits. Il n'y en eut aucune qui ne ressentit les effets de sa justice & de sa générosité. Toutes les voix se réunissoient pour bénir son regne qui finit avec sa vie le 14 juillet 1024. Il ne laissa aucun héritier de sa puissance, ni de son nom. On prétend qu'avant d'expirer, il dit, en montrant l'impératrice Cunégonde à ses parens: vous me l'avez donnée vierge, & je vous la rends vierge: étrange dévotion dans un prince souverain, qui doit desirer d'avoir des descendans! Cette particularité de la vie de *Henri* est démentie par une diete tenue à Francfort, où l'empereur se plaignit de la stérilité de Cunégonde. Elle ne s'accorde guere d'ailleurs avec les prétentions qu'il eut contre la vertu de cette princesse. Ce n'est pas qu'on veuille jeter des doutes sur sa piété; elle fut sincère, & le clergé en tira de grands avantages. Jamais prince ne fit de plus grandes largesses aux monasteres & aux églises: tout est plein de ses éloges dans les annales composées par les moines. Tous les détails de sa vie montrent un prince religieux, bienfaisant, ami de l'ordre, & plein de valeur. Mais c'est en vain que l'on y cherche l'homme d'état. Il détruisit la plupart des avoueries établies par Othon I, pour tenir le clergé dans la dépendance des empereurs. Il confia même ses avoueries aux évêques, réunissant ainsi des titres incompatibles. L'évêché de Bamberg où reposent ses cendres, lui est redevable de sa fondation; & l'on prétend que ce ne fut qu'en se jetant aux pieds de l'évêque de Vursbourg, qu'il l'engagea à consentir à son érection. *Henri* soumit le nouvel évêché immédiatement au Saint-Siege, & céda au pape la suzeraineté de la ville de Bamberg pour le récompenser de ce qu'il le prenoit sous sa protection. On assure même qu'il consentit à lui envoyer tous les ans un cheval blanc enharnaché, & cent marcs d'argent.

HENRI III, dit le Noir, (*Hist. d'Allemagne.*) né le 28 octobre 1017, élu roi de Germanie en 1026, sacré le jour de Pâque 1028, proclamé en 1039, mort en octobre 1056.

Les premières années du regne de ce prince furent signalées par des victoires sur les Polonois, les Bohèmes & les Hongrois; de grands ravages & de légers tributs levés sur les vaincus, en furent tout le fruit. *Henri III* étoit d'autant plus jaloux de terminer la guerre avec ces peuples, que tout étoit en confusion en Italie sous trois papes ennemis, & sous une infinité de ducs rivaux les uns des autres, & partagés entre les pontifes & les empereurs. Il y avoit plusieurs factions qui en composoient deux principales, celles des Ptolémées & des comtes de Toscanelle, ou de Tuscule. Chacune avoit fait son pape qui lui prêtoit les secours de ses anathèmes. La populace de Rome en avoit fait un troisième. Chacun d'eux étoit retiré dans un fort, & dissipoit les trésors du Saint-Siège dans les voluptés. L'empereur sentit combien sa présence étoit nécessaire pour arrêter ces désordres, & fit ses préparatifs pour entrer en Italie. Arrivé à Milan, il se conforma aux usages de ses prédécesseurs, & s'y fit couronner roi des Lombards, (1046.) Les cérémonies de ce nouveau sacre furent à peine finies, que l'empereur se rendit à Sutri. Ce fut-là qu'il assembla un concile où les trois papes furent déposés. Sintger, évêque de Bamberg, monta sur le Saint-Siège, qu'il honora par ses vertus. L'empereur, après avoir reçu la couronne impériale des mains du nouveau pontife, & avoir fait rendre les mêmes honneurs à l'impératrice, exigea des Romains le serment de fidélité. Ce serment n'étoit plus qu'une vaine cérémonie, ou plutôt qu'un parjure. Les Romains dégradés n'offroient plus qu'une populace mercenaire & sans foi. Prodignes de leur serment, ils le prêtoient sans scrupule à celui qui étoit assez riche pour les corrompre, ou assez puissant pour les faire trembler. Ils promirent, comme il étoit d'usage, de n'élire & de ne consacrer aucun pape, sans son agrément, & sans celui de ses successeurs. On verra sous le grand & l'infortuné *Henri IV* quelle confiance on devoit avoir en leur

*Tome XVII.*

parole. Avant de repasser en Allemagne, où sa présence n'étoit pas moins nécessaire qu'en Italie, *Henri III* donna l'investiture de la Pouille & de la Calabre au brave Normand, conquérant de ces provinces sur l'empire Grec. Il en excepta Benevent, dont les comtes de Toscanelle étoient les maîtres ou plutôt les tyrans. On ne tarda pas à s'apercevoir combien la loi concernant les fiefs, étoit contraire à la tranquillité de l'état. *Conrad II*, qui la porta, eût dû en prévoir les funestes conséquences. C'est peut-être à cette loi qu'on doit rapporter tous les malheurs qui affligèrent sa race. L'hérédité avoit été en usage sous les regnes précédens, mais les empereurs avoient souvent partagé les grands fiefs entre plusieurs prétendans. Ainsi l'on avoit souvent vu la Saxe, la Suabe, la Bavière possédées chacune par plusieurs ducs; au lieu que la loi sembloit avoir ôté aux empereurs cette liberté qui, en divisant les grands vassaux, devoit affermir le trône. *Henri*, trop gêné par cette loi, crut pouvoir s'exempter de la suivre; & lorsque le duché des deux Lorraines vint à vaquer par la mort de *Gotelon I*, que *Conrad II* en avoit investi, il ne donna que la basse à *Godefroi*, fils de ce duc, & la haute successivement à *Gotelon II*, à *Albert* issu d'une illustre maison d'Alsace, & à *Gérard* de la même famille, tige des princes de la maison de Lorraine d'aujourd'hui. *Godefroi* ne pouvant souffrir de second au duché de Lorraine, chercha tous les moyens de secouer le joug. L'empereur lui avoit pardonné plusieurs fois après l'avoir fait tomber à ses pieds. Le duc, toujours enivré de ses projets de vengeance, passa en Italie à dessein d'engager les Normands à seconder son ressentiment, & à partager ce royaume lorsqu'ils l'auroient affranchi de la domination Allemande. L'empereur ayant tout à craindre des intrigues du rebelle, passa les Alpes, & se saisit de la duchesse *Béatrix*, veuve de *Boniface*, marquis de Toscane, que le rebelle avoit épousée depuis sa fuite en Italie, & l'amena avec lui en Allemagne, après avoir forcé son perfide époux d'y rentrer. Ce rebelle conserva la basse Lorraine malgré ses intrigues & ses révoltes. *Conrad I*; duc de Bavière, implora vainement la même clémence. Cité à

Ff

la diete de Mersbourg, il fut déposé, & ne put être rétabli. Une guerre malheureuse termina le regne de *Henri III*. Le chagrin qu'il en conçut, causa sa mort. *Victor II*, qui pour lors étoit auprès de lui, reçût ses derniers soupirs, & sacra son fils *Henri IV*, âgé pour lors d'environ six ans. L'empereur avant sa mort avoit eu une entrevue avec *Henri I*, dans laquelle ils renouvelerent l'alliance entre l'Allemagne & la France. On prétend que ces princes se séparèrent ennemis. La fierté de *Henri III* rend ce sentiment probable. A l'entendre, il n'y avoit point de prince en Europe qui ne dût lui rendre hommage; on le vit sur le point de déclarer la guerre à l'Espagne qu'il prétendoit être fief de l'empire. Tout-puissant dans Rome, il disposa de la papauté comme d'un simple bénéfice. Il nomma successivement *Clément II*, *Damase II*, *Léon IX*, *Victor II*; mais si ce prince disposa à son gré du Saint-Siege, les pontifes à leur tour prétendirent disposer de l'empire. Telles sont les prétentions que nous allons voir éclater sous le regne suivant. *Henri III* eut de son premier mariage avec l'impératrice *Cunelinde*, fille de *Canut*, roi de Danemarck, *Béatrix* qui mourut abbesse de *Gandersheim*; & de son second avec l'impératrice *Agnès*, fille de *Guillaume*, comte de *Poitou*, *Mathilde*, qui fut femme de *Rodolphe de Reinfelden*, duc de *Suabe*, & depuis élu empereur contre *Henri IV*; *Judith* mariée à *Boleslas*, duc de *Pologne*; *Sophie*, femme de *Salomon*, roi de *Hongrie*; *Henri IV* son successeur; *Conrad*, duc de *Baviere*; *Giselle* morte religieuse, & *Adélaïde*, abbesse de *Quedlimbourg*. Son corps fut transporté de *Benselt* en *Saxe*, à *Spire* en *Alsace*, où l'on célébra ses funérailles.

*HENRI IV*, (*Hist. d'Allemagne*.) fils du précédent, & d'*Agnès de Poitou*, IX roi ou empereur de *Germanie* depuis *Conrad I*, XIV empereur d'*Occident* depuis *Charlemagne*.

La vie de ce prince n'offre qu'un tissu de malheurs: il avoit à peine six ans lorsqu'il fut appelé au trône par la mort de *Henri III*. L'impératrice *Agnès*, sa mere, s'empara de la régence où elle se maintint avec autant de sagesse que de fermeté, jus-

qu'à ce que la calomnie des grands qui l'accusoient de se prostituer à l'évêque d'*Augsbourg*, son principal ministre, la força de se retirer dans un monastere à *Rome* (1063.) L'empereur après son départ eût bien voulu gouverner par lui-même, mais les archevêques de *Mayence*, de *Cologne* & de *Bremen*, se rendirent maîtres des affaires, & prolongerent sa tutele. On accuse ces prélats d'avoir abusé de sa jeunesse, en le plongeant dans les voluptés: mais on doit être bien circonspect en lisant l'histoire de ce prince. Ceux qui armerent ses sujets & ses propres fils pour le précipiter du trône, ne se seront point fait un scrupule de noircir sa mémoire. Ce fut pendant le ministere de l'évêque de *Mayence* & de ses collegues, que se formerent les orages qu'il ne put dissiper. Les *Saxons* voyoient avec peine sur le trône des ducs de *Franconie*, & desiroient avec la plus vive ardeur d'y rétablir leur souverain. Ils se rappelloient sans cesse le souvenir du regne glorieux des *Othon*, & prenoient toutes les mesures qui pouvoient opérer une révolution favorable à leur desir. Ils avoient même formé une conspiration pendant la régence d'*Agnès*, contre le jeune monarque. Les états qui vouloient que la couronne fût élective; souffroient difficilement qu'elle se perpétuât dans la race de *Conrad*. Les papes n'ignoroient pas le mécontentement & les complots des Allemands contre leur prince; & ils s'apprétoient à en profiter, non seulement pour se soustraire à la domination de ces étrangers, mais encore pour soumettre l'empire au sacerdoce. Leur premier attentat contre l'autorité des empereurs, fut de priver *Henri* du droit de confirmer l'élection des pontifes. *Nicolas II* en fit une loi, & décida dans un assemblée d'évêques Italiens, que désormais les cardinaux seuls éliroient les papes, qui seroient ensuite présentés au peuple pour être confirmés. Ce fut d'après ce coupable décret qu'*Alexandre II* s'affit sur le S. Siege, sans consulter la cour impériale. *Alexandre* se prévalut encore de la minorité de *Henri*, pour augmenter sa puissance temporelle. Il se lia d'intérêt & d'amitié avec les princes Normands, & les engagea à secouer le joug de l'empire dont ils étoient feudatari-

res. C'est ainsi que ces princes, dont les succès auroient été moins brillans sans le secours des papes, ternirent la gloire de leurs armes. On les excuseroit peut-être, si sacrifiant à la gloire de leur nation, ils n'eussent brisé leurs liens pour se rendre vassaux des pontifes. Ils firent hommage de leurs conquêtes à Nicolas II, qui leur en donna une nouvelle investiture, moyennant une légère redevance à son siege. C'étoit un puissant appui pour les papes, déjà maîtres absolus dans le spirituel. Tel étoit l'état des choses, lorsqu'*Henri IV*, devenu majeur, sort de la captivité où le retenoient ses prétendus tuteurs. Ses premiers soins furent de rétablir la sûreté publique, & d'arrêter les brigandages des officiers subalternes, que les grands favorisoient pour causer une révolution. Lorsqu'il eut visité l'Allemagne, il alla à Goslar en Saxe, & y fixa sa résidence. Les anciennes forteresses négligées dans cette province, sous le précédent regne, furent rétablies, & l'on en construisit de nouvelles. *Henri* les garnit d'un nombre suffisant de troupes. Tout en lui montrait un prince qui vouloit faire le bien de ses peuples, & régner avec autorité. Les Saxons s'aperçurent bientôt que ces forteresses s'élevoient au milieu d'eux, autant pour les contenir dans le devoir, que pour les défendre contre l'étranger. Leurs députés vers l'empereur lui traçoient les loix les plus dures, & censuroient ses mœurs avec une extrême licence. *Henri*, naturellement enclin aux plaisirs, avoit pour les femmes un penchant excessif. Il s'en confessa à Grégoire VII, qui, au lieu de l'absoudre, se servit de ce pieux aveu pour le persécuter. Les députés de Saxe lui déclaroient la guerre, s'il refusoit d'abattre les forteresses, de retirer ses garnisons, & de congédier ses ministres. L'empereur reçut cette députation avec froideur : il n'étoit pas d'un caractère à recevoir la loi de ses sujets. Son esprit étoit calme, & sa fermeté n'étoit point ébranlée par le danger. Il répondit aux députés qu'il consulteroit les états. Les Saxons, mécontents de cette réponse l'assaillirent tout-à-coup dans Goslar. Ces rebelles étoient secondés par Alexandre II, qui, conduit par le fameux Hildebrand, mieux

connu sous le nom de Grégoire VII, leur montrait de loin les foudres dont il devoit bientôt frapper l'empereur. Sans être soutenus par le pontife, les ducs de Saxe & de Bavière, l'archevêque de Magdebourg, & huit évêques paroissent à la tête des rebelles. L'empereur voyant quel sang précieux alloit inonder l'Allemagne, les exhorte en vain à rentrer dans le devoir ; ses délais ne font que grossir l'orage. Les ducs de Suabe, de Carinthie & de Bavière l'abandonnent ; & pour donner un prétexte à leur révolte, ils gagnent un de ses domestiques qui l'accuse d'avoir voulu le corrompre pour les assassiner. L'empereur s'offrit de se laver de cette odieuse imputation ; mais on avoit trop d'intérêt à le trouver coupable pour lui permettre de se justifier. On se prévaut de la calomnie, on lui refuse les taxes, on fait languir ses troupes, on rase, on démolit ses forts & ses châteaux. Contraint d'employer la force, il marche en Saxe contre les rebelles que sa présence dissipe, & il leur donne la paix, content de les avoir fait trembler : mais bientôt infidèles à leurs sermens, ils le forcent de voler à de nouvelles victoires. *Henri*, vainqueur par la force de ses armes, persiste à vouloir les désarmer par sa clémence. Il reçoit en grace l'archevêque de Magdebourg, les ducs & les évêques ses complices, & leur conserve leur dignité. Il n'exige que leur parole pour gage de leur soumission. Cette guerre ainsi assoupie, il se retire en Alsace pour être plus à portée de veiller sur ce qui se passoit en Italie. Alexandre II étoit mort pendant la guerre civile ; les entreprises de ce pape qui avoit osé le citer à son tribunal, lui faisoient craindre quelque révolution. Hildebrand, né de parens obscurs, successivement moine de l'abbaye de Cluny, & membre du sacré college, s'étoit fait élire par les Romains sans consulter les cardinaux. Chancelant sur le saint siege, il feint de reconnoître les droits des empereurs, & députa vers *Henri IV* pour s'excuser de ce qu'il avoit été élu sans l'agrément de ce prince ; il proteste qu'il est prêt d'abdiquer, s'il le juge à propos. L'empereur, trompé par cette soumission apparente, envoie son chancelier qui le confirme, & le maintient

dans sa dignité. Mais Hildebrand n'est pas plutôt affermi, qu'il fait éclater les desseins qu'il avoit conçus depuis long-temps, & qu'il avoit inspirés à Alexandre son prédécesseur. C'étoit un génie vaste & opiniâtre dans ses projets, ardent, impétueux, mais trop artificieux pour que la chaleur de son génie nuisit à ses desseins. Nourri dans les disputes, il possédoit toutes les subtilités de l'école; ami & confident de plusieurs papes, il étoit versé dans toutes les intrigues des cours: à ces dangereuses qualités Hildebrand joignoit une grande austérité de mœurs qui tenoit moins à ses vertus qu'à sa politique; la dureté de son caractère étoit conforme à ses principes, & son ambition ne connoissoit aucune borne. Tel étoit l'hydre que *Henri* avoit à combattre, l'hydre qu'il fut vaincre, mais dont le souffle en produisit d'autres, sous lesquels il devoit succomber, ainsi que ses successeurs. Hildebrand qui vient de reconnoître le droit de *Henri* pour la confirmation de son siege, lui conteste celui de disposer des prélatures. Il attaque ce droit incontestable comme un abus, & prétend qu'il n'appartient qu'à lui seul. On sent aisément quel étoit son but: une fois qu'il seroit devenu maître dans la nomination aux bénéfices, dont plusieurs donnoient rang de prince, il n'y auroit placé que des personnes dévouées à ses intérêts, & se seroit acquis un pouvoir absolu dans l'empire. *Henri* s'oppose à ces prétentions, & menace le pape: mais celui-ci se fait un appui des Saxons; & accusant l'empereur de plusieurs crimes, il veut l'obliger de se rendre à Rome, & de se justifier. *Henri* bat les Saxons, relève les forteresses qu'ils avoient détruites, & usant des droits de ses prédécesseurs, il dépose le pape dans un concile composé de vingt-quatre évêques, & de tous les princes de l'empire. Grégoire VII étoit perdu, si l'empereur eût pu conduire son armée à Rome; mais il étoit toujours retenu par les mouvemens des Saxons. Le pape qui connoît la raison qui le retient, & toujours assuré de la protection des princes Normands, excommunique l'empereur, & le dépose à son tour. Je lui défends, dit cet audacieux pontife, de gouverner le royaume Teutonique &

l'Italie, & je délie ses sujets du serment de fidélité. Telle est la première entreprise des papes sur le temporel des rois. Des légats se répandent aussi-tôt dans toutes les cours d'Allemagne, appuient par des promesses les excommunications du pontife, & soufflent dans tous les cœurs l'esprit de révolte qui les anime. *Henri* se voit tout-à-coup abandonné: ceux qu'il croit les plus fideles s'arment contre lui de ses propres bienfaits; & ces mêmes évêques qui venoient de déposer le pape, l'établissent juge de leur souverain. Il l'inviterent à venir à Augsbourg jouir des droits qu'il s'arrogé. L'empereur voyant qu'il avoit tout à craindre de cette assemblée, songe à en prévenir les suites. Il passe en Italie, non pas en appareil de triomphe comme ses prédécesseurs, mais avec un petit nombre d'amis qui l'engagent à cette démarche, la seule que l'histoire lui reproche. Arrivé à Canosse, forteresse de la dépendance de la comtesse Mathilde, sa cousine, qui le persécutoit, persuadée que la cause du pontife étoit celle de Dieu, il demande à parler à Grégoire qui le fait attendre piés nus trois jours entiers dans une cour, pendant un froid rigoureux, n'ayant qu'un seul habit de laine, & ne prenant que le soir quelques alimens grossiers. L'orgueilleux pontife paroît enfin, & il lui demande à genou pardon de son courage qu'il ternit par cette démarche. Il le prie de l'absoudre de l'excommunication, & promet de se trouver à Augsbourg, où il se soumettoit à son jugement; cependant une lueur de fortune lui fait aussi-tôt révoquer ses sermens, que la nécessité lui arrache. Les familiarités du pape & de la comtesse Mathilde scandalisoient les esprits: leur intimité étoit si grande, que bien des gens croyoient que l'amour y avoit quelque part. Les seigneurs d'Italie étoient bien moins alarmés de la prostitution de la comtesse, que de l'excessive puissance du pape auquel elle venoit de faire une donation de tous ses biens qui étoient immenses. Tous se rendent auprès de *Henri*, qui les conduit aussi-tôt au siege de Canosse. On vit alors, dit un moderne, ce qu'on n'avoit point encore vu, un empereur Allemand secouru par l'Italie, & abandonné

par l'Allemagne. Mais tandis que les Italiens & le pape sont assiégés dans Canosse, les légats répandus en Allemagne continuent leurs brigues contre l'empereur. Ils renouvellent les anathèmes lancés contre lui, & tiennent toutes les consciences dans de continuelles alarmes. *Henri* est déposé par les états dont il défend les droits, & le perfide Rodolphe qu'il avoit fait duc de Suabe, monte sur le trône. C'est alors que Grégoire déploie toute sa politique. Alarmé des progrès de *Henri* qui le tient bloqué, il ratifie sa déposition; mais il déclare qu'il peut lui pardonner, & refuse d'approuver l'élection de Rodolphe. Il promet sa protection à celui qui montrera le plus d'égards pour son siege. *Henri* qui voit les consciences un peu plus libres, se décharge du siege de Canosse sur les Lombards, & vole en Allemagne où il espere trouver des sujets. Tout est en feu depuis le Tibre jusqu'à l'Oder; tous les ordres de l'état sont en armes, les évêques eux-mêmes sont à la tête des troupes, & donnent le signal du meurtre & du pillage. Des conciles réitérés leur avoient en vain défendu de faire la guerre (c'étoit avec aussi peu de succès qu'on leur avoit interdit le mariage.) Le pape, échappé aux Lombards, souleve la Bourgogne qui lui rend hommage. Il renouvelle son alliance avec les Normands, excommunie de nouveau *Henri*, & envoie à Rodolphe une couronne, qu'il lui annonce par une pensée pitoyable exprimée dans un vers latin plus pitoyable encore; & pour relever son courage abattu par trois défaites consécutives, il lui prédisoit la mort de *Henri* qui devoit arriver dans l'année. Sa prédiction fut fautive, & prouva qu'il étoit aussi mauvais prophete que poète médiocre. *Henri IV* fut vainqueur pour la quatrième fois à Mersbourg, où Rodolphe périt de la main de Godefroi de Bouillon, le même qui, sous ce regne, fit la conquête de Jérusalem. Grégoire VII déposé, tremble à son tour. L'empereur conduisit en Italie un pape solennellement élu, & confirmé sous le nom de Clément III. Après deux ans de siege, Rome fut prise d'assaut; & l'empereur qui pardonna à cette ville si souvent rebelle, installa le pape, & fut couronné. Grégoire VII, assiégé

dans le château Saint-Ange, profite d'une diversion de l'empereur en Lombardie, pour se faire enlever par Robert Guiscard, qui l'emmene à Salerne, où son ambition trompée termine sa vie laborieuse & coupable. La mort de ce turbulent pontife sembloit devoir permettre à l'empereur de respirer. La Saxe humiliée de ces précédentes défaites, ne pouvoit se résoudre à obéir: les états de cette séditieuse province nomment Herman pour succéder à Rodolphe. L'empereur qui craint les suites de cette nouvelle révolte, passe en Allemagne, remporte plusieurs victoires sur Herman qui demande grace, & l'obtient. Jamais prince ne pardonna plus souvent, & ne fut plus souvent outragé. Ecbert, qui succede à Herman, est également vaincu. L'un & l'autre périrent d'une mort misérable.

*Henri*, au milieu de ces troubles, songe à assurer à sa famille une couronne qu'elle va bientôt lui disputer elle-même, & fait proclamer roi des Romains, Conrad son fils, qu'il mene en Italie pour s'opposer à Victor III, successeur de Grégoire VII, & héritier de ses dangereuses maximes. Ce Victor meurt, & est remplacé par Urbain II. La Duchesse Mathilde, toujours fidelle à sa haine contre l'empereur, appuie de tout son crédit ce nouveau pape, qui corrompt par argent les gardes de Clément III, & l'oblige de sortir de Rome: le roi des Romains lui-même cede aux artifices du pontife qui lui donne le titre de roi d'Italie, & lui fait épouser la fille de Robert Guiscard de Calabre, le plus cruel ennemi de son pere. L'impératrice Adélaïde que *Henri* venoit d'épouser, reçoit les funestes présens de Mathilde, & on la voit dans la liste des rebelles. C'est avec bien de la vérité qu'on a dit que jamais empereur, ni pere, ni mari ne fut plus malheureux: il étoit cependant réservé à de plus grandes infortunes. *Henri*, contraint de se défendre contre sa propre famille, assemble une diete dans Cologne, & met au ban impérial ce fils ingrat qu'il venoit de couronner roi des Romains, & qui se liguoit avec ses ennemis. *Henri*, son second fils, monstre plus cruel que ceux que nous venons de peindre, est couronné dans Aix-

la-Chapelle, & reconnu pour succéder à son pere. La ville de Ratisbonne lui est assignée pour tenir sa cour. Il sembloit que le calme alloit renaître en Allemagne; & l'empereur ne s'occupoit que de la guerre d'Italie; mais avant que de s'y rendre, il crut devoir détruire quelques abus introduits pendant la guerre civile, & punir les auteurs de certains désordres qu'il ne pouvoit se dissimuler. Il n'eut pas plutôt fait ses premières recherches, qu'il s'en repentit. L'archevêque de Mayence étoit au nombre des coupables. Ce prélat s'enfuit aussi-tôt dans la Thuringe, ranime l'incendie qui étoit prêt à s'éteindre. Pascal II, élu par la faction de Mathilde, pour successeur d'Urbain II, profite de ces mouvemens, & renouvelle les anathêmes lancés par Hildebrand. L'empereur reçoit peu de secours de Clément III. Ce pape avoit des vertus, mais il eût mieux valu qu'il eût eu des talens. Ce pape étant mort pendant ces nouveaux troubles, il nomma successivement trois papes, qui tous étoient plus dignes du saint siege, que capables de s'y maintenir. Deux furent enfermés dans le cloître, & le troisième mourut subitement, genre de mort assez ordinaire alors en Italie. Conrad meurt; & son frere *Henri* songe aussi-tôt à l'imiter dans sa révolte. Il s'apprete à s'emparer par le plus noir des crimes, d'un sceptre qu'il eût bientôt tenu de la nature. En vain l'empereur qui n'a plus que ce fils, lui fait les plus justes remontrances dans le style le plus tendre; le tigre lui répond qu'il ne peut reconnoître un excommunié, ni pour son roi, ni pour son pere. Il se rend à Spire, & commence par se saisir du trésor. Enflé de ses succès, il convoque à Mayence tous les seigneurs & les prélats de son parti. L'empereur met aussi-tôt une armée sur pied, mais ce fils aussi lâche qu'impie, oppose la ruse à la valeur. Il va trouver ce pere, dont tant de fois il avoit éprouvé la tendresse; il condamne sa révolte, lui jure fidélité, & lui demande pour grace de le choisir pour médiateur, & de lui permettre de le réconcilier avec ses ennemis. L'empereur trompé par des larmes feintes, consent à le suivre à Mayence, seulement avec cent cinquante chevaux; mais

comme il entroit dans Bingen, il est arrêté prisonnier par ce fils qui va faire part à la diete de sa perfidie. Les légats du pape renouvellent aussi-tôt les anathêmes lancés contre ce prince; & les états corrompus par des vues d'intérêt, déclarent *Henri V* légitime possesseur du trône. L'archevêque de Mayence court aussi-tôt à Bingen, où il lit à l'empereur la sentence de déposition prononcée contre lui, & le somme de lui rendre sur le champ les ornemens impériaux. *Henri* passe sans rien répondre dans un appartement voisin, & revenant couvert de toutes les marques de sa dignité: « les voilà, dit-il, ces fatals ornemens, si vous ne craignez plus Dieu vengeur du parjure, vous pouvez les reprendre ». Comme on lui reprochoit la simonie, il demanda à l'archevêque de Mayence, ainsi qu'à celui de Cologne & de Worms qu'il avoit investis, s'il avoit violé les canons dans leur élection; & sur leur réponse: « Mon crime, leur repliqua-t-il, n'est donc pas d'avoir vendu des prélatures, c'est de n'avoir appelé que des ingrats & des traîtres au gouvernement de l'état & de l'église ». L'archevêque de Mayence qui, dans cette commission, satisfaisoit son propre ressentiment, ne montra aucune sensibilité: il s'approche du prince, & lui ôte la couronne; ensuite le tirant de sa chaise, il aide à le dépouiller de ses vêtemens royaux. Jamais patience ne fut mise à une plus dure épreuve; l'empereur voit un instant après arriver son fils qui le presse de signer l'acte de sa déposition; ce fut alors que *Henri* se regardant comme mourant, se jeta au piés d'un légat, le conjurant de l'absoudre. Ce secours, qui s'accorde même aux plus criminels, lui est refusé. Ce prince infortuné, abandonné à lui-même, manquant de tout, ne pouvant fournir à ses premiers besoins, forcé de supporter le poids de sa vie que lui impose sa religion, demande un bénéfice laïque à l'évêque de Spire qui le lui refuse. L'empereur succombant à cet excès d'ingratitude, se tourne vers ses amis, & fait un cri de douleur. Les ancêtres de *Henri* avoient fondé l'église cathédrale de Spire, & lui-même l'avoit enrichie. L'inflexible & hypocrite dureté du fils rend quelques partisans au pere

malheureux. *Henri IV* en profita ; & trompant la vigilance de ses gardes , il descend le Rhin jusqu'à Cologne , dont les habitans lui jurèrent fidélité. Il se rend ensuite à Liege , d'où il envoie des lettres circulaires à tous les princes de la chrétienté. Il écrit au pape , lui offre de se réconcilier avec lui , pourvu cependant qu'il n'exige aucune condition contraire aux intérêts de son trône. Ses amis assembloient une armée dans les Pays-Bas , mais il n'eut pas la consolation de la voir. Il ne put résister à tant d'épreuves , & sur-tout à l'idée d'avoir pour ennemi un fils qu'il avoit couronné lui-même. Il mourut à Liege le 7 Août 1106 , dans la cinquante-sixième année de son âge , & la cinquantième de son règne.

Dans *Henri IV* les dons du héros étoient relevés par toutes les graces extérieures ; son port étoit noble , sa marche grave & assurée ; il avoit le visage beau , la taille haute , les années & les malheurs ne lui firent rien perdre de sa majesté. Il avoit l'esprit vif , la conversation agréable , beaucoup d'élévation dans l'ame ; peut-être un peu trop de roideur ; sa libéralité cherchoit tous les malheureux ; sa clémence ne se lassa jamais de pardonner. Plusieurs fois il se contenta de désarmer des scélérats surpris dans l'instant même qu'ils s'approchoient pour l'assassiner : sa valeur fut éprouvée dans soixante-deux batailles , d'où il sortit toujours vainqueur. Presque toutes furent livrées le mardi ; les payens auroient dit que c'étoit une espece d'hommage qu'il rendoit au dieu de la guerre. On peut lui reprocher de n'avoir pas toujours su placer sa confiance dans le choix de ses créatures. *Henri IV* céda plus souvent au penchant d'un cœur généreux , qu'aux conseils d'une politique sagement intéressée ; au reste on ne réfutera point des fables grossières , inventées par des moines esclaves ou mercenaires : dans tous les fastes dictés par l'amour de la vérité , ce prince sera toujours placé au rang des plus grands rois.

Il eut de son mariage avec Berthe , deux fils , Conrad & Henri , dont nous avons déjà parlé ; & trois filles , Agnès , Berthe & Sophie. Ses cendres reposent à Spire , où son corps resta sept ans. Le pape qui le persécuta pendant sa vie , défendit de

lui rendre les honneurs de la sépulture après sa mort.

HENRI V , dit *le jeune* , (*Hist. d'Allemagne.*) XI roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I , roi des Romains , XV. empereur d'Occident depuis Charlemagne , fils du précédent , & de l'impératrice Berthe , né l'an 1081 : on ne tarda pas à connoître les véritables motifs qui l'avoient porté à détrôner son pere ; cette crainte de déplaire aux pontifes & d'encourir leurs censures , n'étoit qu'une pure hypocrisie. Elevé sur le trône par les intrigues de Rome , ce prince artificieux cessa de la ménager , quand il l'eut pour rivale de son pouvoir ; fâché d'avoir nourri l'orgueil de cette cour par de feintes soumissions , il songea à tous les moyens de l'abaisser ; ainsi l'investiture des bénéfices qui , quand il étoit sujet , sembloit devoir appartenir au S. Siege , devint un droit incontestable de l'empire , lorsqu'il y fut parvenu ; *Henri V* joignit à la dureté d'un tyran , tous les vices qui rendent leur règne fameux ; sombre , dissimulé , il alloit à son but par toutes les routes qui sembloient l'en éloigner. La manière dont il s'y prit pour engager Pascal II à renoncer aux investitures , sert à faire connoître sa dextérité & la fausseté de son caractère. Tant qu'il eut sur les bras la Pologne & la Hongrie , dont il exigeoit les anciens tributs , il eut pour ce pape les plus grands égards ; lorsqu'il eut terminé cette guerre , dont le succès lui fut contraire , il se rendit à Rome où il conclut avec Pascal un traité qui devoit armer tous les évêques de l'empire contre ce pontife ; il consentoit à le faire jouir du droit d'investiture , mais à condition qu'il déclareroit tous les ecclésiastiques inhabiles à posséder des fiefs , lesquels seroient aussi-tôt rendus à la couronne. Pascal II qui ne considéroit que ses intérêts , & ne voyoit point le piège qu'on lui tendoit , signa cet accord avec des transports de joie , & consentit à couronner l'empereur à cette condition. *Henri* plus modéré , déclara expressément que ce traité seroit nul ; si les évêques refusoient de l'approuver ; en vain Pascal entreprit de les persuader ; en vain il les exhorta par cette maxime , qu'il faut rendre à César ce qui appartient

à César, ils lui répondirent par le même argument, & l'inviterent à donner l'exemple, & à remettre tous les biens qu'il tenoit de la libéralité des empereurs. Cette contestation éclata dans l'église de saint Pierre; comme on procédoit aux cérémonies du sacre, l'empereur prenant le parti des évêques, cassa le traité, déclare qu'il retient les investitures; & sur le refus que fait le pape de le sacrer, il ordonne aussitôt de le conduire en prison. L'empereur avoit une armée de quatre-vingt mille hommes; ceux qui voulurent s'opposer à ces ordres, furent massacrés ou chargés de chaînes, suivant la barbare coutume d'alors de traiter ainsi les prisonniers de guerre. Pascal fut traité d'abord avec assez de déférence; mais *Henri* voyant qu'il s'obstinoit à vouloir retenir le droit d'investiture, fit conduire devant lui les prisonniers, du nombre desquels étoient plusieurs cardinaux, avec ordre de leur trancher la tête en sa présence. Pascal, pour empêcher cette exécution sanglante, consentit à tout ce qu'on vouloit exiger de son ministère. L'empereur le reconduisit à la tête de ses troupes, & reçut de lui la couronne impériale avec la bulle qui lui confirmoit le droit des investitures par la crosse & par l'anneau. Les papes pour justifier leurs prétentions, tâchoient de faire regarder cette crosse comme un objet sacré, mais ce n'est qu'une marque de distinction purement humaine qui n'est rien aux yeux de la religion. Le pape, en confirmant cette bulle, jura sur l'Évangile avec seize cardinaux, de ne jamais excommunier l'empereur qui, de son côté, confirma toutes les donations & les présens que ses prédécesseurs avoient faits au S. Siege; il y en ajouta même de nouveaux, moins par politique que par générosité. *Henri V* fut admis à la communion; que celui (dit le pape, en rompant une partie de l'hostie avant de consacrer) qui rompra la paix, soit séparé du royaume de Jesus-Christ, ainsi que cette partie de l'hostie est séparée de l'autre. Si des sermens eussent pu lier ce pontife, cette fameuse querelle concernant les investitures étoit terminée; mais *Henri* ne fut pas plutôt rentré dans ses états,

que les légats de Pascal déclamerent dans tous les royaumes contre cet accord; le pape même tient un concile, où il s'accuse d'avoir trahi, par une foible condescendance, les intérêts du S. Siege, & consent à se démettre de sa dignité: c'est ainsi que ce traité, fait, il est vrai, dans un état de contrainte, mais ratifié dans une entière liberté, fut rompu. Une circonstance embarrassoit le pape: il avoit juré sur l'hostie de ne jamais excommunier l'empereur: il eut recours à un expédient qui montre combien il étoit peu délicat en fait de serment; il dit qu'il n'avoit pas renoncé au droit de le faire excommunier. L'empereur, choqué des procédés du pape, l'attaqua d'une manière ouverte; il passa d'abord en Italie, où il s'empare de la succession de la comtesse Mathilde, sa cousine, fondé sur ce qu'elle n'avoit pu en disposer sans son agrément étant sa vassale; il envoie ensuite des ambassadeurs à Rome prier Pascal II de l'absoudre des excommunications lancées par les légats; le pape pour réponse, les ratifie, & s'enfuit dans la Calabre avec les cardinaux de son parti; ils jugeoient par la conduite de *Henri*, dans son premier voyage, de ce qu'ils avoient à craindre de ses vengeances. *Henri* s'avance aussitôt vers Rome; des présens faits à propos applanissent tous les obstacles, il gagna la comtesse Toscanelle, dont les brigues engagerent les Romains à lui décerner une espèce de triomphe. L'empereur fut reçu avec la plus grande pompe à Bourdin, archevêque de Brague, en Portugal, le sacra & le couronna une seconde fois: *Henri* exigea cette cérémonie, protestant de nullité contre tout ce qui avoit été fait *par un rebelle & un parjure*. Les chaleurs excessives l'ayant déterminé à faire un voyage dans la Toscane, le pape profita de son éloignement & revint à Rome, où il mourut deux jours après son arrivée. L'empereur fit procéder à l'élection d'un nouveau pontife; & l'archevêque de Brague, après avoir été présenté au peuple, & confirmé par l'empereur, fut installé sous le nom de *Grégoire VIII*; mais la faction contraire l'avoit déjà prévenu, & avoit nommé

Gelase II ; ces deux papes opposés l'un à l'autre, se chargerent réciproquement du poids de leurs anathêmes. Gelase II eut d'abord à craindre pour sa vie ; Censio Frangipani, emporté par un excès de zèle pour l'empereur, étoit entré l'épée à la main dans le conclave, & l'avoit frappé de plusieurs coups ; mais cette brutale férocité nuisit au parti de l'empereur : l'outrage fait à Gelase souleva tous les Romains. La France intéressée à entretenir des troubles en Germanie, prit le parti de ce pape contre Grégoire ; ces désordres scandaleux ne finirent qu'en 1122 ; & Caliste II, successeur de Gelase II, eut la gloire de terminer, à l'avantage du S. Siege, ce différent qui, depuis si long-temps agitoit le trône & l'autel. *Henri V* renonça au droit d'investir par la crosse & par l'anneau ; le sceptre fut substitué à ces symboles. La nomination aux bénéfices fut remise aux églises ; & *Henri* consentit que la confirmation fût libre. Le pape lui accorda seulement le droit de mettre la paix entre deux compétiteurs, & de les forcer de s'en remettre à la décision des métropolitains & des provinciaux. On sent quel coup un semblable traité portoit à l'autorité impériale ; & l'on peut bien dire que le sceptre alors passa des empereurs aux pontifes. Caliste II dans ce traité, parle vraiment en maître : » Je vous donnerai des leçons, dit-il, suivant les devoirs de mon ministère, lorsque vous m'aurez porté vos plaintes ; je vous donne une véritable paix ». On croit entendre un César plutôt qu'un successeur de Pierre ; cet accommodement qui privoit le trône de ses droits les plus précieux, étoit sans doute une tache au regne de *Henri V* ; mais les troubles de Germanie le rendoient excusable, même nécessaire. L'empereur connoissoit les intrigues de la cour de Rome, qui l'avoit porté sur le trône & en avoit précipité son pere. Les ducs Conrad & Frédéric, ses neveux, s'étoient déclarés contre lui ; & s'étant unis avec les légats & les Saxons, ils avoient placé sur le siege de Wirtzbourg, Rugger, son ennemi : il voyoit dans ces princes factieux des instrumens prêts à mettre tout en œuvre par Caliste, pour le réduire aux mêmes infortunes que

*Henri IV* avoit éprouvées. L'empereur cédoit à la nécessité ; d'ailleurs le défaut d'héritiers rendoit son ambition moins active : son intérêt étoit d'achever paisiblement un regne trop agité, & de laisser à une nouvelle famille le soin de profiter des conjonctures qui pouvoient s'offrir pour remettre les papes sous le joug qu'ils venoient de secouer. Caliste lui écrivit une lettre remplie de complimens qui ne devoient nullement flatter son ambition : à en juger par ce qui venoit de se passer, on la prendroit plutôt pour une sanglante ironie que pour une lettre de félicitation. « Nous louons, disoit ce pontife, le seigneur tout-puissant, de ce qu'il a éclairé votre cœur du souffle de son esprit, nous vous chérirons d'autant plus à l'avenir, que vous nous obéissez avec plus de dévouement que vos derniers prédécesseurs ». Grégoire VIII paya bien cher l'honneur de s'être assis sur le trône pontifical ; après avoir été pris dans Sutri, il parut dans Rome précédant l'entrée solennelle qu'y fit Caliste, qui montoit un cheval blanc, suivant l'usage des souverains ; il étoit sur un chameau, dont la queue lui servoit de bride ; on l'avoit couvert de peaux de bêtes, après l'avoir dépouillé de la pourpre : cette pompe indécente & barbare accuse l'orgueil de Caliste : elle étoit, dit un moderne, plus digne d'un triomphateur de l'ancienne Rome, que d'un évêque de la nouvelle. Grégoire fut ensuite traîné de prison en prison, il mourut plusieurs années après dans une grande vieillesse, toujours attaché à ses maximes qui lui faisoient reconnoître l'autorité des empereurs. Tel fut le sort d'un prélat, qui eût été universellement reconnu pour pape, si le parti de *Henri V*, qui sans contredit étoit le plus légitime, eût prévalu.

Ces outrages accumulés retomboient sur l'empereur ; réduit à dissimuler avec la cour de Rome, il méditoit un éclat avec celle de France. Philippe I lui avoit donné de justes motifs de plaintes pendant la querelle des investitures ; ce prince avoit même fourni des secours aux papes : *Henri* fut retenu par la révolte de la Hollande & de quelques villes d'Alsace, & par sa mort, arrivée en 1125. Il avoit épousé en 1114

Mathilde, fille de *Henri I*, roi d'Angleterre : cette princesse lui donna deux filles ; l'une appelée *Christine*, fut mariée à Ladislas, roi de Pologne ; l'autre nommée *Berthe*, fut mariée à Ptolomé, fils d'un consul de Rome de ce nom ; on doute de la légitimité de cette dernière.

Outre cette ambition effrénée qui porta *Henri V* à détrôner son pere, on lui reproche une avarice fardide, son repos fut sacrifié à cette avilissante passion : on a dit de ce prince qu'il avoit vécu pauvre pour mourir riche. Il avoit plus de finesse dans l'esprit que d'élevation dans l'ame ; plus de talent pour gouverner, que de génie & de vertus pour se faire admirer & estimer ; au reste, les plus éminentes qualités n'auroient jamais effacé les taches qu'impriment sur son nom les malheurs de son pere, qui furent son ouvrage. Son corps fut transféré d'Utrecht à Spire, & enterré dans le tombeau de ses ancêtres.

HENRI VI, dit le sévère, (*Hist. d'Allemagne.*) XV roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XVIII empereur d'Occident depuis Charlemagne, né en 1165, de Frédéric I, & de Béatrix, élu roi des Romains, succéda à son pere en 1190, meurt en 1197 ou en 1198, en septembre.

La constitution germanique manqua de changer entièrement sous ce prince ; & s'il avoit eu un successeur qui lui eût ressemblé, la nation la plus libre seroit tombée sous le joug le plus despotique. Nommé vice-roi-général de l'empire, depuis le départ de Frédéric I pour la Palestine, il n'avoit rien négligé pour s'affermir sur le trône ; aussi la mort de cet empereur ne causa aucun mouvement : *Henri* ne daigna pas même assembler les états pour faire ratifier son élection, suivant l'usage constant de ceux de ses prédécesseurs qui avoient été reconnus rois pendant la vie de leurs peres. La violation de cette coutume, la plus chère pour une nation qui vouloit que la couronne fût élective, n'excita aucun murmure ; sans doute que l'on craignoit déjà ce caractère féroce & sanguinaire qu'il déploya vers le milieu de son regne ; né avec toutes les dispositions qui pouvoient faire un grand roi, *Henri VI* ne s'occupa qu'à se

rendre terrible : ce n'est qu'en frémissant d'horreur que l'on se représente les cruautés qui déshonorent son regne : on n'a cependant rien à lui reprocher sur sa conduite envers *Henri-le-lion* qui, toujours proscrit & toujours armé, réclamoit l'héritage de ses peres, dont les empereurs précédens l'avoient privé, autant pour abaisser sa maison que pour le punir de son indocilité. Après l'avoir vaincu & privé de toute ressource, il lui laissa Brunswick, qu'il fit démanteler, & lui permit de partager la seigneurie de Lubec avec l'évêque de ce diocèse. Si *Henri-le-lion* eût su lire dans l'avenir, il eût regardé ce traitement comme le bienfait le plus signalé de la part d'un prince que l'on n'offensa jamais sans s'exposer aux plus cruelles vengeances ; cependant *Henri VI* faisoit ses préparatifs pour entrer en Italie, il y alloit revendiquer les droits de Constance, sa femme, fille de Roger II, & son héritière aux royaumes de Naples & de Sicile. Tancrede-le-bâtard, fils naturel du prince Roger, prenoit des mesures pour les lui disputer ; l'empereur se rendit à Rome, où Célestin III fit les cérémonies de son sacre & de son couronnement. Si l'on en croit un Anglois, le seul qui rapporte ce trait, le pape fit tomber d'un coup de pié la couronne, à l'instant qu'il venoit de la lui poser sur la tête ; mais ce fait, qui décéleroit un orgueil aussi brutal que ridicule, est sans vraisemblance. *Henri* n'eût pas manqué de s'en venger ; ce prince étoit capable de le faire périr sur l'heure : mais au lieu de punir le pontife d'un outrage qu'il n'eût pu dissimuler, il lui donna l'ancienne Tusculum, aujourd'hui Fiescati, ville qui s'étoit distinguée par son attachement à la domination Allemande, & dont les Romains se vengèrent d'une manière vraiment barbare, s'il est vrai qu'après avoir pris & rasé la ville, ils couperent les piés & les mains à tous ceux des habitans qui survécurent à la ruine de leur patrie : une peste qui détruisit l'armée impériale, l'empêcha d'exécuter dans ce voyage, ses projets sur la Sicile & sur Naples : il entreprit une seconde campagne, où tout réussit au gré de ses desirs ; aidé des Pisans & des Génois, & de l'or qu'il avoit exigé du roi d'Angleterre Richard, qu'il avoit contre tous les droits divins &

humains, fait languir dans une longue captivité, il alla mettre le siege devant Naples; cette ville fut forcée de le recevoir. Tancrede étoit mort avant ce siege, qu'il eût rendu plus difficile; la veuve de ce prince, alarmée des progrès des Allemands, demande à capituler, & se contente de la principauté de Tarente, pour elle & pour son fils Guillaume, que les Siciliens avoient nommé pour succéder à Tancrede. L'empereur devoit se contenter d'un traité qui mettoit dans sa famille deux royaumes puissans; mais ce prince barbare & sans foi n'eut pas plutôt en son pouvoir le jeune roi, qu'il le fit mutiler, & l'envoya à Coire, où on lui brûla la vue. La reine, mere de Guillaume & les princesses ses sœurs, furent reléguées dans des monasteres en Alsace. La rage du tyran cherchant de nouveaux alimens, il fit exhumer Tancrede, & ordonna qu'on tranchât la tête à ce cadavre infect. Les Siciliens voulurent en vain venger ces cruautés accumulées; leur fidélité pour leurs anciens rois ne servit qu'à leur attirer de nouveaux malheurs; *Henri* passa dans leur isle & se surpassa dans la recherche des supplices. Un nommé *Jourdain*, qu'ils avoient choisi pour roi, périt sur un trône de fer ardent, ayant sur la tête une couronne également ardente: la plupart des principaux du pays périrent dans des tourmens non moins affreux; & tous les otages que lui avoit donné la veuve de Tancrede, eurent les yeux crevés. Ce fut au milieu de ces exécutions que *Henri* fit vœu de se croiser pour la Terre-Sainte; ce monstre de cruauté vouloit passer pour un prodige de dévotion, il n'accomplit cependant pas ce vœu; il se contenta d'envoyer dans la Palestine une armée, dont il ne put voir le retour; son inhumanité souleva tous les esprits: *Constance* ne pouvant soutenir la présence d'un mari semblable, conspira contre lui, & le fit empoisonner: crime, dit un moderne, excusable peut-être dans une femme, qui vengeoit sa famille & sa patrie, si l'empoisonnement, & sur-tout l'empoisonnement d'un mari pouvoit être justifié. Des auteurs prétendent qu'il mourut d'une dissenterie ou d'une fièvre qu'il eut, pour s'être endormi la nuit, fatigué d'une longue chasse, dans un lieu marécageux;

son corps fut porté à Panorme, où l'impératrice le fit mettre dans un tombeau de porphyre. L'histoire, en accusant sa cruauté, rend justice à ses talens relevés par les graces extérieures: *Henri VI* étoit d'une taille médiocre, mais parfaitement proportionnée; il avoit le visage beau quoiqu'un peu maigre, la peau fort blanche, & la tête un peu petite; son agilité, l'extrême souplesse de ses membres le rendoient propre à tous les exercices de pié & de cheval; il étoit économe, sans cependant rien épargner dans les cérémonies d'éclat: son esprit étoit orné des plus belles connoissances, il avoit une éloquence naturelle & beaucoup d'élévation dans l'ame: & l'on peut dire qu'il eût pu être compté parmi les grands princes, si au talent qui maintient les empires, il eût su joindre les vertus qui font régner sur les cœurs: il n'eut de son mariage avec *Constance*, qu'un fils, qui régna dans la suite sous le nom de *Frédéric II*.

*HENRI de Luxembourg*, VII du nom, (*Histoire d'Allemagne.*) XXII roi ou empereur depuis *Conrad I*, né vers l'an 1283, de *Henri*, comte de Luxembourg, & de *Béatrix* de Hainaut, élu empereur en 1308, en novembre, mort en 1313, le 24 août.

Dès que la mort d'*Albert* fut divulguée, *Frédéric-le-bel* se présenta pour lui succéder; sa qualité de fils de cet empereur étoit un titre auprès du peuple, mais non pas auprès des électeurs: *Charles de Valois*, frere de *Philippe-le-bel*, prince si connu par son extrême passion de régner, se mit sur les rangs; on prétend que *Philippe-le-bel* s'y mit lui-même, mais les Allemands avoient de puissans motifs pour rejeter ce monarque, ainsi que sa race; il est probable que si la couronne d'Allemagne eût été une fois sur la tête d'un roi de France, & sur-tout d'un *Philippe-le-bel*, il n'eût pas manqué de reprendre les privilèges qui y étoient attachés sous *Charles-magne*. *Philippe* savoit qu'il ne parviendroit jamais à faire illusion aux électeurs, aussi fit-il jouer tous les ressorts auprès de *Clément V*; mais si d'un côté ce pape devoit être flatté de pouvoir forcer l'Allemagne à recevoir de sa main un empereur,

il devoit être retenu de l'autre par la crainte de se donner un maître ; il en avoit trop coûté de soins & de sang à ses prédécesseurs pour diviser la monarchie , pour que Clément pût consentir à la réunir. Dans une entrevue que ce pontife eut avec le roi , il promit d'employer tout son crédit à faire réussir ses desseins , soit qu'il voulût la couronne pour lui ou pour Charles son frere : il lui donna une bulle aussi favorable qu'il pût la desirer ; mais dans le temps même qu'il la lui remettoit aux mains , il en expédioit une autre , où il faisoit voir aux électeurs les dangers auxquels l'Allemagne s'exposoit ; & comme il connoissoit leur peu d'inclination pour Frédéric-le-bel , il leur recommandoit *Henri de Luxembourg* , prince qui avoit des vertus & des talens , & connu par son zele pour la constitution germanique. Six mois s'étoient passés dans diverses intrigues , & l'on commençoit à murmurer de cette espece d'anarchie ; cette considération pressa la nomination de *Henri* : il fut couronné à Aix-la-Chapelle ; Marguerite de Brabant , sa femme , fut admise au même honneur. Son premier soin , lorsqu'il fut sur le trône , fut de pour suivre les assassins d'Albert ; tous les complices de Jean & lui-même furent mis au ban impérial ; Rodolphe de Vaart , seigneur qui jouissoit d'une haute réputation , fut puni par la roue ; ce supplice jusqu'alors inutile en Allemagne , assura la vie des empereurs , & rendit les assassinats moins fréquens. Cependant *Henri* méditoit un projet bien grand , & dont l'exécution eût pu illustrer son regne sans le rendre plus heureux ; c'étoit de relever l'empire d'Occident , au moins de le mettre dans l'état où il étoit sous Frédéric II , en qui l'on peut dire qu'il finit. Plusieurs villes , comme Florence , Gênes , Luques , & Bologne avoient acheté leur liberté de l'empereur Rodolphe ; les autres avoient cru pouvoir s'en dispenser , espérant que le temps effaceroit les traces de la domination des empereurs ; elles étoient dans la plus grande sécurité , & ne soupçonnoient pas qu'un empereur pût jamais s'exposer à renouveler les sanglantes tragédies des *Henri IV* , des *Frédéric II* , & des *Conrad IV*. Sa fermeté lui fit mépriser ces exemples : il

assura la paix en Allemagne , en donnant le vicariat de l'empire à Jean , son fils , qu'il avoit placé sur le trône de Bohême , & partit pour l'Italie ; cette contrée étoit toujours divisée par les Guelphes & les Gibelins : ces derniers étoient toujours favorables aux empereurs & combattoient pour la domination Allemande ; outre que les Guelphes attaquoient ouvertement *Henri VII* , ce prince avoit pour ennemi caché Clément V ; ce pontife qui avoit favorisé son élection , & l'avoit appuyée de tout son pouvoir , le traversoit par tous les moyens possibles , depuis qu'il le voyoit marcher sur les traces des Charlemagne & des Othon I. Clément députa vers Robert , roi de Naples , & lui donna le gouvernement de Rome ; il fit en même temps une ligue , mais toujours secrètement , avec les villes de Florence , de Bologne , de Siennes , de Luques , de Brixene , & de plusieurs autres moins considérables. L'empereur eut à chaque pas de nouveaux combats à soutenir , il assiégea la plupart des villes que nous venons de nommer , & en reçut quelques-unes à composition ; la terreur de ses armes réduisit les Milanois à dissimuler leurs anciens projets de domination sur la Lombardie , ils lui apportèrent les anciens tributs ; & le couronnerent roi des Lombards. Padoue reçut un gouverneur Allemand , & paya mille écus par forme de tribut ou d'amende ; la modicité de cette somme atteste l'indigence des habitans de cette ville ; les Vénitiens plus riches & plus magnifiques se distinguèrent par des présens considérables : *Henri* reçut de leurs ambassadeurs une somme prodigieuse , avec une couronne toute d'or , ornée de diamans , & d'une chaîne de vermeil d'un travail exquis : ces républicains suivirent leur politique ordinaire , d'écarter par des présens les empereurs assez puissans pour les asservir : telle fut la sagesse de Venise pendant les révolutions qui suivirent l'extinction des Césars , que l'on a douté long-temps , si depuis cette époque elle n'avoit pas toujours été libre. Gênes montra le plus vif empressement à le recevoir , elle déploya tout le luxe d'une nation industrieuse & commerçante ; & comme Venise , elle lui témoigna tant d'affection , que *Henri* put regarder comme :

superflu d'examiner ses droits sur cette ville. Vérone, Parme & Mantoue reçurent des gouverneurs Impériaux. Le monarque étoit à Pise, lorsque des couriers de la faction des Colonnes l'exhorterent à user de célérité pour se rendre à Rome : il s'y fit couronner dans le palais de Latran par trois cardinaux, & revint à Pise, où il tint une assemblée d'états ; il ordonna la levée des anciens tributs & cita le roi de Naples, pour qu'il eût à se justifier sur les motifs qui avoient porté ce prince à lui defoibair ; & sur son refus de comparoître, il confisqua son royaume, & en donna l'investiture à Frédéric, roi de Sicile. Robert étoit perdu & toute l'Italie alloit passer une seconde fois sous le joug des empereurs, sans un dominicain de Monte-Pulciano, qui, dit-on, n'eut point horreur de mêler du poison à l'hostie dont il communia *Henri* ; des écrivains prétendent justifier ce moine de cette atrocité sacrilège, sur des lettres de Jean de Bohême, qui déclarent les dominicains innocens de cet attentat : ces lettres ne furent expédiées que trente ans après ; & comme le remarque un moderne, il eût mieux valu qu'elles eussent été accordées dès qu'ils furent accusés. On reproche aux successeurs de *Henri VII*, d'avoir négligé sa pompe funebre, & d'avoir laissé son corps à Pise, au lieu de l'avoir fait transférer à Spire dans le tombeau des empereurs. Outre Jean ; roi de Bohême, dont nous avons parlé dans cet article, ce prince eut quatre filles, la première fut mariée à Charles, roi d'Hongrie ; Marie, la seconde, à Charles-le-bel, roi de France ; Agnès, la troisième, à Rodolphe, électeur Palatin ; Catherine, la quatrième, épousa Léopold, duc d'Autriche. (M-Y.)

*HENRI*, dit le roi des prêtres, (*Hist. d'Allemagne.*) landgrave de Thuringe & de Hesse, fils d'Herman, comte de Rassenberg, & de Sophie de Bavière, fut élu empereur en 1245, pendant les troubles excités par l'excommunication de Frédéric II, par Innocent IV ; *Henri* gagna la bataille de Francfort sur Conrad IV, qui pour lors étoit roi des Romains, il périt au siège d'Ulm, l'an 1246, & fut inhumé dans l'église Sainte-Catherine d'Isenac :

on prétend qu'il étoit du sang de Charlemagne ; on ne le met point au nombre des empereurs, n'ayant été reconnu que par les ecclésiastiques, qui furent cause qu'on l'appella par dérision, le roi des prêtres. (M-Y.)

*HENRI I*, (*Hist. de France.*) avoit 27 ans lorsqu'il monta sur le trône de France, en 1031, après la mort de Robert son pere ; sa mere prétendoit couronner Robert, son frere puiné ; c'étoit un fantôme qu'elle auroit voulu présenter à la nation, pour envahir elle-même toute l'autorité. Eudes, comte de Champagne, & Baudouin, comte de Flandres, se liguèrent avec cette princesse ; mais *Henri*, secondé par Robert le diable, duc de Normandie, remporta trois victoires sur les rebelles ; dès qu'ils eurent mis bas les armes, tout fut oublié : *Henri* céda le duché de Bourgogne à ce même Robert qui avoit voulu lui ravir la couronne ; & telle est la tige des ducs de Bourgogne, de la première race. En 1040, *Henri* fut contraint de rassembler ses forces pour dissiper une nouvelle révolte, il en triompha ; il fut tour-à-tour l'allié & l'ennemi de ce Guillaume-le-Conquérant, qui fut, comme tous ses semblables, l'admiration & le fléau du genre humain. *Henri* mourut en 1060 ; par respect pour les cérémonies religieuses, il avoit défendu de se battre en duel pendant quelques jours de la semaine ; par respect pour l'humanité, il auroit dû proscrire aussi cet usage atroce pendant les autres jours. (M. DE SACY.)

*HENRI II*, (*Hist. de France.*) étoit âgé de vingt-neuf ans lorsqu'il succéda, en 1547, à François I son pere. La bravoure, la franchise, le rendoient recommandable ; mais il ne savoit ni gouverner, ni choisir des hommes pour gouverner à sa place. Dans les camps, il n'étoit que soldat ; à la cour il n'étoit qu'esclave : tandis que le connétable de Montmorency, les Guises, & le maréchal de Saint-André s'emparoiert de son esprit, la duchesse s'emparoit de son cœur ; elle avoit quarante-sept ans, ce qui prouve assez que l'empire des graces est plus durable que celui de la beauté. Si les calvinistes avoient su les premiers captiver *Henri II*, il eût persécuté les catholiques ;

mais ceux-ci les avoient prévenus, & les hérétiques furent persécutés. On dressa des gibets de toutes parts, & l'on chargea des bourreaux de la conversion de ces malheureux, en attendant que l'on confiât le même emploi à des assassins. La gabelle excita de nouveaux troubles en Guyenne; & l'on traita les rebelles comme les hérétiques. Ainsi les premières années de ce règne furent marquées par des meurtres, préludes des massacres horribles dont la France devoit être le théâtre sous Charles IX. Les cantons de Zurich & de Berne indignés de ces violences, refusèrent de signer l'alliance renouvelée entre la France & les Suisses. *Henri II* s'empara du marquisat de Saluces, comme sief relevant du Dauphiné. Cette révolution n'excita point de troubles alors, l'Europe étoit occupée de plus grands objets. La guerre étoit déclarée entre la France & l'Angleterre. Les François perdirent Boulogne; mais la paix signée en 1550, le leur rendit. *Henri* attaché à des soins plus pacifiques, renouvela les sages ordonnances de Charles VIII & de Louis XII, par lesquelles ces princes établissoient dans la robe une discipline sévère. Les gens du roi à certains jours reprochoient aux magistrats les fautes qu'ils avoient pu commettre contre la sainteté de leurs fonctions, & telle est l'origine des mercuriales. La paix ne fut pas de longue durée: la guerre se ralluma bientôt en Italie, entre la France & l'Empire; il s'agissoit des duchés de Parme & de Plaisance. *Henri II*, ou plus sage, ou mieux conseillé que ses prédécesseurs, tandis que l'empereur épuisoit ses forces en Italie, s'emparoit du pays des trois évêchés: il étoit entré dans la ligue formée pour la défense du corps germanique: mais bientôt ses alliés l'abandonnerent; Charles-Quint pénétra jusqu'à Metz, la fortune de ses armes échoua devant cette place; il s'en vengea sur Théroüanne, fit raser cette ville & la punit des fautes qu'il avoit faites au siège de Metz. On ne sait comment allier tant de petitesse avec tant de grandeur d'ame. Le maréchal de Brissac soutenoit au delà des monts l'honneur du nom François; abandonné de la cour, enveloppé par les Impériaux, il faisoit des prodiges avec de foibles moyens. Dans le même temps,

de Termes foumettoit une partie de ces Corfes, si jaloux de leur liberté qu'ils ont défendue successivement contre les Romains, les Carthaginois, les Sarrafins, les Génois & les François. *Henri* s'avançoit en personne vers les Pays-bas, par-tout il laissa des traces de sa fureur; & ces provinces désolées par les deux partis, maudirent également & ceux qui les attaquoient, & ceux qui les défendoient.

On fit le siège de Renty pour attirer les ennemis au combat, on y réussit; le duc de Guise disposa tout avec sagesse, & le roi combattit avec intrépidité; ce prince brûloit de se mesurer avec l'empereur, & de triompher par ses armes de ce monarque qui avoit triomphé de lui par sa politique; il le cherchoit des yeux, il l'appelloit du geste & de la voix; Charles-Quint, ou méprisa la gloire d'un combat singulier, ou en craignit l'issue: peu de temps après cet empereur abdiqua pour goûter un nouveau genre de gloire. Quelques mois avant cette démarche, dont il se repentit le lendemain, il avoit conclu, à Vaucelles, une trêve de cinq ans avec *Henri II*; mais bientôt la guerre se ralluma avec l'Angleterre; d'un autre côté Emanuel Philibert, duc de Savoie, investit Saint-Quentin, les François marchent au secours de cette place, la bataille se donne, ils sont vaincus & leurs généraux sont faits prisonniers. *Henri II* frappé de terreur, incapable par lui-même de réparer un si grand désastre, nomme le duc de Guise lieutenant général du royaume; celui-ci enlève aux Anglois la ville de Calais dont ils étoient maîtres depuis qu'Edouard III y étoit entré après ce siège si fameux. Le duc chassa les Anglois de toute la France, & depuis cette époque ils abandonnerent leurs vaines prétentions sur quelques-unes de nos provinces. Le mariage de François & de Marie Stuart, donna au dauphin des droits sur l'Ecosse; & comme si l'on eût voulu rendre aux Anglois usurpation pour usurpation, ce prince aux titres de roi d'Ecosse, ajouta celui de roi d'Angleterre & d'Irlande, comme autrefois les souverains d'Angleterre prétendoient l'être de la France. Enfin la paix se fit à Cateau-Cambresis en 1559; paix honteuse & funeste, où quelques

particuliers sacrifierent l'intérêt de l'état à l'intérêt personnel. Le roi ne devoit avoir Calais en sa puissance que pendant huit ans ; la Bresse & toutes les conquêtes d'Italie furent rendues au duc de Savoie ; *Henri* ne conserva que Toul , Metz & Verdun : le maréchal de Vieilleville osa faire au roi des remontrances assez vigoureuses contre un traité si ignominieux. « Je sens toute la sagesse de vos conseils , dit le roi , mais je suis trop avancé pour reculer ; au reste si le duc de Savoie se fait de mes bienfaits des armes contre moi-même , je fais comment on punit des ingrats ». On conclut le mariage d'Isabelle fille du roi avec Philippe II , roi d'Espagne , & de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie ; cette double alliance donna lieu à cette fête fatale où *Henri II* voulant rompre une lance avec le comte de Montgommery , fut blessé mortellement : il expira le 10 juillet 1559. *Henri* étoit né doux , humain , équitable ; ses favoris ou plutôt ses maîtres le rendirent cruel en soufflant le fanatisme dans son ame : il donna , ou plutôt les Guises lui dictèrent le sanguinaire édit qui condamnoit tous les hérétiques à mort , & portoit des peines sévères contre tous les juges qui , par humanité , oseroient s'écarter de la rigueur de l'ordonnance. Cinq conseillers au parlement perdirent leur liberté pour avoir voulu la rendre à un Luthérien. ( *M. DE SACY.* )

*HENRI III*, roi de France & de Pologne ; tant qu'il fut duc d'Anjou , il ne fit rien d'indigne de son rang. La France étoit alors déchirée des troubles les plus funestes : les catholiques & les protestans se faisoient la guerre la plus cruelle. Le peuple défendoit sa religion , les grands leurs intérêts. Au milieu de ces divisions *Henri* fut nommé lieutenant général du royaume en 1567 , il eut la gloire de vaincre deux fois le célèbre Coligny. Il commandoit au siège de la Rochelle en 1573 , lorsqu'il apprit qu'il venoit d'être élu roi de Pologne , presque sans intrigue : un nain éloquent & adroit avoit réuni les suffrages en sa faveur. Avant de partir il demanda au parlement des lettres de naturalité , précaution sage qui lui conservoit ses droits sur la couronne de France ; il ne fit rien de mémorable en

Pologne , & lorsqu'en 1574 , il apprit la mort de Charles IX , son frere , il craignit que le sénat ne s'opposât à son départ ; il s'échappa comme un prisonnier se feroit évadé de son cachot : on le déclara déchu du trône , & il parut s'en inquiéter peu. Le trône où il montoit le dédommageoit assez de celui dont il étoit descendu. Etienne Batorri lui succéda.

*Henri III* ne trouva pas en France la paix qu'il avoit laissée en Pologne ; les deux partis se heurtoient avec plus de violence que jamais ; son retour fut marqué par le supplice du comte de Montgommery , qui eut la tête tranchée , parce qu'il avoit été pris les armes à la main contre les royalistes. Catherine de Médicis d'ailleurs n'étoit pas fâchée de paroître venger la mort de son époux tué dans un tournoi par ce seigneur. Montbrun , chef des huguenots en Dauphiné , eut le même sort peu de temps après. Le prince de Condé , fils de celui qui avoit été tué à Jarnac , & le maréchal d'Anville étoient à la tête des huguenots ; *Henri*, roi de Navarre , échappé de sa prison , vint bientôt se joindre à eux. Cette faction parut trop puissante : on fit la paix , & on lui accorda des conditions aussi favorables que si elle les eût dictées elle-même : L'article essentiel étoit le libre exercice de la religion prétendue réformée. *Henri*, peu occupé de ces grands objets , donnoit à la France indignée le spectacle ridicule de ses superstitions , & croyoit effacer la honte de ses débauches par des processions. Nouvelle guerre , & nouvelle paix en 1577. On ne signoit des traités que pour se donner le temps de respirer & de rassembler ses forces. *Henri* institua l'ordre du saint - Esprit en mémoire de ce que le jour de la Pentecôte avoit été l'époque de ses deux avènements à la couronne de Pologne & à celle de France : si la cause de cette institution a été légère , les effets en ont été importants , & cet ordre est devenu le premier du royaume.

La ligue projetée par le cardinal de Lorraine , suspendue par la mort de François duc de Guise , exécutée par *Henri* son fils , avoit pris naissance en 1576. La guerre continuoit malgré les trêves , souvent dans le même jour un officier signoit un traité &

commandoit une attaque ; le duc d'Anjou qui vouloit s'ériger en souverain dans les Pays-bas , & qui prétendoit à la main d'Elisabeth , reine d'Angleterre , s'efforçoit de calmer les esprits afin de suivre sans inquiétude les projets de son ambition & ceux de son amour ; mais tout échoua , il ne rapporta en France que la honte d'une entreprise infructueuse.

Sa mort arrivée en 1584 , laissoit Henri de Navarre héritier présomptif de la couronne. Ce fut alors que le duc de Guise fit entendre que la religion étoit perdue en France , si un prince hérétique montoit sur le trône ; qu'il falloit que la ligue lui portât les coups les plus terribles , & que tout étoit légitime lorsqu'on vengeoit Dieu ; il travailloit pour lui-même ; Catherine de Médicis pour le duc de Lorraine son petit fils ; & le cardinal de Bourbon se laissoit persuader que c'étoit lui qu'on vouloit couronner. *Henri III* vivoit encore , son successeur légitime étoit connu , & cependant le trône faisoit autant d'envieux que s'il eût été vacant. *Henri III* favorisoit la ligue & ne sentoit pas qu'elle lui seroit aussi funeste qu'à ses ennemis. Sixte-Quint déclaroit le roi de Navarre & le prince de Condé incapables de succéder à la couronne. Le conseil des Seize se formoit au sein de Paris.

La bataille de Contras , où périt le duc de Joyeuse le 20 octobre 1587 , ne changea rien à la situation de la France. Le duc de Guise entra dans Paris malgré le roi qui est forcé d'en sortir , après avoir montré , à la journée des barricades , toute la foiblesse de son parti. L'édit de réunion signé à Rouen en 1588 , ne fit qu'aigrir les esprits ; on se contenta quelque temps , mais on se tint toujours prêt pour l'attaque & pour la défense : au lieu des batailles on vit des assassinats , & c'étoit *Henri III* qui les avoit ordonnés. Le duc de Guise , & le cardinal de Lorraine , son frere , furent égorgés ; le cardinal de Bourbon fut arrêté ; Catherine mourut de mort naturelle sans autre supplice que ses remords. Cette révolution ne rétablit point l'autorité du roi , elle donna un prétexte aux ligueurs pour s'élever contre lui : la Sorbonne déclara le trône vacant , dégagea les sujets du serment

de fidélité , & la Sorbonne ne fut point abolie ; un spadassin traîna le parlement à la Bastille. Tous ces attentats demeurèrent impunis , il n'y avoit de supplice alors que pour l'innocence. *Henri III* sentit enfin la nécessité de s'unir au roi de Navarre ; tous deux s'avancèrent vers la capitale dont le duc de Mayenne s'étoit fait gouverneur ; le blocus étoit formé , lorsque *Henri III* fut assassiné à Saint - Cloud le premier d'août 1589 , par Jacques Clément , jacobin fanatique , qu'on est forcé de plaindre en le détestant , & qui croyoit servir Dieu en égorgeant un roi : on accusa la maison de Lorraine d'avoir armé ce misérable dans ces temps affreux , où les loix étoient sans vigueur ; cette famille pensa sans doute se rendre justice en vengeant des meurtres par un assassinat. Si *Henri III* étoit mort au siege de la Rochelle , on l'auroit placé parmi les hommes illustres ; il falloit du génie pour vaincre deux fois Coligny : mais les dernières années de sa vie ont fait oublier les premières. On ne se souvient plus que de ses débauches , de ses foiblessees & de ses cruautés. ( *M. DE SACY.* )

HENRI IV , ( *Hist. de France.* ) roi de Navarre , naquit à Pau le 13 décembre 1553 ; quoiqu'il ne fût parent de *Henri III* que du dix au onzième degré , ses droits à la couronne ne lui furent point contestés , puisqu'il descendoit de Robert comte de Clermont , fils de saint Louis , qui épousa l'héritière de Bourbon ; son enfance fut exposée à tous les périls , son éducation toute guerrière le familiarisa avec les fatigues & le mépris de la mort qu'il eut à effuyer pour soutenir ses droits , & pour faire le bonheur de la France. Elevé dans le camp de Condé & de Coligny , ce fut sous de tels maîtres qu'il se forma dans l'art de la guerre ; il fut profiter des leçons & des exemples de ces deux grands hommes , dont il fit revivre le courage & les vertus. L'histoire de sa vie depuis sa naissance jusqu'à son avènement au trône seroit sans doute plus intéressante que tout ce qu'il fit lorsqu'il fut paisible possesseur d'un royaume conquis par ses armes : on aime à suivre les hommes extraordinaires dans leur marche , à développer leurs moyens , à les étudier dans leur vie privée ; mais le plan de cet ouvrage

ouvrage nous prescrit de le représenter ici comme roi.

*Henri* avec le titre de roi de Navarre, où il n'avoit presque aucunes possessions, se vit à la tête d'un parti qui partageoit la France, sous prétexte de venger la religion; il fut attiré à Paris par les promesses de Charles IX. Son mariage avec la princesse Marguerite, sœur du monarque, attira dans la capitale tous les seigneurs de son parti; la cérémonie s'en fit sur un échafaud dressé devant la porte de l'église de Notre-Dame. Plusieurs jours se passèrent en festins, en tournois & en ballets. Mais au milieu de ces fêtes on méditoit le massacre de tous les huguenots. Avant de donner le signal du carnage, le roi fit appeler le roi de Navarre & le prince de Condé dans son cabinet, & leur dit : *mort, messe ou bastille*. Cette menace eut son effet, ils firent abjuration, & ce fut à ce prix qu'ils achetèrent leur vie à la journée de saint-Barthelemi; les deux princes se couvrirent d'un masque hypocrite jusqu'au temps de leur évasion. Le roi de Navarre, las de vivre dans une espèce de captivité à Senlis, forma une partie de chasse qui facilita son évasion; il se retira à Alençon où il fit abjuration de la religion catholique. Deux cents gentilshommes se rangerent autour de lui & l'accompagnèrent en Guyenne dont il étoit gouverneur. La noblesse vint en foule se ranger sous ses enseignes, & la plupart des villes lui ouvrirent leurs portes. Son parti dominoit alors dans la France: Condé & le duc d'Alençon à la tête de trente mille hommes pouvoient y donner la loi, lorsque la paix fut conclue à Moulins en 1576.

Cette paix simulée n'avoit d'autre but que de désarmer les huguenots pour mieux les accabler; leur défiance fit leur sûreté. *Henri* ne se laissa point séduire par l'éclat des promesses de l'artificieuse Médicis; mais la puissance de son parti replongea la France dans de nouvelles calamités. La politique se couvrant du voile de la religion, donna naissance à la confédération des grandes villes; ce fut l'origine de la sainte union, ou de la ligue, dont le but étoit d'exterminer les protestans, & d'exclure le roi de Navarre du trône: cette

*Tome XVII.*

tige foible en sa naissance, poussa tant de rameaux, que son ombre obscurcit l'autorité royale. Ce fut pour prévenir de plus grands ravages, que les huguenots demandèrent l'assemblée des états de Blois: mais au lieu d'y trouver un remède à leurs maux, ils reconnurent trop tard qu'ils s'étoient rendus les complices de leur ruine: le duc de Guise qui dirigeoit tous les ressorts de la ligue, régla aussi toutes les délibérations des états: les huguenots exposèrent une contre-ligue, dont le roi de Navarre fut déclaré le chef, & le prince de Condé son lieutenant: ce fut alors qu'il publia un manifeste fier & menaçant, dont le style militaire déceloit la franchise de son caractère & l'intrépidité de son courage; il leva une armée pour donner plus de poids à ses menaces. La méfintelligence qui divisoit les seigneurs de son parti, opposant un obstacle à ses desseins, la paix parut nécessaire. Le cinquième édit de pacification conclu à Bergerac & dressé à Poitiers, fut vérifié au parlement en 1577; mais les deux partis n'attendoient que des circonstances favorables pour en violer impunément les conditions. La reine-mère, sous prétexte de mener au roi de Navarre sa femme, qui lui étoit fort indifférente & dont il n'étoit point aimé, se rendit en Guyenne pour conférer avec lui; mais il ne se laissa point surprendre par ses artifices. Elle ne fut point rebutée par ce mauvais succès: elle indiqua une autre conférence à Nérac, où elle se rendit accompagnée de toutes les beautés de la cour, bien persuadée que c'étoit un écueil où le roi de Navarre feroit naufrage: quoique sensible aux charmes de l'amour, il ne voulut rien conclure sans avoir consulté tout son parti, dont les députés s'assemblerent à Montauban. Sa passion fut toujours subordonnée aux intérêts de sa gloire.

Les protestans étoient divisés en deux factions; le peuple ardent pour la défense de son culte, n'avoit de confiance que dans le prince de Condé, véritablement homme de bien, & le seul des grands qui fût persuadé de sa religion; ses mœurs rigides, son caractère grave & sérieux, étoient propres à en imposer à une secte

Hh

naissante qui confond les austérités avec les vertus. L'autre faction qu'on nommoit les politiques, étoit composée de tous les seigneurs qui se servoient du prétexte de la religion pour élever leur fortune. Le roi de Navarre qui regardoit d'un coup d'œil indifférent toutes les questions agitées, aimoit les protestans qui pouvoient le servir, sans haïr les catholiques dont il prévoyoit qu'il auroit un jour besoin. Au milieu de l'agitation des intrigues, il se livroit aux plaisirs de l'amour; & captivé par les charmes de la belle Fosseuse, il entreprit une nouvelle guerre que l'on nomme *la guerre des amoureux*, parce qu'elle fut excitée par les intrigues des beautés qui composoient sa cour; ce qui donna naissance à de nouveaux troubles. Henri fut mal secondé, parce que plusieurs provinces, qui croyoient cette guerre injuste, restèrent dans la neutralité; il n'eut d'autre ressource que de faire entrer en France une armée de Reitres dont le nom inspiroit de la crainte & de l'horreur à tous les François; le souvenir de leurs brigandages inspira des desirs pacifiques. L'édit accordé aux huguenots, fut religieusement observé pendant cinq ans.

Le roi de Navarre offrit au roi cinq cents mille écus pour faire la guerre à l'Espagne & une armée de Reitres & de Suisses. Cette proposition qui faisoit connoître sa puissance, fut rejetée. Le scandale excité par la reine Marguerite, les traitemens ignominieux qu'elle reçut à la cour du roi son frere, donnerent naissance à de nouvelles tracasseries: le roi son époux fut obligé de la reprendre chargée d'opprobres, pour prévenir une nouvelle rupture. La mort du duc d'Anjou le fit asséoir sur les degrés du trône; alors le parti de la ligue se réveilla pour l'en précipiter. Un fanatisme épidémique saisit tous les esprits; chaque province eut des chefs qui convoquèrent des assemblées & leverent des soldats: l'Espagne ouvrit ses trésors, & le pape prodigua ses bénédictions à ses dévots insensés; leurs émissaires, de ces deux cours, réglèrent le destin de la France: le duc de Nevers, le cardinal de Pellevé; le jésuite Matthieu furent les principaux agens dont l'ambitieuse politique

des Guises se servit pour l'exécution de leurs desseins. Henri III, flottant, eut recours à la négociation, quand il étoit encore assez puissant pour punir; ce fut en temporisant qu'il favorisa les accroissemens de la ligue. Le roi de Navarre, après avoir publié des manifestes pour établir la justice de sa cause, offrit au duc de Guise de terminer cette querelle par un combat particulier; ce défi ne fut point accepté; le duc protesta qu'il n'avoit rien à démêler avec le roi de Navarre dont il respectoit la naissance & le mérite. Les ligueurs trop puissans pour ne pas tout se promettre d'un gouvernement foible & voluptueux, obtinrent des villes de sûreté; & l'on vit s'élever dans la France une nouvelle puissance rivale de l'autorité royale. Les huguenots mécontents, associèrent à leur ressentiment les seigneurs qui ne vouloient point ployer sous la tyrannie des Guises. Il se forma un tiers-parti dont les Montmorenci furent les chefs; ils se joignirent au roi de Navarre, dont la puissance s'affermir dans plusieurs provinces, tandis qu'elle s'affoiblissoit dans d'autres: ses ennemis s'autorisoient du nom du roi qui le protégeoit en secret, mais qui étoit trop foible pour oser manifester son penchant.

Sixte-Quint occupoit alors le siege de Rome: ce pontife altier & superbe affectoit de fouler sous ses piés les diadèmes; & se croyant le dispensateur des sceptres & des couronnes, il lança les foudres de l'église sur le roi de Navarre & le prince de Condé, qu'il déclara hérétiques, relaps, fauteurs & protecteurs de l'hérésie, & comme tels, privés de toutes seigneuries, terres & dignités, incapables de succéder à aucune principauté, nommément à la couronne de France; délioit leurs sujets du serment de fidélité, & leur défendoit de leur rendre aucune obéissance sous peine d'être enveloppés dans la même excommunication; cette bulle les qualifioit de génération batarde & abominable de la maison de Bourbon. Ce style, qui n'avoit rien d'apostolique, révolta tous les gens sensés, qui n'en trouverent le modele ni dans les canons ni dans les conciles. Les deux princes firent afficher un placard dans

les places publiques de Rome, où ils soutenoient que le pape en avoit menti; ils le qualifierent d'antechrist, le citerent au parlement pour le temporel, & au futur concile pour le crime d'hérésie. Sixte qui, malgré son orgueil, aimoit tout ce qui avoit l'empreinte du grand, en conçut plus d'estime pour les princes. Elisabeth, reine d'Angleterre, leur prêta quarante mille écus & dix vaisseaux dont ils se servirent pour délivrer la Rochelle & surprendre Royan, qui paya deux cents mille écus de contribution par an. *Henri* rendoit de fréquentes visites à la comtesse de Guiche dont il étoit éperdument amoureux; il fut sur le point d'être arrêté par le duc de Mayenne qui lui tendoit des embûches au passage de la Loire. *Henri III* prêtoit son nom aux ennemis des princes qui, par la voix des prédicateurs fanatiques, les décrioient dans l'esprit du peuple comme auteurs de l'hérésie. La guerre se faisoit avec une fureur barbare, deux régimens qui s'étoient rendus à discrétion, furent massacrés par l'ordre de Joyeuse.

*Henri III*, forcé de faire la guerre à ses sujets, leva trois armées, dont l'une sous les ordres du duc de Joyeuse qui avoit plus de présomption que de capacité, marcha contre le roi de Navarre, qu'il rencontra dans la plaine de Coutras; l'action ne fut pas vivement disputée, toute la cavalerie de Joyeuse plia dès le premier choc, & l'infanterie suivit son lâché exemple: la victoire fut complète, tout fut passé au fil de l'épée; Joyeuse se retira auprès de son canon pour y attendre la mort, il fut tué par deux capitaines qui vengerent les deux régimens massacrés par ses ordres. Cette victoire ne coûta que trente hommes. *Henri III* ne parut point affligé d'une perte qui le délivroit des plus ardents ligueurs. La mort du prince de Condé affoiblit le parti protestant dont il étoit le conseil, comme *Henri* en étoit le héros. La défaite des Reitres à Auneau, & celle des lansquenets au pont de Gien, rendirent les ligueurs plus insolens. *Henri III* revenu de son assoupissement, reconnut qu'il n'étoit qu'un fantôme de roi, & que Guise avoit toute la réalité du pouvoir souverain. Il résolut enfin de dissiper

la ligue par la punition exemplaire des chefs. Guise prévint ses vengeances en rentrant dans Paris, où il donna la loi; les parisiens enhardis par sa présence; obligeaient le roi de sortir de sa capitale: il ne vit d'autre remède à tant de maux que d'indiquer les états généraux, & de donner un édit par lequel il jura d'extirper les schismes & les hérésies, de ne faire aucune paix avec les huguenots, & de ne reconnoître pour successeur aucun prince hérétique. Le roi de Navarre étoit à la Rochelle lorsqu'il apprit que cet édit avoit été enregistré par le parlement, & reçu avec acclamation dans les principales villes du royaume; il en fut consolé par l'assurance que le roi, qui l'avoit juré, étoit dans la disposition de l'enfreindre.

L'ouverture des états se fit à Blois en 1588. *Henri* trop offensé par les plaintes des ligueurs qui décrioient son gouvernement, résolut de s'en venger sur les Guises qui nourrissoient l'orgueil de leurs députés insolens: les ames fieres & généreuses lui conseilloyent de les soumettre à la sévérité de la loi; l'avis le plus honteux parut le plus sûr: il fut résolu de les assassiner. Le duc, en se rendant au conseil, fut frappé de quinze coups de poignard, & tomba en s'écriant: Ah le traître! Le cardinal, son frere, aussi ambitieux que lui, eut la même destinée. Cet attentat souleva tous les esprits. Le roi de Navarre délivré de ses deux plus implacables ennemis, étoit trop généreux pour ne pas en désapprouver les moyens, & trop sage pour en témoigner de la joie: il plaignit *Henri III* d'avoir été dans la cruelle nécessité de se déshonorer pour conserver son pouvoir; &, voyant qu'il étoit devenu plus odieux par l'espoir de devenir plus puissant, il lui tendit une main secourable, & l'écouta dès qu'il s'en vit recherché: il bannit même toute défiance qu'on ne l'immolât aux ligueurs pour satisfaire au ressentiment qu'ils témoignoyent de la perte de leur chef: il fit un traité secret par lequel il s'engagea de l'aider de toutes ses forces pour faire rentrer les ligueurs dans l'obéissance. Les deux rois, dans une conférence qu'ils eurent dans le parc du Plessis-les-Tours, résolurent d'affieger Paris dont l'exemple entraînoit les

autres villes dans la rébellion. La noblesse se rangea en foule sous leurs enseignes ; leur armée fortifiée de dix mille Suisses, de deux mille Lansquenets & de quelque cavalerie légère, se présenta devant Paris ; le roi de Navarre avec son armée s'étendoit depuis Vanvres jusqu'au port de Charenton ; Henri III campé à Saint-Cloud, s'étendoit jusqu'à Neuilli. La capitale étoit vivement pressée, quand la main du fanatisme détourna le coup prêt à la frapper. Frère Jacques Clément, moine jacobin, se fit un devoir religieux de porter sa main parricide sur son roi : il se fit introduire dans son appartement, sous prétexte d'affaires importantes qu'il avoit à lui révéler, c'étoit pour l'assassiner : ce moine furieux lui donna deux coups de couteau, & le lendemain ce prince mourut de sa blessure ; la branche des Valois s'éteignit avec lui, & la couronne passa dans la branche des Bourbons.

Les avenues du trône sembloient être fermées à *Henri IV* par l'édit d'union juré par son prédécesseur & par les états généraux. Dès que Henri III eut les yeux fermés, les seigneurs catholiques & protestans qui se trouverent dans les deux armées, lui prêterent serment d'obéissance ; Vitri & d'Épernon furent les seuls qui se retirèrent avec les troupes qu'ils commandoient. Cette défection, en l'affoiblissant, n'abattit point son courage : Bordeaux fut contenu dans le devoir par la sagesse de Matignon ; mais *Henri IV* ne se sentant point assez fort pour forcer Paris, défendu par une multitude de fanatiques, leva le siège & se retira en Normandie pour y recevoir le secours qu'il attendoit d'Angleterre ; il y fut suivi par le duc de Mayenne qui s'étoit fait déclarer lieutenant général du royaume, & qui avoit fait proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon, que *Henri IV* retenoit prisonnier. Comme il étoit supérieur en forces, & que le roi s'étoit retiré sous les murs de Dieppe, il se flatta de voir bientôt la guerre terminée ; il écrivit même en Espagne que le Béarnois ne pouvoit lui échapper à moins de sauter dans la mer. *Henri*, long-temps incertain s'il passeroit en Angleterre, se détermina à tenter le sort d'une bataille ; il choisit sa

position à Arques, bourg distant de Dieppe d'une lieue & demie ; il y fut attaqué par une armée trois fois plus forte que la sienne, & remporta une victoire qui, sans être décisive, donna beaucoup de réputation à ses armes ; le secours d'Angleterre arriva trop tard pour participer à l'honneur de cette journée, mais il fournit les moyens d'en retirer de grands avantages. Les parisiens, qui s'étoient flattés de voir bientôt le Béarnois prisonnier, furent surpris de le voir quelques jours après insulter en vainqueur leurs remparts : il attaqua avec tant de vivacité les retranchemens des faubourgs saint Jacques & saint Germain, qu'il fût entré dans la ville s'il eût eu du canon pour en rompre les portes. Bourgoin, prieur des jacobins, fut pris dans les retranchemens combattant comme un forcené : le parlement de Tours le condamna à être écartelé pour avoir incité Jacques Clément à un parricide. Le danger où se trouvoit la capitale y rappella les ducs de Mayenne & de Nemours avec leurs troupes. Le roi trop foible pour attaquer avec une poignée de monde une ville immense, défendue par une armée nombreuse, s'en éloigna pour faire des conquêtes plus faciles : Etampes, Janville, Vendôme rentrent dans l'obéissance ; le Mans, après avoir fait de grands préparatifs pour une vigoureuse défense, se rendit à la première sommation ; l'Anjou, le Maine & la Touraine n'opposèrent qu'une foible résistance. La réduction de la Normandie étoit plus importante, le roi n'étoit maître que de Dieppe, du Pont de l'Arche & de Caen : il alla mettre le siège devant Dreux, & sur la nouvelle que Mayenne s'avançoit pour la secourir, il fut l'attendre sur les bords de la rivière d'Eure dans la plaine d'Yvri ; l'ennemi qui s'étoit flatté de vaincre sans combattre, parut surpris de la fierté de sa contenance. A peine l'action fut engagée que l'armée de la ligue fut dispersée ; les Lansquenets ayant vu tomber d'Égmont leur chef percé de coups, prirent l'épouvante & la fuite ; les Suisses parurent vouloir faire quelque résistance, mais voyant pointer le canon pour rompre leurs bataillons, ils baissèrent leurs piques & rendirent leurs

enseignes ; le roi qui vouloit ménager les cantons , leur accorda une capitulation honorable. Le duc de Mayenne , après avoir fait le devoir d'un grand capitaine , se retira en fugitif à Mantes , & les débris de son armée se réfugièrent dans les murs de Chartres. Le roi après sa victoire n'avoit qu'à se présenter devant Paris pour en être le maître ; la journée d'Yvri avoit fait passer les Parisiens de l'insolence dans l'abattement , c'étoit l'avis du sage la Noue ; mais il en fut dissuadé par le maréchal de Biron qui craignoit la fin de la guerre , & par d'O , intendait des finances , qui aimoit mieux qu'on prît d'assaut la capitale , que par capitulation , dans l'espoir que le pillage de cette ville immense rempliroit le vuide du trésor public. Le roi trop docile à ces perfides conseils , s'occupa de la conquête de quelques villes qui lui firent perdre le fruit de sa victoire ; il reconnut sa faute & résolut de la réparer. Paris fut bloqué par quinze mille hommes de pié & quatre mille chevaux , le 15 avril 1590. Les habitans , sans chef & sans discipline , défiant les périls , parce qu'ils ne les connoissoient pas , sans prévoyance de l'avenir , parce qu'ils n'avoient aucuns besoins présens , se fioient dans leur nombre & ne pressentoient pas que leur multitude seroit la source de leurs maux : leur fanatisme leur inspira un courage féroce , & ils furent mieux mourir que se défendre ; le sacrifice de leur fortune n'eut rien de pénible , ils livrerent à l'envi leur batterie de cuisine pour fondre du canon ; ils s'offroient à l'envi pour travailler aux fortifications , ils payoient largement les mercenaires qui vouloient contribuer à l'ouvrage ; ils s'exerçoient trois fois la semaine dans toutes les évolutions militaires : tous les étrangers & ceux qui avoient un asyle au dehors s'étoient retirés de la ville ; mais malgré cette émigration l'on comptoit encore cent vingt mille habitans qui n'avoient des provisions que pour un mois. Le duc de Nemours , prince courageux jusqu'à la témérité , avoit le commandement des troupes , qui consistoient en douze cents Lansquenets , autant de Suisses & de François : on lui avoit associé le chevalier d'Anmale , dont la valeur

farouche & brutale étoit plus propre à briller dans un combat particulier , qu'à diriger les mouvemens d'une milice bourgeoise.

Dès que le roi se fut rendu maître des ponts de Charenton & de Saint-Cloud , & que tous les passages furent bouchés , la ville commença à ressentir les horreurs de la famine. Mayenne s'étoit éloigné pour solliciter le secours des Espagnols , dont il lui fallut effuyer les hauteurs. Le cardinal de Bourbon , fantôme de roi , sous le nom de Charles X , mourut de la gravelle dans sa prison de Fontenay en Poitou ; les ligueurs opposés dans le choix de son successeur , vouloient déferer la couronne , les uns à l'infante d'Espagne , & les autres au fils du duc de Lorraine. Le duc de Mayenne déchu de l'espérance de régner , ne songea qu'à perpétuer les troubles pour perpétuer son autorité. Il fit parler la Sorbonne qui décida que *Henri* de Bourbon étant relaps , étoit déchu de tout droit à la couronne , quand bien même il seroit absous , & que ceux qui mouroient en combattant pour la sainte union , étoient assurés de la palme du martyr & d'être couronnés dans le ciel comme défenseurs de la foi.

L'armée assiégeante recevoit chaque jour de nouveaux renforts , les uns s'y rendoient dans l'espoir d'avoir part au pillage ; les autres pour donner un témoignage de leur fidélité. Le roi qui desiroit s'en rendre maître par capitulation , ne pressoit pas le siege de peur de prendre d'assaut une ville dont il vouloit ménager les habitans. Tous étoient mécontents , les catholiques se plaignoient de ce qu'il différoit sa conversion ; les huguenots le pressoient de révoquer l'édit lancé contr'eux par *Henri III*. La famine commença ses ravages : ce peuple si fier fit succéder les gémissemens aux vaudevilles ; on fit du pain de son & le vin manqua tout-à-coup. La nécessité devenue plus urgente , on fit la visite dans les couvens qui tous se trouverent bien pourvus ; les capucins avoient des provisions pour plus d'une année : le serier de bled fut vendu six cents écus , un mouton cent francs ; ceux qui avoient de l'argent avoient peine à en avoir , & ceux qui en manquoient étoient réduits à manger les chiens , les chats

& les fouris ; on faisoit bouillir les herbes & des feuilles qu'on assaisonna avec du vieux-oing & du suif : les prêtres & moines plus fortunés montroient le ciel ouvert à ces cadavres ambulans qui se faisoient porter dans les églises pour y rendre le dernier soupir. Les politiques & les royalistes qui étoient enfermés dans la ville, excitoient sourdement des séditions, mais ils étoient veillés de si près, qu'ils n'entendoient rien avec succès. Dans une de ces émeutes, où l'on entendit crier la *paix ou du pain*, on saisit le pere & le fils qui furent étranglés à la même potence.

Les murmures du peuple disposerent les chefs des ligueurs à la paix. Tandis qu'ils délibéroient, le roi dans une seule attaque, se rendit maître des faubourgs : il eût peut-être pris la ville d'assaut, si la crainte que les soldats n'eussent vengé le massacre de la saint Barthelemi, n'eût enchainé son courage. Le duc de Parme sortit de Valencienne avec une armée qui se joignit, à Meaux, aux troupes de Mayenne. *Henri* ne crut pas devoir l'attendre dans ses retranchemens, il leva le siege pour aller défier les Espagnols au combat. Le duc de Parme content d'avoir délivré Paris, reprit la route de Flandre. La guerre se faisoit avec la même vivacité dans les provinces ; les deux partis étoient également agités de factions. Mayenne jaloux de son frere uterin, le duc de Nemours, lui avoit ôté toute sa confiance. Les royalistes formoient aussi des cabales. Les catholiques & les huguenots avoient des intérêts différens de religion qui les divisoient : le jeune cardinal de Bourbon forma un tiers-parti pour se faire déclarer roi ; mais il se repentit de son orgueil imprudent, & rentra dans le devoir. On entama des négociations qui n'eurent aucun succès. Le roi d'Espagne offrit de répandre sur la France tous les trésors du Mexique & de fournir de nombreuses armées, à condition qu'on déférerait la couronne au prince qui épouserait sa fille Isabelle ; ses promesses étoient appuyées par les Seize, les moines mendiants & , surtout, les jésuites : le pape, qui faisoit mouvoir cette troupe séditieuse, publia deux monitoires par lesquels il déclaroit *Henri* de Bourbon excommunié, relaps, & com-

me tel, déchu de tous les droits de sa naissance : ses foudres s'évanouirent dans les airs ; il employa un moyen plus efficace, son neveu entra en France avec huit mille hommes de piés & mille chevaux. Le parlement de Châlons déclara le pape Gregoire ennemi de la paix, fauteur des rebelles & coupable du parricide de *Henri III* ; pour mieux le punir il fut défendu de porter ni or ni argent à Rome : le clergé assemblé à Mantes déclara que les bulles étoient nulles & suggérées par les ennemis de la patrie. Renauld de Beume, primat d'Aquitaine, fut d'avis de créer un patriarche ; d'autres proposerent de convoquer un concile national pour limiter la puissance papale. On peut juger par-là combien la raison avoit fait de progrès. Le jeune duc de Guise, fils du balafre, se sauva de sa prison de Tours ; le roi s'en consola par l'espoir qu'étant ambitieux il prétendroit à la couronne, & que par-là il mettroit la division parmi les ligueurs. Le roi croyoit n'avoir rien fait tant qu'il ne seroit pas maître de sa capitale & de la Normandie : il assiégea Rouen ; il éprouva par la résistance des habitans que si les Parisiens savoient mieux jeûner que combattre, les Normands craignoient moins les périls de la guerre que les horreurs de la famine. La ville bien fortifiée & bien approvisionnée fit une vigoureuse résistance : le roi fut obligé de lever le siege pour aller au devant du duc de Parme qui marchoit à lui ; ce duc qui ne vouloit que délivrer Rouen, comme il avoit délivré Paris, s'en retourna en Flandre sans combattre, après avoir jeté quinze cents hommes dans Paris. Le roi acheta, avec de l'or, Rouen qu'il n'avoit pu subjuguier par ses armes.

Le duc de Mayenne fatigué d'une vicissitude de prospérités & de revers, prit le parti de convoquer les états en 1593 ; c'est ce qui prépara la ruine de son parti. Les Espagnols eurent l'audace de proposer l'abolition de la loi salique, & de ne point reconnoître pour légitime souverain *Henri IV*, quand bien même il se feroit catholique, & de déclarer l'infante d'Espagne reine de France. Le Maître, premier président de la portion du parlement résidente à Paris, parla avec une fermeté héroïque

pour faire connoître l'indécence de cette proposition ; le parlement rendit un arrêt qui ordonnoit de maintenir les anciennes loix , & qui déclaroit nuls & illicites tous traités qui appelloient un étranger à la couronne & qui dérogeoient à la loi salique. Le roi , enfin , se déterminâ à faire son abjuration dans l'église de saint Denis , le 15 juillet 1593 : il en fit part à tous les parlemens ; l'allégresse publique se manifesta par des danses & des festins ; les Parisiens qui lui donnoient le nom de *Béarn* , s'accoutumèrent à l'appeller leur roi ; il y eut une treve de trois mois qu'on employa à traiter avec le pape ; dès qu'elle eut été publiée , beaucoup d'évêques & de magistrats firent assurer le roi de leur obéissance. Ce fut dans cet intervalle que Barriere fut condamné à être tenaillé & rompu vif pour avoir formé le dessein d'attenter sur la personne du roi : sa vie fut souvent exposée à de pareils dangers par des insinuations des moines & de quelques prêtres fanatiques : c'est ce qui le dispoisoit à faire des propositions de paix à Mayenne qui , prétextant l'intérêt de la religion , ne vouloit rien conclure sans l'aveu du pape. La ligue fut sur son déclin , tous les chefs se firent acheter , & ce fut Vitri qui donna l'exemple de cette vénalité. Dalincourt remit Pontoise , la Châtre , Orléans & Bourges ; Ornano , la ville de Lyon : la présence du duc de Mayenne retenoit Paris dont il fut obligé de s'éloigner avec sa femme & ses enfans ; il s'y voyoit entouré de fanatiques dont il ne pouvoit tempérer les faillies , ou d'ambitieux prêts à tout sacrifier à la fortune. Briffac à qui il en avoit confié le gouvernement , négocioit secrètement avec le roi ; mais il avoit de dangereux surveillans dans les Seize & dans la garnison Espagnole secondée par quatre mille hommes de la lie du peuple , que l'ambassadeur d'Espagne foudoyoit ; cette milice de brigands à qui il étoit devenu suspect , résolut de l'assassiner & d'envelopper dans sa ruine le président le Maître ; Luillier , prévôt des marchands ; du Vair , conseiller au parlement , & Langlois , échevin. Ce furent en effet ces généreux citoyens qui ouvrirent les portes de Paris au meilleur des rois ; Briffac qui lui en remit les clefs , reçut le bâton de

maréchal de France. Toutes les villes rentrèrent successivement dans l'obéissance en 1594. Le retour du calme fut troublé par l'attentat de Jean Chatel sur la personne du roi , qui ne fut blessé qu'à la levre ; ce jeune homme qu'un faux zele avoit séduit , fut condamné à la mort ; les jésuites furent bannis de France & enveloppés dans sa condamnation. Tandis que Biron dissipoit les débris de la ligue , le roi qui venoit de déclarer la guerre à l'Espagne , engagea une action extrêmement vive à Fontaine-Françoise ; sa témérité fut justifiée par le succès ; quoiqu'il n'eût avec lui qu'un petit corps de cavalerie , il mit en déroute dix-huit mille hommes , commandés par le duc de Mayenne & dom Velasco. Cette victoire & l'absolution du pape déterminèrent Mayenne à le reconnoître : quoique ce duc eût toutes les qualités qui forment les grands hommes , on a dit qu'il ne sût faire ni la guerre ni la paix , parce qu'il ne saisit point le moment où il pouvoit obtenir des conditions avantageuses.

Le roi attentif à réparer les pertes de la guerre , convoqua l'assemblée des notables à Rouen ; il s'y rendit , & y parla moins en roi qu'en pere & en citoyen : je ne vous ai point appellés , leur dit-il , pour vous assujettir aveuglément à mes volontés , mais pour recevoir vos conseils , mais pour les croire & les suivre , enfin pour me mettre sous votre tutelle. On fit de sages réglemens qui restèrent sans exécution. Le roi se délassoit de ses fatigues de la guerre dans les bras de l'amour , lorsqu'il apprit que la ville d'Amiens avoit été surprise par les Espagnols. Partons , s'écria-t-il , c'est assez faire le roi de France , il est temps de faire le roi de Navarre. Il partit en effet , & la ville fut reprise. La paix fut conclue par la médiation du pape. Les huguenots l'avoient trop bien servi pour les abandonner. Il accorda en leur faveur l'édit de Nantes , contenant 92 articles , qui n'étoient que le renouvellement des édits précédens : il y eut 56 autres articles secrets , dont le principal leur accordoit plusieurs nouvelles places de sûreté. Le premier fruit de la paix fut la réforme de plusieurs abus. La discipline ecclésiastique étoit tombée dans le relâchement , il permit au clergé de s'af-

sembler pour la remettre en vigueur. Il dit aux députés : Messieurs, vous vous plaignez justement de plusieurs abus ; je n'en suis point l'auteur , je les ai trouvés établis , je vous seconderai dans la réforme. Jusqu'ici l'on vous a donné de belles paroles , pour moi je réaliserai mes promesses ; vous éprouverez qu'avec ma casaque grise & poudreuse, je suis tout d'or au dedans.

Silleri fut chargé de poursuivre à Rome la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois ; la négociation eût été facile , si la reine n'eût refusé d'y consentir , par le dépit d'être remplacée par la duchesse de Beaufort sa rivale. Cet obstacle fut levé par la mort inopinée de la duchesse. Dès que la reine fut informée de cette mort , elle concourut avec le roi à la dissolution de son mariage. Alors le monarque , libre de son choix , épousa à Lyon Marie de Médicis. La découverte d'une conspiration tramée par les ducs de Biron , de Bouillon & le comte d'Auvergne , lui causa de nouveaux chagrins. Le maréchal eut la tête tranchée ; le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, obtint sa grace , ainsi que le duc de Bouillon qui sortit du royaume. La paie du soldat avoit épuisé le trésor public , ce fut pour le remplir qu'on licencia les troupes. Cette réforme occasionna de grands désordres sur les routes , mais ils furent bientôt réprimés par la vigilance du gouvernement. L'économie de Sulli répara les profusions ruineuses du regne précédent , & à un siècle de calamités , succéda un siècle d'abondance. Le roi qui s'étoit souvent attendri sur la misère de ses sujets , disoit qu'ayant de mourir , il vouloit que tous les paysans fussent assez aisés pour mettre une poule à leur pot. Expression bourgeoise qui exprime la bonté compatissante de son ame : quoique roi , son cœur fut capable d'amitié : Sulli en fut un glorieux témoignage , il le combla de biens & en reçut de plus grands services. Quand cet intègre ministre fut nommé surintendant des finances , l'état étoit chargé de trois cents trente millions de dettes , somme immense dans un temps où les mines du Mexique & du Pérou , à peine connues , n'avoient pas encore fait circuler l'or en Europe.

Une sage économie , une juste répartition des impôts , firent renaître l'abondance & réprimerent la cupidité des exacteurs. Des manufactures de soie , de faïence , de verre , furent établies & perfectionnées. L'étranger vint acheter en France ce qu'elle avoit accoutumé de lui vendre. De nouveaux édifices furent construits , le pont-neuf fut achevé ; les maisons royales furent embellies de jardins délicieux. Et après toutes ces dépenses , ne devant rien , il avoit encore soixante millions gardés dans la Bastille. La charge de grand-maître de l'artillerie fut donnée à Sulli , qui la remplit avec autant d'intégrité que d'intelligence : elle étoit alors peu importante , parce que ses fondions étoient partagées. L'extinction de plusieurs charges & surtout de celle de grand-maître des arbalétriers lui furent réunies & la rendirent considérable , elle devint même une charge de la couronne.

Une ordonnance de police rendue en 1609 sur la police des spectacles , prouve combien nos mœurs ont éprouvé de révolutions. Il fut ordonné que depuis la S. Martin jusqu'au quinze de février les comédiens ouvreroient leur porte à une heure après midi , & donneroient leurs représentations à deux heures précises , afin que le spectacle finit avant la nuit. Ce règlement , qui paroîtroit aujourd'hui fort incommode , étoit fort sage dans un temps où Paris n'étoit point éclairé , où il n'y avoit point de guet pour veiller à la sûreté publique ; les rues sales & remplies de boue , rendoient la marche lente & pénible. C'étoit autant de cavernes de voleurs , qui attendoient à la vie & à la bourse du citoyen , qui avoit encore à essuyer les outrages de l'ivresse insolente & brutale.

Quoique le roi fût réconcilié avec le chef de l'église , des théologiens turbulens continuèrent à enseigner des maximes contraires à son indépendance. Ce fut pour réfuter leurs paradoxes audacieux , que le savant Pithou publia son ouvrage sur les libertés de l'église Gallicane. Ses assertions , sans avoir force de loi , sont d'une grande autorité dans les matières contentieuses. L'indiscrétion de quelques jésuites fut la cause de bien des troubles. Leurs démêlés avec

l'université

l'université & les curés de Paris, partagèrent tous les esprits. Après avoir été chassés de France en 1594, ils y furent rétablis en 1603, on leur imposa la condition de tenir deux jésuites à la cour pour être les garans de la modération qu'on exigeoit d'eux. Cette condition humiliante dans son principe devint le fondement de leur crédit : ils eurent la politique de ne donner pour otages que des hommes d'une dextérité éprouvée dans les affaires & d'une grande souplesse dans le caractère.

Les privilèges de la noblesse trop multipliés, en rendirent la réforme nécessaire. *Henri IV*, en donnant un édit sur les tailles, déclara que la profession des armes n'ennoblirait plus tous ceux qui l'exerçoient. Dans ces temps de troubles, tous les citoyens étoient soldats, & à la faveur des anciens usages tous se paroient du titre de nobles. Les hommes d'armes avoient été réputés gentilshommes ; & quiconque endossoit la cuirasse, étoit homme d'armes. Cet abus s'étendoit encore plus loin : celui qui étoit né dans la plus vile roture, prenoit le titre de gentilhomme, dès qu'il étoit assez riche pour acheter un fief qui l'obligeoit de suivre son seigneur à la guerre. *Henri III* fut le premier qui entreprit de restreindre cet abus. Il déclara que la noblesse n'étoit point attachée à la possession d'un fief. *Henri IV* étendit plus loin cette réforme ; en supprimant la noblesse qu'on s'attribuoit en suivant la profession des armes, on n'eut plus la faculté de s'ennoblir soi-même. Depuis ce temps, le titre de gentilhomme n'est que l'attribut d'un citoyen issu de race noble ou de celui qui a reçu du prince des lettres d'ennoblissement, ou enfin de celui qui est revêtu d'une dignité à laquelle la noblesse est attachée. S'il corrigea cet abus, il en introduisit un autre qui donna un faux éclat à bien des familles puissantes par leurs richesses. Ce prince, environné d'ennemis étrangers & de sujets rebelles, trouva le secret de caresser la vanité des riches pour les attirer sous ses enseignes : il leur écrivoit des lettres, où il les qualifioit de comte, de baron ou de marquis ; & comme tous ces titres ne lui coûtoient rien, il en fut extrêmement prodigue. Les descendans de

*Tome XVII.*

ces hommes nouveaux ont fait de ces lettres des monumens de leur noblesse.

Depuis l'introduction de la vénalité des charges, le possesseur pouvoit les résigner, mais il falloit qu'il vécut quarante jours après sa démission, pour que sa résignation fût légale, de sorte que des charges achetées bien cher retournoient au roi, qui étoit obligé de les accorder gratuitement à l'importunité des courtisans. Il parut plus juste & plus avantageux de les offrir aux héritiers des possesseurs décédés, moyennant qu'ils payassent tous les ans le soixantième denier de la finance à laquelle ces offices avoient été taxés. On nomma ce droit annuel la *paulette*, du nom d'un certain Paulet, qui en avoit donné l'idée & qui en fut le fermier. Cet établissement qui avoit ses avantages & ses abus, trouva des censeurs & des panégyristes. Le roi avoit érigé une chambre royale en 1601, pour faire regorger les financiers. Ce tribunal jeta plus de troubles dans les familles, qu'il ne versa d'argent dans le trésor public : trois ans après on renouvela cette recherche, qui fut aussi infructueuse ; enfin en 1606, la noblesse indignée d'être obscurcie par le luxe insultant de ces hommes nouveaux, rétablit une chambre de justice pour faire le procès aux exacteurs. Cette chambre, pour semer la terreur, remplit les places publiques de potences & de carcans. Cet appareil de supplices déterminina les coupables à s'expatrier avec leurs richesses ; & du lieu de leur retraite, ils sacrifièrent une portion de leur fortune pour acheter des protecteurs à la cour ; de sorte que de tant de millions envahis, il ne rentra que deux cents mille écus dans les coffres du roi. L'expérience dépose que ces sortes de recherches ont toujours aggravé les maux qu'on se proposoit de guérir. L'édit lancé contre les banqueroutiers parut plus nécessaire, les troubles de l'état les avoient fort multipliés, en les laissant impunis. On décerna peine de mort contre eux, comme voleurs publics. Tout transport, vente, cession faite par eux furent annullés, & il fut défendu à leurs créanciers de leur faire aucune remise & de leur accorder aucun délai. Cette sévérité ne produisit pas le bien qu'on s'en étoit promis. Les

Li

banqueroutiers, avant de déclarer leur faillite, se réfugièrent chez l'étranger avec leurs richesses, où ils jouissoient impunément de leurs larcins.

La fureur des duels privoit la France de ses plus braves défenseurs. On lança un édit sévère contre ceux qui se battoient & contre ceux qui leur servoient de second. On fit plusieurs beaux réglemens pour la réparation des offenses, & il fut prescrit aux offensés de s'adresser au roi ou aux maréchaux de France, pour obtenir la permission de se battre. Les François étoient encore trop barbares pour observer cet édit.

Les conspirations fréquentes formées contre le roi & l'état, dont la plupart étoient fomentées par l'Espagne, réveillèrent les anciennes inimitiés. La succession de Cleves & de Juliers fournit un prétexte aux deux puissances de faire de grands armemens pour protéger leurs alliés. Une armée de trente mille François & de six mille chevaux se rendit sur les frontières de la Champagne. Le maréchal de Lesdiguières en avoit une autre de douze mille hommes de pié & de deux mille chevaux. Les Vénitiens & le duc de Savoie devoient le joindre avec trente mille hommes. Les princes d'Allemagne & les Hollandois ses alliés devoient attaquer la maison d'Autriche avec des forces aussi nombreuses. Les frais de cette guerre avoient été calculés avant de l'entreprendre; & quoiqu'il en dût coûter à la France trente millions par an, le roi avoit des fonds suffisans pour la soutenir quatre ou cinq ans sans charger son peuple de nouvelles impositions. Ce fut au milieu de cet appareil de guerre que Ravallac forma le dessein de l'assassiner. Ce monstre, né à Angoulême, étoit âgé de trente-trois ans. Il avoit pris l'habit de Fenillant dont il fut dépouillé, parce que prétendant avoir des révélations, on s'aperçut qu'il avoit la tête mal organisée: les libelles des ligueurs, les invectives lancées contre le roi dans la tribune sacrée, allumerent son fanatisme. Il se trouva de faux docteurs qui, par des visions supposées & d'autres pieux artifices, égarèrent son imagination. Il épia le moment où le roi alloit à l'arsenal sans gardes, pour exécuter son parricide. Un embarras de charrettes, dans

la rue de la Ferronnerie, en facilita l'exécution: il frappa le roi de deux coups de couteau dans la poitrine. Le sang coula avec tant d'impétuosité, qu'il ne pût proférer une seule parole. Il mourut dans la cinquante-septième année de son âge, & dans la vingt-deuxième de son regne.

Ce prince, après avoir été pendant sa vie l'arbitre de l'Europe, reçut de la postérité le nom de *Grand* qu'il mérita par ses qualités bienfaisantes, plus encore que par sa valeur héroïque. Il eut toujours des rebelles à punir, il mit sa gloire à leur pardonner; la clémence qui lui étoit naturelle, fut quelquefois contraire aux intérêts de la politique qui exigeoit de la sévérité. Il témoigna de grands égards pour la noblesse qui en effet avoit prodigué son sang pour cimenter sa puissance: quoiqu'il fût roi, il se glorifioit du titre de gentilhomme; il réunit aux vertus de l'homme privé tous les talens qui sont les grands rois. Elevé sous la tente, il eut la franchise d'un soldat; ennemi du luxe & de la parure, il en poussa le dédain jusqu'à tomber dans une mal-propreté rebutante. Son nom ne peut encore être prononcé qu'avec attendrissement par tous les François. Ce prince si grand dans les combats, si bienfaisant dans la paix, si affable dans la société, ne fut point exempt des foiblesses attachées à l'humanité. Son cœur fait pour aimer, éprouva la plus douce & la plus impérieuse des passions; mais, l'amour ne présida jamais dans son conseil: aussi brave, aussi clément que César, il fut tendre & galant comme ce Romain. La belle Fosseuse & la comtesse de la Guiche lui inspirèrent tour-à-tour une vive passion. Gabrielle d'Estree fut celle qui régna le plus longtemps sur son cœur. On prétend même qu'il l'eût épousée, s'il eût pu obtenir alors la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. La mort de son amante laissa dans son cœur un vuide qui fut rempli par la célèbre marquise de Verneuil, femme spirituelle, qui réunissoit tous les artifices d'une courtisane & tous les talens qui sont les charmes de la société. Le roi qui sans cesse avoit à se plaindre, & qui ne pouvoit vivre sans elle, eut la foiblesse de lui faire une promesse de mariage, dont elle

eut l'audace de soutenir la validité. L'austere Sulli rougit de la foiblesse de son maître ; & préférant sa gloire à la fortune, il déchira cette indigne promesse sans craindre de perdre sa faveur. *Henri* se consola des caprices & des dédains de son impérieuse maîtresse dans les bras de la comtesse de Moret & de la belle des Effarts. Il eut de toutes ces maîtresses onze enfans naturels, six de Gabrielle d'Estree, deux de Henriette Balzac d'Entrague, marquise de Verneuil, un de Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, & deux de Charlotte des Effarts : il en eut beaucoup d'autres qu'il ne voulut point reconnoître.

Quoiqu'il fût roi, & magnifique envers ses maîtresses, il trouva des femmes incorruptibles & rebelles. Il aima sans succès madame de Guerchevill. Son amour dédaigné ne respira point la vengeance. Au lieu de la punir de ses refus, il se fit un devoir de récompenser sa vertu, en la plaçant auprès de Marie de Médicis qu'il venoit d'épouser. Il lui dit obligeamment, que puisqu'elle étoit véritablement dame d'honneur, il vouloit qu'elle le fût de la reine sa femme. La duchesse de Mantoue qui étoit intéressée à le ménager, hafarda sa fortune pour conserver sa vertu en résistant à ses poursuites. La princesse de Condé, qui étoit aussi belle que vertueuse, lui inspira une passion qui auroit pu devenir funeste à l'état, si elle n'avoit été avec son mari chercher un asyle chez l'étranger pour assurer sa pudicité. Catherine de Rohan, sœur du vicomte, que le roi venoit de faire duc & pair, eut la fierté de rejeter ses vœux & ses promesses : elle lui dit qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme, & de trop bonne maison pour être sa maîtresse.

La passion de l'amour causoit beaucoup de ravages dans ces siècles orageux, où les sciences & les arts dédaignés, laissoient dans tous les cœurs un vuide qui n'étoit rempli que par l'amour. Ce fut sous son règne qu'un bourgeois de Middelbourg inventa les lunettes d'approche. Il en présenta une au prince Maurice qui sembloit exposer à deux cents pas les objets éloignés de deux lieues. On ne fait honneur de cette invention à Galilée que parce qu'il

la perfectionna : le tumulte des guerres civiles n'étouffa point tout-à-fait le génie dont les productions nous sont conservées dans la satyre *Ménippée* & dans d'autres ouvrages où l'esprit naturel supplée à l'étude & à l'art. (T--N)

\* HENRI I, (*Hist. d'Angleterre.*) duc de Normandie, couronné roi d'Angleterre en 1100, au préjudice de Robert Courtois, son frere aîné, & tous deux fils de Guillaume le Roux. L'avènement de *Henri I* au trône, est une époque mémorable. Il n'obtint la préférence sur son frere qu'en accordant aux Anglois des privileges qui pussent les mettre à jamais à l'abri des vexations de la puissance arbitraire : privileges qu'aucun roi n'a violés depuis impunément, & qui sont encore aujourd'hui la base de la liberté britannique. Il jura pour lui & pour ses successeurs, qui n'ont pu annuler son serment, de ne jamais lever de taxes ou de subsides sans le consentement exprès de la nation : il jura qu'aucun citoyen ne pourroit, en aucun cas, être condamné par le roi ou par ses officiers, soit en matiere civile, soit en matiere criminelle, que l'accusation n'eût été vérifiée devant douze de ses pairs ou concitoyens qu'on seroit obligé d'assembler pour cet effet. *Henri* monta sur le trône, soutint cette démarche pendant un regne de vingt-cinq ans, & mérita les titres de guerrier courageux, de politique habile & de roi juste. Il mourut en 1135.

HENRI II, fils de Geoffroi, comte d'Anjou, & de Mathilde, fille de *Henri I*, dont on vient de parler, fut applanir les obstacles qui sembloient devoir l'éloigner du trône d'Angleterre du vivant de sa mere. Les premières années de son regne furent fort agitées. Il ajouta à ses états la Guienne & le comté de Poitou, par son mariage avec *Eléonore*, héritiere de ces provinces. Il en conquit d'autres sur *Conan IV*, & se rendit maître de l'Irlande. Mais ces exploits, qui annoncent un héros, sont moins dignes d'éloge que sa prudence, sa générosité, & son habileté pour le gouvernement. C'est dommage que ces bonnes qualités aient été ternies par un orgueil excessif, une ambition démesurée & un luxe sans bornes. Il mourut en 1189, du chagrin que lui cau-

serent les révoltes multipliées de ses enfans.

HENRI III, fils & successeur de Jean Sans-terre, monta sur le trône d'Angleterre en 1216. Ce prince, peu capable de gouverner, esclave de ses ministres & de ses favoris qu'il enrichit aux dépens de la nation, régna cinquante-cinq ans dans des orages continuels, excités par sa mauvaise administration, son peu de fermeté, sa hauteur hors de saison, en un mot par son imbécillité. Les barons révoltés le firent prisonnier à la bataille de Lewes en 1264, & lui firent signer un nouveau plan de gouvernement, que quelques historiens regardent comme l'origine des communes, & de la puissance du parlement de la Grande-Bretagne.

HENRI IV, fils du duc de Lancastre, troisième fils d'Edouard III, succéda à Richard II, qu'il fit déposer juridiquement. Mais comme la couronne sembloit appartenir à plus juste titre à Edmond de Mortimer, duc de Clarence, second fils du même Edouard III, l'Angleterre se vit en proie à une guerre civile causée par la haine, l'ambition & la jalousie réciproques des deux maisons d'Yorck & de Lancastre. L'usurpateur s'efforça en vain de gagner l'amitié des Anglois : en vain il jura de défendre leurs droits, de protéger leurs privilèges, d'y ajouter de nouvelles prérogatives, jamais il ne put effacer à leurs yeux le crime de son usurpation, & ceux qui en furent la suite. Il finit par se haïr lui-même, ne pouvant étouffer les remords qui le tourmentoient. Il mourut de la lepre en 1413, âgé de quarante-six ans : il en avoit régné quatorze.

HENRI V, fils du précédent porta sur le trône des talens exercés pendant les dernières années du regne de son pere, & l'utile connoissance des droits de la nation qu'il gouvernoit. Il respecta les privilèges des Anglois, & les Anglois oublièrent qu'il étoit fils de Henri IV. Il eut encore la politique de leur présenter le projet séduisant de conquérir la France ; projet qu'il exécuta à la faveur des factions auxquelles cet état étoit en proie. Le traité de Troyes conclu en 1420, remettoit aux mains de *Henri* les rênes du gouvernement, & ne laissoit à *Charles VI* que le titre & les honneurs de

roi. *Henri* reconnu pour héritier de la couronne, devoit à jamais réunir la France & l'Angleterre sous un même monarque. Il est vrai, ce traité n'eut point son exécution ; mais il'auroit eue sans la valeur du Dauphin qui rétablit ses affaires, & sans la mort de *Henri V* qui cessa de vivre en 1422, dans la trente-sixième année de son âge, & laissa son sceptre à *Henri*, son fils, qui suit.

HENRI VI. Le duc de Bedford, protecteur ou gardien du royaume pendant la minorité du jeune prince, vouloit le faire régner sur la France & l'Angleterre, suivant les clauses du traité de Troyes. Mais, tandis que pour y parvenir, il portoit ses armes victorieuses dans les provinces françaises qu'il désoloit, la méintelligence qui divisoit les ministres de *Henri VI*, l'obligea de repasser la mer, & son séjour en Angleterre ruina ses affaires en France. *Charles VII* repoussa les Anglois, réunit les suffrages de ses sujets, & se fit couronner à Rheims. Depuis cette époque, Bedford n'éprouva que des revers & des défaites en France, & en Angleterre des dégoûts & des contradictions. *Richard*, duc d'Yorck, parent d'Edouard III par sa mere, déclara la guerre à *Henri VI*, que sa grande jeunesse & son esprit foible mettoient hors d'état de se soutenir sur le trône. Cependant le parlement décide que le possesseur actuel gardera la couronne, & que *Richard* sera reconnu pour héritier naturel & légitime de la monarchie. Cette décision pouvoit tout pacifier si *Henri* n'eût point eu d'enfans. Il avoit un fils dont *Marguerite d'Anjou*, sa mere, fit valoir les droits à la tête d'une armée. Cette femme, bien supérieure à son époux, livre au duc d'Yorck la bataille de Vakenfield, en 1461, où ce duc perd la vie. Edouard, son fils, venge son pere, se fait un parti considérable, assemble le parlement, & est couronné roi. *Henri*, enfermé dans la tour de Londres, y languissoit paisiblement, trop méprisé de son rival pour en être craint. Cependant *Warwick*, mécontent d'Edouard, cause une nouvelle révolution dans l'état. Edouard fuit devant lui, & *Henri VI* passe de l'obscurité de la prison à l'éclat du trône. Du fond de son exil, Edouard conçoit le projet de reparoitre en Angle-

terre, & de reprendre une couronne que la fortune vient de lui ravir. Il est secondé par l'archevêque d'Yorck, frere du comte de Warwick. Il se montre fièrement devant les murs de Londres. Warwick n'y étoit pas. Les portes lui sont ouvertes. L'armée de la reine est défaite. Elle-même est prisonniere. *Henri* retourne à la tour, où il est bientôt poignardé avec son fils. Telle fut la fin malheureuse de ce prince. *V. EDOUARD IV.*

*HENRI VII*, comte de Richemond, parvint à la couronne d'Angleterre par la défaite & la mort de Richard III. Il fut reconnu en 1485. Il étoit de la maison de Lancastre, & il réunit en sa personne les droits de la maison d'Yorck, par son mariage avec Elisabeth, fille d'Édouard IV. Cela n'empêcha pas ses ennemis de faire bien des tentatives pour le détrôner. *Henri VII* sut triompher de toutes les conspirations, de toutes les factions. C'est qu'il ménagea le parlement, qu'il respecta les droits de la nation, fit de sages loix, réforma la justice, protégea les sciences, rétablit le commerce qui avoit beaucoup souffert pendant les guerres civiles; & il eût mérité le titre glorieux de *Salomon de l'Angleterre*, si une léfine honteuse & des rapines fiscales n'eussent pas terni l'éclat de ses excellentes qualités. Il mourut en 1509.

*HENRI VIII*. Les amours grossiers & sanguinaires de ce monarque, ses divorces successifs qui firent passer plusieurs de ses femmes de son lit sur l'échafaud, l'orgueil despotique avec lequel il fit adopter ses caprices & des loix aussi bizarres que tyranniques, le changement qu'il introduisit dans l'église de son royaume, & qui n'eut pas de plus noble motif que ses passions effrénées, ses démêlés avec la France, son inconstance dans ses alliances politiques comme dans ses amours; tels sont en peu de mots les traits qui caractérisent le regne & la personne de *Henri VIII*. Que penser d'un prince qui ose avouer de sang-froid en mourant, qu'il n'a jamais refusé la vie d'un homme à sa haine, ni l'honneur d'une femme à ses desirs? Il mourut en 1547, âgé de cinquante-sept ans, après en avoir régné trente-huit.

*HENRI I*, roi de Castille, (*Hist. d'Es-*

*pagne*.) On ne peut rien dire de ce prince, & l'on ignore s'il eût été bon ou méchant. Elevé par le plus vicieux des hommes, il est très-vraisemblable qu'il en eût à la fin adopté les principes, & en ce cas, ce fut un bonheur pour la Castille & pour Léon, que la mort terminât de bonne heure ses jours, & avant qu'il eût pu abuser du pouvoir de la royauté. Sa minorité fut courte, mais violemment orageuse: s'il eût gouverné, peut-être son regne eût été plus orageux encore. Il n'avoit pas onze ans lorsque le roi Alphonse X, son pere, mourut en 1214, après l'avoir déclaré son successeur sous la régence de la reine Eléonor sa mere: mais celle-ci n'ayant survécu que deux mois à son époux, *Henri I* demeura sous la régence de dona Berengere, sa sœur, épouse répudiée du roi de Léon. La sagesse & les talens de dona Berengere donnerent aux Castillans les plus grandes espérances, & de tous les citoyens il n'y eut que les comtes de Lara, Dom Ferdinand, dom Alvar & dom Gonzale qui virent avec chagrin la régence du royaume entre les mains de cette princesse. Ambitieux, entreprenans, & très-peu délicats sur le choix des moyens, ces trois freres formerent le complot de se rendre maîtres de la personne du roi, afin de pouvoir ensuite gouverner plus facilement le royaume. Dans cette vue ils cabalerent avec quelques seigneurs, qu'ils s'attachèrent par l'espoir des bienfaits, ou à force d'argent: ils parvinrent aussi à corrompre celui des domestiques de la reine en qui elle avoit le plus de confiance, & qui, d'après leurs suggestions, fit croire à la reine que les grands étoient très-mécontents qu'une femme fût chargée de l'éducation du roi, & qu'il importoit à sa sûreté d'assembler les états, & de se démettre de la régence. La crédule Berengere, docile à ce conseil, assembla les grands du royaume, & nomma pour tuteur du prince & régent du royaume, dom Alvar de Lara, mais après avoir exigé de lui des conditions qu'il accepta, & qu'il jura d'observer religieusement. A peine cependant il se vit élevé au rang qu'il avoit tant ambitionné, qu'infidèle à ses promesses, il gouverna de la maniere la plus tyrannique, ne s'occupant que des moyens d'af-

souvir son avidité, foula le peuple, offensa la noblesse, attenta tyranniquement à la liberté des citoyens, ravit impunément leurs biens, & viola sans égards les droits & les immunités du clergé. Afin de s'assurer des volontés du jeune souverain, sur lequel il avoit déjà pris l'ascendant le plus irrésistible, il forma le projet de le marier avec dona Mafalde, infante de Portugal; & ne voulant confier à personne l'exécution de ce dessein, il alla lui-même en Portugal, & négocia avec tant de succès, que ses propositions acceptées, il emmena la jeune infante en Castille, où ce mariage eût été célébré, si le pape ne s'y fût opposé de toute sa puissance, à cause de la parenté qu'il y avoit entre les deux fiancés; en sorte que dona Mafalde s'en retourna en Portugal, & se fit religieuse, dédaignant de se marier avec dom Alvar qui vouloit l'épouser, ne pouvant l'unir avec son maître. Le régent, soit pour se venger des obstacles que le pape lui avoit opposés, soit pour assouvir sa dévorante avidité, continua de vexer les ecclésiastiques; mais ceux-ci, peu accoutumés à souffrir l'oppression, arrêterent le cours de cette tyrannie, & le doyen de Toledé, indigné contre dom Alvar qui n'avoit pas craint de s'emparer d'une partie des revenus de son église, l'excommunia solennellement, & par ce coup inattendu accabla le régent, qui, effrayé des suites qu'avoit alors l'excommunication, se hâta d'appaier le doyen, restitua tout ce qu'il avoit usurpé sur les biens du clergé, & lui donna la plus éclatante satisfaction; mais afin de se dédommager de cet acte forcé d'humiliation, il convoqua les états à Valladolid, & y parla avec tant de hauteur, donna des ordres si tyranniques, agit avec tant d'insolence, que la reine Berengere, vivement offensée, s'éloigna brusquement de Valladolid, & suivie d'une partie de la noblesse également blessée du ton impérieux de dom Alvar, alla se renfermer dans le fort d'Autillo. Cette démarche n'eût point inquiété le régent, s'il n'eût vu en même temps que le jeune Henri vouloit se retirer aussi au château d'Autillo, près de sa sœur. Le seul moyen de détourner le danger auquel cette réunion eût exposé le régent, étoit d'enlever le jeune prince, &

il l'entraîna loin de Valladolid, sous prétexte de lui faire voir l'état de ses provinces; il le mena rapidement à Ségovie, à Avila, d'où il le fit passer dans le royaume de Toledé. Là, dom Alvar, loin de ses ennemis, fit un séjour de plusieurs mois, & commit tant de vexations, foula les citoyens d'une manière si crue, que le peuple étoit prêt à se soulever, lorsque le régent, peu ému des plaintes qu'on formoit contre son despotisme, imagina de faire oublier ses attentats & ses dernières injustices, par des entreprises nouvelles, & beaucoup plus hardies. La reine Berengere avoit envoyé secrètement un émissaire pour s'informer de la manière dont on traitoit son jeune frere. Dom Alvar ne fut pas plutôt instruit de ce message, qu'il fit saisir l'agent de dona Berengere, le fit prendre, accusa la reine d'avoir envoyé un homme chargé d'empoisonner le roi, & montra même, pour appuyer cette odieuse accusation, une lettre supposée. Cette fourberie atroce ne lui réussit point; elle ne servit au contraire qu'à le faire encore plus détester, & l'archevêque de Toledé le taxa si hautement d'imposteur & de scélérat, qu'obligé de sortir des terres de cet archevêché, il alla, suivi du jeune roi, s'enfermer dans Huete. Il n'y resta que peu de jours; & déterminé à périr ou à perdre ses ennemis & bouleverser l'état, il se rendit à Valladolid, rassembla une armée, & fit sommer la reine Berengere, avec ses adhérens, de remettre à l'instant même de la sommation, toutes les places qu'elle tenoit. Dom Alvar, à la tête des troupes, étoit le plus fort; d'ailleurs, accompagné perpétuellement du jeune roi, il eût été dangereux de le combattre, parce que c'eût été exposer la vie de Henri. Dans cette situation critique, dona Berengere demanda du secours au roi de Léon; mais le régent, qui avoit prévu cette démarche, afin de lui ôter cet appui, s'étoit adressé lui-même au roi de Léon, & lui avoit fait demander, pour le roi de Castille, l'infante dona Sanche, en mariage; cette proposition avoit été acceptée, en sorte que dona Berengere ne put point obtenir du secours du roi de Léon; cependant la plus grande partie des citoyens, opprimés eux-mêmes, s'intéressoient à la

cause ; on murmuroit par-tout contre le régent , on se plaignoit hautement de ses violences & de sa tyrannie ; il étoit détesté , & la guerre civile alloit éclater , quand le plus imprévu des accidens vint dissiper ce menaçant orage , & arracher des mains de l'oppressé les rênes du gouvernement. Dom Alvar étoit à Palencia avec le roi , logé dans le palais épiscopal ; & cherchant tous les moyens de se rendre agréable à ce jeune prince , il lui procuroit tous les amusemens qu'il croyoit pouvoir lui plaire. Un jour que *Henri* jouoit avec plusieurs jeunes seigneurs de son âge , l'un d'eux jeta en l'air une tuile qui tomba sur la tête du roi , & le blessa si cruellement qu'il mourut très-peu de temps après , le 6 juin 1217 , dans la troisième année de son règne , & dans la quatorzième de son âge. Qu'eût été , s'il fût parvenu à un âge plus avancé , ce roi formé par les leçons & sous les yeux de dom Alvar ?

HENRI II, roi de Léon & de Castille. Opprimé par la haine du plus cruel des frères , persécuté , proscrit par le plus féroce des tyrans , *Henri II* vit sa jeunesse s'écouler au milieu des orages & des dangers. Formé à la vertu par l'horreur que lui inspirèrent les crimes & les vices de dom Pedre le plus pervers & le plus sanguinaire des hommes , *Henri* ne dut peut-être les talens supérieurs qu'il montra sur le trône , les actions qui l'illustrèrent , & sa célébrité , qu'aux efforts continuels que la nécessité de dérober sa tête à la plus atroce des persécutions , l'avoit obligé de faire pendant plusieurs années ; tant il est vrai que la meilleure des écoles est celle de l'adversité , & que les plus grands rois ont été dans tous les temps ceux qui ont eu , avant que de gouverner les peuples , le plus d'obstacles à surmonter ! *Henri II* , connu avant que de parvenir à la couronne sous le nom de comte de *Transmare* , étoit fils naturel d'Alphonse XI , roi de Castille , qui , en mourant , laissa ses états à son fils Pierre , si justement surnommé *le Cruel*. Pierre fut à peine monté sur le trône , qu'il exerça les fureurs d'un bourreau , plutôt que les fonctions d'un souverain : il prit plaisir à se baigner dans le sang de ses sujets. On fait avec quel farouche plaisir ce barbare se jouoit

de la vie des hommes ; on fait avec quelle infernale satisfaction il aimoit à égorger lui-même les victimes qu'il avoit désignées. (*Voy. PIERRE-LE-CRUEL.*) Sa cruauté menaçant la vie de tous ceux qui l'entouroient , & ses parens les plus proches étant ceux contre lesquels il tournoit le plus volontiers sa brutalité meurtrière , le comte de *Transmare* se souleva avec la plus grande partie des seigneurs , & se liguait avec eux contre le tyran ; mais cette confédération n'eut point le succès qu'on en attendoit ; la fourberie & la cruauté de dom Pedre prévalurent ; la plupart des seigneurs ligués expirèrent par les ordres & sous les coups du souverain lui-même , & le comte de *Transmare* , réservé par son frère à un genre de mort plus atroce & plus douloureux , eut toutes les peines du monde à éviter le sort qui lui étoit destiné ; il s'évada & passa en France. Il n'y resta que peu de temps , & les besoins pressans de sa patrie le rappellerent en Espagne : il alla à la cour du roi d'Aragon , qui étoit alors en guerre avec celui de Castille : mais *Henri* n'osoit se mettre encore à la tête des troupes Aragonaises , dans la crainte très-fondée , que dom Pedre pour se venger , ne fit assassiner dona Jeanne-Emmanuel , sa belle-sœur , épouse de *Henri* , qui , à Toro , étoit tombée au pouvoir du tyran. Le comte de *Transmare* fut délivré de ses alarmes par les soins de Pierre Carillo , qui trouva moyen de tromper la vigilance du roi de Castille , & d'enlever dona Jeanne-Emmanuel , qu'il conduisit à son époux. Dom Pedre , furieux de voir s'échapper une de ses victimes , tourna sa rage contre dom Frédéric , son propre frère , & contre dom Juan d'Aragon , son cousin , qu'il fit poignarder l'un & l'autre sous ses yeux : souillé du sang de ses frères , de celui de sa tante & de sa belle-sœur qu'il avoit fait également périr , avec tous ceux qu'il soupçonnoit attachés à son frère , il marcha contre celui-ci , il fut complètement battu ; il se dédommagea de ce revers par les nombreux assassinats qu'il ordonna , & par ceux qu'il commit lui-même : la reine Blanche , son épouse , la plus belle & la plus vertueuse des femmes , mourut aussi empoisonnée par son farouche époux. Le comte de *Transmare* ,

résolu de mettre fin à cette horrible suite de crimes & de proscriptions, alla en France où l'on se dispoit déjà à venger la mort de cette reine, sœur du duc de Bourbon. *Henri* revint bientôt en Espagne, & tous les Castillans exilés ou menacés d'être proscrits, se joignirent à lui, ainsi que les rois d'Aragon & de Navarre. Ces illustres confédérés s'assemblerent, & il fut convenu qu'on détrôneroit dom Pedre, & qu'on mettroit dom *Henri* à sa place. Cependant les deux rois, celui d'Aragon du moins ne traitoit point de bonne foi avec le comte de Transmare, à la vie duquel il attenta plus d'une fois; mais la fortune veilloit sur les jours de ce prince, qui avoit évité déjà plusieurs trahisons de ce genre, lorsque le célèbre du Guesclin, suivi d'une armée Françoisise, & chargé de venger la mort de Blanche, vint en Espagne, & se joignit au comte de Transmare; ils allerent à Burgos dans le dessein d'y assiéger le roi de Castille qui y étoit, & de se rendre maîtres de sa personne. Mais dom Pedre s'enfuit à Séville, & les confédérés s'emparèrent de Burgos, où une foule de seigneurs Castillans s'étoit rendue. Le comte de Transmare fut reconnu & proclamé roi de Castille en 1366, sous le nom de *Henri II*. Le nouveau roi signala sa reconnoissance par les bienfaits dont il combla les principaux confédérés, & alla sans perdre de temps se présenter devant Toledé qui lui ouvrit ses portes. Dom Pedre tenta de se retirer en Portugal, mais il n'y fut point reçu; il voulut se retirer à Albuquerque qui lui ferma ses portes; on l'eût également rejeté en Galice, si l'archevêque de S. Jacques n'eût à force d'instances déterminé les Galiciens à le recevoir. Dom Pedre récompensa le zèle de l'archevêque en le faisant assassiner, & en s'emparant de tous ses biens. Après ce meurtre il s'embarqua pour Bayonne, & alla implorer le secours du prince de Galles. Cependant *Henri II* soumettoit les provinces Castillanes, où, au lieu de trouver de la résistance, il ne voyoit que de l'empressement à quitter le joug de dom Pedre. Celui-ci, soutenu par le prince de Galles, & par le roi de Navarre qui trahit lâchement *Henri*, son allié, vint fièrement présenter bataille à son concurrent. *Henri*, malgré la défection du roi

de Navarre, & contre l'avis de du Guesclin, accepta le combat, fut malheureusement défait, & obligé de se sauver précipitamment en Aragon, d'où il passa en France. Dom Pedre ne goûta d'autre plaisir dans cette victoire, que celui de se baigner dans le sang des partisans de son frere; il fit périr dans les tourmens tous ceux qui eurent le malheur de tomber en sa puissance; les femmes même & les enfans n'échapperent point à sa barbarie. Mais pendant qu'il s'abandonnoit à toute sa férocité, *Henri II* obtenoit de puissans secours de la France, & intéressoit à sa cause le pape Urbain V, qui lui accorda le droit de succéder, quoique fils illégitime d'Alphonse, aux états de Castille, & qui même lui fit remettre une somme très-considérable d'argent: avec ces secours, *Henri II*, à la tête d'une forte armée, revint en Espagne, & entra en Castille, dont il se rendit bientôt maître, ainsi que du royaume de Toledé; la ville de Léon, la plus grande partie de ce royaume, & les Asturies se soumirent à lui. Toledé seule refusoit son obéissance, & soutenoit le siege: dom Pedre, ligué avec le roi de Grenade, entreprit pour son malheur de délivrer cette ville, il se mit en marche, & *Henri* averti de son entreprise, alla à sa rencontre suivi de toutes ses troupes. Bientôt les deux armées se rencontrèrent, & à peine le signal du combat eût-il été donné, que les troupes de Pierre-le-Cruel prirent la fuite, & abandonnerent leur chef. Celui-ci se retira avec quelques-uns de ses gens au château de Montvel, tandis que dom Lopez de Cordoue se retireroit à Carmône, où étoient les enfans du roi vaincu, & s'y enfermoit avec huit cents chevaux & mille arbalétriers. Dom Pedre, se voyant prêt à tomber entre les mains du vainqueur, envoya proposer à Bertrand du Guesclin, l'homme de son siecle le plus incorruptible, une grosse somme d'argent, s'il vouloit lui procurer le moyen de s'évader. Du Guesclin alla rendre compte de cette proposition à *Henri*, qui lui dit de donner à ce prince un rendez-vous dans sa tente. Dom Pedre y vint; *Henri II*, bien accompagné, s'y rendit au même instant, & se jetant sur dom Pedre, lui donna un coup de poignard au visage, & le laissa achever

par les gens de sa suite , qui le percerent de mille coups. Ainsi périt le plus cruel des hommes , & le plus affreux des tyrans. Sa mort ne laissa cependant point *Henri II* paisible possesseur du trône de Castille ; il lui fut , mais inutilement , disputé par l'inconséquent Ferdinand I , roi de Portugal , qui prit le titre de roi de Castille & de Léon. La couronne lui fut également contestée par le duc de Lancastre , qui y ayant aussi des prétentions , se ligua avec les rois de Grenade & d'Arragon , qui vouloient l'un & l'autre se rendre plus aisés les conquêtes qu'ils s'étoient proposé de faire en Castille. *Henri II* défendit avec succès ses droits & ses états , opposa la plus ferme résistance à ses ennemis , força le roi de Grenade & les Maures à lui demander une treve ; battit les Portugais ; s'empara des places les plus importantes , & contraignit le roi de Portugal à demander la paix , qu'il n'obtint qu'aux conditions les plus défavantageuses. Ces orages dissipés , & ses états tranquilles , le roi *Henri* ne songeoit plus qu'à s'occuper des soins du gouvernement , lorsque le roi de Portugal lui suscita de nouveaux troubles. Le capricieux Ferdinand , qui avoit déjà fait la guerre pour soutenir les droits qu'il prétendoit avoir au sceptre de Castille , se ligua tout-à-coup avec le duc de Lancastre , récemment uni à dona Constance , fille de Pierre-le-Cruel , & du chef de laquelle il avoit pris le titre de roi de Castille. Cette ligue eut à peine été conclue , que Ferdinand se jeta sur la Galice , surprit Tuy & quelques autres places qu'il fut obligé de rendre presque aussitôt qu'il s'en fut rendu maître. *Henri II* , résolu d'ôter pour jamais au roi Ferdinand l'envie de remuer , fit une irruption en Portugal , poussa ses conquêtes jusques sous les murs de Lisbonne , & contraignit ce souverain à accepter la paix humiliante qu'il voulut bien lui offrir , aux plus dures conditions. Le roi de Castille ne desirant que de jouir de quelques années de tranquillité , afin de rétablir dans ses états le bon ordre que le regne précédent & les derniers troubles en avoient banni , entra en négociation avec le roi d'Arragon , & après quelques débats , on conclut une paix perpétuelle entre les deux souverains & leurs successeurs ; & pour mieux cimenter ce

traité , il fut convenu que l'infant don Juan de Castille épouserait dona Léonora , infante d'Arragon. Quelque temps après , le roi *Henri* , pénétré de reconnaissance pour les services que la France lui avoit rendus , alla lui-même conduire au secours de cette puissance une armée en Guienne , & envoya sa flotte en France au secours des François contre l'Angleterre. De retour dans ses états , *Henri* , pour assurer la puissance de sa maison , fit demander pour don Frédéric , son fils , dona Béatrix , infante de Portugal , & héritière présomptive de ce royaume : Frédéric , à la vérité , n'étoit que le fils naturel de *Henri II* , fils naturel lui-même du roi Alphonse XI. Ce mariage fut approuvé par Ferdinand , & par les états de Portugal ; mais par des circonstances qu'on ne prévoyoit point alors , il ne s'accomplit pas. Le roi de Navarre , en apparence ami de celui de Castille , mais en effet le plus turbulent & le plus irréconciliable de ses ennemis , prévoyant que l'échange qu'il vouloit faire avec l'Angleterre , des états qu'il avoit en Normandie , pour quelques autres équivalens en Gascogne , causeroit tôt ou tard la guerre entre la Castille & la Navarre , crut que la possession de Logrono , ville forte & importante sur le bord de l'Ebre , lui donneroit dans cette guerre les plus grands avantages , & d'après cette idée , il projeta de se rendre maître de cette ville Castillanne. Dans cette vue il tenta d'en corrompre le gouverneur , don Pedre Manrique , auquel il fit offrir vingt mille florins. Don Pedre , qui étoit le plus intègre & le plus incorruptible des hommes , avertit le roi son maître de cette proposition ; & d'après les ordres de *Henri* , feignit de se laisser gagner , reçut les vingt mille florins , & au jour convenu , laissa entrer dans Logrono deux cents cavaliers Navarrois : mais ceux-ci ne furent pas plutôt dans la place , qu'ils furent désarmés & faits prisonniers : dans le même-temps , don Juan , infant de Castille , se jeta , suivi d'une armée , dans la Navarre , y eut de grands succès , s'empara de beaucoup de places , & s'avança jusqu'à Pampelune. L'Italie étoit encore plus agitée que la Navarre par les troubles qu'y causa la double élection d'Urbain VI & de Clément VII , au

pontificat. L'Europe chrétienne presque-entière, prit part aux dissensions suscitées par ce schisme ; la France soutenoit les intérêts de Clément ; l'Angleterre défendoit la cause d'Urbain. Les rois de Castille & d'Arragon, plus sages, & vraisemblablement plus éclairés que le reste des souverains Européens, refusèrent de reconnoître l'un & l'autre pontifes, s'inquiétant fort peu que le conclave divisé eût élu deux papes au lieu d'un. Tout ce que fit *Henri* au sujet de ce schisme, fut de convoquer à Illescas une assemblée d'évêques & de prélats, & dans cette assemblée il fut statué qu'on mettroit en réserve tous les revenus qui appartenoient au pape, afin de les remettre à celui des deux contendans qui resteroit seul possesseur de la papauté. La même délibération fut prise à Burgos par les évêques & les prélats qui s'y assemblèrent encore. Pendant que, secondé par le clergé, *Henri II* écartoit ainsi de ses états le trouble & la division ; l'infant dom Juan prenoit des villes & continuoit de faire des conquêtes. Le roi de Navarre épuisé, & craignant de voir à la fin son royaume passer sous la domination du roi de Castille, demanda la paix à *Henri*, qui, quelques avantages qu'il eût, & quelques brillantes que fussent les espérances que lui donnoient les succès de dom Juan, se prêta volontiers aux propositions du roi de Navarre, & conclut avec lui un traité de paix, dont les conditions furent que le Navarrois congédieroit les troupes Angloises & Gasconnes, que le roi de Castille prêteroit les fonds nécessaires pour le paiement de ces troupes, & que toutes les places que dom Juan avoit prises seroient rendues. Quelques jours après la conclusion de cette paix ; *Henri II* tomba dans un état de foiblesse & de langueur qui épuisa ses forces, au point que, malgré tous les secours & tous les remèdes qu'on lui donna, il mourut le 29 mai 1379, après un règne de dix ans depuis la mort de Pierre-le-Cruel, & de treize ans à compter du jour où il fut proclamé roi de Castille à Calahorra. Quelques historiens, mais non les mieux instruits, ni les plus sensés, ont dit sans preuve ni vraisemblance, qu'il mourut par les effets d'un poison très-subtil que Mahomet, roi de Grenade, lui avoit fait donner par un seigneur Mahomé-

tan. Mais les meilleurs historiens & les plus judicieux, regardent ce récit comme très-fabuleux, & fondé tout au plus sur quelque mauvais bruit populaire, produit par la haine des Chrétiens contre les Maures, & par cet absurde penchant que le vulgaire a eu dans tous les temps de rapporter la mort des souverains à des causes extraordinaires. Les éditeurs du dictionnaire de Moreri n'ont pas manqué d'affirmer fort gravement aussi que le roi *Henri II* mourut de poison. Car ces éditeurs aiment beaucoup les traditions vulgaires, & ne croient pas non plus que les rois puissent mourir comme le reste des hommes. C'est avoir un goût bien décidé pour le merveilleux ! (L. C.)

\* *HENRI III*, roi de Léon & de Castille, n'avoit pas onze ans accomplis, lorsque la mort du roi dom Juan son pere le fit monter sur le trône en 1390 : sa minorité fut très-orageuse : l'état fut en proie aux concussions & aux rapines des régens, & des autres grands du royaume. *Henri*, dont la prudence étoit fort au dessus de son âge & de la foiblesse de sa complexion, sensible aux maux de toute espece que causoit la mauvaise administration des régens pendant sa minorité, résolut d'en arrêter le cours, en déclarant qu'il vouloit gouverner lui-même, quoiqu'il n'eût pas encore quatorze ans accomplis ; il convoqua l'assemblée des grands, & leur déclara ses intentions ; ils applaudirent à sa résolution. *Henri* trouva les finances dans un état plus déplorable qu'il ne l'avoit cru : on assure que le roi dans ce moment étoit si pauvre, qu'au retour d'une chasse on ne lui servit point à dîner ; il en demanda la raison, on lui répondit qu'il étoit sans argent & sans crédit : vendez mon manteau, dit *Henri*, & achetez-moi de quoi dîner. Pendant qu'il mangeoit un morceau de belier qu'on lui servit avec quelques cailles qu'il avoit tuées à la chasse, il apprit qu'il y avoit un souper splendide chez l'archevêque de Tolède, que les grands y étoient conviés, & que tous les jours ils se donnoient les uns aux autres de magnifiques festins. Dès que la nuit fut venue, le jeune monarque déguisé alla vérifier par ses propres yeux ce qu'on venoit de lui dire ; le lendemain il fit venir à son palais tous les

convives & l'archevêque à leur tête; il demanda au prélat combien il avoit vu de rois en Castille; j'en ai vu trois, répondit l'archevêque, votre aïeul, votre pere & vous: & moi qui suis plus jeune que vous, repliqua *Henri*, j'en ai vu vingt, sans me compter; car c'est vous qui êtes roi, & je suis le plus pauvre de vos sujets, je n'avois pas hier de quoi souper; il est temps que je regne seul, vous mourrez tous: je dois à ma conservation & à mon peuple le sacrifice de tant de tyrans qui l'ont opprimé. Le palais étoit entouré de soldats prêts à exécuter les ordres du roi; les grands effrayés de cette terrible sentence, implorèrent sa clémence: je ne suis pas aussi inhumain que vous, leur dit *Henri*, vous méritez la mort, & je consens à vous laisser la vie & vos biens; vous me restituerez tout ce qui m'appartient, & je saurai mettre mon peuple à l'abri de vos vexations. En effet, ils n'obtinrent la liberté que lorsque chacun d'eux eût rendu au trésor royal toutes les sommes dont il fut jugé redevable; cette action pleine de vigueur & de justice annonçoit un regne heureux; *Henri* eut néanmoins des factieux à contenir, des cabales à dissiper, des guerres à soutenir contre les puissances étrangères; sa prudence suffit à tout malgré sa grande jeunesse. Il eut une attention particulière à se rendre agréable au peuple, évitant avec un soin extrême tout ce qui pouvoit altérer l'amour que ses sujets avoient pour lui. Je redoute plus, disoit-il, la haine de mes sujets, & les malédictions du peuple, que les intrigues & les armes de mes ennemis. Ce prince fit punir quelques Juifs usuriers, défendit rigoureusement le prêt à usure, & enjoignit à tous les Juifs de ses états de porter sur l'épaule un morceau d'étoffe large de trois doigts: cette distinction flétrissante le fit haïr de cette nation; & l'on a prétendu qu'un médecin Juif lui avoit donné un poison lent qui le conduisit au tombeau, à l'âge de vingt-sept ans, en 1406; mais il étoit si valétudinaire, que sa mort, quoique précocée, a pu être naturelle.

*HENRI IV*, surnommé *l'impuissant*, roi de Léon & de Castille, fils de Jean II & de Marie, infante d'Arragon, naquit en 1424, & succéda à son pere en 1454. Un monarque reconnu impuissant, entouré de mai-

treffes, & introduisant dans le lit de son épouse un jeune seigneur, qui étoit à la fois & le mignon du roi, & l'amant de la reine; des ministres regardant l'équité, la décence & la religion comme de vains noms; des grands révoltés, portant le mépris des loix & de l'autorité royale au dernier excès; une nation entiere avilie & corrompue par l'exemple de ses chefs se livrant sans honte à toutes sortes de débauches, de perfidies, de trahisons, d'assassinats: tel est l'affreux spectacle que nous offre le regne de *Henri IV*. Il dura vingt ans, ce regne qui plongea la Castille dans un abyme de maux: nous ne nous arrêterons point à détailler des scenes scandaleuses qui révolteroient les esprits.

*HENRI*, comte de Portugal, (*Hist. de Portugal.*) Le plus sacré des droits qui élèvent les hommes à la souveraineté, est sans doute celui de la naissance; mais ce droit, quelque sacré qu'il soit, n'est pourtant, ni le plus flatteur, ni le plus beau, ni le plus respectable. Que peut avoir en effet de flatteur & de précieux un droit donné par le hasard? le plus grand, le plus illustre des souverains est celui qui, s'élevant par son propre mérite, parvient au rang suprême par ses vertus & par l'éclat de ses actions. Tel fut; suivant quelques auteurs, *Henri*, que ses vertus firent seules créer comte de Portugal, quoiqu'il ne fût d'ailleurs qu'un étranger, disent-ils, dont on ignoroit la naissance. Si ce fait étoit vrai, *Henri* n'en seroit, à mes yeux, que plus estimable encore; mais ils se trompent, & il est très-prouvé que, par sa naissance illustre, ainsi que par ses talens, il étoit fait pour commander aux hommes. *Alphonse VI*, roi de Castille & de Léon, quelque terreur qu'il eût répandue sur les Maures, craignant lui-même que la conquête de Tolède ne réunît contre lui tous ses ennemis, & ceux même d'Afrique, demanda du secours au roi de France, *Philippe I*, & au comte de Bourgogne: ces deux souverains inviterent la noblesse de leurs états à aller en Espagne se signaler sous les drapeaux du roi de Castille; & bientôt il passa dans ce royaume une nombreuse armée, conduite par *Raymond*, comte de Bourgogne, *Henri*, frere puîné de *Hugues*, comte de Bourgogne, & *Raymond*, comte de Toulouse; ces trois chefs se distinguèrent par les plus brillantes

actions ; & Alphonse IV pénétré d'estime pour la valeur de *Henri*, & de reconnaissance pour les services qu'il lui avoit rendus, lui donna le gouvernement des frontieres & des contrées méridionales de la Galice, avec le pouvoir de réparer les anciennes villes, d'en construire de nouvelles, de reculer, aux dépens des possessions des Maures, les frontieres de ce pays autant qu'il le pourroit, de les défendre & d'attaquer les Maures toutes les fois qu'il le jugeroit convenable : *Henri* répondit en grand homme à la confiance d'Alphonse, & en très-peu d'années ce pays fut très-florissant : sous sa protection une foule de chrétiens, jadis chassés de leurs possessions & retirés dans les montagnes, vinrent s'établir dans les campagnes soumises à la domination de *Henri*, qui, par degré, peupla, enrichit & fertilisa les provinces situées entre le Minho & le Douro, ainsi que la province de Tra-los-Montes & celle de Beira, jusqu'alors soumise au roi Maure de Lamego, auquel il l'enleva, & qu'il obligea même de lui payer tribut. Alphonse VI, rempli de la plus haute estime pour *Henri*, & voulant lui donner des marques de la considération qu'il avoit pour ses talens & ses rares qualités, lui accorda en mariage dona Thérèse, sa fille naturelle ; & en 1094, lui céda en pleine propriété, les provinces dont il n'avoit été jusqu'alors que gouverneur, lui donnant le titre de comte, & la permission de conquérir tout ce qu'il pourroit sur les Maures jusqu'à la riviere de Guadiana. *Henri* & son épouse allerent alors fixer leur résidence à Guimaraens, ville agréablement située dans une plaine très-fertile, sur le bord de la riviere d'Ave. La permission donnée au comte de faire des conquêtes sur les Maures, étoit très-analogue au caractère guerrier & conquérant de *Henri*, qui inspirant ses goûts aux Portugais, fonda sur les Maures établis au-delà de Douro, & eut les plus brillans succès : on ignore les détails de cette guerre, on fait seulement qu'elle fut très-funeste aux Maures, & que Hecha, roi de Lamego, & vassal du comte, s'étant révolté contre lui, & ayant même ravagé les frontieres du nouvel état, *Henri* marcha contre ce souverain, le joignit, lui livra bataille, remporta la victoire, & fit Hecha & son épouse prisonniers. Les deux captifs embrasserent le

christianisme, & *Henri* leur rendit Lamego ; mais les Maures irrités de la conversion de leur roi, se révolterent, & furent punis par *Henri*, qui s'empara de Lamego & y rétablit Hecha ; mais celui-ci craignant une nouvelle révolte, garda auprès de lui quelques Portugais. Quelques années après ( car on n'a pas une suite fort exacte des faits qui se sont passés dans ces siècles en Portugal, ) Alphonse VI mourut, & Aben-Joseph, roi de Maroc, ayant fait quelques tentatives inutiles sur Toledé & sur Madrid, fit une incursion en Portugal, battit les troupes Portugaises qui gardoient les frontieres, s'empara de Santaren & de quelques autres places. *Henri* ne put alors aller défendre ses états : il étoit en Galice, occupé à mettre fin aux divisions qui étoient survenues au sujet de la tutelle du prince Alphonse-Raymond, proclamé roi par les Galiciens ; & d'ailleurs il combattoit comme allié dans la guerre qui s'étoit élevée entre dona Urraque, reine de Léon & de Castille, & dom Alphonse, roi d'Arragon & de Navarre : il servit si puissamment & avec tant de zèle la reine dona Urraque, que son époux vouloit dépouiller de tous ses états, que ce monarque fut contraint d'abandonner le siege d'Arstorga, prêt à tomber entre ses mains, lorsqu'elle fut secourue & délivrée par le comte *Henri* : il entra dans cette place au bruit des acclamations du peuple, mais il ne jouit pas long-temps de son triomphe, il y tomba malade & y mourut, aussi regreté de ses alliés, qu'il avoit si vaillamment secourus, qu'il le fut de ses sujets qui voyoient moins en lui leur maître que leur bienfaiteur : il mourut en 1112, âgé d'environ cinquante ans, après avoir gardé la souveraineté pendant dix-huit ans. ( *L. C.* )

HENRI, roi de Portugal, ( *Hist. de Portugal.* ) La piété, le zèle, la régularité des mœurs, la pureté des intentions, la charité, les connoissances théologiques suffirent à un archevêque ; mais les vertus, les talens & les qualités nécessaires à un prélat, ne sont rien moins que les talens, les qualités & les vertus qui forment les bons rois. Le meilleur & le plus respectable des archevêques pourroit n'être, & ne seroit très-vraisemblablement qu'un souverain fort médiocre, ou même un assez méchant prince. Il y a fort loin de la pourpre romaine à la pourpre

royale , & le gouvernement spirituel d'un diocèse ne ressemble point du tout au gouvernement civil & suprême des peuples ; c'est ce que les Portugais éprouverent sous le foible & malheureux regne de *Henri V*, fils d'Emmanuel & de Marie de Castille. Ce prince , né le 31 janvier 1512 , fut dès sa plus tendre enfance destiné à l'église : il reçut une éducation analogue à l'état qu'il devoit embrasser , devint l'un des meilleurs théologiens de son temps , fit quelques progrès même dans les mathématiques , & fut successivement archevêque de Brague , de Lisbonne , d'Evora , & créé cardinal , en 1546 , par le pape Paul III. Le roi dom Sébastien , son petit-neveu , ayant eu la folle & téméraire ambition de passer en Afrique pour y combattre les Maures , & l'imprudence encore plus téméraire de livrer bataille , contre l'avis de tous les officiers , à une armée infiniment supérieure à la sienne , fut battu complètement ; ses troupes furent massacrées , il périt , ou plutôt , car on ignore le genre de sa mort , il se perdit dans le feu du combat , ou après la victoire , & laissa le trône vacant. Sébastien n'ayant point de postérité , sa couronne appartenoit de droit à son plus proche parent ; & par malheur ce parent le plus proche étoit le cardinal *Henri* , son grand oncle , qui ne s'étant jamais préparé à régner , ne s'étoit jusqu'alors occupé que des devoirs de son état , à édifier le peuple par une conduite exemplaire , à nourrir & faire élever les enfans des pauvres , à procurer des soulagemens aux infirmes , aux malades & aux vieillards ; à fonder & faire construire des hôpitaux , à doter les jeunes filles qui se marioient , & à s'intéresser pour les gens de lettres qu'il protégeoit & qu'il encourageoit de toute sa puissance. Il étoit dans son abbaye d'Alcobaça lorsqu'il reçut la triste nouvelle de la défaite des Portugais en Afrique , & de la mort du roi , son petit-neveu : cet événement imprévu opéra un changement subit dans la manière de penser du cardinal qui , détaché , avant cette révolution , des grandeurs & des pompes humaines , ne songea plus qu'aux droits de sa naissance , & se rendit fort rapidement à Lisbonne , où il prit le titre de protecteur du royaume ; mais il falloit un roi , & non un protecteur. Huit jours après , la nouvelle de la mort de Sébastien

s'étant confirmée , le cardinal alla célébrer la messe dans l'église de l'hôpital de tous les saints , & monta sur le trône , sans penser qu'il n'avoit jamais régné , qu'il étoit dans la soixante-septième année , & qu'à cet âge il est bien difficile de s'instruire dans l'art de gouverner les hommes ; aussi gouverna-t-il fort mal : on s'aperçut pourtant du changement que la fortune opéroit dans sa conduite ; modeste , modéré jusqu'alors , doux , pacifique , & toujours prêt à pardonner les torts qu'on avoit avec lui , le sceptre le rendit fort différent de lui-même. On raconte qu'un roi de France , ayant cherché , n'étant encore que duc d'Orléans , à se venger de quelqu'injure , ne fut pas plutôt monté sur le trône , qu'oubliant des démêlés particuliers , dit que ce n'étoit point au roi de France à se souvenir des torts qu'avoit reçu le duc d'Orléans. *Henri* pensa tout autrement : à peine eut-il reçu le sceptre , qu'il fit sentir le poids de son ressentiment à tous ceux dont il croyoit avoir eu à se plaindre pendant qu'il n'étoit qu'archevêque ou cardinal : il dépouilla les uns de leurs charges , les priva de leurs dignités , & exila les autres , non qu'ils eussent , ou mal servi l'état , ou prévariqué dans leurs fonctions , mais par cela seul qu'ils n'en avoient pas bien usé avec lui sous le regne de Sébastien ; du reste , à cette vengeance près , le nouveau souverain ne se montra ni dur , ni injuste ; il est vrai que tous les Portugais lui avoient témoigné la plus haute considération pendant sa vie ecclésiastique. Philippe , roi d'Espagne , qui avoit de grandes prétentions au trône Portugais , envoya des ambassadeurs à *Henri* , chargés de le complimenter , & connoître ses intentions au sujet de la succession à la couronne ; le roi parut porté pour la duchesse de Bragançe ; Philippe n'insista point , & se contenta de conseiller à *Henri* de passer aussi agréablement qu'il le pourroit , le reste de ses jours ; mais ce conseil , très-facile à donner , étoit fort difficile à suivre ; & le bon cardinal ne trouva sur le trône que des chagrins & de l'amertume. Dom Antoine , prieur de Crato , fils , à la vérité naturel , de l'infant dom Louis , duc de Bejar , fils du roi Emmanuel , arriva d'Afrique , où il avoit suivi Sébastien , & vint cabaler à Lisbonne contre le roi , dont il ambitionnoit la couronne , à la

quelle il cherchoit à persuader qu'il avoit les plus légitimes droits. Les intrigues de dom Antoine n'étoient pas le seul embarras du souverain, qui ne savoit comment répondre aux vœux, ou pour mieux dire aux cris des Portugais qui vouloient absolument qu'il se mariât, & qu'il se donnât un héritier : il l'eût bien voulu aussi, mais vieux prêtre, vieux cardinal, il y avoit de grands obstacles à surmonter : pour tâcher d'applanir celui qu'il ne regardoit pas peut-être comme le plus insurmontable, il chargea secrètement ses agens à Rome de solliciter du pape une dispense qui lui permit de se marier. Philippe de son côté, instruit de cette tentative, empêchoit par tous les moyens possibles, le pape d'accorder cette dispense ; cependant Grégoire XIII, vivement pressé par les agens Portugais, établit une congrégation de cardinaux pour examiner cette grande affaire ; & la décision des cardinaux fut tout-à-fait contraire aux desirs de leur confrere, qui ne se rebuta point, & fit demander avec tant de vivacité cette dispense, que bien des personnes penserent qu'il avoit quelque bâtard, dont sa conscience le pressoit d'épouser la mere : ce n'étoit cependant point là le motif de *Henri*, il ne cherchoit qu'à se mettre à l'abri de l'importune & odieuse question qu'on ne cessoit de lui répéter depuis le premier moment de son regne, savoir, quel seroit son successeur ? il étoit tout aussi fatigué de cette demande perpétuellement réitérée, qu'il l'étoit des sollicitations & des intrigues des prétendans à sa succession. Le nombre de ces prétendans étoit fort considérable, mais il y en avoit cinq qui, plus que tous les autres, traçaissent le foible *Henri* ; Ranuce, prince de Parme, fils de la princesse dona Marie, morte il y avoit deux ans, & fillé ainée de l'infant Edouard ; la duchesse de Bragance, seconde fille du même infant ; Philippe II, roi d'Espagne, fils de l'infante dona Isabelle, & sœur de l'infant Edouard ; le duc de Savoie, fils de l'infante dona Béatrix, sœur cadette d'Isabelle ; enfin dom Antoine, fils de l'infant dom Louis, duc de Bejar, fils du roi Emmanuel, & qui eût eu sans contredit au trône, le droit le plus incontestable, si sa naissance eût été légitime, & s'il eût pu prouver, comme

il le tenta vainement, que l'infant dom Louis avoit épousé secrètement sa mere. Parmi les autres prétendans, se distinguèrent sur-tout Catherine de Médicis, qui se prétendoit issue de Robert, fils d'Alphonse III, & de Mathilde, sa premiere femme, & le pape qui prétendoit avoir des droits sacrés à la même couronne ; en premier lieu, parce que le S. siege avoit confirmé le titre de roi à dom Alphonse Henriquez ; en second lieu, parce que *Henri* venant à mourir, son trône devoit être regardé comme la dépouille d'un cardinal, qui de droit appartient au souverain pontife ; ces raisons étoient absurdes, elles étoient très-ridicules, mais c'étoit par cela même que le pape s'obstinoit à les faire valoir : avec la même obstination, ses prédécesseurs avoient bien fait valoir des prétentions encore plus mal fondées. Au milieu des tracasseries de tous ces prétendans, le bon *Henri* ne savoit auquel d'entr'eux donner la préférence, & d'ailleurs tout ce qu'il faisoit se sentoient de sa foiblesse, il s'étoit choisi les ministres les plus pusillanimes ; il vouloit le bien, mais il n'avoit pas la force de le faire, & son ministère étoit tout autant irrésolu que lui : il eût bien désiré de nommer la duchesse de Bragance, mais il n'en eut point la fermeté ; d'ailleurs il craignoit trop le prier de Crato, qui avoit pour lui le peuple dont il étoit aimé, & le bon roi ne prévoyoit que malheurs & guerres civiles. Accablé de sa propre irrésolution, le roi assambla les états, leur demanda avis, suivant le ridicule plan qu'il avoit formé ; il fut décidé que tous les prétendans seroient cités, qu'il entendroit leurs raisons, qu'il décideroit, mais que sa décision ne seroit rendue publique qu'après sa mort : mais comme ce procès paroïssoit devoir être fort long, & que le roi étoit fort vieux, il fut statué que s'il venoit à mourir avant que d'avoir décidé, cette affaire seroit jugée par onze personnes choisies par le roi, sur vingt-quatre que les états lui proposeroient ; & que pendant l'interregne le royaume seroit gouverné par cinq régens, nommés par le roi, sur quinze qui lui seroient proposés aussi par les états. D'après cette délibération, *Henri* se mit à citer les prétendans, à écouter leurs raisons,

& il ne put rien décider ; la dispute s'échauffa entre ces prétendants , & il osa moins encore donner la préférence à l'un d'entr'eux ; il n'eut que la fermeté d'ordonner au duc de Bragance , qui soutenoit avec trop de chaleur les droits de son épouse , de se retirer dans son duché , & à dom Antoine de s'en aller dans son prieuré ; le duc de Bragance laissa en s'en allant des agens tout aussi animés que lui ; & dom Antoine , au lieu de prendre le chemin de son prieuré , parcourut le royaume , où il ne cessa d'intriguer pour lui-même & contre le roi. *Henri* livré à la plus vive crainte & aux conseils de Léon Henriquez , jésuite Espagnol , son confesseur , traita secrètement avec Philippe II , & assembla les états qui , rejetant tout accommodement avec les Castillans , prièrent le roi de nommer pour son successeur un Portugais , quel qu'il fût , lui déclarant sans détour que s'il ne faisoit pas ce choix lui-même , ils se croyoient seuls en droit d'élire un roi aussi-tôt que le trône seroit vacant ; il ne tarda point à l'être , car au milieu des disputes qui s'éleverent à ce sujet , *Henri* mourut , le 31 janvier 1580 , dans le dix-huitième mois de son regne , âgé de soixante-huit ans , peu estimé , moins regretté encore , & à la vérité ne méritant point de l'être. Il avoit été bon archevêque , cardinal très-pieux ; il fut le plus pauvre des rois. ( *L. C.* )

\* *HENRIADE* , f. f. ( *Littérat.* ) C'est notre poëme épique françois. Le sujet en est la conquête de la France par *Henri IV* son propre roi. Le plus grand de nos rois a été chanté par un de nos plus grands poëtes. Il y a plus de philosophie dans ce poëme , que dans l'*Iliade* , l'*Odyssée* , & tous les poëmes épiques fondus ensemble ; & il s'en manque beaucoup qu'il soit dépourvu des charmes de la fiction & de la poésie. Il en est des poëmes épiques ainsi que de tous les ouvrages de génie composés dans un même genre ; ils ont chacun un caractère qui leur est propre & qui les immortalise. Dans l'un c'est l'harmonie , la simplicité & les détails ; dans un autre c'est l'invention & l'ordre ; dans un troisième c'est la sublimité. C'est une chimère qu'un poëme où toutes les qualités du genre se

montreroient dans un degré éminent. Voyez *EPIQUE* , *Poëme*.

*HÉNRICIENS* , f. m. pl. ( *Hist. eccl.* ) hérétiques qui parurent en France dans le xij siècle , & qui furent ainsi nommés de leur chef *Henri* , Hermite de Toulouse , disciple de *Pierre de Bruys*. Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des *Péetrobrusiens* , savoir en ce qu'ils rejetoient le culte extérieur & les cérémonies de l'église , la célébration de la messe , l'usage des temples & des autels , les prières pour les morts , la récitation de l'office divin ; & qu'ils croyoient que le sacrement de baptême ne devoit être conféré qu'aux adultes. Il furent réfutés par saint *Bernard* , & également proscrits par la puissance ecclésiastique & par la séculière. *V. ALBIGEOIS*. *Dupin* ; *Bibliot. des Aut. eccl. du xij. siècle.* ( *G.* )

*HÉNTETE* , ( *Géogr.* ) montagne d'Afrique au royaume de Maroc proprement dit ; c'est la plus haute montagne du grand Atlas , qui s'étend du levant au couchant l'espace de seize lieues ; elle est peuplée de *Béréberes* , peuple belliqueux , qui se pique d'être des plus nobles d'Afrique , & qui va tout nu. Le faite de ce mont est couvert de neige , la plus grande partie de l'année ; de sorte qu'il n'y vient ni arbres , ni herbes ; à cause du grand froid. ( *D. J.* )

*HEPAR ANTIMONII* , ou *FOIE D'ANTIMOINE* , ( *Chim. & Métallurg.* ) On prend parties égales d'alkali fixe bien séché & d'Antimoine crud ; on les réduit en poudre , & on les mêle exactement. On porte ce mélange peu à peu dans un creuset rougi & placé entre les charbons ; on pousse le feu pour faire que le mélange entre parfaitement en fusion , alors on le vuide dans un mortier de fer que l'on aura bien échauffé.

Par ce moyen on obtient un véritable *hepar sulphuris* , qui a mis en dissolution la partie réguline de l'antimoine ; ce mélange est d'une couleur rougeâtre , ce qui lui a fait donner le nom d'*hepar* ou de *foie*. Voyez *HEPAR SULPHURIS*. Cette matière attire fortement l'humidité de l'air ; elle est soluble dans l'eau , & en versant dessus de l'esprit-de-vin pendant qu'elle est

encore chaude, on obtient ce qu'on appelle la *teinture d'antimoine tartarisee*. Si l'on fait dissoudre l'*hepar antimonii* dans de l'eau & qu'on filtre la dissolution toute chaude, en se refroidissant elle se troublera, & il se précipitera une poudre que l'on appelle *soufre grossier d'antimoine*; si l'on filtre la liqueur & qu'on y verse du vinaigre distillé, il se fait un précipité qu'on appelle *soufre doré d'antimoine*.

On appelle aussi *foie d'antimoine*, ou *faux foie d'antimoine de Rulandus*, l'antimoine crud détonné avec du nitre. Pour le faire, on prend parties égales d'antimoine crud & de nitre bien pulvérisés; on les mêle exactement, on met ce mélange dans un mortier bien sec, on y introduit un charbon ardent, & l'on couvre le mortier avec une tuile ou une plaque de fer: il se fait une détonation violente. Ce qui reste au fond du mortier s'appelle *faux foie d'antimoine*. Cet *hepar* ou *faux foie* diffère du premier qui a été décrit, en ce qu'il ne se résout point en liqueur à l'humidité de l'air. Voyez ANTIMOINE.

*Hepar* ou *foie d'arsenic*. C'est l'arsenic combiné avec du soufre. Voyez l'article ORPIMENT.

**HEPAR SULPHURIS**, ou **FOIE DE SOUFRE**, (*Chymie & Métallurgie*.) C'est ainsi qu'on nomme une dissolution ou une combinaison du soufre avec un sel alkali fixe; elle se fait en mêlant exactement ensemble une partie de soufre avec deux parties d'un sel fixe bien purifié; on porte peu à peu ce mélange dans un creuset rougi, c'est-à-dire, par cuillerées, en observant de ne point mettre une nouvelle cuillerée avant que la précédente soit entrée parfaitement en fusion; on remuera de temps-en-temps avec un tuyau de pipe; on couvrira le creuset pour que tout le mélange entre parfaitement en fusion, alors on videra le creuset, & l'on aura une matière d'un brun rougeâtre, à qui l'on donne le nom d'*hepar*, ou de *foie de soufre*, à cause de sa couleur. Cette matière est d'une odeur très-fétide, & d'un goût désagréable; elle attire fortement l'humidité de l'air, & s'y résout en une liqueur noirâtre.

L'*hepar sulphuris* se dissout très-aisément dans l'eau; en versant dans cette dissolution un acide quelconque, il en part une odeur semblable à celle des œufs pourris; la liqueur se trouble & devient d'un blanc jaunâtre, c'est ce qu'on appelle *lait de soufre*; il se fait alors un précipité qui n'est autre chose que du vrai soufre. Les vapeurs qui se dégagent dans cette opération, noircissent l'argent.

L'*hepar* dont nous parlons, est le dissolvant de tous les métaux, & même de l'or & de l'argent; il leur fait perdre leur éclat métallique & les rend solubles dans l'eau. Le célèbre Stahl dit que c'est de l'*hepar sulphuris*, dont Moïse s'est servi pour détruire le veau d'or des Israélites, qu'il jeta ensuite dans des eaux qui devinrent amères, & qu'il fit boire à ces prévaricateurs. En effet, pour dissoudre l'or de cette manière, il n'y a qu'à le faire rougir, & y joindre ensuite de douze à seize parties d'*hepar sulphuris*, & lorsque tout est entré parfaitement en fusion, on videra le creuset, & l'on fera dissoudre la matière dans de l'eau. La dissolution deviendra d'un jaune vif; & en y versant du vinaigre, il se précipitera une poudre qui est de l'or uni avec du soufre; on n'aura qu'à édulcorer ce précipité, le faire rougir pour en dégager le soufre, & l'on retrouvera son or pur.

On voit par-là que quoique le soufre ne soit point en état de mettre l'or en dissolution, il acquiert la faculté de produire cet effet lorsqu'il est retenu & fixé par l'alkali fixe.

L'*hepar* dissout avec plus de facilité les métaux imparfaits. Voyez la *Chymie métallurgique* de Gellert.

Quand on veut essayer si une substance minérale contient du soufre, il n'y a qu'à la faire fondre au feu avec un sel alkali fixe; alors l'odeur d'*hepar* qui en part, décele bientôt la présence du soufre.

Plusieurs eaux minérales qui sentent les œufs pourris, & dont la vapeur noircit l'argent, annoncent qu'elles contiennent de l'*hepar sulphuris*; telles sont sur-tout celles d'Aix-la-Chapelle, &c. cela paroît venir d'une combinaison qui s'est faite dans le sein de la terre, du soufre avec un

sel alkali, ou avec une terre alkaline & calcaire. Voyez SOUFRE. (—)

Addition à l'article précédent.

HEPAR, f. m. (Chymie.) ce mot nous vient du latin, il signifie foie; on a ainsi nommé le produit de la combinaison du soufre avec l'alkali, l'antimoine & l'arsenic (Voy. HEPAR ANTIMONII, HEPAR SULPHURIS, ORPIMENT. On dit même assez habituellement foie de soufre, foie d'antimoine; mais les unes & les autres de ces dénominations sont absolument impropres, puisqu'elles n'ont été données à ces mixtes, qu'en conséquence d'une couleur rougeâtre purement accidentelle; ne pouvant les changer il faut du moins préférer celle qui s'éloigne davantage de l'usage familier, parce qu'il vaut bien mieux que les mots techniques d'une science n'expriment rien de connu, ne rappellent aucune idée, que d'indiquer de faux rapports qui égarent les commençaans, & étonnent toujours les gens les plus instruits.

Il est donc d'autant plus important de ne pas traduire le nom d'hépar en langue vulgaire, que l'idée que l'on y attache est plus disparate avec sa vraie signification, & que cette idée peut devenir plus générale, en rapprochant une quantité de substances, à mesure que les progrès de la chymie nous forceront de simplifier la méthode, & de considérer moins la variété des effets, que l'unité des principes.

Sous ce point de vue, l'hépar peut être défini un sel à trois parties; on ne peut suivre une marche plus sûre dans l'étude de la nature, qu'en allant des corps simples aux corps composés, de ceux-ci aux corps composés de trois autres, & successivement.

Il ne faut entendre ici par corps simples que les derniers produits des décompositions que la nature opere sous nos yeux, & cette explication prévient toute difficulté. Que les élémens soient eux-mêmes ou non d'une seule matière différemment modifiée, toujours est-il vrai de dire que les corps que nous nommons ici corps simples, sont très-sûrement des composés, & même dans un ordre déjà plus ou moins avancé; mais ils sont pour nous l'unité de la décomposition chymique, & dans ce sens, les

Tome XVII.

acides, les alkalis, les terres, le phlogistique, seront évidemment des corps simples, jusqu'à ce que l'on soit parvenu à changer leurs caractères essentiels, autrement que par une nouvelle combinaison, c'est-à-dire, en leur ôtant plutôt qu'en leur ajoutant.

Ainsi l'acide qui est un corps simple, en s'unissant avec l'alkali qui est un autre corps simple, forme un corps composé que nous nommons sel.

Les deux parties simples de ce sel s'unissant au phlogistique que nous considérons aussi comme corps simple, forment un corps du second ordre chymique, que nous nommons hépar.

Cette manière de généraliser les choses, éprouvera sans doute des contradictions de la part de ceux qui se sont fait des principes des qualités accidentelles des produits; mais dès qu'une fois le mot *affinité* ne sera plus un mot vuide de sens; dès qu'on sera convenu de l'expliquer par la loi universelle de l'attraction (Voyez AFFINITÉ), on sentira bientôt la nécessité de ne plus diviser arbitrairement les effets d'une même cause, on élaguera les distinctions inutiles; & considérant, par exemple, que l'acide vitriolique s'unit au phlogistique par la même raison & de la même façon qu'il s'unit à l'alkali; qu'il acquiert par son union avec lui, comme avec toute autre base, la propriété de former un corps solide, régulier & neutre, on placera le soufre dans la classe des sels, sans s'embarrasser si ce mixte a ou non une faveur propre, ni quelles sont ses vertus particulières.

La classe des hépars est nécessairement beaucoup plus nombreuse que celle des sels; & cependant il y en a encore très-peu de connus, parce que, jusqu'à présent, on ne les a examinés que séparément, & comme des êtres isolés qui n'avoient entr'eux aucun rapport, aucune analogie. On ne s'occupera pas à les rassembler tous ici: quelques exemples suffiront pour faire juger de l'étendue & de l'importance de cette matière, qui offre un vaste champ aux recherches des chymistes.

L'union du soufre avec toute terre métallique, forme un hépar: la pyrite

L!

martiale est un composé de trois corps simples; l'acide vitriolique, la terre du fer, la matiere du feu : on imite très-bien ce minéral en présentant du soufre à une barre de fer rouge, parce que le soufre fondu s'empare d'une certaine portion de la terre du fer.

Le charbon est un *hépar* composé de l'acide végétal, d'une terre particuliere, & du feu fixé.

L'alkali phlogistique est un *hépar* composé de l'acide animal, de l'alkali & du feu fixé : l'opération du bleu de Prusse ne fait que substituer une base ferrugineuse à la base alkaline.

Ces deux observations sur le charbon & l'alkali phlogistique, ont été publiées dès 1772, dans une dissertation sur le phlogistique, &c. je les ai retrouvées dans des ouvrages imprimés depuis, dont les auteurs n'ont pas jugé à propos d'indiquer où ils les avoient prises, & qui ne paroissent même pas avoir apperçu le système auquel elles tenoient.

On peut soupçonner encore que les savons, les substances muqueuses, celles qu'on nomme sels essentiels, les corps glutino-gélatineux, ou gelées animales & végétales, les sucres, les gommes, les résines, les baumes, &c. sont de véritables *hépars*; mais l'analyse n'est pas encore assez avancée pour déterminer avec quelque certitude les parties constituantes de ces composés.

Je formai le projet il y a plusieurs années de réunir en un seul tableau synoptique tous les composés salins de deux & de trois parties : tous les acides connus devoient être placés sur la premiere ligne horizontale, partagée en autant de cases; une premiere colonne perpendiculaire également divisée, devoit offrir toutes les bases connues; les simples d'abord, ensuite les composées, & la case correspondante, c'est-à-dire, celle qui se trouvoit au sommet de l'angle formé par une colonne perpendiculaire & une ligne horizontale, devoit indiquer le sel produit par la combinaison des substances nommées à l'extrémité de chaque côté du même angle. Je présentai à l'académie de Dijon, en 1769, un essai de cette table, que

j'appellai *halotechnique*; des occupations multipliées de plus d'un genre ne m'ont pas permis de suivre ce travail; mais je crois pouvoir assurer qu'une table rédigée sur ce plan seroit peut-être aussi utile, du moins aussi commode que la table des affinités; elle formeroit une espece de mappemonde chymique, où l'on appercevroit au premier coup-d'œil le pays connu, & l'espace qui reste à découvrir; elle annonceroit tous les résultats des substances qui ont été jusqu'à ce jour présentées l'une à l'autre; elle indiqueroit celles dont la combinaison n'auroit pas encore été tentée, celles qui refusent absolument de se combiner; & sous ce dernier point de vue, elle serviroit de table d'affinité négative. (*Cet article est de M. DE MORVEAU.*)

**HÉPATIQUE**, adj. *terme d'Anatomie*, qui concerne le foie. *Voyez* FOIE. Le conduit *hépatique* est un canal formé par la réunion des pores biliaires, & qui s'unit avec le conduit cystique pour former le canal cholidoque. *Voyez* PORE BILIAIRE, CYSTIQUE, & CHOLIDOQUE. Le plexus *hépatique* est un lacis de plusieurs filets de nerfs produits par la huitieme paire & le nerf intercostal. *Voyez* PLEXUS. Veine *hépatique*, qu'on appelle autrement *basilique*, *voy.* BASILIQUE. Conduit hepato-cystique, *voyez* CYSTO-HÉPATIQUE.

**HÉPATIQUE artere**, (*Angeiologie.*) branche de la cœliaque, dont elle est une ramification à droite; elle se porte à la partie supérieure interne du pylore, pour accompagner la veine-porte en jetant deux rameaux particuliers, un petit appelé *artere pylorique*, & un grand nommé *artere gastrique droite*, ou *grande gastrique*.

L'*artere hépatique* ayant fourni la pylorique & la gastrique droite, s'avance derrière le conduit *hépatique* vers la vésicule du fiel, & lui donne principalement deux rameaux, appelés *arteres cystiques*, & un autre nommé *artere biliaire*, qui se plonge dans le grand lobe du foie.

Enfin l'*artere hépatique* entre dans la scissure du foie, & s'associe à la veine-porte; elle s'insinue avec cette veine dans la gaine membraneuse, appelée *capsule de Glisson*, & l'accompagne par-tout dans le foie par

autant de ramifications, que M. Winslow nomme *arteres hépatiques propres*.

Avant son entrée dans le foie, elle donne de petits rameaux à la membrane externe de ce viscere qui est de la dernière délicatesse, & à la capsule même; voyez cette distribution merveilleuse dans Ruysch, *Trés. x, pag. 72, tab. iij, fig. 5.* & dans Glisson, *cap. xxxij, fig. 1.* Après cela vous ne douterez point que l'*artere hépatique* & celles qui l'accompagnent, ne servent beaucoup à la vie, à la nutrition, à la chaleur, à la propulsion, sécrétion, expulsion des humeurs *hépatiques*.

Je fais bien que Glisson croit que la seule veine-porte fait tellement la fonction d'artere, que le foie n'a pas besoin d'autres arteres que de celles qui fournissent la nourriture aux membranes & à la capsule de ce viscere; mais Drake pense au contraire que les *arteres hépatiques* servent presque à le nourrir tout entier. Comme elles sont beaucoup plus grosses dans l'homme que dans les animaux, il conjecture que dans l'homme, à raison de sa situation droite, le sang artériel du foie a besoin d'un coulant plus considérable & d'une impétuosité plus directe pour pousser le sang veineux, que dans les animaux, dont le corps est posé horizontalement. C'est à cause de cela, dit-il, que les chevaux, quoiqu'ils soient beaucoup plus grands que l'homme, & qu'ils aient le foie beaucoup plus gros, ont néanmoins les *arteres hépatiques* non seulement beaucoup plus petites, mais encore tortillées à la manière d'un tendron de vigne, afin de briser l'impétuosité du sang, laquelle n'est pas si nécessaire dans la situation horizontale du corps, que dans la situation droite.

Cowper a embrassé le sentiment de Drake, parce qu'il avoit des préparations, où le tronc de chaque artere *hépatique* étoit presque aussi gros qu'une plume d'oie, & où leurs ramifications dans le foie étoient par-tout aussi grosses que celles des pores

biliaires qu'elles accompagnent. Mais la conséquence tirée par Cowper de ses préparations particulieres, pour établir un fait qui soit généralement constant, n'est pas valable en bonne logique (\*). (D. J.)

HÉPATIQUE, adj. *ηπατικός, hepaticus*, c'est un terme de médecine, qui est souvent employé par les anciens pour désigner tout ce qui a rapport au foie, tout ce qui en dépend: ainsi ils ont appelé artere *hépatique*, veine, conduit *hépatiques*, ces différens organes qui entrent dans la composition du foie, ou qui appartiennent à ce viscere: ils distinguoient encore par ce nom le flux de sang attribué au foie, (voyez FLUX HÉPATIQUE) & les remèdes ou médicamens appropriés au foie. Voyez HÉPATIQUE, *Mat. médicale*.

On trouve aussi quelquefois le mot *hépatique* employé comme substantif, pour désigner ceux qui sont atteints de maladies dans lesquelles le foie est principalement affecté: ainsi, comme on a nommé *phrénétiques, pleurétiques*, ceux qui ont actuellement une inflammation au cerveau, une pleurésie, de même on a désigné anciennement par le nom d'*hépatiques*, ceux qui sont atteints d'une inflammation au foie. Voyez HÉPATITE.

On a ensuite changé dans les ouvrages de médecine des derniers siècles, la signification du mot *hépatique*, en l'appliquant aux seuls cas où le foie est affecté de débilité; en sorte que, sans qu'il y ait inflammation, ni abcès, ni ulcere, l'exercice des fonctions de ce viscere soit habituellement affoibli d'une manière sensible, sur-tout par rapport à l'ouvrage de la sanguification que l'on attribuoit principalement au foie. Voyez CASTELL. *Lexic. médic.*

Mais le terme d'*hépatique* n'est guere plus en usage parmi les modernes dans aucun cas en fait de maladie; il est presque borné à celui qu'en font les anatomistes. Voyez FOIE, ANATOMIE.

HÉPATIQUE (*flux*) c'est une sorte de

(\*) L'*artere hépatique* est plus considérable que l'on n'a voulu la faire. Elle est simple. La branche de l'artere mésentérique, & de celle de la coronaire sont quelquefois aussi grandes que l'*hépatique* ordinaire.

Il est très-probable que c'est elle qui nourrit le foie, qui lui apporte l'humour glaireuse dont le suintement a rempli les petites cavités du tissu cellulaire, s'attache aux lames & aux fibres, & nourrit les vaisseaux, qui avec ce tissu composent le foie. Il paroît même que si l'artere étoit dispensée de cet office, la nature eût pu s'en passer & se contenter de donner au foie la veine-porte. (H. D. G.)

maladie que l'on peut regarder comme une diarrhée, dans laquelle la matiere des déjections est liquide, rougeâtre, sanguinolente, semblable à de la raclure de boyaux, sans qu'elles soient accompagnées ni précédées de douleurs, de tranchées, ni de tenesme; ce qui distingue cette affection du flux dyssentérique, avec lequel elle a le plus de rapport.

Un tel flux de ventre est peu connu par les observations des modernes, qui pour la plupart doutent fort qu'on en ait jamais vu de pareil, dont la source soit véritablement dans le foie; malgré tout ce qu'ont pu en écrire non pas les anciens, mais les auteurs des derniers siècles qui ont précédé la découverte de la circulation du sang, & entr'autres Waranden, qui a fait un traité considérable sur l'hépatitide, (*de hépatitide*) terme, selon lui, synonyme avec celui de flux hépatique, c'est-à-dire, de l'espece de diarrhée sanguinolente, qu'il prétend dépendre du vice du foie.

Ce qui donnoit principalement lieu à la dénomination de flux hépatique, pour désigner l'espece de cours de ventre dont il s'agit, c'est l'idée dans laquelle on a été long-temps que la sanguification se fait dans le foie: d'après cette opinion, on croyoit que la matiere du flux hépatique n'étoit autre chose que du sang aqueux mal travaillé, à cause de la foiblesse de ce viscere que la nature rejette dans les intestins pour être évacué hors du corps.

Mais s'il faut avoir égard à ce que pensent les modernes du prétendu flux hépatique, il ne provient point du foie, mais des veines meseraïques, qui par quelque cause que ce soit, répandent du sang dans les boyaux, où il se mêle avec le chyle, les excréments qu'il detrempe, & donne à ces matieres la teinture & la consistence de raclure de boyaux, à raison du séjour qu'il y fait & de l'épaississement qu'il y contracte. C'est ainsi qu'étoit produite la diarrhée sanglante dont fait mention *Zacutus Lusitanus*, lib. II, *medic. princip.*, hist. 84; qui a souvent lieu dans ceux à qui on a coupé quelque membre considérable, ou qui peut être l'effet de la pléthore, dans le cas où elle n'est pas dissipée par

les exercices ou par les évacuations ordinaires, ou qui peut dépendre de toute autre cause approchante; de sorte cependant que l'écoulement des matieres sanglantes ne vient jamais du foie.

On trouve dans les œuvres de *Deodatus*, in *valetudinar.* p. m. 217, & dans celles de *Borelli*, cent. j, *observ.* 99, des observations qui confirment celles de *Zacutus*.

Il reste quelquefois après la dyssenterie un flux de ventre encore sanglant, mais sans douleurs, qui ne peut être attribué qu'à la foiblesse des vaisseaux meseraïques, par une suite de l'excoriation de la membrane interne des intestins, & non point à aucun vice du foie. Ainsi, dans ces différens cas, quelque rapport qu'ils aient avec le flux hépatique des anciens, ce viscere n'y étant cependant pour rien, les modernes se croyant fondés à ne point reconnoître ces flux de ventre pour des flux hépatiques, se croient autorisés conséquemment à les rejeter dans tous autres cas. C'est pourquoi le sentiment de *Barbatte*, *Prax. med. lib. IV*, cap. vj, a été assez généralement adopté, en tant qu'il pense que le flux prétendu hépatique n'est autre chose qu'un écoulement de sang qui se fait par les veines hémorrhoidales supérieures, se mêle aux matieres contenues dans les boyaux, & forme celles des déjections dont il s'agit, sans qu'il y ait dyssenterie.

Cependant on ne peut pas dissimuler bien des observations qui tendent à prouver la possibilité de l'existence des flux de ventre vraiment hépatiques, puisqu'il en résulte qu'après plusieurs diarrhées semblables à celles que les anciens appellent de ce nom, on a trouvé par l'inspection anatomique le foie constamment affecté: ainsi l'on peut voir dans les œuvres de *Bonnet*, *Sepulchret. seu Anatom. pro etic.* lib. III, sect. xj, plusieurs observations à ce sujet; entr'autres celle qui fut faite dans le cadavre d'un soldat anglois, où la substance de ce viscere fut trouvée tellement consumée, qu'il ne restoit que la membrane qui forme son enveloppe, non sans altération, puisqu'elle étoit fort épaisse & enduite intérieurement d'une boue sanieuse, semblable à la matiere du flux de ventre

qui avoit causé la mort à la suite d'une inflammation du foie. Tel est aussi le cas rapporté par Bontius, *Medic. indor. lib. III, observ. 9.* à l'égard d'un consul parisien qui avoit eu un flux *hépatique* pendant six ans, sans avoir pu en être délivré par aucun remède. On trouva aussi, selon Baillon, *lib. I, consil. 33*, le foie entièrement détruit & comme fondu dans ses enveloppes, après un flux de ventre que l'on croyoit *hépatique*. Jourdan, *de pestis phenom. cap. xix.* dit avoir vu pareille chose à l'égard d'un homme auquel il étoit survenu une diarrhée de la même espèce, à la suite d'une dysenterie avec fièvre, dont il étoit mort le septième jour.

Il semble donc suivre du témoignage de ces observateurs, qu'il y a eu des flux de ventre véritablement *hépatiques*: on ne voit pas en effet, pourquoi d'autres auteurs se sont appliqués avec tant d'ardeur à établir qu'il n'en existe pas, ni n'en peut exister de tels. Si toutes les parties du corps en général sont susceptibles d'hémorrhagie, (*V. HÉMORRHAGIE.*) pourquoi le foie seroit-il excepté? Pourquoi ne peut-on pas concevoir qu'un engorgement des vaisseaux sanguins de ce viscere, qui communiquent avec les colatoires de la bile, soit suivi d'une effusion de sang plus ou moins considérable dans ces derniers conduits qui le portent dans les intestins? Pourquoi ne peut-il pas se former une pléthore particulière dans le foie comme dans les poulmons, les reins, &c. d'où résulte une hémorrhagie? Pourquoi ne pourroit-il pas s'échapper du sang des vaisseaux du foie dans une inflammation, en sorte que se mêlant avec la bile, il se jette avec elle dans les boyaux comme il en sort des vaisseaux pulmonaires, qui se mêle avec la matière des crachats dans la péripneumonie? Voyez FOIE (*maladie du.*)

Rien ne paroît donc s'opposer à ce qu'il se fasse des effusions de sang de l'intérieur du foie, tant symptomatiques que critiques, qui aient tous les caractères du flux de ventre que les anciens appellent *hépatique*: mais il faut avouer qu'il est très-difficile d'indiquer les signes propres à distinguer les cas où ce flux vient du foie,

de ceux où il vient des intestins, parce qu'il peut avoir lieu dans l'un & l'autre cas sans douleur, sans tenesme: on ne peut inférer l'un plutôt que l'autre, que de ce qui a précédé. Si le foie a été affecté auparavant de pesanteur, de douleur, d'inflammation; s'il y a eu des signes d'obstruction dans ce viscere avant que le flux dont il s'agit ait paru, il y a lieu de présumer que ce flux sanglant, distingué de la dysenterie en ce qu'il est sans douleur de ventre, sans tenesme, & du flux hémorrhoidal, par la qualité de la matière évacuée, doit être attribué au foie qui paroît dans ce cas le seul viscere lésé. *V. DYSENTERIE, HÉMORRHOÏDE.*

Mais, quelle que puisse être la source de l'espèce de flux de ventre qui est appelé *hépatique*, on doit toujours établir le pronostic d'après les signes qui indiquent que ce flux est symptomatique ou critique: dans le premier cas, l'intensité des symptômes qui accompagnent, décide le plus ou le moins de danger; dans le second, il n'y en a que rarement, tant que ce flux est modéré, & que l'on ne l'arrête pas imprudemment.

Ainsi le traitement de cette maladie consiste à suivre les indications que peuvent fournir les symptômes qui ont précédé & qui en déterminent la nature. Par conséquent, si on doit l'attribuer à la pléthore par quelque cause qu'elle ait été produite, la saignée peut avoir lieu dans le cas où il n'y a pas de contr'indication, mais surtout l'application des ventouses avec scarification à la région des lombes, celle des sang-sues au fondement pour dégorgier les veines hémorrhoidales, & faciliter par ce moyen la déplétion des vaisseaux de la veine-porte; au reste, voyez PLÉTHORE.

S'il y a lieu de penser que le flux *hépatique* dépende d'une inflammation au foie; comme il peut être salutaire dans ce cas, il ne faut pas se presser de le supprimer, & l'on doit cependant s'occuper à détruire les causes qui ont produit l'inflammation, & en corriger les effets. Voyez HÉPATITE.

Si le flux *hépatique* est une suite des obstructions du foie, il ne peut être arrêté sans danger qu'après que l'on a, s'il est possible, désobstrué ce viscere; ce qui

rend la curation aussi longue que difficile.  
 V. FOIE (*maladie du*), OBSTRUCTION.

En général, il est peu de cas où l'on puisse entreprendre le traitement du flux *hépatique* par le moyen des astringens ; parce qu'en supprimant l'évacuation, il y a grand risque qu'il ne s'ensuive des dépôts funestes de la matière retenue : on ne peut donc recourir à ces remèdes, qu'au cas que ce flux forme une hémorrhagie considérable.  
 V. HÉMORRHAGIE, HÉMORRHOÏDE.  
 Ce qui ne peut guère arriver à l'égard d'un viscère dans lequel le cours du sang se fait avec tant de lenteur, à cause de son éloignement de l'instrument principal de la circulation, & par la faiblesse de l'organisation qui peut même être augmentée dans cette maladie & en constituer la cause prédisposante ; ce qui forme alors une indication de faire usage des astringens, des toniques, des amers, & autres médicaments appropriés à la débilité des fibres des viscères.  
 V. DÉBILITÉ, FIBRE (*maladies de la*), FOIE (*maladie du*), HÉMORRHAGIE.

HÉPATIQUE à trois feuilles, subst. fém. (*Botan.*) voici ses caractères : sa racine est fibreuse, vivace ; les pédicules de ses feuilles partent de la racine ; ses tiges sont nues, simples, & portent des fleurs ; son calice est à une pièce ; il est permanent & découpé communément en trois lobes ; ses fleurs sont en rose, polypétales, ordinairement pentapétales, & garnies d'un grand nombre d'étamines ; son fruit est globuleux ; chacune de ses cellules est pourvue d'un tuyau recourbé ; du reste l'*hépatique* ressemble à la petite chélidoine.

Entre les espèces de ce genre de plante, il suffira de décrire la plus commune, que Boerhaave nomme *hepatica trifolia, cæruleo flore*. Ind. Att. 30.

Ses fleurs sortent de terre de bonne heure au printemps avant les feuilles ; elles croissent sur des pédicules foibles, un peu velus, longs de quatre à cinq pouces ; ses feuilles sont enfermées dans un calice verd à trois pièces ; elles sont composées de six folioles bleues, arrondies, pointues par le bout, & rangées autour d'une petite tête verte. Il sort du milieu d'elles plusieurs étamines blanches & bleues ; la tête verte

s'agrandit & dégénère ensuite en plusieurs petites semences nues ; les feuilles paroissent lorsque les fleurs sont passées ; la racine est petite, fibreuse & vivace.

On nomme cette plante *hépatique*, parce que ses feuilles sont divisées en lobes comme le foie.

Les fleuristes cultivent plusieurs espèces d'*hépatique*, à cause de la beauté de leurs fleurs printanieres, simples, doubles, ou bleues, ou blanches, ou rouges ; sur quoi Miller mérite d'être consulté. (*D. J.*)

HÉPATIQUE commune ou de fontaine, (*Mat. méd.*) la plante ainsi nommée de sa prétendue vertu contre les maladies du foie, est un de ces remèdes purement altérans, dont les propriétés sont fort peu constatées & très-difficiles à déterminer. Outre la qualité principale dont nous venons de parler, on lui accorde celle de remédier à l'épaississement des humeurs, d'en adoucir & réprimer l'acrimonie, &c. vices qu'il est très-permis de regarder comme imaginaires dans la plupart des cas où on les met en jeu pour l'explication des maladies.

Elle passe encore pour tonique, vulnérable, astringente, bonne dans la gale & les autres maladies de la peau, si on en prend intérieurement la décoction à grandes doses. Plusieurs auteurs ont regardé encore l'*hépatique* de fontaine comme un spécifique contre la toux & contre la phthisie ; elle entre dans le sirop de chicorée composé. (*b*)

HÉPATIQUE des Fleuristes, ou BELLE HÉPATIQUE, (*Mat. méd.*) cette plante a tiré son nom, comme la précédente, de la faculté qu'on lui a supposée de guérir les maladies du foie. On l'a regardée d'ailleurs comme vulnérable, rafraîchissante, fortifiante & astringente, soit dans l'usage intérieur, soit dans l'usage extérieur.

L'eau de pluie dans laquelle on a cohobé trois ou quatre fois des feuilles fraîches de *belle hépatique*, est un excellent cosmétique, & que les dames de la plus grande condition recherchent fort, selon que le rapporte Simon Pauli, pour se blanchir la peau du visage après qu'elles se sont exposées à l'ardeur du soleil. Geoffroy, *Mat. méd.*

HÉPATI-CYSTIQUE, adj. en Anatomie, se dit de certains conduits qu'on imagine aller du foie à la vésicule du fiel. Voyez FOIE.

HÉPATITE, sub. fém. (*Hist. nat. Lithologie.*) nom donné par les anciens à une pierre rougeâtre, dont la couleur ressembloit à celle du foie. On croit que c'étoit une mine de fer assez pauvre : quelques auteurs ont cru que ce nom avoit été donné à une espèce de marne. Quelques naturalistes de la Suisse entendent par *hépatite*, une espèce de terre argileuse, qui a la consistance d'une pierre tendre. (—)

HÉPATITE, (*Médecine.*) *ἡπαριτις*, *hepatitis*, c'est un terme reçu parmi les médecins, pour désigner l'inflammation du foie, & même en général, selon quelques-uns, toute affection aiguë de ce viscere.

Les anciens étoient dans l'usage d'ajouter la terminaison *itis*, au nom de la partie affectée, pour former celui de la maladie de cette même partie ; ainsi ils se servoient des mots *phrenitis*, *pleuritis*, *nephritis*, *arthritis*, pour signifier les lésions de fonctions du cerveau, de la plèvre, des reins, des articulations, & particulièrement l'état d'inflammation de ces parties.

Comme les artères qui portent le sang au foie sont peu considérables, en comparaison du volume de ce viscere, & que le sang qui est porté dans sa substance par le tronc de la veine-porte, a un mouvement très-lent, attendu qu'il n'a que celui qu'il tient du sang des veines du bas-ventre, qui concourent à le former, & qu'il ne participe que d'une manière très-éloignée à l'action impulsive du cœur & des artères ; il suit delà que la véritable inflammation du foie ne doit pas être bien commune, & que ce viscere doit être bien plus susceptible des vices qui établissent les maladies chroniques, tels que les obstructions qui doivent par conséquent y être d'une nature plus difficile à détruire, que dans toute autre partie. Ce sont ces considérations qui ont déterminé de célèbres médecins à penser que si l'inflammation du foie ne doit pas être rangée parmi les *êtres de raison*, on doit tout au moins convenir que c'est une espèce de maladie aiguë qui se présente très-rarement dans la pratique

de la médecine. Tel est le sentiment d'Hoffman, entr'autres auteurs de grande réputation, qu'il a établi dans une dissertation à cet effet, de *hepatis inflammatione verâ rarissimâ, spuria frequentissimâ*, *Opusc. Pathol. practic. de cod. II. dissert. viij.*

Cependant, comme il ne laisse pas d'y avoir des observations anatomiques, par lesquelles il conste qu'il s'est fait quelquefois des amas de matière purulente dans la substance du foie, qui ne pouvoient être attribués à des métastases, mais à l'effet des symptômes qui avoient donné lieu avant l'inspection anatomique, de juger que ce viscere étoit affecté immédiatement d'inflammation ; il n'est pas possible de se refuser absolument à le regarder comme susceptible de cette sorte d'affection.

Ainsi les praticiens qui font mention de l'*hépatite*, la distinguent principalement en tant qu'elle peut avoir son siége dans la partie concave ou dans la partie convexe du foie. Les signes auxquels on reconnoît la première espèce, sont le hoquet, la toux sèche, la respiration gênée, les nausées, le vomissement, la cardialgie, l'ardeur & la douleur fixe que le malade ressent sous le *scrobicule* du cœur, du côté droit & la constipation, la fièvre, la soif, & les anxiétés qui la suivent. La plupart de ces symptômes doivent être attribués au rapport qui se trouve entre la partie affectée, le diaphragme & l'estomac ; ce qui pourroit faire confondre l'inflammation de ce dernier organe, avec celle de la partie du foie dont il s'agit, si on ne distinguoit celle-là en ce que les douleurs & la disposition au vomissement sont constamment augmentées par le contact & le poids des alimens à mesure qu'ils sont reçus dans l'estomac ; ce qui n'a point lieu relativement au foie. La fièvre & la soif sont une suite de la douleur ou des digestions & des sécrétions viciées, conséquemment aux vices préétablis dans le foie, qui l'ont disposé à l'inflammation. La constipation dépend de ce que l'irritation inflammatoire se communiquant aux conduits de la bile dans les intestins, le cours de ce fluide qui y forme un clystère naturel, en est gêné, & ne coule que peu ou point du tout dans le canal intestinal ; d'où

suit souvent le reflux de la bile dans la masse du sang ; ce qui devient une cause d'ictère, de dégoût ; ce qui rend les urines jaunes, &c. Voyez JAUNISSE.

L'inflammation à la partie concave du foie se distingue principalement par une douleur gravative & comme pungitive, le long des fausses côtes du côté droit, avec un sentiment de constriction dans le bas de la poitrine du même côté, accompagné de toux, de gêne dans la respiration sans hoquet, & de fièvre continue ; en sorte que ces différens symptômes donnent à cette sorte d'hépatite les apparences d'une inflammation dans les parties inférieures de la plèvre, qui en diffère cependant ; parce que dans celle-là l'embarras dans la respiration & la fièvre sont moins considérables, & que la douleur se fait sentir au dessous du diaphragme : d'ailleurs la pleurésie se dissipe plus aisément, & se termine ordinairement le plus tard au septième jour ; au lieu que l'hépatite est le plus souvent très-lente dans ses progrès, & sur-tout dans le cas où elle prend une mauvaise tournure & qu'elle dégénère en abcès.

Dans l'une & l'autre espèce d'hépatite, les malades ne peuvent se tenir couchés sur les côtés, à cause des compressions douloureuses qui en résultent pour la partie affectée, ou par la raison des tiraillemens, des suffocations, qu'occasionne la pesanteur extraordinaire du foie suspendu au diaphragme ; ce qui est bien différent des symptômes qui empêchent aussi les pleurétiques de se tenir couchés sur les côtés. Voyez PLEURÉSIE.

On distingue aussi les douleurs qui accompagnent l'inflammation du foie, de celles qui sont la colique proprement dite, par les symptômes qui intéressent la respiration dans celle-là, & qui ne se trouvent point dans celle-ci, non plus que dans l'inflammation des muscles du bas-ventre à la région épigastrique, qui peut aussi en imposer d'abord pour une hépatite, mais dont on fait la différence par la pulsation & la tumeur qui se font sentir dans cette région, dont on ne peut pas s'apercevoir dans l'hépatite, à cause des parties intermédiaires ; à moins que le volume du foie

ne s'étende beaucoup au dessous des côtes, & que la tumeur particulière n'y soit bien considérable ; mais dans ce cas on la sent toujours profonde ; ce qui n'a pas lieu par rapport à celle des muscles, qui se présente toujours plus au dehors avec une pulsation plus sensible.

Les causes de l'inflammation au foie sont en général les mêmes que celles qui peuvent produire l'inflammation dans toute autre partie ; mais on distingue particulièrement les contusions, les chûtes sur l'hypocondre droit, qui portent leur effet sur ce viscère ; une grande abondance de graisse qui enveloppe les autres viscères du bas-ventre, lorsqu'elle se met en fonte par une suite de mouvemens, d'exercices violens, qui charge de ce suc huileux devenu rance, acrimonieux, le sang de la veine-porte, l'atrabile dominante, des matières purulentes répandues dans la masse des humeurs, & déterminées vers les vaisseaux du foie, les emplâstiques irritans, les ventouses appliquées à la région hypocondriaque droite.

La disposition des vaisseaux qui se distribuent à ce viscère & les observations anatomiques, déterminent à attribuer principalement à l'artère hépatique, les inflammations de la partie convexe du foie, & à la veine-porte, celles de la partie concave : dans celle-là les symptômes sont plus violens, la fièvre plus ardente que dans celle-ci.

L'hépatite en général est toujours un mal très-dangereux, & qui fait le plus souvent périr les malades : plus la fièvre qui l'accompagne est ardente, plus l'inflammation est considérable, & tient de la nature de l'éréthipelle ; cependant on observe dans tous les cas que cette sorte d'inflammation se termine difficilement par la résolution : ce qui ne peut même avoir lieu que quand l'engorgement inflammatoire a son siège dans les artères hépatiques ; mais lorsqu'il a son siège dans les rameaux de la veine-porte, il peut arriver qu'ils se dégorgent par erreur de lieu dans les colatoires de la bile, & y fournissent la matière d'un flux hépatique. V. HÉPATIQUE (flux). Mais il y a plus à craindre encore que l'inflammation ne tourne à la gangrene ; ce qui fait périr

périr au troisieme ou au quatrieme jour de la maladie : mais elle dégénere plus communément en squirrhe ou en abcès, dont la matiere s'évacue quelquefois par la voie des selles, ce qui est le moins défavorable ; ou elle se répand dans la capacité du bas-ventre ; ce qui fait une sorte d'empyeme, qui peut produire des effets très-fâcheux sur les visceres qu'il affecte ; ou la matiere de l'abcès est portée dans la masse des humeurs, & s'en sépare ensuite par la voie des crachats ou des urines. Dans ces différens cas, l'hépatite conduit à la fièvre hectique, à la consomption ou à l'hydropisie ; les urines abondantes & l'hémorrhagie par la narine droite, sont regardés comme des signes très-favorables dans les commencemens de l'hépatite : mais le fréquent hoquet dans cette maladie est toujours un très-mauvais signe, selon l'observation d'Hippocrate, *Aphor. xvij, sect. 7*, & celle de Forestus, *lib. XIX, obs. 8*.

Le traitement de cette inflammation est le même en général que celui de la pleurésie ou de toute autre maladie. *Voyez INFLAMMATION, PLEURÉSIE, &c.* Il faut toujours tendre à favoriser la résolution par les antiphlogistiques savonneux, nitreux ; sur-tout les applications, les fomentations émollientes, résolatives sur le côté affecté, peuvent être employées utilement pour satisfaire à cette indication, particulièrement dans le cas où l'hépatite a son siege dans la partie du foie qui répond aux hypocondres. Si l'on ne peut pas empêcher la suppuration de se faire, & que la matiere prenne son cours par la voie des selles, on doit faire usage de tisanes, de clysteres émolliens, mucilagineux, détersifs, pour corriger la qualité acrimonieuse de cette matiere, & empêcher les impressions nuisibles qu'elle peut produire dans le canal intestinal. Si cette matiere est portée par la voie des urines, les diurétiques adoucissans conviennent ; & si elle s'épanche dans la cavité du bas-ventre, il n'y a pas d'autre moyen de l'en tirer que par l'opération de l'empyeme, telle qu'elle doit être pratiquée dans ce cas. *Voyez EMPYEME.*

Si l'abcès se forme de maniere à pouvoir y atteindre des parties extérieures de la région du foie, on tente d'en faire

Pouverture selon les regles de l'art. *Voyez ABCÈS.*

Si l'inflammation du foie se termine par l'induration, il faut se hâter d'y apporter remede avant que le mal soit devenu incurable, en suivant les indications prescrites, pour détruire les obstructions & le squirrhe des visceres, lorsqu'ils commencent à se former. *Voyez OBSTRUCTION, SKIRRHE, FOIE. (Physiol. & Pathol.) VISCERE.*

HÉPATOMPHALE, s. f. *terme de Chirurgie*, hernie du foie par l'anneau de l'umbilic. Quelques auteurs ont rapporté des exemples particuliers de la tumeur formée à l'umbilic par la présence d'une portion du petit lobe du foie : je l'ai vu à un enfant qui venoit de naître. C'étoit un vice de conformation. La tumeur étoit du volume d'un gros œuf de poule, circonscrite, d'un rouge brun, recouverte d'une membrane qui étoit effectivement la membrane externe du foie. La base de la tumeur avoit moitié moins de volume que sa masse. L'enfant ne parut souffrir aucun dérangement dans la moindre de ses fonctions par la présence de cette tumeur. Lorsqu'au bout de quelques jours le cordon umbilical qui partoît de dessous cette tumeur fut séparé, la sage-femme essaya de le faire tomber par une ligature qui en étrangloit le pédicule. L'enfant témoigna par ses cris la douleur que cette opération lui causoit : on coupa la ligature. L'enfant me fut présenté quelques jours après, la tumeur me parut sarcomateuse, indolente, & ne produisant aucun accident ; je conseillai fort qu'on n'y fit ni remedes, ni opération. Un chirurgien crut appercevoir une fluctuation dans le centre de cette tumeur ; il l'entama par l'instrument tranchant : mais le sang pur qui sortit en assez grande quantité, l'empêcha de faire plus qu'une scarification, dont il eut assez de peine à arrêter l'hémorrhagie. L'enfant mourut au bout de quelques jours, sans que cette opération y ait contribué. Le cadavre a été ouvert, & les parties présentées à l'académie royale de chirurgie. On a vu que par un vice de conformation en cet enfant, le foie, par une portion de son petit lobe, faisoit la tumeur de l'umbilic ; tumeur qui en effet ne devoit admettre ni opérations ni remedes. (Y)

**HÉPATOSCOPIE**, f. f. (*Divinat.*) genre de divination qui avoit lieu chez les païens, par l'inspection du foie des victimes dans les sacrifices : ce mot est composé de ἥπατος, génitif de ἥπαρ, foie, & de σκοπέω, je considère.

Le cas de victimes trouvées quelquefois sans cœur ou sans foie, qu'on avoit sans doute l'art de faire disparaître, donna lieu à une question curieuse de la part de ceux qui croyoient la réalité de la divination : ils demandoient quelle étoit la cause de si étranges phénomènes. La réponse des aruspices étoit que les dieux même faisoient ce miracle tout d'un coup, en annihilant ces parties au moment du sacrifice, pour le faire correspondre aux conjonctures des temps & en donner des lumières éclatantes au sacrificateur. Mais les philosophes se moquoient de cette solution comme contraire aux principes de la bonne physique, pensant qu'il étoit absurde d'imaginer que la divinité pût annihilier, réduire à rien une chose auparavant existante, ou former quelque chose de rien. (*D. J.*)

\* **HÉPATUS**, f. m. (*Ichnologie.*) gros poisson de mer dont la figure & la couleur semblables à celles du foie humain l'ont fait nommer *hepatus*. Il a l'écaille rude, le museau court, les dents en scie, l'œil grand, la queue étendue, large & marquée d'une tache noire, & la tête garnie en dedans de deux petites pierres. Il est stupide. Sa chair ni tendre ni dure peut se manger. On attribue une vertu astringente aux pierres qui se trouvent dans sa tête ; elles resserrent le ventre & poussent par les urines.

**HÉPHÉSTIÉE**, f. f. (*Antiquité.*) fête solennelle des Athéniens, en l'honneur de Vulcain. Vous trouvez la description des cérémonies & des jeux de cette fête, dans Potter, *Arch. Græc.* l. II, c. xx, t. I, p. 399. V. aussi **LAMPADOPHORIES**. (*D. J.*)

**HÉPHÉSTITE**, f. f. (*Hist. nat. Lithol.*) Les anciens donnoient ce nom à une pierre rougeâtre dont ils formoient des miroirs concaves au moyen desquels on pouvoit mettre le feu à des matières sèches & combustibles, comme on fait aujourd'hui à l'aide des verres ardents. C'est de cette propriété que lui est venu son nom qui signifie pierre de Vulcain, ou pierre de feu ; ils

ignoroient qu'elle est commune à toutes les pierres assez dures pour prendre un beau poli. On dit qu'il se trouve près de Hildesheim en Westphalie une espèce de jaspe d'un rouge brun, dont on fait le même usage & dont on se sert comme des miroirs ardents. Voyez Boëce de Boot, de gemmis. Henckel dit que l'on a aussi donné le nom de *lapis hephæstius* à la pyrite qui donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec le briquet. Quant à l'*hephæstite* dont il a été parlé, le même auteur dit que l'on ne connoît point de pierre qui s'accorde avec la description que Gesner & Agricola en ont donnée. V. Henckel, *Pyritologie*. (—)

**HÉPHTHÉMIMÈRE**, adj. (*Litt.*) terme de poésie grecque & latine, qui se dit d'une espèce de vers composé de trois piés & une syllabe ; c'est-à-dire, de sept demi-piés. Voyez **VERS**, **PIÉ**.

Tels sont la plupart des vers d'Anacréon :

Θέλω	λέγειν	Ἄτρεί	δάς
Θέλω	δεκάδ	μον ἄ	δεῖν, &c.

& celui d'Aristophane, dans son *Plutus* :

Ἐπίστε μὲτρί χοῖροι.

On les appelle aussi *trimètres catalectiques*.

Césure *hephthémimere* est une césure que l'on met au troisième pié, c'est-à-dire, au septième demi-pié. Voyez **CÉSURE**. C'est une règle que cette syllabe, quoique breve, soit longue à cause de la césure, ou pour qu'elle soit *hephthémimere*, comme en ces vers de Virgile :

*Eisuriis agitated amor & conscia virtus.*

Cette césure ne doit point être au cinquième pié, comme en celui-ci que M. Harris donne pour exemple :

*Ille latus niveum molli fultus hyacintho.*

Ce n'est point une césure *hephthémimere*, mais *hennéhamimere*, c'est-à-dire, de neuf demi-piés. *Dictionn. de Trev.* (G)

**HEPPENHEIM**, (*Géog.*) *Apianum*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, entre Heidelberg & Darmstadt. Long. 26, 22 ; lat. 49, 39. (*D. J.*)

**HÉPRES**, (*Géog.*) rivière du comté de Hainaut, qui prend sa source près de Chimay, & qui tombe dans la Sambre près de Marolles.

**HÉPTACOMETES**, f. m. pl. (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient les bords du Pont-Euxin. On les appelloit aussi *Mossiniens*, parce qu'ils avoient des tours de bois, & du nombre de leurs sept villages se forma le nom d'*Héptacomètes*. Ils étoient, suivant Strabon, à l'extrémité du mont Scydisès, surpassoient tous les autres barbares en férocité, & demeuroient dans de petites tours. Ils se nourrissoient d'animaux sauvages, & tendoient des embûches aux voyageurs. Ils massacrèrent trois cohortes de Pompée, qui passoient par leurs montagnes. Pour exécuter ce projet, ils leur firent boire d'un breuvage fait avec une sorte de miel tiré des ruches de leurs arbres, & les ayant ainsi enivrés ou rendus fous, ils n'eurent pas de peine à les égorger. Pomponius Méla rapporte qu'ils se font des marques sur tout le corps, s'accouplent indifféremment en public, se choisissent leurs rois par voie de suffrage, & les punissent par le jeûne, s'ils commettent une faute en ordonnant quelque chose mal-à-propos. Voilà des barbares bien étranges! (*D. J.*)

**HÉPTACORDE**, f. m. (*Musique anc.*) lyre ou cythare à sept cordes. Ce fut longtemps la plus en usage & la plus célèbre de toutes: néanmoins, quoiqu'on y trouvât les sept voix de la musique, l'octave y manquoit encore: Simonide l'y mit, selon Pline, en y ajoutant une huitième corde, c'est-à-dire, en laissant un ton entier d'intervalle entre les deux tétracordes. Ainsi, dans le système de l'octacorde ou de l'octave chez les anciens, les sons se trouverent dans la situation la plus favorable à une harmonie mâle, pleine de noblesse & de dignité, étant également éloignés du trop grave qui les rend sourds, & du trop aigu qui les rend glapissans, plus foibles & moins perceptibles à l'oreille. Cependant cette noble musique n'eut pas le bonheur de se soutenir, on vint à multiplier les sons à l'aigu: car dans l'hendécacorde ou la douzième, & dans le dodécacorde ou la douzième, on rendit le système harmonique plus mou, plus efféminé, plus allongé; & c'est Mélanippide que Plutarque accuse d'avoir énérvé la musique par son invention de douze cordes. Mais le caractère de la poésie dithyrambique chanté sur les sons

& les modes les plus aigus, s'accordant merveilleusement avec cette nouvelle musique, concourut avec elle à décréditer & à faire mépriser l'ancienne. (*D. J.*)

**HEPTAGONE**, f. m. terme de *Géométrie*, figure composée de sept angles & de sept côtés. Voyez **FIGURE**.

Ce mot est grec & composé d'*ἑπτὰ*, sept, & *γωνία*, angle.

Quand tous ses côtés sont égaux, on l'appelle *heptagone régulier*. V. **RÉGULIER**.

Les nombres *heptagones* sont des nombres polygones, où la différence des termes de la progression arithmétique correspondante est cinq. Voyez **POLYGONE**.

Entre plusieurs propriétés, le nombre *heptagone* en a une assez remarquable, c'est que si on le multiplie par 40, & qu'on ajoute 9 au produit, la somme sera un nombre carré. (*E*)

**HEPTAMÉRIDE**, f. f. (*Musique.*) est en musique le nom de l'un des intervalles du système de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1701.

Cet auteur divise d'abord l'octave en quarante-trois parties qu'il appelle *mérides*, puis chacune de celles-ci en sept *heptamérides*: de sorte que l'octave entière comprend trois cents & une *heptamérides*, qu'il subdivise encore. Voyez **DÉCAMÉRIDE**.

Ce mot est formé de *ἑπτὰ*, sept, & de *μέρις*, partie. (*S*)

**HEPTANGULAIRE**, adj. (*Géomé.*) une figure *heptangulaire* est celle qui est composée de sept angles. (*E*)

**HEPTAPHONE**, (*Musique des anc.*) Voyez **EPTAPHONE**, (*Musique des anc.*) (*F. D. C.*)

**HEPTAPOLE**, *Heptapolis*, ou *Heptanomia*, (*Géog.*) contrée d'Égypte, selon Denis le Périégète. Eustathe son commentateur nous apprend, 1°. qu'avant l'empereur Arcadius on la nommoit *Heptanome*; 2°. que quelques-uns nommoient dans l'*Heptapole*, Memphis, Diospolis, Memnonie, la grande & petite Cataracte, Syene, toutes six situées sur la rive gauche du Nil, & Babylone placée sur la rive droite. D'autres comptoient autrement les sept villes de l'*Heptapole*: mais sans nous y arrêter, il suffit de dire que c'est dans l'étendue de

L'*Heptapole* qu'il faut chercher les principales merveilles de l'Égypte, comme les obélisques, les pyramides, le labyrinthe, le lac Mœris, &c. (D. J.)

**HEPTARCHIE**, f. f. (*Hist. mod.*) gouvernement des sept royaumes des Anglo-Saxons, considérés comme ne faisant qu'un seul corps & un seul état.

Les Anglo-Saxons établirent en Angleterre un gouvernement à peu près semblable à celui sous lequel ils avoient vécu en Allemagne; c'est-à-dire, que se considérant comme frères & compatriotes, & ayant un égal intérêt à se maintenir dans leurs conquêtes, ils concurent qu'il leur étoit nécessaire de se secourir mutuellement & d'agir en commun pour le bien de tous. Ce fut dans cette vue qu'ils jugerent à propos de se nommer un général, un chef, ou, si l'on veut, un monarque auquel ils accorderent certaines prérogatives dont nous ne sommes pas bien informés. Après la mort de ce général ou monarque, on en éliroit un autre du consentement unanime des sept royaumes: mais il y avoit quelquefois d'assez longs interrègnes causés par les guerres ou par les divisions entre les souverains, qui ne pouvoient s'assembler ou s'accorder sur un choix.

Outre ce monarque qui lioit ensemble les Anglo-Saxons, ils avoient encore une assemblée générale composée des principaux membres des sept royaumes ou de leurs députés. Cette assemblée étoit comme le centre du gouvernement heptarchique; on l'appelloit le *Wittena-gémot*, ou le *parlement général*, & on n'y délibéroit que sur les choses auxquelles toute la nation prenoit intérêt. Voyez WITTENA-GÉMOT.

Chaque royaume avoit d'ailleurs un parlement particulier, formé à peu près de la même manière qu'on le voit pratiqué dans les sept provinces-unies des Pays-Bas. Chaque royaume étoit souverain, & néanmoins ils délibéroient en commun sur les affaires qui regardoient l'intérêt commun de l'*heptarchie*. Ce qui étoit ordonné dans l'assemblée générale devoit être exactement observé, puisque chaque roi & chaque royaume y avoit donné son consentement. C'étoit-là la forme du gouvernement heptarchique en général.

L'*heptarchie* dura 378 ans. Si l'on vouloit rechercher les causes de sa dissolution, il ne seroit pas difficile de les trouver dans l'inégalité qu'il y avoit entre les sept royaumes, dans le manque des princes du sang royal, dans l'ambition des souverains, & dans le concours de certaines circonstances qui ne se rencontrerent qu'au temps d'Écbert en 828. (D. J.)

**HEPTATHEUQUE**, f. m. (*Théolog.*) c'est ainsi que fut appelée la première partie de la bible, qui contenoit anciennement, outre le pentateuque, ou les cinq livres de Moïse, les deux suivans de Josué & des juges. Car, selon le témoignage d'Yves de Chartres, *epist.* 38, on avoit accoutumé de les joindre ensemble, & on les citoit sous ce nom qui vient du grec, *επτάβιβλος*, c'est-à-dire, un ouvrage de sept livres. On lit en quelques endroits, heptatique, *heptaticum*; mais c'est une faute d'écrivain. Macri *hieroglyphicon*. (G)

\* **HÉRACLÉE**, f. m. (*Chronologie.*) nom d'un mois des habitans de Delphes & de Bythinie; c'étoit le cinquième de l'année; & leur année commençant en octobre, il répondoit à notre février.

**HÉRACLÉE**, (*Géog. anc.*) nom commun à un si grand nombre de villes, que dans l'empire romain on en comptoit plus de trente ainsi nommées. Le culte d'Hercule, ce héros que les Grecs appelloient *Ηρακλῆς*, étoit étendu au point que la plupart des lieux qui lui étoient particulièrement consacrés, portoient son nom: de là vient qu'il s'en trouve tant qui sont appellés *Héraclée*, *Héracléopolis*, *Héracléum*, *Héracléotes*, & autres dont les noms sont formés de celui d'Hercule. Mais je me contenterai de parler dans l'article suivant de la plus fameuse *Héraclée*, de l'*Héraclée* du Pont en Bithynie, auprès de laquelle étoit la presqu'île Achérusiade, d'où Hercule descendit aux enfers & en tira par force Cerbere, ce chien terrible dont le cou, disent les Poètes, étoit entouré de couleuvres; & qui faisoit des hurlemens affreux, quand quelqu'un vouloit s'échapper du Ténare. (D. J.)

**HÉRACLÉE DU PONT**, *Heraclea Pontica*, (*Géog. anc.*) ville d'Asie en Bithynie sur les fleuves Lycus & Hyppius. Les Milésiens la fondèrent, & les Mégariens y envoyèrent

ensuite une colonie. Tous les anciens, Diodore, Pausanias, Xénophon, Eustathe, Arrien, Denys le Périégète, Ptolomée, Strabon, Pomponius Méla, Pline, & tant d'autres nous parlent beaucoup de cette ville. En effet, au dire de M. Tournefort, elle devoit être une des plus belles de l'orient, s'il en faut seulement juger par les ruines, & sur-tout par les vieilles murailles bâties de gros quartiers de pierre qui étoient encore sur le bord de la mer au commencement de ce siècle.

La médaille de *Julia Domna* que posséde le roi de France, & dont le revers représente un Neptune, qui de la main droite tient un dauphin, & de la gauche un trident, marque bien la puissance que cette ville avoit sur mer. Mais rien ne fait plus d'honneur à son ancienne marine, que la flotte qu'elle envoya au secours de Ptolomée, après la mort de Lyfimachus, un des successeurs d'Alexandre. Ce fut par ce secours que Ptolomée battit Antigonus. Il y avoit dans cette flotte un vaisseau nommé *le Lion*, d'une beauté surprenante & d'une grandeur si prodigieuse, qu'il contenoit plus de trois mille hommes d'équipage. L'histoire est remplie d'autres traits qui prouvent la puissance des Héracliens sur mer, & par conséquent la bonté de leur port, qui n'existe plus aujourd'hui.

La caverne par laquelle on a supposé qu'Hercule descendit aux enfers pour enlever Cerbere, & que l'on monroit encore du temps de Xénophon, dans la péninsule d'Achéruisie, n'est plus trouvable, quoiqu'elle eût deux stades, c'est-à-dire, deux cents cinquante pas de profondeur. Elle doit s'être abymée depuis ce temps-là; car il est certain qu'il y a eu une caverne de ce nom, laquelle a donné lieu à la fable du Cerbere représentée sur plusieurs médailles.

Si Hercule n'a pas été le fondateur d'*Héraclée*, il y a du moins été en grande vénération: Pausanias nous apprend qu'on y célébroit tous les travaux de ce héros. Quand Cotta eut pris la ville d'*Héraclée*, il y trouva dans le marché une statue d'Hercule dont tous les attributs étoient d'or pur. Pour marquer la fertilité de leurs campagnes, les Héracliens avoient fait frapper des médailles

avec des épis & des cornes d'abondance: & pour exprimer la bonté des plantes médicinales que produisoient les environs de leur ville, on avoit représenté sur une médaille de diadumene, un Esculape appuyé sur un bâton autour duquel un serpent étoit entortillé.

Cette ville ne fut pas seulement libre dans son origine, mais recommandable par ses colonies; elle se soutint avec éclat jusqu'au temps que les Romains se rendirent formidables en Asie. Elle refusa d'abord l'entrée de son port à l'armée de Mithridate; ensuite, à la persuasion d'Archélaüs, les Héracliens lui accorderent cinq galeres & couperent la gorge aux Romains qui se trouverent dans leur ville.

Luculle ayant battu Mithridate, fit assiéger *Héraclée* par Cotta, qui l'ayant prise par trahison & entièrement pillée, la réduisit en cendres. Il en obtint le nom de *Pontique* à Rome; mais les richesses qu'il avoit acquises au sac d'*Héraclée* lui attirerent de cruelles affaires. Un sénateur lui dit: « Nous t'avions ordonné de prendre *Héraclée*, mais non pas de la détruire ». Le sénat indigné renvoya tous les captifs, & rétablit les habitans dans la possession de leurs biens; on leur permit l'usage de leur port & la faculté de commercer. Brigtoras n'oublia rien pour la repeupler, & fit long-temps sa cour à Jules César, pour obtenir la première liberté de ses citoyens; mais il ne put réussir. Auguste, après la bataille d'Actium, la mit du département de la province du Pont jointe à la Bithynie. Voilà comment cette ville fut incorporée à l'empire Romain, sous lequel elle florissoit encore.

*Héraclée* vint ensuite à passer dans l'empire des Grecs, & lors de la décadence de cet empire, on lui donna le nom de *Pendérachi*, lequel même, suivant la prononciation, paroît un nom corrompu d'*Héraclée du Pont*. Théodore Lascaris l'enleva à David Commene empereur de Trébizonde. Les Génois se saisirent de *Pendérachi* dans leurs conquêtes d'orient, & la gardèrent jusqu'à ce que Mahomet II les en chassa. Depuis elle est restée aux Turcs; ils l'appellent *Eregri*: un seul cadî y exerce la justice. Un waïvode y exige la taille & la capitatiou

des Grecs. Les Turcs y paient seulement les droits du prince, trop heureux de fumer tranquillement parmi ces belles mafures, fans s'embarraffer de ce qui s'y est passé autrefois.

L'ancienne *Héraclée*, ou, fi l'on aime mieux, *Eregri*, est fituée près de la mer à vingt lieues S. O. de Constantinople, 22 N. O. de Gallipoli, & 26 S. E. de Trajanopoli. *Long. 45, 23; lat. 40, 57. (D. J.)*

**HÉRACLEES**, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit en plusieurs lieux de la Grece, comme sur le mont *Ëta*, à Athenes & ailleurs, en l'honneur d'Hercule que les Grecs nommoient *Héraclès*, nom par lequel ils ont voulu signifier la gloire dont il s'est couvert en exécutant les travaux que Junon lui fit entreprendre; car ce mot est composé de *Ἥρα*, *Junon*, & de *κλος*, *gloire*. Vous trouverez la description des fêtes nommées *Héraclées* dans Potter, *Archæol. Græc. liv. II. ch. xx. t. I. (D. J.)*

**HÉRACLEONITES**, f. m. pl. (*Théol.*) hérétiques anciens de la secte des Gnostiques & appelés ainsi de leur chef Héracléon. *Voyez GNOSTIQUE.*

S. Épiphanes, *hæres. 36.* s'étend beaucoup sur cet article. Il représente Héracléon comme un homme qui avoit réformé la théologie des Gnostiques en plusieurs articles, mais qui dans le fond en avoit conservé les principaux. Il raffinoit sur les interprétations superflues des textes de l'Écriture, & même il altéroit les paroles de quelques-uns pour les concilier avec ses notions particulières. Il soutenoit, par exemple, que par ces paroles de S. Jean, *toutes choses furent faites par lui*, on ne devoit point entendre l'univers & tout ce qu'il contient: il prétendoit que l'univers qu'il appelloit *Æon*, n'avoit point été fait par le Verbe; mais qu'il avoit été fait avant le Verbe. Et pour appuyer cette construction il ajoute à ces paroles de S. Jean, *sans lui rien ne fut fait*, ces autres paroles, *des choses qui sont dans le monde.*

Il distinguoit deux sortes de mondes, l'un divin & l'autre corruptible; & il restreignoit le mot *panta*, toutes choses, au dernier monde. Il soutenoit aussi que le Verbe n'avoit pas créé le monde immédiatement & par lui-même, mais qu'il avoit été seulement cause que le *Demiurge* l'avoit formé.

Les *Héracléonites*, à l'exemple de leur

maître, détruisoient toute l'ancienne prophétie, & disoit que S. Jean étoit véritablement la voix qui avoit annoncé le sauveur; mais que les prophéties n'étoient que des sons en l'air qui ne signifioient rien. Ils se croyoient supérieurs aux Apôtres dans la connoissance de la religion; & sur ce fondement, ils avançaient d'étranges paradoxes, sous prétexte d'expliquer l'Écriture d'une manière sublime & relevée. Ils aimoient les interprétations mystiques, au point qu'Origene, qui étoit lui-même un grand mystique, fut obligé de reprocher à Héracléon qu'il abusoit de ces sortes d'explications. *Voyez PROPHÉTIE, ALLÉGORIE, &c. Voyez le dictionn. de Trev. (G.)*

**HÉRACLIDES**, f. m. pl. (*Hist. anc.*) ce sont les descendants d'Hercule, qui régnerent dans le Péloponnèse, après plusieurs tentatives inutiles depuis leur expulsion par Eurysthée.

Les uns avec le P. Pétau, ne parlent que de deux tentatives des *Héraclides* pour rentrer dans leurs anciennes possessions; d'autres, avec Scaliger, en distinguent trois: d'autres en reconnoissent un plus grand nombre. Mais comme ils ne sont point d'accord ensemble sur les époques de ces tentatives, nous allons tâcher de les fixer.

L'an 1323 avant J. C. & quarante & un ans avant la prise de Troye, les *Héraclide* chassés de la Grece par Eurysthée, l'implacable ennemi d'Hercule & de toute sa race, se réfugièrent à Athenes où Thésée les prit sous sa protection & marcha contre ce prince. Hyllus fils d'Hercule & de Déjanire, qui étoit à la tête de l'armée, vainquit Eurysthée, le tua, & passa dans le Péloponnèse avec les troupes. Mais il fut obligé de se retirer promptement, à cause de la contagion qui désoloit le pays: alors Attrée, fils de Pélops, régnoit à Argos & à Mycenes.

Hyllus étant revenu dans le Péloponnèse, la troisieme année après sa retraite, fut tué en combat singulier; par Echémus roi de Tégée, & les *Héraclides* se retirèrent.

L'an 1257 avant J. C. & trente-cinq ans après la prise de Troye, ils firent une nouvelle entreprise sur le Péloponnèse sous la bannière de Cléodæus, fils d'Hyllus. Cette entreprise ne réussit pas mieux que les deux

précédentes : Cléodæus fut repoussé par Oreste, établi sur le trône de son pere Agamemnon.

L'an 1222 avant J. C. & soixante ans après la prise de Troye, les descendans d'Hercule formerent, sans se décourager, une quatrième tentative sur le Péloponnese, ayant à leur tête Aristomachus fils de Cléodæus ; mais ils échouèrent encore, & leur chef périt au passage de l'isthme.

Enfin 1202 ans avant J. C. & quatre-vingts ans après la prise de Troye, les *Héraclides*, sous la conduite des trois fils d'Aristomachus, firent une cinquième entreprise, dans laquelle ils eurent la fortune aussi favorable qu'ils l'avoient jusqu'alors éprouvée contraire.

Ce ne fut néanmoins qu'au bout de plusieurs années qu'ils parvinrent à déposséder de divers royaumes les descendans de Pélops ; ils s'emparèrent premièrement de Lacédémone & y formerent deux branches de rois régnans conjointement. Ensuite ils se rendirent maîtres d'Argos, de Mycenes, de l'Elide & de Corinthe.

Leur droit sur les royaumes de Mycenes & d'Argos étoit incontestable. Amphyrion, pere d'Hercule & petit-fils de Persée roi de ces deux pays, ayant eu le malheur de tuer par mégarde Electrion son oncle & pere de sa femme Alcmené, fut obligé de s'enfuir à Thebes. Sthénéus, maître des états de son neveu fugitif, les transmit à son fils Eurysthée : celui-ci n'eut point d'enfans & institua pour héritier son oncle maternel Atrée fils de Pélops & pere d'Agamemnon. C'est de cette manière que la couronne étoit passée aux Pélopidés, qui donnerent leur nom au Péloponnese, appelé auparavant *Apie*.

La révolution produite par le succès des *Héraclides*, changea presque toute la face de la Grece. Jusques-là, dit M. Tourreil, les habitans du Péloponnese se divisoient proprement en Achéens & en Ioniens ; les premiers possédoient les terres que les *Héraclides* assignerent aux Doriens & aux autres peuples qui les avoient accompagnés, les derniers habitoient la partie du Péloponnese nommée depuis l'*Achaïe* ; ceux des Achéens qui descendoient d'*Æolus*, & que l'on chassa de Lacédémone, se

retirerent d'abord en Thrace, & allerent ensuite s'établir dans le canton de l'Asie mineure qu'ils appellerent *Æolide*, où ils fonderent Smyrne & onze autres colonies.

Les Achéens de Mycenes & d'Argos étant contraints d'abandonner leur pays, s'emparerent de celui des Ioniens. Ceux-ci, après s'être réfugiés à Athenes, vinrent au bout de quelques années occuper cette côte de l'Asie mineure, qui prit d'eux le nom d'*Ionie*. Ils bâtirent avec le temps Ephese, Clazomene, Samos & plusieurs autres villes.

Le retour des *Héraclides* est le commencement de l'histoire de la Grece, & en fait une des principales époques ; & ce qui précède leur rétablissement doit être regardé comme les temps fabuleux que les poètes ont embelli. (*D. J.*)

HERACLION, ou PIERRE D'HÉRACLEE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à la pierre de touche & quelquefois à l'aimant. Il s'en trouvoit beaucoup près de la ville d'Héraclee en Lydie. Voyez *LYDIUS LAPIS*.

HÉRACLION, ou HÉRACLIONAS, étoit fils du premier empereur Héraclius & de Martine, sa seconde femme. Cette femme ambitieuse du pouvoir, ne put consentir à vivre sous l'obéissance du jeune Héraclius qui, par le droit de sa naissance, excluait *Héraclion* du trône. Elle applanit cet obstacle, en empoisonnant ce prince infortuné. L'empire qu'elle envahit, sous le nom de son fils, fut gouverné par elle pendant deux ans. Le sénat humilié de recevoir les ordres d'une femme, souleva les esprits. Les Romains semblerent reprendre leur première fierté. Elle fut dégradée & condamnée avec son fils à vivre dans l'exil. Comme elle étoit naturellement éloquente, le sénat lui fit couper la langue pour prévenir les séditions qu'elle auroit pu exciter par son éloquence. *Héraclion* eut le nez coupé. On crut devoir le défigurer, afin que les grâces touchantes de sa figure ne pussent plus intéresser à son malheur. Le sénat, après leur dégradation, proclama Constant empereur sans le concours de l'armée, qui applaudit à cette nomination. On avoit peu vu d'empereurs élus par ces magistrats avant & depuis Tacite. (*T—N.*)

\* HÉRACLITISME, ou PHILOSOPHIE D'HÉRACLITE, (*Hist. de la Philos.*) Héraclite naquit à Ephèse; il connut le bonheur, puisqu'il aima la vie retirée; dès son enfance il donna des marques d'une pénétration singulière; il sentit la nécessité de s'étudier lui-même, de revenir sur les notions qu'on lui avoit inspirées ou qu'il avoit fortuitement acquises, & il ne tarda pas à s'en avouer la vanité.

Ce premier pas lui fut commun avec la plupart de ceux qui se sont distingués dans la recherche de la vérité; & il suppose plus de courage qu'on ne pense.

L'homme indolent, foible & distrait aime mieux demeurer tel que la nature, l'éducation & les circonstances diverses l'ont fait; flotter incertain pendant toute sa vie, que d'en employer quelques instans à se familiariser avec des principes qui le fixeroient. Aussi le voit-on mécontent au milieu des avantages les plus précieux, parce qu'il a négligé d'apprendre l'art d'en jouir. Arrivé au moment d'un repos qu'il a poursuivi avec l'opiniâtreté la plus continue & le travail le plus assidu, un germe de tourment qu'il portoit en lui-même secrètement, s'y développe peu à peu & flétrit entre ses mains le bonheur.

Héraclite convaincu de cette vérité, se rendit dans l'école de Xénophane & suivit les leçons d'Hippase, qui enseignoit alors la philosophie de Pythagore dépouillée des voiles dont elle étoit enveloppée. Voyez PYTHAGORICIENNE. (PHILOSOPHIE).

Après avoir écouté les hommes les plus célèbres de son temps, il s'éloigna de la société, & alla dans la solitude s'approprier par la méditation les connoissances qu'il en avoit reçues.

De retour dans sa patrie, on lui conféra la première magistrature; mais il se dégoûta bientôt d'une autorité qu'il exerçoit sans fruit. Un jour qu'il se retira aux environs du temple de Diane, & se mit à jouer aux osselets avec les enfans qui s'y rassembloient; quelques Ephésiens l'ayant aperçu, trouvèrent mauvais qu'un personnage aussi grave s'occupât d'une manière si peu conforme à son caractère, & le lui témoignèrent. O Ephésiens, leur dit-il, ne vaut-il pas mieux s'amuser avec ces innocens,

que de gouverner des hommes corrompus. Il étoit irrité contre ses compatriotes qui venoient d'exiler Hermodore, homme sage & son ami; & il ne manquoit aucune occasion de leur reprocher cette injustice.

Né mélancolique, porté à la retraite; ennemi du tumulte & des embarras, il revint des affaires publiques à l'étude de la philosophie. Darius desira de l'avoir à sa cour: mais l'ame élevée du philosophe rejeta avec dédain les promesses du monarque. Il aimait mieux s'occuper de la vérité, jouir de lui-même, habiter le creux d'une roche & vivre de légumes. Les Athéniens auprès desquels il avoit la plus haute considération, ne purent l'arracher à ce genre de vie dont l'austérité lui devint funeste. Il fut attaqué d'hydrophilie; sa mauvaise santé le ramena dans Ephèse où il travailla lui-même à sa guérison. Persuadé qu'une transpiration violente dissiperoit le volume d'eau dont son corps étoit distendu, il se renferma dans une étable où il se fit couvrir de fumier: ce remède ne lui réussit pas; il mourut le second jour de cette espèce de bain, âgé de soixante ans.

La méchanceté des hommes l'affligoit, mais ne l'irritoit pas. Il voyoit combien le vice les rendoit malheureux, & l'on a dit qu'il en versoit des larmes. Cette espèce de commisération est d'une ame indulgente & sensible. Et comment ne le seroit-on pas, quand on fait combien l'usage de la liberté est affoibli dans celui qu'une violente passion entraîne ou qu'un grand intérêt sollicite?

Il avoit écrit de la matière, de l'univers, de la république & de la théologie; il ne nous a passé que quelques fragmens de ces différens traités. Il n'ambitionnoit pas les applaudissemens du vulgaire, & il croyoit avoir parlé assez clairement, lorsqu'il s'étoit mis à la portée d'un petit nombre de lecteurs instruits & pénétrants. Les autres l'appelloient *le ténébreux*, σκοτεινός, & il s'en soucioit peu.

Il déposa ses ouvrages dans le temple de Diane. Comme ses opinions sur la nature des dieux n'étoient pas conformes à celles du peuple, & qu'il craignoit la persécution des prêtres, il avoit eu, dirai-je,

la prudence ou la foiblesse de se couvrir d'un nuage d'expressions obscures & figurées. Il n'est pas étonnant qu'il ait été négligé des grammairiens & oublié des philosophes même pendant un assez long intervalle de temps : ils ne l'entendoient pas. Ce fut un Cratès qui publia le premier les ouvrages de notre philosophe.

*Héraclite* florissoit dans la soixante-neuvième olympiade. Voici les principes fondamentaux de sa philosophie, autant qu'il est possible d'en juger d'après ce que Sextus Empyricus & d'autres auteurs nous en ont transmis.

*Logique d'Héraclite.* Les sens sont des juges trompeurs : ce n'est point à leur décision qu'il faut s'en rapporter, mais à celle de la raison.

Quand je parle de la raison, j'entends cette raison universelle, commune & divine, répandue dans tout ce qui nous environne ; elle est en nous, nous sommes en elle, & nous la respirons.

C'est la respiration qui nous lie pendant le sommeil avec la raison universelle, commune & divine, que nous recevons dans la veille, de l'entremise des sens qui lui sont ouverts comme autant de portes ou de canaux : elle suit ces portes ou canaux, & nous sommes pénétrés.

C'est par la cessation ou la continuité de cette influence qu'*Héraclite* expliquoit la réminiscence & l'oubli.

Il disoit : ce qui naît d'un homme seul n'obtient & ne mérite aucune croyance, puisqu'il ne peut être l'objet de la raison universelle, commune & divine, le seul *criterium* que nous ayons de la vérité.

D'où l'on voit qu'*Héraclite* admettoit l'ame du monde, mais sans y attacher l'idée de spiritualité.

Le mépris assez général qu'il faisoit des hommes, prouve assez qu'il ne les croyoit pas également partagés du principe raisonnable, commun, universel & divin.

*Physique d'Héraclite.* Le petit nombre d'axiomes auxquels on peut la réduire, ne nous en donne pas une haute opinion. C'est un enchaînement de visions assez singulieres.

Il ne se fait rien de rien, disoit-il.

Le feu est le principe de tout : c'est ce qui se remarque d'abord dans les êtres.

Tome XVII.

L'ame est une particule ignée.

Chaque particule ignée est simple, éternelle, inaltérable & indivisible.

Le mouvement est essentiel à la collection des êtres, mais non à chacune de ses parties : il y en a d'oisives ou mortes.

Les choses éternelles se meuvent éternellement. Les choses passageres & périssables ne se meuvent qu'un temps.

On ne voit point, on ne touche point, on ne sent point les particules du feu ; elles nous échappent par la petitesse de leur masse & la rapidité de leur action. Elles sont incorporelles.

Il est un feu artificiel qu'il ne faut pas confondre avec le feu élémentaire.

Si tout émane du feu, tout se résout en feu.

Il y a deux mondes ; l'un éternel & increé, un autre qui a commencé & qui finira.

Le monde éternel & increé fut le feu élémentaire qui est, a été, & sera toujours, *mensura generalis accendens & extinguens*, la mesure générale de tous les états des corps, depuis le moment où ils s'allument jusqu'à celui où ils s'éteignent.

Le monde périssable & passager n'est qu'une combinaison momentanée du feu élémentaire.

Le feu éternel élémentaire, créateur & toujours vivant, c'est Dieu.

Le mouvement & l'action lui sont essentiels ; il ne se repose jamais.

Le mouvement essentiel d'où naissent la nécessité & l'enchaînement des événements, c'est le destin.

C'est une substance intelligente ; elle pénètre tous les êtres, elle est en eux, ils sont en elle, c'est l'ame du monde.

Cette ame est la cause génératrice des choses.

Les choses sont dans une vicissitude perpétuelle ; elles sont nées de la contrariété des mouvemens, & c'est par cette contrariété qu'elles passent.

Un feu de plus subtil & le plus liquescent a fait l'air en se condensant ; un air plus dense a produit l'eau, une eau plus resserrée a formé la terre. L'air est un feu éteint.

Le feu, l'air, l'eau & la terre d'abord

Na

séparés, puis réunis & combinés, ont engendré l'aspect universel des choses.

L'union & la séparation sont les deux voies de génération & de destruction.

Ce qui se résout, se résout en vapeurs.

Les unes sont légères & subtiles; les autres pesantes & grossières. Les premières ont produit les corps lumineux; les secondes, les corps opaques.

L'ame du monde est une vapeur humide. L'ame de l'homme & des autres animaux est une portion de l'ame du monde, qu'ils reçoivent ou par l'inspiration ou par les sens.

Imaginez des vaisseaux concaves d'un côté, convexes de l'autre. Formez la convexité de vapeurs pesantes & grossières; tapissez la concavité de vapeurs légères & vous aurez les astres, leurs faces obscures & lumineuses, avec leurs éclipses.

Le soleil, la lune & les autres astres n'ont pas plus de grandeur que nous ne leur en voyons.

Quelle différence de la logique & de la physique des anciens, & de leur morale! Ils en étoient à peine à l'a b c de la nature, qu'ils avoient épuisé la connoissance de l'homme & de ses devoirs.

*Morale d'Héraclite.* L'homme veut être heureux. Le plaisir est son but.

Ses actions sont bonnes, toutes les fois qu'en agissant, il peut se considérer lui-même comme l'instrument des dieux. *Quel principe!*

Il importe peu à l'homme pour être heureux, de savoir beaucoup.

Il en fait assez s'il se connoît & s'il se possède.

Que lui fera-t-on, s'il méprise la mort & la vie? Quelle différence si grande verra-t-il entre vivre & mourir, veiller & dormir, croître ou passer; s'il est convaincu que sous quelque état qu'il existe, il suit la loi de la nature?

S'il y a bien réfléchi, la vie ne lui paroît qu'un état de mort, & son corps le sépulcre de son ame.

Il n'y a rien à craindre ni à souhaiter au delà du trépas.

Celui qui sentira avec quelle absolue nécessité la santé succède à la maladie, la maladie à la santé, le plaisir à la peine,

la peine au plaisir, la satiété au besoin, le besoin à la satiété, le repos à la fatigue, la fatigue au repos, & ainsi de tous les états contraires, se consolera facilement du mal, & se réjouira avec modération dans le bien.

Il faut que le philosophe sache beaucoup. Il suffit à l'homme sage de savoir se commander.

Sur-tout être vrai dans ses discours & dans ses actions.

Nés avec du génie ou nés sans génie, nous avons sous la main tout ce qu'il faut pour être heureux.

Il est une loi universelle, commune & divine, dont toutes les autres sont émanées.

Gouverner les hommes, comme les dieux gouvernent le monde, où tout est nécessaire & bien.

Il faut avouer qu'il y a dans ces principes, je ne fais quoi de grand & de général, qui n'a pu sortir que d'ames fortes & vigoureuses, & qui ne peut germer que dans des ames de la même trempe. On y propose par-tout à l'homme, les dieux, la nature & l'universalité de ses loix.

*Héraclite* eut quelques disciples. Platon, jeune alors, étudia sa philosophie sous *Héraclite*, & retint ce qu'il en avoit appris sur la nature de la matière & du mouvement. On dit qu'*Hippocrate* & *Zenon* élevèrent aussi leurs systèmes aux dépens du sien.

Mais jusqu'où *Hippocrate* s'est-il approprié les idées d'*Héraclite*? c'est ce qu'il sera difficile de connoître, tant que les ouvrages de ce pere de la médecine demeureront confondus avec ceux qui lui sont faussement attribués.

Les traités où l'on voit *Hippocrate* abandonner l'expérience & l'observation, pour se livrer à des hypothèses, sont suspects. Cet homme étonnant ne méprisoit pas la raison; mais il paroît avoir eu beaucoup plus de confiance dans le témoignage de ses sens, & dans la connoissance de la nature & de l'homme. Il permettoit bien au médecin de se mêler de philosophie, mais il ne pouvoit souffrir que le philosophe se mêlât de médecine. Il n'avoit garde de

décider de la vie de son semblable d'après une idée systématique. Hippocrate ne fut, à proprement parler, d'aucune secte. *Celui, dit-il, qui ose parler ou écrire de notre art, & qui prétend rappeler tous les cas à quelques qualités particulières, telles que le sec & l'humide, le froid & le chaud, nous resserre dans des bornes trop étroites; & ne cherchant dans l'homme qu'une ou deux causes générales de la vie ou de la mort, il faut qu'il tombe dans un grand nombre d'erreurs.* Cependant la philosophie rationnelle ne lui étoit pas étrangère; & si l'on consent à s'en rapporter au livre des principes & des chairs, il sera facile d'apercevoir l'analogie & la disparité de ses principes, & des principes d'Héraclite.

*Physique d'Hippocrate.* A quoi bon, dit Hippocrate, s'occuper des choses d'en haut? On ne peut tirer de leur influence sur l'homme & sur les animaux, qu'une raison bien générale & bien vague de la santé & de la maladie, du bien & du mal, de la mort & de la vie.

Ce qui s'appelle le chaud paroît immortel. Il comprend, voit, entend, & sent tout ce qu'il est & sera.

Au moment où la séparation des choses confuses se fit, une partie du chaud s'éleva, occupa les régions hautes, & servit d'enveloppe au tout. Une autre resta sédentaire, & forma la terre, qui fut froide, sèche & variable. Une troisième se répandit dans l'espace intermédiaire, & constitua l'atmosphère. Le reste lécha la surface de la terre, ou s'en éloigna peu, & ce furent les eaux & leurs exhalaisons.

Dela Hippocrate, ou celui qui a parlé en son nom, passe à la formation de l'homme & des animaux, & à la production des os, des chairs, des nerfs, & des autres organes du corps.

Selon cet auteur, la lumière s'unit à tout, & domina.

Rien ne naît & rien ne périt. Tout change & s'altère.

Il ne s'engendre aucun nouvel animal, aucun être nouveau.

Ceux qui existent s'accroissent, demeurent & passent.

Rien ne s'ajoute au tout. Rien n'en est retranché. Chaque chose est coor-

donnée au tout; & le tout l'est à chaque chose.

Il est une nécessité universelle, commune & divine, qui s'étend indistinctement à ce qui a volonté, & à ce qui ne l'a pas.

Dans la vicissitude générale, chaque être subit sa destinée; & la génération & la destruction sont un même fait vu sous deux aspects différens.

Une chose s'accroît-elle, il faut qu'une autre diminue, ame ou corps.

Des parties d'un tout qui se résout, il y en a qui passent dans l'homme. Ce sont des amas ou de feu seul, ou d'eau seule, ou d'eau & de feu.

La chaleur a trois mouvemens principaux; ou elle se retire du dehors au dedans, ou elle se porte du dedans au dehors, ou elle reste & circule avec les humeurs. Delà le sommeil, la veille, l'accroissement, la diminution, la santé, la maladie, la mort, la vie, la folie, la sagesse, l'intelligence, la stupidité, l'action, le repos.

Le chaud préside à tout. Jamais il ne se repose.

L'ordre de la nature est des dieux. Ils font tout, & tout ce qu'ils font est nécessaire & bien.

On demande d'après ces principes, s'il faut compter Hippocrate au nombre des sectateurs de l'athéisme? Nous aimons mieux imiter la modération de Mosheim, & laisser cette question indécise, que d'ajouter ce nom célèbre à tant d'autres.

HERACLIUS, (*Hist. romaine.*) fils du gouverneur d'Afrique, fut élevé dans son camp, où il se forma dans le métier de la guerre. L'empereur Phocas s'étant rendu odieux par son avarice & ses débauches, les armées proclamèrent Héraclius l'an 610. Ce choix fut confirmé par les applaudissemens du peuple & du sénat. Phocas détroné fut condamné à la mort. *Héraclius*, avant de lui faire trancher la tête, lui dit: Croyois-tu n'être armé du pouvoir que pour faire le malheur des hommes? Phocas lui répondit froidement: Apprends, par mon exemple, à les mieux gouverner. Sergius patriarche de Constantinople, lui ceignit le front du diadème, & il partit pour la Perse où le fameux Cosroës II se préparoit à porter la guerre dans les provinces de

l'empire. *Héraclius* trop foible pour détourner ce fléau, entama des négociations infructueuses. *Cosroës* se répandit comme un torrent dans la Palestine. Jérusalem fut prise & saccagée, les ministres de l'autel furent massacrés dans les temples. Les chrétiens furent vendus aux Juifs, leurs implacables ennemis. Les vases sacrés furent profanés, on les fit servir aux plus sales usages. *Cosroës* annonça qu'il n'accorderoit la paix aux Romains qu'après qu'ils auroient abjuré le christianisme pour adorer le soleil. *Héraclius* contraint de tenter la fortune des combats, remporta plusieurs victoires sur ce monarque redoutable. Mais l'ennemi, prompt à réparer ses pertes, reparoissoit plus puissant après ses défaites, que les Romains après leur victoire. La fortune sauva l'empire. *Siroës*, fils aîné de *Cosroës*, qu'il avoit voulu déshériter, profita de l'éloignement de son pere, pour se placer sur le trône. *Cosroës*, au premier bruit de cette révolte, s'en retourna dans ses états, où son fils le condamna à languir dans une éternelle prison. Le nouveau roi, pour s'affermir dans son usurpation, conclut la paix avec *Héraclius* qui retourna couvert de gloire à Constantinople. On lui rendit le bois de la vraie croix qui avoit été enlevé du temple de Jérusalem, lorsque cette ville fut prise par *Cosroës*. Cette restitution fut célébrée dans tout l'empire, par une fête qu'on nomme encore aujourd'hui *l'exaltation de la croix*. *Héraclius* qui n'avoit jusqu'alors été qu'homme de guerre, voulut se mêler dans les questions théologiques. Il se laissa séduire par les Monothélites, & donna en leur faveur un édit qui fut frappé des anathèmes de Rome. Pendant qu'*Héraclius* s'érigeoit en théologien, les Sarrazins lui enlevoient l'Égypte, la Syrie & les plus riches provinces de l'empire. *Héraclius* affoibli par ses fatigues & ses maladies, ne put opposer une digue à cette inondation; devenu circonspect jusqu'à la timidité, il perdoit à négocier le temps qu'il auroit dû employer à combattre; ses dernières années obscurcirent l'éclat de ses anciennes victoires. Il mourut d'une maladie dont les médecins ne purent le guérir, parce qu'ils en ignoroient la cause: il gouverna l'empire pendant trente

ans. Ce fut sous son regne que Mahomet publia ses mensonges. Cet imposteur envoya une armée dans la Syrie, où ses lieutenans, missionnaires guerriers, firent des prosélytes & des conquêtes. Il mourut en 641, âgé de soixante-six ans. Sa postérité occupa le trône d'Orient pendant plus de quatre-vingts ans. C'est la seule famille qui puisse se glorifier d'avoir donné tant d'empereurs, dans ces temps féconds en révolutions.

**HÉRACLIUS**, fils de l'empereur de ce nom, & d'Eudoxie, fut surnommé *Constantin le jeune* ou le *nouveau Constantin*. Il étoit encore enfant lorsque son pere lui ceignit le front du diadème. Il ne gouverna l'empire que pendant un an; sa marâtre l'empoisonna pour élever son propre fils sur le trône. Il fut plus recommandable par sa piété que par ses talens pour gouverner. Il périt en 642. (T-N.)

**HERAK**, (Géog.) ville d'Asie, dans l'Arabie déserte, près de la Palestine.

**HERALDIQUE**, (ART.) C'est la science du blason, Voyez **BLASON**. Il n'y a pas une seule brochure sur l'art de faire des chemises, des bas, des souliers, du pain; l'Encyclopédie est le premier & l'unique ouvrage qui décrive ces arts utiles aux hommes, tandis que la librairie est inondée de livres sur la science vaine & ridicule des armoiries; je ne les vois jamais ces livres dans des bibliothèques de particuliers, que je ne me rappelle la conversation du pâtre, du marchand, du gentilhomme, & du fils de roi, que la Fontaine fait échouer au bord de l'Amérique; là se trouvant ensemble, & raisonnant sur les moyens de fournir à leur subsistance prochaine, le fils de roi dit, qu'il enseigneroit la politique. *Le noble poursuivit:*

*Moi je fais le blason, j'en veux tenir école;*

*Comme si de vers l'Inde, on eût eu dans l'esprit*

*La sottise vanité de ce jargon frivole.*  
(D. J.)

**HÉRAT**, (Géog.) ou plutôt **HÉRAH**, qui est connue par les anciens sous le nom d'*Aria*, ville considérable de Perse dans

le Khorassan, où plusieurs sultans de la race de Tamerlan, qui s'en rendit maître, ont fait leur séjour ordinaire; Kondémir natif de cette ville, en a donné la description à la fin de son histoire. *Long.* 94, 20; *lat.* 34, 30. selon Naffir-Eddin & Ullugbeig, géographes persans. Mais, selon Tavernier, la *long.* est à 85, 30; & la *latit.* à 36, 56. (D. J.)

HÉRATÉLEE, f. m. (*Myth.*) sacrifice qu'on faisoit chez les Grecs & les Romains, le jour du mariage, à Junon qui préside aux noces, *Junonæ pronubæ*. Dans ce sacrifice on offroit à la déesse des cheveux de la nouvelle mariée, & une victime, dont on jetoit le fiel au pié de l'autel, pour marquer que les époux desiroient de vivre toujours bien unis.

*Hératélee* se dérive selon les uns de Ἥρα Junon, & de ἑλίαια, parfaite, épithete qu'on a donnée à cette déesse; & selon d'autres de Ἥρα Junon, & de ἑλάος, qui se disoit dans les premiers temps de la langue grecque, pour γαμος, noces; de sorte que, selon cette dernière étymologie, *hératélee* signifie sacrifice à Junon qui préside aux noces. (D. J.)

HÉRAUT, f. m. (*Hist. anc.*) officier public chez les anciens, dont la fonction étoit de déclarer la guerre. Les Grecs, les Romains, & la plupart des autres peuples policés ont eu de tels officiers sous des noms différens, & qui jouissoient de droits & de privileges plus ou moins étendus. Leurs personnes, dans l'exercice de leur charge, étoient réputées sacrées par le droit des gens; car alors les nations civilisées avoient coutume de dénoncer la guerre à leurs ennemis, par un *héraut* public. On lit dans le Deutéronome, *ch.* 20. *v.* 10. 11. 12. que la loi défendoit aux Hébreux, d'attaquer une ville sans lui avoir premièrement offert la paix, & cette offre ne pouvoit être faite que par des personnes qui eussent un caractère de représentation. Les Grecs les nommoient par cette raison, ἡρηνοφύλακες, *conservateurs de la paix*; & c'étoit un crime de lèse-majesté, que de les insulter dans leur ministère. L'enlèvement du *héraut* de Philippe, fut une des raisons qu'il alléqua pour rompre la paix qu'il avoit jurée. Homere nous parle souvent

dans l'Iliade & l'Odyssée, des *hérauts* grecs, & de leurs fonctions. Achille, ce guerrier jeune, bouillant, emporté, traita avec le plus grand respect les *hérauts* que le despote, l'injuste Agamemnon envoya dans sa tente, pour lui enlever Briséis qu'il aimoit & que les Grecs lui avoient accordée comme la récompense de ses travaux guerriers. Les *hérauts* trembloient à mesure qu'ils approchoient du moment de la commission dangereuse qu'on leur avoit donnée. Achille s'en aperçut & leur dit: « Venez sans crainte, envoyés des dieux; ce n'est pas vous qui m'offensez, mais l'homme injuste à qui vous obéissez ». Ce trait & beaucoup d'autres prouvent assez qu'on ne peut pas dire d'Achille, *jura negat sibi nata*. Les *hérauts* portoient le nom de *féciaux* chez les Romains, étoient tirés des meilleures familles, & formoient un college également illustre & considérable. Voyez FÉCIAL.

HÉRAUT; (*Gymnast.*) officier qui ser voit dans les jeux athlétiques, à proclamer les statuts, le nom des combattans, des vainqueurs, & généralement les ordres des Hellanodices.

Ces sortes de *hérauts* étoient consacrés à Mercure, & faisoient une partie de leurs proclamations en vers, dans la solemnité des jeux publics de la Grece. La voix forte les rendoit recommandables, & on les éprouvoit à cet égard, de maniere qu'il y avoit entr'eux une espece de combat, à qui remporteroit le prix en ce genre, comme il paroît par des passages de Lucien & de Démosthene. Homere n'a point oublié de célébrer Stentor, dont la voix plus éclatante que l'airain, pouvoit servir de trompette, & se faisoit entendre plus loin, que celle de cinquante hommes des plus robustes. Tout étoit considéré chez les Grecs; tous les avantages du corps comme ceux de l'esprit, avoient part aux honneurs & aux récompenses. (D. J.)

HÉRAUT, (*Hist. mod.*) un *héraut*, ou *héraut d'armes*, étoit anciennement un officier de guerre & de cérémonie, qui avoit plusieurs belles fonctions, droits & privileges.

Ducange tire ce mot de l'Allemand *Heere-ald*, qui signifie *gendarme*, sergent

d'armes , ou de camp ; d'autres le dérivent de *heer-houd* , fidele à son seigneur ; ce font-là les deux étymologies les plus vraisemblables.

On divisoit ces officiers de guerre & de cérémonie , en roi d'armes , *hérauts* , & poursuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit *roi d'armes*. V. ROI D'ARMES. Les autres étoient simplement *hérauts* , & l'on donnoit le nom de *poursuivans* aux furnuméraires.

Les *hérauts* , y compris le roi d'armes , étoient au nombre de trente , qui avoient tous des noms particuliers qui les distinguoient. Montjoie Saint Denis étoit le titre affecté au roi d'armes ; les autres portoient le nom des provinces de France , comme de Guienne , Bourgogne , Normandie , Dauphiné , Bretagne , &c.

Ils étoient revêtus aux cérémonies , de leur cotte - d'armes de velours violet cramoi , chargée devant & derriere de trois fleurs de lis d'or ; de brodequins pour les cérémonies de paix , & de bottes pour celles de la guerre. Aux pompes funebres , ils portoient une longue robe de deuil traînante , & tenoient à la main un bâton , qu'on appelloit *caducée* , couvert de velours violet , & semé de fleurs de lis d'or en broderie.

Plusieurs auteurs ont décrit fort au long , les fonctions , droits & privileges de nos anciens *hérauts d'armes* , en paix & en guerre ; mais nous ne rapporterons ici que quelques - unes des particularités sur lesquelles ils s'accordent.

Le principal emploi des *hérauts* étoit de dresser des armoiries , des généalogies , des preuves de noblesse , de corriger les abus & usurpations des couronnes , casques , timbres , & supports ; de faire dans leurs provinces les enquêtes nécessaires sur la noblesse , & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur servir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois , de convier à y venir , de signifier les cartels , de marquer le champ , les lices , ou le lieu du duel , d'appeller tant l'affaillant que le tenant , & de partager également le soleil aux combattans à outrance. Ils publioient aussi la fête

de la célébration des ordres de chevalerie ; & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils assistoient aux mariages des rois , & aux festins royaux qui se faisoient aux grandes fêtes de l'année , quand le roi tenoit cour pléniere , où ils appelloient le grand-maitre , le grand pannetier , le grand bouteillier , pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obseques des rois , ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honneur , comme sceptre , couronne , main de justice , &c.

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers , la guerre ou la paix , en faisant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs ; leurs personnes alors étoient sacrées , comme celles des ambassadeurs.

Le jour d'une bataille , ils assistoient devant l'étendard , faisoient le dénombrement des morts , redemandoient les prisonniers , sommoient les places de se rendre , & marchoient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires , & en portoient les nouvelles dans les cours étrangères alliées.

Les premiers commencemens des *hérauts d'armes* ne furent pas brillans ; nous voyons par les anciens livres de Romancerie , & par l'histoire des rois qui ont précédé Saint Louis , qu'on ne regardoit les *hérauts* que comme de vils messagers , dont on se servoit en toutes sortes d'occasions. Ils eurent un démêlé avec les trouveres & chanterres sur la préséance. Pour établir contre eux leur dignité , ils produisirent un titre , par lequel Charlemagne leur accordoit des droits excessifs , & c'étoit un faux titre ; cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer , à obtenir des privileges , & à composer leurs corps de gens nobles ; mais , dit Fauchet , « ce corps s'est abâtardi par aucuns qui y sont entrés , indignes de telle charge , & par le peu de compte que les rois & princes en ont fait , principalement depuis la mort d'Henri II. quant à l'occasion des troubles , les cérémonies anciennes furent méprisées , faute d'en entendre les origines ». Depuis il n'a plus été question du corps des *hérauts*.

Il arriva seulement que lorsque Louis XIII vint en 1621 dans les provinces

méridionales de son royaume, pour contenir les chefs de parti, il fit renouveler l'ancienne formalité suivante, qui est aujourd'hui entièrement abolie.

Lorsqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme suspect, un *héraut d'armes* se présenteoit aux portes; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas, & le *héraut* crioit: "A toi Isaac ou Jacob tel, le roi ton souverain seigneur & le mien, t'ordonne de lui ouvrir, & de le recevoir comme tu le dois, lui & son armée; à faute de quoi, je te déclare criminel de lèse-majesté au premier chef, & roturier toi, & ta postérité; tes biens seront confisqués, tes maisons rasées, & celles de tes assistans."

Le même Louis XIII en 1634, envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes*; ce *héraut* devoit présenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III, gouverneur des Pays-Bas. C'est-là la dernière déclaration de guerre qui se soit faite par un *héraut d'armes*; depuis ce temps on s'est contenté de publier la guerre chez soi, sans l'aller signifier à ses ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *hérauts* à l'armée, c'est en partie les trompettes & les tambours qui les remplissent aujourd'hui.

Si quelqu'un est curieux de plus grands détails, il peut consulter Ducange au mot *Heraldus*; le *Glossar. Archæolog.* de Spielman; Jacob. Spencer de *Art. heraldicâ*, Francof. 2 vol. in-folio; la *Science héraldique* de Vulfion de la Colombiere; Fauchet, *Traité des Chevaliers*; André Favin, *Théâtre d'honneur*; & finalement le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris 1610, in-12. (D. J.)

HÉRAUT D'ARMES, (*Hist. mod.*) Leur college qu'on appelle en anglois *the hera d's-office*, dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *hérauts d'armes* anglois sont assez instruits des généalogies du royaume; ils tiennent registre des armoiries des familles, reglent les formalités des couronnemens, des mariages, des baptêmes, des funérailles, &c. On les distingue en trois classes, les *kings of arms*, les *heralds* & les *pursevants at arms*.

Il y a trois *kings of arms*; le premier qui s'appelle le *Garier*, fut institué par Henri V, pour assister aux solemnités des chevaliers de la Jarretiere, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de se rendre à Windsor afin d'y être installés, & pour poser les armes au dessus de la place où ils s'asseyoient dans la chapelle: c'est encore lui qui a le droit de porter la jarretiere aux rois & princes étrangers, qui sont choisis membres de cet ordre; enfin c'est lui qui regle les funérailles solemnelles de la grande noblesse: sa création étoit autrefois une espece de couronnement accompagné des formalités du regne de la chevalerie: il est obligé, par son serment, d'obéir au souverain de l'ordre de la Jarretiere en tout ce qui regarde sa charge; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoissance exacte de la noblesse, & instruire les *hérauts* de tous les points douteux qui regardent le blason; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuser qu'à blamer aucun noble, à moins qu'il ne soit contraint en justice, à déposer contre lui.

*Clarencieux* & *Norroy*, les deux autres *hérauts d'armes*, sont appellés *hérauts provinciaux*, parce que la juridiction de l'un est bornée aux provinces qui sont au nord de la Trente, & l'autre a dans son district celles qui se trouvent au midi; ils ordonnent des funérailles de la petite noblesse, savoir des baronnets, chevaliers & écuyers: ils sont tous deux créés à peu près comme le *Garier*, avec le pouvoir par patentes, de blasonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme simplement *heralds* sont au nombre de six, distingués par les noms de Chester, de Windsor, de Somerset & d'Yorck. Leur office est d'aller à la cour du grand maréchal pour y recevoir ses ordres, d'assister aux solemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les *poursuivans*, au nombre de quatre, s'appellent *blue-mantles*, ou manteaux bleus, rouge-croix, rouge-dragon & porte-cullice; en françois, porte-coulisse, probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouissoit autrefois. Outre ces quatre *poursuivans*, il y en a deux autres qu'on appelle *poursuivans extraordinaires*.

Le college des *hérauts* a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parce qu'ils sont considérés *tanquam sacrorum custodes, & templi honoris æditui*. Il assistent le grand maréchal dans sa cour de chevalerie, qui se tient ordinairement dans la salle des *hérauts*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte-d'armes. Il faut qu'ils soient, à l'exception des *poursuivans, gentlemen* de naissance, & les *fix hérauts* sont faits écuyers *squiers*, lors de leur création. Ils ont tous des gages du roi; mais le *Garter* a double salaire, outre certains droits à l'installation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolumens annuels de chacun d'eux. (*D. J.*)

HERBACE, adj. (*Gram.*) qui est de la nature de l'herbe, ou des plantes herbacées.

HERBAGE, s. m. (*Gram. Bot.*) nom collectif, qui comprend toutes sortes de plantes basses qui croissent dans les prés, dans les marais, dans les potagers. Ce qui donne au lait sa bonne ou mauvaise qualité, ce sont les *herbages* dont les bestiaux se nourrissent. Il y a des moines qui ne vivent que d'eau, de pain & d'*herbages*. Cette terre a beaucoup d'*herbages*. Il y a un droit qu'on appelle droit d'*herbage*. Il consiste à pouvoir mener paître ses troupeaux, ou à couper l'herbe en certains cantons pour leur nourriture.

HERBAN, s. m. (*Jurisprud.*) c'est un cri public, par lequel un souverain fait armer ses vassaux; ou l'amende payée par les vassaux pour n'avoir pas obéi à la convocation; ou en général toutes les prestations, charges & corvées exigées par un seigneur sur ses sujets.

HERBE, s. f. (*Botan.*) selon M. Tournefort, le nom d'*herbe*, à proprement parler, convient à toutes les plantes, dont les tiges poussent tous les ans après que les semences sont mûres.

Il y a des *herbes* dont les racines vivent pendant quelques années, & d'autres dont les racines périssent avec les tiges; on appelle *annuelles* celles qui meurent dans la même année après avoir porté leurs fleurs & leurs graines, comme le froment, le seigle & autres. On nomme *bisannuelles* celles qui ne donnent des fleurs & des graines que la seconde ou même

la troisième année après qu'elles ont levé, & qui périssent ensuite; telles sont l'angelique des jardins & quelques autres. Les *herbes* dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs semences, s'appellent *herbes vivaces*; telles sont le fenouil, la menthe & autres: nous en trouvons plusieurs parmi celles qui sont toujours vertes, comme le cabaret, le violier, &c. & d'autres qui perdent leurs feuilles pendant une partie de l'année, comme le pas-d'âne, le pié-de-veau, la fougere, &c.

HERBE AUX ANES, *Onagra*, (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de quatre pétales disposés en rose, & soutenus par un calice. Le pistil sort de la partie supérieure du calice, qui forme un tuyau; la partie inférieure devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en quatre parties, qui est divisé en quatre loges, & qui renferme des semences attachées à un *placenta*, & le plus souvent anguleuses. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE SAINT-ANTOINE, *chamænerion*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en rose; il sort du milieu de la fleur un pistil qui s'ouvre dans plusieurs especes de ce genre en quatre pieces; le calice est de forme cylindrique, il a pour l'ordinaire quatre feuilles, il devient un fruit divisé en quatre loges qui s'ouvrent aussi en quatre pieces par la pointe: ce fruit renferme des semences garnies d'aigrettes, & attachées à un *placenta* qui a quatre feuilles; ils forment les cloisons du fruit. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE BLANCHE, *gnaphalium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, séparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & soutenues par un calice écailleux presque demi-sphérique. L'embryon devient dans la suite une semence enveloppée d'une coëffe. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

HERBE A COTON, *filago*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés en étoile, portés chacun sur un embryon, & soutenus par un calice écailleux qui n'est pas luisant: chaque embryon devient une semence garnie d'une aigrette.

aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

L'herbe à coton ou *gnaphalium vulgare*, est d'un genre différent que le *gnaphalium montanum*, ou pié-de-chat.

La racine de l'herbe à coton est fibreuse & chevelue; ses tiges sont grêles, hautes de six à neuf pouces; droites, cylindriques, blanches à leurs sommités, couvertes d'un grand nombre de feuilles, placées sans ordre, velues, étroites & oblongues. Il naît à l'extrémité des rameaux, ou dans les angles qu'ils font en s'écartant de la tige, des bouquets de plusieurs fleurs ramassées ensemble & sans pédicules; elles sont composées de fleurons si petits, qu'à peine peut-on les voir, divisés en cinq parties, appuyés sur un embryon & renfermés dans un calice écailleux qui n'est ni doré ni luisant; cet embryon se change en une semence garnie d'une aigrette. (D. J.)

HERBE A COTON, (*Mat. méd.*) l'herbe à coton est rarement d'usage, ou plutôt elle est absolument inusitée; elle est appelée dans les livres *vulnérable* & *astrigente*. (B)

HERBE CACHÉE, voy. CLANDESTINE.

HERBE AUX CHATS, (*Bot.*) *cataria*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est relevée, arrondie & découpée en deux pièces; la levre inférieure en trois pièces, celle du milieu est creusée en forme de cuiller, les deux autres bordent l'ouverture de la fleur; il sort du calice un pistil attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Boerhaave compte sept espèces de *cataria*, dont la principale est nommée par les Botanistes *cataria major vulgaris*, ou *menta cataria*.

Sa racine est blanche, ligneuse, divisée en plusieurs branches; elle pousse une tige qui s'élève à la hauteur de trois piés & plus, quarrée, velue, rameuse, rougeâtre en bas près de la terre, du reste blanchâtre, & produisant des rameaux opposés deux à deux; ses feuilles sont semblables à celles

Tome XVII.

de la grande ortie, dentelées en leurs bords, pointues, lanugineuses, blanchâtres, attachées à de longues queues, d'une odeur de menthe, forte, d'un goût âcre & brûlant.

Ses fleurs naissent aux sommités des branches, ordinairement pressées, formées en gueule, purpurines ou blanchâtres, disposées en manière d'épis; chacune de ces fleurs est un tuyau découpé par le haut en deux levres, & soutenu par un calice fait en cornet & à cinq pointes, dans lequel les semences sont renfermées; elles sont ovales, au nombre de quatre, qui succèdent à la fleur quand elle est tombée.

Cette plante croit dans les jardins le long des sentiers, parmi les haies, sur le bord des levées & des fossés, dans les endroits humides; elle fleurit en été, a une odeur forte qui tient de la menthe & du pouliot. On l'appelle *herbe aux chats*, parce que ces animaux l'aiment beaucoup, sur-tout quand elle est un peu fanée: elle est aromatique, âcre, amère, & ne rougit point le papier bleu, ce qui fait voir qu'elle contient un sel volatil, aromatique, huileux, dans lequel la partie urineuse domine de même que dans le sel volatil huileux artificiel. (D. J.)

HERBE AUX CHATS, (*Mat. méd.*) on emploie fort rarement cette plante dans les prescriptions magistrales; on pourroit y avoir recours cependant comme aux autres plantes emménagogues & hystériques, auxquelles elle est très-analogue: elle entre dans les compositions suivantes de la Pharmacopée de Paris, savoir l'eau générale, l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le sirop d'armoïse, & la poudre d'acier. (B)

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE, *christophoriana*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en roue; il sort du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit mou ou une baie en forme d'œuf, remplie de semences qui tiennent ordinairement les unes aux autres, & qui forment deux files. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Boerhaave en nomme quatre espèces étrangères; il doit nous suffire de parler de la *christophoriana* commune, appelée

par Tournefort, *christophoriana nostras*, *racemosa* & *ramosa*.

Elle pousse des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, menues, tendres, rameuses; ses feuilles sont assez grandes, divisées en plusieurs parties, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, de couleur verte-blanchâtre: ses fleurs naissent aux sommets, formées en grappes ou épis, composées chacune de cinq pétales blancs, disposés en rose. Quand cette fleur est passée, il lui succède une baie molle, ovale, peu charnue, laquelle noircit comme le raisin en mûrissant. Elle renferme deux rangées de semences plates, posées les unes sur les autres. La racine de cette *christophoriana* est assez grosse, garnie de quelques fibres, noire en dehors, jaune ou de couleur de buis en dedans.

Il faut prendre garde d'user de cette plante intérieurement; car elle est un poison semblable à celui de l'aconit ordinaire. Elle vient plus haut dans les vallons que dans les montagnes, & cependant elle se plaît sur leur sommet, au rapport de Simler; c'est pour cela que M. de la Mothe le Vayer, domicilié à la cour, disoit joliment de lui-même: » Je ressemble ici à la *christophoriana*, qui se tient d'autant plus petite, qu'elle se trouve dans un lieu plus élevé. » (D. J.)

HERBE AUX CUILLERS, *cochlearia*, (Bot.) genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en croix; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit presque rond, divisé en deux loges par une cloison qui porte deux coques ou panneaux; il se trouve dans chaque loge des semences presque rondes. Tournefort. *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE A L'EPERVIER, *hieraceum*. (Bot.) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon & soutenus par un calice: les embryons deviennent des fruits garnis d'aigrettes & rassemblés en bouquet. Ajoutez à ces caractères que les tiges sont fortes & branchues, ce qui fait distinguer l'herbe à l'épervier de la scorfonere, de la dent-de-lion, &c. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE A ÉTERNUER, *ptarmica*, (Bot.) genre de plante à fleur radiée, dont le

disque est composé de fleurons, & la couronne de demi-fleurons, portés sur des embryons, & soutenus par un calice écailléux; les embryons deviennent dans la suite de petites semences. Ajoutez à ces caractères que les feuilles sont dentelées ou découpées profondément & différemment des feuilles du mille-feuille. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE A ÉTERNUER, (*Mat. méd.*) cette plante a tiré son nom de la propriété sternutatoire qu'elle possède. Nous n'en faisons presque point d'usage, parce que nous avons des sternutatoires plus sûrs.

HERBE AUX HÉMORRHOÏDES, (Bot.) Voyez SCROPHULAIRE (*petite.*)

HERBE AU LAIT, *glaux*, (Bot.) genre de plante à fleur monopétale, faite en forme de cloche, quelquefois fermée, & toujours découpée; il sort du milieu de la fleur un pistil qui devient dans la suite un fruit ou une coque ordinairement sphérique; elle s'ouvre par la pointe, & renferme de petites semences attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE AUX MITES, *blattaria*, (Bot.) Les plantes de ce genre ne diffèrent du bouillon blanc qu'en ce que leur fruit est plus arrondi. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

L'espèce la plus commune nommée par Tournefort, & autres botanistes, *blattaria lutea*, *folio longo laciniato*, a quelque rapport avec le bouillon blanc; mais ses feuilles sont plus petites, plus étroites, plus vertes, dentelées, & découpées sur leurs bords; les tiges sont hautes de trois à quatre piés, branchues, arrondies, garnies vers le bas de quelques feuilles plus courbées que les supérieures. Ses fleurs sont d'une seule pièce, jaunes, taillées en rosette, dont les cinq quartiers sont obtus & arrondis; du calice de ces fleurs qui répandent une odeur douce, s'élevent cinq étamines purpurines, à sommets jaunes; le pistil qui enfle la fleur, devient une coque dure, arrondie, & qui s'ouvre en deux parties, contenant des semences menues & anguleuses; lorsque cette plante est répandue par terre, elle attire les mites,

dit Pline, c'est pourquoi nous l'appellons à Rome *blattaria*; mais je ne fais si la blattaire de Pline est la nôtre. (D. J.)

HERBE MUSQUÉE, *moschatellina*. (Bot.) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur, & qui devient dans la suite, suivant l'observation de Ray, un fruit mou ou une baie pleine de suc & de semence aplatie. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE AUX NOMBRILS, *omphalodes*, (Bot.) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur; il devient dans la suite un fruit composé de quatre capsules concaves; elles forment chacune une sorte de nombril, & portent une semence presque plate, attachée à un placenta qui a la figure d'une pyramide à quatre faces. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

HERBE PARIS, (Bot.) Les racines de cette plante, que presque tous les Botanistes appellent *herba paris*, & que nous nommons vulgairement *raisin de renard*, rampent sur la surface de la terre; elles sont foibles, de couleur brune, poussent çà & là des branches ou des tiges longues, à la hauteur d'un demi-pié; ces tiges ont ordinairement quatre, quelquefois cinq ou six feuilles, larges, rondelettes, & terminées en une pointe aiguë. Du milieu de ces feuilles, s'éleve une foible tige qui a deux ou trois pouces de haut, & qui porte une fleur composée de quatre feuilles vertes, au dessous desquelles il y en a autant qui sont étroites, & de la même couleur; au milieu d'elles, croît une baie noire, ovoïde, environ de la grosseur d'un grain de raisin, insipide au goût.

On trouve l'*herbe paris* dans les lieux humides & couverts; elle fleurit au printemps, & sa baie est mûre en juillet; on regardoit autrefois cette plante comme vénéneuse, ensuite on est tombé dans un excès opposé, on l'a vantée comme un contrepoison; elle n'a ni ce défaut, ni cette qualité. (D. J.)

HERBE A PAUVRE HOMME, (Mat. méd.) Voyez GRATIOLE.

HERBE-AUX-PERLES, (Mat. méd.) V. GREMIL.

HERBE A LA PUCE, *toxicodendrum*; (Bot.) genre de plante à fleur composée de plusieurs pétales disposés en rose; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi & sec; il est ordinairement cannelé, & renferme une semence. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE AUX PUCES, *psyllium* (Bot.) Les plantes de ce genre ne diffèrent du plantain & de la corne de cerf, qu'en ce qu'elles s'élevent en tiges & en branches; tandis que les fleurs & les fruits du plantain & de la corne de cerf sont soutenus par de simples pédicules. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE AUX PUCES, (Mat. méd.) la semence de cette plante est la seule partie qui soit d'usage en médecine. On en tire, soit par la digestion avec l'eau commune tiède, soit par l'eau de rose, l'eau de fenouil, l'eau de plantain, &c. un mucilage dont plusieurs auteurs ont vanté l'utilité particulière dans tous les cas où il faut rafraîchir, adoucir, calmer; à qui Mesué attribue avec aussi peu de fondement, une âcreté maligne, cachée, qui doit rendre suspect son usage intérieur; mais auquel nous ne connoissons véritablement que les qualités communes des mucilages. Voyez MUCILAGES. Au reste cette plante est plus connue dans les boutiques sous le nom de *psyllium* que sous celui-ci.

HERBES AUX RHAGADES, *rhagadiolus*, (Bot.) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon dont le filet s'emboîte dans un trou qui est au bas de chaque demi-fleuron; ils sont soutenus par un calice dont les feuilles deviennent des gânes, qui sont pour l'ordinaire disposées en étoiles; & qui renferment une semence le plus souvent longue & pointue. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE A ROBERT, *geranium robertianum*. (Bot.) Sa racine est menue, de la couleur du buis. Ses tiges sont hautes de neuf à dix pouces, velues, noueuses, rougeâtres, sur-tout près des nœuds & de la terre, branchues & garnies de quel-

ques poils. Ses feuilles sortent en partie de la racine, & en partie des nœuds ; elles sont cotonneuses, un peu rouges à leurs bords, quelquefois toutes rouges, découpées à peu près comme celles de la matricaire, en trois segmens principaux ; ses fleurs sont purpurines, rayées de pourpre clair, à cinq pétales disposés en rose, renfermés dans un calice velu, d'un rouge foncé, partagé en cinq quartiers, garni à son milieu d'étamines jaunes. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succède des fruits en forme de becs pointus, chargés de petites graines oblongues, & brunes dans leur maturité.

Toute cette plante a une odeur assez forte, mais cependant agréable ; ses feuilles ont une saveur styptique, salée & acidule. Elles rougissent le papier bleu, & sentent le bitume, ou le pétrole. Il paroît delà, que la plante contient un sel essentiel & alumineux, uni avec un peu d'huile fétide & de sel ammoniacal. (D. J.)

HERBE A ROBERT, ou BEC DE GRUE, (Mat. méd.) Cette plante est regardée comme un bon vulnéraire, astringent, tempéré. On le donne dans les décoctions vulnéraires pour l'usage intérieur. On croit que ces décoctions, ou le vin dans lequel on a fait macérer cette plante, arrêtent toutes fortes d'hémorrhagies.

On l'emploie encore extérieurement en cataplasme & lotion, pour déterger les ulcères, & dans la vue de résoudre les tumeurs œdémateuses. Fabricé de Hilden recommande l'application de la décoction de cette plante, sur les cancers des mamelles ; mais toutes ces propriétés sont peu constatées.

On emploie presque indifféremment l'herbe à robert, le bec de grue sanguin, & le pié de pigeon, qui sont trois especes du même genre ; l'herbe à robert est cependant la plus usitée des trois ; au reste elles ne le sont beaucoup ni les unes ni les autres. (b)

HERBE DU SIEGE, (Bot.) plante du genre appellé *scrophulaire*. V. SCROPHULAIRE.

HERBE DU SIEGE, (Mat. méd.) Voyez SCROPHULAIRE AQUATIQUE.

HERBE AUX TEIGNEUX, (Mat. méd.) Voyez BARDANE.

HERBE AUX VARICES, *circium* (Bot.) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, & soutenus par un calice écailléux qui n'a point d'épines ; l'embryon devient dans la suite une semence garnie d'aigrettes. Ajoutez à ces caractères que les feuilles ont des épines molles ; l'herbe aux varices a donc des épines sur les feuilles, mais non pas sur le calice ; au contraire, le calice du chardon est épineux, & la jacée n'a point d'épines sur le calice ni sur les feuilles. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy. PLANTE. (I)*

HERBE AUX VERRUES, *heliotropium*, (Bot.) genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, plissé en étoile dans le centre, & dont les bords sont découpés en cinq parties, entre lesquelles il s'en trouve cinq autres beaucoup plus petites ; il sort du calice un pissil attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences inégales d'un côté, & renflées de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb. V. PLANTE. (I)*

HERBE, (Nomenclat. Botan.) On a tellement altéré ou changé les noms que les botanistes ont donnés aux plantes, que nous prions les lecteurs de chercher les mots suivans, sous leurs dénominations botaniques.

Herbe aux ânes.

Herbe des aulx.

Herbe à cent maux.

Herbe aux charpentiers.

Herbe citronnée.

Herbe aux cueilleurs.

Herbe enchanteresse.

Herbe à épervier.

Herbe à éternuer.

Herbe aux fleches.

Herbe flottante.

Herbe Gérard.

Herbe de la goutte.

Herbe aux gueux.

Herbe aux hémorrhoides.

Herbe de la houalt.

Herbe jaune.

Herbe de la lacque.

Herbe aux mamelles.

Onagra.

Alliaire.

Nummulaire.

Mille-feuilles.

Mélisse.

Cochléaria.

Circée.

Hieracium.

Parmique.

Touloula.

Sargazo.

Angélique.

Ros folis.

Clématite.

Chélidoine.

Apocyne.

Gaude.

Phytolacca.

Lampfane.

Voyez

Herbe à lait.  
Herbe maure.  
Herbe aux Mouchérons.  
Herbe musc.  
Herbe musquée.

Herbe au nombril.  
Herbe d'or.  
Herbe à la paralysie.  
Herbe du Paraguay.  
Herbe à pauvre homme.  
Herbe aux péries.  
Herbe aux poumons.  
Herbe aux puses.  
Herbe à la reine.  
Herbe aux rhagades.  
Herbe de S. Benoît.  
Herbe de S. Etienne.  
Herbe de S. Jacques.  
Herbe de S. Jean.  
Herbe de S. Julien.  
Herbe de S. Laurent.  
Herbe de S. Pierre.  
Herbe sans couture.  
Herbe de Scythie.  
Herbe du siege.

Herbe aux sorciers.

Herbe aux teigneux.  
Herbe à sept tiges.  
Herbe de la Trinité.  
Herbe de Vulcain.  
Herbe vénéneuse.  
Herbe aux verrues.  
Herbe aux Viperes.  
Herbe vive.

Polygala  
Réséda.  
Conife.  
Ketmia.  
Moschatelline.  
Omphalodes.  
Hélianthème.  
Primevere.  
Cassine.  
Gratiolle.  
Grémil.  
Pulmonaire.  
Staphysaigre.  
Pfsyllium.  
Nicotiane.  
Rhagadiolus.  
Bénoite.  
Circée.  
Jacobée.  
Armoise.  
Sarricette.  
Bugle.  
Primevere.  
Orphioglosse.  
Réglisse.  
Scrophulaire aquatique.  
Pomme épineuse, ou Stramonium.  
Pétasite.  
Staticé.  
Hépatique.  
Renoncule.  
Ciguë.  
Héliotrope.  
Tanaisie.  
Vipérine.  
Sensitive, &c.

Voyer

qu'on ne les a pas tirés communément des meilleures sources, parce que les auteurs qui y ont travaillé, n'étoient pas des gens de l'art. (D. J.)

HERBES MAUVAISES, (Agricult.) les jardiniers & les laboureurs nomment *mauvaises herbes*, toutes celles qui croissent d'elles-mêmes dans leurs jardins & dans leurs champs, & qu'ils ne se proposent pas d'y cultiver.

Elles dérobent aux autres une grande partie de la substance de la terre qu'elles épuisent, prennent souvent le dessus sur les bonnes plantes, & les étouffent par leur multiplication. Mais comme les *mauvaises herbes* nuisent principalement aux blés, nous les considérons ici sous cette face, comme a fait M. du Hamel dans son *traité de la culture des terres*.

Entre les *mauvaises herbes* que le laboureur redoute le plus dans les champs qu'il a ensemencés en blé, on compte 1°. une sorte de *lychnis* qu'on nomme *nelle*, & qui noircit le pain; 2°. la queue de renard, dont la semence rend le pain amer; 3°. le *ponceau* ou *pavot sauvage*, dont la graine est très-fine, & qui étouffe le froment; 4°. le *vesceron*, qui couvre le blé quand il est versé, & le fait pourrir; 5°. le *chiendent* & le *pas-d'âne*, qui se multiplient par leurs semences, par leurs racines qui s'étendent en traînaise, & même par les tronçons de leurs racines, qu'on coupe en labourant la terre; 6°. le *mélilot*, qui donne au pain une mauvaise odeur; 7°. l'*ivraie*, qui le rend de qualité nuisible; 8°. enfin; les *chardons*, les *hiebles*, la *folle avoine*, la *renouée*, l'*arrête-bœuf*, & quantité d'autres plantes, dont le vent jette la graine de toutes parts, & qui ruinent le bon grain.

Pour empêcher que ces *mauvaises herbes* ne se multiplient, il faudroit les détruire avant que leur graine fût mûre; mais cela n'est pas possible dans les terres ensemencées à l'ordinaire, puisqu'elles croissent avec le bon grain, & que la plupart mûrissent plutôt que le froment: les graines de ces *mauvaises herbes* se sement d'elles-mêmes en tombant à terre, & les plantes nuisibles qu'elles fournissent, se multiplient en dépit du laboureur.

On ne peut pas non plus les détruire

Il seroit à souhaiter qu'on n'eût point introduit tous ces faux noms d'*herbe à*, aux, de, des, du, saint, sainte, & plusieurs autres semblables, à la place des noms botaniques: car il est arrivé delà, que dans tous nos dictionnaires françois, celui de *Richelot*, de *Furetiere*, de l'*académie*, de *Cornelle*, de *Trevoux*, &c. on trouve quantité de doubles emplois & de définitions, explications ou descriptions qui ne sont pas à leur lieu, indépendamment

en laissant les terres en friche, car leurs semences se conservent en terre plusieurs années, sans s'altérer. M. du Hamel a observé que si l'on sème en sainfoin un champ où il y ait beaucoup de ponceau, dès la seconde année du sainfoin, l'on n'apercevra pas un pié de cette plante; mais lorsqu'au bout de neuf ans on défrichera le sainfoin, l'on verra souvent reparoître le ponceau; ce fait prouve bien que les graines de cette plante s'étoient conservées en terre pendant ce temps-là. Il y en a qui s'y conservent des quinze & vingt ans, & nous ignorons même jusqu'ou le terme de leur conservation peut s'étendre.

Pour remédier à ce mal, plusieurs cultivateurs labourent soigneusement les terres qu'on laisse en jachere, c'est-à-dire, en friche; & il est vrai que comme quantité de graines levent pendant cette année de repos, les labours répétés en détruisent beaucoup, mais il y a plusieurs fortes de plantes, telles que la folle avoine & la queue de renard, dont la graine ne venant à lever que quand elles ont resté en terre deux ou trois ans, inutilement laboureroit-on avec tout le soin possible, les champs où elles se trouvent, on ne réussiroit point à les faire lever plutô.

D'autres fermiers, pour détruire ces mauvaises herbes, ces plantes si nuisibles, ont cru ne pouvoir rien imaginer de mieux, que de dessaisonner leurs terres, c'est-à-dire, de mettre l'avoine dans l'année où l'on auroit dû les ensemercer en blé. L'expérience a appris qu'on fait par ce moyen périr certaines plantes qui paroissant seulement tous les trois ans, ne se montrent que dans les blés; mais le laboureur perd une récolte, & il lui reste encore beaucoup de mauvaises herbes à détruire. Alors il prend quelquefois le parti de faire sarcler ses blés, c'est-à-dire, d'arracher avec un sarcloir les méchantes herbes qui paroissent; mais cette opération se réduit presque seulement à détruire quelques têtes de chardons, & quelques piés de ponceau, ou de bluets; les plantes les plus menues qui sont aussi préjudiciables, telles que le vesceiron, la folle avoine, l'ivraie, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés

de ponceau, restent dans le champ. De plus, en coupant les mauvaises herbes, il n'est guere possible qu'on ne coupe du blé; enfin toutes les plantes bisannuelles qui sont dans ce champ, poussent de leurs racines, deux, trois, quatre tiges, au lieu d'une, & le mal devient encore plus considérable.

Le meilleur moyen connu jusqu'à ce jour, de déraciner & de détruire les mauvaises herbes des champs, est de continuer les labours pendant que les blés sont en terre, suivant la méthode de M. de Tull, & c'est encore là un des beaux avantages de cette méthode. (D. J.)

HERBE, adj. terme de commerce de cheveux. On appelle cheveux herbés des cheveux châtains qu'on a fait devenir blonds en les mettant sur l'herbe, & les y laissant exposés au soleil pendant long-temps, après les avoir lessivés plusieurs fois dans de l'eau limonneuse. Le blond que ces sortes de cheveux acquierent est si beau, que les perruquiers y sont souvent trompés eux-mêmes, & ne reconnoissent l'artifice qu'au débouilli, qui leur donne une couleur de feuille de noyer desséchée.

Il est défendu en France d'appréter ainsi les cheveux.

Herber les cheveux, c'est les exposer sur l'herbe pour leur faire prendre une autre couleur que la leur naturelle. Voyez l'article précédent.

HERBEILLER, v. neut. (Vénerie.) Il se dit du sanglier, au lieu de paître.

HERBELAI, (Géogr. Hist. Litt.) village près de Paris, où naquit le savant Etienne Fourmont en 1683. Il n'étoit encore qu'écolier, lorsqu'il donna les Racines de la langue latine mises en vers françois, ouvrage qui eût fait honneur à un maître. L'académie des sciences se l'associa en 1715. La société royale de Londres en 1738, & celle de Berlin en 1741. Les savans François & étrangers le consultoient comme un oracle dans tout ce qui concerne le grec, le persan, le syriaque, l'arabe, l'hébreu & même le chinois. On a de lui une foule d'ouvrages imprimés & manuscrits, témoignages de son érudition & de son amour pour le travail. Il a joui pendant sa vie, qui a fini en 1745, de la considération

due à son savoir , à la droiture , à la modestie & à la candeur qui l'accompagnoient. Il avoit un frere académicien & professeur en langue syriaque au college royal , mort en 1746. ( C. )

HERBELINE, f. f. ( *Econ. rustiq.* ) Il se dit pour *gemeline* , diminutif d'hermine , brebis maigre & petite , comparée par cette raison au petit animal connu sous le nom d'hermine. Voyez HERMINE.

HERBEMONT, ( *Géogr.* ) petite ville des Pays-Bas Autrichiens , au duché de Luxembourg , dans le comté de Chinny , près de la riviere de Semoy , à une lieue de Chinny , & à quatre de Montmédy. *Long. 23, 6; lat. 49, 38.* ( D. J. )

HERBER, v. a&is. ( *Maréchallerie.* ) c'est appliquer sous le poitrail du cheval la racine d'ellébore , ou d'autres plantes maturatives dans les maladies qui exigent ce remede.

HERBERSTEIN ou HERBSTEIN, ( *Géogr.* ) ville & bailliage de l'évêché de Fulde , dans le cercle du Bas-Rhin , en Allemagne : cette ville n'est pas une des plus modernes de la contrée , mais une des plus petites. ( D. G. )

HERBEUX, adj. ( *Gramm. & économie rustique.* ) abondant en herbe ; les bords de cette riviere sont *herbeux* ; les bestiaux aiment les lieux *herbeux*.

\* HERBIER, s. m. ( *Botan.* ) collection de plantes rangées selon quelque méthode de Botanique , séchées & conservées dans des cartons , séparées les unes des autres par des feuilles de papier.

Il se dit aussi d'un livre qui traite des plantes.

HERBORISER, v. neut. ( *Gramm. & Botan.* ) c'est parcourir les campagnes pour y reconnoître les plantes qu'on a étudiées dans l'école. M. Haller en Suisse , & M. de Jussieu à Paris , tous les deux grands botanistes , alloient herboriser suivis par une foule de jeunes étudiants ; ces courses utiles sont appellées *des herborisations*. On dit aussi de celui qui parcourt une contrée dans le dessein de recueillir les plantes qu'elle produit , qu'il *herborise*. Feu M. de Jussieu avoit *herborisé* en Espagne & en Portugal ; M. de Tournefort avoit *herborisé* en Grece & en Egypte.

HERBORISTE, sub. masc. ( *Gramm. & Botan.* ) celui qui a fait une étude particuliere des plantes & qui les connoît. La Fontaine dans ses fables l'a employé en ce sens ; mais il ne se dit plus guere que de celui qui vend les plantes médicinales.

HERBORN, ( *Géog.* ) ville d'Allemagne en Wétéravie , dans la principauté de Nassau-Dillenburg , avec une université fondée en 1584 par le comte Jean le vieux. Cette ville est à 3 lieues S. O. de Dillenburg , 4 N. O. de Solms. *Long. 26, 10; lat. 50, 36.*

Les deux Pasor pere & fils , naquirent à *Herborn* ; le pere ( Georges ) est connu par son *Lexicum novi Testamenti* , qui est toujours d'un usage merveilleux , & par son analyse des mots difficiles d'Hésiode , *Collegium Hesiodicum* ; il mourut en 1637. Le fils ( Mathias ) fut d'abord professeur à Heidelberg ; mais Tilly ayant saccagé cette ville en 1622 , il passa à Paris , pour s'y perfectionner sous Gabriel Sionite , professeur au college royal en chaldéen & en arabe , homme unique dans son genre , qui avoit cessé d'enseigner , parce qu'il n'avoit pas deux écoliers dans tout le royaume ; Pasor ayant profité de ses leçons particulieres , vint à Oxford , obtint dans cette ville en 1626 une chaire en langues orientales , & trouva des auditeurs. Cependant au bout de quelques années , il accepta l'emploi de professeur en théologie à Groningue , & mourut en 1658 , âgé de 64 ans , sans avoir rien fait imprimer. ( D. J. )

HERBU, adj. ( *Gramm. Botan.* ) qui est garni d'herbe. Il se dit des lieux & des plantes ; un lieu *herbu* , une partie *herbue*.

HERCEUS ( JUPITER, ) *Mythol.* le Jupiter *Hercéus* étoit celui dont l'autel paroissoit à découvert dans un lieu enfermé de murailles. Virgile fait une description pathétique d'un autel de cette espece , que Priam avoit érigé dans son palais en l'honneur de ce dieu.

*Ædibus in mediis , nudoque sub ætheris  
axe  
Ingens ara fuit , juxtaque veterrima laurus  
Incumbens aræ , atque umbrâ complexa  
Penates.*

Cet autel étoit exposé à l'air , dans une en-

ceinte fermée par une espece de balustrade; cette enceinte s'appelloit en grec *Ἐπείρος*; de-là le nom de *Jupiter Hercéus*.

Ensuite le même poëte, pour rendre Pyrrhus plus odieux, nous le peint massacrant impitoyablement Priam au pié de cet autel.

*Altaria ad ipsa trementem  
Trazit, & in multo lapsantem sanguine  
nati:  
Implicuitque comam lævâ; dextrâque coruscum  
Extulit, ac lateri capulo tenùs abdidit  
ensem.*

Mais Polygnote, dans son tableau de la prise de Troye, nous représente avec plus de vraisemblance Priam tué comme par hasard sur la porte de sa maison. Si nous en croyons le poëte Leschéé, dit Pausanias, Priam ne fut point tué devant l'autel de *Jupiter Hercéus*; mais il en fut seulement arraché par force, & ce malheureux roi se traîna jusqu'au seuil de son palais, où il rencontra Néoptoleme, qui n'eut pas de peine à lui ôter le peu de vie que sa vieillesse & ses infortunes lui avoient laissé. (D. J.)

HERCK, (Géogr.) ville du pays de Liege, près des frontières du Braban, sur une riviere de même nom.

HERCULANUM, (Géogr. anc.) autrement HERCULANÆUM, HERCULANIUM, & HERCULEUM, ancienne ville d'Italie dans la Campanie, sur la côte de la mer, vis-à-vis du Vésuve. Plin., liv. III. c. v. la met entre Naples & Pompeii. Paterculus, liv. II. c. vj., ainsi que Florus, liv. I. c. xvj., disent qu'elle fut conquise par les Romains durant les guerres des alliés; & Columelle, liv. X, ne parle que de ses salines, qu'il nomme *salines d'Hercule*.

*Quæ dulcis Pompeia palus, vicina  
salinis  
Herculeis.*

Mais l'affreuse éruption du Vésuve, qui engloutit cette ville avec d'autres de la Campanie, est une époque bien célèbre dans l'histoire: on la date de la premiere année de l'empire de Titus, & la 79 de l'ere chrétienne.

La description de cet événement a été donnée par Plin le jeune, témoin oculaire. On fait que son oncle le naturaliste y perdit la vie; il se trouvoit pour lors au cap de Misene en qualité de commandant de la flotte des Romains. Spectateur d'un phénomène inoui & terrible, il voulut s'approcher du rivage d'*Herculanum*, pour porter, dit M. Venuti, quelques secours à tant de victimes de ces efforts insensés de la nature; la cendre, les flammes, & les pierres calcinées remplissoient l'air, obscurcissoient le soleil, détruisoient péle-mêle les hommes, les troupeaux, les poissons, & les oiseaux. La pluie de cendres & l'épouvante s'étendirent non seulement jusqu'à Rome, mais dans l'Afrique, l'Egypte & la Syrie. Enfin les deux villes d'*Herculanum* & de Pompeii périrent avec leurs habitans, ainsi qu'avec l'historien naturaliste de l'univers; sur quoi Plin le jeune remarque noblement que la mort de son oncle a été causée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit contribuer à éterniser sa mémoire.

Ce désastre avoit été précédé d'un furieux tremblement de terre, arrivé 13 ans auparavant, l'an 63 de Jesus-Christ, sous le consulat de Régulus & de Virginus; & même alors, selon plusieurs auteurs, la plus grande partie d'*Herculanum* fut abymée.

Quoi qu'il en soit, cette ville voisine de la mer, située à quatre milles environ de Naples, fut ensevelie dans les entrailles de la terre, vers l'espace qui est entre la maison royale de Portici, & le village de Rétine; son port n'étoit pas loin du mont Vésuve. A quatre milles pareillement de Naples, mais du côté du levant, on trouve sous la même montagne, le hameau nommé *Torre del Greco*, la tour du Grec, où l'on croit aussi qu'est enterrée la ville de Pompeii.

L'époque de la fondation d'*Herculanum* est inconnue; l'on conjecture seulement du récit de Denis d'Halycarnasse, que cette fondation peut être placée 60 ans avant la guerre de Troye, & par conséquent 1342 ans avant J. C. Il suivroit de-là qu'*Herculanum* auroit subsisté plus de 1400 ans; mais

mais sans nous arrêter à discuter le terme de sa durée, ou les circonstances de sa ruine, essayons plutôt de retracer l'histoire heureuse de sa découverte, & pour ainsi dire, de sa résurrection.

Il y a plus de dix ans que l'on parle toujours avec admiration de cette découverte. Tous ceux qui cultivent les lettres, les sciences & les arts, y sont intéressés : une ville célèbre engloutie depuis plus de 1600 ans, & rendue en quelque façon à la lumière, a sans doute de quoi réveiller la plus grande indifférence; tâchons même de contenter la curiosité.

Le prince d'Elbeuf bâtit vers l'an 1720 un logement à Portici sur le bord de la mer, & desirant de l'orner de marbres anciens, un paysan du lieu lui en apporta de très-beaux qu'il avoit trouvés en creusant son puits. Le prince acheta le terrain du paysan, y fit travailler. Ses fouilles y procurèrent d'abord de nouveaux marbres en abondance, & ce qui valoit beaucoup mieux, sept statues de sculpture grecque. Les travailleurs poursuivant leur besogne, trouverent plusieurs colonnes d'albâtre fleuri, & de nouvelles statues, dont M. d'Elbeuf fit présent au prince Eugene de Savoie. A cette découverte de statues, succéda celle d'une grande quantité de marbres d'Afrique, qui servirent à une foule de petites tables; ces richesses enfilées encore par la bouche de la renommée, ouvrirent les yeux au gouvernement, qui devenu jaloux, fit suspendre & cesser les excavations.

Le souvenir de ce genre de découvertes se conservoit précieusement dans le temps où le roi des deux Siciles choisit l'agréable situation de Portici, pour s'y ménager un séjour délicieux. Alors ce monarque ne songea qu'à poursuivre avec vigueur les fouilles entamées par le prince d'Elbeuf, & le succès surpassa de bien loin son attente. La terre ayant été creusée par ses ordres jusqu'à quatre-vingts piés de profondeur, l'on découvrit le sol d'une ville abymée sous Portici & Rétine, villages distans de six milles de Naples, entre le mont Vésube & le bord de la mer. Enfin, les excavations ayant été poussées plus avant, on a tiré de ce terrain tant d'antiquités

de toute espece, que dans l'espace de six ou sept ans, elles ont formé au roi des deux Siciles un musée tel qu'un prince de la terre, quel qu'il soit, ne sauroit dans le cours de plusieurs siècles, s'en procurer un pareil.

Voilà l'avantage des potentats : un particulier, comme le prince d'Elbeuf, auroit encore trouvé quelques fragmens d'antiquités; mais le roi de Naples faisant creuser dans le grand, & en ayant les moyens, a déterré une ville entiere, pleine d'embellissemens, de théâtres, de temples, de peintures, de statues colossales & équestres, de bronze, & de marbres enfouis dans le sein de la terre. Détaillons toutes ces merveilles.

Parmi les débris d'*Herculanum*, on y reconnoit du premier coup d'œil, des édifices d'une grande étendue. De ce nombre sont un temple où étoit une statue de Jupiter, & un théâtre bien conservé; comme c'est ici le premier, & le plus beau des monumens que l'on a découvert, commençons par le décrire.

Ce théâtre ayant été mesuré autant que le travail & les terres amoncelées purent le permettre, l'on a jugé que sa circonférence extérieure étoit de 290 piés, & l'intérieure de 230 piés jusqu'à la scene; sa largeur étoit en dehors de 160 piés, & en dedans de 150; le lieu de la scene avoit environ 72 piés de large, & 30 de profondeur.

La forme de ce théâtre est celle d'un demi-cercle, contenant 18 gradins dans la partie de devant, chacun desquels part du même centre: ce demi-cercle se termine ensuite par les deux extrémités en un quarré divisé en trois parties.

Trois loges élevées l'une sur l'autre, non perpendiculairement, mais de maniere que les murs du dedans étoient successivement soutenus par les gradins, servoient de portiques pour entrer dans le théâtre, & pour s'y placer à son aise. Le corridor d'en haut répondoit aux gradins de cette partie, lesquels étoient couverts, & par conséquent destinés pour les dames.

Si l'on considère la structure de ce théâtre, celle de ses voûtes, l'intérieur de ses corridors construits de brique, interrompus

par des corniches de marbre, ses vomitoires, ses escaliers distingués, par lesquels les sénateurs passoient pour aller d'un rang à l'autre; si l'on observe en même temps les fragmens de colonnes, les statues de toute matiere & de toute grandeur, les marbres de toute espece, africains, grecs, égyptiens, les agates fleuries qui tapissoient la scene & l'orchestre; on pensera sans doute que ce monument étoit d'une grande magnificence.

Mais être surpris d'entendre parler dans une ville peu distante de Rome, d'un édifice de cette beauté, c'est oublier combien l'exemple d'une capitale a d'influence sur les provinces voisines. Les citoyens d'*Herculanum* ne demandoient, comme les Romains, que du pain & des spectacles, *panem & circenses*. Leur ville anciennement habitée par les Osques, *Osci*, auteurs des comédies obscenes, & occupée depuis par les Etrusques, inventeurs des représentations histrioniques, devoit se distinguer plus qu'une autre par la splendeur de son théâtre, & l'amour des pieces qu'on y jouoit. Aussi quelques auteurs ont écrit que ces peuples, quoique menacés par le Vésuve d'une ruine prochaine, préférèrent le plaisir du spectacle à leur propre salut, & se laisserent atteindre par la flamme & la grêle des cailloux calcinés.

Il ne faut pas croire toutefois de pareilles anecdotes; l'embrasement du Vésuve, au rapport de Dion, fut précédé d'un tremblement de terre qui dura plusieurs jours, mais qui ne parut pas redoutable à des Campaniens, accoutumés à ces agitations de la nature: bientôt il s'accrut tellement, que tout sembloit prêt à être renversé. On vit sortir du volcan un nuage d'une grandeur immense, blanc, noir, ou tacheté, selon qu'il étoit plus ou moins épais, & qui élevoit avec lui la terre, la cendre, ou l'un & l'autre. A cette vue, il n'est pas possible d'imaginer que ceux d'*Herculanum* aient poussé l'amour des spectacles, jusqu'à attendre leur perte inévitable dans l'enceinte de leur théâtre.

De plus, on n'a rencontré aucuns vestiges d'os dans la découverte de ce théâtre; le seul sujet de curiosité en ce genre, est un squelette d'homme presque tout entier;

que l'on a trouvé sur l'escalier d'une maison, tenant à la main une bourse pleine de petite monnoie. En vain l'on tenta de transporter cet ancien squelette; à peine l'eût-on touché légèrement, qu'il se convertit en poussiere.

Après avoir décrit ce théâtre, c'est le lieu d'observer qu'on trouva dans son enceinte quantité de statues qui, selon les apparences, servoient à son embellissement. Il y avoit deux de ces statues de bronze, représentant Auguste & Livie; celle-là ayant la tête nue, & le corps revêtu de la toge; celle-ci la tête voilée, & la coëffure à petits triangles, semblable à une couronne rayonnante. On découvrit à quelque distance deux autres statues de femme, & bientôt après, cinq autres statues de marbre, plus grandes que le naturel, dont quatre étoient couvertes de la toge. Il faut observer que toutes ces statues ont les bras & les mains d'un marbre différent de celui du reste du corps, mais d'un marbre plus beau.

Entre les statues de toute espece & de toute grandeur qu'on a déterrées dans cet endroit, on met au nombre des principales les suivantes; celle de Néron, sous la figure de Jupiter tonnant; & celle de Germanicus, l'une & l'autre plus grandes que nature; celle de Claude, & de deux femmes inconnues; une statue de marbre représentant Vespasien; une Atalante, dans laquelle on remarque la maniere grecque; enfin, deux statues de la premiere beauté assises sur la chaise curule.

On découvrit aussi douze autres statues de suite, six représentant des hommes, & six des femmes: ce sont peut-être celles des dieux *Consentes*, qui, selon l'opinion de Panvinio, se plaçoient dans le lieu des spectacles.

Parmi les bustes de marbre déterrés dans le même endroit, on distingue un Jupiter Ammon, une Junon, une Pallas, une Cérés, un Neptune, un Janus à deux faces, une petite fille, & un jeune garçon avec la bulle d'or au cou, qui lui descend sur la poitrine; marque distinctive des enfans de qualité. Cette bulle n'est pas cependant ici en forme de cœur, selon la coutume usitée chez les Romains, elle est de figure ovale.

La découverte du théâtre d'*Herculanum* & de ses superbes ornemens fut suivie de celle des temples, ainsi qu'on l'espéroit; car tous les savans conviennent que les Romains avoient coutume d'en bâtir au voisinage de leurs théâtres. Comme les sacrifices précédoient les jeux, & que les jeux avoient rapport aux représentations de la scène, on devoit rencontrer quelques temples voisins du théâtre dans l'ancien pays des Osques, où les jeux de ce nom, & les pièces Atellanes avoient été inventées.

En effet, il est arrivé qu'à quelque distance du théâtre d'*Herculanum*, on a découvert deux temples de différente grandeur; l'un a 150 piés de longueur sur 60 de large; l'autre a seulement 60 piés de long, sur 42 de large; & ce dernier temple n'étoit peut-être qu'une espèce de chapelle, nommée par les Latins *œdicula*. Cependant l'intérieur avoit des colonnes, entre lesquelles étoient alternativement des peintures à fresque, & de grandes tables de marbre, enchâssées d'espace en espace dans toute la longueur des murs. Sur ces tables on lisoit les noms des magistrats qui ont présidé à la dédicace de chaque temple, ainsi que les noms de ceux qui ont contribué à les bâtir ou à les réparer.

Vis-à-vis de ces deux temples, on a trouvé un troisième édifice, que plusieurs savans conjecturent être le forum civil d'*Herculanum*, on bien un de ces temples que les anciens nommoient *Peripteres*.

Le terre-plein de cet édifice forme un parallélogramme long d'environ 228 piés, & large de 132. Il est environné de colonnes qui soutiennent les voûtes du portique, lequel fait le tour de la partie intérieure; les colonnes qui forment les portiques du dedans, sont du nombre de 42; les statues de bronze & de marbre, placées entre les pilastres, ont été presque toutes trouvées fondues, détruites, brisées, mutilées. Le dedans de l'édifice étoit pavé de marbre, & ses murs peints à fresque; une partie de cette peinture a été taillée avec la muraille, & transportée dans le cabinet du roi des deux Siciles.

Il ne faut pas oublier de dire, qu'outre les statues de dieux, d'empereurs, & de héros, dont nous avons parlé jusqu'ici, on a

déterré dans les édifices publics, quantité de statues d'idoles, & autres de divers personnages, principalement des familles Annia & Nonia. La plus belle de toutes est la statue équestre érigée à la mémoire de Nonius Balbus, avec une inscription en son honneur; dom Carlos a placé cette statue dans le vestibule de son palais. Elle est entourée d'une colonnade de marbre, & d'un grillage de fer; devant l'escalier du même palais, on voit la statue de Vitellius toute entière, & de grandeur naturelle; ajoutons que dans la classe des petites statues de bronze, il y en a plusieurs qu'on croit être des dieux lares ou pénates d'*Herculanum*.

C'en est assez sur les édifices publics de cette ville; les édifices particuliers que l'on a découverts dans un espace d'environ 300 perches de longueur, & 150 de largeur, ont paru d'une architecture uniforme.

Toutes les rues d'*Herculanum* sont tirées au cordeau, & ont de chaque côté des parapets pour la commodité des gens de pié; elles sont pavées de pierres semblables à celles dont la ville de Naples est aussi pavée; ce qui donne lieu de croire qu'elles ont été tirées de la même carrière, c'est-à-dire, d'un amas de laves du Vésuve.

L'intérieur de quelques maisons d'*Herculanum* étoit peint à fresque de charmans tableaux, représentant des sujets tirés de la fable ou de l'histoire. Le roi des deux Siciles en a fait transporter tant qu'il a pu dans son palais. Ces peintures sont d'ordinaire accompagnées d'ornemens de fleurs, d'oiseaux posés sur des cordelettes, suspendus par le bec ou par les piés, de poissons ou d'autres animaux. En un mot, les peintures transportées chez le roi des deux Siciles, forment près de sept cents tableaux de toute grandeur. Il est vrai que la plupart n'ont que dix ou douze pouces de hauteur sur une largeur proportionnée. Ils représentent de petits amours, des bêtes sauvages, des poissons, des oiseaux, &c.

Parmi les grands tableaux, il y en a deux qui méritent d'être décrits ici, & qui furent trouvés dans deux niches au fond d'un temple d'Hercule. Dans la première de ces niches étoit peint un Thésée semblable à un athlète, tenant la massue levée &

appuyée sur le bras gauche, & ayant sur l'épaule un manteau de couleur rouge, avec l'anneau au doigt. Le minotaure est étendu à ses piés avec la tête d'un taureau & le corps d'un homme : la tête du monstre paroît toute entière ; le corps est représenté en ligne presque droite & très-bien raccourci. Trois jeunes Grecs sont autour du héros : l'un lui embrasse le genou, le second lui baise la main droite ; le troisième lui serre le bras gauche avec une attitude gracieuse : une fille, qu'on croit être Ariane, touche modestement sa massue. On voit dans l'air une septième figure, qui peut dénoter une victoire, & on aperçoit enfin les détours du labyrinthe.

Le tableau de l'autre niche est aussi composé de plusieurs figures de grandeur naturelle. On y voit une femme assise, couronnée d'herbes & de fleurs, tenant dans sa main un bâton de couleur de fer ; à sa gauche est une corbeille pleine d'œufs & de fruits, sur-tout de grenades : derrière elle est un faune qui joue de la flûte à sept tuyaux : en face de cette femme assise, on voit debout un homme à barbe courte & noire, ayant l'arc, le carquois plein de fleches, & la massue. Derrière cet homme est une autre femme couronnée d'épis, qui semble parler à la première ; à ses piés, est une biche qui allaite un petit enfant. Au milieu du tableau & dans le vuide, on voit un aigle à ailes déployées ; & sur la même ligne, un lion dans une attitude tranquille. Il faut avouer que les tableaux de ces deux niches ne sont pas dessinés avec correction, & que l'expression manque dans la plupart des têtes.

Au sortir du temple d'Hercule, l'on découvrit çà & là plusieurs autres tableaux, en particulier un Hercule de grandeur naturelle ; Virginie accompagnée de son père & d'Œcilius son époux, en présence d'Appius Décemvir siégeant sur son tribunal ; l'éducation d'Achille par Chiron, qui montre au jeune héros à jouer de la lyre ; enfin divers autres morceaux d'histoire, outre des paysages, des représentations de sacrifices, de victimes, & de prêtres en habits blancs & sacerdotaux.

Les connoisseurs assurent que plusieurs des tableaux, tirés des fouilles d'*Herculane*,

quoique précieux d'ailleurs, pèchent dans le coloris & les carnations, soit que ces défauts procedent des peintures mêmes, ou que le temps les ait altérées. Le coloris y est presque toujours trop rouge, & les gradations rarement conformes aux préceptes de l'art. Une seule couleur forme souvent le champ de ces tableaux ; quelques-uns cependant sont composés de deux, de trois & de quatre couleurs. Il y en a même un à fresque, représentant des fleurs où toutes les couleurs sont mises en usage.

Avant que de quitter ce qui regardé la peinture, il faut lever un doute, qui sera vraisemblablement resté dans l'esprit des lecteurs, au sujet des tableaux à fresque, transportés d'*Herculaneum* à Portici. Ils demanderont comment on a pu procéder dans cette opération. Je leur répondrai, avec ceux qui en ont été témoins, qu'on a suivi la même méthode qui fut jadis heureusement employée pour les ouvrages de Damophile & Gorgase, sculpteurs & peintres illustres, qui avoient décoré le temple de Cérès, situé près du grand cirque à Rome. Lors, dit Varron, que l'on voulut réparer de nouveau les murs de cet édifice, où coupa tous les tableaux qui étoient peints dessus, & on les déposa dans des caisses. La même chose s'est pratiquée pour les tableaux d'*Herculaneum*. On a d'abord commencé à les fortifier par derrière avec de la pierre propre à cet effet, sur laquelle attachant par le moyen du plâtre l'enduit & ses peintures, coupant ensuite le tout, & le serrant avec beaucoup de précaution dans des caisses de bois, on l'a tiré du fond de la ville souterraine avec autant de dextérité que de bonheur. Enfin, on a appliqué sur ces peintures un vernis transparent, pour les ranimer & pouvoir les conserver pendant des siècles.

Qu'on se représente à cette heure la surprise des gens de l'art, à la vue de tant de peintures renaissantes, pour ainsi dire, avec leur fraîcheur : ni celles du tombeau de Nafon, lavées & presque effacées par le temps, ni celles que Gregorio Capponi a si fort vantées, ne sauroient être comparées aux peintures d'*Herculane*. Le roi des deux Siciles peut seul se vanter d'avoir, & la plus vaste collection qu'on connoisse en ce

genre, & même des especes de chef-d'œuvres parfaitement conservés.

A peine les tableaux des murs d'*Herculanum* avoient passé des ténèbres au grand jour, qu'on porta la curiosité dans l'intérieur d'une maison qu'on venoit de découvrir à souhait. On y entra ; & dans une chambre de plain-pié , on y trouva quelques caraffes de crystal, un petit étui de bronze renfermant des poinçons pour écrire sur des tablettes de cire, & une lame d'airain, sur laquelle on lisoit des immunités accordées par Titus aux affranchis qui voudroient s'appliquer à la navigation.

En parcourant la maison dont nous parlons, on trouva dans une chambre du haut (qui étoit peut-être la cuisine) plusieurs vases de terre & de bronze, & entr'autres des œufs entiers, des noix, des noisettes, belles en dehors, mais pleines de cendres en dedans.

Près de cette maison étoit un temple de Neptune, avec la statue du Dieu. Dans un endroit de ce temple sont représentées des galères avec leurs combattans, & ces galères n'ont qu'un rang de rames.

Ailleurs on découvrit une cave, contenant de grands vases de terre cuite, posés dans le gravois, & ensevelis tout-à-fait sous terre, à l'exception des gouleaux enchâssés dans un banc de marbre, qui régnoit tout autour de la cave. La capacité de ces vases pouvoit être, à ce qu'on conjecture, d'environ dix barils mesure de Toscane ; je dis à ce qu'on conjecture, car malheureusement tout fut brisé au grand regret des Antiquaires. Au sortir de cette cave, on découvrit une statue de bronze, représentant le fils de Jupiter & d'Alcmene ; une lanterne à deux meches, & un bracelet d'or ciselé.

Dès qu'on eut commencé de rompre le pavé de mosaïque du temple d'Hercule, l'on trouva sous ce pavé des piédestaux de marbre, plusieurs lacrymatoires, & divers fragmens de métal blanc qui servoient de miroir.

En avançant d'autres fouilles, on aperçut quelques édifices qui avoient une suite uniforme de petites galeries pavées en mosaïque, des fenêtres de médiocre grandeur, & dans quelques-unes des res-

tes de pierres diaphanes, faites de talc ou d'albâtre très-fin.

Après de nouveaux travaux, l'étonnement redoubla à la vue de huit statues colossales assises, qui ont été restaurées, & qui servent d'embellissement au théâtre de la maison royale de Portici.

L'œil fut ensuite récréé par le spectacle de quantité de vases, trépiés & statues d'idoles de plusieurs pieces qui sembloient sortir de ces fouilles, comme d'une source. Dans quelques-uns de ces vases, l'on a trouvé des provisions de toute espece, comme grains, fruits, olives, réduits en charbons ; ainsi qu'un pâté d'environ un pié de diametre, ferré dans sa tourtiere & clos dans le four.

On n'a gardé cependant de toutes les curiosités de ce genre qu'un seul pain, semblable de figure à deux pains posés l'un sur l'autre, dont celui de dessous est plus plat, & celui de dessus plus rond. Autour de ce pain on lit : *Seligo C. Granii E. Cicere*. Il a environ huit pouces de diametre sur quatre de hauteur. Seroit-il de la qualité de ceux dont Juvenal dit :

*Et tener, & niveus, molli seligine factus  
Servatur domino.*

Mais que ce soit un pain mollet ou non, il est entier, & le roi des deux Siciles l'a mis dans des crystaux comme une chose très-singulière. Rien n'est en effet plus rare, que de posséder du pain de seize siecles, conservant encore sa forme & son étiquette.

A ces découvertes succéda celle de quantité de nouvelles peintures, dont voici les principales. Une chasse de cerfs & de sangliers ; une victoire ; un vase de fleurs avec un chevreuil de chaque côté ; deux muses, dont l'une joue de la lyre, & l'autre a un masque qui couvre son visage ; trois têtes de Méduse ; deux têtes d'animaux imaginaires ; un oiseau qui voltige autour d'un cerf ; un prêtre de Bacchus qui joue des timbales ; un autre assis sur un tigre ; Ariane abandonnée sur le rivage de la mer, & Thésée qui s'enfuit sur son vaisseau ; Jupiter sous diverses formes ; Hercule qui examine les oiseaux du lac Stymphale ; six ou sept tableaux représentant chacun une bacchante, qui se prépare à danser, &

qui est vêtue d'une étoffe de gaze avec toute la recherche imaginable, pour former la nudité variée des épaules & du sein; enfin d'autres peintures offrent des marines, des coupes d'architecture, & des édifices élégans représentés en perspective & dans toutes les regles de ce genre si difficile.

Laissons aux Antiquaires le soin de parler des médailles que les ruines d'*Herculanum* ont procurées à sa majesté des deux Siciles, & en particulier des médailles de Vitellius en bronze, grandes & moyennes, qui sont rares; la légende de celles-ci du principal côté est: *A. Vitellius Germanicus Imp. Aug. P. M. Fr. P.* Les revers sont différens. Dans quelques-uns, on voit Mars avec la lance & l'enfeigne romaine. Dans d'autres la paix tient de la main droite le rameau d'olivier, & de la gauche la corne d'abondance.

Mais nous ne devons pas taire les lampes en grand nombre, qui ont été trouvées à *Herculanum*, & qui sont presque toutes consacrées à Vénus. Les anciens poètes nous peignent cette ville & ses environs, comme un des sieges de l'empire de cette déesse. Pour juger à quel point on y portoit son culte, il ne faut que jeter un coup-d'œil sur les lampes dont nous parlons. Si celles de terre cuites sont modestes en général, les lampes de cuivre sont autant de monumens par leurs différentes figures, de la dépravation de l'esprit & des mœurs des habitans qui les possédoient.

Il seroit trop long de décrire les ustensiles des sacrifices; & ce n'en est pas ici le lieu. Peut-être aussi sera-t-il impossible de connoître précisément la destination de chacun. Il suffira donc de remarquer qu'on en a découvert de toutes especes, en marbre, en verre, en cuivre, en terre cuite, les uns pour les sacrifices proprement dits, les autres pour les libations; ceux-ci pour l'eau lustrale, ceux-là pour recevoir le vin dont on arrosoit les victimes, &c.

Outre ces ustensiles sacrés, *Herculanum* a fourni quelques meubles de ménage ou de luxe, comme tables & trépiés. Parmi les entières, on en vante une d'un marbre couleur de fer, avec son pié de la même matière, représentant *Io*. On ne loue pas

moins le trépié que le roi des deux Siciles a placé dans son appartement. Les ornemens de ce trépié sont d'un goût délicat, & la cuvette est soutenue par trois sphynx ailés, d'une très-belle ciselure.

Les autres curiosités consistent en casques, armes de différentes especes, cuillers, bouteilles, vases, chandeliers, pateres, urnes, anneaux, agraffes, boucles d'oreilles, colliers & bracelets, indépendamment d'une cassette qui contenoit les instrumens propres aux occupations des femmes, comme ciseaux, aiguilles, dés à coudre, &c.

Ma joie seroit grande, si je pouvois terminer cet article par la nouvelle d'un beau manuscrit, tiré des ruines d'*Herculanum*: mais dans le petit nombre de ceux qu'on a déterrés de cette ville souterraine, ou l'écriture étoit effacée, ou les feuilles si fort collées les unes aux autres, qu'elles ont parti par lambeaux. Nous serions trop heureux si les excavations fussent tombées sur le temple d'un homme de lettres; je veux dire, sur une maison écartée, consacrée aux muses, dans laquelle on eût trouvé en bon état quelqu'un de ces précieux ouvrages complets qui nous manquent toujours; comme un Diodore de Sicile, un Polybe, un Saluste, un Tite-Live, un Tacite, la seconde partie des fastes d'Ovide, les vingt-quatre livres de la guerre des Germains, que Pline commença lorsqu'il seroit dans ce pays; ou bien enfin, puisque ce peuple aimoit tant le théâtre, un Eschyle, un Eurypide, un Aristophane, un Ménandre; certes on pouvoit se flatter de ce dernier genre de découvertes.

La Campanie où étoit *Herculanum*, n'offroit pas seulement une contrée délicieuse par la fécondité de ses champs, la beauté de ses fruits, l'aménité de ses bords, la salubrité de son air, mais encore par le séjour que les muses faisoient dans son voisinage. La plupart des beaux esprits de Rome sembloient s'être accordés pour venir habiter toutes les campagnes d'alentour. Enfin *Herculanum* étoit, pour ainsi dire, ceinte & munie de domiciles des sciences, & d'ateliers des beaux arts. Cicéron, Pompée, celui qui le vainquit à Pharsale, & tant d'autres Romains, aussi célèbres par leur savoir que par leur habileté dans la

conduite de l'état, avoient des maisons de plaifance aux environs de cette ville; & quels fecours fes habitans ne devoient-ils pas tirer de ces grands génies, pour cultiver leur esprit & former des bibliothèques à leur exemple!

Les ruines même de cette place, où l'on n'a rien apperçu qui sentit la barbarie, mais au contraire des édifices sacrés & profanes, publics & particuliers, très-bien entendus, très-bien décorés, un théâtre, des temples, des portiques, tant de peintures, de statues de bronze, de bas-reliefs & de colonnes; tous ces monumens, dis-je, font une preuve incontestable qu'*Herculanum* étoit habitée par des hommes curieux de belles choses.

Consolons nous donc de la perte des manuscrits engloutis quelque part dans les abymes de cette ville, puisqu'enfin ces fouilles pratiquées depuis 1750 jusqu'à 1755 ont produit d'autres raretés si nombreuses, que sa majesté Sicilienne a jugé nécessaire de destiner dans son palais une vaste salle voûtée, remplie d'armoires différentes, pour pouvoir les placer & montrer à tous les curieux de l'univers.

Ce prince a fait plus, il a nommé en 1755, une société de très-habiles gens, pour mettre en ordre tous ces précieux monumens d'antiquité, en donner l'histoire, la représentation en taille-douce, & l'explication. On ne sauroit employer de trop bons artistes pour le dessin & la gravure; car, quant à l'explication, c'est aux savans de l'Europe entière à y concourir. Il faut espérer que l'ouvrage complet sortira de la presse avec le soin qu'il mérite.

Nous en avons déjà vu le premier tome avec avidité: il a paru à Naples en 1757 en forme d'atlas, & contient quantité de planches qu'on ne peut se lasser de regarder. Telle est la VIII, représentant Achille, qui apprend du centaure Chiron à jouer de la lyre: la tête du centaure est excellente, & le jeune héros semble vivant & animé. La planche IX du satyre Marfyas, assis sur une roche, est sans doute une copie du tableau de Polygnote qu'on voyoit à Delphes. Les planches de bacchantes n'offrent que trop d'attraits: elles ne sont point peintes ici en prêtresses échevelées, mais en nymphes de Gnide, vêtues d'une étoffe légère, & se

présentant pour danser dans des attitudes si voluptueuses, que Vénus elle-même en eût emprunté l'image, pour s'attacher des peuples qui prenoient tant de soin d'encenser ses autels.

Les peintures d'un atelier pour la vendange avec les pressoirs, celles de quelques métiers inconnus, celles de la boutique d'un cordonnier, & toutes celles de divers jeux d'enfans m'ont enchanté. Il y en a où ces mêmes enfans pêchent à la ligne: on voit déjà les poissons qui sautent sur l'eau, ou qui sont pris. Tout est gracieux dans ces petites peintures, & Teniers n'a rien fait de plus amusant. Il y a aussi d'admirables planches de marine & de morceaux d'architecture.

Il est vrai qu'on rencontre plusieurs autres planches, dont il paroît difficile ou impossible de deviner le sujet. La planche VI, par exemple, toute belle qu'elle est, prépare bien des tortures aux savans. La planche XI n'est pas plus intelligible. Est-ce Oreste reconnu par sa sœur? Et la planche XII en est-elle une continuation? Quoi qu'il en soit, toutes les entraves pour l'explication n'ôtent rien au mérite des choses curieuses de ce premier volume, & ne servent qu'à faire desirer la suite avec plus d'impatience. (*M. le Chevalier DE JAUCOURT.*)

*Addition à cet article.*

§ HERCULANUM, autrement HERCULANEUM, HERCULANIUM & HERCULEUM, (*Géogr. Antiq.*) ancienne ville d'Italie dans la Campanie, sur la côte de la mer, vis-à-vis du Vésuve.

Polybe, en parlant de Capoue, de Naples, de Nola, ne cite point *Herculanum*; mais cet historien vivoit 150 ans avant Jesus-Christ, & peut-être alors cette ville étoit encore peu connue. Diodore de Sicile, qui vivoit sous Jules-César & sous Auguste, parle dans son quatrième livre du voyage d'Hercule; mais il ne parle point d'*Herculanum*. Strabon, qui vivoit du temps d'Auguste & de Tibère, & le plus ancien auteur qui en ait parlé; c'est dans le cinquième livre de sa géographie. Après Naples, dit-il, on trouve *Herculanum*, dont l'extrémité s'avance dans la mer, & dont l'air est très-salubre. Cette ville, aussi-bien que Pompeii qui vient après, & qui est arrosée

par le fleuve Sarno, fut habitée autrefois par les Osques & les Etrusques, les Grecs, & ensuite par les Samnites, qui en ont été chassés à leur tour.

Denis d'Halicarnasse, qui vivoit aussi sous Auguste, raconte, dans le premier livre de ses antiquités romaines, l'arrivée d'Hercule en Italie. Il revenoit d'Espagne où il avoit défait le tyran Gérion; il avoit détruit les brigands qui infestoient l'Espagne & les Gaules; il avoit policé les nations sauvages qui habitoient ces pays, & s'étoit ouvert par les Alpes un chemin que personne n'avoit encore tenté; enfin, ajoute-t-il, Hercule ayant réglé les affaires d'Italie à son gré, & son armée navale étant arrivée d'Espagne aux bords du Sarno, il sacrifia aux dieux la dixième partie des richesses qu'il rapportoit; & pour donner à sa flotte un lieu de relâche, il forma une petite ville de son nom, qui est encore habitée par les Romains; elle est située entre Pompéii & Naples, & son port en tout temps est un lieu de sûreté.

Les Osques, les Cuméens, les Tyrhéniens & les Samnites occuperent successivement cette côte. Les Romains s'y établirent 293 ans avant Jesus-Christ & occuperent spécialement *Herculanum*. Cette ville, 100 ans avant Jesus-Christ, étant entrée dans la guerre sociale ou marisque, contre les Romains, elle fut reprise par le proconsul T. Didius. Le trisaïeul de l'historien Velleius Paterculus commandoit une légion qu'il avoit levée à ses dépens & contribua beaucoup à la prise de cette ville.

Quelque temps après, *Herculanum* fut faite colonie romaine, on voit ce titre dans une inscription qu'elle avoit consacrée à L. Munatius Concessanus, son protecteur, & qui fut trouvée anciennement auprès de Torre-del-Greco; elle est à Naples chez les peres de S. Antoine.

Cette ville devint riche & considérable, à en juger par les restes qu'on a découverts, elle est citée dans Pline & dans Florus parmi les villes principales de la Campanie. Dans le temps où toute la côte délicieuse du golfe de Naples étoit couverte par les maisons des plus riches Romains, il ne pouvoit manquer d'y en avoir près d'*Herculanum*. Les lettres de Cicéron

parlent de celle qu'y avoient les Fabius, & que deux freres possédoient par indivis. Sénèque parle d'une maison de Caligula, que cet empereur fit détruire, parce que la mere y avoit été détenue prisonniere du temps de Tibere; elle étoit, dit-il, d'une si grande beauté, qu'elle attiroit les regards de tous ceux qui passioient le long de la côte.

La description que fait Stace d'une maison située à Sorrento, c'est-à-dire, sur la même côte & à six lieues d'*Herculanum*, peut faire juger de la magnificence & de la richesse qui brilloient dans ces maisons de plaisance; les figures antiques de bronze & de métal de Corinthe aussi estimé que l'or, les portraits des généraux, des poètes, des philosophes, chef-d'œuvres d'Apelles, de Policlete, de Phydias; tous les genres de beautés y étoient accumulés. On ne doit pas être étonné de retrouver dans les ruines d'*Herculanum* des figures de la plus grande perfection:

*Quid referam veteres ceræ ærisque figuras,  
Si quid Apellæi gaudent animasse colores,  
Si quid adhuc, vacuâ tamen, admirabile*

*Pisâ,*

*Phidiacæ rasere manus; quod ab arte  
Myronis,*

*Aut Policletæ quod jussum est vivere cælo,  
Æraque ab Isthmiacis auro potiora favillis,  
Ora ducum & varum, sapientumque ora  
priorum.*

Stadius.

Martial & Stace mettent *Herculanum* au nombre des villes abymées par les éruptions du Vésuve; mais Dion Cassius, qui vivoit l'an 230 de Jesus-Christ, & qui a composé une histoire romaine, est le premier historien qui le dise formellement, en décrivant l'éruption de l'an 79. « Une quantité incroyable de cendres emportées par le vent, remplit l'air, la terre & la mer, étouffa les hommes, les troupeaux, les poissons & les oiseaux, & engloutit deux villes entières, *Herculanum* & Pompéii, dans le temps même que le peuple étoit assis au spectacle. D. Cass. L. LXVI, n°. 21. » Cependant Florus vers l'an 100 de Jesus-Christ, parloit encore d'*Herculanum*, qu'on croit

croit avoir été engloutie dès l'an 79. Quoi qu'il en soit de la date de ce terrible événement, on ne peut pas douter que la ville d'*Herculanum* n'ait été ensevelie sous les cendres ou laves sablonneuses du Vésuve; on trouve les bâtimens à 68 piés sous terre dans l'endroit où est le théâtre & à 101 piés sous terre, du côté de la mer & du château du roi. Le massif dont elle est recouverte est une cendre fine, grise, brillante, qui, mêlée avec de l'eau a fait un composé que l'on brise quoique avec peine, & qui tombe en poussière; il y a des endroits où elle se détache d'elle-même & s'ébouleroit fort promptement, si l'on ne la soutenoit par des planches & des étaies; en regardant cette poussière au microscope, on y voit des parties noires & bitumineuses, des parties vitrifiées, d'autres minérales & métalliques, & on y trouve une qualité saline, un peu alumineuse; ce qui prouve, comme nous l'avons dit en parlant du Vésuve, que c'est une matière de même nature que la lave en masse dont nous rapporterons bientôt l'analyse; elle ne donne cependant pas une odeur de soufre quand on la brûle: sans doute que l'acide sulfureux s'en est évaporé.

Cette matière ne couvrit que peu à peu la ville d'*Herculanum*, & laissa aux habitans toute la liberté de s'enfuir; car depuis le temps que l'on fouille, à peine y a-t-on trouvé une douzaine de squelettes; il y avoit même fort peu d'or & d'effets précieux, si ce n'est de ceux qu'il étoit difficile d'emporter.

Cette poussière étoit encore brûlante lorsqu'elle tomba, car l'on trouve les portes & autres bois de la ville réduits en une espèce de charbon, qui conserve encore de la mollesse à cause de l'humidité de la terre. Dans les maisons où la lave n'avoit pas pénétré, tout est rôti & réduit en charbon sans être consumé; tels sont les livres qui étoient d'écorce & qu'on a trouvés en grand nombre, le bled, l'orge, les fèves, les figues, le pain même entier, tout cela a été réduit en charbon, sans que la lave y ait touché, & par la seule chaleur qu'elle communiquoit à l'air environnant.

On trouve beaucoup de maisons & de

chambres qui sont remplies de cette lave, ce qui paroît indiquer que l'eau qui s'y mêla, charria cette matière, & la dispersa dans l'intérieur.

La cendre & la lave remplissent exactement tout l'intérieur des appartemens; on trouve des murs qui ont fléchi, d'autres qui sont renversés, ce qui prouve que la lave a été détrempée & a coulé comme une espèce de pâte ou de fluide. Le ciment que cette cendre a formé avec l'eau, est devenu si compacte, & dans la suite a si bien garanti de l'humidité tout ce qu'il environnoit, qu'il a empêché la fermentation, & qu'il a conservé les couleurs même des peintures, que les acides & les alkalis auroient rongées par-tout ailleurs.

Au dessus de cette lave qui tomba dans la première éruption, l'on trouve une espèce de poudre blanche disposée par lits, mais avec quelques interruptions; elle provient sans doute de pluies de cendres qui sont venues successivement en divers temps; par-dessus cette cendre on trouve dix à douze piés de terre, dans laquelle on rencontre d'anciens tombeaux, & par-dessus cette terre la lave dure en grandes masses pierreuses, telle qu'elle a coulé dans les dernières éruptions, depuis l'an 1036; & par-dessus celle-ci de nouvelles couches de terre végétale.

C'est ainsi que ce rivage dangereux paroît avoir été habité & dévasté à plusieurs reprises différentes; la beauté du climat fait qu'on y retourne volontiers, aussi-tôt qu'un ou deux siècles d'intervalle ont fait oublier les derniers embrasemens. On étoit encore, en 1631, dans la plus profonde sécurité, comme on l'avoit été au mont *Ætna*, en 1536; mais ces éruptions précédées d'un long calme, sont toujours les plus terribles.

Le souvenir des villes d'*Herculanum* & de *Pompeii* étoit tellement éteint, qu'on disputoit au commencement du siècle sur le lieu de leur ancienne situation. Célano mettoit *Herculanum* au sommet du Vésuve, quelques auteurs l'avoient placé à *Otraiano* qui est de l'autre côté du Vésuve; *Biondo* & *Razzano* la mettoient à *Torre dell'Annunziata*; sur la carte de *Petrini*,

elle est marquée à près d'une lieue au midi de Portici ; Ambrogio Lione pensa que c'étoit à Torre-del-Greco , qui est à une demi-lieue de Portici ; en effet l'on avoit trouvé dans le dernier siècle des inscriptions du côté de Torre-del-Greco , dans lesquelles il étoit parlé de cette ville , & que Capaccio a rapportées dans son histoire de Naples ; ce qui la faisoit supposer plus méridionale que Portici , où cependant elle s'est trouvée réellement. Il y avoit des savans qui croyoient que Pompeii étoit dans cet endroit , quoiqu'elle se soit trouvée ensuite sur les bords du Sarno , deux lieues plus loin ; lors même qu'on a eu découvert des ruines sous Resina & Portici , on pensa que c'étoient celles de Retina dont parle Pline ; mais on croit aujourd'hui que Retina n'étoit qu'un petit village sur le bord de la mer , où habitoient les matelots : toutes ces incertitudes ont été fixées par les découvertes que nous allons raconter.

Le prince d'Elbeuf, Emmanuel de Lorraine, étoit allé à Naples en 1706, à la tête de l'armée impériale qu'on avoit envoyée contre Philippe V. Il y épousa en 1713, la fille du prince de Salsa. Ce mariage lui fit desirer une maison de campagne aux environs de Naples ; il en fit bâtir une à Portici & voulut la faire décorer de stucs ; un artiste se présenta , qui excelloit dans la composition d'un stuc aussi dur & aussi brillant que le marbre, qu'il composoit comme les anciens , avec les débris , les éclats & la poussière de différens marbres ; il ne s'agissoit que d'en rassembler une quantité suffisante. Un paysan de Portici en avoit trouvé en creusant un puits dans sa maison : le prince d'Elbeuf acheta de ce paysan la liberté de faire des fouilles au même endroit. Telle fut la première occasion des découvertes d'*Herculanium* ; on a reconnu depuis que cette première ouverture étoit justement au dessus du théâtre de cette ancienne ville. Après quelques jours de travail on découvrit une statue d'Hercule , & ensuite une Cléopâtre. Ces premiers succès encouragèrent le prince , on continua les excavations avec plus d'ardeur ; on trouva bientôt l'architrave ou le dessus d'une porte en marbre , avec une inscription

& sept statues grecques , semblables à des vestales.

Quelque temps après on trouva un temple antique , de forme ronde , environné de vingt-quatre colonnes d'albâtre fleuri ; l'intérieur étoit orné d'un pareil nombre de colonnes & d'autant de statues de marbre grec.

Le produit de ces recherches devint bientôt assez considérable pour réveiller l'attention du gouvernement , & l'on forma opposition aux travaux du prince d'Elbeuf ; depuis ce temps-là , il ne fut presque plus question de nouvelles découvertes ; jusqu'au temps où dom Carlos , devenu roi de Naples , voulut faire bâtir un château à Portici en 1736. Le duc d'Elbeuf céda au roi sa maison & le terrain d'où l'on avoit tiré tant de belles choses. Le roi fit creuser à 80 piés de profondeur perpendiculaire , & l'on ne tarda pas à reconnoître une ville entière qui avoit existé à cette profondeur. On retrouva même le lit de la rivière qui traversoit la ville , & une partie de l'eau qui la formoit.

M. Venuti , célèbre antiquaire , dirigeoit alors les excavations ; il découvrit le temple de Jupiter , où étoit une statue d'or , & ensuite le théâtre , les inscriptions qui étoient sur les principales portes , les fragmens des chevaux de bronze doré & du char auquel ils étoient attelés qui avoient décoré la principale entrée de ce théâtre , une multitude de statues de marbre , de colonnes & de peintures , dont nous allons donner une idée.

Il n'y avoit pas cinquante ouvriers , en 1765 , qui y fussent occupés depuis le départ du roi pour l'Espagne , & on ne laissoit pas de faire continuellement des découvertes nouvelles. Les ouvriers font leurs tranchées au hasard , de cinq ou six piés de haut , sur trois ou quatre de largeur. Ils sont obligés de les étayer ensuite avec de la charpente , ou de réserver des massifs de terre pour soutenir la terre toujours prête à s'ébouler.

Quand on a fouillé dans un endroit , on est obligé de le remplir ensuite avec la terre que l'on retire du boyau voisin ; on est assujéti à cette manière de procéder , par la nécessité de ménager les édifices de

Refina & de Portici qui sont au dessus de ces fouilles, & cela fait qu'on ne peut avoir qu'imparfaitement les plans de la ville & de ses édifices.

On reconnoît cependant que toutes les rues d'*Herculanum* étoient tirées au cordeau, & avoient de chaque côté des parapets ou trottoirs pour les gens de pié, comme il y en a dans les rues de Londres; elles étoient pavées de laves toutes semblables à celles que jette actuellement le Vésuve; ce qui suppose des éruptions bien plus anciennes que celles de l'an 79.

L'édifice le plus considérable qu'on ait découvert dans les fouilles d'*Herculanum*, est un bâtiment public où il paroît que se rendoit la justice appelée, suivant les uns, *forum*, suivant les autres, *chalcidicum*; c'étoit une cour de 228 piés, dont la forme étoit rectangle, environnée d'un péristyle ou portique de 42 colonnes, plus haut de deux piés que le niveau de la cour, pavé de marbre & orné de différentes peintures.

Le portique d'entrée étoit composé de cinq arcades ornées de statues équestres de marbre, dont deux ont été conservées; ce sont les fameuses statues des deux Balbus, & l'on a trouvé plusieurs statues des familles Nonia & Annia, dans le théâtre & ailleurs.

Dans un enfoncement qui se voyoit en face de l'entrée, à l'extrémité de l'édifice, au delà du portique parallèle à celui de l'entrée, il y avoit une espece de sanctuaire élevé sur trois marches, où étoit la statue de l'empereur Vespasien, & à ses côtés deux autres figures dans des chaises curules; à droite & à gauche, il y avoit dans le mur deux niches ornées de peintures, avec les statues en bronze de Néron & de Germanicus, de 9 piés de haut; il y avoit d'autres figures de marbre & de bronze sur les murs du portique.

Ce forum étoit joint par un portique commun à deux temples moins grands, de forme rectangle, voûtés, ornés intérieurement de colonnes, de peintures à fresque & de quelques inscriptions en bronze; il y avoit un de ces temples de 150 piés de long.

On découvrit aussi en 1750, près de

ces mêmes temples, c'est-à-dire, sous Refina & près du château du roi, un théâtre dont M. Bellicard a donné le plan dans le même ouvrage; les gradins des spectateurs sont disposés dans une demi-ellipse qui a 160 piés de diamètre, coupée sur la longueur, & le théâtre étoit un rectangle de 72 piés sur 30, orné d'une façade d'architecture & de belles colonnes de marbre, placées sur le *proscennium*, dans le goût du théâtre de Palladio à Vicence; cependant, comme le théâtre de Marcellus à Rome étoit exactement en demi-cercle, M. Bellicard soupçonne le plan qu'on lui avoit donné, de n'être pas fidèle à l'égard de l'ovalité. La salle de ce théâtre avoit vingt & un rangs de gradins, & plus haut une galerie ornée de statues de bronze, de colonnes de marbre & de peintures à fresque, qu'on a détachées avant que de reporter la terre dans les fouilles. Une partie des murs étoit revêtu de marbre de Paros; j'ai vu encore en 1765 beaucoup de gradins à découvert, & l'on y travailloit journellement. C'est-là sans doute le théâtre où l'on étoit assemblé le jour de la grande éruption de l'an 79 qui ensevelit sous les cendres *Herculanum* & *Pompeii*, suivant Dion Cassius.

Un tombeau que l'on découvrit dans le même temps, étoit décoré extérieurement de piédestaux d'un bon genre: l'intérieur étoit un caveau de briques, ayant 12 piés sur 9 de large, environné de niches, avec des urnes cinéraires; tout étoit resté en place au point que la brique même posée sur chaque urne n'étoit pas dérangée, la cendre y avoit cependant pénétré & avoit tout rempli.

Un peu plus loin, en creusant sous la vigne d'un particulier, on a trouvé plusieurs rues bien alignées & des maisons particulières, dont plusieurs étoient pavées de marbres de différentes couleurs, en compartimens; d'autres de mosaïque faite avec quatre ou cinq especes de pierres naturelles; d'autres enfin avec des briques de trois piés de longueur & de six pouces d'épaisseur; il y en a de semblables dans un temple découvert à Pouzol, vers 1750. On apperçoit tout autour des chambres une espece de gradin d'un pié de haut,

où peut-être s'affeyoient les esclaves. Les murs des maisons étoient le plus souvent peints à fresque en compartimens. On y remarque des cercles, des losanges, des colonnes, des guirlandes, des oiseaux. Ce genre de décoration s'est maintenu en Italie jusqu'à notre temps; on ne voit presque pas de tapisseries dans les appartemens ordinaires, mais beaucoup de peintures à fresque sur les murailles; cela décore les appartemens sans en diminuer la fraîcheur. Les murs des maisons sont souvent ornés de colonnes de briques qui sont engagées d'un tiers de leur diamètre, & qui sont enduites d'un ciment blanchi au dehors. J'ai vu la même chose dans le temple de Pompeia; c'est l'*intonacatura* des Italiens, qui se fait avec de la chaux & du marbre pilé.

Les fenêtres, à ce qu'il paroît, étoient ordinairement fermées en bois pendant la nuit & ouvertes pendant le jour; on a trouvé du verre, mais ce n'est qu'à un bien petit nombre de maisons; ce verre étoit fort épais. Il paroît que l'on n'avoit point alors l'art de faire des vitres aussi minces que les nôtres, & aussi facilement qu'on les fait actuellement. Il n'en faut pas être étonné; ce n'est que dans ces derniers temps que ce genre d'agrément est devenu si général; il y avoit à Lyon, au commencement de ce siècle, la moitié moins de vitres qu'il n'y en a maintenant, & les fenêtres des ouvriers y sont encore fermées en toiles ou en papiers.

On trouve cependant à *Herculanum* des bouteilles de verre & des gobelets en grand nombre. Ce verre est absolument terne; il a perdu son poli par les accidens qui en ont attaqué & décomposé la surface; il s'en trouve des morceaux qui brillent des couleurs prismatiques les plus vives, parce qu'ils sont écaillés & divisés, sans qu'on s'en apperçoive, en feuilletés ou tranches extrêmement minces: or, il est de la nature des lames très-minces de répandre des couleurs différentes, suivant la différence de leur épaisseur; ainsi qu'on le voit par les belles expériences qui sont dans l'optique de Newton; on a remarqué la même chose dans le verre tiré des catacombes de Rome.

Il y avoit aussi à *Herculanum*, des fenêtres fermées avec un gypse transparent débité par lames minces, comme la pierre spéculaire qui pouvoit tenir lieu de verre; on s'en sert encore quelquefois.

Le cabinet d'antiques ou le *musæum* de Portici, le plus curieux & le plus riche qu'il y ait en Italie, a été formé depuis 1750, en conséquence des fouilles d'*Herculanum*, de Pompeii & de Stabia; il est placé dans les entre-fols d'un bâtiment extérieur qui tient au palais du roi, du côté de Naples, sous la garde de M. Filippo Cartoni; un jeune homme très-peu instruit le fait voir aux étrangers, mais on ne reçoit de lui aucune lumière; & comme il est défendu de rien écrire sur le lieu, l'on ne peut en avoir la description que d'une manière assez imparfaite, jusqu'à ce qu'elle ait été publiée dans le pays.

La description de tous ces monumens & de leurs usages, & l'explication des peintures & des statues, méritoient bien d'occuper les antiquaires les plus habiles. Dès qu'on eut commencé de former ce *musæum*, vers 1750 ou 1755, M. le marquis Tanucci créa une académie de belles-lettres qui devoit s'y appliquer: elle s'assembloit dans son appartement à la secrétairerie tous les quinze jours, & l'on travailloit de concert avec lui. Nous avons déjà sept volumes de leur travail, dont le premier contient un catalogue de 738 tableaux, de 350 statues, de 1647 vases ou meubles remarquables, sans y comprendre les lampes, candélabres & trépiés, qui sont comptés séparément. Ce volume parut en 1755; les six autres sont les gravures & les explications des principales peintures.

Cette belle collection a été gravée par ordre & aux frais du roi, qui a fait déjà des présens de la moitié de l'édition. J'ai vu offrir jusqu'à cinquante sequins du volume, par des gens riches qui n'étoient pas à portée de l'avoir autrement qu'à prix d'argent. Mais le roi a voulu se réserver le privilège de donner seul cette marque de distinction aux gens de lettres ou aux personnes en place. Cependant s'étant rendu aux sollicitations des curieux,

J vient de donner ordre de vendre les exemplaires qui en restent encore.

On voit , dans la cour de ce cabinet unique , un grand banc de pierre en demicercle de quinze à dix-huit piés de diamètre, qu'on croit avoir été placé dans le lieu de la sépulture des prêtres. Il y a aussi dans la cour , dans l'escalier & dans les appartemens , plusieurs statues de marbre , qui sans être du premier ordre , comme celles des Nonius , ont cependant de la beauté : les têtes sont ordinairement médiocres , mais les draperies sont travaillées avec délicatesse & avec goût. On y remarque sur-tout une grande figure de femme d'un âge avancé , érigée par les décurions d'*Herculanum* , à l'honneur de Ciria , mere de Balbus , qui étoit le protecteur de leur ville , & femme de Balbus le pere : cette statue a six piés de haut ; elle est voilée & drapée de grande maniere : on y a trouvé l'inscription qui marque ce qu'elle étoit.

Donze statues de femme drapées , entre lesquelles on voit une vestale admirable.

Deux figures mutilées d'hommes assis : elles sont de grandeur un peu colossale.

Une figure debout , plus grande que nature , qu'on dit représenter un consul romain : la draperie en est de la plus grande maniere , & indique parfaitement le nu.

Les statues de bronze sont en si grand nombre dans ce cabinet , que tout le reste de l'Europe auroit peine peut-être à en fournir autant , & elles sont belles en général. On y remarque sur-tout un mercure assis , de grandeur naturelle , la plus belle de toutes les statues de bronze qu'on y a trouvées ; un jupiter , plus grand que nature ; un faune qui dort , grande figure en bronze ; un mercure ; deux lutteurs , dont l'un est dans la posture d'un agresseur , & l'autre sur la défensive , & qui sont très-beaux ; un faune ivre , placé sur une outre de vin , de sept à huit piés de haut. On en a trouvé douze pareilles dans le théâtre ; deux figures nues , d'un tiers plus grandes que nature : on prétend que l'une représente Jupiter. Cette statue a eu la tête & le corps aplatis sous le poids des laves. Quoique cet accident l'ait endommagée beaucoup , on y reconnoît toujours

de grandes beautés : les cuisses & les jambes sont bien conservées & fort belles.

Deux consuls romains , dont l'un avoit vraisemblablement les yeux d'un autre métal , ainsi qu'il est aisé de s'en appercevoir par les trous qui restent , & où il y a tout lieu de croire qu'ils étoient incrustés. On ne trouve dans l'antiquité que trop d'exemples de ce mauvais usage : & la plupart de ces statues ont souvent des yeux d'argent qui font un contraste désagréable , avec le fond presque noir.

Cinq statues de danseuses , plus petites que nature ; trois femmes drapées ; plusieurs bustes , représentant des philosophes & d'autres hommes illustres ; quelques fragmens d'une statue équestre de bronze , qui fait présumer que ce devoit être un bel ouvrage , à en juger par la tête du cheval , & par les jambes de l'homme , qui subsistent encore.

Tous ces morceaux , tant en marbre qu'en bronze , se distinguent par une composition d'un grand style , un excellent caractère de dessin , & une belle exécution.

Nous aurons bientôt occasion de remarquer que les peintures ne sont pas de la même beauté.

Tous les appartemens du cabinet dont nous parlons , sont pavés de mosaïque ancienne d'*Herculanum* : on les transporte par morceaux de quatre à cinq piés. La dernière piece du cabinet contient les morceaux , dont les sujets ou l'exécution ont mérité d'être distingués. J'y ai remarqué une figure qui tient un tambour de basque ; une autre qui joue de deux flûtes à la fois , & une troisième tenant des crotales. On y voit des figures à cheval sans étriers & sans selles , une simple toile couvre le cheval , & elle ne tient que par une sangle & un poitrail.

Ces appartemens sont garnis de beaux vases d'argent & de bronze , avec des urnes sépulcrales , & des vases de terre étrusques , semblables à ceux qu'on voit à Rome dans la bibliotheque du Vatican , & ailleurs.

On y remarque un autel de bronze , une chaise pliante , *sella curulis* , dont les piés sont faits en forme d'S ; le *lectisternium* , ou lit de parade consacré aux dieux , &

beaucoup d'instrumens qui servoient aux sacrifices.

Les armoires vitrées, dont ces salles sont garnies, contiennent un grand nombre de petits dieux lares ; quelques figures panthées ou polythées, qui sembloient les attributs de plusieurs divinités. La variété de ces attributs dépendoit de la dévotion des personnes qui les faisoient faire, pour exprimer dans un seul objet toutes les divinités sous la protection desquelles elles se mettoient. Ces petits dieux sont tous de bronze, & plusieurs sont d'un très-bon goût.

Des trépiés du plus beau travail, un sur-tout, dont la cuvette est portée par trois sphynx ailés, très-bien faits ; un autre, qui est aussi de bronze, & soutenu par trois satyres ou especes de priapes, dont les caracteres des têtes sont admirables, & les attitudes pleines d'expression. Ce qu'il y a de singulier, c'est que chacun de ces priapes n'a qu'une oreille, une jambe & un pié, & chaque cuisse prend naissance au milieu du bas-ventre.

Il y avoit aussi dans une armoire un recueil de priapes d'une très-belle conservation : ils sont de bronze ; les uns de grandeur naturelle, les autres plus petits. Ces priapes ne sont point, comme les précédens, les simulacres du dieu de ce nom, mais de simples représentations de ce qui caractérise ce dieu. La plupart ont deux cuisses & deux piés de lion ou d'autre animal, qui prennent leur naissance vers les testicules : ils ont quelquefois des ailes, & ils sont enjolivés de plusieurs sonnettes ou grelots ; on peut les suspendre comme des lustres ; & pour peu qu'on les touche, ils forment un petit carrillon. Indépendamment de ces priapes ; qui sont en très-grand nombre, il y en a une infinité de très-petits, qui n'ont pas plus de six à huit lignes de long. On prétend que les femmes portoient ces derniers sur elles, dans l'espérance de devenir fécondes.

J'ai vu un manche d'asperoir qui a la figure d'un priape : peut-être pensoit-on qu'un meuble de jardinage pouvoit porter le caractère du dieu qui présidoit aux jardins : un petit cadran dont le style étoit de même forme.

Au reste, les villes de la Campanie, Capoue & Baies, étoient regardées, plus que tout autre endroit de l'Italie, comme des lieux de volupté & de licence. Vénus étoit spécialement honorée à *Herculanum* ; & l'on trouve les attributs de ce culte obscène sur beaucoup de lampes de bronze, où l'imagination s'est épuisée dans les formes les plus bizarres ; mais on ne les a point exposées dans le cabinet de Portici. Les lampes de terre cuite, sont en général plus modestes.

On voit aussi dans ce cabinet des instrumens d'agriculture ; les sonnettes qu'on attache au cou des bestiaux ; les instrumens de différens arts, comme les pieces pour figurer la pâte des gâteaux ; les instrumens de bronze qui portent les lettres dont on marquoit les briques. Ils auroient bien dû, ce me semble, faire inventer l'imprimerie, car plusieurs de ces lettres assemblées, n'auroient-elles pas imprimé leur couleur sur du papier, sur de la toile, comme elles imprimoient leur forme sur de la pâte ?

Des plumes de bois, des écritaires de forme cylindrique, avec de l'encre dedans ; des tablettes, sur lesquelles on étendoit la cire ; des instrumens pour unir la cire ; des poinçons ou styles pour écrire ; des grattoirs pour effacer l'écriture ; & un étui de bronze, qui renfermoit des styles.

Tous les instrumens de ménage, toute la batterie de cuisine, tous les ustensiles domestiques, se retrouvent dans ce *musæum* : on y eût trouvé de quoi monter une maison complète, à cet antiquaire passionné, qui ne vouloit être éclairé que par les lampes sépulcrales antiques, & qui, au lieu de dire une piece de deux sous, disoit toujours un sesterce.

Des lanternes, des candélabres, sur lesquels on mettoit des lampes, qui ont jusqu'à cinq piés de haut, dont les ornemens sont d'un bon genre.

Des fourneaux portatifs en bronze, d'une forme assez ingénieuse, qui servoient à chauffer de l'eau dans un vase, & des choses solides sur un gril ; d'autres pour chauffer de l'eau, en mettant le feu dans le milieu ; un vase ou espece de marmite de bronze à double fond, avec trois petites cheminées : il paroît qu'on y mettoit du feu.

Des tasses & des soucoupes en argent, comme celles de nos tasses à café, dont la forme & la ciselure sont de la plus grande beauté; des aiguieres plus commodes que les nôtres, en ce que l'orifice étoit porté sur le côté, & l'anse placée au dessous de la partie la plus pesante, pour qu'elle fût en équilibre, quoique pleine; des pincettes à main pour prendre le charbon.

Des instrumens en forme de cuillers quadruples, propres à faire cuire quatre œufs à la fois séparément; grand nombre de coquilles de cuivre avec des manches, pour faire cuire la pâtisserie. Un gril de fer pour la cuisine. J'y ai vu beaucoup de cuillers, mais aucun meuble, ce me semble, qui approchât de nos fourchettes.

Des marmites, dont les deux anses se rabaisissent & se collent sur les côtés, pour occuper moins de place; des vases, dont les anses sont en forme de serpens entrelacés; d'autres vases, ayant des anses doubles de chaque côté. Des passoirs ou especes de cribles comme les nôtres, en argent & d'un travail admirable; un mortier à piler du sel, d'une forme applatie, avec un trou pour faire tomber le sel; des bassins, dans la forme de nos corbeilles à fruit.

Un bassin de bronze, incrusté d'argent; beaucoup de vases dorés & de batterie de cuisine argentée; il n'y en a point d'étamée. Cet art utile d'appliquer l'étain sur le cuivre, manquoit aux Romains; aussi leur batterie de cuisine étoit-elle toujours d'un métal composé, comme notre bronze, & non pas de cuivre pur, métal trop facile à dissoudre & qui se change trop vite en verd-de-gris.

Les denrées même s'y trouvent encore en nature: on y a trouvé des œufs très-bien conservés; une tourte d'environ un pié de diametre, dans sa tourtiere au dedans du four. J'y ai vu du froment dont les grains sont entiers, quoique noirs & charbonneux; des fèves, des noix qui ont encore leur couleur naturelle, mais qui ne sont au dedans qu'à du charbon; des petits pains ronds, qui n'étoient pas encore cuits; d'autres déjà cuits quoique moisis, & à demi brûlés: ils ne sont point méconnoissables, leur forme est entiere; on y voit même les lettres dont on les marquoit: il

y en a un de neuf pouces de diametre, sur quatre d'épaisseur, où sont écrits ces mots: *Seligo e granii. E. Cicere.* Des amandes, des figues, des dattes, de l'huile desséchée, & dont il ne reste que la partie résineuse; du vin même, qui est à sec, & réduit en une matiere concrete & noirâtre. On sait que les vins des anciens étoient épais & déposoient beaucoup; & l'on en peut juger sur-tout par celui-là. On en est assuré, parce qu'on a trouvé des caves revêtues de marbre, avec les bouteilles rangées sur des gradins.

Les verres & les bouteilles y étoient une chose fort commune, de même que les lacrymatoires, petites fioles, qui étoient supposées renfermer les larmes répandues sur les tombeaux: il y en a même où l'on voit des figures empreintes.

Des pots de terre, assemblés en forme de panier, à porter deux bouteilles de vin; des assiettes de terre, absolument plates, pour mettre les gâteaux; des tuiles d'une forme très-commode, pour border le faite des maisons; elles finissent par un rebord, avec un trou pour l'écoulement des eaux; des lampes de terre cuite, ornées de bas-reliefs; une lampe à deux meches, qui paroît avoir été suspendue en l'air par le moyen de quatre chaînes attachées aux ailes de deux aigles qu'on voit sur les côtés, & dont l'anse est en forme de tête de cheval.

Tout ce qui est nécessaire pour la toilette & pour l'ajustement se retrouve dans ce cabinet d'antiques: un bracelet d'or, formé de deux demi-cercles, qui s'attachoient avec de petits cordonnets d'or; on y voit deux têtes, fort bien ciselées; des bagues, des boucles d'oreilles, des ciseaux, aiguilles, dés à coudre; une cassettes, contenant tout ce qui étoit nécessaire pour les travaux des femmes; des cure-oreilles, des peignes, des ornemens de la jeunesse, appelés *bullæ*, en forme de cœur; des boucles de cheveux en bronze, évidées avec légèreté & frisées avec goût; des galons d'or, tressés sans soie; des pots de rouge, en crystal de roche, semblables à ceux des toilettes des Françaises, avec le vermillon *fucus*, qui y est encore dans son entier; des vases pour les parfums; des frotoirs pour la peau, *frigiles*, qu'on employoit dans

les bains. On a trouvé les bains eux-mêmes, avec l'assortiment de tous les ustensiles qu'on y employoit.

Des couleurs brutes pour peindre, très-pien conservées, sur-tout de la laque, de l'encre jaune & de très-beau bleu.

De petites balances à deux bassins, mais dont les bras sont divisés en deux parties; un petit poids, qu'on y faisoit couler, suppléoit, à peu près comme dans nos romaines, au grand nombre de petits poids, ou de subdivisions dont on se sert dans le commerce. Ces balances sont suspendues à une simple boucle: elles n'ont point d'aiguilles ni de languettes pour indiquer les petits trébuchemens; cependant j'ai vu ailleurs des balances antiques où il y avoit une languette.

Des instrumens de musique; *tibiae*, les flûtes faites d'os; les *crotali*, ou petites pièces rondes de cuivre qu'on frappoit l'une contre l'autre; & le *sistrum*, instrument en fer à cheval, traversé de plusieurs tringles de métal, que l'on frappoit avec un archet: la flûte à sept tuyaux, le tambour de basse, les timbales & les jeux de dés, ne se voient que dans les peintures.

Des instrumens de chirurgie, comme des sondes; & même un étui complet; où tous les instrumens ont des manches de bronze avec des ornemens de fort bon goût.

Des casques, des boucliers, & toutes sortes d'armes offensives & défensives; des verrous, des serrures, des clefs, des marteaux; des clous qui paroissent faits au marteau; & d'autres qui ont été formés dans une espèce de filiere: je parle de ceux de cuivre, car pour ceux de fer, je n'ai pas pu en distinguer la forme. En général tous les instrumens de fer sont rongés par la rouille, défigurés, réduits en scories, boursoufflés & méconnoissables. Voilà pourquoi l'on n'y a trouvé presque d'autre meuble en fer bien conservé, que le gril de fer dont j'ai parlé. On trouva une maison dont la porte d'entrée étoit fermée d'une grille de fer; mais elle s'en alla en morceaux quand on voulut la toucher. J'ai remarqué encore des hameçons, des filets de pêcheurs & d'oiseleurs, noircis par le feu, mais dont la forme est entière.

Des urnes de terre, divisées intérieure-

ment par loges: on croit qu'elles servoient pour renfermer les loirs, *glires*, que l'on élevoit, & qui formoient un objet de luxe chez les anciens, par un de ces usages bizarres, dont on trouve à peine quelque prétexte, malgré leur universalité: tel est parmi nous l'usage du tabac, auquel il semble qu'on ne puisse attacher ni agrément ni utilité.

Un petit cadran solaire, tracé sur une pièce d'argent en forme de jambon: la queue de l'animal y sert de style: on l'a gravé dans le troisieme tome des *antichità di Ercolano*, page 337.

Il s'y est rencontré une mesure du pié romain, dont M. Bonpiede, ingénieur du port, m'a fait voir une copie exacte; il a dix pouces onze lignes & demie: cela peut contribuer à décider la question de la longueur de l'ancien pié, que M. de la Condamine avoit déjà trouvé de dix pouces onze lignes, par la comparaison de plusieurs monumens romains.

On a trouvé beaucoup de médailles, dont quelques-unes sont curieuses: telles que les médailles de Vitellius, qui sont rares dans tous les cabinets; un triomphe de Titus; une médaille de Vespasien, frappée à l'occasion de la prise de Jérusalem, *Judæa capta*. J'y ai vu un médaillon d'Auguste en or, de quatorze lignes de diametre, qui pese plus d'une once: morceau unique pour les antiquaires; mais c'est le seul de cette importance qui ait été trouvé à *Herculanum*.

Des sceaux ou cachets; des anneaux de fer, d'or, d'argent, montés & non montés; des cornalines; des sardoines; plusieurs pierres précieuses, montées en or, mais grossièrement. On m'en fit voir une que le roi d'Espagne avoit fait remonter, & qu'il portoit depuis sept ans, mais qu'il a remis au cabinet de Portici, en partant pour l'Espagne, afin de faire voir qu'il vouloit conserver au royaume de Naples, tout ce qu'on avoit trouvé à *Herculanum*, sans exception.

Les pierres gravées se sont trouvées en grand nombre, & la plupart d'une grande beauté. On en a tiré aussi plusieurs meubles de crystal de roche, ce qui prouve que ce travail étoit très-perfectionné dans ce pays-là:

pays-là : il y a des flacons de cette matiere , dont l'ouverture est si étroite , que le travail en a dû être fort difficile.

On garde , dans le même cabinet , huit petits tableaux sur pierre , représentant huit muses : ils ne sont pas mieux peints que de bonnes peintures chinoises ; mais il y a une de ces muses remarquable , en ce qu'elle a à côté d'elle un *scrinium* , boîte que l'on avoit regardée jusqu'à présent , comme destinée à mettre des livres. Ce tableau leve toute incertitude à ce sujet : on apperçoit très-distinctement dans le *scrinium* , des livres roulés avec leurs étiquettes , qui sont de petites bandes de papier qui débordent ; ce que l'on n'avoit encore trouvé dans aucun monument.

Les livres , ou plutôt les manuscrits trouvés à *Herculanum* , sont d'une grande espérance pour les gens de lettres , quoiqu'on n'en ait fait jusqu'à présent que peu d'usage. Ces livres ne sont point en parchemin , ainsi qu'on l'a publié en France : on a cru d'abord qu'ils étoient d'ancien papier d'Egypte ; mais on s'est apperçu depuis qu'ils n'étoient que sur des feuilles de cannes de jonc , collées les unes à côté des autres , & roulées dans le sens opposé à celui dont on les lisoit. Ils ne sont tous écrits que d'un côté , & disposés par petites colonnes , qui ne sont guère plus hautes que les pages de nos *in-12* : ils étoient rangés les uns sur les autres dans une armoire en marqueterie , dont on voit encore les fragmens. Lorsqu'on mit la main sur ces livres , tous ceux qui n'avoient point été faisis par la chaleur des cendres du Vésuve , étoient pourris par l'effet de l'humidité , & ils tomberent comme des toiles d'araignées , aussi-tôt qu'ils furent frappés de l'air ; ceux au contraire qui , par l'impression de la chaleur de ces cendres , s'étoient réduits en charbon , étoient les seuls qui se fussent conservés , parce qu'ils avoient résisté à l'humidité.

Ces feuilles roulées & converties en charbon , ne ressemblent ordinairement qu'à un bâton brûlé , de deux pouces de diamètre , sur huit à dix pouces de longueur : quand on veut le dérouler ou enlever les couches de ce charbon , il se casse & se réduit en poussiere ; mais en y mettant

beaucoup de temps & de patience , on est parvenu à lever les lettres les unes après les autres , & à les copier en entier. Le P. Antonio Piaggi , religieux Somaïque , a été l'inventeur de cette espee d'art , & il a fait un élève nommé *Vicenzio Merli* , qui s'en occupe actuellement , mais avec peu d'assiduité & peu d'ardeur : voici à peu près leur procédé.

On a un chassis assujetti sur une table , dans le bas duquel le livre est porté sur des rubans , par les deux extrémités du morceau de bois sur lequel il est roulé : on fait descendre de dessus un cylindre , qui est au haut du chassis , de soies crues d'une très-grande finesse , & rangées comme une chaîne fort claire , dont on étend sur la table une longueur pareille à la partie de la feuille qu'on veut dérouler ; on fait tenir le commencement de cette feuille à la partie de la chaîne qui ne pose pas sur la table , & qui est la plus proche de cette même feuille. On se sert à cet effet de petites particules de gomme en feuilles ou par écailles , qu'on applique derriere avec un pinceau , à l'aide d'un peu d'eau ou de la simple salive , observant de ne les mouiller que dans l'instant qu'on les applique. La feuille du livre s'adapté sur le champ à ces particules , de la même maniere qu'une feuille d'or se fixe sur le mordant du doreur ; le commencement de la feuille du livre étant ainsi hapé par la soie & par la gomme qui y sont adhérentes , on tourne très-doucement le cylindre qui est au haut du chassis , auquel les fils de soie sont attachés , & à cause de la grande fragilité de la feuille , on aide en même temps le livre , par en-bas , à tourner ; par ce moyen on enleve insensiblement la partie de la feuille qui est fortifiée , & l'on force le reste de la chaîne , qui est couché sur la table , à se relever & à se joindre , à mesure que le livre tourne , à la partie de la feuille qui reste à dérouler. On les fixe ensuite avec des particules de gomme , en suivant le même procédé. Lorsqu'il ne reste plus rien de la chaîne sur la table , & qu'elle a été toute appliquée à la feuille du livre , on coupe cette même feuille , & on la colle sur une planche. L'écriture y est si foiblement marquée , qu'il est difficile de

la lire au grand jour , mais on y réussit en la mettant à l'ombre ou à un jour plus doux ; alors on la lit comme on liroit un imprimé , qui après avoir été noirci au feu , conserveroit encore la trace des caractères dont il étoit empreint. Les fils de soie sont ici d'autant mieux imaginés , que présentant une surface à la feuille , ils la soutiennent par-tout également , remplissent les parties mutilées , & empêchent que la feuille ne se déchire dans ses endroits , qui étant les plus foibles , seroient les premiers à céder. Cette opération exige beaucoup de légèreté dans la main. On n'y travaille que les fenêtres fermées , car le moindre vent pourroit enlever ou rompre la feuille qu'on développe , & faire perdre en un instant le fruit de toutes les peines qu'on auroit prises.

On a développé ainsi quatre manuscrits grecs , dont le premier traite de la philosophie d'Epicure ; le second est un ouvrage de morale ; le troisième un poëme sur la musique ; le quatrième un livre de rhétorique. Aussi - tôt qu'on avoit enlevé une page , on la copioit & on l'envoyoit au chanoine Mazocchi , pour la traduire en italien. Il seroit à souhaiter qu'on employât à ce travail beaucoup de personnes. Le P. Piaggi n'est plus en état de s'en occuper , étant estropié , & son élève paroît n'y prendre pas assez d'intérêt : il se plaint de ce qu'on ne lui donne que six ducats par mois , & il y travaille très-peu. Peut-être seroit-il aussi beaucoup plus utile de ne développer que le commencement de chaque manuscrit & de l'interrompre quand on voit que le sujet ne peut rien nous apprendre d'intéressant.

Sans cela , il y a tout lieu de croire , que de très-longtemps on ne verra paroître au jour ces ouvrages précieux , & parmi lesquels on ne doit pas désespérer de recouvrer quelques-uns de ceux qu'on avoit cru perdus pour la république des Lettres.

Ce seroit une époque bien mémorable dans l'histoire de l'esprit humain , si l'on y rencontroit les ouvrages complets de Diodore de Sicile , de Polybe , de Salluste , de Tite-Live , de Tacite , les six derniers mois des fastes d'Ovide , & les vingt livres de la guerre de Germanie , que Plin

commença dans le temps qu'il seroit dans ces pays.

La collection des peintures antiques tirées d'*Herculanum* , est aussi déposée près du château de Portici. On les conserve dans plusieurs chambres , mais sous verre , avec le plus grand soin , & le roi d'Espagne n'a jamais voulu qu'on en dispersât la moindre partie : on assure qu'il en avoit refusé même au roi son pere.

Ces peintures étoient sur des murailles que l'on a sciées à une certaine épaisseur : on les a ensuite assujetties avec tout le soin possible , en les scellant sur des chassis de parquet , comme autrefois on enleva les ouvrages de Damophile & de Géorgaze , peintres & sculpteurs célèbres , qui avoient décoré le temple de Cérés à Rome , lorsqu'on voulut réparer & recrépir de nouveau les murs de cet édifice. La fraîcheur des peintures d'*Herculanum* , qui s'étoit conservée pendant plus de 1600 ans dans l'humidité de la terre , se perdit bientôt à l'air par le dessèchement qu'elles éprouverent , & il se forma dessus une poussière farineuse , qui en peu de temps en eût fait perdre les couleurs. Un Sicilien nommé *Moriconi* , qui excelloit dans l'art des vernis , fut chargé d'en appliquer un pour conserver le coloris. Cela a produit l'effet qu'on en attendoit , mais ce vernis a occasionné la ruine de plusieurs tableaux ; car il fait tomber la couleur par écaille , & il y en a qui ne sont pas présentement reconnoissables , tant ils sont mutilés. Cela ne paroît pas surprenant , lorsqu'on fera attention que la chaleur des cendres du Vésuve a dû consumer les gommés qui en lioient les couleurs. Si l'on eût employé à ce travail des personnes plus intelligentes , elles auroient tenté de donner du corps aux couleurs , en collant les tableaux avant de les vernir ; c'eût été le seul moyen de les conserver & de rendre en même temps à leur coloris son ancienne fraîcheur.

Les plus grands morceaux de cette collection sont les moins nombreux , & n'ont guere plus de cinq piés de haut : les autres sont la plupart comme nos petits tableaux de chevalet ; plusieurs ont été trouvés entiers ; il y en a cependant quelques-uns de mutilés ; mais il est étonnant

qu'il n'y en ait pas davantage, soit à cause des diverses irrptions du Vésuve, qui ont dû les endommager, soit à cause de l'humidité occasionée par les eaux, qui ont filtré au travers des terres & des cendres dont on a trouvé les maisons remplies.

Tous ces tableaux sont peints en détrempe, ainsi qu'il est aisé de s'en appercevoir, sur-tout dans ceux qui ont été mutilés; la couleur qui s'en est enlevée par écailles, n'a laissé qu'une impression verte, jaune ou rouge, qu'on avoit étendue auparavant sur l'enduit qui recouvroit la muraille. Il n'en seroit pas de même si ces morceaux eussent été peints à fresque; car cette peinture qui ne s'arrête pas à la superficie, mais qui pénètre l'enduit de chaux & de sable, sur lequel on l'applique, n'auroit pu se détacher qu'avec l'enduit même. De plus, on fait que la fresque des anciens, ainsi que la nôtre, n'admettoit pas certaines couleurs assez actives pour pénétrer l'enduit; au lieu que la détrempe les admet toutes indistinctement. Les tableaux d'*Herculanum* sont dans ce dernier cas: on y reconnoît, sans exception, toutes sortes de couleurs, même celles qu'exclut la fresque. Enfin l'on a reconnu, jusques dans les morceaux les mieux conservés, lorsqu'on les a sciés & enlevés de dessus les murailles, qu'ils n'étoient tous peints qu'en détrempe. Cette observation détruit le système de ceux qui ont prétendu que les anciens n'avoient pas, comme nous, le secours de toutes les couleurs, & qu'ils n'employoient les peintures à fresque que pour décorer leurs murailles & leurs voûtes.

Cette immense collection de peintures, qui s'accroît tous les jours, & qui nous met sous les yeux les productions des anciens peintres dans tous les genres, prouve que les artistes du premier ordre, étoient aussi rares chez eux que parmi nous: dans la description des peintures qui est imprimée, on en exalte un grand nombre qui sont au dessous du médiocre. Nous nous bornerons ici aux ouvrages d'un mérite distingué, ou qui, sans être bien remarquables du côté de l'art, auront du moins quelques singularités capables de fixer les regards des curieux. Commençons par les tableaux dont

les figures sont de grandeur naturelle, ou qui en approchent.

Un des tableaux, les plus grands & les plus beaux que l'on ait tiré des feuilles d'*Herculanum*, représente Thésée, vainqueur du Minotaure en Crete. Ce tableau est de forme cintrée: il a été enlevé de l'une des deux niches qui étoient dans le bâtiment que l'on a prétendu être le Forum ou Chalcidique dont nous avons parlé. Thésée y est vu de face: il est debout, nu, & de taille gigantesque, relativement aux autres figures. Son manteau, jeté négligemment sur l'épaule gauche, repasse sur le bras du même côté: il tient sa massue levée de la main gauche: à l'un des doigts de cette main il a un anneau. Trois jeunes Athéniens lui rendent leurs actions de grâces; l'un lui baise une main; l'autre lui prend le bras du côté de sa massue; & le troisième, prosterné à ses pieds, lui embrasse une jambe. Une jeune fille se joint à eux; & portant la main sur la massue du vainqueur, semble lui témoigner sa reconnoissance: on croit qu'elle sort du labyrinthe, ainsi qu'une autre personne, dont on ne découvre qu'une partie de la tête, le surplus étant effacé. Le Minotaure est renversé aux pieds de Thésée, sous la figure d'un homme à tête de taureau, qui porte une main à l'une de ses cornes: il a l'estomac & l'une de ses épaules déchirés par les coups qu'il a reçus. C'est la première fois qu'on le voit sous cette forme: les médailles antiques ne nous fournissent aucun exemple. La déesse, protectrice du héros, est assise sur un nuage dans le haut du tableau, on la découvre jusqu'à la tête: elle est appuyée d'une main sur le nuage, & tient de l'autre son arc & une fleche. Le côté où est la porte du labyrinthe, est très-mutilé.

On prétend que lorsque ce morceau a été découvert, les couleurs en étoient bien plus vives qu'à présent. On les trouve cependant encore belles, quoiqu'un peu éteintes: la figure de Thésée est noblement composée, elle a cependant quelque chose de froid; mais les trois jeunes gens sont remués avec beaucoup plus de chaleur; les mouvemens en sont pleins d'expression: celui qui embrasse la jambe du vainqueur,

surpasse en cette partie les deux autres. Cet ouvrage est en général correct de dessin, d'une grande maniere, mais il y regne peu d'intelligence du clair-obscur. Le mouvement du manteau du jeune homme qui baise la main de Thésée, n'est ni heureux, ni dans le style des autres draperies du même tableau.

Un autre tableau de forme cintrée, a été trouvé dans la seconde niche du *Forum* dont on a parlé ci-dessus ; les figures en sont à peu près grandes comme nature. Le sujet est incertain, & a donné lieu à bien des conjectures. Tous les personnages qui y sont représentés ont rapport à un enfant, qu'on présume, avec assez de vraisemblance, être Télépe, fils d'Hercule ; cet enfant est allaité par une chevre, qui lui leche la cuisse en levant une jambe par derrière pour le laisser tetter avec plus de facilité. Une divinité ailée & couronnée de lauriers, tient d'une main des épis de bled, & de l'autre indique l'enfant en le regardant. Hercule debout & appuyé sur sa massue, a les yeux fixés sur lui. La déesse Flore est assise vis-à-vis d'Hercule, & a derrière elle le dieu Pan ; aux deux côtés d'Hercule, il y a un lion & un aigle, qui ne contribuent pas peu à jeter de l'obscurité sur ce sujet. La composition de ce tableau est bien liée, & les attitudes en sont expressives ; la Flore est drapée d'une bonne méthode, mais tous les airs de têtes ne sont pas assez variés. Le caractère de dessin, dans le total de l'ouvrage, est très-médiocre ; l'enfant est très-incorrec, & les animaux sont mal rendus.

Achille, à qui le centaure Chiron enseigne à jouer de la lyre, est encore un beau tableau. Quoique la figure du centaure ne soit pas bien dessinée, & qu'elle n'intéresse pas d'elle-même, cependant le haut de cette figure se groupe au mieux avec celle d'Achille, qui est dans une attitude noble. Les contours de ce dernier sont coulans, le dessin en est d'un beau caractère ; il est même peint avec légèreté, & l'on y admire une belle dégradation de tons dans les passages des ombres à la lumière.

Un tableau de diverses figures représentant une jeune fille, ayant une main appuyée sur l'épaule d'un jeune homme, & de l'autre

lui serrant le bras comme par un mouvement d'affection. Ce jeune homme est entièrement vêtu ; il est assis, la tête appuyée sur sa main, dans l'attitude d'une personne pensive, ou qui fait attention à ce que lui lit un autre jeune homme, qui est assis vis-à-vis de lui. Ce dernier est nu jusqu'à la ceinture, il tient d'une main un papier, & de l'autre semble indiquer celui dont nous avons parlé le premier à qui il lit ce papier. Deux femmes & un vieillard qui les écoutent, sont dans des attitudes d'étonnement. On croit que ce sujet est Oreste reconnu, & tel qu'Euripide le représente dans la tragédie d'Iphigénie en Tauride ; le jeune homme pensif est Oreste ; la jeune fille qui semble le serrer de ses mains, est Iphigénie ; celui qui lit est Pilade. L'ordonnance en est belle, les têtes en sont très-expressives, & les figures drapées d'un bon style. On y trouve même un assez bon effet de lumière ; mais ce tableau laisse beaucoup à désirer du côté du dessin & du coloris ; le dos de l'homme à mi-nu qui lit, peche plus que tout le reste de l'ouvrage dans ces deux parties de l'art, étant très-incorrec & d'un ton de brique désagréable. Ce morceau a souffert dans le bas, mais aux endroits les moins essentiels.

Un autre tableau représente, à ce que l'on prétend, Oreste & Pilade enchaînés & conduits par un soldat du roi Thoas devant la statue de Diane, qui est sur un autel, où l'on voit une patere & un préféricule ; Iphigénie est debout de l'autre côté de la table, & les voit arriver ; elle a derrière elle deux de ses suivantes, dont l'une porte, dans un bassin, une lampe, & l'autre se baisse pour avoir le coffre qui contient sans doute les instrumens du sacrifice. Les deux figures d'Oreste & de Pilade qui sont presque nues, sont très-bien composées, & d'un dessin pur ; mais elles sont isolées, & la composition générale n'est point du tout liée.

Un petit tableau représentant un faune qui caresse une bacchante renversée ; elle tend un bras qui passe sur la tête du faune, comme si elle vouloit se retenir à ses cheveux. Elle est presque entièrement nue, elle n'a qu'une cuisse couverte d'une draperie rouge. On voit près d'elle sa cym-

bale & son tyrfé, dont l'extrémité finit par une touffe de lierre, & auquel pend un ruban de la même couleur que sa draperie. Ce groupe est chaudement composé, & les figures ont beaucoup d'expression.

Un petit tableau de deux jeunes filles qui se donnent les mains en dansant. Le mouvement de leur bras est bien varié, & les grâces du coude y sont observées; mais les draperies y sont affommées par la confusion des plis.

Un autre petit tableau d'une danseuse seule; elle est nue jusqu'à la ceinture & tient sa draperie. L'attitude en est gracieuse, les mouvemens en sont bien contrastés; on trouve dans ses mains, dont les petits doigts sont écartés, des gentillesques qu'on ne voit pas ordinairement dans l'antique. La draperie en est moins confuse que celle des figures du tableau précédent, & les plis de ces extrémités paroissent être moins lourds.

Une autre danseuse touchant d'une cymbale à grelots, semblable aux tambours de basque dont les Napolitains jouent aujourd'hui; il y a de la finesse & de la correction dans le haut de cette figure. Elle seroit plus intéressante, s'il y avoit moins de confusion dans les plis de sa draperie.

Une jeune fille tenant d'une main un rameau de cedre, & de l'autre un sceptre d'or; elle est entièrement drapée. La tête en est vue de profil, & l'ajustement de sa coëffure est du meilleur goût; elle a des pendans d'oreilles de perles: le tour de cette figure est naturel; & quoique les draperies fassent trop d'étalage, le mouvement que l'air leur donne en les faisant voltiger, est exprimé avec une grande vérité.

Une bacchante portée par un centaure; la bacchante est presque nue, ses cheveux flottent en l'air, & sa draperie qui voltige au gré du vent, laisse son dos à découvert. L'attitude en est aussi singulière qu'élégante; elle ne porte que d'un genou sur la croupe du centaure, en se tenant à ses cheveux d'une main; en même temps, pour le faire galoper, elle lui donne du pié dans les reins; de l'autre main, elle tient son tyrfé, afin de l'aiguillonner davantage. Ce

groupe, qui est des plus singuliers, est plein de feu & d'expression, & il est admirablement composé: la bacchante est rendue avec autant de correction que de finesse de dessin, & ses draperies ne manquent pas de légèreté.

Un autre centaure qui porte un jeune homme en courant au galop; le jeune homme est devant le centaure, & il n'est retenu que par une main qui lui passe sur l'épaule. Le centaure touche d'une main une lyre à trois cordes, qui est appuyée sur sa croupe, & de l'autre il fait résonner la moitié d'une crotale contre l'autre moitié de la même crotale que tient le jeune homme. Ce tableau paroît d'un dessin pur; mais il est composé contre tout principe d'équilibre, étant impossible que le jeune homme puisse se soutenir en l'air dans l'attitude où il est.

On a remarqué que dans presque tous ces petits tableaux, sur-tout dans ceux dont les figures sont seules, les peintres, pour éviter l'embaras des sites, se sont contentés de faire des fonds unis, d'une teinte rougeâtre, ou brune, ou dans d'autres couleurs très-foncées.

Un grand nombre de tableaux représentant des enfans, des amours ou des génies ailés, occupés à différens travaux, comme à chasser, à faire résonner des instrumens, ou à des jeux, des danses & autres exercices. Celui de ces petits tableaux où l'on voit des enfans vigneron, est digne d'attention, sur-tout à cause de la forme du pressoir antique: il en donne une idée plus nette que celle qu'on trouvoit dans Vitruve, Plin & autres anciens auteurs. Il faut voir la gravure qui en a été faite dans le livre des *pitture antiche d'Ercolano*. Nous nous contenterons ici d'observer que ces enfans sont tous d'une nature un peu avancée, & composés froidement; ils n'ont point l'enjouement des grâces enfantines. Il y en a cependant dont les attitudes ont une certaine vérité, & qui sont passablement peints.

Plusieurs tableaux d'animaux où il y a des paons, des coqs, des poules, des canards, des cailles, des tigres & des poissons; quelques-uns sont assez bien imités & d'une touche spirituelle.

Des tableaux de fruits , où l'on a représenté, sur-tout des raisins , des figues & des dattes : ils sont touchés librement & peu terminés.

Une grande quantité de tableaux d'ornemens , ou , pour mieux dire , des fragmens de frises en arabesque , dont quelques-uns sont d'assez bon goût de dessin ; mais il n'y en a presque aucune de bien peinte.

Beaucoup de paysages mal rendus , & où il y a des bâtimens qui fourmillent de fautes de perspective.

Des tableaux d'architecture , dont le genre est si bizarre , qu'on croit y trouver en général un mélange de goût gothique , arabesque & chinois , & souvent une imitation extravagante de l'ordre ionique.

Deux marines : la première représente quatre vaisseaux , dont l'un en partie consumé par les flammes , & brisé contre un écueil ; on combat avec acharnement sur les trois autres : il y en a un sur lequel s'éleve une tour où sont les enseignes de Rome : au milieu de la mer , on découvre une petite isle avec un temple entre deux arbres , à côté duquel il y a un Neptune le trident à la main ; devant ce temple est placé un autel. On voit dans la même isle un soldat armé d'une pique , d'un casque & d'un bouclier ; une figure que l'on distingue mal , parce qu'elle est presque toute effacée , semble sortir de la mer. Ce tableau est mauvais , & n'a d'autre mérite que celui de nous laisser en ce genre de peinture quelque chose des anciens ; les vaisseaux n'y sont point en perspective , & ils ne levent point la question des biremes , des trirèmes & des quadrirèmes , toutes les rames paroissent sortir de la même ligne.

La seconde marine , quoique fort mutilée , dans un coin découvre un site agréable , avec un front terminé par des montagnes , & quelques bâtimens mêlés d'arbres qui forment un bon effet.

Les terrains qui servent de repouffoir , sont traités dans le goût de ceux qu'emploient quelques-uns de nos peintres pour produire de semblables effets.

On conserve dans cette collection quelques tableaux en mosaïque , trop mauvais

pour qu'on entre dans aucun détail à leur sujet.

On remarque dans ces peintures en général un bon caractère de dessin & de l'expression ; mais il paroît que les peintres étoient peu savans dans l'art des raccourcis , que leur maniere de draper consistoit en petits plis souvent confus , & que rarement par la disposition de leurs étoffes , ils s'attachoient à produire de grandes masses , mais qu'ils accusoient toujours le nu avec austerité. Ils étoient peu avancés dans la couleur locale , encore moins dans la magie du clair-obscur , qu'ils ont , pour ainsi dire , totalement ignoré. Ils n'avoient aucune notion , ni de la perspective locale , ni de la perspective aérienne. A l'égard de la composition , ils réussissoient bien dans les figures isolées , qu'ils dispoisoient dans le style de celles des bas-reliefs ou des statues , sans connoître cependant l'agencement des groupes ; aussi presque tous leurs sujets sont-ils rendus avec froideur. On n'y voit nulle part cet enthousiasme , qui , à l'aspect de plusieurs peintures modernes , remue les passions & excite dans l'ame des impressions si vives ; il est surprenant que , dans des siècles où la sculpture avoit été portée à un si haut degré de perfection , la peinture n'eût pas marché avec elle d'un pas égal ; car quoique ces tableaux paroissent être des peintres médiocres de ce temps-là , les principes qu'ils ont suivis répandent beaucoup de doutes sur les talens des maîtres de leurs écoles. Peut-être aussi découvrira-t-on par la suite des morceaux plus précieux , qui renverseront cette conjecture. Il faut convenir qu'on ne peut pas exiger une grande perfection dans les tableaux que nous venons de décrire , plusieurs ayant été enlevés de dessus les murs du théâtre & autres lieux publics d'une petite ville , où l'on n'a dû chercher qu'une décoration générale ; les autres paroissent avoir été tirés de quelques maisons de particuliers , qui n'étoient pas assez opulens ou assez curieux pour employer des artistes du premier ordre.

Quant aux matières dont on se servoit alors pour peindre , il paroît , en regardant ces tableaux avec attention , qu'on y

a employé toutes sortes de couleurs, comme nous l'avons dit plus haut, & que ces couleurs sont les mêmes dont on se sert aujourd'hui; cela paroît détruire l'opinion de quelques modernes, qui prétendent que les anciens n'ont connu que le blanc de Milet, le jaune d'Athenes, le rouge de Sinope, & le simple noir: on voit à la vérité, dans un passage de Pline, que les peintres de son temps se servoient de ces quatre couleurs, mais non pas que ce fussent les seules dont ils fissent usage. Les dessinateurs qu'on a employés pour les gravures du recueil dont nous avons parlé, dessinoient avec beaucoup de propreté, mais ils n'ont rendu que mollement & sans esprit, les endroits les mieux ressentis des originaux; quelquefois aussi ils ont pris la liberté de corriger les fautes de perspective qui s'y trouvoient, en sorte qu'il ne faut pas précisément juger des originaux par les figures qu'on en a publiées. Mais dans les pays où il y auroit le plus d'habiles artistes, il seroit bien difficile d'exécuter à la rigueur un ouvrage d'une si vaste étendue.

La sculpture est bien meilleure dans les restes d'*Herculanum*, que la peinture; peut-être parce que cet art étoit plus perfectionné; peut-être aussi parce qu'il étoit facile de transporter les statues, au lieu que les peintures étoient faites nécessairement par les artistes du pays.

On ne sauroit trop regretter le grand nombre de belles figures, dont on ne trouve que les débris; la plupart des statues de bronze sont en partie fondues, celles de marbre sont en morceaux, la chaleur a détruit les unes, & les autres ont été broyées par la chute des pierres & des murs: mais les deux Nonius dont nous avons parlé, sont au rang de ce qu'il y a de mieux dans l'antique, soit à Rome, soit à Florence; & les autres statues, sans être d'une aussi grande perfection que ces deux premières, ont presque toutes des beautés qui les rendent dignes d'être placées dans la seconde classe. Au reste, on ne sauroit hasarder une description & une critique bien étendues de ces monumens, n'étant permis à personne d'écrire dans ces cabinets, ce qui fait que l'on ne peut rap-

porter que de mémoire les différentes particularités. (—)

Personne n'a mieux décrit que M. Gerard Heerkens, Hollan. 1770, la maison où se sont trouvés les seuls livres qu'on ait encore découverts depuis qu'on travaille à faire sortir de ses ruines cette ville ensevelie sous les cendres du Vésuve, depuis près de dix-sept siècles. Le corps du logis de cette maison étoit près du forum: il n'avoit qu'un étage, & il paroît que les autres maisons d'*Herculanum* n'étoient pas plus élevées. Au milieu du jardin, long de 300 piés sur 80 de large, étoit une belle piscine de 250 piés de longueur sur 27 de largeur, revêtue de pierres.

C'est dans une chambre de cette maison qu'on a trouvé une bibliothèque composée, au moins, de mille volumes en rouleaux, placés les uns sur les autres. L'inondation de la mer qui précéda l'irruption du Vésuve & les cendres enflammées de la montagne, ont tellement altéré & calciné ces livres, qu'ils ressemblent à des charbons. Cependant le P. Piaggi, comme on l'a dit ci-dessus, a trouvé le moyen de développer ce papier brûlé, qui est aussi fin que celui de la Chine, de l'appliquer sur une matière solide, & d'en transcrire l'écriture: il a déjà développé quatre ouvrages de Philodemos, écrivain grec. Cette bibliothèque qui étoit autrefois à 24 piés au dessus de la mer, est maintenant de plus de 80 piés au dessous, tant le terrain d'*Herculanum* fut affaibli par le tremblement de terre. (C)

**HERCULE**, (*Astronomie*.) constellation boréale, appelée aussi *engonafis*, c'est-à-dire, *genusflexus*, *ovillus* ou *mellus*, parce qu'il est couvert d'une peau de centaure; *Nessus*, du nom de ce centaure, *cernuator*, *claviger*, *thamyris* ou *thracien*; *nifus*, à cause de la ville de Nisa; *Mélicerta*, roi de la Cité, ou *Mélica*, c'est le nom d'*Hercule* le phénicien ou le tyrien; *Desanes*, *Desaneus* ou *Dorsanes*, c'étoit le nom de l'*Hercule* des Indiens; *Maceris*, nom de l'*Hercule* des Lybiens; il étoit père de Sardus qui conduisit une colonie en Sardaigne; *Santus*, *Sanctus*, c'est le nom de l'*Hercule* romain; *Almannus* c'étoit le nom de l'*Hercule* german ou celtique; *Lycaon*, roi d'Arcadie, que Jupiter chan-

gea en loup ; Ixion , Prométhée , Orphée , Thésée , Paléon , &c. car cette constellation a porté autant de noms qu'*Hercule* lui-même ; on fait assez combien il y a de dissertations parmi les érudits , sur le temps , la patrie & les travaux d'*Hercule* : mais on attribue communément cette constellation à *Hercule* le thébain , fils d'*Amphitryon* & d'*Alcmene* , qui vivoit quelques années avant le siège de Troie , & fut du voyage des Argonautes : il est représenté communément dans l'attitude d'un combattant , un genou en terre , tenant d'une main sa massue , & de l'autre la peau du lion de la forêt de Némée , qu'il présente comme un bouclier ; on lui met aussi dans la main le rameau qu'il arracha dans sa descente aux enfers , pour délivrer Thésée , & un serpent sous le nom de *Cerberé*. Mais d'autres disent que cette figure d'un homme à genou est celle de Thésée , qui leve avec effort la pierre sous laquelle son pere avoit caché son épée. Quoi qu'il en soit , cette constellation renferme 113 étoiles dans le catalogue britannique de Flamsteed ; la plus remarquable désignée par la lettre *a* est située sur la tête d'*Hercule*. Elle est de seconde & de troisième grandeur. Son ascension étoit en 1750<sup>d</sup> 255<sup>d</sup> 48' 46" ; & sa déclinaison boréale 14<sup>d</sup> 41' 46" suivant le Catalogue de M. de la Caille. ( *M. DE LA LANDE.* )

**HERCULE**, (*Mytholog. Littérat.*) héros très-célebre , déifié dans le paganisme.

Je ne m'embarasse point des divers *Hercule* , dont parlent Diodore de Sicile , Cicéron , Varron , & autres écrivains de l'antiquité ; il s'agit ici du fils prétendu de Jupiter & d'*Alcmene* , femme d'*Amphitryon* , roi de Thebes. C'est là l'*Hercule* qui étoit honoré chez les Grecs & les Romains , & auquel se rapportent presque tous les anciens monumens. Je vais parcourir son histoire peu connue , les femmes & les enfans savent assez sa vie fabuleuse : elle se trouve dans tous les dictionnaires , & même dans celui de Bayle.

Hérodote fixe la naissance d'*Hercule* cent ans avant la prise de Troie par les Grecs , c'est-à-dire , vers l'an 1382 avant l'ère chrétienne. Il commença ses premières armes dès l'âge de dix-huit ans , & terrassa dans

ses courses le lion du mont Cythéron. Peu de temps après , il épousa Mégare , fille de Créon , eut trois enfans de cette princesse , & les tua , au bout de quelques années , dans un accès de fureur qui le prit plusieurs fois pendant le cours de sa vie.

Ce crime l'ayant obligé de quitter Créon , il alla consulter l'oracle de Delphes sur sa destinée. L'oracle lui prescrivit de passer à Mycenes où régnoit Eurysthée , & lui déclara , qu'en accomplissant les volontés de ce prince , il acquerroit l'immortalité ; *Hercule* obéit au commandement du dieu , & ce fut par les ordres d'Eurysthée qu'il acheva les douze travaux si célèbres dans les temps héroïques. Les dix premiers l'occupèrent un peu plus de huit ans , en sorte que donnant dix ans de durée à ces douze travaux , *Hercule* qui étoit venu se présenter à Eurysthée à l'âge de vingt-trois ans , quatre ans après son mariage avec Mégare , en avoit trente-trois lorsqu'il retourna dans la Béotie.

Dès qu'il y fut arrivé , il commença par répudier Mégare , & demanda en mariage Iole , fille d'Eurytus , roi d'Échalie ; mais comme le sort des enfans de Mégare faisoit redouter l'alliance d'*Hercule* , il fut refusé. Cet outrage l'ayant jeté dans un nouvel accès de fureur , il tua Iphitus , frere de sa maîtresse : en suite revenant à lui , il sentit si vivement son crime , qu'il ne songea qu'à se délivrer de ses remords par le secours de la religion. L'oracle de Delphes qu'il consulta de nouveau , lui répondit que le seul moyen d'expiation ce meurtre , étoit de se faire vendre pour esclave dans un pays étranger. *Hercule* , avant que d'exécuter le décret de l'oracle , crut devoir se purifier par les cérémonies de l'expiation ordinaire ; toutefois il ne trouva personne qui voulût lui rendre ce service , excepté le seul Thésée qui s'y prêta par générosité , & le purifia aux jeux de l'Isthme.

Après cette purification , il se fit vendre en qualité d'esclave par un de ses amis , & fut conduit à la cour d'Omphale. Ses exploits contre les Cercopes , espece de brigands qui ravageoient la contrée , étant parvenus aux oreilles de la reine de Lydie , & lui ayant inspiré de la curiosité , elle fut bientôt instruite de la naissance de son esclave ; alors l'amour s'emparant de son

cœur ,

cœur, elle se livra toute entiere à sa passion, & devint grosse d'un fils qu'Apollodore nomme Agélaüs.

*Hercule* ayant achevé le temps de sa fermeté, fut sollicité par les Grecs d'attaquer Laomédon roi de Troie, avec une escadre de six vaisseaux qu'ils lui fournirent. L'entreprise fut heureuse; il prit Troie, tua Laomédon & ses enfans, à l'exception de Priam qu'il mit sur le trône, & amena prisonniere l'illustre Héloïse, sœur de ce jeune prince.

A son retour dans le Péloponnese, il résolut de punir Augias roi d'Elis; de la perfidie dont il avoit usé contre lui, pendant qu'il travailloit à accomplir les ordres d'Eurysthée. Un grand nombre d'Arcadiens & de volontaires des principales villes de la Grece se mirent sous ses drapeaux. En vain Augias leva des troupes, & en donna le commandement aux Mélionides ses neveux, *Hercule* attaqua les Mélionides, lorsqu'ils alloient sacrifier aux fêtes Isthmiennes, les vainquit & les tua. Profitant de ce succès, il s'avança dans l'Elide, surprit Augias, & le fit mourir avec ses enfans, à la réserve de Phileus le plus jeune de tous, auquel il laissa le royaume.

Dans cette conjoncture, des soins importants l'appellerent à Olympie, pour y assister aux jeux funebres, établis depuis quelques années en l'honneur de Pélops son bifaïeul maternel. Il en régla les cérémonies, y prononça l'apologie de sa conduite au sujet de ses guerres, & disputa tous les prix avec tant de gloire, que les poëtes ont feint que Jupiter lui-même voulut lutter contre son fils, sous la figure d'un athlete; & qu'après un long combat égal, le maître des dieux se fit connoître, en félicitant *Hercule* sur sa force & sur sa valeur.

N'ayant plus rien à faire à Olympie après la célébration des jeux, il continua sa marche vers Pylos, capitale des états de Nélée en Messénie, prit cette ville d'assaut, & tua dans la bataille les fils de Nélée, qui étoient au nombre de neuf. Nestor le plus jeune de tous, échappa seul à ce carnage. De Pylos, *Hercule* vint à Lacédémone, d'où il chassa Hippocoon, & rétablit sur le trône Tyndare pere d'Helene, de Castor & de Pollux.

Tome XVII.

L'année suivante, notre héros songea sérieusement à se fixer à Phénée dans l'Arcadie, avec ses troupes qui l'avoient accompagné dans ses expéditions. En effet, il demeura quatre ans dans cette contrée; mais la cinquieme année qui étoit la quarante-quatrième de sa vie, Eurysthée redoutant le voisinage d'un guerrier aussi entreprenant, l'obligea d'abandonner le Péloponnese. Il passa dans l'Ætolie avec ses troupes, s'engagea au service du roi de Calidor, & épousa Déjanire fille de ce roi, de laquelle il eut Hyllus.

Pendant son séjour en Ætolie, il enleva Astyochée, fille d'Aidonée, roi des Thesprotiens, chez lequel il porta la guerre. Il s'empara d'Ephyre, capitale de la Thesprotie, bâtie sur les bords du Cocyte & du lac Achérusia, formé par les eaux de l'Achéron. Comme il y avoit dans le pays un fameux oracle des morts, cette guerre contre Aidonée, a fourni à Homere & aux autres poëtes l'occasion de dire, qu'*Hercule* avoit blessé Pluton dans un combat. Ses victoires lui procurerent encore l'honneur de délivrer Thésée des prisons d'Ephyre, où Aidonée le tenoit captif; c'est des enfers, disent les mêmes poëtes, qu'*Hercule* retira Thésée.

Mais un meurtre involontaire, l'obligea lui-même de se bannir de l'Ætolie, & de se retirer avec Déjanire chez Ceyx, roi de Trachine. Ses troupes étant venues le joindre, il embrassa la cause d'Ægimius, roi des Doriens, contre les Lapithes & les Driopes, qu'il soumit.

Cependant lassé de traîner avec lui dans son exil, une femme qu'il n'avoit épousée que dans l'espérance d'obtenir une retraite que ce mariage n'avoit pu lui procurer, il forma le dessein de répudier Déjanire; mais ayant été refusé dans sa demande d'Astydamie, fille d'Orménus, roi des Pélasges-Thessaliens, il entra dans sa capitale, & emmena sa fille captive.

Se trouvant alors à la tête d'une armée nombreuse, qu'il ne pouvoit faire subsister que par le pillage, parce qu'il n'avoit point d'états, il porta la guerre dans l'Échalie, contre les enfans d'Eurytus, sous prétexte du refus qu'ils lui avoient fait autrefois de leur sœur Iole. Il joignit à ses troupes Ar-

S s

cadiennes, celles des Doriens, des Locriens & des Trachéniens, de sorte qu'avec tant de forces réunies, il termina promptement la guerre. La ville capitale d'Œchalie fut prise, les fils d'Eurytus furent tués, & Iole tomba entre ses mains.

La vue de cette princesse ralluma promptement une passion que le temps n'avoit pas détruite; & Déjanire ne doutant plus de son malheur, crut que c'étoit le moment favorable d'employer le philtre du centaure Nessus, pour lui conserver le cœur de son mari. Persuadée des effets de ce philtre, qui étoit un poison très-subtil, elle en imbibait, dit-on, la robe d'*Hercule*. A peine eût-il revêtu cette robe fatale, qu'il se sentit atteint des plus vives douleurs; les efforts qu'il fit, furent suivis de convulsions violentes, qui terminèrent sa carrière dans la 49<sup>e</sup> année de sa vie, 53 ans avant la prise de Troie par les Grecs, & 1335 ans avant J.C. Après sa mort, on le porta sur le bûcher, où l'on mit le feu, & ce fut là son apothéose.

On fait de combien de fictions toutes ces choses ont été embellies; dès que le bûcher fut allumé, la foudre, disent les poètes, tomba dessus, & réduisit le tout en cendres, pour purifier ce qu'il y avoit de mortel dans le héros. Jupiter l'enleva dans le ciel; & le mit au nombre des demi-dieux; mais ce qui nous intéresse parmi tant de fables, c'est que la mort d'*Hercule* nous a procuré les *Trachéniennes*, & ses fureurs nous ont valu l'autre belle tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hercule furieux*.

Thrasylbule fixe l'apothéose d'*Hercule*, c'est-à-dire, l'établissement de ses autels dans les principales villes de la Grèce, 29 ans avant la destruction de Troie. Son culte passa bientôt chez les Romains, ensuite dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit jusques dans la Taprobane, à ce que Plin s'est persuadé. Il est certain du moins que Fulvius Nobilior, consul, étant de retour de son expédition de l'Ætolie, dédia à *Hercule* l'an 569 de Rome, dans le cirque de Flaminius, un temple magnifique pour ce temps-là. Ce temple étant tombé en ruine, Lucius Murcius Philippus, beau-pere d'Auguste, le fit rebâtir à ses frais, avec tant de splendeur, que Suétone en parle comme s'il avoit été fondateur de cet édifice.

*Hercule* est ordinairement représenté sous la figure d'un homme très-robuste, avec la massue à la main, & couvert de la peau du lion de Némée. Il a aussi quelquefois l'arc & la troussie. On le trouve assez souvent couronné de feuilles d'olivier ou de peuplier, parce qu'il en apporta des plants dans sa patrie.

Enfin, ce qui peut paroître fort étrange, c'est qu'il a été révééré chez les Grecs sous le nom de *Musagete*, conducteur des muses, & dans Rome sous celui d'*Hercules musarum*. Maffei, Stefanoni, Boissard, Spon, le P. Montfaucon, & autres antiquaires, nous ont donné dans leurs ouvrages, des portraits d'*Hercule Musagete*, tirés d'après les marbres, les bronzes, & les pierres gravées antiques; il est même arrivé que Pomponius Musa a fait graver sur ses médailles, *Hercule* la lyre à la main, avec l'inscription d'*Hercules musarum*; & sur le revers, la figure des neuf muses, caractérisées chacune par leurs symboles.

Je ne décide point si ces gravures étoient de pures fantaisies, ou plutôt si c'étoit des copies d'*Hercule Musagete* & des neuf muses que Fulvius Nobilior avoit transportées de Grèce en Italie. Quoi qu'il en soit, l'idée que j'ai d'*Hercule* présente à mon imagination un athlète des plus vigoureux & des plus redoutables; un destructeur de monstres, un exterminateur de brigands, de rois & de fils de rois; un pere furieux & terrible dans sa colere, un barbare coupable de cent meurtres, & nullement un homme doux & sage, élevé dans la charmante société des muses. J'ai lu dans le *dixieme tome des mémoires de littérature*, une dissertation expresse sur le savoir d'*Hercule*, qui ne m'a point guéri de ce préjugé. (D. J.)

HERCULE colonnes d', (Géog. anc.) On entend présentement par ce nom, deux montagnes aux deux côtés du détroit de Gibraltar, savoir *Calpé* en Espagne, & *Abila* en Afrique. Les anciens ne s'accordent point sur l'endroit où il falloit placer les colonnes d'*Hercule*, & ce sont eux-mêmes qui nous l'apprennent. Les uns, dit Strabon, entendent par ces colonnes, le détroit, ou ce qui resserre le détroit; d'autres *Gades*; d'autres des lieux situés au delà de *Gades*. Quelques-uns prennent *Calpé* & *Abila* pour les

*colonnes d'Hercule*; d'autres croient que ce sont de petites îles voisines de l'une & de l'autre montagne. D'autres enfin veulent que ces *colonnes* ne soient autre chose, sinon les *colonnes* de bronze de huit coudées, qui étoient à Gades, dans le temple d'*Hercule*: ce sont, dit-on, celles que les Tyriens trouverent; & ayant fini là leur navigation, & sacrifié à *Hercule*, ils eurent soin de publier que la terre & la mer ne s'étendoient pas plus loin. D'ailleurs c'est un ancien usage d'élever de pareils monumens, & ces monumens de main d'homme étant ruinés avec le temps, le nom demeure au lieu même où ils étoient. Voilà le précis des réflexions de Strabon sur ce sujet; & ce précis suffiroit pour prouver que cet auteur est un critique des plus judicieux, indépendamment de son mérite en géographie. (D. J.)

HERCULÉEN, adj. (*Méd.*) c'est une épithète que l'on trouve employée dans quelques ouvrages de médecine, pour désigner la qualité de quelques maladies & de quelques remèdes, relativement à leur force, c'est-à-dire, à la violence des symptômes de celles-là, ou des effets de ceux-ci. Ainsi on appelle *maladie herculéenne*, l'épilepsie, parce qu'elle cause dans l'économie animale un très-grand désordre, qui est l'effet d'un vice très-difficile à détruire. V. ÉPILEPSIE. Aétius fait mention d'une sorte de collyre, qu'il nomme *herculéen*, parce qu'il lui attribue la propriété de détruire radicalement les égilops, les fistules lacrymales: Schröder, *lib. III. cap. xvij.* & Villis, *Pharmac. Rat. part. 1. f. 2. c. 2.* vantent beaucoup un remède chymique, vomitif & purgatif, qu'ils appellent l'*Hercule de Bovius*: on peut consulter les œuvres des auteurs cités. Voyez Castell. *Lexic.*

HERCULIEN, *nœud*. (*Antiq.*) C'est ainsi qu'on appelloit le nœud de la ceinture de la nouvelle mariée; le mari seul le dénouoit lorsqu'elle se déshabilloit pour se mettre au lit, & en le dénouant, il invoquoit toujours les bontés de Junon, & la prioit de rendre son mariage aussi fécond que celui d'Hercule; mais cette heureuse simplicité ne subsista que dans les premiers siècles de Rome; sur la fin de la république, loin d'adresser des invocations à Junon, on évita de se

marié, pour ne pas mettre au jour des malheureux; en vain Auguste tenta par ses loix *Julia & Papia-Poppæa*, de remettre en vigueur les anciennes ordonnances, qui enjoignoient aux censeurs de ne pas permettre aux citoyens de vivre dans le célibat. Comme il n'attaquoit pas les vraies causes de la dépopulation, il n'eut pas plus de succès que Louis XIV. n'en a eu dans ce royaume. (D. J.)

HERCYNIE, FORET D'. (*Géogr. anc.*) La forêt & la montagne d'*Hercynie*, *Hercynius saltus*, *Hercynium jugum*, sont, selon les historiens grecs, une forêt & une montagne de la Germanie, où ils mettent la source du Danube & celle de la plupart des rivières qui coulent vers le nord; ils regardoient les montagnes d'*Hercynie* comme les plus hautes de toute l'Europe, les avançoient jusqu'à l'océan, & les bordoient de plusieurs îles, dont la plus considérable étoit la grande Bretagne; voilà du moins l'idée qu'en avoit Diodore de Sicile.

Les Grecs ayant oui dire aux Germains que la Germanie avoit quantité de montagnes & de vastes forêts, & remarquant qu'ils se servoient du mot *harzen* pour les exprimer, se figurèrent que ce n'étoit qu'une seule forêt continuée dans toute la Germanie, & une seule chaîne de montagnes répandues dans tout le pays; pour désigner cette forêt & cette chaîne de montagnes, ils firent le mot *Ἐρκενιον*.

Pline dit que la grosseur des arbres de cette forêt, aussi anciens que le monde, & que les siècles ont épargnés, surpasse toutes les merveilles par leur destinée immortelle. Jules-César, qui en parle fort en détail, & qui l'appelle *Orcynia*, lui donne 60 journées de longueur; mais sa mesure est bien éloignée d'être exacte. M. d'Ablancourt traduit l'*Hercynia sylva* de César, par la *forêt-noire*, qui n'y convient en aucune manière; la forêt noire n'a point cette étendue, & répond seulement à la *Martiana sylva* des anciens. Nos traducteurs françois tombent souvent dans ces sortes de fautes.

A l'égard des montagnes d'*Hercynie* répandues dans toute la Germanie, suivant l'opinion des anciens, c'est une chimère qui a la même erreur pour fondement; il ne faut donc pas croire avec quelques modernes,

que ce fût une forêt continue, quoiqu'elle le fût réellement beaucoup plus que de nos jours, & les raisons n'en sont pas difficiles à trouver. (D. J.)

HERDALIE, HÆRIEDDLEN, (Géog.) province du royaume de Suede dans le Nordland aux confins du Jemptland & de la Norwege, détachée de ce dernier royaume en 1545 à la paix de Bremfëbro, & ne formant qu'une seule juridiction avec le Jemptland. On lui donne 18 milles de longueur, & 7 à 8 de largeur. Elle est pleine de montagnes & de forêts, & ne cultive que très-peu de grains; mais ses pâturages sont excellens, & lui font entretenir beaucoup de bétail. Elle a des lacs & des ruisseaux poissonneux, & quelques mines de cuivre. On ne trouve aucune ville dans son enceinte. (D. G.)

HERDICKE, (Géogr.) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, & dans le comté de la Marche, au bailliage de Wetter, sur la Ruhr. Elle n'existe à titre de ville que dès l'an 1738. Les réformés, les luthériens & les catholiques y ont chacun leur église; & il y a une abbaye de filles nobles, où celles de la première & de la dernière de ces communions sont également reçues. (D. G.)

HÉRÉDIE, f. f. (Littérat.) mesure romaine en fait de terres; l'hérédie contenoit quatre actes quarrés, ou deux jugeres, c'est-à-dire, 480 piés romains de long, & 240 piés de large. V. JUGERE. (D. J.)

HÉRÉDITAIRE, adj. m. & f. (Jurisprud.) se dit de ce qui a rapport à une succession, comme les biens héréditaires, la part héréditaire. (A)

HÉRÉDITAIRE, adj. (Médec.) Ce terme est employé pour désigner l'espece de différence accidentelle d'une maladie, en tant qu'elle dépend d'un vice contracté par la qualité de la liqueur séminale & des humeurs maternelles, qui concourent à donner à l'embryon le principe de vie, & à le former.

Tous les hommes mâles ont acquis dans le corps de leur mere la disposition à ce que la barbe leur croisse à l'âge de puberté, & les femmes à ce qu'elles deviennent sujettes au flux menstruel: cette disposition peut donc être regardée comme héréditaire, en tant qu'elle est transmise des peres & meres aux enfans; il en est de même de certaines maladies; on observe que les individus de certai-

nes familles éprouvent tous qu'ils y deviennent sujets à certain âge; telles sont par exemple, l'épilepsie, la goutte: il est aussi difficile de pouvoir détruire cette disposition, que celle qui fait croître la barbe à un jeune homme qui est en bonne santé.

On range parmi les maladies héréditaires, les cancers, la pierre des voies urinaires, la phthisie, qui surviennent respectivement à un certain âge marqué, dans toute une famille, jusqu'à ce qu'elle soit absolument éteinte; de sorte cependant que si quelqu'un de ceux qui la forment, peut éviter d'en être atteint au temps ordinaire, il en devient exempt pour le reste de sa vie.

On doit distinguer les maladies héréditaires de celles que les Pathologistes appellent connées, morbi connati, c'est-à-dire, que le fœtus a contractées accidentellement dans le ventre de sa mere, que l'on apporte en naissant, par conséquent sans qu'elles soient l'effet d'un vice de la santé des parens, antérieur à la conception, transmis aux enfans, comme dans le cas des maladies héréditaires: telle est l'idée que donne Boerhaave de ces sortes de maladies, dans le commentaire de ses institutions. Pathol. §. 738.

Toutes sortes de maladies ne sont pas susceptibles de devenir héréditaires: selon Neuter, ce sont principalement celles qui ont rapport à la pléthore, aux congestions, aux dispositions hémorrhagiques, telles que l'apoplexie, les hémorrhagies de différens âges. Voyez HÉMORRHOÏDES & les maladies qui ont été mentionnées ci-devant.

Il n'est pas facile de déterminer en quoi consiste la disposition aux maladies héréditaires; mais on peut dire en général qu'elle paroît dépendre d'une sorte de rapport entre les enfans & les peres, dans le système des solides, dans leur degré habituel d'action sur les fluides (*vis vitæ*): d'où, comme en résulte vraisemblablement une ressemblance de figure, de caractère, suit aussi celle du tempérament, de la complexion. V. GÉNÉRATION. En effet on observe que les enfans qui sont le plus ressemblans à leurs auteurs, sont aussi, tout étant égal, le plus sujets aux maladies héréditaires, s'il y en a dans la famille. Voilà ce me semble, ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur ce sujet, qui de sa nature n'est pas susceptible d'être approfondi.

Mais pour un plus grand détail sur tout ce qui regarde les maladies considérées comme *héréditaires*, on peut trouver beaucoup d'instructions dans le traité qu'a donné sur ce sujet Dermutius de Meara, intitulé *Pathologia hereditaria*, annexé à son examen de *febribus* : on peut aussi consulter fort utilement la dissertation de Zellerus de *morbis hereditariis*, & celle de Schaal de *hereditaria dispositione ad varios affectus*.

**HÉRÉDITÉ**, (*Jurisprud.*) signifie *succession*. Voyez **SUCCESSION**. (A)

*Hérédité* des offices est le droit que le pourvu a de transmettre son office à ses héritiers successeurs ou ayant cause. Anciennement les offices n'étoient que de simples commissions annales, & même révocables *ad nutum*; depuis la vénalité des offices qui les a rendu permanens, chaque officier a toujours cherché les moyens de conserver son office après sa mort; ce qui se pratiquoit d'abord seulement, en obtenant la survivance pour une autre personne. Des survivances particulières, on passa aux survivances générales, lesquelles furent accordées par divers édits de 1568, 1574, 1576 & 1586. L'*hérédité* des offices fut inventée par Paulet, & admise par une déclaration du 12 décembre 1604, en faveur des officiers de judicature & de finance, en payant par eux au commencement de chaque année, la soixantième partie de la finance de leur office, lequel droit a été nommé *annuel* ou *paulette*, du nom de celui qui en fut l'inventeur. Il y a eu depuis ce temps divers édits & déclarations, pour donner ou ôter l'*hérédité* à certains offices. Voyez Loyseau, *des offices*, liv. II, ch. x, & les recueils d'édits concernant l'annuel. (A)

*Hérédité des rentes* est le droit de transmettre à ses héritiers successeurs & ayant cause, certaines rentes qui ne sont ni viagères ni perpétuelles, étant destinées à être remboursées au bout d'un certain temps; le roi a créé depuis quelque temps de ces *rentes héréditaires* sur les postes, & autres. (A)

**HÉREENS MONTS**, (*Géogr. anc.*) montagnes de Sicile nommées *Ἡραίων*, par Diodore de Sicile, qui en vante la beauté & la salubrité. Liv. IV, ch. xvj, p. 283.

Cette chaîne de montagnes, suivant l'opinion la plus commune, s'étend dans la

vallée de Démone; on les appelle présentement *monti Sori*, & celle où la Chrysa prend sa source, se nomme *monte Artésino*.

La description que Diodore fait de ces montagnes est confirmée par Fazel; ce sont, dit ce moderne, les plus belles & les plus agréables du pays; elles ont des sources en abondance, des vignes, des rosiers, des oliviers, & autres arbres domestiques, qui y conservent toujours leur verdure. Presque toutes les autres montagnes de Sicile sont nues, dégarnies ou couvertes seulement de forêts & d'arbres sauvages; mais celles-ci, ajoute-t-il, sont entièrement différentes; c'est, selon lui, dans ces montagnes propres à être cultivées, que Daphnis, si célèbre dans les poésies bucoliques, naquit des amours de Mercure, & d'une nymphe du canton; c'est ici que ce même Daphnis fut changé en rocher, pour avoir été insensible aux charmes d'une jeune bergère. Mais Carrera, ou l'auteur *della Antica Syracusa illustrata*, revendique la naissance de Daphnis près de Raguse, dans une vallée qui est arrosée des eaux de la *Loza*.

Enfin, les auteurs qui placent les *monts Hérens* aux environs de Syracuse, font Daphnis Syracusain. Il paroît assez que chacun souhaite que le pays de sa naissance lui soit commun avec celui du charmant poète bucolique. (D. J.)

**HÉREES**, f. f. pl. (*Ant.*) fêtes en l'honneur de Junon, à Argos, à Samos, à Egine, en Elide & en plusieurs autres villes de la Grèce; vous en trouverez la description dans Potter, *Archæolog. græc.* l. II, c. xx, t. 2, p. 397. Je ne dirai qu'un mot de la manière dont on les célébroit à Argos.

Là, après avoir immolé cent bœufs à la déesse, tous les jeunes gens du lieu se disputoient chaque année le prix proposé. Au dessus du théâtre il y avoit un quartier fort d'assiette, où l'on clouoit un bouclier de manière qu'il étoit très-difficile à arracher; celui qui y parvenoit, recevoit pour le prix de sa victoire une couronne de myrthe, & un bouclier d'airain; delà vient que le lieu s'appelloit *Aspis*, c'est-à-dire le *bouclier*. Ce prix ne regardoit pas seulement la jeunesse d'Argos, les étrangers étoient aussi admis à y concourir, comme il paroît par l'Ode VII des Olympioniques

de Pindare, où Diagoras de l'isle de Rhodes est loué d'avoir remporté le prix : " Le bouclier d'airain l'a connu, " dit Pindare dans son style poétique.

Au reste ces fêtes sont nommées *Hérés*, du nom grec  $\eta\rho\eta$ , *Junon*. (D. J.)

HEREFORD, (Géogr.) considérable ville d'Angleterre, capitale de l'Herefordshire, avec un évêché suffragant de Cantorbéry; elle envoie deux députés au parlement, & est située sur la Wye, à sept lieues N. O. de Gloucester, six S. O. de Worcester, treize N. O. de Bristol, 120 milles N. O. de Londres. On prétend qu'elle a été bâtie des ruines d'*Ariconium*, qui étoit, à ce que l'on croit, au lieu où est aujourd'hui Wenchester. Long. 24, 55, lat. 52, 6. (D. J.)

HEREFORDSHIRE, (Géog.) province d'Angleterre, dans l'intérieur, vers le pays de Galles. Elle a environ 100 milles de tour, 66000 arpens & 15000 maisons. Elle abonde en blé, bois, laine, faumon & cidre : sa laine est la plus estimée d'Angleterre, de même que son cidre, qui se fait d'une pomme appelée *redstreak*, fort mauvaise à manger. C'est dans cette province qu'on trouve la fameuse colline ambulante, *Marfley-Hill*, ainsi nommée, parce qu'en 1574 au mois de février, un temblement de terre détacha 26 arpens de terrain qui changerent de place.

Stanley (Thomas) naquit dans cette province : ce gentilhomme Anglois est fort connu des savans par deux beaux ouvrages : le premier est sa traduction latine des tragédies d'Eschyle, avec un commentaire & des scholies; elle parut à Londres en 1664 *in-folio*. Le second est son histoire de la philosophie, écrite en anglois. Un savant d'Allemagne, M. Godefroy Oléarius, a publié à Leipfick en 1711, *in-4°*. une bonne traduction latine de ce dernier ouvrage, & y a joint la vie de l'auteur. (D. J.)

\* HERE-MARTEA, f. f. (Mythol.) divinité que les anciens honoroient, par des actions de grâces, lorsqu'il leur survenoit quelque héritage ou succession. Ils en avoient fait une des compagnes de Mars. Son nom est un composé de *hereditas* & de *Mars*.

HÉRÉMITIQUE, adj. (Gram.) qui est de l'hermite. La vie *hérémétique*.

HÉRÉNAQUE, f. m. (Hist. eccl.) En Hybernie les *Hérénaques* étoient des clercs à simple tonsure, chargés de ramasser les revenus ecclésiastiques & de les distribuer. Ils en donnoient une partie à l'évêque, une autre aux pauvres; la troisième étoit réservée aux réparations des églises & aux dépenses qui se faisoient dans les temples.

HÉRENTHALS, (Géogr.) c'est-à-dire, la vallée des seigneurs, bourgade des Pays-Bas Autrichiens dans le Brabant, au quartier d'Anvers, bâtie par Henri duc de Brabant, en 1212, sur la Nettre. Long. 22, 26; lat. 51, 9. (D. J.)

HÉRÉSARQUE, f. m. (Théol.) premier auteur d'une hérésie, ou le chef d'une secte hérétique. Voyez HÉRÉTIQUE. Les principaux *hérésarques* ont été Cérinthe, Ebion, Basilides, Valentin, Marcion, Montan, Manès, Arius, Macédonius, Sabellius, Pélage, Nestorius, Eutychès, Berenger, Wicklef, Jean Hus & Jérôme de Prague, Luther, Calvin, Zuingle, Servet, Socin, Fox, &c.

Arius & Socin sont appelés *hérésarques*, parce qu'ils ont été les chefs des Ariens & des Sociniens. V. ARIENS & SOCINIENS. Simon le magicien est le premier *hérésarque* qu'il y ait eu dans la nouvelle loi. Voy. SIMONIEN.

\* HÉRÉSIDES, f. f. (Myth.) prêtresses de Junon l'Orgienne. On les honoroit à Argos, & l'année de leur sacerdoce servoit de dates dans les monumens publics.

HERÉSIE, f. f. (Critiq. sacrée.) Ce mot, qui se prend à présent en très-mauvaise part, & qui signifie une erreur opiniâtre, fondamentale contre la religion, ne désignoit dans son origine, qu'un simple choix, une secte bonne ou mauvaise; c'est le sens du mot grec *αἵρεσις*, *electio*, *secta*, du verbe *αἵρω*, je choisis.

On disoit *hérésie* péripatéticienne, *hérésie* stoïcienne, & l'*hérésie* chrétienne étoit la secte de Jesus-Christ. Saint Paul déclare, que pendant qu'il vivoit dans le judaïsme, il s'étoit attaché à l'*hérésie* pharisenne, la plus estimable qu'il y eût dans cette nation; & c'est ce qu'il allegue pour preuve de la droiture d'ame avec laquelle il avoit vécu. Il ne prend point, par cette déclaration, le nom d'hérétique pharisien, comme étant

un titre flétrissant, il le renferme au contraire dans la défense; si ce terme eût eu le sens qu'on lui donne aujourd'hui, c'est plutôt aux Saducéens qu'aux Pharisiens qu'il auroit convenu.

Les *hérésies*, c'est-à-dire, les différentes sectes qu'on suivoit, n'avoient rien de choquant quant au nom, & elles ne devenoient blâmables que par la nature des erreurs qu'elles admettoient; mais vraies ou fausses, innocentes ou dangereuses, importantes ou indifférentes, elles portoient également le nom d'*hérésies*. Ce n'est que dans la suite des temps qu'on a attaché à cette qualification une idée si grande d'horreur, que peu s'en faut qu'on ne frémissât au simple son de ce terrible mot.

On définit l'*hérésie*; une opiniâtreté erronée contre quelque dogme de la foi; mais comment juger sûrement de cette opiniâtreté, car ceux-là même qui sont dans l'erreur, peuvent regarder comme opiniâtres les partisans de la vérité? Rien n'est plus difficile, disoit S. Chrysostome, que d'abandonner les opinions auxquelles on s'est attaché. Ajoutons, pour preuve de cette réflexion, que le degré de la faute de ceux qui errent, est proportionné au degré de leurs lumières, & à d'autres dispositions intérieures que les hommes ne sauroient ni pénétrer ni changer.

A Dieu ne plaise qu'on prétende faire ici l'apologie des *hérésies*. On desireroit au contraire que les chrétiens n'eussent qu'une même foi; mais puisque la chose n'est pas possible, on voudroit du moins qu'à l'exemple de leur Sauveur, ils fussent remplis les uns pour les autres de bienveillance & de charité.

Le malheur de ce royaume en particulier, a voulu qu'on fût divisé depuis plus de 200 ans sur les dogmes de créance, & l'un des articles du serment de nos rois est de détruire les *hérésies*; mais comme ce mot n'est point défini, & que d'ailleurs on ne sauroit trop en restreindre le sens, ce n'est pas à dire que pour parvenir à cette extirpation, le prince y doive procéder avec violence, contre la foi publique, & rompre l'amour, la sûreté, la protection qu'il doit à ses sujets pour le bien de l'état. Il n'y a point de serment qui puisse être contraire

aux commandemens de Dieu, & nos rois ne jurent l'article de la destruction de l'*hérésie*, qu'après avoir juré un autre article qui le précède, par lequel ils promettent de conserver inviolablement la paix dans leur royaume. Ce premier serment règle tous les autres, & par conséquent emporte avec lui la douceur & la tolérance. Je crois qu'il est à propos de répéter souvent ces vérités, & de les inculquer respectueusement aux fils & petits-fils des rois qui doivent un jour monter sur le trône, afin de jeter dans leur ame dès la tendre enfance, les semences d'une piété véritable & lumineuse. (D. J.)

*Hérésie* se dit par extension de quelques propositions fausses dans des matières qui n'ont aucun rapport à la foi.

Les théologiens distinguent deux sortes d'*hérésies*, l'une matérielle, & l'autre formelle. La première consiste à avancer une proposition contraire à la foi, mais sans opiniâtreté, au contraire dans la disposition sincère de se soumettre au jugement de l'Eglise. La seconde a les caractères contraires.

HÉRÉSIE, (*Jurispr.*) Les sujets orthodoxes ne sont point dispensés de la fidélité & obéissance qu'ils doivent à leur souverain, quand même il seroit hérétique, suivant la doctrine de S. Paul.

L'*hérésie* étant un crime contre la religion, la connoissance en appartient au juge d'Eglise, pour déclarer quelles sont les opinions contraires à celles de l'église, & punir de peines canoniques ceux qui soutiennent leurs erreurs avec obstination. Les évêques peuvent absoudre du crime d'*hérésie*.

Mais ce crime est aussi considéré comme un cas royal, en tant qu'il contient un scandale public, commotion populaire & autres excès qui troublent la religion & l'état; c'est pourquoi la connoissance en appartient aussi aux juges royaux, même contre les ecclésiastiques qui en sont prévenus. Voyez l'ordonnance du 30 août 1742.

Les hérétiques sont incapables de posséder des bénéfices: l'*hérésie* où tombe le bénéficiaire fait vaquer le bénéfice de plein droit, mais non pas *ipso facto*; il faut un jugement qui déclare le bénéficiaire hérétique.

Les seigneurs & patrons déclarés hérétiques sont exclus des droits honorifiques dans

les églises, & incapables de jouir du droit de patronage.

On n'admet plus aussi les *hérétiques* à aucun office, où il faut une information des vie & mœurs du récipiendaire.

Sur l'*hérésie*, voyez les *textes de droit cités* par Brillon au mot HÉRÉSIE; les *loix ecclésiastiques* de Héricourt, *part. I, chap. xxiv*; Voyez aussi ce qui est répandu dans les *mémoires du clergé*. (A)

**HÉRÉTICITÉ**, f. f. (*Gram. & Théol.*) imputation bien ou mal fondée d'une doctrine hérétique. On dit l'*héréticité* d'un livre, l'*héréticité* d'un auteur, l'*héréticité* d'une proposition, ou ce qui la rend hérétique.

**HÉRÉTIQUE**, adj. f. m. (*Moral.*) Un *hérétique*, dans le sens propre du mot, est un homme qui fait choix d'une opinion, d'une secte, bonne ou mauvaise. Dans le sens ordinaire, ce terme désigne toute personne qui croit ou soutient opiniâtrément un sentiment erroné sur un ou plusieurs dogmes de la religion chrétienne. Voyez HÉRÉSIE.

Nous n'avons pas dessein de démontrer ici combien est détestable le principe qui permet de manquer de foi aux *hérétiques*; ceux qui adopteroient cette maxime odieuse, s'il s'en trouve encore dans le monde, seroient incapables de toute lumière & de toute instruction.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à prouver l'injustice de la haine que certains gens portent aux *hérétiques*; nous aimons mieux tâcher de rectifier leur façon de penser par celle des gens éclairés & respectables dans l'Eglise, & nous ne leur citerons pour directeurs, que Salvien & Saint Augustin. Voici comme s'exprime sur les sectateurs d'une des premières hérésies, je veux dire sur les Ariens mêmes, le digne & célèbre maître de Marseille, qu'on surnomma le *maître des évêques*, & qui déplorait avec tant de douleur les dérèglemens de son temps, qu'on l'appella le *Jérémie du cinquième siècle*.

« Les Ariens, dit-il, sont *hérétiques*, mais ils ne le savent pas; ils sont *hérétiques* chez nous, mais ils ne le sont pas chez eux; car ils se croient si bien

catholiques, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'*hérétiques*. Nous sommes persuadés qu'ils ont une pensée injurieuse à la génération divine, en ce qu'ils disent que le fils est moindre que le pere. Ils croient eux, que nous avons une opinion injurieuse pour le pere, parce que nous faisons le pere & le fils égaux: la vérité est de notre côté, mais ils croient l'avoir en leur faveur. Nous rendons à Dieu l'honneur qui lui est dû, mais ils prétendent aussi le lui rendre dans leur manière de penser. Ils ne s'acquittent pas de leur devoir, mais dans le point même où ils manquent, ils font consister le plus grand devoir de la religion. Ils sont impies, mais dans cela même ils croient suivre la véritable piété. Ils se trompent donc; mais par un principe d'amour envers Dieu, & quoi qu'ils n'aient pas la vraie foi, ils regardent celle qu'ils ont embrassée comme le parfait amour de Dieu. Il n'y a que le souverain juge de l'univers qui sache comment ils seront punis de leurs erreurs au jour du jugement. Cependant il les supporte patiemment, parce qu'il voit que s'ils sont dans l'erreur, ils errent par un mouvement de piété. » Salvianus, *de Gubernat. Dei, lib. V, pag. 150 & 152* de l'édition de Paris 1645, publiée par M. Baluze.

Écoutons maintenant Saint Augustin sur les *hérétiques* Manichéens, son discours n'est pas moins beau. « Nous n'avons garde, leur dit-il, de vous traiter avec rigueur; nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas quelle peine il faut pour trouver la vérité, & combien il est difficile de se garantir des erreurs. Nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas combien il est rare & pénible de s'élever au dessus des fantômes d'une imagination grossière par le calme d'une pieuse intelligence. Nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas quelle difficulté il y a à guérir l'œil de l'homme intérieur, pour le mettre en état de voir son soleil. . . . Nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas quels soupirs & quels gémissemens il faut pour acquérir quelque petite connoissance de la nature divine. . . . Pour moi, je dois vous supporter comme on m'a supporté autrefois, & user envers

vous de la même tolérance dont on uisoit envers moi lorsque j'étois dans l'égarement. . . . .”

Le latin est d'une grande pureté. *Illi in vos sciant, qui nesciunt, cum quo labore verum inveniatur, & quàm difficile caveantur errores. . . . Illi in vos sciant, qui uesciunt. . . . Illi in vos sciant. . . .* C'est dans l'épître *contra Epist. Manichæi, cap. II & III, pag. 78 & 79, tom. VI, édit. Basil. 1528.* Si Saint Augustin s'est quelquefois écarté de sa morale, ce n'est pas ce que j'examine, il suffit que j'expose ses sentimens d'après lui-même.

Enfin, je renvoie tous ceux qui seroient portés à haïr ou à approuver les violences contre les *hérétiques*, à l'école du philosophe de la Grece, qui remercioit les dieux de ce qu'il étoit né du temps de Socrate. Platon disoit “ que la seule peine due à un homme qui erre, est d'être instruit. ”

En effet, ce qui prouve invinciblement combien l'on doit supporter les errans en matiere de religion, c'est que leur erreur peut avoir pour principe une louable inclination de s'éclairer, qui malheureusement ne se trouve pas soutenue de toute la capacité, de toute l'attention & de toute l'étendue d'esprit nécessaire.

Il est donc honteux de décrier jusqu'au style & aux vertus mêmes des *hérétiques*. On a employé cette ruse odieuse, de peur que de l'estime de leurs personnes, on ne passât à celle de leurs ouvrages, & du goût de leur maniere d'écrire, à celui de leurs opinions. Mais n'y a-t-il pas de meilleures voies pour apprendre aux hommes à séparer le bon du mauvais? Arius, a-t-on dit autrefois, avoit un fond d'orgueil incroyable qui le rongeoit, sous l'apparence de la plus grande modestie : eh! d'où favoit-on qu'il avoit tant d'orgueil, s'il en montrait si peu?

La défense de la vérité ne tire aucune gloire de toutes ces sortes de moyens. Elle n'est pas plus heureuse en mettant en usage les noms injurieux d'*hérétiques* & d'*hétérodoxes*, qu'on se rend réciproquement; outre que souvent l'homme du monde, qui est le plus dans l'erreur, en charge avec zele celui qui pense le

plus juste, & qui a le plus travaillé à s'éclairer.

Je ne déciderai point la question s'il faut permettre la lecture des livres *hérétiques*: je demanderai seulement, au cas qu'on défende cette lecture, si on renfermera dans la défense les livres des orthodoxes qui les réfutent. Si les orthodoxes, dans leurs réfutations, rapportent, comme ils le doivent, les argumens des *hérétiques* dans toute leur force, il paroît qu'il vaudroit tout autant laisser lire les ouvrages des *hérétiques*. Si les orthodoxes manquent à cette justice & à ce devoir en fait de critique, ils se déshonorent par leur peu de sincérité, & ils trahissent la bonne cause par leur défiance. (D. J.)

**HÉRÉTIQUES NÉGATIFS**, (*Théol.*) dans le langage de l'inquisition, sont ceux qui étant convaincus d'hérésie par des preuves dont ils ne peuvent nier l'évidence, demeurent sur la négative, font profession ouverte de la religion catholique, & déclarent l'horreur qu'ils ont pour l'hérésie dont on les accuse. Voyez INQUISITION. (G)

**HERFORDEN**, (*Géogr.*) ville libre & impériale d'Allemagne, capitale du comté de Ravensberg en Westphalie, avec une fameuse abbaye de la confession d'Ausbouurg, dont l'abbesse est princesse de l'Empire, & a voix & rang à la diete. Cette ville est sur l'Aa & le Wehre, à trois lieues E. de Ravensberg, sept S. O. de Minden. Long. 26, 22; latit. 52, 12. (D. J.)

**HERIDELLE**, s. f. Voyez l'article ARDOISE.

**HERIGOTÉ**, adj. (*Vénerie.*) On dit mieux *herpé*. Un chien *herpé* ou *herigoté* est celui qui a une marque aux jambes de derriere. Il faut qu'un limier soit retrouffé & *herigoté*. La marque s'appelle *herigoture*.

**HERIL**, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) qui appartient au maître en qualité de maître. On dit la *puissance herile*, pour désigner l'autorité qu'un maître a sur ses serviteurs.

\***HÉRISSE**, v. act. & pass. (*Gramm.*) Il se dit au simple du poil des animaux, lorsque quelque mouvement le fait relever,

ou qu'il a cette disposition naturelle. Un récit, un spectacle d'horreur fait *hériffer* les cheveux sur le front de l'homme. La fureur *hériffe* le poil sur le dos & sur les flancs d'un fanglier poursuivi & blessé. La crinière du lion se *hériffe*. Au figuré on dit, une troupe *hériffée* de piques, un discours *hériffé* d'antithèses, le chemin de la vie est *hériffé* d'épines, ce livre est *hériffé* de grec & de latin. *Hériffer un mur*, c'est le recrépir, ou le ragréer de plâtre.

**HÉRISSE** *la coupelle*, (*Docimaftiq.*) On dit que la *coupelle* est *hériffée* quand le plomb contient de l'étain qui reste dessus en chaux & ne s'y imbibé point.

**HÉRISSE**, s. m. *echinus terrestris*, (*Hist. nat.*) animal quadrupède, le seul dans notre climat qui soit couvert de piquans; il est aussi le seul qui se pelotonne au point de cacher tous ses membres. Lorsqu'il est debout sur ses jambes, il ne présente encore qu'une masse informe & hériffée de piquans; à peine voit-on ses piés, son museau & la queue; il a les yeux petits & faillans, & les oreilles courtes, larges & rondes. Sa longueur n'est que d'environ neuf pouces depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue. Les plus grands de ses piquans ont un pouce de long sur un tiers de ligne de diamètre; ils sont de couleur blanchâtre sur la pointe & sur les deux tiers de leur longueur depuis la racine, & ils ont une couleur brune, noirâtre ou noire au dessous de la pointe sur la longueur d'environ deux lignes. Les piquans couvrent les côtés du corps & toute la face supérieure depuis le sommet de la tête jusqu'àuprès de l'origine de la queue. Le museau, le front, les côtés de la tête, la gorge, le dessous & les côtés du cou, la poitrine, le ventre & les quatre jambes ont deux sortes de poils; les uns sont de la même consistance que les foies de cochon, quoique plus petits; ils ont une couleur blanchâtre mêlée d'une teinte de jaune & de roux: il y a entre ces foies un poil plus court & plus abondant, frisé & gris-brun ou châtain. Les piés ou la queue n'ont qu'un poil très-court, lisse & peu fourni, qui semble être de la même nature que les foies.

Les *hériffons* se pelotonnent pour dormir ou pour se cacher dès qu'ils sont épouvantés

ou attaqués: ils ne peuvent s'accoupler comme les autres animaux, à cause de leurs piquets; il faut qu'ils soient face à face, debout ou couchés. C'est au printemps qu'ils se cherchent, & ils produisent au commencement de l'été; ils ont ordinairement trois ou quatre petits, & quelquefois cinq: ils sont blancs en naissant, & l'on voit seulement sur leur peau la naissance des piquans. Ces animaux vivent de fruits tombés; ils fouillent la terre avec le nez à une petite profondeur; ils mangent les hannetons, les scarabées, les grillons, les vers & quelques racines; ils sont aussi très-avides de viande, & ils la mangent cuite ou crue. On les trouve fréquemment dans les bois, sous les troncs des vieux arbres, dans les fentes des rochers, & dans les monceaux de pierres. Ils ne bougent pas tant qu'il est jour, mais ils courent ou plutôt ils marchent toute la nuit; ils dorment pendant l'hiver.

Les naturalistes ont distingué deux espèces de *hériffon*, par des caractères tirés de la figure du museau. Plusieurs auteurs prétendent que les uns ont le grouin d'un cochon, & les autres le museau d'un chien: les gens de la campagne ont la même opinion. Cependant on n'en connoît qu'une seule. Le museau a en effet quelque rapport au grouin de cochon & au museau du chien: c'est sans doute, ce qui a donné lieu à la distinction des deux prétendues espèces de *hériffon*. On trouve cet animal par-tout en Europe, à l'exception des pays les plus froids. *Hist. nat. gén. & part. à l'article du hériffon, tome VIII, pag. 28 & suiv. Voyez QUADRUPÈDE.*

**HÉRISSE** *de mer* [l'h s'aspire.] (*Hist. nat. Ichiol.*) genre de poisson de figure différente, selon les diverses espèces. Ses caractères sont qu'outre un grand nombre de petites protubérances ou inégalités, il a deux ouvertures remarquables, dont l'une lui sert de bouche, & l'autre, à ce qu'on croit, d'anus: ces ouvertures sont placées différemment en diverses espèces.

Les naturalistes doutent s'il faut mettre ces sortes de poissons dans la classe des crustacées ou des testacées. Pline nomme leur peau raboteuse indifféremment des noms de *croute* & de *coquille*: la plupart

des modernes les rangent parmi les crustacées, parce qu'ils ont des dents, & que la plupart des poissons à coquille n'en ont point : mais nous ignorons encore si toutes ces sortes d'animaux ont des dents.

Quoi qu'il en soit, le *hérifson de mer*, comme le *hérifson de terre*, tire son nom des épines dont il est couvert. On l'appelle en latin *echinus marinus*, *ericius marinus*, *carduus marinus*, *erinaceus marinus*, *echinus ovarius*, &c. Sur quelques côtes on le nomme *châtaigne de mer*, & avec assez de raison. En effet, il ne ressemble pas seulement aux enveloppes des châtaignes, par les piquans dont il est armé, il leur ressemble encore par sa figure convexe. Le nom d'*ourfin* qu'on lui donne sur les côtes de Provence, est moins juste ; car on n'aperçoit aucune ressemblance entre le poil des ourfins & les pointes des *hérifsons*.

Plusieurs de ces especes sont décrites ou représentées dans Jonston, *exang.* 30. Aldrovand. *de exang.* 403. Bellon, *de aquat.* 384. Charleton, *exerc.* 62. Gesner, *aquatil.* 350. Lister, *hist. anim. angl.* 169, & 222. *tab.* 7. n°. 23. Morton, *north.* 231, *tab.* 10, *fig.* 3. Plot, *hist. oxon.* 107. *tab.* 5. n°. 5. Langius, *hist. lap.* 124. *tab.* 35. Klein, *echinod.* 17. *tab.* 2. C. D. Mais M. de Réaumur a fait un travail plus utile ; il s'est attaché le premier à nous donner une idée exacte du squelette de l'animal, qui est un fort bel ouvrage, & à développer la mécanique singulière de son mouvement progressif : c'est le sujet d'un mémoire curieux de cet illustre naturaliste, imprimé dans le *recueil de l'académie des Sciences*, année 1712, & dont voici le précis.

Le *hérifson de mer* est couvert d'une peau dure, raboteuse, hérissée tout autour d'épines fortes & piquantes, qui lui servent de jambes. Sur nos côtes il est gros comme le poing, quelquefois comme un petit ballon, & communément de la figure d'un marron d'Inde garni de ses piquans. Il paroît tout d'une piece, car à peine sa tête peut-elle être distinguée de son corps. La partie par où il se nourrit, c'est-à-dire sa bouche, est dessous, & celle par où les anciens disent qu'il vuide ses excréments, est vis-à-vis en dessus. Il a cinq dents creuses & une

petite langue. Son ventre est divisé en cinq parties, qui semblent plusieurs ventres séparés.

On le trouve sur les bords de la mer ; où il se retire quand les vagues commencent à s'enfler par quelque tempête : ce qui a fait dire, qu'il étoit un pronostic d'un orage prochain. Les matelots mangent sa chair & ses œufs, c'est tout l'usage qu'on en retire ; car quant à ses propriétés médicales, rapportées par Dales d'après Dioscoride, personne n'y ajoute la moindre foi.

Son squelette est un corps osseux, dont la figure approche fort de celle d'une portion de sphere creuse, ou de celle d'un moule de bouton qui seroit creux. Il a de même une ouverture sur la partie la plus élevée de sa convexité, par laquelle Aristote assure que l'animal jette ses excréments. Sur la surface opposée à cette ouverture, ou sur la surface qui représente la surface plane du moule, & qui ici est un peu arrondie, il y a une autre ouverture plus grande que la précédente, placée vis-à-vis d'elle, & c'est cette dernière ouverture qui est la bouche du *hérifson*.

La surface intérieure de ce squelette est raboteuse, ou marquée de diverses éminences, de diverses petites inégalités, mais disposées avec ordre. Elles partagent, en quelque façon, tout l'extérieur du corps en dix triangles sphériques isocèles, qui ont leur sommet à l'ouverture supérieure, & leur base à l'inférieure ; il y en a cinq grands & cinq petits.

Tous les petits triangles & tous les grands triangles sont égaux entr'eux, & séparés les uns des autres par une petite bande qui est aussi triangulaire, au lieu que les triangles sont hérissés de diverses éminences ; chaque petite bande est percée d'un grand nombre de trous très-déliés, qui traversent l'épaisseur du squelette & qui en font admirer le travail.

Chaque petite éminence, ou apophyse, ressemble à une mamelle qui a son mamelon ; c'est sur chacune de ses petites apophyses que sont posées les bases des épines des *hérifsons*. Le nombre de ces apophyses, ou ce qui revient au même, celui des épines, est prodigieux. M. de Réaumur en a trouvé deux mille cent ;

mais comme il y en a d'extrêmement petites, il n'est guere possible de les compter d'une maniere sûre ; le nombre de petits trous qui sont sur les bandes qui séparent les triangles, est aussi très - considérable ; M. de Réaumur en a compté environ treize cents, nombre qu'il est bon de savoir, pour connoître combien le *hérisson* a de jambes, ou, pour parler comme M. de Réaumur, de cornes, parce que ces jambes ressemblent aux cornes de limaçons.

Chacune de ces cornes tire son origine d'un de ces trous, & réciproquement il n'y a point de trou qui ne donne naissance à une corne ; elles ne sont presque sensibles que lorsque l'animal est dans l'eau, encore ne sont-elles sensibles qu'en partie. S'il marche, il fait voir seulement quelques-unes de celles qui sont du côté vers lequel il avance ; si au contraire il est en repos, on n'apperçoit que celles qu'il a pu ou voulu fixer contre quelques corps, celles qui le tiennent en quelque façon à l'ancre : il applique leurs extrémités contre ce corps, il les y colle si fortement, que, si on veut employer la force pour le détacher, on y parvient rarement sans casser une partie de celles qui l'attachoient ; enfin elles cessent presque entièrement d'être visibles, lorsqu'on le tire de l'eau ; il les affaisse & les replie sur elles-mêmes, de sorte que l'on ne voit plus que leurs extrémités, qui ne sauroient être connoissables qu'à ceux qui les ont observés pendant que les cornes étoient gonflées, alors les bouts des cornes sont cachés entre les bases des épines, au lieu qu'ils surpassent leurs pointes lorsque le *hérisson* les alonge.

L'appareil, avec lequel est formé un si petit animal, est quelque chose de bien merveilleux. Voilà treize cents cornes qu'il a seulement pour se tenir en repos, & plus de deux mille cent épines dont il peut se servir pour marcher : celles dont il fait usage le plus ordinairement, sont aux environs de sa bouche ; comme elles peuvent s'incliner également de tous côtés, les épines qui sont les plus proches & celles qui sont les plus éloignées de celui vers lequel il s'est déterminé d'aller, lui servent en même temps ; il se retire avec ses premières, & se pousse avec les secondes ;

il n'est pas difficile d'imaginer comment cela s'exécute.

Le *hérisson* porte les plus proches le plus loin qu'il peut de sa bouche, il accroche ou pique leurs pointes contre quelque corps aigu, & au contraire il approche de sa bouche, ou du dessous de sa base, la pointe des épines les plus éloignées ; d'où il est clair que lorsqu'il fait effort ensuite pour ramener à soi les premières, ou les tirer vers le dessous de sa base, & qu'il fait en même temps un autre effort pour relever les dernières, ou les éloigner du dessous de sa base, il tire & pousse son corps avant par ces deux efforts.

Tel est le mouvement progressif du *hérisson*, lorsqu'il marche la bouche en bas : mais on voit en même temps que quand il marche la bouche en haut, tout doit se passer d'une semblable maniere. Enfin il paroît qu'il peut marcher non seulement étant disposé des deux manieres précédentes, mais encore dans une infinité d'autres positions, dans lesquelles la ligne qui passe par le centre des ouvertures où sont la bouche & son anus, est ou parallèle, ou inclinée à l'horizon sous divers angles.

Mais s'il peut marcher dans toutes ces situations, c'est-à-dire, si la possibilité en est démontrée, combien alors faudroit-il de muscles pour faire mouvoir en tous sens & séparément deux mille cent épines, & treize cents jambes ou cornes ! Cependant les jambes ou cornes n'exécutent point le mouvement progressif des *hérissons*, ce sont les épines dont ils se servent pour marcher. M. de Réaumur s'en est convaincu dans des circonstances où il n'étoit pas possible de s'y méprendre : non seulement il les a vu se mouvoir par leur moyen, les ayant mis dans des vases où l'eau de la mer les couvroit peu, & où il étoit par conséquent très-facile de les observer ; mais ayant mis même ces animaux sur sa main, il leur a vu exécuter le mouvement progressif avec leurs seules épines. (D. J.)

HÉRISSON, (*Art. milit.*) dans la guerre des sieges est une grosse poutre, ou un arbre de la longueur de la breche, armé de pointes fort longues, qu'on fait rouler sur la rampe ou les débris de la breche pour empêcher l'ennemi de monter. Les

*hériſſons* ſont ſoutenus par des chaînes ou des cordes, de maniere que ſi le canon en rompt une, ils ſoient retenus par les autres. On les fait rouler ſur les breches par le moyen de rouleaux. Ils cauſent beaucoup d'incommodité à l'ennemi en tombant ou roulant ſur lui lorsqu'il monte à l'aſſaut.

Les *hériſſons foudroyans* ſont une eſpece de barril foudroyant, hériſſé de pointes par le dehors : on les fait mouvoir ſur deux roues par le moyen d'une piece de bois qui le traverse & qui ſert d'aſſieu aux roues. V. BARRIL FOUROYANT. (Q)

HÉRISSON, (*Méchan.*) c'eſt une roue dont les rayons ſont plantés directement ſur la circonférence du cercle, & qui ne peuvent s'engager que dans une lanterne, & ne reçoivent le mouvement que d'elle. Voyez LANTERNE. Il y a des *hériſſons* dans un grand nombre de machines, tant hydrauliques qu'autres.

HÉRISSON, ſ. m. (*Blafon.*) petit animal qui a la tête, le dos & les flancs couverts d'aiguillons ou de pointes aſſez ſemblables aux épines.

Il paroît dans l'écu marchant, & differe du porc-épic, en ce que ce dernier eſt plus haut ſur ſes jambes & en ce qu'il a ſes piquans beaucoup plus longs.

Le *hériſſon* a la faculté de ſe mettre en boule, ce qu'il fait quand il ne peut ſe ſauver à la courſe ; alors il paroît comme une châtaigne, armé de ſes piquans, & ſes ennemis ne peuvent l'attaquer.

Il eſt l'hieroglyphe de la prudence.

Heric y de Montbray de Fierville, en Normandie ; d'argent à trois *hériſſons* de ſable. (G. D. L. F.)

HÉRISSON FOUROYANT. Les *artificiers* appellent ainſi une machine hériſſée de pointes par le dehors, & chargée de compoſition par le dedans ; il ſert à défendre les breches & les retranchemens.

HÉRISSONNE, adj. *Blafon*, ne ſe dit que d'un chat ramſſé & accroupi.

HÉRITAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie ordinairement une terre, maiſon, ou autre immeuble réel. On appelle ces biens des *héritages*, parce qu'ils ſe transmettent par ſucceſſion.

*Héritage* ſe prend quelquefois pour ſucceſſion.

Dans certaines coutumes, *héritage* ſignifie un propre ancien. (A)

HÉRITIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt en général celui qui ſuccede à tous les biens & droits d'un défunt.

Il y a néanmoins des *héritiers* qui ne ſuccèdent qu'à certains biens, tels que les *héritiers particuliers*, les *héritiers des propres*, des meubles & acquêts, comme on l'expliquera dans les ſubdiviſions de cet article.

Il y a auſſi certains droits qui ſont tellement perſonnels, qu'ils ne paſſent point du défunt à l'*héritier*.

L'engagement que contracte un majeur en ſe portant *héritier* eſt irrévocable, de maniere que quand il ſe dépouilleroit en ſuite des biens, il demeure ſujet aux charges de la ſucceſſion ; & celui qui, après avoir accepté, renonce en faveur d'un autre, *aliquo dato*, eſt regardé comme un *héritier* qui vend ſes droits ſucceſſifs.

L'engagement de l'*héritier* eſt univerſel, & s'étend à tous les droits actifs & paſſifs du défunt.

Il eſt auſſi indiviſible, c'eſt-à-dire, que chaque *héritier* ne peut accepter la ſucceſſion pour partie, & y renoncer pour le ſurplus.

L'*héritier* eſt réputé tel du moment de la mort de celui auquel il ſuccede.

Il y a des *héritiers* appellés, par la loi, & d'autres par teſtament ; quand il y en a pluſieurs appellés concurremment ſans fixer leurs parts, ils ſuccèdent par égales portions.

Toute perſonne peut-être *héritier* en vertu de la loi ou du teſtament qui l'appelle, pourvu qu'elle n'ait point en elle de cauſe d'incapacité.

Les enfans morts-nés ne ſont point capables de ſuccéder, mais ceux qui ont vécu, ne fût-ce qu'un moment, ſont habiles à recueillir les ſucceſſions ouvertes dans l'intervalle de leur naiſſance à leur décès.

Les bâtards ne peuvent être *héritiers ab inteſtat*, mais ils peuvent être inſtitués *héritiers* par teſtament.

Les aubains ſont incapables de toute ſucceſſion.

Il en eſt de même des religieux profès, & des perſonnes qui ſont condamnées à

quelque peine qui emporte mort civile.

Il y a plusieurs causes pour lesquelles l'héritier est réputé indigne de succéder ; savoir, lorsqu'il attente à la vie de celui dont il étoit l'héritier présomptif, ou même seulement s'il a quelque part à sa mort, quand ce ne seroit que par négligence ; s'il attente à son honneur ; si, depuis le testament, il survient entre le testateur & l'héritier, par lui institué, quelque inimitié capitale, telle qu'elle puisse faire présumer un changement de volonté de la part du testateur ; si l'héritier a contesté l'état du défunt ; s'il ne poursuit pas la vengeance de sa mort ; s'il traite de sa succession de son vivant & à son infu ; s'il l'a empêché de faire un testament ; enfin s'il a prêté son nom pour un fidéicommis tacite.

Si la cause d'indignité ne subsiste plus au temps de la mort du défunt, l'héritier n'est pas exclus ; par exemple, si après une inimitié capitale il y a eu réconciliation.

Il y a quelques personnes qui ne peuvent avoir d'héritiers proprement dits, soit *ab intestat*, ou testamentaires ; tels sont les aubains & ceux qui sont morts civilement.

Les bâtards ne peuvent avoir pour héritiers *ab intestat* que leurs enfans nés en légitime mariage.

Ceux qui n'ont point de parens connus, n'ont point d'héritiers *ab intestat*.

Lorsque le fide succède par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation, il n'est pas véritablement héritier.

Les droits attachés à la qualité d'héritiers sont de délibérer s'il acceptera la succession, ou s'il y renoncera ; & en cas d'acceptation de la succession, d'en recueillir les biens ; en cas de renonciation, il cesse de jouir des droits attachés à la qualité d'héritier : il peut accepter la succession purement & simplement, ou par bénéfice d'inventaire ; dans ce dernier cas, on l'appelle héritier bénéficiaire.

L'héritier peut faire réduire les legs & les fidéicommis, lorsqu'ils sont excessifs. Voy. QUARTE FALCIDIE & QUARTE TRÉBELLIANIQUE.

Il est libre à l'héritier qui a accepté, de vendre ou donner l'hérédité, & d'en disposer comme bon lui semble ; il la transmet aussi

à son héritier, lorsqu'il n'en a pas disposé autrement.

Il y a des biens qui sont tellement affectés aux héritiers du sang, que l'on ne peut en disposer à leur préjudice en tout ou partie, selon les coutumes. Voyez HÉRITIERS DES PROPRES & PROPRES.

Les héritiers ont entr'eux plusieurs droits respectifs, tels que celui de se demander partage, & l'obligation de se garantir mutuellement leurs lots ; tels sont aussi le droit d'accroissement & celui d'obliger son cohéritier en ligne directe de rapporter à la succession ce qu'il a reçu en avancement d'hoirie.

On devient héritier par l'addition d'hérédité, & cette addition se fait ou en prenant qualité d'héritier, où s'immisçant dans les biens.

Les engagements de l'héritier sont en général d'acquitter toutes les charges de l'hérédité, telles que les dettes, les legs, substitutions & fidéicommis.

Si le défunt a commis quelque crime ou délit, l'héritier n'est jamais tenu d'en supporter la peine, si ce n'est la peine pécuniaire, au cas qu'il y ait eu condamnation prononcée contre le défunt. A l'égard des intérêts civils & réparations, on les peut demander contre l'héritier, quand même il n'y auroit eu ni condamnation, ni action intentée contre le défunt.

L'héritier pur & simple est tenu des dettes indéfiniment ; l'héritier bénéficiaire n'en est tenu que jusqu'à concurrence de ce qui l'amende de la succession.

Lorsqu'il y a plusieurs héritiers, chacun est tenu des dettes personnellement pour sa part & portion, & hypothécairement pour le tout.

Les autres regles qui concernent cette matiere, se trouveront expliquées dans les subdivisions suivantes, & aux mots PROPRES, SUCCESSION. (A)

HÉRITIER AB INTESTAT OU LÉGITIME, est celui qui est appelé par la loi à recueillir une succession ; on l'appelle *ab intestat* par abréviation du latin, *ab intestato*, pour dire que c'est celui qui recueille la succession, lorsque le défunt n'a point fait de testament, & n'a point institué

d'autre héritier. Voyez HÉRITIER TESTAMENTAIRE.

HÉRITIER DES ACQUÊTS est le plus proche parent qui est appelé à la succession des meubles & acquêts. Voyez HÉRITIERS DES PROPRES. (A)

HÉRITIER BÉNÉFICIAIRE ou PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, est celui qui n'accepte la succession qu'après avoir fait bon & fidèle inventaire, & avec déclaration qu'il n'entend accepter la succession qu'en cette qualité d'héritier bénéficiaire.

Le bénéfice d'inventaire commença d'être introduit par l'empereur Gordien, en faveur des soldats qui se trouvoient engagés dans une hérédité onéreuse, auxquels il accorda le privilège que leurs propres biens ne seroient pas sujets aux charges de l'hérédité.

Ce privilège fut ensuite étendu à tous héritiers testamentaires & *ab intestat*, par l'empereur Justinien en la loi *Scimus*, au code de *jure deliberandi*. Pour en jouir, il faut que l'héritier fasse bon & fidèle inventaire, qu'il fasse vendre les meubles, qu'il obtienne en chancellerie des lettres de *bénéfice d'inventaire*, & qu'il les fasse entériner par le juge du lieu où la succession est ouverte.

Dans les pays de droit écrit, il n'est pas besoin d'obtenir des lettres du prince pour jouir du *bénéfice d'inventaire*.

Quelques édits burfaux ont pourtant ordonné que l'on prendroit aussi des lettres pour se porter héritier bénéficiaire. En pays de droit écrit, ces édits n'ont pas eu leur pleine exécution, mais par d'autres réglemens rendus pour les pays de droit écrit, on oblige de faire insinuer les inventaires par extrait, ensemble les actes d'acceptation & jugement, qui permettent de se porter héritier bénéficiaire; & l'on fait payer pour cette insinuation le même droit que pour les lettres de *bénéfice d'inventaire*.

Ce que l'on entend par *bénéfice d'inventaire* est le privilège qu'a l'héritier, qui a accepté sous cette condition, de n'être tenu des dettes de la succession que jusqu'à concurrence du montant de l'inventaire, c'est-à-dire, des forces de la succession, en rendant compte aux créanciers de ce qu'il a reçu & dépensé.

Si les legs excédoient le montant des biens, il pourroit les faire réduire jusqu'à concurrence des biens.

Il a aussi l'avantage de ne point confondre ses créances, & de pouvoir les exercer vis-à-vis des créanciers de la succession, à l'effet de retenir par lui les biens de la succession jusqu'à concurrence de ses créances, selon l'ordre de ses privilèges & hypothèques: mais en exerçant ainsi ses créances, il ne cesse pas pour cela d'être héritier; car la qualité d'héritier, même bénéficiaire, prise par un majeur, est un caractère indélébile, & c'est mal-à-propos que quelques praticiens ont introduit l'usage de faire renoncer l'héritier bénéficiaire pour exercer ses créances, & de faire créer un curateur à la succession vacante. On ne doit créer de curateur qu'à l'effet d'entendre le compte de l'héritier, & de défendre à la liquidation de ses créances. Du reste, l'héritier bénéficiaire demeure toujours héritier; il lui suffit, sans renoncer, de présenter son compte aux créanciers, & de faire voir qu'il absorbe par ses créances tout ce qu'il a eu de la succession, ou du moins de retenir ce qui est nécessaire pour le remplir lui-même, & d'abandonner le surplus aux créanciers; s'il survenoit ensuite du bénéfice dans la succession, il ne laisseroit pas d'appartenir à l'héritier bénéficiaire.

Quoique l'héritier bénéficiaire ne confonde pas ses créances, il faut pourtant observer qu'il ne peut pas exercer contre un bien des droits dont il seroit lui-même garant en qualité d'héritier du défunt.

Dans les pays coutumiers, l'héritier pur & simple exclut l'héritier bénéficiaire en succession collatérale, ce qui n'a pas lieu en pays de droit écrit.

Au Parlement de Paris, l'héritier bénéficiaire, qui est condamné aux dépens, ne les doit pas en son nom, à moins que l'on n'en ait conclu, & que cela n'ait été ainsi ordonné: dans la plupart des autres parlements, il les doit toujours en son nom: au parlement de Grenoble, on juge qu'il ne les doit pas en son nom, lorsque le procès a été intenté de l'avis des créanciers. Voyez Le Brun, *des successions*, liv. 3, c. 4. (A)

COHÉRITIER, voyez à la lettre C.

HÉRITIER COLLATÉRAL, est celui qui

n'est pas de la ligne directe du défunt, mais qui vient en ligne collatérale : tels sont les freres & sœurs, oncles & tantes, neveux & nieces, & cousins & cousines du défunt. *Voyez* COLLATÉRAL & SUCCESSION COLLATÉRALE. (A)

HÉRITIER CONTRACTUEL, est celui qui succede en vertu d'un contrat, c'est-à-dire, d'une institution d'héritier faite par contrat de mariage ou autre. *Voyez* SUCCESSION CONTRACTUELLE. (A)

HÉRITIER CONVENTIONNEL, est la même chose qu'héritier contractuel. (A)

HÉRITIER DIRECT signifie quelquefois celui qui succede en ligne directe, comme sont les enfans & petits-enfans, & les ascendants; & en ce sens, les *héritiers directs* sont opposés aux *héritiers collatéraux*.

On entend quelquefois par *héritier direct* celui qui recueille directement la succession, à la différence de l'héritier fidéicommissaire, auquel l'héritier grevé est chargé de remettre l'hérédité. (A)

HÉRITIER DE DROIT, est celui qui est appelé par la loi, à la différence des *héritiers contractuels & testamentaires*, qui sont appelés par la volonté de l'homme. (A)

HÉRITIER ÉLU, est celui qui est choisi par l'héritier grevé, lorsqu'il avoit le pouvoir de choisir entre plusieurs personnes celle à laquelle il voudroit remettre l'hoirie. (A)

HÉRITIER ÉTRANGER, *extraneus*. On appelloit ainsi chez les Romains tous *héritiers* qui n'étoient point *héritiers nécessaires*, comme les esclaves du défunt, ni *héritiers siens & nécessaires*, *sui & necessarij*, comme les enfans du défunt, qui étoient en sa puissance au temps de la mort; il étoit libre aux *héritiers étrangers* d'accepter la succession ou d'y renoncer, au lieu que les *héritiers nécessaires & ceux* que l'on appelloit *sui & necessarij*, étoient obligés de demeurer *héritiers*. *Voyez* le §. *ceteri 3*, aux *Instit. de hæred. qualit.* & ci-après HÉRITIER NÉCESSAIRE, HÉRITIER SIEN, HÉRITIER VOLONTAIRE.

HÉRITIER FIDÉICOMMISSAIRE, est celui auquel un *héritier grevé* de fidéicommis est tenu de remettre l'hoirie dans le temps & sous les conditions portées au testament.

*Voyez* FIDÉICOMMIS & HÉRITIER FIDUCIAIRE & SUBSTITUTION. (A)

HÉRITIER FIDUCIAIRE, est en général celui qui est chargé de remettre l'hoirie à une autre personne; mais on ne donne ordinairement cette qualité qu'à ceux qui sont institués uniquement pour avoir l'administration des biens de l'hoirie jusqu'à la remise d'icelle, & à la charge de la remettre en entier sans pouvoir faire aucune déduction de quarte; il est assez ordinaire en pays de droit écrit, que le mari & la femme s'instituent l'un l'autre *héritiers* à la charge de remettre l'hoirie à leurs enfans, ou à celui d'entr'eux que l'héritier voudra choisir au temps du mariage, ou majorité des enfans, ou dans quelqu'autre temps fixé par le testament. On peut aussi instituer un autre parent pour *héritier fiduciaire*. L'héritier *fiduciaire* est tenu de rendre compte des fruits de l'hoirie au fidéicommissaire, ou à ceux qui le représentent. *V.* FIDÉICOMMIS, & les *décisions de droit* de Fromental au mot FIDÉICOMMIS. (A)

HÉRITIER GREVÉ, est un *héritier* institué par testament ou par contrat de mariage, lequel est grevé de substitution envers quelqu'un. *Voyez* FIDÉICOMMIS, & SUBSTITUTION. (A)

HÉRITIER INSTITUÉ, est celui qui est appelé par testament ou par une institution contractuelle. *V.* INSTITUTION D'HÉRITIER & INSTITUTION CONTRACTUELLE. (A)

HÉRITIER AB INTESTAT, *voyez* ci-devant la première subdivision de cet article.

HÉRITIERS IRRÉGULIERS, sont certaines personnes qui recueillent les biens d'un défunt comme successeurs extraordinaires, & non comme *héritiers naturels*, tels que le roi & les seigneurs, lorsqu'ils succèdent par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation: tels sont aussi les mari & femme, qui succèdent en vertu du titre *unde vir & uxor*, & la femme pauvre, lorsqu'elle prend une quarte en vertu de l'authentique *præterea*.

HÉRITIER LÉGITIME, est celui qui est appelé par la loi; cette qualité est opposée à celle d'héritier institué ou testamentaire. (A)

HÉRITIER MATERNEL, est le plus proche parent du côté maternel, & qui recueille les biens provenans au défaut de ce côté, suivant

suivant la regle *paterna paternis, materna maternis*. Voyez *lett. des propres* de Renaulton, ch. 15, sect. 9. (A)

**HÉRITIERS DES MEUBLES ET ACQUETS**, est le plus proche parent du défunt qui succède à tous ses meubles meublans, effets & droits mobiliers, & à tous les acquêts; c'est à-dire, à tous les immeubles qui ne sont pas propres. L'héritier des meubles & acquêts peut aussi être héritier des propres de sa ligne, quand il est en même temps le plus proche par cette ligne. (A)

**HÉRITIERS MOBILIAIRES**, est celui qui recueille la succession des meubles; dans quelques coutumes, il est tenu d'acquitter toutes les dettes. (A)

**HÉRITIERS NATURELS**, est celui qui est appelé par la loi, & non par aucune disposition de l'homme. (A)

**HÉRITIERS NÉCESSAIRES** étoient chez les Romains les esclaves institués par leurs maîtres, qui, en les nommant héritiers, leur laissoient aussi la liberté. On les appelloit nécessaires, parce qu'étant institués, il falloit absolument qu'ils fussent héritiers, & ils ne pouvoient pas renoncer à la succession, quelque onéreuse qu'elle fût. Parmi nous, on ne connoît plus d'héritiers nécessaires; tout héritier présomptif a la liberté d'accepter ou de renoncer. Voyez §. 1, aux *Institut. quibus ex causis manumittere non licet*, & au tit. de *heredum qualitate*, & le code de *necessariis suis instit.* Voyez ci-après **HÉRITIERS SIENS**. (A)

**HÉRITIERS NOMMÉS OU ÉLUS**, se dit ordinairement de l'héritier *fidéicommissaire*, qui est nommé par l'héritier *fiduciaire*, lorsque celui-ci avoit le pouvoir de nommer entre plusieurs personnes celle qu'il jugeoit à propos. (A)

**HÉRITIERS PARTICULIERS**, est celui qui ne recueille qu'une portion des biens du défunt, comme la moitié, le tiers, le quart, ou autre quotité, ou qui n'est héritier que d'un certain genre de biens, comme des meubles & acquêts, ou des propres, ou qui n'est institué héritier qu'à l'effet de recueillir un corps certain, comme une maison, une terre. L'héritier particulier est opposé à l'héritier universel.

**HÉRITIERS PATERNELS**, est celui qui est le plus proche parent du côté paternel, &

qui recueille les biens provenus au défunt de ce même côté, de même que l'héritier maternel prend les biens maternels. Voyez ci-devant **HÉRITIERS MATERNELS**. (A)

**HÉRITIERS PORTIONNAIRES**, est celui qui ne recueille pas l'universalité des biens, mais seulement une partie, soit une certaine quotité, ou une certaine nature des biens. C'est la même chose qu'héritier particulier. (A)

**HÉRITIERS POSTHUMES**, est celui qui est né depuis le décès du défunt *de cujus bonis*; mais qui étoit déjà conçu au moment de l'ouverture de la succession. V. **POSTHUME**. (A)

**HÉRITIERS PRÉSOMPTIFS**, est celui qui est en degré auquel on peut succéder, & que l'on présume qui sera héritier: on lui donne cette qualité, soit avant le décès du défunt, ou depuis l'ouverture de la succession, jusqu'à ce qu'il ait pris qualité, ou fait acte d'héritier, ou renoncé. (A)

**HÉRITIERS PRINCIPAUX**, est celui d'entre plusieurs héritiers qui est le plus avantageux, soit par le bénéfice de la loi & de la coutume, soit par les dispositions des père, mère, ou autres, de la succession desquels il s'agit.

La coutume de Poitou, art. 215 & 289, appelle le fils aîné *héritier principal*.

C'est aussi une clause assez ordinaire dans les contrats de mariage, que les père & mère mariant un de leurs enfans, le marient comme leur fils aîné & *principal héritier*.

Il est parlé de ces reconnoissances & déclarations d'héritier principal, dans les coutumes d'Anjou & Maine, Normandie, Touraine & Lodunois.

Dans ces coutumes on ne peut disposer des biens que l'héritier marié, comme *héritier principal*, doit avoir en cette qualité; on peut seulement disposer des biens qui ont été acquis depuis.

Lorsque la coutume n'en parle pas, la déclaration de *principal héritier* n'empêche pas de disposer à titre particulier & onéreux; ce n'est qu'une institution d'héritier dans sa portion héréditaire *ab intestat*, qui empêche seulement de faire aucun avantage aux autres héritiers à titre gratuit & universel; on peut pourtant rappeler les autres héritiers au droit naturel & commun des successions. Voyez le *traité des conventions de succéder*, par Boucheul. (A)

**HÉRITIERS DES PROPRES**, est celui qui est appelé par la loi à la succession des biens propres ou patrimoniaux ; il y a l'héritier des propres paternels, & l'héritier des propres maternels. Voyez PROPRES & SUCCESSION. (A)

**HÉRITIERS PUR ET SIMPLE**, est celui qui accepte la succession, ou qui fait acte d'héritier, sans prendre les précautions nécessaires pour jouir du bénéfice d'inventaire. Voyez HÉRITIERS BÉNÉFICIAIRE. (A)

**HÉRITIERS DU SANG ou HÉRITIERS LÉGITIME**, est celui qui est du même sang que le défunt, & qui vient à la succession en vertu de la loi, à la différence des héritiers contractuels & testamentaires qui viennent en vertu de la disposition de l'homme. (A)

**HÉRITIERS SIENS ET NÉCESSAIRES**, *sui & necessarii*, chez les Romains étoient les enfans ou petits enfans du défunt qui étoient en sa puissance au temps de son décès. On les appelloit *sui*, *siens*, parce qu'ils étoient comme propres & domestiques du défunt, & en quelque façon propriétaires présomptifs de ses biens dès son vivant : on les appelloit aussi *necessarii*, parce que, suivant la loi des douze tables, ils étoient obligés de demeurer héritiers ; en quoi ils étoient semblables aux esclaves qui étoient institués héritiers, lesquels étoient aussi héritiers nécessaires, mais non pas héritiers siens : ceux-ci avoient par l'autorité du préteur le bénéfice de se pouvoir abstenir de la succession, & par ce moyen ils devenoient héritiers volontaires : parmi nous il n'y en a plus d'autres. Voyez le §. 1 & 2, aux instit. de hæred. qualit. la loi in suis ff. de liberis & postnumis hæred. instit. & ci-devant HÉRITIERS NÉCESSAIRES. (A)

**HÉRITIERS SIMPLE** dans certaines coutumes, se dit pour héritier pur & simple. V. Artois, Berry, Nivernois & Sedan. (A)

**HÉRITIERS SUBSTITUÉS**, est celui qui recueille la succession au défaut d'un autre qui est le premier institué. Voyez FIDEL-COMMIS, HÉRITIERS INSTITUÉS & SUBSTITUTION. (A)

**HÉRITIERS TESTAMENTAIRES**, est celui qui est institué par testament ; on l'appelle ainsi pour le distinguer des héritiers légitimes qui sont appelés par la loi, & des

héritiers contractuels qui sont institués par un contrat entre-vifs. Voyez HÉRITIERS, SUCCESSION, TESTAMENT. (A)

**HÉRITIERS VOLONTAIRES**, est celui qui est libre d'accepter la succession ou d'y renoncer ; il y avoit chez les Romains des héritiers nécessaires, & d'autres volontaires, qu'on appelloit aussi héritiers étrangers ; parmi nous tous héritiers sont volontaires. Voy. ci-devant HÉRITIERS NÉCESSAIRES & HÉRITIERS SIENS & NÉCESSAIRES. (A)

**HÉRITIERS UNIVERSEL**, est celui qui succède à tous les biens & droits du défunt, soit en vertu de la loi, ou de la disposition de l'homme ; il est opposé à héritier particulier, lequel ne recueille qu'une portion des biens. (A)

**HERMANE**, sub. fém. (*Hist. nat. bot.*) *hermannia*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales faits en forme de tuyau & de corne, & disposés en rond ; le calice est circulaire & composé d'une seule feuille ; il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi ; il s'ouvre en cinq piéces, il est divisé en cinq loges, & il renferme de petites semences. M. de Tournefort a donné à ce genre de plante le nom de *Paul Herman*, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Les botanistes hollandois cultivent dans leurs jardins plusieurs especes de ce genre de plante : ils en mettent des rejetons dans une couche de terre légère, qu'ils arrosent & abrient pendant une couple de mois, jusqu'à ce qu'ils aient pris racine ; ensuite ils portent la motte de terre avec les racines dans des pots garnis d'une nouvelle terre, qu'ils exposent en plein air avec les myrthes & le géranium, jusqu'à la mi-octobre ; alors ils les placent dans l'endroit de la serre le moins chaud, & dans lequel ils puissent avoir de l'air frais ; ils les arrosent souvent & les changent de pots aux mois de mai & de septembre, pour empêcher leurs racines de se matter.

Cette plante, par une telle culture, fournit au commencement du printemps une grande quantité de très-belles fleurs ; mais elle ne produit point de graine. Celle qu'on reçoit des pays étrangers, requiert d'être semée dans une couche un peu chaude ;

quand la jeune plante a poussé, on la transplante dans de petits pots qu'on plonge dans de nouvelles couches semblables pour avancer son enracinement; enfin, on l'endurcit par degré à l'air de l'été; après quoi l'on est sûr de ses succès. (D. J.)

HERMANMIESTECZ, (Géog.) ville de Bohême, dans le cercle de Czaclau: elle appartient à des comtes de Spork, & elle est en assez mauvais état. (D. J.)

HERMANSTAD, (Géogr.) *Cibinium*; grande ville de Hongrie, capitale de la Transylvanie, & la résidence du prince de Transylvanie; elle est sur la rivière de Ceben, à 12 de nos lieues E. de Weiffembourg, 36 N. O. de Tergowisk, 65 N. E. de Belgrade, 108 S. E. de Bude. Long. 43; lat. 46, 25. D. J.)

HERMANUBIS, f. masc. (Antiquit.) c'est-à-dire, Mercure & Anubis joints ensemble, divinité égyptienne, dont la statue représentoit un corps d'homme avec une tête de chien ou d'épervier, qui tient un caducée dans la main. La tête de chien ou d'épervier, est le symbole d'Anubis, considéré comme grand chasseur en fauconnerie ou vénerie. Ovide l'appelle en sa qualité de véneur, *Iarator Anubis*; le caducée désigne Mercure: d'autres fois l'*Hermanubis* est vêtu en habit de sénateur, tenant le caducée de la main gauche, & le cistre des Egyptiens de la main droite. On trouve ces deux espèces de représentations sur des médailles & des pierres gravées, comme le remarque M. Spon, dans ses *recherches curieuses d'antiquités*. Plutarque parle aussi de cette divinité bizarre, & quelques mythologues en expliquent les moralités à leur fantaisie. (D. J.)

HERMAPHRODITE, f. & adj. (Anat.) personne qui a les deux sexes, ou les parties naturelles de l'homme & de la femme.

Ce terme nous vient des Grecs; ils l'ont composé du nom d'un dieu & d'une déesse, afin d'exprimer en un seul mot, suivant leur coutume, le mélange ou la conjonction de Mercure & de Vénus, qu'ils ont cru présider à la naissance de ce sujet extraordinaire. Mais soit que les Grecs aient pué cette prévention dans les principes de l'astrologie, ou qu'ils l'aient tirée de la philosophie hermétique, ils ont ingé-

nieusement imaginé qu'*hermaphrodite* étoit fils de Mercure & de Vénus. Il falloit bien ensuite donner au fils d'un dieu & d'une déesse une place honorable; & c'est à quoi la fable a continué de prêter ses illusions. La nymphe Salmacis étant devenue éperduement amoureuse du jeune *hermaphrodite*, & n'ayant pu le rendre sensible, pria les dieux de ne faire de leurs deux corps qu'un seul assemblage; Salmacis obtint cette grace, mais les dieux y laisserent le type imprimé des deux sexes.

Cependant ce prodige de la nature, qui réunit les deux sexes dans un même être, n'a pas été favorablement accueilli de plusieurs peuples, s'il est vrai ce que raconte Alexander ab Alexandro, que les personnes qui portoient en elles le sexe d'homme & de femme, ou pour m'expliquer en un seul mot, les *hermaphrodites*, furent regardés par les Athéniens & les Romains comme des monstres qu'on précipitoit dans la mer à Athenes, & à Rome dans le Tybre.

Mais y a-t-il de véritables *hermaphrodites*? On pouvoit agiter cette question dans les temps d'ignorance; on ne devoit plus la proposer dans des siècles éclairés. Si la nature s'égare quelquefois dans la production de l'homme, elle ne va jamais jusqu'à faire des métamorphoses, des confusions de substances, & des assemblages parfaits des deux sexes. Celui qu'elle a donné à la naissance, & même peut-être à la conception, ne se change point dans un autre; il n'y a personne en qui les deux sexes soient parfaits, c'est-à-dire, qui puisse engendrer en soi comme femme, & hors de soi comme homme, *tanquam mas generare ex alio*, & *tanquam femina generare in se ipsa*, disoit un canoniste. La nature ne confond jamais pour toujours ni ses véritables marques, ni ses véritables sceaux; elle montre à la fin le caractère qui distingue le sexe; & si de temps à autre, elle le voile à quelques égards dans l'enfance, elle le décele indubitablement dans l'âge de puberté.

Tout cela se trouve également vrai pour l'un & l'autre sexes: que la nature puisse cacher quelquefois la femme sous le dehors d'un homme, ce dehors, cette écorce

extérieure, cette apparence n'en impose point aux gens éclairés, & ne constitue point dans cette femme le sexe masculin. Qu'il y ait eu des hommes qui ont passé pour femme, c'est certainement par des caractères équivoques; mais la surabondance de vie, source de la force & de la santé, ne pouvant plus être contenue au dedans, dans l'âge qui est la saison des plaisirs, cherche dans cet âge heureux à se manifester au dehors, s'annonce, & y parvient effectivement. C'est ce qu'on vit arriver à la prétendue fille Italienne, qui devint homme du temps de Constantin, au rapport d'un père de l'église. Dans cet état vivifiant de l'humanité, le moindre effort peut produire des parties qu'on n'avoit point encore; témoin Marie Germain, dont parle Paré, qui après avoir sauté un fossé, parut homme à la même heure, & ne se trouva plus du sexe sous lequel on l'avoit connue.

Les prétendus hommes *hermaphrodites* qui ont l'écoulement menstruel, ne sont que de véritables filles, dont Colombus dit avoir examiné les parties naturelles internes, sans y avoir trouvé rien d'essentiel, qui fût différent des parties naturelles des autres femmes. Ce petit corps rond, caverneux, si sensible, qui est situé à la partie antérieure de la vulve, a presque toujours fait qualifier d'*hermaphrodites*, des filles, qui par un jeu de la nature, avoient ce corps assez long pour en abuser. Le même Colombus, dont nous venons de parler, a vu une bohémienne, qui lui demanda de retrancher ce corps, & d'élargir le conduit de sa pudeur, pour pouvoir, disoit-elle, recevoir les embrassemens d'un homme qu'elle aimoit.

L'*hermaphrodite* negre d'Angola, qui a fait tant de bruit à Londres, au milieu de ce siècle, étoit une femme qui se trouva dans le même cas de la bohémienne de Colombus; & ce cas est moins rare dans les pays brûlans d'Afrique & d'Asie, que parmi nous.

La fameuse Marguerite Malaure eût passé pour un *hermaphrodite* indubitable, sans Saviard. Elle vint à Paris en 1693, en habit de garçon, l'épée au côté, le chapeau retroussé, & ayant tout le reste de l'habillement de l'homme; elle croyoit elle-

même être *hermaphrodite*; elle disoit qu'elle avoit les parties naturelles des deux sexes, & qu'elle étoit en état de se servir des uns & des autres. Elle se produisoit dans les assemblées publiques & particulières de médecins & de chirurgiens, & elle se laissoit examiner pour une légère gratification, à ceux qui en avoient la curiosité.

Parmi ces curieux qui l'examinèrent, il y en avoit sans doute plusieurs, qui manquant de lumières suffisantes pour bien juger de son état, se laisserent entraîner à l'opinion la plus commune qu'elle leur inspiroit, de la regarder comme un *hermaphrodite*. Il y eut même des médecins & des chirurgiens d'un grand nom, qui assurèrent hautement qu'elle étoit réellement telle qu'elle se disoit être, & justifierent par leurs certificats, que l'on peut avoir acquis beaucoup de réputation en médecine & en chirurgie, sans avoir un grand fonds de connoissances solides, & de véritable capacité.

Enfin, M. Saviard se trouvant presque le seul homme de l'art qui fût incrédule, se rendit aux pressantes sollicitations que lui firent ses confrères de jeter les yeux, & d'examiner ce prodige en leur présence. Il ne l'eut pas plutôt vu, qu'il leur déclara que ce garçon avoit une descente de matrice; en conséquence, il réduisit cette descente, & la guérit parfaitement. Ainsi l'énigme inexplicable d'*hermaphrodisme* dans ce sujet, se trouva développé plus clair que le jour. Marguerite Malaure, rétablie de sa maladie, présenta au roi sa requête très-bien écrite, pour obtenir la permission de reprendre l'habit de femme, malgré la sentence des capitouls de Toulouse, qui lui enjoignoit de porter l'habit d'homme.

Concluons donc, que l'*hermaphrodisme* n'est qu'une chimère, & que les exemples qu'on rapporte d'*hermaphrodites* mariés, qui ont eu des enfans l'un de l'autre, chacun comme homme & comme femme, sont des fables puériles, puisées dans le sein de l'ignorance & dans l'amour du merveilleux, dont on a tant de peine à se défaire.

Il faut pourtant demeurer d'accord, que la nature exerce des jeux fort étranges sur

les parties naturelles , & qu'il a paru quelquefois des sujets d'une conformation extérieure si bizarre , que ceux qui n'ont pu en développer le véritable génie , sont en quelque façon excusables.

En 1697 , M. Saviard , que je viens de nommer , accoucha une femme à terme de deux jumeaux vivans , dont l'un ne vécut que huit jours , & l'autre fut mis aux enfans trouvés à cause de la singularité de son sexe.

L'un de ces enfans avoit une verge bien formée , située à l'endroit ordinaire avec le gland découvert , au dessus duquel le prépuce renversé formoit un bourrelet. Cette verge n'avoit point d'uretre ; il n'y avoit par conséquent aucune perforation à l'extrémité du gland ; elle n'étoit formée que de deux corps caverneux & des tégumens ordinaires ; & ces corps caverneux avoient aussi leurs muscles érecteurs & accélérateurs.

Son scrotum étoit fendu en maniere de vulve ; & au bas de cette fente , il y avoit un trou que l'on auroit pu prendre pour un vagin ; l'urine sortoit par cette ouverture ; il y avoit autour de petites éminences rougeâtres , que l'on pouvoit prendre pour les caroncules myrtiformes. On voyoit au dessous un repli de la peau , qui pouvoit passer pour ce que l'on appelle *la fourchette* dans les femmes ; & il y avoit à côté d'autres rides , que l'on pouvoit regarder comme des vestiges de nymphes. Enfin , dans chaque côté du scrotum ainsi fendu , l'on sentoit bien distinctement un testicule. Les parties génitales intérieures étoient disposées comme dans les mâles ; & comme il n'y avoit aucune apparence de matrice , ni de ses dépendances , il résulte que c'étoit un sujet mâle dont la situation de l'uretre étoit changée par un défaut de conformation , qui l'auroit rendu incapable d'avoir des enfans. Son frere jumeau qui fut mis aux enfans trouvés , mourut six semaines après sa naissance ; & c'est dommage que nous n'ayons pas la description de ses parties naturelles.

M. Saviard vit encore l'année suivante un second enfant d'une femme qui accoucha à terme , qui avoit à peu près les mêmes défauts à ses parties génitales , que le

précédent. Son uretre étoit fendu depuis l'extrémité du gland , jusqu'à la racine de la verge ; ce qui séparoit le scrotum en deux bourses , où chacun des testicules étoit contenu. Le prépuce renversé au dessus du gland , formoit un bourrelet tout semblable au sujet dont on vient de parler ; & l'uretre sortoit par un trou qui étoit à la racine de la verge , à l'endroit où est situé l'uretre des femmes. Il s'ensuit delà , que ce sujet auroit été pareillement incapable de génération. J'ai choisi ces deux faits de Saviard seulement , parce qu'on peut compter sur son témoignage.

Feu M. Petit , médecin de Namur , à qui les Anatomistes doivent beaucoup d'observations importantes sur le cerveau , sur l'œil , & sur les nerfs , en a donné une très-curieuse dans *l'Histoire de l'Acad. des scienc. ann. 1720* , sur un *hermaphrodite* intérieur , qu'on me passe ce terme. C'étoit un soldat , qui ayant été blessé , mourut à 22 ans à l'hôpital de Namur ; le chirurgien major qui l'ouvrit , par la seule curiosité du caractère de sa blessure , fut bien surpris de ne point trouver les testicules dans le scrotum ; cependant il les trouva dans le bas-ventre , mais avec une espece de matrice ou de vagin , & la sorte d'appareil de parties de la génération , qui est dans les femmes. Cette espece de matrice étoit attachée au cou de la vessie , & par son embouchure perceoit l'uretre entre le cou & les prostates. Du corps de cette matrice partoient de côté & d'autre deux cornes ou trompes qui s'attachoient à deux ovaires féminins , ou si l'on veut , testicules masculins , petits , rous , & qui avoient chacun leur épidydime , & leurs vaisseaux déférens.

Enfin , on a vu , on a peint , on a gravé un *hermaphrodite* qui parut à Paris aux yeux du public en 1749. Elle étoit alors âgée de 16 ans , n'avoit point eu ses regles , n'avoit aucune apparence de gorge saillante , ni les hanches aussi élevées , qu'il auroit convenu au corps d'une fille de son âge : je dis *filles* , parce qu'elle avoit été baptisée du sexe féminin ; car d'ailleurs Paré , dans son *traité des Monstres* , ch. vij , pag. 2015 , rapporte l'histoire de trois sujets qui avoient été baptisés & élevés pour filles , & dont les

parties de l'homme se développerent à l'âge de puberté.

Quoi qu'il en soit, la verge de Marie-Anne Drouard, c'étoit son nom, recouverte de son prépuce, garnie d'un peu de poil à sa racine, avoit son gland & deux corps caverneux ; mais le canal de l'uretère y manquoit pour le passage de l'urine ; le prépuce laissoit une ouverture qui approchoit de la vulve d'une femme. Cette ouverture se terminoit en bas par un repli assez semblable à la fourchette, avec un petit bouton, tel que celui qui se trouve dans les jeunes vierges. Au dessus de ce bouton étoit le trou du canal de l'uretère, lequel canal étoit fort court. L'ouverture de la vulve étoit très-étroite, & admettoit avec peine l'intromission du petit doigt ; on n'y voyoit point de caroncules myrtiformes, ni d'apparence de testicules, soit dans les aines, soit dans ce qui tient lieu de scrotum ; en un mot, ce sujet n'avoit & n'aura, s'il vit encore, la puissance d'aucun sexe.

Voilà les seuls faits authentiques de ma connoissance sur la manière la plus étonnante, dont la nature se joue dans la conformation des parties de la génération. Je fais que plusieurs écrivains ont publié des traités exprès sur les *hermaphrodites*. Tel est Aldrovandus, dans son livre de *Monstris, Bononiae*, 1642, fol. Gaspar Bauhin, de *Hermaphroditis* ; Oppenheim, 1614, in-8°. Jacobus Mollerus, de *Cornutis & Hermaphroditis, Berolini*, 1708, in-4°. Duval, traité de l'accouchement des femmes, & des *Hermaphrodites*, Rouen, 1612, in-8°.

J'ai parcouru tous ces écrits en pure perte, ainsi que les questions Medico-legales de Zacchias, Spondanus *ad annum* 1478, num. 22. Bonaciolus, de *conformatione foetus* ; les nouvelles littéraires de la mer Baltique, année 1704, par Loffhagen, & autres semblables dont je ne conseille la lecture à personne. Je recommanderai seulement le discours de Riolan sur les *hermaphrodites*, dans lequel il prouve qu'il n'y en a point de vrais. Mais ce qui vaut encore mieux, c'est l'ouvrage publié dernièrement à Londres par M. Parsons, & qu'on auroit dû nous traduire en françois ;

il est intitulé *Parsons's Mechanical, and Critical Enquiry into the nature of hermaphrodites*, London, 1741, in-8°. L'auteur y démontre savamment & brièvement, que l'existence des *hermaphrodites* n'est qu'une erreur populaire. (D. J.)

*Addition à l'article précédent.*

§. HERMAPHRODITE, f. & adj. (*Anat.*) On a cru de tout temps aux *hermaphrodites*. Les premiers hommes étoient bergers ; ils avoient vu des moutons & des boucs, qui avec la marque essentielle du sexe viril, ont assez souvent une fente assez ressemblante à l'organe de la femelle. Des hommes, comme nous allons voir, ont paru de temps en temps en réunir les deux sexes de plusieurs manières : on a cru remarquer qu'ils sont plus communs dans les pays chauds.

Les siècles de la crédulité ont été nombreux ; celui de la critique est venu à la fin : mais à force de fables la vérité avoit perdu son crédit, parce qu'elle leur ressembloit ; on a nié qu'il y eût des *hermaphrodites*. Guy Patin, qui ne croyoit guere qu'à la saignée & au sirop de roses pâles, fut le premier à nier l'existence de ces hommes ambigus. On a pensé de même de nos jours.

Ne croyons qu'à la vérité, mais croyons y : ne donnons ni dans un scepticisme injuste, ni dans une crédulité imbécille.

Il n'est pas douteux qu'il n'y ait de nombreux genres d'animaux naturellement *hermaphrodites* ; une grande partie des coquillages est de ce nombre.

Dans la classe des insectes & des poissons, dont les ovaires ou les vaisseaux féminaux sont doubles, il n'est pas rare de trouver des *hermaphrodites* accidentels, dont le côté droit, par exemple, est mâle, & dont le côté gauche est femelle. On a vu cette variété dans des anguilles, des carpes, des homars, des écrevisses, & on a cru l'avoir vue dans des papillons.

Mais la chose est plus difficile à admettre dans les animaux, qui n'ont qu'un seul organe extérieur, placé dans le milieu, & qui décide du sexe. On comprend, sans que nous entrions dans un grand détail, que dans la classe précédente les parties génitales gauches ne gênent point les droites ; & que chacune d'elles attachée naturelle-

ment à son côté, ne prend rien sur l'autre. Mais dans les quadrupèdes analogues à l'homme, l'organe extérieur du sexe mâle occupe une place qui exclut l'organe femelle.

On a vu cependant des personnes dont il n'étoit pas aisé de déterminer le sexe. Un nombre assez grand de femmes naissent avec l'organe analogue du mâle, porté à une grandeur extraordinaire : il y en a d'autres où des turpitudes secrètes ont augmenté le volume d'une partie qui naturellement ne se présente pas à la vue. C'est peut-être des *hermaphrodites* prétendus de cette espèce qui se trouvent plus ordinairement dans les pays chauds : une opération chirurgique, adoptée par la religion en Egypte & en Abyssinie, rend cette conjecture assez probable.

C'est à cette classe qu'on a rapporté entr'autres Marie-Anne Drouard : nous ne sommes cependant pas décidés de son sexe, & on ne pourra l'être que lorsqu'une dissection exacte aura donné des lumières suffisantes sur son utérus & sur son vagin.

Mais si cet exemple peut être contesté, il y en a bien d'autres recueillis par des auteurs dignes de foi, où certainement le clitoris seul en a imposé, & a fait passer pour mâles de véritables filles.

Mais il y a une autre classe de personnes beaucoup plus nombreuses qui sont véritablement hommes, & dont l'uretère s'ouvre dans le périnée. Cette fente tendre, rouge & un peu épanouie, porte une ressemblance assez complète de l'autre sexe. C'est cette classe qui est assez commune parmi les beliers, pour être connue aux bergers & aux gens de la campagne : le genre des boucs si voisin des beliers, offroit fréquemment cette variété dès le temps d'Aristote.

Dans ces animaux & dans les hommes qui leur ressemblent, l'organe du sexe mâle est sans canal & sans ouverture ; l'uretère est très-court, & s'ouvre par un petit canal à la base du pénis. Mais ce qui rend les beliers stériles encore plus analogues à leurs femelles, c'est la réunion des canaux séminaux qui forme un conduit beaucoup plus large qu'il n'est dans l'animal bien formé, & qui peut être pris pour un vagin, dont

il tient la place. Ce faux vagin s'ouvre dans l'uretère. C'est, suivant les apparences, le même vagin qu'on a découvert dans la prétendue Marie-Anne Drouard, qui s'ouvroit dans l'uretère, & par lequel la liqueur féminale s'y verse.

On a de nombreux exemples de cette espèce d'hommes, & Kaauw Boerhaave en a décrit quatre dans les *Mémoires* de Petersbourg. Le sexe devient encore plus ambigu, quand leurs testicules ne paroissent pas, & qui dans les boucs se sont trouvés dans le bas-ventre.

Mais n'y a-t-il pas de véritables *hermaphrodites* ? Nous entendons par cette expression les personnes qui réunissent le pénis, les testicules & les vésicules séminales, avec le vagin, l'utérus & les ovaires. Cela paroît bien difficile à admettre : le clitoris tient avec ses corps caverneux, leurs muscles & ses plexus veineux, exactement la même place que le pénis avec son appareil analogue. Des testicules, & en même temps des ovaires, demanderoient un double assortiment de vaisseaux spermatiques.

Mais les faits l'emportent chez nous sur les raisonnemens. Il paroît qu'il y a eu effectivement des personnes à qui rien ne manquoit d'essentiel de l'un & de l'autre sexes. M. Petit, le médecin, a donné la description d'un soldat qui réunissoit les deux sexes. Arnauld donne celle de M. Ninzia, dont le vagin ouvert sous le pénis, paroît bien être un véritable vagin, puisqu'il fournit l'écoulement périodique propre au sexe. M. Tabarrani a vu dans la même personne le clitoris, l'uretère, un pénis, un testicule & un vagin différent de l'uretère. Il ne paroît donc pas impossible que l'essentiel de l'un & de l'autre sexes ne se réunît dans la même personne. Mais il paroît presque inévitable que l'un des deux sexes soit imparfait. Le pénis ne peut pas avoir ses justes dimensions, & celles des corps caverneux & de leurs muscles, dans le même angle de l'os pubis, où il y auroit un clitoris : le vagin ne paroît pas pouvoir être d'un diamètre proportionné à ses usages, quand il est placé sous un uretère mâle & sous des vésicules séminales. L'accélérateur, séparé d'avec le pénis par le vagin, & dont la fonction par

conséquent manque dans des actions essentielles, ne permet guere que les liqueurs qui sortent de l'uretère aient le saut nécessaire pour la fécondation. S'il y a donc de véritables *hermaphrodites*, ils ne peuvent qu'être imparfaits. (H. D. G.)

Marie-Anne Drouard, la même dont on a parlé, se présenta à l'académie de Dijon, en 1761; elle étoit alors âgée de 28 ans, on sentoit dans les aines deux corps ovoïdes qui avoient l'apparence de testicules: les parties qui caractérisoient le sexe féminin étoient plus développées que du temps où cet *hermaphrodite* avoit été examiné par M. Morand. Les mamelles sans avoir beaucoup de volume, étoient plus saillantes que ne le sont ordinairement celles des hommes; les nymphes plus marquées; & le vagin, toujours étroit, avoit assez de profondeur pour permettre l'introduction d'un doigt entier; on y remarquoit plusieurs rides, une entr'autres assez considérable pour arrêter le doigt environ à un pouce d'enfoncement, mais qu'on franchissoit aisément si l'on avoit la précaution de recourber un peu son doigt en haut; c'est probablement cette ride qui avoit arrêté le doigt de M. Morand, & avoit engagé ce célèbre chirurgien à comparer ce vagin à un doigt de gant.

M. Hoin, lieutenant de M. le premier chirurgien, membre de l'académie, & mort en 1772, a laissé une description très-exacte de cet *hermaphrodite*: il s'étoit assuré par différentes questions de cet individu singulier, & avoit appris que le sexe féminin dominoit si réellement, qu'il étoit sensible à la vue des hommes: d'ailleurs la Drouard étoit sujette à un flux menstruel.

On ne fait si cet *hermaphrodite* est mort, ni si la dissection de son corps a fait connoître plus particulièrement jusqu'à quel point les deux sexes se trouvoient confondus chez lui; mais on va joindre à ces nouveaux détails sur la Drouard, la description d'un autre *hermaphrodite* qu'on n'a reconnu qu'après sa mort & qui vient à l'appui de l'assertion de Parsons, sur l'impossibilité de l'existence de *hermaphrodites* parfaits; elle a été donnée à l'académie de Dijon par M. Maret, maître en chirurgie,

& insérée dans le *tomé II des Mémoires de cette société littéraire.*

L'*hermaphrodite* dont il va être question se nommoit Hubert-Jean-Pierre: il étoit natif de Bourbonne-les-Bains & âgé de dix-sept ans: il mourut à l'hôpital le 13 octobre 1767. Des circonstances particulières avoient donné lieu de suspecter son sexe; & voici ce que MM. Maret l'aîné, Hoin & Enaux, tous trois maîtres en chirurgie, reconnurent à l'inspection de son cadavre.

Les traits du visage, quoique flétris par la mort, étoient plus délicats que ne le sont ordinairement ceux d'un homme; la peau en paroissoit fine, & l'on n'appercevoit, ni sous le nez ni au menton, ce coton léger qui, dès l'âge de seize ans, est le précurseur de la barbe, & décele le sexe; l'on ne voyoit pas dans la partie antérieure du cou cette saillie que le larynx a coutume d'y faire dans les hommes: il étoit rond & s'unissoit, par une pente insensible, à une poitrine très-élevée & large, ornée dans sa partie antérieure de deux mamelles de moyenne grosseur, bien arrondies, fermes & placées très-avantageusement: chacune d'elles avoit une aréole fort large, d'un rouge pâle, de laquelle s'élevoit un petit mamelon un peu rouge & dur.

Le bras n'offroit aucun détail qui pût faire croire qu'il appartenoit à un individu femelle; mais l'avant-bras avoit la rondeur, la délicatesse des contours qu'on remarque dans les femelles bien faites; la main détruisoit les idées que l'avant-bras, vu seul, auroit pu donner; celle-ci étoit large & les doigts courts & gros.

Le buste de Jean-Pierre annonçoit donc une femme, & l'on sent par cette description qu'il auroit été difficile de ne pas s'y méprendre, en ne considérant que ce qui vient d'être décrit; cet individu avoit cependant toujours été pris pour homme; mais en continuant la description des parties extérieures de son corps, on reconnoitra pourquoi il fut baptisé comme garçon, pourquoi on lui en donna l'habillement, & pourquoi on lui en fit prendre les occupations.

La jeunesse & l'embonpoint s'opposent ordinairement à ce que les muscles du corps  
des

des jeunes gens soient fortement prononcés, & jusqu'à trente ans le ventre & les reins d'un jeune homme ne diffèrent point de celui d'une fille; mais la hauteur des hanches & la saillie des fesses, produites par l'évasement du bassin dans les personnes du sexe bien faites, suffisent pour les faire reconnoître, indépendamment des parties sexuelles, c'est ce que l'on ne remarquoit pas dans Jean-Pierre qui, depuis la ceinture, commençoit à différer d'une fille; la forme presque carrée des cuisses & des jambes, la petitesse des genoux, le rendoient encore plus ressemblant à un individu de l'espèce masculine. Jusques-là on auroit pu dire qu'il étoit femme depuis la ceinture en haut, & homme pour le reste du corps; les parties sexuelles auroient, même à la première apparence, favorisé cette conjecture, mais l'examen faisoit naître d'autres idées & jetoit dans l'incertitude. Un corps rond, oblong, ayant quatre pouces de longueur, sur une grosseur proportionnée, étoit attaché à l'endroit qui répond à la symphyse des os pubis, & par sa forme avoit toute l'apparence d'une verge: ce corps oblong étoit de même que cette partie caractéristique du mâle, terminé par un gland que recouvroit un prépuce; on remarquoit à son extrémité la fossette, où s'ouvre ordinairement l'uretre, & le frein s'attachoit au bas de cette fossette comme dans les verges ordinaires.

Quand on relevoit ce corps, on observoit qu'il recouvroit une grande fente formée par deux replis de la peau, qui représentoient assez bien les grandes levres de la vulve, & que cette verge étoit placée dans la commissure supérieure de ces levres, comme l'est ordinairement le clitoris chez les femmes.

Chacun de ces replis de la peau étoit un peu renflé, mais point ferme; on remarquoit, sur-tout, sur celui du côté gauche, des rides profondes & d'une direction oblique: en touchant ces espèces de levres on sentoit, dans la gauche un corps ovoïde, mollet & fort ressemblant à un testicule; mais la droite paroissoit une poche vuide; cependant en pressant sur le ventre on y pouvoit une espèce de sur, aussi ovoïde,

*Tome XVII.*

qui y descendoit facilement en passant par l'anneau, & qu'on repousoit aussi très-aisément.

Lorsqu'on tenoit relevée la verge qui a été décrite, & qu'on écartoit les levres placées au dessous, on voyoit naître de la racine du frein du gland deux petites crêtes spongieuses rouges & saillantes, environ d'une ligne, qui augmentoient de volume à mesure qu'elles s'éloignoient de leur origine, & imitoient parfaitement les nymphes par leur écartement.

Entre ces nymphes, & à leur partie supérieure, s'ouvroit l'uretre comme dans les femmes: au dessous de ce méat urinaire étoit une autre ouverture très-étroite dont le diamètre étoit d'environ deux lignes; elle étoit rétrécie à ce point par une membrane sémi-lunaire, qui prenoit naissance dans la partie inférieure, & ressembloit à la membrane à laquelle on a donné le nom d'*hymen*, une petite excrescence placée latéralement & supérieurement, & qui avoit la figure d'une caroncule myrtiforme, contribuoit encore à donner à cette ouverture l'apparence de l'orifice d'un vagin.

On doit sentir par cette description la justesse de la remarque que j'ai faite sur la difficulté qu'il y avoit à prononcer sur le sexe dominant de cet individu monstrueux. La longueur & le volume de la verge pouvoient, au premier coup d'œil, en imposer assez pour que l'on crût pouvoir assurer que le sexe masculin dominoit; le corps ovoïde trouvé dans la levre gauche, un autre corps que l'on pouvoit dans la droite, en pressant le ventre, donnoient l'idée de deux testicules, & sembloient autoriser cette conséquence; mais l'aspect des nymphes, du méat urinaire, de l'orifice du vagin, de l'*hymen* & de la caroncule myrtiforme, la détruisoient: on peut conclure que cet individu appartenoit également à l'un & à l'autre sexes; que la nature étoit enfin parvenue à réunir les deux dans le même sujet. La dissection vient à l'appui de cette présomption, puisqu'elle a démontré que si Jean-Pierre étoit femme de la ceinture en haut, homme de la ceinture en bas, il étoit dans le point central, femme à droite, & homme à gauche, sans être précisément ni l'un ni l'autre.

Xx

Le corps oblong que l'on avoit regardé comme une verge, fut le premier objet des recherches anatomiques; on reconnut en effet qu'il étoit composé de deux corps caverneux qui prenoient leur naissance des branches de l'ischium, s'adessoient en se réunissant, & se terminoient au gland qui, ainsi qu'on l'observe toujours dans le membre viril, étoit formé par le corps spongieux qui, dans l'état naturel, auroit contribué à former l'uretre. La structure de cette partie confirma l'idée que l'on en avoit prise, & prouva qu'elle étoit réellement une verge, mais imperforée, dans laquelle l'uretre étoit remplacé par une espèce de ligament qui s'étendoit jusqu'au méat urinaire décrit ci-dessus. Les crêtes que l'on avoit regardées comme des nymphes, parurent dès-lors pouvoir être les débris d'un uretre ouvert dans toute sa longueur.

Une incision faite sur la levre gauche y fit découvrir un véritable testicule, auquel s'étendoit le cordon des vaisseaux spermaticques, & d'où partoient un canal déférent, qui passant par l'anneau, alloit gagner une vésicule séminaire dont on fera mention dans peu.

La dissection de l'autre levre ne fit appercevoir qu'un sac membraneux dans lequel on sentoit un liquide, & où, comme on l'a dit plus haut, se précipitoit un corps ovoïde, lorsqu'avec la main on pressoit le ventre dans la région iliaque droite. On borna d'abord là les recherches pour venir à la dissection des autres parties externes, se réservant de les pousser plus loin quand on travailleroit à celle des internes.

Le vagin apparent fixa ensuite l'attention; une incision faite à la membrane semi-lunaire, à laquelle on a donné le nom d'*hymen*, permit de reconnoître que c'étoit un canal borgne, une espèce de sac ayant plus d'un pouce de profondeur, sur un demi-pouce de diamètre, & placé entre le rectum & la vessie; situation bien conforme à celle où est ordinairement le vagin. Ce sac étoit membraneux, & sa surface étoit lisse, tandis qu'on observe toujours des rides plus ou moins sensibles dans le vagin; mais ce qui détruiroit encore davantage les inductions qu'on auroit pu tirer de la situation

de ce canal & des apparences extérieures, c'est qu'à sa partie inférieure on remarquoit le *vérumontanum* & les orifices séminaires, d'où, par la pression, on faisoit sortir une liqueur gluante & blanchâtre absolument semblable à de la semence prolifique.

Cette découverte porta à détacher ce prétendu vagin, & à emporter avec lui la vessie & le testicule. Guidés alors par le canal déférent, on fut conduit à de véritables vésicules séminaires placées à l'endroit ordinaire, & l'on se convainquit que l'excréscence qui avoit été observée dans le canal borgne, décrit plus haut, étoit véritablement le *vérumontanum*.

La vésiculaire séminaire gauche à laquelle aboutissoit le canal déférent, étoit pleine d'une semence qu'on fit sortir aisément par le conduit qui s'ouvroit près du *vérumontanum*; la droite paroissoit un peu flétrie, & communiquoit avec la gauche; on voyoit aussi partir de cette vésicule un canal déférent qui se perdoit dans les graisses, on ne put le conduire à aucune partie qui eût quelque apparence glanduleuse, il s'amincissoit à mesure qu'il s'éloignoit de cette vésicule: on commença alors à douter du corps ovoïde qui se glissoit dans la levre droite, & qu'on avoit pris jusques-là pour un testicule, mais l'on étoit bien éloigné de soupçonner ce qu'il étoit.

Ce corps dont la situation naturelle étoit dans la fosse iliaque droite, parut dès que les tégumens eurent été ouverts, une tumeur oblongue placée dans le tissu cellulaire, qui recouvre la partie large du muscle iliaque: la dissection de ce tissu démontra bientôt que ce corps étoit renfermé dans une poche qui lui étoit particulière, & dont un prolongement s'étendoit dans la levre droite, prolongement que l'on avoit déjà reconnu par l'ouverture de cette levre: on ouvrit cette poche qui contenoit environ une verrée d'un liquide assez limpide, de couleur de lie de vin rouge; après l'avoir épuisée, on apperçut un corps très-ferme ayant la figure & la couleur d'un gros marron un peu aplati, son grand diamètre étant d'environ un pouce & demi, & le petit d'un pouce; il étoit placé de façon que dans le temps où cet *hermaphrodite* étoit debout, la direction du petit diamètre de

ce corps approchoit de la perpendiculaire à l'horizon, & le grand diamètre y étoit parallèle; sa figure, sa couleur, sa consistance étonnoient les observateurs, quand des recherches ultérieures augmentèrent leur surprise. Ils trouverent que de la partie supérieure du côté droit, partoient une véritable trompe de fallope qui, se contournant à deux ou trois lignes de son origine, passoit par dessous ce corps, & alloit embrasser, par son pavillon & son morceau frangé, un ovaire qui étoit placé à droite & uni au même corps par une espece de ligament: cet ovaire avoit la consistance, la couleur, la figure & le volume d'un ovaire ordinaire; mais la nécessité où l'on avoit été d'emporter le bassin du sujet pour le disséquer plus à l'aise, & l'impossibilité où l'on fut de procéder aussi promptement qu'on auroit voulu à la dissection de ces parties, mirent hors d'état de vérifier si les vaisseaux spermatiques du côté droit aboutissoient à cet ovaire; on en vit assez cependant pour ne pas douter que ce corps ne fût réellement un ovaire.

L'ouverture du petit corps rond & aplati, dont cet ovaire & la trompe étoient des appendices; prouva qu'il étoit réellement une matrice; on observa dans son centre une cavité de quatre à cinq lignes de longueur, sur deux à trois de largeur; en soufflant dans cette cavité, l'air passa dans la trompe, cette manœuvre ne découvrit aucune autre ouverture; ce corps étoit donc une matrice, mais imparfaite, qui n'avoit aucune communication avec les parties extérieures.

L'*hermaphrodite* que l'on vient de décrire, réunissoit donc, aux parties qui annoncent les deux sexes, celles qui les caractérisent l'un & l'autre; mais quoique la nature ait paru en quelque sorte prodigue en sa faveur, les dons qu'elle lui avoit faits ne devoient pas exciter sa reconnoissance, puisque par cette prodigalité, il avoit été rendu inhabile aux fonctions auxquelles l'un & l'autre sexes sont destinés.

Une semence prolifique se préparoit en vain dans un testicule, puisque l'imperforation de la verge & l'endroit d'où cette liqueur pouvoit s'échapper, s'opposoient sensiblement à ce qu'elle pût jamais être

d'aucun usage pour perpétuer l'espece humaine. Une trompe embrassoit en vain un ovaire bien conformé, puisque la matrice à laquelle cette trompe aboutissoit étoit borgne & n'avoit aucune communication extérieure. en un mot Jean-Pierre qui étoit sensiblement homme & femme, n'étoit cependant dans le fait ni l'un ni l'autre, & son état, qui augmente le nombre de cette espece de monstres, rend l'existence des *hermaphrodites* parfaits bien peu vraisemblable.

Il seroit intéressant de savoir si dans le temps où les menstrues devoient paroître, la santé de cet *hermaphrodite* étoit altérée; il seroit curieux d'être instruit s'il éprouvoit quelquefois des érections; mais ce qui seroit bien plus satisfaisant, ce seroit la connoissance morale du cœur de cet individu, elle donneroit probablement quelque notion de l'influence de notre organisation sur notre façon de sentir & de penser; mais les recherches que l'on a faites n'ont pas fourni sur ce sujet beaucoup de lumière; tout ce que l'on a pu apprendre des personnes chez lesquelles il a demeuré en cette ville, c'est qu'il aimoit passionnément la danse, que son goût ne paroissoit pas le porter vers le sexe, & qu'il n'a jamais fait de caresses, même innocentes, à de jeunes filles fort jolies avec lesquelles il demeurait; son son de voix étoit celui d'un garçon de son âge: mais il aimoit à parler. (M. M.)

\* On peut distinguer les *hermaphrodites* en quatre classes; 1°. les *hermaphrodites* parfaits, ou que l'on suppose réunir parfaitement & distinctement les deux sexes, avec la faculté de se produire au dedans & au dehors; 2°. ceux qui ont le sexe masculin parfait & quelque apparence du sexe féminin; 3°. ceux qui sont réellement femmes avec quelque chose des parties de l'homme; 4°. ces êtres infortunés qui avec les apparences équivoques des deux sexes, n'ont réellement ni l'un ni l'autre.

» En l'année 1725 (dit M. Arnaud de Londres, habile chirurgien, connu dans toute l'Europe par ses excellens ouvrages, & son habileté dans la cure des hernies), une espece d'*hermaphrodite* s'adressa à moi en habit de femme; elle se plaignoit d'une descente qu'elle croyoit avoir dans l'aine droite. Je trouvai hors de l'anneau une petite tumeur

qui me parut être toute autre chose que la maladie dont elle se plaignoit : elle me dit qu'elle en avoit été incommodée toute sa vie ; que cette grosseur descendoit quelquefois plus bas , & que lorsqu'elle remontoit elle étoit fort douloureuse. Je fis coucher la malade sur un lit pour avoir plus de facilité à l'examiner. La première chose que j'aperçus fut une espèce de verge qui me donna lieu de croire que cette grosseur de l'aine étoit un testicule : en comparant le côté prétendu malade avec le côté gauche , je trouvai à celui-ci une tumeur pareille , mais elle étoit plus élevée. Il me fut aisé de distinguer au toucher que ces deux grosseurs étoient deux testicules. Je ne pus me tromper sur leur caractère , tant par la forme de ces organes que par celle des épidydimes & des vaisseaux spermaticques. Je fus obligé de tirer un peu en bas celui du côté gauche pour l'examiner plus particulièrement , parce qu'étant trop près de l'anneau , je ne pouvois pas le manier aisément. Ce testicule qui étoit de moitié plus petit que l'autre , remontoit toujours quand la malade étoit hors du temps de ses regles.

Les deux testicules étoient renfermés chacun dans une espèce de bourse ou de scrotum. Ces deux bourses représentoient très-parfaitement les deux grandes levres de la partie naturelle aux femmes. La peau qui couvroit l'intérieur de ces deux levres , étoit rouge & parsemée de glandes sébacées très-apparentes , & humectées par l'humidité qui est ordinaire à ces parties. La verge sortoit de la partie supérieure de ces deux levres : on voyoit , en les écartant , toute l'étendue de cette verge , dont le gland seul paroissoit hors des levres , lorsqu'elles étoient fermées. Elle étoit très-bien formée & tout à fait isolée ; elle avoit deux pouces neuf lignes de longueur & autant de circonférence , dans l'état de flaccidité. Il ne me fut pas possible de savoir positivement si cette verge étoit susceptible d'aucune des sensations particulières à cette partie , soit parce qu'en effet elle ne fût capable d'aucun mouvement , soit que la modestie dictât à la malade cette discrétion. Elle me dit seulement que dans le temps des regles elle devenoit un peu plus grosse , mais sans

érection. Je compris cependant , malgré tous les discours contraires , qu'elle en étoit très-capable : car la malade vouloit absolument que je la lui amputasse , parce que , me disoit-elle , elle lui causoit beaucoup d'embarras. Cet embarras n'étoit autre chose , à n'en pas douter , que des érections spontanées qui devoient lui causer plus de mal que de plaisir , par les raisons que je vais rapporter.

Cette verge avoit la figure de celle d'un homme , elle paroissoit composée de deux corps caverneux , d'un uretre & d'un gland : elle étoit couverte d'une peau de même couleur que celle qui couvroit les autres parties du corps ; elle étoit lâche & plissée au dessus de la couronne du gland ; elle s'allongeoit & se retiroit de même que le prépuce dans les hommes , pour couvrir le gland suivant sa disposition ; le frein ou filet étoit très-marké , court & fort épais. La portion de la peau qui couvroit la partie postérieure de la verge , étoit rouge , très-fine & parsemée de glandes sébacées qui la rendoient humide.

Le gland étoit très-bien formé & proportionné au reste de la verge : il n'étoit point percé à son extrémité , mais on y observoit une petite dépression qui s'étendoit tout le long de la partie postérieure de la verge jusqu'à sa racine , & se terminoit au bord supérieur de l'orifice urinaire. Cette dépression qui avoit la figure de la cannelure d'une sonde , paroissoit être un uretre affaibli , car lorsque la malade urinoit , cette dépression se gonfloit ; ce qui donnoit lieu de croire que l'urine avoit la liberté d'entrer dans ce canal qui , n'ayant pas d'issue , forçoit la colonne de ce fluide à retourner vers l'orifice que la nature avoit disposé pour son évacuation.

Le canal urinaire tout à fait semblable à celui des femmes , étoit situé au même endroit que dans le sexe ; une sonde creuse y entroit dans la même direction , & amenoit l'urine hors de la vessie , de la même manière que dans les femmes.

Aux deux côtés de cette dépression dont je viens de parler , on apercevoit très-distinctement au toucher les deux corps caverneux ; ils sembloient se terminer à la face moyenne de l'os pubis.

Immédiatement au dessous du bord inférieur du méat urinaire, se réunissoient les deux portions des bourses ou scrotums qui contenoient les testicules. Leur commissure inférieure ressembloit, mais assez imparfaitement, à ce que l'on nomme *la fourchette*; de la commissure inférieure des levres à l'anus, il y avoit deux pouces & demi: cette distance étoit occupée par une peau lâche & molle qui cédoit à l'impulsion du doigt; elle paroissoit s'enfoncer dans une cavité: il n'y avoit aucune marque de ce que l'on nomme *le raphé*; il y avoit beaucoup de poils, comme à tout le reste de la partie, mais il n'y en avoit pas autour de l'anus.

La cavité dans laquelle la peau du périnée sembloit s'enfoncer, indiquoit celle du vagin qui, n'ayant point d'orifice, ne permettoit pas au sang menstruel de sortir avec facilité; il étoit obligé de prendre la route de l'anus tous les mois, en passant vraisemblablement par une communication qui alloit du vagin dans le rectum.

Quelques jours avant le temps des regles, il se formoit une tumeur au périnée qui augmentoit peu à peu, & en trois ou quatre jours elle devenoit de la grosseur d'un petit œuf de poule; parvenu à cet état, le sang commençoit à couler par l'anus, sans que l'on apperçût à cette partie aucun gonflement intérieurement ni extérieurement. Cela fait croire avec raison que le sang s'amassoit dans la cavité du vagin, où il devoit être retenu jusqu'à ce qu'il y en eût une quantité suffisante pour gagner la hauteur de la communication qui a été supposée venir de ce réservoir dans le rectum, quand une fois il avoit commencé à couler par l'anus. Il y avoit de plus à observer que la peau qui couvroit l'entrée du vagin, & qui s'élevoit sur la tumeur que le sang formoit lorsqu'il s'amassoit, ne changeoit pas de couleur.

Tel étoit l'état des parties lorsque la malade se présenta à moi pour la première fois. Deux des plus célèbres chirurgiens de ce temps-là, MM. Malaval & Puzos, l'examinèrent avec moi. Ces messieurs suspendirent leur jugement, ils ne voulurent pas décider sous quelle espèce d'*hermaphrodite* ils pouvoient la ranger, avant d'avoir bien considéré la nature des écoulemens

périodiques qu'elle nommoit *ses regles*.

Tous les passages pour l'évacuation de la semence ayant été ainsi fermés, il n'est pas étonnant que cette créature sentit plus de peine que de plaisir dans l'état d'érection qu'elle avoit selon toutes les apparences; puisque, croyant que ses peines venoient toutes de sa verge, elle vouloit que je la lui amputasse.

Cette fille étoit alors âgée de trente-cinq ans; elle étoit de la taille de cinq piés cinq pouces. Son tempérament étoit délicat, foible & fort maigre: sa peau étoit rude, épaisse & basanée; son visage étoit rempli de barbe; les poils en étoient noirs & minces; sa voix étoit rude & hommasse; elle avoit la poitrine étroite; son sein étoit plat & sec; ses bras étoient maigres & musculueux; ses mains grandes; ses doigts longs & forts; elle avoit le ventre plat, les os du bassin étoient fort évafés; l'os pubis très-élevé; les fesses grosses; les cuisses & les jambes rondes; les piés petits. Par les proportions de toutes les parties de son corps, on eût pu tirer cette conséquence, que de la tête jusqu'à la ceinture elle auroit pu passer pour un homme, & que de la ceinture jusqu'aux piés on eût pu la prendre pour une fille, excepté les parties extérieures de la génération qui étoient mixtes. Elle s'occupoit dans l'état de pauvreté où elle vivoit, à travailler de l'aiguille: ce métier lui suffisoit pour se maintenir dans la vie modeste & sobre à laquelle elle étoit accoutumée. Son humeur étoit douce. Exempte de toutes passions, elle se tenoit toujours à son particulier; elle évitoit les compagnies. Nullement faite pour la société, parce que son état l'humilioit beaucoup, elle parloit peu, elle étoit fort mélancolique.

Comme cet *hermaphrodite* étoit fort valétudinaire, qu'elle se plaignoit plus particulièrement du mauvais état de sa santé dans le temps que le flux menstruel se dispoisoit à paroître; comme elle étoit sujette alors à des tensions de ventre, à des coliques dans les régions lombaires, à des bâillemens vaporeux, à des vertiges continuels; & à de fréquentes syncopes, je crus que tous ces symptomes auxquels elle étoit sujette depuis l'âge de puberté, & qui l'avoient plusieurs fois mise dans le cas de perdre la

vie, procédoient de la difficulté que le sang menstruel avoit à s'écouler, il me parut nécessaire, & même très-possible, de lui procurer une issue facile, en ouvrant la peau qui couvroit & bouchoit le vagin, & en entretenant ce passage ouvert. Plusieurs des plus célèbres chirurgiens de Paris furent de mon avis; mais comme nous convînmes de faire cette opération dans un temps que la tumeur du périnée paroîtroit, je lui conseillai de retourner à Menilmontant, lieu de sa résidence, où elle resta cinq à six mois. Elle me dit, à son retour, qu'ayant été près de perdre la vie, chaque fois qu'elle avoit eu ses regles depuis qu'elle ne m'avoit vu, & que comme elle étoit sur le point de les avoir, elle croyoit qu'il lui étoit convenable de se soumettre à ce que nous avions résolu, pour éviter les dangers auxquels elle avoit été exposée: cependant je jugeai qu'il étoit à propos de faire quelques observations sur son état, avant que d'entreprendre l'opération. Le lendemain de son arrivée, elle se plaignit de coliques très-violentes; elle eut des défaillances & des syncopes plusieurs fois dans la journée; elle ne put point manger; son pouls fut, par intermission, tantôt haut, tantôt bas, très-fréquent & fort inégal. Je touchai le périnée différentes fois dans la journée, sans y avoir rien observé de particulier. Le troisième jour, il y parut une tumeur de la grosseur d'un œuf de poule, sans aucun changement de couleur à la peau: elle diminueoit considérablement lorsque la malade étoit couchée. M. de la Brunerie & son pere firent les mêmes observations. A la fin du quatrième jour, nous vîmes le sang sortir par le fondement en petite quantité, mais d'une couleur & d'une consistance plutôt séreuse que sanguine: il continua à couler avec plus d'abondance pendant cinq jours, mais d'une couleur rouge plus marquée. Le sixième jour, l'évacuation diminua: elle fut tout à fait arrêtée le septième. Pendant ce temps-là, nous fîmes beaucoup d'attention au fondement, où nous ne trouvâmes pas la moindre apparence d'hémorrhoides.

Le temps le plus favorable pour faire l'opération eût été le mois suivant, lorsque la tumeur devoit reparoitre; mais la malade ne pouvoit pas rester à Paris plus de

quinze ou vingt jours; je fus donc obligé de profiter de cette occasion. J'appellai pour conseil MM. de la Brunerie, Carere, Guerin le pere, Morand, Garengot, Malaval, Puzos, Foubert, de Gramond, Verdier, Gallin & mon pere. Après avoir examiné les parties, ils furent tous d'avis que je procédasse à l'opération.

Je posai la malade sur le bord d'un lit, les jambes & les cuisses écartées, & supportées sur les genoux des deux assistans; je pinçai transversalement la peau qui couvroit l'entrée du vagin, avec le pouce & l'index de ma main gauche; M. Guerin prit avec ses doigts le même pli du côté opposé à celui que je tenois; je coupai ensuite la peau avec un bistouri droit, en décrivant une ligne perpendiculaire à l'anus. Du premier coup de bistouri, je découvris une espece de tissu cellulaire que je saisis avec une érigene pour l'attirer hors de la plaie; je le coupai dans toute son épaisseur avec la pointe de mes ciseaux. Cette seconde incision me facilita le moyen de passer le doigt dans ce tissu cellulaire; il entra sans aucune résistance dans un vuide qui fut jugé être la cavité du vagin par tous ceux de la compagnie qui l'examinèrent de près. Cette cavité avoit deux pouces & demi de profondeur, & environ deux de circonférence. Je la remplis de charpie attachée avec un fil. Le lendemain, je substituai au tampon de charpie une tente de deux pouces & demi de longueur, & d'un pouce de diamètre. Le sixième jour après l'opération, M. Puzos, M. Verdier & moi sentîmes à l'extrémité de notre doigt, au fond du vagin, une éminence qui ne laissa aucun lieu de douter que ce ne fût l'orifice de la matrice. Depuis le sixième jour après l'opération, la malade ne fût pansée qu'avec une tente faite d'éponge préparée: elle ne fut jamais couverte de matiere purulente, excepté à son talon qui répondoit à l'orifice du vagin, ou à l'ouverture de la peau & du tissu cellulaire qui suppuoient pendant quatorze ou quinze jours. La malade quitta alors Paris.

Je la pourvus d'une quantité suffisante d'éponge, pour qu'elle en fit usage elle-même. Peu de jours après qu'elle fut arrivée chez elle, le sang des regles vint par l'ouverture que j'avois faite, sans qu'il en passât

une seule goutte par le fondement ; elle n'eut aucun des symptômes auxquels elle avoit été sujette , excepté cinq ou six heures avant que ses regles parussent. Les symptômes se bornerent à des coliques très-violentes , pareilles à celles qu'elle avoit toujours eues. L'évacuation menstruelle ne dura que trois jours , pendant lesquels la malade supprima l'usage de l'éponge assez mal-à-propos , comme j'en jugeai par la suite. Elle recommença à s'en servir quand ses regles furent passées.

Cinq semaines après , le sang reprit son cours par la même voie , & coula pendant trois ou quatre jours fort librement. La malade crut alors n'avoir plus besoin de l'éponge ; aussi le mois suivant l'ouverture fistuleuse parut être fermée ; elle s'ouvrit cependant assez pour donner passage au sang menstruel. La même chose arriva les deux mois suivans ; mais le sixième mois la fistule se ferma , & le sang reprit son cours par le fondement : tous les symptômes auxquels la malade avoit été sujette avant l'opération , recommencèrent de nouveau.

Elle souffrit pendant huit ou dix mois sans se plaindre de son état ; après ce temps-là , elle vint me consulter. Je n'eus d'autre moyen à lui proposer que la même opération ; mais quelques raisons particulières l'empêchèrent de s'y soumettre. Sa répugnance venoit , à n'en pas douter , de la crainte qu'elle avoit de retomber dans le même cas que celui où elle étoit. Son ignorance & son état mélancolique prévalurent sur mes raisons.

Ce ne fut pas la crainte de l'opération qui la retint , car elle convint qu'elle avoit souffert bien moins de douleur qu'elle ne s'y étoit attendue. Elle eût bien voulu se soumettre encore à une nouvelle opération , pourvu que c'eût été pour lui amputer la verge , ou comme elle disoit , son morceau de chair , parce que , ajoutoit-elle , ce morceau l'incommodoit tant , qu'elle croyoit que tout son mal provenoit de là. Il ne falloit que cet aveu pour juger que cette verge étoit irritée , & que c'étoit les érections qui la faisoient souffrir. La modestie seule l'empêchoit de convenir que c'étoit dans le temps des érections qu'elle souffroit le plus ; il n'y avoit pas lieu d'en douter.

Je ne pouvois que lui représenter l'inutilité de l'amputation qu'elle sollicitoit , son innocence ne me permettoit pas d'aller plus loin. La pudeur eût été blessée , si je lui eusse dit que la semence qui fermentoit chez elle n'eût pas moins agi sur son tempérament , & qu'elle auroit peut-être plus souffert encore. Je ne voulus donc pas lui amputer la verge , & elle ne voulut pas se laisser ouvrir le vagin.

On voit par cette observation de quelle conséquence sont les ressources de la chirurgie. Si la nature s'écarte dans ses productions , elle peut être quelquefois redressée & mise dans le bon chemin par cet art capable de la ramener à elle-même , pourvu que les malades aient assez de confiance pour se prêter aux soins des chirurgiens.

Je dois avouer que si je n'eusse pas supprimé la tente dans le temps des regles , elle eût pu ne pas nuire à l'issue du sang , & l'ouverture ne se seroit peut-être pas fermée. Une bougie dans l'uretère n'empêche pas toujours l'urine de sortir ».

La malade mourut en 1740. M. Arnaud en donna avis à l'académie royale de chirurgie : elle nomma MM. Verdier & Foubert , pour lui faire le rapport de l'état des parties intérieures de la génération ; mais on laissa pourrir ces parties avant de les disséquer.

*Fig. 9 & 10*, parties extérieures de la génération de Michel-Anne Drouard , dont il est parlé dans ce *Dictionnaire raisonné des Sciences*, &c. *a, a*, la verge vue par dessous dans la *fig. 9*, & de profil dans la *fig. 10*, où elle est représentée à son plus haut degré d'érection ; *b, b*, le gland ; *c, c*, le prépuce ; *d, d*, le frein s'élargissant à mesure qu'il approche de la racine de la verge ; *e, e*, le méat urinaire que l'on pouvoit dilater jusqu'à y introduire le bout du petit doigt ; *f*, petit mamelon charnu placé au bord interne de l'orifice de l'uretère ; *g, g*, deux plis de la peau écartés dans la *fig. 9*, & rapprochés en forme de lèvres dans la *fig. 10* ; *h*, le périnée ; *i*, la marge de l'anus.

Les *fig. 11 & 12* ont été expliquées ci-dessus.

HERMAPHRODITES, (*Méd. lég.*) Les deux articles précédens HERMAPHRODITE

(Anat.) nous dispensent de discuter l'existence prétendue de ces êtres hommes & femmes, & d'assigner les raisons qui la détruisent. (\*) On n'avoit pas consulté les faits, & la nature n'avoit pas été assez étudiée, lorsqu'on assura qu'un même individu possédoit parfaitement les deux sexes. Le goût du merveilleux séduisit des physiciens peu exacts ou trop peu anatomistes, & l'on s'en tint au premier examen. On créa même un corps de doctrine sur cette espece particulière; il y eut des *hermaphrodites* qui possédoient également les deux sexes (Schurig. Bauhin.); il y en eut d'autres dans lesquels un sexe dominoit, & l'on établit des regles pour constater ces différences. Les loix vinrent à l'appui des opinions, elles statuerent sur tous les cas. On établit pour le mariage que, dans le cas de parfaite égalité des deux sexes, l'*hermaphrodite* seroit lui-même le maître de choisir entre le rôle de femme & celui d'homme; son appétit particulier devoit décider du sexe auquel il devoit appartenir, & les loix lui imposèrent par serment l'obligation de se borner à celui qu'il auroit choisi.

Dans cette même égalité de sexe, on exigea, quant au baptême, que l'*hermaphrodite* fût toujours supposé appartenir au sexe le plus noble, à moins qu'il ne parût par l'examen qu'un sexe prévaloit sensiblement sur l'autre.

Cette inspection qui n'étoit point fondée sur la bonne anatomie, fut elle-même un objet de litige: les gens de l'art furent souvent trompés, ils tromperent le public & les juges, & l'on vit des décisions contradictoires.

(\*) M. Champeaux, professeur-royal de Chirurgie à Lyon, a fait imprimer en 1750, des réflexions sur les *hermaphrodites*. Qu'est-ce qu'un *hermaphrodite*, dit notre savant chirurgien, en exista-t-il jamais? Pour répondre à ces deux questions, il divise les prétendus *hermaphrodites* en quatre classes.

La premiere, & la seule à qui cette qualité convienne essentiellement, est composée de ceux que l'on suppose réunir parfaitement & distinctement les deux sexes, avec la faculté de se reproduire au dedans & hors d'eux.

La seconde comprend ceux à qui l'on a cru voir les parties de la génération de l'homme prédominantes, & quelque chose de celles de la femme.

La troisieme & la plus nombreuse embrasse les femmes qui paroissent avoir quelque chose des parties de l'homme.

Enfin, la quatrieme est composée de ces êtres infortunés qui n'occupent aucun rang dans la société, qui sont privés des douceurs des deux sexes, & d'espérance de donner des citoyens à l'état.

L'auteur assure qu'il ne fut jamais d'*hermaphrodites*, & que la nature en produisant un monstre n'a pu perfectionner toutes ces parties au point de lui accorder une double faculté reproductive. *Natura ludit sed non facit saltus.*

Que les amateurs de l'extraordinaire, s'écrie l'auteur, ne cherchent donc plus des êtres imaginaires capables de remplir les fonctions des deux sexes; ils n'ont existé que dans l'esprit des simples, & dans des temps où la crédulité publique étoit mise à contribution par les fourbes les moins adroits.

M. Champeaux démontre dans le cours de son ouvrage qu'il n'a jamais existé de véritable *hermaphrodite*; & que l'on ne doit regarder que comme un jeu de la nature les difformités qui ont pu accréditer de pareilles fables.

Telle est l'espece d'égarement que produisent les demi-connoissances ou la folle prévention des systêmes; tout cet édifice de loix & de précautions, tout cet amas énorme de volumes s'anéantit devant une bonne démonstration anatomique qui prouve l'impossibilité de coexistence des deux sexes dans le même sujet: la nature imite & réunit quelquefois dans ses jeux les formes les plus dissemblables; mais elle ne confond pas les especes en conservant à chacune ses propriétés distinctes. Un clitoris prolongé, une chute de matrice en ont souvent imposé pour la partie virile; des difformités dans la structure de ces organes ont souvent exercé les esprits qui trouvent du merveilleux par-tout. On a supposé que l'arrangement intérieur répondoit parfaitement à la conformation extérieure, & l'on a cru qu'une ouverture plus ou moins forte des tégumens étoit toujours accompagnée d'une matrice & de ses dépendances. On ne s'est jamais avisé d'appuyer cette conjecture par une dissection du cadavre, encore moins a-t-on cru utile d'observer si de pareils sujets rempliroient exactement les fonctions des deux sexes. (Cet article est de M. LA FOSSE, docteur en médecine.)

HERMAPHRÔDITE, (*Mythol.*) fils de Mercure & de Vénus, comme l'indique son nom. Ce jeune homme doué de toutes les graces de la nature, à ce que prétend l'histoire fabuleuse, fut éperduement aimé de la nymphe Salmacis, dont il méprisait la tendresse; elle l'aperçut un jour qu'il se baignoit dans une fontaine de la Carie, & l'occasion lui parut favorable pour satisfaire son amour: mais le cœur

de cet ingrat resta glacé, & dans le désespoir où étoit la nymphe, de ne pouvoir faire passer jusqu'à lui une partie du feu qui la consumoit, elle invoqua les dieux, & leur demanda que du moins leurs deux corps ne fussent jamais séparés; sa priere fut écoutée, & par une étrange métamorphose, ils ne devinrent plus qu'une même personne. Ovide peint ce changement en ces mots,

*Nec fœmina dici,  
Nec puer ut possent, neutrumque, & utrumque videntur.*

Le fils de Vénus obtint à son tour, que tous ceux qui se laveroient dans la même fontaine éprouveroient le même sort.

L'explication de cette fable n'est pas facile; on fait seulement qu'il y avoit dans la Carie, près de la ville d'Halycarnasse, une fontaine célèbre, où s'humanisèrent quelques barbares qui étoient obligés d'y venir puiser de l'eau aussi-bien que les Grecs. Le commerce qu'ils eurent avec ceux-ci, les rendit non seulement plus polis, mais leur inspira le goût du luxe de cette nation voluptueuse, & c'est peut-être, dit Vitruve, ce qui peut avoir donné à cette fontaine la réputation de faire changer de sexe. Au bout du compte, qu'importe la raison? la fable est très-jolie. (D. J.)

**HERMAPOLLON**, f. m. (Antiq.) statue ou figure composée de Mercure & d'Apollon, représentant un jeune homme avec les symboles de l'une & de l'autre divinité, le pétase & le caducée, avec l'arc & la lyre. (D. J.)

**HERMATHÈNE**, f. f. (Antiq.) figure emblématique, représentant sur une même base, mercure d'une part, & de l'autre Minerve, dont le nom grec est *Athenes*, suivant la remarque de Cicéron.

On connoît que des statues mises sur des piés quarrés représentent ces deux divinités dont nous parlons, par leurs attributs; par exemple, le coq sous l'aigrette, les ailerons sur le casque; un sein d'homme, & la bourse, désignent Mercure; le casque & l'égide, dévoilent Minerve. M. Spon a donné quelques représentations d'*hermathenes*, dans ses recherches d'antiquités. On y voit p. 98,

Tome XVII.

la forme d'un piedestal, sur lequel est la figure de Pallas armée d'un casque, d'une pique & d'un bouclier.

Il étoit assez ordinaire de faire des fêtes & des sacrifices communs à ces deux divinités, parce que l'une présidoit à l'éloquence, & l'autre à la science; & que l'éloquence sans érudition, n'est qu'un son infructueux, comme le savoir sans l'art de le mettre au jour, est un trésor souvent inutile. Il appartenoit aux Grecs d'avoir leurs lycées parés d'*hermathenes*; il appartenoit à Cicéron d'en vouloir orner sa maison de Tusculum; *quidquid ejusdem generis habebis*, écrivoit-il à Atticus, *ne dubitaveris mittere. . . . . quod ad me de hermathenâ scribis, singulare insigne hujus gymnasii, per mihi graium est*, lui manda-t-il ensuite: enfin ayant reçu cette *hermathene* du choix d'Atticus, il en fut enchanté; *hermathena tua me valdè delectat*, lui écrivoit-il, pour l'en remercier.

Tristan dans son *Comm. hist. tom. 2*, a fait graver une médaille fort singulière des Triumvirs, où sont d'un côté leurs trois têtes, & au revers une *hermathene*, devant laquelle est un autel entouré de serpens qui s'élevent au dessus, & derrière une aigle romaine ou légionnaire; mais Tristan ne s'est pas montré bien habile, en prenant le buste pour le dieu Terme, & en supposant conséquemment, qu'il se trouvoit ici trois divinités représentées.

Tout ce qu'on appelle *hermathene*, *hermapollon*, *hermanubis*, *herméracle*, *hermharpocrate*, &c. sont des piedestaux quarrés ou cubiques, portant l'emblème de Mercure, avec la tête d'une autre divinité seulement, & l'on en possède encore plusieurs pour preuve; cependant je penserois volontiers avec M. Middleton, que les têtes des deux divinités ont été quelquefois jointes ensemble sur le même pilastre, & regardant de différens côtés, comme nous les voyons dans quelques figures antiques, que nous appellons toutes aujourd'hui indistinctement, du nom de *Janus*. (D. J.)

\* **HERMÉE**, f. m. (Chronolog.) le second du mois de l'année des Thébains & des Béotiens. Il étoit de trente jours comme les autres, & répondoit à notre

Yy

mois d'octobre. C'étoit aussi le second de l'année thébaine, mais il répondoit à notre mois de novembre.

HERMÉES, f. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Mercure, dont le nom grec étoit *hermès*; on les célébroit avec différentes cérémonies, dans le Péloponnèse, en Béotie, en Crete, & ailleurs. Pendant la célébration de ces fêtes dans l'isle de Crete, les maîtres servoient leurs esclaves à table; cet usage s'observoit également chez les Athéniens, chez les Babyloniens, & dans les saturnales des Romains. Potter, *Archæol. græc. l. II, c. xx, t. 1, pag. 896*, vous fournira les détails de la célébration des *hermées*, suivant les différens lieux. (*D. J.*)

\* HERMÉDONE, ou plutôt HARMÉDONE, f. f. (*Astronom.*) c'est dans les anciens une suite d'étoiles qui sortent de la crête de la baleine.

\* HERMÉMITHRA, f. m. (*Myth.*) symbole d'une divinité, composée d'un Mercure & d'un Mithra. Voyez MERCURE. Voyez MITHRA.

HERMENEUTIQUE (ART), *Phil. Log.* c'est l'art d'entendre & d'interpréter les paroles, les discours & les opinions des autres; l'art de découvrir le vrai sens des auteurs qu'on lit.

Cet art important renferme des regles nécessaires, que nous allons indiquer en peu de mots: les unes regardent les circonstances extérieures, les autres les circonstances intérieures. Les premières se rapportent aux connoissances que doit avoir celui qui lit, qui écoute, ou qui veut interpréter. Les secondes se rapportent plus directement aux attentions qu'il doit avoir, en lisant ou en écoutant.

1°. Un homme qui veut être interprete des ouvrages ou des discours d'autrui, doit bien entendre la langue de l'auteur, la force des termes, leur énergie; la nature du style, son caractère.

2°. Il n'est pas moins nécessaire d'avoir l'exemplaire le plus correct de l'auteur que l'on veut interpréter.

3°. Pour entrer plus sûrement dans la pensée de l'auteur, il est indispensable de connoître sa patrie, ses mœurs, son caractère, sa religion, les usages de sa

nation, auxquels il peut faire illusion fréquemment.

4°. Il faut aussi connoître le but de l'écrivain, faire attention à la forme de son discours, s'il raisonne comme philosophe, s'il exerce comme orateur, s'il décrit & orne en poète, s'il veut enseigner en maître, &c. suivant les vues de l'auteur, ses discours peuvent souffrir, exiger même différentes interprétations.

Voici maintenant les maximes & les regles à suivre en lisant, si l'on desire de saisir le véritable sens & de connoître le sentiment de l'auteur.

1°. Prenez dans le sens naturel, propre & littéral, suivant le génie connu de la langue, toutes les expressions, lorsque l'on n'a aucune raison de les supposer figurées ou métaphoriques. Si vous avez des raisons suffisantes d'y supposer de la métaphore, interprétez ces termes selon la métaphore, le but de la figure & le caractère de la langue.

2°. Ayez soin d'interpréter en éclaircissant un endroit obscur par un autre plus clair, en comparant les mêmes mots employés en divers endroits, & les mêmes idées présentées sous différentes expressions.

3°. Souvent le sujet, dont parle un auteur, fait connoître les propriétés qu'il lui attribue, & les détermine; souvent aussi les propriétés font connoître le vrai sujet & sa nature. Il importe donc de rechercher quel est le sujet, quels sont les attributs; & de les examiner séparément.

4°. Pour parvenir à être un interprete exact, il faut lire convenablement, avec ordre, avec attention, de suite, sans interruptions trop longues, avec réflexion sur ce que nous lisons, & en consultant les interpretes, ou les commentateurs; enfin sans passion, sans prévention. Un commentateur, qui a été contemporain de l'écrivain, qui en entendoit bien la langue, qui paroît impartial, doit avoir plus d'autorité, toutes choses égales, que celui qui a vécu long-temps après, qui ne s'est servi que de versions, qui paroît prévenu & passionné, &c.

On demande pourquoi le livre des loix & les livres sacrés ont essuyé le plus

d'interprétations différentes ; pourquoi il y a plus de commentateurs , & plus de diversité dans les commentaires ? Ces livres seroient-ils de tous les plus obscurs ? non. C'est que les passions des hommes les plus violentes , l'avarice & l'orgueil ont été mises en œuvre quand il s'est agi d'interpréter ces ouvrages. On les a lu avec le desir & l'intention d'y trouver une idée favorable à son opinion , & on n'a pas manqué de la rencontrer. L'Écriture Sainte est parfaitement claire dans tous les articles nécessaires pour le salut de tous les hommes ; s'il est un passage obscur , concluons qu'il ne renferme pas un article fondamental , un article de foi nécessaire à tous.

5°. Mais s'il est un endroit obscur dans un livre quelconque , quelles sont les règles à suivre pour en découvrir le sens ? Il faut pour cela comparer toutes les notions possibles de mots employés : considérer avec soin la chaîne du discours , la suite des idées , réduire les notions universelles en idées singulières , pour saisir la justesse de celles-là : rapporter toutes les expressions figurées aux termes simples , pour entrer dans le but de la figure. Entre plusieurs sens possibles choisir celui qui est le plus raisonnable , le plus conforme aux idées du bon sens naturel , celui qui est le plus analogue au but principal de l'auteur , à l'économie & à l'analogie de son système. Si entre plusieurs sens possibles on est forcé d'hésiter , il faut suspendre son jugement. *Voy. Art. critiq. Clerici ; Richard. Simon. Hist. critic. Vet. Testam. Ernesti, Instit. interp. Nov. Test. &c. Antonii Gennenfis, Element. art. logico-criticæ, lib. IV, cap. 8, &c. (B. C.)*

HERMÉROS, f. m. (*Antiq.*) statue composée de Mercure & de Cupidon , comme le nom l'indique ; *Ἑρμῆος* Mercure , & *Ἐρῶς* l'Amour. M. Spon a donné la figure d'un *hermeros* dans ses *Rech. curieuses d'antiq. p. 98, fig. 24*. C'est un jeune garçon dépeint comme on nous représente l'amour ; il tient une bourse de la main droite , & un caducée de la main gauche ; qui sont les deux symboles sous lesquels on a coutume de désigner Mercure. Pline parlant des beaux ouvrages des sculpteurs , fait mention des *hermeros* de Tauriscus. Ce

mot d'*hermeros* a été souvent donné en surnom par les Grecs & par les Romains ; il y en a plusieurs exemples dans les *inscriptions* de Gruter. *Diâion. de Trevoux. (D. J.)*

HERMES, adj. m. & f. ou TERRES HERMES, (*Jurisp.*) on appelle ainsi certaines terres vacantes & incultes , que personne ne réclame. Ces biens appartiennent au seigneur haut-justicier , par droit de déshérence. *Voyez* DESHÉRENCE. (A)

HERMÈS, f. m. (*Antiq.*) nom de certaines statues antiques de Mercure , faites de marbre , & quelquefois de bronze , sans bras & sans pieds. *Hermès* est au propre le nom grec de Mercure , & ce nom passa à ses statues.

Les Athéniens , & depuis à leur exemple , les autres peuples de la Grece , représenterent ce dieu par une figure cubique , c'est-à-dire , carrée de tous les côtés , sans pieds , sans bras , & seulement avec la tête. Servius rend raison de cet usage par une fable ; des bergers , selon lui , ayant un jour rencontré Mercure endormi sur une montagne , lui couperent les pieds & les mains , pour se venger de quelque tort qu'il leur avoit fait ; ce conte signifie peut-être , qu'ayant trouvé quelque statue de ce dieu , ils la mutilerent de cette manière , & en placèrent le tronc à la porte d'un temple. Suidas explique moralement la coutume de figurer les statues de Mercure carrées , sans pieds & sans bras , & de les placer aux vestibules des temples & des maisons ; car , dit-il , comme on tenoit à Athenes Mercure pour le dieu de la parole & de la vérité , on faisoit ses statues carrées & cubiques , pour indiquer que la vérité est toujours semblable à elle-même , de quelque côté qu'on la regarde.

Suidas parle des *hermès* comme s'ils étoient particuliers à la ville d'Athenes ; c'est qu'ils avoient été inventés dans cette ville , & qu'ils s'y trouvoient en plus grande quantité que par-tout ailleurs. On comptoit au nombre des principaux *hermès* , les Hipparchiens ; Hipparchus , fils de Pisistrate , tyran d'Athenes , avoit érigé ceux-ci , non seulement dans la ville , mais dans tous les bourgs & villages de l'Attique , &

avoit fait graver sur chacun, différentes sentences morales, pour porter les hommes à la vertu.

On mit aussi des *hermès* dans les carrefours & les grands chemins du pays, parce que Mercure, qui étoit le messager des dieux, présidoit aux grands chemins, ce qui lui valut le surnom de *Trivius*, du mot *trivium*, qui signifie un carrefour, & celui de *Viacus*, du mot *via*, chemin, comme le prouvent quelques inscriptions copiées dans Gruter.

Lorsqu'au lieu de la tête de Mercure, on mettoit la tête d'un autre dieu, comme de Minerve, d'Apollon, de Cupidon, d'Hercule, d'Harprocrate, ou d'Anubis, alors le pilastre devenoit un composé des deux divinités, dont on réunissoit les noms & qu'on appelloit *hermathenes*, *hermapollon*, *herméros*, *herméacle*, *herm'harprocrate*, *hermanubis*. Voyez tous ces mots.

On ne se contenta pas de représenter des dieux sous ces formes de statues; on érigea des *hermès* à la gloire des grands hommes, pour lesquels Athènes étoit passionnée, le lycée & le portique en étoient remplis. On y voyoit entr'autres l'*hermès* de Miltiade, avec ces mots, *Miltiade Athénien*, & on lisoit au dessous ces deux vers :

Παν. Μιλτιάδη Ταλαφία Ἔργα Ἰκατιν.  
Περσαι, καὶ Μαραθῶν, καὶ Ἀρετῆς Τεμενος.

Cet *hermès* ayant été depuis transporté à Rome, on y grava le distique suivant, qui en est la traduction.

*Qui Persas bello vicit Marathonis in arvis,  
Civibus ingratis, & patriâ interit.*

Les Athéniens ne prisoient pas moins les *hermès* des hommes illustres, que ceux des dieux mêmes; ils les tailloient comme ceux de Mercure, exactement carrés, avec des inscriptions honorables, qui étoient aussi gravées en lettres carrées. Delà vient qu'ils nommoient un homme de mérite, un homme carré. Nous lisons dans Plutarque que ce fut un des principaux chefs d'accusation contre Alcibiade, d'avoir mutilé dans une débauche, d'autres *hermès* que ceux des dieux.

Cicéron, grand amateur de l'antiquité, ayant appris par les lettres d'Atticus, qui

étoit à Athènes, qu'il y avoit trouvé de beaux *hermès*, dont il le vouloit régaler, le presse de lui tenir parole, par la réponse qu'il lui fait. Voici ce qu'il lui écrit: *Lettre 7, liv. I.* « Vos *hermès* de marbre du mont Pentélicus, avec leurs têtes de bronze, me réjouissent déjà d'avance; c'est pourquoi vous m'obligerez beaucoup de me les envoyer avec les statues & les autres curiosités qui seront de votre goût & qui mériteront votre approbation; tout autant que vous en trouverez, & tout aussi-tôt que votre loisir vous le permettra, sur-tout les statues qui pourront convenir à mon académie & à mon portique de Tusculum, car je suis amoureux de toutes ces choses. Me blâmera qui voudra, je me repose sur vos soins pour satisfaire mon goût. » Lisez aussi les *Lettres 5, 6, & 10.*

On voit encore à Rome des *hermès* ou statues carrées apportées de la Grèce, qui soutiennent les têtes de plusieurs poètes, philosophes & capitaines illustres. On en a d'Homère, d'Aristote, de Platon, de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, de Thémistocle & de plusieurs autres. Fulvius Ursinus, Théodore Galle (Gallæus) & Henri Canisius, ont fait graver ces pièces dans leurs portraits des hommes célèbres de l'antiquité. M. Spon en a aussi trouvé dans ses voyages de Grèce, du philosophe Xénocrate, de Théon, & de quelques autres, dont il croit qu'aucun auteur n'a parlé. L'*hermès* de Mercure a des ailes à la tête, ceux qui ont de la barbe, sont des manières de Priape; les femmes stériles d'entre le peuple les ornoient aux parties que la pudeur ne permet pas de découvrir, espérant par-là se procurer la fécondité qu'elles desiroient.

Les Romains emprunterent des Grecs l'usage des *hermès*, qu'ils nommèrent *termes*, & qu'ils placèrent sur les grands chemins dans les endroits dangereux, *in triviis & quadrivis*, pour éviter aux voyageurs l'embarras de se tromper de route. Ces *hermès* romains étoient ordinairement carrés, ornés sur le bas & le corps du pilastre, de descriptions qui instruisoient les passans, des villes où chaque chemin conduisoit; le haut du pilastre étoit terminé par quelque figure d'un des dieux gardiens.

& protecteurs des chemins, c'est-à-dire de Mercure ou d'Apollon, de Bacchus ou d'Hercule. Plaute les appelle *lares vias*, & Varron *deos viacos*. Ces figures, ainsi que les pilastres qu'on faisoit de bois, de pierre ou de marbre, étoient fort grossièrement taillées. Il s'en trouvoit même plusieurs que des villageois formoient à coups de hache, sans art ni proportions; c'est ce qui a fait dire à Virgile,

*Illi falce deus colitur, non arte politus.*

Delà vient qu'on comparoit à ces statues informes, les gens lourds & stupides; témoin ce vers de Juvenal,

*Nil nisi cecropides, truncoque simillimus hermæ.*

Une autre chose rendoit encore la vue de ces *hermès* romains très-vilaine; c'est qu'ordinairement dans les endroits où ces pilastres étoient dressés, les passans portoient des pierres par religion au pied de ces pilastres, pour les consacrer aux dieux des chemins, & obtenir leur protection dans le cours de leurs voyages. Ces pierres sont appellées par le scholiaste de Nicander, *pierres assemblées à l'honneur des divinités des voyageurs*.

On ne manquoit pas de pareils poteaux, non seulement dans les grands chemins d'Italie, mais aussi dans toutes les provinces de l'Empire. Camden parlant de Mercure, nous dit: *ejus statuæ quadratæ hermæ dictæ, olim ubique per vias erant dispositæ*. Cela est si vrai, que Surita, dans ses commentaires sur l'itinéraire d'Antonin, nous a conservé une inscription antique tirée de la ville de Zamora en Espagne, qui prouve que des particuliers même s'obligeoient par des vœux à ériger de tels pilastres. Voici cette inscription:

*Deo Mercur. viaco. M. Attilius filonis f. Quirin. filo. Ex voto.*

Il n'est pas inutile de remarquer à propos des *hermès*, que les Grecs & les Romains faisoient souvent des statues dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'une & l'autre fussent d'une même matière; c'est en cela que consistoit la mutilation dont Alcibiade fut accusé, & dont il n'étoit que trop coupable. De cette manière, les anciens, pour faire une nouvelle statue, se contentoient quelquefois de

changer seulement la tête, en laissant subsister le corps. Nous lisons dans Suétone, qu'au lieu de briser les statues des empereurs, dont la mémoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles l'on mettoit celle du nouvel empereur. Delà vient sans doute en partie, qu'on a trouvé depuis tant de têtes sans corps, & de corps sans têtes.

Au reste, ce n'est pas des *hermès* des romains, mais de ceux des Grecs, que nous est venue l'origine des *termes* que nous mettons aux portes & aux balcons de nos bâtimens, & dont nous décorons nos jardins publics. Il est vrai qu'en conséquence, on devoit les nommer *hermès* plutôt que *termes*; car quoique les *termes* que les Romains appelloient *termini*, fussent de pierres quarrées, auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient employés pour servir de bornes, & non pour orner des bâtimens & des jardins; mais notre langue, par une crainte servile pour les aspirations, a adopté le mot de *termes*, qui étoit le moins convenable. (D. J.)

HERMÉTIQUE, (PHILOSOPHIE) c'est le nom le plus honorable de l'alchimie; ou de l'art de transmuier les métaux ignobles en métaux parfaits, par le moyen du magistère, du grand élixir, de la divine pierre, de la pierre philosophale, &c. Voyez PIERRE PHILOSOPHALE.

C'est proprement la science, le système de principes & d'expériences, la théorie de l'art, le dogme que les alchimistes les plus modestes ont désigné par le nom de *philosophie hermétique*. Ils ont bien voulu qu'on les distinguât par ce titre spécial, des philosophes vulgaires; c'est-à-dire des plus profonds métaphysiciens, des plus sublimes physiciens, des Descartes, des Newton, des Leibnitz. Car les vrais alchimistes, les initiés, les adeptes prétendent à la possession exclusive de la qualité de philosophes; ils sont les philosophes par excellence, les seuls sages. Ils ont emprunté, par un travers fanatique & extravagant, le ton & les expressions mêmes que l'éloquence chrétienne emploie à établir la prééminence des vérités révélées sur la philosophie du siècle. Ils apprécient

avec un mépris froid & sentencieux, les sciences humaines, vulgaires, communes. Ils traitent la leur de surnaturelle, de divinement inspirée, d'accordée par une grace supérieure, &c. Ils se sont fait un jargon mystique, une manière enthousiastique, sur laquelle ils ne fondent pas moins la supériorité de leur art que sur son précieux objet.

Cette science est déposée dans cinq ou six mille traités, dont Borel & l'abbé Lenglet Dufrenoy ont dressé la liste; liste qui s'est grossie depuis que ces auteurs l'ont rédigée, & que quelques nouveaux ouvrages augmentent de temps en temps.

Nous traiterons à l'article *Pierre philosophale* de la pratique de l'alchimie, de l'exécution de la grande merveille que la science promet, du grand œuvre; & nous n'aurons presque dans cet article qu'à discuter la réalité de ses promesses, l'existence de l'art: nous nous occuperons dans celui-ci de ses préceptes écrits, transmis, raisonnés; en un mot, de la doctrine des livres.

Les lecteurs les plus instruits, les alchimistes, les auteurs d'alchimie eux-mêmes, les *philosophes hermétiques* conviennent que les livres de leurs prédécesseurs, aussi-bien que les leurs propres, sont très-obscur. Il est évident que les plus habiles d'entre les chymistes qui ont admis la réalité de la transmutation métallique, n'ont pas entendu les livres d'alchimie, n'en ont rien, absolument rien entendu. Becher qui a fait des traités fort longs, fort raisonnés, fort doctes pour démontrer la possibilité de la génération & de la transmutation des métaux, savoir les trois suppléments de sa physique souterraine, prouve mon assertion d'une manière bien évidente, soit par les sens forcés qu'il donne à la plupart des passages qu'il cite, soit par le peu de fruits qu'il a tirés de son immense érudition. En effet Becher, le plus grand des chymistes, après avoir tiré de tous les *philosophes hermétiques* les plus célèbres, des autorités pour étayer sa doctrine de transmutation, qu'il considère sous un changement particulier qu'il appelle *mercurification*. (*Voyez MERCURIFICATION*), n'est parvenu par

toute cette étude, qu'à deux découvertes de peu d'importance, si même ces découvertes n'ont devancé la théorie. La première est l'extraction & la réduction du fer caché dans la glaise commune, opérations très-vulgaires qui lui ont imposé pour une vraie génération. La seconde est la mine de sable perpétuelle, dont l'exploitation avec profit n'est pas démontrée, & qui, si ce profit étoit réel, pourroit la faire compter tout au plus parmi ces améliorations ou ces augmentations qui sont dues aux procédés que les gens de l'art appellent des *particuliers*, c'est-à-dire des moyens d'obtenir des métaux parfaits par des changemens partiels; opérations bien différentes de la transmutation générale proprement dite, ou du grand œuvre qui doit changer son sujet entièrement, absolument, radicalement. *Voyez PARTICULIER & PIERRE PHILOSOPHALE*.

Au reste, ces ouvrages de Becher sont, malgré sa magnifique, sa sublime théorie, tout aussi obscurs que ceux des cent très-célèbres alchimistes qu'il cite: car après avoir établi comme l'extrait, l'abrégé de toute l'alchimie, *summa alchymia*, que sa fin, son moyen & son principe, sont le mercure; il avertit qu'on doit bien se donner de garde de prendre pour le mercure dont il parle le mercure coulant ordinaire; qu'il ne s'agit du tout point de celui-là; que son mercure, le mercure des Sages & des philosophes, *mercurius sophericus*, celui qu'il appelle *medium objectum* ou *unctura*, est le mercure de l'or: *quod (aurum) tota sua substantia mercurius est communi mercurio, quoad substantiam in omnibus similis, sed quoad qualitates in omnibus ei contrarius: nempe fixus, coctus, calidus, siccus, digestus, purus, unde qualitatem & vim mercurium communem digerendi & alterandi habet*. Il est presque inutile d'ajouter, & par conséquent un être imaginaire, du moins tout aussi arcané que ce qui est le plus gratuitement promis, ou le plus soigneusement caché dans tous les ouvrages hermétiques.

Jé pense avec l'auteur du discours historique sur la chymie, imprimé à la tête du cours de chymie, selon les principes de Newton & de Sthal, qu'on ne sauroit

donner une idée plus claire des principes & de la maniere des écrivains alchymistes, qu'en rapportant un morceau remarquable de quelque adepte fameux. L'auteur dont je suis l'idée, transcrit un long passage de Riplée, chanoine de Brilingthou. Ce passage est très-bien choisi : le voici.

« J'ai promis de donner divers procédés ; mais il faut que j'explique les termes obscurs. Les philosophes se servent de divers noms ; par-là ils cachent leur science à ceux qui en sont indignes. Notre pierre est une matiere unique. Il y a une substance qui porte le nom d'un des sept jours ; elle paroît vile, mais on en retire une humeur vaporeuse, qu'on nomme *le sang de lion verd* ; de ce sang on forme l'eau appelée *blanc d'œuf*, *eau-de-vie*, *la rosée de Mai* : cette eau donne une terre appelée *soufre vis*, *chaux du corps du soleil*, *coque d'œuf*, *céruse*, *arsenic*. L'eau contient l'air, la terre renferme le feu, l'un & l'autre se pourrissent ensemble : on en peut séparer les quatre élémens par la distillation & l'extraction. Mais pour former le grand élixir, il suffit de séparer l'eau de la terre, de calciner la terre, de rectifier l'eau en la faisant circuler, de la rejoindre ensuite à la terre. Quand vous lirez dans quelque philosophe, prenez une telle matiere, souvenez-vous qu'il ne vous marqué que la pierre ou ses parties. L'arsenic, par exemple, est le feu de la pierre, le soufre l'air, l'huile le feu, l'ammoniac noir dissout la terre, le mercure l'eau, & quelquefois le mercure même, le mercure sublimé ; l'eau exaltée avec sa chaux qui se doit congeler en sel. Ce sel se nomme *salpêtre* ou *soufre de Bacon*. Quand vous lirez, prenez du mercure, de l'arsenic, du saturne, le lion verd ; ne prenez pas l'argent vis, l'arsenic du vulgaire, le vermillon, le cuivre & le vitriol. Je dis la même chose de l'or & de l'argent ; bannissez les sels, les eaux corrosives qui ne sont pas métalliques. Le dessein des philosophes, c'est d'imiter la nature ; ils ont voulu former en peu de temps ce qu'elle donne en plusieurs années. Pour faire l'or & l'argent, ils ont pris une terre rouge & une terre blanche ; ils les joignent jusqu'à ce qu'elles soient fixes & fusibles. L'or n'est qu'une terre rouge unie à un

mercure rouge : l'argent est une terre blanche incorporée à un mercure blanc. On doit fixer ces mercures dans leur terre, jusqu'à ce qu'ils soutiennent toutes sortes d'épreuves. Il faut qu'un peu de cette composition puisse teindre une grande quantité de quelque métal que ce soit. Les philosophes ne se sont pas servi d'or & d'argent pour cette teinture ; c'est pour cela qu'ils ont dit qu'elle ne demandoit pas de dépense. La plupart de ceux qui cherchent la pierre, travaillent sur l'or, l'argent, ou le mercure vulgaire ; ils se trompent. L'or & l'argent des philosophes sont renfermés dans un même corps que la nature n'a pas amené à sa perfection. C'est dans cette terre blanche ou rouge que les philosophes disent que la pierre est le lion verd, *l'assa fœtida*, la fumée blanche ; ils se sont servi de ces noms pour faire illusion aux ignorans. Par le lion verd on entend la semence de l'or. *L'assa fœtida* signifie l'odeur que donne la matiere impure dans la premiere distillation. Le nom de *fumée blanche* vient des vapeurs blanches qui s'élevent au commencement. Plusieurs s'imaginent que la matiere de la pierre est dans les excréments ; ils se fondent sur les philosophes qui disent qu'elle se présente sous une forme désagréable, qu'elle est en tout lieu, qu'elle prend naissance entre deux montagnes, qu'on la foule aux piés, qu'elle vient de mâle, de femelle ; mais ils se trompent. Les philosophes nous avertissent eux-mêmes que c'est dans les matieres fécales qu'il faut chercher la pierre.

» Il se présente ici une difficulté, suivant ce que nous venons de dire. Ce n'est pas dans l'or & l'argent qu'il faut chercher la pierre : cependant les philosophes nous disent ailleurs que la pierre n'est pas dans des matieres d'un genre différent ; ils entendent par-là seulement, qu'elle vient du premier principe, c'est-à-dire, de la chaleur naturelle ou végétale. Si l'on ne connoît pas cette chaleur qu'on a nommée *ventre de cheval*, *feu humide*, *fumier*, c'est en vain qu'on travaillera ».

On retrouve la même maniere dans le plus ancien des auteurs purement alchymistes, dont l'ouvrage ait été imprimé. Morien, romain, hermite de Jérusalem, de qui Boërhaave a dit qu'il avoit écrit *castif-*

*simè*, c'est-à-dire, sans doute, *sincèrement* & qu'il étoit compté parmi les auteurs *purissimos*, c'est-à-dire, apparemment les moins défigurés par les copistes, les traducteurs, les éditeurs. Le morceau le plus clair de cet ouvrage, c'est son dernier chapitre qui contient l'exposition des matériaux, *specierum*. L'auteur annonce d'abord dans ce chapitre, que les philosophes qui l'ont précédé ont caché ces especes sous différens noms, pour que ceux qui cherchoient ce magistère *indignement*, fussent induits absolument en erreur. Il explique ensuite chaque nom mystérieux par des noms connus; & il ajoute: « Quoique le vrai nom des especes soit révélé, laissez les sours chercher toutes les autres choses nécessaires à savoir pour la confection de ce magistère, & s'égarer en les cherchant, parce qu'ils ne parviendront à l'effectuer que quand le soleil & la lune seront réduits en un même corps; ce qui ne peut arriver sans le précepte divin ».

De sorte que, de l'aveu même des *philosophes hermétiques*, ou les noms des matières sont cachés, ou bien interprétés d'une manière illusoire ou inutile. Leurs procédés ne sont jamais mieux voilés que lorsqu'ils paroissent exposés le plus nuement: car lorsque toutes les matières, toutes les opérations & tous les produits sont des choses connues, il est unanimement avoué que ces choses connues sont des emblèmes de choses cachées. Les *philosophes hermétiques* écrivent donc très-obscurement à dessein, par état, par esprit de corps; ils en font profession.

Il faut distinguer ces auteurs en deux classes; les écrivains d'alchimie pure, qui, comme Morien & Riplée que nous venons de citer, & la tourbe reléguée de la vraie chimie, n'ont discoursu que de la pratique essentielle de l'alchimie, de la confection du grand-œuvre. Les auteurs sont ceux qui dans des ouvrages où ils ont eu pour objet premier & fondamental la transmutation métallique, ont enchâssé cependant dans le jargon alchimique des découvertes sur l'art de traiter les corps par le feu & les menstrues, c'est-à-dire, la chimie générale, y ont décrit des opérations & des instrumens nouveaux ou perfectionnés, ou enfin qui

ont enrichi l'art de préparations utiles, usuelles, ou de théories philosophiques lumineuses. Ceux qui sont les plus distingués dans cette dernière classe, tiennent aussi le premier rang parmi les premiers chymistes, depuis Geber jusqu'à Becher. Voy. la partie historique de l'article CHYMIE, dans lequel on trouvera (depuis la page 425 au bas de la première colonne, jusqu'à la fin de la page 428) sur les antiquités alchimiques & sur les plus anciens auteurs, des recherches fort étendues, & qu'il auroit été inutile de répéter ici, même en extrait ou en abrégé.

Je crois pouvoir déduire du petit nombre d'observations que je viens de rapporter sur les écrits alchimiques, que sans décider même de la nullité de l'art & de la frivolité des prétextes allégués pour défendre l'obscurité de la doctrine, que ce seroit, dis-je, une manie bien bizarre que celle de s'occuper à pénétrer le sens des énigmes *hermétiques*; qu'il est très-probable même que ces énigmes n'ont pas un sens. J'ai sacrifié un temps assez considérable à parcourir les plus célèbres des ouvrages *hermétiques* purs, anciens & modernes, imprimés & manuscrits, pour en tirer les matériaux de trois articles de ce Dictionnaire; savoir, l'historique de l'article CHYMIE, celui-ci, & l'article PIERRE PHILOSOPHALE; & je puis assurer avec vérité que l'extrait de toutes les connoissances qu'on y peut puiser pour l'acquisition du grand *arcane*; le véritable esprit de tous ces livres peut se réduire à cette formule tirée d'Avicenne par Becher: *qui accipit quod debet & operatur sicut debet, procedit inde sicut debet*: « celui qui prend ce qu'il faut & opere comme il faut, réussit par-là comme il faut »; & à ce beau précepte, *labora & ora*, travaille & prie. Or quand même cet appareil de mystère ne seroit pas rebutant en soi, qu'il se trouveroit des esprits pour qui ces ténèbres même seroient un appât très-léduisant, au moins qu'il y auroit eu des siècles & des nations dont la philosophie auroit été réservée à un petit nombre d'élus; certainement ce goût n'est ni de notre siècle ni de notre nation; notre philosophie est communicative & amie de l'évidence. Les mystères *hermétiques* ne sauroient

fauroient s'accommoder avec sa méthode , ni tenter ses sectateurs.

Je fais bien qu'il y aura beaucoup de grands chymistes qui accuseront ce jugement de paresse ou d'ignorance. Mais nous répondrons encore que tel est le goût de notre siècle , que nous sommes parvenus enfin , tout à travers de l'enthousiasme des sciences , à apprécier assez sainement les merveilles qu'elles nous découvrent , pour croire les acheter trop cher , s'il faut les puiser dans des ouvrages seulement prolixes , dissous dans une surabondance de paroles , d'observations , de théories , d'expériences , s'il est permis à un chymiste d'employer dans un article de chymie une image chymique , à plus forte raison si ces ouvrages sont obscurs. Nous osons donc être dégoûtés des ouvrages mêmes des alchimistes de la seconde classe , des Lulles , des Paracelses , &c. en avouant pourtant qu'il faut que les vrais maîtres de l'art s'abreuvent de ces premières sources , toutes troubles & amères qu'elles sont.

Les alchimistes ne se sont pas contentés de cacher leurs *arcanes* vrais ou prétendus , par l'obscurité de leurs écrits , ils les ont encore enveloppés sous des hiéroglyphes ou des emblèmes tout aussi peu intelligibles. Les plus fameux auteurs *hermétiques* ont orné leurs ouvrages de quelques-uns de ces tableaux emblématiques , & même ils ont dressé des suites d'emblèmes. La plus complète qui soit parvenue jusqu'à nous , est connue sous le nom de *liber mutus* ; elle est gravée à la fin de la *Bibliothèque chymique* de Manget , & à la fin de nos *planches de chymie*. (b)

**HERMÉTIQUEMENT** , ( *scellé.* ) *Chymie*. C'est fermer un vaisseau de verre , en faisant fondre & couler en une seule masse continue les parois de son orifice. (b)

**HERMHARPOCRATE** , f. m. ( *Ant.* ) statue de Mercure , avec une tête d'Harpocrate. Cette statue a des pieds & des mains , puisqu'elle a des ailes aux talons , ce qui désigne Mercure ; & puisqu'elle met le doigt sur la bouche , symbole d'Harpocrate. Il y a des hermès qui nous représentent Harpocrate , assis sur une fleur de lotus , tenant le caducée d'une main , & portant le fruit de pécher sur la tête.

Tome XVII.

M. Spon , qui parle des *Hermharpocrates* dans ses *recherches curieuses* , dit que les anciens ont peut-être voulu nous apprendre par cette figure , que le silence est quelquefois éloquent , Mercure étant le dieu de l'éloquence & Harpocrate celui du silence. ( *D. J.* )

**HERMHÉRACLE** , f. m. ( *Antiq.* ) statue ou pilastre composé de mercure & d'Hercule , dont les noms grecs étoient *Hermès* & *Héraclé*. C'est une divinité représentée en manière d'un Hercule sur un herme , tenant d'une main la massue & de l'autre la dépouille du lion , ayant la forme humaine jusqu'à la ceinture , & le reste terminé en colonne carrée.

On mettoit communément les *Hermhéacles* dans les gymnases & dans les académies , parce que Mercure & Hercule , c'est-à-dire , l'adresse & la force , doivent présider aux exercices de la jeunesse ; & d'un autre côté , parce que la perfection de l'homme consiste dans une correspondance de la beauté de l'esprit & de la forme du corps.

Toutes les écoles de la Grèce étoient embellies de tableaux , de statues , & en particulier d'*hermhéacles*. Cicéron écrivant à Atticus , le prie de lui envoyer les statues & les *hermhéacles* qu'il lui a promis. « C'est comme vous savez , lui dit-il , pour orner cette salle des exercices que vous connoissez si bien ». Les curieux trouveront le type d'un *hermhéacles* dans les *recherches curieuses d'antiques* de M. Spon , p. 98 , fig. 13. ( *D. J.* )

**HERMIA** , f. m. ( *Botan.* ) petit fruit des Indes , semblable au poivre pour la figure & pour la forme ; il est aussi attaché à un court pédicule , son écorce est rayée , sa couleur citrine ou rougeâtre , & son goût aromatique. Il fortifie l'estomac , dissipe les flatuosités , & s'emploie dans le relâchement de la luette.

**HERMIEN** , f. m. ( *Théol.* ) nom de secte. Hérétiques qui s'éleverent dans le second siècle , & qui furent ainsi appelés de leur chef Hermias.

On les appelle aussi *Séleuciens*. Voyez ce mot.

Ils enseignoient que Dieu est corporel , & que Jesus-Christ ne monta point au

Zz

ciel avec son corps, mais qu'il le laissa dans le soleil. Voyez ASCENSION, *dictionn. de Trevoux.* (G)

HERMINÉ, f. f. *hermellanus*, (*Hist. nat. Zool.*) animal quadrupede; plus grand que la belette, mais de la même forme; il a environ neuf pouces & demi de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. L'*hermine* est entièrement blanche en hiver, à l'exception du bout de la queue qui est noir; en été, elle a les mêmes couleurs que la belette, excepté encore le bout de la queue qui reste noir, le bord des oreilles & les quatre piés qui sont blancs. Dans cette saison, on lui donne le nom de *roselet*, & bien des gens croient que l'*hermine* & le *roselet* sont deux animaux différens: on fait cependant que les *hermines* du nord sont successivement blanches & brunes dans la même année. Gesner fait mention du même changement de couleur au sujet du *roselet* des montagnes de Suisse, qui est le même animal que l'*hermine* qui se trouve en France; on ne peut pas douter qu'elle ne change en effet de couleur, puisque l'on en voit qui sont en partie brunes & en partie blanches sur la tête, sur le dos, & sur d'autres parties du corps où les poils blancs sont mêlés avec les poils bruns dans le temps de la mue. J'en ai eu une vivante prise en Bourgogne, que j'ai vu changer de couleur dans le mois de Mars; en quinze jours, elle perdit sa couleur blanche, & devint brune comme la belette.

L'*hermine* a une très-mauvaise odeur; à cela près, c'est un joli petit animal; il a les yeux vifs, la physionomie fine, & les mouvemens si prompts, qu'il n'est pas possible de les suivre de l'œil. La peau de cet animal est précieuse; tout le monde connoît les fourrures d'*hermine*: elles sont bien plus belles & d'un blanc plus mâle que celles du lapin blanc; mais elles jaunissent avec le temps, & même les *hermines* de ce climat ont toujours une légère teinte de jaune. Ces animaux sont très-communs dans tout le nord, sur-tout en Russie, en Norwege, en Laponie; ils se nourrissent de petits gris & de rats; ils sont rares dans les pays tempérés, & ils ne se trouvent point dans les pays chauds. *Hist. nat. gén.*

& part. à l'art. de l'*hermine*, tome VII, p. 240, & suiv. Voyez QUADRUPÈDE.

HERMINE, (*Pelleterie.*) La peau de l'*hermine* est une riche fourrure; les pelletiers la travaillent ou parfement de mouchetures noires faites avec de la peau d'agneau de Lombardie, pour en relever la blancheur.

On se sert de l'*hermine* pour fourrer les habillemens d'hiver des dames; on en fait des manchons, des bonnets, des aumusses, & des fourrures pour les robes de président à mortier.

C'est aussi de peaux d'*hermine* qu'est doublé le manteau royal des rois de France, & ceux que les princes & les ducs & pairs portent dans les grandes cérémonies.

Les queues d'*hermine* s'attachent ordinairement au bas des aumusses des chanoines, où elles forment des especes de pandelo-ues qui en augmentent la beauté & la valeur.

HERMINE, *Ordre de*, (*Hist.*) nom d'un ordre de chevalerie institué l'an 1464 par Ferdinand roi de Naples. Le collier étoit d'or d'où pendoit une *hermine* avec cette devise; *Malo mori quam fœdari*: J'aime mieux mourir que d'être souillée. Pontanus en fait mention au liv. I. de la guerre de Naples.

HERMINE, f. m. (*Blason.*) fourrure blanche, chargée de mouchetures de sable.

Cet émail signifie grandeur, autorité, empire.

On nomme contre-hermine, un champ de sable semé de moucheures d'argent.

Le mot *hermine* est dérivé de celui d'*Hermins*, nom que l'on donnoit anciennement aux Arméniens, parce que l'Arménie est un pays abondant en *hermines*, & que l'on y faisoit un grand trafic de ces peaux.

Quinson de Verchieres en Bresse; *plein d'hermine.* (G. D. L. T.)

HERMINE, (*l'ordre de l'*), *Ordo velletis Pontici*. Ordre de chevalerie qui étoit autrefois celui des ducs de Bretagne; il fut institué par Jean IV, dit le Conquérant, l'an 1381.

Il n'est point parlé de l'origine de cet ordre dans les auteurs, ni des raisons qu'eut le duc Jean de l'instituer & de choisir la devise à sa vie. On croit que cette devise

signifie qu'il avoit conquis deux fois la Bretagne, & qu'il avoit exposé sa vie pour se maintenir dans ses états.

Le collier de l'ordre étoit fait de deux chaînes sur lesquelles il y avoit des épis deux à deux, passés en sautoirs; au milieu de cette chaîne double étoit suspendue, par trois petits chaînons, une *hermine* courante sur une terrasse émaillée de fleurs, le tout d'or, & au dessous sur un listel étoit en émail la devise à *ma vie*. (G. D. L. T.)

**HERMINE**, adj. (*Blason.*) Une croix herminée est une croix composée de quatre mouchetures d'hermine, placées, comme on le voit, dans nos planches de blason. Voyez CROIX.

Il faut remarquer que dans de telles armes les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raison que, ni la croix, ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

Colombière dans son *blason* appelle ces sortes d'armes *quatre queues d'hermine en croix*. L'éditeur de Guillim les appelle *une croix de quatre hermines*, ou plus proprement, *quatre mouchetures d'hermine en croix*.

**HERMINETTE**, f. f. (*Tailland.*) espèce de hache à un ciseau, qui sert à aplanner le bois. Les charpentiers l'emploient aux ouvrages cintrés: c'est aussi un outil du charron.

Il y a deux sortes d'*herminette*, une à marteau & l'autre à piochon.

L'*herminette* à marteau a la tête du marteau d'un côté de l'œil; & la planche ou *herminette* de l'autre. La planche est dans un plan perpendiculaire à l'œil & au manche. Depuis l'œil jusqu'au tranchant en biseau, elle va toujours en s'élargissant jusqu'à cinq ou six pouces; son épaisseur est celle des coignées à épaule ou à touches. Elle se cintre un peu depuis l'œil jusqu'au tranchant; mais la courbure est plus considérable à environ six pouces du tranchant. La longueur du manche varie selon l'usage & la force de l'*herminette*. A celles des charpentiers, il a dix-huit pouces de long; de déchireurs de bateau, environ trois piés.

L'*herminette* à piochon est ainsi appelée d'une espèce de gouge, un peu cintrée sur sa largeur, & formant vers le tranchant un arc de cercle d'un pouce & demi ou environ.

Cette forme sert à réparer les gorges ou moulures de menuiserie.

Pour faire une *herminette*, on prend une barre de fer, on perce l'œil à la distance convenable des extrémités, on forge la tête, si l'*herminette* est à marteau; si elle est à piochon, on ne réserve de fer depuis l'œil que ce qu'il en faut pour souder le piochon. L'œil fini & tourné, on coupe la barre à pareille distance de l'œil; les deux parties gardées à pareille distance de l'œil, s'appellent *collets*. On prend une barre de fer plat proportionnée à la force qu'on veut donner à la planche. A l'extrémité de cette barre qui sera le tranchant, on adapte une bille d'acier plat, on soude, corroie & forme la planche.

Nous observerons ici qu'aux tranchans à deux biseaux, l'acier est entre deux fers, & qu'aux tranchans à un biseau, l'acier est soudé sur une des faces de la barre.

On forme le piochon comme la planche, on les soude aux collets de l'œil, & on les place en les soudant comme il convient à la forme de l'outil. Cela fait, on les répare au marteau & à la lime, puis on les trempe. La partie acérée est en dehors, & le biseau en dedans; ainsi la face non acérée regarde le manche.

**HERMINITE**, (*Blason.*) Ce mot paroît un diminutif d'*hermine*, & devoit naturellement signifier *petite hermine*; mais il signifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire est seulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs se servent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaune tacheté de noir: mais les François lui donnent un nom plus juste en l'appellant, *or semé d'hermines de sable*.

**HERMIONÉ**, (*Géogr. anc.*) ancienne ville du Péloponnèse au royaume d'Argos, bâtie à quatre stades du promontoire, sur lequel étoit le temple de Neptune. M. Fourmont la reconnut dans son voyage de Grèce en 1730, sur la simple description qu'en fait Pausanias, liv. II, ch. xxxiv.

Une péninsule qui s'étend dans la mer, en s'élargissant & s'arrondissant ensuite, forme deux ports; la ville est située au dessus; des canaux, dont on voit le reste, y apportent l'eau de plus haut; deux villages

des environs s'appellent encore *Halica & Ilé*. La vue du *Didymos*, de l'isle *Tiparénus*, & la proximité du cap *Scyllæum*, que l'on appelle encore *Scylla*, formoient de nouveaux caractères de ressemblance. Mais dès que M. Fourmont eut été dans les églises & dans les maisons, qu'il y eut trouvé beaucoup d'inscriptions qui parlent des *Hermionéens*, & qu'il eut aperçu des restes des murs de la structure extraordinaire desquels *Pausanias* n'a pas dédaigné de nous instruire; M. Fourmont, dis-je, ne douta plus que ce ne fût là cette *Hermioné*, où il y avoit autrefois tant de temples, entr'autres celui de *Cérès*, surnommée *Chtonia*; enfin cette même *Hermioné* dont les habitans ne croyoient pas qu'ils dussent rien payer à *Caron*, pour passer dans sa barque fatale, parce qu'ils étoient trop près de l'enfer, & que ce voisinage devoit les exempter du tribut ordinaire.

La pourpre de cette ville passoit pour la plus précieuse qu'il y eût au monde. *Alexandre* s'étant rendu maître de *Soze*, trouva dans *Hermioné*, dit *Plutarque*, entr'autres richesses, cinq mille quintaux de pourpre, qu'on y avoit amassé pendant près de deux siècles, & cette pourpre conservoit encore toute sa fleur & son éclat. On comprendra de quelle immense richesse étoit ce magasin de pourpre, quand on se rappellera qu'elle se vendoit jusqu'à cent écus de France la livre, monnoie de nos jours; en la supposant seulement à cent francs la livre, c'étoit un objet de cinquante millions. (D. J.)

**HERMIONS**, f. m. (*Géogr. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie. *Pline* donne ce mot comme un nom collectif, qui étoit commun à quatre grandes nations; savoir, les *Sueves*, les *Hermundures*, les *Cattes* & les *Chérusques*; ils occupoient, selon *Cluvier*, les pays où sont maintenant la *Silésie*, la *Moravie*, la *Bohème*, les parties septentrionales de l'*Autriche* & de la *Bavière*, le *Nortgow*, une partie de la *Franconie*, la *Hesse* & la *Thuringe*; mais *Cluvier* s'est ici donné bien des peines inutiles; les noms d'*Hermions* & de *Germaines* ne sont que différentes prononciations de noms du même peuple. (D. J.)

**HERMITAGE**, f. m. (*Gram.*) lieu solitaire où demeure un hermite ou anachorete

qui est retiré, pour mener une vie religieuse.

Anciennement les *hermitages* étoient dans un désert, ou au fond de quelque forêt inhabitée, loin du commerce des hommes; l'histoire ecclésiastique n'est que trop pleine d'exemples, de gens que l'amour de la singularité ou de l'abnégation de soi-même entraînoit dans de telles solitudes; l'odeur de leur sainteté ne manquoit pas d'attirer auprès d'eux des disciples dont ils formoient un monastère, qui souvent étoit cause que la forêt se défrichoit, & qu'il se bâtissoit aux environs un bourg ou une ville. Il se trouve en Europe quantité de lieux qui doivent leur origine à un *hermitage*, devenu célèbre par la réputation de l'hermite qui y demeuroit.

*Eρημος* signifie une solitude, un désert; de ce mot on a fait *Eremitæ*, pour désigner ceux qui s'y retiroient, comme du verbe *ἀναχωρέω*, qui veut dire s'éloigner, on a fait le mot *anachorete*: à présent les *hermitages* sont devenus rares, excepté en Espagne, où le seul évêque de *Jaën* a soixante & dix-huit *hermitages* dans son diocèse.

Les *hermitages* consistent d'ordinaire en un petit bâtiment, comprenant une chapelle & une habitation pour l'hermite, avec un jardin qui fournit sa nourriture, outre les aumônes qu'il recueille. Il y a encore en *Dauphiné*, vis-à-vis de *Tournon* sur la côte, un petit *hermitage* autrefois fameux, qui donne son nom au territoire & à l'excellent vin qu'on y recueille. (D. J.)

§ **HERMITAGE**, (*Géogr. Hist.*) montagne près de *Tain* ou *Thain* en *Dauphiné*, où l'on recueille le vin excellent qui porte le même nom, vis-à-vis *Tournon*, près du *Rhône*. On trouva, il y a plus de 130 ans, sous l'autel de la chapelle de cet *hermitage* qui a donné son nom à la montagne, une pierre sur laquelle est gravée une ancienne inscription: l'hermite qui faisoit creuser en cet endroit, la fit mettre à la porte de l'*hermitage* où elle est demeurée jusqu'en 1724; des Anglois l'ayant achetée de l'hermite, se mirent en devoir de la faire conduire jusqu'au *Rhône* pour la transporter en Angleterre; mais M. de *Deloche*, lieutenant de maire de *Thain*, obligea les Anglois de se retirer; quelque temps après M. *Murde*, maire de *Thain*,

la fit enlever & transporter dans cette ville. M. Moreau de Mautour, à qui cette inscription fut communiquée, plus exacte qu'elle n'est dans Gruter, décida que c'étoit un autel dédié à Cybele, à l'occasion d'un taurobole semblable à celui de Lyon expliqué par M. de Boze. Ce monument est carré d'environ quatre piés & demi de haut sur dix-neuf pouces de largeur. Ce fut Antonianus, pontife perpétuel, qui offrit le taurobole à Lyon, colonie de l'empereur Claude, sur une prédiction ou songe de Julianus, grand-prêtre de Cybele: Verinus, joueur de flûte, avoit assisté à ce sacrifice, & Paninus avoit reçu le sang de la victime.

L'époque de ce sacrifice, qui tombe à la quatrième année de l'empire de Commode, l'an de Rome 936, 18 ans avant J. C. est désigné par le nom des Consuls. L. Eggius Manellus & Cn. Papirius Ælianus. *V. Hist. de l'Acad. des Inscr. & Belles-Lettres. tom. III, in-12, p. 441. (C.)*

HERMITE, s. m. (*Hist. eccléf.*) homme dévot, qui s'est retiré dans la solitude, pour mieux vaquer à la prière & à la contemplation, & vivre éloigné des soins & des affaires du monde. *V. ANACHORETE.*

Un *hermite* n'est point censé religieux, s'il n'a point fait de vœux. *Voyez MOINE, VŒU.*

Saint Paul, surnommé l'*Hermite*, passe communément pour le premier qui ait embrassé ce genre de vie; quoique saint Jérôme dise au commencement de la vie de ce saint, que l'on ignore quel est celui qui a été le premier *hermite*. Quelques-uns remontent à saint Jean-Baptiste, d'autres à Elie.

Les uns assurent que saint Antoine est l'instituteur de la vie hérémétique; mais d'autres veulent qu'il n'ait fait qu'augmenter l'ardeur de cet état, & que des disciples de ce saint disoient que c'étoit Paul de Thebes qui l'avoit le premier embrassé. On croit que ce fut la persécution de Dèce & de Valérien qui donna lieu à ce genre de vie.

Quoique les anciens *hermites*, comme saint Antoine, véussent dans le désert, ils ne laissoient pas d'avoir plusieurs religieux avec eux. *Voyez SOLITAIRE.*

On les nommoit aussi *cénobites*, parce qu'ils ne possédoient rien en propre: *claustraux*, parce qu'il étoient renfermés dans une étroite clôture, & séparés du reste du monde: *ascetes*, parce qu'ils s'exerçoient dans la pratique de la piété: *clercs*, parce qu'ils étoient considérés comme l'héritage du Seigneur; & *philosophes*, parce qu'ils s'appliquoient à acquérir la vraie sagesse qui est la science du salut. Les femmes, à l'imitation des hommes, s'enfoncèrent dans les déserts, & prirent, comme eux, la résolution de vivre en commun, & de s'enfermer dans des cloîtres ou dans leurs maisons. On les nomma *moniales*, à cause de leur vie solitaire; & *sanctimoniales*, à cause de la sainteté de leur vie, qui étoit d'ailleurs extrêmement austère.

*Hermite de saint Augustin*, nom d'un ordre de religieux, qu'on appelle plus communément *Augustins*. *Voyez AUGUSTIN.*

On croit communément que saint Augustin, évêque d'Hyppone & docteur de l'église, a été l'instituteur de cet ordre; mais ce sentiment n'a aucune solidité. Il est vrai qu'il jeta les fondemens d'un ordre monastique vers l'an 388, qu'il se retira dans sa maison de campagne près de Tagaste avec quelques-uns de ses compagnons, pour y mener une vie religieuse; mais il ne paroît pas que cet ordre ait toujours subsisté, & que les *hermites de saint Augustin* en descendent sans interruption.

Cet ordre ne commença proprement que sous Alexandre IV, dans le milieu du xiiij siècle, & fut formé par la réunion de plusieurs congrégations d'*hermites*, qui n'avoient point de règle, ou qui n'avoient point celle de saint Augustin. Ces congrégations sont celle de Jean Bonifas, la plus ancienne de toutes, celle des *hermites* de Toscane, celle des Sachets ou frères du Sac, celle de Vallefusa, de saint Blaise, de saint Benoît de Monte-Tabalo, de la Tour des Calmes; de sainte Marie de Murcette, de saint Jacques de Molino, & de Loupsavo près de Lucques.

Ce n'est point Innocent IV qui fit cette union, comme la plupart des historiens de cet ordre le prétendent; il avoit seulement uni ensemble quelques *hermites* en Toscane; auxquels il avoit donné la règle de saint

Augustin, qui faisoient une congrégation séparée de celles dont nous venons de parler. Ce fut Alexandre IV qui fit cette union, comme il paroît par sa bulle rapportée dans le *Mare magnum* des Augustins.

Ce pontife travailla à cette union dès la première année de son pontificat, c'est-à-dire, l'an 1254. Les supérieurs de toutes les congrégations nommées ci-dessus, ne purent s'assembler qu'en 1256. L'union se fit dans ce chapitre général. Lanfranc Syctala, milanois, fut élu général, & l'ordre fut divisé en quatre provinces; savoir, de France, d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie.

Dans la suite, on a encore uni d'autres ordres à celui de saint Augustin, comme des pauvres catholiques, & maintenant cet ordre comprend quarante-deux provinces.

Après toutes ces réunions, cet ordre s'est divisé en plusieurs congrégations, auxquelles les relâchemens qui s'y introduisirent donnent lieu. Telles sont celle des *hermites* déchaussés de saint Augustin, celle de Centorbi ou la réforme de Sicile, celle des Coloristes dans la Calabre.

Il y a aussi plusieurs congrégations de religieuses, sous le nom d'*hermites de saint Augustin*, & un tiers-ordre qui porte le nom. Voyez TIERS-ORDRE.

*Hermite de Britini*, est une congrégation formée sous Grégoire IX qui lui donna la règle de saint Augustin.

Ces religieux établirent leur première demeure dans un lieu solitaire appelé *Britini*, dans la marche d'Ancone, d'où on les appella *Britiniens*. Ils menaient une vie très-austère, ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient souvent.

*Hermite de Camaldoli*. V. CAMALDULE.

*Hermite de saint Jérôme*. V. JÉRONIMITE.

*Hermite de saint Jean-Baptiste de la pénitence*, ordre religieux en Navarre, dont le principal couvent ou hermitage étoit à sept lieues de Pampelune.

Jusqu'à Grégoire XIII, ils vécurent sous l'obéissance de l'évêque de cette ville; mais le pape confirma cet ordre, approuva leurs constitutions, & leur permit de faire des vœux solennels. Leur manière de vivre étoit très-austère; ils marchoient nus pieds sans sandales, ne portoient point de linge,

couchoient sur des planches, ayant pour chevet une pierre, & portant jour & nuit une grande croix de bois sur la poitrine.

Ils habitoient une espèce de laire plutôt qu'un couvent, demeurant seuls dans des cellules séparées au milieu d'un bois. Voyez LAURE.

*Hermite* de saint Paul, premier *hermite*, est un ordre qui se forma dans le xiiij siècle de l'union de deux corps d'*hermites*; savoir; de ceux de saint Jacques de Patache, & de ceux de Pisilie près de Zante.

Après cette réunion, ils choisirent pour patron & pour protecteur de leur ordre saint Paul premier *hermite*, & en prirent le nom. Cet ordre se multiplia beaucoup dans la suite en Hongrie, en Allemagne, en Pologne, & en d'autres provinces; car il y avoit autrefois soixante & dix monastères en Hongrie seulement; mais ce nombre diminua beaucoup à l'occasion des révolutions & des guerres dont ce royaume fut affligé. Voyez le *Diç. de Trevoux*. (G)

HERMODACTE, f. m. *hermodactilus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur lilacée, monopétale, ressemblante à la fleur de la flambe; mais la racine est tuberculeuse, & presque disposée en forme de doigts. Tournefort, *Inst. rei. herb. coroll. V. PLANTE*. (I)

L'*hermodacte* ou la racine du colchique oriental, que les botanistes appellent *colchicum*, *radice ficcata*, *alba*, est une racine dure, tubéreuse, triangulaire, ou représentant la figure d'un cœur coupé par le milieu, applati d'un côté, relevé en bosse de l'autre, & se terminant comme par une pointe, avec un sillon creusé de la base à la pointe sur le dos. Elle est d'un peu plus d'un pouce de longueur, jaunâtre en dehors, blanche en dedans; étant pilée, elle se réduit facilement en une substance farineuse, d'un goût visqueux, douceâtre, avec une légère acrimonie.

Quand cette racine est dépouillée de ses enveloppes, on la distingue seulement de celle du colchique commun, par le goût, la couleur & la dureté. M. Tournefort a souvent trouvé l'*hermodacte* dans l'Asie mineure, avec des feuilles & des fruits semblables à ceux du colchique. On ne nous apporte d'Orient que la partie intérieure dépouillée de ses tuniques.

Les Arabes ont enrichi la pharmacie de ce remède, qui étoit inconnu des anciens Grecs; & Paul Aeginete est le premier des nouveaux Grecs qui en a fait mention. (D. J.)

HERMODACTES, ou HERMODATTES, (Mat. méd.) On estime les *hermodactes* blanches, grosses, compactes, & non cariées.

On dit que les *hermodactes* récentes purgent la picuite & la sérosité, par le vomissement & par les selles; & que lorsqu'elles sont séchées & rôties, elles servent de nourriture aux Egyptiens, & sur-tout aux femmes, ce qui les engraisse à ce que l'on croit.

Lorsqu'elles sont séchées, telles qu'on les trouve dans nos boutiques, leur vertu purgative est très-foible, plusieurs les recommandent comme une panacée pour les gouteux; & dans le temps même de la fluxion, selon Aeginete, il faut les donner en substance ou en décoction. Geoffroy, *Mat. méd.*

On ne fait point d'usage des *hermodactes* dans les prescriptions magistrales; elles entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques purgatives, telles que la benédicte laxative, l'électuaire cariocostin, l'électuaire diacarthami, les pillules fétides, &c. (b)

HERMODE, f. m. (Myth.) divinité révérée par les anciens peuples du nord, ou Goths. Suivant leur mythologie, *Hermode*, surnommé l'*Agile*, étoit fils d'Odin, le premier de leurs dieux; il descendit aux enfers pour en aller retirer *Balder* son frere, qui avoit été tué. Voyez l'*Edda*, ou la *Mythologie celtique*.

HERMOGENIENS, f. m. pl. (Hist. ecclés.) secte d'anciens hérétiques ainsi nommés de leur chef Hermogene, qui vivoit vers la fin du second siècle. V. HÉRÉSIE.

Hermogene établissoit la matiere pour premier principe, & disoit que l'idée étoit la mere des éléments. Voy. IDÉE. Il ajoutoit que le corps de Jesus-Christ devoit retourner dans le soleil, d'où il avoit été tiré; que les ames étoient matérielles, & que les démons rentreroient dans la matiere.

Les *Hermogéniens* se partagerent en diverses branches sous leurs chefs respectifs, savoir, d'Hermiotides, d'Hermiens, de Séleuciens, de Matériaire, &c. Voy. HERMIENS, SÉLEUCIENS.

Quelques-uns prétendent que les *Hermogéniens* sont des rejetons des Manichéens. Voyez MANICHÉENS. Cependant il paroît que c'étoit une secte fort différente. On croit que Tertullien écrivit contre leur chef son livre intitulé *contre Hermogene*. (G)

HERMOMENON, Voyez MŒURS. (Musique.)

\* HERMOPAN, f. m. (Antiq.) symbole de divinité, composé d'un mercure & d'un Pan.

HERMOPAN, f. m. (Mythol.) figure composée d'un hermès & d'un pan. Voyez HERMÈS & PAN.

HERMOSELLO, (Géog.) ville d'Espagne au royaume de Léon, au confluent des rivières du Duro & de Tormes.

HERMOSIRIS, f. m. (Antiq.) statue de Mercure & d'Osiris, représentant les attributs de ces deux divinités; une caducée à la main désigne Mercure; une tête d'épervier, avec un aigle, est un symbole d'Osiris. V. MERCURE & OSIRIS. (D. J.)

\* HERMULES, f. m. (Myth.) c'étoit deux petites statues de Mercure, placées à Rome dans le cirque, devant l'endroit d'où les chevaux partoient, ou plutôt où ils étoient retenus jusqu'à ce que le signal de la course fut donné. Ces *hermules* ouvroient & fermoient la barrière par une chaîne qu'on faisoit tomber à terre. Il y avoit aussi des *hermules* dans les stades; ils y étoient même plus communs que dans les cirques.

HERMUNDURES, f. m. pl. (Géog. anc.) ancien peuple de la Germanie. Tacite les range sous les Sueves, & les étend jusqu'au Danube; il parle, *lib. XIII, cap. lvij*, des guerres qu'ils eurent contre les Cattes, pour des salines qui étoient à la bienséance de ces deux peuples, ce qui prouve qu'ils étoient voisins l'un de l'autre. Cluvier ose marquer leur habitation & leurs bornes, par des conjectures qui, quoique très-savantes, ne sont pas certaines; selon lui, leur pays comprenoit la principauté d'Anhalt, la partie du duché de Saxe, située entre la Saala & l'Elbe, presque toute la Misnie, excepté la lisière qui est au-delà de l'Elbe, tout le Voigtland, partie du duché de Cobourg, partie de la Franconie sur la gauche du Meyn, partie

du haut Palatinat, & enfin une petite portion de la Suabe.

Cette partie de la Sueve qui, dit Tacite, sacrifioit à Isis, *Pars Suevorum Isidi sacrificat*, étoit vraisemblablement les *Heimundures*; car outre qu'ils occupoient un grand canton jusqu'au Danube, où l'on adoroit Isis, ils étoient aussi entre les sept peuples de l'ancienne Sueve, ceux qui approchoient le plus près de la Vindélicie, du pays des Noriques & de la Rhétie, où le culte de cette déesse avoit pris racine. (D. J.)

HERMUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie dans l'Æolie, selon Ptolomée. Elle avoit sa source en Phrygie, recevoit le Pactole qui venoit de Sardis, puis arrosoit les murs de Magnésie, du mont Sipyle, & se rendoit finalement à la mer. L'*Hermus* s'appelle aujourd'hui le *Sarabat*; M. de Tournefort, en lui conservant son ancien nom, dit: « la riviere d'*Hermus*, qui nous parut beaucoup plus grande que le Granique, quand nous fûmes près de Pruse, est d'un ornement très-agréable à tout le pays ». Cette riviere, ajoute-t-il, en reçoit deux autres, dont l'une vient du nord, & l'autre de l'est; elle passe à demi-lieue de Magnésie, sous un pont soutenu par des piles de pierre; & après avoir traversé la plaine du nord-nord-est vers le sud, elle fait un grand coude avant que de venir au pont, & tirant sur le couchant, va se jeter entre Smyrne & Phocéa, comme l'a fort bien remarqué Strabon. Tous nos géographes au contraire, la font dégorger dans le fond du golfe de Smyrne en deçà de la plaine de Mengmen.

Cette riviere forme à son embouchure de grands bancs de sable, à l'occasion desquels les vaisseaux qui entrent dans la baie de Smyrne, sont obligés de ranger la côte, & de venir passer à la vue du château de la Marine.

L'auteur de la vie d'Homere attribuée à Hérodote, rapporte que les habitans de Cumes bâtirent dans le fond du golfe Herméen, une ville à laquelle Thésée donna le nom de *Smyrne*, qui étoit celui de sa femme. dont il vouloit perpétuer la mémoire. On voit par ce passage curieux, que le golfe de Smyrne, qui a pris le nom de la ville que l'on y bâtissoit alors, portoit le nom

de cette riviere qui s'y perd, & s'appelloit *Hermus sinus*, le golfe d'*Hermus*. (D. J.)

HERNANDIE, f. f. *hernandia*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante dont le nom vient de celui de *François Hernandez*, Espagnol. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, faite en forme de cloche évasée & découpée, ou en forme de rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Les unes sont stériles & les autres fertiles. Le calice de ces fleurs devient un fruit presque sphérique, enflé comme une vessie, & percé par le bout. Il renferme un noyau cannelé, dans lequel il y a une amande ronde. Plumier, *nova plant. Amer. gener. V. PLANTE.*

HERNATH, (*Géog.*) riviere de la haute Hongrie dans le comté de Barzod.

HERNDAL, (*Géog.*) petit pays de Scandinavie en Norwege, dans le gouvernement de Dronheim, cédé à la Suede par la paix de Bromsbro en 1645. (D. J.)

HERNIAIRE, adj. m. & f. (*terme de chirurgie.*) ce qui appartient à la hernie. On appelle *fas herniaire*, la production du péritoine qui forme la poche dans laquelle sont renfermées les parties du bas-ventre, dont le déplacement est appelé *hernie* ou *descente*. On donne aussi le nom de *tumeur herniaire* à l'élévation contre nature formée par le déplacement de quelque partie. V. HERNIE. (Y)

HERNIAIRE, f. m. (*Chirurg.*) est aussi le nom qu'on donne à celui qui est reçu expert pour la construction & l'application des bandages ou brayers propres à contenir les hernies. Les *herniaires* sont reçus aux écoles de chirurgie, après un examen anatomique & pratique. On les interroge sur la structure & l'usage des parties par où les hernies se font; sur les signes qui distinguent les différentes hernies les unes des autres, sur la situation où il faut mettre les malades pour la réduction des parties, & sur la construction des bandages, & la méthode de les appliquer. Il est expressément défendu aux *herniaires* de prendre le titre de chirurgien: ils sont bornés à celui d'*experts pour les hernies*. On ne leur donne que la cure palliative; car s'il survenoit quelque accident qui exigeât l'usage de différens médicamens, &

un étranglement qui empêcheroit la réduction, dès-lors la maladie cesse d'être du ressort de l'expert, & il faut avoir recours à un chirurgien qui conduise le traitement suivant les indications. Parmi les maîtres en chirurgie de Paris, il y en a qui se sont dévoués volontairement au seul traitement des hernies; qui s'occupent de la fabrique des bandages, & qui sont véritablement *chirurgiens herniaires*. La grande expérience que l'objet unique auquel ils s'attachent, leur donne dans cette partie de l'art, & les lumières qu'ils tirent du fond de l'art même dont ils ont été obligés d'étudier les principes généraux & particuliers, les rendent fort supérieurs à ceux qui n'auroient que des connoissances légères, superficielles & isolées sur la partie des hernies. (Y)

**HERNIE**, f. f. (*terme de Chirurgie.*) tumeur contre nature produite par le déplacement de quelques-unes des parties molles qui sont contenues dans la capacité du bas-ventre.

La différence des *hernies* se tire des parties contenant par où elles se font, & de la nature des parties contenues qui sont déplacées.

Par rapport aux endroits de la circonférence du bas-ventre par lesquels les parties s'échappent, lorsque la tumeur se manifeste à l'ombilic, soit que les parties aient passé par cette ouverture, soit qu'elles se soient fait une issue à côté, on la nomme *hernie ombilicale* ou *exomphale*.

Les *hernies* qui paroissent dans le pli de l'aîne, parce que les parties ont passé dans l'anneau de l'oblique externe, s'appellent *bubonocèles*, *hernies inguinales*, ou *incomplètes*. Si les parties qui forment la tumeur dans le pli de l'aîne descendent aux hommes jusque dans le scrotum, & aux femmes jusque dans les grandes levres, la *hernie* s'appelle *complète* & *oschéocèle*. On donne le nom de *hernies crurales* à celles qui paroissent au pli de la cuisse le long des vaisseaux cruraux, par le passage des parties sous le ligament de Fallope. Ces *hernies* sont plus communes aux femmes qu'aux hommes; voyez-en la raison au mot **BUBONOCELE**.

Les tumeurs herniaires qui se manifestent au dessous du pubis, proche les attaches

des muscles triceps supérieurs & pectineus, s'appellent *hernies du trou ovalaire*, parce que les parties ont passé par cette ouverture. M. de Garengot donne des observations sur cette *hernie* & sur celle par le vagin, dans le premier volume des *Mém. de l'académie royale de chirurgie*.

Enfin les *hernies* qui sont situées à la région antérieure, ou à la région postérieure de l'abdomen depuis les fausses-côtes jusqu'à l'ombilic, & depuis l'ombilic jusqu'aux os des isles, s'appellent en général *hernies ventrales*.

Par rapport aux parties qui forment les descentes, on leur donne différens noms. On appelle *hernies de l'estomac* celles où ce viscere passe par un écartement contre nature de la ligne blanche au dessous du cartilage xiphoïde. On trouve dans le premier volume des *Mém. de l'acad. royale de chirurgie*, une observation très-importante sur cette maladie, par M. de Garengot.

Les exomphales formées par l'épiploon seul, se nomment *épiplomphales*; celles qui sont formées par l'intestin, se nomment *entéromphales*; celles qui sont formées par l'intestin & l'épiploon, se nomment *entéroépiplomphales*.

Les *hernies* inguinales formées par l'intestin, seul s'appellent *entérocéles*; celles qui sont formées par l'épiploon, s'appellent *épiplocéles*; enfin celles qui sont formées par la vessie, se nomment *hernies de vessie*. M. Verdier a donné deux mémoires fort intéressans sur les *hernies* de vessie. Il les a réunis en une dissertation fort intéressante qu'on trouve dans le second tome des *Mémoires de l'académie royale de chirurgie*.

On distingue les *hernies* en celles qui se font par rupture, & en celles qui se font par l'extension & l'allongement du péritoine. Dans ce second cas, qui est sans contredit le plus ordinaire, & que quelques-uns croient le seul possible, le péritoine enveloppe les parties contenues dans la tumeur, & on appelle cette portion membraneuse, *sac herniaire*. Les *hernies* de vessie n'ont point ce sac, parce que la vessie est hors du péritoine.

On distingue encore les *hernies* en *simples*, en *composées* & en *compliquées*. La

*hernie* simple est formée d'une seule partie, elle rentre aisément & totalement ; la *hernie* composée ne diffère de la simple, que parce qu'elle est formée de plusieurs parties. On appelle *hernie compliquée* celle qui est accompagnée de quelque accident particulier, ou de quelque maladie des parties voisines.

L'adhérence des parties sorties, leur étranglement par l'anneau ou par l'entrée du sac herniaire, leur inflammation & leur pourriture, sont les accidens qui peuvent accompagner les *hernies*.

Les abcès, le varicocele, le pneumatocele, le sarcocele, l'hydrocele aux *hernies* inguinales, l'hydromphale, le pneumatomphale, le sarcomphale, le varicomphale aux *hernies* umbilicales, sont autant de maladies qui peuvent les compliquer.

Les causes des *hernies* viennent du relâchement & de l'affoiblissement des parties qui composent le bas-ventre, & de tout ce qui est capable de rétrécir sa capacité.

La structure des parties contenant, & le mouvement mécanique des muscles, peuvent être regardés comme des dispositions naturelles à la formation des *hernies*.

Le relâchement & l'affoiblissement des parties, sont occasionés par l'usage habituel d'alimens gras & huileux, par une férosité abondante, par l'hydropisie, par la grosseffe, par la rétention d'urine, par les vents, &c.

Les fortes pressions faites sur le ventre par des corps étrangers, & même par un habit trop étroit, les chûtes, les coups violens, les efforts & les secouffes considérables, les toux & les cris continuels, les exercices du cheval & des instrumens à vent, les respirations violentes & forcées, en rétrécissant la capacité du bas-ventre, & en comprimant les parties qui y sont contenues, peuvent les obliger à s'échapper, soit tout à coup, soit petit à petit, par quelque endroit de la circonférence du bas-ventre où elles trouvent moins de résistance.

On doit ajouter à ces causes les plaies du bas-ventre, principalement les pénétrantes : car le péritoine divisé ne se réunit que par recollement, & par conséquent les parties peuvent facilement s'échapper par l'endroit

qui a été percé, & qui reste plus foible.

Les signes des *hernies* sont diagnostics & pronostics. Les diagnostics font connoître quelle est l'espece de *hernie*. Les yeux suffisent pour en connoître la situation : il n'y a de difficulté qu'à juger si elles sont simples, ou composées, ou compliquées.

La *hernie* simple forme une tumeur molle, sans inflammation ni changement de couleur à la peau, & qui dispaeroit lorsque le malade est couché de maniere que les muscles de l'abdomen sont dans le relâchement, ou lorsqu'on la comprime légèrement, après avoir mis le malade dans une situation convenable. Si l'on applique le doigt sur l'ouverture qui donne passage aux parties, on sent leurs impulsions quand le malade touffe. Toutes ces circonstances désignent en général une *hernie* simple.

La tumeur formée par l'intestin est ronde, molle, égale, & rentre assez promptement en faisant un petit bruit.

La tumeur formée par l'épiploon n'est pas si ronde, ni si égale, ni si molle, & ne rentre que peu à peu sans faire de bruit.

La tumeur formée par une portion de la vessie déplacée, dispaeroit toutes les fois que le malade a uriné, ou qu'on la comprime en l'élevant légèrement, parce que l'urine contenue dans la portion déplacée tombe alors dans l'autre.

On conçoit facilement que les tumeurs herniaires composées, c'est-à-dire, formées de deux ou trois sortes de parties en même temps, doivent présenter les signes des différentes especes de *hernie* simple.

Lorsque les *hernies* sont compliquées d'adhérence seulement, ce qui les forme ne rentre pas du tout ; ou ne rentre qu'en partie.

Lorsqu'elles sont compliquées d'étranglement, les parties sorties ne rentrent point ordinairement : l'inflammation y survient par l'augmentation de leur volume, qui ne se trouve plus en proportion avec le diamètre des parties qui donnent le passage, & qui par-là sont censées rétrécies, quoiqu'elles ne le soient que relativement. Ce rétrécissement occasionne la compression des parties contenues dans la tumeur, & empêche la circulation des liqueurs. De-là viennent successivement la tension,

l'inflammation & la douleur de la tumeur & de tout le ventre; le hoquet, le vomissement d'abord de ce qui est contenu dans l'estomac, & puis de matieres chyleuses & d'excrémens; la fièvre, les agitations convulsives du corps, la concentration du pouls, le froid des extrémités, & enfin la mort, si l'on n'y remédie.

J'ai dit que les parties étranglées ne rentroient point *ordinairement*: la restriction de cette proposition est fondée sur plusieurs observations de *hernies*, dont on a fait la réduction sans avoir détruit l'étranglement. Il vient alors de la portion du péritoine qui étoit entre les piliers de l'anneau, laquelle par son inflammation forme un bourrelet qui étrangle l'intestin, lors même qu'il a été replacé dans la capacité du bas-ventre. Dans ce cas, les accidens subsistent. Il faut faire tousser le malade, ou l'agiter de façon que la *hernie* puisse reparoître, afin d'en faire l'opération. Si l'on ne peut réussir à faire redescendre les parties, on doit faire une incision sur l'anneau, le dilater, ouvrir le sac herniaire, & débrider l'étranglement de l'intestin. On la fait avec succès; c'est une opération hardie, mais elle n'est point téméraire. On trouvera des observations de ces cas dans la suite des volumes de l'*académie royale de Chirurgie*. Il y en a une dans le premier tome, communiquée par M. de la Péronie, sur l'étranglement inférieur de l'intestin par une bride de l'épiploon.

Lorsque les *hernies* sont compliquées de la pourriture des parties sorties, tous les symptomes d'étranglement, dont on vient de parler, diminuent, le malade paroît dans une espece de calme, & l'impression du doigt faite sur la tumeur y reste comme dans de la pâte.

On reconnoît que les *hernies* sont compliquées de différentes maladies dont on a parlé, aux signes de ces maladies joints à ceux de la *hernie* simple ou composée.

Les signes pronostics des *hernies* se tirent de leur volume, de l'âge du malade, du temps que la *hernie* a été à se former, des causes qui l'ont produite, du lieu qu'elle occupe, de sa simplicité, de sa composition & de sa complication.

La cure des *hernies* consiste dans la

réduction des parties sorties, & à empêcher qu'elles ne sortent de nouveau. Il est assez facile de réduire les *hernies* simples & composées. Voyez RÉDUCTION.

Dans les *hernies* compliquées, on doit agir différemment suivant la différence des complications. Lorsque la *hernie* est compliquée de l'adhérence des parties, en certains points, si ce qu'on n'a pu faire rentrer à cause de l'adhérence n'est point considérable, on fait porter au malade un brayer qui ait un enfoncement capable de contenir seulement les parties adhérentes, & dont les rebords puissent empêcher les autres parties de s'échapper; voyez BRAYER. Mais quand ce qui reste au dehors est fort considérable, on se contente de mettre un bandage suspensoire qui soutient les parties. Voyez SUSPENSOIRE.

Quant aux *hernies* compliquées d'étranglement & des accidens qui les suivent; les saignées, les cataplasmes & les lavemens anodins & émoullis, les potions huileuses & la bonne situation dissipent quelquefois l'inflammation, & permettent la réduction des parties. Mais si ces remèdes sont inutiles, si les accidens subsistent toujours, on fait une opération qui consiste à pincer la peau qui recouvre la tumeur; le chirurgien fait prendre par un aide la portion qu'il pinçoit avec les doigts de la main droite; il prend un bistouri droit avec lequel il incise ce pli de peau. Il continue l'incision jusqu'à la partie inférieure de la tumeur, en coulant le dos du bistouri dans la cannelure d'une sonde qu'il a glissée auparavant sous la peau dans les cellulés graisseuses. La peau ainsi incisée dans toute l'étendue de la tumeur, il s'agit d'ouvrir le sac herniaire (Voyez fig. 6, pl. VI); ce qui se fait aisément avec le bistouri; dont on porte le tranchant horizontalement, de crainte de blesser les parties contenues dans le sac. Pour faire cette section, on pince le sac latéralement à la partie inférieure de la tumeur, ou on le souleve avec une éringne: quand le sac est ouvert à sa partie inférieure, on passe la branche boutonnée ou mouffe d'une paire de ciseaux droits ou courbes, on coupe le sac jusqu'à l'anneau, & on met par-là les parties à découvert. (Voyez fig. 4, pl. V). Il n'est pas difficile

de les réduire. On les fait souvent sans débrider l'anneau ; si l'on y est obligé, on passe le long des parties une sonde cannelée jusques dans le ventre, on la porte ensuite à droite & à gauche par de petits mouvemens, pour être assuré qu'elle ne pince aucune partie, & l'on coule dans sa cannelure un bistouri courbe tranchant sur la convexité ; c'est le meilleur instrument pour dilater l'anneau, voyez BISTOURI HERNIAIRE. Quelques praticiens ne se servent point de la sonde, mais d'un bistouri boutoné qu'on fait glisser le long du doigt indicateur gauche, dont l'extrémité est engagée à l'entrée de l'anneau. C'est un des moyens les plus assurés de dilater l'anneau, & de mettre les parties étranglées à l'abri du tranchant du bistouri. La présence de l'épiploon demande des attentions particulières, dont nous parlerons *au mot* LIGATURE.

Après la réduction des parties on met sur l'anneau une pelote de linge remplie de charpie fine ; on remplit la plaie de charpie, on la soutient avec des compresses, on fait une embrocation avec l'huile rosat sur toutes les parties environnantes, & principalement sur le ventre, & on applique le bandage convenable. Le détail de ces sortes de choses est grand, & tous les auteurs de chirurgie satisfont sur cette matière.

Ils ont moins bien traité ce qui regarde la cure des *hernies* avec gangrene. Lorsque la *hernie* reste trop long-temps étranglée, les parties tombent en mortification. Mais quelque dangereux que paroisse l'accident de la gangrene dans les *hernies*, il y a des exemples, & même en assez grand nombre, de personnes qui en ont été guéries très-heureusement. La pratique des anciens étoit très-bornée sur ce point ; il paroît que l'art a été en défaut à cet égard jusqu'au commencement de ce siècle : on attendoit tout des ressources de la nature ; & il est vrai qu'il y a des circonstances, si favorables, qu'on pourroit lui abandonner entièrement le soin de la cure, mais il y en a d'autres où cette confiance seroit très-dangereuse. La gangrene de l'intestin exige quelquefois les procédés les plus délicats : la vie du malade peut dépendre du discernement

du chirurgien dans le choix des différens moyens qui se font multipliés par les progrès de l'art, & dont l'application, pour être heureuse, doit être faite avec autant d'intelligence que d'habileté.

Le malade peut être en différens cas qu'il est très-important de distinguer, parce qu'ils ont chacun leurs indications différentes. Le premier cas, c'est lorsque l'intestin n'est pincé que dans une petite surface. Ce cas ne demande du chirurgien que des attentions qui ne sortent point des regles connues. Les symptomes d'un tel étranglement n'étant pas, à beaucoup près, si graves ni si violens que dans la *hernie*, où tout le diamètre de l'intestin est compris, il n'est pas étonnant que les personnes peu délicates, ou celles qu'une fausse honte retient, ne se déterminent pas à demander du secours dans le temps où il seroit possible de prévenir la gangrene. Les malades ne souffrent ordinairement que quelques douleurs de colique, il survient des nausées & des vomissemens ; mais le cours des matieres n'étant pas pour l'ordinaire interrompu, ces symptomes peuvent paroître ne pas mériter une grande attention. La négligence des secours nécessaires donne lieu à l'inflammation de la portion pincée de l'intestin, & elle tombe bientôt en pourriture. L'inflammation & la gangrene gagnent successivement le sac herniaire & les tégumens qui le recouvrent : on voit enfin les matieres stercorales se faire jour à travers la peau, qui est gangrenée dans une étendue circonscrite plus ou moins grande, suivant que les matieres qui sont sorties du canal intestinal se sont infinuées plus ou moins dans les cellules graisseuses ; ainsi l'on ne doit point juger du désordre intérieur par l'étendue de la pourriture au dehors. Quoique ce soient les ravages qu'elle a faits extérieurement qui frappent le plus le vulgaire, ces apparences ne rendent pas le cas fort grave, & les secours de l'art se réduisent alors à emporter les lambeaux de toutes les parties atteintes de pourriture, sans toucher aux parties saines circonvoisines : on procure ensuite, par l'usage des médicamens convenables, la suppuration qui doit détacher le reste des parties putréfiées ; on s'applique enfin à déterger l'ulcère ; & il

n'est pas difficile d'en obtenir la parfaite consolidation.

La liberté du cours des matieres stercorales par la continuité du canal intestinal, pendant que l'intestin est étranglé, est un signe manifeste qu'il ne l'est que dans une portion de son diametre: on en juge par la facilité avec laquelle le malade va à la selle. Il est bon d'observer que ces déjections pourroient être supprimées sans qu'on pût en conclure que tout le diametre de l'intestin est étranglé: de même, le vomissement des matieres stercorales qui a toujours passé pour un autre signe caractéristique de l'étranglement de tout le diametre de l'intestin, ne doit pas passer pour absolument décisif, puisqu'on l'a observé dans des *hernies* où l'intestin n'étoit que pincé.

Dans l'opération par laquelle on emporte les lambeaux gangréneux, il ne faut pas dilater l'anneau. Ce seroit mettre obstacle aux heureuses dispositions de la nature; & l'on s'abuseroit fort, en croyant remplir un précepte de chirurgie dans la dilatation de l'anneau, lorsque l'intestin gangréne a contracté des adhérences, comme cela est presque toujours, & même nécessairement dans le cas dont il s'agit. La dilatation n'est recommandée en général dans l'opération de la *hernie*, que pour faciliter la réduction des parties étranglées. Dans la *hernie* avec pourriture & adhérence, il n'y a point de réduction à faire; & il n'y a plus d'étranglement. La crevasse de l'intestin & la liberté de l'excrétion des matieres fécales qui en est l'effet, ont fait cesser tous les accidens qui dépendoient de l'étranglement. La dilatation de l'anneau n'est plus indiquée, & elle peut devenir nuisible; l'incision peut détruire imprudemment un point d'adhérence essentiel, & donner lieu à l'épanchement des matieres stercorales dans la cavité du ventre: il peut au moins en résulter une moindre résistance à l'écoulement des matieres par la plaie, & par conséquent une plus grande difficulté au rétablissement de leur passage par la voie naturelle; ce qui est peu favorable à la guérison radicale.

L'expérience a montré que rien ne la favorise plus que l'usage des lavemens, & même quelquefois celui des purgatifs minoratifs, lorsqu'il y a de l'embarras dans

les glandes du canal intestinal. Il faut en procurer le dégorgement de bonne heure, afin d'éviter les déchiremens qu'il produiroit, lorsqu'il est trop tardif, sur la plaie dont la consolidation est commencée, ou a déjà fait quelques progrès. On peut voir à ce sujet les observations sur la cure des *hernies* avec gangrene, dans le troisieme tome des *mémoires de l'académie royale de chirurgie*.

Le second cas est celui où l'intestin est pincé dans tout son diametre. La disposition de l'intestin réglera la conduite que le chirurgien doit tenir dans ce cas épineux. Si l'intestin étoit libre & sans adhérence, ce qui doit être extraordinairement rare dans le cas supposé, il faudroit se comporter comme on le feroit si l'on avoit été obligé de retrancher une portion plus ou moins longue de l'intestin gangréne, formant une anse libre dans le sac herniaire. Ce point de pratique sera discuté dans un instant. Mais si des adhérences de l'intestin mettent le chirurgien dans l'impossibilité d'en rapprocher les orifices d'une façon qui puisse faire espérer une réunion exempte de tout risque; si la nature aidée des secours de l'art, ne paroît pas disposée à faire reprendre librement & avec facilité le cours aux matieres par les voies ordinaires, il faudra nécessairement, si l'on veut mettre la vie du malade en sûreté, procurer un nouvel anus par la portion de l'intestin qui répond à l'estomac. Plusieurs faits judicieusement observés, montrent les avantages de ce précepte, & le danger de la conduite contraire.

Dans le troisieme cas, l'intestin forme une anse libre dans l'anneau: s'il est attaqué de gangrene, sans apparence qu'il puisse se revivifier par la chaleur naturelle après sa réduction dans le ventre, il seroit dangereux de l'y replacer. Le malade périroit par l'épanchement des matieres stercorales dans la cavité de l'abdomen; il faut donc couper la portion gangrénee de l'intestin. Voici quelle étoit la pratique autorisée dans un cas pareil: on lioit la portion intestinale qui répond à l'anus; & en assujettissant dans la plaie avec le plus grand soin le bout de l'intestin qui répond à l'estomac, on procuroit dans cet endroit un anus nouveau,

que les auteurs ont nommé *anus artificiel*, c'est-à-dire, une issue permanente pour la décharge continuelle des excréments. Des observations plus récentes, dont la première a été fournie par M. de la Peyronie en 1723, nous ont appris qu'en retenant les deux bouts de l'intestin dans la plaie, on pouvoit obtenir leur réunion, & guérir le malade par le rétablissement de la route naturelle des matieres fécales. Malheureusement les guérisons qui se sont faites ainsi, & qu'on a regardées comme une merveille de l'art, n'ont point été durables. Les malades tourmentés après leur guérison par des coliques qu'excitoient les matieres retenues par le rétrécissement du canal à l'endroit de la cicatrice, sont morts par la crevasse de l'intestin, qui a permis l'épanchement des matieres dans la capacité du bas-ventre, en sorte que la cure par l'anus artificiel auroit été beaucoup plus sûre, & l'on peut dire qu'elle est certaine; & que par l'autre procédé, la mort est presque nécessairement déterminée par les circonstances défavorables qui accompagnent une cure brillante & trompeuse.

L'art peut cependant venir utilement au secours de la nature dans ce cas. Il y a une méthode de réunir sur le champ les deux bouts de l'intestin libre, dont on a retranché la partie gangrénée, & sans qu'il reste exposé au danger de se rétrécir, comme dans la réunion qu'on n'obtient qu'à la longue par le resserrement de la cicatrice extérieure. Nous devons cette méthode à l'industrie de M. Rhamdor, chirurgien du duc de Brunswick. Après avoir amputé environ la longueur de deux piés du canal intestinal, avec une portion du mesentere, gangrénée dans une *hernie*, il engagea la portion supérieure de l'intestin dans l'inférieure; & il les maintint ainsi par un point d'aiguille auprès de l'anneau. Les excréments cessèrent dès-lors de passer par la plaie, & prirent leur cours ordinaire par l'anus. La personne guérit en très-peu de temps: cette méthode excellente paroît susceptible de quelque perfection: elle ne convient que dans le cas où l'intestin est libre & sans aucune adhérence, mais il y a des précautions à prendre pour en assurer le succès;

& quoique l'auteur ne les ait point prises & qu'il ait parfaitement réussi, il paroît raisonnable & nécessaire de les proposer.

Il est important que ce soit la portion supérieure de l'intestin qui soit insinuée dans l'inférieure: cette attention doit décider de la réussite de l'opération; or il n'est pas toujours facile de distinguer d'abord, & dans tous les cas, quelle est précisément la portion de l'intestin qui répond à l'estomac, & quelle est celle qui conduit à l'anus. Cette difficulté n'est point un motif pour rejeter une opération dont la première tentative a été si heureuse, & qui nous promet d'autres succès. Il est à propos de retenir d'abord les deux bouts de l'intestin dans la plaie, & de ne procéder à leur réunion qu'après avoir laissé passer quelques heures. Pendant ce temps, on fera prendre de l'huile d'amandes douces au malade, & on fomentera l'intestin avec du vin chaud, afin de conserver sa chaleur & l'élasticité naturelle. Ce délai paroît absolument nécessaire, non seulement pour connoître sans risque de se méprendre, quelle est précisément la partie supérieure de l'intestin, mais encore pour la sûreté de la réunion; parce qu'il prouve le dégorgement des matieres que l'étranglement a retenues dans le canal intestinal, depuis l'estomac jusqu'à l'ouverture de l'intestin. Il est bien plus avantageux que ce dégorgement se fasse par la plaie, que d'exposer la partie réunie par l'insertion des deux bouts de l'intestin à donner passage à ces matieres, & à leur laisser parcourir toute la route qui doit les conduire à l'anus. Quoique M. Rhamdor ne parle pas de la ligature des arteres métraiques, dont les ramifications se distribuoient à la portion de l'intestin qu'il a coupé, comme l'hémorrhagie pourroit avoir lieu dans d'autres cas, au moins par les vaisseaux de la partie saine, dans laquelle on fait la section qui doit retrancher le boyau pourri, il est de la prudence de faire un double nœud sur la portion du mesentere, qui formera le pli par lequel les portions de l'intestin doivent être retenues & fixées dans la situation convenable.

Il nous reste à parler d'un quatrième cas de *hernie* avec gangrene, où l'intestin forme une anse qui est adhérente tombée en pour-

riture, & qui est à la circonférence interne de l'anneau. Ces adhérences rendent impossible l'insinuation de la partie supérieure de l'intestin dans l'inférieure; & ce cas paroît d'abord ne présenter d'autre ressource que l'établissement d'un anus nouveau dans le pli de l'aine: des observations essentielles ont montré les ressources de la nature & de l'art dans un cas aussi critique. La principale a été communiquée à l'académie royale de chirurgie par M. Pipelet l'ainé. Il fit l'opération de la *hernie* crurale en 1740 à une femme, à qui il trouva l'intestin gangréné, l'épiploon, le sac herniaire dans une disposition gangréneuse, & toutes ces parties tellement confondues par des adhérences intestines, qu'il n'auroit été ni possible, ni prudent de le détruire. On se contenta de débrider l'arcade crurale, pour mettre les parties à l'aise, & faire cesser l'étranglement. On soutint les forces chancelantes de la malade par des cordiaux: le onzième jour, la portion d'intestin se sépara, elle avoit cinq pouces de longueur. Depuis ce moment, les matieres stercorales, qui avoient coulé en partie par l'ouverture de l'intestin, & plus encore par le rectum, cessèrent tout à coup de passer par cette dernière voie, & prirent absolument leur route par la plaie. Il falloit la panser cinq ou six fois en vingt-quatre heures. La plaie se détergea; & au bout de quatre mois, ses parois furent rapprochées au point de ne laisser qu'une ouverture large comme l'extrémité du petit doigt. M. Pipelet crut qu'après un si long espace de temps, les matieres fécales continueroient de sortir par ce nouvel anus: il n'espéroit ni ne prévoyoit rien de plus avantageux pour la malade, lorsque les choses changerent subitement de face, & d'une maniere inopinée. Cette femme qu'on avoit tenue à un régime assez sévère, mangea indiscretement des alimens qui lui donnerent la colique & la fièvre; M. Pipelet ayant jugé à propos de la purger avec un verre d'eau de casse & deux onces de manne, fut le témoin d'un événement aussi singulier qu'avantageux. Les matieres fécales reprirent dès ce jour leur route vers le rectum, & ne sortirent plus que par les voies naturelles, en sorte que la plaie fut parfaitement cicatrisée en douze ou quinze jours:

cette femme vit encore, & jouit depuis dix ans d'une bonne santé; elle a soixante & quinze ans.

Le succès inespéré que M. Pipelet a eu dans cette cure, il l'a dû à la disposition favorable des adhérences que les parties saines de l'intestin avoient contractées entr'elles dans l'intérieur du ventre vis-à-vis de l'arcade. Cette disposition étoit même annoncée par une circonstance particulière, c'est que les matieres fécales n'ont passé entièrement par la plaie qu'après la séparation de la portion d'intestin gangréné, & elle ne s'est faite que le onzième jour de l'opération. Avant ce temps, la plus grande partie des matieres avoit pris sa route vers le rectum. Il est facile de concevoir comment un cas aussi grave que l'est communément la gangrene d'une assez grande portion d'intestin étranglée dans une *hernie*, peut devenir aussi simple que si l'intestin n'avoit été que pincé dans une petite portion de son diametre. Si les deux portions saines de l'intestin contractent dans leur adossement au dessus de l'anneau une adhérence mutuelle, il est clair qu'après la séparation de l'anse pendante au dehors, ces portions réunies formeront un canal continu, qui ne sera ouvert que dans la partie antérieure: & si les bords de cette ouverture sont adhérens de chaque côté à la circonférence de l'anneau, celui-ci, en se resserrant, en fera nécessairement la réunion parfaite. Ces cas se présentent quelquefois pour le bonheur des malades. (Y)

**HERNIOLE**, f. f. (*Botan.*) l'espece principale, nommée par les botanistes *herniaria*, *hernia glabra* est une plante basse, ayant à peine la longueur d'un empan; elle répand sur la terre de foibles branches, & porté à chaque nœud deux feuilles plus petites que celles du serpolet; les sommets de ses tiges sont chargés d'un grand nombre de petites fleurs herbacées, auxquelles succèdent de petits vaisseaux séminaux pleins de graines très-menues; sa racine s'enfonce profondément en terre, & pousse beaucoup de fibres. L'*herniole* croît dans des lieux sablonneux, & fleurit en été; elle est toute d'usage, & passe pour dessicative & resserrante; elle rougit un peu le papier bleu, est âcre & tant soit peu salée; son sel est uni à beaucoup de soufre & de terre. (D. J.)

HERNIOLE, (*Mat. méd.*) V. TURQUETTE.

HERNIQUES, f. m. pl. (*Géogr. anc.*) peuple d'Italie dans le Latium. Ce peuple n'est connu que par les guerres qu'il eut contre les Romains, qui le soumièrent de bonne heure; encore l'histoire ne parle-t-elle que de quatre villes de ce peuple plus remarquables que les autres, d'Anagny, d'Alatri, de Terentium & de Véculi: les habitans de ces dernières villes ne voulurent point avoir part à cette guerre, & cependant ceux d'Anagny se trouverent assez forts avec le reste du pays, pour oser faire tête aux Romains. Festus pense que les *Herniques* tiroient leur nom des roches, que les Marses appelloient *Herna* dans leur langue, & les Sabins *Hernæ*; en effet Virgile, *Æneid.* l. 7. v. 684; dit:

*Hernica saxa colunt: quos, dives Anagnia, pascis.* (D. J.)

HERNOSAND, (*Géog.*) ville maritime de Suede, au golfe de Bothnie dans l'Angermanie. *Long.* 35, 25; *lat.* 62, 45. (D. J.)

HERO, (*Myth.*) jeune prêtresse de Vénus, demouroit à Sestos, ville située sur les bords de l'Hellespont du côté de l'Europe; vis-à-vis de Sestos sur l'autre bord de la mer, étoit Abydos du côté de l'Asie, où demouroit le jeune Léandre, qui aimoit passionnément la prêtresse de Sestos. Comme de pressantes raisons l'obligeoient de cacher son amour à ses parens, il n'avoit d'autre moyen d'aller voir sa maîtresse à Sestos, qu'en hasardant de traverser de nuit le détroit à la nage. Or le trajet étoit au moins de sept stades, qui sont 875 pas. *Héro* prenoit soin de tenir, toutes les nuits, un flambeau allumé au haut d'une tour, pour lui servir de guide dans sa route. Après diverses entrevues, la mer devint si orageuse, que sept jours s'écoulerent sans qu'il la pût passer, comme il avoit accoutumé; enfin l'impatience de revoir sa maîtresse, ne lui permettant pas d'attendre que la mer fût tout à fait calme, il voulut la passer lorsqu'elle étoit encore agitée, mais il manqua de force & se noya malheureusement. Les vagues poussèrent son corps sur le rivage de Sestos où il fut reconnu. *Héro* au désespoir de la mort de son amant, dont elle se reconnoissoit l'unique cause, ne veut pas lui sur-

vivre, & se précipite dans la mer, choisissant le même genre de mort qui l'avoit privée de ce qu'elle avoit le plus aimé. Les amours de *Héro* & de Léandre font le sujet d'un petit poëme grec fort estimé, qu'on attribue à Musée. Un auteur moderne, M. de la Nauze, dans les *Mémoires de l'académie des Belles-Lettres de Paris, tom. 7*, a prétendu prouver que cette histoire de *Héro* étoit non seulement possible, mais réelle. Si le fait est vrai, Léandre devoit être bien vigoureux pour faire à la nage un si grand trajet toutes les fois qu'il vouloit voir sa maîtresse. On le voit représenté sur des médailles de Caracalla & d'Alexandre Sévere, précédé par un Cupidon qui voloit, un flambeau à la main pour le guider, & qui ne lui étoit pas d'un moindre secours que le fanal que sa maîtresse prenoit soin d'allumer sur le haut de la tour où elle l'attendoit. Ovide suppose dans ses *Héroïdes* que Léandre n'ayant pu passer à la nage pendant quelques jours, à cause que la mer étoit agitée, envoya par un esquif une lettre à sa maîtresse pour la tirer d'inquiétude, & que *Héro* lui répondit par la même voie pour lui exprimer son impatience. (+)

HÉRODÈ, *dragon en feu*, (*Hist. sac.*) dit le *Grand*, ou l'*Ascalonite*, parce qu'il étoit né à Ascalon, ville de l'Idumée, d'Antipater l'Iduméen, eut, étant encore fort jeune, le gouvernement de la Galilée. Après la mort de Cassius & de Brutus, dont il avoit suivi le parti, il se déclara pour Antoine, qui le fit nommer par le sénat, roi des Juifs. Ce nouveau protecteur ayant été défait à la bataille d'Actium, *Hérode*, qui n'étoit attaché qu'à sa fortune, se livra à son vainqueur, & fit tant par ses soumissions, qu'Auguste lui conserva le royaume des Juifs. *Hérode* sembloit alors être au comble de ses souhaits; mais ce prince cruel & soupçonneux trouva dans sa famille des sources de disgraces, qui le rendirent malheureux au milieu de la plus brillante fortune. Marianne sa femme, ses propres enfans, ses parens & ses amis, furent autant de victimes, qu'il immola à ses soupçons jaloux. Dieu, après avoir long-temps souffert l'impiété & l'orgueil de ce prince barbare, le punit par une maladie affreuse, bien capable de l'humilier.

Pendant

Pendant qu'il en étoit attaqué, le sçaveur du monde naquit, & des mages étant venus de l'Orient pour l'adorer, *Hérode*, inquiet de cet événement, & couvrant ses noirs desseins sous les paroles d'une adoration feinte, leur fit promettre de venir vers lui, lorsqu'ils auroient trouvé l'enfant qu'ils cherchoient, pour qu'il pût à son tour, aller l'adorer : *Ut ego veniens adorem eum. Mat. 2. viij.* Mais l'ange du Seigneur leur ayant découvert les mauvais desseins de ce prince, ils s'en retournerent dans leurs pays par un autre chemin. *Hérode*, furieux d'avoir été trompé par les mages, & agité de soupçons, au sujet de l'enfant nouvellement né, fit massacrer tous les enfans mâles au dessous de deux ans, des environs de Bethléem, croyant pouvoir envelopper dans le massacre, celui qu'il redoutoit. Enfin cet impie succombant à ses maux, mourut âgé de 70 ans, l'an du monde 4001. *Mat. 2. j. & suiv. Hérode* fut le premier étranger qui porta la couronne de Judée; & ce qui est remarquable, il la reçut de la main des Romains; & non de celle des Juifs, qui par-là furent privés du droit d'élire leurs chefs. Ce changement leur annonçoit que le libérateur promis devoit bientôt paroître, selon la prophétie de Jacob : *Le sceptre ne sortira point de Juda, &c. (+)*

**HÉRODIADE**, (*Hist. sacr.*) fille d'*Aristobule* & de *Bérénice*, petite-fille du grand *Hérode*, épousa en première nocce *Hérode Philippe*, son oncle, dont elle eut *Salomé*. Quelque temps après, elle quitta son mari, pour s'attacher à *Hérode Antipas* son frere, tétrarque de Galilée, & vivoit publiquement avec lui. *Jean-Baptiste*, qui étoit alors à la cour de ce prince, ne cessant de crier contre ce mariage incestueux, *Hérode* le fit arrêter & mettre en prison. *Hérodiade*, plus animée encore contre ce saint, parce qu'elle craignoit que le roi, qui l'estimoit, ne se laissât ébranler par ses reproches, ne cherchoit que l'occasion de le faire périr. Elle se présenta un jour que *Hérode* donnoit un grand repas, à la fête de sa naissance. *Salomé*, fille d'*Hérodiade* & de *Philippe*, dansa avec tant de grace devant le roi, qu'il promit avec serment de lui accorder tout ce qu'elle

Tome XVII.

lui demanderoit. La jeune fille instruite par sa mere, demanda la tête de *Jean-Baptiste*, & le roi, par une complaisance criminelle, sacrifia, à la fureur de sa maîtresse, le saint précurseur. *Marc. 6. vij. & suiv.* Dieu vengea cette mort, car *Hérodiade*, souffrant impatiemment de voir son mari simple tétrarque, pendant que son propre frere *Agrippa* étoit honoré du titre de roi, força *Antipas* d'aller à Rome demander la même dignité à l'empereur *Caligula*; mais ce prince prévenu contre *Antipas*, le relégua à Lyon, où *Hérodiade* aima mieux le suivre que d'accepter la grace que l'empereur vouloit lui accorder, en considération d'*Agrippa* son frere. (+)

**HERODIENS**, (*Hist. ecclésiast.*) nom d'une secte de juifs au temps de *Jésus-Christ*.

Comme il n'en est parlé que dans saint *Matthieu*, *ch. xxij, v. 16.* & dans saint *Marc*, *ch. iij, v. 6, & ch. xij, v. 13*; nous allons rechercher quelle étoit cette secte que les évangélistes appellent *Hérodien*; car les commentateurs de l'écriture font fort partagés sur ce sujet.

*Tertullien*, saint *Jérôme*, saint *Epiphane*, saint *Chrysostôme*, *Théophilacte*, & plusieurs autres peres de l'église, considérant que ce nom vient d'*Hérode*, ont cru qu'il avoit été donné par les évangélistes à ceux d'entre les juifs, qui reconnoissoient *Hérode* le grand pour le messie; mais il n'y a point d'apparence que, plus de trente ans après la mort d'*Hérode*, il y eût des juifs qui regardassent ce prince comme le messie, & toute la nation se réunissoit à en avoir une idée bien différente pendant qu'il vécut.

*Casaubon*, *Scaliger*, & autres critiques remplis d'érudition dans l'antiquité profane, ont imaginé que les *Hérodien*s pouvoient être quelque confrairie érigée en l'honneur d'*Hérode*, comme on vit à Rome des *Augustaux*; des *Hadrianaux*, des *Antoniniens* en l'honneur d'*Auguste*, d'*Hadrien*, d'*Antonin*, établis après leur mort; cependant une pareille confrairie eût fait trop de bruit pour que la connoissance en eût échappé à l'historien *Joseph*. Celle d'*Auguste*, qu'on nomma *sodales Augustales*, est la première dont l'histoire parle; elle ne fut point empruntée des nations étrangères, & ne servit pas sûrement de modele à une confrairie

Bbb

semblable en faveur d'Hérode, qui étoit mort depuis long-temps. Je me hâte donc de passer à des opinions mieux fondées.

Ce qui est dit des *Hérodiens* dans l'évangile, semble assez marquer, que c'étoit une secte parmi les juifs, laquelle différoit des autres sectes dans quelques points de la loi & de la religion judaïque; car ils sont nommés avec les pharisiens, & en même temps ils en sont distingués; il est dit des *Hérodiens* qu'ils avoient un *levain* particulier, c'est-à-dire, quelque dogme contraire à la pureté du christianisme, & propre à en gâter la pâte; la même chose est aussi dite des pharisiens. Jesus-Christ avertit ses disciples de se garder des uns & des autres. Puisque notre Sauveur appella le système des *Hérodiens*, le levain d'Hérode, il faut qu'Hérode soit l'auteur des opinions dangereuses qui caractérisent ses partisans; les *Hérodiens* étoient donc des sectateurs d'Hérode, &, selon les apparences, c'étoient pour la plupart des gens de sa cour, des gens qui lui étoient attachés, & qui desiroient la conservation du commandement dans sa famille.

Aussi la version syriaque, par-tout où il se trouve le nom d'*Hérodiens*, le rend par celui de *domestiques d'Hérode*, & cette remarque est très-importante. La version syriaque a été faite de bonne heure pour l'usage de l'église d'Antioche. Ceux qui y ont travaillé, touchoient au temps où cette secte avoit pris naissance, & avoient par-là l'avantage de connoître mieux que personne son origine.

Mais quels dogmes avoit cette secte? Nous parviendrons à les découvrir, en examinant en quoi son chef différoit du reste de la nation; car sans doute ce sera-là pareillement la différence de ses sectateurs d'avec les autres juifs.

Il y a deux articles sur lesquels Hérode & les juifs ne s'accordoient pas; le premier, en ce qu'il assujettit la nation à l'empire des Romains; le second, en ce que par complaisance pour ces mêmes Romains & pour obtenir leur protection, il introduisit sans scrupule dans ses états plusieurs de leurs usages & de leurs rites religieux.

Du commandement rapporté au chap. xvij. du Deutéronome, v. 15. « Tu éta-

bliras sur toi un d'entre tes freres pour roi, & non pas un étranger. » La nation juive en général & sur-tout les pharisiens en concluoient qu'il n'étoit pas permis de se soumettre à l'empereur romain, & de lui payer tribut; mais Hérode & ses sectateurs interprétant le texte du Deutéronome d'un choix libre, & non pas d'une soumission forcée, soutenoient qu'ils n'étoient point dans le cas défendu par la loi: voilà pourquoi les pharisiens & les *Hérodiens* tendirent le piège à Jesus-Christ, de lui demander s'il étoit permis ou non de payer le tribut à César; notre Sauveur, qui connut leurs mauvaises intentions, confondit les uns & les autres par la sage réponse qu'il leur fit.

Cependant cette réponse étant une approbation de la conduite des *Hérodiens* sur cet article, ce ne peut pas être là le *levain d'Hérode*, dont Jesus-Christ recommandoit à ses disciples de se donner de garde. Il faut donc que ce soit leur seconde opinion; savoir, que quand une force majeure l'ordonne, on peut sans scrupule faire les actes d'idolâtrie qu'elle prescrit; & se livrer au torrent; il est certain qu'Hérode suivoit cette maxime; &, selon les apparences, pour justifier sa conduite, il inculqua les mêmes principes à tous ceux qui lui étoient attachés, & forma la secte des *Hérodiens*. Joseph nous apprend que ce prince tout dévoué à Auguste, fit bien des choses défendues par la loi & par la religion des juifs; qu'entr'autres fautes, il bâtit des temples pour le culte du paganisme, & qu'il s'excusa vis-à-vis de sa nation par la nécessité des temps; excuse qui néanmoins n'empêcha pas qu'on ne le traitât quelquefois de demi-juif.

Les *Hérodiens*, ses sectateurs, étoient des demi-juifs comme lui, des gens qui professoient à la vérité le judaïsme, mais qui étoient également très-disposés à se prêter à d'autres cultes dans le besoin. Les saducéens qui ne connoissoient que le bien-être de la vie présente, adopterent aussi l'hérodianisme, & c'est pour cela que l'écriture les confond ensemble; car les mêmes personnes qui sont appelées *Hérodiens* dans saint Matthieu ch. xvj, sont nommées *saducéens* dans saint Marc ch. viij, v. 15.

Au reste, la secte des *hérodiens* s'évanouit après la mort de notre Seigneur; ou, ce qui

est plus vraisemblable, elle perdit son nom avec le partage des états d'Hérode. (D. J.)

**HEROÏNE**, f. f. [ *Ph* ne s'aspire point ] (*Gram.*) fille ou femme qui a les vertus des héros, qui a fait quelqu'action héroïque. Voyez **HÉROS**.

**HEROÏQUE**, adj. [ *Ph* ne s'aspire pas. ] (*Littérat.*) qui appartient au héros ou à l'héroïne. Voyez **HÉROS**.

On dit action *héroïque*, vertu *héroïque*, style *héroïque*, vers *héroïque*, poésie *héroïque*, temps *héroïque*, &c.

Les temps *héroïques* sont ceux dans lesquels on suppose qu'ont vécu les héros, ou ceux que les poètes ont appelé les *enfans des dieux*. Voyez **AGE**.

Les temps *héroïques* sont les mêmes que les fabuleux. Voyez **FABULEUX**.

Poème *héroïque* est celui dans lequel on décrit quelqu'action ou entreprise extraordinaire. Voyez **POÈME**.

Homere, Virgile, Stace, Lucain, le Tasse, le Camouens, Milton, & de Voltaire ont fait des poèmes *héroïques*. Voyez **ILIADÉ**, **ÉNÉIDE**, **HENRIADÉ**.

Le poème *héroïque* est dans ce sens le même que le poème épique. V. **ÉPIQUE**.

Poésie *héroïque*. Voy. **POÉSIE ÉPIQUE**.

Les vers *héroïques* sont ceux dont les poèmes *héroïques* sont composés. V. **VERS**.

Les vers hexamètres grecs & latins sont aussi appelés *héroïques*, parce que Homere & Virgile n'en ont point employé d'autres. Voyez **HÉXAMÈTRE**.

Horace a dit de cette espece de vers :

*Res gestæ regumque ducumque, & tristia bella,  
Quo scribi possent numero monstravit  
Homerus.*

Art poét.

On appelloit autrefois les vers alexandrins de douze syllabes vers *héroïques*, parce qu'on croyoit qu'ils étoient seuls propres pour la poésie *héroïque*. Les écrivains modernes emploient des vers de dix syllabes. Voyez **ALEXANDRIN**.

Nous n'avons point en françois d'exemples de poèmes *héroïques* écrits en vers de dix syllabes. Le *S. Louis* du P. le Moine, la *Pucelle* de Chapelain, le *Clovis* de S.

Didier, la *Henriade* de M. de Voltaire, sont en vers alexandrins. Nous n'avons que le *Vert-Vert* de M. Gresset qui soit en vers de dix syllabes, mais on ne le regarde pas comme un poème *héroïque* : c'est un badinage ingénieux & délicat, auquel la mesure de vers que le poète a choisie convenoit mieux que celle du vers alexandrin. Tous ceux qui connoissent notre poésie, savent que celui-ci a plus de pompe, l'autre plus d'aisance & de naïveté, & que M. Gresset ne pouvoit prendre une versification plus assortie à son sujet. (G)

**HÉROÏQUE**, adj. (*Méd.*) ce terme est employé pour désigner l'espece de traitement ou celle des remèdes, dont les effets produisent des changemens considérables & prompts dans l'économie animale ; soit en excitant d'une manière violente, des efforts, des mouvemens, des irritations extraordinaires dans les parties qui en sont susceptibles, des ébranlemens subits, des secousses fortes dans toute la machine ; soit en produisant un spasme, un resserrement ou un relâchement, une atonie outre mesure dans les solides ; soit en procurant des fontes, des évacuations d'humeurs excessives, ce semble, mais nécessaires ; dans tous les cas où la nature demande à être secourue d'une manière pressante & décisive par des moyens propres à changer la disposition vicieuse des parties affectées, & à les faire passer à un état opposé d'une extrémité à une autre.

Les moyens propres à opérer ces différens effets, sont les saignées abondantes & répétées dans un court espace de temps, les médicamens purgatifs, les vomitifs, les sudorifiques & tous les évacuans les plus forts ; les stimulans, les cordiaux, les apéritifs, les fondans les plus actifs ; les âcres, les épispastiques, les astringents de toute espece, employés tant intérieurement qu'extérieurement ; les scarifications, les caustiques, les narcotiques les plus efficaces & à grande dose ; les engourdisans, les ligatures des nerfs ; des gros vaisseaux, des membres, &c. les exercices violens, actifs & passifs, &c.

Tels sont les différens remèdes principaux, qui peuvent servir au traitement *héroïque*, qui suppose toujours des maux

proportionnés à l'importance des effets qu'il tend à produire, & qui exige par conséquent beaucoup de prudence, pour décider de la nécessité d'employer les moyens qui peuvent les opérer : ce qui doit être déterminé par les indications tirées du caractère de la lésion dont il s'agit, comparé avec ce que la nature & les forces peuvent supporter, sans préjugés formés d'après le tempérament du médecin, qui est plus ou moins disposé à l'action dans la pratique, à proportion qu'il est plus ou moins vif, violent, emporté ou anodin, tranquille & doux ; ou d'après l'impatience ou la crainte, & la sensibilité plus ou moins grandes du malade. *Voyez MÉDECIN.*

Mais il est certain que dans tous les cas, où la nature a besoin d'être puissamment secourue pour surmonter les obstacles qui l'empêchent d'agir, ou pour faire cesser des mouvemens excessifs, qui sont occasionnés & produits mécaniquement ou physiquement par des causes qui lui sont étrangères, & qu'il n'est pas en son pouvoir de réprimer, de corriger, d'emporter, ou pour diminuer le volume des humeurs qui l'accablent, &c. l'art de guérir seroit en défaut, & manqueroit aux occasions où il peut être le plus évidemment utile, en suppléant à l'impuissance de la nature, qui peut si souvent se passer de secours, pour la guérison d'un grand nombre de maladies, *voyez EXPECTATION*, s'il ne pouvoit ou ne savoit pas faire usage des remèdes *héroïques*, avec lesquels la médecine paroît opérer & opere souvent réellement des prodiges ; en détruisant les différentes causes d'un grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, surtout de ces dernières qui deviendroient mortelles ou resteroient incurables, si on ne les combattoit pas d'une manière vigoureuse & par les moyens les plus propres à produire de grands effets, ou à faire cesser de grands désordres. *Voyez MÉDECINE.*

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que c'est principalement aux médicaments *héroïques* que Paracelse dut sa plus grande réputation en Allemagne, où il fut le premier à faire usage de l'antimoine, du mercure, de l'opium, tandis qu'on ne connoissoit encore dans ce pays-là que la

pratique douce, anodine des Arabes. *V. MÉDICAMENT, REMÈDE.*

**HEROÏSME**, f. m. [*l'h ne s'aspire point*] (*Morale.*) la grandeur d'ame est comprise dans l'*héroïsme* ; on n'est point un héros avec un cœur bas & rampant : mais l'*héroïsme* diffère de la simple grandeur d'ame, en ce qu'il suppose des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement & l'admiration. Quoique pour vaincre ses penchans vicieux, il faille faire de généreux efforts, qui coûtent à la nature ; les faire avec succès est, si l'on veut, grandeur d'ame, mais ce n'est pas toujours ce qu'on appelle *héroïsme*. Les héros, dans le sens auquel ce terme est déterminé par l'usage, est un homme ferme contre les difficultés, *inrepide* dans les périls, & *vaillant* dans les combats.

Jamais la Grèce ne compta tant de héros, que dans le temps de son enfance, où elle n'étoit encore peuplée que de brigands & d'assassins. Dans un siècle plus éclairé, ils ne sont pas en si grand nombre ; les connoisseurs y regardent à deux fois avant que d'accorder ce titre ; on en dépouille Alexandre ; on le refuse au conquérant du nord, & nul prince n'y peut prétendre, s'il n'offre pour l'obtenir que des victoires & des trophées. Henri le grand en eût été lui-même indigne, si content d'avoir conquis ses états, il n'en eût pas été le défenseur & le père.

La plupart des héros, dit la Rochefoucault, sont comme de certains tableaux ; pour les estimer il ne faut pas les regarder de trop près.

Mais le peuple est toujours peuple ; & comme il n'a point d'idée de la véritable grandeur, souvent tel lui paroît un héros, qui réduit à sa juste valeur, est la honte & le fléau du genre humain.

**HERON GRIS**, sub. masc. *ardea cinerea major*, (*Hist. natur.*) oiseau aquatique qui a le cou & les jambes fort longs, & qui se nourrit de poisson. Willughbi a décrit un *héron* femelle qui pesoit près de quatre livres, & qui avoit quatre piés huit pouces d'envergure, trois piés huit pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des ongles, & seulement trois piés cinq pouces jusqu'au bout de la queue. La partie antérieure du sommet

de la tête étoit blanche, & il y avoit sur la partie postérieure une crête formée par des plumes noires longues de quatre pouces; le menton étoit blanc, le cou avoit des teintes de blanc, de cendré & de rouffâtre; le dos étoit couvert de duvet, sur lequel s'étendoient les plumes des épaules qui avoient une couleur cendrée & de petites bandes blanches; le milieu de la poitrine & le dessous du croupion étoient jaunâtres; il y avoit vingt-sept grandes plumes dans chaque aile; les dernières étoient cendrées, & toutes les autres avoient une couleur noirâtre, excepté les bords extérieurs de la onzième & de la douzième plume, qui avoient une teinte de couleur cendrée; toute la face inférieure de l'oiseau & la queue étoient cendrées; le bec avoit une couleur verte jaunâtre; il étoit fort & grand, droit, & un peu pointu; les pattes & les piés avoient une couleur verte; les doigts étoient longs, le côté intérieur du doigt du milieu étoit dentelé. Willughbi, *Ornit. Voyez OISEAU.*

HÉRON GRIS, (PETIT) *nydicorax* (*Hist. nat.*) oiseau qui est beaucoup plus petit que le précédent; il a le cou à proportion moins long. Le sommet de la tête & le dos sont noirs; le jabot & le ventre ont une couleur brune; il y a une bande blanche qui s'étend depuis les yeux jusqu'au bec, & une sorte de crête composée de trois plumes longues d'environ cinq pouces, qui tiennent à l'occiput; les ailes & la queue ont une couleur cendrée; le bec est noir & les piés ont une couleur jaune verdâtre. Willughbi. *Ornit. Voyez OISEAU.*

HÉRON BLANC, *ardea alba major*, (*Hist. nat.*) oiseau qui diffère du héron gris, en ce qu'il est en entier d'une belle couleur blanche, qu'il est plus petit, qu'il a la queue à proportion moins longue, & qu'il manque de crête.

HÉRON BLANC, JARSETTE, (PETIT) *ardea alba minor*, *seu garzetta*, *Gesn. Ald.* oiseau qui diffère du précédent, en ce qu'il est beaucoup plus petit, & qu'il a une crête. Willughbi, *Ornit. Voyez OISEAU.*

HÉRON, f. m. *ardea, erodius*, (*terme de Blason.*) oiseau aquatique & sauvage, ayant le cou long, un grand bec & les jambes hautes; il paroît arrêté dans l'écu.

Le héron étoit chez les anciens le symbole de la débauche, parce qu'il jette le sang par les yeux, lorsqu'il couvre sa femelle.

De la Mare du Theil en Normandie; *d'azur au héron d'argent* (*G. D. L. T.*)

HERONIERE, f. f. (*Econ. rustiq.*) c'est dans un parc un lieu séparé auprès de quelque étang ou vivier, où l'on élève des hérons.

HEROPHILE, (PRESOIR D') (*Anat.*) *Herophile* de Chalcédoine vivoit du temps de Ptolémée Soter, roi d'Egypte. Il passe pour avoir disséqué vivans les criminels qui étoient condamnés à mort; entr'autres découvertes, il est le premier qui nous ait démontré l'usage & la structure des nerfs qui viennent du cerveau & de la moëlle épinière; & ce qui prouve qu'il a eu connoissance des autres parties qui composent le cerveau, c'est qu'il a donné le nom de *pressoir*, *vascular Herophili*, à l'endroit où viennent aboutir les trois sinus supérieurs de la dure-mère; c'est lui qui a nommé *duodenum* le premier des intestins grêles; il a aussi donné à deux tuniques de l'œil le nom de *rétiline* & *d'arachnoïde*, &c.

HEROS, f. m. (l'h s'aspire) (*Gramm.*) le terme de *héros*, dans son origine, étoit consacré à celui qui réunissoit les vertus guerrières aux vertus morales & politiques; qui soutenoit les revers avec constance, & qui affrontoit les périls avec fermeté. L'héroïsme supposoit le grand homme, digne de partager avec les dieux le culte des mortels. Tels furent Hercule, Thésée, Jason, & quelques autres. Dans la signification qu'on donne à ce mot aujourd'hui, il semble n'être uniquement consacré qu'aux guerriers, qui portent au plus haut degré les talens & les vertus militaires; vertus qui souvent aux yeux de la sagesse, ne sont que des crimes heureux qui ont usurpé le nom de *vertus*, au lieu de celui de *qualités*, qu'elles doivent avoir.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, & très-vaillant dans les combats; qualités qui tiennent plus du tempérament, & d'une certaine conformation des organes, que de la noblesse de l'ame. Le grand homme est bien autre chose; il joint aux

talens & au génie la plupart des vertus morales ; il n'a dans sa conduite que de beaux & de nobles motifs ; il n'écoute que le bien public , la gloire de son prince , la prospérité de l'état , & le bonheur des peuples. Le nom de César donne l'idée d'un héros ; celui de Trajan , de Marc-Aurèle ou d'Alfred , nous représente un grand homme. Titus réunissoit les qualités du héros , & celles du grand homme ; cependant , pourquoi Titus est-il plus loué par ses bienfaits que par ses victoires ? C'est que les qualités du cœur l'emportent toujours sur les présens de la fortune & de la nature ; c'est que la gloire qu'on acquiert par les armes est , si j'ose m'exprimer ainsi , une gloire attachée au hasard ; au lieu que celle qui est fondée sur la vertu , est une gloire qui nous appartient.

Le titre de héros dépend du succès , celui de grand homme n'en dépend pas toujours. Son principe est la vertu , qui est inébranlable dans la prospérité , comme dans les malheurs : le titre de héros , ne peut convenir qu'aux guerriers , mais il n'est point d'état qui ne puisse prétendre au titre sublime de grand homme ; le héros y a même plus de droits qu'un autre.

Enfin , l'humanité , la douceur , le patriotisme réunis aux talens , sont les vertus d'un grand homme ; la bravoure , le courage , souvent la témérité , la connoissance de l'art de la guerre , & le génie militaire , caractérisent davantage le héros ; mais le parfait héros , est celui qui joint à toute la capacité , & à toute la valeur d'un grand capitaine , un amour & un desir sincère de la félicité publique. ( D. J. )

HÉROS, ( Mythol. & Littérat. ) autrement dit demi-dieu. On appelloit ainsi généralement les hommes illustres , que leurs grandes actions firent placer dans le ciel après leur mort , soit qu'ils reconnussent quelques dieux parmi leurs ancêtres , soit qu'ils descendissent d'un dieu & d'une femme mortelle , comme Hercule , Thésée , & tant d'autres ; ou d'une déesse & d'un homme , tel qu'étoit le fils de Vénus & d'Anchise.

On donne plusieurs étymologies du nom de héros , & pas une seule qui soit rece-

vable : la plus commune , qui tire ce mot de *ἠρως*, *amor*, n'est pas juste ; car *ἠρως*, héros , est écrit par une *h*.

La promotion des héros au rang des dieux , étoit due aux dogmes de la philosophie platonique , qui enseignoit que les âmes des grands hommes s'élevoient jusqu'aux astres , séjour ordinaire des dieux , & par-là devenoient dignes des honneurs qu'on rendoit aux dieux mêmes avec lesquels ils habitoient ; mais les Stoïciens leur assignoient pour demeure , la vaste étendue qui se trouve entre le ciel & la terre ; ce qui fait dire à Lucain :

*Quodque patet terras inter cœlique meatus,  
Semi-dei manes habitant.* Pharsal. lib. IX.

Le culte qu'on rendoit aux héros , étoit différent de celui des dieux ; celui des dieux consistoit dans des sacrifices & des libations , qui sont des hommages dus à la divinité , pendant que celui des héros n'étoit qu'une espèce de pompe funèbre , dans laquelle on célébroit le souvenir de leurs exploits , après quoi on leur faisoit des festins. C'est ce qu'Hérodote remarque , en parlant des différens Héros. « On sacrifie , dit-il , à Hercule Olympien , comme étant d'une nature immortelle , & on fait à Hercule fils d'Alcmene , comme à un héros , des funérailles plutôt qu'un sacrifice ». Mais il est bon de savoir qu'on éleva peu à peu les héros au rang des dieux ; c'est par exemple ce qu'on pratiqua pour Hercule , puisqu'après lui avoir rendu des honneurs comme à un héros , on vint à lui offrir des sacrifices parfaits , c'est-à-dire , de ceux dans lesquels on brûloit à l'honneur de la divinité , une partie de la victime , & on mangeoit l'autre.

Diodore de Sicile confirme par son témoignage , que les héros , ou les demi-dieux , parvinrent à la fin à tous les honneurs des dieux suprêmes ; car en parlant d'une fête solennelle , que l'on célébroit à Rome , & dans laquelle on porta les statues des dieux anciens & modernes , il ajoute que la pompe étoit fermée par les statues de ceux dont les âmes , après avoir abandonné leurs corps mortels , étoient montées dans le ciel , où elles participoient aux

mêmes prérogatives que les dieux mêmes : tels étoient Hercule, Esculape, Castor, & Pollux.

Comme l'opinion commune faisoit descendre tous les morts dans les enfers, les ombres des héros même y étoient retenues, pendant que leur ame pure & dégagée de ce qu'elle avoit de périssable, jouissoit dans le ciel des plaisirs & des grandeurs de l'immortalité.

Les Grecs, après avoir fait mettre une colonne & autres monumens sur les tombes des héros, établirent un culte pour les mânes des mêmes héros, & même pour les héroïnes; car on accorda des honneurs héroïques à des femmes. Coronis, mere d'Esculape; Alcmené, mere d'Hercule; Cassandre, fille de Priam; Andromaque, Andromède, Hélène, Latone & quelques autres, jouirent de cette distinction.

Les tombeaux des héros & héroïnes étoient entourés d'un petit bois sacré, accompagné d'autels, où les parens & les amis alloient en des temps marqués, les arroser de libations, & les charger d'offrande; & ces mêmes tombeaux jouissoient du droit d'asyle, c'est-là ce qu'on appelloit *monument héroïque*, ἥρωον μνημεῖον. Tel étoit le tombeau qu'Andromaque prit soin d'élever à son cher Hector; *libabat cineri Andromache*.

Les Romains érigerent à leur tour des statues à ceux qu'ils regarderent comme des héros; ils en avoient dans le Cirque, revêtues de peaux de lions, de sangliers, d'ours, ou de renards sauvages. Cette maniere de se vêtir ordinaire aux premiers héros, dans le temps qu'on n'avoit point encore trouvé l'art de séparer la laine ou le poil des bêtes, fut consacrée par la religion; delà vient qu'ils sont représentés avec ces mêmes habillemens dans les temples & sur les médailles.

Les Grecs nommerent ἥρωα, les tombeaux qu'ils érigerent aux demi-dieux, à ceux des héros qui leur étoient chers; & les temples qu'ils bâtirent aux empereurs après leurs décès. Athenée parlant des honneurs rendus aux maîtresses de Démétrius, joint les ἥρωα, avec les autels qu'on leur élevoit, & les hymnes sacrées que l'on chantoit à leur gloire. Enfin, les particuliers appellerent du

même nom, les monumens qu'ils bâtirent aux personnes pour lesquelles ils avoient un respect & un dévouement particulier.

On fait aussi que le mot ἥρωα, a une signification fort étendue dans la langue grecque. 1°. Il signifie un homme qui par sa valeur ou par ses bienfaits, a été mis au rang des dieux ou des demi-dieux après sa mort. 2°. Il répond aux *divus* des Latins, titre donné aux empereurs déifiés, & ἥρωα répond à *diva*. Dans les médailles que les Grecs frapperent à l'honneur de l'infame Antinoüs, pour marquer sa consécration, ils l'appellerent indifféremment ἥρωα, & θεῖον. 3°. Le nom de héros est souvent donné par les peres à leurs enfans décedés en bas âge, comme cela paroît par diverses inscriptions recueillies dans Gruter & Reinesius. 4°. Quelquefois ce nom désigne simplement un homme considéré par sa valeur, ou par sa charge; Homere l'applique non seulement aux chefs des Grecs, mais aux Grecs en général. 5°. Enfin, pour dire quelque chose de plus, le même poète emploie le mot ἥρωα, pour un domestique d'un des rivaux de Pénélope, & qui leur versoit à boire; c'est dans l'*Odyssée* liv. Σ. vers 422. (D. J.)

HERPES, sub. fém. terme de Médecine, ardeur ou inflammation accompagnée d'un âpreté de cuir, & de l'éruption d'un grand nombre de petites pustules qui le rongent & le dévorent. Voyez ERÉSIPELLE.

Ce mot est dérivé du grec ἵππω, paulatim gradior, parce que ces boutons rampent & se traînent d'un lieu à un autre.

Il y en a de plusieurs sortes.

L'*herpe milliaire* est un assemblage d'une infinité de petites pustules qui se forment sous l'épiderme, & qui ont la grosseur d'un grain de millet. On l'appelle communément *feu volage*. Voyez FEU VOLAGE.

*Herpe milliaire*, suivant Wisemand, approche beaucoup de la nature de la gale, & demande les purgatifs mercuriels. Voyez GALE.

L'*herpe simple* n'est qu'une pustule ou deux qui se forment sur le visage, de couleur blanchâtre, ou jaunâtre, pointues & enflammées à leur base. Ces pustules se dessèchent d'elles-mêmes, après avoir rendu le peu de pus qu'elles contiennent. Il y a

une troisieme espece d'herpe à qui l'on donne le nom de *dartre*. Voyez DARTRE.

L'herpe *corrosive* est celle dont les boutons sont rudes, causent des démangeaisons, & ulcerent les parties sur lesquelles ils se forment.

HERPE de plat-bord (*Marine.*) c'est la coupe d'une lisse qui se trouve à l'avant & à l'arriere du haut des côtés du navire. On y met un ornement de sculpture; & cet ornement se nomme aussi *herpe*: il y en a quatre qui sont au plat-bord, deux à tribord & deux à bas-bord. On peut voir dans la planche IV, n°. 195, ce qu'on nomme *herpe*, & n°. 170, ce qu'on nomme *plat-bord*.

*Herpes d'éperon*, ce sont des pieces de bois taillées en balustre, qui forment la partie supérieure de l'éperon, & qui se répondent l'une à l'autre par des goutereaux.

*Herpes marines*; on donne ce nom à toutes productions que la mer tire de son sein, & qu'elle jette naturellement sur ses bords, telles que l'ambre, le corail, &c. Ce mot vient de *harpir*, ancien mot qui signifioit *prendre*; aujourd'hui l'on dit plus communément *épaves de mer*, plutôt que *herpes marines*. (Z)

† HERNGRUNN, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, proche de Newfoll, remarquable par ses mines de cuivre & de vitriol. Ceux qui travaillent dans ces mines y ont formé un ville souterraine assez étendue; ces mines dont Brown a donné la description dans ses voyages, sont fort riches, car on tire de cent livres, vingt, trente livres de cuivre, & quelquefois davantage; la plus grande partie de ce métal est attachée au rocher, d'où l'on a bien de la peine à la séparer; & même dans quelques endroits, le métal & le rocher ne font qu'une seule masse ensemble. Les travailleurs de ces mines n'y sont pas incommodés des eaux, mais de la poussiere & de vapeurs de cuivre encore plus nuisibles à la vie. (D. J.)

† HERNHUTISME, (*Hist. ecclésiast.*) espece de fanatisme introduit depuis quelque temps en Moravie, en Wétéravie & dans les Provinces-Unies.

Les *Hernuthers* sont aussi connus sous le nom de *freres Moraves*, & dans les mémoires

pour servir à l'histoire de Brandebourg, on les appelle *Zinzendorffiens*. En effet le *Hernhutisme* doit son origine & ses progrès à M. le comte Nicolas-Louis de Zinzendorff, né en 1700 & élevé à Hall dans les principes du quietisme. Dès qu'il fut sorti de cette université en 1721, il s'appliqua à l'exécution du projet de former une petite société d'ames fidelles, au milieu desquelles il pût vivre uniquement occupé d'exercices de dévotion dirigés à sa maniere. Il s'associa quelques personnes qui étoient dans ses idées, & fixa sa résidence à Bertholdsdorf dans la haute Lusace, terre dont il fit l'acquisition.

Bertholdsdorf fut bientôt remarquable par l'éclat de cette sorte de piété que M. de Zinzendorff y avoit introduite: la nouvelle en fut portée en Moravie par un charpentier nommé *Christian David*, qui avoit été autrefois dans ce pays-là, où il avoit inspiré à quelques personnes de l'inclination pour la religion protestante. Il engagea deux ou trois de ses profélytes à se retirer avec leurs familles à Bertholdsdorf: ils y furent accueillis avec empressement & y bâtirent une maison dans un bois, à demilieu de ce village. Dès la S. Martin 1722, il s'y tint une assemblée de dévots, qui en fut comme la dédicace.

Christian David étoit si persuadé de l'agrandissement futur de cet endroit, qu'il en traçoit déjà les quartiers & les rues: l'événement n'a pas démenti ses présages. Bien des gens de Moravie, attirés d'ailleurs par la protection du comte de Zinzendorff, s'empreserent d'augmenter cet établissement & d'y bâtir, & le comte y vint demeurer lui-même. Dans peu d'années ce fut un village considérable, qui eut une maison d'orphelins, & d'autres édifices publics. En 1728, il y avoit déjà trente-quatre maisons fort logeables; en 1732, le nombre des habitans montoit à six cents. La montagne de Huth-Berg donna lieu à ces gens-là d'appeller leur habitation qui en est tout proche, *Huth-des-Hern*, & dans la suite *Hernhut*, ce qui peut signifier *la garde* ou *la protection du seigneur*. C'est delà que toute la secte a pris son nom.

Les *Hernhutes* établirent bientôt entr'eux une sorte de discipline qui les lie étroitement

ment les uns aux autres, les partage en différentes classes, les met dans une entière dépendance de leurs supérieurs, & les assujettit à de certaines pratiques de dévotion & à diverses menues regles; on diroit d'un institut monastique.

La différence d'âge, de sexe & d'état, relativement au mariage, a formé les diverses classes: il y en a de maris, de femmes mariées, de veufs, de veuves, de filles, de garçons, d'enfans. Chaque classe a ses directeurs choisis parmi ses membres. Les mêmes emplois que les hommes ont entr'eux sont exercés entre les femmes par des personnes de leur sexe. Tous les jours une personne de la classe en visite les membres, pour leur adresser des exhortations & prendre connoissance de l'état actuel de leur ame, dont elle rend compte aux anciens. Il y a de fréquentes assemblées de chaque classe en particulier & de toute la société ensemble.

Les conducteurs tiennent entr'eux des conférences pour s'instruire mutuellement dans la conduite des ames. D'ailleurs la société est fort assidue aux exercices de religion qui se font à Bertoldsdorf & ailleurs. Les membres de chaque classe se font subdivisés en morts, réveillés, ignorans, disciples de bonne volonté, disciples avancés. On administre à chacune de ces subdivisions des secours convenables. On a sur-tout grand soin de ceux qui sont dans la mort spirituelle.

On veille à l'instruction de la jeunesse avec une attention particulière. Outre les personnes chargées des orphelins, il y en a qui ont autorité sur tous les autres enfans. Le zele de M. de Zinzendorff l'a quelquefois porté à prendre chez lui jusqu'à une vingtaine d'enfans, dont neuf ou dix couchaient dans sa chambre. Après les avoir mis dans la voie du salut, il les renvoyoit à leurs parens. Il y a des assemblées pour les petits enfans qui ne marchent pas encore; on les y porte: là on chante, on prie, & l'on y fait des discours proportionnés à la capacité des petits auditeurs.

L'ancien, le co-ancien, le vice-ancien ont une inspection générale sur toutes les classes. Il y a des avertisseurs en titre d'office, dont les uns sont publics & les autres

secrets. Il y a plusieurs autres charges & emplois dont le détail seroit trop long.

Une grande partie du culte des *Hernhutes* consiste dans le chant: c'est sur-tout par les cantiques qu'ils prétendent que les enfans s'instruisent de la religion. M. de Zinzendorff rapporte une chose bien singulière, c'est que les chantres de la société doivent avoir reçu de Dieu un don particulier & presque inimitable (il pouvoit bien dire tout à fait), favoir, que lorsqu'ils sont obligés d'entonner à la tête de l'assemblée, il faut que ce qu'ils chantent soit toujours une répétition exacte & suivie de ce qui vient d'être prêché.

A toutes les heures du jour & de la nuit, il y a à *Hernhut* des personnes de l'un & de l'autre sexe chargées par tour de prier pour la société; & ce qui est très-remarquable, c'est que sans montre, horloge, ni réveil, ces gens-là sont avertis par un sentiment intérieur, de l'heure où ils doivent s'acquitter de ce devoir.

Si les freres de *Hernhut* remarquent que le relâchement se glisse dans leur société; ils raniment leur zele en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voie du sort est fort accréditée parmi eux; ils s'en servent souvent pour connoître la volonté du Seigneur.

Ce sont les anciens qui font les mariages; nulle promesse d'épouser n'est valide sans leur consentement. Les filles se dévouent au Sauveur, non pour ne jamais se marier, mais pour ne se marier qu'à un homme à l'égard duquel Dieu leur aura fait connoître avec certitude qu'il est régénéré, instruit de l'importance de l'état conjugal; & amené par la direction divine à entrer dans cet état.

La société des *Hernhutes* s'étant formée dans les terres de M. de Zinzendorff, sous sa protection, par ses soins, ses bienfaits, & suivant ses vues, il étoit naturel qu'il conservât sur elle une très-grande autorité; aussi en a-t-il toujours été l'ame, l'oracle, & le premier mobile. Dans le troisième synode général du *Hernhutisme*, tenu à Gotha en 1740, il se démit de l'épiscopat, auquel il avoit été appelé en 1737, mais il conserva la charge de président; il se démit de cet emploi-ci en 1743, en faveur du titre bien plus honorable de celui de

ministre plénipotentiaire, & d'économe général de la société, avec le droit de se nommer un successeur.

Il a envoyé de ses compagnons d'œuvres presque par tout le monde; lui-même il a couru toute l'Europe, & il a été deux fois en Amérique. Dès 1733 les missionnaires du *Hernhutisme* avoient déjà passé la ligne. La société possède, à ce que je crois, Berhléem en Pensylvanie: elle a aussi un établissement parmi les Hottentots; mais elle n'a fait nulle part d'aussi belles conquêtes qu'en Wétéravie, où elle a Marienborn & Hernhaug, & dans les Provinces-Unies, où elle fleurit singulièrement, sur-tout à Iffelstein & à Zéist.

M. de Zinzendorff vint en Hollande en 1736, & le nombre de ses sectateurs s'y est accru peu à peu, en particulier parmi les Mennonites. Depuis la fin de 1748, il a fait recevoir la confession d'Ausbourg à ses freres Moraves, témoignant en même temps de l'inclination pour toutes les communions chrétiennes; il déclare même qu'on n'a pas besoin de changer de religion pour entrer dans le *Hernhutisme*.

C'est le Sauveur qui fait tout dans sa secte, & qui règle l'envoi des missionnaires; mais comme ils sont en grand nombre, & qu'ils font d'ailleurs des entreprises & des acquisitions coûteuses, ils ont établi une caisse qu'on nomme *la caisse du Sauveur*, qui est devenue très-considérable par les donations des prosélytes du *Hernhutisme* & de ses fauteurs. M. de Zinzendorff a la principale direction de cette caisse, & Madame la comtesse son épouse partage ses travaux.

M. de Zinzendorff rapporte lui-même, que pendant vingt-six ans cette dame a si bien administré les fonds, qu'il n'a jamais rien manqué ni à sa maison, ni à sa société, quoi qu'il ait fallu fournir à des entreprises de plus d'un million d'écus d'Allemagne. Il rend aux grandes qualités de son épouse, le témoignage le plus honorable, & cela après vingt-cinq ans de mariage; il remercie Jesus de l'avoir formée exprès pour lui; elle est la seule dans le monde qui lui convint. Enfin, son heureux état conjugal le conduit à une pensée des plus singulieres & des plus consolantes sur

les mariages d'ici-bas; c'est que si chaque mari vouloit y faire réflexion, il trouveroit de même que la femme qu'il a est précisément celle qu'il lui falloit, préférablement à toute autre.

Suivant les écrits de M. de Zinzendorff, le *Hernhutisme* entretenoit en 1749 jusqu'à mille ouvriers répandus par tout le monde; ses missionnaires avoient déjà fait plus de 200 voyages de mer, & vingt-quatre nations avoient été réveillées de leur assoupissement spirituel; on préchoit dans sa secte en vertu d'une vocation légitime en quatorze langues à 20 mille ames au moins; enfin la société avoit déjà 98 établissemens, entre lesquels se trouvent des châteaux à 20, 30, & 50 appartemens. Il y a sans doute de l'hyperbole dans ce détail, mais il y a beaucoup de vrai, & j'en ai été assez bien instruit dans un voyage que je fis en Hollande en 1750.

La morale des *Hernhutes* est entièrement celle de l'Évangile; mais en fait d'opinions dogmatiques, le *Hernhutisme* a ce caractère distinctif du fanatisme, de rejeter la raison & le raisonnement; il ne demande que la foi qui est produite dans le cœur par le Saint-Esprit seul. La régénération naît d'elle-même, sans qu'il soit besoin de rien faire pour y coopérer; dès qu'on est régénéré, on devient un être libre; cependant c'est le Sauveur du monde qui agit toujours dans le régénéré; & qui le guide dans toutes ses actions.

C'est aussi en Jesus-Christ que la Trinité est concentrée; il est principalement l'objet du culte des *Hernhutes*; ils lui donnent les noms les plus tendres; Jesus est l'époux de toutes les sœurs, & leurs maris sont, à proprement parler, ses procureurs; semblables à ces ambassadeurs d'autrefois, qui épousant une princesse au nom de leurs maîtres, mettoient dans le lit nuptial une jambe toute bottée; un mari n'est que le chambellan de sa femme; sa charge n'est que pour un temps, & par *interim*. D'un autre côté, les sœurs *Hernhutes* sont conduites à Jesus par le ministère de leurs maris, qu'on peut regarder comme leurs sauveurs dans ce monde; car quand il se fait un mariage, la raison de ce mariage est qu'il y avoit une sœur qui devoit être

amenée au véritable époux, par le ministère d'un tel procureur.

Voilà une peinture historique fort abrégée, mais fidelle, du fanatisme des *Hernhutes* de nos jours, gens fort estimables par leur conduite & par leurs mœurs. Nous nous sommes bien gardés de leur imputer des sentimens qu'ils n'adoptent pas, ou de tirer de leurs opinions des conséquences qu'ils rejeteroient; nous n'avons parlé d'eux que d'après eux. Ce que nous venons d'en rapporter, est un précis laconique que nous avons fait du livre d'Isaac le Long, écrit en hollandois, sous le titre de *Merveilles de Dieu envers son église*, Amst. 1735, in-8°. Cet auteur étoit grand admirateur des *Hernhutes*, & *Hernhute* lui-même. Il ne publia son livre, qu'après l'avoir communiqué à M. de Zinzendorff, auquel il le dédia, & après en avoir obtenu la permission: c'est ce seigneur qui nous l'apprend à la page 230 d'un de ses propres ouvrages, qui porte pour titre, *Reflexions naturelles*.

Le *Hernhutisme* a étonné la Hollande par ses progrès rapides, & ne l'a point alarmée; il jouit dans les Provinces-Unies de cette tolérance universelle qu'on y accorde à toutes les sectes, & qui paroît être le principe le plus sage & le plus judicieux du gouvernement politique. (*D. J.*)

HERRENBERG, (*Géogr.*) ville du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Suabe, en Allemagne: c'est le chef-lieu d'un bailliage de dix paroisses, & le siege d'une surintendance ecclésiastique; avant la réformation elle avoit un chapitre. Peu de villes dans la contrée ont autant souffert que celle-là des violences de la guerre de trente ans, & de celle de 1688. (*D. G.*)

HERRENSTADT, (*Géogr.*) ville de la Silésie Prussienne, dans la principauté de Wolau, entre deux bras de la rivière de Bartsch aux frontières de Pologne. Les savans du pays la nomment *Kiriopolis*. Elle est située dans une plaine fertile en bons grains, & munie d'un château qui passoit encore au siècle dernier pour très-fort, & pour très-important à opposer aux Polonois: c'étoit alors une des possessions de la maison d'Autriche. Les événemens du présent siècle ont bien changé la face de toutes ces choses: *Herrenstadt* fut réduite

en cendres par les Autrichiens l'an 1759; & il ne paroît pas au temps où nous sommes, que la Silésie ni aucun autre pays de l'Europe ait à craindre les attaques de la Pologne. (*D. G.*)

HERRIEDEN, (*Géogr.*) ville de l'évêché d'Aichstedt, dans le cercle de Franconie en Allemagne, chef-lieu d'un bailliage enclavé dans les états d'Anspach, sur l'Altmulh. Un couvent de bénédictins fondé dans cet endroit par Charlemagne, & converti dans la suite en église collégiale, donna naissance à cette ville, qui malgré ces auspices religieux, fut prise & détruite par l'empereur Louis V en 1316, incendiée aux années 1450 & 1490, & conquise enfin l'an 1633 par le duc Bernard de Weimar, chef des armées protestantes en Allemagne. (*D. G.*)

\* HERSÆUS ou HERCEUS, (*Mythol.*)  
Voyez ERCEUS.

HERSAGE, s. m. (*Agriculture.*) l'action de herfer. Voyez les articles HERSE & HERSER.

HERSBRUCK, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg, près des frontières du haut Palatinat.

HERSE, (*Hist. eccles.*) ce sont dans les églises des especes de chandeliers, sur lesquels on peut répandre un grand nombre de lumieres.

HERSE, s. f. (*Architec.*) (l'h s'aspire) espece de barriere en forme de palissade à l'entrée d'un fauxbourg; elle differe néanmoins de la barriere, en ce que ses pieux sont pointus, pour empêcher de passer par-dessus.

HERSE, s. f. en termes de fortifications, est une espece de porte faite de plusieurs pieces de bois armées par en bas de pointes de fer, & disposées en forme de treillis, laquelle se met au dessus d'une porte de ville. Elle y est suspendue par une corde attachée à un moulinet qui est au dessus de la porte, lequel étant lâché, la *herse* s'abaisse & tombe debout par deux coulisses qui sont entaillées dans les deux côtés de la porte. On lâche la *herse* quand la porte a été pétardée ou rompue. Pour éviter les surprises & l'effet du pétard, il vaut mieux se servir des orgues, parce qu'on ne les

peut pas arrêter tout d'un coup comme la *herse*, qu'on peut empêcher de tomber en fichant quelques clous dans les coulisses, ou en mettant deffous des chevalets.

On appelle autrement la *herse sarrasine* ou *cataraëte* & *orgues*, quand elle est faite de pieux droits sans traverses. Voy. SARRASINE, ORGUES, &c.

On se sert, au défaut de chevaux de frise, pour défendre une breche ou un passage, de *herfes* ordinaires, que l'on place les pointes en haut pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie. Voyez CHEVAL DE FRISE. *Chambers.* (Q)

HERSE de gouvernail, (*Marine.*) c'est la corde qui joint le gouvernail à l'étambot. (Z.)

HERSE, *terme d'opéra*, ce sont deux liteaux de bois d'environ huit pouces de large, qu'on cloue en sens différens, en sorte qu'unis ils forment un demi-quarré. On met sur la partie horizontale des especes de lampions de fer-blanc, faits en forme de biscuits, & auxquels on donne ce nom; l'autre partie couvre ces lumieres, & on l'oppose au public; en sorte que toute la lumiere frappe la partie de la décoration où l'on veut porter un plus grand jour. Il y a de grandes & de petites *herfes*: on les multiplie sur ce théâtre autant qu'on croit en avoir besoin; on les sert à la main, & ce service fait partie de la manœuvre. Voy. LUMIERE. (B)

HERSE, *terme de Mégissier*, qui signifie un grand chassis de bois dont les bords sont percés de trous garnis de chevilles, qui sert à étendre les peaux destinées à faire le parchemin, pour pouvoir les travailler plus facilement.

Les parcheminiers se servent aussi de la *herse* pour bander le sommier ou la peau du veau sur laquelle ils raturent le parchemin en croûte ou en cosse. V. PARCHEMIN.

\* HERSE, (*Agriculture.*) instrument nécessaire au labourage pour ameublir & unir les terres. C'est une espece d'assemblage de pieces de bois, en triangle tronqué & à double base, garni en deffous, sur ses côtés & ses bases, de dents de fer ou de bois. Il en faut avoir de différentes grandeurs; les construire de bois lourd, les façonner solidement, les bien ferrer, & leur donner

des dents longues & fortes. On attache, quand il en est besoin, une ou deux pierres à la *herse*, pour lui ajouter du poids & la rendre propre à briser toutes fortes de terre. Le bœuf ou le cheval traîne la *herse* à laquelle il est attaché par le petit côté. Il y a des *herfes* à roue & d'autres sans roue. Les premières sont plus commodes. Les roues sont placées sur le devant. On veut que la *herse* ait six piés de long, que les dents en soient rangées à cinq pouces les unes des autres, & qu'elles aient environ quatre pouces de saillie hors des traverses. Une *herse* bien mince, & chargée convenablement, entre en terre d'un bon doigt, ce qui suffit à son effet. Les *herfes* sans dents ne sont qu'un tissu d'osier, ou des especes de fortes claies avec lesquelles on applanit les terres semées en lin, lorsqu'elles sont sablonneuses & légères. Voy. l'article HERSER.

\* HERSE, (*Pêche.*) engin qui ne differe guere des *herfes* à labour. On s'en sert surtout de basse marée, aux eaux vives, & dans les grandes marées des saisons chaudes. On leur attelle un cheval ou un bœuf, & on les promene sur le fond d'où elles entraînent toutes les especes de poissons plats qui s'y sont ensablés, comme soles, petits turbots, barbues, pyles, limandes, carelets, &c. Un homme conduit la *herse*; deux autres placés sur les côtés, attendent les poissons qui se défallent, & les prennent à la main. De ces *herfes* les unes sont endentées de bois, d'autres de fer.

HERSE, f. f. (*Blason.*) meuble de l'écu qui représente un instrument propre à renverser les terres sur les grains, pour les couvrir après qu'ils ont été semés. &c.

Des Hayes de Caffard, en Normandie, d'azur à trois *herfes* d'or.

§. HERSE-SARRASINE, f. f. *cataraëta*, &c.; (*Blason.*) meuble d'armoiries fait de six pals alevés & aiguilés en bas, avec cinq traverses posées horizontalement, jointes avec des clous aux interseçions, & un anneau au milieu de la traverse supérieure.

La *herse-sarrasine* représente une porte faite en treillis, suspendue en haut avec une corde, qu'on fait tomber par deux coulisses dans les surprises, lorsque la porte

d'une ville de guerre est rompue, & sert à fermer le passage aux ennemis.

D'Apelvoisin, vicomte de Ferré, seigneur de la Jouviniere en Bretagne; *de gueules à la herse-sarrasine d'or.* (G. D. L. T.)

HERSE, ÉE, adj. (*Blason.*) se dit d'un château, d'une tour, dont la herse-sarrasine est abattue.

De Tourteville en Lorraine; *d'azur à la tour d'argent, hersée de sable.* (G. D. L. T.)

HERSER, v. act. (*Agriculture.*) c'est faire passer la herse à plusieurs reprises, sur une terre semée, ou seulement labourée. Beaucoup de laboureurs n'emploient la herse qu'à recouvrir la semence lorsqu'on ne l'enterre pas par un léger labour; mais on ne peut trop en multiplier l'usage. Cette opération divise les grosses mottes retournées par la charrue, & rend la terre plus féconde en l'atténuant. Le labour ne remplit parfaitement son objet qu'autant qu'il est suivi du *herfer*. Il faut donc *herfer* la terre autant de fois qu'on la labore. Dans toutes les terres moyennes cette pratique est très-utile, & elle est nécessaire dans les terres fortes & argileuses. On n'en peut excepter que les sables.

Ce n'est pas immédiatement après le labour que le *herfer* est avantageux. On doit laisser passer quelques jours. Si la terre a été labourée dans un temps très-sec, il faut attendre qu'une pluie l'ait un peu trempée & attendrie; mais que le temps soit actuellement sec. Si le labour a été fait dans un temps humide, il faut que la terre soit refuyée, un peu hâlée; mais sans être durcie. Outre qu'en passant à plusieurs reprises & en tout sens, la herse atténue les mottes, elle acheve de déraciner les herbes que la charrue n'avoit pas entièrement détruites. Le hâle empêche ces herbes de reprendre racine. On se sert presque toujours des herfes qui ont des dents de bois, & elles suffisent aux usages ordinaires. Mais lorsqu'une terre, immédiatement après avoir été semée, est battue par une pluie forte, on est contraint quelquefois d'avoir recours à des herfes dont les dents soient de fer. Qu'on ne craigne pas alors de déraciner une partie du grain qui est levé. On n'a rien à attendre dans une terre battue & scellée, & il n'y a de ressource que dans cette espece de

labour superficiel, qui est un bienfait de la herse. Mais dans ce cas-là, il faut choisir un temps couvert & légèrement humide, pour ne pas exposer au hâle les racines du grain que l'on veut conserver. Voyez JONCHERE, LABOUR, SEMER, &c.

HERSILLERES, f. f. (*Marine.*) ce sont des pieces de bois courbes qu'on met au bout des plats bords d'un bâtiment, qui sont sur l'avant & sur l'arrière pour les fermer. (Z)

HERSILLON, f. m. *terme de fortification.* Les *herfillons* sont de planches longues de dix à douze piés qui ont leurs deux côtés remplis de pointes de clous & dont on se sert pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie.

Ce mot est un diminutif de *herse*, le *herfillon* faisant l'office d'une petite herse. Chambers. (Q)

HERSTAL, (*Géogr.*) château & village dans les Pays-Bas, au pays de Liege, autrefois maison royale des rois de France. Pepin y bâtit le château & y faisoit son séjour ordinaire; il fut nommé *Pepin de Herstal*. Ce lieu est appelé, dans les ades *Haristallium*, *Heristallium*: on croit que le fameux Charles-Martel y est né; ce prince, sans la valeur duquel la France seroit devenue une province mahométane, auroit bien dû être plus ménagé par les moines & les évêques. Cette baronnie possédée par les rois Carlovingiens & les ducs de la Basse-Lorraine, & qui a passé des comtes de Brabant aux comtes de Nassau, a été vendue par le roi de Prusse, héritier en partie de cette maison, à l'évêque de Liege en 1740. (C) Long. 23, 26; lat. 50, 39.

HERSTBERG, (*Géogr.*) ville & château d'Allemagne en Westphalie, de la dépendance & de l'électorat de Cologne.

HERSTEIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au bas Palatinat, sur la riviere de Naho.

HERTE ou HERTHE, f. f. (*Antiq.*) divinité que d'anciens peuples de Germanie, comme les Semnons, les Neudinges ou Thuringes, les Avions, les Angles, les Varnis, les Eudons, les Suardons, & les Nui-tons adoroient.

Tacite est le seul qui nous en instruisse, & il pourroit bien lui-même avoir été mal informé; cependant ce qu'il en rapporte

est trop singulier, pour le passer sous silence. Il dit dans son livre *des mœurs des Germains*, ch. xl. qu'il y avoit dans l'Océan (c'est apparemment la mer Baltique qu'il nomme ainfi), une isle (on soupçonne que c'est l'isle de Rugen) où se trouvoit une forêt appelée *Castum*, au milieu de laquelle étoit un char consacré à la déesse *Hertus*.

Il n'étoit permis qu'au seul prêtre de toucher à ce char, parce qu'il savoit le temps que la déesse qu'on y adoroit venoit dans ce lieu; quand il sentoit la présence de cette divinité, il atteloit des buffles à ce char, & le suivoit avec grande vénération; tout le temps que duroit cette cérémonie, c'étoit des jours de fête, & par-tout où le char alloit, on le recevoit avec beaucoup de solemnités; toute guerre cessoit, toutes les armes se renfermoient, on ne respiroit que la paix & le repos, jusques à ce que le prêtre eût reconduit dans son temple la déesse rassasiée de la conversation des hommes. Alors on lavoit le char dans un lieu secret, & les étoffes qui le couvroient, & la déesse elle-même; on se servoit pour cela d'esclaves, qui étoient aussi-tôt après jetés & engloutis dans un lac voisin.

Vossius conjecture que cette déesse *Hertus* doit être Cybele; mais il est plus vraisemblable que c'est la terre; le nom y répond du moins parfaitement; les Allemands emploient encore le mot *herth*, pour signifier la terre, & les Anglois ont toujours dit *earth* dans le même sens; comme la plupart des peuples se sont imaginés n'avoir point d'autre origine que la terre, les Germains pourroient bien l'avoir adorée, & plusieurs raisons concourent à se le persuader.

Il y a dans la plaine du comté de Salisbury en Angleterre, des amas de pierres circulaires, que plusieurs savans croient avoir été un temple de la déesse *Herte*; on nomme ces pierres *stone-henges*, c'est-à-dire *pierres suspendues*, parce qu'elles sont mises les unes sur les autres, de maniere qu'elles paroissent être en l'air telles qu'on suppose qu'étoit le temple de *Herte*. Mais cette supposition n'est au fond qu'un fruit de l'imagination, qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve.

On ignore parfaitement quel étoit l'usage

de cette espece de monument, que les anciens appelloient en latin *chorea gigantum*. On dispute même de la nature de ces pierres; car les uns prétendent qu'elles sont naturelles, tandis que d'autres les regardent comme artificielles, composées de sable, de chaux, de vitriol, & d'autres matieres bitumineuses. Ce dernier sentiment paroît le moins vraisemblable: quoi qu'il en soit, les curieux qui n'ont pas vu les *stone-henges* de Salisbury, peuvent consulter sur leur nature & leur ancienne destination apparente, les *Antiq. Britann.* de Cambden, & même ils en trouveront le dessin dans cet auteur. Je pense que les transacions philosophiques en parlent aussi, mais cet article ne devoit pas être oublié dans le *supplément* de Chambers. (D. J.)

HERTFELDT, (Géog.) petite contrée d'Allemagne dans la Suabe, entre Awlen, Bopfingen, Koëningsbrun, Giengen, & la seigneurie de Gravenack; ce ne sont que montagnes & forêts. (D. J.)

HERTFORD ou HARTFORD, (Géog.) ville d'Angleterre, capitale de l'Herfordshire avec titre de comté; elle est ancienne, & a été autrefois plus considérable qu'à présent. La cause de sa décadence vient en partie de ce qu'on a détourné le grand chemin pour le faire passer à Warc. Elle envoie deux députés au parlement, & est sur la riviere de Léa, à 20 milles N. de Londres. Long. 27, 35; lat. 51, 48. (D. J.)

HERTFORDSHIRE, ou HARTFORDSHIRE, (Géog.) province d'Angleterre dans l'intérieur du pays; diocèse de Londres & de Lincoln; elle a 130 milles de tour; elle contient environ 451020 arpens, 120 paroisses, 18 bourgs à marché, & 16569 maisons. C'est une belle & agréable province, voisine de Middlesex; l'air y est bon, le terroir fertile en blé, en pâturages & en bois; la Léa & Coln en sont les principales rivieres. Le froment, l'orge & les grains germés pour la biere, forment son plus grand commerce; Hertford en est la capitale. (D. J.)

HERTZBERG, (Géog.) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, sur les confins de la Lusace, à 10 lieues S. E. de Wirtemberg, 14 N. O. de Dresde. Long. 31, 22; lat. 51, 41. (D. J.)

HERTZHORN, (*Géog.*) petite ville de la province de Stormarie, dans le duché de Holstein, près de Gluckstadt.

HERTZOG-AURACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne sur la rivière d'Aurach, dans l'évêché de Bamberg, en Franconie.

HERZOGENRIED, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers.

HÉRULES, f. m. pl. (*Géogr. anc.*) ancien peuple mêlé avec les autres barbares qui renversèrent l'empire romain. Les *Hérules* du nord de l'Allemagne, étoient le même peuple; Procope en a parlé fort au long dans son *histoire des Goths*, liv. II, ch. xiv, le lecteur peut y recourir; ce qu'il rapporte de leurs mœurs est singulier.

« Ils adoroient, dit-il, plusieurs dieux auxquels ils sacrifioient des hommes. Il ne leur étoit pas permis d'être malades, ni de vieillir: lorsque quelqu'un d'eux se trouvoit attaqué de maladie sérieuse ou de vieillesse décrépite, il devoit prier ses parens de songer à l'ôter du nombre des hommes. Alors les parens dressoient un bûcher, au haut duquel ils le plaçoient & lui envoioient un *Hérule*, qui n'étoit pas de sa famille, avec un poignard pour terminer ses jours. D'abord, après sa mort, ils mettoient le feu au bûcher; & au moment qu'il étoit consommé, ils ramassoient les os du défunt, & les couvroient de terre. La femme du mort étoit obligée, pour donner des preuves de sa vertu, & pour acquérir de la gloire, de s'étrangler sur son tombeau, ou bien elle s'attiroit la haine irréconciliable des parens de son mari. »

On fait assez que les *Hérules* passèrent dans la Thessalie & dans la Macédoine, où ils périrent en grand nombre; que cependant ils augmentèrent par la suite leur puissance, vainquirent leurs voisins & furent défaites par les Lombards. Alors ils s'établirent en partie sur les terres de l'empire, où ils se firent chrétiens, & en partie remonterent le Danube, & se confondirent avec les Sclavons ou Slaves.

Leur première demeure étoit vraisemblablement au voisinage du Warneau, dans le Meckelbourg, à peu près au lieu où fut bâtie la ville de Werle, en latin *Herula*. Du temps de Tacite, ils étoient compris sous le nom général de *Vandales*, c'est

pourquoi cet historien n'en parle pas. Dans les irruptions des Vandales & des Goths vers le midi, ils eurent leur part à ces migrations, & demeurèrent quelque temps au delà du Danube, où abordoient les nations septentrionales. Une partie passa le Danube après la bataille perdue contre les Lombards, dans laquelle leur roi Rodolphe fut tué: cette partie s'établit dans l'Illyrie, éprouva de nouveaux revers, & se perdit dans l'armée des Goths; l'autre partie retourna dans la Vandalie, auprès de Warnes. Ceux-ci revenus dans leur pays, y subsistèrent long-temps idolâtres, embrassèrent tard le christianisme, & plus encore par force que par connoissance, puisqu'à la moindre occasion ils le quittoient, & massacroient les prêtres. Leur nom se perdit peu à peu en celui de *Slaves*, & enfin en celui de *Meckelbourg*. En deux mots, comme le dit le savant Bangert dans ses *Notes sur la chronique des Slaves*, *Warnavi*, *Varini*, *Heruli*, *Werli*, *Wendi*, sont aujourd'hui ceux de Rostoc, du Butzow & de Gustrów, trois villes situées sur le Warnaw, (*D. J.*)

HERZEGOVINE, f. f. (*Géog.*) contrée de la Turquie Européenne dans la Bosnie près de la Dalmatie: Castel-novo capitale, appartient aux Vénitiens, & le reste aux Turcs. Cette province faisoit autrefois partie de la Servie. (*D. J.*)

HESDIN, ou HÉDIN, *Hesdinium*, (*Géogr.*) sur la Canche, à neuf lieues de Saint-Omer. Le vieil *Hesdin*, qu'on croit avoir été le *Vicus Helenæ* des anciens, fut rasé par l'armée de Charles V, en 1552: le nouvel *Hesdin* fut bâti en 1554 à une lieue au dessous, par Philibert, duc de Savoie, qui en fit une place forte, prise par Louis XIII, en 1639, & où M. de la Meilleraye gagna le bâton de Maréchal de France. *Hesdin* fut cédé à la France par le traité des Pyrénées en 1659. C'est la patrie de l'abbé Prevot d'Exiles, qui de jésuite se fit officier, bénédictin, ensuite chartreux, Anglois, Hollandois, enfin mort à Paris en 1763, aumônier du prince de Conti. On peut lui appliquer le mot dit de Fr. Ange de Joyeuse.

*Il prit, quitta, reprit la cuirasse & la haine.*  
Son *histoire des voyages* est connue, sa

traduction des *Lettres de Cicéron* est estimée: son *Manuel lexicque* est utile, & lui fera plus d'honneur que tous ses romans.

Les environs de cette ville donnent des tourbes très-estimées dans le pays. Au village de Fontaine-Lestalon, on voit des échinites de couleur de cendre, de forme triangulaire, des poulettes & des petites cames. *Long. 19, 48; latit. 52, 22.* (C)

\* HESHUSIENS, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) hérétiques qui donnerent dans l'Arianisme & d'autres erreurs que Tilman Heshufius, ministre protestant d'Allemagne, publia dans le seizieme siecle.

\* HESITANS, part. pl. pris subst. (*Hist. ecclés.*) on appella de ce nom ceux des Eutychiens & des Acephales, qui étoient incertains s'ils recevoient ou rejeteroient le concile de Chalcedoine. Les acceptans prirent le nom de *Synodotins*; les appellans qui ne s'attachoient ni à Cyrille, ni à Jean d'Antioche, celui d'*Hésitans*.

\* HESITATION, f. f. (*Morale*) incertitude dans les mouvemens du corps, qui marque la même incertitude dans la pensée. Si dans la comparaison que nous faisons intérieurement des motifs qui peuvent nous déterminer à dire ou à faire, ou qui doivent nous en empêcher, nous sommes alternativement & rapidement portés & retenus, nous sommes incertains, nous hésitons. Ainsi l'incertitude est une suite de déterminations momentanées & contraires. L'ame oscille entre des sentimens opposés, & l'action demeure suspendue. De tout ce qui se passe en nous, il n'y a rien peut-être qui marque tant que nous avons, sinon la mémoire présente d'une chose, du moins celle d'une sensation, tandis que nous sommes occupés d'une autre, que nos incertitudes & nos hésitations. Il semble qu'il y ait en nous des mouvemens de fibres; & conséquemment des sensations qui durent, tandis que d'autres, ou disparates ou contraires, naissent ou s'exécutent. Sans cette coexistence, il est bien difficile d'expliquer la plupart des opérations de l'entendement. *Hésiter* se dit aussi quelquefois de la mémoire seule. Si la mémoire infidèle ne nous sert pas facilement, nous *hésitons* en récitant.

HESN-MEDI, (*Géog.*) ville de Perse. *Long.* selon Tavernier, 74, 45; *lat. 32, 5.* (D. J.)

HESPER, (*Astronom.*) nom que l'on donne quelquefois à la planète de Vénus, lorsqu'elle brille, le soir après le coucher du soleil, dans ses plus grandes digressions. Ce mot vient de *ἠσπερος*, *vesper*, fin du jour. Il est opposé au nom de *phosphore* ou *porte-lumière* qu'on donne à cette belle planète, quand elle brille, le matin avant le lever du soleil. (M. DE LA LANDE.) Voyez HESPERIDES.

HESPERIDES, subst. f. pl. (*Hist. & Mych.*) filles d'Hesperus, selon les uns, & d'Atlas, selon les autres. Rapportons ici ce que l'histoire nous a transmis de ces fameuses nymphes, & ce que les poètes en ont publié; c'est tout ce que je veux extraire succinctement d'un grand mémoire que j'ai lu sur ce sujet, dans le *recueil de l'Académie des Inscriptions*.

Selon Paléphate, Hesperus étoit un riche Milésien, qui vint s'établir dans la Carie. Il eut deux filles nommées *Hespérides*, qui avoient de nombreux troupeaux de brebis qu'on appelloit *brebis d'or*, à cause de leur beauté: ou, ce que j'aurois mieux aimé dire, à cause du produit qu'elles en retiroient. Ces nymphes, ajoute Paléphate, confierent la garde de leur troupeau à un berger nommé *Dracon*; mais Hercule passant par le pays qu'habitoient les filles d'Hesperus, enleva & le berger & le troupeau. Varron & Servius ont adopté ce récit simple & naturel.

D'autres écrivains en grand nombre, changent le berger des *Hespérides* en jardinier, & leurs troupeaux en fruits nommés *pommes d'or* par les Grecs, soit à cause de leur couleur, de leur goût excellent, ou de leur rapport. Cette seconde opinion n'a pas moins de partisans que la première; & il semble même que dans la suite des temps elle soit devenue, sur-tout parmi les modernes, l'opinion dominante, en sorte que les uns ont entendu par ces pommes d'or, des coings, d'autres des oranges, & d'autres des citrons.

Diodore ne prend point de parti sur ce dernier article, parce que, dit-il, le mot grec *μῆλα*, dont les anciens auteurs se sont servis,

fervis, peut signifier également des *pommes* ou des *brebis*, mais il entré dans les détails sur l'histoire même des *Hespérides*. Si nous l'en croyons, Hespérus & Atlas étoient deux freres qui possédoient de grandes richesses dans la partie la plus occidentale de l'Afrique. Hespérus eut une fille appelée *Hespérie*, qui donna son nom à toute la contrée; elle épousa son oncle Atlas, & de ce mariage sortirent sept filles qu'on appella tantôt *Hespérides*, du nom de leur mere & de leur aïeul maternel, tantôt *Atlantides*, du nom de leur pere.

Elles faisoient valoir soigneusement, ou des troupeaux, ou des fruits, dont elles tiroient de bons revenus. Comme elles étoient aussi belles que sages, leur mérite fit beaucoup de bruit dans le monde. Bufiris, roi d'Egypte, devint amoureux d'elles sur leur réputation; & jugeant bien que sur la fiene il ne réussiroit pas par une recherche réguliere, il envoya des pirates pour les enlever. Ceux-ci épierent le temps où elles se réjouissoient entr'elles dans un jardin, & exécuterent l'ordre du tyran. Au moment qu'ils s'en retournoient tout fiers de leur proie, Hercule qui venoit de quelques-unes de ses expéditions, les rencontra sur le rivage, où ils étoient descendus pour prendre un repas. Il apprit de ces aimables filles leur aventure, tua les corsaires, mit les belles captives en liberté, & les ramena chez leur pere.

Atlas charmé de revoir ses filles, fit présent à leur libérateur de ses troupeaux ou de ces fruits qui faisoient leurs richesses. Hercule fort content de la réception d'Atlas qui l'avoit même initié, par surcroît de reconnoissance, dans les mysteres de l'Astronomie, revint dans la Grece, & y porta les présens dont son hôte l'avoit comblé.

Pline embrasse l'opinion de ceux qui donnent des fruits & non des troupeaux aux *Hespérides*, & paroît vouloir placer leurs jardins à Lixé, ville de Mauritanie: un bras de mer, dit-il, serpente autour de cette ville, & c'est ce bras de mer qui a donné aux poètes l'idée de leur affreux dragon.

Si l'on suit les autres historiens, de la narration desquels je ne me propose point d'ennuyer le lecteur, on trouvera que ce qu'il y a d'incontestable touchant les *Hespérides* se réduit à ces trois ou quatre arti-

Tome XVII.

cles: qu'elles étoient sœurs: qu'elles possédoient une sorte de bien, dont elles étoient redevables à leurs soins & à la bonté du terroir qu'elles cultivoient; que leur demeure étoit bien gardée; & qu'enfin Hercule étant allé chez elles, il remporta dans la Grece de ces fruits, ou de ces troupeaux qui leur étoient d'un bon revenu.

Mais il faut voir ce que les poètes ont fait de ce peu de matiere, & quelle forme ils ont su lui donner. Ils changent le lieu qu'habitoient les *Hespérides* en un jardin magnifique & délicieux; l'or y brille de toutes parts; les fruits, les feuilles & les rameaux que portent ces arbres, sont de précieux métal; Ovide nous en assure:

*Arboræ frondes, auro radiante nitentes  
Ex auro ramos, et auro poma ferebant.*

Métam. lib. IV.

Toutes ces richesses sont gardées par un horrible dragon qui a cent têtes, & qui pousse en l'air cent différentes sortes de sifflemens; aussi les pommes sur lesquelles il tient sans cesse les yeux ouverts, charment la vue par leur beauté, & font sur les cœurs des impressions dont il est impossible de se défendre. Lorsque Jupiter épousa Junon, cette déesse lui porta de ces pommes en mariage, & ne crut pas pouvoir lui payer sa dot plus magnifiquement. Ce fut avec une de ces pommes que la Discorde mit la division entre trois des plus grandes divinités du ciel, entre Junon, Vénus & Pallas; & par cette seule pomme, elle jeta le trouble dans tout l'Olympe. Ce fut avec ces mêmes pommes qu'Hippomene adoucit la fiere Atalante, la rendit sensible à ses vœux, & lui fit éprouver toutes les fureurs de l'amour.

Tandis que ces mêmes poètes font de ces jardins un séjour ravissant, ils font de celles qui l'habitent autant d'enchanteresses; elles ont des voix admirables; elles temperent leurs travaux par des concerts divins: elles aiment à prendre toutes sortes de figures, & à étonner les yeux des spectateurs par des métamorphoses également soudaines & merveilleuses. Les Argonautes arrivent-ils auprès d'elles, Hespéra devient un peuplier, Erythéis est un ormeau, Eglé se change en saule.

Ddd

Il ne restoit plus aux poètes, pour rendre les *Hespérides* respectables de tout point, que de les marquer au coin de la religion, & que d'en créer des divinités dans toutes les formes. Ces beaux génies n'y ont pas manqué : ils leur ont donné un temple ; ils y ont joint une prêtresse, redoutable par l'empire souverain qu'elle exerce sur toute la nature. C'est cette prêtresse qui garde elle-même les rameaux sacrés, & qui nourrit le dragon de miel & de pavot. Elle commande aux noirs chagrins, & fait à son gré les envoyer dans les cœurs des mortels, ou les chasser de leur ame avec la même facilité ; elle arrête le cours des fleuves ; elle force les astres à retourner en arriere ; elle contraint les morts à sortir de leurs tombes ; on entend la terre mugir sous ses piés, & à son ordre ou voit les ormeaux descendre des montagnes. Loin d'exagérer, je ne fais que rendre en mauvaise prose la peinture qu'en fait Virgile en de très-beaux vers.

*Hesperidum templi custos, epulasque draconiconi*

*Quæ dabat, & sacros servabat in arbore ramos,*

*Spargens humida mella, soporiferumque papaver.*

*Hæc se carminibus promittit solvere mentes. Quas velit; ast aliis duras immittere curas,*

*Sistere aquam fluviis, & vertere sidera retro:*

*Nocturnosque ciet manes. Mugire videbis Sub pedibus terram, & descendere montibus ornos.*

*retro:*

C'est ainsi que les poètes peuvent tout embellir ; & que, graces à leurs talens, ils trouvent dans les sujets les plus stériles des marques inépuisables de merveilles.

Peu nous doit importer, si l'on remarque dans leurs embellissemens une infinité de différences. Ce sont des choses inséparables des fictions de l'esprit humain, & ce seroit une entreprise ridicule de vouloir les concilier. C'est assez que les poètes conviennent ensemble que les *Hespérides* sont sœurs ; que leurs richesses consistoient en pommes d'or ; que ces pommes étoient gardées par un dragon ; qu'Hercule pour-

tant trouva le moyen d'en cueillir, & d'en emporter dans la Grece. Mais, dira-t-on, ils sont divisés sur presque tous les autres faits ; ils ne s'accordent, ni sur la naissance de ces nymphes, ni sur leur nombre, ni sur la généalogie du dragon, ni sur le lieu où les jardins des *Hespérides* étoient situés, ni finalement sur la maniere dont Hercule s'y prit pour avoir de leurs fruits. Tout cela est très-vrai ; mais ces variétés d'idées ne nuisent à personne ; les fictions ingénieuses seront celles auxquelles nous donnerons notre attaché, sans nous embarrasser des autres.

Hésiode, par exemple, veut que les *Hespérides* soient nées de la nuit ; peut-être donne-t-il une mere si laide à des filles si belles, parce qu'elles habitoient à l'extrémité de l'occident, où l'on faisoit commencer l'empire de la Nuit. Lorsque Chérécrate, au contraire, les fait filles de Phorcus & de Ceto, deux divinités de la mer, cette dernière fiction nous déplaît, parce que c'est une énigme inexplicable.

Quant au nombre des *Hespérides*, les poètes n'ont rien feint d'extraordinaire. La plupart ont suivi l'opinion commune qui en établit trois, Eglé, Aréthuse & Hespé-  
réthuse. Quelques-uns en ajoutent une quatrième, qui est Hespéra ; d'autres, une cinquieme, qui est Erythéis ; d'autres, une sixieme, qui est Vesta ; & ces derniers mêmes n'ont point exagéré, puisque Diodore de Sicile, historien, fait monter le nombre de ces nymphes jusqu'à sept.

Leur généalogie du dragon nous est fort indifférente en elle-même, soit qu'on le suppose fils de la terre avec Pyfandre, ou de Typhon & d'Echidne avec Phérécide. Mais les couleurs dont quelques-uns d'eux peignent ce monstre expirant, nous émeuvent & nous intéressent. Ce n'est pas une description de mort ordinaire qu'on lit dans Appollonius, & c'est un tableau qu'on croit voir : " Le dragon, dit-il, percé des traits d'Hercule, est étendu au pié de l'arbre ; l'extrémité de sa queue remue encore, le reste de son corps est sans mouvement & sans vie ; les mouches s'assemblent par troupes sur le noir cadavre, sucent & le sang qui coule des plaies, & le fiel amer de l'Hydre de Lerne, dont les fleches sont

teintes. Les *Hespérides* défolées à ce triste spectacle, se couvrent le visage de leurs mains, & pouffent des cris lamentables »...

En un mot, de telles descriptions nous affectent, tandis que nous ne sommes point épris des prétendus mystères qu'on prétend que ces fictions renferment, & des explications historiques, morales ou physiques qu'on nous en a données; encore moins pouvons-nous goûter les traces imaginaires que des auteurs, plus chrétiens que critiques, croient appercevoir dans ces fables de certaines vérités que contiennent les livres sacrés. L'un retrouve dans les pommes, ou dans les brebis des *Hespérides*, Josué qui pille les troupeaux & les fruits des Cananéens: l'autre se persuade que le jardin des *Hespérides*, leurs pommes & leur dragon ont été faits d'après le paradis terrestre. Non, non, les poètes, en forgeant la fable de ces aimables nymphes, n'ont point corrompu l'écriture sainte, qu'ils ne connoissoient pas; ils n'ont point voulu nous cacher des mystères, ni nous donner aucune instruction. C'est faire trop d'honneur à ces agréables artisans de menfonges, que de leur prêter des intentions de cette espece; ils se sont uniquement proposés de nous amuser, d'embellir leur sujet, de donner carrière à leur enthousiasme, d'exciter l'admiration & la surprise, en un mot de peindre & de plaire, & l'on doit avouer qu'ils ont eu, pour la plupart, le secret de réussir. (D. J.)

HESPÉRIDES, *isles des*, (Géogr. anc.) isles de la mer Atlantique; Plin, l. VI. c. xxxj. n'en parle qu'avec incertitude; ce qu'il en dit, ne convient point aux Canaries, encore moins aux Açores, ni aux Antilles; il met une journée de navigation depuis les isles *Hespérides* au cap nommé *Hesperuceras*; il parcourt donc la côte occidentale d'Afrique: le cap qu'il nomme *Hesperuceras*, doit être le cap-vert; les *Hespérides* étoient, dit-il, à une journée en deçà de *Hesperuceras*; seroient-ce deux des isles du Sénégal? Mais enfin, quel fonds peut-on faire sur des relations imparfaites, & dressées dans des temps où ces lieux n'étoient connus que par une tradition également obscure & incertaine. (D. J.)

HESPERIE, s. f. (Géog.) en général

contrée occidentale. Les Grecs appellent *Hesperie* l'Italie qui est à leur couchant, & par la même raison les Romains donnerent le même nom à l'Espagne.

HESPERUS, s. m. (Astronom.) on donne ce nom à la planète de *Vénus*, lorsqu'elle paroît, le soir, avant le coucher du soleil. C'est celle que le peuple nomme *étoile du berger*, voy. VÉNUS. Lorsque *Vénus* paroît, le matin, avant le lever du soleil, on la nomme *Phosphorus*. M. Bianchini a donné un ouvrage sur la planète de *Vénus* qui a pour titre: *Hesperii & phosphori nova phaenomena*. (O)

HESPERUS, (Mytholog.) l'étoile du soir; les poètes en ont fait un dieu, fils de Céphale & de l'Aurore. « Brillant *hesperus*, dit Milton, c'est vous qui marchant à la tête du corps étoilé, tenez le crépuscule à vos ordres! arbitre expéditif entre la nuit & le jour, souffrez que je vous salue! »

*Bright hesperus that leads the starry train,  
Whose office is to bring twilight upon the  
earth;*

*Short arbiter' twixt day and night....*

*Hesper*, ou *Hesperus* dans l'histoire, fut chassé de ses états par son frere Atlas, & s'établit en Italie, à laquelle il donna le nom d'*Hespérie*. Diodore de Sicile, l. III, ajoute que comme *Hesperus* montoit souvent, le soir, sur le mont Atlas, pour contempler les astres, & qu'il ne parut plus; on débita qu'il avoit été métamorphosé en un astre, qu'on appella, le matin, *lucifer*, & le soir, *hesperus*, du nom du prince astronome. Les Latins changerent l'aspiration en *v*, & dirent *vesper*. C'est, matin ou soir, l'étoile du berger des habitans de nos campagnes. (D. J.)

HESSE LA, (Géog.) pays d'Allemagne avec titre de landgraviat, dans le cercle du haut-rhin, borné par la Wétéravie, la Thuringe, la Westphalie, la Franconie, & le pays de Brunswick; ce pays s'étend depuis le Mein jusqu'au Wésér. Il se divise en haute & basse *Hesse*. La maison souveraine de ce pays est partagée en quatre branches, dont chacune prend la qualité de landgrave, deux principautés *Hesse-Cassel* calviniste, & *Hesse-Darmstadt* luthérienne;

& deux autres qui font des branches de *Hesse-Rhinfelds* catholique, & *Hesse-Hombourg* calviniste : ces quatre landgraviats tirent leur origine des *Cattes*, *Catti*, lesquels faisoient partie des *Hermions*, grand peuple de la Germanie.

Le pays de *Hesse* est, comme nous l'avons dit, un landgraviat, ce qui signifie un *comté provincial*. Il est coupé par des forêts, montagnes, prairies, & terres labourables ; les montagnes ont des mines de fer propre à faire du canon. Ceux qui seront curieux d'en connoître l'histoire naturelle, peuvent lire l'ouvrage suivant : *Wolfart (Petri) Historia naturalis Hessianæ, Cassellis, 1719. in-fol. avec figures.* On y peut joindre *Liebknecht (Job. Georg.) Hestia subterranea, Gieslæ, 1730. in-4°.* Ceux qui voudront s'instruire de l'origine de l'illustre maison qui possède ce pays, en trouveront les détails dans l'*Hist. de l'Empire*, par Heifs. (D. J.)

**HESTIEES**, f. f. (*Antiq.*) sacrifices solennels qu'on faisoit dans plusieurs lieux de la Grece, & sur-tout à Corinthe, en l'honneur de la fille de Saturne & de Rhéa, la déesse du feu, ou le feu même ; car le nom *ἥστια*, que les Grecs donnoient à cette divinité, signifie *feu*, *foyer* des maisons, d'où les Latins ont fait celui de *vesta*. Voyez *VESTA*. (D. J.)

**HESYCHASTES**, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) *ἠσυχασταί*, les *Hésychastes* étoient des moines grecs contemplatifs, qui demeuroient dans une perpétuelle oisiveté ; ils se persuaderent à force de contemplation, & d'après Palamas, archevêque de Thessalonique, que la lumière vue par les apôtres sur le Thabor étoit Dieu même, ou du moins qu'elle étoit incréée ; sans cette erreur de spéculation qu'ils soutinrent en 1340, qui fut condamnée, & qu'il valoit mieux laisser tomber sans y faire attention, on n'auroit jamais parlé des *Hésychastes* dans l'histoire, que comme de gens simplement inutiles au monde. L'origine de leur nom vient du grec *ἠσυχάζειν*, *vivre dans le repos, dans la tranquillité*, mot dérivé d'*ἠσυχός*, *tranquille, oisif*. (D. J.)

**HESYCHASTIQUE**, (*Musiq. des anc.*) sorte de mélodie des Grecs, propre à calmer les passions. (F. D. C.)

**HÉTÉRIARQUE**, f. m. (*Hist. anc.*) nom d'un officier dans l'empire grec. Il y en avoit deux, dont l'un s'appelloit simplement *hétériarque*, & l'autre le grand *hétériarque*. L'*hétériarque* étoit subordonné au grand *hétériarque*.

C'étoient les officiers qui commandoient les troupes des alliés : ils avoient aussi différentes fonctions à la cour auprès de l'empereur. Goldin les décrit, de *Officiis*, cap. v. n°. 30. 31. 32. 37. *Diction. de Trevoux*. (G)

**HÉTÉROCLITE**, adj. (*Gram.*) les grammairiens appellent ainsi les noms & les adjectifs, qui s'écartent en quelque chose des règles de la déclinaison à laquelle ils appartiennent, au lieu qu'ils appellent *anomaux* les verbes qui ne suivent pas exactement les loix de leur conjugaison. Voyez *ANOMAL*.

L'idée commune attachée à ces deux termes, est donc celle de l'irrégularité ; ce sont deux dénominations spécifiques attribuées à différentes especes de mots, & également comprises sous la dénomination générale d'*irrégulier*. C'est donc sous ce mot qu'il convient d'examiner les causes des irrégularités qui se sont introduites dans les langues. Voyez *IRRÉGULIER*.

Pour ce qui concerne les *anomaux* & les *hétéroclites* propres à chaque langue, c'est aux grammairiens particuliers qui en traitent, à les faire connoître : les *méthodes* de P. R. ont assez bien rempli cet objet à l'égard du grec, du latin, de l'italien, & de l'espagnol.

Le mot *hétéroclite* est composé de deux mots grecs, *ἕτερος*, *autrement*, & *κλίω*, *décliner* ; delà l'interprétation qu'en fait Priscien, *lib. XVII. de constr.* *ἕτερόκλητα*, dit-il, *id est diversifclinia*, des mots qui se déclinent autrement que les paradigmes, avec lesquels ils ont de l'analogie. (B. E. R. M.)

**HÉTÉRODOXE**, adj. m. & f. *terme dogmatique*, qui est contraire aux sentimens reçus dans la véritable religion. Ce mot vient du grec *ἕτεροδόξος*, composé d'*ἕτερος*, *autre*, & *δόξα*, *croyance, opinion*.

On dit *opinion hétérodoxe*, *docteur hétérodoxe* ; ce mot est opposé à *orthodoxe*. Voyez *ORTHODOXE*, *Dict. de Trevoux*. (G)

**HÉTÉRODROME**, adj. m. & f. *levier hétérodrome*, terme de mécanique; c'est un levier dont le point d'appui est entre le poids & la puissance. *V. LEVIER & APPUI.*

On l'appelle autrement *levier du premier genre*; tel est celui qui est représenté *Pl. méchan. fig. 2.*

Ce mot vient des mots grecs ἕτερος, *autre, différent*, & δρῖμα, *je cours*, parce que dans ce levier la puissance & le poids se meuvent en sens différens.

Lorsque le poids est entre la puissance & le point d'appui, ou la puissance entre le poids & l'appui, le levier s'appelle *homodrome*; tels sont ceux qui sont représentés *fig. 2 & 3. Voyez HOMODROME, Chambers. (O)*

**HÉTÉROGENE**, adj. en Grammaire, on appelle ainsi les noms qui sont d'un genre au singulier, & d'un autre au pluriel. *P. R. ἕτερος, autre, & γένος, genre. Voyez GENRE. n<sup>o</sup>. v.*

Quoiqu'on ne trouve dans cet article que des exemples latins, il ne faut pas croire que le terme & le fait qu'il désigne soient exclusivement propres à la langue latine. On trouve plusieurs noms *hétérogenes* dans la langue grecque; ἰσέμεδος, *remus*; τὰ ἰσέμεα, *remi*; ὁ κύκλος, *circulus*; οἱ κύκλοι & τὰ κύκλα, *circuli*, &c. *Voyez le ch. viij. liv. II. de la méthode grecque de P. R.*

Notre langue elle-même n'est pas sans exemple de cette espece: *délice* au singulier est du genre masculin; *quel délice*, c'est un grand délice: le même nom est du genre féminin au pluriel, *des délices infinies.*

La langue italienne a aussi plusieurs noms *hétérogenes* qui, masculins & terminés en *o* au singulier, sont féminins & terminés en *a* au pluriel: *il braccio*, le bras; *le braccia*, les bras; *l'osso*, l'os; *le ossa*, les os; *il riso*, le ris; *le risa*, les ris; *l'uovo*, l'œuf; *le uova*, les œufs, &c. *Voyez le Maître italien de Veneroni, traité des neuf parties d'oraison, ch. ij. des noms en o, & la Méthode italienne de P. R. part. I. ch. v. regl. vij.*

En un mot, il peut se trouver des *hétérogenes* dans toutes les langues qui admettent la distinction des genres; la seule stabilité de l'usage suffit pour y en introduire. (*E. R. M.*)

**HÉTÉROGENE**, adj. m. & f. (*Physiq.*) se dit d'une chose de nature ou de qualité différente d'une autre, ou d'une chose dont les parties sont de nature différente; il est opposé à *homogene*. *V. HOMOGENE.*

Ce mot grec est composé d'ἕτερος, *alter, différent*, & γένος, *genus, espece.*

*Hétérogene* se dit sur-tout en termes de mécanique, des corps dont la densité n'est pas égale par-tout. *Voyez DENSITÉ.*

Dans les corps *hétérogenes*, la pesanteur d'une partie quelconque n'est pas proportionnelle au volume de cette partie. *Voyez DENSITÉ.*

*Lumière hétérogene* est celle qui est composée de rayons qui diffèrent en couleur, & par conséquent en réfrangibilité & réflexibilité. *Voyez LUMIERE, RAYON, REFRANGIBILITÉ, &c.*

Nombres *hétérogenes* sont des nombres composés de nombres entiers & de fractions, comme  $3 + \frac{1}{4}$ , &c. *Voy. NOMBRE.*

Quantités *hétérogenes* sont celles qui sont si différentes entr'elles, que quelque nombre de fois que l'on prenne une d'elles, elle n'égale ni n'excede jamais l'autre. Tels sont par exemple le point & la ligne, la surface & le solide en Géométrie. *Voyez GÉOMÉTRIE.*

Quantités *sourdes hétérogenes*, sont celles qui ont différens signes radicaux, dont les exposans n'ont point de diviseur commun, comme  $\sqrt{aa}$ , &  $\sqrt[3]{bb}$ ;  $\sqrt[5]{9}$ , &  $\sqrt[7]{19}$ . *Chambers. (O)*

**HÉTÉROGENE**, (*Méd.*) c'est une épithete qui est souvent employée dans la théorie médicinale, pour désigner en général une qualité des humeurs du corps humain, qui est différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé, étrangere à l'économie animale, & susceptible par conséquent de causer de grands désordres, à proportion qu'elle est plus ou moins dominante, en tant que les humeurs viciées causent des changemens contre nature dans le cours des fluides, soit par les altérations qui en résultent dans leur consistance, soit par les impressions sur les solides trop ou trop peu fortes, dont ces fluides deviennent capables. *Voyez IRRITABILITÉ.*

Ainsi, par exemple, le levain de la fièvre,

de la petite-vérole, des maladies vénériennes, forme l'hétérogène dans la masse des humeurs, d'où sont produits tous les effets que l'on observe dans ces différentes maladies.

Voyez les définitions des termes de médecine par Gorré, & les diverses acceptions du mot *hétérogène*, dans le *Traité des fièvres continues* de M. Quefnay, qui en fait un grand usage.

HÉTÉROSCIENS, f. m. pl. (*Géog.*) les géographes grecs, qui partageoient la terre selon le cours de l'ombre du soleil en plein midi, nommoient ainsi les habitans des deux zones tempérées, dont les uns ont leur ombre au nord, & les autres au midi.

Les *Hétérosiens*, dit Ozanam, sont les habitans des zones tempérées, parce que leurs ombres méridiennes tendent toujours vers une même partie du monde; savoir, vers le septentrion à ceux qui sont sous la zone tempérée septentrionale comme nous; & vers le midi, à ceux qui demeurent entre le tropique du capricorne & le cercle polaire antarctique: ainsi les *Hétérosiens* de notre côté, c'est-à-dire, en deçà du tropique du cancer, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'orient à gauche & l'occident à droite; au contraire les *Hétérosiens* de l'autre côté, c'est-à-dire, au delà du tropique du capricorne, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'occident à leur gauche & l'orient à leur droite; c'est de cette opposition d'ombres que leur vient le nom d'*Hétérosiens*. (*D. J.*)

HETEROUSIENS, *Heterousii*, f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) est le nom d'une secte d'ariens, disciples d'Aétius, & appelés de son nom *Aétiens*. Voyez *AÉTIENS*.

Ce nom est grec, composé de *ἕτερος*, autre, & *οἷον* substance.

Il fut donné à ces hérétiques, parce qu'ils disoient, non pas que le fils de Dieu étoit d'une substance semblable à celle du pere, comme quelques ariens qu'on nommoit pour cela *homoiousiens*, *homoiousii*, mais qu'il étoit d'une autre substance que lui. Voyez *ARIENS* & *HOMOIOUSIENS*, *Dict. de Trevoux*. (*G.*)

HETICH, f. m. (*Hist. natur. botaniqu.*) espece de raveou de navet d'Amérique, ou de racine qui a environ un pié & demi de

longueur; & qui est grosse comme les deux poings; elle est fort bonne à manger, & on la regarde comme légèrement laxative.

HETMANN, f. m. (*Hist. mod.*) dignité qui en Pologne répond à celle de grand général de la couronne; & dans l'Ukraine, c'est le chef des cosaques, il est vassal de l'empire russe.

HETRE, *fagus*, f. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur arrondie & composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice fait en forme de cloche. Les embryons naissent sur le même arbre séparément des fleurs, & deviennent des fruits durs & pointus, qui s'ouvrent par la pointe en quatre parties, & qui renferment ordinairement deux semences à trois côtes. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez *PLANTE*.

HETRE, f. m. (*Hist. nat. bot.*) le hêtre est un grand arbre, qui se trouve communément dans les forêts des climats tempérés de l'Europe. Il grossit, s'élève, s'étend plus promptement, & fournit plus de bois qu'aucun autre arbre; il prend une tige droite, dont la tête se garnit de beaucoup de branches: cet arbre se fait distinguer par son écorce qui est lisse, unie & d'une couleur cendrée fort claire; en général, il plaît à la vue par la grande vivacité qui l'annonce de loin. Ses feuilles ovales, de médiocre grandeur & d'une verdure brillante, sont placées alternativement sur les branches. Le hêtre donne au printemps des fleurs mâles ou chatons de figure ronde, qui paroissent en même temps que les feuilles. Le fruit qui vient séparément est renfermé dans une espece de brou qui est hérissé de piquans, il s'y trouve ordinairement deux graines qui sont oblongues & triangulaires: on donne à ce fruit le nom de *faine*. Le brou qui lui sert d'enveloppe, s'ouvre au mois d'octobre, & laisse tomber le fruit; c'est l'annonce de sa maturité.

Cet arbre, par sa stature & son utilité, se met au nombre de ceux qui tiennent le premier rang parmi les arbres forestiers; il est vrai qu'à plusieurs égards il est inférieur au chêne, au châtaigner & à l'orme, qui ont généralement plus d'utilité; mais le hêtre considéré par le volume de son bois, par la célérité de son accroissement, & par la médiocrité du terrain où il prospère,

peut entrer en parallele avec des arbres plus recommandables.

Cet arbre est très-propre à former un bois, lorsque la forme du sol & la qualité du terrain ne permettent pas au chêne d'y dominer. Le *hêtre* se plaît dans les lieux froids sur le penchant & au sommet des montagnes; il se contente d'un terrain peu substantiel; il vient bien dans les terres crétacées, & même dans le sable & le grès, lorsqu'il y a un peu d'humidité; il réussit sur-tout dans les terres grasses & argilleuses, lorsque le sable y domine. Ses racines ne s'enfoncent pas si profondément que celles du chêne; mais dans les terrains dont on vient de parler, elles parviennent où celles du chêne ne pourroient pénétrer. Le *hêtre* craint la trop grande humidité, il se refuse aux terres fortes ou marécageuses, & à celles qui sont trop superficielles.

On élève le *hêtre* en semant la faine. Il faut qu'elle tombe d'elle-même pour être en parfaite maturité; ce qui arrive dans le courant du mois d'octobre: comme il seroit difficile & coûteux de la faire ramasser grain à grain, on rassemble & on enlève avec les deux mains tout ce qui se trouve sous les *hêtres*, graines, feuilles & enveloppes, que l'on met dans des sacs; ensuite on vanne le tout, & quand la faine est bien nettoyée, on la passe à l'épreuve de l'eau dans un baquet, dont on rejette les grains que leur défautosité fait surnager. On peut semer la faine depuis le mois d'octobre jusqu'à celui de février; plutôt on s'y prend, mieux elle leve: il est vrai qu'en se hâtant, il y a des risques à courir: les rats, les souris, les mulots, & tous les insectes qui vivent sous la terre, en sont très-avides: en sorte que dans les années où ces animaux surabondent, ils détruisent presque tout le semis. Dans ce cas, on doit prendre le parti de conserver la faine pendant l'hiver dans du sable qu'il faut toujours tenir sèchement pour l'empêcher de germer: cet avancement seroit sujet à inconvénient; la faine, en levant, jette au bout des feuilles féminales l'enveloppe de son amande; si quand on sème, la germination étoit faite, les germes qui sont si foibles alors, resteroient couchés sous terre faute de point d'appui pour se relever & pousser dehors

leur enveloppe. On ne peut semer la faine que dans un terrain léger & assez cultivé pour qu'il puisse favoriser la sortie des enveloppes dont on vient de parler. Quand on peut semer un grand canton, si le terrain a été cultivé de longue main pour rapporter du grain, on y fera faire un seul labourage à la charrue; ensuite on semera la faine, même avec le sable si elle y a été mêlée; puis en y faisant passer la herse, elle se trouvera suffisamment enterrée. Si le semis a été fait après l'hiver, les graines leveront en moins d'un mois: les gelées de printemps ne lui causent aucun dommage. Les plants seront bien peu de progrès les premières années; ils seront foibles, branchus, raffauts; il faudra les couper après la quatrième année pour les fortifier & leur faire prendre une tige.

De tous les arbres de nos forêts, le *hêtre* est celui dont la transplantation ait moins de ressource; soit que l'on veuille regarnir un grand canton de bois, ou en former un médiocre, on s'avise souvent de faire arracher de jeunes plants dans les forêts, & de les faire planter dans les places que l'on veut mettre en bois; c'est un bien mauvais parti à prendre: il n'y aura guère moins de désavantage à se servir de jeunes plants venus en pépinière. On fait ordinairement ces plantations dans un terrain inculte, après n'avoir fait creuser que de fort petits trous; la transplantation se fait fort négligemment, tout périt. Si l'on veut prendre de plus grandes précautions pour les creux & la culture, la dépense sera immense; encore le succès sera-t-il fort incertain. Quoi qu'il en soit, si l'on veut risquer cette pratique, les plants d'environ deux piés de hauteur sont les plus propres à transporter: ceux qui sont plus petits n'ont pas assez de racines. Il faut bien se garder de trop retrancher ni de la tête ni des racines; on doit s'en tenir à couper le pivot, à tailler la petite cime, & à chiotter les branches.

Quoique le *hêtre* soit un grand & bel arbre, d'une forme régulière & d'un aspect agréable, on n'en fait nul usage pour l'ornement des jardins; c'est un arbre commun, un arbre ignoble, on le méprise. Cependant il y a des terrains qui se refusent à la

charmille, & où le *hêtre* formeroit les plus belles & les plus hautes palissades : c'est sur-tout à ce dernier usage qu'on pourroit l'appliquer avec le plus de succès. Ces palissades brisent les vents & résistent à leur impétuosité mieux qu'aucun autre arbre ; il ne faut pas les tailler en été. Le *hêtre* fait beaucoup d'ombre, qui est nuisible à tout ce qui croît dessous : ses feuilles données en verd au bétail, lui font une bonne nourriture ; quand elles sont seches on en peut faire des paillasses, & lorsqu'elles sont à demi pourries, elles sont propres à engraisser les terres.

Le bois du *hêtre* est d'une grande utilité ; mais on ne le fait servir qu'à de petits usages, qui, à la vérité, s'étendent à une infinité de choses. Nos charpentiers ne s'en servent pas ; il est trop cassant, trop sujet à la vermoulure. Cependant les Anglois, qui par la rareté du bois, sont obligés de faire usage de tout, trouvent moyen d'employer le *hêtre* à de gros ouvrages. Ecoutons Ellis, auteur anglois, qui a donné en 1738, sur la culture des arbres forestiers, un traité fort petit, mais qui contient beaucoup de faits. « Le bois du *hêtre*, dit cet auteur, est propre à faire des membrures & des planches dont on peut former des parquets, planchers de greniers, & faire des boiseries ; l'aubier de ce bois est celui de tous les arbres qui dure le moins, & où les vers font le plus grand dommage : il faut absolument l'enlever avant d'employer ce bois, qui sans cela, se tourmenteroit pendant plusieurs années. Mais si on veut rendre les planches & les membrures de bonne qualité, il faut les jeter dans l'eau immédiatement après leur sciage, & les y laisser pendant quatre ou cinq mois. Plus les planches sont minces, moins le ver les attaque. Si l'on vouloit employer le *hêtre* dans les bâtimens, il faudroit soutenir à trois piés au dessus de terre des grosses pieces de ce bois, faire du feu par-dessous avec des copeaux & du fagotage, jusqu'à ce que les pieces aient pris une couleur noire & une croûte ; il faut plonger ensuite les extrémités des pieces dans de la poix fondue, & les employer dans les étages élevés. Au lieu de couper cet arbre en hiver, comme

cela se pratique ordinairement, il faut l'abattre dans le plus grand été, & dans la force de la seve. Par expériences faites, les arbres coupés en été, ont duré fort long-temps, & ceux coupés en hiver, ont été percés par les vers, & se sont pourris en fort peu d'années. Après que l'on aura coupé ces arbres en été, il faudra les laisser un an en grume, les retourner de temps en temps, ensuite les façonner, puis les jeter dans l'eau ». Les Charrons, les Menuisiers, les Tourneurs, les Layetiers, les Gâniers, les Sabotiers, &c. font grand usage de ce bois ; on lui donne de la consistance & de la durée, soit en vernissant la menuiserie, ou en passant à la fumée les autres ouvrages. Ce bois dure long-temps, en lieu sec ; il est incorruptible sous l'eau, dans la fange, dans les marécages ; mais il périt bientôt s'il est exposé aux alternatives de la sécheresse & de l'humidité : c'est le meilleur de tous les bois à brûler & à faire du charbon.

La faine a aussi ses usages : elle a le goût de noisette ; mais l'astringence qui y domine la rend peu agréable à manger ; elle sert à engraisser les porcs & à faire de l'huile qui est bonne à brûler, à faire de la friture & même de la pâtisserie ; enfin on en fait du pain dans les temps de disette. Nous avons appris aux Anglois à s'en servir.

On ne connoît encore qu'une espece de *hêtre* qui a deux variétés, l'une a les feuilles panachées de jaune, & l'autre les a panachées de blanc. On peut multiplier ces variétés en les greffant sur l'espece commune.

#### *Addition à l'article précédent.*

§. HETRE, (*Bot. Jard.*) en latin *fagus*, en anglois *beech-tree*, en allemand *buche*.

#### *Caractere générique.*

Le même arbre porte des fleurs mâles & des fleurs femelles ; les premières dépourvues de pétales & groupées sur un chaton commun, présentent la forme d'un globe, elles renferment plusieurs étamines fixées dans un calice d'une seule feuille : les fleurs femelles sont aussi apétales & ont un calice de même forme, découpé en quatre parties ; au centre du calice se trouve l'embryon qui devient une capsule armée d'épi-

nes molles; elle s'ouvre en trois parties, dont chacune contient une semence coriacée triangulaire.

*Especies.*

*Hêtre* à feuilles ovales, dont les plus anciennes sont dentées.

*Fagus foliis ovatis obsolete ferratis.*  
Linn. *Sp. pl. beech-tree.*

*Variétés.*

1. *Hêtre* à feuilles panachées.

2. *Hêtre* dont le feuillage est d'un pourpre noir.

Linnaeus a cru devoir réunir le *hêtre* aux châtaigniers, à cause de la ressemblance des parties de la fructification, & de celle des fruits.

Le *hêtre* est la parure la plus riante & la plus riche des montagnes; son feuillage est épais & étendu; sa verdure est fraîche & glacée; son écorce unie & luisante a servi long-temps de tablettes à l'amour; mais ce qui est plus intéressant aux yeux du cultivateur philosophe, c'est que son bois subvient aux premiers besoins des plus pauvres d'entre les hommes, il les chauffe, ils en font des écuelles, des cuillers, &c. on peut se monter en *hêtre* un ménage complet: tel étoit celui de Philémon & de Baucis; les dieux daignerent accepter de leurs mains une coupe de bois; ils rejetteroiént avec horreur les vases d'or de nos Crassus. Le *hêtre* est sobre, il n'est guère d'arbre qui s'accommode mieux d'un terrain stérile, pierreux ou anfractueux: il vient jusque dans la craie, & son meilleur aliment n'est que le sable mêlé d'argille; il croît assez bien aux pentes des côteaux, où il voit couler les torrens sous ses racines: sa tête vigoureuse où se réunissent & s'entrelacent un nombre prodigieux de vastes rameaux, brave l'orage & la tempête; ainsi cet arbre ressemble à tous les êtres bons, il est pauvre, fier, & persécuté; mais il est utile même après sa mort.

Qu'on transporte les *hêtres* dans nos jardins, sur-tout dans ceux que nous imiterons des Anglois, il y figurera mieux que la plupart des autres; on en fait de belles palissades & des haies très-fortes; il perd sa feuille fort tard, sa verdure ne s'altère

*Tome XVII.*

que très-peu de temps avant que les feuilles tombent; ainsi on doit le placer dans les bosquets d'été.

Lorsqu'on n'en veut semer qu'une petite quantité, je conseille de stratifier la faine pendant l'hiver, de la même manière que les marrons (*Voyez CHATAIGNER*), seulement qu'on la sème un peu avant qu'elle ne soit germée, à moins qu'on n'en veuille faire qu'un très-petit semis, simplement dans la vue de former des allées & des bosquets, alors mon avis seroit de laisser germer la faine dans le sable: on la plantera une à une, en retranchant le bout de la racine avec l'ongle; de cette manière ces arbres n'auront jamais de pivots, seront pourvus d'un bel empatement de racines, & se transplanteront avec autant de succès que tout autre arbre. Quelle que soit l'opinion que l'on ait de la difficulté avec laquelle cet arbre reprend, on en formera ensuite des pépinières, en plantant les jeunes arbres à trois piés en tout sens les uns des autres; au bout de sept ou huit ans on pourra les transplanter; & si l'on prend les précautions requises, & qu'on les fixe en un terrain & un sol convenables, on en aura beaucoup de satisfaction. Pour bien faire, la pépinière doit être établie dans le même sol où l'on se propose de les planter à demeure.

J'en ai vu des allées superbes en Flandre dans une terre graveleuse, ils croissoient extrêmement vite, & avoient une écorce luisante & superbe. Je sais qu'en les transplantant on ne leur a pas coupé la fleche, & ma propre expérience vient à l'appui de celle-là pour interdire ce retranchement.

Le *hêtre*, ainsi que le charme, conserve sa feuille sèche l'hiver; & comme elle est plus épaisse, & qu'il s'y en trouve en plus grand nombre, les palissades faites de *hêtre* parent mieux que les charmilles, des vents & du froid: les palissades de *hêtre* sont d'ailleurs bien plus belles, parce que le verd de leurs feuilles est plus vif & plus luisant; elles ont de plus l'avantage de croître là où le charme réussiroit mal: la verdure n'en est pas si précoce; si l'on vouloit pourtant, on auroit des *hêtres* dont le feuillage se développeroit en même temps que celles des charmes. Dans le nombre de ceux

E e e

qui se trouvent dans les forêts, j'en ai toujours vu qui verdoient quinze jours avant les autres; il faudroit multiplier cette variété, & la fixer par la greffe: c'est par ce moyen aussi, & par les marcottes qu'on perpétue le *hêtre* panaché & le *hêtre* pourpre: celui-ci mérite que nous en donnions une idée.

J'ignore si cette singulière production est une espèce de *hêtre* ou n'en est qu'une variété: je soupçonne que c'est une espèce, parce que j'en ai reçu qui avoient l'air d'avoir été élevés de semence, & n'avoient dégénéré en rien.

Ce *hêtre* a l'écorce unie & d'un brun-rouge, les feuilles en sont plus larges que celles du *hêtre* commun; lorsque les bourgeons se développent, ils sont couleur de rose; les jeunes feuilles au mois de mai sont d'un rouge qui tire sur le cerise; quand la feuille a pris sa grandeur, elle est d'un brun-pourpre; a-t-elle toute sa consistance, elle est presque noire & très-luisante par-dessus, & more-doré par-dessous. En octobre, lorsque les feuilles de certains arbres rougissent, celles-ci se nuancent de verd, elles sont alors verd-canard. Le tissu cellulaire, lorsqu'on a levé l'épiderme, se trouve être d'une couleur sanguine; ce *hêtre* singulier fait un contraste piquant, mêlé avec d'autres arbres, dont il fait valoir l'éclat: j'aimerois à en planter quelque part une masse considérable, on croiroit habiter les régions du feu, les bords du Phlégéon; la méditation y prendroit un caractère sombre qui ne pourroit qu'éveiller des idées graves & neuves: lorsque le vent agite les touffes de ces arbres, on croit voir ondoyer des flammes; je le regarde comme précieux dans la partie pittoresque & poétique des jardins, il y produit des effets qui contribuent à celui de l'ensemble; ainsi il a un mérite de plus que celui de la singularité: les jardins bien entendus feroient des tableaux; les arbres & les plantes feroient les couleurs. *Voyez articles BOTANIQUE & BOSQUET.* Ce *hêtre* se multiplie par les marcottes, & par les greffes en approche; & en écusson sur le houx commun. (M. le Baron DE TSCHOUDI.)

HETRURIE, ou plutôt sans aspiration, ETRURIE, f. f. *Etruria*, (Géog. anc.) ancien nom d'une contrée de l'Ita-

lie qui répond en grande partie à la Toscane des modernes; elle étoit séparée de la Ligurie par la rivière de Magra, & s'étendoit de-là jusqu'au Tibre. Ce pays a souvent changé de nom; les Cimbriens en furent chassés par les Pelages; ceux-ci en furent dépossédés à leur tour par les Lydiens, dont un roi de Lydie fit donner aux habitans de l'*Hétrurie* le nom de *Tyrrhéniens*, parce qu'il y avoit envoyé une colonie, à la tête de laquelle il avoit mis son fils Tyrrhène; ensuite ces mêmes peuples, à cause de leurs rites pour les sacrifices, furent appelés dans la langue des Grecs, *Thufci*; nous en avons formé le nom moderne du pays, la *Toscane*, & celui du peuple, les *Toscans*. La mer de cette côte a conservé le nom de *mer Tyrrhénienne*; les Grecs nommoient l'*Hétrurie*, *Τυρρηνία*.

Anciennement, & avant la grande puissance des Romains, l'*Hétrurie* étoit partagée en douze peuples; Tite-Live parle de ces douze peuples, l. IV. c. xxij. c'étoit autant de villes, qui chacune avoit son territoire; ces villes ont été indiquées par Cluvier & Holstenius; le P. Briet en a donné la table fort détaillée, avec les noms modernes, & même ceux des endroits ruinés.

Toutes ces villes furent conquises par les Romains; & sous les Césars, le nombre en fut augmenté jusqu'à quinze, si l'on en croit deux inscriptions rapportées par Gruter. Avant ce temps-là l'*Hétrurie* ne contenoit que douze peuples, dont chacun avoit son *lucumon*, ou chef particulier. V. LUCUMON.

Il résulte de la table du P. Briet, dont je viens de parler, que l'ancienne *Hétrurie* comprenoit entièrement, 1°. le duché de Massa, & ce qui est entre ce duché & l'Apennin; 2°. la Carfagnana; 3°. l'état de la république de Lucques; 4°. tout le grand duché de Toscane; 5°. le Pérusin; 6°. l'Orviétan; 7°. le patrimoine de S. Pierre; 8°. le duché de Castro & Ronciglione; 9°. lo stato de gli Presidii.

Telle étoit l'*Hétrurie* après que les Gaulois furent établis en Italie; car avant leur arrivée, les Hétrusques avoient des établissemens au-delà de l'Apennin, mais ils en furent aisément dépouillés par des peuples

guerriers, auxquels une nation amollie par l'aïfance & le repos, n'étoit pas en état de réfister long-temps.

On conçoit de ce détail, que ce feroit fe tromper groffiérement, que de traduire toujours l'*Hétrurie* par la *Tofcane*; car quoique cet état, qui comprend le Florentin, le Pifan & le Siennois, foit une partie confidérable de l'ancienne *Hétrurie*, il faut y en ajouter huit autres pour faire l'*Hétrurie* entiere. *Voyez* TOSCANE.

Ce furent les Hétrufques qui inftituifent les premiers Romains, foit parce qu'eux-mêmes avoient été éclairés par des colonies grecques, foit plutôt parce que de tout temps, une propriété de cette belle terre a été de produire des hommes de génie, comme le territoire d'Athenes étoit plus propre aux arts, que celui de Thebes & de Lacédémone.

Il ne nous reſte pour tout monument de l'*Hétrurie*, que quelques infcriptions épargnées par les injures du temps, & qui font inintelligibles. En vain Gruter a publié l'alphabet de toutes ces infcriptions dans ſes tables Eugubines, on n'en eſt pas plus avancé; les favans hommes de *Tofcane*, particulièrement ceux qui ont travaillé à éclaircir les antiquités de leur pays, comme Vincenzo Borghini, auteur très-judicieux, l'ont ingénument reconnu.

Ils ont eu d'autant plus de raifon d'avouer cette vérité, que par le témoignage des anciens Grecs & Latins, il paroît que les Hétrufques avoient une langue & des caractères particuliers, dont ils ne donnoient la connoiſſance à aucun étranger, pour ſe maintenir par ce moyen plus aifément dans l'honorable & utile profeſſion où ils étoient, de confacrer chez leurs voifins, & même dans des contrées éloignées, les temples & l'enceinte des villes, d'interpréter les prodiges, d'en faire l'expiation, & preſque toutes les autres cérémonies de ce genre. (D. J.)

HETTGAU, (Géog.) diftriêt de la-baſſe Alſace dans le voifinage de Seltz.

HETTSTÆDT, (Géog.) petite ville d'Allemagne ſituée dans le comté de Mansfeld.

HEU, f. m. (Marine.) c'eſt un bâtiment à varangues plates, qui tire peu d'eau,

& dont les Hollandois & les Anglois ſe ſervent beaucoup. Il n'a qu'un mât, du ſommet duquel ſort une piece de bois qui s'avance en faillie vers la poupe qu'on appelle la *corne*. Cette corne & le mât n'ont qu'une même voile qui court de haut en bas de l'un à l'autre: ce même mât porte une vergue de foule, & eſt tenu par un gros étau qui porte auſſi une voile nommée *voile d'étau*.

Les proportions les plus ordinaires du *heu* ſont de ſoixante piés de longueur ſur dix-huit de largeur; il a de creux neuf piés, & de bord onze piés & demi; la hauteur de l'étrambord eſt de quatorze piés, celle de l'étrave quinze piés. (Z)

HEUKELUM, (Géog.) petite ville des Provinces-unies, dans la Hollande ſur la Linge, au-deſſous de Léerdam, à deux lieues de Gorcum. *Long.* 22, 6; *lat.* 51, 55. (D. J.)

HEULOTS, f. m. terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Valery en Somme. *Voyez* GOBLETS.

HEURE, f. f. (Aſtr. & Hiſt.) c'eſt la vingt-quatrième & quelquefois la douzième partie du jour naturel. *Voyez* JOUR.

Le mot *heure*, *hora*, vient du grec ὥρα, qui ſignifie la même choſe, & dont l'étymologie n'eſt pas trop connue, les favans étant fort partagés ſur ce ſujet.

L'*heure* chez nous eſt une meſure ou quantité de temps égale à la vingt-quatrième partie du jour naturel, ou de la durée du mouvement journalier que paroît faire le ſoleil autour de la terre. Quinze degrés de l'équateur répondent à une *heure*, puisſque trois cent ſoixante degrés répondent à vingt-quatre. On diviſe l'*heure* en ſoixante minutes, la minute en ſoixante ſecondes, &c. *Voyez* MINUTE.

La diviſion du jour en *heures* eſt très-ancienne, comme le prouve le P. Kirker dans ſon *Ædip. ægypt. rom. II*; les *heures* qui ſont la vingt-quatrième partie du jour, s'appellent *heures ſimples*; les *heures* qui en ſont la douzième partie, s'appellent *heures compoſées*.

Les plus anciens peuples faiſoient leurs *heures* égales à la douzième partie du jour. Hérodote *lib. II*, obſerve que les Grecs avoient appris des Egyptiens entr'autres choſes, à diviſer le jour en douze parties.

Les Astronomes du Cathay conservent encore aujourd'hui cette division. Ils appellent l'heure, *chag*, & donnent à chaque *chag* un nom particulier pris de quelque animal. Le premier est appelé *zeth*, souris; le second *chio*, tanreau; le troisième *zem*, léopard, le quatrième *mau*, lievre; le cinquième *chiu*, crocodile; le sixième *fix*, serpent; le septième *you*, cheval; le huitième *vi*, brebis; le neuvième *schim*, singe; le dixième *you*, poule; l'onzième *sou*, chien; le douzième *cai*, porc.

Les heures qui partagent le jour en vingt-quatre parties égales étoient inconnues aux Romains avant la première guerre punique. Ils ne régloient leurs jours auparavant que par le lever & le coucher du soleil.

Ils divisoient les douze heures du jour en quatre: prime ou la première, qui commençoit à six heures du matin; tierce ou la troisième, à neuf; sexte ou la sixième, à douze ou midi; & none ou la neuvième, à trois heures après midi. Ils divisoient aussi les heures de la nuit en quatre veilles, dont chacune contenoit trois heures.

Il y a diverses sortes d'heures chez les Chronologistes, les Astronomes, les faiseurs de cadrans solaires. On divise quelquefois les heures en égales & inégales. Les heures égales sont celles qui sont la vingt-quatrième partie du jour naturel; c'est-à-dire, le temps que la terre emploie à parcourir dans son mouvement diurne de rotation quinze degrés de l'équateur.

On les appelle encore *équinoxiales*, parce qu'on les mesure sur l'équateur; & *astronomiques*, parce que les Astronomes s'en servent. Elles changent de nom suivant la manière dont les différentes nations les comptent. Les heures astronomiques sont des heures égales que l'on compte depuis midi dans la suite continue des vingt-quatre heures. Ainsi quand un astronome dit qu'il a fait telle observation tel jour à dix-neuf heures, cela signifie tel jour à sept heures du matin.

Heures babyloniennes sont des heures égales, que l'on commence à compter depuis le lever du soleil.

Heures européennes sont des heures égales que l'on compte depuis minuit jusqu'à midi, & depuis midi jusqu'à minuit.

Heures judaïques, planétaires ou anti-ques, sont la douzième partie du jour & de la nuit. Comme ce n'est qu'au temps des équinoxes que le jour artificiel est égal à la nuit, ce n'est aussi que dans ce temps que les heures du jour & de la nuit sont égales entr'elles. Elles augmentent ou diminuent dans tous les autres temps de l'année. On les appelle heures antiques ou judaïques, parce que les anciens & les Juifs s'en sont servis, & que ces derniers s'en servent encore, aussi-bien que les Turcs. On les appelle aussi heures planétaires, à cause que les astrologues prétendent que chaque heure est dominée par une nouvelle planète, & que le jour reçoit son nom de celle qui domine à la première heure, comme la lune au lundi, Mars au mardi, &c. Par exemple, le jour du soleil, c'est-à-dire, le dimanche, la première heure que l'on compte au lever du soleil, est attribuée au soleil lui-même, & en prend le nom; la suivante prend celui de Vénus, la suivante de Mercure, ensuite de la lune, de Jupiter, de Saturne & de Mars, d'où il arrive que le jour suivant la première heure au lever du soleil tombe sur l'heure de la lune; la première du jour d'après tombe sur l'heure de Mars, & ainsi de suite jusqu'à la fin de la semaine.

Les heures italiques sont des heures égales, que l'on commence à compter depuis le coucher du soleil.

Heures inégales, c'est la douzième partie du jour, & aussi la douzième partie de la nuit. L'obliquité de la sphère les rend plus ou moins inégales en différens temps; & elles ne conviennent avec les heures égales comme les heures judaïques, qu'au temps des équinoxes.

Après les définitions que nous venons de donner des différentes heures, il est très-facile de les réduire les unes aux autres, & nous ne croyons pas qu'un plus grand détail soit nécessaire sur ce sujet. Voyez la Chronologie de Wolff, chap. j. d'où cet article est extrait en partie. Harris & Chambers. (G)

On connoît l'heure sur la terre ferme par le moyen des pendules & des montres. On peut se servir en mer pour le même objet, du second de ces instrumens, le pre-

mier étant sujet à trop de dérangemens par le mouvement du vaisseau. Mais faute de montres, on peut trouver aisément l'heure par un calcul fort simple. Connoissant la latitude du lieu où l'on est ( Voy. LATITUDE. ), & la déclinaison du soleil ( Voyez DÉCLINAISON ), on observe la hauteur du soleil à l'heure qu'on cherche, & par la trigonométrie sphérique, on conclut aisément l'heure qu'il est. Voyez le traité de navigation de M. Bouguer, p. 262 & suiv. où vous trouverez un plus grand détail sur ce sujet. ( O )

HEURE, ( Gnomonique. ) instrument qui montre les heures du jour & l'élevation du soleil au-dessus de l'horizon pour telle latitude que ce soit. ( V. planche de Gnomonique. Suppl. des figures, fig. 1, planche VII. ) La partie principale de cet instrument est une plaque de cuivre *AB*, sur laquelle est gravé un cadran rectiligne; sur cette plaque est un quart de cercle d'ivoire *DE*, divisé en degrés & en minutes par des transversales, & qui étant attaché à la règle de cuivre mobile *EDF*, peut être placé à tel degré de latitude qu'on veut: on arrête cette règle & le quart de cercle dans tel point qu'on veut, par le moyen de deux vis *C* & *H*, qui coulent dans les rainures *AM* & *AK* qu'on a pratiquées pour cet effet.

Sur la planche de cuivre sont gravés deux triangles *NO* & *PQ*, sur le premier desquels, comme le plus grand, sont marqués les parallèles de latitude qui répondent exactement à ceux de la rainure *AM*, pour pouvoir ajuster la règle. Le centre du quart de cercle est à jour, pour qu'on puisse voir les degrés de latitude; sur ce même centre est une alidade *ST*, laquelle parcourt le quart de cercle d'un bout à l'autre, & à laquelle est attaché un fil, le long duquel coule le grain *R*, & dont l'extrémité porte un plomb; cette alidade a un coulant *V*, par le moyen duquel on l'arrête où l'on veut lorsqu'on rectifie l'instrument.

Pour trouver l'heure du jour & la hauteur du soleil avec cet instrument, il faut placer le centre du quart de cercle d'ivoire sur le degré au signe où le soleil se trouve sur le grand triangle, & faire couler le grain

le long du fil jusqu'à ce qu'il soit sur le degré du même signe, marqué sur le petit triangle; cela fait, on présentera le quart de cercle au soleil, jusqu'à ce que ses rayons passent à travers les pinules *X* & *Y*; le grain marquera l'heure sur la plaque, & le fil la hauteur du soleil sur le quart de cercle. ( Article traduit d'un journal Anglois. )

§ HEURES, ( Astron. ) Les astronomes distinguent trois sortes d'heures astronomiques, savoir: heures solaires moyennes, heures solaires vraies, heures du premier mobile; les heures solaires moyennes sont toujours égales & uniformes, elles sont la 24<sup>e</sup> partie d'un jour moyen, c'est-à-dire, d'un retour moyen du soleil au méridien; ce sont ces heures égales & ces jours moyens sur lesquels se reglent tous les calculs, ainsi que les pendules astronomiques. V. TEMPS MOYEN. Les heures solaires vraies sont celles que marque chaque jour le soleil sur nos méridiennes & nos cadrans, mais qui varient tous les jours, à raison des inégalités du soleil. Les heures solaires vraies sont plus grandes au commencement de janvier de 29 secondes par jour que les moyennes, & plus petites de 19", trois mois après.

Les heures du premier mobile sont celles que l'on compte par la révolution des étoiles fixes, qui est la véritable durée de la rotation de la terre, & qui est toujours égale, ou, 23<sup>h</sup>, 56', 4" de temps moyen; il y a des astronomes qui reglent leurs pendules sur les heures du premier mobile, ils y trouvent cet avantage que les étoiles passent tous les jours à la même heure de la pendule, mais le soleil y passe quatre minutes plus tard; cette méthode a encore la commodité de donner, par une opération très-simple, les arcs de l'équateur, qui correspondent aux heures de la pendule, 15° pour une heure, 15 secondes de degré pour une seconde de temps; c'est ce qu'on appelle convertir en degré les heures du premier mobile.

Les astronomes calculent l'heure qu'il est, 0°. par la hauteur du soleil ou d'une étoile; 2°. par les hauteurs correspondantes; 3°. par les pendules réglées sur des

lunettes méridiennes, ou sur des méridiennes ordinaires.

On trouve l'heure en mer par la hauteur du soleil, prise au moyen de l'ostant de Hadley ou quartier de déflexion; il y a un volume tout entier des pièces qui ont concouru pour le prix de l'académie, en 1745 & 1747, sur la meilleure manière de trouver l'heure en mer; M. Daniel Bernoulli est un des auteurs qui partagerent le prix; mais la méthode la plus générale & la plus usitée est d'observer la hauteur du soleil, alors la résolution d'un seul triangle sphérique donne l'angle au pôle ou l'angle horaire, & par conséquent l'heure qu'il est. (M. DE LA LANDE.)

HEURES, (Théologie.) signifie certaines prières que l'on fait dans l'église dans des temps réglés, comme matines, laudes, vêpres, &c. Voyez MATINES.

Les petites heures sont prime, tierce, sexte & none. On les appelle ainsi à cause qu'elles doivent être récitées à certaines heures, suivant les règles & canons prescrits par l'église, en l'honneur des mystères qui ont été accomplis à ces heures-là. Ces heures s'appelloient autrefois le cours, *curfus*. Le P. Mabillon a fait une dissertation sur ces heures, qu'il a intitulée de *Curfu Gallicano*.

La première constitution qui se trouve touchant l'obligation des heures, est le vingt-quatrième article du capitulaire qu'Heiton ou Aiton, évêque de Basse au commencement du ix. siècle, fit pour ses cures. Il porte que les prêtres ne manqueraient jamais aux heures canoniales, ni du jour ni de la nuit.

Les prières des quarante heures sont des prières publiques & continuelles que l'on fait pendant trois jours devant le saint Sacrement, pour implorer le secours du ciel dans des occasions importantes. On a soin pendant ces trois jours que le saint Sacrement soit exposé quarante heures, c'est-à-dire treize ou quatorze heures chaque jour.

HEURES, (Mythol.) en grec ὥραι, filles de Jupiter & de Thémis, selon Hésiode, qui en compte trois, Eunomie, Dicé, & Irene, c'est-à-dire, le bon ordre, la justice, & la paix. Apparemment que cette fiction signifioit que l'usage bien fait des heures ré-

glées, entretient les loix, la justice, & la concorde.

Homere nomme les heures les portières du ciel, & nous décrit ainsi leurs fonctions: « Le soin des portes du ciel est commis aux heures; elles veillent depuis le commencement des temps à la garde du palais de Jupiter; & lorsqu'il faut ouvrir ou fermer ces portes d'éternelle durée, elles écartent ou rapprochent sans peine le nuage épais qui leur sert de barrière ».

Le poète entend par le ciel, cette grande région de l'espace éthéré, que les saisons semblent gouverner; elles ouvrent le ciel, quand elles dissipent les nuages; & elles le ferment, lorsque les exhalaisons de la terre se condensent en nuées, & nous cachent la vue du soleil & des astres.

La mythologie grecque ne reconnut d'abord que les trois heures, dont nous avons donné les noms, parce qu'il n'y avoit que trois saisons, le printemps, l'été, & l'hiver; ensuite quand on leur ajouta l'automne & le solstice d'hiver, ou sa partie la plus froide, la mythologie créa deux nouvelles heures, qu'elle appella *Carpo*, & *Thalatte*, & elle les établit pour veiller aux fruits & aux fleurs; enfin, quand les Grecs partagerent le jour en douze parties égales, les poètes multiplièrent le nombre des heures jusqu'à douze, toutes au service de Jupiter, & les nommerent les douze sœurs, nées gardiennes des barrières du ciel, pour les ouvrir & les fermer à leur gré; ils leur commirent aussi le soin de ramener Adonis de l'Achéron, & le rendre à Vénus.

Ces mêmes poètes donnerent encore aux heures, l'intendance de l'éducation de Junon; & dans quelques statues de cette déesse, on représente les heures au-dessous de sa tête.

Elles étoient reconnues pour des divinités dans la ville d'Athènes, où elles avoient un temple bâti en leur honneur par Amphictyon. Les Athéniens, selon Athénée, leur offroient des sacrifices, dans lesquels ils faisoient bouillir la viande au lieu de la rôtir; ils adressoient des vœux à ces déesses, & les prioient de leur donner une chaleur modérée, afin qu'avec le secours des pluies, les fruits de la terre vinssent plus doucement à maturité.

Les modernes représentent ordinairement les *heures* accompagnées de *Thémis* soutenant des cadrans ou des horloges.

Le mot *ἡρα*, désignoit anciennement chez les Grecs les saisons ; ensuite , après l'invention des cadrans solaires , le même terme se prit aussi pour signifier la mesure du temps que nous nommons *heure*. Voyez HEURE. (D. J.)

HEUREUX , HEUREUSE , HEUREUSEMENT , (Grammaire morale.) ce mot vient évidemment d'*heur*, dont *heure* est l'origine. De-là ces anciennes expressions , à la bonne heure , à la mal'heure ; car nos peres qui n'avoient pour toute philosophie què quelques préjugés des nations plus anciennes, admettoient des *heures* favorables & funestes.

On pourroit , en voyant que le *bonheur* n'étoit autrefois qu'une *heure fortunée*, faire plus d'honneur aux anciens qu'ils ne méritent , & conclure de-là qu'ils regardoient le *bonheur* comme une chose passagere , telle qu'elle est en effet.

Ce qu'on appelle *bonheur*, est une idée abstraite , composée de quelques idées de plaisir ; car qui n'a qu'un moment de plaisir n'est point un homme *heureux* ; de même qu'un moment de douleur ne fait point un homme *malheureux*. Le plaisir est plus rapide que le *bonheur*, & le *bonheur* plus passager que la *félicité*. Quand on dit *je suis heureux* dans ce moment , on abuse du mot , & cela ne veut dire que *j'ai du plaisir* : quand on a des plaisirs un peu répétés , on peut dans cet espace de temps se dire *heureux* ; quand ce bonheur dure un peu plus , c'est un état de félicité ; on est quelquefois bien loin d'être *heureux* dans la prospérité , comme un malade dégoûté ne mange rien d'un grand festin préparé pour lui.

L'ancien adage , *on ne doit appeller personne heureux avant sa mort*, semble rouler sur de bien faux principes ; on diroit par cette maxime qu'on ne devoit le nom d'*heureux*, qu'à un homme qui le seroit constamment depuis sa naissance jusqu'à sa dernière heure. Cette série continuelle de momens agréables est impossible par la constitution de nos organes , par celle des élémens de qui nous dépendons , par celle

des hommes dont nous dépendons davantage. Prétendre être toujours *heureux*, est la pierre philosophale de l'ame ; c'est beaucoup pour nous de n'être pas long-temps dans un état triste ; mais celui qu'on supposeroit avoir toujours joui d'une vie *heureuse*, & qui périroit misérablement , auroit certainement mérité le nom d'*heureux* jusqu'à la mort ; & on pourroit prononcer hardiment , qu'il a été le plus *heureux* des hommes. Il se peut très-bien que Socrate ait été le plus *heureux* des Grecs , quoique des juges ou superstitieux & absurdes , ou iniques , ou tout cela ensemble , l'aient empoisonné juridiquement à l'âge de soixante & dix ans , sur le soupçon qu'il croyoit un seul Dieu.

Cette maxime philosophique tant rebattue , *nemo ante obitum felix*, paroît donc absolument fausse en tout sens ; & si elle signifie qu'un homme *heureux* peut mourir d'une mort *malheureuse*, elle ne signifie rien que de trivial. Le proverbe du peuple , *heureux comme un roi*, est encore plus faux ; quiconque a lu , quiconque a vécu , doit savoir combien le vulgaire se trompe.

On demande s'il y a une condition plus *heureuse* qu'une autre , si l'homme en général est plus *heureux* que la femme ; il faudroit avoir été homme & femme comme Tiresias & Iphis , pour décider cette question ; encore faudroit-il avoir vécu dans toutes les conditions avec un esprit également propre à chacune ; & il faudroit avoir passé par tous les états possibles de l'homme & de la femme pour en juger.

On demande encore si de deux hommes l'un est plus *heureux* que l'autre ; il est bien clair que celui qui a la pierre & la goutte , qui perd son bien , son honneur , sa femme & ses enfans , & qui est condamné à être pendu immédiatement après avoir été taillé , est moins *heureux* dans ce monde à tout prendre , qu'un jeune sultan vigoureux , ou que le savetier de la Fontaine.

Mais on veut savoir quel est le plus *heureux* de deux hommes également sains , également riches , & d'une condition égale , il est clair que c'est leur humeur qui en décide. Le plus modéré , le moins in-

quiet, & en même temps le plus sensible est le plus *heureux*; mais *malheureusement* le plus sensible est toujours le moins modéré: ce n'est pas notre condition, c'est la trempe de notre ame qui nous rend *heureux*. Cette disposition de notre ame dépend de nos organes, & nos organes ont été arrangés sans que nous y ayons la moindre part: c'est au lecteur à faire là-dessus ses réflexions; il y a bien des articles sur lesquels il peut s'en dire plus qu'on ne lui en doit dire: en fait d'arts, il faut l'instruire, en fait de morale, il faut le laisser penser.

Il y a des chiens qu'on caresse, qu'on peigne, qu'on nourrit de biscuits, à qui on donne de jolies chiennes; il y en a d'autres qui sont couverts de gale, qui meurent de faim, qu'on chasse & qu'on bat, & qu'ensuite un jeune chirurgien dissequent lentement, après leur avoir enfoncé quatre gros clous dans les pattes; a-t-il dépendu de ces pauvres chiens d'être *heureux* ou *malheureux*?

On dit *pensée heureuse*, *trait heureux*, *repartie heureuse*, *physionomie heureuse*, *climats heureux*; ces pensées, ces traits *heureux*, qui nous viennent comme des inspirations soudaines, & qu'on appelle *des bonnes fortunes d'hommes d'esprit*, nous sont donnés comme la lumière entre dans nos yeux, sans efforts, sans que nous la cherchions; ils ne sont pas plus en notre pouvoir que la *physionomie heureuse*; c'est-à-dire, douce, noble, si indépendante de nous, & si souvent trompeuse.

Le climat *heureux* est celui que la nature favorise: ainsi sont les imaginations *heureuses*, ainsi est l'*heureux* génie, c'est-à-dire, le grand talent; & qui peut se donner le génie? Qui peut, quand il a reçu quelques rayons de cette flamme, le conserver toujours brillant? Puisque le mot *heureux* vient de la bonne *heure*, & *malheureux* de la *mal'heure*, on pourroit dire que ceux qui pensent, qui écrivent avec génie, qui réussissent dans les ouvrages de goût, écrivent à la *bonne heure*; le grand nombre est de ceux qui écrivent à la *mal'heure*.

On dit en fait d'arts, *heureux génie*; & jamais *malheureux génie*; la raison en est

palpable, c'est que celui qui ne réussit pas; manque de génie absolument.

Le génie est seulement plus ou moins *heureux*; celui de Virgile fut plus *heureux* dans l'épique de Didon, que dans la fable de Lavinie; dans la description de la prise de Troie, que dans la guerre de Turnus; Homère est plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus, que dans celle des vents enfermés dans une outre.

On dit *invention heureuse* ou *malheureuse*; mais c'est au moral, c'est en considérant les maux qu'une invention produit: la *malheureuse* invention de la poudre; l'*heureuse* invention de la boussole, de l'astrolabe, du compas de proportion, &c.

Le cardinal Mazarin demandoit un général *houroux*, *heureux*; il entendoit ou devoit entendre un *général habile*; car lorsqu'on a eu des succès réitérés, *habileté* & *bonheur* sont d'ordinaire synonymes.

Quand on dit *heureux scélérat*, on n'entend par ce mot que ses succès, *felix Sylla*, *heureux Sylla*; un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont *heureusement* pillé, trahi, empoisonné, ravagé, égorgé; il y a grande apparence qu'ils étoient très-*malheureux* quand même ils n'auroient pas craint leurs semblables.

Il se pourroit qu'un scélérat mal élevé, un grand-turc, par exemple, à qui on auroit dit qu'il lui est permis de manquer de foi aux chrétiens, de faire ferrer d'un cordon de soie le cou de ses vifirs quand ils sont riches, de jeter dans le canal de la mer noire ses freres étranglés ou massacrés, & de ravager cent lieues de pays pour sa gloire; il se pourroit, dis-je, à toute force, que cet homme n'eût pas plus de remords que son musti, & fût très-*heureux*. C'est sur quoi le lecteur peut encore penser beaucoup; tout ce qu'on peut dire ici, c'est qu'il est à désirer que ce sultan soit le plus *malheureux* des hommes.

Ce qu'on a peut-être écrit de mieux; sur le moyen d'être *heureux*, est le livre de Sénèque, *de vita beata*; mais ce livre n'a rendu *heureux* ni son auteur, ni ses lecteurs. Voyez d'ailleurs, si vous voulez, les articles BIEN, & BIENHEUREUX de ce Dictionnaire.

Il y avoit autrefois des plantes *heureuses*

ses, d'autres *malheureuses* ; *heureusement* il n'y en a plus.

On a voulu priver le public de ce dictionnaire utile, *heureusement* on n'y a pas réussi.

Des ames de boue, des fanatiques absurdes, préviennent tous les jours les puissans, les ignorans, contre les philosophes ; si *malheureusement* on les écoutoit, nous retomberions dans la barbarie dont les seuls philosophes nous ont tirés. *Cet article est de M. DE VOLTAIRE.*

\*HEURT, sub. masc. (*Gramm.*) il se dit du choc des corps qui se rencontrent & se frappent rudement.

HEURT, *terme de riviere*, c'est l'endroit le plus élevé, ou le sommet de la montée d'un pont ou d'une rue, d'après lequel on donne à droite ou à gauche la pente pour l'écoulement des eaux ; *nota*, les regards des robinets d'incendie se placent au *heurt* du pavé d'une rue.

HEURTÉ, adj. (*Peinture.*) on appelle *heurté*, des especes de tableaux qu'on devoit nommer *esquissé*, où l'on ne voit que le feu de l'imagination mal digéré.

On dit, un tel peintre ne fait que *heurter* les tableaux ; cela n'est que *heurté* : il faut que les petits tableaux soient finis, & non *heurtés*.

HEURTÉS, sub. masc. *terme de Blason*, ce sont deux tourteaux d'azur que quelques armoristes ont ainsi appelés pour les distinguer des tourteaux d'autres couleurs.

Les armoristes anglois distinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conséquence des noms qui leur conviennent ; ceux des autres nations se contentent d'appeler ceux-ci simplement *tourteaux d'azur* ; & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajouter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils sont.

HEURTOIR, f. m. (*Serrur.*) piece de menu ouvrage de ferrurerie, de fer forgé ou fondu en forme de gros anneau avec platine & battant, servant à frapper à une porte cochere.

Mais plus généralement dans les arts, on appelle du nom de *heurtoir*, toute piece mobile qui vient frapper sur une autre. *Voyez les articles suivans.*

HEURTOIR, (*Hydr.*) est une piece de

Tome XVII.

bois longue, grosse, & presque quarrée, qui se place au pié de l'épaulement de la plate-forme d'une écluse. (*K*)

HEURTOIR, *dans l'artillerie*, est une piece de bois de neuf piés de longueur sur neuf à dix pouces en quarré, qui se place au pié de l'épaulement d'une batterie au devant des plates-formes. *Voyez PLATE-FORME & BATTERIE.*

C'est aussi un morceau de fer battu, fait comme une très-grosse cheville qui s'enfonce dans l'épaisseur du flaque de Lois d'un affût à canon, & qui soutient la surbande de fer qui couvre le tourillon de la piece. Il y a des *contre-heurtoirs* & des *sous-contre-heurtoirs*, qui sont des morceaux ou bandes de fer qui accompagnent le *heurtoir*. (*Q*)

HEURTOIR, *Fondeur de caractères d'imprimerie*, est une petite piece de fer qui s'ajoute au moule à fondre les caractères d'imprimerie. Cette partie est le point d'appui à la matrice qui est posée audit moule, & sert à la faire monter ou descendre vers l'ouverture intérieure du moule par où elle reçoit la matiere qui vient prendre la figure de l'objet représenté dans la matrice. *Voyez MOULE.*

HEUSDEN, (*Géog.*) ville forte des Provinces-Unies, dans la Hollande, sur la Meuse, à 3 lieues N. O. de Bois-le-Duc, 2 S. O. de Bommel. *Long.* 22, 38 ; *latit.* 52, 47.

Gysbert & Paul Voët pere & fils, étoient d'*Heusden* ; le premier est ce rigide calviniste, professeur en théologie à Utrecht, qui soutint contre Desmarets, une guerre des plus longues & des plus furieuses. Il s'agissoit d'une conciliation que les magistrats de Bois-le-Duc avoient faite entre les protestans & les catholiques de leur ville, pour assister ensemble amicalement à la confrairie de la Vierge, en retranchant les cérémonies qui pouvoient déplaire aux réformés. Desmarets fit l'apologie des magistrats, & Voët fulmina contre l'apologiste : les curateurs de Groningue & d'Utrecht offrirent en vain leur médiation aux deux athletes ; ils ne se réunirent au bout de 20 ans de combats, que pour attaquer Coccejus, & le traiter d'hérétique, parce que c'étoit un bon homme, dont l'étude perpétuelle

F ff

hébraïque avoit épuisé l'esprit, s'étoit trop dévoué à des interprétations mystiques de l'écriture. Au milieu de tant de disputes, Gysbert Voët prolongea sa carrière jusqu'à 87 ans; il enterra Desmarests, Coccejus, & Descartes, dont il avoit aussi attaqué la philosophie; il ne mourut que le premier novembre 1676.

Paul Voët n'épousa point les querelles de son pere; il étudia le droit, & publia dans cette science de bons ouvrages, qui ont encore été effacés depuis par ceux de son fils Jean Voët, un des hommes des plus savans de l'Europe dans le droit civil; on connoît l'excellent commentaire qu'il a donné sur les Pandectes. (D. J.)

HEUSE, sub. fém. (Marine.) c'est le piston ou la partie mobile de la pompe. Voyez PISTON. (Z)

HEUSSE ou HURASSE, (terme de grosses forges.) Voyez l'article FORGES.

HEWECZE, (Géogr.) petite ville de la haute-Hongrie.

HÉXACORDE, sub. masc. est en Musique, un instrument à six cordes, ou un système composé de six sons. Ce mot vient de ἕξ, six, & de κόρδος, corde. (s)

HÉXAEDRE, sub. masc. terme de Géométrie, c'est un des cinq corps réguliers qu'on appelle aussi cube. Voyez CUBE & RÉGULIER. Ce mot est grec & formé de ἕξ, six, & ἔδρα sedes, siege, base; chaque face pouvant être prise pour la base du corps régulier. Voyez BASE.

Le carré du côté d'un hexaèdre est le tiers du carré du diamètre de la sphere qui lui est circonscrite. D'où il suit que le côté de l'hexaèdre est à celui de la sphere dans laquelle il est inscrit, comme 1 à  $\sqrt{3}$ , & par conséquent incommensurable. Chambers. (E)

HÉXAGONE, f. m. terme de Géométrie, figure composée de six angles & de six côtés. V. FIGURE & POLYGONE. Ce mot est grec, & formé d'ἕξ, sex, six, & γωνία, angulus, angle.

Un hexagone régulier est celui dont les angles & les côtés sont égaux. V. RÉGULIER.

Il est démontré que le côté d'un hexagone est égal au rayon du cercle qui lui est circonscrit. Voyez CERCLE & RAYON.

On décrit donc un hexagone régulier en

portant six fois le rayon du cercle sur sa circonférence.

Pour décrire un hexagone régulier sur une ligne donnée *AB* (Pl. Géom. fig. 84) il ne faut que former un triangle équilatéral *ACB*, le sommet *c* fera le centre du cercle circonscriptible à l'hexagone que l'on demande.

Un hexagone, en terme de fortification, est une place fortifiée de six bastions. V. BASTION. Chambers. (E)

HEXAM, (Géog.) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Northumberland, dont l'évêché a été uni par Henri VIII à celui de Durham. Il est à 14 milles O. de Newcastle, 70 N. O. de Londres. Long. 25, 27; latit. 55, 2. (D. J.)

HÉXAMERON, f. m. (Théolog.) on appelle ainsi des ouvrages, tant anciens que modernes, qui sont des commentaires ou traités sur les premiers chapitres de la genèse, & l'histoire de la création, ou des six premiers jours que Moïse y décrit. Ce mot est grec, ἑξαμερον, composé de ἕξ, six, & μερα, en dialecte dorique μερα, jour. S. Basile & S. Ambroise ont écrit des hexamérons. Voyez Dictionnaire de Trevoux.

HÉXAMETRE, (Littérat.) il se dit d'un vers grec ou latin composé de six piés; voyez PIÉ & VERS. Ce mot est grec, ἑξαμετρον, composé d'ἕξ, six, & μετρον, pié ou mesure.

Les quatre premiers piés d'un vers hexametre peuvent être indifféremment dactyles ou spondées, mais le dernier doit être nécessairement un spondée, & le pénultième dactyle. Tel est celui-ci d'Homere,

Εἰς ὕδωρ μέριμνας, εχει θεος ἐνδιπτον ὄμμα,

& celui-ci de Virgile,

Discite justitiam non temnere divos.

Les hexametres se divisent en héroïques, qui doivent être graves & majestueux: & en satyriques, qui peuvent être négligés comme ceux d'Horace. V. HÉROÏQUE.

Les poèmes épiques, comme l'Iliade & l'Énéide, sont composés de vers hexametres; les élégies & les épîtres de vers hexametres & pentamètres. V. PENTAMETRE.

Quelques poètes anglois & françois ont voulu faire des vers *hexamètres* en ces deux langues, mais ils n'ont pu y réussir. Jodelle en fit le premier essai en 1553, par un distique qu'il fit à la louange d'Olivier de Magny, & que Pasquier regarde comme un petit chef-d'œuvre. Le voici :

*Phæbus, Amour, Cypris, veut sauver,  
nourrir & orner  
Ton vers & ton chef, d'ombre, de flamme,  
de fleurs.*

Mais ce genre de poésie ne plut à personne. Les langues modernes ne sont point propres à faire des vers, dont la cadence ne consiste qu'en syllabes longues & breves. Voyez QUANTITÉ, VERS, &c. *Dict. de Trevoux.* (G)

HEXAMILLON, f. m. (*Hist. mod.*) nom d'une muraille célèbre que l'empereur Emanuel fit bâtir sur l'isthme de Corinthe en 1413, pour mettre le Péloponnese à couvert des incursions des Barbares. Elle a pris son nom de *εξ*, six, & *μυλλον*, qui en grec vulgaire signifie mille, à cause qu'elle avoit six milles de longueur.

Amurat II ayant levé le siège de Constantinople en 1424, démolit l'*hexamillon*, quoiqu'il eût auparavant conclu la paix avec l'empereur grec.

Les Vénitiens le rétablirent en 1463, au moyen de 30000 ouvriers qu'ils y employèrent pendant quinze jours, & le couvrirent d'une armée commandée par Bertold d'Est, général de l'armée de terre, & Louis Lorédaur, général de celle de mer.

Les infidèles furent repoussés après avoir fait plusieurs tentatives, & obligés de se retirer de son voisinage. Mais Bertold ayant été tué peu de temps après au siège de Corinthe, Bertino Calcinato qui prit le commandement de l'armée, abandonna à l'approche du Beglerbey la défense de la muraille, qui avoit coûté des sommes immenses aux Vénitiens; ce qui donna la facilité aux Turcs de s'en rendre maîtres, & de la démolir entièrement. (G)

HEXAPHORES, (*Littérat.*) Les anciens Grecs & Romains donnoient ce nom à une espèce de lit découverte, qui servoit à transporter dans la ville ou dans la campagne les personnes opulentes; elles

employoient à cet effet six porteurs, & c'est ce que désigne le terme grec *hexaphore*. Les seigneurs qui méprisoient le faste se faisoient porter par quatre esclaves. Du temps de l'empereur Néron, l'on avoit inventé les chaises où l'on n'employoit que deux porteurs; elles étoient à peu près semblables à celles qui sont en usage dans l'Europe & dans la Chine.

Les *hexaphores* ne sont aujourd'hui de mode que dans le Japon, à Siam, en un mot dans l'Asie. Les Romains donnoient aussi le nom d'*hexaphore* au magnifique lit funebre qui servoit à porter au bûcher les morts d'un rang distingué; ils donnoient le nom de *sanda pila* au brancard ouvert, qui servoit à transporter le cadavre des pauvres: comme le *sanda pila* n'étoit formé que de l'assemblage de quelques ais, on le brûloit avec le corps du défunt. On peut sur cette matière consulter *Lexicon antiquitatum romanarum* à Samuele Pitisco, Hagæ Comitum, 3 vol. in-fol. 1737. Dans l'ouvrage qui a pour titre *Roma Sotterranea di Abrahamo Bosio*, in-fol. Romæ 1632, on trouve quantité d'estampes qui représentent sur les bas-reliefs des sépulcres, les *hexaphores* ou lits funebres des anciens Romains, qui vivoient dans l'opulence; ces meubles ressembloient parfaitement à nos canapés, c'est-à-dire, à de petits lits à dossier, garnis de sangles, couverts d'un matelas. Dans quelques-uns des bas-reliefs qui représentent les *hexaphores*, les deux piés qui soutiennent le côté où repose la tête du défunt, ont plus de hauteur que ceux qui soutiennent ses piés. Le cadavre paroît couché sur un plan incliné. Il est probable que l'on portoit le mort dans le lit où il étoit expiré. Les Grecs modernes ont conservé l'ancien usage, ils ne couchent que sur des canapés. (V. A. L.)

HEXAPLES, f. f. (*Hist. ecclési.*) bible disposée en six colonnes, qui contient le texte & les différentes versions qui en ont été faites, recueillies & publiées par Origène; voyez BIBLE. Ce mot est formé d'*εξ*, six, & *ἔπιλω*, j'explique, je débrouille.

Eusebe (*hist. ecclési. lib. VI, cap. xvj.*) rapporte qu'Origène étant de retour d'un voyage qu'il fit à Rome sous Caracalla, s'appliqua à l'étude de l'hébreu, & commença

à ramasser les différentes versions des livres sacrés, & à en composer des tétraples & des *hexaples*. Il y a cependant des auteurs qui prétendent qu'il ne commença cet ouvrage que sous Alexandre, après qu'il se fut retiré de la Palestine en 231. Voyez TÉTRAPLES.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *hexaples* d'Origene, il faut savoir qu'outre la traduction des livres sacrés appelée la *version des Septante*, & faite sous Ptolémée Philadelphie, plus de 200 ans avant J. C. l'écriture avoit encore depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La premiere de ces versions, ou la seconde en comptant celle des septante, étoit celle d'Aquila, qui la fit vers l'an 140. La troisieme étoit celle de Symmaque, qui parut, à ce que l'on croit, sous Marc-Aurèle. La quatrieme étoit celle que Théodotien donna sous Commode. La cinquieme fut trouvée à Jéricho, la septieme année de l'empire de Caracalla, 217 de J. C. La sixieme fut découverte à Nicopolis sur le cap d'Actium en Epire, vers l'an 228. Origene en trouva une septieme, qui ne comprenoit que les *psaumes*.

Origene, qui avoit eu souvent à disputer avec les Juifs en Egypte & en Palestine, remarquant qu'ils s'inscrivoient en faux contre les passages de l'écriture qu'on leur citoit des Septante, & qu'ils en appelloient toujours à l'hébreu; pour défendre plus aisément ces passages, & mieux confondre les Juifs, en leur faisant voir que les Septante n'étoient point contraires à l'hébreu, ou du moins pour montrer par ces différentes versions ce que signifioit l'hébreu, il entreprit de réduire toutes ces versions en un seul corps avec le texte hébreu, afin qu'on pût aisément & d'un coup d'œil confronter ces versions & le texte.

Pour cet effet, il mit en huit colonnes d'abord le texte hébreu en caracteres hébreux, puis le même texte en caracteres grecs, & ensuite les versions dont nous avons parlé. Tout cela se répondoit verset par verset, ou phrase par phrase, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans sa colonne. Dans les *psaumes*, il y avoit une neuvieme colonne pour la septieme version. Origene appella cet ouvrage *hexaple*,

*ἑξαπλα*, c'est-à-dire, *sexuple*, ou ouvrage à six colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux six premieres versions grecques.

Saint Epiphane, qui comptoit les deux colonnes du texte, a appelé cet ouvrage *octaple*, à cause de ses huit colonnes. Voyez OCTAPLE.

Ce fameux ouvrage a péri il y a longtemps; mais quelques anciens auteurs nous en ont conservé des morceaux, sur-tout S. Chrysostôme sur les *psaumes*, Philopon dans son *hexameron*. Quelques modernes en ont aussi ramassé les fragmens, entr'autres, Drusius & le P. Montfaucon.

Cependant comme cette collection d'Origene étoit si considérable que peu de personnes étoient en état de se procurer un ouvrage si cher dans un temps où l'on ne connoissoit encore que les manuscrits, Origene lui-même l'abrégea; & pour cet effet il publia la version des Septante, à laquelle il ajouta des supplémens pris de celle de Théodotien dans les endroits où les Septante n'avoient point rendu le texte hébreu, & ces supplémens étoient désignés par un astérisque ou étoile. Il ajouta de plus une marque particuliere en forme d'obélisque ou de broche, aux endroits où les Septante avoient quelque chose qui n'étoit point dans l'original hébreu; & ces notes ou signes qui étoient alors en usage chez les grammairiens, faisoient connoître du premier coup d'œil ce qui étoit de plus ou de moins dans les Septante que dans l'hébreu, & par-là les chrétiens pouvoient prévoir les objections des Juifs tirées de l'écriture: mais dans la suite les copistes négligerent les astérisques & les obélisques, ce qui fait que nous n'avons plus la version des Septante dans sa pureté. V. SEPTANTE & VERSION. Simon, *hist. critiq. du vieux testam.* Dupin, *biblioth. des auteurs eccl.* Fleury, *hist. eccléf. tom. II, liv. VI, n°. 22, p. 238 & suiv. (G)*

HEXASTYLE, f. m. terme d'Architecture, qui a six colonnes de front. Ce mot est composé de *ἕξ*, six, & *στυλας*, colonne.

Le temple de l'honneur & de la vertu, bâti à Rome par l'architecte Marius, étoit *hexastyle*. V. TEMPLE. *Dict. de Trev.*

HEXARMONIEN, adj. (*Musiq. des anc.*) nome ou chant d'une mélodie

efféminée & lâche , comme Aristophane le reproche à Philoxene son auteur. (S)

HEXECANTHOLIT, f. f. (*Hist. nat.*) Pline dit que c'est une pierre fort petite, de plusieurs couleurs différentes, qui se trouvoit dans le pays des Troglodytes.

HEYDECK, (*Géogr.*) ville & bailliage du duché de Neubourg, dans le cercle de Baviere, en Allemagne : c'étoit autrefois une seigneurie immédiate de l'Empire, & le cercle de Franconie l'a souvent réclamée, comme étant dans son ressort. (D. G.)

HEYDINGSFELD, (*Géogr.*) ville de l'évêché de Wurtzbourg, dans le cercle de Franconie, en Allemagne; elle est sur le Mein, & préside à un bailliage plein de vignes. (D. G.)

HEYER, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans le pays de Nassau-Dillembourg.

HATIB, f. m. (*Hist. mod.*) nom que les mahométans donnent à un des officiers de leurs mosquées, qui tient parmi eux le rang qu'occupe parmi nous un curé. Ce *hhatib* se place en un lieu élevé, & lit tel chapitre de l'alcoran qu'il lui plaît; en observant néanmoins de garder le plus long pour le vendredi, qui est parmi les musulmans le jour où ils donnent plus de temps à la priere publique. Dandini, *voyage du mont Liban.* (G)

HIAOY, (*Géogr.*) ville de la Chine dans la province de Xanfi, au département de Fuenchu, cinquieme métropole de cette province. Auprès de cette ville est la montagne de Canfang, abondante en sources d'eaux chaudes & minérales, différentes de goût & de couleur, de sorte que ces fontaines bouillantes en font un pays assez semblable à celui de Pouzzoles au royaume de Naples. Cette ville de *Hiaoy* est de 6<sup>d</sup> 11' plus occidentale que Pekin, à 38<sup>d</sup> 6' de latitude. (D. J.)

HIATUS, f. m. (*Gramm.*) ce mot purement latin a été adopté dans notre langue sans aucun changement, pour signifier l'espece de cacophonie qui résulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émission consécutives de plusieurs sons qui ne sont distingués l'un de l'autre par aucune articulation. M. du Marfais paroît avoir regardé comme exactement synonymes les

deux mots *hiatus* & *bâillement*; mais je suis persuadé qu'ils sont dans le cas de tous les autres synonymes, & qu'avec l'idée commune de l'émission consécutives de plusieurs sons non articulés, ils désignent des idées accessoires différentes qui caractérisent chacun d'eux en particulier. Je crois donc que *bâillement* exprime particulièrement l'état de la bouche pendant l'émission de ces sons consécutifs, & que le nom *hiatus* exprime, comme je l'ai déjà dit, la cacophonie qui en résulte: en sorte que l'on peut dire que l'*hiatus* est l'effet du *bâillement*. Le *bâillement* est pénible pour celui qui parle; l'*hiatus* est désagréable pour celui qui écoute: la théorie de l'un appartient à l'anatomie, celle de l'autre est du ressort de la grammaire. C'est donc de l'*hiatus* qu'il faut entendre ce que M. du Marfais a écrit sur le *bâillement*. V. BAILLEMENT. Qu'il me soit permis d'y ajouter quelques réflexions.

« Quoique l'élision se pratiquât rigoureusement dans la versification des Latins, dit M. Harduin, secrétaire perpétuel de la société littéraire d'Arras (*Remarques diverses sur la prononciation, page 206. à la note.*): & quoique les François qui n'élisent ordinairement que l'e féminin, se soient fait pour les autres voyelles une règle équivalente à l'élision latine, en proscrivant dans leur poésie la rencontre d'une voyelle finale avec une voyelle initiale; je ne fais s'il n'est pas entré un peu de prévention dans l'établissement de ces règles, qui donne lieu à une contradiction assez bizarre. Car l'*hiatus*, qu'on trouve si choquant entre deux mots, devroit également déplaire à l'oreille dans le milieu d'un mot: il devroit paroître aussi rude de prononcer *meo* sans élision, que *me odit*. On ne voit pas néanmoins que les poètes latins aient rejeté, autant qu'ils le pouvoient, les mots où se rencontroient ces *hiatus*; leurs vers en sont remplis, & les nôtres n'en sont pas plus exempts. Non-seulement nos poètes usent librement de ces sortes de mots, quand la mesure ou le sens du vers paroît les y obliger; mais lors même qu'il s'agit de nommer arbitrairement un personnage de leur invention, ils ne sont aucun scrupule de lui créer ou de lui appliquer un nom

dans lequel il se trouve un *hiatus* ; & je ne crois pas qu'on leur ait jamais reproché d'avoir mis en œuvre les noms de *Cléon*, *Chloé*, *Arfinoé*, *Zaïde*, *Zaïre*, *Laonice*, *Léandre*, &c. Il semble même que loin d'éviter les *hiatus* dans le corps d'un mot, les poètes françois aient cherché à les multiplier, quand ils ont séparé en deux syllabes quantité de voyelles qui sont diphthongues dans la conversation. De *tuer* ils ont fait *tu-er*, & ont alongé de même la prononciation de *ruine*, *violence*, *pieux*, *étudier*, *passion*, *diadème*, *jouer*, *avouer*, &c. On ne juge cependant pas que cela rende les vers moins coulans ; on n'y fait aucune attention ; & on ne s'aperçoit pas non plus que souvent l'éliision de *e* féminin n'empêche point la rencontre de deux voyelles, comme quand on dit, *année eniere*, *plaie effroyable*, *joie extrême*, *vue agréable*, *vue égarée*, *bleue & blanche*, *boue épaisse* ».

Ces observations de M. Harduin sont le fruit d'une attention raisonnée & d'une grande sagacité ; mais elles me paroissent susceptibles de quelques remarques.

1<sup>o</sup>. Il est certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention. La continuité du bâillement qu'exige l'*hiatus*, met l'organe de la parole dans une contrainte réelle, & fatigue les poumons de celui qui parle, parce qu'il est obligé de fournir de suite & sans interruption une plus grande quantité d'air : au lieu que quand des articulations interrompent la succession des sons, elles procurent nécessairement aux poumons de petits repos qui facilitent l'opération de cet organe : car la plupart des articulations ne donnent l'explosion aux sons qu'elles modifient, qu'en interceptant l'air qui en est la matière. Voyez H. Cette interception doit donc diminuer le travail de l'expiration, puisqu'elle en suspend le cours, & qu'elle doit même occasioner vers les poumons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émission.

D'autre part, c'est un principe indiqué & confirmé par l'expérience, que l'embaras de celui qui parle affecte désagréablement celui qui écoute : tout le monde l'a éprouvé

en entendant parler quelque personne enrôlée ou begue, ou un orateur dont la mémoire est chancelante ou infidelle. C'est donc essentiellement & indépendamment de toute prévention, que l'*hiatus* est vicieux ; & il l'est également dans sa cause & dans ses effets.

2<sup>o</sup>. Si les latins pratiquoient rigoureusement l'éliision d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'agissent pas de même à l'égard de deux voyelles consécutives au milieu d'un mot ; si nous-mêmes, ainsi que bien d'autres peuples, avons en cela imité les Latins, c'est que nous avons tous suivi l'impression de la nature : car il n'y a que ses décisions qui puissent amener les hommes à l'unanimité.

Ne semble-t-il pas en effet que le bâillement doit être moins pénible, & conséquemment l'*hiatus* moins désagréable au milieu du mot qu'à la fin, parce que les poumons n'ont pas fait encore une si grande dépense d'air ? D'ailleurs l'effet du bâillement étant de soutenir la voix, l'oreille doit s'offenser plutôt de l'entendre se soutenir quand le mot est fini, que quand il dure encore, parce qu'il y a analogie entre soutenir & continuer, & qu'il y a contradiction entre soutenir & finir.

Il faut pourtant avouer que cette contradiction a paru assez offensante aux Grecs, puisque le nombre des voyelles non élidées dans leurs vers est peut-être plus grand que celui des voyelles élidées : c'est une objection qui doit venir tout naturellement à quiconque a lu les poètes grecs. Mais il faut prendre garde en premier lieu à ne pas juger des Grecs par les Latins, chez qui la lettre *h* étoit toujours muette quant à l'éliision qu'elle n'empêchoit jamais ; au lieu que l'esprit rude avoit chez les Grecs le même effet que notre *h* aspirée ; & l'on ne peut pas dire qu'il y ait alors *hiatus* faute d'éliision, comme dans ce vers du premier livre de l'Iliade :

Ἄξω ἰλῶν ὃ δέκιν κεχολώσεται ὄνκεν ἱκάρμη.

Cette première observation diminue de beaucoup le nombre apparent des voyelles non élidées. Une seconde que j'y ajouterai peut encore réduire à moins les témoignages que l'on pourroit alléguer en faveur

de l'*hiatus* ; c'est que quand les Grecs n'é-  
lidoient pas , les finales , quoique longues  
de leur nature , & même les diphthongues ,  
devenoient ordinairement brevès ; ce qui  
servoit à diminuer ou à corriger le vice de  
l'*hiatus* : & les poètes latins ont quelquefois  
imité les grecs en ce point :

*Credimus ? An qui amant ipsi sibi somnia  
fungunt ?* Virgile.

*Implerunt montes ; sterunt Rhodopēiæ  
rupes. idem.*

Que reste-t-il donc à conclure de ce qui  
n'est pas encore justifié par ces observations ?  
que ce sont des licences autorisées par l'usage  
en faveur de la difficulté , ou suggérées par  
le goût pour donner au vers une mollesse  
relative au sens qu'il exprime , ou même  
échappées au poète par inadvertence ou par  
nécessité ; mais que comme licences ce sont  
encore des témoignages rendus en faveur  
de la loi qui proscriit l'*hiatus*.

3°. Quoique les Latins n'élidassent pas au  
milieu du mot , l'usage de leur langue avoit  
cependant égard au vice de l'*hiatus* ; & s'ils  
ne supprimoient pas tout-à-fait la première  
des deux voyelles , ils en supprimoient du  
moins une partie en la faisant breve. C'est-  
là la véritable cause de cette règle de quan-  
tité énoncée par Despautere en un vers latin :

*Vocalis brevis antè aliam manet usque  
Latinis.*

& par la méthode latine de Port-Royal ,  
en deux vers François :

*Il faut abrégé la voyelle ,  
Quand une autre suit après elle.*

Ce principe n'est pas propre à la langue  
latine : inspiré par la nature , & amené né-  
cessairement par le mécanisme de l'organe ;  
il est universel & il influe sur la pro-  
nonciation dans toutes les langues. Les  
Grecs y étoient assujettis comme les Latins ;  
& quoique nous n'ayions pas des règles de  
quantité aussi fixes & aussi marquées que  
ces deux peuples , c'en est cependant une  
que tout le monde peut vérifier , que nous  
prononçons breve toute voyelle suivie d'une

autre voyelle dans le même mot : *lier , nuer ,  
prieur , criant.*

On trouve néanmoins dans le traité de  
la Prosodie françoise par M. l'abbé d'Olivet ,  
(page 73 sur la terminaison ÉE), une règle  
de quantité contradictoire à celle-ci : c'est  
" que tous les mots qui finissent par un  
e muet , immédiatement précédé d'une  
voyelle , ont leur pénultième longue , comme  
*aimée , je lie , joie , je loue , je nūe , &c.* "   
La langue italienne a une pratique assez  
semblable ; & en outre toute diphthongue  
à la fin d'un vers , se divise en deux syl-  
labes dont la pénultième est longue & la  
dernière breve. Peut-être n'y a-t-il pas une  
langue qui ne pût fortifier cette objection  
par quelques usages particuliers & par des  
exemples : les mots grecs *divass , aves , &c.*  
les mots latins *diēi , fiunt , &c.* en font  
des preuves.

Mais qu'on y prenne garde : dans tous  
les cas que l'on vient de voir ; toutes les  
langues ont pensé à diminuer le vice de  
l'*hiatus* ; la première des deux voyelles est  
longue à la vérité , mais la seconde est  
breve ; ce qui produit à peu près le même  
effet que quand la première est breve &  
la seconde longue. Si quelquefois on s'écarte  
de cette règle , c'est le moins qu'il est pos-  
sible ; & c'est pour concilier avec elle une  
autre loi de l'harmonie encore plus invio-  
lable , qui demande que de deux voyelles  
consécutives la première soit fortifiée , si  
la seconde est muette ou très-breve , ou  
que la première soit foible , si la seconde  
est le point où se trouve le soutien de la  
voix.

4°. C'est encore au même mécanisme  
& à l'intention d'éviter ou de diminuer le  
vice de l'*hiatus* , qu'il faut rapporter l'ori-  
gine des diphthongues ; elles ne sont point  
dans la nature primitive de la parole ; il  
n'y a de naturel que les sons simples.  
Mais dans plusieurs occasions , le hasard  
ou les loix de la formation ayant introduit  
deux sons consécutifs sans articulation in-  
termédiaire , on a naturellement prononcé  
bref l'un de ces deux sons , & commu-  
nément le premier , pour éviter le défa-  
grément d'un *hiatus* trop marqué , & l'in-  
commodité d'un bâillement soutenu. Lors-  
que le son prépositif s'est trouvé propre

à se prêter à une rapidité assez grande sans être totalement supprimé, les deux sons se sont prononcés d'un seul coup de voix : c'est la diphthongue. C'est pour cela que toute diphthongue réelle est longue dans quelque langue que ce soit, parce que le son double réunit dans sa durée les deux temps des sons élémentaires dont il est résulté : & que quand les besoins de la versification ont porté les poètes à décomposer une diphthongue pour en prononcer séparément les deux parties élémentaires (voyez DIÉRESE), ils ont toujours fait bref le son prépositif. Si par une licence contraire ils ont voulu se débarrasser d'une syllabe incommode, en n'en faisant qu'une de deux sons consécutifs que l'usage de la langue n'avoit pas réunis en une diphthongue (voyez SYNECPHONSE & SYNÉRESE), cette syllabe fastidieuse a toujours été longue, comme les diphthongues usuelles.

5°. Quoiqu'il soit vrai en général que l'*hiatus* est un vice réel dans la parole, surtout entre deux mots qui se suivent ; loin cependant d'y déplaire toujours, il y produit quelquefois un bon effet, comme il arrive aux dissonances de plaire dans la musique, & aux ombres dans un tableau, lorsqu'elles y sont placées avec intelligence. Par exemple, lorsque Racine (*Athalie*, act. I. sc. j.) met dans la bouche du grand-prêtre Joad ce discours si majestueux & si digne de sa matière :

*Celui qui met un frein à la fureur des  
flots,  
Sait aussi des méchants arrêter les  
complots.*

Est-il bien certain que l'*hiatus* qui est à l'hémistiche du premier vers, y soit une faute ? M. l'abbé d'Olivet (*Profod. franç.*, pag. 47.) se contente de l'excuser par la raison du repos qui interrompt la continuité des deux sons & le bâillement : mais je serois fort tenté de croire que cet *hiatus* est ici une véritable beauté ; il y fait image, en mettant, pour ainsi dire, un frein à la rapidité de la prononciation, comme le tout-puissant met un frein à la fureur des flots. Je ne prétends pas dire que le poète ait eu explicitement cette intention : mais

il est certain que le fondement des beautés qu'on admire avec enthousiasme dans le *procumbit humi bos*, n'a pas plus de solidité ; peut-être même en a-t-il moins.

6°. Quoique je n'aie pas expliqué toutes les inconséquences apparentes de la loi qui condamne l'*hiatus* & qui en laisse pourtant subsister un grand nombre dans toutes les langues, j'ai cru néanmoins pouvoir joindre mes remarques à celles de M. Harduin : peut-être que la combinaison des unes avec les autres pourra servir quelque jour à les concilier & à faire disparaître les prétendues contradictions du système de prononciation dont il s'agit ici. En général, on doit se défier beaucoup des exceptions à une loi qui paroît universelle & fondée en nature : souvent on ne la croit violée, que parce que l'on n'en connoit pas les motifs, les causes, les relations, les degrés de subordination à d'autres loix plus générales ou plus essentielles. Eh, sans sortir des matières grammaticales, combien de règles contradictoires & d'exceptions aujourd'hui ridicules, qui remplissent les anciens livres élémentaires & plusieurs des modernes, & qu'une analyse exacte & approfondie ramène sans embarras à un petit nombre de principes également solides, lumineux & féconds ! (B. E. R. M.)

*Addition à l'article précédent, par M. MARMONTEL.*

HIATUS, f. m. (*Littérature, Poésie.*) L'*hiatus* est quelquefois doux & quelquefois dur à l'oreille ; les Latins, du temps de Cicéron, l'évitoient même dans le langage familier ; les Grecs n'avoient pas tous le même scrupule : on blâmoit Théophraste de l'avoir porté à l'excès. « Si Isocrate, son maître, lui en a donné l'exemple, dit Cicéron, Thucydide n'a pas fait de même ; & Platon, écrivain encore plus illustre, a négligé cette délicatesse » (lui dont l'élocution, dit Quintilien, est d'une beauté divine & comparable à celle d'Homère.) Cependant ce concours de voyelles que Platon s'est permis, non seulement dans ses écrits philosophiques, mais dans une harangue de la plus sublime beauté, Démosthène l'évitoit avec soin : c'étoit donc une question indéfinie parmi les anciens, si l'on devoit se permettre ou s'interdire l'*hiatus*.

Pour

Pour nous, à qui leur maniere de prononcer est inconnue, prenons l'oreille pour arbitre.

J'ai dit que l'*hiatus* est quelquefois doux, quelquefois dur; & l'on va s'en appercevoir. Les accents de la voix peuvent être tour-à-tour détachés ou coulés, comme ceux de la flûte; & l'articulation est à l'organe ce que le coup de langue est à l'instrument: or la modulation du style, comme celle du chant, exige tantôt des sons coulés, & tantôt des sons détachés, selon le caractère du sentiment ou de l'image que l'on veut peindre; donc, si la comparaison est juste, non seulement l'*hiatus* est quelquefois permis, mais il est souvent agréable; c'est au sentiment à le choisir; c'est à l'oreille à marquer sa place. Nous sommes déjà sûrs qu'elle se plaît à la succession immédiate de certaines voyelles: rien n'est plus doux pour elle que ces mots, *Danaë, Laïs, Dea, Léo, Ilia, Thoas, Leucothoë, Phaon, Leandre, Actéon*, &c. Le même *hiatus* fera donc mélodieux dans la liaison des mots, car il est égal pour l'oreille que les voyelles se succèdent dans un seul mot, ou d'un mot à un autre. Il y avoit peut-être chez les anciens une espece de bâillement dans l'*hiatus*; mais s'il y en a chez nous il est insensible, & la succession de deux voyelles ne me semble pas moins continue & facile dans *il y-a, il a-été-à*, que dans *Ilia, Danaë, Méléagre*.

Nous éprouvons cependant qu'il y a des voyelles dont l'assemblage déplaît: *a-u, o-i, a-an, a-en, o-un*, sont de ce nombre, & l'on en trouve la cause physique dans le jeu même de l'organe; mais deux voyelles dont les sons se modifient par des mouvemens que l'organe exécute facilement, comme dans *Ilia, Clio, Danaë*, non seulement se succèdent sans dureté, mais avec beaucoup de douceur.

L'*hiatus* d'une voyelle avec elle-même est toujours dur à l'oreille: il vaudroit mieux se donner, même en prose, la licence que Racine a prise, quand il a dit, *j'écrivis en Argos*, que de dire, *j'écrivis à Argos*: c'est encore pis quand l'*hiatus* est redoublé, comme dans *il alla à Athenes*.

On voit par-là qu'on ne doit ni éviter, ni employer indifféremment l'*hiatus* dans la

Tome XVII.

prose. Il étoit permis anciennement dans les vers, on l'en a banni par une regle à mon gré trop générale & trop sévère: La fontaine n'en a pas tenu compte, & je crois qu'il a eu raison.

Du reste, parmi les poètes qui observent cette regle en apparence, il n'y en a pas un qui ne la viole en effet, toutes les fois que l'*e* muet final se trouve entre deux voyelles; car cet *e* muet s'élide, & les sons des deux voyelles se succèdent immédiatement.

*Hector tomba sous lui, Troy' expira sous vous....*

*Allez donc & portez cette joie à mon frere.*

(RACINE.)

Il y a peu d'*hiatus* aussi rude que celui de ces deux vers: la regle qui permet cette élision, & qui défend l'*hiatus*, est donc une regle capricieuse, & aussi peu d'accord avec elle-même, qu'avec l'oreille qu'elle prive d'une infinité de douces liaisons.

\* HIBERLINE, f. f. (*Manufact. en soie.*) étoffe dont la chaîne & la trame sont de fleuret. V. CHAÎNE, TRAME & FLEURET. On s'en sert dans les manufactures de tapisseries. Voyez TAPISSERIE.

HIBERNIE, PIERRE d' f. f. (*Hist. nat. Lithologie.*) Quelques auteurs anglois nomment *lapis hibernicus*, ou *regula hibernica*, une espece d'ardoise grossiere qui se trouve en Irlande & en Angleterre; dans la province de Sommerfet. On en fait usage avec succès dans différentes especes de fievres, & cette pierre est fort astringente étant mêlée avec une quantité assez considérable d'alun. Voyez *hill's natural history of fossils*.

HIBLA, (*Géog. anc.*) Il y avoit trois villes de ce nom en Sicile, selon Etienne le géographe, qui les distingue par les surnoms de grande, moindre & petite. *Hibla major*, ou *Hibla la grande*, étoit située assez près, & au midi du mont Etna, vers l'endroit où est la *Motta di sancta Anastasia*. *Hibla minor*, ou *Hibla la moindre*, étoit dans les terres de la partie méridionale de la Sicile; on la nommoit aussi *Heræa*. Cluvier met cette *Hibla* à *Ragusa*; ses ruines doivent se trouver entre la

Ggg

*Vittoria & Chiaramonte. Hibla parva*, ou *Hibla* la petite, étoit une ville maritime de Sicile, sur la côte orientale; on la nommoit le plus souvent *Mégare*. Delà vient que le golfe, au midi duquel elle est située, prenoit le nom de *Megarenfis finus*: ses ruines sont entre les deux ruisseaux nommés *Caniaro fiume*, & *fiume san Cosmano*. C'est dans cette dernière *Hibla* que l'on recueilloit le meilleur miel, selon Servius, sur ce vers de Virgile, *eglog. 1, v. 55.*

*Hiblaeis apibus florem depasta salicli.*  
(D. J.)

**HIBOU** ou **CHAT-HUANT**, *alecco minor*, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) Aldrov. oiseau de proie qui ne sort de sa retraite que la nuit. Ce *hibou* mâle, décrit par Willughbi, pesoit près de douze onces; l'envergure étoit d'environ trois piés; le bec avoit un pouce & demi de longueur, il étoit blanc & crochu. Cet oiseau avoit des plumes blanches, douces au toucher, & disposées de façon qu'elles formoient une sorte de coëffure qui s'étendoit de chaque côté de la tête depuis les narines jusqu'au menton; derrière ces plumes, il s'en trouvoit d'autres plus fermes & de couleur jaunâtre; les yeux étoient enfoncés au milieu de toutes ses plumes qui s'élevoient tout autour; la poitrine, le ventre & le dessous des ailes étoient blancs & parsemés de quelques taches brunes; la tête, le cou & le dos avoient du roux, du blanc & du noir ou noirâtre qui formoient des lignes & des taches. Il y avoit dans chaque aile vingt-quatre grandes plumes qui étoient roussâtres & ponduées de noir, les plus grandes avoient quatre taches brunes, & les plus petites seulement trois; les ailes étant pliées, s'étendoient jusqu'au bout de la queue, & même au delà. La queue avoit quatre pouces & demi de longueur; elle étoit composée de douze plumes de même couleur que les ailes, elles avoient quatre taches brunes transversales; le bord extérieur de ces plumes & de celles des ailes étoit blanchâtre. Les jambes étoient couvertes de duvet jusqu'aux piés; les doigts n'avoient que quelques poils; le bord intérieur du

doigt du milieu étoit dentelé, le doigt extérieur pouvoit se diriger en arriere comme le postérieur. Les œufs de cet oiseau sont blancs. Willughbi, *Ornit. Voyez OISEAU.*

**HIBOU CORNU**, *otus sive noctua, asio*, oiseau de proie; Willughbi a donné la description d'une femelle de cette espece d'oiseau qui pesoit dix onces. Elle avoit environ quatorze pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & trois piés d'envergure. Le bec étoit noir. Un double cercle de plumes entouroit la face de cet oiseau comme celle du *hibou*, (*voyez HIBOU*); les plumes du cercle extérieur avoient de petites lignes noires, blanches & rouffes; les plumes du cercle intérieur étoient rouffes au dessous des yeux, l'endroit où les deux cercles se touchoient étoit noirâtre; les plumes du ventre & des piés avoient une couleur rouffe; les plumes de la poitrine étoient noires & avoient les bords en partie blancs & en partie jaunes. Le dessous des ailes étoit roux, & le dessus avoit une couleur mêlée de noir, de cendré & de jaune. Le dos étoit de même couleur que les ailes. Il y avoit sur la tête deux bouquets de plumes en forme de cornes ou d'oreilles longues d'un pouce; chaque bouquet étoit composé de six plumes, dont le milieu étoit noir; le bord extérieur avoit une couleur rouffe, & l'intérieur étoit mêlé de blanc & de brun. La queue avoit six ou sept bandes noires & étroites; le fond qui séparoit ces taches étoit de couleur cendrée sur la surface supérieure des plumes, & jaune sur l'inférieure. Les grandes plumes des ailes avoient à peu près les mêmes couleurs que celles de la queue. Les piés étoient couverts de duvet jusqu'aux ongles, qui avoient une couleur noirâtre. Le bord intérieur du doigt du milieu étoit applati & tranchant; le doigt extérieur pouvoit s'étendre en arriere. Willughbi, *Ornit. Voyez OISEAU.*

Ajoutons d'après M. Petit le médecin (*mémoires de l'académie des Sciences an. 1736.*) des particularités assez curieuses sur quelques parties de l'œil du *hibou*.

Il y a au fond de l'œil de cet oiseau de nuit une cloison qui sépare les deux

yeux ; elle n'a guere qu'un quart de ligne d'épaisseur , & est entièrement osseuse , en quoi elle differe de celle du coq-d'Inde.

Dans les *hibous* vivans , on ne peut appercevoir aucun mouvement dans le globe de l'œil. Sévérinus a fait la même remarque : cet oiseau , dit-il , ne remue que les paupieres , & voilà ce que cet auteur dit de meilleur ; car la description & la figure qu'il donne des yeux du *hibou* , ne valent rien.

Le plus grand mouvement est dans la paupiere supérieure ; on la voit ordinairement se mouvoir toute seule & lentement ; elle s'abaisse jusqu'à la paupiere inférieure , à une ligne ou environ de distance , & pour lors on voit une membrane blanche qui sort obliquement de dessous la paupiere supérieure , & qui acheve de recouvrir l'œil ; c'est la troisième paupiere qui s'abaisse ordinairement avec la paupiere supérieure.

On a toujours cru que la paupiere supérieure des oiseaux ne se baïssoit point , excepté celle de l'autruche , & qu'il n'y avoit que la paupiere inférieure qui s'élevait sur l'œil. Cela est vrai dans le coq-d'Inde ; le coq domestique , la poule , l'oie , le canard , le moineau & le merle ; mais le pigeon , la tourterelle , le serin , & toutes les especes de *hibou* , ont la paupiere supérieure mobile ; elle se baïsse , & va trouver la paupiere inférieure. On ne voit jamais dans le *hibou* vivant la paupiere inférieure s'élever toute seule pour s'unir à la supérieure ; néanmoins lorsqu'il est mort , c'est la paupiere inférieure qui couvre entièrement l'œil , & la paupiere supérieure ne s'est aucunement baïssée.

Il faut observer ici que dans les oiseaux morts on trouve toujours la paupiere inférieure relevée , non seulement dans ceux dont la paupiere supérieure ne se baïsse point pendant leur vie , comme dans le coq-d'Inde , l'oie , le canard , &c. mais encore dans ceux qui baïssent & relevent la paupiere supérieure , comme les *hibous* , les pigeons , &c.

En regardant la face du *hibou* , on la trouve aplatie , les yeux paroissent placés dans la même direction que ceux de l'homme ; mais après avoir plumé la tête , ils paroissent être dans une position plus oblique que dans

l'homme , & moins cependant que dans les autres oiseaux , qui ne peuvent voir les objets avec précision , que d'un œil , soit du droit , soit du gauche , excepté l'autruche.

Après avoir arraché les plumes de la tête du *hibou* , on remarque d'abord que son œil a beaucoup de saillie , mais cette saillie est encore bien plus grande après avoir enlevé les paupieres.

Les muscles de l'œil du *hibou* sont épais , courts , n'occupent que la base de l'œil , & leurs tendons ne s'étendent point jusqu'à la partie antérieure de la sclérotique.

Le mouvement de la paupiere interne , si prompt dans la poule & dans plusieurs autres oiseaux , est extrêmement lent dans toutes les especes de *hibou*. Le globe de leur œil n'est pas sphérique comme dans la plupart des animaux ; Sévérinus le fait ressembler à un bonnet antique , & son idée est juste : on pourroit encore le comparer de figure aux chapeaux de paille que portent nos vivandiers , dont la forme est haute , & les bords abaïssés.

Le *hibou* voit la nuit , parce que sa prunelle est susceptible d'une extrême dilatation , par laquelle son œil rassemble une grande quantité de cette foible lumière , & cette grande quantité supplée à sa force. Peut-être même cet animal a-t-il l'organe de la vue plus fin que le nôtre. Brigs connoissoit un homme qui ne le cédoit point à cet égard au *hibou* ; il lisoit aisément des lettres dans l'obscurité.

On fait que le bec de cet oiseau est crochu & ordinairement noir ; mais si on le fait tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures , le noir s'enleve facilement comme dans toutes sortes d'oiseaux qui ont le bec de cette couleur. Le trou de ses narines est situé à la partie supérieure du bec , & est rond. La cavité du crâne est grande , & contient un grand cerveau ; le trou par où sort la moëlle allongée n'est pas au bas de l'occiput , comme dans le coq-d'Inde , dans l'oie & dans le canard ; il est à la partie inférieure postérieure de la base du crâne , comme dans l'homme.

On fait assez que le *hibou* s'appelle en latin *axus* , *bubo* , *nycticorax* , & peut-être *lilith* en hébreu ; du moins S. Jérôme paroît avoir mal rendu ce dernier mot , par

celui de *lamie*. Isaïe, *ch. xxxjv, vers. 14*; dit, suivant la Vulgate: « que le pays d'Edom ou des Iduméens, sera réduit en solitude, que la *lamie* y couchera, & y trouvera son repos; » mais n'est-il pas vraisemblable que le terme *lilith* désigne plutôt un oiseau nocturne, comme le *hibou*, la *chouette*, le *chat-huant*, la *chauve-souris*, que le monstre marin qu'on nomme *lamie*? d'autant mieux que le *lilith* en hébreu, signifie la *nuît*. Les anciens traducteurs de Louvain ont rendu *lilith* par *fee*; on croyoit encore alors dans toute la Flandre à ces sortes de génies imaginaires. (D. J.)

\* **HIBRIDES**, adj. (*Gram.*) c'est ainsi qu'on appelle les mots composés de diverses langues, tels que du grec & du latin, du grec & du françois, du françois & du latin, du latin & de l'anglois, &c.

*Hibride* signifie au propre un animal né de deux animaux de différentes especes, un *mulet*. Il n'y a presque pas un seul idiome où l'on ne rencontre de ces sortes de monstres: les amateurs de la pureté les rejettent; ont-ils raison? ont-ils tort? Il me semble que c'est à l'harmonie à décider cette question. S'il arrive qu'un composé de deux mots; l'un grec & l'autre latin, rende les idées aussi bien, & soit d'ailleurs plus doux à prononcer, & plus agréable à l'oreille qu'un mot composé de deux mots grecs ou de deux mots latins, pourquoi préférer celui-ci?

**HIDALGO**, s. m. (*Hist. d'Espagne.*) c'est le titre qu'on donne en Espagne à tous ceux qui sont de familles nobles; les gentilshommes qui ne sont pas grands d'Espagne, prennent celui-ci.

Quelques-uns croient que *hidalgo* veut dire *hijo de Godo*, fils de Goths, parce que les meilleures familles d'Espagne prétendent descendre des Goths; mais le plus grand nombre dérivent *hidalgo*, de *hijo d'algo*, fils de quelque chose, & même il s'écrit souvent *hijo d'algo*; c'est ainsi que pour désigner une personne qui manque de toute qualité, les François disent un *homme du néant*.

Quoi qu'il en soit, les *hidalgos* ne sont soumis qu'aux collectes provinciales, & ne paient aucuns impôts généraux; c'est pourquoi le nom de *hidalgos de vengar quinientos*

*fueldos*, c'est-à-dire, nobles vengés des cinq cents sous, leur est donné, parce qu'après la défaite des Maures à la bataille de Clavijo, les gentilshommes vassaux du roi dom Bermudo, se déchargèrent du tribut de cinq cents sous qu'ils leur payoient précédemment pour les cinquante demoiselles.

Au reste, les *hidalgos* portugais répondent aux *hidalgos* espagnols, & même ces derniers prétendent le pas sur tous les ambassadeurs des cours étrangères auprès du roi de Portugal, quand ils lui font des visites. (D. J.)

**HIDDENÉE** ou **HIDDENO**, (*Géog.*) petite île de la mer Baltique, à l'occident de celle de Rugen, sur les côtes de la Poméranie Suédoise. Elle peut avoir trois à quatre milles d'Allemagne de circuit: son terroir est sablonneux & de peu de rapport; aussi n'y trouve-t-on que cinq à six villages, formant une paroisse luthérienne, & vivant de la pêche sans autre ressource. (D. G.)

\* **HIDE**, ou **HYDE**, s. f. (*Hist. mod.*) la quantité de terres qu'une charrue peut labourer par an. Ce mot a passé du saxon dans l'anglois. Les Anglois mesurent leurs terres par *hides*. Nous disons une ferme à deux, à trois, à quatre charrues, & ils disent une ferme à deux, à trois, à quatre *hides*. Toutes les terres de l'Angleterre furent mesurées par *hides*, sous Guillaume le conquérant.

\* **HIDEUX**, adj. (*Gram.*) il se dit de tout objet dont la vue inspire l'effroi. On dit des spectres qu'ils sont *hideux*, lorsque notre imagination nous les montre maigres, secs, pâles, le regard menaçant, les cheveux hérissés. Le P. Daniel disoit de l'auteur des Provinciales, qu'il avoit couvert la doctrine de la société d'un masque *hideux*, sous lequel il ne la connoissoit pas; ce masque est plus ridicule encore que *hideux*. La vieillesse, la maladie, le chagrin, les changemens qu'une passion violente, telle que la terreur, la colere, apportent dans les traits d'un beau visage, peuvent le rendre *hideux*.

**HIDROTIQUE**, adj. (*Méd.*) c'est un terme par lequel quelques auteurs ont désigné une sorte de fièvre singulièrement accompagnée de grandes sueurs.

Le mot *hidrotique* est aussi employé pour synonyme de *sudorifique* (remède); aussi on ne doit pas le confondre avec celui d'*hydrotique*, qui signifie la même chose qu'*hydragogue*.

*Hidrotique* vient du grec *ἵδρως*, *sudor*; au lieu qu'*hydrotique* vient d'*ἵδωρ*, *aqua*. Cette observation est nécessaire pour la lecture des ouvrages des anciens.

HIE, f. f. (*Hydr.*) est un billot de bois employé à enfoncer des pieux en terre; on l'éleve avec un engin par le moyen d'un moulinet, pour le laisser ensuite tomber sur le pilotis. C'est aussi l'instrument que les paveurs appellent *demoiselle*. Voyez l'article DEMOISELLE. (K)

HIE, f. f. *fistuca*, α, (*terme de Blason.*) meuble de l'écu en forme de fusée allongée, terminée par deux lignes curvilignes, dont les bouts finissent en pointes, avec deux annelets vers le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, l'autre à senestre en bas.

La *hie* est rare dans les armoiries.

Damas de Cormailon de Jouancy en Bourgogne, d'argent à la *hie* de sable en bande, accompagnée de six roses de gueules en orle. (G. D. L. T.)

HIEBLE, f. m. (*Botan.*) c'est l'espece de sureau que les botanistes nomment *ebulus*, *sambucus humilis*, *sambucus herbacea*. Elle est plus petite que le sureau commun, auquel elle ressemble d'ailleurs à tant d'égards, & par sa figure, & par ses vertus. M. Geoffroy a donné de cette plante une description parfaite, qu'il faut transcrire ici.

L'*hieble* s'éleve d'ordinaire à la hauteur d'une coudée & demie, rarement à cinq piés; sa racine est longue, de la grosseur du doigt; elle n'est point ligneuse, mais charnue, blanche, éparse de côté & d'autre, d'une saveur amère, un peu âcre, & qui cause des nausées; ses tiges sont herbacées, cannelées, anguleuses, noueuses, moëlleuses comme celles du sureau, & elles périssent en hiver; ses feuilles sont placées avec symétrie, & sont composées de trois ou quatre paires de petites feuilles portées sur une côte épaisse, terminée par une feuille impaire; chaque petite feuille est plus longue, plus aiguë, plus dentelée, & d'une odeur plus forte que celle du sureau.

Ses fleurs sont disposées en parasol, petites, nombreuses, odorantes, d'une odeur approchante de la pâte d'amandes de pêches, blanches, ayant souvent une teinte de pourpre, d'une seule piece en rosette, partagée en cinq segmens. Leur fond est percé par la pointe du calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches chargées de sommets rousâtres.

Quand les fleurs sont tombées, les calices se changent en des fruits, ou de baies noires dans leur maturité, anguleuses, goudronnées d'abord, & presque triangulaires; mais ensuite plus rondes, & pleines d'un suc qui tache les mains d'une couleur de pourpre. Elle contient des graines oblongues au nombre de trois, convexes d'un côté, & anguleuses de l'autre.

On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins & des terres labourées; l'écorce de sa racine, ses feuilles & ses baies sont d'usage. Voyez HIEBLE, (*Mat. méd.*) (D. J.)

HIEBLE, (*Mat. méd.*) les feuilles d'*hieble* sont amères; les baies le sont encore davantage, & un peu styptiques; leur suc ne change pas la couleur du papier bleu; les feuilles, & sur-tout les baies, contiennent un sel essentiel ammoniac, aucun sel concret, mais beaucoup d'huile, soit subtile, soit épaisse.

On attribue à l'*hieble* une vertu des plus efficaces pour purger par les selles; ses racines, & sur-tout leur écorce, produisent cet effet violemment; quelques-uns préfèrent l'écorce moyenne dans ce dessein; les baies & les graines n'ont pas autant d'efficace. Suivant l'opinion de Rai, les jeunes pousses, & les feuilles sont aussi plus douces. Les écorces qu'on vante tant pour évacuer les eaux des hydropiques, ne doivent être néanmoins données qu'aux personnes robustes, & dont les forces sont entières; car ce remède irrite fortement, bouleverse l'estomac, & trouble tous les visceres.

Le suc d'*hieble* est très-cathartique; on le tire ou de la racine ou de l'écorce moyenne de la tige pilée, & mêlée avec de la décoction d'orge ou de raisins secs, un peu de cannelle & de sucre. L'infusion de l'écorce de la racine d'*hieble* est encore très-violente; mais la décoction l'est moins,

parce que la vertu purgative de cette plante se perd en bouillant; on prescrit le suc à la dose d'une once; la décoction ou la macération de l'écorce dans de l'eau ou du vin, s'ordonne depuis demi-once jusqu'à deux onces. On infuse quelquefois demi-once de la graine d'*hiéble* pulvérisée, dans du vin blanc, on la passe, & on donne la liqueur qu'on a exprimée, à des hydripiques, pour les purger doucement.

On a remarqué que ces graines macérées dans l'eau chaude, & exprimées fortement, produisent une huile qui nage sur l'eau.

Les feuilles d'*hiéble* appliquées en cataplasme, sont atténuantes & résolutes; l'écorce de la racine est discutive & émolliente; enfin les vertus de cette plante l'ont fait entrer dans des compositions galéniques; mais c'est en pure perte, car les bons médecins ne les emploient point aujourd'hui. (D. J.)

**HIELPELROED**, f. m. (*Hist. nat.*) nom que les Danois donnent à la racine de rhode; on en tire par la distillation une eau qui a le goût & l'odeur de l'eau de rose. Elle croît au pié des montagnes, sur les côtes de la mer, & au bord des eaux courantes.

\* **HIEMENT**, f. m. (*Charpent.*) c'est le cri que rendent des piéces de bois assemblées sous l'effort de quelque poids ou puissance. Il est rare que les machines nouvelles ne hient pas les premières fois qu'on s'en sert. *Hiement* se dit aussi de l'action d'enfoncer des pavés ou des pieux. Voyez **HIE**.

**HIER**, adj. de temps, (*Gramm.*) c'est la veille du jour où l'on est. Les poètes le font tantôt d'une syllabe, tantôt de deux; de deux syllabes il me semble plus doux. Ce mot a encore une autre acception, il désigne un temps prochain, c'est une histoire d'*hier*; c'est une fortune d'*hier*; c'est une femme d'*hier*.

**HIER**, v. neut. (*Gram. Charp. & Maç.*) c'est se servir de la hie. Voyez **HIE** & **HIEMENT**.

**HIERACIEN**, (*Musique des anciens.*) nome ou chanson des Grecs, surnommé *hiéracien*, à cause d'*Hiérax*, disciple

d'*Olimpe*. C'étoit un nom de flûte. *Pollux*, (*Onomax*, livre IV, chapitre 10.) (F. D. C.)

**HIERACITE**, f. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens naturalistes à une pierre précieuse, parce qu'elle ressembloit à l'œil d'un épervier.

\* **HIERACITES**, f. m. pl. (*Théologie.*) hérésie ancienne qui s'éleva peu de temps après celle des Manichéens. *Hiéracas* en fut le chef: c'étoit un homme versé dans les langues anciennes & la connoissance des livres sacrés. Il nioit la résurrection de la chair. Il regardoit le mariage comme un état contraire à la pureté de la loi nouvelle. Il avoit encore emprunté quelques erreurs de la secte des Melchisédecians: du reste il vivoit austèrement; il s'abstenoit de la viande & du vin. Il eut pour sectateurs un grand nombre de moines d'Egypte; il étoit égyptien. Il a beaucoup écrit; mais ses ouvrages, non plus que ceux de la plupart des autres sectiques, ne nous ont pas été transmis. Il avoit un talent particulier pour copier les manuscrits. Cette aversion pour le mariage, pour la propriété, pour la richesse, pour la société, qu'on remarque dans presque toutes les premières sectes du christianisme, tenoit beaucoup à la persuasion de la fin prochaine du monde, préjugé très-ancien qui s'étoit répandu d'âge en âge chez presque tous les peuples, & qu'on autorisoit alors de quelques passages de l'écriture mal interprétés. Delà cette morale infociable, qu'on pourroit appeller celle du monde agonisant. Qu'on imagine ce que nous penserions de la plupart des objets, des devoirs & des liaisons qui nous attachent les uns aux autres, si nous croyions que ce monde n'a plus qu'un moment à durer.

**HIERACIUM**, f. m. (*Botan.*) genre de plante qu'on peut caractériser de cette manière; ses tiges sont branchues; foibles, & d'une forme élégante; ses feuilles sont rangées alternativement, sa fleur est à demi-fleurons contenus dans un calice commun; ce calice est épais, ferme, étendu; ses graines sont lisses, anguleuses, ou cannelées. *Boerhaave* en compte quarante especes, & *Tournefort* soixante & douze. (D. J.)

**HIERACOBOSQUES**, f. m. pl. (*Antiq. égypt.*) les nourriciers des éperviers, de *ἰεραὲ*, génitif *ἰεραῶν*, épervier; & *βόσκω*, je nourris. C'est ainsi que les Grecs nommèrent les prêtres d'Égypte qui étoient chargés de nourrir les éperviers consacrés dans leurs temples au dieu Osiris. On fait combien ces oiseaux étoient en vénération chez les Egyptiens : si quelqu'un avoit tué un de ces animaux, soit volontairement, soit par méprise, la loi portoit qu'il fût puni de mort comme pour l'Ibis. (*D. J.*)

**HIERAPICRA** de galien, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Prenez de l'aloès succotrin, six onces & deux gros; de la cannelle, du *xilobalsamum*, ou en son lieu, de sommités de lentisque, de lasarum, du spicanard, du safran & du mastic, de chacun trois gros; du miel écumé, deux livres & une once & demie : faites - en un électuaire selon l'art.

Galien qui est l'auteur de cette composition, avoit une si haute idée de ses vertus, qu'il lui a donné le nom de *sacrée amère* : c'est ce que signifient les deux mots grecs, *ιερα πικρα*.

Cet électuaire est un puissant purgatif hydragogue, à la dose d'un gros jusqu'à deux, & même jusqu'à demi-once pour les sujets vigoureux; elle est excellente lorsqu'on la donne à plus petite dose, contre les obstructions, & particulièrement contre celles du foie; elle est propre à exciter les mois & l'écoulement hémorrhoidal. Elle doit toutes ces qualités à l'aloès, qui est un remède éprouvé dans tous ces cas. Tous les autres ingrédients de cette composition n'y ont servi qu'à titre de correctif. *Voyez CORRECTIF. Voyez aussi COMPOSITION PHARM.*

L'*hiéra picra* ne s'ordonne jamais que sous forme solide, à cause de sa grande amertume. (*b*)

**HIERAPOLIS**, (*Géograph. anc.*) nom commun à quelques villes de l'antiquité. Il y avoit 1°. une *Hierapolis* en Syrie, où on honoroit *Derecto* & *Atergatis*. Plin & Strabon en font mention. Lucien dit que la déesse Syrienne y avoit le plus riche temple de l'univers. 2°. Une *Hierapolis* dans l'isle de Crete, appelée *ville épiscopale* dans les notices ecclésiastiques. 3°. Une

*Hierapolis* dans la Parthie, où mourut St. Matthieu, selon Dorotheé. 4°. Une *Hierapolis* ville épiscopale de l'Arabie. Mais 5°. la plus renommée de toutes par ses eaux, par son marbre & par le nombre de ses temples, étoit en Phrygie. *Voyez* Strabon, *lib. XIII. pag. 629*, & les *Voyages* de Spon. *Leanclavius* croit que cette ville est le *seidesceber* des Turcs.

Epictète, célèbre philosophe stoïcien, y prit naissance, & devint un des officiers de la chambre de Néron; mais Domitien ayant banni de Rome tous les philosophes, vers l'an 94 de J. C. l'ancien esclave d'Épaphrodite se retira à Nicopolis en Épire, où il mourut dans un âge fort avancé. Il ne laissa pour tous biens qu'une lampe de terre à son usage, qui fut vendue trois mille drachmes. Arrien son disciple nous a conservé quatre de ses discours & son *enchiridion* ou manuel, qu'on a tant de fois imprimé en grec, & en latin, & dans toutes les langues modernes. Mourgues rapporte que d'anciens religieux le prirent pour la règle de leur monastère : sa maxime *sustine & abstine*, est admirable par son énergie & son étendue; on devoit la graver sur le portail de tous les cloîtres. (*D. J.*)

\* **HIERARCHIE**, (*hist. ecclésiast.*) il se dit de la subordination qui est entre les divers chœurs d'anges qui servent le Très-haut dans les cieux. Saint Denis en distingue neuf, qu'il divise en trois *hiérarchies*. *Voyez* ANGES.

Ce mot vient d'*ιερος*, sacré, & de *αρχη*, principauté.

Il désigne aussi les différens ordres de fideles qui composent la société chrétienne, depuis le pape qui en est le chef jusqu'au simple laïque. *Voyez* PAPE.

Il ne paroît pas qu'on ait eu dans tous les temps la même idée du mot *hiérarchie* ecclésiastique, ni que cette *hiérarchie* ait été composée de la même manière. Le nombre des ordres a varié selon les besoins de l'église, & suivi les vicissitudes de la discipline.

On a permis aux théologiens de disputer sur ce point tant qu'il leur a plu, & il est incroyable en combien de sentimens ils se sont partagés.

Quelques-uns ont prétendu qu'il y avoit

bien de la différence entre être dans la *hiérarchie* & être sous la *hiérarchie*. Être dans la *hiérarchie*, selon eux, c'est par la consécration publique & hiérarchique de l'église être constitué pour exercer ou recevoir des actes sacrés ; or tous ces actes ne sont pas joints à l'autorité & à la supériorité. Être sous la *hiérarchie*, c'est recevoir immédiatement de la *hiérarchie* des actes hiérarchiques. Il y a dans ces deux définitions quelque chose de louche qu'on en auroit écarté, si l'on avoit comparé la société ecclésiastique à la société civile.

Dans la société civile, il y a différens ordres de citoyens qui s'élevent les uns au dessus des autres, & l'administration générale & particulière des choses est distribuée par portion à différens hommes ou classes d'hommes, depuis le souverain qui commande à tous jusqu'au simple sujet qui obéit.

Dans la société ecclésiastique, l'administration des choses relatives à cet état est partagée de la même manière. Ceux qui commandent & qui enseignent sont dans la *hiérarchie* : ceux qui écoutent & qui obéissent sont sous la *hiérarchie*.

Ceux qui sont sous la *hiérarchie*, quelque dignité qu'ils occupent dans la société civile, sont tous égaux. Le monarque est dans l'église un simple fidele, comme le dernier de ses sujets.

Ceux qui sont dans la *hiérarchie* & qui la composent, sont au contraire tous inégaux, selon l'ancienneté, l'institution, l'importance & la puissance attachée au degré qu'ils occupent. Ainsi l'église, le pape, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les curés, les prêtres, les diacres, les sous-diacres semblent en ce sens former cette échelle qui peut donner lieu à deux questions, l'une de droit & l'autre de fait. Voyez EGLISE, PONTIFE, CARDINAUX, &c.

Je ne pense pas qu'on puisse disputer sur la question de fait. Les ordres de dignités dont je viens de faire l'énumération, & quelques autres qui ont aussi leurs noms dans l'église, soit que leurs fonctions subsistent encore ou ne subsistent plus ; & qu'il faut intercaler dans l'échelle, composent certainement le gouvernement ecclésiastique.

Quant à la question de droit, c'est autre chose. Il semble qu'il y a le droit qui vient de l'institution première faite par Jésus-Christ, & le droit qui vient de l'institution postérieure faite, soit par l'église, ou quelque autre puissance que ce soit. En ce cas, il y aura certainement parmi les hiérarques ecclésiastiques des ordres qui seront de droit divin, & des ordres qui ne seront pas de droit divin.

Tous les ordres qui n'ont pas été dès le commencement, ne seront pas de droit divin.

Parmi ces ordres qui n'ont pas été dès le commencement, plusieurs ne sont plus : ils ont passé. Parmi ceux qui sont, il y en a qui peuvent passer, parce qu'ils sont moins *dispositionis dominicæ veritate, quam auctoritate*

Le P. Cellot jésuite avance que la *hiérarchie* n'admet que l'évêque, & que les prêtres ni les diacres ne sont point hiérarques ; mais Bellarmin, Gerson, Petrus Aurelius, saint Jérôme, & d'autres peres de l'église ont eu sur ce point des sentimens très-différens.

Ne pourroit-on pas croire que ceux qui ont droit d'assister dans un concile & d'y donner leur voix, sont nécessairement dans la *hiérarchie* ou du nombre de ceux qui ont part au gouvernement ecclésiastique, soit qu'ils soient de droit divin, ou non ?

Ne faudroit-il pas avoir égard aussi aux ordres, qui conférés, impriment un caractère ineffaçable, & ne permettent plus à celui qui l'a reçu de passer dans un autre état ?

Quoi qu'il en soit, sans prétendre décider les questions qui appartiennent à une *hiérarchie* aussi sainte & aussi respectable que celle de l'église de Jésus-Christ, nous allons exposer simplement quelques idées propres à les éclaircir.

Jésus-Christ a institué l'apostolat. Des auteurs prétendent que l'église a ensuite distribué l'apostolat en plusieurs degrés, qu'ils regardent en conséquence comme d'institution divine ; ont-ils raison ? ont-ils tort ? Voyez APÔTRES.

D'autres ne sont d'accord, ni sur ce que Jésus-Christ a institué, ni sur ce que ses successeurs ont institué d'après lui. Ils veulent

veulent que la cérémonie qui place le simple fidele dans l'ordre hiérarchique, soit un sacrement, & comptent autant de sacremens que de degrés hiérarchiques.

Il y en a qui soutiennent que la consécration des évêques n'est point un sacrement; parce que, disent-ils, l'évêque a reçu dans la prêtrise toute la puissance de l'ordre. Cependant entre les pouvoirs spirituels d'un évêque & d'un prêtre, quelle différence! Voyez EVEQUES.

Frappés de cette différence, & considérant sur-tout que l'épiscopat confère le pouvoir d'administrer le sacrement de l'ordre & d'élever à la prêtrise; pouvoir que le prêtre n'a pas, même radical, comme celui de confesser & d'absoudre sans permission en cas de nécessité; la plupart soutiennent que l'épiscopat est d'un autre ordre que la prêtrise, voyez PRETRE, & que le sacre épiscopal est un sacrement. Voyez EVEQUE.

Aucuns n'ont fait cet honneur à la tonsure ni à la papauté, quoique la tonsure tire le chrétien du commun des fideles pour le placer dans l'état ecclésiastique, & qu'elle méritât bien autant d'être un sacrement que la cérémonie des quatre moindres qui confère au tonsuré le pouvoir de fermer la porte des temples, d'y accompagner le prêtre & de porter les chandeliers; pouvoir qui n'appartient pas tant à l'ordonné, qu'un suisse, un bedeau, ou un enfant de chœur ne puisse le remplacer sans ordre ni sacrement. Voyez TONSURE & TONSURÉ.

Mais la papauté à laquelle on attribue tant de prérogatives, & qui en a beaucoup, a-t-elle moins besoin d'une grace solemnelle que la fonction de présenter les burettes & de chanter l'épître ou l'évangile? Jésus-Christ s'est-il plus expliqué en faveur du sous-diaconat que du pontificat? A-t-il dit à quelqu'un de ses disciples: *Chantez dans le temple, essuyez les calices*, comme il a dit à Pierre: *Païssez mes ouailles*? Voyez DIACRE & SOUS-DIACRE.

Mais si l'église a pu partager l'apostolat en plusieurs degrés, & étendre ou restreindre le sacrement de l'ordination; ne l'a-t-elle pas encore de changer cette division, & de se faire une autre hiérarchie? Qu'est-ce qui lui a donné le pouvoir d'établir, & lui a ôté celui de changer?

Tome XVII.

Mais son usage a-t-il été invariable? Qu'est-ce que les cardinaux d'aujourd'hui? Que sont devenus les chorévêques d'autrefois qui avoient, selon le concile de Nicée, le pouvoir de conférer les moindres, & qui, laissant le séjour des villes, formoient dans les campagnes comme un ordre ou échelon mitoyen entre la prêtrise & l'épiscopat. Voyez CHORÉVEQUE.

Cet ordre a été supprimé de la hiérarchie par le pape Damase; mais pesez bien la raison que ce pape en apporte. « Il faut, dit-il, extirper tout ce qu'on ne fait pas avoir été institué par Jésus-Christ, tout ce que la raison n'engage pas à maintenir; & l'on ne voit que deux ordres établis par J. C., l'un des douze apôtres, & l'autre des soixante & dix disciples ». *Non amplius quam duos ordines inter discipulos Domini esse cognovimus; id est, duodecim apostolorum & septuaginta discipulorum: unde iste tertius processerit funditus ignoramus, & quod ratione caret extirpari necesse est.* Sect. 6. c. 8. Chorespif.

Mais si l'on suivoit ce principe du pape Damase, quel renversement n'introduiroit-il pas dans la hiérarchie ecclésiastique? On n'y laisseroit rien de ce qui n'est pas de l'institution de J. C., ou de la nécessité d'un bon gouvernement; or J. C. a-t-il donné la pourpre ou le chapeau à quelqu'un de ses disciples?

Dire que lorsqu'on ne fait précisément quand une chose a commencé d'être établie ou d'être crue, elle l'a été dès la première origine; c'est un raisonnement tout-à-fait faux, & on ne peut pas plus dangereux.

On objectera peut-être à la division du pape Damase de la hiérarchie en deux ordres, que les apôtres ont institué des diacres; mais il est évident que cette dignité ne fut créée que pour vaquer à des fonctions purement temporelles. Les diacres faisoient distribution des aumônes & des biens que les fideles avoient alors en commun, tandis que les diaconesses de leur côté veilloient à la décoration & à la propreté des lieux d'assemblée; quel rapport ces fonctions ont-elles avec la hiérarchie?

Dans l'examen de ce sujet, il ne faut pas confondre le gouvernement spirituel, l'établissement, la propagation & la consé-

Hhh

cration du christianisme avec le service temporel. Ce n'est pas à ceux qui songent à accroître les revenus de l'église, à les gérer, & à les partager, que J. C. a dit *Ecce ego mitto vos sicut misit me Pater.*

Il n'y a que les premiers qui soient les vrais membres de Jesus-Christ. Il en est l'instituteur. Il n'y a rien à changer à leur hiérarchie. Il n'y a point d'autorité dans l'église qui ait ce droit; ni Pierre, ni Paul, ni Apollon ne l'ont pas, *nec addes, nec minues.*

Ce qui part de cette source doit durer sans altération jusqu'à la fin des siècles. Les autres sont d'institution ecclésiastique créés pour l'administration temporelle & le service de la société des chrétiens, selon la convenance des lieux, des temps & des affaires. On les appellera, selon eux, *ministres de l'église.*

L'origine de leurs pouvoirs & de leurs fonctions ne remonte pas jusqu'à J. C. immédiatement; l'autorité qui les a créés peut les abolir: elle l'a fait quelquefois, & elle l'a dû faire.

Les apôtres ne préposèrent des diacres & des administrateurs qu'à l'occasion du mécontentement & des plaintes des Grecs contre les Hébreux; trop chargés des occupations temporelles, ils ne pouvoient plus vaquer aux spirituelles. Le service d'économe commençoit à nuire à l'état d'apôtre: *non æquum est nos derelinquere verbum Dei & ministrare mensis.*

Quoi qu'il en soit de toutes ces idées, je les soumets à l'examen de ceux qui par leur devoir doivent être plus versés dans la connoissance de l'histoire de l'église & de son hiérarchie.

**HIÈRE DE COLOQUINTE**, (*Pharmacie.*) Voyez COLOQUINTE.

**HIÈRES**, (*Géog.*) en latin *Olbia Areae*, ville de France en Provence, au diocèse de Toulon: son terroir & les environs sont délicieux pour la bonté & la beauté des fruits; mais son port qui lui seroit aujourd'hui d'une grande ressource, s'est comblé depuis long-temps, & la mer s'est retirée plus de deux mille pas; c'est dans ce port aujourd'hui comblé, que s'embarquoient les pèlerins de la terre sainte; cette ville est à 5 lieues de Toulon, 179. S. E. de Paris. Long. 23<sup>d</sup>. 48'. 22". lat. 43<sup>d</sup>. 7'. 23".

Maffillon, dit M. de Voltaire, "né dans

la ville d'*Hieres* en 1663, prêtre de l'Oratoire, évêque de Clermont, le prédicateur qui a le mieux connu le monde, plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, & dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'académicien & l'homme d'esprit, de plus philosophe modéré & tolérant, mourut en 1742 ». Ses sermons & ses autres ouvrages qui consistent en *discours, panégyriques, oraisons funebres, conférences ecclésiastiques*, &c. ont été imprimés en quatorze volumes in-12. (*D. J.*)

**HIÈRES les isles d'**, (*Géog.*) *insulae Aearum*, isles de France sur la côte de Provence; il y en a trois, Porquerolles, Port-Croz, & l'isle du Titan; les Marseillois les ont habitées les premiers, ils les nomment *Stoechades.* (*D. J.*)

**HIÈRES**, paroisse en Dauphiné, sur la rive gauche du Rhône, diocèse de Vienne, remarquable par ses carrières de pierres à bâtir, à une lieue & un quart de Cremieu, 9 de Vienne, & 14 de Grenoble. (*F. B.*)

**HIÉROCERYCE**, s. m. (*Littér.*) chef des hérauts sacrés dans les mystères de Cérès; sa fonction étoit d'écarter les profanes, & toutes les personnes exclues de la fête par les loix; d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, ou de garder un silence respectueux; enfin de réciter les formules de l'initiation.

L'*hiéroceryce* représentoit Mercure, ayant des ailes sur le bonnet, & la verge, le caducée à la main, en un mot tout l'appareil que les poètes donnent à ce dieu.

Ce sacerdoce étoit perpétuel, mais il n'imposoit point la loi du célibat: on peut même fortement présumer le contraire par l'exemple du Dadouque; ainsi, selon toute apparence, la loi du célibat ne regardoit que l'*hiérophante* seul, à cause de l'excellence de son ministère.

Au reste, la dignité d'*hiéroceryce* appartenoit à une même famille; c'étoit à celle des Céryces descendue de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & qui par conséquent étoit une branche des Eumolpides, quoique ceux qui la composoient donnaient Mercure pour pere à Céryx; mais c'étoit sans doute parce que ce dieu protégeoit la fonction de héraut, héréditaire dans leur famille. (*D. J.*)

HIÉROCORACES, f. m. pl. (*Antiq.*) certains ministres de Mithras, c'est-à-dire, du soleil, que les Perses adoroient sous ce nom. Le mot *hiérocoraces* signifie *corbeaux sacrés*, parce que les prêtres du soleil portoient des vêtémens qui avoient quelque rapport par leur couleur, ou d'une autre maniere, à ces oiseaux dont les Grecs en conséquence leur donnerent le nom (*D. J.*)

HIÉROGLYPHE, (*Arts antiq.*) écriture en peinture; c'est la premiere méthode qu'on a trouvée de peindre les idées par des figures. Cette invention imparfaite, défectueuse, propre aux siècles d'ignorance, étoit de même espece que celle des Mexiquains qui se sont servis de cet expédient, faute de connoître ce que nous nommons des lettres ou des caractères.

Plusieurs anciens & presque tous les modernes ont cru que les prêtres d'Egypte inventerent les *hiéroglyphes*, afin de cacher au peuple les profonds secrets de leur science. Le P. Kircher en particulier a fait de cette erreur le fondement de son grand *théâtre hiéroglyphique*, ouvrage dans lequel il n'a cessé de courir après l'ombre d'un songe. Tant s'en faut que les *hiéroglyphes* aient été imaginés par les prêtres égyptiens dans des vues *mystérieuses*, qu'au contraire c'est la pure nécessité qui leur a donné naissance pour l'utilité publique; M. Warburton l'a démontré par des preuves évidentes, où l'érudition & la philosophie marchent d'un pas égal.

Les *hiéroglyphes* ont été d'usage chez toutes les nations pour conserver les pensées par des figures, & leur donner un être qui les transmît à la postérité. Un concours universel ne peut jamais être regardé comme une suite, soit de l'imitation, soit du hasard ou de quelque événement imprévu. Il doit être sans doute considéré comme la voix uniforme de la nature, parlant aux conceptions grossieres des humains. Les Chinois dans l'orient, les Mexiquains dans l'occident, les Scythes dans le nord, les Indiens, les Phéniciens, les Ethiopiens, les Etruriens ont tous suivi la même maniere d'écrire, par peinture & par *hiéroglyphes*; & les Egyptiens n'ont pas eu vraisemblablement une pratique différente des autres peuples.

En effet, ils employèrent leurs *hiéroglyphes* à dévoiler nuement leurs loix, leurs réglemens, leurs usages, leur histoire, en un mot tout ce qui avoit du rapport aux matieres civiles. C'est ce qui paroît par les obélisques, par le témoignage de Proclus, & par le détail qu'en fait Tacite dans ses *Annales*, liv. II. ch. lx. au sujet du voyage de Germanicus en Egypte. C'est ce que prouve encore la fameuse inscription du temple de Minerve à Saïs, dont il est tant parlé dans l'antiquité. Un enfant, un vieillard, un faucon, un poisson, un chevalmarin, servoient à exprimer cette sentence morale: « Vous tous qui entrez dans le monde & qui en sortez, sachez que les dieux haïssent l'impudence ». Ce *hiéroglyphe* étoit dans le vestibule d'un temple public; tout le monde le lisoit, & l'entendoit à merveille.

Il nous reste quelques monumens de ces premiers essais grossiers des caractères égyptiens dans les *hiéroglyphes* d'Horapollo. Cet auteur nous dit, entr'autres faits, que ce peuple peignoit les deux piés d'un homme dans l'eau, pour signifier un *foulon*, & une *fumée* qui s'élevoit dans les airs, pour désigner du feu.

Ainsi les besoins secondés de l'industrie, imaginerent l'art de s'exprimer: ils prirent en main le crayon ou le ciseau; & traçant sur le bois ou les pierres des figures auxquelles furent attachées des significations particulieres, ils donnerent en quelque façon la vie à ce bois, à ces pierres, & parurent les avoir doués du don de la parole. La représentation d'un enfant, d'un vieillard, d'un animal, d'une plante, de la fumée; celle d'un serpent replié en cercle, un œil, une main, quelque autre partie du corps; un instrument propre à la guerre ou aux arts, devinrent autant d'expressions, d'images, ou, si l'on veut, autant de mots qui, mis à la suite l'un de l'autre, formerent un discours suivi.

Bientôt les Egyptiens prodiguerent partout les *hiéroglyphes*: leurs colonnes, leurs obélisques, les murs de leurs temples, de leurs palais, & de leurs sépultures, en furent surchargés. S'ils érigeoient une statue à un homme illustre, des symboles tels que nous les avons indiqués, ou qui leur

étoient analogues, taillés sur la statue même, en traçoient l'histoire. De semblables caractères peints sur les momies, mettoient chaque famille en état de reconnoître le corps de ses ancêtres; tant de monumens devinrent les dépositaires des connoissances des Egyptiens.

Ils employèrent la méthode *hiéroglyphique* de deux façons, ou en mettant la partie pour le tout, ou en substituant une chose qui avoit des qualités semblables, à la place d'une autre. La première espece forma le *hiéroglyphe curiologique*, & la seconde, le *hiéroglyphe tropique*: la lune, par exemple, étoit quelquefois représentée par un demi-cercle, & quelquefois par un cynocéphale. Le premier *hiéroglyphe* est *curiologique*, & le second *tropique*; ces sortes de *hiéroglyphes* étoient d'usage pour divulguer; presque tout monde en connoissoit la signification dès la tendre enfance.

La méthode d'exprimer les *hiéroglyphes tropiques* par des propriétés similaires, produisit des *hiéroglyphes symboliques*, qui devinrent à la longue plus ou moins cachés, & plus ou moins difficiles à comprendre. Ainsi l'on représenta l'Egypte par un crocodile, & par un encensoir allumé, avec un cœur dessus. La simplicité de la première représentation donne un *hiéroglyphe symbolique* assez clair; le raffinement de la dernière offre un *hiéroglyphe symbolique* vraiment énigmatique.

Mais aussi-tôt que par de nouvelles recherches, on s'avisa de composer les *hiéroglyphes* d'un mystérieux assemblage de choses différentes, ou de leurs propriétés les moins connues, alors l'énigme devint intelligible à la plus grande partie de la nation. Aussi quand on eut inventé l'art de l'écriture, l'usage des *hiéroglyphes* se perdit dans la société, au point que le public en oubliâ la signification. Cependant les prêtres en cultivèrent précieusement la connoissance, parce que toute la science des Egyptiens se trouvoit confiée à cette sorte d'écriture. Les savans n'eurent pas de peine à la faire regarder comme propre à embellir les monumens publics, où l'on continua de l'employer; & les prêtres virent avec plaisir, qu'insensiblement ils resteroient seuls dépositaires d'une écriture qui conservoit les secrets de la religion.

Voilà comme les *hiéroglyphes*, qui devoient leur naissance à la nécessité, & dont tout le monde avoit l'intelligence dans les commencemens, se changerent en une étude pénible, que le peuple abandonna pour l'écriture, tandis que les prêtres la cultivèrent avec soin, & finirent par la rendre sacrée. V. les articles *ÉCRITURE*, & *ÉCRITURE des Egyptiens*.

Mais je n'ai pas tout dit, les *hiéroglyphes* furent la source du culte que les Egyptiens rendirent aux animaux, & cette source jeta ce peuple dans une espece d'idolâtrie. L'histoire de leurs grandes divinités, celle de leurs rois, & de leurs législateurs, se trouvoit peinte en *hiéroglyphes*, par des figures d'animaux, & autres représentations; le symbole de chaque dieu étoit bien connu par les peintures & les sculptures que l'on voyoit dans les temples, & sur les monumens consacrés à la religion. Un pareil symbole présentant donc à l'esprit l'idée du dieu, & cette idée excitant des sentimens religieux, il falloit naturellement que les Egyptiens dans leurs prières, se tournassent du côté de la marque qui servoit à le représenter.

Cela dut sur-tout arriver, depuis que les prêtres Egyptiens eurent attribué aux caractères *hiéroglyphiques*, une origine divine, afin de les rendre encore plus respectables. Ce préjugé qu'ils inculquerent dans les ames, introduisit nécessairement une dévotion relative pour ces figures symboliques; & cette dévotion ne manqua pas de se changer en adoration directe, aussi-tôt que le culte de l'animal vivant eût été reçu. Ne doutons pas que les prêtres n'aient eux-même favorisé cette idolâtrie.

Enfin, quand les caractères *hiéroglyphiques* furent devenus sacrés, les gens superstitieux les firent graver sur des pierres précieuses, & les porterent en façon d'amulette & de charmes. Cet abus n'est guere plus ancien que le culte du dieu Sérappis, établi sous les Ptolémées: certains chrétiens natifs d'Egypte, qui avoient mêlé plusieurs superstitions païennes avec le christianisme, sont les premiers qui firent principalement connoître ces sortes de pierres, qu'on appelle *abraxas*; il s'en trouve dans les cabinets curieux, & on y voit toutes sortes de caractères *hiéroglyphiques*.

Aux abraxas ont succédé les talismans , espece de charmes , auxquels on attribue la même efficace , & pour lesquels on a aujourd'hui la plus grande estime dans tous les pays soumis à l'empire du grand seigneur , parce qu'on y a joint , comme aux *abraxas* , les rêveries de l'astrologie judiciaire.

Nous venons de parcourir avec rapidité tous les changemens arrivés aux *hiéroglyphes* , depuis leur origine jusqu'à leur dernier emploi ; c'est un sujet bien intéressant pour un philosophe. Du substantif *hiéroglyphe* , on a fait l'adjectif *hiéroglyphique*. (D. J.)

**HIÉROGRAMMATÉE** , sub. masc. (Hist. anc.) nom que les anciens Egyptiens donnoient aux prêtres qui présidoient à l'explication des mystères de la religion & aux cérémonies.

Les *hiérogrammatées* inventoient & écrivoient les hiéroglyphes & les livres hiéroglyphiques , & ils les expliquoient aussi-bien que toute la doctrine de la religion. Si l'on en croit Suidas , ils étoient aussi devins ; au moins il rapporte qu'un *hiérogrammatée* prédit à un ancien roi d'Egypte qu'il y auroit un israélite plein de sagesse , de vertu & de gloire , qui humilieroit l'Egypte.

Ils étoient toujours auprès du roi pour l'aider de leurs lumières & de leurs conseils ; ils se servoient pour cela de la connoissance qu'ils avoient des astres & des mouvemens du ciel , & de l'intelligence des livres sacrés , où ils s'instruisoient eux-mêmes de ce qu'il y avoit à faire. Ils étoient exempts de toutes les charges de l'état ; ils en étoient les premières personnes après le roi , & portoient même aussi-bien que lui une espece de sceptre en forme de soc de charrue ; ils tomberent dans le mépris sous l'empire des Romains. *Dictionnaire de Trevoux.* (G)

**HIÉROLOGIE** , sub. fém. (Gram.) discours sur les choses sacrées ; il signifie aussi *bénédition*. L'*hiérologie* chez les Grecs & chez les Juifs , est proprement la *bénédition nuptiale*.

**HIÉROMANTIE** , f. f. (Antiq.) *ἱερομαντία* , nom général de toutes les sortes de divinations qu'on tiroit des diverses choses qu'on présentoit aux dieux , & sur-tout des victimes qu'on offroit en sacrifice. D'abord on commença de tirer des présages

de leurs parties externes , de leurs mouvemens , ensuite de leurs entrailles , & autres parties internes ; enfin , de la flamme du bûcher dans lequel on les consumoit. On vint jusqu'à tirer des conjectures de la farine , des gâteaux , de l'eau , du vin , &c. J'apprends tout cela , mais plus au long dans les *Archæol. grecq.* de Potter , lib. II. cap. xiv. tom. I. p. 324. (D. J.)

**HIÉROMENIE** , f. m. (Antiq.) *ἱερομηνία* , nom donné au mois dans lequel on célébroit les jeux Néméens ; c'étoit le même mois que le Bædromion des Athéniens , qui répondoit au commencement de notre mois de Septembre. Voyez MOIS DES GRECS. (D. J.)

**HIÉROMNEMON** , f. m. (Antiq.) *ἱερομνήμων* , c'est-à-dire , président des sacrifices , ou gardien des archives sacrées.

Les *hiéromnémons* étoient des députés que les villes de la Grece envoyoit aux Thermopyles , pour y prendre séance dans l'assemblée des amphictyons , & y faire la fonction de greffiers sacrés. Ils étoient particulièrement chargés de tout ce qui avoit rapport à la religion ; c'étoient eux seuls qui payoient la dépense , & qui prenoient le soin des sacrifices publics qu'on faisoit pour la conservation de toute la Grece en général. Aussi la première attention de l'*hiéromnémon* , à son arrivée aux Thermopyles , étoit d'offrir conjointement avec les pythagores , un sacrifice solennel à Cérés , divinité tutélaire de ce lieu. Quand l'assemblée des amphictyons se tenoit à Delphes , Apollon Pythien , & Minerve la Prévoyante , recevoient à leur tour le même hommage des députés dont nous venons de parler.

Ordinairement chaque ville amphictyone n'envoyoit qu'un *hiéromnémon* & un pythagore à l'assemblée ; mais cette règle générale n'a pas laissé de souffrir quelquefois des exceptions ; cependant il paroît que quelque nombre qu'ils fussent de députés , ils n'étoient comptés que pour deux voix par rapport aux suffrages.

L'*hiéromnémon* qu'on devoit députer au conseil des amphictyons , s'éliosoit par le sort ; & le temps de sa députation expiré , il étoit obligé , de même que les pythagores , de venir rendre un compte exact à leurs

concitoyens de tout ce qu'ils avoient fait pendant la tenue de ces états généraux de la Grece. *Voyez* PYLAGORE.

Ce compte se rendoit verbalement & par des mémoires d'abord au sénat, & ensuite au peuple; le même usage se pratiquoit à l'égard des autres ambassadeurs ou envoyés.

Une des prérogatives éminentes de la dignité des *hiéromnémons*, à l'assemblée des amphictyons, étoit le droit dont ils jouissoient de recueillir les suffrages & de prononcer ensuite les arrêts; ils avoient encore l'honneur de présider à l'assemblée, parce qu'ils présidoient aux sacrifices du dieu, tant à Delphes qu'aux Thermopyles. Le nom de *hiéromnémon* étoit inscrit à la tête des décrets des amphictyons, & l'on comptoit les années par les différens *hiéromnémons*, de même que les Romains comptoient les leurs par les différens consuls. Les Byzantins comptoient aussi leurs années par les magistrats qui portoient chez eux le nom d'*hiéromnémons*; enfin, un grand privilege des *hiéromnémons*, c'est que c'étoit à eux qu'appartenoit le droit de convoquer l'assemblée générale des amphictyons, que les Grecs appelloient *ἐκκλησία ἀμφικτυόνων*; ils devoient rédiger par écrit tout ce qui se délibéroit dans cette compagnie, & ils étoient les gardiens nés de ces actes importans. (D. J.)

**HIÉROMNENON**, f. m. (*Littér.*) nom d'une pierre que les anciens employoient dans la divination, & qu'ils appelloient encore *erolythos* ou *amphicomé*; comme ils ne nous en ont laissé aucune description, nous ignorons quelle pierre c'étoit, & d'où ils la tiroient; mais nous sommes tout consolés de cette ignorance. (D. J.)

**HIÉRONI**, (*Hist. ancienne.*) frere de Gélon, fut successivement tyran de Gènes & de Syracuse. Les premiers jours de son regne en firent concevoir les plus hautes espérances. Ce prince, né avec le goût des arts & des sciences, appella dans sa cour les savans & les artistes de la Grece & de l'Italie. Ami de la vérité, il disoit que sa maison & ses oreilles étoient toujours ouvertes pour l'entrée. Des infirmités naturelles lui donnerent le temps de faire des réflexions sur les amertumes attachées au pou-

voir suprême, & sur-tout sur le malheur qui prive les rois des plaisirs de l'amitié. Il se consoloit de l'ennui de sa grandeur dans la conversation d'Epicarme, de Bachilide, de Pindare & de Simonide: ce fut ce dernier qui eut le plus d'ascendant sur son esprit. Un jour le prince l'interrogea sur la nature & les attributs de la divinité. Simonide lui demanda un jour pour y réfléchir; le lendemain il en demanda deux, & allant toujours en augmentant, il eut enfin la modestie d'avouer que plus il approfondissoit ce mystere, plus il trouvoit de difficulté à l'expliquer.

*Hiéron*, mécontent des villes d'Ecatanne & de Naxe, en chassa les anciens habitans, qui furent remplacés par une colonie de cinq mille Syracusains & d'un pareil nombre de Péloponnésiens. Ces nouveaux habitans, le regardant comme leur fondateur, lui rendirent, après sa mort, les mêmes honneurs qu'on décernoit aux demi-dieux. Anaxilaus, tyran de Zancle, avoit entretenu une amitié constante avec Gélon. Après sa mort, *Hiéron* se déclara le protecteur de ses enfans. Il se chargea de régir lui-même leur bien; & il le fit avec tant d'économie, qu'à leur majorité ils se trouverent plus riches qu'il ne l'étoient à la mort de leur pere. Les dernières années de sa vie, obscurcirent la splendeur des premiers jours de son regne. Dominé par l'avarice, il accabla son peuple d'exactions, il commit les injustices les plus criantes, & il usa souvent de violence pour assouvir sa cupidité. Les Syracusains, naturellement indociles, ne virent plus qu'un tyran dans celui qu'ils avoient chéri & respecté comme leur roi; & s'ils ne passerent point du tumulte à la révolte, c'est qu'ils furent contenus dans l'obéissance par le respect religieux qu'ils conservoient encore pour la mémoire de son frere Gélon: ce prince bienfaisant, de l'ombre du tombeau, sembloit encore exercer sa domination au milieu de Syracuse, reconnoissante de ses bienfaits. *Hiéron* mourut après un regne de douze ans.

**HIÉRON II**, (*Histoire ancienne.*) descendoit de Gélon, qui avoit régné autrefois avec gloire à Syracuse. Son pere, qui l'avoit eu d'une femme esclave, craignit que le vice de sa naissance n'imprimât une

tache à l'honneur de sa race: il le fit exposer dans une forêt pour être la pâture des bêtes. Mais l'oracle instruit de ce trait dénaturé, annonça la vengeance des dieux, & prophétisa la grandeur future de l'enfant délaissé. Le pere attendri, ou peut-être intimidé par les menaces du prêtre, le fit rapporter à sa maison, où il fut instruit par les plus grands maîtres. Le disciple profita de leurs leçons, & se fit bientôt distinguer par son adresse & son courage. Pyrrhus, juge & témoin de sa valeur naissante, découvrit en lui le germe d'un grand homme. Son suffrage le mit dans une si grande vénération, qu'il eut dans Syracuse tout le pouvoir d'un roi, sans en avoir le titre. Les dissensions qui s'allumèrent entre les magistrats & l'armée, préparèrent sa grandeur: les troupes mutinées, l'élevèrent au commandement; & il ne se servit de son pouvoir, que pour pacifier les troubles domestiques. Les Syracusains charmés de sa modération, confirmèrent son éléction illégale.

Les Mamertins portoit depuis longtemps la désolation dans le territoire de Syracuse. Il marcha contre eux, les vainquit, & le trône fut la récompense de sa victoire. Son alliance avec les Carthaginois lui devint funeste. Il éprouva quelques revers qui lui firent rechercher & obtenir l'amitié des Romains qui ne furent pas long-temps à ressentir les avantages de cette nouvelle alliance. Ils avoient éprouvé plusieurs fois les horreurs de la famine; mais dès que *Hiéron* fut leur ami, ils virent régner l'abondance dans leur camp. Tandis que tout étoit dans l'agitation, le calme regnoit dans ses états. Ce fut dans ces temps pacifiques qu'il développa toute la trempe de son cœur bienfaisant. Il n'imita point la sombre politique de ses prédécesseurs qui, regardant leurs sujets comme leurs ennemis, confioient la garde de leur personne à des étrangers mercenaires: il ne voulut avoir autour de lui que des citoyens: il paroissoit si assuré de leur fidélité, qu'au lieu de les désarmer, il voulut que tous fussent formés dans les exercices de la guerre. Les peuples se crurent libres par le soin qu'il prit de respecter leurs privilèges & le droit de propriété. Dépositaire & ministre de la loi, il se reposa

sur elle du soin de commander & de punir. Les citoyens & l'armée avoient jusqu'alors divisé l'état: il étouffa la semence de cette rivalité dangereuse. Et dès que chacun fut resserré dans ses limites, un calme durable fit renaître les prospérités publiques. Ce fut en bannissant l'oisiveté, qu'il extirpa la racine de tous les vices. L'agriculture fut honorée: la terre mieux cultivée fournit avec usure le prix du travail. *Hiéron* étudia lui-même l'art de la rendre plus fertile. On regrette encore aujourd'hui la perte de ses expériences & de ses découvertes sur une matière aussi intéressante. Ses réglemens sur le commerce du bled, parurent avoir été dictés par un cœur sensible & compatissant aux besoins de l'humanité. Ils furent observés comme une loi sacrée sous son regne, & long-temps après sa mort.

Ce fut dans la seconde guerre punique qu'il se montra véritablement l'ami des Romains. Il fournit gratuitement du bled & des habits aux légions, qui manquoient de tout. Lorsque Rome, après trois défaites, sembloit pencher vers sa ruine, il en releva les espérances par un présent de trois cents mille boisseaux de froment, & deux cents mille d'orge, avec mille frondeurs, pour les opposer aux baléares & aux frondeurs de l'armée d'Annibal. Il ne fut pas moins magnifique envers les Rhodiens, dont l'île avoit été bouleversée par un tremblement de terre: il leur envoya cent talents, sans en être sollicité. C'étoit en prévenant les demandes des infortunés, qu'il donnoit un nouveau prix à ses bienfaits. Il eut le bonheur de posséder le premier géometre de l'univers, & d'en connoître tout le mérite. C'étoit Archimede, qui fit servir son art à la construction de plusieurs machines pour l'attaque & la défense des places. Ce fut à ce savant géometre qu'on fut redevable de l'invention de cette fameuse galere, qu'on regarda comme une des merveilles de l'antiquité. Comme il n'y avoit point de port dans toute la Sicile assez vaste pour la contenir, *Hiéron*, à qui elle devenoit inutile, en fit présent à Ptolémée Philadelphie. L'Egypte venoit d'être frappée du fléau de la stérilité, il y envoya soixante mille muids de bled, dix mille grands vases de terre, pleins de poisson salé; vingt mille

quintaux pesant de chair salée. C'est ainsi qu'en répandant ses bienfaits sur les étrangers, il trouvoit par-tout des admirateurs & des amis. Après le carnage de Canne, les Carthaginois victorieux descendirent dans la Sicile, où ils portèrent le fer & la flamme. *Hiéron*, inébranlable dans sa fidélité pour les Romains, fut le plus exposé à leurs ravages. Les alliés de Syracuse murmurèrent de son attachement pour un peuple que les dieux sembloient avoir abandonné. Son fils *Gélon*, séduit par les promesses des Carthaginois, se mit à la tête des mécontents. La Sicile étoit sur le point de voir allumer le feu des dissensions civiles, lorsque la mort imprévue de ce fils dénaturé, la délivra de ce fléau. Son père fut soupçonné d'avoir abrégé ses jours: il le suivit de près au tombeau où il emporta les regrets de toute la Sicile. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans: il en avoit régné cinquante-quatre, sans avoir jamais éprouvé l'inconstance d'un peuple indocile, qui ne vouloit point de maître. (T.-N.)

**HIÉROPHANTE**, f. m. (*Antiq.*) ἱεροφάντης, *sacrorum antistes*, souverain prêtre de Cérès chez les Athéniens.

L'*hiérophante* étoit à Athènes un prêtre d'un ordre très-distingué; car il étoit préposé pour enseigner les choses sacrées & les mystères de Cérès, à ceux qui vouloient y être initiés; & c'est delà qu'il prenoit son nom. On lui donnoit aussi le titre de prophète; il faisoit les sacrifices de Cérès, ou uniquement par rapport à elle; il étoit encore le maître d'orner les statues des autres dieux, & de les porter dans les cérémonies religieuses. Il avoit sous lui plusieurs officiers qui l'aïdoient dans son ministère, & qu'on nommoit *exégetes*, c'est-à-dire, *explicateurs des choses sacrées*.

Eumolpe fut le premier *hiérophante* que Cérès se choisit elle-même pour la célébration de ses mystères, c'est-à-dire, que ce fut lui qui le premier y présida & les enseigna. Cet Eumolpe, selon Athénée, fut le chef d'une des plus célèbres familles d'Athènes, qui seule eut la gloire de donner sans discontinuation un *hiérophante* aux Eleusiniens, tant que le temple de Cérès subsista parmi eux. La durée de ce sacerdoce a été de douze cents ans; & ce qui

le rend encore plus mémorable dans la seule famille des Eumolpides, c'est que celui qui étoit une fois revêtu de la dignité d'*hiérophante*, étoit obligé de passer toute sa vie dans le célibat, comme nous l'apprenons de Pausanias dans les Corinthiaques, de l'ancien Scholiaste de Perse sur la cinquième satire de ce poète, & finalement de S. Jérôme.

Ce mot *hiérophante*, est composé de ἱερός, *sacré*, & de φάνω, *je montre, je mets en lumière*. (D. J.)

**HIEROPHANTIE**, f. fém. (*Antiq.*) on appelloit *hiérophanties* chez les Athéniens, des femmes consacrées au culte de Cérès, & qui avoient quelques fonctions sous les ordres de l'*hiérophante*; mais une *hiérophantie* n'étoit point la femme de ce souverain prêtre, puisqu'il étoit dans l'obligation de vivre toujours dans le célibat, comme nous l'avons remarqué. (D. J.)

**HIEROSCOPIE**, f. f. (*Divinat.*) espèce de divination qui consistoit à considérer les victimes, & tout ce qui arrivoit durant le sacrifice. V. SACRIFICE & VICTIME. Ce mot vient de ἱερός, *sacré*, & σκοπῶ, *je considère*. Diction. de Trevoux.

**HIESMES** ou **EXMES**, (*Géog.*) bourg de France en Normandie, autrefois chef-lieu d'un comté d'une grande étendue, appelé l'*Hiémois* ou l'*Emois*; ce bourg est sur une montagne stérile, à 4 lieues de Sées, 36 O. de Paris. M. Huet prétend que les *Osismi*, dont parle César, étoient les peuples d'*Hièmes*, qu'il écrit *Hiesmes*; mais les *Osismiens* étoient à l'extrémité de la Basse-Bretagne. Long. 27, 78; lat. 48, 46. (D. J.)

**HIGHAM-FERRERS**, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Northamptonshire; elle envoie deux députés au Parlement, & est à 17 lieues N. de Londres. Long. 26, 55; lat. 52, 28. (D. J.)

**HIGHLANDERS**, f. masc. (*Géog.*) ou montagnards d'Ecosse; ils sont proprement descendus des anciens Calédoniens, & il y a eu parmi eux moins de mélange d'étrangers, que parmi les Lowlanders, qui habitent le plat pays d'Ecosse. Il faut lire la description que Boëce & Buchanan font des anciennes mœurs, de la force, & de la bravoure de ces gens-là. Leur posté-

rité qui occupe encore aujourd'hui les montagnes & les îles d'Ecosse, a retenu beaucoup des coutumes & de la maniere de vivre de leurs peres. (D. J.)

HIGMORE, (ANTRÈ, CORPS D'). Cet anatomiste d'Oxford en Angleterre, a donné au public un ouvrage sur le corps humain, intitulé, *Disquisitio anatomica*; Hug. 1650 in-fol. c'est-à-dire, *Disquisition anatomique*, dans laquelle il a suivi la circulation du sang jusques dans les plus petites parties du corps. On appelle *corps d'Higmore*, la partie du testicule entre l'épidydim & le testicule, où se réunissent tous les vaisseaux sécrétaires; & on donne aussi le nom d'*antrie d'Higmore*, au sinus maxillaire.

HIGUERO, sub. masc. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre d'Amérique, qui croit sur-tout dans la nouvelle Espagne; le bois en est dur & compacte, & ressemble à celui du citronnier. On en fait des vases à boire & d'autres ustensiles de ménage; les Indiens mangent de son fruit qui est rond, semblable à une courge, & qui en a le goût; il est rafraîchissant.

HILARIES, f. f. pl. (*Antiq.*) *hilaria, orum*; fête qui se célébroit à Rome, tous les ans, avec beaucoup de pompe & de réjouissance, le huitième avant les calendes d'avril, c'est-à-dire, le 25 de mars, en l'honneur de la mère des dieux.

Pendant la durée de la fête, qui étoit de plusieurs jours, il y avoit treve de tout deuil & cérémonies funebres. On promenoit Cybele par toute la ville; & chacun faisoit marcher devant elle en guise d'offrande, ce qu'il avoit de plus précieux. On s'habilloit comme l'on vouloit, & l'on prenoit les marques de telles dignités qu'on jugeoit à propos.

C'étoit proprement la terre qu'on célébroit dans cette fête, sous le nom de la mere des dieux; on lui rendoit tous ces honneurs, pour qu'elle reçût du soleil une chaleur modérée, & des rayons favorables à la naissance des fruits. On avoit choisi le commencement du printemps pour cette fête, parce qu'alors les jours commencent à être plus longs que les nuits, & la nature est toute occupée de sa parure & de son renouvellement.

Tome XVII.

Les Romains emprunterent cette fête des Grecs, qui la nommoient *involuntis, renouvellement*, par opposition à la veille, *καταδύσις*, pendant laquelle ils revêtoient les apparences de deuil. Les Romains les imiterent encore en ce point, car ils passoient la veille de leurs *hilaries* en lamentations & autres marques de tristesse, d'où vient qu'ils nommoient ce jour-là un jour de sang, *dies sanguinis*; c'étoit l'inverse, si l'on peut parler ainsi, de notre mardi-gras, & l'image du mercredi des cendres. Quand les Grecs furent soumis à l'empire des Romains, ils abandonnerent l'ancien nom de leur fête pour prendre celui d'*ἡλιάρια*, comme il paroît par Photius dans ses extraits de la vie du philosophe Isidore.

Les curieux peuvent consulter Rosinus, *Antiquit. rom. lib. IV, c. vij.* Turnebe, *Adversarior. lib. XXIV.* Casaubon, *not.* sur Lampridius, *Hist. Aug. script. a. 167.* Saumaïse sur Vopiscus & Tristan, *tom. I & tom. II.* (D. J.)

HILARODIE, f. f. (*Littérat.*) espece de drame chez les Grecs qui tenoit de la tragédie; aussi l'appelloit-on autrement *hilaro-tragédie*.

On fait que la tragédie exigeoit non seulement; que les personnages fussent des princes ou des héros, mais elle devoit encore rouler sur quelque grand malheur; & soit que la catastrophe en fût funeste, soit qu'elle fût heureuse, elle devoit toujours exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fit qu'Archélaus, roi de Macédoine, dont les idées étoient apparemment très-bornées sur la poésie dramatique, proposant à Eurypide de le faire le héros de quelqu'une de ses tragédies, ce poète lui répondit: " que les dieux puissent toujours vous préserver d'un pareil honneur! "

L'*hilarodie* amenoit bien à la vérité sur la scene des personnages illustres, mais ses sujets devoient être gais; & quoiqu'elle eût plus de dignité que la premiere comédie proprement dite des Grecs, qui étoit l'imitation trop grossiere de la vie commune des simples citoyens, c'étoit pourtant une espece de comédie, parce qu'elle avoit pour but d'amuser, d'égayer, & de faire rire les spectateurs.

On croit que les fables rhétoriques

ressembloient à beaucoup d'égards aux *hilarodies* ; on les nommoit *rhintoniques*, du nom de leur auteur Rhinton. Athenée cite de ce poëte une piece intitulée *Amphitrion*, qui pourroit bien avoir été l'original d'après lequel Plaute a composé le sien. Or l'*Amphitrion* de Plaute a les caracteres qu'on assigne à *Philarodie*.

Il semble que les parodies dramatiques avoient aussi beaucoup d'affinité avec les *hilarodies* ; mais nous ne sommes pas assez instruits des caracteres distinctifs de toutes ces sortes de drames anciens, pour marquer les rapports & les différences. (D. J.)

**HILARO-TRAGÉDIE**, f. f. (*Liur.*) piece dramatique mêlée de tragique & de comique, ou de sérieux & de plaisant, ou de ridicule. Voyez **DRAME**.

Scaliger prétend que *l'hilaro-tragédie* & *l'hilarodie* sont la même chose, d'autres ont cru que *l'hilaro-tragédie* étoit à peu près ce que nous appellons *tragi-comédie*, ou une tragédie dont la catastrophe est heureuse, & fait passer le héros d'un état malheureux, dans un état fortuné. D'autres enfin croient que c'étoit, comme nous l'avons dit, un mélange de tragique & de comique, de choses sérieuses & d'autres ridicules. Voyez **TRAGÉDIE** & **HILARODIE**.

Suidas dit que Rhinton, poëte comique de Tarente, fut l'inventeur de ces sortes de pieces ; ce qui leur fit donner le nom de *Rhintoniæ fabulæ*. *Dictionn. de Trevoux*.

**HILDBOURGHAUSEN**, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la Thuringe méridionale, sur la riviere de Werra. Elle existe à titre de ville dès l'an 1323 ; & dès l'an 1685, elle est le lieu de la résidence des ducs de Saxe, de la maison de Gotha, qui cinq ans auparavant avoient pris le surnom de *Hildbourghausen*. Il y a un nombre de belles maisons dans cette ville : il y a plusieurs églises luthériennes & calvinistes ; & dans l'une de celles-ci, l'on fait alternativement le service en allemand & en françois. On y fonda, l'an 1714, un college académique ; & l'on y trouve divers établissemens louables, destinés à l'assistance des pauvres, & à la correction des vicieux. D'ailleurs, en sa qualité

de capitale, cette ville est le siege des cours de police, de justice & de finances, qu'entretient le prince du pays. *Long.* 28, 25 ; *lat.* 50, 35. (D. G.)

**HILDBOURGHAUSEN**, (*principauté de*) (*Géog.*) On donne ce nom à six bailliages d'Allemagne, situés dans la Thuringe, lesquels conjointement avec d'autres terres & seigneuries, composent les états de l'un des ducs de Saxe, de la maison de Gotha. Ces six bailliages sont ceux de *Hildbourghausen*, de *Veilsdorf*, d'*Eihsfeld*, de *Heldbourg*, de *Konigsberg*, & de *Sonnenfeld*. Ils devinrent, en 1680, le partage séparé de l'un des sept princes, fils du duc Ernest de Saxe-Gotha, qui les a fait passer à sa postérité sous la loi de la primogéniture. Mais ils ne formerent pas une principauté proprement dite de l'empire : le duc prince de *Hildbourghausen*, ne prend place ni dans les dietes générales, ni dans les particulieres d'Allemagne, & il ne paie rien non plus des charges communes aux membres du corps Germanique. Son rang & sa dignité ne manquent cependant pas d'élevation & de grandeur, puisqu'il est prince de l'illustre maison de Saxe. On fait monter ses revenus annuels à la somme d'environ quatre-vingt mille rixdalers. (D. G.)

**HILDESHEIM**, (*évêché de*) (*Géog.*) état d'Allemagne, situé dans le cercle de basse-Saxe, contre les principautés de Calenberg, de Wolfenbattel, de Grubenhagen, de Halberstad, de Lunebourg, & le comté de Wernigerode. Il peut avoir dix milles de l'orient à l'occident, & huit du septentrion au midi. Les rivieres d'Ocker, de Leine, d'Innerste & de Fulse l'arrosent ; & son sol est en partie montueux, & en partie plat. Il a des forêts très-considérables, d'excellentes carrieres & quelques mines de fer. Les meilleurs grains croissent abondamment dans ses plaines : l'on en exporte de toute espece, de même que du houblon & du lin ; mais il est moins riche en fourrages & en pâturages, & à peine nourrit-il assez de bétail pour subvenir à ses besoins.

On compte dans ce pays huit villes, quatre bourgs, deux cents quarante-huit villages, & soixante & quinze terres seigneuriales. Le clergé, d'un certain ordre ; la

noblesse & les villes de *Hildesheim*, de *Peina*, d'*Elze* & d'*Alfeld*, y tiennent annuellement des assemblées sous le nom d'*états*, lesquelles s'ouvrent sous la présidence du chancelier de l'évêque, & prennent en délibération les matieres des finances qui sont proposées.

Tout le pays, à peu près, embrassa la réformation de Luther dans le seizieme siecle; mais dans le dix-septieme elle y souffrit de la gêne, & aujourd'hui les catholiques y sont en assez grand nombre. L'évêque d'ailleurs est resté suffragant de Mayence; & les quarante-deux membres du chapitre, par lequel il est élu, sont aussi tous catholiques.

Cet évêché fut fondé par Charlemagne, l'an 798. Son rang à la diete de l'empire, le place entre Augsbourg & Paderborn; & dans les assemblées du cercle de Basse-Saxe, il siege entre Holstein-Gottorp & Saxe-Lauenbourg. Il est taxé pour les mois romains à 479 florins; & pour la chambre impériale, à 72 rixdalers 58 creutzers & demi. Le prince qui remplit ce siege depuis dix ans, est né baron de Westphalen: il n'a de troupes sur pié qu'une centaine de fantassins & quelques hommes de cavalerie, mais il a un maréchal, un échançon & un chambellan héréditaires. (D. G.)

**HILDSCHIN**, (Géog.) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Troppau, sur la riviere d'Oppa, qui s'y jette dans l'Oder.

**HILLÉ**, (Géog.) ville d'Asie dans l'Irac-Arabique; elle est entre Bagdat & Coufa, à 79, 45 de long. & à 31, 50 de lat. Quelques voyageurs nomment une seconde *Hillé* dans le même pays sur le Tigre, entre Vafet & Bassora. On parle d'une troisieme *Hillé* en Perse, dans le Conrestan, & d'une quatrieme dans la Turquie Asiatique, auprès de Mosul, ou Mouffel. (D. J.)

**HILLESHEIM**, (Géog.) ville & bailliage de l'électorat de Treves, dans le cercle du bas-Rhin en Allemagne. Cette ville est fortifiée d'une citadelle; & ce bailliage renferme des mines d'argent. (D. G.)

**HILLSBOROUGH**, (Géog.) petite ville du comté de Down, dans la

province d'Ulster, en Irlande: elle députe au parlement du royaume, & donne le titre de comte à un lord de la famille de Hill, baron de Harwich, en Angleterre. (D. G.)

**HILLEVIONS**, s. m. pl. (Géog. anc.) ancien peuple de Scandinavie. Pline, liv. IV, ch. xiiij, en parle comme d'une nation qui habitoit cinq cents villages. C'étoit la premiere & peut-être la seule de la Scandinavie, que les Romains conussent de son temps. Ils occupoient apparemment une partie de la Suede où sont les provinces de Schone, de Blékingie & de Halland. (D. J.)

**HILOIRES**, ILOIRES, AILURES, s. f. (Marin.) ce sont des pieces de bois longues & arrondies, qui bornent & soutiennent les écouteilles & les caillebotis, en forme de chassis. Voyez Planche V, n°. 77, les *hiloires* du premier pont. N°. 124, les *hiloires* du second pont.

Dans un vaisseau du premier rang, ou de quatre-vingts pieces de canons, les *hiloires* du premier pont au milieu ont neuf pouces d'épaisseur, & onze de largeur; entre le milieu & le côté, elles ont huit pouces d'épaisseur, dix pouces & demi de largeur.

Les *hiloires* du second pont au milieu ont sept pouces & demi d'épaisseur, & dix pouces de largeur; ceux entre le milieu & les côtés, six pouces & demi d'épaisseur, dix pouces de largeur.

Les *hiloires* du troisieme pont, des gaillards & de la dunette, diminuent proportionnellement. (Z)

**HILPERHAUSEN**, (Géog.) ville d'Allemagne en Franconie, sur la Werra, au comté de Henneberg, entre Cobourg & Smalcalde; elle appartient à une branche de la maison de Saxe-Gotha. Long. 28, 15; lat. 50, 35. (D. J.)

**HILPOLSTEIN**, (Géog.) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg.

**HIMANTOPUS**, s. m. (Hist. nat. Ornitholog.) oiseau aquatique; il ne mange point de poisson; il a le dessous du cou, la poitrine & le ventre de couleur blanche; les côtés de la tête sont de même couleur au dessous des yeux; au dessus il

y a une couleur noirâtre, qui est aussi sur le dos & sur les ailes; le bec est noir, il est long & mince, cependant l'oiseau s'en sert très-adroitement pour faire sa proie des chenilles & d'autres insectes. La queue est d'une couleur cendrée blanchâtre; il a des taches noires sur le dessus du cou; ses ailes sont très-longues; la longueur de ses cuisses & de ses jambes est excessive; elles sont très-déliées, très-foibles, & d'autant moins assurées, que le pié n'a point de doigt en arriere, & que ceux de devant sont courts en comparaison de la longueur des jambes. Ses doigts ont une couleur de sang, celui du milieu est un peu plus long que les autres; ses ongles sont noirs, petits, & un peu courbes. Willug. *Ornit. Voyez OISEAU.*

HIMEE, f. f. (*Littérat.*) c'est le nom que les Grecs donnoient à la chanson des puisers d'eau, ce mot vient de *ἡμῶν*, *puiser*. Aristophane en parle comme d'une chanson qui n'étoit que dans la bouche des personnes les plus viles; car pour reprocher à quelqu'un un chant de mauvais goût, il lui faut dire, *d'où avez-vous pris cette chanson de tireur d'eau?* La chanson des meüniers porte le même nom de *himée* dans Athenée; mais Elien & Pollux l'appellent *épimulie*, de *μύλη*, *meule*, ou *moulin*. On fait que plusieurs professions dans la Grece avoient une espece de chanson qui leur étoit particulièrement consacrée. *Voyez CHANSON. (D. J.)*

HIMÉRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Sicile, sur la rive septentrionale de l'isle à gauche, c'est-à-dire, au couchant de la riviere de même nom; elle avoit été très-florissante; mais les Carthaginois, sous la conduite d'Annibal, la saccagerent après un siege dont on trouvera les détails dans Diodore de Sicile, *liv. XIII, ch. lxxij.*

Il y avoit des bains fameux au couchant de cette ville, *Himeræ thermæ*; ces bains devinrent une ville; & c'est sur ce pié-là que Ptolomé les nomme. Cicéron nous apprend même comment cette ville se forma; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui *Termini*, & les ruines de la ville d'*Himéra*, *campo di san Nicolo*; la riviere d'*Himéra* se nomme *Fiume grande*.

Le poëte Stésychoë étoit d'*Himéra*; il

fut ainsi nommé pour avoir adapté la maniere de la danse aux instrumens, ou au chœur sur le théâtre; il florissoit dans la quarante-deuxieme olympiade, c'est-à-dire, 610 ans avant J. C. Il mourut dans la cinquante-sixieme olympiade, sous Cyrus, roi de Perse. Quintilien dit que Stésychoë avec sa lyre, soutint le poids & la noblesse du poëme épique. Denys d'Halycarnassé lui donne les grandes qualités & les graces de Pindare & de Simonide; son style étoit plein & majestueux, *Stesychori graves camæna*, suivant l'expression d'Horace. Pline ajoute, que comme Stésychoë étoit encore enfant, un rossignol vint chanter sur sa bouche. On ne pouvoit le louer plus délicatement; mais le temps nous a ravi les ouvrages de cet aimable poëte; il ne nous en reste que trente ou quarante vers, qui ne nous permettent pas d'en juger. Sa patrie lui érigea une très-belle statue; non seulement à cause de ses talens dans la poésie lyrique, mais plus encore pour avoir préservé son pays de l'esclavage. Cette ville se trouvant en guerre avec ses voisins, avoit imploré l'alliance de Phalaris, & lui avoit donné le commandement de ses troupes, avec une autorité presque sans bornes. Stésychoë tâcha de détourner ses compatriotes de prendre ce parti, & leur raconta qu'autrefois, le cheval étant en différend avec le cerf, eut recours à l'homme, qui véritablement le vengea, mais lui ravit sa liberté: les Himéréens comprirent le sens de l'apologue, remercièrent & congédièrent Phalaris. Tel fut l'effet de cette fable ingénieuse qu'Horace, Phedre & Lafontaine ont si heureusement mise en vers; Stésychoë en fut l'inventeur.

J'oublois presque de dire, qu'*Himéra* passoit pour avoir vu naître la comédie; ce fut dans son sein, si nous en croyons Silius Italicus, & Solin après lui, que ce spectacle amusant parut pour la premiere fois. Cette ville est peu de chose aujourd'hui; Volateran assure pourtant, que de son temps on y voyoit encore un théâtre ruiné; les restes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie; plusieurs autres monumens antiques, & quantité.

d'inscriptions que l'on peut lire dans cet auteur. (D. J.)

HIMÉRA, (Géog. anc.) rivière de Sicile; il y en avoit deux de ce nom, l'une sur la côte septentrionale, & l'autre sur la côte méridionale, ce qui doit s'entendre de leurs embouchures; toutes deux ont leurs sources dans les mêmes montagnes, que les anciens nommoient *nebrodes*; & leurs sources ne sont pas à une lieue de distance l'une de l'autre. L'*Himéra* méridionale s'appelle aujourd'hui *Fiume salso*; l'*Himéra* qui coule vers le nord se nomme *Fiume grande*. (D. J.)

HIMMELBRUCK, (Géogr.) ville d'Allemagne en Westphalie, dans la principauté de Minden, sur une petite rivière qui se jette dans le *Weser*.

HIMMELSTEIN, (Géog.) petite ville de Bohême dans le cercle d'Elnbogen, où il y a des mines.

\* HIMPOU, f. m. (Hist. mod.) juge criminel à la Chine, son tribunal est un des tribunaux souverains. L'*himpou* réside à Pekin, capitale de l'empire.

HIN, f. m. (Hist. anc.) mesure creuse des anciens Hébreux. C'étoit leur demi-boisseau ou le demi-*scah*, ou la sixième partie du *bath*. Il tenoit quatre pintes, chopine, demi-setier, un poillon, cinq pouces cubes & un peu plus. Voyez *Bath*. *Dictionn. de la Bible*.

Le *demi-hin* étoit de deux pintes, demi-setier, un poillon, cinq pouces cubes, &  $\frac{322081}{704969}$  de pouces cubes, mesure de Paris, selon le même auteur. (G)

HINDELOPEN, ou HINLOPEN, (Géog.) petite ville maritime de la Frise, dans les Provinces-Unies, avec un port sur le *Zuidersee*. La plupart de ses habitans sont Menonnites, & se distinguent du reste des Frisons par l'habillement & par le langage. Leur occupation principale après la pêche, est la construction des navires. Ils ont restreint leur application & leur industrie à ces deux objets, depuis les funestes inondations & même submersions éprouvées par la ville dans le seizième siècle; car avant cette époque, c'étoit une des places les plus florissantes de la province. (D. G.)

HINDOO, (Géog.) ville des Indes, sur

la route d'Amadabar à Agra, dans les états du Mogol, remarquable par son excellent indigo. Long. 100; lat. 26, 30. (D. J.)

HINGISCH, f. m. (Hist. nat. Bot. exot.) nom persan de la plante d'où découle l'*assa fœtida*. Le célèbre Kempfer la caractérise *hengisch* umbellifère, approchant de la livèche, à feuilles branchues comme celles de la pivoine, à grande tige, à graines feuillées, nues, droites, semblables de forme à celles de la berce, ou du panais des jardins, plus grandes cependant, plus noires, & cannelées. Mais vous trouverez la description complète de l'*hingisch* au mot ASSA FÆTIDA. Elle mériteroit cette plante de porter le nom de *Kempfer*, puisque c'est le premier qui nous l'a fait connoître, & qu'il se détourna dans ses voyages de 40 ou 50 milles de chemin, pour en pouvoir donner une histoire véritable. (D. J.)

HING-PU, f. m. (Hist. mod.) c'est le nom qu'on donne à la Chine à un tribunal supérieur qui réside auprès de l'empereur. Il est chargé de la révision de tous les procès criminels de l'empire, dont il juge en dernier ressort. Il a sous lui quatorze tribunaux subalternes, qui résident dans chaque province. Nul Chinois ne peut être mis à mort sans que la sentence ait été signée par l'empereur même, ce qui prouve le cas que l'on fait à la Chine de la vie d'un homme.

HINGUET, (Marine.) V. ÉLINGUET.

HING-WANG, f. m. (Hist. nat. Minéralog.) nom donné dans les Indes orientales à une espèce de réalgar, ou d'*arsenic rouge*, dont on fait usage dans la peinture & la médecine. On dit qu'il se trouve dans le voisinage des mines de cuivre; on le calcine à plusieurs reprises pour l'usage intérieur, qui ne peut cependant qu'être fort dangereux. Dans la peinture il donne un beau jaune orangé.

HINSBERG, (Géogr.) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers.

HINSER, (Marine.) Voyez HISSER.

HIO, (Géog.) ville de Suède dans la Westrogothie, sur le lac Vater, à cinq lieues suédoises de Falkoping. Long. 32, 35; lat. 57, 53. (D. J.)

HIORING, (*Géog.*) petite ville de Danemarck dans le Jucland.

HIPHALTES, ou EPIALTES, f. m. pl. (*Mythol.*) c'est ainsi que les poètes grecs nommerent certaines divinités rustiques, qu'ils supposèrent être des espèces de génies qui venoient coucher avec les hommes & les femmes; *épiates* est formé de *ἐπιτάω*, je dors entre; les Latins appellerent ces prétendus génies, *incubes*. Voyez INCUBES.

Je me ressouviens ici que Raoul de Presles, qui florissoit en 1360, dans son commentaire sur la  *cité de Dieu*  de S. Augustin, y parle  *ch. xxiiij, l. XV, des espéris qui apperent ès estables, & des dyables épicaltes* , que l'on nomme, ajoute-t-il,  *l'ap-pésart* ; on reconnoît sous le mot  *épicalte* , les  *épicaltes*  des Grecs; quant au mot  *appésart* , il répond clairement au terme italien  *il pesarvolo* , qui signifie le  *cauchemar* , ou pour parler en médecin,  *l'incube* ; cette espèce d'oppression accompagnée de pésement & de resserrement qu'on éprouve quelquefois pendant le sommeil, comme si quelqu'un étoit sauté sur nous & nous empêchoit de respirer. V. CAUCHEMAR. (*D. J.*)

HIPPARIS, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile, sur la côte méridionale; elle traverse le lac nommé par les anciens  *camarina palus* , & par les modernes  *lago di camarana* ; Cette riviere est donc présentement le  *fiume di camarana* . (*D. J.*)

HIPPARQUE, f. m. (*Art milit.*) officier chez les Athéniens qui commandoit leur cavalerie; cette cavalerie au nombre de deux mille huit cents chevaux en temps de paix, étoit divisée en deux corps, qui chacun commandé par un  *hipparque* , comprenoit les cavaliers de cinq tribus. On ne licencioit ces cavaliers en aucun temps, & les  *hipparques*  avoient soin de les exercer pour les tenir toujours en haleine. On voit bien que le mot  *hipparque*  vient de  *ἵππος* , cheval, &  *ἀρχω* , je commande. Nous appelons  *ἀρχος* , dit Aristote, les hommes que leur ministère met en droit de prononcer des jugemens, & ce qui les caractérise plus particulièrement, de donner, d'expédier des ordres; c'est pourquoi les premiers magistrats d'Athènes se nommoient  *Archontes* . (*D. J.*)

HIPPIATRIQUE, (*Art vétérinaire.*) médecine du cheval, terme composé de deux mots grecs,  *ippos* , qui veut dire cheval; &  *iatrike* , médecine.

Quoique l'*hippiatrique* paroisse presque un art nouveau parmi nous, il est cependant certain qu'elle fut cultivée avec soin, avant le commencement de l'ère chrétienne. Comment ne l'auroit-elle pas été, puisque dès les siècles les plus reculés, on voit que les hommes ont été amateurs des chevaux? Cette passion, née du besoin qu'on a toujours eu de ces animaux, & de l'utilité qu'on en retire pour les travaux domestiques & pour la guerre, a dû rendre attentif à leur conservation. Il paroît même par les poèmes d'Homère, que de son temps il y avoit en Grèce des haras, qu'on y nourrissoit quantité de chevaux, qu'on les dressoit, qu'on les exerçoit, & qu'il y avoit des hommes destinés à les dompter & à les rendre souples & dociles: ce dont on trouve encore la preuve dans Platon, dans Hérodote, & sur-tout dans un traité de Xénophon, capitaine, philosophe & historien, qui a écrit sur l'équitation. Avant lui cette matière avoit été discutée, car il cite, en commençant, Simon, Athénien, lequel s'est moqué d'un certain Micon qui s'étoit occupé du même objet.

Seroit-il raisonnable de croire qu'on se fût uniquement borné à élever des chevaux, à les nourrir, à les dresser au combat ou à les monter? Ne seroit-il pas étonnant au contraire que la cavalerie, faisant alors la principale force des armées, personne ne se fût appliqué à connoître les maladies & les accidens auxquels les chevaux sont exposés, & à chercher les moyens d'y remédier? Il est vrai qu'on n'a point d'ouvrage de cette antiquité qui en fasse la description, qui en donne les signes, & qui indique le traitement à suivre. Cependant les Grecs & les Romains s'en sont occupés, au rapport de Végece, qui dit expressément que la  *Vétérinaire*  tient le second rang après la  *Médecine* ; & qui se plaint dans un autre endroit, que déjà elle étoit négligée depuis long-temps.

Quoi qu'il en soit, l'*hippiatrique* existoit très-certainement avant Jésus-Christ, puis-

qu'il y avoit alors des medecins de chevaux. C'est seulement lorsqu'un art a commencé de prendre une espece de consistance, qu'on lui donne un nom, & qu'on convient d'un terme qui désigne l'artiste. Or dès le quarantieme siecle du monde, on vit le mot de *medicus veterinarius* ou *veterinarius* seul, employé par les Latins. On le trouve dans Varron, mort vingt-huit ans avant la naissance de Jesus-Christ. Valere Maxime, qui écrivoit sous Tibere, & avant l'an 37, parle d'un Hérophile, medecin de chevaux (*equarius medicus*), lequel se vantait faussement d'avoir pour aïeul Marius, ce fameux Romain, qui fut sept fois consul, & qui mourut quatre-vingt-six ans avant la naissance de Jesus-Christ. Le terme dont s'est servi Varron, se lit dans Columelle, qui composa son ouvrage vers l'an 50. Ce dernier paroît avoir eu pour contemporain, un Pélagonius qui a parlé des maladies des animaux. Galien qui, comme on fait, pratiquoit la médecine vers l'an 180, fait mention d'un instrument en usage chez les medecins de chevaux. Il y a apparence que ce fut vers la fin du deuxieme siecle, ou au plus tard avant la fin du troisieme, que fut composé un ouvrage latin intitulé : *Vegetii artis veterinariae, sive mulo-medicinae, libri quatuor*. Qui pourroit nier que l'art existât alors bien réellement, après des preuves aussi fortes & aussi concluantes ? Mais quoique Vegece se plaignit déjà que l'*hippiatrique* fût moins cultivée depuis longtemps, parce qu'on n'encourageoit point par des récompenses ceux qui la professoient, elle ne fut cependant pas totalement abandonnée dans les siecles suivans, ou au moins l'on songea à la remettre en vigueur dans le dixieme siecle, par le soin que l'on prit d'extraire les ouvrages des Grecs. C'est à Constantin Porphyrogenete qu'on croit avoir cette obligation ; mais il auroit sans doute rendu un plus grand service, s'il eût fait rechercher tous ces livres, qu'il les eût ramassés tels que leurs auteurs les avoient faits, & que sans en rien retrancher, il en eût donné une collection complete ; faute de cette attention, ces ouvrages sont perdus : il ne nous en reste que des extraits, fragmens précieux échappés à

la fureur du temps & à la barbarie. On saura au moins toujours gré à l'abréviateur de nous avoir conservé les noms de plusieurs medecins vétérinaires ou hippiatres, parmi lesquels la plupart ont écrit & les autres seulement exercé. Il seroit peut-être impossible de réussir à fixer le temps où chacun d'eux a vécu ; ce qui au moins n'est point douteux, c'est que l'*hippiatrique* existoit, puisqu'ils sont tous nommés *hippiatres* ou *medecins vétérinaires*. On a donc senti de bonne heure l'utilité de la médecine des chevaux ; on s'y est donc livré avec zele & même avec succès, puisque ceux qui l'ont pratiquée avoient pris soin d'écrire leurs observations & d'instruire leurs contemporains de ce que l'expérience leur avoit appris. Nous sommes malheureusement privés de ces ouvrages qui auroient pu favoriser & accélérer les progrès de l'*hippiatrique*.

Mais puisqu'elle a mérité l'attention & les regards d'un empereur, on peut croire qu'elle jouissoit encore alors de quelque considération, qui a dû rejaillir sur ceux qui la professoient : elle n'est certainement déchue de son éclat qu'avec les autres arts & sciences ; leur ruine a entraîné la sienne : on ne voit pas au moins que jusqu'au quinzieme siecle on s'en soit beaucoup occupé en Europe. Il ne doit pas être surprenant qu'ainsi abandonnée, elle se soit insensiblement réfugiée entre les mains de ceux qui, voyant le plus souvent des chevaux, furent censés les plus capables de les traiter dans leurs maladies : ils saisirent l'occasion ; & à la faveur d'une opinion qui flattoit leur amour-propre, & pouvoit augmenter leur fortune, ils s'ingérerent en medecins de ces animaux : ils travaillerent sans principes, recueillirent ce que la tradition pouvoit avoir conservé, profiterent des épreuves qu'ils osèrent tenter, suivirent avec avidité ce que l'empirisme leur prescrivit, & y joignirent bientôt ce que la crédulité & la superstition apportèrent de nouveau dans leur code ignorant.

L'*hippiatrique* resta plongée dans l'oubli & comme avilie dans les ateliers brûlans de ceux qui ferroient les chevaux, jusqu'au quinzieme siecle. On sentit dans le seizieme

qu'elle avoit besoin d'être éclairée ; on fit imprimer les quatre livres de Vegece , en 1528 , lesquels parurent en françois , en 1563. François I chargea Ruel , médecin , de traduire du grec en latin , la collection faite par les ordres de Constantin , de laquelle nous avons parlé ; cette version parut en 1530 : ces fragmens d'auteurs vétérinaires furent mis en françois par Jean Massé , aussi médecin , en 1563. Rien ne démontre que ces secours aient été d'une grande utilité ; il falloit des esprits préparés pour recevoir les instructions que renfermoient ces livres , il n'y en avoit point parmi cette portion d'ouvriers qui forgeoient même grossièrement les fers des chevaux. L'émulation se répandit cependant en Espagne , en France , en Italie , en Allemagne , &c. Plusieurs hommes de mérite , sans doute , crurent devoir écrire sur cet objet , mais leurs ouvrages ne furent répandus que parmi les amateurs ; & s'ils le furent parmi les maréchaux , ceux-ci manquoient de l'intelligence nécessaire pour en profiter , ou d'émulation pour aller au delà ; *l'hippiatrique* est demeurée dans l'enfance durant le seizième & le dix-septième siècles , malgré les nombreux écrits dont on a voulu l'enrichir : elle est même restée dans l'avilissement. Ce qu'avoit dit Vegece , pour prouver que cet art méritoit de la considération , & n'étoit point abject , ne toucha point ; on ne fit guere plus d'attention à cette proposition du célèbre Ingrassias : *Quod veterinaria medicina formaliter una eademque cum nobiliore hominis medicina sit , materix duntaxat nobilitate differens* , &c. Les preuves qu'il produit ne paroissent pas avoir engagé beaucoup de gens instruits à s'appliquer à cette branche réelle de la médecine ; il a fallu du temps pour s'accoutumer à croire qu'un médecin de chevaux pouvoit mériter l'estime & la considération du public ; mais le siècle de la philosophie a fait secouer ce préjugé , ainsi que bien d'autres , & l'art vétérinaire a maintenant l'estime & la considération que son utilité mérite.

Il n'y a point d'animal au monde , dit Foubert , qui rende plus de service à l'homme , soit dans la paix , soit dans la guerre , que le cheval : durant la paix , il sert à la

pompe , à l'ornement & à la magnificence ; en la guerre , il sert de renfort , de soutien & de défense ; il est ardent au combat & ambitieux de gloire ; il s'anime au son de la trompette & combat avec l'homme en tout temps ; il est le soulagement de la fragilité humaine ; il fournit des piés à ceux qui n'en ont point ; il entend ce que le frein demande de lui , aussi promptement & aussi facilement qu'une personne raisonnable entendroit la voix d'une autre qui lui parleroit ; il est vigilant & il ne se repose jamais , si ce n'est lorsqu'il est fatigué ; il porte ou traîne des fardeaux ; il court , il saute , & semble qu'il est né pour procurer à l'homme toutes ses commodités ; qui est - ce qui n'admira pas en un si grand animal , avec la force & la vigueur du corps , une grande docilité & une merveilleuse disposition pour recevoir toutes sortes d'instructions ? Scaliger rapporte qu'en Irlande il y a des chevaux si doux & si aisés , qu'ils se baissent & prêtent le dos pour recevoir celui qui veut les monter. Dion Cassius , en la vie de Trajan , écrit que les Parthes , entr'autres présens qu'ils firent à l'empereur , lui présentèrent un cheval si bien instruit , qu'il s'inclinoit devant lui , fléchissant les jambes de devant & courbant la tête. Athenée dit que les Sibarites étoient tellement plongés dans les délices & dans les plaisirs , qu'ils accoutumoient leurs chevaux à danser au son des flûtes durant leurs banquets ; & Pline écrit qu'on auroit vu toute la cavalerie de leur armée danser au son de la symphonie. Pausanias fait mention d'un cheval , lequel , toutes les fois qu'il emportoit la victoire aux olympiques , accouroit vers ceux qui présidoient à ces jeux , comme s'il eût voulu les avertir qu'il avoit mérité le prix. Platon , dans le livre intitulé *Laches* , dit que les Scythes ne combattoient pas moins en fuyant qu'en poursuivant ; delà vient qu'Homere , louant les chevaux d'Enée , dit qu'ils poursuivent & fuient de côté & d'autre. Jules-César Scaliger , parlant de l'industrie de cet animal , dit qu'il a eu un cheval d'Espagne qui tiroit le foin avec ses piés de derriere , à la façon des singes. Pindare remarque la diligence & la docilité d'un cheval ,

cheval , nommé *pherenicus* , lequel , sans être poussé de l'éperon , obéissoit parfaitement à son maître dans la course. Homere donne cette louange à quelques cavales , qu'elles couraient sans être incitées par l'éperon ; n'y a-t-il pas sujet de s'étonner voyant le bon naturel , l'affection & la tendresse que le cheval a pour son maître , lorsque nous lisons que celui de Licomedes , roi de Bythinie , voyant son maître mort , ne voulut ni boire ni manger , & qu'il se laissa mourir de faim , finissant sa vie en pleurant ? Suétone nous en fournit encore un exemple assez mémorable dans la vie de Jules - César , lorsque décrivant les prodiges qui arriverent un peu avant sa mort , il rapporte qu'il trouva des troupeaux de chevaux qu'il avoit consacrés en passant le Rubicon , & qu'il avoit laissés errans çà & là sans aucun gardien , ne voulant prendre aucune nourriture , & pleurant abondamment ; tous ces faits peuvent être outrés ; mais moi qui écris sur l'*hippiatrique* , je puis assurer avoir vu des preuves incontestables de l'attachement de certains chevaux à l'égard de leur maître. En 1757 & 1758 , je fis les campagnes d'Hanovre ; avec un cheval qui avoit l'art de se décoller pour venir se coucher auprès de moi : un jour que l'armée passoit le Vésér à Hoester , & que je l'avois laissé au gros du bagage , & attaché derrière un chariot , je le vis venir me joindre à plus de sept cents pas delà ; & après n'avoir reconnu au milieu d'une infinité d'équipages , s'arrêter jusqu'à ce que je fus monté dessus , & me conduire à l'endroit où étoit sa bride pour que je le rattachasse ; & cela sans que j'eusse besoin d'autre bride pour le conduire : cet animal , non seulement me suivoit & s'arrêtoit des heures entières aux portes sans être attaché , ne se laissant toucher par personne , & encore moins monter ; & quand je restois trop long-temps dans une maison , & qu'il croyoit m'avoir perdu , il alloit hennir à toutes les portes des maisons où j'avois coutume d'aller ; ce cheval m'a été si cher , que je ne dissimulerai pas de dire que j'ai eu la foiblesse , après l'avoir fait dessiner , quoique dans un état de marasme & de vieillesse , de le faire enterrer dans un jardin de ma maison

Tome XVII.

de campagne , après avoir conservé sa peau & sa forme , & avoir mis son cœur dans de l'esprit-de-vin. J'ai vu un cheval être enchevêtré , & rester dans cet état une nuit entiere de peur de blesser son palefrenier , qui dans l'ivresse s'étoit couché sous lui , & l'animal endurer ce mal , au point qu'il en est mort de gangrene. M. le comte de Levenhock m'a rapporté que son cheval étoit si docile , qu'il hennissoit , comme jetant des cris de douleur , toutes les fois qu'il le frappoit ou qu'il le faisoit souffrir ; doutant du fait , il se mit sur son cheval , qui étoit couché , il lui pinça la langue avec des tenailles ; il lui fendit la peau des levres & de l'épaule avec un canif , & le cheval se contenta de crier & de se plaindre sans faire le moindre mouvement ; & étant relevé , il se contenta de regarder fixement son maître & de verser quelques larmes ; le comte aussi peu attaché à cet animal que l'animal l'étoit au comte , me le vendit , parce qu'il n'avoit plus d'ardeur ; je le conservai environ deux ans , & je puis dire qu'il n'en cédoit guere au premier que j'appellois *renard* , que bien des personnes ont vu entre mes mains , & que je regretterai long-temps.

Oppian étale magnifiquement les belles & les excellentes qualités dont le cheval est orné ; il dit que la nature a donné aux chevaux un cœur d'homme , & leur a versé dans le sein diverses affections ; ils reconnoissent toujours celui qui les gouverne , & hennissent en voyant celui qui les conduit ; ils regrettent le malheur de leurs compagnons qui succombent dans les combats ; & autrefois on a vu un cheval rompre les liens du silence & violer les loix que la nature avoit établies , en faisant sortir de sa bouche une voix semblable à celle d'un homme , & faisant faire à sa langue ce qu'un homme pourroit faire faire à la sienne , voulant peut-être insinuer ce qui se lit dans Homere , touchant le cheval d'Achille , nommé *Nanthus* , lequel ce poëte fait parler à son maître. *Ælian* fait voir bien clairement combien cet animal est plein de feu , disant que lorsque le cheval entend le bruit de son mors , & qu'il voit son harnachement , il hennit & frappe du pié contre terre ; la seule voix de l'écuyer est

Kkk

capable de l'animer il , dresse les oreilles ; & enflant ses narines, il ne respire qu'un prompt départ.

Les histoires nous fournissent plusieurs exemples du grand courage qui se rencontre dans les chevaux ; elles disent que celui de l'empereur Tibere vomissoit feu & flamme par la bouche , lorsqu'il étoit dans les combats. Alexandre le grand s'est servi de son Bucéphale dans toutes les guerres qu'il a faites en Asie ; & lorsque ce cheval fut blessé devant la ville de Thebes qui étoit assiégée, il ne voulut pas souffrir que Alexandre en montât d'autres ; le même cheval, en la guerre que ce conquérant fit dans les Indes, quoiqu'il fût tout percé de fleches, & qu'il eût perdu presque tout son sang, ne laissa pas d'enlever son maître du milieu de ses ennemis ; & après l'avoir mené hors de la portée du trait, & qu'il fût assuré qu'il étoit en sûreté, il expira au même lieu. Philippe Camerarius, en ses méditations historiques, fait voir le jugement & la finesse de cet animal dans une histoire qu'il récite : un gentilhomme François, dit-il, ami de mon pere, nommé *Matthieu de Rotenham*, nous a assuré qu'il avoit échappé des embuscades de ses ennemis par l'industrie de son cheval, lorsque voulant passer le Mein par un endroit guéable qui lui étoit connu ; & les ennemis étant de l'autre côté de la riviere qui l'observoient avec la troupe de gens de cheval qu'il conduisoit, son cheval qui d'ailleurs étoit obéissant & intrepide, s'arrêta tout court au milieu de la riviere, dressant les oreilles & ne voulant jamais passer outre ; mais il tourna en arriere nonobstant les coups d'éperon & la voix de son maître qui l'excitoit à passer ce fleuve, jusqu'à ce qu'ayant découvert qu'il y avoit une embuscade de l'autre côté, il fut contraint d'avouer qu'il avoit été sauvé par l'aide de Dieu & par la prudence de son cheval : le même auteur dit avoir vu plusieurs fois ce cheval qui étoit de diverses couleurs ; & ces sortes de chevaux sont appelés des *Thraces marrons*. Darius s'est pu vanter d'avoir obtenu le royaume par la vertu de son écuyer & de son cheval, ainsi qu'il le témoigna par l'inscription qu'il fit mettre au dessous de la statue de pierre qui le

repréentoit à cheval, où ces mots étoient gravés : *Darius, fils d'Hyfaspes, a acquis le royaume de Perse, tant par la vertu de son écuyer, nommé ABARE, que par celle de son cheval, duquel on peut voir l'histoire dans le troisieme livre d'Hérodote.* Jules-César avoit un cheval dont les piés étoient distingués par des raies & marques noires en forme de doigt d'homme, sans aucune séparation ni division, ce qui lui fut un présage qu'il parviendroit à l'empire du monde. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les chevaux sont estimés nécessaires pour le bien public : autrefois il étoit enjoint parmi les Grecs, à tous les riches, pour l'utilité de la république, d'entretenir des chevaux ; d'où vient que Pindare, parlant de Xenocrate, comme d'un homme très-vertueux, dit qu'il avoit soin de nourrir des chevaux, suivant la loi établie chez les Grecs. On lit aussi sur ce même sujet, dans Socrate, qu'entre plusieurs louanges données à Alcibiade, celle-ci lui étoit particulièrement attribuée, savoir, qu'il s'adonnoit à nourrir des chevaux, ce que nulle personne vile & abjecte ne pouvoit faire. Anciennement c'étoit une chose fort honorable & bienséante aux personnes de condition relevée, d'aller à cheval ; & pour preuve de cela, l'on n'a qu'à lire dans Homere comme Minerve parle à Nauficaos, fille d'Alcinoüs, & lui dit qu'il est bien plus honorable d'aller à cheval qu'à pié. Il n'y a point de doute que toutes les belles qualités que possède le cheval, & qui le rendent recommandable par dessus tous les autres animaux, ne le rendent aussi plus digne de nos soins : il faudroit être bien dur & bien cruel, si on ne faisoit pas tous les bons traitemens possibles à un animal, dont nous tirons tant d'avantage & de profit, & qui nous est si nécessaire, soit pour les commodités de la vie, soit pour notre contentement & divertissement ; & comme nous ne pouvons pas avoir un excellent cheval, si ce n'est pour un prix considérable, aussi il y va de notre intérêt de le conserver en santé, & de le garantir des maladies qui l'attaquent, si nous ne voulons souffrir une grande perte, non seulement à cause de l'argent qu'il a coûté, mais aussi par la difficulté qu'il y a d'en

rencontrer un autre pareil en bonté. Il y a des chevaux si exquis, que le prix en est extraordinaire, & dont on ne sauroit en souffrir la perte sans un grand regret. Pline dit que le cheval d'Alexandre coûta seize talens. Plutarque, en sa vie, & Aulugelle, disent qu'il fut seulement acheté treize talens ou trois cents douze sesterces; chaque talent faisant vingt-quatre sesterces, c'est-à-dire, soixante livres d'argent pesant, qui font six cents ducats d'Italie. Le même Aulugelle rapporte qu'un certain consul allant en Syrie, s'arrêta à Argos, pour y voir un cheval d'un grand prix, qu'il acheta cent mille sesterces: il arrive quelquefois que nous aimerions mieux perdre le double du prix que le cheval même, à cause de l'estime que nous en faisons.

Nous avons dès exemples de grands princes qui ont aimé leurs chevaux jusqu'à l'excès: Alexandre aima tant son Bucéphale, que pour honorer sa mémoire il fit bâtir une ville, nommée de son nom. Sémiramis aima un cheval au delà de la raison & de l'honnêteté. L'empereur Auguste fit faire un tombeau à un cheval sur lequel Germanicus fit des vers. Dion Cassius dit que l'empereur fit faire un sépulcre à un cheval mort, & lui fit dresser une colonne, sur laquelle étoit gravée une épitaphe. Jules-César fit nourrir & entretenir avec soin ce cheval, dont les piés approchoient de la figure de ceux d'un homme; & après sa mort il l'honora d'une statue posée devant le temple de Vénus la mere, comme le dit Suétone. Antonius-Verus fit dresser une statue d'or, qui représentoit son cheval. Néron honora le sien d'une robe de sénateur. Caligula faisoit boire le sien dans des vases d'or, & le vouloit faire consul. Andromaque, femme d'Hector, dans Homere, a plus de soin des chevaux de son mari que de lui-même; elle leur fait donner à manger du froment, & à boire du vin, pour soutenir leur courage & les fortifier dans les combats. Je n'estime point qu'il faille louer les folles passions que ces païens ont eues pour leurs chevaux, & avoir foi à un tas de fadaïses; mais je crois que personne ne doit blâmer le soin & la peine que l'on prendra à guérir & sauver un animal qu'on

fait gloire de posséder; que si on prend le soin de conserver en son entier, ou de rétablir la machine d'une horloge qui est dérangée, à cause des commodités que nous en recevons, combien plus doit-on employer de diligence & d'industrie pour conserver cette machine vivante & mobile qui se présente si agréablement à l'homme, & qui non seulement s'approche, mais qui se joint & s'unit avec lui, par manière de dire, pour l'assister dans ses nécessités? Les anciens considérant cette association de l'homme avec le cheval, pour concourir de concert aux fins que l'homme s'est proposées, ont feint que l'homme & le cheval ne composoient qu'un seul & même animal, qu'ils ont nommé *hippocentaure*; & à dire vrai, il semble qu'un homme à cheval n'est autre chose qu'un cheval conduit & gouverné par un homme qui est monté sur lui, ou bien un homme emporté par la vertu & légèreté du cheval, comme parle Grinacus, dans la préface qu'il a mise devant les auteurs Grecs de l'art vétérinaire. La première fois que les Indiens virent des hommes à cheval, & que le cheval & l'homme ne leur parurent qu'un seul corps, ils en furent si saisis, qu'ils furent sur le champ vaincus par les Espagnols, qui le furent à leur tour dans tous les endroits où les chevaux ne purent pénétrer; mais comme nous ne pouvons pas posséder long-temps un bien sans ressentir quelque disgrâce qui trouble la joie que nous en recevons, aussi cette machine vivante dont nous venons de parler, se déregle fort souvent, ce qui l'empêche dans ses mouvemens, & nous prive du service & de l'utilité que nous en pourrions retirer; car il faut avouer que de tous les animaux il n'y en a point qui soit sujet à tant de maladies, après l'homme, que le cheval, comme le remarque très-bien cet auteur; que si les maladies de l'un & de l'autre ne sont pas toutes semblables, du moins il y en a plusieurs qui arrivent à l'un & l'autre, & qui ont beaucoup de rapport entr'elles; c'est pourquoi la médecine qui donne la connoissance des maladies des hommes & de leur guérison, ne communique pas peu de lumières à l'art de traiter & de gouverner

les bêtes, & principalement les chevaux, lequel sans son aide agiroit aveuglement, & ignorerait plusieurs choses qu'il faut nécessairement savoir pour réussir en cet art.

Les sept choses naturelles qui constituent la nature de l'homme & desquelles la médecine traite, n'entrent-elles pas aussi dans la nature du cheval? on ne peut point s'imaginer combien cette connoissance est nécessaire à celui qui veut entreprendre la guérison de cet animal.

Les six choses non naturelles sont comme ces médailles qui ont deux faces fort différentes; on y peut voir l'image de la mort, où plutôt de la maladie, qui est le chemin pour y parvenir; de l'autre on y peut remarquer celle de la santé parfaite: elles peuvent conserver & détruire, selon la bonne ou mauvaise application qu'on en fait; comment donc pourra-t-on gouverner sagement la santé du cheval, si on en ignore le vrai & le légitime usage?

Les choses contre nature, continue Foubert, sont celles qui la détruisent, à savoir, la maladie, la cause de la maladie, & l'accident qui la suit, comme l'ombre suit le corps; comment pourra-t-on éviter ou décliner ces trois traits mortels & funestes qui peuvent blesser & accabler le cheval, si on ne connoît leur nature, leurs qualités & leurs effets? & comment pourra-t-on reconnoître les maladies, si ce n'est par les signes qui paroissent ou qui accompagnent le mal, ou qui lui surviennent, lesquels suppléent au défaut de sa voix, qui ne peut pas exprimer comme fait l'homme, ses passions & ses souffrances, & qui nous font connoître quelle en sera l'issue? La guérison de ses maladies se fait par les mêmes moyens & par les mêmes organes que l'on emploie en la guérison de l'homme, qui sont trois, savoir, la diète ou régime de vivre, les médicamens & l'opération de la main, qui emploie le fer & le feu pour guérir les maladies que les deux premières parties de la thérapeutique ou l'art curatoire n'ont pu guérir? N'emploie-t-on pas les mêmes médicamens pour la guérison du cheval, comme pour celle de l'homme, tels que la rhubarbe, l'agarie, l'aloès, &c. Et pour ce qui est

des médicamens composés, les lavemens, les pilules, les breuvages, les cataplasmes, les linimens, les fomentations, &c. il n'y a que la quantité de la dose des médicamens à changer, sans rien innover en la méthode ni aux règles que la médecine a établies: pour cette raison on dit qu'Esculape a été celui qui a inventé l'une & l'autre médecine, & que Chiron, qui fut son précepteur, est représenté sous la forme d'un centaure, duquel les parties de devant tenoient de la nature de celles de l'homme, & celles de derrière de la nature de celles du cheval; pour donner à entendre que le même Chiron, auquel Apollon donna son fils Esculape pour instruire, exerçoit la chirurgie, tant sur les hommes que sur les chevaux, & qu'il portoit le nom de Chiron à cause de la dextérité de sa main, qu'il employoit à guérir les plaies & les ulcères: il fut fils de Saturne, c'est-à-dire, du Temps, & de Phyllira, c'est-à-dire, de l'Expérience, qu'il faut avoir pour amis, parce que pour acquérir l'expérience il est besoin de beaucoup de temps.

La vétérinaire, qui est l'art de traiter & de guérir les chevaux, ainsi appellés du mot latin *veterinum*, qui signifie un cheval, ou toute sorte d'animal propre à porter, est de la juridiction de la médecine: on peut même dire que c'est le même art, qui a les mêmes règles & préceptes, tant à l'égard des hommes que des bêtes, & qui est distingué seulement selon la différence de l'objet qu'il considère, l'un étant beaucoup plus noble & plus excellent que l'autre, autant que l'homme est plus relevé & estimé que la brute: cependant il ne faut pas croire que la médecine soit déshonorée, si l'on prétend lui attribuer cette connoissance; les anciens l'ont tant estimée, qu'ils l'ont fait dériver de leurs fausses divinités. Hiéroclès, qui est un des auteurs Grecs qui a écrit des remèdes pour les maladies des chevaux, prie, dans la préface du premier livre de l'*art vétérinaire*, que Neptune qui est un dieu lui soit favorable, comme aussi Esculape, qui a soin de conserver les hommes, & qui vraisemblablement prend soin des chevaux. Les païens ont cru relever la majesté de

leurs dieux, lorsqu'ils les ont dépeints montés sur des chevaux. Dans les *Achaïes*, Pausanias écrit que Neptune est le premier qui a trouvé l'art de se tenir à cheval; Homere le décrit monté sur un char, traîné par quatre chevaux, légers comme l'air, & volant, ayant des piés d'airain & la criniere resplendissante comme de l'or; delà vient que Pindare voulant signifier des chevaux excellens & très-légers, les appelle des chevaux de Neptune, comme on peut le voir dans l'ode, où il fait une belle apostrophe & un souhait à Psaumis qui avoit remporté la victoire aux jeux olympiques, à sçavoir, que se servant des chevaux de Neptune, il jouisse d'une joyeuse & agréable vieillesse; ils disent encore que ce même Neptune fit présent à son fils Bel-lérophon, d'un cheval ailé, pour aller combattre & défaire la Chimere; & que ce cheval ayant frappé de son pié une pierre, sur le mont Hélicon, il fit faire une fontaine, consacrée aux muses, nommée *Hippocrene*: ils disent qu'une autre fois Neptune dormant sur une pierre, répandit quelque semence, dont s'engendra le cheval, qu'ils appellent *Scyphius*. Quelquefois aussi, par allégorie, les poëtes nomment un navire, *un cheval de bois*; & Homere appelle les vaisseaux, *les chevaux de la mer*; d'où vient qu'Artemidore compare l'un avec l'autre, & dit qu'un navire rend le même service aux hommes sur mer, que le cheval sur la terre. Les mêmes anciens qui ont voulu représenter plusieurs belles choses sous des fictions, nous ont représenté le soleil monté sur un char, tiré par quatre chevaux, appellés par Ovide, *Pyrois, Eois, Athon & Phlégon*, lesquels font sortir de leurs naseaux la lumiere, & remplissent les airs de henniffemens, qui portent le feu, & qu'il conduit tenant des rênes d'or en sa main; semblablement ils dépeignent le dieu Mars, porté sur un chariot, conduit par Bellone, laquelle tient en sa main un fouet tout sanglant, & dont les chevaux sont l'épouvantement & la crainte qui marchent toujours devant lui; il n'y a pas jusqu'à Pluton qu'ils ont voulu être monté sur un char, attelé de chevaux noirs.

On peut aussi remarquer que ces deux

médecines des hommes & des brutes, étoient autrefois exercées par une même personne. Absyrtus nomme souvent un médecin de chevaux, & quelquefois simplement un médecin; ainsi, au commencement du premier livre, il y a pour inscription: *Absyrtus à Hippocrates, médecin de chevaux, salut*; & au chapitre vingt-deuxieme, *Absyrtus à Secundus, médecin de chevaux, salut*; & au chapitre quarante-deuxieme, *Absyrtus à Staullius-Stephanus, médecin, salut*; & au chapitre soixante-neuvieme, *Absyrtus à Hegefugoras, très-bon médecin, salut*: tous ces hommes-là pratiquant la médecine sur les chevaux, consultoient Absyrtus touchant leurs maladies les plus importantes; il appelle aussi cette profession du nom simple de *médecine*, lorsqu'il écrit à Achaïcus, en ces termes: » Puisque tu es fort envieux de la connoissance de la médecine, & que tu me demandes si la saignée est profitable aux chevaux » &c.; le même Absyrtus assure qu'il n'a pas seulement traité des remèdes pour les chevaux; mais aussi pour les hommes: & pour faire voir que les anciens ont cru qu'il y avoit quelque rapport de l'art de guérir les chevaux à celui qui enseigne la maniere de guérir les hommes, c'est que Hiéroclès dit qu'il feroit un ouvrage digne de considération, si à l'imitation de Dioclès, qui fit un petit traité, adressé au roi Antigonus, où il lui proposoit les moyens de conserver sa santé, qu'il avoit éprouvés lui-même, il faisoit aussi de son côté un petit traité qui enseigneroit les moyens de gouverner les chevaux, & de les garantir des maladies qui leur pourroient arriver. En divers temps il y a eu de très-habiles hommes, de différentes nations, qui ont traité cette matiere, non seulement en grec & en latin, mais aussi en allemand, en françois, en italien & en anglois. Nous avons eu un livre, un recueil de plusieurs auteurs Grecs qui ont écrit de l'*hippiatrique*, ou du moyen de traiter les chevaux, lequel Ruellius a traduit en latin par le commandement du roi François I, le restaurateur des arts & des sciences: ce livre qui est assez ancien, a été traduit aussi en italien; il contient les écrits d'Absyrtus,

d'Hiéroclès, de Théomnestus, Pélagonius, Anatolius, Tiberius, Eumelus, Archodemus, Hyppocrates, Æmilius, Espagnol, Lectorius de Benevent, Humerius, Africanus, Didymus, Diophanes, Pamphiles, Magon de Carthage; outre ceux-là, il y en a eu d'autres qui ont traité le même sujet, comme Chiron, Agatolychus, Niphon, Jefon, Cassius, Hiérosme, Grégoire Celse, Archélaus, Micon, Publius, Varon & Simon, le plus ancien de tous qui avoit écrit sur les murailles du temple de Pallas Eleusienne, les enseignemens qui concernent les chevaux, & qui en avoit fait la démonstration tant par figures que par des gravures sur cuivre, comme le rapporte Hiéroclès, en la préface qui est mise au devant du premier livre de l'art vétérinaire. Aristote a écrit plusieurs choses qui concernent l'anatomie, la manière de gouverner & de guérir les chevaux, comme aussi Plîne au huitième livre de son histoire naturelle. Xénophon a composé deux petits traités, l'un touchant ce qui concerne les chevaux, & l'autre intitulé *l'Hipparchique, ou l'Ecuyer*. Depuis ce temps-là il y en a eu plusieurs autres qui ont écrit sur cette matière, comme sont Constantin, César, Columelle, Marc, Varron, Palladius, Végece, Nigressius, Laurentius Romanus, Jordanus, Ruffus de Calabre, Augustinus Columbus qui a traité de l'anatomie des chevaux, Laurentius Rufius, Jean Philippe Ingrassius. Végece, en la préface de son livre, donne son jugement touchant les ouvrages de quelques auteurs qui l'ont précédé: il dit que Columelle traite fort légèrement de la cure des chevaux; son principal dessein étant d'enseigner le travail des champs que Pélagonius a écrit avec négligence, & a laissé en arriere les principaux fondemens de l'art, comme s'il n'eût écrit que pour les savans, n'ayant fait aucune mention des signes des maladies; que Chiron & Absyrte ont traité de ces choses avec plus de soin, mais en bas style & avec beaucoup de confusion, de sorte que le lecteur est contraint de parcourir les titres des chapitres pour trouver une partie de la cure en un endroit, & l'autre partie en un autre: il ajoute aussi,

qu'étant poussés par le desir du gain, ils avoient inséré dans leurs traités des breuvages si composés, que le prix & l'argent qu'il faudroit déboursier pour le traitement du cheval, excédroient ce qu'il seroit estimé; il conclut qu'ayant pris plaisir dès sa jeunesse à nourrir & élever des chevaux, il a recueilli en un abrégé ce qu'il avoit lu dans tous les auteurs latins seulement, qui avoient écrit sur cette matière, même ce qu'il avoit puisé dans les médecins, & qu'il avoit déclaré & exposé les causes & les signes des maladies. Que si un médecin est digne de louanges & de gloire d'avoir découvert la nature de la maladie d'un homme, qui par sa voix & par ses gestes lui peut déclarer ses souffrances, combien plus il est glorieux & difficile de reconnoître la maladie d'un animal muet, qui ne peut pas s'exprimer par sa bouche.

#### PREMIERE PARTIE.

*Hippotomie ou anatomie du cheval.* On entend par *hippotomie*, l'art de disséquer le cheval. C'est par l'hippotomie qu'on parvient à se rendre habile dans la connoissance des parties qui le composent; c'est par elle qu'on s'instruit de leur structure, de leur rapport, de leur jeu, de leurs différences; c'est elle qui met à portée de raisonner sur leurs usages, qui apprend à distinguer les dérangemens qui peuvent survenir dans l'individu. Le désordre qui se présente sous mille formes différentes, étant bien connu, mene au choix des moyens à employer pour le faire cesser. C'est l'objet principal de l'*hippiatrique*, art dans lequel on ne sauroit faire des progrès sans être versé dans l'anatomie du cheval, de même qu'on ne peut être habile médecin sans savoir l'anatomie humaine.

Avant d'entrer dans le détail de l'hippotomie, nous prévenons que nous ne ferons point mention des choses qui sont communes à l'anatomie humaine & à l'anatomie du cheval; notre dessein étant de ne donner dans cet extrait que ce qui a rapport à la structure du cheval & à ses maladies.

*Ostéologie.* L'ostéologie est la partie de l'anatomie qui traite des os. Relativement au cheval, nous la nommerons *hippostéologie*, c'est-à-dire, *discours sur les os du cheval.*

Le crâne du cheval est une boîte osseuse qui est composée de douze os : savoir deux frontaux, deux pariétaux, un occipital, un sphénoïde, deux ethmoïdes, deux parties écailleuses, & autant de pierreuses appartenant aux deux os des tempes.

La face est composée de dix-sept os, qui sont les deux du nez, les deux du grand angle, les deux de la pommette, les deux maxillaires supérieurs, les deux inférieurs, les deux du palais, les deux ptéridiens, le vomer, & les cornets inférieurs des narines.

Il est facile de séparer la mâchoire inférieure en deux pièces dans les jeunes poulains ; mais il n'est pas possible d'y réussir lorsque les chevaux ont atteint un certain âge, parce qu'elle est alors formée d'une seule pièce.

Chaque mâchoire du cheval est garnie de vingt dents. Les jumens en ont trente-six, tant à la supérieure qu'à l'inférieure. On nomme *brehaignes* les jumens dans la bouche desquelles on trouve de petites dents appelées *crochets*.

On trouve encore entre les mâchoires, vers la racine de la langue, un os appelé *hyoïde*, qui ne manque jamais d'être composé de cinq pièces.

Dans le cheval on compte trente & une vertèbres appelées *vraies*, & pour l'ordinaire dix-huit ou dix-neuf de fausses, en y comprenant l'os sacrum.

Parmi les vraies, il y en a sept qui appartiennent au cou, elles se nomment *cervicales* ; il y en a dix-huit pour le dos, elles sont connues sous le nom de *dorsales* ; six désignées sous celui de *lombaires*, & enfin l'os sacrum.

Les trois ou quatre premières fausses vertèbres qui suivent l'os sacrum, ont assez de ressemblance avec les vraies. Ces fausses vertèbres sont elles-mêmes suivies de treize ou quatorze autres moins régulières encore que les précédentes ; ce sont celles qui forment la queue du cheval.

Le thorax comprend le sternum & les

côtes, lesquelles sont au nombre de trente-six, dix-huit de chaque côté. Le sternum est formé d'une seule pièce dans les chevaux faits, & de cinq ou six dans les jeunes : mais ces portions osseuses se trouvent intimement collées par un cartilage ou bande cartilagineuse intermédiaire.

Les extrémités antérieures, ou les jambes de devant, comprennent neuf parties ; savoir, l'épaule, le bras, l'avant-bras, le genou, le canon, le boulet, le paturon, la couronne & le pié.

L'épaule n'a pour pièce qu'un seul os nommé *omoplate* ou *paleron*. Le bras n'a pareillement qu'une pièce nommée *humerus*. Il s'en trouve deux à l'avant-bras, qui sont le radius & le cubitus.

Le genou est composé de sept os, rangés par ordre & sur deux lignes : quatre dans la première, y compris le septième qui est derrière & hors du rang ; & trois dans la seconde. Les trois os, dont la première ligne est formée, sont l'*irrégulier*, le *triangulaire*, & le *semilunaire* ; les trois de la seconde se nomment le *grand cuneiforme*, le *trapezoïde* & le *petit cuneiforme* : quant au septième hors de rang, on pourroit à la rigueur ne le considérer que comme faisant partie du premier rang. Il est inutile de lui donner d'autre nom que celui de *crochu* adopté par tous les auteurs qui ont traité de l'*hippostéologie*.

Le canon renferme trois os. Le premier retient le nom de *canon*, les deux autres portent celui de *styloïdes*.

Le boulet est la réunion de deux os appelés *sesamoïdes*, parce qu'ils ont la forme d'une graine de sésame.

Le paturon n'a qu'un seul os nommé *paturon*.

La couronne n'a aussi qu'un seul os appelé *coronaire*.

Le pié est formé de deux os, dont le premier est connu sous le nom d'*os du pié*, & le second sous celui d'*os de la noix*, de la *navette* ou d'*os articulaire*.

Les extrémités postérieures ou les jambes de derrière comprennent aussi huit parties de même que les antérieures ; ce sont la cuisse, le grasset, la jambe, le jarret, le canon, le boulet, le paturon, la couronne & le pié.

Un seul os, appelé le *femur*, forme la cuisse.

Le grasset ou la rotule, est composé par l'os qu'on nomme *quarré*.

La jambe a deux os, qui sont le *tibia* & le *péronné*.

Plusieurs pieces concourent à la formation du jarret: l'os du jarret proprement dit, celui de la poulie, le grand & le petit *scaphoïde*, l'os *difforme* & l'*entrosseux* ou *l'interarticulaire*.

On compte trois os dans le canon, celui qui retient le nom de *canon*, & deux autres appelés *styloïdes*, de même qu'aux extrémités antérieures.

On trouve dans le boulet, deux os *séamoïdes*; dans le paturon, l'os du paturon; dans la couronne, l'os *coronaire*; dans le pié, l'os du pié proprement dit, & celui de la noix, ou de la navette, ou *articulaire*.

*Des os en particulier. Des os de la tête.* La tête du cheval est composée, comme nous l'avons dit, de deux parties; l'une se nomme *mâchoire supérieure*, & l'autre *mâchoire inférieure*.

*Du crâne.* De l'assemblage des os du crâne s'éleve une voûte solide, de figure oblongue, dont la base comprend une cavité dans laquelle se trouve le cerveau. On peut donner à cette voûte le nom de *calotte de crâne*, pour la distinguer de sa base, en partie déprimée & en partie saillante. Le crâne & la face unis ensemble figurent assez bien un cône, dont la base est en haut & la pointe en bas. La base du crâne peut être partagée en trois portions; l'inférieure, la supérieure & la moyenne. L'inférieure renferme le cerveau; la supérieure le cervelet, & la moyenne la moëlle allongée.

*Des frontaux.* Les frontaux sont deux os pairs situés à la partie antérieure & presque moyenne de la face. Considérés séparément, ils sont d'une forme irrégulière; mais unis ensemble, ils ressemblent à une tortue, & ne sont pour lors plus qu'un seul os aux parties latérales, duquel on distingue intérieurement deux gouttieres plus ou moins profondes pour l'attache des sinus frontaux: on y voit aussi à la partie inférieure, une fosse creuse, elle retient

le nom de *sinus frontal*. Chaque sinus est borné par la partie latérale interne, d'une lame osseuse assez unie, qui empêche la communication avec son congénere. C'est sur la face externe des sinus frontaux que l'on doit appliquer la couronne du trépan dans la morve: cet endroit déclive favorise l'écoulement des humeurs & des injections.

*Des pariétaux.* Les pariétaux sont situés au dessus des frontaux, & forment la partie moyenne du crâne. Chaque pariétal considéré séparément, a la figure d'une coquille quarrée. Ces os sont les plus minces & les plus exposés des os du crâne; ils sont moins que les autres à l'abri des coups extérieurs. C'est sur ces os seuls qu'il est facile d'appliquer des couronnes de trépan. On y en a appliqué jusqu'à quatre. Il est vrai que dans ce cas, on est obligé de découvrir le muscle *crota-phite*; mais le danger est de peu de conséquence, car quand même la fonction de ce muscle seroit entièrement anéantie, le muscle *masséter* pourroit suffisamment y suppléer.

Ainsi toutes les fois qu'il y a fracture aux pariétaux, ou aux frontaux, l'on ne doit jamais hésiter de trépaner à côté de la fracture.

*Des temporaux.* Les os temporaux sont au nombre de quatre, ils sont situés à la partie latérale du crâne & formés de deux pieces; l'une ressemble à une écaille, & l'autre à une roche ou à une pierre irrégulière. On ne trouve jamais cette dernière piece ossifiée ou réunie avec la partie écailleuse, même dans les vieux chevaux; & lorsque cela arrive, c'est toujours la suite de quelque accident; on peut ajouter que ce sont les seuls os de la tête qui ne s'unissent pas avec leurs voisins.

Dans la face externe de la partie écailleuse de cet os, on remarque un prolongement considérable en forme d'S romaine, appelé *apophyse zygomatique*. Cette apophyse est souvent exposée à être fracturée, soit dans les secousses violentes que les chevaux se donnent dans les maladies aiguës, soit par des coups de pié qu'ils reçoivent des autres. Cette fracture peut avoir lieu ou dans le corps de l'apophyse,

ou dans la partie cartilagineuse qui s'articule avec la mâchoire inférieure. Dans le premier cas, si la fracture est complète, & qu'elle se trouve en avant sur l'apophyse orbitaire, il faut en faciliter la suppuration promptement, pour détacher ces portions d'os : mais il arrive quelquefois que tous ces os se réunissent, & qu'ils forment une exostose considérable qui gêne l'articulation de la mâchoire inférieure vers son apophyse coronaire ; dans cette circonstance, il ne faut pas hésiter de scier l'os : on enlève depuis l'apophyse coronaire jusqu'à l'os de la pommette & l'apophyse orbitaire de l'os frontal. On se comporte de même, lorsqu'il y a complication, c'est-à-dire, lorsque la fracture se trouve dans l'une & l'autre parties. Cette opération se pratique avec succès ; mais si au contraire la partie articulaire de l'os temporal vient à être fracturée, dans ce cas, la réunion ne se fait point avec la mâchoire, comme il arrive aux autres articulations ; le mouvement perpétuel de la mâchoire s'y oppose ; mais il survient pour l'ordinaire un dépôt sanieux qui forme une fistule que le cheval porte toujours. On abandonne comme incurables ces sortes de maux, à moins qu'on ne veuille extirper toute l'apophyse zygomatique, ce qui est très-faisable ; mais comme cette fistule n'est point dangereuse, on la laisse subsister.

Il n'y a rien de remarquable dans la partie pierreuse des temporaux ; la figure en est assez irrégulière ressemblant à un rocher, d'où lui est venu son nom. Cependant on peut y considérer quatre faces, lesquelles se terminent en pointe & représentent un cône dont la base est renversée.

*De l'occipital.* L'occipital est situé à la partie postérieure du crâne. Il est composé de cinq pièces dans les embryons ; de trois dans les jeunes poulains, & d'un seul dans les chevaux de trois à quatre ans. Cet os se divise en trois parties ; savoir, antérieure, supérieure ou moyenne, & postérieure. L'antérieure, ainsi nommée parce qu'elle est en devant du crâne, est une portion ordinairement triangulaire qui s'enclave par engrenure entre les os pariétaux.

La partie supérieure est située au sommet

Tome XVII.

de la tête & forme en partie le devant de la face & le derrière du crâne ; sa figure ressemble à une calotte.

La troisième partie de cet os est située postérieurement & inférieurement au crâne : il a la forme d'une tête de bœuf avec ses cornes.

On aperçoit dans l'os occipital trois trous : le plus considérable est pour le passage de la moëlle allongée. Il est connu sous le nom de *trou occipital*. Les deux autres sont situés derrière les condyles, & sont appelés *trous condyloïdiens*.

Cet os est articulé avec le sphénoïde par l'apophyse cunéiforme ; avec les pariétaux, par la suture lambdoïde ; avec les temporaux, par leurs parties pierreuses.

*De l'os sphénoïde ou basilaire.* Cet os est souvent composé de deux pièces dans les jeunes poulains : en le considérant selon sa base, il a l'air d'une chauve-souris dont les ailes sont étendues ; vu dans un autre sens, il a la figure d'une selle à monter à cheval. L'os sphénoïde a plusieurs apophyses ou éminences & divers trous : deux sont situés entre les deux grandes ailes, & s'appellent *trous optiques*, parce qu'ils laissent passer les nerfs optiques. Quatre autres sont situés inférieurement à ceux-ci, entre les petites ailes ; ils portent les noms de *trous orbitaires*, & donnent passage à des cordons de nerfs ophthalmiques ; à la racine des apophyses ptéridoïdes, est un trou nommé *ptéridoïdien*, par lequel passent des vaisseaux sanguins. Enfin, l'on aperçoit sur l'apophyse *crista galli* deux gouttières percées d'une infinité de petits trous qui communiquent dans le crâne pour donner passage aux nerfs olfactifs. Ces gouttières sont séparées par une lame osseuse plus ou moins grande, sur laquelle vient s'unir la cloison cartilagineuse du vomer : cloison qui s'ossifie presque en totalité par l'âge. Cet os est articulé avec tous les os du crâne, excepté les pariétaux.

*Des os ethmoïdes.* Les os ethmoïdes sont au nombre de deux, situés intérieurement à la partie antérieure du crâne, mais séparés par la cloison cartilagineuse du nez : ils pourroient être regardés comme les cornets supérieurs, puisqu'ils sont partie des cornets qui sont adhérens aux os du nez.

LII

Chaque os ethmoïde a une figure irrégulière, & est joint avec l'os sphénoïde inférieurement, avec l'os frontal supérieurement, avec l'os du grand angle latéralement.

Dans la morve, ces os se trouvent remplis de matière purulente; ce qui n'arrive cependant que dans la morve invétérée, & dans le cas où il n'y a nulle probabilité que le cheval puisse guérir, attendu qu'il n'y a point de communication de ce cornet en dedans des fosses nasales, & qu'il présente un cul-de-sac dont l'entrée & par conséquent la sortie, se terminent dans le sinus maxillaire vers la dernière dent molaire au dessous du sinus frontal.

*Des os du nez.* La situation des os du nez est assez connue; chaque os pris séparément a une figure pyramidale, dont la base regarde les frontaux. Ces os sont joints supérieurement avec l'os frontal; antérieurement, entr'eux; inférieurement, avec les os maxillaires supérieurs.

C'est sur les os du nez que l'on voit trop souvent des palefreniers, & même des maréchaux, frapper les chevaux; ce qui est très-dangereux, parce qu'il en résulte une fracture ou une commotion si considérable, que la membrane pituitaire en est affectée; ce que l'on reconnoît par une grosseur qui survient quelques jours après sous la ganache, signe qui annonce souvent les premiers symptômes de la morve. Si quelque temps après, à la suite de ces coups, le cheval vient à jeter, il faut le trépaner sur le sinus maxillaire, & y injecter de l'eau tiède. Ce moyen seul est suffisant pour en obtenir la guérison.

*Des os du grand angle ou os angulaires.* Ces os sont ainsi nommés à cause de leur position & de leur forme. On considère dans chacun de ces os trois faces; une externe, une orbitaire & une interne. L'externe & l'orbitaire n'ont rien de particulier; à l'interne sont deux petites fosses séparées par une petite éminence allongée & arrondie qui n'est autre chose que le conduit lacrymal qui se porte de haut en bas, en s'amincissant vers l'os maxillaire. C'est par ce canal que s'écoulent les larmes: on peut juger, par l'humour qui en sort, si un cheval est morveux, lorsque le mal est

invétéré. En effet, on observe que toutes les fois que le sinus maxillaire ou le cornet supérieur du nez est plein, la matière reflue par le canal nasal & sort par le grand angle; c'est pourquoi on fait des injections par ce conduit, pour entraîner par le nez les humeurs purulentes.

Cet os est joint avec l'os du nez, l'os frontal, l'os de la pommette, l'os maxillaire, l'os ethmoïde.

*Des os de la pommette.* Les os de la pommette occupent la partie inférieure de l'orbite. Chaque os approche d'une figure oblongue & n'a rien de remarquable. Il est joint avec l'os du grand angle, l'os sphénoïde, le maxillaire supérieur, & l'os temporal par l'apophyse zygomatique.

*Des os maxillaires supérieurs ou postérieurs.* Les os maxillaires supérieurs sont les plus gros de cette mâchoire: ils sont situés aux parties latérales; leur figure est assez irrégulière. La partie inférieure de l'os maxillaire présente différentes inégalités qui paroissent plus dans certains chevaux que dans d'autres: elles sont formées par la pulsion des racines des dents, ce dont on s'aperçoit communément dans les jeunes poulains. A la face interne, on voit une fosse assez grande qui, unie avec sa congénère, forme une cavité très-grande pour loger les cornets du nez que l'on divise en supérieurs & en inférieurs. Supérieurement dans la même face est un fort enfoncement qui, en s'unissant avec le cornet inférieur, forme une cavité que l'on appelle *sinus maxillaires*: ces sinus manquent dans les poulains, ils n'existent que dans les chevaux. Les os maxillaires sont unis aux os du nez, à ceux du grand angle & de la pommette, aux os maxillaires inférieurs, par harmonie, & entr'eux par engrenure.

*Des os maxillaires inférieurs ou antérieurs.* Les os maxillaires inférieurs sont situés à la partie inférieure de la face, & s'unissent avec les précédens. Lorsque ces os sont unis ensemble, ils représentent assez bien une charrue armée de son soc. Dans la partie presque moyenne de cet os se voit une échancrure, qui étant jointe avec le maxillaire supérieur, forme un alvéole pour loger le crochet. La partie supérieure s'unit avec les maxillaires supérieurs par en-

grenure dans certains sujets , & par écailles dans d'autres.

*Des os palatins.* Ces os sont situés à la partie postérieure du palais , & supérieure des fosses nasales. Leur figure approche de celle du chevalet d'un violon. Il y a plusieurs trous le long du corps de cet os , dont un considérable appelé *trou palatin postérieur* , par lequel passent des vaisseaux sanguins ; & de plus , une large cavité formant le sinus palatin , lequel n'existe que dans les chevaux. Cet os est joint avec les os maxillaires , avec le sphénoïde , les cornets du nez , l'ethmoïde & le vomer.

*Des os ptérygoïdiens.* Les os ptérygoïdiens sont deux petits os en forme d'arc ou d'S mal tourné , situés entre les os palatins & le vomer ; ils sont applatis dans toute leur étendue.

*Des cornets inférieurs du nez.* Les cornets du nez sont au nombre de deux ; car les supérieurs sont partie des os du nez , & n'en doivent pas être séparés. Ces os n'ont rien de remarquable.

*Du vomer.* Le vomer est le plus long des os de la mâchoire supérieure ; il est situé intérieurement dans les fosses nasales , & partage verticalement les os de la face en deux parties égales. Il ressemble à une sonde canellée. L'usage de cet os est de loger la lame cartilagineuse qui partage les fosses nasales en deux. Il se joint avec le sphénoïde , les maxillaires supérieurs , les palatins , les ptérygoïdiens & l'ethmoïde.

*De la mâchoire inférieure ou antérieure.* La mâchoire inférieure est composée de deux pièces dans les jeunes poulains , & d'une seule dans les jeunes chevaux. Dans la partie inférieure de cet os , on remarque six cavités plus ou moins profondes , à raison de l'âge : on les nomme *alvéoles* ; elles sont destinées à recevoir les dents incisives. On voit deux autres cavités placées un peu en arrière , pour loger les crochets dans les chevaux & dans les jumens bréhaignes. Le bord supérieur de cet os est très-large , & percé de six trous , quelquefois de sept , pour loger les dents molaires ou mâchelières. Ces trous se remplissent avant l'âge : ce bord devient alors tranchant , & fait fonction de dents. La mâchoire est articulée avec sa partie supérieure par sa jonction avec

l'os temporal. Son mouvement est celui du genou.

*Des dents.* Le nombre des dents est pour l'ordinaire de quarante dans les chevaux , de trente-six dans les jumens : beaucoup de jumens néanmoins ont des crochets moins considérables à la vérité que ceux des chevaux : quelquefois les dents sont en plus grand nombre , & quelquefois en moindre nombre ; mais ce dernier cas est plus rare.

La connoissance des dents est d'autant plus importante , qu'elle sert à indiquer l'âge des chevaux ; c'est pourquoi nous allons un peu nous étendre là dessus.

Chaque mâchoire est garnie de vingt dents dans les chevaux , & elles diffèrent entr'elles , à raison de l'âge des chevaux. Dans les jeunes , elles ont une figure quadrée ; dans les vieux , elles perdent une de leurs faces , laquelle se termine en pointe , & forme plus ou moins de racines. Les vieux chevaux perdent leurs dents , comme les jeunes perdent leurs dents de lait. Dans les derniers temps de la vieillesse , les dents molaires sont unies dans toute leur surface , & présentent souvent plusieurs racines. Les incisives chez les jeunes chevaux sont recourbées , chez les vieux elles se portent en avant.

Les dents pour chaque mâchoire se divisent en six incisives , deux crochets & six molaires. Les incisives se divisent en deux pinces , en deux mitoyennes , & en deux coins : les pinces sont plus longues que les mitoyennes ; celles-ci plus longues que les coins : les coins plus courbés que les mitoyennes ; les mitoyennes plus que les pinces. Les incisives diffèrent encore par la partie qui est au dehors ; les coins ayant une figure triangulaire ; les mitoyennes , un peu moins , & les pinces étant à peu près ovales.

Les dents de lait , soit pinces , soit crochets ou molaires , sont , ainsi que les dents des chevaux , creuses à leurs racines & au dehors lorsqu'elles sont nouvellement poussées. Mais les molaires sont moins creuses que les incisives : les unes & les autres sont pleines quand elles sont prêtes à tomber.

*Des dents en particulier.* Les dents de

pince sont situées en devant de la bouche, & sont la partie moyenne des incisives logées dans les alvéoles : il y en a deux à chaque mâchoire : leur figure est conique. On y considère une partie plus large qui est en dehors, & une racine qui est en dedans : ces deux parties sont creusées dans les jeunes dents de poulains, de même que dans celles des jeunes chevaux ; mais lorsqu'elles ont poussé, & qu'elles sont parvenues à leur grandeur naturelle, elles commencent à se remplir, & forment ensuite des racines pleines & pointues.

Les dents incisives de la mâchoire supérieure sont, en général, plus fortes & plus courbées qu'à l'inférieure. Les crochets sont au nombre de quatre : on a ainsi nommé ces dents, à cause de leur figure ; il y en a deux à chaque mâchoire ; ils sortent entre les incisives & les molaires. L'espace qui les sépare d'avec celles-ci, se nomme *les barres*. On considère au crochet deux extrémités ; l'une qui est au dehors, & l'autre qui est au dedans. L'extrémité du dehors est pointue dans les jeunes chevaux, & arrondie dans les vieux. Le crochet est la dent la plus recourbée de toutes celles des mâchoires : parvenu dans son état naturel, il forme un quart de cercle & plus.

*Des dents molaires.* Les dents molaires sont au nombre de vingt-quatre, douze à chaque mâchoire ; elles sont plus fortes & plus volumineuses à la mâchoire supérieure qu'à l'inférieure. Les six dents de la mâchoire inférieure sont placées en divergence de leurs corps à leurs racines, de façon que celles-ci se trouvent écartées. Dans la mâchoire supérieure, les dents sont ferrées, à l'exception de la première & de la dernière, qui sont aussi en divergence.

Toutes les dents de la mâchoire supérieure sont, à peu de chose près, semblables entr'elles ; à l'exception de la première & de la dernière. Les autres forment un carré long dans les jeunes chevaux, de même que dans l'embryon avancé ; elles sont coniques dans les vieux chevaux.

La première est triangulaire ; c'est la plus courte de toutes. La dernière est recourbée

de derrière en avant ; les quatre dents du milieu sont à peu près semblables.

Les dents de la mâchoire inférieure diffèrent encore des supérieures, en ce que l'émail de la dent n'est point blanc, ni le corps si dur.

Nous ne parlerons point du développement des dents du cheval ; il se fait par le même mécanisme que celui des dents de l'homme. Ainsi nous renvoyons à l'article de l'Anatomie humaine, pour ce qui concerne cet article.

*De la connoissance de l'âge du cheval par l'inspection des dents, depuis sa naissance jusqu'à 27 ans.* Il n'y a que les dents incisives & le crochet, qui indiquent l'âge du cheval ; les molaires n'ont cet usage, que vers les derniers temps de la vieillesse. Il n'y a ni chevaux ni jumens qui marquent toujours : il y en a à la vérité qui marquent plus long-temps ; mais cela ne fait jamais une grande différence. D'ailleurs, que ce soit chevaux ou jumens, il y a toujours des indices certains de l'âge, soit par la largeur des dents, par leurs fillons, leur figure ou leur implantation.

Le cheval naît avec six dents molaires à chaque mâchoire ; dix ou douze jours après sa naissance, il lui pousse deux pinces à chaque mâchoire ; quinze jours après, les mitoyennes paroissent ; trois mois après celles-ci, les coins sortent. A dix mois, les incisives sont de niveau & creusées ; les pinces moins que les mitoyennes, & celles-ci moins que les coins. A un an, on distingue un cou à la dent ; son corps a moins de largeur, & est plus rempli : à cet âge, il paroît aussi quatre dents molaires, trois de poulain & une de cheval. A dix-huit mois, les pinces sont pleines ; & le poulain a cinq dents molaires, deux de cheval & trois de lait. A deux ans, les dents de lait sont rasées, & les premières dents molaires tombent. A deux ans & demi ou trois ans, les pinces tombent. A trois ans & demi, les secondes molaires tombent, ainsi que les mitoyennes. A quatre ans, le cheval a six dents molaires, cinq de cheval & une de lait. A quatre ans & demi, les coins tombent. A cinq ans, les crochets percent. A cinq ans & demi, le crochet est presque dehors. A six ans,

les pinces sont rasées, ou peu s'en faut; les coins sont formés, & la muraille externe un peu usée. A six ans & demi, les pinces sont entièrement rasées; la muraille des coins l'est aussi un peu, & le crochet émoussé. A sept ans, les mitoyennes sont rasées, ou peu s'en faut, & le crochet, usé de deux lignes. A sept ans & demi, les coins sont presque rasés, & le crochet usé d'un tiers. A huit ans, le cheval a rasé entièrement, & le crochet est arrondi. A neuf ans, les chevaux n'ont presque pas de crochet, & les pinces sont plus rondes. A dix ans, les crochets n'ont presque plus de crenelure, & sont plus arrondis. A douze ans, les crochets sont totalement arrondis, les pinces sont moins larges & augmentent en épaisseur. A quinze ans, les pinces sont triangulaires, & plongent en avant. A vingt ans, les deux incisives sont plates & écartées. A vingt & un ans ou à vingt-deux, les deux premières dents molaires tombent; à vingt-trois, les secondes; à vingt-quatre, les quatrièmes; à vingt-cinq, les troisièmes; à vingt-six, les cinquièmes, & la sixième quelquefois à vingt-sept; mais ce terme n'est pas fixe; il se recule quelquefois jusqu'à trente.

A l'égard des autres signes auxquels plusieurs auteurs ont attribué la connoissance de l'âge du cheval, ils sont absurdes; on ne peut absolument l'avoir que par l'inspection de la bouche.

*De l'os hyoïde.* Cet os est situé entre les deux extrémités de la mâchoire inférieure. Nous regardons comme inutile de faire mention de sa figure, qui est assez difficile à décrire. Nous dirons seulement que cet os est souvent exposé à être carié dans l'endroit du manche où se fait la bifurcation de la fourchette, à la suite d'un dépôt critique sous la ganache, provenant de gourme bénigne ou maligne, ou de morfondure, &c. Cette carie vient quelquefois de ce que l'on aura appliqué des pointes de feu trop avant; mauvaise pratique, que l'expérience auroit dû entièrement proscrire, & qui cependant n'est encore que trop suivie. Le bistouri est le seul moyen qu'il faille employer, toutes les fois qu'il est question d'ouvrir, ou bien lorsque la suppuration aura été

interceptée, soit par le feu ou les médicaments contraires.

*De l'épine.* L'épine est une colonne osseuse formée de l'assemblage de quarante-neuf os dans les vieux chevaux, & de cinquante-trois dans les jeunes, y compris les nœuds de la queue. Ces os sont appelés *vertèbres*: elles se distinguent en vraies & en fausses. Les vraies sont au nombre de trente & une, rarement trente-deux. Les fausses sont au nombre de dix-huit. Les vraies sont de trois sortes; savoir, sept cervicales, dix-huit dorsales & six lombaires. Les fausses sont l'os sacrum & la queue. On considère en général dans les vertèbres trois sortes d'apophyses; savoir, épineuses, obliques & transverses. La quatrième & la cinquième apophyses du dos se trouvent souvent exposées à être cariées par les froissements & les contusions occasionnés par les selles, dans les maladies du gaviot. Dans ce cas, il faut amputer l'os, & ne rien laisser du cartilage, afin que l'os puisse s'exfolier. Chez les jeunes chevaux, le haut de ces apophyses, ainsi que toutes celles du dos, sont épiphyes.

L'os sacrum est composé de cinq pièces dans les jeunes sujets, & d'une seule dans les vieux. Ses apophyses épineuses, ainsi que celles du dos, sont exposées à être blessées, dans ce qu'on appelle vulgairement *maladie du rognon*. Dans ce cas, il faut extirper le cartilage jusqu'à l'os, si ce sont de jeunes chevaux, & traiter la plaie comme celle des apophyses épineuses du dos.

*Du thorax ou de la poitrine.* La poitrine est formée par les dix-huit vertèbres dorsales, par les côtes & par le sternum. Les côtes sont au nombre de trente-six, dix-huit de chaque côté, quelquefois dix-neuf, distinguées en vraies & en fausses: le nombre des unes & des autres, est également de neuf. On entend par vraies, celles dont les cartilages vont répondre au sternum; par fausses, celles dont les cartilages vont s'unir aux cartilages des vraies côtes.

Le sternum est situé à la partie inférieure de la poitrine; sa figure approche de la carene d'un vaisseau: il est large inférieurement, & étroit supérieurement; fort long,

& se termine antérieurement par un cartilage en forme de sabre. Il est composé dans les poulains de six pieces osseuses & spongieuses, qui sont unies ensemble par ce cartilage tranchant qui regne le long de son bord inférieur.

Le sternum est garni à ses extrémités de deux cartilages, dont l'un est large & très-mince, posé transversalement, & regardant le bas-ventre; il se nomme *cartilage xiphoïde*: l'autre au contraire, situé antérieurement, est plus épais & posé perpendiculairement au précédent.

Ce dernier cartilage est exposé à être lésé, ou par quelque coup de timon, ou à la suite de quelque tumeur appelée vulgairement *avant-cœur*, ou par des caustiques. Il arrive souvent que cette partie est non seulement découverte, mais considérablement blessée: alors ce cartilage, qui est de la nature de ceux du pié, des côtes & des articulations, se carie, & ne peut s'exfolier. Dans ce cas, il survient une plaie fistuleuse, qu'on ne doit pas tenter d'amener à suppuration, car on courroit risque de détruire la réunion des principaux vaisseaux qui entrent dans la poitrine.

*Du bassin.* Le bassin est formé par les os innominés & par l'os sacrum. Les os innominés sont composés de six pieces dans les poulains, de deux dans les jeunes chevaux, & d'un seul dans les vieux. Ces six pieces sont trois de chaque côté; savoir, l'iléon, l'ischion & le pubis.

L'os iléon, qui est le plus grand des trois, est triangulaire, applati, convexe en dedans, & un peu concave en dehors. Les chevaux, en tombant dans les temps de gelées, se fracturent cet os. Quand la fracture arrive dans l'angle supérieur de l'iléon, la guérison s'en fait parfaitement, sans le secours du maréchal; c'est-là ce qu'on appelle un *cheval épointé*. Au contraire, lorsque la fracture se trouve dans l'angle inférieur, la guérison est rare: la raison paroît en être, de ce que l'artere iliaque interne, passant par cet endroit, se trouve tirillée continuellement par les muscles abdominaux, lesquels tiraillent eux-mêmes cette portion qui, par conséquent, n'est plus fixe, & augmente par-là

l'inflammation de la partie & ensuite la gangrene.

Les os ischion & pubis se réunissent de bonne heure, & ressemblent à une lunette. On les divise en deux parties; une supérieure & une inférieure. Ces os n'ont rien de particulier.

*Des extrémités.* Les extrémités sont au nombre de quatre; deux antérieures & deux postérieures. Les antérieures sont formées de l'épaule, du bras, de l'avant-bras, du genou, du canon, du boulet, du paturon, de la couronne & du pié.

L'épaule est composée d'un seul os nommé *omoplate*. Cet os est situé à la partie latérale du thorax, depuis la deuxième côte jusqu'à la sixième ou septième: il ressemble à une palette triangulaire.

Le bras est formé d'un seul os long arrondi, situé le long de la partie inférieure du thorax, décrivant une ligne oblique, ainsi que le précédent, se portant de devant en arriere. On la divise en corps & en extrémités, dont l'une est supérieure & l'autre inférieure.

L'avant-bras est formé de deux os; savoir, du radius ou rayon, & du cubitus, ou os du coude. Le radius est le plus long des os de l'extrémité antérieure. Le cubitus est situé à la partie postérieure du radius: il ressemble à une massue divisée en deux portions; une supérieure & l'autre inférieure. Le cubitus descend tout le long du bord externe du radius: c'est aux environs de la partie moyenne de ce dernier, qu'il s'ossifie avec lui dans les jeunes chevaux; en sorte qu'ils ne font plus qu'un seul os dans les vieux. Ce même os est souvent exposé à être carié à la suite de l'ouverture d'une loupe qui est survenue en cet endroit, où elle a été occasionnée par l'éponge du fer.

Le genou est composé de sept os disposés sur deux rangées, trois à chaque, & un derriere la première. Les os de la première rangée sont en prenant de dehors en dedans; l'irrégulier, le triangulaire & le sémilunaire. Ceux de la seconde sont le petit cunéiforme, le trapézoïde & le grand cunéiforme: le septième, situé derriere la première rangée, est appelé *os crochu*.

Le canon est formé de trois os; l'un

qui sert de base & qui conserve le nom d'*os du canon* ; les deux autres sont situés derrière. L'os du canon est placé au dessous du genou ; sa figure est à peu près cylindrique. On divise cet os en trois parties ; la supérieure , la moyenne & l'inférieure : il a deux faces , une antérieure & une postérieure.

Il survient quelquefois à cet os , dans la partie antérieure de son corps , soit en dedans , soit en dehors , & presque toujours dans la partie supérieure , une éminence contre nature , qui n'est autre chose qu'une exostose appelée vulgairement *suxos*. Quand cette exostose se trouve avoisiner l'os styloïde , & qu'elle est en long , on la nomme *fusée*. Rarement cet accident fait boiter les chevaux , à moins qu'il ne gêne le mouvement du tendon extenseur , lorsque l'exostose est un peu en avant. Si elle est sur le côté , proche de l'os styloïde , elle le comprime , le pousse en dedans , & gêne par conséquent les tendons fléchisseurs de l'os du paturon & celui du pié ; autrement le cheval ne doit point boiter.

Les deux autres os sont situés derrière celui-ci ; ils ont la forme d'un stylet : ainsi on peut les appeler *styloïdes*. Ces os s'ossifient quelquefois avec l'os du canon ; accident qui ne se rencontre que dans les vieux chevaux , & qui gêne le mouvement des tendons ; car en se contractant , les tendons acquierent un peu plus de volume , & par conséquent sont obligés de jeter en dehors les os styloïdes ; & comme ces os ossifiés leur opposent une forte résistance , ils n'ont plus le même jeu qu'auparavant.

Le boulet est composé de deux os triangulaires , qui étant joints ensemble , forment une coulisse pour le passage d'un tendon. Ces os sont articulés avec l'os du canon.

Le paturon est formé d'un seul os , nommé *os du paturon*. Comme les os longs , il peut être divisé en corps & en extrémités. Cet os est exposé à être fracturé , par la position fautive que prend le cheval en mettant son pié à terre.

L'os de la couronne approche d'une figure quarrée. On peut y remarquer six faces ; une supérieure , une inférieure , une pos-

térieure & deux latérales. Cet os est exposé à être fracturé , & cette fracture se fait ordinairement en deux ou trois portions ; mais rarement en un plus grand nombre.

Le pié est composé de deux os , savoir de l'os du pié proprement dit , & os de la noix. L'os du pié est situé dans le sabot : sa figure ressemble assez bien au talon du soulier des femmes lorsqu'on le renverse. Cet os , quoique solidement placé dans le sabot , est néanmoins exposé à être fracturé , mais plus rarement que les autres : la cause de cet accident provient du parement du pié , principalement de la sole des talons qui forme les arcs-boutans de la muraille ; & encore plus du parement de la fourchette. Il est bon d'observer que cette fracture est toujours verticale , qu'elle arrive quelquefois dans la partie moyenne , mais plus souvent sur le côté.

L'os de la noix , aussi appelé *os de la navette* à cause de sa ressemblance avec cet instrument , est un sesamoïde invariable qui joue un des plus grands rôles dans l'économie du cheval ; il est situé derrière la partie postérieure & inférieure de l'os coronnaire , & porte sur le bord postérieur de l'os du pié. Cet os peut se fracturer dans les mémarchures ; il est encore exposé à être piqué par le parement du pié.

*Des extrémités postérieures.* Les extrémités postérieures sont au nombre de deux ; chaque extrémité est formée de la cuisse , du grasset , de la jambe , du jarret , du canon , du boulet , du paturon , de la couronne & du pié.

La cuisse est formée d'un seul os qui est le plus grand du corps de l'animal. On le divise en corps & en extrémités. Son corps est lisse & arrondi antérieurement , inégal & raboteux postérieurement , formant une crête qui part de son extrémité supérieure , & qui s'étend jusqu'à l'inférieure en se bifurquant.

Le grasset ou rotule est formé d'un seul os , que sa figure a fait nommer *os quarré*. Les plaies sur la rotule occasionées par un coup de pié sont dangereuses ; quelquefois elle se fracture par la violence du coup , & quelquefois par la contraction subite des muscles au moment du coup & toujours transversalement : de quelque cause que

proviene la fracture du grasset, le mal est sans remede, parce que d'un côté les muscles étant toujours en contraction obligent la partie supérieure de la rotule à monter, & que de l'autre le cheval ne sauroit se tenir tranquille, quand bien même il seroit possible d'y établir un bandage.

La jambe est formée de deux os, dont le plus considérable se nomme *tibia* & l'autre *péronné*. Le *tibia*, qui est le plus long des extrémités postérieures, est d'une figure prismatique dans son corps & dans sa partie supérieure; l'inférieure est quadrée. Le corps de cet os est lisse & poli sur ses faces interne & externe, & raboteux dans sa partie postérieure. Le *péronné* est situé à la partie latérale externe du *tibia*, s'étendant depuis la partie supérieure, jusqu'à la partie moyenne de cet os. Sa figure approche d'une pyramide dont la base est en haut; cette extrémité supérieure est aplatie & arrondie dans son bord postérieur, pour s'articuler avec la facette du *tibia*.

Le jarret est pour l'ordinaire composé de six os, mais quelquefois de sept. Ces six os sont, l'os du jarret proprement dit, l'os de la poulie, le grand scaphoïde, le petit scaphoïde, l'os difforme & l'entr'osseux: c'est ce dernier qui quelquefois est séparé en deux & forme le septieme os de cette partie. L'os du jarret est situé derriere l'articulation de cet os: il est d'une figure allongée; son corps est peu considérable; il se prolonge en haut & forme ce qu'on appelle la *pointe du jarret*, laquelle est très-inégale, raboteuse. L'os de la poulie, ainsi nommé à cause de sa figure, s'articule postérieurement avec l'os du jarret, inférieurement avec le grand scaphoïde, & supérieurement avec l'os du *tibia*. Le grand scaphoïde, ainsi nommé à cause de sa figure creuse & en forme de nacelle, est situé dessus le petit scaphoïde & au dessous de l'os de la poulie. Le petit scaphoïde est situé au dessous du précédent, & au dessus de l'os du canon: sa figure est différente du premier; non seulement il est moins creux & moins considérable, mais il ressemble à un rein avec ses principaux vaisseaux. L'os difforme est l'os de l'articulation du jarret le plus régulier; il est

situé à la partie latérale externe de cette articulation; il est aussi épais que les deux scaphoïdes pris ensemble, & se porte un peu de bas en haut. L'os articulaire ou entr'osseux est situé à la partie postérieure de cette articulation, derriere le petit scaphoïde & l'os styloïde interne & touchant un peu l'os du canon: cet os est en partie carré & en partie aplati.

L'os de la poulie, ainsi que ces quatre derniers os, jouent un grand jeu, quoiqu'ils ne paroissent pas avoir beaucoup de mouvement. Il est certain que dans l'état naturel, il n'est guere possible qu'ils se meuvent; mais on a observé que toutes les fois que ces articulations avoient été endommagées par quelque ankylose, ou par quelque exostose, le jeu de cette partie n'étoit plus à beaucoup près le même; que le mouvement musculaire étoit bien plus roide; maladie que l'on désigne ordinairement par ces mots, *roide dans les jarrets*. Rien n'est plus important à un amateur de chevaux, que de bien être instruit de la construction du jarret; pris en détail, le jarret paroitra toujours défectueux à une personne qui ne le connoitra pas.

Le canon est composé, ainsi que la jambe de devant, de trois os; savoir de l'os du canon proprement dit, & des os styloïdes; la situation de l'os du canon est au dessous du jarret; il est beaucoup plus cylindrique que celui de devant & en differe considérablement. Les os styloïdes, qui sont au nombre de deux, sont situés derriere l'os du canon, ou de chaque côté; ils sont ainsi nommés à cause de leur ressemblance avec un stylet: l'externe est plus considérable que l'interne.

Le boulet est composé de même qu'à la jambe de devant, de deux petits os triangulaires qui ne different presqu'en rien de ceux de devant.

L'os du paturon présente les mêmes éminences & les mêmes cavités que celui de la jambe de devant; ces os different cependant en ce que l'os du boulet de la jambe de derriere est un peu plus long que celui de la jambe de devant, & que son corps est plus grêle.

La couronne est formée d'un seul os, comme dans l'extrémité antérieure: ces deux

deux os se ressemblent assez, mais celui de l'extrémité postérieure a plus de longueur.

De même que dans la jambe de devant, le pié de la postérieure est composé de deux os, de l'os du pié proprement dit, & de l'os de la noix. L'os du pié de l'extrémité postérieure est mulage ou alongé & en forme de U; celui de l'extrémité antérieure est plus rond & décrit un demi-cercle mieux marqué, l'os de la noix de la jambe de derrière est moins gros que celui de la jambe de devant: ils sont d'ailleurs conformés de la même manière.

*De l'ostéologie fraîche.* On considère dans les os frais la confrontation externe & la structure interne des os. La conformation interne des os comprend les cartilages, les ligamens, le périoste, les glandes mucilagineuses.

*De la chondrologie.* Les cartilages en général sont des corps blancs, élastiques, moins durs que les os, plus durs que toutes les autres parties du corps du cheval, très-peu transparens ou diaphanes: on distingue deux sortes de cartilages, l'un articulaire & l'autre non articulaire; les premiers se trouvent aux extrémités des os longs & dans toutes les articulations diarthrodiales: les autres cartilages sont placés sur le corps des os: les cartilages articulaires des vieux chevaux s'usent; ce dont on s'aperçoit aisément en ouvrant les articulations. Les plaies d'articulation se guérissent plus facilement dans les vieux chevaux que dans les jeunes. Les cartilages non articulaires au contraire ne s'usent point, & quelques-uns sont exposés à s'ossifier avec l'âge; tels sont la cloison du nez vers sa partie supérieure, les cartilages du larynx, ceux des côtes, celui de l'omoplate; mais les cartilages des oreilles, non plus que ceux du pié, ne s'ossifient jamais.

*Des cartilages de la tête ou superpharyngiens de la mâchoire supérieure.* En avant de l'os pierreux du temporal, à côté des apophyses styloïdes parent deux petites bandes cartilagineuses qui forment une cloison qui sépare l'arrière-bouche d'avec une cavité spacieuse, située derrière le pharynx: la propriété de cette large cavité est de donner au larynx l'aisance de se retirer en arrière, & à la tête celle de se fléchir: l'usage de

ces deux cartilages est de laisser passer l'air qui entre ou qui sort du larynx pour enfler les fosses nasales, ou pour conduire les alimens dans le pharynx.

Trois cartilages composent l'oreille: le premier se nomme la *cuirasse*, le second la *conque* ou *cornet*, & le troisième le *bouclier*. La cuirasse, ainsi appelée à cause d'une espèce de ressemblance avec une cuirasse, est située sur le trou auditif externe, lequel est bordé d'un petit cercle cartilagineux. La conque est le plus grand des trois cartilages de l'oreille: elle a la figure d'un cornet, & celle d'un losange lorsqu'elle est déployée; sa partie supérieure est très-mince, l'inférieure est plus épaisse. Le bouclier, ainsi nommé à cause de sa figure, est situé à la partie antérieure de l'oreille, recouvrant en partie le muscle crotaphite.

On compte pour le nez cinq cartilages, dont quatre pairs & un impair: ce dernier s'étend depuis l'apophyse *crista galli* de l'os sphénoïde, jusqu'au bord du trou palatin antérieur: sa figure approche d'un carré. L'usage de ce cartilage est de séparer les fosses nasales en deux parties égales: il s'ossifie pour l'ordinaire dans les vieux chevaux, à l'exception de sa partie inférieure qui reste dans son état naturel.

Les cartilages pairs sont au nombre de quatre, dont deux sont dans les narines, un de chaque côté, c'est une continuation du cornet inférieur. Les deux autres forment le bord extérieur des naseaux & sont situés à la partie inférieure de la cloison au dessous de la pointe des os du nez; joints ensemble ils ont la figure d'un X; séparés ils ressemblent à une esse de charbon: l'usage de ces cartilages est de maintenir l'ouverture des narines: les deux autres cartilages pairs sont situés à l'extrémité inférieure des cornets inférieurs du nez; ils ont la figure d'un S; leur usage est de modifier l'air, de peur qu'il n'entre dans les narines avec trop d'impétuosité.

L'onglée est une pièce cartilagineuse, triangulaire, située dans l'orbite vers le grand angle de l'œil; son usage est de tenir lieu de doigt au cheval pour chasser les ordures qui sont dans l'œil, son mouvement lui vient de la contraction des muscles rétracteurs de l'œil.

Du côté du grand angle dans l'orbite il y a un cartilage arrondi, de la forme d'une grosse lentille; ce cartilage forme une poulie que l'on appelle *trochlée*, & qui laisse passer le muscle oblique ou trochléateur.

*Des cartilages du tronc.* Nous commencerons par les cartilages du larynx qui sont au nombre de cinq; savoir, le thyroïde, le cricoïde, les deux arythénoïdes & l'épiglotte. Le cartilage thyroïde est le plus considérable de ceux qui forment l'épiglotte; il a la figure d'un corset d'enfant: le cartilage cricoïde est situé inférieurement à celui-ci; il a la figure d'une bague dont le chaton est placé postérieurement, & l'anneau situé en devant: sa partie antérieure est plus étroite & paroît comme échancrée; ce qui semble fait ainsi par la nature pour faciliter le mouvement du cartilage thyroïde sur lui. Les arythénoïdes sont deux petits cartilages d'une figure prismatique, situés postérieurement au dessus de ce dernier, & se portant un peu en dedans du larynx; c'est à la réunion de ces deux cartilages, que l'on donne le nom de *glotte*. L'épiglotte est cette portion cartilagineuse qui a la forme d'une hallebarde: elle est située en dedans du cartilage thyroïde, & est attachée par des trousses de fibres ligamenteuses: son usage est de fermer exactement le larynx dans le temps que les aliments passent dans le pharynx.

La trachée-artere est formée de plusieurs anneaux cartilagineux, fermés antérieurement & unis en arriere par une membrane ligamenteuse; les deux extrémités de ces anneaux sont plus larges & plus minces que la partie antérieure; ces extrémités glissent les unes sur les autres, ce qui augmente ou diminue le diametre de la trachée-artere dans le temps d'inspiration ou d'expiration: en entrant dans le poumon, la trachée-artere se divise en plusieurs branches qu'on appelle *bronches*, lesquelles sont composées de trois quarts d'anneaux qui, posés en différens sens, forment des anneaux parfaits; ils different en cela des anneaux de la trachée-artere, ils en different encore en ce qu'ils sont pointus à leurs extrémités & plus ou moins larges dans leurs parties moyennes.

Les côtes à leurs extrémités sont revêtues

de cartilages, l'un qui est articulaire à l'égard de toutes les côtes & qui se joint avec les vertebres dorsales; l'autre aussi articulaire, mais seulement à l'égard des neuf premières côtes, s'unit avec le sternum: les cartilages non articulaires ne sont que pour les neuf dernières côtes, ils vont se joindre avec le cartilage des vraies côtes. La structure de ces cartilages est un peu différente de celle de tous les cartilages dont on vient de parler: ils sont composés de divers lobules, qui dans l'intervalle contiennent une espece de parenchîme, qui leur donne la souplesse dont ils sont doués.

Le cartilage qui tient les six pieces osseuses du sternum unies ensemble, s'étend depuis la partie antérieure de cet os jusqu'à la partie postérieure; il est tranchant inférieurement, saillant antérieurement & aplati sur les côtes, très-mince dans son bord, a la figure d'une palette; cette extrémité a retenu le nom d'*appendice xiphoïde*.

*Des cartilages des extrémités.* L'omoplate est bordé à sa partie supérieure d'un cartilage très-large, mais fort mince & arrondi dans son bord à son insertion sur l'os: il est de la même épaisseur que lui: extérieurement il est attaché à l'os par un ligament très-fort, qui part de l'épine de l'omoplate & qui s'épanouit sur presque tout le cartilage en forme d'éventail.

Les os du pié tant de devant que de derriere, sont revêtus à leurs parties latérales en dedans & en dehors d'un cartilage qui est très-étroit à l'endroit de son attache à l'os du pié, & très-mince à sa partie supérieure, où cette portion cartilagineuse a la figure d'un éventail. Ce cartilage est en partie dans le sabot & en partie dehors.

*De la syndesmologie ou traité des ligamens.* Les ligamens en général sont des trousses de fibres blanchâtres; ils sont moins durs, plus flexibles, moins élastiques, & composés de plusieurs paquets filamenteux très-serrés. L'usage de tous les ligamens est de contenir soit des parties dures, soit des parties molles. La nature des ligamens est de deux sortes, les uns sont jaunâtres & les autres blancs.

*Des ligamens de la tête.* La mâchoire inférieure est unie avec la supérieure par les

condyles ; elle l'est avec l'os écailleux du temporal derriere & au dessous de l'arcade zygomatique , par deux ligamens , un postérieur & un capsulaire.

Les grandes branches de l'os hyoïde tiennent à l'os pierreux des temporaux par un ligament latéral disposé en maniere de capsule.

La tête tient à la premiere vertebre du cou par un ligament capsulaire & un longitudinal : la tête est encore retenue par un ligament épineux.

*Des ligamens du tronç.* Les vertebres en général sont contenues par des ligamens communs & particuliers ; les communs sont le ligament vertébral externe & le vertébral interne ; le vertébral externe s'étend depuis la crête de l'occipital jusqu'à la fin de l'épine : le vertébral interne , à proprement parler , n'appartient qu'aux vertebres du dos & à celles des lombes.

La premiere vertebre du cou est unie avec la seconde par quatre ligamens ; savoir , par un capsulaire , par deux longitudinaux dont l'un est inférieur & l'autre supérieur , & par un transversaire.

La troisieme vertebre est liée avec la seconde par trois ligamens ; savoir , deux capsulaires qui s'attachent à la circonférence des apophyses obliques ; & un intermédiaire situé entre chaque corps des vertebres. Les ligamens intermédiaires des vertebres , du dos principalement & des lombes , sont exposés à être tiraillés , dans les chevaux de bât ; on trouve en effet dans ces sortes de chevaux des ankiloses & des exostoses à l'endroit de ces ligamens. Le ligament longitudinal supérieur & la portion du ligament capsulaire , qui est au dessous , sont sujets à être affectés dans la maladie de taupe , ce qui est suivi d'un très-grand danger.

Les vertebres du dos & des lombes sont contenues de même par le ligament capsulaire de leurs apophyses obliques , & par le ligament intermédiaire qui unit leurs corps ensemble.

Les os de la queue sont simplement joints par le ligament intermédiaire. La derniere vertebre des lombes est aussi jointe avec l'os sacrum.

Les vraies côtes sont jointes aux verte-

bres par trois ligamens , & au sternum par deux.

Le bassin est uni à l'os sacrum dans la face interne des os iléon par deux ligamens intermédiaires , lesquels sont en partie cartilagineux ; les os pubis sont joints entr'eux par symphyse : mais cette symphyse n'a plus lieu à l'âge de six ou sept ans.

*Des ligamens des extrémités antérieures.* L'épaule est tenue à la poitrine par ses propres muscles , & jointe inférieurement avec l'humérus par un ligament capsulaire , simplement attaché d'une part au bord extérieur de la cavité glénoïde , & de l'autre au dessous du cou de la tête de l'humérus.

L'humérus est joint avec le radius & le cubitus par trois ligamens ; savoir , le ligament capsulaire , le latéral externe , & le latéral interne. Le ligament capsulaire est le plus étendu des trois ; le latéral externe est un cordon assez fort , arrondi extérieurement & applati du côté des os ; le latéral interne est beaucoup plus long que le précédent.

Les ligamens du genou sont communs & propres : les communs sont au nombre de six ; savoir , un ligament capsulaire , & cinq latéraux , dont quatre latéraux obliques & un droit. Il ne nous paroît pas nécessaire d'entrer dans le détail de ces ligamens. Les os du genou sont tenus entr'eux au radius , à l'os du canon par huit ligamens , dont quatre sont transversaux & quatre droits latéraux. Nous ne ferons point non plus mention de ces os dont nous avons déjà parlé , ni des ligamens particuliers qui les unissent.

L'os du canon est joint avec l'os du paturon par deux ligamens latéraux & un capsulaire : ces ligamens latéraux sont attachés , d'une part , aux empreintes latérales de l'os du canon dans la partie inférieure ; & de l'autre au côté de l'os du paturon où ils viennent se terminer. Ces ligamens sont très-courts.

L'os coronaire est joint avec le précédent non seulement par le ligament dont on vient de parler , mais encore par deux ligamens latéraux & par un capsulaire.

L'os de la noix a deux ligamens qui l'unissent aux os précédens. Ces trois articulations sont très-exposées à être tiraillées ,

accident d'autant plus fréquent qu'on parera plus souvent le pié, & qu'il ne posera pas à plomb à terre.

*Des ligamens des extrémités postérieures.* Les ligamens qui unissent le fémur au bassin, sont au nombre de deux; savoir, un suspenſeur, & un capsulaire qui s'attache à tout le bord de la cavité cotyloïde & à un ligament transversal qui ferme cette cavité: ce ligament transversal se rompt souvent dans les chûtes, ainsi que le ligament suspenſeur, & dans ce cas la tête du fémur est portée dans le trou ovalaire. Dans d'autres circonstances il n'arrive qu'une forte distension de l'un & de l'autre ligamens. Dans le premier cas, il se fait pour l'ordinaire un dépôt sanieux aux environs de cette cavité, lequel pénètre quelquefois dans le bassin: dans l'autre on apperçoit une surabondance de sinovie rougeâtre, causée par le froissement & la rupture des vaisseaux sanguins. Le diagnostic de cette maladie est très-difficile à saisir, parce que cette articulation est recouverte par une grande partie de muscles épais. Dans le premier cas, le mal est incurable; dans le second, il peut se guérir par le repos & l'inaction: il n'est point rare de voir à la suite d'une chûte, le grand trochanter cassé; il y a peu d'exemples de guérison de cette fracture; la contraction des muscles fessiers y met obstacle. Mais quoique les chevaux restent boiteux, on peut néanmoins les faire encore travailler.

L'articulation du fémur avec le tibia, se fait par plusieurs ligamens; savoir, deux latéraux, deux croisés, un postérieur & un capsulaire. La rotule est retenue d'un côté par la terminaison des tendons des muscles, qui forment la cuisse antérieurement, & de l'autre par trois ligamens. Les coups portés sur la rotule, sont toujours fort dangereux; il se forme ordinairement un gonflement qui commence par être inflammatoire, & continue par être œdémateux.

Les ligamens du jarret sont au nombre de quatre; savoir, deux ligamens latéraux, un capsulaire & un postérieur. Le tibia est uni extérieurement au calcanéum, & intérieurement à l'os de la poulie, par deux

ligamens qui deviennent croisés, en passant par-dessous les latéraux.

Les os scaphoïdes sont contenus antérieurement par plusieurs plans de fibres, qui s'étendent depuis leurs apophyses, & vont se terminer presque à la partie antérieure de l'os du canon. Les os scaphoïdes, difformes & entr'osseux, sont contenus postérieurement, par des fibres ligamenteuses rangées en tous sens; ce qui donne au jarret la force & la résistance dont il a besoin.

Les os péronnés sont contenus par l'expansion des ligamens latéraux & d'un trouſseau de fibres tendineuses. Il arrive souvent que ces os sont corps avec l'os du canon; ce que l'on voit survenir dans les vieux chevaux.

Les ligamens du boulet, du paturon, de la couronne & du pié, sont de même, qu'à l'extrémité de devant, excepté ceux qui tiennent les os sésamoïdes, qui sont plus longs & moins larges qu'aux jambes de devant: le reste est la même chose.

De toutes les différentes parties de l'ostéologie, il ne reste plus à parler que du périoste; mais tout ce qu'on peut dire sur cette membrane, convenant également à l'anatomie de l'homme & à celle du cheval, nous renvoyons à la première pour ce qui concerne cet article.

*Myologie ou traité des muscles.* Les muscles sont des organes fibreux, qui, par leur contractilité, procurent aux animaux la faculté de se mouvoir & de changer de lieu. Nous ne parlerons point du mouvement musculaire, de la structure du muscle, ni de ses vaisseaux: ces différens objets ont amplement été traités à l'article de l'anatomie humaine.

*Des muscles en particulier.* Sous le nom des muscles peauciers, on pourroit comprendre tous ceux auxquels toute portion charnue va s'unir à la peau & qui la fait remuer: tels sont les muscles des paupières, des levres, de l'anus, du vagin, &c. mais il n'est ici question que de ceux qui sont répandus sur l'habitude du corps du cheval, ou de la peau proprement dite.

La peau est mue par le moyen de huit muscles; quatre de chaque côté, savoir, un qui recouvre les côtes & le bas-ventre, &

qu'on nomme *grand peaucier* : c'est le plus considérable. Le deuxième s'étend depuis le garrot jusqu'au canon : c'est le moyen peaucier, ou peaucier brachial. Le troisième s'étend depuis l'épine de l'omoplate jusqu'à la tête : c'est le peaucier cervical. Le quatrième recouvre entièrement un des côtés de la face ; on le nomme *peaucier zygomatique*.

*Des muscles du bas-ventre.* Le bas-ventre est cette cavité qui est formée, supérieurement, par les vertèbres lombaires ; antérieurement, par le diaphragme & par les dernières côtes ; postérieurement, par les os du bassin ; inférieurement, par les muscles & par la peau. Le bas-ventre est mu par le moyen de dix muscles ; cinq de chaque côté, dont deux sont situés dans le bas-ventre ; savoir, le grand oblique, ou oblique descendant ; le petit oblique, ou oblique ascendant. Les trois autres sont le muscle droit, le transverse & le psoas des lombes.

Le grand oblique est celui que l'on aperçoit lorsqu'on a enlevé le grand peaucier : il s'étend depuis la septième des vraies côtes jusqu'à l'os pubis : il a son attache fixe au défaut des cartilages des sixième, septième, huitième vraies côtes.

L'usage de ce muscle est d'approcher, avec son congénère, le bassin vers la poitrine, & de la tourner à droite & à gauche, quand ces deux muscles agissent séparément, parce que quand le cheval veut se mordre la hanche gauche, le grand oblique de ce côté agit seul ; mais lorsqu'il veut fianter, les deux obliques agissent ensemble.

Le petit oblique est celui que l'on trouve sous le précédent. Il a son attache à la crête des os des illes, un peu intérieurement. Lorsqu'il agit avec le transverse, il attire la poitrine avec le bas-ventre ; & quand ces deux muscles agissent séparément, ils ont la propriété de la tourner à droite & à gauche.

Le muscle droit, ainsi nommé à cause de la direction de ses fibres, a son attache fixe dans toute son étendue par plusieurs petites portions, dont la première prend son origine au dessous du muscle transverse du sternum, va, en s'élargissant, sur les cartilages des cinq dernières vraies

côtes, & sur celui du sternum ; & en augmentant, vers la partie moyenne du bas-ventre : ensuite il diminue & va s'insérer à la partie antérieure de l'os pubis. L'usage de ce muscle, est de rapprocher simultanément & la poitrine & le bassin vers la partie moyenne de l'abdomen.

Le muscle transverse est le dernier des muscles du bas-ventre. Il a son attache aux apophyses transverses des vertèbres des lombes, aux bords internes des cartilages des côtes jusqu'à l'appendice xiphoïde. L'usage de ce muscle, en agissant avec son congénère, est de rapprocher les fausses côtes les unes des autres, ainsi que quelques-unes des vraies, & par conséquent de diminuer la capacité de l'abdomen.

Le muscle psoas est situé dans le bas-ventre, & est d'une figure pyramidale. Son attache se fait par une masse charnue au corps des trois premières vertèbres dorsales. L'usage de ce muscle est d'attirer le bassin sur le thorax, ou d'abaisser le bassin lorsqu'un cheval rue.

L'usage commun des muscles du bas-ventre, est de servir aux mouvemens de l'expiration, & d'aider celui des intestins pour chasser dehors les matières stercorales.

*Des muscles de la face.* Ces muscles sont, les muscles du nez, des lèvres, des paupières, des yeux & des oreilles.

Le nez, cette cavité en partie membraneuse & en partie cartilagineuse, est dilatée par le moyen de cinq muscles : un commun, qu'on nomme *le grand dilatateur*, quatre propres qui sont les deux pyramidaux ou divergens, & les deux courts dilatateurs.

Les lèvres sont ces duplicatures de peau, qui forment l'entrée de la bouche : elles sont mues par le moyen de dix-neuf muscles, dont un est impair, & sert d'attache mobile aux autres : on l'appelle *muscle orbiculaire*. Il y en a six propres à la levre supérieure ; savoir, deux releveurs, ou grands incisifs ; deux abaisseurs, ou petits incisifs ; deux abducteurs. La levre inférieure en a aussi six propres ; savoir, deux longs, releveurs ; deux courts, abaisseurs, & deux abducteurs. Ceux qui sont communs aux deux lèvres, sont au nombre

de fix ; favoir , deux zygomatiques , deux buccinateurs , & deux molaires.

Le mouvement des paupieres se fait par le moyen de quatre muscles. Le principal est appellé *orbiculaire* : les autres sont deux propres à la paupiere supérieure , & en sont les releveurs : le troisieme est l'abaissieur de la paupiere inférieure.

Le globe de l'œil est porté en bas sur les côtés , tourné & relevé en arriere , par le moyen de sept muscles. Les quatre premiers mouvemens s'operent par quatre muscles , appellés *droits* , qui ont leurs attaches dans le fond de l'orbite : ce sont , le releveur , l'abaissieur , l'adducteur & l'abducteur. Les trois autres mouvemens s'operent par trois muscles qui sont le grand oblique , le petit oblique & le rétracteur.

L'oreille est portée en avant , en arriere , en dedans , en dehors , & est tournée par le moyen de douze muscles ; favoir , trois releveurs , un abaissieur , trois adducteurs , & deux abducteurs , deux rotateurs , & le douzieme qui est un muscle commun , agissant en différens sens. L'oreille est relevée & portée vers sa congénere par le moyen de trois muscles ; favoir , le long , le moyen & le court. Les muscles adducteurs sont au nombre de trois ; favoir , le supérieur , le moyen & l'inférieur. Le muscle abaissieur est le plus long des muscles de l'oreille. Les muscles abducteurs sont , le long & le court abducteur. Les rotateurs sont au nombre de deux ; favoir , le long & le court. Le muscle commun est plus considérable que tous ceux dont nous venons de parler. L'usage de ce muscle est d'abaissier l'oreille vers l'arcade zygomatique , de la relever vers la future sagittale , & de la porter en avant du côté des falieres.

*Des muscles de la mâchoire inférieure.* La mâchoire inférieure est abaissée , relevée , portée en arriere & sur les côtés par le moyen de dix muscles ; favoir , quatre abaissieurs , qui sont les deux sterno-maxillaires , & les deux stylo-maxillaires ; six releveurs , dont deux masseters externes , deux masseters internes & deux crotaphites.

La mâchoire est portée à droite & à gauche , non pas par les muscles qui lui sont particuliers ; mais par l'action des muscles

masseters , & principalement par l'action du stylo-maxillaire , qui , agissant séparément , oblige la mâchoire de se porter du côté du montoir , si c'est le muscle de ce côté qui se contracte. De même encore la mâchoire sera portée du côté hors le montoir , lorsque le masseter de ce côté & le masseter externe du montoir entreront en contraction : ce mouvement de froissement , qui est essentiel pour la mastication , est peu apparent dans les chevaux ; & quand il est outré , c'est un défaut que l'on appelle *faire les forces*. Ce mouvement est très-marké dans les bœufs , dans les moutons , &c. en un mot , dans toutes les bêtes ruminantes. Lorsque ce mouvement cesse dans ces animaux , c'est souvent un des premiers symptomes de maladie. L'usage des muscles de la mâchoire inférieure , est de servir à la mastication.

*Des muscles de l'os hyoïde.* L'os hyoïde est porté en avant , en arriere , en bas , sur les côtés & sur lui-même , par le moyen de dix-sept muscles. Il est porté en avant par le moyen de quatre muscles , qu'on appelle *releveurs* , & qui sont les deux milo-hyoïdiens , & les deux génio-hyoïdiens.

L'os hyoïde est porté en arriere par le moyen de quatre muscles , qu'on appelle *rétracteurs* ; favoir , deux de chaque côté , qui sont les longs hyoïdiens & les stylo-hyoïdiens. L'os hyoïde est abaissé par le moyen de quatre muscles ; favoir , deux sterno-hyoïdiens , & deux costo-hyoïdiens. L'os hyoïde est porté sur les côtés par le moyen de quatre muscles , qu'on appelle *abducteurs* , & qui sont les deux digastriques & les deux courts hyoïdiens. On nomme *transversal* le muscle qui fait mouvoir l'os sur lui-même.

*Des muscles de la langue.* La langue est portée en avant , en arriere , sur les côtés , & élevée par le moyen de sept muscles , dont trois pairs & un impair. Les pairs sont de chaque côté , le génio-glosse , le basioglosse & l'hyoglosse. Puis vient le muscle impair , autrement dit *mentonnier* , qui est d'une figure quarrée ; son usage est d'élever la langue , & de favoriser l'action du génio-glosse , qui est de la porter en avant , ou celle de l'hyoglosse , qui est de la porter sur les côtés. Quant au basioglosse , son usage

est de tirer la langue en bas, & de favoriser le mouvement de déglutition.

*Des muscles du pharynx & du voile du palais.* Le pharynx est le conduit qui s'étend depuis les os ptérygoïdiens jusqu'au corps de la fourchette de l'os hyoïde; depuis le corps de l'os sphénoïde jusqu'à l'entrée de l'œsophage. Ce conduit est un composé de plusieurs muscles, & présente une espèce de boyau, dont la partie antérieure est fendue vers sa base, afin de donner passage aux alimens pour aller dans l'œsophage.

On a donné le nom de *voile du palais* à cette membrane aponévrotique, revêtue de la peau du palais en dedans de la bouche, & de la continuation de la membrane pituitaire, à côté des fausses nasales, qui s'étend depuis le bord supérieur des os palatins jusqu'à la base de la langue, & qui va se terminer de l'autre part aux branches de la fourchette de l'os hyoïde. Ce voile palatin est abaissé & porté en dedans du pharynx, par le moyen de trois muscles de chaque côté, qui sont le stylo-palatin, le péri-staphylin, & le velopalatin. L'usage du premier est de lever le voile du palais, pour faciliter le passage des alimens, & la respiration par la bouche. Celui du second, est de jeter la cloison du palais en arrière, pour faciliter la respiration par la bouche: ce qui arrive, quand l'épiglotte se porte en avant de ce voile. L'usage du troisième est d'abaisser le voile palatin, pour faciliter la respiration par les narines.

Le mouvement du pharynx s'opère par le moyen de dix-sept muscles; savoir, huit pairs & un impair, qui est l'œsophagien. Ce sont le ptérigopharyngien, dont la fonction est de relever le pharynx dans sa partie supérieure; le pharyngien, qui sert à le relever; l'hyopharyngien postérieur, qui le retire en arrière & le dilate; l'hyopharyngien latéral, releveur du pharynx; l'hyopharyngien inférieur, qui le dilate; le tyropharyngien, le cricopharyngien, l'usage de ces deux muscles est de diminuer le pharynx; l'aryténopharyngien & l'œsophagien.

*Du larynx & de ses muscles.* Le larynx est cette ouverture située au dessous & en devant du pharynx. Il est composé de parties

cartilagineuses que nous avons décrites dans l'Ostéologie. Les muscles qui font mouvoir ces différens cartilages, sont au nombre de dix-sept; savoir, huit pairs & un impair, qui est l'hyoépiglotique. Les autres sont désignés sous les noms de *sternothyroïdien*, abaisseur du cartilage; d'*hyothyroïdien*, releveur du cartilage thyroïde; de *hyocricoidien*, qui sert à rapprocher le cartilage cricoïde vers le thyroïde; de *crico-aryténoidien postérieur*, dont la fonction est de relever ou de porter en arrière le cartilage cricoïde; d'*aryténoidien*, qui sert à écarter le cartilage aryténoïde de son congénère; de *thyro-aryténoidien antérieur*; de *thyro-aryténoidien postérieur*: l'usage de ces deux derniers muscles est de rétrécir le larynx; de *crico-aryténoidien latéral*, qui porte le cartilage aryténoïde en dedans du larynx, pour en diminuer la capacité.

*Des muscles de la tête.* La tête est élevée, abaissée & portée sur les côtés par le moyen de dix-huit muscles; savoir, de cinq pour l'extension, trois pour la flexion, & un pour l'adduction de chaque côté. Les extenseurs sont, un commun & quatre propres. Le commun, qui est nommé *splenus*, est le plus large des quatre; lorsque ce muscle agit séparément, il porte la tête un peu sur le côté. Le grand complexus est situé au dessous du précédent. Le petit complexus est très-peu considérable. Ensuite viennent le grand droit & le petit droit. L'usage de tous ces muscles extenseurs, est de relever la tête. La trop grande contraction, & la fréquence inattendue de ces muscles, occasionent ce mouvement, qu'en terme de manège on appelle *battre à la main*, *donner des saccades*.

La tête est fléchie par le moyen de trois muscles pairs, qui sont, le long, le court & le petit fléchisseur. L'action trop marquée, ou la contraction permanente de ces muscles, forme le défaut qu'on appelle *encapuchonner*. Il consiste en ce que le cheval ramène trop sa tête vers le cou.

La tête est portée sur le côté par un muscle nommé *oblique*, à raison de la position de ses fibres. L'usage de ce muscle est de porter la tête sur le côté, & de lui faire faire un petit mouvement de rotation, qui, à la vérité, n'est pas bien marqué du

côté de son articulation , avec la premiere vertebre , mais qui est réel en considérant l'autre extrémité de la tête.

*Des muscles du cou.* Les vertebres du cou sont fléchies & étendues , portées sur les côtés par le moyen de vingt-sept muscles , dont douze extenseurs , sept fléchisseurs , & huit latéraux. Les extenseurs de chaque côté , sont divisés en communs de la tête & du cou. Les communs sont , le splenius , le grand complexus & le long commun. Les deux premiers ont été décrits à l'article des muscles de la tête. On parlera du dernier à l'article des muscles du bras , parce qu'il lui appartient plus qu'à la tête. Les extenseurs propres sont , le gros extenseur , le long extenseur & le court extenseur. Tous ces muscles sont pairs , & leur usage est de tirer le cou ou de le plier sur les vertebres du dos ; mais quand le long extenseur agit séparément , il porte le cou sur le côté.

Les muscles fléchisseurs sont trois pairs & un impair , qui est le long fléchisseur. De tous ces muscles , trois sont destinés pour la premiere & seconde vertebres , & quatre pour les dernieres , qui sont fléchies par le moyen des muscles scalenes & fléchisseurs internes. Vient ensuite le court fléchisseur.

Les vertebres sont portées sur les côtés , par le secours de quatre petits muscles pairs , appellés *inter-transversaires*. L'usage de ces muscles est de porter le cou sur le côté.

*Des muscles du dos & des lombes.* Les vertebres dorsales & lombaires sont mises en mouvement , & se plient les unes sur les autres , par le moyen de trois muscles de chaque côté , qui sont , le long dorsal , le court épineux & le long épineux. Le long dorsal est un muscle très-fort , dont la fonction est double. Le plan externe , en se contractant , fait lever le train de derriere en l'air ; ce que l'on appelle *ruer*. Le plan interne au contraire , fait lever le devant ; ce que l'on appelle *cabrer* : mais le plan externe peut aider l'expiration en abaissant les côtes les unes sur les autres. Le court épineux , en agissant avec le long dorsal , sert à l'élévation du train de derriere sur le devant , dans la ruade. Le long épineux est situé sous le précédent , tout le long des apophyses épineuses des vertebres lombaires

& des lombes : l'usage de ce muscle est de lever le devant sur le derriere.

*Des muscles de la respiration.* Les mouvemens de la respiration s'exécutent par le moyen de plusieurs muscles , dont les uns sont inspireurs , les autres expireurs , & les derniers communs à l'inspiration & à l'expiration. Les muscles inspireurs sont au nombre de quatre qui sont pairs ; savoir , le dentelé antérieur , le dentelé postérieur , le releveur des côtes & le transversal. Le dentelé antérieur s'étend depuis la partie postérieure de la cinquieme des vraies côtes , au dessous de l'omoplate : l'usage de ce muscle est d'élever les côtes , lorsque l'air entre dans la poitrine. Le dentelé postérieur , ainsi que le précédent , a son attache au ligament épineux de la douzieme vertebre , par une large aponévrose qui se confond avec celle du dentelé antérieur : son usage est d'abaissier les côtes dans le mouvement d'expiration. Les releveurs des côtes sont de petits muscles situés sous le long dorsal , & dont les attaches sont aux apophyses transverses des vertebres du dos. Le muscle transversal est de la figure d'un carré long ; il est situé à la partie inférieure & externe de la premiere côte.

Les muscles expireurs sont , le dentelé postérieur , le diaphragme & le muscle du sternum. Nous venons de parler du premier. Le diaphragme est cette cloison musculuse , en partie charnue , en partie aponévrotique , qui sépare la poitrine d'avec le bas-ventre. La fonction de ce muscle , en se contractant vers son centre , est de rabaisser les côtes , & de diminuer le volume de la poitrine , & par conséquent , de chasser l'air contenu dans les poumons. Le muscle du sternum est situé dans la partie interne de cet os , & s'étend dans toute sa longueur : sa fonction est la même que celle du diaphragme.

Les muscles communs à l'inspiration & à l'expiration , sont , le long intercostal & les intercostaux. Le muscle intercostal est le muscle qu'on aperçoit , après avoir levé les dentelés antérieur & postérieur : son usage est de lever les côtes dans l'inspiration. Les muscles intercostaux sont toutes les portions charnues qui remplissent l'intervalle des côtes : ainsi il y en a dix-sept de cha-

que

que côté, lesquels sont composés de deux plans de fibres, l'un externe & l'autre interne. Ce dernier plan sert à l'expiration, & le premier à l'inspiration.

*Des muscles de la queue.* Les nœuds de la queue (ou fausses vertèbres), sont mus ou ébranlés par le moyen de dix muscles : quatre élèvent la queue, quatre l'abaissent, & deux la portent sur les côtés ; on les nomme *latéraux*. Elle est aussi portée sur les côtés par plusieurs paquets musculieux, qui sont bien distincts de ces muscles, & qui prennent leurs attaches d'une vertèbre à l'autre.

Les muscles releveurs se divisent en longs & en courts releveurs. Les longs releveurs viennent de la continuation des muscles très-longs du dos ; les courts releveurs prennent leurs attaches aux parties latérales des trois & quatre dernières apophyses épineuses de l'os sacrum, & se terminent de même que les précédens.

Les abaisseurs sont distingués de même, en longs & en courts. Les longs prennent leurs attaches aux parties latérales de l'os sacrum ; les courts abaisseurs ont leurs attaches dans la face interne du bassin.

Les muscles latéraux n'ont rien de particulier.

*Des muscles de la verge.* La verge a des muscles propres à son corps & au canal de l'uretère. Ceux de son corps sont au nombre de deux, un de chaque côté : leur usage est de relever la verge du côté du ventre. Le canal de l'uretère a trois muscles, un impair & deux pairs. L'impair est le plus long, & s'étend tout le long du canal de l'uretère : la fonction de ce muscle, qui agit comme digastrique, est de resserrer le canal de l'uretère.

Les deux autres muscles sont très-courts, & placés de chaque côté : ils ont leurs attaches aux parties latérales des corps caverneux, au dessous des os ischion.

*Des muscles des testicules.* Les testicules sont élevés par deux muscles ; un propre à chacun, & qu'on nomme *crémâster*. Ce muscle est très-large, mince & charnu : son usage est de relever les testicules. Son action est continue & suivie, lorsque le cheval est en exercice ; il agit peu quand il est en repos. En effet dans un cheval

qu'on exerce, on n'aperçoit point les testicules, qui sont pendans lorsqu'il est dans l'écurie.

*Des muscles de l'anus.* L'anus qu'on appelle aussi *fondement*, n'est autre chose que l'extrémité du rectum. Cette ouverture de la peau est resserrée & retirée en dedans du bassin par le moyen de trois muscles ; deux pairs & un impair. Ce dernier est composé de fibres orbiculaires qui servent à resserrer la peau. Les muscles pairs sont placés de chaque côté. C'est dans ces derniers muscles que l'on a vu si souvent introduire des rossignols ou sifflets, espece d'anneau de fer ou de plomb, dans l'idée de faciliter la respiration du cheval ; méthode si peu raisonnée & si dangereuse, qu'elle occasionne souvent dans cette partie une fistule que l'on appelle *fistule à l'anus*.

*Des muscles du vagin.* Le vagin est cette ouverture que l'on appelle *nature* dans les jumens ; elle est formée, comme l'anus, par un trousséau de fibres circulaires, dont l'usage est de se contracter dans l'introduction du membre du cheval. C'est dans les bords du vagin que certaines personnes passent quatre petites bandes de laiton en forme de couture, & que l'on appelle *boucle*, dans l'intention d'empêcher l'approche du mâle, dans le temps que la jument est en chaleur : cette opération n'est guère moins dangereuse que celle du rossignol.

*Des muscles des extrémités antérieures.* L'épaule est élevée, abaissée, portée en avant & en arrière par le moyen de six muscles, qui sont, le triangulaire, le rhomboïde, le lombaire, le releveur de l'omoplate, le trapeze, le large dentelé & le petit pectoral. Le triangulaire est situé à la partie supérieure de l'épaule : son usage est d'élever l'épaule, & de porter son extrémité supérieure un peu en arrière. Le rhomboïde est un muscle totalement charnu, situé en dedans de l'épaule : il sert à élever l'épaule, & à porter son extrémité supérieure un peu en avant. Le releveur de l'omoplate est un muscle très-long, d'une figure arrondie & pyramidale : sa fonction est d'élever l'épaule, & de la porter un peu en avant par son bord supérieur. Le trapeze est situé au dessous de l'aponévrose du muscle peaucier du cou,

& recouvre les muscles de cette partie : son usage est de porter l'épaule en avant , & de l'élever un peu. Le large dentelé est un muscle très-large & très-fort , situé en dedans de l'épaule , & recouvrant presque en totalité les vraies côtes & en partie le cou : ce muscle est le plus considérable de cette extrémité ; sa fonction est de baisser l'épaule. Le petit pectoral est un muscle long & gros , situé à la partie antérieure de l'épaule : son usage est d'abaisser l'épaule , en emportant la partie supérieure en en-bas.

Le bras est mu dans la cavité glénoïde de l'omoplate en tous sens ; ce qui se fait par le moyen de douze muscles ; savoir , trois releveurs , trois abaisseurs ou rétracteurs , trois adducteurs & trois abducteurs. Les releveurs , sont , le sur-épineux , le commun & le releveur propre. Le sur-épineux est un muscle très-fort , situé à la partie antérieure de l'épaule. Le commun est un des principaux agens des extrémités : son usage est plus ou moins marqué , dans le pas moins que dans le trot , & dans celui-ci moins que dans le galop. Ce muscle , dans certains cas , souffre de si grandes extensions , qu'il survient souvent dans son corps des tumeurs enkistées , qui s'élèvent à trois ou quatre travers de doigt au dessus de la jonction de l'épaule avec l'humérus. Il ne faut pas confondre ces tumeurs enkistées avec des tumeurs squirreuses , & quelquefois aussi enkistées , qui arrivent derrière ce muscle , aux glandes des aisselles. Pour obtenir la guérison dans l'un ou l'autre cas , on est obligé d'inciser ce muscle & très-souvent d'en emporter une partie en côte de melon. Le releveur propre est moins considérable que le précédent. Ces trois muscles agissent dans le pas , dans le trot & dans le galop , il n'y a que leur vitesse contractive qui en fasse la différence , leur fonction étant de porter le bras en avant.

Les abaisseurs ou rétracteurs sont , l'abaisseur proprement dit , le large dorsal & le grand pectoral. L'abaisseur a son attache au bord supérieur & postérieur de l'omoplate. Le large dorsal , qui est un muscle assez mince , à raison de sa largeur , recouvre une partie du large & du long dentelé. Si l'on considère la terminaison de ces deux muscles , leur usage paroît être de rapprocher

le bras de la poitrine ; il l'abaisse néanmoins , ou le porte en arrière lorsqu'elle a été portée en avant. Ces muscles sont les principaux moteurs quand le cheval veut reculer. Dans ce cas , les antagonistes n'ont point d'action , ou au moins très-peu. Le grand pectoral , dont la fonction est à peu près semblable à celle des deux derniers ( car il abaisse l'épaule en la portant en arrière ) , est un muscle commun à l'épaule & au bras.

Les adducteurs sont le scapulaire , l'adducteur & le large pectoral. Ces muscles servent à rapprocher le bras en dedans dans les voltes de la croupe au mur , ou du dehors en dedans.

Les abducteurs sont , le sous-épineux , le long abducteur & le court abducteur. La fonction de ces muscles est d'éloigner le bras de la poitrine , & de suivre successivement les adducteurs dans les mouvements de voltes.

L'avant-bras est fléchi & étendu par le moyen de sept muscles , dont deux servent pour la flexion , & cinq pour l'extension. Les fléchisseurs sont , le long & le court fléchisseur. Le premier est un muscle très-considérable qui occupe la partie antérieure du bras , & a son attache à la partie inférieure de l'omoplate , à l'apophyse coracoïde , par un tendon très-gros. Le dernier est un muscle charnu dans toute son étendue , qui a son attache à la partie supérieure & externe de l'humérus. Ces muscles fléchissent l'avant-bras sur le bras , dans toutes les allures. Les extenseurs sont , le long , le gros , le moyen , le court & le petit extenseur. Le long extenseur a son attache au bord postérieur & supérieur de l'omoplate. Le gros extenseur s'attache supérieurement , par une bande tendineuse , au bord postérieur de l'omoplate. Le moyen extenseur a son attache à la partie postérieure & moyenne de l'humérus. Le petit extenseur s'attache de même par des fibres charnues à la partie postérieure & inférieure de l'humérus. La fonction de ces muscles est d'étendre le bras , & de remettre la jambe dans son à-plomb lorsqu'elle a été portée en avant : mais , en concourant avec les muscles du bras , ils la portent en arrière.

Le genou est étendu, fléchi par le moyen de trois muscles; savoir, deux pour la flexion & un pour l'extension. Les fléchisseurs sont, l'externe & l'interne. Le premier a son attache à la partie postérieure & inférieure de l'humérus. Le second s'attache à la partie latérale externe & inférieure de l'humérus. L'extenseur a son attache à la partie presque moyenne latérale externe du radius.

Le canon a quatre muscles; savoir, un extenseur & trois fléchisseurs. L'extenseur, qui est assez considérable, a son attache à la partie antérieure & inférieure de l'humérus. Le tendon de l'extenseur du canon est souvent exposé à être coupé à son insertion, dans les chevaux qui bronchent: mais cet accident n'arrive guere que dans les chemins ferrés; car toutes les fois qu'un cheval tombera sur un pavé lisse, il s'écorchera légèrement; ce que l'on appelle être couronné; parce qu'il résulte de la cicatrice faite au genou, un changement de couleur dans les poils, qui deviennent blancs. Ce n'est que quand le cheval tombe sur une pierre, qu'il peut se couper jusqu'à l'os. Les fléchisseurs sont, le fléchisseur & les deux canoniers. Le premier a son attache à la partie inférieure & externe de l'humérus. Les deux autres sont situés, un de chaque côté de l'os du canon. L'usage de ces muscles est d'augmenter l'action des premiers.

Comme le paturon forme une articulation de charnière plus parfaite que le genou, il est étendu & fléchi. Ces mouvemens s'opèrent par l'action de deux muscles; savoir, un extenseur & un fléchisseur. Le premier a son attache à la partie supérieure & latérale du radius. Le second est un muscle peu charnu, dont le tendon est très-fort, & qui s'attache à la partie supérieure & postérieure de l'os du canon.

Le fanon est cette masse de tissu cellulaire & de vaisseaux lymphatiques, située derrière le boulet. Cette masse cellulaire est portée en haut par le moyen de deux muscles, qui sont deux petits corps charnus, un de chaque côté.

L'os coronaire est fléchi par un muscle qui lui est propre, & étendu par un autre qui lui est commun, & à l'os du pié. Le

fléchisseur a son attache à la partie postérieure & inférieure de l'humérus, un peu dans sa face latérale. C'est dans le tissu cellulaire qui enveloppe le tendon & le corps de ce muscle, que surviennent ces nodus ou épaississemens que l'on appelle *nerferrure*: ce n'est autre chose qu'un tiraillement & une distension de ces fibres; arrivés à la suite d'un effort de ce tendon: ces accidens sont rarement causés par des coups donnés avec le pié de derrière. L'extenseur commun porte l'os coronaire en avant, ainsi que le pié, & a son attache à la partie inférieure latérale externe de l'humérus, & à la partie supérieure du radius.

L'os du pié est porté en avant & en arrière par le moyen de six muscles; savoir, cinq fléchisseurs & un extenseur. Les fléchisseurs sont, le cubital, le fléchisseur externe, le fléchisseur moyen, le fléchisseur interne & le radial. Le premier est une masse charnue oblongue, qui a son attache dans la partie concave du cubitus. Le second a son attache au même endroit que le muscle fléchisseur de l'os coronaire. Le troisieme a son attache au dessous du précédent. Le quatrieme s'attache au dessous du précédent. Le cinquieme est un petit muscle plat situé derrière le radius. Tous ces muscles se terminent par des tendons qui se réunissent ensemble pour n'en former qu'un seul derrière le genou. Ce tendon est exposé à être rompu par les efforts que fait un cheval, mais plus souvent encore, toutes les fois qu'il n'a point son pié d'a-plomb; dans ce cas il se rompt sans effort; le poids du corps y contribue seul: sa rupture se fait toujours dans le sabot, à son attache, ou à un demi travers de doigt près. Mais lorsqu'il n'y a qu'une extension violente & sans rupture, il survient un gonflement tout le long du tendon; il y a quelquefois plusieurs nodus & quelquefois un seul. Il est bon de remarquer qu'entre cette extension & la *nerferrure*, il se trouve une différence très-grande; car dans la première il y a un nodus, tandis que dans la seconde il n'y en a point, & que souvent il y a une raie de poil blanc; ce qui prouve une cicatrice, & par conséquent, qu'il y a eu une plaie faite par le pié de derrière dans cet endroit.

*Des muscles des extrémités postérieures.* Le fémur articulé avec les os du bassin, produit un mouvement en tous sens, c'est-à-dire, qu'il peut être porté en avant, en arrière, en dedans, en dehors, & tourné sur son axe. Ces différens mouvemens s'exécutent par le moyen de quatorze muscles; savoir, trois extenseurs, deux fléchisseurs, deux adducteurs, trois abducteurs & quatre rotateurs.

Les extenseurs sont, le gros extenseur, l'extenseur moyen & le petit extenseur. Le premier a son attache à la partie antérieure & inférieure de la symphyse des os pubis. Le second prend son attache en devant & au dessus du précédent. Le troisieme est un muscle grêle situé dans le corps de la cuisse. La fonction de ces muscles est d'abaisser la cuisse, lorsqu'elle a été portée en avant, & de la porter en arrière dans le reculement.

Les muscles fléchisseurs de la cuisse sont, le grand psoas & l'iliaque. Le premier est un muscle très-long, d'une figure pyramidale, situé en dedans du bassin, & recouvert du péritoine. Le second prend son attache au dessous du précédent. La fonction de ces deux muscles est de fléchir la hanche sur le bassin.

Les muscles adducteurs de la cuisse sont, le petit psoas & le pectinéus. Le petit psoas est situé à côté du grand. Le pectinéus a son attache au bord antérieur de l'os pubis. L'usage de ces deux muscles est d'approcher les cuisses l'une de l'autre.

Les muscles abducteurs de la cuisse sont, le moyen, le plus grand & le petit fessier. Le premier est un muscle plat, situé à la partie inférieure de la fesse, recouvrant le grand-trochanter. Le second est le muscle le plus considérable de la cuisse. Le troisieme a son attache à la partie inférieure de l'os iléon. L'usage de ces muscles est de porter la cuisse en arrière, & de l'étendre dans la ruade.

Les muscles rotateurs de la cuisse sont, l'obturateur externe, l'obturateur interne, le pyramidal & l'ischion. Le premier est situé au dessous des os pubis; le second recouvre la face interne du trou ovalaire; le troisieme s'attache à l'os iléon; le quatrieme s'attache au bord latéral de l'os

ischion. Ces muscles tournent la jambe de dehors en dedans, & de dedans en dehors.

*Des muscles de la jambe.* La jambe est portée en avant, en arrière, en dehors, en dedans, par le moyen de douze muscles; savoir, trois extenseurs, un fléchisseur, quatre adducteurs & quatre abducteurs. Les extenseurs de la jambe sont, le crural, le vaste externe & le vaste interne. Le crural est un muscle gros & court, qui prend son attache au bord de l'os ischion. Le vaste externe a son attache à côté du précédent. Le vaste interne va s'attacher à la partie de l'os ischion. Le nom générique de ces muscles indique leur usage. Le fléchisseur a son attache à la partie latérale externe & inférieure du fémur. Sa fonction est aussi de faire tourner le tibia sur le fémur.

Les adducteurs de la jambe sont, le grêle adducteur, le large adducteur, le gros adducteur & le long adducteur. Le premier s'attache par une aponévrose, en partie au petit psoas & en partie à l'iliaque; le second, le plus large des muscles de la jambe, est situé au dessous du précédent, & plus en dedans de la cuisse; le troisieme s'attache à la partie postérieure de l'os ischion & à la partie latérale & inférieure de l'os sacrum; le quatrieme s'attache au dessus du précédent. Ces muscles rapprochent la cuisse de dehors en dedans. En agissant avec les abducteurs en même temps, ils fléchissent la jambe ou la portent en arrière.

La jambe est portée en dehors, ou écartée du corps par le moyen de quatre muscles qui sont, le fascia-lata, le long abducteur, le moyen abducteur & le court abducteur. Le premier est un muscle plat, d'une forme triangulaire, qui a son attache à l'angle externe de l'os ilion. Le second, qui est considérable & long, a son attache aux parties latérales de l'os sacrum. Le troisieme va s'attacher au bord inférieur de l'os ischion. Le quatrieme prend son attache jusqu'à la partie moyenne du long abducteur. Nous venons d'indiquer l'usage de ces muscles.

Le jarret est fléchi & étendu par le moyen de quatre muscles; savoir, un fléchisseur, qui a son attache au bord externe

du tibia. Les extenseurs sont, les jumeaux qui ont leurs attaches à la partie postérieure du fémur, & le grêle extenseur qui s'attache au dessous du ligament latéral externe du fémur avec le tibia.

Le canon est fléchi par un seul muscle qui s'attache à la partie inférieure des condyles du fémur, & dans la gouttière externe du tibia.

Le paturon est fléchi par le moyen de trois muscles; savoir, le gros fléchisseur qui a son attache à la partie postérieure & inférieure de l'os inter-osseux, & les grêles fléchisseurs qui sont des muscles très-petits & très-longs, & qui s'attachent à chaque côté du précédent.

Le fanon est relevé par le moyen de deux muscles qu'on appelle *fanonniers*.

L'os coronaire est fléchi par le moyen d'un muscle qui a son attache entre les deux jumeaux.

Le pié est porté en avant, en arrière, par le moyen de cinq muscles; savoir, trois extenseurs & deux fléchisseurs. Les extenseurs sont, l'extenseur antérieur, qui a son attache à la partie inférieure des condyles du fémur; l'extenseur latéral qui s'attache à toute l'étendue de l'os péronné; l'extenseur inférieur qui s'attache à la partie antérieure & un peu externe des os scaphoïdes. Les fléchisseurs du pié sont, le gros fléchisseur qui a son attache à la partie postérieure du tibia; le grêle fléchisseur qui s'attache à la partie supérieure & externe du tibia.

*De l'angéiologie, ou traité des vaisseaux.* Nous ne parlerons point des artères ni des veines en général; nous renvoyons encore cet article à ce qu'on en a dit dans l'anatomie humaine.

On distingue deux principales artères, qui sont, l'artère pulmonaire, & l'artère aorte. La première porte le sang dans le poumon, & l'autre dans toute l'habitude du corps. La première diffère de la seconde en ce qu'elle n'a qu'un demi-pié de longueur, ou neuf pouces environ. Quand on détermine des dimensions, ou qu'on assigne des proportions, on parle toujours du cheval de cinq piés.

*De l'artère aorte & de sa division.* L'artère aorte tire son origine du cœur: elle

a environ deux pouces & demi ou trois pouces de long. Cette artère ne produit dans sa partie postérieure que deux branches qui vont se distribuer dans la substance du cœur. L'aorte se divise ensuite en deux portions, qu'on nomme *aorte ascendante* ou antérieure, & *aorte descendante* ou postérieure. La première n'a environ que quatre pouces de long, & produit deux troncs principaux. La branche gauche de l'aorte, depuis sa bifurcation avec l'aorte ascendante jusqu'à la sortie de la poitrine, fournit trois branches qui sont, l'intercostale, la cervicale inférieure, & la thorachique. Cette même branche au dessus de la bifurcation, prend le nom d'*axillaire*. La continuation de l'axillaire jusqu'au coude, s'appelle *brachiale*: elle se partage vers le coude en deux branches, l'une qu'on nomme *cubitale*, & l'autre *radiale*; celle-ci depuis le genou jusqu'au paturon prend le nom de *canonnière*, ensuite elle se partage en deux branches, qu'on nomme *paturonnière* & *coronnaire*; celle-ci se partage en radiale externe & radiale interne.

*Division du principal tronc de l'aorte ascendante en particulier.* La branche qui paroît la plus près de l'aorte ascendante est l'intercostale: elle part du côté du principal tronc, à trois pouces & plus de distance du corps des vertèbres, & bientôt se divise en deux branches. La cervicale inférieure part en arrière du principal tronc. La thorachique, improprement appelée  *mammaire*, naît au dessous du principal tronc, lequel sortant de la poitrine, reçoit le nom d'*axillaire*. La continuation de cette artère prend le nom de *brachiale* à l'articulation de l'épaule avec le bras. A peu de distance elle produit une branche considérable, qu'on nomme *scapulaire*. L'artère brachiale, après avoir fourni cette branche, descend tout le long de la face interne de l'humérus, & vers l'articulation de l'humérus avec le radius: elle se bifurque en deux artères, l'une nommée *cubitale*, & qui passe entre le radius & le cubitus; l'autre nommée *radiale*, & qui rampe derrière le radius. L'artère canonnière prend son nom immédiatement au dessous du genou; elle produit les paturonnières & les canonnières.

La branche droite de l'aorte est du

double plus longue que la gauche. Elle fournit la thorachique, l'intercostale & la cervicale : puis, elle donne trois troncs principaux qui sont, l'axillaire & les carotides. L'artere carotide, après avoir monté vers l'angle de la mâchoire inférieure, produit avant sa bifurcation générale, trois grosses branches, qui sont, l'artere parotide, la cervicale supérieure & la cérébrale. L'artere carotide étant arrivée vers l'angle arrondi de la mâchoire inférieure, se divise en deux troncs, qui sont, la carotide interne supérieure, & la carotide interne inférieure. La premiere fournit cinq branches considérables, deux internes & trois externes. Les internes sont, l'artere palatine & la mâcheliere. Les externes sont, l'auriculaire, la temporale & la maxillaire postérieure. La carotide interne inférieure rampe tout le long de la face interne de la mâchoire inférieure, puis se partage en deux branches, qui sont, la sublinguale & la maxillaire inférieure. Cette dernière produit l'artere buccinatrice, laquelle se divise en deux ; savoir, buccinatrice inférieure, & buccinatrice supérieure.

*Division de l'aorte descendante ou postérieure.* L'artere aorte descendante, qui commence à s'appeller ainsi à la bifurcation de l'aorte, regne tout le long des douze vertebres dorsales, & des quatre lombaires, puis elle se divise en aorte thoracale ou pectorale, & en aorte abdominale. La pectorale est distante du corps des vertebres, vers la quatrième, de près d'un demi-pié ; mais elle se rapproche à mesure qu'elle s'éloigne du cœur. L'aorte fournit douze branches de chaque côté.

L'aorte abdominale s'étend depuis le diaphragme jusqu'à la quatrième vertebre lombaire, elle se divise en trois branches ; savoir, une antérieure, une moyenne, & une postérieure. La premiere se fait immédiatement au dessous du diaphragme. L'aorte fournit dans cet endroit la cœliaque, laquelle produit l'artere splénique, l'hépatique, la stomachique, & la pancréatique. La seconde branche de l'aorte abdominale ne se trouve pas beaucoup éloignée de la premiere ; elle se fait au tiers de l'étendue de l'aorte, qui en cet endroit fournit trois troncs principaux ; savoir, l'artere mésentérique an-

térieure, & les émulgentes. La troisième branche de l'aorte abdominale en produit trois qui sont, la mésentérique postérieure, & les spermaticques.

L'artere aorte étant parvenue vers la quatrième vertebre lombaire, se partage en quatre grosses branches, qui sont, les iliaques externes & les iliaques internes. L'iliaque interne fournit trois branches ; savoir, la honteuse interne, la sacrée, & la petite iliaque. L'iliaque interne vers la jonction de l'os iléum à l'os ischion, se partage encore en deux branches dont l'une rampe au dedans du bassin, & l'autre sort en dehors. La premiere se nomme *obturaire*, & la deuxième *fessiere*.

L'iliaque externe se bifurque au dessus de l'interne, & perd son nom vers la cavité cotyloïde à la sortie du bassin. Elle ne produit qu'une branche considérable, qu'on nomme *la grande iliaque*. Au dessous de l'anneau, l'artere iliaque prend le nom de *crurale* ; vers l'articulation du fémur avec le bassin, elle produit deux branches, qui sont, l'artere honteuse externe, & l'épigastrique. L'artere crurale en produit deux autres, qui sont, la tibiale antérieure, & la tibiale postérieure. La tibiale se divise encore en canonnier interne & canonnier externe.

Il y a un bien plus grand nombre de ramifications artérielles que celles qu'on a marquées. On s'est borné à ne marquer ici que celles qu'il est le plus important de connoître dans la pratique. On n'a point parlé des anastomoses, parce qu'elles sont très-multipliées, & qu'elles sont d'ailleurs de peu d'utilité dans le traitement des maladies du cheval. Nous ferons la même chose à l'égard des veines.

*Des veines.* Il faut distinguer trois especes de veines, qui sont, les veines pulmonaires, la veine-cave, & la veine-porte. La premiere apporte le sang qui a été distribué au poumon. La deuxième rapporte le sang de presque toute l'habitude du corps ; la troisième reçoit le sang des mésentériques, de la rate, & va se rendre au foie.

La veine-cave s'étend depuis la partie antérieure des côtes, jusqu'à la cinquième vertebre ordinaire lombaire, quelquefois vers

la quatrième. On la divise en veine - cave antérieure & postérieure. Cette veine est près de deux tiers plus grosse que l'aorte. La veine-cave antérieure est située dans la poitrine ; elle est plus grosse que l'inférieure. Elle reçoit le sang de plusieurs petits vaisseaux , tels que des veines coronaires , des thymiques , des thorachiques , des cervicales , des dorsales , de la veine azygos. Cette veine-cave , un peu plus antérieurement , reçoit le sang de quatre troncs principaux , qui sont les jugulaires & les axillaires. Elle reçoit encore le sang des vertebrales.

Les veines axillaires reçoivent le sang de deux grosses veines , qui sont , la brachiale interne & externe ; celle-ci reçoit le sang des veines scapulaires. Cette même veine brachiale interne reçoit la veine des ars , qui est située en devant & au bas du poitrail , à côté de l'articulation de l'épaule avec le bras. C'est cette veine que l'on devoit ouvrir , quoique l'usage soit de saigner en dedans de l'avant-bras , partie dangereuse , où on a vu arriver nombre d'accidens ; au lieu qu'à celle des ars , il n'y a jamais de danger.

La veine brachiale reçoit le sang de trois branches ; savoir , la radiale cutannée , la musculaire & la moyenne. La veine brachiale interne reçoit le sang d'une veine qui rampe le long de l'artere.

La veine - cave antérieure , derriere le cœur , reçoit la veine diaphragmatique ; la veine-cave postérieure reçoit le sang des veines émulgentes , des rénales , des spermaticques , de celles des ovaires , des lombaires & des petites iliaques. La veine-cave , vers la cinquieme vertebre lombaire , reçoit les grandes iliaques & les crurales. Les crurales reçoivent le sang de deux autres ; savoir , la crurale interne & la crurale externe. Celle - ci , après avoir rampé au dedans de la cuisse , prend le nom de *tibiale*. Les crurales reçoivent encore le sang des canonnières , lesquelles reçoivent le sang des paturonnières. Le retour du sang de ces veines se faisant difficilement , les arteres lymphatiques s'engorgent , & produisent une tumeur inflammatoire , ou un œdeme. Ce dernier genre de maladie se guérit plus difficilement que le premier , &

est plus long ; l'on voit souvent de simples enchevêtrures durer cinq à six mois avec plus de gonflement , & occasioner au cheval de la roideur dans ces articulations. Dans les poireaux , ces vaisseaux sont de même engorgés. C'est l'engorgement des veines des extrémités qui est presque toujours la cause première de tous les gonflements des jambes , depuis le jarret ou le genou , jusqu'en bas.

Les paturonnières reçoivent encore le sang de deux branches de chaque côté. Ce sont ces veines qui , quand un cheval a été opéré d'un fisc ou crapaud , ou à la suite d'un clou de rue , pour lequel on l'aura desolé ; donnent du sang , pour peu qu'on leve le piétrop haut , & sur-tout en le pliant sur le canon. Le palefrenier en ce cas doit avoir attention de ne le lever qu'en alongeant le canon en avant avec la jambe , & de ne pas l'éloigner de terre de plus d'un pié ; c'est à l'opérateur à se gêner pour le panser ; autrement , l'on fera toujours saigner la plaie , ce qui la met dans le même état que si l'on venoit de l'opérer sur le champ. Cette attention , que les maréchaux ne prennent pas assez souvent , est cependant bien essentielle , principalement pour les plaies de l'articulation de l'os du pié avec l'os de la noix , à la suite d'un clou de rue.

On parlera ailleurs des veines pulmonaires , & de la veine-porte , en décrivant le poumon & le foie en particulier.

*De la Névrologie. De l'origine des nerfs & de leurs divisions.* En enlevant la cervelle , on découvre dix cordons de chaque côté , qui forment les dix paires de nerfs , qui partent de la moëlle allongée ; ces nerfs sortent par les différens trous & déchirures de la base du crâne.

La première paire sont les nerfs olfactifs ; ils naissent de la partie antérieure & inférieure des lobes du cerveau. Ils vont se répandre dans toute l'étendue de la membrane pituitaire & sont la cause première de l'odorat. La seconde paire ou nerfs optiques partent derriere ceux-ci , & viennent des couches optiques ; ces nerfs vont se distribuer au globe de l'œil pour y produire la retine. La troisième paire ou nerfs optalmiques sont de petits filamens

très-fins qui naissent derriere ceux-ci , un peu plus sur le côté , ils se distribuent aux muscles des yeux par trois branches principales. La quatrieme paire ou nerfs pathétiques sont très-déliés , & naissent de la partie supérieure & latérale de la moëlle alongée , & vont se distribuer dans l'orbite au muscle du grand oblique. La cinquieme paire est la plus considérable après les nerfs olfactifs. Ces nerfs partent des protubérances annulaires , & forment chacun deux cordons , dont un antérieur & l'autre postérieur. L'antérieur sort par le trou maxillaire , & retient le nom *maxillaire antérieur* ; ce nerf se divise en six branches : la premiere se nomme *ophthalmique* , & la seconde *nerf sourcilier* ; la troisieme va à la caroncule & au conduit lacrymal ; la quatrieme se distribue au périoste interne de l'orbite ; la cinquieme va à la paupiere inférieure ; la sixieme qui , à proprement parler , est le corps du nerf , est très-considérable. Le cordon postérieur de la cinquieme paire sort entre l'apophyse styloïde de l'os pierreux , & va se réunir à la septieme paire. La sixieme paire part au dessous de la protubérance annulaire , & va se distribuer dans l'orbite aux muscles adducteur & rétracteur de l'œil. La septieme paire sort par les trous déchirés : elle fournit quatre branches dont la premiere va à la mâchoire inférieure : la deuxieme se répand aux muscles de la face : la troisieme va au muscle crotaphite : la quatrieme va se terminer sur toute l'étendue de la face. La huitieme paire naît de la moëlle alongée , sort par les trous déchirés où elle reçoit le nerf spinal : celle-ci fournit plusieurs rameaux qui vont à la langue , au pharynx & au larynx : elle fournit encore le nerf récurrent , lequel produit plusieurs filets qui vont se communiquer à l'intercostal , & forment un réseau qu'on nomme *plexus cardiaque* : cette huitieme paire passe le long des poumons , & fournit le plexus pulmonaire. La neuvieme paire sort des trous condyloïdiens de l'occipital , & se communique à la cinquieme paire. La dixieme paire ou nerfs occipitaux naissent de la partie inférieure de la moëlle alongée , & se distribuent aux muscles de la tête & de l'encolure.

*Du nerf intercostal & de ses divisions.*

Le nerf long intercostal , ou intercostal commun , ou nerf sympathique , s'étend depuis la dernière vertebre cervicale jusqu'à la premiere apophyse transverse de la premiere vertebre des lombes. Il est formé de deux branches qui partent en arriere de la moëlle épiniere , & viennent former le ganglion intercostal. Ce nerf passe ensuite au dessus du diaphragme , & vient former le plexus mésentérique supérieur. De ce plexus part un cordon considérable qui donne naissance au plexus rénal ; il en part encore un autre cordon très-gros qui va former le plexus mésentérique postérieur.

*Des nerfs de la moëlle de l'épine & de leurs divisions.* La moëlle de l'épine est ce qui s'étend depuis le trou occipital jusqu'à la queue. Elle fournit sept paires cervicales , dix-huit dorsales & six lombaires ; le reste de la moëlle épiniere forme la queue du cheval.

Les sept paires cervicales sortent par les trous de conjugaison , & donnent naissance aux nerfs axillaires , lesquels produisent le brachial externe , le brachial interne ; de celui-ci résulte le radical : ce nerf , en s'avancant vers la couronne , prend le nom de *coronaire*. Les nerfs pédieux sont ceux qui entrent dans le pié par les trous qui sont dans sa partie inférieure.

La moëlle de l'épine dorsale produit dix-huit cordons de chaque côté qui se bifurquent en deux branches , dont l'une va se distribuer aux muscles du dos ; l'autre qu'on nomme *intercostale* , se répand sur le sternum & sur les muscles du bas-ventre.

La moëlle de l'épine lombaire produit de même six branches , qui chacune se séparent en deux , dont l'une va aux muscles du dos , & l'autre aux muscles du bas-ventre. Le nerf crurale sort de dessous l'arcade crurale , & va se distribuer par différentes branches à la partie interne de la cuisse. La moëlle qui occupe l'os sacrum , fournit cinq cordons considérables qui envoient des branches aux muscles fessiers , & produisent le nerf sciatique qui se partage lui-même en différentes branches

ches qui se répandent dans la jambe & dans la cuisse. La moëlle de l'épine, à son extrémité de l'os sacrum, produit en outre cinq petits cordons qui se répandent dans les muscles qui sont mouvoir la queue.

Nous aurions pu nous étendre davantage sur l'histoire des nerfs, & les suivre dans une plus grande division. Mais nous avons cru devoir nous borner; notre objet étant d'être utile aux maréchaux, & non pas de faire parade de connoissances dans la Névrologie.

*De la Splanchnologie ou traité des visceres.* Nous ferons fort courts dans ce traité, parce qu'il y a peu de chose qui ne soit propre qu'aux visceres du cheval sans convenir à ceux de l'homme. C'est pourquoy nous renvoyons à l'anatomie humaine quiconque voudra avoir les connoissances nécessaires relativement à cette partie de l'anatomie du cheval. Nous ne ferons même que nommer les visceres, sans entrer dans aucune description, à moins qu'ils ne présentent quelque chose de particulier.

Les visceres sont des organes renfermés dans une cavité quelconque sans y être attachés par toutes leurs parties. Il y a dans le cheval trois cavités auxquelles on donne le nom de *ventre*; savoir, la tête ou ventre supérieur, la poitrine ou ventre antérieur, le bas-ventre ou ventre postérieur.

Les visceres de la tête sont le cerveau, le cervelet & la moëlle allongée. Ceux de la poitrine sont le cœur, le poumon & le thymus. La poitrine contient en outre le médiastin, le péricarde & les principaux vaisseaux du poumon, qui sont l'artere pulmonaire qui se divise d'abord en deux branches, puis en un grand nombre de ramifications, puis quatre veines pulmonaires qui rapportent le sang d'une très-grande quantité de veines. Dans la poitrine est encore la trachée-artere, l'œsophage, plusieurs autres vaisseaux, & le thymus qui est de la grosseur d'une demi-bouteille ou environ dans les poulains, & peu considérable dans les chevaux: ce corps est souvent attaqué dans les poulains, c'est-à-dire, ulcéré, ce qui leur cause la mort. Lorsqu'ils en réchappent & en vieillissant,

*Tome XVII.*

le reste de la glande se fond, & la partie gâtée produit une petite tumeur plâtreuse qui ne se dissipe jamais & ne nuit aucunement à l'animal.

L'estomac est un des visceres du bas-ventre qui, comme dans l'homme, est composé de plusieurs membranes, mais dont les plans de fibres sont arrangés différemment, en allant de la grande courbure à la petite, toutes en se croisant, de maniere que plus ces fibres entrent en tension, plus l'orifice cardiaque où elles vont aboutir se resserre; c'est une observation que j'ai faite, & c'est la seule raison pour laquelle le cheval ne sauroit vomir: la veloutée est presque toujours tapissée de vers dans les chevaux: ces vers sont petits, rougeâtres, velus, d'une forme ovulaire: ils proviennent des œufs d'une mouche nommée *æstre*: la larve (ou le vers de cet insecte) se tient attachée à l'estomac par deux grappins qu'elle a à sa tête; il est difficile d'appercevoir sa bouche, on distingue seulement trois petits trous par lesquels elle suce le suc des alimens: ses grappins sont très-durs & d'une matiere semblable à la corne: ils sont recourbés comme des crochets à pendre la viande de boucherie, &, pour ainsi dire, adossés l'un à l'autre.

On remarque encore à ce vers onze anneaux bordés de poil; sa longueur est d'environ cinq lignes sur environ trois de largeur. Cette larve demeure constamment attachée, & sans changer de place, aux parois de l'estomac jusqu'au moment où elle va se changer en chrysalide, pour lors elle se détache, passe le long du canal intestinal, tombe avec la fiente & se change ensuite. Quoique ces vers ne soient pas dangereux pour les chevaux, il est néanmoins à propos de leur donner de l'huile ou des amers. La mouche qui produit ces vers est noire & velue: ses pattes sont jaunâtres; elle naît au mois de juillet, entre dans les écuries, voltige autour de la tête des chevaux ou de l'anus, les tourmente & les agite. Comme elle dépose ses œufs sur le foin dont le cheval se nourrit, on ne sauroit empêcher qu'il n'avale ces germes qui éclosent dans son estomac.

Les intestins sont contenus dans le bas-

Ooo

ventre : ils se divisent en duodénum , jéjunum , iléon , cœcum , colon & rectum. Le jéjunum & l'iléon sont quelquefois remplis de vers blancs & longs , qui donnent des tranchées aux chevaux & leur procurent souvent la mort , mais qui , pour l'ordinaire ; les font tomber dans le marâsme. Ces vers que M. Linnæus appelle *ascaris vermicularis* , sont de la longueur de huit à neuf pouces , & même quelquefois de onze environ ; ils sont cylindriques , & cependant pointus par les deux bouts , dont l'un est la tête & l'autre la queue. La tête représente trois mamelons en forme de trefle , de sorte que la bouche forme trois levres , &c. En voilà assez pour les reconnaître : ces vers se trouvent aussi dans les gros intestins. Pour les détruire , on a recours aux remèdes employés pour tuer ceux de l'estomac.

C'est dans l'appendice du cœcum que se forment pour l'ordinaire les pierres intestinales. Il n'est peut-être pas difficile de concevoir comment se forment ces sortes de pierres dans les quadrupèdes , & principalement dans le cheval. L'intestin cœcum est attaché vers les lombes par le péritoine ; sa pointe , par la position du cheval , tombe sur les muscles du bas-ventre , & touche immédiatement au péritoine ; de sorte que les matières pesantes descendues au fond de cette appendice , ne pouvant pas remonter , y séjournent & y durcissent. Tant que cette pierre n'est point chassée du lieu qu'elle occupe & reste immobile , le cheval souffre peu ; mais lorsque , par sa position ou par quelque mouvement du cheval , elle est déterminée à remonter & à enfiler le canal intestinal , elle excite alors de vives tranchées , sur-tout quand elle se trouve à la valvule du colon , ou qu'elle a parcouru assez de chemin pour passer du colon dans le rectum , comme cela arrive assez souvent. Les douleurs qu'elle fait sentir au cheval , ressemblent à celles qui sont causées par un volvulus. Il est difficile de s'apercevoir de cette maladie ; d'ailleurs le mal est incurable.

Les pierres formées dans les intestins des chevaux sont de deux espèces : les unes légères , ne sont qu'un amas de bourre , de poil & d'alimens ; on les nomme éga-

gropile (*calculus agagropila* , Linn.) : mais ce calcul ne se trouve jamais dans l'estomac , ou du moins fort rarement. Les égagropiles se forment quelquefois promptement , & restent un temps infini sans acquérir plus de grosseur. Les autres pierres des intestins diffèrent de beaucoup de celles-ci , & par leur nature , & par leur poids ; car à volume égal , elles pèsent deux tiers de plus ; on les nomme *bezarts* ; ce sont de véritables pierres , qui toutes ont dans leur centre un noyau plus ou moins gros. C'est pour l'ordinaire un grain de sable , de la grosseur d'une grosse tête d'épingle.

Le rectum est d'un pié & demi environ de longueur , & a quatre à cinq pouces de diamètre. Or les seringues , dont on se sert ordinairement , ne contenant pas plus de trois chopines , que peuvent faire de tels lavemens donnés dans l'intention de délayer , non seulement les matières contenues dans le rectum , mais même dans le colon ? Il faut absolument , lorsqu'on veut donner des lavemens , en administrer trois de suite , ou avoir une seringue qui contienne quatre pintes & plus ; autrement ils sont suivis de peu d'effet : ils restent dans le rectum , & pour peu que le cheval fasse quelque effort , ou même quelque mouvement , il les rend.

L'épiploon est une membrane très-mince , appelée *coëffe* , attachée à la grande courbure de l'estomac : son usage est d'humecter les intestins , & d'en favoriser le mouvement.

Les autres viscères du bas-ventre sont le foie , la rate , le pancréas , les reins , les reins succinturiaux , les parties de la génération dans le cheval , les ovaires & la matrice dans les jumens , la vessie.

Dans le foie , le canal cholédoque est souvent affecté de vers qu'on appelle *douves* ; ces vers qui s'engendrent ordinairement dans les ruminans , principalement dans le mouton , se trouvent assez souvent dans les chevaux. Ces douves ont la figure d'un cœur , ou pour mieux dire , d'un cerf-volant que les écoliers enlèvent ; ils sont plats , de la longueur d'un pouce & larges à proportion. On leur remarque à la tête deux ouvertures situées au dessus l'une de l'autre , il s'en voit une troisième à l'extré-

mité qui est l'anus. Ces vers se replient en forme de cornets dans le canal cholédoque. Les chevaux avalent les œufs de ces vers qui se trouvent dans les eaux douces, dans les fossés. Les alimens secs dont ils se nourrissent n'en font point chargés : ces vers ne détruisent nullement les solides ; ils ne sont dangereux que lorsqu'ils sont en si grande quantité, qu'ils bouchent le canal cholédoque & les autres vaisseaux biliaires, d'où résulte un engorgement au foie qui tôt ou tard est mortel. Ces insectes qui sembleroient devoir se porter avec la bile dans le duodénum, ne s'y rencontrent cependant jamais. Les remèdes contre ces vers sont les martiaux, & surtout les boissons réitérées des eaux non-épures de Passi, qu'on fait prendre au cheval ; il faut lui en donner pendant huit jours matin & soir.

Le canal pancréatique est quelquefois rempli de vers, comme le cholédoque, mais d'une nature différente. Ces insectes dont j'ai seul parlé, & que les dissections & les ouvertures fréquentes des chevaux m'ont fait appercevoir, sont cylindriques, de la longueur de deux pouces environ ; la moitié de leur longueur est rouge, le reste est blanc ; la tête est difficile à distinguer de la queue : on peut croire cependant que la tête est cette extrémité à laquelle on remarque deux especes de filamens, à peu près semblables à ceux que portent les vers de l'estomac. Au reste, ils ne s'attachent point, & errent çà & là dans le canal pancréatique ; on n'en rencontre que très-rarement dans le canal intestinal. Les moyens de les détruire sont les mêmes que ceux que nous avons indiqués contre les vers du foie.

Outre toutes ces especes dont nous avons parlé, il s'en trouve une cinquième répandue dans la capacité du bas-ventre & errante sur les viscères : ces derniers vers sont longs de quatre pouces & plus, & minces comme des aiguilles ; ils sont absolument différens de ceux des intestins. On n'a aucun signe qui indique que le cheval en soit incommodé, & quand on en auroit de certains, comment y porter le remède ? On ne pourroit avoir recours

qu'aux injections amères, faites après la ponction.

Les chevaux sont sujets à avoir des pierres dans les reins ; elles se logent dans le bassin & rarement dans les mammelons. Elles sont de deux especes : la plus ordinaire est un amas de sable, de gravier ou sédimens qui s'amoncelent, sans cependant acquérir une consistance bien dure, quelquefois elles sont semblables à une pierre blanche. L'autre espece est d'une substance plus dure, brunâtre, quelquefois rouge & quelquefois cristallisée. Ni l'une ni l'autre ne font effervescence avec les acides ; elles n'ont point non plus, comme les bézoarts, de point central. La pierre de la vessie est ordinairement de la première espece : ce viscere peut en contenir plusieurs, mais ce cas est rare. Le plus ordinairement on n'en rencontre qu'une seule plus ou moins grosse : le diagnostic est aisé à porter par l'affection des reins ; le mal est incurable.

*De l'adénologie, ou traité des glandes.*  
Nous avons encore peu de chose à dire sur cet article, parce qu'il n'y a pas grande différence entre l'anatomie des glandes du cheval & de celles de l'homme. C'est pourquoi nous ne ferons que les indiquer sans entrer dans aucune description, à moins qu'il ne se présente quelque variété essentielle.

Les glandes de la tête se divisent en salivaires & en lymphatiques. Les salivaires sont, les parotides, les maxillaires, les sublinguales, les molaires, les buccales, les labiales, les linguales, les amygdales, les palatines, les arythénoïdiennes & les thyroïdiennes ; les lymphatiques sont, les parotides, les maxillaires ou de morve, les occipitales.

Les glandes du cou sont les cervicales, les jugulaires & les œsophagiennes. Celles du thorax sont, les thorachiques & les médiastines. Les glandes du bas-ventre sont, le foie, le pancréas, les reins, les reins-succinturiaux, les glandes mésentériques, les lombaires, les iliaques & les sacrées, les grandes & petites prostates & une suite de glandes répandues dans la plupart des viscères dont nous avons parlé, telles que celles de l'estomac, des intestins, de la vessie, &c. Les glandes des extrémi-

rés font , les axillaires , les inguinales & les crurales.

*De plusieurs points d'hippomotie.* On entend par digestion , le changement des alimens en chyle. Cette opération est préparée dans la bouche par la mastication , s'avance dans l'estomac , se perfectionne & s'acheve dans les intestins grêles , en un mot , se fait dans le cheval de la même manière que dans l'homme. C'est pourquoi nous n'entrerons dans aucun détail là dessus. Par la même raison , nous ne dirons rien non plus de la manière dont la circulation se fait dans le cheval.

Les parties qui composent l'oreille du cheval portent les mêmes noms que celles de l'oreille de l'homme , & l'anatomie en est presque la même , aux dimensions près. L'oreille externe du cheval est composée de trois cartilages : favoir , la conque , la cuirasse & le bouclier qui sont mus par le moyen de douze muscles , & recouverts de la peau. Cette partie de l'oreille est séparée de l'interne par le moyen d'une membrane qu'on nomme *membrane du tympan*. Le tympan perd son ressort par le moyen de la trop grande humidité qui le relâche ; parvenu à un certain point de relâchement , il ne peut pas recouvrer son élasticité : cette perte de ressort peut encore être causée par la trop grande sécheresse , qui , continuée long-temps , fait tendre les fibres , lesquelles , incapables de prêter , se rompent. Dans ce cas , comme dans le premier , il n'y aura plus d'entendement , à moins que l'on ne puisse substituer une membrane artificielle. Je crois qu'elle réussiroit si elle étoit adaptée hermétiquement. Cet accident arrive souvent par la faute de ceux qui , traitant des chevaux malades , suivent la mauvaise pratique de leur verser des médicamens dans l'oreille. Elle annonce un homme totalement dénué de connoissances anatomiques ; cependant elle est encore fort en usage.

L'anatomie de l'œil du cheval est presque en tout la même que celle de l'œil de l'homme ; c'est pourquoi nous dirons encore peu de chose de cette partie. La cornée est composée de plusieurs tuniques membraneuses , de l'existence desquelles on peut s'assurer dans les accidens qui sur-

viennent à la suite de quelque coup reçu dans cette partie , puisqu'on les aperçoit dilacérées : on en compte alors quelquefois jusqu'à trois ; c'est dans ce cas que certains maréchaux disent qu'ils vont faire tomber la peau , ou manger les peaux qui sont sur l'œil. Les humeurs de l'œil du cheval sont les mêmes que celle de l'œil de l'homme. Lorsque l'humeur aqueuse vient à séjourner dans la chambre antérieure , elle devient blanche & opaque ; c'est une maladie de l'œil qu'il a plu à certaines personnes de nommer *lunatique* , comme si la lune avoit quelque influence sur les corps : mais si l'on vouloit bien faire attention que cette maladie arrive plus souvent dans les temps humides que dans d'autres , on avoueroit que dans cette constitution , les corps en général perdent de leur ressort , & que par conséquent on ne doit point être surpris que les vaisseaux absorbans de l'œil perdent aussi du leur. Le crystallin est composé de plusieurs couches qui se distinguent seulement lorsqu'il est devenu opaque , c'est-à-dire , lorsqu'il y a une cataracte bien formée. C'est dans ce cas que le vulgaire dit que le cheval a un dragon dans l'œil.

Le nez est divisé en deux parties ; l'une interne & l'autre externe. Le nez interne est cette grande cavité formée par le concours des os dont nous avons fait mention dans l'ostéologie. Cette cavité se divise elle-même en plusieurs autres : la première est située au dessous de la première table osseuse de l'os frontal , dans sa partie inférieure , & retient le nom de *sinus frontal*. Ce sinus verse , par une large ouverture , l'humeur pituitaire dans le sinus maxillaire & zygomatique. Ce dernier sinus forme la seconde cavité , c'est la plus considérable des trois : la dernière cavité est située au dessous de la troisième dent molaire ; elle s'ouvre dans le cornet inférieur du nez dans lequel elle verse l'humeur purulente qui s'y amasse dans la morve.

C'est à raison de cette structure que dans mon *Guide du maréchal* , je propose le trépan en trois endroits différens ; opération indispensable lorsqu'il y a collection de pus dans ces parties ; on établit , par ce moyen , une communication entre ces cavités & le

finus sphénoïdal, & l'on donne de l'écoulement à la matiere. Une seule couronne de trépan sur l'os frontal suffit à la vérité, pour que l'injection forte par les narines, à moins que le cheval ne l'avale, comme cela peut fort bien arriver; mais il est nécessaire de multiplier les couronnes, pour déterger la cavité ou sinus situé au dessous de la troisième dent molaire.

La quatrième cavité est plus spacieuse: on y considère deux cornets d'une figure approchant de celle d'une navette, mais plus allongée, un supérieur & un inférieur. Le premier est plus étendu & formé par la réunion de l'os ethmoïde, & de cette duplicature mince qui appartient aux os du nez: le second est situé au dessous de celui-ci, il est appliqué sur les os maxillaires, & sert de paroi au sinus maxillaire de la troisième dent molaire. Ces cornets doivent être regardés comme autant de sinus & de culs-de-sac. Leur structure démontre combien il est difficile de traiter la morve lorsqu'elle occupe ces différentes cavités. Quoique personne n'ait encore bien connu ni bien décrit cette structure, on a cependant vu nombre de gens s'imaginer avoir un secret pour la morve, qu'ils ont regardée sans doute, moins comme un vice local, que comme un vice des humeurs. Mais supposons que cette maladie dépende d'un vice répandu dans le sang, après avoir employé tous les remèdes capables de le purifier, & en être venu à bout, aura-t-on fait évacuer le pus qui remplit ces culs-de-sacs, ces sinus qui n'ont point d'issue? Que risque-t-on de faire des essais en ce genre, puisque personne ne veut garder un cheval attaqué de cette maladie, & qu'on ne peut le vendre?

On comprend, sous le nom de *bouche*, tout l'espace qui se trouve depuis le bord antérieur des lèvres jusqu'à la première vertèbre du cou. Les parties qui composent la bouche du cheval sont les mêmes que celles de la bouche de l'homme, à l'exception cependant de ce qu'on appelle les *barres* dans le cheval, qui ne sont autre chose que la peau qui tapisse la mâchoire inférieure. Cette peau forme plus ou moins de plis dans la vieillesse. En général on dit qu'un cheval a les barres épaisses,

charnues ou tranchantes; épaisses, lorsque la mâchoire est arrondie en cet endroit; charnues, ce qui provient ou de ses plis ou d'une induration occasionnée par le mors: cet accident ôte la sensibilité au cheval, qui n'obéit qu'à raison de cette sensibilité excitée par la pression du mors sur cette partie: on appelle *barres tranchantes*, celles dont les os sont saillans; ce qui se rencontre plus communément dans les jumens que dans les chevaux. Les barres tranchantes sont sujettes à être offensées; à la suite de cette lésion, il survient même souvent carie, laquelle on ne sauroit guérir qu'en ruginant l'os, & en le faisant exfolier.

Le palais est cette peau fillonnée qui s'étend depuis le voile palatin, & depuis les os palatins, jusqu'aux gencives de la mâchoire inférieure. Cette partie en cet endroit est moins fillonnée, mais élevée dans les poulains en espèce de dos d'âne; c'est ce qu'on appelle le *lampas* ou *feve*, ce que nombre d'auteurs ont regardé comme une maladie & comme le sujet du dégoût, principalement pour le manger, comme si l'on trouvoit ici des houppes & des papilles nerveuses. Leur opinion est fondée sur ce que le lampas déborde les dents, & en conséquence ils y ont fait appliquer le feu. Il n'y a que l'ignorance seule qui ait pu autoriser la pratique de porter le feu sur une partie qui, brûlée de la sorte, n'ôte certainement pas à l'animal le dégoût qu'on lui suppose, mais lui cause un mal réel, pour le guérir d'une maladie imaginaire.

L'arrière-bouche est séparée de l'avant-bouche par une cloison aponévrotique, nommée *voile du palais*. Cette cloison est échancrée dans sa partie inférieure, pour faciliter le mouvement de l'épiglotte de devant en arrière, dans les différens temps de respiration; car, quoique par l'arrangement de ces parties, l'épiglotte monte pour l'ordinaire derrière le voile palatin, & oblige l'air de passer des poumons dans le canal nasal, il peut se faire que l'épiglotte se porte en avant, & oblige l'air de sortir par la bouche; ce qui aura lieu lorsque le voile du palais viendra à s'élever, tandis que le pharynx se contractera. Ce

fait est prouvé par ce qui arrive dans la phthisie : les chevaux en toussant jettent de la matiere par la bouche. Or, si une humeur aussi grossiere & aussi épaisse sort par cette voie, à plus forte raison l'air doit-il donc y passer. Tout le monde fait qu'on est quelquefois obligé d'abattre un cheval, lorsqu'on veut le couper ; mais avant que de le faire, on lui met le torche-nez ou la moraille qui lui bouche une narine. Si la narine ouverte de l'animal abattu, porte à terre, de maniere que l'entrée de l'air soit interceptée, on le voit alors ouvrir la bouche pour respirer. La respiration se fait par la bouche toutes les fois qu'il y a embarras dans les narines, de quelque espece que soit cet embarras.

Nous n'avons rien de particulier à dire sur la peau & les poils du cheval. La peau a son épiderme qui n'est autre chose qu'une expansion des vaisseaux de la transpiration. On voit tous les jours s'enlever cet épiderme de dessus la peau, lorsqu'on y applique des substances grasses & huileuses ; méthode qui malheureusement est encore suivie aujourd'hui par bien des maréchaux, lesquels ignorent sans doute que les corps gras bouchent les pores de la transpiration ; que les excrétiens ne se faisant pas, la jambe ou la partie malade doit augmenter de volume plutôt que diminuer. Pour les poils, ceux de la criniere sont quelquefois si longs, qu'ils se mêlent au point qu'il est très-difficile de les démêler ; ce que les ignorans attribuent à un esprit, qu'ils appellent *follet*.

Pour ce qui regarde les sabots, voyez la description du pié du cheval. Les châtaignes sont des portions de corne situées en dedans de l'avant-bras, & en dedans du canon de derriere. Cette espece de corne est d'une substance différente de celle des sabots : elle est plus compacte & plus mollasse.

## SECONDE PARTIE.

*De l'hygiene.* Dans cette partie on traitera 1°. de la conformation du cheval ; 2°. de sa nourriture ; 3°. du soin qu'on doit en avoir ; 4°. de ses exercices.

*De la conformation du cheval.* Le cheval

considéré extérieurement, se divise en trois parties ; savoir, en avant-main, en corps & en arriere-main. L'avant-main renferme la tête, le cou, le devant du poitrail, le garrot & les jambes de devant. Le corps comprend le dos, les reins, le dessous du poitrail, les côtes, le ventre, les flancs, les parties de la génération. L'arriere-main comprend la croupe, la queue, le fondement, la nature dans la jument, les hanches, les fesses & les jambes de derriere. La tête comprend la nuque, le toupet, les oreilles, la face dans laquelle on trouve le front, les fallieres, les sourcils, les paupieres, les cils, le grand angle, le petit angle, les yeux, les onglets, le nez, le chanfrein, les naseaux, la bouche, la levre supérieure, la levre inférieure, la commissure de la bouche, le menton, les barres, les joues, la ganache, l'auge & les avives. Le cou comprend le gosier, l'encolure & la criniere. Le devant du poitrail comprend l'os de la poitrine, la fossète & les aisselles. Le garrot est formé d'une seule partie. Les jambes de devant sont composées de l'épaule, de la pointe de l'épaule, du bras, de l'avant-bras, des ars, du coude, de la châraigne, du nerf, du boulet, du fanon, du paturon, de la couronne, du sabot composé de la muraille & de la sole ; la muraille se divise en muraille de la pince, muraille de quartiers & muraille des talons ; la sole comprend la sole de la pince, la sole des quartiers, la sole des talons & de la fourchette. La cuisse comprend le plat du dehors, le plat du dedans, l'ame, le grasset, la jambe proprement dite, le jarret, dans lequel est compris le pli du jarret & la pointe du jarret ; le canon du nerf, & le reste comme à la jambe de devant.

Jusqu'ici on n'a pu donner aucune regle sûre pour statuer si un cheval est construit parfaitement, tant pour l'apparence que pour la bonté : on est souvent trompé par la plus belle apparence : combien de fois a-t-on préféré un laid cheval à celui dont la forme étoit réguliere & brillante ? Il n'est pas possible de donner à cet égard des regles générales. En effet, un cheval de carrosse ne doit pas être construit comme un cheval de selle, celui-ci comme uu

cheval de bât, & ce dernier comme un limonnier. Nous allons marquer en général la différence qu'il doit y avoir entre le cheval de carrosse & celui de selle, c'est-à-dire, entre celui qui porte & celui qui tire; ce qui servira de règle pour le limonnier & le cheval de bât. Les proportions que nous donnerons de ces deux premiers animaux seront prises de leurs usages & de leurs mouvemens Afin de procéder avec ordre, je considère le cheval en action sous deux points de vue: 1°. dans la totalité & la généralité de ses mouvemens: 2°. relativement aux mouvemens des jambes; l'animal étant vu de profil.

Les allures de tous les chevaux sont le pas, le trot & le galop; mais tous n'exécutent pas ces mouvemens avec la même facilité, tous ne se servent pas également de ces allures: un cheval qui aura l'encolure épaisse, la tête grosse, les épaules chargées, ne galopera pas avec la même aisance que celui dont l'encolure sera déliée, les épaules allégées; cette masse ou l'avant-main, sera plus aisée à enlever dans ce dernier; car ce sont les muscles du dos qui sont les principaux moteurs dans ce mouvement; mais le premier trottera avec plus de facilité, vu que dans le trot les muscles extenseurs & fléchisseurs des jambes de devant, entrent tous en contraction, ce qui n'arrive point dans le temps du galop. En général on doit considérer le corps du cheval comme une masse quarrée, posée sur quatre colonnes, dont la tête & l'encolure servent au mouvement de progression: dans le repos les quatre jambes servent d'appui au reste du corps, de façon que chacune porte un quart de pesanteur de la masse.

Dans le pas les jambes se meuvent tour-à-tour en quatre temps & operent les mouvemens de progression de la masse; mais chaque jambe se décharge tour-à-tour sur la voisine du quart qu'elle soutenoit avant que d'être levée. Dans le trot les choses se passent autrement: deux colonnes, ou jambes, se meuvent en même temps, mais dans la diagonale du quarré, c'est-à-dire, de l'angle de devant à l'angle opposé de derrière. La différence qui se trouve dans le pas & dans le trot est bien marquée;

dans la première allure le fardeau se trouve partagé entre deux colonnes, qui servent alternativement de point d'appui, & toujours diagonalement; au lieu que dans le pas, la colonne qui reçoit le poids de sa voisine, perd la ligne de direction qu'elle avoit, & change son axe de mouvement pour en prendre un autre. Dans le galop deux colonnes servent aussi de soutien au reste de la machine, mais dans un sens opposé au trot: ce sont alternativement les jambes de devant qui se meuvent ensemble, ensuite celles de derrière. Un cheval galopera avec d'autant plus de vitesse, qu'il portera davantage sa masse en avant: ses mouvemens seront moins raccourcis, & il y aura moins de temps perdu; les coureurs n'agissent presque pas depuis le genou jusqu'en bas.

Les écuyers regardent comme naturelles trois autres allures, qui cependant ne le sont pas; puisqu'elles ne se remarquent que dans les chevaux foibles & usés; ces allures sont l'amble, l'entre-pas & l'aubin; dans l'amble le cheval meut les deux jambes du même côté, & le poids de la masse se jette successivement sur les deux jambes opposées, il partage parallèlement le poids de sa masse: l'entre-pas ne diffère en rien du pas à l'égard de l'équilibre: l'aubin ne diffère des autres allures, qu'en ce que le cheval galopant du devant & trottant du derrière, ses jambes de derrière partagent tour-à-tour le poids total de la masse & celui de ses trois colonnes. Il est encore d'autres allures que les écuyers appellent *artificielles*; ce sont le passage, le piaffer, la galopade, la volte, la passade, la pirouette, le terre-à-terre, la pesade, le mézair, la courbette, la croupade, la balotade, la cabriole, le pas & le saut; le cheval n'exécute ces allures que par la crainte, & rarement de lui-même; au reste elles participent des trois autres allures.

Il est donc aisé de voir par ce que nous venons de dire, qu'une encolure arrondie & une grosse tête sont essentielles pour les chevaux de trait; car plus ces parties seront chargées, plus aussi la quantité de mouvemens, que l'on fait être le produit de la masse par la vitesse, sera considérable; ou, ce qui revient au même, plus

la force de l'animal, qui n'est autre chose que cette quantité de mouvement, sera augmentée. C'est le contraire pour les chevaux de selle : la tête & l'encolure qui sont, pour ainsi dire, le gouvernail de la machine, ayant trop de pesanteur, ne seront pas enlevées avec aisance & avec la même vitesse que si les parties étoient déliées. On voit donc d'après cela qu'il est absurde d'admettre une seule & même proportion pour tous les chevaux.

En considérant le cheval vu de profil, le carré parfait qu'on admet dans tous les chevaux, ne peut pas avoir lieu. Nous venons de dire que les allures naturelles du cheval étoient le pas, le trot & le galop : de ces trois mouvemens deux sont propres au cheval de selle, deux au cheval de carrosse : dans le cheval qui va le pas, les jambes de devant agissent, pour ainsi dire, simultanément, les mouvemens sont plus marqués, la vitesse est plus grande que dans le cheval de carrosse. En observant celui-ci, on voit qu'il leve les piés en transversat, c'est-à-dire, une jambe de devant d'un côté, & une de derrière de l'autre ; que ces mouvemens ne sont pas si étendus, quoique souvent plus relevés que ceux du cheval de selle. D'après cela on peut voir qu'une même règle ne doit point servir pour tous les chevaux ; qu'il est au contraire de toute nécessité qu'un cheval de selle forme un rectangle, tant pour la liberté de ses mouvemens que pour leur douceur. En considérant un cheval de course, on voit qu'il passe d'un dixième & plus, la ligne verticale qui partageroit le carré parfait en deux parties égales : or s'il étoit possible que l'on pût former des chevaux, il seroit à souhaiter qu'on leur donnât en longueur un dixième de plus qu'en hauteur, c'est-à-dire, qu'un cheval qui auroit cinq piés de la pointe de la fesse à celle de l'épaule & la même mesure du garrot à terre, devroit avoir cinq piés & demi de plus dans la première dimension sur les mêmes cinq piés de hauteur, afin qu'il fût bien proportionné.

Après avoir considéré un cheval dans son ensemble, il faut examiner ses parties chacune séparément. On commence par la tête : elle doit être semblable à celle de la

diagonale d'un rectangle, dont la base seroit trois fois plus courte que sa hauteur ; d'un rectangle, par exemple, qui auroit neuf pouces de hauteur sur trois pouces de largeur. Lorsque la tête du cheval s'écarte en avant de la diagonale, on dit que le cheval *porte au vent*, qu'il *tend le nez* ; & lorsqu'elle se retire vers le cou, on dit que le cheval *se ramene*, qu'il *s'encapuchonne*, qu'il *s'arme* ; mais lorsqu'il tient sa tête dans la direction de cette ligne, on dit, qu'il *porte bien sa tête*, *se bride bien*, & non pas *il est bien placé* : ce terme n'a lieu que pour l'ensemble d'un cheval, lorsque les quatre jambes tombent bien d'à plom ; on dit aussi d'un cheval qui baisse la tête, *il porie bas* : on observe encore dans la tête d'autres défauts, marqués par ces expressions, *tête grasse*, *tête décharnée*, *tête longue*, qui s'appelle aussi *tête de vieille*. Enfin une tête pour être belle & agréable à la vue doit être petite. Il est encore des distinctions relatives aux différentes espèces de chevaux. D'après ce que nous avons dit ci-dessus, il est facile de sentir que la tête d'un cheval de carrosse ne doit pas avoir les mêmes proportions que celle d'un cheval de selle.

La nuque qui est cette partie située au dessus de la tête, derrière les oreilles, doit être un peu élevée & arrondie, afin de donner plus de grace à la tête du cheval que l'on dit alors avoir la tête bien attachée.

Le toupet est cette portion de crin qui tombe en avant de la tête sur le front : on ne coupe guère ce toupet que l'on ne coupe aussi la queue ; on ne devroit point faire ces opérations aux chevaux, afin qu'ils pussent se garantir des mouches.

Les oreilles doivent être placées perpendiculairement dans l'état d'inaction. Une oreille trop grande ou trop courte est désagréable ; cependant celle qui est courte choque moins que celle qui est longue : l'œil seul peut juger de leurs proportions : les grandes sont sujettes à balloter en tous sens dans la marche du cheval ; alors on les appelle *oreilles de cochon*. Quoiqu'elles se meuvent toutes deux également, il est cependant des chevaux qui présentent en même temps l'une en avant & l'autre en arrière ; c'est pour éviter toute surprise qu'ils agissent

agissent ainsi : ce mouvement est ordinaire aux chevaux aveugles. Quelquefois les oreilles deviennent très-penchées vers les avives à la suite de quelque tumeur dans l'oreille, on appelle ce défaut *oreillard* ou *oreilles penchées*. Souvent les oreilles ont été taillées par les maquignons, on appelle alors le cheval *moineau*, on dit qu'il a été *bre-taudé*; & lorsqu'en outre on lui a coupé la queue, on l'appelle *courteau*. Dans la vue de rapprocher les oreilles l'une de l'autre, les maquignons font une incision entre les deux parties vers le toupet : pour réussir il faudroit que l'incision se fit dans la partie inférieure vers les avives, & que l'on coupât le principal muscle abaisseur de l'oreille; l'action de ce muscle étant détruite, les antagonistes rapprocheroient les oreilles : cette méthode est toujours sûre quand l'opération est bien faite.

Le front est cette partie qui s'étend depuis le toupet jusqu'à un travers de doigt au dessus des yeux : il doit être convexe, ce que l'on appelle *moutonné* ou *busqué* : cette conformation est très-agréable, elle ne se remarque ordinairement que dans les chevaux anglois & espagnols, & non pas dans les napolitains, ni dans les barbes, comme l'avance un hippometre, ni même dans les normands.

On appelle *salieres* deux enfoncemens qui se trouvent au dessus des yeux, & qui sont toujours regardés comme un défaut de conformation. Dans la belle nature, cette partie doit être de niveau avec les sourcils : cette dépression est sensible dans la vieillesse ; elle est quelquefois naturelle & héréditaire ; mais c'est une erreur de croire qu'un vieux cheval, dont les salières sont creusées, engendrera un poulain qui aura cette défecuosité.

Les paupieres sont ces deux portions de peau qui forment un espace ovalaire, sous lequel sont placés les yeux. Les paupieres, principalement la supérieure, doit toujours être élevée & repliée sur elle-même, & laisser à découvert tout le globe de l'œil ; ce qui fait dire d'un cheval qu'il a *l'œil fier*. Lorsqu'au contraire la paupiere est trop marquée, on dit, ce cheval a *l'air mou* ; ce qui s'observe principalement dans les vieux chevaux : cependant

ce défaut peut venir d'un vice de conformation.

Pour que les yeux soient bien placés, il faut qu'ils soient faillans, & que leurs mouvemens soient fréquens ; l'endroit le plus favorable pour examiner la vue d'un cheval est la porte d'une écurie, lorsqu'il est prêt à sortir, sous une porte cochère, ou sous une remise, afin qu'il n'y ait point de jour derrière lui. On considère l'œil en avant, de profil, & on fait des signes ; si le cheval est aveugle, on en sera convaincu, & par la position de ses oreilles, dont l'une est en avant & l'autre en arrière, & par la manière dont il leve les jambes.

L'onglet est cette partie semilunaire située vers le grand angle, entre le globe de l'œil & cet angle. Dans la belle nature, l'onglet ne doit point paroître, à moins que quelques corps étrangers ne touchent la vitre de l'œil ou la conjonctive, & n'obligent le globe à se retirer dans le fond de l'orbite ; pour lors cette membrane agit en avant, & sert de doigt à l'animal pour balayer les ordures ; mais c'est une maladie toutes les fois qu'elle paroît quand l'œil est tranquille.

Le nez, pour être bien fait, doit être moutonné en se suivant avec le front ; la partie moyenne est nommée *chanfrein* ; lorsque le chanfrein est concave ou d'une forme creuse & rentrant en dedans, l'on dit que le cheval a *le chanfrein renfoncé* ; c'est un grand défaut pour le coup d'œil : d'ailleurs la respiration s'en trouve gênée, & le passage de l'air intercepté.

Les naseaux sont deux ouvertures de peau qui ont environ quatre pouces de longueur : ils doivent être bien ouverts, autrement c'est un défaut, & on dit que le cheval a *les naseaux peu fendus*, ce qui souvent le rend souffleur ou siffleur : ce seroit cependant un très-grand défaut s'ils étoient trop ouverts ; car l'air ayant un trop libre accès & pénétrant avec trop d'impétuosité, pourroit occasionner différentes maladies, telles que la toux, la morfondure, la morve, &c. Le diamètre des naseaux, pour qu'ils soient bien conformés, ne doit pas, dans l'action, surpasser la largeur des levres.

La bouche est bien proportionnée lors-

qu'elle forme une espece de groupe agréable : les levres doivent être seches & bien appliquées sur les dents ; le bord de chaque levre doit rentrer en dedans sans laisser appercevoir aucune ride ; la levre supérieure, être placée en avant & un peu arrondie sur ses côtés ; autrement on dit, mais improprement, que l'animal a le bout du nez gros : la levre inférieure doit être trouffée, & son bord aussi rentrer en dedans ; on désigne la conformation contraire par ces mots, *levre pendante* ; presque tous les vieux chevaux ont ce défaut qui peut aussi provenir de naissance : le menton fait partie de la levre inférieure, on demande qu'il se termine en pointe.

On appelle *joue* cette surface latérale & unie, faisant partie de la mâchoire inférieure & située à côté de la face ; elle doit être plate : on dit vulgairement que le cheval a une *grosse ganache*, lorsque la partie supérieure est surpassée par l'inférieure, & qu'il a la *ganache décharnée*, lorsque la supérieure déborde ; l'entre-deux des joues se nomme le *dessous de la ganache*. Ce dessous doit être creux, évidé & évasé ; c'est une belle forme : le contraire s'appelle *ganache pleine & évasée*, ce qui est un défaut. Les chevaux naissent pour l'ordinaire avec la ganache évidée ; elle ne devient pleine qu'à la suite de la gourme qui leur laisse toute la vie un engorgement des glandes salivaires qui les fait appeler *ganachés* ; la partie inférieure de dessous cette ganache se nomme *auge*. Lorsqu'il arrive que les bords de l'auge qui devoient être arrondis, sont saillans, le cheval court risque d'être blessé par la gourmette.

Les avives sont situées à la partie supérieure & postérieure de la ganache ; cette partie doit être seche & rentrer en dedans, pour faciliter le mouvement de la tête vers le cou dans le temps que le cheval se ramene.

L'encolure doit être charnue, arrondie supérieurement : lorsqu'elle est droite, on l'appelle *fausse encolure* ; lorsqu'elle est creusée ou échancrée, elle se nomme *coup de hache*. Dans le cheval de selle, l'encolure ne doit point être longue, mais bien relevée : dans le cheval de carrosse, elle doit être plus allongée, afin de former le centre

de gravité dans les mouvemens en avant. Le gofier est la partie antérieure du cou, il doit être saillant & un peu convexe dans sa partie moyenne ; quand il l'est trop, on l'appelle *cou pendant*. C'est pour l'ordinaire le défaut des vieux chevaux, quoiqu'ils puissent naître ainsi.

Le poitrail antérieur doit être bien ouvert, & ne doit paroître faire qu'un seul & même corps avec l'épaule : il faut aussi que le dessous du poitrail soit ouvert & plat.

Le garrot ne doit être ni tranchant, ni arrondi, mais de niveau avec l'encolure, & un peu plus élevé sur les côtés, sans quoi il seroit exposé à être blessé par l'arçon de la selle : mais cette conformation est plus nécessaire dans le cheval de selle que dans celui de carrosse.

L'épaule est cette partie qui s'étend depuis la partie supérieure du garrot jusqu'à la partie moyenne du poitrail : elle doit paroître détachée dans sa partie antérieure d'avec l'encolure : il ne faut pas qu'elle soit trop serrée ; dans ce cas, on l'appelle *épaule collée* ; & si les deux le sont également, on dit que le cheval est *chevillé*. Si l'épaule est trop grassée & trop arrondie ; on dit que le cheval a les *épaules trop grasses*, ce qui gêne beaucoup son mouvement sur la poitrine.

Le bras s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude, & doit suivre en proportion l'épaule. Cela est si vrai, que l'on a toujours confondu cette partie avec l'épaule, & que des deux l'on en a fait un tout ; & comme il est couché le long de la partie inférieure du poitrail, il doit nécessairement tomber en ligne droite à l'épaule.

L'avant-bras s'étend depuis la partie inférieure de la poitrine, jusqu'à la première jointure ; il doit être charnu, & d'une longueur proportionnée ; il ne peut même être trop charnu ; car, quand il ne l'est pas (ce que l'on nomme alors bras menu), il forme toujours un cheval mou, dans son devant, sujet à broncher & à plier les genoux ; en un mot, un cheval arqué. Quoiqu'on voie de fort jeunes poulains arqués, c'est le plus souvent un défaut des chevaux usés, & sur-tout des vieux. Le coude est cette partie pointue, située derrière & au

deffous de l'avant-bras, & qui en fait partie; il doit se détacher de la poitrine, & ne point être court; construit autrement, le jeu de cette partie seroit diminué. Les chevaux à coudes ferrés & courts, sont nommés *pannards*.

Le genou doit être sec, de façon que l'on distingue, pour ainsi dire, les os qui le composent. Quand il est gras, ses mouvemens sont durs & peu déliés. Le canon est cet os qui paroît au deffous du genou, & qui s'étend jusqu'à la premiere jointure. Il doit être un peu large, pour donner l'appui & l'aissance aux nerfs qui sont derriere. Quand il a les qualités contraires, on dit que le canon est menu. Les nerfs, que les anatomistes connoissent sous le nom de *tendons*, doivent être détachés les uns des autres, tant pour la beauté que pour le mouvement. Delà ces expressions dans la maréchallerie: *ce cheval a le nerf bien détaché; il a le nerf collé à l'os*. Le boulet, qui est la jointure située au deffous du canon, peut être trop ou trop peu gros. Le paturon est l'os qui forme cet espace creux, compris entre le boulet & les talons. C'est un grand défaut quand cet os est long; dans ce cas, les chevaux s'appellent *longs-jointés*; alors la partie supérieure de cet os se porte en arriere; on les appelle *bouletés*, lorsqu'elle se jette en avant: & quand cet os est posé perpendiculairement, on dit: le cheval est droit sur son boulet, si cette situation de l'os ne regarde qu'une jambe; & sur les boulets, si elle regarde les deux.

Les sabots doivent être petits, & la ligne d'inclinaison, ou la pente de la muraille, doit être la diagonale du carré de la perpendiculaire, que l'on tireroit de la couronne au bord du sabot sur le terrein; ou, ce qui est le même, l'hypothénuse d'un triangle rectangle isocelle, dont un côté seroit cette perpendiculaire. La sole doit être creuse, & la fourchette petite; les talons doivent être droits; en un mot, le pié, considéré étant levé du côté de la sole, doit former les deux tiers d'un ovale.

On comprend sous le nom de *corps*, cette masse qui s'étend depuis la jambe de devant jusqu'à celle de derriere.

Le dos s'étend depuis le garrot jusqu'à cet endroit plat qu'on appelle les reins: il finit à cette petite gouttiere qui s'étend jusque sur la croupe. Le dos doit être arrondi, & décrire une ligne horizontale: mais s'il s'abaisse, on dit que le cheval est enfellé; si au contraire il s'élève, on dit qu'il a un dos de carpe, ou dos de mulet. Les reins sont la suite du dos; ils s'étendent jusqu'au point où celui-ci paroît baisser en arriere; ce qui est le commencement de la croupe: ils doivent être plats & larges. Ce n'est jamais un défaut dans un cheval que d'avoir trop de reins. C'est par erreur que les maquignons se servent de ces expressions: *ce cheval a les reins bas*, puisque c'est du dos qu'ils veulent parler, quoiqu'il soit vrai qu'alors les reins suivent un peu cette pente. Toutes les fois qu'un cheval paroît bas de reins, il est ce qu'on appelle, *court monté de derriere*, c'est-à-dire, que les jambes de derriere sont trop courtes, & obligent le rein, ainsi que le reste, à pencher.

Les côtes que tout le monde connoît doivent être bien cerclées, c'est-à-dire, bien arrondies. Lorsqu'elles paroissent comme droites, on donne le nom de *côtes plates* à ce défaut, qui est très-grand, puisqu'il gêne le mouvement de la respiration, & que la plupart des chevaux chez lesquels on le remarque, finissent par être pulmoniques; ils n'ont ordinairement point de ventre.

On comprend sous le nom de ventre, toute cette masse molle située en arriere de la poitrine. Dans un cheval bien construit, & qui a de l'embonpoint, il suit toujours la forme des côtes: mais il n'est guere possible de distinguer la poitrine d'avec le ventre, à moins que de tâter les dernières côtes. Si le ventre n'est pas arrondi par-tout, & sur la même ligne que la poitrine, ou s'il sort de cette ligne, on l'appelle *ventre de vache*; lorsqu'il rentre en dedans, on dit que le cheval est court de boyaux: si ce sont les parties latérales ou les flancs qui rentrent ainsi en dedans, l'animal est efflanqué: quand les flancs ont peu d'étendue, & qu'on y distingue une espece de corde, il est fortrait. Ces défauts proviennent, ou d'une poitrine

mal faite, ou de l'applatiffement des côtes, ou de quelque maladie.

Passons aux parties de la génération. La première qui se présente, est l'enveloppe de la verge, ou le fourreau, au bord duquel se trouvent les mamelles, peu sensibles, à la vérité dans l'état naturel, mais qui le deviennent beaucoup quand cette partie est malade. Le fourreau doit être large; lorsqu'il est trop petit, l'humeur sébacée s'y amasse, & produit des maladies: d'ailleurs, la verge ne sortant pas aisément, oblige le cheval de piffer dans son fourreau. Les bourses doivent être bien troussées, c'est-à-dire, peu pendantes. Les chevaux espagnols de manege, même en exercice, sont sujets à les avoir pendantes, quoiqu'elles remontent & se tiennent, pour ainsi dire, collées aux aines dans tous les chevaux qui trottent ou qui marchent. Il paroît que, si les testicules des chevaux espagnols sont pendans, c'est parce qu'ils sont fort gros en comparaison de la taille de l'animal; ils tiraillent par leur poids les cordons, les fatiguent, & les forcent de s'allonger.

La position des mamelles est assez connue. Elles doivent être petites, il ne doit même y avoir d'apparent que le mamelon, d'où part une petite ligne de peau saillante, qui s'étend en arrière le long du raphé, ligne qui va répondre à la nature dans la jument, & au fondement dans le cheval. Lorsque les mamelles excèdent la grosseur d'une noix, & que leur peau est un peu arrondie & dure, c'est une preuve que la jument a pouliné: je ne parle pas ici des mamelles dans le temps que la jument allaite son poulain; cela est assez connu.

La croupe est cette ligne saillante, en forme de gouttière, qui s'étend depuis les reins jusqu'au commencement de la queue: cette partie peut avoir deux ou trois pouces de large. Pour être bien faite, elle doit former un cinquième de cercle; autrement, on dit que le cheval a la croupe *avalée*. La gouttière dont on a parlé, se remarque seulement dans les chevaux gras & bien construits; dans les maigres, elle est saillante.

La queue doit suivre la croupe, & par conséquent être placée haute, ce qui donne

aux chevaux, de l'aisance & de la facilité pour la lever & pour la porter en arrière. On distingue dans la queue, 1<sup>o</sup>. le tronçon, qui est la partie la plus élevée, ou l'étendue de la queue sur laquelle les crins sont posés: 2<sup>o</sup>. le fouet; ce sont les crins: quand ils sont cassés, ou qu'ils se trouvent en petite quantité, la queue s'appelle alors *queue de rat*.

Les hanches sont ces pointes que l'on aperçoit au haut des jambes de derrière, & qui sont à peu près au niveau de la jonction des reins avec la croupe; c'est une élévation arrondie, qui doit être peu sensible dans les chevaux gras & bien faits. Elles sont quelquefois plus hautes que la croupe, quelquefois beaucoup plus basses: ce qui vient de la position des os du bassin, plus ou moins inclinés: assez souvent ces os suivent la conformation de la croupe, c'est-à-dire, que si la croupe est avalée, les hanches seront hautes; alors le cheval est cornu: mais si la croupe est droite & bien faite, les hanches le seront aussi. Il peut arriver que les deux hanches soient basses, ou une simplement; dans ce dernier cas, on dit que *le cheval est époiné*; ce défaut est tantôt naturel, & tantôt la suite d'un accident; par exemple, de la fracture de la pointe de la hanche. Un cheval qui se place mal paroît époiné; ce qui provient de ce que la jambe ne portant pas à plomb, entraîne le bassin; & celui-ci faisant tourner l'os sacrum sur les vertèbres des lombes, lui donne la pente qu'il a.

Les fesses sont ces masses de chair que l'on voit depuis la hanche jusqu'à la croupe, & depuis celle-ci jusqu'à la pointe qui avoisine la queue. Elles doivent être grasses & convexes, tant pour la grace que pour le mouvement.

La cuisse s'étend depuis le bas de la pointe jusqu'à la première jointure. Elle doit être charnue & arrondie postérieurement, se joignant avec le bas de la fesse, dont elle suit la forme en dehors, & un peu en avant; il faut encore qu'elle soit un tant soit peu plate pour faciliter son mouvement vers le bas-ventre. Le dedans, ou, comme on l'appelle vulgairement, le plat de la cuisse, doit être charnu, mais

peu chargé de graisse ; c'est dans la partie moyenne du plat de la cuisse que se trouve une veine où l'on a coutume de saigner.

L'aine est le pli de la cuisse vers le bas-fin ; elle doit être bien évidée , autrement il y a lieu de croire qu'il y a eu quelque tumeur.

Le grasset est cette partie arrondie qui forme la jointure de la cuisse avec la jambe proprement dite ; il est proche le flanc. Un grasset gros est toujours avantageux.

La jambe proprement dite , prise du grasset à la partie postérieure , doit avoir la même largeur que l'avant-bras , mesuré depuis le coude jusqu'aux ars. Elle doit être en forme de cône , & aller insensiblement jusqu'à deux ou trois travers de doigt au dessus du jarret ; la jambe doit être située obliquement ; lorsqu'elle est droite , on dit que *le cheval est droit sur son jarret*.

Le jarret est cette jointure située au bas de la jambe. Pour être bien construit , il doit paroître difforme à un connoisseur , c'est-à-dire , que postérieurement la pointe du jarret doit être détachée du bas de la jambe , à y laisser une séparation , & qu'en devant il y ait un pli sur lequel on puisse distinguer une espece de corde , qui est un tendon extenseur de l'os du pié : en dedans , il faut qu'il présente deux grosseurs , une à la pointe moyenne de la jointure , & une autre dans la partie inférieure avec étranglement au bas ; l'entre-deux de ces grosseurs doit former une cavité. Ces grosseurs en imposent à bien des gens qui , les voyant détachées l'une de l'autre , les prennent pour des éparvins. En dehors du jarret se remarque une grosseur allongée & un étranglement moins marqué qu'en dedans. Toutes les fois qu'on verra un jarret arrondi dans lequel on ne distinguera aucune forme , ce sera toujours un vice de conformation ou une suite d'accidens. On dit qu'un cheval est jarreté , lorsque les pointes des jarrets se touchent ; mais , en examinant la partie avec attention , on s'assurera que ce défaut ne dépend pas du jarret , mais de l'os de la cuisse , dont la tête se dérange de sa cavité. Ce qui le prouve , c'est que l'animal porte le pié en dehors ; d'ailleurs ,

les os de cette partie n'ont point de mouvement de rotation sur l'os du canon. Les chevaux qui ont ce défaut sont pour l'ordinaire mous dans leur train de derrière , & manquent de force dans les reins.

Le canon de derrière doit être plus long que celui de devant , plus arrondi ; les nerfs doivent être aussi plus détachés. On veut que le paturon soit un peu plus long & plus étroit , la couronne de même. Le sabot doit être moins arrondi que ce qu'on appelle *mulage*.

Les poils varient en couleurs ; quelles qu'elles soient , on dit communément , ce cheval est de tel poil ou de telle robe. On divise les poils en réguliers & en non réguliers : il n'y a que le noir qui soit régulier ; tous les autres sont irréguliers , parce qu'ils contiennent toujours une ou plusieurs couleurs. Le noir est le plus commun , & se distingue en noir geai & en mal teint. Les marques blanches que les chevaux noirs ont en tête ou aux piés , ne les empêchent pas d'être réguliers. Parmi les chevaux noirs , il y en a qu'on appelle *miroités* ou *pommelés* , chez lesquels on aperçoit des nuances lisses & polies , plus claires en certains endroits que dans d'autres ; elles forment un bel effet , sont plus agréables à la vue sur les chevaux noirs que sur les bais.

Parmi les poils irréguliers , sont le bai , dont la couleur est rougeâtre. La marque à laquelle on reconnoît un cheval bai , est lorsqu'il a les crins & le bas des jambes noirs : delà le bai clair , le bai châtain , le bai brun ou foncé , le bai à miroir , &c.

L'alzan est un poil qui ne diffère guere du bai ; il a comme lui différentes nuances , telles que , alzan clair , alzan foncé , alzan poil de vache , &c.

Le poil gris est mélangé de noir , de noir mal teint & de blanc : la couleur dominante est le mal teint. On rencontre fort rarement des chevaux totalement blancs. Les parties qui blanchissent les premières , sont le cou , les épaules , le corps , les fesses , ensuite la tête , & enfin les extrémités du haut en bas ; en sorte que toutes les fois que l'on verra un cheval dont le bas des quatre jambes sera blanc , & le reste du corps très-blanc , on peut en augurer

qu'il est fort vieux. Il faut cependant remarquer qu'un cheval gris peut naître avec le bas des quatre jambes blanc, mais ce cas est rare. Le gris se distingue aussi en différentes especes.

Il y a encore d'autres especes de poils, tels sont le rouhan mêlé de blanc & de bai, le rouhan cap de more, le tigre, le pie, le porcelaine, &c. Tout cheval qui n'est que d'un seul poil est nommé *zain*. Le poil blanc sur le front est appelé *pelote* ou *étoile*; s'il se continue entre les yeux jusqu'aux naseaux en maniere de bande, c'est le chanfrein blanc; s'il rend les piés blancs, on dit que ce sont des *balsanes*. Si le bord de la balfane est dentelé, c'est une balfane dentelée; si on y voit des taches noires, elle est herminée ou tachetée. Le cheval travat a les deux piés du même côté de devant & de derriere blancs. Le transtravat a de même les deux piés blancs, mais opposés, & en diagonale.

*De la nourriture du cheval.* Les alimens propres au cheval, sont le foin, la paille de froment, & l'avoine. Le foin ne doit point être trop séché; il se briserait, se mettroit en poussiere; d'ailleurs il seroit privé d'un grand nombre de parties nutritives: il ne doit point non plus être trop frais ou trop verd; car, lorsqu'il seroit mis en tas, il subiroit une fermentation qui le rendroit incapable d'être mangé. Le foin qui n'a point essuyé de pluie pendant le temps de la fenaison, est meilleur que celui qui auroit été mouillé; la pluie en le lavant, le blanchit & lui enleve son odeur aromatique. Le foin dont on se propose de faire la nourriture des chevaux doit être verd, d'une odeur agréable, aromatique & forte, sur-tout lorsqu'il est nouveau, fin; c'est-à-dire, composé de plantes qui n'aient point de grosses tiges, dures ou ligneuses, ni de feuilles amples, larges & épaisses; ces gros foins ne sont propres qu'au bétail. Il doit être sec sans être cassant, sans aucune moiteur, si ce n'est lorsqu'il jette son feu. Une qualité qui n'est pas moins essentiel au foin, est la netteté: ainsi, tout foin blanc, jaune ou noir, gros & ligneux, mou, frais, humide, de mauvaise odeur ou boueux,

doit être rejeté comme de mauvaise espece. Les prairies sont aussi destinées à la nourriture du cheval; les hautes sont à préférer aux basses, parce que les premières étant plus seches, les plantes qui y croissent sont moins abreuvées, les suc en sont moins aqueux, plus élaborés, le foin qu'on en tire est plus fin & plus aromatique. Les plantes les plus recherchées, celles qui donnent le meilleur foin, sont toutes les especes de gramen, à l'exception de ceux qui viennent dans les marais: entre les premiers, on préfere tous les chiendents, le fromental, &c. tous les trefles, les lotus, les melicots sont d'excellente qualité.

Il est encore d'autres plantes employées à la nourriture des chevaux, soit en verd ou en sec; telles sont l'orge, les vesces, les lentilles, &c. La paille est aussi une nourriture du cheval, celle qu'on emploie le plus communément est celle de froment; c'est un des alimens le plus sain que l'on connoisse, & même un des plus nourrissans, quoiqu'il paroisse sec. Les chevaux nourris avec de la paille sont beaucoup plus gras, ont le poil plus lisse, & sont moins sujets aux maladies cutanées que ceux qui n'ont mangé que du foin. L'avoine est l'aliment le plus nourrissant de tous; plus elle sera pesante, & par conséquent farineuse, plus elle nourrira: sa couleur est assez indifférente. Outre ces alimens ordinaires, on emploie la luzerne, le sainfoin, le grand trefle, les lentilles, les pois, la vesce, l'orge, le seigle. Mais toutes ces herbes & ces grains qui quelquefois peuvent servir de nourriture au cheval, deviennent des médicamens dans différentes circonstances. Ainsi, ils ne doivent être alimens que dans les cas de nécessité & lorsqu'on manque des autres.

L'eau est la boisson ordinaire du cheval; mais toutes les eaux ne sont pas également bonnes. L'eau battue est préférable à l'eau dormante; celle des grandes rivieres, aux eaux de sources, &c. La meilleure est la plus limpide. L'eau très-fraîche est dangereuse. On ne doit point laisser boire un cheval qui est en sueur, ou qui vient de quitter le travail.

*Du foin que l'on doit avoir des chevaux.*

Ce que nous avons à dire sur cet objet, regarde le local des écuries, leur construction, leur propreté & le pansement des chevaux.

Toute écurie doit être construite sur un endroit sec & élevé. Celle qui est sur un terrain bas, est humide & peu éclairée, pour l'ordinaire : les chevaux y sont sujets aux maladies des yeux & aux œdèmes. Les écuries pavées sont plus avantageuses que celles qui sont salpêtrées, lors sur-tout qu'on n'est pas en état de faire la dépense des madiers qui, à tous égards, sont préférables. On doit renouveler les écuries à toutes les heures du repas, & donner un coup de balai à ces mêmes heures. On doit étriller avec soin le cheval, ce qui l'entretient dans une transpiration abondante : cela doit se faire au dehors, autant qu'il est possible, & jamais dans l'écurie. Il y a encore d'autres petits soins de détail, dont il ne nous paroît pas nécessaire de parler.

*Des exercices du cheval.* Nous avons vu dans l'article de la conformation extérieure du cheval, qu'il étoit fait pour tirer ou pour porter. Le cheval de trait ne tire qu'autant qu'il a de pesanteur ; pour se la donner, il est obligé de se jeter en avant. Aussi voit-on qu'un cheval attelé à une charrette, ne tire qu'à raison de la charge qu'on lui met sur le dos : est-elle chargée sur le derrière ? les efforts deviennent impuissans. Tout fardeau qu'un cheval tire, doit être à l'alignement de son corps ; car autrement il agiroit de deux manières, en élevant & en tirant, ce qui arrive presque toujours dans les carrosses. La force des chevaux qui tirent ces voitures, agit suivant une diagonale ; & par conséquent peut être décomposée en force horizontale & en force perpendiculaire : or, cette dernière est entièrement perdue pour la progression. Les harnois d'ailleurs sont mal construits : la bricole ne doit pas être placée sur l'articulation des épaules avec le bras. Cette position gêne le mouvement de ces parties, & le cheval est hors de force : la bricole doit être placée au bas de l'encolure, sur le haut du poitrail ; & les traits doivent partager le corps du cheval en deux parties, ensuite répondre au centre

du fardeau. Il en est de même du reculement qu'on place trop bas : il doit se trouver sur la même ligne que le poitrail, autrement le cheval n'a pas de force. On voit par tout ceci combien il est essentiel que les voitures soient bien construites, & les chevaux bien placés si l'on veut en tirer tous les secours qu'on en attend sans les ruiner.

Le cheval de bât ne porte qu'autant qu'il est également chargé & qu'il va lentement. Il n'en est pas de même du cheval de selle : la légèreté du cavalier, sa position, l'action de ses bras & de ses jambes, la forme de la selle & du mors, contribuent beaucoup à ses mouvemens. La position de l'homme & de son action sur le cheval, ont donné & donnent encore matière à contestation. Les plus fameux écuyers de ce siècle ne sont point d'accord sur ces objets ; & leur art se réduit à bien peu de chose.

### TROISIEME PARTIE.

*Hippopathologie ou description des maladies du cheval.* Le cheval est sujet à un grand nombre de maladies, dont les unes lui sont communes avec l'homme, & d'autres lui sont particulières. Nous dirons peu de chose des premières, parce que le traitement est à peu près le même pour l'homme & pour le cheval, mais nous insisterons sur les dernières. Si les anciens ont écrit sur le traitement des maladies du cheval, ce qui nous en reste est bien peu capable d'éclairer & d'instruire. Quoique depuis deux cents ans, un grand nombre d'amateurs de chevaux, nous aient donné des traités d'*hippiatrique*, ce n'est guère que dans ce siècle qu'on s'en est sérieusement occupé. La cure des maladies de ces animaux a été abandonnée à des gens grossiers & peu instruits, qui n'ont pu étendre l'art. Il n'a fait de progrès que depuis qu'on a senti l'avantage d'étudier l'anatomie du cheval, & d'en bien connoître l'économie. Ces deux sciences cultivées avec soin, nous en promettent de plus grands par la suite. Après avoir décrit, le plus clairement & le plus exactement que nous avons pu, les parties intérieures &

externes de l'animal, nous allons passer à l'histoire de ses maladies qui sont internes ou externes : nous parlerons d'abord de celles-ci, qui sont peut-être les plus ordinaires & les plus nombreuses, comme les plus aisées à reconnoître, à saisir, & à traiter.

Les causes & les symptômes de l'inflammation, sont les mêmes dans l'homme & dans le cheval, c'est pourquoi nous n'en parlerons pas. Quant au diagnostic, on reconnoît l'inflammation des parties internes (car c'est de celles-ci dont il s'agit à présent,) par la douleur qui se manifeste assez par les mouvemens & l'agitation du cheval, par les grands mouvemens du cœur, souvent par la fièvre, la toux & la difficulté de respirer, si l'inflammation attaque le poulmon. Pour la cure, il faut mettre le cheval à la diete blanche, ne lui donner presque point de foin, le tenir au son & à l'eau blanche, lui faire avaler des décoctions de plantes adoucissantes, relâchantes & rafraîchissantes, comme les racines de mauve, de guimauve, chicorée sauvage, les feuilles de bouillon blanc, de brancurfine, de pariétaire, de laitue, de mercuriale, d'oseille, &c. On ne doit pas oublier les lavemens, où entrent les mêmes herbes qui, en nettoyant les gros boyaux, font un bain intérieur, & servent admirablement à diminuer l'inflammation. Sur le déclin on peut donner l'infusion des fleurs de melilot, de camomille, de sureau, qui sont adoucissantes & un peu résolatives en même temps.

Le phlegmon est une tumeur avec chaleur, tension, douleur & dureté. Il attaque le plus souvent les parties charnues, parce qu'elles sont parsemées d'un plus grand nombre de vaisseaux sanguins : il est souvent accompagné de fièvre, lors sur-tout que l'inflammation est considérable & fort étendue. Les symptômes de ce mal sont indiqués par la définition du mot *phlegmon*. On connoît aisément le phlegmon par la tumeur, la dureté, la chaleur & la douleur que le cheval ressent lorsqu'on le touche. Le phlegmon est plus ou moins dangereux, suivant l'importance des organes qu'il affecte. Celui des parties tendineuses est plus dangereux que celui des parties

charnues ; mais celui des articulations l'est bien davantage. La cure s'obtient par les saignées, les adoucissans, les délayans, &c. en un mot les remèdes qu'on emploie dans l'inflammation.

Les causes, les symptômes, le diagnostic, le pronostic, la cure de la suppuration sont absolument les mêmes dans le cheval & dans l'homme : c'est pourquoi nous renvoyons cet article à la médecine humaine. Il en est de même de l'ulcere, de quelque espece qu'il soit, de la gangrene, de l'érysipelle, de l'œdeme & du squirre. Nous dirons seulement, à l'égard de ce dernier, que les parties les plus exposées à devenir squirreuses, sont celles qui se trouvent entre la pointe de l'épaule & le thorax ; les glandes de dessous la ganache, les mamelles, le fourreau, &c. & toutes les glandes situées sous la peau. Les mauvais fourrages, le défaut de transpiration, le peu d'usage que l'on fait du cheval, &c. peuvent occasioner les squirres : ce qui prouve qu'il est produit par un épaissement de la lympe, ou des humeurs excrémentielles.

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, nous n'entrerons dans aucun détail sur ce qui concerne les maladies des os en général ; telles que la carie, la fracture, l'ankilose, l'exostose, la luxation, la piquure, la contusion, &c.

*Des maladies externes.* La taupe est presque toujours une tumeur inflammatoire, située sur le sommet de la tête entre les deux oreilles. Cette tumeur, ainsi que le phlegmon, est dure dans le commencement, & devient en suppuration dans la suite. Le dépôt contient quelquefois une espece de pus blanc comme de la bouillie, quelquefois une eau rousse. Quoique ces dépôts soient presque toujours critiques, néanmoins celui dans lequel il y a de l'eau rousse, est plus difficile à guérir ; car, dans le premier, il est rare que le ligament cervical soit à découvert ; au lieu que dans le second, non seulement le ligament est à découvert, mais souvent encore il se trouve déchiré : ce qui prouve que la tumeur vient plutôt d'un coup que d'une humeur. La taupe vient quelquefois du soir au lendemain ; d'autres fois elle est huit

huit jours à se former. Lorsqu'elle se manifeste du soir au matin, il y a lieu de croire qu'elle contient de l'eau rousse : ce qui est encore annoncé par la mollesse de la tumeur. Quand elle se forme lentement, elle contient du pus.

Dès qu'on s'apperçoit d'une grosseur, il faut voir si elle est séreuse ou purulente. Si elle est séreuse, il faut l'ouvrir sur le champ, & traiter la plaie avec un digestif. Si la tumeur ne tient d'aucun caractère, il faut préliminairement mettre le cheval au son & à l'eau blanche, le saigner, & fomentier ensuite la tumeur avec l'eau dans laquelle on aura fait fondre du sel jusqu'à son point de saturation. Lorsque la tumeur ne diminue pas au bout de cinq ou six jours, il y a lieu de croire qu'elle renferme du pus ou de l'eau rousse : ce qu'on reconnoît facilement au tact.

Il faut ouvrir la taupé suivant sa longueur, pour donner écoulement à la matière qui y est contenue, & traiter la plaie comme une plaie ordinaire. Le cheval guérit ordinairement dans l'espace de quinze jours ; mais si au bout de ce temps la plaie suppure encore, il y a tout lieu de croire que le ligament cervical est endommagé. Dans ce cas on pratiquera une nouvelle ouverture, qu'on prolongera jusqu'au fond de la plaie, afin d'enlever toute la partie du ligament qui est gâtée. Si l'os occipital est carié, ce dont on s'assure par la sonde, on en procure l'exfoliation. En suivant cette méthode, on guérit sûrement & sans peine cette maladie, qu'on regarde comme dangereuse, qui ne le devient que parce que le pus, en fusant, peut attaquer le ligament cervical, carier l'os occipital, & quelquefois la première vertèbre du cou ; & parce qu'il gâte aussi assez souvent le ligament capsulaire de la première vertèbre avec l'os occipital, & pénètre dans le canal épineux.

Les avives, ou ouvertures des glandes salivaires, doivent être ouvertes avec beaucoup de précaution, dans la crainte d'ouvrir le canal salivaire, ce qui produiroit une fistule incurable. On a vu de ces fistules arriver à la suite de quelque dépôt critique, survenu à la suite d'une fausse gourme : ce

*Tome XVII.*

canal étant ouvert, laisse échapper continuellement la salive au dehors, & souvent fait tomber le cheval dans le marasme. Ce mal se guérit rarement, & encore est-ce la nature qui opere, car on ne sauroit y porter l'instrument sans courir risque d'exciter encore plus de mal. Le mieux dans ces circonstances, est donc d'abandonner la cure à elle-même, en se contentant de laver souvent cette partie avec de l'eau acidulée : en continuant long-temps ce remède, on parvient à resserrer les vaisseaux salivaires & à modérer l'écoulement.

Il survient quelquefois au dedans de la conque de l'oreille une grosseur qui en remplit toute la cavité : elle est la suite d'un coup ou d'une morsure, & est ordinairement remplie d'eau rousse, jaunâtre, & rarement de pus. Il faut ouvrir la tumeur & panser la plaie à l'ordinaire. Ce mal n'a pas de suite.

Les maladies des yeux des chevaux sont à peu près les mêmes que celles de l'homme, & se traitent de la même manière : telles que l'ophtalmie, le tuméfaction des glandes des yeux, l'enflure des paupières. Pour la lésion de la cornée, on s'en aperçoit aisément par la blancheur, qui ne lui est pas ordinaire ; par l'abondance des larmes qui s'écoulent souvent ; par de petites pellicules qui s'enlèvent de dessus la cornée transparente ; par son affaissement sur l'uvée, ou par une couleur rouge dans toute son épaisseur. Cette maladie est presque toujours accompagnée d'une inflammation de la conjonctive. Dans ce cas il faut saigner une ou deux fois le cheval, le mettre à la paille & à l'eau blanche, lui bassiner l'œil avec une décoction tiède de plantain & de fleurs de roses. Il est étonnant qu'on n'ait pas encore abandonné la pratique dangereuse de mettre sur l'œil de la tutie, & même des poudres corrosives, dans la vue, dit-on, de manger la taie. On ne fait pas attention que cette taie n'est point un corps étranger, mais simplement un embarras dans les vaisseaux de cette partie ; ainsi on doit chercher à adoucir & détendre, & ensuite à résoudre.

Rien n'est plus commun que de voir

Q 99

des chevaux avoir la langue coupée, par la longe que l'on met dans leur bouche pour les faire trotter, & avec laquelle on les attache à un autre cheval, ou derrière une voiture. Le mal est presque toujours curable, quand même la langue seroit coupée aux trois quarts, à moins qu'elle ne le fût en dessous, car là se trouvent les principaux vaisseaux: s'ils étoient coupés il faudroit nécessairement faire la section de la langue, pour éviter la gangrene qui y surviendroit. Cette section ne seroit pas dangereuse: il resteroit toujours assez de langue à l'animal pour promener les aliments sur l'un & l'autre côtés des dents machelieres.

On appelle *barres*, cet espace uni & dénué de dents qui se trouve entre les dents machelieres & les crochets; c'est sur cet endroit que porte le mors de la bride; c'est la forte impression de ce mors qui y produit du mal: pour remédier à la blessure légère des barres, on met dans la bouche du cheval un billot, enveloppé d'un linge, qu'on couvre de miel, d'heure en heure; si l'os est carié, il faut emporter la carie. Quoique la plaie soit guérie, on ne mettra pendant quelque temps dans la bouche du cheval, qu'un billot de sapin & sans gourmette, & on ne lui mettra un mors de fer que quand il se fera formé une pellicule dure & capable de résister.

Il survient souvent au cou des tumeurs produites par la morsure des chevaux, le collier ou quelqu'autre cause. Si au bout de quatre à cinq jours l'enflure ne diminue pas par les remèdes ordinaires, il se forme un *cor* au milieu de cette grosseur qu'il faut détacher: si au bout de dix ou douze jours la plaie fournit de la matière, il y a à craindre que le ligament ne soit endommagé; dans ce cas, il faut sonder; & si l'on trouve du fond, fendre la peau pour donner issue à la matière, & enlever ce qu'il y a de gâté.

On appelle *mal de garrot*, toute tumeur ou ulcère qui se trouve sur la partie de ce nom: pour l'ordinaire la maladie commence par un gonflement semblable à la taupe, qui tient du phlegmon ou de l'œdème;

il faut traiter la tumeur selon l'espece dont elle est: si au bout de deux jours elle ne diminue pas, on doit faire une petite incision pour donner issue à l'eau qui y est contenue. Quand après quinze ou vingt jours la plaie fournit beaucoup de matières, il y a lieu de croire que le ligament est gâté; il faut alors débrider la plaie, aller jusqu'au foyer du mal, & ôter ce qu'il y a d'attaqué: souvent même le mal a gagné la partie supérieure des apophyses épineuses des vertèbres du dos, qui, pour l'ordinaire, sont cartilagineuses; dans ce cas il faut couper tout ce qui est gâté, c'est-à-dire, tout le cartilage, & pénétrer jusqu'à l'os, parce qu'il ne se fait d'exfoliation que dans la partie osseuse.

La selle ou le bât qui portent principalement sur la partie latérale des côtes, y font une compression forte qui meurtrit souvent le dos, & y produit une tumeur inflammatoire, appelée *cor*; dès qu'on s'en aperçoit, il faut en procurer la résolution par les remèdes appropriés; si elle ne se fait pas, la tumeur se termine par suppuration ou par induration, c'est-à-dire, par une dureté nommée *cor*, lequel est indolent & demeure dans cet état, tant qu'on l'entretient dans une certaine souplesse. Si on continue à le comprimer avec la selle ou le bât, il se forme dans la peau une couenne noirâtre, qui n'est autre chose qu'une escarre gangreneuse: souvent la suppuration s'établit d'elle-même & l'escarre tombe; mais si elle tarde trop à se faire, il faut emporter cette escarre avec le bistouri, de peur que le pus ne creuse & ne carie les os, ou ne pénètre dans la poitrine: on trouve quelquefois des côtes cassées au dessous de la plaie qui, dans ce cas, doit être traitée avec beaucoup de ménagemens; il faut laisser reposer le cheval, afin de donner le temps aux deux extrémités des côtes de se reprendre, & au calus de se former.

Si au bout de quinze ou vingt jours la plaie fournit encore beaucoup de matière fanieuse, on doit croire que quelque obstacle s'oppose à la formation du calus, & même qu'il y a carie; dans ce cas il faut faire

une ouverture & mettre l'os à découvert , & procurer l'exfoliation par les remèdes appropriés.

Le cheval fait un effort des reins en tombant , ou en se relevant , ou lorsqu'il est accablé par un poids considérable ; cet accident s'annonce par un mouvement alternatif , qui se remarque sur les côtés , & qu'on appelle *tour de bateau* : outre les remèdes généraux de l'inflammation , il faut empêcher le cheval de se coucher , de peur qu'en se relevant il ne renouvelle l'effort. Lorsque ces remèdes sont insuffisans , on applique des pointes de feu sur les reins ; ce remède est quelquefois salutaire , mais l'animal ne peut plus servir qu'à tirer , & non à porter.

On appelle *mal de rognon* toute tumeur ou plaie qui attaque les vertèbres des lombes , depuis l'endroit de la selle jusqu'au haut de la croupe : la selle , un porte-manteau , & tout corps dur occasionne cette maladie , qui est la même que celle du garrot , parce que les parties qui se trouvent attaquées sont les mêmes ; c'est pourquoi la cure n'en est pas différente : tout cheval blessé dans cette partie , sur les côtés ou sur le garrot , l'est toujours par la faute du cavalier qui l'a monté , ou du palefrenier qui l'a bâti , si c'est un cheval de bât.

Au dessus du sternum , dans la facette même , ou entre la pointe de l'épaule & le poitrail , il survient souvent une tumeur considérable , qu'on nomme *avant-cœur* , que bien des personnes regardent comme mortelle , ce qui est cependant très-rare. Cette tumeur gêne le mouvement de l'épaule sur le thorax , elle s'abcède rarement d'elle-même , & forme pour l'ordinaire un kiste ; il faut quelquefois attendre quatre à cinq mois pour qu'elle arrive au moment de maturité qui indique l'opération , qui se fait en fendant la peau dans toute la longueur de la tumeur de bas en haut : on dégage ensuite les bords de cette peau qui , dans tous les cas doit être ménagée ; puis on coupe une portion de la tumeur en côte de melon , laquelle est une partie du muscle commun ; on parvient au centre du mal , puis on vuide le pus contenu dans le sac. La méthode d'ouvrir la

tumeur avec différentes pointes de feu , ne vaut rien , par-là on retarde la guérison qui n'est pas radicale , car le sac du kiste n'est pas enlevé : s'il arrivoit que la tumeur fût squirreuse , il faudroit l'emporter entièrement , elle ne peut être guérie par une autre voie : cette opération est un peu délicate , sur-tout quand le squirre est volumineux , & qu'il se trouve collé à la carotide : l'opérateur doit s'attendre à la section d'une forte branche qui part de l'axillaire , & qui donne beaucoup de sang ; mais cette hémorrhagie ne doit point inquiéter : le lycoperdon ou une pointe de feu , appliqué sur le vaisseau , suffit pour arrêter le sang. Les chevaux de trait auxquels on met des colliers , sont plus sujets à cette maladie que les autres.

L'anthrax , musaraigne ou musette est une maladie qui se manifeste par une petite tumeur à la partie supérieure & interne de la cuisse ; elle survient subitement & fait boiter le cheval : elle est accompagnée de dégoût , de tristesse , de frisson , de fièvre , de difficulté de respirer ; & la mort suit de près si l'on ne se hâte d'y remédier. L'anthrax est un dépôt critique , formé à la suite d'une fièvre inflammatoire , & produit par une humeur âcre & corrosive ; les vaisseaux lymphatiques sont engorgés & gros comme des plumes à écrire ; les cellules du tissu cellulaire sont remplies d'une lymphe noirâtre , coagulée & corrompue : cette maladie ne vient point de la morsure de la musaraigne , ainsi qu'on l'a cru pendant long-temps.

Dès qu'on s'apperçoit de ce mal , il faut coucher le cheval par terre , fendre la peau , suivant la longueur de la tumeur , & enfoncer le bistouri jusqu'au muscle , pour dégorger les vaisseaux , & donner une issue libre à la lymphe qui y est contenue ; il peut se faire qu'en opérant on coupe la veine crurale externe qui rampe au dessous de la peau , parce qu'on ne sauroit guere la voir ni la sentir , à cause de l'inflammation : il est encore possible qu'on ouvre quelque artère , dans ce cas on applique à l'ouverture de l'artère ou de la veine , de la poudre de lycoperdon , qu'on y tient avec la main pendant quinze ou trente minutes au

moins, ce qui suffit pour arrêter le sang. Je ne parle point des remèdes qu'on emploie après ces opérations, ce sont ceux qui sont appropriés aux ulcères & aux plaies en général, & qu'il est facile d'imaginer.

Les chevaux ne sont sujets qu'à deux espèces de hernies, savoir, la ventrale & la crurale; les autres sont fort rares chez eux: les hernies sont la suite d'un effort, d'un coup, &c. Dans la ventrale, provenant d'un coup donné par une bête à corne, ou par le bout d'un bâton, il arrive quelquefois une dilacération des muscles du bas-ventre, & les intestins tombent sur la peau; alors il faut faire rentrer les intestins dans leur place, & les soutenir par le moyen d'un suspensoir qu'on applique sous le ventre.

La hernie crurale est la sortie d'une partie des boyaux hors du bassin, par-dessus le ligament de poupart: dans cette hernie, les boyaux sortis du bassin forment une poche considérable sur les vaisseaux cruraux au dedans de la cuisse; pour y remédier on renverse le cheval sur le dos, on repousse doucement avec les doigts le boyau dans le ventre: si on ne peut réussir de cette manière, il faut ouvrir les tégumens, & débrider le ligament de poupart, afin de faciliter la rentrée de l'intestin, puis faire sur le champ un point de suture aux ligamens.

Les tumeurs des testicules; savoir, le spermatocele, le squirre, le sarcocelle, l'hydrocele, & le pneumatocele, sont, dans le cheval, absolument de la même nature que dans l'homme; les symptômes, le diagnostic, le pronostic, la curation, &c. sont les mêmes: c'est pourquoi nous n'en parlerons point.

Le phimosis est un rétrécissement du fourreau, capable d'empêcher le cheval de tirer sa verge pour pisser: le paraphimosis est un allongement du membre avec étranglement du fourreau, qui ne permet pas à la verge de se retirer. Les causes du phimosis sont l'âcreté & le séjour de l'humeur sébacée, des ulcères farcineux, & d'une nature vérolique, qui se trouvent dans le fourreau, &c. Si les remèdes généraux, par lesquels on doit commencer, ne suffisent pas, alors il faut débrider le fourreau; &

pour cela on jette le cheval par terre, & on lui prend une jambe de derrière, comme si on vouloit le châtrer; cette opération se pratique à côté du raphé: si cette incision étoit faite latéralement, on formeroit par-là une bande de peau difficile à guérir, & qui d'ailleurs seroit toujours pendante. L'opération achevée, il faut frotter avec une brosse rude tous les ulcères, jusqu'à les rendre sanglans, après quoi on les lave avec une eau styptique, puis on laisse la suppuration s'établir.

Le paraphimosis vient quelquefois de cause interne, ou de quelque corps mis dans le fourreau pour exciter le cheval à pisser, tel que du poivre long, de la pyrethre, &c. mais cet accident arrive le plus souvent au cheval pour avoir voulu faillir une jument bouclée, ou monter sur un cheval; dans ce cas la verge est allongée d'un demi-pié, sans que les corps cavernaux soient engorgés: elle est quelquefois grosse comme la cuisse & entrecoupée d'étranglemens; elle est d'ailleurs froide: lorsque le mal est à ce point, si on n'y remédie pas promptement, la gangrene survient, & le cheval périt quelquefois dans deux fois vingt-quatre heures; le moyen le plus court pour arrêter le progrès du mal, est de scarifier la partie dans différens endroits, jusqu'aux corps cavernaux, de bassiner les plaies avec le vinaigre, & de débrider les étranglemens qui s'y trouvent: après cette opération la lymphe s'écoule promptement, & la verge rentre facilement dans le fourreau: on est quelquefois obligé de scarifier deux ou trois fois, mais en s'y prenant à temps le mal est toujours curable.

L'écart, qui approche beaucoup de la mémarchure, est un effort violent sur le bras qui tend à l'écarter de la poitrine: les muscles qui l'y tiennent attaché sont les seuls qui souffrent; il se fait dans leurs fibres une distension considérable, & il survient inflammation dans tout l'espace qu'occupent ces muscles. Les causes de l'écart sont les chûtes lourdes, les faux pas, les coups violens dans l'endroit qu'on appelle *la pointe de l'épaule*, les efforts du cheval en se levant. On connoît l'écart, 1°. lorsqu'on s'est aperçu que le cheval a fait un effort;

2°. lorsqu'en lui touchant le bras il ressent de la douleur : les écarts ne sont pas si fréquens qu'on le croit ; souvent le mal est dans le pié ou aux articulations de la jambe. Pour ce qui regarde la cure , il faut laisser le cheval en repos , afin que les fibres puissent reprendre peu à peu leur ressort ; il faut saigner sur le champ pour prévenir l'inflammation , puis employer les résolutifs , les discutifs , &c.

La nerfure ou nerf-féru , n'est autre chose qu'un coup sur les tendons fléchisseurs du pié de devant ; coup que le cheval se donne avec le pié de derriere : cet accident arrive plus communément aux chevaux de chasse qu'aux autres ; l'animal commence par boiter , il survient au canon & aux parties voisines un engorgement , qui après avoir duré quelque-temps , diminue insensiblement : quelquefois la peau se trouve coupée ; d'autres fois à la suite de la résolution , il paroît sur le tendon une grosseur qui embrasse sa gaine & ses tissus ; après que l'on a dissipé l'inflammation par les remèdes ordinaires , il faut bassiner la jambe depuis le haut jusqu'en bas , avec une décoction de plantes aromatiques. Si après avoir continué ce traitement pendant un mois ou cinq semaines , l'enfure des jambes ne diminue pas , & qu'il ait un ganglion , le remède le plus sûr est d'y porter le feu , & de continuer à bassiner la plaie avec l'esprit de vin camphré.

L'effort de la hanche est une distension des fibres charnues qui arrive dans les muscles fessiers , à l'occasion d'un mouvement violent que fait le cheval , & non pas un dérangement des os des isles , comme plusieurs personnes le pensent. Ces os n'ont point de mouvement & ne sauroient souffrir de déplacement , sans occasioner une luxation de la dernière vertèbre des lombes avec l'os sacrum. Cette luxation étant complète , comprimeroit l'épine & seroit périr l'animal. Au lieu de passer des fetons , comme on a coutume de faire , il vaudroit mieux employer les fomentations résolutives & les remèdes dont nous avons parlé à l'article de l'écart.

En maréchallerie on appelle *varice* , un gonflement ou élévation en dedans du jar-

ret , sur son articulation. Mais tantôt cette tumeur est une vraie dilatation de la veine , tantôt c'est un boursoufflement de la capsule articulaire. La tumeur qui est produite par la dilatation de la veine , & qui est limitée , vient souvent d'un effort du jarret ; à la suite duquel il s'est fait un épanchement de lympe qui a causé un relâchement dans la tunique de la veine. Pour y remédier , il faudroit un bandage solide. Mais comme il n'est pas possible d'en fixer un dans cette partie , le mal est incurable. Si la varice vient du boursoufflement de la capsule , on fomenté avec la dissolution de sel ammoniac. Quand elle est ancienne , on y porte le feu avec des pointes.

On appelle *mémarchure* ou *entorse* , une distension de ligamens de l'articulation : il survient alors un gonflement à la partie où elle se fait , & le cheval boite. La mémarchure peut survenir à toutes les articulations ; elle est cependant plus ordinaire au boulet. Ce mal est plus fréquent qu'on ne pense : les causes sont un faux pas , ou un effort que le cheval fait pour retirer son pié lorsqu'il est engagé dans quelque endroit , &c. Il faut , pour la curation , employer sur le champ les résolutifs & les discutifs ; il est aussi bon de saigner , sur-tout au commencement , afin de désemplir les vaisseaux & de prévenir l'engorgement. On peut dans ce cas saigner au plat de la cuisse , si l'entorse affecte la jambe de devant , afin de faire une dérivation & de dégorger plus aisément les vaisseaux de la jambe ; ce sera aux ars , si l'accident est arrivé à la jambe de derriere.

On appelle *atteinte* , une meurtrissure ou une plaie que le cheval se fait à une des jambes avec un de ses fers , qu'il reçoit d'un autre cheval. Les atteintes les plus communes que le cheval se donne , sont en dedans du boulet ; ce qui provient quelquefois de fatigue. Mais cet accident dépend le plus souvent de la mauvaise ferrure , des fers qui garnissent en dedans , des fortes branches , des crampons que l'on aura mis à la branche de dedans. L'atteinte encornée ou qui arrive à la couronne , demande que l'on y brûle un peu de poudre à canon ; ce qui dessèche promptement la

plaie. L'atteinte simple est peu de chose, & se guérit d'elle-même. Si l'atteinte encornée étoit profonde & placée sur un des côtés du quartier, elle pourroit produire un javart encorné; ce qui est annoncé par la grande suppuration & par les fonds qui se forment dans cette partie. Pour lors il faut employer les suppuratifs & faire marcher le cheval; ce qui procure souvent la chute d'un petit bourbillon. Si elle est dans la partie moyenne, le corps du cartilage se trouvant attaqué, il faut faire l'opération du javart encorné.

On entend par *clou de rue*, tout corps étranger qui pénètre dans la sole de corne: il y a trois sortes de clous de rue; le simple, le grave & l'incurable. Le simple est celui qui ne perce que la fourchette charnue ou la sole charnue; le grave est celui qui pique, soit le tendon, soit les ligamens de l'os de la noix, ou l'artere, ou l'os du pié; l'incurable est celui qui offense l'os de la noix ou l'os coronaire à leurs parties cartilagineuses. Dans les jeunes chevaux le mal ne se guérit point, parce que les cartilages ne s'exfolient jamais, & qu'ils se consomment peu à peu par la carie. Le clou simple se guérit la plupart du temps de lui-même, ou du moins il faut peu de chose. Il n'en est pas de même du clou grave: si le tendon a été percé récemment, on le reconnoît à la synovie qui sort par le trou, il faut deux ou trois mois pour rétablir le cheval, qui, bien que guéri, reste quelquefois boiteux. S'il ne sort point de synovie, & qu'on soupçonne néanmoins que le tendon est offensé, il faut s'en assurer avec la sonde; si l'on sent l'os, il est certain que le tendon a été percé. Dans ce cas il faut dessoler, puis emporter l'endroit de la fourchette qui a été piqué, & introduire au fond de la plaie une sonde cannelée, dans la rainure de laquelle on dirige le bistouri, pour débrider un peu le tendon longitudinalement & non transversalement. En pansant le cheval, on doit recommander de lui lever le pié très-doucement. Il faut pousser avec le genou (si c'est le pié de derrière) la jambe du cheval, afin qu'il ne ploie pas le paturon, & avoir soin de ne pas mettre la main au

pié, de peur de causer une hémorrhagie. Lorsque l'artere, qui entre dans la partie concave du pié, a été piquée, ce dont on est assuré par l'hémorrhagie, il faut dessoler le cheval, faire une ouverture, & appliquer un appareil convenable pour arrêter le sang.

Il est nécessaire d'indiquer ici les cas dans lesquels les clous de rue sont incurables, afin de ne pas faire de remèdes ni d'opérations inutiles. 1°. Les clous de rue ne sauroient se guérir, lorsque le tendon a été piqué, & que, par une suite de cette piquure, la matiere, en séjournant, a corrodé la partie cartilagineuse de l'os de la noix & altéré la synovie, 2°. lorsqu'on a appliqué sur la plaie des onguens corrosifs qui ont opéré le même effet sur cet os; 3°. lorsque le clou de rue a piqué l'os de la noix ou l'os coronaire, parce que ces os sont revêtus d'un cartilage qui se corrode & se mine peu à peu, sans s'exfolier, & qu'il en sort toujours une sanie sanguinolente; ce qui empêche la plaie de se cicatrifer. Il est important d'observer que les vieux chevaux peuvent guérir sans même rester boiteux, par la raison que les cartilages sont usés & non ossifiés, comme on l'a prétendu jusqu'ici; mais il faut convenir que pour lors le cheval ne vaut pas le temps ni l'argent que l'on emploie à le traiter.

On est sujet à piquer le cheval en le ferrant, & cela de plusieurs manieres, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas; il suffit seulement de dire qu'on retire la partie supérieure du clou & qu'on laisse la partie inférieure, croyant qu'elle ne coude pas; cependant on est souvent trompé à cet égard, & l'extrémité pressée la chair cannelée. Dans ce cas on doit tâcher d'arracher la partie du clou qui est dans le pié, en la pinçant avec des triquoises. Si l'on ne peut pas la pincer, il faut couper une partie de la muraille avec le rogne-pied, pour aller chercher cette portion de clou. Cela & le traitement ordinaire d'une piquure suffit.

On appelle *clou qui serre la veine*, un clou qui comprime la chair cannelée, de sorte que les vaisseaux sont resserrés; la circulation se trouve interceptée; d'où naît

l'inflammation & la formation de pus. Pour reconnoître le siege du mal, on fonde avec les triquoises; l'endroit où le pié est le plus sensible, indique le clou qui le ferre. Si l'on s'apperçoit que le cheval a le pié ferré, il faut sur le champ le déferrer, ou du moins retirer le clou qui cause le mal, & n'en point remettre d'autre à la place.

Enclouer un cheval, c'est planter un clou dans la chair, & l'y laisser. On connoît l'enclouure, lorsqu'après avoir défermé & paré le pié, on voit que le clou est dans la chair, ou lorsqu'en sondant avec les triquoises, le cheval donne des marques de sensibilité quand on touche l'endroit de l'enclouure. Il faut retirer le clou tout d'abord; & quoique le sang sorte par la sole de corne & par la muraille, il n'y a pas ordinairement de danger: mais s'il se forme du pus, par le séjour du clou dans la chair, il faudra faire une ouverture profonde entre la sole de corne & la muraille, & pénétrer jusqu'au vif de la chair cannelée. Si, malgré l'ouverture, la matiere fusoit jusqu'au dessus du sabot, vers la couronne, ce qu'on appelle *souffier au poil*, il ne faudroit pas s'opposer à la sortie du pus de ce côté-là, il faut au contraire la favoriser. Lorsque le clou a piqué l'os du pié (ce dont on s'apperçoit à la quantité de matiere qui en sort, & encore mieux avec la sonde), il faut dessoler le cheval, afin de donner ouverture à l'esquille, qui tombera par exfoliation. On examinera s'il n'est pas resté dans l'endroit de la piquure quelque portion de clou. Si la matiere, en séjournant auprès des talons, a gâté le cartilage, il faudroit extirper la partie gâtée.

On appelle *bleime*, une rougeur à la sole des talons. Il y a une bleime naturelle & une surnaturelle: la premiere vient sans cause apparente aux piés qui ont de forts talons: la seconde est celle qui vient de la ferrure; les talons portant bas sur le fer, en sont meurtris, foulés, &c. Les remedes de celle-ci sont les mêmes que ceux de la ferrure pour les talons bas. La bleime naturelle est de quatre sortes: dans la premiere, il y a une rougeur produite par un sang extravasé & desséché dans les pores de la sole de corne: dans la seconde, on remarque à la corne qui est

fendue, une tache noire, qu'on prendroit pour un clou de rue. En suivant cette tache, on trouve la chair cannelée noirâtre & comme pourrie: dans la troisieme, on voit, en parant, sortir du pus de la chair cannelée des talons: dans la quatrieme, on s'apperçoit, en parant, d'un discernement de la muraille avec la sole des talons, causé par la matiere qui est noire & en petite quantité. A ces quatre especes on peut en ajouter une cinquieme, dans laquelle la muraille des talons est renversée en forme d'huître à l'écaille.

*Curation.* Dans la premiere espece, comme le cheval ne boite que lorsque le pié est trop sec, on doit avoir soin d'humecter le pié toutes les fois qu'on le ferre. Dans la seconde, il faut faire ouverture avec le boutoir ou la renette, & y porter les remedes convenables. Dans la troisieme, on aura recours aux mêmes moyens. Dans la quatrieme, il faut abattre de la muraille du talon, parer à la rosée le pié & surtout l'endroit du talon, puis faire le même pansément qu'aux autres. La cinquieme vient de la mauvaise conformation du pié; les talons n'ont presque point d'arcs-boutans; la bleime n'est recouverte que de très-peu de corne: le cheval est fort sensible en cet endroit, parce que la muraille se renverse & pince la chair cannelée. Il faut enlever avec le boutoir cette corne renversée: s'il vient du pus, il faut faire une ouverture pour donner issue à la matiere; mais il ne faut pas qu'elle soit trop grande, de peur que la chair ne surmonte & ne forme cerise.

*La sole échauffée* est une inflammation du sabot, produite par les fers rouges appliqués sur les piés des chevaux. Le fer, sans être rouge, peut néanmoins tellement échauffer les parties contenant du sabot, qu'il produit les mêmes accidens. Les remedes aux piés échauffés, sont d'humecter la sole de corne avec des emmiellures ou de la terre glaise très-liquide.

La sole peut encore avoir été brûlée par l'application d'un tisonnier rouge, dont le maréchal se fera servi pour attendre la sole & pour avoir plus d'aisance à la parer. Dans ce cas on s'apperçoit, en parant, que les pores de la sole de corne sont très-

ouverts en forme de tamis ; la lympe fort à travers ces petits trous , & souvent il arrive une séparation totale de la sole de corne d'avec la sole charnue , dans l'endroit où elle a été brûlée , quelquefois la gangrene se manifeste & le cheval périt. Le remède qu'on apporte à ce mal , est de parer à la rosée & de cerner la sole autour de la muraille , comme si l'on vouloit dessoler. L'inflammation peut survenir à la sole par la compression du fer , & occasioner du pus dans cette partie.

Le pié se trouve quelquefois ferré par les fers trop voûtés ; mais il n'y a qu'un mauvais ouvrier qui puisse donner aux fers cette conformation vicieuse. Si , en ferrant , on éloigne la fourchette de terre , tout le poids du corps est appuyé sur les éponges & écrase les talons ; ce qui n'arriveroit pas , si la fourchette portoit à terre , puisqu'elle est la base du cheval. Si le mal est de peu de conséquence , il ne s'agit que de changer la ferrure. On appelle *quartier renversé* , lorsque le fer porte sur un quartier foible ; ce qui le fait renverser.

La fongure de la sole n'auroit pas lieu , si l'on n'avoit pas trop paré le pié ; ce qui laisse une espece de creux pour loger le caillou & le sable ; & si l'on avoit moins aminci la sole de corne , laquelle alors ne garantit presque plus la sole charnue de la compression , il faut ôter le fer pour enlever les corps qui compriment la sole charnue , nourrir le pié en le tenant humecté , & ne le point parer.

La mauvaise conformation du pié est quelquefois nuisible dans certains chevaux ; la sole des talons se prolonge quelquefois en pince , & a dans son corps une épaisseur considérable. Cette conformation se trouve dans les chevaux qui ont une petite fourchette ; pour lors cette sole sert de fourchette , porte à terre & comprime la chair cannelée , d'où résulte inflammation.

Lorsqu'un cheval a le pié bien paré , & qu'il vient à se déferrer , la muraille n'ayant plus de soutien de la part de la sole de corne , s'éclate ; la sole porte à terre , comprime la sole charnue , l'inflammation survient & le cheval boite ; c'est ce qu'on appelle *sole battue* ou *pié déroboé*.

L'étonnement du sabot est un ébranlement dans le pié du cheval , occasioné par quelque coup. On s'en aperçoit en frappant sur la muraille ; l'endroit où le coup a été porté , est beaucoup plus sensible. Il faut bien parer le pié , saigner en pince & mettre une emmiellure autour du sabot.

La compression de la sole arrive quand la fourchette ne porte pas à terre , & quand le cheval , dans certaines surprises , dans certains faux pas , ou dans certains efforts , pousse l'os coronaire en arriere sur l'os de la noix , celle-ci sur le tendon qui presse la sole charnue entre lui & la sole de corne. On reconnoît cette compression , lorsque après avoir bien paré uniment le pié & rendu la corne de sole fort mince , le cheval marque de la sensibilité. On sonde avec les triquoises , en commençant en pince & allant successivement vers les talons , mais avec l'attention de ne pas ferrer les triquoises plus dans un'endroit que dans l'autre. Pour remédier à la compression , on pare le pié à la rosée , & on met dans le pié quelque chose d'onctueux pour humecter & relâcher les parties qui sont distendues. Il faut laisser le cheval en repos pendant douze ou quinze jours , & ne point lui permettre de marcher. Quand la guérison passe vingt jours , on doit le faire promener jusqu'à ce qu'il soit guéri ; on peut même le mettre à la charrue , à une voiture. Si le cheval boite tout bas , s'il est sensible à la couronne & au paturon lorsqu'on appuie sur ces parties , il ne faut pas tarder à le dessoler ; il n'y a pas de temps à perdre ; on laissera long-temps saigner le pié , afin de dégorger les vaisseaux. Cette opération met la sole charnue hors de presse & remédie à l'inflammation du sabot. Si le cheval n'est pas guéri au bout de quarante jours , ce qui est rare , il faut le mettre à la pâture pendant six semaines ou deux mois. Lorsque le mal est ancien , ce qu'on connoît par une petite grosseur qui vient ordinairement autour de la couronne , & parce que le pié est malade & plus petit que l'autre , il n'est pas facile à guérir. Dans ce cas on peut cependant tenter , après les autres remèdes , de porter le feu autour de la couronne ,

couronne, afin d'empêcher l'ossification qui commence toujours par un endurcissement des tuniques.

Dans l'ébullition, toute l'habitude du corps se trouve en un moment couverte de petits boutons plus ou moins nombreux & plus ou moins élevés, mais pourtant superficiels; ils surviennent ordinairement après les grandes fatigues & les grandes sueurs; c'est l'humeur de la transpiration qui s'accumule dans les vaisseaux de la peau. Ces boutons sont sans danger & disparaissent par le moyen de la saignée & de quelque sudorifique.

La morve est un écoulement de mucofité par le nez, avec inflammation & ulcération de la membrane pituitaire. Mon pere & moi avons démontré de la maniere la plus victorieuse & la plus satisfaisante, que le siege de cette maladie étoit dans la membrane pituitaire, & non pas dans les reins, le foie, le poumon, &c. comme on l'avoit cru avant que nous eussions fait voir le contraire. Cet écoulement est tantôt d'une couleur transparente, comme le blanc d'œuf, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre, purulent, sanieux; mais toujours accompagné du gonflement des glandes lymphatiques, qui sont sous la ganache.

Il n'y a de véritable morve que l'écoulement qui vient de la membrane pituitaire: tout écoulement qui vient d'une autre partie n'est pas morve; c'est à tort qu'on lui a donné ce nom. La morve est de deux especes, l'une dans laquelle le cheval jette du sang par les narines, & où l'on découvre le long de la cloison beaucoup de chanvres, fournissant très-peu de pus qui est noirâtre & sanieux. Dans l'autre espece on ne découvre point de chanvres; mais elle fournit une grande quantité de pus, & les cornets & les sinus sont plus ou moins remplis de matiere; au lieu que dans la premiere ils sont vuides: celle-ci vient presque toujours d'un vice farcineux, & se communique plus aisément. La seconde vient du passage du chaud au froid & ne se communique que lorsqu'elle est invétérée, & encore bien rarement. Il y a plusieurs autres divisions de la morve, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas, ce ne

sont que des subdivisions des deux especes que nous venons d'indiquer.

Les causes premieres de la morve ne nous sont pas connues; nous nous contenterons de rapporter les causes secondes qui sont évidentes & incontestables. La cause évidente de la morve est l'inflammation de la membrane pituitaire, & les causes de cette inflammation sont générales & particulieres; les générales sont la trop grande quantité, la raréfaction & l'épaississement du sang. Les particulieres sont quelque coup porté sur le nez, quelque corps poussé avec force dans cette partie, des injections âcres & corrosives qu'on y aura faites, le froid, lorsque le cheval est échauffé, le farcin qui affecte successivement les différentes parties du corps: lorsqu'il parvient à la membrane pituitaire, il y forme des ulceres. L'inflammation, l'ulcération & l'écoulement du conduit lacrymal sont encore des causes de la morve; ce canal étant enflammé produit un pus âcre qui corrode les parois des cornets. La fonction des larmes qui sortent par cette ouverture, est d'empêcher que l'air n'entre avec trop d'impétuosité dans les naseaux: l'écoulement des larmes étant une fois supprimé, l'air ne trouvant plus d'obstacle qui s'oppose à son passage, entre avec force dans les naseaux, & va heurter la cloison & les cornets; c'est pourquoi la plupart des chevaux attaqués de la fistule lacrymale, ou ceux chez lesquels il y a suppression de cette humeur, deviennent morveux; ce qui arrive le plus souvent dans les chevaux glandés de longue main.

Les principaux symptomes sont l'écoulement qui se fait par les naseaux & l'engorgement des glandes lymphatiques de dessous la ganache. 1°. L'écoulement est plus abondant que dans l'état de santé, parce que l'inflammation irrite les fibres, & fait séparer une grande quantité de mucofité. 2°. L'écoulement est de couleur naturelle, transparent comme le blanc d'œuf dans la morve commençante. 3°. L'écoulement est purulent dans la morve confirmée, parce que l'ulcere est formé. 4°. L'écoulement est noirâtre & sanieux dans la morve invétérée, parce que le pus ayant

corrompu quelques vaisseaux sanguins, le sang se mêle avec le pus. 5°. Quelquefois l'écoulement diminue, & cesse même quelquefois, ce qui arrive parce que le pus a pénétré dans quelque grande cavité, comme le sinus maxillaire, d'où il ne peut sortir que lorsque la cavité est pleine.

La morve attaque tantôt les sinus frontaux, tantôt les sinus maxillaires, les cornets du nez, &c. quelquefois toutes ces parties à la fois, selon que la membrane pituitaire est enflammée dans un endroit plutôt que dans un autre. Pour l'ordinaire cette inflammation commence par la superficie des cornets & le long de la cloison du nez. Les glandes-lymphatiques de dessous la ganache ont deux tuyaux, ou ce qui est la même chose, deux veines lymphatiques; l'une qui apporte la lymphe de la membrane pituitaire dans ces glandes, l'autre qui reçoit la lymphe de ces glandes pour la porter dans la veine sous-clavière. Il n'est pas difficile d'expliquer par cette théorie, l'engorgement des glandes de dessous la ganache, parce que dans l'inflammation la lymphe s'épaissit, & comme ces glandes sont composées de vaisseaux qui font mille contours, la lymphe épaissie doit y circuler plus difficilement, s'y arrêter enfin & les engorger. Lorsque la membrane pituitaire est ulcérée, le pus se mêle avec la lymphe, lui donne une qualité âcre; cette âcreté irrite les vaisseaux des glandes, les fait resserrer, & c'est une seconde cause de leur engorgement.

Il n'est pas difficile d'expliquer par la même théorie pourquoi dans la gourme, dans la morfondure & dans la pulmonie, les glandes lymphatiques de dessous la ganache sont quelquefois engorgées & quelquefois ne le sont pas, ou ce qui est la même chose, pourquoi le cheval est quelquefois glandé & quelquefois ne l'est pas. Dans la morfondure, les glandes de dessous la ganache ne sont pas engorgées, lorsqu'il y a un simple reflux de l'humeur de la transpiration dans le nez, sans inflammation de la membrane pituitaire; elles sont engorgées lorsque l'inflammation gagne les glandes de cette membrane. Dans la pulmonie, le cheval n'est pas glandé,

parce que le pus qui vient du poumon n'est pas assez âcre pour ulcérer la membrane pituitaire; mais à la longue, il acquiert de l'âcreté, enflamme la membrane, & engorge les glandes de dessous la ganache.

Rien n'est plus important & rien en même temps n'est plus difficile que de bien distinguer chaque écoulement qui se fait par le nez; il faut pour cela un grand usage & une longue étude de ces maladies. Pour décider avec sûreté, il faut être familier avec ces écoulements, autrement on est exposé à porter des jugemens faux. L'œil & le tact sont d'un grand secours pour prononcer avec justesse sur ces maladies.

La morve étant un écoulement qui se fait par le nez, est aisément confondue avec tous les autres écoulements qui se font par le même endroit. La couleur de l'écoulement n'est pas un signe distinctif suffisant, un signe seul ne suffit pas non plus. Lorsque le cheval jette par le nez sans tousser, qu'il est glandé & gai comme à l'ordinaire, qu'il boit & mange comme de coutume & a bon poil; lorsqu'il n'est glandé que d'un côté & qu'il jette peu, il y a lieu de croire que c'est la véritable morve, c'est-à-dire, l'inflammation de la membrane pituitaire. Lorsqu'au contraire l'écoulement se fait égal par les deux naseaux, qu'il est simplement purulent, que le cheval toussé, qu'il est triste, abattu, dégoûté, maigre, qu'il a le poil hérissé & qu'il n'est pas glandé, c'est une preuve que l'inflammation n'est pas dans la membrane pituitaire, mais dans toute autre partie. Lorsque l'écoulement succède à une inflammation de poitrine, il vient du poumon, & c'est la morve de pulmonie, dont nous parlerons en traitant des maladies de poitrine. Lorsque l'écoulement succède à la gourme & qu'il vient d'un dépôt formé au larynx, c'est la morve de gourme. Lorsque le cheval jette une mucosité transparente & que la tristesse & le dégoût ont précédé cet écoulement, on a lieu de croire que c'est la morfondure; on en est certain, lorsque l'écoulement ne dure pas plus de douze à quinze jours. Lorsque le cheval commence à jeter éga-

lement par les deux naseaux une morve mêlée de pus, ou le pus tout pur sans être glandé, c'est la pulmonie seule; mais si le cheval devient glandé par la suite, c'est la pulmonie & la morve tout-à-la-fois.

On connoît la morve commençante, lorsqu'il y a un écoulement d'une simple mucosité; avec engorgement des glandes lymphatiques de dessous la ganache: on reconnoît encore d'une manière sûre les glandes de morve, non pas à leur volume & à leurs adhérences, mais à leur dureté. Les glandes de gourme qui ne paroissent point différentes des glandes de morve à ceux qui en ont peu vu, sont dures extérieurement, molles intérieurement; en les pressant, on sent comme une cavité qui est dans leur centre, au lieu que les glandes de morve résistent dans leur centre, & paroissent repousser les doigts. Les premières sont sensibles, les secondes ne le sont pas; & si le cheval marque de la sensibilité, ce n'est que de la peau & des tuniques de la glande. Cette remarque & cette distinction sont des plus essentielles.

On connoît que la morve est confirmée, lorsque l'écoulement est purulent, qu'il y a ulcere dans la membrane pituitaire & que le cheval est glandé. On connoît au contraire qu'elle est invétérée, lorsque l'écoulement est sanieux, & que le cheval est glandé: on le reconnoît encore par la suppression de l'écoulement des larmes, par la sécheresse des naseaux, & sur-tout quand le cheval est en exercice. En général, quand on achete un cheval, & sur-tout quand on l'exerce, il faut avoir soin d'examiner si les naseaux sont mouillés, c'est un grand défaut quand ils ne le sont pas.

La morve de gourme bénigne & celle de la morfondure ne sont pas dangereuses, elles ne durent ordinairement que douze jours, pourvu qu'on fasse les remèdes convenables. La morve de pulmonie invétérée est incurable. La morve commençante peut se guérir; lorsqu'elle est confirmée, elle ne se guérit que difficilement; lorsqu'elle est invétérée, elle est incurable. Il n'y a que la véritable morve qui se communique.

La cause de la morve commençante étant l'inflammation des glandes de la membrane pituitaire, il faut mettre en usage les remèdes de l'inflammation, puis relâcher & détendre les vaisseaux par des injections émollientes dans le nez. Dans la morve confirmée où il y a des ulcères, il faut employer des injections détersives. Pour dessécher & terminer la guérison, il faut injecter l'eau seconde de chaux. Le moyen le plus sûr de porter ces injections sur toutes les parties est le trépan, c'est la voie la plus sûre de guérir la morve confirmée. La manière dont on doit faire l'opération du trépan, est de se servir d'une grosse vrille qui puisse faire une ouverture suffisante pour pouvoir introduire une canule. Le moyen de fonder les callosités des ulcères seroit de faire des injections fortes & corrosives, si on pouvoit les faire sur les parties seulement; mais comme elles arrosent les parties saines, elles irritent celles qui ne sont pas ulcérées & augmentent le mal; delà l'impossibilité de guérir la morve par les caustiques. Ainsi dans la morve invétérée, où les ulcères sont en grand nombre, profonds & sanieux, où les vaisseaux sont rongés, les os cariés & la membrane pituitaire épaissie, je ne crois pas qu'il y ait de remède: le parti le meilleur est de tuer les chevaux, pour éviter les dépenses inutiles qu'on pourroit faire pour tenter leur guérison.

Quand on a pour diagnostic la suppression des larmes par les narines, il faut toujours injecter de haut en bas, ou de bas en haut le canal lacrymal. L'injection se fait à la vérité plus aisément en bas qu'en haut; mais comme le canal est plus étroit en haut qu'en bas, & que les matières qui sont épaissies ne sauroient sortir par en haut sans forcer ce conduit, on doit la faire par les conduits lacrymaux, principalement par celui de la paupière inférieure. C'est ainsi qu'on parvient à déboucher aisément le conduit lacrymal. L'injection ne doit être dans les premiers temps que d'une eau très-légère de graine de lin: on se servira ensuite des injections de lessive ci-dessus.

Le farcin est, après la morve, la maladie

la plus terrible & la plus fréquente. Il produit même souvent la maladie dont nous venons de parler. On donne le nom de *farcin* à certains boutons, à certaines gales, à certains ulcères répandus plus ou moins sur la surface du corps; mais l'arrangement de ces boutons, leur multiplicité, leur situation ne servent presque de rien pour décider si c'est le farcin ou une autre maladie; on n'en peut juger que par le tact: combien voit-on de chevaux avoir le farcin, & avoir les jambes rondes comme des pots à beurre, qui percent dans certains endroits sans que l'on puisse apercevoir de tumeur circonscrite. Dans d'autres, les boutons sont superficiels; dans d'autres, ils sont très-apparens; mais ces différences ne suffisent pas pour caractériser le farcin; il y en a bien d'autres que nous indiquerons tout-à-l'heure.

Quant aux causes primordiales du farcin, elles ne sont guère connues; cependant à examiner les tumeurs & les plaies qu'occasionne ce virus, il y a lieu de croire que c'est tantôt un vice de la partie rouge du sang, & tantôt un vice de la partie blanche, & non pas une seule & même espèce.

Le virus farcineux occupe dans certains chevaux les vaisseaux de la peau; dans d'autres, les vaisseaux sanguins; & dans d'autres, les vaisseaux de la transpiration: il s'en trouve chez lesquels le siège de cette maladie est dans le tissu cellulaire ou dans le corps des muscles. En ouvrant les chevaux, on a trouvé plusieurs fois des abcès placés dans le corps des muscles. Quelquefois ce vice n'attaque que les glandes, jamais, ou presque jamais, les parties tendineuses & ligamenteuses. On voit tous les jours des chevaux avoir une jambe, surtout celle de derrière, extrêmement engorgée & remplie de dépôts, quoique les glandes inguinales ne soient pas engorgées: on en voit d'autres dont les glandes des ars & des aines sont engorgées, sans que les jambes le soient & sans qu'elles le deviennent. On remarque encore des boutons durs sur les fesses, sur les côtes qui produisent tantôt un pus louable, tantôt ne fournissent qu'une sérosité plus ou moins

sanieuse. Toutes ces différences suffisent pour prouver que le vice du farcin n'occupe pas toujours les mêmes parties; qu'il n'est pas toujours le même, & que la curation par conséquent en doit être différente.

Les causes secondes sont les mauvais fourrages, le long repos, le peu d'attention à étriller les chevaux, un arrêt de la transpiration, de fréquens exercices, une trop grande déperdition de sueur, & le contact d'un cheval farcineux. Les chevaux entiers & principalement ceux de messagerie & de charrette, y sont plus sujets que les autres.

Cette maladie est plus ou moins difficile à traiter, selon les parties qu'elle occupe. Celle qui est dans la peau est phlegmoneuse ou squirreuse: dans le premier cas; on doit employer les relâchans; dans le second, on emploiera les résolutifs. Mais comme ces remèdes ne réussissent pas toujours, & que souvent ces gales sont autant de petits cancers, on rasera ces tumeurs avec le bistouri & on les fera suppurer. Il faut donner intérieurement les fondans de la lymphe: on donnera pour boisson au cheval les eaux ferrugineuses.

Le farcin qui attaque le tissu cellulaire commence toujours par un phlegmon, puis dégénère en kiste. Il faut donc le traiter comme l'inflammation; mais quand la tumeur devient enkistée, il faut l'ouvrir de peur que le séjour du pus ne forme un ulcère de mauvaise qualité. L'ouverture faite, on appliquera un digestif animé: mais comme les remèdes externes ne suffisent pas, il faut employer en même temps les internes. Après quelques jours de traitement, l'exercice est salutaire; l'on en sauve tous les jours en les faisant travailler. Quelquefois les boutons qui sont pour l'ordinaire cordés, percent, & les bords de la plaie se renversent ou se replient sur la peau en cul de poule: dans ce cas, il faut raser les boutons & y passer ensuite la pierre infernale, puis y exciter la suppuration: cet accident n'arrive qu'aux boutons qui produisent une sérosité sanguinolente, & non à ceux qui forment un pus louable.

Le farcin, qui occupe les parties charnues, est difficile à traiter, rarement le guérit-on. Ce virus se jette souvent sur les viscères, tels que le péritoine, les reins, &c. mais le plus communément sur les poumons, ou sur la membrane pituitaire; quelquefois, après avoir affecté les premiers, il va ronger celle-ci. Outre les remèdes énoncés, on passe au cheval un seton de chaque côté du cou, & on a soin, après l'avoir graissé tous les jours, de le retourner pour procurer une grande suppuration. Mais rarement le cheval guérit quand le virus s'est porté sur un des viscères ou sur la membrane pituitaire.

Le farcin qui attaque les glandes, se traite comme celui du squirre de la peau; si ce n'est que sur la fin de la curation, en se servant du cheval, on lui fait manger dans du son, ou prendre en breuvage des poudres de graines aromatiques. On emploie en même temps tous les remèdes quelconques.

*Maladies des yeux.* L'humeur aqueuse peche par sa diminution, par son altération ou par sa trop grande abondance; cette dernière cause, qui est la plus commune, vient souvent de coups donnés dans le globe de l'œil, delà l'arrêt de l'humeur aqueuse dans la chambre antérieure. Les remèdes de cette maladie sont faciles à imaginer.

La lunatique n'est autre chose qu'un épaisissement de l'humeur aqueuse, occasionnée par son séjour dans la chambre antérieure de l'œil & par l'opacité de la cornée transparente, elle est assez souvent héréditaire; elle arrive sur-tout aux chevaux élevés dans les marécages. Dans ce cas, il faut appliquer un seton ou deux sur la crinière du cheval, & laver les yeux avec de l'eau fraîche tous les matins. Quelquefois ce mal arrive à la suite d'un coup sur la cornée transparente, l'humeur aqueuse s'épaissit, séjourne, devient âcre, & corrode l'uvée. Dans ce cas, on donnera un coup de lancette dans la chambre antérieure pour ouvrir une issue à la matière épaissie.

La paupière supérieure peut être relâchée par coups ou paralysie. Dans ce dernier cas, il faut couper la paupière, en sorte que

l'on voie la pupille, que les rayons de lumière puissent y pénétrer. La même chose arrive au cartilage nommé *onglée*; les remèdes sont aussi les mêmes. Les paupières se joignent rarement sans pouvoir être séparées; ainsi il suffit dans ce cas de les baigner avec de l'eau tiède.

La cataracte est une opacité plus ou moins grande du cristallin, qui est tantôt blanche, tantôt jaune. Il est aisé de reconnoître cette maladie en examinant le cheval en face à la sortie d'une écurie; l'on voit un corps plus ou moins blanc, que l'on appelle *dragon*. Ce mal est presque toujours incurable, non seulement à cause de la difficulté de l'opération, mais même à cause des fréquentes contractions du muscle rétracteur.

Le squirre & le cancer des mamelles peuvent être occasionnés par différentes causes, qui sont à peu près les mêmes que celles qui produisent ces maladies dans les mamelles de la femme. Le plus prompt & le plus sûr remède, est d'emporter tout le squirre, ou cancer, avec un bistouri, sans en rien laisser, ensuite d'attirer la plaie à suppuration.

Lorsqu'après une course forcée & une longue fatigue, le cheval est tout en sueur, elle lui découle du cou, du poitrail & des jambes sur les extrémités & sur le pié. Quelque temps après, si on porte la main sur les jambes, on sent que cette sueur est refroidie, & que les jambes sont froides depuis l'épaule jusqu'en bas; mais on s'aperçoit que le froid va en augmentant à mesure qu'on descend vers le pié; c'est ce qu'on appelle, *cheval froid dans les épaules*. Si on laisse la sueur sur les jambes, elle y sèche; ou, ce qui revient au même, ce sera l'eau si on lui lave les jambes, ou si on le mène à la rivière, & qu'on ne l'effuie pas. Le lendemain on remarque que le cheval a peine à marcher, que les jambes de devant semblent être d'une seule pièce, que les articulations ne jouent plus; c'est ce qu'on appelle, *cheval pris des épaules*. L'animal en marchant, se déroïdit, les articulations se dénouent, puis il marche sans boiter, comme s'il n'avoit point de mal, & cela parce que le mouvement met en jeu

les fibres, les dégourdit & ranime la circulation : mais il retombe dans le même état par le repos, parce que les fibres ayant une fois perdu leur ressort, ne se reprennent pas facilement. Cet accident n'attaque quelquefois qu'une jambe, mais le plus souvent les deux jambes de devant en même temps. C'est un mal fâcheux, il est rare de le guérir.

Pour prévenir ce mal, il faut, dès que le cheval revient de sa course, faire tomber la sueur avec un couteau de chaleur, essuyer avec un linge, & frotter fortement les jambes avec un bouchon de paille de bas en haut à rebrousse-poil, afin d'empêcher l'épaississement des humeurs & l'engourdissement des fibres. Par cette précaution, on préserve toujours le cheval de cette maladie. Pour la curation, les indications qu'on a à remplir, sont de ranimer le jeu des fibres, d'augmenter la sérosité du sang, de rendre la fluidité aux humeurs. Pour cela il faut, 1°. donner au cheval une bonne nourriture, du son & de la farine d'orge ou de seigle délayée dans beaucoup d'eau : les bons alimens augmentent le liquide dans l'animal, & raniment par-là les parties. 2°. Il faut fomentier les jambes avec une décoction de plantes aromatiques & les frotter à rebrousse-poil. Mais le meilleur remède, c'est le bain des eaux thermales, ou les boues de ces eaux; elles mettent de la sérosité dans le sang, & fortifient en même temps les fibres, leur rendent leur ressort & rétablissent les fonctions.

On dit que le cheval se couche en vache, de maniere que le coude appuie sur l'éponge de dedans; la compression de l'éponge sur le coude, y fait souvent venir des tumeurs de différentes especes, qui se dissipent d'elles-mêmes lorsqu'elles sont nouvelles, sur-tout si l'on remédie à la ferrure. Dès que ces tumeurs commencent à se former, il faut tâcher de les résoudre par le moyen des résolutifs, & ferrer court. Mais quand elles sont anciennes, remplies d'eau rousse, de pus, &c. il faut les ouvrir. Si la tumeur est formée par des chairs spongieuses, il faut l'extirper par le moyen des instrumens.

L'enflure des jambes peut être phleg-

moneuse; mais le plus souvent, c'est un amas de sérosité dans le tissu cellulaire de ces parties qui, en séjournant, s'épaissit & se durcit, de maniere que les tuniques des tendons & le corps cellulaire sont tellement endurcis, qu'on croiroit couper des tranches de lard. La bouffissure des jambes se connoît aisément par l'enflure, le défaut de douleur & l'impression du doigt qui reste. La simple bouffissure peut se guérir, mais l'œdeme endurci, qui forme une tumeur ressemblante à du lard, ne se peut guérir, vu la délicatesse des parties sur lesquelles elle se trouve. Les remèdes de la bouffissure, sont à peu près les mêmes que ceux de l'œdeme. Les sudorifiques, les fomentations aromatiques, l'exercice sont recommandés. Mais si la lympe épanchée dans le tissu cellulaire est endurcie, ces remèdes sont infructueux, on doit avoir recours au feu qu'on met par raies; lorsque l'œdeme est dans le paturon, on met le feu par pointes. C'est le moyen le plus efficace.

On appelle *jarret enflé*, le gonflement total de cette partie : il doit communément son origine à un vice des humeurs, ce qui se manifeste par une inflammation. Le gonflement du jarret est quelquefois opiniâtre, ce qui annonce un épaississement de la lympe dans les tuniques; qu'on ne sauroit guérir sans l'application du feu qu'on met en patte-d'oie; ce qui opere plus d'effet que les pointes. Le jarret est encore exposé à d'autres maladies, dont nous allons parler, telles que les vessigon, la molette, &c.

Le vessigon est pour l'ordinaire une tumeur molle qui survient au jarret, à la partie inférieure du tibia, entre lui & le tendon extenseur de l'os du jarret, tantôt en dedans, tantôt en dehors. Si cette tumeur paroît des deux côtés, on l'appelle *vessigon chevillé*. Ce mal vient d'un effort que le cheval a fait dans cette partie : on le guérit par les fomentations résolutives, le feu qu'on applique en raies ou en pointes.

Le caplet ou passe-campagne, est une grosseur flottante sur la pointe du jarret; elle n'attaque que la peau & son tissu : ce n'est qu'un épanchement de sérosités. Les causes les plus communes sont les coups.

On appelle *molette* une petite tumeur molle & indolente qui vient ordinairement au boulet sur le tendon, & plus souvent entre le tendon & l'os du canon; quelquefois elle forme une tumeur en dedans & en dehors: c'est la même maladie que le *vesfigon*, & elle se traite de la même manière.

Le *jardon* est une tumeur dure qui s'étend depuis la partie postérieure & inférieure de l'os du jarret, jusqu'à la partie supérieure & postérieure de l'os du canon, sur le tendon fléchisseur du pié. La cause vient d'une extension de l'un des tendons de cette partie. Si le mal est récent, il faut les émoulliens; s'il est ancien, il y faut le feu.

Les *poireaux* ou *fic*, sont de petites tumeurs dont la base est plus étroite que l'extrémité; elles sont recouvertes d'une petite pellicule grisâtre, dénuée de poils & aride: on les détruit en les coupant ou en les faisant toucher par les caustiques, ou en les liant. Le choix du moyen dépend de leur figure & de leur situation. Les verrues des paupières s'annoncent comme celles qui viennent sur toute l'habitude du corps: on les détruit de trois manières; en les liant, ou en les coupant, ou en les brûlant. Les poireaux qu'on voit aux paturons semblent être d'une autre espèce que ceux qui naissent sur les autres parties du corps, ils rendent continuellement une sérosité âcre, d'une odeur très-désagréable; dès qu'ils commencent à paroître, il faut les couper.

Il survient en devant du boulet, tant du devant que du derrière, une tumeur molle sans chaleur, à laquelle on donne improprement le nom de *loupe*: c'est un épaississement de la lympe dans les tissus des tendons de l'os du paturon & de l'os du pié, qui se manifeste à la suite d'un effort de cette articulation. Si après les remèdes convenables la guérison n'est pas terminée au bout d'un mois, il faut y mettre le feu en raies plutôt qu'en pointe. Il y a des chevaux sur lesquels le feu n'opère aucun effet: ce sont des chevaux usés qu'on appelle *bouletés*.

La fourbure est une maladie dans laquelle le cheval a de la peine à marcher: rarement il peut reculer, ses extrémités paroissent

d'une seule pièce. Cette maladie, qui paroît attaquer le jeu des muscles & les articulations, se manifeste presque toujours aux piés. La couronne est sensible, il survient quelque temps après une grosseur dans cet endroit, qui bientôt se fait appercevoir au sabot: on l'a nommée *cercle* ou *cordon*. Dans d'autres chevaux il survient des croissans, qui sont des séparations de l'os du pié d'avec la chair cannelée, & de la sole charnue d'avec la sole de corne. Il est des fourbures si terribles, que les quatre sabots tombent au bout de huit ou neuf jours. A l'exception de cet accident, ou l'animal périt, ou bien est à tuer, tous les chevaux fourbus n'en guérissent point; ils restent affectés toute leur vie. La fourbure vient le plus souvent d'un travail forcé, sur-tout si le cheval passe tout d'un coup d'un grand chaud à un grand froid: elle peut encore être occasionnée par le trop long séjour du cheval dans l'écurie. Il faut d'abord saigner, puis donner les cordiaux pour ranimer la circulation: le cheval sera tenu chaudement dans l'écurie, & promené de temps en temps.

On appelle *eaux aux jambes*, une sérosité âcre qui suinte continuellement des jambes. Les causes les plus ordinaires sont les bones âcres, par lesquelles les tuyaux excrétoires de la sueur & de la transpiration sont irrités & bouchés. Le froid, la gelée & les neiges, sont une seconde cause des eaux: ajoutez à cela le vice du sang épais ou âcre, qui est communiqué à la lympe ou à la matière de la transpiration. Si on a lieu de croire que les eaux viennent du vice du sang, il faut employer les émoulliens, les adoucissans; puis les sudorifiques, & insister sur ces remèdes pour corriger le sang. Mais si le mal est local, il faut frotter la partie jusqu'au sang, puis la laver avec une légère teinture de noix de galle, &c.

Le *suos* est une éminence dure sur l'os du canon, qui vient ordinairement à la jambe de devant, sur la partie supérieure latérale interne de l'os du canon: elle est ordinairement large & ronde comme une pièce de vingt-quatre sous. Quand le suos subsiste, c'est une exostose: il n'y a rien à faire, à moins qu'il ne soit trop difforme,

& qu'on ne veuille l'enlever avec le ciseau, ce qu'on peut faire sans danger.

L'éparvin est une tumeur à peu près de la même nature que la courbe dont nous allons parler : elle a son siege sur la partie supérieure interne de l'os du canon, avoisinant les os scaphoïdes ; elle fait pour l'ordinaire boiter les chevaux. Il y a trois sortes d'éparvins, savoir, l'éparvin de bœuf, l'éparvin sec & l'éparvin calleux. Le premier est une tumeur naturelle avec laquelle le cheval naît ; on l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec le jarret d'un bœuf : il est rare que le cheval naisse avec un seul éparvin, il en a ordinairement aux deux jambes. Le second est un mouvement convulsif que fait le cheval, sans qu'on remarque aucune apparence de grosseur. Ce mouvement n'existe quelquefois qu'à une seule jambe : on dit alors que le cheval *trousse*, *harpe*. Il y a apparence que cet accident vient des nerfs & du trop grand raccourcissement des muscles. Ce défaut est agréable lorsqu'il n'est pas outré, & estimé parmi les écuyers : les chevaux espagnols y sont sujets. Le troisième est une tumeur située dans la même partie que l'éparvin du bœuf ; il provient d'une distension des ligamens latéraux communs, & des particuliers qui unissent l'os du canon aux os scaphoïdes, & de ceux qui unissent les os scaphoïdes entr'eux. C'est à tort qu'on les appelle *calleux* ; car dans le principe ils sont mous, puis deviennent squirreux, & ensuite calleux, ou pour mieux dire, ils s'ossifient. Ainsi il n'y a que cette espece de tumeur qui mérite le nom d'*éparvin* ; le remede est le même que celui du furos.

La courbe est une tumeur qui entoure le bas du jarret : elle vient souvent d'un effort ou d'un exercice outré. Si elle est phlegmoneuse, on aura recours aux adoucissans & aux émoulliens ; si elle est squirreuse, le meilleur remede est le feu, qu'on appliquera après avoir employé les résolutifs.

On appelle *forme* une tumeur plus ou moins considérable qui survient à la couronne en dedans ou en dehors, quelquefois aux deux côtés en même temps, mais plus aux piés de devant qu'à ceux de derriere. Il y a deux sortes de forme, l'une naturelle

& l'autre contre nature. La naturelle est une ossification du cartilage, ce qui arrive aux poulains & aux chevaux qui ont des piés plats & des talons bas. La forme contre nature est la suite d'un coup ou d'un effort de l'os coronaire sur l'os du pié : elle commence toujours par être inflammatoire & se termine par induration ; si la forme est la suite d'un effort, il faut sur le champ dessoler pour dégorger la sole charnue qui a été comprimée ; par ce moyen on évite l'ossification du cartilage qui arrive souvent ; en général la forme est une maladie longue. Pour refaire le cheval, il faut l'envoyer au labour, ou le mettre dans une prairie basse.

On appelle *pié comble*, un pié dont la sole des talons, & souvent même toute la sole est bombée ; naturellement elle doit être concave. Cet accident ne vient jamais que de la ferrure, de l'application du fer, des longues éponges, des fers voûtés & trop entollés, des paremens de la sole. Les piés plats y sont les plus sujets, d'après les causes de ce mal que nous venons d'indiquer, il est facile d'y appliquer le remede.

L'oignon est une grosseur qui survient à la sole, plus souvent en dedans qu'en dehors, jamais ou presque jamais au pié de derriere. Cette élévation de la sole de la corne, n'est pas un vice de la sole, mais de l'os du pié, dont la partie concave est devenue convexe par la ferrure, & le fait renverser en dehors. Le remede est donc par conséquent dans la maniere de ferrer.

L'extension du tendon fléchisseur du pié & des ligamens, vient de la même cause que la compression de la sole charnue. Cet accident arrive lorsque la fourchette ne porte pas à terre : or, elle n'y porte pas 1<sup>o</sup>. lorsqu'elle est trop parée, que les éponges sont trop fortes ou armées de crampons : 2<sup>o</sup>. lorsque le pié du cheval porte sur un corps élevé, le pié est obligé de se renverser. Enfin, l'extension des ligamens vient des grands efforts & des mouvemens forcés de l'os coronaire. On reconnoît l'extension du tendon par un gonflement qui regne depuis le genou jusques dans le paturon, & par la douleur que le cheval ressent lorsqu'on le touche. On s'apperçoit encore mieux de

cette

cette maladie au bout de douze, ou quinze jours, par une grosseur arrondie qu'on nomme *ganglion*, qui se trouve sur le tendon & qui forme par la suite une tumeur squirreuse, dure, indolente, & pour l'ordinaire, fixe. Cette maladie est bien différente de la nerferrure, pour laquelle on la prend communément. Pour la curation, il faut commencer par dessoler le cheval, parce qu'il ne sauroit y avoir d'extension sans une forte compression de la sole charnue, puis appliquer des cataplasmes émolliens. Mais s'il survient un ganglion, il faut y mettre le feu en pointe, puis promener le cheval quelques jours après : il est plutôt guéri que si on le laisse à l'écurie.

On s'aperçoit que le tendon fléchisseur de l'os du pié est rompu, en ce que le cheval portant le pié en avant, ne le ramene pas; en ce qu'il ne sauroit mouvoir cette articulation; en ce que le tendon est lâche lorsqu'on le touche. On en juge encore par la douleur que le cheval ressent dans le paturon; par un gonflement qui survient en cet endroit, &c. On ne doit pas tenter la guérison de cette maladie sans dessoler le cheval, & sans faire une ouverture à la sole charnue; & cela, pour donner issue à la partie du tendon qui doit tomber en pourriture & qui devient toujours un corps étranger; puis on emploie les digestifs.

Quand l'effort a été violent, & que le tendon n'a pas été rompu, il arrive que l'os coronaire se casse. Pour le reconnoître on tire le pié en avant; on le tient d'une main, & on met le pouce de l'autre sur la couronne; on sent, 1°. au tact un petit cliquetis qui se distingue mieux lorsque le tendon est rompu: 2°. parce que le cheval marche presque sur le fanon, le bout de la pince étant en l'air. Il est inutile de tenter la guérison de l'os coronaire fracturé, parce que le mouvement continu empêche que ces parties puissent se réunir: il se forme pour l'ordinaire une ankylose, qui sert comme de soudure aux os du pié, coronaire & de la noix.

Il n'y a rien qui fasse connoître la fracture de l'os de la noix, si ce n'est que le cheval sent de la douleur tout autour

du pié lorsqu'on le sonde avec les triquoises; & encore ce signe n'indique pas plus la fracture de l'os de la noix que la compression de la sole charnue: dans le doute il faut dessoler. Si l'os est fracturé, il ne se soude pas plus que l'os coronaire.

Il n'est pas plus aisé de reconnoître la fracture de l'os du pié, que celle de l'os de la noix. Cependant lorsque le cheval sent une douleur à la couronne, & qu'il y a un gonflement, on peut croire que l'os du pié est fracturé. Cet os se casse ordinairement en deux parties. Le parement du pié est toujours la cause de cet accident. Les deux parties fracturées de cet os se réunissent & se soudent facilement ensemble. Pour la curation, il faut d'abord dessoler le cheval, le laisser en repos pendant six semaines: on peut ensuite le mettre au labour pendant vingt ou trente jours. Ces maladies dont on vient de parler, sont plus fréquentes qu'on ne pense: car pour un cheval qui boite de la hanche ou de l'épaule, il y en a cent qui boitent du pié. Ces accidents surviennent facilement: l'os coronaire sur-tout se casse au moindre mouvement, souvent même sans un effort considérable. On ne sera pas surpris que ces fractures soient si fréquentes & si faciles, si on fait attention à la situation de ces parties & à la structure du pié. L'os coronaire de la noix & celui du pié, sont situés au bas de la jambe, & sont chargés de tout le poids du cheval.

On appelle *aphtes*, des ulcères peu profonds, qui se trouvent plus communément dans la bouche qu'ailleurs. Les levres, les gencives, le palais, la langue, en sont ordinairement le siége. On en voit aussi dans l'arrière-bouche, le pharynx, l'œsophage & la trachée-artère. Quelquefois les mauvaises digestions & la saburre de l'estomac les font naître; mais celles-ci se dissipent aisément. Les autres sont ordinairement noirâtres, livides & les bords sont calleux. Quoique les *aphtes* soient fort communes dans les chevaux, aucun médecin vétérinaire n'en avoit parlé avant moi. A l'égard du traitement, il est analogue aux causes qui ont produit les *aphtes*. Outre les médicamens internes, on lave la bouche avec

le collyre de Lanfranc, ou bien avec l'huile de myrrhe. Quelquefois ces aphtes surviennent en peu d'heures, & tuent promptement le cheval: celles-ci sont ordinairement situées sous la langue ou à côté. Dans ce cas, il faut les ratifiser, toucher ensuite les plaies avec la pierre de vitriol, & avoir soin de laver souvent la bouche avec le vinaigre & l'ail.

La fistule à la saignée du cou, n'est autre chose qu'une petite élévation qui survient à l'endroit de la saignée en forme de cul de poule, avec un léger suintement d'une eau rousse. La veine se durcit: ce cul de poule se trouve toujours rempli d'une lymphe épaisse, qui intercepte la circulation du sang, & devient extrêmement tendue jusqu'aux glandes parotides: on voit en outre un petit point rouge, duquel suinte la partie séreuse du sang. En sondant ce trou, on distingue facilement s'il y a fistule. La curation consiste à fonder la tumeur, pour donner issue à la matière lymphatique qu'elle contient. Il faut bien se garder d'aller au delà de la tumeur, de peur d'hémorrhagie, qui seroit très-difficile à arrêter. Cet accident arrivera d'autant plus facilement, que la saignée sera près des glandes parotides, que les veines qui forment la jugulaire partiront de l'intérieur des glandes: dans ce cas, il ne seroit pas possible de faire la ligature sans endommager les glandes. Il arrive quelquefois qu'en tardant à faire cette opération, la veine jugulaire se remplit tellement de lymphe épaisse, qu'elle se coagule jusques dans sa bifurcation: ce qui excite une inflammation dans les parties voisines, & forme une tumeur qui se termine par la suppuration.

Il est assez commun de voir des chevaux, dont l'anus est dilaté au point qu'on pourroit y introduire une demi-bouteille de pinte, & qu'on voit à un demi-pié dans le rectum: outre le dévoiement à la suite duquel ce mal vient, il est quelquefois occasionné par le relâchement des fibres du sphincter; alors il faut fomentier la partie avec les toniques.

La fistule à l'anus survient à la suite d'un dépôt ou d'une corrosion quelconque, &

quelquefois à la suite d'une opération de queue à l'angloise, dont la première section a été faite trop près de l'anus. C'est un ulcère plus ou moins profond qui naît au dessus, ou aux parties latérales de l'anus, & attaque ce corps ligamenteux qui s'étend sous la queue. Les incisions multipliées ne suffisent pas toujours pour en procurer la guérison. Alors on en vient à l'extirpation: en la faisant, on doit ménager & conserver les fibres du sphincter.

La fistule aux bourses est un écoulement de matière, qui subsiste après qu'un cheval a été coupé. La cause de cet accident vient de ce qu'on a laissé une partie des épидидymes, nommées aussi *amourettes*. On peut rarement porter remède à cette espèce de fistule, à moins qu'on ne puisse couper de nouveau les cordons: ce qui est très-difficile, vu qu'ils se retirent vers le bas-ventre.

Il vient assez communément, au plat de la cuisse, une grosseur plus ou moins considérable, qui pour l'ordinaire s'abcede promptement par le moyen de quelque suppuratif: il en résulte un ulcère, qu'il faut traiter & panser comme une plaie simple.

On connoît les dartres & la gale, & leur traitement; ainsi nous ne nous y arrêterons pas. Nous dirons seulement que l'huile de cade est un bon remède: on en frotte les parties malades durant deux jours. Cette huile est plus efficace que l'onguent gris.

La malandre est au genou, ce que la solandre est au pli du jarret. C'est une crevasse, dont il découle une humeur âcre. Ce mal est long à guérir, à cause du mouvement qui l'irrite sans cesse. Si c'est une simple crevasse qui n'ait point de cause interne, il faut tondre la partie, puis la frotter jusqu'au sang avec une brosse, & y appliquer le bandage indiqué pour les plaies du genou: peu de jours après la suppuration s'établit. La solandre, qui est une crevasse au pli du jarret, se traite de la même manière.

La mule traversine est une crevasse qui survient aux pieds de derrière, au dessus du boulet, d'où suinte continuellement une

humeur séreuse. Le traitement de cette crevasse est le même que celui que nous venons d'indiquer.

Le javart en général est un petit bourbillon, ou une portion de peau qui tombe en gangrene, & qui se détache de son corps, en produisant une légère sérosité: il peut être comparé au furoncle ou clou dans l'homme. Ce mal n'attaque guere que les extrémités, depuis le genou jusqu'en bas. La cause du javart est l'épaississement de l'humeur de la transpiration: épaississement occasioné par les boues, par la malpropreté, par les mauvais alimens, ou par les exercices violens. Quoiqu'on puisse regarder cette maladie comme de peu de conséquence, néanmoins elle fait boiter les chevaux tout bas. Il faut observer que les javarts qui naissent en dedans du paturon, ou en dedans du boulet, font boiter l'animal comme s'il avoit un écart. Bien des gens s'y trompent, faute de passer la main le long de la jambe. D'après ce que nous venons de dire, on voit qu'il faut traiter le javart avec les suppuratifs.

Le javart simple est celui qui n'attaque que la peau, & une partie du tissu cellulaire: il vient ordinairement dans le paturon, plus souvent aux piés de derriere qu'à ceux de devant, & quelquefois aux côtés du paturon. Ce mal est plus commun à Paris qu'ailleurs; l'âcreté des boues en est la principale cause. Souvent ce javart n'est pas bien apparent: on ne s'en apperçoit que parce que le cheval boite, & qu'en portant la main au paturon on sent le poil mouillé d'une matiere qui donne une mauvaise odeur. L'indication est de faire détacher le bourbillon, & d'exciter la suppuration par les moyens ordinaires.

On a donné le nom de *javart nerveux* à celui qui attaque la gaine du tendon. Cette espece de javart se fixe plus souvent dans le paturon qu'ailleurs, & vient de ce que l'humeur du javart simple a fusé & pénétré jusqu'à la gaine du tendon. On s'en apperçoit parce qu'à la sortie du bourbillon il suinte de la plaie une sérosité sanieuse, qu'il reste une petite ouverture & un fond dont on s'assure par le moyen de la sonde. Dans ce cas, il faut faire avec

un bistouri une incision qu'on prolonge jusqu'au foyer du mal: elle doit être longitudinale, afin de ne pas couper les principaux vaisseaux, ou d'altérer quelques parties, soit tendineuses, soit ligamenteuses. On est quelquefois obligé d'en venir à une seconde & troisieme incision, principalement quand les gaines des tendons sont ouvertes. Dans ce cas, il faut faire son incision en tirant vers le milieu de la fourchette, pour éviter de toucher au cartilage latéral de l'os du pié.

Le javart encorné, proprement dit, ne differe du javart simple que par sa position. Le premier a toujours son siege sur la couronne, au commencement du sabot. Les causes sont les mêmes que celles du javart simple: les remedes sont aussi les mêmes. Cependant lorsque le bourbillon ne se détache pas au bout de quatre ou cinq jours, il faut faire marcher le cheval; le mouvement facilite & aide la sortie de la matiere.

On donne communément le nom de *javart encorné*, improprement dit, à la carie du cartilage placé sur la partie latérale & supérieure de l'os du pié. Il y a en même temps un suintement sanieux, & une tumeur dans la partie postérieure du pié, à l'endroit du cartilage. On le reconnoit encore par l'enflure du pié, & le fond qu'on sent avec la sonde. Ce mal reconnoit pour cause toute matiere âcre qui se jette sur le cartilage. Il est fort grave & difficile à guérir, souvent même incurable: 1°. lorsque l'opération a été mal faite, c'est-à-dire, qu'on a coupé le ligament latéral de l'os coronaire à l'os du pié, détruit la capsule du cartilage de l'os coronaire; dans ce cas le cheval est estropié: 2°. lorsqu'elle ne l'a pas été à temps, c'est-à-dire, qu'on n'a coupé du javart que ce qui paroît gâté, dans l'espérance que le reste se conservera, & que la plaie se cicatrisera; mais le cartilage une fois attaqué se gâte tout entier, & si l'on n'en coupe qu'une partie, il faut revenir fréquemment à l'opération, car ce qu'on laisse se gâte de nouveau jusqu'à ce qu'on l'ait entièrement enlevé; 3°. lorsque durant le traitement, & quelque temps après l'opération, le cheval fait un faux pas dans

l'écurie. Pour guérir ce javart, il faut couper le cartilage ; mais cette opération n'est pas facile. On ne peut réussir qu'autant qu'on connoît bien la structure du pié, la situation du cartilage, sa figure, ses attaches, son étendue, la situation des ligamens de la capsule ; autrement on court risque de toucher ces parties avec l'instrument & d'estropier sans ressource le cheval. Le cartilage est situé sur l'apophyse latérale de l'os du pié : il s'étend depuis la partie de l'os qui répond à la muraille des quartiers jusqu'à la fin des talons ; il va souvent jusqu'à l'articulation de l'os du paturon, à l'os coronaire. Au lieu de ce cartilage, on trouve souvent un os qui forme une éminence aplatie, continue avec le corps de l'os du pié.

On appelle *coup de boutoir dans la sole*, lorsqu'en parant le pié on a donné un coup de boutoir qui a pénétré jusqu'à la sole charnue : sur le champ il faut appliquer des plumaceaux & bien comprimer l'appareil, afin que les chairs ne surmontent pas : il faut empêcher que le cheval mette le pié dans l'humidité, de crainte que la plaie ne devienne livide & baveuse, & ne dégénere bientôt en fic.

La feime est une fente, ou une solution de continuité, ou une séparation du sabot, qui arrive à la muraille du haut en-bas, tant aux piés de devant qu'aux piés de derriere. Les feimes sont plus ou moins profondes, & communément toujours à la couronne. Il ne faut pas les confondre avec ces petites fentes répandues çà & là sur la superficie de la muraille, & qui ne sont autre chose qu'une légère aridité de cette partie, occasionée par des coups de rape donnés sur la muraille. Les feimes viennent de la sécheresse de la peau, de la couronne & de la muraille. Lorsque cette dernière est ainsi desséchée, elle n'a plus cette humidité & cette souplesse nécessaires à toutes les parties ; elle se creve, se fend & forme les feimes. La sécheresse de la muraille vient souvent de ce qu'on a trop paré le pié, ou rapé le sabot. Si la feime est commençante, il faut seulement rafraîchir les bords de la partie supérieure de la feime, aller jusqu'au vif,

& y mettre des plumaceaux chargés de térébenthine. Si la chair cannelée surmonte & se trouve pincée entre les deux bords de la muraille, on amincira ces deux bords avec le boutoir ; on les rafraîchira depuis la couronne jusqu'à la fin de la feime ; on coupera même la chair, si elle surmonte de beaucoup, & on appliquera dessus une tente chargée de térébenthine. On comprimera avec une ligature ferrée pour que la chair cannelée ne surmonte pas. Lorsqu'au bout de quinze jours ou trois semaines, la plaie continue à jeter de la matière, il y a lieu de croire que l'os est carié : on s'en assure par le moyen de la sonde ; lorsqu'on sent l'os (ce qui annonce presque toujours la carie), on coupe un peu plus de la muraille, afin d'ouvrir une issue plus grande ; puis on rugine pour emporter la carie, ou bien on y met une pointe de feu.

La goutte-sereine ne se distingue dans le cheval que par sa marche, car il n'y voit point, quoiqu'il ait les yeux très-beaux. Il leve les piés très-haut, soit au pas, soit au trot ; il porte ses oreilles l'une en avant, l'autre en arriere alternativement, & souvent toutes les deux en avant. Ce mal n'est point incurable : il vient de la paralysie du nerf optique.

Il arrive quelquefois aux chevaux un gonflement qu'on appelle *emphysme* ou *boursofflure*, qui tantôt occupe la poitrine, tantôt le cou & tantôt les épaules, &c. il occupe même, mais plus rarement, toute l'habitude du corps. On reconnoît l'emphysme à plusieurs signes : 1°. si on porte les doigts sur la boursofflure, ils n'y laissent point d'impression, comme dans l'œdeme ; 2°. on entend l'air résonner dans le tissu cellulaire ; 3°. en comprimant on chasse l'air d'un endroit, lequel se porte dans un autre ; 4°. il n'y a ni chaleur ni douleur. Cette maladie n'est point dangereuse par elle-même : elle ne peut l'être qu'autant que la cause qui l'a produite est elle-même dangereuse ; telle qu'une plaie profonde qui auroit attaqué quelques parties essentielles à la vie de l'animal. Il est rare qu'elle dure au delà de huit jours. La curation consiste à faire des ouvertures

à la peau dans différens endroits , ce qui donne une issue très-prompte à l'air.

Les chevaux ferrés des épaules sont sujets à une inflammation accompagnée de beaucoup de gerçures : elle paroît en dessous du poitrail & au dedans de l'avant-bras ; ce que l'on appelle *frayé aux ars*. Cette maladie qui fait écarter le cheval , vient à la suite d'un long exercice. La guérison de ce mal n'est pas difficile : elle consiste à bassiner souvent cette partie avec des décoctions émoullientes ; & si c'est en été , à envoyer le cheval à l'eau.

La crampe est une roideur au jarret qui empêche le cheval de fléchir la jambe : ce qui vient d'un arrêt de la circulation du sang qui comprime les filets nerveux. Il faut frictionner l'étendue de la jambe avec une brosse rude & à rebrousse-poil.

On appelle *arrête*, un endroit dont le poil est tombé où il n'en revient plus , & sur lequel on remarque une espece de corne farineuse. Il n'y a point de remède qui fasse renaitre le poil.

L'avalure est la séparation de la corne d'avec la peau à la couronne ; ce mal peut occuper toute l'étendue de la couronne , il a pour cause le pus qui a séjourné entre la chair cannelée & la muraille , à la suite d'une enclouure , & qui a fusé jusqu'à la couronne , & détaché la peau de la partie supérieure de la muraille : l'avalure ne fait boiter le cheval que lorsqu'elle est récente , il n'en boite jamais lorsqu'elle est descendue ; il faut mettre sur l'avalure une tente imbibée d'essence de térébenthine , un plumaceau , &c.

La fourmilliere est un vuide qui se fait entre la chair cannelée & la muraille , & qui regne ordinairement depuis la couronne jusqu'en bas : les causes de cette maladie sont , un coup sur la muraille , une altération du sang , un dessèchement de cette partie occasioné par un fer chaud ; une fourbure peut encore la produire : il faut ouvrir la muraille à la partie antérieure , & introduire dans l'ouverture des tentes chargées de térébenthine.

L'encastelure est un resserrement de la partie supérieure de la muraille dans tout son pourtour , où l'articulation de l'os

coronaire , avec l'os du paturon , paroît surpasser en diametre la terminaison de la peau à la muraille. On peut distinguer deux sortes d'encastelure , la naturelle & l'accidentelle ; la naturelle est celle qui vient de constitution ; les chevaux barbes & les espagnols y sont plus sujets que d'autres : l'accidentelle vient pour l'ordinaire de ce qu'on a paré la sole de corne , détruit les arcs-boutans , de ce qu'on a rapé la muraille , sur-tout la couronne proche le poil. L'encastelure peut encore survenir à la suite d'une fourbure ou d'un effort de l'os coronaire sur l'os du pié ; elle peut aussi survenir à un cheval qu'on aura desfolé plusieurs fois. Des raies de feu mises trop profondément sont de même capables d'y donner naissance ; ce dernier accident & la dessolure occasionent l'encastelure plus fréquemment qu'on ne pense : à l'encastelure naturelle il n'y a point de remède ; pour l'accidentelle c'est de tenir le pié humecté avec de la terre glaise mouillée ou des emmiellures.

Les poux ou maladie pédiculaire , est très-commune , & fait souvent maigrir les chevaux ; les vieux y sont plus sujets que les jeunes ; la peau est pour l'ordinaire dure , tendue ; les poils sont hérissés & semés clair ; on voit des chevaux tout couverts de poux : le remède le plus efficace seroit de faire des frictions mercurielles , mais elles ne sont pas sans danger ; c'est pourquoi on emploie avec succès une infusion de tabac dans de l'eau-de-vie , & on en lave le cheval ; il est rare que les chevaux aient des poux sans avoir en même temps des dartres farineuses ou la gale.

*Opération.* Les endroits où l'on doit saigner le cheval sont au cou , aux ars , au plat de la cuisse : l'on peut encore tirer du sang de la queue , en y coupant une partie tuméfiée que l'on vudra dégorger , en la scarifiant. On appelle *flamme* l'instrument avec lequel on saigne ; il y a des flammes à ressort avec lesquelles on saigne plus sûrement & plus facilement ; on donne du fer autant qu'il est nécessaire : je crois même qu'il est indispensable de faire usage de cet instrument , lorsqu'on veut saigner aux ars , & principalement au plat de la

cuiffé. On peut faigner au cou avec ou fans ligature ; fi l'on fe fert d'une ligature , elle doit paffer pardeffus le cou , le plus près du poitrail qu'il fe pourra : on fera tenir la tête du cheval un peu élevée , afin que le vaiffeau foit moins roulant , qu'il forte davantage , & qu'il fe rempliffe mieux ; alors le phlébotomifte étant placé convenablement , faignera à un demi-pié de l'angle de la mâchoire inférieure , il fera son ouverture longitudinale ; il doit éviter de piquer ces groffeurs qui paroiffent difperfées comme des grains de chapelet , ce font autant de valvules qui venant à être coupées , ont quelquefois beaucoup de peine à reprendre , & font fouvent le principe de fistules à la saignée du cou. Lorsque la veine est ouverte , on facilite la sortie du sang par le mouvement des mâchoires qu'on excite par divers moyens ; après la saignée on prend une épingle avec laquelle on perce les bords de la peau au milieu de l'incision ; on prend ensuite des crins , dont on entortille l'épingle , en formant un double nœud : on peut aussi ne pas mettre d'épingle ; pour lors , avant que de saigner , l'opérateur fait tirer la peau du cou vers le haut ou vers le bas ; dès qu'on a tiré autant de sang qu'il est besoin , on lâche la peau qui vient recouvrir l'ouverture de la veine , & sert d'appareil. Les saignées des ars & de la cuiffe se font fans préparation , fans ligature , fans compression ; on ferme l'ouverture de la veine avec une épingle , comme au cou. Le lieu où l'on ne saigne pas , & où l'on devroit saigner , & où on peut le faire fans ligature , c'est dans le bas du poitrail , dans la partie moyenne du bras antérieurement : ce font-là les ars & non pas en dedans , à un demi-pié plus bas où la veine est moins forte & apparente : d'ailleurs l'on voit souvent des maréchaux blesser les parties tendineuses qui s'y trouvent. La saignée de derrière doit se faire de même dans la partie la plus élevée de la cuiffe , dans l'endroit où elle commence à rentrer en dedans , car plus bas l'on court les mêmes risques que devant.

L'opération de la cataracte se fait de deux manieres ; favoir , par abaissement & par

extraction ; toutes les deux ont de grandes difficultés , & ne peuvent s'exécuter qu'en jetant le cheval par terre. La premiere se fait en plongeant une petite aiguille ( de la forme de celles qui font à seton ) , dans la cornée opaque , vers le petit angle de l'œil , à deux ou trois lignes du ligament ciliaire : quand on est arrivé derrière le cristallin , on fend sa capsule avec l'aiguille , pour lors il sort & on l'abaisse avec le plat de l'instrument dans le fond de l'œil , derrière l'iris ; les muscles rétracteurs & l'enfoncement du globe de l'œil , rendent cette opération difficile. La seconde consiste à faire une incision à la cornée transparente , qu'il faut faire avec beaucoup de légéreté & de dextérité , & être attentif à ne point toucher l'iris ou l'uvée avec l'instrument , autrement il y surviendroit une forte inflammation. Si le cheval retire trop son œil dans le fond de l'orbite , & qu'on ne puisse pas exécuter l'opération , on introduira une sonde cannelée dessous la corne , & on se servira de ciseaux : ceci fait , on élève la corne transparente , & l'on fait une incision transversale à la membrane du cristallin , puis on comprime légérement la partie supérieure de l'œil , afin de faciliter la partie du cristallin ; s'il est dur , il sort facilement ; s'il est mou , on se sert d'une curette pour enlever ce qui peut rester dans sa membrane ; on abaisse ensuite la cornée , ce qui termine l'opération ; on applique ensuite un appareil convenable , qu'on ne leve qu'au bout de huit jours : il arrive souvent qu'après l'opération , même bien faite , l'on est obligé d'abandonner la cure , lorsque la contraction des muscles rétracteurs comprime le globe de l'œil , & que l'humeur vitrée est forcée de s'écouler par l'ouverture , dans ce cas l'œil devient aride & se dessèche ; on peut prévenir cet accident en fendant les saïeres & en coupant tous les muscles qui vont jusqu'au nerf optique ; il survient par cette incision une grande hémorrhagie , & la perte presque totale de l'action de ces muscles ; il arrive même un appauvrissement à l'œil par la section de nombre de vaiffeaux : mais en revanche le cheval ne perd point la vue. Cette opération de la cataracte ne

m'a jamais réuſſi qu'en me ſervant de ce moyen ; auſſi toutes les fois qu'on voudra employer la méthode de l'extraction , il faudra commencer par fendre les ſalieres.

Le trépan eſt une opération qui ſe pratique ſur les os du crâne , ſoit pour relever des piéces d'os enfoncées , ſoit pour donner iſſue aux matieres épanchées dans le cerveau : cette opération qu'on néglige communément , eſt pourtant très-néceſſaire dans certains cas , & on en voit de très-bons effets : on s'apperçoit de la léſion des os du crâne , par une tumeur inflammatoire , qui ne manque pas de ſurvenir , par le tact , les enfoncemens de ces os , par des inégalités , des engourdiſſemens , un ſommeil continuel. La fracture des os de la tête , & l'épanchement des matieres dans le cerveau , produiſent quelquefois une inflammation de la membrane pituitaire , il y ſurvient un ulcere qui dégénere en morve ; d'autres fois il ſe forme des dépôts ou amas de pus qui ſont périr le cheval ; pour prévenir ces accidens il faut trépaner ; & pour cela on doit d'abord ſ'assurer de la fracture , de ſa ſituation , & du lieu où l'on peut appliquer la couronne du trépan , puis on jette le cheval par terre , & on procede à l'opération qui eſt aſſez connue , ainſi nous ne la décrivons pas. Si l'on ſouſçonnoit , après l'opération , qu'il y eût du ſang épanché , il faudroit faire une inciſion à la dure-mere , mais être attentif à ne couper aucune artere ; dans ce cas il n'arrive jamais d'accidens , & il eſt rare qu'il faille y toucher. La fracture de l'os occipital eſt très-rare ; j'en ai cependant vu des exemples , & j'en ai même guéri une : la fracture de l'os occipital étoit complete , & dans ſa partie ſupérieure & poſtérieure à l'attache du ligament cervical. Il arrive quelquefois que la fracture ſe trouve ſur les ſinus frontaux , ſur les os du nez ou ſur les ſinus maxillaires ; dans ce cas il faut appliquer une très-petite couronne de trépan , afin qu'on puiſſe , avec l'élevatoire , remettre les piéces enfoncées dans leur ſituation. L'opération du trépan eſt d'autant plus néceſſaire dans ce cas , que le cheval devient glandé , que la membrane pituitaire s'enflamme , qu'il

ſurvient un ulcere , & enſuite la morve. La fracture des os du crâne peut être compliquée , c'eſt-à-dire , que le cheval peut avoir reçu un coup ſur les ſinus ; la partie des frontaux que recouvrent les lobes inférieurs du cerveau peut être auſſi fracturée , ainſi que la partie du même os qui ſe joint aux os du nez : il faut alors appliquer deux couronnes de trépan ; l'une ſur les pariétaux , & l'autre ſur les ſinus , ou plus inférieurement , ſi la fracture ne s'étend pas plus loin.

La fiſtule lacrymale ſ'annonce au grand angle de l'œil , par une tumeur phlegmoneuſe qui , en ſ'abcédant , produit du pus qui s'écoule le long de cette partie ; quelquefois il y a tumeur ſans pus , avec une grande abondance de larmes. Les points lacrymaux ſont engorgés ; mais pour l'ordinaire il y a ulcere entre les paupieres , à la caroncule lacrymale , ſouvent même les points lacrymaux ſont ulcérés : cette maladie eſt très-commune dans les chevaux , & provient de l'âcreté des larmes qui , en ſéjournant , gâtent & ulcerent cette partie ; le grand froid en eſt ſouvent la cauſe. Quelquefois la fiſtule lacrymale naît de cauſe interne , comme de farcin ou de morve , ou d'autre cauſe de cette nature ; dans les premiers temps on a recours aux remedes employés contre l'inflammation ; mais ſi le mal eſt avancé , & qu'il y ait écoulement de pus , il faut d'abord eſſayer de déterger l'ulcere avec des injections , faites par les points lacrymaux , & par le canal naſal ou lacrymal , dont l'ouverture eſt au bord des narines , au haut de la levre inférieure. Les points lacrymaux ſont ſouvent ſi fort engorgés , que la liqueur ne ſauroit y paſſer ; dans ce cas il faut injecter de bas en haut : mais ſi on eſt obligé d'inciſer & d'ouvrir le ſac , il faut faire contenir les paupieres , ſe ſervir du *ſpeculum oculi* , après quoi on introduit la ſonde cannelée , & l'on fait une inciſion avec le biſtouri ; ſ'il y a carie à l'os du grand angle , ou même au canal naſal de cet os , il faut gratter l'os & le ratiſſer dans ſa partie cariée , & ne pas trop appuyer ; car comme cet os eſt mince , on pourroit bien le caſſer , & le pus tomberoit dans le ſinus

maxillaire, où il produiroit la morve : cette maladie est presque toujours curable, à moins qu'elle ne soit très-ancienne, qu'elle ne vienne d'une cause de morve, ou qu'elle ne soit compliquée avec la morve; dans ce cas il est rare que le canal nasal ne soit pas entièrement détruit.

A la suite de la fausse gourme, ou de la gourme maligne, ou autre maladie, il survient quelquefois une inflammation considérable au larynx & à toute l'arrière-bouche; l'air alors ne sauroit sortir, ni par les narines, ni par la bouche, ce qui fait périr le cheval : pour empêcher cette suffocation, il faut pratiquer une ouverture à la trachée - artère, & y introduire ensuite une petite canule d'argent ou de plomb, cette opération s'appelle *bronchotomie* : le cheval lié & attaché convenablement, l'opérateur fait l'ouverture entre le troisième & le quatrième anneau de la trachée-artère, ou bien entre le cinquième & le sixième; alors il introduit sa canule qui doit être courbée d'un huitième de cercle & aplatie, à peu près aussi large à sa sortie qu'à son entrée, car en se servant de canules en forme d'entonnoir, l'air entre avec trop d'impétuosité, & va heurter les parois de la trachée - artère, & y occasionne une inflammation : cette canule porte deux petites anses, auxquelles on attache des rubans, que l'on passe par-dessus le cou : on doit observer qu'il faut que le cheval reste attaché dans l'écurie, à deux longues, entre deux piliers.

La castration qu'on pratique sur les chevaux, a été jusqu'à présent faite d'une manière hasardeuse, & presque toujours par des gens qui n'ont aucune connoissance des parties qu'ils coupent; sans rapporter leurs mauvaises manœuvres, je ne parlerai que de deux manières que je propose pour faire cette opération, parce qu'elles m'ont toujours bien réussi. Dans la première, après avoir jeté par terre, & attaché le cheval d'une manière convenable, on fait à l'un des deux testicules une incision à la peau, jusqu'au corps du testicule; puis on prend une aiguille courbe, dans le chas de laquelle on passe une ficelle cirée, que l'on introduit dans le cordon spermatique, à

un travers de doigt au dessus du testicule; que l'on coupe ensuite : il faut avoir soin que la ficelle entre dans la substance du cordon, pour deux raisons; la première, afin d'éviter de prendre dans la ligature le nerf spermatique, ce qui occasioneroit une irritation du genre nerveux, & feroit périr le cheval; la seconde, c'est que par cette méthode, la ficelle ne sauroit s'échapper, soit dehors, soit dans le bas-ventre; il est essentiel de laisser pendre un bout de cette ficelle qui tombe par la suppuration. L'autre testicule se coupe de la même manière; cette méthode de couper les chevaux, est sans contredit préférable à toutes les autres, parce qu'il n'en résulte jamais d'accidens, qu'il n'y a presque pas de douleur, & que les chevaux guérissent plus promptement.

Dans l'autre manière, on fait sortir le testicule, & on le coupe avec le bistouri; on prend ensuite une pointe de feu que l'on applique sur l'orifice du vaisseau qui saigne; on emporte l'autre de même : cette méthode, qui est encore préférable à la première, demande cependant que l'on laisse le cheval trois jours à l'écurie, pour être sûr que le coagulum est formé à l'orifice de l'artère : sans prendre même tant de précautions, j'ai coupé un grand nombre de chevaux sans faire de ligature & sans appliquer le feu, & dont la guérison a été parfaite : il est vrai qu'ils perdoient du sang; mais ils ne périssent pas pour cela.

L'appareil étant tout disposé pour la taille, on jette le cheval par terre, & on le renverse sur le dos, en lui élevant le train de derrière : on le maintient dans cette situation par deux billots taillés en forme de prisme, que l'on met de chaque côté des côtes, puis on assujettit les jambes de derrière; alors l'opérateur fend avec un bistouri ordinaire, de la longueur de deux pouces environ, le canal de l'uretère longitudinalement, vers le bas de la symphyse des os pubis, puis il introduit un catheter ou sonde cannelée & courbée pour pénétrer dans la vessie : il prend ensuite un bistouri tranchant des deux côtés, qu'il fait glisser dans la sonde, & coupe le cou de la vessie, en évitant de toucher le rectum. La vessie étant

étant ouverte, il y introduit les tenettes & charge la pierre : cette opération doit être prompte, car il faut profiter de la présence de l'urine dans la vessie ; car étant évacuée, les parois de ce viscere s'affaissent & s'approchent de la pierre, ce qui en rend l'extraction plus difficile, & expose même l'opérateur à pincer les rides que forme alors la vessie. Si le calcul est trop gros, on peut aisément le casser avec les tenettes, car il est ordinairement mou & friable dans le cheval ; mais lorsque ce ne sont que de petites pierres ou des graviers, on introduit une curette en forme de cuiller, avec laquelle on les emporte : on ne met aucun appareil sur la plaie ; il n'y a aucun bandage qui pût le contenir.

Les cas les plus ordinaires pour lesquels on dessole, sont les clous de rue, les bleimes, les fics, les extensions des tendons où il y a eu compression de la sole charnue entre la sole de corne & l'os du pié, &c. Il ne faut jamais dessoler pour des enclouures, comme le pratiquent cependant trop souvent des maréchaux, car l'enclouure la plus grave n'attaque point la sole, mais bien la chair cannelée, ce qui prouve l'inutilité de cette opération dans ce cas. Comme le détail de cette opération est très-long, il ne peut trouver place dans un ouvrage tel que celui-ci, c'est pourquoi je renvoie à mon *hippiatrique*, pag. 306, édition de Paris, 1772, ceux qui sont curieux de voir la description de cette opération : ils trouveront là-dessus des détails satisfaisans.

On nomme *fic* ou *crapaud* une tumeur qui survient à la partie inférieure du pié, elle est à peu près de la nature du poireau ; c'est une excrescence qui, quoique molle, a une certaine consistance ; elle est insensible & sans chaleur. Le fic se divise par le bout en plusieurs filets qu'il est facile de séparer avec le doigt. Il y a deux espèces de fic, l'un bénin & l'autre grave : le bénin est celui qui n'attaque que la fourchette ; le grave attaque la fourchette & la sole charnue. Les causes du fic sont l'âcreté de la lympe, la saleté & les ordures dans lesquelles trempe le pié, un séjour trop long du pié dans

le fumier, la suite des eaux des paturons, le séjour trop long du cheval à l'écurie : les chevaux qui y sont le plus sujets sont ceux qui ont les talons & la fourchette petite ; la fourchette se trouvant alors éloignée de terre n'est point comprimée, l'humeur y séjourne & y produit les fics ; au lieu que les talons bas laissent porter la fourchette à terre, & par-là elle éprouve une compression continuelle. Lorsqu'il n'y a que la fourchette & la sole charnue qui soient affectées, le cheval ne boite pas ; mais il boite lorsque les quartiers commencent à se dessoler, ce qui a lieu quand le fer gagne la chair cannelée des talons. Lorsqu'on s'aperçoit que les racines du fic bénin sont profondes, il faut commencer par dessoler : il est inutile de détruire l'extrémité du fic, il reviendra toujours si on n'emporte pas les racines. Comme le fic grave est une maladie très-sérieuse, qui paroît en partie causée par la corruption des humeurs dont le pié est abreuvé, il est à propos de mettre le cheval au son & à la paille, de lui faire deux setons aux fesses & un troisième au poitrail, pour détourner de ce côté une partie de l'humeur qui se porte au pié ; il faut dessoler deux ou trois jours après & couper le fic jusqu'à la racine. Si l'os du pié étoit carié, il faudroit ratifier l'os ; quand on s'aperçoit que les chairs sont baveuses, mollasses & filamenteuses, & qu'elles fournissent de la sérosité ( ce qui prouve que la racine du fic n'est pas entièrement détruite ), il faut les couper de nouveau. Il se trouve quelquefois des chevaux qui ont des fics aux quatre piés en même temps ; avant que d'en venir à l'opération, il est nécessaire de les y préparer durant quelques jours ; ensuite on opere sur deux piés à la fois ; savoir, sur un de devant & un de derrière du côté opposé ; on ne fera l'opération sur les deux autres que quand les douleurs de la première seront apaisées. Si le cheval avoit des eaux ou quelque poireau dans le paturon, il faudroit commencer par les guérir, parce que la sérosité du paturon s'écoulant dans le pié empêcheroit la guérison du fic. Souvent on peut prévenir les fics en abattant les talons lorsqu'ils sont trop

hauts, ce qui fait porter la fourchette à terre.

Le feu ou cantere actuel est un remede des plus usités & des plus efficaces pour les tumeurs œdémateuses, pour les engorgemens de cette nature qui surviennent aux jambes, pour les épanchemens de synovie, ou de lympe tendineuse; tels que les vessigons, molette, jardon, courbe, éparvins, furos commençans & autres: à l'exception de ces cas, on ne doit jamais avoir recours au feu pour ouvrir des abcès; on ne doit employer que des instrumens de fer, & ce sont les couteaux ou les pointes. On met le feu avec les couteaux quand les tumeurs ont de l'étendue; on préfere les pointes émoussées quand ces tumeurs n'en ont guere: il paroît qu'il vaut mieux brûler en côtes de melon & en patte-d'oie, que de toute autre maniere; l'essentiel est d'embrasser toute la tumeur. Quand on emploie la seconde maniere il faut avoir soin de ménager les angles où les lignes se réunissent, de peur d'occasioner de trop grandes escarres: il faut passer le fer chaud légèrement; car en appuyant trop fort, on court risque d'outrepasser la peau; alors au lieu de lui donner du ressort & du ton, on les lui ôte, & on occasionne souvent des eaux aux jambes, lesquelles guérissent difficilement: à ce mal succedent des poireaux, & à ceux-ci des fics qui, assez souvent, deviennent incurables. Après avoir appliqué le feu avec précision, on frotte la partie avec un peu d'huile de laurier, ce qui est préférable au sirouane que l'on a coutume de mettre. Au bout de onze ou douze jours l'escarre tombe; le reste du traitement est simple: il faut avoir attention de promener un peu tous les jours le cheval, principalement s'il a eu le feu aux deux jambes, soit de devant, soit de derriere; quelquefois on le met aux quatre jambestant en dedans qu'en dehors, depuis le jarret & le genou jusqu'en bas: mais le parti le plus sage est de mettre le feu en transtravat, c'est-à-dire, à une jambe de devant & à une jambe de derriere opposée; puis on vient aux deux autres quand les escarres sont tombées; par ce moyen on est à l'abri de tout danger.

Pour couper la queue à l'angloise, il faut jeter le cheval par terre du côté du montoir, préférablement à l'autre, pour avoir l'aifance d'opérer; prendre ensuite les dimensions de la queue pour ne pas faire les incisions trop près les unes des autres, car il en résulteroit une seule plaie & les bandes de la peau se déchireroient: on fait jusqu'à cinq incisions transversales, ce qui vaut mieux, parce que plus la queue a d'étendue, plus elle se recourbe & semble former, par son crin, un éventail: la queue étant retrouffée, il faut faire la premiere incision à deux pouces du rectum, de peur d'attaquer les fibres du sphincter de l'anus, ce qui formeroit une plaie fistuleuse. Chaque incision doit se faire en deux temps; dans le premier on incise la peau & on met les muscles à découvert; & dans le second on les coupe. Lorsque la section des muscles est faite, on a coutume de renverser la queue sur le dos & de la contenir dans une espece de gouttiere, ce qui est une mauvaise methode, parce qu'en renversant ainsi la queue, on enfonce les nœuds, on ôte l'action des muscles releveurs, il se forme des plis qui s'échauffent, produisent inflammation, d'où résulte quelquefois la gangrene: au lieu de cela, il faut laisser pendre la queue dans son état naturel; car les muscles abaisseurs étant coupés, les releveurs antagonistes operent leur effet dès le moment même, & mieux encore lorsqu'ils sont guéris.

Avant que d'en venir à l'opération du javart, on doit s'assurer si la tumeur est dure ou molle, si la fistule est causée par une tumeur surnaturelle, & si le pus qui en sort vient du cartilage, dans son état de belle nature, ou s'il vient d'un bord cartilagineux, situé sur ce que j'appelle *forme de nature*, cette exostose ou ossification dont nous avons parlé à l'article *de la forme*. Dès qu'on a reconnu, par le tact & par le moyen de la sonde, que le javart est produit par une carie dans le corps du cartilage, il faut parer le pié & en général humecter le sabot avec des emmiellures pendant deux jours; le jour de l'opération l'on rape la muraille du quartier & du talon du côté de la fistule, de

la longueur d'un pouce, depuis la couronne jusqu'en bas, en mangeant le côté du talon, de maniere qu'on puisse emporter avec le bistouri toute la portion de corne qui loge la chair de la couronne. Pour ce qui regarde le manuel de l'opération, je renvoie encore à mon traité d'*hippiatrique*, pag. 324 & suivantes, édition de Paris, 1772. Après le second appareil levé, si l'on apperçoit, du côté de la pince un petit point élevé, ou une tache noirâtre, à laquelle on donne le nom de *cul de poule*, on juge qu'il y a un fond; mais ce fond n'est pas assez considérable pour qu'on s'en inquiète; on ne doit pas même le sonder; souvent c'est une portion du cartilage que l'on a laissée sur l'os du pié, quelquefois c'est l'os du pié qui veut s'exfolier. Il est bon d'observer que dans toutes les plaies du pié, le palefrenier, en levant le pié, doit tendre le genou & ne pas plier le paturon, ce qui feroit saigner la plaie: celui qui pansé doit se baïsser & poser son appareil de maniere qu'il n'intercepte point la circulation du sang. Il faut bien se garder de faire l'opération d'un javart encorné incurable: ceux qui attaquent la pointe du talon se guérissent par l'exercice & par la marche; la matiere aidée par le jeu des articulations de cette partie, détache certains paquets qui font guérir le cheval.

On appelle, en général *tiqueux*, un cheval qui a contracté une habitude de mouvoir perpétuellement ou la tête, ou le corps, ou les jambes: mais à proprement parler un cheval tiqueux est celui qui met les dents de la mâchoire supérieure sur la mangeoire ou ailleurs, ce qui fait ouvrir la bouche & couler perpétuellement la salive; la perte excessive de cette humeur fait dépérir l'animal. Il faut lui mettre un collier de cuir bien ferré, large de deux pouces, pendant tout le temps qu'il est dans l'écurie: il y en a qui contractent cette habitude, parce qu'ils lechent souvent les murs, où ils trouvent fréquemment du salpêtre. Pour les guérir, il ne s'agit que de frotter les murailles avec une teinture d'aloës ou une décoction de plantes ameres.

On appelle *cheval arqué* celui qui a la

jambe de devant repliée & recourbée en forme d'arc. On sent au dessous de la peau, au bas du poitrail, une espece de corde, c'est une expansion aponévrotique qui enveloppe presque tout le bras. Cette membrane étant tendue, tient la jambe arquée. Pour y remédier on fend la peau en cet endroit, puis embrassant l'aponévrose avec la corne de chamois, on la coupe; c'est ce qu'on appelle *dénerver*.

On dit que le cheval fait *des armes* ou *montre le chemin de saint Jacques*, lorsqu'il n'est pas ferme & assuré sur ses jambes, qu'il ne résiste pas au travail, qu'il se couche souvent, & qu'étant levé il tient ses jambes en avant, tantôt l'une, tantôt l'autre; c'est une marque de foiblesse à laquelle il n'y a point de remede.

Un cheval a le flanc retrouffé, lorsque son ventre est avalé & que ses muscles sont tendus comme une corde: ce défaut est ordinaire aux chevaux qui ont le cerveau mal fait ou la côte plate; ils mangent peu & ont assez souvent de l'ardeur. Nul remede pour ce défaut qui, pour l'ordinaire, vient de conformation.

Les maréchaux entendent par cheval huché sur son derriere, un cheval usé qui porte le boulet en avant & qui se soutient sur la pince.

On entend par cheval bouleté, celui dont le tendon fléchisseur du boulet a souffert & s'est retiré; & quelquefois celui dont le tendon extenseur du pié s'est relâché: cette maladie vient d'usage, d'un travail outré, mais principalement de la ferrure; par exemple, si on a mis des fers longs à fortes éponges & dont on a paré la fourchette, ce qui les empêche de porter à terre, le tendon fléchisseur de l'os du pié étant toujours obligé de porter, d'être tendu, sera de toute nécessité obligé de tenir le paturon droit sur l'os coronaire, & successivement avec le temps de porter la partie supérieure de l'os du paturon en avant. Les remedes sont les mêmes pour ces deux derniers défauts: on fait la ferrure courte & on laisse la fourchette poser à terre.

Le cheval époiné est celui qui a une hanche plus basse que l'autre: ce défaut, qui

vient ou de construction, ou d'une fracture faite à la pointe des os des isles, est absolument incurable.

Le pié plat est toujours large. Tous les jours on confond le pié plat avec le pié comble; quoique ces défauts soient bien différens; on peut toujours juger du pié plat sans le lever, mais jamais du pié comble, à moins qu'il ne soit outré. On regarde comme pié plat tout sabot qui, pour ainsi dire, ne tombe pas droit, ou qui tient plus de l'obliquité, & qui d'ailleurs est large: quelquefois ce défaut est naturel, & pour lors la couronne est très-grosse & la muraille mince: quelquefois il vient à la suite d'une fourbure ou d'un effort, & dans ce cas on sent un creux, un vuide tout autour de la couronne, ce qui prouve le relâchement de l'os du pié avec l'os coronaire, & une séparation de la chair cannelée d'avec la corne cannelée.

On désigne sous le nom de *pié foible* ou *pié gras*, celui dont la muraille est mince: c'est un vice de conformation qui arrive à un pié bien fait comme à un pié plat; les chevaux chez lesquels on le remarque sont souvent exposés à être piqués, encloués ou ferrés.

Les chevaux dont les piés sont plats, ont presque toujours les talons bas, aussi leur fourchette est-elle très-grosse: les talons peuvent quelquefois devenir bas par la ferrure, par exemple, si l'on met des éponges fortes ou des crampons qui les auront abymés. On y remédie par la ferrure des piés plats.

Par resserrement du pié on entend une diminution totale du sabot survenue à la suite d'un étonnement du sabot, d'une fourbure, ou pour avoir trop paré le pié. Le seul remède est de tenir le sabot toujours humecté.

On appelle *quartier ferré* un rétrécissement du pié à l'endroit des quartiers: cette maladie est naturelle ou accidentelle: naturelle lorsque c'est un vice de conformation; accidentelle lorsqu'elle vient de quelque cause extérieure, comme quand on pare trop le pié & qu'on détruit les arcs-boutans; alors la muraille n'ayant point d'appui se renverse, serre le pié, comprime

la chair cannelée, & fait boiter le cheval. On y remédie en humectant le pié, en évitant de le parer, en abattant du talon & en ferrant court, de maniere que les talons ne portent pas sur le fer.

La mauvaise méthode que l'on a de rapetisser & d'enjoliver le pié, fait que l'on abat beaucoup de muraille, qu'on rape bien le sabot tout autour, & qu'on vuide beaucoup le dedans du pié; on l'expose par-là au contact de l'air qui dessèche l'humidité & fait resserrer le pié. Le remède est le même que ci-dessus.

Le pié altéré est un dessèchement de la sole de corne: ce mal vient souvent de ce qu'on a paré le pié jusqu'à la rosée, l'air a enlevé toute l'humidité du pié & a fait resserrer la sole de corne, de sorte qu'elle comprime la sole charnue, ce qui rend le cheval boiteux; il faut adoucir & humecter la sole de corne.

On appelle *quartier foible*, la muraille des quartiers, lorsqu'elle est mince, plate, serrée & quelquefois renversée à la partie inférieure; ce défaut se rencontre plutôt en dedans qu'en dehors, & toujours aux piés de devant. Il n'y a point d'autre remède que celui qu'on peut y apporter par la ferrure.

Un quartier défectueux est celui dont la corne est devenue raboteuse & filamenteuse, soit parce qu'on a coupé le cartilage ou la muraille, ou qu'on a appliqué des caustiques sur cette partie, ou parce qu'on y a mis le feu. Si une seime a été mal guérie, ou mal opérée, il se forme au quartier une fente, par laquelle passe la chair cannelée, & qui rend le quartier fistuleux. On ne guérit jamais ce mal; il faut faire une nouvelle opération, à laquelle il faut apporter plus de soin qu'à la première.

*Maladies internes.* Si la connoissance des maladies internes du corps humain est difficile à acquérir, celle des maladies internes du cheval ne doit pas l'être moins, puisqu'il ne peut se faire entendre, ni désigner l'endroit de sa douleur; aussi l'*hippiatrique* est-elle un art dont les progrès ont été lents; ceux même qu'on a faits n'éclaircissent pas encore assez pour qu'on puisse se flatter de marcher hardiment & sans

s'égarer, lors sur-tout qu'il s'agit de prononcer sur le siege d'une maladie. Cependant quoique l'*hippiatrique* soit un art difficile, il ne faut pas croire que ce soit une science aveugle; elle a des principes vrais & des regles certaines, sur lesquels sont appuyés ses préceptes: ces principes dérivent de l'*Hippotomie*, de la *Physiologie* & de la *Pathologie*: la premiere enseigne la structure des parties du cheval; la seconde en apprend & en explique le mécanisme & l'usage; la troisieme développe l'histoire des maladies, en assigne les causes, en marque le diagnostic, en prédit les bons ou mauvais succès, & décrit enfin la méthode de les traiter & de les guérir. Avec ces connoissances, on court moins risque de s'égarer; & si l'on y joint les observations déjà faites, & celles qu'on peut faire soi-même, on possédera tout ce qu'il faut savoir pour être véritablement hippiatre.

À raison des parties qui sont affectées; les maladies se distinguent de la tête, de la poitrine & du bas-ventre. Avant d'entrer dans aucun détail des maladies internes, il est bon d'indiquer les symptomes généraux qui font connoître que le cheval est malade: ce sont, 1°. lorsqu'il est dégoûté & qu'il perd l'appétit; 2°. lorsqu'il est triste & qu'il porte la tête basse; 3°. s'il a la langue seche; 4°. le poil hérissé; 5°. s'il ne fléchit pas les reins lorsqu'on le pince sur cet endroit; 6°. si la fiente est seche & par marron, plus détachée qu'à l'ordinaire, couverte quelquefois de glaires, qu'on prend souvent pour graisse, & qu'on appelle *gras-fondu*; 7°. lorsqu'il rend une urine de couleur rouge; 8°. lorsqu'elle est claire & crue comme de l'eau pure; 9°. si le cœur bat plus fort qu'à l'ordinaire; 10. si le battement du cœur & des arteres est trop faible; 11°. lorsque le cheval se leve, se couche, & ne peut trouver aucune position agréable; 12°. qu'il regarde souvent son flanc, & plus souvent un côté que l'autre; 13°. qu'il jette une humeur jaunâtre par les narines; 14°. que sa marche est chancelante; 15°. s'il a la vue triste & abattue, & les yeux larmoyans; 16°. une difficulté d'uriner,

dont on s'apperçoit dès que le cheval se présente pour cette fonction; 17°. lorsque l'animal est enflé, se tourmente & lâche des vents; 18°. s'il y a battement des flancs, & difficulté de respirer. Les symptomes dangereux sont, 1°. lorsque le cheval se tient foiblement sur ses jambes, hésite à se coucher, tombe comme une masse, & se releve de temps en temps; 2°. qu'il sort de la mousse, ou de la bouche, ou des narines; 3°. que l'œil est tourné de maniere qu'on y découvre beaucoup de blanc; 4°. que l'urine découle goutte à goutte, sans que le cheval se présente pour uriner; 5°. qu'il jette par le nez une matiere sanguinolente, & quelquefois brune comme une espece de pus; 6°. s'il ne rend que des matieres glaireuses & sanguinolentes; 7°. s'il se leve & se releve en regardant ses reins; 8°. lorsqu'il regarde fixement son flanc & sa poitrine, & qu'il a une grande difficulté de respirer. Ces symptomes ne se rencontrent pas tous à la fois dans une seule maladie; ils appartiennent à plusieurs: on ne les a rassemblés ici que pour connoître l'état de maladie.

Indiquons en deux mots les remedes généraux qui conviennent dans toutes les maladies curables, parce que nous y renverrons dans le détail des maladies. C'est de retrancher le son & la paille, mettre le cheval à l'eau blanche, saigner & donner des lavemens adoucissans, des breuvages avec les plantes émollientes, tenir le corps de l'animal chaudement & bien couvert, &c.

La fièvre consiste dans la fréquence des contractions du cœur, & dans le dérangement des fonctions. Les symptomes sont, 1°. la fréquence du battement du cœur & des arteres; 2°. l'abattement, la tristesse, les yeux abattus, la tête baissée; 3°. le vice des digestions, la dégénérescence des sucs digestifs, & delà celle des humeurs, & le désordre des sécrétions; 4°. la chaleur. Le battement du cœur se sent en plaçant la main sur la région des côtes qui répond au cœur; & celui des arteres, en la portant sur l'artere maxillaire, au dessous de l'angle de la mâchoire posté-

rière , ou bien au dessous de son articulation , ou bien sous les aines sur l'artere crurale à sa sortie du bassin , en dedans de l'avant-bras à son articulation , au jarret , &c. Le battement de l'artere est souvent sensible quand on met la main sur le dos. En général la fièvre demande la diete , parce qu'elle affoiblit l'estomac , altere les sucs digestifs , & diminue les fonctions de ce viscere. Puis on donne les remedes généraux.

Le vertigo est une maladie dans laquelle le cheval est comme étourdi , porte la tête de côté en avant ; il la tient quelquefois dans l'auge , & l'appuie contre la muraille , de maniere qu'il semble faire effort pour aller en avant ; ses yeux sont étincelans ; il est chancelant de tous ses membres , se laisse tomber comme une masse , tourne les yeux de tous côtés , ne boit ni ne mange. Les causes du vertigo ne sont pas faciles à connoître , mais il est vraisemblable qu'il vient du battement considérable des arteres de la rétine & de l'engorgement du cerveau. Cette maladie est toujours dangereuse. Il faut faire d'abord les remedes généraux , & l'attacher de maniere qu'il ne puisse pas se blesser la tête. On remédie ensuite à l'engorgement du cerveau , qui est la cause de la maladie , par les saignées qui doivent être promptes & copieuses , & faites sur-tout à l'arriere-main , c'est-à-dire , au plat de la cuisse , ou à la queue , pour déterminer le sang à se porter vers les parties de derriere , & dégager par-là la tête. Puis on emploie les délayans & les rafraichissans , tant en boisons qu'en lavemens. Il est bon aussi d'ouvrir deux setons au cou , afin de détourner une partie de l'humeur.

On désigne sous les noms de *mal de feu* , ou *mal d'Espagne* , une maladie dans laquelle le cheval a la tête basse , & toujours triste , ne se couche que rarement , & s'éloigne toujours de la mangeoire ; elle est accompagnée d'une fièvre considerable : on donne presque toujours le nom de *mal de feu* à la fièvre. Le mal de feu vient de la stagnation du sang dans les vaisseaux de cerveau , laquelle est ordinairement produite par la fièvre. Ainsi , tout ce qui augmen-

tera le mouvement du sang , & qui l'obligera de séjourner dans les vaisseaux du cerveau , doit être regardé comme la cause du mal de feu. Le prognostic est à peu près le même que celui du vertigo , & les remedes les mêmes , parce qu'il y a engorgement du cerveau dans cette maladie comme dans le vertigo. Il faut sur-tout s'attacher à guérir la maladie essentielle , dont le feu n'est qu'un symptome , comme quand il y a fièvre , pleurésie , &c.

On donne le nom de *mal de cerf* à une maladie dans laquelle le cheval est roide de tous ses membres , ou d'une partie. Si le cou est attaqué , le cheval ne peut remuer ni le cou ni la tête ; si ce sont les vertebres , il ne peut pas recevoir les rênes ; si c'est l'avant-main , toutes les parties de devant sont roides & sans mouvement. Lorsque le mal affecte toutes les parties , le cheval semble être tout d'une piece ; il est roide de tous les membres. Ce dernier cas est rare. Quelquefois les muscles de l'œil sont en contraction , & le globe tourne sans cesse dans l'orbite ; il fait de grands mouvemens , & l'onglet s'éleve jusqu'à la cornée transparente. La cause immédiate de cette maladie , est la contraction permanente des muscles , qui tient les parties roides ; & cette contraction est produite par la trop grande quantité d'esprits animaux qui coulent dans les nerfs , & qui vont se distribuer aux muscles actuellement contractés ; & cet influx du liquide animal dépend de la compression des membranes & de la substance du cerveau , causée par le battement des arteres qui s'y distribuent. Cette compression vient de l'engorgement des vaisseaux du cerveau , qui lui-même vient de la trop grande quantité ou de la raréfaction du sang. Le mal de cerf est toujours dangereux , parce qu'il attaque une partie essentielle à la vie. Il faut d'abord mettre le cheval à une diete rigoureuse , & prescrire les remedes généraux , ensuite venir à la saignée , sur laquelle on doit plus insister que dans le vertigo. Après avoir fait précéder ces remedes , il faut ouvrir un ou deux setons au côté du cou , pour détourner une partie de l'humeur qui se porte à la tête : on les laissera couler

pendant quelque temps , afin d'empêcher l'immobilité dans laquelle le cheval tombe quelquefois. Lorsque les symptomes violens font dissipés , & que la maladie paroît céder aux remedes , il est bon de donner quelques lavemens purgatifs.

*La gourme* est l'écoulement d'une humeur qui se fait ordinairement par le nez dans les jeunes chevaux. Cette humeur a plus ou moins de consistance , & différentes couleurs , suivant le degré d'inflammation & d'engorgement des glandes affectées. Tantôt elle est gluante & blanche comme le blanc-d'œuf ; tantôt elle est épaisse & jaunâtre. Quelquefois elle est cuite & ressemble au pus. Tantôt l'humeur coule par le nez , tantôt elle forme un dépôt sous la ganache ; d'autres fois le dépôt s'établit du côté des parotides. L'écoulement est quelquefois abondant , & jette hors du corps toute la matiere de la gourme ; d'autres fois peu abondant ; quelquefois l'inflammation gagne l'arrière-bouche & le larynx. Ces variétés ont donné lieu à la distinction de trois especes de gourme ; l'une bénigne , l'autre maligne , & l'autre fausse. La bénigne est une évacuation totale de l'humeur de la maladie , qui se fait , soit par le nez lentement , soit par abcès sous la ganache , soit par ces deux voies en même temps. La maligne est celle dont le venin est plus abondant ou plus âcre , & qui attaque des parties importantes , comme le larynx , ou quelque viscere. La fausse est celle dans laquelle il ne s'évacue qu'une partie du levain , ce qui occasionne ensuite un dépôt sur quelques autres parties. La gourme paroît être aux chevaux , ce que la petite vérole est aux hommes. C'est un venin d'une espece inconnue , qui circule dans la masse du sang , jusqu'à ce qu'il vienne se fixer sur le nez ou la ganache. On soupçonne que le cheval va jeter sa gourme , lorsqu'il est jeune , & qu'il ne l'a pas encore eue ; qu'il est triste , dégoûté , abattu ; qu'il touffe , & qu'il commence à se former une grosseur sous la ganache. Ce qui distingue la gourme de la morve , c'est que dans la première , il y a toux , tristesse , & une grosseur molle qui occupe tout l'intervalle de la mâchoire inférieure , & que cet engorgement

n'affecte communément que les glandes salivaires ; au lieu que dans la morve , le cheval est gai , ne touffe pas , l'engorgement n'existe que dans les deux glandes lymphatiques , situées aux deux côtés intérieurs du milieu de la mâchoire postérieure , & le cheval boit & mange comme à l'ordinaire. Lorsque la gourme est bénigne , elle est salutaire & sans danger , il n'en est pas de même si elle est maligne : nous parlerons de celle-ci dans un moment. Pour la curation de la bénigne , dès qu'on s'aperçoit que la ganache est pleine ( ce qu'on appelle ganache chargée , ) il faut mettre le cheval à l'eau blanche , à la diete , &c. employer les remedes généraux ; lui faire respirer la vapeur de décoctions de plantes émollientes. Lorsque la suppuration est établie dans la tumeur ( ce qu'on reconnoît lorsqu'en appuyant le doigt sur la grosseur le pus fait une espece de fluctuation , ou lorsqu'on voit une petite pointe blanchâtre saillante ) , il faut percer l'abcès , & ne pas toujours attendre qu'il perce lui-même , parce que le pus enfermé entretient l'engorgement & l'inflammation des parties voisines.

*La gourme maligne* est accompagnée d'une difficulté de respirer ; le cheval touffe beaucoup & avec peine ; il est triste , abattu , dégoûté , & ne sent pas quand on le pince sur les reins : la fièvre est considérable. La gourme maligne n'est jamais sans danger. Elle attaque ordinairement le fond de la bouche , & sur-tout le larynx : l'inflammation n'occupe quelquefois que la glotte ; quelquefois elle gagne l'intérieur de la trachée-artère ; d'autres fois elle s'étend jusqu'au poumon. Cette inflammation se termine , ou par la gangrene ( & cause la mort ) , ou par la suppuration qui se forme dans plus ou moins de parties , suivant l'étendue de l'inflammation qui l'a précédée. Ainsi , il survient quelquefois un dépôt au larynx , à la trachée-artère ; quelquefois la suppuration s'étend même jusqu'au poumon. Lorsque le dépôt , formé au larynx , s'ouvre en dedans de la trachée-artère , il tombe dans les bronches , s'oppose à la sortie de l'air & à la respiration , ce qui suffoque le cheval. Lorsque l'abcès du larynx s'ouvre

dans l'arrière-bouche, le pus monte dans le nez, par-dessus le voile palatin, & s'écoule par les naseaux. Si la suppuration de la trachée-artère est peu abondante, l'air de la respiration chasse le pus, & le fait monter le long de la trachée-artère, jusques sur le voile palatin, & delà dans le nez, par où il sort. Lorsque le pus est âcre de sa nature, ou qu'il devient tel en séjournant dans les fosses nasales, il corrode la membrane pituitaire, y forme des ulcères & produit la morve: comme il y a une inflammation considérable dans la gourme maligne, il faut mettre en usage tous les remèdes qui peuvent la diminuer, tels que les saignées abondantes, les antiphlogistiques, &c. Lorsque le dépôt a percé, & que le pus s'écoule par le nez, il faut faire dans cette partie des injections déterfives, afin d'empêcher les particules âcres du pus de s'attacher à la membrane pituitaire, & de produire la morve.

Mais, si l'écoulement de la gourme n'est pas assez abondant pour chasser hors du corps tout le virus, il fermentera dans le sang, infectera les humeurs, & formera un dépôt sur quelques parties, telles que les glandes parotides, le poumon, ou quelque autre viscère; c'est ce qu'on appelle *fausse gourme*. Si ce dépôt n'attaque que des parties externes, il doit être traité comme un abcès simple; s'il s'est fixé sur quelque viscère, après avoir mis en usage les remèdes généraux, on abandonnera la guérison à la nature.

La morfondure est un écoulement des mucosités, qui se fait par le nez comme dans la gourme; l'humeur qui sort est transparente, assez fluide au commencement; mais elle devient ensuite plus épaisse: le cheval est triste, perd l'appétit & touffe. C'est ordinairement le froid qui produit cette maladie: lorsqu'après avoir eu chaud, le cheval est exposé au froid, au vent, à la pluie, la transpiration qui se fait à la tête s'arrête tout-à-coup, la peau se condense, les pores se resserrent & l'humeur de la transpiration reflue dans le nez; c'est la morfondure commençante. On voit que cette maladie a beaucoup de ressemblance avec le rhume dans l'homme: ce qui em-

pêche de confondre la morfondure avec la morve, c'est que la première ne dure pas au delà de quinze jours. Quand elle passe ce temps, on doit craindre la morve; si l'écoulement dure au delà d'un mois, la morfondure a dégénéré en morve. Dans ce cas, on aura recours aux remèdes indiqués contre la morve commençante. Pour guérir la morfondure, il faut saigner le cheval, employer les remèdes généraux, faire des injections déterfives & adoucissantes dans le nez, &c.

Rien de si ordinaire que de voir des chevaux, étant même debout & attelés, assoupis, mangeant avec lenteur, & paroissant toujours comme endormis. Les causes les plus communes de l'assoupissement sont 1°. la pléthore qui demande les saignées & la diète; 2°. les coups sur la tête dont l'effet est passager, & qui doivent être traités comme une maladie inflammatoire; 3°. la taupe, & dans ce cas il faut débrider la plaie, donner issue à la matière, de peur qu'elle n'attaque la moëlle de l'épine, ce qui fait périr l'animal; 4°. certains alimens, tels que l'ivraie.

Il est étonnant qu'aucun auteur d'*hippiatrique* n'ait fait mention jusqu'à présent de l'immobilité. Le cheval immobile ne recule pas, ou très-difficilement; il reste dans la place où on le met, c'est-à-dire, que si en le faisant avancer, on l'arrête tout-à-coup, il conserve sa position actuelle; quand on lui leve la tête, il reste dans la même position: on voit que cette immobilité a de la ressemblance avec la catalepsie. Cette maladie est causée par la peur, dont l'effet peut être tel que l'animal meurt: elle vient encore à la suite d'une longue maladie, principalement dans ceux qui ont eu le mal de cerf. Les chevaux dont la croupe est avalée, qui sont fortraits & ont le dos de carpe, sont très-sujets à l'immobilité. On ne connoît aucun remède pour cette maladie.

L'épilepsie, que les maréchaux appellent *étourdissement*, est une convulsion irrégulière de tout le corps, qui saisit subitement le cheval & le fait tomber par terre; il se roidit & s'agite; ses yeux deviennent rouges, hagards; sa tête se ramène vers la poitrine,

poitrine, l'écume lui sort de la bouche; l'accès dure plus ou moins de temps: l'animal revenu à lui, se releve & se met à trotter, sans paroître ni abattu, ni fatigué. Lorsque l'épilepsie n'existe pas dès la naissance, ne peut-on pas croire que les mauvais fourrages, la repercussion des humeurs de la peau, celle de la gale & du farcin, la peur, sont très-capables de la produire? Ce mal n'est pas curable.

Le *dégoût* est une aversion pour toute nourriture: on ne peut le reconnoître dans le cheval, qu'au refus qu'il fait des alimens qu'on lui présente. Le dégoût vient souvent de ce que le cheval aura été nourri, pendant quelque temps, de mauvaises nourritures; il a encore pour causes les vices de l'estomac, la saburre, les mauvaises digestions, &c. Le traitement doit varier suivant les causes qui font naître le dégoût ou qui l'entretiennent.

Il n'est point rare de voir des chevaux jeter par la bouche une grande quantité de salive fort blanche ou peu mousseuse, mais très-gélatineuse; dans plusieurs chevaux, on n'apperçoit aucune cause extérieure à laquelle on puisse attribuer ce flux salivaire: il y en a qui ont la tête enflée & les mâchoires ferrées; d'autres ont les mâchoires ferrées, sans que la tête soit enflée. Cette grande salivation est quelquefois produite par la poussée des dents, des aphtes, des fluxions, des coups sur la tête, l'engorgement des glandes salivaires, la carie des dents, &c. Les remèdes doivent varier en raison des causes qui la produisent.

La *toux* est un mouvement de la poitrine excité par la nature pour chasser avec l'air ce qui gêne la respiration. La toux a bien des causes; celle qui vient de la tension des fibres ou de leur irritation, demande les relâchans & les adoucissans; mais comme la toux n'est souvent que le symptôme d'une autre maladie, il faut plutôt s'attacher à guérir celle-ci que la toux qui cessera dès que la cause sera ôtée.

La *pulmonie* est une ulcération du poulmon, avec écoulement de pus par les narines. Le cheval touffe, mais il est gai, jusqu'à ce qu'il soit devenu phthisique: il boit & mange comme à l'ordinaire, & ne souffre

pas. Lorsqu'on l'abandonne à lui-même, il maigrit peu à peu, & périt enfin de consommation. La pulmonie est toujours la suite de l'inflammation du poulmon qui a précédé, & qui s'est terminée en suppuration: ainsi tout ce qui pourra causer l'inflammation du poulmon, pourra être regardé comme cause de la pulmonie. On connoît que l'écoulement qui se fait par le nez, vient du poulmon, lorsque cet écoulement est simplement purulent; que le cheval touffe & qu'il n'est pas glandé. Cependant le pus ulcere quelquefois la membrane pituitaire & cause la morve; le cheval devient glandé, & la pulmonie est alors composée. La pulmonie qui succède à la pleurésie & à la courbature, est moins dangereuse que les autres; elle peut se guérir. Celle qui provient de fausse gourme, d'humeur farineuse & de tubercules suppurés, est incurable. Les remèdes qu'on emploie pour la pulmonie curable, sont ceux qui favorisent l'expectoration, les adoucissans, les détersifs, pour dessécher l'ulcere du poulmon, &c.

La *pleurésie* est une inflammation de la plevre, avec fièvre, difficulté de respirer, souvent accompagnée de toux. Les causes générales, sont la pléthore, la raréfaction & l'épaississement du sang. Les particulières sont le froid subit après le chaud, la boisson froide, la pluie, le grand vent, des coups sur la poitrine. On reconnoît la pleurésie par la tristesse, l'abattement & le dégoût du cheval, par la fièvre, la difficulté de respirer, les grandes expirations, & parce qu'il regarde sa poitrine. Comme cette maladie est inflammatoire & qu'elle attaque des parties essentielles à la vie, elle est toujours dangereuse. Il faut avoir promptement recours aux saignées; deux sont plus d'effet dans le commencement, que six dans l'état de la maladie; elles deviennent au moins inutiles après le sixième jour. Aux saignées on joindra les délayans, les adoucissans, les antiphlogistiques, les lavemens, &c. Si les accidens subsistent encore le septième & le huitième jour, c'est une preuve que la résolution n'a pas eu lieu; alors la pleurésie se termine par la suppuration du poulmon; ce qui forme la pulmonie.

La *vomique* est un abcès enveloppé d'une membrane dans la substance du poumon ; il se forme à la suite d'une péripneumonie ou d'une fièvre putride ; il s'épanche quelquefois dans la cavité de la poitrine, & alors le mal est incurable. On juge qu'il s'est formé une vomique, par la toux qui est très-vive, & par une grande difficulté de respirer. Lorsque le sac se rompt, le pus sort par les narines & par la bouche en grande quantité. Avant cette rupture, l'animal exhale une odeur très-fétide ; la consistance du pus diminue peu à peu ; la fièvre cesse, ainsi que la difficulté de respirer. Pour amener l'abcès à maturité, on emploie les fumigations émollientes, & lorsqu'il est crevé, on fait usage des vulnéraires.

La *courbature* est à peu près la même maladie que la pleurésie ; c'est une inflammation du poumon causée par une fatigue outrée ou un travail forcé. Le cheval a une fièvre considérable, tient la tête basse, est dégoûté, respire avec peine, touffe & jette par le nez une humeur glaireuse, quelquefois jaunâtre ou sanguinolente. Quand la résolution ne se fait pas, elle se termine par suppuration ou par gangrene, qui cause la mort. On traite la courbature comme la pleurésie ; il faut beaucoup insister sur les fumigations émollientes.

La *pouffe* est une difficulté de respirer, sans fièvre ; elle ressemble assez à l'asthme dans l'homme : le cheval touffe quelquefois, il fait de grandes expirations, les côtes s'élevent avec force & avec difficulté, mais en deux temps ; ce qui est le caractère propre de la pouffe : il y a aussi râlement ou sifflement. Les causes de cette maladie sont tout ce qui peut ralentir ou gêner la circulation du sang dans le poumon ; elles sont en grand nombre, & la plupart rendent le mal incurable. Il y a des gens qui, pour remédier au sifflement, s'avisent fort mal-à-propos de fendre les narines, dans lesquelles il n'y a aucun défaut, & qui n'ont aucune part à ce sifflement. La pouffe est très-difficile à guérir, pour ne pas dire incurable. On peut cependant l'adoucir par le régime, en retranchant le foin au cheval, & en lui faisant

faire un exercice modéré : lorsqu'il râle ou siffle, qu'il est gêné & rené trop court, il faut le mettre à son aise.

L'*hydropisie de poitrine* est un amas d'eau dans cette cavité ; les causes de l'hydropisie sont l'épaississement & la stagnation du sang, laquelle stagnation est produite par les maladies inflammatoires de la poitrine, telles que la pleurésie, la péripneumonie, la courbature, la pouffe, &c. On connoît cette maladie par la difficulté de respirer, les côtes s'élevent avec force, le cheval regarde sa poitrine, se couche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, bat des narines, a des sueurs fréquentes, se couche & se relève souvent ; il jette par les narines une sérosité jaunâtre, qui est un des signes certains de l'hydropisie. Cette maladie ne peut se guérir que par l'opération. On enfonce un trocart dans la poitrine, à la partie inférieure de la huitième côte, à sa jonction avec son cartilage ; on vuide à peu près la moitié de l'eau contenue dans cette cavité ; ensuite, sans retirer la canule, on injecte environ la même quantité d'une décoction vulnéraire. On tire ainsi l'eau, & on réitère les injections à différentes fois & alternativement. Ce traitement est presque toujours certain dans l'hydropisie survenue à la suite d'une inflammation. Le succès n'est pas toujours aussi heureux dans les autres cas.

Les chevaux peuvent être dans une écurie où le feu vient à prendre. Lorsque la fumée est abondante, ils sont suffoqués ; si elle est peu considérable, ils ne périssent point ; mais ils sont attaqués d'une toux violente. Les chevaux étouffés par la fumée, jettent pour l'ordinaire du sang par les narines ; ce qui prouve une grande inflammation : on a trouvé les poumons tout noirs à ceux qu'on a ouverts. Pour remédier à ce mal, il faut saigner les chevaux aux deux jugulaires, & deux heures après, tirer du sang au plat des cuisses, afin de désemplir les vaisseaux, puis leur donner beaucoup de lavemens, & leur faire des fumigations émollientes : les aromatiques sont pernicieuses.

On nomme *tranchées*, ces grandes agitations où se trouve le cheval lorsqu'il res-

sent de vives douleurs dans les intestins. A proprement parler, les tranchées sont une inflammation du bas-ventre ou des intestins, bien qu'elles puissent être produites par d'autres causes dont nous ferons mention en traitant des différentes especes de tranchées. On connoît que le cheval est attaqué de tranchées, lorsqu'il se couche & se leve, qu'il s'agit & se tourmente, qu'il racle la terre avec le pié de devant, & ne demeure jamais en place. Le danger des tranchées dépend de la nature de la cause, de l'étendue & du degré de l'inflammation. Toute especie de tranchées qui dure au delà de trois heures, doit faire craindre pour la vie du cheval; quand bien même ses agitations ne seroient pas violentes. Il faut mettre le cheval à la diete, mettre en usage les remedes de l'inflammation, les lavemens; &c.

Ce qu'on appelle ordinairement *tranchées rouges*, n'est autre chose que l'inflammation de l'estomac ou des intestins, mais portée au dernier degré; on a lieu de soupçonner cette maladie, lorsque le cheval se tourmente, se couche & se leve souvent; lorsqu'il sent de la douleur en le touchant sous le ventre, qu'il regarde cette partie, sur-tout si le mal vient après l'usage des purgatifs violens; le sphincter de l'anus est quelquefois d'un rouge vif, ainsi que la conjonctive. Il est à craindre que cette inflammation ne se termine par la gangrene; elle demande de prompts secours, qui consistent dans l'usage des relâchans, des émolliens, des anodins, la saignée, &c.

On doit conjecturer que le cheval a une *tranchée d'indigestion*, lorsqu'il a beaucoup mangé & que les tranchées sont survenues quelque temps après. Lorsqu'il a difficulté de respirer, qu'il est appesanti & qu'il gémit en alongeant la tête, il ne faut pas saigner, parce qu'on diminueroit les forces digestives, & on exposeroit le cheval à périr de suffocation; mais il faut lui donner un peu de thériaque, lui faire avaler beaucoup d'eau chaude, & lui administrer plusieurs lavemens légèrement purgatifs.

Lorsqu'il survient des tranchées au cheval après avoir bu une grande quantité

d'eau froide, sur-tout étant en sueur, on conjecture que cette boisson en est la cause. Cette maladie n'est pas dangereuse; il faut couvrir le cheval & le tenir bien chaudement. Si la douleur continue plus d'une demi-heure, on le saignera & on lui donnera des lavemens.

Il est aisé de s'apercevoir des *tranchées ventieuses*, car le cheval rend des vents; souvent même il a le ventre enflé. Dans ce cas on emploie les carminatifs & le remède suivant, qui m'a toujours bien réussi. On hache un oignon avec un morceau de savon de la grosseur d'un œuf; on y mêle deux pincées de poivre; on introduit le tout dans l'anus, le plus avant qu'il est possible, & on fait promener le cheval tout de suite. Quelque temps après, on lui donne un lavement composé d'une once de savon noir dissous dans de l'eau.

On reconnoît les *tranchées de vers*, quand le cheval en rend avec les excréments: tous les amers sont bons contre ces especes de tranchées. Par exemple, trois onces de suite de cheminée dans un demi-setier de lait, est un remède simple qui ne m'a jamais manqué.

Le bazoart est une especie de boule, tantôt spongieuse, tantôt pierreuse, qui se forme dans les intestins, & qui produit ce que l'on appelle les *tranchées de bazoart*. Il est difficile de reconnoître l'existence de ces pierres: on remarque pourtant que le cheval regarde souvent son ventre, & qu'il paroît soulagé lorsqu'il le pose à terre. Au reste, cette maladie est incurable.

La *rupture de l'estomac* arrive quelquefois dans le cheval. On la reconnoît par les mouvemens & les agitations du corps, & sur-tout par le vomissement des alimens par le nez, qui n'arrive que dans ce cas. Il y a plusieurs causes qui peuvent occasioner cette rupture; 1°. le relâchement des fibres de l'estomac; 2°. leur altération occasionée par l'inflammation ou la gangrene; 3°. la dépravation des suc digestifs; 4°. le vice & la trop grande quantité des alimens. Cette maladie est incurable.

Le *cours de ventre* ou *dévoiement* est une

maladie dans laquelle le cheval rend les matieres fécales liquides. Les causes sont 1°. le relâchement des glandes intestinales ou leur irritation ; 2°. le défaut de transpiration , dont la matiere reflue en dedans. Cette maladie n'est pas dangereuse , & se guérit souvent d'elle-même. Il faut , durant quelques jours , retrancher le foin au cheval & le nourrir de son ; puis lui fortifier l'estomac avec les stomachiques , les astringens , &c.

Le *gras fondu* est une excretion de mucosité ou de glaires tamponées & épaisses que le cheval rend par le fondement : ces glaires sont quelquefois mêlées d'un peu de sang. Cette maladie est produite par l'inflammation des intestins , & en particulier par celle de leur membrane veloutée. Cette inflammation est le plus ordinairement l'effet des purgatifs trop violens ou donnés à trop forte dose. Ce mal est plus ou moins dangereux , suivant le degré de l'inflammation & la maniere dont elle se termine ; ce qui arrive ou par résolution , & le cheval guérit d'une maniere complete , ou par suppuration , & il rend du pus avec les glaires & les excréments , ou par gangrene , & il périt. Il faut employer les remedes de l'inflammation , les saignées , les adoucissans , les lavemens , &c. Lorsqu'elle est sensiblement diminuée , on met dans les lavemens une trentaine de grains d'y-péacuanha : ce remede fond les glaires qui engorgent les glandes.

Les *tranchées hépatiques* sont causées par une inflammation des vaisseaux , tant artériels que veineux , ou des canaux biliaires : les vers & les pierres en sont souvent la cause. On juge qu'elles sont excitées par des pierres , quand le cheval en rend , que sa fiente est fort jaune , ainsi que la conjonctive , les levres & la langue. Lorsqu'elles sont occasionnées par des vers , les excréments qui en contiennent en sont la preuve. Ces maladies sont fort dangereuses , & pour ainsi dire , mortelles. Pour les pierres , on donne les adoucissans , les eaux minérales , &c. Pour les vers , ce sont les amers , les vermifuges , &c.

L'*ascite* ou *hydropisie du bas-ventre* , est une collection d'eau contenue dans la cavité du ventre. L'hydropisie en général est

distinguée en anasarque & en ascite. L'anasarque est un œdeme ou une bouffissure en général qui vient de la sérosité du sang extravasé dans le tissu cellulaire. Les causes de l'hydropisie sont 1°. tout ce qui ralentit le mouvement du sang & qui empêche la circulation ; 2°. la suppression de quelque évacuation , comme de l'urine ou de la transpiration ; 3°. l'obstruction des vaisseaux absorbans. On connoît l'hydropisie ascite , par la difficulté de respirer , par l'enflure du ventre & par la fluctuation de l'eau qui y est contenue : on s'en assure en frappant un côté de la main & en appuyant l'autre sur le côté opposé. Cette maladie est fort difficile à guérir , souvent même incurable , parce qu'elle vient presque toujours de quelque obstruction considérable , & formée depuis long - temps. On emploie pour la curation les diaphorétiques , les diurétiques & les purgatifs hydragogues. Mais comme ces remedes sont souvent insuffisans , lors donc que malgré leur usage , le ventre se remplit d'eau , qu'il est considérablement distendu , il faut tenter la ponction : si on la diffère ou si on la proscriit , le cheval ne tardera pas à périr. Il survient quelquefois une hydropisie au fourreau ; dans ce cas il faut y faire des scarifications , ou une ouverture pour donner issue à l'eau.

Il y a *suppression d'urine* , lorsqu'elle ne se sépare pas dans les reins , ou qu'elle ne s'y sépare qu'en petite quantité , ou qu'elle ne trouve pas de passage libre pour se rendre à la vessie. Dans cet état , le cheval souffre de vives douleurs , qui sont annoncées par la grande agitation où il est : la fièvre est considérable ; il plie les reins & les regarde. Cette maladie vient , ou de l'inflammation des reins & des arteres , ou de l'obstruction de ces parties , ou de la présence d'une pierre , &c. Le mal est sans remede , lorsqu'il est causé par obstruction , c'est-à-dire , par des calculs ou des pierres. S'il vient de l'inflammation des reins , il peut se guérir , mais il n'est jamais sans danger. La suppression d'urine qui vient de l'inflammation , demande les saignées , les adoucissans , les antiphlogistiques , &c.

*L'incontinence d'urine* est un écoulement perpétuel de ce liquide par le fourreau , sans que la verge forte , & sans que le cheval ressent la moindre douleur. Cette infirmité est occasionnée par une paralysie de la vessie , ou par un relâchement du sphincter. Les injections astringentes poussées dans la vessie , seroient très-convenables dans ce cas ; mais comme il n'est pas possible de sonder le cheval , dont la verge se retire dans le fourreau , on doit s'en tenir aux astringens internes.

La *rétenion d'urine* est la difficulté ou l'impossibilité d'uriner. Le cheval se présente pour pisser , & ne rend que quelques gouttes d'eau. Les causes sont , l'inflammation & la paralysie de la vessie , une pierre dans ce viscere , l'engorgement des glandes prostates qui compriment le commencement du canal de l'uretre. Pour l'inflammation , les remèdes sont les saignées , les antiphlogistiques , &c. S'il y a paralysie , il est difficile d'y porter remède. Si le mal est produit par une pierre , il n'y a pas d'autre parti à prendre que de faire l'opération de la taille.

Le *pissemment de sang* est un accident de fort mauvais augure ; les suites en sont presque toujours funestes. Cette hémorrhagie vient de la vessie ou de son cou , rarement du canal de l'uretre , mais plus ordinairement des reins. Les causes qui produisent la rupture des vaisseaux de ces parties , sont les efforts que font les muscles pour vaincre de grandes résistances , les fortes contractions réitérées , la pléthore des vaisseaux des reins , l'inflammation , les plantes échauffantes , le fourrage pourri , la pierre dans les reins : cette dernière cause est fort commune. Le pissemment de sang est incurable. Tout ce qu'on peut faire dans les commencemens , c'est de pallier le mal ; pour cet effet on saigne , on donne les lavemens émoulliens , les boissons adoucissantes , &c.

On entend par *sueurs* , non celles qui sont produites par un exercice violent , l'inflammation , &c. mais celles auxquelles certains chevaux sont sujets au moindre mouvement , & même dans le repos ; elles sont quelquefois très-abondantes. Elles

ont pour cause le relâchement des vaisseaux excrétoires de la transpiration : elles ne sont pas dangereuses ; on les modere & on les arrête facilement , en lavant le cheval , pendant quelques jours , avec une décoction de plantes aromatiques.

Le *tremblement* à la suite d'une maladie inflammatoire ou d'une hémorrhagie , est presque toujours un symptôme de mort. Il n'est pas rare de voir des chevaux en bonne santé , être saisis de tremblement : le froid & la peur peuvent en être la cause , la boisson d'eau froide étant en sueur. Nous avons vu la maniere de remédier à cette dernière cause.

La rage est une espece de folie , ou de fureur sans fièvre , dans laquelle le cheval mord & rongé la mangeoire & ce qu'il rencontre , il mord indistinctement tous ceux qui s'approchent de lui ; il est toujours en mouvement & frappe du pié : ses yeux sont rouges & étincelans ; il mange peu & ne boit pas ; il tire la langue & rend beaucoup d'écume. Il y a deux degrés dans cette maladie ; la rage commençante & la rage confirmée. La première est annoncée par les symptômes que je viens de décrire ; dans la seconde , le cheval se tourmente beaucoup , il souffre considérablement , il tremble de tous ses membres , le poil se hérisse & il meurt enfin. La rage ne s'engendre point dans le cheval , il faut qu'elle lui soit communiquée par la morsure d'un autre animal enragé. La maladie se déclare ordinairement entre le vingtième & le cinquantième jour , rarement avant le vingtième & quelquefois après le cinquantième. En général la rage est une maladie fort grave & très-funeste. La commençante est presque incurable , & la confirmée ne se guérit jamais , c'est pourquoi il est inutile de tenter aucun traitement pour elle : nos soins doivent se borner à la prévenir. Ainsi après avoir coupé en rond toute la partie mordue , si elle est charnue , on y appliquera les caustiques & le feu ; on fera des scarifications , & on excitera une suppuration abondante , afin d'attirer tout le virus dehors. Si la morsure a été faite à une partie tendineuse ou membraneuse , il faut faire des scarifications

à la peau & appliquer dessus les ventouses, afin de faire sortir tout le virus. Quand ces remèdes ne réussissent point, il faut abandonner le cheval & le tuer.

Le marasme, dans les chevaux, reconnoît toujours quelque cause interne. Il est la suite d'une maladie aiguë; il vient aussi d'un défaut de sécrétion dans les différentes parties, & quelquefois chez les jeunes poulains d'une rigidité très-grande dans les fibres. Mais on voit des chevaux rester dans cet état de maigreur, sans jamais engraisser, quoiqu'il n'y ait en eux aucune cause morbifique; ce sont ordinairement ceux qui sont ferrés des épaules, ou qui ont la poitrine étroite (ce que l'on appelle *avoir la côte plate*), ce sont encore les chevaux fortraiés, qui ont la croupe avalée, & qui sont haut montés sur jambes. Tous les remèdes qu'on prescriroit pour ces défauts de conformation seroient inutiles. La maigreur qui vient à la suite de quelque maladie se guérit par le repos, la bonne nourriture, &c.

La rupture du diaphragme arrive à la suite de quelques tranchées. Lorsque cet accident est arrivé, le cheval se tourmente beaucoup, se couche, se débat, & à une grande difficulté de respirer; le ventre monte avec la poitrine en respirant; la mort survient bientôt.

*De la ferrure.* Il manqueroit une partie essentielle à cet extrait d'*hippiatrique*, si nous ne parlions pas de la ferrure. Elle intéresse les maréchaux, les écuyers & ceux qui veulent exercer l'*hippiatrique*. Aucun d'eux n'ignore que, si une mauvaise ferrure expose le pié à une foule d'accidens, une bonne ferrure les répare & rectifie même certains défauts de conformation. Mais pour mettre à portée de bien entendre tout ce que nous avons à dire sur cet article, nous avons cru devoir commencer par une description abrégée du pié du cheval. Il n'est point de partie dans le cheval qui soit sujette à autant de maladies. On place ordinairement dans la jambe, dans l'épaule ou dans d'autres parties, une infinité de maladies qui n'ont leur siège que dans le pié: parce qu'on ne voit ni plaie, ni tumeur apparente; on dit que

le mal n'est pas dans le pié, & on va chercher la maladie ailleurs: c'est une erreur encore commune aujourd'hui.

Le pié du cheval est composé de parties dures & de molles. Les dures sont les os, & les molles sont les chairs. Toutes ces parties sont contenues dans une boîte de corne qu'on appelle *sabot* à deux faces: l'une antérieure & supérieure, pour l'ordinaire convexe, qu'on appelle *muraille*; elle se trouve concave dans certains chevaux, c'est ce qu'on appelle *piés-plats*. L'autre face est inférieure & se nomme *sole* proprement dite, laquelle est concave; mais convexe dans certains chevaux, ce que l'on appelle *piés comblés*. Ces deux exceptions sont des défauts, dont le premier est naturel & héréditaire, le second ne devient comble que par la ferrure. La muraille se divise en trois parties; celle qui se présente en avant, est nommée *muraille de la pince*; celle des côtés, *muraille des quartiers*; celle de derrière, *muraille des talons*.

La partie qui paroît la première, en levant le pié du cheval, se nomme *sole de corne* proprement dite, cette sole se divise en quatre parties. La première répond à la muraille de la pince, & s'appelle *sole de pince*; la seconde se nomme *sole des quartiers*, & répond à la muraille des quartiers; la troisième, qui répond à la muraille des talons, retient le nom de *sole des talons*; la quatrième est ce corps en forme de V, qui est situé au milieu, & qu'on appelle *fourchette*.

Les parties, tant dures que molles, renfermées dans le sabot, sont, la chair de la couronne, la chair charnelée, la sole charnue, la fourchette charnue, l'os du pié, une partie de l'os coronaire, l'os de la noix, des ligamens, des vaisseaux veineux, artériels, lymphatiques; des nerfs, des glandes, des cartilages, &c.

La chair de la couronne est dure, grisâtre extérieurement, blanchâtre intérieurement, & forme un bourlet qui recouvre le tendon extenseur. Elle est logée dans la demi-gouttière de la muraille; à l'insertion du poil, elle a très-peu de vaisseaux sanguins, mais beaucoup de houpes

nerveuses. Cette partie se tuméfié aisément dans l'extension du tendon extenseur, dans les javarts cornés, & dans le cas où la matiere a soufflé au poil.

La chair cannelée est une substance bien différente de la chair de la couronne. Entre ces couches paralleles, elle reçoit les prolongemens de la corne cannelée. elle est parsemée de vaisseaux sanguins, elle a beaucoup de houppes nerveuses, ce qui la rend très-sensible. Elle est adhérente à toute la convexité de l'os du pié. C'est cette partie qui souvent, à la suite d'une enclouure ou d'un fil qui a gagné les quartiers, se sépare de la corne cannelée. La sole charnue recouvre toute la surface inférieure de l'os du pié, à laquelle elle est très-unie, excepté à l'endroit où s'attache le tendon fléchisseur du pié. Elle recouvre aussi la fourchette charnue; elle est cannelée à l'endroit de la sole des talons; dans le reste de son étendue, elle est coriace, grénue & vergettée. Les filets nerveux n'y paroissent pas en aussi grand nombre que dans la chair de la couronne & la chair cannelée. Elle est cependant très-sensible. La fourchette charnue recouvre postérieurement le tendon fléchisseur à l'endroit de son attache, & s'étend latéralement jusqu'aux cartilages; elle est d'une substance mollasse, spongieuse & blanche; elle a très-peu de vaisseaux sanguins & peu de nerfs, car elle n'est pas sensible. Ce qui le prouve, c'est que les fics ou crapauds, quelque volumineux qu'ils soient, pourvu qu'ils n'aient pas gagné la chair cannelée, ne font jamais boiter le cheval. En effet on remarque tous les jours que le cheval qui a pris un clou de rue dans cette partie, ne fait aucun mouvement quand une fois on a coupé la portion de la sole charnue qui la recouvre.

L'os du pié a la figure d'un croissant ou d'un talon de soulier de femme renversé. On y distingue différentes éminences & différentes qualités.

L'os coronaire approche d'une figure quarrée, il est situé en partie sur l'os du pié & en partie sur l'os de la noix.

L'os de la noix ressemble assez, par sa figure, à une navette de tisserand: il est

situé derriere l'os du pié & l'os coronaire sur le tendon d'Achille. Tous ces os sont contenus & liés ensemble par des ligamens; la plupart sont, outre cela, enveloppés de membranes capsulaires, qui contiennent la synovie destinée à lubrifier les surfaces des os dans les articulations avec mouvemens.

Les cartilages du pié sont au nombre de deux, leur figure est à peu près triangulaire, ils sont situés sur la partie latérale de l'os du pié, s'étendent depuis le tendon extenseur du pié, jusqu'au repli de la muraille des talons, & sont attachés par des fibres ligamenteuses aux apophyses latérales de l'os du pié. Ils ont quelques trous par lesquels passent deux veines considérables; ils sont moitié dans le sabot, moitié dehors. La partie de dehors est mince, celle qui est dans le sabot est épaisse. La partie antérieure du cartilage est lisse, polie & composée d'une seule piece; celle qui est vers les talons est composée de plusieurs petits paquets joints par des fibres ligamenteuses; c'est ce qui fait que dans les atteintes de la pointe du talon, où à la suite de bleimes, il se détache des bourbillons qui procurent une prompte guérison au cheval.

La ferrure est cette opération par laquelle un maréchal applique un fer sous le pié du cheval. La ferrure actuelle a bien des défauts que nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer, afin qu'on puisse les éviter. 1°. Les fers longs & forts d'éponge sont sujets, par leur poids, à ne point tenir fermement & font péter les rivets. 2°. Il faut de gros clous, à proportion de la force des fers, pour les tenir; ce qui fait éclater la corne, ou souvent les grosses lames de ces clous pressent la chair cannelée & la sole charnue, & obligent le cheval à boiter. 3°. Les chevaux sont sujets à se déferer par la longueur des fers; savoir, lorsque le pié de derriere ou quelque autre chose attrape l'éponge du pié de devant. 4°. Les fers pesans fatiguent le cheval, qui alors marche lourdement. 5°. Les fers longs & forts d'éponge, éloignent la fourchette de terre & empêchent le cheval de marcher sur elle; alors s'il y a de la matiere dans la fourchette, il lui viendra un fic

ou crapaud , causé par le séjour de l'humeur ; ce qu'on évite en ferrant court. Le cheval étant forcé de marcher sur la fourchette , l'humeur se broie , se divise & se dissipe , sur-tout aux piés de devant , parce que l'animal s'y appuie plus que sur les piés de derriere. 6°. Les fers longs & forts d'éponge aux piés qui ont les talons bas , les écrasent , les renversent , les froissent & font boiter le cheval ( attendu qu'il a toujours le même point d'appui ) , quoiqu'on relève l'éponge & le talon en levant le pié ; mais dès qu'il est à terre , le talon va chercher l'éponge , parce que le sabot est flexible : ce qui se voit en le déferrant , par une gouttiere remarquable de la branche qu'a produit le talon. 7°. Les fers longs & forts d'éponge , lorsque le pié est paré , la fourchette étant éloignée de terre , occasionent plusieurs accidens , comme la rupture du tendon fléchisseur de l'os du pié ou l'extension du même tendon , & la compression de la sole charnue ; accident plus commun que l'on ne pense. 8°. Les fers longs font glisser & tomber les chevaux ; ils les blessent au coude , lorsqu'ils se couchent sur l'éponge ; ce qui s'appelle *se coucher en vache*. 9°. Les crampons sont à supprimer sur le pavé , & ils ne sont bons que sur la glace ou sur une terre grasse. Pour peu que le cheval marche , les crampons ne peuvent durer que sept à huit jours : donc il est un mois ou cinq semaines sans avoir de crampons , puis que la ferrure doit durer six semaines. 10°. Les crampons en dedans sont sujets à estropier le cheval en croisant ses piés sur la couronne ; ce qui forme des atteintes encornées. 11°. Le cheval qui n'a qu'un crampon en dehors , n'a point le pié à plomb , & ce crampon gêne l'articulation de l'os coronaire qui porte sur l'os du pié , se trouvant alors de côté. 12°. Si le cheval a le pié paré , & qu'il vienne à se déferrer , il ne peut pas marcher qu'il ne s'écrase & que la muraille ne s'éclate , qu'il ne foule la sole charnue , attendu que la muraille se trouve sans soutien. 13°. Si les fers sont longs & les talons creusés , les pierres & les cailloux se logent entre le fer & la sole , & font boiter le cheval. 14°. Les piés plats deviennent

combles , en voûtant les fers pour soulager les talons & la fourchette , parce que plus les fers sont voûtés , & plus aussi la muraille s'écrase & se renverse , principalement le quartier de dedans , comme étant le plus foible ; pour lors la sole charnue bombe , c'est ce qu'on appelle *oignons* ; ce qui met presque toujours le cheval hors de service. 15°. Si la muraille est mince , & qu'on voûte les fers , ils pressent tellement les deux quartiers , que les os du pié & ce qui en dépend , se trouvent comprimés ; cette méthode acheve de perdre les piés plats des chevaux. 16°. Les piés parés sont exposés à être plus considérablement blessés par les clous de rue , les taillons , &c. 17°. La sole parée prend plus facilement la terre ou le sable qui forment une espece de mastic entre le fer & cette sole , ce qui foule le pié & fait boiter le cheval. Il arrive encore que lorsque la sole est bien parée , & que le cheval se trouve dans un endroit sec , la sole se seche , serre & comprime la sole charnue , & fait boiter le cheval. 18°. Il ne faut point attendrir la sole de corne , ni se servir d'un fer rouge avec lequel on la brûle ; par cette manœuvre , on l'échauffe , & on rend par conséquent le cheval boiteux. 19°. Un fer fort , que l'on fait porter à chaud , nuit tant par son épaisseur que par sa chaleur , qui échauffe tellement le sabot , que la chair cannelée qui se trouve desséchée , se détache par la suite de la corne cannelée , & fait un vuide entre la sole & la muraille ; ce qui oblige souvent le cheval à boiter. 20°. Pour former un pié qui plaise à la vue , on le rogne si fort qu'il est paré jusqu'à la sole charnue , & que la chair se faisant jour à travers la sole de corne , la surmonte ; c'est ce qu'on appelle *une cerise* ; ce qui fait boiter le cheval. 21°. Le pié paré est principalement cause que le pié en dedans se resserre ; c'est ce qu'on appelle *quartier foible* ou *quartier ferré* : ce qui fait boiter le cheval. Il arrive aussi quelquefois que le sabot se resserre , gêne toutes les parties intérieures du pié ; ce qui estropie le cheval : en outre , quand le quartier se resserre , il fait fendre le sabot dans sa partie latérale ; ce qui s'appelle *seime* , & le che-  
val

val devient boiteux: tous accidens qui viennent de la parure du pié. L'habitude de parer les piés & sur-tout les talons qui en font les arcs-boutans, fait ferrer les deux talons, & les piés s'encastellent; ce qui rend le cheval boiteux. Enfin, à force de parer, si le cheval vient à se déferer plusieurs fois en un jour, comme cela arrive, on lui réduira le pié presqu'à rien; delà mille inconveniens. 22°. C'est un abus de raper les piés des chevaux; le sabot est altéré & il se forme des seimes. 23°. Un autre défaut, c'est d'étamper & de contrepercer les fers avec des poinçons trop gros, lesquels font un trou trop large; en sorte que si-tôt que les clous ou que les fers sont un peu usés, le fer bat & ne tient presque plus à rien. 24°. La méthode de mettre des fers forts en branche aux chevaux, qui se coupent, est inutile, parce qu'elle n'a d'effet que lorsque le pié est à terre; dès qu'il est levé il se met d'à-plomp, & l'épaisseur du fer l'attrape. 25°. La plupart des maréchaux, dans la vue de mieux parer, poussent le boutoir jusqu'au sang, & pour arrêter l'hémorrhagie de la fourchette, ils y mettent le feu; ce qui rend le cheval boiteux. 26°. Il y a des maréchaux qui croient remédier aux talons encastelés, & qui mettent des fers qu'ils appellent à la *pentoufle*. Ils sont forgés & disposés de façon que le bord du dedans qui regarde la fourchette, est extrêmement fort, & le bord du dehors très-mince; ils les ajustent en sorte que le cheval appuyant dessus, l'épaisseur du dedans de l'éponge rencontrant le talon sur les arcs-boutans, le bord du dehors ne touche que peu à la muraille, à cause que l'éponge forme un talus de ce côté-là. Le but des maréchaux est d'écarter, par ce moyen, les talons; mais c'est en quoi ils se trompent, parce que, loin de les écarter, l'épaisseur de l'éponge comprimant les arcs-boutans, les empêche de profiter & les resserre encore davantage.

Il ne faut pas croire, comme le pensent les muletiers, qu'il faille que le mulet, pour bien marcher, soit ferré avec des fers grands & larges, qui débordent en dehors & en pince de quatre à cinq pouces.

Tome XVII.

1°. Les fers des mulets sont beaucoup plus pesans que les fers des chevaux, parce qu'on les fait une fois plus grands & plus larges qu'il ne faut. 2°. Ils sont sujets à se déferer, tant à cause de la largeur, que de la longueur & de la pesanteur du fer, surtout quand ils marchent dans des terres fortes & grasses, ce qui les fatigue beaucoup. 3°. Quand ils se trouvent dans des chemins raboteux, des rocs, des terres gelées, ils ont de la peine à marcher avec ces fers larges, attendu que le pié est beaucoup plus petit, & que si cette surface de fer ne porte pas précisément sur le milieu d'un caillou ou d'une motte de terre gelée, le fer fait la bascule, & occasionne un faux pas.

Il n'y a qu'une ferrure à mettre en usage pour les chevaux qui ont bon pié & qui n'ont pas de défaut, c'est celle de ferrer court, de ne jamais parer le pié: il ne faut pas confondre les termes *parer* & *abattre*: parer, c'est vider le dedans du pié; abattre, c'est rogner la muraille. Les fers pour ces piés doivent être minces d'éponge, de manière que les talons & la fourchette posent à terre; bien que la sole soit dans son entier, elle n'acquerra pas pour cela plus d'épaisseur; elle se débarrasse elle-même de ce qu'elle a de trop, car dans les chevaux qui n'ont point eu le pié paré, si on gratte cette même sole, on trouve une substance farineuse, ce qui prouve que c'est un superflu prêt à tomber. S'il en étoit de même de la muraille, on ne seroit pas dans le cas de l'abattre. Les fers ne doivent point être couverts, l'épaisseur ne doit pas être considérable, un fer mince est plus léger, quoiqu'il y ait des chevaux qui usent plus du derrière que du devant, l'étampure doit être ferrée également du pié de devant; le sabot en est moins fatigué; à l'égard du derrière, cela doit être à peu près de même, si ce n'est qu'on laisse en pince un écartement de la valeur d'un clou, vu le pinçon que l'on est obligé d'y mettre, & le point d'appui considérable que le cheval est obligé de prendre avec tout son train de derrière. La courte perçure doit être faite du même côté de l'étampure; l'ajusture doit être

Xxx

douce & un peu relevée en pince, le corps des branches à plat. Les clous, à leur tête, doivent être coniques, représentant la figure de l'étampure; il arrive delà que quand ils sont bien usés, ils paroissent ne faire qu'un seul & même corps avec le fer. De pareils fers s'usent minces comme des lames de couteau, & tiendront aussi bien que s'ils étoient neufs; il n'en fera pas ainsi avec les clous à tête carrée, les fers doivent garnir tant du devant que du derrière aux chevaux de trait, mais il faut qu'ils soient justes pour les chevaux de selle; les piés de derrière seront de même ferrés court, & de la même façon: on évitera, par ces moyens, tous les accidens qu'occasionne la ferrure actuelle.

Celui qui veut être maréchal, doit commencer par connoître tous les outils d'une forge, & apprendre à distinguer un fer de devant d'avec celui de derrière; celui du montoir d'avec un dehors de montoir, ainsi que les différentes sortes de clous. Il doit savoir la manière de forger & de ferrer, ainsi que les précautions qu'il y a à prendre pour ferrer un cheval malin. Je renvoie, pour tous ces différents objets, à mon *Hippiatrique*, pag. 384 & suivantes, édition de Paris 1772; on trouvera tous les détails nécessaires, & qu'un bon maréchal ne peut se dispenser de connoître. Nous allons passer à la ferrure qu'on doit mettre en usage. On le répète: la base du chirurgien vétérinaire est la ferrure, c'est elle qui l'occupe davantage: on doit donc plus s'attacher à cette partie qu'à toute autre; car, comme on l'a dit plus haut, sur cent chevaux boiteux, quatre-vingt-seize le seront du pié; or, la ferrure étant le moyen d'y remédier, comment prescrire celle qui convient, si on ne la connoît pas dans toute son étendue? comment pourra-t-on se déterminer pour telle ou telle, si on en ignore les avantages & les inconvéniens? comment, après en avoir choisi une, l'appliquer, si l'on n'a personne qui soit en état de l'exécuter? Il faut donc avoir manié le marteau pour être capable d'ordonner, & souvent de forger soi-même. En général il n'est pas absolument nécessaire qu'un maréchal possède la fine

anatomie: il suffit qu'il connoisse la structure des parties sur lesquelles il doit porter le bistouri, afin qu'il ne coupe que ce qui doit être coupé, & qu'il évite de toucher aux vaisseaux, aux nerfs, &c. en un mot, il sera bon maréchal pourvu toutefois qu'il connoisse à fond le pié du cheval. Avant d'entrer dans le détail des différentes especes de ferrures qu'on doit mettre en usage, nous allons dire deux mots des propriétés de la fourchette du cheval, & des avantages qu'il en retire. 1°. Elle conserve les talons bas & foibles: pour suppléer au défaut, la nature a formé une grosse fourchette, sur laquelle les chevaux marchent & qui leur sert de point d'appui. 2°. Les piés plats & les talons bas ont tous une grosse fourchette qui soulage les talons: en effet, tout le poids du corps tombe sur la fourchette, & non sur les talons. Le contraire arrive aux bons piés; car pour l'ordinaire ils ont une très-petite fourchette, mais en revanche de forts talons qui font la fonction de fourchette, & qui par conséquent soutiennent tout le poids du corps du cheval.

La ferrure qui convient pour aller solidement sur le pavé sec & plombé, tant pour les chevaux de trait que les chevaux de bât, c'est-à-dire, pour les chevaux de carrosse, de selle & autres, est celle qu'on a indiquée pour les bons piés: c'est la ferrure courte, qu'on appelle *en croissant*, c'est-à-dire un fer dont l'étampure est également semée, & dont les éponges minces viennent se terminer au bout des quartiers, de manière que le bout des éponges soit de niveau avec les talons. On peut même, aux chevaux qui en ont beaucoup, faire des crampons de corne, de la hauteur d'un tiers de pouce & plus; ce qui les retiendra plus fermement, non seulement sur le pavé sec & plombé, mais sur toutes sortes de terrains. Ces crampons de corne ne s'usent pas: cela est si vrai, que, quand on ferre le cheval, on est obligé d'en abattre une partie. Ces sortes de crampons ne peuvent se faire qu'aux piés qui ont de petites fourchettes, autrement il faudroit s'en tenir à la ferrure

courte , à celle dont les éponges seroient égales à la muraille des talons , & dont la fourchette poseroit à terre , & c'est celle qui donne le plus d'appui au cheval ; cette ferrure s'exécute de même aux quatre piés.

Comme la ferrure précédente ne sauroit empêcher le cheval de glisser dans le premier temps qu'il pose son pié sur le terrain plombé , vu que la pince porte la première , & qu'elle est rotalement garnie de fer , on se servira du fer à demi-cercle pour les chevaux de carrosse. Il doit être mince du côté de l'étampure , plus juste que le pié , & posé de manière que toute la muraille débordé de la moitié de son épaisseur dans tout son pourtour. Après avoir raisonnablement abattu le pié , on cernera le dedans de la muraille, cette partie qui avoisine la sole de corne ; on fera ensuite porter son fer à chaud , puis on l'attachera avec de petits clous dont la tête sera enfoncée moitié dans l'étampure. On ramera les bords de la muraille en rond , afin qu'elle ne puisse pas s'écarter lorsque le cheval marchera. Au moyen de cette ferrure , il marchera sur toute sa muraille , soit en montant , soit en descendant.

La ferrure pour les chevaux de selle doit être à demi-cercle , le fer de deux ou trois lignes de largeur sur une & demie d'épaisseur ; il doit avoir dix étampures , également semées & contrepercées du même côté ; les clous doivent être par conséquent très-petits. On le placera de la même manière que le précédent , dont il ne diffère que par sa largeur , & par deux trous de plus. Le cheval ainsi ferré est plus léger , ses mouvemens sont plus lians , & plus fermes sur le pavé sec & plombé.

En général la plupart des chevaux usent plus de derrière que de devant , plus en dehors de derrière qu'en dedans : ce qui vient de ce que le cheval ne met pas son pié en ligne droite , mais en formant le demi-cercle. Il le porte en dedans & le reporte en dehors. C'est une remarque que personne n'avoit faite avant moi. Par ce mouvement il y a , comme l'on voit , un frottement de fer sur le pavé , mais plus en dehors qu'en dedans , parce que ce bord se présente le premier sur le terrain.

Tout cheval qui use également a une marche non naturelle , ce qui provient d'une mauvaise construction. Il ne doit pas porter les jambes de derrière sur la même ligne , mais plus près du centre de gravité ; autrement il perdrait son équilibre , ses mouvemens seroient plus précipités & moins assurés. Ainsi tout cheval qui aura les jambes inclinées de dehors en dedans , sera toujours préférable à celui dont les jambes sont perpendiculaires. Ces sortes de chevaux ont besoin d'un fer dont la branche soit bien forte en dehors , mais qui ait très-peu de fer en dedans : celle de dehors doit être couverte & étampée gras , afin que le fer garnisse : de pareils fers ne conviennent qu'aux chevaux qui usent considérablement. A l'exception de ce cas , tout fer de derrière doit avoir la branche plus épaisse , mais pas de beaucoup.

Le cheval qui use en pince dénote un animal ruiné , ou qui tend à sa ruine , car c'est le commencement de ce défaut qui fait donner au cheval le nom de *pinçart* ou de *rampin*. Cet accident vient presque toujours de ce que dans les différentes ferrures on a paré le pié , & éloigné la fourchette de terre ; de ce que les muscles fléchisseurs du paturon , de l'os coronnaire & principalement de celui du pié , sont toujours en tension , comme ils le seroient dans un homme qui marcheroit continuellement sur la pointe du pié ; de ce que ces muscles ainsi tendus poussent les articulations en avant , les rendent droites , & éloignent les talons de terre , ce qui n'arriveroit pas si la fourchette y portoit. Pour ces sortes de chevaux , il ne faut point mettre de fer en pince , mais lui donner plus d'ajusture & tenir les branches à plat & minces ; en un mot , les ferrer court.

Pour le cheval pinçart des piés de derrière & qui est sujet à se déferrer , il faut que le fer soit étampé près du talon , faire un fort pinçon au fer en pince & ne point l'entôler ; les voûtes de la branche du fer doivent aussi être renversées en dedans du pié , comme si on vouloit le ferrer en pantoufle ; de manière que la

voûte du fer approche le plus qu'on pourra de la sole dans toute son étendue.

On dit qu'un cheval forge, lorsqu'avec la pince de derriere il attrape ses fers de devant; il y en a qui attrapent les éponges de devant, ce qu'on appelle *forger en talon*; d'autres attrapent la pince, on dit alors qu'ils *forquent en pince*. Ce dernier défaut dépend ou du mouvement trop alongé des jambes de derriere, ou du peu d'activité qu'ont celles de devant pour se porter en avant; ce qui est souvent la preuve d'un cheval usé ou mal construit. Le moyen d'y remédier, quoiqu'il ne soit pas toujours sûr, est de laisser déborder la corne en pince, comme si on voûtoit ce cercle. Quant au premier défaut, il vient pour l'ordinaire de ce qu'on a ferré trop long de devant, & de ce que les éponges outrepassent la pointe des talons. Dans ce cas, le cheval doit nécessairement porter la pince de derriere sur cette partie; ce qui quelquefois est cause qu'il se déferre. On met à ces sortes de chevaux deux pinçons sur les côtés aux fers de devant: mais ils deviennent très-inutiles quand le fer porte également, que les rivets sont bons, & que le cheval est ferré court & à éponges minces.

On dit qu'un cheval se coupe & s'entretaille quand il s'attrape avec ses fers, qu'il se heurte les boulets, soit aux piés de devant, soit aux piés de derriere. Il peut se couper de la pince ou des quartiers; ce dernier cas est plus ordinaire. Quant à ceux qui se coupent de la pince, ce défaut vient communément d'un vice de conformation, ce qui fait qu'on y remédie rarement; cependant on les ferre juste en laissant déborder la corne en pince, mais cela n'empêche pas qu'ils ne se coupent. Dans ceux qui se coupent des quartiers, la mauvaise conformation peut en être la cause; néanmoins cet accident est presque toujours un effet de lassitude, ou de la mauvaise ferrure, ou d'un fer qui garnira en dedans. Pour y remédier, on met un fer dont la branche de dedans soit courte, mince & étranglée, sans éstampure, incrustée dans l'épaisseur de la muraille, comme si l'on ferroit à cercle; la branche de dehors

fera à l'ordinaire, excepté que les éstampures doivent être ferrées, & en même nombre; il faut encore que le fer soit éstampé en pince & jusqu'à sa jonction avec les quartiers.

Le pié foible étant celui dont la muraille est mince, on doit mettre des fers légers & éstampés maigre, & avoir pour regle générale de ne point parer le pié & de ferrer court: par ce moyen, on évitera d'enclouer ou au moins de piquer.

Pour ce qui concerne les talons bas, foibles & sensibles, tout consiste à ferrer court, & à ne point parer le pié, à avoir soin que les éponges très-minces viennent finir aux quartiers, & à faire en sorte que la fourchette porte entièrement & également à terre.

La ferrure pour un quartier ferré en dedans, renversé où il y a une rentrée en dedans, dont la sole est bombée, & qui joint à cela a un talon foible, consiste à abattre le quartier & la muraille s'ils sont trop hauts, à ne point parer le pié, mais à mettre un fer à demi-branche du même côté, & à la tenir mince vers les talons; il faut aussi que la branche de dehors soit forte, & aille jusqu'à la pointe du talon; que le fer soit beaucoup entôlé, & la branche de dedans plate, afin que tout le poids du corps portant sur cette voûte & sur la branche de dehors, le quartier de dedans puisse être soulagé; ce que l'on voit en mettant le pié boiteux à bas, & en levant l'autre; dans cette position, l'on s'aperçoit d'un espace où l'on peut passer une lame de couteau entre le quartier & le pavé.

Pour ferrer un pié plat, il faut examiner si le cheval a les quartiers bons ou mauvais, si les talons sont bas, foibles, renversés, ou s'ils sont plus forts que les quartiers. Mais il est rare de rencontrer des chevaux dont les quartiers & les talons soient mauvais en même temps. Si les quartiers sont mauvais, pour lors il faudra contenir la branche du fer jusqu'à la pointe des talons, & faire porter l'éponge dans l'endroit du talon qui a le plus de résistance; il faut que la branche & principalement l'éponge soit étroite: si au

contraire les talons sont foibles, on raccourcira la branche; on verra qu'elle porte alors sur la partie la plus forte du quartier sans qu'elle soit entolée; d'ailleurs on tâchera toujours que la fourchette porte à terre.

Les piés combles, comme nous l'avons dit, ne prennent leur figure que par la ferrure; ce défaut vient de ce qu'on a mis des fers voûtés qui ont écrasé la muraille, & ont obligé la sole à surmonter en dos-d'âne. Il n'est pas possible de remédier à ces sortes de piés; on peut seulement pallier le défaut, en mettant des fers uniment entolés, & en cherchant à les faire porter sur la bonne corne, afin de donner à la mauvaise la liberté de pousser. Il est vrai qu'on viendra à bout de remettre les talons renversés devenus bas & foibles par la ferrure, mais on ne remet pas la sole.

Dans la ferrure pour les seimes, si le mal est de devant, il faut examiner s'il attaque le quartier ou le talon; lorsqu'il est sur les talons, on doit mettre un fer à l'ordinaire, dont la branche du côté malade sera raccourcie, & dont le bout aminci viendra porter sur le quartier & sur le fort de la muraille; quand au contraire la seime est placée sur le quartier, on prolongera le fer ou la branche jusqu'à la pointe des talons, mais sans y mettre de pinçon; si la seime est en pince, ce que l'on appelle *en pié-de-bœuf*, le cheval sera ferré à l'ordinaire: on peut mettre un pinçon de chaque côté de la branche, mais il est possible de s'en passer; le sifflet que l'on a coutume de faire en pince ne sert guere plus, le véritable remede est de traiter la seime.

Quoique la bleime soit une maladie de la sole des talons, néanmoins le pié demande à être ferré comme pour les seimes, c'est-à-dire, plus ou moins court, suivant le local, mais la branche sera toujours plus mince de ce côté que de l'autre. Si la bleime est à la pointe du talon, la branche sera plus courte que si la bleime étoit vers les quartiers; dans ce cas l'on prolongeroit la branche mince jusqu'à la pointe du talon, en la faisant porter sur la muraille. Quand la bleime est de nature à être traitée, on est souvent obligé de mettre,

pendant tout le traitement, un fer étranglé dans cette partie, pour contenir les éclipses & le reste de l'appareil.

Il se trouve certains piés, principalement ceux de derriere, dans lesquels la fourchette est naturellement petite, mais dont les talons sont forts; elle est exposée à se remplir d'humeur fanieuse. Dans d'autres piés cette maladie arrive par le parement de cette fourchette, & par son éloignement de terre; les eaux & les boues entrent dans les différentes lames de corne, la minent, la corrodent, & forment ce que l'on appelle *fourchette pourrie*: on y remede en abattant beaucoup de talons, & en ferrant court, afin qu'elle soit forcée de porter à terre; par ce moyen on fait une compression qui oblige l'humeur ou les boues de sortir: quand le fic est bien décidément formé, la ferrure ne sauroit y remédier, il faut en venir à l'opération.

La fourbure, comme nous l'avons dit, se manifeste presque toujours aux piés de devant: il y a des chevaux qui ont des cercles ou cordons bombés ou rentrés; d'autres dont la muraille est quatre fois plus épaisse; d'autres dont la sole de corne est séparée de la charnue; d'autres qui en marchant sur les talons, jettent les piés en dehors, ce que l'on appelle *nager*: ces sortes de chevaux, lorsque les talons sont bons, doivent être ferrés long à fortes éponges, parce qu'autrement les talons s'useroient par la suite; mais il faut toujours s'abstenir de parer le pié: on voit qu'en suivant cette méthode, on fait un mal pour en éviter un plus grand; aussi est-ce le seul cas où il faille ferrer à fortes éponges. Si le cheval a un croissant, & que la sole de corne soit séparée de la charnue, il faut la même ferrure que pour les piés combles.

La ferrure pour le pié encastelé, est la même que pour le bon pié: tout consiste à ferrer court & à ne point parer. Quand l'encastelure est naturelle, il n'y a pas de remede; mais lorsqu'elle vient de ce qu'on a paré la sole & creusé les talons, il suffit de les laisser croître, de les tenir toujours humides; alors on verra les quartiers, & principalement les talons s'ouvrir.

Lorsque ce n'est point à cause d'une plaie dans le pié qu'on deffole un cheval, mais à cause d'un effort, d'un étonnement, &c. il faudra lui mettre un fer à l'ordinaire, se contentant simplement d'allonger les éponges & de les tenir droites; mais si c'est à cause d'une plaie, on lui mettra durant tout le traitement un fer étranglé, afin de donner la facilité de le panser: le cheval une fois guéri, on doit lui mettre un fer convert, & sans ou presque point d'ajusture.

Pour ne pas déferer chaque fois un cheval qui aura été encloué, il est à propos d'ouvrir avec la tranche une échancrure dans le fer: on le pansé alors plus commodément.

Il y a plusieurs fers qu'on peut mettre indistinctement à toutes sortes de piés, mais dont cependant on ne se sert que dans le cas où un cheval se déferre en route, & qu'on ne trouve point de maréchal; ces fers sont brisés, ce sont deux quartiers de fer unis ensemble en pince, par le moyen d'un rivet; on fait sur les branches un, deux, & quelquefois trois rangs d'étampures entrelacées; d'autres fers pareillement brisés ont leurs bords relevés comme des pinçons; mais ils portent aux éponges une vis d'un côté, & de l'autre un écrou qui forme le bout de l'éponge: il peut y avoir différentes especes de fers ainsi construits.

Dans la ferrure pour un mulet qui porte, soit un bât, soit une selle, le fer ne doit déborder que d'une ligne, en pince seulement, & être relevé: pour cela on abattra beaucoup de la corne en pince, on ne mettra point de clous en pince, parce qu'ils font broncher le mulet; les éponges ne doivent pas excéder les talons, & il ne faut point de crampons: enfin le fer doit être égal de force par-tout. Pour rendre le pié bien uni, on en abattra l'excédant, s'il y en a, & on ôtera la mauvaise corne, sans néanmoins vider le dedans du pié, ni ouvrir les talons; mais on les laissera dans leur force; car lorsqu'ils sont parés, le pié se resserre, ce qui occasionne la fente du sabot.

Pour ferrer un mulet qui est exposé

à marcher sur une glace unie, il faut mettre un crampon peu pointu en pince & à chaque éponge, ou bien deux ou trois clous, dont la tête soit faite en cône; il est indispensable de mettre des crampons aux mulets qui doivent marcher dans les montagnes, ou dans les terres grasses.

Pour ferrer les mulets de maniere qu'ils aient une marche sûre & ferme sur toutes sortes de terrains, sur le pavé sec & plombé, il faut les ferrer à cercle: cette ferrure est plus facile aux mulets qu'aux chevaux, parce que les premiers ont, & le pié plus petit, & la muraille plus forte, au lieu qu'on rencontre dans ceux-ci des piés gras & combles, dont la muraille est mince: cette ferrure est également propre pour un mulet de monture.

On doit ferrer un mulet qui tire une voiture, comme un cheval, c'est-à-dire, que le fer ne doit déborder, ni en pince, ni en dehors, être juste au pié & sans crampons; mais le fer doit être plus fort en pince qu'en éponge; & cela, parce que le mulet use en pince, & que le fer s'use davantage: il ne faut pas non plus parer le pié, ni ouvrir les talons.

Les ânes ont le pié fait comme le mulet, on peut donc les ferrer de même, suivant l'usage qu'on en veut faire. *Cet article est de M. LA FOSSE, ancien maréchal du roi, connu par ses talens supérieurs pour sa profession, d'excellens ouvrages, des courts gratuits d'Hippiatrique, & sur-tout par le zele avec lequel il sert l'état dans les fréquentes occasions où le gouvernement a recours à ses lumieres: zele utile & généreux qui ne peut manquer de lui obtenir d'une administration aussi équitable qu'éclairée, la récompense due à tant de services rendus à la patrie.*

HIPPOCAMPE, f. m. (*Myth.*) c'est ainsi qu'on appelle en *Mythologie* les chevaux de Neptune & des autres divinités de la mer: cet animal est fabuleux. Pline fait mention sous ce nom d'un petit animal, qui n'a rien de commun avec le cheval: c'est un insecte d'environ six pouces de longueur.

**HIPPOCENTAURE**, f. m. (*Myth.*) monstre fabuleux, qu'on feint avoir été demi-homme & demi-cheval ; on donna ce furnom aux peuples de Thessalie, qui entreprirent les premiers dans la Grece de monter à cheval, en sorte que leurs voisins crurent d'abord que l'homme & le cheval ne faisoient qu'un même composé.

La fable dit que les centaures s'étant mêlés avec des cavales, engendrerent les *hippocentaures*, monstres qui tenoient en même temps de la nature de l'homme & de celle du cheval ; mais comme de pareils monstres n'ont jamais existé, il est vraisemblable que lorsqu'on parloit d'un Thessalien, on le nommoit *hippios* ou *cavalier* ; ces cavaliers dans la suite, pour montrer leur force & leur adresse, s'exercerent à se battre contre des taureaux qu'ils perçoient de leurs javelots, ou les renverfoient en les prenant par les cornes. Pline nous apprend que non seulement cet exercice étoit ordinaire aux Thessaliens qui en étoient les inventeurs, mais que Jules-César en donna le premier spectacle aux Romains ; il y a donc bien de l'apparence qu'on ajouta en parlant de ces Thessaliens au nom d'*hippios* celui de *centaures* ; & que de ces trois mots *ἵππιος*, *κεντῶν*, *ταυρὸς*, on composa celui d'*hippio-centaure*, *cavalier perce-taureau*.

Enfin ces cavaliers s'étant rendus redoutables par leurs brigandages, on n'en parla que comme de monstres, & à l'aide de l'équivoque on les nomma des *hippocentaures*, confondant ainsi le cavalier avec le cheval qui les portoit. Les poètes faisirent cette idée ; on sait qu'ils profitoient de tout, pour donner du merveilleux aux sujets dont ils parloient ; & rien certainement ne ressembloit mieux au monstre, tel qu'ils le dépeignoient, qu'un homme à cheval. Des gens qui faisoient passer les oranges pour des pommes d'or, les bergers déguisés pour des satyres, & les vaisseaux à voile pour des dragons ailés, ne devoient pas faire difficulté dans le temps que l'usage de monter à cheval étoit nouveau, de travestir des cavaliers en *hippocentaures*.

Ce mot est composé de *ἵππος*, *cheval*, *κνίξ*, *je pique*, & *ταῦρος*, *taureau*, c'est-à-dire, *piqueur de chevaux & de taureaux* ;

voilà tout le merveilleux simplifié. (*D. J.*)

**HIPPOCRATIES**, f. f. pl. (*Antiq.*) fête que les Arcadiens célébroient en l'honneur de Neptune équestre, parce que les anciens croyoient que ce dieu avoit fait présent du cheval aux hommes ; c'est pour cela qu'ils lui donnent si souvent le nom de *ἵππιος*, *ἵππιος*, *ἵππιος*, *ἵππιος*, *ἵππιος*, &c. Aussi pendant la durée des *hippocraties*, les chevaux étoient exempts de tout travail ; on les promenoit par les rues ou dans les campagnes doucement, superbement harachés, & ornés de guirlandes de fleurs. Le mot est grec, composé de *ἵππος*, *cheval*, & *κρατὸς*, *force*. Au reste, c'est ici la même fête que les Romains célébroient sous le nom de *consualia*. V. **CONSUALES**. (*D. J.*)

**HIPPOCRATIQUE**, adj. (*Médecine.*) on se sert de cette épithete pour désigner la doctrine médicinale qui se trouve dans les ouvrages admirables d'Hippocrate. Ainsi on appelle *médecine hippocratique* la science & l'art de conserver & de rétablir la santé, selon les principes & les regles établis par ce grand homme. Voyez **HIPPOCRATISME**.

**HIPPOCRATISME**, f. m. (*Médecine.*) c'est la philosophie d'Hippocrate appliquée à la science des médecins, qui en fait le principal objet : c'est la doctrine *hippocratique* considérée par rapport aux moyens d'éloigner le terme de la vie humaine autant qu'elle en est susceptible ; de prévenir, de corriger les effets des accidens qui tendent à en abrégér le cours ; de conserver, de rétablir la disposition naturelle de tout animal à ne cesser de vivre que par une cause qui ne soit point prématurée, C'est-à-dire, sans maladie, *morte senili*. Voyez **VIE**, **MORT**, **MÉDECINE**.

C'est parce que cette philosophie a été portée tout-à-coup par son divin auteur, à un point de perfection auquel la médecine étoit bien éloignée d'avoir atteint avant lui, & qui, pour l'essentiel, n'a ensuite presque rien acquis de plus, que l'on a constamment, depuis plus de vingt siècles, regardé Hippocrate comme l'instituteur & presque absolument comme l'inventeur de cet art salutaire ; comme étant celui qui en a le premier recueilli, indiqué les prin-

cipes enseignés par la nature même, & les a rédigés en corps de doctrine, en les déduisant des faits qu'une application infatigable & une expérience éclairée lui avoient appris à bien observer & à bien juger, soit en les comparant avec ceux qui lui avoient été transmis des plus célèbres médecins qui l'avoient précédé, soit en confirmant les uns par les autres ceux qu'il avoit ramassés pendant le cours d'une longue vie qu'il avoit consacrée au service de l'humanité, pour la lui rendre à jamais utile par les monumens immortels qu'il lui a laissés de ses lumieres & de son zele.

Ce célèbre philosophe médecin, l'un des plus grands hommes qui aient paru dans le monde, naquit dans l'isle de Coos, l'une des Cyclades, environ 460 ans avant J. C. la premiere année de l'olympiade lxxx, selon Soranus, 30 ans avant la guerre du Péloponnese; selon d'autres auteurs, tels qu'Eusebe, Hippocrate étoit plus ancien, & d'autres le font moins ancien. On prétend qu'il descendoit d'Esculape par Héraelide son pere, & d'Hercule du côté de Praxithée sa mere: il étoit par conséquent de la race des Asclépiades, nom que l'on donnoit aux descendans du dieu d'Epidaure, desquels il paroît qu'Hippocrate se glorifioit d'être le dix-huitieme.

Cet Esculape grec, qu'il ne faut pas confondre avec l'égyptien, est le même dont Celse & Galien disent qu'il fut le premier qui retira la médecine des mains du vulgaire & la rendit clinique, c'est-à-dire, qu'il établit la coutume de visiter les malades dans leurs lits: ce qui ne se pratiquoit point auparavant. On consultoit les médecins au coin des rues, où ils se tenoient toute la journée à cet effet. La connoissance de la médecine s'étant, pour ainsi dire, établie dans la famille des Asclépiades, & s'étant conservée pendant plusieurs siècles dans ses différentes branches, elle y passoit du pere au fils, & y étoit véritablement héréditaire.

Mais Hippocrate ne se borna pas à la tradition & aux observations qu'il avoit reçues de ses ancêtres; il eut encore pour maître dans l'étude qu'il fit de bonne heure de la médecine, Hérodicus qui est un de

ceux auxquels on a attribué l'invention de la médecine gymnastique. Voyez GYMNASTIQUE. Il fut aussi disciple de Gorgias frere d'Hérodicus, & selon quelques-uns il le fut encore de Démocrite, comme on le peut inférer du passage de Celse, *lib. I. proem.* mais s'il apprit quelque chose de ce dernier, il y a apparence que ce fut plutôt par les entretiens qu'il eut avec lui lorsqu'il fut demandé par les Abderitains pour traiter ce philosophe leur compatriote, que l'on croyoit en démence. On pourroit aussi penser qu'Hippocrate avoit suivi Héraelite, dont il adopta entr'autres choses le principe sur le feu, qu'ils ont regardé l'un & l'autre comme étant l'élément de toute matiere, d'où tout vient, & par lequel tout s'est fait.

Les premiers médecins s'étant bornés pendant plusieurs siècles, dans la pratique de leur art, à observer avec grande attention les différens phénomènes de la santé & de la maladie, & à les comparer entr'eux, pour en tirer leur indication, sans se mettre en peine d'expliquer ce qui les produit; ils s'appliquoient en même temps à chercher le régime le plus salutaire & les remèdes les plus efficaces, sans entreprendre de rendre raison des effets qui s'ensuivoient; ils pensoient que des observations exactes & des secours expérimentés étoient beaucoup plus utiles que tous les raisonnemens.

La famille des Asclépiades, qui, comme on vient de le dire, possédoit, pour ainsi dire, en propre l'art de guérir, n'avoit point eu d'abord d'autre maniere de pratiquer, jusqu'à ce que, même avant Pythagore, qui le premier a introduit la philosophie dans la médecine, environ quatre-vingts ans avant Hippocrate, les médecins prirent goût pour le fanatisme & la superstition: pour se dispenser du soin pénible qu'exige l'observation, ils avoient volontiers recours aux charmes & aux amulettes; superstition qui devint fort commune parmi les pythagoriciens, qui ne laissoient pas d'ailleurs, à l'exemple de leur chef, de vouloir expliquer les causes des maladies & autres choses de ce genre. Mais il est vrai que ces philosophes, pour la plupart, se bornèrent à la simple théorie de la

la médecine, & ne firent pas beaucoup de mal. Mais un des plus fameux disciples de Pythagore, le célèbre Empédocle, à qui le mont Æthna fit payer cher sa curiosité, se mêla de pratiquer: quelques autres de sa secte commençoient à suivre cet exemple, & leur pratique étoit accompagnée de toutes les mystérieuses chimères de la philosophie de leur maître.

C'est au milieu des brouillards de cette fausse philosophie, qu'Hippocrate travailloit à acquérir des lumières qui devoient le rendre le fondateur de la vraie médecine: mais, ce qui est très-remarquable, ni ses raisonnemens, ni ses observations, ni ses remèdes n'ont pas la moindre teinture de cette superstition philosophique qui régnoit de son temps: son bon sens la lui fit mépriser, & lui fit sentir la nécessité d'ôter l'exercice de l'art de guérir des mains de ceux qui n'étoient que philosophes; à quoi il travailla de tout son pouvoir & avec succès: ce qui a fait dire qu'il avoit séparé la médecine de la philosophie, dont en effet il ne retint que ce qui pouvoit être d'une utilité réelle; c'est-à-dire, qu'il joignit avec sagesse le raisonnement à l'expérience, en prenant toujours celle-ci pour principe; ce qu'aucun médecin n'avoit fait avant lui. C'est pour cela qu'Hippocrate a été regardé assez généralement par les anciens comme le père de la médecine raisonnée, le chef des médecins dogmatiques, ce dont conviennent aussi la plupart des modernes, avec Boerhaave, sans avoir égard au sentiment de M. Haller. Cet auteur a pris à ce sujet occasion de s'expliquer d'une manière peu favorable à notre respectable maître, dans la note 2 sur le §. xiiij. du commentaire sur les institutions du célèbre médecin de Leyde, qui cependant faisoit tant de cas des écrits d'Hippocrate, qu'il a écrit *ex professo*, un discours à leur louange (*de commendando studio Hippocratico inter opuscula*); il le reconnoissoit, avec tout le monde, pour le véritable inventeur de l'art de guérir; à plus juste titre qu'Esculape, qui en a été le même dieu, seulement pour avoir jeté fort imparfaitement les fondemens d'une

Tome XVII.

science qu'Hippocrate a presque édifiée en entier.

En effet, il fut le premier qui découvrit le seul principe de l'économie animale, dont les phénomènes bien étudiés, bien observés, & les loix bien connues, puissent servir à diriger le médecin dans ses fonctions, & par conséquent le mettre dans le cas d'agir avec connoissance de cause. Le résultat des recherches d'Hippocrate, fut donc que ce principe général n'est autre chose que ce qu'il appelle *la nature*, c'est-à-dire, la puissance qui se trouve dans tous les animaux, qui dirige tous les mouvemens des solides & des fluides nécessaires pour leur conservation, il lui attribuoit des facultés comme ses servantes: c'est par ces facultés, selon lui, que tout est administré dans le corps des animaux. La manière d'agir de la nature, ou son administration la plus sensible, par l'entremise des facultés, consiste, selon lui, d'un côté à attirer ce qui est bon ou ce qui convient à chaque partie, à le retenir, à le préparer, ou le changer; & de l'autre, à rejeter ce qui est superflu ou nuisible, après l'avoir séparé de ce qui est utile: c'est sur quoi roule presque toute la physiologie d'Hippocrate.

La nature, selon lui, est le vrai médecin qui guérit les maladies, comme elle est le vrai principe qui conserve la santé. La nature trouve elle-même les voies de la guérison, sans paroître les connoître, comme nous clignons les yeux & comme nous parlons, sans penser aux organes par le moyen desquels cela s'exécute: sans aucun prétexte elle fait ce qu'elle doit faire. La nature peut suffire par-tout; c'est elle qui constitue la médecine spontanée, le principe de la guérison des maladies, sans aucun secours de l'art; c'est elle que le médecin doit consulter dans l'administration des remèdes, pour ne faire que la seconder, que l'aider à opérer les changemens nécessaires, en écartant les obstacles qui s'y opposent, en favorisant les moyen de l'exécution. Sans elle, sans sa disposition à agir, tous les remèdes ne peuvent être que nuisibles, ou tout au moins inutiles. Voyez ECO-

Y y

NOMIE ANIMALE, NATURE (*Economie animale*), FACULTÉ, SANTÉ, EFFORT (*Physiol.*) MALADIES, COCTION, CRISE, EXPECTATION, REMEDE.

Perfuadé du bon fondement de cette doctrine, Hippocrate s'appliqua principalement à examiner la marche de la nature dans le cours des maladies, comme il l'a prouvé par ses traités sur les maladies en général, *lib. de morbis*, & sur les affections, *lib. de affectionibus* : il parvint non-seulement à connoître, d'après ce seul examen & sans être instruit d'ailleurs, les symptômes des maladies passées, présentes & futures, mais à les décrire de telle façon que les autres pussent les connoître comme lui : c'est ce qu'on voit sur-tout dans ses aphorismes, *sect. viij. aphorismorum*, & dans ses recueils de prognostics, de prédictions & d'observations sur les crises, *lib. prognostic. prædict. prænotion. eoac. lib. de judicationib. de dieb. judicator.* Il acquit sur cela tant d'habileté, que depuis lui personne ne l'a égalé, & que l'on n'a fait que le copier dans la manière de décrire, d'exposer les signes diagnostics & prognostics des maladies.

Les médecins ignorans & paresseux ont voulu faire regarder toutes ces observations, sur-tout par rapport aux prédictions, comme des connoissances de pure curiosité, qui ne présentent que des phénomènes particuliers aux malades d'Hippocrate, ou au moins au pays où il pratiquoit la médecine, & par conséquent auxquels il est inutile de s'arrêter, n'ayant, disent-ils, jamais rien vu de semblable dans les différentes maladies qu'ils ont eu occasion de traiter : mais ont-ils vu bien voir, bien suivre ces maladies ? se sont-ils donné les soins, l'attention nécessaire pour cela ? Ce qu'il y a de certain à cet égard, c'est que les médecins éclairés, prudents, appliqués, laborieux, ont toujours regardé ce qu'Hippocrate a donné sur les prognostics, comme les remarques les plus judicieuses & les plus utiles qui aient jamais pu être faites à l'avantage de la médecine ; & ils les ont trouvés vraies dans des exemples sans nombre en différens climats, tant la nature est constante

& uniforme dans ses opérations, & Hippocrate exact dans ses observations.

Ce grand génie ne s'en est pas tenu à exceller à cet égard ; il a été encore l'inventeur de cette importante partie de la médecine que l'on appelle *diététique*, qui concerne l'administration des alimens & leur abstinence dans les maladies. *Trib. lib. VI de diætâ, libr. de alimento, de hermidorum usu, de salubri diætâ, de victu acutorum.* Il établit dans ses ouvrages sur ce sujet, que le régime est de si grande conséquence, soit en santé, soit en maladie, que sans ce moyen, on ne peut pas se conserver ni se rétablir ; en sorte qu'il en fit son remède principal dans sa pratique ; & même souvent ce fut le seul qu'il employa, sur-tout lorsque le malade est d'un bon tempérament & que ses forces le soutiennent : c'est pourquoy il fut aussi attentif au choix du régime, qu'à l'examen de la disposition du malade. Dans ce qu'il nous a laissé sur cet article, particulièrement à l'égard des maladies aiguës, *lib. cit.* on reconnoît le grand maître & le médecin consommé.

L'anatomie commençoit à être cultivée de son temps pour la spéculation ; il s'y adonna comme à une connoissance qu'il jugeoit utile & même nécessaire dans l'exercice de la médecine : c'est ce qu'il enseigne dans plusieurs traités qui sont relatifs à cette partie. *Lib. VI, de corde, de ossium naturâ, de venis, de humoribus, de geniturâ, de principis & carnibus, de glandulis, de naturâ humanâ.* Il paroît même dans plusieurs endroits de quelques autres de ses œuvres *de alimento, de insomniis, de flatibus*, selon l'interprétation qu'en ont donnée plusieurs auteurs modernes, entr'autres Drelincourt, qu'il avoit entrevu la découverte fameuse de la circulation du sang, qui n'a été manifestée qu'un grand nombre de siècles après lui.

Il fut très-habile dans l'exercice de la Chirurgie, dont il paroît avoir fait toutes les opérations, excepté celle de la lithotomie, avec un jugement peu inférieur & peut-être égal à celui de nos célèbres chirurgiens modernes : on peut juger des connoissances qu'il a eues & de ce qu'il

a pratiqué à cet égard, par ceux de ses ouvrages qui y ont rapport. *Lib. VI. de articulis, de fracturis, de fistulis, de vulneribus capitis, de chirurgiæ officinâ.* D'ailleurs il donne des marques *passim* dans presque tous ses écrits, lorsque l'occasion s'en présente, de l'excellence de son savoir & de sa capacité en ce genre.

A l'égard de la matiere médicale, on y ajouta beaucoup de son temps à celle qui étoit en usage parmi les Cnidiens, branche de la famille des Asclépiades. Le nombre des médicamens s'accrut extrêmement, afin qu'il pût répondre à la variété des cas : cependant il paroît certain qu'Hippocrate, à en juger par ses écrits, ne fit jamais usage que de peu de remedes & des plus simples : la plus grande quantité & la plus grande variété de ceux qu'il employa, fut dans les maladies des femmes, *de virginum morbis, de morbis mulierum, de sterilibus* ; où chacun fait que les indications changent beaucoup, sont souvent multipliées & très-difficiles à suivre. Nous ne voyons point que ce grand homme fasse mention d'aucun secret spécifique qui lui fût particulier : tous les moyens qu'il employoit dans les traitemens des maladies étoient manifestes & publics.

Il donna une attention particuliere à l'étude de la physique, pour être en état de bien juger des effets que peuvent produire sur le corps humain les choses dites *non-naturelles*, par l'usage & l'abus qu'on en fait, voyez HYGIENNE. C'est par ce moyen qu'il avoit acquis tant de connoissances sur la nature des maladies, qu'il découvroit & prévoyoit même leurs causes, & qu'il employoit ou conseilloit en conséquence le traitement & le préservatif convenables avec un succès étonnant, d'après ses recherches, ses observations sur l'influence des différentes saisons de l'année, les différentes températures de l'air dans les divers climats, des qualités des vents dominans, des situations absolues & respectives des lieux d'habitations, de la différente nature des eaux, des alimens, &c. *Lib. VI. de aère, locis & aquis, lib. de alimento.* Ainsi c'est d'après ses connoissances acquises en ce genre, qu'il étoit parvenu à pouvoir prédire les maladies qui de-

voient régner dans un pays, à en déterminer l'espece & à designer les personnes d'un certain tempérament, qui pourroient en être atteintes plutôt que d'autres : c'est en conséquence qu'il avoit annoncé la peste qui se fit sentir du côté de l'Illyrie, & qui affligea toute la Grece, à l'occasion de laquelle il rendit les plus grands services à sa patrie ; & en reçut en reconnoissance les mêmes honneurs qu'Hercule.

Il a été le premier qui a fait usage des Mathématiques pour l'explication des phénomènes de l'économie animale les plus difficiles à comprendre sans ce secours : il en a recommandé l'étude à son fils Thessalus (*Epistola Hippocratis ad Thessalum filium*), comme très-propre à faire connoître la proportion de forces, de mouvemens, qui constitue l'équilibre entre les solides & les fluides dans la santé, & du dérangement duquel résulte la plupart des maladies : on trouve cette façon de penser de notre auteur établie dans différens endroits de ses ouvrages. *Lib. VI. de statib. de dietâ, de naturâ hominis, &c.* Il semble avoir eu bonne opinion de l'Astronomie, & l'avoir regardée comme une science qui convenoit à un médecin.

A l'égard de la doctrine de l'attraction, elle ne lui paroît pas étrangere : il paroît l'avoir adoptée de la philosophie de Démocrite, & il la regardoit comme importante pour la connoissance de l'économie animale.

Pour ne rien oublier de ce qui a rapport à la médecine, il n'a pas même négligé de s'occuper de la partie politique de l'exercice de cet art : il suffiroit de citer en preuve le serment qu'il exigeoit de ses disciples ; mais on trouve bien d'autres choses, à cet égard, dans ses différens écrits, *lib. de medico, lib. de decenti ornatu medici, præceptiones ac epistolæ*, qui sont très-bons & très-utiles à lire pour les sages conseils qu'ils contiennent ; car Hippocrate ne fait pas moins paroître de probité que de science dans tous ses ouvrages comme dans sa conduite. Une maladie contagieuse infesta la Perse ; le roi Artaxerxès fit offrir à Hippocrate tout ce qu'il desireroit, afin de l'attirer dans ses états pour remédier

aux ravages qu'y cauoit cette peste ; mais le médecin aussi désintéressé que bon patriote, fit réponse qui se garderoit bien d'aller donner du secours aux ennemis des Grecs.

Il mourut à 104 ans, 356 avant Jesus-Christ. Thessale & Dracon ses fils, Polybe son gendre & Dexippe son principal disciple, lui succéderent dans l'exercice de la médecine, & la pratiquerent avec réputation : mais comme dans le monde tout est sujet à révolution, & que les meilleures institutions sont ordinairement les moins durables, le nombre des médecins qui conserverent & qui soutinrent la méthode d'Hippocrate, diminua bientôt considérablement : celle des philosophes prévalut encore, parce qu'il étoit bien plus aisé de suivre leurs spéculations que de se conformer à la pratique de ce grand maître : ce qui a presque toujours subsisté jusqu'à nous, & a été la véritable cause que l'art de guérir, proprement dit, n'a presque rien acquis après lui.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'en égard à l'état où Hippocrate trouva la médecine, & à celui où il nous l'a laissée, il ait été regardé comme le prince des médecins : mais il est surprenant qu'un plan aussi bon que celui qu'il nous a tracé ait été négligé ; & pour ainsi dire abandonné. Certainement il nous avoit mis dans le chemin des progrès, & si jamais la médecine parvient à être portée à toute la perfection dont elle est susceptible, ce ne sera qu'en suivant la méthode de son vrai législateur, qui consiste dans un sage raisonnement toujours fondé sur une observation exacte & judicieuse. Voyez MÉDECIN, MÉDECINE.

Il y a trois remarques principales à faire touchant les écrits de notre auteur ; la première, qui concerne l'estime que l'on a toujours eue pour eux ; la seconde, son langage & son style ; & la troisième, la distinction que l'on doit faire de ses écrits légitimes d'avec ceux qui lui ont été attribués ou donnés sous son nom, sans être sortis de sa main.

Hippocrate a toujours passé pour être, en fait que de médecine, ce qu'Homere

est parmi les poètes, & Ciceron entre les Orateurs. Galien veut que l'on regarde ce qu'Hippocrate a dit, comme la parole d'un dieu, *magister dixit* : cependant si quelqu'un avoit pu lui contester le premier rang, c'étoit sans doute Galien, ce célèbre médecin, dont le savoir étoit prodigieux, voyez GALÉNISME. Celse faisoit tant de cas des écrits d'Hippocrate, qu'il n'a souvent fait que le traduire mot à mot : ses aphorismes, son livre des pronostics, & tout ce que l'on trouve dans ses ouvrages de l'histoire des maladies, ont toujours passé à juste titre pour des chefs-d'œuvres : mais, outre tous les témoignages des anciens & des modernes à cet égard, une marque évidente de la considération que l'on a toujours eue pour les écrits d'Hippocrate, c'est qu'il n'y en a peut-être d'aucun auteur sur lesquels ont ait fait autant de commentaires. Galien fait mention d'un grand nombre de médecins, qui y avoient travaillé avant lui, auxquels il faut bien joindre Galien lui-même, qui en a fait le sujet de la plupart des volumes si nombreux qu'il nous a laissés : mais parmi les modernes en foule qui s'en sont aussi occupés, on doit sur-tout distinguer le célèbre Foësius, que les médecins qui ont la rare ambition de mériter ce nom, ne sauroient trop consulter pour se bien pénétrer de l'esprit de leur maître, qu'il paroît avoir interprété plus parfaitement qu'aucun autre de ceux qui ont entrepris de le faire. On ne laisse pas cependant que de trouver des choses très-utiles & très-savantes dans les commentaires de Mercurial, de Prosper Martian, aussi-bien que dans les explications particulières qu'ont données de quelques-uns des ouvrages d'Hippocrate, Hollerius, Heurnius & Duret, parmi lesquels ce dernier mérite d'être singulièrement distingué pour ses interprétations sur les prénotions de Coos.

A l'égard du style d'Hippocrate, c'est parce qu'il est fort concis, qu'on a peine à entendre ce qu'il veut dire en divers endroits ; ce que l'on doit aussi attribuer aux changemens assez considérables survenus dans la langue grecque, pendant l'espace de temps qui s'étoit écoulé entre cet auteur & ceux des ouvrages de ses glossa-

teurs qui nous sont parvenus ; à quoi on doit ajouter les variations inévitables, suite de l'incorrection des copies multipliées. On peut consulter sur les mots obscurs les dictionnaires intetprétatifs qu'en ont donnés Erotien & Galien, que l'on trouve à la suite de plusieurs commentaires sur Hippocrate, tels que ceux de Foësius & de Mercurial.

On ne rapportera pas ici tout ce que les critiques on dit touchant la distinction des véritables écrits d'Hippocrate d'avec les faux ou les supposés : on remarquera seulement qu'il y en avoit plusieurs de suspects dès le temps d'Erotien & de Galien entre ceux dont ils rapportent les titres. Quelques-uns de ces ouvrages étoient déjà attribués en ce temps-là aux fils d'*Hippocrate*, les autres à son gendre, ou à son petit-fils, ou à ses disciples, & même à quelques philosophes ses prédécesseurs ou ses contemporains. Pour s'éclaircir à fond sur ce sujet, on peut consulter avec satisfaction le jugement qu'en a porté Mercurial entr'autres auteurs qui en ont traité.

En général, on ne peut ici qu'indiquer les sources où il faut puiser pour apprendre à connoître l'*Hippocratisme*, & ce qui y a rapport : les bornes de cet ouvrage n'ont pas même permis de donner un abrégé de cette admirable doctrine, qui, pour qu'elle soit susceptible d'être bien faisie, ne doit point être exposée imparfaitement ; d'ailleurs la meilleure manière d'étudier Hippocrate est de l'étudier lui-même dans ses œuvres, dont l'édition la plus estimée est celle de Foësius, en grec & en latin. On peut en trouver un précis, tant historique que dogmatique, qui passe pour être très-bien fait, dans l'histoire de la médecine de le Clerc. L'auteur du discours sur l'état de la médecine ancienne & moderne, que l'on a traduit de l'anglois, en a aussi donné une idée assez exacte. On a beaucoup tiré de ces deux ouvrages pour la matiere de cet article.

Il doit paroître bien surprenant à ceux qui savent combien est fondé tout ce qui vient d'être dit sur l'excellence & la réputation de la doctrine d'Hippocrate, qu'il ne se trouve qu'un très-petit nombre d'au-

teurs qui aient senti la nécessité, pour l'avancement de l'art, & qui se soient fait un devoir de marcher sur les traces du seul vrai maître que la nature avoue pour son interprete. Sydenham, Baglivi & Boerhaave sont presque les seuls, & sur-tout le premier (qui a été nommé par cette raison l'*Hippocrate anglois*) qui aient paru véritablement convaincus de l'importance & de l'utilité de l'*Hippocratisme* dans la théorie & la pratique de la médecine, & qui aient agi en conséquence à l'égard d'une doctrine dont l'expérience & la raison n'ont jamais discontinué dans aucun temps, dans aucun lieu, de confirmer les principes & l'autorité, parce qu'elle n'est fondée que sur l'observation la plus exacte des faits constamment vérifiés pendant une longue suite de siècles.

On s'est fondé dans cet article sur tant de livres faussement attribués à Hippocrate, qu'on ne peut s'empêcher d'y joindre un correctif.

L'épître à Thessalus, les livres des maladies des femmes, presque tous les livres que l'on y nomme, sont certainement étrangers à Hippocrate. Quelques-uns d'entr'eux étoient inconnus aux anciens & à Galien, le commentateur & l'admirateur d'Hippocrate ; d'autres existoient de son temps, mais Galien n'ignoroit pas qu'on les attribuoit à tort au sage de Coos.

Plusieurs de ces ouvrages sortis d'une plume inconnue, sont nés dans les temps fertiles en livres supposés, dans lesquels les trois Ptolomées & les trois Attales de Pergame s'efforçoient de se surpasser par la richesse de leurs bibliothèques. C'est précisément dans ces ouvrages, remplis de raisonnemens & d'hypothèses, que l'on a puisé.

Hippocrate n'a certainement pas introduit l'usage des mathématiques dans la médecine. On n'en voit aucun vestige dans ses ouvrages, pas même dans ceux qui passent faussement sous son nom. Celse, beaucoup plus à même que nous de juger des écrits d'Hippocrate, dit expressément que ce grand homme sépara le premier la médecine de la philosophie.

Hippocrate a parlé fans doute de la nature, il paroît même avoir entendu par ce terme un être prévoyant, qui dirigeoit les mouvemens du corps humain à sa conservation. C'est une hypothese qui a eu des sectateurs, & dont apparemment notre auteur faisoit la sienne. Mais cette découverte n'est que celle d'un terme; Hippocrate en guérissant les fièvres ne s'en est certainement pas fié à la sagesse de la nature; il n'a pas attendu de la rapidité du mouvement du sang cette coction si désirée: il saignoit, il donnoit des remedes rafraichissans, il dirigeoit la diete d'une maniere à rompre l'impétuosité de ces mouvemens, à diminuer la fièvre, & à éteindre le feu allumé dans le sang: il en usoit comme nous en usons, nous qui croyons ces mouvemens excessifs & pernicieux, & qui les déprimons dans les maladies aiguës.

Pour les maladies chroniques, elles ne sont pas susceptibles de ces violens mouvemens & de ces révolutions subites, qu'on a cru devoir attribuer à une cause intelligente.

L'anatomie d'Hippocrate, répandue dans ses écrits supposés, est celle d'Erasistrate; & ce qui peut lui appartenir est généralement trop court & trop peu circonstancié, pour mériter, ou de grands éloges, ou une critique exacte. Ce qu'il a fait de mieux m'a paru être l'expérience anatomique faite sur le corps de l'homme, dans la vue d'éclaircir un précepte de chirurgie. Cette expérience se trouve dans le livre *des articulations*, qui étant intimement lié à celui *des fractures*, paroît être d'Hippocrate. Sa théorie physiologique ressemble d'ailleurs à celle d'Héraclite.

La chirurgie lui doit beaucoup davantage. Il l'avoit exercée dans les différentes provinces qu'il a parcourues. Ses traités sur les blessures de la tête & sur les fractures, sont très-bons. Il y a des choses utiles même pour notre siècle, qui a par-dessus Hippocrate l'expérience de mille ans & les lumieres que de grandes guerres & des hôpitaux nombreux ont dû fournir aux modernes.

Sa matiere médicale ne sauroit être com-

parable à celle de nos jours. Les deux Indes n'avoient pas encore enrichi la médecine des excellens remedes que nous leur devons. La chymie n'avoit pas fourni des secours, que la nature seule n'offre pas, on craignoit encore le mercure. Hippocrate dans ses véritables ouvrages nomme peu de remedes, presque tous végétaux, & cette indigence influe sur sa pratique. Ses émétiques, ses purgatifs sont d'une violence qui a obligé ses descendans de les abandonner.

La diete est plus parfaite, elle l'est même plus que la nôtre en un sens. La gymnastique, négligée par les modernes,ournissoit à Hippocrate bien des secours, même pour les maladies chroniques. Il a très-bien connu le véritable régime des maladies aiguës, & la prospérité suit encore les préceptes de ce grand homme.

Il a excellé dans l'observation des maladies aiguës, de leurs progrès, de leurs symptomes, & de leurs révolutions. Le prognostic n'a rien acquis depuis lui; il a donné des modeles parfaits de l'histoire des maladies. Il n'y a eu là-dessus qu'une voix depuis vingt siècles. Quand même les crises ne tomberoient pas exactement sur les jours assignés par Hippocrate, quand il y auroit des crises heureuses à des jours qu'il a condamnés, quand les nombres de Pythagore auroient eu trop de pouvoir sur cet observateur, quand tous les prognostics ne seroient pas également infaillibles, il y a cependant un fond de vérité dans toutes ces descriptions, que la postérité ne cessera jamais de révéler.

La pratique des maladies aiguës a été généralement adoptée. Il n'en est pas de même de celle des maladies chroniques. Il est vrai qu'il n'en est guere parlé, que dans des ouvrages étrangers à Hippocrate.

Mais si par le titre de médecin dogmatique, on entend un médecin, tel que Galien l'étoit effectivement, qui élève sur des principes généraux un corps de préceptes, qui assigne à chaque maladie sa cause mécanique ou physique, & qui oppose à cette cause des remedes calculés pour la détruire, dès-lors Hippocrate, dans ses ouvrages légis-

times, ne fera pas un médecin dogmatique. Il n'y perdra certainement rien. Il étoit impossible dans son siècle de fonder une théorie. L'anatomie, & sur-tout l'ouverture des corps morts de différentes maladies, la physique, la chymie n'avoient pas encore fourni les matériaux de cet immense édifice. Toutes ces sciences n'ont fourni de nos jours que des matériaux plus solides, à la vérité, mais qui très-souvent dans des cas particuliers ne suffisent pas encore pour compléter un système.

Nos jugemens ne doivent partir, ni d'une critique injuste, ni d'une flatterie plus excusable. Ils doivent être le miroir exact des faits. (H. D. G.)

**HIPPOCRENE**, f. m. (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire, la fontaine du cheval Pégase, & dans Perse *Caballinus fons*, fontaine de Grece dans la Béotie. Pline, *lib. IV, chap. vij*, nommant les fontaines qui étoient dans cette province, dit : *Œdipodie, Pflamathé, Dircé, Epicrane, Aréthuse, Hippocrene, Aganippe & Gargaphie.*

L'*Hippocrene*, si vantée par les poètes de tout pays, & dont il suffit d'avoir bu pour faire d'excellens vers, étoit sur le penchant de l'Hélicon; cependant Pausanias, qui a décrit avec un détail extrême jusqu'aux moindres statues que les anciens avoient érigés sur cette montagne, ne fait aucune mention de l'*Hippocrene*, quoiqu'il parle de l'Aganippe, fontaine sur la gauche quand on alloit dans le bois solitaire particulièrement consacré aux Muses. (D. J.)

**HIPPODROME**, f. m. (*Hist. anc.*) lieu destiné chez les Grecs aux courses de chevaux; le mot l'indique, ἵππος, cheval, & δρόμος, place publique où l'on court.

Les Romains ne firent que latiniser le mot δρόμος en *dromus*: celui qui chez eux avoit le soin de tenir la place nette & dégagee, étoit nommé *procurator dromi*, comme on le voit dans cette description citée par Gruter.

L'*hippodrome* étoit composé de deux parties: la première, plus longue que l'autre, étoit une terrasse faite de main d'homme, & la seconde étoit une colline de hauteur médiocre.

Comme les courses de chevaux avoient

rarement lieu dans les temps héroïques, & qu'on n'en faisoit qu'à l'occasion de quelque événement remarquable, on choisissoit, pour les faire, des places d'autant plus spacieuses que ces places demeuroient dans le commerce ordinaire des hommes, & qu'on pouvoit toujours également les cultiver: ce ne fut plus la même chose dans les temps postérieurs, quand les jeux devinrent périodiques. Les lieux où on les célébroit, furent consacrés, comme les jeux mêmes, à des divinités ou à des héros; & par cette raison, on ne leur donna que l'étendue nécessaire, quoique d'ailleurs on ne voulût rien diminuer de l'apparat des courses que les anciens avoient imaginées, mais l'on fixa à quatre stades (chaque stade étoit de 125 pas) la longueur des places que l'on destina aux courses des chars & des chevaux, & que cette destination fit nommer *hippodromes*.

Cette longueur de quatre stades est celle que Plutarque donne à l'*hippodrome* d'Athènes, ce qui ne laisse guere de doute sur la longueur des autres *hippodromes*, parce que si le stade simple, comme on en convient, fut par-tout la mesure de la course à pié, il dut aussi, quatre fois répété, servir dans toute la Grece de mesure pour les courses à cheval, & pour celles des chars. Un ancien grammairien donne un stade de large à l'*hippodrome* d'Olympie; & dès qu'une fois nous reconnoissons que la longueur de toutes les places destinées aux courses des chars fut la même dans la Grece, rien ne nous empêche de croire qu'elles eurent toutes aussi la même largeur.

Les *hippodromes* avoient une grande enceinte qui précédoit la lice au bout de la carrière. A l'un des côtés de la place étoient les sieges des directeurs des jeux près de la barriere qui fermoit la lice; de sorte que c'étoit toujours en s'arrêtant devant ces sieges qu'on terminoit la course; & qu'on étoit couronné.

La borne de l'*hippodrome* s'appelloit en grec *νύσσα*, de *νύσσω*, *pungo*, parce que les chevaux y étoit souvent blessés, & *τερμά*, parce que c'étoit la fin de la carrière, & le terme de la course. Homere a peint cette borne désirée par les athlètes dans

le vingt-troisième livre de l'Iliade, & Virgile nous apprend qu'il falloit, après y être parvenu, tourner autour, & *longos circumflectere cursus*; peut-être, parce qu'on décrivait plusieurs cercles concentriques autour de la borne, en approchant toujours de plus en plus, en sorte qu'au dernier tour on la rasoit de si près qu'il sembloit qu'on y touchât.

Quoi qu'il en soit, il s'agissoit, pour ne se pas briser, d'user de beaucoup de dextérité dans cette occasion; & comme le péril devenoit plus grand en approchant de la fin de la carrière, c'étoit sur-tout alors que les trompettes faisoient entendre leurs fanfares pour animer les hommes & les chevaux; car cette borne étoit le principal écueil contre lequel tant de gens eurent le malheur d'échouer.

L'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*, & qui étoit comme le rendez-vous des chars & des chevaux, se nommoit *ἵπποδρόμος*; elle étoit à Olympie, en particulier, une des choses des plus dignes de la Grece. Cléetus, grand statuaire & grand architecte, en avoit donné le dessein.

Cette place avoit quatre cents piés de long; large à son entrée, elle se rétrécissoit peu-à-peu vers l'*hippodrome*, où elle se terminoit en éperon de navire; M. l'abbé Gédoin en a fait graver la représentation dans une planche qu'il a jointe à son élégante traduction de Pausanias. On y voyoit dans toute sa longueur, à droite & à gauche, des remises, sous lesquelles se rangeoient les chars & les chevaux, chacun dans celle que le sort lui avoit assignée; ils y demeuroient quelque temps renfermés par de longues cordes tendues d'un bout à l'autre: un dauphin s'abattoit de dessus la porte qui conduisoit à l'*hippodrome*; les cordes qui fermoient les remises, s'abattoient aussi, & les chars en sortant de chaque côté alloient en deux files occuper leurs places dans la carrière, où ils se rangeoient tous sur une même ligne, & avoient tous à-peu-près le même espace à parcourir.

Il s'agit à présent de déterminer la forme de l'*hippodrome*. C'étoit un carré long, à l'extrémité duquel étoit la borne, placée

au milieu de la largeur, dans une portion d'un carré beaucoup plus petit, ou si l'on veut, dans un *στυμα* antique renversé, qui la resserroit tellement, que soit à côté, soit derrière, il n'y pouvoit passer qu'un seul char de front.

L'exacitude d'Homere ne lui avoit pas permis de supprimer deux remarques assez légères; l'une que le terrain de l'*hippodrome* étoit uni, & l'autre, qu'on devoit sur-tout prendre garde à bien applanir les environs de la borne; mais une troisième observation plus importante que nous lui devons, & qui résulte aussi de la description de Sophocle, c'est qu'à la suite du terre-plein de l'*hippodrome* régnoit une tranchée d'une pente douce qui se terminoit dans sa largeur; cette tranchée étoit absolument nécessaire dans le cas où l'un des chars viendroit à se briser contre la borne, autrement cet accident auroit mis fin à la course.

Ceux qui se trouvoient à la suite du char brisé, descendoient alors dans le fossé; & en le parcourant, du moins en partie, ils faisoient le tour de la borne de l'unique manière qui leur fût possible. Ceux qui n'étant pas assez maîtres de leurs chevaux, ou n'ayant pas bien dirigé leurs courses vers la borne, étoient emportés dans cette tranchée, regagnoient le haut le plutôt qu'ils pouvoient; mais ils étoient exposés à se laisser enlever, par ceux qui les suivoient, l'avantage qu'ils avoient eu sur eux dans la plaine; c'est pour cela qu'on tâchoit de modérer ses chevaux, & d'employer toute son adresse pour enfileur juste la borne.

Les hellenodices, qui distribuoient le prix au vainqueur, étoient assis à l'une des extrémités de l'*hippodrome*, à côté de l'endroit où se terminoit la course. Toute l'enceinte de la lice étoit fermée par un mur à hauteur d'appui, ou par une simple barricade, le long de laquelle se rangeoit la foule des spectateurs.

Les monumens qu'on érigeoit dans les *hippodromes* n'y apportoient que des décorations, & point de changemens, étant toujours placés aux extrémités. Il y en avoit un dans le stade d'Olympie qu'on disoit être le tombeau d'Endymion, mais il étoit dans

dans l'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*. C'étoit aussi à la sortie de cette enceinte qu'on voyoit un autre monument, auquel une folle superstition attribuoit la propriété de troubler & d'épouvanter les chevaux, & qu'on nommoit par cette raison *taraxippus* : mais ce trouble, cette épouvante, avoit une cause naturelle; il eût été difficile que de fiers coursiers ne s'agitassent pas en passant de dessus des remises & d'une cour étroite dans un lieu spacieux, où la vue de ce monument, érigé en face de la porte, les frappoit d'abord, & dans lequel on les contraignoit de tourner sur les côtés.

Il ne faut pas juger des *hippodromes* de la Grece par le cirque de Rome, au milieu duquel on avoit érigé des obélisques & des autres monumens, parce que le cirque différoit des *hippodromes* dans son usage autant que dans sa disposition générale. Le nombre de ceux qui couroient à la fois dans le cirque étoit déterminé, d'où vient que Domitien y donna cent courses de chars en un jour, & cette différence pouvoit seule en amener plusieurs autres. Ce que nous disons du cirque de Rome, convient également à l'*hippodrome* de Constantinople, & même à celui d'Athènes tel que l'a vu M. l'abbé Fourmont; ce qui montre qu'on fit quelques changemens dans ce dernier, pour y observer les mêmes loix que dans la capitale de l'empire.

Au reste, on ne peut qu'être frappé des dangers de la course des chars dans l'*hippodrome*, sur-tout quand il s'agissoit de faire six fois le tour de la borne; de plus, avant que d'y arriver, la course en char étoit une suite de dangers continuels: non-seulement Oreste périt à cette borne fatale; mais au milieu de cette même course, les chevaux mal embouchés d'un Eniane l'emportent malgré lui, & vont heurter le char d'un Barcéen; les deux chars sont froissés, & leurs conducteurs ne pouvant soutenir un si rude choc, sont précipités sur la place.

Cependant, ceux qui s'exposoient à ces dangers, les envisageoient bien moins que la gloire qui en étoit le prix; l'honneur qu'ils en retiroient, étoit proportionné à

Tome XVII.

à la grandeur & à la multiplicité des périls; & Nestor ne craint pour un fils qu'il aime que la seule honte, au cas qu'il ait le malheur de briser son char, & de blesser les chevaux. (D. J.)

HIPPODROME DE CONSTANTINOPLE, (*Antiq.*) cirque que l'empereur Sévère commença, & qui ne fut achevé que par Constantin; il servoit pour les courses de chevaux, & pour les principaux spectacles. Ce cirque, dont la place subsiste toujours, a plus de 400 pas de longueur sur 100 pas de largeur. Il prit le nom d'*hippodrome* sous les empereurs grecs; & les Turcs, qui l'appellent *atméidan*, n'ont presque fait que traduire le nom de cette place en leur langue, car *at* chez eux signifie un cheval, & *méidan* une place.

Les jeunes Turcs, qui se piquent d'adresse, s'assembloient autrefois à l'*atméidan* un jour de la semaine, au sortir de la mosquée, bien propres & bien montés, se partageoient en deux bandes, & s'exerçoient dans ce cirque à des especes de courses, où, comme les anciens défalteurs, ils passoient par dessus le ventre de leurs chevaux, & se remettoient sur la selle avec une adresse étonnante; mais ce qui parut plus singulier à M. de Tournefort, ce fut d'en voir qui, renversés sur la croupe de leurs chevaux courans à toute bride, tiroient une fleche, & donnoient dans l'un des fers de derrière de leur même cheval.

L'obélisque de granit ou de pierre thébaine, dont les historiens ont parlé, étoit encore élevé dans l'*atméidan* au commencement de ce siècle; c'est, dit M. de Tournefort, une pyramide à quatre coins d'une seule piece, haute d'environ 50 piés, terminée en pointe, chargée d'hieroglyphes; les inscriptions grecques & latines qui sont à sa base, marquent que Théodose la fit élever après qu'elle eut resté long-temps à terre; les machines même que l'on y employa pour la mettre sur pié sont représentées dans un bas-relief, & l'on voit dans un autre la représentation de l'*hippodrome*, tel qu'il étoit, lorsqu'on y faisoit les courses chez les anciens.

A quelques pas de-là sont les restes d'un autre obélisque (*colossus struchilis*) à quatre

Z z z

faces, bâti de différentes piéces de marbre ; la pointe en est tombée , & le reste menaçoit déjà ruine il y a 60 ans. On donnoit 24 coudées de haut à l'obélisque de granit , & 58 à celui-ci.

Entre les deux obélisques , on apperçoit une colonne de bronze de 15 piés de haut , formée par trois serpens tournés en spirale , & dont les contours diminuent insensiblement jusques vers le col des serpens , dont les têtes manquent.

Quelques antiquaires pensent que ce pourroit être le serpent de bronze à trois têtes qui fut consacré à Apollon , & qui portoit le fameux trépié d'or. Du moins , Zozime & Sozomene assurent que Constantin fit transporter dans l'*hippodrome de Constantinople* le trépié du temple de Delphes ; & d'un autre côté , Eusebe rapporte que ce trépié , transporté par l'ordre de l'empereur , étoit soutenu par un serpent roulé en spirale. On aime aussi peut-être trop à croire que la célèbre colonne de bronze dont on n'osoit approcher qu'en tremblant , qui soutenoit le trépié sacré , & qu'on avoit placé si respectueusement près de l'autel , dans le premier temple du monde , se trouve aujourd'hui toute tronquée , & couverte de rouille dans un mauvais manège des mahométans. ( *D. J.* )

**HIPPOLITE**, f. f. (*Hist. nat. Litholog.*) quelques auteurs se servent de ce nom pour désigner le bézoar ou la pierre qui se forme dans le vésicule du fiel , dans l'estomac & dans les intestins de quelques chevaux , & qui se trouvent quelquefois dans le crotin. Voyez *Valentini historia simplicium reformata* , pag. 303. M. Lémery dit qu'il s'est trouvé dans la vessie d'une cavale une pierre de cette espece de la grosseur d'un melon ordinaire , mais plus arrondie , fort pesante , inégale , & raboteuse à sa surface , & couverte d'une croûte lisse & luisante d'un brun rouge. Après avoir été séchée au soleil , elle pesoit 24 onces. V. Lémery , *diction. des drogues*. Dans le *journal des sçavans de 1666* , il est parlé d'une pierre tirée du corps d'un cheval d'Espagne , qui pesoit quatre livres quatre onces & demie , *ibid.* Ces sortes de pierres sont chargées d'huile & de beaucoup d'alkali volatil ; on

les regarde comme sudorifiques , propre à tuer tous les vers , & à résister au venin. Voyez **BÉSOARD**. (—)

**HIPPOLYTE ST. ou ST. PLIT**, (*Géog.*) petite ville de France en Lorraine , sur les confins de l'Alsace , au pié du mont de Voge. La France qui l'avoit eu par le traité de Westphalie , la céda au duc de Lorraine par le traité de Paris en 1718. Elle est à deux lieues de Schelestadt. *Long.* 25. 6. *lat.* 48. 16. ( *D. J.* )

**HIPPOLYTE**, (*Myth.*) fils de Thésée & de l'amazone Hippolyte , étoit élevé à Trézene sous les yeux du sage Pithée son grand-pere. Ce jeune prince uniquement occupé de l'étude de la sagesse & des amusemens de la chasse , ennemi d'ailleurs de l'amour & de Vénus , s'attira l'indignation de cette déesse. Pour se venger de ses dédains , Vénus inspire à Phedre une violente passion pour lui : la reine fait un voyage à Trézene , sous prétexte d'y bâtir un temple à Vénus & en effet pour voir le jeune prince & lui déclarer son amour. *Hippolyte* rejete avec horreur la proposition , & d'une façon à ôter toute espérance à la malheureuse Phedre : celle-ci au désespoir du mauvais succès de sa tentative , & craignant de se voir diffamée , prend le parti , pour mettre à couvert son honneur , d'accuser la premiere *Hippolyte* dans une lettre , & se donne ensuite la mort. Thésée qui étoit absent revient sur ces entrefaites , & abusé par ce funeste écrit , sans autre examen il fait mille imprécations contre son fils , & l'abandonne à la vengeance de Neptune qui lui avoit promis d'exaucer trois de ses vœux. Le jeune prince sortoit à peine de Trézene monté sur son char , qu'un monstre furieux paroît sur le rivage ; taureau énorme , dit Euripide , dont les affreux mugissemens font retentir tous les lieux d'alentour : les chevaux effrayés mordent leur frein & ne connoissent plus la main de leur maître , ni les rênes , ni le char : le malheureux *Hippolyte* est renversé de son char , & traîné à travers les rochers qui lui brisent la tête & déchirent son corps : il devient ainsi la victime de l'amour de Phedre & de la crédulité de son pere. Mais Diane rend enfin l'honneur à l'innocent opprimé & dé-

trompe son infortuné pere. Voilà le fujet de la tragédie d'Euripide qui a pour titre *Hippolyte*. Il n'y a de fabuleux dans ce récit que l'intervention des divinités & du monstre. (+)

**HIPPOLYTION**, f. m. (*Hist.*) c'est le temple que Phedre éleva sur une montagne près de Troene, en l'honneur de Vénus, & auquel elle donna le nom d'*hippolyte*, dont elle étoit éperduement amoureuse.

Cette princesse, sous prétexte d'aller offrir ses vœux dans son temple à la déesse, avoit l'occasion en s'y rendant, de voir le fils de Thésée, qui faisoit journellement ses exercices dans la plaine voisine. Dans la fuite des siècles l'*hippolytion* de Phedre, fut nommé *le temple de Vénus la spéculatrice*. (D. J.)

**HIPPOMANÉS**, sub. masc. (*Hist. nat. & Littér.*) ἵππομανής, de ἵππος, cheval, & μανωμαί, être furieux.

Ce mot signifie principalement deux choses dans les écrits des anciens : 1°. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument en chaleur. *Voy. Aristote, Hist. anim. lib. VI. cap. xxij. & Plinè, liv. XXVIII. chap. xj.* 2°. une excroissance de chair que les poulains nouveaunés ont quelquefois sur le front, selon le même Plinè, *liv. VIII. chap. xliij.*

Les anciens prétendent que ces deux sortes d'*hippomane's*, ont une vertu singulière dans les philtres & autres compositions destinées à des malélices ; que la cavale n'a pas plutôt mis bas son poulain, qu'elle lui mange cette excroissance charnue, sans quoi elle ne le voudroit pas nourrir ; qu'enfin si elle donne le temps à quelqu'un d'emporter ce morceau de chair, la seule odeur la fait devenir furieuse.

Virgile a su tirer parti de ces contes, en parlant des sortilèges, auxquels la malheureuse Didon eut recours dans son désespoir.

*Quæritur, & nascentis equi de fronte revulsus*

*Et matri præreptus amor. Æneid. lib. IV. v. 515.*

Encore moins pouvoit-il oublier d'en faire

mention dans ses Géorgiques ; mais c'est toujours avec cet art qu'il a d'annoblir les plus petites choses.

*Hinc demùm Hippomanes, vero quod nomine dicunt*

*Pastores ; lentum distillat ab inguine virus,*

*Hippomanes quod sæpè malæ legere novæ,*

*Miscueruntque herbas, & non innoxia verba.*

Il paroît par Juvenal, *satyre VI*, que cette opinion étoit assez accréditée ; car ce poète attribue la plupart des désordres de Caligula, à une potion que sa femme Cæsonie lui avoit donnée, & dans laquelle elle avoit fait entrer l'*hippomane's*.

Cependant Ovide se moque de toutes ces niaiseries dans les vers suivans.

*Fallitur Æmonias quisquis descendit ad artes,*

*Datque quod à teneri fronte revulsit equi ;*

*Non faciunt ut vivat amor medeides herbæ,*

*Mixtaque cum magicis versa venena sonis.*

*Sit procul omne nefas ; ut ameris, amabilis esto !*

Enfin, le mot *hippomane's* désigne encore dans Théocrite une plante de l'Arcadie, qui met en fureur les poulains & les juments : ici nos Botanistes recherchant quelle étoit cette plante, se son épuisés en conjectures. Les uns ont pensé que c'étoit le cynocrambe ou apocynum, d'autres le suc de tithymale, & d'autres, avec Anguillard, le *stramonium*, *fructu spinoso rotundo, semine nigricante* de Tournefort, que nos François appellent *pomme épineuse*.

Saumaïse, qui ne veut point entendre parler de cette plante, aime mieux altérer le texte de Théocrite ; il soutient que ce poète n'a point dit *φυτόν*, mais *κυτόν*, & par *κυτόν*, il entend *la cavale de bronze* qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. Cette cavale, au rapport de quelques écrivains, excitoit dans les chevaux

les émotions de l'amour, comme si elle eût été vivante, & cette vertu, disoient-ils, lui étoit communiquée par l'*hippomanés* qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. M. Bayle a très-bien réfuté Saumaïse, dans sa dissertation sur cette matière, que tout le monde connoît.

Les sages modernes ont entièrement abandonné les anciens sur le prétendu *hippomanés*, comme plante, comme philtre, *veneficium amoris*, & comme excroissance sur le front des poulains. La description publiée par Raygerus en 1678, dans les *actes des curieux d'Allemag. ann. 8*, d'une substance charnue toute fraîche, tirée du front d'un poulain, que sa mere avoit ensuite nourri, ne peut passer que pour un cas extraordinaire, un vrai jeu de la nature.

Mais, suivant M. Daubenton, l'*hippomanés* est une matière semblable à de la gelée blanche qui se trouve constamment placée dans la cavité qui est entre l'amnios & l'allantoïde de la jument pleine; il peut arriver assez souvent, que cette matière vienne au-dehors avec la tête du poulain; étant ordinairement à l'endroit le plus bas de la matrice. Cette matière qui est flottante sans aucune attache, doit tomber dans cet endroit, & passer au-dehors aussi-tôt que les membranes sont déchirées; la formation de l'*hippomanés*, ou de la liqueur contenue entre l'amnios & l'allantoïde, étant une fois découverte, il est aisé de comprendre l'odeur forte d'urine qu'elle rend par l'évaporation, & le caractère du sédiment de cette liqueur; mais ne pouvant entrer dans de pareils détails, nous renvoyons les curieux au mémoire de ce physicien, qui se trouve dans le *Recueil de l'acad. des Sciences, an. 1751. (D. J.)*

\* HIPPONE, f. f. (*Mythol.*) déesse des chevaux & des écuries. Plutarque en a fait mention dans ses hommes illustres; Apulée, au livre troisième de son *âne d'or*; Tertullien, dans son *apologétique*, & Fulgence écrivant à Chalcidius. C'est de cette déesse que Juvénal a dit, *juvat selam Hippo, & facies olida ad præsèpia pictas*. On dit qu'un certain Fulvius se prit de passion pour une jument; & qu'une fille très-belle, qu'on appella *Hippone*, *Epoque*, ou *Hippo*, fut le

fruit de ces amours singuliers. Aristote raconte au livre second de ses paradoxes, un fait tout semblable: un jeune Ephésien ayant eu commerce avec une ânesse, il en naquit une fille qui se fit remarquer par ses charmes, & qu'on nomma de la circonstance extraordinaire de sa naissance, *Onoseilia*. Il n'est pas besoin de prévenir le lecteur sur l'absurdité de ces contes; on y voit seulement que par une dépravation incroyable, les payens avoient cherché dans des actions infâmes, l'origine des êtres qu'ils devoient adorer. Il n'en est presque pas un seul dont la naissance soit honnête: quelle influence une pareille théologie ne devoit-elle pas avoir sur les mœurs populaires!

HIPPONE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite; elle est surnommée *Diarrhytus*, à cause des eaux dont elle est arrosée, pour la distinguer d'une autre *Hippone*, aussi en Afrique dans la Numidie, surnommée la royale, *Hippo regius*. La première étoit une colonie florissante du temps de Pline; il y avoit tout auprès un lac navigable, d'où la marée sortoit comme une rivière, & où elle rentroit selon le flux & le reflux de la mer. Dans la notice épiscopale de l'Afrique, cette ville étoit le siège d'un évêque, c'est présentement *Biserte*. Hippone surnommée la royale, étoit épiscopale aussi-bien que la précédente; elle tire un grand lustre dans l'église romaine, d'avoir eu pour évêque S. Augustin; c'est aujourd'hui la petite ville de *Bonne* en Afrique. (*D. J.*)

HIPPONNE-LA-ROYALE, (*Géogr.*) ainsi appelée *Hippo-regius*, parce qu'elle étoit dans le pays des rois de Numidie: Procope dit que Bélisaire vint à une forte place des Numides située au bord de la mer, éloignée de dix journées de Carthage, & nommée *Hippone-la-royale*. On croit qu'elle étoit colonie romaine; mais elle tire son plus grand lustre de saint Augustin son évêque, l'une des plus grandes lumières qui aient éclairé l'église. C'est présentement la ville de *Bonne*, prise par Charles V, en 1555: elle est située dans un territoire très-fertile en bleds, en fruits exquis & en pâturages.

Près de *Bonne* est le bastion de France;

fort considérable, où les François ont une bonne garnison : ce poste est important pour favoriser le commerce en Barbarie : on y pêche beaucoup de corail. *Voyez* La Martiniere, Nicole de la Croix. (C)

**HIPPOPHAES**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau qui croit en Grece & dans la Morée, à peu de distance de la mer ; ses feuilles ressembtent assez à celles d'un olivier ; mais elles sont plus longues, plus étroites & plus tendres. Ses racines sont longues, épaisses, & remplies d'un suc laiteux, extraordinairement amer ; les Foulons en font usage dans leur métier.

**HIPPOPODOPE**, f. m. (*Géogr.*) on a donné ce nom dans l'antiquité à des peuples situés sur le bord de la mer de Scythie, que l'on disoit avoir des piés semblables à ceux des chevaux.

Ce mot est grec & composé d'*ἵππος*, cheval, & *πους*, pié. Denis le Géographe, v. 310. Mela, l. III, c. vj. Pline, l. IV, c. xiiij. S. Augustin, de civit. lib. XVI, cap. viij. parlent des *Hippopodes* ; mais la vérité est qu'on leur donna cette épithete à cause de leur vitesse. *Dictionnaire de Trévoux.*

**HIPPOPOTAME**, f. m. (*Hist. nat. Zool.*) animal amphibie, à quatre piés, qui se trouve en Afrique sur les bords du Niger, sur ceux du Nil en Egypte, & de l'Indus en Asie.

Le mérite de l'invention de la saignée attribuée à l'*Hippopotame*, dit M. de Jussieu, dans une dissertation sur ce quadrupede, & l'idée qu'il vomissoit du feu, avoit tellement excité la curiosité des anciens, que quelques édiles, qui dans le temps de la république romaine, voulurent gagner les bonnes graces du peuple, lui en présenterent en spectacle. Scarus fut le premier, à ce que rapporte Pline, qui en fit paroître aux jeux publics ; & longtemps après lui, les auteurs ont remarqué comme un trait de magnificence, que l'empereur Philippe en eût fait voir plusieurs dans les jeux séculaires qu'il célébra.

Les siècles qui depuis se sont écoulés jusqu'à nous, ne nous ayant ni détrompés du merveilleux de cet animal, ni guere mieux instruits de sa figure & de son caractère,

nous ne pouvons presque rien ajouter à ce que Pline en a dit, & nos découvertes ne regardent que son anatomie, ou quelques usages des parties les plus solides de son corps.

Quoique Bellon en ait donné le dessin d'après un de ceux qu'il avoit vus à Constantinople, & Fabius Columna, d'après un autre qu'il avoit vu en Italie, & qui y avoit été apporté mort d'Egypte ; néanmoins quelque exacts que soient ces deux auteurs, ils ne sont point d'accord sur la configuration de toutes les parties de l'*Hippopotame*.

Ce que M. de Jussieu nous en a détaillé dans les *mémoires de l'acad. des Scienc. année 1724*, ne concerne que quelques parties du squelette de la tête & des piés d'un de ces animaux envoyé du Sénégal à l'académie par ordre des directeurs de la compagnie des Indes. Mais au bout du compte, puisque c'est à-peu-près tout ce que nous savons de certain de l'*Hippopotame*, je vais continuer d'en compléter cet article, après avoir donné en gros la description de cet animal.

M. Linnæus en constitue un genre particulier de l'espece des jumens, dont les caractères sont qu'il a deux pis & deux larges dents proéminentes en guise de défenses. C'est un quadrupede amphibie qui tient par sa figure du buson & de l'ours ; il est plus gros que le buson ou bœuf sauvage, a la tête assez semblable à celle du cheval, très-grosse à proportion du corps, la gueule très-grande, & qui peut s'ouvrir de l'étendue d'un pié ; les naseaux gros & larges, les mâchoires garnies de dents de la dernière dureté.

Il a, dans son état fini d'accroissement, treize à quatorze piés de longueur de la tête à la queue ; la circonférence de son corps est presque égale à celle de sa longueur, à cause de la graisse dont il abonde ordinairement ; ses yeux sont petits, ses oreilles courtes & minces ; son cou est court, ses naseaux jettent des moustaches à la maniere de celles des chats, & plusieurs barbes épaisses sortent du même trou ; ce sont-là les seuls poils du corps de cet animal ; sa mâchoire supérieure est mobile comme

celle du crocodile ; il a dans la mâchoire inférieure deux especes de défenses à la maniere du sanglier.

Ses jambes sont grosses & basses comme celles de l'ours ; son sabot est semblable à celui des bêtes à pié fourchu, mais il est seulement divisé en deux, & à quatre doigts ; cette structure de la sole de l'*hippopotame*, montre qu'il n'est pas fait pour nager, & que son allure est de se promener sur terre & dans les rivières ; sa queue ressemble à celle de l'ours ; elle est très-grosse à son origine, & va en s'amincissant en pointe vers l'extrémité ; elle n'a guere que sept à huit pouces de long, & elle est trop épaisse, pour qu'il puisse la fouetter de côté & d'autre ; son cuir est fort dur, fort épais, sans poil, & de couleur tannée.

On darde ces animaux dans l'eau avec des harpons, en donnant aux dards qu'on lance sur eux, autant de corde que l'animal blessé en entraîne en fuyant, jusqu'à ce que s'affoiblissant par la perte du sang qui coule de sa blessure, il vienne expirer sur le rivage ; sa chair est de difficile digestion.

Le poids de 45 livres que pesoient les deux mâchoires qui formoient la tête de l'*hippopotame* du Sénégal, dont parle M. de Jussieu, sa longueur de deux piés, sa hauteur d'un pié quatre pouces du côté de l'occiput, & sa largeur d'un pié & demi du même côté, marquoient que l'animal étoit prodigieux.

A en juger par son apparence extérieure, sa tête doit ressembler en quelque façon au squelette de la tête d'un cheval ; à la différence que le museau en est plus évasé, les narines plus ouvertes, & que les mâchoires sont terminées de chaque côté par deux grosses protubérances, dans lesquelles sont pratiqués les alvéoles des six dents de devant.

La figure de la mâchoire inférieure quadre assez bien à celle de la supérieure par sa largeur en devant, qui est de huit à neuf pouces, sur dix de hauteur ; mais cette machoire est plus massive que la supérieure, parce que les six plus grosses & plus fortes dents de cet animal, y sont pres-

que obliquement insérées dans des alvéoles très-profonds.

De ces six dents, les deux du milieu tiennent lieu d'incisives, sont horizontales, cylindriques, cannelées, massives, d'un pouce & demi de diametre, de quatre pouces de long, & de six de racine. Celles de la mâchoire supérieure auxquelles elles se rapportent, n'ont au contraire pas plus d'un demi-pouce de longueur apparente, & trois de racine, sur neuf lignes de diametre ; les deux latérales répondant à chacune des deux longues dents de la mâchoire inférieure, & qui tiennent encore lieu d'incisives, ne sont longues au dehors que d'un pouce & demi, sur un demi-pouce de diametre.

Les deux dents plus considérables, placées chacune à une des extrémités du devant de la mâchoire inférieure, en maniere de défenses, sont courbées en demi-cercles, de même que celles du sanglier, & ont chacune cinq pouces de faillie, sur huit de racine, qui est très-oblique ; leur forme approche du triangle, dont chaque côté a environ un pouce & demi. Celles auxquelles elles répondent, qui sont également courbées & cannelées, n'ont qu'un pouce de faillie, & six de racine. Ces quatre dents des extrémités des mâchoires, tiennent la place des racines, & sont par leur jonction du côté qui est applati, l'office de véritables cisoires ; celles qui les suivent séparées de ces dernières par un espace de trois pouces, & arrangées aux deux côtés du fond de chaque mâchoire, sont les molaires au nombre de huit ; les plus grosses ne saillent que d'un demi-pouce, & en ont un & demi d'étendue.

Toutes les dents de l'*hippopotame* sont très-dures, & peuvent faire du feu comme les pierres à fusil quand on les frappe avec du fer ; peut-être en jettent-elles quand l'animal les frappe les unes contre les autres ; & c'est en ce cas, ce qui a pu donner lieu à quelques auteurs, d'assurer que l'*hippopotame* vomissoit du feu.

Il est surprenant que cet appareil terrible de dents placées dans une gueule, dont l'ouverture est antérieurement de plus de

deux piés , ne réponde qu'à un gosier qui n'a pas quatre piés de circonférence ; ce qui prouve que quelque vorace que soit cet animal , qui est dépeint dans des bas-reliefs antiques , ayant dans la gueule un crocodile , ne pourroit l'avaler , supposé qu'il s'en nourrisse , qu'après l'avoir bien mâché ; mais il n'est pas moins difficile de concilier avec la forme de ces mêmes dents, l'usage que Pline & les anciens donnent à l'*hippopotame* de se repaître de blé dans les champs voisins du Nil.

A l'égard du pié , il est du genre de ceux qui ont des doigts ; sa forme est très-massive , car dans l'état desséché de celui qu'a vu M. de Jussieu , la plante étoit encore de neuf pouces de longueur , sur trois & demi de largeur. Les doigts au nombre de quatre , sont fort courts , n'ayant tout au plus avec l'ongle , qui en occupe presque la moitié , & qui les termine , que deux pouces de longueur sur un de largeur.

La solidité , la pesanteur , la dureté , & la couleur des dents canines de la mâchoire inférieure de cet animal , donnent lieu de croire qu'on pourroit en tirer aujourd'hui des usages pour les arts de sculpture & du tour. Peut-être doit-on mettre la manière de travailler ces dents , dans le nombre des choses pratiquées par les anciens , & qui ont échappé à notre connoissance. Au-moins le peut-on conjecturer par ce que rapporte Pausanias dans ses Archaiques , d'une statue d'or de Dindymene , vénérée par les Preconésiens , & dont la face étoit formée d'une de ces dents. Ce trait montre qu'elle se travailloient alors comme celles de l'éléphant , & que la matière en étoit plus précieuse , non-seulement comme étant commune , mais encore par des qualités qui rendent cette sorte de dents préférable à l'ivoire ; elle n'est point sujette aux inconvéniens de se casser facilement , de s'égrainer , & de jaunir.

Ce mérite a déterminé les ouvriers qui travaillent à faire des dents artificielles , à choisir celles de l'*hippopotame* préférablement à toute autre , sans avoir aucune connoissance de leur origine ; l'expérience

nous apprend combien les dents artificielles qui sont faites avec les canines de cet animal , sont au-dessus de celles qu'on peut tirer de quelque animal que ce soit , non-seulement par la solidité , mais encore par la durée de leur couleur qui approche de celui de l'émail de nos dents.

C'est donc là le seul usage connu qu'on puisse tirer des dents de l'*hippopotame* ; car tout ce que les anciens & les modernes nous disent de leurs vertus pour arrêter le sang , détourner la crampe , guérir les hémorrhoides , & mille autres fadaïses de cette espèce qu'on lit dans Bartholin , Hocchstetter , les Ephémérides des curieux de la nature , ainsi que dans les livres de voyages ; tout cela , dis-je , est si pitoyable , qu'on en seroit surpris si l'on ignoroit jusques où s'étend le genie fabuleux de la plupart des hommes.

Je n'ai trouvé dans Marmol , dans Wormius , dans Thevenot , que des contrariétés sur la description qu'ils nous donnent du cheval de riviere ; on ne peut les croire ni les uns , ni les autres. Vossius , dans son traité latin de l'*idolâtrie* , a rassemblé tout ce qui a été dit sur l'*hippopotame* , & c'est bien là un assemblage de toutes sortes de contes.

Bochard , dans son *Hierozoicon* , & après lui Ludolf dans son *histoire d'Ethiopie* , ont prétendu que l'*hippopotame* est le béhémoth de Job , *ch. xl. v. 10.* mais ils ont fait là-dessus des recherches & une dépense d'érudition bien inutiles : on ignorera toujours ce que c'est que le béhémoth de Job , & ceux qui croient que ce mot désigne plutôt l'éléphant qu'aucun autre animal , semblent les mieux fondés en raison. Peut-être encore que le mot hébreu *béhémoth* signifie seulement en général toutes sortes de bêtes d'une grandeur énorme ; enfin les descriptions que j'ai lu de cet animal dans l'histoire générale des voyages , se contredisent , & sont presque toutes également fausses.

L'étymologie du mot *hippopotame* n'exercera point les critiques ; il est clairement formé de *ἵππος* , cheval , & *ποταμός* , fleuve ; ainsi *hippopotame* signifie cheval aquatique ;

il seroit plus naturel de dire *hippotame*, mais il porte en latin dans tous les auteurs le nom *hippopotamus*, par exemple, dans Aldrovand, *de quad. digit.* 181. Gesner, *de quad. digit.* 483. Charleton, *exerc.* 14. Jonston, *de quad.* 76. Ray, *synops animal* 123. Monti, *Exot.* 5. Pellon, *de aquat.* 25. &c.

Il faudroit du moins conserver à cet animal le seul nom d'*hippopotame*, pour ne le pas confondre avec une espece d'insecte de mer que les latins nomment *hippocampus*, & que nous appellons très-improprement *cheval marin*. (D. J.)

HIPPOS, f. m. (*Méd.*) c'est le nom sous lequel Maître-Jan désigne une maladie des yeux, qui consiste dans un mouvement continu de ces organes, qui ne peuvent pas se fixer & sont d'une instabilité qui ne cesse point; ce que cet auteur attribue à ce que le flux des esprits animaux se fait *inordinement* dans les muscles des yeux, mais sans violence; ce qui distingue le cas de celui des convulsions dans ces mêmes organes.

Cette maladie vient souvent de naissance; & alors elle est incurable, parce qu'elle est l'effet d'une conformation vicieuse des organes qui servent à mouvoir les yeux: ou elle est un accident des fievres ardentes; dans ce cas, elle est un fort mauvais signe, qui annonce un grand embarras dans le cerveau. V. CONVULSION, YEUX. Voyez le *Traité des maladies de l'œil* de Maître-Jan.

HIPPOTHORE, (*Musiq. des anc.*) Plutarque au commencement de ses *conjugalium pæcepta*, rapporte qu'il y avoit un mode appelé *hippotherie*, qui excitoit les étalons à couvrir les jumens. (F. D. C.)

HIPPURIS, f. m. (*Méd.*) ἵππουρις, d'ἵππος, equus, *hippuris*; c'est un terme que l'on trouve employé dans les œuvres d'Hippocrate (*Epid. lib. VII.*), par lequel il paroît vouloir désigner une sorte de fluxion longue & opiniâtre, qui se forme dans les aînes ou sur les parties génitales de ceux qui vont trop souvent & trop longtemps à cheval; il semble aussi que cet auteur veuille indiquer une foiblesse ou quelque autre incommodité de cette nature,

qui provient de la même cause dans ces mêmes parties: c'est le sens qu'on donne au mot *hippuris*, Foësius, dans son ouvrage intitulé, *Œconomia Hippocratis*: on peut le consulter sur ce sujet. Voy. AINE, FLUXION, FOIBLESSE.

HIPPURITES, f. m. pl. (*Hist. nat. Lithol.*) nom que les naturalistes donnent à une espece de corail cannelé ou sillonné à sa surface, & qui ressemble à la presse qui s'appelle *hippuris* en latin; il est composé de plusieurs cylindres, qui s'emboîtent les uns dans les autres, de maniere que la partie pointue de l'un s'ajuste dans la partie concave ou creuse de l'autre, ce qui forme comme des articulations ou jointures. Il est rare de trouver des *hippurites* entiers dans le sein de la terre; on n'en trouve que des fragmens ou articulations séparés. Wallerius en compte neuf especes différentes qui varient pour la figure; il les nomme *hippuriti corollini*. Voy. la *Minéralogie* de Wallerius, tome II. pag. 38. & ff. Les *hippurites* sont communs en Gothie.

Il y a des auteurs qui ont donné le nom d'*hippurites* à des pierres, dans lesquelles on a cru trouver de la ressemblance avec une selle de cheval. (--)

HIRARA, f. m. (*Zoolog.*) animal du Brésil, qui ressemble, dit-on, beaucoup à l'hyène: il est tacheté de blanc, de noir & de brun: il vit en troupe; il se nourrit de miel; s'il rencontre un gnesprier ou une ruche, il fouille, il perce; quand il a ouvert un trou, il y conduit ses petits, & il ne mange que quand ils sont rassasiés.

HIRCANIE, f. f. (*Géog.*) province de l'empire des Perses, renfermée dans le pays des Parthes; elle l'avoit au midi, la Médie au couchant, la Margiane au levant, & la mer Caspienne au nord. Zadracarta & Adraspe en étoient les capitales: c'est aujourd'hui le Tabaristan ou Mazanderan. Cette contrée étoit renommée pour sa fertilité.

HIRCUS, f. m. terme d'*Astronomie*, est une étoile de la première grandeur, la même que la chevre. Voyez CHEVRE.

HIRCUS, terme d'*Anatomie*, partie de l'oreille externe, ou cette éminence qui est proche des tempes & sur laquelle il vient du

du poil. Ce mot est latin, & signifie *chevre* ou *bouc*. *Dict. de Trévoux*.

\* HIRME, f. m. (*Hist. eccléf.*) la première partie des tropains, sur le ton de laquelle on chante tous les tropains qui le suivent, & auxquels elle sert d'antienne. *Voyez TROPAINS*.

\* HIRONDE (QUEUE D'), *Art. méchaniq.* c'est une sorte d'assemblage qui prend son nom de sa forme, assez semblable à celle de la queue de l'hirondelle, qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore dans quelques endroits *hironde*. Il y a des ouvrages de fortification formés de deux angles saillans aux deux extrémités, & d'un angle rentrant dans son centre avec flancs non parallèles, mais se rapprochant l'un de l'autre en allant vers la place, qui portent le même nom.

HIRONDELLE, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *hirundo domestica*. Willughbi a décrit une *hirondelle* femelle qui pesoit à peine une once; elle avoit près de sept pouces de longueur depuis le bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergure. Le bec étoit noir en dehors & noirâtre en dedans, large & aplati près de la tête, & pointu par le bout; la langue & le palais avoient une couleur jaunâtre; les piés étoient courts & noirâtres; la tête, le cou, le dos & le croupion, ont une belle couleur bleue foncée & pourprée; il y a sur le devant de la tête & à l'endroit du menton une tache rougeâtre; la gorge est de la même couleur que le cou; la poitrine, le ventre & les petites plumes du dessous de l'aile sont de couleur blanchâtre, mêlée de quelques légères teintes de rouges, la queue est fourchue & composée de douze plumes qui sont noires, à l'exception des deux du milieu, qui ont des taches blanches; il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes qui sont noirâtres, mais les plus petites ont une couleur bleue.

Les couleurs des *hirondelles* varient; il y en a de toutes blanches; on ne fait pas encore bien certainement où ces oiseaux passent l'hiver. Willughbi étoit porté à croire qu'ils alloient dans les pays chauds, tels que l'Égypte & l'Éthiopie; il trouvoit

Tome XVII.

moins de vraisemblance à ce qu'ils se retirassent & se tinssent cachés dans des creux d'arbres, dans des fentes de rochers, ou dans l'eau sous la glace.

HIRONDELLE DE RIVAGE, *hirundo riparia*: c'est la plus petite des *hirondelles*; elle diffère du martinet (*Voyez MARTINET*.) en ce qu'elle n'a pas le croupion blanc, ni les piés revêtus de plumes: elle niche dans des trous sur les rivages.

A. N. HIRONDELLE DE MER, *hirundo marina*, Aldrovande. Cet oiseau a moins de rapport avec les *hirondelles* qu'avec des oiseaux d'autre genre. Il est, selon Aldrovande, beaucoup plus gros qu'une *hirondelle*, & il a les jambes plus longues; le ventre est blanchâtre; la tête, les ailes & le dos sont roux; les ailes & la queue sont très-longues comme dans les *hirondelles* noirâtres en dessus & brunes en dessous; la queue est fourchue; le bec est fort & noir; l'ouverture de la bouche est grande & rouge; il y a une bande noire qui s'étend de chaque côté depuis l'œil presque jusqu'à la poitrine comme un collier; les piés sont très-noirs. Willughbi, *Ornith. Voy. OISEAU*.

HIRONDELLE ou POISSON VOLANT, *hirundo*, poisson de mer dont la tête est dure, & presque entièrement osseuse; elle a par derrière deux aiguillons dirigés du côté de la queue, les yeux sont grands, ronds & rougeâtres, tout le corps est couvert d'écailles roides & dures comme des os, la tête & la queue sont quadrés, & le corps est rond, le ventre a une couleur blanche, le dos est d'un noir mêlé de rougeâtre. La couleur de ces poissons varie; on trouve des individus de cette espèce qui sont presque entièrement rouges; cependant, pour l'ordinaire, ils ont beaucoup plus de noir que de rouge; les nageoires des ouies sont très-longues & fort larges; elles s'étendent presque jusqu'à la queue; elles ont une couleur noirâtre parsemée de taches en forme d'étoiles de différentes couleurs, les deux nageoires du dos ont aussi de pareilles taches; il y a près des ouies deux barbillons cartilagineux, le dedans de la bouche

A a a

est rouge ; on distingue plusieurs sortes de poissons volans ; celui-ci a les plus grandes ailes , aussi il vole le plus long-temps , il ne s'éleve pas beaucoup au-dessus de l'eau , & il se soutient en l'air jusqu'à ce que ses ailes soient desséchées ; sa chair est dure , sèche & nourrissante , mais difficile à digérer. Rondelet , *hist. nat. des poissons , premiere partie , livre X , chap. j. Voyez POISSON.*

HIRONDELLE , ( *Mat. méd.* ) les jeunes hirondelles sont fort célébrées dans la passion hystérique , les convulsions & les accouchemens difficiles ; mais les effets ne répondent pas à cette célébrité. On les fait entrer dans une eau distillée , composée , à laquelle elles donnent leur nom & rien de plus. *Voyez EAUX DISTILLÉES.*

Le nid d'hirondelle passe pour spécifique appliqué extérieurement dans l'esquinancie ; cette vertu est encore précaire ; la fiente d'hirondelle n'est pas plus discutive , ni plus obacante que celle d'un autre oiseau.

( b )

HIRONDELLE ( pierre d' ) , *Hist. naturelle , Lithol.* l'on nomme ainsi des pierres fort petites , que Wallerius regarde comme de petits grains d'agate , mais que d'autres auteurs prennent avec plus de raison pour des coquilles. Elles ont à peu près la figure des pierres que l'on nomme des yeux d'écrevisses ; il y en a , suivant Wallerius , qui sont convexes d'un côté , & applaties de l'autre ; d'autres ont un côté concave ; d'autres sont ovales ; d'autres enfin sont quarrées , mais toutes sont extrêmement lisses ; la couleur en est ou blanche , ou jaune , ou grise , ou bleuâtre ; on les trouve dans le sable , & non dans l'estomac des hirondelles , comme Pline & les anciens l'ont cru. Quelques naturalistes croient que les pierres d'hirondelle sont une espece de pierre lenticulaire : d'autres avec plus de raison croient que ce sont de petites coquilles connues sous le nom d'opercules. M. Hill pense qu'elles sont de la même nature que les pierres qu'on nomme busonites ou Crapaudines , & que ce ne sont que de petits fragmens du palais d'un poisson appelé le loup de mer. Pour concilier ces avis différens , il

seroit peut-être plus simple de dire que l'on a donné le nom de pierres d'hirondelles à de petites pierres de différente nature , mais qui se ressembloient à l'extérieur. Bien des gens prétendent que ces pierres insinuées dans l'œil entre le globe & les paupieres , les débarrassent des ordures qui peuvent y être entrées , & les obligent de sortir.

On nomme aussi pierres d'hirondelles , de petites pierres de la grosseur d'une lentille qui se trouvent , dit-on , dans l'estomac de quelques jeunes hirondelles ; les anciens les nommoient *lapides chelidonii* ; & parmi plusieurs vertus extraordinaires , on leur attribue pareillement la propriété de faire sortir des yeux les ordures qui peuvent y être entrées. M. Lémery croit que cette pierre étant alcaline ou calcaire , elle se charge de sérosités acres qui peuvent être dans les yeux ; que par-là elle s'agit & s'amollit , en sorte que le corps étranger s'y attache & tombe avec elle. Il dit que plusieurs autres petites pierres agissent de la même maniere dans l'œil , telles que celles qui se trouvent en Dauphiné sur la montagne de Sassenage près de Grenoble ; il prétend que les petits yeux d'écreviffe peuvent aussi produire le même effet. *Voyez Lémery , Dictionnaire des drogues. (—)*

HIRONDELLE , s. f. *hirundo , inis* , ( terme de Blason. ) meuble qui représente un petit oiseau noir qui a quelques taches blanches , dont la vue est très-bonne.

Les hirondelles peuvent être de différens émaux dans l'écu.

On prétend que si les petits de l'hirondelle perdent la vue , ce qui leur arrive quelquefois , la mere leur frotte les yeux avec l'herbe nommée par les botanistes *chelidonium* , du latin *chelidonia* , & vulgairement *éclaire* , & ils la recouvrent peu après.

L'hirondelle est par-là le symbole de la tendresse maternelle.

De Gironde de Monclara en Guienne , d'or à trois hirondelles de sable , deux affrontées en chef , l'autre éployée en pointe. ( *C. D. L. T.* )

HIRPES , s. m. pl. ( *Littérat.* ) familles

particulieres d'Italie , qui habitoient le territoire des Falisques. Ces familles en petit nombre , avoient en leur faveur un décret perpétuel du sénat qui les exemptoit d'aller à la guerre , & de toutes autres charges , parce qu'elles fournissoient des prêtres , qui dans un sacrifice qu'on faisoit toutes les années à Apollon , au mont Soracte , marchoient nus piés en présence de tout le peuple sur des charbons ardents , sans souffrir aucun mal ; c'est pour cette raison qu'Arons , qui étoit du nombre des prêtres de ces familles , parle ainsi dans l'Enéide , *lib. XI, v. 785.*

*Summe deum , sancti custos Soractis  
Apollo  
Quem primi colimus , cui pineus arbor  
acervo  
Pascitur , & medium freti pietate per  
ignem  
Cultores , multa premimus vestigia  
prima.*

Virgile est admirable ; il savoit aussi-bien que Servius son commentateur , aussi-bien que Pline & Varron , que ces prêtres ne marchaient impunément sur des brasiers , qu'après s'être frottés les piés avec quelque préparation ; mais le prince des poètes latins respectoit la religion & les préjugés de son pays , & ne s'en servoit que pour l'embellissement de son ouvrage.

Strabon assure que le sacrifice dont j'ai parlé , étoit en l'honneur de Féronie. Voy. FÉRONIE. Vous y trouverez l'explication de tout cela , & même l'interprétation des vers de Virgile , en faveur de ceux qui ne sont pas familiarisés avec la langue de ce poète.

J'ajoute ici qu'il y avoit encore plus anciennement d'autres lieux où se donnoit le même spectacle ; c'est toujours Strabon qui me l'apprend. Diane , surnommée *Pérasia* , avoit un temple à Castabala dans la Cappadoce , où les prêtresses de ce temple marchaient piés nus sur la braise sans se brûler , *ubi aiunt* , dit notre géographe , *lib. XII, pag. 370, sacras mulieres illæsis pedibus , per prunas ambulare.* Nous ne recherchons point les artifices qu'on pouvoit pratiquer dans cette occasion pour trom-

per les spectateurs ; c'est assez de dire que nos bateleurs font des choses bien plus surprenantes que tout ce que les anciens content des *hirpes* & des prêtresses de Castabala , & cependant ce ne sont que de simples tours d'escamotage. ( *D. J.* )

HIRPINIENS ( *LES* ) , *Géog. anc.* ancien peuple d'Italie , que Strabon compte entre les Samnites ; le pays des *Hirpiniens* étoit où sont présentement le *Cadogna* , *Conza* , *Eclano* , *Mirabella* , & dans la province ultérieure , *Ariano* , *Acellino* , *Fregento* , *Nasco* , *Santa-Agatha* ; de *Goti*. ( *D. J.* )

HIRSCHAU , (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'évêché de Ratisbonne , à deux lieues de Sultzbach , à l'électeur de Baviere.

HIRSCHBERG , (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie , dans la principauté de Javez , au confluent des rivières de Bober & de Zacka.

Il y a une autre ville de même nom dans la Thuringe au Voigtland , & une troisième en Bohême dans le cercle de Buntzlau.

HIRSCHFELD , (*Géog.*) principauté d'Allemagne , située entre la Hesse , la Thuringe , & la principauté de Fulde ; la capitale porte le nom. Cette principauté étoit autrefois dépendante d'une abbaye qui a été sécularisée par le traité de Westphalie , en faveur de la maison de Hesse-Cassel qui la possède actuellement. *Long. 27 , 28 ; lat. 51 , 48.*

HIRSCHFELDAU , (*Géog.*) petite ville d'Allemagne , en haute Lusace , près de Zittau.

HIRSCHHEID , (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie , dans l'évêché de Bamberg , sur la rivière de Rednick.

HIRSCHHOLM , (*Géog.*) petite ville de Danemark , dans l'isle de Seeland , à quelques lieues au nord-ouest de Copenhague , dans une très-belle situation. Elle n'existoit pas avant l'an 1739 , & quoique joliment bâtie & pourvue de plusieurs privilèges , elle est beaucoup moins remarquable par elle-même que par le magnifique

palais qui la touche & dont elle porte le nom. Le roi Christiern VI jeta les fondemens de ce palais en 1737, sur les ruines d'une ancienne forteresse; il en fit construire l'édifice avec tout le bon goût & toute la solidité de l'architecture moderne; il en décora les environs avec tout l'art possible; il en abandonna la jouissance à la reine son épouse, & il y mourut le 6 août 1746. (D. G.)

HIRSCHHORN, (Géog.) petite ville du bas-Palatinate, sur le Neckre, au-dessus de Heidelberg.

HIRZEBERG, (Géogr.) petite ville des états de Cologne, dans le comté d'Arensberg, au duché de Westphalie, en Allemagne; elle est au sommet d'un mont, & décorée d'une maison de chasse à l'usage des électeurs, princes du pays. (D. G.)

HIRZHOLMEN, (Géog.) c'est le nom de trois petites îles du Danemarck, situées dans le Cattégat, à un mille de Fadstrand au Nord Jutland: elle sont habitées de gens dont la pêche est l'unique occupation, & qui singulièrement habiles & heureux dans ce métier, fournissent à peu près eux seuls & de soles & d'autres poissons pareils, la ville de Coppenhague & presque tout le royaume. (D. G.)

HISINGEN, (Géog.) île de la Suede, dans la mer du nord, sur les côtes de Westro-Gothie, entre Gothenbourg & Bahus: elle peut avoir trois milles de longueur & un de largeur, & elle est le siège d'un pastorat de sept paroisses. (D. G.)

HISSE, (Marine.) commandement que fait l'officier pour élever ou hausser quelque chose.

*Hisse, hissé*, commandement redoublé, pour dire *hisser* promptement. (Z)

HISSER, verbe act. (Marine.) c'est élever ou hausser un mât, une voile, ou toute autre chose.

*Hisser en douceur*, c'est *hisser* lentement ou doucement. (Q)

HISTIÉE, (Géog. anc.) ville maritime de l'Eubée, sous le mont Téléthrius, près de l'embouchure du fleuve Callas. Elle

étoit située sur un rocher, & fut ensuite nommée *Oreum*, c'est-à-dire, *ville de montagne*; les *Isticiens* dit Strabon, ont été appelés *Oritæ*, & leur ville au lieu du nom d'*Istie*, a pris le nom d'*Oréos*. Voyez OREUM. (D. J.)

HISTIADROMIE, subst. f. (Marine.) c'est l'art de naviger ou de construire un vaisseau sur mer. Voyez NAVIGATION. (R)

HISTOIRE, f. f. c'est le récit des faits donnés pour vrais; au contraire de la fable, qui est le récit des faits donnés pour faux.

Il y a l'*histoire* des opinions, qui n'est guere que le recueil des erreurs humaines; l'*histoire* des arts, peut-être la plus utile de toutes, quand elle joint à la connoissance de l'invention & du progrès des arts, la description de leur mécanisme; l'*histoire naturelle*, improprement dite *histoire*, & qui est une partie essentielle de la physique.

L'*histoire* des événemens se divise en sacrée & profane. L'*histoire sacrée* est une suite des opérations divines & miraculeuses, par lesquelles il a plu à Dieu de conduire autrefois la nation juive, & d'exercer aujourd'hui notre foi. Je ne toucherai point à cette matiere respectable.

Les premiers fondemens de toute *histoire* sont les récits des peres aux enfans, transmis ensuite d'une génération à une autre; ils ne sont que probables dans leur origine; & perdent un degré de probabilité à chaque génération. Avec le temps, la fable se grossit, & la vérité se perd: de-là vient que toutes les origines des peuples sont absurdes. Ainsi les Egyptiens avoient été gouvernés par les dieux pendant beaucoup de siècles; ils l'avoient été ensuite par des demi-dieux; enfin ils avoient eu des rois pendant onze mille trois cents quarante ans; & le soleil, dans cet espace de temps, avoit changé quatre fois d'orient & de couchant.

Les Phéniciens prétendoient être établis dans leur pays depuis trente mille ans; & ces trente mille ans étoient remplis d'autant de prodiges que la chronologie égypte-

tienne. On fait quel merveilleux ridicule regne dans l'ancienne *histoire* des Grecs. Les Romains tout sérieux qu'ils étoient, n'ont pas moins enveloppé de fables l'*histoire* de leurs premiers siècles. Ce peuple si récent, en comparaison des nations asiatiques, a été cinq cents années sans historiens. Ainsi il n'est pas surprenant que Romulus ait été le fils de Mars; qu'une louve ait été sa nourrice; qu'il ait marché avec vingt mille hommes de son village de Rome, contre vingt-cinq mille combattans du village des Sabins; qu'ensuite il soit devenu dieu: que Tarquin l'ancien ait coupé une pierre avec un rasoir, & qu'une vestale ait tiré à terre un vaisseau avec sa ceinture, &c.

Les premières annales de toutes nos nations modernes ne sont pas moins fabuleuses: les choses prodigieuses & improbables doivent être rapportées; mais comme des preuves de la crédulité humaine; elles entrent dans l'*histoire* des opinions.

Pour connoître avec certitude quelque chose de l'*histoire* ancienne, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de voir s'il reste quelques monumens incontestables; nous n'en avons que trois par écrit: le premier est le recueil des observations astronomiques faites pendant dix-neuf cents ans de suite à Babylone, envoyées par Alexandre en Grèce, & employées dans l'almageste de Ptolomée. Cette suite d'observations, qui remonte à deux mille cent trente-quatre ans avant notre ère vulgaire, prouve invinciblement que les Babyloniens existoient en corps de peuple plusieurs siècles auparavant: car les arts ne sont que l'ouvrage du temps; & la paresse naturelle aux hommes les laisse des milliers d'années sans autres connoissances & sans autres talens que ceux de se nourrir, de se défendre des injures de l'air, & de s'égorger. Qu'on en juge par les Germains & par les Anglois du temps de César, par les Tartares d'aujourd'hui, par la moitié de l'Afrique, & par tous les peuples que nous avons trouvés dans l'Amérique, en exceptant à quelques égards les royaumes du Pérou & du Mexique, & la république de Tlascal.

Le second monument est l'éclipse centrale du soleil, calculée à la Chine deux mille cent cinquante-cinq ans avant notre ère vulgaire, & reconnue véritable par tous nbs astronomes. Il faut dire la même chose des Chinois que des peuples de Babylone; ils composoient déjà sans doute un vaste empire policé. Mais ce qui met les Chinois au-dessus de tous les peuples de la terre, c'est que ni leurs loix, ni leurs mœurs, ni la langue que parlent chez eux les lettrés, n'ont pas changé depuis environ quatre mille ans. Cependant cette nation, la plus ancienne de tous les peuples qui subsistent aujourd'hui, celle qui a possédé le plus vaste & le plus beau pays, celle qui a inventé presque tous les arts avant que nous en eussions appris quelques-uns, a toujours été omise, jusqu'à nos jours, dans nos prétendues *histoires universelles*: & quand un espagnol & un françois faisoient le dénombrement des nations, ni l'un ni l'autre ne manquoit d'appeler son pays la *première monarchie du monde*.

Le troisième monument fort inférieur aux deux autres, subsiste dans les marbres d'Arondel: la chronique d'Athènes y est gravée deux cents soixante-trois ans avant notre ère; mais elle ne remonte que jusqu'à Cécrops, treize cents dix-neuf ans au-delà du temps où elle fut gravée. Voilà dans l'*histoire* de toute l'antiquité, les seules connoissances incontestables que nous ayons.

Il n'est pas étonnant qu'on n'ait point d'*histoire* ancienne profane au-delà d'environ trois mille années. Les révolutions de ce globe, la longue & universelle ignorance de cet art qui transmet les faits par l'écriture, en sont cause: il y a encore plusieurs peuples qui n'en ont aucun usage. Cet art ne fut commun que chez un très-petit nombre de nations policées, & encore étoit-il en très-peu de mains. Rien de plus rare chez les François & chez les Germains, que de savoir écrire jusqu'aux treizième & quatorzième siècles: presque tous les actes n'étoient attestés que par témoins. Ce ne fut en France que sous

Charles VII, en 1454, qu'on rédigea par écrit les coutumes de France. L'art d'écrire étoit encore plus rare chez les Espagnols, delà vient que leur *histoire* est si sèche & si incertaine, jusqu'au temps de Ferdinand & d'Isabelle. On voit par-là combien le très-petit nombre d'hommes qui favoient écrire pouvoient en imposer.

Il y a des nations qui ont subjugué une partie de la terre sans avoir l'usage des caracteres. Nous savons que Gengis-Kan conquiert une partie de l'Asie au commencement du troisième siècle; mais ce n'est ni par lui, ni par les Tartares que nous le savons. Leur *histoire* écrite par les Chinois, & traduite par le pere Gaubil, dit que ces Tartares n'avoient point l'art d'écrire.

Il ne dut pas être moins inconnu au scythe Ogus-Kan, nommé *Madies* par les Persans & par les Grecs, qui conquiert une partie de l'Europe & de l'Asie, si long-temps avant le regne de Cyrus.

Il est presque sûr qu'alors sur cent nations il y en avoit à peine deux qui usassent de caracteres.

Il reste des monumens d'une autre espece, qui servent à constater seulement l'antiquité reculée de certains peuples qui précèdent toutes les époques connues & tous les livres; ce sont les prodiges d'architecture, comme les pyramides & les palais d'Egypte, qui ont résisté au temps. Hérodote qui vivoit il y a deux mille deux cents ans, & qui les avoit vus, n'avoit pu apprendre des prêtres égyptiens dans quel temps on les avoit élevés.

Il est difficile de donner à la plus ancienne des pyramides moins de quatre mille ans d'antiquité; mais il faut considérer que ces efforts de postentation des rois n'ont pu être commencés que long-temps après l'établissement des villes. Mais pour bâtir des villes dans un pays inondé tous les ans, il avoit fallu d'abord élever le terrain de vase, & les rendre inaccessibles à l'inondation: il avoit fallu, avant de prendre ce parti nécessaire, & avant d'être en état de

tenter ces grands travaux, que les peuples se fussent pratiqués des retraites pendant la crue du Nil, au milieu des rochers qui forment deux chaînes à droite & à gauche de ce fleuve. Il avoit fallu que ces peuples rassemblés eussent les instrumens du labourage, ceux de l'architecture, une grande connoissance de l'arpentage, avec des loix & une police: tout cela demande nécessairement un espace de temps prodigieux. Nous voyons par les longs détails qui retardent tous les jours nos entreprises les plus nécessaires & les plus petites, combien il est difficile de faire de grandes choses, & qu'il faut non-seulement une opiniâtreté infatigable, mais plusieurs générations animées de cette opiniâtreté.

Cependant que ce soit Ménès ou Thot, ou Chéops, ou Ramsès, qui aient élevé une ou deux de ces prodigieuses masses, nous n'en serons pas instruits de l'*histoire* de l'ancienne Egypte: la langue de ce peuple est perdue. Nous ne savons donc autre chose sinon qu'avant les plus anciens historiens, il y avoit de quoi faire une *histoire* ancienne.

Celle que nous nommons *ancienne*, & qui est en effet récente, ne remonte guere qu'à trois mille ans: nous n'avons avant ce temps que quelques probabilités: deux seuls livres profanes ont conservé ces probabilités; la chronique choisie, & l'*histoire* d'Hérodote. Les anciennes chroniques choisies ne regardent que cet empire séparé du reste du monde. Hérodote, plus intéressant pour nous, parle de la terre alors connue; il enchanta les Grecs en leur récitant les neuf livres de son *histoire*, par la nouveauté de cette entreprise & par le charme de sa diction, & sur-tout par les fables. Presque tout ce qu'il raconte sur la foi des étrangers est fabuleux: mais tout ce qu'il a vu est vrai. On apprend de lui, par exemple, quelle extrême opulence & quelle splendeur régnoit dans l'Asie mineure, aujourd'hui pauvre & dépeuplée. Il a vu à Delphes les présens d'or prodigieux que les rois de Lydie avoient envoyés à Delphes, il parle à des auditeurs qui connoissoient Delphes comme lui. Or quel

espace de temps a dû s'écouler avant que des rois de Lydie eussent pu amasser assez de trésors superflus pour faire des présens si considérables à un temple étranger !

Mais quand Hérodote rapporte les contes qu'il a entendus, son livre n'est plus qu'un roman qui ressemble aux fables milleésiennes. C'est un Candaule qui montre sa femme toute nue à son ami Gigès ; c'est cette femme, qui, par modestie, ne laisse à Gigès que le choix de tuer son mari, d'épouser la veuve, ou de périr. C'est un oracle de Delphes qui devine que dans le même temps qu'il parle, Crésus à cent lieues de là, fait cuire une tortue dans un plat d'airain. Rollin qui répète tous les contes de cette espèce, admire la science de l'oracle, & la véracité d'Apollon, ainsi que la pudeur de la femme du roi Candaule ; & à ce sujet il propose à la police d'empêcher les jennes gens de se baigner dans la riviere. Le temps est si cher, & l'*histoire* si immense, qu'il faut épargner aux lecteurs de telles fables & de telles moralités.

L'*histoire* de Cyrus est toute défigurée par des traditions fabuleuses. Il y a grande apparence que ce Kiro qu'on nomme *Cyrus*, à la tête des peuples guerriers d'Elam, conquit en effet Babylone amolie par les délices. Mais on ne fait pas seulement quel roi régnoit alors à Babylone ; les uns disent Balthazar, les autres Anabot. Hérodote fait tuer Cyrus dans une expédition contre les Massagetes. Xénophon dans son roman moral & politique, le fait mourir dans son lit.

On ne fait autre chose dans ces ténèbres de l'*histoire*, sinon qu'il y avoit depuis très-long-temps de vastes empires, & des tyrans dont la puissance étoit fondée sur la misere publique ; que la tyrannie étoit parvenue jusqu'à dépouiller les hommes de leur virilité, pour s'en servir à d'infâmes plaisirs au sortir de l'enfance, & pour les employer dans leur vieillesse à la garde des femmes ; que la superstition gouvernoit les hommes, qu'un songe étoit regardé comme un avis du ciel,

& qu'il decidoit de la paix & de la guerre, &c.

A mesure qu'Hérodote dans son *histoire* se rapproche de son temps, il est mieux instruit & plus vrai. Il faut avouer que l'*histoire* ne commence pour nous qu'aux entreprises des Perles contre les Grecs. On ne trouve avant ces grands évènements que quelques récits vagues, enveloppés de contes puériles. Hérodote devient le modele des historiens, quand il décrit ces prodigieux préparatifs de Xerxès pour aller subjuguier la Grece, & ensuite l'Europe. Il le mene, suivi de près de deux millions de soldats, depuis Saze jusqu'à Athènes. Il nous apprend comment étoient armés tant de peuples différens que ce monarque traînoit après lui : aucun n'est oublié, du fond de l'Arabie & de l'Egypte, jusqu'au delà de la Bactriane & de l'extrémité septentrionale de la mer Caspienne, pays alors habité par des peuples puissans, & aujourd'hui par des Tartares vagabons. Toutes les nations, depuis le Bosphore de Thrace jusqu'au Gange, sont sous ses étendards. On voit avec étonnement que ce prince possédoit autant de terrain qu'en eut l'empire romain ; il avoit tout ce qui appartient aujourd'hui au grand Mogol en-deçà du Gange, toute la Perse, tout le pays des Usbecs, tout l'empire des Turcs, si vous en exceptez la Romanie ; mais en récompense il possédoit l'Arabie. On voit par l'étendue de ses états quel est le tort des déclamateurs en vers & en prose, de traiter de fou Alexandre, vengeur de la Grece, pour avoir subjugué l'empire de l'ennemi des Grecs. Il n'alla en Egypte, à Tyr & dans l'Inde, que parce qu'il le devoit, & que Tyr, l'Egypte & l'Inde appartenoient à la domination qui avoit dévasté la Grece.

Hérodote eut le même mérite qu'Homere ; il fut le premier historien comme Homere le premier poète épique ; & tous deux faquirent les beautés propres d'un art inconnu avant eux. C'est un spectacle admirable dans Hérodote que cet empereur de l'Asie & de l'Afrique, qui fait passer son armée immense sur un pont de

bateaux d'Asie en Europe, qui prend la Thrace, la Macédoine, la Theffalie, l'Achaïe supérieure, & qui entre dans Athenes abandonnée & déserte. On ne s'attend point que les Athéniens, sans ville, sans territoire, réfugiés sur leurs vaisseaux avec quelques autres Grecs, mettront en fuite la nombreuse flotte du grand roi, qu'ils rentreront chez eux en vainqueurs, qu'ils forceront Xerxès à ramener ignominieusement les débris de son armée, & qu'en suite ils lui défendront par un traité, de naviger sur leurs mers. Cette supériorité d'un petit peuple généreux & libre, sur toute l'Asie esclave, est peut-être ce qu'il y a de plus glorieux chez les hommes. On apprend aussi par cet événement, que les peuples de l'Occident ont toujours été meilleurs marins que les peuples asiatiques. Quand on lit l'*histoire* moderne, la victoire de Lépanthe fait souvenir de celle de Salamine, & on compare dom Juan d'Autriche & Colone, à Thémistocle & à Euribiades. Voilà peut-être le seul fruit qu'on peut tirer de la connoissance de ces temps reculés.

Thucydide, successeur d'Hérodote, se borne à nous détailler l'*histoire* de la guerre du Péloponnèse, pays qui n'est pas plus grand qu'une province de France ou d'Allemagne, mais qui a produit des hommes en tout genre dignes d'une réputation immortelle : & comme si la guerre civile, le plus horrible des fléaux, ajoutoit un nouveau feu & de nouveaux ressorts à l'esprit humain, c'est dans ce temps que tous les arts florissoient en Grece. C'est ainsi qu'ils commencent à se perfectionner ensuite à Rome dans d'autres guerres civiles du temps de César, & qu'ils renaissent encore dans notre xv & xvi<sup>e</sup> siècle de l'ère vulgaire, parmi les troupes de l'Italie.

Après cette guerre du Péloponnèse, décrite par Thucydide, vient le temps célèbre d'Alexandre, prince digne d'être élevé par Aristote, qui fonde beaucoup plus de villes que les autres n'en ont détruit, & qui change le commerce de l'univers. De son temps, & de celui de ses successeurs, florissoit Carthage ; & la république romaine commençoit à fixer sur

elle les regards des nations. Tout le reste est enseveli dans la barbarie : les Celtes, les Germains, tous les peuples du Nord sont inconnus.

L'*histoire* de l'empire romain est ce qui mérite le plus notre attention, parce que les Romains ont été nos maîtres & nos législateurs. Leurs loix sont encore en vigueur dans la plupart de nos provinces : leur langue se parle encore, & longtemps après leur chute, elle a été la seule langue dans laquelle on rédigeât les actes publics en Italie, en Allemagne, en Espagne, en France, en Angleterre, en Pologne.

Au démembrement de l'empire romain en Occident, commence un nouvel ordre des choses, & c'est ce qu'on appelle *histoire du moyen âge* ; *histoire* barbare des peuples barbares, qui devenus chrétiens, n'en deviennent pas meilleurs.

Pendant que l'Europe est ainsi bouleversée, on voit paroître au xij<sup>e</sup> siècle les Arabes, jusque-là renfermés dans leurs déserts. Ils étendent leur puissance & leur domination dans la haute Asie, dans l'Afrique, & envahissent l'Espagne ; les Turcs leur succèdent, & établissent le siège de leur empire à Constantinople, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

C'est sur la fin de ce siècle qu'un nouveau monde est découvert ; & bientôt après la politique de l'Eutope & les arts prennent une forme nouvelle. L'art de l'Imprimerie, & la restauration des sciences, font qu'enfin on a des *histoires* assez fideles, au lieu de chroniques ridicules renfermées dans les cloîtres depuis Grégoire de Tours. Chaque nation dans l'Europe a bientôt ses historiens. L'ancienne indigence se tourne en superflu : il n'est point de ville qui ne veuille avoir son *histoire* particulière. On est accablé sous le poids des minuties. Un homme qui veut s'instruire est obligé de s'en tenir au fil des grands événemens, & d'écartier tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverser ; il fait dans la multitude des révolutions, l'esprit des temps & les mœurs des peuples. Il faut sur-tout s'attacher à l'*histoire* de sa patrie, l'étudier, la posséder, réserver pour elle les détails,

& jeter une vue plus générale sur les autres nations. Leur *histoire* n'est intéressante que par les rapports qu'elles ont avec nous, ou par les grandes choses qu'elles ont faites; les premiers âges depuis la chute de l'empire romain, ne sont, comme on l'a remarqué ailleurs, que des aventures barbares, sous des noms barbares, excepté le temps de Charlemagne. L'Angleterre reste presque isolée jusqu'au regne d'Edouard III; le Nord sauvage jusqu'au xvj. siècle; l'Allemagne est long-temps en anarchie. Les querelles des empereurs & des papes désolent 600 ans l'Italie, & il est difficile d'appercevoir la vérité à travers les passions des écrivains peu instruits, qui ont donné les chroniques informes de ces temps malheureux. La monarchie d'Espagne n'a qu'un événement sous les rois Visigoths; & cet événement est celui de sa destruction. Tout est confusion jusqu'au regne d'Isabelle & de Ferdinand. La France jusqu'à Louis XI, est en proie à des malheurs obscurs, sous un gouvernement sans règle. Daniel a beau prétendre que les premiers temps de la France sont plus intéressans que ceux de Rome: il ne s'apperçoit pas que les commencemens d'un si vaste empire sont d'autant plus intéressans qu'ils sont foibles, & qu'on aime à voir la petite source d'un torrent qui a inondé la moitié de la terre.

Pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux du moyen âge, il faut le secours des archives; & on n'en a presque point. Quelques anciens couvens ont conservé des chartes, des diplômes, qui contiennent des donations, dont l'autorité est quelquefois contestée; ce n'est pas là un recueil où l'on puisse s'éclairer sur *l'histoire* politique, & sur le droit public de l'Europe. L'Angleterre est, de tous les pays, celui qui a sans contredit, les archives les plus anciennes & les plus suivies. Ces actes recueillis par Rimer, sous les auspices de la reine Anne, commencent avec le xij. siècle, & sont continués sans interruption jusqu'à nos jours. Ils répandent une grande lumière sur *l'histoire* de France. Ils font voir, par exemple, que la Guienne appartenoit aux Anglois en souveraineté absolue, quand le

Tome XVII.

roi de France Charles V la confisqua par un arrêt, & s'en empara par les armes. On y apprend quelles sommes considérables, & quelle espece de tribut paya Louis XI au roi Edouard IV, qu'il pouvoit combattre; & combien d'argent la reine Elisabeth prêta à Henri le Grand, pour l'aider à monter sur son trône, &c.

*De l'utilité de l'histoire.* Cet avantage consiste dans la comparaison qu'un homme d'état, un citoyen peut faire des loix & des mœurs étrangères avec celles de son pays: c'est ce qui excite les nations modernes à enchérir les unes sur les autres dans les arts, dans le commerce, dans l'agriculture. Les grandes fautes passées fervent beaucoup en tout genre. On ne sauroit trop remettre devant les yeux les crimes & les malheurs causés par des querelles absurdes. Il est certain qu'à force de renouveler la mémoire de ces querelles, on les empêche de renaître.

C'est pour avoir lu les détails des batailles de Créci, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, &c. que le célèbre maréchal de Saxe se déterminoit à chercher, autant qu'il pouvoit, ce qu'il appelloit *des affaires de poste*.

Les exemples font un grand effet sur l'esprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra qu'Henri IV n'entreprendoit sa grande guerre qui devoit changer le système de l'Europe, qu'après s'être assez assuré du nerf de la guerre pour la pouvoir soutenir plusieurs années sans aucun secours de finances.

Il verra que la reine Elisabeth, par les seules ressources du commerce & d'une sage économie, résista au puissant Philippe II, & que de cent vaisseaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étoient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France non entamée sous Louis XIV après neuf ans de la guerre la plus malheureuse, montrera évidemment l'utilité des places frontières qu'il construisit. En vain l'auteur des causes de la chute de l'empire romain blâme-t-il Justinien, d'avoir eu la même politique que Louis XIV. Il ne devoit blâmer que les empereurs qui

B bbb

négligerent ces places frontieres, & qui ouvrirent les portes de l'empire aux Barbares.

Enfin la grande utilité de l'*histoire* moderne, & l'avantage qu'elle a sur l'ancienne, est d'apprendre à tous les potentats, que depuis le xv. siecle on s'est toujours réuni contre une puissance trop prépondérante. Ce système d'équilibre a toujours été inconnu des anciens, & c'est la raison des succès du peuple romain, qui ayant formé une milice supérieure à celle des autres peuples, les subjuguâ l'un après l'autre, du Tibre jusqu'à l'Euphrate.

*De la certitude de l'Histoire.* Toute certitude qui n'est pas démonstration mathématique, n'est qu'une extrême probabilité. Il n'y a pas d'autre certitude historique.

Quand Marc Paul parla le premier, mais seul, de la grandeur & de la population de la Chine, il ne fut pas cru, & il ne put exiger de croyance. Les Portugais qui entreurent dans ce vaste empire plusieurs siècles après, commencerent à rendre la chose probable. Elle est aujourd'hui certaine, de cette certitude qui naît de la déposition unanime de mille témoins oculaires de différentes nations, sans que personne ait réclamé contre leur témoignage.

Si deux ou trois historiens seulement avoient écrit l'aventure du roi Charles XII, qui, s'obstinant à rester dans les états du Sultan son bienfaiteur, malgré lui, se battit avec ses domestiques contre une armée de Janissaires & de Tartares, j'aurois suspendu mon jugement; mais ayant parlé à plusieurs témoins oculaires, & n'ayant jamais entendu révoquer cette action en doute, il a bien fallu la croire, parce qu'après tout, si elle n'est ni sage, ni ordinaire, elle n'est contraire ni aux loix de la nature, ni au caractère du héros.

L'*histoire* de l'homme au masque de fer auroit passé dans mon esprit pour un roman, si je ne la tenois que du gendre du chirurgien, qui eut soin de cet homme dans sa dernière maladie. Mais l'officier qui le gardoit alors, m'ayant aussi attesté le fait, & tous ceux qui devoient en être instruits me l'ayant confirmé, & les enfans

des ministres d'état, dépositaires de ce secret, qui vivent encore, en étant instruits comme moi, j'ai donné à cette *histoire* un grand degré de probabilité, degré pourtant au-dessous de celui qui fait croire l'affaire de Bender, parce que l'aventure de Bender a eu plus de témoins que celle de l'homme au masque de fer.

Ce qui répugne au cours ordinaire de la nature ne doit point être cru, à moins qu'il ne soit attesté par des hommes animés de l'esprit divin. Voilà pour quoi à l'article CERTITUDE de ce Dictionnaire, c'est un grand paradoxe de dire qu'on devroit croire aussi-bien tout Paris qui affirmeroit avoir vu ressusciter un mort, qu'on croit tout Paris quand il dit qu'on a gagné la bataille de Fontenoy. Il paroît évident que le témoignage de tout Paris sur une chose improbable, ne sauroit être égal au témoignage de tout Paris sur une chose probable. Ce sont là les premières notions de la saine métaphysique. Ce dictionnaire est consacré à la vérité; un article doit corriger l'autre; & s'il se trouve ici quelque erreur, elle doit être relevée par un homme plus éclairé.

*Incertitude de l'Histoire.* On a distingué les temps en fabuleux & historiques. Mais les temps historiques auroient dû être distingués eux-mêmes en vérités & en fables. Je ne parle pas ici des fables reconnues aujourd'hui pour telles; il n'est pas question, par exemple, des prodiges dont Tite-Live a embelli ou gâté son *histoire*. Mais dans les faits les plus reçus, que de raisons de douter! Qu'on fasse attention que la république romaine a été cinq cents ans sans historiens, & que Tite-Live lui même déplore la perte des annales des pontifes & des autres monumens qui périrent presque tous dans l'incendie de Rome, *pleraque interiere*; qu'on songe que dans les trois cents premières années, l'art d'écrire étoit très-rare, *rara per eadem tempora littera*. Il sera permis alors de douter de tous les événemens qui ne sont pas dans l'ordre ordinaire des choses humaines. Sera-t-il bien probable que Romulus, le petit-fils du roi des Sabins, aura été forcé d'enlever des Sabines pour avoir des femmes? L'*his-*

toire de Lucrece sera-t-elle bien vraisemblable? croira-t-on aisément sur la foi de Tite-Live, que le roi Porfenna s'enfuit plein d'admiration pour les Romains, parce qu'un fanatique avoit voulu l'assassiner? Ne se fera-t-on pas porté au contraire, à croire Polybe, antérieur à Tite-Live de deux cents années, qui dit que Porfenna subjuga les Romains. L'aventure de Régulus, enfermé par les Carthaginois dans un tonneau garni de pointes de fer, mérite-t-elle qu'on la croie? Polybe contemporairement n'en auroit-il pas parlé, si elle avoit été vraie? il n'en dit pas un mot. N'est-ce pas une grande présomption que ce conte ne fut inventé que long-temps après pour rendre les Carthaginois odieux? Ouvrez le dictionnaire de Moreri à l'article Régulus, il vous assure que le supplice de ce Romain étoit rapporté dans Tite-Live. Cependant la décade où Tite-Live auroit pu en parler est perdue; on n'a que le supplément de Freinssemius, & il se trouve que ce dictionnaire n'a cité qu'un Allemand du xvij<sup>e</sup> siècle, croyant citer un romain du temps d'auguste. On feroit des volumes immenses de tous les faits célèbres & reçus, dont il faut douter. Mais les bornes de cet article ne permettent pas de s'étendre.

*Les monumens, les cérémonies annuelles, les médailles mêmes, sont-elles des preuves historiques?* On est naturellement porté à croire qu'un monument érigé par une nation pour célébrer un événement, en atteste la certitude. Cependant si ces monumens n'ont pas été élevés par des contemporains; s'ils célèbrent quelques faits peu vraisemblables, prouvent-ils autre chose, sinon qu'on a voulu consacrer une opinion populaire?

La colonne rostrale érigée dans Rome par les contemporains de Duillius, est sans doute une preuve de la victoire navale de Duillius. Mais la statue de l'augure Navius, qui coupoit un caillou avec un rasoir, prouvoit-elle que Navius avoit opéré ce prodige? Les statues de Cérés & de Triptolème, dans Athenes, étoient-elles des témoignages incontestables que Cérés eût enseigné l'agriculture aux Athéniens? Le fameux Laocoon, qui subsiste aujourd'hui

si entier, atteste-t-il bien la vérité de l'histoire du cheval de Troie?

Les cérémonies, les fêtes annuelles établies par toute une nation, ne consistent pas mieux l'origine à laquelle on les attribue. La fête d'Arion porté sur un dauphin, se célébroit chez les Romains comme chez les Grecs. Celle de Faune rappelloit son aventure avec Hercule & Omphale, quand ce dieu amoureux d'Omphale prit le lit d'Hercule pour celui de sa maîtresse.

La fameuse fête des Lupercales étoit établie en l'honneur de la louve qui allaita Romulus & Rémus.

Sur quoi étoit fondée la fête d'Orion, célébrée le 5 des ides de mai? le voici. Hirée reçut chez lui Jupiter, Neptune & Mercure; & quand ces hôtes prirent congé, ce bon homme, qui n'avoit point de femme, & qui vouloit avoir un enfant, témoigna sa douleur au trois dieux. On n'ose exprimer ce qu'ils firent sur la peau du bœuf qu'Hirée leur avoit servi à manger; ils couvrirent ensuite cette peau d'un peu de terre, & de-là naquit Orion au bout de neuf mois.

Presque toutes les fêtes romaines, syriennes, grecques, égyptiennes, étoient fondées sur de pareils contes, ainsi que les temples & les statues des anciens héros. C'étoient des monumens que la crédulité consacroit à l'erreur.

Une médaille, même contemporaine, n'est pas quelquefois une preuve. Combien la flatterie n'a-t-elle pas frappé de médailles sur des batailles très-indécises, qualifiées de victoires, & sur des entreprises manquées, qui n'ont été achevées que dans la légende? N'a-t-on pas, en dernier lieu, pendant la guerre de 1740 des Anglois contre le roi d'Espagne, frappé une médaille qui attestoit la prise de Carthagene par l'amiral Vernon, tandis que cet amiral levoit le siège?

Les médailles ne sont des témoignages irréprochables que lorsque l'événement est attesté par des auteurs contemporains; alors ces preuves se soutenant l'une par l'autre, constatent la vérité.

*Doit-on dans l'histoire insérer des haran-*

*gus*, & faire des portraits ? Si dans une occasion importante, un général d'armée, un homme d'état a parlé d'une manière singulière & forte qui caractérise son génie & celui de son siècle, il faut sans doute rapporter son discours mot pour mot ; de telles harangues sont peut-être la partie de l'*histoire* la plus utile. Mais pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit ? il vaudroit presque autant lui attribuer ce qu'il n'a pas fait ; c'est une fiction imitée d'Homère. Mais ce qui est fiction dans un poëme, devient à la rigueur mensonge dans un historien. Plusieurs anciens ont eu cette méthode ; cela ne prouve autre chose, sinon que plusieurs anciens ont voulu faire parade de leur éloquence aux dépens de la vérité.

Les portraits montrent encore bien souvent plus d'envie de briller que d'instruire : des contemporains sont en droit de faire le portrait des hommes d'état avec lesquels il ont négocié, des généraux sous qui ils ont fait la guerre. Mais qu'il est à craindre que le pinceau ne soit guidé par la passion ! Il paroît que les portraits qu'on trouve dans Clarendon sont faits avec plus d'impartialité, de gravité & de sagesse, que ceux qu'on lit avec plaisir dans le cardinal de Retz.

Mais vouloir peindre les anciens, s'efforcer de développer leurs ames, regarder les événemens comme des caractères avec lesquels on peut lire sûrement dans le fond des cœurs, c'est une entreprise bien délicate ; c'est dans plusieurs une puérité.

*De la maxime de Cicéron concernant l'histoire ; que l'historien n'ose dire une fausseté, ni cacher une vérité.* La première partie de ce précepte est incontestable ; il faut examiner l'autre. Si une vérité peut être de quelque utilité à l'état, votre silence est condamnable. Mais je suppose que vous écriviez l'*histoire* d'un prince qui vous aura confié un secret, devez-vous le révéler ? Devez-vous dire à la postérité ce que vous seriez coupable de dire en secret à un seul homme ? le devoir d'un historien l'emportera-t-il sur un devoir plus grand ?

Je suppose encore que vous ayez été témoin d'une foiblesse qui n'a point influé sur les affaires publiques, devez-vous ré-

vélér cette foiblesse ? En ce cas, l'*histoire* seroit une satire.

Il faut avouer que la plupart des écrivains d'anecdotes sont plus indiscrets qu'utiles. Mais que dire de ces compilateurs insolens, qui se faisant un mérite de médire, impriment & vendent des scandales, comme Lecauffe vendoit des poisons ?

*De l'histoire satyrique.* Si Plutarque a repris Hérodote de n'avoir pas assez relevé la gloire de quelques villes grecques, & d'avoir omis plusieurs faits connus dignes de mémoire, combien sont plus reprochables aujourd'hui ceux qui, sans avoir aucun des mérites d'Hérodote, imputent aux princes, aux nations, des actions odieuses, sans la plus légère apparence de preuve ? La guerre de 1741 a été écrite en Angleterre. On trouve, dans cette *histoire*, qu'à la bataille de Fontenoy les François tirent sur les Anglois avec des balles empoisonnées & des morceaux de verre venimeux, & que le duc de Cumberland envoya au roi de France une boîte pleine de ces prétendus poisons trouvés dans les corps des Anglois blessés. Le même auteur ajoute que les François ayant perdu quarante mille hommes à cette bataille, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il étoit défendu d'en parler sous des peines corporelles.

Des mémoires frauduleux, imprimés depuis peu, sont remplis de pareilles absurdités insolentes. On y trouve qu'au siège de Lille les alliés jetoient des billets dans la ville conçus en ces termes : *François, consolez-vous, la Maitenon ne sera pas votre reine.*

Presque chaque page est remplie d'impofures & de termes offensans contre la famille royale & contre les familles principales du royaume, sans alléguer la plus légère vraisemblance qui puisse donner la moindre couleur à ces mensonges. Ce n'est point écrire l'*histoire*, c'est écrire au hazard des calomnies.

On a imprimé en Hollande, sous le nom d'*histoire*, une foule de libelles, dont le style est aussi grossier que les injures, & les faits aussi faux qu'ils sont mal écrits.

C'est, dit-on, un mauvais fruit de l'excellent arbre de la liberté. Mais si les malheureux auteurs de ces inepties ont eu la liberté de tromper les lecteurs, il faut user ici de la liberté de les détromper.

*De la méthode, de la manière d'écrire l'Histoire, & du style.* On en a tant dit sur cette matière, qu'il faut ici en dire très-peu. On fait assez que la méthode & le style de Tite-Live, sa gravité, son éloquence sage, conviennent à la majesté de la république romaine; que Tacite est plus fait pour peindre des tyrans, Polybe pour donner des leçons de la guerre, Denys d'Halycarnasse pour développer les antiquités.

Mais en se modélant en général sur ces grands maîtres, on a aujourd'hui un fardeau plus pesant que le leur à soutenir. On exige des historiens modernes plus de détails, des faits plus constatés, des dates précises, des autorités, plus d'attention aux usages, aux loix, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population. Il en est de l'*histoire* comme des mathématiques & de la physique. La carrière s'est prodigieusement accrue. Autant il est aisé de faire un recueil de gazettes, autant il est difficile aujourd'hui d'écrire l'*histoire*.

On exige que l'*histoire* d'un pays étranger ne soit point jetée dans le même moule que celle de votre patrie.

Si vous faites l'*histoire* de France, vous n'êtes pas obligé de décrire le cours de la Seine & de la Loire; mais si vous donnez au public les conquêtes des Portugais en Asie, on exige une topographie des pays découverts. On veut que vous meniez votre lecteur par la main le long de l'Afrique, & des côtes de la Perse & de l'Inde; on attend de vous des instructions sur les mœurs, les loix, les usages de ces nations nouvelles pour l'Europe.

Nous avons vingt *histoires* de l'établissement des Portugais dans les Indes; mais aucune ne nous a fait connoître les divers gouvernemens de ce pays, ses religions, ses antiquités, les Brames, les disciples de Jean, les Guebres, les Baniens. Cette réflexion peut s'appliquer à presque toutes les *histoires* des pays étrangers.

Si vous n'avez autre chose à nous dire, sinon qu'un Barbare a succédé à un autre Barbare sur les bords de l'Océus & de l'Axarre, en quoi êtes-vous utile au public?

La méthode convenable à l'*histoire* de votre pays n'est pas propre à écrire les découvertes du nouveau monde. Vous n'écrirez point sur une ville comme sur un grand empire; vous ne ferez point la vie d'un particulier comme vous écrirez l'*histoire* d'Espagne ou d'Angleterre.

Ces règles sont assez connues. Mais l'art de bien écrire l'*histoire* sera toujours très-rare. On fait assez qu'il faut un style grave, pur, varié, agréable. Il en est des loix pour écrire l'*histoire* comme de celles de tous les arts de l'esprit; beaucoup de préceptes, & peu de grands artistes. *Cet article est de M. de VOLTAIRE.*

HISTOIRE NATURELLE. L'objet de l'*histoire naturelle* est aussi étendu que la nature; il comprend tous les êtres qui vivent sur la terre, qui s'élevent dans l'air ou qui restent dans le sein des eaux, tous les êtres qui couvrent la surface de la terre & tous ceux qui sont cachés dans ses entrailles. L'*histoire naturelle*, dans toute son étendue, embrasseroit l'univers entier, puisque les astres, l'air & les météores sont compris dans la nature comme le globe terrestre; aussi l'un des plus grands philosophes de l'antiquité, Plin, a donné une *histoire naturelle* sous le titre de l'*histoire* du monde, *historia mundi*. Mais plus on a acquis de connoissances, plus on a été porté, & même nécessité, à les diviser en différens genres de science. Cette division n'est pas toujours exacte, parce que les sciences ne sont pas si distinctes qu'elles n'aient des rapports les unes avec les autres; qu'elles s'allient & ne se confondent en plusieurs points, soit dans les généralités, soit dans les détails.

L'astronomie, qui paroît fort éloignée de l'*histoire naturelle*, suivant les idées que l'on a aujourd'hui de ces deux sciences, y tient cependant par la théorie de la terre, & s'en rapprocheroit davantage, si le télescope & les autres lunettes de longue vue pouvoient produire un aussi grand

c'est que le microscope ; cet instrument merveilleux qui nous fait appercevoir des choses aussi peu à la portée de notre vue par leur petitesse infinie , que celles qui sont à des distances immenses. Enfin , si l'on parvenoit jamais à voir les objets qui composent les planetes assez distinctement pour juger de leur figure , de leur mouvement , de leur changement , de leur forme , &c. on auroit bientôt les rudimens de leur *histoire naturelle* ; elle seroit sans doute bien différente de celle de notre globe , mais les connoissances de l'une ne seroient pas infructueuses pour celle de l'autre. Il suffit d'avoir indiqué les rapports que l'*histoire naturelle* peut avoir avec l'astronomie , ce seroit s'occuper d'une chimere que d'insister sur ce sujet : ne sortons pas de notre globe , il a donné lieu à bien d'autres sciences qui tiennent de plus près que l'astronomie à l'*histoire naturelle* , & il n'est point si aisé de connoître les limites qui les en séparent.

Les animaux , les végétaux & les minéraux constituent les trois principales parties de l'*histoire naturelle* ; ces parties sont l'objet de plusieurs sciences qui dérivent de l'*histoire naturelle* , comme les branches d'un arbre sortent du tronc. Observons cet arbre scientifique , & voyons quel degré de force la tige donne à chacune de ses branches.

La description des productions de la nature fait la base de son *histoire* ; c'est le seul moyen de les faire reconnoître chacune en particulier , & de donner une idée juste de leur conformation. Il y a deux sortes de descriptions ; les unes sont incompletes , les autres sont completes. Dans les premières , on n'a pour but que de caractériser chaque chose au point de la faire distinguer des autres : cette description n'est qu'une dénomination , le plus souvent fort équivoque , quelque art que l'on emploie pour exprimer les caracteres distinctifs de chaque objet. Les productions de la nature sont trop nombreuses & trop variées ; la plupart ne diffèrent entr'elles que par des nuances si peu sensibles que l'on ne doit pas espérer de les peindre dans une phrase , ce portrait est le plus souvent in-

fidele. Pour s'en convaincre , il suffit de jeter les yeux sur les systêmes de nomenclature qui ont été faits en *histoire naturelle* ; ils sont tous fautifs. Cependant si l'on parcourt la liste des auteurs de ces systêmes , on ne doutera pas qu'ils n'en eussent fait d'exacts , s'il eût été possible de parvenir à ce point de perfection dans les descriptions qui n'ont pour but que la nomenclature , & qui n'embrassent que quelques parties de chaque objet. Les descriptions completes expriment tous les objets en entier ; & non-seulement elles les font reconnoître sans équivoque , mais elles indiquent les rapports qui se trouvent entre leurs parties constituantes.

Dans cette vue , les descriptions comprennent les parties intérieures de chaque objet comme les parties extérieures ; elles expriment , autant qu'il est possible , les proportions de la figure & du poids , les dimensions de l'étendue & toutes les qualités qui peuvent donner une idée juste de la conformation des principales parties de chaque chose. Par de telles descriptions , on peut comparer un objet à un autre , & juger de la ressemblance & de la différence qui se trouvent dans leur conformation ; on peut reconnoître les différens moyens que la nature emploie pour produire le même effet , & l'on parvient à des résultats généraux , qui sont les faits les plus précieux pour l'*histoire naturelle*.

Le naturaliste ne considère une chose que pour la comparer aux autres ; il observe par préférence dans chaque chose les caracteres qui la distinguent des autres , & il fait tous ses efforts pour voir la marche de la nature dans ses productions. L'anatomiste au contraire contemple chaque chose en elle même ; il développe chacune de ses parties pour découvrir les moins apparentes , & il emploie tout son art , afin de reconnoître les premiers agens matériels , & tous les ressorts que la nature emploie pour faire mouvoir les corps animés.

Jusqu'à présent l'anatomie n'a guere eu d'autre objet que l'homme , c'est sans doute le principal ; mais le corps humain ne renferme pas tous les modes du mécanisme de l'économie animale. Il y a dans les ani-

maux des conformations bien différentes de celles de l'homme, ils ont des parties plus développées; en les comparant les uns aux autres, & en les rapportant tous à l'homme, on connoît mieux l'homme en particulier & la mécanique de la nature en général. Ce grand objet est celui de l'anatomie comparée, qui a un rapport plus immédiat à l'*histoire naturelle* que l'anatomie simple, parce que l'on ne peut tirer de celle-ci que des observations de détails, tandis que l'autre donne des résultats & des faits généraux qui font le corps de l'*histoire naturelle* des animaux.

La médecine est une branche de l'*histoire naturelle*, qui tire aussi de l'anatomie une partie de sa substance. L'on n'aura jamais une bonne théorie en médecine, que l'on ne soit parvenu à faire un corps d'*histoire naturelle*, parce que l'on ne connoît jamais l'économie animale de l'homme, si l'on ne connoît les différentes conformations des animaux; & l'on seroit dans la médecine-pratique des progrès bien plus rapides que l'on n'en a fait jusqu'à présent, en établissant sur les animaux une médecine comparée & une chirurgie comparée, comme une anatomie comparée.

La botanique est une des principales branches & des plus étendues de l'*histoire naturelle*; mais en parcourant les ouvrages des botanistes, on voit cette branche amaigrir par un rameau excessif qui lui enlève presque toute sa substance. La nomenclature des plantes, qui n'est qu'une petite partie de leur *histoire naturelle*, semble avoir été le principal objet des botanistes; ils ne se sont appliqués pour la plupart, qu'à faire des dénominations. Voyez BOTANIQUE. La signification des noms, & l'explication des termes, sont les préliminaires de toutes les sciences, & ces préliminaires sont peut-être plus nécessaires en botanique, qu'en toute autre science, parce que le nombre des plantes est si grand, que sans cette précaution, il y auroit nécessairement de l'équivoque & de l'erreur dans l'application de leurs noms. Il seroit donc nécessaire d'avoir en botanique un vocabulaire, qui contint les noms & les

descriptions complètes de toutes les plantes connues, & qui servit d'interprète pour tous les auteurs. Quelque méthode que l'on employât pour l'arrangement d'un tel ouvrage, il seroit plus utile que tous les systèmes qui ont jamais été faits pour la distribution méthodique des plantes. Par le moyen des descriptions complètes que contiendrait ce vocabulaire, l'on seroit assuré d'y trouver le nom de toutes les plantes que l'on auroit sous les yeux; ce que l'on n'a pas encore pu faire par les méthodes de nomenclature, parce qu'elles ne contiennent que des descriptions incomplètes qui ne suffisent pas pour faire reconnoître toutes les plantes indiquées par ces méthodes. Peut-être aussi ce vocabulaire, une fois établi, seroit renoncer les botanistes à la prétention chimérique de suivre dans leur systèmes l'ordre intelligible de la nature, qui ne peut être conçu que par le Créateur.

En réduisant la nomenclature des plantes à ses justes limites, relativement au reste de la botanique, on verra que le plus difficile & le plus important de cette science n'est pas de nommer des plantes, mais de connoître leurs propriétés, de savoir cultiver les plantes utiles & de détruire celles qui sont nuisibles, d'observer leur conformation & toutes les parties qui concourent à l'économie végétale; voilà jusqu'où s'étendent la botanique & l'*histoire naturelle* des plantes. Ainsi la botanique contient une grande partie de la matière médicale qui est renfermée en entier dans l'*histoire naturelle générale*, puisque cette science comprend non-seulement les plantes, mais tous les animaux & tous les minéraux qui ont des vertus médicinales. Ces propriétés sont si précieuses, que les naturalistes doivent réunir toutes leurs connoissances à celles des médecins pour les découvrir. Jusqu'à présent, le hasard y a eu plus de part que les lumières de l'esprit humain; mais en faisant des tentatives sur les animaux, en les soumettant à l'effet de certaines plantes, on trouveroit dans ces plantes des propriétés utiles aux hommes; & cette découverte seroit bien moins difficile, si l'on avoit seulement les élémens d'une médecine com-

parée établie sur les animaux considérés en état de santé & en état de maladie. Que de nouvelles propriétés n'auroit-on pas encore découvert dans les plantes relativement aux arts, si les botanistes avoient employé à les éprouver le temps qu'ils ont passé à les nommer ! Les choses dont les propriétés sont connues, ne peuvent manquer de noms ; les gens de la campagne savent les noms de toutes les plantes qui leur servent ou qui leur nuisent ; & ils les connoissent mieux que les botanistes ; ils sont aussi presque les seuls qui s'occupent de leur culture.

Les premières idées que l'on a eues de l'histoire naturelle ont sans doute été celles de l'agriculture & de l'éducation des animaux ; on a commencé par cultiver les plantes & par élever les animaux qui pouvoient servir d'alimens. Après s'être pourvu du nécessaire, on s'est appliqué à des recherches qui ont fait naître les sciences ; à force de travaux & de méditations, & à l'aide des siècles, on les a élevées à un haut degré de perfection. Il est surprenant qu'au milieu de tant de découvertes en différens genres, l'agriculture ait eu peu d'avancement. Voyez BOTANIQUE. On laboure & on sème à peu près de la même façon depuis plusieurs siècles ; cependant on ne peut pas douter qu'il n'y ait des moyens de labourer & de semer plus fructueusement. L'art de peupler les forêts n'a été bien connu que de nos jours. Quelles recherches peuvent donc être plus importantes que celles qui contribuent à rendre la terre plus féconde, & à multiplier les choses les plus nécessaires aux hommes ! Ces objets sont les plus dignes des naturalistes, des savans de tout genre, & des bons citoyens ; aussi ne peut-on pas trop applaudir aux travaux de ceux qui s'appliquent à rechercher la nature des terres, à perfectionner la charrue, à conserver les grains, à purifier ou à préserver les semences de la contagion, à élever des forêts, à naturaliser des arbres étrangers, &c.

L'agriculture a des parties de détail qui méritent l'attention des botanistes, & qu'ils peuvent perfectionner par les connoissances générales qu'ils ont sur les plantes, avec

plus de succès, que les gens qui n'ont que des connoissances bornées chacun dans leur art. La culture des légumes & des arbres fruitiers, l'art des greffes, sont dignes des soins des botanistes, parce qu'il est possible de varier ces productions, & d'augmenter, par la culture, le fonds de nos richesses en ce genre. On peut changer les qualités des légumes au point de les rendre meilleurs & différens d'eux-mêmes à quelques égards ; on peut former des fruits qui n'auront jamais paru sur la terre. Les nomenclateurs de botanique diront : la laitue de Batavia n'est qu'une variété de la laitue sauvage ; la poire cressane n'est qu'une variété de la poire sauvage. Mais ces variétés sont des biens réels dont nous devons être très-reconnoissans envers les hommes laborieux & inventifs qui nous les ont procurés ; tandis que la dénomination caractéristique d'une plante inutile n'est en elle-même qu'une vaine connoissance, & que la définition d'un nouveau genre de plante n'est qu'une chimère.

La culture des fleurs & des arbres d'agrément appartient à la botanique, comme les autres parties de l'agriculture, & peut avoir son genre d'utilité réelle indépendamment de l'innocent amusement qu'elle nous procure. Les fleuristes savent distinguer parmi des tulipes de différentes couleurs, celles dont les semences produiront des tulipes panachées ; & ils prévoient les changemens de couleurs qui se feront chaque année dans ces panaches. Si l'on avoit bien réfléchi sur cet ordre successif de teintes naturelles dans les fleurs, si on l'avoit bien observé sur les feuilles du houx & des autres arbres qui ont des feuilles panachées, on pourroit en tirer de nouvelles lumières pour le mélange des couleurs dans les arts, pour le changement de ces couleurs, la dégradation de leurs teintes, &c. de telles connoissances seroient d'autant plus sûres, qu'elles seroient d'accord avec les opérations de la nature. La culture des fleurs exige des soins très-assidus ; il faut être attentif à la nature de chaque plante pour prévenir les maladies auxquelles elle est sujette, & pour l'empêcher de dégénérer ; ainsi l'on est à portée de reconnoître, pour  
anisi

ainsi dire , les différentes qualités de leur tempérament , leurs maladies héréditaires , & d'autres particularités de l'économie végétale.

La connoissance de cette économie est le but le plus élevé de la botanique ; pour y parvenir il a fallu commencer par l'examen détaillé de toutes les parties des plantes ; c'est une sorte d'anatomie plus simple que celle des animaux ; mais qui demande des recherches aussi fines & des opérations aussi délicates. De grands observateurs y ont fait des progrès rapides ; l'invention du microscope leur a donné le moyen de découvrir les parties les moins apparentes des végétaux. Par l'exposition anatomique de toutes les plantes , ou au moins de celles qui diffèrent entr'elles par leur conformation , on répandroit de nouvelles lumières sur le mécanisme de la végétation. On a déjà fait de grandes découvertes sur le développement des germes , sur l'accroissement des plantes , sur la succion des racines & des feuilles , le cours & l'évaporation de la sève , la reproduction des végétaux , &c. mais il y a encore beaucoup de connoissances à désirer dans toutes les parties de la botanique. Il faut qu'elles concourent toutes à l'avancement de la science de l'économie végétale ; quoiqu'elle soit moins compliquée que l'économie animale , elle n'a pas encore été mieux développée. Plus ces deux sciences seront avancées , plus on y trouvera de rapport ; on fait déjà que les os sont formés par le périoste comme le bois par l'écorce ; on peut comparer la sève des plantes au sang des animaux , ou au moins à la liqueur qui entient lieu dans ceux qui n'ont point de sang ; les plantes prennent leur nourriture par la succion des racines & des feuilles , comme les animaux par la bouche ou par les suçoirs qui leur servent de bouche ; il se fait dans les plantes des digestions , des sécrétions , des évacuations , &c. elles ont des sexes très-distincts par les organes propres à former , à féconder & à nourrir les embryons qui sont les germes des plantes ; enfin le polype a autant d'analogie avec les plantes qu'avec les animaux.

Les animaux & les végétaux ont beaucoup plus de rapport les uns aux autres ,

Tome XVII.

qu'ils n'en ont aux minéraux. La structure de ceux-ci est plus simple , leur substance est moins composée , ainsi il est plus facile de les décrire & de les distinguer les uns des autres pour former le plan de leur *histoire naturelle*. Le corps de cette *histoire* consiste dans l'explication de la formation des minéraux , & il est inséparable de la théorie de la terre , puisque nous devons le nom de *minéral* à toutes les parties dont ce globe est composé. L'*histoire naturelle* des minéraux , comprend encore l'énumération de leurs usages & de leurs propriétés ; mais leur définition exacte ne peut se faire que par le moyen de la chymie.

Cette science commence au point où l'*histoire naturelle* se termine. Le naturaliste recherche toutes les productions de la nature dans son propre sein ; il leve avec précaution le voile qui les couvre ; il les observe d'un œil attentif sans oser y porter une main téméraire ; s'il est obligé de les toucher , il est toujours dans la crainte de les déformer ; s'il est forcé de pénétrer dans l'intérieur d'un corps , il ne le divise qu'à regret , il n'en rompt l'union que pour en mieux connoître les liens , & pour avoir une idée complète de la structure intérieure aussi-bien que de la forme extérieure. Le chymiste au contraire ne voit les opérations de la nature que dans les procédés de l'art ; il décompose toutes les productions naturelles ; il les dissout , il les brise , il les soumet à l'action du feu pour déplacer jusqu'aux plus petites molécules dont elles sont composées , pour découvrir leurs éléments & leurs premiers principes.

Heureux le siècle où les sciences sont portées à un assez haut point de perfection pour que chacune des parties de l'*histoire naturelle* soit devenue l'objet d'autres sciences qui concourent toutes au bonheur des hommes ! il y a lieu de croire que l'*histoire naturelle* a été le principe de toutes ces sciences , & qu'elle a été commencée avant elles ; mais son origine est cachée dans la nuit des temps.

Dans le siècle présent la science de l'*histoire naturelle* est plus cultivée qu'elle ne l'a jamais été ; non-seulement la plupart des gens de lettres en font un objet d'étude ou de délassement , mais il y a de plus un

C c c c

goût pour cette science qui est répandu dans le public, & qui devient chaque jour plus vif & plus général. De tous ceux qui travaillent à l'*histoire naturelle*, ou qui s'occupent de ces matériaux, les uns observent les productions de la nature & méditent sur leurs observations: leur objet est de perfectionner la science & de connoître la vérité; les autres recueillent ces mêmes productions de la nature & les admirent: leur objet est d'étaler toutes ces merveilles, & de les faire admirer. Ceux-ci contribuent peut-être autant à l'avancement de l'*histoire naturelle* que les premiers, puisqu'ils rendent les observations plus faciles en rassemblant les productions de la nature dans ces cabinets qui se multiplient de jour en jour, non-seulement dans les villes capitales, mais aussi dans les provinces de tous les états de l'Europe.

Le grand nombre de ces cabinets d'*histoire naturelle* prouve manifestement le goût du public pour cette science; on ne peut les former que par des recherches pénibles & par une dépense considérable, car le prix des curiosités naturelles est actuellement porté à un très-haut point. Un tel emploi du temps & de l'argent suppose le desir de s'instruire en *histoire naturelle*, ou au moins de montrer par cette science un goût qui se soutient par l'exemple & par l'émulation. Dans le siècle dernier & au commencement de notre siècle, il y avoit beaucoup plus de cabinets de médailles qu'à présent; aujourd'hui on forme des cabinets d'*histoire naturelle* par préférence aux cabinets de machines de physique expérimentale. Si ce goût se soutient, peut-être bien des gens aimeront mieux avoir des cabinets d'*histoire naturelle* que de grandes bibliothèques. Mais tout a ses vicissitudes, & l'empire de la mode s'étend jusque sur les sciences. Le goût pour les sciences abstraites a succédé au goût pour la science des antiquités; ensuite la physique expérimentale a été plus cultivée que les sciences abstraites; à présent l'*histoire naturelle* occupe plus le public que la physique expérimentale & que toute autre science. Mais le regne de l'*histoire naturelle* aura-t-il aussi son terme?

Cette science durera nécessairement au-

tant que les sciences physiques, puisqu'elle en est la base & qu'elle donne la connoissance de leurs matériaux. Son objet est aussi curieux qu'important; l'étude de la nature est aussi attrayante que ses productions sont merveilleuses. L'*histoire naturelle* est inépuisable; elle est également propre à exercer les génies les plus élevés, & à servir de délassement & d'amusement aux gens qui sont occupés d'autres choses par devoir, & à ceux qui tâchent d'éviter l'ennui d'une vie oisive; l'*histoire naturelle* les occupe par des recherches amusantes, faciles, intéressantes & variées, & par des lectures aussi agréables qu'instructives. Elle donne de l'exercice au corps & à l'esprit; nous sommes environnés des productions de la nature; & nous en sommes nous-mêmes la plus belle partie. On peut s'appliquer à l'étude de cette science en tout temps, en tout lieu & à tout âge. Avec tant d'avantages, l'*histoire naturelle* une fois connue, doit être toujours en honneur & en vigueur; plus on s'y appliquera, plus son étude sera séduisante, & cette science fera de grands progrès dans notre siècle, puisque le goût du public y est porté, & que l'exemple & l'émulation se joignent à l'agrément & à l'utilité de l'*histoire naturelle* pour assurer son avancement.

Dans les sciences abstraites, par exemple, en métaphysique, un seul homme doué d'un génie supérieur peut avancer à grands pas sans aucun secours étranger, parce qu'il peut tirer de son propre fonds les faits & les résultats, les principes & les conséquences qui établissent la science; mais dans les sciences physiques, & sur-tout en *histoire naturelle*, on n'acquiert les faits que par des observations longues & difficiles; le nombre des faits nécessaires pour cette science surpasse le nombre immense des productions de la nature. Un homme seul est donc incapable d'un si grand travail; plusieurs hommes durant un siècle, ou tous les contemporains d'une nation entière n'y suffiroient pas. Ce n'est que par le concours de plusieurs nations dans une suite de siècles, qu'il est possible de rassembler les matériaux de l'*histoire de la nature*. Pendant qu'une foule d'observateurs les entassent à l'aide des temps, il paroît quelques grands gé-

nies qui en ordonnent la disposition ; mais ils ne se succèdent qu'après de longs intervalles. Ces grands hommes sont trop rares : heureux le siècle qui en produit un dans son cours ! encore le succès de ses méditations dépend-t-il de la valeur des faits acquis par les observateurs qui l'ont précédé, & le mérite de ses travaux peut être effacé par des observations qui se font dans la suite. Le chef-d'œuvre de l'esprit humain est de combiner les faits connus, d'en tirer des conséquences justes, & d'imaginer un système conforme aux faits. Ce système paroît être le système de la nature, parce qu'il renferme toutes les connoissances que nous avons de la nature ; mais un fait important nouvellement découvert change les combinaisons, annule les conséquences, détruit le système précédent, & donne de nouvelles idées pour un nouveau système, dont la solidité dépend encore du nombre ou de l'importance des faits qui en font la base. Mais il ne faut pas croire que l'on n'aura jamais de système vrai, parce que l'on n'acquerra jamais tous les faits ; les principaux suffisent pour garantir la vérité d'un système, & pour assurer sa durée.

Nous avons en *histoire naturelle*, d'assez bons ouvrages de descriptions, d'observations & de systèmes, pour fournir à une étude profonde de cette science ; mais il y a beaucoup de choix à faire dans les livres, & il est fort avantageux de suivre une bonne méthode dans l'étude que l'on veut faire, tant par la lecture des livres, que par l'inspection des productions de la nature. On ne connoitra jamais une nation par la lecture de la meilleure histoire que l'on en puisse faire, aussi-bien que si l'on avoit vécu parmi cette nation, que l'on eût observé par soi-même son génie & ses mœurs, & que l'on eût été témoin de la conduite de son gouvernement. Il en est de même pour l'*histoire naturelle* ; les descriptions les plus exactes, les observations les plus fines, les systèmes les plus ingénieux ne donnent pas une idée aussi juste des productions de la nature que la présence des objets réels : mais on ne peut pas tout voir, tout observer, tout méditer. Les philosophes y suppléent, ils nous guident, ils nous éclairent par des systèmes fondés sur les obser-

vations particulières, & élevés par la force de leur génie. Pour entendre & pour juger ces systèmes, pour en connoître l'erreur ou la vérité, pour s'y représenter le tableau de la nature, il faut avoir vu la nature elle-même. Celui qui la regarde pour la première fois avec les yeux du naturaliste s'étonne du nombre immense de ses productions, & se perd dans leur variété. Qui oseroit entreprendre de visiter toute la surface de la terre pour voir les productions de chaque climat & de chaque pays ? qui pourroit s'engager à descendre dans les profondeurs de toutes les carrières & de toutes les mines, à monter sur tous les pics les plus élevés, & à parcourir toutes les mers ? De tels obstacles décourageroient les plus entreprenans, & les feroient renoncer à l'étude de l'*histoire naturelle*.

Mais on a trouvé le moyen de raccourcir & d'aplanir la surface de la terre en faveur des naturalistes ; on a rassemblé des individus de chaque espèce d'animaux & de plantes, & des échantillons des minéraux dans les cabinets d'*histoire naturelle*. On y voit des productions de tous les pays du monde, & pour ainsi dire un abrégé de la nature entière. Ses productions s'y présentent en foule aux yeux de l'observateur ; il peut approcher sans peine & sans crainte les animaux les plus sauvages & les plus féroces ; les oiseaux restent immobiles ; les dépouilles des fleuves & des mers sont étalées de toutes parts ; on aperçoit jusqu'aux plus petits insectes ; on découvre la conformation intérieure des animaux en considérant les squeletes & d'autres parties internes de leur corps ; on voit en même temps les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits & les semences des plantes ; on a tiré les minéraux du sein de la terre pour les mettre en évidence. Quiconque est animé du désir de s'instruire, doit à cet aspect se trouver heureux de vivre dans un siècle si favorable aux sciences, & il se sentira pénétrer d'une nouvelle ardeur pour l'*histoire de la nature*.

On peut prendre les premières notions de cette science dans les cabinets d'*histoire naturelle* ; mais on n'y acquerra jamais des connoissances complètes, parce que l'on n'y voit pas la nature vivante & agissante.

Quelque apprêt que l'on donne aux cadavres des animaux ou à leurs dépouilles, ils ne sont plus qu'une foible représentation des animaux vivans. Peut-on comparer des plantes desséchées à celles qui font l'ornement de nos campagnes par la beauté de leurs feuillages, de leurs fleurs & de leurs fruits ? Les minéraux se soutiennent mieux dans les cabinets que les végétaux & les animaux ; mais il n'y a qu'une si petite portion de chaque minéral que l'on ne peut pas juger du volume immense des pierres, des terres, des matières métalliques, &c. ni de leur position, ni de leur mélange. Le naturaliste ne peut donc voir dans les cabinets d'*histoire naturelle* qu'une esquisse de la nature ; mais elle suffit pour lui donner des vues, & lui indiquer les objets de ses recherches. Après les avoir considérés dans les cabinets, il est à propos de lire dans un ouvrage choisi leur description & leur *histoire* avant que d'aller observer chaque objet dans le sein de la nature ; cette étude préliminaire facilite l'observation, & fait appercevoir bien des choses qui échapperoient à une première vue. Lorsque l'on a observé quelques objets dans leur entier & dans le lieu qui leur est propre, il faut reprendre les livres, & lire une seconde fois les articles qui ont rapport aux choses que l'on vient de voir ; à cette seconde lecture, on est plus en état d'entendre le vrai sens des endroits qui paroissent obscurs ou équivoques. Ensuite, en rentrant dans les cabinets, on acquiert encore de nouvelles lumières sur les mêmes choses ; on peut les y voir présentées ou préparées de façon à faire appercevoir des qualités qui ne sont pas apparentes dans l'état naturel & dans le lieu originaire. Enfin, c'est ce lieu qu'il faut fréquenter par préférence le plus souvent qu'il sera possible, pour voir la même chose en différens temps, sous différens aspects, & avec des vues différentes relativement à la chose que l'on a pour objet, & à celles qui y sont mêlées, ou qui l'environnent.

Les principaux faits de l'*histoire naturelle* sont établis sur les rapports que les choses ont entr'elles, sur les différences & sur les ressemblances qui se trouvent entre les productions de la nature. Le natura-

liste doit les comparer les unes aux autres, en observant leurs propriétés & leur conformation ; les éloigner ou les rapprocher les unes des autres pour reconnoître la substance & la forme essentielle & caractéristique de chaque être matériel. Il ne peut atteindre à son objet qu'en faisant des combinaisons longues & difficiles, qui seront toujours fautive s'il n'y fait entrer pour élémens tous les rapports qu'une production de la nature a avec toutes les autres productions. Ces combinaisons sont l'objet des méditations des naturalistes, & déterminent la méthode particulière que chaque auteur se prescrit dans la composition de ses livres, & l'ordre que l'on suit pour l'arrangement d'un cabinet d'*histoire naturelle*. Mais cet art de combiner & cet ordre méthodique mal conçus, sont un écueil que les commençans évitent difficilement, & dont ils ne se retirent qu'à grand peine, lorsqu'ils s'y sont une fois engagés. Cet écueil a un puissant attrait ; on veut tracer dans un livre l'ordre de la nature & les nuances de ses productions ; en les distribuant dans un cabinet, on prétend suivre cet ordre, & se conformer au système naturel ; on se croit arrivé au plus haut point de perfection ; & en effet on y seroit parvenu, si ce système étoit vraiment conforme à celui de la nature. Je ne fais si l'esprit humain est capable d'une telle découverte, au moins elle paroît encore bien éloignée. On n'a fait jusqu'à présent qu'une très-petite partie des observations qui doivent la précéder ; on s'est contenté de combiner les caractères tirés des différences & des ressemblances qui se trouvent entre des productions de la nature considérées dans une seule de leurs parties constituantes ou de leurs propriétés, & on a fait en conséquence des divisions & des distributions méthodiques de toutes les productions de la nature, tandis qu'il faudroit observer chacun de ces êtres en entier & dans chacune de ses parties, les comparer entr'eux à tous égards, & faire toute la suite des combinaisons nécessaires pour avoir des résultats généraux qui embrasseroient & qui manifesteroient l'ordre de la nature. Voyez MÉTHODE.

Toute division méthodique , qui n'est fondée que sur des résultats particuliers , est donc fautive , & peut être démentie par de nouvelles combinaisons plus étendues & par des résultats plus généraux. On ne peut pas trop s'en défier dans l'étude de l'*histoire naturelle* , soit à la lecture des livres , soit à la vue des cabinets ; ils ne nous présentent qu'un tableau mal composé , puisque les objets de la nature y sont mal distribués. Cependant c'est déjà un grand avantage de voir ces objets rassemblés ; & leur distribution , quoique mauvaise au fond , tient à des combinaisons & à des résultats qui apprennent les rapports que quelques parties de certaines productions de la nature ont entr'elles. D'ailleurs , ces divisions méthodiques soulagent la mémoire & semblent débrouiller le cahos que forment les objets de la nature , lorsqu'on les regarde confusément ; mais il ne faut jamais oublier que ces systèmes ne sont fondés que sur les conventions arbitraires des hommes ; qu'ils ne sont pas d'accord avec les loix invariables de la nature. Si on les suivoit avec une confiance aveugle , ils induiroient en erreur à chaque pas ; ils ne sont que des guides infidèles , dont on doit s'écarter dès que l'on a acquis assez de lumières pour se conduire soi-même.

HISTOIRE DES MALADIES , (*Méd.*) c'est la partie la plus importante de la doctrine de la médecine , qui consiste dans la description de tous les symptômes évidens , essentiels , qui ont précédé , qui accompagnent & qui suivent chaque espèce de maladie , observés exactement dans l'individu qui en est affecté.

Cette description doit aussi renfermer tout ce qui a rapport à l'état du malade , comparé avec son âge , son sexe , son tempérament , celui de ses parens , la saison de l'année , la température de l'air , la nature du climat où il vit ; celle des alimens , des eaux , dont il use habituellement , de la situation particulière du lieu qu'il habite , & des maladies qui y regnent.

Ce n'est que sur une semblable exposition bien exacte que peut être fondée la science expérimentale du médecin. Ce n'est que par la connoissance de toutes ces circonstances qu'il parvient à bien distinguer

une maladie d'avec une autre ; à se mettre au fait de la marche de la nature dans le cours des différentes maladies ; à former des raisonnemens pour parvenir à bien connoître leurs causes ; à tirer de ces différentes connoissances , les indices qui servent à l'éclairer dans le jugement qu'il peut porter de l'événement qui terminera la maladie ; à en déduire les indications qu'il doit remplir pour son traitement , afin d'en procurer aussi promptement , aussi sûrement , & avec aussi peu de désagrément qu'il est possible , la guérison désirée , si le cas en est susceptible ; ou de n'entreprendre qu'une cure palliative , si on peut en espérer quelque avantage , & qu'elle soit plus convenable que de s'abstenir absolument de tous remèdes de conséquence , ainsi qu'il est souvent très-prudent de le faire.

En effet , on doit déclarer la maladie incurable , dès qu'on est bien fondé à la regarder comme telle , & se borner à conserver la vie , lorsqu'on ne peut pas rétablir la santé , & à procurer du soulagement , en attendant que la mort fournisse le moyen ( que l'on doit saisir autant qu'il est possible , pour rendre complète l'*histoire des maladies* qui en sont susceptibles ) de comparer par l'inspection anatomique des cadavres , les effets apparens de la maladie avec ceux qu'elle a produits dans la disposition des organes cachés , d'où on puisse tirer de nouvelles connoissances qui établissent des signes diagnostics , prognostics , indicans , que l'on n'avoit pas , ou que l'on ne connoissoit qu'imparfaitement avant ces recherches , relativement au cas dont il s'agit.

Ce ne peut être qu'en suivant ce plan d'après Hippocrate , & les seuls vrais maîtres de l'art qui ont marché sur ses traces , que les médecins peuvent se flatter de travailler d'une manière véritablement utile à l'avancement de l'art de guérir , de parvenir à se procurer des succès distingués , & mérités dans l'exercice de leur profession , & de se rendre recommandables à la postérité , en l'enrichissant du recueil de leurs observations. Voyez MALADIE , CURE , MÉDECINE , OBSERVATION.

\* HISTORIOGRAPHIE , f. m. (*Gram. & Hist. mod.*) celui qui écrit ou qui a écrit

l'histoire. Ce mot a été fait pour désigner cette classe particulière d'auteurs ; mais on l'emploie plus communément comme le titre d'un homme qui a mérité par son talent, son intégrité & son jugement, le choix du gouvernement pour transmettre à la postérité les grands événemens du regne présent. Boileau & Racine furent nommés *historiographes* sous Louis XIV. M. de Voltaire leur a succédé à cette importante fonction sous le regne de Louis XV. Cet homme extraordinaire, appelé à la cour d'un prince étranger, a laissé cette place vacante, qu'on a accordée à M. Duclos, secrétaire de l'académie françoise. Racine & Boileau n'ont rien fait. M. de Voltaire a écrit l'histoire du siècle de Louis XV.

\* HISTORIQUE, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'histoire. Il s'oppose à *fabuleux*. On dit *les temps historiques, les temps fabuleux*. On dit encore un *ouvrage historique* ; la *peinture historique* est celle qui représente un fait réel, une action prise de l'histoire, ou même plus généralement une action qui se passe entre des hommes ; que cette action soit réelle, ou qu'elle soit d'imagination, il n'importe. Ici le mot *historique* distingue une classe de peintres & un genre de peinture.

HISTRION, s. m. (*Hist. rom.*) farceur, baladin d'Etrurie. On fit venir à Rome des *histrions* de ce pays-là vers l'an 391 pour des jeux scéniques ; Tite-Live nous l'apprend, *déc. I, lib. VII.*

Les Romains ne connoissoient que les jeux du cirque, quand on institua ceux du théâtre, où des baladins, qu'on appella d'Etrurie, danserent avec assez de gravité, à la mode de leur pays & au son de la flûte sur un simple échafaud de planches. On nomma ces acteurs *histrions*, parce qu'en langue toscane un farceur s'appelloit *hister*, & ce nom resta toujours depuis aux comédiens.

Ces *histrions*, après avoir pendant quelque temps joint à leurs danses toscanes la récitation de vers assez grossiers, & faits sur le champ, comme pourroient être les vers Fescennins, se formerent en troupes & réciterent des piéces appellées *satyres*, qui avoient une musique régulière, au son des flûtes, & qui étoient accompagnées

de danses & de mouvemens convenables. Ces farces informes durèrent encore 220 ans, jusqu'à l'an de Rome 514 que le poète Andronicus fit jouer la première piéce réglée, c'est-à-dire, qui eût un sujet suivi ; & ce spectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule. Ce sont donc les *histrions* d'Etrurie qui donnerent lieu à l'origine des piéces de théâtre de Rome ; elles sortirent des chœurs de danseurs étrusques. (*D. J.*)

HITCHIN, (*Géog.*) bonne ville d'Angleterre, dans la belle province de Hertford, au bord de la forêt appellée *Hitchin-Wood*. Ses marchés sont renommés dans tout le royaume par la quantité de froment & de dreche que l'on y débite. L'on dit aussi beaucoup de bien de son école gratuite ; & les antiquaires peuvent trouver plusieurs monumens curieux dans son église, l'une des plus anciennes du pays. (*D. J.*)

HITH ou HYETH, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Kent ; c'est un des huit ports qui ont de grands priviléges, & dont les députés au parlement sont appellés *barons des cinq ports*, parce qu'originaires on n'en comptoit que cinq. Il paroît que les Romains l'ont connu sous le nom de *portus Lemanis*, & ils y avoient fait une voie militaire qui alloit de cet endroit à Cantorbéry ; mais aujourd'hui ce port est comme abandonné, parce que les sables l'ont presque rempli. *Long.* 18, 48 ; *lat.* 51, 6. (*D. J.*)

HITTEROE, (*Géog.*) île de Norwege, sur les côtes du gouvernement de Drontheim, dans le bailliage de Fosen. Elle peut avoir dix milles de circuit : ses habitans ne vivent que de la pêche. (*D. G.*)

HITZOOOL, (*Géog.*) montagne d'Islande, au quartier septentrional de cette île. C'est l'une des trois qui, dès l'an 1725, ont commencé à jeter des flammes comme l'Hekla. (*D. G.*)

HIVER, s. m. (*Physiq. & Astron.*) l'une des quatre saisons de l'année. Voyez SAISON.

L'*Hiver* commence le jour que le soleil est le plus éloigné du zénith, & finit lorsqu'il est la distance du soleil au zénith est moyenne entre la plus grande & la plus

petite. Quel que soit le froid que nous ressentions dans cette saison, il est cependant prouvé par l'astronomie, que le soleil est plus proche de la terre en *hiver* qu'en été. On trouvera aux *articles* CHALEUR, FROID, la cause de la diminution de la chaleur en *hiver*.

Sous l'équateur, *l'hiver*, ainsi que les autres saisons, revient deux fois chaque année; mais dans tous les autres lieux de la terre on n'a jamais qu'un seul *hiver* par an, & cet *hiver* pour l'hémisphère boréal arrive lorsque le soleil est dans le tropique du capricorne, & pour l'autre hémisphère, lorsque le soleil est dans le tropique du cancer; en sorte que tous les habitans d'un même hémisphère ont *l'hiver* en même temps, & que les habitans d'un hémisphère ont *l'hiver* pendant que les autres ont l'été. Le jour du solstice d'*hiver*, qui tombe vers le 20 décembre, est le plus court jour de l'année. Depuis ce jour jusqu'au commencement du printemps, les jours vont en croissant, & cependant sont plus courts que les nuits, & cette double propriété des jours caractérise particulièrement *l'hiver*. (O)

HIVER, (*Iconograph.*) cette saison, ainsi que les autres, se voit caractérisée sur les anciens monumens. C'est ordinairement chez les Grecs par des femmes, & chez les Romains par de jeunes hommes qui ont des ailes, que chaque saison est personnifiée, avec les attributs qui lui conviennent.

Sur un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes, *l'hiver* est représenté sous la figure d'une femme, dont la tête est couverte avec un pan de sa robe; le génie qui est à côté d'elle, est bien habillé, & tient pour tout symbole un lièvre, parce que la chasse est alors le seul exercice de la campagne. Par d'autres monumens, *l'hiver* est désigné par un jeune garçon bien vêtu, bien chauffé, portant sur la tête une couronne de rameaux sans feuilles, & tenant à la main des fruits ridés, ou des oiseaux aquatiques, comme des oies, des canards, &c. Voyez SAISONS (*Iconog.*)

Quelques modernes, qui ont cru faire des merveilles de s'éloigner de la simplicité

de l'antique, représentent *l'hiver* sous la figure d'un vieillard qui se chauffe; ou d'un homme couvert de glaçons, avec la barbe & les cheveux d'une grande blancheur, & dormant dans une grôte; ou finalement, sous la forme d'une femme vêtue d'habits doublés d'une peau de mouton, & assise auprès d'un grand feu. (D. J.)

HIVERNER, v. neut. c'est passer *l'hiver*. Il se dit d'une troupe: il se dit aussi d'un vaisseau: *ce vaisseau a hiverné dans tel port.*

HIZACKER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le comté de Danneberg, archiduché de Hannover.

HIZREVITES ou HEREVITES, sub-masc. pl. (*Hist. mod.*) sortes de religieux mahométans, de leur fondateur *Hizr* ou *Herevi*, qu'on dit avoir été un fameux chymiste qui possédoit le grand œuvre. Il pratiquoit aussi des abstinences & autres austérités que ses sectateurs ne se piquent pas d'imiter. Ils ont un monastère à Constantinople. Ricaut, *de l'empire ottoman.* (G)

## H O

HO, interject. (*Gramm.*) c'est une voix admirative. *Ho, quel homme! quel coup! quel ouvrage!* Elle est quelquefois aussi d'improbation, d'avertissement, d'étonnement ou de menace: *Ho, ho, c'est ainsi que vous en usez avec moi! ho, il n'en ira pas comme cela!* Il y a des cas où elle appelle: *hola, ho, ici quelqu'un?*

HOAKO, f. m. (*Botan.*) c'est une herbe qui croît à la Chine sur le mont de Pochung, près de la ville de Cin, & à laquelle on attache la propriété funeste de rendre stériles les femmes qui en goûtent. Les auteurs qui en ont fait mention, n'en ont pas donné des descriptions.

HOAMHO ou HOANGSO, (*Géogr.*) une des plus grandes rivières du monde; elle a sa source à 23. deg. de lat. sur les confins du Tongut & de la Chine, dans un grand lac enclavé dans les hautes montagnes qui séparent ces deux états; courant de-là vers le nord, elle côtoie les frontières de la province de Yienfi & du

Tongut jusqu'à 37 degrés de latitude, arrose le Tibet, passe la grande muraille vers les 38 degrés de latitude, se dégorge enfin dans l'océan de la Chine après un cours de plus de 500 lieues d'Allemagne : les eaux sont troubles, & tirent sur le jaune-brun ; elles prennent cette mauvaise qualité du salpêtre dont les montagnes que cette rivière baigne au-dehors de la grande muraille sont remplies ; c'est à cause de cette couleur jaune-brune qu'elle porte le nom d'*Hoangso* ou *Hoamho* ; elle fait dans son cours des ravages épouvantables, dont les Chinois n'ont eu que trop souvent de tristes expériences. *Voyez* sur le cours de ce fleuve la grande carte de la grande Tartarie de M. Witsen. (D. J.)

HOANG, (Géog.) le plus grand fleuve de la Chine ; il a sa source dans un lac situé environ à quinze lieues de celui de Chiamai vers l'orient. Il coule, dit Witsen, du couchant au levant entre le royaume de Torgat & l'Inde de-là le Gange jusqu'à la Chine ; d'où se portant vers le nord, il sépare le Tongut de la province de Xienfi, traverse cette province, passe la fameuse muraille de la Chine, va dans le désert de Zamo en Tartarie, se recourbe vers le midi, repasse la muraille, sépare le Xanfi du Xanti, baigne l'Honan, le Xantung, le Nanghking, & se décharge dans le golfe de ce nom. Les Chinois ont joint le *Hoang* au golfe de Cang par un canal qui commence dans le Nanghking, coupe le Xantung, une partie de la province de Peking, & se termine au fond du golfe de Cang.

\* HOANGEIO, f. m. (Ornith.) petit oiseau qui se trouve dans le Chekiang à la Chine. On ne nous l'a point décrit ; on nous apprend seulement que les habitans le trempent dans leur vin de riz, & en font un mets commun.

\* HOANGEIOYU, f. m. (Ornith.) oiseau aquatique de la province de Quantung à la Chine. En été, il habite les montagnes ; en hiver, il se retire dans la mer où l'on le prend aux filets : sa chair passe pour fort délicate : sur le peu que l'on nous a transmis de sa description, il paroît que le *hoangeioyu* est amphibie, moitié poisson, moitié oiseau.

HOATCHE, f. m. (Histoire nat. Commerce.) c'est le nom que les Chinois donnent à une terre très-blanche, extrêmement fine, douce, & comme savonneuse au toucher, qu'ils emploient seule à une porcelaine dont on fait un très-grand cas chez eux, & qui est plus estimée que celle qui se fait avec le *kaolin* & le *petuntse*, qui sont les ingrédients de la porcelaine ordinaire de la Chine. Par les échantillons qui ont été apportés de la Chine, il paroît que le *hoatché* n'est autre chose qu'une terre bolaire & argilleuse très-blanche, très-fine, douce au toucher comme du savon ; en un mot, qui a toutes les propriétés & les caractères de la terre cimolée des anciens. *Voyez* CIMOLÉE. En s'en donnant la peine, on trouveroit en France & ailleurs des terres, qui, préparées convenablement, serviroient avec succès aux mêmes usages. *Voyez* l'article PORCELAINES.

Les médecins Chinois ordonnent dans de certains cas le *hoatché*, de même que les nôtres ordonnent les terres bolaires (—)

HOAZIN ou FAISAN HUPÉ de Cayenne. Cet oiseau est de la grosseur d'une poule d'inde ; son bec est courbé, sa poitrine est d'un blanc jaunâtre, ses ailes & sa queue sont marquées des taches ou raies blanches, à un pouce de distance les unes des autres ; le dos, le dessus du cou, les côtés de la tête sont d'un fauve brun, les pieds de couleur obscure ; sa tête est ornée d'une huppe composée de plumes blanchâtres d'un côté & noires de l'autre : elle est plus haute que celle des Hocos, & il ne paroît pas qu'il puisse la baisser ou la lever à son gré. Il habite ordinairement les grandes forêts, se perche sur les arbres le long des eaux pour guetter & surprendre les serpens dont il se nourrit ; sa voix est forte, c'est moins un cri qu'un hurlement : on dit qu'il prononce son nom d'un ton lugubre & effrayant, ce qui le fait passer parmi les Indiens pour un oiseau de mauvais augure. On le voit au Mexique. Quelques auteurs soupçonnent que c'est un oiseau de passage.

HOBAL, f. m. (Myth.) idole des anciens

ciens Arabes. On la voyoit entourée de 360 autres plus petites, qui présidoient à chaque jour de l'année. Mahomet détruisit son culte dans la Mecque lorsqu'il s'en fut rendu maître.

\* **HOBBISSME**, ou PHILOSOPHIE DE HOBBS, (*Hist. Philos. anc. & mod.*) Nous diviserons cet article en deux parties; dans la première, nous donnerons un abrégé de la vie de Hobbes; dans la seconde, nous exposerons les principes fondamentaux de sa philosophie.

Thomas Hobbes naquit en Angleterre, à Malmesbury, le 5 avril 1588; son pere étoit un ecclésiastique obscur dans ce lieu. La flotte que Philippe II, roi d'Espagne, avoit envoyée contre les Anglois, & qui fut détruite par les vents, tenoit alors la nation dans une consternation générale. Les couches de la mere de Hobbes en furent accélérées, & elle mit au monde cet enfant avant terme.

On l'appliqua de bonne heure à l'étude; malgré la foiblesse de sa santé, il surmonta avec une facilité surprenante les difficultés des langues savantes, & il avoit traduit en vers latins la Médée d'Eurypide, dans un âge où les autres enfans connoissent à peine le nom de cet auteur.

On l'envoya à quatorze ans à l'université d'Oxford, où il fit ce que nous appelons *la philosophie*; de-là il passa dans la maison de Guillaume Cavendish, baron de Hardwick & peu de temps après comte de Devonshire, qui lui confia l'éducation de son fils aîné.

La douceur de son caractère & les progrès de son élève le rendirent cher à toute la famille, qui le choisit pour accompagner le jeune comte dans ses voyages. Il parcourut la France & l'Italie, recherchant le commerce des hommes célèbres, & étudiant les loix, les usages, les coutumes, les mœurs, le génie, la constitution, les intérêts & les goûts de ces deux nations.

De retour en Angleterre, il se livra tout entier à la culture des lettres & aux méditations de la philosophie. Il avoit pris en aversion & les choses qu'on enseignoit dans les écoles, & la manière de les en-

seigner. Il n'y voyoit aucune application à la conduite générale ou particulière des hommes. La logique & la métaphysique des Péripatéticiens ne lui paroissoit qu'un tissu de niaiseries difficiles; leur morale, qu'un sujet de disputes vuides de sens; & leur physique, que des rêveries sur la nature & les phénomènes.

Avide d'une pâture plus solide, il revint à la lecture des anciens; il dévora leurs philosophes, leurs poètes, leurs orateurs & leurs historiens: ce fut alors qu'on le présenta au chancelier Bacon, qui l'admit dans la société des grands hommes dont il étoit environné. Le gouvernement commençoit à pencher vers la démocratie; & notre philosophe effrayé des maux qui accompagnent toujours les grandes révolutions, jeta les fondemens de son système politique; il croyoit de bonne foi que la voix d'un philosophe pouvoit se faire entendre au milieu des clameurs d'un peuple rébelle.

Il se repaissoit de cette idée aussi séduisante que vaine; & il écrivoit, lorsqu'il perdit, dans la personne de son élève, son protecteur & son ami: il avoit alors quarante ans, temps où l'on pense à l'avenir. Il étoit sans fortune; un moment avoit renversé toutes ses espérances. Gervaise Clifton le sollicitoit de suivre son fils dans ses voyages, & il y consentit: il se chargea ensuite de l'éducation d'un fils de la comtesse de Devonshire avec lequel il revit encore la France & l'Italie.

C'est au milieu de ces distractions qu'il s'instruisit dans les mathématiques, qu'il regardoit comme les seules sciences capables d'affermir le jugement; il pensoit déjà que tout s'exécute par des loix mécaniques, & que c'étoit dans les propriétés seules de la matière & du mouvement qu'il falloit chercher la raison des phénomènes des corps brutes & des êtres organisés.

A l'étude des mathématiques il fit succéder celle de l'histoire naturelle & de la physique expérimentale; il étoit alors à Paris, où il se lia avec Gassendi qui travailloit à rappeler de l'oubli la philosophie d'Epicure. Un système où l'on explique tout par du mouvement & des atomes ne

pouvoit manquer de plaisir à Hobbes ; il l'adopta , & en étendit l'application des phénomènes de la nature aux sensations & aux idées. Gassendi disoit de Hobbes qu'il ne connoissoit guere d'ame plus intrépide, d'esprit plus libre de préjugés , d'homme qui pénétrât plus profondément dans les choses : & l'historien de Hobbes a dit du P. Merfenne , que son état de religieux ne l'avoit point empêché de chérir la philosophie de Malmesbury , ni de rendre justice aux mœurs & aux talens de cet homme , quelque différence qu'il y eût entre leur communion & leurs principes.

Ce fut alors que Hobbes publia son livre du *Citoyen* ; l'accueil que cet ouvrage reçut du public , & les conseils de ses amis , l'attachèrent à l'étude de l'homme & des mœurs.

Ce sujet intéressant l'occupoit lorsqu'il partit pour l'Italie. Il fit connoissance à Pise avec le célèbre Galilée. L'amitié fut étroite & prompte entre ces deux hommes. La persécution acheva de resserrer dans la fuite les liens qui les unissoient.

Les troubles qui devoient bientôt arroser de sang l'Angleterre , étoient sur le point d'éclater. Ce fut dans ces circonstances qu'il publia son *Léviathan* : cet ouvrage fit grand bruit , c'est-à-dire , qu'il eut peu de lecteurs , quelques défenseurs , & beaucoup d'ennemis. Hobbes y disoit : « Point de sûreté sans la paix ; point de paix sans un pouvoir absolu ; point de pouvoir absolu sans les armes , point d'armes sans impôts ; & la crainte des armes n'établira point la paix , si une crainte plus terrible que celle de la mort excite les esprits. Or telle est la crainte de la damnation éternelle. Un peuple sage commencera donc par convenir des choses nécessaires au salut. » *Sine pace impossibile esse incolumitatem , sine imperio pacem ; sine armis imperium ; sine opibus in unam manum collatis , nihil valent arma ; neque metu armorum quicquam ad pacem proficere illos , quos ad pugnandum concitat malum morte magis formidandum. Nempe dum consensum non sit de iis rebus quæ ad felicitatem æternam necessariæ credantur , pacem inter cives esse non posse.*

Tandis que des hommes de sang faisoient retenir les temples de la doctrine

meurtière des rois , distribuoient des poignards aux citoyens pour s'entr'égorger , & prêchoient la rébellion & la rupture du pacte civil , un philosophe leur disoit : « Mes amis , mes concitoyens , écoutez-moi : ce n'est point votre admiration , ni vos éloges que je recherche ; c'est de votre bien , c'est de vous-même que je m'occupe. Je voudrois vous éclairer sur des vérités qui vous épargneroient des crimes : je voudrois que vous conçussiez que tout a ses inconvéniens , & que ceux de votre gouvernement sont bien moindres que les maux que vous vous préparez. Je souffre avec impatience que des hommes ambitieux vous abusent & cherchent à cimenter leur élévation de votre sang. Vous avez une ville & des loix ; est-ce d'après les suggestions de quelques particuliers ou d'après votre bonheur commun que vous devez estimer la justice de vos démarches ? Mes amis , mes concitoyens , arrêtez , considérez les choses , & vous verrez que ceux qui prétendent se soustraire à l'autorité civile , écarter d'eux la portion du fardeau public , & cependant jouir de la ville , en être défendus , protégés & vivre tranquilles à l'ombre de ses remparts , ne sont point vos concitoyens , mais vos ennemis ; & vous ne croirez point stupidement ce qu'ils ont l'imprudence & la témérité de vous annoncer publiquement ou en secret , comme la volonté du ciel & la parole de Dieu. » *Feci non eo consilio ut laudarer , sed vestri causâ , qui cum doctrinam quam afferô , cognitam & perspectam haberetis , sperabam fore ut aliqua incommoda in re familiari , quoniam res humanæ sine incommodo esse non possunt , æquo animo ferre , quam reipublicæ statum conturbare malletis. Ut justitiam earum rerum , quas facere cogitatis , non sermone vel concilio privatorum , sed legibus civitatis metientes , non amplius sanguine vestro ad suam potentiam ambitiosos homines abuti pateremini. Ut statu præsentis , licet non optimo , vos ipsos frui quam bello excitato , vobis interfectis , vel ætate consumptis , alios homines alio sæculo statum habere reformatiorem satius duceretis. Præterea qui magistratû civili subditos sese esse nolunt , onerumque publicorum immunes esse volunt , in ci-*

*vitae tamen esse, atque ab eâ protegî & vi & injuriis postulant, ne illos cives, sed hostes exploratoresque putaretis; neque omnia quæ illi pro verbo Dei vobis vel palam, vel secretis proponunt, temerè reciperetis.*

Il ajoute les choses les plus fortes contre les parricides, qui rompent le lien qui attache le peuple à son roi, & le roi à son peuple, & qui osent avancer qu'un souverain soumis aux loix comme un simple sujet, plus coupable encore par leur infraction, peut être jugé & condamné.

Le citoyen & le *léviathan* tombent entre les mains de Descartes, qui y reconnu du premier coup d'œil le zèle d'un citoyen fortement attaché à son roi & à sa patrie, & la haine de la sédition & des fédérieux.

Quoi de plus naturel à l'homme de lettres, au philosophe, que les dispositions pacifiques? qui est celui d'entre nous qui ignore que point de philosophie sans repos, point de repos sans paix, point de paix sans soumission au-dedans, & sans crédit au-dehors?

Cependant le parlement étoit divisé d'avec la cour, & le feu de la guerre civile s'allumoit de toute part. Hobbes, défenseur de la majesté souveraine, encourut la haine des démocrates. Alors voyant les loix foulées aux piés, le trône chancelant, les hommes entraînés comme par un vertige général aux actions les plus atroces, il pensa que la nature humaine étoit mauvaise, & de-là toute sa fable ou son histoire de l'état de nature. Les circonstances firent sa philosophie, il prit quelques accidens momentanés pour les regles invariables de la nature, & il devint l'agresseur de l'humanité & l'apologiste de la tyrannie.

Cependant au mois de novembre 1611, il y eut une assemblée générale de la nation: on espéroit tout pour le roi: on se trompa; les esprits s'aigrirent de plus en plus, & Hobbes ne se crut plus en sûreté.

Il se retire en France, il y retrouve ses amis, il en est accueilli; il s'occupe de physique, de mathématique, de philosophie, de belles-lettres & de politique: le cardinal de Richelieu étoit à la tête du

ministère; & sa grande ame échauffoit toutes les autres.

Merfenne qui étoit comme un centre commun où aboutissoient tout les fils qui lioient les philosophes entr'eux, met le philosophe anglois en correspondance avec Descartes. Deux esprits aussi impérieux n'étoient pas faits pour être long-temps d'accord. Descartes venoit de proposer ses loix du mouvement. Hobbes les attaqua. Descartes avoit envoyé à Merfenne ses méditations sur l'esprit, la matiere, Dieu, l'ame humaine, les autres points les plus importants de la métaphysique. On les communiqua à Hobbes, qui étoit bien éloigné de convenir que la matiere étoit incapable de penser. Descartes avoit dit: "Je pense, donc je suis." Hobbes disoit: "Je pense, donc la matiere peut penser." *Ex hoc primo axiomate quod Cartesius statuminaverat, ego cogito, ergo sum, concludebat rem cogitantem esse corporeum quid.* Il objectoit encore à son adversaire que quel que fût le sujet de la pensée, il ne se présenteoit jamais à l'entendement que sous une forme corporelle.

Malgré la hardiesse de sa philosophie, il vivoit à Paris tranquille; & lorsqu'il fut question de donner au prince de Galles un maître de mathématique, ce fut lui qu'on choisit parmi un grand nombre d'autres qui envioient la même place.

Il eut une autre querelle philosophique avec Bramhall, évêque de Derry. Ils s'étoient entretenus ensemble chez l'évêque de Newcastle, de la liberté, de la nécessité, du destin & de son effet sur les actions humaines. Bramhall envoya à Hobbes une dissertation manuscrite sur cette matiere. Hobbes y répondit: il avoit exigé que sa réponse ne fût point publiée, de peur que les esprits peu familiarisés avec ses principes n'en fussent effarouchés. Bramhall répliqua, Hobbes ne demeura pas en reste avec son antagoniste. Cependant les piéces de cette dispute parurent, & produisirent l'effet que Hobbes en craignoit. On y lisoit que c'étoit au souverain à prescrire aux peuples ce qu'il falloit croire de Dieu & des choses divines: que Dieu ne devoit être appellé juste, qu'en ce qu'il n'y avoit aucun

être plus puissant qui pût lui commander, le contraindre & le punir de sa désobéissance; que son droit de regner & de punir n'étoit fondé que sur l'irrésistibilité de sa puissance; qu'ôtée cette condition, en sorte qu'un seul ou tous réunis puissent le contraindre, ce droit se réduisoit à rien; qu'il n'étoit pas plus la cause des bonnes actions que des mauvaises, mais que c'est par sa volonté seule qu'elles sont mauvaises ou bonnes, & qu'il peut rendre coupable celui qui ne l'est point, & punir & damner sans injustice celui même qui n'a pas péché.

Toutes ces idées sur la souveraineté & la justice de Dieu, sont les mêmes que celles qu'il établissoit sur la souveraineté & la justice des rois. Il les avoit transportées du temporel au spirituel; & les théologiens en concluoiént que, selon lui, il n'y avoit ni justice ni injustice absolue; que les actions ne plaisent pas à Dieu parce qu'elles sont bien, mais qu'elles sont bien parce qu'il lui plaît, & que la vertu, tant dans ce monde que dans l'autre, consiste à faire la volonté du plus fort qui commande, à qui on ne peut s'opposer avec avantage.

En 1649, il fut attaqué d'une fièvre dangereuse; le pere Mersenne, que l'amitié avoit attaché à côté de son lit, crut devoir lui parler alors de l'église catholique & de son autorité. « Mon pere, lui répondit Hobbes, je n'ai pas attendu ce moment pour penser à cela, & je ne suis guere en état d'en disputer; vous avez des choses plus agréables à me dire. Y a-t-il long-temps que vous n'avez vu Gassendi? » *Mi pater, hæc omnia jamdudum mecum disputavi, eadem disputare nunc molestum erit; habes quæ dicas ameniora. Quando vidisti Gassendum?* Le bon religieux conçut que le philosophe étoit résolu de mourir dans la religion de son pays, ne le pressa pas davantage, & Hobbes fut administré selon le rite de l'église anglicane.

Il guérit de cette maladie, & l'année suivante il publia ses traités de la nature humaine, & du corps politique. Sethus Wardus, célèbre professeur en astronomie à Séville, & dans la suite évêque de Salisburi, publia contre lui une espece de

satyre, où l'on ne voit qu'une chose; c'est que cet homme, quelque habile qu'il fût d'ailleurs, réfutoit une philosophie qu'il n'entendoit pas, & croyoit remplacer de bonnes raisons par de mauvaises plaisanteries. Richard Steele, qui se connoissoit en ouvrages de littérature & de philosophie; regardoit ces derniers comme les plus parfaits que notre philosophie eût composés.

Cependant à mesure qu'il acquéroit de la réputation, il perdoit de son repos; les imputations se multiplioient de toutes parts; on l'accusa d'avoir passé du parti du roi dans celui de l'usurpateur. Cette calomnie prit faveur; il ne se crut pas en sûreté à Paris, où ses ennemis pouvoient tout, & il retourna en Angleterre où il se lia avec deux hommes célèbres, Harvée & Seldenne. La famille de Devonshire lui accorda une retraite; & ce fut loin du tumulte & des factions qu'il composa sa logique; sa physique, son livre des principes ou élémens des corps, sa géométrie & son traité de l'homme, de ses facultés, de leurs objets, de ses passions, de ses appétits, de l'imagination, de la mémoire, de la raison, du juste, de l'injuste, de l'honnête, du deshonnête, &c.

En 1660, la tyrannie fut accablée, le repos rendu à l'Angleterre, Charles rappelé au trône, la face des choses changée, Hobbes abandonna sa campagne & reparut.

Le monarque à qui il avoit autrefois montré les mathématiques, le reconnut, l'accueillit; & passant un jour proche la maison qu'il habitoit, le fit appeler, le caressa, lui présenta sa main à baiser.

Il suspendit un moment ses études philosophiques, pour s'instruire des loix de son pays, & il en a laissé un commentaire manuscrit qui est estimé.

Il croyoit la géométrie défigurée par des parallogismes; la plupart des problèmes, tels que la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, la duplication du cube, n'étoient insolubles, selon lui, que parce que les notions qu'on avoit du rapport, de la quantité, du nombre, du point, de la ligne, de la surface, & du solide, n'étoient pas les vraies; & il s'occupa à per-

fectionner les mathématiques, dont il avoit commencé l'étude trop tard, & qu'il ne connoissoit pas assez pour en être un réformateur.

Il eut l'honneur d'être visité par Cosme de Médicis, qui recueillit ses ouvrages, & les transporta avec son buste dans la célèbre bibliothèque de sa maison.

Hobbes étoit alors parvenu à la vieillesse la plus avancée, & tout sembloit lui promettre de la tranquillité dans ses derniers momens, cependant il n'en fut pas ainsi. La jeunesse avide de sa doctrine s'en repaïssoit, elle étoit devenue l'entretien des gens du monde, & la dispute des écoles. Un jeune bachelier dans l'université de Cambridge, appelé *Scargil*, eut l'imprudence d'en insérer quelques propositions dans une thèse, & de soutenir que le droit du souverain n'étoit fondé que sur la force; que la sanction des loix civiles fait toute la moralité des actions; que les livres saints n'ont force de loi dans l'état que par la volonté du magistrat, & qu'il faut obéir à cette volonté, que ses arrêts soient conformes ou non à ce qu'on regarde comme la loi divine.

Le scandale que cette thèse excita fut général; la puissance ecclésiastique appella à son secours l'autorité séculière; on pour suivit le jeune bachelier; on impliqua Hobbes dans cette affaire. Le philosophe eut beau réclamer, prétendre & démontrer que *Scargil* ne l'avoit point entendu, on ne l'écouta pas; la thèse fut lacérée; *Scargil* perdit son grade, & Hobbes resta chargé de tout l'odieux d'une aventure dont on jugera mieux après l'exposition de ses principes.

Lors du commerce des hommes, il retourna à la campagne qu'il eût bien fait de ne pas quitter, & il s'amusa des mathématiques, de la poésie & de la physique. Il traduisit en vers les ouvrages d'*Homère*, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; il écrivit contre l'évêque *Laney*, sur la liberté ou la nécessité des actions humaines; il publia son *décameron* phisiologique, & il acheva l'histoire de la guerre civile.

Le roi à qui cet ouvrage avoit été présenté manuscrit, le désapprouva; cepen-

pendant il parut, & Hobbes craignit de cette indiscretion quelques nouvelles persécutions qu'il eût sans doute effuyées, si sa mort ne les eût prévenues. Il fut attaqué au mois d'octobre 1679, d'une rétention d'urine qui fut suivie d'une paralysie sur le côté droit qui lui ôta la parole, & qui l'emporta peu de jours après. Il mourut âgé de quatre-vingt-onze ans; il étoit né avec un tempérament foible, qu'il avoit fortifié par l'exercice & la sobriété; il vécut dans le célibat, sans être toutefois ennemi du commerce des femmes.

Les hommes de génie ont communément dans le cours de leurs études une marche particulière qui les caractérise. Hobbes publia d'abord son ouvrage du citoyen: au lieu de répondre aux critiques qu'on en fit, il composa son traité de l'homme; du traité de l'homme il s'éleva à l'examen de la nature animale; de-là il passa à l'étude de la physique ou des phénomènes de la nature, qui le conduisirent à la recherche des propriétés générales de la matière & de l'enchaînement universel des causes & des effets. Il termina ses différens traités par la logique & ses livres de mathématiques; ces différentes productions ont été rangées dans un ordre renversé. Nous allons en exposer les principes, avec la précaution de citer le texte par-tout où la superstition, l'ignorance & la calomnie, qui semblent s'être réunies pour attaquer cet ouvrage, seroient tentées de nous attribuer des sentimens dont nous ne sommes que les historiens.

*Principes élémentaires & généraux.* Les choses qui n'existent point hors de nous, deviennent l'objet de notre raison; ou pour parler la langue de notre philosophe, sont intelligibles & comparables, par les noms que nous leur avons imposés. C'est ainsi que nous discourons des fantômes de notre imagination, dans l'absence même des choses réelles d'après lesquelles nous avons imaginé.

L'espace est un fantôme d'une chose existante, *phantasma rei existentis*, abstraction faite de toutes les propriétés de cette chose, à l'exception de celle de paroître hors de celui qui imagine.

Le temps est un fantôme du mouvement considéré sous le point de vue qui nous y fait discerner priorité & postériorité, ou succession.

Un espace est partie d'un espace, un temps est partie d'un temps, lorsque le premier est contenu dans le second, & qu'il y a plus dans celui-ci.

Diviser un espace ou un temps, c'est y discerner une partie, puis une autre, puis une troisième, & ainsi de suite.

Un espace, un temps sont un, lorsqu'on les distingue entre d'autres temps & d'autres espaces.

Le nombre est l'addition d'une unité à une unité, à une troisième, & ainsi de suite.

Composer un espace ou un temps, c'est après un espace ou un temps, en considérer un second, un troisième, un quatrième, & regarder tous ces temps ou espaces comme un seul.

Le tout est ce qu'on a engendré par la composition; les parties, ce qu'on retrouve par la division.

Point de vrai tout qui ne s'imagine comme composé de parties dans lesquelles il puisse se résoudre.

Deux espaces sont contigus, s'il n'y a point d'espace entr'eux.

Dans un tout composé de trois parties, la partie moyenne est celle qui en a deux contiguës, & les deux extrêmes sont contiguës à la moyenne.

Un temps, un espace est fini en puissance, quand on peut assigner un nombre de temps ou d'espaces finis qui le mesurent exactement ou avec excès.

Un espace, un temps est infini en puissance, quand on ne peut assigner un nombre d'espaces ou de temps finis qui le mesurent & qu'il n'excede.

Tout ce qui se divise, se divise en parties divisibles, & ces parties en d'autres parties divisibles: donc il n'y a point de divisible qui soit le plus petit divisible.

L'appelle *corps*, ce qui existe indépendamment de ma pensée, co-étendu ou co-incident avec quelque partie de l'espace,

L'accident est une propriété du corps avec laquelle on l'imagine, ou qui entre

nécessairement dans le concept qu'il nous imprime.

L'étendue d'un corps, ou sa grandeur indépendante de notre pensée, c'est la même chose.

L'espace co-incident avec la grandeur d'un corps est le lieu du corps; le lieu forme toujours un solide; son étendue diffère de l'étendue du corps; il est terminé par une surface co-incidente avec la surface du corps.

L'espace occupé par un corps est un espace plein; celui qu'un corps n'occupe point est un espace vuide.

Les corps entre lesquels il n'y a point d'espace sont contigus; les corps contigus qui ont une partie commune sont continus; & il y a pluralité s'il y a continuité entre des contigus quelconques.

Le mouvement est le passage continu d'un lieu dans un autre.

Se reposer, c'est rester un temps quelconque dans un même lieu; s'être mu, c'est avoir été dans un lieu autre que celui qu'on occupe.

Deux corps sont égaux, s'ils peuvent remplir un même lieu.

L'étendue d'un corps un & le même, est une & la même.

Le mouvement de deux corps égaux est égal, lorsque la vitesse considérée dans toute l'étendue de l'un est égale à la vitesse considérée dans toute l'étendue de l'autre.

La quantité de mouvement considérée sous cet aspect, s'appelle aussi *force*.

Ce qui est en repos est conçu devoir y rester toujours, sans la supposition d'un corps qui trouble le repos.

Un corps ne peut s'engendrer ni périr; il passe sous divers états successifs auxquels nous donnons différens noms: ce sont les accidens du corps qui commencent & finissent; c'est improprement qu'on dit qu'ils se *meuvent*.

L'accident qui donne le nom à son sujet, est ce qu'on appelle l'*essence*.

La matiere premiere, ou le corps considéré en général n'est qu'un mot.

Un corps agit sur un autre, lorsqu'il y produit ou détruit un accident.

L'accident ou dans l'agent ou dans le patient, sans lequel l'effet ne peut être produit, *causa sine qua non*, est nécessaire par hypothèse.

De l'agrégat de tous les accidens, tant dans l'agent que dans le patient, on conclut la nécessité d'un effet; & réciproquement on conclut du défaut d'un seul accident, soit dans l'agent, soit dans le patient, l'impossibilité de l'effet.

L'agrégat de tous les accidens nécessaires à la production de l'effet s'appelle dans l'agent *cause complete*, *causa simpliciter*.

La cause simple ou complete s'appelle après la production de l'effet, *cause efficiente* dans l'agent, *cause matérielle* dans le patient; où l'effet est nul, la cause est nulle.

La cause complete a toujours son effet; au moment où elle est entière, l'effet est produit & est nécessaire.

La génération des effets est continue.

Si les agens & les patients sont les mêmes & disposés de la même manière, les effets seront les mêmes en différens temps.

Le mouvement n'a de cause que dans le mouvement d'un corps contigu.

Tout changement est mouvement.

Les accidens considérés relativement à d'autres qui les ont précédés, & sans aucune dépendance d'effet & de cause, s'appellent *contingens*.

La cause est à l'effet, comme la puissance à l'acte, ou plutôt c'est la même chose.

Au moment où la puissance est entière & pleine, l'acte est produit.

La puissance active & la puissance passive ne font que les parties de la puissance entière & pleine.

L'acte à la production duquel il n'y aura jamais de puissance pleine & entière, est impossible.

L'acte qui n'est pas impossible est nécessaire de ce qu'il est possible qu'il soit produit, il le sera; autrement il seroit impossible.

Ainsi tout acte futur l'est nécessairement.

Ce qui arrive, arrive par des causes nécessaires; & il n'y a d'effets contingens que relativement à d'autres effets avec les-

quels les premiers n'ont ni liaison ni dépendance.

La puissance active consiste dans le mouvement.

La cause formelle ou l'essence, la cause finale ou le terme dépendent des causes efficientes.

Connoître l'essence, c'est connoître la chose; l'un suit de l'autre.

Deux corps différent, si l'on peut dire de l'un quelque chose qu'on ne puisse dire de l'autre au moment où on les compare.

Tout les corps différent numériquement.

Le rapport d'un corps à un autre consiste dans leur égalité ou inégalité, similitude ou différence.

Le rapport n'est point un nouvel accident; mais une qualité de l'un & de l'autre corps, avant la comparaison qu'on en fait.

Les causes des accidens de deux corrélatifs, sont les causes de la corrélation.

L'idée de quantité naît de l'idée de limites.

Il n'y a grand & petit que par comparaison.

Le rapport est une évaluation de la quantité par comparaison, & la comparaison est arithmétique ou géométrique.

L'effort ou *nifus* est un mouvement par un espace & par un temps moindres qu'aucuns donnés.

L'*impetus*, ou la quantité de l'effort, c'est la vitesse même considérée au moment du transport.

La résistance est l'opposition de deux efforts ou *nifus* au moment du contact.

La force est l'*impetus* multiplié ou par lui-même, ou par la grandeur du mobile.

La grandeur & la durée de tout nous sont cachées pour jamais.

Il n'y a point de vuide absolu dans l'univers.

La chute des graves n'est point en eux la suite d'un appétit, mais l'effet d'une action de la terre sur eux.

La différence de la gravitation naît de la différence des actions ou efforts excités sur les parties élémentaires des graves.

Il y a deux manières de procéder en philosophie; ou l'on descend de la génération aux effets possibles, ou l'on remonte des effets aux générations possibles.

Après avoir établi ces principes communs à toutes les parties de l'univers, Hobbes passe à la considération de la portion qui sent, ou l'animal, & de celui-ci à celle qui réfléchit & pense, ou l'homme.

*De l'animal.* La sensation dans celui qui sent est le mouvement de quelques-unes de ses parties.

La cause immédiate de la sensation est dans l'objet qui affecte l'organe.

La définition générale de la sensation est donc l'application de l'organe à l'objet extérieur ; il y a entre l'un & l'autre une réaction d'où naît l'impression ou le fantôme.

Le sujet de la sensation est l'être qui sent, son objet, l'être qui se fait sentir ; le fantôme est l'effet.

On n'éprouve point deux sensations à la fois.

L'imagination est une sensation languissante qui s'affoiblit par l'éloignement de l'objet.

Le réveil des fantômes dans l'être qui sent, constate l'activité de son âme ; il est commun à l'homme & à la bête.

Le songe est un fantôme de celui qui dort.

La crainte, la conscience du crime, la nuit, les lieux sacrés, les contes qu'on a entendus, réveillent en nous des fantômes qu'on a nommés *spectres* ; c'est en réalisant nos spectres hors de nous par des noms vuides de sens, que nous est venue l'idée d'incorporité. *Et metus & scelus & conscientia & nox & loca consecrata, adjuncta apparitionum historiarum phantasmata horribilia etiam vigilantibus excitant, quæ spectrorum & substantiarum incorporearum nomina pro veris rebus imponunt.*

Il y a des sensations d'un autre genre, c'est le plaisir & la peine : ils consistent dans le mouvement continu qui se transmet de l'extrémité d'un organe vers le cœur.

Le désir & l'aversion sont les causes du premier effort animal ; les esprits se portent dans les nerfs ou s'en retirent ; les muscles se gonflent ou se relâchent ; les membres s'étendent ou se replient, & l'animal se meut ou s'arrête.

Si le désir est suivi d'un enchaînement

de fantômes, l'animal pense, délibère, veut.

Si la cause du désir est pleine & entière, l'animal veut nécessairement : vouloir, ce n'est pas être libre ; c'est tout au plus être libre de faire ce que l'on veut, mais non de vouloir. *Causâ appetitus existente integrâ, necessario sequitur voluntas ; ideoque voluntati libertas à necessitate non convenit ; concedi tamen potest libertas faciendi ea quæ volumus.*

*De l'homme.* Le discours est un tissu artificiel de voix instituées par les hommes pour se communiquer la suite de leurs concepts.

Les signes que la nécessité de la nature nous suggère ou nous arrache, ne forment point une langue.

La science & la démonstration naissent de la connoissance des causes.

La démonstration n'a lieu qu'aux occasions où les causes sont en notre pouvoir. Dans le reste, tout ce que nous démontrons, c'est que la chose est possible.

Les causes du désir & de l'aversion, du plaisir & de la peine, sont les objets mêmes des sens. Donc s'il est libre d'agir, il ne l'est pas de haïr ou de désirer.

On a donné aux choses le nom de *bonnes*, lorsqu'on les désire ; de *mauvaises*, lorsqu'on les craint,

Le bien est apparent ou réel. La conservation d'un être est pour lui un bien réel, le premier des biens. Sa destruction un mal réel, le premier des maux.

Les affections ou troubles de l'âme sont des mouvemens alternatifs de désir & d'aversion qui naissent des circonstances & qui ballottent notre âme incertaine.

Le sang se porte avec vitesse aux organes de l'action, en revient avec promptitude, l'animal est prêt à se mouvoir ; l'instant suivant il est retenu ; & cependant il se réveille en lui une suite de fantômes alternativement effrayans & terribles.

Il ne faut pas rechercher l'origine des passions ailleurs que dans l'organisation, le sang, les fibres, les esprits, les humeurs, &c.

Le caractère naît du tempérament, de l'expérience, de l'habitude, de la prospérité,

rité, de l'adverfité, des réflexions, des difcours, de l'exemple, des circonftances.

Changez ces chofes, & le caractère changera.

Le mœurs font formées lorsque l'habitude a paffé dans le caractère, & que nous nous foumettons fans peine & fans effort, aux actions qu'on exige de nous. Si les mœurs font bonnes, on les appelle *vertus*; *vice*, fi elles font mauvaises.

Mais tout n'est pas également bon ou mauvais pour tous. Les mœurs qui font vertueufes au jugement des uns, font vicieufes au jugement des autres.

Les loix de la fociété font donc la feule mefure commune du bien & du mal, des vices & des vertus. On n'est vraiment bon ou vraiment méchant que dans fa ville. *Nifi in vita civili virtutum & vitiatorum communis mefura non invenitur. Quæ mefura ob eam caufam alia effe non poteft præter uniuscujusque civitatis leges.*

Le culte extérieur qu'on rend fincèrement à Dieu, est ce que les hommes ont appellé *religion*.

La foi qui a pour objet les chofes qui font au-deffus de notre raifon, n'est fans un miracle qu'une opinion fondée fur l'autorité de ceux qui nous parlent. En fait de religion, un homme ne peut exiger de la croyance d'un autre que d'après miracle. *Homini privato fine miraculo fides haberi in religionis actu non poteft.*

Au défaut de miracles, il faut que la religion refte abandonnée aux jugemens des particuliers, ou qu'elle fe foutienne par les loix civiles.

Ainsi la religion est une affaire de législation, & non de philofophie. C'est une convention publique qu'il faut remplir & non difputer. *Quod fi religio ab hominibus privatis non dependet, tunc oportet, ceffantibus miraculis, ut dependeat à legibus. Philofophia non est, fed in omni civitate lex non difputanda fed implenda.*

Point de culte public fans cérémonies; car qu'est-ce qu'un culte public, finon une marque extérieure de la vénération que tous les citoyens portent au Dieu de la patrie, marque prefrite selon les temps & les lieux, par celui qui gouverne. *Cultus publicus fignum honoris Deo exhibiti, idque*

*Tome XVII.*

*locis & temporibus conftitutis à civitate. Non à natura operis tantum, fed ab arbitrio civitatis pendet.*

C'est à celui qui gouverne à décider de ce qui convient ou non dans cette branche de l'adminiftration ainfi que dans toute autre. Les signes de la vénération des peuples envers leur Dieu ne font pas moins fubordonnés à la volonté du maître qui commande, qu'à la nature de la chofe.

Voilà les propofitions fur lesquelles le philofophe de Malmesbury fe propofoit d'élever le fyftème qu'il nous préfente dans l'ouvrage qu'il a intitulé le *léviathan*, & que nous allons analyfer.

*Du léviathan de Hobbes.* Point de notions dans l'ame qui n'aient préexifté dans la fenfation.

Le fens est l'origine de tout. L'objet qui agit fur le fens, l'affecte & le prefse, est la caufe de la fenfation.

La réaction de l'objet fur le fens & du fens fur l'objet, est la caufe des fantômes.

Loin de nous, ces fimulacres imaginaires qui s'émanent des objets, paffent en nous & s'y fixent.

Si un corps fe meut, il continuera de fe mouvoir éternellement, fi un mouvement différent ou contraire ne s'y oppofe. Cette loi s'obfervé dans la matiere brute & dans l'homme.

L'imagination est une fenfation qui s'appaife & s'évanouit par l'abfence de fon objet & par la préfence d'un autre.

Imagination, mémoire, mémé qualité fous deux noms différens. Imagination, s'il refte dans l'être fentant image ou fantôme. Mémoire, fi le fantôme s'évanouiffant, il ne refte qu'un mot.

L'expérience est la mémoire de beaucoup de chofes.

Il y a l'imagination fimple & l'imagination compofée qui différent entr'elles, comme le mot & le difcours, une figure & un tableau.

Les fantômes les plus biffarres que l'imagination compofe dans le fommeil, ont préexifté dans la fenfation. Ce font des mouvemens confus & tumultueux des parties intérieures du corps, qui fe fuccédant & fe combinant d'une infinité de manieres diverfes, engendrent la variété des fonges.

E e e e

Il est difficile de distinguer les fantômes du rêve, des fantômes du sommeil, & les uns & les autres de la présence de l'objet, lorsqu'on passe du sommeil à la veille sans s'en appercevoir, ou lorsque dans la veille l'agitation des parties du corps est très-violente. Alors Marcus Brutus croira qu'il a vu le spectre terrible qu'il a rêvé.

Otez la crainte des spectres, & vous bannirez de la société la superstition, la fraude & la plupart de ces fourberies dont on se sert pour leurrer les esprits des hommes dans les états mal gouvernés.

Qu'est-ce que l'entendement? la sorte d'imagination factice qui naît de l'institution des signes. Elle est commune à l'homme & à la brute.

Le discours mental, ou l'activité de l'ame, ou son entretien avec elle-même, n'est qu'un enchaînement involontaire de concepts ou de fantômes qui se succèdent.

L'esprit ne passe point d'un concept à un autre, d'un fantôme à un autre, que la même succession n'ait préexisté dans la nature ou dans la sensation.

Il y a deux sortes de discours mental, l'un irrégulier, vague & incohérent. L'autre régulier, continu, & tendant à un but.

Ce dernier s'appelle *recherche*, *investigation*. C'est une espèce de quête où l'esprit suit à la piste les traces d'une cause ou d'un effet présent ou passé. Je l'appelle *réminiscence*.

Le discours ou raisonnement sur un événement futur forme la prévoyance.

Un événement qui a suivi en indique un qui a précédé, & dont il est le signe.

Il n'y a rien dans l'homme qui lui soit inné, & dont il puisse user sans habitude. L'homme naît, il a des sens. Il acquiert le reste.

Tout ce que nous concevons est fini. Le mot infini est donc vuide d'idée. Si nous prononçons le nom de Dieu, nous ne le comprenons pas davantage. Aussi cela n'est-il pas nécessaire, il suffit de le reconnoître & de l'adorer.

On ne conçoit que ce qui est dans le lieu, divisible & limité. On ne conçoit pas qu'une chose puisse être toute en un lieu & toute en un autre, dans un même instant, & que

deux ou plusieurs choses puissent être en même temps dans un même lieu.

Le discours oratoire est la traduction de la pensée. Il est composé de mots. Les mots sont propres ou communs.

La vérité ou la fausseté n'est point des choses, mais du discours. Où il n'y a point de discours, il n'y a ni vrai ni faux, quoiqu'il puisse y avoir erreur.

La vérité consiste dans une juste application des mots. De-là, nécessité de les définir.

Si une chose est désignée par un nom, elle est du nombre de celles qui peuvent entrer dans la pensée ou dans le raisonnement, ou former une quantité, ou en être retranchée.

L'acte du raisonnement s'appelle *sylogisme*, & c'est l'expression de la liaison d'un mot avec un autre.

Il y a des mots vuides de sens, qui ne sont point définis, qui ne peuvent l'être, & dont l'idée est & restera toujours vague, inconsistante & louché; par exemple, substance incorporelle. *Dantur nomina insignificancia hujus generis est substantia incorporea*.

L'intelligence propre à l'homme est un effet du discours. La bête ne l'a point.

On ne conçoit point qu'une affirmation soit universelle & fausse.

Celui qui raisonne cherche ou un tout par l'addition des parties, ou un reste par la soustraction. S'il se sert de mots, son raisonnement n'est que l'expression de la liaison du mot *tout* au mot *partie*, ou des mots *tout* & *partie*, au mot *reste*. Ce que le géometre exécute sur les nombres & les lignes, le logicien le fait sur les mots.

Nous raisonnons aussi juste qu'il est possible, si nous partons des mots généraux ou admis pour tels dans l'usage.

L'usage de la raison consiste dans l'investigation des liaisons, éloignées des mots entr'eux.

Si l'on raisonne sans se servir de mots, on suppose quelque phénomène qui a vraisemblablement précédé, ou qui doit vraisemblablement suivre. Si la supposition est fausse, il y a erreur.

Si on se sert de termes universaux, & qu'on arrive à une conclusion universelle

& fausse, il y avoit absurdité dans les termes. Ils étoient vuides de sens.

Il n'en est pas de la raison comme du sens & de la mémoire. Elle ne naît point avec nous. Elle s'acquiert par l'industrie & se forme par l'exerce & l'expérience. Il faut savoir imposer des mots aux choses; passer des mots imposés à la proposition, de la proposition au syllogisme, & parvenir à la connoissance du rapport des mots entr'eux.

Beaucoup d'expérience est prudence; beaucoup de science, sagesse.

Celui qui fait est en état d'enseigner & de convaincre.

Il y a dans l'animal deux sortes de mouvemens qui lui sont propres; l'un vital, l'autre animal; l'un involontaire, l'autre volontaire.

La pente de l'ame vers la cause de son *impetus*, s'appelle *desir*. Le mouvement contraire, *aversion*. Il y a un mouvement réel dans l'un & l'autre cas.

On aime ce qu'on desiré; on hait ce qu'on fuit. On méprise ce qu'on ne desiré ni ne fuit.

Quel que soit le desir ou son objet, il est bon; quel que soit l'aversion ou son objet, on l'appelle *mauvais*.

Le bon qui nous est annoncé par des signes apparens, s'appelle *beau*. Le mal dont nous sommes menacés par des signes apparens, s'appelle *laid*. Les especes de la bonté varient. La bonté considérée dans les signes qui la promettent, est *beauté*; dans la chose, elle garde le nom de *bonté*; dans la fin, on la nomme *plaisir*, & *utilité* dans les moyens.

Tout objet produit dans l'ame un mouvement qui porte l'animal ou à s'éloigner, ou à s'approcher.

La naissance de ce mouvement est celle du plaisir ou de la peine. Ils commencent au même instant. Tout desir est accompagné de quelque plaisir; toute aversion entraîne avec elle quelque peine.

Toute volupté naît ou de la sensation d'un objet présent, & elle est sensuelle; ou de l'attente d'une chose, de la prévoyance des fins, de l'importance des suites, & elle est intellectuelle, douleur ou joie.

L'appétit, le desir, l'amour, l'aversion, la haine, la joie, la douleur, prennent dif-

férens noms, selon le degré, l'ordre, l'objet & d'autres circonstances.

Ce sont ces circonstances qui ont multiplié les mots à l'infini. La religion est la crainte des puissances invisibles. Ces puissances sont-elles avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a retient le nom de *religion*. Ne sont-elles pas avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a prend le nom de *superstition*. Si les puissances sont réelles, la religion est vraie. Si elles sont chimériques, la religion est fausse. *Hinc oriuntur passionum nomina. Verbi gratia, religio, metus potentiarum invisibilium, quæ si publicè acceptæ, religio; secus, superstitio, &c.*

C'est de l'agréat de diverses passions élevées dans l'ame, & s'y succédant continuellement jusqu'à ce que l'effet soit produit, que naît la délibération.

Le dernier desir qui nous porte, ou la dernière aversion qui nous éloigne, s'appelle *volonté*. La bête délibere. Elle veut donc.

Qu'est-ce que la félicité? un succès constant dans les choses qu'on desiré.

La pensée qu'une chose est ou n'est pas; se fera ou ne se fera pas, & qui ne laisse après elle que la présomption, s'appelle *opinion*.

De même que dans la délibération, le dernier desir est la volonté; dans les questions du passé & de l'avenir, le dernier jugement est l'opinion.

La succession complete des opinions alternatives, diverses, ou contraires, fait le doute.

La conscience est la connoissance intérieure & secreta d'une pensée ou d'une action.

Si le raisonnement est fondé sur le témoignage d'un homme dont la lumiere & la véracité ne nous soient point suspectes, nous avons de la foi; nous croyons. La foi est relative à la personne; la croyance au fait.

La qualité en tout est quelque chose qui frappe par son degré, ou sa grandeur; mais toute grandeur est relative. La vertu même n'est que par comparaison. Les vertus ou qualités intellectuelles sont des facultés de l'ame qu'on loue dans les autres & qu'on desiré en soi. Il y en a de naturelles; il y en a d'acquises.

La facilité de remarquer dans les choses

des ressemblances & des différences qui échappent aux autres, s'appelle *bon esprit*; dans les pensées, *bon jugement*.

Ce qu'on acquiert par l'étude & par la méthode, sans l'art de la parole, se réduit à peu de chose.

La diversité des esprits naît de la diversité des passions, & la diversité des passions naît de la diversité des tempéramens, des humeurs, des habitudes, des circonstances, des éducations.

La folie est l'extrême degré de la passion. Tels étoient les démoniaques de l'évangile. *Tales fuerunt quos historia sacra vocavit judaico stylo daemónicos.*

La puissance d'un homme est l'agrégat de tous les moyens d'arriver à une fin. Elle est ou naturelle ou instrumentale.

De toutes les puissances humaines, la plus grande est celle qui rassemble dans une seule personne, par le consentement, la puissance divisée d'un plus grand nombre d'autres, soit que cette personne soit naturelle comme l'homme, ou artificielle comme le citoyen.

La dignité ou la valeur d'un homme, c'est la même chose. Un homme vaut autant qu'un autre voudroit l'acheter, selon le besoin qu'il en a.

Marquer l'estime ou le besoin, c'est honorer. On honore par la louange, les signes, l'amitié, la foi, la confiance, le secours qu'on implore, le conseil qu'on recherche, la présence qu'on cède, le respect qu'on porte, l'imitation qu'on se propose, le culte qu'on paye, l'adoration qu'on rend.

Les mœurs relatives à l'espèce humaine consistent dans les qualités qui tendent à établir la paix, & à assurer la durée de l'état civil.

Le bonheur de la vie ne doit point être cherché dans la tranquillité ou le repos de l'ame, qui est impossible.

Le bonheur est le passage perpétuel d'un desir satisfait à un autre desir satisfait. Les actions n'y conduisent pas toutes de la même manière. Il faut aux uns de la puissance, des honneurs, des richesses; aux autres du loisir, des connoissances, des éloges, même après la mort. De-là, la diversité des mœurs.

Le desir de connoître les causes attache l'homme à l'étude des effets. Il remonte d'un effet à une cause, de celle-ci à une autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il arrive à la pensée d'une cause éternelle qu'aucune autre n'a devancée.

Celui donc qui sera occupé de la contemplation des choses naturelles, en rapportera nécessairement une pente à reconnoître un Dieu, quoique la nature divine lui reste obscure & inconnue.

L'anxiété naît de l'ignorance des causes; de l'anxiété, la crainte des puissances invisibles; & de la crainte de ces puissances, la religion.

Crainte des puissances invisibles, ignorance des causes secondes, penchant à honorer ce qu'on redoute, événemens fortuits pris pour pronostics, semences de religions.

Deux sortes d'hommes ont profité de ce penchant, & cultivé ces semences; hommes à imagination ardente devenus chefs de sectes; hommes à révélation à qui les puissances invisibles se sont manifestées. Religion partie de la politique des uns. Politique partie de la religion des autres.

La nature a donné à tous les mêmes facultés d'esprit & de corps.

La nature a donné à tous le droit à tout, même avec offense d'un autre; car on ne doit à personne autant qu'à soi.

Au milieu de tant d'intérêts divers, prévenir son concurrent, moyen le meilleur de se conserver.

De-là, le droit de commander acquis à chacun par la nécessité de se conserver.

De-là, guerre de chacun contre chacun, tant qu'il n'y aura aucune puissance coactive. De-là une infinité de malheurs, au milieu desquels nulle sécurité que par une prééminence d'esprit & de corps; nul lieu à l'industrie, nulle récompense attachée au travail, point d'agriculture, point d'arts, point de société; mais crainte perpétuelle d'une mort violente.

De la guerre de chacun contre chacun, il s'ensuit encore que tout est abandonné à la fraude & à la force, qu'il n'y a rien de propre à personne; aucune possession réelle, nulle injustice.

Les passions qui inclinent l'homme à la paix, sont la crainte, sur-tout celle d'une mort violente; le desir des choses nécessaires à une vie tranquille & douce, & l'espoir de se les procurer par quelque industrie.

Le droit naturel n'est autre chose que la liberté à chacun d'user de son pouvoir de la maniere qui lui paroitra la plus convenable à sa propre conservation.

La liberté est l'absence des obstacles extérieurs.

La loi naturelle est une regle générale dictée par la raison en conséquence de laquelle on a la liberté de faire ce que l'on reconnoit contraire à son propre intérêt.

Dans l'état de la nature, tous ayant droit à tout, sans en excepter la vie de son semblable, tant que les hommes conserveront ce droit, nulle sûreté même pour le plus fort.

De-là une premiere loi générale, dictée par la raison, de chercher la paix, s'il y a quelque espoir de se la procurer; ou dans l'impossibilité d'avoir la paix, d'emprunter des secours de toute part.

Une seconde loi de raison, c'est après avoir pourvu à sa défense & à sa conservation, de se départir de son droit à tout, & de ne retenir de sa liberté que la portion qu'on peut laisser aux autres, sans inconvénient pour soi.

Se départir de son droit à une chose, c'est renoncer à la liberté d'empêcher les autres d'user de leur droit sur cette chose.

On se départ d'un droit, ou par une renonciation simple qui jette, pour ainsi dire, ce droit au milieu de tous sans l'attribuer à personne, ou par une collation, & pour cet effet il faut qu'il y ait des signes convenus.

On ne conçoit pas qu'un homme confere son droit à un autre, sans recevoir en échange quelque autre bien ou quelque autre droit.

La concession réciproque de droits est ce qu'on appelle un *contrat*.

Celui qui cede le droit à la chose, abandonne aussi l'usage de la chose, autant qu'il est en lui de l'abandonner.

Dans l'état de nature, le pacte arraché par la crainte est valide.

Un premier pacte en rend un postérieur

invalide. Deux motifs concourent à obliger à la prestation du pacte, la bassesse qu'il y a à tromper, & la crainte des suites fâcheuses de l'infraction. Or cette crainte est religieuse ou civile, des puissances invisibles ou des puissances humaines. Si la crainte civile est nulle, la religieuse est la seule qui donne de la force au pacte, de-là le serment.

La justice commutative est celle de contractans; la justice distributive est celle de l'arbitre entre ceux qui contractent.

Une troisieme loi de la raison, c'est de garder le pacte. Voilà le fondement de la justice. La justice & la sainteté du pacte commencent, quand il y a société & force coactive.

Une quatrieme regle de la raison, c'est que celui qui reçoit un don gratuit, ne donne jamais lien au bienfaiteur de se repentir du don qu'il a fait.

Une cinquieme, de s'accommoder aux autres, qui ont leur caractère comme nous le nôtre.

Une sixieme, les sûretés prises pour l'avenir, d'accorder le pardon des injures passées à ceux qui se repentent.

Une septieme, de ne pas regarder dans la vengeance à la grandeur du mal commis, mais à la grandeur du bien qui doit résulter du châtement.

Une huitieme, de ne marquer à un autre ni haine, ni mépris, soit d'action, soit de discours, du regard ou du geste.

Une neuvieme, que les hommes soient traités tous comme égaux de nature.

Une dixieme, que dans le traité de paix générale, aucun ne retiendrait le droit qu'il ne veut pas laisser aux autres.

Une onzieme, d'abandonner à l'usage commun ce qui ne souffrira point de partage.

Une douzieme, que l'arbitre, choisi de part & d'autre, sera juste.

Une treizieme, que dans le cas où la chose ne peut se partager, on en tirera au sort le droit entier, ou la premiere possession.

Une quatorzieme, qu'il y a deux especes de sort; celui du premier occupant ou du premier né, dont il ne faut admettre le droit qu'aux choses qui ne sont pas divisibles de leur nature.

Une quinziesme , qu'il faut aux médiateurs de la paix générale , la sûreté d'aller & de venir.

Une seiziesme , d'acquiescer à la décision de l'arbitre.

Une dix-septiesme , que personne ne soit arbitre dans sa cause.

Une dix-huitiesme , de juger d'après les témoins dans les questions de fait.

Une dix-neuvieme , qu'une cause sera propre à l'arbitre toutes les fois qu'il aura quelque intérêt à prononcer pour une des parties de préférence à l'autre.

Une vingtiesme , que les loix de nature qui obligent toujours au for intérieur , n'obligent pas toujours au for extérieur. C'est la différence du vice & du crime.

La morale est la science des loix naturelles , ou des choses qui sont bonnes ou mauvaises dans la société des hommes.

On appelle celui qui agit en son nom ou au nom d'un autre , une *personne* ; & la personne est propre , si elle agit en son nom ; représentative , si c'est au nom d'un autre.

Il ne nous reste plus , après ce que nous venons de dire de la philosophie de Hobbes , qu'à en déduire les conséquences , & nous aurons une ébauche de sa politique.

C'est l'intérêt de leur conservation & les avantages d'une vie plus douce , qui a tiré les hommes de l'état de guerre de tous contre tous , pour les assembler en société.

Les loix & les pactes ne suffisent pas pour faire cesser l'état naturel de guerre ; il faut une puissance coactive qui les soutienne.

L'association du petit nombre ne peut procurer la sécurité , il faut celle de la multitude.

La diversité des jugemens & des volontés ne laisse ni paix ni sécurité à espérer dans une société où la multitude gouverne.

Il n'importe pas de gouverner & d'être gouverné pour un temps , il le faut tant que le danger & la présence de l'ennemi durent.

Il n'y a qu'un moyen de former une puissance commune qui fasse la sécurité ; c'est de résigner sa volonté à un seul ou à un certain nombre.

Après cette résignation , la multitude n'est plus qu'une personne qu'on appelle la *ville* , la *société* , ou la *république*.

La société peut user de toute son autorité

pour contraindre les particuliers à vivre en paix entr'eux , & à se réunir contre l'ennemi commun.

La société est une personne dont le consentement & les pactes ont autorisé l'action , & dans laquelle s'est conservé le droit d'user de la puissance de tous pour la conservation de la paix & la défense commune.

La société se forme ou par institution , ou par acquisition.

Par institution , lorsque d'un consentement unanime , des hommes cedent à un seul , ou à un certain nombre d'entr'eux , le droit de les gouverner , & vouent obéissance.

On ne peut ôter l'autorité souveraine à celui qui la possède , même pour cause de mauvaise administration.

Quelque chose que fasse celui à qui l'on a confié l'autorité souveraine , il ne peut être suspect envers celui qui l'a conférée.

Puisqu'il ne peut être coupable , il ne peut être ni jugé , ni châtié , ni puni.

C'est à l'autorité souveraine à décider de tout ce qui concerne la conservation de la paix & sa rupture , & à prescrire des regles d'après lesquelles chacun connoisse ce qui est sien , & en jouisse tranquillement.

C'est à elle qu'appartient le droit de déclarer la guerre , de faire la paix , de choisir des ministres , & de créer des titres honorifiques.

La monarchie est préférable à la démocratie , à l'aristocratie , & à toute autre forme de gouvernement mixte.

La société se forme par acquisition ou conquêtes , lorsqu'on obtient l'autorité souveraine sur ses semblables par la force ; en sorte que la crainte de la mort ou des liens ont soumis la multitude à l'obéissance d'un seul ou de plusieurs.

Que la société se soit formée par institution ou par acquisition , les droits du souverain sont les mêmes.

L'autorité s'acquiert encore par la voie de la génération ; telle est celle des peres sur leurs enfans. Par les armes ; telle est celle des tyrans sur leurs esclaves.

L'autorité conférée à un seul ou à plusieurs est aussi grande qu'elle peut l'être , quelque inconvénient qui puisse résulter

d'une résignation complete ; car rien ici-bas n'est sans inconvénient.

La crainte , la liberté & la nécessité qu'on appelle *de nature & de causes*, peuvent subsister ensemble. Celui-là est libre qui peut tirer de sa force & de ses autres facultés tout l'avantage qu'il lui plaît.

Les loix de la société circonscrivent la liberté ; mais elles n'ôtent point au souverain le droit de vie & de mort. S'il l'exerce sur un innocent , il peche envers les dieux ; il commet l'iniquité , mais non l'injustice : *ubi in innocentem exercetur , agit quidem iniquè , & in deum peccat imperans , non vero injustè agit.*

On conserve dans la société le droit à tout ce qu'on ne peut résigner ni transférer , & à tout ce qui n'est point exprimé dans les loix sur la souveraineté. Le silence des loix est en faveur des sujets. *Manet libertas circa res de quibus leges silent pro summo potestatis imperio.*

Les sujets ne sont obligés envers le souverain que tant qu'il lui reste le pouvoir de les protéger. *Obligatio civium erga eum qui summam habet potestatem tandem nec diutius permanere intelligitur , quam manet potentia civis. protegendi.*

Voilà la maxime qui fit soupçonner Hobbes d'avoir abandonné le parti de son roi qui en étoit réduit alors à de telles extrémités , que ses sujets n'en pouvoient plus espérer de secours.

Qu'est-ce qu'une société ? un agrégat d'intérêts opposés ; un système où par l'autorité conférée à un seul ces intérêts contraires sont tempérés. Le système est régulier ou irrégulier , ou absolu , ou subordonné , &c.

Un ministre de l'autorité souveraine est celui qui agit dans les affaires publiques au nom de la puissance qui gouverne & qui la représente.

La loi civile est une regle qui définit le bien & le mal pour le citoyen ; elle n'oblige point le souverain : *hac imperans non tenetur.*

Le long usage donne force de loi. Le silence du souverain marque que telle a été sa volonté.

Les loix civiles n'obligent qu'après la promulgation.

La raison instruit des loix naturelles. Les loix civiles ne sont connues que par la promulgation.

Il n'appartient ni aux docteurs ni aux philosophes d'interpréter les loix de la nature. C'est l'affaire du souverain. Ce n'est pas la vérité , mais l'autorité qui fait la loi : *non veritas , sed auctoritas facit legem.*

L'interprétation de la loi naturelle est un jugement souverain qui marque sa volonté sur un cas particulier.

C'est ou l'ignorance , ou l'erreur , ou la passion , qui cause la transgression de la loi & le crime.

Le châtiment est un mal infligé au transgresser publiquement , afin que la crainte de son supplice contienne les autres dans l'obéissance.

Il faut regarder la loi publique comme la conscience du citoyen : *lex publica civi pro conscientia subeunda.*

Le but de l'autorité souveraine , ou le salut des peuples , est la mesure de l'étendue des devoirs du souverain : *imperanti officia dimetienda ex fine , qui est salus populi.*

Tel est le système politique de Hobbes. Il a divisé son ouvrage en deux parties. Dans l'une il traite de la société civile , & il y établit les principes que nous venons d'exposer. Dans l'autre , il examine la société chrétienne , & il applique à la puissance éternelle les mêmes idées qu'il s'étoit formées de la puissance temporelle.

*Caractere de Hobbes.* Hobbes avoit reçu de la nature cette hardiesse de penser , & ces dons avec lesquels on en impose aux autres hommes. Il eut un esprit juste & vaste , pénétrant & profond. Ses sentimens lui sont propres , & sa philosophie est peu commune. Quoiqu'il eût beaucoup étudié , & qu'il fût , il ne fit pas assez de cas des connoissances acquises. Ce fut la suite de son penchant à la méditation. Elle le conduisoit ordinairement à la découverte des grands ressorts qui font mouvoir les hommes. Ses erreurs même ont plus servi au progrès de l'esprit humain , qu'une foule d'ouvrages tissus de vérités communes. Il avoit le défaut des systèmes ; c'est de généraliser les faits particuliers , & de les plier adroitement à ses hypothèses ; la lecture de ses ouvrages demande un homme mûr & circonspect.

Personne ne marche plus fermement, & n'est plus conséquent. Gardez-vous de lui passer ses premiers principes, si vous ne voulez pas le fuivre par-tout où il lui plaira de vous conduire. La philosophie de M. Rousseau de Geneve, est presque l'inverse de celle de Hobbes. L'un croit l'homme de la nature bon, & l'autre le croit méchant. Selon le philosophe de Geneve, l'état de nature est un état de paix; selon le philosophe de Malmesbury, c'est un état de guerre. Ce sont les loix & la formation de la société qui ont rendu l'homme meilleur, si l'on en croit Hobbes; & qui l'ont dépravé, si l'on en croit M. Rousseau. L'un étoit né au milieu du tumulte & des factions; l'autre vivoit dans le monde, & parmi les savans. Autres temps, autres circonstances, autre philosophie. M. Rousseau est éloquent & pathétique; Hobbes sec, austere & vigoureux. Celui-ci voyoit le trône ébranlé, les citoyens armés les uns contre les autres, & sa patrie inondée de sang par les fureurs du fanatisme presbytérien, & il avoit pris en aversion le dieu, le ministre & les autels. Celui-là voyoit des hommes versés dans toutes les connoissances, se déchirer, se haïr, se livrer à leurs passions, ambitionner la considération, la richesse, les dignités, & se conduire d'une maniere peu conforme aux lumieres qu'ils avoient acquises, & il méprisa la science & les savans. Ils furent outrés tous les deux: Entre le système de l'un & de l'autre, il y en a un autre qui peut-être est le vrai: c'est que, quoique l'état de l'espece humaine soit dans une vicissitude perpétuelle, sa bonté & sa méchanceté sont les mêmes; son bonheur & son malheur circonscrits par des limites qu'elle ne peut franchir. Tous les avantages artificiels se compensent par des maux; tous les maux naturels par des biens. Hobbes, plein de confiance dans son jugement, philosopha d'après lui-même. Il fut honnête homme, sujet attaché à son roi, citoyen zélé, homme simple, droit, ouvert & bien-faisant. Il eut des amis & des ennemis. Il fut loué & blâmé sans mesure; la plupart de ceux qui ne peuvent entendre son nom sans frémir, n'ont pas lu & ne sont pas en état de lire une page de ses ouvrages. Quoi qu'il en soit du bien ou du mal qu'on en

pense, il a laissé la face du monde telle qu'elle étoit. Il fit peu de cas de la philosophie expérimentale: s'il faut donner le nom de philosophe à un faiseur d'expériences, disoit-il, le cuisinier, le parfumeur, le distillateur sont donc des philosophes. Il méprisa Bayle, & il en fut méprisé. Il acheva de renverser l'idole de l'école que Bacon avoit ébranlée. On lui reproche d'avoir introduit dans sa philosophie des termes nouveaux; mais ayant une façon particulière de considérer les choses, il étoit impossible qu'il s'en tint aux mots reçus. S'il ne fut pas athée, il faut avouer que son dieu differe peu de celui de Spinoza. Sa définition du méchant me paroît sublime. Le méchant de Hobbes est un enfant robuste: *malus est puer robustus*. En effet, la méchanceté est d'autant plus grande que la raison est foible, & que les passions sont fortes. Supposez qu'un enfant eût à six semaines l'imbécillité de jugement de son âge, & les passions & la force d'un homme de quarante ans, il est certain qu'il frappera son pere, qu'il violera sa mere, qu'il étranglera sa nourrice, & qu'il n'y aura nulle sécurité pour tout ce qui l'approchera. Donc la définition de Hobbes est fausse, ou l'homme devient bon à mesure qu'il s'instruit. On a mis à la tête de sa vie l'épigramme suivante; elle est tirée d'Ange Politien.

*Quinos damnant, histriones sunt maximi,  
Nam Curios simulant & bacchanalia vi-  
vunt.*

*Hi sunt præcipud quidam clamosi leves,  
Cucullati, lignipedes, cinchi funibus,  
Supercilicosi, incurvi-cervicum pecus,  
Qui, quod ab aliis habitu & cultu dissen-  
tiunt,*

*Tristesque vultu vendunt sanctimonias  
Censuram sibi quamdam & tyrannidem  
occupant,*

*Pavidamque plebem territant minaciis.*

Outre les ouvrages philosophiques de Hobbes, il y en a d'autres dont il n'est pas de notre objet de parler.

HOBÉREAU ou HAUBÉREAU, *sub-  
buteo*, f. m. (*Hist. nat.*) oiseau de proie, dont Willughbi a décrit une femelle qui pesoit neuf onces; elle avoit un pié de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & environ deux piés &

deni

demi d'envergure. Le bec ressemble à celui de la creffelle ; il a une couleur bleuâtre , excepté à sa base qui est blanchâtre ; la membrane qui la recouvre en partie est jaune ; les paupieres sont aussi de couleur jaune : il y a au-dessus des yeux une ligne rouffâtre ; les plumes du dessus de la tête ont les côtés noirs , & le bord extérieur de couleur de marron ; le cou est rouffâtre ; le dos & le dessus des ailes ont une couleur brune noirâtre ; le noir domine sur le brun au milieu du dos & dans les grandes plumes des ailes , & le brun est le plus apparent sur les petites plumes des ailes & sur le croupion. Le menton & la gorge ont une couleur jaunâtre ; il y a de chaque côté deux taches blanches , dont l'une s'étend depuis la bouche jusqu'à la gorge , & l'autre depuis l'occiput aussi jusqu'à la gorge. Le bas-ventre est roux , & l'espace qui se trouve entre le bas-ventre & la gorge est couvert de plumes noirâtres dans le milieu & blanches sur les bords. Les cuissés sont rouffes , & ont des taches noires plus petites que celles de la poitrine. Chaque aile a vingt-quatre grandes plumes , dont la seconde est la plus longue : elles ont toutes des taches transversales blanches & noires sur leurs barbes intérieures. Les petites plumes du dessous des ailes sont noires , & ont des taches blanches & rondes. La queue a cinq pouces de longueur , & douze plumes ; les deux du milieu sont les plumes longues. Les pattes , les piés & les doigts ont une même couleur jaune ; les ongles sont noirâtres. Les alouettes sont la proie la plus ordinaire du *hauberéau*. Willug. *Ornit.*

HOBLERS ou HOBILERS , s. m. pl. (*Hist. mod.*) étoient autrefois des gens demeurant sur les côtes , qui étoient obligés de tenir un cheval prêt en cas de quelque invasion , afin d'en donner avis.

C'étoit aussi le nom qu'on donnoit à certains chevaliers irlandois , qui servoient dans la cavalerie légère. ( G )

HOBRO , ( *Géog.* ) petite ville de Danemarck , avec un port dans la partie septentrionale du Jutland.

A. N. HOBUS , s. m. (*Hist. nat. Bot.* ) espece de prunier des Indes occidentales , qui est fort grand & très-touffu. La prune qu'il porte n'est point fort charnue , &

ressemble à celle qu'on nomme *prune de damas*. Elle devient jaune en mûrissant , & renferme un noyau très-dur ; le goût en est agréable , mais un peu aigre , & ce fruit est plein de filets.

Comme l'*hobus* est une espece de *myrobolans* , & comme plusieurs naturalistes confondent l'un avec l'autre , c'est ici le lieu de faire connoître ces fruits des Indes orientales , dont on fait usage en médecine.

Ils ont été inconnus aux anciens Grecs , mis en vogue par les Arabes , & connus seulement des nouveaux Grecs , depuis Acturius , que Fabricius fait vivre au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce que Théophraste , Plin & Dioscoride appellent *myrobolanum* , n'est point les *myrobolans* des modernes ; c'est le *gland unguentaria* , la noix ben des boutiques , qu'on employoit dans les parfums & les onguens précieux.

Avicenne & Sérapron comptent quatre especes de *myrobolans* sous le nom de *hélilege* , les citrins , les chébules , les indiens ou noirs , & les chinois. Les modernes ne connoissent point ces derniers ; mais ils connoissent cinq sortes de *myrobolans* , les citrins , les chébules , les indiens , les bellerics , & les emblics : ces cinq especes paroissent être les fruits d'arbres différens , & non d'un même arbre.

Les *myrobolans* citrins ; *myrobolani citrinae*, *off.* sont des fruits desséchés , oblongs , gros comme des olives , arrondis en forme de poire , mouffés par les deux bours , de couleur jaunâtre ou citrine. Il regne le plus souvent cinq grandes cannelures d'un bout à l'autre , & cinq autres plus petites , qui sont entre les grandes. L'écorce extérieure est glutineuse , & comme gommeuse , épaisse d'une demi-ligne , amere , acerbe , un peu âcre ; elle couvre un noyau d'une couleur plus claire , anguleux , oblong , & comme sillonné , renfermant une amande très-fine : on ne se sert que de l'écorce ou de la chair qui seche.

Ces fruits viennent sur un arbre qui est de la grosseur du prunier sauvage , à feuilles conjuguées comme celles du

frêne ou sorbier : cet arbre est nommé par Jonston dans sa Dendrologie , *arbor myrobolanifera* , *sorbi foliis* , mais nous n'en avons aucune description.

Les *myrobolans* chébules , *myrobolani chebulæ* , *off.* sont des fruits desséchés , semblables aux citrins , plus grands , imitant mieux la forme des poires , & pareillement relevées de cinq côtés : ils sont ridés , d'une couleur presque jaune en dehors , d'un roux noirâtre en dedans ; ils ont le même goût que les *myrobolans* citrins ; mais leur pulpe est plus épaisse , & renferme un gros noyau anguleux , creux , qui contient une amande grasse , oblongue , du même goût que celles des précédens.

L'arbre qui porte ces fruits a des feuilles simples , non conjuguées , & semblables à celles du pêcher : il s'appelle *arbor myrobolanifera persica folio* , dans Jonston , Dendrol. La description de cet arbre nous manque. L'arbre que Veslingius dans ses notes sur Prosper Alpin , décrit sous le nom d'arbre qui porte les *myrobolans* chébules , & qu'on cultive au grand Caire , n'est point celui de Jonston , car outre que ses rameaux sont garnis de longues épines pointues , ses feuilles différent entièrement de celles du pêcher , puisqu'elles sont deux à deux sur une queue commune , arrondies & terminées en pointe moufle.

Les *myrobolans* indiens ou noirs , *myrobolani indicæ* , *feu nigra* , *off.* sont des fruits desséchés , plus petits que les citrins , oblongs , de la longueur de neuf lignes , larges de quatre ou cinq , ridés , plutôt que cannelés , mouffes aux deux extrémités , noirs en dehors , brillans en dedans comme du bitume ou de la poix solide , & creusés intérieurement d'un sillon : c'est par cette raison qu'ils paroissent plutôt des fruits qui ne sont pas mûrs , que des fruits parfaits , car cette cavité semble destinée à recevoir l'amande ; & en effet , on en trouve une imparfaite dans quelques-uns. Ils ont un goût un peu acide , acerbe , mêlé de quelque amertume , avec une certaine âcreté qui ne se fait pas d'abord sentir. Ils s'attachent aux dents , & excitent la salive. On trouve quel-

quefois dans les boutiques , parmi ces *myrobolans* , d'autres fruits plus anguleux & plus grands , renfermant un noyau : on soupçonne que ce sont aussi des *myrobolans* indiens , mais qui sont mûrs.

L'arbre qui les porte est de la grosseur du prunier sauvage ; ses feuilles sont semblables à celles du saule. Ils s'appelle *arbor myrobolanifera salicis folio* , dans Jonston , Dendrol. Voilà tout ce que nous en faisons.

Les *myrobolans bellirica* , *myrobolani bellicæ* , *off.* sont des fruits arrondis , un peu anguleux , de la figure & de la couleur de la noix muscade , tirant sur le jaune , presque de la longueur d'un pouce , environ de dix lignes de largeur , se terminant en un pédicule un peu gros. Son écorce est amère , austère , astringente , épaisse d'une ligne , molle , contenant un noyau de couleur plus claire , dans la cavité duquel se trouve une amande semblable à une aveline , arrondie & pointue.

L'arbre qui les porte est appelé *arbor myrobolanus sauli foliis* , *subciniricio* , dans Jonston , Dendrol. Il a les feuilles de laurier , mais elles sont plus pâles , & de la grandeur de celles du prunier sauvage ; c'est toute la description que nous en avons.

Les *myrobolans* emblics ; *myrobolani emblicæ* ; *off.* sont des fruits desséchés , presque sphériques , à six angles , d'un gris noirâtre , gros comme des noix de galle , & quelquefois davantage ; ils contiennent sous une pulpe charnue , qui s'ouvre en huit parties en mûrissant , un noyau léger , blanchâtre , de la grosseur d'une aveline , anguleux , divisé en trois cellules. On nous apporte le plus souvent les segmens de la chair ou de la pulpe desséchée. Ils sont noirâtres , d'un goût aigrelet , austères , mêlés d'un peu d'âcreté ; l'arbre qui les porte est nommé par Jonston , *arbor myrobolanifera foliis minutim incis.*

Non-seulement cet arbre surpasse les autres par sa hauteur ; mais il en diffère par la figure de ses feuilles qui sont petites & découpées fort menues , on n'en trouve aucune description exacte : de là vient que Dale prend cette espece de *myrobolanier* pour le *nilicamara* , & Ray pour le *tanus* du jardin de Malabar.

Tous les *myrobolans* que nous venons de décrire , naissent dans les Indes orientales ; savoir , à Bengale , à Camboge , & dans le Malabar. Les Indiens s'en servent pour tanner le cuir & pour faire de l'encre. Ils purgent légèrement , & resserrent en même temps les intestins ; mais la médecine en fait peu d'usage , parce que nous recevons rarement les *myrobolans* bien choisis , frais , pesans , & en bon état ; & parce que nous avons nos prunes , nos acacias , nos tamarins , qui méritent à tous égards la préférence. (D. J.)

HOC, s. m. (*Jeux.*) ce jeu a deux noms, le *hoc mazarin* & le *hoc de lion* : il se joue différemment ; mais comme le premier est plus en usage que l'autre , nous ne parlerons ici que de lui.

Le *hoc mazarin* se joue à deux ou trois personnes ; dans le premier cas , on donne quinze cartes à chacun ; & dans le second , douze. Le jeu est composé de toutes les petites.

Le roi leve la dame ; & ainsi des autres , suivant l'ordre naturel & ordinaire des cartes.

Ce jeu est une espece d'ambigu , puisqu'il est mêlé du piquet , du berlan , & de la séquence. On l'appelle ainsi , parce qu'il y a six cartes qui font *hoc*.

Le privilège des cartes qui font *hoc* , est qu'elles sont assurées à celui qui les joue , & qu'il peut s'en servir pour telles cartes que bon lui semble.

Les *hocs* sont les quatre rois , la dame de pique & le valet de carreau ; chacune de ces cartes vaut un jeton à celui qui la jette.

Après avoir réglé le temps que l'on veut jouer , mis trois jetons au jeu , l'un pour le point , le second pour la séquence , & l'autre pour le tricon , on voit à qui sera ; & celui qui doit faire , ayant mêlé & fait couper à sa gauche , distribue le nombre de cartes que nous avons dit ci-devant. Le premier commence par accuser le point , ou à dire , *je passe* , s'il voit qu'il est petit , ou à renvier s'il est haut ; s'il passe & que les autres renvient , en disant *deux* , *trois* , ou *quatre* au point , il y peut revenir. On ne peut renvier sur celui qui renvie que vingt jetons au-dessus , & ainsi de ceux qui

suivent en montant toujours de vingt. L'on peut cependant convenir de moins ; & celui qui gagne le point , le leve avec tous les renvis , sans que les deux soient obligés de lui rien donner.

Cela fait , on accuse la séquence , ou bien l'on dit *passé pour y revenir* , si on le juge à propos , au cas que les autres renvient de leur séquence , & pour lors le premier qui a passé peut en être.

Quand il n'y a point de renvi , & que le jeu est simple , celui qui gagne de la séquence , tire un jeton de chaque joueur pour chaque séquence simple qu'il a en main.

La première qui vaut , fait valoir à celui qui l'a toutes les moindres qui seroient encore dans sa main. Si on passoit du point de la séquence & du tricon , & que par conséquent on ne tirât rien , on double l'enjeu pour le coup suivant ; & celui qui gagne , gagne double , quoique son jeu soit simple , & tire outre cela un jeton de chaque joueur.

Lorsqu'on a séquence ou tierce , quoique le jeu soit simple , on en paye deux à celui qui gagne , & autant à celui qui gagne une séquence simple avec une séquence de quatre cartes , c'est-à-dire , une quatrième de quelque carte que ce puisse être jusqu'au valet. Si le jeu est double , on en paye chacun quatre ; on donne trois jetons pour la quatrième de roi , quoique le jeu soit simple , & six quand il est double.

Lorsque le jeu est simple , celui qui gagne le tricon tire deux jetons de chaque joueur ; & quatre , lorsqu'il est double. On en paye quatre pour trois rois lorsque le jeu est simple , & autant pour quatre dames , quatre valets , &c. & l'on double lorsque le jeu est double ; quatre rois au jeu simple en valent huit , & seize à jeu double.

Il est permis de renvier au tricon , à la séquence & au point. Ceci peut suffire à l'égard des rétributions dues au point , séquence & tricon , & des avantages des cartes qui font *hoc*. Passons maintenant à la manière de jouer les cartes.

Ainsi supposé que le premier ait dans sa main un , deux , trois , quatre , & de même des autres cartes , quoiqu'elles ne soient point de la même couleur , & que les autres n'aient pas de quoi mettre au-

dessus de la carte où il s'arrête, la dernière carte qu'il a jetée lui est *hoc*, & lui vaut un jeton de chaque joueur; & il recommence ensuite par les plus basses, parce qu'il y a plus d'espérance de rentrer par les plus hautes.

Si, par exemple, il joue l'as, il dira *un*; & s'il n'a pas le deux, il dira *sans deux*, & celui qui le suit & qui aura un deux, le jettera & dira *deux, trois, quatre*, & ainsi des autres, jusqu'à ce qu'il manque de la carte suivante qu'il dira, par exemple, *sept sans huit*, & lorsque les autres joueurs n'ont pas la carte qui manque à celui qui joue, la dernière carte qu'il a jetée lui est *hoc*, & lui vaut un jeton de chaque joueur. Il en est de même de toutes les autres cartes, comme de celles de tout vient de parler; & lorsque le joueur suivant, celui, par exemple, quatre sans cinq, a un *hoc*, il peut l'employer pour ce cinq qui lui manque, & alors il recommence à jouer par telle carte qui est plus avantageuse à son jeu, & il gagne un jeton de chaque joueur pour le *hoc* qu'il a jeté.

Il faut, autant qu'on le peut, se défaire de ses cartes à ce jeu, puisqu'on paye deux jetons pour chaque carte qui reste en main, depuis dix jusqu'à douze, & un pour chaque carte au-dessous de dix.

Si cependant il n'en restoit qu'une, on payeroit six jetons pour cette seule carte, & quatre pour deux. Celui qui a cartes blanches; c'est-à-dire, qui n'a point de figures dans son jeu, gagne pour cela dix jetons de chaque joueur; mais si deux des joueurs avoient cartes blanches, le troisième ne payeroit rien ni à l'un ni à l'autre.

Celui qui par mégarde en jetant un quatre, par exemple, diroit *quatre sans cinq*, quoiqu'il eût le cinq, perdrait cinq jetons pour chaque joueur s'ils le découvrirent.

Celui qui accuse moins de points qu'il n'en a, ne peut plus revenir; & s'il perd le point par-là, tant pis pour lui.

HOCA ou HOCCA, f. m. (*Jeux.*) comme l'écrivit M. de la Mare; jeu de hasard fort inégal, & tenu par un banquier à tous venans.

Ce jeu s'exécute au moyen d'un grand tableau divisé par raies, en 30 numéros qui sont gravés dans des carrés; sur l'un

ou plusieurs de ces numéros, celui qui joue contre le banquier met la somme qu'il veut hasader; pour décider son gain ou sa perte, on a un sac contenant 30 boules marquées intérieurement des mêmes numéros, que ceux qui sont gravés sur les carrés du tableau; on mêle & on secoue ces boules dans le sac autant qu'il est possible; ensuite un de ceux des joueurs qui ont mis au jeu (& cent personnes pourroient y mettre en même temps) tire une des boules du sac, l'ouvre, annonce & montre le numéro; si celui qui est pareil sur le carré du tableau est couvert de quelque somme, le banquier est obligé de payer vingt-huit fois cette somme; de sorte, par exemple, que s'il y a un louis sur ce numéro, il en paye vingt-huit; mais tout ce qui est couché sur les autres numéros, est perdu pour les joueurs, & appartient au banquier; il a d'ailleurs pour lui, & c'est-là l'objet important, deux des numéros de profit, parce qu'il y a trente numéros sur lesquels on met indifféremment, & il n'en paye que vingt-huit à ceux que le hasard favorise.

Ce jeu si prodigieusement défavorable aux joueurs, qui n'ont à chaque moment que vingt-huit chances contre trente, causa tant de pertes & de désordres à Rome dans le dernier siècle, que le pape fut obligé de le prohiber & de chasser tous les banquiers de ses états. Les Italiens, que le cardinal Mazarin avoit amenés avec lui en France, obtinrent du roi la permission de tenir le jeu de *hoca* à Paris, & en conséquence y ruinerent quantité de particuliers. Alors le parlement sévit contre les banquiers, & défendit ce jeu par des arrêts très-sévères. M. de la Mare en parle dans son *Traité de police*, où il produit deux de ces arrêts; car on ne vint pas tout d'un coup à bout d'extirper cette friponnerie dans les maisons des particuliers; enfin elle a cédé sa place à d'autres. (*D. J.*)

HOCHBERG, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne au cercle de Suabe dans le Brisgaw; Emertingin en est le lieu le plus considérable, il appartient au prince de Bade Dourlach. *Long.* 25, 32; *lat.* 48, 10. (*D. J.*)

\* **HOCHE** ou **COCHE**, f. f. (*Arts méch.*) dans l'art de bâtir, ce sont des entailles qu'on fait sur de petits montans de bois qu'on scelle dans les murs, pour tendre des lignes ou cordaux, à réparer & à constater leur épaisseur.

On fait des *coches* ou *hoches* sur une taille pour compter les pains qu'on prend à crédit. C'est par une *hoche* qui arrête la corde d'une arbalète, qu'on la bande : on marque dans les ateliers la besogne par des *hoches*. En général *hoche* ou *coche* est un copeau en coin qu'on sépare de la partie anguleuse d'un morceau de bois, pour déterminer ou des longueurs, ou des quantités, ou des épaisseurs. V. **COCHE**.

**HOCHEPIÉ**, f. m. (*Fauconnerie.*) c'est l'oiseau qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

**HOCHEPOT**, f. m. (*Cuisine.*) morceau de bœuf haché, & cuit dans un pot couvert, avec des marrons, des navets & autres ingrédients.

**HOCHEQUEUE**, f. m. voyez **BERGERONNETTE**.

**HOCHER**, v. act. (*Gramm.*) secouer légèrement ; on s'en fert dans la mesure des corps solides ; on *hoche* la mesure, afin que la chose mesurée s'entasse, & que la mesure en contienne davantage. Ce mot se dit surtout pour le charbon. On dit aussi, *hocher* le mors, *hocher* la tête.

**HOCHET**, f. m. (*Gramm.*) jouet d'enfans encore à la mamelle ; ce jouet est un petit bâton d'ivoire, de corail, ou de cristal, à un des bouts duquel il y a plusieurs petits grelots. Archytas imagina le *hochet* pour amuser ses propres enfans, & c'est pour cela qu'Aristote l'appelle *Ἀρχύτας πλατύλη*, le *hochet* d'Archytas : il a passé jusqu'à nous, & est même devenu un mot métaphorique, qu'on peut appliquer à bien des choses d'icibas, & qui ne regardent point les enfans à la mamelle. (*D. J.*)

**HOCHEFELDEN**, (*Géog.*) petite ville de la basse Alsace, dans le grand bailliage de Haguenau.

**HOCHHEIM**, (*Géog.*) ville ou gros bourg d'Allemagne, près de Mayence, & à l'embouchure du Mein qui se jette dans le Rhin. Cet endroit est fameux, parce qu'il produit le plus excellent vin du Rhin.

**HOCHLAND**, (*Géog.*) île de la mer Baltique, près de la Livonie.

Tome XVII.

**HOCHSTADT**, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg. Il y a encore une ville de ce nom dans le comté de Hanau.

**HOCHSTET**, (*Géog. Hist.*) bourg & château de bavière, près du Danube, entre Donavert & Dillengen : le comte de Stirum, général des impériaux, y fut défait, le 20 septembre 1703, par le duc de Bavière, aidé des François. Mais le 13 août 1704, les alliés eurent leur revanche : le prince Eugene & le duc de Malborough y remportèrent une victoire complète sur les Bavares & les François, commandés par les maréchaux de Tallard & Marfin : Tallard perdit son fils & la liberté. Cette défaite eut des suites terribles, & fit perdre à la France plus de quatre-vingts lieues de pays. Les Anglois ont donné à cette fameuse bataille le nom de *Blenheim*. Adisson, alors âgé de trente-trois ans, fut prié, par le chancelier Boyle, de célébrer en vers cette mémorable journée : son poème fit sa fortune ; car il est mort secrétaire d'état en 1719, après avoir épousé, en 1716, la comtesse de Warwick.

Cet auteur a été élevé au premier poste de l'état, & couronné d'une gloire immortelle, pour avoir écrit quelques lignes en vers & en prose. De qui dit l'ingénieur abbé Prévôt dans son *Pour & Contre*, faut-il prendre une plus grande idée, ou de M. Adisson, dont le mérite a paru digne de cette récompense, ou de ceux qui la lui ont décernée ? *Pour & Contre*, vol. II, 1733. Long. 32, 22 ; lat. 48, 36. (C)

**HOCKERLAND**, (*Géog.*) petite contrée & l'un des trois cercles de la Prusse ducale ; elle est environnée par la Prusse polonoise & par la haute Pologne ; Marienwerder en est la capitale. (*D. J.*)

**HODEGOS**, f. m. (*Théolog.*) mot grec, qui signifie *guide*. C'est le titre d'un ouvrage qu'Anastase le finait compoza vers la fin du cinquième siècle ; il y exposoit une méthode de controverse contre les hérétiques, particulièrement contre les Acéphales. Voy. Fleury, *Hist. ecclési.*

M. Toland a publié une dissertation sous le même titre, dont le sujet est la *colonne de feu* qui servoit de guide aux Israélites dans le désert pendant la nuit. (G)

Gggg

**HODER**, f. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu révééré par les Celtes ou les Goths ; ils disoient qu'il étoit aveugle , mais extrêmement fort ; les dieux & les hommes , ajoutoient - ils , voudroient bien qu'on n'eût jamais besoin de prononcer son nom , mais ils conserveront un long souvenir des exploits qu'ont fait ses mains. *Voyez l'Edda ou la Mythologie celtique.*

**HODMAN**, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on appelle , dans le Collège de Christ à Oxford , les écoliers qu'on y reçoit de l'école royale de Westminster. *Voyez ÉCOLE. (G)*

\* **HODOPES**, f. m. pl. (*Hist. anc.*) magistrats qui veilloient dans Athenes à l'entretien des rues de la ville & des grands chemins.

**HODSEBRO**, (*Géog.*) ville de Danemarck dans le Jutland.

**HOECHST**, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence sur le Mein , à une lieue de Francfort. *Long. 26, 20 ; lat. 50, 2. (D. J.)*

**HÖCHSTATT**, (*Géogr.*) ville de l'évêché de Bamberg , dans le cercle de Franconie en Allemagne : elle est sur la rivière d'Aisch , & se compte pour l'une des donations pieuses de l'empereur Henri II , à l'église de Bamberg : c'est le chef - lieu d'un bailliage. (*D. G.*)

**HÖCKSCHEWAARD**, (*Géog.*) île de la Hollande méridionale , à l'occident de celle de Voorn , & à l'orient du Biesbosch , renfermant le Beyerland & le pays de Stryen , qui sont deux cantons , dans le premier desquels on trouve la ville de Beyerland , avec deux bailliages seigneuriaux ; & dans le second les seigneuries de Maesdam & d'Anthoni Polder , avec plusieurs villages. (*D. G.*)

**HOED**, f. m. (*Commerce.*) mesure de contenance , dont on se sert pour les grains en plusieurs villes des Provinces Unies. C'est une des diminutions du last à Rotterdam : le *hoed* fait 4 schepels de Harlem , & les 14 sacs de Harlem , le *hoed* de Delft ; 10 mud-des  $\frac{1}{2}$  d'Utrecht font un *hoed* de Rotterdam ; à Alkermart , le *hoed* est aussi de 4 schepels , mais ceux-ci sont plus grands de  $\frac{1}{8}$  que ceux de Rotterdam.

A Dordrecht , 8 sacs font un *hoed* , les trois *hoeds* font le last d'Amsterdam. A

Tergow , 32 schepels font un *hoed*. Les 4 *hoeds* d'Owdevater , de Henfden , de Gornichem & de Leerdem font 5 *hoeds* de Rotterdam ; 2 *hoeds* de Gornichem font 5 achtendeels ou huitiemes , & un last & 4 *hoeds* font 5 *hoeds* de Delft. Le *hoed* de Montfort contient 4 huitiemes  $\frac{1}{2}$  plus que celui de Rotterdam. Le *hoed* d'Yselstein contient 3 huitiemes plus que celui de Rotterdam. Le *hoed* de Vianen contient 2 huitiemes plus que celui de Rotterdam. Le *hoed* de Tichl est d'un huitieme moins fort que celui de Rotterdam. Le *hoed* de Rotterdam contient 10 viertels de Roermonde , & 4 viertels d'Anvers. Les 8 mowers de Bois-le-Duc font un *hoed* de Rotterdam. Le *hoed* de Bruges contient 4 achtendeels  $\frac{2}{3}$  de Delft. *Dict. de Commerce.*

**HOEFE**, (*Géog.*) ou *Dinckhoeft* zu *Pfaffen* , &c. district de pays sur la côte méridionale du lac de Zurich. Il appartenoit anciennement aux comtes de Rapperschwyl , & après eux aux comtes de Habsbourg Laufenbourg. Les ducs d'Autriche l'acheterent en 1358. Le canton de Zurich acquit le militaire & la juridiction en 1391 ; mais dans la guerre des Suisses contre ce canton , celui-ci fut obligé de le céder à celui de Schwitz , qui en est encore en possession , & qui le fait gouverner par son trésorier , landsfeckelmeister. En 1712 ce canton restitua le village de Hurden. Ce district est très-fertile en grains , en vin & en fruits : il y a aussi une belle carrière , dont on se sert pour bâtir des maisons , même à Zurich : il y a aussi des moulins à scie , des martinets. L'île d'Ufnau , qui fait partie de ce district , appartient à l'abbaye de Notre-Dame des Hermites depuis le dixieme siecle. (*H*)

**HOEFT**, ou plutôt **HET-HOFT**, (*Géog.*) forteresse de la Prusse polonoise sur la Vistule. *Long. 37, 20 ; lat. 54, 28. (D. J.)*

**HOEICHEU**, (*Géogr.*) ville commerçante de la Chine , 14<sup>e</sup> métropole de la province de Kianguan ; c'est dans cette ville que se fait la meilleure encre de la Chine , & où l'on trouve le meilleur thé. *Long. 237 ; lat. 34, 20.*

Il y a une autre ville de ce nom dans la province de Quantung , ou , suivant notre maniere d'écrire , Canton , dont elle est la 4<sup>e</sup> métropole , à 21 46' plus orientale que Pékin , à 23<sup>d</sup> 9' de latitude. (*D. J.*)

**HOEKEN**, f. m. (*Hist. mod.*) nom de la faction opposée en Hollande à celle des *Kabelianws*; cette dernière tira son nom du poisson qu'on appelle en flamand *kabelianw*, *merlus*, & qui mange les autres; ils vouloient désigner par ce nom de guerre, qu'ils dévoreroient de même leurs ennemis. Les *Hoëkens*, ou *Hoëkiens* à leur tour s'appellèrent ainsi du mot hollandois *hoëk*, qui veut dire un *hameçon*, pour marquer qu'ils prendroient leurs ennemis, comme on prend avec l'hameçon le poisson dont ils avoient emprunté le nom. *Quidam se cabillivios, (sic belgicè vocat asellum piscem) appellabant, quòd ut ille pisces alios vorat, sic ipsi adversarios domarent; alii se hoekios dicebant (hoek hollandis hamum significat) quasi sese jactarent cabillivios futuros, quod est hamus piscis.* Bolland. Januar. tom. I, p. 352.

Ces deux partis opposés (dont les noms, pour le dire en passant, sont estropiés dans tous nos auteurs) s'élevèrent en Hollande vers l'an 1350, lorsque Marguerite, comtesse de Hollande, vint à se brouiller avec son fils Guillaume V, à l'occasion de la régence. Les *Kabelianws* étoient pour le fils, & portoient des bonnets gris; les *Hoëksten* étoient pour la mere, & portoient des bonnets rouges. Les villes & les grands seigneurs entrant dans l'un ou dans l'autre des deux partis se firent la guerre avec une animosité furieuse, qui subsista plus de 140 ans; car elle commença en 1350, & ne finit qu'en 1492.

L'histoire dit que les *Kabelianws* étoient les plus forts en nombre & les plus cruels, & que les *Hoëks* étoient les plus braves & les moins barbares. La bravoure est communément accompagnée de générosité; la cruauté & la lâcheté se donnent toujours la main. (*D. J.*)

**HOERDE**, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la Westphalie & dans le comté de la Mark, sur la rivière d'Emscher, & sous la domination prussienne. Elle est munie d'un château, où les anciens comtes du pays ont fait souvent leur résidence, & elle renferme une église luthérienne & une réformée. On travaille beaucoup en fer dans son enceinte, & l'on cultive de très-bons champs dans ses environs. Elle donne son nom à un grand bailliage qui produit beaucoup de charbons: l'abbaye de Cläremberg est à ses portes. (*D. G.*)

**HOEXTER**, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Westphalie sur le Weser.

**HOFF**, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le Voigtland, avec un collège sur la Lesta. Long. 29, 45; lat. 50, 23. (*D. J.*)

**HOF-GEISMAR**, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin & dans la Hesse inférieure, sous la domination de Hesse-Cassel. Elle est fort ancienne, & renferme deux églises de paroisse. Tous ses environs sont fertiles: c'est le chef-lieu d'un bailliage, où l'on trouve de bonnes eaux minérales. (*D. G.*)

\* **HOFMANISTES**, f. m. pl. (*Théol.*) hérétiques qui ont prétendu que le Christ s'étoit fait chair de lui-même, au contraire de l'écriture qui nous apprend qu'il est né d'une femme. Cette erreur n'étoit pas la seule à laquelle ils étoient attachés. Ils refusoient le pardon à ceux qui étoient retombés dans le péché, & réduisoient ainsi l'action de la grace & la bonté de Dieu à la mesure de leurs caractères inhumains & durs.

**HIGHLANDE** (*L'ISLE de*), *Géog.* petite île du golfe de Finlande, par les 60<sup>d</sup> de lat. & vers le 45<sup>d</sup> 30' de long. On n'y voit que des sapins, des rochers, des broussailles, & quelques lievres blancs, comme par-tout ailleurs en Livonie. (*D. J.*)

**HOGHSHEAD**, f. m. (*Commerce.*) mesure des liquides dont on se sert en Angleterre: c'est proprement le muid: il faut deux *hogsheads* pour la pipe ou botte, & deux pipes pour le tonneau de deux mille trois cents pintes, ou, comme disent les Anglois, de livres d'avoir du poids, à raison de seize onces chaque livre. *Dict. de Comm. (G)*

**HOG'R** ou **HADGRE**, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Arabie heureuse, à 28 lieues S. E. de Yamamah. Long. 66, 30; lat. 23, 40. (*D. J.*)

**HOGUE** (*LA*) *Géog. V. HOUGUE (la).*

**HOHENBERG**, (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, le long du Necker: il se divise en haut & bas, & ces deux parties sont séparées l'une de l'autre par quelques-uns des états de Wirtemberg & de Hohenzollern. La première renferme les villes de Schemberg, de Fridingen & Oberndorf, &c. avec le château ruiné de Hohenberg; & dans la seconde on trouve celles de Rotembourg, d'Ehingen & de Horb, &c.

C'est un pays montueux & chargé de bois. L'Autriche en fit l'acquisition l'an 1381, pour la somme de soixante-six mille florins. Il y a dans l'Allemagne plusieurs autres lieux de ce nom, mais dont aucun n'est remarquable. (D)

HOHENBOURG ou HOMBOURG sur le Mein, (Géog.) ville d'Allemagne, dans la Franconie & dans l'évêché de Wurtzbourg, dont elle forme un des bailliages. Le château qui la couvre est sur un mont remarquable par l'autre où S. Burchard, premier évêque de Wurtzbourg alla mourir. (D. G.)

HOHEN-ELB, (Géog.) ville de Bohême, près de la source de l'Elbe & des frontières de la Silésie.

HOHEN-EMBS, (Géog.) comté d'Allemagne, dans le cercle de Suabe & dans le Rheinthal, sur le Rhin, au centre de la seigneurie autrichienne d'Alberg. Il renferme le bourg d'Embs, avec quelques villages & châteaux, & appartient à une ancienne famille de Grisons, laquelle fut revêtue par Charles-Quint de la qualité de membre de l'Empire. Le comté de Gallara & d'autres possessions ont dans la suite augmenté les richesses de cette famille, laquelle siege & vote aux diètes sur le banc des comtes de Suabe, & paie 20 florins pour les mois romains, & 60 rixdallers 21 creutzers pour la chambre de Wetzlar. (D. G.)

HOHEN-FRIEDBERG, (Géog.) ville de Silésie, dans la principauté de Schweidnitz, près de Strigau.

HOHEN-LOË, (Géogr.) petit pays d'Allemagne en Franconie, entre l'archevêché de Mayence, l'évêché de Wurtzbourg, le margraviat d'Ansbach, le comté d'Ettingen, le territoire de Hall, le comté de Louvenstein, le duché de Wirtemberg, & l'ordre Teutonique. (D. J.)

HOHENSTEIN, (Géog.) comté d'Allemagne dans la Thuringe, aux frontières de la principauté d'Anhalt. (D. J.)

HOHENZOLLERN, (Géog.) comté de l'empire d'Allemagne, situé en Suabe entre le Danube & le Neckar, près du duché de Wirtemberg. Il est possédé par des souverains qui ont les titres de princes de l'empire.

HOHLFELD, (Géogr.) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg sur le Wisend.

HOILDE SAINTE, vulg. SAINTE-HOUD, (Hist. eccl.) abbaye de filles, ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, au duché de Bar, diocèse de Toul, fondée au xij siècle. Elle est à deux lieues au N. O. de Bar-le-Duc.

HOIRIN, f. m. (Marine.) quelques-uns prennent aussi hoirin pour bouée. Voyez ORIN. (Z)

HOIRIE, f. f. (Gramm. & Jurisprud.) succession, hérédité. C'est une hoirie, ou succession jacente, abandonnée. Donner en avancement d'hoirie, c'est avancer à un enfant à condition que dans le partage après la mort il tiendra compte de l'avance à ses cohéritiers.

HOIRS, f. m. (Jurisp.) du latin *oriri*; sont ceux qui sont issus de quelqu'un, tels que les enfans & petits-enfans, c'est pourquoi on dit quelquefois *les hoirs de sa chair*.

Hoir de quenouille, dans la coutume de la Rue d'Indre locale de celle de Blaisois, signifie la fille qui est héritière. (A)

HOITLALOTL, f. m. (Hist. nat.) nom qu'on donne en Amérique à un oiseau décrit par Nieremberg, & qu'il nomme *avis longa*. Il est fort long, & court avec une rapidité singulière. Son bec est aussi très-long, il est noir par-dessus & gris en dessous; sa queue est verte, & est éclatante comme celle du paon; son corps est d'un jaune clair, & près de la queue il devient brun; le haut des ailerons est noir moucheté de blanc; il ne s'élève point fort haut en volant, mais il court d'une vitesse incroyable. Voyez Ray, Ornithologie.

HOK-CHU, f. m. (Diète.) espèce de liqueur fermentée, semblable à de la bière forte, que les Chinois font avec le froment: elle est d'un brun foncé & d'un goût assez agréable. Les mêmes peuples font encore usage d'une autre liqueur appelée *chamchiu*; on dit qu'elle s'obtient par la distillation du riz fermenté, ce qui annonce une liqueur spiritueuse, qui est peut-être la même que celle qu'on connoît dans l'Indostan & en Europe sous le nom de *rack* ou *d'arack*; cependant quelques voyageurs en parlent comme d'une espèce de vin, & disent qu'il est d'un jaune clair ou légèrement rougeâtre. On dit que les Tartares, établis à la Chine depuis la conquête, savent tirer une liqueur

spiritueuse de la chair du mouton , mais on ne nous apprend point la maniere dont on l'obtient.

HOKEI - DAY , HOCK-DAY , ou HOCK-LUESDAY , s. m. (*Hist. mod.*) le second mardi après la semaine de pâque , jour où l'on célébroit autrefois en Angleterre une fête en mémoire de l'expulsion des Danois hors de ce royaume.

HOLA , *interjection*. Cette voix appelle , *hola* quelqu'un. Elle suspend une action. Après l'Agéfilas , *hélas!* après l'Attila , *hola!*

HOLBECK , (*Géogr.*) ville & port de Danemarck , dans l'isle de Séeland.

HOLDERNESS , (*Géogr.*) petit canton d'Angleterre , dans la partie orientale de l'Yorkshire , avec titre de comté ; il a la figure d'un triangle irrégulier ; sa pointe la plus méridionale , entre l'entrée de l'Humber & la mer du nord , s'appelle *Spunhead*.

(*D. J.*)

HOLECA , (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans la haute Ethiopie , borné au couchant par le Nil , au nord par le royaume d'Amhara , à l'orient par la riviere de Queca , & au midi par Xaoa.

HOLE-GASS , (*Géogr.*) c'est-à-dire le chemin creux , lieu de Suisse dans le canton de Schwitz , près du bourg de Kufnacht ; c'est dans cet endroit mémorable pour la nation suisse , que Guillaume Tell tua d'un coup de fleche le gouverneur que l'empereur Albert d'Autriche avoit dans le pays , & qui , par sa tyrannie , donna lieu à la naissance de la république ; en mémoire de cet événement , on a bâti dans ce lieu une chapelle où on lit cette inscription :

*Brutus erat nobis, uro Guillelmus in arvo,  
Assertor patriæ, vindex, ultorque tyranni.*  
(*D. J.*)

\* HOLLER , s. m. (*Commerce.*) petite monnoie d'Allemagne d'un prix fort bas. C'est une espece de denier ; elle est si mince , que pour pouvoir la prendre commodément , on l'a faite un peu concave ; ce qui la fait ressembler à une tête de clou.

HOLESCHAU , (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Moravie , près de la Morave.

HOLLAND , (*Géogr.*) petite ville de Prusse dans le Hockerland , à 5 lieues S. E. d'Elbing ; on la nommoit anciennement

*Wesela* ; elle appartient au roi de Prusse.  
(*D. J.*)

HOLLANDE ( COMTÉ DE ) , (*Géog.*) la plus considérable des sept provinces-unies.

Le nom de *Holland* veut dire *pays creux* ; soit que par le mot de *creux* on ait entendu un *pays bas & enfoncé* , soit qu'on ait voulu dire un *pays dont la terre semble creusée intérieurement* , les deux sens conviennent également : cependant le nom de *Holland* ne se trouve point usité avant le milieu de l'onzieme siecle.

L'ancienne *Hollande* propre étoit bornée au nord par le vieux canal du Rhin , & c'est ce qu'on peut appeller la *vraie Hollande* : du temps des Romains , elle faisoit partie de la Gaule Belgique , ses peuples étoient les *Caninefates* , peuples que les anciens plaçoient dans la partie maritime & occidentale de l'isle des Bataves.

Cette isle s'étendoit jusqu'après de Gortnydenberg : tout ce qui étoit au nord du vieux canal du Rhin ( j'appelle ainsi le canal qui passe à Leyden , & qui avoit son embouchure à Catwyck ) s'appelloit la *Frise* , & étoit possédé par les *Marfatiens* ( peuple dont le *Kennemerland* conserve en partie le pays & le nom ) & par les *Frisons* qui occupoient portion du *Rhinland* , l'*Amsteland* , le *Goyland* , le *Waterland* , & tout ce qui est présentement de la *Westfrise*. Tout ce pays , aussi-bien que la véritable *Frise* d'aujourd'hui , & même le pays d'*Utrecht* , s'appelloit encore *Frise* dans l'onzieme siecle.

Les Romains firent des tentatives inutiles pour domter les *Frisons* qui demeurerent indépendans , & reçurent la foi chrétienne sous le règne de Charlemagne. Les Danois , connus alors sous le nom de *Normands* ou *Nordalbingiens* , se rendirent maîtres de la *Frise* jusqu'à l'an 900 : mais du temps de Charles le Simple , les *Frisons* secouerent le joug de ces barbares ; & ce même Charles donna le titre de *comte de Frise* à Thierry.

Voilà le seigneur que l'on tient pour avoir été le premier comte de *Hollande*. Il s'établit à *Vlaering* ou *Flarding* , bourgade au dessous de *Rotterdam* , qui étoit autrefois une ville capitale du pays. Ce fut là que commença le marquisat de *Flarding* ou *Fladering* , qui est l'ancien nom de la véritable

*Hollande.* En effet, Hermanus Contractus, moine bénédictin, qui écrivoit l'an 1066, la nomme *Fladiringa*, & ne se sert pas une seule fois du mot *Hollande*.

Ce que nous appellons aujourd'hui la *Nord-Hollande*, habitée alors par les Frisons, demeura dans l'indépendance jusqu'en 1313, que Jean de Bavière, comte de *Hollande*, prit leur capitale & la ruina. Ce pays ayant depuis fait partie du comté de *Hollande*, on l'appella *Nord-Hollande*, quoique dans les actes publics le nom de *Westfrise* se soit conservé jusqu'à ce jour.

Avant que ce pays fût soumis aux comtes de *Hollande*, il étoit gouverné par divers seigneurs particuliers, qui n'avoient de supériorité les uns sur les autres, que celle que leurs forces, leur génie, ou leurs alliances pouvoient leur donner. Ainsi le comté de *Hollande* méridional & septentrional s'est formé peu à peu sur les ruines de plusieurs seigneurs particuliers, comme tous les autres grands états de l'Europe.

La succession des comtes de *Hollande* a subsisté jusqu'à Philippe père de Charles V, qui laissa ce comté à Philippe II, roi d'Espagne: on fait de quelle manière ce monarque le perdit, de même que les autres états dont se forma la république des Provinces-Unies.

Les premiers comtes de *Hollande* faisoient leur capitale de Vlaering, laquelle ayant été ruinée vers l'an 1200, par le débordement de la Meuse, les comtes s'établirent à Gravesande, & finalement à la Haye: ce détail suffit pour l'ancienne *Hollande*.

La *Hollande* moderne se divise, comme autrefois, en *Hollande* septentrionale, ou *Westfrise*, & en *Hollande* méridionale, ou *Zuyde-Hollande*; mais les limites en sont différentes. Aujourd'hui l'on prend la *Hollande* septentrionale à l'Ye; ce petit golfe, qui est une extinction du Zuyder-sée, sépare la *Hollande* méridionale de la *Westfrise*. Ce qui est au midi est la *Hollande* proprement dite; ce qui est au nord est la *Westfrise*, ou la *Nord-Hollande*: & les deux ensemble ne font qu'une province, dont les états prennent la qualité d'états de *Hollande* & de *Westfrise*.

L'assemblée des états de *Hollande* & de *Westfrise* est composée des députés des con-

seils de chaque ville. Originellement il n'y avoit que la noblesse, laquelle fait un corps, & six villes principales, qui eussent voix & séance aux états: ces six villes étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam & Gouda. Aujourd'hui, outre la noblesse, il y entre des députés de dix-huit villes; favoir, des six que nous venons de nommer, & des douze villes suivantes, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schoonhoven, la Brille, Alkmaer, Hoorn, Enckuysen, Edam, Monichendam, Medenblick & Purmerend.

La noblesse a la première voix, & Amsterdam le plus grand crédit. L'assemblée des états de *Hollande* & de *Westfrise* est fixée à la Haye par une résolution de l'année 1581; résolution qui porte néanmoins qu'on pourroit changer le lieu si le cas le requéroit: mais cela n'est jamais arrivé.

Cette assemblée se forme quatre fois par an, aux mois de mars, de juillet, de septembre & de novembre. Si les nobles ou quelques villes trouvent qu'il soit nécessaire de convoquer extraordinairement les états, on s'adresse aux conseillers députés, qui jugent de l'importance de la matière; lorsqu'ils pensent qu'elle requiert l'assemblée des états, ils ont droit de les convoquer, & en fixent le jour. Les députés qui composent les états de *Hollande* n'en sont pas les souverains; ce droit réside dans le collège des nobles & le conseil des villes.

La province de *Hollande* & de *Westfrise* n'a point de ports sur l'Océan immédiatement; les siens sont ou dans la Meuse, ou dans le Zuyder-sée. Elle est bordée à l'occident par des dunes qui arrêtent l'impétuosité des flots de la mer; & du côté des rivières & du Zuyder-sée, par de fortes digues qui sont entretenues avec beaucoup de soins & à grands frais; sans quoi le terrain seroit bientôt submergé. La nature a fait la *Hollande* pour avoir une attention perpétuelle sur elle-même, & jamais pour être abandonnée à la nonchalance ou au caprice. Tout y est entrecoupé de canaux qui servent à dessécher les prairies & à faciliter le transport des denrées d'un lieu à l'autre. On ne voyage nulle part ni si sûrement, ni si commodément, ni si fréquemment, soit de jour soit de nuit, de ville en ville; & l'on fait

toujours , à quelques minutes près , l'heure à laquelle on arrivera.

D'un bout de la *Hollande* à l'autre regnent sans interruption dans les grands chemins , les villes , les bourgs & les villages , des allées , & des avenues d'arbres tirées au cordeau , taillées de toutes les manières , & bien mieux soignées que ne sont les avenues des palais des rois. Les bourgs & les villes se touchent presque & paroissent bâties de l'année. Ce qu'on appelle *villages* en *Hollande* , seroit nommé ailleurs des *villes* ou des *bourgs magnifiques* : presque tous ont leur église , leurs magistrats , leurs foires annuelles , leurs maisons pour les orphelins , & beaucoup de droits & de commodités que n'ont pas plusieurs villes de France.

D'ailleurs tout le pays est couvert de maisons de campagne , qui loin de rien rapporter aux propriétaires , coûtent beaucoup pour l'entretien.

Les impôts y sont fort grands , parce qu'ils sont nécessaires pour subvenir aux frais immenses de l'entretien du pays contre la mer , ou contre les projets des puissances voisines : mais chacun y est maître de son bien. La monnoie y est invariable , le commerce libre , & c'est le plus solide appui de la province. La religion protestante y est la dominante , mais on y tolere toutes les religions du monde.

Ce pays si beau & si sage effuie , comme les autres , des révolutions qui le minent insensiblement , & qui lui font perdre cette splendeur brillante dont il jouissoit au commencement de notre siècle.

La *Hollande* désigne quelquefois les *Provinces-Unies* : mais comme il ne convient pas dans cet ouvrage de confondre une partie avec le tout , voy. PROVINCES-UNIES. ( D. J. )

HOLLANDE ( la nouvelle ), *Géogr.* on a donné ce nom 1°. à un vaste pays des terres australes , au sud de l'isle de Timor , en deçà & au delà du tropique du capricorne : 2°. à un petit pays de l'Amérique septentrionale , sur la côte d'orient , au midi de la nouvelle Angleterre ; cette *nouvelle Hollande* a perdu son nom , elle appartient à la Grande Bretagne , qui a étendu sa domination le long de cette côte , & a effacé les traces de possession que les autres peuples y avoient

laissées : 3°. à une petite contrée au nord de l'Europe , le long du détroit de Heigatz ; mais ce dernier nom n'existe plus que dans de vieilles cartes.

Les habitans de la côte de la *nouvelle Hollande* , qui est au sud de l'isle de Timor , à 15 degrés 16 minutes de latitude méridionale , méritent bien nos regards , parce que ce sont peut-être les gens du monde les plus misérables , & ceux de tous les humains qui approchent le plus des brutes. Ils sont grands , droits & menus ; ils ont les membres longs & déliés , la tête grosse , le front rond , les sourcils épais ; leurs paupières sont toujours à demi-fermées , ils prennent cette habitude dès leur enfance , pour garantir leurs yeux des moucherons qui les incommodent beaucoup ; & comme ils ouvrent rarement les yeux , ils ne sauroient voir de loin , à moins qu'ils ne levent la tête , comme s'ils vouloient regarder quelque chose au dessus d'eux.

Ils ont le nez gros , les lèvres grosses , & la bouche grande ; ils s'arrachent apparemment les deux dents du devant de la mâchoire supérieure , car elles manquent à tous , tant aux hommes qu'aux femmes , aux jeunes & aux vieux ; ils n'ont point de barbe ; leur visage est long , d'un aspect très-désagréable , sans un seul trait qui puisse plaire ; leurs cheveux ne sont pas longs & lissés , comme ceux de presque tous les Indiens , mais ils sont courts , noirs & crépus , comme ceux des negres de Guinée.

Ils n'ont point d'habits , mais seulement un morceau d'écorce d'arbre attaché au milieu du corps en forme de ceinture , avec une poignée d'herbes longues au milieu. Ils n'ont point de maisons , ils couchent à l'air sans aucune couverture , & n'ont pour lit que la terre ; ils demeurent en troupes de vingt ou trente hommes , femmes & enfans , tous péle-mêle. Leur unique nourriture est un petit poisson qu'ils prennent en faisant des réservoirs de pierre dans de petits bras de mer. Enfin ils n'ont ni pain , ni grains , ni légumes. Dampier , qui y passa en 1700 , fait , dans son *voyage aux terres australes* , un détail de ce qu'il put voir dans les endroits de ce pays où il aborda. J'en ai transcrit cet extrait du *tome III de l'hist. nat. de l'homme* , par M. de Buffon. Les Hollandois

découvrirent cette *nouvelle Hollande* des terres Australes en 1644, mais ils n'y firent point d'établissemens. (D. J.)

\* HOLLANDE, HOLLANDOIS. De la *littérature hollandaise*. (Hist. Litt.) Les savans & les gens de lettres que la *Hollande* a produits, ne le cedent peut-être ni en nombre, ni en réputation à ceux d'aucun autre pays. On peut même avancer que les histoires écrites en *hollandois* sont comparables à ce que la langue françoise fournit de meilleur dans ce genre. Pour ne pas parler de van-Ryd, de van-Meteren, de Brandt, & d'autres, Hooft a ramassé dans ses histoires tout ce que le *hollandois* a de nerveux, de concis, de grand, de sentencieux : il ne cede ni à Salluste ni à Tacite ; & peut-être que la seule chose qu'on pourroit reprendre en lui, c'est qu'il leur ressemble en tout. Son style a quelque obscurité ; & , trop grand amateur de la pureté du langage, il a mieux aimé employer quelquefois de vieux termes, que de se servir de mots étrangers, qui, par une longue prescription, avoient acquis, pour ainsi dire, droit de bourgeoisie dans la langue *hollandaise*.

Au commencement de ce siècle, les lettres étoient aussi cultivées en *Hollande* que partout ailleurs. Il n'étoit pas rare de voir de simples bourgeois partager leur temps entre leur négoce & l'étude. On y lit encore beaucoup ; & après la France & l'Angleterre, c'est le pays où l'on vend le plus de livres, où il se débite un plus grand nombre de journaux étrangers, sans parler de plus de sept à huit journaux *hollandois*, qui s'impriment dans la seule ville d'Amsterdam.

La poésie *hollandaise* est en général fort inférieure à la françoise : nous ne nous en prendrons pas à l'air du pays, qui, se communiquant à ceux qui le respirent, leur donne plutôt le flegme propre au raisonnement, que la vivacité requise pour les saillies poétiques. Cette raison physique est démentie par l'expérience ; & l'on a remarqué que les provinces de France, où le feu de l'imagination regne le plus, ont produit le moins de poètes. Les plus excellens au contraire, comme le remarque Vigneul-Marville, ont vu le jour dans la Normandie, où les gens sont d'un caractère posé & flegmatique. Cependant plusieurs d'entr'eux n'auroient

jamais brillé sur le Parnasse françois, s'ils n'avoient été animés par l'espérance de l'estime publique & des bienfaits du roi & des grands, dont les poètes du premier ordre sont rarement privés en France. *La nature*, dit un auteur célèbre, *donne des talens, mais la fortune les met en œuvre*. Un art qui ne mene ni à la réputation, ni au bonheur, est rarement cultivé comme il faut : & c'est-là la véritable raison pourquoi l'art poétique a été négligé en Hollande.

Depuis Vondel, à qui la poésie *hollandaise* doit ce qu'elle a d'élevé & de nerveux, à peine compte-t-on cinq ou six poètes dignes de ce nom. Il nous paroît cependant qu'en profitant de ce qu'il y a de beau dans ces ouvrages, il n'auroit pas été difficile à des génies, même inférieurs au sien, de l'atteindre & de le surpasser. Mais il y en a eu peu de ceux qui avoient des talens naturels pour la versification, qui se soient piqués de cette émulation infructueuse : ils ont mieux aimé s'adonner à la poésie latine, qui n'étant pas renfermée dans les bornes de la *Hollande*, pouvoit du moins les payer de leur travail par une réputation acquise chez les étrangers. Il n'y a eu qu'un nombre médiocre de bons génies, qui ne se sentant peut-être pas assez savans pour briller parmi les poètes latins, se sont appliqués aux vers *hollandois*, poètes d'un ordre inférieur. On n'en voit que trop : il n'y a point de petit maître d'école qui ne s'érige en faiseur d'épithalames & d'épithaphes ; qui ne se fasse un point de conscience de ne pas souffrir qu'on meure ou qu'on se marie impunément ; & qui, toujours à l'affût des événemens de la guerre, ne croie les victorieux mal couronnés s'ils ne le font de sa main.

Voici une autre raison du peu de progrès de la poésie *hollandaise*. Elle est comme une conséquence de la première. Les *Hollandois* n'ont guere songé à établir des préceptes pour leur art poétique. Les regles que quelques-uns en ont données, très-sensées en elles-mêmes, sont en si petit nombre & si générales, qu'on n'en sauroit tirer qu'un fruit très-médiocre. Les François au contraire, & même de très-habiles gens, ont cherché le beau des ouvrages d'esprit, dans la source même : ils ont donné des regles admirables sur les pensées & sur les expressions, ils se  
sont

font efforcés d'asservir toujours les faillies poétiques à la justesse du raisonnement. Les équivoques, qui marquent un esprit faux ; les faux brillans, qui font chercher en vain quelque sens sous des dehors pompeux ; en un mot toutes ces subtiles fadaïses, ont été bannies de presque tous les genres de poésie, trouvant à peine quelque retraite dans une épigramme. On est entré dans un détail bien plus grand encore : on a assigné à chaque sorte de vers les pensées & les expressions qui leur conviennent ; & les poètes ont été obligés de restreindre leur génie, au degré d'élevation, de délicatesse, ou de naïveté, proportionné à la nature de leurs sujets, & aux caractères de leurs ouvrages.

Les livres qui contiennent ces préceptes ont été universellement applaudis ; ils n'ont pas seulement formé le goût des auteurs, mais encore celui du public, qui s'est cru autorisé à juger sur ces règles toutes les pièces qu'on lui communiquoit, & de censurer hardiment les auteurs les plus célèbres. La réputation qu'ils avoient acquise dans un genre de poésie, ne les a pas mis à l'abri de la critique, quand ils se sont voulu mêler de produire des ouvrages d'un autre caractère. Le mérite d'un La Fontaine & d'un La Motte, ne leur a pas pu attirer un respect aveugle ; ce qu'ils ont fait pour le théâtre a été sifflé, comme les productions du moindre versificateur. Ce n'est pas tout : des critiques éclairés, & quelquefois l'académie en corps, se sont fait une affaire d'analyser les meilleures pièces, d'en peser chaque pensée, chaque manière de l'exprimer, & de faire sentir des défauts dans les endroits qu'on admiroit le plus. C'est par-là qu'un écrivain apprend à respecter ses lecteurs, à se défier du feu de son imagination, à consulter des amis éclairés, à laisser refroidir son amour de père pour ses productions nouvelles ; enfin c'est par-là qu'un auteur s'accoutume à polir ses pièces, avant que de les exposer à l'examen du public impitoyable.

Le lecteur *hollandois*, ayant le goût moins cultivé, est bien plus débonnaire, & bien plus porté à pardonner les fautes, en faveur de quelques beautés qui le frappent. Dès qu'une fois un auteur s'est mis en réputation de grand poète par quelques ouvrages généralement applaudis, il semble que cette répu-

tation soit un bien dont la possession lui doit être assurée pour toujours, & auquel l'on ne sauroit toucher sans sacrilège.

On ne juge plus de lui par ses ouvrages ; on juge de ses productions par leur auteur. La crainte de déplaire ne sert point de frein aux licences de sa muse ; il adoptera tout ce que son imagination lui présente : la hardiesse de son style ira impunément jusqu'à la témérité ; il tombera de l'élevation la plus noble dans des expressions triviales ; de pleine autorité il forgera des termes nouveaux, en rétablira de vieux, & il livrera des endroits obscurs, sans aucune réserve, à l'admiration d'un lecteur facile qui déchargera le poète de cette faute pour la prendre sur son compte. C'est ainsi que plusieurs poètes *hollandois* entassent poème sur poème ; & qu'exerçant leur génie sur tous les différens caractères de la poésie, ils veulent être à la fois Horace, Virgile, Juvenal, Sophocle, Térence, &c. On ne prétend pas soutenir que tous les poètes de ce pays en agissent de la sorte ; mais qu'il est naturel qu'un auteur, délivré des attaques de la critique, n'en agisse pas autrement.

Une marque certaine qu'on n'a pas encore porté la poésie *hollandoise* à son point de perfection, c'est que les poètes de cette nation, même les plus applaudis, n'ont pas songé à observer le repos dans les hémistiches, ni à éviter les enjambemens. Ils en font quelquefois de si sensibles, qu'un vers finit par un *car*, ou par un adjectif, dont le substantif se trouve au commencement du vers qui suit. Ils pourront s'autoriser, il est vrai, de l'exemple des poètes latins & grecs, qui ont très-souvent pris de pareilles licences ; mais il faut imiter les perfections, & non pas les fautes des plus habiles gens ; & le défaut dont il s'agit ici, paroît être très-réel. Le but d'un poète est de mettre dans ses vers du sens & de la mesure : il s'agit donc de les y mettre d'une telle manière, que l'un ne préjudicie point à l'autre. Cependant dans les vers où l'hémistiche n'est pas observé, & qui enjambent rudement les uns sur les autres, si vous voulez en lisant observer la mesure, le sens disparaît ; si vous voulez faire sentir uniquement le sens, on n'est point frappé de la mesure. Ajoutons que la rime qu'on a joint à la mesure dans les vers

H h h h

de presque toutes les langues vivantes , devient presque inutile par cette inexactitude. Il y a des sens entiers dans Vondel même qui , prononcés comme il faut , ne laissent qu'à peine entrevoir la rime.

Le seul Catz , grand pensionnaire de *Hollande* , a évité ces défauts. Ses vers sont aisés , coulans , bien cadencés ; & peut-être ses ouvrages n'auroient-ils point perdu l'estime qu'ils acquirent d'abord , si certaines chevilles favorites , qu'on y trouve très-souvent , ne les avoient décrédités auprès du public. D'ailleurs sa diction est pure & naturelle , ses pensées fines & délicates , ses descriptions exactes & agréables. Ce poète a de plus parfaitement bien touché les passions : il intéressé , il attache ceux qui le lisent , pour peu que leur esprit , libre de prévention , n'impose pas silence aux sentimens de leur cœur. Le genre de poésie , où ce vénérable magistrat étoit le plus original , ce sont des historiettes en vers ou de petits romans , dont il avoit tiré le sujet de l'histoire ou de la fable. Il auroit bien fait sans doute de ne choisir que des matieres profanes , & de ne point altérer , par des fictions poétiques , des événemens consacrés dans la bible. Il a fait un nombre prodigieux d'ouvrages ; & c'est là peut-être son plus grand défaut. Nous ne parlons point de beaucoup de choses basses qu'on trouve dans plusieurs de ses pieces , aussi bien que dans celles des autres poètes *hollandois* , qui ont multiplié leurs ouvrages sans discrétion. Aucun poète , de quelque réputation , n'a daigné l'imiter , ni dans son genre d'écrire , ni dans son goût , & son style simple & naturel a passé pour foible auprès de l'élévation recherchée qu'on a affectée sans distinction dans presque toutes les sortes de poésies.

C'est sans doute à l'amour du merveilleux mal dirigé , qu'il faut s'en prendre de cette affectation , aussi bien que du fréquent usage qu'on fait des dieux du paganisme , dans des pieces qui ne demandent que de la naïveté & des sentimens. Veut-on féliciter un ami le jour de sa naissance , veut-on déclarer sa passion à une maîtresse ? on ne manque pas de dépeupler le Ciel & le Parnasse , & de faire venir à son aide des divinités sorties d'une machine , qui comparoissent en foule , comme si elles craignoient d'être condamnées par contumace.

La fiction est l'ame de la poésie ; mais c'est de la poésie épique : le cœur parle fort bien , sans le secours de la fable ; & les comparaisons pompeuses dépeignent mal la tendresse de l'amour. Pour donner à une maîtresse une haute idée de sa beauté , il n'est pas nécessaire d'enlaidir les déesses & les héroïnes de l'antiquité , & de composer son corps d'astres , d'ivoire , de perle , & de corail.

Mais si les poètes de ce pays cedent aux François pour le tendre , le naïf , le délicat & l'enjoué , ils leur disputent la palme pour ce qui regarde le poème épique. Antonides a décrit la gloire d'Amsterdam dans une fiction ingénieuse ; Rotgans a écrit la vie du roi Guillaume avec tous les ornemens de la poésie épique : & ces deux poètes ont des morceaux comparables aux beaux endroits de la *Henriade*.

Les *Hollandois* réussissent dans le burlesque. Le Typhon & le Virgile travesti ont été parfaitement bien imités par un certain Focquembrog , qui n'a pris que le plan du poète françois , pour suivre dans ses expressions son propre génie , & le goût de ses lecteurs. Un autre , nommé *Rusting* , a eu tous les talens imaginables pour cette poésie bouffonne. On le liroit avec plus de plaisir , s'il étoit un peu plus décent & plus délicat dans ses expressions. Son badinage est souvent licencieux.

Ce goût dépravé a sur-tout infecté le théâtre. Les comédies *hollandoises* sentent plus Tabarin que Térence. Ce sont des especes de farces , dont le jeu est assez plaisant ; mais où il est difficile de concevoir que des femmes qui se piquent de quelque pudeur , puissent assister. Personne n'a encore essayé de suivre pour modele Moliere qui a su faire une école du bon sens , d'un spectacle qui ne servoit avant lui qu'à dérégler les mœurs. Il est vrai qu'on a traduit quelques-unes de ses pieces ; mais , ce sont des traductions littérales , qui , représentant le ridicule des François sur un théâtre étranger , ne sauroient charmer le spectateur , par des portraits dont il ne connoît pas bien les originaux. Tous les peuples sont vicieux & ridicules ; mais ils ne le sont pas de la même maniere. Quelle traduction d'ailleurs ! que ceux qui savent les deux langues , en jugent. Pour nous , nous n'en disons rien , de peur d'en

dire trop. Il faut avouer que la plupart des *Hollandois* ne sont pas assez prévenus, pour vouloir mettre leurs meilleures comédies en parallèle avec celles de Moliere. Mais il n'en est pas de même à l'égard du tragique; & le seul Vondel leur paroît assez fort, pour opposer à Corneille & à Racine.

Nous renvoyons le lecteur à l'article *Vondel*, qui suit. Quand il l'aura lu, il sera en état d'apprécier ce jugement des compatriotes de Vondel; s'ils se contentoient de le comparer à Shakespear, ils pourroient soutenir cette comparaison par quelques-unes des pieces du poëte *hollandois*. Ils y trouveroient des bigarrures brillantes comme dans l'Anglois; un assortiment bizarre de traits sublimes & de basses trivialités; du noble, du poétique avec du bas & de la prose rimée, du génie avec de la pédanterie; en un mot de très-beaux morceaux de détail dans des pieces sans regles, sans plan & sans goût.

Les *Hollandois* ont eu des critiques & des commentateurs habiles, des juriconsultes & des médecins célèbres. Mais Erasme, Bayle, Grotius, Boerhaave, Gaubius, n'ont point eu de successeurs; & la *Hollande* aujourd'hui n'a presque aucun caractère littéraire. Ce n'est plus que de la France & de l'Angleterre qu'elle tire l'esprit qu'elle vend cher aux étrangers. Quand il est rare à Paris & à Londres, elle en manque absolument: les presses se reposent, & le commerce du papier imprimé en souffre. Un auteur Anglois l'a comparée, à cet égard, avec assez de justesse, à ces courtiers, qui, sans avoir de capital, trafiquent pour des sommes immenses.

*Jacques Catz*, illustre *Hollandois*, plus célèbre aujourd'hui par ses poésies, que par les charges qu'il remplit avec honneur pour le service de sa patrie, naquit à Browsers-haren en Zélande, l'an 1577, fut successivement pensionnaire de la ville de Dordrecht & de celle de Middelbourg, grand pensionnaire de Hollande, & de Westfrise, garde du sceau des états de Hollande, & stadhouder des fiefs. Grand juriconsulte, habile politique, excellent poëte, il soutint ces trois caractères avec une égale gloire. L'amour du repos le porta à se démettre de ses emplois pour ne plus converser qu'avec

les muses & les savans. Cependant, il fut obligé de céder aux instances des états qui le sollicitoient d'aller en ambassade en Angleterre, dans les conjonctures délicates où la république se trouvoit pendant le protectorat de Cromwel. Mais au retour de cette ambassade, il lui fut permis de se livrer tout entier à son goût pour la poésie & la vie tranquille. Ce fut alors, dans un âge déjà fort avancé, qu'il revit & mit en ordre ses poésies *hollandoises*, auxquelles il joignit beaucoup de nouvelles pieces, qui, pour le bon goût, la pureté, le naturel de la diction, & la délicatesse des pensées, sont fort au dessus de ce que la Hollande a produit dans ce genre. Ses vers coulent avec aisance, & une mesure bien cadencée; c'est ce qui le distingue des autres poètes *hollandois*, qui, loin d'imiter son style simple, naturel, & justement mesuré, ont presque tous donné dans l'enflure, en recherchant l'élevation. Il a sur-tout excellé dans les contes ou petites historiettes. Il tiroit ses sujets de la fable ou de l'histoire: il mérite, à certains égards, d'être comparé à notre la Fontaine: il est presque aussi original, aussi coulant, aussi aisé, aussi négligé, se permettant sans scrupule l'usage des chevilles pour la mesure du vers. Il intéresse par la maniere dont il touche les passions. Il est aussi moral, mais plus chaste que la Fontaine. La bible lui a fourni aussi des sujets de moralité; mais on lui a reproché d'avoir altéré, ou au moins défiguré par des fictions poétiques, des événemens consacrés dans les livres saints. La dernière édition des poésies de Catz est de 1726, en deux vol. *in-fol.* On auroit lieu de s'étonner, qu'au milieu des grandes affaires politiques dont il fut chargé, il eût pu composer tant d'ouvrages, si, en les lisant, on ne sentoit, à leur maniere facile, que c'étoit un délassement, un jeu de sa muse, & que ce poëte élégant faisoit une piece de vers, comme un musicien joue un air de violon.

*Juste Vondel*. Ce poëte *hollandois* naquit en 1587. Né & élevé dans la secte des anabaptistes, il la quitta pour embrasser la religion catholique romaine, dans laquelle il mourut en 1679, âgé de 91 ans. Ses poésies sont imprimées en neuf volumes *in-4°*. & contiennent des tragédies, des farces & des chansons, outre une traduction de Virgile

en vers *hollandois*, & un poëme en faveur de l'église catholique romaine, intitulé, *les Myfteres ou les secrets de l'autel*.

Vondel avoit du génie; nous croyons même pouvoir dire à peu près de lui, ce que M. de la Motte dit d'Homere: dans quelque siecle & dans quelque pays qu'il eût vécu, il eût été un grand poëte. Si dès sa jeunesse il avoit perfectionné ses talens par l'étude, s'il avoit puisé le bon goût dans les sources de l'antiquité, s'il avoit vécu dans un siecle & dans un pays où la poésie eût été cultivée, il y a grande apparence que ses ouvrages auroient égalé, ou surpassé même tout ce que les anciens & les modernes ont fait de plus merveilleux. Mais, par malheur pour Vondel, il monta sur le parnasse *hollandois* sans guide & sans aucune étude préliminaire. Aussi les premières productions de sa jeunesse furent informes, sans art & sans goût, quoique son génie s'y laissât entrevoir en quelques endroits. Il avoit déjà près de trente ans quand il commença à apprendre le latin, voyant bien lui-même que la connoissance des langues lui manquoit, pour perfectionner ses ouvrages, en profitant des lumieres des anciens. Il apprit peu de temps après la langue française, dont il pouvoit alors tirer fort peu de secours pour la poésie tragique. Plus de dix ans après il se fit enseigner la logique; il sentit, selon toutes les apparences, que son raisonnement avoit besoin d'être mieux dirigé. Mais malheureusement les logiques qu'on avoit alors, étoient plus propres à gêner le bon sens qu'à le cultiver; elles n'apprenoient tout au plus qu'à chicaner méthodiquement.

On ne sauroit sans injustice refuser de grandes louanges à Vondel, pour avoir travaillé avec tant de courage à surmonter de si grands obstacles dans un âge assez avancé. Il auroit fait quelque chose de supérieur à la nature humaine, s'il en étoit venu absolument à bout; mais il n'est plus temps d'enrichir son imagination par des connoissances, & de la régler par le raisonnement, lorsque le feu de l'imagination commence déjà à s'éteindre en quelque sorte.

De peur que les admirateurs outrés de Vondel, ne nous reprochent de le juger avec prévention, nous tâcherons de justifier ce

jugement par l'examen de ses ouvrages mêmes. Disons premièrement ce que nous entendons par l'art poétique: nous n'entendons pas seulement par ce terme la connoissance de certaines regles souvent arbitraires, que l'autorité des anciens ou l'âge a introduites, nous voulons désigner par-là sur-tout, la force & la justesse du raisonnement, par lesquelles un esprit éclairé asservit l'impétuosité du génie poétique à l'exacitude du bon sens. C'est, à notre avis, contre cet art que Vondel a souvent péché dans ses tragédies: le tragique étoit son fort, & c'est pour cela que nous nous y bornerons. On fait que le sujet de la tragédie doit toujours être une action grande, intéressante & vraisemblable, & que l'art de la mettre en œuvre consiste à y attacher un spectateur, en agitant ses passions qu'il faut augmenter jusqu'à ce que le dénouement vienne saisir le cœur dans son plus grand trouble.

On peut dire d'abord que le poëte dont nous parlons n'a pas toujours choisi avec sagesse ses sujets, qui sont tirés pour la plupart des livres sacrés. Si l'auteur en a agi de la sorte par un principe de dévotion, cette dévotion paroît fort mal-entendue. On court aux spectacles dans le dessein de se divertir, & non pas pour y entendre prêcher; & les discours des saints & des prophetes ne font pas de bonne grace de la bouche d'un comédien, qui se fait distinguer fort rarement par une piété exemplaire. Ajoutons que les mysteres & les miracles de notre sainte religion, qu'on regarde avec respect dans l'écriture sainte, sont sur le théâtre hors de leur situation naturelle: les spectateurs eurent peut-être bien de la peine à les considérer là comme les objets d'une foi qui impose silence à nos lumieres bornées. On osera ne les pas trouver vraisemblables, & ce que nous croyons dans un sermon peut aisément trouver des incrédules dans une tragédie, où le sujet doit plutôt être vraisemblable que vrai. Enfin, mettre ces objets respectables sur la scene, c'est ressembler à cette troupe grossiere de pèlerins qui introduisit la tragédie en France:

*Es sottement zélée en sa simplicité.  
Joua les Saints, la Vierge & Dieu par piété.*

Nous ne parlerons pas ici d'une piece

intitulée *la pâque* ou *la délivrance du peuple d'Israël*, où Dieu est le principal personnage. Quoique cet ouvrage ait mérité quelque louange à l'auteur, il en a reconnu lui-même le foible. Disons quelque chose d'une tragédie approuvée plus universellement : elle a pour titre, *les Freres*, & elle roule sur la maniere dont le roi David livra, par ordre de Dieu, les enfans de Saül aux Gabaonites, qui les pendirent. Est-il nécessaire de faire sentir qu'un pareil sujet n'est rien moins que propre à la scene? Cette action choque trop les notions communes pour n'offenser pas les spectateurs qui, pour l'approuver, ont besoin de toute leur vénération pour l'Être souverain, dont les conseils ne sont pas à notre foible portée.

Voici quelque chose de bien plus digne de remarque. Est-il croyable qu'avec du sens, commun on puisse songer à mettre sur le théâtre la rebellion des mauvais anges & leur chute arrivée par la passion que le diable conçut pour Ève? C'est pourtant le célèbre Vondel qui a fait cette belle entreprise, & qui l'auroit exécutée sans les cris des théologiens, qui rendirent inutile le ciel qu'on avoit déjà préparé sur le théâtre d'Amsterdam. Personne n'ignore que les livres sacrés ne font qu'indiquer à peine le triste état de l'orgueil de ces esprits, & il ne faut pas faire de grands efforts de raisonnement pour sentir combien il y a de travers d'esprit & de témérité à donner carrière à son imagination sur des sujets si délicats, si obscurs, & en même temps si dignes de respect. Cette tragédie paroît parmi les œuvres de Vondel sous le titre de *Lucifer* : nous ne savons pas si c'est avec la permission de l'auteur qu'on l'a imprimée.

S'il ne choisit pas toujours ses sujets avec sagesse, nous osons avancer qu'il les met rarement bien en œuvre. On peut remarquer dans ses pieces une faute considérable qui fait languir l'action : c'est la longueur des scenes, & des chœurs qu'il a mêlés aux scenes à la maniere des anciens tragiques. Il est évident que la variété est l'ame des spectacles, & que plus les scenes sont courtes, fréquentes & jouées par différens acteurs, & plus elles causent un plaisir vif & animé. Vondel n'a pas trouvé bon puurtant d'y avoir égard ; souvent un acte fort long ne

contient que deux scenes, & quelquefois qu'une seule ; & il n'est pas rare de voir dans ses pieces un même personnage qui récite trois ou quatre cents vers sans interruption. Des récits de cette étendue fatiguent & font sauhaiter aux spectateurs refroidis la fin d'une telle déclamation.

Les chœurs qui, étant bien ménagés, pourroient être fort propres à varier le spectacle, ne sont pas plus laconiques. Ils ne servent souvent qu'à répéter, par un verbiage ennuyeux, ce qu'on a déjà suffisamment entendu par la bouche des acteurs.

Remarquons encore que les traductions que ce poète a faites de quelques pieces des anciens, sont trop littérales, & par conséquent trop contraires à nos mœurs, pour flatter agréablement notre goût. Il semble que bien traduire un poète, c'est le rendre d'une telle maniere, que la copie fasse sur nous la même impression que l'original a fait sur ceux auxquels il a été destiné ; ainsi, une version exacte, & une bonne version, peuvent passer pour des choses très-différentes. Les manieres simples des princes Grecs, étant connues des anciens, ne pouvoient leur déplaire sur le théâtre ; mais chez nous, elles ne peuvent que rebuter un spectateur qui croit ne pas former l'idée complete d'un monarque, s'il n'y comprend l'éclat & la pompe : ce n'est pas qu'il faille altérer le caractère des grands hommes qu'on représente :

*Faire Brutus galant, & Caton dameret.*

Non, il s'agit seulement d'accommoder à notre goût l'extérieur des héros anciens, afin de donner par-là plus de vraisemblance à leur caractère. Qu'on peigne Electre animée d'une vengeance barbare contre sa mere, mais qu'on ne la fasse pas causer une heure devant la porte, avec sa sœur, sans aucune suite digne de la fille d'Agamemnon, le roi des rois : il est vrai que c'étoient des princesses opprimées par Clitemnestre, mais on auroit pu du moins leur donner à chacune une suivante & un appartement pour se quereller à leur aise. Il valoit mieux aussi changer un peu l'intrigue de Sophocle, que de faire surprendre Ægyshe sans garde, dans son palais, par Oreste, qu'il prenoit pour un étranger.

Mais examinons quelques-unes des pieces de Vondel, un peu plus particulièrement : celle qui est intitulée *Jérusalem détruite*, n'en est pas la moins admirée. Qu'on ne croie pas que la ruine de la ville sainte en soit le sujet : non, elle est déjà prise au commencement du premier acte ; on n'y voit proprement que des gasconnades & de la dureté du côté des Romains ; & des lamentations de la part des juifs, sans que la piece roule sur quelque action déterminée.

Après un soliloque de Joseph, un des personnages, on voit paroître Titus & Librarius, nom assez bizarre pour un capitaine Romain. Toute cette seconde scene ne sert qu'à faire le panégyrique du vainqueur de la Judée ; mais qu'on ne croie pas que ce soit le centurion qui s'en charge, c'est Titus lui-même qui prend le soin de s'élever jusqu'aux nues, par les éloges les plus pompeux. On ne finit pas facilement quand on s'étend sur ses propres louanges ; & six vingts vers ne sont pas trop dans une occasion de cette nature : l'auteur fait même voir que ce n'est pas assez. Librarius ne sauroit s'empêcher d'ajouter quelques traits à l'image que son général vient de tracer de son propre mérite, il veut renchérir par dessus, en le comparant à César, à qui même il le préfère. Titus n'a garde de l'en désavouer ; & le reste de la scene n'est qu'un combat entre Titus & Librarius, à qui élèvera mieux les actions héroïques de Titus. Parmi les juifs qu'on entend se plaindre ici, la fille de Sion tient un rang considérable ; c'est une grande princesse escortée d'un bon nombre de dames d'honneur ; mais elle a beaucoup de sanglots, elle ne sauroit amollir la dureté barbare de son vainqueur. C'est en vain qu'elle prétend se cacher dans les mafures, on découvre sa retraite, & on la force de suivre le général Romain, pour être le plus bel ornement de son triomphe.

Une tragédie de cette nature ne sauroit avoir un dénouement ; mais il faut bien pourtant qu'elle ait une fin dans le cinquième acte ; il n'est que d'une seule scene : Siméon évêque de Jérusalem, qui s'en étoit fui, revient pour voir les ruines du lieu de sa résidence, il est pris pour un espion par Terentius, un centurion ; mais il dissipe les ombrages du Romain, en faisant voir qu'il

est de la secte paisible des chrétiens : ensuite il déclame contre la barbarie des vainqueurs, Tout cela est compris environ dans une quarantaine de vers ; là-dessus l'ange Gabriël arrive pour consoler l'évêque, il fait voir que la ruine de Jérusalem, si bien méritée par les juifs, avoit été prédite par les prophètes, & il étale toutes les réflexions qu'il faut tirer de cet événement funeste. La harangue de cet ange n'est tout au plus que de neuf grandes pages in-4°. & ainsi la piece finit.

Voyons un peu de près une autre piece de l'auteur, plus estimée encore que celle dont nous venons de parler, & en effet plus digne d'estime, intitulée *Gisbrecht van Amstel* ; Vondel la publia en 1638, & la dédia au célèbre Grotius, qui en fut fort flatté, & trouva que le sujet en étoit noble, l'économie excellente, & l'expression belle, &c. on la joue encore tous les ans à Amsterdam. Le sujet en est la prise d'*Amsterdam* par ceux du parti de Florent V, comte de Hollande, tué par Gérard de Velsen : celui-ci étoit neveu de Gisbert d'Amstel, seigneur de cette malheureuse ville, & il avoit entrepris cet assassinat, parce que le comte avoit violé sa femme : c'est par-là qu'*Amsterdam* fut enveloppée dans la vengeance qu'on exerça contre le meurtrier. On prit cette ville à peu près de la même maniere que Troye ; les ennemis ayant fait semblant de se retirer, avoient abandonné un grand vaisseau qui, sous des fagots, cachoit leurs meilleurs soldats ; les assiégés traînerent ce bâtiment dans la ville : le reste du sujet se devine assez. Cet événement, arrivé heureusement pour l'auteur, la nuit de Noël, lui donne beau jeu pour répandre à son ordinaire de l'onction sur le théâtre : on y voit dans cette occasion des évêques, des abbés, des abbeses, des moines & des religieuses qui parlent tous d'une maniere très-digne de leur profession.

L'épouse de Gisbert d'Amstel met son habit de dimanche pour aller à l'église ; belle particularité pour une tragédie ? ce n'est pas tout, on entend dans cette piece chanter des hymnes fort propres à la célébration d'une fête si solennelle ; enfin pour mettre le dernier trait à cette peinture, l'évêque d'Utrecht entonne dévotement, sur le

théâtre, le cantique de Siméon, mis en fort beaux vers *hollandois*.

Toute la ville étant presque dans la possession de l'ennemi, qui imite parfaitement bien la barbarie que Pyrrhus exerça dans le palais de Priam, Gisbert se retire dans une maison forte, & veut faire embarquer sa femme & ses enfans, pour les dérober aux insultes du vainqueur: cette fidelle épouse ne fauroit se résoudre à prendre la fuite; toutes les raisons imaginables ne sauroient la détourner du dessein de subir le même sort que son époux. Cette contestation, où leurs enfans se mêlent aussi, est pathétique; & elle n'auroit pas fini si-tôt, si Raphaël, un des sept anges, n'avoit terminé cette tendre dispute.

Il exhorte toute cette famille défolée à se soumettre à la Providence, & à quitter la ville, pour chercher une retraite dans la Prusse, où il leur promet une tranquille félicité: il leur pronostique encore la future grandeur d'Amsterdam, & le changement de culte qui devoit y arriver, après qu'elle auroit secoué la tyrannie espagnole. Enfin il dispaçoit, après avoir conseillé à ses auditeurs de ne pas abandonner la foi de leurs ancêtres.

Il faut remarquer que Vondel, né anabaptiste, avoit embrassé dans la fuite, avec ardeur, le parti des arminiens; mais que, sur ses vieux jours, il s'étoit rangé du côté de l'église romaine, dont il faisoit venir à propos le culte le plus souvent qu'il pouvoit dans ses pieces de théâtre. Cette conduite scandalisa ses plus tendres admirateurs, surtout lorsqu'ils virent une tragédie de sa façon, sur la reine Marie d'Ecosse, dont il fait une sainte, quoique l'illustre de Thou, né dans l'église romaine, n'en dise guere moins de mal que les protestans. Vondel avoit eu toujours beaucoup de ferveur pour la religion qui étoit en vogue chez lui; il étoit fort ignorant en matiere de religion, & par conséquent fort passionné.

Dans le temps que la muse de Vondel étoit encore arminienne, le prince Maurice lui fournit un beau sujet, en faisant mourir sur l'échafaud le grand pensionnaire Olden-Barnevelt. Pour exposer cette action à l'horreur du public, l'auteur fit une tragédie allégorique, dont le sujet étoit *la mort de*

*Palamede*, fausement accusé par Ulyffe, à qui Vondel trouve bon de donner Agamemnon pour complice. L'allégorie est bien observée en général dans cet ouvrage, hormis qu'au lieu d'y dépeindre les habits des prétes Grecs, on y trace une image fidelle des habillemens des ministres hollandois; & que Palamede, quoiqu'il mourût jeune, y est introduit comme vieillard, afin d'avoir plus de conformité avec Olden-Barnevelt.

On peut comparer l'allégorie à un vase de crystal, au travers duquel on voit un objet de tous côtés, sans que le moindre partie en paroisse à découvert: tout le premier acte ne contient qu'un soliloque de Palamede, & un chœur de soldats d'Eubée & d'Ithaque. Dans cette longue scene, le héros étale tous les chefs d'accusation, dont les Grecs le chargeoient, & il fait voir son innocence d'une maniere fort étendue. Ne peut-on pas dire que c'est faire un trop grand pas dès le premier acte; & que pour tenir le spectateur toujours également animé, il faut que le sujet se déploie peu à peu, sans affectation, ce qui se fait mieux dans un dialogue que dans un soliloque? Nous passons sous silence un songe que Palamede raconte, & dont il augure sa chute prochaine: les songes sont fort du goût de notre auteur. La ruine d'Amsterdam avoit été prédite aussi de la même maniere à la femme de Gisbert d'Amstel. Le peuple n'est que trop porté à être visionnaire; il n'est pas besoin que les spectacles l'entretiennent dans ses foiblesses.

Dans la premiere scene de l'acte suivant, Mégere ayant fait sortir de l'enfer Syphispe, un des aïeux d'Ulyffe, le mene dans le camp des Grecs, lui explique le sujet de la guerre, & le porte à augmenter la malice & la ruse dans le sein de son petit-fils.

Quoique Syphispe parle à cette déesse infernale avec peu de respect, en lui donnant les noms burlesques de *cochemar* & de *vieille sorciere*, il lui obéit pourtant punctuellement; il entre dans la tente d'Ulyffe, & lui inspire la fraude qui devoit causer la perte de Palamede.

Cela s'appelle vouloir faire aller tout par ressort: pour rendre Ulyffe odieux, il valoit mieux le faire agir par sa propre malignité, que de l'animer à la perte de son ennemi par un moyen surnaturel; d'ailleurs, cet

incident choque directement le système de la fable : on ne voit jamais dans les vers des anciens un criminel sortit du Tartare pour répandre le désordre sur la terre.

*Sed revocare gradum, superasque evadere  
ad auras,  
Hoc opus, hic labor est.*

Dans le reste de cet acte, & dans les trois suivans, on instruit le procès de Palamede, on le condamne enfin sur la foi d'une fausse lettre de Priam, & sur celle d'un casque rempli d'or, enterré par Ulysse dans la tente de ce prince innocent.

Dans l'acte cinquieme enfin, un courier vient annoncer sa mort à son frere Oate ; il en décrit toutes les particularités d'une manière fort étendue, en dépeignant le lieu du supplice : il le place sur une colline, où, avant l'arrivée des Grecs, un temple dédié à Phébus servoit de fanal aux vaisseaux, par le moyen de la statue du dieu, qui tenoit en sa main une torche d'or, imitant fort naturellement l'éclat d'un flambeau véritable : voilà ce qu'on appelle penser avec justesse. Après que la mort de Palamede a été décrite en plus de cent vingt vers, la piece devoit naturellement finir.

Il en arrive autrement, Oate qui n'a interrompu que par deux lignes ce long récit, s'adresse à Neptune, son grand-pere, pour en obtenir la vengeance de cet horrible attentat : Neptune paroît ; & pour consoler son petit-fils, il lui pronostique en huit pages les malheurs qui devoient arriver à Agamemnon, à Ulysse, & à tous ceux qui avoient conspiré contre Palamede. Un discours si long auroit peut-être été pardonnable à une divinité féminine, mais il choque certainement le *decorum* de la gravité de Neptune.

*Jupiter hæc paucis, at non Venus aurea  
contra,  
Pauca refert.*

Ce n'en est pas assez, avant que de voir la fin de la piece, le spectateur doit encore se transporter à Troye, pour être témoin de la joie de Priam & d'Hécube, qui veulent célébrer ce jour fortuné pour eux, par une fête solemnelle ; c'est apparemment par un espion qu'ils avoient appris la mort de Palamede. L'auteur ne donne aucun éclaircissement là-dessus, il aime mieux nous régaler

encore d'un chœur de filles Troyennes, qui ne contient que vingt-deux strophes de quatre vers.

Nous manquerions certainement d'équité, si nous ne convenions pas que dans ces ouvrages, où nous avons remarqué des fautes si essentielles, il se trouve des expressions & des pensées dignes de la réputation de Vondel : il y a des traits de génie, comme nous l'avons dit, de la force, du sublime ; mais

*Ennius, ingenio maximus, arte rudis.*

Nous ne nous étendons pas sur ses autres poésies, quoiqu'il y ait une assez ample matière pour la critique ; ses satyres, qui regardent pour la plupart les ministres de la religion dominante, ne sont qu'un tas d'injures grossières & triviales, inspirées par une muse harangere. A l'égard de la traduction de l'Énéide, nous nous contenterons de citer l'opinion qu'en avoit Barlaeus, célèbre poète latin du même temps : voici ce qu'il en dit, dans une lettre à Zuylichem.

*Vous avez lu, ou du moins vu, le Virgile de Vondel, mais sans vie, sans moëlle, & les reins rompus : si Auguste le lisoit, il n'auroit garde de le délivrer du feu.*

Nous observerons en finissant, que le génie poétique de Vondel, lui attira autant de chagrins que de gloire ; sans parler de la haine des Théologiens protestans qu'il mérita, & dont il se vengea par ses satyres ; sans parler de la petite mortification qu'il eut, de voir qu'ils empêchèrent qu'on ne jouât sa *Chûte des mauvais anges* : son *Palamede* pensa lui coûter la vie, ou au moins la liberté. Cette piece irrita le prince Maurice, instigateur du meurtre de Barnevelt : il voulut faire faire le procès à l'auteur, qui pourtant en fut quitte pour une amende de trois cens florins.

Jean Antonides Van-der-Does, poète Zélandois, naquit de parens anabaptistes, honnêtes gens, mais d'une assez basse extraction : ils en sont d'autant plus estimables, de n'avoir rien négligé pour l'éducation de leur fils, & de s'être efforcés de remplacer en lui les qualités chimériques de la naissance, par les talens réels de l'esprit.

Après avoir été instruit dans la langue latine & même dans les mathématiques, il voulut essayer sa veine en latin ; & ce que sa muse

musé produisit ne déplut pas aux gens du meilleur goût : cependant la gloire de Vondel & de quelques autres poètes , qui par leurs vers *hollandois* s'attiroient dans ce temps les applaudissemens du public , excita en notre auteur une noble émulation pour s'exercer dans cette carrière ; & pour enrichir sa veine, il commença par traduire quelques endroits des meilleurs auteurs latins.

Ayant ainsi formé son goût sur ces excellens modeles, les révolutions de la Chine lui fournirent le sujet d'une tragédie, intitulée *Traquil* ou *la conquête de la Chine par les Tartares* ; c'est la première pièce de longue haleine , par laquelle sa muse s'est distinguée. Cette pièce n'est pas à l'abri de la censure ; aussi son auteur n'a jamais songé à la donner au public : il faut convenir pourtant qu'il y a des endroits merveilleux, des sentimens élevés, un e imagination très-vive , & des vers bien faits.

Cet essai fut suivi bientôt après d'un poème, intitulé *Bellone aux fers* : les connoisseurs furent surpris de cette pièce ; & Vondel même avoua qu'il la trouvoit si belle , qu'il y mettroit son nom de tout son cœur. Animé par ces louanges, notre auteur conçut & digéra le dessein de son chef-d'œuvre, qui parut ensuite sous le titre d'*Y-stroom*, ou *la riviere d'Y* : nous en parlerons plus bas.

Il s'attira par-là, non seulement l'admiration, mais encore l'amitié de plusieurs personnes de distinction, & entr'autres de M. de Burcro, député alors dans le college de l'amirauté, qui, voyant ce beau génie enseveli sous les drogues d'une boutique d'apothicaire, l'excita à achever ses études à Utrecht, & l'y soutint par sa générosité, jusqu'à ce qu'il se fut fait recevoir docteur en médecine : ce digne Mécène lui procura même une charge de secrétaire de l'amirauté.

Peu de temps après, notre poète joignit le myrte à ses lauriers, en épousant la fille d'un ministre : elle avoit aussi quelque talent pour la poésie ; & plusieurs habiles gens honorèrent cette union des productions de leurs muses.

La petite pièce latine de M. Francius, professeur en éloquence, est si originale, & approche si fort des ouvrages des anciens, que nous croyons faire plaisir au lecteur en la plaçant ici.

*Tome XVII.*

*Calliopen Batavam, Batavo conjungere Phæbo,*

*Et vatem vati jungere, gaudet hymen.  
Rotera connubio quid non sperabis ab isto ?*

*Quanta poetarum mox oritura seges ?  
Doribus ingenii patrem si filius æquat,  
Quot natos ; vates tot dabit iste torus.*

*Altera Pieridas proles dabit, altera Phæbum,*

*Parnassum referet ingeniosa domus.  
At vos æterno sociati fœdere amantes,*

*Unum quod studium junxit & unus amor,  
Vivite felices, & multos reddite Phæbos,  
Et multas olim reddite Pieridas.*

Après son mariage, sa muse perdit une grande partie de sa fécondité ; il fut détourné du Parnasse par ses occupations, & bientôt après par une phthisie, dont il mourut, après avoir languï peu de temps, l'an 1684, étant encore dans la fleur de son âge.

Il est vrai pourtant qu'il avoit entrepris & promis même, dans la préface de son *Poème héroïque*, une vie de S. Paul ; mais on n'en a jamais vu que quelques lambeaux. L'auteur voyant les différens partis s'échauffer de plus en plus sur des matieres de religion, craignit de s'engager dans ces guerres théologiques, qui, semblables aux guerres d'une autre nature, produisent toujours du mal, & presque jamais beaucoup de bien.

Ce beau génie, arraché au Parnasse *hollandois* par une mort prématurée, fut pleuré par tous les poètes les plus fameux du pays. Nous avons une collection complète de ses *poésies*, dont il y en a plusieurs éditions. J'ai sous les yeux la troisième, dont voici le titre : *Alle de Gedigten van J. ANTONIDES VAN DER DOES ; hier by komt het Leven des Digters, derden druk, in-4°, Amsterdam, 1714.* Elle fut donnée par Hoogstraten, qui passoit lui-même pour un bon poète *hollandois* & latin. Les principales pièces de ce recueil sont un poème en quatre chants, intitulé *la Riviere d'Y*, dont nous allons donner un extrait ; un autre qui a pour titre : *Bellone aux fers* ; des *épi-thalames*, des *panégyriques funebres*, & d'autres petites poésies.

On sait que la ville d'Amsterdam est située sur la riviere d'Y, en forme de croissant, & qu'elle est, pour ainsi dire, le rendez-vous de tous les vaisseaux de l'univers & de toutes

les richesses de l'un & de l'autre monde qu'y rassemble l'industrie des Hollandois. Tel est le sujet que chante Antonides dans un poëme qui semble avoir été dicté également par Apollon & le patriotisme.

Dans le premier chant, l'auteur décrit, avec toute la pompe possible, ce qu'il y a de plus remarquable sur le bord de l'Y, du côté d'Amsterdam; il ne néglige aucun ornement pour embellir & pour varier sa matiere. En faisant la description d'un pont appelé le *pont neuf*, il le représente comme le séjour de la renommée & le rendez-vous des novellistes, dont la plupart ont puisé leurs nouvelles dans leur intérêt, & ne les débitent que pour faire hausser ou baisser les marchandises. Il nous dépeint sur-tout un chef de novellistes entouré d'un cercle attentif de curieux, qu'il compare à la cour de Didon, pressée autour du héros Troyen, quand il raconte la malheureuse destinée de sa patrie.

Un peu après, l'auteur nous voulant parler de l'origine du Pampus, un célèbre banc de sable, sur lequel les grands vaisseaux ne sauroient passer qu'à force de machines, il se sert d'une fiction qui nous paroît assez bizarre & fort indigne de l'heureuse imagination de M. Antonides. Il feint qu'une dispute s'étant élevée entre la divinité d'Y & le dieu de l'Amstel, petite riviere qui donne son nom à la ville, ces deux concurrens se préparèrent à se livrer bataille; mais que dans le temps qu'elle alloit commencer, Neptune, pour ralentir la fureur de l'Y, lui jeta du limon & du sable dans la bouche; il en tomba dans une langueur terrible, & ne s'en délivra qu'en vomissant la cause de sa maladie; & ce limon mêlé de sable, produisit le banc dont nous avons parlé.

Il y a quelque chose de bien plus heureux dans le tableau que M. Antonides trace d'un quartier d'Amsterdam appelé *l'isle-neuve*.

Il compare la rapidité dont les bâtimens de cette isle ont été construits, à la maniere dont les murailles de Thebes s'éleverent d'elles-mêmes, dociles au son de la lyre d'Amphion. Cependant, dit-il, cette isle avec ses palais magnifiques, qui seront un jour leurs propres sépultures, ne se fera connoître à la postérité la plus reculée, que par la gloire d'avoir fait le séjour de l'amiral de Ruyter.

Il continue ainsi :

*Me tromperai-je ? Au nom de ce fameux héros,*

*Le fleuve en bouillonnant, enfle ses vastes eaux;*

*Au pied de son palais, je le vois qui s'avance, Il en baise les bords plein de reconnoissance.*

*Tel le Tybre autrefois, par sa joie entraîné, Sorti des eaux, le front de joncs environné,*

*Quand, chargé de lauriers, le magnanime Octave,*

*Par le chemin sacré, menoit l'Egypte esclave, Et charmant les regards de son peuple surpris,*

*Aux pieds de Jupiter attachoit Anubis.*

*Ruyter, ton nom plus grand que le grand nom d'Auguste,*

*Arrache au dieu des eaux des respects le plus juste;*

*Pour ta sage valeur, plein de zèle & d'amour, Je le vois s'incliner trois fois vers ton séjour.*

L'auteur continue ensuite à exposer aux yeux du lecteur tous les bâtimens prodigieux qui couvrent les bords de l'Y. Mais ce n'est pas d'une maniere nue & seche; tout y brille d'ornemens & des couleurs les plus vives. Quand il parle du palais de la compagnie des Indes occidentales, il rapporte les guerres que cette société de marchands a eues contre les Portugais, auxquels elle arracha le Bresil, dont ils ne se remirent en possession que par surprise au milieu même de la paix.

Il s'étend sur-tout sur le magasin de l'amirauté & sur le palais de la compagnie des Indes orientales. Dans la description du premier, il fait une peinture aussi grande qu'affreuse de tous les instrumens de guerre qu'on y trouve entassés, dans une quantité qui passe l'imagination. Elle est si prodigieuse, que quelque vaste que soit ce magasin, il en a fallu bâtir un second pour servir de décharge à l'autre.

C'étoit autrefois, dit l'auteur, en parlant du palais de la compagnie des Indes orientales, l'ouvrage des plus grands monarques, de bâtir un capitol ou un escurial; mais ici des marchands osent élever jusqu'au ciel un bâtiment qui surpasse les palais les plus superbes. On pourroit douter de la puissance de cette compagnie, si l'on n'en avoit pour témoin l'Orient soumis à ses loix, & ce château prodigieux qui reçoit le jour par plus de trois mille & trois cents fenêtres, & qui surpasse les pyramides & les amphithéâtres de l'antiquité.

Dans le second chant , l'auteur entre dans une carrière plus vaste ; & pour m'exprimer avec un des poètes qui ont fait l'éloge de cet ouvrage , il renferme , en quelque sorte , tout l'univers dans son poème.

Après avoir fait l'éloge de la navigation , il nous parle de toutes ces flottes nombreuses qui couvrent tout l'Y comme une vaste forêt, & qui vont chercher dans tous les coins du monde tout ce qui peut servir à la nécessité & à l'orgueil des hommes. A cette occasion il parle de ces expéditions hardies de l'amiral Heemskerck , destinées à chercher une route abrégée vers les Indes par la mer Glaciale. Il feint que tandis qu'il rapporte ces choses , il a déjà perdu de vue deux flottes , dont la première prend sa course vers les grandes Indes , & l'autre vers l'Amérique. Il s'étend sur les malheurs où cette partie du monde est tombée par ses propres richesses , & il introduit l'ombre d'Attabaliba qui , charmé de voir dans les *Hollandois* les ennemis de ses bourreaux , leur parle en ces termes , suivant la traduction françoise :

*Compagnons autrefois de mes affreux malheurs ,*

*Vous qui de l'Espagnol sentîtes les fureurs ,*  
*Prêtez , prêtez l'oreille , & de ma destinée*  
*Ecoutez attentifs l'histoire infortunée.*

*Aussi-tôt que je vis des gens barbus & blancs ,*  
*Approcher de nos bords sur des palais flot-*  
*tans ,*

*Mon cœur fut pénétré d'une frayeur mortelle ,*  
*Je frissonne , je sens que mon trône chancelle ;*  
*Augure trop certain de ma funeste mort :*

*Que n'étois-je en ce temps attentif à mon sort !*  
*J'aurois sans hésiter , de cette horrible Harpie ,*  
*Monstre encor en naissant percé le flanc*  
*impie .*

*Ils entrent dans nos murs , & les yeux*  
*enflammés ,*

*Par-tout ils cherchent l'or dont ils sont*  
*affamés .*

*Tel un vautour brûlant d'une maligne joie ,*  
*Anime sa fureur suspendu sur sa proie .*

*Ces tyrans sont suivis par des tyrans nou-*  
*veaux ,*

*Leurs vaisseaux sur leurs pas traînent d'au-*  
*tres vaisseaux .*

*Qui leur résisteroit ? la foudre & le tonnerre*  
*Se liguënt avec eux pour les suivre à la guerre :*  
*Soumis à leur pouvoir , l'enfer , la mer ,*  
*les cieux ,*

*Dans leurs affreux desseins conspiraient*  
*avec eux .*

*Tout mon peuple est en proie aux fureurs du*  
*carnage .*

*Parlez , bourreaux , parlez ; par quelle infame*  
*rage ,*

*Osez-vous envahir ce terroir engraisé*  
*Du sang de mes sujets à chaque pas versé ?*

*Je respire ; du ciel la vengeance s'apprête ;*  
*Je vois leur propre foudre éclater sur leur tête :*

*Ils répandent leur sang , de mon sang enivrés .*  
*Par les mains l'un de l'autre ils tombent*  
*déchirés .*

*Eux-mêmes pour mon ombre agréables*  
*victimes ,*

*Par des crimes nouveaux ils punissent leurs*  
*crimes .*

Après cette peinture , dont la traduction rend foiblement la vivacité & la force , l'auteur emprunte le cheval ailé pour suivre la flotte des Indes , qu'il voit arriver au port désiré après avoir été long-temps battue de la tempête. Sa muse parcourt tous les différens pays de cette vaste contrée , & décrit , avec toute la pompe possible , les différentes richesses dont chacune de ces provinces charge les vaisseaux *hollandois*. Non contente de donner une idée de l'étendue de leur négoce dans ces climats , elle dépeint encore la puissance des armes de la compagnie des Indes orientales. Pour en donner une preuve , elle nous trace le tableau d'une bataille , où les soldats de cette compagnie remportèrent une victoire signalée sur les habitans de Macassar.

L'auteur retourne ensuite vers l'Y sur le Pégase , & nous dépeint plusieurs pays qu'il découvre en passant. Etant de retour , il s'applique à faire le détail des marchandises précieuses & utiles que toutes les autres parties de l'univers fournissent à l'envi , comme une espèce de tribut qu'elles paient à l'industrie & à l'intrépidité des *Hollandois*. En parlant des vins & d'autres choses utiles qui leur viennent de France , il déclame avec autant de force que de bon sens contre les vices que ce même pays leur communique ,

Voici à peu près ce qu'il en dit :

*Avec ces biens réels , sources de nos délices ,*  
*La France dans nos ports décharge aussi ses*  
*vices ;*

*Et souillant de nos mœurs l'aimable pureté ,*  
*Introduit des faux airs la puérilité ,*

*Ce culte extravagant des modes fanatiques,  
Idoles sans autels chez nos aïeux rustiques.  
Un combattant poudreux obtenoit leurs fa-  
veurs,*

*Non un fade Adonis qui triomphe des cœurs.  
Les plumes seulement sur leur casque flot-  
tantes,*

*Frappaient des ennemis les troupes chance-  
lantes.*

*Ils ne ceignoient le fer que pour venger les loix,  
Ou bien pour secouer le rude joug des rois.  
A présent dès qu'en France un caprice en  
décide,*

*Ces ornemens en paix parent le plus timide.  
Pourquoi, lâches mortels, aux ordres de  
Paris,*

*Affujettissons-nous nos airs & nos habits?  
Jusqu'à quand de la mode esclaves volon-  
taires,*

*Aux vices étrangers serons-nous tributaires?  
Sous des cheveux trompeurs avec art hérissés,  
(La nature en gémit) nos fronts sont affaissés:  
Selon que de la cour la girouette ordonne,  
A cent fatras gênans le belge se façonne.  
Qu'importe qu'on néglige, ennemi du bon  
sens,*

*De préserver son corps des injures du temps,  
Pourtant que du ciseau l'étoffe maltraitée,  
Change l'homme à la mode en bizarre protéé,  
Et que de cent couleurs l'inconstante union,  
Rende l'être qui pense un vil caméléon.*

Le chant troisième est une fiction d'un bout jusqu'à l'autre. Le poète est entraîné tout d'un coup au fond de l'Y, dont il admire le riche palais. Il voit le fleuve avec ses demi-dieux & ses nymphes, qui se préparent pour une fête qui devoit se faire à la cour de Neptune, pour célébrer l'anniversaire du mariage de Thétis & de Pelée.

L'auteur ne suit ni Ovide, ni les autres mythologistes. Dans cette fable, il feint que Thétis, autrefois mariée au vieux Triton, & lassée de la froideur de cet époux suranné, s'étoit retirée de la cour de Neptune pour pleurer ses malheurs dans la retraite. Neptune & les autres divinités de la mer, touchés de sa douleur, la rappellent, cassent son mariage, & se résolvent à l'unir au courageux Pelée, à qui ils destinent en même temps l'immortalité avec une éternelle jeunesse. Thétis accepte ce parti avec joie; & Triton plus charmé des plaisirs de la bonne chère que de ceux

de l'amour, n'y fait aucune opposition. Le mariage s'achève, & le dieu des eaux en célèbre tous les ans la mémoire avec solemnité.

C'est à une de ces fêtes que le fleuve alloit alors avec toute sa cour. Le poète y fut mené aussi par une des divinités aquatiques, qui le cacha dans un endroit du palais de Neptune, où, sans être vu il pouvoit tout voir. Tous les autres fleuves entrent dans la salle du festin; & à mesure qu'ils arrivent, le poète est instruit par son compagnon de leur nom, de leur origine & de leur puissance. Les descriptions qu'on en voit ici sont si savantes & si poétiques, qu'on peut dire que c'est l'endroit le plus beau de cet admirable poème. Nous ne nous flattons que d'en donner une faible idée; & pour n'être point embarrassés dans le choix d'un de ces portraits, nous copierons le premier qui se présente à nos yeux.

*Vois-tu ce fleuve altier? Sa longue chevelure,  
Du peuplier d'Alcide emprunte sa parure;  
C'est l'illustre Eridan: tel fut jadis son nom,  
Avant ton sort fatal, orgueilleux Phaëton.  
Mais, dès que dans ses eaux Jupiter trop  
sévère,*

*Du char brillant du jour jeta ce téméraire,  
Pour n'aigrir pas le deuil d'un père mal-  
heureux,*

*L'Eridan abjura ce nom trop odieux.  
On le nomma le Pô: des Alpes descendue,  
Son onde prisonnière est cachée à la vue;  
Mais bientôt plein de fougue, il délivre ses  
flots*

*Des gouffres tortueux de leurs vastes cachots.  
Delà roulant son eau dans son cours embellie,  
Il apaise la soif des fillons d'Italie;  
Et ce fleuve lassé par cinq bouches enfin  
Du golfe Adriatique enfle le vaste sein.*

*Attentif autrefois à l'éloquente audace  
De la lyre docile aux doigts savans d'Ho-  
race,*

*Captif de ses accords, il suspendoit son cours,  
Soit que Flaccus perdu dans ses tendres  
amours,*

*Célébrât sa Lydie & son humeur badine,  
Ou bien de sa Chloé la pudeur enfantine;  
Soit qu'assis à l'écart sous des arbres touffus,  
Du fameux Mécénas il chantât les vertus,  
Et que reconnoissant les dons de Melpomene,  
Aux richesses d'Attale il préférât sa veine.  
Et toi du dieu des vers le plus cher favori,  
Tu fréquentas souvent ce rivage fleuri,*

*Virgile, & l'air pompeux de tes chants  
héroïques,  
Frappoient d'étonnement les nymphes aqua-  
tiques :*

*Le fleuve interdisoit le murmure à ses flots,  
Quand d'Ilion en feu tu savois ton héros,  
Et le menois vainqueur à la riche Ausonie,  
Destiné par le sort au lit de Lavinie, &c.*

Ce fleuve & tous les autres qui se distinguent dans les différentes parties de l'univers, se mettent à table, & Thétis, par ordre de Neptune, y place le dieu de l'Y au dessus de tous les autres. Plusieurs divinités s'en formalisent, mais sur-tout le dieu présomptueux de la Seine, qui après avoir caché son indignation pendant quelques momens, échauffé davantage par le vin, éclate contre l'Y en paroles injurieuses; il lui reproche la petite étendue de son cours, le mépris où il étoit quelques siècles auparavant, & sur-tout la bassesse de sa naissance. Il élève au contraire le vaste cours de ses propres ondes, & la noblesse de son origine, & même il égale ses flottes à celles de l'Y, qui, selon lui, peuvent seules servir de prétexte à l'orgueil d'un si vil marais. Il s'attache même à turlupiner le nom de son ennemi, & à trouver dans la seule lettre qui compose ce nom, un rapport exact avec la bassesse du dieu qui le porte.

Dès que la Seine a évaporé sa bile, l'Y se leve & lui répond avec autant d'éloquence que de modestie & de flegme. Il prend la Seine elle-même à témoin de sa puissance, aussi-bien que les autres fleuves de l'univers, avec lesquels il lie une amitié étroite, par les vaisseaux qu'il leur envoie. Pour ce qui regarde la noblesse, il dit que le joug des Romains avoit commencé à donner de la réputation à la Seine, dans le temps que l'Y avoit toujours maintenu sa liberté contre l'ambition des maîtres du monde; que les dieux des eaux les plus puissans ne dédaignoient pas son alliance; & quant à la petitesse qu'on lui objecte, qu'on fait bien que les corps les plus pesans ne sont pas toujours les plus forts, & que les empires trop étendus sont souvent accablés par leur propre grandeur. A l'égard de son nom, il soutient qu'il ne doit pas sembler si méprisable, puisque Pythagore avoit trouvé dans la lettre Y un emblème de la destinée des hommes. Ce discours ne fait qu'enflammer davantage la

colere du dieu de la Seine; il s'adresse à l'Ebre, & le traite de lâche, puisqu'il étoit insensible à la fierté du sujet rebelle, qui seroit bientôt remis sous le joug de son maître, si c'étoit contre lui qu'il eût eu l'audace de se révolter. L'Ebre replique d'un ton grave, que la haine qui l'avoit animé autrefois contre l'Y, avoit été purifiée par le feu de la guerre, & qu'il l'avoit reconnu pour libre, sans garder contre lui le moindre ressentiment; que la lâcheté qu'on lui reproche étoit assez réfutée par ses victoires contre les Sarrafins. Enfin, il prie la Seine de se ressouvenir combien de temps ses eaux avoient été esclaves de la Tamise. La querelle s'échauffe, cependant la Seine saisit l'Ebre, & c'étoit fait de lui, si la mer Baltique, la Tamise & l'Y, ligués ensemble, ne l'avoient arraché des mains de son ennemi, qui déjà avoit déchiré un pan de son manteau. Neptune enfin apaise le tumulte, & maintient l'Y dans son rang, comme son plus digne favori. On voit assez que cette fiction est une allégorie de l'invasion de la France dans les Pays-Bas espagnols & de la triple alliance.

Après avoir décrit l'origine de l'Y, l'auteur s'attache à dépeindre l'autre bord de cette riviere, embelli par quelques villes de la Nord-Hollande. Elles fourniroient une matiere assez seche à un poëme héroïque, si l'imagination fertile de M. Antonides ne savoit suppléer à ce défaut, & si des moindres sujets, il ne savoit tirer de quoi orner & enrichir son ouvrage. En parlant d'Edam, autrefois appelé *Ydam*, c'est-à-dire, *digne de l'Y*, il rappelle l'ancienne fable d'une sirene prise auprès de cette ville par des pêcheurs: il en fait une espece de sibylle, en lui prêtant une longue & magnifique prédiction de toutes les catastrophes que les Bataves devoient surmonter, avant que de parvenir à cette puissance dont l'auteur a donné de si grandes idées. Cette prophétie est un abrégé de toute l'histoire de *Hollande*; & ce n'est pas l'endroit de l'ouvrage sur lequel les fleurs de la poésie sont répandues avec le moins de profusion.

La sirene finit par tracer un affreux tableau de ces batailles navales qui se doivent donner un jour sur les côtes de *Hollande*, entre cette république & l'Angleterre. Voici comme l'on a traduit, ou plutôt imité cet endroit.

*Vous verrez, vous verrez, fiers voisins de ces eaux,*

*Rome & Carthage encor se heurter sur les flots. O'en est fait, armez-vous, allez, peuplez vos flottes,*

*Déjà l'Anglois altier vient foudroyer vos côtes.*

*L'intrepide Frison, le vaillant Zélandois, Pleins d'une noble ardeur vont soutenir vos droits.*

*Qu'entends-je, justes dieux, quels éclats de tonnerre*

*Font bouillonner la mer, & tressaillir la terre? Neptune est éperdu quand le cruel métal*

*Vomit par-tout la mort de son ventre infernal, L'Océan est en feu, de carenes brisées*

*Je vois flouter par-tout les côtes fracassées, Le rivage se fend; crains, Pluton, que les mers,*

*Par leur fond déchirés n'inondent les enfers. De l'épaisse fumée un horrible nuage*

*Du soleil qui recule obscurcit le visage, Les instrumens guerriers par leurs accords*

*bruyans Accompagnent les cris des héros expirans.*

*Quelle nouvelle horreur! Une mine flottante Porte au ciel de guerriers une troupe mourante,*

*Qui, brûlés dans les airs, par un étrange sort,*

*Rencontrent dans la mer une seconde mort.*

Tout l'ouvrage finit par un discours aux magistrats d'Amsterdam, à la sagesse desquels l'auteur rapporte, avec raison, la richesse de cette puissante ville qui, sans contredit, est une des mieux policées de tout l'univers.

Si ce poëme ne mérite pas le nom d'*epique*, que nous lui avons donné, parce qu'à l'égard de son sujet & de son ordonnance, il differe beaucoup de l'*Iliade* & de l'*Enéide*, il nous paroît pourtant qu'il n'est pas indigne de ce titre, par l'heureuse fiction qui y regne, par la noblesse des pensées, & par la grandeur de l'expression. Hoogstraten préfere ce chef-d'œuvre d'Antonides à tout ce que Vondel a fait de plus beau; nous n'oserions adopter ce jugement. Mais ce qu'Antonides a de commun avec Vondel, c'est de mêler quelquefois des termes bas aux expressions les plus sublimes; c'est d'avoir des phrases entortillées, dont la construction est difficile à trouver; c'est de racheter ces petits défauts par le feu du génie, & par la richesse inépuisable de

son imagination; c'est de forger souvent des termes heureusement combinés, qui donnent beaucoup de force à la langue *hollandoise*.

Luc Rotgans succéda aux deux poëtes précédens, & peut-être il les surpassa, si l'on compare ouvrage à ouvrage, & non génie à génie.

Né d'une famille distinguée & alliée à tout ce qu'il y a de plus illustres magistrats à Amsterdam, Rotgans s'appliqua d'abord aux études, & fit beaucoup de progrès dans les humanités; mais dans les tristes conjonctures de l'année 1672, poussé d'un noble desir de contribuer à la conservation de sa patrie, il prit le parti des armes; après être parvenu à la qualité d'enseigne, il se dégoûta de ce métier, & se retira à une maison de campagne, située sur le Vegt, petite riviere entre Amsterdam & Utrecht: les rivages en font un jardin perpétuel, & l'on y voit avec admiration un nombre infini de maisons de plaisances extrêmement embellies. C'est dans ce séjour si délicieux que Rotgans goûta les agrémens de la retraite. La paix étant ensuite conclue entre la *Hollande* & la *France*, il trouva bon d'aller voir cette redoutable monarchie, d'où s'étoit levé le nuage qui avoit crevé avec tant de fureur sur sa patrie. Après son retour, il se maria avec une demoiselle Salengre, qu'il ne posséda pas long-temps. Il se consola d'une perte si sensible avec les muses, & il s'adonna entièrement à faire un parnasse de son agréable maison de campagne. Il y composa plusieurs pieces de vers qui ont été rassemblées en un volume & magnifiquement imprimées par Halma, ami de l'auteur, imprimeur renommé, & poëte lui-même. Comme Halma a voulu distinguer chacune des pieces, & qu'il est arrivé par-là que quelques pages sont restées à moitié vuides, il les a remplies de ses propres vers, qui contiennent, ou quelques réflexions sur les mêmes sujets, ou quelques éloges sur la maniere dont ils sont traités. Mais afin qu'on ne confondît point ses vers avec ceux de Rotgans, il les fit imprimer dans un autre caractère, & même il eut soin d'y mettre son nom. C'est aux connoisseurs en poésie *hollandoise* à juger si cette précaution étoit nécessaire.

*La vie de Guillaume III*, est l'ouvrage le plus considérable de ce poëte *hollandois*.

C'est un poëme épique dans les formes , & par conséquent , c'est par-là sur-tout qu'on peut juger du génie de l'auteur.

Quelques critiques prétendent que les poëtes *hollandois* l'emportent sur les françois pour ce qui regarde l'épisode ; une analyse exacte de ce poëme pourra justifier ou détruire cette opinion.

Si nous écrivions en *hollandois* , nous pourrions faire sentir la beauté de la versification de M. Rotgans & la grandeur de ses pensées avec le choix & la force de ses expressions ; au lieu que nous sommes obligés de ne donner que le plan de cet admirable ouvrage , qui est divisé en huit chants.

*Chant I.* Le jeune héros se trouve sur mer avec sa flotte , pour aller épouser la princesse Marie. Les vents & les dieux marins favorisent son voyage. Galathée sur-tout s'empresse de seconder les vœux de cet illustre amant ; elle s'intéresse tendrement au sort des amoureux , ayant été elle-même sensible autrefois pour l'aimable Acis , dont elle raconte la malheureuse fin aux Néréides ses compagnes. Protégé de toutes ces divinités , le prince approche de la Tamise ; la déesse du fleuve s'orne magnifiquement pour recevoir un héros si digne de son estime. En le voyant , elle se remet dans l'esprit les actions éclatantes qui l'avoient rendu illustre dans un âge si peu avancé , & les cruelles batailles de mer que les Bataves avoient , sous ses auspices , livrées aux Anglois : elles sont décrites ici avec tout le sublime requis pour des objets si grands & si terribles.

Guillaume est reçu dans Londres avec une magnificence royale ; il voit avec la plus tendre satisfaction la charmante princesse , dont les attraits avoient déjà fait de profondes impressions sur son cœur dans un autre voyage : il lui déclare sa passion ; & cette princesse , dont la vertu guidoit toutes les démarches , charmée des grands sentimens & de la réputation du jeune héros , ne dédaigne pas un amant si digne de sa tendresse. Le mariage s'accomplit avec une pompe supérieure à celle qui parut à l'hyménée de Pelée & de Thétis. Après que l'époux a conduit la princesse au lit nuptial , les grands seigneurs anglois prient un des favoris du héros de leur donner un détail

exact de ses grandes actions , dont ils avoient déjà été instruits par la renommée.

*Chant II.* Le favori satisfait à leurs desirs : il commence par donner une description pathétique des malheurs où la *Hollande* fut plongée par les armes de la France , lorsque Louis le Grand , avec la rapidité de la foudre , se rendit maître de quatre de ses provinces.

La valeur du prince devint bientôt nécessaire à un pays destiné à être soutenu par la maison de Nassau : d'abord il s'opposa en vain à ce torrent. La prudence & la bravoure du général agissent sans fruit , si elles ne sont secondées par la bonté & par le nombre des troupes. Le siège de Woerden réussit mal au jeune héros , par la trahison même d'un sujet de l'état : l'hiver cependant approche , & la gelée rend inutile la plus forte barrière de la *Hollande*.

Le duc de Luxembourg se prépare à envahir cette province , il anime ses soldats au viol & au carnage , & à n'épargner ni choses sacrées , ni choses profanes. La providence dissipe ses projets. Un dégel subit arrête sa marche & l'empêche de pénétrer jusqu'au cœur du pays ; les soldats furieux de voir leurs espérances trompées , & se ressouvenant des préceptes de leur chef , lâchent la bride à leur cruauté , & renchérissent sur tout ce que la rage des barbares à jamais inventé de plus horrible.

Bientôt après le brave Rabenhaupt surprend , par la glace , la ville de Coeverden , la clef de la Frise & de la Groningue , & l'agréable nouvelle de cette victoire commence à relever l'espérance des malheureux Bataves. Le printemps approche , & le prince assiege Naerden , ville forte & très-importante , qu'il prend après une vigoureuse résistance. Les Impériaux & les Espagnols viennent enfin au secours de leurs alliés ; le général des *Hollandois* les joint : il assiege Bonn , s'en rend maître , & les François effrayés de cette nouvelle victoire , abandonnent la province d'Utrecht , & une grande partie de leurs autres conquêtes. Les peres de la patrie charmés de la conduite & des succès de leur défenseur , l'élevent aux dignités de ses peres ; & après qu'il a passé l'hiver à préparer tout avec soin pour la campagne prochaine , il se joint de nou-

veau aux alliés. Les armées ennemies s'approchent , & c'est alors que se donne la célèbre bataille de Senef , où le prince , à peine sorti de l'enfance , partage le péril & la gloire avec ce que la France & toute l'Europe a de généraux les plus intrépides & les plus expérimentés. La description de ce combat est un chef-d'œuvre , aussi-bien que celle du siege & de la prise de Grave par le même prince. C'est-là que finit le récit & le second livre.

*Chant III.* Après toutes les solemnités nuptiales , Guillaume prend congé du roi Charles , qui l'entretient sur les horreurs d'une guerre où le prince avoit déjà acquis tant de gloire , & s'offre pour médiateur. Le héros s'embarque avec son illustre épouse ; Neptune caresse les ondes de son trident & les apaise : une troupe d'amours accompagne le couple heureux ; & quand la nuit succède au jour , l'Hymen même remplace par son flambeau , la lumière d'Apollon.

Les époux arrivent en *Hollande* , où ils sont reçus avec toute la joie & la magnificence possibles. La princesse entre au palais , & les ornemens qu'elle y admire le plus , sont les drapeaux & les étendards que son prince a arrachés aux ennemis. Le temps approche d'entrer en campagne ; les François s'y mettent les premiers , ils prennent Gand & Ypres : quoique le jeune héros brûle d'envie de s'opposer aux progrès des ennemis , sa prudence sert de bride à sa valeur ; ses troupes sont inférieures , & il ne veut pas mettre tout l'état & la gloire qu'il a déjà acquise au hasard d'une bataille inégale.

Les ambassadeurs , cependant , s'assemblent à Nimegue , & cette ville ancienne qui , prise après une longue résistance , avoit essuyé tout ce que la guerre a de plus déplorable , devient le séjour des ministres de la concorde. La paix y arrive du séjour céleste ; elle anime tout le monde à mettre bas leurs animosités , & à préférer ses douceurs à toutes les calamités que Mars traîne après lui : ce dieu irrité des desseins de la déesse , s'obstine à les traverser ; il excite Bellone à seconder sa fureur , & de concert avec elle , il seme la discorde dans les deux armées , qui sont en vue l'une de l'autre près de Mons , assiégé par les François. Le prince d'Orange les attaque & les met en déroute ;

mais il est interrompu dans le cours de sa victoire par la Renommée , qui lui apporte une branche d'olivier en signe de la paix conclue. Le dieu des combats en frémit de rage ; & contraint de céder à la paix , il prédit à l'infortunée Flandre les malheurs dont bientôt il l'inondera de nouveau. Les aimables effets de la paix sont ici décrits d'un style fleuri ; le poëte fait parler la nymphe d'une petite riviere entre Utrecht & Amsterdam ; elle oppose le bonheur présent aux calamités dont elle avoit été témoin : & le prince , bien-loin de se dédommager des travaux de la guerre entre les bras de la mollesse , s'occupe entièrement à raffermir l'état & à faire , de ses vertus éclatantes , des modeles pour le peuple commis à ses soins.

*Chant IV.* La discorde ne peut plus souffrir la tranquillité du genre humain ; accompagnée des furies de la cruauté & de la trahison , elle les exhorte à inspirer leurs fureurs aux princes. Ses ordres sont exécutés , la Paix en pâlit , & retourne au ciel. La Religion effrayée du péril où elle se trouve , se présente au prince pendant le sommeil , elle lui expose les attentats qu'on fait contre elle en France & sur-tout en Angleterre , & l'anime à sa défense. Le héros éveillé , est long-temps flottant entre le respect qu'il doit à un pere , & entre son amour pour la religion & pour la liberté d'un pays dont les droits le touchent de si près. Les motifs les plus pressans l'emportent enfin dans son cœur.

Ayant préparé tout pour son expédition , il prend congé de son épouse , qui lui recommande sa patrie & la conservation de celui qui en cause les malheurs. Eole déchaîne les vents , une tempête furieuse se leve , la flotte est dispersée , tout le pays est en alarme : la princesse , sur-tout , sent les plus vives douleurs du péril qui menace la tête de son cher époux. Il échappe cependant à la fureur des eaux , & le danger qu'il a couru n'amollit pas son courage : tout est réparé en diligence , & par un voyage plus heureux le héros arrive en Angleterre , qui tend les bras à son défenseur : son malheureux beau-pere abandonné de tout le monde s'enfuit.

Le prince cependant convoque un parlement , & travaille de toutes ses forces à raffermir

raffermer les droits de la religion & de la liberté. L'amour des peuples pour leur bienfaicteur s'accroît de jour en jour, & la reconnoissance les pousse à lui offrir la couronne. On envoie des ambassadeurs en *Hollande* pour faire venir la princesse à qui le sceptre, abandonné par son pere, appartient de droit; elle dit un tendre adieu aux magistrats d'un pays où elle avoit vécu plusieurs ans, chérie & adorée de tout le monde. Triton devance la flotte & se hâte d'annoncer son arrivée à ses sujets impatiens. On fait à la princesse une entrée magnifique, & les deux époux se revoient avec les sentimens les plus vifs d'une tendresse inaltérable. Tout est préparé pour le couronnement, la religion reçoit le couple royal au temple destiné à cette solemnité; elle les félicite, & elle se félicite elle-même, de voir ses défenseurs approcher du trône, & elle prédit au roi les travaux qu'il auroit à essuyer avant que d'en être tranquille possesseur. La Piété, la Foi, la Vérité & les autres vertus environnent le trône; & la Rage & la Persécution sont prosternées aux pieds des époux couronnés.

*Chant V.* Le roi Jacques arrivé en France, est reçu de Louis-le-Grand avec toutes les marques d'une amitié généreuse, celui-ci promet à son allié un secours puissant pour le remettre sur le trône, & adoucit cependant son chagrin par tous les plaisirs qu'une cour magnifique & voluptueuse est capable de fournir. Jacques aborde en Irlande avec des troupes nombreuses; Tyrconnel, aidé par des prêtres, anime les insulaires à risquer tout pour les droits de ce roi. Pendant qu'il rassemble une nombreuse armée, Guillaume est dans sa capitale à régler les affaires d'état, à prendre toutes les mesures nécessaires pour se maintenir sur le trône, & à punir ceux qui avoient osé conspirer contre lui. Avant que de partir il a un entretien des plus touchans avec son épouse royale, qui lui recommande de nouveau sa propre vie & celle de son beau-pere: il met entre les mains de cette sage épouse les rênes de l'état; & après avoir été traversé dans son voyage par des brouillards affreux, il aborde en Irlande, où il est reçu avec une joie inexprimable, par les généraux & par les soldats. Après avoir

*Tome XVII.*

fait la revue de ses troupes, il marche contre les ennemis. Les deux rois haranguent leurs armées, & les animent par les motifs les plus forts à faire leur devoir.

La Boyne est un foible obstacle pour la valeur du jeune héros, les gardes hollandoises s'y jettent les premiers: lui-même, malgré la foudre des canons, malgré une grêle de balles de mousquet, entre les armes à la main dans ses eaux qu'il teint bientôt de son propre sang. A peine s'est-il fait panser, qu'il apprend la mort de Schomberg, & qu'il rentre dans le combat pour venger ce grand général; tel le courage d'Enée fut enflammé par la mort de Pallas. Les François avec le brave Lauzun à leur tête, disputent la victoire avec opiniâtreté, mais enfin ils sont rompus comme les Irlandois, & le roi Jacques se sauve par la fuite. Le jeune Schomberg immole un grand nombre d'ennemis aux mânes de son illustre pere: ayant appris sa mort, *aujourd'hui il faut combattre*, dit-il, *demain nous pleurerons.*

La victoire étant remportée, il arrose de ses larmes le cadavre défiguré de son pere, qui lui avoit enseigné lui-même le métier de la guerre. La déesse de la Boyne sort de ses eaux pour le consoler de cette perte par la gloire immortelle que le duc de Schomberg s'étoit acquise. S'adressant ensuite au roi vainqueur, elle le félicite de l'heureux succès de ses armes, & lui promet qu'elle célébrera ce jour heureux avec les Naiades, ornées du corail qui s'étoit formé dans ses ondes du sang de ce prince victorieux.

Un courrier apporte la nouvelle du combat qui s'étoit donné par mer, où la France, quoique victorieuse, n'étoit pourtant point parvenue à son but, qui étoit de faire une descente en Angleterre. Le poète passe délicatement sur les causes de cette défaite des flottes combinées.

*Chant VI.* Le héros ne se repose point dans le sein de la victoire, pendant que le roi Jacques se réfugie de nouveau en France, il prend Drogheda, & après avoir fait son entrée triomphante à Dublin, il marche vers Wexfort qui se rend sans résistance; & Dungannon suit cet exemple, après avoir vu Waterfort se défendre en vain contre les armes victorieuses du jeune roi.

Kkkk

Limmerick , la plus forte ville d'Irlande , s'opiniâtre avec succès pour la cause de Jacques , & tous les efforts du vainqueur , pour la réduire , sont inutiles. La liberté se présente à lui en songe , & après avoir rendu graces à son protecteur , elle l'exhorte à lever le siege d'une ville dont les destinées avoient éloigné la prise pour quelque temps.

Le prince se rend à ce conseil , il harangue ses troupes , les instruit de la nécessité de retourner à la capitale de son empire , & laisse le commandement au général Ginkel , connu depuis sous le nom de comte d'Athlone. La reine accompagnée des dames de sa cour , va à la rencontre de son époux victorieux ; elle le désarme elle-même , & le couronne de laurier. Assise avec lui à table elle entend de la propre bouche de son héros le récit de ses exploits glorieux : Didon n'écoute pas son cher Enée avec une attention plus forte.

Le roi convoque son parlement , & après lui avoir rendu compte de ses actions , il lui étale les progrès que Louis-le-Grand avoit faits pendant son absence dans les Pays-Bas , où les troupes alliées , sous le prince de Waldec , avoient été mises en déroute. Il exhorte la noblesse & le peuple de répandre leurs trésors pour la cause commune , dans le temps qu'il est prêt lui-même à répandre son sang pour elle. Le parlement répond avec générosité à des instances si justes & si pressantes , & ses actions ne démentent pas ses promesses. Les vaisseaux s'élevent sur les chantiers , tout le monde s'empresse à les pourvoir de toutes les choses nécessaires , & l'on s'enrôle sans contrainte , ravi de suivre les drapeaux d'un monarque si brave. Il est temps de songer aux Provinces-Unies menacées de tous côtés. Le prince prend congé de sa digne épouse , qui aime trop un pays auquel elle est si chere , pour s'opposer au départ du roi qui va le défendre. A peine a-t-il gagné la haute mer , qu'une tempête furieuse se leve. Le monarque des cieux envoie ses anges pour appaiser la tempête ; & le prince destiné à souffrir & à surmonter des traverses , arrive au rivage de *Hollande* malgré les glaces. Il entre peu accompagné dans une pauvre hutte , où l'hospitalité du maître supplée à sa pauvreté ; tels Jupiter & Mercure furent traités par Philémon & par Baucis.

*Chant VII.* Par une fiction poétique , on personnalise ici la *Hollande* , qui va elle-même à la rencontre du prince son libérateur : il est reçu à la Haye avec toute la pompe que la tendresse peut fournir à un peuple riche & industrieux. Les compagnies des bourgeois , magnifiquement équipées , conduisent le roi à son palais au bruit de l'artillerie , & au travers d'un grand nombre d'arcs de triomphe , où la richesse & l'art éclatent à l'envi. Le soleil , pour être plus longtemps témoin de cette fête , ralentit sa course ; quand il cede aux ombres de la nuit , les feux d'artifice remplacent sa lumiere par un nouveau jour.

Les peres de la patrie s'empressent à aller féliciter le roi de ses victoires & de son heureux retour. Il les assure que le fardeau de ses trois couronnes ne l'empêchera point de continuer ses plus tendres soins pour les provinces où il a vu le jour. Les princes les plus illustres de l'Europe remplissent la Haye , & consultent l'oracle du grand Guillaume sur le bien de l'alliance & sur la liberté de l'Europe. Les françois cependant ont assiégé Mons en Hainaut , le roi quitte le conseil pour en venir aux actions.

Bellone , charmée de voir la Flandre devenue de nouveau le théâtre de la guerre , va trouver Vulcain , & l'exhorte à servir sa fureur en forgeant toutes les sortes d'armes que les mortels , ingénieux à se détruire les uns les autres , ont inventées : elle lui prédit la prise de la capitale du Hainaut , que les alliés s'efforceroient en vain de conserver. Le dieu du feu , ravi de seconder la rage de la barbare déesse , anime la diligence de ses Cyclopes. La prédiction de Bellone s'accomplit. Le prince de Bergues défend Mons avec valeur & avec prudence ; mais le peuple séditieux le force à se rendre. Les fourrages manquant encore , les armées sont obligées de cantonner ; mais dès que l'été paroît , on se rassemble de côté & d'autre. On s'observe long-temps pour prévenir les projets les uns des autres. Enfin Luxembourg tombe avec la maison du roi sur l'arrière-garde des alliés , près de Leuse : ils ont d'abord du désavantage ; mais bientôt ils reprennent cœur , repoussent les ennemis , & la nuit sépare les combattans , sans que la victoire penche d'un côté ni de l'autre. L'approche de l'hiver

force les armées à regagner les quartiers. Guillaume retourne à la Haye, il y reçoit l'agréable nouvelle des succès de ses armées en Irlande.

Le brave général Ginkel, après avoir pris Baltymore & Athlone, avoit attaqué les Irlandois & les François, retranchés dans un terrain marécageux près d'Agrim, & avoit remporté sur eux une victoire signalée, après un combat opiniâtre, où Saint-Buth, leur général même, avoit perdu la vie; il avoit ensuite pris Gallway & Limmerick, les seules villes qui faisoient encore tête au vainqueur. Le roi, charmé de ces importantes nouvelles, part pour l'Angleterre. Triton ordonne, de la part de Neptune, aux Nymphes de la mer, de porter ses vaisseaux par les ondes. Il leur dévoile un oracle de Neptune, qui avoit prédit aux divinités soumises à son pouvoir, la victoire que les flottes combinées devoient remporter l'année suivante sur la Françoisé. Cette prédiction est ici énoncée avec toute l'emphase & le noble désordre du style prophétique.

*Chant VIII.* Les François se mettent encore les premiers en campagne, & prennent Namur avant que l'armée des alliés soit assemblée. Le grand Guillaume, brûlant du desir de se venger de cette perte, se résout à attaquer Luxembourg retranché à Steinkerke. Son dessein est exécuté avec intrépidité, on se fait d'une hauteur défendue par les batteries de l'ennemi, & l'on se maintient long-temps dans ce poste; mais le nombre des François s'augmentant, comme si la terre produisoit encore des guerriers ainsi que du temps de Jason, le roi accablé par le nombre, fait sa retraite en bon ordre, après avoir effacé, par ses actions, les héros de l'histoire & de la fable.

Echappé à la force ouverte, peu s'en faut que le prince ne succombe à la trahison que Grandwal avoit projetée contre lui. La conspiration est découverte, & l'assassin expire dans les tourmens dus à son crime.

Les François cependant prétendent se rendre maîtres de Charleroi par le bombardement, mais ils échouent dans leur dessein. La campagne suivante les armées se retranchent toutes deux: Vulcain, Mars & Bellone, paroissent pour leur fournir des armes, & pour les animer au carnage. Par-tout où la cruelle déesse marche elle laisse des traces

de sang sur ses pas. Le duc de Wittemberg, par ordre du roi, attaque les lignes des François, & les force malgré la résistance des ennemis. Luxembourg, aigri du succès des alliés, ramasse ses troupes pour livrer bataille à Guillaume, qui l'attend de pié ferme. Tout ce que les combats ont de plus horrible se rencontre ici: l'attaque & la défense se font avec la même valeur & avec le même acharnement. Le roi s'y surpasse lui-même; & désarme de sa propre main le duc de Berwick. La nuit seule est capable de ralentir la fureur des combattans. Mars apostrophe Bellone, & la félicité des horreurs de la guerre, qui non seulement se répandent dans la Flandre, mais inondent presque toute l'Europe. La prise de Charleroi par les François, met fin à la campagne, & le roi retourne dans ses états, qui, sous son heureux empire & sous celui de son auguste épouse, voient renaître un siècle d'or, & perdent le souvenir de leurs anciens malheurs. La sage & tendre reine fait tout le bonheur de son héros; sa tendresse le dédommage des travaux de la guerre, elle fait son devoir & son plaisir de l'aimer; & non seulement ses sujets, mais encore les malheureuses victimes d'une persécution étrangère se réjouissent à l'ombre de sa piété.

Cette merveilleuse princesse, dont la terre est indigne, est ravie par la mort dans la fleur de son âge. L'Europe en gémit, ses sujets n'aiment plus leur propre vie: pour avoir une idée de la douleur de son époux, il en faut voir le portrait dans l'ouvrage même; il n'y a que l'intérêt de la cause commune qui puisse ranimer ce malheureux prince. Ayant passé la mer, il forme l'entreprise la plus difficile & la plus digne par cela même de sa valeur: c'est à Namur qu'il en veut, cette ville située si avantageusement, fortifiée avec tant d'art depuis que Louis-le-Grand en est le maître, défendue par une armée entière, & pour dire quelque chose de plus, défendue par Boufflers lui-même. Dans le temps qu'on pousse le siege avec ardeur, Villeroi marche au secours des assiégés avec une armée formidable. Le prince de Vaudemont, qui commande un camp volant, se dérobe au nombre des troupes françoises par une retraite qui vaut la plus belle victoire. Le général François, voyant la

perte de Namur prochaine , met en cendres les édifices de Bruxelles : tel un loup évite les griffes d'un lion pour se jeter sur une foible bergerie. Bientôt après la ville de Namur se rend , & le château est contraint aussi de se soumettre au vainqueur. La résistance inexprimable des assiégés ne sert qu'à augmenter l'éclat de la victoire de Guillaume. A peine le héros revoit-il sa capitale , que ses jours sont menacés par une nouvelle trahison. Pluton lui-même excite les Furies à répandre leur fureur dans l'ame des traîtres : elles partent , & les ennemis de la vertu sentent bientôt les fatales impressions de leur venin.

La Providence , qui veille sur une tête aussi précieuse , dissipe encore l'orage qui la menace. Après tant de traverses , la paix rend le repos à ce grand monarque & à toute l'Europe.

C'est ici que finit ce poëme. Ceux qui se sont occupés à la lecture des romans , trouveront peut-être étrange que notre poëte commence par le mariage du prince. Mais il ne faut pas douter , que si Rotgans en eût été le maître , il n'eût , pour les contenter , fait arriver toutes les grandes actions de son héros avant son hyménée.

On peut craindre encore , que les admirateurs outrés de l'antiquité , ne refusent à cet ouvrage le nom de *poëme épique* , qui demande l'unité du sujet. C'est ainsi que la colere d'Achille fait la matiere de l'*Iliade* , & que dans l'*Enéide* , tout aboutit à l'arrivée d'Enée en Italie. Il est vrai qu'Homere & Virgile en ont agi ainsi. Mais pourquoi n'aurait-il pas été permis à Rotgans de prendre un plan plus étendu ? il n'y a point de principe dans la raison qui puisse empêcher un poëte de prendre pour sujet la vie entiere d'un héros. Supposé que les deux premiers historiens n'eussent décrit chacun qu'une seule guerre , est-ce que les écrits de ceux qui ont pris pour matiere toutes les guerres d'un peuple , ne seroient plus appelés *des histoires* ? Si cependant on ne daigne pas traiter de *poëme épique* un ouvrage où les plus grands exploits militaires sont exprimés avec grandeur , dans la pensée & dans l'expression , & avec un désordre intéressant , qu'on l'appelle comme on le voudra ; le poëme sera toujours excellent , quelque nom

qu'on lui donne. Ce qui nous y paroît le plus digne de critique , c'est qu'on n'y observe pas l'unité de systême : Vulcain , Neptune , Mars , Bellone , divinités du systême fabuleux , ne permettent pas qu'on introduise dans un même poëme , ni Dieu , ni l'ange Michel envoyé par le roi des cieus pour appaiser les vents. Venons au recueil de pieces dont nous avons parlé au commencement de cet article.

Des leçons de morale , tirées de quelques fables anciennes , en composent la premiere partie : une noble simplicité est le caractère de ces pieces , dont quelques-unes sont assez étendues. Pour qu'on ait une idée de la maniere dont le poëte traite ces sujets , nous en donnerons une traduite en vers irréguliers.

*LA PIÉTÉ DE BAUCIS ET DE PHILÉMON.*

*Chassés de tout un bourg, Jupiter & Mercure  
Trouvent dans une hutte obscure ,  
Chez Philémon & chez Baucis ,  
Par l'Hymen , par les ans , par leurs  
vertus unis ,  
Des tendres cœurs une retraite sûre ;  
Dans leur cabane avec la pauvreté  
Demeure l'hospitalité.*

*D'herbages & de choux , le vieillard plein  
de soins ,  
Dépouille son jardin ; Baucis officieuse  
Les apprête , elle sert sur la table boiteuse  
Ces mets qu'elle dérobe à ses propres besoins.*

*Une oie , ancienne sentinelle ,  
Depuis dix ans garde fidelle  
De la pauvre maison ,  
Echappe aux mains de Philémon ;  
Il veut saisir l'oiseau pour faire bonne chere  
A la compagnie étrangere.*

*L'animal fugitif a son recours aux dieux :  
Je suis , dit Jupiter , le souverain des Cieus ;  
Honorant la vertu , je fais punir le vice :  
Votre bonté me touche , époux officieux ,  
Mais vos cruels voisins sentiront ma justice.  
Le village à l'instant s'abyme sous les eaux ,  
Mais la hutte restée eleve ses portaux ,  
Elle devient un temple auguste ,  
Et l'on voit sur ce couple juste  
Les ornemens sacerdotaux.*

*Quiconque à l'étranger facile , charitable ,  
Pour remplir les besoins fait de nobles efforts ,  
Par sa dépense augmente ses trésors ,  
Et s'accumule au ciel un bien impérissable .}*

Ces fables morales sont suivies des œuvres mêlées de notre poète, parmi lesquelles se trouvent des poèmes héroïques d'assez grande étendue: tels sont l'*Expédition d'Angleterre*, les *Exploits du général Ginkel en Irlande*, la *Prise de Namur*, &c.

On trouve aussi dans la même partie du livre une belle pièce, intitulée: *l'Assassinat du roi échoué*. Nous ne saurions nous empêcher d'en rapporter quelques stances traduites dans notre langue.

*Trônes majestueux, dont la hauteur brillante  
Semble approcher du ciel vos nobles possesseurs;*

*Trônes qui, par l'éclat d'une gloire incons-  
tante,*

*Eblouissez nos yeux, & ravissez nos cœurs.*

*Vous avez pour appui la fragilité même,  
La discorde en fureur sappe votre pouvoir;  
En vain la garde veille autour du diadème,  
Quand le sujet n'est plus fidèle à son devoir.*

*Le sceptre est le jouet de l'aveugle déesse;  
L'ouragan fait crouler les palais orgueilleux,  
Et la hutte à l'abri par sa propre bassesse,  
Elude les efforts des vents tumultueux.*

*Sous les lambris dorés loge la perfidie,  
Jamais l'argille & l'eau ne cachent le venin;  
Mais une main barbare, aux crimes  
enhardie,*

*Cele souvent la mort dans l'or & dans le vin.*

*Pardon, princes, pardon, si la vicissitude  
Où l'arrêt du destin a soumis la grandeur,  
Me fait bénir des jours libres d'inquiétude,  
Dont la modicité fait fixer le bonheur.*

*Je ne méprise point la puissance suprême,  
Monarques révéérés, ames de vos états;  
Non, je respecte en vous la divinité même,  
Mais je crains les dangers qui naissent sous  
vos pas.*

On trouve des beautés d'une autre nature dans une lettre de l'auteur à M. Vollen-Hove, ministre de la Haye, & poète fort estimé en Hollande: il y invite ce compagnon de sa gloire, à venir passer quelque temps avec lui dans sa terre, dont il décrit les agréments champêtres avec tant de dignité, avec une simplicité si noble, qu'on peut douter si les François seroient capables d'attraper si bien ce véritable goût de l'an-

tiquité. Il n'y a que les esprits du premier ordre, qui soient susceptibles de l'art d'énoncer des choses communes d'une manière élégante & convenable. Il est vrai que la majesté naturelle de la langue y contribue, & que la *hollandoise* surpasse peut-être la française de ce côté-là.

Sur les épithalames de Rotgans, qui font la partie suivante de ce recueil, on peut faire la même remarque que nous avons faite sur celle d'Antonides. Il y a beaucoup de fictions; & par-là, elles ne plairoient pas tant aux beaux esprits français, que les autres ouvrages de notre auteur. Dans ce genre de poésie, ils aiment mieux le délicat que le sublime: nous ne déciderons pas ici s'ils ont raison. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'ils approuveront davantage les éloges funebres en vers, qu'on trouve ici sur plusieurs personnes d'un mérite distingué. M. de Dykvelt, qui s'est acquitté avec gloire de plusieurs ambassades; la reine Marie & le roi Guillaume sont de ce nombre. Ces sujets sont traités avec toute l'élévation qui leur convient.

On trouve ensuite dans ce recueil deux tragédies, où l'auteur a exactement observé toutes les règles du théâtre, en prenant pour modèle les tragiques français, que, selon son propre avis, il préféroit à tous les autres.

Les sujets sont tout à fait nouveaux: le premier, pris du XII liv. de l'*Enéide*, est le combat d'Enée & de Turnus pour Lavinie.

Il y a peu de tragédie où les circonstances qui doivent mettre le spectateur au fait, se déploient plus naturellement. On voit en différens récits d'Enée & de Latinus, l'arrivée des Troyens en Italie; l'oracle de Daunus qui défendoit à Latinus de donner sa fille à un prince Italien; l'engagement où ce roi étoit entré de donner la princesse à Enée; la rupture de cette alliance, causée par Turnus & par Amate; les batailles où le roi des Rutuliens avoit été battu par les troupes de son rival: le siège mis devant la ville royale. Tout cela se développe sans le moindre embarras.

La scène est dans le palais de Latinus, où le prince Troyen vient pendant une trêve, pour chercher avec Latinus, les moyens de terminer la guerre. C'est un changement que l'auteur a fait à l'histoire, pour ménager l'unité de lieu. Turnus s'obstine, malgré les exhortations & les promesses de Latinus, à ne point céder Lavinie à cet étranger. Ces

concurrans ont différens entretiens ensemble, où il ne se passe rien d'indigne du caractère d'un héros. Turnus n'y appelle pas son rival comme dans Virgile, Phrygien efféminé, demi-homme, &c. Enée sur-tout y parle à Turnus avec une modération & des marques d'estime dignes de sa sagesse. Une sédition est excitée cependant dans la ville, où le peuple, las de la guerre, prétend que le roi des Rutuliens vuide la querelle avec son ennemi, dans un combat singulier. Il reçoit cette proposition avec joie, & malgré Latinus, malgré Amate, craintive pour cet illustre parent, il propose ce combat à Enée qui est charmé d'un expédient pareil.

La princesse, qui n'a déclaré son penchant pour Enée qu'à sa confidente, alarmée d'un côté par le sang, & de l'autre par la tendresse, fait de vains efforts pour détourner leurs desseins. La scene, où elle le conjure de ne le pas exécuter, est une des plus belles de toute la piece. En voici la traduction qui ne conserve qu'une foible partie de sa beauté.

## L A V I N I E.

Princes, où courez-vous? Voyez une princesse,

Qui, pour sauver vos jours, à vos genoux s'abaisse;

D'un amour malheureux modérez les transports:

Vous volez au combat, ou plutôt à la mort.

Que votre sang versé me va coûter de larmes!

Cruels, épargnez-moi de si vives alarmes.

Par quelle aveugle rage êtes-vous agités?

Oui, ces dards dont vos mains menacent votre vie,

Vont passer, par vos cœurs, au cœur de Lavinie.

Avant qu'ils soient lancés d'une cruelle main,

J'en sens déjà les coups qui me percent le sein.

Princes, vous me voyez sans voix & sans haleine:

Ah! souffrez que mes pleurs éteignent votre haine.

Et toi, parent illustre, intrépide Turnus,

Toi, le plus ferme appui du trône de Daunus,

Qui menas mille fois aux villes de tes peres,

D'ennemis enchaînés des cohortes entières;

Par un dernier effort, couronne ta valeur;

Combats tes passions, triomphe de ton cœur.

## T U R N U S.

Non, princesse, mon bras a fait peu pour ma gloire.

S'il ne joint à mes faits la plus noble victoire;  
Si du héros Troyen, ce fer n'ouvre le flanc,  
Et ne lui fait vomir son ame avec son sang.  
Mais, si par mon trépas mon ennemi t'achete;  
La gloire de Turnus croitra par sa défaite;  
Princesse, il périra pour un sort des plus beaux,

Pour les plus grands appas, par le plus grand héros.

## L A V I N I E.

Puisqu'à mes vœux ardens Turnus est insensible,

Je n'ai recours qu'à toi, Phrygien invincible;

Toi, qui trainas long-temps par les flots courroucés,

Des forces de Priam, les débris ramassés;

Toi, qui pendant dix ans, sur les rives du Xante,

Fis redouter tes coups à la Grece tremblante;

Qui, chargeant sur ton dos ton pere suranné,

L'arrachas de la flamme & du Grec acharné.

Le destin s'obstinant à lasser ta constance,

Epura tes vertus, affermit ta prudence:

Ta piété t'a fait le favori des dieux,

Soutiens, sage héros, ce titre glorieux;

De ton fier ennemi ménage la jeunesse;

Dans un âge plus mûr fais voir plus de sagesse.

Par une heureuse paix mets fin à tes travaux;

Qu'un doux nœud d'amitié serre ici deux rivaux.

Loin du triste appareil d'un fatal hyménée;

Je passerai ma vie aux larmes destinée,

Occupée à pleurer des amis, des parens,

Que le sort par tes mains terrassa dans nos champs:

Après la mort du roi, l'on me verra moi-même,

Sur ton auguste front poser son diadème.

Rends-toi, je t'en conjure, au nom de cette ardeur,

Que Créuse autrefois alluma dans ton cœur.

## E N É E.

L'ombre de cette épouse, à mes bras échappée,

Sut calmer la douleur dans mon ame frappée;

Quand elle me prédit qu'au pays du Latin,

De la fille d'un roi je recevrois la main.

A cet heureux hymen l'arrêt des dieux m'appelle;

Je soutiendrai mes droits, à leurs ordres fidelle;

Ma piété l'ordonne, & ta rare beauté

*Fait encor sur mon cœur plus que leur  
volonté.*

T U R N U S.

*Adieu, princesse, adieu; je tombe sous ses  
armes,*

*Ou je reviens à toi, possesseur de tes charmes.*

L A V I N I E.

*Princes... Ils sont partis, impitoyables  
dieux.*

Latinus apprend bientôt l'issue du combat, & la mort de Turnus. Ce prince même ne demande pas la vie ici comme dans Virgile : les spectateurs la demandent pour ce héros tout prêt à recevoir la mort avec intrépidité. Le poète a fort bien fait de changer cette circonstance; on lui auroit pardonné volontiers une liberté plus grande, & il auroit bien fait d'épargner à Enée l'insigne lâcheté de tuer son rival de sang froid.

Lavinie approche de son pere; dès que, voulant lui raconter le succès du combat, il a prononcé le nom d'Enée, la princesse l'interrompt brusquement : saisie de douleur, elle lui demande si Enée étoit tombé sous les coups de Turnus, & par-là elle lui découvre sa passion pour cet étranger. Cet endroit est bien ménagé; mais il auroit fait encore plus d'impression, si jusques là on n'avoit eu la moindre connoissance du penchant de Lavinie.

Le récit de la mort d'Amate pourroit trouver encore des critiques; elle se pend, désespérée de la mort de Turnus, & par tendresse pour lui, aussi bien que par haine contre Enée. L'action de se pendre fait une impression dégoûtante dans l'esprit de la plupart des peuples. On meurt d'une mort plus théâtrale par le poison ou par le poignard.

Le sujet de la seconde tragédie est pris des métamorphoses : c'est Scylla qui, charmée de la bonne mine de Minos, trahit la ville de son pere Nifus, en livrant à l'objet de sa tendresse, un cheveu de pourpre, dont dépendoit la conservation de l'état.

Pour ménager à cette histoire la bienséance du théâtre, le poète y fait plusieurs changemens nécessaires.

Il substitue au cheveu de pourpre, un bouclier, de la conservation duquel dépendoit la couronne de Nifus. Scylla le prend en cachette, & le porte à Minos, dans sa tente devant les murs d'Alcathée, où toute l'action se passe. Les prêtres ne voyant plus ce

gage sacré, excitent une sédition dans la ville, & la font tomber entre les mains du roi de Crete. Scylla ne se découvre pas d'abord à Minos, mais elle confesse hardiment son crime à Dorise sa confidente, qui étoit parmi les prisonniers, où étoient encore Nifus, Ismene, sœur de Scylla, & Phocus, amant d'Ismene, fils d'Eacus, roi d'Ethiopie, le plus vaillant défenseur des murs où la maîtresse avoit vu le jour. Scylla est recon nue, & son crime est découvert par ses parens; ce qui donne lieu à des discours très-pathétiques. Minos n'a que de l'horreur pour le service odieux que la perfide Scylla lui a rendu; son mépris la rend désespérée, & dans ses discours on voit ce flux & reflux de tendresse & de rage qu'un amour méprisé fait naître dans des cœurs corrompus & des esprits violens.

Toute la tendresse du vainqueur penche vers Ismene, aussi vertueuse que sa sœur est criminelle; il tâche en vain de chasser du cœur de cette princesse l'image de son cher Phocus : sa constance la rend plus estimable aux yeux de Minos; mais, maîtrisé de sa passion, il s'obstine à la vouloir satisfaire. Ismene doit l'épouser, ou voir immoler à ses yeux son pere ou son amant, & choisir la victime elle-même : ces malheureux sont bientôt instruits d'une si cruelle résolution, ils savent qu'il faut qu'Ismene soit incons tante, ou bien que l'un d'eux meure & que l'autre soit mené en triomphe.

Rien n'est plus touchant que cette partie de la pièce; Ismene ne veut pas renoncer à son époux, elle ne veut pas le voir mourir; elle ne sauroit se résoudre à prononcer la sentence de mort contre l'auteur de sa vie. Les grands sentimens n'éclatent pas moins dans les discours de l'amant & du pere, obstinés tous deux à mourir pour se sauver la vie l'un à l'autre, & pour ne point suivre honteusement le char du vainqueur. Il seroit à souhaiter qu'un traducteur habile rendît ces morceaux dans notre langue, le lecteur seroit ravi de les comparer avec ce qu'on voit de plus touchant dans Corneille & dans Racine.

Minos enfin, destiné à administrer après sa mort la justice aux ombres, fait sur sa propre injustice des réflexions sérieuses. Il reprend un noble empire sur lui-même, & il couronne la constante tendresse des deux amans vertueux, par un heureux mariage;

en même temps, il rend à Nifus ses états, content de se réserver un léger tribut.

La joie que cause la magnanimité imprévue du roi de Crete, est troublée par le récit de la mort de Scylla; chassée honteusement de la présence de Minos, & le voyant prêt à s'embarquer sans elle, elle s'étoit poignardée elle-même: son pere & sa sœur qu'elle avoit si indignement trahis, ne laissent pas d'être touchés de son sort, & d'honorer son trépas par quelques larmes.

La dernière piece de ce recueil, est une description des plaisirs d'une foire de village; c'est un ouvrage rempli d'esprit. Nous ne saurions en donner un extrait qui fit suffisamment connoître le mérite de cette piece.

R. *Ansloo*, poëte *hollandois*, qui fleurissoit dans le dernier siècle. Nous avons un recueil de ses *Poësies* publié par Jean de Haes en un volume *in-8°*. de 468 pages, à Rotterdam en 1713. L'éditeur exalte beaucoup la muse d'*Ansloo*. Mais ses éloges sont exagérés, & les pieces du recueil ne répondent pas entièrement à l'idée qu'en donne l'introduction ou préface de J. de Haes. *Ansloo* n'est pas sans mérite; mais il affecte trop de grands mots, *sesquipedalia verba*, qui sont suivis souvent de termes bas & peu convenables à ses sujets. Cette affectation des grands mots est assez ordinaire aux poëtes *hollandois*, & l'on peut leur appliquer, à eux & à leurs admirateurs, cette strophe de M. de la Motte:

*Jusqu'à quand, bruyantes paroles,  
Agencemens de sons frivoles,  
Séduirez-vous tous les esprits?  
Pourquoi prodiguant son estime;  
Se hâter de trouver sublime  
Ce qu'on n'a souvent pas compris?*

D'ailleurs *Ansloo* est encore plein de jeux de mots qu'il emploie dans les matieres les plus graves, quoiqu'un bon esprit les évite même dans le style enjoué: ses figures sont trop fréquentes, & souvent si peu naturelles, qu'elles approchent du galimatias. Il faut lui rendre justice d'un autre côté, il a l'esprit poétique, & la fiction, qui est l'ame de la poésie, regne par-tout dans ses vers. Il pense souvent noblement & d'une maniere sentencieuse, & a quelquefois l'art d'exprimer ses pensées d'une maniere si concise, qu'il seroit difficile de les rendre

dans une autre langue en aussi peu de mots.

La première piece du recueil de ses *poësies* est un poëme épique sacré à l'honneur de saint Etienne, premier martyr. Cet ouvrage est suivi de deux cents vingt-quatre quatrains sur les principaux événemens racontés dans l'écriture sainte; il y en a cent cinquante-fix sur le vieux testament, & soixante-huit sur le nouveau. L'auteur affecte de finir tous ces quatrains par une sentence; les unes n'ont rien de fort extraordinaire; les autres sont un peu tirées, & quelques autres méritent des applaudissemens.

Après ces petites pieces vient un poëme sur la peste, qui ravageoit Naples du temps de notre auteur. Non seulement cet ouvrage nous paroît le meilleur de tout ce recueil, il nous paroît même très-bon. L'expression en est aisée & naturelle, les vers harmonieux & coulans, & les descriptions bien touchées. On y voit par-tout un mélange effroyable de crimes & de malheurs. D'un côté, on y remarque un dieu irrité qui, par les supplices les plus sévères, punit les offenses les plus criantes. On y remarque de l'autre côté des criminels qui, au milieu des punitions, bravent insolemment la main qui les châtie, & qui semblent s'efforcer à mériter par des crimes nouveaux des châtimens redoublés.

L'action la plus horrible, dont notre auteur parle, est celle d'un charretier, qui abusa d'une très-belle fille, dans le temps qu'elle luttoit avec la mort. C'est ainsi à peu près que M. *Ansloo* parle d'une infamie si incroyable, si toutefois la traduction n'est pas au dessous de l'original:

*Il goûte sans horreur, ce scélérat affreux,  
Sur sa bouche mourante, un plaisir monstrueux.*

*A ce feu sous la cendre il allume sa flamme;  
Un transport infernal s'empare de son ame;  
Et dévoilant ce corps dont la mort est vainqueur,*

*Le monstre satisfait son exécration  
Argos, Thebes féconde en illustres coupables,*

*Vous ne vites jamais de faits si détestables....  
J'excuse l'artisan de son travail charmé,  
Qui satisfait ses feux sur le marbre animé.*

*Épouse de Minos, j'excuse ta foiblesse,  
Toi dont un fier taureau posséda la tendresse.*

Tout

Tout ce poëme en général est varié par le récit d'un grand nombre d'histoires intéressantes, dont l'auteur se sert quelquefois habilement pour détourner l'esprit des lecteurs de tant d'objets affreux qui l'environnent. Il parle, par exemple, d'un festin où l'on osa bien assister, malgré la peste qui ravageoit la ville; & où Ansloo introduit un Espagnol qui parle de la guerre en vrai Espagnol, & un François qui parle de l'amour en vrai François; ces deux portraits sont bien touchés.

On voit après cela plusieurs pieces sur différentes matieres, & entr'autres quelques-unes à l'honneur de la reine Christine, qui récompensa l'auteur, en l'honorant d'une chaîne d'or.

Enfin la dernière piece de ce recueil est un ouvrage intitulé: *Parysche Bruyloft, les noces de Paris, tragédie*. Il me semble qu'on peut appliquer à ce poëme dramatique non seulement, *brevis esse laboro, obscurus fio*, mais aussi qu'on en pourroit bien dire..... *conantem grandia nervi deficiunt*.

HOLLANDER, v. aët. (*Papetier*.) il se dit des plumes à écrire; c'est les passer sous la cendre chaude, afin de les dégraisser, les durcir & les arrondir.

\*HOLLANDILLE, f. f. (*Commerce*) toile qui se tire de Hollande, & qu'on fabrique aussi en Silésie.

\*HOLLANS, f. m. pl. (*Commerce*) batiste qui se fabrique en Flandres, & qu'on envoie en Espagne, d'où elle passe aux Indes.

HOLLENBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la basse Autriche, près de Crems.

HOLLI, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de résine qui découle d'un arbre qui croît dans la nouvelle Espagne, que les Américains nomment *holquahult* ou *chilli*. Cet arbre a une écorce unie & lisse; son bois est tendre & d'une couleur rougeâtre; il porte des fleurs blanches & un fruit semblable à une noisette, d'un goût amer. Quand on fend son écorce, il en sort un suc qui est d'abord blanc & laiteux; mais qui devient avec le temps brun & noir. Ce suc ou cette résine fortifie l'estomac & apaise le cours de ventre: on en prend avec le chocolat.

HOLLIN, (*Géog.*) ville & forteresse de Suede, sur la côte méridionale de l'île d'Åland, avec un port.

Tome XVII.

HOLM. (*Géog.*) c'est ainsi qu'on nomme en Suede, en Danemarck, & dans d'autres pays du nord, le chantier où l'on travaille à la construction des navires. Ainsi les noms des villes qui se terminent par *holm* annoncent un port de mer.

HOLOCAUSTE, f. m. (*Hist. anc.*) sacrifice dans lequel la victime étoit entièrement consumée par le feu, sans qu'il en restât rien, pour témoigner à la divinité qu'on se devoit totalement à elle. Dans les sacrifices faits aux dieux infernaux, on n'offroit que des *holocaustes*, on brûloit toute l'hostie, & on la consumoit sur l'autel, n'étant pas permis de manger rien de ces viandes immolées pour les morts. Les anciens qui, selon Hygin & Hésiode, faisoient de grandes cérémonies aux sacrifices, consumoient les victimes entières dans le feu; mais les pauvres n'étant pas en état de subvenir à cette dépense, Prométhée, dit-on, obtint de Jupiter qu'il fût permis de ne jeter qu'une partie de la victime dans le feu, & de se nourrir de l'autre. Pour donner lui-même l'exemple & établir une coutume pour les sacrifices, il immola deux taureaux, & jeta leur foie dans le feu: ensuite séparant les chairs des os, il en fit deux monceaux, mais si artistement disposés & si bien couverts de peaux, qu'on les auroit pris pour deux taureaux. Jupiter invité par Prométhée à choisir l'une des deux parts, s'y trompa, prit celle qui n'étoit composée que d'os, & depuis ce temps-là la chair des victimes fut toujours mise à part pour ceux qui sacrifioient, & les os brûlés en l'honneur des dieux. Malgré cette fiction, qui faisoit plus d'honneur à la pénétration de Prométhée qu'à celle de Jupiter, il est certain qu'il y a eu des temps & des lieux où l'on brûloit la victime toute entiere, & que l'*holocauste* a pris delà son nom, *olos*, tout, & *kaia*, je brûle. (G)

HOLOGRAPHE, f. m. (*Jurispr.*) on appelle *disposition holographe* celle qui est entièrement écrite & signée de la main de celui qui l'a faite; cette qualification s'applique principalement aux testaments qui sont entièrement écrits & signés de la main du testateur. V. TESTAMENT HOLOGRAPHE. (A)

HO, LOLO, LOLO, f. m. (*Vénerie.*) cri du valet de limier, le matin quand il va au bois: c'est ainsi qu'il excite son chien à

LIII

tirer devant & se rabattre des bêtes qui passeront; il traîne beaucoup la dernière syllabe.

\* HOLOMETRE, f. m. (*Géométrie.*) instrument de mathématiques dont on se sert pour prendre toutes sortes de hauteurs, tant sur la terre qu'au ciel: il est composé de trois règles mobiles; leurs ouvertures & leurs positions donnent les trois angles à la fois.

HOLOPHERNE, *capitaine fort*, (*Histoire sacrée.*) général des armées de Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, fut envoyé à la tête d'une puissante armée pour soumettre toutes les nations à l'empire de son maître. Ce général ayant passé l'Euphrate, entra dans la Cilicie & dans la Syrie, mit tout à feu & à sang, exerça mille cruautés, & répandit par-tout la terreur. Après avoir fait reconnoître l'autorité de son roi dans tous ces pays, il s'avança vers la Judée, & fut très-surpris d'apprendre que les juifs se dispoient à lui résister. Il fit marcher son armée vers Béthulie, place dont la situation avantageuse ne lui permit pas d'en risquer l'attaque. Il se contenta de lui ôter les eaux, dans l'espérance que les habitans pressés par la soif se rendroient d'eux-mêmes. En effet, ceux de Béthulie se voyant réduits à l'extrémité, résolurent d'ouvrir les portes de leur ville, si dans cinq jours, Dieu ne leur envoyoit du secours. Judith, informée de cette résolution, reprocha à ses concitoyens leur défiance & leur témérité de prescrire un terme à Dieu, & après les avoir exhortés à s'humilier & à prier, elle sortit pour exécuter le projet qu'elle avoit formé, ne doutant point qu'elle ne fût l'instrument dont Dieu vouloit se servir pour délivrer son peuple. Elle vint donc se rendre au général qui, épris de sa beauté, la reçut favorablement, & la fit conduire dans une tente, d'où elle avoit la liberté de sortir quand elle vouloit. Le quatrième jour, après un grand souper, *Holopherne* ayant bu avec excès, s'endormit; Judith profitant de ce sommeil, lui coupa la tête de sa propre épée, & la porta à Béthulie, où elle fut suspendue au haut des murs. Dès qu'il fut jour, les assiégés firent une sortie sur les ennemis; & ceux-ci effrayés de la mort tragique de leur général, abandonnerent leur camp plein de richesses, & prirent la fuite avec précipitation. Les

Israélites les poursuivirent, en tuèrent un grand nombre, & revinrent chargés de butin. (+)

\* HOLOSTEON, f. m. (*Ichtyol.*) poisson du Nil; il est long d'un pié ou environ, d'une forme pentagonale, d'une couleur blanche ou pâle, & couvert d'un cuir dur; sa gueule est petite, & ses mâchoires garnies de dents semblables à celles des rats; il a les yeux blancs: on se sert dans les arts de sa peau qui se garde. On prétend qu'il descend de la mer. *Holosteon* signifie tout os.

\* HOLOSTEUM, f. m. (*Botan.*) espèce de plantain à feuilles longues, étroites, nerveuses, dures, velues, cotonneuses, blanchâtres, rampantes & styptiques, à tiges hautes d'un pié, velues, portant fleurs & semences pareilles à celles du plantain, & à racine longue, grosse, noirâtre & ligneuse. Cet *holosteam* se trouve en Languedoc; on lui attribue les qualités détensive, vulnérable, astringente & consolidante. Sa dureté l'a fait appeler *holosteam*.

HOLOSTEUS, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à la substance ou pierre que l'on appelle plus communément *ostéocolle*. Voyez cet article.

HOLOSTOBROË, HOLDSTEBROA, (*Géog.*) ville de Danemarck, dans le nord Jutland, & dans la préfecture de Rypen, au district d'Ulfbourg. Elle est baignée d'une rivière poissonneuse, qui se jette à un mille & demi de ses murs, dans le golfe sablonneux de Torskind, formé par la mer du Nord. L'enceinte de cette ville est médiocre; mais son trafic est considérable. Les campagnes qui l'environnent sont fertiles en grains & en fourragés; & en dépit des secours que la rivière refuse à son commerce, elle s'enrichit de l'exportation qui se fait par terre, de ses blés, de ses bœufs, & sur-tout de ses beaux chevaux. (*D. G.*)

HOLOTHURIE, subst. f. *holothurium*; (*Hist. nat. Zool.*) animal de mer. M. Linnæus le met au rang des zoophytes, qui sont nus & qui ont des membres. Voyez ZOOPHYTE. Rondelet fait mention de deux espèces d'*holothuries* dont il donne les figures. La première espèce a une écorce dure, elle est oblongue; l'une des extrémités est mouffe & terminée par une écorce percée de plusieurs trous. La seconde espèce a le corps

parsemé d'aiguillons ; il est terminé à l'un des bouts par une sorte de tête ronde percée d'un trou rond & ridé qui s'ouvre & se ferme, & qui est la bouche de l'animal ; l'autre bout du corps est menu & alongé en forme de queue. Il y a de chaque côté un prolongement qui est une jambe, ou plutôt une nageoire, car l'animal s'en sert pour se mouvoir. L'un des prolongemens est plus étroit que l'autre, découpé tout autour, & terminé en pointe. Rondeler, *hist. des insectes & zoophytes*. Linnæus, *hist. nat. Voyez la page 1029. (I)*

**HOLOVACZ**, (*Géog.*) ville de Pologne, dans le palatinat de Volhinie.

**HOLQUAHUITL**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre résineux du Mexique, dont il y a deux especes ; ses feuilles sont très-grandes ; son tronc est uni & rougeâtre, & rempli d'une pulpe visqueuse & grasse ; il produit des fleurs blanches. Il se forme sur son tronc des especes de petites poches rougeâtres qui renferment un fruit blanc de la forme des avelines, d'un goût très-amer. La résine qu'il donne par incision est d'abord laiteuse ; par degré elle devient brune, & enfin noire. On lui attribue plusieurs vertus, comme de provoquer l'urine, de nettoyer la vessie, & de remédier à la stérilité des femmes. On assure que ses feuilles séchées sont un poison mortel pour les lions, les tigres & les autres bêtes féroces. La résine de cet arbre est nommée *holli* par les Mexicains ; & *ule* par les Espagnols.

**HOLSTEIN**, (*Géog.*) état d'Allemagne, érigé en duché par l'empereur Frédéric III, en faveur du roi de Danemarck Christian I, l'an 1474, est situé dans le cercle de la Basse-Saxe, entre l'Elbe, la mer du nord, l'Eyder, la Levensau, la mer Baltique, le duché de Lawembourg, & les territoires de Hambourg & de Lubeck. Il comprend les anciennes provinces de *Holstein* propres, de Stormarie, de Ditmarck & de Wagrie, dont les trois premières étoient la patrie des Nordalbingiens, nation Saxonne, soumise & dispersée par Charlemagne, qui en transporta des milliers de familles en Hollande, en Flandres & en Brabant. L'évêché d'Eurin, le comté de Rantzau, la seigneurie de Pinninberg & la ville d'Altena sont enclavés dans ce duché sans en faire partie, & on

lui donne environ dix-huit milles d'orient en occident, & douze à treize du septentrion au midi.

C'est un pays à peu près plat, arrosé des rivières d'Elbe, d'Eyder, de Stor, de Schvertau, de Pinnau & de Schwentin, & fréquemment soufflé de vents impétueux, qui sans doute purifient l'air qu'on y respire, mais qui venant à soulever les flots de la mer du Nord, exposent assez souvent la contrée au danger des inondations, & lui rendent absolument nécessaire l'entretien très-coûteux d'un grand nombre de digues.

On distingue trois sortes de sol dans le *Holstein*, l'humide ou le marécageux, le sablonneux ou les bruyères, & les terres dures. Celles-ci sont à l'orient vers la mer Baltique ; les bruyères sont vers le milieu du pays entre Hambourg & Rendsbourg, & les marais sont à l'occident vers l'Elbe & la mer du Nord. Grâce à l'industrie & au travail des habitans, chacun de ces sols a son mérite. Le premier est riche en fourrages, en froment & en gros légumes ; le second nourrit beaucoup de brebis ; & le troisième fertile, à force de culture, produit toutes sortes de bons grains. Le bois à brûler manque dans le *Holstein* ; les chênes & les hêtres s'y consomment sans qu'on les remplace ; mais la nature lui donna de la tourbe, & l'art lui apprit de faire usage des herbes de bruyère desséchées. On exporte de ce pays-là quantité de grains, de légumes, de bœufs, de vaches, de brebis, de pourceaux, de volaille, de poissons, de gibier, de beurre & de fromage. Au moyen des deux mers qui flanquent le duché, & de la plupart de ses rivières qui sont navigables, le commerce s'y fait sans retard & sans peine. Hambourg & Lubeck sont ses deux grands entrepôts ; il y porte l'excédant de ce qu'il a ; il en rapporte les supplémens de ce qu'il n'a pas. Une heureuse activité regne dans cet échange, & l'on peut dire en général que le *Holstein* prospère. On y compte quatorze villes & dix-huit bourgs, avec une multitude de terres seigneuriales & de bailliages, dont les uns sont au prince du pays, & les autres à la noblesse, & à quelques abbayes sécularisées à l'époque de la réformation ; car toute la contrée est luthérienne, & ce n'est

que dans Gluckstadt, Kiel, Rendsbourg & Altena, ses villes principales, que l'on trouve des églises de différentes communions chrétiennes & des juifs.

Après la conquête & la dépopulation du pays par Charlemagne, les ducs de Saxe l'eurent en partage, & le garderent avec négligence jusqu'au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. A cette date, ils l'inféoderent à titre de comté à la maison de Schauenbourg, qui s'appliquant d'abord à le repeupler, y transplanta des Flamands, des Frisons, des Westphaliens & des Venedes, & qui, après en avoir joui long-temps, non sans trouble de la part des rois de Danemarck, ducs de Sleswick, le leur abandonna enfin l'an 1459, & ne se réserva que la seigneurie de Pinneberg. Le roi Christian I, comme il a été dit, le fit ériger en duché l'an 1474 & dans le XVI<sup>e</sup> siècle; après la mort du roi Frédéric II, il s'en forma deux parts dont l'une resta dans la branche aînée de la maison royale, qui la tient encore sous le nom de *Holstein Gluckstadt*, & l'autre fut affectée à la branche cadette de cette maison qui la possède sous le nom de *Holstein Gottorp*, ou sous le titre de *maison ducale*. On dit que *Holstein Gluckstadt* rapporte annuellement 400000 rixdallers, & *Holstein Gottorp* 200000. Les chambres de justice, de finance & de régence de la première, siegent dans la ville de Gluckstadt, & celles de la seconde, dans la ville de Kiel. Il y en a dans la ville de Gottorp pour quelques districts du pays qui n'ont pas été mis en partage.

Les gentilshommes de la contrée jouissent de franchises & de privileges qui ne les exemptent pas de payer d'assez fortes contributions à l'état. Ils font corps avec la noblesse de Sleswick, & tous les paysans de leurs terres sont esclaves de la glebe. Les paysans des domaines du roi & de ceux du duc ont été tirés de cet esclavage. Quant aux villes, elles ont des immunités, quelques droits de police & des écoles latines. Il y a dans Kiel une université, & dans Altena un très-bon college académique.

*Holstein Gluckstadt* & *Holstein Gottorp* ont chacun voix & séance dans les dietes de l'Allemagne, au college des princes, & paient en commun 800 florins pour les mois

romains, & 278 rixdallers 63 creutzers pour la chambre impériale. La branche de Sonderbourg, d'où sont forties les lignes d'Augustbourg, de Beck & de Plon, n'est considérée que comme une branche apanagée. Cependant tous les princes de *Holstein*, sans exception, portent les titres de *héritier de Norwege*, duc de Sleswick, de *Holstein*, de Stormarie & de Ditmarsie, comte d'Oldenbourg & de Delfmenhorst.

Holsteinbourg est un château de Danemarck, situé dans l'isle de Séeland, au bailliage d'Anderskow, & possédé par des gentilshommes connus dans le royaume sous le titre de comtes de *Holstein*. Le célèbre Nicolas Mercator, qui a été en géométrie le précurseur de Newton, est natif de *Holstein*. (D. G.)

HOLTE ou HOLTEN, (Géog.) c'est le nom d'une petite ville du duché de Clevés, en Westphalie, d'une commanderie de l'ordre teutonique au bailliage d'Altenbiefen, & de divers autres lieux peu considérables de l'Allemagne. (D. G.)

HOLTZAPFEL, (Géog.) ville & comté d'Allemagne, dans la principauté de Nassau-Ziegen.

HOLTZMUNDEN, (Géograph.) ville d'Allemagne, dans la Basse-Saxe, & dans la principauté de Wolfenbuttel, sur le Weser. Elle est fort ancienne, & a passé à la maison de Brunswick, après l'extinction de celle d'Eberstein, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Son enceinte n'est pas considérable, mais elle est proprement bâtie, & renferme plusieurs fabriques & manufactures qui la font fleurir, aussi bien qu'une école latine enrichie d'une belle bibliothèque. (D. G.)

HOLUM, HOOLUM, HOOLAR, (Géog.) ville d'Islande, dans le quartier septentrional de l'isle, avec un évêché fondé l'an 1106, & mis sur un meilleur pié dans le XVI<sup>e</sup> siècle, par le roi de Danemarck Christiern III. Il y a une imprimerie d'où sortent les livres de dévotion qui se distribuent dans la contrée. (D. G.)

HOLY-HEAD, (Géog.) ville maritime d'Angleterre, dans l'isle d'Anglesey, entre l'Angleterre & l'Irlande.

HOLY-ISLAND, (Géog.) *Lindisfar-nia*, petite ville d'Angleterre, sur la côte de

Northumberland ; l'air n'en est pas sain , ni le terroir fertile ; sa plus grande ressource est la chasse & la pêche ; mais le havre est assez bon , & défendu par un fort. Il y avoit autrefois dans cette île un monastere avec une église , qui avoit titre d'évêché , & qui fut ensuite transféré à Darham. Elle étoit aussi la retraite d'un grand nombre de solitaires ; & c'est apparemment pour ces raisons , qu'on lui donne le nom de *Holy-Island*, qui signifie l'île-Sainte. Long. 25, 56 ; lat. 55, 40. (D. J.)

**HOMAGUES** (LES), f. m. (Géog.) peuple de l'Amérique méridionale , sur la riviere des Amazones , à l'orient du Pérou , & du pays de los-Pacamorés. La province qu'habite ce peuple, passé pour la plus grande & la meilleure de toutes celles qui sont le long de la riviere des Amazones ; sa longueur est de 200 lieues , & les habitations assez fréquentes. M. de Lisle nomme ce pays *île des Omaguas*, ou *Aguas*, vers les 310<sup>d</sup> de long. & les 3<sup>d</sup> 20' de latit. méridionale. Voyez quelques autres détails à **OMAGUAS**. (D. J.)

**HOMAINA**, (Géog.) petite ville & château dans la haute Hongrie , près de Caschau.

**HOMARA**, (Géog.) petite ville d'Afrique au royaume de Fez , dans la province de Habat , entre Arzile & Alcaçarquivir , à cinq lieues de chacune. Long. 22 ; latit. 35, 20. (D. J.)

**HOMARD**, f. m. (Hist. nat.) *gammarus*, animal crustacé , appelé en Languedoc *langrout*, ou *écrevisse de mer*. Il ressemble à l'écrevisse d'eau douce par la forme du corps , mais il est beaucoup plus grand , & il a une couleur rouge obscure , quelquefois avec des taches bleues , rouges & blanches ; lorsqu'on le fait cuire il devient rouge. Il a au milieu du front une petite corne plate , large & dentelée sur les bords , & deux antennes de chaque côté au devant de l'œil ; l'une est plus grande que l'autre , plus mince que dans la langouste ; elle a des articulations à son origine. Le *homard* a quatre piés de chaque côté du corps ; un grand bras terminé par une serre , & un petit bras velu & terminé par une pointe en forme de bec d'oiseau. La partie supérieure des serres est mobile & presse contre l'inférieure qui est

immobile ; elles ont toutes les deux au dedans des tubercules en forme de dents ; l'une des deux serres est toujours plus grosse que l'autre , comme dans les écrevisses ; les deux premières jambes de chaque côté sont fourchues à l'extrémité ; la queue est composée de cinq tables & terminée par des nageoires ; les yeux sont petits.

Outre cette espece de *homard* , il y en a une plus petite appelée *petit homard* , ou *petite écrevisse de mer* ; elle differe de la grande , en ce qu'elle a la tête & la poitrine plus rondes & découpées à l'entour ; ses piés ne sont pas fourchus , & elle est de couleur rouge , & a des bandes transversales bleues. Rondelet , *hist. des poissons* , liv. XVIII. Voyez CRUSTACÉ.

**HOMBOURG**, (Géog.) en latin moderne , *Homburgum* , ville d'Allemagne au comté de Sarbrug , dans la Lorraine allemande , sur une petite riviere qui se jette dans la Blise , à deux lieues de Deux-Ponts. Long. 26, 6 ; lat. 49 , 20. (D. J.)

**HOMBRE**, f. m. (Jeu.) il est inutile de s'arrêter à l'étymologie de ce mot ; il suffit de dire que les Espagnols en sont les auteurs , & qu'il se sent par la tranquillité qu'il exige , du flegme & de la gravité de la nation. Il faut un jeu de cartes entier , dont la valeur est la même qu'au quadrille ; les matadors sont les mêmes encore , & ont les mêmes privileges. Après avoir compté vingt jetons & neuf fiches , qui valent cent à chacun des joueurs , & en avoir fixé la valeur , on tire les places comme au quadrille ; on donne ensuite neuf cartes trois à trois à chaque joueur , qui a dû auparavant marquer de trois jetons devant soi , leur en ajoutant encore deux autres à chaque fois que tous les joueurs passent ; on ne peut point jouer avec dix cartes qu'on n'en ait averti ; & celui qui les a données à lui-même ou aux autres , est exclu du jeu pour ce coup. La triomphe est celle que le joueur a nommée , ce qu'il faut qu'il fasse avant d'avoir vu sa rentrée. On tire une carte au hasard du jeu de celui qui ayant dix cartes joueroit le sans prendre. Ce que nous venons de dire pour celui qui donne dix cartes , doit s'entendre aussi à tous égards de celui qui n'en donneroit que huit ; on ne doit jouer le sans prendre que lorsqu'on a assez beau jeu pour faire

cinq mains, ce qui est le nombre requis pour gagner, à moins que les deux autres joueurs n'en fissent cinq à eux deux, trois l'un & deux l'autre; ce qui n'empêcheroit point l'*hombre* de gagner; on ne doit écarter qu'autant de cartes qu'on en prend du talon; le sans prendre ou les matadors gagnent le double. Quant à l'écart, le premier peut prendre jusqu'à huit; & le second, qui est celui qui écarte après lui, ne doit point aller à fond, c'est-à-dire, laisser moins de cinq cartes à l'autre, à moins qu'il n'ait quelque matador. Les cartes se jouent du reste à l'ordinaire, excepté que quand on n'a point de la couleur dont on joue, on n'est point obligé de mettre de triomphe si l'on veut. La bête se fait routes les fois que l'*hombre* fait moins de cinq mains, ou que n'en faisant que cinq, l'un des deux autres joueurs en fait autant. On la fait encore quand on joue avec plus de neuf cartes, ou moins, sans en avertir, & quand on renonce; ce qui n'arrive que lorsqu'on a laissé plier les cartes sans reprendre la sienne, à moins que toutes les cartes ne soient jouées. Qui fait la bête pour avoir renoncé, doit reprendre sa carte si elle peut nuire au jeu. Quand la première bête est tirée, ce sont toujours les plus fortes qu'on gagne devant; on ne remet de jetons devant soi, que quand les bêtes sont gagnées par codille, autrement on n'en met point; si après qu'on aura passé un coup, l'*hombre* perd, il fait la bête de quarante-cinq, parce qu'il y en a cinq devant chaque joueur qui sont quinze à trois chacun. Or 15 jetons devant chacun des trois joueurs, font quarante-cinq, & ainsi des autres bêtes, qui augmentent à proportion du nombre de jetons que chaque joueur a devant soi.

La vole est quand on fait toutes les levées; elle gagne toutes les bêtes qui sont sur le jeu, & le double de ce qui y est quand il n'y en a qu'une. La vole est entreprise, quand ayant déjà cinq levées premières on lâche la sixième carte. L'*hombre* ne peut l'entreprendre quand il a vu les cartes de son écart. Quand la vole entreprise n'est pas faite, les deux autres partagent entr'eux tout ce qui est au jeu, les tours & les bêtes; cependant celui qui a joué le sans prendre s'en fait payer comme de ses matadors s'il en a. Si en donnant les cartes il se trouve un as noir

retourné, on refait; s'il y a plusieurs cartes retournées on refait encore; celui qui mêle ne peut point jouer lorsqu'il y a une carte tournée au talon. Celui qui mêle & donne dix cartes ou les prend pour lui, ne peut jouer du coup; les deux autres peuvent jouer, mais il faut auparavant de demander à jouer en prenant, ou de nommer en jouant sans prendre, qu'ils déclarent qu'ils ont dix cartes, sans quoi ils feroient la bête & le coup acheveroit de se jouer. Celui qui n'en donne ou prend que huit, ne peut jouer non plus; celui qui les a reçues peut jouer comme nous l'avons déjà dit. Celui qui n'a que huit cartes doit en prendre du talon une de plus qu'il n'en écarte; celui qui se trouve avec plus ou moins de cartes après avoir pris, fait la bête; celui qui passeroit avec plus ou moins de cartes ne feroit pas la bête, pourvu qu'en écartant il prit ce qui lui manque, ou se défit de ce qu'il auroit de trop.

Celui qui en mêlant donne plus de dix cartes à un joueur, refait. Si le jeu est faux, soit que ce soit pour avoir plus de cartes, plusieurs d'une même couleur, ou des huit & des neuf, le coup est nul si l'on s'en aperçoit en le jouant, mais il est bon si l'on ne s'en aperçoit qu'après.

Le coup est joué lorsqu'il ne reste plus de cartes dans la main des joueurs, ou que l'*hombre* a fait assez de mains pour gagner, ou l'un des tiers pour gagner codille. Si l'*hombre* oublie à nommer sa couleur, l'un des deux joueurs peut nommer pour lui; & si les deux nomment ensemble, on joue en celle qui a été nommée par celui qui est à la droite de l'*hombre*. L'*hombre* qui a oublié à nommer sa couleur, ou s'est mépris en la nommant, peut refaire son écart, si la rentrée n'est pas confondue avec son jeu. L'*hombre* doit nommer formellement la couleur dont il joue.

Quoique l'*hombre* ait vu sa rentrée, sa couleur est bien nommée s'il prévient les deux autres. Si celui qui joue ou sans prendre ou en prenant, nomme une couleur pour l'autre, ou qu'il en nomme deux, celle qu'il a nommée la première est la triomphe sans pouvoir en revenir; celui qui a passé n'est plus reçu à jouer; celui qui a demandé à jouer ne peut ni se dispenser de jouer, ni jouer sans prendre, à moins qu'il ne soit

forcé ; auquel cas il le peut par préférence à celui qui le force. Celui qui n'étant pas dernier en carte , & n'ayant pas de jeu à jouer sans prendre , nomme sa couleur sans avoir écarté. & sans avoir demandé si l'on joue , est obligé de jouer sans prendre : celui qui joue sans prendre à jeu sûr en l'étalant sur table , n'est point obligé de nommer sa couleur , si ce n'est qu'on l'obligeât à jouer , & que les autres voulussent écarter. Celui qui tourne une carte du talon pensant jouer à un autre jeu , ne peut point jouer du coup , sans en empêcher pour cela les autres , & fait la bête.

De même si quelqu'un , en remettant le talon sur la table ou autrement en tourne une carte , on joue le coup , mais il fait la bête. S'il reste des cartes du talon , celui qui a écarté le dernier les peut voir , & les autres ont le même droit après lui ; mais celui des deux autres qui les regarderoit si le dernier ne les avoit vues , feroit la bête. Celui qui a pris trop de cartes du talon , peut remettre celles qu'il a de trop s'il ne les a pas vues , & qu'elles ne soient pas confondues avec son jeu , & il ne fait pas la bête ; & s'il les a vues ou qu'elles soient confondues avec son jeu , il fait la bête , & on lui tire au hasard celle qu'il a de trop dans son jeu. S'il n'en prenoit pas assez , il peut reprendre dans le talon ce qui lui manque , s'il est encore sur la table , sinon au hasard dans les écarts , & il ne fait pas la bête , si l'on n'a pas commencé de jouer. Celui qui n'a pas de la couleur dont on joue n'est pas obligé de couper , & celui qui a de la couleur n'est pas obligé de forcer , quoiqu'il le puisse. On ne doit point jouer avant son rang , mais on ne fait pas la bête pour cela : celui toutefois qui n'étant pas à jouer jeteroit une carte qui pourroit nuire à l'*hombre* , feroit la bête.

L'*hombre* qui a vu une carte qu'un des joueurs a tirée de son jeu , n'est pas en droit de la demander , à moins qu'étant vue , elle puisse préjudicier à son jeu ; auquel cas , celui qui a montré sa carte est obligé de la jouer , s'il le peut sans renoncer , sinon il ne la jouera pas , mais il fera la bête. Il est libre de tourner les levées faites par les autres pour voir ce qui est passé ; l'on ne doit cependant pas tourner les levées faites , ni compter tout haut ce qui est passé , que lorsqu'on est à jouer , devant laisser compter

son jeu à chacun. Celui qui au lieu de tourner les levées qui sont devant un joueur , tourne & voit son jeu , fait la bête de moitié avec celui à qui sont les cartes retournées ; de même celui qui au lieu de prendre le talon , prendroit le jeu d'un des tiers , dans ce dernier cas , il faudroit faire remettre le jeu comme il étoit ; & s'il étoit confondu de manière à ne pouvoir être remis , il dépendroit de l'*hombre* de refaire. Celui qui renonce fait la bête autant de fois qu'il renonce , si on l'en fait appercevoir à chaque différente fois qu'il a renoncé ; mais si les cartes sont pliées , il ne fait qu'une bête quand il auroit renoncé plusieurs fois ; il faut pour que la renonce soit faite que la levée soit pliée. Celui qui ayant demandé en quoi est la triomphe , couperoit de la couleur qu'on lui auroit dit , quoiqu'effectivement ce ne soit pas la triomphe , ne feroit pas la bête , mais il ne pourroit pas reprendre sa carte. Celui qui sans avoir demandé la triomphe couperoit d'une couleur qui ne la seroit pas , feroit la bête. Il n'est pas permis à l'*hombre* de la demander remise , ni de s'en aller quand sa couleur n'est pas favorable ; il ne lui est pas libre non plus de donner codille à quicon lui semble , étant obligé de le payer à celui qui le gagne de droit.

L'*hombre* ne peut en aucune manière demander gano ; celui des deux tiers qui est sûr de ses quatre mains , ne doit pas demander gano ni faire appuyer ; celui qui a demandé gano ayant sa quatrième main sûre , & a gagné codille par ce moyen , est en droit de tirer le codille , mais cela ne se fait point parmi les beaux joueurs. Plusieurs bêtes faites sur un même coup vont ensemble , à moins qu'on ne soit convenu autrement ; celui qui en fait deux à la fois , peut les faire aller ensemble ; mais celui qui en fait une sur un autre , ne le peut que du consentement des autres tiers. Quand les joueurs marquent diversément , on paie suivant celui qui marque le plus , & on fait la bête de même. Quand on a gagné codille on met trois jetons au jeu , quoiqu'il y ait encore des bêtes à tirer. Les trois matadors ne peuvent être forcés par une triomphe inférieure ; le matador supérieur force l'inférieur lorsqu'il est jeté par le premier qui joue ; le supérieur ne force pas l'inférieur s'il est joué sur une triom-

phe inférieure jouée la première; les matadors ne se paient que dans la main de l'*hombre*. Si celui qui joue sans prendre avec des matadors demande l'un sans l'autre, il ne lui est dû que ce qu'il a demandé. Celui qui au lieu de demander les matadors qu'il a, demanderoit le sans prendre qu'il n'auroit pas, ou le sans prendre au lieu de matadors, ne pourroit exiger ni l'un ni l'autre, ce jeu demandant une explication formelle; le jeu, la consolation & la bête peuvent se demander plusieurs coups après. On ne peut pas revenir des méprises en comptant les bêtes, passé le coup où elles ont été tirées; celui qui gagne par codille ne manque point au tour, non plus que celui qui fait la vole. Quand la vole est entreprise, ceux qui la défendent peuvent se communiquer leur jeu, & convenir de ce qu'ils garderont pour l'empêcher. Celui qui ayant joué sans prendre s'étoit engagé à faire la vole & ne la fait pas, paie à chacun le droit de la vole, & il n'est payé ni du sans prendre, ni des matadors, pas même de la consolation ni du jeu. Il ne gagne rien, mais il ne fait pas la bête, à moins qu'il ne perde le jeu; auquel cas, il doit payer à chacun, outre la vole manquée, ce qui lui revient pour le sans prendre, les matadors & le jeu, & fait la bête à l'ordinaire.

Lorsqu'on admet les hasards au jeu de l'*hombre*, on ne les paie à celui qui fait jouer qu'autant qu'il gagne, de même qu'il les paie aux deux tiers lorsqu'il perd.

L'*hombre* se joue aussi à deux; il n'est pas amusant. Il se joue comme à trois, à peu de différence près: il faut ôter une couleur rouge, de sorte que le jeu n'est que de trente cartes; on n'en donne que huit, à chacun trois, trois & deux, en sorte qu'il en reste quatorze au talon, dont chacun prend ce qui lui convient. Pour gagner il faut faire cinq levées; la partie est remise si chacun en fait quatre; si celui qui défend en fait cinq il gagne codille. Remarquez qu'on ne peut nommer la couleur que l'on a ôtée; car s'il étoit permis de la nommer, avec spadille seul, on feroit quelquefois la vole avec plusieurs cartes de la même couleur, & à foi à jouer.

HOMÉLIE, f. f. (*Théolog.*) signifioit originairement *conférence* ou *assemblée*; mais

il s'est dit ensuite des exhortations & des sermons qu'on faisoit au peuple. *Voyez PRÉDICATION.*

Le nom grec d'*homélie*, dit M. Fleury, signifie un *discours familier*, comme le mot latin *sermo*; & l'on nommoit ainsi les discours qui se faisoient dans l'église, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à ses disciples, ou d'un pere à ses enfans.

Toutes les *homélies* des peres grecs & latins sont faites par des évêques. Nous n'en avons aucune de Tertullien, de Clément Alexandrin, & autres savans hommes, parce qu'aux premiers siècles il n'y avoit que les évêques qui eussent la permission de prêcher, & elle ne fut ordinairement accordée aux prêtres que vers le cinquième siècle.

S. Jean Chrysostôme fut le premier prêtre qui prêcha: Origene & S. Augustin ont aussi prêché comme prêtres, mais c'étoit par un privilège particulier.

Photius distingue l'*homélie* du sermon, en ce que l'*homélie* se faisoit familièrement dans les églises par les prélats qui interrogeoient le peuple, & qui en étoient interrogés, comme dans une conférence; au lieu que les sermons se faisoient en chaire à la manière des orateurs. *Voyez ORAISON, HARANGUE, &c.*

Il nous est resté plusieurs belles *homélies* des peres, particulièrement de S. Chrysostôme & de S. Grégoire, &c. *Diçtion. de Trevoux. (G)*

HOMEL, (*Géogr.*) petite ville de Lithuanie, sur la rivière de Sofy, dans le palatinat de Meizlau.

HOMÉOMÉRIE, f. f. (*Métaphysiq.*) Des deux mots grecs *ὁμοίος*, semblable, & *μερος*, partie. Ce terme exprime l'opinion d'Anaxagore, qui prétendoit que chaque tout dans la nature est composé de parties qui, avant leur union, étoient déjà de même nature que le tout. Voici comment Lucrece l'exprime:

*Nunc Anaxagoræ scētemur homæomeriam  
Quam Græci memorant, nec nostrâ dicere  
linguâ*

*Concedit nobis patrii sermonis egestas:*

*Sed*

*Sed tamen ipsam rem faciliè est exprimere  
verbis.*

*Principium rerum, quam dicit homæome-  
riam,*

*Ossa videlicet ex paxillis atque minutis  
Ossibus; sic ex de paxillis atque minutis  
Visceribus, viscus gigni, sanguinemque creari  
Sanguinis inter se multis coeuntibus guttis,  
Ex aurique putat micis consistere posse  
Aurum, & de terris terram concrefcere,  
parvis*

*Ignibus ex ignem, humorem ex humoribus  
esse.*

*Cætera consimili fingit ratione putatque.*

Lucret. de rerum nat. lib. IV, v. 30.

Suivant cette hypothèse, un os est donc un composé de petits os; les entrailles des animaux sont un composé de petites entrailles; le sang n'est que le concours de petites gouttelettes de sang; une masse d'or est un amas de parcelles d'or; la terre un amas de petites terres; le feu un assemblage de parcelles de feu. Il en est de même, selon lui, de tous les corps que nous voyons.

Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce sentiment, c'est qu'il remarquoit qu'une goutte d'eau, si divisée & si évaporée qu'elle pût être, étoit toujours de l'eau, & qu'un grain d'or, partagé en dix mille petites portions, étoit dans les dix mille parcelles ce qu'il étoit en son entier. Anaxagore entrevoit la vérité à cet égard; & s'il avoit borné son principe aux natures simples que l'expérience nous montre indestructibles, il auroit eu raison de n'admettre en ces natures que de nouveaux assemblages, ou des défunions passageres, & non de nouvelles générations: Mais il s'éloigne de la vérité en des points bien importants.

Sa première méprise est d'étendre son principe aux corps mélangés. Il n'en est pas du sang comme de l'eau. Celle-ci est simple, au lieu que le sang est un composé de différentes parcelles d'eau, d'huile & de terre qui étoient dans la nourriture. Une seconde méprise est d'étendre le même principe aux corps organisés, comme si une multitude de petites entrailles pouvoient en quelque sorte aider l'organisation des entrailles d'un bœuf ou d'un chameau, & de l'un plutôt que de l'autre. Mais ce que j'appellerai une impiété plutôt qu'une méprise, est de penser que

Tome XVII.

Dieu, pour créer le monde, n'eût fait que rapprocher & unir des matières déjà faites, en sorte qu'elles ne lui doivent ni leur être, ni leur excellence; & que ce qu'il y a de plus estimable dans l'univers, je veux dire, cette diversité de natures actuellement inaltérables, a précédé la fabrique du monde, au lieu d'en être l'effet. Mais l'impiété de cette philosophie trouve sa réfutation dans le ridicule même qu'elle porte avec elle.

Vous demandez à Anaxagore quelle est l'origine d'un brin d'herbe: il vous répond en philosophe, qu'il faut remonter à l'homéométrie, selon laquelle Dieu n'a fait que rapprocher de petites herbes élémentaires qui étoient comme lui de toute éternité. *Toutes choses, dit-il, étoient ensemble pêle-mêle (c'est ce qu'on peut appeller panspermie, ou mélange de toutes les semences); & l'esprit venant ensuite, en a composé le monde.* (Diogen. Laert. lib. II, n°. 6.) Si quelqu'un me demandoit de quelle laine & de quelle main est le drap que je porte; au lieu de dire, *c'est une laine de Ségovie, fabriquée par Pagnon, ou par Van-Robès;* seroit-ce répondre juste que de dire: *le drap étoit, & un tailleur en a pris des morceaux qu'il a cousus pour me faire un habit?* Mais il y a ici quelque chose de plus ridicule encore. Notre philosophe raisonne sur l'origine des corps mixtes & des corps organisés, comme celui qui voyant quelque rapport entre la figure d'un chat & d'un tigre, diroit qu'un tigre est composé de plusieurs petits chats, réunis pour en former un très-gros; ou comme celui qui voulant nous apprendre l'origine des montres, nous diroit qu'un ouvrier ayant trouvé quantité de montres si petites qu'on ne les voyoit pas, les avoit amassées dans une boîte, & en avoit fait une montre qu'on pût voir. *Hist. du ciel, tome II, page 224.*

HOMER ou CHOMER, s. m. (*Hist. anc.*) mesure creuse des Hébreux, qui contenoit dix baths, ou deux cents quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine & demi-setier; un poisson & un peu plus. *Voyez BATH. Dictionnaire de la bible.*

HOMÉRISTES, sub. pl. les Grecs donnoient ce nom à des chanteurs, qui faisoient métier de chanter, dans les maisons, dans les rues & dans les places publiques, les vers d'Homere. *Voyez CHANTEUR. (B)*

HOMERITES (LES). *Géogr. anc. ancien*

M m m m

peuple de l'Arabie heureuse, qui faisoit partie des Sabéens, avec lesquels bien des auteurs l'ont confondu. Le pays des *Homérites* répond à peu près à ce que nous appellons le *pays d'Aden*. (D. J.)

**HOMICIDE**, s. m. (*Jurisp.*) signifie en général une action qui cause la mort d'autrui.

On entend aussi par le terme d'*homicide*, celui qui commet cette action, & le crime que renferme cette action.

Il y a cependant certaines actions qui causent la mort d'autrui, que l'on ne qualifie pas d'*homicides*, & que l'on ne considère pas comme un crime; ainsi les gens de guerre, qui tuent des ennemis dans le combat, ne sont pas qualifiés d'*homicides*; & lorsque l'on exécute un condamné à mort, cela ne s'appelle pas un *homicide*, mais une *exécution à mort*, & celui qui donne ainsi la mort, ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime.

Suivant les loix divines & humaines l'*homicide* volontaire est un crime qui mérite la mort.

On voit dans le *ch. iv de la Genese*, que Caïn ayant commis le premier *homicide* en la personne de son frere, sa condamnation fut prononcée par la voix du seigneur, qui lui dit que le sang de son frere crioit contre lui, qu'il seroit maudit sur la terre; que quand il la laboureroit, elle ne lui porteroit point de fruit; qu'il seroit vagabond & fugitif. Caïn lui-même dit que son iniquité étoit trop grande pour qu'elle pût lui être pardonnée; qu'il se cacheroit de devant la face du Seigneur, & seroit errant sur la terre; & que quiconque le trouveroit, le tueroit. Il reconnoissoit donc qu'il avoit mérité la mort.

Cependant le Seigneur voulant donner aux hommes un exemple de miséricorde, & peut-être aussi leur apprendre qu'il n'appartient pas à chacun de s'ingérer de donner la mort même envers celui qui la mérite, dit à Caïn que ce qu'il craignoit n'arriveroit pas; que quiconque le tueroit, seroit puni sept fois; & il mit un signe en Caïn, afin que quiconque le trouveroit, ne le tuât point. Caïn se retira donc de la présence du Seigneur, & habita, comme fugitif, vers l'orient d'Eden.

Il est parlé dans le même chapitre de Lamech, qui ayant tué un jeune homme, dit à ce sujet à ses femmes, que le crime de

Caïn seroit vengé sept fois, mais que le sien seroit puni soixante dix-sept fois. S. Chrysostôme dit que c'est parce qu'il n'avoit pas profité de l'exemple de Caïn.

Dans le *chap. ix* où Dieu donne diverses instructions à Noé, il lui dit que celui qui aura répandu le sang de l'homme, son sang fera aussi répandu; car Dieu, est-il dit, a fait l'homme à son image.

Le quatrième article du décalogue défend de tuer indistinctement.

Les loix civiles que contient l'exode, *ch. xxj*, portent, entr'autres choses, que qui frappera un homme, le voulant tuer, mourra de mort; que s'il ne l'a point tué de guet-à-pens, mais que Dieu l'ait livré entre ses mains, Dieu dit à Moïse qu'il ordonnera un lieu où le meurtrier se retirera; que si par des embûches quelqu'un tue son prochain, Moïse l'arrachera de l'autel, afin qu'il meure: que si un homme en frappe un autre avec une pierre ou avec le poing, & que le battu ne soit pas mort, mais qu'il ait été obligé de garder le lit, s'il se leve ensuite, & marche dehors avec son bâton, celui qui l'a frappé sera réputé innocent, à la charge néanmoins de payer au battu ses vacations pour le temps qu'il a perdu, & le salaire des médecins; que celui qui aura frappé son serviteur ou sa servante, & qu'ils soient morts entre ses mains, sera puni; que si le serviteur ou la servante battus survivent de quelques jours, il ne sera point puni; que si dans une rixe quelqu'un frappe une femme enceinte, & la fait avorter sans qu'elle en meure, le coupable sera tenu de payer telle amende que le mari demandera, & que les arbitres régleront; mais que si la mort s'ensuit; il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

Ces mêmes loix vouloient que le maître d'un bœuf responsable de son délit; que si l'animal avoit causé la mort, il fût lapidé, & que le maître lui-même qui auroit déjà été averti, & n'auroit pas renfermé l'animal, mourroit pareillement; mais que si la peine lui en étoit imposée, il donneroit pour racheter sa vie tout ce qu'on lui demanderoit; mais il ne paroît pas que l'on eût la même faculté de racheter la peine de l'*homicide* que l'on avoit commis personnellement.

Le livre des nombres , chap. 35 , contient aussi plusieurs réglemens pour la peine de l'*homicide* ; savoir , que les Israélites désigneroient trois villes dans la terre de Chanaan , & trois au delà du Jourdain , pour servir de retraite à tous ceux qui auroient commis involontairement quelque *homicide* ; que quand le meurtrier seroit réfugié dans une de ces villes , le plus proche parent de l'*homicidé* ne pourroit le tuer jusqu'à ce qu'il eût été jugé en présence du peuple ; que celui qui auroit tué avec le fer seroit coupable d'*homicide* , & mourroit ; que celui qui auroit frappé d'un coup de pierre ou de bâton , dont la mort se seroit ensuivie , seroit puni de même ; que le plus proche parent du défunt tueroit l'*homicide* aussi-tôt qu'il pourroit le saisir ; que si de dessein prémédité quelqu'un faisoit tomber quelque chose sur un autre qui lui causât la mort , il seroit coupable d'*homicide* , & que le parent du défunt égorgeroit le meurtrier aussi-tôt qu'il le trouveroit ; que si , par un cas fortuit & sans aucune haine , quelqu'un causoit la mort à un autre , & que cela fût reconnu en présence du peuple , & après que la question auroit été agitée entre le meurtrier & les proches du défunt , que le meurtrier seroit délivré comme innocent de la mort de celui qui vouloit venger la mort , & seroit ramené en vertu du jugement dans la ville , où il s'étoit réfugié , & y demeureroit jusqu'à la mort du grand-prêtre. Si le meurtrier étoit trouvé hors des villes de refuge , celui qui étoit chargé de venger la mort de l'*homicidé* , pouvoit sans crime tuer le meurtrier , parce que celui-ci devoit rester dans la ville jusqu'à la mort du grand - prêtre ; mais , après la mort de celui-ci , l'*homicide* pouvoit retourner dans son pays. Ce réglemeut devoit être observé à perpétuité. On pouvoit prouver l'*homicide* par témoins ; mais on ne pouvoit pas condamner sur la déposition d'un seul témoin. Enfin , celui qui étoit coupable d'*homicide* , ne pouvoit racheter la peine de mort en argent , ni ceux qui étoient dans des villes de refuge racheter la peine de leur exil.

Jesus-Christ , dans S. Matthieu , chap. v , dit que celui qui tuera , sera coupable de mort , *reus erit judicio* ; & dans S. Jean , chap. 18 , lorsque Pilate dit aux Juifs de juger

Jesus-Christ selon leur loi , ils lui répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de tuer personne : ainsi l'on observoit dès-lors qu'il n'y avoit que les juges qui pussent condamner un homme à mort.

Enfin , pour parcourir toutes les loix que l'écriture sainte nous offre sur cette matiere , il est dit dans l'apocalypse , chap. 22 , que les *homicides* n'entreront point dans le royaume de Dieu.

Chez les Athéniens , le meurtre involontaire n'étoit puni que d'un an d'exil ; le meurtre de guet-à-pens étoit puni du dernier supplice. Mais ce qui est de singulier , est qu'on laissoit au coupable la liberté de se sauver avant que le jugé prononçât sa sentence ; & si le coupable prenoit la fuite , on se contentoit de confisquer ses biens , & de mettre sa tête à prix. Il y avoit à Athenes trois tribunaux différens où les *homicides* étoient jugés ; savoir , l'aréopage pour les assassins prémédités , le *palladium* pour les *homicides* arrivés par cas fortuits , & le *delphinium* pour les *homicides* volontaires , mais que l'on soumettoit légitimes.

La premiere loi qui fut faite sur cette matiere chez les Romains , est de Numa Pompilius ; elle fut insérée dans le code papyrien. Suivant cette loi , quiconque avoit tué un homme de guet-à-pens (*dolo*) , étoit puni de mort comme un *homicide* ; mais s'il ne l'avoit tué que par hasard & par imprudence , il en étoit quitte pour immoler un belier par forme d'expiation. La premiere partie de cette loi de Numa contre les assassins volontaires , fut transportée dans les douze tables , après avoir été adoptée par les décemvirs.

Tullus Hostilius fit aussi une loi pour la punition des *homicides*. Ce fut à l'occasion du meurtre commis par un des Horaces ; il ordonna que les affaires qui concerneroient les meurtres , seroient jugées par les décemvirs ; que si celui qui étoit condamné , appelloit de leur sentence au tribunal du peuple , cet appel auroit lieu comme étant légitime ; mais que si par l'événement la sentence étoit confirmée , le coupable seroit pendu à un arbre , après avoir été fustigé ou dans la ville ou hors des murs. La procédure que l'on tenoit en cas d'appel , est très-bien détaillée par M. Terrasson en son *histoire de*

la *jurisprudence romaine* sur la seizième loi du code papyrien, qui fut formé de cette loi de Tullus Hostilius.

La loi que Sempronius Gracchus fit dans la fuite sous le nom de *loi Sempronia*, de *homicidiis*, ne changea rien à celles de Numa & de Tullus Hostilius.

Mais Lucius Cornelius Sylla, étant dictateur, l'an de Rome 673, fit une loi connue sous le nom de *loi Cornelia de ficariis*. Quelque temps après la loi des douze tables, les meurtriers furent appelés *ficarii*, du mot *fica* qui signifioit une petite épée recourbée que l'on cachoit sous sa robe. Cette espece de poignard étoit défendue, & l'on dénonçoit aux triumvirs ceux que l'on en trouvoit saisis, à moins que cet instrument ne fût nécessaire au métier de celui qui le portoit, par exemple si c'étoit un cuisinier qui eût sur lui un couteau.

Suivant cette loi *Cornelia*, si le meurtrier étoit élevé en dignité, on l'exiloit seulement; si c'étoit une personne de moyen état, on la condamnoit à perdre la tête; enfin si c'étoit un esclave, on le crucifioit, ou bien on l'exposoit aux bêtes sauvages.

Dans la fuite, il parut injuste que le commun du peuple fût puni plus rigoureusement que les personnes élevées en dignité; c'est pourquoi il fut résolu que la peine de mort seroit générale pour toutes les personnes qui se rendroient coupables de meurtre; & quoique Cornelius Sylla n'ait point été l'auteur de tous les changemens que sa loi éprouva, néanmoins toutes les nouvelles dispositions que l'on y ajouta en divers temps, furent confondues avec la loi *Cornelia de ficariis*.

On tenoit pour sujets aux rigueurs de la loi *Cornelia de ficariis*, non seulement ceux qui avoient effectivement tué quelqu'un, mais aussi celui qui, à dessein de tuer, s'étoit promené avec un dard, ou qui avoit préparé du poison, qui en avoit eu ou vendu. Il en étoit de même de celui qui avoit porté faux témoignage contre quelqu'un, ou si un magistrat avoit reçu de l'argent pour une affaire capitale.

Les sénatusconsultes mirent aussi au nombre des meurtriers ceux qui auroient châtré quelqu'un, soit par esprit de débauche, ou pour en faire trafic, ou qui auroient circonscis leurs enfans, à moins que ce ne fussent

des juifs, enfin tous ceux qui auroient fait des sacrifices contraires à l'humanité.

On exceptoit seulement de la loi *cornelia* ceux qui tuoient un transfuge, ou quelqu'un qui commettoit violence, & singulièrement celui qui attentoit à l'honneur d'une femme.

Les anciennes loix des Francs traitent du meurtre, qui étoit un crime fréquent chez les peuples barbares.

Les capitulaires défendent tout homicide commis par vengeance, avarice, ou à dessein de voler. Il est dit que les auteurs seront punis par les juges du mandement du roi, & que personne ne sera condamné à mort que suivant la loi.

Celui qui avoit tué un homme pour une cause légère ou sans cause, étoit envoyé en exil pour autant de temps qu'il plaisoit au roi. Il est dit dans un autre endroit des capitulaires, que celui qui avoit fait mourir quelqu'un par le fer, étoit coupable d'*homicide*, & méritoit la mort; mais le coupable avoit la faculté de se racheter, en payant aux parens du défunt une composition appelée *vuirgildus*, qui étoit proprement l'estimation du dommage causé par la mort du défunt; on donnoit ordinairement une certaine quantité de bétail, les biens du meurtrier n'étoient pas confisqués.

Pour connoître si l'accusé étoit coupable de l'*homicide* qu'on lui imputoit, on avoit alors recours aux différentes épreuves appelées *purgation vulgaire*, dont l'usage continua encore pendant plusieurs siècles.

Suivant les établissemens de S. Louis, quand un homme, en se battant, en tuoit un autre qui l'avoit blessé auparavant, il n'étoit pas condamné à mort; mais si un des parens de l'*homicidé* affuroit que le défunt l'avoit chargé de venger sa mort, on ordonnoit le duel entre les parties, & le vaincu étoit pendu.

On trouve encore, dans les anciennes ordonnances, plusieurs dispositions assez singulieres par rapport à l'*homicide*.

Par exemple, à Abbeville, suivant la charte de commune donnée à cette ville par le roi Jean en 1350, si un bourgeois en tuoit un autre par hasard ou par inimitié, sa maison devoit être abattue; si on pouvoit l'arrêter, les bourgeois lui faisoient son procès; s'il s'échappoit, & qu'au bout d'un an il

implorât la miséricorde des échevins , il devoit d'abord recourir à celle des parens ; s'il ne les trouvoit pas , après s'être livré à la miséricorde des échevins , il pouvoit revenir dans la ville , & si ses ennemis l'attaquoient , ils se rendoient coupables d'*homicide*.

Dans des lettres de Guy , comte de Nevers , de l'année 1231 , confirmées en 1356 par Charles , régent du royaume , il est dit que l'on pourra arrêter les bourgeois de Nevers accusés d'*homicide* , lorsqu'il se présentera quelqu'un qui s'engagera à prouver qu'ils l'ont commis , ou qu'ils auront été pris sur le fait , & que l'on pourra les tirer hors de leur juridiction.

Dans des lettres que le même prince donna l'année suivante , en faveur des habitans de Villefranche en Périgord , il est dit que les biens d'un *homicide* condamné à mort dans cette ville , appartenoient au roi , les dettes du condamné préalablement payées.

A Péronne , suivant la charte de commune donnée à cette ville par Philippe-Auguste , & confirmée par Charles V en 1368 , celui qui tuoit dans le château ou dans la banlieue de Péronne un homme de la commune de ce lieu , étoit puni de mort , à moins qu'il ne se réfugiât dans une église ; sa maison étoit détruite , & ses biens confisqués. S'il s'échappoit , il ne pouvoit revenir dans le territoire de la commune qu'après s'être accommodé avec les parens , & en payant à la commune une amende de dix livres. La même chose s'observoit aussi à cet égard dans plusieurs autres lieux. Quand l'accusé de meurtre ne pouvoit être convaincu , il devoit se purger par serment devant les échevins.

La charte de commune de Tournay , qui est de l'année 1370 , porte que si un bourgeois ou habitant de Tournay blesse ou tue un étranger qui l'a attaqué , il ne sera point puni & que ses biens ne seront point confisqués , parce que les biens d'un étranger qui , en se défendant , auroit tué un bourgeois ou un habitant de Tournay , ne seroient pas confisqués ; que les bourgeois & habitans de Tournay qui , en se défendant , auront blessé ou tué un étranger qui les aura attaqués , pourront , après s'être accommodés avec la partie , obtenir du roi des lettres de grace , & être rétablis dans l'habitation de cette ville.

Suivant l'usage présent , tout homme qui

en tue un autre , mérite la mort ; le crime est plus ou moins grave , selon les circonstances : l'assassinat prémédité est de tous les *homicides* le plus criant , aussi n'accorde-t-on point de lettres de grace à ceux qui en sont auteurs ou complices.

L'édit d'Henri II , du mois de Juillet 1557 , prononce en ce cas la peine de mort sur la roue , sans que cette peine puisse être commuée ; ce qui est confirmé par l'ordonnance de Blois , *art. cxciv* , qui défend d'accorder pour ce crime aucunes lettres de grace.

L'article suivant concernant ceux qui se louent pour tuer , battre & outrager , veut que la seule machination & attentat soient punis de mort , encore que l'effet n'eût pas suivi.

Ces lettres de rémission s'accordent pour les *homicides* involontaires , ou qui sont commis dans la nécessité d'une légitime défense de la vie. Voy. l'ordonnance de 1670 , *tit. xvj* , *art. ij & iv*.

L'*homicide* volontaire de soi-même étoit autrefois autorisé chez quelques nations , quoique d'ailleurs assez policées ; c'étoit la coutume dans l'île de Césa , que les vieillards caducs se donnoient la mort. Et à Marseille , du temps de Valere-Maxime , on gardoit publiquement un breuvage empoisonné que l'on donnoit à ceux qui ayant exposé au sénat les raisons qu'ils avoient de s'ôter la vie , en avoient obtenu la permission. Le sénat examinoit leurs raisons avec un certain tempérament , qui n'étoit ni favorable à une passion téméraire de mourir , ni contraire à un desir légitime de la mort , soit qu'on voulût se délivrer des persécutions & de la mauvaise fortune , ou qu'on ne voulût pas courir le risque d'être abandonné de son bonheur ; mais ces principes contraires à la saine raison & à la religion ne pouvoient convenir à la pureté de nos mœurs ; aussi parmi nous l'*homicide* de soi-même est puni ; on fait le procès au cadavre de celui qui s'est donné la mort. Cette procédure étoit absolument inconnue aux Romains ; ils n'imaginoient pas que l'on dût faire subir une peine à quelqu'un qui n'existoit plus , & à un cadavre qui n'a point de sentiment : mais parmi nous , ces exécutions se font pour l'exemple , & pour inspirer aux vivans de l'horreur de ces sortes d'*homicides*.

V. ASSASSINAT , COMBAT en CHAMP-

CLOS, DUEL, MEURTRE, PARRICIDE.

(A)

**HOMILÉTIQUES**, (*Droit natur.*) On distingue de ce nom les vertus relatives au commerce de la vie ; Aristote dit que ces sortes de vertus ont lieu, *ἐν ταῖς ὁμιλίαις, καὶ τῷ συζῆνι*. *Ethic. Nicomach. lib. IV, cap. xij.*

Je les définis en général avec l'évêque de Peterborough, certaines dispositions à pratiquer une sorte de justice qui fait du bien à autrui, par un usage de signes arbitraires, convenables à ce que demande le bien commun.

Les signes arbitraires que nous entendons ici, sont non seulement la parole qui est le principal, mais encore les gestes du corps, la contenance & tous les mouvemens du visage, qui sont les indices de quelques dispositions de l'ame dépendant de notre volonté.

Les vertus *homilétiques* sont la gravité & la douceur, *comitas*, qui gardent en toutes leurs démonstrations une juste mesure ; pour ce qui est de la parole en particulier, l'usage & les bornes convenables en sont réglées ; par le sage silence, *taciturnitas*, lorsque le bien commun le demande ; par la véracité qui s'appelle *fidélité* en matière de promesse, & par l'urbanité. On conçoit déjà quels sont les vices ou défauts opposés aux vertus *homilétiques*, & nous les nommerons en parlant de chacune de ces vertus sous leurs articles respectifs. (*D. J.*)

**HOMINICOLES**, f. m. pl. (*Théolog.*) nom que les apollinaristes donnoient autrefois aux orthodoxes, pour marquer qu'ils adoroient un homme. *V. APOLLINARISTES.*

Comme les catholiques soutenoient que Jésus-Christ étoit homme-Dieu, les apollinaristes les accusoient d'adorer un homme, & les appelloient *hominicoles*. *Dict. de Tre-voux.* (*G*)

**HOMMAGE**, f. m. (*Gramm. & Jurispr.*) seu *fides*, & dans la basse latinité *hommagium* ou *hominium*, est une reconnaissance faite par le vassal en présence de son seigneur qu'il est son homme, c. à d. son sujet, son vassal.

*Hommage* vient de *homme*; faire *hommage* ou rendre *hommage*, c'est se reconnoître homme du seigneur: on voit aussi dans les anciennes chartes que *baronie* & *hommage* étoient synonymes.

On distingue anciennement la foi & le serment de fidélité de l'*hommage*: la foi étoit due par les roturiers, voyez au mot FOI. Le serment de fidélité se prêtoit debout après l'*hommage*, il se faisoit entre les mains du bailli ou sénéchal du seigneur, quand le vassal ne pouvoit pas venir devers son seigneur ; au lieu que l'*hommage* n'étoit dû qu'au seigneur même par ses vassaux.

On trouve des exemples d'*hommage* dès le temps que les fiefs commencerent à se former ; c'est ainsi qu'en 734 Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles-Martel accorda à son fils Hérald la jouissance du domaine qu'avoit eu son pere, à condition de lui en rendre *hommage* & à ses enfans.

De même en 778, Charlemagne étant allé en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Sarragosse, reçut dans son passage les *hommages* de tous les princes qui commandoient entre les Pyrénées & la riviere d'Ebre.

Mais il faut observer que dans ces temps reculés la plupart des *hommages* n'étoient souvent que des ligues & alliances entre des souverains & autres seigneurs, avec un autre souverain ou seigneur plus puissant qu'eux ; c'est ainsi que le comte de Hainaut, quoique souverain dans la plupart de ses terres, fit *hommage* à Philippe-Auguste en 1290.

Quelques-uns de ces *hommages* étoient acquis à prix d'argent ; c'est pourquoi ils se perdoient avec le temps comme les autres droits.

La forme de l'*hommage* étoit que le vassal fût nu-tête, à genoux, les mains jointes entre celles de son seigneur, sans ceinture, épée, ni éperons ; ce qui s'observe encore présentement ; & les termes de l'*hommage* étoient : *Je deviens votre homme, & vous promets féauté dorenavant comme à mon seigneur envers tous hommes (qui puissent vivre ni mourir) en telle redevance comme le fief la porte, &c.* cela fait, le vassal baisoit son seigneur en la joue, & le seigneur le baisoit ensuite en la bouche : ce baiser, appelé *osculum fidei*, ne se donnoit point aux roturiers qui faisoient la foi, mais seulement aux nobles. En Espagne, le vassal baise la main de son seigneur.

Quand c'étoit une femme qui faisoit l'*hommage* à son seigneur, elle ne lui disoit pas,

je deviens votre femme, cela eût été contre la bienséance; mais elle lui disoit, je vous fais l'hommage pour tel fief.

Anciennement quand le roi faisoit quelque acquisition dans la mouvance d'un seigneur particulier, ses officiers faisoient l'hommage pour lui. Cela fut ainsi pratiqué, lorsqu'Arpin eut vendu sa vicomté de la ville de Bourges au roi Philippe I, lequel en fit rendre hommage en son nom au comte de Santerre pour la portion des terres qui relevoient de ce comte: mais cet usage fut sagement aboli en 1302 par Philippe le bel, lequel déclara que l'hommage seroit converti en indemnité.

Les regles que l'on observe pour la forme de l'hommage sont expliquées au mot FOI.

Nous ajouterons seulement ici quelques réflexions, qui nous ont été communiquées par M. de la Feuillie, prévôt du chapitre de S. Pierre de Douay, & conseiller-clerc au parlement de la même ville.

Ce savant ecclésiastique & magistrat observe en parlant de l'hommage lige, qu'un pareil hommage ne pouvoit se rendre d'ecclésiastique à ecclésiastique; il ajoute néanmoins qu'il entend par-là qu'un ecclésiastique ne pouvoit donner sans simonie des biens d'église à un autre ecclésiastique à charge d'hommage, ou de servitude profane, mais qu'il ne prétend pas faire un crime des hommages qui se rendoient anciennement dans l'ordre hiérarchique, hommages cependant contre lesquels les saints papes se sont récriés.

Personne, dit-il, n'ignore que l'hommage n'est point dû pour tout ce qui fait partie de bénéfice ecclésiastique, & à plus forte raison pour cession de dîmes.

Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry en 1093, avoit toujours devant les yeux les défenses faites par Grégoire VII plus de dix ans auparavant, de rendre de vils hommages à aucuns mortels, voyez M. de Marca, de concord. l. VIII, c. xxj, n°. 4. Le saint archevêque a été aussi en grande relation avec Urbain, qui occupa le saint siege deux ans après Grégoire VII, & qui, comme lui, s'est beaucoup récrié contre les hommages que l'on exigeoit des ecclésiastiques pour les biens qu'ils possédoient: les ouvrages de saint Anselme ne sont remplis que des horreurs qu'il avoit de ces sortes

d'hommages: Hoc autem scitote, s'écrioit-il, quia voluntas mea est ut, adjuvante Deo, nullius mortalis homo fiam, nec per sacramentum alicui fidem promittam. Il prend Dieu à témoin de sa disposition, & il conseille de souffrir toutes sortes de tourmens plutôt que de rendre hommage: nullæ minæ, nulla promissio, nulla astutia à religione vestra extorqueat aut hommagium, aut iusjurandum, aut fidei allegationem. Anselm. l. III, c. xxxvj, lx, lxxvj, lxxxvij, xc, xcij.

Le pape Urbain II, dit le P. Thomassin, condamna en moins de mots, & encore plus clairement, le serment de fidélité & l'hommage dans le concile de Clermont de l'an 1095, ne episcopus vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat. Part. IV, l. II, ch. liij, p. 220. Lambert, évêque d'Arras, assista à ce concile, & en publia les canons dans un synode qu'il tint en 1097.

En 1114, les troubles qui avoient agité l'Angleterre étant calmés, il se tint un concile auquel présiderent les légats de Paschal II, & dans lequel tous les hommages furent prohibés sans distinction; les barons & autres seigneurs anglois furent assujettis à l'hommage; mais les évêques & les abbés fide & sacramento professi sunt; ils se bornerent comme il se pratiquoit en France, au seul serment de fidélité.

Quelque temps auparavant, le même pape fut dans la nécessité d'écrire au clergé de Paris la lettre la plus violente contre l'usage qui s'étoit introduit d'exiger des hommages de ceux qui étoient dans un rang inférieur: illud quoque apud quosdam clericorum fieri adivimus, ut videlicet majores prebendarii à minoribus hominia suscipiant. » A toutes ces possessions, dit le P. Thomassin, t. III, p. 215, ce n'étoit qu'une protestation de bouche ou par écrit d'un devoir, que tout le monde reconnoissoit être indispensable de garder les canons d'obéir à ses supérieurs, ecclésiastiques. » Delà le même P. Thomassin conclut que ce pape n'avoit donc garde « d'exiger des archevêques l'hommage d'un vassal à son seigneur, ou un serment qui ressembloit l'hommage ».

En 1137, Louis le gros donne un édit général, par lequel il accorde aux évêques

& aux abbés de l'Aquitaine, qui devoient appartenir à Louis le jeune son fils, du chef de sa femme Eléonore, fille du duc de cette province; il accorde, dis-je, l'élection canonique sans charge d'hommage à son égard: *canonicam omninò concedimus libertatem absque hominii, juramenti, seu fidei per manum data obligatione.*

En 1165, Adrien IV reprochoit à l'empereur Frédéric, *quid dicam de fidelitate beato Petro & nobis à te promissà & juratà, quomodò eam observes cum ab iis qui dii sunt, & filii excelsi omnes episcopis videlicet hommagem requires.*

Enfin cet empereur est convenu que les évêques d'Italie *solum sacramentum fidelitatis sine hominio facere debere domino imperatori.* Otton, qui étoit évêque de Verceil avant l'an 1000, fait entendre par ses lettres, que de son temps les évêques d'Italie ne prêtoient que le serment de fidélité aux empereurs pour les fiefs attachés à leurs bénéfices.

En 1164, Henri II roi d'Angleterre, avoit fait le réglemeut suivant: *Electus hommagem & fidelitatem qui sicut ligio domino salvo ordine suo faciat priusquam consecratur.* Saint Thomas de Cantorbéry ne voulut faire que le serment de fidélité *fidelitatem & juraverat*; ce que ce saint croyoit devoir être suffisant. Cette première fermeté à soutenir les immunités ecclésiastiques fut le premier pas vers le martyre.

Le quatrième concile général de Latran de 1215, appelé le grand, par le nombre prodigieux d'évêques qui s'y trouverent & auquel présida Innocent III, défend de nouveau aux ecclésiastiques la foi & hommage; les mêmes défenses furent confirmées en 1250, tant la vanité se trouvoit flattée de ces sortes d'affujettissemens, *ne aliqua secularis persona contra statuta hujusmodi quidquam attentare, aut à vobis vel successoribus vestris, hommagem vel fidelitatis exigere seu oblatum audeat recipere sacramentum.*

Les abbés n'ayant point d'ecclésiastiques qui leur fussent affujettis & voulant d'un autre côté imiter les souverains, exigent des curés des sermens de fidélité, lorsqu'ils les instituèrent dans les paroisses eu égard aux dîmes qu'ils avoient cédées, *fidelitatis exigunt sacramentum & nec exactores finimus impunitos cum simoniacam contineant pravi-*

*tatem.* V. le concile de Chichester de l'an 1289.

Il est donc évident que l'hommage dans un ecclésiastique, & sur-tout pour ce qui s'appelle bénéfécie ou spirituel, est regardé par les canons comme le comble de l'horreur & de l'indignité, *indignum est & à romanâ ecclesiâ alienum, ut pro spiriualibus facere quis hommagem compellatur.* Cap. fin. de reg. jur. C'est une des règles du droit canon.

Que l'on jette les yeux sur le titre du chapitre *ex diligenti*, il annonce ce que porte le canon: *Pro habendis spiriualibus hommagem facere simoniacum est.*

C'est sur tous ces principes que se sont appuyés les canonistes & les juriconsultes, pour blâmer les hommages pour tout ce qui s'appelle matière bénéféciale.

En conséquence des hommages que rendoient autrefois les évêques aux souverains pour les duchés, comtés & seigneuries considérables qu'ils tenoient, ils étoient tenus de fournir des troupes, quelques-uns les conduisoient & faisoient à leur égard les fonctions d'aumôniers; & lorsque quelques-uns d'entr'eux se sont oubliés jusqu'à porter les armes, leur conduite a été blâmée par les conciles & les papes.

Le dernier hommage qui ait été fait en France par un ecclésiastique envers le souverain, est celui de Louis de Poitiers, évêque & comte de Valence & de Die en l'an 1456, au dauphin, depuis roi sous le nom de Louis XI.

« Depuis ce temps-là, dit le P. Thomassin en sa discipline ecclésiastique part. IV, liv. II, chap. liij, pag. 224, il ne paroît plus d'hommages rendus, mais de simples sermens de fidélité; ces sermens de fidélité ont même quelque chose plus honnête & plus honorable pour la probité de ces derniers siècles envers les princes souverains. Quelques-uns ont cru que l'hommage s'étoit confondu avec le serment; mais un arrêt du conseil privé en 1652 en faveur de l'évêque d'Autun, nous donne d'autres lumières. Cet évêque ayant prêté son serment de fidélité au roi, eut peine de le faire enrégistrer dans la chambre des comptes, parce qu'elle exigeoit encore de lui l'hommage & le dénombrement des fiefs & domaines qu'il tenoit; il présenta requête au roi conjointement avec les agens du clergé, & elle contenoit que  
par

par les lettres-patentes de Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, enrégistrées au parlement & en la chambre des comptes, les ecclésiastiques de ce royaume auroient été déclarés exempts de faire la foi & hommage, & donner, par aveu & dénombrement, leurs fiefs, terres & domaines, attendu les amortissemens faits d'iceux en 1522 & 1547, par les rois François I & Henri II... le roi prononça en faveur de l'évêque ».

Pour ce qui regarde les hommages envers les seigneurs inférieurs, ils ont été très-rares en France, d'abord par rapport à la manière de les rendre, & qui consistoit en ce que le vassal se mettoit à genoux, tenoit ses mains jointes dans celles du seigneur, & ensuite l'embrassoit: *ponere manus suas intrâ manus domini in signum summæ subjectionis, reverentiæ & fidei, & à domino admitti ad osculum pacis in signum specialis confidentiæ & amoris.... quæ forma & solemnitas non servatur nec congruit in præstatione hominagii inferioribus dominis.* C'est Dumoulin qui s'explique de la sorte dans son traité des fiefs; il ajoute au même endroit: *Minus esset indecens & irreprehensibile, nisi in fidelitate ligiâ quæ debetur soli principi.*

Il n'est point surprenant que depuis le milieu du XIV siècle il ne reste aucun vestige de ces sortes d'hommages qui, eu égard à l'assujettissement personnel qu'ils emportent avec eux, sont toujours odieux & peu conformes à nos mœurs & au christianisme, si l'on excepte le souverain, dont nous naissons les sujets avant d'être enfans de l'église. Enfin, continue le même Dumoulin, les assujettissemens personnels sont une sorte d'esclavage & des restes de cette ancienne servitude qui dégrade la nature humaine, *sunt ergo servi respectu conditionis adscriptitiæ.*

Telles sont les réflexions dont M. de la Feuillie nous a fait part sur cette matière.

Nous observons néanmoins que dans la règle nous ne voyons rien qui puisse affranchir les ecclésiastiques de faire la foi & hommage.

Les religieux & les religieuses même n'en sont pas non plus exempts; le chapitre unique §. *verum de statu regularium*, in 6°. permet à l'abbesse ou prieure de sortir de son couvent pour faire la foi ou hommage,

Tome XVII.

mais on fait que le sexe n'est pas reçu en France.

A l'égard des corps, chapitres & communautés d'hommes séculiers & réguliers, la manière de faire la foi & hommage est réglée par les articles cx, cxj & cxij de la coutume d'Anjou, & par les articles cxxj, cxxij & cxxij de celle du Maine; & voici la distinction que font ces coutumes.

Si le corps ou chapitre a un chef, comme un doyen, un abbé, un prieur, ce chef doit faire la foi & hommage pour le corps ou chapitre; & en cas de légitime empêchement, elle doit être faite par quelqu'autre personne députée à cet effet.

Pour les corps & communautés qui n'ont point de chef principal, comme les fabriques, les hôpitaux, &c. la foi & hommage doit être faite par l'homme vivant & mourant, & pour les bénéfices particuliers par les titulaires.

Mais il est certain que le clergé a obtenu divers arrêts de surseance pour la foi & hommage des fiefs qu'il possède mouvans du roi; il y en a plusieurs indiqués dans Brillouin au mot *foi*, n°. 8, & rapportés dans les mémoires du clergé: mais il ne paroît pas que cela s'étende aux fiefs mouvans des seigneurs particuliers. On peut voir Auroux Despommiers, prêtre, docteur en théologie, & conseiller-clerc en la Sénéchaussée de Bourbonnois & siege préfidial de Moulins, dans son *commentaire sur la coutume du Bourbonnois*, art. ccclxxx, où il dit que la forme de la foi & hommage de la part des gens d'église n'est point différente, nonobstant la dignité de leur caractère qui sembleroit les exempter de cet abaissement envers un laïque; parce qu'en ce qui concerne les choses temporelles, ils sont sujets au droit commun. (A)

HOMMAGE DE BOUCHE & DE MAINS, est la même chose que l'hommage simple, auquel il n'est point dû de serment de fidélité; il est ainsi nommé dans l'ancienne coutume d'Amiens, art. 24. Voy. HOMMAGE SIMPLE. (A)

HOMMAGE DE DÉVOTION, étoit une déclaration & reconnaissance que quelques seigneurs souverains, ou qui ne relevoient de personne pour leurs fiefs & seigneuries, faisoient de les tenir d'une telle église.

Nnnn

Ces *hommages* vinrent d'un mouvement de dévotion qui porta quelques seigneurs à rendre à Dieu *hommage* de leurs terres, comme d'autres le rendoient à leurs seigneurs dominans ; c'étoit une espece de vœu accompagné de quelques aumônes & de l'obligation à laquelle se soumettoit le seigneur de prendre les armes pour la défense de l'église où il rendoit cet *hommage*.

Ces pratiques de dévotion ne devoient pas naturellement tirer à conséquence, ni autoriser les églises à prétendre une supériorité temporelle sur les seigneuries dont on leur avoit fait *hommage*, d'autant que cet *hommage* étoit volontaire, & que les seigneurs le rendoient pour le même fief, tantôt à une église, & tantôt à une autre, selon que leur dévotion se tournoit pour l'une ou l'autre de ces églises. C'est ainsi que les sires de Thoire firent autrefois l'*hommage* de leurs états, tantôt à l'église de Lislebarbe, tantôt à celle de Lyon, quelquefois à l'église de Nantua, d'autrefois à l'abbaye de Cluny, & à plusieurs autres, jusqu'à ce qu'enfin leurs successeurs refuserent de rendre cet *hommage*, auquel ils n'étoient point en effet obligés.

Cependant quoique ces sortes d'*hommages* ne fussent dus qu'à Dieu, auquel on les rendoit entre les mains de son église, les ecclésiastiques prirent insensiblement pour eux cette reconnoissance, & voulurent la faire passer pour une marque de supériorité temporelle qu'ils avoient sur ceux qui rendoient *hommage* à leur église.

La coutume de Poitou, art. 208, dit que quiconque a *hommage* pour raison d'aucune chose, est fondé sur icelle d'avoir juridiction, si ce n'étoit *hommage* de dévotion, comme celui qui est donné en franche aumône à l'église ; lequel *hommage* de dévotion n'emporte fief, juridiction, ni autre devoir.

Barrand, sur le *tit. des fiefs* de cette coutume, ch. x, n. 2, dit que le fief de dévotion donné en franche aumône à l'église, ne doit pas être proprement appelé *hommage*, parce qu'il n'emporte fief ni juridiction ; & ne doit devoir à personne.

Boucheul, sur l'art. 208 que l'on a cité, dit que l'*hommage de dévotion* est de deux sortes, ou dû à l'église ou par l'église ; que

celui qui est dû à l'église n'est pas en signe d'obéissance, mais par une espece de dévotion. Brodeau, sur l'art. 63 de la coutume de Paris, n. 23, rapporte divers exemples de ces fiefs ou *hommages* de piété & de dévotion, qui ne consistent qu'en la simple charge de l'*hommage* & autres redevances d'honneur, comme cire, cierges, & autres semblables, sans aucun devoir pécuniaire. L'*hommage de dévotion* dû par l'église est pour les choses qui lui ont été données en aumône, c'est-à-dire, livres, franchises, & déchargées de toutes sortes de devoirs & redevances, *ad obsequium precum*. Ni l'un ni l'autre de ces deux *hommages* n'emporte de soi fief ni juridiction.

Voyez Galland, traité contre le franc-aleu, ch. vij, pag. 95 & 96 ; Caseneuve, traité contre le franc-aleu, liv. II, ch. ij, n°. 5, p. 272, dernière édition, & FIEF DE DÉVOTION. (A)

HOMMAGE LIGE OU PLEIN, est celui où le vassal promet de servir son seigneur envers & contre tous.

On l'appelle *lige*, parce qu'il est dû pour un *fief lige*, ainsi appelé à *ligando*, parce qu'il lie plus étroitement que les autres. Il y en avoit autrefois de deux sortes, l'un par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur envers & contre tous, même contre le souverain, comme l'a remarqué Cujas, lib. II, feud. tit. 5 ; lib. IV, tit. 32, 90 & 99, & comme il paroît par l'art. 50 des établissemens de France ; le second par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur contre tous, à l'exception des autres seigneurs dont le vassal étoit déjà homme lige. Il y a plusieurs de ces *hommages* rapportés dans les preuves des histoires des maisons illustres. Voyez aussi Chantereau, des fiefs, pag. 25 & 27.

Les guerres privées que se faisoient autrefois les seigneurs, furent la principale occasion de ces *hommages liges*.

Plusieurs ont cru que l'*hommage lige* n'avoit commencé d'être pratiqué que dans le xij siècle ; nous avons même incliné pour cette opinion en parlant ci-devant des fiefs liges ; mais depuis l'impression de cet article, M. Gouliart de la Feuillie, conseiller-clerc au parlement de Douay, dont j'ai déjà parlé sur le mot *hommage* en général, m'a

fait observer que les fiefs liges étoient connus en France long-temps avant le xij<sup>e</sup> siècle, qu'en 1095 se tint le concile de Clermont en Auvergne, auquel assisterent Urbain II & un grand nombre d'évêques, & entre autres Lambert, évêque d'Arras, qui en 1097 tint un synode connu sous le nom de *code Lambertin*, dans lequel il rappelle une partie des canons du concile, *quos canones à Claromontano concilio attulerat*; & que l'article 17 de ce code est conçu en ces termes: *nec episcopus vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat*; d'où il est aisé de s'appercevoir que l'on abusoit dès-lors des fiefs liges, ce qui donne lieu de conclure qu'ils étoient connus depuis quelque temps dans toute la France & l'Italie, non seulement quant à l'*hommage*, mais même par rapport au nom des *liges*. S. Antonin & le jésuite Maurus paroissent avoir été instruits de cette décision, lorsqu'ils ont expliqué le mot *liga* par *obsequium*, & par les mots *legitimam ei facientes fidelitatem*. Tous les deux ont voulu faire entendre par ces expressions, que l'abbé de S. Jean d'Angely n'a point fait d'*hommage lige* à Louis VIII, mais qu'il avoit uniquement promis la fidélité.

M. de la Feuillie observe aussi, que lorsque le concile a défendu aux évêques & aux prêtres de rendre aucun *hommage lige*, soit au roi, soit aux laïques, il n'a pas prétendu approuver qu'un pareil *hommage* pût se rendre d'ecclésiastique à ecclésiastique; ce qui ne se pourroit faire sans abus, puisque le roi est le seigneur dominant de tous les vassaux de son royaume, & qu'il n'est point possible d'imaginer un devoir de vassalité qui ne puisse & ne doive être rendu au roi au moins dans le cas d'ouverture du fief.

Néanmoins les évêques exigeoient aussi l'*hommage lige* des ecclésiastiques qui étoient leurs inférieurs & leurs vassaux. On en voit des preuves dans la nouvelle diplomatique, pag. 276.

Enfin, M. de la Feuillie a encore observé que le mot *ligium* étoit rendu en Italie dans les xj<sup>e</sup> & xij<sup>e</sup> siècles par le mot *hominium*, comme on le voit d'un ancien concordat entre le pape Adrien & Frédéric I, *episcopi Italix solum sacramentum fidelitatis sine hominio facere debent domino imperatori*.

Delà vient qu'en France les évêques ne font point *hommage* au roi; mais prêtent seulement le serment de fidélité: & l'auteur des nouvelles notes sur la dernière édition de Ferret, s'est trompé en avançant que l'on trouvoit le mot *hommage* dans quelques-unes des formules du serment de fidélité rapportées dans le livre des libertés de l'église Gallicane.

On peut ajouter à cette remarque de M. de la Feuillie, que le roi Louis le Gros & Louis VII, son fils, alors duc d'Aquitaine & comte de Poitou, par des lettres de l'an 1137, ordonnerent que les élections, soit à l'archevêché de Bordeaux, aux évêchés suffragans & aux abbayes de cette province, seroient faites librement suivant les canons, & que ceux qui seroient élus ne feroient point *hommage* pour leurs bénéfices, ni n'en demanderoient pas l'investiture.

Pour ce qui est du temps où l'*hommage lige* commença à être en usage, les remarques de M. de la Feuillie nous ayant engagés à faire de notre côté de nouvelles recherches, nous avons trouvé que l'*hommage lige* étoit déjà usité en France dès le ix<sup>e</sup> siècle. On voit en effet, dans un diplôme de Charles le Chauve de l'an 845, rapporté par dom Bouquet dans son *hist. de Languedoc*, tom. VIII, p. 470, que le comte Vandrille y est qualifié *homme lige*, *homo ligius*; il possédoit des bénéfices civils & des auleux; on ne fait pas mention de fiefs, l'usage n'en étoit pas encore établi; ainsi l'*hommage lige* a commencé long-temps avant les intéodations, & étoit dû pour les bénéfices civils qui avoient été concédés à cette condition, ou pour les auleux qui étoient convertis en bénéfices par le moyen des recommandations usitées sous les deux premières races, & dont l'effet étoit que le possesseur d'un alevu se mettoit sous la protection de quelque seigneur puissant, & se rendoit son homme.

On voit dans un ancien *hommage* rendu à un seigneur de Beaujeu, qu'en signe de fief lige, le vassal toucha sa main dans celle du procureur général du seigneur.

Les femmes faisoient aussi l'*hommage lige*. On voit, par exemple, dans un terrier de 1351, qu'à Chalamont en Dombes, une femme se reconnut femme lige, quoique

son mari fût homme de noble homme Philippe le Meffe.

Depuis l'abolition des guerres privées, l'*hommage lige* n'est proprement dû qu'au roi; quand il est rendu au roi & autres grands seigneurs, il faut excepter le roi.

L'*hommage lige* doit être rendu en personne, de quelque condition que soit le vassal. (A)

HOMMAGE DE FOI & DE SERVICE, est lorsque le vassal s'oblige de rendre quelque service de son propre corps à son seigneur, comme autrefois lorsqu'il s'obligeoit de lui servir de champion, ou de combattre pour lui en cas de gage de bataille. Voyez l'ancienne coutume de Normandie latine & françoise, ch. xxix; Bouteiller dans sa somme rurale, pag. 479. (A)

HOMMAGE DE PAIX, suivant l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxix, c'est quand quelqu'un poursuit un autre pour un crime, & que la paix est rétablie entr'eux de maniere que celui qui étoit poursuivi fait *hommage* à l'autre de lui garder la paix. Voyez Bouteiller dans sa somme, p. 419, & la glose, sur le ch. xxix, de l'ancienne coutume de Normandie. (A)

HOMMAGE PLANE ou PLEIN, est la même chose qu'*hommage lige*, comme on le voit dans les coutumes de la Rochelle, art. 4; Ponthieu 77; Amiens, art. 7, 25, 286 & 289. Voyez Brusselle, usage des fiefs. Voyez HOMMAGE LIGE. (A)

HOMMAGE SIMPLE, est celui où il n'y a pas de prestation de foi, mais seulement l'*hommage* qui se rend au seigneur nu-tête, les mains jointes avec le baiser. On l'appelle *simple* par opposition à la foi & à l'*hommage* que le vassal doit faire les mains jointes sur les évangiles avec les sermens requis. Voyez HOMMAGE LIGE. (A)

HOMMAGER, f. m. (Jurisprud.) est celui qui doit *hommage* au seigneur; ce terme est usité dans quelques coutumes & provinces de droit écrit, pour signifier un vassal. V. Canibolas, lib. IV, ch. xliv; Dolive, liv. I, ch. xxix. (A)

\* HOMME, f. m. c'est un être sentant, réfléchissant, pensant, qui se promène librement sur la surface de la terre, qui paroît être à la tête de tous les autres animaux sur lesquels il domine, qui vit en société, qui

a inventé des sciences & des arts, qui a une bonté & une méchanceté qui lui sont propres, qui s'est donné des maîtres, qui s'est fait des loix; &c.

On peut le considérer sous différens aspects, dont les principaux formeront les articles suivans.

Il est composé de deux substances, l'une qu'on appelle *ame* (Voyez l'article AME), l'autre connue sous le nom de *corps*.

Le corps ou la partie matérielle de l'*homme* a été beaucoup étudiée. On a donné le nom d'*anatomiste* à ceux qui se sont occupés de ce travail important & pénible. Voyez l'article HOMME, (Anatomie.)

On a suivi l'*homme* depuis le moment de sa formation ou de sa vie, jusqu'à l'instant de sa mort. C'est ce qui forme l'histoire naturelle de l'*homme*. V. l'article HOMME, (Histoire naturelle.)

On l'a considéré comme capable de différentes opérations intellectuelles qui le rendent bon ou méchant, utile ou nuisible, bien ou mal-faisant. Voyez l'article HOMME moral.

De cet état solitaire ou individuel, on a passé à son état de société, & l'on a proposé quelques principes généraux, d'après lesquels la puissance souveraine qui le gouverne, tireroit de l'*homme* le plus d'avantages possibles; & l'on a donné à cet article le titre d'*homme politique*.

On auroit pu multiplier à l'infini les différens coups d'œil sous lesquels l'*homme* se considéreroit. Il se lie par sa curiosité, par ses travaux & par ses besoins, à toutes les parties de la nature. Il n'y a rien qu'on ne puisse lui rapporter; & c'est ce dont on peut s'assurer en parcourant les différens articles de cet ouvrage, où on le verra ou s'appliquant à connoître les êtres qui l'environnent, ou travaillant à les tourner à son usage.

\* HOMME (Hist. nat.) L'*homme* ressemble aux animaux par ce qu'il a de matériel; & lorsqu'on se propose de le comprendre dans l'énumération de tous les êtres naturels, on est forcé de le mettre dans la classe des animaux. Meilleur & plus méchant qu'aucun, il mérite à ce double titre; d'être à la tête.

Nous ne commencerons son histoire qu'après le moment de sa naissance; pour ce qui

Pa précédé, voyez les articles FŒTUS, EMBRYON, ACCOUCHEMENT, CONCEPTION, GROSSESSE, &c.

L'homme communique sa pensée par la parole, & ce signe est commun à toute l'espece. Si les animaux ne parlent point, ce n'est pas en eux la faute de l'organe de la parole, mais l'impossibilité de lier des idées. Voyez LANGUE.

L'homme naissant passe d'un élément dans un autre. Au sortir de l'eau qui l'environnoit, il se trouve exposé à l'air; il respire. Il vivoit avant cette action; il meurt si elle cesse. La plupart des animaux restent les yeux fermés pendant quelques jours après leur naissance. L'homme les ouvre aussi-tôt qu'il est né; mais ils sont fixes & ternes. Sa prunelle qui a déjà jusqu'à une ligne & demie ou deux de diamètre, s'étrecit ou s'élargit à une lumiere plus forte ou plus foible; mais s'il en a le sentiment, il est fort obtus. Sa cornée est ridée; sa rétine trop molle pour recevoir les images des objets. Il paroît en être de même des autres sens. Ce sont des especes d'instrumens dont il faut apprendre à se servir. Voy. SENS. Le toucher n'est pas parfait dans l'enfance. V. TOUCHER. L'homme ne rit qu'au bout de quarante jours: c'est aussi le temps auquel il commence à pleurer. Voyez RIS & PLEURS. On ne voit auparavant aucun signe de passion sur son visage. V. PASSION. Les autres parties de son corps sont foibles & délicates. Il ne peut se tenir debout. Il n'a pas la force d'étendre le bras. Si on l'abandonnoit il resteroit couché sur le dos sans pouvoir se retourner.

La grandeur de l'enfant né à terme est ordinairement de vingt & un pouces. Il en naît de beaucoup plus petits. Il y en a même qui n'ont que quatorze pouces à neuf mois. Le fœtus pese ordinairement douze livres, & quelquefois jusqu'à quatorze. Il a la tête plus grosse à proportion que le reste du corps; & cette disproportion qui étoit encore plus grande dans le premier âge du fœtus, ne disparoît qu'après la premiere enfance. Sa peau est fort fine, elle paroît rougeâtre; au bout de trois jours il survient une jaunisse, & l'enfant a du lait dans les mamelles: on l'exprime avec les doigts. V. FŒTUS.

On voit palpiter dans quelques nouveaux nés le sommet de la tête à l'endroit de la

fontanelle, & dans tous on peut y sentir avec la main le battement des sinus ou des arteres du cerveau. V. FONTANELLE. Il se forme audeffus de cette ouverture une espece de croûte ou de gale quelquefois fort épaisse.

La liqueur contenue dans l'amnios laisse sur l'enfant une humeur visqueuse blanchâtre. V. AMNIOS. On le lave ici avec une liqueur tiède; ailleurs, & même dans des climats glacés, on le plonge dans l'eau froide, ou on le dépose dans la neige.

Quelque temps après sa naissance, l'enfant urine & rend le méconium. V. MÉCONIUM. Le méconium est noir. Le deuxieme ou troisieme jour, les excréments changent de couleur & prennent une odeur plus mauvaise. On ne le fait tetter que dix ou douze heures après sa naissance.

A peine est-il sorti du sein de sa mere, que sa captivité commence. On l'emmailote, usage barbare des seuls peuples policés. Un homme robuste prendroit la fièvre, si on le tenoit ainsi garrotté pendant vingt-quatre heures. Voyez MAILLOT.

L'enfant nouveau né dort beaucoup, mais la douleur & le besoin interrompent souvent son sommeil.

Les peuples de l'Amérique septentrionale le couchent sur la poussiere du bois vermoulu, sorte de lit propre & mou. En Virginie on l'attache sur une planche garnie de coton, & percée pour l'écoulement des excréments.

Dans le levant, on allaite à la mamelle les enfans pendant un an entier. Les sauvages du Canada leur continuent cette nourriture jusqu'à l'âge de quatre à cinq ans, quelquefois jusqu'à six ou sept. Parmi nous la nourrice joint à son lait un peu de bouillie, aliment indigeste & pernicieux. Il vaudroit mieux qu'elle substituât le pis d'un animal, ou qu'elle mâchât pour son nourrisson, jusqu'à ce qu'il eût des dents.

Les dents qu'on appelle *incisives*, sont au nombre de huit, quatre au devant de chaque mâchoire. Elles ne paroissent qu'à sept mois, ou même sur la fin de la premiere année. Mais il y en a en qui ce développement est prématuré, & qui naissent avec des dents assez fortes pour bleffer le sein de leurs meres. Voyez l'article DENTS.

Les dents incisives ne percent pas sans

douleur. Les canines, au nombre de quatre, forment dans le neuvième ou dixième mois : il en paroît seize autres sur la fin de la première année, ou au commencement de la seconde. On les appelle *molaires* ou *mâchelières*. Les canines sont contiguës aux incisives, & les mâchelières aux canines.

Les dents incisives, les canines, & les quatre premières mâchelières, tombent naturellement dans l'intervalle de la cinquième à la huitième année ; elles sont remplacées par d'autres dont la sortie est quelquefois différée jusqu'à l'âge de puberté.

Il y a encore quatre dents placées à chacune des deux extrémités des mâchoires ; elles manquent à plusieurs personnes, & le développement en est fort tardif ; il ne se fait qu'à l'âge de puberté, & quelquefois dans un terme plus éloigné ; on les appelle *dents de sagesse* ; elles paroissent successivement.

L'homme apporte communément des cheveux en naissant ; ceux qui doivent être blonds, ont les yeux bleus ; les roux, d'un jaune ardent, & les bruns, d'un jaune foible. Voyez CHEVEUX.

L'enfant est sujet aux vers & à la vermine ; c'est un effet de sa première nourriture ; il est moins sensible au froid que dans le reste de sa vie ; il a le pouls plus fréquent ; en général le battement du cœur & des artères est d'autant plus vite, que l'animal est plus petit ; il est si rapide dans le moineau, qu'à peine en peut-on compter les coups. V. CHALEUR ANIMALE.

Jusqu'à trois ans, la vie de l'enfant est fort chancelante ; elle s'assure dans les deux ou trois années suivantes. A six ou sept ans, l'homme est plus sûr de vivre qu'à tout âge. Il paroît que sur un certain nombre d'enfants nés en même temps, il en meurt plus d'un quart dans la première année, plus d'un tiers en deux ans, & au moins la moitié dans les trois premières années ; observation affligeante, mais vraie. Soyons donc contents de notre sort ; nous avons été traités de la nature favorablement ; félicitons-nous même du climat que nous habitons ; il faut sept à huit ans pour y éteindre la moitié des enfans ; un nouveau-né a l'espérance de vivre jusqu'à sept ans, & l'enfant de sept ans celle d'arriver à quarante-deux ans.

Le fœtus dans le sein de sa mère croissoit de plus en plus jusqu'au moment de sa naissance ; l'enfant au contraire croît toujours de moins en moins jusqu'à l'âge de puberté, temps auquel il croît, pour ainsi dire, tout-à-coup, pour arriver en peu de temps à la hauteur qu'il doit avoir.

A un mois, il avoit un pouce de hauteur, à deux mois deux pouces & un quart, à trois mois trois pouces & demi, à quatre mois cinq pouces & plus, à cinq mois six à sept pouces, à six mois huit à neuf, à sept mois onze pouces & plus, à huit mois quatorze pouces, & à neuf mois dix-huit. La nature semble faire un effort pour achever de développer son ouvrage.

L'homme commence à bégayer à douze ou quinze mois ; la voyelle *a* qui ne demande que la bouche ouverte & la production d'une voix, est celle qu'il articule aussi le plus aisément. L'*m* & le *p* qui n'exigent que l'action des lèvres pour modifier la voyelle *a*, sont entre les consonnes les premières produites ; il n'est donc pas étonnant que les mots *papa*, *mama*, désignent dans toutes les langues sauvages & policées, les noms de *père* & de *mère* : cette observation, jointe à plusieurs autres & à une sagacité peu commune, a fait penser à M. le président de Brosses, que ces premiers mots & un grand nombre d'autres, étoient de la langue première ou nécessaire de l'homme.

L'enfant ne prononce guère distinctement qu'à deux ans & demi.

La puberté accompagne l'adolescence & précède la jeunesse. Jusqu'à lors l'homme avoit tout ce qu'il lui falloit pour être ; il va se trouver pourvu de ce qu'il lui faut pour donner l'existence. La puberté est le temps de la circoncision, de la castration, de la virginité, de l'impuissance. Voyez ces mots.

La circoncision est d'un usage très-ancien chez les Hébreux ; elle se faisoit huit jours après la naissance ; elle se fait en Turquie à sept ou huit ans ; on attend même jusqu'à onze ou douze ; en Perse, c'est à l'âge de cinq ou six. La plupart de ces peuples auroient le prépuce trop long, & seroient inhabiles à la génération sans la circoncision. En Arabie & en Perse, on circonçoit aussi les filles lorsque l'accroissement excessif des nymphes l'exige. V. NYMPHES. (*Anat.*)

Ceux de la riviere de Benin n'attendent pas ce temps ; les garçons & les filles sont circonscits huit ou quinze jours après leur naissance.

Il y a des contrées où l'on tire le prépuce en avant , on le perce & on le traverse d'un gros fil qu'on y laisse jusqu'à ce que les cicatrices des trous soient formées ; alors on substitue au fil un anneau ; cela s'appelle *infibuler* : on infibule les garçons & les filles. *Voyez* INFIBULATION.

Dans l'enfance , il n'y a quelquefois qu'un testicule dans le scrotum , & quelquefois point du tout ; ils sont retenus dans l'abdomen ou engagés dans les anneaux des muscles ; mais avec le temps , ils surmontent les obstacles qui les arrêtent & descendent à leur place. *V.* TESTICULES, SCROTUM.

Les adultes ont rarement les testicules cachés ; cachés ou apparens , l'aptitude à la génération subsiste.

Il y a des *hommes* qui n'ont réellement qu'un testicule ; ils ne sont pas impuissans pour cela ; d'autres en ont trois : quand un testicule est seul , il est plus gros qu'à l'ordinaire.

La castration est fort ancienne ; c'étoit la peine de l'adultere chez les Egyptiens ; il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains. dans l'Asie & une partie de l'Afrique , une infinité d'*hommes* mutilés sont occupés à garder les femmes ; on en sacrifie beaucoup à la perfection de la voix , au delà des Alpes. Les Hottentots se défont d'un testicule pour en être plus légers à la course ; ailleurs on éteint sa postérité par cette voie, lorsqu'on redoute pour elle la misere qu'on éprouve soi-même.

La castration s'exécute par l'amputation des deux testicules ; la jalousie va quelquefois jusqu'à retrancher toutes les parties extérieures de la génération. Autrefois on détruisoit les testicules par le froissement avec la main , ou par la compression d'un instrument.

L'amputation des testicules dans l'enfance n'est pas dangereuse ; celle de toutes les parties extérieures de la génération est le plus souvent mortelle , si on la fait après l'âge de quinze ans. Tavernier dit qu'en 1657 , on fit jusqu'à vingt-deux mille eunuques au royaume de Golconde.

Les eunuques à qui on n'a ôté que les

testicules , ont des signes d'irritation dans ce qui leur reste , & même plus fréquens que les *hommes* entiers ; cependant le corps de la verge prend peu d'accroissement , & demeure presque comme il étoit au moment de l'opération. Un eunuque fait à l'âge de sept ans , est à cet égard à vingt ans comme un enfant entier de sept ans. Ceux qui n'ont été mutilés qu'au temps de la puberté ou plus tard , sont à peu près comme les autres *hommes*. *V.* EUNUQUE.

Il y a des rapports singuliers & secrets entre les organes de la génération & la gorge ; les eunuques n'ont point de barbe ; leur voix n'est jamais d'un ton grave ; les maladies vénériennes attaquent la gorge.

Il y a dans la femme une grande correspondance entre la matrice , les mamelles & la tête.

Quelle source d'observations utiles & surprenantes , que ces correspondances ! *Voy.* PHYSIOLOGIE.

La voix change dans l'*homme* à l'âge de puberté ; les femmes qui ont la voix forte , sont soupçonnées d'un penchant plus violent à la volupté.

La puberté s'annonce par une espee d'engourdissement aux aines ; il se fait sentir en marchant , en se pliant. Il est souvent accompagné de douleurs dans toutes les jointures , & d'une sensation particuliere aux parties qui caractérisent le sexe. Il s'y forme de petits boutons ; c'est le germe de ce duvet qui doit les voiler. *Voyez* POIL. Ce signe est commun aux deux sexes : mais il y en a de particuliers à chacun ; l'éruption des menstrues , l'accroissement du sein pour les femmes (*V.* MENSTRUE & MAMELLES) ; la barbe & l'émission de la liqueur séminale pour les *hommes*. *V.* BARBE & SPERME. Mais ces phénomènes ne sont pas aussi constans les uns que les autres ; la barbe , par exemple , ne paroît pas précisément au temps de la puberté ; il y a même des nations où les *hommes* n'ont presque point de barbe ; au contraire il n'y en a aucune où la puberté des femmes ne soit marquée par l'accroissement des mamelles.

Dans toute l'espee humaine , les femmes arrivent plutôt à la puberté que les *hommes* ; mais chez les différens peuples , l'âge de puberté varie & semble dépendre du climat.

& des alimens ; le pauvre & le payfan font de deux ou trois années plus tardifs. Dans les parties méridionales & dans les villes, les filles font la plupart puberes à douze ans, & les garçons à quatorze. Dans les provinces du Nord & les campagnes, les filles ne le font qu'à quatorze, & les garçons qu'à seize ; dans les climats chauds de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, la puberté des filles se manifeste à dix, & même à neuf ans.

L'écoulement périodique des femmes moins abondant dans les pays chauds, est à peu près le même chez toutes les nations ; & il y a sur cela plus de différence d'individu à individu, que de peuple à peuple. Dans la même nation, des femmes n'y sont sujettes que de cinq ou six semaines en six semaines ; d'autres tous les quinze jours : l'intervalle commun est d'un mois.

La quantité de l'évacuation varie ; Hippocrate l'avoit évaluée en Grece à neuf onces ; elle va depuis une ou deux onces, jusqu'à une livre & plus, & sa durée depuis trois jours jusqu'à huit.

C'est à l'âge de puberté que le corps acheve de prendre son accroissement en hauteur : les jeunes *hommes* grandissent tout-à-coup de plusieurs pouces ; mais l'accroissement le plus prompt & le plus sensible se remarque aux parties de la génération ; il se fait dans le mâle par une augmentation de volume ; dans les femelles il est accompagné d'un rétrécissement occasioné par la formation d'une membrane appellée *hymen*. Voyez *Article HYMEN*.

Les parties sexuelles de l'*homme* arrivent en moins d'un an ou deux après le temps de puberté, à l'état où elles doivent rester. Celles de la femme croissent aussi : les nymphes sur-tout qui étoient auparavant insensibles, deviennent plus apparentes. Par cette cause & beaucoup d'autres, l'orifice du vagin se trouve rétréci ; cette dernière modification varie beaucoup aussi. Il y a quelquefois quatre protubérances ou caroncules, d'autres fois trois ou deux, souvent une espèce d'anneau circulaire ou semi-lunaire. Voyez *CARONCULES*.

Quand il arrive à la femme de connoître l'*homme* avant l'âge de puberté, nulle effusion de sang, à moins d'une extrême disproportion entre les parties de l'un & de l'autre,

ou des efforts trop brusques. Mais il arrive aussi qu'il n'y a point de sang répandu, même après cet âge, ou que l'effusion reparoit même après des approches réitérées, intimes & fréquentes, s'il y a suspension dans le commerce & continuité d'accroissement dans les parties sexuelles de la femme. La preuve prétendue de la virginité ne se renouvelle cependant que dans l'intervalle de quatorze à dix-sept, ou de quinze à dix-huit ans. Celles en qui la virginité se renouvelle ne sont pas en aussi grand nombre que celles à qui la nature a refusé cette faveur chimérique.

Les Éthiopiens, d'autres peuples de l'Afrique, les habitans du Pégu, de l'Arabie, quelques nations de l'Asie, s'assurent de la chasteté de leurs filles par une opération qui consiste en une suture qui rapproche les parties que la nature a séparées, & ne laisse d'espace que celui qui est nécessaire à l'issue des écoulemens naturels. Les chairs s'unissent, adherent, & il faut les séparer par une incision, lorsque le temps du mariage est arrivé. Ils emploient aussi dans la même vue l'infibulation qui se fait avec un fil d'amiante ; les filles portent le fil d'amiante, ou un anneau qui ne peut s'ôter ; les femmes un cadenas dont le mari a la clef.

Quel contraste dans les goûts & les mœurs de l'*homme* ! D'autres peuples méprisent la virginité, & regardent comme un travail servile la peine qu'il faut prendre pour la détruire. Les uns cedent les prémices des vierges à leurs prêtres ou à leurs idoles ; d'autres à leurs chefs, à leurs maîtres ; ici un *homme* se croit déshonoré, si la fille qu'il épouse n'a pas été déflorée ; là il se fait précéder à prix d'argent.

L'état de l'*homme* après la puberté est celui du mariage ; un *homme* ne doit avoir qu'une femme, une femme qu'un *homme*, puisque le nombre des femelles est à peu près égal à celui des mâles.

L'objet du mariage est d'avoir des enfans ; mais il n'est pas toujours possible : la stérilité vient plus souvent de la part de la femme, que de la part de l'*homme*. Voyez *IMPUISANCE & STÉRILITÉ*. Cependant il arrive quelquefois que la conception devance les signes de la puberté ; des femmes sont devenues meres avant que d'avoir eu l'écoulement naturel

naturel à leur sexe. D'autres sans être jamais sujettes à cet écoulement, ne laissent pas d'engendrer. On dit même qu'au Bresil des nations entières se perpétuent, sans qu'aucune femme ait d'évacuation périodique; la cessation des regles qui arrivent ordinairement à quarante ou cinquante ans; ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir; il y en a qui ont conçu à soixante, à soixante & dix ans, & même plus tard. Dans le cours ordinaire, les femmes ne sont en état de concevoir qu'après la première éruption, & la cessation de cet écoulement à un certain âge les rend stériles.

L'âge auquel l'homme peut engendrer n'a pas de termes aussi marqués; il commence entre douze & dix-huit ans; il cesse entre soixante & soixante & dix; il y a cependant des exemples de vieillards qui ont eu des enfans jusqu'à quatre-vingt & quatre-vingt-dix ans, & des exemples de garçons qui ont produit leur semblable à neuf, dix, & onze ans, & de petites filles qui ont conçu à sept, huit & neuf.

On prétend qu'immédiatement après la conception l'orifice de la matrice se ferme, & qu'elle s'annonce par un frissonnement qui se répand dans tous les membres de la femme. *Voyez les articles CONCEPTION.*

La femme de Charles Town qui accoucha en 1714 de deux jumeaux, l'un blanc & l'autre noir; l'un de son mari, l'autre d'un negre qui la servoit, prouve que la conception de deux enfans ne se fait pas toujours dans le même temps.

Le corps finit de s'accroître dans les premières années qui suivent l'âge de puberté: l'homme grandit jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans; la femme à vingt est parfaitement formée.

Il n'y a que l'homme & le singe qui aient des cils aux deux paupieres; les autres animaux n'en ont point à la paupiere inférieure; & dans l'homme même il y en a beaucoup moins à la paupiere inférieure qu'à la supérieure; les sourcils deviennent quelquefois si longs dans la vieillesse, qu'on est obligé de les couper.

La partie de la tête la plus élevée est celle qui devient chauve la première, ensuite celle qui est au dessus des tempes; il est rare que les cheveux qui couvrent le bas des

tempes tombent en entier, non plus que ceux de la partie inférieure du derriere de la tête.

Au reste, il n'y a que les hommes qui deviennent chauves en avançant en âge; les femmes conservent toujours leurs cheveux; ils blanchissent dans les deux sexes; les enfans & les eunuques ne sont pas plus sujets à être chauves que les femmes.

Les cheveux sont plus grands & plus abondans dans la jeunesse qu'à tout autre âge.

Les piés, les mains, les bras, les cuisses, le front, l'œil, le nez, les oreilles, en un mot, toutes les parties de l'homme ont des propriétés particulieres. *Voyez les différens articles de ce dictionnaire.*

Il n'y en a aucune qui ne contribue à la beauté ou à la laideur, & qui n'ait quelque mouvement agréable ou difforme dans la passion. *Voyez HONTE, COLERE, FUREUR, AMOUR, &c.*

Ce sont celles du visage qui donnent ce que nous appellons la *physionomie*.

Toutes concourent par leurs proportions à la plus grande facilité des fonctions du corps; mais il faut bien distinguer l'état de nature, de l'état de société. Dans l'état de nature, l'homme qui exécuteroit avec plus d'aisance toutes les fonctions animales, seroit sans contredit le mieux fait; & réciproquement le mieux fait exécuteroit le plus aisément toutes les fonctions animales; mais il n'en est pas ainsi dans l'état de société. Chaque art, chaque manœuvre, chaque action, exige des dispositions particulieres de membres, ou que la nature donne quelquefois, ou qui s'acquierent par l'habitude, mais toujours aux dépens des proportions les plus régulières & les plus belles. Il n'y a pas jusqu'au danseur, qui forcé de soutenir tout le poids de son corps sur la pointe de son pié, n'eût à la longue cette partie défigurée aux yeux du statuaire, qui ne se proposeroit que de représenter un homme bien fait, & non un danseur. *Voyez PROPORTION.*

La grace qui n'est que le rapport de certaines parties du corps, soit en repos, soit en mouvement, considérées relativement aux circonstances d'une action, ne s'obtient souvent aussi que par des habitudes, dont le dérangement des proportions est encore un effet nécessaire. *Voyez GRACE.*

D'où il s'enfuit que l'*homme* de la nature, celui qu'elle se seroit complu à former de la manière la plus parfaite, n'excelleroit peut-être en rien; & que l'imitateur de la nature en doit altérer toutes les proportions, selon l'état de la société dans lequel il le transporte. S'il en veut faire un crocheteur, il en affaîssera les cuisses sur les jambes; il fortifiera celles-ci; il étendra les épaules, il courbera le dos; & ainsi des autres conditions.

Par un travers aussi inexplicable que singulier, les *hommes* se défigurent en cent manières bizarres; les uns s'applatissent le front, d'autres, s'allongent la tête; ici on s'écrase le nez, là on se perce les oreilles. On violente la nature avec tant d'opiniâtreté, qu'on parvient enfin à la subjuguier, & qu'elle fait passer la difformité des peres aux enfans, comme d'elle-même. L'habitude de se remplir les narines de poussière est si générale parmi nous, que je ne doute guere que si elle subsiste encore pendant quelques siècles, nos descendans ne naissent tous avec de gros nez difformes & évasés. Mais que ne doit-il pas arriver à l'espèce humaine parmi nous, par le vice de l'habillement, & par les maladies auxquelles nos mœurs dépravées nous exposent?

La tête de l'*homme* est à l'extérieur & à l'intérieur d'une forme différente de celle de la tête de tous les autres animaux; le singe a moins de cerveau.

L'*homme* a le cou moins gros à proportion que les quadrupèdes, mais la poitrine plus large; il n'y a que le singe & lui qui aient des clavicules.

Les femmes ont plus de mamelles que les *hommes*; mais l'organisation de ces parties est la même dans l'un & l'autre sexe; celles de l'*homme* peuvent aussi former du lait, & il y en a des exemples.

Le nombril qui est apparent dans l'*homme*, est presque oblitéré dans les animaux; le singe est le seul qui ait des bras & des mains comme nous; les fesses qui sont les parties les plus inférieures du tronc, n'appartiennent qu'à l'espèce humaine.

L'*homme* est le seul qui se soutienne dans une situation droite & perpendiculaire.

Le pié de l'*homme* differe aussi de celui de quelque animal que ce soit; le pié du singe est presque une main.

L'*homme* a moins d'ongle que les autres animaux; c'est par des observations continuées pendant long-temps sur la forme intérieure de l'*homme*, que l'on est convenu des proportions qu'il falloit garder dans la peinture, la sculpture & le dessin. Voyez l'article PROPORTION.

Dans l'enfance, les parties supérieures de l'*homme* sont plus grandes que les inférieures.

A tout âge, la femme a la partie antérieure de la poitrine plus élevée que nous; en sorte que la capacité formée par les côtes a plus d'épaisseur en elles & moins de largeur. Les hanches de la femme sont aussi plus grosses; c'est à ce caractère qu'on distingue son squelette de celui de l'*homme*.

La hauteur totale du corps humain varie assez considérablement; la grande taille pour les *hommes*, est depuis cinq piés quatre ou cinq pouces, jusqu'à cinq piés huit ou neuf pouces. La taille médiocre depuis cinq piés ou cinq piés un pouce, jusqu'à cinq piés quatre pouces; & la petite taille est au dessous de cinq piés. Les femmes ont en général deux ou trois pouces de moins; il y a des espèces d'*hommes* qui n'ont que depuis quatre piés, jusqu'à quatre piés & demi; tels sont les Lapons.

L'*homme* relativement à son volume est plus fort qu'aucun animal; il peut devancer le cheval par sa vitesse; il le fatigue par la continuité de la marche; les châtiers d'Isphahan font trente-six lieues en 14 ou 15 heures.

La femme n'est pas, à beaucoup près, aussi vigoureuse que l'*homme*.

Tout change dans la nature, tout s'altère, tout périt. Lorsque le corps a acquis son étendue en hauteur & en largeur, il augmente en épaisseur; voilà le premier point de son dépérissement, elle commence au moment où la graisse se forme, à 35 ou 40 ans. Voyez GRAISSE. Alors les membranes deviennent cartilagineuses, les cartilages osseux, les os plus solides, & les fibres plus dures; la peau se seche, les rides se forment, les cheveux blanchissent, les dents tombent, le visage se déforme, & le corps s'incline vers la terre à laquelle il doit retourner.

Les premières nuances de cet état se font appercevoir avant 40 ans; elles augmentent par degrés assez lents jusqu'à 60, par degrés plus rapides jusqu'à 70. Alors commence la

vieillesse qui va toujours en augmentant ; la caducité fuit , & la mort termine , ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ou cent ans , la vieillesse & la vie.

Les femmes en général vieillissent plus que les *hommes* ; passé un certain âge leur durée s'affure ; il en est de même des *hommes* nés foibles. La durée totale de la vie peut se mesurer par le temps de l'accroissement. L'*homme* qui est trente ans à croître , vit 90 ou 100 ans. Le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans , ne vit aussi que dix ou douze ans.

Il est parlé dans les transactions philosophiques , de deux *hommes* , dont l'un a vécu cent soixante-cinq ans , & l'autre cent quarante-quatre.

Il ya plus de vieillards dans les lieux élevés que dans les lieux bas ; mais en général l'*homme* qui ne meurt pas par intempérie ou par accident , vit par-tout quatre-vingt-dix ou cent ans.

La mort est aussi naturelle que la vie ; il ne faut pas la craindre , si l'on a assez bien vécu pour n'en pas redouter les suites.

Mais il importe en une infinité de circonstances de favoir la probabilité qu'on a de vivre un certain nombre d'années. Voici une courte table calculée à cet effet.

Table des probabilités de la durée de la vie.

Age. Durée de la vie.			Age. Durée de la vie.		
Années.	Années.	Mois.	Années.	Années.	Mois.
0	8	0	18	34	8
1	33	0	19	34	0
2	38	0	20	33	5
3	40	0	21	32	11
4	41	0	22	32	4
5	41	6	23	31	10
6	42	0	24	31	3
7	42	3	25	30	9
8	41	6	26	30	2
9	40	10	27	29	7
10	40	2	28	29	0
11	39	6	29	28	6
12	38	9	30	28	0
13	31	1	31	27	6
14	37	5	32	26	11
15	36	9	33	26	3
16	36	0	34	25	7
17	35	4	35	25	0

Age. Durée de la vie.			Age. Durée de la vie.		
Années.	Années.	Mois.	Années.	Années.	Mois.
26	24	5	61	10	6
37	23	10	62	10	0
38	23	3	63	9	6
39	22	8	64	9	0
40	22	1	65	8	6
41	21	6	66	8	0
42	20	11	67	7	6
43	20	4	68	7	0
44	19	9	69	6	7
45	19	3	70	6	2
46	18	9	71	5	8
47	18	2	72	5	4
48	17	8	73	5	0
49	17	2	74	4	9
50	16	7	75	4	6
51	16	0	76	4	3
52	15	0	77	4	1
53	15	0	78	3	11
54	14	0	79	3	9
55	14	0	80	3	7
56	13	5	81	3	5
57	12	10	82	3	3
58	12	3	83	3	2
59	11	8	84	3	1
60	11	1	85	3	0

On voit par cette table qu'on peut espérer qu'un enfant qui vient de naître vivra huit ans , & ainsi des autres temps de la vie.

Mais on observera 1°. que l'âge de sept ans est celui où l'on peut espérer une plus longue vie ; 2°. qu'à douze ou treize ans on a vécu le quart de sa vie ; & à vingt-huit ou vingt-neuf , on a vécu la moitié ; & à cinquante , plus des trois quarts.

O vous , qui avez travaillé jusqu'à cinquante ans , qui jouissez de l'aïssance , à qui il reste encore de la santé & des forces , qu'attendez-vous donc pour vous reposer ! jusqu'à quand direz-vous , *demain, demain?*

Après avoir exposé ce qui concerne l'*homme* en général , nous renverrons , pour ce qui appartient à ses différens organes , aux différens articles de ce dictionnaire. Voyez donc , pour la tête , à l'article TETE ; pour les piés , les mains , les dents , à ces articles ; pour la vue , aux articles ŒIL & VUE ; pour l'ouïe , aux articles OUIÉ & OREILLE ; pour l'odorat , aux articles ODO-RAT & NEZ , &c. pour les sens en général ,

aux articles SENS, SENSATIONS & TOUCHER ; & sur-tout à l'article ECONOMIE ANIMALE. Et quant aux variétés de l'espece humaine, voyez les articles de géographie qui y ont rapport, comme LAPONS, CHINOIS, INDIENS, NEGRES, &c. & l'article HUMAINE ESPECE.

Il y a des hommes blancs, des noirs, des olivâtres ; des hommes de couleur de cuivre. Voy. les articles NEGRES MUIATRES, &c.

Les hommes ont une physionomie propre aux lieux qu'ils habitent. V. l'art. PHYSIONOMIE ; & pour l'histoire naturelle de l'homme, ce que MM. de Buffon & d'Aubenton en ont dit dans leur excellente *histoire naturelle*, dont nous avons extrait ce qui précède.

HOMME (*Exposition anatomique du corps de l'*) ; ce corps ainsi que celui de tous les autres animaux, est une machine très-compliquée, & dans la composition de laquelle entre une infinité d'instrumens différens par leur structure & par l'usage auquel ils sont destinés. Certaines parties blanches, dures, insensibles, connues sous le nom d'os, soutiennent tout l'édifice. V. OS. Dans les endroits où ces parties se meuvent en glissant les unes sur les autres, elles sont enduites & comme encroûtées de certaines lames brillantes, blanches, très-élastiques, d'un tissu extrêmement serré qu'on nomme *cartilages*, & dont on distingue plusieurs especes: il y a aussi des lieux où les os sont retenus & fixés en place par l'intermede d'autres cartilages un peu différens de ceux dont les extrémités des os mobiles sont couvertes. V. CARTILAGE. Les différentes pieces osseuses qui ont du jeu & quelque mouvement, sont arrêtées & liées les unes aux autres par certaines cordes ou certains rubans que les anatomistes appellent *ligamens*, & qui sont des parties blanches, souples, extensibles, très-élastiques, & douées d'un sentiment très-obtus & presque nul. V. LIGAMENT. Parmi ces ligamens il y en a qui sont très-minces & comme membraneux, qui enveloppent les jointures des os, & empêchent l'écoulement d'une certaine humeur onctueuse nommée *synovie*; on les nomme *capsules articulaires*, ou *ligamens capsulaires*. V. CAPSULES ARTICULAIRES. L'humour que ces ligamens retiennent est douce & gluante, & faite pour lubrifier les parties &

les empêcher de se dessécher & de s'user par les frottemens répétés, voyez SYNOVIE ; elle coule de certains paquets glanduleux communément enveloppés de graisse, & que la nature a très-artistement placés dans certains enfoncemens pratiqués exprès pour les mettre à l'abri des chocs & des compréssions violentes. Voyez GLANDES SYNOVIALES. Toutes ces choses ne se voient que dans les endroits où les os s'unissent de maniere à permettre quelque mouvement ; & cette sorte de jonction s'appelle *diarthrose*, dont il y a plusieurs especes. V. ENARTHROSE ; ARTHRODIE & GINGLYME. En général, toute union ou jonction de deux pieces osseuses se nomme *articulation*, laquelle, pour parler le langage des anatomistes, se fait avec mouvement ou sans mouvement: cette dernière espece est la *finarthrose*, & comprend sous elle plusieurs divisions. Voyez SUTURE, HARMONIE & GOMPOSE. Les os articulés par diarthrose, ont besoin d'être maintenus en place, & liés les uns aux autres par différens moyens; cette liaison s'appelle *symphise*, & se fait tantôt avec des ligamens, c'est la *finévrose* ; d'autres fois avec les chairs ou les muscles, c'est la *sisarcose*, & dans certains lieux, par l'intermede des cartilages, c'est la *synchondrose*. V. SINEVROSE, SISARCOSE & SYNCHONDROSE. Tous les os du corps de l'homme, excepté les couronnes des dents, sont couverts d'une membrane assez forte, dont l'épaisseur varie suivant les lieux, & qui soutient une prodigieuse quantité de vaisseaux très-fins & de toute espece ; on l'appelle le *périoste*, tant qu'elle est appliquée sur les os ; lorsque delà elle passe sur les ligamens, on la nomme *péridefme*; & quand enfin elle s'étend sur les cartilages, elle reçoit le nom de *périchondre*. V. PÉRIOSTE. Cette membrane se glisse & s'insinue jusques dans les cavités intérieures des os, elle les tapisse exactement ; c'est le périoste interne qui enveloppe la moëlle, & fournit les cloisons sans nombre qui forment les cellules dans lesquelles cette humeur onctueuse est renfermée. V. MOELLE. Les os sont formés de deux substances, l'une dure & d'un tissu très-serré, composée de lames très-étroitement unies les unes aux autres, c'est la substance ou matiere compacte; l'autre est cellulaire, & quand elle résulte de l'assemblage

de plusieurs lames, on l'appelle *substance spongieuse*; mais quand elle résulte de l'entrelacement d'un grand nombre de filets, c'est la *substance réticulaire*. Voyez SUBSTANCE OSSEUSE & OSSIFICATION.

Les os, & avec eux toutes les autres parties des animaux, sont mis en mouvement par certaines puissances que les anatomistes appellent *muscles*. Ce sont des organes mous, d'une couleur rouge, formés de fibres, qui ont la faculté de se raccourcir, & qui par ce raccourcissement tirent les parties auxquelles ils sont annexés: un tissu cellulaire plus ou moins fin, lie toutes ces fibres entre elles, & soutient les divisions presque infinies des nerfs, des artères & des autres vaisseaux qui pénètrent la substance du muscle; un autre tissu cellulaire plus lâche, & communément chargé de graisse, unit entr'eux les différens muscles, ou les attache à d'autres parties: on nomme *contraction*, l'action par laquelle un muscle se raccourcit; & fibre *musculaire* ou *contractile*, celle qui peut exercer cette action: il faut que ce pouvoir dépende en partie de la manière dont les fibres sont unies entr'elles; car dans le milieu du muscle, où les fibres sont molles & rouges, on les voit se contracter, & l'on n'observe rien de semblable dans les extrémités, qui sont blanches & d'un tissu bien plus ferme & bien plus ferré: cependant ce sont les mêmes fibres qui, sans interruption, vont d'un bout à l'autre du muscle, mais qui, ramassées vers les extrémités, sont si étroitement ferrées entr'elles qu'elles en perdent l'aptitude au mouvement; il faut, pour qu'une fibre musculaire se raccourcisse, qu'elle se gonfle & se renfle; ce renflement devient impossible quand les fibres sont trop rapprochées & trop fermement unies entre elles; quand en se rapprochant ainsi, elles forment par leur assemblage des cordes blanches, souples & flexibles, c'est ce qu'on nomme des *tendons*, voy. TENDONS; lorsqu'elles s'épanouissent en manière de membrane, elles sont ce qu'on appelle des *aponévroses*, voyez APONÉVROSE: c'est par le moyen de ces tendons ou de ces aponévroses que les muscles s'attachent aux os, ou bien aux autres parties qu'ils doivent mouvoir; ainsi dans chaque muscle il y a toujours un milieu rouge & mollet (les anciens le

nommoient le *ventre du muscle*), & deux extrémités tendineuses plus ou moins longues, dont l'une portoit chez les anciens le nom de *tête*, & l'autre, celui de *queue*: ces noms étoient tirés de la comparaison qu'ils faisoient d'un muscle avec un rat écorché: au reste, les noms qu'on a donnés aux différens muscles viennent ou de leur figure, comme *deltoïde*, *triangulaire*, *quarré*; ou de leur situation, comme *sessier*, *dorsal*, *pectoral*; ou de leur action, comme *fléchisseur*, *extenseur*, *abaisseur*, ou de quelque autre circonstance. Voyez MUSCLE.

C'est aux nerfs & aux vaisseaux sanguins que les muscles doivent la faculté, dont ils jouissent, de se contracter, & de mouvoir par-là toutes les autres parties. Les nerfs sont des cordons blanchâtres, composés de filets extrêmement fins, qui tous tirent leur origine du cerveau, de la moëlle allongée, ou de la moëlle épinière: ils communiquent différemment entr'eux; cependant les deux manières de communication établies les plus ordinaires sont ou par forme d'entrelacement & de réseau, ce qu'on nomme *plexus*, & qui spécialement a lieu à l'intérieur pour les viscères de la poitrine & du ventre, voyez PLEXUS; ou par le moyen de certaines tumeurs rougeâtres, d'une consistance assez marquée, & de différentes figures, qu'on appelle *ganglions*, lesquelles se rencontrent dans différentes parties, mais sur-tout le long de la colonne épinière, voyez GANGLIONS. Quoique les yeux ne puissent saisir de cavité dans les nerfs, on ne sauroit cependant se dispenser d'y en admettre: bien des expériences semblent prouver qu'un fluide très-subtil passe sans cesse, à la faveur de ces cavités, du cerveau & de la moëlle vers les autres parties, & reflue peut-être de ces mêmes parties vers les organes desquels il avoit commencé à couler; ce fluide qui paroît fait pour animer toute la machine, s'appelle *esprit animal*, voyez ESPRIT ANIMAL ou ESPRITS ANIMAUX. La nature de cet esprit ne nous est pas encore bien connue: il n'est guère raisonnable d'en nier l'existence; peut-être y en a-t-il de plusieurs especes. Quand un nerf s'infine dans une partie, il s'y divise de façon qu'en le suivant avec soin, il semble que toute la partie elle-même ne soit faite que par sa division. ce

qui a donné lieu de penser que dans son principe & son origine le corps des animaux n'étoit qu'un épanouissement nerveux différemment fait dans les différentes parties. Quoi qu'il en soit de toutes ces choses, toujours est-il certain que c'est aux nerfs que les parties de notre corps doivent le sentiment & le mouvement : une chose singulière, sans doute, c'est que le principe du sentiment dérivant du cerveau, du cervelet & de la moëlle épinière, ces parties soient cependant insensibles. On nomme *névrologie* la partie d'anatomie qui traite des nerfs & de leurs distributions : cette partie est une des moins développées, & cependant c'est une des plus importantes & des plus intéressantes. *Voyez NERFS & NÉVROLOGIE.*

Les vaisseaux sanguins sont des tuyaux membraneux, cylindriques, plus ou moins élastiques, dont les uns, sous le nom d'*arteres*, portent le sang du cœur aux autres parties : les autres se nomment *veine*, & leur office est de reprendre le sang que les arteres ont apporté, & de le ramener au cœur : le mouvement par lequel le sang est ainsi porté & rapporté s'appelle *circulation*. *V. CIRCULATION DU SANG.* Les arteres ont leurs tuniques plus fortes & plus épaisses que les veines ; elles ont un mouvement sensible de pulsation, c'est le *pouls*, *voyez POULS* ; & le sang marche bien plus vite dans ces tuyaux que dans les veines : toutes les arteres ne sont que des ramifications de deux troncs principaux, connus sous les noms d'*aorte* & d'*artere pulmonaire*, *v. ARTERE*. Les membranes des veines sont foibles & minces, elles ont peu d'action : mais pour suppléer à ce défaut, la nature a placé dans leurs cavités des replis membraneux qu'on appelle *valvules*, & qui sont disposés de manière qu'ils cedent sans peine à l'impulsion du sang qui retourne au cœur, mais ils se levent pour l'empêcher de revenir sur ses pas : les arteres n'ont point de valvules ; on n'en découvre point non plus dans les grosses veines placées dans le ventre ou dans la poitrine : toutes les veines vont se rendre à cinq tuyaux communs, dont l'un, qui est le principal & le plus gros de tous, se nomme *veine-cave*, & va se rendre à l'oreillette droite du cœur : trois autres partent du poumon, & viennent charger le sang dans l'oreillette gauche du

cœur : le cinquième amasse le sang de tous les viscères qui servent à la digestion des aliments, & le charie au foie, on le nomme *veine-porte*. Outre ces tuyaux, il y en a d'autres dans le corps humain, dont les uns sont pleins d'une liqueur claire, transparente, sans goût & sans odeur ; on la nomme *lymphe*, & les tuyaux qui la contiennent, s'appellent *vaisseaux lymphatiques*. *V. LYMPHE & VAISSEAUX LYMPHATIQUES.* Les autres conduits, qui ne contiennent ni sang, ni lymphe, sont destinés à recevoir l'air, on les appelle *bronches* : ils naissent tous d'un canal, en partie cartilagineux & en partie membraneux, qui du fond de la bouche gagne jusques dans la poitrine ; on lui donne le nom de *trachée-artere*, *voyez TRACHÉE-ARTERE & BRANCHE* : l'air amené par ces tuyaux gonfle les poumons & souleve la poitrine ; quand il en sort, la poitrine se resserre & les poumons s'affaissent : ce double mouvement qui se fait alternativement pendant tout le cours de la vie, constitue cette importante fonction, connue de tout le monde sous le nom de *respiration* ; quand l'air rentre, c'est l'*inspiration* ; quand il sort, c'est l'*expiration*. *V. RESPIRATION.*

Toute partie qui remplit une fonction d'une certaine importance, & qui est renfermée dans l'une des grandes cavités de la machine, se nomme *viscere*, *voy. VISCERE*. On voit encore certaines parties arrondies, assez fermes, de différentes couleurs, & qui pour la plupart séparent du sang une humeur particulière, on les appelle en général du nom de *glandes* ; quand elles sont isolées & détachées les unes des autres, elles se nomment *glandes conglobées* ; elles prennent le nom de *glandes conglomérées*, quand elles sont ramassées plusieurs ensemble & renfermées sous une même enveloppe. *Voy. GLANDE*. L'action par laquelle les glandes, ainsi que d'autres parties, séparent de la masse commune des humeurs une liqueur particulière, porte en général le nom de *secrétion*, *voyez SÉCRÉTION* ; & les canaux par lesquels cette humeur est reçue pour être conduite en un lieu différent, se nomment *vaisseaux excréteurs* ; quand ils sont très-fins & très-déliés, on les nomme *pores*, & du nombre de ces derniers il en est dont la fonction differe des autres, & qui sont destinés à pomper quel-

que humeur , à s'en charger , pour la ramener à la masse , soit médiatement , soit immédiatement ; ils ont reçu le nom de *pores absorbans* , & il paroît que la surface de tous nos viscères en est aussi criblée que celle de la peau. *V. PORES ABSORBANS.* Cette dernière partie couvre tout notre corps , ainsi que tout le monde le fait : on l'appelle à cause de cela le *tégument universel* ; elle est composée de plusieurs lames , dont la plus superficielle & la plus mince se nomme *épiderme* : celle-ci est insensible , & formée d'un grand nombre de petites écailles très-fines ; elle se replie dans les grandes ouvertures de la peau , & s'y confond , ou s'y perd dans la membrane qui revêt l'extérieur de l'œil , les narines , la bouche , le gosier , l'œsophage , &c. *V. EPIDERME.* On aperçoit à la face de l'épiderme qui touche la peau , un réseau plus ou moins fin dans les différentes parties ; il semble être une appendice de l'épiderme , on le nomme le *corps réticulaire*. *V. CORPS RÉTICULAIRE.* Quelques anatomistes pensent que ce qui fait la liaison de l'épiderme & de la peau est une certaine substance à peu près muqueuse , qu'ils ont appelée le *corps muqueux* , & qu'ils croient être le siège de la couleur blanche de la peau des Européens , &c. & celui de la couleur noire de la peau des Negres. *V. CORPS MUQUEUX.* La peau , proprement dite , est immédiatement sous ce corps ; elle est faite par l'assemblage & l'entrelacement le plus singulier de fibres qui approchent fort de la nature des fibres ligamenteuses : à travers cet entrelacement pénètrent mille & mille filets nerveux , qui viennent à sa superficie s'épanouir en papilles applaties , ou se gonfler de manière à former les papilles pyramidales : ces papilles sont l'organe immédiat du plus étendu , du plus important & peut-être du plus utile de tous nos sens , du *toucher* , *V. TOUCHER.* C'est dans la peau que s'opère l'excrétion la moins sensible , & cependant la plus abondante de toutes celles qui se font dans notre machine ; elle est connue sous le nom d'*insensible transpiration* : l'humeur qu'elle fournit est chassée par les pores de la peau. *Voy. INSENSIBLE TRANSPARATION.* La peau ne se réfléchit point comme l'épiderme par la bouche , le nez , le fondement , &c. elle est vraiment trouée dans tous ces endroits - là :

il s'en manque beaucoup que la peau ait partout la même sensibilité , la même confiance , la même élasticité : routes ces choses varient suivant les lieux. *V. PEAU.* Ajoutez à tout cela que cette partie soutient les poils & les ongles. Ces premiers sont des filets très-déliés , de diverses couleurs , de différentes longueurs , toujours insensibles dans l'état naturel , lesquels naissent d'un petit oignon placé à la face interne de la peau , & qui paroissent destinés à couvrir & défendre du froid , &c. la surface du corps. *V. POILS.* Les ongles paroissent faits d'une substance assez semblable à celle des poils : chacun sait qu'ils garnissent le bout des doigts , des mains & des piés : leur racine jouit d'une grande sensibilité ; l'extrémité se coupe sans qu'on en sente rien. *V. ONGLE.* Dans la plupart des quadrupedes , on trouve sous la peau une lame musculaire , qui s'appelle le *pannicule charnu* : cette partie manque dans l'*homme* , *voy. PANNICULE CHARNU.* Il n'y a sous la peau du corps humain qu'un tissu formé par un grand nombre de cellules irrégulières , lesquelles renferment une humeur huileuse condensée , douce & jaunâtre , connue sous le nom de *graisse* , *voy. GRAISSE* : ces cellules sont autant de petits réservoirs où la nature met en dépôt l'humeur dont nous venons de parler , & qu'elle saura bien reprendre en cas de besoin , par exemple dans le temps des maladies , soit pour nourrir le corps , soit pour adoucir l'acrimonie des humeurs morbifiques : les membres gagnent à ce dépôt une forme plus régulière , des contours plus gracieux & une souplesse très-marquée : la sagesse de la nature fait tirer plusieurs avantages d'une même chose ; elle les épuise ; le tissu cellulaire joint aux propriétés que nous venons d'indiquer , celle de servir de lien à toutes les parties du corps ; c'est lui qui les soutient , qui les fixe à leurs places , & qui fait que , quoiqu'adhérentes les unes aux autres , elles peuvent pourtant se mouvoir les unes sur les autres sans la moindre difficulté. *Voyez TISSU CELLULAIRE ou GRAISSEUX.*

Le corps de l'*homme* se divise en plusieurs parties principales , qui sont la tête , le tronc & les extrémités : ces dernières sont , les unes supérieures , ce sont les bras ; les autres inférieures , qui sont formées des cuisses & des

jambes. Chacune de ces parties se divise encore en plusieurs autres régions.

On distingue dans la tête deux régions principales : l'une couverte de poils, on la nomme *partie chevelue* ; l'autre en est dépourvue pour la plus grande partie, c'est la face. Voyez TÊTE.

La tête est unie à la poitrine par le moyen du cou. V. COU. Le tronc se divise en thorax ou poitrine, & bas-ventre ou abdomen. Le devant de la poitrine retient le nom de *thorax* ; le derrière s'appelle le *dos*. C'est du haut & des côtés de cette région, que sortent les extrémités supérieures.

Le bas-ventre a comme la poitrine une face en devant & l'autre en arrière ; la première se partage en trois régions : la première est au milieu, elle est marquée par le nombril ; & delà elle a pris le nom de *région ombilicale* ; celle qui est au dessus, & qui va jusqu'au bas de la poitrine, se nomme *région épigastrique* ; la troisième qui s'étend au dessous, & gagne jusqu'aux parties génitales de l'un & de l'autre sexe, a reçu le nom de *région hypogastrique*. Chacune de ces régions se divise encore en trois autres ; savoir, celle du milieu & les deux latérales : le milieu de la région épigastrique se nomme *épigastre* ; les côtés sont les *hypocondres*. Voy. ÉPIGASTRE & HYPOCONDRES.

Les côtés de la région du nombril s'appellent les *lombes* ; le milieu a conservé le nom de *région ombilicale*.

La dernière des régions antérieures du ventre se partage en haute & basse ; le milieu de la première est l'*hypogastre* ; les parties latérales sont les *isses* ou les *flancs* : la partie basse répond au petit bassin, son milieu est le *pénis*, ses côtés sont les *aines*.

La face postérieure du ventre présente un grand enfoncement, qu'on appelle aussi *région lombaire postérieure*, ou plus communément le *creux* ou le *pli des reins* ; ce qui est au dessous se relève & fait saillie ; c'est la région des fesses, entre lesquelles est l'ouverture par où le corps se débarrasse de ses excréments ; on l'appelle le *fondement*, ou l'*anus* (Voyez ANUS) ; l'espace qui est entre cette ouverture & les parties génitales de l'un ou l'autre sexe, porte le nom de *périnée*, & la ligne qui le partage en partie droite & gauche, se nomme *raphé*. Les extrémités supérieures sont chacune composées de

l'épaule, du bras, de l'avant-bras & de la main ; les inférieures le sont chacune aussi des cuisses, des jambes & du pié.

Après cette idée générale des principales parties du corps humain, examinons chacune de ces mêmes parties : nous suivrons dans cet examen l'ordre le plus simple ; nous ne ferons mention des organes qu'à mesure qu'ils se présenteront successivement à nos yeux : commençons par la tête. Les poils qui couvrent plus de la moitié de la surface de cette partie, sont au moins dans les blancs, beaucoup plus longs que ceux du reste du corps, on les nomme *cheveux*. Voy. CHEVEUX. La partie la plus haute de la région chevelue se nomme le *vertex* ; le derrière s'appelle l'*occiput* ; le devant porte le nom de *inciput* ; & les côtés celui de *tempes*. Le cuir qui porte les cheveux est plus crasse & moins sensible que la peau du reste du corps ; on y voit un plus grand nombre de glandes sébacées. V. GLANDES SÉBACÉES. Le tissu cellulaire qui est au dessous, a la propriété de ne se charger que d'une certaine quantité de graisse assez petite, & logée dans des cellules étroites ; ce tissu étant enlevé, on découvre en devant deux muscles minces qui vont sous la peau descendre sur le front jusqu'auprès des sourcils, qu'ils relevent en faisant rider la peau du front. Ce sont les *muscles frontaux*. Voyez MUSCLES FRONTAUX. En marchant du *inciput* vers l'*occiput*, le milieu de droite à gauche est occupé par une aponévrose, à laquelle tiennent les fibres des muscles frontaux ; M. Winslow l'a nommée *calotte aponévrotique du crâne*. Voyez CALOTTE APONÉVROTIQUE. Du bas & des côtés de cette aponévrose, partent en arrière des lames charnues qui vont s'attacher à l'os qui se trouve dans cet endroit, & qui à cause de cela, a reçu le nom d'*os occipital* ; ce sont les muscles occipitaux, dont l'usage paroît être d'aider les frontaux dans leur action. V. MUSCLES OCCIPITAUX. Tout attenant ces muscles, on en aperçoit deux petits qui vont transversalement s'attacher au derrière de la conque de l'oreille externe, qu'ils tirent en arrière ; on les nomme les *muscles postérieurs de l'oreille*. En remontant vers les tempes, il se présente de chaque côté une lame musculaire large & mince, qui du bord de la calotte aponévrotique,

aponévrotique, s'avance vers l'oreille, & s'y infère à quelque distance au dessus du conduit; c'est le muscle supérieur de l'oreille externe; il sert à l'élever un peu. *V. RELEVÉUR DE L'OREILLE EXTERNE.* L'artere temporale paroît à quelque distance de ce muscle en devant; on la voit serpenter dans cet endroit & se partager en deux branches principales, dont l'une va vers le front, & l'autre vers l'occiput; cette dernière s'anastomose avec l'artere occipitale: le mot d'*anastomose* est employé par les anatomistes pour désigner l'abouchement de deux vaisseaux qui se confondent & n'en font plus qu'un.

*Voyez ANASTOMOSE.*

Quand on a enlevé l'aponévrose dont nous venons de parler, & les muscles qui y sont annexés, on découvre sur toute la tête, à l'exception des côtés, la membrane qui couvre les os immédiatement, on la nomme le *péricrâne*: elle ne diffère point du périoste des autres parties; on la voit s'insinuer par les sutures entre les os de la tête, & communiquer avec la membrane qui tapisse les os en dedans, & qui se nomme *la dure-mère*. *V. PÉRICRANE.* Sur les côtés, dans les régions temporales, se trouve une aponévrose, que l'on a mal-à-propos prise pour une des lames du péricrâne; elle couvre un muscle qui occupe toute cette région, & qui est attaché aux os du crâne par son extrémité supérieure, & à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure, par son extrémité inférieure; il a principalement la fonction de lever la mâchoire inférieure, il porte le nom de *crotaphite*. *V. MUSCLE CROTAPHITE.* Sous ce muscle se découvre un nerf, qui part du maxillaire inférieur à sa sortie du crâne par le trou ovale de l'os sphénoïde; on le nomme *le nerf temporal*.

L'oreille extérieure est placée au bas de la région temporale; on distingue la partie supérieure qui est cartilagineuse, d'avec l'inférieure qui est faite par la peau seulement & le tissu cellulaire; on la nomme *le lobule*. La portion supérieure présente plusieurs replis & plusieurs enfoncemens qui ont différens noms; entre ces derniers, il y en a un qui mène à un canal appelé *conduit auditif externe*. *V. OREILLE EXTERNE.*

Derrière l'oreille est le nerf auriculaire postérieur qui vient de la portion dure du nerf

*Tome XVII.*

auditif; sur le devant sont les auriculaires antérieurs, qui sont produits par deux des nerfs cervicaux; je ne fais point mention du muscle antérieur de l'oreille, parce que je ne l'ai jamais vu.

Le muscle crotaphite & le péricrâne étant emportés, on voit en devant l'os frontal; sur les côtés & en haut, les deux os pariétaux; en bas & toujours sur les côtés, les grandes ailes de l'os sphénoïde, & les os des tempes, en arrière l'os occipital: ce dernier est uni avec les pariétaux & les temporaux par la future *lambdoïde*; les pariétaux le sont entre eux par la future sagittale, & avec les os temporaux & les grandes ailes du sphénoïde, par la future *écailleuse*; enfin par devant, ils s'unissent avec l'os frontal par la future appelée *coronale*; ces os sont la partie supérieure & les côtés de la boîte osseuse du crâne.

*V. OS FRONTAL, OS PARIÉTAUX, &c.*

Il y a dans les enfans une ouverture au crâne dans le milieu de la future coronale, dans l'endroit où la sagittale la rencontre; on la nomme *la fontanelle* ou *la fontaine de la tête*. *Voyez FONTANELLE.*

Pour découvrir ce que le crâne renferme, on le scie tout autour; & quand on a séparé la calotte, les parties qui s'offrent aux yeux, sont d'abord une membrane forte, épaisse, composée de deux lames, & très-adhérente à la face interne du crâne: c'est la première des enveloppes du cerveau; on l'appelle la *dure-mère*. *V. DURE-MÈRE.* Celle des deux lames qui regarde le cerveau, se réfléchit entre les deux principales portions de ce viscère, & forme une cloison nommée *la faux*: sur le dos de cette cloison est un conduit d'une forme triangulaire, qui va toujours en s'élargissant à mesure qu'il avance en arrière, & qui reçoit le sang des veines du cerveau; c'est le *sinus longitudinal supérieur*: au bord opposé de la faux, est un autre conduit bien plus délié; c'est le *sinus longitudinal inférieur*: le long du premier de ces sinus, sur-tout en arrière, sont plusieurs grappes glanduleuses; on leur a donné le nom de *glandes de Pachioni*.

Sous la dure-mère est une membrane fine, transparente, composée de deux lames, dont l'intérieure s'enfonce dans les sillons qui sont creusés à la surface extérieure du cerveau; la première lame se nomme la

Pppp

*pie-mere*; la seconde a reçu le nom d'*aracnoïde*. Voyez PIE-MERE, &c.

Le cerveau vient ensuite; c'est un viscere très-gros, mou, insensible, arrosé d'un prodigieux nombre de vaisseaux, composé de deux substances, l'une extérieure & grise, où l'on pense que l'esprit vital est situé; l'autre blanche, & qu'on nomme *médullaire*, que l'on croit formée par l'assemblage des vaisseaux excréteurs de la première, & qui donne naissance aux nerfs, soit immédiatement, soit médiatement: ce viscere est partagé en deux portions principales nommées *hémisphères*; chaque hémisphère l'est en trois lobes, l'un antérieur, l'autre moyen, & le troisième postérieur: à la surface extérieure sont différens enfoncemens connus sous le nom d'*anfractuosités*: la substance grise qu'on appelle aussi *corticale*, s'insinue dans toutes les anfractuosités: une lame blanche assez épaisse, fait par en bas & dans la partie moyenne, la réunion des deux hémisphères; c'est le corps calleux, où quelques-uns ont assez ridiculement placé le siege de l'ame: sur les côtés de ce corps, un peu plus bas que lui, sont creusées deux grandes cavités connues sous le nom de *ventricules supérieurs* ou *latéraux* du cerveau, qui sont fort irrégulieres, & qui s'enfoncent en se contournant comme les cornes d'un belier; sous les lobes moyens du cerveau, une cloison transparente se voit entre les deux ventricules; elle les sépare, elle est formée de deux lames fort distinctes; c'est le *septum lucidum*: la première chose qui frappe dans les ventricules supérieurs, c'est une masse de vaisseaux très-fins, & différemment entortillés, laquelle, en s'élargissant en arriere, se prolonge jusqu'au fond des ventricules; elle a pris le nom de *plexus choroïde*: les vaisseaux qui la forment se réunissent en une grosse veine, nommée *veine de Galien*, qui décharge le sang dans un sinus, que nous observerons dans l'instant: ôtez le plexus choroïde, & vous appercevrez en devant & sur le côté dans chaque ventricule, une bosse oblongue, qui se termine en arriere par une sorte de queue; elle est grise à l'extérieur, mais le dedans est mêlé de la substance blanche & de la grise; c'est le *corps cannelé*. Sous le *septum lucidum* est une lame blanche qui s'élargit en s'avancant en arriere, & s'y partage en deux branches

minces; on la nomme *la voûte à trois piliers*: enlevez cette voûte, rejetez-la en devant, & vous appercevrez qu'elle s'y divise en deux cordons blancs, dans l'écartement desquels vous pourrez distinguer un troisième cordon transversal nommé la *commiffure antérieure* du cerveau: vis-à-vis est une ouverture qui va au troisième ventricule: plus loin sont deux éminences ovales, appelées *couches des nerfs optiques*; ces éminences laissent entre leurs extrémités postérieures une autre ouverture qui va aussi au troisième ventricule; on la nomme *anus*, l'antérieure s'appelle *vulva*: attendant l'anus est la commiffure postérieure du cerveau; c'est un cordon transversal qui s'avance assez peu de chaque côté: dans le lieu où la cavité des ventricules supérieurs commence à s'enfoncer, on voit un petit prolongement pointu en arriere; c'est le *processus anciroïde*: on apperçoit dans le reste un bourrelet qui suit les contours de la cavité; les anatomistes l'ont nommée la *corne d'Ammon*; quand on écarte les couches des nerfs optiques, il se présente une cavité oblongue d'assez peu d'étendue, d'une forme à peu près triangulaire; c'est le troisième ventricule du cerveau qui s'enfonce en devant, & forme l'*entonnoir*, dont le bec aboutit à une petite colonne médullaire, appuyée sur la glande pituitaire; on la nomme à cause de cela, *tige pituitaire*: on apperçoit à la face postérieure du troisième ventricule l'ouverture de l'*aqueduc de Silvius*; c'est un conduit qui du troisième ventricule mene au quatrième: sur le trajet de ce conduit, il y a quatre éminences arrondies, que les anciens ont assez ridiculement appelées *nates* & *testes*. Après avoir considéré tous les objets que nous venons d'indiquer, si l'on renverse la masse du cerveau de devant en arriere, on voit d'abord sous les lobes antérieurs les nerfs de la première paire, ou *nerfs olfactoires*, qui vont gagner la lame criblée de l'os ethmoïde; ensuite on voit les nerfs optiques, dont on observe la réunion sur le devant de la selle du turc, & le passage par les trous optiques de l'os sphénoïde: les arteres carotides sont à côté de ces nerfs, & les touchent; on les voit se partager en deux branches principales, dont l'une s'avance entre les deux lobes antérieurs du cerveau, & se réfléchit sur le corps

calleux ; l'autre s'engage dans la grande scissure de *Silvius*, & va se rendre au lobe moyen & à la plus grande partie du lobe postérieur : derrière la réunion des deux nerfs optiques, est l'extrémité de la tige pituitaire, & dans le voisinage sont deux éminences appelées *mamillaires* : viennent ensuite deux grosses masses blanches & arrondies, qui marchant de devant en arrière, se rapprochent & s'enfoncent dans un gros bourrelet arrondi, appelé *pont de Varole*, ou *protubérance annulaire* ; ces deux masses sont les *crura cerebri* : dans ce trajet se voient les *nerfs de la troisième paire*, ou *nerfs grands moteurs des yeux*, lesquels vont se rendre à l'orbite par la fente sphénoïdale : un peu plus en arrière & sur les côtés, se présentent aussi les gros nerfs de la cinquième paire, qui vont, après s'être partagés en trois branches, à l'orbite, à la mâchoire supérieure, & à la mâchoire inférieure.

Si l'on enlève la masse du cerveau, après avoir coupé vers les cuisses, ou *crura cerebri*, voici les choses qui se présentent à la vue : en devant est le plancher osseux qui soutenoit les lobes antérieurs du cerveau ; il est fait par l'os frontal en partie, & par certaines productions de l'os sphénoïde, nommées *ails d'Ingrassias* ; le milieu de ce plancher s'enfonce plus que le reste, & c'est dans cet enfoncement qu'est logée la *lame criblée de l'os ethmoïde* ; sur le milieu de cette lame en devant, est l'éminence *crista galli*, à laquelle s'attache la pointe de la faux du cerveau : sur le devant de cette éminence, est le *trou borgne*, duquel part le sinus longitudinal supérieur de la dure-mère, au dessus duquel s'élève l'*épine frontale* : sur le bord de la lame criblée est le nerf accessoire de l'*olfactif*, qui sort de l'orbite par un des trous orbitaires internes : au bord postérieur du plancher dont nous parlons, vers le milieu, sont les deux *apophyses clinoides antérieures*, & sont auprès, les deux *trous optiques* : au dessous de ce bord sont deux grandes fosses séparées par une éminence mitoyenne ; la paroi de ces fosses est formée par les os temporaux & le sphénoïde ; sur l'éminence moyenne, est creusée la *selle du turc* qui renferme la *glande pituitaire* & son *accessoire*, avec quelques petits sinus ; cette

cavité est terminée en arrière par les *apophyses clinoides postérieures* : sur les côtés de la selle du turc, sont les deux sinus orbitaires, au dessus desquels se glisse le *nerf pathétique*, ou nerf de la quatrième paire, qui va se rendre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, & se perd dans le muscle extérieur de l'œil : dans la cavité des sinus orbitaires sont renfermés les nerfs de la troisième paire, ceux de la cinquième & sixième, l'artère carotide interne & les filets qui sont la communication du *nerf grand sympathique*, avec la sixième paire & la première branche de la cinquième : dans le fond des fosses moyennes de la base du crâne, sont plusieurs petits sinus, & l'on voit au dessous des ailes d'*Ingrassias*, les *fentes sphénoïdales* : plus bas & plus en arrière, les trous ronds antérieurs qui laissent passer la seconde branche du nerf de la cinquième paire : plus loin, en marchant toujours en arrière, les trous *ovales*, les trous *innominés*, & les trous *épineux* de l'os sphénoïde ; ce dernier laisse passer l'artère qui se distribue à la dure-mère : le rocher dans lequel est renfermé l'organe de l'ouïe, sépare les fosses moyennes du crâne d'avec les postérieures : on voit à sa face antérieure un petit trou, & sur son sommet un sinus nommé le *sinus supérieur du rocher* : les artères carotides pénètrent dans le crâne vers la pointe de ce rocher, & se couchent en s'avancant en devant sur les côtés de la selle du turc pour gagner les *apophyses clinoides antérieures* : au niveau du rocher se découvre un plancher membraneux, un peu élevé dans son milieu, où s'appuie la partie la plus large de la faux, & échancré en devant pour laisser passer la moëlle allongée ; il est fait par la réflexion de la lame interne de la dure-mère ; c'est la *tente du cervelet* ; il soutient les lobes postérieurs du cerveau : le *preffoir d'Hérophile* marche dans son milieu de devant en arrière ; c'est à ce sinus que la grande veine de Galien & le sinus longitudinal inférieur viennent se rendre ; cette tente est attachée dans son contour, aux branches transversales de l'éminence cruciale de l'os occipital, & à l'angle supérieur du rocher ; c'est dans la première partie de cette adhésion que se trouvent les

*finus latéraux*, dans lesquels vont se dégorger le sinus longitudinal supérieur, & le pressoir d'Hérophile; ces sinus vont en s'enfonçant, aboutir au golfe des jugulaires. Voyez CERVEAU & tous les noms écrits en lettres italiques.

Le cervelet paroît quand on a enlevé la tente commune; c'est un viscere plus petit que le cerveau; mais qui, eu égard aux principales circonstances, a beaucoup de ressemblance avec lui: une petite faux que l'on voit en arriere, le partage en deux hémispheres; la substance grise est à l'intérieur, la blanche se ramifie en dedans, & forme ce qu'on nomme l'*arbre de vie*; en soulevant le bord antérieur, on voit une pellicule, c'est la *grande valvule de Vieussens*, qui couvre le quatrième ventricule, & du voisinage de laquelle on voit aussi naître les nerfs de la quatrième paire; cette valvule rompue, la cavité qui se présente est le quatrième ventricule, ou le *calamus scriptorius*, dont les côtés sont formés par les *péduncules du cervelet*; par le même renversement qui découvre ces parties, on met aussi sous les yeux dans son entier, l'*appendice vermiciforme*: si vous coupez les deux péduncules, & que vous emportiez le cervelet, les *fosses postérieures* de la base du crâne se font voir; vous appercevez aussi les sinus occipitaux, & sur la face postérieure du rocher, le méat *auditif interne*, dans lequel s'insinue la double portion du *nerf acoustique* & les *arteres auditives*: plus bas vous voyez les *trous déchirés postérieurs*, par lesquels sortent les *sinus latéraux*, la *huitième paire des nerfs*, ou la *paire vague* & le *nerf accessoire de Willis*: sur le milieu est un gros cylindre médullaire; c'est la *moëlle allongée* qui descend vers le grand trou occipital, passe par cette ouverture, & descend dans le canal de l'épine en prenant le nom de *moëlle épiniere*. Renversez-la en arriere, l'éminence transversale que vous voyez en haut, est le *pont de Varole*: vous distinguez en bas les *éminences olivaires* & les *pyramidales*: les deux nerfs que vous appercevez vers le milieu, sont ceux de la *sixième paire*: plus bas sur les côtés, sont ceux de la *septième paire*, ou les *nerfs auditifs*: un peu au dessous, plusieurs filets se ramassent pour former la *paire vague*;

d'autres naissant après vont aux trous condiloïdiens antérieurs, & sont les nerfs de la neuvième paire, ou *nerfs hypoglosses*; les nerfs *sous-occipitaux* paroissent ensuite: coupez la moëlle au niveau du trou occipital, & vous appercevez les *arteres vertebrales* se réunir pour former la *basilaire*, de laquelle vous voyez naître les *spinales*, les *auditives*, &c. ensuite la *basilaire* montant vers les apophyses clinoides postérieures, communique avec les carotides, donne au cervelet, & va aux lobes postérieurs du cerveau: au bas des apophyses que nous venons de nommer, sont les *sinus caverneux*, qui par le haut communiquent avec les orbitaires, & par le bas avec deux tuyaux assez déliés, qui sous le nom de *sinus inférieurs du rocher*, vont s'ouvrir à l'extrémité des sinus latéraux; enfin on voit ici la *tubérosité occipitale interne*, l'*éminence cruciale* de l'os occipital, & l'*apophyse basilaire* du même os, qui va jusqu'au sphénoïde pour s'unir & se confondre avec lui chez les adultes. Voyez CERVELET & tous les mots écrits en lettres italiques.

La tête renferme encore les principaux organes des sens: celui de l'ouïe est placé dans la portion dure de l'os des tempes. Nous avons déjà remarqué le conduit auditif extérieur, il est terminé par une cloison membraneuse un peu enfoncée dans son milieu, on la nomme *membrane du tympan*: la cavité qu'elle ferme est le *tambour*, qui est assez peu régulier, & partout tapissé d'un périoste très-fin: ce qu'on distingue au premier coup d'œil, ce sont trois petits osselets, dont l'un est placé en devant, & ne ressemble pas mal à une massue, on l'appelle le *marteau*; deux muscles viennent s'y insérer: l'un est renfermé dans un conduit osseux, qui suit la direction de la trompe d'Eustache; le second passe par la *féclure articulaire*. Derriere le marteau sur la même ligne est un autre osselet appelé l'*enclume*, il s'unit avec la tête du marteau; il a deux branches, dont la plus courte s'avance dans l'ouverture des cellules mastoïdiennes, la plus longue va s'unir à un petit os, appelé l'*étrier*: ce dernier a un muscle fort petit, & qui est renfermé dans le conduit osseux de la *pyramide*: entre la tête de l'*étrier* & la branche de

l'enclume qui s'y joint, il y a un petit osselet, qu'on nomme *orbiculaire* : on distingue entre ces parties un cordon nerveux, qui d'arrière s'avance en descendant en devant, pour sortir par la fêlure articulaire de l'os des tempes & se joindre au nerf lingual qui vient de la cinquième paire ; ce nerf porte le nom de *corde du tambour* : plusieurs orifices s'ouvrent dans la cavité du tympan ; celui qui est en haut & en arrière, conduit aux *cellules mastoïdiennes*, qui sont des cavités assez irrégulières, creusées dans la base du rocher au dessus des apophyses mastoïdes : la seconde ouverture est en bas & en devant, elle mène à un conduit, qui va toujours en s'élargissant se terminer vers le fond des narines ; c'est la *trompe d'Eustache* : la troisième ouverture s'appelle la *fenêtre ovale*, elle est remplie par la base de l'étrier, & conduit au vestibule : la dernière est la *fenêtre ronde* qui communique avec le limaçon ; entre la fenêtre ovale & le haut du tympan se trouve une partie de l'*aqueduc de Fallope* ; c'est un conduit osseux qui part du fond du méat auditif interne, & , après plusieurs contours, vient aboutir au trou stilo-mastoïdien ; il renferme la portion dure du nerf auditif. La petite cavité qui est vis-à-vis de la fenêtre ovale, ressemble à un petit dôme, où viennent se rendre les *canaux demi-circulaires*, & l'un des conduits du limaçon, on la nomme le *vestibule* : ces canaux demi-circulaires sont au nombre de trois, le supérieur, l'inférieur & le postérieur. Au bas de ces canaux est un canal partagé intérieurement en deux, qui tournant en spirale & toujours en se rétrécissant, fait environ deux tours & demi, & ressemble fort à un limaçon dont il a emprunté le nom. *Voyez OREILLE INTERNE, & tous les mots écrits en lettres italiques.*

Les autres organes des sens qui ont leur siège à la tête, sont placés dans la face : le premier & le plus important est l'œil qui est logé dans l'orbite, & couvert des paupières : le front s'élève au dessus ; & dessous la peau qui le couvre, on voit la *veine préparate* vers le milieu, & les deux nerfs frontaux qui viennent de la première branche, ou branche orbitaire supérieure de la cinquième paire. La racine du nez est au milieu

des fibres musculaires qui viennent des frontaux, la couvre ; on a compté ces fibres au nombre des muscles du nez : les *sourcils* se présentent ici, & suivent dans leur contour le bord supérieur de l'orbite ; sous leur grosse extrémité ou tête est le muscle *corrugateur*, qui s'attache d'une part à l'apophyse orbitaire interne du frontal, & de l'autre au revers de la peau vers le milieu des sourcils qu'il abaisse. Sous la peau qui couvre & forme les paupières est un muscle large, mince, dont les fibres disposées circulairement vont aboutir à un petit tendon placé à la partie intérieure des paupières ; il les rapproche, ferme l'œil, & s'appelle le *muscle orbiculaire des paupières* : chacune de ces parties est bordée d'une rangée de poils appelés *cils*, qui sont soutenus par certains petits cartilages applatis (*les torses*), & dans le voisinage desquels on voit à la face interne les *glandes ciliaires* : les endroits où ces cartilages se rencontrent, se nomment les *angles de l'œil* ; l'un *grand ou interne*, c'est celui du côté du nez ; l'autre *petit ou externe*, c'est l'opposé. Au grand angle est la *caroncule lacrymale* ; c'est une petite glande grenue & rouge : près d'elle est le *repli semi-lunaire* de la conjonctive : dans le même lieu, le bord de chaque paupière porte une petite éminence au sommet de laquelle est un petit trou, c'est le *point lacrymal*, qui mène à un petit canal membraneux, lequel s'avance vers le grand angle de l'œil ; on le nomme *conduit lacrymal* : celui de la paupière supérieure venant à rencontrer le canal de l'inférieure s'unit à lui, & de cette réunion résulte le *canal commun*, qui est très-court & qui s'ouvre dans un sac placé au grand angle de l'œil, on le nomme *sac lacrymal* ; il est membraneux, d'une forme oblongue, & finit en bas par un conduit membraneux, qui s'enfonce dans le *canal nasal* & décharge dans le nez l'humeur des larmes que les conduits lacrymaux ont apportée dans le sac : la paupière supérieure a un muscle qui l'élève, & qu'on nomme le *releveur de la paupière supérieure* ; il vient du fond de l'orbite, & finit au cartilage de la paupière : on trouve vers le petit angle en haut dans un enfoncement creusé à la face interne de l'apophyse orbitaire externe, la glande qui fait la sécrétion de l'humeur des larmes,

on la nomme la *glande lacrymale* : de sa face concave partent douze ou quinze tuyaux excréteurs très-fins, qui percent la conjonctive & versent l'humeur sur l'œil, ce sont les *vaisseaux hygrophthalmiques* : la tunique qui revêt les paupieres en dedans, se nomme *conjunctive*, elle se réfléchit sur la face antérieure du globe de l'œil, & la couvre jusqu'au bord de la cornée transparente.

Si l'on enleve la paroi supérieure de l'orbite, on voit d'abord le périoste de cette cavité qui paroît n'être qu'un prolongement de la dure-mère, ensuite on distingue le nerf *orbitaire supérieur*, c'est la premiere branche de la cinquieme paire, puis le muscle releveur de la paupiere, sous lequel est le *muscle superbe* ou releveur de l'œil ; au côté extérieur est placé l'*oblique abducteur de l'œil*, & le nerf de la quatrieme paire qui va s'y distribuer tout entier : du côté du nez paroît d'abord le muscle *grand oblique de l'œil*, vulgairement dit *trochéateur* : il vient comme les autres du fond de l'orbite, mais il passe son tendon par une petite poulie cartilagineuse placée vers le grand angle de l'œil, & delà se réfléchit en arriere & en dehors pour s'insérer au globe de l'œil entre le superbe & le dédaigneux. Sous le grand oblique est placé le muscle *adducteur* ou *bibiteur* : on trouve aussi dans cet endroit le nerf *accessoire de l'olfactif*, & la branche de l'orbitaire supérieure qui va au sac lacrymal, &c.

Le globe de l'œil paroît en écartant les muscles supérieurs, il n'est pas tout-à-fait au milieu de l'orbite ; le gros cordon blanc que vous voyez partir en arriere de son fond & gagner la pointe de l'orbite, est le *nerf optique* ; les petits filets qui l'entourent, forment le *plexus optique* ; vous les voyez naître pour la plupart d'une petite tumeur, c'est le *ganglion lenticulaire*, auquel se rendent des nerfs qui viennent de la troisieme paire & de la cinquieme : la premiere tunique du globe est épaisse, forte & grise, c'est la *sclérotique* ; elle se change en devant en une lame transparente, nommée *cornée*, à travers laquelle passent les rayons visuels : derriere cette cornée est un espace qui contient une humeur fort claire, & qui se régénere avec une extrême facilité, on la nomme l'*humeur aqueuse*, ses sources nous sont inconnues ; le lieu qui la renferme s'appelle la *chambre*

*antérieure* de l'œil ; sous la sclérotique se trouve une membrane composée de deux lames, qui est d'une couleur brune, & à la surface de laquelle sont les filets nerveux du plexus optique qui ont traversé la sclérotique & qui s'avancent en devant : cette seconde tunique porte le nom de *choroïde* ; quand elle est venue près du bord de la cornée, elle adhère fortement à la face interne de la sclérotique : cette adhérence est marquée par un bourrelet assez mal-à-propos appelé *ligament ciliaire* : les filets nerveux que nous venons d'observer s'y terminent : delà la choroïde se réfléchit & forme une cloison qui sépare la chambre antérieure de l'œil d'avec la postérieure, qui loge l'*humeur vitrée* & le *crystallin* : cette cloison est percée dans son milieu, le trou est rond & il peut se resserrer & s'élargir, c'est la *pupille* ; la face antérieure de cette même partie est teinte de plusieurs couleurs, on la nomme *iris* ; la face postérieure est brune, elle s'appelle *uvée* par quelques anatomistes : c'est là qu'on voit les fibres musculaires qui resserrent & dilatent la pupille ; plus loin sont plusieurs lignes disposées en rayons, nommées *processus ciliaires* ; ces lignes vont aboutir au lieu où la circonférence de la cloison adhère à la sclérotique : la *révine* est sous la choroïde, c'est une membrane molle & pulpeuse qui s'étend en s'amincissant jusqu'à la cloison ; on la regarde comme l'organe immédiat de la vue : dans le creux que toutes ces tuniques forment, est renfermé une masse claire, brillante & semblable à du verre fondu, c'est le corps vitré ; une membrane très-fine, connue sous le nom de membrane *hialoïde*, l'enveloppe : elle est composée de deux lames ; l'intérieure se replie en dedans, & forme un prodigieux nombre de cellules : le *crystallin* est placé en devant entre ces deux lames, qui font sa *capsule* ou son *charon* ; cette partie est un corps transparent, d'une certaine consistance situé immédiatement derriere la pupille, sa forme approche assez de celle d'une lentille un peu aplatie en devant. Sous le globe de l'œil sont placés deux muscles, l'*humble* ou l'*abaisseur*, & le *petit oblique* ; si l'on enleve le globe & ses muscles, on voit en bas & en dehors une longue fente, c'est la *fente orbitaire inférieure* ; elle livre passage

au *nerf maxillaire supérieur* & aux *arteres orbitaires*. On voit alors que la cavité de l'orbite est pyramidale, & que plusieurs os entrent dans sa composition, savoir le *frontal* & le *sphénoïde* en dessus, le *maxillaire* & le *palatin* en bas, sur le côté extérieur l'os de la pommette & une partie de la grande aile du *sphénoïde*, en dedans l'os *ethmoïde* & l'os *unguis*; on y voit en dehors les deux fentes orbitaires, l'une supérieure & l'autre inférieure: en dedans le trou optique, les trous orbitaires internes, le commencement du conduit nasal, en bas le conduit orbitaire inférieur qui laisse passer le *nerf maxillaire supérieur*. Voyez *ŒIL*, &c.

L'organe de l'odorat est fait par le nez, l'extérieur & l'intérieur: le premier, dont la situation est assez connue, offre à sa racine, sous la peau & les lames musculaires dont nous avons parlé, deux os nommés *os du nez*, & deux apophyses longues de l'os maxillaire supérieur; au bas de ces os est un cartilage, qui se prolongeant en dedans, fait la partie antérieure de la cloison des narines, c'est le *grand cartilage* ou le *moyen*, après lequel se représentent deux autres cartilages recourbés, qui sont les ailes & le bas de la cloison du nez extérieur; vers le bout des ailes on trouve quelques petits cartilages irréguliers: dans le voisinage, on aperçoit le muscle incisif, qui vient de la racine du nez & du bord voisin de l'orbite pour se terminer à la peau de la levre supérieure qu'il relève, en dilatant la narine: au dessous de l'aile de la narine est le *muscle myrtiliforme*: si l'on pénètre dans l'intérieur des narines, on voit tout tapissé par la *membrane pituitaire*; elle est l'organe de l'odorat: au milieu de cette cavité est une cloison moitié osseuse, moitié cartilagineuse. Nous venons de voir que le cartilage moyen du nez fournissoit ce qu'elle a de cartilagineux: la lame descendante de l'os ethmoïde & le vomer sont la portion osseuse qui est en arrière: on aperçoit en haut le *corps cellulaire de l'os ethmoïde*, dans lequel on distingue les deux cornets supérieurs du nez; entre ces cellules se découvrent deux rigoles qui conduisent à deux trous arrondis, creusés dans le bord du frontal, & qui sont les orifices des *sinus frontaux* ou *sourcilliers*: sur chacun des côtés, il se présente un petit

os fait & disposé en manière d'auvent, on le nomme la *conque inférieure du nez*: au dessus se voit l'ouverture du *sinus maxillaire*, c'est une grande cavité qui occupe tout l'intérieur de l'os du même nom: plus bas que la conque est l'extrémité du *conduit nasal*, en arrière, & toujours sur le côté, est une grande ouverture, c'est le pavillon de la trompe d'Eustache; cette trompe est un conduit en partie cartilagineux & membraneux, en partie osseux, qui montant en se rétrécissant de bas en haut & de dedans en dehors, va communiquer avec la cavité du tympan: la paroi intérieure de la fosse nasale est en partie osseuse & en partie membraneuse: la portion osseuse est faite par les os maxillaires & les os *palatins*; la portion membraneuse est en arrière, elle va en pente vers le gosier; c'est ce qu'on appelle le *voile du palais*: les côtés de la fosse nasale sont formés par les os maxillaires & les os du palais: le haut est fait par les os du nez, l'os ethmoïde, & en arrière par le sphénoïde; dans la portion nasale de ce dernier os on voit les ouvertures des *sinus sphénoïdaux*, qui sont placés sous la selle du turc, & occupent tout le corps de l'os: au dessous de ces trous sont les narines postérieures ou *arrières narines*, par lesquelles le nez communique avec le gosier: outre les nerfs olfactoires, dont les filets passent & descendent dans le nez par les petits trous de la lame criblée de l'os ethmoïde, il y a encore des nerfs qui, accompagnés de petites artères, s'insinuent par les trous *sphéno-palatins*, ceux-là viennent du maxillaire supérieur: au bas de la cloison du nez dans les os secs, il y a une ouverture de chaque côté qui va aboutir dans le haut du palais en devant au trou palatin antérieur.

Les joues sont sur les côtés du nez; on y voit sous la peau, qui est très-fine & très-colorée dans cet endroit, les muscles *zygomatiques grand & petit*, qui tous les deux vont à la commissure des lèvres qu'ils tirent en dehors; la *glande parotide* qui s'avance jusqu'à l'oreille, c'est la plus grosse des salivaires: son conduit excréteur part en devant, vient s'ouvrir dans la bouche, & s'appelle le *conduit de Sténon*: le muscle *massefer*, un des principaux releveurs de la mâchoire, se voit sous la parotide dont il est

en partie caché, & sous ce muscle est la branche de la mâchoire inférieure: l'os de la *pommette* est dans le même lieu, & l'on voit son apophyse externe s'avancer vers les tempes, & former avec une autre apophyse de l'os des tempes l'*arcade zygomatique*, sous laquelle passe le tendon du crotaphite, & au bord de laquelle s'attache le masseter par en haut. Sous l'os de la pommette est un enfoncement (c'est la *fosse malaire*) dans lequel on voit le *muscle canin* & le *trou orbitaire* externe, par lequel sort l'extrémité du nerf maxillaire supérieur, qui s'unissant ici avec la portion dure du nerf auditif, fait un plexus d'une grande étendue.

Chacun fait où la bouche est placée; les anatomistes distinguent la bouche extérieure de la cavité à laquelle elle conduit. Cette bouche extérieure s'ouvre entre les deux levres: sous la peau de chacune des levres, on voit les artères *labiales* qui viennent de la *maxillaire externe*: elles serpentent sur le *muscle orbiculaire*, qui fait une partie de l'épaisseur des levres; l'angle qu'elles forment en se rencontrant, se nomme la *commiffure*, à laquelle viennent se rendre les muscles *zygomatiques*, *canin*, *buccinateur*, quelques fibres du *peaufier*, le *muscle triangulaire*, le *quarré*, la *houpe du menton*: la peau qui couvre ces trois derniers laisse passer les poils de la barbe ainsi que celle des levres & du bas des joues, dans les mâles seulement: en renversant les levres, on aperçoit la membrane fine qui les couvre, & sous laquelle est un tissu légèrement spongieux, qui soutient les *glandes labiales* & les papilles nerveuses: cette membrane, avec son tissu, se réfléchissant sur les bords de chaque mâchoire, y forme les gencives, & produit deux petits replis qu'on nomme *freins des levres*. Elle tapisse aussi le reste de la bouche, & loge d'autres glandes semblables aux labiales, & qu'on nomme *bucéales*: si l'on enlève les parties que nous venons d'indiquer, la face externe de la mâchoire paroît à nu; on distingue dans son milieu ce qu'on nomme la *symphyse*; à quelque distance on voit les *trous mentoniers* par lesquels sortent les extrémités des nerfs *maxillaires inférieurs*, lesquels vont former par leur union avec la portion dure de l'auditif, le plexus maxillaire: l'*artere maxillaire externe* se présente aussi sur le bord de la

mâchoire: les dents se montrent toutes, & l'on peut distinguer les *incisives* qui sont en devant au nombre de quatre à chaque mâchoire; les *canines* qui viennent après, & qui sont au nombre de deux, & les *molaires* placées les plus en arriere; on en compte dix, cinq de chaque côté: en écartant les mâchoires, on voit en bas la *langue*; sa base est en arriere; observez le trou qui y est creusé, c'est le *trou borgne*; depuis ce trou jusqu'à la pointe vous distinguez une ligne légèrement creusée, c'est la *ligne médiane*: à la face supérieure de cette partie sont les papilles nerveuses, les *pyramidales* vers sa pointe, les *boutonnées* au milieu, & vers sa base celles qui sont à *tête de champignon*: plus loin que ces dernières sont placées les *glandes* linguales: ce même écartement des mâchoires fait paroître les ligamens *intermaxillaires* & les *glandes molaires*: si vous relevez la pointe de la langue en arriere, vous appercevrez une petite duplication de la membrane interne de la bouche, c'est le *frein de la langue*: à côté sont les artères & les veines de la langue, on les nomme *ranines*: deux petites élévations se font aussi appercevoir, elles sont percées: leur trou est l'orifice du tuyau excréteur des glandes maxillaires & sublinguales: ces dernières sont placées dans l'endroit que nous examinons: la voûte du palais répond à la face supérieure de la langue, on y voit les *glandes palatines* & le *voile du palais*: au milieu de l'arcade que ce voile forme par son bord inférieur est la *luette*: au dessus d'elle jusqu'à l'épine palatine est le muscle *azygos*, sur les côtés sont deux replis, qui viennent tomber sur les bords de la base de la langue, ils forment le contour de l'*isthme du gosier*, & renferment les muscles *glosso-staphilins*: deux autres replis partent également du voisinage de la luette, & vont se perdre en arriere dans le fond du gosier. Les *glandes amygdales* sont situées entre ces replis: les muscles *péto-staphilins*, les *ptérido-staphilins* supérieurs & les inférieurs vont se rendre au voile du palais, & servent aux différens mouvemens qu'il exécute. L'espace qui est derriere le voile du palais est l'*arriere-bouche* ou le *pharinx*, qui va en s'allongeant en manière d'entonnoir, aboutir à l'œsophage: cette partie est toute musculieuse, & se res-

ferre par la contraction des muscles *péto* & *céphalo-pharyngiens*, *ptérido-pharyngiens*, *hypéro-pharyngiens*, *bucco-pharyngiens*, *maxillo-pharyngiens*, *glossopharyngiens*, *hiopharyngiens*, *synaefmo-pharyngiens*, *thiopharyngiens* & *crico-pharyngiens* : dans la partie antérieure & basse de cette région, on voit une ouverture qui mène à la trachée-artère, c'est la bouche du *larynx*; plus bas est une fente connue sous le nom de *glotte* : au dessus est un cartilage nommé *épiglotte*, il fait la fonction de valvule dans le temps de la déglutition : sur les côtés de la glotte sont les ventricules du larynx, & sur les cavités sont placés les *cartilages ariténoïdes* & les *glandes* du même nom. Quittons pour un moment cette région, & considérons le bas du menton & le cou. La première partie qui se présente en devant sous les tégumens est le muscle *peaussier*; quand on l'a enlevé, on aperçoit sous la mâchoire le muscle *digastrique* qui y tient, & va de l'autre bout s'attacher au crâne dans la *rainure-mastoïdienne* : sous la portion antérieure du *digastrique* est le muscle *milo-hyoïdien* : qu'on le détache de la mâchoire à laquelle il tient par son bord supérieur, & qu'on le renverse sur l'os hyoïde, les parties qu'on découvre sont les muscles *génio-hyoïdiens*, après lesquels viennent les *génio-glosses*, sur le côté desquels sont placées les *glandes sublinguales*, & à quelque distance vers l'angle de la mâchoire les *glandes maxillaires* : on a cru voir dans cet endroit deux muscles que l'on avoit nommés *milo-glosses* : mais ils n'existent point; l'os *hyoïde* est en devant au dessous de ces parties; les fibres musculaires qui s'élèvent de son bord supérieur, & qui montent à la base de la langue, constituent le muscle *hyo-glosse* : on voit au dessous de ce même os les muscles *sterno-hyoïdiens* & les *omo-hyoïdiens* : les uns & les autres sont attachés au bas de l'os hyoïde, & les premiers vont au sternum, les derniers à l'omoplate : ces muscles étant enlevés, il en paroît deux autres, l'un court, & qui du bord inférieur de l'os hyoïde, va se terminer à l'aile du cartilage thyroïde, c'est le *hyo-thyroïdien*; l'autre est plus long, & va du même cartilage se rendre au sternum & s'y insérer, c'est le *sterno-thyroïdien*. Il s'élève aussi du sternum & de la partie voisine de la clavi-

cule, un muscle très-fort, qui monte jusqu'à l'apophyse mastoïde de l'os des tempes, & s'y attache ainsi qu'à la partie la plus prochaine de la ligne demi-circulaire supérieure de l'occiput, c'est le *sterno-mastoïdien* : la *trachée-artère* se présente en devant au milieu du cou; c'est un tuyau qui reçoit l'air, & le conduit au poulmon : sa partie antérieure est faite de petites bandes cartilagineuses, semi-circulaires, liées entr'elles par des membranes, le derriere est tout membraneux : on aperçoit en dedans & en arriere les *glandes trachéales* & les *bandes musculaires de Morgagni* : dans l'endroit où ce conduit s'enfonce dans la poitrine chez les enfans, il est en partie couvert par le *thymus*; c'est une glande dont l'usage n'est pas encore bien connu, & qui descend dans le fœtus jusqu'au péricarde : au commencement de la trachée-artère, on voit une espece de tête qu'on appelle *larynx*, c'est elle qui fait l'éminence appelée *pomme d'Adam* : une glande étroite dans son milieu, & renflée sur les côtés, embrasse le bas du larynx, on la nomme la *glande thyroïde* : le plus grand & le plus antérieur des cartilages du larynx ressemble à un bouclier, il a pris à cause de cela, le nom de *thyroïde* ou de *scutiforme*; il a deux apophyses en haut & en arriere, qui par le moyen d'un petit ligament, sont unies aux extrémités des *cornes* de l'os hyoïde : deux autres apophyses moins longues, mais plus larges, s'articulent en arriere & en bas avec le *cartilage cricoïde* : ce second cartilage a la forme d'un anneau, dont le chaton fort large & fort élevé est en arriere; le muscle *crico-thyroïdien* est en devant entre les bords correspondans du thyroïde & du cricoïde. Au dessus de ce dernier, en arriere, sont les cartilages *ariténoïdes* : on voit aussi plusieurs muscles de chaque côté; les premiers vont de la surface du chaton du cricoïde à la partie inférieure des ariténoïdes, ce sont les *crico-ariténoïdiens postérieurs* : les seconds vont en se croisant du bord supérieur du cricoïde au milieu de la face creuse & postérieure de l'ariténoïde; du côté opposé, ils ont le nom de *crico-ariténoïdiens croisés* : les troisièmes sont placés sur le bord du cricoïde en devant, & vont gagner l'ariténoïde, ce sont les *crico-ariténoïdiens latéraux* : il y a encore

ici deux muscles nommés *thyro-ariténoïdiens* : entre l'os hyoïde & le cartilage thyroïde pénètre le nerf *laringé supérieur* ; on voit en bas le nerf *laringé inférieur* & l'*artere laringée*, dont plusieurs rameaux serpentent sur la glande thyroïde ; au dessus de l'os hyoïde on distingue l'*artere linguale* & les trois nerfs *hypo-glosse*, le *grand*, le *moyen* & le *petit*. Les deux *ligamens suspenseurs* du même os se montrent aussi, & vont gagner l'apophyse *stiloïde*, de laquelle trois muscles semblent partir, dont l'un va à la langue, l'autre au pharynx, & le troisieme à l'os hyoïde : le premier s'appelle *stilo-glosse*, le second *stilo-pharyngien*, le troisieme *stilo-hyoïdien* : c'est à peu près dans cette région & vers l'angle de la mâchoire inférieure que se rendent les veines qui rapportent le sang des parties indiquées ; elles vont s'ouvrir dans la grosse *veine jugulaire interne* ; mais il y a beaucoup de variétés dans la maniere dont elles le font : cette grosse veine jugulaire interne descend le long de la partie latérale du cou pour se rendre à la poitrine : à côté d'elle s'éleve l'*artere carotide*, qui se divise en deux vers le bas du larynx : le rameau postérieur, sous le nom d'*artere carotide interne*, va pénétrer dans l'intérieur du crâne par le trou & le conduit carotidien de l'os des tempes, il se distribue au cerveau ; la seconde branche, sous le nom d'*artere carotide externe*, se distribue aux parties extérieures de la tête, & fournit les arteres *laringée*, *linguale*, *cervicale antérieure* & *supérieure*, *maxillaire externe*, *occipitale*, *massétérines*, *maxillaire interne*, de laquelle naissent les arteres *temporales*, *orbitaires*, *épineuses*, *nasale postérieure* ; les troncs des carotides & des veines jugulaires internes sont accompagnés dans leur trajet des *nerfs de la huitieme paire*, & du tronc de l'*intercostal*, qui par le haut aboutit au *ganglion olivaire*, & par le bas au *ganglion cervical inférieur* : dans le bas du cou, on voit encore les arteres *cervicales antérieures* & *inférieures*, & les veines *gutturales* ; derriere la trachée-artere est le conduit musculaire qui mène à l'estomac, & qui porte le nom d'*œsophage* : il est appuyé sur la colonne vertébrale, sur laquelle sont placés, dans la partie la plus élevée, les muscles *droits antérieurs* de la tête, l'un appelé *long*, le second *court*, &

le troisieme *latéral* : plus bas, & sur le côté, est le muscle *long antérieur* du cou.

Examinons maintenant la face postérieure du cou. Le muscle *trapeze* est la premiere partie qui se présente sous les tegumens, lequel s'étend jusqu'à la partie inférieure du dos, & gagne en devant jusqu'à la moitié de la clavicle : sous le trapeze est en arriere le muscle *splenius* qui couvre immédiatement une masse musculaire assez compliquée, nommée *muscle complexus* : ce dernier étant emporté, on découvre les deux muscles *droits postérieurs* de la tête, l'un appelé le *grand droit*, & l'autre nommé *petit droit*. Il y a encore deux autres muscles placés obliquement ; le premier s'appelle le *grand oblique*, le second se nomme *petit oblique* : au dessous de la seconde des vertebres du cou est une masse charnue qui occupe tout l'espace compris en arriere entre les apophyses transverses & les apophyses épineuses des vertebres du cou ; cette masse est la partie cervicale d'un muscle très-composé, qui porte le nom d'*oblique épineux*, & qui est un des plus forts extenseurs de l'épine : l'*artere occipitale*, l'*artere cervicale postérieure*, se trouvent aussi dans cet endroit : enfin sur le côté, sont placés les muscles *releveurs de l'omoplate*, les muscles *scalenes*, & le *mastoidien latéral*, auxquels il faut ajouter les portions supérieures du *sacro-lombaire* & du *très-long* du dos ; les *nerfs cervicaux* sortent sur les côtés par les trous latéraux de la portion cervicale de l'épine : l'*artere vertébrale* monte par ceux des apophyses transverses des vertebres du cou : on trouve aussi le nerf *récurrent de Willis*, ou l'*accessoire de la huitieme paire*. Toutes ces parties ôtées, les vertebres cervicales restent à nu ; il y en a sept, la premiere s'appelle *atlas*, la seconde se nomme *axis* ; les quatre suivantes n'ont point de noms particuliers : la septieme s'appelle *prominente* : dans l'union de la premiere & de la seconde est l'apophyse odontoïde, & de cette apophyse naissent les deux forts ligamens qui vont s'attacher à l'occiput, & qu'on nomme les *odonto-occipitaux* : le *ligament transversal* & l'*infundibuliforme* sont aussi placés dans ce lieu, &c. Voyez tous les noms écrits en lettres italiques.

La peau qui couvre la poitrine en devant est plus fine que par-tout ailleurs : elle soutient dans les deux sexes les mamelles , qui, quoique différentes à bien des égards, se ressemblent pourtant en ce que dans l'un comme dans l'autre, il s'éleve du milieu un bouton appelé du nom de *papille* : il est bien plus gros chez les femmes ; un cercle plus ou moins large l'entoure ; c'est l'*aréole*. Dans les femmes le corps de la mamelle est fait par une masse de glandes réunies & entourées de graisse ; la forme & le volume varient, mais l'usage & la destination sont les mêmes : le lait filtré dans les mamelles des nourrices, passe dans certains réservoirs nommés *vaisseaux galactophores*, desquels il s'échappe par des tuyaux plus fins, qui pénètrent la mamelle & s'ouvrent à sa surface. Sous les mamelles se rencontrent les muscles *grands pectoraux* : ils tirent le bras en bas & en devant, & couvrent la plus grande partie de la poitrine ; le reste est couvert en devant & sur le côté, premièrement par la partie supérieure des muscles *droits du ventre*, & l'*aponévrose* sous laquelle ils sont situés, & secondement, par la portion supérieure des muscles *grands obliques* du bas-ventre. Au milieu de la poitrine est un os que la peau & quelques expansions aponévrotiques couvrent uniquement ; on lui donne le nom de *sternum* ; il est fait de trois pièces, dont la dernière & la plus basse porte le nom d'*appendice*, ou plus ordinairement de *cartilage xiphoïde* ; les cartilages des vraies côtes se joignent aux côtés de cet os, & par son extrémité supérieure il s'articule avec deux os nommés *clavicules*, lesquels s'étendent jusqu'à l'épaule dont ils font une partie. Entre cet os & la première des vraies côtes, il y a de chaque côté un muscle nommé *sous-clavier* ; il abaisse la clavicule & la tire un peu en devant : on trouve sous la clavicule & derrière ce muscle la *veine* & l'*artere sous-clavieres*. Cette dernière produit les artères *mammaires internes*, de l'anastomose desquelles avec l'artere épigastrique, on a fait tant de bruit, quoique cela n'en méritât guere la peine. La sous-clavier fournit encore les artères *vertébrales*, *cervicales*, & pour l'ordinaire les premières intercostales. Les veines qui accompagnent

ces artères & qui portent les mêmes noms pour la plupart, vont se terminer à la veine sous-clavier, ou au tronc prochain de la veine-cave. Sous le muscle grand pectoral on aperçoit celui qui porte le nom de *petit pectoral*, & qui va s'insérer à l'apophyse coracoïde de l'omoplate : un peu plus bas est le muscle *grand dentelé*, qui tient d'une part aux côtes, & de l'autre à la base de l'omoplate dans toute sa longueur. Cet os qu'on appelle *omoplate*, se trouve à la partie supérieure & postérieure de la poitrine ; il forme une partie de l'épaule. Le muscle trapeze s'insère à certaine éminence de cet os, qu'on nomme l'*épine de l'omoplate*, dont le bout saillant est ce qu'on nomme l'*acromion*, & qui s'unit avec la clavicule. Du bord postérieur de l'omoplate part un muscle qui va s'insérer à l'épine, c'est le *rhomboïde*, au dessus duquel est l'insertion du releveur de l'omoplate. La côte qui est au dessus de l'épine de l'omoplate, & qui porte le nom de *côte sur-épineuse*, renferme un muscle, qui va s'insérer à l'os du bras ; on l'appelle *muscle sur-épineux* : au dessous de la même épine est placé le muscle *sous-épineux*. Sur le bord antérieur de l'omoplate se trouve le muscle *petit rond* ; & de son angle intérieur naît le muscle *grand rond* ; une partie de cet angle est couverte par le bord supérieur du muscle *grand dorsal* ; c'est le plus large de tous les muscles de notre machine ; il descend de l'os du bras jusqu'au *sacrum*. Sous l'omoplate est le muscle *sous-scapulaire* : on trouve dans l'aisselle les glandes nommées *axillaires* ; elles sont lymphatiques comme les glandes du cou : l'*artere* & *veine axillaires* se rencontrent aussi dans la même région : l'artere produit la *mammaire externe* & les *scapulaires*. Enfin, on peut considérer ici les nerfs qui vont au bras, & qui dans ce lieu forment un plexus nommé *brachial*, duquel naissent principalement les nerfs suivans ; savoir, les *scapulaires* tant *supérieurs* qu'*inférieurs*, le *médian*, le *cutané*, le *musculo-cutané*, le *cubital*, le *radial*, & l'*huméral*. Si l'on écarte toutes les parties désignées, on voit paroître en arrière les muscles *dentelés postérieurs*, dont l'un se nomme *supérieur*, & l'autre *inférieur*, tous les deux, comme il est aisé de le penser, à cause de leur situation. Sous

ces muscles sont les principaux ententeurs de l'épine, qui sont connus sous les noms de *sacro-lombaires*, *très-longs du dos*, *épineux* & *obliques épineux*. Les *releveurs des côtes* paroissent ensuite, c'est-à-dire, quand on a enlevé le sacro-lombaire & le très-long du dos, les côtes sont maintenant découvertes; on peut distinguer les vraies d'avec les fausses, & leur articulation avec le sternum & les *vertèbres thorachiques* ou *dorsales*. Les espaces que les côtes laissent entre elles sont remplis par les *muscles intercostaux*, dont il y a deux plans, l'un interne, l'autre externe, qui ont tous deux la même action, qui consiste à élever les côtes. Dans une certaine rainure creusée au bord inférieur de chaque côte, sont logées les *veines* & les *arteres intercostales*, lesquelles sont accompagnées des nerfs costaux. Si l'on ouvre la poitrine on rencontrera sur le sternum & les parties voisines des dernières vraies côtes, les bandes musculaires appellées *muscles sterno-costaux*. On voit aussi certaines portions charnues, qui suivant la direction des intercostaux internes, passent quelquefois par-dessus une ou deux côtes sans s'y attacher, pour s'insérer à la côte qui est au dessus. Ce sont les *sous-costaux de Verrehein*: la plevre est la membrane qui couvre l'intérieur de la poitrine; elle se réfléchit vers le milieu pour former le *médiastin*; c'est une cloison qui partage la poitrine en deux loges. Entre les deux lames de cette cloison, est placé un grand sac conique, composé de trois tuniques, & qui renferme le premier de nos viscères, le cœur. Sa base est attachée fort étroitement à la face supérieure du *diaphragme*: on trouve ordinairement un peu d'eau dans ce sac. Le cœur est un muscle creux, placé presque au milieu de la poitrine; de manière que sa pointe est à gauche, & sa base directement à la partie moyenne du thorax. L'*artere pulmonaire* sort de la partie la plus élevée de la face antérieure, qui répond à l'une des principales cavités du cœur appellée *ventricule droit* par les anciens & que les modernes ont nommé *ventricule antérieur*. La grande artere ou l'aorte, prend sa naissance en arrière du ventricule gauche ou ventricule postérieur. A la base du cœur au dessus de chaque ventricule, est un sac

nommé *oreillette*, l'une droite & plus grande, l'autre gauche & plus petite. C'est dans la première que la *veine-cave* vient dégorger le sang qu'elle ramasse de toutes les parties du corps; on voit à son entrée par le bas un repli membraneux nommé la *valvule d'Eustache*. L'oreillette a un petit prolongement qu'on appelle son *appendice*: une cloison sépare les deux oreillettes, & dans le fœtus on voit dans son milieu le *trou botal* avec la valvule; dans l'adulte il ne reste que la trace de cette ouverture; les *veines pulmonaires* viennent se rendre à l'oreillette gauche. On voit à la surface du cœur les *arteres coronaires*: les deux ventricules sont à l'intérieur séparés par une cloison forte & épaisse: toute la surface interne de ces cavités présente un grand nombre de cordes charnues plus ou moins grosses, nommées *colonnes du cœur*: leurs racines s'entrelacent d'une manière admirable; & de leurs extrémités opposées partent plusieurs filets tendineux, qui se réunissant & s'épanouissant, forment une *valvule festonnée*, qu'on trouve placée à l'entrée de l'oreillette dans le ventricule, & qu'on appelle la *valvule auriculaire*. Les anciens appelloient *valvules mitrales* les deux festons de cette soupape, qui pendent dans le ventricule gauche, & ils donnoient le nom de *valvules tricuspidales*, à ceux du ventricule droit. A l'embouchure des deux grosses arteres dans les ventricules, se rencontrent trois soupapes ou valvules appellées *semi-lunaires*, à cause de la figure qu'elles ont. Auprès de ces valvules à l'entrée de l'artere aorte, se trouvent les orifices des arteres coronaires: cette grande artere s'éleve en sortant du cœur, puis se contourne de droite à gauche, & descend derrière le cœur, en s'appliquant sur le côté gauche de la colonne de l'épine. Cette courbure est ce qu'on appelle la *croisse de l'aorte*: un conduit va dans le fœtus de la concavité de cette courbure jusqu'à l'artere pulmonaire à laquelle il s'abouche; c'est le canal artériel. La convexité de la même courbure produit à droite un gros tronc qui se partageant en deux, fait les *arteres carotides* & *sous-clavieres droites*: à gauche naissent séparément les deux arteres du même nom; en descendant vers le diaphragme,

l'aorte produit de chaque côté un peu en arriere les arteres intercostales, & en devant l'artere bronchiale, & les arteres œsophagiennes. Dans le voisinage est l'œsophage, qui continue sa route vers l'estomac, à côté duquel sont les *glandes œsophagiennes*; la veine *azygos* se trouve encore dans cette région. Entre elle & la grande artere est placé le *conduit thorachique*: derriere la plevre sur les extrémités des côtes sont rangés les *ganglions des nerfs grand-sympathiques*. On voit aussi sur le côté de l'épine plusieurs nerfs provenans de ces ganglions se réunir, pour traverser le diaphragme, & s'aller rendre dans le ventre aux ganglions sémi-lunaires: le poumon remplit dans la poitrine tout le vuide que les parties susdites laissent. C'est un très-gros viscere, mou, & cellulaire; il reçoit l'air & le chasse, il doit être regardé comme le principal organe de la sanguification. La trachée-artere, après avoir fait quelque chemin dans la poitrine, se partage en deux branches qu'on appelle *bronches*, & sur les divisions desquelles sont plusieurs petits paquets glanduleux nommés *glandes bronchiales*: la poitrine étant vuidee, on voit les douze *vertebres du dos*, leurs *ligamens*, &c. Ces vertebres, comme les cervicales, sont en arriere un conduit pour le passage de la *moëlle épiniere*: on découvre aussi la cloison musculaire, qui sépare le ventre de la poitrine; c'est le diaphragme. Sa partie moyenne est aponévrotique; on la nomme le *centre nerveux*; on voit trois ouvertures dans ce muscle; l'une laisse passer la veine-cave, elle est ronde & creusée dans la portion aponévrotique: la seconde est dans le bas de la portion charnue; elle est oblongue, & livre passage à l'œsophage: la troisieme est placée entre les deux piliers du diaphragme; & c'est par cette derniere que descend l'artere aorte, & que montent la veine *azygos* & le conduit thorachique. Ce qu'on nomme *piliers du diaphragme*, sont deux appendices placés sur les vertebres des lombes, & qui s'y attachent; ils forment ce qu'on appelle le *petit muscle du diaphragme*.

Sous cette cloison est la plus grande des cavités de notre machine, le ventre intérieur ou l'abdomen: chacun fait que le

nombril est au milieu de sa surface intérieure. Sous les tégumens sont placés en devant les muscles *grands obliques*, les *petits obliques*, les *transverses*, & les *droits*, à la partie inférieure desquels on trouve souvent deux petits muscles nommés *pyramidaux*: la ligne blanche sépare les muscles du côté droit de ceux du côté gauche. Sous les muscles droits sont situées les arteres *mammaires internes* & les *épigastriques*, dont les rameaux s'anastomosent ensemble. L'aponévrose du muscle grand oblique laissée vers le pubis un écartement appelé l'*anneau des muscles du bas-ventre*, par lequel sort dans les hommes le cordon des vaisseaux spermatiques, & dans la femme les ligamens ronds de la matrice. Du bord inférieur du muscle petit oblique, il se détache un petit muscle qui va jusqu'au testicule; il porte le nom de *crémafter*: l'intérieur du bas-ventre est tapissé par le *péritoine*. C'est une membrane assez semblable à la plevre, & qui se réfléchit dans plusieurs endroits pour former des sacs dans lesquels plusieurs visceres sont renfermés. L'*estomac* est placé dans l'hypocondre du côté gauche, & s'étend plus ou moins dans l'épigastre. L'orifice qui communique avec l'œsophage, & qui est à la partie supérieure du sac, se nomme *cardia*: celui qui est au bout de la petite extrémité, & par lequel les alimens passent dans les intestins, s'appelle le *pylore*: on voit autour du cardia les ramifications de l'artere coronaire stomachique. Dans le même endroit sont les nerfs de la huitieme paire; tout le long de la grande courbure de l'estomac pend une membrane graisseuse nommée *omentum*; & dans le lieu où elle adhere à l'estomac, il se trouve deux arteres, dont l'une vient de droite à gauche, c'est la *grande gastrique*; l'autre vient dans un sens contraire, c'est la *petite gastrique*. Ces deux tuyaux s'anastomosent en se rencontrant; la rate est placée derriere la grosse extrémité de l'estomac à gauche: on voit l'*artere splénique* qui va s'y rendre, & la *grosse veine splénique* qui en revient; les *vaisseaux courts* sont dans cet endroit: au dessus de la petite courbure de l'estomac est placé le *petit épiploon* de M. Winslow. La région hypocondriaque droite est occupée par le *foie*: son *grand lobe* est perpendiculaire, &

descend jusqu'au bord des fausses côtes. Le *petit lobe* va horizontalement, & s'avance dans la région de l'épigastre, en couvrant la petite extrémité de l'estomac. La *grande scissure* sépare ces deux lobes, au bout de laquelle en arrière est le lobule de Spigel. C'est dans cette grande scissure que s'avance la *veine ombilicale*, qui depuis le nombril jusqu'au foie est soutenue par une petite duplication du péritoine, nommée *la faux du péritoine*. Cette veine s'ouvre dans le sinus de la veine-porte: de ce dernier canal il en part un dans le fœtus, qui va se rendre à la veine-cave en passant près du lobule de Spigel; on lui donne le nom de *conduit veineux*. Dans la région de cette grande scissure, on trouve, outre le sinus de la veine-porte, l'artere hépatique, le canal hépatique, & les nerfs qui vont au foie & font le plexus hépatique antérieur. La vésicule du fiel est placée à la face interne du grand lobe; elle fournit le conduit cystique, qui se réunissant à l'hépatique, fait le canal cholédoque. En allant au foie, l'artere hépatique envoie les arteres *pylorique*, *duodénale*, *grande gastrique*, *pancréatiques droites*, & *les deux gemelles* ou *arteres cystiques*. Les *veines hépatiques* vont en haut & en arrière se rendre à la veine-cave; elles font au nombre de trois principales. Le foie est attaché au diaphragme par le moyen de trois ligamens; le *moyen* ou *susenseur*, le *latéral droit*, & le *latéral gauche*: outre cela sa surface adhère immédiatement à celle du diaphragme; & cette adhérence est ce qu'on nomme le *ligament coronaire du foie*. Entre l'estomac & le foie se trouve l'intestin *duodenum*, dans la cavité duquel est l'orifice du conduit cholédoque, & celle du canal pancréatique. Le *pancréas* est derrière l'estomac, & un peu plus bas que lui: c'est dans cette région que l'artere aorte produit les arteres *cœliaques* & *phréniques*, & un peu plus bas l'artere *mésentérique supérieure*. On y trouve aussi les *ganglions sémilunaires*, auxquels se rendent les nerfs de la paire vague, & qui produisent la plus grande partie des plexus nerveux du bas-ventre; savoir le *plexus transversal*, le *plexus splénique*, le *plexus hépatique postérieur*, les *plexus reinoux*, les *plexus solaires* & le *plexus mésentérique supérieur*. Quand on a levé l'*épiploon*, on découvre les intestins *jejunum* &

*ileum*; ils sont arrêtés par le *mésentère*, dans le tissu cellulaire duquel on trouve les glandes mésentériques & les rameaux de l'artere mésentérique supérieure, accompagnés des veines mésentériques. Les *vaisseaux lactés* sont à côté, & vont se rendre à un certain sac membraneux, qui porte le nom de *réservoir de Pecquet*, duquel s'élève le *canal thorachique*; les *gros intestins* sont derrière ceux que nous venons de nommer; le *cœcum* est le premier; il porte l'*appendice vermiforme*; le second est le colon; la *valvule* de Bauhin est placée à l'entrée du *cœcum* dans le colon. A la surface externe de ce dernier sont les *appendices épiploïques*, & les *trois bandes charnues* appellées improprement *ligament du colon*, ou *bandes ligamenteuses*. On découvre aussi les cellules de cet intestin: le *mésocolon* retient la principale partie de ce gros intestin, que l'on nomme l'*arc du colon*, qui passe sous l'estomac, & à laquelle s'attache la seconde lame de l'*épiploon*. Ce qu'on appelle l'*S* du colon est fait par deux contours de ce boyau dans la région lombaire & iliaque gauches: en se continuant & se prolongeant dans le petit bassin pour gagner le *podex*, le gros boyau prend le nom de *rectum*. A son extrémité sont placés les *muscles releveurs de l'an*, & les deux *sphincters*, l'*interne* & le *cutané*. La grosse veine hémorroïdale avec l'artere intestinale inférieure, sont placées sur le *rectum*. On peut voir dans le *mésocolon* l'artere colique supérieure, & dans la seconde courbure de son *S* l'artere mésentérique inférieure. Si l'on enlève maintenant tous les viscères mentionnés & le péritoine, on aperçoit derrière cette toile membraneuse les deux reins, & au dessus les capsules atrabilaires: l'aorte envoie deux arteres aux reins; on les nomme *rénales*; deux veines du même nom reviennent vers la veine-cave. Le rein a vers la partie postérieure un conduit de décharge nommé *uret*, dont le principe est fait en forme de vessie & se nomme le *bassin* du rein. Les tuyaux qui s'ouvrent dans ce bassin, aboutissent à certains épanouissemens membraneux, qui embrassent les *papilles du rein*, & que l'on appelle les *calices*: ces papilles sont les extrémités de la *substance rayonnée du rein*, laquelle est enveloppée de la *substance corticale*. Entre les deux reins & sur le

devant de l'épine, est l'artere aorte qui fournit en arriere les *arteres lombaires*, & en devant à quelque distance des émulgentes les *arteres spermatiques*. La veine-cave est sur la droite à quelque distance; dans le fond de la région lombaire sont les vertebres de même nom, & sur leurs côtés les principes, ou parties supérieures des muscles grands & petits *psoas*, les *muscles quarrés des lombes*, & les parties inférieures des *extenseurs de l'épine*, le *muscle dentelé postérieur & inférieur*, & une partie du *muscle très-large du dos*.

Le bassin qui est à la partie basse du ventre est fait par le *sacrum*, le *coccix*, & les os innominés, qu'on distingue en trois portions, qui sont l'*os des isles*, l'*os ischium*, & le *pubis*. L'union de ce dernier os du côté droit avec celui du côté gauche, se nomme la *symphyse du pubis*. A l'extérieur du bassin sont placés en arriere les *muscles grands, moyens, & petits fessiers*, les *muscles coccygiens*, les *pyramidaux*, l'*accessoire de l'obturateur interne*, le *quarré de la cuisse*. Les ligamens *ilio-sacro-sciatiques*, & les *sacro-sciatiques*, sont aussi dans cette même région; on y trouve aussi les *arteres fessieres*, les *grandes honteuses*, les *sciatiques*, les veines qui portent les mêmes noms: on y voit enfin le gros nerf *sciatique*, qui produit les *nerfs fessiers*, &c.

A la partie antérieure du petit bassin sont placées les *parties génitales* externes de l'un & l'autre sexe: dans les mâles ces parties sont la *verge* & les *bourses*. La premiere a une sorte de tête appelée le *gland*, qui est couverte par le *prépuce*; on voit au bout du gland l'orifice du conduit des urines, qui va le long de la verge jusqu'à la vessie, & qu'on nomme l'*uretre*: à la base du gland est un bourrelet nommé la *couronne du gland*, dans le voisinage duquel sont certaines glandes nommées *glandes odorantes de Thison*. Le corps de la verge est fait par les deux *corps caverneux* & l'*uretre*, qui est entouré d'un tissu spongieux: un ligament se présente vers sa racine; on le nomme le *ligament élastique de la verge*. C'est aussi vers cette racine que viennent se terminer les *muscles ischio-caverneux*, & les *muscles bulbo-caverneux*: sur le dos de la verge sont placés beaucoup de vaisseaux

sanguins & de nerfs. La peau qui forme les bourses se nomme le *scrotum*, au dessous de laquelle est un tissu appelé le *dartos*, la *tunique vaginale du testicule* vient ensuite, puis le *testicule* lui-même, dont la membrane extérieure se nomme *albuginée*. Le testicule porte un appendice, qui rampe sur son bord supérieur, c'est l'*épididyme* qui produit le *canal déférent*. Ce conduit monte le long du *cordon des vaisseaux spermatiques*; il est accompagné de l'*artere spermatique des nerfs-honteux*, & d'un lacis de veines qu'on nomme le *corps pampiniforme*: le *crémaster* couvre la plus grande partie de ce cordon. Après que le conduit déférent a pénétré dans l'abdomen, il se porte derriere la *vessie urinaire*, & communique avec les *vésicules séminales*, lesquelles donnent naissance à un petit tuyau excréteur qui va se terminer dans le canal de l'uretre, & y porte la semence. Le commencement de ce conduit est embrassé par la *glande prostate*: on voit à l'intérieur une éminence nommée le *verumontanum*: le tissu spongieux commence à quelque distance delà à couvrir le canal de l'uretre; ce commencement qui est renflé s'appelle la *bulbe de l'uretre*: au dessus est la partie membraneuse de ce conduit, & l'on trouve là les *glandes petites prostates*, le *muscle transversal*, les *petits muscles prostatiques*. On voit aussi à l'extérieur du conduit des *lacunes*, & vers son extrémité qui traverse le gland, on observe la *fosse naviculaire*: par son autre extrémité, ce conduit mene à la *vessie urinaire*, laquelle est placée derriere le pubis, & donne de son sommet naissance à un cordon nommé l'*ouraque*, qui va jusqu'au nombril, & à côté duquel sont placées les *arteres umbilicales*; dans le bas de la vessie sont les orifices des *uretres*.

La face interne de l'os des isles est couverte par le *muscle iliaque*: les *arteres & veines iliaques* avec les *nerfs cruraux*, sont vers le bord du bassin; l'*artere sacrée* est au milieu vers le haut du *sacrum*. On voit sur le côté des vertebres des lombes les *nerfs lombaires*, & plus bas les *nerfs sacrés* sortent par les trous antérieurs du *sacrum*: le *muscle obturateur interne* couvre en dedans le grand trou ovale de l'os innominé. Le *ligament*

obturateur le soutient, & au dessus se remarque une ouverture qui laisse passer le *nerf obturateur* & l'*artere obturatrice* : en dehors se trouve le muscle obturateur externe sur le même trou ovale. Enfin depuis le diaphragme jusqu'au bas du petit bassin, on voit une double rangée des *ganglions du nerf grand sympathique* ; quelques-uns les ont appellés *ganglions hordéiformes*.

Les parties génitales des femmes sont internes & externes : au dessus de ces dernières s'éleve le *mont de Vénus* : la *grande fente* est plus bas ; ses bords se nomment les *grandes lèvres* : les angles qu'elles font en se rencontrant sont les *commiffures* ; dans l'inférieure est la *fourchette*. En écartant les lèvres on voit en haut le *gland du clitoris* avec son *prépuce* : le corps de cette partie est caché sous la peau ; il ressemble à la verge de l'homme : il est fait de deux *corps caverneux*, dont les racines sont attachées aux branches du pubis : il est soutenu par un ligament élastique & deux muscles de chaque côté s'y rendent, qui sont les *bulbes caverneuses* & les *constricteurs de la vulve*, sous lesquels est placé le *plexus rétifforme*. Il ne manque au clitoris pour ressembler parfaitement à la verge de l'homme, que d'avoir comme elle un uretre. Le *méat urinaire* & le conduit des urines sont en haut à quelque distance du clitoris, & l'on voit un peu plus en devant les deux appendices nommés *nymphes* ; plus loin est l'*hymen* dans les vierges, & les *caroncules mirtyformes* dans les personnes mariées. La première des parties intérieures est le vagin ; il est placé sur l'intestin *rectum* : on voit à son extrémité supérieure l'*orifice de la matrice*, ou l'*os tinea*, au dessus duquel est le *cou* de ce même organe, qui vient ensuite lui-même, & qui est retenu par les *ligamens larges* & les *ligamens ronds* : il y a une petite ouverture de chaque côté à son angle supérieur ; elle mene à la *trompe de Fallope* ; c'est un conduit membraneux, qui va toujours en s'élargissant, & se termine par une extrémité frangée, qu'on nomme le *pavillon de la trompe*, à quelque distance duquel est le *testicule des femmes*, que les modernes ont appellé *ovaire*. Chacun fait que la matrice est le lieu où l'enfant séjourne pendant neuf mois, avant de venir au monde : il y est renfermé dans une double membrane ; la première porte le nom

de *chorion*, & la seconde celui d'*amnios* : il y a de plus une grosse masse aplatie semblable à un gâteau, laquelle s'attache à la matrice ; c'est le *placenta* auquel le *cordon umbilical* vient se rendre ; ce cordon est fait des deux *arteres umbilicales* & de la veine du même nom, liées ensemble par un tissu assez fort.

Après avoir passé en revue les parties du tronc, jetons un coup d'œil sur celles des extrémités ; commençons par les supérieures.

Ce qui fait le gros moignon de l'épaule, c'est le muscle *deltoïde*, qui couvre l'articulation du bras avec l'omoplate. A la partie antérieure du bras sous les tégumens, sont placés les muscles *biceps* & le *brachial* : du tendon du biceps naît cette aponévrose, qui couvre toute la partie interne & supérieure de l'avant-bras : à la partie interne & supérieure du bras, est une portion du grand pectoral, qui cache une des extrémités du biceps & le muscle *coracobrachial*, au bas duquel est le *ligament intermusculaire interne* : sous la peau qui couvre ces parties, se trouve l'artere brachiale, qui donne en haut l'humérale & la grande collatérale. Elle fournit par en bas la petite collatérale, ou l'interne ; les *veines brachiales satellites* accompagnent l'artere aussi-bien que les *nerfs médian, cutané interne & le nerf cubital* : celui qu'on nomme *musculo-cutané*, traverse le muscle coracobrachial, passe entre le brachial & le biceps, & vient à l'extérieur de l'avant-bras : il y en a encore un au dessus ; c'est l'*huméral* qui se perd dans le deltoïde. La partie postérieure du bras est occupée par le muscle *triceps brachial* : on trouve en dehors le nerf radial & l'artere collatérale externe descendante : l'os du bras s'appelle *humérus*. L'avant-bras est formé de deux os, savoir du *cubitus* & du *radius* : le ligament qui tient l'espace que ces os laissent entr'eux, se nomme *ligament inter-osseux brachial* ; celui qui entoure la tête de l'os du rayon est le *coronaire radial* ; enfin le ligament *huméro-radial* est au côté externe de l'article, & l'*huméro-cubital* est au côté interne. La première chose qui paroît sous la peau de l'avant-bras, est l'aponévrose qui vient en partie du biceps, sous laquelle on voit d'abord l'artere brachiale qui se divise en cubitale & radiale, & la division du nerf médian, sur l'aponévrose

névrose sont les veines *basilique*, *médiane*; la *céphalique* est sur le haut de l'avant-bras en dehors, & les *cubitales* sont en dedans vers le coude. On voit du côté interne une masse charnue, composée des muscles *radial interne*, *rond pronateur*, *long palmaire*, *cubital interne*: sous cette première couche musculaire, il en est une autre faite par les muscles *sublime* & *profond*, avec le *fléchisseur propre du pouce*: au bas de l'avant-bras en devant est placé le *muscle pronateur quarré*. L'arrière *cubitale* & le nerf du même nom sont dans la même région.

L'avant-bras présente une autre masse du côté du rayon; celle-ci est formée par les muscles *long supinateur*, les *radiaux externes*, & le *cour supinateur*: la veine *céphalique* est ici sous la peau, & plus profondément se trouve l'arrière radiale qui fournit une petite artère, laquelle remonte vers l'articulation, & qui se nomme l'*artère collatérale ascendante radiale*. La cubitale en fournit une semblable de son côté, c'est l'*artère collatérale ascendante cubitale*. A la partie postérieure de l'avant-bras, sont placés les muscles *cubital externe*, l'*extenseur commun des doigts*, l'*extenseur propre du petit doigt*: & plus haut que ces muscles vers l'*olécrâne*, on voit le muscle *anconeus*: sous les muscles que je viens d'indiquer, sont placés les *extenseurs propres du pouce*, & celui de l'*index*, qu'on nomme *indicateur*: l'artère *interosseuse externe* se perd dans ces muscles; l'*interne*, conjointement avec le *nerf interosseux*, rampe à la surface antérieure du ligament inter-osseux.

La main est la troisième partie de l'avant-bras, le dedans se nomme la *paume de la main*: la partie opposée s'appelle le *dos*. Sous la peau de cette dernière région sont plusieurs veines, entre lesquelles les anciens distinguoient celle qui répond au petit doigt; ils l'appelloient la *salvatelle*: la peau & les veines étant enlevées, on voit les tendons des *radiaux externes* & ceux des *extenseurs commun* & *propre*, lesquels sont tous bridés par le ligament *annulaire externe* placé vers l'articulation du poignet. Ces tendons se continuent sur les doigts, au mouvement desquels ils servent. Les intervalles que laissent les os du métacarpe entr'eux, sont occupés par les muscles *inter-osseux externes*;

Tome XVII.

celui qui est entre l'os, qui soutient le pouce & l'os qui porte l'*index*, se nomme l'*adducteur* de l'*index*. Sous la peau du dedans de la main est placée l'*aponévrose palmaire*, à laquelle tient le muscle *palmaire curané*: vers le haut du poignet se trouve le *ligament annulaire interne*, sous lequel passent les tendons des muscles *fléchisseurs*; l'*aponévrose levée*, ces tendons paroissent à découvert, ils s'avancent jusqu'au bout des doigts, & sont arrêtés en chemin par plusieurs traverses ligamenteuses. Il y a ici quatre petits muscles nommés *lombricaux*, qui tiennent par un bout aux tendons du muscle *fléchisseur profond*. Les *inter-osseux internes* sont ici placés entre les os du métacarpe: on appelle *anti-thénar* celui qui est entre le pouce & l'*index*: sur le premier os du pouce est placé le muscle appelé *thénar*. Il y a deux muscles du côté du petit doigt; l'un se nomme *hypothénar*, l'autre est le *métacarpien*: les artères radiales & cubitales se rencontrent & s'anastomosent dans la paume de la main: on y voit aussi les divisions des nerfs palmaires qui viennent du *median* & du *cubital*. Le poignet est fait de huit petits os, qui sont le *trapèze*, le *pyramidal*, le *grand os*, le *crochu*, le *scaphoïde*, le *lunaire*, le *cunéiforme* & le *pisiforme*; sur ces os sont placés les cinq os du métacarpe, dont l'un soutient le pouce: chaque doigt est fait de trois petits os nommés *phalanges*, excepté le pouce qui n'en a que deux. On trouve aux articulations des doigts; certains petits os appelés *os sesamoïdes*.

L'extrémité inférieure est composée de la cuisse, de la jambe & du pié. A la partie antérieure de la cuisse sous les tégumens, se trouve le muscle *quadriceps*; une partie du *grand couturier*, les *vaisseaux* & les *nerfs cruraux* en haut, le muscle *obturateur externe* qui est appliqué sur le bassin, aussi bien que le *pectineus*: à la partie interne sont les *vaisseaux cruraux* & les *trois adducteurs* de la cuisse: le *fascia lata* & le muscle *épineux* sont placés extérieurement, & l'on trouve en arrière le muscle *biceps crural*, le *demi-nerveux*, le *demi-membraneux*, & les vaisseaux qui changent de nom en passant sous le jarret, & prennent celui de *poplites*. L'os de la cuisse se nomme *fémur*. Dans son articulation avec l'os innominé se trouve un

Rrrr

ligament applati, & dans son union avec la jambe, on voit en devant la rotule, & dans l'intérieur les ligamens croisés. La jambe est faite de deux os, le *tibia* & le *péroné*; entre ces deux os est un *ligament inter-osseux*, à la face antérieure duquel sont placés les muscles *jambiers antérieurs*, le *long extenseur commun des orteils*, & l'*extenseur propre du pouce*: l'*artere tibiale antérieure* se trouve entre ces muscles: sur le côté sont les deux muscles *péroniers externes* & les *nerfs péroniers*; en arriere sont les muscles *gastrocnémiens*, le *tibial grêle*, le *solaire*, le *jambier postérieur*, le *long fléchisseur commun des orteils*, le *fléchisseur propre du pouce*, l'*artere tibiale postérieure*, la *péronière*, la *crurale*, l'*inter-osseuse*, & les veines satellites de toutes ces arteres, les *nerfs tibiaux*: vers les malléoles sous la peau, sont les veines saphènes, l'une *interne* & l'autre *externe*: vers la jointure du pié est en devant le ligament *annulaire externe*, & en arriere le *tendon d'Achille*. Le pié est fait du *tarse*, du *métatarse* & des *orteils*: le *tarse* est fait par l'assemblage de sept os, qui sont le *calcaneum*, l'*astragal*, le *scaphoïde*, le *cuboïde*, & les trois *cunéiformes*: le *métatarse* est fait de cinq os, & chacun des orteils de trois phalanges, à l'exception du pouce qui n'en a que deux. Sous la peau du dos du pié sont les tendons extenseurs & le muscle *pédieus*: sous celle de la plante du pié est placée l'*aponévrose plantaire*; les tendons des fléchisseurs couverts par le muscle *sublime*, les *lombricaux*, & le muscle *accessoire du profond*; les *nerfs* & les *vaisseaux plantaires*, les muscles *fléchisseurs courts du gros orteil*, le muscle *abducteur transversal du même*, les muscles *inter-osseux internes*; les *externes* paroissent en dehors, & la masse musculaire qui fait le bord externe de la plante du pié, & qui se divise en muscle *métatarsin* & muscle *abducteur* du petit orteil. Cet article est de M. PETIT, doct. en médéc. profess. en anat. de l'acad. des sciences.

HOMME, (Mat. méd.) le corps humain fournit plusieurs remèdes à la médecine, soit tandis qu'il jouit de la vie, soit après qu'il a cessé de vivre.

Le corps vivant donne la salive, le sang, l'urine, la cire des oreilles & la fiente. On retire du cadavre la graisse, les poils, les ongles & le crâne. V. ces art. particuliers. (b)

HOMME, s. m. (Morale.) ce mot n'a de signification précise, qu'autant qu'il nous rappelle tout ce que nous sommes; mais ce que nous sommes ne peut pas être compris dans une définition: pour en montrer seulement une partie, il faut encore des divisions & des détails. Nous ne parlerons point ici de notre forme extérieure, ni de l'organisation qui nous range dans la classe des animaux. Voyez HOMME, (Anatomie.) L'homme que nous considérons est cet être qui pense, qui veut & qui agit. Nous chercherons donc seulement quels sont les efforts qui le font mouvoir & les motifs qui le déterminent. Ce qui peut rendre cet examen épineux, c'est qu'on ne voit point dans l'espece un caractère distinctif auquel on puisse reconnoître tous les individus. Il y a tant de différence entre leurs actions, qu'on seroit tenté d'en supposer dans leurs motifs. Depuis l'esclave qui flatte indignement son maître, jusqu'à Thamas qui égorge des milliers de ses semblables, pour ne voir personne au dessus de lui, on voit des variétés sans nombre. Nous croyons appercevoir dans les bêtes des traits de caractère plus marqués. Il est vrai que nous ne connoissons que les apparences grossieres de leur instinct. L'habitude de voir, qui seule apprend à distinguer, nous manque par rapport à leurs opérations. En observant les bêtes de près, on les juge plus capables de progrès qu'on ne le croit ordinairement. Voyez INSTINCT. Mais toutes leurs actions rassemblées laissent encore entr'elles & l'homme une distance infinie. Que l'empire qu'il a sur elles soit usurpé si l'on veut, il n'en est pas moins une preuve de la supériorité de ses moyens, & par conséquent de sa nature. On ne peut qu'être frappé de cet avantage lorsqu'on regarde les travaux immenses de l'homme, qu'on examine le détail de ses arts, & le progrès de ses sciences; qu'on le voit franchir les mers, mesurer les cieux, & disputer au tonnerre son bruit & ses effets. Mais comment ne pas frémir de la bassesse ou de l'atrocité des actions par lesquelles s'avilit souvent ce roi de la nature? Effrayés de ce mélange monstrueux, quelques moralistes ont eu recours, pour expliquer l'homme, à un mélange de bons & de mauvais principes, qui lui-même a grand besoin d'être expliqué.

L'orgueil, la superstition & la crainte ont produit des systêmes, & ont embarrassé la connoissance de l'*homme* de mille préjugés que l'observation doit détruire. La religion est chargée de nous conduire dans la route du bonheur qu'elle nous prépare au delà des temps. La philosophie doit étudier les motifs naturels des actions de l'*homme*, pour trouver des moyens du même genre, de le rendre meilleur & plus heureux pendant cette vie passagère.

Nous ne sommes assurés de notre existence que par des sensations. C'est la faculté de sentir qui nous rend présent à nous-mêmes, & qui bientôt établit des rapports entre nous & les objets qui nous sont extérieurs. Mais cette faculté a deux effets qui doivent être considérés séparément, quoique nous les éprouvions toujours ensemble. Le premier effet est le principe de nos idées & de nos connoissances; le second est celui de nos mouvemens & de nos inclinations. Les philosophes qui ont examiné l'entendement humain, ont marqué l'ordre dans lequel naissent en nous la perception, l'attention, la réminiscence, l'imagination, & tous ces produits d'une faculté générale qui forment & étendent la chaîne de nos idées. Voy. SENSATIONS. Notre objet doit être ici de reconnoître les principaux effets du desir. C'est l'agent impérieux qui nous remue, & le créateur de toutes nos actions. La faculté de sentir appartient sans doute à l'ame; mais elle n'a d'exercice que par l'entremise des organes matériels dont l'assemblage forme notre corps. Delà naît une différence naturelle entre les *hommes*. Le tissu des fibres n'étant pas le même dans tous, quelques-uns doivent avoir certains organes plus sensibles, & en conséquence recevoir des objets qui les ébranlent, une impression dont la force est inconnue à d'autres. Nos jugemens & nos choix ne sont que le résultat d'une comparaison entre les différentes impressions que nous recevons. Ils sont donc aussi peu semblables d'un *homme* à un autre que ces impressions mêmes. Ces variétés doivent donner à chaque *homme* une sorte d'aptitude particulière qui le distingue des autres par les inclinations, comme il l'est à l'extérieur par les traits de son visage. Delà on peut conclure que le jugement

qu'on porte de la conduite d'autrui est souvent injuste, & que les conseils qu'on lui donne sont plus souvent encore inutiles. Ma raison est étrangère à celle d'un *homme* qui ne sent pas comme moi; & si je le prends pour un fou, il a droit de me regarder comme un imbécille. Mais toutes nos sensations particulières, tous les jugemens qui en résultent, aboutissent à une disposition commune à tous les êtres sensibles, le desir du bien-être. Ce desir sans cesse agissant, est déterminé par nos besoins vers certains objets. S'il rencontre des obstacles, il devient plus ardent, il s'irrite, & le desir irrité est ce qu'on appelle *passion*, c'est-à-dire, un état de souffrance, dans lequel l'ame toute entière se porte vers un objet comme vers le point de son bonheur. Pour connoître tout ce dont l'*homme* est capable, il faut le voir lorsqu'il est passionné. Si vous regardez un loup rassasié, vous ne soupçonneriez pas sa voracité. Les mouvemens de la passion sont toujours vrais, & trop marqués pour qu'on puisse s'y méprendre. Or en suivant un *homme* agité par quelque passion, je le vois fixé sur un objet dont il poursuit la jouissance; il écarte avec fureur tout ce qui l'en sépare. Le péril disparoit à ses yeux, & il semble s'oublier soi-même.

Le besoin qui le tourmente ne lui laisse voir que ce qui peut le soulager. Cette disposition frappante dans un état extrême, agit constamment, quoique d'une manière moins sensible dans tout autre état. L'*homme*, sans avoir un caractère particulier qui le distingue, est donc toujours ce que ses besoins le font être. S'il n'est pas naturellement cruel, il ne lui faut qu'une passion & des obstacles pour l'exciter à faire couler le sang. Le méchant, dit Hobbes, n'est qu'un enfant robuste. En effet, supposez l'*homme* sans expérience comme est un enfant, quel motif pourroit l'arrêter dans la poursuite de ce qu'il desire? c'est l'expérience qui nous fait trouver dans notre union avec les autres, des facilités pour la satisfaction de nos besoins. Alors l'intérêt de chacun établit dans son esprit une idée de proportion entre le plaisir qu'il cherche; & le dommage qu'il souffriroit s'il aliénoit les autres. Delà naissent les égards, qui ne peuvent avoir lieu, qu'autant que les intérêts sont superficiels.

Les passions nous ramènent à l'enfance, en nous présentant vivement un objet unique, avec ce degré d'intérêt qui éclipsé tout. Ce n'est point ici le lieu d'examiner quels peuvent être l'origine & les fondemens de la société. Voyez SOCIABILITÉ & SOCIÉTÉ.

Quels que puissent être les motifs qui forment & resserrent nos liens réciproques, il est certain que le seul ressort qui puisse nous mettre en mouvement, le desir du bien-être, tend sans cesse à nous isoler. Vous retrouverez par-tout les effets de ce principe dominant. Jetez un coup d'œil sur l'univers, vous verrez les nations séparées entre elles, les sociétés particulières former des cercles plus étroits, les familles encore plus resserrées, & nos vœux toujours circonscrits par nos intérêts, finir pour n'avoir d'objet que nous-mêmes. Ce mot que Pascal ne haïssoit dans les autres, que parce qu'un grand philosophe s'aime comme un *homme* du peuple, n'est donc pas haïssable, puisqu'il est universel & nécessaire. C'est une disposition réciproque que chacun de nous éprouve de la part des autres, & lui rend. Cette connoissance doit nous rendre fort indulgens sur ce que nous regardons comme torts à notre égard: on ne peut raisonnablement attendre de l'attachement de la part des *hommes*, qu'autant qu'on leur est utile. Il ne faut pas se plaindre que le degré d'utilité en soit toujours la mesure, puisqu'il est impossible qu'il y en ait une autre. L'attachement du chien pour le maître qui le nourrit, est une image fidelle de l'union des *hommes* entre eux. Si les caresses durent encore lorsqu'il est rassasié, c'est que l'expérience de ses besoins passés lui en fait prévoir de nouveaux. Ce qu'on appelle *ingratitude* doit donc être très-ordinaire parmi les *hommes*; les bienfaits ne peuvent exciter un sentiment durable & désintéressé, que dans le petit nombre de ceux en qui l'habitude fait attacher aux actions rares une dignité qui les élève à leurs propres yeux. La reconnoissance est un tribut qu'un orgueil estimable se paie à lui-même, & cet orgueil n'est pas donné à tout le monde. Dans la société telle que nous la voyons, les liens n'étant pas toujours formés par des besoins apparens, ou de nécessité étroite, ils ont quelquefois un

air de liberté qui nous en impose à nous-mêmes. On n'envise pas, comme effets du besoin, les plaisirs enchanteurs de l'amitié, ni les soins désintéressés qu'elle nous fait prendre, mais nous ne pensons ainsi, que faute de connoître tout ce qui est besoin pour nous. Cet *homme*, dont la conversation vive fait passer dans mon ame une foule d'idées, d'images, de sentimens, m'est aussi nécessaire que la nourriture l'est à celui qui a faim. Il est en possession de me délivrer de l'ennui, qui est une sensation aussi importune que la faim même. Plus nos attachemens sont vifs, plus nous sommes aisément trompés sur leur véritable motif. L'activité des passions excite & rassemble une foule d'idées, dont l'union produit des chimeres comme la fièvre forge des rêves à un malade; cette erreur sur le but de nos passions, ne nous séduit jamais d'une manière plus marquée, que dans l'amour. Lorsque le printemps de notre âge a développé en nous ce besoin qui rapproche les sexes, l'espérance jointe à quelques rapports, souvent mal examinés, fixe sur un objet particulier nos vœux, d'abord errans; bientôt cet objet toujours présent à nos desirs, anéantit pour nous tous les autres: l'imagination active va chercher des fleurs de toute espèce pour embellir notre idole. Adorateur de son propre ouvrage, un jeune homme ardent voit dans sa maîtresse le chef-d'œuvre des grâces, le modele de la perfection, l'assemblage complet des merveilles de la nature; son attention concentrée ne s'échappe sur d'autres objets, que pour les subordonner à celui-là. Si son ame vient à s'épuiser par des mouvemens aussi rapides, une langueur tendre l'appesantit encore sur la même idée. L'image chérie ne l'abandonne dans le sommeil, qu'avec le sentiment de l'existence; les songes la lui représentent, & plus intéressante que la lumière, c'est elle qui lui rend la vie au moment du réveil. Alors si l'art ou la pudeur d'une femme, sans désespérer ses vœux, vient à les irriter par le respect & par la crainte, l'idée des vertus jointe à celle des charmes, lui laisse à peine lever des yeux tremblans sur cet objet majestueux: ses desirs sont éclipsés par l'admiration; il croit ne respirer que pour ce qu'il adore; sa vie seroit mille fois prodiguée, si l'on

defiroit de lui cet hommage. Enfin arrive ce moment qu'il n'osoit prévoir, & qui le rend égal aux dieux : le charme cesse avec le besoin de jouir, les guirlandes se fanent, & les fleurs desséchées lui laissent voir une femme souvent aussi flétrie qu'elles : il en est ainsi de tous nos sacrifices. Les idées factices que nous devons à la société, nous présentent le bien-être sous tant de formes différentes, que nos motifs originels se dérobent. Ce sont ces idées, qui en multipliant nos besoins, multiplient nos plaisirs & nos passions, & produisent nos vertus, nos progrès, & nos crimes. La nature ne nous a donné que des besoins aisés à satisfaire : il semble d'après cela, qu'une paix profonde dût régner parmi les *hommes* ; & la paresse qui leur est naturelle, paroîtroit devoir encore la cimenter. Le repos, ce partage réservé aux dieux, est l'objet éloigné que se proposent tous les *hommes*, & chacun envisage la facilité d'être heureux sans peine, comme le privilège de ceux qui se distinguent ; delà naît dans chaque *homme* un desir inquiet, qui l'éveille & le tourmente. Ce besoin nouveau produit des efforts que la concurrence entretient, & par-là la paresse devient le principe de la plus grande partie du mouvement dont les *hommes* sont agités. Ces efforts devoient au moins s'arrêter au point où doit cesser la crainte de manquer du nécessaire ; mais l'idée de distinction étant une fois formée, elle devient dominante, & cette passion secondaire détruit celle qui lui a donné la naissance. Dès qu'un *homme* s'est comparé avec ceux qui l'environnent, & qu'il a attaché de l'importance à s'en faire regarder, ses véritables besoins ne sont plus l'objet de son attention, ni de ses démarches. Le repos, en perspective, qui faisoit courir Pyrrhus, fatigué encore tout ambitieux qui veut s'élever, tout avare qui amasse au delà de ses besoins, tout *homme* passionné pour la gloire, qui craint des rivaux. La modération, qui n'est que l'effet d'une paresse plus profonde, est devenue assez rare pour être admirée, & dès lors elle a pu être encore un objet de jalousie, puisqu'elle étoit un moyen de considération. La plupart des *hommes* modérés ont même été de tout temps soupçonnés de masquer des desseins, parce qu'on ne voit dans les autres que la disposition

qu'on éprouve, & que les desirs de chaque *homme* ne sont ordinairement arrêtés que par le sentiment de son impuissance. Si on ne peut pas attirer sur soi les regards d'une république entière, on se contente d'être remarqué de ses voisins, & on est heureux par l'attention concentrée de son petit cercle. Des prétentions particularisées naissent ces différentes choses, qui divisent les connoissances, & qui n'ont rien à démêler entr'elles. Beaucoup d'individus s'agitent dans chaque tourbillon, pour arriver aux premiers rangs : le foible, ne pouvant s'élever, est envieux, & tâche d'abaisser ceux qui s'élevent ; l'envie exaltée produit des crimes, & voilà ce qu'est la société. Ce desir, par lequel chacun tend sans cesse à s'élever, paroît contredire une pente à l'esclavage, qu'on peut remarquer dans la plupart des *hommes*, & qui en est une suite. Autrefois la crainte, & une sorte de saisissement d'admiration, ont dû soumettre les *hommes* ordinaires à ceux que des passions fortes portoit à des actions rares & hardies ; mais depuis que la reconnoissance a des degrés, c'est l'ambition qui mène à l'esclavage. On rampe aux piés du trône où l'on est encore au dessus d'une foule de têtes qu'on fait courber. Les *hommes*, qui ont des prétentions communes, sont donc les uns à l'égard des autres dans un état d'effort réciproque. Si les hostilités ne sont pas continuelles entr'eux, c'est un repos semblable à celui des gardes avancées de deux camps ennemis ; l'inutilité reconnue de l'attaque maintient entr'elles les apparences de la paix. Cette disposition inquiète, qui agite intérieurement les *hommes*, est encore aidée par une autre, dont l'effet, assez semblable à celui de la fermentation sur les corps, est d'aigrir nos affections, soit naturelles, soit acquises. Nous ne sommes présents à nous-mêmes que par des sensations immédiates, ou des idées ; & le bonheur, que nous poursuivons nécessairement, n'est point sans un vif sentiment de l'existence : malheureusement la continuité affoiblit toutes nos sensations. Ce que nous avons regardé longtemps, devient pour nous comme les objets qui s'éloignent, dont nous n'appercevons plus qu'une image confuse & mal terminée. Le besoin d'exister vivement est augmenté

sans cesse par cet affoiblissement de nos sensations, qui ne nous laisse que le souvenir importun d'un état précédent. Nous sommes donc forcés, pour être heureux, ou de changer continuellement d'objets, ou d'outrer les sensations du même genre. Delà vient une inconstance naturelle, qui ne permet pas à nos vœux de s'arrêter, ou une progression de desirs toujours anéantis par la jouissance, s'élançant jusques dans l'infini. Cette disposition malheureuse altere en nous les impressions les plus sacrées de la nature, & nous rend aujourd'hui nécessaire, ce dont hier nous aurions frémi. Les jeux du cirque, où les gladiateurs ne recevoient que des blessures, parurent bientôt insipides aux dames Romaines. On vit ce sexe, fait pour la pitié, poursuivre à grands cris la mort des combattans. On exigea dans la suite qu'ils expirassent avec grace, dit l'abbé Dubos, & ce spectacle affreux devint nécessaire pour achever l'émotion & compléter le plaisir. Par-là notre attention se porte sur les choses nouvelles & extraordinaires, nous recherchons avec intérêt tout ce qui réveille en nous beaucoup d'idées; par-là sont déterminés même nos goûts purement physiques. Les liqueurs fortes nous plaisent principalement, parce que la chaleur qu'elles communiquent au sang produit des idées vives, & semble doubler l'existence: on pourroit en conclure que le plaisir ne consiste que dans le sentiment de l'existence, porté à un certain degré. En effet, en suivant ceux du chatouillement, depuis cette sensation vague, qui est une importunité, jusqu'à ce dernier terme, au-delà duquel est la douleur; en descendant du chagrin le plus profond, jusqu'à cette douleur tendre & intéressante, qui en est une teinte affoiblie, on seroit tenté de croire que la douleur & le plaisir ne diffèrent que par des nuances. Voyez PLAISIR. Quoi qu'il en soit, il est certain que nous devons au besoin d'être émus une curiosité qui devient la passion de ceux qui n'en ont point d'autres, un goût pour le merveilleux qui nous entraîne à tous les spectacles extraordinaires, une inquiétude qui nous promène dans la région des chimères. Ce qui est renfermé dans ce qu'on appelle *les termes de la raison*, ne peut donc pas être long-temps pour

nous le point fixe du bonheur. Les choses difficiles & outrées, les idées hors de la nature doivent nous séduire presque sûrement. V. FANATISME. La vigilance religieuse, & l'occupation de la prière ne suffisent pas à l'imagination mélancolique d'un bonze. Il lui faut des chaînes dont il se charge; des charbons ardents qu'il mette sur sa tête; des clous qu'il s'enfonce dans ses chairs; il est averti de son existence d'une manière plus intime & plus forte, que celui qui remplit simplement les devoirs de la vie civile & de la charité. Suivez le cours de toutes les affections humaines, vous les verrez tendre à s'exalter, au point de paroître entièrement défigurées. L'homme délicat & sensible devient foible & pusillanime: la dureté succède au courage; le contemplatif devient quiétiste, & le zélé est bientôt un homme atroce. Il en est ainsi des autres caractères, & même de celui qui se montre de la manière la plus constante dans quelques individus, la gaieté. Il est rare qu'elle dure plus long-temps que la jeunesse, parce qu'elle est absorbée par les passions, qui occupent l'ame plus profondément, ou détruite par son exercice même. Mais dans ceux en qui ce caractère subsiste plus long-temps, parce qu'ils ne sont capables que d'intérêts superficiels, il s'altère par degrés, & perd beaucoup de son honnêteté première. Les hommes légers qui n'ont que la gaieté pour attribut, ressemblent assez à ces jeunes animaux qui, après avoir épuisé toutes les situations plaisantes, finissent par égratigner & mordre. Cette pente qui entraîne presque tous les individus, peut s'observer en grand dans la masse des événemens qui ont agité la terre. Suivez l'histoire de toutes les nations, vous verrez les meilleurs gouvernemens se dénaturer; une fermentation lente a fait croître la tyrannie dans les républiques: la monarchie est changée par le temps en pouvoir arbitraire. Voyez GOUVERNEMENT.

Lorsque dans un état la sécurité commence à polir les mœurs, & que les idées se tournent du côté des plaisirs, la vertu regne au milieu d'eux: une urbanité modeste couvre la volupté d'un voile, mais il devient bientôt importun. Alors le libertinage se produit sans pudeur, & des goûts honteux insultent la nature. Dans les arts, vous verrez

l'architecture quitter une simplicité noble pour prodiguer les ornemens; la peinture chargera son coloris; la même altération se fera sentir dans les ouvrages d'esprit. Le besoin de nouveauté mettra la finesse à la place de l'élégance; l'obscurité prendra celle de la force, ou sophistiquera fort; une métaphysique puérile analysera les sentimens; tout sera perdu, si quelques génies heureux ne rompent pas cette marche naturelle des penchans humains. Mais la physique expérimentale cultivée & le tableau de la nature présenté par des hommes d'une trempe forte & rare, pourront donner à l'esprit humain un spectacle qui étendra ses vues, & fera naître un nouvel ordre des choses.

Nous voyons que l'homme paresseux par nature, mais agité par l'impatience de ses desirs est le jouet continuel de l'esprit qui ne se renouvelle que pour le trahir. Fatigué dans la recherche du bonheur par mille intérêts étrangers qui le croisent, rebuté par les obstacles, ou dégoûté par la jouissance, il semble que la méchanceté lui dût être pardonnable, & que le malheur soit son état naturel. L'intérêt de tous réclamant contre l'intérêt de chacun, a donné naissance aux loix qui arrêtent l'extérieur des grands crimes. Mais malgré les loix, il reste toujours à la méchanceté un empire qui n'en est pas moins vaste pour être ténébreux. Dans une société nombreuse, une foule d'intérêts honnêtes & obscurs que la scélératesse peut troubler, lui donnent sans danger un exercice continuel. La société humaine seroit donc une confédération de méchans que l'intérêt seul tiendroit unis, & auxquels il ne faudroit que la suppression de cet intérêt pour les armer les uns contre les autres. Mais en observant l'homme de près, il n'est pas possible de méconnoître en lui un sentiment doux qui l'intéresse au sort de ses semblables, toutes les fois qu'il est tranquille sur le sien. Peut-être rencontrerez-vous quelques monstres atrabilaires qu'une organisation vicieuse & rare porte à la cruauté. Une habitude affreuse aura rendu peut-être à quelques autres cette émotion nécessaire. La plupart des hommes, lorsque des passions particulières ne les enlèveront pas aux mouvemens de la nature, céderont à une sensibilité précieuse qui est la source de toutes

les vertus, & qui peut être celle d'un bonheur constant. V. HUMANITÉ. Ce sentiment tempère dans l'homme l'activité de l'amour-propre; & peu semblable aux autres genres d'émotion, il acquiert des forces en s'exerçant. On ne sauroit donc l'inspirer de trop bonne heure aux enfans. On devroit chercher à l'exciter en eux par des images pathétiques, & leur présenter des situations attendrissantes qui pussent le développer. Des leçons de bienfaisance seroient peut-être plus de leur goût, & leur serviroient sûrement plus que ne peuvent faire les mots barbares dont on les fatigue. Si ces idées ne sont pas fort actives pendant l'effervescence de la jeunesse, elles s'emparent du terrain que les passions abandonnent, & leur douceur remplace l'ivresse de celles-ci. Elles élèvent & remplissent l'ame. Malheureux qui n'a point éprouvé la sensation complète qu'elles procurent! Nous disons qu'on pourroit développer dans les enfans le sentiment vertueux de la pitié. L'expérience apprend qu'on pourroit aussi leur inspirer tous les préjugés favorables, soit au bien des hommes en général, soit à l'avantage de la société particulière dans laquelle ils vivent. Ces heureux préjugés faisoient à Sparte autant de héros que de citoyens, & ils pourroient produire dans tous les hommes toutes les vertus relatives aux situations dans lesquelles ils sont placés. L'amour-propre étant une fois dirigé vers un objet, une première action généreuse est un engagement pour la seconde, & des sacrifices qu'on a faits naît l'estime de soi-même qui soutient & assure le caractère qu'on s'est donné. On devient pour soi le juge le plus sévère. Cet orgueil estimable maîtrise l'ame & produit ces mouvemens de vertu que leur rareté fait regarder comme hors de la nature. Cette estime de soi-même est le principe le plus sûr de toute action forte & généreuse; on ne doit point en attendre d'esclaves avilis par la crainte. L'affervissement ne peut conduire qu'à la bassesse & au crime. Mais l'éducation ne peut pas être regardée comme une affaire de préceptes; c'est l'exemple, l'exemple seul, qui modifie les hommes, excepté quelques ames privilégiées qui jugent de l'essence des choses par ce qu'elles sentent elles-mêmes; les autres sont entraînées par l'imitation. C'est elle qui fait

prosterner l'enfant aux pieds des autels, qui donne l'air grave au fils d'un magistrat, & la contenance fiere à celui d'un guerrier. Cette pente à imiter, cette facilité que nous avons d'être émus par les passions des autres, semble annoncer que les *hommes* ont entre eux des rapports secrets qui les unissent. La société se trouve composée d'*hommes* modifiés les uns par les autres, & l'opinion publique donne à tous ceux de chaque société particuliere un air de ressemblance qui perce à travers la différence des caractères. La continuité des exemples domestiques fait sans doute une impression forte sur les enfans; mais elle n'est rien en comparaison de celle qu'ils reçoivent de la masse générale des mœurs de leurs temps. Voyez MŒURS. Chaque siècle a donc des traits marqués qui le distinguent d'un autre. On dit, *le siècle de la chevalerie*: on pourroit dire, *le siècle des beaux arts*, *celui de la philosophie*; & plutôt à Dieu qu'il en vint un qu'on pût appeller *le siècle de la bienfaisance & de l'humanité!* Puisque ce sont l'exemple & l'opinion qui désignent les différens points vers lesquels doit se tourner l'amour-propre des particuliers, & qui déterminent en eux l'amour du bien-être, il s'en suit que les *hommes* se font, & qu'il est à peu près possible de leur donner la forme qu'on voudra. Cela peut arriver sur-tout dans une monarchie: le trône est un piédestal sur lequel l'imitation va chercher son modele. Dans les républiques, l'égalité ne souffre point qu'un *homme* s'éleve assez pour être sans cesse en spectacle. La vertu de Caton ne fut qu'une satire inutile des vices de son temps. Mais dans tout gouvernement les opinions & les mœurs dépendent infiniment de la situation actuelle. S'il est tranquille au dehors, & qu'au dedans le bon ordre & l'aisance rendent les citoyens heureux, vous verrez éclore les arts de plaisir, & la mollesse marchant à leur suite énerver les corps, engourdir le courage, & conduire à l'affaïssement par la volupté. Si des troubles étrangers ou des divisions intestines menacent la sûreté de l'état des citoyens, la vigilance naîtra de l'inquiétude, l'esprit, la crainte & la haine formeront des projets, & ces passions tumultueuses produiront des efforts, des talens & des crimes hardis. Il faudroit des révolutions

bien extraordinaires dans les situations, pour en produire d'aussi subites dans les sentimens publics. Le caractère des nations est ordinairement l'effet des préjugés de l'enfance, qui tiennent à la forme de leur gouvernement. A l'empire de l'habitude, on ajouteroit pour les *hommes* la force beaucoup plus puissante du plaisir, si l'on prenoit soin de l'éducation des femmes. On ne peut que gémir en voyant ce sexe aimable privé des fecours qui seroient également son bonheur & sa gloire. Les femmes doivent à des organes délicats & sensibles des passions plus vives qu'ne sont celles des *hommes*. Mais si l'amour-propre & le goût du plaisir excitent en elles des mouvemens plus rapides, elles éprouvent aussi d'une maniere plus forte le sentiment de la pitié qui en est la balance. Elles ont donc le germe des qualités les plus brillantes, & si l'ont joint à cet avantage les charmes de la beauté, tout annonce en elles les reines de l'univers. Il semble que la jalousie des *hommes* ait pris à tâche de défigurer ces traits. Dès l'enfance on concentre leurs idées dans un petit cercle d'objets, on leur rend la fausseté nécessaire. L'esclavage auquel on les prépare, en altérant l'élévation de leur caractère, ne leur laisse qu'un orgueil sourd qui n'emploie que de petits moyens: dès-lors elles ne regnent plus que dans l'empire de la bagatelle. Les colifichets devenus entre leurs mains des baguettes magiques, transforment leurs adorateurs comme le furent autrefois ceux de Circé. Si les femmes puisoient dans les principes qui forment leur enfance, l'estime des qualités nobles & généreuses; si la parure ne les embellissoit qu'en faveur du courage ou des talens supérieurs, on verroit l'amour concourir avec les autres passions à faire éclore le mérite en tout genre; les femmes recueilleroient le fruit des vertus qu'elles auroient fait naître. Combien aujourd'hui, victimes d'une frivolité qui est leur ouvrage, sont punies de leurs soins par leurs succès! Article de M. LE RÔT.

\* HOMME (Politique) Il n'y a de véritables richesses que l'*homme* & la terre. L'*homme* ne vaut rien sans la terre, & la terre ne vaut rien sans l'*homme*.

L'*homme* vaut par le nombre; plus une société est nombreuse, plus elle est puissante pendant la paix, plus elle est redoutable dans

dans les temps de la guerre. Un souverain s'occupera donc sérieusement de la multiplication de ses sujets. Plus il aura de sujets, plus il aura de commerçans, d'ouvriers, de soldats.

Ses états sont dans une situation déplorable, s'il arrive jamais que parmi les *hommes* qu'il gouverne, il y en ait un qui craigne de faire des enfans, & qui quitte la vie sans regret.

Mais ce n'est pas assez que d'avoir des *hommes*, il faut les avoir industrieux & robustes.

On aura des *hommes* robustes, s'ils ont de bonnes mœurs, & si l'aisance leur est facile à acquérir & à conserver.

On aura des *hommes* industrieux, s'ils sont libres.

L'administration est la plus mauvaise qu'il soit possible d'imaginer, si faute de liberté de commerce, l'abondance devient quelquefois pour une province un fléau aussi redoutable que la disette.

V. les *artic.* GOUVERNEMENT, LOIX, IMPÔTS, POPULATION, LIBERTÉ; &c.

Ce sont les enfans qui sont des *hommes*. Il faut donc veiller à la conservation des enfans par une attention spéciale sur les peres, sur les meres & sur les nourrices.

Cinq mille enfans exposés tous les ans à Paris peuvent devenir une pépinière de soldats, de matelots & d'agriculteurs.

Il faut diminuer les ouvriers du luxe & les domestiques. Il y a des circonstances où le luxe n'emploie pas les *hommes* avec assez de profit; il n'y en a aucune où la domesticité ne les emploie avec perte. Il faudroit asséoir sur les domestiques un impôt à la décharge des agriculteurs.

Si les agriculteurs, qui sont les *hommes* de l'état qui fatiguent le plus, sont les moins bien nourris, il faut qu'ils se dégoûtent de leur état, ou qu'ils y périssent. Dire que l'aisance les en ferait sortir, c'est être un ignorant & un *homme* atroce.

On ne se presse d'entrer dans une condition que par l'espoir d'une vie douce. C'est la jouissance d'une vie douce qui y retient & qui y appelle.

Un emploi des *hommes*, n'est bon que quand le profit va au-delà des frais du salaire. La richesse d'une nation est le produit de la

Tome XVII.

somme de ses travaux au delà des frais du salaire.

Plus le produit net est grand & également partagé, plus l'administration est bonne. Un produit net également partagé peut être préférable à un plus grand produit net, dont le partage seroit très-inégal, & qui diviseroit le peuple en deux classes, dont l'une regorgeroit de richesse & l'autre expireroit dans la misère.

Tant qu'il y a des friches dans un état, un *homme* ne peut être employé en manufacture sans perte.

A ces principes clairs & simples, nous en pourrions ajouter un grand nombre d'autres, que le souverain trouvera de lui-même, s'il a le courage & la bonne volonté nécessaires pour les mettre en pratique.

HOMME NOUVEAU, *novus homo*, (*Hist. rom.*) les Romains appelloient *hommes nouveaux*, ceux qui commençoient leur noblesse, c'est-à-dire, ceux qui n'ayant aucune illustration par leurs ancêtres, commençoient les premiers à se pousser par leurs vertus; c'est cependant ce reproche d'*homme nouveau* que tant de gens firent à l'orateur de Rome, & entr'autres Catilina, lorsqu'il fut préféré pour la première magistrature: « Je ne prétends pas, dit Cicéron en plein sénat, m'étendre sur les louanges de mes ancêtres, » par cette seule raison qu'ils ont vécu sans rechercher les applaudissemens de la renommée populaire, & sans désirer l'éclat des honneurs que vous conférez ».

Cicéron étoit donc un *homme nouveau*; il étoit sans doute bien illustre par lui-même, & bien digne des premiers emplois; mais il n'étoit pas noble, il n'avoit pas le droit de faire porter à ses funérailles le buste de cire de ses aïeux: celui-là seul avoit ce droit dont les ancêtres étoient parvenus aux grandes charges; il étoit noble par ce titre, & rendoit nobles ses descendans. Ceux qui avoient les images de leurs aïeux, pour me servir des termes d'Asconius, étoient appelés nobles, *nobiles*; ceux qui n'avoient que les leurs, on les nommoit hommes nouveaux, *novi homines*; & ceux qui n'avoient ni les images de leurs ancêtres, ni les leurs, étoient appelés ignobles, *ignobiles*; ainsi la noblesse, le droit d'images, *jus imaginum*, se trouvoit attaché aux charges, aux dignités; c'est

Ssss

pourquoi Caton le censeur, qu'on qualifioit comme Cicéron d'*homme nouveau*, répondoit qu'il étoit quant aux dignités, mais que quant au mérite de ses ancêtres, il pouvoit se dire très-ancien. (D. J.)

HOMME LIBRE, (*Hist. des Francs*,) on appelloit au commencement de notre monarchie *hommes libres* ceux qui d'un côté n'avoient point de bénéfices ou fiefs, & qui de l'autre n'étoient point soumis à la servitude de la glebe; les terres qu'ils possédoient étoient des terres allodiales; alors deux sortes de gens étoient tenus au service militaire, les leudes vassaux, ou arriere-vassaux, qui y étoient obligés en conséquence de leurs fiefs, & les *hommes libres*, francs, romains & gaulois, qui servoient sous le comte & étoient menés à la guerre par lui, & ses officiers qu'on nommoit *vicaires*; de plus, comme les *hommes libres* étoient divisés en *centaines* (en anglois *hundred*) qui formoient ce qu'on appelloit un *bourg*, les comtes avoient encore sous eux outre les vicaires d'autres officiers, nommés *centeniers*, qui conduisoient les *hommes libres* du bourg, ou de leur centaine, au camp.

Les droits du prince sur les *hommes libres* ne consistoient qu'en de certaines voitures exigées seulement dans de certaines occasions publiques, & dans quelques droits sur les rivières; & quant aux droits judiciaires, il y avoit des loix des Ripuaires & des Lombards pour prévenir les malversations.

J'ai dit que les *hommes libres* n'avoient point de fiefs; cela se trouvoit ainsi dans les commencemens, alors ils n'en pouvoient point encore posséder; mais ils en devinrent capables dans la suite, c'est-à-dire, entre le regne de Gontran & celui de Charlemagne. Dans cet intervalle de temps, il y eut des *hommes libres*, qui furent admis à jouir de cette grande prérogative, & par conséquent à entrer dans l'ordre de la noblesse; c'est du moins le sentiment de M. de Montesquieu, voy. *l'Esprit des loix*, liv. XXXI, ch. xxiiij. (D. J.)

HOMME D'ÉTAT, (*Droit politiq.*) celui à qui le souverain confie sous ses yeux les rênes du gouvernement en tout, ou en partie.

Un citoyen d'Athènes ou de Rome nous diroit que le devoir d'un *homme d'état* est de n'être rempli que du seul bien de sa patrie,

de lui tout sacrifier, de la servir inébranlablement sans aucune vue de gloire, de réputation, ni d'intérêt; de ne point s'élever pour quelque honneur qu'on lui rende, & de ne point s'abaisser pour quelque refus qu'il éprouve; de soumettre toujours ses propres affaires aux affaires publiques; de tirer sa consolation dans ses malheurs particuliers, de la prospérité générale de son pays; de ne s'occuper qu'à le rendre heureux; en un mot, de vivre & de mourir pour lui seul.

Mais je ne tiendrai point ici des propos si sublimes, qui ne vont ni à nos mœurs, ni à nos idées, ni à la nature des gouvernemens sous lesquels nous vivons: c'est bien assez de demander à un *homme d'état* du travail, de l'honneur, de la probité, de servir son prince fidèlement, d'avoir l'oreille plus ouverte à la vérité qu'au mensonge, d'aimer l'ordre & la paix, de respecter les loix, de ne pas opprimer la nation, & de ne se pas jouer du gouvernement.

Le vulgaire suppose toujours une étendue d'esprit prodigieuse, & un génie presque divin aux *hommes d'état*, qui ont heureusement gouverné; mais il ne faut souvent, pour y réussir, qu'un esprit sain, de bonnes vues, de l'application, de la suite, de la prudence, des conjonctures favorables. Cependant je suis persuadé que, pour être un bon ministre, il faut sur toutes choses avoir pour passion, l'amour du bien public: le grand *homme d'état* est celui dont les actions parlent à la postérité, & dont il reste d'illustres monumens utiles à sa patrie. Le cardinal de Mazarin n'étoit qu'un ministre puissant; Sully, Richelieu & Colbert ont été de grands *hommes d'état*. Alexandre se fit voir un grand *homme d'état*, après avoir prouvé qu'il étoit un grand capitaine. Alfred a été tout ensemble, le plus grand *homme d'état*, & le plus grand roi qui soit monté sur le trône depuis l'époque du christianisme. (D. J.)

HOMMES D'INTELLIGENCE, (*Théol.*) nom d'une secte d'hérétiques, qui parurent dans la Picardie en 1412; leurs chefs étoient Fr. Guillaume de Hildernissen, allemand, de l'ordre des carmes, & un certain Gilles le Chantre, homme séculier. Celui-ci disoit qu'il étoit le sauveur des hommes, & que par lui les fideles verroient Jesus-Christ; comme par Jesus-Christ ils verroient Dieu le

pere; que les plaisirs du corps étant de simples actions de la nature, n'étoient point des péchés, mais des avant-goûts du paradis; que le temps de l'ancienne loi avoit été celui du Pere; que le temps de la nouvelle loi étoit celui du Fils; & qu'il y en auroit bientôt un troisieme, qui seroit celui du saint-Esprit, lequel mettroit les hommes en toute liberté. Le carme se rétracta à Bruxelles, à Cambrai, & à Saint-Quentin, où il avoit semé ses erreurs, & cette secte se dissipa. Mézerai, *hist. de France.* (G)

**HOMME D'ARMES.** (*Art. milit. & hist.*) C'étoit dans l'ancienne gendarmerie un gentilhomme qui combattoit à cheval, armé de toutes pieces, *cataphractus eques*. Chaque *homme d'armes* avoit avec lui cinq personnes; savoir, trois *archers*, un *coutillier*, ou un *écuyer*, ainsi appelé d'une espece de couteau ou baïonnette, qu'il portoit au côté, & enfin un *page* ou un *valet*. Charles VII ayant commencé à réduire la noblesse françoise en corps réglé de cavalerie; il en composa quinze compagnies, chacune de cent *hommes d'armes*, appellées *compagnies d'ordonnance*; & comme chaque *homme d'armes* avoit cinq autres hommes à sa suite, chaque compagnie se trouvoit de six cents hommes, & les quinze ensemble faisoient neuf mille chevaux. Il y avoit outre cela une grande quantité de volontaires, qui suivoient ces compagnies à leurs dépens, dans l'espérance d'y avoir, avec le temps, une place de gendarme. Au reste, le nombre d'hommes qui étoit attaché à l'*homme d'armes*, ou qui composoit la *lance fournie*, comme on parloit alors, n'a pas toujours été le même. Louis XII, dans une ordonnance du 7 juillet 1498, met sept hommes pour une lance fournie; François I, huit, selon une autre ordonnance, du 28 juin de l'an 1526. Les archers de ces *hommes d'armes* étoient de jeunes gentilshommes qui commençoient le métier de la guerre, & qui par la suite parvenoient à remplir les places des *hommes d'armes*. Voyez COMPAGNIE D'ORDONNANCE.

Les *hommes d'armes*, qu'on appelloit aussi *gendarmes*, formoient le corps de la gendarmerie. V. GENDARME.

**HOMME,** (*Jurisp.*) en matiere féodale signifie tantôt *vassal*, & tantôt *sujet*, ou

*censitaire*, ainsi qu'on le peut voir dans un grand nombre de coutumes. (A)

**HOMMES ALLODIAUX**, étoient ceux qui tenoient des terres en alev, ou franc-aleu. On les appelloit aussi *leudes*, *leudi* vel *leodes*, & en françois *leudes*. Voy. le *style de Liege, chap. xix, art. 11.* (A)

**HOMME DE COMMUNE.** On appelloit ainsi ceux qui étoient compris dans la commune, ou corps des habitans d'un lieu qui avoient été affranchis par leur seigneur, qui juroient d'observer les articles de la chartre de commune, & participoient aux privileges accordés par le seigneur. (A)

**HOMME CONFISCANT**, étoit un homme, que les gens d'église & autres gens de main-morte, étoient obligés de donner au seigneur haut-justicier pour leurs nouvelles acquisitions, à quelque titre que ce fût, afin que par son fait, le fief pût être confisqué au profit du seigneur haut-justicier, & que le seigneur ne fût pas totalement frustré de l'espérance d'avoir la confiscation du fief.

Quelques coutumes, comme celles de Péronne, veulent que les gens d'église & de main-morte donnent au seigneur *homme vivant*, mourant & *confiscant*; ce qui suppose que le fief dominant & la justice soient dans la même main; car lorsqu'ils étoient divisés, il n'étoit dû au seigneur féodal qu'un homme vivant & mourant, & au seigneur haut-justicier un *homme confiscant*.

L'obligation de fournir un *homme confiscant* au seigneur haut-justicier, étoit fondée sur ce qu'anciennement on ne jugeoit que par le fait de l'homme vivant & mourant: l'héritage pouvoit être confisqué au profit du seigneur haut-justicier; mais suivant la dernière jurisprudence, l'héritage ne peut plus être confisqué par le fait d'un tiers; c'est pourquoi l'on n'oblige plus les gens d'église & de main-morte à donner l'*homme confiscant*, mais seulement l'homme vivant & mourant; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit dû une indemnité au seigneur haut-justicier, lors de l'amortissement, à cause de l'espérance des confiscations dont il est privé. Voyez les *Mémoires de M. Auzanet, tit. de l'indemnité due par les gens de main-morte.* Voyez aussi HOMME VIVANT ET MOURANT. (A)

**HOMMES ET FEMMES DE CORPS**, sont

des gens dont la personne est serve, à la différence des main-mortables, qui ne sont serfs qu'à raison des héritages qu'ils possèdent, & qui sont d'ailleurs des personnes libres. Il est parlé des *hommes & femmes de corps* dans la coutume de Vitry, art. 2 ; 203, 240 & *suiv.* Châlons, art. 28, & en la coutume locale de Resberg, ressort de Meaux, & au chap. xxxix de l'ancien style de parlement à Paris, & en l'ancienne coutume du bailliage de Bar, & au liv. II de l'usage de Paris & d'Orléans.

Sur l'origine de ces servitudes de corps, V. Beaumanoir, chap. xlv, pag. 254. (A)

HOMMES COTTIERS. On appelle ainsi en Picardie, Artois, & dans les Pays-Bas, les propriétaires des héritages roturiers. Ils sont obligés de rendre la justice en personne, ou par procureur, avec leur seigneur. On les en a déchargés en Picardie ; mais cela a encore lieu en Artois, & dans plusieurs autres coutumes des Pays-Bas. Voyez l'auteur des notes sur Artois, art. 2, n. 23 & *suiv.* (A)

HOMME DE LA COUR DU SEIGNEUR, sont les vassaux qui rendent la justice avec leur seigneur dominant, ce sont ses pairs. Voyez l'ancienne coutume de Montreuil, art. 23. (A)

HOMME FÉODAL ou FEUDAL, dans quelques coutumes, est le seigneur qui a des hommes tenans en fief de lui. Voyez Ponthieu, art. 72 & 87. Boulenois, art. 25 & 39. Hainaut, chap. j, iv & v : mais en l'art. 74 & 82 de la coutume de Ponthieu, & dans celle de Boulenois, l'*homme feudal* est le vassal. (A)

HOMME DE FER. C'étoit dans quelques seigneuries, un sujet obligé d'exécuter les ordres de son seigneur, & de le suivre armé à la guerre. La maison qu'il occupoit s'appelloit *maison de fer*. Il y a encore un *homme de fer*, jouissant de certaines exemptions, dans le comté de Neuviller-sur-Moselle en Lorraine.

HOMMES DE FIEFS, dans les coutumes de Picardie, Artois & des Pays-Bas, sont les vassaux qui doivent rendre la justice avec le seigneur dominant. (A)

HOMME DE FOI, c'est le vassal. V. la coutume d'Anjou, art. 252, 274, 276 & 277. Breragne, 283, 294 & 662. (A)

HOMME DE FOI LIGE, est le vassal qui

doit la foi & hommage lige. V. FOI LIGE & HOMMAGE LIGE. (A)

HOMME DE FOI SIMPLE, est celui qui ne doit que l'hommage simple, & non l'hommage lige. Voy. HOMMAGE SIMPLE. (A)

HOMMES JUGEANS, étoient les hommes de fiefs ou vasseaux, qui rendoient la justice avec leur seigneur dominant. Il en est souvent fait mention dans les anciens arrêts de la cour, & dans la *quest.* 269 de Jean le Coq ; les vassaux de Clermont qui jugeoient en la cour de leur seigneur, sont appelés *hommes jugeans*. (A)

*Hommes jugeans* ou *jugeurs*, sont aussi les conseillers ou assesseurs, que les baillis & prévôts appelloient pour juger avec eux. Il y a encore dans quelques coutumes de ces sortes d'assesseurs. Voyez HOMMES COTTIERS, HOMMES DE FIEFS, HOMMES DE LOI. (A)

HOMME LIGE, *homo ligius*, est le vassal qui doit à son seigneur la foi & hommage lige. V. Ponthieu, art. 66, & aux mots FOI & HOMMAGE LIGE. (A)

HOMME DE MAIN-MORTE, ou MAIN-MORTABLE, est la même chose, comme on voit dans la coutume de Vitry, article 78. Voyez MAIN-MORTE. (A)

HOMME SANS MOYEN, on appelloit ainsi un vassal, qui relevoit immédiatement du roi, comme il est dit au chap. lxxvj de la vieille chronique de Flandres. (A)

HOMME DE PAIX, étoit un vassal qui devoit procurer la paix à son seigneur, ou bien celui qui avoit juré de garder paix & amitié à quelqu'un plus puissant que lui. D'autres entendent par *homme de paix*, celui qui devoit tenir & garder, par la foi de son hommage, la paix faite par son seigneur, comme il est dit en la *somme rurale* : mais tout cela n'a plus lieu depuis l'abolition des guerres privées. V. ci-dessus HOMMAGE DE PAIX. (A)

HOMME DE PLÉJURE, étoit un vassal qui étoit obligé de se donner en gage, ou otage pour son seigneur, quand le cas le requéroit, comme quand plusieurs barons, qui étoient vassaux du roi, furent envoyés en Angleterre pour tenir prison & otage pour le roi Jean, & faire *pléjure* de sa rançon. V. les *affaires de Jérusalem*, ch. ccvj. Boutillier, som. lxxxvij, sur. l. m. 2, ch. vij, p. 429. (A)

**HOMME DE POTE**, *quasi potestatis*; c'est un sujet qui est dans une espèce de servitude envers son seigneur, qui est obligé de faire pour lui des corvées, & d'acquitter d'autres droits & devoirs. *Voyez* HOMME DE CORPS. (A)

**HOMMES PROFITABLES**, sont les sujets dont le seigneur tire profit & revenu. Coutume de Bretagne, *art. 92.* (A)

**HOMME DU ROI**, est celui qui représente le roi dans quelque lieu, comme un ambassadeur, envoyé ou résident chez les étrangers, un intendant dans les provinces; dans les tribunaux royaux, le procureur du roi; & dans les cours, le procureur général. (A)

**HOMME DE SERVICE**, est un vassal qui, outre la foi & le service militaire auquel tous les fiefs sont tenus, doit en outre à son seigneur dominant quelque droit ou service particulier, & qui tient quelques possessions à cette condition. *Voyez* Cujas *ad tit. 5, lib. II, feudor.* Boutillier, *form. rur.* (A)

**HOMME DE SERVITUDE**, sont des gens de condition servile; ils sont ainsi appelés dans la coutume de Troye, *art. 2 & 6*, & dans celle de Chaumont, *art. 9.* *Voyez* HOMME DE CORPS. (A)

**HOMME DE VIGNE**, est une certaine étendue de terre plantée en vigne, égale à ce qu'un homme laborieux peut communément façonner en un jour. *L'homme de vigne* contient ordinairement 800 ceps ou un demi-quartier, mesure de Paris. Cette manière de compter l'étendue des vignes par *hommes* ou *hommées*, est usitée dans le Lyonnais & dans quelques autres provinces. En quelques endroits de Champagne, il faut douze *hommes de vigne* pour faire un arpent de cent cordes, de vingt piés pour corde: dans d'autres l'arpent n'est divisé qu'en huit *hommes*. (A)

**HOMME VIVANT ET MOURANT**, est un homme que les gens d'église, & autres gens de main-morte, sont obligés de donner au seigneur féodal, pour les représenter en la possession d'un héritage, en faire la foi & l'hommage en leur place, si c'est un fief, attendu qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes, & afin que par le décès de cet homme, il y ait ouverture au droit de relief, si l'héritage est tenu en fief.

La coutume d'Orléans appelle l'homme vivant & mourant *vicaire*.

Les gens d'église de main-morte sont obligés de donner *homme vivant & mourant*, pour toute acquisition par eux faite, à quelque titre que ce soit.

Il n'est dû ordinairement que pour les fiefs; cependant quelques auteurs prétendent qu'il en est aussi dû un pour les rotures, quoiqu'à dire vrai, l'indemnité suffit pour les rotures; mais il est certain que l'on ne donne point d'*homme vivant & mourant* pour les francs-aleux, pas même au seigneur haut-justicier. *Voyez* HOMME CONFISCANT.

C'est au seigneur féodal dominant qu'on donne l'*homme vivant & mourant*, & non au seigneur haut-justicier.

L'amortissement fait par le roi, n'empêche pas que les gens d'église & de main-morte ne doivent au seigneur *homme vivant & mourant*, avec le droit d'indemnité.

S'ils ne donnoient pas *homme vivant & mourant*, le seigneur pourroit saisir le fief, & seroit les fruits siens.

Les bénéficiers particuliers qui ne forment point un corps, ne sont pas obligés de donner *homme vivant & mourant*, parce qu'il y a mutation par leur mort.

Les communautés ecclésiastiques, & autres gens de main-morte, peuvent donner pour *homme vivant & mourant*, une personne de leur corps, ou telle autre personne que bon leur semble, pourvu qu'elle ait l'âge requis pour faire la foi; ainsi à Paris, il faut que l'*homme vivant & mourant* soit âgé de vingt ans. Dans d'autres coutumes, où la foi se peut faire plutôt, il suffit que l'*homme vivant & mourant* ait l'âge requis par la coutume, pour porter la foi.

Quand l'*homme vivant & mourant* est décédé, il faut en donner un autre dans les quarante jours, & il est dû un droit de relief pour la mutation du vassal. Dans quelques coutumes, comme celle de Péronne, il est dû en outre un droit de chambellage.

Faute de donner dans les quarante jours un nouvel homme, le seigneur peut saisir le fief, & faire les fruits siens.

La mort civile de l'*homme vivant & mourant*, soit pour profession en religion, soit par quelque condamnation qui emporte

peine de mort civile, n'oblige point de donner un nouvel *homme vivant & mourant*; il n'en est dû qu'en cas de mort naturelle; ce n'est aussi que dans ce cas qu'il y a ouverture au fief.

L'obligation de fournir un *homme vivant & mourant* est imprescriptible, par quelque temps que les gens d'église & de main-morte aient joui de leur fief. *V. le tit. des fiefs de Billecoq, liv. V, chap. xij. sect. 6. (A)*

HOMMÉE, f. f. (*Jurisp.*) est dans quelques endroits une mesure usitée pour les terres labourables & pour les vignes, qui fait à peu près la quantité qu'un homme peut labourer en un jour au crochet. Par exemple à Ronay en Champagne, l'*hommée* de terre contient environ cinquante-trois perches, de huit piés quatre pouces de roi chacun, ce qui revient à un demi-quartier, mesure de Paris. *Voyez HOMME DE VIGNE. (A)*

HOMOCENTRIQUE, adj. terme d'*Astronomie*, il signifie la même chose que *concentrique*, mais ce dernier mot est plus en usage. *Voyez CONCENTRIQUE.*

Ce mot est grec, composé d'*ὁμοιος*, semblable, & *κεντρον*, centre. On expliquoit autrefois les mouvemens des astres dans le système de Ptolomé, par le moyen de plusieurs cercles *homocentriques* & *excentriques*: tous ces cercles sont aujourd'hui bannis de l'*astronomie*. *V. EXCENTRIQUE. (E)*

HOMOCTOPTOTON, f. m. (*Hum.*) figure de rhétorique, par laquelle plusieurs noms ont le même cas; par exemple, *mærentes, stentes, gementes, & miserantes*. C'est la figure de mots que les latins appellent *similiter cadens*. (*G*)

HOMODROME, adj. terme de *Mécanique*. Levier *homodrome*, est un levier dans lequel le poids & la puissance sont tous deux du même côté du point d'appui.

Ce mot vient du grec *ὁμοιος*, semblable, & *δρομος*, je cours, parce que quand la puissance & le poids sont du même côté du point d'appui, ils se meuvent dans le même sens, comme on le voit *Pl. méchan. fig. 2*, où tandis que le poids *A* parcourt *Aa*, la puissance *B* parcourt *Bb* dans le même sens.

Il y a deux sortes de leviers *homodromes*: dans l'un, (*fig. 2.*) le poids est entre la puissance & l'appui; on appelle ce levier, *levier de la deuxième espece*. Dans l'autre, la

puissance est entre le poids & l'appui, (*fig. 3*); on l'appelle *levier de la troisième espece*.

HOMOGENE, adj. (*Phys.*) se dit en comparant des corps différens, pour marquer qu'ils sont composés de parties similaires, ou de semblable nature. Il est opposé à *hétérogene*, qui indique des parties de nature différente. *Voyez HÉTÉROGENE.*

Ce mot est composé du grec *ὁμοιος*, semblable, & de *γενος*, genre.

On appelle *fluide homogene*, celui qui est composé de parties, qui sont toutes sensiblement de la même densité, comme l'eau, le mercure, &c. L'air n'est pas un *fluide homogene*, parce que ses parties, ou ses différentes couches ne sont pas de la même densité. *V. ATMOSPHERE, AIR & DENSITÉ.*

*Lumière homogene*, est celle dont les rayons sont tous d'une même couleur, & par conséquent d'un même degré de réfrangibilité & de réflexibilité. *V. LUMIÈRE & COULEUR.*

*Quantités homogenes*, en *Algebre*, sont celles qui ont le même nombre de dimensions, comme  $a^3$ ,  $bbc$ ,  $bcd$ , &c. On dit que la *loi des homogenes* est conservée dans une équation algébrique, lorsque tous les termes y sont de la même dimension.

*Quantités sourdes homogenes*, sont celles qui ont le même signe radical  $\sqrt[3]{37}$  &  $\sqrt[3]{3}$ . *Voyez SOURDES.*

*Homogene de comparaison*, en *Algebre*, est la quantité, ou le terme connu d'une équation, que l'on appelle aussi *nombre absolu*. Ainsi dans l'équation  $x^3 - 3x + 4 = 0$ , 4 est l'*homogene de comparaison*. On ne se sert plus guere de cette expression, & on désigne l'*homogene de comparaison* par le mot de *dernier terme*, ou *terme tout connu* de l'équation. *Voyez ÉQUATION. (O)*

*Supplément à l'article que l'on vient de lire.*

HOMOGENES, (*algebre, calcul intégral.*) on appelle en général *équations homogenes* celles où les variables montent au même degré dans tous les termes. Un radical est d'un degré égal à celui des termes qui sont sous le signe divisé par l'exposant. Une fonction logarithmique est du degré zéro, & une exponentielle du degré de son exposant.

Dans les équations *homogenes* différentielles du premier ordre en  $x, y, z$ , &c. si on fait  $x = e^x$ ,  $y = e^y$ ,  $z = e^z$ , &c.

il est clair que  $e^x$  se trouvera au même degré à tous les termes, qu'on pourra par conséquent le faire disparaître par la division, & qu'ainsi résolvant l'équation algébrique *homogene* par rapport à  $d x'$ , on aura toutes les fois que la proposée est possible  $d x' = A d z' + B d' y$ ,  $A$  &  $B$  étant des fonctions de  $y'$  & de  $z'$ , & par conséquent  $x' = S A d z' + B d' y$  par les quadratures. S'il n'y avoit que deux variables  $x$  &  $y$ , on auroit toujours  $x' = S B d y'$ .

Si une équation *homogene* est entre deux variables, & qu'on fasse  $x + n y = 0$ , on aura  $n$  par une équation d'un degré égal à celui où montent les  $x$ ,  $y$ , plus celui où montent les  $d x$  &  $d y$ . On aura donc un nombre égal d'équations linéaires, qui donneront autant de solutions particulières de la proposée.

Si une fonction *homogene*  $A d x + B d y + C d z$  est la différentielle exacte d'une fonction algébrique, on aura  $S. A d x + B d y + C d z = \frac{A x + B y + C z}{n}$ ,  $n$  étant l'exposant du degré des variables augmenté de l'unité.

En effet, soit  $y = y' x$  &  $z = z' x$ , il est clair que l'intégrale algébrique sera  $x^n \phi y' z'$ : donc la différence sera  $x^n \frac{d \phi y' z'}{d y' z'} d y' + \frac{d \phi y' z'}{d z'} d z' + n x^{n-1} \phi y' z' d x$ .

Mais après la substitution, la différentielle proposée devient,  
 $x^{n-1} A' d x + x^n B' d y' + x^n C' d z'$   
 $+ x^{n-1} y' B' d x$   
 $+ x^{n-1} z' C' d x$   
 Donc comparant,  
 $n \phi y' z' = A' + B' y' + C' z'$ : donc, &c.

En voici une autre plus élémentaire. Je suppose d'abord que l'intégrale cherchée est rationnelle algébrique & entière, il est clair qu'elle sera composée de termes  $m x^a y^b z^c \dots$  tels que  $a + b + c \dots$  ait une même valeur dans chaque terme: or  $d m x^a y^b z^c + m a x^{a-1} y^b z^c d x + m b x^a y^{b-1} z^c d y + m c x^a y^b z^{c-1} d z$ : donc en y mettant  $x$  pour  $d x$ ,  $y$  pour  $d y$ ,  $z$  pour  $d z$ , cette différence devient  $m a x^a y^b z^c + m b x^a y^b z^c + m c x^a y^b z^c = a + b + c \cdot m x^{\frac{a+b+c}{x}}$ ; or  $a + b + c$  est le même dans tous les termes, & égal à  $n$ : donc, &c.

Soit ensuite l'intégrale algébrique & rationnelle, mais fractionnaire, appellant le numérateur  $P$ , & le dénominateur  $Q$ , on a  $d \frac{P}{Q} = \frac{Q d P - P d Q}{Q^2}$ , soit  $m'$  le degré de  $P$ , &  $n'$  celui de  $Q$ , on trouvera que par la démonstration précédente  $d P$  devient, après la substitution, égal à  $m' P$  &  $d Q$  égal  $n' Q$ ; donc  $d \frac{P}{Q}$  devient, après la substitution,  $\frac{m' Q P - n' P Q}{Q^2} = m' - n' \frac{P}{Q} = n \frac{P}{Q}$ ; donc, &c. Soit enfin l'intégrale algébrique, mais contenant des radicaux quelconques,  $n$  étant le degré de l'intégrale, je fais  $u^n$  égal à cette intégrale, je forme une équation *homogene* rationnelle en  $x, y, z, u$ , je la différencie, & j'ai  $A d x + B d y + C d z + D d u = 0$ , & par la démonstration ci-dessus  $A x + B y + C z + D u = 0$ , & par conséquent l'intégrale cherchée, ou  $u^n = \frac{A x + B y + C z}{D} u^{n-1}$ , de même  $d. u^n$ , ou la différence proposée à cause de l'équation  $A d x + B d y + C d z + D d u = 0$ , est égale à  $-\frac{A d x + B d y + C d z}{D} \times n u^{n-1}$ : donc si on fait la substitution, elle devient  $-\frac{A x + B y + C z}{D} n u^{n-1} = n u^n$ , donc, &c.

Si  $n = 0$ , cette méthode ne donne aucun résultat; si l'intégrale contenoit des fonctions logarithmiques, alors, après la substitution, la portion algébrique deviendroit nulle, parce que  $n = 0$  & la portion logarithmique deviendroit  $m$ ;  $m$  étant la somme des degrés des fonctions qui sont sous le signe.

Si on a  $e^V A d x + B d y + C d z$ , différentielle exacte, & qui soit susceptible de la forme  $e^V d \phi + e^V \phi d V$ ,  $V$  &  $\phi$  étant *homogenes*, on aura  $e^V A x + B y + C z = e^V n \phi + m \phi V$ ,  $m$  étant le degré de  $V$ , donc  $\phi = \frac{A x + B y + C z}{n + m V}$ .

Si dans une équation du premier ordre la seule variable  $x$  & sa différence sont *homogenes*, on réduira la proposée aux quadratures en faisant  $x = e^x$ . *Euler*.

Si dans une équation d'un ordre quelconque leurs variables & leurs différences sont *homogenes*, ou une partie des variables & leurs différences, on parviendra par les

mêmes substitutions à voir une équation où une des variables manque, & où il ne se trouve que ses différences; ce qui, lorsqu'il n'y a que deux variables, réduit l'intégration à celle d'une équation d'un ordre moindre d'une unité, & à une quadrature. *Euler. (o)*

**HOMOGENE**, adj. (*Méd.*) ἁμογενής, *homogeneus*. Ce terme est souvent employé dans les ouvrages de médecine, pour désigner les substances dont les parties sont égales entr'elles, par leurs qualités intrinsèques ou par leurs effets.

On trouve dans les définitions de Gorré, que le nom d'*homogene* est quelquefois donné à une sorte de fièvre continue, dont les symptômes ne changent point, sont toujours les mêmes, soit par leur caractère, soit par leur durée: dans ce sens, *homogene* est synonyme d'*homotone*. Voyez FIEVRE HOMOTONE.

**HOMOGÉNÉITÉ**, s. f. (*Gramm. & métaphysiq.*) qualité qui donne à une chose le nom d'*homogene*. V. **HOMOGENE**. L'*homogénéité* de la matière est une question peut-être impossible à résoudre.

**HOMOGRAMME**, s. m. (*Gymn.*) nom que les anciens donnoient aux deux athlètes qui tiroient au sort la même lettre, & qui par cette raison devoient combattre l'un contre l'autre. Quand les athlètes étoient enrégistrés, il s'agissoit de les appairer, & le sort en décidoit. Pour cet effet on jetoit dans une urne un nombre de lettres égal à celui des athlètes, c'est-à-dire qu'on jetoit dans cette urne, deux *a*, deux *b*, deux *c*, &c. Après que les lettres avoient été bien secouées & mêlées dans l'urne, pour lors les athlètes les tiroient eux-mêmes; ceux qui se trouvoient avoir la même lettre, combattoient ensemble, & on les appelloit *athletes homogrammes*. (*D. J.*)

**HOMOHYOIDIEN**, voyez COSTO-HYOIDIEN.

**HOMOIOTELEUTON**, s. m. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle les différens membres qui composent une période, se terminent de la même manière: comme, *ut vivis invidiosè, delinquis invidiosè, loqueris odiosè*. Elle n'avoit lieu que dans la prose chez les anciens, & elle y formoit un agrément. Les modernes l'ont

bannie de la leur, comme un défaut; & au contraire, ils l'ont introduite dans leur poésie; au moins quelques critiques pensent-ils trouver des traces de la rime dans l'*homoioteleuton* des Grecs & des Latins, qui n'étoit autre chose qu'une consonnance de phrase.

Le mot est formé du grec ὅμοιος, *pareil*, & du verbe τελειω, *definio*, je termine: terminaison pareille. (*G*)

**HOMOLOGATION**, s. f. (*Jurispr.*) est un jugement qui confirme & ordonne l'exécution de quelque acte passé par les parties; comme un contrat d'union entre créanciers, ou de direction, un contrat d'attribution, une délibération faite dans une assemblée de créanciers.

On *homologue* aussi les sentences arbitrales; & au parlement on *homologue* les avis de la communauté des avocats & procureurs. (*A*)

**HOMOLOGUE**, adj. terme de *Géométrie*, qui se dit des côtés des figures semblables qui sont opposés à des angles égaux. Voyez SEMBLABLE.

Ce mot est grec, composé d'ὁμοιος, *semblable*, λόγος, *ratio*, raison; c'est-à-dire, *quantité semblable*.

Les triangles équiangles ou semblables, ont leur côtés *homologues* proportionnés. Tous les rectangles semblables sont entre eux, comme les carrés de leurs côtés *homologues*. Voyez RECTANGLES. (*E*)

**HOMOLOGUER**, v. **HOMOLOGATION**.

**HOMONYME**, adj. (*Gramm.*) ὁμωνυμιος, *de même nom*; racines, ὁμοιος, *semblable*, & ὄνομα, *nom*. Ce terme grec d'origine, étoit rendu en latin par les mots *univocus*, ou *æquivocus*, que j'emploierois volontiers à distinguer deux espèces différentes d'*homonymes*, qu'il est à propos de ne pas confondre, si l'on veut prendre de ce terme une idée juste & précise.

J'appellerois donc *homonyme univoque* tout mot qui sans aucun changement dans le matériel, est destiné par l'usage à diverses significations propres, & dont par conséquent le sens actuel dépend toujours des circonstances où il est employé. Tel est en latin le nom de *taurus*, qui quelquefois signifie l'*animal domestique* que nous appelons *taureau*, & d'autres fois une grande chaîne

chaîne de montagnes située en Asie. Tel est aussi en français le mot *coin*, qui signifie une sorte de fruit, *malum cydonium*; un angle, *angulus*; un instrument à fendre le bois, *cuneus*; la matrice ou l'instrument avec quoi l'on marque la monnaie ou les médailles, *typus*.

J'ai dit *diverses significations propres*, parce que l'on ne doit pas regarder un mot comme *homonyme*, quoiqu'il signifie une chose dans le sens propre, & une autre dans le sens figuré. Ainsi le mot *voix* n'est point *homonyme*, quoiqu'il ait diverses significations dans le sens propre & dans le sens figuré: dans le sens propre, il signifie le son qui sort de la bouche; dans le figuré, il signifie quelquefois un *sentiment intérieur*, une *sorte d'inspiration*, comme quand on dit, la *voix de la conscience*; & d'autres fois, un *suffrage*, un *avis*, comme quand on dit, qu'il *vaudroit mieux peser les voix que de les compter*.

J'appellerois *homonymes équivoques*, des mots qui n'ont entr'eux que des différences très-légères, ou dans la prononciation, ou dans l'orthographe, ou même dans l'une & dans l'autre, quoiqu'ils aient des significations totalement différentes. Par exemple, les mots *voler*, *latrocinari*, & *voler*, *volare*, ne diffèrent entr'eux que par la prononciation; la syllabe *vo* est longue dans le premier, & breve dans le second; *vôler*, *vôler*. Les mots *ceint*, *cinctus*; *sain*, *sanus*; *saint*, *sanctus*; *sein*, *sinus*; & *seing*, *chirographum*, ne diffèrent entr'eux que par l'orthographe. Enfin les mots *tâche*, *pensum*, & *tache*, *macula*, diffèrent entr'eux, & par la prononciation & par l'orthographe.

L'idée commune à ces deux espèces d'*homonymes* est donc la pluralité des sens avec de la ressemblance dans le matériel: leurs caractères spécifiques se tirent de cette ressemblance même. Si elle est totale & identique, les mots *homonymes* sont alors indiscernables quant à leur matériel; c'est un même & unique mot, *una vox*; & c'est pour cela que je les distingue des autres par la dénomination d'*univoques*. Si la ressemblance n'est que partielle & approchée, il n'y a plus unité dans le matériel des *homonymes*, chacun a son mot propre, mais ces mots ont entr'eux une relation de parité, *æquæ*

*Tome XVII.*

*voçes*; & delà la dénomination d'*équivoques*, pour distinguer cette seconde espèce.

Dans le premier cas, un mot est *homonyme* absolument, & indépendamment de toute comparaison avec d'autres mots, parce que c'est identiquement le même matériel qui désigne des sens différens: dans le second cas, les mots ne sont *homonymes* que relativement, parce que les sens différens sont désignés par des mots qui, malgré leur ressemblance, ont pourtant entre eux des différences, légères à la vérité, mais réelles.

L'usage des *homonymes* de la première espèce, exige que dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens qu'on lui a d'abord supposé; parce qu'à coup sûr, ce qui convient à l'un des sens ne convient pas à l'autre, par la raison même de leur différence, & que dans l'une des deux acceptions, on avanceroit une proposition fautive, qui deviendroit peut-être ensuite la source d'une infinité d'erreurs.

L'usage des *homonymes* de la seconde espèce exige de l'exactitude dans la prononciation & dans l'orthographe, afin qu'on ne présente pas par mal-adresse un sens louche ou même ridicule, en faisant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. C'est sur-tout dans cette distinction délicate de sens approchés, que consiste la grande difficulté de la prononciation de la langue chinoise pour les étrangers. Walton, d'après Alvarès Semedo, nous apprend que les Chinois n'ont que 326 mots, tous monosyllabes; qu'ils ont cinq tons différens, selon lesquels un même mot signifie cinq choses différentes, ce qui multiplie les mots possibles de leur langue jusqu'à cinq fois 326, ou 1630, & que cependant il n'y en a d'usités que 1228.

On peut demander ici comment il est possible de concilier ce petit nombre de mots avec la quantité prodigieuse des caractères chinois que l'on fait monter jusqu'à 80000. La réponse est facile. On fait que l'écriture chinoise est hiéroglyphique, que les caractères y représentent les idées, & non pas les élémens de la voix, & qu'en conséquence elle est commune à plusieurs nations voisines de la Chine, quoiqu'elles parlent des

T t t t

langues différentes. Voyez ECRITURE CHINOISE. Or quand on dit que les Chinois n'ont que 1228 mots significatifs, on ne parle que de l'idée individuelle qui caractérise chacun d'eux, & non pas de l'idée spécifique ou de l'idée accidentelle qui peut y être ajoutée: toutes ces idées sont attachées à l'ordre de la construction usuelle; & le même mot matériel est nom, adjectif, verbe, &c. selon la place qu'il occupe dans l'ensemble de la phrase. (*Rhétorique du P. Lamy, liv. I, ch. x.*) Mais l'écriture devant offrir aux yeux toutes les idées comprises dans la signification totale d'un mot, l'idée individuelle & l'idée spécifique, l'idée fondamentale & l'idée accidentelle, l'idée principale & l'idée accessoire; chaque mot primitif suppose nécessairement plusieurs caractères, qui servent à en présenter l'idée individuelle sous tous les aspects exigés par les vues de l'énonciation.

Quoi qu'il en soit, on sent à merveille que la diversité des cinq tons qui varient au même son, doit mettre dans cette langue une difficulté très-grande pour les étrangers qui ne sont point accoutumés à une modulation si délicate, & que leur oreille doit y sentir une sorte de monotonie rebutante, dont les naturels ne s'aperçoivent point, si même ils n'y trouvent pas quelque beauté. Ne trouvons-nous pas nous-mêmes de la grâce à rapprocher quelquefois des *homonymes* équivoques, dont le choc occasionne un jeu de mots que les rhéteurs ont unis au rang des figures, sous le nom de *paronomase*. Les Latins en faisoient encore plus d'usage que nous, *amantes sunt amenes*. Voyez PARONOMASE. « On doit éviter les jeux qui sont vuides de sens, dit M. du Marfais, (*des tropes, part. III, art. 7.*) mais quand le sens subsiste indépendamment des jeux de mots, ils ne perdent rien de leur mérite ».

Il n'en est pas ainsi de ceux qui servent de fondement à ces pitoyables rébus dont on charge ordinairement les écrans, & qui ne sont qu'un abus puérile des *homonymes*. C'est connoître bien peu le prix du temps, que d'en perdre la moindre portion à composer ou à deviner des choses si misérables; & j'ai peine à pardonner au P. Jouvency, d'avoir avancé dans un très-bon ouvrage de *ratione discendi & docendi*, que les rébus

expriment leur objet, *non sine aliquo sale*, & de les avoir indiqués comme pouvant servir aux exercices de la jeunesse: cette méprise, à mon gré, n'est pas assez réparée par un jugement plus sage qu'il en porte presque aussi-tôt en ces termes: *hoc genus facile in pueriles ineptias excidit*.

Qu'il me soit permis, à l'occasion des *homonymes*, de mettre ici en remarque un principe qui trouvera ailleurs son application. C'est qu'il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot pour juger de quelle espèce il est. On trouve en effet des *homonymes* qui sont tantôt d'une espèce & tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si* est conjonction quand on dit, *si vous voulez*; il est adverbe quand on dit, *vous parlez si bien*; il est nom lorsqu'en termes de musique, on dit un *si cadencé*. En est quelquefois préposition, *parler en maître*; d'autres fois il est adverbe, *nous en arrivons*. Tout est nom dans cette phrase, *le tout est plus grand que sa partie*; il est adjectif dans celle-ci, *tout homme est menteur*; il est adverbe dans cette troisième, *je suis tout surpris*.

C'est donc sur-tout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger; & l'on ne doit en fixer les espèces que par les différences spécifiques qui en déterminent les services réels. Si l'on doit, dans ce cas, quelque attention au matériel des mots, c'est pour en observer les différentes métamorphoses, qui ne sont toutes que la nature sous diverses formes; car plus un objet montre de faces différentes, plus il est accessible à nos lumières. Voyez MOT. (*B. E. R. M.*)

HOMOOUISIENS, HOMOUISIENS, HOMOUISIONISTES, HOMOUISIANTES, s. m. pl. (*Théol.*) sont les noms que les ariens donnoient autrefois aux catholiques, parce qu'ils soutenoient que le fils de Dieu est *homouios*, c'est-à-dire, *consubstantiel* à son pere. Voyez HÉTÉROUISIENS, TRINITÉ, &c.

Hemerik, roi des Vandales, qui étoit arien, a adressé un rescrit à tous les évêques *homouisiens*. Voyez PERSONNE, &c. *dict. de Trevoux.* (G)

HOMOUISIOS, adj. terme de Théolog.

qui est de même substance ou essence qu'un autre. *Voyez* SUBSTANCE, PERSONNE, HYPOSTASE.

La divinité de J. C. ayant été niée par les ébionites & les cérinthiens dans le premier siècle, par les théodotiens dans le second, par les artémoniens au commencement du troisième, & par les samosaténiens ou pauliens vers la fin du même siècle, on assembla un concile à Antioche en 272, où Paul de Samosate, chef de cette dernière secte, & l'évêque d'Antioche furent déposés. Ce même concile publia aussi un décret dans lequel J. C. est appelé *fils de Dieu*, & *ομοουσιος*, c'est-à-dire, *consubstantiel* à son père. *V.* CONSUBSTANTIEL.

Le concile général de Nicée tenu en 325, contre Arius, adopta & consacra la même expression comme très-propre à énoncer la consubstantialité du verbe, & il n'y eut rien que les ariens n'employassent pour faire condamner ce terme, ou du moins le faire omettre ou rayer dans les professions de foi. *Voyez* ARIANISME & ARIENS. (G)

\* HOMOPATORIES, f. f. (*Hist. anc.*) assemblées qui se tenoient chez les anciens; elles étoient composées des pères dont les enfans devoient passer dans les curies. *Dict. de Trevoux.*

HOMOPHAGE, subst. adj. (*Gram.*) qui mange de la chair crue. Ce mot est composé de *ομοιος*, *crud*, & de *φωγω*, *je mange*. Presque tous les peuples sauvages sont *homophages*. C'est un avantage qu'ils ont sur nous, s'il est vrai, comme le prétendent les médecins, que les viandes crues se digèrent plus aisément que les viandes cuites.

HOMOPHONIE, f. f. (*Musiq.*) concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson; & si plusieurs voix concertoient à l'octave ou à la double octave, cela se nommoit selon M. Burette, *antiphonie*. *Homophonie* vient de *ομοιος*, *ensemble*, & *φωνη*, *voix*. *Voyez* SYMPHONIE. (D. J.)

HOMORIEN JUPITER, (*Littérature.*) *Homorien* est un des surnoms que les Grecs donnerent à Jupiter. Polybe, *hist. liv. II*, après avoir parlé de la guerre qui s'éleva entre les habitans de Croton & ceux de Sybaris, remarque que s'étant accordés, ils firent bâtir à frais communs, un temple à Jupiter *Homorien*, dans l'endroit qui séparoit

leur domination. Il ajoute qu'ils faisoient tous les ans des sacrifices dans ce temple, & qu'ils s'y assembloient toutes les fois qu'ils avoient quelque différent à décider, ou quelque affaire importante à régler.

Au reste Jupiter *Homorien*, ou *Horien*, *Homorius*, *Horius*, *Ζεὺς ὁμοιος καὶ ὁριος*, étoit le même que le Jupiter *Terminalis* des latins. *V.* JUPITER TERMINAL, JUPITER LAPIS. (D. J.)

HOMOTONE, adj. (*Méd.*) *ὁμοτονος*, *homotonus*, ce terme signifie la même chose qu'égal. *Voyez* EGAL (*Méd.*)

HOMUNCIONATES, f. m. pl. (*Théol.*) nom que les anciens donnerent dans le iv siècle aux orthodoxes, parce que ceux-ci admettoient deux substances & deux natures en J. C. *Dict. de Trevoux.*

HOMUNCIONISTE, f. m. (*Théolog.*) est le nom que l'on donne aux sectateurs de Photin, que l'on appelle aussi *Photiniens*. *Voyez* PHOTINIENS.

On appelle ainsi les photiniens, parce qu'ils soutenoient que J. C. n'étoit qu'un pur homme. *Dict. de Trevoux.* (G)

HOMUNCIONITES, f. m. pl. (*Théol.*) les *homuncionites* étoient des hérétiques dont le principal dogme étoit que l'image de Dieu avoit été imprimée sur le corps de l'homme, & non pas dans son ame, dans la création du premier homme, lorsque Dieu avoit dit, *faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram*. Genes. c. j, v. 26. (G)

HONAN, (*Géog.*) contrée d'Asie dans l'empire de la Chine, dont elle est la cinquième province, au S. du fleuve jaune; elle est très-belle & très-fertile: les Chinois l'appellent le *jardin de la Chine*. On y compte huit métropoles, dont Caifung est la première, & Honan la seconde. *Longit. de Caifung à compter de Pékin*, 2, 54; *lat.* 35, 50. *Long. de Honan*, 7, 5; *lat.* 35, 38. (D. J.)

HONDREOUS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'île de Ceylan aux nobles, qui ainsi que par-tout ailleurs, se distinguent du peuple par beaucoup de hauteur & d'arrogance. Ils ont le droit de porter une robe qui descend jusqu'à la moitié de leurs jambes, de laisser tomber leurs cheveux sur leurs épaules, de porter l'épée au côté, & une canne à la main; enfin d'avoir

la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre. Les plus qualifiés d'entre les *hondreous* sont ceux dont le roi a ceint le front d'un ruban d'or & d'argent ; on le nomme *mundiana*. Il n'est point permis aux nobles de contracter des alliances avec des personnes d'une tribu inférieure à la leur ; & le supplice le plus affreux que le roi inflige aux filles des nobles qui lui déplaisent , est de les faire prostituer à des gens de la lie du peuple, qui sont regardés comme abominables, & que l'on exclut du droit d'habiter dans les villes.

HONDT (LE), *Géogr.* bras de mer, qui s'est introduit dans les terres entre la Flandre & la Zélande, par l'embouchure occidentale de l'Escaut ; ce n'étoit qu'un canal dans son origine en 980, mais une terrible inondation qui survint en 1377, & qui submergea plusieurs villages dans cet endroit, en fit un bras de mer tel qu'on le voit aujourd'hui. (D. J.)

HONDURAS, (*Géogr.*) province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, le long de la mer du nord, & d'un golfe du même nom que la province. Elle est dans l'audience de Guatimala ; elle a environ 150 lieues de long, sur 80 de large ; Christophe Colomb en fit la découverte dans son quatrième voyage en 1502 ; Valadolide, autrement dite Camayagua évêché, en est la capitale. (D. J.)

HONFLEUR, (*Géogr.*) ville de France en haute-Normandie dans le Lieuvin, avec un bon port, haute-justice & amirauté ; cette ville s'appelle dans les anciens titres, *Honnefleu* & *Honneflotum* ; ce nom, suivant M. de Valois, *notit. gall. p. 242*, vient de *ham*, hameau, village, & *fleot* ou *fleat*, qu'on écrit *wliet* dans le Pays-Bas, & qui signifie un petit golfe de mer, un lieu situé sur un golfe. De *Hamsfleot*, on a fait *Honfleu*, & à cause de la conformité avec le mot *fleur* qui est connu, on a ajouté une *r* à *Honfleu*. Elle étoit déjà connue dès l'an 1200 ; elle est sur la rive gauche de la Seine, à 3 lieues du Havre, à 5 lieues S. O. de Quilbœuf, 3 N. de Pont-l'Évêque, 6 N. O. de Lizieux, 16 S. O. de Rouen, 42 N. O. de Paris. *Long. 17, 43, 17 ; latit. 49, 25, 21.*

On y fait beaucoup de toiles, quelques

bonneteries & chapeaux ; on y fume des harengs pour les faire saurer.

Le commerce de la pêche & des dentelles y est considérable : on y compte environ huit ou dix mille habitans.

C'est de ce lieu que partit Chinot-Paulmier, gentilhomme des environs, qui le premier a fait, en 1503, la découverte des terres australes, qu'il nomma *Indes méridionales* : c'est au port de *Honfleur* qu'arrivent les sels pour les villes situées le long de la Seine. (C)

HONGNETTE, f. f. (*Sculpt.*) espece de ciseau pointu & carré, servant principalement aux sculpteurs en marbre.

HONGRE, f. m. (*Maréchallerie.*) c'est le cheval qu'on a privé des parties nécessaires à la génération, par une opération qui consiste à lui ôter les testicules, & qui s'appelle *hongrer*. Voyez les articles CHEVAL & CHATRE.

HONGRELINE, f. f. (*Gram. & modes.*) sorte d'ajustement des femmes, fait en chemise à grandes basques. On prétend qu'il a été ainsi appelé, parce que l'usage en est venu de Hongrie.

HONGRIE, (*Géog. Hist.*) vaste pays en Asie & en Europe.

La *Hongrie* asiatique, ou la grande *Hongrie*, étoit l'ancienne patrie des Huns ou Hongrois, qui passèrent en Europe vers la décadence de l'empire ; M. de Lisle la met à l'orient de la Bulgarie en Asie ; & comme la Bulgarie est entre le Wolga & la montagne de Caf, qui est une branche de l'Imaüs des anciens, la grande *Hongrie* est entre cette montagne & l'Irtisch, c'est-à-dire entre les 85 & les 100 degrés de *longitude*, & entre le 50 & le 55 degrés de *latitude*. La Valaquoie étoit au S. de la *Hongrie* ; ainsi ces trois nations, les Bulgares, les Hongrois & les Valaques étoient voisins en Asie, comme ils le sont en Europe.

La *Hongrie* en Europe est un grand pays d'Europe sur le Danube : soit que les Hongrois soient descendans des Huns, soit qu'ils n'aient rien de commun avec eux que de leur avoir succédé, non contents des terres qu'ils possédoient à l'orient du Danube, ils le passèrent & s'établirent dans les deux Pannonies.

La monarchie hongroise comprenoit au

commencement du xiv siècle la *Hongrie* propre, la Transylvanie, la Moldavie, la Valachie, la Croatie, la Bosnie, la Dalmatie & la Servie; mais les progrès qu'elle fit en accroissement dans ce temps-là, ressembloient à ceux de la mer qui quelquefois s'enfle, & sort de son lit pour y rentrer bientôt après. Les succès des armes ottomanes ont prodigieusement diminué cette monarchie, & des provinces entières sont détachées, quoique, par le traité de paix de Passarowitz, l'empereur ait recouvré quelque partie de la Valachie, de la Bulgarie, de la Servie, de la Bosnie & de la Croatie.

Le royaume de *Hongrie* en Europe est de nos jours d'environ 200 lieues de long sur 100 de large; il est borné au N. par la Pologne, O. par l'Allemagne, E. & S. par la Turquie européenne; il renferme la *Hongrie* propre, la Transylvanie & l'Esclavonie.

La *Hongrie* se divise en haute & basse; la haute contient 24 comtés, la basse 14, & l'Esclavonie 7. Les principales rivières sont le Danube, la Save, la Drave, la Teisse, le Maros, le Raab, le Vaag, le Graan & la Zarwise; elles sont fort poissonneuses, mais leurs eaux, à l'exception de celles du Danube, ne passent pas pour être saines: les plus hautes montagnes sont les monts Krapack, vers la Pologne & la Transylvanie.

Le pays abonde en tout ce qui est nécessaire ou agréable à la vie, les pâturages y sont excellens pour la nourriture des chevaux & des bêtes à corne; le vin y est admirable, & le gibier très-commun; il y a des fontaines minérales, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb & de mercure: la religion catholique y est la religion dominante; mais les protestans en grand nombre y sont tolérés.

Il y a dans la *Hongrie* deux archevêchés; Gratz ou Strigonie, dont l'archevêque est primat du royaume, & Colocza. On y compte seize évêchés, dont six sont suffragans de Strigonie.

La langue hongroise est un dialecte de l'esclavonne, & par conséquent elle a quelque rapport avec les langues de Bohême, de Pologne & de Russie. La langue latine est aussi familière aux Hongrois. Enfin la domination impériale a rendu la langue

allemande nécessaire à ce peuple; c'est même une chose remarquable, que presque toutes les villes de *Hongrie* ont deux noms, l'un hongrois, l'autre allemand; ce que ne doivent pas ignorer les étrangers qui se mêlent de faire des cartes géographiques de ce pays-là. Long. 35, 47; latit. 45, 49.

Plusieurs écrivains ont publié l'histoire intéressante du gouvernement, des rois & des révolutions de la *Hongrie*; nous y renvoyons les lecteurs; nous nous bornerons ici à quelques faits généraux que nous crayonnerons d'après un grand maître.

La *Hongrie* se gouvernoit autrefois comme la Pologne se gouverne encore; elle éliroit ses rois dans ses diètes; le palatin de *Hongrie* avoit la même autorité que le primat polonois, & de plus il étoit juge entre le roi & la nation. Telle avoit été la puissance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du justicier d'Arragon; dans toutes les monarchies l'autorité des rois commença toujours par être balancée.

Les nobles avoient les mêmes privilèges qu'en Pologne, j'entends d'être impunis, & de disposer de leurs fiefs. La populace étoit esclave, & l'est encore; la force de l'état étoit dans la cavalerie composée de nobles & de leurs suivans; l'infanterie étoit un amas de paysans sans ordre, qui combattoient dans le temps qui suit les semailles jusqu'à celui de la moisson.

On fait que ce fut vers l'an 1000, que la *Hongrie* reçut le christianisme; le chef des Hongrois, Etienne qui vouloit être roi, se servit de la force & de la religion. Le pape Sylvestre II, ou son successeur, il n'importe guère, le gratifia du titre de roi, & même de roi apostolique. C'est pour avoir donné ce titre dans une bulle, que les papes prétendirent exiger des tributs de la *Hongrie*, & c'est en vertu de ce mot *apostolique* que les rois de *Hongrie* prétendirent donner tous les bénéfices du royaume. On voit qu'il y a des préjugés par lesquels les rois & les nations se gouvernent. Le chef d'une nation guerrière n'avoit osé prendre le titre de roi sans la permission du pape.

Dans le même temps, les empereurs regardoient la *Hongrie* comme un fief de

l'empire, parce que Conrad le Salique avoit reçu un hommage & un tribut du roi Pierre, qui monta sur le trône en 1038. Les papes de leur côté soutenoient qu'ils devoient donner cette couronne, parce qu'ils avoient les premiers appelé du nom de roi, *le chef de la nation hongroise*. En 1290, l'empereur Rodolphe de Hapsbourg donna l'investiture de la *Hongrie* à son fils Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un de ses fiefs ordinaires; mais, en 1308, le pape Boniface VIII donna ce royaume au prince Carobert, fils de Charles Martel, soutenu de son parti & de son épée. La *Hongrie* sous lui devint plus puissante que les empereurs, qui la regardoient comme un fief; Carobert réunît à ses états la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Transylvanie, la Moldavie, provinces qui furent démembrées du royaume dans la suite des temps.

Le fils de Carobert, nommé *Louis*, accrut encore la puissance de son royaume; il s'acquît une vraie gloire, car il fut juste & fit de sages loix. Ce prince cultivoit la géométrie & l'astronomie; il protégeoit les autres arts: c'est à cet esprit philosophique si rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition que lui dut la *Hongrie*, des épreuves superstitieuses du fer ardent & de l'eau bouillante; superstitions d'autant plus accréditées que les peuples étoient plus grossiers. Un roi qui connoissoit la saine raison, étoit un prodige dans ces climats: la valeur de Louis fut égale à ses autres qualités; ses sujets le chérissent, les étrangers l'admirent; les Polonois, sur la fin de sa vie, l'éluèrent pour leur roi en 1370. Il régna heureusement 40 ans en *Hongrie*, & 12 ans en Pologne; les peuples lui donnerent le nom de *Grand*, dont il étoit digne; cependant il est presque ignoré en Europe, il n'avoit pas régné sur des hommes qui fussent transmettre sa gloire aux nations.

Il étoit si aimé, qu'après sa mort les hongrois éluèrent en 1382 sa fille Marie, qui n'étoit pas encore nubile, & l'appellerent *Marie-Roi*, titre qu'ils ont renouvelé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maison d'Autriche. Sigismond épousa Marie, fut à la fois empereur, roi de Bohême & de *Hongrie*; mais en *Hongrie*, il fut battu par les Turcs, & mis une fois

en prison par ses sujets révoltés; en Bohême, il fut presque toujours en guerre contre les Hussites; & dans l'empire, son autorité fut sans cesse contre-balancée par les privilèges des princes & des villes.

En 1438, Albert d'Autriche, gendre de Sigismond, devint le premier prince de la maison d'Autriche, qui régna sur la *Hongrie*; mais, quoique son regne ait été fort court, il fut la source des divisions intestines, qui, jointes aux irruptions des Turcs, dépeuplèrent la *Hongrie* & en firent une des malheureuses contrées de la terre. La guerre civile entre les peuples & les nobles, qui suivit les regnes des Ladislas & des Corvins, affoiblit encore prodigieusement ce royaume, il ne se trouva plus en état de résister aux Turcs; l'armée hongroise fut entièrement détruite par celle de Soliman, à la célèbre journée de Mokats en 1526. Leur roi Louis II, dit le jeune, beau-frère de Charles V, y fut tué, & Soliman vainqueur, parcourut tout ce royaume désolé, dont il emmena plus de deux cents mille captifs.

« En vain, dit M. de Voltaire, la nature a placé dans ce pays des mines d'or & d'argent, & les vrais trésors des blés & des vins; en vain elle y forma des hommes robustes, bien faits, spirituels. On ne voyoit presque plus qu'un vaste désert, des villes ruinées, des campagnes dont on labouroit une partie les armes à la main, des villages creusés sous terre, où les habitans s'enfouilloient avec leurs grains & leurs bestiaux, une centaine de châteaux fortifiés, dont les possesseurs disputoient la souveraineté aux Turcs & aux Allemands ».

Les empereurs de la maison d'Autriche devinrent finalement rois de *Hongrie*; mais le pays dépeuplé, pauvre, partagé entre la faction catholique & la protestante, & entre plusieurs partis, fut à la fois occupé par les armées turques & allemandes. C'est ce qu'on vit sous tous les empereurs de cette maison: on vit en particulier sous Léopold, élu en 1655, la haute *Hongrie* & la Transylvanie être le théâtre sanglant des révolutions, des guerres & des dévastations. Les Hongrois voulurent défendre leurs libertés contre cet empereur, qui ne connut

que les droits de sa couronne : il s'en fallut peu que le sang des seigneurs hongrois répandu à Vienne par la main des bourreaux, ne coûtât Vienne & l'Autriche à Léopold, & à sa maison le jeune Emerick Tekeli, qui ayant à venger le sang de ses parens & de ses amis, souleva une partie de la Hongrie, & se donna à Mahomet IV. Le siege étoit déjà devant Vienne en 1683, lorsque Jean Sobieski, roi de Pologne, Charles V, duc de Lorraine, & les princes de l'empire eurent le bonheur de le faire lever, de repousser les Turcs & de délivrer l'empereur.

L'archiduc Joseph son fils fut couronné roi de Hongrie en 1687, héréditairement pour lui & la maison d'Autriche, qui a fini en 1740 dans la personne de Charles VI.

Ce qui restoit de ses dépouilles après sa mort, fut prêt d'être enlevé à son illustre fille, & partagé entre plusieurs puissances; mais ce qui devoit l'accabler, servit à son élévation. La maison d'Autriche renaquit de ses cendres: la Hongrie, qui n'avoit été pour ses peres qu'un éternel objet de guerres civiles, de résistances & de punitions, devint pour elle un royaume uni, affectionné, peuplé de ses défenseurs. Reine de tous les cœurs, par une affabilité que ses ancêtres avoient rarement exercée, elle bannit cette étiquette qui peut rendre le trône odieux, sans le rendre plus respectable; elle goûta le plaisir & la gloire de faire nommer empereur son époux, & de recommencer une nouvelle maison impériale. (D. J.)

HONGRIE, *mal de*, (Méd.) maladie ainsi nommée, parce qu'elle commença à se faire sentir dans l'armée des impériaux en Hongrie en 1566, d'où elle se répandit ensuite dans toute l'Europe. On dit que c'est une fièvre maligne, accompagnée de défaillances dans l'estomac, d'une douleur & d'urété dans la région épigastrique, d'une soif ardente dès le commencement de la maladie, d'une langue sèche, d'un mal de tête constant qui finit par un délire. Cette maladie est très-contagieuse. M. Pringle croit que c'est une maladie formée par la combinaison d'une fièvre bilieuse & d'une fièvre d'hôpital. Voyez *Supplément du dict. de Chambers*, Appendix.

HONGRIE, (Art. méchan.) on appelle *cuirs de Hongrie*, de gros cuirs dont les hongrois ont autrefois inventé la fabrique, & qui depuis ont été parfaitement imités en France. Voyez CUIR DE HONGRIE.

HONGRIEUR, s. m. ouvrier qui prépare ou qui vend les cuirs préparés à la façon de Hongrie.

Les hongrieurs ne forment point une communauté. Ce sont des ouvriers particuliers qui travaillent aux gages & pour le compte d'une compagnie qui a entrepris sur la fin du dernier siècle la fabrique des cuirs à la façon de Hongrie.

Cette compagnie a obtenu des lettres-patentes en 1702 & en 1705, par lesquelles il est ordonné en autres choses :

1°. Que les offices héréditaires des jurés hongrieurs, créés par édit au mois de janvier 1705, seront unis & incorporés à la compagnie des cuirs de Hongrie.

2°. Il est accordé à ladite compagnie le privilège exclusif de fabriquer, vendre & débiter les cuirs à la façon de Hongrie.

3°. Défenses sont faites à toutes personnes, même dans les lieux privilégiés, de fabriquer, contrefaire & imiter ces cuirs.

4°. Et à tous ouvriers & marchands d'en vendre d'autres que ceux qui seront marqués à la marque des intéressés à cette compagnie.

5°. Enfin, il est défendu à toutes personnes de contrefaire les marques dont lesdits intéressés se serviront, sous les peines, amende & confiscation portées par ledit édit.

On parle ailleurs de la fabrique des cuirs de Hongrie, sous le mot CUIRS. Voyez le *Dictionnaire du Commerce*.

HONNECOURT, EN VERMANDOIS, *Hunnicuria*, *Hunnonis-curia*, (Géog.) château & abbaye de bénédictins, sur l'Escaut, aux confins de l'Artois & du Cambresis, à quatre lieues de Cambrai, une du Catelet, fondée en 660, sous le regne de Philippe de Valois : on trouva sous un marbre du vieux cloître de cette abbaye, une casaque d'armes, garnie de lames d'or & de pierres précieuses, une croix émaillée à l'antique, un heaume d'or & d'argent, avec une tablette d'or à la tête du cadavre

qui portoit ces mots: *Odo Kast. Kamb. H. A. Rest.* que l'on a rendus ainsi: *Odo Castellanus Camberacensis hujus abbatiæ restitutor.*

La seigneurie de *Honnecourt* est à l'illustre maison de Lannoy; ce lieu est trop connu par la sanglante journée de *Honnecourt*, où le 26 mai 1642, le maréchal de la Guiche fut battu par les Espagnols. (C)

**HONNÊTE**, adj. (*Morale.*) on donne ce nom aux actions, aux sentimens, aux discours qui prouvent le respect de l'ordre général, & aux hommes qui ne se permettent rien de contraire aux loix de la vertu & du véritable honneur.

L'honnête homme est attaché à ses devoirs, & il fait par goût pour l'ordre & par sentiment des actions *honnêtes*, que les devoirs ne lui imposent pas.

L'honnête est un mérite que le peuple adore dans l'homme en place, & le principal mérite de la morale des citoyens; il nourrit l'habitude des vertus tranquilles, des vertus sociales; il fait les bonnes mœurs, les qualités aimables; & s'il n'est pas le caractère des grands hommes qu'on admire, il est le caractère des hommes qu'on estime, qu'on aime, que l'on recherche, & qui, par le respect que leur conduite s'attire & l'envie qu'elle inspire de l'imiter, entretiennent dans la nation l'esprit de justice, la bien-séance, la délicatesse, la décence, enfin le goût & le tact des bonnes mœurs.

Cicéron & les moralistes anciens ont prouvé la préférence qu'on devoit en tout temps donner à l'honnête sur l'utile, parce que l'honnête est toujours utile, & que l'utile qui n'est pas honnête, n'est utile qu'un moment. Voyez **INTÉRÊT**, **ORDRE**, **REMORDS**.

Quelques moralistes modernes se livrant avec plus de chaleur que de précision & de sens, à l'éloge des passions extrêmes, & relevant avec emphase les grandes choses qu'elles ont fait faire, ont parlé avec peu d'estime & même avec mépris des caractères modérés & *honnêtes*.

Nous savions sans doute que sans les passions fortes & vives, sans un fanatisme, ou moral ou religieux, les hommes n'étoient capables ni de grandes actions, ni de grands talens, & qu'il ne falloit pas éteindre les passions; mais le feu est un élément répandu

dans tous les corps, qui ne doit pas être par-tout dans la même quantité, ni dans la même action; il faut l'entretenir, mais il ne faut pas allumer des incendies.

Les moralistes les plus indépendans de l'opinion se dépouillent moins de préjugés qu'ils n'en changent; la plupart ne peuvent sortir de Sparte & de Rome, où la plus grande force & la plus grande activité des passions étoient nécessaires; s'ils sortent de ces deux républiques, c'est pour se renfermer dans les limites d'un autre ordre, également étranger au nôtre, à notre situation, à nos mœurs; du fond de leur cabinet paisible, des philosophes voudroient enflammer l'univers, & inspirer un enthousiasme funeste au genre humain; ils font comme des dames romaines, qui de l'amphithéâtre exhortoient les gladiateurs à combattre jusqu'à l'extrémité. Les disciples de Mahomet & d'Odin, avec du fanatisme & des passions, ont sans doute fait de grandes choses, mais l'Europe & l'Asie souffrent encore aujourd'hui de l'esprit & des préjugés qui leur furent inspirés par ces deux imposteurs. Les sociétés ne sont-elles donc établies que pour envahir? Ne faut-il jouir jamais? *Mango-Capac* & *Confucius* ont été aussi des législateurs, & ils ont rendu les hommes plus modérés & plus humains: ils ont formé des citoyens *honnêtes*. L'amour de l'ordre & de la patrie ont été chez leurs disciples un mode de leur être, une habitude confondue avec la nature, & selon les circonstances une passion active. Dans l'espace de 500 ans, il y a eu à la *Chine* & au *Pérou* plus d'hommes *honnêtes* & heureux, que depuis la naissance du monde il n'y en eut sur le reste de la terre.

Jetez les yeux sur cette grande république de l'Europe partagée en grands états plus rivaux qu'ennemis; voyez leur étendue, leurs forces, leur situation respective, leur police, leurs loix, & jugez s'il faut exalter les passions dans tous les individus, qui habitent cette belle partie de la terre; les passions éclairent sur leur objet, aveuglent sur le reste; elles vont à leur but, mais c'est en renversant les obstacles: quel théâtre d'horreur, de crimes, de carnage seroit l'univers; quelles secousses dans toutes les sociétés, quels chocs, quelle opposition entre les citoyens, si les passions fortes &

vives

vives devenoient communes à tous les individus!

Si ces moralistes avoient examiné l'espece de passions qu'il falloit exciter dans certains états, selon leur étendue, leur force, le temps, les circonstances, ils auroient vu que généralement les législateurs ont cette attention.

S'il y a quelques contrées où le gouvernement anéantisse le ressort des passions, les peuples de ces contrées sont de malheureuses victimes du despotisme, qui rongent le frein, en attendant qu'elles le brisent, & que des circonstances, qu'amène tôt au tard la nature, les fassent sortir de la léthargie de l'esclavage.

Dans les monarchies & dans les républiques ( s'il n'y a que ces deux gouvernemens que la nature humaine éclairée puisse supporter ), on entretient les passions dont l'état a besoin: le talent, le mérite, les plus nécessaires à la patrie, ont des distinctions; & ces distinctions donnent des avantages physiques & moraux, qui font fermenter dans les hommes les passions utiles au degré qui convient. Là, on honore la frugalité & l'industrie; là, on excite la cupidité; ici l'esprit militaire; ici les arts; ici l'amour des loix. L'éloquence, la connoissance des hommes, l'art de les conduire, par-tout l'amour de la patrie sont excités; toutes les conditions, tous les citoyens ont leur honneur, leur objet, leur récompense.

Il faut que dans toutes les sociétés, le plus grand nombre travaille à la terre, s'occupe des métiers, fasse le commerce. Le desir du bien-être, & le fonds de cupidité répandus dans tous les hommes, avec la crainte du mal, de l'ennui & de la honte, suffiront toujours pour animer le peuple, autant qu'il le faut, pour le besoin de l'état. La partie qui doit obéir, ne doit pas avoir dans le même degré de force & d'activité, les passions de la partie qui doit commander. Elles renverseroient toute hiérarchie, toute concorde; & si elles n'étoient pas dangereuses dans le grand nombre des citoyens, elles y seroient au moins inutiles; elles sont le génie, mais doit-il être dans tous les hommes? Si vous métamorphosez vos taureaux en aigles, comment traceront-ils vos sillons? Que seroit le marguillier de saint Roch, de l'ame de

Tome XVII.

Caton, & nos capitaines du guet, de celle de Marius & de César?

Il n'y a presque point de moraliste & de politique, qui ne généralise trop ses idées; ils veulent toujours voir un principe de tout. Plusieurs d'entr'eux ont encore un autre défaut, ils voudroient donner au monde la loi qu'ils reçoivent de leur caractère; établir par-tout, & pour jamais, l'ordre qui leur convient dans le moment où ils écrivent, & je vois l'orgueil qui leur dit, tu ne sortiras pas du cercle que je t'ai tracé. Un homme, dont les passions sont actives & turbulentes, qui ne les maîtrise pas, veut rendre méprisables tous les états & tous les hommes où il y a de la modération. Il ne se souviendra jamais que l'amour de la liberté portée à l'excès dans Athenes, celui des richesses dans Carthage, celui de la guerre chez les peuples du nord, ont perdu les deux anciennes républiques, & fait des Goths, des Normands, &c. les fléaux des nations.

Les passions modérées dans le grand nombre des citoyens, se prêtent aux loix, & ne troublent point la paix. Elles sont pourtant gênées par l'ordre général; l'instinct de la nature est souvent contrarié par les conventions, & l'intérêt personnel presse & repousse l'intérêt personnel. Les ames honnêtes, & qui respectent l'ordre & la vertu, ont donc à vaincre à tout moment, leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts. Un honnête homme a souvent à se dire, je renonce à un plaisir extrême, mais qui seroit une peine sensible à mon ami. La calomnie me poursuit, & je ne me justifierai pas en révélant des secrets qui assurent la tranquillité d'une famille, mais je me justifierai par la conduite de toute ma vie. Cet homme a voulu me nuire, je lui ferai du bien, & on ne le saura pas. Je fais m'arracher à des plaisirs innocens, quand ils peuvent être soupçonnés de ne l'être pas. Ma conduite mal interprétée seroit peut-être perdre à quelques hommes le respect qu'ils ont pour la vertu. J'aime ma famille & mes amis. Je leur sacrifierai souvent mes goûts, & jamais la justice. Voilà les sentimens, les discours, les procédés de l'ame honnête, & ils suffisent, à ce qu'il me semble, pour qu'on ne soit jamais tenté de l'avilir.

On fait deux profanations du mot d'honnête. On dit d'une femme qui n'a point

Vvvv.

d'amans, & qui peut-être ne pourroit en avoir, qu'elle est *honnête femme*, quoiqu'elle se permette mille petits crimes obscurs qui empoisonnent le bonheur de ceux qui l'entourent.

On donne le nom d'*honnête* aux manières, aux attentions d'un homme poli; l'estime que méritent ses petites vertus est si peu de chose, en comparaison de celles que mérite un *honnête* homme, qu'il semble que ces abus d'un mot qui exprime une si respectable idée, prouvent les progrès de la corruption.

Heureux qui fait distinguer le véritable *honnête* de cet *honnête* factice & frivole; heureux qui porte au fond de son cœur l'amour de l'*honnête*, & qui dans les transports de cet aimable & douce passion, s'écrie quelquefois avec le Guarini: *O santissima honestade, tu sola sei d'un alma ben nata l'inviolabil nume*. Heureux le philosophe, l'homme de lettres, l'homme qui se rappelle avec plaisir ces paroles de l'*honnête* & sage Fontenelle. *Je suis né François, j'ai vécu cent ans, & je mourrai avec la consolation de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu!*

**HONNÉTÉTÉ**, f. f. (*Morale.*) pureté des mœurs, de maintien & de paroles. Cicéron la définissoit une sage conduite, où les actions, les manières & les discours, répondent à ce que l'on est & à ce qu'on doit être. Il ne la mettoit pas au rang des modes, mais des vertus & des devoirs, parce que c'en est un, de fournir des exemples de la pratique de tout ce qui est bien. De simples omissions aux usages reçus des bien-séances, attachées seulement au temps, aux lieux & aux personnes, ne sont que l'écorce de l'*honnêteté*. Je conviens qu'elle demande la régularité des actions extérieures, mais elle est sur-tout fondée sur les sentimens intérieurs de l'âme. Si le jet des draperies dans la peinture, produit un des grands ornemens du tableau, on sait que leur principal mérite est de laisser entrevoir le nu, sans déguiser les jointures & les emmanchemens. Les draperies doivent toujours être conformes au caractère du sujet qu'elles veulent imiter. Ainsi l'*honnêteté* consiste 1°. à ne rien faire qui ne porte avec soi un caractère de bonté, de droiture & de sincérité;

c'est là le point principal: 2°. à ne faire même ce que la loi naturelle permet ou ordonne, que de la manière & avec les réserves prescrites par la décence. Pour ce qui concerne l'*honnêteté* considérée dans le droit naturel, voyez **HONNÊTE**. (*D. J.*)

**HONNEUR**, f. m. (*Morale.*) Il est l'estime de nous-mêmes, & le sentiment du droit que nous avons à l'estime des autres, parce que nous ne nous sommes point écartés des principes de la vertu, & que nous nous sentons la force de les suivre. Voilà l'*honneur* de l'homme qui pense, & c'est pour le conserver qu'il remplit avec soin les devoirs de l'homme & du citoyen.

Le sentiment de l'estime de soi-même est le plus délicieux de tous; mais l'homme le plus vertueux est souvent accablé du poids de ses imperfections, & cherche dans les regards, dans le maintien des hommes, l'expression d'une estime, qui les réconcilie avec lui-même.

Delà deux sortes d'*honneur*; celui qui est en nous fondé sur ce que nous sommes; celui qui est dans les autres, fondé sur ce qu'ils pensent de nous.

Dans l'homme du peuple, & par peuple j'entends tous les états, je n'en sépare que l'homme qui examine l'étendue de ses devoirs pour les remplir, & leur nature pour ne s'imposer que des devoirs véritables. Dans l'homme du peuple, l'*honneur* est l'estime qu'il a pour lui-même, & son droit à celle du public, en conséquence de son exactitude à observer certaines loix établies par les préjugés & par la coutume.

De ces loix, les unes sont conformes à la raison & à la nature; d'autres leur sont opposées, & les plus justes ne sont souvent respectées que comme établies.

Chez les peuples les plus éclairés, la masse des lumières n'est jamais répandue, le peuple n'a que des opinions reçues & conservées sans examen, étrangères à sa raison; elles chargent sa mémoire, dirigent ses mœurs, gênent, répriment, secondent, corrompent & perfectionnent l'instinct de la nature.

L'*honneur*, chez les nations les plus polies, peut donc être attaché, tantôt à des qualités & à des actions estimables, souvent à des usages funestes, quelquefois à des coutumes extravagantes, quelquefois à des vices.

On honore encore aujourd'hui dans certains pays de l'Europe, la plus lâche & la plus odieuse des vengeances, & presque par-tout, malgré la religion, la raison & la vertu, on honore la vengeance.

Chez une nation polie, pleine d'esprit & de force, la paresse & la gravité font en honneur.

Dans la plus grande partie de l'Europe, une mauvaise application de la honte attachée à ce qu'on appelle *se démentir*, force quiconque a été injuste un moment, à être injuste toute sa vie.

S'il y a des gouvernemens où le caprice décide indépendamment de la loi, où la volonté arbitraire du prince, ou des ministres, distribue, sans consulter l'ordre & la justice, les châtimens & les récompenses, l'ame du peuple engourdie par la crainte, abattue par l'autorité, reste sans élévation; l'homme dans cet état n'estime, ni lui, ni son semblable; il craint plus le supplice que la honte, car quelle honte ont à craindre des esclaves, qui consentent à l'être? Mais ces gouvernemens durs, injustes, cruels, injurieux à l'humanité, ou n'existent pas, ou n'existent que comme des abus passagers, & ce n'est jamais dans cet état d'humiliation qu'il faut considérer les hommes.

Un génie du premier ordre a prétendu que l'honneur étoit le ressort des monarchies, & la vertu celui des républiques. Est-il permis de voir quelques erreurs dans les ouvrages de ce grand homme, qui avoit de l'honneur & de la vertu?

Il ne définit point l'honneur, & on ne peut en le lisant, attacher à ce mot une idée précise.

Il définit la vertu, l'amour des loix & de la patrie.

Tous les hommes, du plus au moins, aiment leur patrie, c'est-à-dire, qu'ils l'aiment dans leur famille, dans leurs possessions, dans leurs concitoyens, dont ils attendent & reçoivent des secours & des consolations. Quand les hommes sont contents du gouvernement sous lequel ils vivent, quel que soit son genre, ils aiment les loix, ils aiment les princes, les magistrats qui les protègent & les défendent. La manière dont les loix sont établies, exécutées, ou

vengées, la forme du gouvernement, sont ce qu'on appelle l'ordre politique. Je crois que le président de Montesquieu se seroit exprimé avec plus de précision, s'il avoit défini la vertu, l'amour de l'ordre politique & de la patrie.

L'amour de l'ordre est dans tous les hommes.

Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de la nature, ils aiment les proportions & la symmétrie dans cet arbre, dont les feuilles se répandent en cercle sur la tige; dans les différens émaux distribués symétriquement sur l'insecte, la fleur & le coquillage; dans l'assemblage des différentes parties qui composent la figure des animaux. Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de l'art: les proportions & la symmétrie dans un poëme, dans une piece de musique, dans un bâtiment, dans un jardin, donnent à l'esprit la facilité de rassembler dans un moment & sans peine, une multitude d'objets, de voir d'un coup d'œil un tout, de passer alternativement d'une partie à l'autre sans s'égarer, de revenir sur ses pas quand il le veut, de porter son attention où il lui plaît, & d'être sûr que l'objet qui l'occupe, ne lui fera pas perdre l'objet qui vient de l'occuper.

L'ordre politique, outre le plaisir secret de rassembler & de conserver dans l'esprit beaucoup de connoissances & d'idées, nous donne encore le plaisir de les admirer; il nous étonne & nous donne une grande idée de notre nature. Nous le trouvons difficile, utile & beau; nous voyons avec surprise naître d'un petit nombre de causes, une multitude d'effets. Nous admirons l'harmonie des différentes parties du gouvernement, & dans une monarchie, comme dans une république, nous pouvons aimer jusqu'au fanatisme cet ordre utile, simple, & grand, qui fixe nos idées, élève notre ame, nous éclaire, nous protège, & décide de notre destinée. L'agriculteur françois ou romain, le patricien ou le gentilhomme, contens de leur gouvernement, aiment l'ordre & la patrie. Dans la monarchie des Perses, on n'approchoit point des autels des dieux, sans les invoquer pour la patrie; il n'étoit pas permis au citoyen de ne prier que pour lui seul. La monarchie des Incas n'étoit qu'une famille immense, dont la

monarque étoit le pere. Les jours où le citoyen cultivoit son champ, étoient des jours de travail; les jours où il cultivoit le champ de l'état & du pauvre, étoient des jours de fêtes. Mais dans la monarchie, comme dans la république, cet amour de la patrie, cette vertu n'est le ressort principal, que dans quelques situations, dans quelques circonstances: l'honneur est partout un mobile plus constamment actif. Les couronnes civiques & murales, les noms des pays de conquêtes donnés aux vainqueurs, les triomphes excitoient aux grandes actions les ames romaines, plus que l'amour de la patrie. Qu'on ne me dise point que je confonds ici l'honneur & la gloire, je fais les distinguer; mais je crois que partout où on aime la gloire, il y a de l'honneur. Il soutient avec la vertu les faisceaux du consul & le sceptre des rois; l'honneur ou la vertu dans la république, dans la monarchie, sont le principal ressort, selon la nature des loix, la puissance, l'étendue, les dangers, la prospérité de l'état.

Dans les grands empires, on est plus conduit par l'honneur, par le désir & l'espérance de l'estime. Dans les petits états il y a plus, l'amour de l'ordre politique & de la patrie; il regne dans ces derniers un ordre plus parfait. Dans les petits états, on aime la patrie, parce que les liens qui attachent à elle, ne sont presque que ceux de la nature; les citoyens sont unis entr'eux par le sang, & par de bons offices mutuels; l'état n'est qu'une famille, à laquelle se rapportent tous les sentimens du cœur, toujours plus forts, à proportion qu'ils s'étendent moins. Les grandes fortunes y sont impossibles, & la cupidité moins irritée ne peut s'y couvrir de ténèbres; les mœurs y sont pures, & les vertus sociales y sont des vertus politiques.

Remarquez que Rome naissante & les petites républiques de la Grece, où a régné l'enthousiasme de la patrie, étoient souvent en danger; la moindre guerre menaçoit leur constitution & leur liberté. Les citoyens, dans de grands périls, faisoient naturellement de grands efforts; ils avoient à espérer du succès de la guerre, la conservation de tout ce qu'ils avoient de plus cher. Rome a moins montré l'amour extrême de la patrie, dans la guerre contre Pyrrhus, que dans la

guerre contre Porfenna, & moins dans la guerre contre Mithridate, que dans la guerre contre Pyrrhus.

Dans un grand état, soit république, soit monarchie, les guerres sont rarement dangereuses pour la constitution de l'état, & pour les fortunes des citoyens. Le peuple n'a souvent à craindre que la perte de quelques places frontieres; le citoyen n'a rien à espérer du succès de la nation; il est rarement dans des circonstances où il puisse sentir & manifester l'enthousiasme de la patrie. Il faut que ces grands états soient menacés d'un malheur qui entraîneroit celui de chaque citoyen, alors le patriotisme se réveille. Quand le roi Guillaume eut repris Namur, on établit en France la capitation, & les citoyens charmés de voir une nouvelle ressource pour l'état, reçurent l'édit de cet impôt avec des cris de joie. Annibal, aux portes de Rome, n'y causa ni plus de douleurs, ni plus d'alarmes, que de nos jours en ressentit la France pendant la maladie de son roi. Si la perte de la fameuse bataille d'Hochstedt a fait faire des chansons aux François mécontents du ministre; le peuple de Rome, après la défaite des armées romaines, a joui plus d'une fois de l'humiliation de ses magistrats.

Mais, pourquoi cet honneur mobile presque toujours principal dans tous les gouvernemens, est-il quelquefois si bizarre? pourquoi le place-t-on dans des usages ou puériles; ou funestes? pourquoi impose-t-il quelquefois des devoirs que condamnent la nature, la raison épurée & la vertu? & pourquoi dans certains temps est-il particulièrement attribué à certaines qualités, certaines actions, & dans d'autres temps, à des actions & à des qualités d'un genre opposé?

Il faut se rappeler le grand principe de l'utilité de *David Hume*: c'est l'utilité qui décide toujours de notre estime. L'homme qui peut nous être utile est l'homme que nous honorons; & chez tous les peuples, l'homme sans honneur est celui qui par son caractère est censé ne pouvoir servir la société.

Mais certaines qualités, certains talens, sont en divers temps plus ou moins utiles; honorés d'abord, ils le sont moins dans la suite. Pour trouver les causes de cette différence, il faut prendre la société dans sa naissance, voir l'honneur à son origine, suivre la

société dans ses progrès , & l'honneur dans ses changemens.

L'homme dans les forêts où la nature l'a placé , est né pour combattre l'homme & la nature. Trop foible contre ses semblables , & contre les tigres , il s'associe aux premiers pour combattre les autres. D'abord la force du corps est le principal mérite ; la débilité est d'autant plus méprisée , qu'avant l'invention de ces armes , avec lesquelles un homme foible peut combattre sans désavantage , la force du corps étoit le fondement de la valeur. La violence, fût-elle injuste , n'ôte point l'honneur. La plus douce des occupations est le combat ; il n'y a de vertus que le courage , & de belles actions que les victoires. L'amour de la vérité , la franchise , la bonne foi , qualités qui supposent le courage , sont après lui les plus honorées ; & après la foiblesse , rien n'avilit plus que le mensonge. Si la communauté des femmes n'est pas établie , la fidélité conjugale fera leur honneur , parce qu'elles doivent , sans secours , préparer le repas des guerriers , garder & défendre la maison , élever les enfans ; parce que les états étant encore égaux , la convenance des personnes décide des mariages ; que le choix & les engagements sont libres , & ne laissent pas d'excuse à qui peut les rompre. Ce peuple grossier est nécessairement superstitieux , & la superstition déterminera l'espece de son honneur , dans la persuasion que les dieux donnent la victoire à la bonne cause. Les différens se décideront par le combat , & le citoyen , par honneur , versera le sang du citoyen. On croit qu'il y a des fées qui ont un commerce avec les dieux , & le respect qu'on a pour elles , s'étend à tout leur sexe. On ne croit point qu'une femme puisse manquer de fidélité à un homme estimable , & l'honneur de l'époux dépend de la chasteté de son épouse.

Cependant les hommes dans cet état , éprouvent sans cesse de nouveaux besoins. Quelques-uns d'entr'eux inventent des arts , des machines. La société entière en jouit , l'inventeur est honoré , & l'esprit commence à être un mérite respecté. A mesure que la société s'étend & se polit , il naît une multitude de rapports d'un seul à plusieurs ; les rivalités sont plus fréquentes , les passions s'entre-heurtent ; il faut des loix sans nom-

bre ; elles sont sévères , elles sont puissantes , & les hommes forcés à se combattre toujours , le sont à changer d'armes. L'artifice & la dissimulation sont en usage ; on a moins d'horreur de la fausseté , & la prudence est honorée. Mille qualités de l'ame se découvrent , elles prennent des noms , elles ont un usage : elles placent les hommes dans des classes plus distinguées les unes des autres , que les nations ne l'étoient des nations. Ces classes de citoyens ont de l'honneur des idées différentes.

La supériorité des lumières obtient la principale estime ; la force de l'ame est plus respectée que celle du corps. Le législateur attentif excite les talens les plus nécessaires ; c'est alors qu'il distribue ce qu'on appelle les honneurs. Ils sont la marque distinctive par laquelle il annonce à la nation qu'un tel citoyen est un homme de mérite & d'honneur. Il y a des honneurs pour toutes les classes. Le cordon de S. Michel est donné au négociant habile & à l'artisan industrieux ; pourquoi n'en décoreroit-on pas le fermier intelligent , laborieux , économe , qui fructifie la terre ?

Dans cette société , ainsi perfectionnée , plusieurs hommes , après avoir satisfait aux fonctions de leur état , jouissent d'un repos qui seroit empoisonné par l'ennui sans le secours des arts agréables ; ces arts , dans cette société non corrompue , entretiennent l'amour de la vertu , la sensibilité de l'ame , le goût de l'ordre & du beau , dissipent l'ennui , fécondent l'esprit ; & leurs productions devenues un des besoins principaux des premières classes des citoyens , sont honorées de ceux même qui ne peuvent en jouir.

Dans cette société étendue , des mœurs pures paroissent moins utiles à la masse de l'état que l'activité & les grands talens ; ils conduisent aux honneurs , ils ont l'estime générale , & souvent on s'informe à peine si ceux qui les possèdent ont de la vertu : bientôt on ne rougit plus que d'être sot ou pauvre.

La société se corrompt de jour en jour : on y a d'abord excité l'industrie , & même la cupidité , parce que l'état avoit besoin des citoyens opulens , mais l'opulence conduit aux emplois , & la vénalité s'introduit alors. Les richesses sont trop honorées ; les emplois , les richesses sont héréditaires , & l'on honore la naissance.

Si le bonheur de plaire aux princes , aux ministres , conduit aux emplois , aux honneurs , aux richesses ; on honore l'art de plaire.

Bientôt il s'éleve des fortunes immenses & rapides : il y a des honneurs sans travail , des dignités , des emplois sans fonctions. Les arts de luxe se multiplient , la fantaisie attache un prix à ce qui n'en a pas ; le goût du beau s'use dans des hommes désœuvrés qui ne veulent que jouir ; il faut du singulier , les arts se dégradent , le frivole se répand , l'agréable est honoré plus que le beau , l'utile & l'honnête.

Alors les honneurs , la gloire même , sont séparés du véritable honneur ; il ne subsiste plus que dans un petit nombre d'hommes , qui ont eu la force de s'éclairer & le courage d'être pauvre : l'honneur de préjugé est éteint ; & cet honneur qui soutenoit la vigueur de la nation , ne regne pas plus dans les secondes & dernières classes , que le véritable honneur dans la première.

Mais dans une monarchie , celui de tous les gouvernemens qui réforme le plus aisément ses abus & ses mœurs sans changer de nature , le législateur voit le mal , tient le remède , & en fait usage.

Que dans tous les genres il décore de préférence les talens unis à la vertu , & que sans elle le génie même ne puisse être ni avancé ni honoré , quelque utile qu'il puisse être ; car rien n'est aussi utile à un état que le véritable honneur.

Que le vice seul soit flétri , qu'aucune classe de citoyens ne soit avilie , afin que dans chaque classe tout homme puisse bien penser de lui-même , faire le bien , & être content.

Que le prince attache l'idée de l'honneur & de la vertu à l'amour & à l'observation de toutes les loix ; que le guerrier qui manque à la discipline soit déshonoré comme celui qui fuit devant l'ennemi.

Qu'il apprenne à ne pas changer & à ne pas multiplier ses loix ; il faut qu'elles soient respectées , mais il ne faut pas qu'elles épouvantent. Qu'il soit aimé ; dans un pays où l'honneur doit régner , il faut aimer le législateur , il ne faut pas le craindre.

Il faut que l'honneur donne à tout citoyen l'horreur du mal , l'amour de son devoir ;

qu'il ne soit jamais un esclave attaché à son état , mais qu'il soit condamné à la honte , s'il ne peut faire aucun bien.

Que le prince soit persuadé que les vertus qui fondent les sociétés , petites & pauvres , soutiennent les sociétés étendues & puissantes ; & les Mandevill & leurs infames échos ne persuaderont jamais aux hommes que le courage , la fidélité à ses engagements , le respect pour la vérité & pour la justice , ne sont point nécessaires dans de grands états.

Qu'il soit persuadé que ces vertus & toutes les autres accompagneront les talens , quand la célébrité & la gloire du génie ne sauveront pas de la honte des mauvaises mœurs : l'honneur est actif ; mais le jour où l'intrigue & le crédit obtiennent les honneurs , est le moment où il se repose.

Les peuples ne se corrompent guere sans s'être éclairés ; mais alors il est aisé de les ramener à l'ordre & à l'honneur : rien de si difficile à gouverner mal , rien de si facile à gouverner bien , qu'un peuple qui pense.

Il y a moins dans ce peuple les préjugés & l'enthousiasme de chaque état ; mais il peut conserver le sentiment vif de l'honneur.

Que l'industrie soit excitée par l'amour des richesses & quelques honneurs ; mais que les vertus , les talens politiques militaires ne soient excités que par les honneurs ou par la gloire.

Un prince qui renverse les abus dans une partie de l'administration , les ébranle dans toutes les autres : il n'y a guere d'abus qui ne soient l'effet des vices , & n'en produisent.

Enfin , lorsque le gouvernement aura ranimé l'honneur , il le dirigera , il l'épurera ; il lui ôtera ce qu'il tenoit des temps de barbarie , il lui rendra ce que lui avoit ôté le regne du luxe & de la mollesse ; l'honneur sera bientôt dans chaque citoyen , la conscience de son amour pour ses devoirs , pour les principes de la vertu , & le témoignage qu'il se rend à lui-même , & qu'il attend des autres , qu'il remplit ses devoirs , & qu'il fuit les principes.

HONNEUR , (*Mytholog.*) divinité des anciens Romains. Ils étoient bien dignes d'encenser ses autels , & d'entrer dans son sanctuaire ; si leur appartenoit de multiplier ses temples & ses statues. Quintus Maximus ayant montré l'exemple à ses concitoyens ,

Marcus Claudius Marcellus crut pouvoir encore renchérir ; celui qu'on avoit nommé *l'épée de Rome*, qui fut cinq fois consul, qui, rempli d'estime pour Archimede, pleura sa mort, & ne s'occupa que du desir de conserver ses jours en assiégeant Syracuse: un tel homme, dis-je, pouvoit hardiment bâtir un même temple à l'*Honneur* & à la *Vertu*. Ayant cependant consulté les pontifes sur ce noble dessein, ils lui répondirent qu'un seul temple seroit trop petit pour deux si grandes divinités ; Marcellus goûta leurs raisons. Il fit donc construire deux temples à la fois, mais voisins l'un de l'autre, & bâtis de maniere qu'il falloit passer par celui de la *Vertu*, pour arriver à celui de l'*Honneur*; c'étoit une belle idée, pour apprendre qu'on ne pouvoit acquérir le véritable *honneur* que par la pratique de la vertu. On sacrifioit à l'*Honneur*, la tête découverte, pour marquer le respect infini qu'on devoit porter à cette divinité.

Elle est représentée sur plusieurs médailles sous la figure d'un homme, qui tient la pique de la main droite, & la corne d'abondance de l'autre. Mais j'aime mieux celles où, au lieu de pique, l'on voit une branche d'olivier, symbole de la paix. C'est ainsi qu'elle est sur des médailles de Titus ; ce prince qui, comptant ses jours par ses bienfaits, mettoit son *honneur* & sa gloire à procurer la paix & l'abondance. (D. J.)

*Honneur* se prend encore en divers sens ; ainsi l'on dit, *rendre honneur à quelqu'un* : alors c'est une marque extérieure par laquelle on montre la vénération, le respect qu'on a pour la personne ou pour la dignité.

On dit le *point d'honneur*. Voyez POINT D'HONNEUR.

Les *conseillers d'honneur* sont ceux qui par un titre particulier, ou par une prérogative attachée à leurs places, ont droit d'entrer dans les compagnies pour y juger, ou y avoir séance. Il y a des ecclésiastiques ; des gens d'épée, qui entrent au conseil d'état comme *conseillers d'honneur*.

On appelle *chevaliers d'honneur*, les écuyers & ceux qui donnent la main aux reines & aux princesses.

*Dames d'honneur, filles d'honneur*, celles qui ont cette qualité dans leur maison, dans leur suite. *Enfans d'honneur*, les gentilshommes qui sont élevés pages chez les grands.

Les *honneurs du louvre* sont certains privilèges affectés à quelques dignités, aux charges, particulièrement à celles de duc & pair, de chancelier, &c. comme d'entrer au louvre en carrosse, d'avoir le tabouret chez la reine, &c.

Les *honneurs de la maison, d'un repas*, sont certaines cérémonies qu'on observe en recevant des visites, en faisant des fêtes, & qu'on rend par soi-même, ou par quelque personne à qui on en commet le soin, comme d'aller recevoir les personnes, ou les reconduire avec soin, de les bien placer, de leur servir les meilleurs morceaux, &c. & de faire toutes ces choses d'une maniere agréable & polie.

Les *honneurs de ville* sont des charges & fonctions que les bourgeois briguent pour parvenir à l'échevinage. Il a été commissaire des pauvres, marguillier de sa paroisse, juge-consul, quartenier, conseiller de ville, & enfin échevin : il a passé par tous les *honneurs de la ville*.

Les *honneurs de l'église* sont les droits qui appartiennent aux patrons de l'église & aux seigneurs hauts-justiciers, comme la recommandation au prône, l'encens, l'eau bénite, la première part du pain béni, &c.

Les *honneurs* est un nom qu'on donne aux principales piéces qui servent aux grandes cérémonies, aux sacres des rois & des prélats, aux baptêmes, &c. comme le crémeau, les cierges, le pain, le vin, &c. C'étoient tels seigneurs, telles dames qui portoient les *honneurs* en une telle cérémonie.

Dans les obseques, on présentoit autrefois les *honneurs*, c'est-à-dire, l'écu, le timbre, l'épée, les gantelets, les éperons dorés, le pennon, la bannière, le cheval, &c.

Les *honneurs funebres* sont les pompes & cérémonies qui se font aux enterremens des grands, comme tentures, herfes, oraisons funebres, &c.

Les *honneurs au jeu des cartes*, ce sont les peintures ; le roi, la dame, le valet, les matadors à l'ombre.

On appelle *point d'honneur*, en termes de blason, une place dans l'écu qui est au milieu de l'espace enfermé entre le chef & la fasce, ou le lieu où on les place ordinairement. On appelle aussi *quartier d'honneur*, le premier quartier ou canton du chef. V. POINT & ÉCŪ.

**HONNEUR**, terme de commerce de lettre de change. Faire honneur à une lettre de change ; c'est l'accepter, & la payer en considération du tireur, quoiqu'il n'ait pas encore remis les fonds. Vous pouvez toujours tirer sur moi, je ferai honneur à vos lettres.

Faire honneur à une lettre de change, s'entend encore d'une autre maniere ; c'est quand une lettre de change ayant été protestée, un autre que celui sur qui elle a été tirée, veut bien l'accepter, & la payer pour le compte du tireur ou de quelque endosseur. Voyez ENDOSSEUR, LETTRE DE CHANGE, PROTEST & TIREUR. *Dict. de commerce.* (G)

**HONNITS-ANCAZON**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau de l'isle de Madagascar, qui produit une fleur blanche, qui, avec sa queue qui est blanche aussi, a plus de six pouces de longueur. Cette fleur a l'odeur du jasmin.

**HONOLSTEIN**, (*Géogr.*) petite ville & bailliage d'Allemagne, dans l'électorat de Treves. *Long.* 24, 40 ; *lat.* 49, 48. (*D. J.*)

\* **HONORABLE**, adj. m. & f. (*Gram.*) qui honore ou qui fait honorer. Ainsi l'on dit ce titre est honorable. Il a reçu une blessure honorable. Un homme honorable est celui qui fait faire les honneurs de sa maison à ceux qui s'y présentent, ou qu'il y invite. Notre mot honorable rendant fort bien l'ingenuus des Latins ; ainsi honorable homme & homme né de parens honnêtes étoient synonymes. On appelloit honorables personnes celles qui avoient passé par les magistratures. C'étoit un titre des gens de lettres, des gens de robe, des commissaires du châtelet, &c. Dans ce dernier sens, on l'avoit rendu par honoratus, épithete qui désignoit dans quelques colonies romaines les exduumvirs. Il y a dans le blason des pieces de l'écu qu'on appelle honorables ; ce sont les pieces principales & ordinaires qui, en leur juste étendue, peuvent occuper le tiers du champ. Quelques-uns ne comptent parmi ces pieces que la croix, le chef, le pal, la bande, la fasce, le fautoir, le giron & l'écusson ; d'autres y ajoutent la barre, la bordure & le trescheur. On appelle un monument, une colonne honorable, celle qu'on a élevée en l'honneur de quelqu'un.

**HONORABLE**, (*Jurisprud.*) amende honorable. Voyez AMENDE.

\* **HONORAIRE**, APPOINTEMENS, GAGES, (*Gram. synonym.*) termes relatifs à une rétribution accordée pour des services rendus. C'est la maniere dont la rétribution est accordée ; c'est la nature des services rendus qui fait varier leurs acceptations. D'abord appointemens & gages ne se disent qu'au pluriel, & honoraire se dit au pluriel & au singulier. Gages n'est d'usage qu'à l'égard des domestiques, ou de ceux qui se louent pour des occupations serviles. Appointemens est relatif à tout ce qui est en place, depuis la commission la plus petite jusqu'aux plus grands emplois. Honoraire a lieu pour les hommes qui enseignent quelques sciences, ou pour ceux à qui on a recours dans l'espérance d'en recevoir un conseil salutaire, ou quelqu'autre avantage qu'on tient ou de leurs fonctions ou de leurs lumieres. Les gages varient d'un homme à un autre. Les appointemens attachés au poste sont fixes, & communément les mêmes. Les honoraires se reglent entre le maître & le disciple. La visite & l'ordonnance du médecin, le conseil & la consultation de l'avocat, la messe & les prieres des prêtres, sont autrement payés par les hommes opulens que par ceux d'une fortune médiocre. Gages marque toujours quelque chose de bas. Appointemens n'a point cette idée. Honoraire réveille l'idée contraire. On prend pour un homme à gages, & l'on offense celui dont on marchandé le service ou le talent, & à qui l'on doit un honoraire. La paie est du soldat ; le salaire de l'ouvrier.

**HONORAIRE**, adj. de tout genre, qui s'emploie aussi substantivement. (*Littérature.*) Il y a dans les académies qui se sont formées depuis l'établissement de l'académie françoise, une classe d'académiciens honoraires. Elle est la premiere pour le rang, sans être obligée de concourir au travail. Cependant il y en a toujours plusieurs qui seroient dignes d'être académiciens ordinaires, si, par un usage que l'habitude seule empêche de trouver ridicule, leur naissance, leurs charges, ou leurs dignités, ne les en excluoient pas. C'est pourquoi l'on voit des savans qui, étant égaux en mérite aux académiciens ordinaires, & supérieurs par le rang & la naissance à quelques-uns des hono-

raires,

raires, ont la délicatesse de vouloir être distingués de ceux-ci, & la modestie de ne se pas compter parmi les autres; ils recherchent les places d'académiciens libres. Il y a apparence que cette classe absorbera insensiblement celle des *honoraires*. Fontenelle, qui entendoit mieux que personne les véritables intérêts de sa gloire, répondit au duc d'Orléans régent, qui lui offroit de le faire président perpétuel de l'académie des sciences: *eh, monseigneur, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes pareils?*

Il n'y a point d'*honoraires* dans l'académie françoise; il paroît même qu'elle ne reconnoît pas pour être de la langue l'acceptation dont il s'agit ici, car on ne la trouve pas dans son dictionnaire. Quelques membres de cette compagnie firent autrefois une tentative pour y introduire une classe d'*honoraires*. Il falloit qu'ils ne fussent pas trop faits pour ce titre, puisqu'ils en avoient tant de besoin, & ils ne méritoient pas davantage celui d'académicien, puisqu'il ne leur suffisoit pas. Le marquis & l'abbé de Dangeau qui, à tous égards, ne pouvoient pas éviter d'être *honoraires*, si l'on en faisoit, eurent assez d'amour-propre pour s'y opposer. Ils s'adresserent directement au roi, qui approuva leurs raisons; & rejeta ce projet. Si l'on continue l'histoire de l'académie, ce fait n'y sera vraisemblablement pas oublié. La personne qui par sa naissance & par ses sentimens s'intéressoit le plus à la mémoire de MM. de Dangeau, m'a demandé de faire mention de leur procédé pour l'académie, si j'en avois occasion; je m'acquitte ici de la parole que j'ai donnée. Charlemagne, ayant formé dans son palais une société littéraire, dont il étoit membre, voulut que dans les assemblées chacun prît un nom académique; & lui-même en adopta un pour faire disparoître tous les titres étrangers. Charles IX, qui forma aussi une académie, dit dans les lettres patentes, *à ce que ladite académie soit suivie & honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté & acceptons le surnom de protecteur & premier auditeur d'icelle*. Cet article est de M. DUCLOS, secrétaire de l'académie françoise.

HONORAIRE, (*Jurisprud.*) en matiere de dignités & de fonctions, a deux significations différentes.

Tome XVII.

Il y a des *honoraires* ou *ad honores*, c'est-à-dire, qui ne remplissent pas toutes les fonctions, comme des conseillers *honoraires*, des tuteurs *honoraires*. Voyez CONSEILLERS & TUTEURS.

Il y a aussi des *honoraires*, c'est-à-dire, des officiers qui ont obtenu des lettres d'honneur pour conserver le titre & les honneurs de leur place, quoiqu'ils se démettent de leur office: on n'accorde communément ces lettres qu'au bout de vingt ans; cependant quelquefois, en considération des services & du mérite personnel de l'officier, on en accorde au bout d'un moindre temps.

Les *honoraires* conservent leur rang ordinaire, excepté les chefs de compagnie, qui ne peuvent prendre que la seconde place. Ils n'ont point de part aux émolumens. (A)

\*HONORER, v. act. (*Gramm.*) donner des marques de soumission, de respect, de vénération, & d'estime. On honore la mémoire des grands hommes par des éloges, par des monumens; & des cérémonies civiles. Un des préceptes du décalogue promet une longue vie dans ce monde, à celui qui honorerà son pere & sa mere. Les dieux ne veulent point être honorés par la cruauté, dit M. de Fénelon.

HONORER, en terme de commerce de lettres de change, se dit de l'acceptation & du paiement qu'on en fait par considération pour le tireur, quoiqu'il n'en ait point encore remis les fonds. S'il vous revient quelque une de mes lettres de change protestées, je vous prie de les honorer, c'est-à-dire, de les accepter. *Dictionn. de commerce.* (G)

HONORIADE, f. f. (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie mineure; elle fit long-temps partie de la Bithynie, & n'étoit pas une province particuliere avant l'empire d'Honorius, successeur du vieux Théodose; mais dans la suite elle devint la onzieme partie du royaume du Pont, que les Romains avoient réduit en province; il en est parlé beaucoup dans les nouvelles & dans les conciles. (D. J.)

HONORIAQUE, f. m. *Honoriaci*, (*Hist. anc.*) nom d'une espece de milice ancienne qui introduisit les Vandales, les Alains, les Sueves, &c. en Espagne.

Didyme & Vérinien, deux freres, avoient défendu à leurs propres frais, & avec beaucoup

Xxx

de valeur & de vigilance, les passages des Pyrénées contre ces barbares; mais ayant été tués, l'empereur Constantius mit en garnison dans ses passages les *Honoriques*, qui non contents de les ouvrir à toutes ces nations du Nord, qui ravageoient les Gaules, se joignirent à eux. *Dictionnaire de Trevoux. (G)*

**HONORIFIQUES (DROITS)**, *jurisp.* nous avons donné ci-devant les notions générales de cette matière au mot **DROITS HONORIFIQUES**; nous ajouterons seulement ici par forme de supplément & d'explication sur ce qui est dit, qu'en Bretagne le patron jouit seul des *droits honorifiques*, & que le seigneur haut-justicier n'y participe pas. Je l'ai avancé d'après le sentiment de M. Guyot, qui dans ses observations sur les *droits honorifiques*, a fait une dissertation à ce sujet, fondée sur l'ordonnance de 1539, donnée pour la Bretagne. Mais voici le vrai sens de cette loi, suivant l'usage constant du parlement de Bretagne, ainsi que me l'a observé M. du Parc Poulain.

Des gentilshommes prétendoient en Bretagne avoir non seulement les moindres honneurs de l'église, mais aussi les *droits honorifiques*, proprement dits; à l'égard des moindres honneurs, l'ordonnance y est formellement contraire, sauf néanmoins la modification qui y fut apportée par une déclaration du roi, du 24 septembre de la même année, qui conserve les possessions passées, & qui borne l'exécution de l'ordonnance à l'avenir.

À l'égard des grands honneurs de l'église, qui sont les seuls *droits honorifiques* proprement dits, l'ordonnance de 1539, ne dit rien de ceux qui sont seigneurs de l'église; elle veut que ceux qui prétendent être patrons ou fondateurs, le prouvent par titres.

Mais 1°. s'il n'y a pas de fondateur, le seigneur est réputé le fondateur, parce qu'il est réputé avoir donné le fonds pour le bâtiment de l'église; ainsi en prouvant que l'église est bâtie dans son fief, il satisfait pleinement à l'ordonnance de 1539, parce qu'en produisant le titre de sa féodalité sur l'église, il produit un titre suffisant pour établir présomptivement sa qualité de fondateur.

2°. S'il y a un patron & fondateur qui ne soit pas seigneur de l'église, il a les

premiers honneurs, & le seigneur de l'église les a après lui, comme un honneur dû à la féodalité, auquel on pense que l'ordonnance de 1539, n'a point eu intention de donner atteinte. Cela a toujours été ainsi décidé pendant que la réformation du domaine a duré; & c'est une maxime constante en Bretagne; c'est même une opinion assez commune dans cette province, à ce que m'assure M. du Parc Poulain, mais qui souffre cependant des difficultés, qu'en Bretagne, lorsqu'il n'y a pas de fondateur, le seigneur du fief de l'église a tous les honneurs, quoiqu'il ne soit pas haut-justicier; M. du Parc dit qu'il a eu plusieurs fois occasion d'attaquer cette dernière proposition dans des procès, mais qu'elle n'a point été décidée. *Voyez l'ordonnance de 1539 pour la Bretagne, & la déclaration du 24 septembre de la même année. (A)*

**HONOSCA**, (*Géogr. anc.*) ville maritime de l'Espagne Tarragonoise, entre l'Hebre & Carthagene, selon Tite-Live, *liv. XXII*. Ortélius soupçonné que c'est présentement *Villa-Joyosa*, bourgade au royaume de Valence, dans le golfe d'Alicante. (*D. J.*)

**HONSLOW**, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Middlesex.

**HONTE**. f. f. (*Morale.*) c'est dans une ame honnête la conscience d'une faute qui l'avilit; c'est dans un homme ordinaire la crainte du blâme qu'il a mérité; c'est dans un homme foible la crainte de la censure même injuste. Le premier se relève par l'exercice de la vertu; le second répare selon les circonstances, & le troisième rampe de peur de tomber. *Voyez* **IGNOMINIE**.

**HONTEUSES**, *voy.* **HYPOGASTRIQUE**.

**HOOGSTRATE**, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans le Brabant hollandais, au quartier d'Anvers, avec titre de comté. Elle est à 6 lieues N. E. d'Anvers, 3 S. O. de Breda. *Long.* 22, 26; *lat.* 52, 25.

Cette ville est la patrie du dominicain Jacques Hoogstraten, inquisiteur général en Allemagne, au commencement du xvj. siècle; son nom s'est conservé dans l'histoire, pour la violence avec laquelle il exerça sa charge, & par ses injustes procédures contre le savant Reuchlin, un des premiers qui se soit appliqué à l'étude de la langue hébraïque.

Hoogstraten surprit de Maximilien un édit pour brûler tous les livres des juifs, qui furent trop heureux d'obtenir la suspension de l'édit. L'empereur qui n'avoit pas osé le refuser à Hoogstraten, demanda l'avis des universités d'Allemagne, avec celui de Reuchlin. Cet habile homme opina sincèrement, qu'il ne convenoit pas de brûler tous les livres de ce peuple, dont plusieurs étoient utiles, mais seulement ceux qui attaquoient directement la religion chrétienne; il soutint son opinion dans un livre intitulé, le *Miroir oculaire*: Hoogstraten fulmina contre le livre & l'auteur. Le procès fut évoqué à Rome, & la faculté de théologie de Paris déclara, le 2 août 1514, que le *Miroir oculaire* devoit être jeté au feu, & l'auteur suspect d'hérésie, contraint à se rétracter. (D. J.)

HOORN, ou HORN, (Géogr.) ville des Provinces-Unies, dans la Westfrise, avec un assez bon port. Quoique Amsterdam lui ait enlevé une partie de son commerce, elle ne laisse pas de faire encore un grand trafic: c'est dans ses pâturages que l'on engraisse les bœufs qui viennent du Danemarck & du Holstein. Hoorn commença à être bâtie vers l'an 1300; elle est sur le bord occidental du Zuiderzée, à 2 lieues N. d'Edam, 5 N. E. d'Amsterdam. Long. 22, 30; lat. 52, 38, 45.

Junius (Hadrien) né à Hoorn le premier juillet 1511, a été un des plus savans hommes de son temps; il perdit sa bibliothèque & tous ses manuscrits dans le pillage de Harlem par les Espagnols en 1573; le regret qu'il en eut hâta sa mort, qui arriva le 16 juillet 1575. Ses principaux ouvrages sont, un *Nomenclator* en huit langues; une traduction d'Eunapius, de *Vitius Sophistarum*; une description de la Hollande, sous le titre de *Batavia*, & des miscellanes intitulés, *Animadversorum, lib. VI.* Gruter les a inférés dans son trésor critique. (D. J.)

HOOZEN, sub. m. (Phys.) est le nom que les Hollandois donnent aux trombes qu'on observe en mer. Voy. TROMBE.

\* HOPITAL, f. m. (Gramm. Morale & Politiq.) ce mot ne signifioit autrefois qu'hôtellerie: les hôpitaux étoient des maisons publiques où les voyageurs étrangers recevoient les secours de l'hospitalité. Il n'y a plus de ces maisons; ce sont aujourd'hui

des lieux où des pauvres de toute espece se réfugient, & où ils sont bien ou mal pourvus des choses nécessaires aux besoins urgens de la vie.

Dans les premiers temps de l'église, l'évêque étoit chargé du soin immédiat des pauvres de son diocèse. Lorsque les ecclésiastiques eurent des rentes assurées, on en assigna le quart aux pauvres, & l'on fonda les maisons de piété que nous appellons hôpitaux. Voyez les articles DIXMES, CLERGÉ.

Ces maisons étoient gouvernées, même pour le temporel, par des prêtres & des diacres, sous l'inspection de l'évêque. Voyez EVEQUE, DIACRE.

Elles furent ensuite dotées par des particuliers, & elles eurent des revenus; mais dans le relâchement de la discipline, les clercs qui en possédoient l'administration, les convertirent en bénéfices. Ce fut pour remédier à cet abus, que le concile de Vienne transféra l'administration des hôpitaux à des laïques, qui prêteroiient serment, & rendroient compte à l'Ordinaire, & le concile de Trente a confirmé ce décret. Voyez ECONOME.

Nous n'entrerons point dans le détail historique des différens hôpitaux; nous y substituerons quelques vues générales sur la maniere de rendre ces établissemens dignes de leur fin.

Il seroit beaucoup plus important de travailler à prévenir la misere, qu'à multiplier des asyles aux misérables.

Un moyen sûr d'augmenter les revenus présens des hôpitaux, ce seroit de diminuer le nombre des pauvres.

Par-tout où un travail modéré suffira pour subvenir aux besoins de la vie, & où un peu d'économie dans l'âge robuste préparera à l'homme prudent une ressource dans l'âge des infirmités, il y aura peu de pauvres.

Il ne doit y avoir de pauvres dans un état bien gouverné, que des hommes qui naissent dans l'indigence, ou qui y tombent par accident.

Je ne puis mettre au nombre des pauvres, ces paresseux jeunes & vigoureux, qui trouvant dans notre charité mal-entendue des secours plus faciles & plus considérables que ceux qu'ils se procureroient par le travail, remplissent nos rues, nos temples, nos grands

chemins, nos bourgs, nos villes & nos campagnes. Il ne peut y avoir de cette vermine que dans un état où la valeur des hommes est inconnue.

Rendre la condition des mendiants de profession & des vrais pauvres égale en les confondant dans les mêmes maisons, c'est oublier qu'on a des terres incultes à défricher, des colonies à peupler, des manufactures à soutenir, des travaux publics à continuer.

Si l'n'y a dans une société d'asyle que pour les vrais pauvres, il est conforme à la religion, à la raison, à l'humanité, & à la saine politique, qu'ils y soient le mieux qu'il est possible.

Il ne faut pas que les *hospitaux* soient des lieux redoutables aux malheureux, mais que le gouvernement soit redoutable aux faibles.

Entre les vrais pauvres, les uns sont sains, les autres malades.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que des habitations des pauvres sains soient dans les villes; il y a, ce me semble, plusieurs raisons qui demandent que celles des pauvres malades soient éloignées de la demeure des hommes sains.

Un *hôpital* de malades est un édifice où l'architecture doit subordonner son art aux vues du médecin: confondre les malades dans un même lieu, c'est les détruire les uns par les autres.

Il faut sans doute des *hospitaux* par-tout; mais ne faudroit-il pas qu'ils fussent tous liés par une correspondance générale?

Si les aumônes avoient un réservoir général, d'où elles se distribuassent dans toute l'étendue d'un royaume, on dirigeroit ces eaux salutaires par-tout où l'incendie seroit le plus violent.

Une disette subite, une épidémie, multiplient tout-à-coup les pauvres d'une province; pourquoi ne transféreroit-on pas le superflu habituel ou momentané d'un *hôpital* à un autre?

Qu'on écoute ceux qui se récrieront contre ce projet, & l'on verra que ce sont la plupart des hommes horribles qui boivent le sang du pauvre, & qui trouvent leur avantage particulier dans le désordre général.

Le souverain est le pere de tous ses sujets;

pourquoi ne seroit-il pas le caissier général de ses pauvres sujets?

C'est à lui à ramener à l'utilité générale les vues étroites des fondateurs particuliers. Voyez l'article FONDATION.

Le fonds des pauvres est si sacré, que ce seroit blasphémer contre l'autorité royale, que d'imaginer qu'il fût jamais diverti, même dans les besoins extrêmes de l'état.

Y a-t-il rien de plus absurde qu'un *hôpital* s'endette, tandis qu'un autre s'enrichit? Que seroit-ce s'ils étoient tous pillés?

Il y a tant de bureaux formés, & même assez inutilement; comment celui-ci dont l'utilité seroit si grande, seroit-il impossible? La plus grande difficulté qu'on y trouveroit peut-être, ce seroit de découvrir les revenus de tous les *hospitaux*. Ils sont cependant bien connus de ceux qui les administrent.

Si l'on publioit un état exact des revenus de tous les *hospitaux*, avec des listes périodiques de la dépense & de la recette, on connoitroit le rapport des secours & des besoins; & ce seroit avoir trop mauvaise opinion des hommes, que de croire que ce fût sans effet: la commisération nous est naturelle.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen critique de l'administration de nos *hospitaux*; on peut consulter là-dessus les différens mémoires que M. de Chamouffet a publiés sous le titre de *vues d'un citoyen*; & l'on y verra que des malades qui entrent à l'Hôtel-Dieu, il en périt un quart, tandis qu'on n'en perd qu'un huitième à la Charité, un neuvième & même un quatorzième dans d'autres *hospitaux*: d'où vient cette différence effrayante? V. les articles HÔTEL-DIEU & CHARITÉ.

HÔPITAL MILITAIRE, c'est un *hôpital* établi par le roi pour recevoir les officiers & les soldats malades ou blessés qui doivent y trouver tous les secours nécessaires, & qui les y trouveroient effectivement, si les réglemens faits à ce sujet étoient exactement observés.

Il y a un grand nombre de ces *hospitaux* en France; ils sont sous la direction du ministre de la guerre, qui nomme aux places de médecins & de chirurgiens que le roi y entretient.

Il y a des entrepreneurs pour la fourni-

ture des subsistances ; des commissaires-ordonnateurs pour veiller à ce que ces entrepreneurs fournissent aux troupes ce qu'ils sont obligés de fournir , & que les alimens soient bons ; il y a aussi des inspecteurs de ces *hospitaux* , &c.

Lorsque les armées sont en campagne , il y a un *hôpital* à la suite de l'armée. Celui qui la suit dans tous ses mouvemens est appelé par cette raison l'*hôpital ambulante*.

Le bon ordre qui doit régner dans les *hospitaux* d'une armée , mérite une si grande attention , que c'est delà que dépend la perte ou le salut d'une bonne partie des soldats qui la composent. Lorsqu'après quelques années de paix , une armée entre en campagne , elle est composée de soldats lestes , forts & vigoureux , capables de supporter les fatigues de la guerre , bien disciplinés , bien exercés , ayant eu le temps de prendre l'esprit de leur état , & sur lesquels il paroît qu'un général doit faire plus de fond que sur des troupes de nouvelle levée. L'état est donc intéressé à pourvoir à tout ce qui peut contribuer à leur conservation , en prenant les arrangemens propres à arrêter le progrès des maladies qui ravagent nos troupes , sur-tout lorsqu'elles se portent dans des pays éloignés de la France ; à empêcher que les soldats blessés ne meurent faute d'être secourus & pansés à propos , par le défaut des chirurgiens qui manquent en quantité & en qualité ; à empêcher que dans les routes que font les *hospitaux* , lors de leur évacuation , les malades ne meurent d'inanition , par l'avarice de ceux qui sont chargés de leur conduite. Pour parer à ces inconvéniens , il faut établir un ordre qui les anéantisse , & que l'appât du gain ne puisse plus détruire ; pour y parvenir il faut en confier la dépense à des personnes de probité , qui par leur état soient intéressées à la conservation du soldat ; ces deux points se trouvent réunis dans l'état de l'officier : c'est ce qui fait penser qu'en chargeant chaque corps du traitement de ses soldats , & y établissant une règle invariable pour le maintien du bon ordre , l'état y gagneroit , tant par rapport à la conservation du soldat , que par rapport aux finances , d'autant mieux que le traitement se fera à beaucoup moins de frais , qu'il ne sera presque

plus question de procès verbaux , & que l'on ne verra plus à l'armée cette quantité d'hommes qui y viennent à titre de chirurgiens apprendre leur métier aux dépens du roi & des malheureux qui tombent dans leurs mains.

Pour être en état de former par chaque corps de bons *hospitaux* , il est nécessaire que le roi entretienne dans chaque régiment de ses troupes , un chirurgien-major , en état de démontrer & d'opérer : il faut que ces qualités lui soient acquises , autant par la pratique que par l'étude ; qu'il soit en état de faire l'office de médecin , qualité actuellement attachée à tous les bons chirurgiens : enfin un sujet qui ne doive rien à la faveur , & qui puisse être avoué des académies de chirurgie.

Il est pareillement nécessaire que le roi entretienne dans chaque compagnie de ses troupes , ou tout au moins de deux en deux compagnies , un garçon chirurgien , qui n'aura d'autre service à faire que celui de sa profession , & dont la paie soit plus forte que celle du soldat , pour le distinguer ; & pour leur donner de l'emulation il faut que le roi accorde quelque privilège , dans les provinces , aux chirurgiens qui s'y établiront , après avoir servi dans ses troupes avec exactitude & distinction le temps qui sera fixé ; par ce moyen on trouvera beaucoup plus de sujets qu'il n'en faudra pour remplir ces places : tous ces garçons chirurgiens seront dans chaque corps aux ordres du chirurgien-major , qui sera obligé de leur démontrer , dans certains jours de chaque semaine , & de les instruire avec application & exactitude , sur tout ce qui regarde cette profession , afin d'en faire des sujets propres à rendre les services essentiels que l'on doit attendre d'eux à l'armée ; le plus capable de chaque bataillon y sera à titre de chirurgien aide-major , avec un supplément de paie du roi.

Voilà de quoi former tous les chirurgiens de l'armée , à la tête desquels on mettra un chirurgien-major par division , tel que la cour les nomme ordinairement , gens d'un mérite distingué ; leur service sera de veiller à l'exactitude des autres , à en reconnoître la capacité , & les redresser dans tous les cas , en faisant leur tournée par division ;

dans les quartiers d'hiver, & en visitant les ambulances en campagne.

Pour former des sujets toujours plus habiles, le roi pourroit établir à Paris une maison, où un des garçons chirurgiens de chaque bataillon, de chaque régiment de cavalerie, dragons ou hussards, seroit envoyé, au choix du chirurgien-major de chaque corps, y vivant au moyen de la solde que le roi accorde à son régiment, en sorte qu'il ne soit fait d'autres frais pour lui que le logement & le coucher : tous ces garçons chirurgiens y feront leur cours sous les instructions des meilleurs démonstrateurs préposés à cet effet.

Pour donner de l'émulation & récompenser les soins des chirurgiens-majors, il faut que les places attachées à leur profession, dans les *hospitaux* royaux de France, soient le prix de leurs services, & leur servent de retraite.

Il semble que dans cet arrangement, tout concourt à donner de l'émulation à l'un & à l'autre état des chirurgiens, & qu'étant attachés aux troupes, ils seront portés, autant par inclination que par devoir, à les bien traiter.

Le chirurgien-major sera chargé de l'emplette & de la fourniture des drogues, des eaux-de-vie, linges à pansement, charpies, &c. au moyen d'un prix fixe par chaque journée de malades, & les chirurgiens-majors des divisions seront chargés de l'inspection de leur pharmacie ; le roi fournira les moyens de la transporter, elle doit toujours marcher avec la troupe.

Les aumôniers de chaque régiment feront leur charge à l'*hôpital*, en suivant l'ordre & la règle prescrite aux aumôniers des *hospitaux* ; il y en aura toujours un nombre au quartier général, attaché à l'ambulance, pour remplacer ceux des régimens qui seroient morts ou malades.

Comme l'on propose de charger les corps du traitement de leurs malades, au moyen d'un prix fixe que la cour leur accordera par chaque journée de malade, au moyen duquel ils seront chargés de la fourniture des alimens, médicamens, eau-de-vie & linge à pansement, &c. ce sera aux commandans & majors des corps à choisir parmi leurs sergens, des hommes intelligens & propres à ménager leurs intérêts, sans préjudice au bon traitement du soldat, pour

remplir les fonctions de directeur, dépen- sier & garde-magasin.

Les infirmiers seroient fournis par l'*hôpital* ambulant, qui en sera toujours fourni d'une suffisante quantité, ils seront payés par les corps ; dans le cas où il en manqueroit, on en demanderoit de bonne volonté dans la troupe ; & il faut éviter, autant qu'il est possible, de les prendre par force ; car le dégoût que cause un pareil métier, à ceux qui n'y sont pas propres, causeroit la perte de quantité d'hommes qui pourroient être ailleurs de fort bons sujets ; ils seront distribués de vingt-quatre en vingt-quatre-malades ; il y en aura un de furnu- méraire pour enterrer les morts, & un dans chaque *hôpital*, qui sera celui qui paroitra le plus propre, le plus intelligent, & le plus ferme pour commander les autres : voilà tous les hommes propres à former de bons *hospitaux*, qui seront à la charge des corps.

Il faut qu'il y ait à chaque *hôpital*, un homme qui y soit attaché, pour veiller aux intérêts du roi & au bien-être du soldat ; il sera nommé par la cour, à titre de contrôleur, & sera payé par le roi ; il sera indé- pendant des corps, & sera chargé conjointement avec les commissaires des guerres, de faire exécuter les ordonnances du roi concernant les *hospitaux* ; il ne sera tenu de rendre compte qu'à l'intendant de l'armée, à l'officier général, sous les ordres duquel sera le corps à qui appartiendra l'*hôpital* auquel il sera attaché.

De quelle utilité peuvent être d'autres commis pour faire ou faire faire le service dans un *hôpital* ? & à quoi sert cette quantité de commis qui sont à la suite des entre-preneurs, avec des appointemens si confi- dérables, tels que

Un directeur à . . .	150 liv. par mois.
Un dépenfier à . . .	100
Un garde-magasin à . . .	100
Un commis aux en- trées. . . . .	120
Un chirurgien aide-ma- jor. . . . .	150
Dix garçons chirurgiens sans nourriture, à soixante livres chacun . . . . .	600
Un contrôleur à . . .	150
	<hr/>
	1370 liv.

De l'autre part, . . . : 1370 liv.

Et dans les hôpitaux considérables, un sous-directeur & un sous-contrôleur, à cent livres chacun, 200

1570 liv.

Que l'on ôte cent soixante & dix livres pour les appointemens du contrôleur, mentionnés d'autre part, il restera par chaque mois, en bon pour le roi, quatorze cents livres dans les hôpitaux considérables, & douze cents livres dans les moins considérables; ces sommes doivent faire une déduction sur le prix des journées, comme on le verra en son lieu.

*Fonctions des employés au service desdits hôpitaux.*

Le chirurgien-major fera sa visite tous les matins, à huit heures en été, & à neuf heures en hiver; il sera suivi des garçons chirurgiens de garde qui écriront ses ordonnances, & des chirurgiens-aide-majors de chaque bataillon, qui resteront à l'hôpital jusqu'à midi, pour faire exécuter les ordres qu'il aura donnés dans sa visite; tous les autres garçons chirurgiens du régiment le suivront pareillement dans sa visite; & les chirurgiens-aide-majors les disperseront dans les salles où ils seront nécessaires, conformément aux ordres du chirurgien-major; il préparera ensuite de sa visite les médicamens nécessaires, & chargera de la distribution un des chirurgiens-aide-majors, le plus intelligent dans cette partie.

L'aumônier fera sa charge suivant la règle prescrite aux aumôniers des hôpitaux.

Le directeur fera avertir le contrôleur toutes les fois qu'il fera mettre la viande à la marmite, afin qu'il vérifie si l'on y met la quantité fixée, & si elle est de la qualité requise; il fera tous les matins & dans toutes les salles la visite, une heure avant celle du chirurgien-major; il verra si les lits sont faits, si les salles sont balayées, & si l'infirmier-chef fait tenir l'ordre de propreté qui lui est prescrit; il s'informerà des malades, si les infirmiers sont exacts à les servir, & verra si les plaintes qu'il recevra sont fondées, afin de punir sévèrement l'infirmier qui auroit manqué: il aura toujours une suffisante provision de toutes les choses

nécessaires aux alimens des malades; il aura l'œil à ce que le dépenfier soit juste dans toutes ses distributions, tant pour l'intérêt du corps, que pour celui des malades; il dressera un état journalier de la dépense qu'il fera, dont il remettra copie, tous les cinq jours, au major ou à l'officier préposé pour recevoir ses comptes: les visites du chirurgien-major qu'il y joindra, lui serviront de pièces justificatives. Les officiers commandés tous les jours pour la visite dudit hôpital, répondront, en leur propre & privé nom, du mal-être du soldat malade, s'il y avoit des plaintes légitimes le jour de leur visite, & qu'ils n'y aient pas fait apporter le remède convenable. Lorsque les commissaires & contrôleurs feront leur visite dans lesdits hôpitaux, il ne s'y trouvera aucuns officiers, sergens ni commis intéressés pour le corps, afin que les soldats malades puissent faire librement leurs plaintes; & si elles sont justes, ils en rendront compte sur le champ à l'officier-général, sous les ordres duquel sera cette troupe.

Le dépenfier sera chargé de faire le partage des alimens, conformément à l'état de visite du chirurgien-major, dont copie lui sera remise; il aura un panier par salle, divisé en quatre, où sera le pain de chaque espèce de portion; une cuvette de bois, divisée pareillement en quatre, où sera la viande de chaque espèce de portion; un broc pour le vin, où sera la quantité nécessaire pour toute la distribution; une marmite de distribution pour faire les bouillons & tremper les soupes; deux pots propres à tenir le riz & les panades: il remettra tous ces ustensiles garnis des alimens nécessaires aux infirmiers de distribution, qui la feront à l'heure fixée, sur un extrait par salle de la visite du chirurgien-major, qui leur sera remis par le dépenfier, afin qu'ils puissent reconnoître par les numéros des lits, les malades auxquels ils doivent faire les différentes espèces de distribution; il aura une extrême attention à faire tenir tous ces ustensiles très-propres, & que les infirmiers fassent leurs distributions avec beaucoup de propreté; qu'ils ne servent point la viande, le pain, ni autres alimens avec les doigts, & qu'ils aient des fourchettes de bois pour ce service; il veillera à ce que le cuisinier

tienne sa cuisine & tout ce qui en dépend dans le plus grand ordre de propreté.

L'infirmier-chef sera chargé de veiller à l'exactitude des autres, il fera sa tournée dans les salles deux fois par jour, il fera balayer & nettoyer par-tout, fera faire les lits, fera laver les écuelles, assiettes, & généralement toute la terraille à l'usage des malades; fera faire un feu tempéré dans les salles pendant le froid; fera par un infirmier peigner les soldats malades, qui seront en état de le souffrir, & hors d'état de le faire; il veillera à ce que les soldats qui sont en état de se tenir propres, le fassent; & si quelqu'un s'obstinoit à rester dans la mal-propreté, il en rendra compte au directeur qui, étant sergent, se servira de son autorité pour le faire tenir dans l'état de propreté où il doit être. La propreté que l'on doit observer & faire observer dans les *hôpitaux*, est d'une si grande conséquence, que c'est presque toujours de la mal-propreté que naissent les maladies contagieuses: s'il y a beaucoup de malades dans un *hôpital*, dont l'emplacement soit nécessairement resserré, que ces malades soient tenus mal-proprement, ou soient eux-mêmes mal-propres, ils s'infectent, & tout ce qui est à portée d'eux s'en sent; c'est ce qui arrive presque toujours dans les *hôpitaux* de l'armée, soit par la négligence de ceux qui sont chargés d'y veiller, ou parce que les soldats n'étant point subordonnés aux commis des *hôpitaux*, méprisent ce qu'ils peuvent leur dire à ce sujet. L'infirmier-chef commandera tous les jours les infirmiers de garde qui doivent veiller pendant les vingt-quatre heures aux besoins de tous les malades; il prendra l'ordre du chirurgien-major, pour savoir la quantité qu'il doit y en avoir de garde, tant par rapport au nombre des malades, qu'à l'emplacement de l'*hôpital*, le tout sans préjudice du service journalier que les autres infirmiers doivent faire, de vingt-quatre en vingt-quatre malades; tel que celui de faire les lits exactement tous les matins, & tenir propres de tout point les vingt-quatre malades qui leur sont confiés. L'infirmier-chef fera brûler des parfums communs, tels que genievre, romarin, spique, lavande, &c. dans toutes les salles, deux fois par jour, une demi-heure avant

la distribution des alimens; tous les jours, le matin, il tiendra les fenêtres ouvertes dans toutes les salles, au moins une demi-heure, quand il fera froid, à moins qu'il ne fasse un vent trop fort ou du brouillard, il les tiendra toujours plus ouvertes, en suivant les gradations de la chaleur ou du froid; il veillera à ce que les morts soient enterrés douze heures après leur décès, & que les fosses soient assez profondes pour que les cadavres ne causent aucune infection.

Le garde-magasin sera chargé de recevoir & distribuer les fournitures de toute espèce, qui seront destinées pour le service de l'*hôpital*; & pour qu'il en rende compte à la première requisition, il tiendra un état de sa recette qu'il formera sur autant de colonnes qu'il y aura de différentes espèces de fournitures, en faisant la distinction du bon & du mauvais; lequel état sera signé des commandant & major du corps, du commandant du lieu où sera ledit *hôpital*, du commissaire des guerres & du contrôleur; & si, pendant le temps que lesdites fournitures seront au service de l'*hôpital*, il y avoit du déficit, soit par fracture, usure ou autres cas semblables, il requerra le commissaire des guerres d'en dresser procès verbal, pour servir à la décharge du corps; il fera souvent sa visite dans l'*hôpital*, pour vérifier si les fournitures ne se dégradent pas par la faute des malades ou infirmiers; il fera blanchir les draps & autres linges au service dudit *hôpital*, & en distribuera tous les quinze jours aux malades.

Le contrôleur aura son bureau à portée de l'*hôpital*, où il restera exactement depuis sept heures du matin jusqu'à onze, pour recevoir les billets d'entrée des malades, qu'il enrégistrera sur un registre qui ne servira qu'à cet usage; tous les cinq jours le chirurgien-major marquera les soldats qui sont en état de sortir dudit *hôpital*, & en enverra la note au contrôleur par l'infirmier-chef, qui lui présentera les soldats marqués pour sortir, & auxquels il délivrera des billets de sortie, après les avoir enrégistrés sur un registre qui ne servira qu'à cet usage; ensuite il se portera dans les salles de l'*hôpital*, & fera l'appel des malades, pour vérifier si le nombre des restans est conforme à ses registres; il s'informerá des sol-

dats s'ils sont traités suivant l'ordonnance; recevra les plaintes de ceux qui en feront; examinera si elles sont fondées; les communiquera au commissaire, & en fera son rapport à l'officier-général, aux ordres duquel sera la troupe; il enrégistrera les soldats morts sur un registre particulier; lesquels trois registres seront cotés & paraphés par premier & dernier feuillet par le commissaire; il donnera un état du mouvement journalier au commandant du lieu où sera l'hôpital, & un au commissaire des guerres; il dressera tous les mois trois états des journées des soldats malades audit hôpital, sur six colonnes; la première contiendra le nom des compagnies; la seconde, le nom des soldats malades de chaque compagnie; la troisième, le jour de l'entrée ou de ceux qui sont restés du mois précédent; la quatrième, le jour de la sortie ou de la mort; la cinquième, le total des journées par compagnie; & la sixième, le total général des journées. Il formera cet état sur les trois registres mentionnés ci-devant, qui seront arrêtés tous les mois par le commissaire; lesdits trois états seront signés de lui & visés du commissaire, & seront envoyés, du premier au 6 de chaque mois, à l'intendant de l'armée, qui en gardera un, en enverra un au ministre ayant le département de la guerre, & le troisième au major du régiment, après l'avoir ordonné, pour qu'il en soit payé chez le trésorier. S'il arrivoit que des soldats d'un autre régiment fussent en détachement à portée du lieu où seroit ledit hôpital, ou qui allant ou revenant du pays, tombassent malades & fussent obligés d'y entrer, le contrôleur feroit déposer leurs armes, s'ils en avoient, au magasin, dont il seroit inventaire, de même que des hardes d'ordonnance dont ils seroient munis, & en enverroit tout de suite copie aux majors de leurs régimens, auxquels il seroit fait retenue de la solde desdits soldats au profit du régiment à qui appartiendra l'hôpital, & le roi paieroit le supplément de leurs journées. Le contrôleur sera chargé des réparations à faire au compte du roi, dans les emplacements où il peut manquer beaucoup de choses nécessaires aux hôpitaux, tels que des bois de lit, des poëles pour échauffer les salles,

des fourneaux dans la cuisine, des rayons & garde-manger dans la dépense, &c. Le marché de ces réparations ne sera fait qu'en présence du commandant du lieu, du commissaire des guerres & du major du régiment; de toutes lesquelles réparations, ce contrôleur dressera trois états, qui seront signés de toutes les personnes mentionnées ci-dessus, & envoyés à l'intendant de l'armée, qui en gardera un, en enverra un au ministre de la guerre, & le troisième au contrôleur, après l'avoir ordonné, pour en être payé chez le trésorier.

Dans le cas où les maladies feront des progrès considérables, les chirurgiens-majors de chaque division, nommés par la cour, feront leur tournée & raisonneront avec les chirurgiens-majors des corps, sur la nature des maladies; ensuite ils s'assembleront pour convenir des moyens propres à en arrêter le cours, & en feront part aux chirurgiens-majors du corps.

*De l'emplacement des hôpitaux.* Lorsque les troupes entreront en quartier d'hiver, le commandant du lieu fera choisir, sur le logement du quartier, la maison la plus convenable, & de préférence un couvent, s'il y en a, pour y établir l'hôpital des troupes qu'il commande; s'il y a différens régimens dans le quartier, il fera donner, autant qu'il sera possible, un emplacement par régiment, pour éviter la multitude des malades dans un même lieu; & s'il n'y a qu'une maison destinée pour les hôpitaux de différens régimens, elle sera distribuée par égale portion pour chaque bataillon, ou régiment de cavalerie & dragons. S'il se trouve une cuisine suffisamment grande pour contenir les chaudières de chaque régiment, on leur assignera à chacun leurs fourneaux. Il y aura toujours une sentinelle dans cette cuisine pour y faire observer l'ordre: il faut que chaque régiment ait sa chambre de dépense particulière; il convient que le contrôleur, les chirurgien-major & aumônier de chaque régiment, soient logés à portée dudit hôpital. Dès que l'emplacement de l'hôpital sera reconnu, le contrôleur & le commissaire verront les réparations & achats nécessaires à faire au compte du roi; desquelles réparations il sera dressé un état par le contrôleur, pour

le marché en être fait & exécuté tout de suite, dans la forme expliquée ci-devant. Chaque *hôpital* particulier aura son contrôleur, & une garde pour contenir les soldats, empêcher que les malades ne sortent, & que leurs camarades ne leur apportent des alimens étrangers : le directeur, dépenfier & garde-magasin, seront logés dans ledit *hôpital*.

*Des fournitures.* En suivant l'usage des étrangers étant sur les pays ennemis, il sera fait une perquisition dans toutes les maisons & couvens de la dépendance de chaque quartier, des matelas, draps, couvertures, paillasse & traversins qui s'y trouveront, pour en fournir les *hôpitaux* d'une suffisante quantité; chaque habitant mettra sa marque sur celle qu'il devra fournir, pour la reconnoître lors de l'évacuation dudit *hôpital*; ensuite elles seront transportées dans les *hôpitaux*, & remises aux gardes-magasin, qui en donneront leur reçu à la charge du corps, & seront obligés de le représenter toutes les fois qu'ils en seront requis. Dans les pays amis, alliés ou neutres, dans lesquels on seroit obligé d'hiverner, on peut par arrangement en faire fournir de même, en payant à la reddition des dites fournitures, le dommage qui auroit pu y être fait, sur l'estimation que des commissaires préposés de part & d'autre feront faire à cet effet. Les corps seront chargés des chaudières pour le bouillon & la tisane; des paniers, cuvettes de bois, brocs pour le vin & tisanes, grandes cuillers, fourchettes, écumeurs, couteaux de cuisine, toute la menue terraille à l'usage des malades. Ces ustensiles, à l'exception de la terraille & la pharmacie, marcheront toujours avec la troupe : le roi fournira les moyens de les transporter.

*Chauffage.* Le bois pour la consommation des *hôpitaux*, étant sur pays ennemi, doit être pris dans les bois des communautés où chaque troupe sera en quartier; & s'il arrivoit que dans l'étendue du pays que l'armée occuperoit, il y eût des cantons qui en manquaient, on en tireroit sur les voitures du pays des quartiers où ils seroient abondans, à moins qu'il n'y ait dans le pays une autre espece de chauffage. Cette fourniture se peut joindre au chauffage des corps-de-garde &

du reste de la troupe. Dans les pays des alliés on prendra les arrangemens ordinaires pour cette fourniture.

*De la quantité & espece des alimens.* Toutes les vingt-quatre heures il sera mis dans la marmite une livre de viande de bœuf par chaque malade qui sera dans l'*hôpital*, & autant que faire se pourra, deux tiers de bœuf & un tiers de mouton : on croit que le bouillon en seroit meilleur, en ne mettant qu'une demi-livre toutes les douze heures. Sur cette quantité, les infirmiers doivent être nourris, ainsi que le cuisinier & autres servant à l'*hôpital*, parce que, sur la quantité des malades, dont il y a souvent plus de moitié à la diete & au quart, il se trouve plus de viande qu'il n'en faut pour leur nourriture. Les commissaires, contrôleurs & autres ayant droit, seront visiter les bêtes avant & après avoir été tuées, pour connoître si elles sont saines & propres à l'usage des malades : la portion de viande sera d'une livre poids de marc, divisée en deux parties pour le dîner, le souper, les trois quarts de douze onces, la demie de huit onces & le quart de quatre onces.

Le pain sera composé de pur froment, autant que le pays le permettra; & si l'on habitoit des pays où cette espece soit rare, il sera composé des deux tiers froment & l'autre tiers seigle : on observera que toute la fleur doit y rester, que l'on en doit ôter le gros son, & que le pain doit être bien cuit; la portion sera composée d'une livre & demie poids de marc, en deux parties, les trois quarts de dix-huit onces, la demie de douze onces, le quart de six onces. Pour ceux qui ne doivent avoir que des soupes, on leur coupera des tranches à la concurrence de deux onces.

Le vin qui sera distribué aux malades, sera pris dans le pays qu'on occupera, à moins qu'on ne puisse le tirer à meilleur marché des pays voisins; & par cette raison, on ne pourra se plaindre ni refuser le vin du pays, dès qu'il n'aura pas les défauts d'être aigre, piqué, tourné ou trempé; il faut, autant qu'il sera possible, que ce soit du vieux.

Les œufs qui serviront aux bouillons blancs & à ceux qui relevent de diete, seront pris les plus frais qu'on pourra les trouver.

Le riz fera donné du plus blanc & du meilleur.

Les panades se feront selon l'ordre du chirurgien-major.

La tisane étant sujette à s'aigrir, particulièrement en été, le garçon-chirurgien, chargé de la faire, n'en fera qu'autant qu'il pourra s'en consommer à peu près dans les vingt-quatre heures; les choses nécessaires pour la faire seront fournies par le chirurgien-major, de même que les œufs & le lait pour l'usage des cataplasmes. Ces articles sont relatifs au traité qui sera fait de sa part avec le corps pour la fourniture des drogues.

*Evacuations desdits hôpitaux.* Lorsque le général se disposera à quitter ses quartiers d'hiver pour entrer en campagne, il donnera ses ordres à l'intendant de l'armée, pour qu'il dispose les ambulances pour recevoir les malades des *hôpitaux* des quartiers d'hiver; pour lors les régimens les plus à portée de l'ennemi, commenceront leur évacuation sur ceux qui seront le plus à portée sur leurs derrières, & successivement de quartier en quartier, les régimens recevront les malades de leurs voisins jusqu'aux lieux des entrepôts de l'ambulance, où étant arrivés, chaque sergent, chargé de la conduite des malades de son corps, fera un billet d'entrée pour chaque malade, dans lequel seront expliqués les hardes d'ordonnance & l'armement dont il sera muni, & dont le contrôleur dudit *hôpital* tiendra un état exact, afin qu'au cas qu'il en meure quelqu'un, le garde-magasin soit tenu d'en rendre compte au régiment, & que chaque soldat puisse retrouver exactement, au retour de sa maladie, tout ce qu'il aura apporté d'ordonnance dudit régiment. Les régimens qui commenceront leur évacuation, donneront avis aux régimens qui se trouveront sur leur route, du jour de l'arrivée de leurs malades, afin qu'ils se préparent à les recevoir & alimenter, & d'évacuation en évacuation, tous les régimens en useront de même.

*Des billets d'entrée & de sortie.* Les billets d'entrée & de sortie sont des pieces justificatives, pour servir à la vérification des états des journées des malades; mais qui facilitent aux soldats les moyens de courir toutes les campagnes d'*hôpital* en *hôpital*, de prendre de l'argent, des chemises, souliers, &c.

par-tout où on leur en veut donner: on a pu remarquer, pendant la guerre dernière, que près d'un fixieme des soldats de l'armée ont pris ce parti, lesquels au lieu de rendre service ont ruiné leurs capitaines; on a, par eux-mêmes, découvert leur ruse: dès qu'un soldat mouroit dans un *hôpital*, ces vagabonds fouilloient dans ses poches pour y chercher des billets de sortie de quelqu'autre *hôpital*, & dès qu'ils en trouvoient, ils s'en servoient pour aller demander de l'argent & des hardes sous le nom du mort, & pour toucher les commissaires & les rendre favorables à leurs demandes, ils se présentoient à eux dans le plus mauvais équipage qu'ils pouvoient; d'autres s'y sont présentés de même & ont dit qu'ils avoient perdu leurs billets: ils ont pris de l'argent & des hardes sous de faux noms & des noms de compagnie inconnus. Cette espece de désertion & ces malversations sont trop préjudiciables au bien du service, & trop ruineuses pour les capitaines, pour ne pas en arrêter le cours.

Pour éviter le mauvais usage & la multiplicité des billets de sortie, on propose ce qui suit: d'empêcher que les soldats ne sortent des *hôpitaux* où ils sont, que par évacuation escortée d'un *hôpital* sur un autre, ou par convoi de retour à leurs régimens, & pour cet effet, il doit y avoir une garde à chaque *hôpital*, tant pour la police, que pour empêcher qu'aucun soldat malade n'en sorte que par ordre. Les officiers qui commandent sur les derrières de l'armée, dans les places, les maires, consuls, bourgmeistres des villes, bourgs & villages; les prévôts des maréchaussées, & tous autres ayant droit, doivent avoir des ordres pour faire arrêter tous les soldats des régimens qui composent l'armée, qui iront ou viendront sans être munis d'un congé dans la forme prescrite par l'ordonnance, & en donner tout de suite avis au général: il faudra détacher tous les dix jours un sergent, un maréchal des logis ou brigadier de toutes les brigades de l'armée, lesquels iront faire la tournée de tous les *hôpitaux* de l'armée, & commençant par les plus éloignés, en ramèneront tous les soldats de leur brigade en état de servir; ils se chargeront de leurs billets de sortie & vérifieront sur leurs billets d'entrée, que les contrôleurs

leur exhiberont, s'ils ont toutes les hardes d'ordonnance & l'armement, qui seront enrégistrés sur lesdits billets d'entrée; & s'il en manquoit, ils s'en feront rendre compte. Dès qu'il mourra un soldat à l'hôpital, le contrôleur délivrera au garçon chirurgien de la brigade ou du régiment dont fera ce soldat mort, un billet qui désignera le jour de sa mort, ainsi que les hardes d'ordonnance & armement enrégistrés sur son billet d'entrée; le garçon chirurgien remettra ce billet au sergent de tournée, par le moyen duquel il se fera rendre compte dudit habillement & armement, & il leur sera fourni, par les commissaires, des mulets ou voitures pour les transporter; il sera ordonné aux commissaires de ne faire compter aucun argent aux soldats qui seront sur les routes, à moins que ce ne soient des soldats qui retournent de chez eux à l'armée, munis d'une cartouche en regle, & tous ceux qui n'en feront pas munis seront censés fuyards & vagabonds, & par cette raison devront être arrêtés & punis comme tels. Les billets d'entrée doivent être moulés, & assez grands pour contenir toutes les apostilles qu'on aura à y faire, tels que l'enregistrement de l'armement & hardes d'ordonnance qui doit se faire lorsque les soldats partent du régiment pour se rendre à l'hôpital; le même billet d'entrée doit servir pour tous les hôpitaux où le même soldat pourroit passer par évacuation, en apostillant sur ledit billet d'entrée, *évacué un tel jour d'un tel hôpital sur un tel hôpital*; en sorte que les sergens de tournée trouveront toujours dans l'hôpital où seront les soldats qu'ils doivent conduire au régiment, le billet d'entrée qui lui a été donné audit régiment lorsqu'il en est parti, pour pouvoir réclamer les hardes d'ordonnance & l'armement qui y sont enrégistrés, ce sera au contrôleur & au garde-magasin de les vérifier à chaque évacuation, & pour servir de pièces justificatives aux commis de l'hôpital évacué. Les contrôleurs & gardes de magasin de l'hôpital sur lequel se fera l'évacuation, donneront aux commis de l'hôpital évacué, un état par régiment & compagnie du nom des malades qu'ils auront reçus, en y mentionnant que lesdits malades sont munis des hardes d'ordonnance & armement énoncés dans leurs billets d'entrée;

lesquels états, en forme de décharge seront visés du commissaire des guerres ayant la police de l'hôpital. Dans les billets de sortie qui seront délivrés aux sergens de tournée, il fera fait mention des évacuations énoncées dans le billet d'entrée, de même que de la remise des effets d'ordonnance & armement; & ces sergens seront obligés de mettre sur les billets d'entrée des soldats qu'ils rameneront au corps, & des morts, qu'ils ont reçus l'équipement & armement énoncés dans ledit billet, & s'il y manque quelque chose, ils en feront l'exception. Il faudra désigner sur les billets d'entrée le nom du premier hôpital où les soldats doivent entrer; cette attention est nécessaire à la vérification des comptes. Il paroît qu'au moyen de ces précautions les soldats malades repeupleront les armées au lieu de faire les vagabonds d'hôpital en hôpital; qu'il ne reviendra plus cette quantité de fausses retenues aux capitaines, & que les armemens & habillemens, qui font d'une très-grande conséquence pour les corps & pour le roi, ne pourront pas se perdre.

*Façon de fixer le prix des journées des hôpitaux & des quartiers d'hiver.*

En comptant chaque chose au prix le plus cher, & supposant la viande à cinq sous la livre, & une livre pour chaque malade, ci . . . . . 5 f.

Une livre de pain par jour pour chaque malade, le foible portant le fort, ce qui ne peut aller tout au plus qu'à cela, puisque sur cent malades il y en a au moins moitié à la diète & au quart, à trois sous la livre, ci . . . . . 3

Au chirurgien-major trois sous par chaque journée de malade, pour la fourniture des drogues, eaux-de-vie & linges à pansement; ce traité peut se faire à ce prix, si l'on considère qu'un malade est beaucoup plus long-temps à se rétablir qu'à être médicamenté; on veut dire qu'un malade qui restera un mois à l'hôpital, recevra tout au plus des drogues pendant huit ou dix jours, au moyen de quoi il y a vingt jours sans

De l'autre part . . . . .	8 f. d.
fourniture ; c'est ce qui donne lieu de croire que ce traité peut se supporter sans perte , ci . . . . .	3
La paie des infirmiers revient à environ six liards par chaque journée de malade , ci . . . . .	1 6
Mettons les œufs, riz, panades, herbages , terraille & autres menues fournitures à trois sous six deniers par chaque journée de malade , ce qui est considérable , ci . . . . .	3 6
Chaque journée de malade ne reviendra qu'à . . . . .	16 f.

Si l'on compare cette somme avec celle qui a été accordée aux entrepreneurs , qui ont eu vingt-deux sous , & même vingt-quatre sous par chaque journée , on trouvera au moins six sous de différence , & en supposant dans une armée de soixante mille hommes , ce qui n'est point exagéré , puisque après le siege de Philisbourg & en Baviere , il y en avoit plus de moitié : dix mille journées , à 6 sous l'une , font trois mille livres par jour , & pendant cent cinquante journées de quartier d'hiver , feront la somme de quatre cents cinquante mille livres , que le roi épargnera sur cette quantité de malades ; plus , les procès verbaux anéantis , ce qui ne fait pas un petit objet. Il y a encore à considérer que lorsque les commis des entrepreneurs & les chirurgiens tombent malades , leurs journées sont comptées par les entrepreneurs sur le pié de celles des officiers ; ce qui doit faire une différence sur les cent cinquante jours du quartier d'hiver au moins de quinze mille livres. Joignez à ces raisons le bien-être du soldat , la subordination qui régnera dans ces *hôpitaux* , qui est la mere du bon ordre & qui ne peut engendrer que d'excellentes choses : ajoutez les secours que l'on doit attendre un jour d'action de tous ces chirurgiens , qui se porteront avec plus d'inclination , de zele & d'attachement que des étrangers , à soigner & traiter leurs camarades , leurs amis , leurs officiers , leurs protecteurs : enfin les troupes allemandes suivent depuis long-temps cet usage , chaque régiment a un caisson pour la pharmacie , les eaux-de-vie , linges à panser ; & il y a un garçon chirurgien par

compagnie , & un chirurgien-major par régiment ; chaque régiment a son *hôpital* particulier ; un sergent-fourrier est chargé de la conduite de l'*hôpital* , & il faut qu'il alimente ses malades suivant le tarif de fourniture des alimens qui lui est donné , au moyen de deux places par journée de malade ; la place est de cinq kreitzers , le kreitzer vaut dix deniers argent de France , & les dix kreitzers valent huit sous quatre deniers. Il se font fournir tout ce qui est nécessaire par les gens du pays qu'ils habitent , soit matelas , draps de lit , couvertures , bois de lit , chaudières & généralement tous les ustensiles nécessaires , ainsi que des voitures pour le transport des malades. Nous faisons presque toujours la guerre dans les pays où ils la font & où ils habitent : les peuples de ce pays trouveront-ils extraordinaire que nous les traitions comme leurs maîtres , dès que nous y vivrons en aussi bon ordre qu'eux ? c'est le plus sûr moyen d'y trouver beaucoup de ressources.

**HÔPITAUX AMBULANS.** Indépendamment des *hôpitaux* des entrepreneurs , il y a toujours à l'armée un *hôpital ambulant* : ce dernier ne fera-il pas le service pour toute l'armée , dès qu'il sera fourni par proportion d'une suffisante quantité de sujets. C'est cette espece d'*hôpital* que l'on propose pour recevoir les malades des *hôpitaux* des quartiers d'hiver & les traiter en campagne , les corps ne pouvant s'en charger à cause des différens emplacements qui seroient difficiles à trouver pour chaque régiment , & de plusieurs autres difficultés qui se rencontreroient à chaque instant ; il est nécessaire que cet *hôpital* soit capable de se diviser en autant de divisions qu'il y en a à l'armée pour former un *hôpital* par chacune , composé d'un directeur , un dépenfier , un garde-magasin & un chirurgien-aide-major ; les contrôleurs qui auront fait le service pendant les quartiers d'hiver , le continueront dans ces *hôpitaux* en campagne ; on pourra , si l'on veut , se servir des commis qui ont géré pendant le quartier d'hiver pour faire le service en campagne : il sera pris un nombre suffisant de garçons chirurgiens par chaque bataillon pour faire le service dans ces *hôpitaux* , en sorte qu'il y en ait toujours un par régiment , ou tout au moins par brigade , dans

chaque *hôpital*. Les chirurgiens-majors des divisions auront l'inspection de ces *hôpitaux*. L'entrepreneur ou régisseur, & leurs commis, pourvoient à tout ce qui sera nécessaire pour lesdits *hôpitaux*; les divisions de ces *hôpitaux* seront portées sur les derrières de l'armée dans les lieux que le général jugera convenables; un seul de ces *hôpitaux* restera au quartier général, avec le régisseur & les commis qui lui seront nécessaires, un des chirurgiens-majors de division, un nombre d'infirmiers suffisant pour soigner les blessés un jour d'action. Ce régisseur sera toujours muni d'une suffisante quantité de brancards, d'eau-de-vie, de linge à pansement, de charpie, de bœufs sur pié, &c. Il lui sera fourni les caissons nécessaires au transport de ces choses, afin qu'un jour d'action il ne soit pas en défaut de tout ce qui est nécessaire dans ces journées meurtrières où tout doit être prévu.

Le service des employés de ces *hôpitaux* ne déroge en rien à celui des employés du quartier d'hiver, à l'exception que les garçons chirurgiens des corps qui feront le service dans lesdits *hôpitaux* seront aux ordres des chirurgiens-majors & aide-majors de chaque *hôpital* où ils seront distribués, & leur obéiront comme au chirurgien-major de leurs corps: il est absolument nécessaire qu'il y en ait toujours un dans chaque *hôpital* par régiment, ou tout au moins par brigade. Ces garçons chirurgiens auront l'œil à ce que les malades de leur régiment ou de leur brigade soient traités comme il convient; & s'il se commettoit quelque abus préjudiciable au bon traitement, ils adresseroient leur plainte à l'officier qui commandera dans le lieu où sera ledit *hôpital*, & au commissaire des guerres, & en donnera avis tout de suite au régiment.

Un jour d'action tous les chirurgiens-majors des corps avec le reste de leurs garçons chirurgiens; se rendront à la division de l'ambulance attachée au quartier général, sous les ordres du chirurgien-major de division qui leur assignera à chacun leurs quartiers pour panser les blessés de leurs corps: ils seront munis eux & leurs garçons d'une suffisante quantité de charpie & bandages de toute espèce pour prévenir ce qui pourroit manquer à l'ambulance. Cet *hôpital* s'avancera en un lieu à portée de l'action,

& demeurera ou se retirera, suivant qu'elle nous sera favorable, & suivant les ordres du général. On prendra des précautions pour faire défilier tout de suite les blessés qui auront été pansés, & les faire transporter dans les *hôpitaux* qui seront sur les derrières, afin qu'on en sauve le plus qu'il sera possible, supposé que l'affaire ne nous soit pas favorable; & particulièrement des officiers, sergens & grenadiers.

Il est facile de voir qu'il y aura une suffisante quantité de bons chirurgiens à l'armée, & qu'un jour d'action les blessés ne seront pas dans le cas de passer des journées entières sans recevoir les secours qui peuvent les garantir de la mort; c'est ordinairement en été que ces événemens arrivent, & lorsque les chirurgiens ne peuvent pas suffire au pansement, les chaleurs causent la gangrène dans les plaies de ceux qui ne sont pas pansés à temps, & la mort suit de près.

Les soldats qui transportent leurs officiers ou camarades blessés à cet *hôpital*, ou ceux qui se servent de ce prétexte, forment un vuide si considérable à l'armée, que l'on ne peut prendre trop de précautions pour corriger un abus qui mérite la plus scrupuleuse attention; les Allemands ont un usage très-bon à suivre en pareil cas un jour d'action: les derrières & les ailes de leur armée sont garnies de troupes légères, à la garde desquelles sont des paysans postés par division dans les endroits les plus à portée de l'action: ces paysans sont là pour recevoir les blessés que les soldats transportent du champ de bataille dans cet endroit; un détachement de ces troupes légères escorte d'un côté les paysans qui transportent les blessés à l'*hôpital*, & un autre détachement fait retourner au combat les soldats qui les ont apportés; ces paysans sont escortés & gardés pour servir à cette manœuvre autant de temps qu'il est nécessaire; de façon que leurs armées ne diminuent pas comme les nôtres par la quantité de soldats qui se jettent après les blessés pour avoir occasion de s'esquiver; rien ne nous empêche d'en user de même, & de mettre partie de nos compagnies franches, & même la maréchauffée à la suite de l'armée, aux trousses de ces fuyards & à l'escorte des paysans nécessaires à cette manœuvre.

*Procès verbaux.* La division des *hôpitaux ambulans*, attachée au quartier général, paroît être à l'abri des insultes de l'ennemi, si ce n'est un jour d'action, puisque dans les marches elle doit être au centre de l'armée & jamais avec la colonne des équipages; de façon qu'elle soit toujours à portée de recevoir les malades ou blessés de tous les corps. Ce n'est donc que dans le cas d'incendie, ou dans celui où le quartier général seroit surpris & pillé par l'ennemi, que cette division peut exiger un procès verbal; ses autres divisions qui doivent être sur les derrières de l'armée, sont encore moins sujettes aux insultes de l'ennemi, & ne paroissent susceptibles de procès verbal que dans le cas d'incendie; on n'admet aucun procès verbal pour les *hôpitaux* des quartiers d'hiver.

Pour connoître les pertes dans tous les cas où l'on pourra exiger un procès verbal, il faut que le régisseur ou entrepreneur, lors de l'établissement de ses *hôpitaux*, donne un état de ses provisions au commissaire qui en aura la police, & un à l'intendant de l'armée, lesquels états seront certifiés des contrôleurs des *hôpitaux*, qui sont les hommes préposés pour veiller de plus près aux intérêts du roi; & dans la suite, il donnera tous les quinze jours un état de la consommation qui se fera dans lesdits *hôpitaux*, & de ce qui restera en provision de chaque espece, pareillement certifié des contrôleurs. Lorsqu'il fera des approvisionnements, il en donnera avis sur le champ aux personnes mentionnées ci-dessus, par des états qui constatent l'espece & la quantité, toujours certifiés par les contrôleurs. Les contrôleurs des *hôpitaux* donneront aux commissaires des guerres & aux commandans des lieux où seront lesdits *hôpitaux*, un état du mouvement journalier tous les cinq jours, auxquels on aura recours en cas de besoin; au moyen de ces pieces, l'on pourra constater la réalité des pertes de la façon suivante.

Supposant que le pillage ou l'incendie soit arrivé huit jours après l'état de quinzaine donné, on dira après le préambule du procès-verbal: *par l'état de la premiere quinzaine du mois de . . . . . il paroît que cet hôpital avoit en provision le 16 dudit mois.*

Savoir,

*la quantité de . . . . viande,*  
*celle de . . . . . pain,*  
*celle de . . . . . vin,*  
*celle de . . . . . riz,*  
*celle de . . . . . ustensiles, en distinguant les différentes especes;*  
*celle de . . . . . drogues,*  
*celle de . . . . . eau-de-vie,*  
*celle de . . . . . linges à pansement, &c.*

*& depuis il nous a été remis un état d'approvisionnement (s'il y en eut de faits), en date du . . . . . pour la quantité de . . . . .* On distinguera, comme ci-dessus, les différentes especes & quantité.

*Comparaison.* Sur les quantités ci-dessus, on déduira la consommation qui aura dû être faite depuis que l'état de quinzaine aura été donné jusqu'au jour du pillage & incendie, laquelle consommation pourra se connoître au moyen de l'état du mouvement journalier & des visites du chirurgien-major; & on dira, *par l'état du mouvement journalier qui nous a été remis par le contrôleur & par la visite du chirurgien-major dudit hôpital, il paroît que pendant les 16, 17, 18, 19, 20, 21 & 22 dudit mois (le 23 étant le jour de l'incendie ou pillage), la consommation a dû se monter,*

Savoir,

*à la quantité de . viande,*  
*celle de . . . . . pain,*  
*celle de . . . . . vin,*  
*celle de . . . . . riz,*  
*celle de . . . . . ustensiles,*  
*celle de . . . . . drogues,*  
*celle de . . . . . eau-de-vie,*  
*celle de . . . . . linges à pansement, &c.*

Le chirurgien-major donnera un état de ce qui a pu se consommer des trois derniers articles mentionnés.

Si c'est par incendie & qu'il soit resté quelque chose, on le vérifiera, & on l'ajoutera à l'état de consommation.

Après cette opération, on fera la comparaison de la consommation avec ce qui étoit en provision, tant par l'état de quinzaine que par l'état du nouvel approvisionnement, & ce qui se trouvera de plus dans l'état de provision que dans l'état de consommation, sera en perte réelle. On ajoutera le prix à

chacune des especes qui seront en perte réelle, dont on fera un total qui servira à la clôture du procès-verbal.

Nous finirons cet article par une observation qui n'est pas à négliger. On croit que ce qui cause les maladies considérables qui regnent en hiver dans nos armées qui se portent en Allemagne, sont les poëles dont les Allemands font usage, & qu'ils chauffent d'une façon à incommoder ceux qui n'y sont pas habitués; & en Italie, on attribue les maladies qui y regnent aux eaux & aux fruits. (AA.)

HÔPITAL, (*Marine.*) c'est un vaisseau destiné pour mettre les malades, à la suite d'une armée navale ou escadre composée de dix vaisseaux, afin de les retirer des vaisseaux où leur nombre pourroit embarrasser le service, & les soigner plus particulièrement. L'ordonnance de la marine de 1689, dit que le bâtiment choisi pour servir d'hôpital, sera sous la direction de l'intendant de l'armée, ou du commissaire préposé à la suite de l'escadre.

Le bâtiment choisi pour servir d'hôpital doit être garni de tous les agrêts nécessaires à la navigation. Il faut que les ponts en soient hauts & les sabords bien ouverts, que les cables se virent sur le second pont, & que l'entre-deux pont soit libre, afin que l'on y puisse placer plus commodément les lits destinés pour les malades. (Z)

HOPLITE, sub. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom par lequel les anciens naturalistes désignoient des pierres luisantes comme une armure polie, & de la couleur du cuivre jaune, telles que sont nos pyrites, quelques cornes d'ammon pyritifées à la surface,

HOPLITES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans les jeux olympiques & les autres combats sacrés couroient armés. Voyez JEU. Ce mot est grec, ὀπλιτης, formé d'ὄπλον, armure.

Un des beaux ouvrages du fameux Parrasius étoit un tableau qui représentoit deux *hoplites*, dont l'un couroit & sembloit fuir à grosses gouttes, & l'autre mettoit bas les armes & sembloit tout essoufflé. Plin., lib. XXXV, cap. x, & Pascal, de coronis, liv. VI, chap. xiv. *Dict. de Trevoux.*

HOPLITODROMES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) on appelloit ainsi les athletes qui cou-

roient armés dans les jeux olympiques, & dont les armes étoient au moins le casque, le bouclier, & les bottines. Pausanias, lib. II, des *étiques*, cap. x, dit que de son temps on voyoit encore à Olympie la statue d'un *hoplitodrome*. Elle portoit, dit-il, un bouclier tout semblable aux nôtres; elle avoit un casque sur la tête & des bottines aux piés. Théagene leur donne aussi la cuirasse, mais légère. La course des *hoplitodromes* avoit toujours fait partie des jeux néméens; mais ils ne furent admis aux olympiques que dans la soixante-cinquième olympiade, & ce fut Damarete qui remporta le premier prix. Cinq olympiades après ils eurent entrée aux jeux pythiques, & Timenete fut le premier qui se distingua par la vitesse de sa course. Pindare fait aussi mention de ces coureurs armés, & l'on en conjecture qu'ils avoient place aux jeux isthmiques. Dans la suite, les Eléens, selon Pausanias, retrancherent de leurs jeux cette sorte de course, & les autres Grecs en firent autant. *Mém. de l'acad. tom. III. (G)*

HOPLOMAQUES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) étoient des especes de gladiateurs qui combattoient armés de pié en cap, ou du moins du casque & de la cuirasse.

Ce mot est composé de deux autres mots grecs, ὄπλον, armure; & μάχομαι, je combats. *Dict. de Trevoux. (G)*

HOQUET, f. m. (*Médec.*) λυγμος, *singultus*; c'est une sorte de lésion de fonction, qui est de la nature des affections convulsives; elle consiste donc dans une contraction subite & plus ou moins répétée des membranes musculaires de l'œsophage qui se raccourcit par cet effet & souleve l'estomac & le diaphragme; tandis que celui-ci entrant en même temps en convulsion, opere une prompte & courte inspiration, avec une sorte de vibration sonore des cordes vocales, se porte par conséquent en bas avec effort violent, & comprime d'autant plus fortement l'estomac qu'il couvre, que celui-ci est plus tiré en haut par le raccourcissement de l'œsophage: en sorte qu'il se fait là des mouvemens opposés, qui tendent à rapprocher & à éloigner les deux extrémités de ce conduit; en tant que l'orifice supérieur de l'estomac auquel il se termine & le haut de la gorge, deviennent  
comme

comme les deux points fixes de l'œsophage tiraillé douloureusement dans toute son étendue, qui éprouve d'une manière simultanée un raccourcissement dans toutes ses membranes, par sa contraction convulsive, & une violente tension en sens contraire de toutes ces membranes, par la dépression de l'estomac qu'opere la contraction du diaphragme.

Le *hoquet* n'est donc autre chose qu'un mouvement convulsif de l'œsophage & du diaphragme, qui se fait en même temps dans ces deux organes, avec une prompte inspiration courte & sonore.

La cause efficiente du *hoquet* est moins connue que ses effets, qui sont très-sensibles & très-manifestes, selon l'exposition qui vient d'en être faite. Mais dans quelque cas que ce soit, on ne peut le regarder que comme un effort de la nature, qui tend à faire cesser une irritation produite dans quelque partie du diaphragme, ou dans l'orifice supérieur de l'estomac, qui donne lieu à l'action combinée des fibres musculaires, dont les secousses peuvent détacher ou expulser la matiere irritante. Voy. EFFORT.

Le *hoquet* est à l'estomac ou au diaphragme ce qu'est l'éternuement par rapport à la membrane pituitaire, la toux pour les voies de l'air dans les poumons, le ténésme pour le boyau rectum, &c. V. ÉTERNUEMENT, TOUX, TÉNESME.

Cet effort de la nature dans le *hoquet* peut être symptomatique ou critique, selon que la cause irritante est de nature à pouvoir être emportée ou non : mais il dépend toujours d'une irritation dans quelques-uns des organes principalement affectés ; & il doit être attribué essentiellement à celle du diaphragme, qu'il soit affecté immédiatement ou par communication.

L'irritation peut être produite dans l'estomac par la trop grande quantité d'alimens qui distend douloureusement les parois de ce viscere, sur-tout à son orifice supérieur, lorsque le reste de ses tuniques a assez de force pour résister à la distension qu'ils éprouvent. L'irritation de l'estomac peut aussi être l'effet de l'acrimonie des matieres qui y sont contenues, ou de celles des médicamens évacuans d'une nature trop violente ; des poisons qui dépouillent les tuniques ner-

Tome XVII.

veuses de la glu naturelle, de la mucosité dont elles sont enduites, & les exposent à des impressions trop fortes ; ou de l'action mécanique du cartilage xiphoïde enfoncé ; ou de toute autre qui peut avoir rapport à celle-ci.

La cause irritante peut aussi être appliquée aux parties nerveuses du diaphragme, par une suite de l'inflammation, de l'engorgement de ce muscle, ou par un dépôt, une métastase d'humeurs acres dans sa substance, c'est-à-dire, dans le tissu cellulaire qui pénètre dans l'interstice de ses fibres, ou entre les membranes dont il est comme tapissé, ou par extension de l'inflammation du foie, de l'estomac, & de l'irritation de ce dernier.

Un grand nombre d'observations concernant les différentes causes qui donnent lieu au *hoquet*, ne laissent pas douter que le diaphragme ne soit l'organe qui est principalement mis en jeu dans cette lésion de fonctions ; tant lorsqu'il est affecté immédiatement, que lorsqu'il ne l'est que par communication. Ce qui le prouve d'une manière convaincante, c'est que l'on peut contrefaire le *hoquet* à volonté ; ce qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'il est l'effet d'un mouvement musculaire que l'on peut exciter volontairement. Mais il n'est pas moins vrai que l'estomac est le plus souvent le siege de l'irritation qui se communique aisément au diaphragme, sur-tout lorsque c'est l'orifice supérieur, c'est-à-dire, le cardia, qui est principalement affecté ; d'autant plus que ces deux parties reçoivent des nerfs de la même distribution, qui est celle de la huitième paire.

Les enfans éprouvent assez fréquemment le *hoquet* à cause de l'irritabilité du genre nerveux qui est plus grande dans le bas âge que dans les adultes, & de la disposition qu'ils ont à ce que les alimens contractent une acrimonie acide dans leur estomac. Les remèdes délayans, adoucissans, les absorbans, de légers purgatifs, peuvent suffire pour emporter la cause du *hoquet* dans ces différents cas, ou le changement de nourriture, s'il y a lieu de soupçonner la mauvaise qualité du lait.

Pour trouver un grand nombre d'observations sur les différentes causes du *hoquet*

Zzzz

& sur des causes singulieres rares de cet accident, il faut consulter les œuvres de Marcel Donat, *hist. mirab. lib. II*; celles de Skenkius, *observ. lib. III*. Bartholin, *observ. cent. 2*, fait mention d'un *hoquet* entr'autres, qui n'avoit pas discontinué pendant quatre ans.

Le *hoquet* qui survient dans les maladies aiguës est toujours un signe fâcheux; dans les fievres ardentes, dans les fievres malignes, il est le plus souvent l'avant-coureur de la mort. Il est toujours très-funeste, lorsqu'il est causé par les vices du diaphragme, sur-tout lorsque c'est par communication de l'inflammation du foie. Il est fort à craindre pour les suites, lorsqu'il survient dans la passion iliaque, dans les violentes coliques, dans les hernies, & après les grandes hémorrhagies, les évacuations excessives de toute espece; parce que dans tous ces cas il annonce des attaques de convulsions, qui sont presque toujours un très-mauvais symptome. *Voyez SPASME.*

La maniere de traiter le *hoquet* doit être réglée selon la nature de sa cause connue; lorsqu'il dépend de quelque irritation légère dans l'estomac, occasionée par la trop grande quantité d'alimens, ou par leur dégénération en matieres acrimonieuses, le lavage, comme l'eau seule froide ou chaude, qui favorise le passage des alimens dans les intestins, qui aide l'estomac à se vider des matieres qui pechent par leur quantité ou par leur qualité, en les détremant, en les entraînant, en émoûssant leur activité, suffit pour faire cesser le *hoquet*, qui est très-souvent d'un caractère si benin, qu'il ne dure que quelques momens, & ne peut pas être regardé comme un symptome morbifique; en sorte qu'il ne demande aucun traitement, parce que la nature se suffit à elle-même, par les secousses convulsives en quoi il consiste, pour faire cesser ce qui produit l'irritation. L'éternuement spontané ou excité à dessein, délivre souvent du *hoquet*, par la même raison.

Mais si sa cause est plus rebelle & qu'il fatigue beaucoup, lorsqu'il ne peut être attribué qu'à la quantité ou à la qualité des matieres qui sont dans l'estomac, on est souvent obligé d'avoir recours aux vomitifs ou aux purgatifs, pour les évacuer & faire cesser

par ce moyen l'impression irritante, dans les cas où le lavage, les boissons adoucissantes comme le petit-lait, les huiles douces prises pures, ou que l'on rend miscibles avec beaucoup d'eau, *voyez HUILE*, les émulsions & risanes émulsionnées, anti-spasmodiques, ou tous autres secours de cette nature, qui sont très-bien indiqués, ont été employés sans le succès désiré.

S'il y a lieu de juger que le *hoquet* dépend de quelque affection spasmodique de l'estomac ou de quelqu'autre partie voisine du diaphragme, ou que le diaphragme lui-même soit atteint d'une pareille affection, les juleps, les émulsions hypnotiques, les narcotiques, sont alors les remèdes convenables. Le laitage, les mucilagineux, les huileux, sont employés utilement pour corriger le mauvais effet des matieres âcres, corrosives, des poisons qui ont dépouillé de sa mucosité, de son enduit naturel la surface interne des tuniques de l'estomac, & l'ont rendu trop irritable. *Voyez POISON.* Les cordiaux, toniques, astringens, comme la thériaque; le diascordium, le quinquina, la diete analeptique, sont indiqués lorsque le *hoquet* survient après une évacuation trop considérable, telle qu'une hémorrhagie, une diarrhée, &c.

Mais s'il doit être attribué à quelque disposition inflammatoire des organes affectés dans ce cas, ou des parties voisines, on doit le combattre par les moyens indiqués, c'est-à-dire, par les saignées, & en général par le traitement anti-phlogistique avec les nitreux. Le *hoquet* est alors du nombre des symptomes que produit l'inflammation de l'estomac, du foie, ou du diaphragme. *Voyez ESTOMAC, FOIE, &c. INFLAMMATION.*

Enfin, si le *hoquet* dépend d'une cause mécanique qui irrite l'estomac ou le diaphragme, comme l'enfoncement du cartilage xiphoïde de quelque côté, l'effet ne cesse pas que l'on n'ait corrigé la cause par les moyens indiqués, selon les regles de l'art, on travaille en conséquence à relever le cartilage par des emplâtres, des ventouses, des crochets, &c. (*Voyez XIPHOÏDE*), & on calme l'irritation par la saignée & les autres moyens appropriés déjà mentionnés. On corrige le vice des côtés par la réduction

de la luxation ou de la fracture, *V. CÔTÉ, RÉDUCTION, LUXATION, FRACTURE.*

**HOQUETONS**, s. m. (*Gramm. Hist. mod.*) cavaliers qui servoient sous le grand-prévôt. Il se dit aussi de la casaque dont ils étoient vêtus.

**HORACE**, (*Hist. Romaine.*) ce nom fut illustré par trois freres qui furent choisis pour décider du sort de Rome dans la guerre contre les Albins. La longue paix dont les Romains avoient joui sous le paisible Numa, fit croire à leurs voisins, qu'énervés par le repos, ils seroient faciles à vaincre; mais Tullus Hostilius s'étoit servi du loisir de la paix pour les former à tous les exercices militaires. Les Albins prétextant quelques offenses imaginaires, firent marcher leur armée vers Rome pour en tirer vengeance. Ils furent extrêmement surpris de trouver des soldats aguerris & très-bien disciplinés, dans des hommes qu'auroit dû amollir une longue paix. Metius Suffecius, leur général, en voyant leur manœuvre, augura mal du succès; ainsi au lieu d'engager une action générale, il proposa de terminer la querelle par le combat de trois Albins contre trois Romains. L'offre fut acceptée, & il fut stipulé que les vaincus resteroient sous la dépendance du parti victorieux. Metius nomma trois freres appellés *Curiaces*; & les Romains choisirent de leur côté trois freres que l'on nommoit *Horaces*. La fortune se décida pour les Romains, qui furent redevables de leur gloire à la valeur prudente d'un des *Horaces* qui, ayant vu expirer ses deux freres, se défit successivement de ses trois adversaires. Les Albins se retirèrent dans leur ville, après avoir réitéré le serment d'observer les conditions du traité.

**HORAIRE**, adj. (*Astronomie.*) se dit de ce qui a rapport aux heures. *V. HEURE.*

*Mouvement horaire diurne* de la terre est l'arc que décrit un point de la circonférence de la terre dans l'espace d'une heure.

Il est à peu près de 15 degrés; car la terre fait sa révolution de 360 degrés en un jour, & la 24<sup>e</sup> partie de 360 est 15. Cependant, comme tous les jours ne sont pas exactement égaux, & que le temps de la révolution de la terre autour de son axe ne fait pas exactement ce que nous appellons jour, ou l'intervalle d'un midi au suivant, à cause

du mouvement annuel de la terre dans son orbite, on ne peut pas dire à la rigueur que le mouvement horaire de la terre soit toujours de 15 degrés. *Voyez ÉQUATION DU TEMPS. (O)*

*Cercles horaires*, sont douze grands cercles qui divisent l'équateur en 24 parties égales pour les 24 heures du jour naturel.

Ces grands cercles passent par les poles du monde, & sont par conséquent autant de méridiens, ils sont entr'eux des angles de 15 degrés chacun; c'est le nombre de degrés que la terre fait par heure dans son mouvement diurne. Chaque *cercle horaire* comprend deux demi-cercles qui marquent la même heure, mais différemment: car si le demi-cercle horaire supérieur marque 11 heures du matin, le demi-cercle inférieur marquera 11 heures du soir, & ainsi des autres. Le soleil passe ainsi deux fois par jour ces mêmes cercles, & les 24 heures sont composées de sorte qu'il y en a 12 comptées depuis minuit jusqu'à midi, qui donnent les heures du matin, & 12 depuis midi jusqu'à minuit qui donnent les heures du soir. Ces cercles sont propres à ceux qui commencent à compter les heures au méridien, comme les astronomes, les François & presque toutes les nations de l'Europe; savoir, les astronomes à midi, & les autres à minuit.

Pour les Babyloniens & les Italiens, ils commencent à les compter de l'horizon les premiers au lever du soleil, les autres à son coucher. Pour avoir l'intelligence des *cercles horaires* qui déterminent ces heures (& qu'on nomme *cercles horaires babyloniens* ou *italiques*, afin de les distinguer des premiers, appellés *cercles horaires astronomiques*), il faut concevoir deux cercles parallèles à l'équateur qui touchent l'horizon sans le couper, & dont l'un est le plus grand de tous ceux qui paroissent toujours, l'autre le plus grand de ceux qui sont toujours cachés. On imaginera ensuite que ces cercles sont divisés en 24 parties égales, commençant du méridien qui est le point où le parallèle touche l'horizon, & qu'on fasse passer par chaque point de cette division & chaque point de celle de l'équateur faite par les *cercles horaires* précédens d'autres grands cercles, du nombre desquels est

l'horizon, dont la partie orientale est pour la 24<sup>e</sup> heure babylonienne, & la partie occidentale pour la 24<sup>e</sup> heure italique. Or ces derniers cercles déterminent les heures babyloniennes & italiques, telles qu'on les voit décrites dans quelques cadrans. *Bion, usage des globes.*

Les *lignes horaires* sont les lignes qui marquent les heures sur un cadran. Ces lignes sont les communes sections des *cercles horaires* & du plan du cadran, entre lesquelles la principale est la ligne méridienne, qui est la commune section du plan du cadran & du méridien. *Voyez CADRAN, GNOMONIQUE, &c. (O)*

**HORAIRE.** Les cercles *horaires* sont des cercles qui passent par les poles du monde, & qui par leurs distances au méridien, marquent les heures. Aussi quand le soleil est dans un cercle *horaire*, éloigné du méridien de 15°, on dit qu'il est une heure de temps vrai.

L'angle *horaire* est l'angle au pole formé par le cercle *horaire* & par le méridien du lieu.

Le mouvement *horaire* est la quantité dont un astre varie en une heure, soit en longitude, soit en latitude, où sont renfermées toutes les inégalités dont ce mouvement est susceptible, soit à raison de l'excentricité de l'orbite lunaire, soit à cause de l'attraction du soleil.

La parallaxe *horaire* ou parallaxe d'ascension droite, est celle que l'on observe au moyen du changement qu'elle cause dans l'ascension droite de mars ou de la lune, depuis l'orient jusqu'à l'occident. (*M. DE LA LANDE.*)

**HORATIUS COCLÈS**, de la même famille que les vainqueurs des Curiaces, perdit dans un combat un œil, qui lui fit donner le surnom de *Cocles*. Il signala son intrépidité dans la guerre contre Porcenna, qui après avoir chassé les Romains du Janicule, les poursuivit jusqu'à un pont qu'*Horatius* eut l'audace de défendre avec deux Romains aussi intrépides que lui. Ils rompirent le pont derrière eux pour n'être point accablés par le nombre; & tandis qu'il en défendoit seul la tête, il conseilla à ses compagnons de se servir de planches pour descendre dans le fleuve & se sauver. Dès

qu'il les vit en sûreté, il s'y jeta lui-même tout armé. Le poids de ses armes & un coup de pique qu'il reçut, ne l'empêcherent point de gagner le rivage. Publicola lui érigea une statue dans le temple de Vulcain. Cette histoire est sans doute exagérée ou fabuleuse, mais à force d'être répétée, on ne peut lui refuser une place parmi les mensonges historiques. (*T-N*)

**HORCUS LAPIS**, (*Hist. nat.*) c'est, suivant quelques auteurs, une pierre noire, qui s'écrase aisément, & qui est, suivant eux, propre à souder l'argent & les métaux; on l'appelloit aussi *Catemia*.

**HORDE**, f. f. *terme de Géographie*, qui se dit de ces troupes de peuples errans, comme Arabes & Tartares, qui n'ont point de villes ni d'habitation assurée; mais qui courent l'Asie, & l'Afrique, & demeurent sur des chariots & sous des tentes, pour changer de demeure quand ils ont consommé toutes les denrées que le pays produit. Ainsi vivoient les anciens Scythes, dont Horace dit dans une de ses odes:

*Scythæ, quorum plaustra vagas  
Ritè trahunt domos.*

*Horde* est un mot tartare, qui signifie *multitude*.

C'est proprement le nom que les Tartares qui habitent au delà du Wolga, dans les royaumes d'Asracan & de Bulgarie, donnent à leurs bourgs. *Voyez VILLAGE.*

Une *horde* est un composé de cinquante ou soixante tentes rangées en rond, & qui laissent une place vuide au milieu. Les habitans de chaque *horde* forment communément une compagnie de gens de guerre, dont le plus ancien est ordinairement le capitaine, & dépend du général ou prince de toute la nation. *Chambers. (G)*

**HORDICALES** ou **HORDICIDIES**, f. f. plur. (*Antiq. rom.*) *hordicalia* dans Varron, & *hordicidia* dans Festus, fête qu'on célébroit à Rome le 15 avril, en l'honneur de la terre, à laquelle on immoloit trente vaches pleines, à cause de trente curies de Rome, & chaque curie fournissoit la fienne. On sacrifioit la plus grande partie de ces victimes dans le temple de Jupiter Capitolin; le pontife y présida d'abord,

ensuite cet honneur tomba en partagé à la plus âgée des vestales.

Une grande famine arrivée sous le règne de Numa, lui donna lieu d'instituer cette fête. Ce prince étant allé consulter l'oracle de Faune, sur le moyen de faire cesser ce terrible fléau, eut réponse en songe, qu'il falloit sacrifier une génisse prête à mettre bas; il obéit & la terre reprit sa fertilité.

*Hordicidies*, vient de *horda*, pleine; & de *cædo*, j'immole; *horda*, s'est dit par *forda*; & ces fêtes s'appellent aussi *fordicales* ou *fordicidies*. (D. J.)

HOREB, (Géogr.) aujourd'hui *Mélani*, montagne d'Asie dans l'Arabie Pétrée, si près du mont Sinaï, que *Horeb* & Sinaï ne semblent former que deux coteaux d'une même montagne, ce qui fait que l'écriture les prend souvent l'un pour l'autre. Sinaï est à l'est, & *Horeb* à l'ouest, de sorte qu'au lever du soleil, il est couvert de l'ombre de Sinaï, étant bien moins élevé; ce mont est fameux dans le vieux testament: au pied de l'*Horeb* est le monastere de Saint-Sauveur, bâti par Justinien, où résident un évêque grec & des religieux qui suivent la regle de saint Basile; il y a deux ou trois belles sources & quantité d'arbres fruitiers. (D. J.)

HORÉES, f. f. pl. (Antiq. grecq.) sacrifices solennels, consistant en fruits de la terre que l'on offroit au commencement du printemps, de l'été & de l'hiver, afin d'obtenir des dieux une année douce & tempérée. Ces sacrifices, selon Meursius, étoient offerts aux déesses appelées  $\omega\eta\epsilon\varsigma$ , les *heures*, qui, au nombre de trois, ouvroient les portes du ciel, gouvernoient les saisons, & avoient en conséquence des temples chez les Athéniens; voyez HEURES, & voyez aussi Potter, *Archæol. Græc. lib. II, c. xx, z. I, p. 439.* (D. J.)

HORI, (Géogr.) ville de Bohême, dans le cercle de Bechin: on y trouve une mine d'argent. Il y a encore une ville de même nom dans la Laponie russe.

HORIGUELA, (Géogr.) ville d'Espagne, au royaume de Valence, avec un évêché.

HORIN, (Géogr.) rivière de Pologne; dans la province de Volhinie, qui a sa

source dans la province du Lusuc, & qui se jette dans la rivière de Pzripicé.

HORIZON, f. m. (Astron. & Géogr.) grand cercle de la sphere qui la divise en deux parties ou hémispheres, dont l'un est supérieur & visible, & l'autre inférieur & invisible. Voyez CERCLE & HÉMISPHERE.

Ce mot est purement grec, & signifie à la lettre *finissant* ou *bornant* la vue, du verbe  $\beta\epsilon\lambda\omega$ , *termino*, *desinio*, je limite, je borne; aussi l'appelle-t-on en latin *finitor*. Voyez FINITEUR.

L'*horizon* vrai ou astronomique, que l'on nomme aussi *horizon* rationnel, ou même absolument *horizon*, est un grand cercle dont le plan passe par le centre de la terre, & qui a pour pole le zénith & le nadir. Il divise la sphere en deux parties égales ou hémispheres.

Tel est le cercle représenté par *HR*, (Pl. astron. fig. 52.) dont les poles sont le zénith *Z*, & le nadir *N*; d'où il suit que les divers points de l'*horizon* sont éloignés de 20 degrés du zénith & du nadir. Voyez ZÉNITH & NADIR.

Le méridien & les cercles verticaux coupent l'*horizon* rationnel à angle droit & en deux parties égales. Voyez MÉRIDIEN & CERCLE VERTICAL.

L'*horizon* visuel est un petit cercle de la sphere, comme *HR*, qui sépare la partie visible de la sphere de l'invisible.

Il a pour pole le zénith & le nadir, ce qui fait qu'il est parallèle à l'*horizon* rationnel. Il est aussi coupé à angles droits, & en deux parties égales par les cercles verticaux.

L'*horizon* visuel se divise en oriental & en occidental.

L'*horizon* oriental est cette partie de l'*horizon*, où les corps célestes paroissent se lever. Voyez LEVER.

L'*horizon* occidental est la partie de l'*horizon*, où les astres paroissent se coucher. Voyez COUCHER.

Il est visible que l'*horizon* oriental & occidental change selon la distance de l'astre au zénith, & selon la distance de l'équateur. Car les points de l'*horizon* oriental & de l'occidental sont ceux où l'*horizon* est coupé par le cercle parallèle à l'équateur

que l'astre décrit ; ainsi on voit que ces points doivent changer , selon que ce cercle est plus ou moins éloigné de l'équateur , & situé plus ou moins obliquement par rapport au zénith.

*Horizon* , en terme de Géographie , est un cercle qui rase la surface de la terre , & qui sépare la partie visible de la terre & des cioux , de celle qui est invisible. *Voyez* TERRE.

La hauteur ou l'élévation de quelque point que ce soit de la sphere , c'est l'arc d'un cercle vertical , compris entre ce point & l'*horizon* sensible. *Voyez* HAUTEUR & ÉLÉVATION.

On l'appelle *horizon sensible* , pour le distinguer de l'*horizon* rationnel , qui passe par le centre de la terre , comme nous l'avons déjà observé ; car nous devons rapporter tous les phénomènes célestes à une surface sphérique qui ait pour centre celui de la terre , & non le lieu qu'occupe l'œil. Il est vrai que ces deux *horizons* étant continués jusqu'aux étoiles fixes se confondent ensemble , & qu'ainsi la terre comparée à la sphere des étoiles fixes n'étant qu'un point , il doit s'ensuivre que des cercles qui ne seront distans relativement aux étoiles que d'un intervalle qui diffère à peine d'un point imperceptible , doivent être regardés comme ne faisant qu'un seul & même cercle ; mais il n'en est pas de même par rapport à la lune & aux planetes les plus proches de la terre ; c'est pourquoi la distinction des deux *horizons* est nécessaire à cet égard.

On entend quelquefois par *horizon sensible* un cercle qui détermine la portion de la surface de la terre que nous pouvons découvrir de nos yeux ; on l'appelle aussi *horizon physique*.

On dit , dans ce sens , un *horizon* borné , un *horizon* étendu. Pour trouver l'étendue de l'*horizon* , ou jusqu'à quel point la vue d'un homme peut s'étendre , en supposant la terre un globe sans inégalité & tel que la vue ne puisse être arrêtée par aucune éminence étrangère , il ne faut que savoir les règles ordinaires de la trigonométrie & le calcul des triangles rectangles. Supposons , par exemple , que *AHB* ( *Pl. géograp. fig. 8.* ) soit un grand cercle du

globe terrestre , *C* son centre , *HC* son rayon , & *E* la hauteur de l'œil ; il est évident que la partie visible de la surface de la terre est terminée du côté de *H* par le rayon *EH* , qui touche la terre en *H*. Ainsi , puisque *HE* est une tangente , il s'ensuit que l'angle *H* sera droit : on connoît donc *HC* qui est le rayon de la terre , & dont on a la valeur en toises ou en piés , *CE* est la même longueur *HC* , à laquelle on ajoute la hauteur de l'œil , & *EH* l'angle droit opposé.

Ces trois parties connues , il est aisé maintenant de trouver toutes les autres parties du triangle. Voici d'abord la proportion qu'il faut faire pour trouver l'angle *C* , & ensuite le côté *HE*.

Comme le côté *CE* est au sinus de l'angle droit *H* , de même le côté *HC* est au sinus de l'angle *E* , dont la valeur étant retranchée de 90 degrés donnera celle de l'angle *C*. On dira ensuite : comme le sinus de l'angle *E* est à son côté opposé *HC* , ou bien comme le sinus de l'angle *H* est à son côté opposé *CE* , de même le sinus de l'angle *C* est au sinus *EH* , qui est l'*horizon* visible que l'on cherche. *Wolf & Chambers. (E)*

*HORIZON* , en peinture , est la ligne qui termine sur le ciel tous les lointains aquatiques ou terrestres , de façon qu'elle les distingue du ciel , où ils semblent néanmoins toucher.

*HORIZONTAL* , adj. ( *Astron.* ) qui est de niveau ou parallèle à l'*horizon* , qui n'est point incliné sur l'*horizon*. *Voyez* *HORIZON*.

On dit plan *horizontal* , ligne *horizontale* , distance *horizontale* , &c.

*Cadran horizontal* est celui qui est décrit sur un plan parallèle à l'*horizon* , & dont le style est élevé suivant l'élévation du pôle du lieu où il est construit.

Ces sortes de cadrans sont les plus simples & les plus aisés à décrire. *Voyez* *CADRAN*.

*Ligne horizontale* en perspective , est une ligne droite tirée du point de vue parallèlement à l'*horizon* , ou l'intersection du plan du tableau & du plan *horizontal*.

*Parallaxe horizontal*. *Voy.* *PARALLAXE*.

*Plan horizontal* , est celui qui est parallèle à l'*horizon* du lieu. *Voyez* *PLAN*.

Tout l'objet du nivellement est de voir si deux points sont un plan *horizontal*, ou de combien ils s'en écartent. Voyez NIVELLEMENT.

*Plan horizontal en perspective*, est un plan parallèle à l'horizon qui passe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angles droits.

*Projection horizontale*. Voyez CARTE & PROJECTION.

*Réfraction horizontale*. Voyez RÉFRACTION. Chambers. (E)

HORKI, (*Géograph.*) ville de Lithuanie, dans le palatinat de Meizlau, sur le Dnieper.

HORLOGE, f. m. (*Art méchan.*) machine qui, par un mouvement uniforme quelconque dont les parties se peuvent mesurer, indique les parties du temps qui sont écoulées. Ainsi tout l'art de l'horlogerie n'est autre chose que l'application du temps à l'espace.

Les hommes ont senti de bonne heure l'utilité de cet art; voyez dans les articles *suivans*, les progrès qu'il a fait depuis les premiers temps jusqu'à nos jours.

HORLOGE à eau, (*Littérat.*) l'horloge à eau, autrement nommée *clepsydre*, étoit chez les anciens un vase qui servoit à mesurer le temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau; voyez au mot CLEPSYDRE, ce qui regarde la construction de ces vases, & la difficulté de déterminer avec exactitude la vitesse du fluide qui sort par le trou des clepsydras; nous ne considérons ici ce sujet que du côté de la littérature.

Elle distingue deux *horloges à eau*, l'ancienne, & la nouvelle inventée par Ctésibius; cette dernière étoit une machine hydraulique que l'eau mettoit en action, & qui marquoit par ses mouvemens les différentes heures du jour. La première, suivant la description d'Athénée, n'étoit autre chose qu'un vase avec une espèce de tuyau étroit, percé d'une petite ouverture, par où découloit goutte à goutte l'eau qu'on y avoit versée. C'est-là cette clepsydre fameuse, à laquelle les orateurs & les historiens font si souvent allusion par tant d'expressions allégoriques, que Harpocracion composa un livre exprès pour en donner l'intelligence.

On mesuroit, nous dit-il, par ces fortes d'*horloges à eau* le temps des combats des plus habiles orateurs; delà vient cette phrase, qu'un fréquent usage fit passer en proverbe: *Qu'il parle dans mon eau*, c'est-à-dire, *pendant le temps qui m'est destiné*; *ὦν τῷ ἐμοῦ ὕδατι διεκίτα*; vivre de ce qu'on retiroit des déclamations, dont le temps se limitoit par l'écoulement de la clepsydre, s'appelloit *τῶν κλεψυδρῶν μετρίχειν*.

En effet, comme on avoit coutume de verser trois parts d'eau égales dans le vase, une pour l'accusateur, l'autre pour l'accusé, & la troisième pour le juge; cette coutume fit naître les expressions usitées qu'on trouve dans Eschine, *πρῶτον, δεύτερον, τρίτον ὕδωρ*, première, seconde, troisième eau. Aussi voyoit-on une fontaine dans le barreau d'Athènes destinée à ce seul usage, & gardée par un lion d'airain, sur lequel s'asseyoit celui qui avoit l'emploi de distribuer l'eau dans le vase pour le jugement des procès. Il y avoit en même temps un inspecteur choisi par le sort, pour prendre garde que l'eau fût également distribuée, ainsi que Pollux le rapporte.

Platon considérant les bornes qu'on mettoit aux plaidoieries des avocats par cette distribution d'eau limitée, n'a pu s'empêcher de dire que les orateurs étoient esclaves, au lieu que les philosophes étoient libres, parce que ceux-ci s'étendoient dans leurs discours sans aucune gêne, tandis que ceux-là étoient contraints par plusieurs entraves, & sur-tout par l'écoulement de l'eau d'une misérable clepsydre qui les forçoit à se taire, *κατεπιλυι γὰρ ὕδατος*.

Cependant l'usage du barreau d'Athènes passa dans celui de Rome sans aucune altération. On trouve dans plusieurs endroits des œuvres de Cicéron, *aqua mihi hæret, aquam perdere*. Pline déclamant contre la précipitation avec laquelle les juges de son siècle décidoient des plus grandes affaires; après avoir dit que leurs pères n'en usoient pas ainsi, ajoute ironiquement: "Pour nous, qui nous expliquons plus nettement, qui concevons plus vite, qui jugeons plus équitablement; nous expédions les affaires en moins d'heures, *paucioribus clepsydris*, qu'ils ne mettoient de jours à les entendre."

On fait en effet qu'on obligeoit l'orateur de suivre la loi, & qu'on ne lui laissoit pas le temps de prononcer un discours, qui étoit le fruit de plusieurs veilles : *in actione aqua deficit*, dit Quintilien. Quand les juges doubloient par extraordinaire le temps qui devoit être accordé par la loi, c'étoit *clepsydras clepsydris addere*.

On observoit seulement de suspendre l'écoulement de l'eau pendant la lecture des pieces qui ne faisoient pas le corps du discours, comme la déposition des témoins, le texte d'une loi, la teneur d'un décret ; c'étoit-là *aquam sustinere*.

Ce soin de mettre l'eau dans l'horloge, ou de l'arrêter, regardoit un ministère inférieur, & les personnes qui l'exerçoient, étoient d'un caractère assez méprisable. Souvent emportés par une haine particulière ou corrompus par des présents, ils avoient l'art de faire couler l'eau plus promptement : alors dès qu'elle étoit écoulée, un sergent en avertissoit, & l'orateur étoit contraint de s'arrêter : s'il en usoit autrement, celui qui devoit parler après lui, avoit droit de l'interrompre, & de lui dire : *Il ne t'est pas permis de puiser dans mon eau* ; delà ces expressions proverbiales, *parler en son eau*, *avoir la mesure d'eau*, pour signifier être borné & assujéti à un temps fixe.

Mais, malgré la sévérité de la loi, la faveur ou la haine amenèrent insensiblement beaucoup d'injustices. Cicéron n'obtint qu'une demi-heure pour la défense de Rabirius, & les accusateurs de Milon eurent deux heures pour l'attaquer. Enfin il arriva que l'horloge d'eau ne s'arrêta plus que pour les gens sans crédit.

D'ailleurs on avoit imaginé toutes sortes de ruses pour accélérer ou retarder l'écoulement de l'eau, soit en employant des eaux plus ou moins épaisses, soit en détachant, ou en ajoutant de la cire à la capacité du verre.

Les horloges à eau, dont nous venons de parler, étoient encore d'usage à l'armée, pour diviser les veilles aux sentinelles, comme on peut le recueillir des anciens auteurs tactiques : plusieurs peuples s'en servoient aussi, pour marquer les heures du jour & de la nuit ; témoin ce que dit César dans sa description de l'Angleterre qu'il avoit observé par leurs horloges d'eau, que les nuits y étoient plus courtes que dans les Gaules. (D. J.)

HORLOGE à rouages, à ressorts, à contrepoids, à sonnerie, (*Hist. de l'horlog.*) ce sont là tout autant de machines automatées inventées pour mesurer le temps. De songer à le fixer, seroit un dessein extravagant ; mais, dit M. l'Abbé Saillier, marquer les momens de sa fuite, compter les parties par lesquelles il nous échappe, c'est un fruit de la sagacité de l'homme, & une découverte qui ayant eu la grace de la nouveauté, conserve encore la beauté de l'invention, jointe à son utilité reconnue ; cette découverte est celle des horloges en général.

Nous avons fait l'article historique des horloges à eau ; pour ce qui regarde les horloges à sable, voyez SABLE. De cette manière il nous reste seulement à parler de celles à rouages, à ressorts, à contrepoids, & à sonnerie ; comme elles succéderent aux premières, leur histoire nous intéresse de plus près. Voici ce que j'en ai recueilli, particulièrement d'un mémoire de M. Falconet, inséré dans le recueil de l'académie des inscriptions.

Après que Crésibus, qui florissoit vers l'an 613 de Rome, eut imaginé la machine hydraulique des horloges à eau, on trouva le secret d'en faire à rouages sur le même modele, & ces nouvelles horloges prirent une grande faveur ; Trimalcion en avoit une dans sa salle à manger. Cette invention néanmoins ne se perfectionna point ; car pendant plus de sept siècles, il n'est parlé d'aucune horloge remarquable. Nous ne connoissons de nom que celles de Boèce & de Cassiodore. On sait que Cassiodore avoit lui-même du goût pour la mécanique ; l'histoire rapporte que s'étant retiré sur ses vieux jours dans un monastere de la Calabre, il s'y amusoit à faire des horloges à rouages, des cadrans & des lampes perpétuelles.

Mais la barbarie enveloppa si bien tous les arts dans l'oubli, que lorsque deux cents ans après, le pape Paul I, envoya vers l'an 760, une horloge à rouages à Pepin le Bref, cette machine passa pour une chose unique dans le monde.

Vers l'an 807, le calife Aaron Raschild, si connu par son amour pour les sciences & les arts, ayant contracté une étroite amitié avec Charlemagne, lui fit entr'autres présents, celui d'une horloge, dont nos historiens parlent avec admiration, & qui étoit vraisemblablement

vraisemblablement dans le goût de celle du Pape Paul I. Ce n'étoit pas du moins une horloge sonnante, car il n'y en avoit point de telle du temps de Charlemagne, & dans toutes les villes de son empire; il n'y en eut même que vers le milieu du xiv siècle. De-là vient l'ancienne coutume qui se conserve en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Flandres & en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertissent de l'heure pendant la nuit.

Les Italiens à qui l'on doit la renaissance de toutes les sciences & de tous les arts, imiterent aussi les premiers les horloges à roues du pape Paul & du calife des Abassides. Cette gloire appartient à Pacificus, archidiacre de Vérone, excellent mécanicien, mort en 845. Il n'est donc pas vrai, pour le dire en passant, que Gerbert qui mourut sur le siege pontifical en 1003, soit l'inventeur des horloges à roues, comme quelques-uns l'ont avancé; en effet, outre que la prétendue horloge de Gerbert n'étoit qu'un cadran solaire, les roues étoient employées dans les horloges dont nous venons de parler, qui quoique vraies clepsydres au fond, devenoient horloges automates par le moyen des roues.

Dans le xiv siècle, parut à Londres l'horloge de Walingford, bénédictin anglois, mort en 1325, & elle fit beaucoup de bruit dans son pays; mais bientôt après, l'on vit à Padoue celle de Jacques de Dondis, la merveille de son temps; il nous sera facile de faire connoître au lecteur cette merveille, en transcrivant ici ce qu'en dit un témoin oculaire, le sieur de Mézieres, dans son songe du vieux pèlerin. D'ailleurs, c'est un morceau assez curieux pour l'histoire de l'ancienne horlogerie: le voici mot pour mot.

« Il est à sçavoir que en Italie, y a aujourd'hui un homme en philosophie, en médecine & en astronomie, en son degré singulier & solempnel, par commune renommée sur tous les autres excellent ès dessus trois sciences, de la cité de Pade. Son surnom est perdu, & est appelé maistre Jehan des Orloges, lequel demeure à présent avec le comte de Vertus, duquel pour science treble (triple) il a chacun an de gaiges & de bienfaits, deux mille florins, ou environ. Cestuy maistre Jehan des Orloges, a fait dans

Tome XVII.

son temps grands œuvres & solempnelles, ès trois sciences dessus touchées, qui par les grands clerks d'Italie, d'Allemagne & de Hongrie, sont autorisées, & en grant réputation, entre lesquels œuvres, il a fait un grant instrument par aucuns appelé espere (sphere) ou orloge du mouvement du ciel, auquel instrument, sont tous les mouvemens des signes & des planetes, avec leurs cercles & épisticules (apparemmment épicycles), & différences par multiplication des roes sans nombre, avec toutes leurs parties, & a chacune planete en ladite espere, particulièrement son mouvement.

» Par telle nuit on peut voir clairement en quel signe & degré les planetes sont, & étoiles solempnelles du ciel. Et est faite si soubtilement cette espere, que nonobstant la multitude des roes, qui ne se pourroient nombrer bonnement, sans desfaisre l'instrument; tout le mouvement d'icelle est gouverné par un tout seul contrepoids, qui est si grant merveille, que les solempnels astronomiens de loingtains régions viennent visiter à grant révérence ledit maistre Jehan, & l'œuvre de ses mains; & dient tous les grant clerks d'astronomie, de philosophie & de médecine, qu'il n'est mémoire d'homme, par escrit ne autrement, que en ce monde, ait fait si soubtil, ne si solempnel instrument du mouvement du ciel, comme l'orloge dessus dit; l'entendement soubtil dudit maistre Jehan, il, de ses propres mains, forgea ladite orloge, toute de laiton & de cuivre, sans aide de nulle autre personne, & ne fit autre chose en seize ans tout entiers, si comme de ce a été informé l'écrivain de cestuy livre, qui a eu grant amitié audit maistre Jehan ».

Ce récit simplifié en deux mots, nous apprend que l'horloge de Jacques de Dondis, né à Padoue, marquoit outre les heures, le cours annuel du soleil suivant les douze signes du zodiaque, avec le cours des planetes. Cette horloge merveilleuse, qui fut placée sur la tour du palais de Padoue en 1344, valut à son auteur & à tous ses descendants, le surnom de *Horologius*, qui dans la suite prit la place du nom même. Cette famille subsiste encore avec honneur en deux branches, l'une agrégée au corps des patriciens, & l'autre décorée du titre de marquis.

A a a a

L'*horloge* de Dondis excita l'émulation des ouvriers dans toute l'Europe ; on ne vit plus que des *horloges* à roues , à contrepoids & à sonnerie , en Allemagne , en France & ailleurs. L'*horloge* de Courtray fut une de celles qui fut le plus célébrée ; Philippe le Hardi duc de Bourgogne , la fit démonter en 1363 , & emporter par charrois à Dijon , où il la fit remonter. C'est l'ouvrage le plus beau , dit Froissart , qu'on pût trouver deçà ni delà la mer ; entre les pieces singulieres de cette *horloge* , décrite par le même auteur , il y avoit vingt-quatre brochettes , qui devoient apparemment servir à faire sonner les heures , ou du moins à les indiquer.

La France ne fut pas moins curieuse que les autres pays , à se procurer des *horloges* à la nouvelle mode. Paris montra l'exemple par celle du palais qui est la premiere grosse *horloge* que la capitale du royaume ait possédée. Elle fut faite par Henri de Vic , que Charles V fit venir d'Allemagne ; il assigna fix sous parisis à cet ouvrier , & lui donna son logement dans la tour , sur laquelle l'*horloge* fut placée en 1370. L'*horloge* du château de Montargis fut faite vers l'an 1380 par Jean Jouvence.

Mais Nuremberg , ville où les ouvriers se font toujours signalés par une adresse industrielle , se distingua singulièrement par la variété de mécanique qu'elle mit dans les *horloges* de sa façon. Pontus de Thyard , mort évêque de Châlons , rapporte en avoir vu où les heures de chaque jour & de chaque nuit , de quelque durée que fussent l'une & l'autre , y étoient séparément divisées en douze parties égales. M. Fardoit , mort il y a environ quarante cinq-ans , a renouvelé de nos jours cette invention. Il a fait une *horloge* où le cadran marque deux fois douze heures , séparément sur deux especes d'éventails , dont les branches de l'un s'écartent , à proportion que celles de l'autre se rapprochent , l'une & l'autre alternativement selon la durée des heures qui suit celle des jours & des nuits ; cette *horloge* étoit dans le cabinet de M. d'Onsémbray mort en 1754.

On juge bien que l'horlogerie ne tomba pas en Italie : l'*horloge* de Dondis , qui y avoit été tant admirée , excita l'émulation d'un habile ouvrier , qui en 1402 en fit une à Pavie presque toute semblable , & fort

promptement , sous la protection de Jean Galeas Visconti.

Dans le temps de Louis XI , c'est-à-dire , sur le déclin du xv siecle , il falloit qu'il y eût des *horloges portatives à sonnerie*. Un gentilhomme ruiné par le jeu , étant entré dans la chambre de ce prince , prit son *horloge* , & la mit dans sa manche , où elle sonna : Louis XI , dit du Verdier , non seulement lui pardonna le vol , mais lui donna généreusement l'*horloge*. Carovagius , sur la fin du même siecle , fit un réveil pour André Alciat , lequel réveil sonnoit l'heure marquée , & du même coup barotoit le fusil , & allumoit une bougie.

Vers le milieu du xvj siecle , la mécanique des grosses *horloges* s'étendit , & se perfectionna par-tout. Henri II fit faire celle d'Anet , qui fut admirée. Celle de Strasbourg , achevée en 1573 , soutient encore aujourd'hui sa premiere réputation , & passe pour une des plus merveilleuses de l'Europe , comme celle de Lyon passe pour la plus belle de France. L'*horloge* de Lyon fut construite par Nicolas Lippius de Basse , en 1598 , rétablie & augmentée en 1660 , par Guillaume Nourriffon , habile horloger lyonnois.

Derham fait une mention très-honorable de l'*horloge* de la cathédrale de Limden en Suede , laquelle , selon la description qu'en donne le docteur Heylin , n'est point inférieure à celle de Strasbourg. En un mot , on ne peut douter qu'il n'y ait dans diverses villes de l'Europe , beaucoup d'*horloges* de ces derniers siecles , d'une structure très-curieuse.

Il paroît même qu'on n'a pas tardé d'exécuter en petit des *horloges* merveilleuses. Pancirolle assure que de son temps , c'est-à-dire , sur la fin du xv siecle , l'on exécutoit de telles *horloges* de la grosseur d'une amande , que l'on pouvoit porter au cou. Un nommé Myrmécide se distingua dans ce genre de travail ; ces derniers siecles ont eu leurs Myrmécides ; mais toutes ces petites machines , qui prouvent l'adresse & l'industrie de l'ouvrier , ne sont ni de durée , ni d'un goût éclairé , parce que le violent frottement des pieces qui les composent , augmente à proportion de l'augmentation des surfaces qui suit leur petitesse. ( D. J. )

\* HORLOGE , (*Machin.*) quoique ce terme s'entende en général de toute machine ,

qui par l'engrenement de ses roues sert à mesurer ou à indiquer les différentes parties du temps; il se dit cependant plus particulièrement de celles que l'on place dans les clochers des églises, des châteaux, dans les salles & sur les escaliers, & qu'on appelle *horloges à pié* ou de *chambre*.

Dans les commencemens on les appella *cadrans nocturnes*, pour les distinguer des cadrans solaires.

Quoique ces mesures du temps aient toujours été en se perfectionnant depuis le temps de leur invention, elles étoient encore fort imparfaites vers le milieu du siècle passé. Mais dès que Huyghens eut imaginé ou perfectionné la manière de substituer le pendule au balancier, on le vit dans peu de temps parvenir à un degré de justesse qu'on n'auroit osé espérer sans cette heureuse découverte. *Voyez l'article HORLOGERIE.*

Une *horloge*, comme on l'a dit, étant une machine qui doit avoir un mouvement égal & d'une assez grande durée pour pouvoir mesurer le temps, on voit qu'il faut d'abord produire du mouvement, & le déterminer ensuite à être égal. Il doit donc y avoir, 1°. une force motrice; 2°. un enchaînement de parties qui détermine l'égalité du mouvement; d'où il suit qu'une *horloge* a toujours un poids ou un ressort pour produire du mouvement, & des roues & un échappement pour le modifier; c'est cette partie d'une *horloge* que l'artiste appelle le *mouvement*. Il donne aux autres qui servent à sonner ou à répéter les heures, les noms de *sonnerie*, *répétition*, &c. *Voyez les articles SONNERIE, MOUVEMENT, RÉPÉTITION, & la description des arts & métiers imprimée à Neufchâtel.*

HORLOGE, POUDRIER, AMPOULETTE, SABLE, (*Marine.*) noms que l'on donne sur mer à un petit vaisseau composé de deux especes de bouteilles de verres jointes ensemble, dont l'une est remplie de sable, ou plutôt d'une poudre fort déliée, qui emploie une demi-heure à s'écouler ou passer d'une bouteille dans l'autre. C'est delà que les matelots appellent une demi-heure une *horloge*, divisant les vingt-quatre heures en quarante-huit *horloges*. Ainsi le quart, qui est la faction que chaque homme fait pour le service du vaisseau, est composé de

fix *horloges*, qui valent trois heures. Il y a cependant des vaisseaux où le quart est de huit *horloges*, ou quatre heures. La construction de cette petite machine est si simple & si connue, qu'elle ne mérite pas une description particulière; cependant on peut en voir la construction dans le *traité de la construction des instrumens de mathématiques* de M. Bion.

Il y a des *horloges* ou sabliers d'une demi-minute, qui servent à estimer le chemin que fait le vaisseau.

Il y en a aussi d'une heure pour l'usage commun.

On dit, *l'horloge dort*, lorsque le sable s'arrête, c'est à quoi le timonnier doit prendre garde; & *l'horloge moude*, lorsque le sable coule bien. (Z)

HORLOGER, s. m. (*Art méchan.*) c'est le nom que l'on donne aux artistes qui fabriquent les horloges, pendules, montres, & en général à ceux qui travaillent à l'horlogerie.

On verra ci-après à l'article HORLOGERIE, les connoissances qu'il faut avoir pour posséder cette science, & la différence qu'on doit faire d'un *horloger* qui n'est communément qu'un ouvrier, avec un *horloger* mécaniste qui est un artiste, lequel doit joindre au génie des machines, donné par la nature, l'étude de la géométrie, du calcul, des mécaniques, la physique, l'art de faire des expériences, quelques teintures d'astronomie, & enfin la main-d'œuvre.

Les *horlogers* de Paris forment un corps ou communauté dont le nombre n'est point fixe.

Ils furent réduits en corps vers l'an 1544.

Les statuts ou loix de la communauté des *horlogers* portent en substance,

1°. Qu'il ne sera permis à aucun orfèvre, ni autre, de quelqu'état & métier qu'il soit, de se mêler de travailler & négocier, directement ou indirectement, aucunes marchandises d'horlogerie, grosses ou menues, vieilles ni neuves, achevées ou non achevées, s'il n'est reçu maître *horloger* à Paris, sous peine de confiscation des marchandises & amendes arbitraires.

2°. Qu'à l'avenir ne sera reçu de la maîtrise d'*horloger* aucun compagnon d'icelui, ou qui ne soit capable de rendre raison en quoi consiste ledit art de l'*horloger*, par examen & par essai, qui se fera en la bou-

rique de l'un des gardes-visiteurs dudit art ; ensemble que les chefs-d'œuvre qui se feront, seront faits en la maison de l'un desdits gardes-visiteurs, & que ledit compagnon ne soit apprentif de la ville.

3°. Nul ne pourra être reçu maître dudit art d'*horloger*, qu'il ne soit de bonnes vie & mœurs, & qu'il n'ait fait & parfait le chef-d'œuvre qui sera au moins en réveil-matin ; & seront tenus les gardes de prêter serment, si ledit aspirant a fait & parfait le chef-d'œuvre, & achevé le temps porté par son brevet d'apprentissage, & montré quittance du maître qu'il aura servi.

4°. Que les maîtres dudit art d'*horloger* ne pourront prendre aucun apprentif pour moins de huit ans ; & ne pourront lesdits maîtres prendre un second apprentif, que le premier n'ait fait les sept premières années de son apprentissage.

5°. Que nul maître de ladite communauté ne pourra recevoir aucun apprentif qu'au dessous de vingt ans.

6°. Qu'aucun ne sera reçu maître qu'il n'ait vingt ans accomplis.

7°. Que les maîtres *horlogers* pourront faire ou faire faire tous leurs ouvrages d'*horlogerie*, tant les boîtes, qu'autres pièces de leur art, de telle étoffe & matière qu'ils aviseront bon être, pour l'embellissement de leurs ouvrages, tant d'or que d'argent, & autres étoffes qu'ils voudront, sans qu'ils puissent en être empêchés ni recherchés par d'autres, sous peine de 15 livres d'amende.

8°. Qu'il est loisible à tous maîtres de ladite communauté, de s'établir dans quelque villes, bourgs, & lieux que leur semblera, & notamment dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Caën, Tours & Orléans, & d'y exercer en toute liberté leur profession.

9°. Que les femmes veuves des maîtres dudit métier, durant leur viduité seulement, pourront tenir boutique & ouvrir du métier, & jouir du privilège d'icelui métier, pourvu que icelles aient en leur maison, hommes sûrs & experts audit métier, dont elles répondent quand au besoin sera ; & au cas où elles se remarieront avec ceux dudit métier qui ne seront maîtres, faudra & seront tenus leurs seconds maris & étant de ladite qualité, faire chef-

d'œuvre dudit métier, tel qu'il leur sera baillé & délibéré par les gardes-visiteurs pour être faits & passés maîtres, s'ils sont trouvés suffisans par ledit chef-d'œuvre ; autrement lesdites veuves ainsi remariées ne jouiront plus dudit métier, ni des privilèges d'icelui.

*Élection des gardes-visiteurs, statuts de 1544.* 1°. Avons statué & ordonné que la communauté des *horlogers* choisira ou élira deux prud'hommes maîtres jurés dudit métier, lesquels, après ladite élection, seront institués gardes-visiteurs.

2°. Seront seulement appelés aux élections des gardes-visiteurs *horlogers*, les gardes en charge, les anciens maîtres qui ont passé la jurande, douze modernes, & douze jeunes maîtres, lesquels y seront appelés alternativement tour-à-tour, selon l'ordre de leur réception.

3°. Lesdits gardes seront tenus de rendre compte de leur jurande quinze jours après qu'ils en seront sortis ; l'élection desdits gardes sera faite annuellement quinze jours après la fête de S. Eloi, le tout en présence des anciens & autres maîtres, ainsi qu'il est accoutumé.

*Convocation d'assemblées & reddition de comptes.* Ordonnons que toutes les fois qu'il sera nécessaire d'assembler les maîtres pour délibérer sur les affaires de la communauté, ils seront tenus de se trouver en leur bureau, à peine de 3 liv. d'amende contre chacun des défailans au profit de la communauté, s'ils n'en sont dispensés par cause légitime en faisant avertir les gardes.

Les gardes en charge seront tenus de se charger en recette de tous les effets généralement de la communauté, reçus ou non reçus, & d'en charger ceux qui leur succéderont.

Tout syndic, juré ou receveur comptable, entrant en charge dans la communauté des *horlogers*, sera tenu d'avoir un registre journal, qui sera coté & paraphé par le lieutenant-général de police à Paris, dans lequel il écrira les recettes & dépenses qu'il fera, au jour & à mesure qu'elles seront faites.

*Visites des gardes-visiteurs chez les maîtres.* 1°. Pourront lesdits gardes-visiteurs faire visite à tel jour & heure que bon leur semblera, appeler avec eux un sergent du

châtelet, sur tous les maîtres dudit art d'*horloger* en cette ville & banlieue de Paris, soit en général ou en particulier; & faisant icelle vifitation, prendre, saisir & enlever les ouvrages commencés ou achevés, qui se trouveront mal façonnés & de mauvaises étoffes, pour être par eux plus amplement vus & vifités, & être représentés en justice.

2<sup>o</sup>. Les gardes-vifiteurs feront par chacun an, chez chaque maître & veuve de maître, autant de vifites qu'ils jugeront nécessaires, pour les maintenir dans la discipline qu'ils font obligés d'observer; à condition que les maîtres n'en paieront que quatre.

La communauté des *horlogers* de Paris est de la juridiction du lieutenant de police, ainfi que les autres corps de cette ville; ce qui concerne le ritre de matieres d'or & d'argent dont on fait les boîtes de montre, dépend de la cour des monnoies.

Les parties qui concernent l'art de l'*horlogerie*, sont dépendantes de la communauté.

*Extrait par F. B. du livre des statuts des horlogers de Paris.*

**HORLOGES MARINES, voy. MON-  
TRES MARINES.**

**HORLOGERIE,** (*Ordre encyclopédique, méchanique, phyf. science du mouvement, &c.*) L'*horlogerie* est l'art de faire des machines qui mesurent le temps. L'art de mesurer le temps a dû faire l'objet des recherches des hommes dans les siècles les plus reculés, puisque cette connoissance est nécessaire pour disposer des momens de la vie; cependant il ne paroît pas que les anciens aient eu aucune connoissance de l'*horlogerie*, à moins que l'on n'appelle de ce nom l'art de tracer des *cadrans solaires*, de faire des *clepsydres* ou *fabliers*, des *horloges d'eau*, &c. Il est vraisemblable que les premiers moyens que l'on a mis en usage pour mesurer le temps, ont été les révolutions journalieres du soleil: ainfi le temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, fit une mesure qui fut appelée un *jour*, & le temps compris depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, fit la *nuît*; mais on dut bientôt s'appercevoir qu'une telle mesure étoit défectueuse, puisque ces sortes de jours étoient plus longs en été qu'en hiver: il paroît que l'on se servit ensuite du temps qui s'écoule depuis le point de la plus grande élévation

du soleil au dessus de l'horizon (lequel on nomme *midi*) jusqu'à son retour au même point; mais comme les besoins des hommes augmentèrent à mesure qu'ils devinrent plus instruits, cela les obligea à avoir des divisions du temps qui fussent plus petites. Ils divisèrent donc le temps qui s'écoule entre deux *midis*, c'est-à-dire, une révolution du soleil en vingt-quatre parties ou heures; de là l'origine des *cadrans solaires*, dont les heures sont marquées par des lignes. Voilà en gros l'origine de la mesure du temps par le mouvement du soleil: or on voit que cette maniere étoit sujette à bien des difficultés, car on ne pouvoit savoir l'heure pendant la nuit, ni lorsque le soleil étoit caché par des nuages; c'est ce qui donna lieu à l'invention des *clepsydres* ou *horloges d'eau*, &c.

Cette dernière maniere de mesurer le temps, toute imparfaite qu'elle est, a servi jusqu'à la fin du dixième siècle, qu'est l'époque de l'invention des *horloges*, dont le mouvement est communiqué par des roues dentées, la vitesse réglée par un balancier, l'impulsion donnée aux roues par un poids, & le temps indiqué sur un cadran divisé en douze parties égales, au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue; cette aiguille fait un tour en douze heures; c'est-à-dire, deux tours depuis le *midi* d'un jour au *midi* suivant. Lorsque l'on fut ainfi parvenu à avoir de ces *horloges*, dont les premières furent placées aux clochers des églises, des ouvriers adroits & intelligens encherirrent sur ces découvertes, en ajoutant à côté de ces *horloges* un rouage; dont l'office est de faire frapper un marteau sur une cloche les heures indiquées sur le cadran; de sorte qu'au moyen de cette addition, on pouvoit savoir les heures pendant la nuit sans le secours de la lumière, ce qui devint d'une grande utilité pour les monastères; car il falloit qu'avant cette invention les religieux observassent les étoiles pendant la nuit, pour ne pas manquer l'heure du service, ce qui n'étoit pas fort commode pour eux; aussi attribuoit-on l'invention des *horloges* à roue au moine Gerbert, qui fut ensuite archevêque de Rheims, environ en 991, & enfin pape, sous le nom de Sylvestre II; on s'est servi jusqu'en 1651 de cette invention. *Voyez l'histoire de France* du président Hénault, t. I, p. 126.

Quand on fut ainsi parvenu à avoir de ces horloges, on en fit de plus petites pour placer dans les chambres; enfin d'habiles ouvriers firent des horloges portatives, auxquelles on a donné le nom de *montres*. C'est à ce temps que remonte l'origine du ressort spiral, dont l'action entretient le mouvement de la machine, & tient lieu du poids dont on se sert pour les horloges, lequel ne peut être appliqué à une machine portative continuellement exposée à des mouvemens, inclinaisons, &c. qui empêcheroient l'action du poids; on fit aussi des montres à sonnerie. C'est proprement à ces découvertes que commence l'art de l'*horlogerie*; la justesse à laquelle on parvint pour mesurer le temps, en se servant des horloges & des montres, étoit infiniment au dessous de la justesse des sabliers & horloges d'eau; aussi faut-il avouer que c'est une des belles découvertes de ces temps-là: mais elle n'étoit rien en comparaison de la perfection que l'*horlogerie* acquit en 1647; Huyghens, grand mathématicien, créa de nouveau cet art par les belles découvertes dont il l'enrichit; je veux parler de l'application qu'il fit du *pendule* aux horloges, pour en régler le mouvement; & quelques années après, il adapta aux balanciers des montres un ressort spiral, qui produisit sur le balancier le même effet que la pesanteur sur le pendule.

La justesse de ces machines devint si grande par ces deux additions, qu'elle surpassa autant celle des anciennes horloges, que celles-ci étoient au dessus des clepsydes & horloges d'eau.

Huyghens ayant appliqué le pendule aux horloges, s'aperçut que les vibrations par les grands arcs du pendule étoient d'une plus grande durée que les vibrations par les petits arcs, & que par conséquent l'action du poids sur le pendule venant à diminuer lorsque les frottemens des roues seroient augmentés & les huiles épaissies, il arriveroit nécessairement que l'horloge avanceroit. Pour parer cette difficulté, il chercha les moyens de rendre les oscillations du pendule isochrones ou égales en durée, quelle que fût l'étendue des arcs; pour cet effet, il découvrit par ses recherches la propriété d'une courbe, qu'on appelle la *cycloïde*, laquelle est telle, que si on laisse tomber

un corps de différentes hauteurs de cette courbe, la descente du corps se fait toujours dans le même temps: il appliqua donc à l'endroit où le fil, qui suspend le pendule, est attaché, deux lames pliées en cycloïde, entre lesquelles le fil passoit; en sorte qu'à mesure que le pendule décrivait de plus grands arcs, & qu'il auroit dû faire l'oscillation en un plus grand temps, à mesure aussi le pendule s'accourcissoit, & son mouvement devenoit plus accéléré; & tellement que soit que le pendule décrivit de plus grands ou de plus petits arcs, le temps des oscillations étoit toujours le même. Quoique le succès n'ait pas répondu à cette théorie, elle n'en est pas moins admirable, & c'est à elle que nous devons la perfection actuelle de nos pendules; car, malgré que l'on ne fasse plus usage de la cycloïde, c'est de cette théorie que nous avons appris que les petits arcs de cercle ne diffèrent pas sensiblement des petits arcs de cycloïdes; & qu'ainsi en faisant parcourir de petits arcs au pendule, les temps des vibrations ne changeront qu'infiniment peu, quoique la force motrice changeât au point d'en doubler l'étendue.

Le pendule circulaire, que l'on appelle *pirouette*, est encore de l'invention de M. Huyghens. Ce pendule, au lieu de faire ses oscillations dans un même plan, décrit au contraire un cône, & tourne toujours du même côté, y étant obligé par l'action des roues. Ce pendule est tellement composé, qu'il peut parcourir de plus grands ou de plus petits arcs, selon que la force motrice agit plus ou moins, en sorte que les tours que ce pendule trace dans l'air, ont des bases plus grandes ou plus petites, selon l'inégalité de la force motrice; mais quoique le pendule décrive ainsi des cônes inégaux, cela ne change point les temps des révolutions du pendule; car, soit que la force motrice soit foible, & que la force centrifuge du pendule lui fasse décrire un petit cône, ou soit que la force motrice venant à augmenter, la force centrifuge du pendule lui fasse alors parcourir un plus grand cercle, le temps des révolutions est toujours le même, ce qui dépend de la propriété d'une certaine courbe, sur laquelle s'applique le fil qui porte le pendule. Cet isochronisme des

révolutions du pendule est fondé sur une théorie qui m'a toujours paru admirable , ainsi que celle de la cycloïde ; & quoique l'on ne fasse usage de l'une ni de l'autre méthode , on ne doit pas moins essayer d'en suivre l'esprit dans les machines qui mesurent le temps , toute leur justesse ne pouvant être fondée que sur l'isochronisme des vibrations du régulateur quel qu'il soit : ces inventions furent contestées à Huyghens , comme il le dit lui-même au commencement de son livre intitulé : *de horologio oscillatorio*. Je rapporterai ses propres paroles.

« Personne ne peut nier qu'il y a seize ans qu'on n'avoit , soit par écrit , soit par tradition , aucune connoissance de l'application du pendule aux horloges , encore moins de la cycloïde dont je ne sache pas que personne me conteste l'addition.

» Or il y a seize ans actuellement ( en 1658 ) que j'ai publié un ouvrage sur cette matiere ; donc la date de l'impression differe de sept années celle des écrits où cette invention est attribuée à d'autres ; quant à ceux qui cherchent à en attribuer l'honneur à Galilée , les uns disent qu'il paroît que ce grand homme avoit tourné ses recherches de ce côté ; mais ils font plus , ce me semble , pour moi que pour lui , en avouant tacitement qu'il a eu dans ses recherches moins de succès que moi. D'autres vont plus loin , & prétendent que Galilée ou son fils a effectivement appliqué le pendule aux horloges ; mais quelle vraisemblance y a-t-il qu'une découverte aussi utile , non seulement n'eût point été publiée dans le temps même où elle a été faite ; mais qu'on eût attendu pour la revendiquer huit ans après la publication de mon ouvrage ? dira-t-on que Galilée pouvoit avoir quelque raison particulière pour garder le silence pendant quelque tems ? Dans ce cas , il n'est point de découvertes qu'on ne puisse contester à son auteur ».....

L'application de la cycloïde aux horloges , toute admirable qu'elle est dans la théorie , n'a pas eu le succès que M. Huyghens s'en étoit promis ; la difficulté de tracer exactement une telle courbe a dû y contribuer ; mais la principale cause dépend de ce qu'elle exigeoit que le pendule fût suspendu par un fil flexible ; or ce fil étoit susceptible des effets de l'humidité & de la sécheresse ; &

d'ailleurs il ne pouvoit supporter qu'une lentille légère , qui parcourant de grands arcs , éprouvoit une grande résistance de l'air , ses surfaces étant d'autant plus grandes , que les corps sont plus petits. Or cette lentille devenoit sujette par ces raisons à causer des variations à l'horloge , & d'autant plus , que la force motrice , ou le poids qui entretient le mouvement de la machine , devenoit plus grand ; ce qui produisoit des frottemens. D'ailleurs toute la théorie de la cycloïde portoit sur les oscillations du pendule libre ; c'est-à-dire , qui fait ses oscillations indépendamment de l'action répétée d'un rouage. Or un tel pendule ne peut servir que pendant quelques heures à mesurer le temps ; & lorsqu'il est appliqué à l'horloge , ses oscillations sont troublées par la pression de l'échappement qui en entretient le mouvement ; en sorte que , selon la nature de l'échappement ; c'est-à-dire , que selon que l'échappement est à repos ou à recul , les oscillations se font plus vite ou plus lentement , comme nous le ferons voir. Aussi à-t-on abandonné depuis la cycloïde , qui a cependant produit une grande perfection aux horloges à pendules ; c'est de nous apprendre que les petits arcs de cercles ne diffèrent pas sensiblement des petites portions de cycloïde ; en sorte qu'en faisant décrire au pendule de petits arcs , les oscillations en seroient isochrones , quoique les arcs décrits par le pendule vinssent à augmenter ou à diminuer par le changement de la force motrice.

Le docteur *Hook* fut le premier en Angleterre qui fit usage des petits arcs ; ce qui donna la facilité de faire en même temps usage des lentilles pesantes. Le sieur *Clement* , horloger de Londres , fit dans le même temps des pendules qui décrivoient de petits arcs avec des lentilles pesantes. Ce principe a été suivi depuis ce temps par tous les horlogers qui ont aimé à faire de bonnes machines. M. le Bon à Paris , a été un des premiers qui en ait fait usage ; il fit même des lentilles pesant environ 50 à 60 livres ; c'est le même système qu'a suivi de nos jours M. Rivaz.

On peut juger de la perfection où on a porté la construction & l'exécution des pendules astronomiques , par ce qu'elles étoient lorsque Huyghens les imagina. Les premières

horloges à pendule qui furent faites sur ces principes, alloient 30 heures avec un poids de six livres, dont la descente étoit de cinq piés; & je viens d'en terminer une qui va un an avec un poids qui pèse deux livres, & dont la descente est de cinq piés.

Au reste cette perfection que l'*horlogerie* a acquise n'a rien changé aux principes, même depuis cent ans; ainsi le pendule est encore le meilleur régulateur des horloges, qu'on nomme aussi *pendule*, & le balancier gouverné par le spiral est le meilleur régulateur des montres.

Jusques à Huyghens l'*horlogerie* pouvoit être considérée comme un art mécanique qui n'exigeoit que de la main-d'œuvre; mais l'application qu'il fit de la géométrie & de la mécanique pour ses découvertes, ont fait de cet art une science où la main-d'œuvre n'est plus que l'accessoire, & dont la partie principale est la théorie du mouvement des corps qui comprend ce que la géométrie, le calcul, la mécanique & la physique ont de plus sublime.

La grande précision avec laquelle le pendule divise le temps, facilita & donna lieu à de bonnes observations; ce qui fit appliquer de nouvelles divisions aux machines qui mesurent le temps. On divisa donc la 24<sup>e</sup>. partie du jour, c'est-à-dire, l'heure, en 60 parties, qu'on appelle *minutes*. La minute en 60 parties, que l'on nomme *secondes*, & la seconde en 60 parties que l'on nomme *tierces*, & ainsi de suite. Ainsi la révolution journalière du soleil d'abord divisée en 24 parties, l'est maintenant en 86400 secondes que l'on peut compter. On commença de faire d'après ces divisions, des horloges ou pendules qui marquerent les minutes & secondes; pour cet effet on disposa ces machines de manière que tandis que la roue qui porte l'aiguille des heures, fait un tour en 12 heures, une autre roue fait un tour par heure; celle-ci porte une aiguille qui marque les minutes sur un cercle du cadran qui est divisé en 60 parties égales, dont chacune répond à une minute, & les 60 divisions à une heure. Enfin, pour faire marquer les secondes, on disposa la machine de manière qu'une de ses roues fit un tour en une minute: l'axe de cette roue porte une aiguille qui marque les

secondes sur un cercle divisé en 60 parties, dont chacune répond à une seconde, & les 60 à une minute; on ajouta de même ces sortes de divisions aux montres.

Dès que l'on fut ainsi parvenu à avoir des machines propres à diviser & à marquer exactement les parties du temps, les artistes horlogers imaginerent à l'envi différens mécanismes, comme les pendules à réveil, celles qui marquent les quantités du mois, les jours de la semaine, les années, les quantités & phases de la lune, le lever & le coucher du soleil, les années bissextiles, &c. Mais parmi toutes les additions que l'on a faites aux pendules & aux montres, il y en a entr'autres deux qui sont très-ingénieuses & utiles: la première est la *répétition*, cette machine soit montre ou *pendule*, au moyen de laquelle on fait les heures & les quarts à tous les momens du jour ou de la nuit. La seconde est l'invention des pendules & des montres à *équation*. Pour connoître le mérite de ces sortes d'ouvrages, il faut savoir que les astronomes ont découvert après bien des observations, que les révolutions journalières du soleil ne se font pas tous les jours dans le même temps; c'est-à-dire, le temps compris depuis le midi d'un jour au suivant, n'est pas toujours le même, mais qu'il est plus grand dans certains jours de l'année, & plus court dans d'autres. Or le temps mesuré par les pendules étant uniforme par sa nature, il arrive que ces machines ne peuvent suivre naturellement les écarts du soleil. On a donc imaginé un mécanisme qui est tel, que tandis que l'aiguille des minutes de la pendule tourne d'un mouvement uniforme, une seconde aiguille des minutes suit les variations du soleil. Enfin, les plus belles machines que l'*horlogerie* ait produites jusques ici sont, les *spheres mouvantes* & les *planispheres*.

On appelle *sphere mouvante*, une machine tellement disposée, qu'elle indique & imite à chaque moment la situation des planetes dans le ciel, le lieu du soleil, le mouvement de la lune, les éclipses: en un mot, elle représente en petit le système de notre monde. Ainsi, selon le dernier système reçu par les astronomes, on place le soleil au centre de cette machine, qui représente la sphere du monde. Autour du soleil tourne mercure; ensuite

ensuite sur un plus grand cercle on voit venus, puis la terre avec la lune; après elle mars, ensuite jupiter avec ses quatre satellites, & enfin saturne avec ses cinq satellites ou petites lunes; chaque planete est portée par un cercle concentrique au soleil; ces différens cercles sont mis en mouvement par des roues de l'horloge, lesquelles sont cachées dans l'intérieur de la machine. Chaque planete emploie & imite parfaitement dans la machine le temps de la révolution que les astronomes ont déterminé; ainsi mercure tourne autour du soleil en 88 jours, venus en 224 jours 7 heures, la terre en 365 jours 5 heures 49 minutes 12 secondes. La lune fait sa révolution autour de la terre en 29 jours 12 heures 44 minutes 3 secondes; mars en un an 321 jours 18 heures, jupiter en onze ans 316 jours, & saturne en 29 ans 155 jours 18 heures. La sphere mouvante n'est pas d'invention moderne, puisque Archimede qui vivoit il y a deux mille ans, en avoit composé & fait une qui imitoit les mouvemens des astres. On a fait dans ces derniers temps plusieurs spheres mouvantes; mais la plus parfaite dont on ait connoissance, est celle qui est placée à Versailles, laquelle a été calculée par M. Passément, & exécutée par d'Authiau.

On a aussi composé des pendules qui marquent & indiquent le mouvement des planetes, comme le fait la sphere; mais avec cette différence, que dans les machines qu'on nomme *planispheres*, les révolutions des planetes sont marquées sur un même plan par des ouvertures faites au cadran sous lequel tournent les roues qui représentent les mouvemens célestes.

On a ainsi enrichi l'horlogerie d'un grand nombre d'inventions qu'il seroit trop long de rapporter ici; on peut consulter les ouvrages d'horlogerie, comme le traité de M. Thiout, du P. Alexandre, & de le Pante; on trouvera sur-tout dans le livre de M. Thiout un grand nombre de machines très-ingénieusement imaginées pour parvenir à exécuter aisément toutes les parties qui composent la main-d'œuvre; il y a d'ailleurs toutes sortes de pieces: cet ouvrage est proprement un recueil de machines d'horlogerie.

On voit par ce qui précède une partie des objets que l'horlogerie embrasse; on peut

juger par leur étendue combien il faut réunir de connoissances pour posséder cette science.

L'horlogerie étant la science du mouvement, cet art exige que ceux qui le professent connoissent les loix du mouvement des corps; qu'ils soient bons géometres, mécaniciens, physiciens; qu'ils possèdent le calcul, & soient nés non seulement avec le génie propre à saisir l'esprit des principes, mais encore avec les talens de les appliquer.

Je n'entends donc pas ici par l'horlogerie, ainsi qu'on le fait communément, le métier d'exécuter machinalement des montres & des pendules, comme on les a vu faire, & sans savoir sur quoi cela est fondé; ce sont les fonctions du manœuvre: mais disposer une machine d'après les principes, d'après les loix du mouvement, en employant les moyens les plus simples & les plus solides, c'est l'ouvrage de l'homme de génie. Lors donc que l'on voudra former un artiste horloger qui puisse devenir célèbre, il faut premièrement sonder sa disposition naturelle, & lui apprendre ensuite le mécanisme, &c. Nous allons entrer dans le détail de ce qui nous paroît devoir lui servir de guide.

On lui fera voir quelques machines dont on lui expliquera les effets: comment, par exemple, on mesure le temps; comment les roues agissent les unes sur les autres; comment on multiplie les nombres de leurs révolutions; d'après ces premières notions on lui fera sentir la nécessité de savoir le calcul pour trouver les révolutions de chaque roue; d'être géometre pour déterminer les courbures des dents; mécanicien pour trouver les forces qu'il faut appliquer à la machine pour la faire mouvoir, & artiste pour mettre en exécution les principes & les regles que ces sciences prescrivent; d'après cela on le fera étudier en même temps les machines & les sciences qu'il devra connoître, ayant attention de ne faire entrer dans ces connoissances la main-d'œuvre que comme l'accessoire.

Quand il sera question des régulateurs des pendules & des montres, il faudra lui en expliquer en gros les propriétés générales; comment on peut parvenir à les construire tels, qu'ils donnent la plus grande justesse; de quoi cela est dépendant; de la nécessité

de connoître comment les fluides résistent aux corps en mouvement; de l'obstacle qu'ils opposent à la justesse; comment on peut rendre cette justesse la plus grande possible; de l'étude sur les frottemens de l'air; comment on peut rendre cette résistance la moindre possible; du frottement qui résulte du mouvement des corps qui se meuvent les uns sur les autres; quels effets il en résulte pour les machines; de la maniere de réduire ces frottemens à la moindre quantité possible. On lui fera remarquer les différentes propriétés des métaux; les effets de la chaleur; comment elle tend à les dilater, & le froid à les condenser; de l'obstacle qui en résulte pour la justesse des machines qui mesurent le temps; des moyens de prévenir les écarts qu'ils occasionent, de l'utilité de la physique pour ces différentes choses, &c. Après l'avoir ainsi amené par gradation, on lui donnera une notion des machines qui imitent les effets des planetes. En lui faisant seule sentir la beauté de ces machines, on lui fera voir la nécessité d'avoir quelque notion d'astronomie; c'est ainsi que les machines même serviront à lui faire aimer cet art, que les sciences qu'il apprendra lui paroîtront d'autant moins pénibles, qu'il en connoitra l'absolue nécessité, & celle de joindre à ces connoissances la main-d'œuvre, afin de pouvoir exécuter ses machines d'après les regles que prescrit la théorie.

Quant à l'exécution, il me paroît convenable qu'il commence par celle des pendules qui sont plus faciles à cause de la grandeur des pieces, & qui permet encore l'avantage d'exécuter toutes sortes d'effets & compositions.

La grande variété que l'on se permet, accoutume aussi l'esprit à voir les machines en grand; d'ailleurs quant à la pratique même, il y a de certaines précisions que l'on ne connoît que dans la pendule, & qui pourroient cependant s'appliquer aux montres. Ainsi parvenu à l'intelligence des machines, il aura des idées nettes de leurs principes; & possédant l'exécution, il passera aisément à la pratique des montres, & d'autant mieux, que le même esprit qui sert à composer & exécuter les pendules, est également applicable aux montres qui ne sont en petit que ce que les pendules sont en grand.

Au reste, comme on ne parvient que par

gradation à acquérir des lumieres pour la théorie, de même la main ne se forme que par l'usage; mais cela se fait d'autant plus vite, que l'on a mieux dans la tête ce que l'on veut exécuter; c'est pour cette raison que je conseille de commencer par l'étude de la science avant d'en venir à la main-d'œuvre, ou tout au moins de les faire marcher en même temps.

Il est essentiel d'étudier les principes de l'art, & de s'accoutumer à exécuter avec précision, mais cela ne suffit pas encore. On ne possède pas l'*horlogerie* pour en avoir les connoissances générales; ces regles que l'on apprend sont applicables dans une machine actuellement existante, ou dans d'autres qui seroient pareilles; mais imaginer des moyens qui n'ont pas été mis en usage, & composer de nouvelles machines, c'est à quoi ne parviendront jamais ceux qui ne possèdent que des regles, & qui ne sont pas doués de cet heureux génie que la nature seule donne; ce talent ne s'acquiert pas par l'étude, elle ne fait que le perfectionner & aider à le développer; lorsqu'on joint à ce don de la nature celui des sciences, on ne peut que composer de très-bonnes choses.

On voit d'après ce tableau, que pour bien posséder l'*horlogerie*, il faut avoir la théorie de cette science, l'art d'exécuter, & le talent de composer, trois choses qui ne sont pas faciles à réunir dans la même personne; & d'autant moins, que jusques ici on a regardé l'exécution des pieces d'*horlogerie* comme la partie principale, tandis qu'elle n'est que la dernière; cela est si vrai, que la montre ou la pendule la mieux exécutée, fera de très-grands écarts si elle ne l'est pas sur de bons principes, tandis qu'étant médiocrement exécutée, elle ira fort bien si les principes sont bons.

Je ne prétends pas qu'on doive négliger la main-d'œuvre, au contraire; mais persuadé qu'elle ne doit être qu'en sous-ordre, & que l'homme qui exécute ne doit marcher qu'après l'homme qui imagine, je souhaite qu'on apprécie le mérite de la main & celui du génie chacun à sa valeur; & je crois être d'autant plus en droit de le dire, que je ne crains pas que l'on me soupçonne de dépriser ce que je ne possède pas. J'ai fait mes preuves en montres & en pendules,

& en des parties très-difficiles : en tout cas, je puis convaincre les plus incrédules par les faits.

Je crois devoir d'autant plus insister sur cela, que la plupart des personnes qui se mêlent de l'horlogerie sont fort éloignées de penser qu'il faille savoir autre chose que tourner & limer. Ce n'est pas uniquement leur faute ; leur préjugé naît de la manière dont on forme les élèves. On place un enfant chez un horloger pour y demeurer huit ans, & s'occuper à faire des commissions & à ébaucher quelques pièces d'horlogerie. S'il parvient au bout de ce temps à faire un mouvement, il est supposé fort habile. Il ignore cependant fort souvent l'usage de l'ouvrage qu'il a fait. Il se présente avec son savoir à la maîtrise ; il fait ou fait exécuter par un autre le chef-d'œuvre qui lui est prescrit, est reçu maître, prend boutique, vend des montres & des pendules, & se dit horloger. On peut donc regarder comme un miracle, si un homme, ainsi conduit, devient jamais habile.

On appelle communément *horlogers*, ceux qui professent l'horlogerie. Mais il est à propos de distinguer l'horloger, comme on l'entend ici, de l'artiste qui possède les principes de l'art : ce sont deux personnes absolument différentes. Le premier pratique en général l'horlogerie sans avoir les premières notions, & se dit *horloger*, parce qu'il travaille à une partie de cet art.

Le second embrasse au contraire cette science dans toute son étendue : on pourroit l'appeller l'*architecte mécanique* ; un tel artiste ne s'occupe pas d'une seule partie, il fait les plans des montres & des pendules, ou autres machines qu'il veut construire. Il détermine la position de chaque pièce, leurs directions, les forces qu'il faut employer, toutes les dimensions ; en un mot, il construit l'édifice. Et quant à l'exécution, il fait choix des ouvriers qui sont capables d'en exécuter chaque partie. C'est sous ce point de vue que l'on doit considérer l'horlogerie, & que l'on peut espérer d'avoir de bonnes machines, ainsi que nous le ferons voir dans un moment. Nous allons maintenant parler de chaque ouvrier que l'on emploie pour la fabrication des montres & des pendules, dont le nombre est très-grand ; chaque partie

est exécutée par des ouvriers différens, qui font toute leur vie la même chose.

Ce qui concerne la pratique ou la manœuvre, se divise en trois branches, lesquelles comprennent tous les ouvriers qui travaillent à l'horlogerie.

La première, les ouvriers qui font les grosses horloges des clochers, &c. on les appelle *horlogers grossiers*.

La seconde est celle des ouvriers qui font les pendules, on les appelle *horlogers penduliers*.

La troisième est celle des ouvriers qui font les montres ; on les appelle *ouvriers en petit*.

1°. Les ouvriers qui fabriquent les grosses horloges sont des especes de serruriers-machinistes. Ils font eux-mêmes tout ce qui concerne ces horloges, forgent les montans dans lesquels doivent être placées les roues. Ils forgent aussi leurs roues, qui sont de fer & leurs pignons d'acier ; ils font les dents des roues & des pignons à la lime, après les avoir divisées au nombre des parties convenables : ouvrage très-long & pénible. Il faut être plus qu'ouvrier pour disposer ces sortes d'ouvrages ; car il faut de l'intelligence pour distribuer avantageusement les rouages, proportionner les forces des roues aux efforts qu'elles ont à vaincre, sans cependant les rendre plus pesantes qu'il n'est besoin, ce qui augmenteroit les frottemens mal-à-propos. Les constructions de ces machines varient selon les lieux où elles sont placées ; les conduites des aiguilles ne sont pas faciles ; la grandeur totale de la machine & des roues, &c. est relative à la grandeur des aiguilles qu'elle doit mouvoir, à la cloche qui doit être employée pour sonner les heures ; ce qui détermine la force du marteau, & celui-ci la force des roues.

Pour composer avantageusement ces sortes de machines, il est nécessaire de posséder la théorie de l'horlogerie : ces mêmes ouvriers font aussi les horloges de château, d'escalier, &c.

2°. Voilà le détail des ouvriers pour les pendules.

1°. Le premier ouvrage que l'on fait faire aux ouvriers qui travaillent aux pendules, est ce qu'on appelle le *mouvement en blanc*, lequel consiste dans les roues, les pignons & les détentes. Ces ouvriers, que l'on appelle

*faiseurs de mouvemens en blanc*, ne font qu'ébaucher l'ouvrage, dont le mérite consiste dans la dureté des roues & pignons; Les dents des roues doivent être également grosses, distantes entr'elles, avoir les formes & courbures requises, &c.

2°. Le finisseur est celui qui termine les dents des roues, c'est-à-dire, qu'il fait les courbures des dents, finit leurs pivots, fait les trous dans lesquels ils doivent tourner, il fait les engrenages, l'échappement, fait faire les effets à la sonnerie, &c. ou à la répétition. Il ajuste les aiguilles, enfin les finit; ajuste les pendules ou lentilles, & fait marcher la pendule. Reste au mécaniste, c'est-à-dire à l'horloger, de revoir les effets de la machine, si, par exemple, les engrenages sont bien faits, ainsi que les pivots des roues, si l'échappement fait parcourir au pendule l'arc convenable, si la pesanteur de la lentille & les arcs qu'elle décrit sont relatifs à la force motrice, &c. les effets de la sonnerie ou répétition.

3°. La fendeuse est une ouvrière qui fend les roues des pendules, & ne fait que cela.

4°. Le faiseur des ressorts fait les ressorts des pendules; il ne s'occupe uniquement qu'à cela. Ce que l'on peut exiger d'un faiseur de ressorts, c'est qu'il fasse le ressort fort long & de bon acier; que la lame diminue insensiblement de force depuis le bout extérieur jusqu'au centre; qu'il soit trempé assez dur pour ne pas perdre son élasticité, mais pas assez pour casser. Il faut que l'action du ressort, en se débandant, soit la plus égale possible, que les lames ne se frottent pas en se développant.

5°. Il y a les faiseurs de lentilles, de poids, pour faire marcher les pendules: ces ouvriers font aussi les aiguilles d'acier de pendule.

6°. Le graveur, qui fait les cadrans de cuivre pour les pendules à secondes, &c.

7°. Le polisseur est un ouvrier qui polit les pièces de cuivre du mouvement de la pendule; le finisseur termine & polit celles d'acier.

8°. Les émailleurs ou faiseurs de cadrans de pendules.

9°. Les ouvriers qui argentent les cadrans de cuivre.

10°. Les ciseleurs font les battes à cartels pour les pendules.

11°. Les ébénistes font les boîtes de marqueterie & autres: les horlogers doivent diriger les ébénistes & ciseleurs pour le dessin des boîtes; & comme ils ne font pas trop en état de le faire par eux-mêmes, il est à propos qu'ils consultent des architectes ou de bons dessinateurs.

12°. Les doreurs, pour les bronzes des boîtes & des cartels, &c.

13°. Les metteurs-en-couleurs: ceux-ci donnent la couleur aux bronzes des boîtes de pendule, aux cartels, cadrans; &c. cette couleur imite la dorure.

14°. Les fondeurs pour les roues de pendules, & de différentes autres pièces qui s'emploient pour les mouvemens.

15°. Les fondeurs qui font les timbres, les tournent & les polissent.

Voilà en gros les ouvriers qui travaillent aux pendules ordinaires. Il y en a d'autres, qui sont plus volontiers des pendules à carillon.

Les pendules à équation, ou autres machines composées, sont exécutées par différens ouvriers en blanc, finisseurs, &c. & sont conduites & composées par l'horloger.

*Des ouvriers qui travaillent aux montres.*

1°. Le faiseur de mouvemens en blanc: il fait de même que ceux des pendules, des roues & des pignons, lesquels exigent à peu près les mêmes précautions. Ces ouvriers ne font que les mouvemens des montres simples.

2°. Le faiseur de rouage; c'est une sorte d'ouvrier en blanc, qui ne s'occupe qu'à faire les rouages des montres ou répétitions.

3°. Les quadraturiers sont ceux qui font cette partie de la répétition qui est sous le cadran, dont le mécanisme est tel, que lorsque l'on pousse le bouton ou pouffoir de la montre, cela fait répéter l'heure & le quart marqués par les aiguilles.

4°. Le finisseur est l'ouvrier qui termine l'ouvrage du faiseur de mouvemens. Il y a deux sortes de finisseurs; celui qui finit le mouvement des montres simples, & celui qui termine le rouage d'une montre à répétition. L'un & l'autre finissent les pivots des roues, les engrenages. Quand les montres sont à roues de rencontre, les finisseurs font aussi l'échappement. Le finisseur égalise la fusée avec son ressort; il ajuste le mouvement dans la boîte, remonte la montre.

dorée, & la fait marcher. Reste à l'horloger à la revoir, à examiner les engrenages, les grosseurs des pivots, leur liberté dans leur trou, les ajustemens du spiral, l'échappement, le poids du balancier, l'égalité de la fusée, &c. Il retouchera lui-même les parties qui ne sont pas selon les règles, & donnera ainsi l'âme à la machine; mais il faut premièrement qu'elle ait été construite sur de bons principes.

5°. Les faiseurs d'échappemens des montres à cylindre; ceux-ci ne font que les échappemens, c'est-à-dire; la roue de cylindre, le cylindre même sur lequel ils fixent le balancier, ils ajustent la coulisse & le spiral. Comme aucun des échappemens connus ne corrige ni ne doit corriger les inégalités de la force motrice, c'est à ces mécanistes, qui font faire des échappemens, à prescrire la disposition & les dimensions de l'échappement, c'est-à-dire, à fixer le nombre des vibrations, la grandeur des arcs qu'il doit faire parcourir, le poids du balancier relatif à la disposition de la machine & à la force du ressort, puisque, comme nous le verrons, c'est sur ce rapport que roule toute la justesse des montres.

6°. Le faiseur des ressorts des montres, il ne fait que les petits ressorts.

7°. La faiseuse de chaînes de montres; on tire cet ingénieux assemblage de Geneve ou de Londres.

8°. Les faiseuses de spiraux; on tire aussi les spiraux de Geneve.

Un spiral exige beaucoup de soin pour être bon, & sa bonté est essentielle dans une montre. Il faut qu'il soit du meilleur acier possible; qu'il soit bien trempé, afin qu'il restitue toute la quantité de mouvement qu'il reçoit; ou la plus approchante.

9°. L'émailleur, ou le faiseur de cadrans.

10°. Les faiseurs d'aiguilles.

11°. Les graveurs, qui font les ornemens des coqs, rosettes, &c.

12°. Les doreuses, sont des femmes qui ne font que dorer les platines, les coqs & les autres parties des montres. Il faut qu'elles usent de beaucoup de précautions, pour que le degré de chaleur qu'elles donnent à ces pièces ne les amolissent pas.

13°. Les polisseuses sont occupées à polir les pièces de cuivre d'une montre, comme les roues, &c. qui ne se dorent pas.

14°. Les ouvriers qui polissent les pièces d'acier, comme les marteaux, &c.

15°. Les fendeuses de roues.

16°. Ceux qui taillent les fusées & les roues d'échappement; la justesse d'une roue d'échappement dépend sur-tout de la justesse de la machine qui sert à la tailler, elle dépend aussi des soins de celui qui la fend. Il est donc essentiel d'y apporter des attentions, puisque cela contribue aussi à la justesse de la marche de la montre.

17°. Les monteurs de boîtes font les boîtes d'or & d'argent des montres.

18°. Les faiseurs d'étuis.

19°. Les graveurs & ciseleurs que l'on emploie pour orner les boîtes de montres.

20. Les émailleurs qui peignent les figures & les fleurs dont on décore les boîtes: les horlogers peuvent très-bien, sans préjudicier à la bonté de l'ouvrage intérieur, orner les boîtes de leurs montres, il faut pour cela qu'ils fassent choix d'habiles artistes, graveurs & émailleurs.

21°. Les ouvriers qui font les chaînes d'or pour les montres, soit pour hommes, ou pour femmes; les bijoutiers & les horlogers en font.

Je ne parle pas ici d'un très-grand nombre d'ouvriers qui ne font uniquement que les outils & instrumens dont se servent les horlogers; cela seroit long à décrire, & n'est d'ailleurs qu'accessoire à la main-d'œuvre.

On voit par cette division de l'exécution des pièces d'horlogerie, qu'un habile artiste horloger ne doit être uniquement occupé,

1°. Qu'à étudier les principes de son art, à faire des expériences, à conduire les ouvriers qu'il emploie, & à revoir leurs ouvrages à mesure qu'ils se font.

2°. On voit que chaque partie d'une pendule ou d'une montre doit être parfaite, puisqu'elle est exécutée par des ouvriers qui ne font toute leur vie que la même chose; ainsi ce qu'on doit exiger d'un habile homme, c'est de construire ses montres & pendules sur de bons principes, de les appuyer de l'expérience, d'employer de bons ouvriers, & de revoir chaque partie à mesure qu'on l'exécute; de corriger les défauts, lorsque cela l'exige: enfin, lorsque le tout est exécuté, il doit rassembler les parties, & établir entr'elles l'harmonie, qui fera l'âme de la

machine. Il faut donc qu'un tel artiste soit en état d'exécuter lui-même au besoin toutes les parties qui concernent les montres & les pendules ; car il n'en peut diriger & conduire les ouvriers que dans ce cas, & encore moins peut-il corriger leurs ouvrages s'il ne fait pas exécuter. Il est aisé de voir qu'une machine d'abord bien construite par l'artiste, & ensuite exécutée par différens ouvriers, est préférable à celle qui ne seroit faite que par un seul, puisqu'il n'est pas possible de s'instruire des principes, de faire des expériences, & d'exécuter en même temps avec la perfection dont est capable l'ouvrier qui borne toutes ses facultés à exécuter.

A juger du point de perfection de l'*horlogerie* par celui de la main-d'œuvre, on imagineroit que cet art est parvenu à son plus grand degré de perfection, car on exécute aujourd'hui les pièces d'*horlogerie* avec des soins & une délicatesse surprenante ; ce qui prouve sans doute l'adresse de nos ouvriers & la beauté de la main-d'œuvre, mais nullement la perfection de la science, puisque les principes n'en sont pas encore déterminés ; & que la main-d'œuvre ne donne pas la justesse de la marche des montres & pendules, qui est le propre de l'*horlogerie*. Il seroit donc à souhaiter que l'on s'attachât davantage aux principes, & qu'on ne fît pas consister le mérite d'une montre dans l'exécution, qui n'est que l'effet de la main, mais bien dans l'intelligence de la composition, ce qui est le fruit du génie.

L'*horlogerie* ne se borne pas uniquement aux machines qui mesurent le temps ; cet art étant la science du mouvement, on voit que tout ce qui concerne une machine quelconque peut être de son ressort. Ainsi de la perfection de cet art dépend celle des différentes machines & instrumens, comme, par exemple, les instrumens propres à l'astronomie & à la navigation, les instrumens des mathématiques, les machines propres à faire des expériences de physique, &c.

Le célèbre *Graham*, horloger de Londres, membre de la société royale de cette ville, n'a pas peu contribué à la perfection des instrumens d'astronomie ; & les connoissances qu'il possédoit dans les différens genres dont nous avons parlé, prouvent bien que la science de l'*horlogerie* les exige toutes. Il est

vrai qu'il faut pour cela des génies supérieurs ; mais pour les faire naître, il ne faut qu'exciter l'émulation & mettre en honneur les artistes.

Nous distinguerons trois sortes de personnes, qui travaillent ou se mêlent de travailler à l'*horlogerie* : les premiers, dont le nombre est le plus considérable, sont ceux qui ont pris cet état sans goût, sans disposition ni talent, & qui le professent sans application & sans chercher à sortir de leur ignorance ; ils travaillent simplement pour gagner de l'argent, le hasard ayant décidé du choix de leur état.

Les seconds sont ceux qui par une envie de s'élever, fort louable, cherchent à acquérir quelques connoissances & principes de l'art, mais aux efforts desquels la nature ingrate se refuse. Enfin le petit nombre renferme ces artistes intelligens qui, nés avec des dispositions particulières, ont l'amour du travail & de l'art, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déjà été trouvés.

Pour être un artiste de ce genre, il ne suffit pas d'avoir un peu de théorie & quelques principes généraux des mécaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler, il faut de plus une disposition particulière donnée par la nature ; cette disposition seule tient lieu de tout : lorsqu'on est né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties : si on veut faire usage de ce don précieux, on acquiert bientôt la pratique ; & un tel artiste n'exécute rien dont il ne sente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyser ; enfin rien n'échappe à ses observations ; & quel chemin ne fera-t-il pas dans son art, s'il joint aux dispositions l'étude de ce que l'on a découvert jusqu'ici à lui ?

Il est sans doute rare de trouver des génies heureux, qui réunissent toutes ces parties nécessaires ; mais on en trouve qui ont toutes les dispositions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application ; ce qu'ils feroient sans doute, s'ils avoient plus de motifs pour les porter à se livrer tout entiers à la perfection de leur art : il ne faudroit, pour rendre un service essentiel à l'*horlogerie* & à la société, que piquer leur amour-propre, faire une distinction de ceux qui sont horlogers, ou qui ne sont que des ouvriers ou des charlatans ; enfin confier l'administration du

corps de l'horlogerie aux plus intelligens, faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & le fermer à jamais à ces misérables ouvriers qui ne peuvent que retarder les progrès de l'art qu'ils tendent même à détruire.

S'il est nécessaire de partir d'après des principes de mécanique pour composer des pièces d'horlogerie, il est à propos de les vérifier par des expériences; car, quoique ces principes soient invariables, comme ils sont compliqués & appliqués à de très-petites machines, il en résulte des effets différens & assez difficiles à analyser: nous observerons que, par rapport aux expériences, il y a deux manières de les faire. Les premières sont faites par des gens sans intelligence qui ne font des essais que pour s'éviter la peine de rechercher par une étude, une analyse pénible que souvent ils ne soupçonnent pas, l'effet qui résultera d'un mécanisme composé sans règle, sans principe, & sans vue; ce sont des aveugles qui se conduisent par le tâtonnement à l'aide d'un bâton.

La seconde classe des personnes qui font des expériences, est composée des artistes instruits des principes des machines, des loix du mouvement, des diverses actions des corps les uns sur les autres, & qui doués d'un génie qui sait décomposer les effets les plus délicats d'une machine, voient par l'esprit tout ce qui doit résulter de telle ou telle combinaison, peuvent la calculer d'avance, la construire de la manière la plus avantageuse, en sorte que s'ils font des expériences, c'est moins pour apprendre ce qui doit arriver, que pour confirmer les principes qu'ils ont établis, & les effets qu'ils avoient analysés. J'avoue qu'une telle manière de voir est très-pénible, & qu'il faut être doué d'un génie particulier; aussi appartient-il à fort peu de personnes de faire des expériences utiles, & qui aient un but marqué.

L'horlogerie livrée à elle-même sans encouragement, sans distinction, sans récompense, s'est élevée par sa propre force au point où nous la voyons aujourd'hui; cela ne peut être attribué qu'à l'heureuse disposition de quelques artistes, qui aimant assez leur art pour en rechercher la perfection, ont excité entr'eux une émulation qui a produit des effets aussi profitables que si on les

eût encouragés par des récompenses. Le germe de cet esprit d'émulation est dû aux artistes anglois que l'on fit venir en France du temps de la régence, entr'autres à Sully, le plus habile de ceux qui s'établirent ici. Julien le Roy, élève de le Bon, habile horloger, étoit fort lié avec Sully (\*), il profita de ses lumières; cela, joint à son mérite personnel, lui valut la réputation dont il a joui: celui-ci eut des émules, entr'autres Enderlin, qui étoit doué d'un grand génie pour les mécaniques, ce que l'on peut voir par ce qui nous reste de lui dans le traité d'horlogerie de M. Thiout; on ne doit pas oublier feu Jean-Baptiste Dutertre, fort habile horloger; Gaudron, Pierre le Roy, &c. Thiout l'aîné, dont le traité d'horlogerie fait l'éloge.

Nous devons à ces habiles artistes grand nombre de recherches, & sur-tout la perfection de la main-d'œuvre; car, par rapport à la théorie & aux principes de l'art de la mesure du temps, ils n'en ont aucunement traité; il n'est pas étonnant que l'on ait encore écrit de nos jours beaucoup d'absurdités; le seul ouvrage où il y ait des principes est le mémoire de M. Rivaz, en réponse à un assez mauvais écrit anonyme contre ses découvertes; nous devons à ce mémoire & à ces disputes l'esprit d'émulation qui a animé nos artistes modernes; il seroit à souhaiter que M. de Rivaz eût suivi lui-même l'horlogerie, ses connoissances en mécanique auroient beaucoup servi à perfectionner cet art.

Il faut convenir que ces artistes qui ont enrichi l'horlogerie, méritent tous des éloges, puisque leurs travaux pénibles n'ont eu pour objet que la perfection de l'art, ayant sacrifié pour cela leur fortune: car il est bon d'observer qu'il n'en est pas de l'horlogerie comme des autres arts, tels que la peinture, l'architecture ou la sculpture; dans ceux-ci l'artiste qui excelle est non seulement encouragé & récompensé; mais, comme beaucoup de personnes sont en état de juger de ses productions, la réputation & la fortune suivent ordinairement le mérite. Un excellent artiste horloger peut au contraire passer sa vie dans l'obscurité, tandis que des impudens plagiaires, des charlatans & autres misérables marchands ouvriers jouiront de la fortune & des encouragemens dus au mérite:

(\*) C'est à Sully que nous devons la règle artificielle du temps, fort bon livre.

car le nom qu'on se fait dans le monde , porte moins sur le mérite réel de l'ouvrage que sur la manière dont il est annoncé ; il est aisé d'en imposer au public qui croit le charlatan sur sa parole , vu l'impossibilité où il est de juger par lui-même.

C'est à l'esprit d'émulation , dont nous venons de parler , que la société des arts , formée sous la protection de M. le comte de Clermont , dut son origine. On ne peut que regretter qu'un établissement qui auroit pu être fort utile au public , ait été de si courte durée ; on a cependant vu sortir de cette société de très-bons sujets qui illustrent aujourd'hui l'académie des sciences (a) , & différens mémoires (b) fort bien faits sur l'horlogerie. De concert avec plusieurs habiles horlogers , nous avons formé le projet de rétablir cette espèce d'académie , & proposé à feu Mrs Julien Leroi , Thiout l'ainé , Romilly , & quelques autres horlogers célèbres. Tous auroient fort désiré qu'il réussit ; mais un d'eux me dit formellement qu'il ne vouloit pas en être si un tel n'étoit ; cette petiteesse me fit concevoir la cause de la chute de la société des arts , & désespérer de la rétablir , à moins que le ministère ne favorisât cet établissement par des récompenses qui serviroient à dissiper ces basses jalousies.

On me permettra de parler ici de quelques-uns des avantages d'une société ou académie d'horlogerie.

Quoique l'horlogerie soit maintenant portée au très-grand point de perfection , sa position est cependant critique ; car si d'un côté elle est parvenue à un degré de perfection fort au dessus de l'horlogerie angloise par le seul amour de quelques artistes , de l'autre elle est prête à retomber dans l'oubli. Le peu d'ordre que l'on peut observer pour ceux que l'on reçoit ; & plus que tout cela , le commerce qu'en font les marchands , des ouvriers sans droit ni talens , des domestiques & autres gens intrigans , qui trompent le public avec de faux noms , ce qui avilit cet art : toutes ces choses ôtent insensiblement la confiance que l'on avoit aux artistes célèbres , lesquels enfin découragés & entraînés par le torrent , seront obligés de faire comme les autres , cesser d'être artistes pour devenir

marchands. L'horlogerie dans son origine en France paroissoit un objet trop foible pour mériter l'attention du gouvernement , on ne prévoyoit pas encore que cela pût former dans la suite une branche de commerce aussi considérable qu'elle l'est devenue de nos jours ; de sorte qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait été abandonnée à elle-même ; mais aujourd'hui elle est absolument différente , elle a acquis un très-grand degré de perfection : nous possédons au plus haut degré l'art d'orner avec goût nos boîtes de pendules & de montres , dont la décoration est fort au dessus de celle des étrangers qui veulent nous imiter : il ne faut donc plus envisager l'horlogerie comme un art seulement utile pour nous-mêmes : il faut de plus le considérer relativement au commerce qu'on en peut faire avec l'étranger.

C'est de l'établissement d'une telle société que l'art de l'horlogerie acquerra le plus de confiance de l'étranger.

Car 1<sup>o</sup>. une telle académie serviroit à porter l'horlogerie au plus haut point de perfection par l'émulation qu'elle exciteroit parmi les artistes , ce qui est certain , puisque les arts ne se perfectionnent que par le concours de plusieurs personnes qui traitent le même objet.

2<sup>o</sup>. Les registres de cette société serviroient comme d'archives , où les artistes iroient déposer ce qu'ils auroient imaginé ; les membres de ce corps plus éclairés & plus intéressés à ce qu'il ne se commît aucune injustice , empêcheroient les vols qui se font tous les jours impunément : sur les mémoires que l'on rassembleroit , on parviendroit à la longue à publier un traité d'horlogerie très-différent de ceux que nous avons ; c'est faute de pareilles archives que l'on voit renaître avec succès tant de constructions proscrites , & c'est ce qui continuera d'arriver toutes les fois que l'on approuvera indifféremment toutes sortes de machines nouvelles ou non.

Or le public imagine que l'art se perfectionne , tandis qu'il ne fait que revenir sur ses pas en tournant comme sur un cercle. On prend pour neuf tout ce que l'on n'a pas encore vu.

3<sup>o</sup>. L'émulation que donneroit cette

(a) MM. Clairaut & Desparcieux ont été membres de la société des arts.

(b) De MM. Gaudron & Leroi.

société, serviroit à former des artistes qui partant du point où leurs prédécesseurs auroient laissé l'art, le porteroient encore plus loin ; car pour être membre du corps, il faudroit étudier, travailler, faire des expériences, ou se résoudre à être confondu avec le nombre très-considérable des mauvais ouvriers.

4°. Il en résulteroit un avantage pour chaque membre ; car alors le public étant instruit de ceux à qui il doit donner sa confiance, cesseroit d'aller acheter les ouvrages d'*horlogerie* chez ce marchand qui le trompe, assuré de ne trouver chez l'artiste que d'excellentes machines ; enfin de ces différens avantages, il en résulteroit que la perfection où notre *horlogerie* est portée, étant par-là plus connue de l'étranger, ceux-ci la préféreroient en total à celle de nos voisins.

HORMEZION, f. f. (*Hist. nat.*) pierre précieuse, dont parle Pline, & qui, selon lui, étoit d'un rouge tirant sur le jaune, & jetoit beaucoup de feu ; elle étoit blanche à ses extrémités, ou bordée d'un cercle blanc.

HORMIN, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *l'hormin* sauvage, *horminum sylvestre, lavandulæ folio*, est la principale espèce qui mérite d'être décrite.

Sa racine ligneuse ne meurt pas tous les ans, ainsi que celle de la sclarée, à qui cette plante ressemble à tant d'égards. Ses feuilles les plus basses croissent sur d'assez longs pédicules ; elles sont rudes, un peu inégales, découpées en plusieurs endroits, & dentelées par les bords : ses tiges sont quarrées, un peu velues, communément inclinées vers la terre, garnies de feuilles, opposées deux à deux aux jointures, sans pédicules, & dentelées par les bords.

Ses fleurs sont rares, verticillées, plus petites que celles de la sclarée, & d'un bleu foncé ; leur petit calice s'éleve un peu au dessus du calice ; les ombelles sont à quelque distance les unes des autres, elles ont chacune au dessus deux feuilles très-petites : le calice de ces fleurs est assez large, & divisé en deux parties ; l'inférieure est ouverte dans le milieu, & la supérieure divisée en deux cavités par une cloison. Elle contient quatre graines ovales, noires, gluantes & polies.

Toute la plante répand une odeur assez forte, & qui n'est point désagréable ; les lieux pierreux lui sont propres ; elle fleurit en

Tome XVII.

juin & juillet. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la sclarée, mais dans un degré inférieur ; on ne la cultive guere dans les jardins. (*D. J.*)

HORMINODES, (*Hist. nat.*) pierre précieuse, décrite par Pline & par d'autres anciens naturalistes ; elle étoit, dit-on, ou blanche ou noire ; on y voyoit une tache verte, entourée d'un cercle d'un jaune très-vif.

HORMIUS, (*Musiq. des anc.*) On trouve dans quelques auteurs qu'on appelloit ainsi, une sorte de mélodie des anciens, qui n'étoit que rythmique, ne changeant point de ton. (*F. D. C.*)

HORMUS, (*Art orchestriq.*) une des danses principales des Lacédémoniens, dans laquelle de jeunes garçons & de jeunes filles, disposés alternativement & se tenant tous par la main, dansoient en rond.

Les plus anciennes traditions rapportent que ces danses circulaires avoient été instituées à l'imitation du mouvement des astres, & que, dans leur origine, elles s'exécutoient avec gravité.

Les chants de ces danses étoient divisés en strophes & antistrophes : dans les strophes, on tournoit en rond d'orient en occident, ou de droite à gauche ; & dans l'antistrophe, on prenoit une détermination opposée, c'est-à-dire d'occident en orient, ou de gauche à droite ; quelquefois le chœur s'arrêtoit, & c'est ce qu'on appelloit l'*épode*.

Les *hormès* ou danses en rond se trouvent chez toutes les nations, & jusques dans les ballets dansans des modernes : elles existoient déjà du temps d'Homere, qui ne les a pas oubliées dans la description du bouclier d'Achille. On y voyoit, dit-il, de jeunes garçons & de jeunes filles qui dansoient ensemble, en se tenant par la main ; les filles portoient des robes de gaze, avec des couronnes sur la tête, & les garçons étoient vêtus d'étoffes lustrées, ayant à leurs côtés des épées d'or, soutenues par des baudriers d'argent ; tantôt ils se partageoient en plusieurs files qui se méloient les unes avec les autres, & bientôt après d'un pié savant & léger, toutes les filles se formoient en rond pour danser ; ces danseurs étoient environnés d'une foule de peuple, qui prenoit grand plaisir à ce spectacle ; & au milieu du cercle, il y

Cccc

avoit deux fauteurs qui faisoient des fauts merveilleux. . . . ( D. J. )

HORN, ( Géogr. ) petite ville d'Allemagne dans la basse Autriche, sur les confins de la Moravie, à quinze lieues nord-est de Vienne. Long. 35, 20 ; lat. 48, 25. ( D. J. )

HORN, ( Géogr. ) petite ville des Pays-Bas autrichiens, au pays de Liege, capitale d'un comté de même nom, qui a sept lieues de longueur sur cinq de largeur, à une lieue de la Meuse & de Ruremonde, à six de Maftricht. Long. 23, 30 ; lat. 51, 12. ( D. J. )

HORN (cap de), Géog. il forme la pointe la plus méridionale de la terre de Feu. Les géographes placent communément ce cap, à 57° 30' de longit. mais il paroît démontré, après d'exactes observations, que sa véritable situation est à 56° 28' de long. ( D. J. )

HORNBACH, ( Géog. ) petite ville d'Allemagne au duché de Deux-Ponts, sur l'Horn, avec une abbaye de bénédictins, à un mille sud-est de Deux-Ponts. Long. 26, 11 ; lat. 49, 13. ( D. J. )

HORNBERG, ( Géogr. ) ancienne ville & baronnie d'Allemagne, dans la Forêt-noire, au duché de Wurtemberg, avec une espede de forteresse sur une montagne ; elle est sur la riviere de Gutach, à cinq lieues nord-ouest de Rotweil, six nord-est de Fribourg. Longitude 24, 56 ; lat. 48, 10. ( D. J. )

HORNEDEN, ( Geogr. ) ville d'Angleterre dans la province d'Essex.

HORNSTEIN, f. m. ( Hist. nat. Min. ) espede de pierre ainsi nommée par les mineurs d'Allemagne. V. CORNE ( pierre de ).

HORODISCZE, ( Géogr. ) petite ville d'Ukraine, au nord de Pultawa, sur la riviere de Prisol.

HOROGRAPHIE, f. f. ( Astronomie. ) c'est l'art de faire des cadrans ; on l'appelle encore *Horologiographie*, *Sciatérique*, *Photosciatérique*, & plus communément *Gnomonique*. Voyez GNOMONIQUE.

Ce mot vient du grec *ὥρα*, heure, & *γράφω*, scribo, j'écris. Chambers. ( O )

HOROLOGE, ( Lithurgie. ) est le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, parce qu'il contient les heures ou

l'office que l'on doit réciter tous les jours. Voyez HEURE, BRÉVIAIRE, HOROLOGION. *Diç. de Trev.*

HOROLOGIOGRAPHIE, f. f. l'art de faire des cadrans. Le P. de la Magdeleine, feuillant, a donné un traité sur la construction des cadrans, qui a pour titre *traité d'Horologiographie*. Cet ouvrage est assez complet pour ce qui regarde la pratique & la description de toutes sortes de cadrans ; mais les méthodes que donne l'auteur ne sont point accompagnées de leurs démonstrations. Voy. GNOMONIQUE & HOROGRAPHIE.

On a aussi donné quelquefois le nom d'*Horographie* à l'art de faire des horloges, plus communément appelé *Horlogerie*. Voyez HORLOGERIE. ( O )

HOROLOGION, f. m. ( Théol. ) est le nom d'un des livres ecclésiastiques des Grecs, qui leur sert comme de bréviaire, où sont marqués tous leurs offices ; savoir, celui qu'ils appellent *mésnycticon*, ou *de minuit* ; celui qu'ils disent dès le grand matin, prime, tierce, sexte, none, vêpres, &c. Les Grecs ont un grand nombre de livres qui sont consacrés aux usages de l'église : de sorte qu'ils sont obligés d'avoir recours à tous ces livres lorsqu'ils chantent leur office. C'est ce qui donna occasion à Antoine Arcudius, sous le pape Clément VIII, de recueillir de tous leurs livres un office qui leur pût servir comme de bréviaire, & qui fût compris dans un seul volume ; mais les Grecs l'ont rejeté, bien qu'il leur fût plus commode : de sorte que ce recueil est demeuré inutile, si ce n'est à l'égard de quelques moines grecs qui ne sont pas éloignés de Rome, & qui en dépendent. *Mém. des sav.* ( G )

HOROMÉTRIE, f. f. l'art de mesurer ou de diviser les heures, & de tenir compte du temps.

Ce mot vient des mots grecs *ὥρα*, heure, & *μέτρον*, mesure. V. PENDULE, HORLOGE, TEMPS, &c. ( O )

HOROPTERE, f. m. terme d'Optique ; c'est la ligne droite qui est tirée par le point où les deux axes optiques concourent ensemble, & qui est parallèle à celle qui joint les centres des deux yeux, ou des deux prunelles. Voyez AXE, OPTIQUE.

Telle est la ligne AB ( *Planc. d'Optique*,

fig. 67), tirée par le point de concours *C* des axes optiques des yeux *D* & *E* parallèlement *H I*, qui joint les centres des yeux *H* & *I*.

On appelle cette ligne *horoptere*, parce qu'on a cru, d'après quelques expériences, qu'elle étoit la limite de la vision distincte. Voyez VISION.

Le plan de l'*horoptere* est un plan qui passe par l'*horoptere*, & qui est perpendiculaire à celui des deux axes optiques. Chambers.

Les auteurs d'optique se sont servis principalement de l'*horoptere*, pour expliquer la cause qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Ils prétendent que toutes les fois qu'un objet est hors du plan de l'*horoptere*, il doit paroître double; parce que, selon ces auteurs, c'est à l'*horoptere* qu'on rapporte toujours tous les objets qu'on voit; de sorte que les objets paroissent simples lorsqu'ils sont placés dans l'*horoptere*, & doublés lorsqu'ils n'y sont pas. Nous ne prétendons point décider de la justesse de cette explication; il nous paroît seulement qu'elle se réduit à ceci, qu'un objet est vu simple, quand il est dans le concours des axes optiques, ou plutôt des deux axes des yeux; & que cet objet paroît double, quand il ne se trouve point dans le concours de ces axes.

Un des auteurs qui ont fait le plus d'usage de l'*horoptere*, est le P. Aquilon, *Franciscus Aquilonius*, jésuite, dans un gros traité d'optique, *in-folio*, imprimé à Anvers en 1613. (O)

**HOROSCOPE**, f. m. (*Divinat.*) c'est le degré de l'ascendant, ou l'astre qui monte sur l'horizon en certain moment qu'on veut observer pour prédire quelque événement; la fortune d'un homme qui vient au monde, le succès qu'aura une entreprise, la qualité du temps, &c. Voyez ASCENDANT.

Ce mot est purement grec, & composé d'*ωρα*, heure, & du verbe *σπεκτωμαι*, *specto*, *considero*, je contemple. Les Latins l'appellent *cardo orientalis*, quelquefois *ascendant*. V. ASCENDANT.

Mercur & Vénus étoient dans l'*horoscope*. On étoit autrefois si infatué d'*horoscopes*, qu'Albert le Grand, Cardan, & quelques autres eurent, à ce qu'on dit, la témérité de tirer celle de Jesus-Christ.

On appelle aussi *horoscope*, une figure ou thème céleste, qui contient les douze maisons, c'est-à-dire les douze signes du zodiaque, dans lesquels on marque la disposition du ciel & des astres en un certain moment, pour faire des prédictions. Voyez MAISON & FIGURES.

On dit tirer l'*horoscope*, faire l'*horoscope*, &c. On appelle aussi cela plus proprement dresser une *naivité*, quand il s'agit de prédiction sur la vie & la fortune des hommes; car on fait l'*horoscope* des villes, des états, des grandes entreprises.

L'*horoscope lunaire* est le point d'où sort la lune, quand le soleil est au point ascendant de l'orient. C'est ce qu'on nomme autrement la *partie de fortune* en astrologie. Voyez PARTIE.

*Horoscope* est aussi un instrument de mathématiques fait en forme de planisphère, inventé par Jean Paduanus, qui en a fait un traité particulier. V. le Dictionnaire de Trevoux.

**HORREA**, (*Hist. anc.*) c'étoient des magasins publics établis dans les cités & mansions, & pourvus d'amas de blé & de chairs salées, pour les distribuer aux soldats en route sur les chemins militaires de l'empire. C'est delà, que vient le titre de droit au code, *de conditiis in publicis horreis*; lesquels *condita* ou provisions de vivres, devoient être délivrés aux troupes saines, entières, & non corrompues.

Les Romains nommoient aussi *horrea*, les greniers publics dans lesquels ils serroient les grains, pour prévenir la famine, & pour pourvoir à la subsistance du peuple dans les années de disette. Cette police regne encore aujourd'hui dans les états de l'église avec une sagesse admirable.

Outre ces greniers publics de grains établis à Rome, il s'en trouvoit par-tout dans l'empire romain, & même en des lieux champêtres, qui n'étoient connus que par leurs noms de *horrea*; c'est ce qui fait que nous rencontrons quelquefois dans l'itinéraire d'Antonin, & dans les tables de Peutinger, ces mots, *ad horrea*.

On fait, par exemple, qu'il y avoit plusieurs de ces greniers publics dits *horrea*, dans les Gaules, à Narbonne, à Treves, où une abbaye en retient encore le nom de

*Horreum* ; comme il y a eu pareillement en France divers seigneurs qui placèrent leurs granges à quelques distances de leurs châteaux de peur d'incendie , & qui y ajoutèrent des maisons pour ferrer leurs grains , & pour loger leurs grangers , il s'est formé dans diverses provinces plusieurs villages & familles , qui portent encore aujourd'hui le nom de *Grange* , de la *Grange* , des *Granges* , &c. ( *D. J.* )

\* HORREUR , sub. fém. ( *Gram.* ) ce mot désigne l'avefion , quand elle est extrême : *les hypocrites s'emprefsent plus à témoigner l'horreur qu'ils n'ont pas pour le vice , que les gens de bien à témoigner celle qu'ils en ont.* L'épouvante portée à son dernier degré , *il faut avoir l'ame bien ferme , & la pensée de la mort bien familiere , pour en voir l'image sous ses yeux & la soutenir sans horreur.* Nous appliquons encore la même expression à une sorte de sensation particulière , mêlée de frémiffement , de respect , & de joie , que nous éprouvons à la présence de certains objets , ou dans certains lieux ; & nous disons alors : *le sombre d'une forêt épaisse , le silence & l'obscurité qui y régnent , nous inspirent une horreur douce & secreta.* Nous transportons cette horreur aux choses mêmes , *dans l'horreur de la nuit ; la sainte horreur des temples.* L'horreur prise en ce sens , vient moins des objets sensibles , que des idées accessoires qui sont réveillées fourdement en nous. Entre ces idées , sont l'éloignement des hommes , la présence de quelques puissances célestes , &c.

HORREUR DU VUIDE , ( *Phys.* ) mot vuide de sens , principe imaginaire dont on se servoit dans l'ancienne philosophie , pour expliquer l'ascension de l'eau dans les pompes , & d'autres phénomènes semblables. On disoit : *l'eau monte dans les pompes , parce que la nature a horreur du vuide.* Lorsqu'on se fut apperçu que l'eau ne montoit dans les pompes qu'à la hauteur de 32 piés , on en vint jusqu'à ce point d'absurdité , de dire que la nature n'avoit horreur du vuide , que jusqu'à la hauteur de 32 piés. Mais on ne fut pas long-temps sans découvrir que le mercure ne s'élevoit dans les tuyaux qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces ; & comme il est été trop ridicule de dire que la nature avoit horreur du vuide pour l'eau jusqu'à

32 piés , & pour le mercure jusqu'à 28 pouces seulement , on fut obligé d'abandonner cette étrange explication ; & bientôt après , M. Pascal démontra dans son traité de *l'équilibre des liqueurs* , que tous ces effets étoient produits par la pesanteur de l'air. Cette vérité étant unanimement reconnue aujourd'hui , n'a pas besoin ici d'un plus long article. Voyez AIR , TUBE DE TORRICELLI , & le traité cité de M. Pascal.

HORREUR , *horror* , ( *Méd.* ) se dit d'une forte d'affection de l'ame , qui consiste dans une forte avefion que l'on conçoit pour quelque forte d'aliment , de médicament , à l'égard desquels on se sent un dégoût , une répugnance insurmontable , qui portent non seulement à ne pas en user , mais à les éloigner de soi le plus que l'on peut ; tant on est affecté désagréablement par la sensation qu'ils excitent.

C'est ainsi que dans l'hydrophobie , l'avefion pour la boiffon de l'eau , & souvent de toute sorte de liquide , est poussée jusqu'à l'horreur.

Il est un symptôme de fièvre qu'on appelle horreur. Voyez FIEVRE HORRIFIQUE.

HORREUR , adj. ( *Gram.* ) qui inspire de l'horreur. Voyez HORREUR.

HORRIPILATION , f. f. *horripilatio* , ( *Méd.* ) c'est une sorte de friffonnement , qui n'est autre chose qu'un mouvement convulsif des tégumens , ordinairement étendu à toute l'habitude du corps. Par cet effet la peau se ride & se tend alternativement , comme par secouffes très-promptes ; ce qui resferre la bulbe & les poils , & la fait saillir sur la surface du corps : en sorte qu'ils paroiffent se dresser , se hériffer , pour ainsi dire , en conséquence de l'horripilation ; ce qui est le plus souvent un symptôme de fièvre , accompagnée d'un sentiment de froid.

Ainsi l'horripilation est un véritable tremblement de l'habitude du corps , qui ne differe du tremblement proprement dit , qu'en ce que celui-ci se fait sentir dans tous les membres & dans toutes les parties charnues ; au lieu que l'horripilation n'affecte que la peau. Voyez FRISSON , FIEVRE , FIEVRE HORRIFIQUE , FROID , ( *Econ. anim.* ) TREMBLEMENT , SPASME.

HORS , ( *Gramm.* ) préposition fran-

coise, qui correspond à l'ex des Latins. Elle marque le transport d'un lieu dans un autre. *Voyez les articles suivans.*

On dit il est hors de Paris ; il est dehors ; il est hors de lui-même.

HORS DE COUR, (*Jurispud.*) voyez au mot COUR, à l'article HORS DE COUR.

HORS, mettre hors, (*Grosses forges.*) Dans les fourneaux à fondre la mine de fer, il se dit de la discontinuation du travail d'un fourneau de fusion ; la *mise hors* s'entend toujours en mauvaise part. Quand un maître de forge a consommé tous les matériaux qu'il destinoit au fondage, ce qui est prévu & volontaire ; alors on dit qu'il a fermé la palle, qu'il a arrêté son fourneau ; quand par quelqu'accident on est forcé de cesser la fusion, alors on dit que l'on a mis hors, quoique ce terme ne dût s'employer que dans le cas particulier de la cessation du travail, par la raison qu'il s'est entassé dans l'ouvrage & sur la thuyere une quantité, une masse de matiere mal digérée, qu'il n'est pas possible de fondre, soit à cause de son volume, soit à cause de sa nature ; dans certains cas, ce n'est autre chose, qu'une fonte rapprochée par la séparation des fondans de l'état d'un fer mal travaillé : l'ouvrage commençant à s'embarraffer d'une partie un peu considérable de cette matiere, l'ouvrier cherche à la détacher par le travail d'un ringard, qui produit alors un effet tout contraire ; car plus il travaillera, plus il lui donnera l'état du fer, & plus il l'augmentera par la jonction des matieres qui tombent continuellement. Le remede est d'augmenter la chaleur par le choix des charbons, & la quantité des fondans, qui tenus en grand bain, sont les seuls capables de ramener cette matiere à l'état de la fonte. On pourroit assurer qu'excepté le cas de force majeure avec les précautions & le travail bien suivi, on ne mettra jamais hors. —

J'ai vu des fourneaux au bout de trois à quatre jours de travail, être obligés de mettre hors : faute de chaleur dans un ouvrage neuf, & de poussiere de charbon, le métal n'avoit pu se tenir en bain. La *mise hors* est donc occasionnée par tout ce qui peut empêcher la vitrification.

Dans le cas de *mise hors*, pour se mettre

en état de travailler de nouveau, il faut faire une ouverture dans le devant du fourneau, quelquefois jusqu'à la seconde marâtre, suivant la grosseur de la masse, pour pouvoir la retirer ou la mettre hors : refaire un nouvel ouvrage, &c. donc il est clair qu'un pareil accident est très-préjudiciable. *Voyez l'article GROSSES FORGES.*

\* HORS D'ŒUVRE, f. m. (*Gramm. & Littérat.*) Il se dit de tout morceau qui ne tient pas essentiellement au sujet qu'on traite. Il est presque synonyme à digression.

On a transporté ce mot dans la cuisine : les hors d'œuvre sont de petits plats qui accompagnent les grands, & qui remplissent les intervalles qu'ils laissent entre eux sur une table. Il y a des hors d'œuvre à chaque service ; & c'est le service qui en détermine la qualité.

HORSCHITZ, (*Géog.*) ville & château de Boheme, près de l'Elbe, dans le cercle de Koniggratz.

HORSHAM, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Suffex, aux confins de Surrey, à neuf lieues de Londres : elle envoie deux députés au parlement. *Long. 27, 35 ; lat. 52, 22. (D. J.)*

HORTA, (*Mythol.*) déesse des Romains, qui présidoit sur la jeunesse, & l'excitoit au bien par ses fortes exhortations. Cette déesse est Herfilie ; c'est à elle que Rome fit l'honneur de la déification après sa mort, en lui donnant le surnom de *Horta*. Romulus l'avoit choisie, pendant qu'elle vécut, pour sa femme, comme la plus digne des Sabines que les Romains eussent enlevées ; & son choix fut consacré par la nation. Elle mit Herfilie dans le ciel avec son époux, & lui rendit les honneurs divins. Son temple ne se fermoit jamais, pour marquer que la jeunesse, cet âge si flexible au vice, *cereā in vitium flecti*, avoit besoin d'être portée sans cesse à la pratique de la vertu. (*D. J.*)

HORTAGILIER, f. m. (*Hist. mod.*) terme de relation, tapissier du grand-seigneur. *Voyez TAPISSERIES.*

Il n'y a point de ville mieux réglée que le camp du grand-seigneur ; & pour connoître la grandeur de ce prince, il faut le voir campé : car il y est bien mieux logé qu'à Constantinople, ni qu'en aucune autre ville de son empire.

Il a toujours deux garnitures de tentes, afin que pendant qu'il est dans l'une, l'on aille tendre l'autre au lieu où il doit aller.

Il a pour cet effet plus de quatre cents tapisseries, appelés *hortagiliers*, qui vont toujours une journée devant, afin de choisir un lieu propre pour la dresser. Ils tendent premièrement celle du sultan, & puis celles des officiers & des soldats de la Porte, selon leur rang. *Diç. de Trevoux. (G)*

**HORTOLAGE**, sub. m. (*Jardinage.*) la partie d'un jardin potager, qui est coupée par des couches & carreaux de plantes basses & de légumes, tels qu'il s'en voit dans le grand potager du roi à Versailles.

**HORVA A MOI THEAU**, (*Vénerie.*) cri du piqueur, lorsqu'il appelle les chiens à lui pour les faire entrer dans quelque taillis ou fort.

**HORUS & HARPOCRATE**, (*Astr. & Myth.*) divinités égyptiennes que l'on célébroit toujours ensemble, & qui paroissent avoir été parmi les Grecs le type de Castor & de Pollux, & l'origine de la constellation des gémeaux. Jablonski, *Pantheon Ægyptiorum*. M. Schmidt, *journal de Berne*, juin, 1760, pag. 70. (*M. DE LA LANDE.*)

**HOSANNA**, f. m. (*Théologie.*) est le nom que les juifs donnent à une prière qu'ils récitent le septième jour à la fête des tabernacles. Voyez **TABERNACLE**. Ce mot signifie *sauvez-nous, conservez-nous*.

R. Elias dit que les juifs donnent aussi le nom d'*hosanna*, aux branches de saule qu'ils portent en cette fête; parce qu'en agitant de tous côtés ces branches de saule dans la cérémonie de ce jour-là, ils chantent fréquemment *hosanna*. Ce qu'Antonijs Nebriffemis, dans son commentaire des mots hébreux de l'écriture, applique aux juifs qui reçurent Jesus-Christ comme le Messie en chantant *hosanna*. Grotius dans son commentaire sur le chap. xxj de *St. Matthieu*, vers. 9, observe que les fêtes des juifs, & en particulier celle des tabernacles, ne signifioient pas seulement leur sortie d'Égypte, dont ils célébroient la mémoire, mais aussi l'attente du Messie, & que même encore les juifs modernes, le jour qu'ils portent ces rameaux, disent qu'ils souhaitent célébrer

cette fête à l'avènement du Messie qu'ils attendent. D'où il conclut que le peuple en portant ces rameaux devant Jesus-Christ témoignoit sa joie, le reconnoissant pour le *Messie*. Simon, *supplément aux cérémonies des juifs*.

Il y a plusieurs de ces *hosannas*: les juifs les nomment *hoschannoth*, c'est-à-dire, les *hosannas*. Les uns se récitent le premier jour, les autres le second, &c. & s'appellent l'*hosanna* du premier jour, l'*hosanna* du second, &c.

*Hosanna rabba*, ou grand *hosanna*, est le nom que les juifs donnent à leur fête des tabernacles, qui dure au moins huit jours, parce qu'ils y demandent fréquemment le secours de Dieu, la rémission de leurs péchés, & sa bénédiction sur l'année qui vient de commencer; & pour ces demandes ils se servent fréquemment des *hoschannoth*, ou prières, dont nous avons parlé.

Les juifs donnent encore le nom d'*hosanna rabba* en particulier, au septième jour des tabernacles, parce que c'est ce jour-là qu'ils demandent plus particulièrement le secours de Dieu. (*G*)

**HOSCHE**, sub. fém. ou **HOCHE**, ou **OUCHÉ**, **OULCHE**, (*Jurisprud.*) tiré du mot *osca*, terme de la basse latinité, qui est employé dans quelques coutumes pour signifier une certaine étendue de terre labourable & cultivée qui est près d'une maison, entourée de fossés ou de haies, & qui sert aux commodités de cette maison, comme pour faire venir des légumes, mettre des arbres fruitiers. Voyez la coutume de Nevers, chap. 5, art. 1, & le *Gloss.* de Ducange, au mot *olche* & *osca*. (*A*)

**HOSI**, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Ligan, & la troisième métropole de cette province. Elle est, dit Martinius dans son Atlas Chinois, de 14<sup>d</sup> 29' plus occidentale que Pékin, à 24<sup>d</sup> 10' de latitude. (*D. J.*)

**HOSIES**, f. m. pl. (*Antiq.*) c'est ainsi qu'on appelloit les cinq sacrificateurs en titre d'office, préposés dans le temple de Delphes pour les sacrifices qu'on venoit offrir avant que de consulter l'oracle d'Apollon. Ils immoloient eux-mêmes les victimes, &

apportoient toute leur attention pour qu'elles fussent pures, saines, entières, & bien conditionnées. Il falloit à Delphes que la victime tremblât & frémit dans toutes les parties du corps, lorsqu'elle recevoit les effusions d'eau & de vin; car ce n'étoit pas assez qu'elle secouât la tête, comme dans les sacrifices ordinaires; si quelqu'une de ses parties ne se fût pas ressentie de cette palpitation, les sacrificateurs *hofies* n'eussent point installé la Pythie sur le trépié.

Leur nom *ἱεῖοι*, signifie des gens d'une sainteté éprouvée, & la victime qu'on immoloit à leur réception, s'appelloit *ἱερωτάμ*. Ces ministres étoient perpétuels, & la sacrification passoit à leurs enfans; on les croyoit descendus de Deucalion. Ils avoient sous eux un grand nombre de sacrificateurs subalternes; & c'est Eurypide qui nous en a instruit le plus particulièrement; la lecture des poëtes grecs est une source de connoissances. (D. J.)

HOSOPLOTZ, ou HOTSELOTZ, (Géog.) petite ville de Silésie, dans la principauté de Grotkau.

HOSPICE, f. m. (*Jurisprud.*) signifie quelquefois la partie d'un monastere destiné à loger les hôtes ou étrangers; quelquefois c'est un logement détaché du couvent, que les religieux bâtissent pour y recevoir les étrangers du même ordre, qui ont besoin d'y séjourner quelque temps. On entend encore par *hospice*, un lieu ou entrepôt que le monastere a dans quelque endroit qui en est éloigné, pour y retirer en passant les religieux qui vont pour les affaires du couvent. (A)

HOSPITA, (*Mythologie.*) surnom de Vénus: on lui rendoit un culte sous ce nom, & elle avoit un temple à Memphis en Egypte.

HOSPITALIER, f. m. (*Myth.*) surnom que les anciens Romains donnoient à Jupiter, le nommant *Jupiter hospes*, parce qu'ils le regardoient comme le dieu protecteur de l'hospitalité. Les Grecs l'appelloient par la même raison *ξένος* vengeur des injures faites à des hôtes: *Jupiter hospitibus nam te dare jura satentur*; mais Jupiter n'étoit pas le seul des dieux qui eût le titre de protecteur de l'hospitalité. Voyez ce mot où on le prouve.

Ce n'étoit pas non plus, pour le dire en passant, à Jupiter *hospitalier*, que les Samaritains consacrerent leur temple de Garizim, comme le prétend M. Boffuet; mais c'étoit à Jupiter Olympien, sous l'invocation duquel il ne subsista pas même long-temps, si l'on adopte pour vrai le récit que fait Joseph, *Antiq. liv. XIII, ch. vij*, de la dispute qui s'éleva en Egypte sous Ptolomée Philométor, entre les juifs & les samaritains, au sujet de leur temple; les samaritains soutenant que le temple de Garizim étoit le seul vrai temple du Seigneur, & les juifs prétendant au contraire, que c'étoit celui de Jérusalem. (D. J.)

HOSPITALIERS, f. m. plur. (*Hist. ecclésiast.*) religieux que le pape Innocent III a établis pour retirer les pauvres pèlerins, les voyageurs & les enfans trouvés; ils sont habillés de noir comme les prêtres, & ont une croix blanche sur leur robe & sur leur manteau. Il y a à Paris des religieuses de l'ordre de S. Augustin, que l'on appelle *hospitalieres* de la charité de Notre-Dame; elles portent l'habit de S. François, avec le scapulaire blanc à l'honneur de la Vierge, & le voile noir. Ces religieuses sont vœu d'hospitalité, outre les trois vœux ordinaires, & ont, lorsqu'elles vont au chœur, un manteau gris-brun, semblable à leur habit. Il y en a d'autres qui sont aussi de l'ordre de S. Augustin, & qui sont les mêmes vœux, on les appelle *hospitalieres* de la miséricorde de Jesus. Pendant l'été, elles n'ont qu'une robe blanche, avec une guimpe & un rochet de fine toile de lin: l'hiver, lorsqu'elles sont au chœur, ou qu'on porte l'extrême-onction à quelque pauvre malade de l'hôpital, elles mettent un grand manteau noir par-dessus leur rochet. C'est l'archevêque de Paris qui est leur supérieur. *Diction. de Moreri.*

HOSPITALIERES, sœurs, f. f. pl. (*Hist. de Malthe.*) c'est le nom primitif des religieuses de l'ordre de Malthe; elles furent établies à Jérusalem au milieu de l'onzième siècle par les mêmes marchands d'Amalpie, qui établirent les freres *hospitaliers* de S. Jean de Jérusalem, pour avoir soin des chrétiens d'Europe qui alloient visiter les saints lieux. Elles renoncèrent au siècle quelque temps après, comme les freres

*hospitaliers*, & se consacrerent au service des pauvres & des pèlerines. Elles prirent l'habit régulier qui consistoit dans une simple robe noire, sur laquelle étoit attachée du côté du cœur une croix de toile blanche à huit pointes; elles firent aussi les trois vœux solennels de religion qu'elles prononcèrent au pié du saint sépulcre, & que le patriarche de Jérusalem reçut. Après la prise de cette ville par Saladin, les *sœurs hospitalières* se retirèrent en Europe, & y formerent depuis des établissemens considérables. Leur naissance devoit être noble, & l'on exigeoit à leur égard les mêmes preuves que pour les chevaliers. Leur habillement consistoit dans une robe de drap rouge, avec un manteau de drap noir, sur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes: usage qui a varié en différentes provinces & en différens siècles. *Vertot. (D. J.)*

HOSPITALITÉ, s. f. (*Hist. sacrée & profane, Droit naturel & Morale.*) *Hospitalité* est la vertu d'une grande ame, qui tient à tout l'univers par les liens de l'humanité. Les Stoïciens la regardoient comme un devoir inspiré par Dieu même. Il faut, disoient-ils, faire du bien aux personnes qui viennent dans nos pays, moins par rapport à elles que pour notre propre intérêt, pour celui de la vertu, & pour perfectionner dans notre ame les sentimens humains, qui ne doivent point se borner aux liaisons du sang & de l'amitié, mais s'étendre à tous les mortels.

Je définis cette vertu, une libéralité exercée envers les étrangers, sur-tout si on les reçoit dans sa maison: la juste mesure de cette espece de bénéfice dépend de ce qui contribue le plus à la grande fin que les hommes doivent avoir pour but, savoir aux secours réciproques, à la fidélité, au commerce dans les divers états, à la concorde & aux devoirs des membres d'une même société civile.

De tous temps les hommes ont eu dessein de voyager, de former des établissemens, de connoître les pays & les mœurs des autres peuples; mais comme les premiers voyageurs ne trouvoient point de lieu de retraite dans les endroits où ils arrivoient, ils étoient obligés de prier les habitans de les recevoir; & il s'en trouvoit d'assez

charitables pour leur donner un domicile; les soulager dans leurs fatigues, & leur fournir les diverses choses dont ils avoient besoin.

Abraham, pour commencer mes exemples par l'histoire sacrée, a été du nombre de ces gens compatissans qui pratiquerent la noble bénéficence envers les étrangers, goûterent le plaisir de les recevoir & de leur procurer tous les secours possibles. Nous lisons dans la Genèse que ce digne patriarche rencontra, en sortant de sa tente, trois voyageurs, devant lesquels il se prosterna, leur offrit de l'eau pour laver leurs piés, & du pain pour rétablir leurs forces. Il ordonna en même temps à Sara de pétrir trois mesures de farine, & de faire cuire des pains sous la cendre: il fit rôtir lui-même un veau qu'il servit à ses hôtes avec les pains de Sara, du beurre & du lait.

Je ne dissimulerai point que l'exercice de l'*hospitalité* se trouva resserré chez les Israélites dans des bornes beaucoup trop étroites, lorsqu'ils vinrent à rompre leur commerce avec les peuples voisins; cependant, sans parler des Iduméens & des Egyptiens qui n'étoient pas compris dans cette rupture, l'esprit de cette charité ne s'éteignit pas entièrement dans leur cœur, du moins l'exercerent-ils pour leurs freres, sur-tout pendant les tristes temps des captivités, où nous voyons que Tobie étoit pénétré de ce devoir. Dans les louanges que l'écriture lui donne, elle met la distribution qu'il faisoit de trois en trois ans aux profélytes & aux étrangers de sa part dans les dîmes. Job s'écrie au milieu de ses souffrances: « Je n'ai point laissé les étrangers dans la rue, & ma porte leur a toujours été ouverte ».

Les Egyptiens convaincus que les dieux mêmes prenoient souvent la forme de voyageurs, pour corriger l'injustice des hommes, réprimer leurs violences & leurs rapines, regarderent les devoirs de l'*hospitalité* comme étant les plus sacrés & les plus inviolables: les voyages fréquens des sages de la Grece en Egypte, l'accueil favorable qu'ils firent à Ménélas & à Hélène du temps de la guerre de Troie, montrent assez combien ils s'occupoient de la pratique de cette vertu.

Les Ethiopiens n'étoient pas moins estimables à cet égard au rapport d'Héliodore:

& c'est sans doute ce qu'Homere a voulu peindre , quand il nous dit que ce peuple recevoit les dieux, & les régaloit avec magnificence pendant plusieurs jours.

Ce grand poëte ayant une fois établi l'excellence de l'*hospitalité* sur l'opinion de ces prétendus voyages des dieux ; & les autres poëtes de la Grece ayant à leur tour publié que Jupiter étoit venu sur la terre , pour punir Lycaon qui égorgéoit ses hôtes, il n'est pas étonnant que les Grecs regardassent l'*hospitalité* comme la vertu la plus agréable aux dieux. Aussi cette vertu étoit-elle poussée si loin dans la Grece, qu'on fonda dans plusieurs endroits des édifices publics où tous les étrangers étoient admis. C'est un beau trait de la vie d'Alexandre, que l'édit par lequel il déclara que les gens de bien de tous les pays étoient parens les uns des autres, & qu'il n'y avoit que les méchans qui fussent exclus de cet honneur.

Les rois de Perse retirèrent de grands avantages de la réception favorable qu'ils firent à divers peuples, & sur-tout aux Grecs qui vinrent chercher dans leur empire une retraite contre la persécution de leurs citoyens.

Malgré le caractère sauvage & la pauvreté des anciens peuples d'Italie, l'*hospitalité* y fut connue dès les premiers temps. L'asyle donné à Saturne par Janus, & à Enée par Latinus en sont des preuves suffisantes. Elien même rapporte qu'il y avoit une loi en Lucanie qui condamnoit à l'amende ceux qui auroient refusé de loger les étrangers qui arrivoient dans leur pays après le soleil couché.

Mais les Romains qui succéderent, surpassèrent toutes les autres nations dans la pratique de cette vertu ; ils établirent, à l'imitation des Grecs, des lieux exprès pour domicilier les étrangers ; ils nommerent ces lieux *hospitalia* ou *hospitia*, parce qu'ils donnoient aux étrangers le nom de *hospites*. Pendant la solemnité des Lectisternes à Rome, on étoit obligé d'exercer l'*hospitalité* envers toutes sortes de gens connus ou inconnus ; les maisons des particuliers étoient ouvertes à tout le monde, & chacun avoit la liberté de se servir de tout ce qu'il y trouvoit. L'ordonnance des Achéens, par laquelle ils défendoient de recevoir dans leurs villes aucun Macédonien, est appelée dans Tite-

Live une exécration *violation des droits de l'humanité*. Les plus grandes maisons tiroient leur principale gloire de ce que leurs palais étoient toujours ouverts aux étrangers ; la famille des Marciens étoit unie par droit d'*hospitalité* avec Persée, roi de Macédoine ; & Jules-César, sans parler de tant d'autres Romains, étoit attaché par les mêmes nœuds à Nicomede, roi de Bithynie. « Rien n'est plus beau, disoit Cicéron, que de voir les maisons des personnes illustres ouvertes à d'illustres hôtes, & la république est intéressée à maintenir cette sorte de libéralité ; rien même, ajoute-t-il, n'est plus utile pour ceux qui veulent acquérir, par des voies légitimes, un grand crédit dans l'état, que d'en avoir beaucoup au dehors. »

Il est aisé de s'imaginer comment les habitans des autres villes & colonies romaines, prévenus de ces sentimens, recevoient les étrangers à l'exemple de la capitale. Ils leur tendoient la main pour les conduire dans l'endroit qui leur étoit destiné ; ils leur lavoient les piés, ils les menoiéent aux bains publics, aux jeux, aux spectacles, aux fêtes. En un mot, on n'oublioit rien de ce qui pouvoit plaire à l'hôte & adoucir sa lassitude.

Il n'étoit pas possible après cela que les Romains n'admissent les mêmes dieux que les Grecs pour protecteurs de l'*hospitalité*. Ils ne manquèrent pas d'adjuger en cette qualité un des plus hauts rangs à Vénus, déesse de la tendresse & de l'amitié. Minerve, Hercule, Castor & Pollux jouirent aussi du même honneur, & l'on n'eut garde d'en priver les dieux voyageurs, *dii viales*. Jupiter eut avec raison la première place ; ils le déclarerent par excellence le dieu vengeur de l'*hospitalité*, & le surnommerent Jupiter hospitalier, *Jupiter hospitalis*. Cicéron écrivant à son frere Quintius, appelle toujours Jupiter de ce beau nom ; mais il faut voir avec quel art Virgile annoblit cette épithete dans l'Enéide.

*Jupiter, hospitibus nam te dare jura  
loquuntur,  
Hunc lætum, Tiriisque diem, Trojæque  
profectis  
Esse velis, nostrosque hujus meminisse  
minores.*

Notre poésie n'a point de telles ressources, ni de si belles images.

Les Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les peuples Atlantiques, & presque toutes les nations du monde, observerent aussi régulièrement les droits de l'*hospitalité*. C'étoit un sacrilege chez les Germains, dit Tacite, de fermer sa porte à quelque homme que ce fût, connu ou inconnu. Celui qui a exercé l'*hospitalité* envers un étranger, ajoute-t-il, va lui montrer une autre maison, où on l'exerce encore, & il y est reçu avec la même humanité. Les loix des Celtes punissoient beaucoup plus rigoureusement le meurtre d'un étranger, que celui d'un citoyen.

Les Indiens, ce peuple compâtissant, qui traitoit les esclaves comme eux-mêmes, pouvoient-ils ne pas bien accueillir les voyageurs ? Ils allèrent jusqu'à établir & des hospices, & des magistrats particuliers, pour leur fournir les choses nécessaires à la vie, & prendre soin des funérailles de ceux qui mouroient dans leur pays.

Je viens de prouver suffisamment, qu'autrefois l'*hospitalité* étoit exercée par presque tous les peuples du monde ; mais le lecteur sera bien aisé d'être instruit de quelques pratiques les plus universelles de cette vertu, & de l'étendue de ses droits : il faut tâcher de contenter sa curiosité.

Lorsqu'on étoit averti qu'un étranger arrivoit, celui qui devoit le recevoir, alloit au devant de lui, & après l'avoir salué, & lui avoir donné le nom de pere, de frere & d'ami, plutôt selon son âge, que par rapport à sa qualité, il lui tendoit la main, le menoit dans sa maison, le faisoit asseoir, & lui présentoit du pain, du vin, & du sel. Cette cérémonie étoit une espece de sacrifices que l'on offroit à Jupiter hospitalier.

Les Orientaux, avant le festin, lavoient les piés à leurs hôtes ; cette pratique étoit encore en usage parmi les Juifs, & Notre Seigneur reproche au pharisien qui le recevoit à sa table, de l'avoir négligée. Les dames même de la premiere distinction, parmi les anciens, prenoient ce soin à l'égard de leurs hôtes. Les filles de Cocalus, roi de Sicile, conduisirent Dédale dans le bain, au rapport d'Athénée. Homere en fournit plusieurs autres exemples, en parlant de

Nauficaa, de Polycaste, & d'Hélène. Le bain étoit suivi de fêtes, où l'on n'épargnoit rien pour divertir les hôtes : les Perses, pour leur plaire encore davantage, admettoient dans ces fêtes & leurs femmes, & leurs filles.

La fête qui avoit commencé par des libations, finissoit de la même maniere, en invoquant les dieux protecteurs de l'*hospitalité*. Ce n'étoit ordinairement qu'après le repas, qu'on s'informoit du nom de ses hôtes, & du sujet de leur voyage ; ensuite on les menoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé.

Il étoit de l'usage & de la décence, de ne point laisser partir ses hôtes sans leur faire des présens, qu'on appelloit *xenia* ; ceux qui les recevoient les gardoient soigneusement, comme des gages d'une alliance consacrée par la religion.

Pour laisser à la postérité une marque de l'*hospitalité* qu'on avoit contractée avec quelqu'un, des familles entieres & des villes même formoient ensemble ce contrat. On rompoit une piece de monnoie, ou plus communément l'on scioit en deux un morceau de bois ou d'ivoire, dont chacun des contractans gardoit la moitié ; c'est ce qui est appellé par les anciens, *teffera hospitalitatis*, teffere d'*hospitalité*. V. TESSERE DE L'HOSPITALITÉ.

On en trouve encore de ces *tefferes* dans les cabinets des curieux, où les noms des deux amis sont écrits ; & lorsque les villes accordoient l'*hospitalité* à quelqu'un, elles en faisoient expédier un décret en forme, dont on lui délieroit copie.

Les droits de l'*hospitalité* étoient si sacrés, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte comme le crime le plus irrémédiable ; & quoiqu'il fût quelquefois involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les dieux. Le droit de la guerre même ne détruisoit point celui de l'*hospitalité*, parce qu'il étoit censé éternel, à moins qu'on n'y renoncât d'une maniere authentique. Une des cérémonies qui se pratiquoit en cette rencontre, étoit de briser la marque, la *teffere* de l'*hospitalité*, & de dénoncer à un ami infidele qu'on avoit rompu pour jamais avec lui.

Nous ne connoissons plus ce beau lien de l'*hospitalité*, & l'on doit convenir que les

temps ont produit de si grands changemens parmi les peuples & sur-tout parmi nous, que nous sommes beaucoup moins obligés aux loix saintes & respectables de ce devoir, que ne l'étoient les anciens.

Il semble même, que pour être tenu par la loi naturelle aux services de l'*hospitalité*, pris dans toute leur étendue, il faut 1°. que celui qui les demande soit hors de sa patrie, pour quelque raison valable ou du moins innocente; 2°. qu'il y ait lieu de le présumer bonnête homme, ou du moins qu'il n'a aucun dessein de nous porter préjudice; 3°. enfin, qu'il ne trouve pas ailleurs, ou que nous ne trouvions pas de notre côté à le loger pour de l'argent. Ainsi cet acte d'humanité étoit incomparablement plus indispensable, lorsque des maisons publiques, commodes, & à différens prix, n'existoient point encore parmi nous.

L'*hospitalité* s'est donc perdue naturellement dans toute l'Europe, parce que toute l'Europe est devenue voyageante & commerçante. La circulation des especes par les lettres de change, la sûreté des chemins, la facilité de se transporter en tous lieux sans dangers, la commodité des vaisseaux, des postes & autres voitures; les hôtelleries établies dans toutes les villes & toutes les routes, pour héberger les voyageurs, ont suppléé aux secours généreux de l'*hospitalité* des anciens.

L'esprit de commerce, en unissant toutes les nations, a rompu les chaînons de bien-faisance des particuliers; il a fait beaucoup de bien & de mal; il a produit des commodités sans nombre, des connoissances plus étendues, un luxe facile, & l'amour de l'intérêt. Cet amour a pris la place des mouvemens secrets de la nature, qui lioient autrefois les hommes par des nœuds tendres & touchans. Les gens riches y ont gagné dans leurs voyages, la jouissance de tous les agrémens du pays où ils se rendent, jointe à l'accueil poli qu'on leur accorde à proportion de leur dépense. On les voit avec plaisir & sans attachement, comme ces fleuves qui fertilisent plus ou moins les terres par lesquelles ils passent. (D. J.)

HOSPODAR, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme les souverains de la Valachie & de la Moldavie; c'est le grand

seigneur qui les établit, & ils sont obligés de lui payer tribut. Le seul moyen de parvenir à cette dignité, c'est de donner beaucoup d'argent aux grands de la Porte; c'est ordinairement sur le plus offrant que le choix tombe, sans qu'on ait égard ni à la naissance, ni à la capacité. Cependant cette dignité a été possédée dans ce siècle par le prince Démétrius Cantemir, qui avoit succédé au célèbre Maurocordato.

HOST, f. m. (*Jurisp.*) que l'on écrivoit aussi quelquefois OST, mais par corruption, & en latin *hostis*, signifioit l'*armée* ou le *camp* du prince, ou de quelqu'autre seigneur; on entendoit aussi quelquefois par le terme d'*host* le service militaire qui étoit dû au seigneur par ses vassaux & sujets, ou l'expédition même à laquelle ils étoient occupés à raison de ce service.

Le terme d'*hostis* se trouve en ce sens dans la loi salique, dans celles des Ripuariens, des Bavares, des Saxons, des Lombards, des Visigots, dans les capitulaires de Charlemagne, & autres anciennes ordonnances des premiers siècles de la troisième race, & dans les auteurs de ce temps.

Les vassaux & les tenanciers qui étoient tenus de se trouver à l'*host*, étoient obligés, au premier mandement du seigneur, de se rendre près de lui, équipés des armes convenables, & de l'accompagner dans ses expéditions militaires.

Ce devoir s'appelloit *service d'host* ou *ost*; on ajoutoit quelquefois *& de chevauchée*, & l'on confondoit souvent le service d'*host* & celui de chevauchée, parce qu'il se rencontroit ordinairement que celui qui devoit le service d'*host*, devoit aussi le service de chevauchée. Il y avoit cependant de la différence entre l'un & l'autre, comme on voit dans l'ancienne coutume d'Anjou, qui dit que l'*host* est pour défendre le pays & pour le profit commun, & que chevauchée est pour défendre le seigneur; c'est-à-dire, que le service d'*host* se faisoit dans le pays même & pour le défendre, au lieu que le service de chevauchée se faisoit pour les guerres du seigneur, même hors les limites de son territoire.

Le service d'*host* & de chevauchée n'étoit pas dû seulement par les simples tenanciers & sujets, il étoit dû principalement par les

nobles feudataires & vassaux, aucuns d'eux n'en étoient exempts.

Les évêques même, les abbés & autres ecclésiastiques, n'en étoient pas exempts; ils en étoient tenus de même que les laïques, à cause du temporel de leurs églises.

Sous les deux premières races de nos rois, ils faisoient ce service en personne; quelques-uns même commandèrent les armées, & les historiens de ce temps font mention de plusieurs prélats qui furent tués en combattant dans la mêlée.

Charlemagne ordonna qu'aucun ecclésiastique ne seroit contraint d'aller à l'*host*; il leur défendit même d'y aller, à l'exception de deux ou trois évêques qui seroient choisis par les autres pour donner la bénédiction, dire la messe, réconcilier & administrer les malades.

Les évêques se plaignirent de ce capitulaire, craignant que la cessation du service militaire de leur part ne leur fit perdre leurs fiefs & n'avilit leur dignité.

Aussi la défense qui leur avoit été faite ne fut pas long-temps observée; & l'on voit que sous les rois suivans, tous les ecclésiastiques rendoient en personne le service d'*host* & de chevauchée.

En 1209, le roi confisqua les fiefs des évêques d'Auxerre & d'Orléans pour avoir quitté l'*host* ou armée, prétendant qu'ils ne devoient le service que quand le roi y étoit en personne.

En 1214, à la bataille de Bouvines, Philippe, évêque de Beauvais & frere du roi Philippe-Auguste, assommoit les ennemis avec une massue de bois, prétendant que ce n'étoit pas répandre le sang, comme cela lui étoit défendu, attendu sa qualité d'évêque.

Dans la suite du treizieme siecle, on obligea les ecclésiastiques de contribuer aux charges de l'état, au lieu du service militaire qu'ils rendoient auparavant.

Cependant en 1303 & 1304, Philippe-le-Bel ordonna encore à tous les archevêques & évêques de se rendre en personne à son armée avec leurs gens; & les ecclésiastiques ne furent entièrement déchargés du service militaire que par Charles VII, en 1445; & dans d'autres pays, comme en Fologne, Allemagne, Angleterre, Espagne

& Italie, le service personnel des ecclésiastiques a duré encore plus long-temps.

Le service d'*host* & de chevauchée n'étoit pas dû par toutes sortes de personnes indistinctement, mais seulement par celles qui s'y étoient obligées, & principalement par ceux auxquels on avoit concédé des fonds à cette condition, laquelle étoit tellement de rigueur, qu'il n'étoit pas permis d'aliéner des fonds pour se dispenser.

Ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi, gardoient les places ou autres postes.

Il y avoit néanmoins certains possesseurs qui en étoient dispensés, tels entr'autres que ceux qui n'avoient point de chevaux, & qui n'étoient pas en état d'en avoir, car on ne combattoit guere alors qu'à cheval.

On dispensoit aussi du service d'*host* les femmes, les sexagénaires, les malades, les échevins & autres officiers des villes, les notaires, les médecins, les juriconsultes, les boulangers, les meuniers, les pauvres, les nouveaux mariés pendant la première année de leurs noces, enfin tous ceux qui obtenoient dispense du prince.

Mais ceux qui n'étoient pas en état de faire eux-mêmes le service d'*host*, ou de le faire pleinement, étoient souvent obligés d'y contribuer en payant ce que l'on appelloit une *aide d'host*, c'est-à-dire, un secours d'hommes ou d'argent, des vivres, des armes, & autres choses nécessaires pour la guerre.

Le service d'*host* étoit dû dès l'âge de puberté, ou du moins depuis la majorité féodale jusqu'à soixante ans; cela dépendoit au surplus des coutumes & des titres.

Ceux qui alloient joindre l'*host* étoient exempts de toutes choses sur leur route; & tant que duroit leur service, ils avoient le privilege de ne pouvoir être poursuivis en justice, comme on le voit dans la chartre de commune de Saint-Quentin de l'an 1195: les lettres d'état paroissent tirer delà leur origine.

Il n'étoit pas permis de quitter l'*host* sans un congé de celui qui commandoit: celui qui avoit quitté l'*host* du roi sans permission, ou qui avoit manqué de s'y rendre, encourroit une amende de 60 sous.

L'obligation de servir à l'*host* n'étoit pas

par-tout semblable, cela dépendoit des privilèges & immunités des lieux, ou des titres particuliers des personnes. Les habitans des villes n'étoient pas tenus communément de sortir hors de leur territoire; d'autres n'étoient tenus d'aller contre l'ennemi que jusqu'à une distance telle qu'ils pussent revenir le même jour coucher chez eux; quelques-uns devoient servir pendant trois jours, d'autres davantage. Le service dû au roi étoit de 60 jours, à moins qu'il ne fût réglé autrement par le titre d'inféodation. En quelques lieux, les sujets du seigneur n'étoient tenus de servir que pour défendre le pays, ou pour défendre le château, ou les domaines du seigneur; mais ils n'étoient pas obligés de donner du secours à ses alliés. Enfin, dans d'autres endroits, le service d'*host* étoit dû indistinctement au seigneur, soit dans le territoire, ou au dehors.

De droit commun, les vassaux devoient faire à leurs dépens le service d'*host* & de chevauchée: quelquefois on leur devoit des gages, & le seigneur étoit tenu de les indemniser du dommage qu'ils avoient souffert dans l'expédition où ils avoient servi.

Présentement le service militaire ne peut être dû par les vassaux & sujets qu'à leur souverain, c'est ce que l'on appelle en France le *service du ban & arriere-ban*. Le ban est la convocation des vassaux immédiats; l'*arriere-ban* est la convocation des *arriere-vassaux*.

Voyez les établissemens de S. Louis, & autres anciennes ordonnances, les anciennes coutumes de Normandie, de Saint-Omer, de Loris, d'Aigues-mortes, le statut delphinal, les fors de Béarn, les privilèges de Montbrison, &c. & aux mots BAN & ARRIERE-BAN. (A)

HOST-BANNI, *heribannus*, c'étoit le ban que le seigneur faisoit publier à ce que ses vassaux eussent à se rendre à l'*host*, *anc. cout. de Normandie, ch. xlv.* (A)

HOSPAU, (Géog.) petite ville de Bohême dans le cercle de Pilsen, près des frontieres du haut Palatinat.

HOSTELAGE, f. m. (*Jurispr.*) signifie en général *logement*.

Quelquefois on entend par-là un droit que les habitans paient au seigneur pour le fougé & tenement, c'est-à-dire, pour la permission d'habiter dans sa terre; les *pains*

d'*hostelage* dont parle la coutume de Dunois, art. 7, sont une rétribution due pour cet objet.

On entend aussi par *droit d'hostelage*, ce que les marchands forains paient pour le louage des maisons & boutiques où ils mettent les marchandises qu'ils amènent aux foires ou aux marchés.

*Dépens d'hostelage* sont les frais & salaires dus aux hôteliers pour le logement & nourriture, qu'ils ont fournis aux voyageurs & à leurs chevaux. Voyez la coutume de Paris, art. 275. (A)

HOSTIE, f. f. (*Antiq.*) ce mot vient de *hostis*, ennemi, à cause que, dans les premiers siècles de barbarie, on en sacrifioit avant la bataille, pour se rendre les dieux propices, ou après la victoire, pour les en remercier.

Les auteurs mettent de la différence entre les mots *hostie*, *hostia*, & *victime*, *victima*. Isidore dit que la *victime* servoit pour les grands sacrifices, & l'*hostie* pour les moindres; que la *victime* ne se prenoit que du gros bétail, au lieu que l'*hostie* se tiroit des troupeaux à laine: c'est à quoi Horace semble faire allusion dans l'*ode 17 du liv. II*, où il exhorte Mécène à s'acquitter de ses vœux pour le recouvrement de sa santé, & à sacrifier des victimes, tandis que de son côté il veut immoler un agneau:

..... Reddere victimas  
Ædemque vitæ memento,  
Nos humilem feriemus agnam.

Isidore dit encore, qu'on appelloit proprement *hostie*, l'animal que le général d'armée sacrifioit avant de combattre, mais que les victimes étoient des sacrifices qu'il offroit après la victoire: *hostia ab hostie*, frapper; *victima*, à *victis hostibus*.

Aulu-Gelle ajoute cette distinction entre l'*hostie* & la *victime*, que l'*hostie* pouvoit être sacrifiée indifféremment par toutes sortes de prêtres; mais qu'il n'en étoit pas de même de la *victime*. Malgré ces différences: que les puristes mettoient entre ces deux mots, plusieurs auteurs anciens les ont confondus dans leurs écrits, & les ont pris indistinctement l'un pour l'autre.

Il y avoit en général de deux sortes d'*hosties*, qu'on offroit aux dieux; les unes par les

entrailles desquelles on cherchoit à connoître leur volonté, & les autres dont on se contentoit de leur offrir l'ame, qui par cette raison étoient appellées des *hosties animales*, *hostiæ animales*. Virgile a parlé de ces deux *hosties*. *Enéide*, liv. IV, v. 63 & 64, & liv. V, v. 483 & 484.

Ces deux sortes d'*hosties* recevoient des noms différens, suivant les motifs des sacrifices, la qualité, l'âge des animaux qu'on immoloit, les circonstances de temps, & cent autres combinaisons pareilles.

Les Romains nommoient *hosties pures*, *hostiæ puræ*, des agneaux ou de petits cochons de dix jours, comme nous l'apprenons de Festus.

Les *hosties biennales*, *hostiæ bidentes*, étoient celles des animaux de deux ans, âge ordinaire destiné pour leur sacrifice, & celui auquel ils ont deux dents plus élevées que les six autres; ainsi *bidentes* est la même chose que *biennes*.

On entendoit par *hosties précidanees*, *hostiæ præcidaneæ*, celles qu'on immoloit la veille des fêtes solennelles; mais Aulu-Gelle, Festus & Varron appellent truite précidaneë, *porca præcidaneæ*, celle que sacrifioient à Cérès par forme d'expiation, avant la moisson, ceux qui n'avoient pas rendu les derniers devoirs à quelqu'un de leur famille, ou qui n'avoient pas purifié le logis d'un mort.

Les *hosties indomptées*, *hostiæ injuges*, désignoient celles qui n'avoient jamais été sous le joug; Virgile dit la chose plus noblement, *intactâ totidem cervice juvencæ*.

Les *hosties d'élite*, *hostiæ lectæ*, *eximiæ*, marquoient les plus belles bêtes d'un troupeau qu'on séparoit du reste pour le sacrifice.

Les *hosties succidanees* ou *successives*, *hostiæ succidaneæ*, signifioient celles qu'on immoloit consécutivement après d'autres pour réitération du sacrifice, lorsque le premier n'avoit point été favorable, ou qu'on avoit manqué à quelque cérémonie essentielle; Paul Emile fit un pareil sacrifice étant sur le point de livrer bataille à Persée, roi de Macédoine.

On appelloit *hosties cancares* ou *caviars*, des victimes qu'on immoloit de cinq en cinq ans pour le college des pontifes, c'est-à-dire, qu'on en présentoit la partie de la queue nommée *caviar*.

Les *hosties ambarvales*, *hostiæ ambarvales*, vouloient dire celles qu'on sacrifioit, après les avoir promenées autour des champs, dans une procession qu'on faisoit pour la conservation des biens de la terre.

Elles se distinguoient des *hosties ambarvales*, qui caractérisoient celles qu'on menoit autour des limites de la ville de Rome.

Les *hosties d'holocauste*, *hostiæ prodicæ*, tiroient ce nom de ce qu'elles étoient toutes consumées par le feu, sans qu'il en restât rien pour les sacrificateurs, ou pour le peuple. Voyez HOLOCAUSTE.

On conçoit bien que les *hosties* des particuliers, dites *expiatoires*, *hostiæ piaculares*, s'immoloient aux dieux, pour se purifier d'un crime, ou de quelque mauvaise action. Ce moyen commode de tranquilliser sa conscience, s'est glissé sous toutes sortes de faces dans la plupart des religions du monde.

Les *hosties ambiegnes*, *hostiæ ambiegnæ*, dénotoient les brebis ou vaches qui avoient eu deux agneaux ou deux veaux d'une portée, & qu'on sacrifioit à Junon avec leurs petits.

Les victimes noires, qu'on immoloit en plein midi, s'appelloient *hostiæ mediales*; & celles dont les aruspices examinoient les entrailles pour en tirer des présages, se nommoient *hostiæ harugæ*.

Ce n'est-là qu'une liste des principaux noms d'*hosties* qu'on trouve le plus fréquemment dans les auteurs latins; & sans cette considération, je l'aurois entièrement supprimée, car on se prête avec peine à entendre des mots qui n'offrent à l'esprit que des puérités ou des extravagances. (D. J.)

HOSTIE, (*Théolog.*) se dit de la personne du verbe incarné, qui a été immolé comme une *hostie* en sacrifice à son pere sur l'arbre de la croix pour les péchés des hommes.

*Hostie* se dit aussi, dans l'église, du corps de N. S. J. C. renfermé sous les especes du pain & du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle *hostie* dans le sacrifice de la messe. Voyez MESSE.

C'est le pape Grégoire IX, qui ordonna qu'on sonneroit une cloche pour avertir le peuple d'adorer l'*hostie*. V. ADORATION.

Le saint ciboire est le vaisseau où l'on garde les *hosties*; c'est une espece de grand calice couvert. Voy. CALICE & CIBOIRE, *Dict. de Trev.* (G)

**HOSTILIA**, (*Géographie anc.*) ancien village d'Italie, entre Vérone & Modene, illustré pour avoir donné le jour à Cornelius Népos, qui florissoit sous Jules - César. Il étoit ami d'Atticus & de Cicéron; il composa plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste que les vies des plus célèbres capitaines grecs & romains; on pourroit en rendre la lecture très - intéressante par un commentaire historique & critique, auquel on n'a point encore songé. *Hostilia* se nomme à présent *Ostiglia*. (*D. J.*)

**HOSTILINA**, f. f. (*Mythologie.*) déesse adorée chez les Romains, & que l'on invoquoit pour la fertilité des terres, & pour obtenir une moisson abondante.

\* **HOSTILITÉ**, f. f. (*Art. milit. & politiq.*) ce mot vient du latin, *hostis*, ennemi. Une *hostilité* est une action d'ennemi.

Les *hostilités* ont un temps pour commencer & pour finir, & l'humanité n'en permet pas de toutes les especes. Il y a des actions qu'aucun motif ne peut excuser.

Les *hostilités* commencent légitimement lorsqu'un peuple manifeste des desseins violens, ou lorsqu'il refuse les réparations qu'on a le droit d'en exiger.

Il est prudent de prévenir son ennemi; & il y auroit bien de la mal-adresse à l'attendre sur son pays, quand on peut se porter dans le sien.

Les *hostilités* peuvent durer sans injustice autant que le danger. Il ne suffit pas d'avoir obtenu la satisfaction qu'on demandoit. Il est encore permis de se précautionner contre des injures nouvelles.

Toute guerre a son but, & toutes les *hostilités* qui ne tendent point à ce but sont illícites. Empoisonner les eaux ou les armes, brûler sans nécessité, tuer celui qui est désarmé ou qui peut l'être, dévaster les campagnes, massacrer de sang-froid les otages ou les prisonniers, passer au fil de l'épée des femmes & des enfans, ce sont des actions atroces qui déshonorent toujours un vainqueur. Il ne faudroit pas même se porter à ces excès, lorsqu'ils seroient devenus les seuls moyens de réduire son ennemi. Qu'a de commun l'innocent qui bégaye, avec la cause de vos haines?

Parmi les *hostilités* il y en a que les nations policées se sont interdites d'un consentement

général; mais les loix de la guerre sont un mélange si bizarre de barbarie & d'humanité, que le soldat qui pille, brûle, viole, n'est puni ni par les siens, ni par l'ennemi. Cependant il n'en est pas de ces énormités, comme des actions auxquelles on est emporté dans la chaleur du combat.

On demande s'il est permis de tuer un général ennemi. C'est une action que les anciens se sont permise, & que l'histoire n'a jamais blâmée; & de nos jours, le seul point qui soit généralement décidé, c'est que l'exécution seroit la juste récompense de la mort d'un général ennemi, si elle étoit la suite de la corruption d'un de ses soldats.

On a prescrit toutes les *hostilités* qui avoient quelque apparence d'atrocité, & qui pouvoient être réciproques.

**HOSTIZE**, f. f. (*Droit coutumier.*) c'est, dit Ragueau, un droit annuel de geline, que le vassal paie à son seigneur à cause du tenement. Il en est fait mention dans la coutume de Blois, art. 40. Galand dérive ce mot de *hôte*, qui signifie quelquefois l'*homme du corps du seigneur*: mais le plus souvent il exprime tous les *tenanciers d'un seigneur*, habitans, levans & couchans dans sa censive. La censive où ils demeurent est appelée dans les anciens titres *hostizia*; ainsi la redevance que l'on paie par rapport au logement que chacun occupe, a pris le même nom en latin, & celui d'*hostize* en François. (*D. J.*)

**HOTE**, f. m. (*Gramm.*) terme relatif & réciproque, qui se dit tant de ceux qui logent, que de ceux qui sont logés.

Celui qui prend un logis à louage dit qu'il a un bon *hôte*, en parlant du propriétaire; & réciproquement le propriétaire dit qu'il est bien satisfait de ses *hôtes*, en parlant de ses locataires, ou sous-locataires.

Il faut donc savoir que la coutume des anciens étoit, que quand quelque étranger demandoit à loger, le maître du logis & l'étranger mettoient chacun de leur côté un pié sur le seuil de la porte, & là ils juroient de ne se porter aucun préjudice l'un à l'autre. C'étoit cette cérémonie qui donnoit tant d'horreur pour ceux qui violoient le droit d'hospitalité; car ils étoient regardés comme parjures.

Au lieu d'*hospes*, les anciens latins disoient *hostis*. C'est Cicéron lui-même qui

nous apprend cela. Depuis *hostis* a signifié ennemi; tant l'idée de l'hospitalité étoit altérée. *Dictionnaire de Trevoux.*

HOTEL, f. m. (*Gram.*) les habitations des particuliers prennent différens noms, selon les différens états de ceux qui les occupent. On dit la *maison* d'un bourgeois, l'*hôtel* d'un grand, le *palais* d'un prince ou d'un roi. L'*hôtel* est toujours un grand bâtiment annoncé par le faste de son extérieur, l'étendue qu'il embrasse, le nombre & la diversité de ses logemens, & la richesse de sa décoration intérieure. On en trouvera un modele dans nos *planches d'architecture.*

HÔTEL DE VILLE, ou MAISON DE VILLE, ou MAISON COMMUNE DE VILLE, (*Jurisp.*) est le lieu public où se tient le conseil des officiers & bourgeois d'une ville, pour délibérer sur les affaires communes.

L'établissement des premiers *hôtels de ville* remonte au temps de l'établissement des communes, & conséquemment vers le commencement du xij<sup>e</sup>. siècle. *Voyez COMMUNES. (A)*

HÔTEL d'un ambassadeur, (*Droit des gens.*) C'est ainsi qu'on nomme toute maison que prend un ambassadeur ou ministre, dans le lieu où il va résider pour y exercer sa fonction.

On regarde par toute l'Europe les *hôtels d'ambassadeurs* comme des asyles pour eux & pour leurs domestiques. En effet, un ambassadeur & ses gens ne peuvent pas dépendre du souverain chez lequel il est envoyé, ni de ses tribunaux; aucun obstacle ne doit l'empêcher d'aller, de venir, d'agir librement; on pourroit lui imputer des crimes, dit fort bien M. de Montesquieu, s'il pouvoit être arrêté pour des crimes; on pourroit lui supposer des dettes, s'il pouvoit être arrêté pour dettes; sa maison est donc sacrée, & l'on ne peut l'accuser que devant son maître, qui est son juge ou son complice.

Mais on demande si leurs *hôtels* sont aussi des asyles pour les scélérats qui s'y réfugioient. Quelques-uns distinguent la nature des crimes commis par ceux qui viennent à se retirer chez un ambassadeur; mais une distinction arbitraire, & sur laquelle on peut contester, n'est pas propre à décider la question proposée. On écrit en France plusieurs brochures dans le dernier siècle, en

faveur de l'asyle sans exception; mais c'est qu'alors il s'agissoit de la grande affaire arrivée à Rome pendant l'ambassade de M. de Créquy. On tiendroit aujourd'hui un tout autre langage, si la contestation s'élevoit à Paris, avec quelqu'un des ministres étrangers.

Grotius croit qu'il dépend du souverain auprès duquel l'Ambassadeur réside, d'accorder ou de refuser le privilege, parce que le droit des gens ne demande rien de semblable.

Il est du moins certain que l'extension des prérogatives des ambassadeurs à cet égard, ne peut qu'être nuisible, en entretenant l'abus des asyles, qui est toujours un grand mal. Mais pour abrégier, *voyez* sur cette matiere, Thomasius, de *jure asyli legatorum ædibus competente*; & Bynkershoëlk du *juge compétent des ambassadeurs*, ch. xxj. Je ne nomme pas M. de Wicquefort, parce qu'il n'a point traité ce sujet sur des principes fixes. (*D. J.*)

HÔTEL DES INVALIDES, *voy. INVALIDES.*

HÔTEL DE LA MONNOIE, *v. MONNOIE.*

HÔTEL-DIEU, (*Hist. mod.*) c'est le plus étendu, le plus nombreux, le plus riche, & le plus effrayant de tous nos hôpitaux.

Voici le tableau que les administrateurs eux-mêmes en ont tracé à la tête des comptes qu'ils rendoient au public dans le siècle passé.

Qu'on se représente une longue enfilade de salles contiguës, où l'on rassemble des malades de toute espece, & où l'on en entasse souvent trois, quatre, cinq & six dans un même lit; les vivans à côté des moribonds & des morts; l'air infecté des exhalaisons de cette multitude de corps mal sains, portant des uns aux autres les germes pestilentiels de leurs infirmités; & le spectacle de la douleur & de l'agonie de tous côtés offert & reçu. Voilà l'*Hôtel-Dieu.*

Aussi de ces misérables les uns sortent avec des maux qu'ils n'avoient point apportés dans cet hôpital, & que souvent ils vont communiquer au dehors à ceux avec lesquels ils vivent. D'autres guéris imparfaitement, passent le reste de leurs jours dans une convalescence aussi cruelle que la maladie; & le reste périt, à l'exception d'un petit nombre qu'un tempérament robuste soutient.

L'*hôtel-Dieu* est fort ancien. Il est situé dans la maison même d'Ercembalus, préfet

ou gouverneur de Paris sous Clotaire III, en 665. Il s'est successivement accru & enrichi. On a proposé en différens temps des projets de réforme qui n'ont jamais pu s'exécuter, & il est resté comme un gouffre toujours ouvert, où les vies des hommes avec les aumônes des particuliers vont se perdre.

**HOTELLÉRIE**, f. f. (*Grammaire.*) bâtiment composé de logemens, chambres, écuries, cours & autres lieux nécessaires pour loger & nourrir les voyageurs, ou les personnes qui font quelque séjour dans une ville.

**HÔTELLERIE de Turquie**, (*Hist. mod.*) édifice public où l'on reçoit les voyageurs & les passans, pour les loger gratuitement. Il y en a quantité de fondations sur les grands chemins & dans les villes d'Asie.

Les *hôtelleries* qu'on trouve sur les grands chemins, dit M. Tournefort, sont de vastes édifices longs ou carrés, qui ont l'apparence d'une grange. On ne voit en dedans qu'une banquette attachée aux murailles, & relevée d'environ trois piés, sur six de large; le reste de la place est destiné pour les mulets & pour les chameaux; la banquette sert de lit, de table & de cuisine aux hommes. On y trouve de petites cheminées à sept ou huit piés les unes des autres, où chacun fait bouillir sa marmite. Quand la soupe est prête, on met la nappe, & l'on se place autour de la banquette, les piés croisés comme les tailleurs. Le lit est bientôt dressé après le souper, il n'y a qu'à étendre son tapis à côté de la cheminée, & ranger ses hardes tout autour; la selle du cheval tient lieu d'oreiller, & le capot supplée aux draps & à la couverture.

On trouve à acheter à la porte de ces *hôtelleries*, du pain, de la volaille, des œufs, des fruits, & quelquefois du vin, le tout à fort bon compte. On va se pourvoir au village prochain, si l'on manque de quelque chose. On ne paie rien pour le gîte: ces retraites publiques ont conservé en quelque maniere le droit d'hospitalité, si recommandable chez les anciens. Voyez HOSPITALITÉ.

Les *hôtelleries* des villes sont plus propres & mieux bâties; elles ressemblent à des monastères, car il y en a beaucoup avec de petites mosquées; la fontaine est ordinairement au milieu de la cour, les cabinets pour

Tome XVII.

les nécessités sont aux environs; les chambres sont disposées le long d'une grande galerie, ou dans des dortoirs bien éclairés.

Dans les *hôtelleries* de fondation, on ne donne pour tout paiement qu'une petite étrenne au concierge, & l'on vit à très-vil prix dans les autres. Si l'on veut y être à son aise, il suffit d'y avoir une chambre servant de cuisine; l'on vend à la porte de l'*hôtellerie* viande, poisson, pain, fruits, beurre, huile, pipes, tabac, café, chandelle, jusqu'à du bois. Il faut s'adresser à des juifs ou à des chrétiens pour du vin; & pour peu de chose ils vous en fournissent en cachette.

Il y a de ces *hôtelleries* si bien rentées, que l'on vous donne aux dépens du fondateur, la paille, l'orge, le pain & le riz. Voilà les fruits de la charité qui fait un point essentiel de la religion mahométane; & cet esprit de charité est si généralement répandu parmi les Turcs, qu'on voit de bons musulmans qui se logent dans des espèces de huttes sur les grands chemins, où ils ne s'occupent pendant les chaleurs qu'à faire reposer & rafraîchir les passans qui sont fatigués. Nous louons ces sortes de sentimens d'humanité, mais nous ne les avons pas beaucoup dans le cœur; nous sommes très-polis & très-durs. (*D. J.*)

**HOTHER**, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, régnoit vers le troisieme siecle. Né aimable & sensible, il plut à Nanna, princesse de Norwege, & l'aima: Hacho, roi de Danemarck, lui disputa sa main: les feux de l'amour allumerent ceux de la guerre; Hacho fut chassé de ses états, y rentra, fut vaincu encore & périt de la main de son heureux rival. Fridlef eut le même sort; l'usurpateur demeura long-temps tranquille sur le trône. Mais bientôt ses sujets indignés d'un joug étranger, quoiqu'assez doux, leverent contre lui l'étendard de la révolte; il marcha contre eux, leur livra bataille, & périt les armes à la main. (*M. DE SACY.*)

**HOTTE**, f. f. (*Gram. & arts méchan.*) panier d'osier, ou même de bois, étroit par en bas, large par en haut, qu'on fixe sur les épaules avec des bretelles. où les bras sont passés, & qui sert à porter différentes choses: Le côté qui touche aux épaules est plat; l'autre est arrondi. Cet instrument sert aux jardiniers, aux fruitiers, aux vendangeurs.

Eeeee

Il y en a de ferrées qu'on appelle *batais*; il y en a d'ardoisées, de goudronnées, de poiffées, selon les différens usages auxquels elles sont destinées.

C'est un ouvrage de mandrierie ou du vanier. Il est composé d'un fond de bois, ovale sur le derriere de la hotte, & droit sur le devant, dans lequel on plante trois maques, deux à chaque coin du devant, qu'on appelle *maques* simplement; & l'autre au milieu du derriere pour soutenir l'ouvrage, & qui se nomme *maque plate*. Voyez MAQUE & MAQUE PLATE. On fait des *hottes* pleines ou à jour, mais les unes & les autres ont des maques, des cotonailles, des torches, des fesses & un collet. *V. ces mots à leur article.*

HOTTE de cheminée, (*Architect.*) c'est le haut ou manteau d'une cheminée de cuisine, fait en forme pyramidale.

HOTTENTOTS, LES (*Géogr.*) peuple d'Afrique dans la Caffrerie, près du cap de Bonne-Espérance; ils sont fort connus parce qu'ils touchent l'habitation des Hollandois, & parce que tous les voyageurs en ont parlé, Junigo de Bervillas, Courlai, Dampier, Robert Lade, François Légar, Laloubere, Jean Owington, Spilberg, le P. Tachard, Tavernier, & finalement M. Kolbe dans sa description du cap.

Les *Hottentots* ne sont pas des Negres, dit avec raison l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme; ce sont des Caffres, qui ne feroient que basanés, s'ils ne se noircissoient pas la peau avec de la graisse & du suif, qu'ils mélangent pour se barbouiller. Ils sont couleur d'olive & jamais noirs, quelque peine qu'ils se donnent pour le devenir: leurs cheveux collés ensemble par leur affreuse mal-propreté, ressemblent à la toison d'un mouton noir remplie de crotte. Ces peuples sont errans, indépendans, & jaloux de leur liberté; ils sont d'une taille médiocre & fort légers à la course; leur langage est étrange, ils glouffent comme des coqs d'Inde; les femmes sont beaucoup plus petites que les hommes, & ont la plupart une espece d'excroissance, ou de peau dure & large qui leur croît au dessus de l'os pubis, & qui descend jusqu'au milieu des cuisses en forme de tablier. Tachard & Kolbe disent que les femmes naturelles du Cap sont sujettes à cette monstrueuse difformité, qu'elles découvrent

à ceux qui ont assez de curiosité, ou d'intrépidité pour demander à la voir ou à la toucher. Les hommes de leur côté, sont tous, à ce qu'assurent les mêmes voyageurs, à demi-eunuques, non qu'ils naissent tels, mais parce qu'on leur ôte un testicule ordinairement à l'âge de huit ans, & quelquefois plus tard.

Les *Hottentots* ont le nez fort plat & fort large; ils ne l'auroient cependant pas tel, si les meres ne se faisoient un devoir de le leur applatir peu de temps après leur naissance, parce qu'elles regardent un nez prééminent comme une difformité. Ils ont une levre fort grosse, sur-tout la supérieure, les dents très-blanches, les sourcils épais, la tête grosse, le corps maigre, les membres menus; ils ne vivent guere passé quarante ans; la saleté dans laquelle ils se plaisent, & les viandes infectées dont ils font leur principale nourriture, sont au nombre des causes qui contribuent le plus au peu de durée de leur vie. Tous les particuliers du bourg du Cap ont de ces sauvages qui s'emploient volontiers au service le plus bas & le plus sale de la maison.

Ils vont presque nus, la tête toujours découverte, & les cheveux ornés de coquilles; leurs cabanes portent neuf à dix piés de hauteur, sur dix à douze de largeur; ce sont des pieux fichés qui se rejoignent par le haut; les côtés & le faite sont des branches grossièrement entrelacées avec les pieux; le bout est couvert de jonc ou de peaux. A un des coins de la cabane, est une ouverture de la hauteur de quatre piés pour entrer & sortir; ils font le feu au milieu, & couchent à terre.

Ils n'ont ni temple, ni idoles, ni culte, si ce n'est qu'on veuille caractériser ainsi leurs danses nocturnes, à la nouvelle & à la pleine lune. Le nom de *Hottentot* a été donné par les Européens à ces peuples sauvages, parce que c'est un mot qu'ils se répètent sans cesse les uns aux autres lorsqu'ils dansent. (*D J.*)

HOTTONIA, f. f. (*Botan. moderne.*) plante aquatique, ainsi nommée à l'honneur de M. Hotton, professeur en botanique à Leyde. Voici ses caractères d'après Boerhaave.

La fleur est en rose, composée d'un seul

pétale divisé en cinq segmens. Les divisions pénètrent jusqu'au fond de la fleur ; il part de son centre un pistil qui dégénere en un fruit cylindrique, dans lequel sont contenues plusieurs semences sphériques. Linnæus ajoute que les étamines sont cinq filamens droits, courts, coniques, placés sur les découpures de la fleur.

On trouve cette plante dans les fossés & dans les eaux profondes & croupissantes. Ses feuilles paroissent sur la surface de l'eau en avril & en mai ; ses fleurs en épi croissent sur des tiges assez longues & unies ; elles sont couleur de rose, d'une découpure très-fine, & sont un bel ornement sur la surface des eaux. (D. J.)

HOU, HOU, HOU, APRÈS L'AMI, (*Vénèrie.*) cri dont le valet de limier doit user quand il laisse courir un loup & un sanglier.

HOU, (*le cap de la*) Géogr. cap d'Afrique dans la haute Guinée, habité par les negres Quaqu. Ce cap, où commence la côte des Bonnes-Gens, avance assez peu vers la mer. Il est par les 5<sup>d</sup> 10' de *lat. septentrionale*, à environ moitié de la distance qu'il y a entre le cap de Palmes & celui des Trois-Pointes. (D. J.)

HOUACHE, OUAICHE, subst. masc. (*Marine.*) c'est la trace que fait un vaisseau sur les eaux en sillant.

HOUAL, (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au bord du Sénégal. Il a environ 46 lieues de l'est à l'ouest, mais il est beaucoup plus étendu au sud de la rivière. Il est gouverné par un prince qui se fait appeller *brak*, c'est-à-dire, *roi* : aussi M. de Lisle écrit le royaume de Brak, ou *Oualle*, & le P. Labat *Hoval*. (D. J.)

\* HOUAME, ou HOUAINE, f. m. (*Hist. mod.*) secte mahométane. Les *Houames* courent l'Arabie ; ils n'ont de logemens que leurs tentes. Ils se font fait une loi particulière ; ils n'entrent point dans les mosquées ; ils font leurs prières & leurs cérémonies sous leurs pavillons, & finissent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'espece qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme ; en conséquence l'objet leur est indifférent. Ils se précipitent sur le premier qui se présente. Il ne s'agit pas de se procurer un plaisir recherché,

ou de satisfaire une passion qui tourmente, mais de remplir un acte religieux : belle ou laide, jeune ou vieille, fille ou femme, un *Houame* ferme les yeux & accomplit sa loi. Il y a quelques *Houames* à Alexandrie, où ce culte n'est pas toléré ; on y brûle tous ceux qu'on y découvre.

HOUAT, (*Géogr.*) petite isle de France sur l'Océan, près des côtes de Bretagne, à trois lieues de Belle-Isle. Elle a quatre lieues de tour. *Long. 24, 36; lat. 47, 20.* (D. J.)

HOUBLON, *lupulus*, f. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs étamines, soutenues sur un calice. Cette fleur est stérile, comme l'a observé Cefalpin. Les embryons naissent sur des plantes qui ne portent point de fleurs, & deviennent des fruits écailleux, composés de plusieurs feuilles qui sont attachées à un poinçon, & qui couvrent des semences, enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (I)

Les racines du *houblon* sont menues & entrelacées les unes dans les autres ; il en sort des tiges foibles, très-longues, tortillées, rudes, anguleuses, velues, creuses, purpurines, sans vrilles, lesquelles embrassent étroitement les perches & les plantes sur lesquelles elles grimpent. Ses feuilles sortent des nœuds deux à deux, opposées, portées sur des queues longues d'une palme, rudes, & quelquefois rougeâtres ; quelquefois elles imitent les feuilles du mûrier, & sont entières, terminées par une pointe ; le plus souvent elles sont découpées en trois ou en cinq parties qui ont autant de pointes, dentelées à leur bord, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

L'espece qui porte les fleurs n'a point de graine, & celle qui porte les graines n'a point d'étamines.

Les fleurs naissent dans le *houblon mâle*, de l'aisselle des feuilles ; elles sont en grappes comme celles du chanvre, de couleur d'herbe pâle, sans pétales, composées de plusieurs étamines & d'un calice à cinq feuilles ; elles sont stériles.

L'espece femelle porte des fruits qui sont comme des pommes de pin, composés de plusieurs écailles membraneuses, peu serrées, de couleur pâle, ou d'un verd jaune, attachées sur un pivot commun, à l'aisselle

desquels naissent de petites graines, applaties, rouffes, de l'odeur de l'ail, ameres, & enveloppées dans une coëffe membraneuse. Cette plante est très-commune dans les haies & les prés des pays, soit froids, soit chauds.

Mais en Angleterre, en Hollande, en Flandres & en Allemagne, on sème & on cultive avec grand soin, & avec beaucoup de dépense, le *houblon* dans des houblonnières, où l'on plante de grandes perches, sur lesquelles les tiges de *houblon* montent, & les surpassent même. Il se plaît dans un terrain humide, gras & bien fumé: toute cette plante devient beaucoup plus belle par la culture; ses épis chargés de fleurs, ses écailles & sa graine sont plus grandes que dans son état sauvage. Ses épis, qui sont les pommes de pin, & que l'on appelle souvent, mais improprement, *fleurs*, se recueillent au mois d'août & de septembre. On les sèche dans un four préparé pour cela; on les renferme ensuite dans des sacs, & on les garde pour faire la biere. On mange les jeunes pousses de *houblon* qui paroissent au commencement du printemps.

Les feuilles sont ameres; leur suc ne change point la couleur du papier bleu; les fruits, ou les pommes de pin fraîches, ont une odeur agréable, & contiennent une graisse ou résine aromatique, un peu visqueuse, qui paroît être le principe de leur odeur & de leur amertume. Ils renferment un sel ammoniac un peu nitreux, uni à une grande quantité d'huile, soit subtile, soit épaisse, aromatique & un peu amere: c'est par cette raison qu'on n'en peut point tirer de sel cristallin; car le sel ammoniac sur-tout s'il est joint à une grande quantité d'huile, ne forme point de cristaux; & étant séché, il devient comme un sable terreux.

Il résulte de cet exposé, que le *houblon* renferme un sel alumineux tartareux, amer. Voyez, article suivant, ses propriétés médicales. (D. J.)

HOUBLON. En Suede, les habitans de la province de Jemteland & de celle de Médelpadie, se servent avec succès des tiges du *houblon* pour en préparer la filasse, dont ils font une toile grossiere; par ce moyen le *houblon* leur tient lieu de chanvre. Pour

cet effet, au lieu de jeter ces tiges comme inutiles, on en détache les feuilles, ensuite on met ces tiges en macération ou à rouir dans de l'eau, ou bien on les étend sur des toits de chaume, pour y rester exposées pendant l'hiver aux injures de l'air; souvent elles y demeurent long-temps couvertes de neige; quelquefois on les laisse tremper dans l'eau de la mer, & ensuite on les expose alternativement à l'air libre, en les mettant sur la terre, ensuite de quoi on les laisse tremper dans des eaux courantes. D'autres, avant que de faire rouir les tiges ou farmens de *houblon*, les exposent pendant la nuit à la rosée. Enfin, on les fait sécher à l'air, on les bat; on les fait de nouveau sécher dans un four, & on finit par les traiter de la même maniere que le chanvre. Lorsque la macération a été bien faite, on obtient de la filasse aussi fine que celle du lin ou du chanvre: mais jusqu'à présent on n'a pu la blanchir parfaitement; mais elle n'en a que plus de solidité, vu que le blanchissage ne fait que nuire à la durée de la toile. On peut cependant teindre la toile qui a été ainsi faite, & l'employer à des usages communs. Voyez les mémoires de l'académie de Suede, année 1750. (—)

HOUBLON, (*Diete & Mat. méd.*) on fait cuire les jeunes pousses de *houblon*, qui paroissent au printemps, dans de l'eau comme les asperges, & on les mange avec de l'huile, du sel & du vinaigre. On les apprête aussi de plusieurs autres façons. Elles lâchent doucement le ventre; sont utiles pour les obstructions des visceres, & sur-tout pour les engorgemens du foie & de la rate. Geoffroy, *Mat. méd.*

Tout le monde connoît l'usage du *houblon* pour l'assaisonnement de la biere. Voyez BIERE & BRASSERIE.

Ce que l'on a dit des bonnes & des mauvaises qualités que le *houblon* donnoit à la biere, est absolument gratuit. On manque d'observations pour décider la question agitée principalement en Angleterre, savoir, si la biere *houblonnée* chassoit & fendoit la pierre des reins, ou si elle ne contribuait pas au contraire à la former. Un fait assuré, c'est que les bieres rouges forcées de *houblon*, sont plus enivrantes, & qu'elles jettent dans un assoupissement dangereux; mais il

n'est pas clair que ces effets soient dus au *houblon*.

On ne se sert que très-rarement du *houblon* à titre de médicament : on pourroit l'employer cependant aussi utilement que les autres plantes ameres, contre les défauts d'appétit habituel, les obstructions du foie & les maladies de la peau.

On trouve dans quelques boutiques un extrait de *houblon*, qu'on peut faire entrer dans les bols & les électuaires magistraux, qu'on emploie dans le traitement des maladies que nous venons d'indiquer. Les feuilles de *houblon* entrent dans le sirop de chicorée composé, & son suc dans les pilules angéliques de la pharmacopée de Paris. (B)

\* **HOUCHE, HICHE, ou FOUANNE, (Pêche.)** La *houche*, usitée dans le ressort de l'amirauté de Bayonne, est une *fouanne* ébarbelée d'un côté, & à sept branches : on s'en sert au feu, contre l'ordonnance de 1669. Il faut un temps calme & une nuit obscure. Deux pêcheurs montent dans une chaloupe ; l'un se met à l'arrière & gouverne, l'autre à l'avant & pêche. Il tient à la main un brandon d'éclats de sapin secs & résineux : la lueur de ce brandon attire le poisson à la surface, & le pêcheur le frappe de sa *houche*. Cette pêche se fait en toute saison. On y prend des poissons qui pèsent dix, douze & quinze livres.

**HOUDAN, (Géogr.)** petite ville de l'isle de France dans la Beauce, au diocèse de Chartres, sur la Vegre, à 4 lieues de Dreux, & 13 S. O. de Paris. Long. 29, 25, 38 ; lat. 38, 47, 21.

Guy Patin, homme de beaucoup d'esprit, & d'un esprit fort orné, naquit à Houdan en 1602, non pas dans notre petite ville d'Houdan au diocèse de Chartres, comme tant de gens l'ont écrit, mais dans un village nommé Houdan, à 3 lieues de Beauvais : toutefois, puisque je viens de nommer ici cet aimable homme, il faut que j'ajoute qu'il fut l'artisan de sa fortune ; car de correcteur d'imprimerie, il devint habile & sage médecin clinique. Il n'eut pas tort de se déclarer ennemi de l'antimoine, que de son temps on ne savoit pas préparer en France, qu'on y prépare bien aujourd'hui, & dont on abuse encore mieux. Les lettres de Guy Patin ont été lues avec avidité,

parce qu'elles sont naturelles, parce que d'ailleurs, selon la remarque de M. de Voltaire, elles contiennent des anecdotes qu'on aime, & des satyres qu'on aime encore davantage. Il mourut en 1672, & laissa un fils, Charles Patin, qui se distingua par son savoir dans la médecine, dans la littérature, & sur-tout dans les médailles. Il publia en ce dernier genre quantité d'excellens ouvrages, & finit ses jours à Padoue en 1684, laissant deux filles, célèbres par leurs écrits, & une femme qui a été aussi auteur. Bayle a donné dans son dictionnaire un article curieux & fort étendu du Gny Patin & de son fils. (D. J.)

**HOUE, f. f. (Tailland. & Agricult.)** instrument dont on se sert pour labourer les vignes & les terres lorsqu'on ne peut employer la charrue.

La *houe* se forge comme la beche ; mais au lieu de douille, elle a un œil, auquel on réserve une portion de fer qu'on appelle *collet*. On soude la *houe* au collet, & le reste s'acheve comme à tous les outils de cette espece. Le coupant de la *houe* est perpendiculaire au collet, & le manche parallele. Le laboureur enleve la superficie de la terre, & la beche plus ou moins profondément : la terre reste sur la *houe* ; ce qui lui donne la facilité de la verser, retourner, jeter, étendre comme il lui plaît. Ainsi l'on voit que cette manœuvre se rapproche de l'effet de l'oreille de la charrue. V. l'art. CHARRUE. Il y a un instrument appelé *houette* ; c'est un diminutif de la *houe*. Voyez HOUETTE.

**HOUERE, (Marine.)** V. HOURQUE.  
\* **HOUETTE, subst. f. (Tailland. & Agricult.)** instrument dont on se sert au lieu de la *houe*. Voyez HOUE. Dans la *houette*, le collet & l'œil ne sont pas perpendiculaires au reste, mais paralleles.

**HOUGUE (la) Géogr.** MM. Huet & Baudrand disent la *Hogue* ; mais l'usage du pays, l'abbé de Longuerue, les cartes anciennes de Normandie, décident pour la *Hougue*. Son nom latin est *Ogas*, selon Vital, *Ogigiæ* selon Cénalis, *caput Ogæ* selon Baudrand, & *Oga* selon la plupart des écrivains.

Cap de France en Normandie, près de Cherbourg, défendu par un Fort nommé *l'isle-à-Madame*. Le maréchal de Tourville y fut défait par la flotte angloise en 1692.

La rade de la *Hougue* est excellente ; c'est un lieu très-propre à y faire une place importante , soit pour le commerce , soit pour les vaisseaux de guerre.

Le projet d'un port dans cet endroit périt avec l'industrie de M. Colbert à en trouver les fonds ; on prétend cependant que la dépense de ce port n'excéderoit pas celle de vingt vaisseaux de ligne ; son entretien seroit moins coûteux , & la force de cette position équivaldroit à celle de vingt vaisseaux , lorsque les François en auroient soixante & dix en mer. ( *D. J.* )

HOUILLE , (*Hist. nat.* ) nom que l'on donne en Flandres , en Hainault & dans le pays de Liege , au charbon de terre. *Voyez* CHARBON-FOSSILE.

On connoissoit depuis long-temps les cendres de charbon de terre qui se tiroient de Mons : l'usage en a presque cessé , depuis qu'en 1731 il s'est formé à Valenciennes une compagnie pour tirer de Hollande les cendres provenant d'une terre grasse qui fait le chauffage des Hollandois sous le nom de *tourbes* ; ce sont ces cendres que l'on appelle *cendres de mer* : on en a fait depuis un commerce très-considérable dans l'Artois , le Hainault , le Cambresis , & dans la partie de la haute-Picardie , qui est de notre généralité , où le prix & l'éloignement de ces cendres ont empêché que l'usage n'en devint plus commun & plus étendu.

A l'imitation de ces cendres de tourbes de Hollande , on en a fait à Amiens des tourbes de ce pays , dont le débit a eu aussi beaucoup de succès , quoiqu'elles ne paroissent pas avoir autant de qualité que les cendres de Hollande.

Des hasards heureux ont enfin découvert une matière encore plus utile. Ce sont des mines de terre de *houille* , qui se sont trouvées à 20 , 30 , 40 piés de profondeur ; à Beaurains , près de Noyon , en 1753 , après avoir cherché long-temps & inutilement du charbon de terre ; en 1756 , près de Laon , sur les terroirs de Suzy , Faucoucourt & Ceffieres , qui se touchent & ne sont séparés que par un ruisseau ; ce fut en déblayant des terres propres aux verreries ; enfin , au détroit d'Anois & de Rumigny , près de Ribemont , en cherchant de même des mines de charbon de terre.

Différens cultivateurs & laboureurs ayant pensé que ces terres noirâtres & brûlantes contenoient des sels propres à la végétation , comme les cendres de mer , les mirent en cendres , ils en répandirent sur leurs terres ensemencées & dans leurs prairies. Le succès en fut si heureux , qu'il fut bientôt imité ; ce qui engagea plusieurs personnes à demander la permission & le privilège de l'exploitation de ces mines , laquelle , comme de toutes les autres mines , ne peut être faite que par la permission du roi , suivant l'arrêt du conseil de 1744.

Ces permissions d'exploitation ont été accordées après l'examen des effets & de la qualité de la *houille* de chacune de ces mines.

Il résulte de cet examen , que l'on s'est servi en Angleterre & en Flandres des cendres de charbon de terre pour augmenter la production des prairies ; que les cendres de tourbes , nommées en Hollande *cendres de mer* , ont été employées depuis pour les prairies & les terres semées en grains de fourrages ; que l'on s'est servi de même des cendres de tourbes d'Amiens & d'autres pays , & que les terres & cendres de *houille* découvertes dans cette généralité aux trois endroits désignés ci-dessus , paroissent devoir y être préférées , tant par la proximité que par leur effet , parce qu'elles ont plus de qualité bitumineuse , qui est le plus sûr en engrais des terres.

L'emploi de ces différentes cendres prouve en général que tout engrais salin & bitumineux est préférable à une terre aride , telle que la marne ou le cran , dont l'effet n'est que de dilater les terres tenaces en se dilatant elles-mêmes dans des temps humides. L'usage de la marne , qui est fort chère , a été même reconnu pour être dangereux. Les terres *houilles* sont sulfureuses & bitumineuses ; en les décomposant on y trouveroit du vitriol , & peut-être de l'alun , mais point de nitre : la partie bitumineuse est l'engrais véritable.

Cette terre *houille* , si on la laisse en tas pendant quelques jours en sortant de la mine , s'échauffe , s'allume d'elle-même , brûle ce qu'elle touche , & répand au loin une odeur de soufre.

Pour la réduire en cendres on la met dans des fossés , où elle fermente & s'al-

lume sans flamme apparente. S'il y avoit du nitre , il produiroit de la flamme.

On peut employer cette terre *houille*, ou comme elle sort de la mine , sans avoir été brûlée ni calcinée , ou lorsqu'elle a été brûlée & réduite en cendres.

Quand on l'emploie sans avoir été brûlée , il faut l'écraser en poudre grossière , & n'en couvrir le champ que de l'épaisseur d'un pouce ; car étant ainsi crue , & ayant encore l'acide sulfureux ou vitriolique , qui ne se consume que par le feu , elle pourroit , en s'échauffant , s'allumer , si on en répandoit de l'épaisseur de cinq à six pouces ; ce qui arrêteroit la production des grains au lieu de lui être favorable.

L'effet de ces terres non brûlées est que les pluies du printemps développant peu à peu l'acide sulfureux , il trouve pour base la terre même qu'on veut amender ; il forme avec le bitume un nouveau composé , qui est l'engrais qu'on desire.

La seconde façon de s'en servir , est de l'employer en cendres , après que cette terre a été brûlée & calcinée ; on peut pour lors en mettre une plus grande quantité , parce que le soufre étant évaporé par le feu , & n'y ayant plus que le bitume ( véritable engrais ) , on n'a plus à craindre une fermentation tendante à l'inflammation , capable de dessécher les grains , au lieu d'être favorable à leur développement.

Une des manières des plus commodes & des plus sûres pour répandre ces cendres également , est de faire marcher parallèlement deux ou trois hommes tenant en leurs mains des tamis peu serrés , & les frappant l'un contre l'autre.

Tout le monde peut éprouver si les terres noires , que l'on croit être des terres de *houille* , en sont véritablement. Prenez-en un morceau , gros comme un melon ; placez-le , sans le rompre , sur la braise de l'âtre de la cheminée ; si c'est de la terre *houille* , il s'y allumera comme l'amadou sans flamme , répandant une odeur de soufre suffoquante : s'il s'élève de la flamme , la terre sera trop sulfureuse , & il ne faudra jamais s'en servir que brûlée & réduite en cendres : retirez ce morceau à demi embrasé , & mettez-le sur un plat de terre à l'air , l'odeur suffoquante disparaîtra ,

& l'on sentira une odeur douce de bitume terrestre : cette terre continuera de brûler lentement , puis s'éteindra , laissant une masse très-friable de couleurs variées , dont la dominante est le noir. Si on la brûloit davantage , elle ne vaudroit plus rien , parce que le bitume , véritable engrais , en seroit consumé.

M. Hellot , auteur du rapport qui précède , a fait une expérience qu'il rapporte en ces termes. « J'ai mis , dit-il , un demi pouce de terre *houille* crue , au mois de juin dernier , sur trois petites caisses d'orangers , dont les feuilles étoient tombées , & qui étoient prêts à périr ; j'ai arrosé tous les jours d'un verre d'eau ; au quinze septembre les trois petits orangers avoient depuis 22 jusqu'à 35 feuilles , & de nouvelles branches ».

On ne peut fixer généralement la quantité que l'on doit employer , soit des terres *houilles* non brûlées , soit de celles qui sont réduites en cendres ; cela dépend des différents genres de productions & des différentes espèces de terres sur lesquelles on les emploie : l'expérience seule instruira bientôt les cultivateurs. Et nous ne pouvons mieux actuellement les exciter à éprouver cette nouvelle espèce d'engrais , que par l'exposé du résultat des expériences faites , tant en grand qu'en petit , par un très-grand nombre de cultivateurs & de laboureurs de la province sur les différentes productions de la terre.

*Pour les blés.* Différentes personnes ont éprouvé plusieurs procédés.

1°. On met la semence & les cendres , par égale mesure , dans un cuvier avec de l'eau , un jour ou deux avant d'ensemencer la terre ; par cette méthode tous les grains germent , les épis se trouvent plus longs qu'à l'ordinaire , exempts de broussure , le grain plus pesant , la terre purgée de mauvaises herbes , la récolte plus abondante , & il faut en ce cas un cinquième moins de semence.

2°. On jette la semence & les cendres ensemble sans les mouiller.

3°. On jette les cendres après que les terres sont préparées , & on sème ensuite. Ces deux façons s'appellent *ensouir les cendres avec la semence* ; elles produisent les mêmes effets que la première : cependant ces deux dernières méthodes ne sont pas aussi généralement usitées que la première.

4°. Des cultivateurs de Trucy ont semé au mois d'avril des cendres de *houille* sur des blés où l'eau avoit séjourné pendant l'hiver, & où il ne paroissoit point, pour ainsi dire, de plans; ce blé est devenu parfaitement beau.

*Dravieres.* On avoit semé dans un verger au mois d'octobre 1756, trente verges de dravieres; le 10 avril suivant on fit venir des cendres de *houille* de Suzy; on en fit saupoudrer la moitié des dravieres, & on y employa à peu près la même quantité dont on use de cendres de mer. Vers les premiers jours de juin, on aperçut les progrès qu'avoit fait la partie saupoudrée, qui dès-lors se trouva plus verte & plus élevée que celle qui ne l'avoit pas été: à la récolte, la même partie saupoudrée de *houille* se trouva porter entre 14 & 15 pouces plus haut que l'autre.

Plusieurs laboureurs, à qui on fit voir le succès de son épreuve, en usèrent de même sur les lentilles, dravieres & bisailles qu'ils avoient semées en mars; ils s'en trouverent très-bien la même année, tant pour ces bisailles, que pour les dravieres d'hiver & de mars.

*Prairies.* Le 15 février de la même année, on fit jeter de la *houille*, nouvellement tirée de la mine de Suzy, sur une portion de pré où la mazée avoit séjourné, & où le jonc dominoit; la bonne herbe prit si fort le dessus sur les jons, & devint si épaisse, qu'ils furent presque tous étouffés; il n'en reparoissoit pas même la sixième partie en 1759, qu'on fit faire la même chose sur tout le pré, dont on tira le double d'herbe de ce qu'on en récoltoit ordinairement.

*Trefles, luzernes & sainfoins.* L'usage des cendres de *houille* est d'un effet surprenant pour toutes ces productions, si nécessaires sur-tout dans les pays qui manquent de prairies: ce sont ces fourrages qui forment si facilement ces prairies artificielles, aussi propres que les naturelles pour l'engrais des bestiaux. Le trefle a même cet avantage de pouvoir être semé lors des pluies du mois d'avril dans les champs déjà ensemencés en blé, & sur ceux semés en avoine & en orge, lorsque les grains sont assez levés pour que toute la terre paroisse verte. La production du trefle ne nuit point à celle des autres grains, & couvre, après la récolte faite, les champs

qui resteroient en jachère, d'une prairie abondante, dont on fait plusieurs coupes pendant deux ans, en y répandant chaque année des cendres de *houille* lors des premières pluies du printemps. Ces cendres, & les racines encore tendres de ces trefles, procurent aux terres, lorsqu'on les remet en blé, des sels qui leur tiennent lieu de tout engrais, même de fumier, dont on a par conséquent une plus grande abondance pour les terres à blé qui n'ont point été mises en prairies. La qualité des terres doit régler les connoisseurs sur la quantité de cendres qu'on doit y jeter; on observe seulement qu'on doit les jeter au commencement de février ou de mars, selon que les saisons sont plus ou moins avancées, en saisissant, s'il est possible, un moment de pluie.

*Avoines.* Des laboureurs des environs de Noyon, enfouissent les avoines & les cendres avec beaucoup de succès.

*Pois gris, lentillon, vesce & bisailles.* On met les semences & les cendres, par égale mesure, dans un cuvier avec de l'eau, où on enfouit les semences & les cendres comme on le pratique pour les blés.

On peut aussi semer les cendres sur ces productions lorsqu'elles ont germé & poussé leur verd. Dans ce cas, la quantité des cendres qu'on emploie dépend de la nature des terres; mais on ne doit en mettre que la moitié de ce que l'on mettroit si les mêmes terres étoient empouillées en trefles, luzernes ou sainfoins.

*Vignes.* Un particulier avoit à Cessieres une portion de vignes, qui, plantées sur un terrain refroidi par les mazées, ne rendoient pas les frais de culture. Au commencement de février 1758, il fit mettre sur toute l'étendue de ce terrain un pouce d'épaisseur de terre *houille*, telle qu'elle sortoit de la mine; c'est-à-dire, qui n'avoit pas encore été enflammée & réduite en cendres. Cette portion de vignes, qui étoit absolument mauvaise avant son épreuve, se trouva à la récolte avoir de très-beau bois, & les raisins en étoient aussi gros que dans les meilleures vignes du terroir; le vin en fut fait séparément; il fut beaucoup plus rouge & plus ferme que les autres vins, quoiqu'on ne lui eût pas donné plus de cuve; on l'a conservé jusqu'au mois d'octobre 1760: ce

vin s'est trouvé très-bon. On a encore observé que dans cette année d'épreuve, il n'a point poussé d'herbes dans cette vigne.

Les cendres de *houille* sont également bonnes pour les basses vignes; on y en répand trois cents livres sur quatre-vingts verges de terrain.

*Légumes.* On a éprouvé que lorsque les légumes sont mangés de chenilles: si on les poudre de *houille* dès le grand matin à la rosée, & qu'on répète la même chose le lendemain, on trouve toutes les chenilles mortes le troisième jour.

Plusieurs autres personnes sement des terres & cendres de *houille* sur toutes espèces de légumes pour en avancer & en augmenter la production.

*Couches.* L'utilité dont il seroit que la qualité des terres & cendres de *houille* écartât ou fit périr les gros vers blancs nommés *mulots*, qui font mourir les arbres de tout âge, nous porte à donner encore ici une expérience faite des terres de *houille* dans une couche, dont on ne cherchoit qu'à rendre les productions plus hâtives.

*Procédé de l'expérience.* L'auteur de l'expérience fit faire dans son jardin deux couches différentes à la même exposition.

Il en fit d'abord former l'enceinte à un pié & quelques pouces de profondeur dans la terre.

La première couche fut ainsi composée. On mit dans le fond de la couche, cinq pouces de long fumier de cheval; on répandit sur toute son étendue la quantité d'une pièce d'eau; on entassa ce premier lit le mieux qu'il fut possible; l'on mit ensuite sur ce premier lit trois pouces de terre de *houille* de Cessières telle qu'elle sort de la mine; on mit dessus pour troisième lit quatre pouces de fumier un peu plus consommé que le premier; on y jeta moitié d'eau de ce que l'on avoit mis sur le premier lit, après l'avoir bien foulé; on mit ensuite pour quatrième lit, la même quantité de trois pouces de terre de *houille*, & pour cinquième lit trois pouces de fumier bien consommé; enfin, par-dessus, quatre pouces de terreau de vieille couche.

La seconde couche fut formée de même, avec les mêmes précautions, à l'exception de la terre de *houille*.

Tome XVII.

On sema en même temps sur les deux couches les mêmes graines potageres.

Dans la couche de *houille* une partie des graines étoit levée le neuvième jour; le douzième tout l'étoit & également verd: dans l'autre couche les graines ne commencèrent à lever que le quinzième jour.

Toute la suite de la production de la couche de *houille* a toujours eu trois semaines d'avance sur celle où il n'y en avoit point; mais on a remarqué qu'il y falloit des arrosemens plus fréquens.

Quand toutes les productions furent finies, on défit les deux couches; celle où il n'y avoit point de *houille*, fut trouvée remplie de gros vers nommés *mulots*; il ne se trouva au contraire aucun mulot ni autre ver dans la couche où il y avoit de la *houille*.

Ce fait de la propriété de la terre de *houille* pour faire périr les gros vers, est si nécessaire à constater, que nous croyons devoir inviter tous ceux qui emploieront de ces terres & cendres de *houille*, de quelque façon que ce soit, à vérifier avec l'attention la plus sûre, s'il se trouvera, ou non, après la récolte des différentes productions, de ces gros vers, ou même d'autres insectes, dans les terres où il s'en trouve ordinairement, & de nous en informer.

Les habitans de la Thiérache qui se servent de ces cendres depuis quelques années, pourroient se ressouvenir si les souris qui ont désolé une partie des terres de ce pays en automne 1759, étoient également dans celles où on avoit employé des cendres cette année ou les précédentes.

Ceux qui feront de pareilles couches avec de la *houille*, lorsqu'après les productions ils effondreront leurs couches pour en faire de nouvelles, doivent avoir grande attention de séparer les lits de *houille* d'avec ceux de fumier, ce fumier de la vieille couche devant servir de terreau pour une nouvelle couche, & le terreau sur lequel on sème ne devant jamais être mêlé de *houille*: ces lits de *houille* ainsi séparés des lits de fumier peuvent être répandus dans d'autres endroits, pour les fertiliser.

*Arbres fruitiers & arbustes.* M. Gouges, procureur du roi en l'élection de Laon, avoit au commencement de juin 1758,

Ffff

des pêcheurs dont les feuilles étoient gâtées par les moucheron & les fourmis ; en sorte qu'il avoit lieu de craindre que les fruits dont ces arbres étoient chargés ne fussent attaqués par les mêmes insectes. Il fit arroser ces arbres sur toutes les feuilles dès le grand matin , & les fit saupoudrer de *houille* calcinée & pulvérisée ; il fit bêcher ces arbres au pié , & y mêla avec la terre remuée de la *houille* calcinée sans être pulvérisée.

Il avoit encore des poiriers dont les feuilles jaunes annonçoient qu'ils étoient malades ; il les fit aussi bêcher au pié , & y mêla pareillement avec la terre remuée de la *houille* calcinée sans être pulvérisée.

Ces différens arbres furent suffisamment arrosés ; ils donnerent de très-beau fruit , & eurent une seve si abondante , qu'à la fin de juillet on fut obligé d'en retrancher beaucoup de bois qui avoit trop poussé. Depuis , les mêmes arbres ont toujours été très-beaux.

Le même M. Gouges a pareillement mis de la *houille* calcinée au pié de ses lauriers , grenadiers & autres arbutus , qui ont donné des fleurs en abondance.

Nous avons rapporté ci-dessus l'expérience faite par M. Hellot sur ses orangers.

Dans le grand nombre d'expériences dont on a connoissance , on a cru devoir citer plus particulièrement celles de M. Gouges , non seulement parce que c'est lui qui a fourni les mémoires les plus détaillés de ses expériences , mais parce qu'on lui a l'obligation des premières qui ont été faites des terres *houille* de Suzy , Faucoucourt & Cessieres. La maison de compagnie qu'il a à Cessieres lui ayant donné occasion d'examiner les travaux qui se faisoient pour extraire des terres propres à la verrerie de Folembay & à la manufacture des glaces de Saint - Gobin , il apperçut que les terres qui étoient sorties de ces excavations & restées sur le champ comme inutiles à ces manufactures , étoient chaudes ; il sentit une chaleur qui augmentoit insensiblement ; il reconnut la fermentation qui se faisoit dans ces masses de terre ; il apperçut dans différens endroits plusieurs petits soubiraux , d'où il vit sortir une fumée presque imperceptible ; il les élargit avec un bâton , &

découvrit un feu semblable à celui de la forge d'un maréchal ; il trouva toutes les parties de cet intérieur de différentes couleurs , & plusieurs lui parurent couverts de soufre : l'odeur en étoit très-forte ; il l'avoit déjà sentie aux approches de cet endroit : il y retourna six semaines après , le dix de novembre , avec plusieurs personnes ; il fut fort surpris de trouver à douze ou quinze piés d'un de ces petits soubiraux , un pommier couvert de feuilles & de fleurs aussi vives qu'au printemps ; il reconnut les bancs de terre *houille* : & comme il avoit entendu dire que ceux de Beaurains avoient au moins les mêmes qualités que les cendres de mer , il se détermina à faire les expériences que nous venons de rapporter : ce qui a été tellement connu , que l'on est venu avec empressement chercher de ces terres. Il paroît que depuis le mois d'octobre dernier , on en a enlevé mille à douze cents voitures à quatre & à six chevaux. Le prix n'en est pas encore réglé.

A Beaurains , où ces mines s'exploitent en règle & avec art , c'est-à-dire , par des puits & des galeries souterraines , d'où après que les terres ont été tirées , on les transporte dans des brûleries , qui sont de simples fossés où elles se consomment d'elles-mêmes & se réduisent en cendres , on vend trois livres le sac de trois cents vingt livres pesant. A Ham où on en a fait un magasin , il se vend trois livres douze sous ; à Rocourt , près de Saint-Quentin , il se débite à quatre livres. On vient d'en établir deux autres magasins à Pont-Sainte-Maixence , sur le pié de trois livres neuf sous le sac , & à Beaumont-sur-Oise , trois livres douze sous.

Au détroit d'Anois , on vend les cendres quinze sous le setier , ce qui revient à peu près à trois livres le sac de trois cents vingt-livres. On en forme un magasin à Rocourt , près de Saint-Quentin , & l'on compte en faire établir de ces trois différentes especes à Soissons & dans plusieurs autres villes de la province.

Voici ce que reprochent aux terres & cendres de *houille* , ceux qui craignent d'en faire usage par l'esprit de routine si contraire à toute perfection.

1°. Que ces *houilles* tiennent les fourrages trop long-temps en verd. Ce reproche prouve

que les *houilles* fournissent beaucoup de fève ; ceux qui veulent retirer des fourrages secs n'ont qu'à semer les *houilles* un peu plutôt, c'est-à-dire, au plus tard en février : ceux qui veulent nourrir les chevaux en verd une partie de l'été, peuvent semer plus tard ; rien de meilleur pour les chevaux que le sainfoin en verd ; il suffit pour les nourrir sans avoine.

2°. *Que les houilles n'étant pas écrasées, les pierres brûlent là où elles restent.* Rien de si aisé que de les piler chez soi avec une batte ; les pierres ne sont pas dures ; on y gagne bien la façon ; elles foisonnent beaucoup plus, répandent mieux ; & ne tracent pas tant sur la terre.

3°. *Qu'elles donnent un mauvais goût ou mauvaise qualité aux fourrages.* C'est un préjugé ; on s'en sert toujours pour les légumes, & on ne s'apperçoit d'aucun mauvais goût : un très-grand nombre de laboureurs les emploient depuis plusieurs années sans avoir éprouvé aucun accident.

Il est vrai qu'il faut avoir plusieurs attentions :

1°. Il n'en faut mettre que moitié pour les hivernages, lentillons, vesces & bisailles de ce que l'on en met pour les trefles, luzernes & sainfoins.

2°. On ne doit donner que l'hiver aux chevaux & à midi seulement l'hivernage, vesce, bisaille & lentillon ; parce que ces fourrages sont échauffans par eux mêmes & qu'ils peuvent l'être encore plus lorsqu'ils ont été saupoudrés de *houille*.

Enfin, comme ce ne peut être que par une étude suivie & très-attentive de l'usage de ces terres & cendres de *houille*, que l'on parviendra à connoître toute leur utilité, la quantité qu'il faut en employer, la manière de s'en servir relativement aux différentes especes de terres & de productions ; on a engagé plusieurs personnes capables & zélées à en faire des expériences exactes en tous genres : & on ne peut trop recommander à tous les cultivateurs de cette province qui s'en sont déjà servis, ou qui en emploieront dorénavant, de suivre leurs procédés avec les attentions nécessaires pour s'assurer de leurs effets, & d'en rendre chaque année un compte détaillé & certain.

§ HOUILLE, (*Hist. nat. Méallurg.*) Ma-

*niere de préparer le charbon minéral appelé houille, pour le substituer au charbon de bois dans les travaux métallurgiques.* M. Jars, après avoir observé que le charbon fossile nuit singulièrement aux opérations métallurgiques, sur-tout qu'il détruit une grande quantité de métal dans les fontes ; après avoir aussi rapporté les procédés par lesquels les Anglois ont corrigé ces inconvéniens, décrit ainsi la méthode qu'il a trouvée :

Toute espece de charbon fossile nuit aux fontes des métaux, quoique dans différens degrés, suivant ses diverses qualités : le but qu'on doit se proposer est de détruire les principes nuisibles qu'il renferme, & de conserver ceux qui sont utiles à la fonte.

Sans entrer dans une analyse profonde de ce minéral, on fait qu'il est, comme tous les bitumes, composé de parties huileuses & acides. Dans ces acides on distingue un acide sulfureux, à qui, je crois, l'on peut attribuer les déchets qu'on éprouve, lorsqu'on l'emploie dans la fonte des métaux. Le soufre & les acides dégagés par l'action du feu, rongent & détruisent les parties métalliques qu'ils rencontrent. On doit donc chercher à les enlever ; mais la difficulté est d'attaquer ce principe rongeur, en conservant la plus grande quantité possible des parties phlogistiques.

C'est à quoi tend le procédé dont je vais donner la méthode ; on peut l'appeller le *dessoufrage* : après l'opération, le charbon minéral n'est plus à l'œil qu'une matière sèche, spongieuse, d'un gris noir, qui a perdu de son poids, & acquis du volume : elle s'allume plus difficilement que le charbon crud, mais sa chaleur est plus vive & plus durable.

Le charbon minéral ainsi préparé se nomme *coaks* & se prononce *coks* ; les Anglois s'en servent avec avantage pour fondre différens minerais ; les orfèvres l'emploient pour fondre les métaux fins ; on en brûle aussi dans les appartemens.

Le procédé, par le moyen duquel le charbon de terre devient *coaks*, est facile en apparence : il ne s'agit que de faire brûler la *houille* comme on brûle le bois pour faire du charbon ; mais il exige une pratique bien entendue & beaucoup de précautions, soit dans la construction des char-

bonnieres, soit dans la conduite du feu, sans quoi l'on n'obtient que des coaks imparfaits & incapables d'être employés utilement.

Pour réussir à obtenir de bons coaks, il est de la plus grande importance, & même il est indispensable d'avoir une bonne quantité de charbon qui soit exempt de pierre ou roche.

Lorsqu'on s'est assuré de cette qualité de charbon, les ouvriers ne doivent point encore en négliger le choix, ils doivent en séparer la roche que l'on rencontre quelquefois dans les gros morceaux; on fait ce choix en les cassant.

Pour dessouffrer la *houille* avec profit, il est reconnu que les morceaux doivent être réduits à la grosseur de trois à quatre pouces cubes, afin que le feu puisse agir & pénétrer dans leur intérieur.

Après avoir formé un plan horizontal sur le terrain, on arrange ce charbon morceaux par morceaux, on en compose une charbonniere d'une forme à peu près semblable à celle que l'on donne pour faire du charbon de bois, & de la contenance d'environ cinquante à soixante quintaux, quantité suffisante pour obtenir de bon coaks; car j'ai observé après diverses épreuves qu'en les faisant plus fortes, il en reste beaucoup après l'opération que le feu n'a pénétré qu'en partie, & d'autres où il n'a pas touché. Il en arrive autant si on donne aux charbonnieres trop d'élévation, & si l'on place le charbon indifféremment & de toute grosseur.

Une charbonniere construite de la sorte peut & doit avoir dix, douze, & jusqu'à quinze piés de diametre, & deux piés à deux piés & demi au plus de hauteur dans le centre.

Au sommet de la charbonniere on laisse une ouverture d'environ six à huit pouces de profondeur, destinée à recevoir le feu que l'on y introduit avec quelques charbons allumés: lorsque la charbonniere est achevée, alors on la recouvre & l'on peut s'y prendre de diverses manieres.

Une des meilleures & la plus prompte est d'employer de la paille & de la terre franche qui ne soit pas trop seche; on recouvre toute la surface de la charbonniere avec cette paille,

que l'on met assez serrée pour que l'épaisseur d'un bon pouce de terre qu'on met par-dessus & pas davantage, ne tombe pas entre les charbons, ce qui nuirait à l'action du feu.

Au défaut de paille on peut y suppléer par des feuilles seches. Une autre méthode qui, attendu la cherté & la rareté de la paille, est mise en pratique aujourd'hui aux mines de Rive-de-Gier, &c. avec succès, est celle de recouvrir les charbonnieres avec le menu charbon & les déblais qui se font dans le choix du gros charbon. Lorsque la charbonniere est recouverte jusqu'au sommet, l'ouvrier jette dans l'ouverture quelques charbons allumés, & acheve d'en remplir la capacité avec d'autres charbons; quand il juge que le feu a pris & que la charbonniere commence à fumer, il en recouvre le sommet & conduit l'opération comme celle du charbon de bois, ayant soin d'empêcher que le feu ne passe par aucun endroit, pour que le charbon ne se consume pas, & ainsi du reste jusqu'à ce qu'il ne fume plus, ou du moins que la fumée en sorte claire, signe constant de la fin du dessouffrage. Une telle charbonniere tient le feu quatre jours, & plusieurs heures de moins si on a recouvert avec de la paille & de la terre; lorsqu'il ne fume plus, on recouvre le tout avec la poussiere pour étouffer le feu, & on le laisse ainsi pendant douze ou quinze heures; après ce temps on retire les coaks, partie par partie, à l'aide des rateaux de fer, en séparant le menu qui sert à couvrir d'autres charbonnieres.

Lorsque les coaks sont refroidis, on les ferme dans un magasin bien sec; s'il s'y trouve quelques morceaux qui ne soit pas bien dessouffré, on les met à part pour les faire passer dans une nouvelle charbonniere.

Trois ouvriers ayant un emplacement assez grand, peuvent préparer dans une semaine trois cents cinquante & jusqu'à quatre cents quintaux de coaks.

Il est essentiel, comme on l'a déjà dit, de bien dépouiller le charbon minéral de la roche & des pierres qui peuvent y être mêlées.

Par le décompte détaillé des charbons de terres des mines de Rive-de-Gier, mis en dessouffrage à Sain-Bel, depuis le 20 jan-

vier 1769, jusqu'au 10 mars suivant, il est constaté que ces charbons perdent ou déchetent dans cette opération de trente-cinq pour cent; c'est-à-dire, que cent livres de charbon crud sont réduites à soixante-cinq livres de coaks.

M. Jars rend compte ensuite d'une fonte de comparaison, de laquelle il résulte qu'avec une quantité de coaks coûtant 726 livres, on a retiré en 251 heures, de 672 quintaux de minerai, 114 quintaux de matte; & que d'un fourneau garni de charbon de bois, dont la dépense fut 742 liv. 12 sous, on retira dans le même espace de temps, de 510 quintaux de minerai, 89 quintaux de matte: que par conséquent le coaks procure une épargne de temps & de dépense (le prix du coaks étant dans le lieu de l'expérience 2 liv. 4. sous la voie, & celui de charbon de bois 2 liv. 7. f.)

Il résulte aussi d'une autre expérience de M. Jars, que l'usage du coaks est très-bon pour l'affinage des mattes. Mais il a observé que le fourneau où l'on a fondu avec les coaks, a été plus endommagé que l'autre, c'est-à-dire, l'ouvrage, & qu'il s'y est formé dans l'intérieur des cavités plus grandes.

Ce petit inconvénient, qui résulte de la plus grande activité de ce feu, n'est rien, selon M. Jars, en comparaison des avantages qui résultent de l'usage de cette matière.

Toutefois pour le prévenir en partie, on peut mêler les coaks à moitié ou au tiers avec le charbon de bois.

On trouve de l'avantage à l'usage des coaks pour l'affinage des mattes, & ils ont leur utilité pour tous les ouvrages qui se jettent en fonte.

Tout le procédé dont nous venons de donner le détail, ne peut servir que pour les houilles, ou charbons fossiles principalement sulfureux: ceux qui sont sulfureux & principalement bitumineux, doivent être purifiés & dégagés du bitume par une sorte de distillation. Tandis que le soufre est volatilisé par en haut, le bitume qui est fixe doit s'écouler par en bas. Pour cela il faut avoir recours aux fourneaux mis en œuvre par le prince de Nassau - Saarbruck, décrits par M. de Genfane au chapitre xij de son traité de la fonte des mines, in-4°. Paris, 1770, tome I. (B. C)

HOVIUS, (RAMEAUX, CONDUITS DE) Anatomie. Il a donné un ouvrage sur l'œil, dans lequel il a prétendu démontrer la circulation des humeurs de l'œil; il paroît qu'il a fait dans cette partie un assez grand nombre de découvertes. On appelle conduits d'Hovius, les canaux par lesquels les humeurs entrent dans l'œil; & on nomme aussi réseaux d'Hovius, ceux qu'il a décrits le premier. Son ouvrage a pour titre, *Jacobi Hovii, de circulatione humorum, Leydæ, 1726, in-8°.*

HOULES, f. f. (Marine.) ce sont les vagues que la mer agitée pousse les unes contre les autres. (Z)

\* HOULETTE, f. f. (Economie rustique.) bâton à l'usage du berger qui conduit les moutons en troupeau. Il est composé de la hampe, du crochet, de la douille & de la feuillette: la feuillette est un morceau de fer en cuiller tronquée. Le berger s'en sert pour ramasser ou de la terre ou des pierres qu'il lance au mouton qui s'écarte.

Houlette de Jardinier. Voyez DÉPLAN-TOIR.

HOULETTE, (à la Monnoie.) est une espèce de pelle de fer emmanchée au bout d'un long bâton; assez long pour aider le fondeur à porter la cuiller pleine de métal en fusion, & pour empêcher que cette matière ne brûle les moules qui sont de bois, cependant armés de deux mâchoires de tôle.

HOULEUX, adj. (Marine.) se dit de la mer lorsqu'elle est agitée & couverte de vagues. (Z)

HOULME (LE) Géog. petit pays de France, dans la basse Normandie, entre Domfront & Falaise. Il n'est remarquable que par son cidre, & par ses mines de fer. (D. J.)

\* HOULVICHE, f. f. (Pêche.) ce filet & la brételure servent également à la pêche des chiens de mer & des rouffettes; mais c'est à l'houlviche qu'on prend les plus gros d'entre ces poissons; du reste, la manœuvre de l'un & de l'autre est la même. Ainsi l'houlviche est une grande brételure de l'espèce des folles ou filets sédentaires qui s'établissent sur les fonds de la mer. Ceux-ci s'étendent sur les fonds de roches que l'espèce de poisson qu'on pêche

à l'*houlviche* fréquente volontiers ; ils sont pierrés par le bas & flottés par le haut ; on les place au large depuis la fin d'août jusqu'en décembre , temps où les chiens de mer & les rouffettes paroissent à la côte. La maille de l'*houlviche* a deux pouces sept lignes en carré : il y a d'autres filets auxquels on fait la pêche du chien de mer & de la rouffette , qu'on appelle *canieres* : c'est à peu de chose près le même rets que l'*houlviche* ou la brételure.

\* HOUPE, f. f. (*Art mécanique.*) c'est un assemblage de bouts de soie ou laine , flottans & arrangés sphériquement sur une pelote à laquelle ils sont attachés par un bout , & qu'ils couvrent de tous côtés. La partie qui termine le bonnet carré de nos ecclésiastiques s'appelle une *houpe*. L'instrument avec lequel nous poudrons nos cheveux ou nos perruques s'appelle du même nom. Celles-ci sont blanches ; & au lieu de fils de soie , la petite pelote est couverte de poils d'édredon , ou du duvet le plus léger des autres oiseaux. Ce mot a beaucoup d'autres acceptions : le bout de fil d'or , d'argent , ou de ruban effilé , qui débordé le fer du tour ou de l'aiguillette , en est la *houpe*. Ce sont des *houppes* qui pendent aux rêtières des chevaux de carrosse. Le flocon de plumes que quelques oiseaux portent sur la tête est une *houpe* , & l'oiseau est huppé ; le tiroir de dessus le chaperon , ou chapelet , la cornette est en fauconnerie une *houpe*. Il y a des plantes à *houpe*, voyez HOUPE (*Bot.*) il se dit aussi en anatomie ; voyez HOUPE, (*Anatomie.*) Dans les manufactures , sur-tout d'Amiens , la *houpe* , c'est la même chose que la laine peignée & préparée par le houppier ou peigneur. Dans le Blason , c'est la touffe de soie qui termine le cordon pendant au chapeau d'un évêque , d'un archevêque , d'un cardinal , d'un protonotaire. Les rangs des *houppes* croissent en descendant : les cardinaux en ont cinq rangs ; & au premier rang il n'y en a qu'une , & cinq au dernier ; les archevêques quatre rangs , une au premier , &

quatre au dernier ; les évêques trois rangs ; une au premier , & trois au dernier ; les protonotaires deux rangs , une au premier , & deux au second.

HOUPE nerveuse , (*Anatomie.*) petit mamelon qui tire son origine de l'expansion des nerfs répandus dans le tissu de la peau. Ces petits mamelons sont visibles (*a*) dans les parties qui ont le plus de sentiment , comme à la plante des pieds , à la paume de la main , à la langue , & à l'extrémité des doigts. Ils rendroient la surface de la peau inégale & un peu raboteuse , si l'intervalle qu'ils laissent , n'étoit occupé par le corps réticulaire (*b*) , qui est une espece de crible , dont les trous sont remplis par les *houppes nerveuses* : elles passent par ces trous , vont aboutir aux côtés de chaque fillon de la peau , où elles sont rangées en ligne parallèles , & forment l'organe du toucher. A l'occasion du mouvement plus ou moins fort qui s'excite dans les *houppes nerveuses* , l'ame qui est présente par-tout , a des sensations plus ou moins vives , & si la partie devient calleuse , l'ame n'aura plus de sentiment , parce qu'il ne pourra plus y avoir de mouvement dans les nerfs. Voyez NERF, MAMELON, TACT, GOUT, PEAU, CORPS RÉTICULAIRE. (*D. J.*)

HOUPEE, (*Jardinage.*) on dit des fleurs , des graines *houppées*, quand elles sont faites en forme de houppes , & qu'elles se terminent en une espece de couronne. Les roses de Gueldre sont , par exemple , des fleurs *houppées* : les scorfoneres , ou falsifix d'Espagne , les pissenlits sont des graines *houppées*. (*K*)

HOUPEE, sub. f. (*Marine.*) c'est l'élévation de la vague ou de la lame de la mer. Ce terme est peu d'usage , cependant on dit *prendre la houpee* , ce qui signifie prendre le temps que la vague s'élève pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaisseau quand la mer est agitée. (*Q*)

HOUPPER, v. act. (*Art méchan.*) c'est faire la houpe & la placer.

(*a*) dans l'homme les mamelons de la peau sont d'une petiteffe extrême ; il n'y a que la langue où ils soient visibles.

(*b*) Ils ne sont pas logés dans les trous de la membrane réticulaire , qui n'en a point. Ils sont recouverts par cette membrane qui n'est qu'une couche muqueuse attachée à la surface interne de l'épiderme.

HOUPPER, verbe neut. (*Vénerie.*) c'est appeller son compagnon, lorsqu'on trouve un cerf ou une autre bête courable qui sort de sa quête & entre en celle de son compagnon.

HOUPIER, f. m. (*Manuf. en laine.*) c'est ainsi qu'on appelle les peigneurs dans quelques manufactures. *Voyez* HOUPPE.

HOUPPIER, (*Econom. rustiq.*) arbre ébranché pour le faire croître en hauteur : c'est aussi la tête d'un gros arbre qu'on pourra dans la coupe débiter en bois de moule ; l'ordonnance permet d'en faire des cendres.

HOUPPON, f. m. (*Hist. mod. & Comm.*) on nomme ainsi à la Chine un mandarin établi commissaire pour la perception des droits d'entrée & de sortie ; c'est une espèce de directeur général des douanes. *Voyez* DOUANE.

Les *houppons* y sont aussi des fermiers ou receveurs des droits d'entrée & de sortie qu'on paie pour les marchandises dans les douanes de cet empire. *Dictionnaire de Commerce.*

HOURAGAN, (*Marine.*) *Voyez* OURAGAN.

HOURCE ou OURCE, f. f. (*Marine.*) cordage qui tient à bas-bord & à tribord de la vergue d'artimon, & qui ne sert jamais que du côté du vent ; elle a un croc à un bout qui s'accroche dans l'étrape de l'extrémité de la vergue, & delà va passer à une poulie amarrée derrière les haubans, laquelle étrape a une cassé à chaque extrémité ; ce cordage se met de côté, & sert de bras à la vergue d'artimon. *Voyez* Planche première n°. 220, le cordage appelé *hource*, & sa situation au bout de la vergue d'artimon.

HOURDER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'est maçonner de moëllons ou plâtras, avec mortier ou plâtre, grossièrement entre les poteaux d'une cloison ; c'est aussi faire l'aire d'un plancher sur des lattes. *Hourdi* se dit de l'ouvrage, & c'est ce que Vitruve entend par *rueratio*.

HOURDI, *voyez* LISSE DE HOURDI.

\* HOURIS, f. f. pl. (*Hist. mod.*) les mahométans appellent ainsi les femmes destinées aux plaisirs des fideles croyans, dans le paradis que le grand prophete leur a promis. Ces femmes ne sont point celles avec lesquelles ils auront vécu dans ce monde ; mais

d'autres d'une création toute nouvelle, d'une beauté singuliere, dont les charmes seront inaltérables, qui iront au devant de leurs embrassemens, & que la jouissance ne flétrira jamais. Pour celles qu'ils rassemblent dans leurs ferraills, le paradis leur est fermé, aussi n'entrent-elles point dans les mosquées, à peine leur apprend-on à prier Dieu ; & le bonheur qu'on trouve dans leurs careffes les plus voluptueuses, n'est qu'une ombre légère de celui qu'on éprouvera avec les *houris*.

HOURQUE, OUCRE, f. f. (*Marine.*) c'est un bâtiment hollandois à plate varangue, bordé en rondeur comme les flûtes, & qui est mâté & appareillé comme un heu, si ce n'est qu'il porte de plus un bout de beaupré avec une civadiere. Il est excellent pour l'envoyer & aller à la bouline ; on s'en sert beaucoup sur les canaux de Hollande, où on les voit naviger quoique le vent soit contraire, à force de faire de petites bordées, car pendant une horloge ils feront jusqu'à vingt bordées différentes sur des canaux qui le plus souvent n'ont pas plus de largeur que quatre ou cinq longueurs de bâtiment. Il y a des *hourques* de cinquante ou soixante tonneaux, & jusqu'à deux & trois cents tonneaux. On donne l'invention de cette sorte de bâtiment à Erasme. *Voyez* Planc. XIII, *Marine* fig. 2, une *hourque* sans voile.

Les proportions les plus ordinaires d'une *hourque*, sont cinquante piés de quille, seize piés & demi de largeur, huit de creux, & onze de bord au milieu. On en a vu faire le voyage des Indes orientales montés seulement de cinq ou six matelots. (Z)

HOURVARI, (*Vénerie.*) cri du chasseur qui rappelle ses chiens lorsqu'ils sont hors des voies.

HOUSBUL HOOCUM, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'Indostan, ou dans l'empire du grand-mogol, à une patente ou expédition signée par le visir ou premier ministre.

HOUSEAU, f. masc. *terme d'Epinglier*, ce sont de grosses épingles d'une longueur proportionnée à leur grosseur, propres à attacher plusieurs doubles d'étoffe ensemble.

HOUSSAGE, f. m. (*Charpent.*) fermeture d'un moulin à vent. Elle se fait d'ais, de couteaux & de bardeaux. *V.* MOULIN.

HOUSSAGE, (*Salpêtr.*) on appelle *salpêtra*

de *houffage*, celui qu'on balaie de dessus les murailles des vieux bâtimens.

HOUSSE, adj. en terme de *Blason*, se dit d'un cheval qui a sa houffe.

HOUSSER, verb. act. (*Tapiff.*) il se dit de l'action de nettoyer les tapisséries & autres meubles, avec un balai à long manche.

HOUSSES, f. f. pl. termes de *Bourrelier*, ce sont des peaux de moutons garnies de leur laine, qui ont été préparées par les mégisfiers, & dont les bourreliers se servent pour couvrir les colliers des chevaux de harnois. Quelques-uns les appellent aussi *bisquains*.

On appelle aussi *houffes* les couvertures de la selle des chevaux. Elles l'ornent & la garantissent. Les *houffes* en botte ne s'étendent que sur la croupe du cheval; les *houffes* en foulier s'étendent sur les flancs, & descendent jusqu'à l'étrier.

HOUSSES, (*Tapiff.*) ce sont les couvertures des chaises, fauteuils, canapés, lits & autres meubles d'une étoffe précieuse, que les *houffes* d'une étoffe plus grossière conservent.

On dit aussi qu'un lit est en *houffe*, lorsqu'il a des pentes qui descendent jusqu'en bas, ou qui sont soutenues sur des bâtons ou barres, & lorsqu'il n'a point de rideaux qui se tirent sur des tringles.

La couverture de velours ou d'écarlate que les princesses & les duchesses ont à l'impériale de leur carrosse en dehors, s'appelle une *houffe*.

\* HOUSSET, f. m. (*Serrurerie.*) espèce de serrure enclouonnée qu'on emploie aux coffres. Elle se pose en dedans. Elle se ferme en laissant tomber le couvercle auquel l'aubronnier est attaché. Voyez AUBRONNIER. L'aubronnier entre dans le bord de la serrure, qui s'ouvre d'un demi-tour de clef. Voyez l'article SERRURE.

HOUSSETTE, f. f. pero, onis, (*terme de Blason.*) espèce de bottine en usage autrefois parmi les militaires. On en voit dans quelques écus.

*Houffette* est un vieux mot gaulois, d'où l'on a fait *houseau*, *heuse*, dérivé de *hosellum*, diminutif de *hosia* qui vient de l'allemand *hose*, bottine.

De la Heuse de Baudran, en Anjou; d'or à trois *houffettes* de sable. (*G. D. L. T.*)

HOUSILLES, f. f. pl. (*Blason.*) brodequins ou bas de chausses. Il n'est d'usage

que dans l'art héraldique. Voy. HOUSEAUX.

HOUSSINE, f. f. (*Manég.*) petite branche longue & menue de houx, qui sert à mener un cheval, ou à battre des meubles pour en faire sortir la poussière.

HOUSSOIR, f. m. (*Tapiff.*) balai fait de branches ou de bouleau, ou de longues foies de sanglier, de porc, ou de plumes, d'ailes de poules, de cannes, de coqs, &c. dont on se sert pour houffer les planchers, les murailles, les tapisséries, &c.

HOUSTALAR, f. m. (*Hist. mod.*) chef d'un jardin du grand-seigneur. Tous les vendredis les *houstalars* viennent rendre compte aux bostangis bachis de leurs charges, & de la vente qu'ils ont faite de ce qui croît dans les jardins du grand-seigneur. L'argent qui provient de cette vente est employé à la dépense de bouche.

HOUTEMENT, f. m. c'est dans les mines le nom que l'on donne aux sergens, ou conducteurs des mineurs.

HOUVARI, f. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à un certain vent orageux qui s'élève dans quelques îles de l'Amérique.

HOWDEN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province d'York.

HOUX, f. m. *aquifolium*, (*Bot.*) genre de plante dont la fleur est ordinairement monopétale, découpée en rosette; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au pied de la fleur, & qui devient dans la suite un fruit mou, ou une baie remplie d'osselets convexes d'un côté, & plats de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HOUX, *aquifolium*, (*Hist. nat. Bot. & Jardinage.*) arbrisseau toujours verd, qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe; quelquefois il prend la hauteur d'un arbre, quand il se trouve dans un terrain favorable, & qu'on lui laisse le temps de s'élever; mais ordinairement il reste en sous-ordre, parce que les autres arbres le gagnent de vitesse & le couvrent. Son écorce est verte sur les jeunes branches, & de couleur de cendre sur le vieux bois; ses feuilles de la grandeur de celles du laurier-franc pour le moins, sont d'un verd brun des plus brillans, mais elles sont garnies de piquans fort vifs, & chaque pointe occasionne des recourbures, soit en dessus, soit en dessous

de la feuille ; au lieu que les feuilles qui n'ont point de piquans font plates & unies. Le *houx* donne au mois de mai des fleurs blanches d'une assez jolie apparence : les fruits qui leur succèdent, sont des baies molles, rondes & rouges, d'un goût douçâtre & fade ; ces baies, quoiqu'en maturité dès le mois de septembre, restent sur l'arbrisseau pendant presque tout l'hiver.

Le *houx* vient sur les pentes des montagnes, dans les gorges ferrées & exposées au nord, parmi les pierres & les rochers, dans les terrains graveleux, dans les lieux incultes, ombragés & exposés au froid : il se plaît surtout dans un terrain frais, léger & stérile, à l'ombre des autres arbres, & dans le voisinage des petites sources qui suintent à travers les terres. Mais on le trouve rarement dans les plaines, il se refuse aux terres fortes, & le fumier lui est pernicieux.

Cet arbrisseau peut se multiplier de trois façons : en semant les graines, en couchant les branches, & par la greffe : le premier moyen est fort long, le second est fort incertain, & le dernier ne sert qu'à la multiplication des variétés du *houx*, qui sont panachées. Le parti le plus court & le plus sûr, c'est de prendre dans les bois de jeunes plants, & de les transplanter avec les précautions dont il sera parlé ci-après. Mais si on veut faire des semis de *houx*, soit pour former des haies ou en faire une pépinière, il faudra faire cueillir la graine le plus tard que l'on pourra, c'est-à-dire, au mois de novembre ou décembre, avant qu'elle ne soit tombée, ou qu'elle ait été enlevée par les oiseaux : & comme on doit s'attendre qu'elle ne levera qu'au second printemps, quand même on la semeroit tout de suite, il y a un autre parti à prendre, qui est de mettre cette graine dans du sable, & de la tenir pendant un an dans un lieu sec : cela dispense d'occuper inutilement un terrain qui se trouve en meilleure culture, lorsque les graines levent peu de temps après qu'elles ont été semées. On les semera quand on voudra dans le cours de la première année, & on pourra même attendre jusqu'au mois de mars de l'année suivante, cela sera à peu près égal. Nul autre soin que de choisir un terrain meuble & léger. Cependant au moyen de quelques précautions, on peut venir à

Tome XVII.

bout de faire lever ces graines dès la première année. Bradley, auteur anglois, propose deux moyens, l'un est de mettre en tas les baies du *houx* aussi-tôt qu'on les aura cueillies, & de les laisser suer, fermenter & se dessécher ainsi, sans y toucher jusqu'au printemps. Alors il se trouvera que les graines seront dénuées de leur pulpe, & même qu'elles auront germé : si on les sème dans ce temps, elles leveront au bout d'un mois. L'autre moyen que le même auteur dit lui avoir été communiqué par le célèbre Newton, est de mêler un boisseau de son avec pareille quantité de graines de *houx*, de bien humecter le tout avec de l'eau de pluie ou d'étang, de laisser cette préparation pendant dix jours sans la remuer, mais d'avoir soin de l'arroser de temps en temps avec de l'eau chaude, chaque fois que l'on s'aperçoit qu'elle commence à sécher. La chaleur du son fera fermenter les graines & les disposera à la végétation, en sorte qu'on pourra les semer au bout d'un mois ou six semaines. On peut semer cette graine à plein champ, ou en rayon, cette dernière pratique est plus commode pour la culture. Les jeunes plants s'élèveront à un pouce la première année ; à trois ans ils auront quatre pouces, & seront propres à être transplantés en pépinière : à cinq ans ils fleuriront, & donneront des graines : c'est alors qu'ils seront en état d'être greffés ou transplantés à demeure. Le *houx* croît très-lentement dans les commencemens ; mais quand une fois il a fait de bonnes racines, il pousse vigoureusement, & on est bien dédommagé de l'attente ; par l'épaisseur, la force & la hauteur qu'il prend. Une haie de *houx* peut s'élever à seize piés en vingt ans. Bradley, que j'ai déjà cité, rapporte qu'il s'est trouvé des *houx* en Angleterre qui avoient plus de soixante piés de haut ; ce qu'il y a de sûr, on en a vu en France qui avoient trois piés de tour sur trente d'élévation.

La transplantation fera ici le point essentiel : comme il faut beaucoup de temps pour élever le *houx* de semence, il est d'usage d'en tirer des plants de bois pour accélérer. Tous les plants que l'on prend dans les bois sont défectueux, parce qu'ils manquent de racines : les arbres toujours verts d'ailleurs, reprennent plus difficilement que ceux qui quittent leurs feuilles ; enfin le *houx*, qui aime

Ggggg

l'ombre & le frais, craint le changement & la culture. Il faut donc des précautions pour le transplanter avec succès; les plants que l'on pourroit détacher des vieux troncs sont les moins convenables: il faut choisir les jeunes plants uniques & séparés, qui soient au plus de la grosseur d'un petit doigt; il faut les transplanter d'abord dans une terre fraîche & légère contre un mur exposé au nord; cette opération doit se faire au commencement d'avril, par un temps sombre & humide, il faudra rabattre la tige à un pié de terre, & chicotter les branches qui pourroient y rester, ensuite les arroser abondamment, & les couvrir de paille, qu'il ne faudra ôter que lorsque les plants commenceront à pousser. Deux ans après ils auront fait de nouvelles racines, & on pourra les greffer ou les transplanter à demeure. On peut aussi réussir à la transplantation des *houx* qui sont dans leur force; mais le seul moyen d'en venir à bout, c'est de les enlever avec la motte de terre; & comme il arrive rarement que cette opération puisse se faire aisément dans les saisons qui sont propres à la transplantation, on prend le parti de faire enlever ces arbrisseaux au fort de l'hiver, dans le temps des grandes gelées: par ce moyen on conserve une bonne quantité de terre à leur pié, & il y a lieu de se flatter d'un bon succès. Cependant si l'on s'apperçoit au mois de mars suivant que ces plants, loin de pousser, ont les feuilles fanées, & qu'ils se dessèchent, il faudra les couper jusqu'au pié, & la plupart repousseront vigoureusement. On peut prendre encore une plus grande précaution, en choisissant dans le bois, un an avant la transplantation, les *houx* que l'on veut se procurer; on fait fouiller la terre tout autour, en ne conservant que la motte avec laquelle on pourra les cultiver: ce travail force les arbrisseaux à faire de nouvelles racines, & à se garnir de chevelu, & dans le temps des gelées il est plus facile de les enlever avec la motte de terre. Il y a encore une façon de les transplanter en grand: c'est de couper toutes les branches latérales, & de coucher dans la terre l'arbre en entier, en ne laissant sortir de la terre que quelques branches vigoureuses qu'il faudra tailler à six pouces au dessus de terre; ordinairement ils réussissent par cette méthode. Lorsque l'on veut transporter

des *houx* au loin, il est presque indispensable de les mettre dans des mannequins avec leurs mottes. Quoique cet arbrisseau soit très-robuste, & qu'il résiste aux plus fortes gelées, cependant il craint le grand air & la chaleur; le soleil sur-tout est son plus grand ennemi.

Le bois du *houx* est blanc, dur, solide & pesant. Le cœur prend une couleur noirâtre, qui s'étend à mesure que l'arbre grossit. Les ébénistes en font quelque usage. Ses branches sont souples & pliantes; elles conservent cette faculté long-temps après avoir été coupées: on pourroit l'employer à de gros ouvrages, si cet arbre avoit communément plus de volume. Ce bois reçoit la couleur noire plus parfaitement qu'aucun autre bois, & il prend un beau poli. La meilleure glu pour prendre les oiseaux se fait avec l'écorce du *houx*. Voyez GLU.

Le *houx* est un des plus beaux arbres que l'on puisse employer pour l'ornement d'un jardin. Le goût étoit autrefois de le mettre dans les plates-bandes, & de le forcer à prendre sous le ciseau des figures surmontées & de petites ordonnances auxquelles il n'étoit pas propre: on a enfin reconnu que la taille, en dégradant les feuilles, défiguroit cet arbre. On s'est borné à le mettre dans des bosquets d'arbres toujours verts, où il fait le plus agréable aspect. On en fait des palissades naturelles qui se garnissent parfaitement, & qui prennent une bonne hauteur: on peut sur-tout en former des haies vives, qui sont admirables par la brillante verdure des feuilles, & la couleur rouge & vive des fruits qui restent pendant tout l'hiver sur cet arbrisseau. Ces haies sont de longue durée, de peu d'entretien & de la meilleure défense. Le *houx* ne trace point, il se garnit de lui-même, & nul insecte ne s'y attache. Mais rien ne contribue tant à l'ornement d'un jardin que les *houx* panachés, dont il y a plus de trente variétés. Ce genre de curiosité a commencé en Angleterre, où le terrain s'est trouvé plus propre qu'ailleurs à le favoriser: le goût dominant des Anglois pour les arbres, dont les feuilles sont bigarrées de plusieurs couleurs, les a portés à rassembler tous les *houx* dont les feuilles se sont trouvées tachées, rayées, mouchetées, bordées, veinées, lisérées ou de jaune ou de blanc, ou d'un mélange de couleur pourpre. Il est vrai

qu'une feuille aussi brillante que celle du *houx*, lorsqu'elle est mêlée de jaune ou de blanc, imite l'éclat de l'or ou de l'argent.

On multiplie ces variétés en les greffant sur le *houx* commun; c'est une bigarrure que le hasard a produite, & que la greffe rend constante, ou plutôt une dégradation, une sorte de maladie qui a été occasionnée par l'insuffisance ou la mauvaise qualité du terrain. Les *houx* panachés sont plus délicats que l'espece commune, ils craignent le grand froid qui les mutile & la bonne terre qui les décolore en les remettant en vigueur. Il leur faut beaucoup d'air & de soleil pour les entretenir dans cet état de languenr qui en fait tout l'agrément: aussi croissent-ils plus lentement que le *houx* commun, & s'élevant-ils beaucoup moins. Vaurence, jardinier anglois, assure qu'on peut panacher le *houx* par art, en semant les graines dans un terrain graveleux, mêlé de beaucoup de craie, & en transplantant ensuite les plants qui en proviendront dans un pareil terrain, qu'on s'abstiendra de cultiver, afin qu'il reste toujours ferme & ferré. On peut greffer le *houx* en fente, en écusson ou en approche: la greffe en écusson est la plus en usage, elle se fait au mois de mai: il faut lever un peu de bois avec l'écusson. Quelques auteurs ont avancé que l'oranger peut se greffer sur le *houx*; mais on ne trouve rien de bien constaté sur ce fait. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que le *houx* peut servir de sujet à greffer le rosier: la rose blanche double greffée sur le *houx*, donne des roses qui sont vertes, mais qui n'ont point d'odeur.

On trouve assez fréquemment dans les bois où il croît des *houx*, quelques plants de cet arbrisseau, dont la plupart des feuilles n'ont point de piquans, & les autres bien peu: l'opinion commune est que l'âge amene ce changement. Il est vrai que cette circonstance ne se trouve que dans des plants d'une certaine force, qui ont six & huit piés de hauteur; mais aussi on voit des plants de même âge, & d'autres beaucoup plus âgés & plus élevés, dont les feuilles sont garnies d'autant de piquans qu'elles en ont sur les jeunes *houx*. On ne peut pas attribuer ce changement à l'exposition ou à la qualité de la terre, puisqu'on trouve des *houx* à feuilles non épineuses dans toutes sortes d'expo-

sitions & de terrains. Il y a plutôt lieu de présumer que cet accident vient d'une qualité individuelle, qui est ordinaire à une espece de *houx* particuliere.

On connoît peu d'especes de cet arbrisseau; voici à quoi elles se réduisent.

Le *houx ordinaire*, dont le fruit est rouge. On en trouve à fruit jaune & à fruit blanc; ce sont des variétés dont la rareté fait tout le mérite.

Le *houx hérifson*. Sa feuille est hériflée de piquans, tant à la bordure qu'en dessus; lorsqu'on sème la graine, elle produit le même caractère.

Dans ces deux especes il y a quantité de variétés panachées de jaune ou de blanc, ou d'un mélange du pourpre; on leur a donné le nom des personnes qui en ont fait la découverte, ou du lieu où elles se sont trouvées. Voyez pour le détail de ces variétés, *M. Duhamel*.

Le *houx de Caroline à feuilles étroites*. Cet arbrisseau a plus d'agrément que les *houx* d'Europe; ses feuilles sont plates & unies, elles sont d'un verd clair & luisant, & elles ont très-peu d'épines, qui sont si courtes, qu'à peine les apperçoit-on: cet arbrisseau est rare en France. J'en ai quelques plants qui n'ont encore donné ni fleurs ni fruits: leur jeunesse n'a pas encore permis d'essayer si on peut les greffer sur le *houx* commun.

Le *houx de Caroline à feuilles dentelées*. Les Anglois le nomment le *houx dahou*: c'est un petit arbre qui a une tige droite, & qui s'élève ordinairement à seize piés dans la Caroline; il croît plus promptement que le *houx* d'Europe; ses feuilles sont plus longues, plus minces, & d'un verd plus clair: elles sont dentelées sans être armées de pointes; ses fruits viennent en grosses grappes, ils sont d'un rouge vif, très-brillant. Ceci est tiré de Catesby; auteur anglois, & c'est tout ce qu'on en fait. Cet arbre n'est point encore connu en France, étant même très-rare dans la Caroline, où on en a fait la découverte.

Supplément à l'article *houx* par *M. le baron DE TSCHOUDI*.

§ *HOUX*, (*Bot. Jard.*) en latin, *aquifolium*, de Tournefort; *ilex*, de Linnæus; en anglois, *holly*; en allemand, *stechbaum*.

## Caractère générique.

Il se trouve séparément sur différens individus des fleurs mâles, des fleurs femelles & des fleurs androgynes; mais quelquefois elles sont réunies sur le même arbre. Les fleurs mâles ont un petit calice permanent d'une seule feuille découpée en quatre parties; un pétale divisé en cinq, & quatre étamines formées en alènes. Les fleurs femelles n'en diffèrent qu'en ce qu'au lieu d'étamines, elles ont à leur centre un embryon arrondi, qui devient une baie de même figure à quatre cellules, dont chacune contient une semence osseuse.

## Especes.

1. *Houx* à feuilles ovales-oblongues, onnées, à épines aiguës.

*Ilex foliis oblongo ovatis, undulatis, spinis acutis.* Mill.

*Common holly.*

2. *Houx* à feuilles ovales, onnées, dont les bords & le dessus sont épineux.

*Ilex foliis ovatis, undulatis, marginibus aculeatis, paginis supernè spinosis.* Mill.

*Hedge hog holly.*

3. *Houx* à feuilles ovales, lancéolées dentelées.

*Ilex foliis ovato-lanceolatis, ferratis.* Hort. Cliff.

*Dahoon holly.*

Le *houx* n<sup>o</sup>. 2, le *houx* commun croit naturellement dans l'Europe tempérée. C'est le plus bel ornement des forêts: on peut le ranger pour la hauteur dans le troisieme ordre des arbres. Il s'éleve jusqu'à vingt-cinq piés de haut sur un tronc droit, robuste, & couvert d'une écorce grise & unie. L'écorce des jeunes branches est verte & comme vernissée: abandonné à son naturel, il pousse des branches latérales depuis le bas jusqu'à la cime; mais elles sont plus étendues & plus divergentes vers le milieu; elles diminuent ensuite graduellement jusqu'à la fleche, dont elles tendent à se rapprocher en formant avec le tronc des angles de plus en plus aigus. Ce *houx*, élevé par la nature, forme une colonne verte surmontée par une pyramide. Les feuilles sont en général d'une forme plus ou moins ovale, & partagées en échancrures arrondies, entre lesquelles

se trouvent des parties saillantes & terminées en épines: ces parties alternativement s'élevant au dessus de l'aire supérieure de la feuille & s'abaissent au dessous de la surface inférieure.

Les fleurs en forme de pesons ou couronnes, sont assises & groupées au dessous de l'aisselle des feuilles sur les bourgeons de l'année précédente: elles sont petites & d'un blanc lavé d'un incarnat clair; elles paroissent vers la mi-mai: quelques-unes éclosent dès l'automne, quand le temps est doux dans cette saison. Il succede aux fleurs femelles & hermaphrodites des baies farineuses appellées *senelles*, un peu plus grosses que celles de l'épine blanche; elles sont couvertes d'un épiderme très-luisant, d'un rouge vif tirant sur l'écarlate.

Nous ne connoissons point d'arbre aussi enclin que celui-ci à varier dans ses individus. Entrons dans quelque détail sur ses variétés.

Il s'en trouve ordinairement deux dans les bois; l'une a les feuilles plates & les échancrures anguleuses; l'autre porte sur certaines branches des feuilles onnées & épineuses, & sur d'autres alternativement des feuilles qui n'ont que deux ou trois échancrures, & des feuilles entieres semblables à celles des lauriers, mais moins pointues par le bout. Les *houx* des forêts varient encore par le ton de leur verd. Ceux-ci ont le feuillage d'un verd éclatant, & l'écorce des jeunes branches d'un verd tendre. Dans ceux-là le verd est foncé; & quelquefois presque noir, & l'écorce des jeunes branches est violette. Outre ces différences on en remarque encore d'autres dans les *houx* des forêts: on y en a souvent rencontré dont les feuilles étoient diversément panachées: les graines de toutes ces variétés, semées dans les jardins en Angleterre, en ont produit un bien plus grand nombre, parmi lesquelles il s'en trouve de charmantes.

Pour prendre une idée de tous ces *houx*, qu'on imagine les nuances de leurs panaches, qui vont du verd doré au jaune d'ocre, de l'ocre au plus beau jonquille, de cette couleur au citrin, du citrin au blanc pur, qui quelquefois est lavé de couleur rose ou purpurine. Voyez ensuite comment ces différens panaches peuvent être combinés dans les mêmes *houx*, avec les varié-

tés dont nous avons parlé d'abord, & qui dépendent de la forme des feuilles; & vous imaginerez à peu près & le nombre de toutes ces variétés, & l'agrément qui doit résulter de leur réunion dans les bosquets d'hiver, où elles ont l'éclat des fleurs, & retracent une idée du printemps au sein des glaces, non seulement par les nuances de leurs feuilles, mais encore par la manière dont elles sont peintes, tantôt liserées, tantôt maculées, tiquetées, &c. Ajoutons encore l'éclat des baies rouges, jaunes ou blanches dont les groupes pressent les branches comme des anneaux, & qui durent tout l'hiver.

Nous en sommes redevables au goût des Anglois pour les plantations d'arbres toujours verts; goût qu'ils ont pris plus de soixante ans avant que l'on ne songeât en France à les imiter. Rien n'est plus propre à égayer le sombre tableau de l'hiver qu'une telle décoration, qui, pour être superbe, n'a besoin que d'être éclairée par quelques-uns de ses beaux jours.

En Hollande on cultive ces variétés au nombre de vingt-six. Voici celles qu'on estime le plus en Angleterre: 1. *Painted lady holly*; 2. *British holly*; 3. *Bradley's best holly*; 4. *phylis or cream holly*; 5. *milk maid holly*; 6. *Pritchett's best holly*; 7. *Cheney's holly*; 8. *glory of west holly*; 9. *broadrick's holly*; 10. *partridges holly*; 11. *Herefordshire white holly*; 12. *blends cream holly*; 13. *longstaffo holly*; 14. *Eales's holly*.

Nous en cultivons vingt-quatre variétés que nous nous proposons de caractériser par des phrases courtes & claires, dès que nous aurons eu le temps de les comparer assez attentivement entr'elles pour saisir la différence essentielle de l'une avec toutes.

On plaçoit autrefois dans les parterres anglois quantité de *houx* panachés taillés de différente manière; mais par une suite de leur nouveau goût pour les beautés négligées de la nature, on les en a bannis. Les bosquets d'hiver doivent s'en emparer: ils y feront d'un bien plus bel effet que partout ailleurs, parce que l'émail qui résulte de leurs différens panaches, & des couleurs diverses de leurs fruits, ressortent merveilleusement, lorsqu'on les oppose à des masses entièrement vertes.

Ces arbres perdroient d'ailleurs une partie de leur agrément sous le ciseau; leurs feuilles coupées à moitié & froissées le plus souvent, n'auroient plus le même éclat. Ce n'est pas que nous condamnions en tout les arbres taillés (*voyez BUIS*); nous conseillons au contraire de donner à quelques *houx* panachés la figure de pyramide, d'obélisque & de boule; mais au moyen de la serpette seulement, en retranchant de chaque branche ce qu'il faudra pour les contenir dans ces bornes. Ces figures, placées sur les devans & dans les parties détachées des bosquets d'hiver, y feront d'un effet très-agréable: on peut encore y employer les *houx* de bien d'autres manières.

On peut placer des *houx* communs mêlés de *houx* panachés dans le fond des massifs, & les laisser croître en cépées. On peut élever les premiers en arbres d'alignement, en leur formant un tronc nu, & les planter à six ou huit piés les uns des autres vers les devans des massifs ou sur le bord des petites allées. Nous ne conseillons pas de faire le même usage des *houx* panachés; 1°. parce que certaines especes craignent les frimas de l'hiver, & qu'ayant une cime élevée, il seroit bien difficile de les en garantir; 2°. parce que les panaches n'ayant presque point d'éclat par le dessous de la feuille, on n'en jouiroit pas. Si l'on forme dans les bosquets d'hiver des haies ou palissades basses de *houx* communs artistement mêlés des panachés les moins tendres, on aura le double avantage d'un coup d'œil très-pittoresque, & d'un excellent abri pour les arbuttes délicats qu'on pourra placer en devant.

Le *houx* commun, abondamment multiplié, peut servir à former des haies superbes, plus épaisses & mieux armées que les haies d'épines, bien préférables aux murs, & pour tout dire, impénétrables. Ce seroit un singulier avantage d'avoir ses jardins & ses clos entourés de pareilles haies: cette vue rentre dans l'économie champêtre, & doit redoubler l'attention du lecteur sur la culture de cet arbre, dont nous allons donner les principaux détails.

Pour y parvenir, j'ai d'abord considéré les procédés de la nature. J'ai vu croître les *houx* en certains endroits à l'ombre des

grands arbres, & même des sapins, d'où j'ai cru devoir inférer qu'ils aiment le terreau végétal, produit par la pourriture successive des feuilles tombées; qu'ils se plaisent à l'ombre, & craignent le grand-froid. Qu'ils soient sensibles aux plus fortes gelées, c'est ce dont je ne puis douter. J'en ai vu de fort gros piés dans les bosquets du prince de Croix à l'hermitage, qui avoient perdu, durant l'hiver de 1768, toutes leurs feuilles & partie de leurs jeunes rameaux: il est vrai que le terrain étoit humide.

Mais j'ai vu aussi de fort beaux *houx* dans un terrain sec, sur un côteau exposé à tous les vents & au soleil, & que de grosses cépées de noisetiers & de vieilles fouches éparfes cà & là, prouvoient que ce côteau avoit été bien boisé autrefois, ne s'étoit dégarni que peu à peu, & par conséquent que ces *houx* avoient germé & végété quelque temps à la faveur de l'ombrage.

De ces observations nous nous sommes crus en droit de conclure que les *houx* aiment le terreau végétal; qu'une terre trop humide les rendroit trop sensibles à la gelée; qu'il convient de les parer du soleil les premières années, mais qu'ils peuvent ensuite supporter son aspect.

Cependant comme la couche de terreau végétal qui se trouve dans les forêts n'a qu'une très-petite épaisseur, nous ne pouvons pas imaginer que ce terreau fût nécessaire aux *houx* qui ont acquis un peu de force, puisqu'alors leurs racines les plus élevées peuvent à peine en jouir; mais nous devons nécessairement en conclure qu'il étoit essentiel pour les semis de *houx* & pour les premiers berceaux de ces arbres.

Peu de temps après la maturité des baies de *houx*, savoir en novembre, nous les stratifions dans des caisses plates, en mettant d'abord au fond un lit de sable fin, mêlé de terreau de couché bien mûr, ensuite un lit de baies, puis un lit de ce mélange, & ainsi successivement jusqu'à ce que la caisse soit emplie, finissant par un lit de sable mêlé.

L'automne suivante, dans le même temps, nous passons le tout au tamis pour tirer les baies, dont on trouve partie de noyaux dépouillés de leur pulpe. Ceux qui tiennent ensemble, se détachent aisément, si on les

froisse légèrement avec les doigts: alors nous semons ces graines dans des caisses profondes d'un pié ou un demi-pié, emplies jusqu'à environ un demi-pouce de leurs bords du mélange suivant; savoir, parties égales de terre onctueuse & douce au toucher, de sable fin & de terreau consommé: les caisses emplies, on sème les graines; puis on les couvre du même mélange, auquel on ajoute moitié en sus de terreau consommé, & un tiers de terreau de bois pourri tamisé. On répand par-dessus environ cinq lignes d'épaisseur de ce mélange, & l'on applanit la surface en pressant avec une planchette unie. Cela fait, on enterre les caisses contre un mur ou une charmille, à l'exposition du nord ou nord-est, ou sous un quinconce d'arbres, ou dans un massif clair. Si l'on n'a pas la commodité de ces arbres, on en forme d'artificiels en élevant des paillassons. Vers la mi-mars on arrosera par les temps secs; & bientôt on verra le *houx* germer en foule: on continuera de les arroser convenablement, il en poussera encore la seconde & même la troisième année.

Le troisième printemps après leur germination, au commencement d'avril, par un temps doux, pluvieux ou nébuleux, nous tirons des caisses les plus forts d'entre ces petits *houx*, en les soulevant avec une petite truelle très-étroite, observant d'enlever avec le plus de terre que nous pouvons, sans nuire à leurs voisins: nous préparons au nord-est ou au levant, des planches mêlées de terreau & de sable, mais en moindre quantité que dans le mélange des caisses, & nous y plantons ces petits arbres sur deux ou trois rangées, à dix pouces en tous sens les uns des autres; nous les arrosons légèrement, & plaquons un peu de mousse autour de leurs piés. Si l'on a fait ces planches dans un lieu découvert, il faut les couvrir d'une fatière de paillassons jusqu'à parfaite reprise, & quand même elles seroient situées aux expositions que nous avons conseillées, encore faut-il par les temps les plus chauds & les plus secs, les abriter par des couvertures.

Au bout de deux ou trois ans, on peut se servir de ces *houx*, soit pour les mettre en pépinière à deux piés & demi les uns

des autres , afin de les y laisser se fortifier encore quelques années, soit pour les planter aux lieux qu'on leur destine pour demeure, ce qui vaut mieux ; car, plus on les aura plantés petits pour ne plus bouger, plus ils feront de progrès. Il faut les transplanter en motte, autant qu'il sera possible. Le commencement d'avril est le meilleur temps, dans les terres humides, & les premiers jours d'octobre dans les terres seches.

Il sera bon de planter un certain nombre de *houx* dans des pots, pour se ménager la commodité de les greffer en approche : cette greffe est la plus sûre. On peut aussi greffer les *houx* en tente, mais avec moins de succès ; il ne faut laisser au scion que deux ou trois pouces de hauteur, en couper les feuilles par moitié, & mettre autour de la greffe beaucoup de poix blanche mêlée de cire, & recouvrir le tout d'une grosse poupée de chanvre : nous avons en vain essayé l'écusson pendant tous les mois de l'été ; mais il en réussit quelques-uns à la fin d'avril ou au commencement de mai, sur-tout si l'on plaque au dessus & au dessous un peu de papier ciré (*Voyez ci-devant GREFFE.*) La greffe sert à multiplier les différentes variétés des *houx* panachés ; celles à baies jaunes ou blanches, & les especes étrangères. On peut l'opérer des deux manieres, ou en portant un *houx* commun en pot près du *houx* qu'on veut multiplier, ou en portant un *houx* à multiplier près d'un *houx* commun en pleine terre.

Nous allons nous occuper de nos especes étrangères. L'espece n°. 2, nous est venue de l'Amérique septentrionale, dont elle est indigene ; elle est très-singuliere par ses feuilles, dont les bords & le dessus sont hérissés d'épines qui se croisent dans tous les sens : elle se multiplie par la greffe en approche, par la semence & par les marcottes faites en juillet, qui seront entracinées pour le mois d'octobre de la seconde année : elle a deux variétés, une bordée & maculée de blanc, dont les épines des feuilles sont blanches, & une autre à feuilles maculées d'un jaune terne vers le pétiole.

La troisieme espece, *dahoon holly*, croit naturellement dans la Caroline : on y en trouve même deux especes ; l'une a les feuilles figurées en lance ; l'autre les a étroites

ou graminées : la premiere s'éleve sur un tronc droit & rameux de dix-huit ou vingt piés : l'écorce du tronc & des anciennes branches est de couleur brune ; mais celle des bourgeons & des jeunes branches est verte & luisante : les feuilles ont un peu plus de quatre pouces de long sur quinze lignes dans leur plus grande largeur. La partie supérieure est garnie de dents qui se terminent en une petite épine très-aiguë : les fleurs naissent en grappes épaisses aux côtés des bourgeons ; elles sont de la même forme & de la même couleur que celles des autres *houx*, mais plus petites : il leur succede de petites baies arrondies, de couleur rouge, qui sont d'un très-bel effet ; mais cet arbre n'a pas encore fructifié en Europe.

C'est à tort que M. Linnæus confond ces deux *houx* avec les cassines toujours vertes. Miller soupçonne que la cause de cette erreur vient de ce qu'il aura reçu d'Amérique les graines de ces especes mêlées, ce qui arrive souvent, d'où il aura inféré qu'elles avoient varié.

Les *houx* de la Caroline se multiplient par leurs baies ; mais l'hiver il faut mettre les caisses où elles sont semées sous des chassis vitrés, & les plonger au printemps dans une couche tempérée pour hâter leur germination. Les jeunes plantes qu'on tirera de ces semis seront conservées en pot, & abritées durant le froid, jusqu'à ce qu'on les juge assez fortes pour les planter à demeure en pleine terre, à une bonne exposition.

Suivant M. Duhamel, les *houx* panachés perdent leur enluminure, s'ils sont plantés dans un lieu ombragé : il conseille d'en retrancher les branches dont les feuilles ont repris un verd plein : nous avons des *houx* panachés qui n'ont que l'aspect du soleil couchant, & qui n'ont rien perdu de leur bigarrure : il n'en est pas un dans aucune position de mes bosquets qui ait encore poussé des branches vertes. On trouve dans le traité des arbres & arbuscules de cet illustre auteur, un long catalogue de *houx* panachés ; ils y sont désignés par des phrases latines & françoises.

Nous ne pouvons nous empêcher de décrire un des plus beaux de notre collection : ses jeunes branches sont couvertes d'une écorce violette, striée de pourpre &

très-luisante : les feuilles sont presque orbiculaires ; elles sont plates , & les piquans des bords sont fins , aigus & égaux. Le milieu de la feuille est d'un verd mêlé de glauque ou verd de mer. Le bord des feuilles & les dents sont une bande d'un blanc pur lavé de pourpre dans les feuilles à moitié formées & entièrement couleur de rose dans leur premier développement.

C'est avec l'écorce des *houx* qu'on fait la meilleure glu, (voyez le mot *GLU* & le traité des arbres & arbustes de M. Duhamel). Cet auteur dit que le bois de *houx* est blanc en dehors & brun au dedans, & qu'il est assez dur.

Nous n'avons jamais essayé ces greffes merveilleuses qu'on assure pouvoir réussir sur le *houx* ; le peu de succès de celle que nous avons tentées jusqu'à présent sur des especes disparates, nous en a empêchés : mais quand même il seroit vrai que l'écusson de l'oranger pût prendre sur le *houx*, comment concevoir que l'oranger ainsi greffé, se dénaturant tout à coup, cessât d'être délicat, & pût braver nos hivers ? Ce seroit connoître bien peu les vrais principes de la greffe. Si cette expérience étoit vraie, ce seroit un trésor pour les amateurs, & nous verrions déjà des bois d'orangers couverts de nos neiges. (M. le baron de Tschoudi.)

**Houx**, (*Mat. med.*) la décoction de la racine & de l'écorce est émolliente & résolutive. On s'en sert utilement, selon Mathioli, pour faire des fomentations sur les articulations qui se sont durcies après avoir été luxées.

La liqueur faite de biere & de lait, dans laquelle on a fait bouillir les pointes de feuilles de *houx*, est merveilleusement utile pour la colique & les tranchées des intestins. J. Rai en rapporte une observation d'une dame, qui ayant tenté en vain plusieurs autres remèdes, fut guérie par celui-ci que lui avoit enseigné une femmelette qui alloit de ville en ville faire la médecine.

Les baies sont utiles pour la colique ; car, selon Dodonée, elles purgent les humeurs épaisses & pituiteuses, lorsqu'on en prend au nombre de dix ou douze. Geoffr. *Mat. Med.*

§ **Houx-frélon**. (*Bot. Jard.*) en latin *ruscus*, en anglois *knee-holly* or *butchers-broom*, en allemand *der maüsdorn*.

*Caractere générale.*

Les fleurs mâles & les fleurs femelles se trouvent séparées sur des individus différens. Les fleurs mâles ont un calice droit, étendu, composé de six feuilles ovales & convexes, dont les bords sont rabattus ; elles n'ont qu'un nectarium droit & enflé, qui s'ouvre par le haut. Au lieu d'étamines, elles n'ont que trois sommets étendus, situés au haut du nectarium, & joints par leur base. Les fleurs femelles, ont des calices, mais sont dépourvues de pétales : elles ont aussi un nectarium qui cache un embryon oblong-ovale, qui supporte un style cylindrique couronné par un stigmatte obtus, qui s'appuie sur la bouche du nectarium. Cet embryon devient une baie arrondie à deux ou trois cellules, & qui contient deux semences rondes & osseuses.

*Especes.*

1. *Houx-frélon* à feuilles nues, portant des fleurs à leurs parties supérieures.

*Ruscus foliis supra floriferis nudis*, Hort. Cliff.

*Knee-holly* or *butchers-broom*.

2. *Houx-frélon* à feuilles nues, portant des fleurs par-dessous.

*Ruscus foliis subtus floriferis nudis*, Hort. Cliff.

*Ruscus with leaves with bear flowers beneath and ave naked*.

3. *Houx-frélon*, dont la fleur est attachée à une petite feuille qui vient sur les grandes.

*Ruscus foliis subtus floriferis sub foliolo*, Hort. Cliff.

*Ruscus with flowers to a little leave growing on the great one*.

4. *Houx-frélon* à fleurs hermaphrodites en épi terminal.

*Ruscus racemo terminali hermaphrodico*, Hort. Cliff.

*Ruscus with hermaphrodite flowers on long bunches terminating the stalks*.

5. *Houx-frélon* à trois feuilles ovales, pointues & nues qui portent des fleurs par-dessus, à rameaux flexibles.

*Ruscus foliis ternis ovatis acuminatis, supra floriferis nudis, caulibus flexuosis*, Mill.

*Ruscus with leaves placed by threes, &c.*

6. *Houx-frélon* à feuilles ovales, pointues, nues, portant des fleurs par-dessus, à rameaux flexibles.

*Ruscus*

*Ruscus foliis ovatis acuminatis, supra floriferis nudis, caulibus flexuosis.* Mill.

*Ruscus with acute pointed leaves, &c.*

7. *Houx-frélon* dont les feuilles portent des fleurs à leurs bords.

*Ruscus foliis margine floriferis.* Hort. Cliff.

*Ruscus with flowers growing on the borders of the leaves.*

8. *Houx-frélon* à tige d'arbrisseau rameux, à feuilles lancéolées, rigides, à fleurs terminales, pourvues de pétioles.

*Ruscus caule fruticoso ramoso, foliis lanceolatis, rigidis, floribus pedunculatis terminalibus.* Mill.

*Ruscus with a shrubby branching stalk, &c.*

La première espece est le *houx-frélon* commun. Des nœuds de sa racine charnue, il jette des houssines de la hauteur d'environ trois piés. Les fleurs qui sont purpurines paroissent en juin. Ses baies d'un goût doux-câtre, sont de la grosseur d'une petite cerise, & mûrissent en hiver: elles sont alors de l'effet le plus agréable par leur rouge éclatant, qui contraste avec le feuillage d'un verd foncé & glacé, que cet arbrisseau conserve dans cette saison. Il croît naturellement en Allemagne, en Angleterre, & dans la France septentrionale.

La seconde espece se trouve spontanée dans les parties montagneuses de l'Italie: elle ne s'éleve qu'à deux piés de haut; les feuilles sont roides, oblongues, ovales, terminées en pointes épineuses, & placées alternativement. Ses fleurs sont de couleur herbacée; les baies sont rouges & petites: elle passe pour diurétique.

Le n<sup>o</sup>. 3 croît naturellement sur les montagnes ombragées en Italie & en Hongrie; elle ne s'éleve qu'à environ dix pouces. Les feuilles sont figurées en lames, & ont plusieurs veines longitudinales; elles sont tantôt alternes, tantôt opposées. Les fruits naissent sur de petites feuilles qui sortent du milieu de la surface supérieure des grandes; elles sont d'un pâle jaune; les baies sont presque aussi grosses que celles de la première espece, & du même rouge. Elle porte aussi le nom de *bissingua*, & se trouve sur les catalogues des plantes médicinales; mais on s'en sert peu.

La quatrième espece, qui est indigene des îles de l'Archipel, est connue sous le nom

Tome XVII.

de *laurier alexandrin*. On croit que c'étoit ces lauriers dont on couronnoit autrefois les poëtes & les triomphateurs; du moins les peintres, les statuaire & les architectes nous en ont-ils conservé une figure assez exacte. Ce *houx-frélon* s'éleve à environ quatre piés. Ses tiges sont rameuses, ses feuilles lancéolées, obliques, d'un verd gai & luisant, qui fait merveilleusement ressortir en hiver les grappes de grosses baies d'un si beau rouge.

Le n<sup>o</sup>. 5 croît naturellement dans l'île de Zant, & quelques autres îles de la Morée. Ce *houx-frélon* s'éleve à environ deux piés; ses tiges sont déliées & liantes; les feuilles ovales & arrondies aux deux bouts, sont disposées par trois: les fleurs ont de longs pétioles.

La sixième espece croît naturellement en Italie. Les racines sont bien plus longues que celles du n<sup>o</sup>. 1. Les tiges s'élevant à près de cinq piés; elles sont très-pliantes, & poussent plusieurs branches latérales. Les fleurs sont petites, & d'une couleur herbacée. Il leur succede des baies plus petites que celles du n<sup>o</sup>. 1, & qui sont d'un rouge pâle lors de leur maturité.

Toutes ces especes sont assez dures pour supporter la rigueur de nos hivers. Il faut les planter sur les devans des massifs des bosquets d'hiver. Comme les *houx-frélon*s croissent très-bien à l'ombre, on peut s'en servir pour parer la nudité de la terre sous les taillis & les arbres, dans ses parties les plus agrestes des jardins. On peut les reproduire par leurs baies, qu'il faut semer dès qu'elles sont mûres; mais elles ne leveront que le second ou le troisième printemps, & les jeunes plantes demanderont encore deux ou trois ans avant qu'elles soient propres à être plantées à demeure. La maniere la plus usitée & la plus expéditive, est de les multiplier, en partageant leurs piés, lorsqu'ils ont trois ou quatre ans de crûe; il ne faut pas toutefois trop dégarnir les anciens piés, ils ne se récupèroient pas aisément de leur perte, & ne feroient plus qu'une mauvaise figure. Ces surçons se plantent en octobre: si l'hiver est rigoureux, il faut les abriter avec de petits paniers garnis de paille. On peut aussi les planter en avril, se réservant de les arroser souvent; mais si le printemps est extrêmement sec, ils courent risque de périr.

Hhhhh

La septieme espece s'éleve à sept ou huit piés. Les fruits sont d'un rouge jaune. Cette plante demande l'abri d'une serre commune. Elle est d'un effet très-agréable & très-singulier par ses fleurs & ses fruits, qui naissent autour des feuilles. Elle croit en abondance à Madere. Sa dernière espece est naturelle de Carthage; elle s'éleve à la même hauteur que la précédente. Cette plante demande la serre chaude. Miller, dont nous avons pris une partie des détails de cet article, ne dit rien de son fruit. (*M. le baron DE TSCHOUDI.*)

Cette plante croit parmi les haies & les bois, & jette un grand nombre de fleurs en été; sa racine, dont on fait seulement usage en médecine, est une des cinq racines apéritives.

Ce que Dioscoride a dit du *rufcus*, qu'il pouvoit de sa racine au printemps des rejets tendres, que l'on mange comme les asperges, ne convient pas mal à notre petit *houx*. (*D. J.*)

**HOUX, petit,** (*Mat. méd.*) C'est principalement la racine de cette plante qu'on emploie en médecine: elle est une des cinq racines apéritives majeures.

On fait entrer très-fréquemment cette racine à la dose d'une demi-once ou d'une once, dans les tisanes, les apozemes, & les bouillons qu'on prescrit contre la jaunisse, les pâles couleurs, les suppressions des regles, les obstructions, les embarras des voies urinaires, les maladies de la peau, & principalement contre l'hydropisie.

Rivière, *cent. III, observ. 52*, rapporte qu'un certain mendiant souffroit depuis trois mois une hydropisie très-considérable, & que comme sa pauvreté le mettoit hors d'état d'avoir recours aux médecins, il usa, sur l'avis d'une paysanne, qui apparemment lui donna ce bon conseil *gratis*, de la décoction de racine de *petit houx*; & qu'ayant été purgé deux ou trois fois avec une simple infusion de séné, il fut parfaitement guéri.

On peut faire infuser ces racines pilées ou coupées par morceaux, dans du vin blanc, ou même les y faire bouillir, selon le conseil de Boerhaave, quoique ce soit un peu s'écarter des regles de l'art, & donner ce remède à la dose d'un verre le matin à jeun, en le continuant pendant quelque

temps, contre la néphrétique & l'hydropisie. Ce vin passe aussi pour utile contre les humeurs scrophuleuses, mais sa vertu est moins éprouvée dans ce cas. Les baies de *petit houx* sont regardées comme bonnes contre l'ardeur d'urine & les gonorrhées. Ce remède est peu connu, & encore moins usité parmi nous.

La racine de *petit houx* entre dans le sirop des cinq racines apéritives, & les semences dans la bénédicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b*)

**HOUX PÉTRIFIÉ,** (*Hist. nat.*) Dans le Clevelg, en Angleterre, est un lieu appelé *Achignigium*, il y a un petit ruisseau qui change tellement le *houx* en une pierre verdâtre, qu'on en fait communément des moules pour les pierres à fusil; les ouvriers en cuivre sont en usage d'en faire des moules & des creufets. L'eau de ce petit ruisseau coule des montagnes qui abondent en marne, capable de se résoudre en petites particules par le frottement continu de l'eau: ne peut-il pas arriver que le bois restant long-temps dans l'eau, les petites particules de marne s'introduisent dans les pores du *houx*, & forment ainsi cette pierre tendre? Le reste de la substance ligneuse étant tout-à-fait incrustée dans ces particules marneuses, se trouve par-là même à l'abri de l'action du feu. *Mél. d'hist. & de phys. t. II. Journ. encycl. fév. 2, 1764. (C)*

**HOUZARDER ou HUSSARDER,** mot assez nouvellement introduit dans les troupes, qui signifie *combattre avec les hussards, ou à leur maniere, c'est-à-dire, escarmoucher avec eux & selon leur méthode.* Ce qui se fait en tombant tout d'un coup sur une troupe, en l'attaquant de tous côtés, lui faisant essuyer le feu du mousqueton, & se retirant après au plus vite & sans ordre; c'est une espece d'escarmouche irrégulière. *Voyez ESCARMOUCHE. (Q)*

**HOUZUN, ou CROTTUN,** *s. f. (Vénerie.)* Ces mots se disent de la fange que le sanglier laisse sur les branches en s'y frottant, lorsqu'il est sorti de la fouille, & entré dans le bois. Ces signes servent à connoître sa hauteur.

**HOXTER,** (*Géog.*) *Huxaria*, petite ville d'Allemagne dans la Westphalie, sur le Weser; aux confins du duché de Brunswick,

à 1 lieue N. O. de Corwey, 19 N. E. de Paderborn. *Long.* 27; *lat.* 52, 50. (D.J.)

HOY, *l'isle de*, (Géog.) une des Orcades, au midi de Pomona, appartenante aux Anglois. Elle a douze milles en longueur, & se divise en deux parties, dont l'une s'appelle *Hoy*, & l'autre *Wayes*. Son havre nommé *North-kope*, est un des meilleurs havres de l'Europe, & très-commode pour la pêche. La partie nommée *Hoy*, a de hautes montagnes couvertes de brebis sauvages: On trouve dans une des vallées, une grande pierre que les habitans nomment *Dwarfystone*: elle a 36 piés de long, 8 de large, & 9 d'épaisseur. Elle est creuse, & en la creusant, on y a ménagé un trou carré, de deux piés de hauteur, pour y entrer. Tout auprès, on aperçoit une pierre de la même grandeur, pour servir de porte. Dans la cavité se trouve un lit taillé dans la pierre avec un oreiller: deux hommes y peuvent coucher tout de leur long. Au milieu il y a un foyer, & un trou en haut pour en faire sortir la fumée; c'étoit vraisemblablement la cellule d'un hermite. L'isle de *Hoy* a plusieurs lacs remplis de poisson, & principalement de truites. (D.J.)

HOYAU, f. m. (Jardinage.) est une espece de petite pioche dont se servent les vigneron & les terrassiers, différent du pic qui est pointu par le bout; il est un peu large, & sert à donner à la terre & aux vignes les labours nécessaires.

HOYM, (Géog.) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la principauté d'Anhalt-Bernbourg, sur la riviere de Soelke. Elle relève en fief de l'abbaye de Quedlinbourg, elle préside à un bailliage; & elle est possédée par un des princes apanagés du pays, qui en porte le surnom & réside à Schaumbourg, dans le cercle du haut-Rhin. (D. G.)

## H R

HRADECZ-GINDRZICHU, NEUHAUS, *NOVA DOMUS*, (Géog.) ville de Boheme, dans le cercle de Bechin, & sous la seigneurie des comtes de Czernin. Elle est ornée d'un château bien bâti; & elle renferme des manufactures de draps de beaucoup de réputation dans la contrée. Ces avantages lui donnent un air de prospérité,

que n'ont pas la plupart des autres villes provinciales du royaume; les jésuites y jouissent aussi d'un établissement considérable. (D.G.)

HRADISCH, (Géog.) ville de Boheme en Moravie, sur la Morave, à six milles S. E. d'Olmütz, & à pareille distance de Brinn. *Long.* 35, 28; *lat.* 49, 6. (D.J.)

HRADISTIE, (Géog.) petite ville de Boheme, dans le cercle de Bruntzlau, sur l'Isar.

HRADSCHIN, (Géog.) partie de la ville de Prague en Boheme, dans laquelle est renfermé le château: elle forme une ville particuliere.

HRASGRAD, (Géog.) petite ville de Bulgarie, au nord-ouest de Nicopolis, appartenante aux Turcs.

## H U

HU, f. m. (Hist. mod.) nom du troisieme mois des Tartares du Catai. Il signifie aussi dans la langue, *tigre* ou *léopard*.

HUAGE, f. m. (Jurisp.) est une espece de corvée due à quelques seigneurs par leurs habitans, qui sont obligés d'huer les bêtes fauves & noires, lorsque le seigneur veut y chasser. Voyez ce qui en est dit dans le gloss. de M. de Lauriere, au mot *huage*. (A)

HUART, MORPHNOS, CLANGA, BALBUSARDUS, f. m. (Hist. nat. Ornitholog.) oiseau de proie. Celui qui a été décrit par Willughbi, pesoit trois livres dix onces & demie; il avoit près de cinq piés d'envergure. Le bec étoit noir & crochu; les yeux ne sont pas enfoncés comme ceux de la buse; ils ont deux paupieres, l'inférieure est la plus grande. Cet oiseau est plus fort que la buse, il lui ressemble par la couleur de rouille mêlée de noirâtre, qu'il a sur toute la partie supérieure du corps. Il y a des plumes blanches sur l'occiput, qui lui ont fait donner en anglois le nom de *bald bunzard*. La gorge, la poitrine & le ventre sont blancs; les plumes qui se trouvent sur le jabot ont une couleur de rouille: les jambes sont couvertes d'un duvet blanc. Il a environ vingt-huit plumes dans chaque aile, & douze dans la queue: les ailes & la queue ont différentes couleurs, celles de la rouille, du blanc, du brun, & du noirâtre. Cet oiseau a les jambes longues, les piés gros, forts, & de couleur

bleuâtre ; le doigt extérieur peut se diriger en arriere ; ce qui fait une différence très-apparente entre le *huart* & la buse. Le *huart* se trouve près des fleuves & des grands étangs, & même sur les côtes de la mer ; il vit de poisson, quoiqu'il n'ait point de membrane aux piés, & qu'il n'ait pas le cou long comme les autres oiseaux pêcheurs ; il niche sur la terre entre des roseaux. Sa ponte est de trois ou quatre œufs blancs, moins gros que ceux des poules. *Willughb. Ornitholog. Voyez OISEAU.*

HUAU, f. m. (*Fauconn.*) ce sont les deux ailes d'une buse, ou d'un milan, qu'on attache avec trois ou quatre grelots ou sonnettes de fauconnerie, au petit bout d'une verge.

HUBARI, f. m. (*Ornith.*) nom d'un oiseau très-commun près de Damas, & dont il est beaucoup parlé dans les auteurs Arabes. Ils le décrivent comme un peu plus gros qu'une oie, avec de courtes ailes, à proportion de sa corpulence, ce qui l'empêchant de voler aisément, augmente le plaisir des chasseurs de Syrie. Par le lieu que fréquente cet oiseau, & par cette simple description, il paroît que ce doit être l'outarde, qu'on voit en quantité dans les campagnes de Damas, & qu'on chasse avec des chiens courans dans toutes les plaines sablonneuses de ces cantons-là. (*D. J.*)

HUBERT (L'ORDRE DE SAINT), ordre de chevalerie, institué par Girard V, duc de Juliers en 1473, pour rendre grâces à Dieu des victoires qu'il avoit remportées sur ses ennemis ; il le mit sous l'invocation de *saint Hubert*, évêque de Liege.

On croit que cet ordre s'éteignit en 1487.

La croix de l'ordre étoit patée, émaillée d'azur, ornée de douze diamans & de huit perles, & anglée de vingt rayons d'or ondoians & droits alternativement, cinq à chaque angle ; au centre étoit une médaille d'or en ovale couché, où étoit représenté *saint Hubert* à genoux devant une croix entre les bois d'un cerf.

La devise, *in fide sta firmiter*, étoit autour de la médaille.

Les chevaliers portoient un ruban rouge en écharpe, où pendoit cette croix. (*G. D. L. T.*)

HUBERT, SAINT- (*Géog.*) petite ville

des Pays-bas, au comté de Chiny, avec une abbaye, dont l'abbé est sous la protection de la France. Ce bourg est aux confins des Ardennes, à 8 lieues N. E. de Bouillon, 10 S. E. de Dinant, 16 S. O. de Liege, 60 N. E. de Paris. *Long. 23; lat. 53. (D. J.)*

HUBET, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tremecen, sur une montagne, à une demi-lieue de Tremecen. *Long. 17, 15; lat. 34, 32. (D. J.)*

HUCHE, f. f. (*Marine.*) on appelle ainsi un vaisseau qui a la poupe fort haute. (*Z*)

HUCHE, (*Econom. domes. & Forges.*) coffre de bois, où l'on pétrit le pain. Dans les grosses forges on donne le même nom à un réservoir particulier d'eau, d'où elle tombe sur une roue, & la fait mouvoir.

HUCHET, f. m. (*Véner.*) petit cor qui sert au chasseur pour parler à ses chiens.

HUCHEU, f. m. *venatoria buccina*, (*Blason:*) petit cor-de-chasse qui sert à appeler les chiens. Il paroît dans l'écu sans attache.

*Huchet* vient du vieux verbe *hucher*, qui a signifié *appeler*, lequel étoit dérivé, selon Ducange, de *hucchiare*, mot de la basse latinité en la même signification.

De Bernard de Javersac, d'Astruge, de Monsanson, à Paris; *d'or à trois huchets de gueules.* (*G. D. L. T.*)

HUCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, troisième métropole de la province de Chékiang. Elle est remarquable par cinq temples consacrés aux hommes illustres. *Long. 137, 50; lat. 30, 2. (D. J.)*

HUCIPOCHOT, f. m. (*Bot.*) arbrisseau de la nouvelle Espagne. Il traîne à terre ; sa feuille est à trois pointes ; la fleur menue, rouge, assemblée au bout des branches ; son fruit comme la noisette, de même forme en grosseur, renfermant trois amandes blanches. Il porte toute l'année, feuilles, fleurs & fruits. On dit qu'il ne faut que six ou sept de ses amandes pilées, pour purger violemment par haut & par bas ; mais un peu de viande prise immédiatement après, arrête son action : on l'appelle aussi *hucispacols*. *Dictionnaire de Trevoux.*

HUDSON, BAIE d', (*Géog.*) La baie d'*Hudson* est un grand golfe de la mer du

nord, au septentrion de l'Amérique, vers les terres arctiques, entre l'Estotiland, la nouvelle France, & le nouveau Southwalles.

HUDSON (*Henri*), fameux pilote anglois, la découvrit en 1640 plus exactement que Frédéric Anschild, danois, qui avoit connu le premier cette baie; *Hudson* cherchoit comme lui, un passage pour aller de la mer du nord à celle du sud.

Cette baie s'étend du nord au sud, depuis les 64 degrés d'élevation du pôle jusqu'au 51. Sa largeur de l'orient à l'occident, est fort inégale; elle a près de 200 lieues dans sa partie septentrionale, mais le fond de la baie a à peine 35 lieues de large.

Rien n'est plus affreux que les environs de la baie d'*Hudson*; de quelque côté qu'on jette les yeux, on n'apperçoit que des terres incultes & incapables de culture; que des rocs escarpés qui s'élèvent jusqu'aux nues, entrecoupés de ravines profondes, & de vallées stériles, où le soleil ne pénétra jamais, & que les neiges & les glaçons éternels rendent inabordable. La mer n'y est libre que depuis le mois de juillet, jusqu'à la fin de septembre, encore y rencontre-t-on alors assez souvent d'énormes glaçons, qui jettent les navigateurs dans de grandes peines, pour se débarrasser de ces glaces qui les affligent.

Ce qui attire les Européens dans ces affreux pays, c'est le *lucris sacra fames*; c'est que nulle part la traite des pelleteries ne se fait avec plus de profit. Ce sont les meilleurs du Canada, & qu'on trouve au meilleur marché, à cause de la misère des sauvages qui les fournissent, sur-tout de ceux qui fréquentent le port Nelson. Voyez HUDSON, baie d' (*Commer.*) Ces sauvages ne sont pas seulement misérables, mais petits & mal faits. Ils habitent l'été sous de tentes faites de peaux d'original ou de caribou, nom qu'on donne aux rennes en Amérique; l'hiver, ils vivent sous terre comme les Lapons, les Samoyedes, se couchent comme eux péle-mêle, pour être plus chaudement, & se nourrissent de chair ou de poisson crud, car leur pays n'est que glace, & ne produit autre chose.

En effet, nous ne connoissons rien de comparable au froid qu'a éprouvé le capitaine Middleton dans l'habitation même

des Anglois, à la baie d'*Udson*, sous la latitude de 57<sup>d</sup> 20', & dont il a fait le triste récit à la société royale de Londres.

Quoique les maisons de cette habitation soient faites de pierre; que les murs aient deux piés d'épaisseur; que les fenêtres soient fort étroites, & garnies de volets fort épais, que l'on tient fermés pendant dix-huit heures tous les jours; quoique l'on fasse dans ces chambres de très-grands feux quatre fois par jour, dans de grands poëles faits exprès, que l'on ferme bien les cheminées, lorsque le bois est consommé, & qu'il n'y reste plus que de la braïse ardente, afin de mieux conserver la chaleur, cependant tout l'intérieur des chambres & les lits se couvrent de glace de l'épaisseur de trois pouces, que l'on est obligé d'ôter tous les jours. On ne s'éclaire dans ces longues nuits, qu'avec des boulets de fer de 24, rougis au feu, & suspendus devant les fenêtres. Toutes les liqueurs gèlent dans ces appartemens; & même l'eau-de-vie dans les plus petites chambres, quoique l'on y fasse continuellement un grand feu.

Ceux qui se hasardent à l'air extérieur, malgré leurs doubles & triples habillemens de fourrures, non seulement autour du corps, mais encore autour de la tête, du cou, des piés & des mains, se trouvent d'abord engourdis par le froid, & ne peuvent rentrer dans les lieux chauds, que la peau de leur visage ne s'enlève, & qu'ils n'aient quelquefois les doigts des piés gelés.

On peut encore juger de la rigueur du froid extérieur; sur ce que le capitaine Middleton rapporte, que les lacs d'eau dormante, qui n'ont que 10 à 12 piés de profondeur, se gèlent jusqu'au fond, ce qui arrive également à la mer qui se gèle à la même hauteur. La gelée est seulement un peu moindre dans les rivières qui sont plus près de la mer, & où la marée est forte.

Le grand froid fait fendre quelquefois cette glace avec un bruit étonnant, presque aussi fort que celui du canon.

Il y a donc lieu de croire que le froid qu'on éprouve à la baie d'*Hudson*, est pour le moins aussi grand que celui qu'on ressent en Sibérie, même à Jeniseskoi, dont on peut voir l'article; mais pour en être parfaitement sûr, il faudroit avoir des

observations du thermometre à la *baie d'Hudson*, & nous n'en avons pas encore en 1750. La société royale est ici priée de nous en procurer à l'avenir; ce soin n'est pas indigne d'elle. (D. J.)

HUDSON, (*Compagnie de la baie D'*) Commerce. Société de négocians anglois qui se forma vers le milieu du dernier siècle pour le commerce de cette partie la plus septentrionale de l'Amérique, où les Européens aient des colonies.

La belle pelleterie que Hudson rapporta de cette baie, où il avoit été obligé de passer l'hiver après sa découverte, persuada la nation qu'on pouvoit y établir un commerce avantageux de cette précieuse marchandise. Alors plusieurs négocians anglois formerent une société, & envoyerent sur les lieux le capitaine Nelson, qui fonda la première colonie de cette baie, & éleva un fort de son nom à l'embouchure d'une grande riviere qui s'y jette, & qui prend sa source du lac des Affinipouals.

En 1670, une charte de Charles II, en faveur du prince Robert & de ses associés, leur accorda inconsidérément pour toujours en propriété toutes les terres voisines & au delà de la baie de *Hudson*, qui ne sont point occupées par quelque autre peuple, avec le commerce exclusif de peaux d'ours, de martres, d'hermines, & autres fourrures abondantes dans ces contrées.

La colonie fut déclarée, par cette charte, relever du château royal de Greenwich, dans le comté de Kent; S. M. B. ne se réservant que la foi & hommage, avec une redevance de deux élans & de deux castors noirs par an, payables quand ils seroient demandés.

Pour le gouvernement de la compagnie, on établit un gouverneur, un député & sept directeurs.

Son premier fonds capital étoit de 10500 livres sterling (341500 liv. tournois); & ce fonds modique, qui fut suffisant pour les dépenses de l'établissement, a si bien prospéré, qu'en 1690 la compagnie, pour mettre quelque proportion entre ses dividendes & son capital, prit le parti de le tripler en apparence par un appel simulé sur ses actionnaires, en sorte que chacun d'eux, sans rien déboursier, vit avec joie ses fonds tripler; & pour dire quelque chose

de plus, les actions de cette compagnie ont valu jusqu'à 500 livres sterling. Il est vrai que les guerres presque continuelles qu'il y a eu entre la France & la Grande Bretagne jusqu'à la paix d'Utrecht, ont souvent apporté de grandes diminutions à la valeur des actions de cette société.

Les François & les Anglois se sont alternativement plusieurs fois chassés de leurs établissemens, les uns pour confirmer leur commerce de pelleterie sur le lac supérieur, les autres pour se maintenir dans le même négoce qu'ils avoient attiré à la baie de *Hudson*.

Enfin, cette baie a été rendue à l'Angleterre par le traité d'Utrecht; & les François qui s'en étoient emparés pendant la guerre pour la succession d'Espagne, & qui y avoient construit de nouveaux forts, l'abandonnerent dans l'état qu'elle se trouvoit.

La compagnie d'*Hudson*, au moyen de la paix dont l'Angleterre a joui depuis 1712 jusqu'en 1720, augmenta jusqu'à 135000 livres sterling (2280500 livres tournois) ses fonds, qu'elle estima (morts & vifs) 94500 liv. sterling (2273500 l. tournois.)

En effet, quoique le seul négoce de ce pays-là se borne aux pelleteries, il faut que les profits soient bien grands, puisque les deux nations rivales s'en disputent de nouveau la possession, sans se rebuter du froid extrême qu'il fait dans cette partie de l'Amérique, & qui subsiste sept mois de l'année, pendant lesquels la neige y tombe ordinairement de dix ou douze piés de haut; la mer s'y glace à la même épaisseur, & les arbres & les pierres s'y fendent par l'excessive rigueur des gelées: ajoutez que le pays ne fournit absolument rien pour la nourriture, ni pour le vêtement des habitans de ces tristes & malheureuses contrées.

Au reste, l'auteur françois qui a pris, dans un petit ouvrage sur le commerce, le nom de *Nickole*, a fait voir combien la compagnie de la baie d'*Hudson* est un exemple sensible & déplorable de cette vérité, qu'une compagnie exclusive peut jouir long-temps du négoce le plus lucratif, & négliger toutes les facilités qu'elle a de l'augmenter au mépris de son devoir & de l'intérêt de la nation dont elle est membre. (D. J.)

HUDWICHWALD, (*Géogr.*) ville maritime de Suede, capitale de l'Helsingie, sur la côte orientale du golfe de Bothnie, entre les isles d'Agan & de Holsoon. *Long.* 36, 10; *lat.* 60, 40. (*D. J.*)

HUÉ, *Sinoa*, (*Géogr.*) ville d'Asie, capitale, & la seule de la Cochinchine, avec un palais fortifié où le roi fait sa résidence; elle est dans une plaine partagée de l'est à l'ouest par un grand fleuve. *Long.* 132, 40; *latit.* 17, 40. (*D. J.*)

HUED-YL-BARBAR, (*Géogr.*) fleuve d'Afrique. Il tire sa source du grand Atlas, près de la ville de Lorbus au royaume de Tunis, & se jette dans la mer près du port de Tabure; c'est le *Rubricatus* de Ptolomé. (*D. J.*)

\* HUEE, f. f. (*Gramm.*) cri d'improbation de la multitude. Un mauvais poète se fait huer au théâtre. On hue un mauvais acteur, une mauvaise actrice. On hue dans les rues un prêtre ou un moine qui sort d'un mauvais lieu.

\* HUER, v. act. (*Gramm.*) c'est désapprouver par une huée. Ce mot est de vénerie. On hue le loup, ou on le poursuit à grands cris. Il est aussi de pêche. On hue le poisson; le poisson est hué ou poussé par les cris des pêcheurs vers les filets. On hue, en fauçonnerie, en imitant le cri du hibou.

HUESCA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Espagne au royaume d'Arragon, avec un riche évêché, suffragant de Saragosse, & une université. Autrefois Sertorius, au rapport de Plutarque, y avoit établi une académie; on la nommoit alors *Osca*. Elle est dans un terrain fertile & excellent en vin, sur l'Innela, à 9 lieues N. O. de Balbastro, 14 N. E. de Saragosse. *Long.* 17, 22; *latit.* 42, 2. (*D. J.*)

HUESCAR, (*Géogr.*) ville d'Espagne au royaume de Grenade, dans une plaine, au pié du mont Sagra, à 2 lieues N. E. de Grenade. *Long.* 15, 50; *lat.* 37, 32. (*D. J.*)

HUESNE, (*Géogr.*) petite isle de la mer Baltique dans le Sund, qui n'a rien de remarquable que pour avoir été le lieu de l'observatoire immortel de Tycho - Brahé. On l'appelle plus communément *Ween*, voyez WEEN & URANIBOURG. *Long.* 30, 40. (*D. J.*)

\* HUEI PACHTLI, f. m. (*Hist. mod.*) douzième mois des Mexiquains; il répond à un jour de notre octobre, leur année commençant au 26 février, & ayant dix-huit mois de chacun vingt jours. On l'appelle quelquefois seulement *pachuli*.

HUGRA, (*Géogr.*) riviere de Russie qui se jette dans celle d'*Occa*.

HUGUENOT, sub. & adj. (*Hist. mod.*) nom que les catholiques ont donné par sobriquet aux protestans calvinistes; mais ils n'ont pas appliqué à ce mot le vrai sens qu'il avoit dans son origine; & ni Pasquier, ni Ménage, ni le P. Daniel, n'ont su le deviner. Le voici:

L'évêque de Geneve qui, suivant la remarque de M. de Voltaire, dispuoit le droit de souveraineté sur cette ville au duc de Savoie & au peuple, à l'exemple de tant de prélats d'Allemagne, fut obligé de fuir au commencement du seizième siècle, & d'abandonner le gouvernement aux citoyens, qui recouvrèrent alors leur liberté. Il y avoit déjà depuis assez long-temps deux partis dans Geneve, celui des protestans, & celui des catholiques romains. Les protestans s'appelloient entr'eux *egnots*, du mot *eid-gnossen*, alliés par serment; les *egnots* qui triomphèrent, attirèrent à eux une partie de la faction opposée, & chasserent le reste. Delà vint que les protestans de France eurent le nom d'*egnots*, & par corruption de *huguenots*, dont la plupart des écrivains françois inventerent depuis de vaines ou d'odieuses origines. Telle est l'étymologie de ceux qui tirent ce mot du roi Hugon, dont on faisoit peur aux enfans en Touraine: telle est encore l'opinion de Castelnau Mauvissiere, qui dérive ce terme d'une petite monnoie, qu'on a supposé valoir une maille du temps de Hugues-Capet, par où l'on a voulu signifier que les protestans ne valaient pas une maille, & qu'ils étoient une monnoie de mauvais aloi. Ces insinuations ont fait couler des torrens de sang. (*D. J.*)

HUGUENOTTE, f. f. (*Cuifine.*) gros vaisseau, bas & large, de terre cuite & vernissée, où les petites gens font leur potage, & mettent cuire du bœuf à la mode, & autres mets qu'on prépare en les étouffant.

HUGUES CAPET, (*Hist. de France.*)

Louis V, roi de France, mourut sans enfans; le droit de la naissance appelloit au trône Charles, duc de la basse-Lorraine, oncle de ce prince. Mais *Hugues Capet*, arriere-petit-fils de Robert le fort, fut l'en exclure, & fit couronner Robert, son fils, pour régner sous son nom. L'année 987 fut l'époque de cette révolution. Charles prit les armes & s'empara de Laon, mais il fut fait prisonnier dans sa conquête. *Hugues* fit déposer Arnould, archevêque de Rheims, qui l'avoit trahi. Il étoit plus aisé alors d'ôter la couronne à un roi, que la mitre à un évêque. Paisible possesseur du royaume, *Hugues* fit d'Abbeville un boulevard contre les Normands, soumit la Guienne, fit rentrer dans le devoir les comtes de Flandres & de Vermandois, & mourut l'an 996. Il est le chef de la troisième race des rois de France. (*M. DE SACY.*)

HUIA, (*Hist. nat.*) nom donné à une pierre qui ressemble à du lard. Agricola dit qu'on y remarque une couche blanche, qui environne une matière noire ou grise.

HUILE, f. f. (*Chymie, Pharmacie, Mat. médic. Diete.*) Le système des connoissances chymiques bien résumé, porte à croire qu'il existe une *huile générale*, universelle, un principe huileux primitif, très-analogue au soufre commun, du même ordre de composition que ce corps, formé même très-probablement des mêmes principes de l'acide vitriolique & du phlogistique.

Le principe huileux, considéré sous ce point de vue, ne différera du soufre commun, que comme la plupart des substances végétales & animales diffèrent des substances analogues que renferme le règne minéral, le vinaigre radical de l'acide du vitriol, par exemple, c'est-à-dire, par une plus grande atténuation, un degré supérieur de subtilité, une mixtion plus délicate due aux élaborations propres à l'économie végétale ou animale, & peut-être à la surabondance du principe aqueux qui est particulier à ces deux règnes. L'*huile* peut être conçue aussi comme étant au soufre ce qu'une *huile rectifiée* est à la même *huile brute*. Ce rapport seroit démontré sans doute, si on réussissoit à porter, par des rectifications, le soufre commun à l'état de ténuité spécifique de l'*huile*,

à décomposer l'*huile*, & à démontrer ses principes aussi clairement qu'on a démontré ceux du soufre; & enfin à composer de l'*huile* artificielle, comme on fait produire du soufre par art, & à la former des mêmes principes. Or je crois bien que, ces trois problèmes pratiques doivent se ranger parmi les recherches chymiques les plus sublimes, mais non pas parmi les tentatives téméraires, les efforts supérieurs à l'art. Je crois même pouvoir me promettre de fournir cette démonstration complète, si je retrouve le loisir nécessaire pour continuer, sur l'analyse végétale, les travaux que j'avois commencés dans le laboratoire du feu M. le duc d'Orléans.

Ce qui augmente la difficulté de l'entreprise, c'est que la nature ne présente point de cette *huile* pure primitive, & que l'art n'est pas parvenu jusqu'à présent à dépouiller les moins composées de tout principe hétérogène, de tout alliage. Celle de toutes les *huiles* connues qui approche le plus de la simplicité absolue, c'est l'éther des chymistes modernes, ou l'*huile* retirée de l'esprit-de-vin par l'intermède des acides minéraux. Voyez ETHER.

Les diverses *huiles* que nous connoissons, sont composées de l'*huile* primitive, & d'un autre principe ou de plusieurs autres principes. Ce sont ces divers principes & leurs différentes proportions qui en constituent les genres & les espèces. Cette idée de la composition & des différences essentielles qui distinguent les *huiles* entr'elles, est, ce me semble, plus exacte & plus lumineuse que celle qu'on s'en feroit communément, en considérant chaque espèce d'*huile* comme un composé ou un mixte essentiellement différent, ou n'ayant tout au plus de commun avec les autres espèces que le phlogistique; car il n'est pas égal de dire qu'une telle *huile* est formée par l'union d'un principe huileux universel, & de plus ou moins d'acide, ou que cette *huile* admet plus ou moins d'acide dans sa mixtion ou dans sa composition primordiale. D'après la dernière théorie, que je crois une erreur, on pourra déduire que l'acide est un des principes constitutifs de l'*huile*, de ce que « si on triture long-temps certaines *huiles* avec un sel alkali, & qu'on dissolve ensuite cet alkali dans l'eau, il donne des cristaux d'un véritable

véritable sel neutre ; au lieu que d'après la première manière d'envisager notre objet, cette apparition d'un sel neutre n'annoncera qu'un acide étranger à l'*huile*, combiné au principe huileux dans celle qui présente ce phénomène, de même qu'une substance comme *gommeuse* est combinée au principe huileux dans les *huiles* par expression, ou l'alkali fixe à une *huile* quelconque dans le savon. Et certes, les compositions aussi intimes que celles d'un corps très-simple, tel qu'est l'*huile*, ne se détruisent pas par des moyens aussi vulgaires que la trituration avec un sel alkali ; c'est bien une opération d'un autre ordre que de démontrer la composition primitive de l'*huile*.

On range les diverses *huiles* sous le petit nombre des classes générales suivantes : on a les *huiles* essentielles, les *huiles* grasses, & les *huiles* empyreumatiques. La seule qualité vraiment générale ou essentielle qui convient à toute *huile* sans exception, c'est l'inflammabilité & la miscibilité à une autre *huile* quelconque.

*Huiles essentielles.* Toutes les parties des végétaux qui sont aromatiques ou odorantes, du moins le plus grand nombre, contiennent une *huile* subtile, légère, volatile, renfermée dans de petites loges ou vésicules, sensibles même aux yeux nus dans quelques sujets, comme dans les fleurs d'orange, l'écorce d'orange, de citron, les feuilles de mille-pertuis, &c. Cette *huile* est libre, exempte de toute union chymique dans ces petits réservoirs ; il ne faut opérer aucune division chymique pour l'en retirer ; les opérations par lesquelles on l'obtient, sont toutes aussi mécaniques, ou, si l'on veut, toutes aussi physiques que l'action de vider une bouteille ; elles ne font point partie de l'analyse végétale. Voyez DISTILLATION & VÉGÉTALE ANALYSE. Les baumes liquides fournissent aussi une pareille *huile* : quelques insectes, comme la fourmi, en contiennent aussi.

Cette *huile* est appelée encore *éthérée* & *aromatique*. Le principe odorant dont elle est pénétrée, paroît étrange à sa composition : on peut retirer ce principe des végétaux chargés d'*huile* essentielle, pur, seul, au moins étendu seulement dans le principe aqueux, libre, volatil, de ces végétaux, & sans

qu'un atome d'*huile* soit entraîné avec lui ; en un mot, sous la forme d'eau essentielle, voy. l'art. EAUX DISTILLÉES. Il paroît aussi que c'est à ce principe que les *huiles* essentielles doivent leur volatilité ; car dès qu'elles en ont été dépouillées ; dès qu'un végétal a donné son eau essentielle, l'*huile* restée dans ses réservoirs a perdu sa volatilité ; un végétal épuisé de sa partie aromatique par une opération qui n'a pas entraîné en même temps son *huile* essentielle, ne donne plus cette *huile* par la même opération qui l'enlève toute entière, lorsqu'elle est chargée du principe aromatique.

La méthode la plus usitée & la plus générale, qu'on emploie pour obtenir les *huiles* essentielles, est précisément celle qui est décrite à l'art. EAUX DISTILLÉES, sous le nom de *second appareil* ou *second procédé* ; savoir, la distillation de ces matières avec addition d'eau commune, ou mieux encore d'eau distillée de la même plante, toutes les fois qu'on en a ; & au moins n'en manque-t-on point pour les opérations qui suivent la première, quand on fait plusieurs distillations de suite. Cette opération exécutée sur les plantes aromatiques, donne constamment ces deux produits, l'eau distillée, & l'*huile* essentielle. La seule manœuvre particulière qu'elle exige donc, relativement à ce dernier produit, c'est celle par laquelle on la sépare de l'eau : la voici. Si on reçoit l'eau mêlée de gouttes d'*huile* dans les matras ordinaires, on laisse rassembler ces gouttes par le repos, ce qui se fait en fort peu de temps. Si l'*huile* est plus légère que l'eau, on remplit le matras au point qu'elle s'élève jusqu'au plus haut de son cou ; alors on verse prestement toute l'*huile*, & une bonne partie de l'eau contenue sous elle, dans un entonnoir de verre à queue fort étroite, & dont on bouche la petite ouverture inférieure avec le doigt ; on attend que l'*huile* se soit ramassée au dessus de l'eau, alors on débouche une partie de l'ouverture inférieure, en retirant tout doucement le doigt, & on laisse échapper l'eau, par un petit filet, jusqu'à la dernière goutte ; on referme l'ouverture dès que l'*huile* est parvenue sur le doigt, & on la laisse tomber ensuite dans le vaisseau où on veut la serrer. Si l'*huile* est plus pesante que l'eau, on sépare par inclination la plus

grande partie de l'eau, & on verse l'*huile*, avec ce qui reste d'eau, dans l'entonnoir, &c. Il y a un récipient particulier, destiné à faciliter la séparation des *huiles* essentielles plus légères que l'eau : c'est un matras, qui porte en dehors une espèce de chantepleure, ou de tuyau recourbé, qui part du fond du vaisseau, & dont la courbure s'éleve jusqu'à un pouce près de l'embouchure ou goulot du matras. *Voyez les planches de chymie*. Il est clair que lorsque la liqueur reçue dans un pareil vaisseau, s'est élevée dans le cou jusqu'au dessus du niveau de la courbure du tuyau, la liqueur contenue dans ce vaisseau doit se répandre par le tuyau, & que c'est la couche inférieure de cette liqueur qui doit se vider la première; ainsi, la liqueur provenue de la distillation, tendant continuellement à élever la liqueur du matras au dessus de ce niveau, la partie aqueuse de cette liqueur, qui est la dominante, & qui gagne le fond du vaisseau, est vidée à mesure que le produit de la distillation y est reçu; & l'*huile*, qui surnage, se ramasse dans la partie supérieure du vaisseau, en gagne peu à peu la partie moyenne, & peut parvenir enfin à le remplir presque tout entier. Quand l'opération, ou le nombre d'opérations qu'on se proposoit d'exécuter de suite est fini, on vuide par le même tuyau l'eau qui peut être restée dans le fond du matras, en l'inclinant doucement. Il est évident qu'un pareil instrument ne peut être employé à la séparation des *huiles* plus pesantes que l'eau, mais qu'on peut, pour la séparation de celles-là, en composer un sur le même principe, en renversant la disposition du tuyau, la faisant partir du haut du matras, & portant le bec de l'alambic, ou du serpent, jusqu'au milieu du matras.

L'eau employée dans la distillation des *huiles* essentielles, ne paroît servir qu'à ramollir les parois des vésicules qui la contiennent, à les disposer ainsi à être facilement rompues par l'*huile* raréfiée, tendant à l'état d'expansion vaporeuse ou de volatilité, & à borner, à déterminer, d'une manière invariable, le degré de feu propre à les élever aussi inaltérées qu'il est possible; peut-être aussi que la vapeur de l'eau qui les accompagne favorise leur volatilité, soit en soutenant leur expansion, leur état de vapeur,

par la chaleur, soit en les entraînant dans son propre tourbillon. Il seroit démontré que l'eau ne concourt point à la distillation des *huiles* essentielles à ce dernier titre, si une *huile* essentielle, déjà délivrée de ses petites prisons, s'élevoit presque entièrement dans un appareil où elle seroit renfermée seule dans la cucurbite, & où on lui appliqueroit le même degré de chaleur qu'elle éprouve étant répandue dans de l'eau bouillante. Ce degré est supérieur à la chaleur du bain-marie. *Voyez l'article FEU*.

Les *huiles* essentielles de citron, de cédrat, & de tous les fruits de cette classe, qu'on nous rapporte de Toscane & de la côte de Gênes, sous le nom d'*essences*, sont retirées sans le secours du feu. Les écorces de ces fruits contiennent beaucoup d'*huile*, & elle est ramassée, en masses assez considérables, dans des vessies très-minces, pour qu'elle en découle abondamment, en perçant ou rompant ces vessies. Il n'est personne qui n'ait pressé entre ses doigts un zeste d'orange ou de citron: la liqueur qu'on en exprime est de l'*huile* essentielle. Les Toscans & les Génois expriment ces écorces contre des plateaux de verre, appliqués sur de la glace, ou bien roulent ces fruits sur l'embouchure hérissée de pointes d'un entonnoir, placé sur un vaisseau, où toutes les gouttes sorties des petites blessures infiniment multipliées, vont se ramasser. On retire encore des *huiles* essentielles de quelques substances aromatiques, des clous de girofle, par exemple, en les distillant *per descensum*; mais cette méthode est imparfaite. *Voyez GIROFLE & DESCENSUM*.

*Propriétés chymiques des huiles essentielles*. Elles sont solubles par l'esprit-de-vin, & d'autant plus qu'elles sont plus dures. Elles s'épaississent en vieillissant, & prennent la consistance de baume, & même de résine. *Voy. BAUME & RÉSINE*. On les préserve, autant qu'il est possible, de cet accident, en les gardant dans des vaisseaux exactement fermés, & mieux encore sous l'eau, & dans des lieux frais. Elles peuvent être ressuscitées, du moins en partie; c'est-à-dire, rétablies en état d'*huile* fluide, par la distillation avec l'eau; elles ont perdu cependant, en s'épaississant, une partie de leur odeur, qui ne se rappelle point par la distillation, ou à la

place de laquelle il ne s'en développe point de nouvelle qui la répare. Les huiles essentielles, retirées des divers végétaux, varient considérablement entr'elles, soit par la consistance, soit par la disposition plus ou moins grande à s'épaissir, soit par la gravité spécifique, soit par la couleur, &c. Une différence très-générale, est celle qui distingue les huiles qui sont naturellement concrètes, comme le camphre, ou celles qui le deviennent, qui se gèlent à un très-léger degré de froid, comme celle d'anis, &c. de celles qui sont très-fluides, & constamment fluides, comme celle de térébenthine, de citron, &c. ces caractères particuliers, quand ils sont remarquables, sont exposés aux articles particuliers. Une distinction générale, assez singulière encore, c'est celle qui divise les huiles essentielles en plus légères que l'eau, & en plus pesantes que ce liquide. Celles qui sont fournies par les plantes de notre pays, de ces climats tempérés, sont toutes, sans exception, plus légères que l'eau; & celles qui sont fournies par les végétaux des pays chauds, par tous les bois, écorces, fruits, racines exotiques, par les épiceries, les aromates des Indes, soit occidentales, soit orientales: en un mot, de tous les climats très-chauds, sont plus pesantes que l'eau, à l'exception du camphre. Il y a sur ce point quelques autres variétés, peut-être accidentelles, qui ne sont pas encore bien déterminées.

Toute l'huile qu'on retire des baumes, des résines & des bitumes, par la violence du feu, est très-analogue aux huiles essentielles. Voyez RÉSINE & TÉRÉBENTHINE.

Les parties aromatiques des plantes que nous avons exceptées plus haut, de l'observation générale qui attribue de l'huile essentielle à toutes ces substances, sont les fleurs de jasmin, de tubéreuse, de muguet, de hyacinthe, de narcisse & de lis, qui ont toutes entr'elles une analogie sensible. L'essence de jasmin, qu'on trouve communément chez les parfumeurs, est une huile par expression, de l'excellente huile de ben, imprégnée du parfum du jasmin, par une manœuvre fort simple. Voyez JASMIN.

Usages médicaux, thérapeutiques & diététiques des huiles essentielles. Les huiles essentielles, récentes, subtiles, très-aromati-

ques, ont un goût amer, âcre, vif, brûlant, qui annonce les vertus suivantes, qu'elles possèdent en effet: elles sont, dans l'usage intérieur, cordiales, toniques, échauffantes, diurétiques, sudorifiques, stomachiques, aphrodisiaques, utiles pour corriger la mauvaise odeur de la bouche, *gravem spiritum*. On doit les donner toujours sous la forme d'*éléosaccharum* (V. ÉLÉOSACCHARUM), soit pour les rendre miscibles aux humeurs digestives aqueuses, soit pour châtier leur trop grande activité, par laquelle elles pourroient irriter & même enflammer l'estomac & les intestins. Malgré ce correctif, on ne doit les donner encore qu'aux sujets d'une constitution lâche, peu mobile, peu inflammable. Leur usage externe est plus général: ces huiles, sur-tout celle qu'on retire de la térébenthine, sous le nom d'*esprit*, sont éminemment résolutives, anti-septiques, brûlantes, *cathartica*; ces vertus les rendent très-efficaces, pour résoudre les tumeurs molles, indolentes, lymphatiques, & pour dissiper les douleurs des membres. La dissolution de ces huiles dans l'esprit-de-vin, le baume spiritueux de Fioraventi, par exemple, qui n'est autre chose qu'une pareille dissolution, remplit les mêmes vues d'une manière encore plus assurée. Les huiles essentielles, vives, sont employées, presque à titre de spécifique, dans les plaies des membranes, des nerfs, des tendons; c'est sur-tout dans ces cas qu'on emploie communément l'huile très-subtile, ou esprit de térébenthine. On emploie encore cette huile dans le traitement de la carie; un brin de coton, imbibé de quelques gouttes d'une huile essentielle très-aromatique, de celle de girofle, par exemple, & introduit dans le creux d'une dent cariée, suspend puissamment la douleur qui accompagne quelquefois la carie des dents.

Une huile essentielle, unie chimiquement au soufre, forme avec lui un composé, connu sous le nom de *baume de soufre*. Ce composé est un remède, qui doit principalement ses qualités médicamenteuses au soufre. Voyez SOUFRE.

Une huile essentielle, combinée avec l'alkali fixe ordinaire, forme une espèce de savon, appelé par les gens de l'art, *savon de Starkey*. Voyez SAVON.

Les esprits volatils, aromatiques, huileux, de Sylvius, doivent leur qualité d'huileux & d'aromatique à des *huiles* essentielles. Voyez ESPRIT VOLATIL, AROMATIQUE, HUILEUX.

Les *huiles* essentielles fournissent aux apothicaires une des matières avec lesquelles ils aromatisent plusieurs préparations pharmaceutiques, comme potions, sirops, gelées, juleps, emplâtres même. Il faut toujours les employer, sous la forme d'éléosaccharum, dans les liqueurs aqueuses destinées à l'usage intérieur.

C'est encore à des *huiles* essentielles que plusieurs liqueurs spiritueuses, destinées à l'usage de nos tables, doivent leur parfum. Celles qui joignent à la saveur connue de l'esprit-de-vin, un goût vis, brûlant, passager, momentané, telles que la bonne eau de cannelle, & l'anis rouge de bologne, doivent ce piquant à un peu d'*huile* essentielle : la même saveur est due à la même cause dans les diabolini d'Italie.

On parfume la limonade avec l'*huile* essentielle de l'écorce des citrons mêmes qu'on emploie, dont on forme sur le champ un éléosaccharum. Voyez ELÉOSACCHARUM.

*Huiles grasses.* Celles-ci sont encore libres, nues, isolées, ramassées à part dans de petits réservoirs, & elles appartiennent proprement au règne végétal. Les graisses animales ont à la vérité la plus grande analogie avec ces substances, mais elles ne sont pas, dans le langage de l'art, comprises sous la même dénomination. Les *huiles* grasses sont répandues dans toute la substance des sujets qui les contiennent, au lieu que les cellules des *huiles* essentielles ne sont placées qu'à la surface, dans l'enveloppe ou membrane extérieure des végétaux pourvus de cette substance.

Les semences appellées *émulsives* (Voyez SEMENCES ÉMULSIVES), c'est-à-dire, celles qui étant pilées avec de l'eau donnent une liqueur laiteuse, ou une émulsion (Voyez ÉMULSION), contiennent de l'*huile* grasse. La semence, proprement dite, de tous les fruits à noyau, ou à coque, de notre pays, telle que celle de noix, d'amande, de pignon, de noisette, de pêche, d'olive, &c. celle de tous les fruits à pépin, c'est-à-dire, tous les pépins ; les semences appellées froides, les

semences de lin, de toutes les espèces de chou, de rave, de navet, de pavot, &c. contiennent une pareille *huile*. La chair ou pulpe qui recouvre le noyau de l'olive, en contient beaucoup aussi ; c'est une substance jusqu'à présent unique à cet égard. Le jaune d'œuf fournit aussi une *huile* très-analogue à celles-ci.

On retire l'*huile* grasse de tous ces sujets en les écrasant, les pilant, les réduisant en pâte, & en exprimant cette pâte, par le moyen d'une presse, ou d'un fort pressoir, par l'opération en grand. Cette manœuvre est variée, sur les divers sujets, par quelques circonstances de manuel. Voy. les art. particuliers LIN, NAVETTE, OLIVE. Ce moyen de retirer les *huiles* grasses, a fait donner à l'espèce, dont nous avons seulement parlé jusqu'à présent, le nom d'*huiles* par expression, en latin *olea pressa* ou *expressa*, & c'est-là leur domination spécifique & la plus ordinaire.

Il y a une autre espèce d'*huile* grasse, caractérisée par la circonstance de se séparer des corps qui la renferment, par le moyen de l'eau bouillante, ou de la décoction de ces corps. Le cacao, le macis, la muscade, les baies de laurier, contiennent une pareille *huile*. Voy. ces art. particuliers. Le beurre de cacao est la plus connue de ces *huiles*, parce qu'elle est la plus employée en médecine. Les *huiles* par expression n'abandonnent pas leurs loges, par l'action de l'eau bouillante ; on n'en retire point des semences émulsives par la décoction.

*Propriétés chimiques des huiles grasses.* Elles sont insolubles par l'esprit-de-vin ; elles contractent une espèce d'union, quoique fort imparfaite, avec le vinaigre, & même avec l'eau (ce qui fait soupçonner que l'acide du vinaigre n'entre pour rien dans cette union), si on les bat long-temps ensemble. Elles rancissent facilement, si on les expose à un air chaud, & même quelques-unes, comme celle d'amandes douces, quelque précaution qu'on prenne. Voyez RANCIR. Elles sont toutes plus légères que l'eau ; elles sont fixes, c'est-à-dire, qu'elles ne peuvent être élevées par le feu, sans être considérablement altérées, sans passer à l'état d'*huile* empyreumatique. Il y a apparence que le caractère spécifique de ces *huiles* dépend d'une matière de nature gommeuse ou mucilagineuse, avec

laquelle est combiné le principe huileux.

*Vertus médicinales, & usages diététiques des huiles grasses.* Ce n'est presque que l'huile d'amandes douces qu'on emploie en médecine pour l'usage intérieur. La bonne huile d'olives vaudroit bien pour le moins autant, & elle a, au dessus de l'huile d'amandes douces, la faculté d'être peu sujette à rancir. Le beurre de cacao n'est pas employé pour des qualités assez générales, pour devoir être rangé avec ces huiles par expression; & d'ailleurs, ce remède est plus magnifique qu'utile, du moins que nécessaire.

Les huiles par expression, représentées dans l'usage ordinaire par l'huile d'amandes douces, sont le souverain adoucissant, relâchant, lubrifiant, émollient, béchique, sédatif, le plus benin des purgatifs, en un mot, la suprême ressource, le grand cheval de bataille, comme on s'exprime vulgairement, de cette pratique de médecine, appelée dans l'art, & par les gens du monde, *anodine, tempérante, calmante*, qui voit partout des spasmes, des éréthismes, des incendies, &c. Cette drogue remplit quelquefois très utilement, il est vrai, les indications d'adoucir, de relâcher, d'appaîser les douleurs des entrailles, de lâcher très-douce-ment le ventre; mais plus souvent encore, c'est un remède inutile, infidèle, & même pernicieux.

Les huiles par expression, prises à très-haute dose sans mesure, fournissent une des ressources les plus assurées pour défendre l'estomac & les intestins contre l'action des poisons corrosifs.

L'huile d'olive est la seule huile par expression, que nous mêlons à nos alimens à titre d'assaisonnement. Voyez OLIVE.

L'usage extérieur des huiles grasses pures, est fort rare. On emploie communément à leur place des huiles composées, dont nous parlerons à la fin de cet article. Ces huiles entrent dans la composition de plusieurs onguens, linimens, &c.

Les huiles par expression, unies à l'un & l'autre alkali fixe, forment des savons employés en médecine & dans divers arts. Voyez SAVON.

*Huiles empyreumatiques.* Le principe huileux est un des matériaux universels de la composition de tout végétal ou animal, de

tout corps organisé, du tissu des *Stahliens*. L'huile est aussi un des principes généraux de l'ancienne analyse, de celle qui s'exécute par la violence du feu sur tous ces corps; un des principes de Paracelse, ou plutôt de Basile Valentin, ou d'Isaac le Hollandois, (*Voyez dans l'histoire du mot CHYMIE*, les morceaux qui regardent ces auteurs), le soufre de ces chymistes, de Boyle, de Boyle, & de ceux de leurs sectateurs qui n'ont pas désigné par ce mot le phlogistique pur.

Toute huile qui ayant été réellement combinée dans un corps quelconque, en est extraite, dégagée par la violence du feu, est une huile empyreumatique. Nous avons excepté d'avance les huiles retirées par ce moyen des baumes, des résines & des bitumes. On l'appelle aussi *fétide*, parce que le corps à la décomposition duquel elle est due, a fourni en même-temps un principe salin, le plus souvent alkali-volatile, d'une odeur forte & désagréable, dont cette huile est empreinte; & auquel elle doit vraisemblablement sa mauvaise odeur. Les huiles empyreumatiques sont communément aussi noires & épaisses: elles doivent ces deux qualités, sur-tout la première, à une quantité considérable de matière charbonneuse qu'elles ont entraînée avec elles. Voyez VÉGÉTALE ANALYSE & SUBSTANCES ANIMALES.

Non seulement les tissus, c'est-à-dire les végétaux & les animaux entiers, ou leurs parties entières, mais encore les huiles grasses, les graisses, tous les sucres animaux, & toutes les substances végétales solubles par l'eau, excepté les sels purs, telles que la matière extractive, le corps muqueux, le tartre, &c. tous ces sujets, dis-je, donnent dans la distillation analytique de l'huile empyreumatique, & une huile empyreumatique chargée d'alkali-volatile, excepté celle qui provient de la distillation du lait & du corps muqueux. Voyez LAIT & MUQUEUX.

La théorie du dégagement de l'huile empyreumatique, celle de sa composition chymique, & celle des produits & des phénomènes de son analyse; appartiennent au traité général de l'analyse des corps, dont elle est un principe si essentiel. Voyez SUBSTANCES ANIMALES & VÉGÉTALE ANALYSE, sur-tout ce dernier article.

Les huiles empyreumatiques sont confié-

ralement atténuées, deviennent limpides, volatiles, perdent en très-grande partie, & même absolument leur odeur étrangère & désagréable, par des rectifications répétées, qu'on exécute communément à feu nu & sans intermède: les premières distillations demandent en effet un degré de feu assez fort, mais les huiles empyreumatiques parviennent enfin par ces opérations répétées, à un état de volatilité qui les rend capables de s'élever, du moins en grande partie, avec l'eau bouillante, & même par la chaleur du bain-marie. Dans cet état elles ont toutes les propriétés chimiques des huiles essentielles. La rectification des huiles empyreumatiques est considérablement hâtée par l'addition de la chaux - vive ou de l'alkali - fixe; mais ces intermèdes, sur-tout le premier, en détruisent une partie très-considérable. Voyez CHAUX (Chymie.)

*Usages médicaux des huiles empyreumatiques; huile animale de Dippelius; huile de cade; huile de tartre; huile des philosophes; huile de papier.* Ce sont à peu près toutes les huiles empyreumatiques employées, ou du moins les plus employées en médecine; la première, destinée à l'usage intérieur, est une huile empyreumatique animale, communément celle de corne de cerf, rectifiée par quarante ou cinquante distillations successives, & vantée comme un spécifique éprouvé contre l'épilepsie. Si cette vertu est confirmée par des observations décisives, ces observations ne sont pas encore publiques. Les quatre autres s'emploient extérieurement, quoiqu'assez rarement, à titre de très-puissant résolutif. L'huile de cade est retirée de l'oxedre, ou grand genevrier. Voyez GENEVRIER: (Chymie mat. méd.) L'huile des philosophes, ou de briques, de l'huile d'olive. Voyez OLIVE.

*Rapport (HABITUS) des huiles en général avec quelques autres substances.*

L'huile est immiscible à l'eau, aux sels neutres & aux acides végétaux & animaux vulgaires, tels que le tartre; le vinaigre & l'esprit de fourmi; aux sucres aqueux végétaux, à la gomme, au mucilage, au corps doux (excepté qu'il ne soit dans un état éminemment concret, comme le sucre, à la lympe & à la gelée animale.

L'huile est miscible au soufre, aux bau-

mes, aux résines, aux graisses, aux bitumes, au phosphore de Kunckel; elle s'unit au sucre & au jaune d'œuf, & devient miscible aux liqueurs aqueuses par l'intermède de ces substances; elle dissout le cuivre & le plomb, principalement les chaux de ces métaux, & sur-tout celles de plomb; elle se combine avec les sels alkalis sous la forme de savon. Voyez SAVON. Les acides minéraux agissent puissamment sur elle, principalement le vitriolique & le nitreux; car l'acide du sel marin les attaque à peine, du moins dans les mélanges ordinaires. L'acide vitriolique, médiocrement concentré & aidé d'une foible chaleur, se combine avec l'huile la plus pure, c'est-à-dire, l'huile essentielle, ou l'huile empyreumatique rectifiée. Ce mélange produit un corps concret de nature résineuse, & d'un rouge brun plus ou moins foncé. L'acide vitriolique concentré éprouve même à froid avec la même huile une violente effervescence, accompagnée d'épaisses fumées & de chaleur considérable, & se combine avec en un corps noirâtre, résineux, cassant. L'effervescence est plus prompte & plus violente, si on a exposé le mélange à l'action du feu. Voyez RÉSINE ARTIFICIELLE à l'article RÉSINE. L'acide nitreux produit avec l'huile dans les mêmes circonstances des effets semblables. Le phénomène le plus remarquable de l'action mutuelle des acides vitrioliques ou nitreux, & des huiles, c'est l'inflammation spontanée, ou excitée sans le concours d'aucune chaleur étrangère. Ce phénomène singulier mérite d'être considéré avec quelque détail.

*Inflammation des huiles.* Les expériences successives de Glauber, de Beccher, de Bôrrichius, de Boyle, de Tournefort, de Homberg, de Rouviere, de François Hoffman, de Geoffroy le cadet, & enfin de M. Rouelle, nous ont appris que toutes les huiles sans exception, aussi bien que les baumes liquides, étoient inflammables lorsqu'on les méloit à froid au double de leur poids d'un acide, composé de parties égales d'esprit de nitre bien concentré, & d'huile de vitriol.

Ces proportions varient dans les expériences de ces auteurs. Ils augmentent la dose de l'acide composé, & la proportion

de l'acide nitreux dans l'acide composé, à mesure que l'huile, mise en expérience, est plus difficile à enflammer. La proportion que nous venons d'assigner est pourtant assez généralement efficace, car les huiles d'une médiocre inflammabilité prennent feu, mêlées à partie égale d'acide nitreux, & à une demi-partie d'acide vitriolique.

Cet acide composé est l'instrument général de l'inflammation de toutes les huiles, & des substances éminemment huileuses, telles que les baumes liquides; mais il n'est nécessaire que pour produire ce phénomène dans les plus rebelles de ces substances. Beccher a dit (*physica subterranea, sect. V, cap. iij, n°. 106.*) que l'huile de vitriol & l'esprit-de-vin, l'un & l'autre très-redifiés, prenoient feu dès l'instant qu'ils étoient mêlés; & même que si on éteignoit ce feu en bouchant le vaisseau qui contenoit le mélange, il se rallumoit dès qu'on le débouchoit. Homberg assure avoir enflammé par l'huile de vitriol déphlegmée autant qu'il est possible, l'huile de térébenthine, épaisse comme du sirop, & de couleur rousse, qui passa la dernière dans la distillation. *Mém. de l'acad. royale des sciences, 1701.* Borrichius rapporte, *acta medica & philosophica Hafniensium, ann. 1762*, que l'esprit de nitre récent enflamme l'huile de térébenthine nouvellement tirée.

L'inflammation de l'esprit-de-vin par l'huile de vitriol est aujourd'hui généralement contestée; & beaucoup de chymistes doutent de celle de l'huile épaisse de térébenthine par l'acide du vitriol-seul.

Tous les chymistes qui avoient répété le procédé de Borrichius, l'avoient fait sans succès, lorsqu'enfin M. Rouelle publia en 1747, dans les *mémoires de l'académie des sciences*, des expériences, par lesquelles non seulement il prouve la réalité du phénomène annoncé par Borrichius, mais même fixe le succès de cette expérience par un manuel fondé sur des observations très-ingénieuses, & sur la meilleure théorie chymique. Ce manuel consiste à appliquer à un charbon rare, spongieux, sec, embrasé, qui s'éleve au sein du mélange pendant la plus vive effervescence, quelques gouttes d'acide nitreux. Cette application se fait quelquefois par hasard, & presque toujours

dans les huiles les plus propres à s'enflammer; & alors l'inflammation se fait d'elle-même: c'est pour cela que les arbitres, qui n'avoient découvert ni cette cause ni le moyen de l'appliquer à volonté, ont réussi assez constamment sur les huiles de cette dernière classe.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois d'une différence observée entre les différentes huiles, relativement à des degrés d'inflammabilité. Les éminemment inflammables sont les huiles essentielles pesantes, denses, des substances végétales aromatiques des Indes; certaines huiles empyreumatiques, & les baumes liquides viennent ensuite; les huiles essentielles très-subtiles, telles, que l'huile de térébenthine, de cédrat, de lavande, sont plus difficiles à s'enflammer que toutes les précédentes; enfin, les plus difficiles absolument, les plus difficiles de toutes les huiles, sont les huiles par expression; & les éminemment difficiles dans cette classe, sont les plus douces ou les plus mucilagineuses, telles que celles d'amandes douces, d'olive, de fêve & de navette.

Ce sont ces dernières huiles seulement que M. Rouelle n'a pu enflammer par l'acide nitreux seul, lors même qu'il l'a porté jusqu'à un degré de concentration auquel il est vraisemblable qu'on ne l'avoit pas porté avant lui. Il a été obligé de concentrer encore davantage l'acide nitreux qu'il a employé, en le mêlant, à parties égales, de bon acide vitriolique; car il est connu en chymie que l'acide vitriolique a plus de rapport avec l'eau que l'acide nitreux: le premier doit donc l'enlever au dernier, lorsqu'on les applique intimement l'un à l'autre en les mêlant. Voilà du moins la théorie qu'adopte M. Rouelle. Il prétend que l'acide vitriolique ne contribue d'ailleurs en rien à la production de la flamme; d'où il est aisé de conclure qu'il regarde comme impossible l'inflammation des huiles par l'acide vitriolique seul. Pour moi, je doute peu de la vérité du phénomène rapporté par Homberg, & je n'apperçois dans la bonne théorie, dans l'ensemble des faits chymiques fondamentaux, rien qui puisse justifier le doute qu'on pourroit concevoir sur le fait, & encore moins qui puisse porter à le regarder comme impossible.

Pour donner une idée complete de toute la manœuvre nécessaire dans l'exécution du procédé de l'inflammation des huiles en général, voici celui de M. Rouelle sur la plus difficile de toutes les huiles, sur l'huile d'olive. « Je prends de l'huile d'olive, de l'acide nitreux le plus concentré, nouvellement fait, & de l'acide vitriolique concentré, de chacun une demi-once. Je mêle d'abord ensemble l'acide nitreux & l'acide vitriolique, & je les verse sur l'huile, qui est contenue dans une capsule ou segment de balon: ces matieres sont un instant sans agir; mais le mouvement s'excite bientôt, & elles entrent dans une violente effervescence; alors ayant à la main une fiole, où il y a une demi-once du même acide nitreux concentré, j'en verse environ un tiers sur les matieres: ce nouvel acide accélère considérablement l'effervescence: les vapeurs qui s'élèvent sont beaucoup plus considérables & plus blanches. Un instant après je verse dessus l'autre tiers de l'acide nitreux; pour lors le mouvement s'accélère, & l'effervescence acquiert une rapidité étonnante; les vapeurs redoublent & sont très-blanches; & je verse le reste de l'acide nitreux sur le charbon embrasé: il paroît tout d'un coup scintillant, & l'huile s'enflamme. Les espaces de temps pour verser ainsi les portions d'acide nitreux, doivent être momentanés, cependant sans précipitation ».

Les doses absolues employées dans cette expérience sont suffisantes; mais en général, l'inflammation réussit d'autant mieux, qu'on emploie des quantités absolues plus considérables; mais sur les huiles très-inflammables, l'expérience réussit à deux gros, & même à un de chaque matiere.

*Huiles pharmaceutiques, ou par infusion & décoction.* On fait infuser ou bouillir dans l'huile d'olive un grand nombre de substances végétales & quelques substances animales, comme les petits chiens, les lézards, les crapauds, les vers de terre, le castor, &c. On passe ensuite ces huiles, ou même on les garde sur le marc. Ces compositions sont destinées à l'usage extérieur, & elles sont, pour la plupart, des préparations monstrueuses, parce que l'huile n'a aucune action sur la plus grande partie des matieres végétales qu'on y fait entrer; & la déco-

tion altere inutilement la nature de l'huile. Les vertus vraies ou prétendues de ces diverses huiles sont rapportées aux articles particuliers. Voyez, par exemple, CHIEN, LÉZARD, IRIS, ROSE, CAMOMILLE, MÉLILOT, MUCILAGE, &c. (b)

*Huile d'antimoine, d'arsenic, de Jupiter, de Mars, de Mercure, de Saturne, de Vénus.* Ce sont des noms qu'on a donnés à des liqueurs épaisses, denses, approchant, quoique d'une maniere fort éloignée; de la consistance de l'huile commune, & qui sont des dissolutions des substances métalliques, dont chacune porte le nom dans divers acides. Voyez les articles particuliers de ces substances métalliques.

*Huile de chaux.* C'est le nom ordinaire du sel neutre, formé par l'union de l'acide marin & de la chaux, lorsqu'il est sous la forme d'une liqueur concentrée. Voyez CHAUX (Chymie.)

*Huile de tartre, huile de tartre par défaillance.* On appelle communément ainsi le sel de tartre ou alkali-fixe ordinaire en état de défaillance ou deliquium. Voyez TARTRE.

*Huile de vitriol.* C'est le nom vulgaire de l'acide vitriolique concentré. Voyez VITRIOL. (b)

*Falsification des huiles essentielles.* Les huiles essentielles peuvent être falsifiées par le mélange d'une huile par expression, par celui d'un esprit-de-vin, ou par celui d'autres huiles essentielles.

Les huiles essentielles des aromates des Indes, que les Hollandois nous vendent très-cher, sortent rarement de leurs boutiques sans quelque falsification. L'huile de cannelle, celle de girofle, de macis & de muscade, sont ordinairement mêlées d'huile d'amande ou d'huile de ben. Cette fraude se découvre aisément: on n'a qu'à tenter de dissoudre dans l'esprit-de-vin une huile ainsi falsifiée; car, comme l'esprit-de-vin est le menstree des huiles essentielles, & qu'il ne touche point aux huiles par expression, il enlèvera toute l'huile essentielle, & laissera au fond du vaisseau dans lequel on fera l'expérience, l'huile par expression très-pure, très-reconnoissable, & souvent en une quantité très-considérable.

Des frippons plus adroits mêlent l'huile de cannelle ou de girofle avec une quantité très-

très - considérable d'esprit-de-vin: ce mélange peut être porté jusqu'à parties égales de chaque liqueur; & il retient encore, à cette proportion, la couleur & l'odeur qui sont propres à ces huiles essentielles. Il n'est pas plus difficile de reconnoître cette fraude que la précédente. Si on noie d'une grande quantité d'eau une huile essentielle fourrée d'esprit-de-vin, on produit une liqueur laiteuse; au lieu que ces mêmes huiles nagent sur l'eau, & s'en séparent sans la blanchir lorsqu'elles ne renferment point d'esprit-de-vin.

La troisieme espece de falsification, qui consiste à mêler une huile essentielle de vil prix à une autre huile essentielle plus chere, ne peut avoir lieu que pour les huiles qui ont une odeur forte, & capable de couvrir celle de l'huile qu'on y mêle, qui est toujours celle de térébenthine. Les huiles des plantes à fleurs labiées de notre pays, telles que le thym, la menthe, l'origan, la sauge, le romarin, la lavande, &c. sont très-propres à être ainsi falsifiées. Mais cette fraude se découvre bientôt, & par l'action seule du temps; car l'odeur spécifique & agréable des huiles de ces plantes se dissipe lorsqu'on les a gardées un certain temps, & l'odeur forte de l'huile de térébenthine perce & se fait reconnoître aux moins expérimentés. Mais il y a un moyen plus prompt & plus abrégé pour produire dans ces huiles mêlées l'altération qui développe & fait dominer l'odeur de l'huile de térébenthine. On n'a qu'à imbiber de ces huiles des morceaux de linge ou de papier, & les approcher d'un corps chaud, des parois d'un fourneau, par exemple; alors l'odeur plus subtile & plus douce de l'huile de lavande, de thym, &c. se dissipe la première, & il ne reste bientôt plus que l'odeur forte de l'huile de térébenthine. On peut ajouter à cette épreuve deux signes assez démonstratifs de cette dernière falsification: le premier se déduit de ce que les huiles falsifiées par l'huile de térébenthine sont plus limpides & plus fluides què ces huiles pures; & le second, de ce que les étiquettes appliquées assez ordinairement sur le bouchon des fioles qui contiennent ces huiles, sont effacées en tout ou en partie par les exhalaisons de l'huile de térébenthine; propriété qui est

Tome XVII.

particulière à cette dernière huile, & que n'ont pas au moins les huiles des plantes dont nous parlons.

On prétend encore que certains artistes distillent les plantes qui ne donnent qu'une très-petite quantité d'huile essentielle, avec des substances très-chargées d'huile par expression, la rue, par exemple, avec les semences de pavot; & que dans cette opération, une assez bonne quantité d'huile par expression, qui est naturellement fixe, est enlevée dans la distillation par le secours de l'huile essentielle. Mais cette prétention a besoin d'être confirmée par des expériences; & si elle se trouve fondée, il restera à savoir encore si l'huile par expression enlevée dans cette distillation, a changé de nature, & quel est son nouvel état. V. Frid. Hoffmann, *observat. physico-chymic. lib. I, obs. ij.*

HUILE DES MÉTAUX, (*Chymie*) c'est ainsi que quelques chymistes ont appelé le phlogistique, ou la partie inflammable qui entre dans la combinaison des métaux. *Voy. l'article PHLOGISTIQUE.*

HUILE D'ONCTION, (*Hist. sacr.*) c'est celle que Moïse avoit composée pour l'onction & la consécration du roi, du souverain sacrificateur, & de tous les vaisseaux sacrés, dont on se servoit dans la première maison de Dieu.

Nous apprenons dans l'exode, *chap. 30*, que cette huile étoit faite de myrrhe; de cinnamome, de calamus aromaticus & d'huile d'olive, le tout confit par artifice de parfumeur.

Moïse ordonna aux Israélites de garder précieusement cette huile de génération en génération; voilà pourquoi elle étoit déposée dans le lieu très-saint.

Chaque roi n'étoit pas oint, mais seulement le premier de la famille, tant pour lui-même, que pour tous les successeurs de sa race; il ne falloit pas d'autre onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté touchant la succession, auquel cas celui qui l'avoit obtenue, quoiqu'il fût de la même famille, recevoit l'huile d'onction pour mettre fin à toute dispute, personne n'étant en droit, après cette cérémonie, de lui contester son titre: ce fut le cas de Salomon, de Joas & de Jehoahaz; mais chaque souverain sacrificateur étoit oint à sa consécration,

Kkkkk

ou lorsqu'il entroit en charge, & il en étoit de même du prêtre qui alloit à la guerre en sa place.

Les vaisseaux & les ustensiles qu'on oignoit avec l'*huile d'onction*, étoient l'arche de l'alliance, l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier d'or, l'autel des holocaustes, le lavoit & les vases qui en dépendoient.

Comme Moïse consacra toutes ces choses par l'*huile d'onction* à l'érection du tabernacle, aussi lorsque quelqu'une venoit à être détruite, à s'user, ou à se perdre, elle pouvoit, tant que cette *huile* subsista, être rétablie & réparée, en faisant & consacrant d'autres ustensiles à la place, qui acquéroient la même sainteté que les premiers, au moyen de l'existence de l'*huile d'onction*; mais malheureusement cette *huile* ayant péri avec le premier temple, & manquant dans le second temple, ce triste accident causa un défaut de sainteté dans toutes les autres choses qui y appartenoient. En vain, les Juifs, à leur retour de Babylone, & après le rétablissement de leur temple, eurent une arche, un autel des parfums, une table des pains de proposition, un chandelier d'or, un autel des holocaustes, un lavoit avec les vases qui y appartenoient, & le tout plus beau que dans le premier temple, cela ne servit de rien; en vain, ils mirent toutes ces choses dans leur première place, & les appliquèrent aux mêmes usages; le manque d'*huile d'onction* rendit le tout défectueux.

Ajoutons aussi, qu'outre ce défaut d'*huile*, le second temple fut encore privé de cinq choses qui constituoient la gloire principale du premier; savoir, 1°. de l'arche de l'alliance, qui étoit un petit coffret de bois de cedre, de trois piés neuf pouces de long, sur deux piés trois pouces de large, & deux piés trois pouces de haut. Il renfermoit la cruche où étoit la manne, & la verge d'Aaron qui avoit fleuri; le propitiatoire faisoit le couvercle de ce coffret. 2°. Il manquoit au second temple le *Schekinna*, c'est-à-dire, la présence divine se manifestant dans une nuée qui reposoit sur le propitiatoire. 3°. Il manquoit l'urim & le thummin, qui étoit quelque chose que nous ignorons, & que Moïse mit dans le pectoral du souverain sacrificateur. *Exode. 28, 30; Lévitiq. 8, 8.* On fait

que le pectoral étoit une piece d'étoffe en double de la grandeur de quelques pouces en quarré, dans laquelle piece d'étoffe étoient enchâssées douze pierres précieuses gravées des noms des douze tribus. 4°. Il manquoit au second temple le feu sacré qui fut éteint lors de la destruction du premier temple; en sorte qu'on ne vit plus que du feu commun dans le second temple. 5°. L'esprit de prophétie y manquoit, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur; car Aggée, Zacharie & Malachie prophétisèrent encore.

Il ne faut donc pas être surpris que toutes ces choses, outre l'*huile d'onction*, manquant dans le second temple, les vieillards, lorsqu'on en posoit les fondemens, versassent des larmes au souvenir du premier; mais tout cela fut abondamment réparé, lorsque, pour me servir des termes des prophètes, *le desiré des nations, le seigneur qu'elles cherchoient entra dans son temple*; lors, dis-je, que J. C. le véritable *Schekinna*, honora le dernier temple de sa présence; & à cet égard, *la gloire de la seconde maison* l'a emporté de beaucoup sur celle de la première. (D. J.)

HUILE DE CADE, (*Hist. des Drog.*) huile fétide, rouillée ou noire, empyreumatique, qui se tire du tronc & des rameaux de l'oxycedre & du genévrier en arbre, que l'on brûle dans quelques fours destinés à cet usage. Cette *huile* appliquée en liniment à l'extérieur, est puissamment résolutive; on s'en sert dans les provinces, pour les ulcères qui viennent aux brebis & aux moutons, après qu'on les a tondus. Les maréchaux s'en servent aussi pour la gale & les ulcères des chevaux. En Languedoc, on fait beaucoup d'*huile de cade*, semblable à celle du genévrier à baies rougeâtres; on en tire de l'*huile*, en distillant son bois par la cornue. (D. J.)

HUILE DE MÉDIE, (*Pharm. anc.*) autrement dite *huile des Medes*, ou *huile de Médée*, en latin *oleum medicum*, nom que les anciens ont donné à une *huile* célèbre qui avoit la propriété de brûler dans l'eau, malgré tout ce qu'on pouvoit faire pour l'éteindre. On l'appella *huile de Médie*, parce qu'on la recevoit de ce pays-là; d'autres la nommerent *huile de Médée*, parce qu'ils imaginèrent que c'étoit avec cette *huile* que la fille d'Hécate avoit brûlé la couronne de sa rivale.

Ammien Marcellin raconte que, si l'on trempe une fleche dans cette *huile*, & qu'on la tire avec un arc contre quelque corps inflammable, le tout prend feu immédiatement sans possibilité de l'éteindre avec de l'eau.

Le poison de Pharos, *venenum Pharicum* de Nicandre, passoit pour être la même chose que l'*huile de Médie*; & tout ce qu'il en dit convient parfaitement au récit que font d'autres auteurs, des propriétés de l'*huile de Médée*, de sorte qu'on ne peut douter que ces deux liqueurs ne soient la même chose.

Quelques-uns prétendent qu'on tiroit cette *huile* d'une plante; mais Pline assure positivement que c'étoit un minéral bitumineux, liquide, de la nature du naphte, ce qui est très-apparent, parce que les huiles minérales sont les substances les plus inflammables que nous connoissons. Babylone est fameuse chez plusieurs auteurs, pour fournir cette liqueur; il est certain que le naphte s'y trouve abondamment. Strabon dit qu'elle en produit deux especes, l'une blanche, & l'autre noire. La blanche étoit vraisemblablement ce qu'on nommoit l'*huile de Médie*, ou de *Médée*; mais on ne doit pas douter que les anciens n'aient extrêmement exagéré les effets, les propriétés & les vertus qu'ils lui ont attribuées; l'hyperbole leur est familière dans tous les récits qu'ils nous ont fait des choses étrangères à leur pays, en quoi nous les avons assez bien imités. (D. J.)

HUILE GRASSE, (Peinture.) est celle que les peintres mêlent dans leurs couleurs pour les faire sécher. Cette liqueur est composée d'*huile* de noix ou de lin, & de litharge qu'on fait bouillir; puis on laisse reposer la litharge au fond du vase, & ce qui surnage est l'*huile grasse*. Voyez LITHARGE.

L'*huile* est aussi employée dans les différens ouvrages d'horlogerie, pour donner plus de mobilité aux pieces & en retarder l'usure; car ces particules étant autant de petits rouleaux, elles diminuent considérablement le frottement, en remplissant les intervalles qui se trouvent toujours entre les parties des corps, quelque polis qu'ils soient; & elles empêchent ces parties d'engrener, aussi avant les unes dans les autres. Il est d'une grande conséquence, dans les montres sur-tout, que l'*huile* que l'on emploie soit

bien pure & bien fluide. Voyez l'article TIGERON, où l'on explique la manière dont les horlogers s'y prennent pour conserver l'*huile* aux parties d'une montre ou pendule, &c. où elle est nécessaire. (T)

HUILE, (Reliure.) les relieurs-doreurs se servent d'*huile* pour mettre sur le dos des livres qui sont prêts à dorer; ils ont une éponge très-fine attachée à une petite palette de bois, avec laquelle ils prennent l'*huile* & en frottent légèrement tous les endroits à dorer.

HUILIERS, s. m. (Art. méchaniq.) ouvriers qui passent au moulin la navette, le chenevis & les autres graines dont on obtient de l'*huile* par expression. Ils broient d'abord ces graines sous une roue centrale qu'un cheval mene. En se broyant elles passent à travers un plancher percé de trous, où on les ramasse autour de la roue. Delà on les porte à un pressoir où on en exprime l'*huile*; la graine broyée est renfermée dans une grosse toile; à travers laquelle l'*huile* sort par l'action du pressoir.

HUILIER, (Verrer. & Orfèvr.) petit vaisseau fait en burette, où l'on renferme l'*huile* d'olive qu'on sert sur les tables. Ce vaisseau est ou une simple burette de verre ou de crystal, accompagnée d'une autre pareille qui contient le vinaigre; ou ces deux mêmes burettes, avec couvercle d'argent & plateau de même métal qui les soutient. Le luxe a donné aux *huiliers* toute la richesse des formes.

HUILIERES, s. f. (Marine.) ce sont de petites cruches dont on se sert dans un vaisseau pour tenir l'*huile*.

HUINE L', ou L'HUISNE, (Géog.) petite riviere de France qui coule au Perche & dans le Maine. Elle prend sa source au Perche, & se jette dans la Sarthe, au dessous du Mans; elle est diversément nommée dans les anciens titres du pays écrits en latin, *Joyna, Hiogina, Eucania, Idonea*. (D. J.)

HUIS, s. m. (Jurisp.) signifie porte. Les huissiers ont pris delà leur dénomination, parce qu'une de leurs fonctions est de garder les portes de l'auditoire.

Il y a des audiences à *huis clos*, c'est-à-dire, qui ne sont point publiques, & auxquelles on ne laisse entrer que les parties intéressées & leurs avocats & procureurs, afin

d'éviter l'éclat que la cause pourroit faire.

On appelle aussi *audiences à huis clos* les audiences qui se donnent à la grand'chambre sur les bas sieges, parce que la porte de cette chambre, qui donne directement sur la grand'salle, n'est point ouverte alors comme elle l'est pendant les grandes audiences. (A)

HUISSIER, s. m. (*Jurisprud.*) est un ministre de la justice, qui fait tous les exploits nécessaires pour contraindre les parties, tant en jugement, que dehors, & qui met à exécution les jugemens & toutes commissions émanées du juge.

Les *huissiers* ont été ainsi nommés, parce que ce sont eux qui gardent l'huis ou porte du tribunal; le principal objet de cette fonction est de tenir la porte close, lorsque l'on délibère au tribunal, & d'empêcher qu'aucun étranger n'y entre sans permission du juge; d'empêcher même que l'on écoute auprès de la porte les délibérations de la compagnie qui doivent être secrètes; de faire entrer ceux qui sont mandés au tribunal, & d'en faire sortir ceux qui y causent du trouble.

Ceux qui faisoient la fonction d'*huissiers* & de sergens chez les Romains, étoient appelés *apparitores, cohortales, executores, statores, cornicularii, officiales*.

En France, on les appelloit tous anciennement *servientes*, d'où l'on a fait en françois *sergent*. On les appelloit aussi indifféremment *bedels* ou *bedeaux*, ce qui dans cette occasion signifioit *semonceur public*.

Dans la suite on distingua entre les sergens ceux qui étoient de service dans le tribunal.

Ceux qui faisoient le service au parlement, sont appelés, dans un registre de l'an 1317, *valeti curiæ*, & dans des lettres du 2 janvier 1365, le roi les appelle *nos amés varlets*. On fait que le terme de *varlet* ou *valet* ne signifioit pas alors une fonction vile & abjecte, telle que celle d'un domestique, puisque les plus grands vassaux se qualifioient valets ou varlets de leur seigneur dominant; les places d'*huissier* au parlement s'achetoient déjà à cause des gages qui y étoient attachés.

Le nom d'*huissier* fut donné, comme on l'a dit, à ceux qui étoient chargés de la garde des portes du tribunal; on en trouve un exemple, pour les *huissiers* du parlement,

dans un mandement de l'an 1388, adressé *primo parlamenti nostri hostiario seu servienti nostro*.

La plupart des sergens ayant ambitionné le titre d'*huissier*, quoiqu'ils ne fissent point de service auprès du juge, on a appelé *huissiers audienciers* ceux qui sont de service à l'audience, pour les distinguer des autres *huissiers* ou sergens.

Il étoit défendu aux *huissiers* même du parlement de se qualifier de *maîtres*. Ce titre étoit alors réservé aux magistrats; mais depuis que ceux-ci se sont fait appeler *monsieur*, les *huissiers* se sont attribué le titre de *maître*.

Ils doivent marcher devant le tribunal, lorsqu'il est en corps ou par députés, & aussi devant les premiers officiers lorsqu'ils entrent au siege ou qu'ils en sortent, afin de leur faire porter honneur & respect, & pour empêcher qu'on ne les arrête dans leur passage; c'est pourquoi ils frappent de leur baguette afin de faire faire place.

C'est un des *huissiers* qui appelle les causes à l'audience sur les placets, ou sur un rôle ou mémoire. Ils sont couverts en faisant cette fonction. Les anciennes ordonnances leur défendent de rien prendre ou exiger des parties pour appeler leurs causes.

Les autres *huissiers* du même siege gardent les portes de l'auditoire & l'entrée du parquet. D'autres sont chargés particulièrement de faire faire silence & de faire sortir ceux qui font du bruit dans l'audience, ou qui n'y viennent pas en habit décent; ils ont même le droit d'emprisonner ceux qui causent du trouble dans l'audience.

Ces *huissiers* font toutes significations, saisies & exécutions, & autres contraintes, chacun dans leur ressort. Quelques-uns ont, par le titre de leur office, le pouvoir d'exploiter par tout le royaume; d'autres seulement dans le ressort du tribunal auquel ils sont attachés.

Lorsqu'on fait rébellion contr'eux, ils doivent en dresser leur procès verbal; c'est une affaire grave d'insulter le moindre *huissier* dans ses fonctions, parce que l'injure est censée faite à la justice même dont il est le ministre.

François I ayant appris qu'un de ses *huissiers* avoit été maltraité, il se mit un bras en écharpe, voulant marquer par-là qu'il

regardoit ce traitement fait à cet *huissier*, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & que la justice étoit blessée en la personne d'un de ses membres.

Jourdain de Lille, fameux par ses brigandages sous Charles IV, fut pendu en 1322, pour avoir tué un *huissier* qui l'ajournoit au parlement.

Edouard II comte de Beaujeu, fut décrété de prise de corps & emprisonné à la conciergerie, pour avoir fait jeter par la fenêtre un *huissier* qui lui vint signifier un décret; il fut même obligé, pour obtenir sa liberté, de céder ses états à Louis II duc de Bourbon.

Le prince de Galles, en 1367, ayant empêché un *huissier* qui venoit pour l'ajourner, de faire son ministère, il fut déclaré contumax & rebelle par le parlement; & les terres que son pere & lui tenoient en Aquitaine, furent déclarées confisquées.

Le Rocheffavin rapporte aussi que le duc de Lorraine, comme sujet & hommager du roi, à cause du duché de Bar ressortissant au parlement de Paris, fut condamné à demander pardon au roi pour avoir empêché un *huissier* de lui faire une signification dans ses états, & d'avoir fait traîner les pannonceaux du roi à la queue de ses chevaux.

Anciennement les *huissiers* assignoient verbalement les parties, & ensuite en faisoient leur rapport au juge en ces termes: *à vous, monseigneur le bailly... mon très-douté ou redouté seigneur, monseigneur plaise vous savoir que le... j'ai entimé un tel à comparoître, &c.* Ce rapport s'appelloit *relatio*. L'*huissier* ne signoit pas, il mettoit seulement son sceau; mais depuis les ordonnances ont obligé tous les *huissiers* & sergens de savoir lire & écrire, & de donner tous leurs exploits par écrit.

L'ordonnance de Moulins, art. 21, porte que les *huissiers* ou sergens exploitans en leur ressort porteront en leur main une verge de laquelle ils toucheront ceux auxquels ils auront charge de faire exploits de justice. Cette verge étoit pour les faire reconnoître; ils portoient aussi sur eux, pour le même objet, des écussons aux armes de France; mais tout cela ne s'observe plus.

Ils peuvent porter sur eux des armes pour la sûreté de leur personne, & se faire assister de main-forte, afin que la force demeure à justice.

Les exploits des *huissiers* font foi pour eux-mêmes, pour ce qui est de leur ministère; il y a néanmoins certains exploits où les *huissiers* sont obligés de se faire assister de deux records, ou qu'ils doivent faire parapher par le juge. V. AJOURNEMENT & EXPLOIT.

On dit communément qu'*à mal exploiter point de garant*, c'est-à-dire que les *huissiers* & sergens ne sont pas garans de la validité des exploits; ils sont néanmoins responsables des nullités d'ordonnance & de coutume qui peuvent emporter la déchéance de la demande, comme le défaut d'offres en matieres de retrait lignager. (A)

HUISSIERS D'ARMES ou SERGENS D'ARMES, étoient ceux qui avoient la garde de la personne du roi, & qui portoient le jour la masse devant lui. Voyez SERGENT D'ARMES. (A)

HUISSIER AUDIENCIER, est celui qui est établi sous ce titre pour servir particulièrement à l'audience. (A)

HUISSIERS DE LA CHAÎNE; on donne ce surnom aux *huissiers* du conseil & à ceux de la grande chancellerie, parce qu'ils portent une chaîne d'or à leur cou. V. au mot CONSEIL du roi ce qui est dit des *huissiers*. (A)

HUISSIERS A CHEVAL, sont ceux qui ont été établis au châtelet de Paris, pour exploiter dans toute l'étendue du royaume; on les qualifioit quelquefois de *chevaliers*, à cause qu'ils vont à cheval. (A)

HUISSIER FIEFFÉ, est celui qui tient son office en fief. Vers le commencement de la troisième race, on donna en fief la plupart des offices, & jusqu'aux sergenteries: il y en a encore plusieurs offices d'*huissiers* qui ont conservé le titre de *fieffés*, quoiqu'ils ne soient plus tenus en fief; tels sont les quatre sergens ou *huissiers fieffés* du châtelet de Paris, lesquels sont du nombre des *huissiers* priseurs. (A)

PREMIER HUISSIER n'est pas le doyen des *huissiers* du tribunal, mais celui auquel par la création de son office, le titre & les fonctions de *premier huissier* ont été attribués; c'est lui qui reçoit directement les ordres du tribunal, & qui les transmet aux autres *huissiers* pour les faire exécuter: les *premiers huissiers* des cours & autres tribunaux ont chacun différens privilèges, qui sont remarqués en parlant de ces tribunaux. Voyez

PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, COUR DES AIDES, &c. (A)

HUISSIER PRISEUR est celui qui est commis pour faire l'appréciation des meubles. Henri II, par l'édit de février de 1556, créa des offices de *priseurs-vendeurs des biens meubles*; mais ces offices n'ayant pas été vendus, leur fonction fut unie, par édit du mois de mars 1576, à celle des *huissiers* & sergens qui voudroient financer pour les acquérir, ce qui fut encore mal exécuté; cependant depuis ce temps, tous les *huissiers* s'ingérèrent de faire les prises; l'édit de février 1697 désunit ces fonctions de celles de sergens à verge du Châtelet de Paris, & les attribua à 120 d'entr'eux seulement: on fit la même chose pour les autres sieges royaux par l'édit du mois d'octobre 1696, sur quoi il faut voir la déclaration du 12 mars 1697, & les arrêts du conseil des 4 août 1699, 5 août 1704, 19 janvier & 15 mai 1745. (A)

HUISSIERS DE LA CHAMBRE DU ROI, (*Hist. de France.*) Ce corps composé de seize officiers est un des plus anciens de la maison du roi, dont il formoit autrefois la garde intérieure. Ils étoient alors armés de massues, & couchoient dans les appartemens qui servoient d'avenues à la chambre du roi.

A présent ils servent l'épée au côté sous les ordres de MM. les premiers gentilshommes de la chambre, auxquels ils répondent de ceux qui approchent la personne du roi lorsqu'il est dans son intérieur. C'est entre leurs mains qu'ils prêtent le serment de fidélité; c'est d'eux qu'ils reçoivent leur certificat de service.

Aussi-tôt que la *chambre* est appelée pour le lever du roi, ils prennent la garde des portes, & ne laissent entrer en ce moment que ceux qui par droit de charge ou grâce de sa majesté ont l'entrée de la *chambre*. Ils distinguent ensuite les plus qualifiés des seigneurs qui se font nommés à la porte, les annoncent au premier gentilhomme, & les introduisent au petit lever. Au moment où le roi a pris sa chemise, que l'on appelle le *grand lever*, ainsi que dans le cours de la journée, ils laissent entrer dans la *chambre* toutes les personnes dont ils peuvent répondre.

Le soir, quand le roi doit tenir conseil, ou travailler dans sa *chambre*, l'*huissier* en

avertit les ministres de la part de sa majesté; & tient les portes fermées jusqu'à ce que le conseil ou travail soit levé.

Au moment où le roi prend ses pantouffles, que l'on appelle le *petit coucher*, l'*huissier* fait passer les courtisans qui n'ont ni la familière, ni la grande, ni la première entrée.

Aux fêtes annuelles, dévotions, *te Deum*, lits de justice, baptêmes & mariages, ainsi qu'à toutes les cérémonies de l'ordre du Saint Esprit, deux *huissiers* portent chacun une masse immédiatement avant sa majesté, de même qu'au sacre des rois, où ils marchent aux deux côtés du connétable, habillés de satin blanc avec pourpoint, haut-de-chausse, manches tailladées, manteau & toque de velours. Ils ont part aux sermens prêtés entre les mains du roi; & aux premières entrées que sa majesté fait dans les villes de son royaume ou dans celles de nouvelles conquêtes, il leur est dû un marc d'or ou sa valeur en argent payable par les officiers de ville.

Lorsqu'il y a des fêtes à la cour, ou que le roi honore l'hôtel-de-ville de sa présence, les *huissiers* tiennent les portes de la pièce qu'occupe sa majesté, & y placent les personnes connues conjointement avec les intendans des menus plaisirs, sous les ordres du premier gentilhomme de la *chambre*.

Ils ont l'honneur de servir les enfans de France dès le berceau. Dans l'intérieur ils répondent à madame la gouvernante, & lui annoncent les personnes qu'ils introduisent; & soit aux promenades, soit dans les appartemens extérieurs, en qualité d'écuyers ils donnent la main aux princes jusqu'à sept ans, & aux princesses de France jusqu'à douze. Ils ont bouche à cour à la table des maîtres pendant leur quartier auprès du roi.

Les prérogatives attachées aux *huissiers de la chambre*, le titre d'écuyer, qui leur est accordé depuis près de deux cents ans, ainsi que l'honneur d'être commis dans l'intérieur à la garde de sa majesté, ont fait que cette charge a été exercée sous Louis XIV par des colonels & capitaines de vaisseaux de roi.

Les anciens états de la France certifient ce dernier article, & font foi des droits dont jouissent les *huissiers de la chambre*: on y trouvera la date des ordonnances de nos rois, qui leur ont accordé des privilèges.

HUISSIER VISITEUR, (*Comm. & Mar.*)

on appelle aussi dans les sieges des juridictions maritimes de petits officiers quelquefois en titre d'office, & quelquefois seulement commis par les juges de marine pour faire la visite des vaisseaux marchands, soit en entrant dans les ports, soit en sortant. Outre cette visite, dont ils doivent tenir des procès verbaux exacts aussi-bien que de l'arrivée ou du départ des vaisseaux, leurs fonctions sont de s'opposer au transport des marchandises de contrebande & déprédées, & d'empêcher les maîtres de navires de faire voile sans congé. *Dict. de Commerce.*

HUIT, s. m. (*Ariith.*) est le huitieme terme de la suite des nombres naturels, le quatrieme de celle des pairs, & le second de celle des cubes: on n'en fait un article que pour faire connoître une propriété qui lui est particuliere, & qui semble avoir jusqu'ici échappé aux observateurs: la voici avec sa démonstration.

8 étant multiplié successivement par chacun des nombres triangulaires, le produit augmenté de l'unité donne par ordre tous les carrés impairs, à commencer à celui dont 3 est la racine.

$$\begin{array}{l} 8. \quad 1 + 1 = 9. \\ 8. \quad 3 + 1 = 25. \\ 8. \quad 6 + 1 = 49. \\ 8. \quad 10 + 1 = 81, \text{ \&c.} \end{array}$$

Il suit que tout carré impair (le premier excepté) étant diminué de l'unité, le reste se divise exactement par 8.

Soit un carré impair quelconque représenté par  $aa + 2a + 1$  ( $a$  étant un nombre pair); il faut prouver 1°. que 8 est diviseur exact ou facteur de  $aa + 2a$ ; 2°. que son co-facteur est un nombre triangulaire.

Les valeurs de  $a$  sont tous les termes de la suite des pairs 2, 4, 6, 8, &c. laquelle n'est elle-même que 2 multiplié successivement par chacun des nombres naturels 1, 2, 3, &c. La premiere partie de la propriété étant démontrée pour le premier terme 2, le sera donc par le même moyen pour toutes les autres qui n'en sont que des multiples. Or le carré de 2 est 4 =  $\frac{8}{2}$

D'ailleurs 2 pris deux fois } on a donc  $aa + 1$   
ne differe point de son }  $2a = 2 \cdot \frac{8}{2} = 8 \cdot 1$ .  
carré, & est aussi  $\frac{8}{2}$ .

Quant à la seconde partie de la propriété, la suite des  $aa$  relative aux différentes valeurs de  $a$ , est le premier  $aa$  ou  $\frac{8}{2}$  multiplié successivement par les carrés des nombres naturels, . . . . . 1. 4. 9. &c.

celle des  $2a$  n'est pareillement que le premier  $2a$  (aussi  $\frac{8}{2}$ ) multiplié par les racines de ces mêmes carrés, . . . . . 1. 2. 3. &c.

En ajoutant ensemble terme à terme ces deux suites correspondantes, il résulte que le co-facteur de 8 est toujours la somme d'un carré & de sa racine, divisée par le dénominateur 2 (qu'on peut transporter du premier facteur au second). Mais la moitié de la somme d'un carré & de sa racine, ou si l'on veut  $\frac{n \cdot n + n}{2}$  est l'expression caractéristique d'un nombre triangulaire. Donc, &c. Il suit que si  $n$  représente le quantieme d'un terme dans la suite des impairs, le carré

du terme même est 8.  $nn - n + 1 \dots$

On emploie ici  $\frac{nn - n}{2}$  au lieu de  $\frac{nn + n}{2}$ ; parce qu'à cause de l'exclusion du premier carré impair (1), au quantieme  $n$  du terme dans la suite des impairs, répond dans celle des nombres triangulaires le quantieme, non

$n$ , mais  $n - 1$ : ce qui n'empêche pas que la formule ne donne l'expression juste du carré, lors même que la racine est 1. Car alors le quantieme se confondant avec le terme même,  $nn - n$  est  $1 - 1 = 0$ ; ce qui rend nul le premier terme de la formule, en sorte qu'il ne reste que le second ( $+ 1$ ).

On pourroit au reste faire entrer 8 dans l'expression de tout carré pair, comme on vient de le faire dans celle de tout carré impair. Si  $n$  désigne le quantieme de la racine dans la suite des pairs, le carré pair sera généralement  $\frac{8nn}{2}$ . La démonstration en est si aisée à déduire de celle qu'on vient de voir pour les carrés impairs, qu'il paroît inutile de s'y arrêter.

Comme  $nn$  est alternativement un nombre impair & un nombre pair,  $\frac{nn}{2}$  est, dans le même ordre alternatif, tantôt une fraction, tantôt un entier. Il suit que les carrés pairs ne sont divisibles par 8 que de deux en deux, mais c'est sans subir aucun change-

*ment* : au lieu que les impairs le font *tous* , mais sous la condition de *perdre une unité* ; compensation qui partage assez également entre les deux especes la propriété. *Article de M. RALLIER DES OURMES.*

HUITAIN, f. m. (*Litt.*) piece composée de huit vers. Il y en a de deux sortes ; ou l'on fait rimer le premier vers du premier quatrain avec le troisieme , & le second avec le quatrieme ; ou l'on fait rimer le premier avec le quatrieme , & les deux du milieu ensemble : cette premiere espece de *huitain* est divisée en deux quatrains. La seconde espece se fait de deux tercets qui font un *fixain* , dont les deux premiers vers riment ensemble ; le troisieme rime avec le cinquieme , & le quatrieme avec le sixieme ; puis on ajoute deux vers sur une même rime. La premiere sorte est la plus simple ; la seconde est la plus variée.

HUITAINE, f. f. (*Gram.*) intervalle de huit jours ; c'est une affaire remise à la *huitaine*. Les délais des forclusions d'écrire & produire sont de *huitaine* en *huitaine*. Il faut qu'une cause soit au rôle pendant une *huitaine* franche ; une adjudication, sauf *huitaine*.

HUITAINE, f. m. (*Commerce.*) droit d'aides qui se leve en France sur les vins vendus à pot & par affiette. *Voyez VIN. Dict. de Commerce.*

HUITIEMIER, f. m. (*Commerce.*) commis des aides qui fait payer le huitieme des vins. *Dict. de Commerce.*

HUITRE, f. f. (*Hist. nat. Conchyl.*) *ostreum* , est un genre de coquillage bivalve, que tout le monde connoît. Ses deux battans sont composés de plusieurs feuilles ou lames : l'écaille de l'*huitre* est épaisse, robuste, pesante, quelquefois d'une grandeur considérable, d'une figure presque ronde , ordinairement raboteuse & inégale , à battans presque toujours inégaux & raboteux , à pres en dehors, lisses & argentés ou nacrés en dedans, dont l'un est plus ou moins creux ou concave, & l'autre applati, attachés ensemble dans leur milieu par un ligament.

*Différences dans la structure des coquilles d'huitres.* C'est dans une collection de ces coquilles, qu'on en peut voir la variété infiniment agréable. Les *huitres* sont souvent garnies de pointes & de parties hérissées ;

quelques-unes représentent un gâteau feuilleté ou un hérifson ; d'autres ont des excrescences ou des parties en zigzag , imitant l'oreille de cochon , ou la crête de coq ; d'autres sont groupées sur des rochers , sur des madrepores. L'*huitre* souvent immobile est un des coquillages parasites. Les *huitres* ont un caractère générique qui les doit faire distinguer des comes avec lesquelles on les trouve presque toujours confondues chez les auteurs. *Voyez Adanson, hist. des coq. du Sénégal ; d'Argenville, conchyliologie.*

La vulve supérieure des *huitres* a d'ordinaire un bec qui s'éleve à une de ses extrémités. Ce bec qui sert aussi à distinguer la différence des *huitres* , est quelquefois allongé , applati , recourbé , & terminé par un angle aigu. Dans d'autres , le bec est très-petit, posé en dessous , & presque entièrement caché. L'*huitre* se ferme exactement, nonobstant ses surfaces raboteuses & les pointes dont elle est souvent garnie en dehors. Les especes les plus singulieres des *huitres* sont celles qu'on appelle le *marteau* , *l'oiseau* ou *l'hirondelle* , la *pelure d'oignon* , le *pie d'âne* , la *feuille* , *l'oreille de cochon* ou la *crête de coq* , la *selle polonoise* , la *vitre chinoise*. La diversité des pointes & des tubercules , qu'on observe sur la robe des *huitres* & leurs belles couleurs , ne sont souvent que des variétés , & ne forment pas des especes. La nature de l'*huitre* est d'être fort souvent adhérente aux rochers , ou à quelqu'autre corps , par le moyen de la même liqueur glutineuse dont la coquille a été formée. On soupçonneroit avec assez de vraisemblance que les pintades, l'hirondelle , le marteau , &c. ne sont pas exactement des *huitres* , ayant pour caractère une échancrure par où passe une sorte de byssus qui sert à les attacher : mais ce byssus est fort différent de la pinne-marine.

*Description de l'huitre commune ; frai & saison de la maladie de ce coquillage ; huitres vertes.* L'*huitre* est composée de toutes les parties qu'ont les autres animaux à coquilles ; c'est un coquillage immobile par son poids , qui ne s'ouvre que d'un pouce au plus pour respirer , prendre l'eau par ses suçoirs & les alimens qui lui sont nécessaires , que l'on dit consister en sucs de petits

petits animaux, de plantes & de certaines parties d'une terre limonneuse. Il n'y a que la partie supérieure de l'*huître* qui ait un mouvement; l'inférieure est immobile & fert de point de résistance. L'*huître* perdrait son eau, si elle n'étoit couchée sur le dos. L'ouverture de sa bouche est entre les ouïes; elle est bordée de grandes levres chargées de suçoirs, ce qui forme une espece de fraise transparente & dure, qui tapisse des deux côtés les parois intérieures des deux valves. Elle conserve beaucoup d'eau dans son réservoir, & c'est ce qui prolonge sa vie hors de la mer. Le ligament à ressort qui fait le jeu des coquilles est renfermé entre les deux battans, positivement dans le talon ou sommet de la coquille. Les deux écailles de quelques *huîtres* n'ont point de charniere; le muscle tendineux, qui les réunit, leur en tient lieu. D'autres ont une charniere de trois parties, celle du milieu arrondie en genouillère, les deux autres recourbées en dehors.

Les quatre feuillets pulmonaires servent à l'*huître* à se décharger d'une humeur superflue, & à aspirer un nouveau suc. L'*huître* a la chair molle & une membrane blanche, contenant une matiere marbrée d'un jaune brunâtre, qui paroît être les intestins. On présume que c'est de cette matiere épaisse & coagulée que sort l'humeur laiteuse, qui perpétue l'espece & produit la semence. Cette humeur laiteuse passe par différens degrés d'accroissement, avant que de laisser entrevoir les deux écailles renfermées dans son centre. On verra dans un moment que cette masse glaireuse, portée par les flots agités sur les branches des mangliers, qui bordent les côtes stériles de la mer dans l'île de Cayenne, &c. produit des *huîtres* qui donnent des perles, & paroissent pendre des branches de ces arbres. L'*huître* n'a que deux tendons ou attaches d'une couleur violette foncée qui la joignent à ses deux écailles, dont la supérieure est ordinairement plate; l'autre est creuse, & contient tout le corps de cet animal: elle a été anatomisée par Lister & par Willis.

S'il est difficile de découvrir les parties de la génération de cet animal, il n'est pas plus facile de distinguer les mâles d'avec les femelles. Il paroît même que les *huîtres*,

Tome XVII.

ne pouvant quitter le lieu où elles ont pris naissance, sont dans l'impuissance de s'unir: ainsi elles doivent être hermaphrodites, & il semble qu'il ne peut exister de variété dans les sexes de ces individus. Lister & Willis prétendent cependant avoir distingué les individus des deux sexes. On fait seulement qu'au mois de mai ces animaux jettent leur frai, qui est de figure lenticulaire. On apperçoit avec un bon microscope, dans cette substance laiteuse, une infinité d'œufs, & dans ces œufs de petites *huîtres* déjà toutes formées. Le frai ou la semence des *huîtres* s'attache à des rochers, à des pierres, à des vieilles écailles, à des morceaux de bois & à d'autres choses semblables, dispersées dans le fond de la mer: nous en avons vu se fixer dans des bouteilles de verre, dans des moules à sucre, dans des souliers, & sur un fusil, qu'on avoit jetés exprès dans la mer à la fin de mars; le frai avoit été déposé sur ces matieres dans l'interval de cinq semaines.

On conjecture avec assez de vraisemblance que les œufs commencent à se couvrir d'une légère écaille dans l'espace de vingt-quatre heures.

Les *huîtres* sont malades & maigres après avoir frayé; mais au mois d'août elles ont repris leur embonpoint. Lister & Willis prétendent que la maladie de l'*huître* se connoît dans le mâle à une certaine matiere noire, qui paroît dans les ouïes; & dans les femelles, à la blancheur de cette matiere.

Au mois de mai, il est permis aux pêcheurs, suivant les réglemens, de pêcher toutes sortes d'*huîtres*; & comme l'on compte souvent sur une seule pierre ou une seule écaille vingt petites *huîtres*, il leur est enjoint, pour entretenir la multiplication de l'espece, de les rejeter à la mer; le mois de mai passé, ils ne peuvent pêcher que des *huîtres* d'une grandeur raisonnable. Quant au frai, qu'ils ont détaché des pierres, & aux *huîtres* encore tendres, ils les mettent comme en dépôt dans un certain détroit de mer, où elles croissent & s'engraissent, de manière qu'en deux ou trois ans elles parviennent à leur perfection.

Pour donner aux *huîtres* la couleur verte, les pêcheurs les renferment le long des bords de la mer dans des fossés profonds de trois

LIIII

piés, qui ne sont inondées que par les marées hautes, à la nouvelle & pleine lune, y laissant des especes d'écluses, par où l'eau reflue jusqu'à ce qu'elle soit abaissée de moitié. Ces fossés verdissent, soit par la qualité du terrain, soit par une espece de petite mouffe qui en tapisse les parois & le fond, ou par quelque autre cause qui nous est inconnue; & dans l'espace de trois ou quatre jours, les *huîtres*, qui y ont été enterrées, commencent à prendre une nuance verte. Mais pour leur donner le temps de devenir extrêmement vertes, on a l'attention de les y laisser séjourner pendant six semaines ou deux mois. Les *huîtres* vertes que l'on mange à Paris, viennent ordinairement de Dieppe. Les meilleures & les plus estimées sont celles qu'on pêche en Angleterre; on en transporte aussi en Saintonge vers les marais salans, où, par le séjour qu'elles y font, elles acquièrent une couleur verdâtre, & prennent un goût beaucoup plus délicat qu'auparavant. Il suffit donc, comme on vient de le voir, pour rendre les *huîtres* vertes, de les faire parquer dans des anes bordés de verdure. Ces *huîtres* vertes sont très-recherchées & avec raison. Il faut cependant se méfier de la couleur verte artificielle, que des impudens savent leur donner. On entretient ainsi parquées des *huîtres* autour de l'arsenal de Venise, où elles se font prodigieusement multipliées: cet animal est d'une fécondité qui étonne.

*Opinions sur la nature des huîtres des côtes de France, & sentimens sur celles des Indes, qui croissent aux branches des paléuviers ou mangliers, &c.* Quelques auteurs ont rangé l'*huître* parmi les zoophytes ou plantes-animales, & ont cru qu'elles croissoient & décroissoient avec la lune; c'est une erreur. Linné range ces animaux parmi les vermiféaux testacées, à coquilles arrondies, ridées, & lamelleuses. Ce ver paroît vivre en société, & a d'ordinaire peu ou point de mouvement progressif, ainsi que quelques moules & d'autres coquillages. Il n'y a que la valve supérieure qui ait quelque liberté, & l'*huître* ne fait rien sortir. Les *huîtres* s'attachent à tout ce qu'elles trouvent: elles ne demandent qu'un point d'appui; les rochers, les pierres, les bois, les productions marines, tout leur est propre: souvent même elles se

collent les unes aux autres au moyen d'une espece de glu qui sort de ce poisson, & qui est extrêmement forte.

M. Adanson; *hist. des coquilles du Sénégal*, pag. 296, qui a fait des observations particulieres sur les coquilles, dit que la plupart des *huîtres*, qui vivent éloignées les unes des autres, sont dans l'impuissance de se joindre par la copulation, & que cependant elles engendrent leurs semblables, d'où l'on peut conclure que chaque individu réunit les deux sexes. Il a observé sept especes d'*huîtres* au Sénégal, & il les décrit; nous n'entrerons pas dans ces détails: nous renvoyons à l'ouvrage cité.

Les voyageurs ont débité faussement qu'à la Chine on seme dans des especes de marais le frai exprimé des *huîtres* pilées & hachées: le fait est impossible. Mais il est vrai, qu'aux environs de Constantinople, dans le Bosphore de Thrace, on seme, pour ainsi dire, tous les ans des *huîtres* toutes entières. Ce sont les Grecs principalement qui y amènent des navires pleins d'*huîtres*, qu'ils jettent à la pelle dans la mer, pour en avoir des provisions à souhait.

On trouve des *huîtres* en abondance aux environs du Sénégal en Afrique; les negres se servent de leurs écailles pour en former de la chaux. Au village de Johal, royaume de Barbossen, il se trouve aussi dans les marigots quantité d'*huîtres* de mangliers, mal-faites, mais bonnes & délicates. A Gambie, & dans les fleuves qui confinent au Sénégal, il se trouve des *huîtres* en quantité, & qui sont plus ou moins estimées, car il y en a de grandes & de mal-saines. Il y a à la Concession du Sénégal des montagnes de coquilles d'*huîtres*, dont on fait de la chaux, ainsi que dans les environs.

M. Adanson, dans son *hist. des coquillages du Sénégal*, dit qu'il n'y a pas dix ans que l'on trouvoit encore des *huîtres* sur les racines des mangliers du Niger, près de l'isle du Sénégal, & qu'aujourd'hui on en trouve encore dans le fleuve de Gambie & dans les rivieres de Bissao. On sert ces racines toutes garnies d'*huîtres*, sur les tables du pays. On rencontre encore, à Saint-Domingue, & sur toute la côte du Port-au-Prince, des mangliers dont les tronçons qui baignent dans l'eau sont garnis d'*huîtres*

feuilletées, ordinairement cramoisies, jaunes, rouges; leur charniere est dentée, &c. Pour les avoir, on fait plonger un Negre, & avec une especé de serpe, il coupe les parties du bois qui en sont chargées. On trouve aussi à la côte d'Or, quantité d'*huîtres*, dont les écailles servent à faire de la chaux; les Anglois qui y sont établis, s'en servent pour leurs édifices: mais en 1707, les Hollandois, dans la seule vue de leur ôter ce secours, bâtirent un fort de sept ou huit canons, avec une garnison pour la garde des *huîtres*. La mer & la riviere d'Issini produisent une grande abondance d'*huîtres*, & d'une monstrueuse grosseur. On en trouve dans l'isle de Tabago & à la côte de Coromandel de plusieurs especes, qui sont attachées au roc, & qui sont très-bonnes à manger. Il y a d'autres *huîtres* qui portent des perles: elles sont sous l'eau, à la profondeur de quatre ou cinq brasses; des Negres plongeurs les attrapent en plongeant: on appelle cette coquille *mere de perles*, *pintade blanche*, *nacre de perles*.

Les *huîtres* de mangliers, que les Anglois nomment *mangrove*, tiennent à l'extrémité des branches de l'arbre de ce nom, qui croît au bord de la mer; & le grand nombre de coquillages qui tiennent à ces branches, les courbe de plus en plus, de sorte que ces animaux sont rafraîchis deux fois le jour par le flux & le reflux de la mer. Ces *huîtres* n'ont point de goût, leurs coquilles sont transparentes & nacrées: les Espagnols s'en servent en guise de verre. Il y a plusieurs sortes d'*huîtres* dans l'isle de Cayenne; les unes y sont appellées *huîtres de Sinamary*, riviere qui sépare Cayenne d'avec Surinam: elles sont fort grandes, on les détache des rochers à coups de serpe: on nomme les autres *rer*, c'est-à-dire, *huîtres de paléuviers*. On voit aussi, dit-on, deux sortes d'*huîtres* à la Guadeloupe: la premiere est assez semblable aux nôtres; la seconde est toute plate & a une petite houppe de poils dans le milieu; comme un petit barbillon, c'est peut-être une sorte de conque anatifere. Ces *huîtres* sont tellement âcres, qu'il est impossible d'en manger.

*Huîtres fécondes & stériles. Vers accoucheurs de ces coquillages.* On distingue dans les ports de mer deux sortes d'*huîtres*: les

fécondes, & celles qui ne le sont pas. Une petite frange noire qui les entoure, est la marque de leur fécondité & de leur bonté: les friands ne les manquent point, & les trouvent succulentes au goût. Dans la saison où les *huîtres* fécondes jettent leurs œufs, ou, comme parlent les pêcheurs, leurs grains, elles sont laiteuses, désagréables & mal-saines. En Espagne, il est défendu d'en draguer & d'en étaler aux marchés, à cause des accidens qu'elles pourroient causer à ceux qui inconsidérément en feroient usage.

M. Deslandes dit que dans la saison où les *huîtres* jettent leurs œufs, elles sont remplies d'une infinité de petits vers rougeâtres. Ceux qui remuent de gros tas d'*huîtres* pendant la nuit, apperçoivent quelquefois ces vers sur leurs écailles: ils paroissent comme des particules lumineuses, ou comme de petites étoiles bleuâtres; on voit facilement ces petits vers pendant le jour, par le moyen du microscope ou d'une loupe. Ce n'est qu'un insecte qui naît, vit & meurt sur l'*huître*, dont il se nourrit. M. Deslandes a aussi observé que tous les grands coquillages bivalves, sur-tout certaines grosses moules qui, dans l'Océan s'attachent au fond des vaisseaux, sont pendant la nuit des phosphores naturels. Mais de quel usage peuvent être ces petits vers rougeâtres aux *huîtres* fécondes, & seulement dans la saison où cette fécondité se déclare? M. Deslandes conjecture qu'ils leur servent, pour ainsi dire, d'accoucheurs. M. de Réaumur & d'autres leur ont donné aussi ce nom, en disant qu'ils excitent, d'une maniere qui nous est inconnue, les organes destinés à la génération. Pour s'en assurer, M. Deslandes a répété plusieurs fois l'expérience qui suit.

Cet observateur a pris des *huîtres* fécondes, & les a mises, vers le mois de mai, dans un réservoir d'eau salée: elles ont laissé, à l'ordinaire, une nombreuse postérité. Il en a répété ensuite l'expérience avec d'autres *huîtres* fécondes, dont il avoit retiré tous les petits vers qui y étoient renfermés: ces dernières *huîtres* n'ont rien produit, & la stérilité a régné dans le réservoir, où elles avoient été placées. Ces vers accoucheurs, dont M. de Réaumur & d'autres naturalistes ont parlé, sont tout-à-fait différens de certains vers blanchâtres & luisans qu'on

trouve aussi dans les *huîtres*. Ces derniers vers ressemblent à une grosse épingle, & ils ont depuis cinq jusqu'à huit lignes de long: il est très-difficile de les examiner en entier; car au moindre attouchement & à la moindre secousse, ils se résolvent en une matière gluante & aqueuse, qui s'attache même aux doigts.

*Ennemis des huîtres.* Les *huîtres* ont pour ennemis, les crabes, les étoiles marines, la grenouille pêcheuse ou le baudroi, les pétoncles & les moules; l'algue & la vase les font également périr dans leur naissance. Lorsque l'*huître* entr'ouvre son écaille, pour renouveler son eau, le crabe de vase, toujours porté à lui dresser des pièges, lui jette, dit-on, une petite pierre, qui empêche que sa coquille ne se referme, & ainsi il a la facilité de prendre l'*huître* & de la manger: mais ce fait demanderoit, sans contredit, à être bien vérifié.

*Qualités des huîtres, & leurs propriétés en médecine.* L'*huître*, dit Belon, est le meilleur des testacées: les anciens & les modernes l'ont regardée comme un mets exquis; Macrobe dit qu'on en servoit toujours sur les tables des pontifes romains: Horace a fait l'éloge des *huîtres* de Circé: les anciens vantoient aussi celles des Dardanelles, du lac Lucrin, du détroit de Cumes, & celles de Venise. Apicius, qui a écrit sur la cuisine, avoit l'art de conserver les *huîtres*, puisqu'il en envoya d'Italie en Perse à l'empereur Trajan, & qui à leur arrivée étoient aussi fraîches que le jour de leur pêche.

On a vu que chaque côte du monde habitée fournit des *huîtres*, dont les écailles sont de différentes couleurs: ces mêmes *huîtres* ont des goûts différens. Il y a des *huîtres* en Espagne qui sont de couleur rousse ou rouge; d'autres en Illyrie de couleur brune, & dont la chair est noire: dans la mer Rouge, il y en a de couleur d'iris; & en d'autres endroits, la chair & l'écaille sont noires. Il y en a à l'île de Saint-Dominique qui sont d'une belle couleur blanche, d'autres orangées, de rouges en différentes nuances.

Quant aux qualités des *huîtres*, on les doit choisir nouvelles, d'une grandeur médiocre, tendres, humides, délicates, d'un bon goût, & qui aient été prises dans les

eaux claires & nettes, sur-tout vers les embouchures des rivières; car les *huîtres* aiment l'eau douce, elles y engraisent beaucoup, & y deviennent excellentes. Celles au contraire qui se trouvent fort éloignées des rivières, & qui manquent d'eau douce, sont ordinairement fort dures, amères & d'une saveur désagréable. En France, on préfère les *huîtres* de Bretagne à toutes celles des autres côtes de France; mais elles sont inférieures à celles de Colchester. Celles de Saintonge passent pour être plus acres: celles de Bordeaux, qui ont la tête noire, sont d'un goût exquis. Le chancelier Bacon dit que les *huîtres* de Colchester étant mises dans des puits, qui ont coutume d'éprouver le flux & reflux de la mer, sans toutefois que l'eau douce leur manque, s'engraissent & croissent davantage. Toutes les *huîtres* qui se débitent à Paris, excepté les vertes, ont été draguées à Cancale en Bretagne.

Quoique les *huîtres* ne soient pas généralement du goût de tout le monde, l'opinion commune est qu'elles excitent l'appétit, *irritamentum gulæ*, & provoquent les urines: elles se dissolvent à la vérité dans l'estomac, sans y produire beaucoup de chyle; mais elles sont saines aux personnes d'un bon tempérament: cuites en fricassée ou en friture, ou marinées, elles sont plus difficiles à digérer. Les scorbutiques s'en trouvent très-bien: on prétend qu'elles excitent à la luxure.

On fait usage des écailles de l'*huître*, calcinées ou non calcinées & porphyrisées, pour absorber les acides de l'estomac. On en fait aussi une excellente chaux pour cimenter, & dont on se sert en quelques lieux pour engraisser certaines espèces de terre. On trouve souvent dans la terre ces écailles fossiles plus ou moins altérées, & dans différens états de dureté.

C'est avec les écailles de *huîtres* calcinées, & réduites en chaux, qu'on prépare une eau de chaux efficace pour guérir la gravelle, & même pour dissoudre le calcul de la vessie, lorsqu'il n'est pas d'une nature trop dure & tenace; mais il faut joindre à son usage celui du savon d'Alicante. Pour cet effet on prend matin & soir une dragme de savon, & on boit par-dessus un verre

de quatre onces d'eau de chaux d'écaillés d'*huître*; on injecte en même temps de cette eau de chaux dans la vessie, pour accélérer la dissolution du calcul.

Comme il n'y a point de coquillage plus abondant, dans la plupart des mers, il n'en est point aussi qui soit plus commun parmi les coquilles fossiles ou pétrifiées, & aucun sur lequel on ait plus écrit. Voyez Rondelet, Gesner, Jonston, Charleton, Merret, Dale, Aldrovande, Bonanué; Petitvert, Lister. Consultez le chevalier de Linné dans la *Fauna Suecica*, & dans son *Systema naturæ*; enfin lisez *Dict. des animaux*, à l'article *huître*, & celui des *fossiles* au même mot. (B. C.)

HUÎTRE, (*coquille d'*) *science microsc.* Il n'est pas rare de voir sur la coquille des *huîtres*, dans l'obscurité, une matière luisante, ou d'une lumière bleue comme la flamme du soufre, laquelle s'attache aux doigts lorsqu'on la touche, & continue de briller ou de donner de la lumière pendant un temps considérable, quoique sans aucune chaleur. M. Auxant a observé avec un microscope cette matière luisante; il a trouvé qu'elle étoit composée de trois sortes de petits animaux; les uns étoient blanchâtres, & avoient vingt-quatre ou vingt-cinq jambes fourchues de chaque côté, une tache noire, & le dos comme une anguille écorchée; la seconde espèce d'animalcule étoit rouge comme le ver luisant ordinaire, avec des plis sur le dos, les jambes comme les premiers, le nez comme celui d'un chien, & un œil à la tête; la troisième espèce étoit marquée, une tête de sole avec plusieurs houppes de poils blanchâtres; à côté des derniers insectes, il en vit quelques-uns plus gros, de couleur grise, ayant deux cornes comme celles du limaçon, & six ou huit piés blanchâtres; mais ceux-ci ne brilloient point. Voyez les *Trans. philos.* n°. 12. (D. J.)

\* HUÎTRE, *Pêche des huîtres au Bourg-neuf*, dans l'amirauté de Nantes, à la drague & au bateau. Cette manœuvre est particulière. Il y a deux pêcheurs dans un bateau; ils jettent une ancre à l'arrière & une autre à l'avant de leur chaloupe, larguant quelques brasses de cablot d'une ancre ou grappin à l'autre. Quand ils se sont établis ainsi,

ils mettent leur drague à la mer, soit à l'avant, soit à l'arrière du bateau. Les dragues sont fort petites. Elles ont un sac où les *huîtres* sont reçues. Ils halent ensuite à force de bras sur le petit funin frappé sur l'organneau de la drague, en sorte que le cablot se roidissant, leur donne lieu de tirer avec plus de force sur leur drague. Ils continuent la même manœuvre de l'autre bord, en portant leur drague près d'une des ancrés; ils s'éloignent ensuite, & halent la drague, soit avant, soit arrière, car ils n'ont pas l'esprit de pêcher, soit à la rame, soit à la voile, comme font les autres pêcheurs.

*Pêche des huîtres au râteau*, comme elle se fait dans le fond de la baie de Vannes. Les pêcheurs se mettent deux dans un petit bateau. Ils ont chacun un râteau sans sac, tel que ceux qu'on emploie à la pêche des moules sur les fonds qui ne découvrent pas, & ils entraînent les *huîtres* avec ce râteau.

*Pêche des huîtres à la drague*, comme elle se fait dans le ressort de l'amirauté de Marennes. Cette drague n'est armée que d'un seul couteau. On pêche depuis la fin de septembre jusqu'à la fin d'avril. Il faut donc publier la déclaration pour défendre la pêche en mai, juin, juillet & août, afin que les parcs ou fosses d'*huîtres* que l'on fait vider de bord & d'autre soient garnis.

Il se ramasse aussi beaucoup d'*huîtres* à la basse eau de chaque marée, sur-tout des vives eaux.

Les pêcheurs & les sauniers qui sont autour de cette baie, font des fosses vers le rivage, profondes d'environ dix-huit à vingt-quatre pouces; ces fosses, qu'ils appellent *étangs*, sont contiguës, & même font partie des parcs des salines. Les pêcheurs y jettent leurs *huîtres* pêle-mêle sans aucune précaution; elles y sont couvertes de vase noire pendant le séjour qu'elles y font, s'engraissent & se verdissent, mais après y avoir demeuré environ une ou deux années au moins. L'eau salée qui monte toutes les marées dans la baie, n'entre point dans ces fosses que le pêcheur ne le juge à propos. Les pluies d'eau douce avancent fort la préparation des *huîtres vertes*. Le transport ne

s'en fait que depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de mars ; mais elles ne sont d'excellente qualité qu'au bout de deux à trois ans. Voyez SALINES.

HUITRE, (*Dicte & Mat. méd.*) Les huitres excitent le sommeil ; elles donnent de l'appétit ; elles provoquent les ardeurs de Vénus ; elles poussent par les urines & lâchent un peu le ventre ; elles nourrissent peu. Leur usage est estimé par quelques-uns salutaire aux scorbutiques & à ceux qui sont atteints de la goutte. Je ne conçois pas bien par quel endroit ils les croient si convenables à ces fortes de maladies. L'opinion commune est que l'huitre se digère difficilement, & qu'elle cause des obstructions quand on en fait un usage fréquent ; cependant l'expérience n'est pas bien d'accord avec cette opinion ; car on voit tous les jours des gens en manger soir & matin, & en assez grande quantité, sans en être incommodés. On remarque même qu'elles passent assez vite, & plusieurs gens assurent qu'aucun aliment ne leur fortifie davantage l'estomac. Lémery, *traité des alimens*.

On peut ajouter à ces éloges l'observation très-courante des excès qu'on voit pratiquer impunément dans l'usage des huitres. Il n'est pas rare de trouver des personnes qui avalent cent, & même cent cinquante huitres à peine mâchées : ce qui ne sert que de prélude à un dîner très-copieux, & qui leur réussit à merveille.

Mais d'un autre côté les huitres sont un de ces alimens pour qui plusieurs personnes ont un dégoût invincible. Ce dégoût est naturel chez quelques-unes, mais il est dû chez quelques autres à une espèce d'empreinte laissée dans leur estomac par une indigestion d'huitres : ainsi sur ce point, comme sur la plupart des sujets de diète, le bien ou le mal dépendent d'une certaine disposition inconnue des organes de la digestion & de l'habitude.

Les écailles d'huitres fournissent à la pharmacie un alkali terreux, absolument analogue à la mère des perles, au corail, aux yeux d'écrevisse, aux coquilles d'œuf, & à celles d'escargot, &c. Voy. TERREUX, (*Mat. méd.*)

L'esprit de nitre & l'esprit de sel dissolvent une plus grande quantité de poudre de

coquilles d'huitres, que des autres alkalis de la même nature ; savoir, des perles, des coraux & de la nacre de perles.

La facilité de leur dissolution semble dépendre en partie de ce que la substance de la coquille d'huitre est remplie d'un sel salin, qui paroît manifestement sur la langue ; ce sel tient déjà la coquille à demi-dissoute, laquelle étant d'ailleurs fort tendre & fort friable, admet aisément les pointes des acides pour en achever la dissolution ; au lieu que la substance des perles & de la nacre de perle n'étant pas entre-mêlée d'un sel salin, au contraire étant un corps sec & très-dur, leur dissolution est plus difficile.

Peut-être que la facilité de la dissolution des coquilles d'huitres est une des raisons de ses bons effets dans les estomacs gâtés par des acides, indépendamment de la quantité de sel salin qu'elles contiennent, lequel ne paroît pas un simple sel marin, mais un sel qui a reçu un grand changement par l'animal ; ce qui est confirmé par la forte odeur & par le goût pénétrant (outre le salin) de cette eau qui se trouve dans les interstices des feuilles qui composent la coquille, lorsqu'on la casse avant qu'elle soit fort sèche.

On prépare les coquilles d'huitres différemment ; mais comme la préparation les peut altérer & gêner, particulièrement lorsqu'on les calcine par le feu, M. Homberg a communiqué dans les *mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1700*, la manière dont il se servoit pour les préparer.

« Prenez, dit-il, cette partie de la coquille de l'huitre qui est creuse, en jetant l'autre moitié qui est plate ; lavez-les bien des ordures extérieures, & faites-les sécher pendant quelques jours au soleil ; étant sèches, pilez-les dans un mortier de marbre, elles se mettront en bouillie ; exposez-les de nouveau au soleil pour les sécher ; puis achevez de les piler, & passez la poudre par un tamis fin ».

Les coquilles d'huitres entrent dans le remède de mademoiselle Stephens pour la pierre.

Les Romains donnerent long-temps la préférence aux huitres du lac Lucrin, qu'Horace appelle *Lucrina conchyliæ* ; ensuite ils aimèrent mieux celles de Brindes & de Tarente,

& finalement ils ne purent plus souffrir que celles de l'océan Atlantique. Nous sommes devenus aussi délicats que les Romains ; nous ne goûtons aujourd'hui que les *huîtres* vertes. Voyez à l'article PÊCHE DES HUITRES, comment on les verdit.

Mais le secret que les Romains avoient de conserver les *huîtres* ne nous est pas parvenu. Apicius l'a gardé pour lui. Il vivoit sous Trajan, & lui fit parvenir des *huîtres* très-fraîches au pays des Parthes. C'est ce même Apicius, selon quelques critiques, qui composa le fameux traité de *re culinaria*. Torinus trouva, dit-on, cet ouvrage dans l'île de Maguelone, près de Montpellier, & le fit imprimer à Bâle en 1541, in-4°. (D. J.)

HUITZIL-XOCHITL, f. m. (Hist. nat. Botan.) arbre du Mexique, dont le tronc est droit & uni ; son écorce est verdâtre & son bois fort blanc ; ses feuilles sont aiguës & dentelées ; ses fleurs sont jaunâtres vers les bords. Cet arbre fournit une résine qui a l'odeur de l'aneth.

\* HUITZITZIL, f. m. (Ornitholog.) petit oiseau du Mexique ; il n'est pas plus gros qu'un papillon, a le bec long & les plumes belles & déliées ; on en fait des tableaux. Il boit la rosée & suce les fleurs. Quand il est las, il fiche son bec dans le tronc des arbres, & y demeure attaché pendant six mois comme s'il étoit mort ; mais les pluies revenant, & la terre s'embellissant de fleurs, le *huitzil* quitte l'arbre & vole dans la campagne.

HUIUS ou HUIJUSCE DIEI, (mytholog.) surnom donné par les Romains à la Fortune. Elle avoit un temple à Rome, qui lui fut élevé par Q. Catulus, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait le jour où il vainquit les Cimbres conjointement avec Marius.

HULL, (Géogr.) *Hullum*, ville forte & commerçante d'Angleterre en Yorckshire, avec un bon port & un arsenal, au confluent de la rivière de même nom avec celle de Humber. Edouard I en est le fondateur ; elle est à 12 lieues S. E. d'Yorck. Long. suivant Street, 19, 40, 49 ; lat. 53, 50. (D. J.)

HULOT, ULOT, f. m. (Marine.) c'est l'ouverture où l'on met le moulinet de la barre nommée *manivelle*. Voyez Planche 4 Marine, n°. 180.

HULOTS, f. m. pl. (Marine.) ce sont

les ouvertures qui sont dans le panneau de la fosse aux cables.

HULOTE, HULOT, GRIMAUD, MACHETTE, AVETTE, (Hist. nat. Ornith.) *Strix cinerea* & forte *ulula Aldrovandi*. Oiseau de proie, qui ne sort de sa retraite que la nuit. Willughbi. a donné la description d'une *hulote* qui pesoit près de douze onces, & qui avoit deux piés huit pouces d'envergure, & environ treize pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des doigts & de la queue. Il n'y avoit point de membrane sur la base du bec de cet oiseau & de ceux de son genre, comme il s'en trouve sur la base du bec des oiseaux de proie qui se montrent le jour. Les yeux de la *hulote* sont très-grands, le bord des paupieres est noir. Cet oiseau a très-peu de poids à proportion de son volume, dont la plus grande partie est en plume. Celles qui sont disposées en cercle autour des yeux & du bec sont fortes & de couleur mêlée de blanc & de brun ; le corps est panaché de cendre & de brun ; il y a sur la poitrine des taches oblongues & noires, & sur les grandes plumes des ailes des taches transversales, noirâtres & rouffâtres. Les piés sont couverts de plume ; la plante est jaune ; le doigt extérieur peut s'étendre en arriere : le côté intérieur de l'ongle du doigt du milieu est tranchant. Willughbi *Ornit.* Voyez OISEAU.

HULST (Géogr.) petite, mais forte ville des Pays - Bas hollandois, au comté de Flandres, capitale d'un bailliage de même nom au quartier de Gand. Elle fut enfermée de murailles en 1426. Les confédérés la prirent en 1578, le duc de Parme en 1583., le prince Maurice en 1591, l'archiduc Albert en 1596, & Frédéric-Henri, prince d'Orange, la reprit aux Espagnols en 1615 : depuis ce temps elle est restée aux Hollandois. Elle est à 6 lieues N. O. d'Anvers, 7 N. E. de Gand. Long. 22, 35 ; lat. 52, 26.

C'est la patrie de Cornelius Jansénius, professeur en théologie à Louvain, & qui à son retour du concile de Trente, fut récompensé par le pape, de l'évêché de Gand, où il mourut en 1576, âgé de 66 ans. Quoiqu'il ait publié plusieurs ouvrages, il ne faut pas le confondre avec le

fameux Corneille Jansénius, qui étoit évêque d'Ypres en 1635; mort de la peste en 1638, & qui, depuis son décès, est devenu, sans s'en douter, chef d'une secte que la seule persécution peut étendre dans l'église & dans l'état. (*D. J.*)

**HUMAIN**, adj. (*Gramm.*) qui appartient à la nature de l'homme. *V. NATUREL.*

Le corps *humain* est l'objet de la médecine. *Voyez Corps & MÉDECINE.*

Epicure & ses sectateurs nient que les dieux se mêlent des choses *humaines*. *Voyez EPICURIENS.*

On distingue la foi en divine & en *humaine*. *Voyez FOI.*

\* **HUMAINE ESPECE.** (*Hist. nat.*) L'homme considéré comme un animal, offre trois fortes de variétés; l'une est celle de la couleur; la seconde est celle de la grandeur & de la forme; la troisième est celle du naturel des différens peuples.

En passant d'un pôle à l'autre, & en commençant par le nord, on trouve d'abord les Lapons Danois, Suédois, Moscovites & indépendans, les Zembliens, les Borandiens, les Samoyedes, les Tartares septentrionaux, & peut-être les Ostiaques dans l'ancien continent, les Groenlandois & les sauvages au nord des Esquimaux. On croiroit que c'est une race d'hommes dégénérée, d'une petite stature & d'une figure bizarre. Ils ont tous le visage large & plat, le nez camus & épaté, l'iris de l'œil jaune, brun & tirant sur le noir, les paupières retirées vers les tempes, les joues très-élevées, la bouche grande, le bas du visage étroit, les lèvres épaisses, la voix grêle, la tête grosse, les cheveux noirs & lisses, la peau basanée & couleur d'olive foncée. Ils sont petits, trapus & maigres: la plupart n'ont que quatre piés de hauteur; les plus grands que quatre piés & demi. Les femmes sont aussi laides que les hommes; leurs mamelles sont très-considérables; elles en ont le bout noir comme du charbon; des voyageurs disent qu'elles n'ont de poil que sur la tête, & qu'elles ne sont pas sujettes à l'évacuation périodique.

Tous ces peuples laids sont grossiers, superstitieux & stupides. Les Lapons Danois consultent un gros chat noir. Les Suédois appellent le diable avec un tambour. Ils

courent en patins sur la neige avec tant de vitesse, qu'ils atteignent sans peine les animaux les plus légers. Ils ont l'usage de l'arc & de l'arbalète, & ils s'en servent très-adroitement. Ils chassent; ils vivent de poisson sec, de la chair de renne ou d'ours, & de pain fait de la farine d'os de poisson, broyée ou mêlée avec l'écorce tendre du pin ou du bouleau; ils boivent de l'huile de baleine & de l'eau. Ils n'ont presque aucune idée de Dieu ni de religion. Ils offrent aux étrangers leurs femmes & leurs filles. Ils habitent sous terre; ils s'éclairent avec des lampes pendant leur nuit, qui est de plusieurs mois. Les femmes sont habillées de peaux de rennes en hiver, & de peaux d'oiseaux en été. Dans cette dernière saison, ils se défendent de la piquure des mouches par une épaisse fumée qu'ils entretiennent autour d'eux. Ils sont rarement malades. Leurs vieillards sont robustes; seulement la blancheur des neiges & la fumée leur affoiblissent la vue, & il y en a beaucoup qui sont aveugles.

Les Tartares occupent un espace immense. Ils ont le haut du visage large & ridé, le nez court & gros, les yeux petits & enfoncés, les joues fort élevées, le bas du visage étroit, le menton long & avancé, la mâchoire supérieure enfoncée, les dents longues & séparées, les sourcils gros & couvrant l'œil, les paupières épaisses, la face plate, le teint basané & olivâtre, les cheveux noirs, la stature médiocre, le corps fort & robuste, la barbe rare & par bouquets, les cuisses grosses, les jambes courtes. Ceux qu'on appelle *Calinouques* sont d'un aspect effroyable. Ils vivent de la chair du cheval, du chameau, & boivent le lait de jument fermenté avec de la farine de millet. Ils ne gardent de cheveux qu'un toupet, qu'ils laissent croître assez pour en faire une tresse de chaque côté du visage. Les femmes sont aussi laides que les hommes. Elles n'ont ni mœurs ni religion.

Le sang tartare s'est mêlé d'un côté avec les Chinois, & de l'autre avec les Russes orientaux; & ce mélange n'a pas tout-à-fait effacé les traits de la race primitive.

Il y a parmi les Russes ou Moscovites beaucoup de visages tartares, des corps carrés, des cuisses grosses & des jambes courtes.

Les Chinois ont les membres bien proportionnés, sont gros & gras, ont le visage large & rond, les yeux petits, les sourcils grands, les paupières élevées, le nez petit & écrasé, la barbe éparse & par épis. Ceux qui habitent les provinces méridionales sont bruns & d'un teint plus basané que les autres. Les habitans du milieu de l'empire sont blancs; au reste, ces caractères varient; mais en général ces peuples sont mous, pacifiques, indolens, superstitieux, soumis, esclaves & cérémonieux.

Les Japonois sont assez ressemblans aux Chinois, quant à la figure; mais altiers, aguerris, adroits, vigoureux, inconstans & vains, capables du supporter la faim, la soif, le froid, le chaud & la fatigue: ils sont d'un caractère fort différent.

Les Chinois & les Japonois sont dans l'usage d'empêcher le pied de croître à leurs femmes par des moyens violens, en sorte qu'elles ne peuvent marcher.

Les habitans du pays froid, stérile & montueux d'Yeco, voisins des Chinois & des Japonois, sont grossiers, brutaux, sans mœurs & sans arts, ont le corps court & gros, les cheveux longs, héuissés & noirs, le front plat, le teint jaune, le corps & même le visage velus, & sont paresseux & mal-propres.

Les Cochinchinois, dont la contrée est plus montueuse & plus méridionale que la Chine, sont plus basanés & plus laids que les Chinois.

Les Tunquinois, dont le pays est meilleur, & qui vivent sous un climat moins chaud, sont mieux faits & moins laids que les Cochinchinois.

Les Siamois, les Péguans, les habitans d'Aracan, de Laos, &c. sont assez ressemblans aux Chinois; ils ne diffèrent plus ou moins que par la couleur.

Le goût pour les grandes oreilles est commun à tous les peuples de l'orient, & les uns les ont longues naturellement, les autres les alongent par art.

Ces peuples ne diffèrent guère des Chinois, & tiennent encore des Tartares les yeux petits, le visage plat & la couleur olivâtre; mais en descendant vers le midi, les traits commencent à changer & à se diversifier.

Les habitans de la presqu'île de Malaca

& de l'île de Sumatra sont noirs, petits, vifs, bien proportionnés & fiers.

Ceux de Java, voisins de Sumatra & de Malaca, tiennent des Chinois; ils ont seulement la couleur rouge, mêlée de noir des Malais. Il faut cependant en excepter les Chacrelas. Ceux-ci sont blonds & blancs, ont les yeux foibles, ne peuvent supporter le grand jour, & ne voient bien que la nuit.

On prétend que dans l'île de Mindoro & dans l'île Formose il y a des hommes à queue: ce fait est suspect; mais un autre fait qui ne l'est pas, c'est qu'il n'est permis aux femmes mariées d'avoir des enfans qu'à 35 ou 37 ans. Si elles deviennent grosses plutôt, les prêtresses les foulent aux pieds & les font avorter.

Aux îles Mariannes ou des Latrons, les hommes sont très-grands, très-robustes & très-grossiers; ils ne vivent que de racines, de fruits & de poisson, & cependant ils parviennent à l'extrême vieillesse.

Au midi des îles Mariannes & à l'orient des Moluques, on trouve la terre des Papous & la nouvelle Guinée. Les Papous sont noirs comme les Caffres, ont les cheveux crépus, le visage maigre & laid. Parmi ces Papous si noirs, il y a des hommes blonds & blancs.

Les Mogols & les autres peuples de la presqu'île de l'Inde ressemblent aux Européennes pour la taille & les traits; mais ils en diffèrent plus ou moins par la couleur. Les Mogols sont olivâtres.

Les Bengalois sont plus jaunes que les Mogols. Ils sont beaux & bien faits. Leurs femmes passent pour les plus lascives de l'Inde.

Les habitans de la côte de Coromandel sont plus noirs que les Bengalois & moins civilisés. Ceux de la côte de Malabar sont encore plus noirs.

Les coutumes de ces différens peuples de l'Inde sont bizarres. Les Banianes ne mangent de rien de ce qui a vie. Ils craignent de tuer un insecte. Les Naires de Calicut sont au contraire tous chasseurs: ils ne peuvent avoir qu'une femme, mais leurs femmes peuvent prendre autant de maris qu'il leur plaît. Il y a des hommes & des femmes parmi ces derniers qui ont les jambes mouffrueuses.

Les habitans de Ceylan ressemblent assez à ceux de la côte de Malabar.

Les Maldivois olivâtres sont bien faits.

Les habitans de Cambaye ont le teint gris.

Les Persans, voisins des Mogols, en sont peu différens. Il y a dans la Perse beaucoup de belles femmes; mais elles y sont amenées des autres contrées.

Les peuples de la Perse, de la Turquie, de l'Arabie, de l'Egypte & de toute la Tartarie, peuvent être regardés comme une même nation.

Les Arabes vivent misérablement. Ils n'ont des peuples policés que la superstition. Les Egyptiens sont grands, & leurs femmes petites.

Les peuples qui habitent entre le 20 & le 30 ou 35 degré de latitude nord dans l'ancien continent, depuis l'empire du Mogol jusqu'en Barbarie, & même depuis le Gange jusqu'aux côtes occidentales de Maroc, ne sont pas fort différens les uns des autres. Les hommes en général y sont bruns & basanés, assez beaux & bien faits. Si l'on examine ceux qui habitent sous un climat plus tempéré, on trouvera que les hommes des provinces septentrionales du Mogol & de la Perse, les Arméniens, les Turcs, les Géorgiens, les Mingréliens, les Circassiens, les Grecs & tous les peuples de l'Europe sont les plus blancs, les plus beaux & les mieux proportionnés de la terre; & que, quoiqu'il y ait fort loin de Cachemire en Espagne, & de la Circassie en France, il ne laisse pas d'y avoir une singulière ressemblance entre ces peuples si éloignés les uns des autres, mais situés à peu près à une égale distance de l'équateur.

Les Cachémiriens sont beaux; le sang est encore plus beau en Géorgie qu'à Cachemire. Les femmes de Circassie sont renommées pour leurs charmes, & c'est à juste titre. Les Mingréliens ne le cèdent en rien à ces peuples. Tous ces peuples sont blancs.

Les habitans de la Judée ressemblent aux autres Turcs; ils sont seulement plus bruns que ceux de Constantinople. Il en est de même des Grecs; ceux de la partie septentrionale sont fort blancs; ceux des îles ou provinces méridionales sont bruns. En général, les femmes grecques sont plus belles & plus vivés que les femmes turques.

Les Grecs, les Napolitains, les Siciliens, les habitans de Corse, de Sardaigne, & les Espagnols, situés à peu près sous un même parallèle, sont assez semblables pour le teint; mais plus basanés que les François, les Anglois, les Allemands, les Polonois; les Maldaves, les Circassiens, & les autres habitans du nord de l'Europe jusqu'en Laponie, où l'on trouve une autre espece d'hommes.

Les Espagnols sont maigres & assez petits. Ils ont la taille fine, la tête belle, les traits réguliers, les yeux beaux, les dents assez bien rangées, mais le teint jaune & basané.

Les hommes à cheveux noirs ou bruns commencent à être rares en Angleterre, en Flandres, en Hollande, & dans les provinces septentrionales de l'Allemagne. On n'en trouve presque point en Danemarck, en Suede, en Pologne.

Les Goths sont de haute taille; ils ont les cheveux lisses, blonds, argentés, & l'iris de l'œil bleuâtre.

Les Finois ont le corps musculeux & charnu, les cheveux blonds, jaunes & longs; & l'iris jaune foncé.

Les Suédoises sont fécondes, & les hommes y vivent long-temps.

L'homme est plus chaste dans les pays froids que dans les climats méridionaux. On est moins amoureux en Suede qu'en Espagne ou en Portugal, & cependant les Suédoises sont plus d'enfans. On a appelé le Nord *Officina gentium*.

Les Danois sont grands & robustes, d'un teint vif & coloré. Les femmes danoises sont blanches, assez bien faites, & fécondes.

Les Ingriens & les Carliens qui habitent les provinces septentrionales de la Moscovie, sont vigoureux & robustes. Ils ont pour la plupart des cheveux blonds, & ressemblent assez aux Finois.

Il suit de ce qui précède, que la couleur dépend beaucoup du climat, sans en dépendre entièrement. Il y a différentes causes qui doivent influencer sur la couleur, & même sur la forme des traits; telles sont la nourriture & les mœurs.

Achevons de parcourir l'Afrique. Les peuples qui sont au delà du tropique, depuis la mer Rouge jusqu'à l'Océan, sont des especes de Mores, mais si basanés qu'ils

paroissent presque tous noirs, ils sont mêlés de beaucoup de mulâtres.

Les negres du Sénégal & de Nubie sont très-noirs, excepté les Ethiopiens & les Abyssins. Les Ethiopiens sont olivâtres; ils ont la taille haute, les traits du visage bien marqués, les yeux beaux & bien fendus, le nez bien fait, les lèvres petites & les dents blanches. Les Nubiens ont les lèvres grosses & épaisses, le nez épaté, & le visage fort noir.

Il y a sur les frontieres des déserts de l'Ethiopie un peuple appelé *Acridophage* ou *mangeurs de sauterelles*. Ils vivent peu. Cette nourriture engendre dans leurs chairs des insectes qui les dévorent. Après avoir vécu d'insectes, ils en sont mangés.

En examinant les différens peuples qui composent les races noires, on y remarque autant de variétés que dans les races blanches; mêmes nuances du brun au noir, que du blanc au brun.

Les habitans des isles Canaries ne sont pas des Negres, ils n'ont de commun avec eux que le nez aplati. Ceux qui habitent le continent de l'Afrique à la hauteur de ces isles, sont des Mores assez basanés, mais appartenans à la race des blancs. Les habitans du Cap blanc sont encore des Mores. Ces Mores s'étendent jusqu'à la riviere du Sénégal, qui les sépare d'avec les Negres. Les Negres sont au midi, & absolument noirs.

Les Mores sont petits, maigres & de mauvaise mine, avec de l'esprit & de la finesse. Les Negres sont grands, gros, bien faits; mais niais & sans génie.

Il y a au nord & au midi du fleuve, des hommes qu'on appelle *Foules*, qui semblent faire la nuance entre les Mores & les Negres. Les Foules ne sont pas tout-à-fait noirs comme les Negres, mais ils sont bien plus bruns que les Mores.

Les isles du cap Verd sont toutes peuplées de mulâtres, venus des premiers Portugais & des Negres qui s'y trouverent; on les appelle *Negres couleur de cuivre*.

Les premiers Negres qu'on trouve sont sur le bord méridional du Sénégal: on les nomme *ialoses*. Ils sont tous fort noirs, bien proportionnés, d'une taille assez avantageuse, & moins durs de visage que les autres

Negres. Ils ont les mêmes idées de la beauté que nous; il leur faut de grands yeux, une petite bouche, des lèvres fines & un nez bien fait, mais la couleur très-noire & fort luisante. A cela près, leurs femmes sont belles, mais elles donnent cependant la préférence aux blancs.

L'odeur de ces Negres du Sénégal est moins forte que celle des autres Negres. Ils ont les cheveux noirs, crépus, & comme de la laine frisée. C'est par les cheveux & la couleur qu'ils diffèrent principalement des autres hommes.

Si le nez est épaté, si les lèvres sont grosses par artifice en quelques contrées, il est certain que dans d'autres ces traits sont donnés par la nature.

Les Négresses sont fort fécondes. Les Negres de Corée & du cap Verd sont aussi bien faits & très-noirs. Ceux de Sierra-Leona ne sont pas tout-à-fait si noirs que ceux du Sénégal. Ceux de Guinée, quoique sains, vivent peu. C'est une suite de la corruption des mœurs.

Les habitans de l'isle de Saint-Thomas sont des Negres semblables à ceux du continent voisin. Ceux de la côte de Juda & d'Arada sont moins noirs que ceux du Sénégal & de Guinée. Les Negres de Congo sont noirs, mais plus ou moins. Ceux d'Angola sentent si mauvais lorsqu'ils sont échauffés, que l'air des endroits où ils ont passé en reste infecté pendant plus d'un quart d'heure.

Quoiqu'en général les Negres aient peu d'esprit, ils ne manquent pas de sentiment. Ils sont sensibles aux bons & aux mauvais traitemens. Nous les avons réduits, je ne dis pas à la condition d'esclaves, mais à celle des bêtes de somme; & nous sommes raisonnables! & nous sommes chrétiens!

On ne connoît guere les peuples qui habitent les côtes & l'intérieur des terres de l'Afrique depuis le cap Negre jusqu'au cap des Voltes. On fait seulement que les hommes y sont moins noirs, & qu'ils ressemblent aux Hottentots dont ils sont les voisins.

Les Hottentots ne sont pas des Negres, mais des Caffres, qui se noircissent avec des graisses & des couleurs. Cependant ils ont les cheveux laineux & frisés. On pourroit les regarder dans la race des noirs comme

une espece qui tend à se rapprocher des blancs, ainsi que dans la race des blancs; les Mores comme une espece qui tend à se rapprocher des noirs.

Les femmes des Hottentots sont petites. Elles ont une excrescence de chair ou de peau dure & large, qui commence au dessus de l'os pubis, & qui leur tombe jusqu'au milieu des cuisses comme un tablier. L'usage est de ne laisser aux hommes qu'un testicule.

Les Hottentots ont tous le nez épaté & les levres grosses. On dit qu'une petite fille enlevée de chez ce peuple, & nourrie en Hollande, y devint blanche.

Les habitans de la terre de Natal sont moins mal-propres & moins laids que les Hottentots. Ils ont cependant les cheveux frisés & le nez plat.

Ceux de Sofola & du Monomotapa sont encore mieux que ceux de Natal; & les peuples de Madagascar & de Mozambique, quoique noirs, ne sont pas Negres.

Il paroît que les Negres proprement dits, sont différens des Caffres, qui sont des noirs d'une autre espece; mais ce qui acheve de résulter de ces observations, c'est que la couleur est principalement un effet du climat, & que les traits dépendent des usages.

L'origine des noirs a fait de tous les temps une grande question. Les anciens les regardoient comme la dernière nuance des peuples basanés. Voyez l'article NEGRES.

Nous allons considérer les différens peuples de l'Amérique, comme nous avons considéré ceux des autres parties du monde.

Au nord de l'Amérique on trouve des especes de Lapons semblables à ceux d'Europe & aux Samoyedes d'Asie. Ceux du détroit de Davis sont petits, olivâtres, à jambes courtes & grosses, & voisins comme en Europe, d'une espece grande, bien faite, & blanche, avec un visage fort régulier.

Les sauvages de la baie d'Hudson & du nord de la terre de Labrador, ne paroissent pas de la même race. Ils sont laids, petits, mal-faits, & ont le visage presque couvert de poil, comme les habitans du pays d'Yço.

Les sauvages de Terre-Neuve ressembent assez à ceux du détroit de Davis.

Les sauvages du Canada & de toute la profondeur des terres, jusqu'aux Assiniboëls, sont grands, forts, robustes & bien faits. Ils

ont tous les cheveux & les yeux noirs, les dents blanches, le teint basané, peu de barbe, & presque point de poils en aucune partie du corps; rien de plus ressemblant qu'eux aux Tartares orientaux: aussi sont-ils sous la même latitude.

Les peuples de la Floride, du Mississipi, & des autres parties méridionales de l'Amérique septentrionale, sont plus basanés que ceux du Canada, sans cependant être bruns. Les Apalachites, voisins de la Floride, sont grands & bien proportionnés, ont les cheveux noirs & longs, & la couleur olivâtre.

Les naturels des isles Lucaies sont moins basanés que ceux de Saint-Domingue & de l'isle de Cube.

Les Caraïbes ont la taille belle, sont beaux, forts, dispos & sains. Quelques-uns ont le front & le nez applatis; mais c'est par un caprice d'altérer la figure humaine, assez général chez tous les sauvages. Leurs dents sont belles & bien rangées, leurs cheveux longs & lissés, & leur teint olivâtre. Ils aiment la liberté au point qu'ils se laissent mourir plutôt que de servir. Leurs femmes sont petites, ont les yeux noirs, le visage rond, les dents blanches & l'air gai, au contraire des hommes qui sont tristes & mélancoliques.

Les naturels du Mexique sont bien faits, dispos, bruns & olivâtres. Ils ont peu de poils, même aux sourcils; cependant les cheveux longs & fort noirs.

Les habitans de l'isthme de l'Amérique sont de bonne taille & d'une jolie tournure; mais ils ont le teint basané, ou de couleur de cuivre jaune ou d'orange, & les sourcils noirs comme le jais. Parmi eux il y a des individus blancs, mais d'un blanc de lait. Ils ont la peau couverte d'un duvet blanc, les paupieres en forme de croissant dont les pointes tournent en bas; la vue si foible, qu'ils ne sortent & ne voient que la nuit. Voilà les analogues des Chacrelas de Java, & des Bédas de Ceylan. Ces blancs naissent de peres & de meres couleur de cuivre; ce qui seroit penser que les Chacrelas & les Bédas viennent aussi de peres & de meres basanés, sur-tout après les exemples qu'on a parmi les Negres, de blancs nés de peres & de meres noirs. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que cette variété n'a lieu que du noir

au blanc , & non du blanc au noir. Il n'arrive point chez les blancs qu'il naisse des individus noirs.

Les peuples des Indes orientales, de l'Afrique & de l'Amérique où l'on trouve ces hommes blancs , sont tous sous la même latitude. Autre singularité.

Le blanc paroît donc être la couleur primitive de la nature , que le climat , la nourriture & les mœurs alterent , & font passer par le jaune & le brun , & conduisent au noir.

Les hommes d'un blond blanc ont les yeux foibles , & souvent l'oreille dure. On prétend que les chiens blancs , sans aucune tache , sont sourds ; & en effet il y en a des exemples.

Les Indiens du Pérou sont de couleur de cuivre , comme ceux de l'Isthme ; à moins qu'ils n'habitent des lieux élevés ; alors ils sont blancs. Ceux de la Terre-Ferme , le long de la rivière des Amazones & le continent de la Guiane , sont basanés , rougeâtres , plus ou moins clairs , excepté les Arras , qui sont presque aussi noirs que les Negres.

Les sauvages du Bresil sont à peu près de la taille des Européens , mais plus forts , plus robustes & plus dispos. Ils ont peu de maladies , vivent long-temps , ont la tête grosse , les épaules larges , les cheveux longs , & sont basanés.

Les habitans du Paraguai ont la taille assez belle & assez élevée , le visage un peu long & la couleur olivâtre. Ils sont sujets à une espece de lepre qui leur couvre tout le corps , sans les incommoder beaucoup.

Les Indiens du Chili sont d'un basané de cuivre rouge , mais non mêlé de blanc & de noir , comme les Mulâtres qui viennent d'un blanc & d'une Nègresse , ou d'une blanche & d'un Negre ; du reste ce sont des hommes vigoureux.

C'est à l'extrémité du Chili , vers les terres Magellaniques , qu'on place une race gigantesque appelée les *Patagons* ; on leur donne jusqu'à neuf à dix piés de hauteur. Mais la hauteur commune de l'homme étant de cinq piés , elle ne s'étend guere qu'à un pié au dessus ou au dessous.

De ce qui précède il suit que dans tout le nouveau continent que nous venons de parcourir , il n'y a qu'une seule & même race d'hommes , plus ou moins basanés. Les

Américains sortent d'une même souche. Les Européens sortent d'une même souche. Du nord au midi on apperçoit les mêmes variétés dans l'un & l'autre hémisphère. Tout concourt donc à prouver que le genre *humain* n'est pas composé d'especes essentiellement différentes. La différence des blancs aux bruns vient de la nourriture , des mœurs , des usages , des climats ; celle des bruns aux noirs a la même cause. *V. l'article NEGRES.*

Il n'y a donc eu originairement qu'une seule race d'hommes , qui s'étant multipliée & répandue sur la surface de la terre , a donné à la longue toutes les variétés dont nous venons de faire mention ; variétés qui disparaîtroient à la longue , si l'on pouvoit supposer que les peuples se déplaçassent tout à coup , & que les uns se trouvassent ou nécessairement ou volontairement assujettis aux mêmes causes qui ont agi sur ceux dont ils croient occuper les contrées. *Voyez l'Histoire naturelle de Mrs. de Buffon & d'Aubenton.*

**HUMANISTE**, f. m. (*Littérat.*) jeune homme qui suit le cours des études qu'on appelle *humanités*. *Voyez ce mot.*

**HUMANITÉ**, f. f. (*Morale.*) c'est un sentiment de bienveillance pour tous les hommes , qui ne s'enflamme guere que dans une ame grande & sensible. Ce noble & sublime enthousiasme se tourmente des peines des autres & du besoin de les soulager ; il voudroit parcourir l'univers pour abolir l'esclavage , la superstition , le vice & le malheur.

Il nous cache les fautes de nos semblables , ou nous empêche de les sentir ; mais il nous rend séveres pour les crimes. Il arrache des mains du scélerat l'arme qui seroit funeste à l'homme de bien ; il ne nous porte pas à nous dégager des chaînes particulières , il nous rend au contraire meilleurs amis , meilleurs citoyens , meilleurs époux ; il se plaît à s'épancher par la bienfaisance sur les êtres que la nature a placés près de nous. J'ai vu cette vertu , source de tant d'autres , dans beaucoup de têtes & dans fort peu de cœurs.

**HUMANITÉ** de *Jesus-Christ* se dit , en *théologie* , de la nature humaine que le Verbe a pris en s'incarnant pour la rédemption & le salut du genre humain. Nestorius ne pouvoit souffrir qu'on attri-

buât à la Divinité les infirmités & les bassesses de l'humanité, ni à celle-ci les attributs de la Divinité: ce qui l'engagea à soutenir qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une nature. Voyez NESTORIANISME.

L'humanité de Jesus-Christ consistoit à avoir pris un corps & une ame semblables aux nôtres, avec les infirmités qui sont les apanages & les suites de notre nature, excepté le péché, la concupiscence, &c. (G)

HUMANITÉS, f. f. pl. (*Littér.*) signifient les lettres humaines, c'est-à-dire, l'étude de la grammaire, du grec & du latin, de la poésie, de la rhétorique & des anciens poètes, orateurs, historiens, en un mot tout ce qu'on a coutume d'enseigner dans les colleges, depuis la sixième jusqu'à la philosophie exclusivement. On dit d'un jeune homme qui s'est distingué dans toutes ses classes, qu'il a fort bien fait ses humanités. On tient que Calvin fit ses humanités au college de la Marche à Paris.

On appelle particulièrement humanités, la classe de seconde, *secunda rhetorices*; & professeurs d'humanités, *humanitatis professores*, ceux qui remplissent cette chaire. Les autres classes, telles que la troisième, la quatrième, &c. s'occupent plus immédiatement de la grammaire. On croit qu'on a nommé les belles-lettres humanités, parce que leur but est de répandre des grâces dans l'esprit, & de la douceur dans les mœurs, & par-là d'humaniser ceux qui les cultivent. (G)

HUMANTIN, CENTRINE, (*Hist. nat. Ichtyol.*) poisson de mer qui est aussi appelé bernadet, renard, & porc, parce qu'il se vautre dans la fange; il est du genre des chiens de mer. Il a le corps court, gros & épais, depuis la tête jusqu'à l'anus, en comparaison des autres chiens de mer; son corps a trois faces, une en dessus & deux en dessous. Il a sur le dos deux nageoires qui ont chacune un aiguillon, la plus grande est placée près de la tête; ce poisson a une petite nageoire au bout de la queue, & deux de chaque côté du corps, l'une près des ouies, & l'autre près de l'anus. La peau est rude & hérissée de petits aiguillons, qui sont plus forts sur la tête & sur le dos, que sur les autres parties du corps. La tête est petite & aplatie; les yeux sont grands.

Il y a deux trous derrière les yeux, & deux au devant. La bouche est grande; les dents sont larges & pointues, disposées en trois rangs dans la mâchoire supérieure, & en un seul dans l'inférieure. Rondelet, (*Hist. des poissons*, liv. XIII. Voyez POISSONS.

HUMBER (L'), Géog. les François qui changent mal-à-propos l'orthographe des pays, des lieux & langues étrangères, écrivent l'Humbré, grande rivière d'Angleterre dans la province d'Yorck, ou pour mieux parler, puisqu'elle n'a point de source proprement dite, c'est un golfe, où se rassemblent dans un même lit, l'Ouse, la Trente, le Dun, le Darwent, &c. L'Humbré est fort large, & porte toutes ses eaux entre Spurn-head & Grimsby; il peut avoir environ vingt-cinq milles de longueur de l'ouest à l'est, sans autre port remarquable que celui de Hull, qui est à son embouchure. (D. J.)

HUMBLE, adj. (*Gramm.*) modeste; soumis, sans fierté, sans orgueil. J'ai lu sur la table d'un théologien, humilité, pauvre vertu; hypocrisie, vice dont il ne seroit pas difficile de faire l'apologie. On s'humilie devant Dieu, par la comparaison de son infinie puissance & du néant des créatures. On s'humilie à ses propres yeux, en détournant la vue du peu de qualités qu'on possède; & de la multitude des défauts dont elles sont entourées & qui les étouffent. On s'humilie devant les autres, en avouant leur supériorité, ou en acceptant les fonctions qu'ils dédaignent. Humble se prend pour bas. On dit les superbes palais des rois ne se soutiennent que par le travail de celui qui habite une humble cabane. C'est à force de surcharger le malheureux de travail, & de diminuer sa nourriture, que les grands se font une splendeur passagère.

HUMBLE en Anatomie, nom de l'un des quatre muscles droits de l'œil, appelé aussi abaisseur. Voyez ŒIL & DROIT.

HUMECTANT (REMEDE), Médec. les remèdes humectans sont ceux qui ont l'eau pour base, à laquelle on joint les ingrédients propres à lui procurer quelque viscosité, & à l'empêcher de s'écouler trop promptement hors du corps; telles sont les herbes émoullientes, les substances farineuses, légumineuses ou savonneuses, réunies avec l'eau.

En effet, ce qu'on appelle *humecter* en médecine, c'est remplir le corps humain de plus de liquide qu'il n'en a ; & le disposer en même temps, de façon qu'il en retienne plus qu'il n'avoit coutume de faire auparavant ; l'eau qu'on boit, & qui ne séjourne point dans le corps, le lave, ou le relâche, si elle est chaude, sans l'*humecter* ; mais si l'on fait bouillir dans l'eau des choses farineuses, elle amollit, elle *humecte*, & fait que les solides résistent moins au liquide qui y afflue.

Il faut pourtant convenir que, par rapport aux fluides, la difficulté de l'*humectation* est plus grande qu'à l'égard des solides ; car le sang humain par l'action forte des vaisseaux sur les fluides, acquiert assez vite un épaisissement inflammatoire, & ne se mêle plus alors si facilement avec l'eau qui est introduite dans le corps.

On observe dans les maladies aiguës ; que l'abondance d'eau que le malade boit, s'écoule aussi-tôt par les urines & par les sueurs, sans que les urines soient moins rouges & que les symptômes diminuent, parce que l'eau qui circule avec le sang dans les vaisseaux, s'en sépare promptement par tous les canaux excrétoires & sécrétoires : dans ce cas il faut diminuer l'inflammation par les remèdes généraux, en même temps qu'on composera des boissons *humectantes*, par le secours des savons les plus doux, pour que ce mélange se fasse plus aisément avec le sang, & soit plus durable.

Les herbes potageres émollientes & acides, le suc des fruits d'été, le miel, le sucre, sont autant de savonneux qui conviennent ici, parce qu'ils divisent le sang trop porté à la concrétion ; ils conviennent encore, si le sang sans disposition inflammatoire, se trouve tenace & visqueux.

Enfin les Grecs faisoient un cas particulier du petit lait pour *humecter* & pour adoucir ; ils usoient aussi beaucoup dans ce dessein, de décoctions d'écrevisses de riviere : du temps d'Hippocrate elles étoient déjà regardées comme très-propres à la cure du marasme causé par le dessèchement. On peut avec facilité donner un goût agréable à toutes les boissons, infusions & décoctions *humectantes*, lorsqu'elles rebutent par leur fadeur. (D. J.)

**HUMECTATION**, s. f. **HUMECTER**, v. act. (*Art. méch.*) c'est arroser de quelque liqueur une chose sèche. La pluie *humecte* la terre ; le peintre *humecte* son pinceau, &c.

**HUMER**, v. act. (*Physiol.*) façon de boire en inspirant ensemble de l'eau & de l'air, de sorte que l'air prend la route de la trachée-artère, pendant que l'eau reste dans la bouche.

Pour *humérer*, on forme ordinairement une ouverture aux lèvres plus grande que pour pomper ; on éloigne les lèvres des mâchoires ; on leve le bout de la langue du côté du palais : on relève les valvules du gosier, pour que l'air puisse passer ; & enfin, en dilatant la poitrine, on inspire, afin que l'air extérieur presse le liquide, & l'oblige d'entrer dans la bouche avec lui. *Voyez le mot BOIRE*, où vous trouverez, d'après M. Petit, une explication complete de la maniere dont se fait l'action d'*humérer*. (D. J.)

**HUMERAL**, adj. en anatomie, nom d'une petite artère qui naît de l'artère axillaire, & qui après avoir tourné autour de l'articulation de la tête de l'humerus, se distribue principalement au muscle deltoïde. *Voyez AXILLAIRE*, *HUMERUS*, &c.

**HUMERUS**, terme d'anatomie, c'est le plus élevé des os du bras. Il s'étend depuis l'omoplate jusqu'au coude. *Voyez nos planches d'anatomie. Voyez aussi BRAS*, *OMOPATE*, &c.

L'*humerus* est un gros os long, rond & creux dans toute sa longueur, d'une substance dure & compacte, & rempli de moëlle.

A son extrémité supérieure est une grosse tête ronde, couverte d'un cartilage fort lisse, articulée avec la cavité clinoidale de l'omoplate par exarthrose. Elle est un peu inclinée en dedans ; on remarque au dessous un petit cou, & à sa partie antérieure deux tubérosités ; une grande externe sur laquelle on voit trois facettes en empreintes musculaires, une petite interne ; entre ces deux tubérosités une sinuosité pour le passage de la longue tête du biceps, & immédiatement au dessous de ces tubérosités, des lignes saillantes qui bordent la sinuosité ; celle de la grosse tubérosité aboutit à deux inégalités de la partie moyenne & anté-

rière de cet os ; celle de la petite tubérosité va aboutir au condyle interne. Comme cette tête est beaucoup plus grande que la cavité qui la reçoit , la partie restante est fortement embrassée par un ligament dont un des bords est attaché à la levre de la cavité cartilagineuse de l'omoplate , & l'autre tient à la partie inférieure de la tête de cet os ; ce qui les unit fortement ensemble , sans empêcher pour cela que son mouvement ne soit le plus libre de toutes les articulations du corps : ce qui le rend sujet aux dislocations. *Voyez OMOPLATE.*

A l'extrémité inférieure de l'*humerus* sont deux apophyses couvertes chacune d'un cartilage. L'extérieure & la plus petite reçoit l'extrémité du rayon , & l'interne la tête de l'os du coude. *V. RAYON & CUBITUS.*

A côté de chaque apophyse est une petite éminence où s'attachent les ligamens & les muscles qui sont mouvoir le poignet & les doigts ; la plus saillante est nommée *condyle interne*, l'autre *condyle externe*. *Voyez CARPE, MAIN & CONDYLE.*

On découvre aussi dans ces os trois sinus, l'un sur la surface antérieure de la grande apophyse , qui reçoit l'apophyse coronoïde du *cubitus* ; l'autre sur la partie postérieure qui reçoit l'olécrane ; & le troisième , qui est de figure sémi-lunaire & situé entre les deux apophyses , correspond à l'éminence que l'on remarque au milieu de la sinuosité du *cubitus*. *Voyez CUBITUS.*

**HUMEUR**, f. f. (*Ecôn. anim. Méd.*) le corps humain est composé de deux sortes de parties, dont les unes sont celles qui contiennent, & les autres celles qui sont contenues : les unes sont essentiellement solides, ou absolument, ou respectivement ; les autres sont pour la plupart fluides, ou susceptibles de fluidité. *V. à l'article FIBRE*, la digestion sur les solides & sur les fluides en général, considérés dans le sens des physiologistes. Les solides sont sous la forme de canaux, de conduits, de vases ou réservoirs, & constituent ce qu'on entend par *vaisseaux* dans la structure des animaux. Les fluides sont ce qu'on appelle communément *humeurs*, en terme vulgairement usité & assez reçu parmi les médecins, qui répond à ce que les grecs entendoient par leur *τα Ενχύματα*.

Ainsi tous les fluides, de quelque espèce qu'ils soient, ont des qualités propres au corps animal, c'est-à-dire, qu'étant le produit des alimens & de la boisson, ils ont éprouvé de tels changemens, qu'ils forment un composé d'une nature qui non seulement n'existe nulle part hors le corps humain, mais encore est particulière à chaque individu ; en sorte que le sang, la bile de Pierre, ne sont pas absolument composés de parties combinées de la même manière que le sang, la bile de Paul : d'où il suit que chaque homme a son idiosyncrasie, sa constitution particulière, soit que ces fluides, sous forme de colonne continue, coulent dans les vaisseaux, & se distribuent sans interruption en rameaux proportionnés à leur capacité, soit qu'ils soient contenus dans des cellules qui ont de la communication entre elles, de manière à pouvoir passer des unes dans les autres, ou qu'ils coulent dans des réservoirs particuliers, pour être retenus & renfermés pendant quelque temps dans leur cavité, jusqu'à ce qu'ils prennent un autre cours, ou pour circuler de nouveau, ou pour être portés hors du corps ; enfin ces différens fluides considérés tous ensemble, forment ce qu'on entend par la masse des *humeurs*.

Elles ont tout cela de commun, de n'être sensibles ordinairement que par leur masse, dont les parties intégrantes ne tombent pas naturellement sous les sens ; d'être composées d'un véhicule aqueux plus ou moins abondant, & de molécules de différent volume, mais qui sont figurées de manière qu'elles ne se touchent que par des surfaces très-peu étendues, en sorte qu'elles ont très-peu de force, de cohésion entre elles, & que la seule action de la vie dans les parties contenant, suffit pour les tenir séparées les unes des autres, ou au moins leur laisser si peu de consistence, qu'elles en acquièrent une véritable fluidité, quoiqu'accidentelle seulement dans la plupart, qui empêche qu'elles ne forment des concrétions tant qu'elles sont rassemblées : d'où il suit cependant qu'elles ne tiennent cette fluidité que de l'action des parties contenant, puisque toutes les *humeurs*, excepté celles qui abondent en véhicule, perdent cette qualité, dès que cette action cesse d'être suffisante pour

pour cet effet, ou qu'elles n'y sont plus exposées. Voyez FLUIDITÉ, (*Economie animale.*) (\*)

Les *humeurs*, telles qu'on vient d'en donner l'idée, ne sont donc pas d'une nature homogène dans leur composition: soit que l'on cherche à la connaître par le raisonnement mécanique, soit qu'on tâche de la découvrir en les observant par le moyen du microscope, on trouve qu'elles sont formées de deux sortes de parties en général, dont les unes sont fluides de leur nature, c'est-à-dire, par

les causes communes de leur liquidité. Voyez LIQUIDITÉ. Les autres sont visqueuses & disposées à perdre la fluidité qu'elles ne tiennent, comme il a été dit, que du mouvement, de l'agitation dans laquelle les met l'action des solides qui les contiennent; d'où il suit qu'on ne doit pas les regarder comme des liquides proprement dits, mais seulement comme des fluides par accident: ainsi on conçoit, & on peut même l'observer, que plus elles ont de fluidité, plus on y voit en grand nombre de petites sphares ou

(\*) Les solides ne sont pas uniquement des vaisseaux, il s'en faut bien. Les fibres & les lames du tissu cellulaire sont effectivement solides. C'est ce tissu qui compose la plus grande partie du corps humain. La fibre musculaire a des vaisseaux, mais il n'est pas démontré qu'elle soit un canal. Il en est de même de la moëlle du cerveau, de la lame extérieure de la rétine, d'une grande partie des os & des cartilages.

Tout ce qu'on dit des *humeurs* consistantes, dont les particules s'éloignent de la figure ronde, & dans lesquelles l'on aperçoit des fibres, est entièrement erroné. Le sang est certainement de toutes les *humeurs* animales, celle qui a le plus de consistance, puisque lui seul se prend & devient une masse gélatineuse sans fluidité. Et c'est précisément dans ce sang qu'on trouve des globules. Les fibres n'y existent pas, & ne fauroient y exister. Jamais ni le cœur, ni les contractions des vaisseaux ne pourroient donner un mouvement régulier à des fibres longues qui, au moindre obstacle, se replieroient sur elles-mêmes.

La division des *humeurs* est également vicieuse; elle est prise, non de leurs qualités sujettes aux sens, mais d'une hypothèse souvent très-disputée & très-douteuse; c'est une hypothèse qui assigne la place d'alimentaire à une *humeur*, & qui relegue l'autre sous le titre d'excrément. Cette hypothèse est sujette à des variations continuelles. La bile a passé pour un excrément dans toutes les écoles, elle est remontée au rang d'une *humeur* utile: la mucoïté a eu le même sort.

Les qualités naturelles des *humeurs* doivent en déterminer les classes. Il y en a de purement aqueuses, qu'aucun acide ne coagule, qui ne se prennent pas par la chaleur, qui ne s'enflamment pas, & qui pressées par la chaleur s'évaporent & ne laissent après elles qu'un sédiment terreux mêlé de sel. Telles sont les larmes, l'*humeur* aqueuse de l'œil, l'urine, & suivant toutes les apparences celle de la transpiration.

D'autres *humeurs* sont assez analogues à la première, & dans leurs premiers commencemens elles n'en diffèrent point: mais elles ont de plus que ces premières *humeurs* une disposition à devenir visqueuses, quand elles sont retenues dans les cavités plus grandes ou plus petites du corps humain. Elles y deviennent comme une colle consistante; mais l'acide n'ajoute point à cette consistance, l'esprit-de-vin ne l'augmente pas, & le feu les dessèche sans en faire une véritable gelée. Ces *humeurs* se trouvent dans toute la voie alimentaire, dans celle de la respiration & dans celle de l'urine. On l'appelle *morve* ou *mucus*, & elle a différens degrés de consistance, selon la diversité des organes. Cette classe est très-commune dans les plantes, les gommes en font part.

La troisième classe est celle des *humeurs* lymphatiques, que l'on nomme communément *albumineuses*, à cause de la ressemblance parfaite qu'elles ont avec le blanc d'œuf. L'essence de ces *humeurs* c'est de prendre une consistance à la chaleur de 150 ou 160 degrés de Fahrenheit, ou par le mélange de l'esprit-de-vin ou des esprits acides minéraux. La lymphe est de cette classe, & les vapeurs qui se condensent en eau dans les différentes cavités du bas-ventre, de la poitrine, du péricarde, sont de la même espèce.

Des auteurs estimables ont fait deux espèces de lymphes depuis peu d'années, coagulables l'une & l'autre, mais à différens degrés de chaleur. Cette différence n'a été suivie jusqu'ici qu'en Angleterre, & je n'y vois pas encore des caractères suffisans pour distinguer leur sérosité de leur lymphes.

La quatrième classe est celle des liqueurs inflammables. Ce caractère suffit pour les distinguer. La graisse, la moëlle, le cérumen, les pommades sébacées de la peau sont de cette classe.

La dernière classe est celle des liqueurs composées. Telle est la bile mêlée de mucoïté, de matière inflammable, & d'eau.

Je ne parle point des esprits animaux dont on ne connaît pas la nature, & qui peut-être sont de la classe des fluides, sans être de celle des *humeurs*. (H. D. G.)

globules de différent genre ; mais tout étant égal , de plus petits volumes plus ou moins polis , qui entrent dans leur composition , & que plus elles ont de consistance , plus les globules s'éloignent de la figure sphérique , & plus il s'y trouve de parties fibreuses , mucilagineuses , mêlées avec ces globules , lesquelles sont susceptibles de s'unir entre elles par un plus grand nombre de points qu'on ne l'observe par rapport à ceux-ci.

En sorte que la fluidité des *humeurs* doit être dans les unes relativement aux autres en raison du plus ou du moins d'étendue dans les contacts des parties qui les composent ; ainsi elle est différente à proportion qu'elles sont formées de parties hétérogenes plus ou moins fluides par elles-mêmes ; puisqu'on y observe en effet des parties bien différentes entre elles , aériennes , aqueuses , huileuses , mucilagineuses , salines , terreuses , qui différemment combinées , constituent conjointement , ou quelques-unes d'elles , la diversité des fluides du corps humain , en tant qu'elles ont un véhicule plus ou moins abondant , qui renferme des molécules de différente grosseur & de différente gravité spécifique , figurées de manière à être plus ou moins susceptibles de cohésion , par conséquent de différente consistance.

Comme il résulte donc qu'il y a un grand nombre d'espèces de fluides ou d'*humeurs* dans le corps humain , à proportion des différentes combinaisons de leurs différentes parties , les médecins tant anciens que modernes , les ont distinguées en plusieurs classes pour établir plus d'ordre dans la théorie de leur art , en tant qu'elle a pour objet de considérer leur origine , leur élaboration , leurs qualités , & les usages auxquels la nature les a destinées , soit par rapport à l'état de santé , soit par rapport à celui de maladie.

La distinction entre les *humeurs* étoit déjà connue dès le temps d'Hippocrate : après avoir établi trois principes particuliers du corps humain , savoir le solide , l'humide & les esprits , c'est-à-dire , ce qui contient , ce qui est contenu , & ce qui donne le mouvement à l'un & à l'autre , il donne à entendre que par ce qui est contenu , il a en vue quatre sortes d'*humeurs* , ou de

matieres fluides qui se trouvent dans le corps , qui sont le sang , la pituite ou le flegme , la bile jaune & l'humeur mélancolique , ou la bile noire ; il attribuoit ensuite à ces quatre sortes d'*humeurs* quatre qualités principales ; il prétendoit que le sang est chaud & humide , la pituite froide & humide , la bile chaude & sèche , & la mélancolie froide & sèche : il pensoit ensuite que la combinaison de ces différentes qualités en formoit d'autres , telles que l'amer , le doux , le salé , l'aigre , l'insipide , & une infinité d'autres matieres qui ont diverses qualités , selon qu'elles sont abondantes ou qu'elles sont fortes ; ces différentes qualités , selon lui , ne s'aperçoivent point , & ne font de mal à qui que ce soit , tant que les *humeurs* sont mêlées également , & que par ce mélange elles se temperent l'une l'autre ; mais s'il arrive que les *humeurs* se séparent , qu'elles prédominent entre elles , & qu'elles demeurent à part , alors leurs qualités deviennent sensibles & incommodes en même temps.

C'est delà que s'est formé le système des tempéramens & des intempéries qui correspondent à ces différentes *humeurs* & à leurs qualités dominantes , système qui nous a été pleinement développé dans les ouvrages de Galien , attendu qu'il avoit des *humeurs* la même idée qui vient d'être tracée d'après la doctrine d'Hippocrate. Voyez QUALITÉ , GALÉNISME , TEMPÉRAMENT , INTEMPÉRIE.

Ce qui vient d'être dit de la manière de penser des anciens sur la nature des *humeurs* , suffit pour faire juger que la distinction qu'ils en faisoient en conséquence , ne pouvant être que systématique , il n'est point utile d'entrer ici dans un plus grand détail à cet égard. On se bornera donc à exposer celle qui présente les idées les plus précises que l'on puisse se faire sur ce sujet , qui d'ailleurs étant susceptible d'être traité d'une manière fort arbitraire , ne peut jamais être d'une grande importance , parce que la connoissance qu'on acquiert par-là , sert très-peu à celle qu'il est nécessaire d'avoir de chaque *humeur* en particulier.

La division des *humeurs* qui paroît la plus naturelle , est donc celle qui est tirée de la différence de leur destination ; ainsi on peut

d'abord les considérer , en tant qu'elles servent à la conservation de l'individu & à la propagation de l'espece ; les unes sont formées & continuellement renouvelées depuis l'instant de la conception jusqu'à la mort , comme le sang & toutes les *humeurs* qui en dérivent , pour servir à la préparation du suc nourricier , & celles qui le forment ; les autres ne sont produites que lorsqu'elles sont nécessaires dans l'âge où elles peuvent être employées utilement , comme la liqueur séminale & le lait.

Les *humeurs* de la premiere classe sont de trois especes différentes. On les distingue en *alibiles* ou *nourricieres* , en *recrementitielles* & *excrementitielles* : les nourricieres sont celles qui sont susceptibles d'être changées en la propre substance de l'individu ; telle est la lympe , lorsqu'elle a acquis son dernier degré d'élaboration nécessaire. Les *humeurs* recrementitielles sont séparées du sang ; pour servir à quelque fonction directement ou indirectement utile à la conservation de l'individu , & sont ensuite reportées dans la masse des *humeurs* , d'où elles peuvent encore être tirées utilement jusqu'à ce qu'elles dégènerent de leurs bonnes qualités par les effets de la chaleur animale : telles sont celles qui forment les sucs digestifs. Les *humeurs* excrementitielles sont celles qui étant fournies à la masse du sang , ou ne sont pas susceptibles d'acquérir des qualités qui les rendent utiles à l'économie animale , ou qui ayant eu ces bonnes qualités , les ont ensuite perdues par leur disposition , naturelle ou acquise , à dégènerer , à devenir nuisibles , si elles étoient plus long-temps retenues dans le corps animal ; en sorte qu'il est nécessaire à la conservation de l'état sain , qu'elles en soient totalement séparées par une excrétion convenable ; telles sont l'urine , la matiere de la transpiration.

Les *humeurs* de la seconde classe sont recrementitielles de leur nature , quoiqu'elles soient destinées à être portées hors de l'individu dans lequel elles ont été préparées ; mais elles n'en sont pas expulsées ou tirées à titre d'excrément , & seulement pour servir à des fonctions utiles & nécessaires dans d'autres individus ; ainsi la semence virile sert à féconder la femme , & le lait à nourrir les enfans , qui sont une suite de cette fécondation.

Voilà tout ce qu'on peut dire pour donner une idée générale des *humeurs* , qu'il est plus intéressant de connoître chacune en particulier , relativement à leur composition , leurs qualités & leur destination spéciale , sur-tout à l'égard du sang , qui est comme l'assemblage des matériaux dont sont formées toutes les autres *humeurs* : ainsi voyez SANG , LYMPHE , SÉROSITÉ , MUCOSITÉ , BILE , &c.

Il reste à dire quelque chose en général des vices des *humeurs* ; elles deviennent morbifiques lorsqu'elles dégènerent tellement de l'état naturel , qu'elles procurent du désordre dans les fonctions.

Les mauvaises qualités que sont susceptibles de contracter les *humeurs* dans leur composition & dans leur consistance , sont les vices simples que l'on peut y concevoir indépendamment de ceux des parties qui les contiennent. Ainsi on peut se représenter avec les pathologistes , la dégénération des *humeurs* , en tant qu'elles pèchent par acrimonie muriatique ou aromatique , par ascence ou par alkalescence. V. ACRIMONIE , ACIDE , ALKALI ; ou en tant qu'elles n'ont pas une consistance convenable , proportionnée à l'âge , au tempérament , aux forces de l'individu , parce qu'elles pèchent à cet égard par excès ou par défaut ; ce qui consiste dans l'épaississement ou la dissolution. Voyez SANG & ses vices , EPAISSISSEMENT , DISSOLUTION.

La dépravation générale des *humeurs* est connue assez communément sous le nom de *caco-chymie*. V. CACOCHYMIE. Et pour un plus grand détail sur les vices dominans dans la masse des *humeurs* , consultez les *œuvres médicales* de Boerhaave , leurs *commentaires* , & le *traité des fièvres continues* de M. Quesnay.

#### *Article nouveau sur les vices ou maladies des humeurs.*

Si toute la masse des *humeurs* , leur qualité étant d'ailleurs exempte de tout vice , est extraordinairement surabondante , relativement aux parties solides , de sorte que par son gonflement elle soit à charge aux fonctions , & les déränge , on peut l'appeller *plethore d'humeurs* , de même qu'on appellera *défaut d'humeurs* le vice opposé. L'état natu-

rel de l'enfance & de la vieillesse donne l'idée de ces deux vices, & même de leurs effets. Quant à leurs causes, elles viennent du vice des matieres prises intérieurement; & de celles qu'on rend au dehors.

L'intempérie humide que l'on doit plutôt rapporter aux cacochymies, suppose une abondance d'eau qui inonde les fluides & les solides, & en conséquence, une proportion immodérée de l'eau dans le *serum*, & du *serum* avec le sédiment du sang. Il est aussi aisé de comprendre ses effets & ses causes par ce qui a été dit. L'idée même du vice opposé, l'intempérie seche, devient par-là évidente.

Il faut principalement remarquer ici la pléthore, la plénitude, la quantité, ou, ce qui revient au même, cette abondance de bon sang, que ne peut supporter, sans danger pour la santé, le système de la circulation. Comme l'observation a appris de tout temps que cette espece de surchargé a lieu, on comprend de même qu'elle suit évidemment de la circulation des *humeurs*. Il ne faut certainement pas écouter ceux qui s'efforcent en vain, par des argumens frivoles, de nier l'existence d'une maladie si importante; mais, comme elle n'est qu'un vice de proportion, & qu'on peut la considérer de différentes manieres, on peut aussi la partager en plusieurs especes.

On aura, en conséquence, 1<sup>o</sup>. la pléthore à la masse, laquelle est la véritable & la parfaite, & établit réellement une si grande abondance de la masse du sang que, distendant trop les parties contenantes, elle leur est nuisible. C'est-là proprement l'abondance de sang, & ce que les anciens appelloient la *pléthore aux vaisseaux*. Lorsqu'elle arrive à des tempéramens mous, le corps rempli alors de sang de toutes parts, devient tendu, rouge & gonflé. Dans les tempéramens, au contraire, plus resserrés, les grands vaisseaux sont plus distendus; & les veines beaucoup plus lâches que les arteres, se gonflent extraordinairement; par où on comprend la pléthore des modernes au tempérament & aux vaisseaux ou aux veines. Elle est la suite de la vigueur de la santé que procure un genre de vie recherché, oisif, tranquille, au moyen duquel les forts visceres engendrent plus de chyle & de bon

sang qu'il n'en faut pour la nutrition & les excréations nécessaires.

On aura, 2<sup>o</sup>, une autre pléthore approchant de la précédente, & qu'on doit appeller *pléthore au diametre*, parce qu'elle vient de la capacité diminuée des vaisseaux, la quantité du sang n'étant pas diminuée à proportion. En effet, le sang, quoiqu'augmenté, n'a pourtant pas excédé les bornes, ni par sa masse, ni par son volume, lorsque l'espace qui doit le contenir est resserré: aussi appelle-t-on cette pléthore *respective*, comme provenant toute entiere des parties solides ou trop resserrées dans une peur, un accès de fièvre, un grand froid & subit, &c. ou devenues roides, desséchées, avec union de leurs particules, qui ne cedent pas, & qui ne laissent pas le passage libre, ou enfin mutilées.

On aura, 3<sup>o</sup>. une plénitude au volume, aussi apparente, & appellée *fausse*, qui forme comme une espece de gonflement, à cause du volume augmenté du sang raréfiée, quoiqu'il ne soit point du tout surabondant. La capacité des canaux ne se dilatant pas, en effet, dans tous les points au même degré, l'*humeur* dont auparavant ils étoient médiocrement remplis s'étendant, & cherchant à occuper un plus grand espace, produit un gonflement semblable à la véritable pléthore. Cette plénitude a coutume d'être occasionnée par une grande chaleur qu'excitent dans le corps, l'air, le feu, les bains, les alimens, les boissons, les médicaments, les poisons, les fièvres ardentes, inflammatoires, l'exercice, les passions de l'ame, les frictions, &c. par la diminution grande & subite de la pression de l'atmosphère; par les mouvemens intestins & singuliers des *humeurs* provenant du mélange des matieres, &c. Mais elle arrive plus certainement, lorsqu'à ces causes se joint l'irritabilité, ou lorsque la nature du sang plus porté à se raréfier, y donné lieu; ou enfin lorsque la masse circulante a reçu une quantité de graisse liquéfiée, que la chaleur distend beaucoup.

On peut conclure delà ce qu'on doit penser de la pléthore aux forces dont les anciens ont fait mention. C'est à tort que quelques modernes la rejettent comme fautive; puisqu'on l'observe & qu'on la remarque

réellement, même sous différentes formes : il faut donc l'appeller une *abondance de sang*, que les forces de la nature ne peuvent seules, ni supporter, ni modérer ; de sorte que, succombant sous le poids, elles sont abattues. Toute plénitude portée au plus haut point, & qu'on ne diminue pas promptement, devient enfin, même dans les corps les plus robustes, une charge supérieure aux forces, & qui cause une lassitude spontanée, une langueur à se mouvoir, & un sentiment de pesanteur. Dans les corps foibles, une légère surcharge du sang, qu'un corps plus fort supporteroit aisément, est incommodé, parce que les forces des canaux sont opprimées & appesanties, par la congestion, la réplétion & l'éruption. Dans les sujets naturellement irritables, un léger excès des *humeurs* est un aiguillon : lorsqu'ils en sont incommodés, ils se portent à des mouvemens irréguliers pour s'en débarrasser, & se fatiguent eux-mêmes en consumant inutilement leurs forces. L'habitude enfin, soit naturelle, soit artificielle, de répandre du sang, en même temps qu'elle indique le soin de réparer la perte qu'on a faite, fait qu'on ne peut supporter cette même perte réparée, à qui la masse, qui autrement seroit supportable, est à charge. Dirait-on après cela qu'il n'y a point de pléthore aux forces ?

Il est aussi évident qu'il peut se rencontrer ensemble plusieurs especes de plénitude, auxquelles même se joignent les qualités viciées des *humeurs* : par où on comprend la pléthore enchymique & cacochymique de quelques-uns. On appelle *pléthore avec commotion*, celle qui, étant accompagnée de gonflement, cause des accidens, & menace de plus grands.

La disette de bon sang, qui établit un pur défaut, & non une nature différente, n'a guere lieu que lorsqu'il arrive une évacuation subite & considérable, & ne peut durer long-temps, sans que la quantité soit viciée, les fonctions ayant perdu leur vigueur. Il s'y joint encore le vice que produit l'abstinence. La nature empêche, au moyen de la contraction proportionnée des parties, que les pertes d'*humeurs*, même considérables, mais qui se font lentement, ne causent la vacuité des vaisseaux. La maladie étant détruite, la nutrition convenable

remédie promptement aux forces épuisées, qui autrement penchent vers la cacochymie.

L'embonpoint peut aussi avoir lieu ici, quoiqu'on ne doive pas le confondre avec la pléthore qu'il accompagne ou suit souvent. Il marque un excès de graisse saine répandue dans les parties, excès qui gêne les fonctions. Il est vrai que, dans l'état de santé, on supporte, sans un obstacle remarquable, différentes proportions de ce suc. Mais lorsque le fardeau est trop pesant & augmente tout d'un coup, la santé n'en est pas moins opprimée que par beaucoup de sang. L'embonpoint a à peu près les mêmes causes que la pléthore qu'il remplace, ou à laquelle il survient, lorsque, par un genre de vie trop recherché, les vaisseaux sont tous les jours remplis de beaucoup de chyle louable, qui ne pouvant ni être dissipé par la force de la circulation, ni être changé en sang, ni être employé à la nutrition, dépose en conséquence sa crème, par les interstices des parties, dans le tissu cellulaire. Aussi sont-ce les tempéramens mous, l'enfance, l'âge moyen & le sexe féminin, qui sont sujets à ce vice, qui vient d'un chyle doux, rempli de beaucoup de graisse, laquelle se sépare aisément. On voit clairement par-là pourquoi certaines parties sont souvent plutôt chargées de graisse que d'autres.

Le défaut de graisse, la maigreur, parvient rarement au point qu'on puisse l'appeller *maladie*, sans qu'elle soit en même temps accompagnée d'autres affections, d'où elle dépend comme symptôme, ou dont le concours la rend enfin nuisible. Comme certainement l'acrimonie seule maigrit très-souvent, ainsi la maigreur l'accompagne aisément, la graisse étant fondue, soit par le défaut du chyle doux, huileux, soit par des évacuations immodérées, soit enfin par dissipation quelconque.

La quantité excédente ou trop petite des autres sucs, ou appartient aux cacochymies, ou est placée plus convenablement au nombre des causes des maladies, ou entre les symptômes.

Quoique la situation des *humeurs* dans le corps humain ne soit pas aussi stable que celle des parties solides, ni la place où ils séjournent, toujours fixe, ils ont cependant

aussi leurs canaux naturels, leurs réservoirs, leurs cavités, tant grandes que petites, dans lesquelles ils sont contenus, comme dans des limites dans lesquelles ils charrient, & desquelles ils ne peuvent sortir sans causer accident : c'est ce qui est très-évident dans chaque suc en particulier, & dans ceux qui, amassés dans certaines parties, se répandent. On n'en excepte pas même ceux qui, plus universels, & circulant continuellement, occupent tout le corps. En effet, l'espece de vaisseaux ou de cavités dans lesquelles sont chariés le sang, le sérum, la lymphe, &c. n'est pas indifférente pour la santé.

De ce rapport réciproque des parties contenues avec les contenant, naît une classe de maladies très-remarquables, qui, les fluides étant sortis de leurs cavités, troublent l'économie animale, & sont, en conséquence, appellées avec raison des *erreurs de lieu*, & peuvent être divisées en plusieurs especes, dont nous allons exposer les principales.

J'appelle 1<sup>o</sup>. *erreurs des humeurs circulantes*, lorsqu'une liqueur naturelle du corps, sortie de ses vaisseaux, & passée dans d'autres étrangers, les traverse contre l'ordre naturel, comme s'ils lui étoient propres, sans qu'il y ait d'ailleurs aucun vice d'obstruction, d'épanchement ou d'excrétions. C'est ce qui arrive très-souvent dans la circulation, lorsque le mouvement étant accéléré, la chaleur augmentée, les *humeurs* se raréfient, les vaisseaux se relâchent, se distendent; de sorte que la partie la plus épaisse du sang, poussée plus avant qu'il ne convient, circule dans des vaisseaux beaucoup trop petits, & qui ne lui appartiennent pas; erreur qui le plus souvent ne cause aucun mal; mais qui cependant est quelquefois dangereuse. La graisse stagnante dans le tissu cellulaire, & subitement transportée dans les vaisseaux; la bile sortie de ses limites, & répandue dans le sang; l'urine, la matière de la transpiration retenue, peuvent, lorsqu'elles rentrent dans les voies de la circulation, fournir autant d'exemples de maux que cause l'erreur de lieu dont il est ici question. Il en résulte certainement nombre de dérangemens dans les sécrétions. Ne peut-on pas mettre dans la même classe l'en-

l'entrée dans les voies communes de la circulation de la matière morbifique stagnante dans quelqu'endroit, ou le mélange constant de cette même matière avec les *humeurs* qui circulent, lorsqu'au contraire elle auroit dû être évacuée, ou au moins déposée sur quelque partie?

J'appelle 2<sup>o</sup>. *erreur des humeurs engagées*, lorsqu'une liqueur portée dans un canal étranger, & ne pouvant le traverser, s'y engage, bouche la cavité naturellement trop étroite, se ferme à elle-même le passage, ainsi qu'aux autres parties fluides qui la suivent; dans ce cas, les trois vices de dérangement, de stagnation & d'obstruction concourent ensemble. Si cependant on considère séparément & en elles-mêmes, les parties, tant contenant que contenues, on y remarque à peine un léger changement de l'état sain. L'erreur dont nous traitons ici, naît aisément de la première, lorsque l'*humeur* trop épaisse, poussée avec force dans des vaisseaux étrangers, dont le diamètre va toujours en décroissant à mesure qu'ils se prolongent, ou diminue par les convulsions qui surviennent, ou est enfin arrêté, la petitesse des vaisseaux s'opposant à son passage. On conçoit sans peine que delà il peut naître plusieurs especes d'engorgemens, de tumeurs, de métastases, d'inflammations, &c.

Il faut aussi, 3<sup>o</sup>. faire mention de l'*erreur des humeurs séparées*, laquelle a lieu lorsqu'une *humeur* poussée dans des vaisseaux étrangers, & s'échappant par leurs extrémités, est chassée hors du corps, contre l'ordre naturel. On divise cette erreur en deux especes; dans la première, une liqueur utile, & qui, en conséquence, doit être retenue, sortant de ses propres vaisseaux, & passant dans des canaux excrétoires, comme une matière recrementielle, est ensuite chassée au dehors, en causant une perte souvent irréparable; les excrétoires du chyle, du sang, du *serum*, de la lymphe, &c. par les selles, les urines, la peau, &c. Dans les différentes diarrhées, dans l'écoulement immodéré des urines, dans le pissément de sang, les sueurs excessives, les écoulemens, sont des exemples de cette première espece d'erreur; dans la seconde, une liqueur naturellement excrementielle, transportée dans un autre émonctoire que celui qui lui est propre, est

ensuite chassée au dehors : cette erreur est , à la vérité , plus supportable , puisqu'elle ne cause pas la perte d'une liqueur utile ; mais elle est d'ailleurs nuisible par les accidens qu'elle occasionne , tout conduit ne convenant pas indifféremment à toute matiere excrémentitielle. C'est ainsi que la bile , l'urine , la matiere de la transpiration , celle des selles , le sang menstruel , se dérangent quelquefois.

On mettra , 4°. du même nombre l'erreur des *humeurs* épanchées ; erreur qui varie infiniment , & qu'on peut appeller , dans un sens plus étendu , *effusion des succs*. Lorsque cette erreur se rencontre , le fluide sorti de ses vaisseaux est reçu dans les interstices des parties , où il s'amasse & séjourne. Ce dérangement est de plusieurs especes , & cause aussi beaucoup plus de maux qui troubent l'économie animale.

La différence vient de l'affection diverse des vaisseaux qui donnent issue aux fluides ; affection qui favorise l'écoulement , & consiste dans le relâchement , l'écartement ou la division des parois de ces mêmes vaisseaux. Les cavités qui reçoivent different aussi ; de sorte qu'elles sont ou plus grandes ou plus petites , naturelles ou accidentelles. Le tissu cellulaire , qui remplit par-tout les interstices des parties , & qui se distend aisément , sert souvent & avantageusement de réservoir aux fluides épanchés. Il faut cependant faire sur-tout attention à la diversité de la matiere répandue , parce que de cette diversité naissent autant d'especes différentes de maladies , qui sont accompagnées de divers symptomes.

On a des signes de l'erreur du sang sorti de ses vaisseaux , dans l'échymose , l'anévrisme faux , les éruptions , les tumeurs inflammatoires , les hémorrhagies internes , &c. Cette stagnation n'a pas long-temps lieu dans une *humeur* aussi changeante ; sans que ses parties mêlées soient viciées par la coagulation , la séparation , la suppuration , la pourriture.

Lorsque la lympe du sang répandue est accumulée dans les interstices formés par la distension des solides , dans le tissu cellulaire de toute l'habitude du corps , ou de chaque partie en particulier , dans de grandes ou petites cavités , il survient des

pustules , des ampoules ; leucophlegmatie , hydropisie dans les chairs ou sous les chairs ; hydropisie au bas-ventre , à la poitrine , à la tête , au scrotum , aux parties internes ; œdeme , &c.

Lorsque la graisse , la bile , le chyle & les autres *humeurs* particulieres , éprouvent cette erreur , il s'ensuit différens maux.

Lorsqu'une *humeur* corrompue , une matiere purulente , ichoreuse , sanieuse , morbifique , verte , cuite , se répand dans les cavités ou les interstices des parties , elle cause des empyemes , des abcès , des sinus , des fistules , des ulceres , la gangrene , des métastases salutaires ou nuisibles , &c.

Il en est de même de l'air qui , ayant dans le corps ses canaux qu'il traverse naturellement , produit , lorsqu'il en est sorti & est entré dans des vaisseaux étrangers , ou dans le tissu cellulaire ; produit , dis-je , des tumeurs aériennes , élastiques , plus ou moins étendues , dans toute l'habitude du corps : delà le pneumatocele , l'emphyseme , la tympanite. Il peut aussi arriver qu'une matiere élastique cachée dans les *humeurs* , semblable à l'air , se dégageant à la premiere occasion , & rassemblant ses particules séparées , après avoir recouvré son élasticité , semblant même être errante , donne naissance , par son développement , à des tumeurs venteuses , non différentes des premieres.

Ne peut-on pas 5°. établir encore l'erreur de la matiere nutritive , laquelle doit arriver , lorsque les molécules nutritives sont appliquées à des parties étrangères , dont le mélange n'est pas égal , en sorte que la texture & la consistance réguliere du solide soient totalement changées , la peau devenant un calus , ou comme de la corne , les muscles dégénérant en tendon ou tissu cellulaire , la partie molle en cartilage , en os , en dent , en pierre , ou l'os en une masse plus molle ? Il n'est certainement pas croyable que chaque particule du suc nutritif soit entièrement du même mélange , & que , de quelque mélange qu'elle soit , elle convienne indifféremment à la nourriture d'un solide quelconque. Il n'est pas non plus constant que la nature ait le pouvoir , en changeant la proportion des principes élémentaires , de faire à son gré toutes sortes de mélanges avec toutes sortes de matieres ; d'où il suit que

si la matiere nutritive, d'ailleurs saine, est dérangée, l'assimilation de ses parties étant par-là viciée, il paroît que cette cause peut prodigieusement aliéner la substance des parties.

6°. Enfin, l'erreur des fluides secrétés a souvent lieu; mais comme elle n'est que l'effet & la suite des premières, à peine mérite-t-elle un nom particulier.

Il est constant que les *humeurs* de notre corps ont naturellement deux mouvemens, l'un intestin, qui appartient à leurs molécules, l'autre progressif, qui appartient à toute la masse. L'un & l'autre sont nécessaires pour la santé; mais il faut qu'ils soient dans un degré modéré, parce que les excès, défauts ou dérangemens quelconques qui leur arrivent, sont toujours suivis de la perte de la santé.

Le mouvement intestin dépendant de la fluidité, suit aussi son augmentation ou sa diminution: par où l'on peut comprendre que les maladies qu'il éprouve, se rapportent à la trop grande ténuité ou ténacité. Les différences multipliées des *humeurs* qui naissent du sang seul, & leurs dégénération en grand nombre, paroissent désigner clairement qu'il se forme, tant en santé qu'en maladie, d'autres especes de mouvemens intestins, lesquels ont un pouvoir plus grand & plus marqué pour changer la nature des *humeurs*. Il est même croyable que le mélange avec les *humeurs* des matieres étrangères qui entrent dans le corps, ou les vibrations singulieres des solides, que la moindre occasion excite, contribuent beaucoup à ces especes de mouvemens; mais il est difficile de déterminer le caractère particulier de chacun, & les véritables causes qui les produisent, aussi-bien que la maniere d'agir de ces mêmes causes. Les fermentations chimiques, prises dans un véritable sens, éclaircissent, mais ne résolvent pas la question. Ceux qui pensent que tous ces effets ne doivent être attribués qu'aux mouvemens variés des solides, ne nous instruisent guere davantage.

L'autre mouvement plus évident des *humeurs*, & par lequel étant charriées dans les vaisseaux, elles changent continuellement de place, peut être vicié en trois manieres, par augmentation, par diminution

de la vélocité, & par une direction contre nature.

L'augmentation du mouvement progressif vient de l'action trop forte des solides sur les fluides; action qui est la suite de différentes irritations qui, ou agacent les forces motrices des solides, & agissent sur le corps, soit directement, soit au moyen de l'ame, ou diminuent les résistances que forment la masse, l'épaississement, l'adhésion des *humeurs*, ou la roideur, la petitesse des canaux, &c. Ces irritations sont de plusieurs especes: le nombre des effets qui en résulte n'est pas moindre; effets qui, par le concert admirable de l'économie humaine, produisent souvent à leur tour, augmentent, multiplient leurs causes. Les principaux & les plus généraux sont l'irritation trop grande, l'agitation trop forte des solides, causées par les fluides mis avec trop de violence; delà le frottement trop rude, l'augmentation de la chaleur, la raréfaction des *humeurs*, la dissipation des plus subtiles, l'épaississement des plus grossieres, la résolution des matieres putrides, l'âcreté de celles qui sont douces, la grossièreté de celles qui sont âcres, la dilatation des canaux, leur rupture, toutes les especes d'erreur de lieu des fluides; & tous les maux en grand nombre, & sur-tout d'un caractère malin, qui peuvent provenir de ces causes. La nature emploie cependant très-souvent cet excès même, comme un remede efficace pour dompter les crudités, corriger, chasser ce qui est nuisible, adoucir les âcretés, résoudre les *humeurs* engagées, débarrasser les obstructions, & tenter plusieurs autres moyens pour la conservation du corps.

On comprend par-là la lenteur des *humeurs* qui naît des causes opposées, & qui, tendant au repos, l'action mutuelle des solides & des fluides décroissant par degrés, la force vitale elle-même étant sans action, rend toutes les fonctions languissantes, en suspend plusieurs, ou même les détruit entièrement: delà les différentes sources des maladies chroniques, leur caractère rébelle & leur guérison très-difficile, à cause de l'épuisement des forces de la nature.

Dans l'état sain, toute partie du corps reçoit sa part des *humeurs*, soit qu'on fasse attention à la masse entiere, soit qu'on con-  
fidere

fidere la qualité du mouvement par lequel le fluide coule. Ce n'est pas tant le volume des parties qui détermine cette part, que la diversité de leur nature & de la fonction à laquelle elles sont destinées. C'est pourquoi, quoiqu'un excès ou un défaut léger ne soit pas sur le champ nuisible, il cause cependant des accidens, en devenant plus grave & de plus longue durée. Il est certain que le trop grand abord de l'*humeur*, agissant avec beaucoup de violence, ou irrite les vaisseaux & rend leurs oscillations trop fortes; d'où s'ensuivent des meurtrissures, chaleur, circulation trop prompte, attraction trop abondante d'une nouvelle *humeur*, révulsion d'une *humeur*, d'une partie sur une autre, déplétion de ces mêmes parties, & autres accidens semblables; ou agit avec une force que les parois des vaisseaux ne peuvent vaincre: delà la dilatation, le relâchement, l'écartement, la division de ces mêmes parois, & les maux infinis qui s'ensuivent. L'abord trop lent des mêmes *humeurs* produit les maux opposés. Il n'est pas difficile, d'après ce qui a été dit, de connoître les causes de l'un & de l'autre dérèglement, puisqu'on doit principalement les chercher dans le rapport vicié des forces motrices & des résistances.

Les mouvemens plus naturels & plus déterminés des *humeurs* qui appartiennent à la circulation, aux sécrétions, aux excréctions, aux épanchemens dans les cavités du corps, & à la résorption de la matière épanchée, &c. dépendent tellement des premiers mouvemens, qu'ils en dérivent comme des effets de leurs causes, & qu'on doit, en conséquence, regarder comme des symptômes qui surviennent aux maladies de ceux-ci, les dérangemens qu'ils éprouvent; en sorte qu'il est inutile de les exposer ici séparément. (G)

HUMEURS ANIMALES: (*Chymie.*) V. SUBSTANCES ANIMALES.

\* HUMEUR, (*Morale.*) On donne ce nom aux différens états de l'ame, qui paroissent plus l'effet du tempérament, que de la raison & de la situation.

On dit des hommes qu'ils agissent par *humeur*, quand les motifs de leurs actions ne naissent pas de la nature des choses: on donne le nom d'*humeur* à un chagrin

Tome XVII.

momentané, dont la cause morale est inconnue. Quand les nerfs & le physique ne s'en mêlent pas, ce chagrin a sa source dans un amour-propre, délicat, trop humilié du mauvais succès d'une prétention déçue ou du sentiment d'une faute commise. L'*humeur* est quelquefois le chagrin de l'ennui. Courir chez un malheureux pour le soulager ou pour le consoler, se livrer à une occupation utile, faire une action qui doive plaire à l'ami qu'on estime, s'avouer à soi-même la faute qu'on a faite; voilà les meilleurs remèdes qu'on ait trouvés jusqu'à présent contre l'*humeur*.

HUMEUR, *bonne*, (*Morale.*) La *bonne humeur* est une espece d'épanouissement de l'ame contente, produit par le bon état du corps & de l'esprit.

Cette heureuse disposition, dirai-je, ce beau don de la nature, a quelque chose de plus calme que la joie; c'est une sorte de gaieté plus douce, plus égale, plus uniforme, & plus constante; celui qui la possède, est le même intérieurement, soit qu'il se trouve tout seul ou en compagnie; il goûte, il favoure les biens que le hasard lui présente, & ne s'abat point sous le poids du chagrin dans les malheurs qu'il éprouve.

Si nous considérons cet homme avec les autres, sa *bonne humeur* passe dans l'ame de ceux qui l'approchent; sa présence inspire un plaisir secret à tous ceux qui en jouissent, sans même qu'ils s'en doutent, ou qu'ils en devinent la cause. Ils se portent machinalement à prendre du goût ou de l'amitié, pour celui dont ils reçoivent de si bénignes influences.

Quand j'envisage physiquement la *bonne humeur*, je trouve qu'elle contribue beaucoup à la santé, chez les vieillards qui ont peu d'infirmités; j'en ai vu plusieurs qui conservoient toujours ce caractère de *bonne humeur*, qu'ils avoient montré dans leur belle saison; j'ai vu même, assez souvent, régner la *bonne humeur* dans des personnes dont la santé étoit fort délicate, parce que ces personnes jouissoient du calme de l'esprit, & de la sérénité de l'ame. Il n'y a guere que deux choses qui puissent détruire la *bonne humeur*, le sentiment du crime, & les douleurs violentes; mais encore si l'ame d'une personne douée naturellement de *bonne humeur*,

Ooooo

éprouve de l'angoisse dans les maux corporels, cette angoisse finit avec le mal, & la *bonne humeur* reprend bientôt ses droits.

Je voudrais, s'il étoit possible, munir les mortels contre les malignes influences de leur tempérament, les engager à écarter les réflexions funestes qui les rongent, & à peser sur celles qui peuvent leur donner du contentement. Il y en a plusieurs, prises de la morale & de la raison, très-propres à produire dans notre ame cette gaieté douce, cette *bonne humeur*, qui nous rend agréables à nous-mêmes, aux autres, & à l'auteur de la nature; jamais la providence n'a eu dessein que le cœur de l'homme s'enveloppât dans la tristesse, les craintes, les agitations, & les soucis pleins d'amertumes. L'univers est un théâtre dont nous devons tirer des ressources de plaisirs & d'amusemens, tandis que le philosophe y trouve encore mille objets dignes de son admiration. (D. J.)

**HUMEUR**, *terme de Mégisfier*: faire prendre de l'*humeur* aux peaux, est un terme qui signifie tirer de la rivière les peaux de mouton qu'on veut passer en mégie, les mettre dans une cuve sèche, & les y laisser s'humecter, afin de les préparer à recevoir une façon qui se nomme *ouvrir les peaux*. V. MÉGIE.

**HUMIDE**, adj. (Phys.) V. HUMIDITÉ. Les anciens philosophes regardoient l'eau comme le premier humide, *primum humidum*, & comme la cause ou le principe de l'humidité des autres corps, qui sont plus ou moins *humides*, selon qu'ils tiennent plus ou moins de cet élément. Voyez EAU & ÉLÉMENT. Chambers.

**HUMIDE**, (Médecine.) l'une des quatre qualités premières par lesquelles les Galénistes distinguoient les tempéramens & les vertus médicinales des alimens & des remèdes. Voyez QUALITÉS, Médecine.

**HUMIDE, VOIE**, (Chymie.) procéder à la dissolution d'un sujet chymique par la *voie humide*; c'est ainsi qu'on s'exprime pour désigner une dissolution, à laquelle on emploie un menstrue salin dissous dans de l'eau, lorsque la même dissolution se peut exécuter, & est usitée dans l'art, par l'application du même menstrue, sous forme sèche ou concrète; ce dernier moyen est connu sous le nom de *voie sèche*: (Voyez SECHE, voie.) c'est ainsi qu'on dit préparer

le kermès minéral, ou le foie de soufre, par la *voie humide*, ou par la voie sèche, selon qu'on y emploie l'alkali fixe dissous dans de l'eau, ou l'alkali fixe concret, &c. &c. Voyez SOUFRE, KERMÈS MINÉRAL, & MENSTRUE. (b)

**HUMIDE RADICAL**, (Méd.) c'est un terme fort employé par les anciens, pour désigner la matière balsamique, onctueuse, qui, selon eux, donne la flexibilité, la souplesse à toutes les parties solides des corps animés, & sert à alimenter le feu de la vie, la chaleur naturelle qui y subsiste avec elle, & à empêcher le dessèchement des fibres, par l'effet de cet agent physique, qui tend à dissiper, à consumer entièrement cette matière & ce qui la contient, lorsqu'il vient à trop dominer, comme dans les fièvres ardentes, dans la phthisie, & qu'elle ne lui suffit pas pour son entretien. Voyez CHALEUR ANIMALE, RADICAL.

**HUMIDITE**, f. f. qualité de ce qui est humide, qui rend humide les corps auxquels il s'attache. Voyez QUALITÉ.

Aristote définit l'*humidité* une qualité passive, qui fait qu'un corps ne peut être retenu dans ses bornes, encore qu'il le soit aisément dans celles d'un autre, ce qui revient au même que la définition qu'il donne de la fluidité, voyez FLUIDITÉ; cependant on peut dire dans un sens, & on le verra par la suite de cet article, que *fluide* & *humide* ne sont pas synonymes. Le mercure, par exemple, est certainement fluide, & cependant n'est pas humide, par rapport aux corps auxquels il ne s'attache pas.

Les péripatéticiens définissent l'*humidité* une qualité par laquelle un corps devient propre à en humecter d'autres, & en les humectant à les amollir, & les rendre propres à recevoir telle figure ou impression qu'on veut.

Les modernes considèrent l'*humidité* comme une espèce particulière de fluidité, & la définissent en disant que c'est la propriété d'un corps fluide, qui, étant appliqué à un corps solide, s'y attache, & communique sa qualité aux autres corps.

L'*humidité* prise en ce sens appartient au corps fluide; on pourroit prendre l'*humidité* dans un autre sens, en tant qu'elle appartient au corps solide auquel le fluide s'attache: c'est dans ce sens qu'on dit qu'une place cou-

verte de brouillard est humide, qu'une piece de bois est humide.

Il est certain que l'*humidité* n'est qu'une espece de mode relatif, car plus les parties constituantes d'un fluide, comparées avec les pores & les particules des autres corps, sont disposées à pénétrer dans ces pores, ou à s'attacher à ces particules, plus ce fluide est humide: au contraire, ce fluide est d'autant moins humide, qu'il y a entre les particules de ces sortes de corps plus d'opposition à s'unir.

Le vis-argent, par exemple, n'est point humide par rapport à nos mains, & aux étoffes; mais il doit passer pour humide par rapport à l'or, à l'étain, ou au plomb, à la surface desquels il s'attache; & de même l'eau, toute humide qu'elle est, par rapport à un grand nombre de corps, n'est pourtant pas humide par rapport à quelques corps qu'elle ne mouille pas; car elle coule en globules, ou gouttes rondes, sur certaines feuilles de plantes, & ne mouille point les plumes des canards, des cygnes, & des autres oiseaux aquatiques.

A quoi l'on peut ajouter que la texture seule des corps peut faire qu'un fluide devienne humide; car, ni le vis-argent, ni le plomb fondu, ni le bismuth, ne s'attachent point au verre lorsqu'ils sont seuls, au lieu qu'ils le sont, lorsqu'ils sont mêlés, au point de ne former qu'une seule masse, comme cela paroît par l'usage que l'on fait de cette composition pour éramer les glaces. *V. ETAME.*

L'air est un fluide très-sujet à l'*humidité*, par la quantité de vapeurs aqueuses dont il se charge sans cesse, & se décharge ensuite; on connoît le degré d'*humidité* de l'air, par le moyen de l'hygromètre ou hygroscope. *Voyez* HYGROMÈTRE. *Chambers.*

HUMIDITÉ, (*Méd.*) c'est une des qualités galéniques, qui contribue à former différentes especes de tempéramens & d'intempéries, selon qu'elle est combinée avec les autres, & qu'elle peche par excès ou par défaut. *V. QUALITÉ, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE, HUMEUR.*

HUMIDIÈRE, *v. act. en termes de batteur d'or*, c'est l'action d'amoitir des feuilles de vélin, en leur donnant une couche légère de bon vin blanc, pour dérider les feuilles de boyau qu'on met entr'elles.

HUMILIANT, *adj. (Gram.)* qui blesse la fierté & rabaisse l'homme au dessous de la dignité qui convient à sa nature, à son état, à sa fonction, à ses prétentions, à son sexe. *Voyez* HUMBLE & HUMILIATION.

HUMILIATION, *s. f. (Théologie morale.)* se dit des reproches, des réprimandes, & généralement de tout ce qui abaisse, qui avilit devant les hommes, & qui mortifie l'orgueil; & en ce sens, l'*humiliation* est opposé à *mortification*, la première domtant l'esprit, & la seconde affoiblissant la chair.

*Humiliation* se dit aussi des exercices de pénitence, par lesquels on s'abaisse devant Dieu, pour fléchir sa justice, & expier les fautes par lesquelles on l'a irrité.

HUMILIÉS, L'ORDRE DES, (*Hist. monastiq.*) ordre religieux, établi par quelques gentilshommes milanois au retour de la prison, où les avoit tenu l'empereur Conrad; ou, selon d'autres, Frédéric I, l'an 1162.

Cet ordre commença à fleurir dès le même siècle, principalement dans le Milanois; les *Humiliés* acquirent de si grandes richesses, qu'ils avoient 90 monasteres, & n'étoient environ que 170 religieux, vivans dans le scandale & dans un extrême relâchement, lorsqu'ils donnerent occasion au pape Pie V, de supprimer leur ordre; ce fut même un des principaux événemens de son pontificat.

Charles Borromée, archevêque de Milan, ayant voulu réformer les *Humiliés*, quatre d'entr'eux conspirerent contre sa vie, & l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuse dans son palais, pendant qu'il faisoit la priere. Ce saint homme, qui ne fut que légèrement blessé, demanda lui-même au pape la grace des coupables; mais Pie V, justement indigné, punit leur attentat par le dernier supplice, en 1570, & abolit l'ordre entier, dont il donna les maisons aux dominicains & aux cordeliers. *Voyez* les historiens du xvj siècle, & entr'autres M. de Thou, *liv. L. (D. J.)*

HUMILITÉ, *s. f. (Morale.)* c'est une sorte de timidité naturelle ou acquise, qui nous détermine souvent à accorder aux autres une prééminence que nous méritons. Elle naît d'une réflexion habituelle sur la foiblesse humaine, sur les fautes qu'on a commises, sur celles qu'on peut commettre, sur la médiocrité des talens qu'on a, sur la

supériorité des talens qu'on reconnoît à d'autres, sur l'importance des devoirs de tel ou tel emploi qu'on pourroit solliciter, mais dore on s'éloigne par la comparaison qu'on fait de ses qualités personnelles, avec les fonctions qu'on auroit à remplir, &c. Il y a des occasions où l'amour-propre, bien entendu, ne conseille pas mieux que l'*humilité*. L'orgueil est l'opposé de l'*humilité*; l'homme humble s'abaisse à ses propres yeux & aux yeux des autres; l'orgueilleux se surfait. Se déprimer soi même pour plaire à celui qu'on méprise, & qu'on veut flatter, ce n'est pas *humilité*; c'est fausseté, c'est bassesse. Il y a de la différence entre l'*humilité* & la modestie; celui qui est humble ne s'estime pas ce qu'il vaut; celui qui est modeste peut connoître toute sa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres; il craint de les humilier. L'homme médiocre, qui se l'avoué franchement, n'est ni humble, ni modeste; il est juste, & n'est pas sans quelque courage.

**HUMORAL**, adj. (*Gram. & Méd.*) qui est produit par les humeurs vicieuses: ainsi on dit une tumeur *humorale*, pour la distinguer d'une tumeur qui aura une autre cause.

**HUMORISTES**, s. m. (*Littérat.*) nom des membres d'une fameuse académie de Rome. Voyez **ACADÉMIE**.

L'académie des *humoristes* a été fondée par Paul Marcins, qui se servit de Gaspard Silvianus pour rassembler les gens de lettres qu'il y avoit à Rome, & en former cette société, comme dit Janus Nicius dans l'éloge de Silvianus, *part. I, p. 32*.

La devise de l'académie des *humoristes* est une nuée, qui, s'étant élevée des eaux salées de la mer, retombe en pluie douce, avec cet hémistiche de Lucrece, *lib. VI, redit agmine dulci*. Jérôme Alexandre, *humoriste*, a fait trois discours sur cette devise.

Les obseques de M. Peiresc furent célébrées dans l'académie des *humoristes*, dont il étoit, en plus de quarante sortes de langues. Gassend. *vita. Peiresc, lib. VI, page 399, dict. de Trevoux*.

**HUMORISTES**, (*Méd.*) c'est le nom sous lequel sont désignés, sur-tout dans les écrits de Van-Helmont, les médecins de la secte galénique; dont la doctrine consistoit principalement à attribuer la plupart des mala-

dies aux seuls vices des humeurs, qu'ils faisoient consister dans leur intempérie ou leurs *qualités* viciées, lorsqu'elles ne se temperent pas les unes les autres, & qu'il y en a de dominantes. Voyez **HUMEUR**, **INTEMPÉRIE**, **MÉDECINE**, **MÉDECIN**.

**HUMOROSI**, s. m. plur. (*Littérat.*) nom des membres d'une académie établie à Cortone, en Italie. Voyez **ACADÉMIE**.

Il ne faut point confondre les *humorosi* de Cortone avec les *humoristes* de Rome. Voyez **HUMORISTES**. *Dict. de Trevoux*.

**HUMOUR**, subst. mas. (*Morale.*) les Anglois se servent de ce mot pour désigner une plaisanterie originale, peu commune, & d'un tour singulier. Parmi les auteurs de cette nation, personne n'a eu de l'*humour*, ou de cette plaisanterie originale, à un plus haut point que Swift, qui, par le tour qu'il favoit donner à ses plaisanteries, produisit quelquefois, parmi ses compatriotes, des effets qu'on n'auroit jamais pu attendre des ouvrages les plus sérieux & les mieux raisonnés, *ridiculum acri*, &c. C'est ainsi, qu'en conseillant aux Anglois de manger avec des choux-fleurs les petits enfans des Irlandois, il fit rentrer en lui-même le gouvernement anglois, prêt à leur ôter les dernières ressources de commerce qui leur restaient; cette brochure a pour titre: *proposition modeste pour faire fleurir le royaume d'Irlande*, &c. Le voyage de Gulliver, du même auteur, est une satire remplie d'*humour*. De ce genre est aussi la plaisanterie du même Swift, qui prédit la mort de Patridge, faiseur d'almanachs, & le terme échu, entreprit de lui prouver qu'il étoit mort effectivement, malgré les protestations que son adversaire pût faire pour assurer le contraire. Au reste, les Anglois ne sont point les seuls qui aient eu l'*humour* en partage. Swift a tiré de très-grands secours des œuvres de Rabelais, & de Cyrano de Bergerac. Les mémoires du chevalier de Grammont sont pleins d'*humour*, & peuvent passer pour un chef-d'œuvre en ce genre; & même en général cette sorte de plaisanterie paroît plus propre au génie léger & folâtre du François, qu'à la tournure d'esprit sérieuse & raisonnée des Anglois.

**HUMUS**, (*Hist. nar.*) les naturalistes empruntent souvent ce mot latin, même en

françois, pour désigner le terreau, la terre des jardins, ou la terre formée par la décomposition des végétaux; c'est la terre brune ou noirâtre qui est à la surface de la terre. Voyez TERRE VÉGÉTALE & TERREAU.

HUNA, (Géogr.) rivière de Hongrie, qui prend sa source en Dalmatie, qui sépare la Croatie & l'Esclavonie, & qui se jette dans la Save.

HUNDRED, f. m. (Commerce.) on nomme ainsi en Angleterre, ce qu'on entend ailleurs par le mot de quintal. L'hundred est de 112 liv. d'avoir du poids, qui est la livre la plus forte des deux dont les Anglois se servent. Cette livre est de seize onces, qui ne rendent à Paris que quatorze onces cinq huit, en sorte que le quintal de Paris qui est de cent livres, faisant à Londres cent neuf liv.; le quintal anglois est d'environ deux livres & demi, ou trois livres plus fort que celui de Paris. Voyez LIVRE, POIDS. Dictionn. de Commerce.

HUNDRED, (Géogr.) terme qui ne s'emploie que dans la chorographie d'Angleterre; le royaume est divisé en shires ou comtés, les shires en hundreds ou centaines, les hundreds en tithings ou dixaines, & les tithings en parishes ou paroisses. Ce mot hundred est traduit en latin par *centuriâ*; c'est-à-dire, un district de pays, où cent hommes, cent chefs de famille étoient autrefois obligés d'être cautions les uns pour les autres en justice, tant au criminel, qu'au civil. (D. J.)

HUNDSFELD, (Géogr.) c'est-à-dire, la campagne du chien, petite ville d'Allemagne dans la Silésie, dans la province d'Oels, sur la Weide, à 3 lieues de Breslaw. Long. 34, 50; lat. 51, 8. (D. J.)

HUNDSRUCK, *Hunnorum tractus*, (Géogr.) petit pays d'Allemagne entre le Rhin, la Moselle & le Nab au bas Palatinat. Il appartient à différens souverains. (D. J.)

HUDWYL, (Géogr.) petite ville de la Suisse, au canton d'Appenzell, sur la rivière de Sintra.

HUNE, f. f. (Marine.) c'est une espece de plate-forme ronde, posée en faillie autour du mât, dans le ton, soutenue par des barreaux, mais de façon qu'elle ne presse pas le mât; il faut même qu'il y ait entre la hune & le mât l'ouverture nécessaire pour faire passer ou baisser les mâts de hune ou

les perroquets, en cas de besoin. Voyez Pl. VI, figure 29, le plan de la grande hune.

Il y a une hune à chaque mât, qui porte le nom du mât où elle est posée, voyez Pl. I, Marine, n°. 59 la grande hune, 94 hune de misene, 16 hune de beaupré, 41 hune d'artimon.

C'est aux hunes que sont amarrés les étais & les haubans; elles servent à la manœuvre, & les matelots y montent pour cet effet. On met un matelot en vedette dans la hune du grand mât pour faire sentinelle, sur-tout dans les temps de brume & dans les parages, où l'on craint des brisans ou des corsaires.

A l'égard de la grandeur des hunes, elles se proportionnent sur la hune du grand mât. Il y a beaucoup de constructeurs qui reglent les proportions de leurs hunes sur les baux; par exemple, si un vaisseau a 40 piés de bau, la grande hune doit avoir 40 piés de circonférence; la circonférence de la hune de la misene doit avoir un sixieme de moins que la grande hune, & les hunes des mâts d'artimon & de beaupré ont de circonférence la moitié de celle de la grande hune. Ces dimensions ne sont pas cependant constantes, elles varient suivant la méthode de chaque constructeur & la grandeur du bâtiment. Plus les hunes sont grandes, & plus elles sont propres pour les usages auxquels elles sont destinées; il est bon néanmoins d'éviter de les faire trop grandes, parce qu'elles seroient trop pesantes, & qu'elles défigureroient le vaisseau.

On couvre les hunes de peau de mouton, pour empêcher que les voiles & les cordages qui donnent contr'elles ne se gâtent. Dans le vaisseau de guerre, elles sont entourées de bassingues, voyez ce mot. Lorsqu'il s'agit d'un combat, on y place aussi du petit canon & de menues armes, qui, pour l'ordinaire, incommodent beaucoup l'ennemi. (Z)

Hunes de perroquet, ce sont des especes de hunes faites avec des barres seulement placées au dessous du chouquet du mât de perroquet; on les appelle aussi croisées. (Z)

HUNFELD, (Géogr.) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Fulde.

HUNGARISCH-BROD, (Géogr.) ville

d'Allemagne en Moravie , près des frontieres de Hongrie , sur la riviere d'Ohlau.

HUNGEN , (*Géog.*) petite ville d'Allemagne , dans le cercle du haut-Rhin , & dans la portion du comté de Munzenberg , qui appartient à la maison de Solms-Braunsfels. Elle est située sur le Horloff , ornée d'un beau palais , & munie d'un vieux fort. Son nom se donne à un grand bailliage , qui renferme entr'autres la riche abbaye d'Artbourg. (*D. G.*)

HUNIERS , f. m. pl. (*Marine.*) ce sont des voiles qui se mettent aux mâts de hune. Quelquefois on entend par ce mot le *mât de hune*. Dans ce dernier sens. *V. MATS* ; & pour le premier , voyez VOILES.

Les *huniers* sont d'un grand usage ; on dit avoir les *huniers* à *mi-mât* , avoir les *huniers* dehors : la premiere expression signifie que la *vergue* qui soutient la voile n'est *hissée* que la moitié du mât ; & la seconde , que les *huniers* sont au vent ; on dit encore , mettre le vent sur les *huniers* , c'est placer les voiles appellées *huniers* , de telle sorte que le vent donne dessus & ne les remplisse pas. *Hisser & amener les huniers* , c'est les hausser & abaisser les voiles du grand mât de hune. Enfin , *amener les huniers sur le ton* , c'est baisser les voiles nommées *huniers* , jusqu'à la partie du mât qu'on appelle le *ton* (*Z*)

\* HUNIER , CARREAU , ECHIQUIER , subst. m. (*Pêche.*) filet qui n'a rien de particulier ; les pêcheurs s'en servent dans les rivieres autour des îles & îlots.

HUNINGUE , *Hunninga* , (*Géog.*) petite , mais forte ville de la haute Alsace dans le Suntgow. Les fortifications sont du maréchal de Vauban ; elle est sur le Rhin , aux frontieres de la Suisse , à une lieue N. de Bâle , 7 S. de Brisach. *Long.* 25 , 25 ; *lat.* 47 , 42. (*D. J.*)

HUNOLDSTEIN , (*Géogr.*) ville & château d'Allemagne , dans l'électorat de Treves.

HUNS , (*Hist.*) peuple nombreux de la Scythie , ou de la Tartarie occidentale. Leur empire fut fondé par Tchung-Goei , environ 1200 ans avant la naissance de Jesus-Christ ; mais leur histoire n'est connue que depuis Teou-Man-Tanjou , qui vivoit environ 209 ans avant l'ère chrétienne. Les *Huns* soumirent alors les

Tartares du nord de la Corée , & delà ils s'étendirent vers l'occident jusqu'à la mer Caspienne , & posséderent tout le vaste pays que nous appellons *Tartarie*. Ils se subdiviserent en un grand nombre de nations différentes , qui , sous différens noms , ont fait la conquête de toute l'Asie. En 376 , sous le regne de l'empereur Valens , ceux qui conserverent le nom de *Huns* , *Hunni* , qui vient du nom chinois *Hioug-Non* , traverserent les Palus Méotides , porterent l'alarme chez toutes les nations voisines du Tanais , vainquirent les Ostrogoths , & s'emparerent des pays situés au nord du Danube ; delà ils firent des courses fréquentes chez leurs voisins , & répandirent souvent la désolation sur les terres des Romains qu'ils se rendirent tributaires. Sous la conduite d'Attila , le plus fameux de leurs chefs , les *Huns* firent la guerre dans l'occident ; ils s'avancèrent jusques sur le Rhin & dans les Gaules , se rendirent maîtres des villes de Trèves , de Strasbourg , de Spire , de Worms , de Mayence , de Besançon , de Toul , de Langres , de Metz ; s'approcherent jusqu'à Paris , & prirent la ville d'Orléans. Enfin Aëtius , général des Romains , aidé par Théodoric , roi des Visigoths , arrêta les conquêtes & les ravages des *Huns* , & battit Attila leur roi dans les campagnes de Mauriac , près de Troyes en Champagne ; on dit qu'en cette occasion , il périt trois cents mille hommes. Attila , après cette défaite , se retira en Pannonie , qui depuis fut nommée *Hongrie* à cause des *Huns* ; & , après avoir réparé ses pertes , il alla ravager l'Italie , où il prit Aquilée , & pilla Milan & Pavie ; Rome ne fut sauvée que par la treve que l'empereur Valentinien conclut avec lui , & par le tribut qu'il promit de lui payer. Après avoir conclu ce traité , Attila retourna sur le Danube , bien résolu à rentrer dans les Gaules à la premiere occasion ; mais ses desseins furent renversés par sa mort , arrivée en 454 , & causée par la grande quantité de vin qu'il avoit bu. Ainsi périt ce redoutable Scythe , qui avoit fait trembler les Romains & toute l'Europe , & qui se nommoit lui-même la *terreur des hommes & le fléau de Dieu*. Après la mort d'Attila , la division se mit parmi ses sujets , ses enfans ne purent point contenir les peu-

ples que leur pere s'étoit soumis, & peu à peu le nom des *Huns* disparut presque entièrement de l'histoire.

On nous dépeint les *Huns* comme un peuple affreux; ils se faisoient des incisions au visage qui les privoient de barbe; ils étoient petits & mal-faits: ils menoient une vie très-dure, ne se nourrissant que de racines & de chair à demi-crue, mortifiée entre la selle & le dos du cheval: ils n'habitoient ni maisons ni villes; leurs femmes & leurs enfans vivoient sous des tentes posées sur des chariots qu'ils transportoient à volonté d'un lieu dans un autre, sans avoir de demeure fixe: ils supportoient la faim, la soif & les plus grandes fatigues, & ne prenoient leurs repos pendant la nuit que couchés sur le dos de leurs chevaux: ils combattoient sans ordre, & en poussant de grands cris; à la faveur de la légèreté de leurs chevaux, on les voyoit fondre sur l'ennemi & disparaître à l'instant, pour revenir ensuite avec plus de fureur: ils étoient fourbes, cruels, sans religion & sans humanité, avides de rapines, haïssant la paix à laquelle il n'y a rien à gagner. *Voyez l'histoire générale des Huns*, par M. de Guignes, tom. II.

HUNSE, (*Géog.*) riviere des Provinces-Unies, dans celle de Groningue; elle se forme du concours de plusieurs autres, & va tomber par Loopen Diep, dans le Lauwerzée, après avoir baigné une partie du pays, & donné son nom au quartier de Hunfingo, le plus septentrional de la province. (*D. G.*)

HUNT ou HONT, (*Géogr.*) province de la basse-Hongrie, arrosée du Danube, du Gran, de l'Ipola & de la Rima, renfermant des mines d'or, d'argent & de plomb, produisant quelques grains & de bons vins en plusieurs endroits, & ayant Schemnitz pour ville principale. Elle peut avoir vingt-cinq à trente lieues de longueur & dix à douze de largeur: la nature lui fit des avantages considérables. Cependant tel est l'état des choses dans le royaume dont elle fait partie, que sur le plus grand de ses comtés, l'on n'a jamais autant à dire que sur la plus petite des Provinces-Unies, ou sur le plus petit des cantons Suisses. (*D. G.*)

HUNTE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend sa source en Westphalie dans l'évêché d'Osnabruck, & qui se jette dans le Weser dans le comté d'Oldembourg.

HUNTEBOURG, (*Géog.*) petite ville de Westphalie dans l'évêché d'Osnabruck, sur la riviere de *Huns*.

HUNTINGTON ou HUNDINGTON, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Huntingtonshire, sur l'Ouse, à 50 milles de Londres; elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 27, 25; *lat.* 52, 25.

C'est à *Huntington* que naquit Cromwell en 1599. Les nations de l'Europe, dit M. de Voltaire, " crurent la Grande-Bretagne ensevelie sous ses ruines, lorsqu'elle devint tout à coup plus formidable que jamais sous la domination de Cromwell, qui l'assujettit en portant l'évangile dans une main, l'épée dans l'autre, le masque de la religion sur le visage, & qui, dans son gouvernement, couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un usurpateur.

Né avec un courage & des talens extraordinaires, il fut le plus habile politique & le premier capitaine de son temps; fit fleurir le commerce de sa patrie, en étendit la domination, & mourut à l'âge de 59 ans, craint & courtisé de tous les souverains. Avant que d'expirer, il nomma Richard Cromwell son successeur, & conserva son autorité jusqu'au dernier soupir. Le conseil d'état lui ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun roi d'Angleterre. Ragenet & Grégoire Légi ont écrit sa vie, mais il lui falloit d'autres historiens; Waler a fait son éloge funebre, chef-d'œuvre de l'art, qu'il convient de transcrire ici par cette seule raison. J'y joindrai la traduction libre de M. de Voltaire en faveur de ceux à qui la langue angloise n'est pas connue. Il s'agit seulement, pour entendre ce beau morceau, de savoir que Cromwell mourut le jour d'une tempête extraordinaire dans la Grande-Bretagne.

*We must resign! Heav'n his great soul  
does claim,*

*Il storm as loud as his immortal fame:  
His dying groans, his last breath, shakes  
our isle.*

*And trees uncut for his fun'ral pile:  
About his palace their broad roots are tost*

*Into the air. So Romulus was lost!  
New Rome in such a tempest mis'd her  
king,*

*And from obeying fell to worshipping:  
On Oeta's top thus Hercules lay dead,  
With ruin'd oaks and pines about him  
spread.*

*Nature herself took notice of his death,  
And sighing, swell'd the sea with such a  
breath,*

*That to remotest shores her billows roll'd,  
The approaching fate of their great ruler  
told.*

Voici l'imitation de M. de Voltaire :

*Il n'est plus, c'en est fait, soumettons nous  
au sort,*

*Le ciel a signalé ce jour par des tempêtes;  
Et la voix du tonnerre éclatant sur nos têtes,  
A déclaré sa mort.*

*Par ses derniers soupirs, il ébranle cette isle,  
Cette isle, que son bras fit trembler tant de fois;  
Quand, dans le cours de ses exploits,  
Il brisoit la tête des rois,*

*Et soumettoit un peuple à son joug seul docile.  
Mer, tu t'en es troublée : ô mer! tes flots émus  
Sembloient dire en grondant aux plus loin-  
tains rivages,*

*Que le roi de ces lieux & ton maître n'est plus.  
Tel au ciel autrefois s'envola Romulus,  
Tel il quitta la terre au milieu des orages,  
Tel d'un peuple guerrier il reçut les hom-  
mages.*

*Obéi dans sa vie, à sa mort adoré,  
Son palais fut un temple. (D. J.)*

**HUNTINGTONSHIRE**, (*Géog.*) province d'Angleterre au diocèse de Lincoln, de 67 milles de tour, d'environ 240 mille arpens, & 8217 maisons; c'est un pays agréable, fertile, arrosé par plusieurs rivières. (*D. J.*)

**HUPE**, **LUPEGE**, f. f. *upupa*, (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau qui pèse trois onces; il a un pié de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & environ un pié & demi d'envergure. Le bec est noir, pointu, & un peu courbé. Il y a sur la tête une belle crête, longue de deux pouces, composée de vingt-quatre ou vingt-six plumes, placées sur deux files, qui s'étendent depuis le bec jusqu'à l'occiput; l'oiseau élève & abaisse ces plumes à son gré; elles sont noires

à l'extrémité, elles ont du blanc au dessous du noir, & le reste est de couleur de marron teint de jaune; le cou est roussâtre; la poitrine est blanche, & a des taches noires: les vieux oiseaux de cette espèce n'ont de ces taches que sur les côtés; la queue est composée de dix plumes noires en entier, à l'exception d'un croissant blanc, placé de façon que ces deux extrémités sont dirigées vers le bout de la queue; il y a dans chaque aile dix-huit plumes, qui ont des taches blanches sur un fond noir; le croupion est blanc; les plumes des épaules s'étendent le long du dos, & ont les mêmes couleurs que celles des ailes. Willugh. *Ornith.*

**HUPO**; **L'HUILE DE**, (*Hist. nat. Médec.*) huile tirée par expression, dont on se sert en Amérique pour guérir les enfans des vers; on leur en frotte le nombril. On ne fait d'où cette huile se tire. *Acta physico-medica nat. curios.* tom. I.

**HU-PU** ou **HOU-POU**, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à la Chine à un conseil ou tribunal chargé de l'administration des finances de l'empire, de la perception des revenus, du paiement des gages & appointemens des mandarins & vice-rois; il tient aussi les registres publics, contenant le dénombrement des familles, ou le cadastre qui se fait tous les ans des sujets de l'empereur, des terres de l'empire & des impôts que chacun est obligé de payer.

**HUGUANG**, (*Géog.*) septième province de la Chine, si fertile, qu'on l'appelle le grenier de la Chine; elle a 15 métropoles & 108 cités, Vach'ang en est la première métropole. (*D. J.*)

**HUQUE**, f. f. (*Hist. ecclésiast.*) espèce de robe ou de manteau, qui couvre la tête & descend jusqu'aux piés, à l'usage des sœurs noires quand elles sortent.

**HURA**, f. m. (*Botan. exotiq.*) arbrisseau d'Amérique, dont on ne connoît que l'espèce qui est à feuilles d'abutilon des Indes; on l'appelle quelquefois *noyer de la Jamaïque*, mais ce nom est impropre.

Voici ses caractères; sa fleur en entonnoir est composée d'un seul pétale, qui s'ouvre par les bords & qui est légèrement découpé en douze parties; le pistil est placé au fond du tube; il dégénère en un fruit globuleux, applati, & divisé en douze cellules,

lules, dont chacune contient une graine plate & rondelotte.

Les habitans des Indes occidentales, espagnoles, angloises & françoises, cultivent cet arbrisseau dans leurs jardins par curiosité. Il s'éleve à la hauteur de quatorze ou seize piés, & se divise vers sa cime en plusieurs branches couvertes de larges feuilles, dentelées par les bords: ses feuilles, ainsi que les jeunes branches, sont d'un verd foncé & pleines d'un suc laiteux qu'elles répandent; lorsqu'on vient à les couper ou à les broyer; si on laisse mûrir parfaitement le fruit sur cet arbrisseau, la chaleur du soleil le fait crever avec une explosion violente; ses semences sont dispersées dans cette explosion à une grande distance; lorsqu'elles sont vertes, elles purgent par haut & par bas, & passent pour tenir un peu de la noix vomique.

On fait aux Indes occidentales de l'écorce du fruit, des poudriers ou petits vaisseaux à mettre la poudre que l'on répand sur l'écriture pour la sécher; c'est pourquoy les Anglois nomment cette plante *sand-boxtree*; mais ces sortes de noms vulgaires usités dans toutes les langues, ne font que jeter de la confusion en botanique. (D. J.)

HURE, f. f. (*Vénérié.*) on dit *hure de sanglier*, en parlant de sa tête.

HURE, f. f. (*aprugnum caput*, (*terme de Blason*) tête du sanglier: elle paroît de profil dans l'écu, & souvent de sable, & quelquefois d'un autre émail.

*Défundue* se dit de la défense ou dent du sanglier; *allumée*, de son œil, lorsqu'ils sont de différent émail; *hure*, se dit encore de la tête du saumon & de celle du brochet.

De Gueyton de la Duchere, de Châteaueux, de Fromentes, en Bourgogne & en Bresse; *d'argent à une hure de sanglier d'or.*

Du Mouchet de la Mouchetiere, au Perche; *d'argent à 3 hures de sanglier de sable.*

Aubry de Castelnau de Lazenay, en Berry; *d'argent à une hure de sanglier de sable, allumée & défendue du champ de l'écu; au chef denché d'azur, chargé de trois roses d'or.*

Bernier de Raigecourt, en Lorraine; *d'azur à la face d'argent, accompagnée en chef d'une hure de saumon d'or, & en pointe d'une clef du second émail.*

De Tourtenoutre de Penaurin, de Ker-

marchan, en Bretagne; *d'argent à trois hures de brochet d'azur.* (G. D. L. T.)

HURE, en terme de Vergetier, est une brosse garnie de tous côtés, percée dans son centre pour mettre un manche de la hauteur qu'on le juge à propos.

HUREPOIX, (LE) *pagus Huripensis*, (*Géog.*) petite contrée du gouvernement de l'isle de France, dont les lieux principaux sont Corbeil, Montlhery, Châtres, la Ferté-Alais & Palaiseau. Il est inutile de disputer sur ses limites & sur celles du Gâtinois, pourvu qu'on soit assuré qu'elle est du gouvernement de l'isle de France. (D. J.)

HURLEMENT, f. m. (*Gram.*) cri du loup. Voyez HURLER.

HURLER, v. neut. (*Gram.*) il se dit proprement du cri du loup, d'où on l'a transporté à l'homme & aux autres animaux, lorsque dans la colere, la douleur ou quelque autre passion, ils poussent des cris violens & effroyables, qu'on appelle alors des *hurlemens*.

HURMON, (*Géog.*) petite ville de Perse, dont le territoire abonde en dattes, & où les chaleurs sont excessives. *Long.* selon Tavernier, 85, 25; *lat.* 32, 30. (D. J.)

HURONS, (LAC DES) (*Géog.*) le lac des Hurons communique au sud avec le lac Erié, dans lequel il s'étend du sud au nord depuis le 43<sup>d</sup> jusques au 45<sup>d</sup> 30' de latitude septentrionale & de l'est à l'ouest, entre les 293 & 299<sup>d</sup> de *long.* on lui donne ordinairement 350 lieues de circuit de pointe en pointe. Une si grande étendue n'est, dit-on, peuplée sur les bords que de deux villages; notre imagination ne peut se faire à de si prodigieux déserts. (D. J.)

HURONS, (LES) (*Géog.*) peuple sauvage de l'Amérique dans la nouvelle France. Ils ont le lac Erié au sud, le lac des Hurons à l'ouest, & le lac Ontario à l'est. Le pays est étendu, fertile & désert, l'air y est sain, & les forêts remplies de cedres; le nom de Huron est de la façon des François, leur vrai nom est *Yendat*.

La langue de ces sauvages est gutturale & très-pauvre, parce qu'ils n'ont connoissance que d'un très-petit nombre de choses. Comme chaque nation du Canada, ainsi chaque tribut & chaque bourgade de Hurons porte le nom d'un animal, apparemment

parce que tous ces barbares sont persuadés que les hommes viennent des animaux.

La nation huronne s'appelle la nation du porc-épic selon les uns, du chevreuil selon les autres. Cette nation misérable & réduite à rien par les guerres contre les Iroquois, a un chef héréditaire qui n'est jamais le fils du prédécesseur, mais celui de sa plus proche parente; car c'est par les meres qu'on règle la succession. Les femmes ont la principale autorité; tout se fait en leur nom, & les chefs ne sont, pour ainsi dire, que leurs vicaires. Si le chef héréditaire est trop jeune, elles lui donnent un régent; & le mineur ne peut être chef de guerre, qu'il n'ait fait quelque action d'éclat, c'est-à-dire, qu'il n'ait tué quelques ennemis. (D. J.)

**HUSCANAOUIMENT**, f. m. (*Hist. mod. superstition.*) espece d'initiation ou de cérémonie superstitieuse que les sauvages de la Virginie pratiquent sur les jeunes gens de leur pays, lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de 15 ans, & sans laquelle ils ne sont point admis au nombre des braves dans la nation. Cette cérémonie consiste à choisir les jeunes gens qui se sont le plus distingués à la chasse par leur adresse & leur agilité; on les confine pendant un certain temps dans les forêts, où ils n'ont communication avec personne, & ne prennent pour toute nourriture qu'une décoction de racines, qui ont la propriété de troubler le cerveau; ce breuvage se nomme *ouifocan*, il les jette dans une folie qui dure dix-huit ou vingt jours, au bout desquels on les promene dans les différentes bourgades, où ils sont obligés de paroître avoir totalement oublié le passé & d'affecter d'être sourds, muets & insensibles, sous peine d'être *huscanaoués* de nouveau. Plusieurs de ces jeunes gens meurent dans cette pénible épreuve ou cérémonie, qui a pour objet de débarasser la jeunesse des impressions de l'enfance, & de la rendre propre aux choses qui conviennent à l'âge viril.

**HUSIATINOW**, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la province de Podolie.

**HUSO**, f. m. (*Hist. nat.*) grand poisson qui se trouve dans le Danube en Hongrie; il a quelquefois 18 à 20 piés de longueur, & pese jusqu'à 3 ou 4 quintaux; il ressemble à l'esturgeon. Il est très-bon à manger. Il remonte le Danube, & vient du Ralus

Méotide; on le pêche à Bude & à Comorre: on le nomme en latin *antacæus*. Voyez Brukmann, *epistol. iiii. cent. I.*, *epist. 99.*

Suivant M. Zimmermann, le *huso* est un poisson de mer cétacée, il n'a ni écaille, ni os; ses yeux sont petits, & sa gueule fort large. On prétend que sa chair du côté du dos a le goût de la viande de bœuf. Il vit aussi dans l'eau douce, & l'on en pêche dans le Wolga. Cet auteur dit que ce poisson ressemble beaucoup au cachalot. C'est avec sa tête, sa queue, sa peau & sa vessie qu'on fait en Russie la colle de poisson ou l'ichtyocolle. On fait bouillir ces parties, on passe ensuite la liqueur par une chausse, on la fait évaporer jusqu'à ce qu'elle ait la consistance de la bouillie, on la verse alors sur des planches unies & frottées avec de la graisse; & quand la matiere est refroidie, on la roule comme du parchemin, & on la fait sécher. Ce poisson s'appelle *haus* en allemand. Voyez Zimmermann, *Chymie.* (—)

**HUSSARDS**, (LES) f. m. (*Art milit.*) sont une espece de milice à cheval en Hongrie & en Pologne, qu'on oppose à la cavalerie ottomane. Ils sont connus dans les troupes de France depuis 1692.

Les armes des *hussards* sont un grand sabre recourbé, ou un autre tout droit & fort large attaché à la ceinture avec des anneaux & des courroies. C'est pour fabriquer à droite & à gauche, & pour frapper de haut en bas. Quelques-uns ont une épée outre leur sabre, longue & menue, qu'ils ne portent pas à leur côté. Ils la mettent le long du cheval depuis le poitrail jusqu'à la croupe, au défaut de la selle, & en piquant penché sur la tête du cheval. Ils s'en servent pour embrocher les ennemis. Je me sers de ce terme, parce que cette épée est une espece de broche. Quand ils en usent, ils l'appuient sur le genou; ils ont encore des pistolets & une carabine, & de très-grandes gibecieres en bandouliere, en forme de havresac. Ils ne se servent pas si communément en France de cette broche, mais c'est une de leurs armes dans les troupes de l'empereur; on appelle cette arme *penserefsche*, ou *palache*; elle a cinq piés de long. Leur maniere la plus ordinaire de combattre,

est d'envelopper l'ennemi, de l'effrayer par leurs cris & leurs divers mouvemens. Comme ils sont fort adroits à manier leurs chevaux qui sont de petite taille, qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir plus vite que la grosse cavalerie. Ils s'élevent au dessus de leurs sellés, & sont dangereux sur-tout contre les fuyards. Ils se rallient très-aîsément, & passent un défilé avec beaucoup de vitesse. Ce qui rend leurs chevaux encore plus vites, c'est que n'ayant que des bridons, ils en ont la respiration plus libre; & pâturent à la moindre halte sans débrider. Quand ils sont halte après quelque course vive, ils tirent les oreilles & la queue à leurs chevaux pour les délasser. Leurs selles sont d'un bois fort léger, & courtés avec deux arcs également relevés devant comme derrière: au lieu des anneaux, ce sont des tresses de grosse ficelle; elles sont opposées sur de bonnes couvertures en plusieurs doubles, qui leur servent pour se coucher & couvrir leurs chevaux: le dessus des sellés sont des peaux avec leur poil, qui couvrent leurs pistolets aussi bien que leurs hanches. Ces peaux vont depuis le poitrail du cheval jusqu'à la queue & aux jarrets; & tombent en pointe sur les cuisses.

Leurs trompettes sont fort petites, & n'ont guere plus de son que les cors des postillons; leurs étendards sont en pointe; & dans les armées de France, ils sont d'ordinaire parsemés de fleurs-de-lis: leurs houffes sont de même; & pour être moins connus dans le pays ennemi, ils les roulent sur la croupe de leurs chevaux, & plient leurs étendards. Leur maniere de camper n'est pas réguliere; ils s'attachent à la commodité, & s'embarassent peu du fourrage, parce qu'ils ne restent pas dans le camp: ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux sont fort petits, & souvent en course. Leur discipline est exacte, la subordination grande, & les châtimens rudes. Le plus ordinaire est la bastonnade sur le dos & sur le derrière, d'un nombre de coups marqués. On se sert utilement de cette milice dans les partis pour aller à la découverte; & à l'avant & à l'arrière-garde pour couvrir un fourrage; parce que c'est une troupe fort légère pour les courses;

mais ils ne peuvent tenir contre des escadrons en ordre de bataille.

L'habillement des *hussards* est tout différent de celui des autres troupes. Ils ont une espece de pourpoint ou de veste qui ne va qu'à la ceinture; les manches en sont fort étroites, & retrouffées avec un bouton, ils ont une grande culotte en pantalon; c'est-à-dire, qu'elle tient au bas des chausses: ils ont des bottines jusqu'aux genoux sans genouilleres, & qui tiennent aux souliers qui sont arrondis avec de petits talons; il y en a qui ont des talons de fer. Les chemises des soldats sont fort courtés, & ils en changent rarement; c'est pourquoi plusieurs en ont de toile de coton bleue: leurs manteaux ne sont guere plus longs que leurs pourpoints; ils les mettent du côté que vient la pluie: leurs bonnets sont longs, & ils les bordent de peaux; la plus grande partie à la tête rasée, & ne laisse qu'un petit toupet de cheveux du côté droit.

Les officiers sont plus proprement habillés, chacun selon son goût & sa dignité, ils sont même magnifiques en habillemens, en armes, en peaux; en harnois, en fourrures; ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes: il y en a qui ont quelques lames de vermillon d'argent qui se plaquent du côté droit, pour marquer par-là le nombre des combats où ils ont été; & une boule d'argent sur la poitrine quand ils sont à cheval, pour marquer la noblesse. Les officiers des *hussards* sont le colonel, le lieutenant-colonel, les capitaines, & à peu près comme dans le reste de la cavalerie. *Histoire de la milice françoise*, par le P. Daniel. (Q)

HUSSITE, s. m. (*Hist. eccléf. mod.*) on nomma *Hussites* les sectateurs de Jean Hus, & de Hiéronyme, disciple & ami de Jean Hus, qui furent brûlés vifs au concile de Constance en 1415.

Tout le monde fait que leur doctrine étoit qu'il n'y avoit qu'une église catholique, qui renferme dans son sein les prédestinés; qu'un réprouvé n'est pas de cette église; que les seigneurs temporels doivent obliger les prêtres à observer la loi; qu'un mauvais pape n'est pas le vicaire de Jésus-Christ, &c.

La flamme étouffa la voix de ceux qui

soutinrent cette doctrine, mais ni l'empereur, ni les peres du concile n'en prévirent les suites; il sortit en 1419 des cendres de Jean Hus & de Hiéronyme, que nous nommons *Jérôme de Prague*, une guerre terrible de la part de leurs disciples. Quand Sigismond voulut succéder en Bohême à Wenceslas son frere, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il étoit, le bûcher de deux citoyens lui fermoit le chemin du trône de Prague.

Les *Hussites*, vengeurs de Jean Hus, étoient au nombre de quarante mille: c'étoient des animaux sauvages, que la sévérité du concile avoit déchainés; les prêtres qu'ils rencontroient payoient de leur sang la cruauté des peres de Constance; Jean, surnommé Ziska, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit Sigismond plus d'une fois. Ce Jean Ziska ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui restoit, marchoit encore à la tête de ses troupes, donnoit ses conseils aux généraux, & assistoit aux victoires. Il ordonna qu'après sa mort on fit un tambour de sa peau; on lui obéit: ce reste de lui-même fut encore fatal à Sigismond, qui put à peine en seize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne, & la terreur des croisades: ce fut pour avoir violé son sauf-conduit qu'il essuya ces seize années de désolation, & il n'éprouva que ce qu'il méritoit. Extrait de l'*Hist. générale*, t. II, p. 97-105. (D. J.)

HUSUM, (Géog.) ville de Danemarck dans la partie méridionale de Sleswig, au bailliage de *Husum*, dont elle est le chef-lieu. Elle n'est pas ancienne, & n'a guère commencé que vers l'an 1459, mais elle florissoit déjà beaucoup en 1520, & depuis lors elle a éprouvé tous les malheurs possibles, incendies, pillages, inondations; elle est située à environ 2 milles de la petite riviere de l'Ow, à 4 de Sleswig, à 10 de Ripen, à 16 de Hambourg, à 18 de Lubeck. Long. 42, 33; lat. 54, 22. (D. J.)

HUTITES, s. m. plur. (Théolog.) hérétiques qui font une secte d'anti-luthériens. Ils étoient sectateurs de Jean Hus, & se croyoient réellement les enfans d'Israël venus pour exterminer les Cananéens. Ils disoient encore que le jour du jugement

s'approchoit, & qu'il falloit s'y préparer en mangeant & buvant. Du Preau, *hist. Florimont de Raymond, de la naiss. de Chouf. liv. II, c. xvj, num. 3.* Gautier, *Chron. sect. 26, c. lxxj.* (G.)

HUTTE, s. f. (Gram.) selon Vitruve, étoit les premieres habitations que les hommes se construisoient avec des branches d'arbres & de la terre. Nos charbonniers, nos hermites, & quelques misérables vivent encore parmi nous dans des huttes.

HUTTE, s. f. (Art milit.) petit logement fait à la hâte avec du bois, de la terre & de la paille, pour se mettre à l'abri de la pluie & du mauvais temps. Les soldats qui campent, se font de petites huttes avec des perches & de la paille. V. BARAQUE. Chambers.

Avant l'usage des tentes ou canonnières, les soldats faisoient des huttes dans les camps pour se mettre à couvert du mauvais temps. Voyez CANONNIERES.

HUTTELHOFF, (Géogr.) ville d'Allemagne dans le cercle de basse Saxe, au duché de Verden.

HUTTER LES VERGUES, (Mar.) c'est dans un gros temps amarrer les grandes vergues à demi-mât, & les mettre en croix de S. André, afin qu'elles prennent moins de vent, & que le vaisseau se tourne moins. Pour *hutter*, on abaisse le bout de la vergue plus ou moins bas en approchant du vibord; mais lorsqu'on l'abaisse jusqu'à ce qu'elle touche au vibord, alors c'est appiquer plutôt que *hutter*. (Q.)

HUTWEIL, (Géog.) petite ville de Suisse, au canton de Berne.

HUTZCHITL, s. m. (Hist. nat. Bot.) arbre du Mexique, que quelques Indiens nomment *chute*. Il est de la grandeur de l'oranger; ses feuilles ont la forme de celles d'un amandier, mais elles sont plus grandes & plus aiguës. A l'extrémité de ses branches, il porte des fleurs jaunées à feuilles longues & étroites; qui contiennent une semence brune. Dans toute saison, mais sur-tout à la suite des pluies, cet arbre donne par incision une espece de baume d'un jaune brun, amer & âcre, mais d'une odeur très-agréable. On obtient encore un baume, en faisant bouillir dans l'eau les branches de cet arbre, coupées en petits

morceaux ; ce baume surnage à l'eau , mais il n'est pas si bon que celui qu'on tire par incision ; on tire encore une espece d'huile de la semence de cet arbre.

HUVACAS , f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Espagnols nomment les trésors cachés par les anciens habitans de l'Amérique , lors de la conquête de ce pays. On en trouve quelquefois près des anciennes habitations des Indiens & sous les débris de leurs temples ; ces pauvres gens les cachent comme des ressources contre les besoins qu'ils craignoient d'éprouver après leur mort. Quelques-uns de ces trésors ont été enfouis pour tromper l'avarice des Espagnols , que les Indiens voyoient attirés par leurs trésors. La moitié de ces *huvacas* appartient au roi.

HWALHUNDE , f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les Norwégiens à un animal aquatique & monstrueux , gris , tout couvert de poil , semblable à un chien par la partie qui est hors de l'eau , & ayant des oreilles pendantes comme un dogue d'Angleterre. Cette espece de chien de mer nageoit autour des baleines , ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte , qui signifie *chien des baleines*. Voyez *Acta Hafniensia* , ann. 1671 & 72 , *obs.* 49.

§ HUY , *Hujum* , (*Géogr.*) ville des Pays-Bas , capitale du Condros , \* entre Liege & Namur , ancienne & forte place sur la Meuse , sur laquelle on avoit commencé , dès 1294 , un beau pont , qui fut ruiné par les François en 1693. C'est une des anciennes possessions de l'église de Liege. *Long.* 22. 57 ; *lat.* 50. 31.

Saint Donatien , évêque de Tongres , fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Huy , en 558. Charlemagne y fonda un chapitre de sept chanoines , & l'érigea en comté en 799. Deux de ses comtes , Maingolde & Ansfride , sont honorés comme saints. Le dernier , sacré évêque d'Utrecht , fit donation à l'évêché de Liege du comté de Huy , avec le Condros. En 1044 , Bozon , archidiacre de Liege , fonda encore à Huy six prébendes & un doyen. Théodetin , évêque de Liege , rebâtit l'église brûlée par Baudouin , comte de Flandres , & y fut

inhumé en 1075 , après avoir augmenté les chanoines jusqu'à trente , dont le prévôt est chanoine de Liege. Evrard de la Marck , cardinal-évêque de Liege , y fit bâtir le château en 1520.

On voit à Huy le convent des religieux Croisiers , où le général fait sa résidence. Cet ordre fut établi en Allemagne par le bienheureux Théodore de Celles , chanoine de Liege : il fut approuvé par Innocent III au concile de Latran , & confirmé par Innocent IV au concile de Lyon en 1248.

Cette ville a été prise souvent dans les deux derniers siècles. Mais elle souffrit beaucoup lors du siège de 1693 par les François , qui la prirent & la ruinerent. *Délices des Pays-Bas* , 3 vol. p. 268 , édit. de 1711. (C)

## H Y A

HYAC , (*Marine.*) Voyez YACHT.

HYACINTHE , *hyacinthus* , (*Bot.*) Voyez JACINTE (*Botanique.*)

HYACINTHE , f. m. (*Hist. nat. Lithol.*) pierre précieuse transparente , d'un jaune mêlé de rouge , ou d'un rouge orangé plus ou moins vif ; elle n'est point d'une grande dureté en égard aux autres pierres précieuses ; un feu violent la fait entrer en fusion.

Boëce de Boot & d'autres auteurs comptent différentes especes d'*hyacinthes* relativement à leurs couleurs. La première , qui est la plus chère & la plus estimée , est d'un jaune tirant sur le rouge , & est presque comme un grenat , dont elle ne diffère que par le jaune qui s'y trouve mêlé ; elle jette un très-grand feu. Boëce de Boot dit que l'*hyacinthe* la plus précieuse est celle qui est d'un rouge tirant sur le jaune ; telle qu'est la couleur du sang bilieux.

La seconde espece est d'un jaune de safran ; la teinte rouge y est moins forte que dans la précédente.

La troisième espece d'*hyacinthe* est plus claire encore , & sans sa dureté le coup d'œil extérieur la feroit prendre pour du succin ou de l'ambre jaune à qui elle ressemble parfaitement.

La quatrième espece est d'un jaune plus clair encore , & sa couleur ressemble à celle de l'ambre gris ou du miel ; c'est la moins estimée.

(\*). Laurent Melart , natif de cette ville , dont il en a été le bourg-mestre , en a donné l'histoire.

Il y a des *hyacinthes* d'une couleur si foncée, que l'on ne peut point distinguer la couleur à moins de les regarder en les tenant entre l'œil & la lumière. D'autres sont si peu colorées, qu'il n'y a que leur dureté qui puisse faire juger que ce sont des *hyacinthes*. Souvent les *hyacinthes* d'un jaune clair ont été confondues avec les topazes & les chrysolites, mais elles en diffèrent par la dureté. Boëce de Boot pense que la pierre appelée *carbunculus* ou escarboucle par les anciens, n'étoit qu'une *hyacinthe* d'un beau rouge, jetant beaucoup de feu, & d'une taille plus grande que celle des *hyacinthes* ordinaires, qui, selon lui, n'excedent pas communément la grosseur d'un pois, & selon M. Hill, celle d'une noix muscade. Ce dernier nous apprend que les *hyacinthes* se trouvent en cristaux à six côtés terminés par une pyramide hexagone comme le crystal de roche, mais elles sont plus dures que lui; ou bien elles se trouvent sous la forme de petits cailloux oblongs, arrondis & aplatis par un de leurs côtés. Les *hyacinthes* qui se trouvent ainsi, sont plus dures que celles qui sont cristallisées. Voyez *Hill's natural history of fossils*.

Les *hyacinthes* de la plus belle espece viennent des Indes orientales, & se trouvent dans les royaumes de Cananoz, de Cambaye & de Calicut; il en vient aussi des Indes occidentales. Celles de la moindre espece se trouvent en Europe & entr'autres sur les frontieres de la Boheme & de la Silésie.

On voit aisément que les différentes nuances de couleurs, par où nous avons dit que les *hyacinthes* passioient, ont dû induire en erreur les auteurs; il n'y a donc guere que la dureté qui puisse en faire juger & empêcher qu'on ne les confonde; soit avec la topaze, soit avec la chrysolite, soit avec le grenat & le rubacelle, soit avec toutes les pierres précieuses jaunes ou rouges.

Il nous vient d'Espagne, de Saxe & d'Auvergne, des pierres que l'on nomme fausses *hyacinthes* ou *jargons*, qu'il ne faut point non plus confondre avec celles dont nous parlons; d'ailleurs elles sont d'un rouge mat & couleur de brique; elles ne sont point transparentes, & doivent être regardées comme du vrai crystal de roche opa-

que & coloré, elles ne sont pas plus dures que lui; leur figure est celle d'une colonne à six pans, terminée des deux côtés par deux pyramides hexagones. Les anciens ne donnoient point le nom d'*hyacinthe* à la pierre que nous venons de décrire; celle qu'ils désignoient sous ce nom étoit une espece d'améthyste, puisque, par la description qu'en donnent Pline & Théophraste, c'étoit une pierre mêlée de bleu ou violette. Voyez Théophraste, *traité des pierres avec les notes de M. Hill, page 65 de la traduction françoise*. M. Hill croit que c'est l'*hyacinthe* que les anciens connoissoient sous le nom de *lapis lycurius*, quoique quelques auteurs aient prétendu qu'ils désignoient par-là la belemnite qui n'a pourtant aucune des qualités que Pline attribue au *lapis lycurius*, puisqu'il dit que c'étoit une espece d'escarboucle qui ne différoit des autres que par sa couleur de flamme. Voyez *Hill's natural history of fossils*. Voy. LYNCURIUS LAPIS.

On a attribué un grand nombre de vertus médicinales à l'*hyacinthe*, & on la fait entrer dans des compositions pharmaceutiques, après l'avoir écrasée & réduite en une poudre impalpable; mais comme cette pierre n'est point soluble dans aucun dissolvant, elle ne peut avoir plus de vertus dans la médecine que du verre pilé. (—)

HYACINTHE, (*Pierre*.) c'est un des cinq fragmens précieux. Voyez FRAGMENS PRÉCIEUX.

HYACINTHE (*Confection d'*) Voyez à l'art. CONFECTION.

HYACINTHES, f. f. pl. (*Myth.*) ou HYACINTHES; fêtes que les Lacédémoniens célébroient tous les ans au mois hécatombeon, pendant trois jours, en l'honneur d'Apollon, auprès du tombeau d'*Hyacinthe*; on sait assez que ce jeune prince, de la ville d'Amiclès en Laconie, étoit tellement aimé d'Apollon, que le fils de Jupiter & de Latone abandonnoit, pour le suivre, le séjour de Delphes, & qu'il fut la cause innocente de sa mort. Pausanias dit qu'on voyoit sur sa tombe la figure du dieu à qui s'adressoient les sacrifices; mais les jeux furent institués en l'honneur du fils d'*Æbolus*.

Les deux premiers jours de ces fêtes

étoient employés à pleurer sa mort ; on mangeoit sans couronne sur la tête , & on ne chantoit aucun hymne après le triste repas ; mais le troisieme jour on s'abandonnoit à la joie , aux festins , aux cavalcades & autres réjouissances On offroit ce jour-là des sacrifices à Apollon , & on n'oublioit pas de bien traiter sa famille & ses domestiques. *Voyez* Meursius , *Græcia feriata* , & Fazoldus , *de festis Græcorum.* (D. J.)

HYADES , f. f. pl. (*terme d'Astronom.*) ce sont sept étoiles fameuses chez les poëtes , qui , selon les anciens , amenoient toujours la pluie.

C'est pour cette raison qu'on les a appelées *Hyades* , du mot grec *ὑετιν* , *pluere* , pleuvoir.

La principale est l'œil gauche du taureau appelé par les Arabes *aldebaran*. *Voyez* ALDEBARAN & TAUREAU.

Les poëtes ont feint que les *Hyades* sont filles d'Arlaf & de Pléione , & que leur frere Hyaf ayant été déchiré par une lionne , elles pleurerent sa mort avec tant de douleur , que les dieux touchés de compassion , les transporterent au ciel & les placerent sur le front du taureau où elles pleurent encore.

D'autres représentent les *Hyades* comme les nourrices de Bacchus , que Jupiter transporta au ciel pour les mettre à couvert de la colere de Junon. *Chambers.* (G)

Les anciens , comme nous l'avons déjà dit , regardoient la constellation des *Hyades* comme apportant la pluie , témoin ce vers de Virgile : *Archerum, pluviasque Hyadas geminosque triones.* Les philosophes reconnoissent unanimement aujourd'hui que les étoiles sont trop éloignées de nous pour causer aucuns changemens ni aucune altération dans notre atmosphere ni dans notre terre. (O)

HYALÉ , f. f. (*Myth.*) une des nymphes de la suite de Diane ; c'étoit elle qui remplissoit les urnes qu'on répandoit sur la déesse , lorsqu'Actéon l'aperçut dans le bain.

HYALOIDE , *hyaloïdes* , du grec *ὑαλος* , *verre* , & *εἶδος* , *forme* , se dit de l'humour vitrée. *Voyez* VITRÉE.

HYALOIDE , f. f. (*Hist. nat.*) nom d'une

Pierre précieuse fort brillante & transparente comme du crystal ; il en est parlé dans les anciens naturalistes ; on s'en servoit pour les cachets après avoir gravé cette pierre. Plusieurs auteurs ont donné leurs conjectures sur cette pierre. M. Hill pense que c'est la même que Pline nomme *astrios* , qui étoit de la nature du crystal , & qui venoit des Indes ; il ajoute qu'il en vient beaucoup de cette espece d'Amérique ; elles se trouvent sur-tout sur les bords de la riviere des Amazones. Il dit qu'on en a apporté qui étoient si belles , qu'on les auroit presque prises pour de vrais diamans. Ce sont des cailloux blancs & transparens qui semblent être de la même nature que ce qu'on nomme *cailloux du Rhin* , ou *cailloux de Médoc*. *Voyez le traité des pierres* de Théophraste , avec des notes de Hill. (—)

HYAR , (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume d'Arragon , sur la riviere de Saint-Martin.

HYBLA , (*Géogr. anc.*) on fait mention de trois villes de ce nom en Sicile ; la première auprès & au sud du mont Etna , appelée *Hybla major* ; la seconde , située sur la côte orientale , eut aussi le nom de *Megara* ou *Megaritis* , à cause d'une colonie de Doriens qui vint s'y établir , d'où vint au golfe voisin le nom de *Megaricus Sinus* : c'est *Hybla parva* ; la troisieme au nord de Camarina , s'appelloit *Hybla minor*.

Les anciens s'accordent à vanter l'excellence du miel d'*Hybla* , qu'ils mettent de pair avec celui du mont Hymette en Afrique ; mais ils ne déterminent pas à laquelle des trois on devoit ce riche présent. La connoissance que nous avons du local , nous porte à croire que le miel si vanté est celui d'*Hybla la-petite* , surnommée *Mégare* , dont on voit encore les ruines sur le bord de la mer. Les côteaux qui l'environnent le long du petit fleuve Alabus , sont couverts en tout temps de fleurs , de plantes odoriférantes , de thym & de serpolet , d'où les abeilles tirent encore aujourd'hui le miel le plus exquis. *Géographie de Virgile* , par M. Hellies , 1 vol. 1771. (C)

HYBOUCOHU , f. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit d'Amérique , qui ressemble aux dattes , mais qu'on ne mange point : on en tire une huile que l'on conserve dans

des cocos que l'on a vidés ; on en fait usage dans le pays pour une maladie appelée *tom*, occasionée par de petits vers fins comme des cheveux , qui s'insinuent entre cuir & chair , & forment des pustules très-douloureuses. On frotte la partie affligée avec l'huile que les Indiens appellent *garameno* ; on prétend qu'elle est aussi très-bonne pour la guérison des plaies.

**HYBRISTIQUES**, f. f. pl. (*Myth.*) fêtes qu'on célébroit à Argos , en l'honneur des femmes qui avoient pris les armes & sauvé la ville assiégée par les Lacédémoniens qu'elles eurent la gloire de repousser ; c'est de l'affront qu'ils effluèrent , que la fête prit son nom : *ὑβρις* en grec signifie *injure*, *affront*, *ignominie* ; elle fut grande pour des Spartiates, si tant est qu'on n'ait pas fait trop d'honneur aux exploits des Argiennes dans cette occasion. (*D. J.*)

**HYCCARA**, (*Géog. anc.*) ancienne ville maritime de Sicile, sur la côte septentrionale : ses ruines s'appellent aujourd'hui *Muro di Carini*.

Plutarque nous apprend que , l'an 2 de la quatre-vingt-onzième olympiade, Nicias, général des Athéniens, ruina cette ville où naquit la fameuse courtisane Laïs, l'an 4 de la quatre-vingt-neuvième olympiade : elle avoit donc sept ans lors de la destruction de sa patrie ; à cet âge tendre, elle fut vendue parmi les autres prisonniers, & transportée à Corinthe ; au bout de quelques années, sa beauté lui valut des hommages de toutes parts ; de grands seigneurs, des orateurs illustres & des philosophes sauvages en devinrent éperdument amoureux ; l'on compte au nombre de ses adorateurs, Démosthène, Diogène le cynique, qu'elle souffrit, tout pauvre & mal-propre qu'il étoit, & le philosophe Aristippe, qui étoit la propreté & la politesse même. Elle n'eut pas cependant la gloire de triompher de la continence de Xénocrate, & elle devint à son tour passionnée d'Eubates, vainqueur aux jeux olympiques ; elle lui fit même promettre qu'il l'épouserait, mais il trouva moyen d'éluder sa parole ; enfin Laïs s'étant rendue en Thessalie, pour y chercher un autre jeune homme dont elle étoit éprise, les Thessaliennes concurent tant de jalousie

contre cette belle créature, qu'elles s'en défirent cruellement, l'astonnerent dans le temple de Vénus à coups de chaînes qu'elles trouverent sur leurs mains ; mais on lui bâtit un tombeau magnifique sur la rivière de Pénée, & le temple où elle mourut, ne fut plus nommée que le temple de Vénus profané ; tous ces faits peignent les mœurs d'un temps & d'un pays célèbre. (*D. J.*)

**HYDASPE**, (*Géog. anc.*) en latin *Hydaspes* ; grand fleuve des Indes, sur lequel Strabon dit qu'Alexandre mit une flotte formée des sapins & des cedres qu'il fit couper sur les monts Emodes. Horace, *l. I, ode 22*, appelle ce fleuve *fabulosus*, c'est-à-dire, célèbre, renommé, fameux. Il tire sa source du mont Ima, vers les frontières du grand Tibet ; porte ses eaux dans l'Inde, où il tombe à l'orient entre Montan & Bucor. N'est-ce point aujourd'hui le Ravi ? L'*Hydaspes* dont parle Virgile, *Georg. l. IV, v. 212*, & qu'il met en Médie, *Medus hydaspes*, n'est point celui qui fut dans les Indes le terme des conquêtes d'Alexandre ; c'étoit un fleuve d'Asie, peu éloigné de la ville de Suzé ; Strabon l'appelle *Choaspes*, & son eau passoit pour être délicieuse à boire. (*D. J.*)

**HYDATIDE**, f. f. (*Médec.*) *idaris*, *aquila* ; c'est selon Galien (*l. XIV, meth. med.*), une sorte de tumeur qui se forme d'une matière aqueuse & graisseuse, sous la peau d'une paupière, sur-tout de la supérieure, où elle cause ordinairement une fluxion qui empêche d'ouvrir l'œil.

Cette maladie se traite comme l'œdème de la paupière ; voyez **ŒDEME** (*paupière*), & le *Traité des maladies des yeux*, de Maître-Jean.

Mais, en général, les médecins entendent par *hydatides* toutes sortes de tumeurs vésiculaires, qui se forment ordinairement, en assez grand nombre, tout à la fois, dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques, (*voyez LYMPHATIQUES, vaisseaux*), qui s'engorgent quelquefois, de manière à être dilatés à un point étonnant.

De pareilles tumeurs se présentent rarement à la surface du corps ; cependant Skenkius, dans ses observations, fait mention d'*hydatides*, qui s'étoient formées sur le dos, grosses comme des œufs : on trouve aussi

aussi, dans les observations de M. Deidier, qu'il en avoit vu sur le bras, qui formoient comme une grappe de perles.

Ce sont, sur-tout, les visceres que les observations nous démontrent être le plus susceptibles d'*hydatides*: Ruysch rapporte (*Observations anatomiques*, 17, 83.) avoir vu toute la masse du foie changée en un morceau d'*hydatides*: Pison a aussi observé (*Tractat. de collect. serof.*) des *hydatides* dans les poumons: on en a vu dans la rate, le méfentere, qui avoient été la source de l'Hydropisie ascite, en tant qu'elles s'étoient rompues & avoient donné lieu à un épanchement de lympe dans le bas-ventre; la matrice & les parties qui en dépendent, les ovaires sur-tout, sont aussi très-souvent affectés de cette sorte de tumeur. Voyez HYDROPISE, MATRICE, OVAIRE.

Ainsi les *hydatides* ne proviennent que d'un engorgement des vaisseaux lymphatiques, qui se dilatent extraordinairement, sous forme de vésicules, à cause de l'étranglement que font les valvules dans ces vaisseaux.

On ne peut pas indiquer de traitement pour les *hydatides*, qui ont leur siege dans quelques-uns des visceres; il n'y a point de signe marqué, constant, qui puisse en faire connoître l'existence: d'ailleurs, ils sont plutôt un symptome de maladie qu'une maladie en soi. S'il en paroît sur la surface du corps (ce qui est fort rare, parce que les vaisseaux lymphatiques ne sont pas libres) dans le tissu de la peau, comme dans des parties plus molles, on peut y employer les résolutifs spiritueux, pour les dissiper, si l'on ne juge pas à propos de donner issue à l'humeur qui les forme; ce qui doit cependant être pratiqué le plus souvent, lorsque les tumeurs sont considérables.

HYDATOIDE, f. f. (*Anat.*) est le nom que quelques auteurs donnent à l'humeur aqueuse de l'œil, renfermée entre la cornée & l'uvée. V. HUMEUR AQUEUSE.

Ce mot est composé de ὑδωρ, ὑδατος, eau, & εἶδος, forme, ressemblance.

HYDATOSCOPIE, f. f. (*Divinat.*) c'est l'art de prédire les choses futures, par le moyen de l'eau. Voyez HYDROMANTIE.

Ce mot est composé d'ὑδατος, génitif, d'ὑδαρ, & σκοπεῖν, j'examine; je considère.

Tome XVII.

Il y a une *hydatoscopie* naturelle & permise; elle consiste à prévoir & à prédire les orages & les tempêtes sur certains signes qu'on remarque dans la mer; dans l'air, & dans les nuages. Voyez TEMPS & OURAGANS. dict. de Trevoux.

HYDRAGOGUE, adj. pris subst. (*Médecine.*) médicament qui purge & chasse les eaux; ce mot est composé de ὑδωρ, eau, & de ἄγω, chasser.

HYDRANGEA, (*Botan. Jardinage.*)

Caractère générale.

Le calice est permanent & d'une seule piece divisée en cinq; il porte cinq pétales égaux, arrondis & creulés en cuilleron: ceux-ci environnent dix étamines alternativement plus longues que les pétales; elles sont surmontées par des sommets formés de deux corps arrondis, & divisés par une rainure suivant leur longueur. Le pistil est composé d'un embryon sphérique, qui fait partie du calice & de deux styles courts, dont l'extrémité est tronquée. L'embryon ou la base du calice devient une capsule sphéroïde, terminée par deux cornes, qui ne sont autre chose que les styles conservés. Cette capsule est striée, & couronnée par les échancrures du calice; elle est séparée en deux loges par une cloison: ces loges contiennent un grand nombre de semences menues & anguleuses, que l'on en tire en ouvrant la capsule par son extrémité. Les fleurs, qui sont fort petites, sont rassemblées en ombelles.

Especies.

On ne connoît qu'une espee de ce genre.

*Hydrangea. Gron. Flor. Virg.*

*Hydrangea foliis oppositis, floribus incymam digestis. Linn. Sp. pl.*

L'*Hydrangea* a une racine fibreuse & traçante, d'où il s'éleve à environ trois piés de haut, nombre de verges pleines de moëlle. La partie ligneuse qui est très-mince, est couverte d'un tissu cellulaire du verd le plus beau & le plus agréable; & celui-ci, d'un épiderme couleur de noisette, très-poli & luisant, strié de marques plus foncées, & très-peu adhérent. Au bout des bourgeons cet épiderme est de couleur blanche à l'endroit des boutons, qui sont pointus & accompagnés de deux stipules. Ces boutons sont opposés, & leur base est

Qqqqq

embrassée par l'origine des pédicules. Ces pédicules, de couleur fauve, sont fort longs, parfaitement arrondis & succulens : ils portent des feuilles de trois pouces de long, de deux de large, près de leur base. Ces feuilles sont cordiformes, terminées en pointe, cambrées en bas, dentées comme une scie, relevées de nervures saillantes, & creusées de gouttières en dessous & bossuées en dessus ; leur couleur est un verd tendre. Les fleurs s'épanouissent à la fin de juillet, & viennent au bout des branches ; elles sont d'un blanc terne. Néanmoins comme les arbrustes à fleurs sont très-rare dans ce mois, on doit placer celui-ci sur les devans des bosquets d'été. Il croît naturellement dans l'Amérique septentrionale : il n'a pas fructifié à Colombé jusqu'à présent.

On multiplie l'*hydrangea* en partageant ses verges, & les servant de la racine commune. Cette opération doit se faire à la fin d'octobre ; & c'est alors qu'on doit les planter. Il faut donner à cet arbrisseau un sol humide, car il croît naturellement dans les terrains marécageux. Il ne demande pas d'autre culture que d'être sarclé pendant l'été, & labouré pendant l'hiver. Si par des froids excessifs les rameaux sont gelés, les racines résistent & en poussent de nouveaux. (M. le baron de TSCHOUDI.)

**HYDRARGYROSE**, f. f. terme de Chirurgie, friction mercurielle, capable d'exciter la salivation. L'excrétion de la salive a été long-temps regardée comme l'évacuation critique la plus salutaire pour la guérison de la maladie vénérienne. L'expérience ayant montré que plusieurs personnes ne salivoient pas, quoiqu'on tâchât de leur procurer le flux de bouche par les frictions mercurielles, & qu'elles n'avoient pas laissé de guérir, on a pensé que la salivation n'étoit pas absolument nécessaire à la guérison de la vérole ; & en effet, les évacuations par les selles, par les urines, par les sueurs, peuvent servir à la dépuracion du sang, aussi utilement que la salivation. L'incommodité de cette excrétion a fait desirer qu'on pût administrer les frictions mercurielles, & éviter la salivation ; c'est ce qui a donné lieu à la méthode de l'extinction, dans laquelle on donne des frictions, ou à de plus petites doses qu'à l'ordinaire, à des temps plus éloignés,

& avec la précaution, ou de purger le malade de temps en temps pour déterminer le mercure vers les intestins, ou de baigner le malade dans l'intervalle des frictions, pour l'attirer par les pores de la peau. L'expérience a fait voir que ces sortes de traitemens avoient l'inconvénient d'être fort longs, & ce qui étoit plus fâcheux, d'être infidèles. Des charlatans de toute espèce, se sont donnés dans tous les temps pour avoir des remèdes particuliers, qui guérissent *infailliblement* la maladie vénérienne, sans garder la chambre, & par conséquent sans salivation. Les effets n'ont pas répondu aux promesses de ces empyriques ; des gens de l'art ont cru, dans ces derniers temps, réussir à ôter au mercure la vertu qu'il a de faire saliver, en le prenant revivifié du cinnabre, en le faisant bouillir dans du vinaigre distillé, & le lavant bien avant de l'employer dans la pommade, à laquelle on ajoutoit quelque peu de camphre. Il est certain que cette préparation a paru efficace sur quelques personnes, avec la précaution de faire boire abondamment de la décoction d'esquine, & de permettre au malade de sortir ; mais comme bien des personnes ne sont pas naturellement disposées à la salivation, on ne peut rien conclure de ce que ce remède a réussi à quelques-uns, d'autant plus qu'il a été absolument sans effet sur d'autres, qui ont salivé abondamment, après s'être frottés de l'onguent mercuriel camphré. Voyez VÉROLE. (Y)

**HYDRAULICO-PNEUMATIQUE**, adj. (Méchan.) est un terme composé, dont quelques auteurs se servent pour désigner certaines machines qui élèvent l'eau, par le moyen du ressort de l'air. On peut voir, au mot FONTAINE, la description de différentes machines de cette espèce.

Les machines qui servent à élever l'eau, par le moyen du feu, peuvent être regardées, en quelque manière, comme des machines *hydrolico-pneumatiques* ; car ces machines agissent par le moyen du ressort de l'air, qui est augmenté par la chaleur ; telle la machine hydraulique de Londres, qui est conduite sur ce principe. On a donné une idée de ces sortes de machines à l'article FEU. (O)

**HYDRAULIQUE**, f. f. (*Ordre encycl. Entend. Rais. Philosophie ou Science, Science de la nature, Mathématiques, Mathém. mixtes, Méchan. Hydrodynamique, Hydraulique.*) partie de la mécanique qui considère le mouvement des fluides, & qui enseigne la conduite des eaux, & le moyen de les élever, tant pour les rendre jaillissantes, que pour d'autres usages.

Ce mot est dérivé du grec ὑδραυλος, *eau sonnante*, formé d'ὑδωρ, *aqua*, eau; & αἰολος, *tibia*, flûte; la raison de cette étymologie est que l'*hydraulique*, chez les anciens, n'étoit autre chose que la science qui enseignoit à construire des jeux d'orgue, & que dans la première origine des orgues, où l'on n'avoit pas encore l'invention d'appliquer des soufflets, on se servoit d'une chûte d'eau, pour y faire entrer le vent, & les faire sonner. Voyez **ORGUE**.

L'*hydraulique* traite non seulement de la conduite & de l'élevation des eaux & des machines propres pour cet effet, mais encore des loix générales du mouvement des corps fluides. Voyez **MOUVEMENT**. Cependant, depuis quelques années, les mathématiciens ont donné le nom d'*hydrodynamique* à la science générale des mouvemens des fluides, & ont réservé le nom d'*hydraulique* pour celles qui regardent en particulier le mouvement des eaux, c'est-à-dire, l'art de les conduire, de les élever, & de les ménager pour les différens besoins de la vie. On trouvera aux mots **FLUIDE** & **HYDRODYNAMIQUE**, les loix du mouvement des fluides en général.

L'*hydrostatique* considère l'équilibre des fluides qui sont en repos: en détruisant l'équilibre, il en résulte un mouvement, & c'est-là que commence l'*hydraulique*.

L'*hydraulique* suppose donc la connoissance de l'*hydrostatique*; ce qui fait que plusieurs des auteurs ne les séparent point, & donnent indifféremment à ces deux sciences le nom d'*hydraulique* ou d'*hydrostatique*. V. **HYDROSTATIQUE**. Mais il est beaucoup mieux de distinguer ces deux sciences par les noms différens d'*hydrostatique* & d'*hydraulique*.

L'art d'élever les eaux & les différentes machines qui servent à cet usage, comme

les siphons, les pompes, les seringues, les fontaines, les jets-d'eau, &c. sont décrits chacun en leur place. V. **SIPHON**, **POMPE**, **SERINGUE**, **FONTAINE**, **JET-D'EAU**, &c. V. aussi la suite de cet article, où l'on traite les machines *hydrauliques*.

Les principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné l'*hydraulique* sont, Mariotte, dans son *Traité du mouvement des eaux, & autres corps fluides*: Guglielmini, dans sa *Mensura aquarum fluentium*, où il réduit les principes les plus compliqués de l'*hydraulique* en pratique, v. **FLUIDE**: M. NEWTON, dans ses *Phil. Nat. Prin. Mathémat.* M. VARRIGNON, dans les *Mémoires de l'académie des sciences*: M. Daniel Bernouilli, dans son traité intitulé *Hydrodynamica*, imprimé à Strasbourg en 1738: M. Jean Bernouilli, dans son *Hydraulique*, imprimée à la fin du recueil de ses œuvres, en 4 vol. in-4°. à Lausanne, 1743. J'ai aussi donné un ouvrage sur ce sujet, qui a pour titre, *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*. V. **HYDRODYNAMIQUE**.

Hero d'Alexandrie est le premier qui ait traité des machines *hydrauliques*: ceux qui en ont écrit, parmi les modernes, sont entr'autres Salomon de Caux, dans un traité françois des machines, sur-tout des *hydrauliques*: Gasp. Schottus, dans sa *Mechanica hydraulico-pneumatica*: de Chales, dans son *Mundus mathematicus*: M. Belidor, dans son *Architecture hydraulique*. On peut voir l'extrait des différentes parties de ce dernier ouvrage, dans l'*Histoire de l'académie des sciences, pour les années 1737, 1750, 1753.* (O)

**MACHINES HYDRAULIQUES**. Les machines en général servent à augmenter les forces mouvantes, & les *hydrauliques* à élever les eaux par différens moyens. Elles sont également l'objet de la mécanique comme de l'*hydraulique*.

On y emploie pour moteur la force des hommes & des animaux; mais lorsqu'on se sert des trois élémens, de l'air, de l'eau & du feu, on peut s'assurer d'une plus grande quantité d'eau; leur produit, qui est presque continuel, les fait préférer aux eaux naturelles, qui tarissent la plupart en été & en automne: on les appelle alors des *machines élémentaires*.

Voici un choix des plus belles machines

qui aient été construites jusqu'à présent ; elles pourront servir de modeles dans l'exécution qu'on en voudra faire ; on est sûr de la réussite des machines exécutées , qu'on peut consulter sur le lieu ; au lieu que le succès des autres seroit très-incertain.

Ces machines sont celles de Marly , la pompe Notre-Dame , la machine de Nymphinbourg en Baviere , les moulins à vent de Meudon , la pompe du réservoir de l'égoût , la machine à feu de Londres , la pompe de M. Dupuis , une pompe à bras , & une pour les incendies. *Voyez* , sur les machines suivantes , l'*Architecture hydraulique* , tom. II , pag. 296 ; & pour la pompe à feu , à l'article FEU.

Suivant le privilege accordé aux Lexicographes , nous rapporterons ces machines , & souvent les descriptions des auteurs qui en ont parlé.

*Architecture hydraulique* , tom. II , page 296. La machine de Marly est ici représentée dans son plan , & dans le profil d'une de ses roues , qui sont au nombre de 14. « Cette roue , qui sert à porter l'eau depuis la riviere de Seine jusqu'à l'aqueduc , a un courfier fermé par une vanne comme à l'ordinaire : son mouvement produit deux effets : le premier est de faire agir plusieurs pompes aspirantes & refoulantes , qui sont monter l'eau , par cinq tuyaux , à 150 piés de hauteur , dans le premier puisard , éloigné de la riviere de 100 toises ; le second est de mettre en mouvement les balanciers , qui font agir des pompes refoulantes placées dans les deux puisards ; celles qui répondent au premier puisard , reprennent l'eau qui a été élevée à mi-côte , & la font monter par sept tuyaux dans le second puisard , élevé au dessus du premier de 175 piés , éloigné de 324 toises de la riviere : delà , elle est reprise de nouveau par les pompes qui sont dans le second puisard , qui la refoulent , par six tuyaux de 8 pouces de diametre , sur la plate-forme de la tour , élevée au dessus du puisard supérieur de 177 piés , & de 502 piés au dessus de la riviere , dont elle est éloignée de 614 toises ; delà l'eau coule naturellement sur un aqueduc , de 330 toises de long , percé de 36 arcades , en suivant la pente qu'on lui a donnée jusqu'après de la grille du château de Marly , d'où elle descend dans les

grands réservoirs , qui la distribuent aux jardins & bosquets ».

*Planche I, des mach. hydrauliques, fig. 2.* On a formé sur le lit de la riviere un radier *A* , qu'on a rendu le plus solide qu'il a été possible , par des pilots & pal-planches , garnis de maçonnerie , ainsi qu'on le pratique en pareil cas , & c'est ce qu'on remarque dans les 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, & 7<sup>e</sup> figures. A 14 piés au dessus de ce radier , on a établi un plancher ou pont , qui sert à soutenir les pompes , & tout ce qui leur appartient , comme on en peut juger par la premiere figure , qui fait voir que l'arbre de la roue est accompagné de deux manivelles *C* & *D* ; à cette dernière répond une bielle *E* , à chaque tour de manivelle cette bielle fait faire un mouvement de vibration au varlet *F* (*Planche II, fig. 6.*) sur son aissieu. A ce varlet est une autre bielle pendante *G* , qui est accrochée au balancier *H* , aux extrémités duquel sont deux poteaux pendans *I* , portant chacun 4 pistons , qui jouent dans autant de corps de pompes marqués au plan par le nombre *KK* , fig. 2 , *Pl. I.*

*Fig. 6, Pl. II.* Quand la manivelle *C* & le varlet font monter la bielle *G* , les pistons qui répondent à la gauche du balancier aspirent l'eau par les tuyaux *LL* qui trempent dans la riviere , tandis que ceux de la gauche la refoulent pour la faire monter dans le tuyau *MM* , d'où elle passe dans le premier puisard ; & lorsque la manivelle tire à soi le varlet *F* , le balancier *H* s'inclinant d'un sens opposé au précédent , les pistons de la gauche refoulent & ceux de la droite aspirent , & continuent toujours de faire la même chose alternativement.

Pour empêcher que l'air n'ait communication avec la capacité des corps de pompes , & que les cuirs qui sont aux pistons ne laissent point de vuide , on a ajouté à chaque équipage , indépendamment des huit pompes refoulantes , une pompe aspirante , appelée *mere nourrice* , afin d'entretenir toujours de l'eau dans un bassin *N* , élevé à peu près à la hauteur du bord des corps de pompes ; ainsi il y a un des poteaux pendans *I* , qui porte un cinquieme piston.

La manivelle *D* (*Pl. II. fig. 7.*) donne le mouvement aux pompes du premier & du second puisard ; & pour juger comme cela se fait , il faut considérer la troisieme figure ,

relativement à la seconde, du sens qui leur convient; on y verra que cette manivelle fait faire un mouvement de vibration au varlet *O*, par le moyen de la bielle *P* qui tire à foi, & pousse en avant l'extrémité *Q*. Ce varlet en fait agir deux autres, horizontalement placés au dessous des nombres *R* & *S*, par le mouvement qui leur est communiqué de la part des bielles *T* & *U*, qui poussent ou qui tirent à elles le varlet supérieur ou inférieur, selon la situation de la manivelle.

*Pl. I, fig. 1.* L'on voit sur le plan comme le varlet *X* peut se mouvoir sur son axe *Y*, & qu'à l'extrémité *Z* il y a une chaîne *I*, qu'on doit regarder comme faisant partie de la chaîne 2 & 3 exprimée dans la 2 fig. *Pl. I*, de même le varlet *R* (*fig. 7, Pl. II.*) qu'on ne peut voir sur le plan, mais qui est tout semblable à l'inférieur, répond aussi à une chaîne qui fait partie de l'autre 4 & 5; ainsi ces deux chaînes sont tirées alternativement par les varlets *R* & *S*, pour faire agir les pompes des puisards, *fig. 1, Pl. I*; pour les entretenir, on les a soutenus avec les balanciers 6, posés de 18 piés en 18 piés; ces balanciers sont traversés par un boulon, qui appuie sur le cours de lice 7, posé sur les chevaux 8.

La figure 2, *Pl. I*, est un profil qui peut être commun au premier & au second puisard, mais qui doit plutôt appartenir au second qu'au premier, parce que les chaînes vont aboutir aux varlets 9 & 10, au lieu qu'elles traversent le premier, après y avoir mis en mouvement les pompes qui y sont.

*Fig. 2, Pl. I.* Lorsque la chaîne 4 & 5 tire à foi de la droite à la gauche le varlet 9, ce varlet enlève le chassis 11 suspendu à l'extrémité 12, ayant trois cadres 13, portant les pistons qui refoulent l'eau dans les corps de pompes 14 & 15. Quand cette chaîne cesse d'être tendue, & que l'inférieure 2 & 3 est tirée, alors le poids du chassiss 11, celui des cadres & des pistons, fait baisser l'extrémité 12 du varlet 9, & l'eau monte dans les trois corps de pompes de cet équipage; d'autre part, l'extrémité 16 du varlet 10 enlève le chassiss 17, & les pistons que soutiennent les cadres 18, refoulent l'eau dans les trois corps de pompes de ce second équipage, qui sont unis comme les précédens aux tuyaux 14 & 15.

Tous ces corps de pompes, au nombre de

257, sont soutenus inébranlables, par des barres de fer qui les embrassent, comme on le peut voir au plan du puisard, *fig. 5, Pl. I.*

*Fig. 3, Pl. I.* On voit plus en grand l'intérieur d'une des pompes refoulantes du premier & du second puisard; chaque corps de pompe 19, y est porté par des liens de fer 20; & d'autres 21, empêchent que ce corps de pompe ne soit enlevé par le piston dans le temps qu'il refoule: on voit aussi que la tige 22, qui porte le piston, est attachée à deux entre-toises du chassiss 23, que ce cadre & le piston haussent & baissent ensemble; il y a deux clapets aux endroits 24, & des roulettes en 25, qui servent à soulager la manœuvre lorsqu'on veut ôter ou remettre un cadre ou chassiss.

*Fig. 4, Pl. I.* Cette figure est l'intérieur d'une des pompes de la rivière; c'est un tuyau de communication *HGEFIL* fondu d'une seule pièce, dont l'un des bouts *GH* est uni par une bride avec un tuyau d'aspiration *NO* qui trempe dans l'eau, & où il y a un clapet *P*; l'autre bout *LMK*, qui est fait en retour d'équerre, aboutit au tuyau montant *MKS*, qui porte l'eau sur la montagne, au premier puisard, en ouvrant son clapet *R*. Dans le milieu est une branche *CDEF*, liée par une bride avec le corps de pompe *ABCD*, dans lequel agit le piston *Q*, parfaitement cylindrique & massif, traversé par la tige *TV* suspendue à une bielle pendante qui lui donne le mouvement, & refoule l'eau dans le tuyau *S* en ouvrant le clapet *R*, & successivement se rend dans le lieu destiné.

Les pompes que la manivelle fait agir dans le premier & second puisard, élèvent l'eau dans leurs baches, sans rien avoir de commun avec les équipages des autres roues, c'est-à-dire, qu'au raiz-de-chauffée des bâtimens des puisards il y a un bassin, qui en occupe presque toute la capacité, divisée par des cloisons pour former des baches, dans chacune desquelles il y a six corps de pompes renversées, qui ne font monter l'eau que quand on le juge nécessaire; & s'il y a quelques réparations à faire aux équipages dont je viens de parler, on peut mettre leur bache à sec, & y faire descendre des ouvriers, sans interrompre l'action des autres pompes.

*Description de la pompe de Nymphinbourg.*

C'est encore l'*Architecture hydraulique* qui nous fournira les développemens d'une fort belle machine exécutée à Nymphinbourg, par M. le comte de Wahl, directeur des bâtimens de l'électeur de Baviere; son objet est d'élever l'eau à 60 piés dans un réservoir, pour la faire jaillir dans le jardin électoral.

« L'eau du canal qui a 2 piés de profondeur, & 2 de vitesse par seconde, fait tourner une roue de 24 piés de diametre, dont l'arbre est accompagné de deux manivelles *A* (*Planches d'Hydrauliq. fig. 1, 2, 4. Pl. I. & fig. 5, 6, Pl. II.*) qui aboutissent à des tirans de fer *B*, répondant à des bras de levier *D*, qui sont mouvoir deux treuils *C*, à chacun desquels sont attachés six balanciers *E*, que l'on distingue particulièrement dans la *fig. 2 & 4. Pl. I.*, portant les tiges *F* des pistons de douze corps de pompes *G*, partagés en quatre équipages.

*Fig. 1, 3, 4. Pl. I.*, & *fig. 5, Pl. II.* « Chacun de ces équipages est renfermé dans une bache *IK*, au fond de laquelle sont assis les corps de pompes, arrêtés avec des vis sur deux madriers *H* percés de trous, pour que l'eau du canal, qui vient se rendre dans les baches par des tuyaux de conduite *R* (*fig. 6, Pl. II.*) puisse s'introduire dans les corps de pompes ».

*Fig. 3, 4, Pl. I.*, & *fig. 5 & 6, Pl. II.* Les trois branches *L* de chaque équipage se réunissent aux fourches *O*, qui aboutissent aux tuyaux montans *P*, qui conduisent l'eau au réservoir; & pour que les pompes qui répondent à chacun de ces tuyaux soient solidement établies, on les a liées ensemble par des entre-toises *N*, aux extrémités desquelles il y a des bandes de fer qui embrassent les pompes; comme on en peut juger par la *fig. 3, Pl. I.*, qui représente une de ces pompes avec sa branche, exprimée plus sensiblement que dans les autres.

Cette machine est fort simple, & bien entendue; si les fourches qui n'ont que trois pouces de diametre étoient proportionnées aux corps de pompes qui en ont dix, le produit en seroit beaucoup plus considérable, mais c'est le défaut de presque toutes les pompes.

*Description de la machine hydraulique appliquée au pont Notre-Dame à Paris.* Cette machine représentée par les *Pl. XXXVI,*

*XXXVII, XXXVIII & XXXIX de la charpente*, est composée de deux parties entièrement semblables, qui sont placées chacune vis-à-vis du côté d'aval de deux arches contiguës de ce pont.

La *pl. XXXVI* est le plan général de la machine. La partie à droite est le plan au niveau de la grande roue; & celle à gauche, le plan pris au dessus du premier plancher.

Les lettres *BBB* indiquent les plans des trois piles qui soutiennent les arches, vis-à-vis desquelles la machine est placée.

L'espace qui est entre les piles & qui sert de courcier, est retréci par quatre pesses *AAAA*, formées par deux cours de madriers, dont l'intérieur est rempli de pierres. Les madriers sont soutenus par une file de pieux recouverts par les chapeaux *EE*, &c. les chapeaux sont liés les uns aux autres par des moises *FF*, &c.

*Explication du plan au dessous du plancher.* La cage de chaque machine est composée de deux palées *GGG*, formées par un certain nombre de longs pieux qui soutiennent le plancher. Ces pieux sont entrelacés par plusieurs cours de moises *KK* dont les inférieurs passent sur les tasseaux *M*, qui sont portés par les chapeaux qui couronnent les deux files de pieux *LL*, *pl. XXXVII*, qui accompagnent les longs pieux *GG*, & les affermissent au fond de la riviere.

Entre les deux palées, que l'on vient de décrire, sont plantées deux files de pieux *Ææ*, *Ææ*, recouverts par un chapeau. La distance entre ces deux files est de 19 piés, & c'est où la grande roue est placée. Ces pieux, aussi-bien que les pieux du rang intérieur *L* (dans le profil) supportent des madriers, qui forment un encaissement que l'on a rempli de pierres; c'est entre ces deux massifs qui forment le courcier ou la noue, que la roue est placée.

Le chapeau *Ææ* est relié avec la palée *GG* par plusieurs liens ou moises *FF*, *FF*, qui portent quatre pieces de bois verticales *cc cc cc cc*, qui servent de guides au chassis qui porte la roue. Il y a encore deux autres pieces de bois verticales, placées en *ÆÆ*, qui soutiennent la face du bâtiment, & la grille qui est au devant de la machine du côté d'amont.

Le chassis qui porte la roue est com-

posé de huit poutres *CC, CC, CC, CC*, dont quatre sont parallèles au courant, & les quatre autres perpendiculaires. Ces derniers embrassent par leurs extrémités les quatre pièces de bois verticales (*cc cc cc cc* dans le plan, & *CC CC* dans l'élevation); ces pièces reçoivent les extrémités de celles qui sont parallèles au courant, sur le milieu desquelles posent les tourillons *lb* de l'axe de la grande roue. Les rencontres de ces huit poutres forment aux quatre coins du châssis quatre petits carrés *ddd*, dans lesquels passent les aiguilles qui suspendent le châssis & la roue à une hauteur convenable, pour que les aubes soient entièrement plongées dans l'eau.

La roue est composée de huit aubes *YYY*, de 3 piés de large, sur 18 piés de long, affermies par quatre cours de courbes *XX* de vingt piés de diamètre. Cette roue porte un rouet *i* de 60 aluchons, qui engrene dans la lanterne *k* de 20 fuseaux, fixée sur un arbre vertical *l*, *pl. XXXVII*. Ce même rouet conduit aussi une petite lanterne *S*, qui a pour axe une manivelle à tiers-point *f*, qui conduit les bascules qui font agir trois corps de pompes, ainsi qu'il sera dit ci-après.

A la face latérale de la première poutre qui forme le châssis, sur lequel est portée la roue, & du côté d'amont, sont fixés trois rouleaux servant à faciliter le mouvement de la vanne *d*, qui ferme le courfier pour modérer la vitesse du courant, en faisant que les aubes soient frappées par une plus grande ou une moindre partie de leurs surfaces.

*Explication du plan au premier étage qui répond à la seconde roue.* *dddd*, extrémités supérieures des quatre aiguilles qui suspendent le châssis sur lequel la roue est portée; *ff*, manivelles ou croisées des crics avec lesquels on élève le châssis & la roue; *gg*, les prisons qui embrassent les aiguilles; *hh*, les clefs qui traversent les aiguilles, & reposent sur les prisons ou sur les semelles des crics, ainsi qu'il sera expliqué ci-après; *dd*, extrémités supérieures de l'aiguille de la vanne, & les deux crics qui servent à l'élever. *l*, extrémité supérieure de l'arbre vertical de la lanterne *K*, lequel traverse le moyeu du rouet horizontal *m*, garni de quarante alu-

chons. Ce rouet conduit la lanterne *n* de 20 fuseaux, & l'arbre *o* de cette lanterne terminé par une manivelle à tiers-point *pqr*, fait agir trois corps de pompes, semblables à ceux cotés *r* dans l'autre moitié du plan; ce sont là toutes les pièces essentielles de l'équipage que l'on appelle du grand mouvement.

L'équipage que l'on nomme du petit mouvement est composé de la lanterne *S*, dont l'axe formé en manivelle à tiers-point tire des chaînes qui répondent aux extrémités *T* des bascules *TXV*, qui par d'autres chaînes font agir trois corps de pompes semblables à ceux cotés *y* dans l'autre moitié du plan; ainsi ces corps de pompes, pour les quatre mouvements, sont au nombre de 12, six pour chaque roue.

*Explication de la pl. XXXVII qui représente l'élevation géométrale de tout le bâtiment des deux machines vues du côté d'amont.* La machine cotée *AA* est vue au dessus de la grille ou brise-glace *ZZ*; on a supprimé la clôture antérieure du premier étage pour laisser voir l'intérieur. On a aussi supprimé les bascules du petit mouvement pour mieux laisser voir le rouet *m* du grand mouvement. *LLLL*, pieux qui accompagnent les palées *GG. HIK*, moises qui assemblent & relient tous les pieux *G. N*, chapeau de la palée sur lequel reposent les corbeaux *O* ou *NR*, soutenus par des liens sur lesquels posent les poutres *RR* qui forment le plancher. *ff*, &c. crics qui servent à élever les aiguilles *dd*, par lesquels le châssis est suspendu. *gg*, les prisons. *aa*, les prisons de l'aiguille de la vanne. *cc cc*, deux des quatre montans qui servent de guides aux châssis. *YYY*, les aubes de la roue. *XXX*, les courbes qui les assemblent. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, le rouet. *n*, lanterne. *o*, arbre terminé en manivelle *q*, portée par un bâti de charpente *pp. qr*, les chaînes & châssis des pompes. *r*, la bache ou l'eau du puisard *T* est conduite par les pompes aspirantes *rX*, & delà portée par les pompes foulantes dans la cuvette de distribution *ADAD*, placée au haut d'une tour de charpente à 81 piés au dessus du niveau de la rivière.

La machine cotée *BB* est représentée en coupe. On suppose la grille abattue aussi

bien que la clôture antérieure de l'étage au dessus du plancher, pour laisser voir l'équipage du petit mouvement. *i*, le rouet de la grande roue à aubes. *S*, lanterne de 15 fuseaux. *f*, la manivelle en tiers-point. *fT*, les trois chaînes qui répondent aux bascules *TXV*, dont le point d'appui est en *X*. *Vy*, les trois chaînes & les trois chassis des pompes du petit mouvement. *y*, la bache qui reçoit l'eau par les pompes aspirantes *yZ*, qui descendent au fond du puisard *T*; la même eau est renvoyée par les pompes foulantes dans la cuvette de distribution placée au haut du bâtiment.

*Explication de la planche XXXVIII.* Cette planche est la coupe de l'un des deux pavillons de la machine par la longueur du courfier. On y voit distinctement comment la palée est construite, comment les pieux *GG* qui la composent sont entretenus & liés les uns aux autres par les moises horizontales *KK II*, par les moises obliques *HH*, & par le chapeau *NN* sur lequel porte le plancher *RR*. *ZZZ*, profil de la grille placée du côté d'amont. *a*, tourillon de l'axe de la grande roue. *b*, le pallier sur lequel le tourillon repose. *XX*, autre pallier qui porte la crapaudine de l'arbre vertical *l* du grand mouvement. *i*, rouet de la grande roue. *YY*, les aubes. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, rouet du grand mouvement. *fVX*, chaînes du petit mouvement. *dd*, aiguilles par lesquelles on élève le chassis *CC* qui porte la roue. *ff*, les crics. *ge*, les prisons qui embrassent les aiguilles.

Après avoir décrit la machine dont il s'agit, il reste à expliquer quelques-unes de ses parties qui n'ont pas pu être représentées distinctement dans les planches précédentes, à cause de la petitesse de l'échelle, & qui sont représentées plus en grand *pl. XXXIX*. La figure première est le plan plus en grand de la cuvette de distribution placée au haut du donjon, & la figure 2 en est le profil. Au dessus du puisard *y 2 2 y* est cette cuvette qui a la forme d'un fer à cheval, divisée en plusieurs séparations. *yr, yr*, tuyaux montans des quatre équipages, qui dégorgeant l'eau dans la cuvette. *2 2*, tuyaux montans de deux équipages de relais. *t*, languette de calme qui ne touche point au fond de la cuvette. *u* languette de jauge percée

d'un nombre de trous circulaires, d'un pouce de diamètre, servant à estimer le produit de la machine. *x*, bassinets percés de même dans leur circonférence de trous circulaires, pour jauger l'eau que l'on distribue aux différens quartiers. *sss*, tuyaux descendans, qui reçoivent l'eau de la cuvette & la portent aux fontaines. *Fig. 3*, coupe longitudinale de l'une des baches & des six corps de pompes qui y sont adaptées. *ABC*, les pompes foulantes dont les chapiteaux se réunissent à un seul tuyau *D*, qui se raccorde avec la conduite qui porte l'eau à la cuvette de distribution. *abc*, les trois pompes aspirantes dont les tuyaux descendans *XZ*, vont chercher l'eau au fond du puisard *T*, *pl. XXXVII*. Tous les pistons, les pompes aspirantes & la pompe foulante *C*, sont à clapets, les deux autres pompes foulantes *AB* sont à coquille.

*Fig. 4*, coupe transversale de la même bache & des deux corps de pompes foulantes & aspirantes. On y voit comment le chassis qui porte le piston de la pompe foulante, & qui tire celui de la pompe aspirante, est assemblé & raccordé avec la chaîne verticale par laquelle il est tiré.

*Fig. 5*, élévation extérieure des trois corps de pompes foulantes, & du chapiteau commun qui les assemble.

*Fig. 6*, coupe du cric qui sert à élever les aiguilles.

*Fig. 7*, élévation du cric du côté de la manivelle.

*Fig. 8*, élévation des deux crics qui posent sur le plancher, & servent à élever les aiguilles du chassis & celle de la vanne. (*D*)

*Le moulin à vent de Meudon.* Ce moulin est situé vis-à-vis d'un pareil dans le parc du château de Meudon, près la ferme de Vilbon; il est monté sur un bâtiment rond & terminé en forme de glacière *AA*, autour duquel est la balustrade de bois *BB*, pour pouvoir tourner tout autour & monter sur l'échelle tournante *LL*, qui conduit à la lanterne & au rouet qu'il est besoin de graisser de temps en temps. Le haut de la machine est un bâti de charpente composé d'entre-toises & de moises qui entretiennent en deux endroits *CC*, *DD*, l'arbre immobile *EE* du moulin, qui est un cylindre

cylindre creux , composé de quatre piéces assemblées par des frettes de fer par où passe une grosse tringle de fer qui communique aux mouvemens d'en bas , & sert d'axe à la lanterne horizontale *F*, dont les fuseaux reçoivent les dents d'un rouet vertical *G*, attaché au cylindre *HH*, qui sert d'axe aux quatre volans ou ailes du moulin *III*. Tout ce bâti de charpente , l'échelle , le cylindre , les ailes , que d'autres appellent *girouettes* , tournent par le moyen du gouvernail *N*, que le vent fait aller ; & quand on veut arrêter le moulin , il y a un frein ou cerceau attaché sur le rouet qui le serre ou le laisse libre par le moyen d'une bascule *OO*, qui tire ou serre le bout du frein par une chaînette de fer *MM*. On voit dans le bas une citerne *PP*, pleine d'eau , où vient aboutir le bout de la tringle , partie en fer & le reste en bois *QQ*, qui tourne sur une matrice de cuivre servant d'œil , au travers de laquelle passe la tige de la manivelle *R*, fortement assemblée dans la tringle de bois *QQ* : cette manivelle *R* est coudée , tirant les chevalets *SS* attachés sur des tourillons *TT*, lesquels en haussant & baissant , font lever les chassis & les tringles de quatre corps de pompes foulantes *VVVV*, qui trempent dans l'eau du puisard *P*, & font monter l'eau dans quatre tuyaux de plomb *XXXX*, dont on ne voit ici que le bout du quatrième tuyau où est un pareil corps de pompe ; le tout se raccorde au gros tuyau de fer de six pouces de diametre *YY*, qui va se rendre dans un réservoir qui , par d'autres tuyaux fournit les fontaines du parc.

Il faut entendre que les volans ou ailes du moulin sont chargées de toiles pour prendre tout le vent possible , & faire en sorte , en les tendant plus ou moins , que l'axe où sont attachées les ailes soit précisément dans la direction du vent , en sorte qu'elles ne soient point perpendiculaires à cet axe , mais un peu obliques formant un angle aigu.

*La pompe du réservoir de l'égoût mue par quatre chevaux.* Le réservoir de l'égoût situé au bas du boulevard , a été fait pour jeter l'eau avec impétuosité dans les principaux égouts de la ville de Paris , & les nettoyer.

Cette piéce d'eau a 35 toises de long sur 17 & demie de large , & a 7 piés 8 pouces de profondeur ; ce qui produit 21127

muids 72 pintes d'eau mesure de Paris. Ce réservoir est fourni continuellement par 8 à 9 pouces d'eau venant de Belle-ville , & par deux équipages de pompes aspirantes à 6 corps de pompes mues par deux chevaux chacune ; & l'eau qui vient à fleur du réservoir , y forme une nappe de 66 pouces.

Cette pompe est pratiquée dans un grand bâtiment en face du réservoir , formant deux maneges couverts *AA*, avec une citerne au milieu *BB*, de forme ovale ; elle est remplie de 6 tuyaux aspirans *CCCCC*, soutenus par des traverses & entre-toises *DD*, communiquant à 6 corps de pompes *EE*, qui jettent l'eau dans une bache *F*, qui fournit la rigole du milieu , d'où se forme une belle nappe à la tête de la piéce d'eau. Les 6 tringles des aspirans *GG*, sont attachées par des mouffles trois par trois à une manivelle *HH* à tiers-point , dont l'axe s'enfonce dans un cylindre horizontal *II*, terminé par une lanterne verticale *KK*, dont les fuseaux reçoivent les dents d'un rouet horizontal *LL*, attachée par des liens à un arbre perpendiculaire *MM*, tournant sur un pivot *NN* à chaque extrémité , & mu par un train à deux chevaux chacun.

Rien n'est si simple que cette machine , & elle fournit environ 3 muids par minute. Si on fait le calcul suivant la nappe de 66 pouces qui tombe continuellement dans le réservoir , ce sont 66 pouces à multiplier par 13 pintes & demie , valeur du pouce d'eau par minute ; ce qui fait 891 pintes qui font 3 muids & 27 pintes par minute pour les 6 corps de pompes : cela fait par heure , en abandonnant pour les frottemens les 27 pintes , 180 muids d'eau , & par jour 4320 muids d'eau.

*La pompe à feu.* Cette machine , quoiqu'extrêmement compliquée , est admirable par la quantité d'eau qu'elle fournit ; je l'ai vu placée à Londres aux bords de la Tamise en 1728 ; on l'avoit détruite depuis , mais elle vient d'être rétablie & simplifiée par le retranchement de plusieurs piéces ; on dit même qu'elle coûte moins d'entretien pour le charbon & pour les hommes qui servent à la gouverner.

C'est une pompe placée dans un bâtiment où l'on a construit une fourneau , au dessus duquel est une grande bouilloire de

cuivre , sphérique par en haut , bien fermée & entourée d'une petite galerie extérieure , régnant tout autour , & laissant circuler la fumée du fourneau qui entretient la chaleur de l'eau bouillante dont la bouilloire est pleine aux trois quarts.

Le cylindre de la pompe est de cuivre , & d'un diametre à discrétion. Il est garni de son piston. Le piston descend & s'éleve dans le cylindre. Ce n'est qu'une plaque de cuivre roulée & bordée de cuir. Il en est plus léger , & la vapeur le chasse d'autant plus facilement.

Il y a une chaîne de fer , dont l'anneau est accroché à la tige du piston , & tient à la courbe d'un balancier , dont l'axe tourne sur un tourillon , dont les parties portent sur un des pignons du bâtiment.

Un bout de tuyau tranfmet la vapeur de la bouilloire dans le cylindre , & la partie de la machine qu'on appelle *régulateur* , ouvre & ferme en dedans & au haut de l'alambic l'extrémité du tuyau de vapeur.

C'est un fléau ou une coulisse de bois attachée à une petite courbe concentrique à la courbe du balancier auquel elle est fixée , qui se haussant par ce moyen & se baissant , donne le jeu au régulateur & au robinet d'injection , en retenant par des chevilles fixées dans plusieurs trous faits dans son épaisseur , les axes recourbés & communiquant au robinet & au régulateur , dont on rend l'effet plus ou moins prompt , en haussant ou baissant ces chevilles.

Le tuyau de l'injecteur descend du réservoir au dessus ; & se coudant pour entrer dans le cylindre , y jette environ neuf à dix pintes d'eau froide à chaque injection , par un robinet qui s'ouvre & se ferme continuellement au moyen des chevilles fixées le long de la coulisse.

Il y a un petit tuyau qui sort de l'injecteur , & qui a un robinet toujours ouvert. Il jette de l'eau prise dans le réservoir au dessus , en couvre le piston de cinq à six pouces. C'est ainsi que l'entrée est fermée à l'air , & le cuir du piston humecté.

On appelle *robinets d'épreuve* ceux de deux tuyaux , dont le plus court atteint seulement à la surface de l'eau de la bouilloire , & l'autre va jusqu'au fond. Ils indiquent l'un & l'autre l'excès ou le défaut de la quantité

d'eau ou de vapeur conservée dans l'alambic ou la bouilloire.

Un tuyau communiquant à la capacité du cylindre , laisse écouler l'eau injectée , & la renvoie à la bouilloire. Un autre tuyau attaché au cylindre , donne issue à l'eau qui déborderoit , lorsque le piston est relevé. On y pratique un robinet qui jette l'eau sur la soupape du tuyau qui laisse sortir & l'air du cylindre , & celui qui est amené par l'eau froide injectée.

Une valvule ou soupape couverte de plomb , laisse évacuer la vapeur de la bouilloire , quand elle a trop de force. Au dessous du piston , il y a un tuyau de décharge du cylindre , & au haut du bâtiment un tuyau de décharge du réservoir.

Deux autres courbes placées à l'autre extrémité du levier , font aller une pompe renversée qui fournit un petit réservoir , & des pompes aspirantes posées dans un puits d'où l'eau est portée dans un grand réservoir.

C'est par une cheminée que sort le trop de fumée de la bouilloire.

L'eau portée dans le petit réservoir , fournit la machine. L'eau portée dans le grand réservoir sert à tel usage que l'on veut. C'est elle qui mesure le vrai produit de la machine.

Il est inutile d'entrer ici dans un plus long détail sur le principe d'action , sur l'utilité des parties , & sur l'effet de cette pompe , dont nous avons parlé fort au long à l'article FEU. Voyez cet article , & nos planches de machines hydrauliques.

La pompe que nous y avons décrite n'est pas tout-à-fait la même que celle-ci , mais ce sont ces petites différences qui nous ont déterminés à revenir ici sur cette machine.

*Nouvelle machine de M. Dupuis.* C'est avec grand plaisir que nous saisissons l'occasion de rendre justice au mérite & aux talents de feu M. Dupuis , maître des requêtes. Après avoir rempli dignement plusieurs charges considérables , il fut nommé intendant du Canada en 1725. Il s'appliqua , à son retour , aux mécaniques , science qu'il avoit aimée de tout temps. Son cabinet étoit remplie de toutes les productions de son génie ; enfin il inventa la machine suivante , qui fut approuvée de l'académie royale des sciences , & fut exécutée en plusieurs

endroits, & notamment cinq de ces machines ont été exécutées par l'ordre de M. de Maurepas pour les travaux du roi à Saint-Domingue.

Madame Dupuis sa veuve, qui demeure à Paris, rue Chapon, a obtenu du roi un privilege exclusif de cette belle machine, & pourroit céder ses droits à ceux qui voudroient en faire tout l'usage qu'elle mérite.

Cette machine dans son intérieur est composée de deux coffres de bois posés l'un au dessus de l'autre, & se garnissent en dedans de plaques de cuivre de trois côtés, excepté celui où est attachée la plate-forme, qui est garni de cuivre, avec une rainure de son épaisseur pour éviter le trop de frottement; le coffre, où sont les mouvemens, est séparé en dedans par une cloison; ces deux coffres sont dans l'eau dont la superficie est comprimée par l'air extérieur. La premiere figure montre l'intérieur des deux coffres *A* & *B*. La plate-forme mouvante *CC*, garnie de fer, est inclinée dans la caisse, tenant par un bout à un boulon de fer attaché à la caisse en forme de charniere, & de l'autre taillé en portion de cercle, montant & agissant sur une autre portion de cercle *D*, suivant lequel est taillée une des parois du coffre garni de cuir fort ou bourre pour empêcher l'eau de descendre. Cette plate-forme est percée de deux ouvertures-garnies des clapets *EF*, qui donnent passage à l'eau dans le jeu de la plate-forme que fait agir une tringle de fer *IK*, inclinée par le moyen de deux mouffes ou d'un chassis à deux branches, & qui se raccorde à un des bouts de ladite plate-forme, & va se rendre à la manivelle & au moteur.

Par ce mouvement l'eau qui entoure les deux coffres, & qui y entre continuellement, étant comprimée par l'air extérieur ou l'atmosphère, fait lever les deux clapets *E* & *F* de la plate-forme mouvante, & force à se lever les deux autres clapets *G* & *H* correspondans & placés sur le dessus de la caisse, au moyen de quoi l'eau passe dans une espece de hotte de cheminée, pour se communiquer dans le tuyau montant *L*, qui porte l'eau dans le réservoir ou lieu destiné.

*Fig. 2.* On peut établir cette pompe pour l'épuisement des eaux dans une mine, ainsi

qu'elle a été exécutée à Pompéan, près de la ville de Rennes. L'eau est premièrement attirée par une pompe aspirante à la hauteur de vingt-quatre piés dans une bache ou coffre de bois, & est reprise par une ou plusieurs pompes successivement jusqu'en haut. Le mouvement est une tringle de bois qui fait agir tous les coffres par le moyen de deux bielles & d'une tringle de fer coudée qui y est attachée, & qui se rend par-dessous dans le coffre où est la plate-forme; en haut c'est un rouet & une lanterne que font mouvoir deux chevaux attelés dans un manège.

On ne fait monter l'eau qu'à vingt-quatre piés & à plusieurs reprises, que pour soulager la colonne d'eau ou tuyau montant; car on pourroit élever l'eau tout d'un coup à deux cents piés par une pompe foulante; le minéral est monté à bras dans les seaux par le moyen d'un treuil.

*Fig. 3.* Cette machine peut être mue par la force de l'eau, savoir par le courant d'une riviere, ou faisant tomber la chute d'un ruisseau sur les aubes de la roue qui seroit agir une manivelle coudée où seroient attachées les deux tringles de fer qui correspondent aux coffres posés dans le bas de l'eau.

Un moulin à vent peut aussi faire agir de la même maniere cette machine, en mettant la manivelle dans le haut, & correspondante à l'axe des deux ailes, alors la tringle passe à travers un arbre creusé, & tourne de tous sens, & vient se communiquer à un balancier que levent les tringles qui vont faire agir les plate-formes des coffres, qui sont posés au bas de la citerne.

*Fig. 4.* On voit de face le chassis de fer, qui est attaché au bout de la tringle de fer, pour donner le mouvement à la plate-forme *CC*; au bas du chassis se voit la patte-de-chat *BB* qui est chevillée sur la plate-forme pour la faire mouvoir.

On trouvera ici l'application de la même machine à une pompe à cheval, dont on voit (*Fig. 5.*) le manège *A*, le rouet *B* portant sur son pivot *C*, la lanterne *D*, la manivelle *E* qui fait lever & baisser les trois tringles *FFF* garnies de leur chassis ou portes qui donnent le mouvement aux plate-formes des coffres placés au fond d'un puits,

& font élever l'eau par les trois cheminées *GGG* qui se raccordent par une fourche au tuyau *H*, qui porte l'eau au réservoir.

Il est bon de remarquer que quand la manivelle est simple, il n'y a qu'une plate-forme dans le coffre; lorsqu'elle est coudée ou à tiers-point, il y a une ou deux séparations dans le coffre pour y loger deux ou trois plate-formes, ce qui ne change rien à la mécanique de cette machine, ce qui revient aux trois corps de pompes ordinaires. La tringle est simple pour une plate-forme; quand il y en a deux, la tringle se termine en bas par une patte à deux branches, qui prend sur la plate-forme.

*Fig. 6.* Cette machine est encore d'une grande utilité, quand on veut dessécher un marais, ou vider une pièce d'eau, en l'établissant sur un des bords & par des bascules menées par deux ou quatre hommes qui se succéderont, sans discontinuité, d'heure en heure; on fera mouvoir deux tringles qui feront agir deux plate-formes dans un coffre, d'où l'eau passant par les deux cheminées, sera portée par une fourche dans le tuyau montant, pour se vider dans une auge de bois & se perdre où l'on jugera à propos, toujours un peu loin de la pièce, afin que l'eau en filtrant à travers les terres, n'y puisse revenir. C'est ainsi que les bénédictins ont vidé, au village de Cachans près Paris, une grande pièce d'eau de près de trois arpens d'étendue, & de cinq piés de profondeur, en dix jours de temps.

C'est sur le pié de 6000 muids en vingt-quatre heures, & 60000 en tout pendant les dix jours, avec quatre hommes qui se relevoient d'heure en heure, & quatre hommes frais pour la nuit.

*Fig. 7.* Le moindre effet que peut faire cette machine est d'être employée à faire jouer une pompe à bras, placée dans un puits pour l'usage d'un petit jardin ou d'une maison; on mettra au bas du puits un coffre séparé en deux par une cloison, pour y loger deux plate-formes qui feront monter l'eau dans deux hottes, ou par une fourche elle se joindra au tuyau montant, d'où l'eau tombera dans une auge de pierre ou de plomb à l'usage de la maison; les deux tringles correspondantes aux deux plate-formes seront mues par une manivelle à bras, dont le mou-

vement sera vertical par le moyen d'un tourillon; en haussant une pendant que l'autre descendra sans aucune interruption, elles jetteront de l'eau dans l'auge de pierre.

L'avantage de cette machine est de n'avoir point de pistons ni de corps de pompe, & d'avoir peu de frottement, de s'user moins qu'une autre, d'être de peu d'entretien, de coûter moins dans l'exécution, qui ne passe pas ordinairement, étant simple, la somme de douze cents livres; de pouvoir servir aux mines, aux desséchemens des marais & fossés; de se loger dans les puits & par-tout, sans échafaudage & sans grande préparation; d'être mise en mouvement par des hommes, des chevaux, par l'eau & par le vent, & avec tout cela d'amener dans le même espace de temps le double de l'eau que peut fournir la meilleure machine qui ait été exécutée jusqu'à présent. La raison en est fort simple: le coffre, où est renfermée la plate-forme mouvante, a ordinairement deux piés & demi de long sur neuf pouces de large, & un pié environ de haut, & par sa capacité & étendue a plus de jeu, contient plus d'eau, & l'agite plus violemment qu'un corps de pompe d'un pié de diamètre, avec un piston qui lui soit proportionné; ainsi la pompe à cheval du pont-aux-choux fournit, avec les deux maneges à quatre chevaux tirant ensemble, & les six corps de pompes aspirantes, environ deux muids par minute; celle de M. Dupuis fournit, sans manège, mue par quatre hommes, quatre muids & quatre cinquièmes par minute, à seize piés de haut, suivant le rapport de MM. de l'Académie des sciences.

Si elle étoit exécutée en grand avec une manivelle à tiers-point, une plate-forme percée de trois clapets, qu'elle fût mue par un seul cheval dans un manège avec un train, un rouet & une lanterne, ce qui augmente beaucoup la force du moteur, elle fourniroit huit muids au moins par minute, le reste du produit abandonné pour les frottemens; ce qui feroit par jour 11520 muids.

*Pompe à bras.* La pompe à bras *A*, figure première, est composée d'un tuyau de plomb *BB* de deux pouces de diamètre, ayant son extrémité *C* coudée & portée sur un socle de bois *D*; ce bout coudé doit être

percé de plusieurs trous, trempé dans l'eau du puits *E*, & ce tuyau doit aboutir à un plus large d'environ cinq pouces de diamètre, servant de corps de pompe fait en entonnoir pour se raccorder avec le tuyau aspirant *BB*, & pour servir à loger à force le petit barillet *F* couvert d'une soupape ou clapet *G*, & garni de filasse pour empêcher l'eau de descendre; le piston *H* est garni de cuir par en haut avec son clapet *I*, & attaché à une anse de fer *K*, suspendue à une verge de fer *L*, attachée à la bascule *M*, composée d'un levier & d'une poignée *N*, soutenue par un étrier de fer *O*, attaché à la cuvette par deux liens de fer avec un œil & un boulon de fer, où tournent les deux bras du levier *M* & *N*. L'eau tombe par une gargouille *P*, où est un masque dans une cuvette de pierre *Q*.

*Fig. 2.* La même machine *A* est répétée de profil; les figures marquées *RS* (*fig. 3.*) sont deux outils de fer qui servent dans le tuyau à asseoir ou à retirer le barillet *F* que les ouvriers appellent le *secret*.

Les figures 4 & 5 offrent en profil & en coupe la pompe de bois *T* & *V* (*fig. 4* & *5.*) des plus simples dont on se sert; on la nomme *hollandoise*, étant très en usage dans ces pays; on l'emploie dans les vaisseaux, dans les jardins, & il n'y a pas une maison en Hollande qui n'en ait plusieurs: c'est un tuyau d'aulne ou d'orme creusé, au bas duquel, à la distance de six à sept pouces, est un clapet *X* (*fig. 5.*) au dessous duquel on perce plusieurs trous qui trempent dans l'eau; il y a une tringle de bois *Y*, dont un bout est attaché à l'anse *Z* d'un piston avec son clapet; l'autre bout tient à la bascule de bois *aa*, attachée au tuyau par un étrier de bois en fourchette avec un boulon, &c. L'eau tombe par une gargouille *b* dans une auge de pierre ou autre endroit destiné.

Le moteur ou la puissance appliquée à la poignée *N* (*fig. 1.*) ou au bout du levier, &c. fait jouer le levier *M* & *N*, dont le bras *ON* est de trente pouces, & l'autre *OM* n'a que cinq pouces; ainsi on voit que la puissance est la sixième partie du poids, ou comme 1 est à 6.

*La pompe pour les incendies.* Cette pompe *A* est pareille à celle que l'on trouve dans les *Rays - Bas*; on en voit ici la coupe *A*,

*fig. 1.*, & le plan *B*, *fig. 2.* Ce plan est carré & est composé d'un bac partagé en trois parties par deux cloisons *CC* percées en *D* de plusieurs trous, pour que l'eau versée dans les réservoirs *CC* parvienne pure au retranchement du milieu *D*, *fig. 2.*, par le moyen du jeu des deux pompes foulantes *EE* qui sont à ses côtés, dont l'eau se communique par les deux passages *F* & *G* qui s'ouvrent & se ferment alternativement par des clapets; l'eau venant plus fortement par les deux pistons, surmonte le trou *H*, & se réunit vers le sommet du récipient où l'air se trouve de plus en plus condensé; l'eau est refoulée sans interruption, & lancée continuellement avec une vitesse qui est presque toujours la même.

*Figure 3.* La *fig. 3* expose un boyau de cuir *LM* qui s'ajuste avec une boîte de cuivre au trou *H*, & l'eau y est refoulée pour être dirigée avec vitesse par un ajutage *N* dans les endroits embrasés.

*Figure 4.* On voit dans la quatrième *fig.* l'élevation de la même pompe composée d'une caisse de cuivre rouge, de trois piés de large, sur deux piés & demi de haut, surmontée d'un chapiteau arrêté par des vis, portant l'axe d'un balancier dont les extrémités sont faites en fourches, afin de pouvoir y enfiler une poignée assez longue pour que cinq ou six personnes puissent agir de front; il y a une ouverture *O* saillante de quelques pouces en forme de tuyau, pour y loger le bout *H* du tuyau de cuir qui porte l'eau à sa destination. (*K*)

HYDRAULIQUE, (*Chymie.*) c'est le nom que M. le comte de la Garaye donne à l'art d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, sans feu, & par le moyen d'un dissolvant général, commun, simple, doux & homogène, savoir l'eau pure.

L'unique moyen de cette nouvelle chymie, pour la qualifier comme son inventeur, est l'infusion ordinairement aidée d'agitation des matières, qu'il appelle peu exactement *trituration*.

Il place les corps dont il se propose d'extraire les principes efficaces dans des pots de verre, de faïence, ou de bonne terre cuite & non vernissée, élevés de bord, dont le ventre est renflé & l'ouverture assez étroite; il verse sur ces corps une quantité d'eau

froide ou tiède, déterminée d'une façon assez vague, mais très-considérable par proportion à la quantité de matière employée, vingt-quatre livres d'eau, par exemple, pour demi-livre de quinquina; les matières & le dissolvant remplissent le pot environ aux deux tiers. On introduit dans ce pot un mouffoir qui porte à sa partie supérieure une petite poulie ou crenelure circulaire, dans laquelle s'ajuste une corde appliquée d'autre part à une grande roue horizontale à rainures, comme celle du lapidaire, bien fixée sur son axe, qui, en tournant, fait mouvoir rapidement le mouffoir par le même mécanisme que celui de la roue du cordier. Le mouffoir doit parvenir jusqu'à un pouce près du fond du vaisseau. On ferme le vaisseau ou avec un couvercle brisé dans lequel il y a un trou pour passer le mouffoir, ou avec des vessies mouillées pour empêcher que la mousse qui s'élève pendant l'opération ne se répande, & qu'il ne tombe des ordures dans le vaisseau. Tout étant ainsi disposé, on triture, ou on fait jouer le mouffoir pendant plus ou moins de temps, selon le tissu des matières, & selon qu'on se propose d'obtenir seulement le principe le plus soluble, ou au contraire d'épuiser la matière; car on peut par cette trituration épuiser certaines matières, du moins jusqu'à les rendre insipides. M. le C. D. L. G. emploie communément depuis six jusqu'à vingt-quatre heures; il filtre son infusion à travers des toiles claires & de grosses étoffes de laine; on la laisse éclaircir par le repos pendant une nuit en été, & pendant vingt-quatre heures en hiver; il la fait évaporer ensuite sur des assiettes de faïence à la chaleur du soleil, ou à celle du bain de vapeurs: il rejette comme inutile un sédiment qui se précipite lorsque la liqueur est évaporée à peu près à moitié; la liqueur décantée & évaporée sur une autre assiette, donne le produit le plus parfait.

M. le C. D. L. G. traite par ce procédé les végétaux, les animaux & les minéraux.

Les prétentions de certains chimistes sur les sels métalliques sont trop justement contestées, pour que celles de M. de la Garaye sur les produits retirés de ces substances par sa méthode, ne restent encore au moins au rang des problèmes chimiques, & ne méritent

un examen ultérieur de la part des maîtres de l'art. La trituration des substances minérales salines en opere bien réellement la dissolution parfaite; mais il ne faut pas tant de *mystère* pour dissoudre le vitriol ou l'alun par exemple. La crème de tartre & le verre d'antimoine, long-temps triturés ensemble & à grande eau, doivent se combiner en partie sous la forme de tartre stibié, mais c'est un moyen très-long & très-inutile de composer ce remède; la longue trituration du soufre peut être un moyen d'obtenir des connoissances nouvelles sur ce corps devenu si intéressant, par la théorie simple & lumineuse que Stahl a donnée de sa mixtion. Mais certainement rien n'est moins démontré par les expériences de M. le C. D. L. G. que son sel de soufre.

La trituration avec l'eau n'extrait des vipères & de la corne de cerf, que M. le C. D. L. G. a donnés seuls pour exemples, qu'une substance gélatineuse qui, desséchée sur les assiettes, approche de l'état de colle, ou de tablettes de viande ou de bouillon, voyez ALIMENT, & qui ne fournissant aucune des commodités de cette dernière préparation, n'est qu'un présent très-inutile de la trituration; & certainement plus improprement encore qualifié du titre de sel que les extraits métalliques.

Mais les produits de la trituration exécutée sur les minéraux & sur les animaux, sont à peine connus; les expériences de M. le C. D. L. G. n'ont pas même été répétées, du moins dans la vue de les employer à la préparation de nouveaux remèdes. On a regardé avec raison cette partie des travaux de l'auteur comme due à l'opinion qu'il a conçue de l'*universalité* de sa méthode, de son dissolvant, de sa nouvelle chymie. Les manœuvres les plus particulières nées hors du sein des arts, ou renouvelées, ou appliquées à quelque usage nouveau, paroissent toujours à des auteurs sans principes devoir changer la face de l'art auquel elles tiennent, devoir suppléer à toutes les anciennes ressources, en un mot, créer un art nouveau. Les sels essentiels de la Garaye, qui ont été distribués dans le public & qui sont au nombre des médicamens des nouvelles pharmacopées, sont retirés des végé-

taux. Pour peu qu'on soit versé dans les connoissances chimiques, on s'apercevra sur le champ que ces prétendus sels essentiels ne sont précisément & à la lettre que des extraits. C'est ainsi que les qualifie avec raison M. Geoffroy le cadet, dans un *mémoire* qu'il a composé sur ce sujet, qui se trouve parmi ceux de l'académie, de ces dernières années, & à la fin de la *chymie hydraulique*, imprimée à Paris chez Coignard en 1745. Le résumé du jugement de M. Geoffroy sur cette préparation pharmaceutique, qu'il donne lui-même à la fin de son mémoire est celui-ci : « Le sel essentiel, préparé selon la méthode de M. le comte de la Garaye, n'est point un sel essentiel, mais un extrait sec & bien fait, & on peut avoir par infusion..... des extraits aussi sûrs & aussi parfaits que par sa machine ». En effet, l'infusion ménagée par les gens de l'art est bien plus efficace, n'est ni si embarrassante, ni si dispendieuse que la trituration, & elle fournit des remèdes qui retiennent les vertus des substances dont ils sont retirés tout aussi peu altérés, qu'elles le sont dans les remèdes préparés par la trituration. Au reste, il ne faut pas oublier qu'on ne peut obtenir ni par l'une, ni par l'autre méthode, que les substances végétales solubles par l'eau; que c'est une prétention chimérique de vouloir en retirer par ce menstrie les parties résineuses & huileuses, les sulfures, comme s'exprime M. le C. D. L. G. & par conséquent tous les principes médicamenteux des végétaux. (b)

**HYDRE DE LERNE**, (*Mythol.*) monstre épouvantable, né de Typhon & d'Echidne, dit Hésiode.

Parmi les fameux travaux d'Hercule, la fable nous vante la défaite de l'*hydre*, ce serpent monstrueux qui faisoit un ravage épouvantable dans les campagnes, & sur les troupeaux des marais de Lerne. Les poètes ont feint qu'il avoit un grand nombre de têtes, & qu'on n'en avoit pas plutôt coupé une, qu'il en renaissoit plusieurs autres; Hercule, ajoutent-ils, pour tarir la source de cette fécondité, ne trouva pas d'autres moyens que d'appliquer le feu à chaque tête qu'il abattoit.

Cette *hydre* à plusieurs têtes, suivant nos mythologies, n'étoit autre chose qu'une

multitude de serpens, qui infectoient les marais de Lerne proche de Mycene, & qui sembloient multiplier à mesure qu'on les détruisoit. Hercule, avec l'aide de quelques-uns de ses compagnons, en purgea le pays, en mettant le feu aux roseaux du marais qui étoit la retraite de ces reptiles; ensuite il dessécha ces marais par des canaux qui faciliterent l'écoulement des eaux, & rendirent le terrain d'un bon rapport. (*D. J.*)

**HYDRE**, (*Astron.*) *hydre* femelle, *hydra*, constellation méridionale, appelée *serpens aquaticus*, *afina*, *coluber*, *echidna* ou *vipere*. Cette constellation s'étend au dessus du lion, de la vierge & de la balance: elle a une étoile remarquable appelée le *cœur de l'hydre*; en arabe, *alphrad*. L'*hydre* a une origine commune avec les deux constellations de la coupe & du corbeau, au rapport d'Ovide, qui annonce leur lever acronique au 14 février.

*Dixit & antiqui monumenta perennia facti,  
Anguis, avis, crater, sidera juncta micant.*  
Fast. lib. II.

Apollon voulant faire un sacrifice à Jupiter, envoya, dit-on, le corbeau avec une coupe pour apporter de l'eau. Il s'arrêta sur un figuier pour attendre la maturité du fruit; ensuite pour excuser son retardement, il prit un serpent qu'il accusa de lui avoir fait obstacle lorsqu'il vouloit puiser de l'eau. Mais Apollon, pour punir le corbeau, changea son plumage de blanc en noir, plaça le corbeau vis-à-vis de la coupe, & chargea le serpent d'empêcher le corbeau de boire.

On a prétendu aussi que c'étoit l'*hydre* de Lerne tuée par Hercule. Ce monstre à plusieurs têtes, est le symbole de l'envie, qui fut surmontée par les exploits de ce héros.

Quoi qu'il en soit, cette constellation contient cent étoiles dans le catalogue britannique, en y comprenant la coupe & le corbeau, qui ne font qu'un seul groupe, & qui vont communément ensemble. La principale étoile est celle du cœur de l'*hydre*, & son ascension droite, en 1750, étoit de 138<sup>d</sup> 49' 40"; & sa déclinaison australe de 7<sup>d</sup> 35' 12".

L'*hydre* mâle, *hydrus*, est une constellation plus méridionale, qui ne paroît point dans nos régions; elle est située entre le

Toucan & la Dorade : la principale étoile est de troisieme grandeur : ascension droite , en 1750, 27<sup>d</sup> 43' 24" ; déclinaison australe , 62<sup>d</sup> 47' 34" . (M. DE LA LANDE.)

HYDRE, f. f. *hydra*, α, (terme de Blason.) espece de dragon qui paroît dans l'écu avec sept têtes ; la plus basse pendante à un seul filament.

Les poëtes ont feint que l'hydre avoit sept têtes , & qu'à mesure qu'on en coupoit une il en croissoit une autre.

L'hydre est le symbole de la chicane.

De Belfunce de Castelmoron , en Biscaye ; d'argent à une hydre à sept têtes de sinople. (G. D. L. T.)

\*HYDRELEON, f. m. (Pharm.) huile commune & eau battues ensemble. Ce médicament pris par la bouche , excite le vomissement , est topique ; il est anodin & suppuratif.

HYDRENTEROCELE, f. f. terme de chirurgie , hernie ou tumeur occasionée par la descente des intestins avec des eaux dans le scrotum. Voyez HERNIE. Ce mot est composé d'ὕδωρ, eau ; εντεριον, intestin ; & ὄγκος, tumeur.

C'est une maladie compliquée : la hernie doit être réduite & contenue par brayer , l'hydrocele doit être traitée à part : dans un cas pareil , s'il s'agissoit de faire la ponction avec le trocart , le chirurgien ne pourroit apporter trop d'attention pour éviter la piquure du sac herniaire & celle du testicule. Voyez HYDROCELE. (Y)

HYDRIA , (Antiq.) vase percé de tous côtés , qui représentoit le dieu des eaux chez les anciens Egyptiens. Les prêtres le remplissoient d'eau à certains jours , l'ornoient avec magnificence , & le posoient ensuite sur une espece de théâtre public : alors , dit Vitruve , tout le monde se prosternoit devant le vase , les mains élevées vers le ciel , & rendoit grace aux dieux des biens que cet élément leur procuroit ; mais cette cérémonie étoit nécessaire chez un peuple , dont l'eau coupée par une infinité de canaux faisoit la richesse , dont le Nil fertilisoit les terres , & dont Canope étoit un des principaux dieux. Voyez CANOPE. (D. J.)

HYDRIEPHORES, f. f. pl. (Antiq. grecq.) ἠδριαφοροι , nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux femmes des étrangers qui résidoient à Athenes ; on les appella de ce

nom , comme étant obligées de porter des cruches d'eau dans la procession des panathénées. Voyez Potter, *Archæol. græc. t. I, p. 56 & 421*. Ce mot est composé de ἠδωρ, eau , & φέρω, je porte. (D. J.)

HYDRINUS LAPIS, (Hist. nat.) quelques auteurs se sont servis de ce nom , pour désigner la pierre de serpent , ou l'opHITE.

HYDROBELE, f. f. terme de chirurgie , tuméfaction de la sur-peau du scrotum , causée par des humeurs aqueuses. C'est une œdeme des bourses qui rend la peau lisse & luisante ; l'impression du doigt reste sur la tumeur pour peu qu'on l'y appuie. La verge devient souvent œdémateuse par le progrès de l'infiltration , & alors elle représente une colone torse.

Cette maladie est assez familiere aux enfans nouveaux nés , & elle cede ordinairement à l'application des remedes astringens ou discutifs. Les compresses trempées dans le vin rouge , chaud , dans lequel on a fait bouillir des roses de provins ; l'eau de chaux simple , ou animée d'un peu d'eau-de-vie , suffisent pour résoudre la tumeur aqueuse superficielle du scrotum ; le cataplasme de têtes de poreaux cuites dans le vin blanc , est un remede éprouvé dans ces sortes de cas. Dans les adultes où l'hydrobele est un symptome & un accident de l'hydropisie ascite , ou une maladie essentielle causée par la difficulté du cours de sang dans des parties assez éloignées du grand torrent de la circulation , les remedes que nous venons d'indiquer ne suffisent pas ; il faut faire de légers mouchetures à la sur-peau , pour procurer le dégorgeement des parties tuméfiées ; on applique ensuite sur la partie des compresses trempées dans l'eau-de-vie camphrée tiède. Ces mouchetures doivent être faites avec art , pour prévenir la gangrene qui n'est que trop souvent la suite des scarifications faites sans méthode sur des parties œdémateuses. V. ŒDEME & MOUCHETURE. (Y)

HYDROCARDIE, f. f. terme de Chirurgie , employé par Fabrice de Hilden , fameux chirurgien , pour désigner l'épanchement d'une humeur séreuse , sanieuse ou purulente dans le péricarde : dans l'exactitude étymologique , *Hydrocardie* est l'hydropisie du péricarde ; maladie dont M. Senac a parlé sçavamment dans son traité des maladies

*dies du cœur.* Le péricarde est sujet à l'hydropisie ; cette maladie, suivant cet auteur, est fréquente, difficile à connoître, & plus difficile à guérir.

Les obstacles que trouve l'eau du péricarde à rentrer dans les voies de la circulation, seront les causes de l'hydropisie du péricarde. Les maladies du médiastin, du poumon & du cœur, sont des causes particulières qui déterminent une plus abondante filtration de l'humeur du péricarde, & le défaut de résorption de cette humeur, soit par le dérangement qui arrive dans les pores absorbans, soit qu'il se fasse dans certains cas une expression de suc lymphatiques & gélatineux, avec la rosée transpirable, qui épaississent l'humeur du péricarde, & qui ne permettent plus aux tuyaux résorbans de s'en charger. Il est certain par beaucoup de faits qu'on a trouvé des fluides extravasés contre l'ordre naturel dans le péricarde ; mais la difficulté est de connoître positivement l'existence de cette collection de matière. Elle peut être portée fort loin ; le péricarde est susceptible d'une grande dilatation, on l'a trouvé tellement rempli d'eau, que la poche qu'il formoit s'étendoit presque jusqu'à la racine du sternum. Le premier effet de l'eau épanchée dans le péricarde doit être de gêner les mouvemens du cœur, & de produire en conséquence des palpitations, des tremblemens & des défaillances. Le poumon étant nécessairement pressé par la dilatation du péricarde, la respiration doit être difficile, & beaucoup plus lorsque les malades seront couchés sur le dos. Elle sera pénible sur le côté droit ; la situation où les malades respireront le plus aisément, c'est lorsqu'ils seront assis & appuyés un peu sur le dos & s'inclinant vers le côté droit. Les connoissances anatomiques rendent raison de ces effets. La pression du poumon occasionera une toux sèche ; le pouls doit être dur, vif & fréquent. Tous ces signes ne sont pas univoques, & tels qu'ils ne puissent pas tromper. Il n'y a que la douleur ou l'oppression sur la partie antérieure de la poitrine qui puissent indiquer que l'eau est ramassée dans la capsule du cœur.

Cette maladie n'a presque jamais été reconnue que par l'ouverture des cadavres ; il n'est donc pas étonnant que les livres

*Tome XVII.*

de médecine ne parlent point des symptômes de cette hydropisie. M. Senac a recueilli les observations de ceux qui ont répandu quelque lumière sur une maladie si obscure, & il a soin de distinguer dans l'énumération des accidens quels sont ceux qui paroissent appartenir à l'hydropisie du péricarde, & qui peuvent en être considérés comme les symptômes. De la discussion de tous ces faits, il résulte que les signes qui caractérisent l'hydropisie du péricarde sont la dureté du pouls, les palpitations, l'oppression, un poids sur la région du cœur, les défaillances, la difficulté de respirer ; mais ce qui rend ces signes moins équivoques, c'est qu'on apperçoit distinctement entre la troisième, la quatrième & la cinquième côtes les fiots de l'eau contenue dans le péricarde, lorsqu'il survient des palpitations ; on entrevoit néanmoins quelque mouvement semblable dans les palpitations qui ne sont pas accompagnées de l'hydropisie du péricarde ; mais alors ce n'est pas un mouvement onduleux, & qui s'étend fort loin.

En supposant qu'on ait bien connu l'hydropisie du péricarde, quels sont les remèdes que cette maladie exige, on doit avoir recours aux remèdes évacuans ; les hydrogues sont quelquefois utiles dans l'hydropisie ascite ; ils pourroient opérer efficacement dans celle du péricarde. Mais l'inutilité des remèdes internes laissera-t-elle la ressource chirurgicale de la ponction ? On a guéri des abcès de péricarde par incision ; on pourra donc, à plus forte raison, faire une ponction. Cette opération exige de la circonspection. Il faut éviter l'artere mammaire qui est à peu près à un pouce du sternum : il faut de plus prendre garde que le cœur dans ses oscillations ne soit piqué par la pointe de l'instrument. Pour éviter ces inconvéniens, on doit pénétrer dans le péricarde entre la troisième & la quatrième côte du côté gauche, en portant la pointe du trocar à deux pouces du sternum, la poussant obliquement vers l'origine du cartilage xiphoïde le long de ces côtes, c'est-à-dire, qu'on doit s'en éloigner le moins qu'on le pourra. En marchant par cette voie, on ne blessera ni l'artere mammaire, ni le cœur, ni le poumon. *Voyez le traité de la structure du cœur, de son action*

Ssss

*Et de ses maladies*, par M. Senac, conseiller d'état, & premier médecin du roi; à Paris, chez Vincent, 1749. (Y)

**HYDROCELE**, f. f. terme de Chirurgie, tumeur du scrotum, formée par une collection de lymphes. Les anciens mettoient cette maladie au nombre des hernies fausses ou humorales; c'est d'où lui vient son nom ὑδροκήλη, composé de ὕδωρ, aqua, eau, & de κήλη, hernia, hernie.

On distingue deux sortes d'*hydroceles*; l'une qui est faite par infiltration de lymphes séreuses dans le tissu cellulaire du dartos & de la peau, voy. HYDROBELE; & l'autre est faite par épanchement; celle-ci est une tumeur ronde & oblongue, lisse & égale, placée dans le scrotum; elle est indolente, l'impression du doigt n'y reste pas en l'y appuyant, & l'on y sent la fluctuation d'un liquide épanché. La tuméfaction du scrotum dans ses progrès couvre la verge, au point qu'elle ne paroît souvent que par la peau du prépuce. L'*hydrocele* est une vessie remplie d'eau, placée sur l'un des testicules auxquels elle est adhérente; la tumeur devient quelquefois si grosse, que le raphé partage le scrotum en deux parties inégales.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le siège de l'*hydrocele*; les uns ont multiplié les espèces de cette maladie par les lieux qu'ils lui ont fait occuper; d'autres ont restreint le siège de l'*hydrocele* exclusivement dans les cellules de la tunique vaginale du cordon spermatique ou du testicule. On a souvent vu des hydatides du cordon spermatique. L'eau amassée dans une cellule de la tunique vaginale du cordon, peut donc distendre peu à peu les cellules & former une vraie *hydrocel*. On sent d'abord autour du cordon spermatique, au dessus du testicule, un engorgement qui forme une petite tumeur molle, laquelle se dissipe par la pression, & qui s'étend en longueur depuis l'anneau jusqu'au testicule. Cette tumeur croît peu à peu, elle divise plusieurs cellules dont elle distend les parois jusqu'à former un seul sac très-ample & qui augmente toujours en épaisseur. On a trouvé quelquefois la dilatation du sac qui s'étendoit fort loin entre les muscles obliques de l'abdomen. On a observé des *hydroceles* partagées en deux tumeurs par une dépression

transversale; c'est que ces tumeurs qui sont originairement cellulaires, ont commencé en deux endroits de la tunique vaginale, & qu'elles ne s'accroissent que par la rupture des cellules.

L'espèce d'*hydrocele* qui se fait dans la tunique vaginale du testicule est la plus ordinaire; puisque cette tunique forme réellement un sac qui contient toujours de l'eau. Si elle s'y ramasse en trop grande quantité, elle distendra facilement la membrane, & produira une vraie *hydrocele*. Nous n'avons point d'observation qui prouve que l'*hydrocele* se soit formée dans la propre substance du testicule, comme quelques auteurs l'ont avancé.

La cause de l'*hydrocele* vient de la difficulté du retour du sang dans les circonvolutions des veines qui forment le plexus pampiniforme. Cette difficulté occasionne fort souvent l'engorgement & la rupture des vaisseaux lymphatiques; delà l'épanchement qui produit l'hydropisie du scrotum. L'*hydrocele* est quelquefois un symptôme de l'hydropisie ascite, & alors c'est plutôt un œdème des bourses qu'une vraie *hydrocele*. Dans ce cas, elle devient le moindre objet de l'attention, parce qu'elle se dissipe par le succès du traitement de la maladie principale. Les coups, les chûtes, les compressions sont des causes extérieures qui peuvent donner lieu à la formation de l'*hydrocele*. Dans les grandes & anciennes hernies, la masse & la compression des parties occasionnent la sécrétion d'une humeur qui s'amasse dans le sac herniaire, de telle sorte qu'il en résulte une vraie *hydrocele*. M. Monro assure qu'au grand soulagement du malade, il a tiré six livres d'eau de la tumeur que formoit une oschéocele ancienne & considérable.

Æcius nous apprend qu'Aspasia, conduit par l'étymologie du terme *hydrocele*, a mis cette maladie au nombre de celles des femmes. « Il se fait, dit-il, une hernie aqueuse dans les grandes levres; la partie est un peu gonflée, la tumeur est molle & ne résiste point, & l'on y sent une sorte de fluctuation.

La cure de l'*hydrocele* est palliative ou radicale. La première ne convient que dans l'*hydrocele* simple, qui n'est compliquée

d'aucune maladie du testicule, & qui n'incommode que par la collection de la matiere fluide épanchée. Cette cure palliative consiste à vider de temps en temps la poche aqueuse par une simple ponction faite avec le trocart. Voyez TROCART.

Pour faire cette opération, on met le malade sur le bord de son lit, ou dans un fauteuil, les cuisses écartées. On examine le côté du scrotum affecté, & l'on s'assure de l'endroit où est le testicule. On comprime la tumeur de haut en bas, & on la contient avec la main gauche, pour ramasser la matiere épanchée sous un petit volume, & tendre la peau; on évite de comprimer le testicule. Avec la main droite on plonge la pointe du trocart à la partie déclive de la tumeur, en évitant les vaisseaux de la peau, & en dirigeant la pointe de cet instrument de façon à ne point toucher le testicule. Lorsqu'on a pénétré jusqu'au fluide, on porte le doigt index & le pouce de la main gauche à la cannule, pour la soutenir, & on retire le poinçon avec la main droite; on laisse couler les eaux, & lorsque l'évacuation en est faite, on retire la cannule, en soutenant la peau avec deux doigts d'une main, pendant que de l'autre on retire la cannule, en lui faisant faire un demi-tour.

Le pansement de cette opération est fort simple. On applique sur la piquure une petite compresse, comme pour une saignée; on la trempe dans du vin tiède, ou de l'eau-de-vie, on enveloppe les bourses avec une autre compresse qu'on soutient par le bandage appelé *suspensoire*. V. SUSPENSOIRE. Cette cure n'est que palliative, parce qu'on est obligé de répéter cette opération lorsque la poche s'est de nouveau remplie d'eau, ce qui se fait en plus ou moins de temps dans les différens sujets: j'ai vu que cela alloit ordinairement à six ou huit mois.

La cure radicale consiste à procurer l'évacuation de l'humeur épanchée, & à emporter le sac qui la contenoit. Pour y parvenir, on recommande l'usage du séton, ou des caustiques, ou de l'instrument tranchant; & quoique chacun de ces moyens ne soit pas toujours également bon, il y a cependant des circonstances où l'un peut avec raison être préféré à l'autre. Le séton réussit très-bien dans les *hydroceles* formées depuis

peu dans la tunique vaginale du cordon spermatique. L'ouverture de la tumeur, suivant sa longueur, suffit pour guérir les *hydroceles* qui ne sont point anciennes; parce que l'écoulement de l'humeur fait affaïbler les cellules; le séton qu'on peut faire passer par le centre de la tumeur, produit un dégorgeement suppuratoire; on se sert ensuite du baume de soufre, dont la vertu dessiccative acheve de resserrer les follicules du tissu cellulaire, & guérit radicalement. Mais la simple incision, ni le séton ne peuvent être regardés comme des moyens suffisans, si la tumeur est ancienne, & qu'elle ait acquis un certain volume, car en retranchant un peu des tégumens émincés, on abrégeroit la cure; on est obligé, après l'incision des tégumens, de scarifier les cellules engorgées, & on en détacheroit des portions pour les enlever, ayant bien soin de ménager le cordon spermatique.

Lorsque l'eau est contenue dans une grande & unique cavité, soit qu'elle ait son siege dans la tunique vaginale du cordon, ou dans celle du testicule, le procédé opératoire est le même: il s'agit d'ouvrir la tumeur dans toute sa longueur, & de faire suppurer le sac. Il y a des praticiens qui préfèrent les caustiques à l'instrument tranchant pour faire l'ouverture, parce qu'ils produisent plus promptement la suppuration, & que l'incision attire souvent des inflammations fâcheuses.

Pour éviter une grande partie des inconvéniens qui peuvent venir de l'usage des caustiques ou de l'incision, M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne, professeur d'anatomie & de chirurgie en la royale université de Turin, a proposé dans les *mémoires de l'académie royale de Paris*, dont il est associé, une méthode particuliere d'opérer dans l'*hydrocele*. Il commence la cure par évacuer l'eau au moyen de la ponction avec le trocart. Il foment pendant quelques jours le scrotum avec des remèdes fortifiants, & le soutient avec le suspensoire, jusqu'à ce qu'il se soit fait un nouvel amas d'une petite quantité d'eau; alors il a recours deux ou trois fois à la ponction, sans attendre que la tumeur soit portée à son ancien volume: puis il fait l'incision. Par cette méthode, la crainte de la gangrene ou de

l'hémorrhagie est bien moindre ; les parties qui se sont rapprochées , & qu'on a fortifiées , sont plus susceptibles de l'effet des médicamens , & l'on excite plus promptement & avec plus de facilité une suppuration louable.

Lorsque l'*hydrocele* est formée par la maladie du testicule , il faut procéder tout de suite à l'extirpation du testicule dur , carcinomateux ou fongueux. S'il étoit simplement abcédé , il suffiroit d'en faire l'ouverture , & par des pansemens méthodiques on pourroit parvenir à le conserver. On peut aussi dans *Phydro-varicocele* , emporter avec la précaution des ligatures , les varices du corps pampiniforme , en laissant assez de vaisseaux pour le retour du sang des testicules & des bourses.

La destruction du sac est un objet bien important dans l'opération & dans la cure de l'*hydrocele*. Lorsqu'il a beaucoup de capacité , qu'il est épais & skirrheux , on doit en emporter une grande partie avec les tégumens. Ce qui reste doit être détaché avec les doigts , ou avec une feuille de myrrhe , puis coupé. Si le sac avoit dans quelques points des adhérences un peu trop fortes , il ne faudroit pas le tirer avec violence , mais le laisser pendant quelques jours : la suppuration qui se formera dans la substance celluleuse , entre les restes du sac & les tégumens , en favorisera la séparation , sur-tout si l'on a eu la précaution de faire sur les portions restantes du sac , des scarifications qui se touchent par leurs angles , afin que par quelques-uns d'eux , ces portions puissent être plus facilement détachées. Lorsque le sac est détruit , il ne s'agit plus que de tendre à la consolidation de la plaie. Voyez PLAIE , ULCERE , & le mot INCARNATION , *Chirurg.* (Y)

**HYDROCÉPHALÉ**, terme de *Chirurg.* tumeur aqueuse , ou hydropisie de la tête. *Ætius* a parlé de cette maladie dans un grand détail. On en fait de plusieurs especes , eu égard à la situation des eaux. On en admet d'abord une externe sous les tégumens ; c'est à proprement parler l'œdème du cuir chevelu , & cette maladie ne peut être comprise sous le nom d'*hydrocéphale*. Il y en a trois especes différentes suivant les auteurs. Dans la première , les eaux sont

épanchées entre le crâne & la dure-mere ; dans la seconde , la collection est entre la dure-mere & la pie-mere ; & la troisième , qui est probablement la seule qui existe dans la nature , & qui soit prouvée par des observations positives , est l'augmentation contre nature des eaux qui sont naturellement dans les ventricules du cerveau. Les enfans sont sujets à l'*hydrocéphale* dès le sein de leur mere ; & le volume excessif de la tête par cette cause , a souvent rendu les accouchemens laborieux , au point d'exiger que l'accoucheur force la fontanelle avec le doigt , pour procurer l'affaissement des parois du crâne par l'écoulement de l'humeur épanchée. L'*hydrocéphale* peut venir à la suite des coups ou chûtes qui occasionent une commotion dans le cerveau , par laquelle la structure en est dérangée , de façon que les humidités exhalantes ne sont pas réforbées. L'*hydrocéphale* se manifeste quelquefois après les douleurs de dents , les affections convulsives & vermineuses des enfans. Cette maladie arrive aussi à ceux qui ont quelque vice de la lymphe , & des obstructions aux glandes conglobées : en général , cette maladie est particuliere aux enfans. Dans les adultes , les sutures serrées ne permettent pas la distension des os du crâne.

Il y a des signes qui accompagnent cette maladie depuis son commencement jusqu'à son plus funeste degré. Ceux qui commencent d'en être attaqués , ont la tête lourde , l'affoupissement se manifeste par degrés , & devient plus fort à mesure que l'épanchement augmente ; les enfans sont foibles , languissans , tristes & pâles. Ils ont l'œil morne , la prunelle dilatée , les sutures écartées ; les os s'éminent , deviennent mous ; la tête grossit , devient monstrueuse & d'un poids insupportable ; les convulsions tourmentent les malades , & si la tête vient à crever , le malade meurt peu de temps après.

On peut voir par cette terminaison quel jugement on doit porter sur l'opération que quelques-uns proposent pour évacuer les eaux qui forment l'*hydrocéphale*. Les désordres primitifs du cerveau , dont le skirrhe est souvent une cause de l'épanchement , ou la destruction consécutive des organes contenus dans le crâne , ne laissent aucune

ressource. On pourroit, par des remèdes hydragogues, détourner l'humeur dans sa formation, si on pouvoit connoître à temps l'*hydrocéphale* dans son principe; mais lorsqu'elle est confirmée & connue par les signes sensibles, le désordre est porté trop loin pour oser risquer une opération, qui abrégeroit infailliblement les jours du malade.

**HYDROCHOOS**, f. m. (*Astronom.*) constellation qu'on nomme en latin *aquarius*, & en françois le *verseau*. C'est un des douze signes du zodiaque, qui est composé de trente étoiles en tout, & le soleil y entre au mois de janvier. Il tire son nom grec & latin, de ce qu'il est ordinairement pluvieux en Grece & en Italie: son nom françois répond à la même idée, mais voyez **VERSEAU**. (*D. J.*)

**HYDROCOLITE**, f. m. (*Bot.*) écuëlle d'eau. Genre de plante à fleur, en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice, qui devient un fruit composé de deux semences plates, & formées en demi-cercle. *Tournefort, Inst. rei herb. V. PLANTE. (I)*

**HYDROCOTILE**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) plante qui pousse plusieurs petites tiges grêles, farmenteuses, & s'attachant à la terre. Sa feuille est ronde, creuse, portée sur une petite queue; sa fleur petite a cinq feuilles blanches, disposées en rose; le fruit qui lui succède composé de deux graines fort applaties, & semi-circulaires; sa racine fibreuse. Elle croît dans les marais, elle est un peu âcre au goût; elle a la qualité apéritive, détersive, & vulnérable. M. Tournefort la nomma *hydrocotile*, de ἕδωρ, eau, & de κοτύλη, cavité, parce que sa feuille creuse est propre à ramasser l'eau.

**HYDRODYNAMIQUE**, f. f. (*Ordre encycl. Entendement. Raison. Philosophie ou Science. Science de la nature. Mathématique. Mathématiques mixtes. Mécaniques. Hydrodynamique.*) est proprement la dynamique des fluides, c'est-à-dire, la science qui enseigne les loix de leur mouvement. Ainsi, on voit que l'*hydrodynamique* ne diffère point, quant à l'objet, de la science qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore très-souvent *hydraulique*. Voyez **HYDRAULIQUE**.

On appelle *dynamique*, comme nous l'avons dit à ce mot, la partie de la mécanique qui enseigne à déterminer les mouvemens d'un système de corps qui agissent de quelque manière que ce soit, les uns sur les autres. Or, tout fluide est un composé de particules faciles à se mouvoir, & qui sont liées entr'elles de manière qu'elles altèrent & changent réciproquement leurs mouvemens. Ainsi l'*hydraulique* & l'*hydrostatique*, est la vraie *dynamique* des fluides.

Il paroît que le premier qui se soit servi de ce terme, est M. Daniel Bernouilli, qui a donné ce titre à son *Traité du mouvement des fluides*, imprimé à Strasbourg en 1738. Si le titre étoit nouveau, il faut avouer que l'ouvrage l'étoit aussi. M. Daniel Bernouilli paroît être le premier qui ait réduit les loix du mouvement des fluides à des principes sûrs & non arbitraires, ce qu'aucun des auteurs d'*hydraulique* n'avoit fait avant lui. Le même auteur avoit déjà donné en 1727, dans les *mémoires de l'académie de Pétersbourg*, un essai de sa nouvelle théorie. On n'attend pas de nous que nous en donnions ici un extrait; nous nous contenterons de dire qu'il se sert principalement du principe de la conservation des forces vives, reconnu aujourd'hui pour vrai par tous les mécaniciens, & dont on fait un usage si fréquent dans la dynamique, depuis qu'il a été découvert par M. Huyghens sous un autre nom. M. Jean Bernouilli a donné une *hydraulique*, dans laquelle il se propose le même objet que M. Daniel Bernouilli son fils; mais il prétend y employer des principes plus directs & plus lumineux que celui de la conservation des forces vives; & on voit à la tête de cet ouvrage, une lettre de M. Euler à l'auteur, par laquelle M. Euler le félicite d'avoir trouvé les vrais principes de la science qu'il traite. M. Maclaurin a aussi donné dans son *traité des fluxions* un essai sur le mouvement des fluides qui coulent dans des vases, & cet essai n'est autre chose qu'une extension de la théorie de M. Newton, que cet auteur a perfectionnée. Enfin le dernier ouvrage qui ait paru sur cette matière, est celui que j'ai donné en 1744, sous le titre de *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*; j'aurois pu donner

à cet ouvrage le titre d'*hydrodynamique*, puisque c'est une suite du traité de dynamique que j'avois publié en 1743. Mon objet, dans ce livre, a été de réduire les loix de l'équilibre & du mouvement des fluides au plus petit nombre possible, & de déterminer par un seul principe général, fort simple, tout ce qui concerne le mouvement des corps fluides. J'y examine les théories données par M. Bernouilli & par M. Maclaurin, & je crois y avoir montré des difficultés & de l'obscurité. Je crois aussi avoir prouvé que dans certaines occasions, M. Daniel Bernouilli a employé le principe des forces vives dans des cas où il n'auroit pas dû en faire usage. J'ajoute que ce grand géometre a d'ailleurs employé ce principe sans le démontrer, ou plutôt que la démonstration qu'il en donne n'est point satisfaisante; mais cela n'empêche pas que je ne rende avec tous les savans, la justice due au mérite de cet ouvrage. Je traite aussi dans ce même livre de la résistance des fluides au mouvement des corps, de la réflexion, ou du mouvement d'un corps qui s'enfonce dans un fluide, & enfin des loix du mouvement des fluides qui se meuvent en tourbillon.

Comme nous avons donné au mot FLUIDE les principales loix du mouvement des fluides, nous y renverrons ceux de nos lecteurs, qui voudront s'instruire des principales loix de l'*hydrodynamique*. Nous ajouterons seulement ici quelques réflexions qui n'ont point été données dans cet article FLUIDES, & qui lui serviront comme de complément.

La première de ces réflexions aura pour objet la contraction de la veine d'eau qui sort d'un vase. M. Newton a observé le premier que l'eau qui sortoit d'un vase, n'en sortoit pas sous une forme cylindrique, mais sous une forme de cône tronqué, qui va en se rétrécissant depuis la sortie du vase. M. Daniel Bernouilli ajoute à cette observation (*voyez son hydrodynamique, sect. 4.*), que quand les eaux sortent, non par un simple trou, mais par un tuyau, la veine se contracte, si les parois du tuyau sont convergentes, & se dilate si ces parois sont divergentes. La raison en est assez facile à appercevoir, c'est que l'eau dans sa direc-

tion, au sortir du tuyau, suit pendant quelque temps la direction des parois du tuyau, le long desquelles elle a coulé. Cette contraction & dilatation de la veine d'eau se varie donc suivant les différens cas, ce qui fait qu'il est très-difficile de déterminer exactement le temps qu'un vase met à se vider, même quand on connoîtroit exactement la vitesse de l'eau au sortir du vase. Car il est encore nécessaire de connoître la figure de la veine d'eau, qu'on ne peut pas supposer cylindrique, & dont on ne peut pas supposer par conséquent que les parties se meuvent avec une égale vitesse, puisque la vitesse est en raison inverse de la largeur de la veine.

A l'occasion de cette veine d'eau, nous dirons un mot de la cataracte de M. Newton. Ce grand géometre prétend dans le *second livre de ses principes*, que l'eau qui sort d'un vase cylindrique par un trou fait à la base de ce vase, en sort en formant depuis la partie supérieure du vase jusqu'au trou, une espece de cataracte ou de veine qui va en se rétrécissant, & dont la largeur à chaque endroit est en raison inverse de la vitesse de l'eau, c'est-à-dire en raison inverse de la racine quarrée de la distance de cet endroit à la surface supérieure de l'eau; de maniere que cette cataracte est une espece d'hyperbole du second genre, dans laquelle les quarrés des ordonnées sont comme les abscisses. M. Jean Bernouilli dans son hydraulique (*voyez le tome IV de ses œuvres*) a très-bien prouvé l'impossibilité d'une pareille cataracte, parce que la partie du fluide qui seroit hors de cette cataracte seroit stagnante, & par conséquent agiroit par sa pesanteur pour détruire cette cataracte, dans laquelle le fluide n'auroit aucune pression. V. un plus grand détail dans l'ouvrage cité.

Ma seconde observation aura pour objet la pression des fluides en mouvement. J'ai donné dans mon *Traité des fluides* en 1744, une méthode directe pour déterminer cette pression, & j'ai expliqué au mot FLUIDE, en quoi consiste cette méthode. Or il y a des cas où la formule qui exprime cette pression devient négative, & j'ai prétendu que dans ces cas, la pression ne doit pas se changer en *succion*; comme le dit M. Daniel Bernouilli, c'est-à-dire que les parois

du canal ne doivent pas être pressées de dehors en dedans, mais qu'elles le sont toujours de dedans en dehors. Voyez l'article *cxlix* de mon ouvrage. En vain m'objecteroit-on les expériences par lesquelles M. Bernouilli a prétendu confirmer sa théorie; ces expériences prouvent seulement ce que je n'ai jamais nié, & ce qui est évident par soi-même, que quand la pression du fluide est négative, la pression totale de l'air & du fluide sur les parties intérieures du canal, est moins grande que celle qui est exercée par l'air seul sur les parties extérieures du même canal. Or, dans toute ma théorie du mouvement des fluides, j'ai fait abstraction de la pression de l'air, à l'exemple de tous les auteurs d'hydraulique; & j'avois jugé que M. Bernouilli en faisoit abstraction lui-même en cet endroit, ainsi que dans tout le cours de son ouvrage. Si M. Bernouilli en disant, p. 264 de son hydrodynamique, *pressio in succionem mutatur, id est, latera canalıs introrsum premuntur*, eût ajouté ces trois mots, *ab aere circumambiente*, nous étions pleinement d'accord, & je ne lui aurois fait sur cet article aucune objection; mais il semble qu'il ait cherché à éloigner cette idée par la manière dont il explique immédiatement après cette pression changée en succion; *tunc autem*, dit-il (c'est-à-dire, dans le cas où la pression est négative) *res ita consideranda est, ac si loco columnæ aquæ superincumbentis, & in equilibrio positæ cum aquâ præterfluente, sit columna aquæ appensa, cujus nisus descendendi impediatur ab attractione aquæ præterfluentis*.

En effet, ce n'est point par l'attraction de l'eau qui coule dans le fluide que cette colonne est soutenue, mais par la pression de l'air inférieur, laquelle, dans le cas dont il s'agit, se trouve égale à la pression que l'air supérieur exerce sur la surface du fluide qui coule. Il paroît donc que M. Bernouilli ne s'est pas suffisamment expliqué sur ce qu'il appelle la *pression changée en succion*: mais quoi qu'il en soit, il est certain que toute la théorie que j'ai établie est exactement vraie, en faisant abstraction, comme je l'ai supposé, de la pression de l'air environnant. C'est ce qui fait dire à M. Euler, dans une lettre du 29 décembre 1746: Je

*crois que vos raisons sont aussi-bien fondées que celles de M. Bernouilli, & que c'est une circonstance étrangère, à laquelle il faut attribuer l'effet de la succion.... Si le tuyau étoit situé dans un espace vuide d'air, il n'y a aucun doute que l'eau ne perdît sa continuité (lorsque la pression est négative) comme vous prétendez. Votre théorie sera donc vraie dans le cas où le tuyau est placé dans un espace vuide d'air; & celle de M. Bernouilli l'est également quand le tuyau se trouve en plein air.*

Au reste, quand on considère le tuyau en plein air, la théorie de M. Bernouilli demande encore, ce me semble, quelque modification. Car lorsque le fluide descend pour sortir du vase, l'air qui environne ce vase de toutes parts n'est pas en repos, puisque l'air descend dans le tuyau à mesure que le fluide s'abaisse; ce qui ne peut se faire, sans qu'il y ait du mouvement dans tout l'air environnant; ainsi la pression de l'air sur le tuyau, tant extérieurement qu'intérieurement, ne doit pas être la même que si l'air étoit en repos; pour déterminer cette pression, il faudroit connoître le mouvement de l'air environnant; & c'est ce qui paroît très-difficile. Ne pourra-t-il donc pas y avoir des cas où la pression de l'air sur la surface extérieure du tuyau ne soit pas plus grande, ou même soit plus petite que la pression sur la surface intérieure; auquel cas, les parois du tuyau ne seroient pas pressées de dehors en dedans, par l'air qui environne le tuyau, quoique la pression du fluide qui coule dans le tuyau fût négative? Il paroît donc que le meilleur parti à prendre dans la théorie de la pression des fluides qui sont en mouvement, est de faire abstraction de l'air qui environne le tuyau. C'est aussi le parti que j'ai pris.

Enfin, ma dernière observation aura pour objet l'application du calcul au mouvement des fluides. J'ai donné dans le chapitre VIII de mon *essai sur la résistance des fluides* en 1752, une méthode générale pour appliquer le calcul à ce mouvement. Cette méthode a cet avantage qu'elle ne suppose absolument aucune hypothèse, & qu'elle est en même temps assez simple; mais je n'ai donné dans ce chapitre qu'un *essai* de cette méthode, très-analogue à celle que

j'ai employée dans le même ouvrage à la détermination de la résistance des fluides. M. Euler, dans les *mémoires de l'acad. des sciences de Prusse, pour l'année 1755*, a donné une méthode fort semblable à celle-là, pour déterminer le mouvement des fluides, & paroît faire entendre que la mienne n'est pas générale. Je crois qu'il se trompe sur ce point, & je me flatte d'avoir prouvé dans un écrit particulier, que je publierai à la première occasion, que ma méthode est aussi générale qu'on le peut désirer, à moins qu'on ne suppose le fluide *indéfini* & sans limites; ce qui n'a point lieu, & ne sauroit avoir lieu dans la nature. Il est vrai que je n'ai traité du mouvement du fluide que dans un plan; mais il est si aisé d'étendre la théorie que j'ai donnée au mouvement d'un fluide dans un solide, que je n'attache absolument aucun mérite à cette généralisation; & il me semble que M. Euler auroit dû rendre plus de justice à mon travail sur ce sujet, & convenir de l'utilité qu'il en avoit tirée. L'écrit que j'ai composé sur ce sujet n'étant pas de nature à pouvoir être inféré dans l'Encyclopédie, je me contenterai de donner une légère idée de ce qu'il contient. Je suppose pour fixer les idées, le vase plein & vertical, & je nomme  $x$  les abscisses verticales &  $z$  les ordonnées horizontales; je démontre 1°. que la vitesse verticale doit être exprimée par  $\theta q$ , & l'horizontale par  $\theta p$ ;  $\theta$  étant une fonction du seul temps  $t$  écoulé depuis le commencement du mouvement, &  $q, p$ , des fonctions de  $x$  & de  $z$ . Ces fonctions de  $x$  & de  $z$  doivent être telles, 1°. que  $p dz + q dx$  soit une différentielle complète; 2°. que  $p dx - q dz$  en soit aussi une; 3°. que lorsque  $z = y$ , c'est-à-dire, lorsque  $z$  devient égale à l'ordonnée de la courbe qui exprime la figure du vase, on ait  $p dx - q dy = 0$ ; c'est-à-dire, que  $p dx - q dy = 0$  soit l'équation de la courbe qui exprime la figure du vase. M. Euler paroît avoir cru qu'il étoit toujours possible que ces trois conditions eussent lieu à la fois; je crois avoir démontré le contraire. Mais la démonstration n'est pas de nature à pouvoir être rapportée ici.

Je donne ensuite une méthode pour trouver la fonction  $\theta$  du temps  $t$ , & une mé-

thode pour déterminer la courbe que la surface supérieure du fluide forme à chaque instant. L'équation de cette courbe est aussi déterminée par différentes conditions qui doivent toutes s'accorder à donner la même courbe: si cet accord n'a pas lieu, le problème ne peut se résoudre analytiquement. D'où il est aisé de conclure qu'il y a bien peu de cas où l'on puisse trouver rigoureusement par une méthode analytique le mouvement d'un fluide dans un vase. On peut donc s'en tenir, ce me semble, dans le plus grand nombre des cas à la méthode que j'ai donnée en 1744, dans mon *traité des fluides*, méthode qui donne des résultats assez conformes à l'expérience, quoiqu'elle ne soit pas dans la rigueur mathématique.

Lorsque le fluide a une masse finie & un mouvement progressif, alors le temps  $t$  doit nécessairement entrer dans l'expression de sa vitesse, & les conditions précédentes doivent nécessairement avoir lieu. Il n'y a que le cas où le fluide se meut suivant une ligne qui rentre en elle-même, sans être animé par aucune force accélératrice, dans lequel on puisse supposer que le temps  $t$  n'affecte point l'expression de la vitesse. Dans ce cas on a toujours  $p dx - q dz =$  à une différentielle complète; mais au lieu de l'autre condition  $p dz + q dx$ , égale à une différentielle complète, qui donneroit  $\frac{dp}{dx} = \frac{dq}{dz}$ , on a  $d\left(\frac{dp}{dx}\right) = d\left(\frac{dq}{dz}\right)$ .

Voilà le précis des loix du mouvement des fluides, telles qu'elles sont exposées dans l'écrit dont j'ai fait mention, & qui contient différentes autres recherches sur le mouvement des fluides, dont il seroit trop long de parler ici.

À l'égard de la résistance des fluides au mouvement des corps, laquelle fait une partie essentielle de l'*hydrodynamique*, voyez les art. FLUIDE, RÉSISTANCE. Voyez aussi le chap. j du troisième livre de mon *traité des fluides*, & mon *essai sur la résistance des fluides*, Paris 1752. (O)

HYDROGRAPHE, s. m. se dit d'une personne versée dans l'hydrographie. Voyez HYDROGRAPHIE. (O)

HYDROGRAPHIE, s. f. (Ordre encycl. Entend. Raison. Phil. ou Scienc. Science de la nature. Mathém. Mathématiques mixtes Astronomie

*Astronomie géométrique, Géographie, Hydrographie.*) C'est cette partie de la géographie qui considère la mer, en tant qu'elle est navigable. Voy. GÉOGRAPHIE. Ce mot est composé des mots grecs ὕδαρ, aqua, eau, & γράφω, describo, je décris.

L'hydrographie enseigne à construire des cartes marines, & à connoître les différentes parties de la mer. Elle en marque les marées, les courans, les baies, les golfes, &c. comme aussi les rochers, les bancs de sable, les écueils, les promontoires, les havres, les distances qu'il y a d'un port à un autre, & généralement tout ce qu'il y a de remarquable tant sur la mer que sur les côtes.

Quelques auteurs emploient ce mot dans un sens plus étendu, pour ce que nous appellons l'art de naviguer.

Dans ce sens, l'hydrographie comprend l'art de faire les cartes marines, la manière de s'en servir, & généralement toutes les connoissances mathématiques nécessaires pour voyager sur mer le plus promptement & le plus sûrement qu'il est possible. Voyez NAVIGATION, CARTES.

Les PP. Riccioli, Fournier, & Dechales, nous ont donné des traités d'hydrographie. Le P. Dechales qui avoit déjà examiné cette matière dans son cours de mathématiques, l'a traitée en 1677 dans un ouvrage exprès. M. Bouguer le pere suppléa à ce qui manquoit à cet ouvrage dans le traité de navigation, qu'il publia en 1698, & qui a été imprimé plusieurs fois. M. Bouguer son fils, de l'académie royale des sciences, a publié en 1653, un traité de navigation plus complet que tous les précédens, & qui contient la théorie & la pratique du pilotage; car le pilotage ne diffère point à proprement parler de l'hydrographie. Voyez PILOTAGE. Nous renvoyons à ce dernier ouvrage les lecteurs qui voudront s'instruire de l'hydrographie. (O)

HYDROGRAPHIQUE, adject. qui a rapport à l'hydrographie. V. HYDROGRAPHIE. Cartes hydrographiques, sont les mêmes qu'on appelle plus communément cartes marines. Voyez CARTE. (O)

HYDROLOGIE, sub. fém. (Hist. nat.) c'est la partie de l'histoire naturelle qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature & de leurs propriétés.

Tome XVII.

L'eau est toujours essentiellement la même; mais par les mouvemens perpétuels qui se passent dans la nature, les eaux que l'on rencontre en beaucoup d'endroits, en se combinant avec d'autres substances avec qui elles ont de l'analogie, se modifient diversement; elles acquièrent des propriétés qu'elles n'avoient point par elles-mêmes, & présentent des phénomènes extraordinaires. On peut dire en général que nulle eau n'est parfaitement pure; elle est plus ou moins chargée de parties terreuses, de parties salines, de parties sulfureuses & métalliques, &c. ce qui vient de la disposition qu'elle a de dissoudre presque tous les corps de la nature. Toutes ces substances influent sur sa pesanteur, sur sa saveur, sur son odeur, & même sur sa couleur; ces accidens varient en raison des proportions dans lesquelles ces matières étrangères se trouvent mêlées ou combinées avec les eaux.

Toutes ces circonstances ont déterminé quelques naturalistes modernes à distribuer les eaux suivant un ordre systématique, & à en faire plusieurs classes, fondées sur les différentes substances auxquelles elles se trouvent jointes dans la nature. Plusieurs auteurs avoient déjà donné des descriptions des eaux tant en général qu'en particulier; & nous ne manquons point d'ouvrage qui nous parlent des eaux minérales que l'on rencontre en différens endroits du monde. Le célèbre M. Wallerius, est le premier qui ait donné une division méthodique des eaux, dans son hydrologie, dont la traduction françoise se trouve à la suite de sa minéralogie, qui a paru à Paris en 1753. Cet habile physicien divise les eaux en deux classes générales, qui sont 1°. les eaux douces, 2°. les eaux minérales; il subdivise les premières en eaux du ciel & en eaux de la terre; & les secondes en eaux minérales froides & en eaux minérales chaudes. Les eaux du ciel sont de différens genres; il y en a de fluides, telle que l'eau de pluie, de solides ou de gelées, telle que la neige. Parmi les eaux terrestres sont les eaux coulantes, les eaux stagnantes, l'eau de la mer, la glace. Les eaux minérales sont ou spiritueuses, ou grossières, ou acidules, ou thermales.

A cette distribution méthodique des eaux, M. Wallerius ajoute un appendix ou

Ttttt

supplément dans lequel il donne une division des eaux étrangères, c'est-à-dire, de celles qui se trouvent dans les minéraux, les plantes & les animaux; il les divise en naturelles & en artificielles. Sous ces dernières, il comprend toutes les liqueurs que l'art fait tirer des différentes substances de la nature.

Depuis M. Wallerius nous avons encore une nouvelle *hydrologie*; elle a été publiée en 1758 par M. Frédéric-Auguste Cartheuser, sous le titre de *rudimenta hydrologiæ systematicæ*, & est imprimée à Francfort-sur-l'Oder. Cet auteur divise toutes les eaux en insipides & en sapides, c'est-à-dire, en eaux douces & en eaux minérales. Il fait trois genres des premières; savoir, 1°. les eaux du ciel, 2°. les eaux de la terre, & 3°. les eaux ou sucs lapidifiques. Il subdivise les eaux qui ont de la saveur, 1°. en eaux alcalines, 2°. en eaux qui contiennent du natron, 3°. en eaux muriatiques, où contiennent du sel marin, 4°. en eaux martiales, ou chargées de fer, 5°. en eaux cuivreuses, 6°. en eaux sulfureuses, 7°. en eaux bitumineuses, 8°. en eaux savonneuses, auxquelles il joint les eaux alumineuses.

Telles sont les divisions systématiques des eaux que l'on nous a données jusqu'à présent, ainsi que toutes les méthodes: elles sont sujettes à un grand nombre d'objections; cependant elles ont l'avantage de guider la mémoire de ceux qui s'appliquent à l'étude de l'histoire naturelle.

*Article nouveau sur le même objet.*

L'*hydrologie* est une partie importante de l'histoire naturelle: c'est la science qui nous fait connoître les eaux naturelles, leurs différences & leurs rapports, leurs qualités & leurs usages. Le géographe, ou l'hydrographe, considère les eaux, eu égard à leur position sur le globe de la terre.

Le physicien considère leur nature & la cause de leurs propriétés, l'origine des sources, & celle des météores aqueux, la cause de la circulation des eaux, & celle du flux & du reflux de la mer; enfin il cherche à expliquer tous les phénomènes qui naissent de la nature des eaux.

Le naturaliste se bornant aux observations & aux faits, décrit les diverses espèces d'eaux, leur nature, leur mouvement, leurs qualités & la manière de les reconnoître

& d'en faire usage. Telle est l'idée que nous devons nous former de l'*hydrologie*, dont Cartheuser & Wallerius, ensuite Valmont de Bomare, & Monnet, après ce savant Suédois, ont essayé de tracer un système élémentaire. Mais tous ces ouvrages ne sont rien moins que complets, pour donner une idée de l'*hydrologie*.

L'*hydrologie*, considérée dans le point de vue le plus étendu, embrasse plusieurs objets que ces auteurs n'y ont point fait entrer. Nous allons donner une esquisse de cette science, telle que nous l'envisionnons, & que nous souhaiterions que quelque savant entreprît d'en développer toutes les parties.

I. *Idees générales sur l'eau.* L'eau est un corps transparent, fluide à un degré de chaleur au dessus du terme de glace, volatil, rarefiable, expansible, inodore, qui s'attache aux autres corps qu'il mouille. Voyez EAU. Son expansibilité peut lui faire occuper un espace quatorze mille fois plus grand que celui qu'elle occupoit dans son état naturel; alors elle acquiert, par le moyen de l'air, une force étonnante, qui a fait imaginer les pompes à feu.

Toutes les eaux peuvent être échauffées, mais dans un vaisseau ouvert, point au delà du degré 80 du thermomètre de Réaumur. Dès ce terme, & bien au dessous, elles s'élevent en vapeurs.

L'eau est quatorze fois moins pesante que le mercure; & elle pèse huit cents quarante à cinquante fois plus que l'air: cependant elle se volatilise au point d'être soutenue par l'air même. En vertu de ces propriétés, elle pénètre l'air, la terre & les corps les plus durs: par-là elle contribue à la formation, à la production, & à la conservation de tout dans la nature. Voyez la *théologie de l'eau*, par J. A. Fabricius, traduction française, la Haye 1741.

Lorsque l'eau cesse d'éprouver le degré de chaleur nécessaire, pour la tenir dans un état de fluidité, elle se fige.

La disposition des parties de l'eau qui se congele étant libre, ses parties intégrantes prennent un arrangement régulier en aiguilles, qui s'implantent les unes sur les autres, en formant des angles de 60 & de 120 degrés.

L'eau n'est point sensiblement compris-

fible ; enfermée dans un globe de métal , mais sous un pressoir , elle sort au travers des pores du métal , plutôt que de se laisser comprimer.

Plus les corps sont volatils , moindre est le degré de chaleur qu'ils peuvent recevoir ou retenir à l'air libre , & réciproquement. Ainsi ce degré de chaleur est en raison inverse de leur volatilité , & en raison directe de leur fixité.

Par cette raison , la chaleur de l'eau bouillante , dans un vase découvert , est moindre que celle de l'huile ou de la cire bouillante , ou du métal fondu. L'eau se laisse pénétrer par le feu , qui s'envole avec les vapeurs aqueuses.

Delà vient que l'eau contenue dans un vase fermé , exposée à un feu plus violent que celui qu'elle comporte , a tant de force & fait de si violentes explosions.

L'eau pure est inaltérable & indestructible , à ce qu'il paroît. Les distillations les plus souvent réitérées , n'en sauroient décomposer les parties primitives.

Si l'eau entre dans la composition de plusieurs corps , elle se combine & se mêle aussi avec plusieurs matières : avec les sels & les huiles , avec les terres calcaires & gypseuses , avec toutes les matières végétales & animales. Elle altere tous les métaux imparfaits , en convertissant leur surface en rouille : delà naissent diverses sortes de fossiles.

Tous les sels & tous les esprits ardents se dissolvent dans l'eau , avec plus ou moins de facilité. Il en est ainsi des savons qui sont composés de matières huileuses , mêlées avec des sels. Les parties muqueuses , gommeuses , mucilagineuses , gélatineuses , sont encore dissoutes par l'eau.

On comprend delà qu'il ne sauroit y avoir d'eau parfaitement pure & homogène. Les plus pures sont , par leur nature , celles qui ont coulé long-temps sur des sables & d'autres matières vitrifiables , qui se laissent le moins attaquer par l'eau ; & celles qui ont été distillées avec les précautions requises. Après celles-là ce sont les eaux de pluie , qui tombent sans orage , quand il a déjà plu ou neigé un certain temps.

Toutes les eaux qui coulent au travers des terres calcaires , ou des matières

gypseuses , séléniteuses , sur des couches d'ochres , qui séjournent sur des pyrites , dans des mines de métaux imparfaits , qui passent sur des matières salines , sont nécessairement mêlées de matières hétérogènes qu'elles ont entraînées en dissolution , & quelquefois jusqu'à saturation. Il étoit nécessaire de rappeler ces idées générales sur la nature & les propriétés de l'eau.

II. *Especies d'eaux.* Après ces observations générales , voyons quelles sont les espèces d'eaux sur notre globe & leurs caractères. L'*hydrologie* en distingue en général de deux sortes : des *eaux communes* , qui ne renferment pas des matières hétérogènes , d'une manière sensible & propre à altérer beaucoup leur simplicité ou leur qualité : des *eaux composées* , qui tiennent quelques matières étrangères en dissolution , ou combinées avec elles , en assez grande quantité pour que leur présence & leurs effets soient sensibles.

On a aussi distingué les eaux en *eaux du ciel* , *eaux amassées sur la surface* : comme la mer , les lacs , les étangs , &c. *eaux courantes sur la surface* : comme fleuves , rivières , ruisseaux , &c. *eaux souterraines & sources* diverses qui en sortent. Mais nous suivrons la première division qui est plus simple.

III. *Eaux communes.* Les eaux communes peuvent être envisagées , par rapport à l'air , d'où elles tombent sous différentes formes ; & par rapport à la terre qui les reçoit , où elles s'amassent ou coulent.

L'eau tombe du ciel en grosse ou petite pluie , ou en bruine , ou en rosée , ou en brouillard. En général cette eau se corrompt aisément dans le repos : elle est reçue dans les bassins des mers , des lacs , des étangs , des mares , ou sur la terre , d'où naissent des sources , des ruisseaux , des rivières , ou des fleuves.

L'eau qui pénètre la terre sert à la végétation de tout ce qu'elle produit , ou bien elle se rassemble dans des grottes , des cavernes , ou des réservoirs intérieurs , qui , à leur tour , servent à former ou entretenir les sources qui en sortent.

Lorsque le froid de l'atmosphère est aux environs du terme de glace , à la hauteur où se trouvent les nuages , l'eau du ciel ,

perdant sa fluidité, tombe en givre, ou en gelée blanche, ou en grêle, ou en neige composée de flocons rayonnés, ou hérissés, triangulaires, quadrangulaires, pentangulaires, ou sexangulaires, selon les circonstances ou les causes qui ont influé dans la congélation.

Celse a déjà remarqué que l'eau la plus légère étoit celle de pluie; après celle-là, celle des sources sur sable; ensuite celle des rivières & des lacs, celle des puits, celle des glaces & des neiges, celle des étangs; la plus pesante est celle des marais. La différence de la plus légère à la plus pesante, est de 70 à 73.

La grêle tombe en grains ou en masses dures & compactes, formées de cristaux fort irréguliers, ou anguleux, en noyaux, ou de forme concave. Souvent, dans la chute, le mouvement & le frottement les arrondissent.

Les eaux communes terrestres, ou qui sont sur la terre, ou dedans, peuvent encore être distinguées à plusieurs égards. Il en est de vives qu'on nomme *eaux de roche*, parce qu'elles sortent souvent d'une source à travers un roc, ou couverte d'un rocher. Cette eau est d'ordinaire la plus légère: le pié cube de Paris pèse 70 livres: elle bout plus promptement sur le feu, & elle se refroidit plus vite: elle dissout bien le savon, qui y fait écume facilement: les légumes s'y cuisent aussi plus promptement: elle est plus propre à pétrir la farine pour le pain: en coulant sur la terre qu'elle arrose, elle y produit une belle herbe verte: on voit naître, où elle s'arrête, du cresson de fontaine: c'est aussi la meilleure pour arroser les prés: les pierres sur lesquelles elle coule, deviennent ordinairement grasses au toucher.

Il est aussi des eaux de sources qui coulent périodiquement dans certaines saisons ou dans certaines heures de la journée: ce qui vient de la fonte périodique des glaces & des neiges en certains temps de l'année & à certaines heures du jour, ou de la structure des réservoirs & des canaux, & en certains lieux, du mouvement périodique des eaux de la mer.

Les eaux des puits naturels, sont des sources dans les terrains bas, sur un banc de glaise qui soutient un lit de sable. Au

milieu même des marais, on trouve quelquefois des puits pareils, dont l'eau est aussi pure que les eaux de source. Les puits artificiels, pour être bons, doivent être creusés au dessous du niveau des eaux environnantes, être revêtus de pierres jusqu'au fond, couverts: & plus on emploie de cette eau, meilleure elle devient.

Les eaux des rivières & des ruisseaux, qui coulent sur du sable, ou du gravier vitrifiable, sont toujours très-bonnes à boire. Elles sont plus poissonneuses, mais plus pesantes, quand elles coulent sur un fond d'argille ou de limon; indigestes, lorsqu'elles coulent sur des pierres purement calcaires, ou séléniteuses, ou toseuses, ou sur des terres & des pierres minérales. Ce sont ces eaux séléniteuses, qui font naître ces goîtres que l'on voit aux habitans du Tirol, du Valais, & de quelques autres contrées. Ils devraient faire filtrer les eaux qu'ils boivent, ou les faire bouillir. Ces eaux mêlées de molécules toseuses & calcaires, sont peu propres à arroser les prés ou à blanchir les toiles. Les eaux des rivières, qui coulent sur le sable, sont préférables pour tous ces usages.

Les eaux les plus mauvaises pour les hommes & pour les bêtes, même pour certains poissons, sont les eaux mortes, dormantes ou stagnantes; soit qu'elles viennent des pluies qui n'ont pas d'écoulement, & qui tombent sur un fond limonneux ou argilleux qui les retient; soit qu'elles s'amassent dans ces fonds par les débordemens des rivières; soit enfin qu'elles soient au milieu des marais sans écoulemens. Ces eaux sont pesantes, disposées à la corruption, laissent beaucoup de sédiment, & peuvent quelquefois corrompre, dans les chaleurs de l'été, l'air des lieux circonvoisins. Tel est l'effet des marais Pontins, aux environs de Rome. Mais ces eaux sont les meilleures pour faire un bon mortier, & dans la teinture pour certaines couleurs, comme le bleu & le noir.

Les eaux des lacs ne diffèrent guère des eaux des rivières, puisqu'ils sont formés d'ordinaire par une rivière qui y entre & qui en sort. Souvent même cette eau est meilleure que celle des rivières, parce qu'elle a été battue; elle a déposé ce qu'elle avoit d'étranger, & par-là elle s'est purifiée.

IV. *Eaux composées.* Outre ces eaux communes, plus ou moins simples & pures, il y a des eaux composées qui sont mêlées ou combinées avec quelque matière étrangère, qu'elles tiennent suspendues ou en dissolution. La combinaison est d'autant plus parfaite, que la dissolution est plus exacte; & cette dissolution est d'autant plus exacte, que ces matières dissoutes ont plus d'affinité avec l'eau: comme les ochres, ou les précipités des métaux imparfaits, leur rouille, toutes les substances salines, les esprits ardents, les esprits recteurs des substances animales & végétales, les éthers vitrioliques, la partie la plus volatile des huiles & des bitumes, & d'autres semblables. Ces eaux composées sont en général de deux genres: il y en a de froides; il y en a de chaudes, qu'on nomme *thermales*.

V. *Eau de la mer.* Parmi les eaux composées froides, celles des mers tiennent le premier rang, par leur masse énorme sur la terre. Toutes ces eaux ont une saveur salée, plus ou moins âcre & amère; & cette âcreté & cette amertume sont communément attribuées par les uns à un bitume combiné avec le sel; par d'autres à un sel de Glauber amer, & au sel marin à base terreuse, qui est âcre. En effet, les expériences ont appris qu'il y avoit dans ces eaux un sel commun & marin, qui se cristallise en cubes, un sel de Glauber, du sel marin à base terreuse & de la sélénite. Tous les essais que l'on a faits jusques ici pour rendre potables les eaux de la mer, n'ont pas eu un grand succès, & on n'a pu par aucune expérience facile en extraire le bitume que l'on y suppose, ou la matière qui en rend la boisson si désagréable.

Dans les pays chauds, où il se fait une plus grande évaporation, l'eau est assez ordinairement chargée de plus de sel. La quantité de sel commun soutenue va ordinairement de 3 à 4 pour cent, & l'eau saturée de sel peut en soutenir, en dissolution, à peu près le quart de son poids. Voyez *Swedenbourg, Miscellan. p. 103.*

Le sel commun est du nombre de ceux qui se soutiennent en quantité à peu près égale dans l'eau froide comme dans l'eau chaude, & c'est par l'évaporation que l'on peut extraire ce sel, qui se cristallise.

Dans les provinces méridionales de France on fait évaporer l'eau de la mer par la chaleur du soleil d'été, de même qu'en Espagne & en Portugal. On creuse pour cela des bassins peu profonds, où l'on fait passer successivement l'eau de la mer. Dans quelques provinces septentrionales de France, on ramasse en quelques endroits le sable humecté par l'eau de la mer; on le fait sécher au soleil; on le lave dans une petite quantité d'eau pour dissoudre le sel attaché au sable; on fait ensuite évaporer l'eau sur le feu, dans des chaudières de plomb. Dans le nord on fait geler l'eau de mer en certains lieux, dans des bassins. La portion salée ne gele point. On la sépare ainsi, & on la fait évaporer sur le feu pour en obtenir le sel.

Il reste après ces manipulations ce que l'on nomme *eau-mère*. Si on la fait évaporer, on peut, par le refroidissement, en obtenir une portion de sel de Glauber, qui étant mal cristallisé, porte le nom de *sel d'Epson*. Enfin, dans ce qui reste de l'eau de la mer, il n'y a presque plus que du sel marin à base terreuse, dont on peut encore précipiter la terre par le moyen d'une lessive alcaline: c'est ce que l'on appelle *magnésie* du sel commun. Un traité complet d'*hydrologie* pourroit apprendre les méthodes des divers pays pour toutes ces différentes opérations, que nous ne faisons qu'indiquer rapidement. Voyez SEL, MER. Ce seroit une partie fort utile de l'haliologie.

VI. *Fontaines salées.* Dans l'eau des fontaines, des sources ou des puits salés, on trouve à peu près les mêmes principes que dans celle de la mer. La composition est presque la même, à l'exception des dépôts des poissons, des animaux & des plantes marines putréfiées & décomposées. Il y a de ces fontaines qui tiennent jusque'à 15 ou 16 pour cent de sel commun, comme celle de Dieuse en Lorraine. Celle de Salins, de Montmorrot, de Lons-le-Saunier en Franche-Comté; celle du Bévieux, dans le canton de Berne, varient & sont beaucoup moins riches.

C'est par l'évaporation, sur le feu, dans de grandes poêles de fer, que l'on fait cristalliser ce sel. Pour l'économie du bois on a imaginé des *bâtimens de graduation*. On

élève l'eau par des pompes , on la fait retomber sur des fagots d'épine ; l'eau douce s'évapore , & quand l'eau est chargée de 10, 12 à 14 pour cent , on la cuit. Voyez SEL COMMUN. On reconnoît ces eaux salées ; si l'on en jette sur la dissolution d'argent , le métal se précipite aussi-tôt. Toutes les parties de l'haliologie entrent aussi dans un traité complet d'*hydrologie* , qui nous manque encore.

VII. *Eaux minérales.* Parmi les eaux mixtes ou composées , il faut aussi placer toutes les eaux minérales , dont l'histoire & la théorie font de même une partie essentielle de l'*hydrologie*. Toutes ces eaux contiennent en dissolution , en décomposition , ou en combinaison , quelque substance fossile ou minérale , qu'on peut quelquefois séparer par différentes méthodes. Ces eaux sont froides ou chaudes.

Dans la première classe il y a d'abord les eaux froides, ou spiritueuses, ou éthérées. Ces eaux sont légères , pénétrantes : on y apperçoit des bulles qui montent à la surface. Cet esprit naît de la décomposition de quelque substance minérale ; quelquefois c'est un acide vitriolique volatil , que l'on reconnoît , parce que l'eau noircit alors avec la teinture de noix de galle. Si cette eau verdit le sirop de violettes , il faut en conclure que cet esprit a quelque propriété alcaline. Il y a aussi une eau spiritueuse alcaline volatile urineuse , qui purge violemment. Telle est la source de Faul-Brunne , près de Francfort-sur-le-Mein , & celle de Lauthstadt. En général plus une eau est chargée d'air , plus elle est vive & légère.

Il y a des eaux minérales grossières , qu'on nomme *eaux crues, eaux dures, eaux terreuses*. Cette eau est pesante , souvent trouble ; elle forme des dépôts, des incrustations taseuses, gypseuses, sélénitiques, des stalactites, des stalagmites. Telle est l'eau de Furstenbrunn , près de Iene en Saxe , celle de Tolfen , une source près de Montcherand , dans le canton de Berne & ailleurs. En mêlant un alkali fixe dans cette eau , il se précipite un dépôt blanc terreux. Souvent la partie calcaire de ces eaux verdit le sirop violet. Elles ne peuvent dissoudre le savon que difficilement , & elles sont nuisibles aux végétaux & aux animaux.

L'eau vitriolique de cémentation cuivreuse

appartient aussi à la classe des eaux minérales froides. Telles sont celles de Neufolt en Hongrie. Si l'on y jette un morceau de fer , il se précipite autant de cuivre , qu'il se dissout de fer , & par les loix de la combinaison le cuivre prend la place & la forme du morceau de fer. Ce n'est donc point une transformation , mais une substitution de parties.

Les eaux vitrioliques martiales sont communes ; souvent elles tiennent de l'ochre martial. On reconnoît ces eaux , parce qu'elles noircissent avec la teinture de noix de galle , avec celles des feuilles de chêne , celles de thé , de bois d'aulne , & d'autres plantes astringentes. Ces eaux sont médicinales , toniques ou désobstruantes. Il y en a dans presque tous les pays. Elles sont les plus utiles & les plus sûres dans l'usage. Mais elles varient par les mélanges , les diverses combinaisons , & les doses des matières minérales. Delà vient que les analyses varient si fort , & de la même source , en différens temps. Telles sont les eaux de Schwalbach , de Spa , de Bourbonne , de la Brevine dans le comté de Neuchâtel ; mais toutes avec des qualités différentes. Celles de Radelberg , de Weisenburg , celles de Passy sont plus foibles , aussi-bien que celles de Forges & celles de Couvet & de Motier dans le comté de Neuchâtel.

Il y a encore des eaux vitrioliques de zinc. Elles ne changent point la couleur du sirop de violettes , & ne font point effervescence avec aucun acide ; mais l'alkali fixe en précipite la terre de zinc , & cette eau donne une couleur jaune au cuivre rouge , de même que cette terre , mise en cémentation avec le cuivre , le rend aussi jaune.

Comme il n'y a que le cuivre , le fer & le zinc qui puissent être dissous par l'acide vitriolique peu concentré , il n'y a aussi que ces trois minéraux qui se précipitent en ochre , & qui puissent par conséquent se trouver dans les eaux minérales métalliques ; & le fer étant le plus commun , les eaux ferrugineuses sont par cette raison les plus communes , comme aussi les plus salutaires.

On trouve encore des eaux alcalines , que l'on reconnoît par leur effervescence avec les acides & par la teinture en-verd

qu'elles donnent au sirop violet, ou à la teinture de tournesol. Telles sont les eaux de Seltz.

Les eaux bitumineuses contiennent une substance grasse & inflammable comme le naphte ou le bitume. Quelquefois il s'en élève des vapeurs qui s'enflamment. On prétend qu'il y a une fontaine pareille près de Cracovie. Quelquefois une huile de pétrole furnage. On en trouve ainsi en Pologne le long des Krapacks. D'autres fois c'est un asphalt, comme dans la mer Morte; ou un bitume altéré, comme dans la source de Neidelbad en Suisse. *Voyez Scheuchzer, Hydrogr. pag. 322.* Souvent le soufre est mêlé avec ces sources: celles-ci sont plus fréquentes.

Les eaux sulfureuses se reconnoissent par une odeur d'œufs pourris, sur-tout par la propriété de noircir ou de jaunir l'argent. Le dépôt de ces sources, après l'évaporation donne une flamme bleue, quand on brûle ce sédiment. Telles sont les eaux des bains d'Yverdon, mais peu chargées, & une multitude d'autres dans presque tous les pays. Ces sources blanchissent le linge & la laine. Il y a aussi des sources acidules, dans différentes combinaisons. Il en est de martiales vitrioliques, que l'infusion de noix de galle rend de couleur pourpre ou noire. Leur sédiment est un ochre jaune. Quelques-unes de ces eaux sont volatiles; d'autres sont alkalines, ce que l'on reconnoît par le verd qu'elles donnent au sirop de violettes, & le rouge qu'elles communiquent à la teinture de tournesol. Les eaux de Seltz, de Pirmont, de Wildung, de Swalbach, de Spa, approchent toutes de cette espece, avec quelques diversités dans les mélanges; de même que celles de Carbenlée & Buchensée. D'autres sources acidules tiennent un peu de bitume. Un alkali fixe paroît constituer ces eaux, qui tiennent toutes un sel de chaux différemment mélangé.

On a prétendu qu'il y avoit des eaux urinaires & ammoniacales, qui étoient volatiles, parce qu'elles donnoient une teinture bleue à la dissolution du cuivre dans l'acide nitreux, & qu'elles purgent violemment; mais ce ne sont vraisemblablement que des eaux vitrioliques cuivreuses, chargées de peu de cuivre, avec quelques autres matieres combinées.

Il est encore des eaux qui contiennent un sel neutre. Elles ne font effervescence ni avec les alkalis, ni avec les acides.

Les eaux savonneuses ou smectites, comme celles de Plombieres, tiennent en dissolution des sulfres naturels, unis à des terres smectites, mais subtiles. Toutes sont propres à blanchir le linge, & à dégraisser les étoffes. Plusieurs tiennent aussi un peu de quelques sels en dissolution.

Enfin il y a des eaux qui contiennent plusieurs sortes de sels unis & combinés. Celles, par exemple, d'Epsom en Angleterre, & d'Egra en Boheme, sont chargées de l'acide vitriolique, & de l'alkali de sel marin. Il y a dans l'Oberland au canton de Berne, une petite source qui a quelque ressemblance avec celle d'Epsom, & dont on tire aussi un sel purgatif.

VIII. *Eaux thermales.* Il y a encore des eaux minérales qui sont chaudes ou thermales, comme celles de Plombieres, d'Aix en Savoie & d'Aix en Provence, de Bade en Suisse, des bains du Valais, & plusieurs autres de différens pays. Cette chaleur a plusieurs degrés depuis l'eau bouillante, comme à Aix en Savoie, ou à peu près, jusqu'au tempéré, comme celle d'Yverdon en Suisse. La chaleur de ces eaux vient de ce qu'elles coulent sur des bancs de pierre à chaux ou de craie, comme à Bath en Angleterre; sur des couches de charbons pyriteux, comme en divers endroits de l'Allemagne; ou sur des lits de pyrite sulfureux comme en Savoie; ou sur des lits de terres de pyrite tombées en efflorescence; ou en vitriolisation, ou enfin par le voisinage des volcans, comme dans le royaume de Naples.

Il y a des eaux thermales qui contiennent peu de matieres hétérogenes, comme celles de Pfeffers en Suisse; d'autres sont spiritueuses, comme celles de Pise; vitrioliques & martiales, qui teignent en noir l'infusion légère de noix de galle, comme celles de Forges: d'autres contiennent du sel neutre martial, comme celles de Badé en Suisse; d'autres sont sulfureuses, & noircissent l'argent, comme en divers bains; d'autres sont alkalines & sulfureuses, comme celles d'Aix-la-Chapelle. Celles de Carlsbad contiennent un alkali capable de détruire l'acide âcre de l'huile de vitriol, & une matiere crayeuse

& martiale, qui fait un dépôt considérable par l'addition de l'huile de tartre. Celles d'Aix-la-Chapelle ont quelque affinité avec celles de Carlsbad. On voit celles-là faire ébullition avec les acides, donner un précipité avec les alkalis, & laisser un sel neutre par l'évaporation. Les eaux thermales de Wisbad sont aussi effervescence avec les acides, ce qui indique un alkali; elles blanchissent avec l'huile de tartre; elles noircissent avec la poudre de galle, ce qui décelle le fer; on en tire aussi du sel commun. Celles de Tœplitz ont du rapport avec celles-là.

Aussi l'on voit que les eaux minérales, froides ou chaudes, contiennent à peu près des principes de même espèce, diversément modifiés ou combinés. Mais elles diffèrent en ce que les eaux froides renferment d'ordinaire plus d'esprit que les chaudes. Il y a communément plus de sel volatil dans les froides, plus de sel fixe dans les chaudes. Les froides ont plus de vitriol subtil que les chaudes; mais celles-ci contiennent plus de soufre véritable.

IX. *Mélange de tous ces principes avec l'esprit.* Dans toutes les eaux froides ou chaudes, il y a les parties du liquide aqueux; ce sont peut-être des globules très-subtils, mobiles, capables de pénétrer la plupart des corps: des particules ignées qui conservent sa liquidité, en tenant ces globules éloignés & dans un certain mouvement; enfin il y a un esprit éthéré, élastique, qui rend l'eau plus volatile, plus expansible. A ces trois principes qui constitueroient une eau parfaitement pure, telle qu'il n'y en a point, se joignent des parties terrestres ou minérales qui différencient plus sensiblement les eaux, & l'addition de la chaleur accidentelle, par le moyen des pyrites & de l'air qui distingue les thermales. Ces matières terrestres ou minérales sont donc d'ordinaire des terres calcaires subtiles, des terres sénériteuses très-fines, des sels alkalis ou des sels neutres, des parties sulfureuses, des ochres ferrugineux, quelquefois des précipités du cuivre ou du zinc, fort rarement d'autres corps, & plus rarement encore des parties dangereuses, capables de faire du mal aux animaux. Plus les eaux simples ou composées, ou thermales, contiennent de

ce que nous nommons *l'esprit des eaux*, plus elles sont légères & actives, elles se chauffent plus vite, elles se refroidissent plutôt, elles se corrompent plus tard; ces eaux forment des bulles quand on les verse; elles pétillent dans leur chûte; ou si on les agite dans un flacon de verre, elles font même sauter un tel flacon, si on le bouche & l'agite: dans la machine pneumatique, il s'éleve plus de bulles de cette eau spiritueuse. Cette même eau éventée ne produit plus aucun de ces effets; puisée au contraire à la source, on voit constamment ces phénomènes. Il est de ces eaux spiritueuses qui, mêlées avec le vin du Rhin, ou avec des acides, ou avec le sucre candi pilé, font ébullition ou une mousse sensible; éventées, elles ne le font plus. Si ces eaux sont minérales & que vous les laissez évaporer un peu, ces effets n'ont plus lieu; mais vous retirerez cependant de cette eau éventée les mêmes dépôts, les mêmes ochres, les mêmes sels qu'auparavant. Ainsi cette ébullition n'est pas l'effet du minéral, mais de l'esprit. Cet esprit est si subtil, que si l'on boit ces eaux à la source, comme à Pirmont & à Spa, il porte à la tête. Après l'évaporation de cet esprit, toutes ces eaux deviennent sensiblement plus pesantes. La gelée chasse aussi cet esprit; de-là vient que les eaux qui ont été gelées ou qui sont de neiges fondues, sont plus pesantes. Les eaux croupissantes sont onctueuses & privées de cet esprit. Les eaux de pluie, recueillies dans un vase ouvert, après qu'il a plu quelque temps, sont les plus spiritueuses & aussi les plus salutaires. Mais les eaux des citernes sont souvent ou altérées ou évaporées. Les sources qui coulent sous terre sur un fond de gravier, soutenu d'un lit de glaise, & qui sortent des côteaux à une certaine hauteur, tournés du côté du levant, sources qui ne gèlent jamais; ces sources, dis-je, fournissent les eaux les plus spiritueuses, les plus légères & les meilleures. Cet esprit n'est pas l'air que toutes les eaux renferment plus ou moins, c'est quelque chose de plus pur, de plus subtil, de plus léger, de plus volatil, de plus élastique; ou si vous voulez, un air plus subtil.

Un traité d'*hydrologie* complet & détaillé, présenteroit donc l'exposé de tous ces principes

cipes propres des eaux simples, pures, & de tous les principes étrangers des eaux composées ou minérales, leur nature, leurs propriétés, leurs effets. Il montreroit les divers mélanges & les différentes combinaisons de ces principes hétérogènes, leurs proportions & les effets qui en résultent. Il donneroit aussi l'histoire naturelle des eaux composées ou minérales des différens pays, la maniere dont on en fait usage, la méthode d'en tirer les sels ou les autres minéraux, les analyses & les expériences qui ont été faites en chaque lieu, & les arts que toutes ces expériences ont produits ou supposent.

Une partie essentielle encore d'un traité d'*hydrologie* seroit des tables systématiques ou raisonnées, où les eaux seroient rapportées à leurs classes, leurs genres, leurs espèces, pour en saisir les affinités & les rapports, comme les différences génériques & spécifiques.

L'exposé de toutes les épreuves jusques ici imaginées, auxquelles on peut soumettre toutes les eaux, pour découvrir leur nature, déterminer leur simplicité ou leur composition, & en déduire leurs propriétés, est une partie toute pratique de l'*hydrologie*, la partie la plus nécessaire & à la portée de tout le monde. Nous allons en donner un petit essai; on pourroit l'appeler l'*hydrodociasie*. Boyle, Lister, Boerhaave, Margraff, Hoffmann, Becker, Walerius, du Clos, Valmont de Bomare, Monnet, &c. ont déjà rassemblé beaucoup de faits, d'expériences & d'observations; mais un traité complet & méthodique est encore à désirer. Voyez dans la *Bibliothèque* de Gronovius tous les livres indiqués sur cette matière & sur l'eau en général.

X. *Epreuves des eaux par les sens*. Pour éprouver les eaux, on emploie d'abord les sens.

La vue nous fait connoître si elles sont limpides ou rendues troubles par des parties hétérogènes.

Ce seroit cependant conclure mal de ce qu'une eau est limpide, qu'elle n'est point du tout composée ou minérale. Les parties salines dissoutes, ou minérales décomposées, sont si subtiles, si atténuées, si divisées, qu'elles sont suspendues dans l'eau

d'une maniere imperceptible, sans lui rien faire perdre de sa transparence.

Pour concevoir comment les parties métalliques plus pesantes peuvent flotter dans l'eau, on n'a qu'à se rappeler deux propositions démontrées en mathématique. L'une, que si l'on divise un corps pesant en plusieurs parties, la superficie de chaque particule sera plus grande à l'égard de son poids que n'étoit celle du corps entier, comparée avec le poids de ses parties ensemble; c'est-à-dire, que supposant un cube d'or de 280 grains, si vous le divisez en deux, quatre, huit parties, &c. les poids de ces parties feront de 140, 70, 35 grains; mais les superficies du tout & de ses parties seront comme 12, 8, 5, 3, &c. en sorte qu'une particule du cube qui ne contient que le  $\frac{1}{8}$  de la masse du tout, aura une surface deux fois plus grande en proportion de son poids, que n'avoit le cube entier, les poids étant comme 8 à 1, & les superficies comme 4 à 1. La seconde proposition démontrée est que la résistance du fluide est d'autant plus grande, que la superficie du corps flottant est plus large; d'où il suit qu'une particule de métal peut être réduite à une telle petitesse par la solution ou la décomposition, qu'elle flottera aisément dans l'eau. C'est ce que nous voyons opérer de nos yeux, par la dissolution de l'or dans l'eau régale, de l'argent dans l'eau-forte, & des sels dans l'eau commune. Les molécules, outre cela, des corps opaques, peuvent être si minces & si petites, qu'elles ne sauroient plus intercepter le passage de la lumière qui traverse leurs pores sans obstacle.

La vue d'ailleurs peut nous aider à connoître la nature de l'eau. Si nous y voyons des bulles s'élever, nous concluons qu'elle est spiritueuse: si elle paroît rougeâtre sur la surface, c'est l'effet de quelque substance grasse animale: si la rougeur occupe toute l'eau, & que l'on y voie un dépôt de même couleur, elle charrie du bol ou de l'ochre. La couleur verte indique du cuivre ou du vitriol de mars, ou du pyrite ferrugineux; la couleur bleue annonce plus ordinairement du cuivre; la couleur blanchâtre est un indice des parties crayeuses, séléniteuses, gypseuses ou calcaires, quelquefois un mélange de chaux & de soufre. Si l'eau est

d'un blanc jaunâtre, c'est quelquefois l'effet du charbon fossile; d'autres fois les eaux martiales spiritueuses qui sont éventées, prennent cette nuance. Le jaune noirâtre indique toujours le fer; le jaune rougeâtre, les pyrites sulfureux; le verd jaunâtre, le soufre ou le fer mêlé avec le cuivre; le noir, l'asphalt ou une craie noire.

L'odorat n'offre rien de plus précis que la vue. Une odeur pénétrante qui prend au nez, lorsqu'on puise une eau à la source, annonce l'acide vitriolique, & une vapeur spiritueuse ou éthérée. Le pétrole avec le sel alkali donnent à une eau qui les renferme, une odeur agréable de styrax. Une eau qui est chargée par les pyrites, a une odeur grossière de soufre: si l'odeur est plus subtile, elle indique l'esprit volatil de soufre. Une odeur d'ail marqueroit une eau arsénicale, comme l'odeur aigre indiqueroit l'alun, & celle d'œufs pourris le soufre, uni à un alkali ou à une matière calcaire.

Le goût de rouille marque le cuivre; le goût d'encre, le vitriol martial; le goût vineux ou astringent, l'alkali ou l'esprit de soufre; le goût salin annonce des sels; le goût austère ou acerbé l'alun, ou le vitriol; le goût de craie, une terre crétaçée.

Après ces épreuves, on peut encore avoir recours à la balance hydrostatique, en comparant l'eau que l'on veut essayer à l'eau la plus pure, distillée avec soin. Mais ici il faut se souvenir d'une observation de Muffchenbroeck, c'est que dans les différentes saisons de l'année la même sorte d'eau a différens poids. En janvier 1728, il trouva que la pesanteur de l'eau étoit à celle de l'air comme . . . . 1 à 783.

17 juin 1728, à 698.

1 novemb. 1729, à 774.

10 mai 1730, à 673.

12 juin 1730, à 661.

Orat. de modo instit. experim. phys.

Eisen Schmid nous donne dans son traité de Ponderib. & Mensuris vet. les différences suivantes pour l'été & l'hiver.

1 Pouce cube mesure de Paris.	En été.		En hiver.	
	drag.	gr.	drag.	gr.
De l'eau de mer,	6.	12.—6.	18.	
— — de rivière,	5.	10.—5.	13.	
— — de puits,	5.	11.—5.	14.	

XI. Epreuves par la Chymie. C'est la

chymie qui nous fournit donc les moyens les plus sûrs pour découvrir la composition des eaux & la nature des mélanges. Indiquons ici rapidement les principales épreuves en usage.

*Epreuves générales.* On prend du sucre de saturne, autrement dit *sel de plomb*, qui est une préparation de ce métal, dissous par un acide végétal; on fait dissoudre ce sucre de saturne dans de l'eau distillée bien pure: on verse goutte à goutte de cette solution dans l'eau à éprouver; si elle change de couleur & perd sa transparence, c'est une preuve que c'est une eau mixte, impure ou minérale. On emploie aussi de la même manière la dissolution d'argent dans l'esprit de nitre, étendue avec de l'eau pure & l'huile de tartre par défaillance; on en verse goutte à goutte dans l'eau que l'on veut essayer, & on examine les effets. Outre ces épreuves générales il en est de particulières.

*Epreuves particulières.* Pour découvrir le cuivre dans l'eau, on verse quelques gouttes d'esprit de sel ammoniac ou de l'alkali volatil, l'eau deviendra aussi-tôt verte ou bleuâtre. Une lame d'acier poli y devient rouge.

Pour découvrir le fer, on verse dans l'eau de l'infusion de noix de galle, ou de thé, ou des feuilles de chêne, ou de l'écorce de grenade, & elle devient ou pourpre ou noire. La coquille d'un œuf propre y jaunit aussi. La dissolution d'argent étendue fait précipiter une poudre blanche. Un peu de cette eau trouble noircit le vin rouge, & n'altère pas le vin blanc.

Pour découvrir le zinc dans l'eau, on y verse de l'esprit de sel marin, de l'esprit de nitre, ou de l'esprit de vitriol, & il s'élève une odeur désagréable & une vapeur noire. Si l'on jette du vitriol de cuivre dans cette eau exposée à une chaleur modérée, le vitriol perd sa couleur bleue, devient blanc, & le cuivre se précipite de couleur rouge.

Pour découvrir le soufre dans l'eau, on y met une lame d'argent, qui devient brune; l'or y prend une plus belle couleur. La dissolution de l'argent étendue, ou la solution de sucre de saturne, rendent l'eau soufrée brune, noire, jaunâtre ou rougeâtre. Souvent ces eaux exhalent un esprit volatil, qui naît des pyrites décomposés ou tombés en efflorescence. Souvent le dépôt de ces eaux

est inflammable ; & si l'on fond cette matière avec le sel de tartre , on obtient du foie de soufre.

Pour découvrir l'acide vitriolique dans l'eau , on y jette de la teinture de tournesol , qui lui fait changer de couleur , si du moins l'eau est fraîchement puisée , ou de l'infusion de noix de galle , qui ne la fait point changer ; mais si l'eau est éventée avec la teinture de tournesol , elle ne change plus ; & avec celle de galle elle devient noire ou pourprée.

Pour découvrir l'alkali dans l'eau , on y jette des acides qui font effervescence , ou du sirop de violettes qui devient verd. Si l'alkali est volatil , le vitriol cuivreux dissous dans l'eau , est précipité d'une couleur bleue : si l'alkali est fixe , ce vitriol est précipité d'une couleur verte.

Pour découvrir le vitriol martial volatil , on laisse éventer l'eau , & elle est alors moins altérée par l'infusion de noix de galle. Si le vitriol martial est fixe , cette infusion rend l'eau pourpre , si elle est peu chargée ; noire , si elle est très-chargée. Si l'eau n'est pas colorée sur le champ , c'est qu'il y a des vapeurs vitrioliques. Si on verse un peu d'acide ou d'esprit de vitriol dans cette eau déjà noircie , on verra disparaître la couleur noire. On pourra la rappeler en y versant de l'huile de tartre par défaillance.

L'esprit de sel ammoniac noircit les eaux acides vitrioliques.

Pour découvrir l'alun dans l'eau , on emploie les alkalis volatils & l'esprit de sel ammoniac , qui la rendent laiteuse & en coagulent une partie. L'infusion de tournesol y prend une couleur pourpre.

Pour reconnoître le sel neutre dans l'eau , on emploie les alkalis & les acides , qui n'y font aucune effervescence. Le sirop de violettes y conserve sa couleur : mais l'esprit-de-vin rectifié , la solution d'alun & la dissolution d'argent la rendent blanchâtre. Les eaux qui contiennent ce sel sont purgatives , comme celles d'Epsum , d'Acton , de Northall , de Scarborough , de Scheltenham en Angleterre , de Sedlitz en Allemagne , &c.

Pour découvrir les eaux crétaées , qui contiennent des parties crayeuses , tofeuses ou calcaires , on emploie l'huile de tartre par défaillance , l'alkali volatil , qui les ren-

dent blanchâtres ou laiteuses. La solution du mercure sublimé y est aussi précipitée d'une couleur jaune. La solution de l'argent rend ces eaux épaisses & grisâtres.

Si après ces épreuves on a découvert quels sont les principes minéraux qui sont dans l'eau , & que l'on veuille en connoître la quantité ou les proportions , on emploie deux autres méthodes , l'évaporation par un feu très-doux & toujours diminué prudemment sur la fin , & la distillation avec toutes les précautions de l'art. On examinera le sédiment dont on comparera le poids avec celui de l'eau pesée ; on versera ensuite dessus de l'eau distillée , on la decantera dans un autre vase ; on évaporera de nouveau ; on examinera les sels , s'il y en a , & on les reconnoitra par leurs figures. Les cristaux en losange indiqueront le vitriol ; en octogone , l'alun ; en prisme , le nitre ; en cubes , le sel marin ; en pyramides , ou en prismes , ou en cubes , le sel neutre. En plaçant encore de ce sédiment sur une plaque de fer unie sur le feu , si la matière s'enflamme , on conclura qu'elle est sulfureuse. Si dans ce sédiment il y a du fer , une pierre d'aimant bien armée l'attirera. S'il y a du cuivre , on calcinera ce sédiment , on versera dessus de l'eau-forte , on la decantera , & on séparera le cuivre dont elle est chargée avec une lame de fer.

Toutes ces épreuves doivent être faites avec ordre , sans confusion , & avec une méthode suivie , qui dépend de la nature de l'eau & du but que l'on se propose ; enfin elles doivent être répétées en différens temps , pour peu que les vues soient importantes.

Si vous voulez d'ailleurs précipiter les parties ferrugineuses , ochreuses ou pyriteuses qui nagent dans certaines eaux , jetez dans une bouteille une dragme de coquilles d'huître calcinées & réduites en poudre : battez bien la bouteille , & laissez-la reposer quelques jours dans un lieu frais , en l'agitant plusieurs fois chaque jour. Vous aurez après sept ou huit jours une ochre au fond de la bouteille , ou un sédiment , que vous pourrez examiner.

Souvent on a vu des particuliers être trompés par la découverte prétendue de sources salines. J'ai vu une personne qui avoit fait

en vain des frais assez considérables. Si donc vous voulez vous assurer qu'une eau contient du sel marin ou du sel commun, jetez-y quelques gouttes d'huile de vitriol : aussitôt il doit s'élever une vapeur spiritueuse qui prend au nez. Si l'on y verse quelques gouttes de la dissolution d'argent, l'eau doit devenir blanchâtre ou laiteuse, & au bout de quelque temps il se précipitera une poudre blanchâtre. Avec ce sel commun est souvent joint un sel calcaire ou une terre séléniteuse, & ces eaux deviennent quelquefois purgatives : telles sont les eaux de Ratzburg.

Il est des sources qui contiennent des sels neutres en assez grande quantité, pour qu'on puisse aussi l'en extraire : on les reconnoît d'abord par leur goût amer. On fait cristalliser par des solutions répétées le sel qu'on en extrait par l'évaporation. Si l'on jette ce sel ainsi lavé & cristallisé sur un feu vif, il se fond d'abord ; ensuite il s'élève en bulles sans s'enflammer ; enfin il se durcit dans une matière semblable à la pierre-ponce.

On voit par l'exposé succinct & rapide que nous venons de faire, des expériences à tenter sur les eaux, pour connoître leur composition ou leurs qualités, qu'on peut employer plusieurs moyens, outre les sens & les instrumens propres à comparer leurs poids. Voici les principaux moyens qui ont été imaginés : 1°. les plantes astringentes, comme l'infusion ou la décoction des feuilles de thé, de balauſte, de chêne, de la noix de galle, d'écorce de grenade, &c. 2°. les liqueurs colorées, comme le sirop de violettes, la teinture de galle, celles de tournesol, &c. 3°. les acides forts, comme l'esprit & l'huile de vitriol, l'esprit de nitre ou l'eau forte, &c. 4°. les acides foibles, comme le vinaigre, les vins acides ou verds, le jus de citron, le sucre candi en poudre, la solution du vitriol verd, &c. 5°. les alkalis fixes, comme l'huile de tartre par défaillance, &c. 6°. les alkalis volatils, comme l'esprit fort ou délayé de sel ammoniac, &c. 7°. les dissolutions métalliques par leurs menstrues propres, comme la dissolution d'argent dans l'eau forte, la dissolution du mercure sublimé, la dissolution du sel de plomb, &c.

XII. *Observations générales sur les propriétés des eaux communes.* C'est un grand témoignage de la sagesse de l'auteur de la nature,

que les matières minérales, dangereuses aux animaux, se trouvent très-rarement décomposées, ou combinées avec l'eau, & que lorsqu'elles s'y rencontrent, on peut les apercevoir par des circonstances sensibles. Le poids de l'eau ou sa légèreté, ni le goût ne suffiroient pas, il est vrai, pour faire reconnoître toujours les eaux nuisibles.

Supposons une pinte d'eau de deux livres, poids de marc de 16 onces, divisée par gros de 72 grains chacun ; cette pinte d'eau pure doit peser à peu près 18432 grains. Si l'on suppose fondus dans cette eau 18 grains, par exemple, d'arsenic, cette eau deviendroit pernicieuse aux animaux qui en useroient habituellement. En évaluant la consommation d'un homme à une pinte par jour pour sa boisson, & dans ses aliments, il prendroit environ une once d'arsenic pendant un mois sans s'en apercevoir au goût. La pinte d'eau chargée de l'arsenic ne peseroit que 18450 grains, c'est-à-dire un millièmième de plus que l'eau pure. Si l'on compare hydrostatiquement cette eau si dangereuse avec une autre saine, mais où il se trouveroit combiné 24 grains par pinte d'un autre sel ou substance quelconque miscible avec elle, mais d'une qualité non nuisible ou salutaire, cette seconde eau, au même volume d'une pinte, pesera 18458 grains ; son poids sera donc à celui de la première eau à peu près comme 2000 est à 1 : cette première eau suéiste sera plus légère de ces deux millièmes. Ainsi c'est une conséquence erronée que de deux eaux la plus légère est toujours la plus saine. *Mém. de la société écon. de Berne, 1764, troisième partie. Mémoire de M. Perinet de Faugnes.*

En général, il faut observer qu'il n'est aucune eau parfaitement pure, simple & homogène, comme nous l'avons déjà dit : par-là même que l'eau est un menstrue propre à dissoudre ou à décomposer une infinité de corps du règne minéral & végétal, elle doit se charger d'une multitude de parties étrangères. Mais par-là même que l'eau est un délayant doux, ces parties étrangères n'alterent point si aisément les vaisseaux des animaux, lors même que ces matières auroient en elles-mêmes quelque chose d'un peu nuisible. Aussi l'eau a été regardée par quelques-uns comme une médecine univer-

selle, & s'il y a quelque chose d'outré dans ces prétentions, il est certain au moins que l'usage de l'eau est d'une utilité infinie dans l'état de santé, comme dans celui de maladie. Les plus salutaires, sans contredit, sont celles qui courent depuis long-temps sur un fond pierreux, sablonneux, & qui ont été agitées dans leur course. Telle eau qui étoit mauvaise & pesante, devient bonne après avoir été battue & agitée par les roues d'un moulin, par une chute ou quelqu'autre moyen. Les temps encore dans lesquels les eaux courantes sont les plus pures, sont celui de la gelée & celui des longues sécheresses. Les eaux d'un lac souvent battu par le vent, ou d'une rivière qui roule très-rapidement sur un fond pierreux, pourvu qu'elles ne soient pas souillées ou altérées par les immondices que l'on y jette, devroient donc être choisies de préférence pour l'usage des hommes & des animaux.

En considérant en général les rochers d'un pays, on peut déjà conjecturer si les eaux qui sortent des lieux élevés sont bonnes ou mauvaises. Si ces rochers sont quartzeux, graineux ou sablonneux, d'ordinaire les eaux qui en viennent ont les propriétés des bonnes eaux : si ces rochers sont crayeux, séléniteux, gypseux, schisteux, ces eaux ont ordinairement des propriétés différentes.

En général aussi les eaux vives qui sortent des rochers sablonneux ou quartzeux, sont moins propres pour les arts, les teintures ; pour cuire promptement les légumes, que les eaux des rivières qui coulent lentement.

Les propriétés des eaux de pluie varient aussi selon l'état de l'atmosphère, lorsqu'elle est tombée ; & M. Margraff a prouvé par des expériences, que ramassée avec le plus de précaution, elle contenoit encore beaucoup de matières étrangères. *Dissert. Examen chymique des eaux.* En général, les eaux de pluie sont les plus propres à favoriser la fermentation ; c'est pour cela qu'elles sont préférées pour les brasseries : elles dissolvent aussi une plus grande quantité de sels. Ces propriétés viennent de ce qu'elles contiennent plus d'air ; c'est ainsi qu'une eau quelconque où l'on fait dissoudre un peu de sel alkali de tartre, & une eau naturellement acidulaire, ont de même la propriété de dissoudre beaucoup plus de sel marin. Ces

eaux de pluie s'évaporent aussi-bien plus vite, sans doute à cause de l'air qu'elles renferment : toutes aussi sont plus propres à cuire & à amollir les légumes. Le serain & la rosée différent peu de l'eau de pluie tombée lorsque l'air est déjà pur ; mais le miellat qui sort principalement des plantes est une eau déjà altérée par les végétaux.

XIII. *Observations générales sur les eaux de la mer.* Notre globe s'use sans cesse, & les eaux des vallons, des montagnes & des plaines, entraînent continuellement dans les rivières & des rivières dans les vastes mers, une quantité immense de matières minérales, végétales & animales, décomposées ou détruites. La destruction perpétuelle des plantes & des animaux qui habitent dans les mers, doit encore altérer la substance de ses eaux. Soit que le sel se forme dans la mer, soit qu'il ne vienne que de la dissolution des sels placés dans la terre, & qui sont portés dans les mers, les eaux doivent aussi être changées par-là. Si ce sel se forme dans la mer, il faut aussi qu'il s'y décompose. C'est au sel que l'eau de la mer doit la propriété de se geler si difficilement, & la fraîcheur assez uniforme qu'on lui trouve. D'ailleurs sa densité, la rendant plus propre à soutenir de plus grands poids, favorise la navigation. Moins aussi les mers sont salées, plus les vaisseaux y prennent d'eau.

L'eau de la mer n'est point du tout potable, à cause du sel marin à base terreuse & du sélénite qu'elle contient : la filtration seule ne sauroit même la rendre potable, il faut avoir recours à la distillation, opération très-embarrassante : c'est-là le sujet d'un problème très-intéressant, dont on devroit trouver la solution dans l'*Hydrologie*, ou le détail de tous les essais & leur succès.

Il est démontré par des expériences répétées, qu'il n'y a point de bitumes dans les eaux de la mer en général. M. Monnet, qui a fait des expériences en divers endroits des côtes de France, n'y a jamais trouvé par des analyses exactes que du sel marin, du sel à base terreuse & du sélénite, quelquefois un sel d'epsom & une terre absorbante ; jamais ni bitume ni soufre. La dose de ces matières a varié selon les lieux, peut-être suivant les saisons, jamais dans leur nature.

On peut voir le compte qu'a rendu de ces essais M. Monnet dans son *hydrologie*, page 181 & suiv. Paris, 1772.

L'agitation violente, l'ébullition & la filtration peuvent suffire souvent à rendre potables les eaux terrestres mal-saines; mais ces moyens, nous le répétons, sont insuffisans pour l'eau de la mer. Les eaux bouillies sont plus fades, parce qu'elles sont privées d'air. On leur redonne cet air en les filtrant à froid, au travers des fontaines de sable ou des pierres à filtrer. Il n'y a que les eaux séléniteuses, que l'ébullition, souvent même la filtration, ne dégagent point des particules séléniteuses. Il en est de même des eaux sulfureuses ou salées, il faut avoir recours à la distillation. Pour cela il faut employer de fort grands alambics; il ne faut pas distiller à siccité jusqu'au fond; enfin l'eau distillée doit être exposée à l'air libre dans des vases propres, qui aient un grand diametre & peu de profondeur.

XIV. *De la quantité d'eau.* Ce seroit un objet bien intéressant de l'*hydrologie*, de déterminer à peu près la quantité d'eau qu'il y a sur ou dans notre globe & dans l'atmosphère qui nous environne, & la proportion qu'il y a entre les matieres solides & liquides. Il est certain d'abord que par un effet de la sagesse du Créateur, il y en a une quantité suffisante aux besoins de toutes les créatures, animaux & plantes, & pour toutes les opérations, les changemens & les productions, qui doivent s'exécuter sur la terre & dans ses entrailles. Voyez J. G. Feurlini, *Dissert. de suffic. copia aquarum*, &c. Jenæ, 1722, in-4°. & Derham, *théologie physique*, liv. II, chap. 5.

Si nous considérons d'abord l'étendue des mers & leur profondeur, le cours des rivières & leur profondeur, les lacs & toutes les eaux de la surface: si nous envisageons ensuite tous les amas d'eaux souterraines, & les réservoirs qui fournissent aux sources, nous comprendrons déjà que la masse des eaux du globe est très-considérable.

Les anciens & les modernes ont parlé de la profondeur des mers, & l'ont peut-être exagérée. Les bassins de ces mers sont comme d'immenses vallées, quelques-unes très-profondes, & de grandes plaines plus ou moins basses, dont le fond soutient les eaux. Kir-

cher, Riccioli, Bayle, Marfigly & divers autres ont rassemblé plusieurs faits sur cette matiere; d'où il résulte qu'il y a des mers qui ont une profondeur que les sondes & les plongeurs les plus intrépides n'ont pu mesurer, & peut-être de plus d'une lieue ou de deux, & au delà.

Il est des savans qui supposant que notre globe doit être creux au centre, pour être moins pesant & tourner plus aisément, y placent un amas immense d'eau, tandis que d'autres y ont mis un globe de feu: mais ce sont des faits assurés, fondés sur des observations certaines, que l'*hydrologie* doit renfermer, & non des suppositions, des conjectures & des hypothèses.

Descartes a donné à la superficie ou à la croûte de notre globe, deux ou trois milles d'épaisseur, le reste seroit jusqu'au centre un globe creux, dont on ignore & le contenu & l'usage. Voyez Cartesius, *lib. II, epist. 24. Philosoph. transact. abridg. by Louwtorp, vol. II, pag. 619*, & les *Feræ Groning.* d'Engelhard, *tome II, sect. 2*; Whiston, *Astronom. princip. liv. V.*

Tous les météores aqueux démontrent encore qu'il y a une quantité d'eau considérable, réduite en vapeurs, suspendues dans les nuées, & qui environnent notre globe. Cette atmosphère qui encoint de toute part notre terre, est remplie d'eau au moins à la hauteur d'un demi-mille d'Allemagne, selon les conjectures assez vraisemblables de quelques physiciens.

XV. *De la quantité de pluie.* Nous avons fait des eaux de pluie une espece distincte, soit à cause de leur origine, soit à cause de leurs propriétés & de leur usage. Les observateurs en divers pays ont mesuré & tenu compte dès le siècle passé de la quantité qu'il en tombe en chaque saison. Ces tables météorologiques seroient d'un grand usage pour la physique générale, si elles avoient été commencées depuis plus long-temps, si elles embrassoient toutes les contrées de notre terre, si elles étoient plus exactement comparatives. L'*hydrologie* pourroit alors en déduire des conséquences & des résultats qui éclairciroient divers objets encore fort incertains. Notre postérité pourra seule remplir cette partie intéressante de la science hydrologique, aujourd'hui trop imparfaite.

On saura peut-être alors quel rapport il peut y avoir en chaque pays, entre la surface des eaux de la terre & la quantité de pluie; entre la chaleur du climat & la quantité des vapeurs qui tombent sous différentes formes; entre la quantité d'eau qui tombe du ciel & celle des sources qui sortent de la terre, &c. Toutes ces connoissances & bien d'autres qui en naîtront nécessairement, & que nous ne faisons qu'entrevoir, éclairciront divers points de la physique générale, & de l'histoire naturelle de notre atmosphère.

Il est déjà connu en partie, par rapport à divers pays, où il tombe peu ou point de pluie, que le sage auteur de la nature y a suppléé par diverses ressources. En quelques contrées ce sont des fleuves qui, par leurs inondations périodiques fertilisent les terres, comme le Niger en Afrique, l'Inopus dans l'île de Délos, le Mydonius en Mésopotamie, le Nil en Egypte.

*Sic jussit natura parens decurrere Nilum;  
Sic opus est mundo.*

On voit aussi des arbres en divers lieux, qui condensent & ramassent les vapeurs aqueuses de l'atmosphère, & les laissent retomber au dessous en gouttes, pour désalterer la terre & les hommes qui les recueillent avec soin. Ce phénomène a été observé dans l'île de Fer, dans celle de S. Thomas, dans le royaume de Narfingue, qui est une presqu'île au deçà du Gange, & dans les Indes orientales. Le balisier, arbrisseau de l'Amérique, rend le même service aux habitans des îles, au rapport de Labat.

Les hautes montagnes servent aussi à arrêter les vapeurs de l'atmosphère, à les condenser, & à fournir des eaux aux vallées, aux plaines, aux sources & aux rivières. Voyez *Usages des montagnes*, dans le *Recueil de traités sur l'histoire naturelle*, Avignon, in-4°. 1766.

Enfin, on fait que des rosées très-abondantes du matin, ou un serain salutaire du soir, suppléent plus ou moins abondamment aux pluies trop rares en certains climats brûlans.

XVI. *Mouvement des eaux.* Il n'est pas moins intéressant dans l'hydrologie, de contempler la circulation & le mouvement perpétuel des eaux, qui étoient si nécessaires pour

en prévenir la corruption, pour porter ces eaux en tous lieux, pour les faire pénétrer par-tout, & pour servir ainsi à la conservation & à la formation de tous les êtres animés & inanimés de la terre. La fluidité, la liquidité, la mobilité de l'eau, propriétés nécessaires de cet élément, le rendent propre à humecter, à ramollir, à pénétrer, à dissoudre plus ou moins selon la nature du sujet, & à produire tous les effets, auxquels elle est destinée par son mouvement & sa circulation. Il y a aussi dans l'eau une viscosité qui fait qu'elle s'attache à certains corps, ce qui la rend encore propre à y adhérer, & à conserver une humidité par-tout où il en est besoin. C'est ainsi que l'eau humecte la terre, s'y filtre, monte dans les canaux des plantes, comme dans les tuyaux capillaires, & y porte les sucs nourriciers, favorables à la végétation: elle forme ou décompose par son mouvement dans le sein de la terre, une multitude d'espèces de corps, en sorte qu'elle entre par sa circulation dans presque tous les phénomènes de la nature.

C'est par sa mobilité encore que l'eau prend & conserve le niveau; si aucun obstacle ne l'empêche. Sa fluidité est plus lente que celle de la lumière & de l'air, plus prompte que celle de l'huile, du mercure, ou du sablon sec. Elle peut donc se mouvoir avec facilité en tous les sens. Cette fluidité, jointe à sa pesanteur, fait qu'elle coule toujours en bas, en cherchant à s'approcher du centre de la terre, & elle ne monte pour s'en éloigner que lorsqu'une force suffisante l'y oblige. Comme chaque particule de l'eau est détachée, & qu'elle est pressée ou portée vers le centre, avec une gravité égale, il s'ensuit que ces particules ne doivent cesser de couler en bas que lorsqu'il n'y en a aucune plus élevée que l'autre; alors la masse prend le niveau. Voilà l'origine du cours des rivières & des fleuves, & de la formation des lacs & des mers. Ainsi l'eau tranquille forme toujours la véritable ligne horizontale. On connoît l'usage que l'on tire de cette propriété pour le nivellement. C'est aussi parce que l'eau se tient par son poids dans cette ligne horizontale, que les mers ont une surface arrondie, & que leurs eaux se maintiennent dans les bornes que leur prescrit la gravité mutuelle qui leur est assignée.

Cette mobilité de l'eau, jointe à l'air qu'elle renferme toujours, fait qu'elle est dilatable par la chaleur. Delà son expansibilité & sa volatilité, qui la rendent capable de s'élever en vapeurs dans l'air, d'où naît un mouvement perpétuel d'ascension & de chute : delà la pluie & tous les météores aqueux, que l'*hydrologie* n'embrace point pour les développer & les expliquer, parce que ces détails appartiennent à la physique. C'est par ces moyens que les eaux sont dans un mouvement perpétuel de la terre dans l'atmosphère, & de l'atmosphère sur la surface du globe, pour les besoins toujours renaissans de toutes les créatures. On peut voir dans Halley comment il a estimé la quantité de ces vapeurs en circulation, *Miscellan. curio. t. I. Lond. 1705*. Il prétend que dans un jour d'été il s'éleve de la Méditerranée seule 5280 millions de tonnes d'eau. C'est ainsi que l'air est rafraîchi & purifié, & la terre humectée & fécondée. Le diamètre de chaque bulle d'eau, quelle que soit leur figure, est augmenté par la chaleur, au point de devenir plus de dix fois plus grand qu'auparavant. Un pouce cubique d'eau peut être divisé en dix mille millions de particules. L'eau devient par conséquent plus légère que l'air, de sorte qu'elle est poussée en haut, selon les loix de l'hydrostatique. Elle monte donc jusqu'à ce qu'elle rencontre un air plus raréfié ; alors elle demeure suspendue. Plusieurs particules se rapprochent, forment des gouttes ; la raréfaction diminuant ces gouttes, elles retombent : ces vapeurs, poussées par les vents vers les montagnes, y forment les sources des rivières, qui descendent dans les plaines & coulent jusqu'à la mer. Voyez VAPEURS. Telle est la circulation perpétuelle sagement établie par le grand auteur de la nature.

Comme le cours des rivières fait succéder une masse d'eau à une autre ; comme les flots & les ondes se suivent dans les mers ; comme les vapeurs montent & redescendent sans cesse ; comme l'eau pénètre & se filtre dans la terre pour en sortir ; il y a ainsi dans tout le globe un mouvement perpétuel de cette eau, & un remplacement successif ; de même que dans le sang qui circule dans les veines du corps humain, ou dans la sève qui circule dans les plantes.

C'est en un mot le mouvement perpétuel ; établi par le créateur, & qui doit durer autant que le monde, qui est l'ouvrage de sa sagesse adorable.

Les vents, qui naissent de la raréfaction de l'air & de ses changemens, servent encore à agiter les nuées remplies d'eau, & l'océan, qui en est comme le réservoir.

Le flux & reflux de la mer, dont les phénomènes sont si singuliers, impriment encore à ses eaux un mouvement périodique aussi utile que merveilleux.

Il y a encore des eaux qui ont des mouvemens propres & singuliers, qui naissent de diverses circonstances, comme certains lacs qui s'élevent & s'abaissent, comme certaines sources qui coulent périodiquement en augmentant ou diminuant, comme l'Euripe dans la mer Egée, dont le flux & le reflux sont tellement déréglés, vers les quadratures, qu'ils se font 12 ou 13 fois en 24 heures ; mais réglés par les nouvelles & les pleines lunes ; lorsque ses retardemens sont les mêmes que ceux de l'Océan. Voyez *Théol. de l'eau, liv. III, ch. 12*.

Peut-être la mer a-t-elle encore un mouvement particulier, mais lent, qui peut venir d'un changement périodique dans le mouvement de la terre ; mouvement dont le période seroit très-long. Ce seroit peut-être à ce mouvement qu'il faudroit attribuer les changemens que l'on a observés dans l'emplacement de la mer. C'est ce qui a déjà fait dire à Ovide :

*Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus,*

*Esse fretum : vidi factas ex æquore terras.*

*Et vetus inventa est in montibus anchora summis,*

*Et procul à Pelago conchæ jacuere marina, &c.*

Voyez sur ce sujet, *recueil de divers traités sur l'histoire nat. de la terre, in-4°*.

Des causes extraordinaires & des accidens de plusieurs sortes impriment aussi diverses espèces de mouvemens considérables aux eaux des mers, des lacs & des rivières ; comme les orages, les tremblemens de terre, les bouleversemens des montagnes, ou leur chute. Des rivières changent de cours ; de nouveaux lacs se forment ; des rivages sont abandonnés

abandonnés de la mer, qui se retire; de nouvelles îles paroissent; d'autres sont abymées, &c. Voyez Buffon, *théorie de la terre*: Bertrand, *structure intérieure de la terre*: Fabricius, *théologie de l'eau*.

Si les eaux de l'atmosphère, si celles de la surface de la terre sont ainsi en mouvement, les eaux renfermées dans ses entrailles doivent éprouver des mouvemens pareils, & une circulation continuelle, par le mouvement & la rotation de la terre, par l'impression du flux & du reflux, par l'évaporation des eaux intérieures, & la filtration de celles qui retombent, par les réservoirs & les canaux, qui se remplissent & se vident, par les feux souterrains, & plusieurs autres causes, &c. Tous les détails des phénomènes de cette circulation intérieure doivent entrer dans l'*hydrologie*, & présentent une variété intéressante de faits, qui font une partie curieuse de l'histoire naturelle du globe que nous habitons.

Toutes les causes qui mettent en mouvement les eaux, ou qui servent à l'entretenir, ont été merveilleusement proportionnées & combinées, sans quoi ces eaux inonderoient la terre, la ravageroient & la rendroient bientôt inhabitable.

Les vents auxquels les vapeurs aqueuses contribuent si essentiellement, quoique la plupart si irréguliers en apparence, servent d'ailleurs à entretenir cet équilibre du mouvement des eaux. Ici tout est balancé & calculé avec une sagesse admirable. Voyez Halley dans les *Transact. philos.* n<sup>o</sup>. 183. (B. C.)

**HYDROMANTIE**, s. f. l'acte ou l'art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. Voy. **DIVINATION**. Ce mot est grec & composé d'*ὕδωρ*, eau, & *μαντεία*, divination.

L'*hydromancie* est une des quatre espèces générales de divination; les trois autres ont chacune rapport à un des élémens, le feu, l'air, la terre; & on les appelle *pyromancie*, *aéromancie*, *géomancie*.

Varron dit que l'*hydromantie* a été inventée par les Perses, & que Numa Pompilius & Pythagore s'en sont fort servis. Voyez **HYDATOSCOPIE**.

Ceux qui ont écrit sur l'optique, nous ont donné la description de plusieurs machines qui sont d'usage dans cette science.

Tom. XVII.

Pour construire une machine *hydromantique*, par le moyen de laquelle on fera perdre une image ou un objet de vue au spectateur, & on le lui fera appercevoir de nouveau sans changer la position de l'un ou de l'autre: prenez deux vaisseaux *ABF* & *CGMK* (*Pl. hydraul. fig. 31.*), dont l'un soit plus haut que l'autre; remplissez le premier d'eau, & soutenez le sur trois petits piliers, dont l'un doit être creux & muni d'un robinet *B*; partagez le vaisseau le plus bas *CM* en deux parties par une cloison *HI*, & adaptez un robinet à celle d'en bas pour pouvoir l'ouvrir & fermer à plaisir.

Placez un objet sur la cloison que le spectateur, placé en *O*, ne pourra appercevoir par le rayon direct *NL*.

Si l'on ouvre le robinet *B*, l'eau descendant dans la cavité *CI*, le rayon *NL* s'éloignera de la perpendiculaire, & réfléchira vers *O*, & le spectateur appercevra l'objet par le rayon rompu *NO*. Si l'on ferme le robinet *B*, & que l'on ouvre celui qui est marqué par la lettre *P*, l'eau descendra dans la cavité la plus basse *HI*; la réfraction cessera, & il ne viendra aucun rayon de l'objet à l'œil. Mais en fermant de nouveau le robinet *P*, & ouvrant l'autre *B*, la cavité se remplira de nouveau, & l'on appercevra l'objet comme auparavant. Voyez **RÉFRACTION**.

Pour construire un vaisseau *hydromantique* qui représente les objets extérieurs comme s'ils nageoient dans l'eau, prenez un vase cylindrique *ABCD* (*Pl. hydraul. fig. 32.*) partagé en deux par un verre *EF*, qui ne soit pas exactement poli: appliquez au point *G* une lentille convexe des deux côtés, & inclinez en *H* un miroir plan de figure elliptique sous un angle de 45 degrés; que *IH* & *HG* soient un peu moindres que la distance du foyer de la lentille *G*; en sorte que l'image de l'objet puisse passer à travers dans la cavité du vaisseau supérieur; noircissez la cavité intérieure, & remplissez celle de dessus d'eau bien claire.

Ces machines appartiennent à l'*hydromancie* considérée comme une branche de l'histoire naturelle; mais, pour y revenir en tant qu'elle est divination, nous ajoutons après Delrio qu'il y a plusieurs espèces d'*hydromancie*, dont voici les principales.

1<sup>o</sup>. Lorsqu'à la suite des invocations, &

Xxxxx

autres cérémonies magiques, on voyoit écrits sur l'eau les noms des personnes, ou des événemens qu'on desiroit de connoître, ordinairement ces noms se trouvoient écrits à rebours, au moins se rencontrerent-ils de la sorte dans l'événement que cite Delrio, d'après Nicéphore Choniata. *Annal. lib. II.*

2°. On s'y servoit d'un vase plein d'eau, & d'un anneau suspendu à un fil, avec lequel on frappoit un certain nombre de fois les côtés du vase.

3°. On jetoit successivement, mais à peu de temps l'une de l'autre, trois petites pierres, dans une eau tranquille & dormante; & des cercles que formoit la surface de cette eau, aussi-bien que de leur intersection, on tiroit des présages pour l'avenir.

4°. On examinoit avec soin les divers mouvemens & l'agitation des flots de la mer; les Siciliens & les Eubéens étoient fort adonnés à cette superstition, & quelques chrétiens orientaux ont eu celle de baptiser tous les ans la mer, comme si c'étoit un être animé & raisonnable; mais ce n'en est pas une que d'examiner l'état de la mer, pour en conjecturer si le calme durera, ou s'il n'arrivera pas de tempête. On ne doit pas non plus mettre au nombre des superstitions, comprises sous le titre d'*hydromancie*, la cérémonie que fait tous les ans le doge de Venise d'épouser la mer Adriatique.

5°. On tiroit aussi des présages de la couleur de l'eau, & des figures qu'on y voyoit ou qu'on y croyoit voir représentées. C'est ainsi, selon Varron, qu'on apprit à Rome quelle seroit l'issue de la guerre contre Michridate; certaines rivières ou fontaines passoient chez les anciens pour être plus propres que d'autres à ces opérations. *Voy. PÉGOMANCIE.*

6°. C'étoit encore par une espèce d'*hydromancie* que les anciens Germains, quand ils avoient quelque soupçon sur la fidélité de leurs femmes, prétendoient s'en éclaircir: ils jetoient dans le Rhin les enfans dont elles étoient accouchées; & s'ils furnageoient, ils les tenoient pour légitimes, & pour bâtards, s'ils alloient à fond; c'est à quoi Claudius fait allusion dans ce vers:

*Et quos nascentes explorat gurgite Rhenus.*  
Ne seroit-ce pas sur cet ancien usage, que dans le même pays on faisoit subir l'épreuve

de l'eau froide à ceux qu'on accusoit d'être forciers? *Voyez EPREUVE.*

7°. On remplissoit d'eau une tasse, ou un autre vase, & après avoir prononcé dessus certaines paroles, on examinoit si l'eau bouillonneroit, & se répandroit par-dessus les bords.

8°. On mettoit de l'eau dans un bassin de verre ou de crystal, puis on y jetoit une goutte d'huile, & l'on s'imaginoit voir dans cette eau, comme dans un miroir, les choses dont on desiroit être instruit.

9°. Les femmes des anciens Germains pratiquoient encore une autre sorte d'*hydromancie*, en examinant les tours & détours, & le bruit que faisoient les eaux des fleuves dans les gouffres ou tourbillons qu'ils formoient, pour prédire l'avenir. *Clem. Alex. Strom. lib. I.*

10°. Enfin, on peut rapporter à l'*hydromancie* une superstition qui a été en usage en Italie, & que Delrio assure qu'on pratiquoit encore de son temps. Lorsqu'on soupçonnoit quelques personnes d'un vol, on écrivoit les noms de trois de ces personnes sur autant de petits cailloux, qu'on jetoit dans l'eau, & il ajoute que quelques-uns se servoient pour cette opération d'eau bénite; mais il n'ajoute pas ce qu'on découvroit par ce moyen. Delrio, *Disquisit. magic. lib. IV, quæst. vj, sect. 3, pag. 543 & 544.*

**HYDROMANTIQUE**, f. f. (*Mathém.*): quelques auteurs ont appelé ainsi l'art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulieres. Cette science, si elle en mérite le nom, est fondée principalement sur deux faits très-connus; l'un est, qu'un corps *R* placé au fond d'un vase plein d'eau, (*fig. 31, hydr.*) peut être vu par un œil *O*, placé près du bord du vase, quoique ce même œil ne pût le voir si l'eau étoit ôtée; l'autre est, que le fond *CHD* d'un vase plein d'eau paroît plus élevé qu'il n'est en effet, par exemple en *EIF*: ces deux phénomènes sont une suite des loix de la réfraction. *Voyez RÉFRACTION. (O)*

**HYDROMEL**, f. m. (*Pharm.*) boisson qui se prépare avec l'eau & le miel.

L'*hydromel* est simple ou composé. Le simple se fait avec le miel seul, & l'eau commune: & quand il a acquis une force égale à celle du vin, soit par la quantité

de miel qu'on y a mise, soit par une grande coction, ou par la fermentation, on l'appelle *vineux*. Pour faire l'*hydromel* vineux, il faut une livre de miel sur trois pintes d'eau; le miel de Narbonne, ou à son défaut le miel blanc, le plus beau, le plus nouveau, & le plus agréable au goût, doit être employé pour cette liqueur. On le délaie avec l'eau dans un vaisseau de cuivre étamé; & on fait bouillir doucement ce mélange sur le feu, jusqu'à ce qu'il ait acquis assez de consistance, pour qu'un œuf frais, avec sa coquille, puisse nager dessus sans tomber au fond. Il faut avoir soin de bien écumer la liqueur en la faisant bouillir. Étant faite, on la coule par un linge, ou par le tamis: ensuite on en verse environ la moitié dans un baril neuf, lavé plusieurs fois avec l'eau bouillante, puis avec une ou deux pintes de vin blanc, en sorte qu'il n'y reste aucune odeur désagréable.

Quand le baril est plein, on n'y met point le bondon; mais on en bouche seulement l'ouverture avec un morceau de linge, pour empêcher qu'il n'y tombe quelque ordure: puis on le place dans une étuve, ou au coin de la cheminée, dans laquelle il faut entretenir un petit feu jour & nuit, pour échauffer doucement la liqueur, & la faire fermenter.

Il faut mettre l'autre partie de l'*hydromel* dans des bouteilles, ou dans des cruches de terre à cou étroit, bien nettes; observant de ne les pas boucher, mais de les couvrir seulement d'un linge comme le baril, & les attacher en différens endroits au dedans de la cheminée. Cet *hydromel* des bouteilles sert à remplacer celui qui sort du baril par la fermentation, laquelle doit durer environ six semaines. Après ce temps-là, vous boucherez le baril avec son bondon, enveloppé d'un peu de linge. Il ne faut pas le ferrer, ni l'enfoncer trop avant, parce qu'on est obligé de le retirer de temps en temps pour remplir le baril, que vous devez porter à la cave, & l'y laisser passer un hiver. Quand vous remarquez que l'*hydromel* ne se condense plus à la cave, & qu'il est toujours à fleur du bondon, vous enfoncez alors le bondon, & ne touchez plus au baril, que pour le percer, & le mettre en bouteilles.

Il seroit peut-être mieux de faire fermenter

l'*hydromel* par insolation, c'est-à-dire, en l'exposant au soleil; mais comme cet astre n'est pas toujours sur l'horizon, sa chaleur ne peut produire une fermentation aussi égale, ni aussi prompte que celle qui se fait dans les étuves, ou dans les cheminées. Il y auroit un remède à cela; ce seroit de transporter tous les soirs au coucher du soleil, le baril dans un lieu chaud; mais cela demanderoit beaucoup de soin & d'adresse, pour ne pas brouiller la lie qui s'amasse au fond. Cette lie est de couleur brune, & beaucoup plus liquide que celle du vin.

La consistance de l'*hydromel* vineux approche plus ou moins de celle du sirop, & son goût, de celui du vin d'Espagne ou de la malvoisie, lorsqu'il est très-vieux.

Il est cordial & stomachique; il dissipe les vents, guérit les coliques qui en proviennent, aide la respiration, & résiste au venin.

L'*hydromel* simple ordinaire se fait comme le vineux, excepté qu'on ne le laisse pas fermenter.

*Hydromel composé.* Pendant que vous ferez bouillir la quantité d'eau & de miel que nous avons marquée ci-dessus pour la préparation de l'*hydromel* simple, vous ferez bouillir des raisins de damas, coupés en deux. On en met demi-livre sur six livres de miel; & il faut quatre pintes d'eau pour les faire cuire. La liqueur étant diminuée de moitié, vous la passerez par un linge, avec légère expression des raisins; puis vous la mêlerez avec l'*hydromel*, & laisserez bouillir le tout ensemble pendant quelque temps. Ensuite vous y enfoncerez une rôtie de pain trempée dans de la bière; & ayant ôté l'écume qui se formera de nouveau, vous retirerez la liqueur du feu, la laisserez reposer; & la versant par inclination, afin de la séparer du sédiment, vous la mettrez dans un baril préparé de la manière que nous avons prescrite ci-dessus, dans lequel vous mettrez auparavant une once du plus beau sel de tartre, dissous dans un verre d'esprit-de-via; & il faut faire en sorte que le baril soit tout plein. Après cela, vous l'exposerez débouché, sur des tuiles ou sur des briques, au grand soleil, ou sur le four d'un boulanger, ou dans une étuve bien chaude; ayant soin de le remplir, jusqu'à

ce qu'il ne jette plus d'écume. L'ayant rempli pour la dernière fois, vous le boucherez exactement, & le porterez à la cave, où ayant resté pendant quelques mois, il pourra être percé & mis en bouteilles.

Cet *hydromel* composé est propre pour fortifier l'estomac, particulièrement celui qui est chaud.

Pour le rendre plus agréable, on peut mêler cinq ou six gouttes d'essence de cannelle dans l'esprit-de-vin qui sert à dissoudre le sel de tartre. On peut encore y faire infuser des zestes de citrons, des framboises, des fleurs, ou des aromates, qui peuvent convenir selon les différens goûts.

On peut user de cette liqueur au lieu de vin.

Pour conserver l'*hydromel* pendant plusieurs années. Il faut mettre sur chaque barrique un demi-setier d'esprit de sel. (†)

**HYDROMETRE**, f. m. (*Phys.*) est le nom qu'on donne en général aux instrumens qui servent à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse, la force, & les autres propriétés de l'eau. Ce mot est composé du grec ὑδρῶν, eau, & μέτρον, mesure. On donne communément le nom d'*aréometre* à l'instrument dont on se sert pour déterminer la pesanteur spécifique de l'eau. Voyez **ARÉOMETRE**. À l'égard de ceux dont on se sert pour mesurer la vitesse, & par conséquent la force des eaux courantes, voyez l'article **FLEUVE**. Chambers. (O)

**HYDROMÉTRIE**, f. f. (*Mathém. & Phys.*) c'est la science qui enseigne à mesurer la pesanteur, la force, la vitesse de l'eau, & des autres fluides; ce mot est formé des mots grecs ὑδρῶν, eau, & μέτρον, mesure. L'*hydrométrie* comprend l'*hydrostatique* & l'*hydraulique*. Voyez ces deux mots.

Ce terme est moderne & de peu d'usage; on s'en est servi pour la première fois en 1694, que l'on fonda une nouvelle chaire de professeur d'*hydrométrie* dans l'université de Bologne, en faveur de Guglielmini, qui a poussé la doctrine des eaux courantes beaucoup plus loin qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. Voyez **FLEUVE**. Chambers. (O)

**HYDROMITES**, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) nom que l'on donnoit anciennement à certains officiers de l'église grecque qui étoient chargés de faire l'eau bénite, & d'en faire

l'aspersion sur le peuple. V. **EAU BÉNITE**. Ce mot est composé d'ὑδρῶν, eau, & μυσῆς, personne consacrée aux fonctions de la religion pour ce qui concerne la bénédiction & l'aspersion de l'eau. *Dict. de Trevoux.* (G)

**HYDROMPHALE**, f. f. (*terme de Chirurgie.*) tumeur qui vient au nombril, & qui est causée par de l'eau. Ce mot vient du grec ὑδρῶν, eau, & ομφαλός, nombril.

On distingue l'*hydromphale* des autres tumeurs qui viennent au nombril, en ce qu'elle est molle, & néanmoins peu obéissante au toucher, & qu'elle ne diminue ni n'augmente en la comprimant. Quand on la regarde à travers la lumière, on la trouve transparente.

On dissipe l'*hydromphale* par des remèdes résolutifs, tels qu'on les a indiqués au mot **HYDROCELE**. On la guérit aussi, si elle ne cède point aux remèdes, par la ponction au milieu du nombril avec un trocart. Voyez **TROCART**.

Il semble que la fluctuation devroit être mise au nombre des signes caractérisés de l'*hydromphale*. V. **FLUCTUATION**. (Y)

**HYDROPARASTAN** ou **HYDROPARASTES**, f. m. pl. (*Théologie.*) nom d'hérétiques, attachés à Tatien, qu'on appelle aussi *Eucratites*, *Apotactites*, *Saccophores*, *Sévérianiens* & *Auariens*. Voy. **EUCRATITES**, **AQUARIENS**, &c. Ce mot est formé du mot grec ὑδρῶν, eau, & παρῆστημι, je présente, j'offre.

Les *hydroparastates* étoient une branche de Manichéens, qui prétendoient qu'on devoit se servir d'eau au lieu de vin dans l'eucharistie. *Dict. de Trevoux.* (G)

**HYDROPHANE**, f. f. ou adj. f. (*Hist. nat.*) genre de pierres à demi-pellucides; ce mot est formé de ὑδρῶν, eau, & φανερόν, je brille, parce que le caractère distinctif de ce genre de pierres, est de jeter quelque éclat étant plongé dans l'eau.

Ce sont des pierres à demi-transparentes, composées de crystal, & de beaucoup de terre qui s'y trouve mêlée inégalement, comme dans la chalcédoine. Cette composition donne à toute la masse un œil louché, terne & considérablement opaque, en sorte qu'on ne peut procurer à ces sortes de pierres un poli fin; cependant si on les met dans l'eau, elles brillent, & deviennent à quel-

ques égards pellucides , mais leur transparence cesse , dès qu'on les tire de l'eau & qu'on les essuie.

Nous ne connoissons que deux especes de ce genre de pierres *hydrophanes* ; l'une d'un gris blanchâtre sans veines , & qu'on nomme *la pierre changeante* , ou *l'œil du monde* ; l'autre est semblablement d'un gris blanchâtre mêlé de jaune , avec un noyau noir au milieu : les auteurs appellent cette dernière *l'œil de Bélu*. ( *D. J.* )

**HYDROPHOBE**, adj. ( *Méd.* ) *ιδροφοβος*, *aquam timens*. On se sert de ce terme, pour désigner ceux qui ont le malheur d'être affectés de la maladie terrible, qu'on contracte ordinairement par l'effet de la morsure de certains animaux, & particulièrement d'un chien enragé, qui est connue sous le nom de *rage* ; à laquelle on donne aussi le nom d'*hydrophobie*, à cause de l'horreur de l'eau, qui en fait un des symptômes essentiels. Voyez **HYDROPHOBIE**, **RAGE**.

**HYDROPHOBIE**, f. f. ( *Méd.* ) *ιδροφοβια*. Ce terme grec est composé des mots *ιδρω*, *eau*, & *φοβος*, *crainte*, *aquæ timor*. Il est employé par les médecins, pour synonyme du mot *rage*, qui est la maladie de ceux qui sont affectés d'une sorte de délire furieux, à la suite de la morsure d'un chien, ou de quelqu'autres animaux enragés. Comme un des principaux symptômes qui accompagnent cette maladie, est une aversion insurmontable pour l'eau, c'est ce qui lui a fait donner le nom d'*hydrophobie*. Mais comme elle est moins connue sous ce nom là, que sous celui de *rage*, il paroît convenable de ne traiter de cette maladie, que sous cette dernière dénomination, qui est d'ailleurs plus spéciale : ainsi voyez **RAGE**.

**HYDROPHORE**, f. m. ( *Myth.* ) statue de bronze, de deux coudées, dont parle Plutarque dans la vie de Thémistocle. Ce grand homme, dit-il, l'avoit faite des amendes auxquelles il avoit condamné ceux qui détournoient les eaux publiques à leur usage particulier, & ensuite il l'avoit consacrée dans un temple d'Athenes. Il retrouva son *hydrophore* à Sardis dans le temple de la mère des dieux. C'étoit une des statues que Xerxès avoit emportées de Grece, & Thémistocle fit des efforts inutiles pour que le satrape de Lydie voulût bien la lui rendre. M. Dacier

croit que c'est celle qui, dans Pline, *livre XXXIV*, chap. viij, porte le nom d'Enophore par la faute des copistes ; mais tout est perdu en critique, si l'on admet des conjectures de cette espece, que le sens n'exige point, & qui ne sont point appuyées par les manuscrits. ( *D. J.* )

**HYDROPHORIES**, f. f. plur. ( *Myth.* ) cérémonie funebre qui s'observoit à Athenes & chez les Eginetes, mais en des mois différens, à la mémoire des Grecs qui avoient péri dans le déluge de Deucalion & d'Ogygès ; ainsi, *hydrophorie* étant un mot composé d'*ιδρω*, *eau*, & *φοβο*, j'emporte, désigne une fête commémorative de ceux qui ont été emportés par les eaux. ( *D. J.* )

**HYDROPHILLON**, ( *Hist. nat. Bot. anc.* ) nom que les anciens auteurs grecs ont donné à une plante qui croît sur les lieux où se trouvent des truffes pardessus ; mais comme ils n'ont pas décrit cette plante sous laquelle on trouve des truffes, *tubera*, il n'est pas possible de la deviner. De plus, le récit qu'ils en font, paroît tellement contraire à d'autres sentimens qu'ils soutiennent ailleurs, & même tellement opposé à la vérité, qu'on ne peut s'empêcher de soupçonner ici quelque méprise. Ils disent que cette plante nous enseigne où sont les truffes ; mais nous savons que par-tout où on en trouve, il ne vient point de plante au dessus. Peut-être que quelques-uns d'eux ont confondu la truffe, *tuber*, avec le *bulbocastanum*, que nous appellons en françois *terrenoix*. En ce cas, il est certain que les feuilles de celle-ci en font une sûre indication, & alors leur *hydrophillon* ne seroit qu'un second nom de *terrenoix*. ( *D. J.* )

**HYDROPHYSOCELE**, f. f. terme de Chirurgie, tumeur du scrotum causée par de l'eau & de l'air : c'est une hydrocele mêlée d'air. Voyez **HYDROCELE**.

La complication de flatuosité se fera connoître par la rénitence de la tumeur, & le son qu'elle rend lorsqu'on la frappe, comme seroit un balon. L'hydrocele flatueuse, ou plutôt la flatuosité de l'hydrocele se dissipera par l'usage des cataplasmes discutifs & carminatifs, faits avec les poudres de fleurs de camomille, de sureau, dans une décoction d'anis, de coriandre, &c. L'amas d'eau forme le fond & l'essentiel de la maladie ;

nous en avons parlé amplement au mot HYDROCELE. (Y)

HYDROPIQUE, adj. (Méd.) C'est l'épithete par laquelle on désigne un malade affecté d'*hydropisie* en général; mais elle est plus particulièrement affectée par l'usage à l'*hydropisie*, avec épanchement d'humeurs dans le bas-ventre, que l'on appelle *ascite*. Voyez HYDROPSISIE.

HYDROPSISIE, f. f. (Méd.) ἰδρῶσις, *hydrops*. C'est une maladie des plus considérables entre les affections chroniques. Elle consiste dans une collection contre nature d'humeurs aqueuses ou sérueuses, rarement d'une autre nature, qui croupissent dans leurs vaisseaux relâchés, ou qui sont extravasées dans quelques cavités; d'où s'ensuivent différentes lésions de fonctions, selon le siege du mal, & toujours, lorsqu'il est dans des parties molles, ou qui sont susceptibles de céder, une tumeur ou enflure, & une distension extraordinaire proportionnée au volume de ces humeurs.

Si elles s'étendent à toute l'habitude du corps & à ses cavités, l'*hydropisie* est dite universelle; si les humeurs n'occupent que quelques-unes de ces parties, l'*hydropisie* est particulière, & alors elle prend différents noms, selon les différentes parties qui en sont affectées.

Lorsque l'humeur remplit outre mesure tout le tissu cellulaire, qui est sous les tégumens, dans toute leur étendue, & forme une bouffissure générale, on appelle cette espèce d'*hydropisie*, *leucophlegmatie*, lorsque l'humeur est pituiteuse, épaisse, & tirant sur le blanc; mais lorsqu'elle est simplement aqueuse, sérueuse, ce qu'on distingue par la différente disposition de la peau, dont la surface dans ce dernier cas est plus luisante, plus étendue, on donne à cette sorte d'affection le nom d'*anasarque*, terme formé de deux mots grecs *ἐν τῶν σαρκῶν*, *circa carnes*, pour signifier qu'elle a son siege dans la membrane cellulaire qui entoure, qui enveloppe les muscles, mais qui ne pénètre pas dans les interstices des fibres charnues, qui forment les muscles. Le contraire n'arrive que fort rarement; & alors, selon Boerhaave, *comment. in propr. instit. med.* §. 732, cette maladie ne doit pas être appelée *anasarque*, mais *ἰντρασαρκῶν*, *intra carnes*, *hyposarque*.

V. LEUCOPHLEGMATIE, ANASARQUE.

On appelle *hydrocephale*, l'*hydropisie* de la tête, soit qu'elle ait son siege au dehors ou au dedans de cette partie. Voyez HYDRO-CÉPHALE. L'*hydrophtalmie* est l'*hydropisie* des enveloppes, ou du globe de l'œil. Voy. HYDROPTALMIE.

Il se forme quelquefois une espèce d'*hydropisie* dans les parties intérieures de la trachée-artère, qui est une sorte de *bronchocele*: Voyez BRONCHOCELE.

L'*hydropisie* de poitrine n'a pas de nom particulier; V. POITRINE. Celle du péricarde s'appelle *hydrocardie*; V. HYDROCARDIE.

Si l'*hydropisie* se forme dans le bas-ventre, elle prend le nom d'*ascite*, *ασκίτης*, ce qui signifie *hydrops utricularius*, parce que dans cette maladie les parois de l'abdomen sont tendues comme un outre, par les humeurs dont est remplie la cavité de cette partie. Voyez ASCITE: c'est l'*hydropisie* proprement dite, ou au moins celle que l'on a communément en vue, lorsqu'on parle de l'*hydropisie* simplement, sans autre distinction: c'est aussi sous cette acception qu'il en sera principalement traité dans cet article.

Quelquefois l'*hydropisie* a son siege dans les cavités, plus ou moins distendues, du tissu cellulaire de Malpighi, entre les membranes qui sont des duplicatures du péritoine, d'où sont formés l'épiploon, le mésentère, &c. ou entre quelques parties du péritoine même, & celles auxquelles il doit être naturellement adhérent; ou dans un grand nombre de cellules de ce tissu qui revêt la surface des viscères, lesquels se remplissent outre mesure, sans cesser d'être distinctes entr'elles, d'où se forment, ce qu'on appelle des *hydatides*. L'*hydropisie* est appelée *enkistée*, *hydrops saccatus*, dans le premier cas, & *vésiculaire* dans le dernier. Voyez KISTE, HYDATIDE.

On donne le nom d'*hydrocele*, à l'amas d'humeurs qui se forme dans les bourses, c'est-à-dire dans le scrotum & avec différentes combinaisons, dans les cellules, ou cavités des différentes tuniques qui enveloppent les testicules; ce qui s'étend quelquefois à la verge. Voyez HYDROCELE.

La matrice est aussi susceptible d'*hydropisie*, ainsi que les ovaires, le vagin. Voyez MATRICE, OVAIRE, VAGIN.

Lorsque les humeurs sont abondantes dans le tissu cellulaire de quelqu'un des membres, on ne l'appelle point *hydropisie*, mais *enflure œdémateuse*, si la tumeur est fort étendue; ou *œdeme* simplement, si elle est circonscrite. Voyez **ŒDEME**.

Ainsi, il n'y a *hydropisie* que là où il y a proprement amas contre nature d'humeurs aqueuses, séreuses ou laiteuses, d'un volume assez considérable, à proportion de la partie qui en est le siège. Or donc, comme c'est un amas de liquides qui constitue essentiellement cette maladie, la tympanite qui n'est qu'une collection d'air dans la capacité du bas-ventre, est placée mal-à-propos, par quelques auteurs, parmi les différentes espèces d'*hydropisie*, malgré la ressemblance dans l'enflure à l'égard de l'ascite, comme de l'emphysème, à l'égard de l'anasarque. V. **TYPANITE, EMPHY-SÈME**. Il arrive souvent complication de ces deux sortes de maladies avec l'*hydropisie*.

Il résulte de toutes les observations que l'on a faites, à l'égard des différentes espèces d'*hydropisie*, que l'on ne peut les attribuer qu'à deux sortes de causes, qui sont, 1°. tout ce qui peut faire obstacle au cours de la lymphe séreuse, & l'empêcher de passer librement des artères, qui lui sont propres, dans les veines correspondantes, en sorte que les premiers de ces vaisseaux s'engorgent & se dilatent de plus en plus, par défaut de mouvement progressif dans leurs fluides, dont le volume s'y augmente de plus en plus, par l'abord qui ne laisse pas de s'y en faire continuellement, effet de la cause impulsive, qui reste à peu près la même; d'où suit la rupture de ces mêmes vaisseaux qui, à force d'être distendus outre mesure, ne peuvent enfin qu'éprouver une véritable solution de continuité, qui donne lieu à l'effusion, à l'épanchement de l'humeur continue, & de celle qui ne cesse d'y être portée. La faiblesse des vaisseaux & des viscères fait une cause de cette nature, attendu qu'il a été observé constamment que la faculté qu'ont les pores absorbans des veines qui répondent aux grandes cavités du corps, de s'imbiber des humeurs qui y sont répandues, est susceptible d'augmenter ou de diminuer proportionnellement aux forces de la circulation

en général; ce qui fait que dans les maladies aiguës, où le mouvement du sang est trop grand, toutes les parties internes même se dessèchent, parce que les vapeurs destinées à les humecter sont trop repompées; & au contraire, dans les maladies chroniques de langueur, les humeurs extravasées sous forme de vapeurs, faute d'être reprises, se condensent, s'accumulent sous forme liquide, ce qui donne lieu à différentes enflures; & parce que, en général, la force des artères qui portent les humeurs, se conservent plus long-temps que celles des veines, pour les reprendre, il s'ensuit le défaut d'équilibre respectif qui doit subsister dans la santé entre ces vaisseaux; défaut qui, à l'égard des solides considérés généralement, est la cause de tous les dépôts, de toutes les fluxions, de toutes les évacuations spontanées, excessives, qui peuvent avoir lieu dans le corps humain. Voyez **EQUILIBRE, écon. anim.** On peut aussi ranger, dans l'espèce des causes dont il s'agit ici, l'épaississement des humeurs, en tant qu'il donne lieu à des embarras qui en gênent le cours dans leur retour à la masse, qui produisent des obstructions, des compressions, des resserremens spasmodiques qui portent sur les veines séreuses, d'où suivent des engorgemens de ces vaisseaux, leur rupture, & des épanchemens d'humeurs qui forment l'*hydropisie*. Le spasme causé par l'irritation mécanique ou physique du genre nerveux, lorsqu'il subsiste un certain temps, peut également procurer des étranglemens dans les vaisseaux de toute espèce, qui ont souvent les mêmes suites, indépendamment d'aucun vice dans les fluides. Tout ce qui vient d'être dit de ces différentes causes de l'*hydropisie*, est confirmé par l'expérience de Lower, qui produisoit dans des chiens de véritables épanchemens d'humeurs, des amas de sérosité dans les différentes capacités, par la ligature des principales veines qui en rapportent le sang.

2°. La dissolution du sang ou le défaut de consistance de cette humeur d'où dérivent toutes les autres, qui fait que ce fluide ne peut être retenu dans les vaisseaux qui lui sont propres; il devient susceptible de s'échapper sous forme séreuse dans les vais-

seaux d'un genre qui n'est pas fait pour le recevoir naturellement, lorsqu'il a la consistance qui lui est propre: il passe, dans les arteres sereuses, dans les conduits colatéraux qui ne sont pas capables de résistance; &, comme il y en a encore moins dans les cavités du tissu cellulaire où quelques-uns aboutissent, il s'y jette, les remplit, les distend, & y fournit la matiere & le volume de l'œdeme, des bouffissures, de la leucophlegmatie, de l'anasarque; ou s'il est dirigé vers les vaisseaux exhalans, il fournit les fluides qui suintent continuellement dans les capacités, qui, n'étant pas repompés, forment des amas d'eau qui y croupissent plus long-temps qu'on ne pense communément sans se corrompre; parce que l'air n'ayant point d'accès dans les parties où elles sont renfermées, elles se conservent comme les eaux de l'amnios, dans lesquelles nage le fœtus pendant tout son séjour dans la matrice, qui y sont même quelquefois retenues pendant plusieurs années sans aucune corruption, dont peuvent être préservées encore plus aisément les eaux des hydropiques; parce qu'elles ont ordinairement une sorte de consistance mucilagineuse, qui les rend peu susceptibles du mouvement intestin qui produit la putréfaction. Voyez DISSOLUTION, PUTRÉFACTION. C'est par les effets de la dissolution du sang, qu'il arrive souvent que des phthiques paroissent mourir *hydropiques*; parce que les poulmons ne pouvant pas convertir le chyle en sang, avec la consistance qui lui est nécessaire pour être bien constitué, il ne peut pas être retenu dans ses propres vaisseaux, & il fournit aux autres une surabondance d'humeurs avec les suites mentionnées: dans le cas où ces humeurs excédantes viennent à prendre leur cours par la voie des selles, ou de la peau, ou des urines; la diarrhée, ou les sueurs colliquatives, ou le diabete qui s'établit en conséquence, empêche qu'il ne se fasse aucun amas d'eaux: ces malades au contraire meurent entièrement desséchés. Voyez COLLIQUATION, FIÈVREHECTIQUE, COLLIQUATIVE, DIARRHÉE, DIABETES.

Il n'est aucun des symptômes de l'*hydropisie*, qui ne puisse être regardé comme l'effet d'une des deux sortes de causes

différemment modifiées, sur lesquelles on vient d'établir toute la théorie de cette maladie, où il y a complication de ces deux différens principes dans un même individu.

Ce qui dispose principalement à produire l'*hydropisie* dans quelque cas que ce soit, c'est le défaut de régime: d'ailleurs cette maladie peut être formée immédiatement, ou être la suite d'une autre maladie; ce dernier cas est plus ordinaire que le premier. Quand l'*hydropisie* est la maladie primitive, elle est quelquefois l'effet d'une disposition héréditaire; mais elle est ordinairement causée par la lésion des fonctions dans les premières voies qui ne produit que des digestions imparfaites, ou par la dégénération du sang & de la masse des humeurs, qui ne fournit qu'une lympe trop épaisse, qui engorge les vaisseaux qui la reçoivent, ou une sérosité trop abondante qui les relâche, les distend & les force à se rompre; ou, par l'effet du froid, sur l'habitude du corps qui donne lieu à une suppression de la transpiration, dont la matiere reflue dans la masse des humeurs, & produit ensuite une sorte de pléthore dans le système des vaisseaux sereux & lymphatiques, lorsqu'elle ne se fait pas une issue par quelqu'autre voie d'excrétion: la résidence dans des lieux humides, marécageux, exposés au vent du midi, qui occasionent un relâchement dans l'habitude du corps toujours comme plongé dans un bain de vapeurs, dont il ne cesse de s'imbiber par les pores absorbans de la peau, a souvent aussi les mêmes suites: une boisson abondante d'eau froide, sur-tout lorsqu'elle est prise, le corps étant échauffé par quelque cause que ce soit, ou dans la nuit pendant le relâchement que procure le sommeil, peut produire intérieurement les mêmes effets, si elle n'est pas évacuée d'une manière proportionnée à sa quantité, par la proie du vomissement ou des selles, des urines ou des sueurs.

L'*hydropisie*, qui succede à une autre maladie, peut avoir autant de différentes causes, qu'il y a de différentes maladies qui peuvent la faire naître: telles sont toutes les fièvres accompagnées de beaucoup d'ardeur & de soif, suivies d'une boisson proportionnée,

proportionnée, & même sans boisson par la seule acrimonie dissolvante qu'elles occasionent dans la masse des humeurs : les fièvres intermittentes, invétérées, sur-tout la fièvre quarte, lorsqu'elle n'a pas été bien traitée, & qu'on s'est trop hâté de la *couper* par l'usage du quinquina ; les obstructions des viscères rebelles à la nature & aux remèdes, comme les squirrhes du foie, de la rate, du pancréas, du mésentère, des intestins, des reins, de la matrice, & même les tubercules des poumons aussi-bien que l'asthme ; les trop grandes évacuations de quelque espèce qu'elles soient, comme les hémorrhagies, les saignées trop répétées, trop abondantes ; la diarrhée, la dysenterie opiniâtre, invétérée ; les vomitifs, les purgatifs trop violens & trop souvent employés, ainsi que les sudorifiques, les diurétiques, les psylifans qui produisent de trop grands effets ; la suppression des évacuations nécessaires, comme des urines, des menstrues, des hémorroïdes ; la mélancolie, la jaunisse, le scorbut & autres de semblable nature : à toutes ces causes prédisposantes de l'*hydropisie*, on doit ajouter la grossesse qui, par le volume de la matrice, établit souvent une disposition à cette maladie, autant qu'elle comprime les troncs des veines, qui rapportent le sang des extrémités inférieures & des viscères de la région hypogastrique.

Quant aux effets & aux progrès de l'*hydropisie*, on observe en général que, dans toutes les espèces de cette maladie, il y a communément enflure, ou au moins tumeur sensible dans quelque partie de l'habitude du corps ; & un sentiment de pesanteur dans l'intérieur, lorsque la collection d'humours se forme dans quelque capacité : on remarque que la couleur de la peau est toujours viciée dans l'un & l'autre cas, en ce qu'elle est fort pâle, tirant sur le verdâtre ; que les malades ont un grand dégoût des alimens, & sont tourmentés par une soif continuelle, qui les porte à boire abondamment, sans que la boisson les soulage à cet égard ; ce qui a fait dire au poète par rapport à cette circonstance :

*Quò plus sunt potæ, plus sitiuntur aquæ.*

Mais chaque espèce de *hydropisie* a ses  
Tome XVII.

symptômes particuliers, à raison des différentes parties qui sont affectées. Voyez HYDROCÉPHALE, HYDROPIESIE DE POITRINE, HYDROCELE, LEUCOPHLEGMATIE, &c.

Pour ce qui est de l'ascite dont il s'agit ici plus particulièrement, il s'annonce ordinairement ainsi : les piés commencent à s'enfler autour des talons & des malléoles d'une tumeur œdémateuse, plus ou moins séreuse, qui conserve pendant quelque temps l'enfoncement qui s'y fait par l'impression un peu forte des doigts ou de quelqu'autre corps mouffe qui y a été appliqué. Dans les commencemens, cette enflure dispaçoit entièrement pendant la nuit, c'est-à-dire, lorsque les malades étant couchés, le corps est dans une situation à peu près horizontale, où les humeurs n'ayant plus à remonter contre leur propre poids, qui l'emporte sur l'action des vaisseaux ou du tissu cellulaire, relâché, forcé, retournent plus aisément dans le torrent de la circulation ; en sorte que le matin il ne reste plus de tumeur, ou au moins elle est considérablement diminuée, mais elle se forme de nouveau pendant le jour, paroît le soir, de plus en plus considérable, & gagne peu à peu les jambes & les cuisses au point de s'étendre jusqu'à la hauteur des reins, dans les bourses, & le tissu cellulaire des tégumens de la verge qui se tuméfient toujours davantage, tellement qu'elle est quelquefois comme ensevelie dans l'enflure : en même temps l'humour commence à se jeter dans la capacité du bas-ventre, & y devient toujours plus abondante au point qu'elle distend bientôt les parois de l'abdomen jusques pardessus l'estomac, & cause un sentiment de fluctuation & de murmure par les eaux contenues qui augmentent le volume du bas-ventre, du côté où elles sont portées par leur poids, à mesure que le malade étant couché, se relève en différens sens à droite & à gauche : & cette fluctuation est encore plus sensible, lorsque l'on frappe le ventre avec une main à l'opposite de l'autre qui le presse par côté ; car alors les mains sont affectées, comme du choc ondulatoire d'une colonne de liquide mis en mouvement.

Ces différens symptômes suivent ordinai-

Y y y y

rement cette marche, lorsque la cause de l'*hydropisie* ascite dépend d'un vice général dans les solides & dans les fluides; mais lorsque la cause est dans quelque viscere du bas-ventre, l'enflure se forme souvent sans être précédée de celle des extrémités inférieures, survient insensiblement & presque sans que les malades s'en aperçoivent; c'est ce qui arrive, sur-tout dans les *hydropisies* enkistées: d'autres fois l'enflure se forme en très-peu de temps, & comme subitement; c'est le cas de l'ascite proprement dite: outre cela, il y a encore à remarquer que quelquefois l'enflure n'occupe pas toute l'étendue du bas-ventre, mais seulement une partie plus ou moins considérable, de maniere que le ventre paroît, dans quelque cas, comme partagé, étant fort relevé d'un côté, & de l'autre fort affaissé; ce qui arrive, lorsque l'*hydropisie* est renfermée dans un sac; mais lorsqu'elle est étendue dans toute la capacité, l'enflure rend tout l'abdomen également saillant dans toute la surface, avec un sentiment de pesanteur dans la région des aines, lorsque le corps est droit; & souvent cette enflure augmente si fort, devient si prominente par le volume excessif des humeurs qui la forment, que les malades ne peuvent pas voir leurs piés, & qu'ils craignent de plus en plus que la distension extrême de leur ventre ne les fasse crever, en forçant ses parois à se rompre.

En général pendant que les parties inférieures du corps augmentent de volume par la formation de l'enflure, les supérieures diminuent de plus en plus, sur-tout le cou & le haut de la poitrine, par la maigreur, le dessèchement de toutes les parties charnues qui ont lieu dans tout le corps, mais dont les effets sont cachés sous l'enflure, dans les parties qui en sont affectées: quelquefois cependant les mains & le visage, le tour des yeux sur-tout deviennent bouffis, lorsque le mal a fait de grands progrès; ce qui arrive principalement le matin, après le sommeil: les malades éprouvent quelquefois de grandes démangeaisons par tout le corps, & deviennent même sujets à la gale; ce qui doit être attribué aux parties âcres les plus grossières de l'excrétion cutanée, qui s'embarassent & sont, pour ainsi dire,

laissées à sec dans les vaisseaux de la peau. Voyez PRURIT, GALE.

Dans l'ascite, les malades rendent très-peu d'urine, & elle est ordinairement fort rouge & fort épaisse, parce que la sérosité du sang se portant ailleurs en grande abondance, les parties lixivielles restent privées de leur véhicule; & par la même raison, il ne se fait presque point de transpiration, encore moins de sueur; le ventre est le plus souvent aussi très-paresseux, sur-tout, lorsqu'il y a obstruction au foie & défaut de flux de la bile dans les intestins.

Mais un des symptômes des plus importants de l'*hydropisie*, c'est la fièvre ordinairement continue, lente, hectique, qui augmente sur le soir, mais de sorte que le pouls est en général toujours petit, très-fréquent, assez dur & tendu; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la dégénération des humeurs, qui excite l'irritabilité des vaisseaux plus que dans l'état naturel. Voyez IRRITABILITÉ.

L'enflure de la grossesse, sur-tout lorsqu'elle est accompagnée de celle des jambes, peut faire naître quelque difficulté à distinguer cet état de celui de l'*hydropisie* ascite; mais cette difficulté ne subsiste pas longtemps, si l'on fait attention à ce que la suppression des menstrues n'a pas lieu ordinairement dans l'*hydropisie*; que les mamelles qui s'enflent dans la grossesse, diminuent au contraire beaucoup dans cette maladie; que la femme grosse ne sent point de ballonnement, de fluctuation dans son ventre, selon les divers mouvemens qu'elle fait, sur-tout lorsqu'elle est couchée, comme on les sent dans l'*hydropisie*, qui d'ailleurs ne peut pas être confondue avec la grossesse, lorsque celle-ci est un peu avancée, parce qu'elle a son signe caractéristique, qui est le mouvement de l'enfant par parties successives; ce qui n'a point lieu dans le mouvement des eaux qui se fait toujours en masse. C'est l'*hydropisie* de la matrice (dont la cavité se remplit outre mesure de sérosités, sans qu'on puisse dire pourquoi son orifice ne s'ouvre pas pour leur donner issue), qui est le cas le plus difficile à distinguer de la grossesse. Voyez MATRICE.

Pour ce qui est des signes qui établissent la différence entre l'*hydropisie* ascite, la

tympanite, la leucophlegmatie, voyez TYMPANITE, LEUCOPHLEGMATIE.

A l'égard du pronostic de l'*hydropisie* en général, on peut dire qu'elle est toujours difficile à guérir, & même dangereuse, à proportion qu'elle est plus considérable & plus invétérée, & lorsqu'elle succède à une maladie aiguë. Cependant si les personnes affectées de cette maladie ont été naturellement robustes; que les viscères fassent encore assez bien leurs fonctions; que les forces ne soient pas beaucoup diminuées; que l'appétit subsiste passablement; que les digestions ne soient pas laborieuses; que la respiration se fasse librement, sans toux; que la soif ne soit pas fort pressante, & que la langue soit rarement sèche, sur-tout après le sommeil; que le ventre soit libre, sans que les déjections soient trop fréquentes; qu'elles deviennent faciles par l'effet des purgatifs, sans rester relâché après leur opération; que l'urine change de qualité, selon la différence des boissons dont use le malade; qu'il ne se sente pas de lassitude, & qu'il ait de la facilité à s'exercer: si toutes ces conditions se rencontrent dans le même sujet, c'est de très-bon augure; s'il ne s'en présente que quelques-unes, c'est toujours une raison d'avoir de l'espérance pour la guérison de la maladie; mais s'il ne paroît aucune ou très-peu de ces dispositions avantageuses, l'état est désespéré.

Entre les especes d'*hydropisie*, l'anasarque est celle qui est la moins à craindre; l'ascite est toujours dangereuse, sur-tout s'il est joint à la tympanite, voyez TYMPANITE, & d'autant plus que les causes qui y donnent lieu, sont plus importantes; ainsi il est plus difficile à guérir, lorsqu'il est une suite de l'obstruction du foie, que lorsqu'il provient seulement d'une trop grande boisson d'eau, ou de toute autre cause aussi peu considérable: il est bon qu'il n'y ait pas d'autre enflure qui l'accompagne, ou que, s'il y en a aux extrémités inférieures, elle ne soit pas bien considérable, & qu'elle ne s'étende pas à d'autres parties: l'*hydropisie* enkistée est moins funeste que l'ascite; parce que dans celle-là il se fait encore un peu de circulation de la sérosité renfermée dans le sac, au lieu qu'elle est absolument extravasée & sans aucun cours dans l'ascite.

Le flux de ventre qui arrive au commencement de l'*hydropisie*, sans être causé par des indigestions, est le plus souvent très-salutaire, selon l'observation d'Hippocrate: il n'en est pas de même lorsque la maladie est fort avancée, & qu'il y a un grand abattement de forces, alors la diarrhée accélère souvent la mort, parce que ce symptôme n'est que le mauvais effet de la foiblesse des viscères: c'est aussi pourquoi l'*hydropisie*, lorsqu'elle est une suite de l'abus des purgatifs, comme des saignées, est la plus incurable.

Les urines peu abondantes, troubles, avec la fièvre, sont un très-mauvais signe dans l'*hydropisie*, d'autant plus que la quantité en est moindre; parce que c'est une preuve que la plus grande partie de la sérosité est détournée ailleurs pour former la collection d'humeurs: c'est pourquoi il est convenable, selon le conseil de Celse, de comparer chaque jour la quantité de la boisson du malade avec celle de l'urine qu'il rend, & d'observer le volume du ventre, en mesurant son contour avec un fil, sur-tout lorsqu'on donne au malade ces remèdes évacuans, parce que s'il diminue à proportion que la quantité des urines augmente, ou qu'il se fait une évacuation par quelque autre voie, c'est un fort bon signe; au lieu que s'il augmente malgré l'effet de ces remèdes, il n'y a presque plus rien à espérer, ainsi que dans le cas où il y a retour de l'enflure après avoir été emportée par les évacuations que l'art a procurées; parce qu'il y a lieu de penser qu'il existe quelque vice incurable dans les viscères, qui renouvelle continuellement la collection des eaux.

On doit regarder la mort comme prochaine, lorsque, dans cette maladie invétérée, il survient des taches livides, des ulcères de mauvais caractère aux gencives, dans la bouche, dans différentes parties de l'habitude du corps, & particulièrement aux jambes; ainsi que quand les malades rendent du sang grumelé par la voie des selles, ou qu'ils deviennent sujets à des hémorrhagies, particulièrement à celle des narines.

Les plaies, les ulcères des hydropiques sont très-difficiles à guérir, parce que la

cicatrice ne peut s'opérer qu'avec difficulté dans des solides qui ont perdu leur ressort , & parce que la masse des humeurs est appauvrie & presque totalement privée de son baume naturel.

L'*hydropisie* elle-même se guérit cependant quelquefois sans le secours de l'art, par différens *benéfices* de nature ; comme lorsque les jambes enflées se crevent d'elles-mêmes , ou par accident , comme par quelque égratignure , quelque écorchure , ou blessure , ou brûlure , & qu'il se fait une issue aux eaux contenues dans le tissu cellulaire , ou qui peuvent en être repompées des cavités où elles sont épanchées , en sorte qu'elles s'écoulent souvent en grande abondance , par cette voie & de proche en proche se portent où il y a moins de résistance ; d'où suit quelquefois une évacuation complète non seulement des humeurs qui forment les enflures extérieures , mais encore de celles qui sont contenues dans les parties internes : de semblables vuidanges se sont faites quelquefois par la rupture des enveloppes du bas-ventre , sur-tout au nombril , ou par la voie de la matrice dans le temps ou à la suite des regles , des lochies ; ainsi que Fernel (*Patrol. lib. VI*) rapporte en avoir vu des exemples.

Avant que d'entreprendre le traitement de l'*hydropisie* , il est de la prudence du médecin de bien examiner quelle est la nature de cette maladie , quelle en est la cause : parce que si le mal lui paroît incurable , ou que le vice qui a occasioné la collection des humeurs ne puisse pas être détruit , qu'il doive s'attendre à la voir se renouveler à mesure qu'il en procurera l'évacuation ; dans le cas où il ne peut parvenir à en tarir la source , il doit éviter , s'il y a moyen , de se charger de la cure , pour ne pas compromettre sa réputation , en paroissant avoir donné la mort à qui il n'étoit pas possible de conserver la vie ; ou , s'il ne peut pas refuser ses secours , il convient qu'il prévienne par un pronostic convenable sur l'événement que la maladie doit avoir.

Quant à la manière de traiter l'*hydropisie* , qui paroît susceptible de guérison , les indications principales sont de tâcher d'abord d'évacuer les eaux ramassées ; & ensuite d'attaquer & de détruire le vice qui a donné

lieu à leur collection dans quelque partie qu'elle soit faite : c'est ce dernier effet seul qui rend la curation complète , parce que l'évacuation des humeurs est de peu d'importance pour les suites , si elles peuvent se ramasser de nouveau & produire les mêmes effets. Mais comme les moyens à employer , pour emporter la cause , sont moins efficaces , tant que les parties affectées sont abreuvées , & que leur ressort est affoibli par le relâchement & la corruption occasionés par la présence des eaux , qui , participant à la chaleur animale , en sont plus susceptibles de contracter des qualités propres à produire ces effets ; il est donc nécessaire de s'occuper d'abord de l'indication la moins essentielle , parce qu'elle est comme préparatoire , pour pouvoir parvenir à remplir la plus importante.

Ainsi , dans le cas de l'*hydropisie* ascite , simple , qui n'est pas bien invétérée , on doit travailler à l'évacuation des humeurs par le moyen des purgatifs émétiques , hydragogues , ou par les diurétiques chauds , les plus forts , les plus actifs. La sueur dans l'ascite est plus nuisible que profitable , parce qu'elle tend à priver le sang de la sérosité , qui lui sert de véhicule dans des parties éloignées de celles qui fournissent la matière de la collection des eaux , c'est-à-dire , à la circonférence du corps où la masse des humeurs en manque déjà , à cause qu'il a été détourné ailleurs en trop grande quantité : les évacuations que l'on procure par la voie des selles ou des urines , sont les seules qui sont véritablement avantageuses.

On doit cependant observer que l'*hydropisie* dans son commencement doit être traitée comme la cachexie ; & Vander-Linden dit , fort à propos , que quiconque veut guérir l'*hydropisie* doit éviter l'usage trop fréquent des purgatifs , parce qu'ils affoiblissent de plus en plus le ton des solides , après en avoir excité l'éréthisme outre mesure : l'atonie suit toujours le trop de tension spasmodique ou convulsive , qui a lieu par l'effet irritant des purgatifs : ce n'est pas qu'il ne faille employer les plus forts remèdes de ce genre , mais , après les avoir donnés d'abord coup sur coup , il faut n'y revenir ensuite que rarement , & il convient de faire usage dans l'intervalle des médicamens

toniques, fortifiants, tirés de la classe des amers, tels sur-tout que le kina, & des martiaux qui peuvent servir à tenir en regle les fonctions des organes de la digestion, & rétablir dans les solides en général la force que l'action des purgatifs leur a ôtée; ce qui fait partie de l'indication principale à remplir. On doit par conséquent; avant de faire usage de ces remèdes, s'assurer de ceux qui conviennent, eu égard à la facilité ou à la difficulté avec laquelle les malades sont susceptibles d'être purgés; parce que des purgatifs qui sont ordinairement d'une médiocre activité, sont souvent suffisans pour produire de grands effets dans les sujets qui sont, comme on dit, faciles à émouvoir, qui sont d'une constitution foible, délicate & sensible, comme les femmes sujettes aux vapeurs, les hypocondriaques.

Mais il est nécessaire que les purgatifs, quels qu'ils soient, operent beaucoup, parce que ceux qui ne produisent que peu d'effet, sont plus nuisibles qu'utiles; ils fatiguent les malades, ils les affoiblissent, & ne diminuent pas la quantité des eaux que l'on doit tâcher d'évacuer le plus promptement qu'il est possible, pour ne pas laisser trop augmenter le relâchement des parties qui les contiennent, qui en sont abreuvées ou qui y trempent, parce que l'équilibre y étant de plus en plus détruit, les humeurs sont déterminées à s'y porter & à s'y accumuler aussi de plus en plus. Voyez ÉQUILIBRE, *Economie animale.*

Les purgatifs les plus usités dans le traitement de l'*hydropisie*, sont parmi les émétiques les préparations d'antimoine, de mercure de cette qualité, & particulièrement le tartre, le vin stibié, le turbith minéral; parmi les cathartiques le jalap, la résine, la seconde écorce de sureau, la gomme-gutte, l'euphorbe, la coloquinte, le concombre sauvage, & sur-tout l'*elaterium*, selon Vander-Linden, Lister, Sydenham; la poudre cornachine, les fortes décoctions de féné, avec le sirop de nerprun, &c. la rhubarbe à grande dose peuvent être employées avec succès dans l'intervalle des autres purgatifs.

Mais dans les cas qui sont assez fréquens, où les malades, à cause de la foiblesse ou de la délicatesse de leur tempérament, ne peuvent soutenir l'effet d'aucun des purgatifs

qui conviennent, il faut absolument se retourner du côté des diurétiques, d'autant plus qu'ils ont souvent opéré, sans aucun secours, l'entière évacuation des eaux, même dans les personnes les plus robustes; & que rien ne donne plus de soulagement aux hydro-piques qu'un flux abondant d'urine, quand il se fait sans trop affoiblir les malades: tous les sels sont diurétiques, mais on doit préférer à tous les autres le nitre & ses préparations de cette qualité, parce qu'il contribue beaucoup à éteindre la soif, qui est le symptôme le plus inquietant de cette maladie: on peut employer les nitreux dans des tisanes appropriées qui soient émulsionnées, ou dans du petit lait, du vin du Rhin, ou d'une qualité approchante, mais toujours employés en grande quantité. C'est pourquoi la plupart des eaux minérales, qu'on appelle *acidules*, qui ne peuvent opérer quelqu'effet qu'étant prises à grandes doses, ont souvent réussi à guérir des *hydropisies* considérables & des plus rebelles, en évacuant abondamment par la voie des urines & en fortifiant en même temps lorsqu'elles sont martiales: on fait aussi usage avec succès du suc de la plante nommée *kalt* ou *soude*, des sels lixiviels, des infusions de cendres végétales, sur-tout de celles de genêt, comme contenant plus d'alkali, de cendres animales telles que celles de vers de terre, & sur-tout de crapaud, dont Wierus, dans son livre intitulé de *Larniis*, prétend qu'un ancien hydro-pique fut guéri à Rome par sa femme, qui, ennuyée de la dépense qu'elle faisoit pour son mari sans succès, & voulant s'en défaire, lui donna des cendres de crapaud à plusieurs reprises, dans le dessein de l'empoisonner; ce qui produisit un effet tout contraire, car il recouvra la santé, ayant été délivré de son *hydropisie* par le grand flux d'urine que produisirent ces cendres: on attribue la même propriété aux œufs de fourmis, dont on donne la décoction dans du lait.

On doit observer que lorsqu'on entreprend la cure de l'*hydropisie* par le moyen des diurétiques, sur-tout des sels lixiviels avec effet, on ne doit point faire usage des purgatifs, mais seulement des corroborans, qui doivent être regardés comme les remèdes essentiels; en tant qu'ils sont destinés à

empêcher qu'après l'évacuation des eaux il ne s'en fasse une nouvelle collection ; ce qui est mettre véritablement le complément à la cure.

Le bon vin employé convenablement , est un des moyens les plus propres pour fortifier ; c'est pourquoi il est fort recommandé dans la cure de l'*hydropisie* , soit pur , soit rendu médicamentaire , & joignant à sa qualité propre celle des plantes aromatiques appropriées , telles que l'absynthe , le marshube , l'aunée , & autres amers de cette nature ; le kina sur-tout , qui doit être regardé comme un excellent remède contre le relâchement , l'atonie des solides dans l'*hydropisie* , ainsi que dans les autres maladies qui y ont rapport. V. FIBRE, *Pathol.*

Si l'y a des obstructions auxquelles on soit fondé d'attribuer la cause de l'*hydropisie* , on doit joindre les apéritifs aux fortifiants ; voy. OBSTRUCTION. Les martiaux sur-tout sont alors fort recommandés , & même les mercuriels , si l'épaississement des humeurs est leur vice dominant ; mais ces derniers remèdes seroient de vrais poisons , si elles péchoient par dissolution ; & dans ce cas , les laitages seroient un des remèdes les plus indiqués , aussi-bien que les émulsions , les mucilagineux , avec les diurétiques & les corroborans , quelquefois rendus acides & un peu aromatiques , à quoi l'on doit sur-tout joindre un régime sec.

Lister rapporte plusieurs exemples d'*hydropiques* , qui ont été guéris , en s'abstenant pendant long-temps de toute autre boisson , que de quelque peu de vin pur , dans les cas de foiblesse des visceres ; & d'autres , qui à cause de la dissolution des humeurs , avoient passé plusieurs mois sans prendre aucun liquide. De ces malades , quelques-uns pour appaiser leur soif, tenoient sur la langue une petite tranche de pain rôti & trempé dans l'eau-de-vie : ce qui leur faisoit venir beaucoup de salive à la bouche. On a aussi employé avec succès , pour cet effet , l'esprit de vitriol dans de l'eau , dont les malades se lavent souvent la bouche : on a aussi éprouvé du soulagement dans ce cas , de mâcher du citron sans l'avalier.

Si l'*hydropisie* doit être attribuée à quelque cause , qui resserre , qui comprime les vaisseaux , qui les force à se dilater outre

mesure , ou à se rompre , en sorte que les fluides qui doivent être contenus , s'en échappent , il faut tâcher d'emporter ou de faire cesser cette cause , si elle en est susceptible. Ainsi , dans le cas qui est assez rare , où elle consiste dans l'éréthisme , le spasme du genre nerveux , qui gêne le cours des humeurs dans les petits vaisseaux , qui les étrangle , pour ainsi dire ; les relâchans , les bains aqueux tièdes produisent de bons effets , aussi-bien que les anti-spasmodiques , les narcotiques employés avec beaucoup de circonspection. Si la compression des vaisseaux provient des glandes obstruées , du squirrhe des visceres , il faut , comme on l'a dit , attaquer ces vices par les moyens appropriés , contre les obstructions , les squirrhes. V. OBSTRUCTION, SQUIRRHE.

Tels sont , en général , les remèdes internes qui sont indiqués dans l'*hydropisie* ; mais si l'on s'apperçoit bientôt qu'ils ne produisent aucun effet pour la guérison de cette maladie , en tant que l'on ne peut pas parvenir à procurer l'évacuation des eaux , ni par la voie des selles , ni par la voie des urines , particulièrement dans l'ascite , il convient alors de recourir aux secours de la main , & d'en venir pour cette évacuation , à l'opération de la paracentese , faite selon les regles de l'art , & avec les précautions convenables. Lorsque le malade est de bon âge , qu'il n'a pas perdu ses forces , que la maladie n'est pas invétérée , & qu'il y a lieu de présumer que les visceres sont en bon état ; c'est le moyen le plus sûr & le plus prompt , pour emporter la collection d'humeurs contre nature , pour prévenir tous les mauvais effets de leur séjour dans les parties qui les contiennent , & de la corruption dont elles sont susceptibles , & pour établir de la maniere la plus avantageuse , la disposition , à ce que l'on puisse employer avec succès les remèdes propres à détruire la cause du mal. Mais on ne doit jamais attendre l'extrémité pour employer ce moyen , auquel l'expérience ne rend pas des témoignages aussi favorables qu'ils pourroient l'être , parce qu'on a recours presque toujours trop tard à cette opération , lorsque le mal a fait de si grands progrès , qu'il est devenu sans remède.

C'est pourquoi, il faudroit peut-être moins compter sur les secours à employer intérieurement, qui ont été proposés, & faire usage de la paracentese dès le commencement de la maladie. Outre l'avantage de tirer promptement les eaux ramassées contre nature, cette opération procure encore celui de pouvoir mieux juger, par l'inspection de ces mêmes eaux, soit du caractère & de la cause particulière qui l'a fait naître, soit du pronostic convenable que l'on doit porter en conséquence, & des indications qui se présentent à remplir, pour empêcher que la collection ne se renouvelle.

Dans les *hydropisies* enkistées, dans celles du péritoine, l'omentum, des ovaires même, la paracentese ne convient pas moins que dans l'ascite, lorsque l'on s'est assuré du véritable siege du mal, & que l'on peut y atteindre.

Mais dans tous les cas où cette opération paroît praticable, si les dispositions de la part des malades, qui ont été mentionnées, ne se présentent pas, bien-loin d'être utile, elle ne feroit qu'accélérer la mort. Voyez PARACENTESE.

La chirurgie fournit encore d'autres moyens de donner issue aux eaux des hydropiques, qui conviennent également aux différentes especes d'*hydropisies*, tant abdominales qu'autres, qui doivent toutes être traitées de la même maniere, lorsqu'elles proviennent des mêmes causes. Ces moyens sont donc les scarifications, les fonticules, les sétons, les vésicatoires, les cauterés potentiels, & même actuels, employés sur les parties charnues, dans les endroits vers lesquels les humeurs se portent par leur propre poids. Ces différens secours sont quelquefois très-efficaces, sur-tout si l'on peut entretenir les ouvertures, par lesquelles se font les écoulemens; avec l'attention de prémunir ces parties contre la disposition à la gangrene, qui a lieu dans tous les *hydropiques*, sur-tout, par rapport aux parties affectées de bouffissure, d'enflure, d'œdeme. Voy. GANGRENE.

Avant que de finir sur le traitement de l'*hydropisie*, il reste quelque chose à dire sur les usages de la saignée, à l'égard de cette maladie. Il paroît que la plupart des

praticiens modernes n'ont pas jugé que ce remede pût être indiqué dans un genre d'affection, où, en général, la masse des humeurs est presque toute composée de sérosité, & de très-peu de parties rouges du sang, où il regne un relâchement, une atonie presque universelle dans les solides, où l'expérience semble n'avoir rien établi qui soit favorable à ce remede, d'une maniere bien décidée. Cependant, parmi les anciens, il s'est trouvé des auteurs à la suite d'Hippocrate lui-même, qui exaltent les bons effets de la saignée dans l'*hydropisie*. En effet, le pere de la médecine, de *diætâ in acutis*, recommande de tirer du sang aux hydropiques, qui, dans la vigueur de l'âge, dans une bonne saison, & n'ayant pas perdu leurs forces, ont la respiration considérablement gênée. Alexandre de Tralles, & Paul d'Égine, veulent que l'on saigne dans l'*hydropisie*, lorsque le foie, la rate & l'estomac sont enflés; & dans les cas où cette maladie est une suppression des menstrues, ou un flux hémorrhoidal habituel. Le très-érudit Jacob Spon, *aphor. nov. sect. 5. §. 87*, rapporte une observation, dans laquelle il dit avoir vu une *hydropisie* guérie à la suite de vingt saignées, après avoir résisté aux hydragogues & aux diurétiques, employés pendant long-temps, à la maniere ordinaire. Le célèbre Hoffman, après avoir exposé ainsi le sentiment de ces auteurs, conclut par l'adopter, d'après sa propre expérience, pour les cas où on est assuré qu'il y a surabondance de sang dans un sujet bien disposé, sur-tout lorsque le mal provient d'un asthme sanguin; & encore faut-il qu'il ne soit question que de leucophlegmatie, ou d'anasarque, & point d'ascite, à l'égard duquel il seroit très-dangereux d'employer un pareil moyen, parce qu'en diminuant la force du mouvement de la circulation dans les arteres, il s'ensuit que la *résorption* se fait à proportion, moins par les veines, ce qui est une nouvelle cause d'augmentation de la maladie; au lieu que dans l'anasarque & la leucophlegmatie causés par la pléthore, la saignée, en désempissant les vaisseaux, fait cesser la trop grande dilatation des orifices des collatéraux, qui, recouvrant leur ressort, renvoient à la masse des humeurs, ce qu'ils contiennent de sur-

abondant, ou s'en déchargeant par la voie des excrétiens. Voilà tout ce qu'on peut raisonnablement avancer pour & contre la saignée, employée dans le traitement de l'*hydropisie*, où on peut dire qu'en général, le cas d'y avoir recours se présente très-rarement, qu'il ne peut être bien connu que par les maîtres de l'art les plus expérimentés, & qui ont le plus de perspicacité, & qu'il ne faut y recourir qu'avec beaucoup de prudence.

On ne peut pas entrer ici dans un plus grand détail sur la théorie & le traitement de l'*hydropisie*; mais on indiquera, pour suppléer à ce défaut, les principaux auteurs qui ont traité de cette maladie, avec une étendue, ou d'une manière circonstanciée, proportionnée à l'importance du sujet. Tels sont, parmi les modernes, qui ont recueilli la doctrine & les observations d'Hippocrate, de Celse & des autres anciens, sur tout ce qui a rapport à l'*hydropisie*, Pison, Sennert, Fernel, Riviere, Ethmuller, Willis, Sydenham, Lister, Litre, Chomel, *mémoires de l'académie des sciences de Paris, 1707, 1708*, & de ces derniers temps, Boerhaave, dans ses *aphorismes*; Hoffman, dans ses *œuvres passim*, & spécialement, tome IV, part. IV, *medic. ration. system. cap. xiv*: pour ce qui regarde les observations anatomiques, Bonet, *sepulchretum*, Rhuysch; & pour la partie chirurgicale, Heister dans ses *institutions*.

**HYDROPNEUMOSARQUE**, f. fém. (*Med.*) c'est un terme grec composé de trois mots, qui signifient *eau, air, chair*, employés pour signifier une tumeur contre nature, qui renferme des humeurs, des matieres flatueuses, & quelque carnosité ou excrescence de chair.

Il est fait mention de l'*hydropneumosarque* dans le livre des nouvelles observations sur les abcès de M. A. Severin. *Castel. med. lexic.*

**HYDROPOTE**, f. m. (*Med.*) *υδροποτης*, *potator aquæ*, buveur d'eau. Ce terme grec est particulièrement employé pour désigner une personne qui ne boit que de l'eau, ou qui fait grand usage de l'eau pour sa boisson. Voyez **EAU**, **DIETE**, **RÉGIME**.

**HYDROPTHALMIE**, f. f. *terme de chirurgie*, maladie de l'œil, qui consiste

dans la dilatation démesurée du globe; causée par l'augmentation contre nature du volume des humeurs. C'est à Nuck qu'on est redevable du mot *hydrophthalmie*, qui exprime proprement la maladie dont nous parlons, & que les anciens appelloient *exophthalmie*, dénomination équivoque, par laquelle on confondoit la dilatation du globe, avec la chute de l'œil qui lui fait faire pareillement faillie hors de l'orbite. L'augmentation de l'humeur aqueuse est démontrée dans l'*hydrophthalmie*, par la prééminence de la cornée transparente, & par l'éloignement ou la profondeur de l'iris. L'extrême dilatation de la pupille, est un signe que le corps vitré contribue à l'extension démesurée des tuniques.

Les malades ressentent presque continuellement au fond de l'œil & à la tête, de violentes douleurs accompagnées d'insomnie & de fièvre. Cette maladie est ordinairement chronique, & persiste dans son état sans aucun changement, lorsque l'œil est parvenu au dernier degré d'extension que ses membranes lui permettent. Maître-Jean propose dans cette maladie beaucoup de remèdes, tant généraux que particuliers, internes & topiques, bien variés, suivant les différentes indications qui peuvent se présenter; car il croit cette maladie sujette à la résolution & à la suppuration. Dans ce dernier cas il conseille une petite ouverture, comme l'incision d'une saignée à la partie déclive, du côté du petit angle, & côté de l'iris, sur le blanc de l'œil, & qui pénètre par delà l'uvée. Bidloo propose aussi l'ouverture de l'œil, lorsque la protubérance est douloureuse; & il rapporte le cas d'un homme qui est mort de cette maladie, pour n'avoir pas voulu se résoudre à cette légère opération qu'il lui avoit conseillée, avec le célèbre Cyprien son collègue, très-habile chirurgien d'Amsterdam. Il ajoute à cette histoire celle d'un enfant de dix ans, à qui l'œil étoit devenu excessivement gros à la suite de plusieurs fluxions fort douloureuses. On avoit employé en vain les remèdes les mieux indiqués pour détourner cette humeur; on appliqua enfin un cataplasme maturatif, qui attira une tuméfaction prodigieuse de l'œil avec suppuration. Le malade souffrit les douleurs

les plus aiguës ; on obtint le calme en vidant l'œil par une incision que Bidloo fit au bord de la cornée transparente. Le globe se rétrécit & se consolida parfaitement en peu de temps, sans autre incommodité que la perte de la vue.

Bidloo fait un précepte de sa méthode d'opérer dans ce cas. Il ne juge pas que l'incision doive s'étendre par delà le bord inférieur de la cornée transparente, parce qu'il est possible que l'humeur vitrée ne soit pas liquéfiée, & qu'elle reste en place avec le cristallin. Alors le globe de l'œil conservera, dit-il, un certain volume, la cornée transparente ne sera pas défigurée par une cicatrice désagréable, & l'œil conservera, autant qu'il sera possible, l'apparence d'un état naturel ; si au contraire les humeurs sont entièrement dissoutes, cette incision sera suffisante pour en permettre l'évacuation.

Quand les tuniques n'ont pas été portées à un point excessif de dilatation, on peut tenter la méthode de Nuck, qu'Heister assure avoir pratiquée avec succès. Elle consiste à faire une ponction au bord de la cornée transparente avec un petit trocart, pour évacuer l'humeur qui cause l'*hydrophthalmie*, & à contenir l'œil avec une plaque de plomb par-dessus l'appareil, & les remèdes convenables : on réitère ces ponctions aussi souvent que la nécessité le requiert, jusqu'à ce que l'œil soit réduit d'une manière permanente dans son état naturel. L'usage intérieur des remèdes sudorifiques & purgatifs favorise, dit-on, ces procédés curatifs. Mais dans le cas où la dilatation du globe est extrême, Heister conseille une grande incision transversale, ou même cruciale, pour vider entièrement l'œil. Il est le copiste de Saint-Yves, lorsqu'il recommande de retrancher dans certains cas, les membranes qu'on croiroit trop étendues, & qui pourroient empêcher l'œil de se réduire à un petit globe, propre à porter commodément un œil artificiel. Dans une tuméfaction considérable de l'œil, je me suis contenté de faire une simple incision transversale d'un angle à l'autre. Elle fut suivie d'inflammation & de vomissements lymphatiques, qui me donnerent de la défiance sur l'utilité d'une incision aussi étendue : sans

Tome XVII.

retrancher rien des tuniques, elles se font réduites à un très-petit volume. J'ai vu depuis par un fait, dont je vais donner le précis, l'inutilité de la grande incision que j'avois faite, quoiqu'avec plus de ménagement que Saint-Yves & Heister ne la prescrivent. Une fille avoit l'œil gauche fort dilaté depuis plus de 25 ans, à la suite de la petite vérole qu'elle avoit eue à l'âge de six ans. Les douleurs de migraine très-violentes, accompagnées de fluxions de tête, qui se portoient souvent sur les yeux, ne purent la déterminer à se laisser vider l'œil, le hasard la servit utilement. Elle se donna un coup violent à l'œil, en tombant sur le bâton de l'angle d'une chaise de paille ; la contusion de l'échymose fut considérable. Quelques heures après l'œil s'est ouvert ; il en est sorti du sang fluide & coagulé, avec les humeurs qu'il contenoit ; la guérison a été parfaite en 12 ou 15 jours sans aucun accident. On remarque sur la surface antérieure du bouton globuleux, mobile par l'action des muscles, une protubérance solide & plissée, formée par la cornée transparente. La cicatrice enfoncée qu'on aperçoit, montre que l'œil s'est crevé du côté du petit angle, au milieu de la partie latérale externe du globe, précisément où Guillemeau indique qu'il faut faire l'incision, lorsqu'il est nécessaire de vider l'œil. L'inspection de celui dont je parle, prouve que cette incision auroit l'inconvénient de laisser une inégalité protubérante ; parce que les membranes en se resserrant sur le centre du globe, la cornée transparente, qui est une portion de petite sphère ajoutée à une plus grande, doit nécessairement former une saillie sur la surface du globe rétréci, ce qu'on évitera en incisant dans toute l'étendue de la cornée transparente exclusivement. Cette incision suffira pour procurer la réduction du globe fort dilaté à un petit volume, sans retrancher une portion de membranes. On ne peut trop simplifier les opérations de chirurgie, & cette perfection ne peut être que le fruit de l'étude des faits sagement réfléchis, & observés judicieusement sous leur véritable point de vue. Les chirurgiens purement opérateurs pratiquent habilement, mais ils perfectionnent peu. (Y)

HYDRO-SARCOCELE, f. f. terme de

Zzzzz

*Chirurg.* nom qui a été donné par Fabrice d'Aquapendente, à une collection d'eau dans le scrotum, accompagnée d'un testicule farcomateux. La tuméfaction de la glande est ordinairement la maladie originaire, & l'épanchement de lymphes est l'effet de la rupture des vaisseaux lymphatiques, engorgés par l'obstruction du testicule. Que l'hydrocele soit la maladie primitive, & que le testicule sain au commencement de la maladie, étant continuellement en macération, se relâche & se dissolvent, pour ainsi dire, sa tunique propre viendra à se déchirer; il en arrivera quelquefois autant aux vaisseaux, c'est ce qui produit l'épanchement mixte d'eau & de sang qu'on trouve quelquefois dans ces sortes de tumeurs.

L'indication curative qu'elles présentent, est de vider l'eau contenue dans la tumeur, & de travailler à résoudre l'engorgement du testicule par les remèdes appropriés à la nature de l'engorgement. Les cataplasmes résolutifs, les emplâtres émolliens & fondans peuvent être appliqués avec succès. Si les eaux se renouvellent, les remèdes convenables au testicule seront sans effet, & l'on pourra tenter la cure radicale de l'hydrocele; voyez HYDROCELE. Dans l'opération même, on voit en mettant le testicule à découvert, ce qu'on doit espérer de l'état où il se trouve, il est bien rare qu'il n'exige pas l'extirpation dans la plupart des *hydro-sarcocèles* invétérées. Alors, par l'opération de la castration, on guérit radicalement les deux maladies, dont la complication produisoit l'*hydro-sarcocèle*. Voyez CASTRATION & LIGATURE. On verra à ce dernier mot, les raisons qui exigent qu'on s'abstienne de la ligature, qu'on avoit coutume de pratiquer dans l'opération de la castration. (Y).

HYDROSCOPE, *f. m. (Phys.)* nom que l'on donne à ceux qui prétendent voir l'eau au travers de la terre. Aux mois de mai & de juin 1772, les gazettes étoient remplies de choses extraordinaires qu'on racontoit d'un jeune Provençal, qui découvroit les sources, ou plutôt qui les voyoit au travers de la terre, & qui jugeoit du volume, de la direction, & de la profondeur des eaux. M. Menuret, médecin de Montelimart, auteur de quelques articles de ce

*Dictionnaire*, & plusieurs autres personnes éclairées, avoient vu avec étonnement les faits qu'on en racontoit, & paroïssent convaincus de la faculté de cet *hydroscope*.

Ce qu'on a rapporté de Jacques Aymart, qui, vers la fin du dernier siècle, prétendoit découvrir les voleurs, les sources & les mines, à l'aide d'une baguette de coudrier, a beaucoup de rapport avec ce qu'on annonçoit de l'*hydroscope*. Il avoit sans doute de l'adresse, à en juger du moins par le nombre de personnes qui furent dupes de son imposture; il échoua cependant à Paris, à l'hôtel du prince de Conti. Sans doute aucun physicien n'a regardé ce qu'on disoit de lui comme possible; s'il en avoit existé quelques-uns, on pourroit dire, pour leur justification, que l'usage d'une baguette de coudrier pour ces sortes d'effets, est moins contradictoire aux loix de la physique, que l'usage de l'organe de la vue, comme on le publioit du petit Parangue.

Le moyen de reconnoître les eaux sans autre secours que la vue, tout singulier qu'il paroît, n'est pas cependant neuf: Martin Delrio, écrivain espagnol, assure qu'il existoit en Espagne des hommes dont la vue étoit assez pénétrante pour distinguer sous la terre les veines d'eau, les métaux, les trésors & les cadavres: ils avoient, suivant cet auteur, les yeux fort rouges, & il prétend avoir vu à Madrid, en 1575, un jeune homme de cette espèce. Ceux auxquels on attribuoit cette propriété, étoient connus en Espagne sous le nom de *Zahuris* ou *Zahories*: ils étoient nés, suivant l'opinion populaire, le vendredi saint, & c'étoit au jour de leur naissance que tenoit le merveilleux privilège. Dès le temps de Martin Delrio, il se trouvoit déjà des personnes sensées qui se refusoient à des fables aussi ridicules. Gutérius, médecin espagnol, qui a écrit peu de temps après lui, se moque de la crédulité du peuple, & de l'écrivain qui avoit adopté ces folies.

C'est ainsi que, dans tous les temps, il s'est élevé des imposteurs qui ont abusé de la crédulité du peuple, & que dans tous les temps, il s'est trouvé un petit nombre de personnes instruites qui ont réclamé contre l'erreur; elle s'est accréditée d'autant plus, que l'imposteur étoit plus adroit, & le siècle

plus ignorant. Mais il semble que dans l'histoire de 1772, on ne trouvoit ni l'un ni l'autre.

La propriété essentielle d'un corps opaque est de ne pouvoir transmettre la lumière; d'en intercepter les rayons: or, les objets n'étant vus que par la transmission des rayons réfléchis de l'objet à l'œil, il s'ensuit que personne ne peut voir à travers un corps opaque; & qu'il n'est ni lunettes, ni machines, ni conformation d'organe, qui puissent opérer ce prodige: en un mot, voir à travers un corps opaque, ce seroit voir sans lumière, ce qui implique contradiction en physique.

Quelqu'incroyables, quelqu'impossibles, que soient les faits qu'on rapporte, je fais bien qu'il y aura quelques raisons à balbutier. On dira qu'il s'éleve, des lieux où sont les sources, des vapeurs, des émanations, qui ne sont sensibles que pour des yeux très-pénétrants, & que le commun des hommes ne peut appercevoir. Mais, premièrement il est impossible d'admettre qu'une source recouverte de cinquante piés de terre, de pierres & de substances d'une infinité d'espèces, puisse donner d'émanation sensible. Secondement, ces vapeurs même ne pourroient donner aucune idée ni de la grosseur des sources, ni de leur profondeur, ni de leur mouvement. Troisièmement enfin, cette explication même, toute forcée qu'elle est, suppose encore que le jeune homme trompoit le public; car il ne disoit pas qu'il reconnoissoit les eaux par une méthode particulière; il disoit qu'il les voyoit de la même manière que nous voyons les objets; il disoit donc une chose absurde. Il est donc visible, que d'après la seule explication raisonnable qu'on puisse donner des phénomènes rapportés dans les papiers publics, il est démontré que le jeune Parangue en imposoit à certains égards; pourquoï ne pas convenir tout d'un coup qu'il en imposoit pour le tout?

Ce que l'on racontoit du jeune *hydroscop*e étoit peu conforme à ce que nous connoissons de la marche des eaux souterraines. Rarement elles forment des cours longtemps continués dans l'intérieur de la terre, comme il le supposoit. Les sources ne sont formées que par l'écoulement des eaux pluviales, qui pénètrent & s'infiltrant à tra-

vers les terres: dans les pays composés de couches horizontales, ces eaux descendent jusques à ce qu'elles rencontrent un banc de glaise ou de rocher; alors elles prennent leur cours vers la partie où le banc s'incline; & lorsqu'elles trouvent une issue sur le penchant d'une colline, ou dans quelque autre endroit de la surface de la terre, elles s'y rassemblent, & y forment une source. Si donc on vouloit donner une idée juste des sources, on les représenteroit comme un grand arbre dont les branches se divisent à l'infini, à peu de distance même de l'origine du tronc, ou comme une nappe d'eau que l'on rencontre par-tout, pourvu qu'on creuse à une profondeur suffisante. Aussi dans une lettre imprimée dans ce temps-là, on croyoit pouvoir conclure, en toute assurance, que l'enfant merveilleux dont on faisoit tant de bruit, n'est qu'un imposteur, un imposteur même ignorant & mal-adroit. Il est vrai que le grand nombre, & la qualité des témoins, étoient de nature à faire impression; M. l'abbé Sauri, habile physicien, en fut même la dupe; mais il existe une infinité de merveilles, attestées par des témoins oculaires, dans tous les siècles & dans tous les pays, auxquelles personne ne croit actuellement. On entend quelquefois raconter les tours de Comus avec des circonstances ridiculement merveilleuses, qui les rendroient impossibles pour ceux qui ne les auroient pas vus, ou qui ne les connoitroient pas; ainsi, le grand nombre des témoins ne prouve rien que le grand nombre de personnes trompées, & il est inutile de recourir à des phénomènes singuliers de la nature, pour ce qui s'explique si naturellement par l'ignorance & la crédulité.

Le physicien qui connoît bien les forces de la nature, son étendue, ses opérations, ses variétés, les ressources de l'art, & les illusions qui peuvent en résulter, n'est point la dupe des tours de Comus, & n'a pas besoin de croire qu'il ait découvert un nouvel agent dans la nature, pour étonner ses spectateurs. Le physicien n'a pas la complaisance même de suspendre son jugement. Lorsqu'il voit, dans les lettres de provinces, transcrites dans des papiers publics, des histoires comme celles de l'*hydroscop*e, il exa-

mine les preuves qu'on en rapporte, & il n'y voit qu'un étrange abus de la crédulité.

Un médecin, un ingénieur, gens instruits par état, ont vu creuser, sur la parole de Parangue, & l'on a trouvé de l'eau; ils en ont conclu que cet enfant-là voyoit avant que l'on eût creusé, sans faire attention qu'il y a de l'eau par-tout; il est très-rare qu'on creuse pour faire un puits, & qu'on ne parvienne pas à trouver de l'eau; il n'y a point de village, & même point de maison considérable où il n'y ait un puits; on ne choisit pas l'endroit où l'on veut creuser, on prend celui qui convient à la distribution des lieux: quelquefois des charlatans font tourner la baguette, comme si elle devoit leur indiquer la source: le peuple ne fait pas que la couche d'argille qui couvre toute la terre, y arrête les eaux en forme de nappe universelle; que cette nappe regne sous l'enveloppe de sable, de terre ou de rocher, qui couvrent la surface, & qu'une source n'est rien en soi, si ce n'est l'issue qu'on donne à l'eau en creusant, ou que l'eau tourne naturellement au travers de l'enveloppe qui la surmonte. Si les gens à baguette étoient assez effrontés pour dire qu'ils voient de l'eau, on seroit assez simple pour les croire; il y en a eu des exemples: Bayle en rapporte plusieurs; mais on ne lit pas beaucoup dans certaines provinces.

Les personnes convaincues d'avance du talent de l'*hydroscope*, ont caché de l'eau dans la terre; l'enfant, dit-on, a dit qu'il y avoit de l'eau qui couloit, & d'autre qui ne couloit pas: il se peut qu'il ait été instruit d'avance, comme le devin du village; qu'il ait apperçu qu'on avoit fouillé & remué la terre, & qu'il ait soupçonné l'épreuve; d'ailleurs, sa réponse énigmatique, à la façon des anciens oracles, pouvoit être prise pour bonne, quoi qu'il arrivât; mais on a bien voulu en conclure qu'il voyoit au travers de la terre: c'est un effet de la disposition prochaine que le peuple a toujours eue de croire ce qui étoit incroyable. Mais du moins j'eus la satisfaction, après la lettre que je publiai sur cette matière, dans le second volume du mercure de juillet 1772, que même dans le Dauphiné, des personnes instruites, malgré les mêmes faits

dont elles avoient été témoins, étoient revenues de cette erreur, & l'on n'a presque plus parlé de l'*hydroscope*, même en province. (*M. DE LA LANDE.*)

**HYDROSCOPE**, s. m. instrument qui étoit autrefois en usage pour mesurer le temps. Ce mot est grec, formé d'*ὕδωρ*, eau, & *σκοπία*, je considère. V. **CHRONOMETRE**.

C'étoit une espèce d'horloge d'eau, composée d'un tuyau en forme de cylindre, au bout duquel il y avoit un cône. On mesuroit le temps par des marques faites sur le tuyau pour cet effet.

Synésius décrit fort au long l'*hydroscope* dans une de ses lettres. Il est visible que c'étoit une espèce de clepsydre. Voyez **CLEPSYDRE**. *Chambers.* (O)

**HYDROSTATIQUE**, s. f. (*Ord. encyc. Etend. Rais. Philos. Science de la nature. Mathémat. Mathématiques mixtes. Méchan. Statiq. Hydrostatique.*) partie de la mécanique qui considère l'équilibre des corps fluides, aussi-bien que des corps qui y sont plongés.

Ce mot est grec, composé de *ὕδωρ*, eau, & de *ἵσταις*, je pose. *Hydrostatique* signifie proprement la *statique* de l'eau, la science de l'équilibre des eaux; mais comme les loix de l'équilibre de l'eau sont les mêmes pour les autres corps fluides, on a donné en général le nom d'*hydrostatique* à la science de l'équilibre des fluides.

On confond souvent l'*hydrostatique* avec l'*hydraulique*, à cause de l'affinité du sujet, & plusieurs auteurs ne les traitent point séparément. En effet les loix du mouvement des fluides se réduisent à celui de leur équilibre. Voyez **HYDRAULIQUE** & **HYDRODYNAMIQUE**.

L'auteur le plus ancien que nous ayions sur l'*hydrostatique* est Archimède, qui en a donné les loix dans son traité de *insidentibus humido*.

Parmi les modernes, le célèbre M. Pascal a donné sur ce sujet un fort bon ouvrage intitulé *Traité de l'équilibre des liqueurs & de la pesanteur de l'air*.

M. Mariette, dans un traité qu'il a publié en 1686, sur le *mouvement des eaux & des autres fluides*, donne presque toutes les propositions de l'*hydrostatique* & de l'*hydraulique*, prouvées par la raison & confirmées par l'expérience.

Nous avons donné au mot FLUIDE les principales loix de l'hydrostatique, & il ne nous reste presque rien à y ajouter ici.

La loi générale de l'équilibre des fluides est 1°. que la direction des forces soit perpendiculaire à la surface du fluide : 2°. qu'un canal quelconque rectiligne, formé de deux branches terminées à la surface, & aboutissant où l'on voudra dans l'intérieur du fluide, soit en équilibre. M. Maclaurin est le premier qui ait fait usage de ce dernier principe, & qui l'ait heureusement appliqué à la recherche de la figure de la terre. De ce principe résulte celui de l'équilibre des canaux curvilignes quelconques, dont M. Clairaut s'est servi avec beaucoup de sagacité pour le même usage. Sur quoi voyez le chap. ij de mon *essai sur la résistance des fluides* 1752.

Lorsque plusieurs fluides de différentes densités sont placés les uns au dessous des autres, comme de l'huile, de l'eau, du mercure, &c. la surface de chacun de ces fluides doit être de niveau, c'est-à-dire, perpendiculaire en chaque point à la direction de la force qui agit sur les particules de fluide. Cependant lorsque le fluide est composé de couches infiniment peu épaissies, & dont la densité ne varie qu'infiniment peu d'une couche à l'autre, cette loi ne doit pas être nécessairement observée, excepté à la surface supérieure. Je crois avoir fait le premier cette remarque, & je m'en suis servi pour étendre la théorie de la figure de la terre plus loin qu'on ne l'avoit fait encore. Voyez l'appendice qui est à la fin de mon *essai sur la résistance des fluides*, 1752, & la troisième partie de *mes recherches sur le système du monde*, liv. VI. Je renvoie le lecteur à ces deux ouvrages pour le détail d'une théorie qui demandant assez de calcul, ne peut être traitée commodément dans l'Encyclopédie. (O)

HYDROTITE, f. f. (*Hist. nat. Lithologie.*) nom donné par quelques auteurs à une espèce d'écrite ou pierre d'aigle, qui contient de l'eau; c'est la même pierre que celle que l'on nomme *enhydrus*. Voyez cet article.

HYDRUNTE, (*Géog. anc.*) *Hydruntum* dans Cicéron, *Hydrus* dans Lucain; ville maritime de la grande Grèce, d'où l'on

passoit en Grèce. « En partant de Cassiope, dit Cicéron, liv. XVI, Ep. 9, ad *Tironem*, avec un vent fort doux, nous mîmes la nuit & le jour suivant à gagner en nous jouant l'Italie, où nous abordâmes à *Hydrunte*. » Le nom moderne est *Otranto*. (D. J.)

HYENE, *hyena*, (*Hist. nat.*) ce nom a été donné à la civette & au glouton. Voyez CIVETTE, GLOUTON.

HYENE, pierre d', (*Hist. nat.*) pierre ainsi nommée par quelques auteurs qui ont cru qu'elle se trouvoit dans les yeux de l'animal fabuleux appelé *hyene*; Pline dit qu'on alloit à la chasse de ces animaux pour avoir ces pierres, qui mises sous la langue, donnoient à celui qui les portoit le don de prédire l'avenir.

HYÉRACITES, f. m. pl. (*Théol.*) secte ancienne ainsi appelée de son chef Hyérac. Cet hérésiarque étoit égyptien, & outre la langue de son pays, il savoit la langue grecque, & avoit cultivé les belles lettres. Etant né chrétien, il s'étoit aussi appliqué à l'étude des livres sacrés, dont il avoit une grande connoissance, car il a écrit des commentaires sur quelques-uns. Mais abusant de sa science, il tomba dans plusieurs erreurs qu'un grand nombre de moines d'Egypte embrassèrent.

Il nioit absolument la résurrection de la chair, prétendant que l'âme seule ressusciteroit, & qu'ainsi la résurrection n'étoit que spirituelle. Ce sont les propres paroles de saint Epiphane, qui conjecture qu'il avoit pu emprunter cette erreur d'Origene.

Le même Hyérac & ceux de sa secte condamnoient aussi les noces, étant dans cette pensée qu'elles n'avoient été permises que dans l'ancien testament, & jusqu'à Jésus-Christ; mais que dans la nouvelle loi, il n'étoit plus permis de se marier, parce que le mariage étoit incompatible avec le royaume de Dieu. Ils soutenoient encore que les enfans qui meurent avant l'usage de raison sont exclus du royaume des cieux.

Saint Epiphane rapporte les passages de l'écriture dont cet hérésiarque se servoit pour appuyer sa fausse doctrine. Il remarque néanmoins qu'il n'étoit point dans les erreurs d'Origene sur le mystère de la Trinité, & qu'il croyoit que le fils étoit véritablement engendré du père, & qu'il avoit aussi

les mêmes sentimens que les orthodoxes touchant le Saint-Esprit, si ce n'est qu'il avoit embrassé là-dessus les erreurs des Melchisédeciens, sur lesquelles il avoit enchéri. Il a vécu fort long-temps, & sa vie a toujours été fort austere, ne mangeant point de viande & ne buvant point de vin. Ses disciples l'imitoient en cela, mais ils dégénérèrent après sa mort. *Dictionnaire de Trevoux. (G)*

HYERINGEN, (*Géog.*) petite ville du royaume de Danemarck, dans le Jutland.

HYERONYMITES ou HERMITES DE S. JÉROME, voy. JÉRONYMITES & HERMITES. Ce mot est composé d'*ηγος*, sacré, & *ονισμα*, nom. *Dictionnaire de Trevoux.*

HYES, (*Mythologie.*) surnom donné à Bacchus du nom de *Hye*, que portoit sa mere Sémélé. Ou, selon d'autres, parce que sa fête arrivoit communément dans une saison pluvieuse.

\* HYETIUS, ou le PLUVIEUX, adj. (*Mythol.*) surnom de Jupiter. Les Athéniens adoroient Jupiter le *Pluvieux*, & ils lui avoient élevé un autel sur le mont Hymette.

HYGIÉE, f. f. (*Mythol.*) c'est ainsi que les Grecs appellerent la déesse de la santé, car il étoit tout simple qu'ils missent au nombre des divinités, le bien le plus précieux que puissent posséder les mortels.

Comme tous les jours il se présenteoit de nouvelles occasions de rendre un culte à cette déesse, il ne faut pas être surpris du grand nombre d'autels & de statues qu'on lui éleva, & si on la voit si souvent représentée sur le revers des médailles & sur les gravures antiques. Il y avoit peu de personnes riches, qui après avoir été guéries de grandes maladies, ne consacraient quelque monument en mémoire de leur convalescence, à la fille d'Esculape & de Lampétie.

On la trouve presque toujours représentée avec un serpent qui étoit son symbole, ainsi qu'il l'étoit de son pere, dieu de la médecine. Elle rendoit comme ce dieu, ou elle conservoit la santé aux hommes. Ceux qui se disent de nos jours les petits-fils d'Esculape, n'ont pas hérité de ce beau secret; la déesse *Hygiée* l'a gardé pour elle, car elle avoit dans un temple de son pere à

Sycione, une belle statue couverte d'un voile; Hippocrate leva le coin de ce voile, & le laissa retomber.

On voit sur les anciens monumens cette déesse, en sa qualité de reine de la médecine, portant la couronne de laurier, & tenant le sceptre de la main droite; sur son sein est un serpent à plusieurs contours, qui avance sa tête pour aller boire dans une patère qu'elle tient de la main gauche; quelquefois elle est assise, mais d'ordinaire elle est debout.

On la trouve souvent figurée sur le revers des médailles & dans les gravures antiques; le roi de France possède dans son cabinet une pierre gravée qui présente cette déesse, & les connoisseurs prisent extrêmement les beautés simples & naïves de sa figure.

Pline nous dit, *liv. XXVII, chap. xxxvij*, qu'on lui offroit un simple gâteau de fine farine, qu'on appella de son nom *hygeia*; étoit-ce pour indiquer que la santé est la fille de la sobriété, comme elle est la mere des plaisirs du sage? Quoi qu'il en soit, on voit sur une médaille que Tristan a fait graver, *tom. I, pag. 628*, une femme qui présente respectueusement un gâteau de cette espece à la déesse.

Remarquons ici que les Grecs donnerent aussi quelquefois le nom d'*Hygiée* à la fille de Jupiter, je veux dire à Minerve, & qu'ils l'honorèrent sous ce titre; la déesse de la sagesse étoit très-digne de ce surnom.

Les Romains qui adopterent sagement toutes les divinités des nations étrangères, ne manquèrent pas de recevoir dans leur ville la déesse de la santé, & de lui bâtir un temple sur le mont Quirinal, comme à celle de qui dépendoit le salut de l'empire. *Voyez l'article de la déesse SALUS.*

*Elle écarte les maux, la langueur, les foibles,*

*Sans elle la beauté n'est plus.*

*Les amours, Minerve, & Morphée,*

*La soutiennent sur un trophée*

*De myrthe & de roses paré,*

*Tandis qu'à ses piés abattue*

*Rampe l'inutile statue*

*Du dieu d'Epidaure enchainé.*

(D. J.)

HYGIENE, f. fém. *ὑγιεινή*, (*Médecine.*)

c'est un terme qui vient du grec *ὕγιος, sanus*, & qui sert à désigner la première des deux parties de la méthode médicinale concernant la conduite qu'il faut tenir pour la conservation de la santé actuellement existante; comme la seconde partie de cette méthode est la thérapeutique qui traite de la manière de rétablir la santé lorsqu'on l'a perdue: ainsi ces deux parties renferment le double objet que l'on a pu se proposer pour le bien de l'humanité, par l'institution de la médecine; sa partie pratique ne peut pas tendre à autre chose.

Mais de ces deux objets, le plus utile sans doute, est celui qui consiste à rendre l'état de santé aussi durable, que la vie humaine le comporte de sa nature, & à préserver cet état de tout ce qui peut lui causer quelque altération considérable, de tout ce qui peut réduire à la triste nécessité de faire usage des secours de l'art, pour le rétablissement de la santé: car, comme dit Sénèque, c'est un plus grand service de soutenir quelqu'un qui est dans le cas de faire une chute, que de relever celui qui est tombé; *pluris est labantem sustinere, quam lapsum erigere*. Ainsi le médecin auquel on peut devoir la conservation de sa santé, n'est pas moins à rechercher que celui auquel on peut devoir la guérison de quelque maladie.

Cependant comme il est très-rare que lorsqu'on se porte bien, ou que l'on croit se bien porter, l'on demande conseil sur la conduite que l'on doit tenir pour continuer à jouir de cet avantage, attendu que l'on est assez généralement dans l'idée, on peut même dire dans l'erreur de croire que la médecine n'a pour objet que de guérir les maladies; c'est ce qui a fait que la partie de cette science, qui prescrit des règles à l'égard de la santé, paroît avoir été fort négligée, soit par les maîtres qui ont enseigné la médecine, soit par ceux qui l'ont enrichie de leurs ouvrages. En sorte que la plupart des auteurs d'institutions médicales des derniers siècles, se sont presque bornés à donner la définition de l'*hygiène*, sans exposition des préceptes salutaires en quoi elle consiste, préceptes qui avoient fixé l'attention des anciens médecins, parce qu'il leur suffisoit d'en sentir l'importance, pour être déterminés à s'en occuper fortement, parce qu'ils avoient

sincèrement à cœur de se rendre utiles à l'humanité; au lieu que la plupart de ceux de ces temps-ci semblent ne se vouer à son service que pour la faire servir à leur propre utilité, puisqu'ils s'appliquent très-peu à étudier & à prescrire les règles qu'il faut observer pour la conservation de la santé, que l'on peut cependant entretenir bien plus aisément, que l'on ne peut contribuer à la rétablir.

En effet, l'art n'a pas autant de part qu'on le croit communément, à la guérison des maladies. Voyez la *dissertation de Schaal, de curatione æquivocâ*. Elle est le plus souvent l'ouvrage de la nature dans les maladies aiguës. Voyez NATURE. Et les maladies chroniques, sur-tout lorsqu'elles sont invétérées, sont presque toujours supérieures à tous les secours de l'art.

Ainsi la partie de la science médicale qui peut être la plus avantageuse au genre humain, est donc sans contredit l'*hygiène*, en tant qu'elle a pour objet la durée de la vie saine, le bien de ce monde qu'il importe le plus de conserver, qui est le plus facile à perdre, & le plus difficile à recouvrer, & sans lequel, comme dit le docteur Burnet, *reliqua plus aloës, quam mellis habent*.

Mais pour conserver ce bien si précieux, autant qu'il en est susceptible dans un sujet bien constitué, & qui n'a actuellement en lui aucune autre cause que la vie même qui le dispose à la mort, il est nécessaire de connaître avant toutes choses en quoi consistent la vie & la santé, comme il faut connaître la nature de la maladie avant que d'employer les moyens qui peuvent en détruire la cause. Voyez VIE, SANTÉ, CONSTITUTION, MALADIE, MÉDECINE.

Pour satisfaire à ce qu'exige la conservation de la santé, on doit se proposer trois objets à remplir, savoir 1°. De maintenir l'état de l'individu qui en jouit actuellement, & d'y employer les moyens qui sont conformes à la complexion, au tempérament, qui lui sont propres, qui conviennent à son âge, à son sexe, au climat qu'il habite, à la profession, à l'état dans lequel il vit. Voyez COMPLEXION, TEMPÉRAMENT, AGE, SEXE, CLIMAT, PROFESSION. 2°. D'éloigner toutes les causes de maladie, de corriger l'influence de celles dont on ne peut se

garantir, de changer la disposition qu'elles donnent à en être affecté. *Voyez* PROPHYLACTIQUE. 3°. De rendre sa vie durable autant qu'elle en est susceptible, en établissant, en préparant, ou en faisant subsister sans interruption, toutes les conditions nécessaires pour le maintien de la santé. *Voyez* RÉGIME.

Ces conditions sont essentiellement renfermées dans le bon usage des six choses, que l'on appelle d'après les anciens, *non naturelles*, qui deviennent naturelles, lorsque l'usage qu'on en fait tourne au profit de la santé; & contre nature, lorsque l'on en use d'une manière qui est nuisible à l'économie animale, c'est-à-dire, que ces choses qui existent indépendamment de la nature considérée comme puissance, qui règle l'exercice de toutes les fonctions du corps humain, doivent cependant être regardées comme lui étant absolument nécessaires, & comme susceptibles de l'affecter avantageusement ou désavantageusement, selon qu'elles ont avec elles un rapport conforme ou contraire à ses besoins & à l'ordre qui doit y subsister.

Ces six choses sont donc 1°. l'air, & tout ce qui se trouve dans l'atmosphère, comme le feu, les météores, les exhalaisons de la terre, &c. *Voyez* AIR. 2°. La matière des aliments & de la boisson. *Voyez* ALIMENT, PAIN, VIANDE, &c. EAU, VIN, &c. DIETE. 3°. Le mouvement & le repos. *V. EXERCICE, MOUVEMENT, REPOS.* 4°. Le sommeil & la veille. *V. SOMMEIL, VEILLE.* 5°. La matière des excréments, celle des suppressions. *Voyez* SÉCRÉTION, EXCRÉTION, FLUX. 6°. Enfin les passions de l'ame. *Voyez* PASSION.

Ces différentes choses sont par conséquent de nature à influencer indispensablement sur la conservation de la santé; par conséquent les règles qui doivent être prescrites sur leurs bons & leurs mauvais effets, constituent la médecine pratique, qui est l'*hygiène*: ainsi on trouvera une exposition sommaire de ces règles par rapport à chacune des choses non naturelles, sous le mot *non naturel*, ou sous le nom de chacune des dénominations particulières qui viennent d'être mentionnées.

On se bornera ici à rapporter les sept loix ou préceptes proposés par le célèbre Hoffmann (*dissert. sept. leg. sanit. exhib. tom. V, opusc.*

*diætic.*) pour servir à diriger sur tout ce qui a rapport à la conservation de la santé.

1°. Il faut éviter tout excès en quelque heure que ce soit, parce qu'il est extrêmement nuisible à l'économie animale; la sobriété & la modération en tout, par conséquent même en fait de vertu, ne sauroient trop être recommandées; c'est un conseil du sage Hippocrate, le meilleur connoisseur des vrais besoins du corps & de l'esprit (*aphor. 51. sect. 2.*); cette maxime est applicable à toutes les choses de la vie qui sont susceptibles d'influer sur la santé, & de porter quelque altération dans l'équilibre des solides & des fluides, c'est-à-dire, dans la juste proportion du mouvement qui se fait entre eux, d'où dérive la disposition à l'exercice libre de toutes les fonctions du corps humain. *Moderata durant, atque vitam & sanitatem durabilem præstant.*

2°. On doit prendre garde à ne pas faire des changemens précipités dans les choses qu'on a accoutumées, parce que l'habitude est une seconde nature: cette règle est aussi importante à suivre dans le physique que dans le moral & dans le politique; parce que les choses que l'on éprouve ordinairement, lors même qu'elles ne sont pas bien conformes aux intérêts de la santé, peuvent moins causer de désordre dans l'économie animale, que ce qui étant essentiellement salutaire ne seroit pas accoutumé. C'est ce qui est confirmé par l'expérience journalière, depuis Hippocrate, qui dit d'après le même témoignage (*aphor. 49. sect. 11.*), que les personnes foibles ne sont pas incommodées par certaines choses auxquelles elles sont habituées, tandis que des personnes robustes ne peuvent pas les éprouver impunément, parce qu'elles leur sont extraordinaires, quoiqu'elles ne soient pas essentiellement nuisibles; ainsi lorsqu'on juge qu'il y a quelque changement à faire dans la manière de vivre, dans la conduite, en quelque genre que ce soit, il faut se faire peu à peu une habitude contraire à celle que l'on avoit, & ne rien précipiter dans l'innovation. *Omnis mutatio subita mala; quod paulatim & successivè fit, id tutum est.*

3°. Il faut se conserver ou se procurer la tranquillité de l'esprit, & se porter à la gaieté autant qu'il est possible, parce que c'est

un des moyens des plus sûrs pour se maintenir en santé, & pour contribuer à la durée de la vie. En effet, les passions de l'ame, dont elle est satisfaite, favorisent la distribution du fluide nerveux dans toutes les parties du corps; par conséquent l'exercice de toutes les fonctions se fait avec facilité & d'une manière soutenue; au lieu que la trop grande contention, les peines d'esprit, les chagrins, la tristesse habituelle retiennent ce même fluide dans le cerveau, pour le seul exercice de la faculté pensante, & tous les autres organes en sont privés à proportion; d'où s'en suit un ralentissement général dans le cours des humeurs, & tous les mauvais effets qui peuvent s'ensuivre: ainsi la plupart des hommes abrègent leur vie plus par l'effet des maladies de l'esprit, que par celles du corps; c'est pourquoi l'on peut dire avec Juvénal, que rien n'est plus à désirer pour la santé du corps, que la conservation de celle de l'ame. *Optandum ut fit mens sana in corpore sano.*

4°. Il faut tâcher, autant qu'il est possible, de vivre dans un air pur & tempéré, parce que rien ne contribue davantage à entretenir la vigueur du corps & de l'esprit. Rien n'affecte plus nos corps que l'air, & ne nuit davantage que ses impuretés & les autres mauvaises qualités, comme l'excès, les variations subites de pesanteur, de légèreté, de chaleur, de froid & d'humidité, qui opèrent à l'égard de nos solides, de nos fluides, & du cours de nos humeurs en général, des altérations, des changemens de la plus grande conséquence, qui peuvent avoir les suites les plus funestes. *V. AIR, CHALEUR, FROID, HUMIDITÉ, TEMPÉRATURE, INTÉMPÉRIE. Certè sanitas ad extremam senectutem duraret,* dit Hoffman, *si cæteris paribus, aere, per quatuor anni tempora, puro, moderato & temperato semper frui liceret.*

5°. On doit dans le choix des alimens & de la boisson, préférer toujours ce qui est le plus conforme au tempérament & à l'usage ordinaire, qui n'a pas été essentiellement nuisible, parce que la digestion, l'élaboration des humeurs qui en résultent, & leur distribution dans toutes les parties se font avec plus de facilité & d'égalité. *Voyez RÉGIME.* Ainsi la matière des alimens & de la boisson devant pénétrer dans les vaisseaux

*Tome XVII.*

de notre corps, pour être changée en notre propre substance, ou pour servir aux autres différentes destinations, en sorte que le superflu, ou ce qui est inutile, ou ce qui pourroit devenir nuisible, étant retenu, doit être porté hors du corps par les différens émonctoires destinés à cet usage; il est nécessaire que cette matière, dont doivent être formées nos différentes humeurs, soit de nature à favoriser la dissolution, la séparation des parties nourricières, des recrémens & des excréments, d'une manière proportionnée aux besoins de l'économie animale, dans chaque individu: c'est ce qu'on apprend par l'expérience, qui n'a eu pour guide que le sentiment & l'habitude, & par la réflexion que l'on fait en conséquence sur les suites. C'est cette expérience raisonnée qui doit fournir les règles d'après lesquelles chaque homme sensé doit être le médecin de soi-même, pour se diriger non pas dans le traitement des maladies, mais dans l'usage des choses qui servent à la conservation de la santé. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet se trouve renfermé dans les paroles suivantes de l'Hippocrate allemand. *Ingesta salubriora languidis, infirmis, ægrotantibus, maximè commendanda sunt; cum aliàs non negandum sit robustiora & exercitata corpora, etiam duriora, insalubritatis titulo notata, præcipuè usitata, sæpè sine læsione ferre possè.*

6°. Rien n'est plus important que d'établir une proportion raisonnable entre la quantité des alimens que l'on prend & celle du mouvement, de l'exercice du corps que l'on est en état de faire, ou que l'on fait réellement, eu égard au degré de forces dont on jouit; parce qu'il faut que la dépense soit égale à la recette pour se préserver de la surabondance ou du défaut d'humeurs. *V. EXERCICE (Économ. anim.)* Il suffira de rapporter ici la maxime du pere de la médecine, l'oracle de Coos, parce qu'elle renferme en peu de mots tout ce qu'on peut dire à ce sujet: *Non satiari cibis & impigrum esse ad labores, sanum efficit corpus.*

7°. Enfin, on ne sauroit trop s'éloigner de ceux qui conseillent le fréquent usage des remèdes, parce que rien n'est plus contraire à la santé que de causer des changemens dans l'économie animale, de troubler les opérations de la nature, lorsqu'elle n'a pas

A a a a a

besoin de secours, ou qu'elle peut se suffire à elle-même. C'est d'après cette vérité bien sentie, que le célèbre médecin Montanus, & à son imitation Wepfer & Branner, terminoient toutes leurs consultations, tant pour les malades, pour les valétudinaires, que pour les gens en santé, par la recommandation de se livrer le moins possible aux médecins & à la médecine, parce qu'il y a fort à craindre que l'on ne donne sa confiance à des ignorans, qui n'ont souvent que le titre de docteur pour tout mérite; le nombre de ces gens-là étant fort supérieur à celui des habiles maîtres de l'art, puisqu'ils sont extrêmement rares, & les autres aussi communs que dangereux; en sorte qu'ils peuvent être regardés, tant qu'ils font les fonctions de médecins, comme des fléaux de l'humanité, de véritables pestes endémiques: ce qui fait douter, avec raison, si cette profession n'est pas plus nuisible qu'utile, non par elle-même, mais par ceux qui l'exercent mal. Ainsi, lorsqu'on jouit de la santé, & qu'il ne s'agit que de la conserver avec la tempérance & la modération, on peut éviter d'avoir besoin de médecins, & de s'exposer à être les victimes de l'ignorance: lorsque la santé se déränge, & qu'on est menacé de maladie, la diete & l'eau, selon le célèbre praticien de Paris M. Molin, dit *Dumoulin*, sont les meilleurs remedes pour prévenir le danger des suites. En général, on a raison de dire que l'on doit éviter de vivre médicalement, si l'on ne veut pas vivre misérablement; & d'après cette maxime, Celse commence de cette manière son traité de *re medicâ*, concernant les moyens de conserver la santé: *Sanus homo, qui & bene valet & suæ spontis est, nullis obligare se legibus debet, ac neque jatrallipta egeret*. Et ailleurs, il ajoute, *optima medicina est non uti medicinâ*. L'école de Salerne, dont les préceptes ne sont pas toujours à mépriser, persuadée que l'on peut très-bien se passer de médecins, renferme, dans un seul distique, les principales regles de l'hygiène, avec l'observation desquelles on peut se servir de médecin à soi-même, sur-tout si on n'est pas à portée d'en avoir de bons, ce qui est pis que d'en manquer entièrement. Elle s'exprime donc ainsi:

*Si tibi deficiant medici, medici sibi fiant*

*Hæc tria, mens hilaris, requies moderata, diæta.*

Pour supplément à ce que la nature de cet ouvrage n'a pas permis de traiter plus au long, & de mentionner même dans cet article, concernant les différentes choses qui intéressent la conservation de la santé, il ne reste qu'à ajouter ici la loi générale que prescrit l'admirable Hippocrate, *epidem. l. VI*, §. 6, sur la plupart de celles qui influent le plus à cet égard: *Labor, cibus, potus, somnus, venus, omnia sunt mediocria*. De cette manière, & par une seule épithete, il détermine, avec toute la précision possible, l'ordre même que l'on doit observer dans l'usage de ces choses par rapport au temps où il convient de le placer pour chacune en particulier, en les énonçant dans l'ordre successif qu'elles doivent avoir entr'elles; c'est-à-dire, que l'on doit faire de l'exercice avant de prendre ses repas; que l'on ne doit se livrer aux plaisirs de l'amour qu'après le sommeil, & que l'on doit mettre beaucoup de modération dans ces différens actes de la vie.

Il reste encore à désigner les principaux auteurs qui ont écrit sur les regles à observer pour la conservation de la santé. On est, à cet égard, comme à bien d'autres, plus redevable aux anciens qu'aux modernes, dont ceux qui ont donné les meilleurs traités d'hygiène, n'ont fait que commenter ce qui leur avoit été transmis sur cette matiere par les Grecs & les Romains.

En effet, il semble qu'on ne peut rien ajouter pour le fond, à ce que le pere de la médecine nous a laissé concernant la conservation de la santé, dans son excellent traité de *aere, aquis & locis*, dans son livre de *alimento*, dans ses dissertations de *diætâ salubri*, de *liquidorum usu*, & *passim*, dans presque tous ses ouvrages, particulièrement dans ses livres de *statibus*, de *geniturâ*; où il traite de l'acte vénérien, & dans ses aphorismes.

Galien a beaucoup écrit sur l'hygiène: outre les commentaires qu'il a donnés des ouvrages d'Hippocrate sur ce sujet, & particulièrement des aphorismes 1, 4, 5, 17, du troisieme livre; on trouve encore, parmi les ouvrages de cet auteur, quatre livres de *sanitate tuendâ*, trois livres de *alimentis*, un livre de *attenuante victu*, d'autres de *consu-*

*tudine, de salubri dictâ, un autre de exercitatione parvæ pilæ.* On peut consulter, sur les ouvrages de Galien en ce genre, l'abrégé qu'en a donné Fuchsius dans son épitome, ainsi que celui de Valleriola *in locis communibus.*

Le Cicéron des médecins, Celse, ne s'occupe, dans le premier de ses huit livres de *re medicâ*, que de ce qui a rapport à la conservation de la santé: on a un excellent commentaire de ce beau morceau d'hygiène par Lommius.

On trouve, dans les œuvres d'Avicene, un traité particulier d'hygiène, sous le titre de *correctio sex rerum non naturalium.* On a aussi un ouvrage complet de Jules Alexandrin sur les choses salutaires, où il est sur-tout amplement question de tout ce qui a rapport aux alimens: cette hygiène est divisée en trente-trois livres.

Pour ce qui regarde la gymnastique médicale, outre ce qu'en a donné Galien dans ses livres de *sanitate tuendâ*, & dans le dernier de ses ouvrages, qui viennent d'être cités, on a un excellent traité de Mercurial, de *arte gymnasticâ.* V. GYMNASTIQUE.

Tous les auteurs d'institutions de médecine ont traité de l'hygiène comme une des parties principales de cette science; cependant plusieurs d'entr'eux, tel qu'Ethmuller, se sont très-peu étendus sur cette matière, par les raisons alléguées au commencement de cet article. Sennert & Riviere en ont traité avec assez de détail; ce dernier sur-tout, qui donne de fort bonnes choses sur la nature & le choix des alimens.

On peut consulter une dissertation sur l'hygiène, donnée par M. Bon, professeur de l'université de Valence: mais un des meilleurs ouvrages en ce genre, est celui du docteur Cheyne, intitulé de *infirmorum sanitate tuendâ vitâque producendâ*, qui ne peut être surpassé que par le traité complet d'hygiène que l'on trouve dans les institutions du célèbre Hoffmann, tom. I, lib. II, & par les savantes dissertations diététiques insérées dans la partie citée ci-devant des ouvrages de cet auteur, un des modernes auxquels la saine théorie de la médecine est le plus redevable de son avancement, ainsi qu'à Boerhaave, dont le petit abrégé d'hygiène que l'on trouve dans les institutions &

dans les préleçons qui y sont relatives, pourroit fournir matière à un très-beau & très-utile commentaire, dont il eût été à souhaiter que le baron de Haller eût voulu se charger, ou au moins donner le supplément par des notes, comme il a fait avec tant de gloire à l'égard de la physiologie de cet auteur.

**HYGROCIRSOCELE**, f. f. *terme de chirurgie*, tumeur variqueuse des vaisseaux spermatiques, & suivie d'un épanchement d'eau dans le scrotum. V. VARICES. Ce mot est composé du grec *υγρος*, *humide*, & *κυσσικηλη*, *hernie variqueuse*.

Le gonflement variqueux des veines spermatiques est presque toujours la cause des hydroceles, parce que le sang qui circule difficilement dans les circonvolutions de ces veines, donne lieu à la lymphe & à la sérosité de rompre leurs vaisseaux, & de suinter dans les bourses. Les signes diagnostics & les indications curatives de cette maladie se trouveront aux mots HYDROCELE & VARICOCELE. (Y)

**HYGROMETRE**, f. m. (*Physiq.*) machine ou instrument qui sert à marquer les degrés de sécheresse ou d'humidité de l'air. Voyez AIR, HUMIDITÉ, &c. Ce mot est composé des mots grecs *υγρος*, *humidus*, *humide*, & *μετρον*, *metior*, je mesure.

Il y a diverses especes d'hygrometres; car tout corps qui s'enfle ou qui se raccourcit au moyen de la sécheresse ou de l'humidité, peut servir d'hygrometre. Tels sont la plupart des bois, sur-tout ceux de frêne, de sapin, de peuplier, &c. comme aussi les boyaux de chat, &c. Voici ceux qui sont les plus en usage.

*Construction des hygrometres.* Etendez une corde de chanvre, ou une corde de boyau, telle que *AB* (V. *Pl. pneumatiq. fig. 7.*) sur une muraille, en la faisant passer sur une roulette ou poulie *B*; & attachez à son autre extrémité *D* un poids *E*, dans lequel vous ficherez un style *FG*. Posez sur la même muraille une plaque de métal *HI*, divisée en un certain nombre de parties égales, & vous aurez un hygrometre complet.

Car c'est une chose incontestable que l'humidité raccourcit peu à peu les cordes, & qu'elles reprennent leur longueur ordinaire à mesure que l'humidité s'évapore. Donc, dans le cas présent, le poids ne peut

manquer de monter à proportion que l'humidité de l'air augmente, & de descendre lorsqu'elle vient à diminuer.

Comme donc le style  $FG$  montre les espaces dont le poids monte & descend, & que ces espaces sont égaux à l'allongement ou au raccourcissement de la corde ou boyau  $ABD$ , l'instrument montera si l'air est plus ou moins humide un jour qu'un autre.

Si vous voulez avoir un *hygrometre* plus exact & plus sensible, faites passer une corde de boyau par dessus plusieurs roulettes ou poulies  $A, B, C, D, E, F$  &  $G$  (fig. 8.), & conduisez vous pour tout le reste comme dans l'exemple précédent. Peu importe que les diverses parties de la corde  $AB, BC, CD, DE, EF$  &  $FG$ , soient parallèles à l'horizon, comme dans la présente figure, ou qu'elles soient perpendiculaires à l'horizon.

Cet *hygrometre* a cela d'avantageux sur le précédent, que l'on a une corde beaucoup plus longue dans le même espace, & que son allongement ou son raccourcissement devient par-là plus sensible.

Ou bien, attachez une corde de chanvre ou de boyau  $AB$  (fig. 9.) à un crochet de fer, & laissez tomber l'autre bout  $B$  sur le centre d'un ais ou table horizontale  $EF$ . Suspendez près de  $B$  une balle de plomb  $C$  du poids d'une livre, & attachez-y un style  $CG$ . Enfin, du centre  $B$  décrivez un cercle, & divisez-le en plusieurs parties égales. La construction de cet *hygrometre* est fondée sur ce qu'on a observé, qu'une corde ou un boyau s'entortillent en s'humectant, & se détortillent de nouveau à mesure qu'ils se dessèchent. M. Molyneux, secrétaire de la société de Dublin, dit qu'il s'est aperçu des changemens dont nous venons de parler, dans une corde, en soufflant dessus huit ou dix fois, & en l'approchant ensuite d'une bougie. D'où il suit qu'à mesure que l'humidité de l'air augmentera ou diminuera, l'index indiquera de combien elle se tord ou détord, & par conséquent l'augmentation ou la diminution de l'humidité ou de la sécheresse.

Ou bien, attachez l'extrémité d'une corde de chanvre ou de boyau  $H$  (fig. 10.) à

un crochet  $H$ , & à son autre bout une balle d'une livre pesant. Tracez deux cercles concentriques sur la balle, & divisez-les en un égal nombre de parties égales. Fixez un style  $NO$  sur un pié  $N$ , de façon que l'extrémité  $O$  touche presque les divisions de la balle.

La corde, en se tordant ou en se détordant comme dans le premier cas, montrera le changement d'humidité par l'application successive des différentes divisions des cercles à l'index.

Ou bien, prenez deux châffis de bois  $AB$  &  $CD$  (fig. 11.); pratiquez-y des rainures dans lesquelles vous enchâfferez des ais fort minces de bois de frêne  $AEFC$  &  $GBDH$ , de façon qu'ils puissent couler. Arrêtez ces ais aux extrémités  $A, B, C, D$ , des châffis avec des clous, de façon qu'il reste entre eux un espace  $E G H F$  d'environ un pouce de large. Attachez au point  $K$  une regle de cuivre dentée, & au point  $L$  une petite roue dentée, sur l'axe de laquelle vous poserez un index de l'autre côté de la machine. Enfin, du centre de l'axe du même côté décrivez un cercle, & divisez-le en un grand nombre de parties égales.

On fait, par expérience, que le bois de frêne se gonfle en attirant l'humidité de l'air, & qu'il se resserre de nouveau à mesure que cette humidité diminue: ainsi, pour peu que l'humidité de l'air augmente, les deux ais  $AF$  &  $BH$  se gonfleront & s'approcheront l'un de l'autre, & ils s'écarteront de nouveau à mesure que l'humidité diminuera.

Or, comme la distance de ces ais ne peut augmenter ni diminuer sans faire tourner la roue  $L$ , l'index marquera les divers changemens qui surviendront par rapport à l'humidité ou à la sécheresse.

On remarque que tous les *hygrometres* que nous venons de décrire, deviennent insensiblement moins exacts en vieillissant, & ne reçoivent à la fin aucune altération de l'humidité de l'air. Le suivant est de plus longue durée.

Prenez une balance, à laquelle vous adapterez une portion de cercle  $ADC$  (fig. 12.), telle qu'on la voit dans cette figure; mettez à un des bras de la balance un poids,

& à l'autre une éponge *E* ou tel autre corps qui attire aisément l'humidité. Pour préparer l'éponge, il faut commencer par la laver dans l'eau, la faire sécher, & la tremper de nouveau dans de l'eau ou du vinaigre où l'on aura fait dissoudre du sel ammoniac ou du sel de tartre, & la faire sécher ensuite. Si l'air devient humide, l'éponge devenant plus pesante, descendra, au lieu qu'elle montera s'il est sec; de sorte que l'index montrera l'augmentation ou la diminution de l'humidité de l'air.

M. Gould, dans les transactions philosophiques, dit qu'il vaut mieux se servir, au lieu d'éponge, d'huile de vitriol, qui devient plus ou moins pesante, suivant le plus ou le moins d'humidité qu'elle attire; de sorte qu'étant une fois soulée d'humidité dans le temps le plus humide, elle conserve ou perd dans la suite la pesanteur qu'elle a acquise suivant que l'air est plus ou moins humide. Cette altération est si considérable, qu'on s'est aperçu que sa pesanteur avoit augmenté depuis trois drachmes jusqu'à neuf dans l'espace de 57 jours, & avoit changé la position de l'index d'une balance de 30 degrés. Un seul grain pesant de cette liqueur, après son entier accroissement, a varié si sensiblement son équilibre, que l'index d'une balance qui n'avoit qu'un pouce & demi de long, a décrit un arc de quatre lignes, qui seroit même allé jusqu'à trois pouces, si l'index eût été d'un pié, malgré la petite quantité de liqueur; d'où cet auteur conclut qu'en employant plus de liqueur, on pourroit, au moyen d'une simple balance, avoir un *hygrometre* beaucoup plus exact qu'aucun de ceux qu'on a inventés jusqu'aujourd'hui. Ce même auteur donne à entendre qu'on pourroit substituer à l'huile de vitriol l'huile de soufre *per campanam*, l'huile de tartre par défaillance, &c.

On peut faire cette balance de deux façons, ou en mettant le style au milieu du levier auquel le poids *E* est attaché, & en joignant à ce style un index d'un pié & demi de long qui marqueroit les divisions sur une lame graduée comme dans la figure 12.

Ou bien, on peut suspendre le bassin qui contient la liqueur, au bout du fléau près du style, & faire l'autre extrémité si longue qu'elle

puisse décrire un arc d'une grandeur considérable sur un ais placé pour cet effet, comme dans la fig. 13.

M. Coniers conclut d'une suite d'observations hygroskopiques, dont on peut voir la description dans les transactions philosophiques, 1°. que le bois se resserre en été & s'enfle en hiver, mais qu'il est plus sujet à ces altérations dans le printemps: 2°. que ce mouvement arrive sur-tout pendant le jour, n'y ayant presque point de variations pendant la nuit: 3°. qu'il s'y fait un changement même dans les temps secs, le bois s'enflant le matin & se resserrant après midi: 4°. que le bois se resserre de nuit comme de jour, lorsque le vent est au nord, au nord-est & à l'est en hiver & en été. Le même auteur ajoute qu'on peut connoître par le moyen de l'*hygrometre* les saisons de l'année; car il se meut beaucoup plus vite au printemps qu'en hiver; il se resserre plus dans l'automne qu'au printemps, & il a moins de mouvement en automne qu'en été; mais l'auteur n'a pas sans doute prétendu donner cette règle pour sûre ni pour exacte. Elle est d'ailleurs tout-à-fait inutile, puisqu'on a d'autres moyens que les *hygrometres* de connoître les saisons. *Wolf & Chambers.*

Le plus simple de tous les *hygrometres* se fait avec une corde de dix à douze piés que l'on tend foiblement dans une situation horizontale & dans un endroit à couvert de la pluie, quoiqu'exposé à l'air libre: on attache au milieu un fil de laiton, au bout duquel on fait pendre un petit poids qui sert d'index, & qui marque sur une échelle divisée en pouces & en lignes, les degrés d'humidité en montant, & ceux de sécheresse en descendant. Tel est l'*hygrometre* que l'on voit suspendu sous une des portes du vieux Louvre, mais qui est trop vieux à présent pour être bon. Assez souvent on fait des *hygrometres* avec un bout de corde à boyau qu'on fixe d'un côté à quelque chose de solide, & que l'on attache par l'autre perpendiculairement à une petite traverse qui se tourne à mesure que la corde se tord ou se détord; aux extrémités de cette petite traverse on place deux petites figures, dont l'une rentre & l'autre sort d'une petite maison qui a deux portiques, lorsque le sec ou l'humide fait tourner la corde, & l'on fait porter un petit

parapluie à celle des deux figures que le mouvement de la corde fait sortir, lorsque l'humidité augmente. Les *hygrometres* que l'on fait de cette façon ou d'une manière équivalente, en cachant la corde pour y mettre un air de mystère, ne sont bons que pour amuser les enfans : & on ne doit pas s'attendre qu'ils apprennent quel est l'état actuel de l'atmosphère, par rapport à l'humidité ou à la sécheresse, parce qu'on les garde dans des appartemens fermés, & que la corde qui en est la pièce principale est contenue comme dans un étui, où l'air ne se renouvelle que peu ou point. Enfin le meilleur de ces instrumens n'apprend presque rien autre chose sinon que la corde est mouillée ou qu'elle est sèche. Car 1°. l'humidité qui l'a une fois pénétrée n'en sort que peu à peu, & selon l'exposition du lieu, le calme ou le vent qui y regne; & bien souvent il arrive que l'atmosphère a déjà perdu une grande partie de son humidité, avant que la corde en puisse donner aucun signe. 2°. Tout ce qu'on peut attendre d'un *hygrometre* à corde, c'est qu'il fasse connoître s'il y a plus ou moins d'humidité dans l'air par comparaison au jour précédent; & l'on fait cela par tant d'autres signes, qu'il est assez inutile de faire une machine qui n'apprend rien de plus. Ce qu'il importeroit le plus de savoir, c'est de combien l'humidité ou la sécheresse augmente ou diminue d'un temps à l'autre, & de pouvoir rendre ces instrumens comparables. Mais il paroît bien difficile de pouvoir faire des *hygrometres* qui aient cet avantage.

Le bois verd, humide, lorsqu'on l'emploie, le devient moins à mesure qu'on le garde dans la chambre, & par conséquent il se retire & se rétrécit naturellement. Les cordes, ayant leurs fils entrelacés les uns sur les autres, se lâchent & se détordent d'elles-mêmes; devenant plus humides, elles se tordent davantage, mais non pas à proportion des vapeurs qu'elles reçoivent. La chose réussit assez bien les premiers mois, mais ce temps passé, il s'en faut bien qu'elle ait le même succès. La corde à boyau se raccourcit trop lorsqu'elle n'est que peu humide, & s'allonge trop lorsqu'elle se trouve chargée de beaucoup de vapeurs. Le parchemin n'est pas assez épais pour rassembler long-temps l'humidité; il se dessèche aussi trop vite, &

n'a pas assez de mouvement. Quant au coton suspendu à une balance, pour faire un *hygrometre*, il est bien vrai qu'il devient plus pesant au commencement, mais il reste dans la suite trop pesant, & son poids dépend aussi de celui de l'air, & de la poussière qui se trouve dans l'air. Pour ce qui est du tuyau d'épi de blé, dont on fait aussi un *hygrometre*, il tourne très-sensiblement, tandis qu'il est verd, mais cela ne dure pas long-temps. L'éponge que l'on trempe dans du vinaigre, où l'on a fait fondre auparavant du sel marin & du sel ammoniac, & que l'on suspend ensuite à une balance, après l'avoir pressée, reste bonne pendant quelques mois; elle devient beaucoup plus pesante, lorsqu'elle est humide; elle rassemble même autant d'humidité qu'il en découle; mais elle perd par-là beaucoup de son sel qui devient volatil, de sorte que cet instrument ne reste jamais le même toute une année. On fait grand cas du cuir de brebis, trempé dans la liqueur précédente; mais quand il fait un temps humide, ce cuir s'humecte & s'allonge trop; & si l'humidité augmente extrêmement, le cuir se charge de tout côté d'une quantité prodigieuse d'humidité, de sorte qu'il en découle plusieurs gouttes, & qu'il s'accourcit au lieu de s'allonger, sans compter qu'il ne sauroit rester une demi-année au même état. Tous ces instrumens sont donc fautifs, & on doit prendre garde qu'ils ne jettent dans l'erreur. *Mussch. Essai de Physiq. (O)*

*Supplément à l'article précédent.*

Les sels ayant la propriété d'attirer l'eau & étant d'ailleurs incorruptibles, paroissent naturellement faits pour l'*hygrometre*: une certaine quantité de sel pesera plus ou moins, selon qu'il sera plus ou moins humide; voilà un *hygrometre* bien simple & qu'on est porté à croire très-juste. Mais si on fait attention que le sel n'abandonne pas facilement l'eau qu'il a attirée; qu'il ne perd qu'en plusieurs jours l'eau dont l'air se dépouille en quelques heures, on concevra qu'on ne peut faire avec le sel qu'un *hygrometre* très-imparfait, qu'un instrument qui ne marquera jamais avec précision les changemens d'humidité & de sécheresse qui surviendront à l'air.

Une lanière de parchemin est plus propre à cet effet; elle est mince, elle pré-

sente à l'air beaucoup de surface : elle s'allonge sensiblement par l'humidité , elle se raccourcit par la sécheresse , & passe d'un état à l'autre aussi promptement que l'air. Plusieurs lanieres faites de parties semblables & semblablement préparées, auront le même tissu & le même degré d'élasticité. Essayons d'en faire des *hygrometres* dont la marche soit comparable.

Vers l'extrémité supérieure d'une planche je trace un cadran que je divise en dix parties égales ; au centre de ce cadran j'attache une poulie à double gorge & garnie d'une aiguille : je prépare une laniere de parchemin de trois lignes de largeur & qui ait en longueur cent fois le contour de la poulie ; j'attache cette laniere par une de ses extrémités au bas de la planche , & à une distance du cadran qui soit égale à la longueur de la laniere. A l'autre extrémité de la laniere , j'adapte un fil ou une petite chaîne qui vient s'accrocher à un point de l'une des gorges de la poulie ; j'attache un autre fil à un point de l'autre gorge de la même poulie , & je suspends à ce fil un poids d'une demi-once : les deux fils passent, l'un sur la première gorge , & l'autre sur la seconde, en sens contraire, de manière que le poids tient la laniere dans une tension perpétuelle.

Lorsque la laniere devient humide , elle s'allonge ; le contrepoids fait tourner la poulie , & l'aiguille marque sur le cadran de combien la laniere s'est allongée : chaque degré marque un allongement égal à un millième de la longueur de la laniere.

Ce rapport entre la longueur de la laniere & chaque degré du cadran rend déjà l'*hygrometre* comparable jusqu'à un certain point : car soient deux *hygrometres* , faits comme on vient de le dire , & placés , l'un à Rome & l'autre à Paris ; si l'un marquoit hier trois degrés , & l'autre quatre degrés , & qu'aujourd'hui le premier marque cinq degrés & le second dix , il est clair que le changement survenu est le même à Rome & à Paris , puisqu'il a produit sur les deux lanieres un allongement de 0 , 05. Si au contraire le premier marquoit hier trois degrés & le second quatre , & qu'aujourd'hui le premier reste à trois degrés , tandis que le second avance du quatre au

sept, ne doit-on pas en conclure que l'air est devenu plus humide à Paris qu'à Rome ? On peut donner une idée de cette différence , en disant qu'elle est marquée par un allongement de 0 , 03 , de la laniere.

Pour rendre la comparaison de ces *hygrometres* plus facile , il ne s'agit que de faire partir les aiguilles d'un terme connu & qui soit le même par-tout , de sorte qu'un même degré d'humidité soit marqué sur tous les *hygrometres* par le même numéro : ce terme n'est pas si difficile à trouver qu'on se l'imagine. Il est un temps , & ce temps n'est pas rare , où les vapeurs humides sont sans action ; c'est celui d'une forte gelée , pendant lequel les molécules d'eau réduites en glaçons ne peuvent s'insinuer dans les corps : ce temps peut passer pour le terme zéro de l'humidité. Si on part de ce point pour graduer les *hygrometres* , & que l'on suive d'ailleurs ce que nous avons prescrit , ces instrumens se trouveront presque aussi comparables entr'eux que les barometres ou les thermometres. Il n'y aura plus qu'un inconvénient auquel il faudra remédier , l'altération des lanieres causée par leur vétusté ; On y remédiera en substituant tous les ans une nouvelle laniere à l'ancienne. (D. CASBOIS, membre de la société royale des sciences & des arts de la ville de Metz, & principal du college de la même ville.

M. Ferguson, membre de la société royale de Londres , dont les ouvrages sont aussi estimés des étrangers que des Anglois , a inventé un *hygrometre* que l'on voit représenté, fig. 3 & 4, pl. I, de physique, supp. des planches, dont voici la construction.

*AAA*, fig. 3, est un chassis de menuiserie , dans les longs côtés duquel sont pratiquées deux rainures , dans lesquelles est emboîté un panneau de bois blanc , auquel on laisse du jeu : ce panneau a environ l'épaisseur d'un écu & 15 pouces de long , & est scié dans un sens contraire au grain du bois. La partie du milieu débordé aux endroits *c* & *c*, & tient au chassis par deux vis qui le contiennent en place , tandis que le reste s'allonge lorsqu'il fait humide , & se resserre vers le milieu lorsque le temps est sec. *F* est une goupille plantée près d'une des extrémités du panneau , sur lequel tournent la grande & la petite poulie *H* & *G*,

qui est fixe dans l'endroit *h*. On attache le bout d'une petite corde flexible à la goupille *F*, dont l'autre bout entoure la petite poulie *G*, dans la rainure de laquelle elle est attachée au point *h*: on attache le bout d'une autre petite corde *I K*, au fond de la rainure de la grande poulie, laquelle va passer sur une autre *L*, & delà sur une troisieme *M*, & qui porte un poids plat *N*. Les rainures des poulies *G* & *L*, sont égales, savoir, la dixieme partie du diametre de la grande, qui doit être d'une grandeur convenable.

Il est évident que plus le panneau se déjette entre *F* & *G*, plus la poulie *G* doit s'écarter de son pivot, & plus la corde *D E* doit la faire tourner à rebours, & faire remonter le poids *N* dix fois autant qu'elle tourne. Si donc le panneau se déjette d'un dixieme de ponce dans un temps humide, la poulie *L* tournera entièrement, ou seulement à moitié, s'il ne se déjette que d'un vingtieme de ponce. A mesure que le panneau se resserre, le poids *N* redescend & fait tourner toutes les poulies dans un sens contraire.

On attache la plaque *A A*, *fig. 4*, derrière le chassis de la *fig. 3*, de maniere qu'elle soit de niveau avec son bord supérieur, & que le centre *B* se trouve directement sur celui de la poulie *L*; à mesure que la corde *I K* fait tourner celle-ci, l'aiguille tourne pareillement, & montre le degré d'humidité ou de sécheresse de l'air.

Dans le cas où la dilatation & où la contraction du panneau augmentent au point de faire passer à l'aiguille les limites qui lui sont assignées, on peut y remédier en mettant une poulie plus grande à la place de celle qui est marquée *L*. Si elles ne sont pas assez grandes pour faire parcourir à l'aiguille tous les degrés marqués sur la plaque, on diminuera son diametre à proportion.

Il faut avoir soin de renouveler le panneau tous les trois ou quatre ans, parce que l'air ne l'affecte plus au bout de ce temps-là; il convient donc d'avoir une piece de bois de réserve, dont on enlèvera l'épaisseur d'une carte du côté où l'on veut prendre le panneau.

On collera, aux endroits *G* & *M*, un petit morceau de bois dur, pour contenir

les pivots sur lesquels les poulies tournent, & empêcher qu'ils ne s'enfoncent dans le panneau. (*Cet article est tiré des journaux Anglois.*)

M. de Luc, célèbre par un excellent ouvrage qui a paru en 1772, sur les modifications de l'athmosphere, avoit compris plus que personne, dans le cours de ses observations météorologiques, combien l'usage de l'hygrometrie étoit nécessaire même dans l'astronomie, & combien il étoit utile de faire des hygrometres qui fussent comparables entr'eux. Il y est parvenu, & il a envoyé la description de son nouvel instrument à la société royale de Londres. *Cet hygrometre* a la forme d'un thermometre de mercure: la partie inférieure est un tube d'ivoire très-mince, mais large, & le haut est un tube capillaire de verre. L'ivoire étant très-sensible à l'humidité & à la sécheresse, le réservoir se resserre par la sécheresse & force le mercure à monter dans le tube. Le point fixe de *cet hygrometre* est la glace fondue, comme dans les thermometres: il a pris pour divisions le double des degrés d'un thermometre, qui auroit le même tube & la même quantité de mercure; mais pour éviter dans l'hygrometre l'effet thermométrique, il a placé le tube sur une regle mobile dans une coulisse qu'il met au degré actuel du thermometre: par ce moyen les divisions de l'hygrometre commencent, non pas à l'endroit de la congelation, mais au point où la chaleur seule auroit fait monter le mercure du barometre indépendamment de l'humidité. Par cette méthode on ne trouve guere que des incertitudes d'un dixieme sur la marche totale de l'hygrometre: cette différence vient de ce qu'on manque d'un terme supérieur de sécheresse, qui soit fixe comme celui de l'humidité de la glace fondante. L'hygrometre de M. de Luc va jusqu'à 100 degrés de sa division, à l'air libre & à l'ombre, & jusqu'à 133 au soleil; sur les hautes montagnes, comme le glacier de Buet en Faucigny, où M. de Luc a observé, l'hygrometre montoit jusqu'à 133, quoiqu'à l'ombre. La société royale de Londres, à qui l'auteur a fait hommage de son *mémoire*, l'a publié dans les *transactions philosophiques* de 1773. (*M DE LA LANDE.*)

**HYGROMETRE**, (*Méd.*) les différens instrumens propres à mesurer les degrés de l'humidité de l'air, plus ou moins considérables, sont employés fort utilement par les médecins, qui ont le zèle aussi louable que laborieux, de faire des recherches sur les influences de cet élément & de tout ce qui y a rapport, à l'égard de l'économie animale, & de recueillir des observations sur les maladies qui regnent dans les différentes saisons de l'année, selon la différente température; parce qu'il y a des conséquences très-importantes à tirer des changemens qui se font dans l'atmosphère, en tant qu'ils peuvent beaucoup contribuer à établir des causes morbifiques, ou à faire varier les symptômes, la terminaison des maladies qui ont d'autres principes.

C'est par cette considération qu'Hoffman, dans son hygiène (*oper. tom. I, lib. II, cap. iij.*) recommande fort le bon usage des *hygrometres*, comme celui des thermometres, des barometres, pour juger des différens degrés de chaleur & de pesanteur de l'atmosphère; parce qu'il y a un très-grand avantage à retirer des observations météorologiques, tant pour servir à déterminer la nature des maladies qui dominent plus dans une saison, dans un pays, que dans d'autres, que pour acquérir des connoissances, à la faveur desquelles on peut en prévoir, pour ainsi dire, la futuration contingente, & tâcher d'en préserver par les correctifs de l'air, ou par le régime. Voyez **MÉTÉOROLOGIQUE**, **OBSERVATION**. L'*hygrometre* est la même chose que l'*hygroscopie*.

**HYGROPHOBIE**, f. f. (*Médec.*) ce terme grec signifie *aversion des liquides*; en général il est employé pour désigner un des principaux symptômes de la rage que l'on fait être appelée aussi *hydrophobie*; parce que cette aversion est plus particulièrement marquée à l'égard de l'eau, ce qu'exprime ce mot. Voyez **RAGE**, **HYDROPHOBIE**.

**HYGROSCOPE**, f. m. (*Phys.*) est un mot que l'on emploie communément dans le même sens qu'*hygrometre*. V. **HYGROMETRE**. Ce mot est composé de υγρος, *humidité*, & σκοπεω, *video, specto*, je vois, je considère.

Wolfius néanmoins faisant attention à

Tome XVII.

l'étymologie de ce mot, met quelque différence entre l'*hygroscopie* & l'*hygrometre*. Le premier, suivant lui, ne sert qu'à montrer les altérations de l'air par rapport à l'humidité & à la sécheresse, au lieu que l'*hygrometre* sert à les mesurer. L'*hygroscopie*, selon lui, est donc un instrument beaucoup moins exact que l'*hygrometre*. Cependant on pourroit dire que l'*hygrometre* ne mesure proprement les altérations de l'air, qu'en indiquant ces altérations, c'est-à-dire, en les montrant, & en ce sens l'*hygrometre* & l'*hygroscopie* sont la même chose. (O)

**HYLEG** ou **HYLECH**, terme d'*Astrologie*, par lequel on distingue chez les Arabes la planète ou le point du ciel qui domine au moment de la naissance d'un homme, & qui influe sur toute sa vie. V. **NATIVITÉ**.

**HYLICA**, (*Géogr. anc.*) lac ou marais de Grece dans la Phocide, à l'orient méridional du lac Copais, auquel il communique par une coupure. Whéler le décrit exactement dans son voyage; il dit qu'il ne paroît pas plus long que large, qu'il a plus de deux lieues de traversée, & qu'on l'appelle aujourd'hui le lac de Thebes, της Θήβασιμινη. (D. J.)

**HYLLIS**, (*Géogr. anc.*) presqu'isle qu'on appelle aussi le promontoire de Diomede, capitale de la Liburnie, sur la mer Adriatique. Niger dit que c'est présentement *Capo Cista*. (D. J.)

**HYLOBIENS**, *Hylobii*, f. m. (*Hist. de la Philos.*) sont des philosophes indiens à qui les Grecs donnerent ce nom, parce qu'ils se retiroient dans les forêts pour vaquer plus commodément à la contemplation de la nature. Ce mot est composé de υλη, *matiere*, & qui signifie aussi *bois, forêts*, & de βιος, *vie*. Voyez **BRACHMANES** & **GYMNOSOPHITES**.

**HYLOPATHIANISME**, f. m. (*Hist. de la Philologie.*) espece d'athéisme philosophique, qui consistoit à dire que tout ce qu'il y a dans l'univers n'est autre chose que la matiere, ou des qualités de la matiere. Les anciens naturalistes, aussi-bien que ceux qui ont suivi *Démocrite*, ont tiré tout de la matiere nue par hasard. La différence qu'il y avoit entr'eux, c'est que ceux qui étoient dans les sentimens de *Démocrite*, se servoient de la supposition des atomes pour

Bbbbbb

rendre raison des phénomènes ; au lieu que les *hylopathiens* se servoient des formes & des qualités ; mais dans le fond c'étoit une même hypothèse d'athéisme , quoique sous différentes formes , & l'on peut nommer les uns athées atomistes, les autres *hylopathiens* pour les distinguer. Aristote fait Thalès auteur de cette opinion ; mais de bons garans représentent les sentimens de Thalès d'une autre manière , & disent formellement qu'il admettoit une divinité qui avoit tiré toutes choses de la matiere fluide ; & qu'il croyoit l'ame immortelle. Il semble que l'on n'a rapporté si diversément le sentiment de Thalès , que parce qu'il n'avoit laissé aucun écrit ; car Anaximandre est celui qui a le premier écrit sur les matieres de philosophie. C'est plutôt à celui-ci qu'à Thalès , qu'il faut imputer l'origine de l'athéisme des *hylopathiens*. Il disoit que la matiere premiere étoit je ne fais quoi d'infini , qui recevoit toutes sortes de formes & de qualités , sans reconnoître aucun autre principe qui la gouvernât. Il fut suivi de quantités d'athées, autr'autres d'Hypon surnommé l'athée, jusqu'à ce que Anaxagore arrêta ce torrent d'athéisme dans la secte ionique , en établissant une intelligence pour principe de l'univers.

Pour Thalès il est justifié par Cicéron , Diogene Laërce , Clément d'Alexandrie. Aristote lui-même , dans son traité de l'ame , dit que Thalès a cru que tout étoit plein de dieux. Il y a donc toute apparence qu'il n'a parlé de Thalès comme du chef des athées *hylopathiens* , que parce que ses disciples l'étoient en effet , & qu'il a jugé du sentiment de ce philosophe par ceux de ses sectateurs. C'est ce qui est souvent arrivé & qui a fait tort à la mémoire des fondateurs des sectes , qui ont eu de meilleurs sentimens que leurs disciples. On devoit penser que les philosophes ne se gênoient pas si fort , qu'ils ne recherchassent & qu'ils ne soutinssent autre chose que les sentimens de leurs maîtres , & qu'ils y ajoutoient souvent du leur , soit que cela se fit par voie d'explication ou de conséquence , ou même de nouvelles découvertes qu'ils méloient avec des opinions de leurs prédécesseurs. On a fait encore plus de tort aux sectes anciennes , en attribuant à tous ceux d'une secte les sentimens de chacun des particuliers qui faisoient profession de la

suivre. Qui peut néanmoins douter que , dans une secte un peu nombreuse , il ne pût y avoir grande diversité de sentimens , quand même on supposeroit que tous les membres s'accorderoient à l'égard des principes généraux ? On en use de même , pour le dire en passant , dans des recherches de plus grande conséquence que celle des opinions des philosophes païens ; par exemple , quand on trouve dans deux ou trois rabbins cabalistes quelques propositions que l'on croit avoir intérêt de soutenir , on dit , en termes généraux , que c'est-là l'ancienne cabale & même les sentimens de toute l'église judaïque , qui n'en avoit apparemment jamais oui parler. Quand deux ou trois peres ont dit quelque chose , on soutient hardiment que c'est là l'opinion de tout leur siecle , duquel il ne nous reste peut-être que ces seuls écrivains-là , dont on ne fait point si les ouvrages reçurent l'applaudissement de tout le monde , ou s'ils furent fort connus. Il seroit à souhaiter qu'on parlât moins affirmativement , sur-tout des points particuliers & des conséquences éloignées , & qu'on ne les attribuât directement qu'à ceux dans les écrits desquels on les trouve. J'avoue que l'histoire des sentimens de l'antiquité n'en paroît pas si complete , & qu'il faudroit parler en doutant , beaucoup plus souvent qu'on ne le fait communément ; mais en se conduisant autrement , on s'expose au danger de prendre des conjectures fausses & incertaines pour des vérités reconnues indubitables. Le commun des gens de lettres ne s'accommode pas des expressions suspenses , non plus que le peuple. Ils aiment les affirmations générales & universelles , & le ton hardi d'un docteur fait dans leur esprit le même effet que l'évidence. Revenons de cette digression. Il est certain que le vulgaire a toujours été un fort mauvais juge de ces matieres , & qu'il a condamné comme athées des gens qui croyoient une divinité , seulement parce qu'ils n'approuvoient pas certaines opinions ou quelques superstitions de la théologie populaire. Par exemple , quoique Anaxagore de Clazomene fût après Thalès le premier de la secte ionique , qui reconnût , pour principe de l'univers , un esprit infini , néanmoins on le traitoit communément d'athée , parce qu'il disoit que le soleil n'étoit

qu'un globe de feu, & la lune qu'une terre; c'est-à-dire, parce qu'il nioit qu'il y eût des intelligences attachées à ces astres, & par conséquent que ce fussent des divinités. On accusa de même Socrate d'athéisme, quoiqu'on n'entreprît, dans le procès qu'on lui fit, de prouver autre chose contre lui, sinon qu'il croyoit que les dieux qu'on adoroit à Athenes n'étoient pas de véritables dieux. C'est pour cela encore que l'on traitoit d'athées les chrétiens pendant les premiers siècles, parce qu'ils rejetoient les dieux du paganisme. Au contraire le peuple a souvent regardé de véritables athées, comme des gens persuadés de l'existence d'une divinité, seulement parce qu'ils observoient la forme extérieure de la religion, & qu'ils se servoient des manieres de parler usitées.

HYLOPHAGES, f. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie, voisins des Hylogones, c'est-à-dire, chasseurs nés dans les forêts, & des Spermatophages ou mangeurs de graines. *Hylophages* signifie *mangeurs de bois*, parce qu'ils brotoient pour vivre, les branches les plus tendres des arbres. Diodore de Sicile, liv. III, ch. xxiv & xxv, donne une description bien curieuse de tous ces divers peuples Ethiopiens. Il ajoute, au sujet des *Hylophages*, qu'ils sont exposés à une maladie nommée *glaucoma*; "c'est, continue-t-il, lorsque par trop de sécheresse l'humeur crystalline devient de la couleur d'un verd de mer, & cet accident leur ôte l'usage de la vue". Le plus habile médecin de nos jours ne parleroit pas mieux de cette maladie, & n'en fait pas plus que l'historien qui vivoit du temps de César. (*D. J.*)

HYLOZOISME, subst. m. (*Hist. de la Philos.*) espece d'athéisme philosophique, qui attribue à tous les corps considérés en eux-mêmes, une vie comme leur étant essentielle, sans en excepter le moindre atome, mais sans aucun sentiment & sans connoissance réfléchie; comme si la vie d'un côté, & de l'autre la matiere, étoient deux êtres incomplets, qui joints ensemble, formassent ce qu'on appelle *corps*. Par cette vie, que ces philosophes attribuoient à la matiere, ils supposoient que toutes les parties de la matiere ont la faculté de se disposer elles-mêmes d'une maniere artificielle

& réglée, quoique sans délibération ni réflexion, & de se pousser à la plus grande perfection dont elles soient capables. Ils croyoient que ces parties, par le moyen de l'organisation, se perfectionnoient elles-mêmes jusqu'à acquérir du sentiment & de la connoissance directe comme dans les bêtes, & de la raison ou de la connoissance réfléchie comme dans les hommes. Cela étant, il est visible que les hommes n'auroient pas besoin d'une ame immatérielle pour être raisonnables, ni l'univers d'aucune divinité pour être aussi régulier qu'il l'est. La principale différence qu'il y a entre cette espece d'athéisme & celle de Démocrite & d'Epicure, c'est que ces derniers supposent que toute sorte de vie est accidentelle, & sujette à la génération & à la corruption; au lieu que les *Hylozoistes* mettent une vie naturelle, essentielle, & qui ne s'engendre ni ne se détruit, quoiqu'ils l'attribuent à la matiere, parce qu'ils ne reconnoissent aucune autre substance dans le monde que celle des corps.

On attribue à Straton de Lampsaque l'origine de ce sentiment. Il avoit été disciple de Théophraste, & s'étoit acquis beaucoup de réputation dans la secte péripatéticienne, mais il la quitta pour établir une nouvelle espece d'athéisme. Velleius, épicurien & athée, en parle de cette maniere: *Nec audiendus Strato, qui physicus appellatur, qui omnem vim divinam in natura sitam esse censet, quæ causas gignendi, augendi, minuendive habeat, sed careat omni sensu. De nat. deorum, lib. I, c. xiiij.* Il prétendoit, comme les Epicuriens, que tout avoit été formé par le concours fortuit des atomes, à qui il attribuoit je ne sais quelle vie; ce qui faisoit croire qu'il regardoit la matiere ainsi animée comme une espece de divinité: c'est ce qui a fait dire à Sénèque: *Ego feram aut Platonem, aut Peripateticum Stratonem, quorum alter Deum sine corpore fecit, alter sine animo? Apud Augustinum de civit. Dei, l. VI, c. x.* C'est-là la cause pour laquelle Straton est quelquefois rangé parmi ceux qui croyoient un Dieu, quoique ce fût un véritable athée. On peut s'en assurer encore par ce passage de Cicéron: *Strato Lampfacenus negat opera deorum se uti ad fabricandum mundum; quæcumque sint docet omnia esse*

*effēda naturæ; nec ut ille qui asperis & lævibus & hamatis uncinatisque corporibus concreta hæc esse dicit interj:cto inani; somnia censet hæc esse Democriti, non docentis sed optantis. Acad. quæst. l. XI, c. xxxviij.* Il nioit donc aussi-bien que Démocrite, que le monde eût été fait par une divinité ou par une nature intelligente, mais il ne tomboit pas d'accord avec lui touchant l'origine de toutes choses; parce que Démocrite n'établissant aucun principe actif, ne rendoit aucune raison du mouvement ni de la régularité que l'on voit dans les corps. La nature de Démocrite n'étoit que le mouvement fortuit de la matiere; mais la nature de Straton étoit une vie inférieure & plastique, par laquelle les parties de la matiere pouvoient se donner à elles-mêmes une meilleure forme, mais sans sentiment de soi-même ni connoissance réfléchie. *Quidquid aut fit aut fiat, naturalibus fieri, aut factum esse docet ponderibus ac motibus. Cic. ibid.* Il faut donc de plus remarquer, qu'encore que Straton établisse la vie dont on a parlé dans la matiere, il ne reconnoît aucun être, ni aucune vie générale qui préside sur toute la matiere pour la former. C'est ce qui est en partie affirmé par Plutarque *advers. Colotem.* & qu'on peut recueillir de ces mots: « Il nie que le monde lui-même soit un animal, mais il soutient que ce qui est selon la nature, suit ce qui est conforme à sa nature; que le hasard donne le commencement à tout, & qu'ensuite chaque effet de sa nature se produit ». Comme il nioit qu'il y eût un principe commun & intelligent qui gouvernât toutes choses, il falloit qu'il donnât quelque chose au hasard, & qu'il fît dépendre le système du monde d'un mélange du hasard & d'une nature réglée.

Tout *hylozoïsme* n'est pas un athéisme. Ceux qui, en soutenant qu'il y a de la vie dans la matiere, avouent en même temps qu'il y a une autre sorte de substance qui est immatérielle & immortelle, ne peuvent pas être accusés d'athéisme. On ne sauroit nier en effet qu'un homme qui croiroit qu'il y a une divinité, & que l'ame raisonnable est immortelle, pourroit être aussi persuadé que l'ame sensitive dans les hommes comme dans les bêtes est purement corporelle, &

qu'il y a une vie matérielle & plastique, c'est-à-dire, qui a la faculté de faire des organes dans les semences de toutes les plantes & de tous les animaux, par laquelle leurs corps sont formés. Il pourroit croire en conséquence de cela, que toute la matiere a une vie naturelle en elle-même, quoique ce ne soit pas une vie animale. Pendant qu'un tel homme retiendroit la créance d'une divinité & d'une ame raisonnable & immortelle, on ne pourroit l'accuser d'athéisme déguisé. Mais au lieu que l'ancien sentiment des atomes menoit droit à reconnoître qu'il y a des substances qui ne sont pas corps; quoique Démocrite ait fait violence à ces deux dogmes pour les séparer, il faut avouer que l'*hylozoïsme* est naturellement uni avec la pensée de ceux qui n'admettent que des corps.

Ainsi l'*hylozoïsme* ne sauroit être justifié d'athéisme, dès qu'il est joint au matérialisme. En voici deux raisons; la première c'est qu'alors l'*hylozoïsme* dérive l'origine de toutes choses d'une matiere qui a une espece de vie, & même une connoissance infaillible de tout ce qu'elle peut faire & souffrir. Quoique cela semble une espece de divinité, n'y ayant dans la matiere considérée en elle-même aucune connoissance réfléchie, ce n'est autre chose qu'une vie, comme celle des plantes & des animaux. La nature des *Hylozoïstes* est une mystérieuse absurdité, puisque l'on suppose que c'est une chose parfaitement sage, comme étant la cause de l'admirable disposition de l'univers, & néanmoins qu'elle n'a aucune conscience intérieure ni connoissance réfléchie; au lieu que la divinité, conformément à sa véritable notion, est une intelligence parfaite, qui fait toutes les perfections qu'elle renferme, qui en jouit, & qui est par-là souverainement heureuse. 2°. Les *Hylozoïstes* matérialistes, en établissant que toute matiere comme telle a de la vie en elle-même, doivent reconnoître une infinité de vies, puisque chaque atome a la sienne; vies collatérales, pour ainsi dire, & indépendantes l'une de l'autre, & non une vie commune ou une intelligence générale qui préside sur tout l'univers; au lieu que dire qu'il y a un Dieu, c'est supposer un être vivant & intelligent, qui est l'origine & l'architecte de tou

On voit donc que les *Hylozoïstes* matérialistes font de véritables athées, quoique d'un côté ils semblent approcher de plus près de ceux qui reconnoissent un Dieu. C'est une nécessité que tous les athées attribuent quelques-unes des propriétés incommunicables de la divinité à ce qui n'est point Dieu, & particulièrement à la matière; car il faut indispensablement qu'ils lui attribuent l'existence par elle-même, & la prééminence qui fait qu'elle est le premier principe de toutes choses. La divinité à qui les *Hylozoïstes* matérialistes rendent tout le culte dont ils sont capables, est une certaine déesse aveugle, qu'ils appellent *nature*, ou vie de la matière, & qui est je ne fais quoi de parfaitement sage & d'infaillible dans ses lumières, sans en avoir aucune connoissance. Telles sont les absurdités inévitables en tout genre d'athéisme. Si l'on ne savoit pas qu'il y a eu des athées, & qu'il y en a encore, on auroit peine à croire que des gens, qui n'étoient pas destitués d'esprit, n'aient pu digérer l'éternité d'un être sage & intelligent, ni la formation de l'univers par cet être, & qu'ils aient mieux aimé attribuer à la matière cette même éternité, qui leur fait tant de peine quand on l'attribue à une nature immatérielle. Voyez ATHÉISME, MATIERE. Lisez aussi le premier article du tome II de la *biblioth. choisie*. de M. le Clerc.

HYMÉE, (*Musiq. des anc.*) chanson des meuniers chez les anciens Grecs, dite autrement *épiaulie*. (S)

HYMEN, s. m. (*Anatom.*) C'est sous ce nom que les anciens ont désigné une membrane charnue, placée à l'origine du vagin, dont elle rétrécit l'entrée.

Le mot grec *υμην*, signifie proprement une *pellicule*, une *membrane*, & répond aux mots de la même langue *χιτων*, & *μηνις*, desquels mots on fait usage suivant

les parties du corps où ces membranes se trouvent placées.

Mundinus a le premier parlé de l'*hymen* comme d'un voile mis constamment par la nature au devant du vagin; il l'appelle *velamen subtile quod in violatis rumpitur, cum effusione sanguinis*, le voile de la pudeur, qui se rompt dans la défloration avec effusion de sang. Piccolomini a pareillement nommé ce voile, le cloître de la virginité, *claustrum virginitalis*. Les Italiens l'appellent en conséquence dans leur langue, *la telletta valvola, sede della virginità*. Les Latins, *flos virginitalis, zona virginea*; & les matrones françoises, la *dame du milieu*. Tous ces noms indiquent assez le cas qu'on en a fait & l'idée qu'on s'en est formée.

Aussi est-il arrivé que cette membrane délicate, de figure indéterminée, qui se trouve ou ne se trouve pas dans le conduit de la pudeur, qui est visible ou invisible, a causé plus de maux dans le monde que la fatale pomme jetée par la Discorde sur la table des dieux aux noces de Thétis & de Pélée.

Cependant on peut voir dans Riolan, Bartholin, de Graaf & autres, combien les anciens anatomistes dispuoient pour & contre l'existence de cette membrane, ainsi que sur sa situation & sa figure. Les modernes ont continué la même dispute, sans pouvoir mieux s'accorder que leurs prédécesseurs.

Fallope, Vésale, Riolan, Carpi, Platerus, Techmeyer, Morgagni, Diemberbroeck, Drake, Heister, Ruysch, Winslow & autres, regardent la membrane de l'*hymen* comme une partie non seulement réelle, mais qu'on doit mettre constamment au nombre de celles de la génération des femmes. (a) Ils assurent que cette membrane est charnue; qu'elle est fort mince dans les jeunes vierges, & plus épaisse dans les filles

(a) Cette membrane est attachée à la seule espèce humaine; les femelles des animaux n'ont rien qui lui soit analogue.

Elle se trouve sans exception dans les fœtus; je l'ai vue dans des filles de tout âge, & il n'y a aucune raison de croire qu'elle puisse manquer naturellement à quelques sujets. Si on ne l'a pas trouvée, c'est que, dans le siècle précédent au nôtre, on ne disséquoit que rarement des corps humains, plus rarement encore ceux des jeunes filles, & que l'on étoit réduit presque généralement à des corps suppliciés; une femme criminelle est rarement vierge. Dans notre siècle, les occasions de disséquer des corps humains sont beaucoup plus fréquentes: on dissèque beaucoup d'enfants, & tous les anatomistes se sont réunis à rétablir l'existence de l'*hymen*.

Il doit se trouver dans toute vierge humaine, à moins que quelque accident particulier ne l'ait

adultes ; qu'elle est située au dessous de l'orifice de l'uretère ; qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin ; qu'elle est percée d'une ouverture ronde , oblongue , ovale , si petite néanmoins qu'on pourroit à peine y faire passer un pois dans l'enfance , & une grosse feve dans l'âge de puberté.

M. Winslow entre dans les détails les plus propres à nous persuader de l'existence de l'*hymen* , comme d'une chose constante.

C'est , dit-il , un cercle membraneux qui borde l'extrémité antérieure du vagin dans les vierges , sur-tout dans la jeunesse & avant les règles. Ce repli membraneux , plus ou moins large , plus ou moins égal , quelquefois semi-lunaire , laisse une très-petite ouverture dans les unes , plus grande dans les autres , mais rendant pour l'ordinaire l'orifice externe du vagin généralement plus étroit que le diamètre de sa cavité. Ce repli,

détruit. Ce n'est pas non plus un préjugé que la coutume très-ancienne par laquelle on constate la virginité de toute fille avant son mariage. Ce signe doit se trouver plus copieux , même après vingt ans , parce que l'*hymen* résiste davantage , & ne cède qu'à la violence. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'excuse pour une fille chez qui cette marque de sa chasteté ne se trouve pas , à moins qu'une disproportion de la taille ou quelqu'autre raison particulière ne rende imperceptible le rétrécissement de l'*hymen*.

Cette membrane est d'un côté une continuation de la peau , qui s'est repliée pour former les lèvres , & de l'autre , de la membrane du vagin , qui elle-même est une continuation de la peau. Sa place est au devant des caroncules , qui sont à l'extrémité des deux colonnes des rides du vagin , & qui sont faites par un épaississement de ces colonnes.

Vasculaire comme la peau , elle fournit du sang quand on la déchire. Elle est nerveuse , & cette même violence est accompagnée d'une douleur assez vive , & d'autant plus vive , que les efforts pour surmonter sa résistance sont grands.

Elle est lisse , mais un peu réticulaire du côté du vagin.

Sa figure , quand on la démontre , est celle d'un cercle imparfait. Dans la fille vivante , les côtés de l'*hymen* sont fort allongés & fort étroits , il n'y a que la partie la plus postérieure qui ait de la largeur. Son ampleur est suffisante pour couvrir entièrement le vagin , mais sans le fermer ; car il y a naturellement de l'intervalle entre l'uretère & le croissant de la partie postérieure de l'*hymen*. Le cercle que forme l'*hymen* est parfait , mais de manière que sa plus grande largeur est placée postérieurement , que les colonnes latérales deviennent plus étroites , à mesure qu'elles approchent de l'uretère , & que la plus petite largeur est à l'endroit de l'uretère ; quelquefois même l'*hymen* manque entièrement à cet endroit : il se termine alors en deux cornes de croissant , & finit à la valvule qui couvre les sinus supérieurs du vagin.

Il n'est pas rare qu'au lieu d'un cercle étroit & évidé , l'*hymen* forme un cercle plein & qu'il bouche entièrement l'orifice du vagin. Il empêche alors les évacuations naturelles de sortir , elles s'accumulent , remplissent à l'excès l'utérus & le vagin , incommodent vivement la fille , & exigent une opération qui ouvre à la nature un passage nécessaire.

C'est apparemment l'*hymen* trop robuste & trop étendu qui sermoit le vagin dans les cas nombreux dans lesquels les auteurs attestent que la fille a conservé son *hymen* sans conserver sa virginité , & s'est trouvée grosse. Le vagin n'aura pas été entièrement fermé , mais l'ouverture aura été petite. Je connois une fille de bonne maison qui étant grosse , s'est trouvée réduite à faire élargir par le scalpel le passage nécessaire pour le fœtus.

On ne peut se refuser à l'idée que l'*hymen* a été accordé à la vierge humaine seule pour que son époux pût être assuré de sa chasteté , & qu'il y trouvât un gage de la bonne conduite future de son épouse. Une fois corrompue , elle peut l'être avec plus de facilité à la faveur du mariage qui palliera ses fautes.

Un chirurgien de Paris , d'ailleurs plein de talents , a voulu substituer à l'*hymen* quatre caroncules myrtiliformes qui doivent se trouver à l'extrémité du vagin des filles. Mais ces caroncules sont des témoins irréfragables d'une virginité perdue. Il peut arriver d'abord que l'*hymen* se déchire d'un côté ou de deux , & que dans la suite il se déchire plus profondément , & qu'il répande du sang encore une fois. Peu à peu les restes de l'*hymen* s'effaceront , une partie se confond avec l'extrémité de la colonne postérieure des rides du vagin. L'extrémité antérieure forme une seconde caroncule. Il y en aura trois , si la colonne postérieure se partage en deux branches.

Pour qu'il y en ait quatre , il faut mettre de leur nombre les valvules qui couvrent les sinus postérieurs du vagin. Ces valvules dans les femmes se gonflent , se carnisent , & peuvent porter le nom de *caroncules*.

Le même changement arrive aux valvules antérieures , il pourra donc y avoir quatre caroncules & même davantage. Le nombre en est certain , mais certainement elles ne prouvent rien en faveur de la chasteté de la fille. (H. D. G.)

continue-t-il, est formé par la rencontre de la membrane interne du vagin, avec la membrane ou la peau de la face interne des grandes ailes. Il peut s'effacer par des regles abondantes, par des accidens particuliers, par imprudence, par légèreté, par tempérament & par d'autres causes. Il se rompt presque toujours par la consommation du mariage, mais il se détruit immanquablement par l'accouchement; & pour lors il n'en reste plus rien, ou seulement des lambeaux irréguliers, qu'on nomme *caroncules myrtiformes*, à cause de quelque ressemblance avec des feuilles de myrte. On ne trouve point, ajoute-t-il, ces caroncules dans les jeunes filles véritablement pucelles; on ne les trouve que dans les adultes, parce qu'elles sont formées par le déchirement du cercle membraneux.

Enfin, Spigelius, Panarolus, Swammerdam, Garangeot, Santorini, ainsi qu'Heister dans les éphémérides des curieux de la nature, *cent. VII & VIII, fig. 4*, ont donné des figures de ce cercle membraneux, tel qu'ils l'ont trouvé en différens sujets.

Mais d'un autre côté, de très-grands maîtres de l'art, aussi fameux qu'accrédités, Ambroise Paré, Nicolas Massa, Dulaurent, Ulmus, Pineau, Bartholin, Mauriceau, Graaf, Palfyn, Dionis & plusieurs autres, soutiennent nettement & fermement que la membrane de l'hymen n'est point une chose constante ni naturelle au sexe, & qu'ils se sont assurés, par une multitude d'expériences, de recherches & de dissections, que cette membrane n'existe jamais ordinairement. Ils avouent seulement qu'ils ont vu quelquefois une membrane qui unifesoit les protubérances charnues, nommées *caroncules myrtiformes*, mais ils sont convaincus que cette membrane étoit contre l'état naturel.

Cette contrariété d'opinions de maîtres de l'art dans un fait qui ne paroît dépendre que de l'inspection, répand la plus grande incertitude sur l'existence ordinaire de la membrane de l'hymen, & nous permet au moins de regarder les signes de virginité qu'on tire de cette membrane, non seulement comme incertains, mais comme imaginaires & frivoles.

Cependant, si le partage des anatomistes

nous empêche de prononcer en faveur de l'existence constante de la membrane *hymen*, il est toujours vrai que ceux qui prennent cette membrane pour un vice de conformation, pour un accident, pour un jeu de la nature, doivent avouer que ce jeu n'est pas extrêmement rare. Aussi Paré, Bartholin, Wierus, Moriceau, qui n'estimoient l'hymen que comme un vice de conformation, reconnoissent tous l'avoir vu quelquefois. Colombus dit en particulier l'avoir observé dans trois filles. Kulm, en faisant une dissection publique, trouva ce cercle membraneux dans une fille de 17 ans. Mercusio, Spigelius. Plazzonus, Blafius, Rolincius, attestent même avoir vu plusieurs fois cette membrane au devant du conduit de la pudeur.

En un mot, nous avons des nuées de témoignages d'anatomistes, qui certifient que l'orifice du vagin est quelquefois si fort rétréci par une membrane qui le bouche presque totalement, qu'il n'y reste qu'un petit trou, par lequel les menstrues s'écoulent; & qu'il résulte de ce jeu de la nature un obstacle à la consommation du mariage, & quelquefois à l'écoulement des regles.

Le lecteur en trouvera des exemples dans Roonhuisen, l. I, de *clausura uteri*, observ. 1. Benivenius, de *abditis morborum causis*, cap. xxvii. Cabrolus, observ. xxiiij. Fabricius ab Aquapendente, *obs. chir. de hymene imperforato*. Hildanus, *Cent. III, observ. lx*. Schenckius, *lib. IV de partibus genitalibus*. Solingen, *observ. v*. Meeckren, *observ. chirurg. lv*. Mauriceau dans ses observations sur les maladies des femmes grosses. Cowper dans son anatomie. Ruysch, *observ. chirurg. xxxij*. Saviard, *observ. chirurg. iv*, &c.

Dans les cas de l'existence de cette membrane, qui porte obstacle, soit aux devoirs du mariage, soit au cours des regles, il faut nécessairement, avec un bistouri, faire au cercle membraneux quatre petites incisions, en forme de la lettre X, & la guérison est immanquable.

Une chose bien plus étrange, c'est qu'il est arrivé que cette membrane bouchoit le vagin, sans avoir empêché la conception. J'en ai lu deux exemples trop curieux pour

les passer sous silence, & dans deux auteurs trop célèbres pour que leur témoignage ne soit de grand poids.

Ambroise Paré fera mon premier garant. Un orfèvre, dit-il, qui demouroit à Paris sur le pont-au-change, épousa une jeune fille qu'il aimoit beaucoup; & parce que l'amour est d'ordinaire violent dans les premières approches, ils s'y livrerent si fort l'un & l'autre, qu'ils vinrent tous les deux à se plaindre, l'un de ce que sa femme n'étoit point ouverte, & l'autre, de ce que dans les caresses de son mari, elle souffroit une douleur incroyable. Ils communiquèrent leurs plaintes à leurs parens, qui se conduisant avec prudence, firent appeler dans la chambre des mariés, Jérôme de la Noue & le savant Simon Pietre, docteurs en médecine, avec Louis Hubert & François de la Laurie, chirurgiens. Tous, d'une commune voix, tomberent d'accord qu'il y avoit une membrane au centre du conduit de la pudeur: ils la trouverent dure & calleuse, avec un petit trou au milieu, par lequel les regles avoient accoutumé de couler, & par lequel aussi la femme étoit devenue grosse; car six mois après qu'on eut coupé cette membrane, cette femme fit un bel enfant à son mari, qui ne manqua pas de se réconcilier avec elle.

Ruysch me fournira le second exemple que j'ai promis. Il fut un jour appelé pour secourir une femme en travail d'enfant, qui depuis long-temps souffroit beaucoup, & jetoit de grands cris sans pouvoir accoucher. Après avoir examiné le fait, il découvrit que c'étoit l'hymen de la mere qui s'opposoit à la sortie de l'enfant. Cette membrane étoit dans son entier, fort épaisse, & poussée par la tête de l'enfant. Ruysch y fit faire promptement une incision par un chirurgien. Cependant cette incision ne put suffire, parce qu'il se trouva derriere une seconde membrane, contre nature, dans l'intérieur du vagin, qui la première fermoit le passage à l'enfant: il fallut donc l'inciser de la même façon. L'opération faite, l'enfant vint au monde fort heureusement, & la mere, qui auparavant étoit à l'extrémité, fut délivrée de tous ses maux; seulement à cause de la grande & longue tension que sa vulve & le sphincter de la

vessie avoient soufferts, il lui survint une incontenance d'urine, dont elle guérit au bout de quelques semaines.

On trouve dans cette dernière observation quatre choses singulieres réunies. 1°. Que cette femme avoit un hymen à l'orifice du vagin, qui en bouchoit l'entrée. 2°. Que cet hymen ne l'avoit point empêchée de concevoir. 3°. Qu'il s'étoit formé dans son vagin, depuis la conception, une seconde membrane, qui fermoit le passage à la sortie de son enfant. 4°. Que cette seconde membrane, contre nature, provenoit vraisemblablement d'une excoriation des parois du vagin, occasionée par quelque ulcération, humeur âcre, ou autre cause semblable.

Je pourrois ajouter quelques autres remarques de Morgagny sur l'hymen, mais cet excellent auteur est entre les mains de tous les anatomistes. Quant au gros ouvrage de Schurigius sur cette matiere, intitulé *Parthenologia*, c'est une compilation sans choix & sans goût. (D. J.)

HYMEN, s. m. (*Mythol.*) ou HYMÉNÉE, dieu qui préside aux mariages: Horace le nomme ingénieusement le gardien de la vie. On l'invoquoit toujours dans les épithalames, par l'acclamation répétée, *hymen, ô hymenée*, qui lui étoit consacrée. Voyez ÉPITHALAME & HYMÉNÉE. (D. J.)

HYMEN ou HYMÉNÉE, (*Iconograph.*) On représente ce dieu sous la figure d'un jeune homme blond, couronné de fleurs, tantôt de roses, & tantôt de marjolaine: c'est pourquoi Catulle lui dit, *cinge tempora floribus suave olentis amaraci*. Il tient de la main droite un flambeau, & de la gauche un voile de couleur jaune. Cette couleur étoit particulièrement affectée aux noces; car on lit dans Pline que le voile de l'épousée étoit jaune: les poètes même donnent au dieu *Hymen* une robe jaune & des souliers jaunes. (D. J.)

HYMEN, (*Bot.*) peau déliée qui enveloppe les fleurs qui sont en bouton, & qui ne se rompt que lorsque la fleur s'épanouit; ce qui se dit particulièrement des roses. (+)

HYMÉNÉE, s. f. (*Poésie.*) chanson nuptiale, ou du moins espece d'acclamation consacrée à la solemnité des noces, *ἡ δὲ γάμος ἐπέωνος*, dit Athénée d'après Aristophane.

Entre

Entre les différens sujets qu'Homere a représentés sur le bouclier d'Achille, toute la ville où est placée la scene de ce tableau particulier, retentit des chants d'*hyménée*. Héfiode décrivant aussi sur le bouclier d'Hercule une pompe nuptiale, fait mention de ces mêmes chants. En un mot, l'épithalame dans sa naissance n'étoit autre chose que cette chanson, ce chant, cette acclamation répétée d'*hymen*, ô *hyménée*, & nous en trouvons l'origine dans l'histoire intéressante d'*Hyménée*, jeune homme d'Athenes, ou d'Argos.

Ce jeune homme, dont la Grece fit depuis un dieu qui présidoit au mariage, étoit d'une beauté accomplie; né pauvre & d'une famille obscure, il se laissa surprendre aux charmes d'une athénienne de son âge, dont la naissance étoit égale à la fortune. La disproportion étoit trop marquée pour lui laisser la moindre espérance; cependant à la faveur d'un déguisement dont sa jeunesse & sa beauté écartoient le soupçon, il suivoit par-tout son amante. Un jour il l'accompagna jusqu'à Eleufis avec les filles d'Athenes les plus qualifiées qui alloient offrir des sacrifices à Cérés: il arriva qu'elles furent enlevées par des pirates, & que les ravisseurs, après avoir pris terre dans une île déserte, s'y endormirent. *Hyménée* saisit l'occasion favorable, tue les pirates, revient à Athenes, déclare dans l'assemblée du peuple ce qu'il est, ce qui lui est arrivé, & promet si on lui permet d'épouser celle dont il est épris, qu'il la ramenera sans peine avec toutes ses compagnes. Il les ramena en effet, & devint le plus heureux des époux; c'est pour cela que les Athéniens ordonnerent qu'il seroit toujours invoqué dans la solemnité des noces, avec les dieux qu'ils en regardoient comme les protecteurs. Les poètes à leur tour le nomment *dieu*, & lui formerent une illustre généalogie; les uns le firent naître d'Uranie, d'autres d'Apollon & de Calliope, & d'autres enfin de Bacchus & de Vénus; mais il nous suffit d'indiquer ici, d'après Servius, & tous les anciens commentateurs, quelle fut l'origine du chant, & de l'acclamation d'*hyménée*.

Cette acclamation, dit M. l'abbé Souchay, dont nous empruntâmes les recherches,

ches, passa depuis dans l'épithalame, & devint un vers intercalaire, ou une espece de refrain ajusté à la mesure; témoin Catulle imitateur de Sapho, qui répète si souvent ce vers.

*Hymen, ô hymenæe! hymen ades, & hymenæe!*

& ces autres,

*Io hymen, hymenæe io,*

*Io hymen, ô hymenæe!*

témoin encore Aristophane qui, dans la comédie des oiseaux, acte v, scene 4, parlant du mariage de Pisthétérus avec la déesse Souveraineté, fait chanter par un demi-chœur, ἰὺν, ὦ ἰμῆρα, ὦ ἰμῆρα, après que ce même demi-chœur a exalté en ces mots, suivant la traduction de M. Boivin, le bonheur des deux époux.

*Depuis le jour célèbre où la reine des dieux  
Superbement ornée,  
Par les sœurs du destin fut au maître des  
cieux*

*Avec pompe amenée,*

*On n'a point encor vu d'hymen si glorieux;  
Hymen, ô hyménée!*

C'est ainsi que l'acclamation d'*hymen* par intervalles égaux, ne fut plus le chant nuptial ordinaire, & servit seulement à marquer les vœux & les applaudissemens des chœurs, lorsque l'épithalame eut pris une forme régulière: enfin, cette acclamation a passé jusqu'à nous d'après les Latins qui l'avoient adoptée. (D. J.)

HYMETTE (LE MONT,) Géog. anc. en latin *Hymettus*; Hérodote dit *Hymessus*: montagne de Grece dans l'Attique, près de la ville d'Athenes, au midi oriental, sur la côte du golfe Saronique.

Cette montagne est fort célèbre dans les écrits des poètes, à cause de l'excellent miel que l'on y recueilloit.

Martial, liv. VII, épig. 87, nous dit,  
*Pascat & Hyblamas, pascat Hymettos apes.*  
Silius Italicus, liv. XIV, v. 200, s'exprime en ces mots,

*Tumque neclareis vocat AD CERTAMEN*

*Hymettum*

*Audax Hybla favis.*

Horace, liv. II, satyr. v. 25, se moque d'un homme délicat qui refuseroit de boire du

vin de Falerne, s'il n'étoit adouci avec du miel d'*Hymette*.

*Nisi Hymettia mella Falerno  
Ne biberis diluta.*

Le mont *Hymette* s'appelle encore aujourd'hui par quelques francs *monte Metto*; mais on le nomme généralement *Lampro-vouni*. Il est dans la Livadie, entre Sétine & le cap Colone, & s'étend depuis le golfe d'Engia jusqu'au détroit de Négrepont.

M. Spon qui a eu la curiosité de le visiter, en parle ainsi dans *son voyage, tome II, p. 229*. Le mont *Hymette* est à un mille d'Athènes, & n'a guere moins de sept à huit lieues de tour. Le dessus n'est ni habité ni cultivé; il y a cependant un couvent de Grecs au nord de la montagne, que les Turcs nomment *Cosbachi*. On y fait quantité de miel qui est fort estimé, parce qu'il est moins âcre que les autres sortes de miel de la montagne, qu'il est d'une bonne consistance, d'une belle couleur d'or, & qu'il porte plus d'eau qu'aucun autre, quand on en veut faire du sorbet ou de l'hydromel.

Strabon assure que le meilleur miel du mont *Hymette*, étoit celui qui se recueilloit proche des mines d'argent, qui sont maintenant perdues. On l'appelloit *Acapuiston*, parce qu'il étoit fait sans fumée; aussi le fait-on de même à présent sur le mont *Hymette*, sans étouffer les vieilles abeilles avec la fumée de soufre, comme on le pratique en quelques pays. C'est pour cela qu'elles y multiplient beaucoup, & qu'on recueille quantité de miel, non seulement dans le couvent dont j'ai parlé, mais dans tous les autres du mont *Penteli*; leurs ruches sont couvertes de cinq ou six petites planches, où les abeilles commencent d'attacher leurs rayons; on y met un petit toit de paille par dessus; lorsqu'ils veulent partager leurs ruches, ils n'ont qu'à tirer pendant que les abeilles sont en campagne, la moitié des planches qui tiennent les rayons attachés, & les placer dans une autre ruche; ils posent en même temps une ruche neuve au même endroit de la vieille, & qui est bâtie de la même façon; alors les abeilles revenant du fourrage, prennent cette ruche pour leur ancien logis, & ne trouvant rien dedans, elles commencent à former leurs cellules.

Les herbes & les fleurs odoriférantes qui croissent au mont *Hymette*, ne contribuent pas peu à l'admirable manufacture de ces ouvrières industrieuses. Enfin, le monastere grec *Cosbachi* fait du miel tant qu'il veut, & ne paie pour tous droits, qu'un sequin au vayvode; le miel des autres monasteres qui sont sur la même montagne, n'a pas une si grande réputation à Constantinople. (D. J.)

*HYMETTE* (*marbre d'*) *hymettium marmor*, *hist. nat.* nom d'un marbre connu des anciens; il étoit blanc mêlé quelquefois d'autres couleurs; il étoit sur-tout remarquable par sa finesse & par le poli qu'il prenoit; les Romains s'en servoient dans les édifices publics.

*HYMNE*, sub. m. (*Littérature.*) *Hymne* vient de *idén*, louer, célébrer; l'*hymne* est donc, suivant la force du mot, une louange, soit qu'il emploie le langage de la poésie, comme les *hymnes* d'Homere & de Callimaque, soit qu'il se borne au langage ordinaire, comme les *hymnes* de Platon & d'Aristide; mais si l'on fait attention à son principal & plus noble emploi, c'est une louange à l'honneur de quelque divinité.

Les *hymnes* ont fait dans tous les temps une partie essentielle du culte religieux; sans parler encore des Grecs ni des Romains, en orient les Chaldéens & les Perses; les Gaulois, les Lusitaniens en occident; toutes les nations enfin, soit barbares, soit policées, ont également célébré par des *hymnes* ou des cantiques, les louanges de leurs divinités.

L'homme, suivant l'expression de Sophocle, se fit des dieux autant qu'il ressentit de besoins. Il pria ces dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de lui accorder les biens qu'il desiroit. Ils les remercia lorsqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les apaiser, lorsqu'il se persuada qu'ils étoient irrités contre lui. Telle est l'origine des *hymnes*; & ces *hymnes* furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à mesure que les siècles qui les produisirent, furent plus ou moins éclairés.

Les critiques partagent ordinairement les *hymnes* anciens en diverses classes, qu'ils fondent sur la différence des noms, parce qu'outre les termes d'*hymne* & de *pæan*, tous deux génériques, les Grecs avoient des

noms affectés à leurs différens *hymnes*, selon les divinités qui en faisoient l'objet. C'étoit des lithierfes pour Cybele, des jules pour Cérés, des p̄ans proprement dits pour Apollon, des dithyrambes pour Bacchus. Mais comme l'inutilité d'une telle division, & autres semblables, saute aux yeux, nous partagerons les *hymnes* anciens en théurgiques ou religieux, en poétiques ou populaires, en philosophiques ou propres aux seuls philosophes; trois especes d'*hymnes* réelles, dont nous avons des exemples dans les ouvrages de l'antiquité. Telle est aussi la division que M. Souchay a fait des *hymnes* anciens, dans deux mémoires très-curieux sur cette matiere. On les trouvera parmi ceux du *recueil de littérature*; nous n'en donnerons ici que le précis.

Les *hymnes théurgiques* ou religieux, sont ces *hymnes* que les initiés chantoient dans leurs cérémonies religieuses; les *hymnes* d'Orphée sont les seuls de ce caractère, qui soient venus jusqu'à notre temps, & ce sont les plus anciens de tous. Pausanias nous apprend que les initiés aux mysteres orphiques, avoient leurs *hymnes* composés par Orphée même; que ces *hymnes* étoient moins travaillés, moins agréables, que ceux d'Homere, mais plus religieux & plus saints; & que les Lycomides qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux initiés.

En effet, c'est pour eux seuls qu'ils semblent composés; les initiés n'y sont occupés que de leurs propres intérêts; soit qu'ils veuillent apaiser les mauvais génies, ou se les rendre favorables; soit qu'ils demandent aux dieux les biens de l'esprit, du corps, ou les biens extérieurs, comme la salubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des saisons, ils rapportent tout à eux; & jamais ils ne parlent pour les profanes. "Accordez à vos initiés une santé durable, une vie heureuse, une longue & lente vieillesse; détournez de vos initiés, les vains fantômes, les terreurs paniques, les maladies contagieuses". *Μυθῶν, πικρῶν*, ils ne connoissent point d'autres formules dans leurs demandes.

Les *hymnes* dont nous parlons, sont aussi plus religieux que les *hymnes* d'Homere, de Callimaque, & des tragiques; les seuls qui

nous restent des Grecs, dans le genre que nous avons nommé *poétique* ou *populaire*. Ils ne renferment avec l'invocation que des surnoms multipliés, qui expriment le pouvoir, ou les attributs des dieux. Le soleil y est nommé *resplendissant*, agile dans sa course, pere & modérateur des saisons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumière de la vie. On y donne à Cybele, les titres de mere des dieux, d'auguste épouse de Saturne, de principe des éléments. Voilà ce qui fait la sainteté de ces *hymnes*, & par où ils remplissent l'idée que Pausanias attache aux *hymnes* d'Orphée.

Les invocations dans ce genre d'*hymnes*, frappent encore davantage: rien de plus énergique & de plus pressant que ces invocations. Ecoutez-moi, exaucez-moi, *κλῆσι, je vous invoque, je vous appelle, κλησι, κλησινα*.

Je passe aux *hymnes poétiques* ou populaires, que nous nommons ainsi, parce qu'ils renferment la créance du peuple, & qu'ils sont l'ouvrage des poètes ses théologiens. En effet, le peuple parmi les Grecs & les Romains, avoit reçu tous les dieux que les poètes avoient présentés, comme il avoit adopté toutes les aventures qu'ils en racontaient. Les dieux anciens furent les premiers objets des *hymnes populaires*; car Jupiter n'étoit considéré que comme un roi puissant, qui gouverne un peuple céleste; & les autres dieux partageant avec lui les attributs de la divinité, devoient aussi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des poètes, les *hymnes* sont la récompense, le salaire des immortels.

Les héros participerent ensuite au même tribut de louanges que les dieux; le temps nous a conservé beaucoup d'*hymnes*, soit grecs, soit latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-dieux, qu'Hésiode appelle *race humaine & divine*, parce qu'on les supposoit nés d'un dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une déesse.

On étendit encore plus loin les *hymnes populaires*; la politique & la flatterie en multiplierent les objets. La politique des Grecs produisit ce phénomène, en désifiant les hommes extraordinaires, dont on célébra les talens ou les vertus utiles à la société,

& la flatterie des Romains, en décernant le même honneur aux Césars.

Enfin, l'orgueil de quelques princes, tels que Dîmétrius-Poliorcete, & tel que ce roi de Syrie qui fut appelé *dieu* par les Milléfiens, les porta à faire composer des *hymnes* pour eux-mêmes, comme on l'assure d'Auguste, & de quelques-uns de ses successeurs, à souffrir du moins qu'on leur en adressât.

En général, la matière des *hymnes populaires* n'avoit pas moins d'étendue que l'histoire même des dieux. Les prétendues merveilles de leur naissance, leurs intrigues amoureuses, leurs aventures, leurs amusemens, tout jusqu'aux actions les plus indécentes, devint entre les mains des poètes; comme un fonds inépuisable de louanges pour les dieux. Ainsi la naissance de Vénus fournit à Homere, ou à l'auteur des *hymnes* qui portent son nom, la matière d'un *hymne* peu religieux sans doute, mais plein d'images agréables. « La déesse à peine sortie de la mer, est portée sur les eaux par un zéphyr; elle arrive en Cypre: les heures filles de Thémis & de Jupiter, accourent sur le rivage pour la recevoir; & après l'avoir parée comme une immortelle, elles la conduisent au palais des dieux, qui, frappés de sa beauté, recherchent à l'envi son alliance ». Un autre *hymne* à la même déesse est employé tout en entier à peindre ses amours avec Anchise, & les couleurs n'y sont que trop assorties au sujet.

Les *hymnes* qui s'adressent à Mercure, roulent communément sur son adresse inimitable à dérober. « Vous n'étiez encore qu'enfant, dit Horace, dans l'*hymne* qu'il lui adresse, lorsque vous dérobâtes si finement les bœufs d'Apollon; il eut beau prendre un ton menaçant pour vous forcer à les rendre, il ne put s'empêcher de rire, en se voyant sans carquois ».

Il est pourtant vrai, que les *hymnes poétiques* ne sont pas toujours de ce caractère. On trouve quelquefois & principalement dans ceux de Callimaque, des traits propres à inspirer la vertu, ou le respect pour les dieux. Si dans l'*hymne* à Diane, cet aimable poète décrit les plaisirs & les amusemens de la déesse, il peint aussi, mais d'une manière vive & touchante le bonheur

du juste, & le malheur des méchans. S'il dit ailleurs, que Jupiter prit naissance en Arcadie, il ajoute incontinent, que ce dieu tire de lui seul toute sa puissance, qu'il est le maître & le juge des rois, & qu'il distribue à son gré les couronnes & les empires.

Il est même arrivé que la plupart des *hymnes poétiques*, ceux de Callimaque surtout, passèrent dans le culte public. On les chantoit dans les solennités durant la cérémonie du sacrifice, & dans les veillées qui précédoient ces solennités, pendant que le peuple s'assembloit. L'*hymne* de Callimaque pour Jupiter, dont nous venons de parler, fut chanté, tandis qu'on offroit au dieu le sacrifice, ou les libations ordinaires, &c. L'*hymne* intitulé *Pervigilium Veneris*, & qu'un magistrat illustre dans les lettres, M. Boubier, rapporte au siècle des premiers Césars, semble être un de ces cantiques, que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

On fait que ceux qui chantoient les *hymnes*, s'appelloient *hymnodes*; & que ceux qui les composoient, se nommoient *hymnographes*. Voyez HYMNODES & HYMNOPHES.

J'entends par *hymnes philosophiques*, ceux que les philosophes ont composés suivant leur système religieux; non que les philosophes eussent un culte particulier, différent du culte populaire; ils se conformoient au peuple dans la pratique, & venoient par bienséance, ramper avec lui aux pieds des idoles; mais ils différoient bien du peuple par la croyance. Ils reconnoissoient un Dieu suprême, source & principe de tous les êtres. Plusieurs admettoient avec ce Dieu suprême, des êtres subalternes, qui faisoient mouvoir les ressorts de la nature, & en régloient les opérations. Pour les aventures des dieux poétiques, les idoles, & les apothéoses, ils les mettoient au rang des fictions insoutenables.

Le Dieu suprême est donc en général l'objet des *hymnes philosophiques*; il est seulement quelquefois déguisé sous le nom de Jupiter, ou du soleil; & quelquefois caché sous le voile de l'allégorie. Sa toute-puissance, son immensité, sa providence, & ses autres attributs, en sont la matière ordinaire.

Nous aurions un exemple ancien & précieux, d'un *hymne philosophique* simple, si

*Hymne*, que les peres de l'église défenseurs de notre foi, S. Julien, S. Clément, Eusebe, & autres, ont cité sous le titre de *Palinodie*, étoit véritablement d'Orphée. Je dis que cet exemple seroit précieux, car il surprend pour le fond des choses, & la grandeur des images. « Tel est (dit cet *hymne*) l'Être suprême, que le ciel tout entier ne fait que la couronne; il est assis sur son trône entouré d'anges infatigables; ses piés touchent la terre; de sa droite, il atteint jusqu'à l'extrémité de l'Océan; à son aspect, les plus hautes montagnes tremblent, & les mers frissonnent dans leurs profonds abymes ». Mais la critique range cette piece parmi les fraudes pieuses qui ne furent pas inconnues aux premiers siècles du christianisme.

Si l'*Hymne* qu'on vient de lire appartient au péripatéticien Aristobule, comme on le croit, il est encore moins ancien qu'un autre *hymne* semblable que Stobée nous a conservé, & que l'on attribue à Cléanthe, second fondateur du Portique; c'est d'ailleurs un des plus beaux monumens qui nous soit resté en ce genre, le lecteur en va juger.

« O pere des dieux (dit Cléanthe)! vous qui réunissez plusieurs noms, & dont la vertu est une & infinie; vous qui êtes l'auteur de cet univers, & qui le gouvernez suivant les conseils de votre sagesse; je vous salue, ô roi tout-puissant; car vous daignez nous permettre de vous invoquer. Vous serez, ô Jupiter, la matiere de mes louanges, & votre souveraine puissance sera le sujet ordinaire de mes cantiques. Tout plie sous votre empire; tout redoute les traits dont vos mains invincibles sont armées; sans vous rien n'a été fait, rien ne se fait dans la nature: vous voulez les biens & les maux, selon les conseils de votre loi éternelle. Grand Jupiter, qui faites entendre votre tonnerre dans les nues, daignez éclairer les foibles humains, ôtez-leur cet esprit de vertige qui les égare; donnez-leur une portion de cette sagesse avec laquelle vous gouvernez le monde. Alors ils ne chériront d'autre occupation, que celle de chanter éternellement cette loi universelle qu'ils méconnoissent ».

Tel est le caractère des *hymnes philosophiques*; je recueille tout ce détail en deux mots.

Les *hymnes théurgiques* n'étoient propres qu'aux initiés, & ils ne renferment, avec des invocations singulieres, que les attributs divins, exprimés par des noms mystiques. Les *hymnes poétiques* ou populaires, en général, faisoient partie du culte public, & ils roulent sur les aventures fabuleuses des dieux. Enfin, les *hymnes philosophiques* ou n'étoient point chantés, ou ils l'étoient seulement dans les festins décrits par Athénée; & ils sont, à proprement parler, un hommage secret que les philosophes ont rendu à la divinité.

Je laisse à des mains sçavantes le soin de prouver les avantages qu'on peut retirer des différentes espèces d'*hymnes* qui ont passé jusqu'à nous. Il me suffit de dire que les *hymnes théurgiques* peuvent répandre de la lumière sur les initiations; que les *hymnes poétiques* d'Homere & de Callimaque donnent au moins pour les temps où ils furent composés, une idée de la croyance populaire des anciens par rapport à la religion publique; enfin, que les *hymnes philosophiques* sont de quelque secours pour nous instruire de la croyance religieuse des philosophes. J'ajoute que les *hymnes* de Callimaque, de Pindare, d'Horace, & d'autres poètes, outre des dogmes & des usages religieux, renferment encore des traits pour l'histoire profane, dont les littérateurs, vraiment éclairés, sauront toujours habilement profiter.

Dans notre usage moderne, nous entendons par *hymne*, une ode, un petit poème consacré à la louange de Dieu, ou des mysteres. Mais nous avons très-peu d'hymnographes recommandables. Santeuil s'est quelquefois distingué dans cette carrière, car tous ses *hymnes* ne sont pas également bons; une vue d'intérêt en a gâté la plus grande partie, & les connoisseurs sentent bien que les inspirations de sa muse étoient souvent réglées par le profit qu'elle en retirait. Les odes sacrées de Rousseau nous offrent tout ce que nous avons de plus parfait en ce genre. Pour des *hymnes rimés* des douze & treizieme siècles, ils sont le sceau de la barbarie; ce n'étoit pas sur ce ton qu'Horace chantoit les jeux séculaires. (D. J.)

HYMNE, (*Musiq. des anc.*) chant en

l'honneur des dieux ou des héros. Il y a cette différence entre l'hymne & le cantique, que celui-ci se rapporte plus communément aux actions & l'hymne aux personnes. Les premiers chants de toutes les nations ont été des cantiques ou des hymnes. Orphée & Linus passaient, chez les Grecs, pour auteurs des premiers hymnes; & il nous reste parmi les poésies d'Homère un recueil d'hymnes en l'honneur des dieux. (S)

**HYMNE de Castor**, (*Musiq. des anc.*) Les Lacédémoniens, en allant au combat, jouoient sur la flûte un air qu'ils appelloient *castoreum melos*. Quelques auteurs prétendent que ce fut Castor lui-même qui l'inventa, & que c'est d'où lui vient son nom; d'autres veulent que Minerve ait inventé l'hymne de Castor, & que cet air servit au commencement à danser la pyrrhique. (F. D. C.)

**HYMNIA**, (*Mythologie.*) surnom donné à Diane, sous lequel elle étoit invoquée, & avoit un temple en Arcadie. C'étoit une vierge qui étoit sa prêtresse, mais Aristocrate lui ayant voulu faire violence, on mit à sa place une femme mariée. Elle avoit encore un temple dans le territoire d'Orchomenes, qui étoit desservi par un homme marié qui n'avoit aucun commerce avec le reste des humains.

**HYMNODE**, f. m. (*Hist. anc.*) chanteur d'hymne. C'est ainsi que les Grecs ont appelé ceux qui chantoient les hymnes, comme ils ont nommé *hymnographes* ceux qui les composoient. V. HYMNOGRAPHE.

Les chanteurs d'hymnes ne furent pas toujours, & dans toutes les occasions, de même sexe & de même rang. Tantôt c'étoient des filles seulement, comme dans les fêtes de Pallas; tantôt des chœurs composés de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon; quelquefois comme à Delphes & à Délos, c'étoit le poète lui-même, ou les prêtres avec leur famille entière: dans les veillées, c'étoient les prêtres seuls; mais au lieu que dans les solennités, on se servoit communément de la cythare, ici les prêtres unissoient leurs voix au son des flûtes. Delà vient qu'Arnobe dit quelque part, des hymnes chantés dans les veillées, qu'ils sont, si je puis m'expliquer de la sorte, l'exercice matinal des

dieux, *exercitationes deorum matutinas collatas ad tibiam.* (D. J.)

**HYMNOGRAPHE**, f. m. (*Antiq.*) compositeur d'hymnes. Les premiers poètes de la Grèce furent la plupart *hymnographes*, & les plus grands poètes composèrent tous des hymnes: sans parler ici d'Orphée, d'Homère & de Callimaque, on compte parmi ceux dont les hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe mysién, Stéfichore, Archiloque; Simonide, Alcée, Bacchylide, Pindare; Pindare, dis-je, qui avoit choisi, comme on fait, Apollon delphien pour le sujet ordinaire de ses hymnes; qui chantoit dans le temple, ceux qu'il avoit composés; & qui pour prix de ces mêmes hymnes, qui en faisant valoir le dieu, contribuoient sans doute au profit de la Pythie, en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes.

La Grèce accordoit des récompenses de toute espèce aux excellents *hymnographes*; disons plus, à peine commençoit-elle à se policer, qu'elle avoit établi des prix en leur faveur. Pausanias, parlant de plusieurs *hymnographes* qui furent couronnés, ajoute qu'Orphée & son disciple Musée ne voulurent jamais consentir à paroître dans la lyce, soit qu'ils se désiassent de la capacité de leurs juges, ou qu'ils dédaignassent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Les Romains de leur côté établirent aussi des prix & des récompenses pour les *hymnographes*; mais ils n'y songerent que lorsqu'ils n'eurent plus, pour ainsi dire, de poètes. Horace & Catulle leur avoient fait entendre, dans les fêtes séculaires, des hymnes qui font encore notre admiration. La poésie étoit alors en honneur, elle tomba avec Auguste & Mécène; Domitien entreprit vainement de la rétablir, il proposa des prix pour les *hymnographes*, mais leurs beaux jours étoient passés, & ne devoient pas renaître sous un tyran, qui croyoit couvrir ses vices par un amour apparent pour les beaux arts. (D. J.)

**HYMNOLOGIE**, f. f. (*Liturgie.*) récréation ou chant des hymnes.

**HYO - CERATO - PHARYNGIEN**, (*Anatomic.*) Voy HYO-PHARYNGIEN.

**HYO-ÉPIGLOTIQUE**, adj. pris subst. en Anatomie, nom d'une paire de muscles de

Pépiglote, qui viennent de la base de l'os hyoïde, & s'infèrent à la partie postérieure de la racine de l'épiglote.

HYO GLOSSE, en Anatomie, nom des muscles qui s'attachent à l'os hyoïde, & se terminent dans la langue.

HYOÏDE, en Anatomie; c'est un os situé à la racine de la langue, dont il est comme la base ou le soutien, V. LANGUE. Il est ainsi appelé, parce qu'il ressemble à la lettre grecque υ, ce mot étant formé d'υ, & εἶδος, forme; ce qui l'a fait aussi appeler *hyphloïde*.

Il est pour l'ordinaire composé dans les adultes de cinq petits os; celui du milieu, qui est le plus court & le plus gros, est appelé la *base*, & les quatre autres les *cornes*, ce qui lui a fait donner le nom de *ceratoïde*.

La base de l'os *hyoïde* est de la longueur environ d'un pouce pardehors où il est convexe, sa face postérieure étant inégalement concave. Il est large d'un demi-travers de doigt, & a une petite éminence au milieu. Ses grandes cornes ont un pouce & demi de long, & sont plus larges à leurs bases qu'aux extrémités qui sont éloignées l'une de l'autre d'environ deux pouces. Il y a deux petites têtes cartilagineuses appelées petites cornes, *cornicula*; vers la jonction de ses cornes avec la base, & au bord supérieur elles sont attachées aux apophyses styloïdes par des ligamens très-déliés; quoique l'on trouve quelquefois entre elles & les apophyses un petit muscle, outre le stylo-cerato-hyoïdien, la petite corne & l'apophyse styloïde ne forment quelquefois qu'un seul os, quand le ligament qui les unit s'ossifie. V. OSSIFICATION.

La base de ces os est comme posée sur la tête du larynx, & ses grandes cornes sont attachées par des ligamens aux apophyses supérieures du cartilage scutiforme & par ses petites cornes aux apophyses styloïdes. Voy. LARYNX & SCUTIFORME.

Il est mu par cinq paires de muscles; savoir, par les sterno-hyoïdiens, les coracohyoïdiens, les mylo-hyoïdiens, les génio-hyoïdiens & les stylo-hyoïdiens. Voyez chacun de ces muscles en leurs places.

HYO-PHARYNGIEN, en Anatomie, nom d'une paire de muscles qui viennent de la grande & de la petite corne, & même

un peu de la base de l'os hyoïde, & se portent aux parties inférieures moyennes & supérieures du pharynx, en formant une espèce de trapeze. Voyez TRAPEZE.

M. Winslow en a fait trois paires, auxquelles il donne le nom de *grand keratopharyngien*, de *petit keratopharyngien*, & de *basio-pharyngiens*.

HYOPTALMUS, (*Hist. nat.*) pierre ainsi nommée par les anciens, parce qu'elle ressembloit à l'œil d'un cochon.

HYO-TYROIDIEN, en Anatomie, c'est ainsi qu'on appelle deux muscles du larynx, qui viennent de la partie inférieure de la base de l'os hyoïde, & vont s'insérer à la tubérosité oblique du cartilage thyroïde.

HYPALLAGE, f. f. ἵπυαλλή, *change-ment, subversion*, RR, ὑπό, *sub*, & ἵπυαλλή, aor. 2. pass. d'ὑμάρτο, *muto*, lequel est dérivé d'ἄλλος, *alius*.

Les grammairiens ont admis trois différentes figures fondées également sur l'idée générale de changement, savoir l'*énallage*, l'*hypallage* & l'*hyperbate*: mais il semble qu'ils n'en ont pas déterminé d'une manière assez précise les caractères distinctifs, puisque l'on trouve les mêmes exemples rapportés à chacune de ces trois figures. Virgile a dit (*Æneid. III, 62*) *dare classibus austros*, au lieu de dire *dare classes austris*: M. du Marfais (*des tropes, part. II, art. xvij.*) rapporte cette expression à l'*hypallage*; Minellius & Servius l'avoient fait de même avant lui. Le P. Lamy. (*Rhét. liv. I, chap. xij.*) cite la même phrase comme un exemple de l'*énallage*; & d'autres l'ont rapporté à l'*hyperbate*, *Méth. lat. de P. R. traité des figures de constr. ch. vj.* de l'*hyperbate*.

La signification des mots est incontestablement arbitraire dans son origine; & cela est vrai, sur-tout des mots techniques, tels que ceux dont il est ici question. Mais rien n'est plus contraire aux progrès des sciences & des arts, que l'équivoque & la confusion dans les termes destinés à en perpétuer la tradition, par conséquent rien de plus essentiel que d'en fixer le sens d'une manière précise & immuable.

Or je remarque, en effet, par rapport aux mots, trois espèces générales de changemens, que les grammairiens paroissent avoir envisagés, quand ils ont introduit les trois

dénominations dont il s'agit, & qu'ils ont ensuite confondues.

Le premier changement consiste à prendre un mot sous une forme, au lieu de le prendre sous une autre, ce qui est proprement un échange dans les accidens, comme sont les cas, les genres, les temps, les modes, &c. C'est à cette première espèce de changement que M. du Marfais a donné spécialement le nom d'*énallage* d'après la plus grande partie des grammairiens. V. ENALLAGE. Mais ce terme n'est, selon lui, qu'un nom mystérieux, plus propre à cacher l'ignorance réelle de l'analogie qu'à répandre quelque jour sur les procédés d'aucune langue. J'aurai occasion dans plusieurs articles de cet ouvrage, de confirmer cette pensée par de nouvelles observations, & principalement à l'article TEMPS.

La seconde espèce de changement qui tombe directement sur les mots, est uniquement relative à l'ordre successif selon lequel ils sont disposés dans l'expression totale d'une pensée. C'est la figure que l'on nomme communément *hyperbate*. V. HYPERBATE.

La troisième sorte de changement, qui doit caractériser l'*hypallage*, tombe moins sur les mots que sur les idées mêmes qu'ils expriment; & il consiste à présenter sous un aspect renversé la corrélation des idées partielles qui constituent une même pensée. C'est pour cela que j'ai traduit le nom grec *hypallage* par le nom françois *subversion*; outre que la préposition élémentaire *υπο* se trouve rendue ainsi avec fidélité, il me semble que le mot en est plus propre à désigner que le changement dont il s'agit ne tombe pas sur les mots immédiatement, mais qu'il pénètre jusques sous l'écorce des mots, & jusques aux idées dont ils sont les signes. Je vais justifier cette notion de l'*hypallage* par les exemples mêmes de M. du Marfais, & je me servirai de ses propres termes: ce que je ferai sans scrupule par-tout où j'aurai à parler des tropes. Je prendrai simplement la précaution d'en avertir par une citation & des guillemets, & d'y insérer entre deux crochets mes propres réflexions.

« Cicéron, dans l'oraison pour Marcellus, dit à César qu'on n'a jamais vu dans la ville son épée vuide du fourreau, *gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus*. Il ne s'agit pas

du fond de la pensée, qui est de faire entendre que César n'avoit exercé aucune cruauté dans la ville de Rome ». [ Sous cet aspect, elle est rendue ici par une métonymie de la cause instrumentale pour l'effet, puisqu'une épée nue est mise à la place des cruautés dont elle est l'instrument ]. « Il s'agit de la combinaison des paroles qui ne paroissent pas liées entr'elles comme elles le sont dans le langage ordinaire; car *vacuus* se dit plutôt du fourreau que de l'épée.

Ovide commence ses métamorphoses par ces paroles :

*In nova fert animus mutatas dicere  
Formas corpora.*

La construction est, *animus fert me dicere formas mutatas in nova corpora*; mon génie me porte à raconter les formes changées en de nouveaux corps: il étoit plus naturel de dire, à raconter les corps, c'est-à-dire, à parler des corps changés en de nouvelles formes....

Virgile fait dire à Didon, *Æn. IV, 385.*

*Et cum frigida mors animâ seduxerit  
artus;*

après que la froide mort aura séparé de mon ame les membres de mon corps; il est plus ordinaire de dire, *aura séparé mon ame de mon corps*; le corps demeure, & l'ame le quitte: ainsi Servius & les autres commentateurs trouvent une *hypallage* dans ces paroles de Virgile.

Le même poëte parlant d'Enée & de la sibylle qui conduisit ce héros dans les enfers, dit, *Æneid. VI, 268,*

*Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram,*  
pour dire qu'ils marchaient tout seuls dans les ténèbres d'une nuit sombre. Servius & le P. de la rue disent que c'est ici une *hypallage* pour *ibant soli sub obscurâ nocte*.

Horace a dit, *V, od. xiv, 3,*

*Pocula Lethæos ut si ducentia somnos  
Traxerim,*

comme si j'avois bu les eaux qui amènent le sommeil du fleuve de Léthé. Il étoit plus naturel de dire, *pocula Lethæa*, les eaux du fleuve Léthé.

Virgile a dit qu'Enée ralluma des feux presque éteints, *sopitos suscitât ignes* (*Æn. V, 745.*) Il n'y a point là d'*hypallage*; car  
*sopitos,*

*sopitos*, selon la construction ordinaire, se rapporte à *ignes*. Mais quand, pour dire qu'Enée rallumâ sur l'autel d'Hercule le feu presque éteint, Virgile s'exprime en ces termes, *Æn. VIII, 542* :

..... *Herculeis sopitas ignibus aras  
Excitat* ;

alors il y a une *hypallage* ; car selon la combinaison ordinaire, il auroit dit, *excitat ignes sopitos in aris Herculeis*, id est, *Herculi sacris*.

Au livre XII, vers 187, pour dire, si au contraire Mars fait tourner la victoire de notre côté, il s'exprime en ces termes :

*Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem* ; ce qui est une *hypallage*, selon Servius : *hypallage, pro, sin noster Mars annuerit nobis victoriam, nam Martem victoria comitatur* ».

( Cette suite d'exemples, avec les interprétations qui les accompagnent, doit suffisamment établir en quoi consiste l'essence de cette prétendue figure que les rhéteurs renvoient aux grammairiens, & que les grammairiens renvoient aux rhéteurs. C'est un renversement positif dans la corrélation des idées, ou l'exposition d'un certain ordre d'idées quelquefois opposé diamétralement à celui que l'on veut faire entendre. Eh ! qui ne voit que l'*hypallage*, si elle existe, est un véritable vice dans l'élocution plutôt qu'une figure ? Il est assez surprenant que M. du Marçais n'en ait pas porté le même jugement, après avoir posé des principes dont il est la conclusion nécessaire. Écoutons encore ce grammairien philosophe.)

» Je ne crois pas, . . . quoi qu'en disent les commentateurs d'Horace, qu'il y ait une *hypallage* dans ces vers de l'ode XVII, du livre I,

*Velox amœnum sæpè Lucretilem  
Mutat Lycæo Faunus* ;

c'est-à-dire, que Faune prend souvent en échange le Lucrétile pour le Lycée ; il vient souvent habiter le Lucrétile auprès de la maison de campagne d'Horace, & quitte pour cela le Lycée sa demeure ordinaire. Tel est le sens d'Horace, comme la suite de l'ode le donne nécessairement à entendre. Ce sont les paroles du P. Sanadon, qui trouve dans cette façon de parler (*tom. I, p. 579.*) une vraie *hypallage*, ou un renversement de construction.

Tome XVII.

Mais il me paroît que c'est juger du latin par le françois, que de trouver une *hypallage* dans ces paroles d'Horace, *Lucretilem mutat Lycæo Faunus*. On commence par attacher à *mutare* la même idée que nous attachons à notre verbe *changer*, donner ce qu'on a pour ce qu'on n'a pas ; ensuite, sans avoir égard à la phrase latine, on traduit, *Faune change le Lucrétile pour le Lycée* ; & comme cette expression signifie en françois, que Faune passe du Lucrétile au Lycée, & non du Lycée au Lucrétile, ce qui est pourtant ce qu'on fait bien qu'Horace a voulu dire, on est obligé de recourir à l'*hypallage*, pour sauver le contre-sens que le françois seul présente. Mais le renversement de construction ne doit jamais renverser le sens, comme je viens de le remarquer ; c'est la phrase même, & non la suite du discours, qui doit faire entendre la pensée, si ce n'est dans toute son étendue, c'est au moins ce qu'elle présente d'abord à l'esprit de ceux qui savent la langue.

« Jugeons donc du latin par le latin même, & nous ne trouverons ici ni contre-sens, ni *hypallage* ; nous ne verrons qu'une phrase latine fort ordinaire en prose & en vers.

On dit en latin *donare munera alicui* ; donner des présents à quelqu'un ; & l'on dit aussi *donare aliquem munere* ; gratifier quelqu'un d'un présent : on dit également *circumdare urbem mœnibus*, & *circumdare mœnia urbi*. De même on se sert de *mutare*, soit pour donner, soit pour prendre une chose au lieu d'une autre.

*Muto*, disent les étymologistes, vient de *motu*, *mutare* quasi *motare*. (*Mart. Lexic. verb. muto.*) L'ancienne manière d'acquiescer ce qu'on n'avoit pas, se faisoit par des échanges ; delà *muto* signifie également acheter ou vendre, prendre ou donner quelque chose au lieu d'une autre ; *emo* ou *vendo*, dit Martinius, & il cite Columelle ; qui a dit *porcus lacteus ære mutandus est*, il faut acheter un cochon de lait.

Ainsi *mutat Lucretilem* signifie vient prendre, vient posséder, vient habiter le Lucrétile ; il achète, pour ainsi dire, le Lucrétile pour le Lycée.

M. Dacier, sur ce passage d'Horace, remarque qu'Horace parle souvent de même ; &

D d d d d

je fais bien, ajoute-t-il, que quelques historiens l'ont imité.

Lorsqu'Ovide fait dire à Médée qu'elle voudroit avoir acheté Jason pour toutes les richesses de l'univers (*Mét. l. VII. v. 39.*), il se sert de *mutare* :

*Quemque ego cum rebus quas totus possidet orbi*

*Æsoniden mutasse velim :*

où vous voyez que comme Horace, Ovide emploie *mutare* dans le sens d'*acquérir ce qu'on n'a pas, de prendre, d'acheter une chose en donnant une autre.* Le pere Sana-don remarque (*Tom. I, p. 275.*) qu'Horace s'est souvent servi de *mutare* en ce sens : *mutavit lugubre sagum punico* (V, od. ix.) pour *punicum sagum lugubri*; *mutet lucana calabris pascuis* (V. od. j.) pour *calabra pascua lucanis* : *mutat uvam strigili* (II, sat. vij, 110.) *strigilim uvâ.*

L'usage de *mutare aliquid aliquâ re* dans le sens de *prendre en échange*, est trop fréquent pour être autre chose qu'une phrase latine ; comme *donare aliquem aliquâ re*, gratifier quelqu'un de quelque chose, & *circumdare mœnia urbi*, donner des murailles à une ville tout autour, c'est-à-dire, entourer une ville de murailles. »

La regle donnée par M. du Marfais, de juger du latin par le latin même, est très-propre à faire disparoître bien des *hypallages*. Celle, par exemple, que Servius a cru voir dans ce vers ;

*Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem,*  
n'est rien moins, à mon gré, qu'une *hypallage* : c'est tout simplement, *Sin victoria annuerit nobis. Martem esse nostrum*, si la victoire nous indique que Mars est à nous, est dans nos intérêts, nous est favorable. *Annuerere pro affirmare*, dit Calepin (*verb. annuo.*) ; & il cite cette phrase de Plaute (*Bacchid.*) *ego autem venturum annuo.*

On peut aussi aisément rendre raison de la phrase de Cicéron, *Gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus*, nous n'avons point vu dans la ville votre épée dégagée du fourreau. C'est ainsi qu'il faut traduire quantité de passages : *vacui curis* (Cic.), dégagés de soins ; *ab isto periculo vacuus* (Id.) dégagé, tiré de ce péril ; L'adjectif latin *vacuus* exprimoit une idée très-générale, qui

étoit ensuite déterminée par les différens complémens qu'on y ajoutoit, ou par la nature même des objets auxquels on l'appliquoit : notre langue a adopté des mots particuliers pour plusieurs de ces idées moins générales ; *vacua vagina*, fourreau vuide ; *vacuus gladius*, épée nue ; *vacuus animus*, esprit libre, &c. C'est que, dans tous ces cas, nous exprimons par le même mot, & l'idée générale de l'adjectif *vacuus*, & quelque chose de l'idée particulière qui résulte de l'application : & comme cette idée particulière varie à chaque cas, nous avons, pour chaque cas, un mot particulier. Ce seroit se tromper que de croire que nous ayions en françois le juste équivalent du *vacuus* latin ; & traduire *vacuus* par *vuide* en toute occasion, c'est rendre, par une idée particulière, une idée très-générale, & pêcher contre la saine logique. Cet adjectif n'est pas le seul mot qui puisse occasionner cette espece d'erreur : car, comme l'a très-bien remarqué M. d'Alembert, *article DICTIONNAIRE*, " il ne faut pas s'imaginer que quand on traduit des mots d'une langue dans l'autre, il soit toujours possible, quelque versé qu'on soit dans les deux langues, d'employer des équivalens exacts & rigoureux ; on n'a souvent que des à peu près. Plusieurs mots d'une langue n'ont point de correspondans dans un autre ; plusieurs n'en ont qu'en apparence, & diffèrent par des nuances plus ou moins sensibles des équivalens qu'on croit leur donner. »

Il me semble que c'est encore bien gratuitement que les commentateurs de Virgile ont cru voir une *hypallage* dans ce vers : *Et cum frigida mors animâ seduxerit artus.* C'est la partie la moins considérable qui est séparée de la principale ; & Didon envisage ici son ame comme la principale, puisqu'elle compte survivre à cette séparation, & qu'elle se promet de poursuivre ensuite Enée en tous lieux : *omnibus umbra locis adero* (v. 386.) Elle a donc dû dire, *lorsque la mort aura séparé mon corps de mon ame, c'est-à-dire, lorsque mon ame sera dégagée des liens de mon corps.* D'ailleurs la séparation des deux êtres qui étoient unis, est respective ; le premier est séparé du second, & le second du premier ; & l'on peut, sans aucun renversement extraordinaire,

les présenter indifféremment sous l'un ou l'autre de ces deux aspects, s'il n'y a, comme ici, un motif de préférence indiqué par la raison, ou suggéré par le goût qui n'est qu'une raison plus fine.

C'est se méprendre pareillement, que de voir une *hypallage* dans Horace, quand il dit : *Pocula Lethæos ut si ducentia somnos arente fauce traxerim* : il est aisé de voir que le poète compare l'état actuel où il se trouve, avec celui d'un homme qui a bu une coupe empoisonnée ; un breuvage qui cause un sommeil éternel & semblable au sommeil de ceux qui passent le fleuve Léthé. On peut encore expliquer ce passage plus simplement, en prenant le mot *Lethæus* dans le sens même de son étymologie *λήθη*, *oblivio* ; delà la désignation latine du prétendu fleuve d'enfer dont on faisoit boire à tous ceux qui mouroient *flumen oblivionis* ; & par extension, *somnus Lethæus, somnus omnium rerum oblivionem pariens*, un sommeil qui cause un oubli général. Au surplus, c'est le sens qui convient le mieux à la pensée d'Horace, puisqu'il prétend s'excuser de n'avoir pas fini certain vers qu'il avoit promis à Mécène, par l'oubli universel où le jette son amour pour Phryné.

*Ibant obscuro solâ sub nocte per umbram*. Ce vers de Virgile est aussi sans *hypallage*. *Ibant obscuro*, c'est-à-dire, sans pouvoir être vus, cachés, inconnus : Cicéron a pris dans le même sens à peu près le mot *obscurus*, lorsqu'il a dit (*Offic. II.*) : *Qui magna sibi proponunt, obscuris ortu majoribus*, des ancêtres inconnus : dans cet autre vers de Virgile (*Æn. IX, 244.*), *Vidimus obscuris primam sub vallibus urbem*, le mot *obscuris* est l'équivalent d'*absconditis* ou de *latentibus*, selon la remarque de Nonius Marcellus, (*cap. IV, de variâ signif. ferm. litt. O.*) : & nous-mêmes nous disons en françois une famille obscure pour inconnue. *Solâ sub nocte*, pendant la nuit seule, c'est-à-dire, qui semble anéantir tous les objets, & qui porte chacun à se croire seul ; c'est une métonymie de l'effet pour la cause, semblable à celle d'Horace (*1. Od. IV, 13.*) *pallida mors*, à celle de Pétrone (*Prol.*) *pallidam Pyrenen*, &c.

Avec de l'attention sur le vrai sens des mots, sur le véritable tour de la construction analytique, & sur l'usage légitime des

figures, l'*hypallage* va donc disparaître des livres des anciens, ou s'y cantonner dans un très-petit nombre de passages, où il sera peut-être difficile de ne pas l'avouer. Alors même il faut voir s'il n'y a pas un juste fondement d'y soupçonner quelque faute de copiste, & la corriger hardiment plutôt que de laisser subsister une expression totalement contraire aux loix immuables du langage. Mais si enfin l'on est forcé de reconnoître dans quelques phrases l'existence de l'*hypallage*, il faut la prendre pour ce qu'elle est, & avouer que l'auteur s'est mal expliqué.]

» Les anciens étoient hommes, & par conséquent sujets à faire des fautes comme nous. Il y a de la petitesse & une sorte de fanatisme à recourir aux figures, pour excuser des expressions qu'ils condamneraient eux-mêmes, & que leurs contemporains ont souvent condamnées. L'*hypallage* ne [doit] pas prêter son nom aux contre-sens & aux équivoques ; autrement tout seroit confondu, & cette [prétendue] figure deviendrait un alyle pour l'erreur & pour l'obscurité ».

(*B. E. R. M.*)

**HYPANIS**, (*Géog. anc.*) grand fleuve de la Scythie en Europe ; Hérodote même le comptoit autrefois pour le troisième en ordre après le Danube ; son nom moderne est le *Bor.* (*D. J.*)

**HYPAPANT**, ou **HYPANT**, *f. f.* (*Mythol.*) est le nom que les Grecs donnent à la fête de la purification de la Vierge, ou présentation de l'enfant Jésus dans le temple. *V. PURIFICATION*. Ces deux mots sont grecs, *υπαντη* & *υπαπαντη*, & veulent dire *rencontre, humble*, étant composés de *επι*, qui signifie, *sous, dessous*, & *αντι* ou *υπανταν*, je rencontre, de *αντι*, contre. Ces dénominations sont prises de la rencontre du vieillard Siméon & d'Anne la prophétesse dans le temple, dans le temps qu'on y porta le Sauveur. *Dict. de Trev.*

**HYPATE**, *f. f.* (*Musiq.*) est le nom qu'on donnoit dans l'ancienne musique au tétracorde le plus bas, & à la plus basse corde de chacun des deux plus bas tétracordes.

On appelloit donc *tétracorde des hypates*, ou *tétracorde hypaton*, *τετρακορδος υπατων*, celui qui étoit immédiatement au dessus de

la proflambanomene ou de la plus basse corde du mode ; & la premiere corde de ce même tétracorde s'appelloit *hypate-hypaton*, c'est-à-dire, la plus basse du tétracorde des plus basses. Le tétracorde suivant s'appelloit tétracorde *meson* ou des moyennes, & la premiere corde de ce tétracorde s'appelloit *hypate-meson*, c'est-à-dire, la plus basse des moyennes. Voyez TÉTRACORDE, SYSTÈME, &c.

Nicomaque le Géralénien prétend que ce mot d'*hypate*, qui signifie *suprême*, a été donné à la plus basse des cordes qui forment le diapason, par allusion au mouvement de Saturne qui est de toutes les planetes la plus éloignée de nous.

**HYPATE-HYPATON**, (*Musiq. des anc.*) c'étoit la plus basse corde du plus bas tétracorde des Grecs, & d'un ton plus haut que la proflambanomene. Voyez HYPATE, (*Musiq.*) (S)

**HYPATE-MESON**, (*Musiq. des anc.*) c'étoit la plus basse corde du second tétracorde, laquelle étoit aussi la plus aiguë du premier, parce que ces deux tétracordes étoient conjoints. V. HYPATE, (*Mus.*) (S)

**HYPATOIDES**, en *Musique*, sons bas. Voyez LAPSIS.

**HYPECOON**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix composée de quatre pétales découpés, pour l'ordinaire, en trois parties ; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit, ou une filique plate & composée de plusieurs nœuds joints les uns avec les autres ; elle renferme des semences faites le plus souvent en forme de rein, & renfermées chacune dans un des nœuds de la filique. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

**HYPÉE**, (*Géog. anc.*) *Hypæa*, île de la mer de Marseille ; c'est celle des trois Stœchades prétendues, qui est la plus proche de cette ville. Les Stœchades sont Pompegue, Ratenneau & Château d'If. Cette dernière est l'*Hypæa* des anciens ; elle n'a conservé que la premiere syllabe de son nom, en changeant le P en F, changement commun dans notre langue, qui a fait de *caput*, chef, de *calpus*, golfe, &c. V. IF l'île d'. (D. J.)

**HYPERBATE**, f. m. (*Gramm.*) ce mot est grec ; *ὑπερβατόν* dérivé de *ὑπερβαίειν*,

*transgredi* : R. R. *ὑπερ*, *trans*, & *βαίειν*, *eo*. Quintilien a donc eu raison de traduire ce mot dans sa langue par *verbi transgressio* : & ce que l'on nomme *hyperbate* consiste en effet dans le déplacement des mots qui composent un discours, dans le transport de ces mots du lieu où il devoit être, en un autre lieu.

“ La quatrieme sorte de figure [ de construction ], c'est l'*hyperbate*, dit M. du Marais, c'est-à-dire, confusion, mélange de mots : c'est lorsque l'on s'écarte de l'ordre successif de la construction simple [ ou analytique ] : *Saxa*, *vocant Itali mediis quæ in fluctibus, aras* (.Æn. I, 113.) la construction est *Itali vocant aras* (illa) *Saxa quæ* (sunt) *in fluctibus mediis*. Cette figure étoit, pour ainsi dire, naturelle au latin ; comme il n'y avoit que les terminaisons des mots, qui, dans l'usage ordinaire, fussent les signes des relations que les mots avoient entr'eux, les Latins n'avoient égard qu'à ces terminaisons, & ils plaçoient les mots selon qu'ils étoient présentés à l'imagination, ou selon que cet arrangement leur paroïssoit produire une cadence & une harmonie plus agréable. ” Voyez CONSTRUCTION.

La *Méthode latine* de P. R. parle de l'*hyperbate* dans le même sens. C'est, dit-elle, (*des figures de construction*, ch. vj.) le mélange & la confusion qui se trouvent dans l'ordre des mots qui devoit être commun à toutes les langues, selon l'idée naturelle que nous avons de la construction. Mais les Romains ont tellement affecté le discours figuré, qu'ils ne parlent presque jamais autrement. ”

C'est encore le même langage chez l'auteur du *Manuel des grammairiens*. L'*hyperbate* se fait, dit-il, lorsque l'ordre naturel n'est pas gardé dans l'arrangement des mots : ce qui est si ordinaire aux Latins, qu'ils ne parlent presque jamais autrement ; comme, *Catonis constantiam admirati sunt omnes*. Voilà une *hyperbate*, parce que l'ordre naturel demanderoit qu'on dit, *omnes sunt admirati constantiam Catonis*. Ce cas est si ordinaire, qu'il ne passe pas pour figure, mais pour une propriété de la langue latine. Mais il y a plusieurs especes d'*hyperbate* qui sont de véritables figures de grammaire. P. I, c. xiv, n. 8.

Tous ces auteurs confondent deux choses que j'ai lieu de croire très-différentes & très-distinctes l'une de l'autre, l'inversion & l'hyperbate. Voyez INVERSION.

Il y a en effet, dans l'une comme dans l'autre, un véritable renversement d'ordre; & à partir de ce point de vue général, on a pu aisément s'y méprendre: mais il falloit prendre garde si les deux cas avoient rapport au même ordre, ou s'ils présentoient la même espece de renversement. Quintilien (*Inst. lib. VIII, cap. vj, de tropis,*) nous fournit un motif légitime d'en douter: il cite, comme un exemple d'hyperbate, cette phrase de Cicéron (*pro Cluent. n. 1.*) *Animadverti, judices, omnem accusatoris orationem in duas divisam esse partes*; & il indique aussi-tôt le tour qui auroit été sans figure & conforme à l'ordre requis; *nam in duas partes divisam esse rectum erat, sed durum & incomptum.*

Personne apparemment ne disputera à Quintilien d'avoir été plus à portée qu'aucun des modernes, de distinguer les locutions figurées d'avec les simples dans sa langue naturelle; & quand le jugement qu'il en porte, n'auroit eu pour fondement que le sentiment exquis que donne l'habitude à un esprit éclairé & juste, sans aucune réflexion immédiate sur la nature même de la figure, son autorité seroit ici une raison, & peut-être la meilleure espece de raison sur l'usage d'une langue, que nous ne devons plus connoître que par le témoignage de ceux qui la parloient. Or, le tour que Quintilien appelle ici *rectum*, par opposition à celui qu'il avoit nommé auparavant *inversum*, est encore un renversement de l'ordre naturel ou analytique; en un mot, il y a encore inversion dans *in duas partes divisam esse*, & le rhéteur romain nous assure qu'il n'y a plus d'hyperbate. C'est donc une nécessité de conclure, que l'inversion est le renversement d'un autre ordre, ou un autre renversement d'un certain ordre, & l'hyperbate, le renversement du même ordre. L'auteur du *Manuel des grammairiens* n'étoit pas éloigné de cette conclusion, puisqu'il trouvoit des hyperbates qui ne passent pas pour figures; & d'autres, dit-il, qui sont de véritables figures de grammaire.

Il s'agit donc de déterminer ici la vraie

nature de l'hyperbate, & d'assigner les caracteres qui le différencient de l'inversion; & pour y parvenir, je crois qu'il n'y a pas de moyen plus assuré que de parcourir les différentes especes d'hyperbate, qui sont reconnues pour de véritables figures de grammaire.

1°. La premiere espece est appelée *anastrophe*, c'est-à-dire, proprement *inversion*, du grec *ἀναστροφή*: racine *ἀνα*, *in* & *στροφή*, *versio*. Mais l'inversion dont il s'agit ici n'est point celle de toute la phrase, elle ne regarde que l'ordre naturel qui doit être entre deux mots corrélatifs, comme entre une préposition & son complément, entre un adverbe comparatif & la conjonction subséquente: ce sont les seuls cas indiqués par les exemples que les grammairiens ont coutume de donner de l'anastrophe. Cette figure a donc lieu, lorsque le complément précède la préposition, *mecum, tecum, vobiscum, quocum*, au lieu de *cum te, cum me, cum vobis, cum quo; maria omnia circum*, au lieu de *circum omnia maria; Italiam contra*, pour *contra Italiam; quâ de re*, pour *de quâ re*: c'est la même chose lorsque la conjonction comparative précède l'adverbe, comme quand Properce a dit, *Quàm prius abjunctos sedula lavit equos.*

L'anastrophe est donc une véritable inversion; mais qui avoit droit en latin d'être réputée figure, parce qu'elle étoit contraire à l'usage commun de cette langue, où l'on avoit coutume de mettre la préposition avant son complément, conformément à ce qui est indiqué par le nom même de cette partie d'oraison.

Ainsi la différence de l'inversion & de l'anastrophe est, en ce que l'inversion est un renversement de l'ordre naturel ou analytique, autorisé par l'usage commun de la langue latine, & que l'anastrophe est un renversement du même ordre, contraire à l'usage commun & autorisé seulement dans certains cas particuliers.

2°. La seconde espece d'hyperbate est nommée *tmesis* ou *tmese*, du grec *τήμησις*, *sectio*, coupure. Cette figure a lieu, lorsque par une licence que l'usage approuve dans quelques occasions, l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires, réunies par l'usage commun, comme *satis mihi fecit*, pour *mihi satisfacit; reique publicæ*

*curam deposuit*, pour & *reipublicæ curam deposuit*; *septem subjèta trioni* (Géorg. iij, 382) au lieu de *subjèta septem trioni*.

On trouve assez d'exemples de la tmesè dans Horace, & dans les meilleurs écrivains du bon siècle.

Les droits de l'inversion n'alloient pas jusqu'à autoriser cette insertion d'un mot entre les racines élémentaires d'un mot composé. Ce n'est pas même ici proprement un renversement d'ordre; & si c'est en cela que doit consister la nature générale de l'*hyperbate*, les grammairiens n'ont pas dû regarder la tmesè comme en étant une espèce. La tmesè n'est qu'une figure de diction, puisqu'elle ne tombe que sur le matériel d'un mot qui est coupé en deux; & le nom même de tmesè ou coupure, avertissoit assez qu'il étoit question du matériel d'un seul mot, pour empêcher qu'on ne rapportât cette figure à la construction de la phrase.

3°. La troisième espèce d'*hyperbate* prend le nom de *parenthèse*, du mot grec *παρενθεσις*, *interpositio*, racines *παρη*, *inter*, *ει*, *in*, *pono*. *έστις*, *positio*, dérivé de *τιθημι*. Les deux prépositions élémentaires servent à indiquer avec plus d'énergie la nature de la chose nommée. Il y a en effet parenthèse, lorsqu'un sens complet est isolé & inséré dans un autre dont il interrompt la suite; ainsi il y a parenthèse dans ce vers de Virgile, *Ecl. iv*, 23.

*Tityre, dum redeo (brevis est via), pasce capellas.*

Les bons écrivains évitent autant qu'ils peuvent l'usage de cette figure, parce qu'elle peut répandre quelque obscurité sur le sens qu'elle interrompt; & Quintilien n'approuvoit pas l'usage fréquent que les orateurs & les historiens en faisoient de son temps avant lui, à moins que le sens détaché mis en parenthèse ne fût très-court. *Etiam interjectione, quæ & oratores & historici frequenter utuntur ut medio sermone, aliquem inserant sensum, impediri solet intellectus, nisi quod interponitur breve est. (lib. VIII, cap. ij.)*

La quatrième espèce d'*hyperbate* s'appelle *synchysè*, mot purement grec *συνχυσις*, *confusion*; *συνζωω*, *confundo*; racine *συν*, *cum*, avec, & *ζωω*, *fundo*, je répands. Il y a *synchysè* quand les mots d'une phrase sont mêlés ensemble sans aucun égard; ni à l'ordre de la

construction analytique, ni à la corrélation mutuelle de ces mots: ainsi il y a *synchysè* dans ce vers de Virgile, *Ecl. VII*, 57.

*Aret ager, vitio moriens fuit aeris herba;*

car les deux mots *vitio*, par exemple, & *aeris* qui sont corrélatifs, sont séparés par deux autres mots qui n'ont aucun trait à cette corrélation, *moriens fuit*; le mot *aeris* à son tour n'en a pas davantage à la corrélation des mots *fuit* & *herba* entre lesquels il est placé: l'ordre étoit, *herba moriens (præ) vitio aeris fuit*.

5°. Enfin, il y a une cinquième espèce d'*hyperbate* que l'on nomme *anacoluthè*, & qui se fait, selon la méthode latine de Port-royal, lorsque les choses n'ont presque nulle suite & nulle construction. Il faut avouer que cette définition n'est rien moins que lumineuse; & d'ailleurs elle semble insinuer qu'il n'est pas possible de ramener l'*anacoluthè* à la construction analytique. M. du Marçais a plus approfondi & mieux défini la nature de ce prétendu *hyperbate*: « c'est, » dit-il, une figure de mots qui est une » espèce d'ellipse. . . par laquelle on sous- » entend le corrélatif d'un mot exprimé, » ce qui ne doit avoir lieu que lorsque l'el- » lipse peut être aisément suppléé, & qu'elle » ne blesse point l'usage. » Voy. ANACOLUTHE. « Il justifie ensuite cette définition » par l'étymologie du mot *ακαλουτος*, *comes*, » compagnons; ensuite on ajoute l'a priva- » tif, & un *υ* euphonique, pour éviter le » bâillement entre les deux *a*; par consé- » quent l'adjectif *anacoluthè* signifie qui n'est » pas compagnon, ou qui ne se trouve » pas dans la compagnie de celui avec » lequel l'analogie demanderoit qu'il se » trouvât. » Il donne enfin pour exemple ces vers de Virgile, *Æn. II*, 330.

*Portis alii bipotentibus adsunt,  
Millia quot magnis nunquam venere  
Mycenis;*

où il faut suppléer *tot* avant *quot*.

Il y a pareille ellipse dans l'exemple de Térence cité par Port-royal. *Nam omnes nos quibus est alicundè aliquis objectus labor, omne quod est interea tempus, priusquam id rescitum est, lucro est.* Si l'on a jugé qu'il n'y avoit nulle construction, c'est qu'on a cru que *nos omnes* étoient au nominatif, sans être le

sujet d'aucun verbe, ce qui seroit en effet violer une loi fondamentale de la syntaxe latine; mais ces mots sont à l'accusatif, comme complément de la préposition sous-entendue *erga*: *nam erga omnes nos. . . omne. . . tempus. . . lucro est. . .*

L'anacoluthie peut donc être ramenée à la construction analytique, comme toute autre ellipse, & conséquemment ce n'est point une *hyperbate*, c'est une ellipse à laquelle il faut en conserver le nom, sans charger vainement la mémoire de grands mots, moins propres à éclairer l'esprit qu'à l'embarasser, ou même à le séduire par les fausses apparences d'un savoir pédantesque. Si l'on trouve quelques phrases que l'on ne puisse par aucun moyen ramener aux procédés simples de la construction analytique, disons nettement qu'elles sont vicieuses, & ne nous obstinons pas à retenir un terme spécieux, pour excuser dans les auteurs des choses qui semblent plutôt s'y être glissées par inadvertance que par raison. *Meth. lat. de Port-royal, loc. cit.*

Il résulte de tout ce qui précède, que des cinq prétendues espèces d'*hyperbate*, il y en a d'abord deux qui ne doivent point y être comprises, la *tnese* & l'*anacoluthie*; la première est, comme je l'ai déjà dit, une véritable figure de diction; la seconde n'est rien autre chose que l'ellipse même.

Il n'en reste donc que trois espèces, l'*anastrophe*, la *parenthèse* & la *synchysie*. La première est l'inversion du rapport de deux mots autorisée dans quelques cas seulement; la seconde est une interruption dans le sens total, qui ne doit y être introduite que par une urgente nécessité, & n'y être sensible que le moins que l'on peut; la troisième bien appréciée, me paroît plus près d'être un vice qu'une figure, puisqu'elle consiste dans une véritable confusion des parties; & qu'elle n'est propre qu'à jeter de l'obscurité sur le sens dont elle embrouille l'expression. Cependant si la *synchysie* est légère, comme celle dont Quintilien cite l'exemple, *in duas divisam esse partes*, pour *in duas partes divisam esse*; on ne peut pas dire qu'elle soit vicieuse; & l'on peut l'admettre comme une figure. Mais il ne faut jamais oublier que l'on doit beaucoup ménager l'attention de celui à qui l'on parle, non seulement de manière qu'il

entende, mais même qu'il ne puisse ne pas entendre; *non ut intelligere possit, sed ne omnino possit non intelligere.* Quintilien, *lib. VIII, cap. ij.*

Or ces trois espèces d'*hyperbate*, telles que je les ai présentées d'après les notions ordinaires, combinées avec les principes immuables de l'art de parler, nous menent à conclure que l'*hyperbate* en général, est une interruption légère d'un sens total causée ou par une petite inversion qui déroge à l'usage commun, c'est l'*anastrophe*; ou par l'insertion de quelques mots entre deux corrélatifs, c'est la *synchysie*; ou enfin par l'insertion d'un petit sens détaché, entre les parties d'un sens principal, & c'est la *parenthèse*. (*E. R. M.*)

**HYPERBIBASME**, f. m. (*Gramm.*) arrangement de mots qui renverse l'ordre de la construction: Cornélius Nepos nous en fournit un exemple dans sa vie de Chabrias, en ces termes: *Athenienses diem certam Chabriae praestituerunt, quam ante domum nisi redisset, &c.* pour *antequam*. L'*hyperbibasme* où l'on s'écarte ingénieusement de l'ordre successif de la construction dans les pensées, s'appelle *hyperbate* dans Longin, & c'est le terme le plus reçu. *Voy. HYPERBATE & CONSTRUCTION*, qui est un des beaux articles de grammaire de cet ouvrage. (*D. J.*)

**HYPERBOLE**, f. f. en *Géométrie*, c'est une des lignes courbes formées par la section d'un cône. *Voyez CONIQUE.*

Si le cône *ABC* (*Pl. con. fig. 27.*) est coupé de telle sorte, que l'axe de la section *DQ* étant continué, rencontre le côté du cône *AC*, prolongé jusqu'en *E*, la courbe qui naîtra de cette section sera une *hyperbole*.

Quelques auteurs définissent l'*hyperbole* une section du cône par un plan parallèle à son axe; mais cette définition est défectueuse. Car bien qu'il soit vrai qu'une pareille section forme réellement une *hyperbole*, néanmoins il est vrai aussi qu'il peut s'en former une infinité d'autres, dont le plan ne sera point parallèle à l'axe, & qui ne sont point comprises dans la définition.

Les auteurs appellent quelquefois le plan terminé par cette courbe, une *hyperbole*, & la courbe même *ligne hyperbolique*.

On peut définir l'*hyperbole* une ligne

courbe, dans laquelle le carré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abscisse, par une ligne droite composée de la même abscisse, & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle l'axe transverse, comme une autre ligne droite donnée, appelée le paramètre de l'axe, est à l'axe transverse; (ou bien en nommant  $y$  l'ordonnée,  $x$  l'abscisse à l'axe transverse, &  $b$  le paramètre) c'est une ligne courbe dans laquelle  $ay^2 = abx + bxx$ , c'est-à-dire,  $b : a :: y^2 : ax + x^2$ .

Dans l'hyperbole, une moyenne proportionnelle entre l'axe transverse ou le paramètre, est appelée l'axe conjugué; & si l'on coupe l'axe transverse  $AB$  (Pl. conic. fig. 27, n. 2.) en deux parties égales au point  $C$ , ce point est appelé le centre de l'hyperbole. Voyez AXE & CENTRE.

La ligne droite  $DE$  menée par le sommet  $A$  de l'hyperbole, parallèlement à l'ordonnée,  $Mm$  (figure 20.) est tangente à la courbe au point  $A$ . Voyez TANGENTE.

Si l'on mène, par le sommet  $A$  d'une hyperbole, une ligne droite  $DE$ , parallèle aux ordonnées  $Mm$ , & égale à l'axe conjugué, c'est-à-dire, dont les parties  $DA$  &  $DE$  soient égales au demi-axe conjugué, & qu'on tire du centre  $C$  par  $D$  &  $E$  les lignes  $CF$  &  $CG$ , ces lignes feront les asymptotes de l'hyperbole. Voyez ASYMPTOTE.

Le carré double du triangle rectangle  $CIA$ , c'est-à-dire, le carré dont le côté seroit  $CI$  ou  $IA$ , est appelé la puissance de l'hyperbole. Voyez PUISSANCE.

Propriétés de l'hyperbole. Dans l'hyperbole, les carrés des demi-ordonnées sont l'une à l'autre comme les rectangles de l'abscisse, par une ligne droite composée de l'abscisse & de l'axe transverse; d'où il suit qu'à mesure que les abscisses  $x$  augmentent, les rectangles  $ax + x^2$ , & par conséquent les carrés des demi-ordonnées  $y^2$ , & les demi-ordonnées elles-mêmes augmentent à proportion: l'hyperbole s'éloigne donc continuellement de son axe.

2°. Le carré de l'axe conjugué, est au carré de l'axe transverse, comme le paramètre est au même axe transverse; d'où il suit que, puisque  $b : a :: PM^2 : AP + PB$ , le carré de l'axe conjugué est au carré du transverse, comme le carré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abscisse, par

une ligne composée de l'abscisse & de l'axe transverse.

3°. Décrire une hyperbole par un mouvement continu: plantez aux deux points  $F$  &  $Z$  (fig. 28.) qu'on appelle foyers, deux clous ou deux épingles, & attachez au point  $F$  un fil  $FOC$ , & l'autre extrémité  $C$  de ce fil à la règle  $CZ$ , en observant que le fil  $CF$  soit moindre que la longueur de la règle  $CZ$ ; ensuite fixant un style  $O$  au fil, faites mouvoir la règle autour de  $Z$ , ce style tracera une hyperbole. Sans avoir recours à cette description, on peut trouver autant de points que l'on voudra de l'hyperbole, & il ne s'agira plus que de les joindre. Par exemple, du foyer  $Z$ , avec un intervalle  $Zm$  plus grand que la ligne  $AB$ , laquelle on suppose être l'axe transverse de l'hyperbole, décrivez un arc, & faites  $Zb = AB$ : avec l'intervalle restant  $bm$ , décrivez du point  $F$  un autre arc qui coupe le premier au point  $m$ , & comme  $Zm - Fm = AB$ , il s'ensuit que  $m$  est un des points de l'hyperbole, & ainsi du reste.

4°. Si l'on prolonge la demi-ordonnée  $PM$  (fig. 20.) d'une hyperbole, jusqu'à ce qu'elle rencontre l'asymptote en  $R$ , la différence des carrés de  $PM$  &  $PR$ , sera égale au carré du demi-axe conjugué  $cd$ , d'où il suit qu'à mesure que la demi-ordonnée  $PM$  augmente, la ligne droite  $MR$  diminue, & l'hyperbole s'approche toujours de plus en plus de l'asymptote, sans pouvoir jamais la rencontrer; car, comme  $PR^2 - PM^2 = d^2$ , il est impossible que  $PR - PM$  deviennent jamais  $= 0$ .

5°. Dans une hyperbole le rectangle de  $MR$  & de  $Mr$  est égal à la différence des carrés  $PR^2$  &  $PM^2$ , d'où il suit que le même rectangle est égal au carré du demi-axe conjugué  $cd$ , & que tous les rectangles, formés de la même manière, sont égaux.

6°. Lorsque  $QM$  est parallèle à l'asymptote  $CG$ , le rectangle de  $QM$  par  $CQ$ , est égal à la puissance de l'hyperbole; d'où il suit 1°. qu'en faisant  $CI = AI = a$ ,  $CQ = x$ , &  $QM = y$ , on aura  $a^2 = xy$ , qui est l'équation de l'hyperbole rapportée à ses asymptotes. 2°. Que les asymptotes étant données de position, aussi-bien que le côté de la puissance  $CI$  ou  $AI$ , si l'on prend

prend sur l'une des asymptotes tel nombre d'abscisses qu'on voudra, on aura autant de demi-ordonnées, & par leur moyen autant de points de l'hyperbole qu'on voudra, en trouvant des troisiemes proportionnelles aux abscisses, & au côté de la puissance  $CI^3$ . Si l'on ne prend point les abscisses du centre  $C$ , mais de quelqu'autre point  $L$ , & que l'on suppose  $CL = b$ , on aura  $Cq = b + x$ , & par conséquent  $a^2 = by + x^2$ .

7°. Dans l'hyperbole, l'axe transverse est au parametre, comme la somme de la moitié de l'axe transverse & de l'abscisse est à la sous-normale; & la somme du demi-axe transverse & de l'abscisse, est à l'abscisse, comme la somme de l'axe transverse entier & de l'abscisse à la sous-tangente. Voyez SOUS-NORMALE, & SOUS-TANGENTE.

8°. Si l'on tire au dedans des asymptotes d'une hyperbole, & d'un de ses points  $m$  (fig. 29.) deux lignes droites  $Hm$  &  $mK$ , deux autres  $LN$  &  $NO$  paralleles aux précédens; on aura  $Hm + mK = LN + ON$ .

9°. Si l'on tire une ligne droite  $HK$ , de telle maniere qu'on voudra, entre les asymptotes d'une hyperbole, les segmens  $HE$  &  $mK$  compris de chaque côté entre l'hyperbole & ses asymptotes, seront égaux. Il suit delà, si  $Em = 0$ , que la ligne droite  $HK$  sera tangente à l'hyperbole; par conséquent la tangente  $FD$ , comprise entre les asymptotes, est coupée en deux au point d'atouchement  $V$ . Enfin, le rectangle des segmens  $Hm$  &  $mK$  parallele à la tangente  $DF$ , est égal au carré de la moitié de la tangente  $DV$ .

10°. Si par le centre  $C$  (fig. 30.) on tire une ligne droite quelconque  $CA$ , & par le point  $A$  une tangente  $EAD$  terminées aux asymptotes (on appelle la ligne  $CA$  demi-diametre transverse), & une ligne égale & parallele à  $EAD$ , menée par le centre  $C$ , est nommée diametre conjugué. Or le carré de la demi-ordonnée  $PM$ , parallele au diametre conjugué, est au rectangle de l'abscisse par la somme du diametre transverse quelconque  $AB$ , & de l'abscisse  $AP$ , comme le carré de la moitié du diametre conjugué  $AD$  est au carré de la moitié du diametre transverse  $CA$ . D'où il suit qu'en supposant  $AP = x$ ,  $PM = y$ ,  $AB = a$ ,  $DE = c$ , on aura  $y^2 = (c^2 ax + c^2$

$x^2$ ):  $\frac{1}{4}aa = \frac{4c^2x}{a} + \frac{4c^2x^2}{a^2}$ ; & faisant

$4c^2 : a = b$ , on aura  $y^2 = bx + bx^2 : a$ .

Ainsi la propriété des ordonnées de l'hyperbole, par rapport à son axe, a lieu de la même maniere par rapport à ses diametres.

11°. Si l'on tire d'un point quelconque  $A$  & d'un autre point quelconque de l'hyperbole  $M$  (fig. 20.) les lignes  $AI$ ,  $MQ$  paralleles à l'asymptote  $CG$ ; le rectangle de  $MQ$  par  $CQ$  sera égal au rectangle de  $CI$  par  $IA$ . Donc si  $QC = x$ ,  $QM = y$ ,  $CI = a$ ,  $IA = b$ : l'équation qui exprime la nature de l'hyperbole rapportée à ses asymptotes, sera  $xy = ab$ .

12°. Si l'on prend une des asymptotes, qu'on la divise en parties égales, & que par chaque point de toutes ces divisions qui forment autant d'abscisses qui augmentent sans cesse également, on mene des ordonnées à la courbe parallelement à l'autre asymptote: les abscisses représenteront une suite infinie de nombres naturels, & les espaces hyperboliques ou asymptotiques correspondans, la suite des logarithmes des mêmes nombres.

V. LOGARITHME & LOGARITHMIQUE.

Il suit delà que différentes hyperboles donneront différentes suites de logarithmes aux mêmes nombres naturels; & que pour déterminer une suite particulière de logarithmes, il faut faire choix de quelque hyperbole particuliere. La plus simple de toutes les hyperboles est l'équilatere, c'est-à-dire celle dont les asymptotes forment un angle droit. On appelle cette hyperbole équilatere, parce que les axes sont égaux; car l'angle droit des asymptotes donne  $CA = AD$  (fig. 20.) Dans cette même hyperbole le parametre est égal à l'axe, & son équation est en général  $yy = ax + xx$ .

Nous avons rapporté sans démonstration ces différentes propriétés de l'hyperbole, par les raisons qui ont été déjà dites au mot ELLIPSE. Sur la quadrature de l'hyperbole, voyez QUADRATURE.

Les hyperboles à l'infini, ou de plus haut genre, sont celles qui sont exprimées par l'équation  $ay^{m+n} = bx^m(a + x)^n$ . Voyez HYPERBOLOÏDE.

L'hyperbole du premier genre a deux asymptotes; celles du second peuvent en avoir trois; celles du troisieme, quatre, &c.

V. ASYMPTOTE & COURBE. On trouvera dans ce dernier article les dénominations des différentes hyperboles du second genre, &c. L'hyperbole du premier genre est appelée hyperbole conique, ou d'Apollonius. Voyez APOLLONIEN. Elle a été appelée hyperbole d'un mot grec qui signifie surpasser; parce que dans cette courbe le carré de l'ordonnée  $y^2$  étant égal à  $b x + \frac{b x x}{a}$  surpasse le produit du paramètre  $b$  par l'abscisse  $x$ . V. CONIQUE & ELLIPSE.

Nous avons vu ci-dessus que l'équation  $x y = a b$ , ou  $x y = a a$ , marquoit l'hyperbole rapportée à ses asymptotes. De même on peut en général prendre l'équation  $x^m y^n = a^{m+n}$  pour celle d'une infinité de courbes à asymptotes, que l'on nomme aussi hyperboles, quoiqu'elles soient différentes de celles dont la nature est exprimée par l'équation  $a y^{m+n} = b x^m (a + x)^n$ , & ces courbes peuvent avoir leurs branches disposées par rapport à leurs asymptotes, de trois manières: 1°. telles qu'on les voit dans la fig. 34. sect. coniq. ce qui arrivera si  $m$  &  $n$  sont deux nombres impairs, comme dans l'hyperbole ordinaire ou apollonienne: 2°. telles qu'on les voit dans la fig. 35, ce qui arrivera si  $n$  est un nombre pair &  $m$  un impair: 3°. enfin telles qu'on les voit dans la fig. 36, ce qui arrivera si  $m$  est pair &  $n$  impair. On trouvera une propriété des paraboles à peu près semblable dans l'article PARABOLE. (O)

HYPERBOLE, (Rhetor. Logiq. Poésie.) exagération soit en augmentant, soit en diminuant. Ce mot est grec, *ὑπερβολή*, *superlatio*, du verbe *ὑπερβαίνω*, *exsuperare*, excéder, surpasser de beaucoup.

L'hyperbole est une figure de rhétorique, qui selon Seneque, mene à la vérité par quelque chose de faux, d'outré, & affirme des choses incroyables, pour en persuader de croyables. L'hyperbole exprime au delà de la vérité, pour mener l'esprit à la mieux connoître.

Il y a des hyperboles qui consistent dans la seule diction, comme quand on nomme géant un homme de haute taille; pigmée, un petit homme; mais elles sont souvent dans une pensée qui contient une ou plusieurs périodes; & l'hyperbole de la pensée se trouve également dans la diminution,

comme dans l'augmentation des choses qu'elle décrit, quoique cette figure se plaise plus ordinairement dans l'excès que dans le défaut. Le trait d'Agéfilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de fort petites choses, est remarquable; il lui dit « qu'il ne priferoit jamais un cordonnier qui seroit les souliers plus grands que le pié ».

L'hyperbole n'a rien de vicieux pour être *ultra fidem*, pourvu qu'elle ne soit pas *ultra modum*, comme s'exprime Quintilien. Elle est même une beauté, ajoute-t-il, lorsque la chose dont il faut parler est extraordinaire, & qu'elle a passé les bornes de la nature; car il est permis de dire plus, parce qu'il est difficile de dire autant; & le discours doit plutôt aller au delà, que de rester en deçà. Ainsi Hérodote, en parlant des Lacédémoniens qui combattirent au pas des Termophyles, dit, « qu'ils se défendirent en ce lieu jusqu'à ce que les barbares les eussent ensevelis sous leurs traits. »

On voit par cet exemple, que les belles hyperboles cachent ce qu'elles font; & c'est ce qui leur arrive, quand je ne fais quoi de grand dans les circonstances, les arrache à celui qui les emploie; il faut donc qu'il paroisse, non que l'on ait amené des choses pour l'hyperbole, mais que l'hyperbole est née de la chose même. Les esprits vifs pleins de feu, & que l'imagination emporte hors des regles & de la justesse, se laissent volontiers entraîner à l'hyperbole.

Cette figure appartient de droit aux passions véhémentes, parce que les actions & les mouvemens qui en résultent, servent d'excuse, & pour ainsi dire, de remède à toutes les hardiesses de l'élocution. Cependant les hyperboles sont aussi permises dans le comique, pour émouvoir le public à rire; c'est une passion qu'on veut alors produire. On ne trouva point mauvais à Athenes, ce trait de l'acteur, qui dit, en parlant d'un fanfaron pauvre & plein de vanité: « il possède une terre en province, qui n'est pas plus grande qu'une épître de Lacédémonien ».

Mais dans les choses sérieuses, il faut très-rarement employer l'hyperbole, & l'on doit d'ordinaire la modifier quand on s'en sert; car je croirois assez que c'est une figure défectueuse en elle-même, puisqu'elle par sa

nature elle va toujours au delà de la vérité : cependant je pourrai citer quelques exemples rares où l'*hyperbole* sans aucune modification, frappe noblement l'esprit. Un particulier ayant annoncé dans Athènes la mort d'Alexandre, l'orateur Démades s'écria, " que si cette nouvelle étoit vraie, la terre entière auroit déjà senti l'odeur du mort ». Cette faillie hardie présente à la fois l'étendue de l'empire d'Alexandre, comme si l'univers lui étoit soumis, & étonne l'imagination par la grandeur de la figure qu'elle met en usage : dans ce mot si fier, si fort & si court, se trouvent l'emphase, l'allégorie & l'*hyperbole*.

Mais cette figure a encore plus de grace en poésie qu'en prose, quand elle est accompagnée d'un brillant coloris & d'images représentées dans un beau jour. C'est ainsi que Virgile nous peint hyperboliquement la légèreté de Camille à la course.

*Illā vel intactæ segetis per summa volaret  
Gramina : nec teneras cursu læsisset aristas,  
Vel mare per medium fluctu suspensa tu-  
menti ;  
Ferret iter ; celeres nec tingeret æquore  
plantas.*

C'est encore ainsi que Malherbe, pour peindre le temps heureux qu'il promet à Louis XIII dans l'ode qu'il lui adresse, dit :

*La terre en tous endroits produira toutes  
choses ,  
Tous métaux seront or, toutes fleurs seront  
roses ;  
Tous arbres oliviers.*

*L'an n'aura plus d'hiver ; le jour n'aura  
plus d'ombre.*

*Et les perles sans nombre  
Germeront dans la Seine au milieu des  
graviers.*

Il n'est pas besoin que j'entasse un plus grand nombre d'exemples, il vaut mieux que j'ajoute une réflexion générale sur les *hyperboles*.

Il y en a que l'usage a rendu si communes, qu'on en fait la signification du premier coup, sans avoir besoin de penser qu'il faut les prendre au rabais. Quand on dit, par exemple, qu'un homme meurt de faim, tout le monde entend que cela signifie qu'il fait mauvaise chère, ou qu'il a beau-

coup de peine à gagner sa vie. On dit encore qu'un homme ne fait rien quand il ne fait pas ce qu'il lui convient de savoir pour sa profession ou pour son métier. Mais il n'est pas rare qu'on se trompe en fait d'expressions hyperboliques, quand elles tombent sur quelque sujet peu connu, ou qu'on les trouve dans une langue dont on ne connoît pas assez le génie, & qu'on ne s'est pas rendu assez familière.

On dit, on écrit qu'il faut ignorer son propre mérite ; cette phrase bien prise, signifie qu'il faut être aussi éloigné de se vanter de son propre mérite, que si on l'ignoroit. On dit qu'il faut oublier les biens qu'on a faits & les maux qu'on a reçus ; cela veut dire seulement, qu'il ne faut point oublier ceux-là, ni reprocher ceux-ci sans nécessité. Cependant, pour avoir pris ces sortes d'expressions trop à la lettre, on a fait de la morale un tas de paradoxes absurdes & de maximes outrées. Voyez VÉRITÉ RELATIVE.

**HYPERBOLÉIEN**, (*Musiq. des anc.*) nom ou chant de même caractère que l'hexarmonien. Voyez HEXARMONIEN. (*Musiq.*) (S)

**HYPERBOLEON**, en *Musique*, est le nom que donnoient les Grecs au cinquième ou au plus aigu de leurs tétracordes. Voyez TÉTRACORDE.

Ce mot est le génitif pluriel de l'adjectif grec *υπερβολαιος*, excellent, éminent ; comme si les sons les plus aigus étoient les plus parfaits. (S)

**HYPERBOLIFORME**, adj. (*Mathém.*) on appelle ainsi les courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire. Voyez HYPERBOLE & HYPERBOLOÏDE. (O)

**HYPERBOLIQUE**, adj. se dit de tout ce qui a rapport à l'hyperbole, dans quelque sens que l'on prenne ce mot. (O)

**HYPERBOLOÏDE**, subst. f. (*Géom.*) est le nom qu'on donne en général à toutes les courbes dont la nature est exprimée par l'équation  $ay^{m+n} = bx^m(a+x)^n$ . Cette équation générale renferme comme un cas particulier l'équation  $ay^2 = bax + bxx$ , de l'hyperbole ordinaire. (O)

**HYPERBORÉENS**, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples qui avoient coutume d'envoyer à Délos chaque année les prémices de leurs

fruits pour être consacrés à Apollon fils de Latone, qu'ils honoroient particulièrement.

Pausanias rapporte qu'ils faisoient passer leurs offrandes de main en main jusqu'à Délos; qu'ils les donnoient d'abord aux Arimaspes, les Arimaspes aux Aslédons, & les Aslédons aux Scythes, qui les portoient à Sinope; là des Grecs se chargeoient de les remettre à Prasies, bourgade de l'Attique, d'où les Athéniens les envoyoient à Délos.

Tous les auteurs de l'antiquité qui nous restent, Hérodote, Strabon, Pausanias, Plin, Pindare, Callimaque, Apollonius de Rhodes, mettent les peuples *Hyperboréens* sous le pôle, sous le nord, sous le vent du nord, au delà du nord, au delà de Borée, *ultra aquilonem*, & c'est delà que vient leur nom; par ces expressions *au delà de Borée*, le commun des hommes entendoit un peuple, un pays, qui étoit tellement sous le nord, que le vent du nord n'y pouvoit souffler. Le poëte Olen de Lycie débita le premier cette fable, qui fit fortune, & donna lieu à plusieurs autres fictions.

Les Grecs qui aimoient le merveilleux (& leurs philosophes le leur ont reproché), imaginèrent qu'un pays où le vent du nord ne se faisoit jamais sentir, devoit être admirable; ils en firent, comme nous dirions, un paradis terrestre. Si l'on veut les croire, les habitans de cette heureuse terre ne mourroient que quand ils étoient las de vivre; ils couloient leurs jours dans la paix & dans l'abondance, sans que jamais ils fussent troublés ni par la discorde, ni par les maladies, ni par les chagrins; les danses continuelles, les concerts de musique composés de divers instrumens, y faisoient les délices de tous les âges, & toute la vie se passoit dans l'algèresse & dans les festins; à peine la mort appellée au secours des vieillards, venoit-elle délivrer d'un corps qui n'étoit plus propre au plaisir, des gens ennuyés d'une prison qui cessoit de leur être agréable, & pour le dire dans les termes élégans de Plin, *mors non nisi satiæ vitæ, epulatis*, &c.

Cette idée étoit si généralement adoptée des Grecs, qu'ils disoient en proverbe, *la fortune des Hyperboréens*; cependant les bons auteurs, bien-loin de regarder ces peuples d'un œil si favorable, nous les peignent sous un climat très-âpre, où l'éloignement du

soleil, les frimas, la glace & la neige, n'inspiroient ni la gaieté, ni les plaisirs. Virgile nous représente ces peuples comme des gens farouches, & dont les mœurs se ressentoient de la froideur des vents qui les accabloient, & *pecudum fulvis velantur corpora fetis*.

Mais la question importante est de désigner quel étoit en géographie, le lieu de l'habitation des *Hyperboréens*; plus on lit les écrits des anciens, plus on trouve qu'ils diffèrent de sentimens & d'idées pour fixer ce lieu.

Strabon donne pour contrée aux *Hyperboréens* les environs du Pont-Euxin. Plin & Pomponius Mela les placent derrière les monts Riphées, & par delà la mer glaciale. Hécatée de Milet mettoit leur pays à l'opposite de la Celtique, nom qui dans son opinion, comprenoit une infinité de peuples & de pays de l'Europe, tant au septentrion qu'à l'occident; en un mot, suivant les uns, ce peuple dont ils ne désignent point la résidence particulière, étoit en Europe, & suivant les autres, il étoit en Asie. Que tant d'écrivains s'accordent si mal sur la position des peuples *hyperboréens*, on n'en sera pas surpris si l'on considère que Strabon avoit que de son temps, on ne connoissoit pas même les pays situés au delà de l'Elbe, bien moins ceux qui sont plus au nord vers l'océan septentrional; & cette ignorance, ajoute-t-il, est cause que l'on a écouté tous les conteurs de merveilles au sujet des monts Riphées & des *Hyperboréens*.

De savans géographes modernes, qui ont bien vu que les anciens ne pouvoient connoître les habitans du pôle, puisqu'on ne les connoît guere encore, ont établi les *Hyperboréens*, dans les extrémités de notre continent, dans les sombres demeures des Sibériens & des Samoyedes; c'est ainsi qu'en parlent Hoffman & Cellarius; selon eux, les nations *hyperboréennes* dans les écrits des anciens, ne sont autre chose que les nations septentrionales du nord, sans qu'ils aient fixé ce nom à aucun peuple particulier; les montagnes *hyperborées* sont les montagnes septentrionales où Prolomée met la source du Volga, ne connoissant rien au delà de cette source. Les peuples *hyperboréens* de nos jours, sont les Russes septentrionaux, entre le Volga & la mer blanche.

Cluvier a pris une autre route, il prétend

que les *Hyperboréens* comprenoient les peuples qui s'étendoient du Pont-Euxin jusqu'aux bords de l'Océan, & selon lui, le nom de *Celtes* étoit synonyme avec celui d'*Hyperboréens*.

M. l'abbé Banier, qui a fait sur ce sujet un mémoire exprès dans le recueil de l'académie des inscriptions, ayant grand égard au système des poètes grecs, qui font venir le vent borée de la Thrace, pense que les peuples du nord qui habitoient au delà de cette province, sont les *Hyperboréens* de l'antiquité. Voyez sa dissertation; voyez aussi le discours de l'abbé Gédoyen sur le même sujet & dans le même recueil.

On n'est pas sans doute en peine de savoir quel a été le sentiment de Rudbeck sur les peuples que nous cherchons, & l'on se doute bien que cet auteur qui a regardé la Suede sa patrie, comme le grand théâtre de l'histoire ancienne, qui en a fait le séjour des descendans de Japhet, de Saturne, d'Atlas, qui y établit le délicieux jardin des Hespérides, & tous les héros de la fable, Persée, les Gorgones & le reste, n'a pas manqué d'y placer aussi les *Hyperboréens*.

*Caligine tectus*

*Orithyam amans, caris amplectitur alis.*  
(D. J.)

HYPERBORÉENS, (*Géogr. Hist.*) Les anciens peuples du monde formerent quatre divisions, les Scythes, les Ethiopiens, les Celtes & les Indiens; & comme le globe étoit divisé en cinq zones, on se persuadoit qu'il n'y avoit que les deux tempérées qui pussent avoir des habitans: c'étoit une opinion générale que les zones froides condamnées à la stérilité refusoient tout aux besoins de l'homme, & que la zone torride desséchée par les rayons brûlans du soleil n'étoit qu'une cendre aride & une vile poussière. Quand les besoins d'opinion eurent donné naissance au commerce, l'audace des navigateurs sembla reculer les bornes du monde, & ce fut dans l'Europe que se firent les dernières découvertes. Le tiers en étoit à peine connu du temps de Cicéron, & ce ne fut que sous le regne de Titus qu'on fut assuré que la Grande Bretagne étoit une île.

L'histoire ne fait mention des *Hyperboréens* que cinq cents cinquante ans avant l'ère

chrétienne, & ce nom fut commun à tous les habitans du nord & de l'Europe. D'abord on appella *Hyperboréens* les peuples qui habitoient autour des Alpes & sur les rives du Danube, parce qu'on les regarda comme les plus septentrionaux: on leur donna le nom d'*Hyperboréens*, parce qu'on étoit persuadé que le vent Borée fortoit des Alpes, & que par leur position au delà de ces montagnes, ils n'étoient point exposés à ses ravages: mais lorsque les peuples du midi & de l'orient eurent pénétré dans l'Espagne, les Gaules & la Germanie, ils éprouverent que le vent Borée y étoit encore plus rigoureux que dans les pays d'où ils étoient partis. Ainsi il fallut corriger les erreurs des anciens qui avoient placé les *Hyperboréens* sur les bords du Danube & dans le voisinage des Alpes, qui comprenoient alors les montagnes de la Noricie & de la Vindélicie, aujourd'hui la Baviere & la Suabe. Il est à propos d'observer ici qu'on donnoit alors le nom d'*Alpes* à toutes les montagnes.

La rencontre du vent Borée qui souffloit dans ces régions, obligea de reculer les *Hyperboréens* dans la Scandinavie, dans le nord de l'Allemagne & dans la Moscovie, qui étoient alors inconnues, ou dont on ne soupçonnoit que l'existence. Chaque nouvelle découverte les déplaçoit & faisoit donner leur nom à des peuples plus avancés vers le nord. Enfin, on les transporta sous le pôle arctique & dans le fond de la Moscovie, & nous désignons aujourd'hui par le nom d'*Hyperboréens* les habitans du Spitzberg, qui passe pour le pays le plus froid du monde, le Groenland, la Nouvelle-Zemble, où il ne croît point d'arbres fruitiers, la terre de Jessô, & généralement toutes les nations voisines des poles.

Ces différens peuples étoient trop éloignés les uns des autres pour avoir des mœurs uniformes. Mais malgré cette différence, on apperçoit certains goûts & certains usages qui font reconnoître l'identité de leur origine; tous n'habitoient que dans d'épaisses forêts, & ils regardoient les maisons comme des cachots faits pour des esclaves & des criminels. Bornés dans leurs besoins, ils vivoient des productions de la terre sans se donner la peine de la cultiver. Ils ne connoissoient ni les tourmens de l'ambition;

ni les inquiétudes de l'avenir ; comme il y avoit peu de crimes , il y avoit peu de loix. Ils étoient trop ignorans pour se former une religion digne de son auteur. Le soleil étoit le principal objet de leur culte : le simulacre de leur Apollon n'étoit qu'une colonne simple & fans art. Leur frugalité prolongeoit leurs jours jusqu'à une extrême vieillesse ; mais lorsque les années les condamnoient à vivre dans les douleurs , ils aimoient mieux se donner une mort volontaire que de consentir à perpétuer leur supplice. Le moment où ils quittoient la vie étoit pour eux un triomphe & pour les autres un jour d'algresse publique ; après avoir régalié leurs parens & leurs amis , ils se couronnoient de lauriers , & , suivis de la multitude qui marchoit en dansant & en chantant , ils alloient sur le sommet d'une montagne d'où ils se précipitoient gaiement sur un rocher.

Plusieurs peuples *Hyperboréens* , à l'exemple des Scythes dont ils étoient descendus , se nourrissoient de chair crue qu'ils faisoient mortifier sous la selle de leurs chevaux ; cette coutume s'est perpétuée chez quelques hordes tartares. Leur boisson la plus délicate étoit le lait & le sang de cavale mêlés ensemble : c'étoit à cheval qu'ils prenoient leurs repas , qu'ils déliéroient des affaires publiques & qu'ils se livroient au sommeil : l'habitude d'être perpétuellement à cheval leur faisoit perdre l'usage des jambes. On présume que c'est ce qui a donné naissance à la fable des centaures qu'on représente demi-hommes & demi-chevaux. La polygamie étoit en usage , non parce que le besoin du climat la prescrivoit , mais parce que ce peuple ne reconnoissoit pour loix que ses goûts & ses penchans. Leur corps endurci par le froid , supportoit sans s'affoiblir toutes les fatigues de la guerre. Leur armée n'étoit composée que de cavalerie. Leurs femmes aussi belliqueuses , les suivoient à la guerre & les secundoient dans les combats. Une fille n'obtenoit le privilege de se marier qu'après avoir tué un ennemi : alors on la croyoit digne de donner des défenseurs à son pays , comme elle favoit le délivrer de ses oppresseurs. (T—N.)

**HYPERCATALECTIQUE** , adject. (Littér.) terme de poésie grecque & latine , qui se dit des vers où il y a une ou deux

syllabes de trop , au delà de la mesure d'un vers régulier. Voyez VERS. Ce mot est grec *υπερκαταλεκτικός* , composé d'*υπερ* , sur ; & *καταλεγω* , mettre au nombre , ajouter ; de sorte qu'*hypercatalectique* est la même chose que *surajouté*.

On distingue les vers grecs & latins , par rapport à la mesure , en quatre sortes ; en vers *acatalectiques* , qui sont ceux à la fin desquels il ne manque rien ; en *catalectiques* , qui sont ceux à la fin desquels il manque une syllabe ; en *brachycatalectiques* , auxquels il manque un pié à la fin ; & en *hypercatalectiques* , qui ont une ou deux syllabes de plus ; on les nomme aussi *hypermetres*. V. ACATALECTIQUE , CATALECTIQUE , Dict. de Trevoux , &c. (G)

**HYPERCATHARSE** , f. f. (Médic.) *υπερκάθαρσις* , *superpurgatio* ; ce terme est employé pour désigner l'effet immodéré , excessif , par conséquent toujours nuisible d'un remede purgatif , trop violent. Voyez PURGATION.

**HYPERCHIRIA** , ( Mythol. ) surnom donné à Junon , sous lequel elle étoit adorée dans la Laconie. On lui avoit élevé un temple après un débordement de l'Eurotas.

**HYPERCRISE** , f. f. (Méd.) *υπερκρισις* , *superindicatio* ; ce terme signifie une crise violente , excessive , qui se fait dans une maladie , lorsque l'état des forces ne comporte pas les efforts extraordinaires que fait la nature pour opérer la coction de la matière morbifique , & pour s'en décharger en conséquence ; en sorte que les effets qui en résultent sont suivis d'un abattement si considérable , que la vie des malades est en grand danger. Voyez CRISE , EFFORT , COCTION , NATURE.

**HYPERCRITIQUE** , f. m. (Littér.) censeur outré , critique qui ne laisse passer aucune faute , qui ne pardonne rien. Voyez CRITIQUE. Ce mot est formé d'*υπερ* , sur ; & de *κριτικός* , de *κριτης* , juge ; de *κρινω* , *judico* , je juge.

La requête des dictionnaires de Ménage à l'académie françoise , commence ainsi :

*A nosseigneurs académiques ,  
Nosseigneurs les hypercritiques.*

où le terme *hypercritiques* est pris dans le sens de critiques , souverains juges en der-

nier ressort des ouvrages d'esprit, & c'est ce qu'il signifie à la lettre. (G)

**HYPERDIAZEUXIS** est, en musique, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle entier du diapason entre deux tétracordes. Telle est la disjonction qui regne entre les tétracordes hypaton & hyperboléon. Voyez **TÉTRACORDE**. (S)

**HYPERDORIEN**, adj. (Musiq.) est un des modes de l'ancienne musique appelée autrement *mixolidien*. Le nom d'*hyperdorien* lui fut donné, parce que sa fondamentale étoit une quarte au dessus de celle du mode dorien. V. **MODE**. On attribue à Pythoclide l'invention de ce mode. (S)

**HYPERDULIE**, f. f. terme de théologie, culte qu'on rend à la sainte Vierge. Voyez **VIERGE**. Le mot est grec, ὑπερδουλεια, composé de ὑπερ, au dessus; & δουλεια, culte, service.

On appelle *dulie* le culte qu'on rend aux saints; & *hyperdulie* celui qu'on rend à la mere de Dieu, parce qu'il est d'un ordre supérieur à l'autre. Voyez **CULTE**. *Dict. de Trevoux*. (G)

**HYPER-ÉOLIEN**, (Musique.) le pénultième à l'aigu des quinze modes de la musique des Grecs. Ce mode, non plus que l'*hyperlydien* qui le suit, n'étoit pas si ancien que les autres. Aristoxene n'en fait aucune mention, & Ptolomé, qui n'en admettoit que sept, le retranchoit avec plusieurs autres. Ce mode portoit le nom d'*hyper-éolien*, parce que sa fondamentale étoit une quarte au dessus de celle du mode éolien, dont il tiroit son origine. (S)

**HYPERÉPHIDROSE**, f. f. (Méd.) ὑπερέφιδρωσις, *supersudatio*; ce terme signifie une évacuation excessive par la voie des sueurs. V. **SUEUR**.

**HYPER-HYPATE**, (Musiq.) Boèce, dans son traité de *musicâ*, appelle ainsi la corde ajoutée aux deux tétracordes, pour former l'ennéacorde, ou système de neuf cordes complet; elle étoit immédiatement au dessus de l'*hypate*, & c'est l'origine de son nom. Il paroît au reste que l'*hyperhypate* & la *proslambanomené* étoient une seule & même corde, ainsi que le prétend Wallis dans son *appendice* aux harmoniques de Ptolomé. Voyez **PROSLAMBANOMENOS**, (Musiq.) (F. D. C.)

**HYPERIASTIEN**, ou **MIXOLYDIEN AIGU**, (Musique.) c'est le nom qu'Euclide & plusieurs anciens donnent au mode de la musique grecque, appelé *hyperionien* par d'autres auteurs. V. **HYPERIONIEN**. (S)

**HYPERICOIDE**, f. f. (Hist. nat. Bot.) genre de plante, dont la fleur est composée de quatre pétales disposés en rond & inégaux: les deux plus grands sont opposés l'un à l'autre comme les deux plus petits: le calice est composé de deux feuilles; il en sort un pistil, qui devient dans la suite un fruit oblong: ce fruit s'ouvre d'un bout à l'autre en deux parties, & renferme de petites semences. Plumier, *nova plant. Amer. gener.* Voyez **PLANTE**.

**HYPERIONIEN**, (Musiq.) est le nom d'un des modes de la musique des Grecs, appelé aussi par quelques-uns *hyperastien* & *mixolydien aigu*.

Ce mode avoit sa fondamentale, une quarte au dessus de l'ionien dont il tiroit son origine; & c'est le douzième mode du grave à l'aigu, selon le dénombrement d'Alypius. Voyez **MODE**. (S)

**HYPERLYDIEN**, en musique, le plus aigu des quinze modes des Grecs, dont on trouve le dénombrement dans Alypius. Ce mode, non plus que son voisin l'*hyperéolien*, n'étoit pas si ancien que les treize autres; & Aristoxene, qui les nomme tous, ne fait aucune mention de ces deux-là. Celui dont il est ici question, s'appelloit *hyperlydien*, parce que sa fondamentale étoit une quarte au dessus de celle du mode lydien, dont il tiroit son origine. V. **MODE**. (S)

**HYPERMESE**, (Musiq. des anc.) La même corde que celle qu'on nomme ordinairement *lychanos-hypaton*. V. **LYCHANOS**, (Musiq.) (F. D. C.)

**HYPERMETRE**, adj. (Litr.) terme de poésie ancienne. V. **HYPERCATALECTIQUE**; c'est la même chose. Ce mot vient d'ὑπερ, sur; & μετρον, mesure.

**HYPERMIXOLYDIEN**, (Musique.) un des modes de la musique des anciens. V. **HYPERPHRYGIEN**.

**HYPEROCHE**, (Musique.) différence qui se trouve entre les dièses enharmonique & chromatique; & cette différence est exprimée par la proportion de 3125 à 3072, car  $\frac{3125}{3072} = \frac{25}{24} : \frac{125}{128}$ . (D. J.)

**HYPERO-PHARYNGIEN**, *en anatomie*, nom de deux muscles du pharynx. *Voyez* PERISTAPHILI-PHARYNGIEN.

**HYPERPHRYGIEN**, (*Musique*.) appelé aussi par Euclide *hypermixolydien*, est, en musique, le plus aigu des treize modes d'Aristoxene, faisant le diapason avec l'hypodorien le plus grave de tous. (S)

**HYPERSARCOSE**, *s. f. terme de chirurgie*, excroissance charnue, qui se forme dans les plaies & les ulcères.

C'est précisément une végétation qui diffère d'une excroissance, proprement dite, en ce que celle-ci forme une tumeur revêtue des régumens naturels de la partie; tels sont les polypes, les condylomes, les fics, &c. *V. EXCROISSANCE*, & que l'*hyper-sarcofe* est une chair ulcérée.

Il n'est pas possible de parvenir à la guérison des plaies ou des ulcères avec *hyper-sarcofe*, sans avoir détruit cette excroissance charnue: on la consume communément avec des escarrotiques, comme les trochifques de sublimé corrosif, l'alun calciné, le précipité rouge, la pierre infernale, &c. les carnosités de l'ulcère sont des *hyper-sarcofes*. *Voyez* CARNOSITÉ.

Il y a beaucoup d'observations qui ont fait voir que des excroissances fongueuses que l'amputation réitérée & l'usage des cathérétiques n'empêchoient pas de repulluler, ont cédé à l'usage des remèdes fondans & des purgatifs. On a principalement cette expérience à l'occasion des *hyper-sarcofes* de la dure-mère après des plaies de tête qui avoient exigé l'opération du trépan. Les excroissances fongueuses qui se forment sur l'œil, sont à peu près dans le même cas. On fait en général qu'elles peuvent être emportées par la ligature, ou par l'instrument tranchant, suivant que leur base est large ou étroite. On peut même, à moins qu'elles ne soient bien décidément carcinomateuses, employer des remèdes cathérétiques pour consumer la racine, avec la circonspection que prescrivent la délicatesse & la sensibilité de l'organe à la circonférence de la tumeur. Bidloo se plaint du peu d'efficacité qu'il a reconnue dans les caustiques: il a vu que l'escarpe étant tombée, l'*hyper-sarcofe* se reproduisoit, & qu'il a été obligé de se réduire à la cure palliative. Cependant il a

éprouvé depuis que le meilleur corrosif, dans le cas dont il s'agit ici, étoit le beurre d'antimoine affoibli par la teinture de safran ou d'opium, & dont on touche l'excroissance selon l'art avec un pinceau. *L'histoire de l'académie royale des sciences, année 1703*, fournit un fait communiqué par M. Duverney le jeune, chirurgien de Paris, qui guérit un ecclésiastique de Lyon d'une excroissance à l'œil qui se renouvelloit toujours, malgré des extirpations réitérées. Cette observation est intéressante.

L'excroissance étoit fongueuse sur la conjonctive, elle commença par un point rouge au petit angle; elle s'accrut au point de couvrir absolument la cornée sans y être adhérente. On l'emporta avec la pointe d'une lancette, mais il en revint une seconde que l'on emporta encore, & à laquelle succéda une troisième. On proposa au malade d'y appliquer le feu; il ne put s'y résoudre. Ce fut alors que M. Duverney le vit: après avoir médité sur sa maladie, il lui fit user pendant quinze jours d'une tisane diaphorétique & purgative, & pendant tout ce temps, on bassinoit simplement l'excroissance avec de l'eau céleste; ensuite on lui appliqua un séton entre les deux épaules, pour faire diversion des humeurs & faciliter l'action des remèdes. On mêla en même temps à l'eau céleste de l'alun calciné; le malade fut purgé une fois la semaine avec la grande hiere de Galien. Tous ces remèdes joints ensemble tarirent en deux mois la source de l'humeur qui causoit l'excroissance, & elle disparut.

Le succès de cette cure fait voir qu'un chirurgien ne peut compter sur le fruit de ses opérations, qu'en sachant aider la nature par tous les secours qui peuvent favoriser son action. (Y)

**HYPERTHYRON**, *s. m. terme d'Architecture antique*; espèce de table que l'on met en forme de frise sur les jambages des portes & au dessus des linteaux des fenêtres dans l'ordre dorique. *Voyez* PORTE, FENÊTRE, &c. Ce mot vient de *υρειν*, *supper*; & *θυρα*, *janua*, porte. *Vitruve*. (G)

**HYPERTONIDE**, (*Musiq. des anc.*) Pollux semble indiquer (*Onomast. liv. IV, chap. 9.*) qu'il y avoit autrefois un mode *hypertonide*. (F. D. C.)

**HYPETHRE**;

**HYPETHRE**, f. m. (*Archit. antiq.*) en grec *υπεθηρον*, en latin *hypethron*, espece de temple des anciens, découvert & exposé à l'air; ce mot dérive de *υπο*, sous, & *αιθρα*, air; c'est, selon Vitruve, tout édifice ou portique à découvert; mais l'on appelloit ainsi spécialement *les temples des anciens*, qui avoient en dehors deux rangs de colonnes tout autour, & autant en dedans, tandis que le milieu étoit découvert comme nos cloîtres. Il y avoit des *hypethres* décafiles; il y en avoit de pignostiles, & tous avoient intérieurement des colonnes qui formoient un périfile, ce qui étoit une chose essentielle à ces sortes de temples.

Le temple de Jupiter olympien, que Cosutius, architecte de Rome, bâtit à Athenes, étoit dans ce goût-là. Pausanias parle aussi d'un temple de Junon sur le chemin de Phalere, semblable à celui de Jupiter, sans toit, ni portes: il ne faut pas s'en étonner; comme Jupiter & Junon sont pris souvent pour l'air ou le ciel, l'on pensa qu'il convenoit que leurs temples élevés à découvert, ne fussent point renfermés dans l'étruite étendue des murailles, puisque leur puissance embrassoit l'univers, & s'étendoit depuis les cieus jusqu'à la terre.

Strabon nous apprend que ces sortes de temples étoient remplis de statues de divinités de la main des plus excellens artistes. L'*hypethre* de Samos avoit entr'autres trois statues colossales du ciseau de Myron; Marc-Antoine les enleva toutes trois; mais Auguste en restitua deux, celle de Minerve & celle d'Hercule; il ne garda que celle de Jupiter, dont il embellit un temple qu'il fit bâtir au capitolé. (*D. J.*)

\* **HYPHIALTES**, adj. m. pl. (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à certaines divinités champêtres. Elles apparoissoient en songe, & les *hyphialtes* des Grecs étoient les incubes des Latins & les nôtres.

**HYPIUS**, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie dans la Bythinie; c'est celle qui suit le Sangar, & qui baigne la ville de Pruse. (*D. J.*)

**HYPNOLOGIQUE**, f. f. (*Médec.*) *υπνολογική*, *hypnologica*; Linden donne ce nom à la partie de la diététique, dans laquelle il est traité de la maniere dont doit être réglé le sommeil, pour être conforme aux intérêts de la santé.

*Tome XVII.*

L'ouvrage de cet auteur est intitulé, *manuductio ad medicinam*, mis au jour par Schelhammer.

Le terme d'*hypnologique* vient d'*υπνος*, *somnus*. *Castell. lexic. medic. V.* **SOMMEIL**.

**HYPNÔTIQUE**, adj. (*Méd.*) tout médicament dont la vertu est de procurer le sommeil.

**HYPNUM**, f. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) c'est le nom que Ray donne à un genre de mouffes fertiles, qui produisent une infinité de petites têtes uniformes, couvertes de coëffes la plupart obliques qui tombent de travers, & dont les bords sont quelquefois dentelés, & quelquefois entiers. Elles sont portées sur de longs pédicules, qui naissent des aisselles des feuilles le long des tiges & des rameaux. Leur extrémité inférieure est entourée d'une peau écailleuse, différente des feuilles. Ajoutez que les branches des *hypnums* se répandent sur terre, & sont vivaces. La famille de ce genre de mouffes est fort nombreuse; on les divise & subdivise en plusieurs ordres & en plusieurs especes; le détail de tout cela nous meneroit trop loin pour l'entreprendre ici, on le trouvera très-exactement dans le bel ouvrage de Dillenius sur les *mouffes*, & en partie dans le *supplément de l'Encyclopédie* de Chambers. (*D. J.*)

**HYPOCATHARSE**, f. f. (*Médec.*) *υποκαθαρσις*, *hypocatharsis*, ce terme signifie une *purgation foible*, dont l'effet a resté au dessous de ce qu'on attendoit de la nature du remede employé pour procurer une évacuation de cette espece, ou qui n'a pas été proportionné au besoin actuel. Voyez **PURGATION**, **PURGATIF**.

**HYPOCAUSTE**, f. m. (*Antiq.*) *hypocaustum*, *υποκαυστος* en grec, de *υπο*, sous, & *καω*, je brûle; espece de fourneau employé dans les anciens thermes.

L'*hypocauste* étoit un très-grand fourneau maçonné au dessous de deux grandes étuves jointes ensemble, que l'on nommoit *laconium* & *tepidarium*; on remplissoit ce fourneau de bois & d'autres matieres combustibles, dont l'ardeur se communiquoit aux étuves à la faveur du vuide qu'on laissoit sous leurs planchers; mais le principal usage de l'*hypocauste* étoit d'échauffer la chambre, appelée *vasarium*, située proche

F fffff

de ces mêmes étuves & des bains chauds. Voyez VASARIUM.

§ Si le recueil qui a pour titre, *pittura antiche d'Ercolano*, 7 vol. in-fol. eût été fait par des personnes un peu plus savantes, attentives & moins économes, nous aurions actuellement une description exacte des *hypocaustes*, des bains, en un mot, de tout ce qui concerne les usages des anciens Romains; nous saurions s'il est vrai qu'ils faisoient circuler sous le pavé des appartemens les cheminées des *hypocaustes* qui étoient destinées à échauffer le *tepidarium*, & nous comprendrions exactement la description de l'*hypocauste* que Vitruve, Plin le jeune & Bacchius, de *thermis*, nous ont donnée. A l'égard des usages modernes des *hypocaustes*, nous savons que depuis longtemps les Russes emploient des cheminées obliques, horizontales, parallèles, qui parcourent le parterre sous le pavé de leurs théâtres, & que depuis quelques années on a introduit cet usage en Hollande & en France, pour échauffer la salle des spectacles. Mais nous ne devons pas laisser ignorer au lecteur que ces cheminées sont très-dangereuses; il faut qu'un ramoneur les nettoie annuellement, en les parcourant avec soin intérieurement. Les Russes donnent à ces cheminées plusieurs ouvertures qui vomissent la chaleur dans l'appartement. Cette pratique qui seroit vraisemblablement excessivement dangereuse chez nous, est beaucoup moins nuisible en Russie; l'on n'y redoute pas l'air sec mêlé de feu & d'un peu de suie de cheminée. Il est évident que l'on pourroit faire circuler dans des tuyaux une colonne d'air extérieur autour d'un poêle ou d'un *hypocauste*, & qu'en suite on pourroit faire vomir cet air dans les différentes chambres d'un appartement: mais, dans ces cas, on devroit observer d'employer des tuyaux de terre vernissée en dedans, parce que M. Etienne Hales a démontré dans sa *statique des végétaux*, que l'air qui circule dans des tuyaux de métal échauffé, est toujours nuisible pour la santé. Depuis quelques années l'on élève au dessus des poêles un petit massif de pierre, autour duquel on fait circuler en spirale le tuyau de la cheminée qui est formé par des briques réunies par le moyen du mortier. En 1772,

l'on a réfléchi que l'air sec & chaud des poêles étoit mal-sain; l'on a imaginé de chauffer les appartemens par un poêle qui exhale un peu d'humidité; on les nomme *poêles à vapeurs*: quelques personnes se contentent de mettre une assiette pleine d'eau près de leurs poêles; l'humidité qui s'évapore peu à peu rend l'usage des poêles moins dangereux. (Voyez l'article POELE.) Les Grecs modernes suivent l'usage ancien pour échauffer leurs appartemens, ils ont très-peu de cheminées, & se bornent, ainsi que les Italiens, à mettre dans chaque chambre, pendant la rigueur de l'hiver, un brasier sur un grand trépié portatif.

A l'égard des *hypocaustes*, considérés par rapport aux arts pour épargner le bois & pour faire bouillir avec facilité les chaudières des teinturiers, on fait actuellement circuler la flamme en ligne spirale autour de la chaudière qui est fixée dans la maçonnerie. Les chymistes ont imaginé l'athanor & des fourneaux à cheminée horizontale ou circulaire, qui leur procurent le moyen de faire quantité de préparations à la fois & sur le même feu. (V. A. L.)

HYPOCHONDRE, s. m. & f. (*Méd.*) se dit vulgairement d'une personne affectée de la mélancolie hypochondriaque: les médecins se servent du terme d'*hypochondriaque*, comme synonyme d'*hypochondre*. Voyez MÉLANCOLIE.

HYPOCHONDRES, s. m. pl. *terme d'anatomie*, *hypochondria*, qui se dit de l'espace qui est de chaque côté de la région épigastrique, ou partie supérieure du bas-ventre. V. ABDOMEN & EPIGASTRE. Ce mot est composé de la proposition *ὑπο*, *sub*, sous; & *χονδρος*, *cartilage*, c'est-à-dire, *cartilagini subjacens*, qui est au dessous du cartilage.

Les *hypochondres* composent la partie supérieure de l'épigastre: ils sont situés de chaque côté entre le cartilage ensiforme, les cartilages inférieurs des côtes, & la pointe de l'estomac. On les divise par rapport à leur situation en *hypochondre droit*, & en *hypochondre gauche*.

Le foie est dans l'*hypochondre droit*, & la rate & une grande partie de l'estomac dans l'*hypochondre gauche*. Voyez FOIE & RATE.

Hippocrate donne quelquefois le nom

d'*hypochondre* à tout le ventre inférieur. Voyez VENTRE.

Les *hypochondres* sont sujets à plusieurs maladies. Voy. AFFECTION HYPOCHONDRIAQUE.

HYPOCHONDRES, (*Médec.*) les parties tant externes qu'internes, placées sous les cartilages des fausses côtes dans l'espace qui comprend toute la circonférence du bas-ventre, au dessus de sa section prise à la hauteur du nombril, forment dans le sens le plus étendu, ce qu'on appelle dans la pratique de la médecine, les *hypochondres*, qui sont aussi désignés par quelques auteurs latins, & entr'autres par Lommius, (*Observ. medic. lib. tert.*) sous le nom de *præcordia*.

La région hypochondriaque est donc par conséquent cet espace, dans lequel se trouvent renfermés plusieurs des principaux organes de l'économie animale. Voyez HYPOCHONDRES. (*Anat.*) Le bon ou le mauvais état de ces parties, c'est-à-dire, leur disposition plus ou moins éloignée de la naturelle, ne peut que fournir des signes susceptibles de fournir les conséquences les plus importantes, pour servir à établir le pronostic des maladies.

C'est par cette considération, fondée sur l'expérience, que les anciens s'étoient fait une règle de s'assurer exactement de l'état des *hypochondres*, dans le cours des maladies, pour en tirer des connoissances, des indices, sur les suites qu'elles pourroient avoir, à en juger par la disposition actuelle de ces parties.

Hippocrate s'explique de la manière qui suit, sur le bon état des *hypochondres*: on ne se trompera jamais à le prononcer tel, tant qu'ils seront souples au toucher, sans inégalité des deux côtés, & qu'il n'y aura aucun sentiment de douleur. *Hypochondria autem optima sunt, si dolore vacant, si mollia & æqualia sunt, dextrâ ac sinistra parte. In 2, progn.* parce que c'est une preuve que le diaphragme, l'estomac, & sur-tout le foie & la rate, qui sont les vrais viscères des *hypochondres*, n'ont souffert aucune altération; ce qui est toujours de très-bon augure dans les maladies aiguës, & qui doit faire beaucoup espérer pour la guérison, parce qu'il y a lieu d'attendre une prompte coction.

Le vénérable auteur des *Coaques*, *text. 282*, assure qu'on n'a rien à craindre du

gonflement douloureux des *hypochondres*, & qu'il est sans inflammation, lorsqu'il est accompagné de bruits fréquens dans le ventre; parce que ce symptôme se dissipe ordinairement avec les déjections qui suivent, sur-tout si elles sont flatueuses.

La tension des *hypochondres*, sans douleur, mais avec pesanteur de tête, surdité, éblouissement, annonce selon Galien (*in lib. III, de crifib. cap. xij.*), l'hémorrhagie par les narines.

Les tensions douloureuses, les gonflements des *hypochondres*, sont très-souvent des effets du spasme, & ils deviennent très-dangereux, lorsqu'ils suppriment les évacuations qui doivent se faire par la voie des selles, sur-tout dans les derniers temps des maladies; parce que cette suppression occasionne souvent des dépôts mortels. *Quibus hypochondria tumore assurgunt, alvo suppressa, malum quod, si & sopor accesserit, pestiferum.* Hipp. apud Duret, *lib. I, coac. 32.*

Lorsque les *hypochondres* résistent au tact sans tension, il y a lieu de craindre qu'il n'y ait engorgement inflammatoire dans les viscères qui y répondent. C'est ce qu'enseigne Galien, lorsqu'il dit: *hypochondriorum mollem resistantiam significare viscer aliquod esse inflammatum, quippe aut jecur, aut lienem. In 3, epid. tom. II, text. 1.*

Mais lorsqu'ils sont affectés de tension douloureuse, il y a lieu de penser que le diaphragme ou les parties qui y répondent, sont enflammées, comme il arrive dans la pleurésie. *Hypochondrium tenditur & dolet, ubi à septo transverso vicinæ partes trahuntur.* Galien. *in lib. III, epid. tom. iij, text. 1.*

Aussi Hippocrate ne craint pas d'assurer que toute tumeur dure, avec douleur des *hypochondres*, sur-tout lorsqu'elle est considérable, & qu'elle se forme subitement au commencement des maladies, est un signe de mort prochaine, à moins qu'elle ne dépende de l'inflammation des muscles abdominaux: mais si elle se forme lentement & qu'elle dure long-temps, il y a lieu de craindre qu'elle ne tourne en abcès. *Tumor durus & dolens, si magnus est, in utroque hypochondrio aut in dextro est pessimus; talis quoque significat, ab initio, mortem brevi fore. In I, libr. progn. text. 39.* Et cet auteur ajoute, *loco citato. Si febris vigesi-*

*mum transcendit diem, & febris detinet & tumor non desistit, in suppurationem vergi contingit.*

Pour avoir un plus grand détail sur tout ce qui a rapport aux signes pronostics tirés de l'état des *hypochondres*, il faut consulter les œuvres mêmes d'Hippocrate, de Galien, sur-tout le commentaire des Coaques, par Duret; le traité de *præfagiendâ vitâ & morie* de Prosper Alpin; les observations séméiotiques de Lommius, &c. **PRONOSTIC.**

**HYPOCHONDRIAQUE**, adj. (*Méd.*) c'est l'épithete par laquelle on désigne les malades affectés de la mélancolie, qui a son siege, ou qui est censée l'avoir, dans les visceres des hypochondriaques, sur-tout le foie, la rate.

**HYPOCHONDRIAQUE**, (*passion ou affection*); c'est ainsi qu'est ordinairement désignée par les médecins une espece de maladie, dont la mélancolie est le genre; puisque l'atrabile en est aussi l'humeur morbifique, qui infecte toute la masse des fluides, comme dans la maladie générale, mais se fixe plus particulièrement sur les organes ou visceres du bas-ventre: en sorte que lorsqu'elle est déposée sur quelqu'un des visceres des hypochondres, ou qu'elle porte ses effets indirectement sur ces parties, par le moyen du spasme, elle constitue alors l'affection *hypochondriaque*; comme lorsqu'elle établit quelque rapport de lésion de fonction avec la matrice, elle forme ce qu'on appelle *passion hystérique*. Voyez **MÉLANCOLIE**, **VAPEURS**.

**HYPOCHYMA**, ou **HYPOCHYSIS**, f. f. *terme de Chirurgie*, nom d'une maladie des yeux, qu'on appelle plus ordinairement *cataracte*. Voyez **CATARACTE**. Ce mot est grec, *υποχυμα*, & veut dire dans sa propre signification, *épanchement de quelque humeur*; les anciens croyant que cette maladie étoit occasionnée par l'épanchement d'une humeur crasse sur la prunelle.

**HYPOCISTE**, f. m. (*Botan.*) la plante dont on tire depuis si long-temps le suc *hypociste*, est appelée par les botanistes *hypocistis*. Elle naît sur les racines ou collets de différentes especes de cistes, & ressemble par sa forme à l'orobanche.

Sa tige est grosse de quatre ou cinq lignes dans sa partie inférieure, d'un ou deux pouces à son extrémité supérieure, & elle en a

trois ou quatre de hauteur. Elle est charnue, pleine de sucs, facile à rompre, blanchâtre, purpurine, ou de couleur jaunâtre, d'un goût amer & fort astringent, couverte de petites feuilles ou écailles épaisses, longues d'un demi-pouce, larges de deux ou trois lignes, terminées en pointe mouffe, de différente couleur dans les différentes especes. Elle porte plusieurs fleurs à son sommet, garnies & enveloppées de beaucoup de petites feuilles épaisses, ou d'écailles semblables aux précédentes.

La fleur ressemble à un calice de la fleur du grenadier; elle est d'une seule piece, en cloche, longue de sept ou huit lignes; sa partie inférieure peut être regardée comme le calice; la supérieure est divisée en cinq quartiers, longs de deux lignes, terminés en un globule cannelé, dont les cannelures en s'ouvrant dans le temps convenable, jettent une poussiere très-fine; ainsi cette partie tient lieu de pistil, d'étamines, & de sommet.

La partie inférieure de la fleur grossit peu à peu, jusqu'à un demi-pouce d'épaisseur, & devient un fruit arrondi, de même couleur que la fleur. Il est mou, partagé intérieurement comme par des rayons en six ou huit parties, plein d'un suc visqueux, gluant, limpide, d'un goût fade, & de plusieurs graines très-menues & poudreuses. Ce globule cannelé qui termine le pistil, demeure toujours attaché à ce fruit qui est sphérique. On enlève facilement cette tige des racines du ciste sur lequel elle naît; alors il reste sur la racine une petite fosse lisse, sans aucun vestige de fibres.

M. de Tournefort a observé dans l'isle de Crete des especes d'*hypociste* différentes par la couleur, comme on peut le voir dans le corollaire de ses *éléments de botanique*; il n'y avoit que l'*hypociste* à fleurs jaunes qui étoit odorant, & qui eût l'odeur du muguet; les autres especes étoient sans odeur.

Il n'est pas facile d'expliquer de quelle maniere l'*hypociste* se multiplie: cette plante ne croît jamais que sur les racines des arbustes appelés des *cistes*, qui se plaisent dans les landes les plus seches des pays chauds. Environ deux pouces au dessus du collet de ces arbustes, il sort en maniere d'ailleton, une plante bien différente du ciste; elle est char-

me comme une asperge, accompagnée de quelques écailles au lieu de feuilles, & garnie d'un bouquet de fleurs en cloche, qui laissent chacune un fruit gros comme une noisette, assez rond, charnu, rempli de semences menues, couvertes d'une humeur gluante, qui se desseche lorsqu'elles sont mûres, mais qui revient quand on les humecte. Comme cette plante pousse au dessus du collet de la racine, qui est quelquefois couvert d'environ un demi-pié de terre, il semble qu'il n'y a pas d'autre chemin pour y faire passer les graines, que les crevasses de la terre; ces crevasses en été sont fort communes dans les landes des pays chauds, & se resserrent aux premières pluies; ainsi la glu dont elles sont enveloppées, s'humectant peu à peu, ne les colle pas seulement contre les racines du ciste, mais elle les fait éclore, & leur sert de première nourriture. C'est-là l'explication que donne M. de Tournefort de l'origine & de la multiplication de l'*hypociste*. (D. J.)

HYPOCRAS, f. m. (Diète.) sorte de boisson, qui se prépare avec du vin, du sucre, de la cannelle, du girofle, du gingembre & autres ingrédients de cette nature. On en fait sur le champ avec de l'eau & des essences: il y a de l'*hypocras* de biere, de cidre, du blanc, du rouge; il y a une essence d'*hypocras*, &c.

HYPOCRISIE, f. f. (Gramm.) espece de dissimulation qui fait donner à l'homme corrompu & faux qui en est coupable, le nom d'*hypocrite*. V. l'article suivant.

HYPOCRITE, f. m. (Morale.) c'est un homme qui se montre avec un caractère qui n'est pas le sien: les distinctions flatteuses & l'estime du public qu'obtient une forte de mérite; la nécessité de paroître, la difficulté d'être, la force des penchans, la foiblesse de l'amour de l'ordre, & la crainte de paroître le blesser, mille autres causes, forcent les hommes à se montrer différens de ce qu'ils sont. Tout a ses *hypocrites*; la vertu, le vice, le plaisir, la douleur, &c.

Mais le nom d'*hypocrite* est donné plus particulièrement à ces hommes constamment faux & pervers, qui sans vertu & sans religion, prétendent faire respecter en eux les plus grandes vertus & l'amour de la religion; ils sont zélés pour se dispenser d'être

honnêtes; héros ou saints, pour se dispenser d'être bons. Des fanges du vice ils élevent une voix respectée pour accuser le mérite ou de crime ou d'impieété.

*Le ciel est dans leurs yeux, l'enfer est dans leurs cœurs.*

HYPODIAZEUXIS, dans la *Musique* des Grecs, est au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle de quinte qui se trouve entre deux tétracordes séparés par un troisieme tétracorde, & par une disjonction; ainsi il y a *hypodiazeuxis* entre les tétracordes hypaton & diezeugmenon, & entre les tétracordes synnemenon & hyperboleon. Voyez TÉTRACORDE. (S)

HYPODORIEN, (Musique.) le plus grave de tous les modes de l'ancienne musique. Euclide dit que c'est le plus aigu; mais comme il est contredit par tous les autres auteurs, & qu'il se contredit lui-même un moment après, on doit croire que c'est une faute de copiste ou d'impression.

Le mode *hypodorien* a sa fondamentale une quarte au dessous de celle du mode Dorien dont il tire son origine. V. MODE. (S)

HYPODROME, f. m. (Antiq.) lieu fameux à Constantinople; c'étoit une espece de cirque ou de carrière, où l'on faisoit des exercices & des courses de chevaux. Ce mot est grec *ἵπποδρομος*, composé d'*ἵππος*, cheval, & *δρομος*, course, du verbe *δρέω*, je cours.

HYPOÉOLIEN, (Musique.) est un des modes de l'ancienne musique, qu'Euclide appelle aussi *hypolydien grave*. Il tire son origine du mode éolien, dont la fondamentale est une quarte au dessus de la sienne. Voyez MODE. (S)

HYPOGASTRE, f. m. *hypogastrium*, terme d'Anatomie; c'est la partie inférieure du bas-ventre, qui commence deux ou trois doigts au dessous du nombril, & va jusqu'à l'os pubis. V. VENTRE & ABDOMEN. Ce mot est grec, formé d'*ὑπο*, sous, & *γαστήρ*, ventre. Dictionnaire de Trevoux.

HYPOGASTRIQUE, (RÉGION) V. HYPOGASTRE. On donne aussi le nom d'*hypogastrique* à la branche de l'artere iliaque, qui descend dans le bassin, & à la veine qui l'accompagne. L'artere *hypogastrique* produit la petite iliaque, la sciatique,

la fessière, la honteuse tant interne qu'externe, la petite hémorrhoidale, &c. V. ILIAQUE, SCIATIQUE, &c.

§ HYPOGASTRIQUE & HONTEUSE, (*Anat.*) Il ne paroît pas convenable de séparer ces deux articles, les vaisseaux *honteux* n'étant que des branches des vaisseaux *hypogastriques*.

L'aorte se divise en deux branches, lorsqu'elle a gagné le corps de la quatrième vertèbre des lombes : elle ne couvre pas la veine-cave, mais sa branche iliaque droite passe devant la veine iliaque gauche. La veine-cave ne se partage que sur le cartilage qui est entre la quatrième & la cinquième vertèbres des lombes. Il y a quelque variation dans ces mesures.

L'artere iliaque commune passe le long du bord du bassin, pour se rendre au fémur. Quand elle a atteint le cartilage, qui est entre la dernière vertèbre des lombes & la première de l'os sacrum, elle donne naissance à l'artere *hypogastrique*, dont nous allons donner la description, & qui est en tout sens une des principales artères du corps animal.

Dans le fœtus c'est elle qui est le tronc de l'iliaque commune, elle est alors quatre fois plus grosse que la fémorale, qu'on appelle *iliaque externe*, tant qu'elle suit le bord supérieur du bassin. Elle forme dans le fœtus un grand arc, & revient sur elle-même le long de la vessie urinaire pour aller au nombril ; c'est là véritablement alors l'artere ombilicale qui naît de l'aorte. De la convexité de cet arc, elle fournit les branches que l'artere *hypogastrique* continue de donner dans l'adulte ; mais dans celui-ci elle n'est plus qu'une petite artère, qu'on a prise pour un ligament, mais qui cependant conserve une cavité le long de la vessie, puisqu'elle fournit à cette partie deux ou trois artères, qui ne se ferment jamais.

La proportion de l'*hypogastrique* à l'iliaque externe commence à changer d'abord après la naissance. Elle n'est plus qu'égale à cette iliaque dans l'adulte. Elle change aussi de direction & de figure ; elle s'enfonce dans le fond du bassin, au lieu que dans le fœtus elle ne passoit pas la partie inférieure de la vessie. L'artere ischiatique

& la *honteuse* commune, sont alors les branches par lesquelles l'*hypogastrique* finit.

Les principales branches sont l'iliolombale, la sacrée latérale, l'iliaque postérieure, l'utérine, l'hémorrhoidale moyenne, l'utérine, la vésicale, l'ombilicale, l'obturante, l'ischiatique, la *honteuse* commune.

L'iliolombale est une des plus petites branches de l'*hypogastrique* ; elle ressemble au reste des lombaires ; elle naît quelquefois de l'iliaque commune. Elle se partage comme les lombaires & les intercostales. Une de ses branches se cache dans la cavité des vertèbres, elle se termine en partie dans les vertèbres même & dans la dure-mère, & en partie aux nerfs de la queue de cheval. Elle entre, ou dans le trou qui se trouve sous la cinquième vertèbre, ou par une seconde branche dans celui qui est sous la quatrième.

La branche superficielle fait un arc autour de la crête de l'os des îles, elle se répand dans les muscles voisins, le psoas, le carré, l'iliaque, l'oblique ascendant du bas-ventre. Une branche s'enfonce sous le muscle iliaque, elle se partage comme par rayons à l'iliaque & au périoste de l'os des îles ; elle donne à cet os deux branches médullaires qui entrent par autant de trous dans sa substance cellulaire.

La sacrée latérale n'est pas toujours unique, il y en a deux ou trois dans quelques sujets ; elles varient aussi dans leur origine, qu'elles tirent quelquefois, non pas du tronc de l'*hypogastrique*, mais de quelqu'une de ses branches.

Ces artères ont, comme l'iliolombale, une branche postérieure & une autre antérieure ; celle-ci fait d'un côté des arcades avec l'iliolombale & l'artere sacrée inférieure, & de l'autre elle communique avec la sacrée moyenne ; elle donne de petites branches au grand nerf & à son ganglion.

La branche postérieure ou profonde entre dans la cavité de l'os sacrum, donne des branches à la dure-mère, à la graisse, aux nerfs de la queue de cheval, sur lesquels elle communique avec l'artere spinale, & sort à la fin par un trou postérieur pour se terminer aux muscles placés sur le sacrum. Ce sont ces branches artérielles que l'on aura prises pour des nerfs postérieurs du

facrum qui n'existent pas. La dernière fait sur le coccyx une arcade avec sa compagne de l'autre côté. Quel que soit le nombre des sacrées, il y en a toujours autant de branches que de trous du sacrum.

L'iliaque postérieure est très-considérable. Il paroît par l'ouvrage de M. Lieutaud, qu'en France on l'a appelée *glutée*. Elle se courbe pour se cacher entre deux branches du grand nerf ischiatique. Elle donne avant que de sortir du bassin quelquefois une ou plusieurs des branches principales, qui plus ordinairement sortent du tronc même de l'*hypogastrique* : elle donne encore des branches à l'os pubis, à l'os des isles, au muscle iliaque, au pectiné & au rectum ; ces dernières branches ne sont pas perpétuelles.

Elle sort du bassin par-dessus le muscle pyramidal, & pendant qu'elle se contourne autour de l'os des isles, elle lui donne une branche nourricière au dessus de la tubérosité de l'ischion, d'autres petites branches à l'ilium, à la capsule articulaire du fémur, à l'ischion, au petit glutée, au pyramidal, à l'obturateur interne.

Elle paroît au dehors du bassin, entre le glutée moyen & le pyramidal ; elle s'y divise en deux branches, la superficielle & la profonde.

La superficielle, outre quelques petits vaisseaux musculaires, donne une branche ascendante, qui fait un contour autour de l'insertion du muscle glutée moyen ; elle se divise à ce muscle & au grand glutée, au très-long du dos, au périoste du sacrum, à la peau, & une dernière branche se contourne autour du glutée moyen, & fait une arcade avec la branche profonde du même tronc.

La branche descendante passe entre le grand glutée & le moyen, elle leur donne des artères au pyramidal, au coccyx, au sacrum. Elle donne quelquefois l'artère coccygienne.

Le tronc profond de l'artère iliaque postérieure, outre plusieurs branches qui communiquent avec l'obturante, se partage aussi en deux branches. La circonflexe fait un contour autour de l'origine du petit glutée, & se partage au glutée moyen, à la crête de l'ilium, à l'articulation du fémur : elle fait une arcade avec la branche superficielle :

elle donne une nourricière postérieure à l'os des isles, & fait à la fin autour de l'origine du couturier, une anastomose avec la branche circonflexe externe de la fémorale.

La branche transversale descend entre le glutée moyen & petit, elle se divise à l'un & à l'autre de ces muscles, & communique au grand trochanter avec l'ischiatique & la circonflexe externe. Une de ses branches passe au périoste de l'os des isles vers le grand trochanter, elle se consume dans le couturier & dans le sourcil de l'articulation du fémur, & communique avec la circonflexe externe.

L'artère obturante sort quelquefois plutôt du tronc que l'iliaque postérieure, & quelquefois par un tronc commun, & quelquefois encore d'une autre branche de l'artère *hypogastrique*. Les branches qu'elle donne dans le bassin sont petites. Elles vont à l'obturateur interne ; aux glandes iliaques, au périoste, au muscle iliaque & au psoas : quelquefois même elle produit la nourricière de l'os des isles. Elle donne quelquefois une ou deux artères à la vessie & à la prostate, & produit même l'artère dorsale du pénis, ou seule, ou de concert avec une petite branche de l'artère *honteuse*. Une autre branche forme une arcade autour de la crête du pubis & communique avec l'épigastrique.

Le tronc de l'artère obturante se porte droit en devant au trou, dont elle tire son nom, & sort du bassin par un coin de ce trou, creusé dans l'os pubis. Arrivée à la cuisse, elle donne une branche extérieure, qui descend entre les deux muscles obturateurs & leur donne des rameaux ; elle fournit une branche qui entre dans la cavité de l'articulation du fémur, & dans la glande de Havers. Une autre branche fait le tour autour du bord inférieur du grand trou ovalaire, donne des branches à l'obturateur interne & au premier des abducteurs, & fait une arcade avec le tronc intérieur de l'obturante. La branche extérieure que nous avons suivie, continue de descendre, & fait une grande anastomose avec l'artère circonflexe, branche de la fémorale. Ce seroit une ressource, si jamais on étoit obligé de lier l'artère fémorale dans sa partie supérieure. Notre branche se réfléchit

autour de la tubérosité de l'ischion, entre cette tubérosité & l'articulation; elle est recouverte par le muscle quarré, auquel, & à l'obturateur interne, elle donne des artères, passe au dos du fémur, donne à sa capsule articulaire quelques vaisseaux, communique avec l'hémorrhoidale externe & la circonflexe externe, & se termine à l'origine des fléchisseurs internes du tibia, & dans la face convexe de l'articulation du fémur; elle s'y anastomose avec l'ischiatique.

Le tronc interne de l'obturante est plus gros; il passe devant la partie inférieure du muscle obturateur interne, auquel il donne des vaisseaux, y communique avec la circonflexe interne. D'autres fois il fournit beaucoup plus de branches. L'une d'elles perce le muscle grêle, & passe à la peau du scrotum ou des grosses levres, se fléchit autour du trou ovale du pubis, passe à la tubérosité de l'ischion & communique plus d'une fois avec une branche de l'hémorrhoidale externe. Une autre branche couverte par l'obturateur externe, fait le tour autour du bord intérieur du trou ovale, fait sur l'ischion un arc, qui avec une branche du tronc extérieur, acheve de former un cercle artériel autour du trou que je viens de nommer; une de ses branches passe la tubérosité de l'ischion, va aux muscles fléchisseurs du tibia; il y communique avec la circonflexe interne & la *honteuse*. La fin de ce tronc interne de l'obturante est dans les deux obturateurs, le grand triceps, le quarré, & le premier abducteur.

L'artere utérine du sexe naît quelquefois avant l'ischiatique même, & d'autres fois de l'artere *honteuse*. Elle donne à la partie de la vessie, qui pose sur le vagin, une ou deux branches; une autre à l'uretère qui remonte avec lui; encore une autre au ligament rond, c'est elle qui communique avec les branches épigastriques de ce ligament. Le tronc de l'artere atteint l'utérus vers la partie inférieure de son cou, il s'y divise en plusieurs branches, qui avancent en serpentant, & dont les unes remontent entre les deux lames du ligament large, passent devant l'utérus de gauche à droite, & de droite à gauche, & communiquent; & avec leurs compagnes, & avec les sper-

matiques. D'autres petites branches vont au ligament particulier de la trompe & à la trompe même.

Les branches profondes de ce tronc de l'utérine s'enfoncent dans la substance de l'utérus. La branche descendante suit le cou de l'utérus & le vagin presque jusqu'à la vulve; elle donne quelques branches au rectum, à la vessie, à l'uretère, & communique avec la vaginale proprement dite; elle est très-courte quand cette vaginale est considérable.

Dans l'homme une vésicule tient lieu de cette artere.

L'artere vaginale vient quelquefois du tronc de l'*hypogastrique*, d'autres fois de l'utérine ou de l'hémorrhoidale moyenne: elle suit le vagin jusqu'à son extrémité, & communique avec les artères externes des levres. Elle donne aussi des branches à la vessie. Elle est souvent remplacée par l'utérine & par l'hémorrhoidale.

Dans l'homme une artere vésicale tient sa place.

L'hémorrhoidale moyenne des deux sexes est peu connue. Elle naît, ou par elle-même du tronc de l'*hypogastrique*, ou de quelqu'une de ses branches. Ses premières branches vont à la vessie & à l'uretère; elle accompagne le vagin postérieurement, elle y donne de petites branches au rectum, une autre au levateur de l'anus, & finit à la partie antérieure du vagin, au rectum qui y est attaché, & à l'uretère. Elle communique avec les branches mésentériques du rectum, & avec celles qui naissent de la *honteuse*.

Il est fort rare que la mésentérique donne quelques branches au vagin.

Dans l'homme, l'hémorrhoidale moyenne provient, ou du tronc *hypogastrique*, ou de quelqu'une de ses branches, comme de l'ischiatique; elle se partage à la partie la plus inférieure de la vessie, au rectum, à la prostate, aux vésicules séminales, à l'uretère.

Une vésicule particulière naît dans l'homme, ou du tronc *hypogastrique*, ou de la *honteuse*: elle va à la partie la plus inférieure de la vessie, à son plexus inférieur, aux vésicules séminales, au conduit déférent, à l'uretère, au rectum, à la prostate.

La dernière de ces branches fait un réseau avec sa compagne, & communique avec l'artere du pénis, née de la *honteuse*. C'est de cette artere que Winslow & plusieurs autres auteurs ont tiré l'origine de l'artere dorsale du pénis.

L'artere ischiatique est un peu plus petite que l'iliaque postérieure; mais comme sa direction est exactement la même que celle de l'*hypogastrique*, elle peut être regardée dans l'homme adulte comme le tronc de cette artere.

Elle donne très-souvent naissance dans le bassin même à la sacrée latérale, & sur-tout à la *honteuse*, & quelquefois à l'hémorrhoidale moyenne & à l'obturante. Elle y fournit quelquefois de petites branches au rectum, une ou deux vésicales inférieures, & l'utérine.

Elle sort du bassin sous le muscle pyramidal, & par l'échancrure ischiatique-sacrée. Dans ce passage elle donne une branche descendante, dont une branche se rend par le périoste de l'ischion à l'obturateur interne & au petit glutée, & dont le tronc couvert par l'obturateur externe sur le périoste à côté de la tubérosité de l'ischion, donne des branches au pyramidal, à l'obturateur externe, au quarré, fait une arcade avec une branche de la circonflexe interne, & communique par une autre branche avec les hémorrhoidales, après avoir donné quelques vaisseaux au quarré & à la tubérosité. Elle s'anastomose encore avec l'obturante & l'iliaque postérieure.

Une autre branche de l'ischiatique va au pyramidal, à l'obturateur interne, au coccygien, au grand glutée, & rentre quelquefois dans le bassin pour se perdre dans le rectum.

D'autres branches vont au pyramidal, au coccygien, au grand nerf.

L'artere coccygienne, différente des branches que je viens de nommer, se porte à la partie du grand fessier qui naît du coccyx, au coccygien, à la graisse de l'anus; son tronc se rend dans le coccygien, il y communique avec la *honteuse*: elle donne une branche dans le dernier trou postérieur du sacrum, rentre à la fin dans le bassin, & fait une arcade avec la sacrée moyenne & avec les sacrées latérales: elle fournit

Tome XVII.

encore quelques branches musculaires.

Une autre branche de l'ischiatique passe entre l'obturateur & le pyramidal, va aux muscles, au grand fessier, au moyen, à l'obturateur interne, au grand nerf, au trochanter. Cette branche communique avec l'iliaque postérieure & avec la circonflexe; elle donne encore quelques branches au premier des jumeaux, à l'obturateur interne, au périoste, à la capsule de l'articulation du fémur.

Une autre branche se partage dans le pyramidal, le fessier moyen, le grand trochanter, elle y communique avec la circonflexe interne.

Une autre branche va au grand nerf, & communique avec la circonflexe interne dans le nerf même.

Une autre fort grosse va au grand fessier; quelques autres aux jumeaux & à l'obturateur interne: celles-ci communiquent avec une branche de l'obturante.

Une autre se porte au grand fessier & à la tubérosité de l'ischion, elle communique avec la *honteuse*.

Une autre va au quarré.

Une autre au grand nerf; elle descend & s'anastomose avec une branche de la fémorale profonde.

Deux autres branches vont au grand fessier: celles-ci sont plus grosses.

La *honteuse*, que Winslow appelle *commune*, est plus petite que l'iliaque postérieure, elle est cependant l'artere principale des parties génitales. Elle est, ou le tronc continué de l'*hypogastrique*, ou bien une branche de l'ischiatique.

On ne peut se dispenser d'en donner deux descriptions, le sexe mettant beaucoup de différence dans ses branches.

Une de ses principales branches est l'hémorrhoidale moyenne; j'en ai parlé.

Une autre la vésicale inférieure; j'en ai fait mention.

Outre ces deux branches, qui ne naissent pas toujours de la *honteuse*, elle donne quelques branches à l'obturateur interne, à l'iliaque, au psoas, à l'intestin, aux glandes du bassin, à la vessie. Toutes ces branches sont petites.

Elle sort du bassin sous le pyramidal, elle atteint le ligament qui va de la tubérosité

Gggggg

de l'ischion au sacrum, elle y donne quelques branches au grand fessier, au pyramidal, & quelques autres branches qui percent le ligament, & qui communiquent avec la coccygienne.

D'autres branches encore vont par-dessus l'obturateur interne communiquent avec l'obturante & avec la circonflexe interne.

Une branche profonde suit le jumeau supérieur, va transversalement au grand trochanter, & se contourne entre la tête du fémur & la tubérosité de l'ischion; elle communique sur le périoste avec l'obturante & avec la circonflexe interne.

La *honteuse* se contourne autour du ligament, qui va de l'épine de l'ischion au sacrum & au coccyx, & autour du coccygien: elle est couverte dans ce passage par le ligament qui vient de la tubérosité au sacrum.

L'artere paroît entre la tubérosité de l'ischion & l'anus, couverte de la membrane de l'obturateur interne, & continue à suivre cette même membrane jusques au bord du muscle transversal de l'uretre.

Dans ce passage elle donne des branches externes qui vont à l'obturateur, & qui passant la tubérosité vont à l'origine des fléchisseurs du tibia, & y communiquent avec l'obturante, la circonflexe externe & l'ischiatique.

Les branches internes portent communément le nom d'*hémorrhoidales*. externes. Elles vont à la graisse de l'anus, au levateur, au sphincter, à l'intestin rectum: elles y communiquent avec les branches de la mésentérique & avec celles de l'hémorrhoidale moyenne. Quelques autres branches vont au coccyx & communiquent avec la coccygienne.

Arrivée au transversal, la *honteuse* donne plusieurs branches. L'une d'elles va aux muscles, au sphincter, au périnée; une autre à la bulbe de l'uretre, à l'érecteur, aux glandes de Cowper. Ce sont ces arteres qui dans l'opération latérale sont exposées à être coupées & à causer des hémorrhagies.

L'artere du périnée naît à la même place, ou même un peu plus haut: elle descend entre le transversal & les tégumens, donne des branches à l'obturateur interne, au sphincter, au triangulaire, qui en fait

partie, & une autre qui va à l'accélérateur, à la bulbe de l'uretre & à l'érecteur. L'artere même accompagne l'accélérateur par le pli que le fémur fait avec le périnée, & se termine au scrotum, dont elle fait la principale artere, & au dartos. Elle communique avec la spermatique, l'artere du pénis, & les branches scrotales de la *honteuse* externe, qui naît de la fémorale.

La *honteuse* elle-même continue son chemin, couverte par le transversal de l'uretre. Elle descend entre l'accélérateur & l'érecteur; & ensuite entre le même muscle & le corps caverneux, profondément & sur l'os même. Elle atteint la synchondrose & gagne le dos du pénis.

Dans ce trajet elle donne deux branches considérables à la bulbe de l'uretre, qui percent l'accélérateur. La plus grande de ces branches rampe dans le corps caverneux de l'uretre, perce dans celui du pénis, & communique avec la branche caverneuse de la *honteuse*. Quelquefois cette branche termine la *honteuse*, & ne fournit de plus qu'une petite branche qui se joint à une branche de l'obturante, ou bien à une autre vésicale, pour composer l'artere du pénis.

Il est plus ordinaire que la *honteuse* devienne elle-même l'artere du pénis. Elle donne avant de se diviser des branches à l'obturateur, au corps caverneux, à l'accélérateur, aux glandes de Cowper, à la prostate. La dernière communique avec la vésicale.

Elle se partage ensuite. Sa branche profonde prend le nom d'*artere caverneuse*. Elle a dès sa naissance une grande anastomose avec sa compagne: elle entre par deux branches dans les deux corps caverneux du pénis, & en parcourt la longueur jusqu'au gland. Elle donne quantité de branches au corps caverneux de l'uretre, & l'eau passe avec facilité dans toutes ces cavités, quand on l'injecte dans l'artere.

L'autre branche est l'artere dorsale du pénis. Elle avance en serpentant contre le gland; elle donne quantité de branches à la surface des corps caverneux, & une autre considérable au prépuce; elle se contourne dans le vallon qui est entre le corps du pénis & le gland, & se perd dans le dernier, après avoir eu plusieurs anastomoses avec sa compagne.

Cette artère donne plusieurs branches au scrotum, qui communiquent avec les *honteuses* externes, & avec l'artère du périnée.

L'artère ombilicale aura son article particulier.

Dans les femmes l'artère *honteuse* a généralement la même direction, & les branches qu'elle donne à d'autres parties que celles de la génération, sont les mêmes. Celles qui dans l'homme vont au pénis, vont au clitoris dans la femme, & imitent la structure du mâle, à la grandeur près, qui est de beaucoup inférieure. Les branches qui dans l'homme vont à la bulbe de l'urètre, vont au vagin dans la femme. L'artère du périnée va aux grandes lèvres, pour s'anastomoser avec les *honteuses* externes. L'artère dorsale du clitoris donne une branche profonde au vagin & à la vessie: cette branche est plus grosse que celle du clitoris, & ses branches, la dorsale & la caverneuse du clitoris sont les mêmes que dans le pénis.

Les veines *hypogastriques* sont moins connues & moins régulières que les artères leurs compagnes: en gros elles sont les mêmes, mais il arrive souvent que plusieurs veines répondent à une seule artère; & les plus gros troncs veineux de l'*hypogastrique* ont des anastomoses que les artères n'ont pas. Ces anastomoses forment des anneaux qui laissent passer quelquefois les artères. La veine iliaque externe & l'épigastrique donnent des branches qui forment des anneaux avec celles de l'*hypogastrique*.

Il n'y a pas de veines sacrées régulières comme les artères.

Toutes les veines vésicales viennent de l'*hypogastrique*, qu'on trouve particulier, ou par une branche de l'obturante.

Il y a deux plexus veineux très-considérables, l'un à gauche & l'autre à droite, à côté de la partie la plus inférieure de la vessie, sous les vésicules & sous la prostate. Ces plexus communiquent avec les branches de la mésentérique interne.

Un troisième plexus de la vessie est postérieur, il a des communications avec les mêmes mésentériques & avec les hémorrhoidales.

Un quatrième est antérieur & regarde le pubis.

Des veines nées de ces plexus forment un réseau sur la prostate, dont naît la veine du pénis: des branches de la *honteuse* viennent, comme dans le système artériel, concourir à former cette veine.

La veine *honteuse* est assez semblable à son artère: il y a quelquefois deux veines dorsales du pénis, & même trois, mais généralement il n'y en a qu'une. Cette veine s'abouche avec la veine cutanée du prépuce, qui elle-même communique avec les corps caverneux du gland.

Il y a une veine caverneuse du pénis, comme il y a une artère, elle communique fréquemment avec les veines extérieures. Ce ne sont pas des trous dont elle est percée, ce sont de courtes branches qui s'ouvrent dans le corps caverneux.

Il y a une veine du périnée, analogue à l'artère.

Les veines cutanées du pénis & de l'urètre naissent de la crurale. Elles composent la veine du prépuce, qui s'ouvre dans la dorsale du pénis & dans la caverneuse. Elles s'ouvrent également dans le corps caverneux de l'urètre.

Dans les femmes, des anneaux formés par les gros troncs de l'*hypogastrique*, forment le plexus de l'utérus, qui comme le plexus des artères, remonte d'un côté pour concentrer la spermatique, & descend de l'autre au vagin, où il se divise, en donnant des branches à la vessie, tant antérieurement qu'postérieurement.

Les veines du vagin & celles de l'utérus communiquent par des anneaux répétés de droite à gauche. Les veines supérieures donnent des branches au ligament large, à la trompe, au ligament rond.

Le plexus antérieur de la vessie donne, comme dans l'homme, des branches pour composer avec la *honteuse* & les plexus du vagin, un plexus considérable & la veine du clitoris. Ce plexus communique de droite à gauche sous les os pubis. Ce même plexus a été décrit par Santorini; comme une espèce de corps caverneux, mais ce ne sont que des veines entrelacées.

Les veines du vagin donnent des branches au rectum & au colon.

Les veines de l'utérus & du vagin sont sans valvules, mais celles du clitoris, & en général des branches de l'hypogastrique, en sont pourvues. Il en est de même dans l'homme à l'égard des veines du pénis. (H. D. G.)

HYPOGASTRIQUE, (*Méd.*) dans les maladies où la vessie & la matrice peuvent être intéressées, les médecins ne doivent être intéressés, les médecins ne doivent pas négliger l'examen de la région hypogastrique; parce qu'ils en peuvent tirer bien des signes diagnostics & pronostics par tout ce qui a rapport à ces parties; parce qu'en touchant, en pressant avec les doigts l'hypogastre, on s'apperçoit s'il y a tumeur, dureté, ou tension; si l'on cause un sentiment douloureux au malade, &c. Voyez VESSIE, URINE, MATRICE, MENSTRUÉS, LOCHIES.

HYPOGASTROCELE, (*Chir.*) c'est une tumeur générale du bas-ventre, excitée par la dépravation du corps graisseux, qui acquiert un volume extraordinaire, & une dureté qui paroît être squirrheuse. Cette grosseur du ventre, dont les progrès sont assez lents, devient très-douloureuse, & donne lieu à la fièvre lente. Les régemens, malgré leur épaisseur surprenante, excèdent l'enceinte du bas-ventre, & se replient, tombant en manière de goître sur les cuisses. Cette quantité prodigieuse de graisse, qui se ramasse sur le bas-ventre, semble en épuiser les autres parties qui tombent insensiblement dans le dessèchement: au moins cela est-il arrivé à la femme qui me fournit la matière de cette observation, & qui mourut dans le marasme. On trouva, à l'ouverture de son cadavre, outre l'épaisseur extraordinaire du corps graisseux, qui étoit en quelques endroits de plus de six pouces; on trouva, dis-je, une épiplomphale très adhérente, mais qu'on avoit connue; des engorgemens squirrheux; des suppurations & des pourritures dans la plupart des viscères du bas-ventre; désordres qu'on avoit soupçonnés, mais auxquels on n'avoit pu remédier. (P)

HYPOGÉE, f. m. terme d'Astrologie, est le nom que les astrologues donnent aux maisons célestes qui sont au dessous de l'horizon, sur-tout à la partie la plus basse du ciel.

HYPOGÉE, (*Antiq.*) tombeau sous terre.

Les Grecs après avoir perdu l'usage de brûler les corps morts, les enterrent sous terre dans des cercueils qu'ils nomment hypogée, & qui étoient assez semblables aux caveaux qu'on voyoit autrefois communément dans nos églises. Chaque corps parmi les Grecs avoit sa place dans ces sortes de monumens séparés, qui s'élevoient en forme de voûte.

Les hypogées des premiers Romains étoient au raiz-de-chauffée, & n'occupoient point autant de profondeur que ceux de Grece, parce qu'on n'y renfermoit que les urnes qui contenoient les cendres des morts; mais dans la suite, les grandes richesses des particuliers les portèrent à imiter en ce point la magnificence des Grecs, & bientôt ils la surpassèrent à tous égards.

Non contents de bâtir à leur imitation des tombeaux souterrains composés de plusieurs appartemens, dans chacun desquels il y avoit un grand nombre de niches pour placer des urnes sépulcrales; il ornerent encore ces appartemens souterrains de peintures à fresque, de mosaïques, de figures de relief en marbre, & autres décorations d'une richesse & d'une dépense infiniment plus considérable, que celles des plus belles sépultures élevées sur terre. On a eu lieu de le voir par les hypogées qu'on a découverts de temps en temps, en fouillant des ruines auprès de Rome.

Ce mot est formé d'ὑπό, dessous, & de γῆ, terre. Vitruve a appliqué ce terme abusivement à toutes les parties d'un bâtiment qui sont sous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, &c. mais ce n'étoit point là le sens du mot hypogée dans son origine. (D. J.)

HYPOGÉE, hypogæum, terme d'Architecture; les anciens appelloient hypogées les parties des bâtimens qui étoient sous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, & autres lieux semblables. Vitruve, lib. VI, cap. xj. Ce mot est grec ὑπογῆιον, formé de ὑπό, sous & γῆ, terre.

HYPOGLOSSE, adj. en Anatomie, se dit de quelques parties qui se remarquent sous la langue.

Les nerfs hypoglosses externes ou grands hypoglosses, appellés communément la neuvième paire de nerfs de la moëlle allongée, ou paire linguale, naissent de côté & d'autre

entre les éminences pyramidales & les éminences olivaires, par plusieurs petits filets qui se collent ensemble, percent la dure-mere, & sortent du crâne par le trou condyloïdien antérieur de l'os occipital. *V. OCCIPITAL.*

Ces nerfs, dans leur passage entre la jugulaire & la carotide, jettent plusieurs filets aux glandes jugulaires, &c. un de ces filets s'unit à la huitième paire. Ces nerfs viennent ensuite gagner la mâchoire inférieure, & communiquent avec le rameau lingual du nerf maxillaire inférieur, & de la huitième paire avec la première paire cervicale, avec la première & la seconde paire vertébrale, avec la portion dure du nerf auditif, & après cela ils se distribuent dans la langue. *Voyez LANGUE.*

**HYPOGLOTTIDE**, f. f. (*Art. numism.*) couronne de laurier d'Alexandrie, qui étoit très-odorant. On voit la figure d'une *hypoglottide* sur une médaille de la ville de Myrine en Troade, qui couronne la célèbre amazone de ce nom, dont il est parlé dans Athénée, dans Strabon, & sur tout dans Diodore de Sicile. Tristan a tâché d'expliquer cette médaille, mais il ne paroît pas qu'il ait réussi. (*D. J.*)

**HYPOIASTIEN**, un des modes de l'ancienne musique. *Voyez HYPOÏONIEN. (S)*

**HYPOÏONIEN**, (*Musique*) le second au grave des modes de l'ancienne musique, qu'Euclide appelle aussi *hypoiastien* & *hypophrygien grave*. Sa fondamentale étoit une quarte au dessous du mode ionien. *Voyez MODE. (S)*

**HYPOLYDIEN**, (*Musique*) est, dans l'ancienne musique, un mode qui tire son origine du lydien, & dont la fondamentale est une quarte au dessous de la sienne. *Voy. MODE.*

Euclide distingue deux modes *hypolydiens*; savoir, l'aigu dont nous venons de parler, & le grave qui est le même que l'*hypéolien*. *Voyez ce mot.*

Quelques-uns attribuent l'invention du mode *hypolydien* à Polymneste, d'autres à Damon l'athénien. (*S*)

**HYPOMIXOLYDIEN**, (*Musique*) mode qu'on prétend avoir été ajouté par Guy d'Arezzo à ceux de l'ancienne musique. C'est proprement le plagal du mode mixoly-

dien, dont la fondamentale est une quarte au dessus de la sienne, qui est la même que celle du mode dorien. *Voyez MODE. (S)*

**HYPOMNEMATOGAPHE**, (*Antiq. ecclési.*) nom qu'on donnoit dans la primitive église à celui des officiers de l'évêque qui tenoit sous ses yeux le registre de ses consécrations. On voit que ce mot est composé de *ὑπό*, dessous, *μνήμη*, mention, & *γράφω*, j'écris. (*D. J.*)

**HYPOMOCHLION**, f. m. terme de mécanique, c'est le point qui soutient le levier, & sur lequel il fait son effort, soit qu'on le baïsse, ou qu'on le leve. On l'appelle plus ordinairement *point d'appui* ou *appui*. *Voyez APPUI & LEVIER.* Ce mot est grec, & vient de *ὑπό*, sous, & *μόχλος*, vectis, levier.

L'*hypomochlion* est souvent une roulette que l'on place sous le levier, ou une pierre, ou un morceau de bois, pour pouvoir soulever le levier plus aisément. *Chambers. (O)*

**HYPOPHASE**, f. f. (*Méd.*) *ὑπόφαισις*, *subapparitio*, du verbe *ὑπόφαινωμαι*, *subappareo*. C'est un terme employé pour exprimer ce qui arrive à ceux qui, en dormant, ont les paupières imparfaitement jointes entre elles, en sorte qu'on voit une partie du blanc des yeux mal fermés; ce qui est une marque de grande foiblesse, & un très-mauvais signe dans les maladies aiguës. *V. YEUX, (Séméiotique.)*

**HYPOPHASIE**, f. f. *suspectio*, (*Méd.*) c'est un terme grec qui sert à désigner une sorte de clignotement dans lequel les paupières restent tellement rapprochées, qu'elles ne laissent appercevoir qu'une très-petite portion des yeux par laquelle il n'entre par conséquent qu'une très-petite quantité de lumière.

Ce resserrement des paupières a lieu, lorsqu'on a beaucoup de sensibilité aux yeux, ou que l'on veut regarder quelque objet bien lumineux pendant que la pupille est encore dilatée; ou lorsqu'on ne veut que se conduire à travers un air chargé de fumée ou de poussière, dont on veut garantir les yeux. *V. CLIGNOTEMENT, PAUPIERES.*

**HYPOPHILLOSPERMATEUSE**, pl. (*Nomencl. Botan.*) c'est ainsi que les modernes nomment les plantes qui portent leurs semences sur le dos de leurs feuilles; ils

disent tout cela dans un mot, qui ne doit pas paroître barbare, parce qu'il exprime très-bien ce qu'on veut désigner. Il est composé de ὑπό, sous φύλλον, une feuille, & σπέρμα, graine. (D. J.)

**HYPOPHORE**, f. f. *terme de chirurgie*, ulcere ouvert, profond & fistuleux; ce mot est grec, ὑπόφορον, qui signifie la même chose. *Voyez ULCERE.* (Y)

**HYPOPHYGIEN**, (Musique.) un des modes de l'ancienne musique. Il tiroit son origine du phrygien, dont la fondamentale étoit une quarte au dessus de la sienne. V. *MODE.*

Euclide parle encore d'un autre mode *hypophrygien* au grave de celui-ci, c'est celui qu'on appelle plus correctement *hypoionien*. *Voyez ce mot* (S)

**HYPOPHALMION**, (Méd.) c'est un terme grec employé pour désigner la partie inférieure des yeux, ou, pour mieux dire, des paupieres, qui est bouffie dans les cachectiques, les hydropiques.

Hippocrate se sert de ce mot dans ce sens, *coac. text. 39, &c. Voyez PAUPIERE, CACHEXIE, HYDROPIE.*

**HYPOPHYSE**, f. m. (Méd.) c'est une espece de *trichiasis*, de chute des cils. *Voyez TRICHIASE, CILS, PAUPIERES.*

**HYPOPROPHETE**, f. m. (Antiq. grec.) ὑποπροφῆται, prophete en sous ordre, de ὑπό, & προφῆται, on appelloit ainsi chez les Grecs les subdélégués des devins, c'est-à-dire, de ceux qui rendoient la réponse des dieux qu'on venoit consulter. Il n'étoit pas de la dignité des oracles de rester muets faute d'organes; il falloit, en cas d'absence ou de maladie des prophetes, qu'il y eût des gens qui tinssent leurs places, qui exerçassent leurs fonctions, & cet honneur appartenoit alors aux *hypoprophetes*, qui étoient leurs vicaires. *Voyez PROPHETES.* (D. J.)

**HYPOPROSLAMBANOMENOS** est, en musique, le nom d'une corde ajoutée, à ce qu'on prétend, par Guy Arétin, un ton plus bas que la *proslambanomenos* des Grecs; c'est-à-dire, au dessous de tout le système, & qu'il exprima par la lettre r. V. *GAMME, SYSTÈME.* (S)

**HYPOPYON**, f. m. *terme de chirurgie*, maladie des yeux, qui consiste en un amas de pus derrière la cornée, qui couvre quel-

quefois toute la prunelle, & empêche la vue. Ce mot est grec, ὑποπύον, composé de ὑπό, sous, & de πύον, pus.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la signification du mot *hypopyon*. Quelques-uns appellent ainsi tous les amas de pus qui viennent des abcès des parties intérieures de l'œil, ou du sang épanché au dedans de l'œil & qui a suppuré; & d'autres entendent par *hypopyon*, l'abcès qui se fait entre les pellicules de la cornée, & l'épanchement du pus qui se fait au dedans de l'œil, lorsque cet abcès s'ouvre en dedans. Ceux-ci restreignent la signification du terme.

L'*hypopyon* est causé par la rupture des vaisseaux de la cornée, occasionnée par quelque violence externe, ou par l'acrimonie du sang qu'ils contiennent.

On doit prévenir la suppuration par le moyen de cataplasmes convenables, fécondés du régime & des saignées qu'on réitere relativement aux circonstances. Les auteurs prescrivent des sachets avec les fleurs de camomille, de mélilot, les sommités de fauge, d'euphrase, d'hyssope, & la semence de fenouil qu'on fait bouillir dans le vin, & qu'on applique ensuite chaudement; ces secours peuvent procurer la résolution du pus dans l'*hypopyon*, & même celle du sang épanché sous la cornée par la rupture de quelques vaisseaux de l'uvée à l'occasion d'un coup ou d'une chute violente. Si dans l'un & l'autre cas, les remèdes sont inefficaces, & que les malades souffrent, il faut faire une ouverture à la cornée avec une lancette: cette opération a été pratiquée avec tout le succès possible. La nature produit quelquefois dans l'*hypopyon* des effets que l'art ne peut point imiter, car le pus se fait jour intérieurement entre l'iris & la cornée, il s'épanche & se dessèche sans aucun inconvénient. Mais une piquure avec la lancette n'étant point dangereuse; en la faisant, on évite aux malades des douleurs cruelles qui peuvent être l'effet de l'altération par laquelle la nature cherche à se débarrasser de la matiere qui forme l'abcès.

L'appareil & la cure sont les mêmes que pour la cataracte. *Voyez CATARACTE & HEMALOGIE.* (Y)

**HYPORCHEME**, f. m. (Littérature.) on appelloit ainsi chez les Grecs une sorte

de poésie, faite non seulement pour être chantée & jouée sur la flûte & sur la cythare, mais encore pour être dansée au son des voix & des instrumens. C'est un chant accompagné de danse, dit Proclus: or cette danse, selon Athénée, étoit une imitation ou une représentation des choses mêmes exprimées par les paroles que l'on chantoit. Lucien semble insinuer que ces *hyporchemes* se dansoient le plus ordinairement au son de la lyre ou de la cythare; aussi étoit-ce, comme l'assure Athénée, *lib. XIV, cap. vij*, une des trois especes de poésie lyrique sur le chant desquelles on dançoit; & cette danse *hyporchémétique*, continue-t-il, avoit beaucoup de rapport avec la danse comique appelée *cordax*, l'une & l'autre étant enjouées & badines. Voyez *CORDAX*.

Cependant s'il en faut croire le rhéteur Ménandre, l'*hyporcheme*, ainsi que le péan, étoit consacré au culte d'Apollon, & en ce cas-là sans doute la danse devenoit plus sérieuse. Elle se faisoit, dit l'auteur du grand Etymologique, autour de l'autel de la divinité, pendant que le feu consumoit la victime. Sur quoi il est bon de remarquer d'après Athénée, *lib. XIV, cap. vij*; qu'anciennement les poètes eux-mêmes enseignoient ces danses à ceux qui devoient les exécuter, leur prescrivoient les gestes convenables à l'expression de la poésie, & ne leur permettoient pas de s'écarter du caractère noble & mâle qui devoit régner dans ces sortes de danses. On peut consulter sur ce point Meursius dans son traité intitulé *orchestra*. Du reste, Plutarque, dans son traité de la musique, dit qu'il y avoit de la différence entre les péans & les *hyporchemes*. Sur quoi il prend à témoin Pindare, qui a cultivé l'un & l'autre genre de poésie. Mais comme nous n'avons rien aujourd'hui de ce poète, ni en l'un ni en l'autre, nous ne pouvons fixer cette différence, ni le nombre & la qualité des piés qui entroient dans la poésie *hyporchématique*; on conjecture seulement que les vers étoient de mesure inégale, & que le pyrrhique y dominoit. Voy. *PYRRHIQUE. Notes de M. Burette sur le traité de la musique de Plutarque. Mém. de l'Acad. des belles-lett. tom. X.*

**HYPOSPADIAS**, f. m. *terme de chirurgie*, nom grec qu'on donne à celui qui n'a

pas l'orifice du canal de l'uretère directement à l'extrémité du gland. Quand on est ainsi conformé, l'ouverture de l'uretère est entre l'os pubis & le frein; dans la direction naturelle de la verge, l'urine tombe perpendiculairement à terre, & pour pisser en avant, il faut relever la verge de façon que le gland soit directement en haut. Cette mauvaise conformation est très-préjudiciable à la génération, parce que l'éjaculation de l'humeur prolifique ne peut se faire en ligne directe: l'art peut quelquefois réparer le vice de la nature. Galien appelle aussi du nom d'*hypospadias*, ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. On remédie facilement à ce petit inconvénient par la section du filet, qui n'exige qu'un pansement très-simple avec un peu de charpie qu'on laisse jusqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même. Il suffit de laver la partie avec un peu de vin chaud, pour consolider les portions du filet que l'instrument tranchant a divisées. (Y)

**HYPOSPATISME**, f. m. *terme de la chirurgie des anciens*, c'étoit une opération qui consistoit à faire sur le front trois incisions jusqu'à l'os, d'environ deux pouces de long, pour couper tous les vaisseaux qui étoient entre deux. Le but de cette opération étoit d'arrêter les fluxions sur les yeux. Ce mot est grec, *ὑποσπατισμος*, formé d'*ὑπὸ*, dessous, & *σπάση*, spatule, parce que ceux qui pratiquoient cette opération, après avoir fait les trois incisions, passoient une spatule entre le périocrâne & les chairs. *Dictionn. de Trevoux.*

Quelques auteurs proposent de couper ou détruire les gros vaisseaux du visage entre la maladie nommée *goutte-rose*. (Voyez *GOUTTE-ROSE*), dans le dessein d'intercepter le cours du sang vers cette partie. Bayrus, *pract. lib. VIII, cap. iij*, dit que la rougeur du visage vient quelquefois de l'abondance du sang, qui rapporté par la grande veine du front, se répand subitement dans tout le visage. Une comtesse l'ayant consulté à cette occasion, il apperçut que lorsqu'elle lui parloit, le sang se répandoit précipitamment de cette veine sur tout le visage. Il fit raser l'endroit de la veine un peu au dessus de la suture coronale; il cautérisa la peau, & comprima avec un bandage.

convenable la veine dont le cautere fit l'ouverture, & la malade fut délivrée pour toujours de ses rougeurs, la face se trouvant privée par la destruction de cette veine, du sang qu'elle lui rapportoit. (Y)

HYPOSPHAGMA, (*Médecine.*) c'est un terme grec qui signifie la même chose qu'*échymose*, en général, mais qui est employé particulièrement pour désigner celui de la membrane de l'œil, appelée *conjonctive*. Voyez ECHYMOSE, ŒIL.

On trouve aussi quelquefois des auteurs qui se servent du terme d'*hyposphagma*, comme synonyme d'*hæmalops*. Voyez HÆMALOPS.

HYPOSTASE, f. m. *hypostasis*, (*Théol.*) est un mot grec qui signifie à la lettre *substance* ou *essence*, & en théologie, *personne*. Voyez PERSONNE. Ce mot est grec, ὑποστασις, & composé d'ὑπί, *sub*, sous, & ἵσται, *sto*, *existo*, je suis, j'existe, d'où *subsistentia*.

On dit qu'il n'y a qu'une seule nature en Dieu, & trois *hypostases*, ou personnes. Voyez TRINITÉ, &c.

Le mot d'*hypostase* est très-ancien dans l'Église. S. Cyrille le répète souvent, aussi bien qu'*union*, selon l'*hypostase*. Il se trouve pour la première fois dans une lettre de ce pere à Nestorius, où il l'emploie au lieu de προσηλον, que nous rendons ordinairement par celui de *personne*, & qui n'étoit pas assez expressif. Les philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois *hypostases*. Ils ont étendu la Divinité jusqu'à trois *hypostases*, & employé même quelquefois le terme de *trinité*; de sorte qu'il ne leur manqueroit que d'admettre la consubstantialité des trois *hypostases*, pour faire entendre l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité par rapport à la distinction de nature, & de ne plus prétendre qu'il soit nécessaire de concevoir aucune infériorité respective des *hypostases*.

Ce mot excita autrefois de grands démêlés entre les Grecs, & puis entre les Grecs & les Latins.

Dans le concile de Nicée, *hypostase* est la même chose que *substance* ou *essence*. Ainsi c'étoit une hérésie de dire que *Jesus-Christ* est d'une autre *hypostase* que le pere, parce que *hypostase* signifioit *essence*; mais l'usage changea. V. ARIEN & ARIANISME.

Dans le besoin qu'on eut de s'exprimer contre les Sabelliens, les Grecs choisirent le terme d'*hypostase*, & les Latins celui de *personne*, & ce changement fut la source de la contestation. La phrase τρεις ὑποστασεις, dont se servoient les Grecs, scandalisa les Latins, qui ont accoutumé de rendre le mot ὑποστασις, par celui de *substantia*. La stérilité de la langue latine, en matière de théologie, ne leur fournissoit qu'un seul mot pour deux grecs ὑπια & ὑποστασις, & les mettoit hors d'état de distinguer l'*essence* de l'*hypostase*. Ils aimèrent donc mieux se servir du terme de *trois personnes* que de celui de *trois hypostases*. On termina enfin cette dispute dans un synode qui se tint à Alexandrie vers l'an 362, auquel S. Athanase assista; & depuis ce temps-là, les Latins ne se sont plus fait un scrupule de dire *trois hypostases*, ni les Grecs *trois personnes*. Les Grecs prirent la coutume de dire μίη ὑπια, τρεις ὑποστασεις, *une essence, trois substances*, & les Latins non dans le même sens, *una essentia, tres substantiæ*, mais, *una essentia* ou *substantia, tres personæ*. Ceux qui prenoient le mot d'*hypostase* dans son ancienne signification, ne pouvoient supporter qu'on admît *trois hypostases*, c'étoient *trois essences divines* selon eux, mais ce mot fut expliqué. Ceux qui s'en servoient contre les Sabelliens, déclarèrent qu'ils entendoient par-là trois individus, ou trois sujets qui subsistent également, & non pas trois substances ou essences différentes. Dans ce sens, ils reconnoissent *trois hypostases* dans une seule essence. D'autres entendoient par *essence* une nature commune & indéfinie, comme l'humanité à l'égard de tous les hommes en général, & par *hypostase* une nature singulière & propre à chaque individu, comme chaque homme en particulier est une modification de la nature ou essence universelle. Mais cette dernière interprétation, que quelques-uns attribuent à S. Basile appliquée à la divinité, emporteroit le trithéisme; parce que si les trois personnes de la trinité sont trois *hypostases*, précisément comme Pierre, Jacques & Jean, il y a manifestement trois Dieux. *Dictionn. de Trevoux.*

HYPOSTASE, *sedimentum*, f. m. (*Méd.*) ce terme grec signifie la partie la plus grossière de l'urine, qui se dépose ou tend à se déposer

déposer au fond du vase, où elle est contenue; c'est le sédiment de l'urine qui est aussi appelé quelquefois *hyposteme*, mot qui est par conséquent synonyme d'*hypostase*. Voy. URINE, SÉDIMENT.

HYPOSTATIQUE, adj. (*Théolog.*) se dit en théologie en parlant du mystère de l'incarnation.

L'union *hypostatique* est celle de la nature divine avec la nature humaine dans la personne du verbe. Voyez INCARNATION.

Les chymistes, & particulièrement Paracelse, entendent par principe *hypostatique* les trois élémens chymiques, le *sel*, le *soufre* & le *mercure*, qu'ils appellent *tria prima*. V. PRINCIPE & ÉLÉMENT.

HYPOSTROPHE ou HYPOTROPE, (*Méd.*) ce terme grec a deux significations; ou il est employé pour désigner l'action d'un malade, qui se tourne & se retourne dans son lit d'un côté à l'autre, & c'est le sens dans lequel Hippocrate s'en sert, *Epid. lib. VII*, &c. ou il est synonyme de *récidive*, *rechûte* dans les maladies, selon le même auteur, *Epid. lib. II*. Voyez RÉCIDIVE, RECHÛTE.

HYPOSYNAPHE, *en musique*, est, au rapport du vieux Bacchius, la séparation de deux tétracordes par la consonnance de quarte, de sorte que les sons homologues de ces deux tétracordes ont entr'eux cinq tons d'intervalle: tels sont les deux tétracordes *hypaton* & *synnemenon*. Voyez SYSTÈME, TÉTRACORDE. (S)

HYPOTENUSE, s. m. terme de géométrie, c'est le plus grand côté d'un triangle rectangle, ou la sous-tendante de l'angle droit. Voyez TRIANGLE.

Ce mot est grec, *sous-tendante*, formé d'*υπο*, *sous*, & *τείνω*, *j'étends*. La plupart des géomètres écrivent *hypoténuse* par une *h*: si cette orthographe n'est pas vicieuse, ce mot ne doit pas venir de *τείνω*, *j'étends*, mais de *τίθημι*, *je pose*. On s'en rapporte là-dessus aux savans.

Dans le triangle *KML* (*Pl. géom. fig. 71.*) le côté *ML*, opposé à l'angle droit *K*, est appelé *hypoténuse*.

C'est un théorème fameux en géométrie que, dans tout triangle rectiligne rectangle *KML*, le carré de l'*hypoténuse* *ML* est égal aux carrés des deux autres côtés *KL*

Tome XVII.

& *KM*; on l'appelle le théorème de Pythagore, à cause qu'il en est l'inventeur. Il fut si charmé de cette découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux muses pour les remercier de ce bienfait. V. GÉOMÉTRIE.

L'auteur des *Institutions de géométrie*, imprimées en 1746 chez Debure l'ainé, observe qu'il est assez difficile de concevoir la raison pour laquelle Pythagore s'est livré à des transports si marqués à l'occasion de cette découverte: car, quand on découvre une nouvelle propriété dans l'étendue, on ne voit pas sur le champ la liaison qu'elle a avec toutes celles que la suite des temps a manifestées: l'usage de cette proposition est effectivement très-étendu, mais Pythagore n'en pouvoit presque rien savoir; les mathématiques alors n'étoient pas parvenues à cette fécondité qui leur donne aujourd'hui tant d'éclat & d'excellence: cette découverte même ne nous apprend-elle pas que les élémens de géométrie ne faisoient que de naître? Il faut donc, quoique l'histoire n'en dise rien, supposer que Pythagore avoit trouvé auparavant un grand nombre de propositions fondées sur celle-ci, & qui n'attendoient que cette découverte pour être mises elles-mêmes au nombre des grandes découvertes: & avec tout cela, la reconnaissance de Pythagore ne laissera pas de nous paroître extrême; car il y a bien d'autres vérités dans la géométrie élémentaire, plus sublimes & plus utiles, dont les auteurs n'ont pas fait tant de bruit; telles sont celles qui enseignent que *les trois angles d'un triangle pris ensemble sont égaux à deux angles droits*; que *les triangles semblables ont leurs côtés proportionnels*; & celles par où l'on résout tous les problèmes de la trigonométrie, moyennant les sinus.

Au reste, la proposition de Pythagore se déduit très-facilement d'une proposition fort connue dans les élémens; ce qui va nous fournir une nouvelle démonstration, qui nous paroît beaucoup plus facile que toutes celles dont nous ayons connoissance.

On fait que *si d'un point pris hors d'un cercle on tire une tangente & une sécante qui aillent se terminer à la circonférence du cercle, la tangente est moyenne proportionnelle entre la sécante entière & la partie de cette sécante qui est hors du cercle*. Soit donc le triangle

Hhhhhh

rectangle  $ABC$  (*Pl. de géom. fig. 23, n°.* z.) Avec l'un des deux côtés  $CA$  qui comprend l'angle droit, décrivons un cercle du centre  $C$ , & prolongeons l'hypoténuse  $BC$  jusqu'à ce qu'elle rencontre un autre point de la circonférence en  $D$ ; supposons maintenant que l'hypoténuse  $BC = h$ , le côté  $AC = CL = D = r$ ; ainsi  $BD = h + r$  &  $BL = h - r$  soit aussi le côté  $AB = t$ . Il s'agit de démontrer que  $hh = rr + tt$ .

*Démonstration.* Par la préposition précédente  $BD. AB :: AB. BL$  ou  $h + r. t :: t. h - r$ ; donc, en faisant le produit des extrêmes & celui des moyens, l'on a  $hh - rr = tt$ , & par conséquent  $hh = rr + tt$ . *C. Q. F. D. (E)*

De ce que  $hh = rr + tt$ , il n'en faut pas conclure que  $h = r + t$ ; car la racine carrée de  $rr + tt$  n'est pas  $r + t$ , puisque le carré de  $r + t$  est  $rr + 2rt + tt$ . Nous faisons cette remarque, parce que nous avons vu plusieurs commençans qui croyoient que la proposition du carré de l'hypoténuse étoit contradictoire à celle qui prouve que l'hypoténuse est plus petite que la somme des deux côtés: ces deux propositions sont au contraire parfaitement d'accord; car, puisque  $hh = rr + tt$  & que  $rr + tt$  est moindre que  $rr + 2rt + tt$ , c'est-à-dire, que  $r + t$ , il s'en suit que  $hh$  est moindre que  $r + t$ , & par conséquent  $h$  moindre que  $r + t$ .

**HYPOTHÉATRALE**, (*Musiq. inst. des anc.*) Il paroît qu'il y avoit une espèce de flûte nommée *hypothéatrale*, suivant toutes les apparences, parce qu'elle seroit principalement pour le théâtre. (*F. D. C.*)

**HYPOTHÉCAIRE**, *s. m. (Jurisp.)* se dit de ce qui a une hypothèque, comme un créancier *hypothécaire*, une créance ou dette active *hypothécaire*. Voyez **HYPOTHEQUE**. (*A*)

**HYPOTHEQUE**, *s. f. (Jurisp.)* est un engagement particulier des biens du débiteur en faveur du créancier, pour plus grande sûreté de sa dette.

Ce mot vient du grec *ὑποθήκη*, qui signifie une chose sur laquelle une autre est imposée, c'est-à-dire; qui est sujette à quelque obligation.

Lorsque le créancier ne se confie pas pleinement en la bonne foi ou en la solvabilité du débiteur, il prend pour sa sûreté des gages ou des cautions, & quelquefois l'un & l'autre: la sûreté qui se trouve dans le gage est plus grande que celle des cautions ou fidéjusseurs, delà vient cette maxime, *plus cautionis est in re quam in personâ*.

On oblige les choses en deux manières, ou par tradition actuelle, ou par simple convention; la première est ce que l'on appelle *gage*, ou, si c'est un immeuble, *engagement* ou *anticrese*; la seconde est la simple *hypothèque*, où le débiteur oblige son héritage sans néanmoins se dessaisir du fonds, ni de la jouissance en faveur de son créancier.

Les Grecs, plus habiles que les autres peuples, mais aussi plus méfians & plus cauteleux, ne prêtoient leur argent que sur l'assurance des fonds du débiteur; ils inventèrent deux manières d'engager les fonds pour sûreté de la dette; savoir, l'*anticrese* & la simple *hypothèque*.

Lorsqu'ils se contentoient de l'*hypothèque*, ils exigeoient que le débiteur déclarât ses biens francs & quittes de toute autre *hypothèque*; & comme, en prenant cette voie pour sûreté de la dette, le débiteur demeurait en possession de l'héritage, on y mettoit des marques ou brandons qui se voyoient de loin, afin que chacun pût connoître que l'héritage étoit engagé.

Il est parlé de ces brandons dans deux endroits de Démosthènes; il est dit dans l'un, qu'ayant été fait une descente sur un héritage, pour savoir s'il étoit *hypothéqué*, il ne s'y étoit point trouvé de brandons ou marques; & Phenippus, qui prétendoit y avoir *hypothèque*, fut sommé de montrer les brandons, supposé qu'il y en eût, faute de quoi il ne pourroit plus prétendre d'*hypothèque* sur cet héritage: l'autre passage est dans son oraison *πρὸς σπυρίαν*, où il dit, qu'un testateur ordonne que pour mille dragmes qui restoit à payer de la dot de sa fille, sa maison soit *hypothéquée*, & pour cet effet que l'on y mette des brandons.

Il falloit même que l'usage des *hypothèques* & des brandons fût déjà ancien du temps de Solon; car Plutarque, en la vie de Solon, dit qu'il s'étoit vanté dans ses poèmes, d'avoir ôté les brandons qui étoient

posés çà & là dans tout le territoire de l'Attique. Amiot, dans sa traduction, a pris ces brandons pour des bornes qui séparoient les héritages, & a cru delà que Solon avoit non seulement réduit les dettes, mais aussi qu'il avoit remis les héritages en commun & en partage égal, comme Lycurgue avoit fait à Lacédémone; mais la vérité est que Solon ayant ordonné en faveur des débiteurs la remise d'une partie de ce qu'ils devoient, & ayant augmenté le prix de la monnoie, il remit par-là les débiteurs en état de se libérer: c'est pourquoi il se van-toit d'avoir fait ôter les brandons ou marqués d'*hypothèque* qui étoient sur les terres; ainsi chez les Grecs *brandonner un héritage*, signifioit la même chose que *l'hypothéquer*.

Les Romains, dans les premiers temps, avoient inventé une espèce de vente simulée, par le moyen de laquelle le créancier entroit en possession de l'héritage de son débiteur, jusqu'à ce que la somme prêtée fût rendue.

Mais comme souvent les créanciers abusoient de ces ventes simulées pour s'emparer de la propriété, cette maniere d'engager les héritages fut abolie; on introduisit l'usage d'en céder ouvertement la possession.

Il parut encore dur aux débiteurs d'être obligés de se dessaisir; c'est pourquoi l'on parvint comme par degrés à se contenter de la simple *hypothèque*, dont l'usage fut emprunté des Grecs.

L'*hypothèque* ne se suppléoit point, elle dépendoit de la convention; mais il n'étoit pas besoin que l'acte fût publié ni authentique.

Les biens présens étoient seuls sujets à l'*hypothèque*, jusqu'à ce que Justinien l'étendit aussi aux biens que le débiteur avoit acquis depuis son obligation.

Il étoit parlé des gages & *hypothèques* dans la loi des douze tables; mais l'on a perdu la onzième table qui concernoit cette matière, & nous n'en avons connoissance que par le commentaire de Caius.

L'usage de mettre des marqués aux héritages engagés ou *hypothéqués*, se pratiquoit à Rome avant les empereurs, comme il paroît par plusieurs loix du digeste: aux terres & héritages *imponbantur tituli*, & aux maisons *super scribebantur nomina*.

Les empereurs défendirent à toutes personnes, de faire de ces appositions de marques sur les héritages, de leur autorité privée; cette défense fit perdre l'usage d'apposer aucunes marques publiques, ni privées, pour l'*hypothèque* conventionnelle.

Il ne paroît pas qu'en France on ait jamais usé de marques ou brandons pour la simple *hypothèque*, mais seulement aux gages de justice & choses saisies.

L'*hypothèque* se contracte par le seul consentement des parties.

Dans les commencemens, il falloit une stipulation expresse, ensuite l'*hypothèque* fut suppléée de plein droit dans toute obligation authentique.

Je ne fais pourquoi l'on tient communément que c'est l'ordonnance de Moulins, qui a attribué aux jugemens l'effet de produire *hypothèque*; il est vrai qu'il en est parlé dans l'article liij de cette ordonnance, mais cette *hypothèque* avoit déjà lieu, suivant l'ordonnance de 1539, art. xcij, & xciiij.

Elle a lieu du jour du jugement même, lorsque le jugement est contradictoire; pour les jugemens par défaut à l'audience, ou pour les jugemens sur procès par écrit, elle n'est que du jour de la signification du jugement à procureur; voyez l'ordonnance de 1667, tit. xxxv, des requêtes civiles, art. ij; quand la sentence est confirmée par arrêt, l'*hypothèque* remonte au jour de la sentence.

Pour mieux assurer l'*hypothèque* & la rendre notoire, de maniere qu'un second créancier ne soit point trompé, plusieurs coutumes, notamment dans les provinces de Picardie & de Champagne, ont établi une espèce de tradition fictive de l'héritage *hypothéqué*, qu'on appelle *nantissement*, & qui se fait en trois manieres; savoir, par saisine & désaisine, ou par vest & dévest, par main-assise & par mise en possession: dans quelques coutumes on pratique une autre espèce de nantissement, pour les rentes constituées, appelé *ensaisinement*; en Bretagne, on fait des appropriations pour purger les *hypothèques*; en Normandie, on fait *lecturer* le contrat, mais cette lecture ne sert pas pour l'*hypothèque*.

Henri III, par un édit de 1581, avoit ordonné que tous contrats seroient contrôlés

& enrégistrés, sans quoi l'on ne pourroit acquérir aucun droit de propriété ni d'*hypothèque*, ce qui fut révoqué par l'édit de Chartres en 1588, art. x, & n'eut d'exécution que dans la province de Normandie. Henri IV, renouvela cet édit au mois de juin, 1606, mais il ne fut enregistré qu'au parlement de Normandie; il s'exécute dans cette province, comme il paroît par les articles cxxxiij & cxxxiv, des placités.

En 1673, le roi établit un greffe dans chaque bailliage & sénéchaussée, où ceux qui prétendoient *hypothèque* pouvoient s'opposer pour la conservation de leurs droits; les opposans devoient être préférés sur les immeubles à ceux qui n'avoient pas formé d'opposition.

Cet édit n'eut pas d'exécution, & fut révoqué par un autre du mois d'avril 1674.

En 1693, le roi établit le contrôle des actes des notaires. L'édit porte que les actes seront contrôlés quinze jours au plus tard, après la date d'iceux; & il est dit que les particuliers ne pourront, en vertu d'actes non contrôlés, acquérir aucuns privilèges, *hypothèque*, propriété, ni autre droit.

Cet édit fut supprimé pour les actes reçus par les notaires au châtelet de Paris, par la déclaration du 27 avril 1694; le contrôle fut pourtant rétabli pour Paris par la déclaration du 29 septembre 1722; mais par une autre déclaration du 7 décembre 1723, il fut supprimé pour Paris, à commencer du 7 janvier 1724.

Tous ceux qui ont la libre disposition de leurs biens pourront les *hypothéquer*, & on peut *hypothéquer* tout ce que l'on peut vendre & aliéner.

Quant aux effets de l'*hypothèque* dans l'ancienne jurisprudence des Romains, l'*hypothèque* ne produisoit point d'action particulière: lorsque l'effet *hypothéqué* étoit enlevé au créancier, il falloit user de la vendication, encore cette voie n'étoit-elle propre qu'au gage, car on ne connoissoit pas encore le droit de suite pour l'*hypothèque*.

Les prêteurs y pourvurent en accordant aux créanciers *hypothécaires* une action qui fut appellée *quasi Serviana* ou *utilis Serviana*, parce qu'elle fut introduite à l'instar de celle qu'établit le prêteur Servius en faveur du propriétaire, à l'effet de suivre & reven-

diquer les meubles de ses locataires qui étoient tacitement obligés aux loyers.

Cette action *quasi servienne* ou *hypothécaire* s'intentoit soit contre l'obligé, ou contre les tiers détenteurs de la chose *hypothéquée*; ils avoient le choix à l'égard de l'obligé d'intenter contre lui l'action personnelle sans l'*hypothécaire*, ou l'*hypothécaire* sans la personnelle, ou de cumuler les deux actions ensemble; mais de façon ou d'autre, l'*hypothèque* ne produisoit qu'une simple action, les contrats n'ayant point chez eux d'exécution parée.

L'action *hypothécaire* ne tendoit même pas à saisir l'héritage & à le mettre sous la main de la justice, mais seulement à ce que le créancier fût mis en possession pour en jouir par lui jusqu'au parfait paiement de sa dette.

Suivant le droit romain, les meubles sont susceptibles d'*hypothèque*, aussi-bien que les immeubles.

Non seulement ils se distribuent par ordre d'*hypothèque* entre les créanciers, lorsqu'ils sont encore en la possession du débiteur; mais ils peuvent être suivis par *hypothèque*, lorsqu'ils passent entre les mains d'un tiers.

Il y a cependant quelques créanciers privilégiés, tels que le nanti de gages, qui passent avant des créanciers *hypothécaires*.

On observoit autrefois la même chose dans les pays de droit écrit du ressort du parlement de Paris, mais présentement on y suit la disposition de l'article clxx de la coutume de Paris, qui porte que meubles n'ont point de suite par *hypothèque*: quoique cette règle semble n'exclure que le droit de suite contre un tiers, il est néanmoins certain que, dans les pays où elle est reçue, le prix des meubles étant encore en la possession du débiteur, ne se distribue point par ordre d'*hypothèque*, mais seulement suivant l'ordre des privilèges.

Dans les parlemens de droit écrit, les meubles se distribuent par ordre d'*hypothèque*, quand ils sont encore dans la possession du débiteur, mais ils n'ont point de suite par *hypothèque*.

Pour ce qui est de l'*hypothèque* sur les immeubles, elle produit par-tout un droit de suite.

Lorsque le contrat a exécution parée con-

tre l'obligé, il n'est pas besoin d'intenter contre lui l'action *hypothécaire*; après un commandement recordé, on peut saisir directement l'héritage *hypothéqué*.

Il y a proprement trois sortes d'actions *hypothécaires*; savoir l'action pure *hypothécaire*, qui a lieu contre le tiers détenteur après discussion du principal obligé & de ses cautions; l'action en déclaration d'*hypothèque* ou interruption que l'on peut intenter contre le détenteur avant la discussion; & l'action personnelle *hypothécaire*, qui a lieu contre l'obligé personnel, ou contre ses héritiers qui sont en même temps détenteurs de quelque immeuble *hypothéqué*.

L'action personnelle & l'action *hypothécaire* avoient bien lieu en droit contre l'héritier & biens tenans, mais elles ne pouvoient être exercées que séparément; l'héritier en tant que tenu personnellement, avoit le bénéfice de division, c'est-à-dire, qu'il n'étoit tenu que pour sa part personnelle, & en tant qu'il étoit convenu *hypothécairement*, il avoit le bénéfice de discussion.

Mais parmi nous, on cumule les deux actions, de manière que chacun des coobligés ou de leurs héritiers qui sont aussi biens tenans, ne peut opposer ni division, ni discussion; il est tenu personnellement pour sa part, & *hypothécairement* pour le tout; & lorsque l'action d'*hypothèque* est ainsi jointe avec la personnelle, elle est prorogée jusqu'à quarante ans, parce que la prescription de cette action ne doit point courir tant que dure l'exercice de l'action personnelle.

L'action en déclaration d'*hypothèque* a été prudemment inventée, pour prévenir l'inconvénient qui résultoit du droit romain; en ce que d'un côté le créancier ne se pouvoit adresser au tiers détenteur qu'après discussion, & que d'un autre côté le tiers détenteur prescrivait par dix ans entre présents, & vingt ans entre absens, le créancier pouvoit être frustré de son *hypothèque*.

Il n'étoit pas permis chez les Romains d'*hypothéquer* ses biens à deux créanciers à la fois; il falloit que les causes de la première *hypothèque* fussent acquittées avant d'en contracter une seconde, tellement que celui qui celoit une première *hypothèque* actuelle subsistante, étoit réputé stellionataire; le créancier n'avoit même pas besoin

d'exiger de son débiteur la déclaration que ses biens étoient francs & quittes, le débiteur devoit la faire de lui-même. Cet usage s'observoit non seulement dans l'ancienne Rome, mais aussi sous les empereurs grecs, comme on l'apprend de l'églogue des basiliques; celui qui y contrevenoit étoit poursuivi par la voie extraordinaire, & ne pouvoit se racheter de la peine qu'en restituant au créancier les deniers qu'il en avoit reçus.

En France il est permis d'*hypothéquer* ses biens, successivement à plusieurs créanciers, & le débiteur n'est réputé stellionataire que lorsqu'il fait une fausse déclaration de l'état de ses dettes; si on ne lui demande point cette déclaration, il n'est pas obligé de la faire.

L'*hypothèque* dérive de la convention expresse ou tacite des parties; car celle même qu'on appelle *hypothèque légale*, dérive d'un consentement que la loi présume être donné par celui sur les biens duquel elle accorde cette *hypothèque*.

Mais le consentement exprès ou tacite ne suffit pas parmi nous pour constituer l'*hypothèque*; il faut aussi l'intervention du juge ou du notaire, & que l'un & l'autre aient caractère pour instrumenter dans le lieu, & pour les personnes qui s'obligent; c'est pourquoi les jugemens & contrats passés en pays étrangers n'emportent point d'*hypothèque* en France, que du jour que l'exécution en a été ordonnée par les juges de France.

Les effets de l'*hypothèque* sont 1°. que le débiteur ne peut plus vendre, engager, ni *hypothéquer* les mêmes biens à d'autres personnes au préjudice de l'*hypothèque* qui est déjà acquise à un premier créancier.

2°. Que si le bien *hypothéqué* sort des mains du débiteur, le créancier le peut suivre en quelques mains qu'il passe, tellement que le tiers détenteur est obligé de reconnoître l'*hypothèque*, & d'en acquitter les causes, ou de laisser le bien *hypothéqué* pour être vendu, & le créancier être payé sur le prix d'icelui. Voyez DÉLAISSEMENT PAR HYPOTHEQUE, & Loyseau en son traité du déguerpissement, liv. III.

3°. Le créancier *hypothécaire* a l'avantage d'être préféré aux créanciers chirographaires.

L'ordre des *hypothèques* entr'elles se règle

par la date des contrats : *prior tempore , potior jure* ; il faut néanmoins excepter les *hypothèques* privilégiées qui passent les premières , quoique leur date ne soit pas la plus ancienne. L'édit du mois d'août 1669 attribue aux deniers royaux un privilège sur les biens des comptables , par préférence à tous créanciers *hypothécaires*.

Celui qui est mis au lieu & place d'un créancier en vertu d'un transport , cession ou délégation , se fait ordinairement subroger aux privilèges & *hypothèques* de l'ancien créancier. Voyez SUBROGATION.

*Purger les hypothèques* , signifie effacer l'impression qu'elles avoient faites sur les biens du débiteur , de manière que le créancier ne peut plus y exercer aucun droit.

Le décret volontaire ou forcé purge les *hypothèques* sur les héritages & rentes foncières & constituées ; à l'égard des rentes sur le roi , on obtient des lettres de ratification ; le sceau fait le même effet pour les offices , lorsque les nouvelles provisions sont scellées sans aucune opposition.

Voyez au Digeste des titres de *pignorbis & hypothecis* , in quibus causis pignus vel hypotheca tacite contrahitur. Quæ res pignori vel hypothecæ data obligari non possunt. Qui potiores in pignore vel hypothecâ habeantur. Quibus modis pignus vel hypotheca solvitur. De distractione pignorum vel hypothecarum. V. aussi au code , liv. VIII , tit. 24 , 25 , 26 , 27 , 28 , 29 , 26 , 28 , 29 , 30 & 32 , la nouvelle 27 , ch. xv. & la nov. 264 , ch. j. Regufantius de *pignorbis & hypothecis*. Basnage & Olivier-Etienne en leurs traités des *hypothèques*. Loyseau en son traité du déguerpissement , liv. III. (A)

HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE est celle qui dérive d'un contrat ; chez les Romains , il n'y avoit d'*hypothèque conventionnelle* que celle qui étoit stipulée expressément ; l'*hypothèque* tacite étoit celle qui procédoit de la loi ; parmi nous toute convention authentique produit une *hypothèque* , soit que la stipulation d'*hypothèque* soit expresse ou non , elle y est toujours sous-entendue. (A)

HYPOTHEQUE EXPRESSE est celle qui est stipulée nommément dans l'usage : les notaires abregent cette stipulation , & se contentent de mettre le mot *obligeant* avec un , &c. par où l'on sous-entend *obligeant*

tous ses biens présents & à venir à l'exécution des présentes. (A).

HYPOTHEQUE GÉNÉRALE est celle qui comprend tous les biens présents & à venir du débiteur , à la différence de l'*hypothèque* spéciale , qui est limitée à certains biens comme aux biens présents , & non aux biens à venir , ou qui est restreinte à certains biens nommément.

Une des principales différences entre l'*hypothèque générale* & la spéciale , c'est que la même chose peut être obligée généralement à plusieurs créanciers , au lieu qu'elle ne peut être *hypothéquée* spécialement qu'à un seul , sous peine destellionat.

L'*hypothèque* spéciale oblige le créancier de discuter le bien qui lui est ainsi *hypothéqué* avant de pouvoir s'adresser aux autres ; mais pour prévenir cette difficulté , on a coutume de stipuler que l'*hypothèque générale* ne dérogera point à la spéciale , ni la spéciale à la générale. Voyez Basnage des *hypothèques* , ch. v. (A)

HYPOTHEQUE LÉGALE est celle qui précède de la loi sans aucune convention expresse des parties , mais qui est fondée néanmoins sur un consentement tacite que la loi présume , donné par celui sur les biens duquel elle accorde cette *hypothèque* ; c'est pourquoi elle est aussi appelée en droit *hypothèque tacite*.

Telle est l'*hypothèque* que le mineur a sur les biens de son tuteur , du jour que celui-ci accepte sa commission ; le tuteur a pareillement *hypothèque* sur les biens de son mineur pour le reliquat qui lui est dû ; en Normandie , cette *hypothèque* du tuteur est du jour de son institution ; à Paris & ailleurs , elle n'est que du jour de la clôture de son compte.

La loi donne aussi à la femme une *hypothèque* pour sa dot , tant sur les biens de son mari , que sur les biens de ceux qui l'ont promise , quoique cette *hypothèque* n'ait point été stipulée.

L'église , les hôpitaux & les communautés ont pareillement une *hypothèque légale* sur les biens des bénéficiers & autres administrateurs , du jour de leur administration.

Celui qui commet quelque crime , contracte tacitement une *hypothèque* , tant pour les amendes que pour les intérêts.

Le maître du navire a aussi une *hypothèque*

tacite, & même un privilege pour son fret & pour les avaries sur les marchandises qu'il a dans son navire.

Le propriétaire acquiert de même une *hypothèque* pour ses loyers sur les meubles des locataires & sous-locataires.

Enfin les locataires ont une *hypothèque* semblable pour leur legs sur les biens du testateur. *Voyez le traité des hypothèques de Basnage, chap. vj. (A)*

**HYPOTHEQUE NÉCESSAIRE** est la même que l'*hypothèque* légale. *Voyez Basnage, traité des hypothèques, chap. vj. (A)*

**HYPOTHEQUE PRIVILÉGIÉE** est celle qui dérive d'une cause privilégiée, & qui donne la préférence sur les créanciers qui n'ont qu'une simple *hypothèque*.

Telle est l'*hypothèque* du baillement de fonds, qui est préférée à tous autres pour son paiement sur le fonds qu'il a vendu.

Telle est aussi l'*hypothèque* de celui qui est créancier pour un fait de charge.

L'ordre des privileges entr'eux ne se règle pas par leur date, mais par le plus ou moins de faveur que mérite la cause dont ils procedent; ce qui est fondé sur la loi 32, au digeste de *rebus autor. jud. possid. (A)*

**HYPOTHEQUE SIMPLE** est opposée à *hypothèque* privilégiée. *Voyez ci-devant HYPOTHEQUE PRIVILÉGIÉE. (A)*

**HYPOTHEQUE SPÉCIALE** est opposée à *hypothèque* générale. *Voyez ci-devant HYPOTHEQUE GÉNÉRALE.*

**HYPOTHEQUE STAENDE SEKER** est une espece singuliere d'*hypothèque* usitée dans la Flandre flamande, qui se donne provisionnellement pour sûreté de la dette, sans qu'il soit dû aucun droit seigneurial qu'après deux termes de trois ans chacun. Ces deux termes écoulés, la sûreté privifionnelle passe en *hypothèque* absolue, & il en est dû un droit seigneurial, suivant le placard du 21 janvier 1621, qui est au *second volume des placards de Flandres, fol. 443*. Il est parlé de cette sûreté provisionnelle au livre des partages du Franc de Bruges, *art. lxxij*, & *ibi Vanden-Hanc in notis*. Il cite Rypæus in *not. jur. belg. de redivibus, n° 29*.

On a douté si cette sûreté devoit être renouvelée au bout des trois premieres années, mais le bureau des finances de Lille l'a ainsi décidé le 23 juillet 1734. *Voyez*

*l'Inst. au droit belgique, part. II, tit. V, §. 9, n° 27. (A)*

**HYPOTHEQUE TACITE**, est celle qui a lieu sans convention expresse, ainsi l'*hypothèque* légale est une *hypothèque* tacite. On donne aussi ce nom à l'*hypothèque* résultante d'un acte authentique, lorsque l'*hypothèque* n'y est pas stipulée.

*Voyez ci-devant HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE, & HYPOTHEQUE LÉGALE. (A)*

**HYPOTHENAR**, f. m. (*Anatomie.*) nom d'un muscle situé sous le thenar; il prend ses attaches du ligament circulaire interne, un peu plus en dedans de la main que le thenar de l'os du carpe, qui soutient le pouce & se termine à l'os sésamoïde externe & à la partie inférieure de la premiere phalange du pouce.

**HYPOTHESE**, (*Astron.*) se dit de la théorie de Kepler, pour le mouvement des planetes dans des ellipses, suivant la loi des aires proportionnelles à un temps; mais l'*hypothese* de Kepler est trop bien démontrée pour qu'on doive se servir de ce nom.

L'*hypothese* elliptique simple, qu'on lui substitue souvent pour simplifier les calculs, étant moins exacte, mérite seule le nom d'*hypothese*. Elle consiste à supposer que les planetes qui tournent dans une ellipse ont une inégalité telle, que si la force centrale est à un des foyers de l'ellipse, le mouvement soit uniforme par rapport au foyer supérieur; ou que les anomalies vraies étant comptées à l'un des foyers, les anomalies moyennes peuvent se compter autour de l'autre foyer. Bouillaud fit usage de cette *hypothese* dans son *astronomie philosophique*; mais Seth-Ward donna un moyen de la calculer avec beaucoup de facilité, & les Anglois l'appellent en conséquence *hypothese* de Wardus.

Le systéme du mouvement de la terre autour du soleil, démontré par Copernic, Galilée, &c. attaqué par des théologiens ignorans, fut permis comme *hypothese* par la cour de Rome, dans des temps plus éclairés.

Les astronomes font des *hypotheses*, pour lier ensemble des observations dont la loi n'est pas assez connue; par exemple, sur les densités de l'athmosphere, pour calculer

les réfractions ; sur les densités de la terre , pour calculer les degrés du méridien ; & l'on ne juge du mérite de ces *hypothèses* que par l'accord de leurs résultats avec les observations. ( *M. DE LA LANDE.* )

HYPOTHESE, s. f. ( *Métaph.* ) c'est la supposition que l'on fait de certaines choses pour rendre raison de ce que l'on observe , quoiqu'il n'en soit pas en état de démontrer la vérité de ces suppositions. Lorsque la cause de certains phénomènes n'est accessible ni à l'expérience , ni à la démonstration , les philosophes ont recours aux *hypothèses*. Les véritables causes des effets naturels & des phénomènes que nous observons , sont souvent si éloignées des principes sur lesquels nous pouvons nous appuyer , & des expériences que nous pouvons faire , qu'on est obligé de se contenter des raisons probables pour les expliquer. Les probabilités ne sont donc pas à rejeter dans les sciences ; il faut un commencement dans toutes les recherches , & ce commencement doit presque toujours être une tentative très-imparfaite , & souvent sans succès. Il y a des vérités inconnues , comme des pays dont on ne peut trouver la bonne route qu'après avoir essayé de toutes les autres ; ainsi il faut que quelques-uns courent risque de s'égarer , pour montrer le bon chemin aux autres.

Les *hypothèses* doivent donc trouver place dans les sciences , puisqu'elles sont propres à faire découvrir la vérité & à nous donner de nouvelles vues ; car une *hypothèse* étant une fois posée , on fait souvent des expériences pour s'assurer si elle est bonne. Si on trouve que ces expériences la confirment , & que non seulement elle rende raison du phénomène , mais encore que toutes les conséquences qu'on en tire s'accordent avec les observations , la probabilité croît à un tel point , que nous ne pouvons lui refuser notre assentiment , & qu'elle équivaut à une démonstration. L'exemple des astronomes peut servir merveilleusement à éclaircir cette matière ; il est évident que c'est aux *hypothèses* , successivement faites & corrigées , que nous sommes redevables des belles & sublimes connoissances , dont l'astronomie & les sciences qui en dépendent sont à présent remplies. Par exemple , c'est par le moyen de l'*hypothèse* de l'ellipticité des orbites des planètes , que

Kepler parvint à découvrir la proportionnalité des aires & des temps , & celle des temps & des distances ; & ce sont ces deux fameux théorèmes , qu'on appelle les *analogies de Kepler* , qui ont mis M. Newton à portée de démontrer que la supposition de l'ellipticité des orbites des planètes s'accorde avec les lois de la mécanique , & d'assigner la proportion des forces qui dirigent les mouvemens des corps célestes. C'est de la même manière que nous sommes parvenus à savoir que *Saturne* est entouré d'un anneau qui réfléchit la lumière , & qui est séparé du corps de la planète , & incliné à l'écliptique ; car M. Huyghens , qui l'a découvert le premier , ne l'a point observé tel que les astronomes le décrivent à présent ; mais il en observa plusieurs phases , qui ne ressembloient quelquefois à rien moins qu'un anneau : & comparant ensuite les changemens successifs de ces phases , & toutes les observations qu'il en avoit faites , il chercha une *hypothèse* qui pût y satisfaire , & rendre raison de ces différentes apparences ; celle d'un anneau réussit si bien , que par son moyen , non seulement on rend raison des apparences , mais on prédit encore les phases de cet anneau avec précision.

Il y a deux excès à éviter au sujet des *hypothèses* , celui de les estimer trop , & celui de les proscrire entièrement. Descartes , qui avoit établi une bonne partie de sa philosophie sur des *hypothèses* , mit tout le monde savant dans le goût de ces *hypothèses* , & l'on ne fut pas long-temps sans tomber dans celui des fictions. Newton & sur-tout ses disciples , se sont jetés dans l'extrémité contraire. Dégoûtés des suppositions & des erreurs dont ils trouvoient les livres de philosophie remplis , ils se sont élevés contre les *hypothèses* ; ils ont tâché de les rendre suspectes & ridicules , en les appelant le poison de la raison & la peste de la philosophie. Cependant , ne pourroit-on point dire qu'ils prononcent leur propre condamnation , & le principe fondamental du Newtonianisme sera-t-il jamais admis à titre plus honorable que celui d'*hypothèse* ? Celui-là seul qui seroit en état d'assigner & de démontrer les causes de tout ce que nous voyons , seroit en droit de bannir entièrement les *hypothèses* de la philosophie.

Il faut que l'*hypothèse* ne soit en contradiction

didion avec aucun des premiers principes qui servent de fondement à nos connoissances ; il faut encore se bien assurer des faits qui sont à notre portée, & connoître toutes les circonstances du phénomène que nous voulons expliquer.

L'écueil le plus ordinaire, c'est de vouloir faire passer une *hypothèse* pour la vérité elle-même, sans en pouvoir donner des preuves incontestables. Il est très-important pour le progrès des sciences, de ne se point faire illusion à soi-même & aux autres sur les *hypothèses* que l'on a inventées. La plupart de ceux qui depuis *Descartes* ont rempli leurs écrits d'*hypothèses*, pour expliquer des faits que bien souvent ils ne connoissoient qu'imparfaitement, ont donné contre cet écueil, & ont voulu faire passer leurs suppositions pour des vérités, & c'est-là en partie la source du dégoût que l'on a pris pour les *hypothèses*; mais en distinguant entre leur bon & leur mauvais usage, on évite d'un côté les fictions & de l'autre on n'ôte point aux sciences une méthode très-nécessaire à l'art d'inventer, & qui est la seule qu'on puisse employer dans les recherches difficiles, qui demandent la correction de plusieurs siècles & les travaux de plusieurs hommes, avant que d'atteindre à une certaine perfection. Les bonnes *hypothèses* seront toujours l'ouvrage des plus grands hommes. Copernic, Kepler, Huyghens, Descartes, Leibnitz, Newton lui-même, ont tous imaginé des *hypothèses* utiles pour expliquer les phénomènes compliqués & difficiles; & ce seroit mal entendre l'intérêt des sciences, que de vouloir condamner des exemples justifiés par des succès aussi éclatans en métaphysique; une *hypothèse* doit être regardée comme démontrée fautive, si, en examinant la proposition qui l'exprime, elle est conçue dans des termes vuides de sens, ou qui n'ont aucune idée fixe & déterminée, si elle n'explique rien, si elle entraîne après elle des difficultés plus importantes que celles qu'on se propose de résoudre, &c. Il y a beaucoup de ces *hypothèses*. Voyez le ch. v. des *Institutions de phys.* & sur-tout le traité des *systèmes* de M. l'abbé de Condillac.

**HYPOTHESES**, en mathématiques, c'est une supposition que l'on fait, pour en tirer une conséquence qui établit la vérité ou la

fausseté d'une proposition, ou même qui donne la résolution d'un problème. Il y a donc deux choses principalement à considérer dans une proposition mathématique, l'*hypothèse* & la conséquence; l'*hypothèse* est ce que l'on accorde, ou le point d'où l'on doit partir, pour en déduire la conséquence énoncée dans la proposition, en sorte qu'une conséquence ne peut être vraie, en mathématiques, à moins qu'elle ne soit tirée de l'*hypothèse* ou de ce que les géomètres appellent les *données* d'une question ou d'une proposition: quand une conséquence seroit vraie absolument, si elle ne l'est pas relativement à l'*hypothèse* ou aux *données* de la proposition, elle passe & doit effectivement passer pour fautive en mathématiques, puisqu'elle n'a pas été déduite de ce dont l'on étoit convenu; on n'a donc pas pris l'état de la question, & par conséquent l'on a fait un paralogisme, que l'on appelle dans les écoles, *ignorantia elenchi*, ignorance ou oubli de ce qui est en question.

Dans cette proposition, si deux triangles sont équiangles, leurs côtés homologues sont proportionnels; la première partie, si deux triangles sont équiangles, est l'*hypothèse*; & la seconde, leurs côtés homologues sont proportionnels, est la conséquence. (E).

**HYPOTHESE**, (Méd.) ce mot grec est synonyme d'*opinion*. Voyez **OPINION**, **SYSTÈME**, **MÉDECINE**, **NATURE**, **EXPÉRIENCE**, **OBSERVATION**.

**HYPOTRETE**, (Musiq. inst. des anc.) sorte de flûte des anciens, dont Athénée ne nous rapporte que le nom. (F. D. C.)

**HYPOTYPOSE**, s. f. (Rhétor.) l'*hypotypose*, dit Quintilien, est une figure qui peint l'image des choses dont on parle, avec des couleurs si vives, qu'on croit les voir de ses propres yeux, & non simplement en entendre le récit.

On se sert de cette figure lorsqu'on a des raisons pour ne pas exposer simplement un fait, mais pour le peindre avec force, & c'est en quoi consiste l'éloquence, qui n'a pas tout le succès qu'elle doit avoir, si elle frappe simplement les oreilles sans remuer l'imagination & sans aller jusqu'au cœur.

L'*hypotypose* s'exprime quelquefois en peu de mots, & ce n'est pas la tournure qu'on aime le moins; ainsi Virgile peint la cons-

ternation de la mere d'Euryale au moment qu'elle apprit sa mort.

*Miseræ calor ossa reliquit :*

*Excussi manibus radii, revolutaque pensa.*  
Ainsi Cicéron se plaît à peindre la fureur de Verrès, pour le rendre plus odieux. *Ipse inflammatus scelere ac furore, in forum venit; ardebant oculi; toto ex ore crudelitas eminebat.*

La poésie tire tout son lustre de l'hypotypose; j'en pourrois alléguer mille exemples, un seul me suffira, j'entends le portrait de la mollesse personnifiée dans le Lutrin.

*La mollesse oppressée*

*Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée;  
Et lassé de parler, succombant sous l'effort,  
Soupire, étend ses bras, ferme l'œil & s'endort.*

Je croyois ne pas citer d'autres exemples en ce genre; cependant la description que je trouve sous la main, d'un vieux livre, dans le même poëme, est une hypotypose si parfaite, que je ne puis la passer sous silence. Il est question du chanoine, qui, pour frapper ses ennemis,

*Saisit un vieil infortiat,*

*Grossi des visions d'Accurse & d'Aciait;  
Inutile ramas de gothique écriture,  
Dont quatre ais mal unis formoient la couverture,*

*Entourée à demi d'un vieux parchemin noir,  
Où pendoit à trois clous un reste de sermoir.*

Lutrin, chant V.

Il y a d'autres hypotyposes, qui ressemblent à des tableaux, dont toutes les attitudes frappent; telle est cette peinture d'un repas de débauche qu'on lisoit dans une harangue de Cicéron, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. *Videbar mihi videre alios intrantes, alios autem exeuntes, partim ex vento vacillantes, partim hesternâ potatione oscitantes; versabatur inter hos Gallius unguentis oblitus, redimitus coronis. Humus erat immunda luculento vino, coronis languidulis, & spinis cooperta piscium.* Quintilien, qui nous a conservé ce beau passage, ajoute: *quid plus videret, qui intrasset?*

Mais une hypotypose sublime, c'est le tableau que Racine nous donne dans Athalie, de la maniere dont Jozabet sauva Joas du carnage. Elle s'exprime ainsi:

*Hélas ! P'état horrible où le ciel me l'offrit,  
Revient à tout moment effrayer mon esprit.  
De princes égorgés la chambre étoit remplie.  
Un poignard à la main l'implacable Athalie,  
Au carnage animoit ses barbares soldats,  
Et poursuivoit le cours de ses assassinats.  
Joas laissé pour mort, frappa soudain mavue.  
Je me figure encor sa nourrice éperdue,  
Qui devant les bourreaux s'étoit jetée en vain,  
Et foible le tenoit renversé sur son sein.  
Je le pris tout sanglant; & baignant son visage,*

*Mes pleurs du sentiment lui rendirent l'usage,  
Et, soit frayeur encore, ou pour me caresser,  
De ses bras innocens je me sentis presser.  
Grand Dieu, que mon amour ne lui soit point funeste!* Act. I, scene 2.

Cet autre morceau de la même piece, où Athalie raconte à Abner & à Mathan le songe qu'elle a fait, n'est pas une hypotypose moins admirable; voici comme elle peint ce songe, ce cruel songe qui l'inquiete tant, & qui par-tout la poursuit.

*C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit,*

*Ma mere Jézabel devant moi s'est montrée,  
Comme au jour de sa mort pompeusement parée.*

*Ses malheurs n'avoient point abattu sa fierté,  
Même elle avoit encor cet éclat emprunté,  
Dont elle eut soin de peindre & d'orner son visage,*

*Pour réparer des ans l'irréparable outrage.  
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi.  
Le cruel Dieu des juifs l'emporte aussi sur toi.  
Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,*

*Ma fille. En achevant ces mots épouvantables,*

*Son ombre vers mon lit a paru se baisser.  
Et moi je lui tendois les mains pour l'embrasser:*

*Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange*

*D'os & de chairs meurtris & trainés dans la fange,*

*Des lambeaux pleins de sang, & des membres affieux,*

*Que des chiens dévorans se disputoient entre eux.* Act. I, scene 5.

Enfin, pour conclure cet article, les belles hypotyposes, en vers ou en prose,

font des peintures vives, touchantes, pathétiques, d'un seul ou de plusieurs objets, soit laconiquement, soit avec quelques détails, mais formant toujours des images qui tiennent lieu de la chose même; & c'est ce que signifie le mot grec *hypotypose*. V. IMAGE, PEINTURE, DESCRIPTION, &c. (D. J.)

**HYPPARQUE**, (*Hist. anc. Hist. de la Grece.*) fils de Pisistrate, fut son successeur dans la tyrannie d'Athenes. Il associa au gouvernement son frere Hyppias, & le partage du pouvoir n'affoiblit point leur tendresse fraternelle. *Hypparque* né avec la passion des arts & des sciences, appella dans sa cour Semonide & Anacréon. Ces deux poëtes aimables firent naître l'émulation & le goût de la poésie chez les Athéniens, dont les mœurs encore agrestes commencèrent à s'adoucir. Au goût de la débauche succéda une volupté délicate qui fit revivre, dit Platon, les beaux jours de Saturne & de Rhée. Tandis que *Hypparque* étoit le bienfaiteur de son peuple dont il faisoit les délices, son frere Hyppias se rendoit odieux par ses cruautés & par son caractère insolent. Les Alcmeontides formèrent une conjuration pour affranchir Athenes de la tyrannie. Deux freres appellés *Harmodius* & *Aristogiton* se mirent à la tête des conjurés: ils choisirent pour l'exécution de leur dessein la fête des Panathénées, où tous les citoyens avoient droit d'assister avec leurs armes. *Hypparque* fut massacré; mais les deux chefs des conjurés périrent à leur tour. Hyppias qui avoit échappé aux coups des assassins, fit expirer dans les tourmens tous les conjurés. Les Alcmeontides, chassés d'Athenes avec leurs partisans, se réfugièrent à Sparte qui leur offrit un asyle. Les Lacédémoniens consulterent la prêtresse de Delphes, qui leur répondit: *affranchissez Athenes du joug des Pisistratides*. Ils équipèrent une flotte & firent une descente dans l'Attique; ils furent battus par Hyppias, mais ils eurent bientôt leur revanche; le tyran assiégé dans Athenes y auroit défilé ses vainqueurs; mais ayant appris que ses enfans avoient été enlevés par les Spartiates, il crut devoir sacrifier sa puissance pour racheter leur liberté & leur vie. Il sortit de l'Attique & se retira à Sigée en Phrygie, d'où il fut bientôt rappelé par les Spartiates,

qui, jaloux des prospérités naissantes des Athéniens, voulurent rétablir la tyrannie qu'ils avoient détruite; ils convoquerent une assemblée où Hyppias & leurs alliés furent appellés. Socicle, ambassadeur de Corinthe, leur représenta que c'étoit une ignominie à des peuples ennemis des tyrans, de vouloir en donner à leurs voisins. Son discours fit une vive impression sur les esprits. Les Spartiates retournerent à leur générosité naturelle. Hyppias obligé de sortir de la Laconie, se réfugia à Sardes, auprès de Tisaphere, qu'il excita à faire une invasion dans la Grece; il fut écouté favorablement. Darius somma les Athéniens de le rétablir sur le trône, & leur refus occasiona cette guerre célèbre des Grecs & des Perses, que les historiens ont décrite peut-être avec plus de faste que de vérité. Ainsi l'on peut regarder Hyppias comme le flambeau qui embrasa sa patrie, qu'il sembloit vouloir détruire par le désespoir de n'avoir pu l'asservir. (N—N.)

**HYPPIAS**. V. ci-dessus **HYPPARQUE**.

**HYPPOPHORBE**, (*Musiq. instr. des anc.*) Les Lybiens, au rapport de Pollux, avoient inventé une espece de flûte nommée *hypphorbe*, parce qu'elle rendoit un son aigre très-aigu & ressemblant au hennissement d'un cheval. L'*hypphorbe* se faisoit de laurier dépouillé de son écorce & de sa moëlle, & servoit à ceux qui gardoient les chevaux dans les pâturages.

**HYPSELOIDE**, terme d'Anatomie. Voyez **HYOIDE**.

**HYPSTARIENS**, s. m. pl. (*Théol.*) secte d'hérétiques qui parurent dans le quatrième siècle, & qui furent ainsi appellés de la profession qu'ils faisoient d'adorer le Très-Haut. Ce mot est grec, *υψισταριος*, formé d'*υψιστος*, *Hypsistos*, Très-Haut.

La doctrine des *Hypsistariens* étoit un assemblage du paganisme, du judaïsme & du christianisme. Ils adoroient le Très-Haut, de même que les chrétiens; mais ils révéroient avec les païens le feu & les éclairs: ils observoient le sabbat, & la distinction des choses mondes & immondes avec les juifs.

Ces hérétiques approchoient fort des Euchiens ou Massaliens. Voyez **MASSALIENS**. *Diç. de Trev.*

HYRCANIE, f. f. (*Géog. anc.*) grand pays d'Asie, au midi de la mer Caspienne, dont une partie en prenoit le nom de mer d'*Hyrcanie*, *Hyrcanum mare*; elle avoit la Médie au couchant, la Parthie au midi, & étoit séparée de cette dernière par le mont *Coronus*. Ptolomée lui donne deux rivieres, savoir l'*Oxus* & la *Maxéra*, & il décrit tout le pays avec beaucoup d'exactitude; mais il faut remarquer que les anciens ne pouvoient avoir une idée juste de l'*Hyrcanie*, car comme ils prenoient la longueur de la mer Caspienne d'occident en orient, au lieu qu'elle est du nord au sud, cette erreur faisoit une étendue très-opposée à la vérité.

2°. L'*Hyrcanie* désigne dans Xénophon un pays d'Asie au midi de la Babylonie, qui est par conséquent différente de l'*Hyrcanie* septentrionale de Ptolomée. Les Hyrcaniens de Xénophon habitoient le milieu du pays, nommé présentement *Irac* ou *Irac-Arabi*, pour le distinguer d'une grande province de Perse, nommée *Irac Agéni* ou étrangère, qui comprend une partie de l'*Hycarnie* voisine de la mer Caspienne; ces deux *Iracs* sont séparés par les hautes montagnes du Curdistan & du Louvestan. Voyez sur l'*Hyrcanie* de Xénophon les *mém. inscrip. & belles-lettres*, tom. VI. (D. J.)

HYRIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pouille Daunienne selon Ptolomée; on croit que *Hyrium* est l'*Uria* de Pline, mais Celsus Citadinus prétend que ce sont deux villes différentes; selon lui *Hyrium* est aujourd'hui *Rhodes*, & *Uria* est *Oria*; cette dernière est dans les terres, entre Brindes & Tarente, & l'autre est vers le mont Gargan. (D. J.)

HYSIUS, (*Mythologie.*) furnom donné à Apollon, à cause d'un temple qu'il avoit à *Hyfica* en Béotie, où il rendoit des oracles. Il y avoit un puits dont l'eau mettoit le prêtre en état de donner des réponses sûres lorsqu'il en avoit bu.

HYSSOPE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *hyssopus*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est relevée, arrondie & échancrée, & l'inférieure est divisée en trois pièces, dont celle du milieu est creusée en cuiller, & terminée par deux pointes en forme d'ailes. Il sort du calice un pistil, attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & environné de quatre

embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Miller en compte cinq ou six especes; décrivons la plus commune, *hyssopus officinarum*, *cærulea*, *spicata*, C. B. P.

Sa racine est ligneuse, dure, fibrée, de la grosseur du doigt; ses tiges sont hautes d'une coudée, ligneuses, cassantes, branchues; ses feuilles naissent à deux & opposées; elles sont longues d'un pouce & demi, larges de deux lignes, pointues, lisses, d'un verd foncé, âcres, & d'une bonne odeur. Ses fleurs sont en grand nombre au sommet des branches, disposées en maniere d'anneaux sur de longs épis, tournées presquetoutes d'un même côté; elles sortent de longs calices, cannelés, partagés en cinq segmens, pointus; elles sont grandes, d'une seule piece, bleues, & en gueule; la levre supérieure est redressée, arrondie; partagée en deux, & l'inférieure en trois, dont celle du milieu est creuse en cuilleron, échancré, & terminé par deux pointes.

Chaque fleur a quatre étamines, oblongues, bleues, garnies de petits sommets d'un bleu foncé. Il s'éleve du calice un pistil, attaché en maniere de clou à la partie postérieure de la fleur, & comme accompagné de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de petites graines arrondies, brunes, cachées dans une capsule qui seroit de calice à la fleur.

On cultive communément cette plante dans les jardins; elle est toute d'usage, & a les qualités d'inciser, d'atténuer, & de discuter; elle est sur-tout destinée aux maladies tartareuses des pommens, & passe pour très-utile dans l'asthme humoral. Elle contient un sel ammoniac uni avec une huile, soit subtile essentielle aromatique, soit épaisse & bitumineuse.

Nous ne connoissons point l'*hyssope* des anciens, mais ce n'étoit pas la même que la nôtre; Dioscoride, en parlant d'une plante appelée *Chrysocomé*, dit que c'est un petit arbrisseau qui a la fleur en raifin comme l'*hyssope*; dans un autre endroit, où il décrit l'origan héracléotique, il remarque qu'il a la feuille semblable à celle de l'*hyssope*, disposée en ombelle: or, notre *hyssope* n'a point

la feuille en forme de parasol, mais étroite & pointue, ni la fleur en raisin, mais en épi.

Il paroît d'ailleurs par l'histoire de la passion de Notre Seigneur, rapportée dans les évangélistes, que l'*hyssope* des anciens devoit être un petit arbrisseau qui fournissoit du bois assez long. On emplît, dit St. Jean, *ch. xix, v. 29*, une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'un bâton d'*hyssope*, on la porta à la bouche de Jesus-Christ en croix; à la vérité le grec dit seulement, l'ayant mise autour d'une *hyssope*; mais ce qui prouve que cette *hyssope* étoit une espece de bâton, c'est que S. Matthieu, racontant le même fait, dit qu'on attachait cette éponge autour d'un bâton.

Enfin, on peut tirer la même conséquence d'un passage de Joseph, où il dit de Salomon, d'après le vieux testament, que ce prince avoit décrit chaque espece d'arbre, depuis le cedre jusqu'à l'*hyssope*. L'*hyssope* des anciens étoit donc un arbre, un arbrisseau, & par conséquent ce n'étoit point l'*hyssope* des modernes. Quelques commentateurs, comme le P. Calmet, répondent qu'en Judée l'*hyssope* s'élevoit à une assez grande hauteur; mais cette supposition est gratuite, & n'est point appuyée du témoignage des botanistes modernes qui ont herborisé dans ces pays-là. (D. J.)

Autre article sur l'*hyssope* de M. le baron.  
DE TSCHOUDI.

§. HYSOPE, (Bot. Jard.) en latin, *hyssopus*; en anglois, *hyssop*; en allemand, *yssop*.

Caractere générale.

La fleur est monopétale, c'est un tube cylindrique & étroit, porté sur un calice permanent de même forme: ce tube s'évase en deux levres, l'intérieure est composée de trois lobes, dont deux sont inclinés; la levre supérieure est courte, simple, arrondie, droite & dentée par le bout: on y trouve quatre étamines séparées, deux plus longues & deux plus courtes que le pétale: quatre embryons enfermés au fond du calice deviennent autant de semences ovales qui y demeurent cachées.

Especes.

1. *Hyssope* à épis féconds.  
*Hyssopus spicis secundis*. Hort. Cliff.

*Common hyssop*.

2. *Hyssope* à épis courts & à péfons rapprochés.

*Hyssopus spicis brevioribus, verticillis compactis*. Mill.

*Hyssop with a red flower*.

3. *Hyssope* à tige tranchante & quadrangulaire.

*Hyssopus caule acuto quadrangulo*. Hort. Upsal.

*Hyssop with an acute square stalk*.

4. *Hyssope* à pétales transversaux, & dont les étamines inférieures sont plus courtes que le pétale.

*Hyssopus corollis transversalibus, flaminibus inferioribus, corollis brevioribus*. Hort. Upsal.

*Hyssop with transversal petals, &c.*

L'*hyssope* n<sup>o</sup>. 1, croît naturellement en Orient; c'est une plante ligneuse qui occupe dans l'échelle des végétaux, le passage entre les arbustes & les plantes vivaces à tiges vernaies: elle porte à la fin du printemps des épis de fleurs d'un bleu foncé; l'odeur grave qui en émane ainsi que des feuilles, ne déplaît pas à tout le monde. Il convient d'en placer quelques piés sur les devants des bosquets de juin; quoiqu'elle conserve sa feuille durant la rigoureuse saison, elle ne seroit pas d'un grand effet dans les bosquets d'hiver, à moins qu'on ne la mit au pié des cedres du Liban, pour réveiller une idée. Il en existe une variété à fleurs blanches. L'*hyssope* se multiplie sans peine, en partageant les vieux piés; cette espece & sa variété s'accroissent assez bien dans nos climats, & souffrent peu des plus grands froids; l'une & l'autre s'élevent à environ trois piés de haut.

La seconde espece, selon Miller, n'est pas si dure, & s'élance moins que la première; elle est plus rameuse, ses fleurs sont d'un beau rouge: on la multiplie de semences en mars, où de boutures au printemps. Celles que j'ai faites en juillet m'ont parfaitement réussi. Une terre maigre convient à ces plantes qui habitent les rochers du Liban; elles y résisteront mieux au froid que dans une terre grasse ou humide qui enfleroit leurs tiges de trop de sucs.

L'espece n<sup>o</sup>. 3, est originaire de l'Amérique septentrionale; c'est une plante à racine

perenne, qui s'éleve à quatre ou cinq piés sur des tiges anguleuses, garnies de feuilles cordiformes, obliques, dentelées & terminées en pointes: on en a deux variétés, l'une à fleur d'un jaune pâle, l'autre à fleur pourpre; les fleurs naissent au bout des verges en épis ferrés & étoffés de quatre ou cinq pouces de long. Les semences des deux variétés prétendues ne variant pas, on pourroit les regarder comme des especes.

La quatrième espece se trouve en Sibérie; cette plante perenne porte des feuilles oblongues & opposées. Ses fleurs bleues naissent à chaque joint vers le bout des verges en petits épis qui sortent de l'aisselle des feuilles: le tube des pétales dépasse les bords du calice; les levres des fleurs sont obliques à l'égard de leur position, étant penchées horizontalement: les deux étamines supérieures & le style s'étendent hors de l'évasement des tubes; les autres sont plus courtes que le pétale. Ces deux dernières especes se multiplient aisément par leurs graines qu'il faut semer en automne un an après; les plantes qui en seront venues, pourront être plantées à demeure: elles sont extrêmement dures.

HYSSOPE, (*Diet. & Mat. med.*) *Physiologie* est une plante aromatique d'une odeur forte; elle a une faveur vive & un peu âcre.

On s'en sert dans quelque province à titre d'affaïonnement, dans quelques ragoûts & dans les salades; mais son goût & son odeur ne plaisent qu'à peu de personnes.

Elle est destinée principalement dans l'usage médicinal, à diviser les glaires épaisses retenues dans les vessicules du poumon, & à en faciliter l'expectoration; ou bien, ce qui est la même chose, on l'emploie comme un béchique incisif très-puissant. C'est à ce titre qu'elle passe pour spécifique dans l'asthme humide, prise en infusion dans de l'eau ou dans du vin: on l'a employée aussi quelquefois avec succès dans l'aphonie; dans ce dernier cas on mêle ordinairement son infusion avec du lait; dans l'un & dans l'autre on peut employer le sirop simple & la conserve d'*hyssope*. L'eau distillée de cette plante passe encore pour utile dans les mêmes maladies; on peut assurer au moins que cette eau est du nombre de celles qui ne sont pas sans vertu. V. EAUX DISTILLÉES.

L'infusion d'*hyssope* prise habituellement le matin à jeun, est encore un bon remède pour fortifier l'estomac, & pour donner de l'appétit. Elle est analogue en ceci aux feuilles de mélisse & à celles de petite sauge, qui sont plus en usage que celles-ci.

Les feuilles & les sommités d'*hyssope* entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques. (b)

HYSTERAPETRA, (*Hist. nat.*) c'est la même chose que la pierre nommée *hysterolite*. Voyez cet article.

HYSTERALGIE, s. f. (*Médec.*) ce mot grec composé d'*ύστερον*, *uterus*, & d'*αλγος*, *dolor*, signifie *douleur* de la matrice. Voyez DOULEUR, MATRICE.

HYSTÉRIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes consacrées à Vénus, dans lesquelles on lui immoloit des cochons: *ύς*, gen. *ύες* en grec, signifie un cochon. (D. J.)

HYSTÉRIQUE, adj. *ύστερικος*, *uterinus*, (*Méd.*) est une épithète qui s'applique en général à tout ce qui a rapport à la matrice: ainsi on appelle *hystérique* la plupart des maladies de cette partie: on dit colique *hystérique*, flux *hystérique*, fureur *hystérique*, &c. On donne le nom d'*hystériques* aux personnes mêmes qui sont affectées de ces maladies, & aux remèdes qui sont employés spécialement pour leur traitement. Voyez MATRICE.

HYSTÉRIQUE, (*passion ou affection.*) c'est ainsi que l'on désigne assez communément parmi les médecins, une des maladies des plus compliquées qu'il y ait par rapport à ses causes & à ses symptômes, dans laquelle la plupart de ceux qui en ont écrit, sur-tout parmi les anciens, ont pensé que la matrice est le siège de la cause principale du mal, ce qui lui a fait donner le nom de *passion hystérique*.

Mais comme la plus saine partie des auteurs modernes ne distingue la *passion hystérique* de la *passion hypochondriaque*, que parce que la cause occasionelle de celle-là dépend souvent des lésions de fonctions particulières au sexe féminin, quoique la cause prochaine soit la même, puisqu'ils conviennent que dans l'une & dans l'autre de ces maladies, c'est le genre nerveux qui est principalement affecté; ce qui est démontré par les symptômes aussi multipliés que variés,

qui les accompagnent, qui ont tous rapport à la nature des mouvemens convulsifs ou spasmodiques; si s'en suit que l'on doit aussi rapporter l'espece de la maladie dont il s'agit ici, à la mélancolie qui en est comme le genre: ainsi voyez MÉLANCOLIE.

Et comme un des symptômes des plus ordinaires dans la *passion hystérique*, comme dans l'affection hypochondriaque, est l'embarras dans la tête, si connu sous le nom de *vapeurs*, c'est celui sous lequel il en sera traité, qui fournira en son lieu la matière à un article dans lequel sera circonscrit ce qui est particulier à chaque sexe, dans ces deux especes de mélancolie. Voyez VAPEURS.

**HYSTÉRIQUE, pierre, (Hist. nat. Lithol.)** c'est une pierre noire, arrondie, qui prend assez bien le poli; elle est fort pesante, & se trouve en Amérique dans la nouvelle Espagne; on lui attribue des vertus singulieres dans les maladies de l'uterus, qu'elle guérit lorsqu'on l'applique extérieurement sur le nombril. V. Boëce de Boot, de *gemmis & lapidibus*.

De Lact parle d'une pierre d'Amérique qu'il possédoit; elle étoit taillée en un plateau ovale, & d'un très-beau noir; on y voyoit deux taches d'un blanc brillant comme de l'argent; il croit que c'étoit la pierre connue sous le nom de *lapis uterinus*, ou *hystericus*.

Il ne faut point confondre la pierre dont il s'agit ici, avec celle qu'on nomme *hystérolite*. Voyez cet article.

**HYSTÉROCELE, s. f. terme de Chirurgie**, tumeur formée par le déplacement de la matrice, qui forme une hernie dans le pli de l'aine. Voyez HERNIE.

La situation de la matrice dans le milieu du bassin, & la structure de ce viscere, n'en paroissent guere favoriser le déplacement; il sembleroit même que dans l'extension considérable que cette partie acquiert dans la grossesse, son volume devoit être un obstacle à la hernie: mais il va des phénomènes dans la nature, que la théorie ne prévoiroit jamais; des observations bien constatées mettent la hernie de matrice hors de tout doute. Sennert rapporte un fait bien singulier sur un cas de cette nature. La femme d'un tonnelier aidant à son mari à courber une perche pour en faire un cerceau, fut frappée dans l'aine gauche

par l'extrémité de cette perche. Quelque temps après, il parut une hernie qui augmenta au point qu'elle ne put être réduite: la femme étoit enceinte; la tumeur devoit grossir de jour en jour. On voyoit sous les tégumens tous les mouvemens de l'enfant, qu'on fut obligé de tirer à la fin du neuvième mois par une ouverture à la poche, dans laquelle il étoit renfermé.

Ruyfch rapporte qu'une femme eut une hernie de la matrice à la suite d'une suppuration à l'aine. Dans le temps d'une grossesse, cette hernie pendoit jusqu'aux genoux; mais dans les douleurs de l'accouchement, la sage-femme fit rentrer la matrice avec le fœtus, qui sortit naturellement par les voies ordinaires.

La hernie de la matrice exige le secours d'une compression modérée, & d'une situation propre à en favoriser l'effet. Par ces moyens, lorsque cette incommodité est commençante, on pourroit parvenir à remettre peu à peu la matrice à sa place: on prévient les adhérences qu'elle pourroit contracter, lesquelles dans le cas de grossesse, peuvent devenir des causes déterminantes de l'opération césarienne. L'observation de Ruyfch prouve qu'une matrice formant une hernie considérable, peut rentrer dans le bassin, se contracter, permettre & favoriser un accouchement par les voies naturelles. Ce fait est bien extraordinaire. (Y)

**HYSTÉROLITE, s. f. (Hist. nat. Lithol.)** en latin, *hysterolithus*, *hystera petra*, *cunnullithus*, pierre ainsi nommée, parce qu'elle représente d'une manière distincte l'extérieur des parties de la génération du sexe féminin. Elle est fort dure, d'un gris ou d'un brun noirâtre, de la grandeur de la moitié d'une noix, à qui elle ressemble aussi, parce qu'elle est convexe & peu lisse d'un côté, par l'autre côté elle a un enfoncement duquel il sort comme en relief un corps oblong, partagé en longueur par le milieu, & ressemblant aux *labia pudenda*.

Langius distingue deux especes d'*hystérolites*, l'une est à peu près de la grandeur d'une noix, telle est celle qui vient d'être décrite; l'autre est plus petite, & n'est que de la grandeur d'une noisette; elle differe de la précédente en ce que la fente qu'on y remarque est garnie de petits fillons trans-

verfaux & paralleles ; cette dernière espece se trouve en Suisse. Voyez Langius, *historia lapidum figuratorum*, p. 48.

Wallerius distingue aussi deux especes d'*hystérolites* ; il l'appelle l'une *simple*, & l'autre *ailée* ; peut-être entend-il par-là la même distinction que Langius.

Wormius parle d'une *hystérolite* qu'il décrit de même que nous avons fait, avec cette différence que l'on voyoit de l'autre côté les parties naturelles de l'homme, représentées très-distinctement, d'où il conclut que l'on devoit nommer cette pierre *diphyis*, plutôt qu'*hystérolite*, à cause que les parties naturelles des deux sexes s'y trouvoient réunies. Voyez *Musæum Wormianum*, pag. 83 & 84.

Les *hystérolites* ne paroissent redevables de leur figure qu'à l'empreinte d'une coquille bivalve, dans l'intérieur de laquelle elles ont été moulées, ou à qui elles ont servi de noyau. Les auteurs sont partagés sur la coquille qui a pu donner cette empreinte. Klein prétend qu'elle est entièrement inconnue. Baier croit que l'*hystérolite* est la même chose que la bucardite, ou le cœur de bœuf. Langius croit que c'est la même chose que l'*urtica marina*, à qui il trouve qu'elle ressemble beaucoup. Wallerius dit que l'*hystérolite* est le noyau d'une coquille bivalve, qu'il appelle *ostreopectinites ventrifosa*. Le *musæum Richterianum* la regarde comme formée par l'empreinte du *concha veneris*.

Les *hystérolites* ne se trouvent nulle part en si grande abondance que près du château de Braubach sur le Rhin, sur les confins du landgraviat de Hesse. On en trouve aussi, suivant Hefner, dans la montagne nommée *Ehrenbreitstein*, vis-à-vis de Coblenz, à l'endroit où la Moselle se jette dans le Rhin. On en rencontre, quoique assez rarement dans le duché de Brunswick, près de la ville de Wolfembutel ; ces dernières ne sont point fort dures, elles n'ont que la consistance de la terre ou de l'argille séchée. Les *hystérolites* de la petite espece, dont parle Langius, se trouvent en Suisse.

Il ne faut point confondre les *hystérolites* dont il est question dans cet article, avec d'autres pierres plus grandes, qui représentent assez bien la partie naturelle de la femme, & qu'on nomme communément *bijoux*

de Castres, parce qu'elles se trouvent en Languedoc dans le voisinage de cette ville : ces dernières doivent être regardées comme une espece de madrépore, elles sont formées par plusieurs couches concentriques.

M. Falconet croit que l'*hystérolite* est la même pierre que celle que les anciens appelloient *Pierre de la mere des dieux*, & qu'ils croyoient tombée du ciel : elle étoit d'une grandeur médiocre, d'une couleur noire, & l'on y voyoit une apparence de bouche. Ce savant académicien ajoute, que « peut-être par rapport à une ressemblance qui n'est guere éloignée de celle de la bouche, le culte de cette pierre fut imaginé ; & on ne crut point trouver de symbole plus convenable, que cette pierre ainsi figurée, pour représenter une déesse, qui, selon les poètes, étoit la mere des dieux & des hommes, & qui, selon les philosophes, étoit la nature même, source féconde de tout ce qui paroît dans l'Univers. » Voyez les mémoires de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, tom. VI, pag. 528. (—)

HYSTÉROLOGIE, f. f. (*Rhét.*) figure de pensée où l'ordre naturel des choses est renversé, comme l'indique l'étymologie du mot ; les Grecs l'appellent autrement, *ὀστρολογία*, qui veut dire, *mettre le dernier avant le premier*. Quintilien ne nomme nulle part cette figure, & cependant il la condamne tacitement dans son XI<sup>e</sup>. liv. c. ij, quand il dit : *quædam . . . turpiter convertuntur, ut si peperisse narres, deinde, concepisse . . . in quibus, si id quod posterius est dixeris, de priore tacere optimum est.*

Cette figure que nous appellons renversement de pensée, est rare en prose, parce qu'on s'en aperçoit aisément en relisant ses productions à tête reposée. Mais elle est fréquente chez les poètes, à qui la mesure des vers, la nécessité de la rime, le feu de l'enthousiasme, & peut-être encore la paresse, la peine du changement, la difficulté d'y remédier, font dire souvent une chose, avant celle qui la doit précéder ; la seconde avant la première, la plus foible avant la plus forte ; & ce défaut plus ou moins grand, est toujours condamnable. D'habiles critiques n'exceptent pas même de cette censure ces trois vers si connus & si goûtés.

Mais

*Mais au moindre revers funeste ,  
Le masque tombe , l'homme reste ,  
Et le héros s'évanouit.*

Le pléonafme , ajoutent ces critiques , s'y joint à l'*hystérologie* , ou renversement de pensées. Quand on a dit qu'il ne reste plus que l'homme , il est inutile de dire que le héros s'évanouit , parce qu'il est de toute nécessité que le héros ait disparu , pour qu'on ne voie plus que l'homme ; de même qu'il faut avoir conçu pour enfanter. Mais si le poète avoit pu dire , le masque tombe , le héros s'évanouit , & l'homme reste , il auroit peint la chose telle qu'elle est , & nous auroit offert une image exacte.

Quelque condamnables cependant que soient les renversemens de pensées , on ne dira rien qui s'écarte de la doctrine de Longin , si l'on avance qu'ils pourroient être très-bons dans la bouche d'un personnage troublé par le premier mouvement d'une passion impétueuse , parce qu'alors ils serviroient à peindre de mieux en mieux le caractère même de cette passion. Il est vrai que ce qu'on propose ici n'est pas d'une exécution facile , néanmoins un beau génie , qui connoitroit bien la nature , ne manqueroit pas de succès , en cherchant à imiter son langage. Voyez *HYPERBATE*. (D. J.)

*HYSTÉROMOTOCIE* , ou *HYSTÉROTOMIE* , f. f. *terme de chirurgie* , opération qu'on appelle autrement & plus ordinairement , *opération césarienne*. Voyez *CÉSARIENNE*. C'est un mot grec qui vient de *ὑστερον* , *uterus* , matrice , & de *τομή* , *sectio* , section , incision. (Y)

*HYSTÉROPOTME* , f. m. (Antiq.) on nommoit ainsi chez les Grecs les personnes qui revenoient chez leurs parens , après un si long voyage dans les pays étran-

gers , qu'on les avoit cru morts. On ne leur permettoit d'assister à la célébration d'aucune cérémonie religieuse , qu'après leur purification , qui consistoit dans une sorte d'enveloppement de robe de femme , afin que de cette maniere ils parussent comme de nouveaux nés. (D. J.)

*HYSTEROTOMIE* , f. f. *terme d'anatomie* , dissection anatomique de la matrice. Voyez *MATRICE*. Ce mot est formé du grec *ὑστερον* , matrice , & *τομή* , je coupe , je disseque.

*HYSTRICITE* , f. f. (Hist. nat.) nom donné par quelques auteurs à une pierre ou bézoard , qui se forme quelquefois dans le corps des porc-épics de la péninsule de Malacque ; c'est le même que l'on nomme bézoard de porc , ou en Espagnol , *pedra de puerco* , *bézoard de Goa* , *pierre de Malacque* , &c. Cette pierre s'est vendue souvent un prix très-considérable à cause des grandes vertus qu'on lui attribue. Le cardinal de Sintzendorf , évêque de Breslau , en avoit payé une mille florins de Hollande , ou deux mille livres argent de France. Il y en a que le préjugé a fait acheter encore beaucoup plus cher. Voyez *BÉZOARD*. (—)

*HYVOURAHÉ* , f. m. (Hist. nat. Bot.) grand arbre du Bresil , dont l'écorce est blanche & luisante comme de l'argent , son bois est rougeâtre ; quand on fend l'écorce , il en sort un suc laiteux d'un goût salin , assez semblable à celui de la réglisse. On dit que cet arbre ne porte des fruits que tous les quinze ans ; son fruit est d'un beau jaune , de la grosseur d'une prune moyenne , tendre , d'un goût très-doux & d'une odeur fort agréable ; il renferme un petit noyau. L'écorce de cet arbre excite la transpiration , & on s'en sert au Bresil pour guérir le mal vénérien.

*Fin du Tome dix-septieme.*

